ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 20 avril 2026

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 16 avril 2026

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 20 avril 2026, à 13 h**, **dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 20 avril 2026

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 20 avril 2026 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 9 avril 2026.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 4.04, 7.06 et 7.07, 15.01 à 15.04, 20.23 à 20.29, 30.09 à 30.11, 43.01, 51.01, ainsi que 80.01 (20.28) à 80.01 (20.33) et 80.01 (30.02).

De plus, prendre note que la convention manquante au point 80.01 (20.10) a été ajoutée et que l'inscription au point 80.01 (42.07) a été modifiée pour y lire : Adoption, avec changements. Ce dossier comporte un addenda.

Finalement, veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 20 avril 2026

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2026, à 13 h

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1269902003

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants »

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA26 29 0052 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Reconnaissance du 120e anniversaire de la communauté hellénique du grand Montréal et proclamation du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2026, à 16 h

07.02 *Conseil Jeunesse* - 1267181002

Dépôt du Rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal

07.03 *Conseil des Montréalaises* - 1267721001

Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises

07.04 *Conseil Interculturel* - 1269404002

Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal

07.05 *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets programmes et systèmes* - 1266724001

Dépôt du Rapport des activités 2025 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

07.06 *Office de consultation publique de Montréal* - 1267010001

Dépôt du rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal

07.07 *Direction générale , Bureau du commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques* - 1268538002

Dépôt du Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quinzième année d'activité (2025) »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour commémorer le génocide arménien et souligner la journée qui lui est consacrée

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique

15.03 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

15.04 *Service du greffe*

Déclaration en soutien aux personnes en situation d'itinérance et de reconnaissance envers l'organisme Maison Mobile

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1266987002

Conclure une entente-cadre avec 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest) pour les services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 14 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 608 769,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21293 (3 soum.)

20.02 *Service de l'approvisionnement , Direction chaine logistique* - 1260461001

Conclure une entente-cadre avec Globex Courrier Express International inc., pour les services de livraison de colis sur le territoire de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 612 658,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21248 (3 soum.)

20.03 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231001

Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 13 624 871,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soum.)

20.04 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231017

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes - Dépense totale de 3 782 141,33 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

20.05 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231005

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard - Dépense totale de 8 474 495,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527004 (7 soum.)

20.06 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1260649003

Accorder un contrat à Geninovation (9152-4629 Québec inc.), pour les services professionnels de suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal - Dépense totale de 785 624,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2352 (5 soum.) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

20.07 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1260515003

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ville en vert, pour une période additionnelle d'un an et neuf mois, à compter du 1er avril 2026, une partie de terrain du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie locative de 10 000 pieds carrés, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit - Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale est de 121 100 $

20.08 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction interventions territoriales* - 1265423001

Accorder un soutien financier totalisant 245 100 $, à différents organismes, dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver les projets de convention à cet effet

20.09 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1268682001

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour un terme de deux ans, à compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins d'entreposage et de stationnement non tarifé, pour un loyer total de 100 000 $, excluant les taxes

20.10 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1269439001

Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

20.11 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1258956002

Accorder un contrat à Lemay CO inc., pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire relatif à la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21233 (5 soum.)

20.12 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231008

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Phase 2 - Dépense totale de 2 816 171,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522602 (5 soum.)

20.13 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1264069001

Approuver la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, des locaux situés au sous-sol de l'immeuble sis au 2115, rue du Centre à Montréal, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1er septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, pour une dépense additionnelle de 288 206,14 $, non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail

20.14 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1268848002

Conclure une entente-cadre avec Metal Pole-lite inc., pour la fourniture de matériel structural de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 892 311,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21225 (1 soum.)

20.15 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1267381001

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, en vue de l'intégration du libre-service - Dépense totale de 1 124 526,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15985 (7 soum.)

20.16 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231007

Accorder un contrat à Fer-Pal Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 13 372 179,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524104 (2 soum.)

20.17 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1266504002

Accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade - Dépense totale de 216 897,81 $, taxes incluses (fournisseur unique)

20.18 *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1264922001

Accorder un contrat à Beluga Services Municipaux inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 13 121 205,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 (2 soum.)

20.19 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1268682004

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au troisième étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 31 254,60 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 67 631,88 $

20.20 *Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation et expérience client* - 1269824002

Accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 160 000 $, taxes incluses

20.21 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la sécurité civile* - 1266116001

Accorder un contrat de services professionnels et licence entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion - Dépense totale de 194 812 $

20.22 *Service de l'Espace pour la vie* - 1259824005

Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de trois ans - Dépense totale 1 600 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

20.23 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231093

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soum.)

20.24 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524102 (3 soum.)

20.25 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1256793002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soum.) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

20.26 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1257840003

Accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, de 10 280 007 $ en 2027 et d'un montant équivalant à la contribution de 2027 avec une indexation maximale de 3 % pour 2028 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver une contribution additionnelle de 116 000 $ par année, pour un total de 348 000 $, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1, pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions de 260 507 $ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions

20.27 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1267231012

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (12 soum.)

20.28 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265792002

Approuver l'intervention de la Ville à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement

20.29 *Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures* - 1269320001

Approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Ouranos inc., d'une durée de trois ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $

30 – Administration et finances

30.01 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1268264001

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge les services de conception et de supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au parc Rutherford, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1265950001

Offrir au conseil d'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.03 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1268994009

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la Société de développement commercial Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement commercial Laurier Ouest, de l'Association des gens d'affaires du Mile-End et de la Société de Développement du Boulevard Saint-Laurent

30.04 *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1269481001

Autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2026, de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

30.05 *Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire* - 1269715004

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux termes de sept mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.06 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1267231014

Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.07 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1264470001

Approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal

30.08 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1267231028

Accepter les offres de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.09 *Service de l'urbanisme et de la mobilité* - 1265551001

Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.10 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1266707001

Approuver le projet de garantie de la Ville de 2 000 000 $ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH OBNL, pour le financement des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome

30.11 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1267231031

Accepter l'offre de services à venir de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite* - 1253376009

Avis de motion et dépôt - Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1267840002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

42.02 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1254386002

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1re Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.03 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1260025001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

42.04 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1265978001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)

42.05 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite* - 1253376010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

42.06 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite* - 1253376011

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

42.07 *Direction générale , Contrôleur général* - 1268000001

Adoption - Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

42.08 *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1269163002

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

42.09 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1256188001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

43 – Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 *Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes* - 1255367001

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe* - 1269671001

Renouveler au sein du Comité consultatif en reconnaissance, les mandats de Jean-François Leclerc à la présidence, d'Isabelle Dumas à la vice-présidence, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau à titre de membres ainsi que de Luce Lafontaine à titre membre suppléante, pour une période non renouvelable de trois ans à compter du 21 avril 2026 / Nommer Imen Ben Jemia à la vice-présidence ainsi que Doreen Petiquay-Barthold et Elyse Lévesque à titre de membres, pour un mandat non renouvelable de trois ans à compter du 21 avril 2026

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour le maintien et le renforcement des mesures encadrant les locations de courte durée afin de protéger les locataires de la Métropole

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour assurer une gouvernance transparente et une gestion rigoureuse des actifs et fonds publics dans le développement du quartier Namur-Hippodrome

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour la réaffirmation des ambitions du Plan climat, notamment des objectifs de résilience climatique

65.04 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour un encadrement responsable de l'usage de l'intelligence artificielle par les partis politiques municipaux

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie - 1257157021*

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 166 718,05 $, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat à 796 040,83 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.02 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie - 1267157002*

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 657 862,33 $, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats à 8 667 920,97 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.03 *Service de police de Montréal , Direction des services de proximité - 1265326002*

Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.04 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1267292001*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.05 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie - 1257157020*

Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.06 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie - 1267157001*

Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc. pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.07 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie - 1267157003*

Accorder deux contrats à Baulne inc. pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.08 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1268555001*

Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 531902 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.09 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1264352001*

Accorder deux contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) et à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, pour une période de 30 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 025 095,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.10 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1258752002*

Accorder un soutien financier de 870 000 $ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.11 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1268752001*

Accorder deux contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de trois ans - Dépense totale de 457 650 $ / Approuver les projets de convention de services à cet effet

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.12 *Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1265942002*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 $, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.13 *Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1265942001*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 $, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.14 *Service des technologies de l'information , Direction stratégies pratiques d'affaires et performance - 1267655001*

Autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives (III), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630), majorant ainsi le montant total de l'entente à 922 904,33 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.15 *Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle - 1267684002*

Autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés aux firmes Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018), majorant ainsi le montant total de la dépense à 13 106 219,86 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.16 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1268009001*

Autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 351 965,25 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.17 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1265942003*

Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 1 207,24 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver le projet d'avenant à cette fin / Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support - Dépense totale de 192 212,91 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.18 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1268362002*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.19 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1265588001*

Résilier le contrat accordé à Canadian Bearings ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.20 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1260479001*

Accorder un contrat à Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield), pour les services de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.21 *Service du développement économique , Direction du développement des marchés - 1266352001*

Accorder un soutien financier de 110 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de quatre forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.22 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593014*

Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.23 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593011*

Exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.24 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1265035001*

Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré octroyé à LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.25 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1267684003*

Autoriser une dépense additionnelle de 199 477 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.26 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1268516002*

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en mise en service et en efficience énergétique de projets de rénovation d'enveloppe du bâtiment pour le Service de la gestion et planification des immeubles, pour une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 885 277,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21234 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.27 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593016*

Conclure des ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4), pour les services d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 635 931,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.28 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information - 1265942004*

Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de trois ans - Dépense totale de 129 346,88 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.29 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1260412001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de cinq ans, incluant une option de prolongation de deux ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.30 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1250350001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 millimètres et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque - Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.31 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1255414002*

Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.32 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1267956003*

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 $ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.33 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1268527001*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 $ USD (1 001 059,12 $ CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896 $ USD (4 048 053,05 $ CAD, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1269537004*

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal

Compétence d'agglomération : *Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*

30.02 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1250288001*

Autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265092001*

Adoption - Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

42.02 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1260025002*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

42.03 *Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés - 1250164002*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

42.04 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1268383002*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

42.05 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1256711011*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

42.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1266188001*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

42.07 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1265581001*

Adoption, avec changements, du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2026 13 h

Séance tenue le lundi 23 mars 2026 – 13 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :
(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais **(par téléconférence)**, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele **(par téléconférence)**, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^{e} Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Tout d'abord, Chantal Rossi met de l'avant les récents succès du cinéma montréalais à la 98^{e} cérémonie des Oscars, tenue le 15 mars à Los Angeles, dont le court-métrage d'animation « La jeune fille qui pleurait des perles », réalisé par les cinéastes montréalais Chris Lavis et Maciek Szczerbowski, qui a remporté l'Oscar du meilleur court métrage d'animation. Elle indique que ce court-métrage produit par l'Office national du film du Canada (ONF) est une véritable lettre d'amour à Montréal, qui renforce son statut de pôle international d'excellence en animation cinématographique.

Par la suite, la présidente du conseil souligne la mémoire du journaliste québécois Rodger Brulotte, décédé le 20 mars dernier. Elle rappelle que Rodger Brulotte, animateur de renom et figure majeure du baseball au Québec, a amorcé sa carrière en 1969 avec les Expos de Montréal et s'est particulièrement illustré comme commentateur sportif, notamment par sa célèbre réplique « Bonsoir, elle est partie! ». Elle mentionne son implication dans des actions caritatives et philanthropiques et plusieurs distinctions qu'a reçues M. Brulotte. Puis, Mme Rossi honore la mémoire des victimes de l'accident qui s'est produit hier soir à l'aéroport LaGuardia à New-York et qui a impliqué un appareil d'Air Canada en provenance de Montréal.

Elle adresse ses condoléances à la famille de Rodger Brulotte, ainsi qu'aux familles et aux proches des personnes touchées par cet accident dramatique. Ensuite, elle invite les membres du conseil à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de mars, dont :

- 1er au 31 mars : Mois de la francophonie
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- 11 mars : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 15 au 21 mars : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau
- 20 au 31 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 31 mars : Journée internationale de visibilité transgenre

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mars et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard et Dominic Roussel

Avant de débuter, la présidente attire l'attention des membres du conseil sur la chaise des générations, chaise fabriquée par des enfants à travers le mouvement « Mères au front » et placée dans des lieux politiques. Elle annonce que la chaise des générations prendra désormais place dans la salle du conseil, à toutes les séances du conseil municipal, pour rappeler l'objectif des élus-es de façon durable et collective.

Enfin, elle revient sur la Fête de la St-Patrick du 17 mars dernier, un moment important pour la communauté irlandaise de Montréal. Elle rappelle que la 201e édition du défilé a une fois de plus mis en valeur l'une des plus anciennes célébrations de la culture irlandaise en Amérique du Nord. Elle affirme que la Ville de Montréal est fière de reconnaître l'apport culturel, économique et social de cette communauté. Elle conclut en remerciant les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

---

02 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de : Ericka Alneus Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Règlement sur l'hébergement touristique : quelle est la position de l'Administration concernant la demande d'Airbnb d'assouplir les règles pour la location à court terme dans la métropole? / L'Administration souhaite aller plus loin avec ce règlement, aimerait des précisions à cet effet
Question de : Marie Plourde Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Souhaite des clarifications sur la suite du Règlement sur l'hébergement touristique : soulève l'enjeu des locations des logements de particuliers plus difficiles à identifier puis explique les raisons qui ont mené à la période maximale de 90 jours de location à court terme / Commentaires
Question de : Richard Deschamps Réponse de : Luis Miranda	Pourquoi les équipements dédiés au colmatage des nids-de-poule (par exemple les colmateuses automatisées *Python 5000*) ne sont pas fonctionnels et pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de réparer nous-mêmes puisque l'entreprise privée offre ce service avec succès? / Commentaires et souhaite un suivi de gestion dans ce dossier
Question de : Véronique Fournier Réponse de : Benoit Langevin Claude Pinard	Comment l'Administration compte protéger les organismes soutenant les personnes en situation d'itinérance à l'approche de la fin du programme fédéral Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC) et de la réduction du programme provincial *Vers un chez soi*? / Quelles seront les actions de l'Administration auprès de la nouvelle première ministre ou du nouveau premier ministre le 12 avril prochain?

Question de : Élise Tanguay Réponse de : Caroline Braun	Combien de millions de dollars seront remboursés aux promoteurs après l'adoption aujourd'hui du dossier inscrit au point 44.01 soit le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)? / Est-ce qu'il y aura des mesures pour éviter que les sommes versées aux promoteurs ne soient pas remises à leurs actionnaires?
Question de : Sarah V. Doyon Réponse de : Chantal Gagnon	Square Dézéry : pourquoi préserver du stationnement au détriment de l'aménagement d'un parc éponge qui était prévu en raison notamment du risque d'inondation de cette zone?

_____

À 13 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

_____

Question de : Sarah V. Doyon Réponse de : Chantal Gagnon	Square Dézéry : le projet de parc éponge bénéficiait d'une subvention fédérale, aimerait savoir combien d'argent en tout va rester sur la table avec l'annulation de ce projet
Question de : Céline-Audrey Beauregard Réponse de : Luis Miranda Claude Pinard	Annonce du Plan de propreté 2025-2026 : en lien avec ce Plan, et plus précisément pour les arrondissements, est-ce qu'il y aura davantage de ressources humaines, d'équipements, de soutien et de marge de manœuvre opérationnelle? / Explique ses préoccupations et souhaite savoir si les prochaines actions, mettant en priorité la propreté, vont se réaliser au détriment de d'autres services essentiels effectués par les cols bleus
Question de : Émilie Brière Réponse de : Caroline Braun	Est-ce que l'Administration va revoir le Programme d'aménagement et de développement (PDAD) du quartier Namur-Hippodrome? / Demande des précisions
Question de : Elvira Carhuallanqui Réponse de : Caroline Braun	Quelle est la position de l'Administration concernant le projet de loi nº 20, du gouvernement du Québec, qui vise à réformer l'accès au logement abordable, incluant les coopératives, par la création d'un guichet unique et, est-ce qu'elle compte intervenir pour les femmes notamment? / Est-ce que l'Administration considère qu'il y a des risques pour les coopératives et, le cas échéant, quel sera son positionnement?
Question de : Sylvain Ouellet Réponse de : Aref Salem	Quelle est la stratégie de l'Administration pour aller chercher les sommes afin de sécuriser les actifs de la Société de transport de Montréal?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 59.

---

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 59, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0231

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y retirant les points 15.03, 30.06, 30.09 et 42.01 et en y ajoutant les points 7.08 et 15.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01, 15.06 et 15.02 vers 14 h et les points 15.05, 15.04 et 15.07 vers 16 h 45. Finalement, le point 51.03 sera appelé après la Période de questions du public, vers 20 h 30.

CM26 0232

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 mars 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1er au 28 février 2026

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 28 février 2026

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 28 février 2026

CM26 0233

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport annuel 2024 du bureau de l'inspecteur général de la ville de Montréal »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général dans son document intitulé « Étude du rapport annuel 2024 du bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

04.04 1269902002

---

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

---

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Comme prévu en début de séance, le leader de la majorité rappelle que la Déclaration au point 15.03 – Déclaration pour souligner les contributions de la communauté grecque à la vie montréalaise – a été retirée.

Puis, il appelle le point 15.01.

CM26 0234

Déclaration pour souligner la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances

Attendu que la 27e Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) se tiendra du 21 au 31 mars 2026 sous le thème « Résister et s'unir : repenser ensemble la société de demain »;

Attendu que la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances a été créée en 2000 pour souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2025-2034 de l'ONU prône l'élimination de la discrimination raciale et le respect de la diversité des peuples afrodescendants ainsi que leur apport indéniable au développement de l'humanité;

Attendu que le principal objectif de la SACR est de prévenir et de combattre l'exclusion basée notamment sur la couleur de la peau et l'origine ethnique ou nationale, en proposant des activités qui favorisent un dialogue public éclairé à propos du racisme et de la diversité et qui visent le rapprochement entre toutes les personnes qui habitent le Québec, peu importe leur origine, qu'elles soient des premiers peuples ou issues de l'immigration;

Attendu que l'on assiste à une recrudescence des actes violents à caractère raciste partout dans le monde et que la situation exige une vigilance constante;

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que le 21 mars 1989, la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que Montréal est une ville riche de sa diversité, et que celle-ci doit continuellement être protégée et valorisée à travers des actions concrètes favorisant l'inclusion, le vivre-ensemble et l'égalité des chances;

Attendu que le 15 juin 2020, le conseil municipal a adopté la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2020, à la suite de plusieurs années de concertation et de collaboration, la toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones et qu'elle reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île de Montréal et la place que les communautés autochtones occupent dans son tissu culturel;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* afin qu'elle intègre la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discriminations et l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule;

Attendu que, depuis décembre 2023, la Ville de Montréal opère une Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Soraya Martinez Ferrada
Ericka Alneus
Josué Corvil
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco

Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal souligne le 27e anniversaire de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances et invite la population à participer aux nombreuses activités offertes du 21 au 31 mars 2026;

2 - que la Ville de Montréal réaffirme haut et fort que le racisme est une violation des droits et des libertés de la personne, et que, face au racisme direct, indirect ou systémique et face à toutes les formes de racisme et de discriminations, la tolérance zéro s'impose;

3 - que la Ville de Montréal réitère son engagement envers les initiatives locales, communautaires et citoyennes qui luttent contre le racisme et favorisent le dialogue interculturel dans tous les arrondissements;

4 - que le vivre-ensemble s'avère être le trait d'union qui unit toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, indépendamment de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion;

5 - que la Ville de Montréal réaffirme être une ville avec une Politique d'accès aux services municipaux sans peur;

6 - que la Ville de Montréal exige l'exemplarité de l'ensemble des services centraux et des arrondissements dans la mise en place de climats de travail sains, sécuritaires et exempts de racisme et de discrimination pour toutes les employées et tous les employés de la Ville.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Arij El Korbi, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la conseillère souligne la 27e Semaine contre le racisme et pour l'égalité des chances, en rappelant l'importance de réfléchir à notre histoire commune et aux inégalités qui persistent malgré nos principes.

Puis, elle insiste sur le fait qu'il est de la responsabilité des élus-es de bâtir une société où chacun vit en sécurité et avec dignité, grâce à des actions constantes, concrètes et mesurables. Le racisme ne doit jamais alimenter la stigmatisation ou le populisme, mais encourager un débat plus élevé, une meilleure compréhension et une action efficace contre ce fléau.

En terminant, Mme El Korbi invite la population à participer aux activités organisées dans le cadre de cette 27e édition et remercie les organismes et bénévoles pour leur implication. Elle conclut en rappelant que résister au racisme demeure une responsabilité partagée entre tous et toutes.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus et à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

De son côté, Ericka Alneus souligne la première intervention de la conseillère Arij El Korbi, qu'elle considère comme une victoire, particulièrement pour cette déclaration. Elle salue également les organismes partenaires et les bénévoles présents. Elle rappelle que chaque conversation permet de combattre les discours racistes, islamophobes et antisémites, ainsi que toute forme de discrimination. Selon elle, la dignité de chaque être humain doit guider l'action de toutes les personnes élues.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, joint sa voix à celles de ses collègues du conseil, soulignant à la fois le travail remarquable réalisé par les organismes et la richesse du parcours que la Ville a su bâtir au fil des années dans la lutte contre le racisme. Toutefois, elle déplore qu'en 2026, il soit encore nécessaire d'adopter une telle déclaration, ce qui rappelle tristement qu'il reste encore beaucoup à accomplir.

Puis, elle salue le dévouement des partenaires, des organismes et des bénévoles qui, depuis tant d'années, se consacrent à combattre les injustices raciales. Elle est d'avis qu'il faut avoir le courage de reconnaître l'existence persistante de ce fléau, lequel affecte encore trop de personnes à travers les manifestations du racisme systémique, et il faut surtout saisir le moment présent pour agir.

Pour conclure, la mairesse de Montréal réitère qu'il reste un chemin important à parcourir et elle souhaite que tous et toutes puissent vivre dans une ville offrant dignité et respect et une véritable égalité des chances à toute la population. Elle rappelle qu'il s'agit là d'un engagement profondément collectif.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

07 – Dépôt

À 14 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 février 2026, à 16 h

---

CM26 0235

Dépôt du rapport d'activités 2025 de chacun des comités consultatifs suivants : Comité Jacques-Viger, Conseil du patrimoine de Montréal et Comité consultatif en reconnaissance

1 - le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activités 2025 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte;

2 - le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activités 2025 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et le conseil en prend acte;

3 - le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle dépose le rapport d'activités 2025 du Comité consultatif en reconnaissance, conformément à l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044), et le conseil en prend acte.

07.02 1269672001

7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

CM26 0236

Dépôt du bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Baillets, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Q-2, r. 40)

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle dépose le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable de 17 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable d'Atwater, de Charles-J.-Des Baillets, de Lachine, de Dorval, de Pointe-Claire et de Pierrefonds tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40), et le conseil en prend acte.

07.04 1267261001

CM26 0237

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2025 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2025 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.05

CM26 0238

Dépôt du bilan annuel 2025 du rapport annuel de reddition de comptes de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le bilan annuel 2025 du rapport annuel de reddition de comptes de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1269019002

---

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 25, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle les points 15.06 et 15.02 comme prévu en début de séance.

CM26 0239

Déclaration pour souligner la Journée internationale de la visibilité transgenre

Attendu que la Journée internationale de la visibilité transgenre a lieu le 31 mars de chaque année et a été créée par la militante américaine Rachel Crandall-Crocker, en 2009, en réaction au manque de journée de célébration LGBTQIA2S+ consacrée aux personnes trans;

Attendu qu'un recul des droits des personnes trans est observé dans plusieurs pays du monde, que les personnes trans connaissent une prévalence de harcèlement de rue et de violences dans les lieux publics et que les données confirment une augmentation inquiétante de la transphobie;

Attendu que toutes les personnes citoyennes de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis, en 1975, par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et par la *Charte canadienne des droits et libertés* adoptée en 1982;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, adoptée en 2005, a entre autres pour engagement de combattre toutes les formes de discrimination, dont celles liées à la diversité de genre, et que cet engagement inclut, depuis 2021, les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, notamment la transphobie;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2007, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles, proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui a eu lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal reconnait l'importance du travail fait par les organismes qui œuvrent pour soutenir, accompagner, outiller, défendre et représenter les personnes trans;

Attendu que la Ville de Montréal appuie de nombreuses initiatives communautaires soutenant les communautés de la diversité de genre plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale, telles que des groupes de soutien pour parents et proches d'enfants et d'adolescents créatifs dans le genre, des activités de sécurisation pour la jeunesse autochtone LGBTQIA2S+ et des projets d'accompagnement des personnes LGBTQIA2S+ migrantes ou réfugiées;

Attendu que la Ville de Montréal contribue à de nombreuses initiatives culturelles mettant en valeur et célébrant les communautés LGBTQIA2S+, telles que les festivals Fierté Montréal, Fierté littéraire et Fierté Trans;

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Ericka Alneus
Soraya Martinez Ferrada
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris

Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - souligne la Journée internationale de la visibilité transgenre le 31 mars et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes trans;

2 - continue de défendre les droits des personnes trans et des personnes issues de la diversité sexuelle ou de genre;

3 - continue de mettre en place des formations à disposition du personnel municipal et du corps policier, et de créer des outils de sensibilisation et des lignes directrices pour améliorer la prise en compte des besoins des communautés de la diversité de genre au sein de ses services et de ceux des arrondissements, via l'application de l'ADS+;

4 - s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences transphobes dans l'espace public, à soutenir des initiatives communautaires en prévention et à s'inspirer des bonnes pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux envers les communautés LGBTQIA2S+.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Claude Pinard, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, le conseiller Claude Pinard est d'avis que le 31 mars, Journée internationale de la visibilité trans, constitue une occasion de célébrer la richesse des parcours et des identités trans. Il souligne que Montréal se veut une ville accueillante, où chaque personne peut vivre dans la dignité et la sécurité, mais constate que les droits des personnes trans reculent dans plusieurs régions du monde. M. Pinard enchaîne en notant que les discriminations augmentent, que des manifestations haineuses ont eu lieu récemment et que les personnes trans demeurent particulièrement touchées par l'itinérance et la crise du logement, ce qui exige vigilance et actions de toutes parts.

Par la suite, M. Pinard met en valeur le rôle essentiel des organismes communautaires pour la Ville, et fait mention des enjeux de financement pour ces derniers, tout en indiquant que l'Administration soutient leurs projets et augmente les ressources allouées pour l'année 2026. Il conclut en saluant le courage des personnes trans, en remerciant les organismes pour leur travail et en invitant les membres du conseil à adopter la déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray.

À son tour, M. McCray salue les organismes présents et rappelle que la première déclaration sur la Journée internationale de la visibilité trans a été adoptée un an plus tôt, dans un contexte marqué par des reculs importants des droits des personnes trans, tant aux États-Unis qu'au Canada. Il poursuit en soulignant l'augmentation des actes haineux, la hausse des appels à l'organisme Interligne et la présence de discours politiques jugés dangereux. Il croit que les personnes élues ont la responsabilité d'être exemplaires et que Montréal doit réaffirmer son soutien envers les personnes trans. Le leader adjoint de l'Opposition officielle remercie l'Administration pour son ouverture dans cette démarche commune. Enfin, il réitère que la visibilité et le soutien sont essentiels pour assurer la dignité, la sécurité et l'inclusion des personnes trans.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin et à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, qui joignent leurs voix à cette Déclaration pour souligner notamment le travail des organismes communautaires et exprimer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre toutes formes de discrimination.

La présidente du conseil remercie les quatre personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CM26 0240

Déclaration en solidarité avec le peuple libanais

Attendu que le Liban a été entraîné dans la guerre qui se déroule au Moyen-Orient, et que le peuple libanais est durement touché par le conflit;

Attendu que, selon un bilan provisoire, des milliers de civils libanais ont été tués ou blessés, et plus d'un million de Libanaises et Libanais ont été forcés de se déplacer à l'intérieur du pays, dont des milliers d'enfants;

Attendu que la communauté internationale appelle à éviter toute escalade supplémentaire et à mener des négociations constructives en vue de trouver une solution politique durable;

Attendu que les hostilités qui se déroulent en territoire libanais affectent les populations civiles et qu'elles plongent le peuple libanais et sa diaspora, notamment à Montréal, dans une période d'incertitude, de peur et de peine;

Attendu que la diaspora libanaise constitue une part importante de la diaspora arabo-canadienne, avec plus de 400 000 personnes libano-canadiennes vivant au pays, dont la moitié à Montréal et dans la grande région métropolitaine;

Attendu que Montréal reconnaît l'apport essentiel des Montréalaises et des Montréalais d'origine libanaise, dont l'implication et le leadership apportent un dynamisme indéniable aux sphères économique, politique, artistique, culturelle, sportive et scientifique de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal et la capitale du Liban, Beyrouth, entretiennent depuis plusieurs années une relation amicale, scellée par la signature, en 2017, d'une entente d'amitié et de coopération;

Attendu que Montréal est une ville de paix, membre du réseau international de villes *Mayors for Peace*, et qu'elle soutiendra toujours toute démarche visant à l'atteinte d'une paix mondiale durable;

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Aref Salem
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier

Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - exprime sa solidarité avec le peuple libanais et avec toute la communauté libanaise de Montréal en cette période particulièrement difficile;

2 - réaffirme son engagement envers cette relation d'amitié, de solidarité et de collaboration avec la communauté libanaise et poursuive ses échanges avec celle-ci;

3 - réaffirme son appui aux démarches favorisant la désescalade, le dialogue, le respect du droit international et la paix dans le monde.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Youssef Hariri, pour la présentation de la Déclaration.

Tout d'abord, le conseiller Youssef Hariri rappelle qu'à Montréal, la communauté libanaise est nombreuse, engagée et profondément enracinée, contribuant depuis longtemps à la richesse culturelle, sociale et économique de la Ville de Montréal. Pour lui, le Liban est plus qu'un territoire, c'est aussi une terre d'histoire, de diversité et de coexistence, marquée par des siècles de civilisations et de résilience. Il mentionne notamment qu'aujourd'hui ce pays traverse une période extrêmement difficile, frappé par la guerre, les bombardements, les pertes de vies humaines et le déplacement de centaines de milliers de personnes. M. Hariri indique que de nombreuses familles libanaises à Montréal vivent dans le deuil et l'angoisse, alors que leurs proches subissent la destruction, l'exil et des conditions de survie dramatiques.

En conclusion, il insiste sur la nécessité de faire cesser la guerre, de respecter le droit international et de reconnaître chaque personne comme citoyen de l'humanité. Avec la solidarité de tous et toutes, il est convaincu que malgré l'obscurité de la guerre, la paix et la justice finiront par triompher.

La présidente du conseil cède la parole respectivement à la conseillère Céline-Audrey Beauregard ainsi qu'au conseiller Aref Salem.

D'emblée, la conseillère Céline-Audrey Beauregard dénonce la violence persistante qui frappe le Liban, rappelant que ce pays a traversé de nombreuses périodes de guerre et de divisions au fil de son histoire. Elle rapporte, entre autres, la brutalité aveugle des attaques et la mort d'innocents sans lien avec le conflit. Elle exprime l'espoir qu'un jour le Liban soit à nouveau associé à sa gastronomie, à ses paysages, à ses villes historiques comme Byblos et à un peuple résilient et accueillant. Mme Beauregard termine en invitant les membres du conseil à joindre leur voix à cette Déclaration en solidarité avec le peuple libanais.

À son tour, le conseiller Aref Salem exprime son appui à cette déclaration qui ravive en lui les souvenirs d'une enfance et d'une adolescence marquées par la guerre et la perte d'êtres chers. Comme de nombreux Libanais de sa génération, il fait partie de ceux qui ont quitté le Liban et compare cet exil à des arbres déracinés, replantés dans un nouveau sol afin de retrouver un environnement calme, stable et paisible. Il rappelle que les guerres ne causent pas seulement des destructions matérielles, mais surtout des pertes de vies humaines, alors que près de 3 500 personnes sont mortes ou blessées au Liban. Enfin, M. Salem exprime l'espoir d'une paix durable pour le Liban et pour l'ensemble du Moyen-Orient.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

07 – Dépôt

À 14 h 54, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Dépôt ».

CM26 0241

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et le conseil en prend acte.

07.07 1267665001

CM26 0242

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle dépose le rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.08

---

08 – Dépôt des rapports de commissions

À 14 h 54, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports de commissions ».

CM26 0243

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

08.01

_____

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 21, le conseil reprend ses travaux.

_____

CM26 0244

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2025 »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2025 », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

08.02

_____

CM26 0245

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement - Rapport et recommandation »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement - Rapport et recommandation », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

08.03

_____

11 - Dépôt de pétitions

À 15 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

_____

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 15 h 27, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 27,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0246

Accorder un contrat à Gabriel Moto B Montréal S.E.C, pour la fourniture de motocyclettes pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 550 899,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21193 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Gabriel Moto B Montréal S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de motocyclettes pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 459 082,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21193;

2 - d'autoriser une dépense de 68 862,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 22 954,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - de procéder à une évaluation du rendement de Gabriel Moto B Montréal S.E.C.;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255593010
80.01 (20.01)

CM26 0247

Résilier l'entente-cadre conclue avec Services de mécanique mobile B.L. inc. (CG25 0695), pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier l'entente-cadre conclue avec Services de mécanique mobile B.L. inc. (CG25 0695), pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1265593002
80.01 (20.02)

_____

CM26 0248

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 233 974,40 $, taxes incluses, pour la location à court terme de deux camions nacelles d'une hauteur nominale de 55 pieds ou plus, sans opérateur et avec entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec La Compagnie de Location d'Autos Enterprise Canada (CG25 0173), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 474 646,50 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 212 704 $, taxes incluses, pour la location court terme de deux camions nacelles de hauteur nominale de 55 pieds ou plus, sans opérateur et avec entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec La Compagnie de Location d'Autos Enterprise Canada (CG25 0173);

2 - d'autoriser une dépense de 21 270,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593008
80.01 (20.03)

_____

CM26 0249

Autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres découlant de l'appel d'offres 21-18960 (CG22 0111) de Fortier Auto (Montréal) ltée à 13665216 Canada inc., pour la fourniture de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres découlant de l'appel d'offres 21-18960 (CG22 0111) de Fortier Auto (Montréal) ltée. à 13665216 Canada inc. pour la fourniture de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2).

Adopté à l'unanimité.

1265593009
80.01 (20.04)

CM26 0250

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 840 656,93 $, taxes incluses, pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et de jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Pneus Métropolitains inc. (lots 1, 3 et 4) (CG24 0342), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 2 619 075,10 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 700 547,44 $, taxes incluses, pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et de jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Pneus Métropolitains (lots 1, 3 et 4) (CG24 0342);

2- d'autoriser une dépense de 140 109,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593010
80.01 (20.05)

À 15 h 31,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0251

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme d'un an, rétroactivement au 1er janvier 2026, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés, afin d'organiser des activités de compostage pour les citoyens, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 13 428 $ pour le terme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme d'un an, rétroactivement au 1er janvier 2026, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés, afin d'organiser des activités de compostage pour les citoyens, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 13 428 $ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

1260515002
80.01 (20.06)

CM26 0252

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190).

Adopté à l'unanimité.

1269660001
80.01 (20.07)

CM26 0253

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 463 611,35 $, taxes incluses, pour les services de remorquage, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 304 844,86 $, taxes incluses, en regard de chacun des lots ci-après désignés, pour les services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne, tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personne et tout véhicule de la Ville en panne :

Firmes	**Montant (taxes incluses)**	**Montant total du contrat (taxes incluses)**	**Date prévue d'entrée en vigueur**
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 2)	140 718,47 $	562 873,89 $	1er juillet 2026
Remorquage Burstall-Conrad inc. (lot 4)	140 806,44 $	563 225,76 $	1er juillet 2026
Remorquage Centre-Ville inc. (lot 5)	177 595,42 $	710 381,67 $	1er juillet 2026
Remorquage Météor inc. (lot 6)	122 574,60 $	490 298,41 $	1er avril 2026
Remorquage Météor inc. (lot 7)	160 519,68 $	642 078,73 $	1er avril 2026
Bélanger S.R. inc. (lot 8)	185 963,03 $	743 852,11 $	1er juillet 2026
Remorquage Centre-Ville inc. (lot 9)	246 401,62 $	985 606,48 $	1er juillet 2026
Bélanger S.R. inc. (lot 10)	130 265,60 $	521 062,41 $	1er juillet 2026

3- d'autoriser une dépense totale de 158 766,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260164001
80.01 (20.08)

CM26 0254

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 275 018,02 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023);

3- d'autoriser une dépense de 27 501,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157018
80.01 (20.09)

CM26 0255

Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255350005
80.01 (20.10)

À 15 h 33,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0256

Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de deux conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de deux conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330 et CG25 0444);

2 - d'approuver le projet de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1268180001
80.01 (20.11)

CM26 0257

Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2 pour les services de téléphonie traditionnelle de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le Lot 2 - Numérique et analogique, destiné à répondre aux besoins de téléphonie traditionnelle de la Ville dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256634006
80.01 (20.12)

CM26 0258

Autoriser une dépense additionnelle de 1 055 231,53 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, dans le cadre du contrat accordé à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction) (CG21 0277), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 869 794,02 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 055 231,53 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, dans le cadre du contrat accordé à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.) (CG21-0277);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255072001
80.01 (20.13)

CM26 0259

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constituée des lots 3 364 501, 3 364 498, 3 364 500, 3 364 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 916,9 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation;

2- d'autoriser la signature de l'acte de modification d'emphytéose par le greffier, pourvu que cet acte, dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet joint et à la condition que la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion ait remis à la Ville une confirmation de financement satisfaisante de son créancier hypothécaire, ainsi que toute preuve d'assurance satisfaisante, le tout de l'avis du Service de la stratégie immobilière.

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259245004
80.01 (20.14)

CM26 0260

Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'Entente sectorielle en économie circulaire – Secteur de la construction, entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville de Montréal, d'un montant total de 1 295 000 $, couvrant la période entre 2026 et 2028;

2- de réserver une somme de 300 000 $, soit la contribution de la Ville de Montréal, à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268468001
80.01 (20.15)

À 15 h 35,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0261

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour les services d'analyse d'échantillons d'eau, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 361 444,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21210 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'analyse d'échantillons d'eau, pour une somme maximale de 1 237 676,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21210;

2- d'autoriser une dépense de 123 767,68 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1266987001
80.01 (20.16)

CM26 0262

Conclure une entente-cadre avec 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 14 476 599,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2612-C (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 14 176 599,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2612-C;

2- d'autoriser une dépense de 300 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);

4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264745001
80.01 (20.17)

CM26 0263

Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Les Emballages Carrousel inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 545 740,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21156;

2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Emballages Carrousel inc.;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1263838001
80.01 (20.18)

CM26 0264

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'adhésion au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, d'une durée de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 16 800 000 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, soit rétroactivement du 2 mars 2026 au 1er mars 2031, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, pour une somme maximale de 16 800 000 $;

2- d'autoriser le directeur de la Direction Espace de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administratives, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269563003
80.01 (20.19)

CM26 0265

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21232 :

Firmes (lots)	Descriptions	Montants (taxes incluses)
Roland Grenier Construction ltée (1)	travaux généraux sur des édifices patrimoniaux	2 966 441,83 $
Mécanicaction inc. (2)	travaux généraux liés à l'aménagement des espaces administratifs	1 152 054,97 $
Mécanicaction inc. (3)	travaux généraux liés au développement d'hébergements destinés à la lutte contre l'itinérance	3 872 298,98 $

2- d'autoriser une dépense de 1 598 159,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc.;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1263240001
80.01 (20.20)

À 15 h 38,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0266

Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, UAP inc., un contrat pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 867 933,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21201;

2- de procéder à une évaluation du rendement de UAP inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035008
80.01 (20.21)

CM26 0267

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Cloud Monitored Objects inc. (Gestion d'objets distants CMO), seul soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 701,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21182;

2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Cloud Monitored Objects inc. (Gestion d'objets distants CMO);

3- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1262881001
80.01 (20.22)

CM26 0268

Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Mécanique Northerm inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, chemin Remembrance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 935 681,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15983;

2- d'autoriser une dépense de 187 136,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 187 136,30 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Mécanique Northerm inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260430001
80.01 (20.23)

CM26 0269

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026, pour une somme maximale de 172 462,50 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 décembre 2025;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260036001
80.01 (20.24)

CM26 0270

Accorder deux contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, des contrats pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21258 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Bell Canada	Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du service des Technologies de l'information	864 754,49 $
ITI inc.	Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du Service de l'eau	220 440,12 $

2- de procéder à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Bell Canada;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269834001
80.01 (20.25)

À 15 h 39,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0271

Accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 69 076,99 $ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265440001
80.01 (20.26)

CM26 0272

Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1262885002
80.01 (20.27)

CM26 0273

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028;

2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259622013
80.01 (20.28)

CM26 0274

Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville de Montréal pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269196001
80.01 (20.29)

CM26 0275

Accorder un soutien financier totalisant 543 812 $ à Startop et Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 543 812 $, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Soutien recommandé
Startop	Économie sociale inclusive	350 000 $
CDEPNQL	Développement et rayonnement de l'entrepreneuriat autochtone dans la grande région de Montréal	193 812 $

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265531001
80.01 (20.30)

À 15 h 47,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0276

Approuver le projet de la première convention d'amendement modifiant l'Accord-cadre conclu entre Mission Unitaînés, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG24 0383) / Accorder un soutien financier additionnel de 877 312 $ à Mission Unitaînés / Autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 877 312 $ pour l'exercice 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de la première convention d'amendement modifiant l'Accord-cadre conclu entre Mission Unitaînés, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG24 0383);

2- d'accorder un soutien financier de 877 312 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à Mission Unitaînés;

3- d'autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 877 312 $ pour l'exercice 2026 selon l'Accord-cadre au Service de l'habitation;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'addenda à l'Accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269286002
80.01 (20.31)

CM26 0277

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente de subvention conclue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (CG25 0146)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente de subvention conclue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 9 juin 2025;

2- d'autoriser la signature de l'addenda 1 pourvu que cet addenda soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'Entente joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à octroyer cette subvention à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1269286004
80.01 (20.32)

CM26 0278

Approuver les addendas aux ententes de délégation 2025-2028 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL / Autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des dépenses administratives des six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL couvrant la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028 conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'approbation de l'entente de développement territoriale du fonds régions et ruralité entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

2- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;

3- d'autoriser le greffier à signer les addendas aux ententes de délégation 2025-2028 entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addenda aux ententes de délégation joints au présent dossier décisionnel;

4- d'autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des dépenses administratives des six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1269502001
80.01 (20.33)

CM26 0279

Approuver les addendas aux conventions de contributions financières 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL / Autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des frais de gestion et des dépenses liées aux ressources humaines des six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les addendas aux conventions de contributions financières 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL;

2- d'autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des frais de gestion et des dépenses liées aux ressources humaines des six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1265531002
80.01 (20.34)

CM26 0280

Approuver l'entente spécifique entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville visant à confier à la STM la réalisation des travaux dans le cadre du prolongement de la ligne bleue / Autoriser une dépense totale de 3 808 451,29 $, taxes incluses, à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver l'entente spécifique entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville visant à confier à la STM la réalisation des travaux dans le cadre du prolongement de la ligne bleue;

2- d'autoriser à cette fin, une dépense totale de 3 808 451,29 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1250803004
80.01 (20.35)

À 15 h 51,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.39) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0281

Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2026-2029 d'un montant total de 1 402 740 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver la convention d'aide financière pour le Programme d'appui aux projets de développement économique, d'un montant total de 150 000 $, avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 1 122 240 $ réparti entre 2026 et 2029 équivalent au montant de la subvention attendue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2026-2029, d'un montant total de 1 402 740 $, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

2- d'approuver la convention d'aide financière pour le Programme d'appui aux projets de développement économique, d'un montant total de 150 000 $, avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 1 122 240 $ réparti entre 2026 et 2029 selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267956002
80.01 (20.36)

CM26 0282

Accorder un soutien financier de 220 500 $ à Les scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ) pour des projets de développement économique / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Les scènes de Musique Alternative du Québec (SMAQ)	Société acheteuse culturelle : structuration, expérimentation et acquisition d'un bâtiment pilote de 2026 à 2028	220 500 $

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266814001
80.01 (20.37)

CM26 0283

Accorder un soutien financier de 581 845 $ à la Coopérative d'habitation Monde-Uni afin de réaliser le projet Acadie, dans le cadre du fonds alimenté par les contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 581 845 $ à la Coopérative d'habitation Monde-Uni afin de réaliser le projet Acadie, dans le cadre du fonds alimenté par les contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268080001
80.01 (20.38)

CM26 0284

Accorder un soutien financier totalisant 5 407 736 $ à 15 organismes et un soutien additionnel de 3 942 461 $ à 10 organismes, pour la réalisation de leurs projets respectifs, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, dans le cadre du Programme itinérance et milieux inclusifs 2026-2028 / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 42 667 $, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, à Dîners St-Louis pour la réalisation de son projet Fête de quartier, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - bonification Programme itinérance et milieux inclusifs (PIMI);

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 5 407 736 $, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, à 15 différents organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - bonification Programme itinérance et milieux inclusifs (PIMI) :

Organisme	Projet	Soutien recommandé	Versements		
			2026	2027	2028
Architecture Sans Frontières Québec	Construire la ville ensemble : Favoriser la participation des personnes en situation d'itinérance	**230 223 $**	58 932 $	83 392 $	87 899 $
Mouvement ATD Quart Monde du Canada	Croiser les regards sur l'itinérance et la solidarité entre personnes logées et non logées	**128 992 $**	34 034 $	47 479 $	47 479 $
Clinique Droits Devant	L'inclusion des personnes en situation d'itinérance : un incontournable pour réduire les tensions	**226 932 $**	73 343 $	74 856 $	78 733 $
Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart	Rebondir par le loisir	**648 111 $**	136 838 $	250 812 $	260 461 $
En Marge 12-17	Transition	**242 092 $**	78 603 $	80 674 $	82 815 $
Inter-Action du Quartier Peter-McGill	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	**538 216 $**	126 347 $	198 178 $	213 691 $

Le Bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes	TRALAJ - Travail à la journée	**293 374 $**	78 725 $	106 555 $	108 094 $
Le PAS de la rue	Retisser le filet social : soutenir les 55 ans et plus en itinérance au cœur du Centre-Sud	**167 660 $**	44 261 $	60 786 $	62 613 $
Les YMCA du Québec	Dialogue – Programme d'insertion sociocommunautaire par le travail et les alternatives constructives	**599 379 $**	105 036 $	244 523 $	249 820 $
Mission Bon Accueil	Cohabitation urbaine inclusive autour des services communautaires MBA	**690 122 $**	165 638 $	258 376 $	266 108 $
Prévention Côte-des-Neiges–Notre Dame-de-Grace	TAPAJ Cote des Neiges-Notre Dame de Grace	**476 239 $**	122 575 $	171 797 $	181 867 $
Sentier urbain	Verdir les liens	**150 000 $**	50 000 $	50 000 $	50 000 $
Société de Développement Social	Équipe médiation communautaire secteur Pôle-Place-des-Arts et Quartier Chinois	**434 033 $**	117 443 $	156 590 $	160 000 $
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	L'itinérance, quand les chemins se croisent	**245 750 $**	63 750 $	89 000 $	93 000 $
Travail de rue / action communautaire	Le Poirier : Pour favoriser la cohabitation solidaire avec les PSI de Verdun et du Sud-Ouest	**336 613 $**	62 418 $	119 662 $	154 533 $

2- d'approuver les 15 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'approuver un projet Addenda 1, à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et dix différents organismes (CG25 0500) pour la réalisation de leur projet respectif, bonifiant le soutien initial accordé totalisant 3 942 461 $ sur une période de trois ans se terminant les 31 décembre 2028, majorant ainsi le soutien total à 9 477 116 $;

4- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle totalisant 3 942 461 $, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028 dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - bonification Programme Itinérance et milieux inclusifs (PIMI);

Organisme	**Projet**	**Soutien**			**Versements**		
		Initial accordé CG25 0500	**Additionnel recommandé**	**Majoré**	**2026**	**2027**	**2028**
Accueil Bonneau inc.	La cohabitation sociale, moteur de nos communautés	861 178 $	**589 086 $**	1 450 264 $	421 936 $	502 764 $	525 564 $
L'Amour en action Syl Dan	Action, Intégration et Cohabitation	463 852 $	**69 659 $**	533 511 $	166 695 $	181 668 $	185 148 $

La Maison Benoît Labre	Brigades de propreté	654 575 $	**734 835 $**	1 389 410 $	404 572 $	492 419 $	492 419 $
La rue des Femmes de Montréal	Activités socio-culturelles	332 997 $	**592 328 $**	925 325 $	270 926 $	325 835 $	328 564 $
Maison du Père	Maillage et cohabitation sociale	527 516 $	**107 771 $**	635 287 $	201 156 $	216 694 $	217 437 $
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance	707 585 $	**332 432 $**	1 040 017 $	316 364 $	357 252 $	366 401 $
Projet Ado Communautaire en travail de rue	Cohabitation	416 821 $	**315 608 $**	732 429 $	217 608 $	254 404 $	260 417 $
Ricochet (Hébergement/ Homes)	Co-existe 3.0	549 594 $	**342 018 $**	891 612 $	267 291 $	306 921 $	317 400 $
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives (M.A.R.C.)	753 848 $	**568 552 $**	1 322 400 $	408 506 $	452 776 $	461 118 $
Spectre de rue inc.	Intervention en mixité sociale	266 689 $	**290 172 $**	556 861 $	161 543 $	193 950 $	201 368 $

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260417001
80.01 (20.39)

À 15 h 54,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0285

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, la Ville de Varennes et la Ville de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et les Villes de Varennes et de Repentigny, afin d'offrir un service de navette fluviale pour les années 2026, 2027 et 2028, avec la possibilité de prolongation pour les années 2029 et 2030, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo ».

Adopté à l'unanimité.

1253163002
80.01 (30.01)

CM26 0286

Approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1269019001
80.01 (30.02)

CM26 0287

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265825001
80.01 (30.03)

CM26 0288

Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268798002
80.01 (30.04)

CM26 0289

Ratifier l'affectation au montant de 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier l'affectation de 1 095 300 $ à l'égard des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

1265626001
80.01 (30.05)

À 16 h 09,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0290

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire (486 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1269641001
80.01 (30.06)

CM26 0291

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine (1 683 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Adopté à l'unanimité.

1269641003
80.01 (30.07)

CM26 0292

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle (391 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641008
80.01 (30.08)

CM26 0293

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal (805 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Adopté à l'unanimité.

1265449001
80.01 (30.09)

CM26 0294

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12 260 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1265449002
80.01 (30.10)

À 16 h 10,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.11) à 80.01 (30.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0295

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1 513 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1265449003
80.01 (30.11)

CM26 0296

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (5 632 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1255449004
80.01 (30.12)

CM26 0297

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal afin d'assurer sa conformité aux nouvelles exigences de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM, RLRQ, c. C-65.01).

Adopté à l'unanimité.

1265317003
80.01 (30.13)

CM26 0298

Approuver le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, requis dans le cadre de l'Entente 2025-2028 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Développement territorial conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Cadre d'intervention en vitalité du territoire (Cadre d'intervention) dans le cadre de l'Entente 2025-2028 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial;

2 - de transmettre le Cadre d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1260068001
80.01 (30.14)

À 16 h 10,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0299

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $, afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1250525001
80.01 (42.01)

CM26 0300

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1257900004
80.01 (42.02)

CM26 0301

Adoption - Règlement modifiant le règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

1255687005
80.01 (42.03)

CM26 0302

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1265317001
80.01 (42.04)

CM26 0303

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24 036) ».

Adopté à l'unanimité.

1269632001
80.01 (42.05)

CM26 0304

Approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $, pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation de conseil municipal soit :

1- d’approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $ pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2- d’approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1260460001
80.01 (45.01)

CM26 0305

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu,* pour une durée de trois ans, à compter du 30 mars 2026 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 136 260 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier de grade sergent-détective pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l’orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser l’entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour le détachement d’une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 30 mars 2026;

2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de détachement pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'autoriser l’augmentation temporaire de l’effectif autorisé d’un poste policier de grade sergent-détective pour la même période;

4- d’autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 136 260 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265326001
80.01 (50.01)

À 16 h 20,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0306

Nommer Céline-Audrey Beauregard, mairesse de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Céline-Audrey Beauregard, mairesse de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentante de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1262959001
80.01 (51.01)

CM26 0307

Nommer Mercedez Plante, élue de l'arrondissement d'Outremont, pour siéger au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mercedez Plante, conseillère d'arrondissement d'Outremont, pour siéger au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1263711001
80.01 (51.02)

CM26 0308

Nommer Danielle Myrand, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour siéger au sein du conseil d'administration de PME-MTL Ouest-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Danielle Myrand, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour siéger au sein du conseil d'administration de PME-MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1262714001
80.01 (51.03)

CM26 0309

Nommer Jocelyn Pauzé, conseiller de Ville, district Marie-Victorin, à titre de représentant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au sein du conseil d'administration de PME MTL-Centre Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, district Marie-Victorin, à titre de représentant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1260297003
80.01 (51.04)

CM26 0310

Nommer Vana Nazarian, élue de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger à titre de représentante au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Vana Nazarian, conseillère de la Ville, de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger à titre de représentante au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des Villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de février 2026.

Adopté à l'unanimité.

1260075003
80.01 (51.05)

---

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 21,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0311

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 175 071,19 $, taxes incluses, pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers spécialisés, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec North On Sixty (CM24 0689), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 797 867,77 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0281;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 145 892,66 $, taxes incluses, pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers spécialisés, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec North on Sixty;

2 - d'autoriser une dépense de 29 178,53 $, taxes incluses, à titre budget de variation de quantité;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1265593006

CM26 0312

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026) - Dépense totale de 10 589 009,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527002 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0285;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 288 604,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527002;

2- d'autoriser une dépense de 928 860,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 371 544,18 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose des documents en complément au dossier.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.02 1257231090

_____

CM26 0313

Conclure une entente-cadre avec Groupe Geninov inc., pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 843 286,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2349 (5 soum) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0287;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme

maximale de 843 286,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2349;

2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Geninov inc., à cet effet;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Geninov inc.;

4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1260649002

CM26 0314

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Communauté féminine Entre Elles, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 4, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 77 pieds carrés, à des fins de bureaux, et d'activités communautaires destinées aux femmes nouvelles arrivantes, pour un loyer total de 2 453,22 $, excluant les taxes de vente et le montant de la subvention immobilière est de 15 495 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0291;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Communauté féminine Entre Elles, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 4, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 77 pieds carrés, à des fins de bureau, et d'activités communautaires destinées aux femmes nouvelles arrivantes, pour un loyer total de 2 453,22 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1265323004

CM26 0315

Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0355;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Anne Lagacé (CM26 0075) à Corporation 9560-8303 Québec inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions;

2- d'approuver le projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1260348003

À 16 h 27,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0316

Résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026 / Autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0320;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de résilier le contrat accordé à Veille sur toi inc., pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé (CM25 0765), d'ici le 31 décembre 2026;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 711 280 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service des ressources humaines et des communications, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Ericka Alneus
Céline-Audrey Beauregard
Carla Beauvais
Josefina Blanco
Émilie Brière
Elvira Carhuallanqui
Olivier Demers-Dubé
Sterling Downey
Véronique Fournier
Nathalie Goulet
Catherine Houbart
Jean François Lalonde
François Limoges
Christopher McCray
Peter McQueen
Martine Musau Muele
Danielle Myrand
Alex Norris
Sylvain Ouellet

Jocelyn Pauzé
Marie Plourde
Élise Tanguay
Sarah V. Doyon
Cathy Wong

20.06 1259722003

CM26 0317

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 87 406,05 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146), majorant ainsi le montant total du contrat à 331 778,25 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0316;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 72 838,37 $, taxes incluses, pour les services d'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières, situés au 251, avenue des Pins Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Jardin de lumière (Richard Archambault) (CM23 0146);

3- d'autoriser une dépense de 14 567,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1257157019

CM26 0318

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404 (lot 2))

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0319;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lot 2), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404).

Adopté à l'unanimité.

20.08 1268023001

CM26 0319

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 121 767,30 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433), majorant ainsi le montant total de l'entente à 7 795 265,44 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0321;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 845 015,04 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de pierres concassées dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Amrize Canada inc. (anciennement Lafarge Canada inc.) (CM23 0433);

3- d'autoriser une dépense de 276 752,26 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de prendre acte du changement de nom de l'entreprise Lafarge Canada inc. pour Amrize Canada inc.;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255437001

CM26 0320

Approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0361;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver l'entente de paiement d'arrérages avec Hydro-Québec, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2025, relativement à plusieurs dossiers locatifs situés dans les emprises appartenant à Hydro-Québec, utilisées par les citoyens de la Ville de Montréal pour des pistes cyclables, des parcs et des jardins communautaires, pour un montant de 125 167,62 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente de paiement d'arrérages;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1254069005

À 16 h 37,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0321

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 5 497,20 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0363;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 287 et 291, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 360 pieds carrés, à des fins de bureaux et de bibliothèque, pour un loyer total de 10 551,60 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265323006

CM26 0322

Ratifier l'entente entre la Ville et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 16 409 137,60 $ dans le cadre du volet 2 du programme OASIS / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 689 268 $ au budget de fonctionnement de la Direction générale de la Ville / Confirmer que la Ville et ses partenaires, conformément au cadre normatif du programme OASIS, s'engagent à payer 20 % des dépenses admissibles, toutes dépenses non admissibles et tout dépassement de coûts liés à la réalisation du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0358;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 16 409 137,60 $ dans le cadre du volet 2 du programme OASIS, le tout selon les termes et les conditions stipulées à l'entente;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 689 268 $, soit 4,2% de la subvention, à la Direction générale de la Ville de Montréal;

3- de confirmer que la Ville et ses partenaires, conformément au cadre normatif du programme OASIS, s'engagent à payer 20 % des dépenses admissibles, ainsi que toute dépenses non admissible et tout dépassement de coûts liés à la réalisation du projet.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle. Ce dernier souhaite que la conseillère Sarah V. Doyon demeure sur le point à l'étude jugeant qu'elle est présentement hors propos.

La présidente du conseil clôt le débat en demandant à Mme V. Doyon d'axer son intervention sur le point à l'étude.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.12 1269918001

CM26 0323

Approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0356;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prêt de local, entre la Ville de Montréal et l'organisme Club de lutte Inter-Concordia, pour la location, à titre gratuit, d'un bureau administratif et d'une salle d'entraînement du complexe sportif Claude-Robillard, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259615008

CM26 0324

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale dudit projet de bail est de 162 423,78 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0360;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 335, place D'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, pour un loyer total de 5 535 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258042007

CM26 0325

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0362;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création et troupe de théâtre, pour un loyer total de 36 855 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1265941004

---

15 – Déclaration / Proclamation

À 16 h 45, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle les points 15.05, 15.04 et 15.07 comme prévu en début de séance.

CM26 0326

Déclaration pour la Journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom Shoah, sera soulignée du 13 au 14 avril 2026;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de personnes juives ont été victimes de la Shoah lors de la Seconde Guerre mondiale, créant l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire;

Attendu qu'après la Seconde Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah, qui ont contribué activement au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité, et qu'elle lutte activement pour la liberté et la tolérance;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, Yom HaShoah la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste et s'est engagée à souligner cette journée commémorative de manière récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu qu'en mémoire des génocides du XX^{e} siècle et de leurs victimes, le monument commémoratif *La réparation* a été érigé, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Attendu que la Ville de Montréal a soutenu financièrement la construction du musée de l'Holocauste Montréal;

Attendu que Yom HaShoah incite à ne jamais oublier l'Holocauste et à demeurer vigilantes et vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de sorte que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Josué Corvil
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda

Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière, Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

1 - que les 13 et 14 avril 2026, la Ville de Montréal reconnaisse Yom HaShoah, la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, en solidarité avec les survivantes et les survivants de ce génocide, et en signe de vigilance pour que de tels crimes ne se reproduisent jamais;

2 - que la Ville de Montréal réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;

3 - que la Ville de Montréal continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Sonny Moroz pour la présentation de la Déclaration.

Tout d'abord, le conseiller Sonny Moroz salue les personnes présentes au balcon et affirme que la Déclaration pour la Journée du souvenir des victimes de la Shoah représente une journée de mémoire. Il est d'avis, entre autres, qu'il est important de se souvenir car lorsque l'on oublie notre histoire, elle se répète. Il souligne que plus de six millions de personnes juives ont été exterminées durant la Shoah en quelques années seulement. M. Moroz évoque également le massacre de Babi Yar et précise que ce site a de nouveau été touché lors de la guerre d'agression de la Russie commencée en 2022.

Par la suite, le conseiller Moroz indique que Montréal a été terre d'accueil du plus grand nombre de personnes survivantes juives et qu'elle est aujourd'hui le troisième foyer mondial de ces personnes encore en vie. Enfin, M. Moroz mise sur des actions en éducation et dans nos institutions pour comprendre et honorer cette histoire.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus et à la conseillère Émilie Brière.

Mme Ericka Alneus débute en joignant sa voix à celle M. Moroz et salue également les invités présents, rappelant l'importance de se remémorer cette tragédie qui a profondément marqué l'histoire humaine. Elle mentionne notamment que Montréal a la chance d'accueillir le musée de l'Holocauste sur le boulevard Saint-Laurent, lieu marqué par l'implantation historique de la communauté juive, visible notamment à travers les inscriptions yiddish sur certains bâtiments. La cheffe de l'Opposition officielle termine en réaffirmant la nécessité de cet exercice de mémoire, insiste sur une tolérance zéro face à l'antisémitisme et réitère que le « plus jamais » doit encore être déclaré.

En résumé, la conseillère Émilie Brière souligne qu'à Montréal cette journée est consacrée à la commémoration des victimes de la Shoah et à l'hommage rendu aux six millions de personnes juives assassinées par le régime nazi, ainsi qu'à toutes les autres personnes persécutées et mises à mort en raison de leur identité ou de leurs convictions. Mme Brière insiste sur le fait que la Shoah démontre jusqu'où peuvent mener le racisme, la déshumanisation et l'indifférence, nourris par les préjugés, la banalisation de la haine et le silence. Elle conclut en faisant appel à la vigilance, à la dénonciation des discours haineux, à la défense des droits humains et au devoir de mémoire transmis par l'éducation, le dialogue et l'engagement, afin de bâtir une société montréalaise plus juste, inclusive et profondément humaine pour les générations futures.

La présidente remercie les trois personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM26 0327

Déclaration pour souligner les contributions de la communauté irlandaise à Montréal

Attendu que l'arrivée de 75 000 Irlandaises et Irlandais à Montréal au XIX^{e} siècle, notamment lors de la Grande Famine de 1845-1849, a mené à l'implantation d'une communauté vibrante, qui a contribué de manière significative à la vie économique, sociale et culturelle de la métropole;

Attendu que les travailleurs irlandais ont joué un rôle clé dans la construction d'infrastructures essentielles à Montréal, notamment le canal de Lachine (1821-1825) et le pont Victoria (1854-1859), contribuant ainsi à l'essor industriel et commercial de la ville;

Attendu que la communauté irlandaise a participé à la croissance de nombreux quartiers de Montréal, tels que le Sud-Ouest, fondé par l'entrepreneure visionnaire Mary Griffin, où des milliers d'Irlandaises et d'Irlandais ont choisi de s'installer et continuent de vivre aujourd'hui;

Attendu que les contributions majeures de la communauté irlandaise à Montréal ont été soulignées notamment par l'ajout du trèfle irlandais sur le drapeau et les armoiries de Montréal, en signe de respect et de reconnaissance de notre histoire commune;

Attendu que le monument historique Black Rock, situé au pied du pont Victoria dans le secteur Pointe-Saint-Charles, commémore le décès de plus de 6 000 immigrantes et immigrants d'origine irlandaise victimes du typhus entre 1847 et 1848, et qu'un Parc du Monument irlandais de Montréal est présentement en cours de préparation en vue d'une ouverture en 2029;

Attendu que la communauté irlandaise de Montréal a donné naissance à plusieurs figures politiques majeures qui ont marqué l'histoire politique du pays;

Attendu que le 201^{e} défilé de la Saint-Patrick, qui s'est tenu le 22 mars 2026 au centre-ville de Montréal, est un événement qui marque le début d'un nouveau siècle d'héritage irlandais dans la métropole;

Attendu que le premier défilé de la Saint-Patrick à Montréal a eu lieu le 17 mars 1824, ce qui en fait le plus ancien au Canada et l'un des plus grands dans le monde;

Attendu que cet événement attire des milliers de participantes et participants, ainsi que des centaines de milliers de spectatrices et spectateurs de tous âges, qui assistent au spectacle ambulant des chars allégoriques, des fanfares et des artistes célébrant la culture irlandaise;

Attendu que le défilé est organisé par les Sociétés irlandaises unies de Montréal, une organisation créée en 1928 dont le travail s'étend à la sélection du Grand Maréchal et aux reines du défilé, ainsi qu'au soutien des études irlandaises et d'œuvres de bienfaisance pour enfants;

Il est proposé par Leslie Roberts

appuyé par Sterling Downey
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard

Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - souligne les contributions de la communauté irlandaise à l'essor économique, culturel, social et artistique de Montréal;

2 - lui rende hommage et reconnaisse qu'elle est l'un des peuples fondateurs de la Montréal, comme représenté sur son drapeau;

3 - témoigne, par la tenue annuelle du défilé de la Saint-Patrick à Montréal, du respect des origines irlandaises dans l'histoire montréalaise ainsi que du sens de la fête de la métropole;

4 - souligne le travail des Sociétés irlandaises unies de Montréal depuis près de 100 ans, qui contribuent à garder la culture irlandaise à Montréal bien vivante et perpétue la tradition du défilé qui dure depuis plus de 200 ans pour le plus grand plaisir des centaines de milliers de spectatrices et spectateurs.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Leslie Roberts pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, le conseiller Leslie Roberts souligne la contribution déterminante des travailleurs et familles irlandaises à l'édification de Montréal, notamment par leur rôle dans des projets structurants comme le canal de Lachine et le pont Victoria. De plus, il met en lumière la portée symbolique de la *Black Rock* et du futur parc commémoratif, qui visent à préserver la mémoire des milliers de personnes immigrantes décédées du typhus en 1847. M. Roberts insiste sur la résilience et l'esprit fondateur de cette communauté, illustrés notamment par le défilé de la Saint-Patrick qui rassemble annuellement un vaste public. Enfin, il remercie les organisations irlandaises de Montréal pour leur travail constant et leur contribution à la vitalité culturelle et sociale de la métropole.

La présidente du conseil cède la parole respectivement aux conseillers Sterling Downey, Peter McQueen et à la conseillère Véronique Fournier.

Le conseiller Sterling Downey mentionne d'abord que le Mois du patrimoine irlandais et le défilé de la Saint-Patrick exposent l'importance historique et culturelle de la communauté irlandaise à Montréal. Il salue ensuite la résilience des personnes immigrantes irlandaises arrivées lors de la Grande famine, ainsi que les gestes de solidarité de groupes comme les communautés autochtones et les Sœurs grises et ceux de l'ancien maire John Easton Mills. M. Downey conclut en remerciant les bénévoles et les communautés irlandaises qui veillent à préserver cet héritage et à soutenir la vie communautaire à Montréal et ailleurs.

Pour sa part, le conseiller Peter McQueen évoque l'histoire de la communauté irlandaise de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en reliant son parcours familial aux différentes paroisses anglophones du quartier. Il met de l'avant la valeur de ces églises comme pôles communautaires irlandais au fil des décennies. En terminant, M. McQueen remercie également les familles et organisations irlandaises de Montréal pour leur engagement durable dans la vie communautaire d'ici.

En résumé, la conseillère Véronique Fournier enchaîne en rappelant sa visite du monument commémoratif de la Roche Noire, ou *Black Rock Memorial*, en compagnie de représentants irlandais et de dignitaires locaux. Elle décrit ensuite la portée symbolique de la Roche Noire et explique que ce lieu occupe une place de choix dans le projet du futur parc du monument irlandais de Montréal. Elle souhaite que ce lieu devienne un espace de mémoire incontournable et vante la collaboration des bénévoles et des partenaires.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

_____

CM26 0328

AJOUT - Déclaration sur le 120e anniversaire de la Communauté hellénique du Grand Montréal et sur la désignation du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique

Attendu que la Communauté hellénique du Grand Montréal célèbre cette année 120 ans d'engagement, durant lesquels elle a joué un rôle essentiel dans le rayonnement culturel, social, éducatif et communautaire des personnes d'origine grecque de la région;

Attendu que des générations de citoyennes et citoyens d'héritage hellénique ont contribué de façon remarquable à l'essor de notre métropole dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, l'éducation, la santé, la vie associative, l'action communautaire, les arts, la philanthropie et bien d'autres;

Attendu que Montréal a la chance de pouvoir compter sur une communauté hellénique dynamique, profondément enracinée et appuyée par des institutions éducatives, culturelles, communautaires et religieuses actives;

Attendu que la Communauté hellénique de Montréal organise chaque année un défilé célébrant l'indépendance grecque sur la rue Jean-Talon;

Attendu que, dans le cadre des commémorations de la fête nationale de l'indépendance grecque célébrée le 25 mars, plusieurs milliers de Montréalaises et Montréalais d'origine grecque organisent et participent à des activités en l'honneur de la Grèce;

Attendu que la journée du 25 mars, mondialement reconnue comme étant la Journée de l'indépendance grecque, revêt une signification historique majeure pour la diaspora hellénique et représente un moment privilégié pour souligner son identité et la pluralité de ses parcours;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal reconnaît le génocide des Grecs pontiques et désigne le 19 mai comme étant la Journée de commémoration du génocide grec pontique pour affirmer sa solidarité envers toutes les personnes touchées par ce génocide et envers la communauté hellénique de Montréal;

Attendu que la désignation officielle du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique permettrait de valoriser l'histoire, les traditions et les contributions continues des citoyennes et citoyens d'origine grecque, tout en favorisant le dialogue interculturel;

Attendu que la reconnaissance d'un Mois du patrimoine hellénique encouragerait une plus grande visibilité des initiatives locales et renforcerait le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens d'origine grecque à la vie municipale;

Attendu que le Parlement du Canada étudie un projet de loi d'intérêt public visant à désigner le mois de mars comme « Mois du patrimoine hellénique » à l'échelle nationale.

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Effie Giannou
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon

Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - souligne les contributions de la communauté grecque à l'essor économique, culturel et social de la métropole;

2 - supporte les démarches pour nommer le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique;

3 - souligne l'importance de la tenue du défilé annuel de la Communauté hellénique du Grand Montréal, un événement qui commémore la fête nationale de l'indépendance grecque et qui célèbre l'héritage de la communauté d'origine grecque montréalaise;

4 - invite les Montréalaises et les Montréalais de toute origine à se joindre aux célébrations organisées à l'occasion de la fête nationale de l'indépendance grecque et du 120e anniversaire de la Communauté hellénique du grand Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, le conseiller ouvre son intervention en saluant les personnes présentes au balcon et en soulignant la présence de Mary Deros, à qui il exprime sa gratitude pour son engagement envers la communauté. Il rappelle notamment que le 25 mars représente deux moments marquants de l'histoire du peuple grec : la Journée de l'indépendance grecque et les 120 ans de présence de la communauté hellénique à Montréal. M. Beis souligne que cette communauté n'a pas seulement traversé les époques, mais qu'elle a contribué de façon significative à l'essor social, culturel et économique de la métropole.

Enfin, il précise que la désignation du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique constitue une occasion de réfléchir collectivement à l'avenir que nous souhaitons bâtir pour les 120 prochaines années, afin de poursuivre sur des bases aussi solides que celles de notre histoire commune.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement aux conseillères Effie Giannou, Elvira Carhuallanqui et à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

À son tour, la conseillère Effie Giannou souligne que depuis plus d'un siècle, on célèbre l'indépendance du peuple grec. Elle attire l'attention sur la contribution remarquable de la communauté hellénique, forte de près de 70 000 personnes, à la vitalité économique, culturelle et sociale de notre métropole. Elle mentionne, entre autres, que cette communauté préserve un héritage riche, porté par une histoire marquée par la quête de liberté, une valeur qui demeure au cœur de son identité.

En terminant, Mme Giannou invite l'ensemble des personnes élues à appuyer cette Déclaration.

En résumé, la conseillère Elvira Carhuallanqui met en évidence l'apport majeur de la communauté hellénique dans Parc-Extension, particulièrement autour des rues Jean-Talon et Saint-Roch. Elle souligne la vitalité de cette communauté, dont la présence dynamique contribue à l'animation des grandes artères du quartier et indique un point repère pour la tenue du défilé du 29 mars prochain à l'intersection des rues Hutchison et Jean-Talon. Elle nomme aussi les organismes dont le rôle essentiel demeure un apport inestimable pour la communauté.

Pour conclure, Mme Carhuallanqui réaffirme que la communauté grecque demeure un pilier de la vie montréalaise et qu'elle enrichit de manière significative la diversité culturelle de la métropole.

Puis, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, joint sa voix à celles des personnes élues qui sont intervenues précédemment afin de saluer la communauté hellénique. Elle relate avoir été témoin à maintes reprises de la force, de la résilience et du caractère profondément engagé de cette communauté, notamment à travers ses écoles, ses institutions et son implication au sein de la vie associative montréalaise. Selon elle, la contribution de la communauté grecque, présente ici depuis plus de 120 ans, s'inscrit au cœur même de l'identité et du dynamisme de notre métropole.

Aussi et à titre personnel, la mairesse de Montréal tient à exprimer sa reconnaissance envers Mary Deros, figure emblématique de la communauté grecque et actrice politique engagée pendant 25 ans. Elle insiste sur son dévouement exemplaire, son sens du service public et son apport important à la vie municipale montréalaise. La mairesse de Montréal souhaite que la contribution de Mme Deros, tant à sa communauté qu'à la Ville de Montréal, soit pleinement reconnue.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.07

À 17 h 35, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2026
13 h

Séance tenue le lundi 23 mars 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :
(À moins d'une indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais **(par téléconférence)**, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde **(par téléconférence)**, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele **(par téléconférence)**, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 42.05 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 44.01 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 65.01 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR AU POINT 65.02 :

Maeva Vilain et Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^{e} Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

1 - Période de questions du public

À 19 h 04, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : Félix Gravelle Réponse de : Soraya Martinez Ferrada Dimitrios (Jim) Beis	Souhaite l'identification d'un individu passant devant chez lui régulièrement / Souhaite également une localisation de cette personne et demande la signification de cette démarche pour les générations futures
2 Question de : Hai Bo Wang Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Règlement sur l'hébergement touristique : questionne la période de trois mois puisqu'il y a une demande annuelle pour ce type de location / Est-ce que l'Administration considère la location à moyen terme avec une approche flexible?
3 Question de : Guillaume Dupont Croteau Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Souhaite que l'Administration privilégie le travail des cols bleus plutôt que d'octroyer des contrats à des fournisseurs privés en matière de colmatage des nids-de-poule / Commentaires et reformule sa question en mettant de l'avant l'expertise des cols bleus à plusieurs niveaux
4 Question de : Laura Cirilli Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Quelles sont les mesures que l'Administration mettra en place afin que les cols bleus aient accès à des équipements fonctionnels et que les besoins en matière d'approvisionnement soient comblés? / Au-delà des 24 postes qui seront créés, est-ce que l'Administration va mettre une équipe de soutien pour la réfection de la chaussée?
5 Question de : Jean Duval Réponse de : Julien Hénault-Ratelle	Est-ce qu'un membre de l'Administration va téléphoner au ministre québécois de la Sécurité publique concernant la protection de la population montréalaise? / Demande que le Bureau des enquêtes internes fasse enquête
6 Question de : Robert Hajaly Réponse de : Benoit Langevin Claude Pinard	Demande un suivi sur ses suggestions déjà transmises en matière de logement social notamment pour les personnes en situation d'itinérance / Demande s'il aura des informations plus précises à la suite de ses suggestions
7 Question de : Francis Lapierre Réponse de : Alan DeSousa	La réfection de l'autoroute métropolitaine : est-ce qu'il y aura un projet alternatif semblable à celui qu'il a déjà présenté auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et, le cas échéant, est-ce que la population sera informée des démarches de l'Administration? / Est-ce que l'Administration peut confirmer ou infirmer qu'il y a une étude d'impact en santé qui est demandée par le MTMD et, si cette étude est en cours ou en voie de l'être, peut-on s'assurer que son champ d'étude soit élargi afin de considérer des projets alternatifs de type boulevard urbain comprenant tramway et pistes cyclables?

8 Question de : Jean-Pierre Lauzon Réponse de : Claude Pinard Soraya Martinez Ferrada	Concernant la négociation de la prochaine convention collective des cols bleus, est-ce que l'Administration considère que 11 % sur cinq ans est suffisant? / Comment retenir le personnel des cols bleus avec cette offre?
9 Question de : Sylvia Adelaide Rack Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	À quel moment l'interdiction de louer sa résidence principale durant l'automne, l'hiver et le printemps sera-t-elle levée? / Est-ce que la taxation d'appartements vacants au centre-ville peut être considérée?
10 Question de : Marie-Lucie Roy Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Commentaires concernant le Règlement sur l'hébergement touristique / Est-ce qu'il y aura un moratoire durant le Grand prix de Formule 1 en mai et durant d'autres événements en septembre?
11 Question de : Michael Tessier Réponse de : Gabrielle Rousseau-Bélanger	Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour retirer les éléments nocifs sur la falaise Saint-Jacques et même éviter qu'il y en ait? / Est-ce que les espaces qui sont sécuritaires sur cette falaise peuvent être accessibles au public?
12 Question de : Robert Edgar Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Préoccupations en lien avec de futures manifestations au 1er mai et demande quelles sont les mesures préventives en matière de sécurité publique qui peuvent être mises de l'avant / Commentaires et suggestions notamment celle de la fermeture de certaines rues
13 Question de : Pascale Garneau Réponse de : Gabrielle Rousseau-Bélanger	Souhaite que l'on désigne *patrimoine naturel* les cheminées utilisées par les Martinets ramoneurs

---

À 20 h 05, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

---

1 Question de : Nathalie Goyette Réponse de : Julie-Pascale Provost	Bonjour, Quelles sont les conclusions et recommandations de l'étude sur la Marina de Lachine et si les conclusions de l'étude sur la Marina ayant coûté près d'un million de dollars ($811,000.00) aux contribuables sont de nature à conserver/bonifier et sauvegarder la Marina comme infrastructure municipale dans le bassin nautique de Lachine, est-ce qu'une décision en ce sens pourrait alors être considérée par l'administration actuelle? Merci.

2 Question de : André Bisaillon Réponse de : Luis Miranda	Je suis une personne âgée et handicapée habitant dans l'arrondissement du sud-ouest. À cause des bancs de neige non déblayés et glacés devant chez-moi, je suis isolé, confiné à la maison. Je ne peux pas franchir les bancs de glace sans risquer de chuter lorsque je tente d'accéder au transport adapté auquel j'ai droit, aux taxis, ou à mon véhicule, pour aller à mes rendez-vous médicaux, à la pharmacie, au super marché, à la messe du dimanche. Lors d'une conversation téléphonique à mon arrondissement sur le sujet, on vous renvoie la responsabilité, Monsieur Miranda. En tant que contribuable handicapé qui ne peut rouler à vélo, qui viendra à mon aide pour que je puisse rester actif et autonome?
3 Question de : Ben Valkenburg Réponse de : Leslie Roberts	La restriction de la One-Card de McGill aux seuls services sur campus (depuis mars 2025) a privé les étudiants d'accès aux commerces locaux, causant une baisse de 10 à 15 % du chiffre d'affaires pour plusieurs commerces de Milton-Parc, certains ayant fermé. Ce quartier, souvent appelé « ghetto McGill », perd ainsi un lien vital avec l'université. Pourtant, la One-Card permettait aux étudiants, surtout ceux moins privilégiés, d'acheter nourriture et biens essentiels chez les commerçants partenaires. Nous vous demandons d'intervenir auprès de McGill pour : Rétablir l'accès OneCard aux commerces locaux, au moins pour les étudiants en difficulté. Encourager des partenariats entre McGill et les commerçants pour revitaliser l'économie locale. Milton-Parc est un quartier inclusif et résilient, mais il a besoin de votre appui pour préserver son dynamisme. En agissant, vous renforcerez le lien entre l'université et la communauté, tout en soutenant une économie locale fragile.
4 Question de : Maxime Desirat Réponse de : Christopher McCray	Est il possible de fermer completement le parc pour enfants du parc des royaux? Contexte: avant le projet de parc éponge, le parc pour enfants du parc des royaux était complétement fermé, fonctionel et sécuritaire. Cela permettait l'utilisation du parc par les garderies du quartier, notament celles qui ne disposent pas de cours extérieure (Académie des Talents par exemple). Depuis les travaux, l'une des barrière a été enlevée et jamais remise, deux enormes trous ont été creusés avec de gros rochers dedans. Cela empeche l'utilisation du parc et force les garderies à aller beaucoup plus loin et à traverser des axes dangereux (Sherbrooke, Frontenac, Delorimier). De plus, des enormes trous avec des roches ont été creusés dans le parc pour enfant, cela augmente le risque d'accidents puisque les tout petits peuvent y tomber. Une barrière entre le trou et le parc pour enfants permettrait de: a) rendre l'endroit sécuritaire, b) rendre le parc utilisable par les garderies. Il faut agir!
5 Question de : Janice Cunningham Réponse de : Alexandre Devaux-Guizani	We live next to the Canoe Project Phase II construction site on rue Hochelaga and Bennett. Although noise is to be expected during construction hours, I believe they are breaking city bylaws by continuing loud construction noise (cement smoothers) after 9 pm. We phoned the city twice at 311 to file a complaint, but the situation continues. We also contacted Canoe, but they did not respond. The cement workers will be doing this again tonight. The first time we complained, they had worked until 11:30 pm. As a note, my husband and I get up at 4 am to go to work and school. The 311 responder told us to call the police, but the police did not answer the phone (twice). My question is: why do we have bylaws when they are not enforced?

6 Question de : Laurence Braquet Réponse de : Alan DeSousa	Je représente Transport Actif Outremont, qui agit pour le développement et la sécurisation des transports actifs à Outremont, un des arrondissements centraux les plus démunis en termes de pistes cyclables. Impossible pour les enfants d'y rouler en sécurité. Aucune piste cyclable n'y a été créée depuis plus de 5 ans, la Mairesse s'active en plus à démanteler le peu qui existe. La nouvelle administration de la Mairie de Montréal a annoncé un audit des pistes cyclables. À Outremont, ça sera vite fait. Mais qu'en est-il des artères mortifères où il n'existe aucun aménagement cyclable? On pourrait nommer presque toutes les rues d'Outremont, mais deux artères nous semblent particulièrement problématiques : - L'avenue Van Horne qui traverse l'arrondissement et connecte les arrondissements limitrophes; - L'avenue du Parc qui longe en partie l'arrondissement d'Outremont, où plusieurs cyclistes sont décédés ces dernières années. Pourquoi excluez-vous ces deux artères de votre audit?
7 Question de : Peter Lenihan Réponse de : Julie-Pascale Provost	Est-ce que la bâtisse appelée l'amirauté a été construite sur un lot appartenant à la municipalité et est-ce que la mairie de Lachine ou la ville centre a/ont obtenus les autorisations requises pour la démolition? Merci.
8 Question de : Nathalie Ainsley Réponse de : Alan DeSousa	Le projet d'expansion de l'aéroport Mtl–Trudeau prévoit l'ajout de jetées pouvant desservir jusqu'à 32 avions supplémentaires, ce qui amènera une augmentation importante du trafic aérien dans le ciel de Mtl. Le projet est présenté par ADM de manière morcelée, sans aucune évaluation globale et indépendante des impacts sur la santé de la population. Compte tenu •que les avions émettent des particules ultrafines et d'autres polluants associés à des maladies respiratoires, cardiovasculaires et à la mortalité prématurée; •que selon le rapport 2024 de la Ville de Mtll, la station près de l'aéroport dépasse les critères de l'OMS 92 % du temps et présente le niveau de particules le plus élevé sur l'île; •que le bruit aérien chronique perturbe le sommeil, augmente le stress et affecte la santé et la qualité de vie. La Ville s'engage-t-elle à demander à ADM une évaluation complète, indépendante et publique des impacts environnementaux, climatiques et sanitaires du projet en entier?
9 Question de : Natalie Bacca Réponse de : Alan DeSousa	Trois mille maisons à Saint-Léonard sont inondées année après année depuis quatre ans, causant des dommages importants et faisant chuter la valeur de nos propriétés. Pendant votre campagne, vous avez promis que dans vos 100 premiers jours vous donneriez le feu vert aux travaux nécessaires pour régler ce problème. Pourtant, on nous dit maintenant que ces travaux pourraient prendre encore un à trois ans. Après des inondations, la Ville de Laval a investi plus de 100 millions de dollars et obtenu environ 34 millions du gouvernement du Québec pour moderniser son système d'égouts. Pourquoi Montréal ne démontre-t-elle pas la même urgence et quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour accélérer ces travaux? Et si la Ville ne peut pas régler ce problème rapidement, est-elle prête à racheter nos maisons à la valeur d'évaluation municipale?
10 Question de : Jocelyne Latour Réponse de : Luis Miranda	À quel moment le déneigement à Ville Émard. Des bancs de neige de 3 pieds sur les trottoirs et même dans les rues. Ça devient urgent, surtout qu'il neige encore.

11 Question de : Ken Doyle Réponse de : Alex Norris	Milton-Parc est une communauté en crise. Un nouveau Depanneur est proposé pour le site du 273 rue Milton. La pancarte dans la fenêtre indique qu'ils vendront de la bière et du vin. Cet endroit est le « epi-centre » de la toxicomanie et de la criminalité qui en découle de la drogue, de l'alcool et de l'itinérance. Il n'est pas logique d'autoriser la vente d'alcool dans cette adresse. Cela ne fera qu'exacerber la crise dans laquelle se trouve Milton-Parc. Le Plateau Mont Royal va-t-il nous aider à rétablir notre quartier en refusant le permis de vente de bière et de vin au 273, rue Milton?
12 Question de : Mario Mastrangelo Réponse de : Nancy Blanchet	There has never been a security incident reported with respect to Winter Tempos on the island of Montreal. The fact that it is illegal to mount a tempo does not mean it aligns with the citizens needs and realities. So why are Winter Tempos still not allowed in LaSalle? Since the restriction on winter tempos does not seem to be supported by practical or safety considerations, the bylaw may no longer reflect current needs and merits removal. How is this accomplished?
13 Question de : Franklin Brismard Réponse de : Christine Black	Dans un contexte où des dynamiques discriminatoires ont été confirmées par des rapports indépendants, et où, dès 2019 notamment, des salariés ont eu le courage de porter ces dénonciations, plusieurs cols bleus racisés de Montréal-Nord constatent qu'un écart persiste entre les engagements institutionnels et leur expérience réelle sur le terrain. Au-delà de l'existence de mécanismes et de plans, cet écart demeure inchangé, voire s'accentue, ce qui soulève des préoccupations quant à la prise en compte réelle du vécu des employés concernés, sans effacement de celui-ci. Comment le Conseil explique-t-il la persistance de cet écart, et sur quels résultats concrets s'appuie-t-il pour affirmer que les actions entreprises répondent réellement à la situation vécue par ces employés ?

_____

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

À 20 h 35,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM26 0329

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0364;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marie-Dominique Bonmariage et à Rachel Jordan, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 3, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 98 pieds carrés, à des fins de bureaux, ateliers et conférences en herboristerie, pour un loyer total de 4 762,80 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265941005

CM26 0330

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0365;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sibyllines, Pétrus et Création dans la chambre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 157 et 164, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 612 pieds carrés, à des fins de projet de recherche-création et de troupe de théâtre, pour un loyer total de 29 223,12 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1265941006

CM26 0331

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, des locaux au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0366;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association Tasiutigiit pour familles interculturelles des enfants Inuits et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux numéro 2 au rez-de-chaussée et numéro 2 au 2e étage, situés au 251A, avenue des Pins Ouest, (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 245 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires destinées aux jeunes, pour un loyer total de 11 907 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1265941007

CM26 0332

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles inter-culturelles des enfants Inuit et Autochtones pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux deux organismes, pour un loyer total de 30 780 $ excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0367;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association récréative Milton-Parc et Association Tasiutigiit pour familles inter-culturelles des enfants Inuit et Autochtones, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 3 et 4, situés au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie totale de 608 pieds carrés, à des fins d'activités communes aux deux organismes, pour un loyer total de 30 780 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1265941008

CM26 0333

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0368;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association récréative Milton-Parc, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 1, situé au 251A, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 121 pieds carrés, à des fins de bureaux pour activités communautaires, pour un loyer total de 6 370,68 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1265941009

À 20 h 37, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, qui appelle le point 51.03, comme convenu en début d'assemblée.

CM26 0334

Nommer Kevin Martinez et Iles Ousmer, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter de mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0456;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de nommer Kevin Martinez et Iles Ousmer à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter de mars 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1267181001

À 20 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0335

Conclure des ententes-cadres avec Cintas Canada ltée et Équipement de Sécurité Universel inc., pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 046 042,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21173 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0324;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3 et 4, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des vêtements de travail, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21173;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Cintas Canada ltée	1	820 581,33 $
Cintas Canada ltée	3	105 856,31 $
Équipement de Sécurité Universel inc.	4	852 729,33 $

2- d'autoriser une dépense de 266 875,05 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement pour les firmes Cintas Canada ltée, lot 1 et Équipement de Sécurité Universel inc., lot 4;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259107002

CM26 0336

Conclure des ententes-cadres avec les firmes USD Global inc. et Orbis Canada ltée, pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 484 025,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21241 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0337;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Orbis Canada limited, plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des matières résiduelles, pour une somme maximale de 1 229 533,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21241;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle USD Global inc., seule firme soumissionnaire du lot 4, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des matières résiduelles, pour une somme maximale de 2 023 524,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21241;

3- d'autoriser une dépense de 165 905,96 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 65 061,16 $, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;

5- de procéder à une évaluation de rendement de Orbis Canada limited pour le lot 3 et de USD Global inc. pour le lot 4;

6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service de l'environnement, et ce, au rythme des besoins à combler

Adopté à l'unanimité.

20.22 1269403001

CM26 0337

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Tacel ltée (lots 1 et 3) et Éco-Compteur inc. (lot 2), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 593 558,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21195 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0335;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme (lot 2) et seul soumissionnaire conforme (lots 1 et 3), lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21195 :

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Tacel ltée	1	1 642 808,79 $
Éco-compteur inc.	2	559 755,79 $
Tacel ltée	3	155 216,25 $

2- d'autoriser une dépense de 235 778,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lots 1, 2 et 3);

3- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel ltée et d'Éco-compteur inc., pour les lots 1 et 2 respectivement;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1268848001

CM26 0338

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 4 819 574,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524202 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0339;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 284 066,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524202;

2- d'autoriser une dépense de 428 406,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 107 101,66 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1257231087

CM26 0339

Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 16 415 129,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524204 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0340;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à FER-PAL Construction ltd., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 462 658,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524204;

2- d'autoriser une dépense de 1 446 265,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 506 204,56 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction ltd.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1257231091

À 20 h 42,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0340

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 380 867,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527003 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0341;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 265 081,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527003;

2- d'autoriser une dépense de 826 508,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 289 277,86 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entrepreneurs Bucaro inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1257231095

CM26 0341

Accorder un contrat à Englobe Corp., pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal en 2026 - Dépense totale de 668 253,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21216 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0350;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'auscultation des trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville en 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 607 503,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21216;

2- d'autoriser une dépense de 60 750,32 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement d'Englobe Corp.;

4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 18 mois, l'enveloppe budgétaire n'a pas été épuisée, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.27 1267231013

_____

CM26 0342

Accorder un contrat à FER-PAL Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 103 483,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524106 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0342;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à FER-PAL Construction ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 448 748,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524106;

2- d'autoriser une dépense de 1 417 312,23 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 237 423,38 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction ltd.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1257231096

CM26 0343

Accorder un contrat à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 386 606,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21129 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0351;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à la firme Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'audit de conception et de construction de la cour de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 551,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21129;

2- d'autoriser une dépense de 126 055,14 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Services EXP inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1257443003

CM26 0344

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux d'aménagement d'un parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3) - Dépense totale de 12 171 494,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522801 (11 soumissionnaires) / Majorer à cette fin le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel de 3 504 606,80 $, au net

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0347;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc sportif entre les rues Saint-Patrick, Hadley, Roberval et Cabot (Pôle Gadbois Secteur 3), aux prix de sa soumission, soit 9 111 585,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522801;

2- d'autoriser une dépense de 1 366 737,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 693 171,12 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;

5- de majorer à cet effet le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 3 504 606,80 $, au net;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.30 1257409003

_____

À 21 h,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM26 0345

Accorder un contrat à Procova inc., pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 735 892,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 512802 (14 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0348;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 370 502 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512802;

2- d'autoriser une dépense de 205 575,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 159 815,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1257231080

_____

CM26 0346

Accorder deux contrats à Accessoires Outillage Limitée et à Entretiens J.R. Villeneuve inc., pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien pour une période de trois ans - Dépense totale : 3 762 181,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21257 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0326;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois ans des contrats pour la location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis porteur d'une capacité de 5,6 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21257 :

Firmes	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	725 998,14 $
Accessoires Outillage Limitée	2 545 464,13 $

2- d'autoriser une dépense de 490 719,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Accessoires Outillage Limitée et Entretiens J.R. Villeneuve inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1265593007

CM26 0347

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant des travaux de la Commission des Services électriques de Montréal / Autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences des services internes de la Ville - Dépense totale de 9 253 975,58 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0346;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour les travaux de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrerie dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 8 036 936,46 $, taxes incluses, conformément à la lettre d'autorisation budgétaire du CN en date du 12 février 2026;

2- d'autoriser une dépense de 1 205 541,62 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 11 497,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences des services internes de la Ville de Montréal;

4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.33 1257231018

CM26 0348

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprise de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 829 028,05 $, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0332;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour la location de camions avec opérateurs pour le transport des sols excavés du Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles et de la base d'entreposage des sols de travaux, et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige, de sols excavés et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année, pour un montant maximal de 1 829 028,05 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet de convention entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal établissant les termes et conditions de ce contrat;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1259445011

CM26 0349

Accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour les services professionnels de réalisation, de production et de postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal - Dépense totale de 562 758,70 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0353;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Productions Figure 55 inc., pour la réalisation, la production et la postproduction d'un film immersif pour dômes 360 pour le Planétarium de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 459 361,92 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2026;

2- d'autoriser une dépense de 68 904,28 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'approuver le projet de convention à cet effet;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1265715003

À 21 h 08,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0350

Accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services professionnels de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » - Dépense totale de 103 546,49 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0354;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Lucion Média inc., pour les services de conception et de réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement « Jardins de lumière 2026 » au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 103 546,49 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 janvier 2026;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1269249001

CM26 0351

Accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Plan de la forêt urbaine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0376;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 3 071 550 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour la période du 24 mars au 31 décembre 2026;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'autoriser un virement budgétaire au PDI 2026 de 3 071 550 $ de compétence locale en provenance de la Direction générale vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1255756002

CM26 0352

Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0380;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2028, afin de soutenir sa mission pour les années 2026, 2027 et 2028;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1260348002

CM26 0353

Accorder un soutien financier de 525 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0377;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 175 000 $ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2026, 2027 et 2028, totalisant la somme de 525 000 $;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1267840001

CM26 0354

Autoriser une dépense additionnelle de 3 400 000 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de corridors de mobilité durable (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Bruneau Électrique inc. (CM25 0295), majorant ainsi le montant total du contrat à 11 399 999,99 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0428;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 400 000 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de corridors de mobilité durable (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Bruneau Électrique inc. (CM25 0295);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258848037

À 21 h 09,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0355

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 4 815 802,61 $, taxes incluses - Contrat 26-21267 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0427;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 18 mois, pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 815 802,61 $, taxes incluses, conformément au contrat 2621267;

2- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1258848016

CM26 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 12 713 532,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524005 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0429;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 11 386 952,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524005;

3- d'autoriser une dépense de 1 138 695,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 187 884,72 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1257231092

CM26 0357

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Verdun - Dépense totale de 8 809 453,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524105 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0430;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Services d'infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 7 830 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524105;

3- d'autoriser une dépense de 783 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 196 453,61 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'infrastructures Vortex inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1257231094

CM26 0358

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Écotone - Espace d'expérimentation, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 154, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 155 pieds carrés, à des fins de bureaux et projet de recherche-création, pour un loyer total de 4 422,24 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est de 2 487,75 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0438;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Écotone - Espace d'expérimentation, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 154, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 155 pieds carrés, à des fins de bureaux, projet de recherche-création, pour un loyer total de 4 422,24 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1265323007

CM26 0359

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière conclue entre UTILE Polytechnique et la Ville (CM25 0574) / Approuver le projet de convention de subordination et non intervention entre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, UTILE Polytechnique et la Ville de Montréal

La conseillère Élise Tanguay déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0441;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière conclue entre UTILE Polytechnique et la Ville de Montréal (CM25 0574);

2- d'approuver le projet de convention de subordination et non intervention entre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, Utile Polytechnique et la Ville de Montréal;

3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, la convention de subordination et non intervention;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire d'UTILE Polytechnique, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans l'addenda 1 et la convention de contribution financière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1269286003

CM26 0360

Approuver le projet de convention avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, relatif à l'octroi d'une subvention de 13 500 000 $ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0436;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'approuver le projet de convention avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs relatif à l'octroi d'une subvention de 13 500 000 $ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent;

3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1268383001

---

30 – Administration et finances

À 21 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 21 h 22,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0361

Approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0394;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de dissolution de la copropriété divise dans lequel la Ville intervient à titre de créancier hypothécaire afin de consentir à la dissolution de la copropriété, à la modification cadastrale ainsi qu'à la réaffectation de l'hypothèque créée en faveur de la Ville et publiée sous le numéro 29 248 645, concernant l'immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 6 659 203 et 6 659 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01 1267515001

CM26 0362

Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de deux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0383;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de deux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.02 1264368001

CM26 0363

Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (*RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0395;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération (CG26 0124), conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

2- d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la réalisation du projet de serre au parc Frédéric-Back, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.03 1268047001

CM26 0364

Autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $ au net de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du Viaduc Van Horne et de ses abords

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0400;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 879 500 $, au net, de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2026 du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour le financement des études prévues dans le cadre du réaménagement du viaduc Van Horne et de ses abords;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1260405001

CM26 0365

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0391;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la candidature du projet « Développement du nouveau coffret électrique destiné à l'alimentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et de station de vélos électriques en libre-service » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1267231018

À 21 h 30,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

que le conseil se prolonge jusqu'à 22 h afin d'épuiser l'ordre du jour.

Adopté à la majorité des voix.

30.06 - Autoriser le dépôt de la candidature du projet « 59 Saint-Pierre » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable

- *Retiré*

À 21 h 33,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.07 et 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0366

Autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Relève municipale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0393;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la candidature du projet « Modernisation et décarburation des pratiques du béton à la Ville » au Prix Mérite municipal 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Relève municipale.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1267231021

CM26 0367

Ratifier l'affectation au montant de 2 555 700 $ pour les compétences locales comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0398;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de ratifier l'affectation de 2 555 700 $ à l'égard des compétences locales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1265626001

30.09 - Adopter le Protocole municipal de gestion des campements, afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

- *Retiré*

---

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 21 h 37, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0368

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1267840002

CM26 0369

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1re Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1re Rue, entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1254386002

CM26 0370

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1260025001

CM26 0371

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1265978001

CM26 0372

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1253376010

CM26 0373

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1253376011

CM26 0374

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.07 1268000001

CM26 0375

Avis de motion, dépôt et présentation - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.08 1269163002

CM26 0376

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1256188001

---

42 – Adoption de règlements

À 21 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

42.01 – Adoption - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray

- *Retiré*

À 21 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.02 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0377

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0217;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0217;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0221;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1267227001

Règlement 26-010

CM26 0378

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0218;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0218;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0222;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1259632003

Règlement 26-011

CM26 0379

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0219;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0219;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0264;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1265317002

Règlement 18-038-4

CM26 0380

Adoption, avec changements, du Règlement sur les services

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les services » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0220;

Vu le dépôt du projet de règlement « Règlement sur les services » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0220;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 février 2026 et du 18 mars 2026 par les résolutions CE26 0268 et CE26 0475;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement sur les services », lequel remplace le Règlement sur les services (22-017).

_____

Un débat s'engage.

_____

À 21 h 54,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat :	En faveur : 38 Contre : 24

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 42.05 adopté à la majorité des voix, et il est

en conséquence.

42.05 1260234002

Règlement 26-012

_____

À 21 h 39, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle.

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

de changer la séquence de l'ordre du jour afin d'appeler la rubrique 51 – Nomination / Désignation avant la rubrique 44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

---

51 – Nomination / Désignation

À 21 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 21 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01, 51.02, 51.04 et 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0381

Nommer au sein du Conseil du patrimoine de Montréal, Giovanni (John) Diodati, actuellement membre régulier, à la vice-présidence pour un mandat de trois ans, Jean-François Sabourin, actuellement membre suppléant, à titre de membre régulier pour la poursuite de son premier mandat se terminant le 17 septembre 2027, Nelly Charpentier, à titre de membre suppléante pour un premier mandat de trois ans, à compter du 25 mars 2026 / Approuver le renouvellement du mandat de Philippe Lupien à titre de membre régulier pour un second mandat non renouvelable de trois ans à compter du 18 avril 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0451;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1- de nommer Giovanni (John) Diodati, architecte spécialisé en conservation du patrimoine bâti, actuellement membre régulier, à la vice-présidence du Conseil du patrimoine de Montréal pour un mandat de trois ans, à compter du 25 mars 2026;

2- de nommer Jean-François Sabourin, urbaniste spécialisé en planification territoriale et patrimoniale, actuellement membre suppléant, à titre de membre régulier à compter du 25 mars 2026, et ce, pour la poursuite de son premier mandat se terminant le 17 septembre 2027;

3- de nommer Nelly Charpentier, architecte spécialisée en restauration de bâtiments patrimoniaux, issue de la banque de candidatures constituée en 2024, à titre de membre suppléante pour un premier mandat de trois ans, à compter du 25 mars 2026;

4- de renouveler le mandat de Philippe Lupien, architecte et architecte paysagiste, membre régulier du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat non renouvelable de trois ans, à compter du 18 avril 2026;

5- de remercier Ève Wertheimer, architecte en conservation, dont le mandat de vice-présidente prend fin le 25 mars 2026, pour sa contribution aux travaux du Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1254440001

CM26 0382

Nommer Audrey Girard, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans, à compter du 23 mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0455;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - de nommer Audrey Girard, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans à compter du 23 mars 2026;

2 - de remercier Laurence Lebeux, architecte, pour sa contribution aux travaux du Comité Jacques-Viger au cours des six années de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1269672002

CM26 0383

Nommer Chahi (Sharkie) Tarakjian à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports et nommer Michèle Tremblay à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de nommer Chahi (Sharkie) Tarakjian à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports et nommer Michèle Tremblay à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CM26 0384

Abroger la résolution CM24 1173 / Recommander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 4.1 et 7 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, la nomination de Karyne St-Pierre, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), provenant du réseau des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0462;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CM24 1173;

2 - de recommander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 4.1 et 7 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ c B-1.2), la nomination de Karyne St-Pierre, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), provenant du réseau des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1266218001

À 22 h 01,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

que le conseil se prolonge jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Adopté à la majorité des voix.

---

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 22 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CM26 0385

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 février 2026 par sa résolution CM26 0223 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM26 0223 du conseil municipal à sa séance du 16 février 2026, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 février 2026 à 18 h 30 à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275, rue Notre-Dame Est et annoncée au préalable par un avis public, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 février et du 18 mars 2026, par ses résolutions CE26 0263 et CE26 0473;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

_____

Un débat s'engage.

_____

À 22 h 19,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alnéus

de procéder à un vote enregistré sur le point 44.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 24

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 44.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1266898003

Règlement 20-041-16

_____

65 – Motion des conseillers

À 22 h 24, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 0386

Motion de l'Opposition officielle - Pour un audit des artères et intersections dangereuses

Attendu que le conseil municipal de Montréal a adopté à l'unanimité le 16 février 2026 une motion réaffirmant que les décisions publiques, notamment en matière d'aménagement urbain, de mobilité et de sécurité routière, doivent être guidées par la science, les données probantes et les meilleures pratiques reconnues;

Attendu que cette même motion souligne qu'ignorer les recommandations issues d'analyses rigoureuses compromet la sécurité des usagers, la crédibilité des institutions publiques et la capacité de la Ville à agir efficacement sur les enjeux de mobilité et de sécurité;

Attendu que l'administration municipale a récemment annoncé la tenue d'audits ciblés sur certaines pistes cyclables, en se basant sur des critères tels que les collisions enregistrées et les plaintes citoyennes, afin d'améliorer la sécurité des aménagements existants et à venir;

Attendu que ces audits visent à examiner des axes cyclables considérés comme problématiques par l'administration, notamment en raison d'enjeux de visibilité, de conflits entre usagers et de conditions locales qui méritent une réévaluation approfondie;

Attendu que l'analyse des données consolidées sur les collisions routières à Montréal identifie également plusieurs intersections et tronçons de rues présentant des risques particulièrement élevés pour la sécurité des usagers, tous modes confondus, et que ces endroits nécessitent également une attention prioritaire selon les principes promus par la motion scientifique adoptée par le conseil;

Attendu que selon une étude pilotée par des chercheurs de Polytechnique Montréal, en collaboration avec l'INRS et l'Université Laval, et publiée en août 2024, la majorité des rues et des intersections de Montréal présentent un risque élevé de collision pour les piétons, notamment pour les enfants;

Attendu que selon le Plan d'action Vision zéro 2025-2027 de la Ville de Montréal, trois collisions avec décès ou blessures graves sur quatre surviennent à une intersection, et que neuf collisions avec décès ou blessures graves sur dix surviennent sur une rue artérielle ou une collectrice;

Attendu que la cohérence entre les principes adoptés par le conseil - fonder les décisions publiques sur la science - et les actions concrètes de la Ville exige que les audits et réévaluations tiennent compte de toutes les zones présentant des risques significatifs, y compris celles identifiées par les analyses de collisions les plus récentes;

Il est proposé par Christopher McCray

appuyé par Ericka Alneus

1- que la Ville de Montréal réaffirme que toute décision en matière de mobilité et de sécurité routière doit être fondée sur les données probantes, conformément à la motion adoptée unanimement par le conseil municipal le 16 février 2026;

2- que la Ville de Montréal procède à un nouvel audit concernant les artères et les intersections identifiées comme présentant des risques élevés selon les analyses de collisions consolidées, de manière à assurer que les interventions prioritaires ciblent véritablement les zones les plus dangereuses, que ce soit pour les personnes qui se déplacent à pied, à vélo ou en automobile;

3- que la Ville de Montréal compare, dans un état des lieux publics, les axes cyclables faisant l'objet des audits annoncés et les intersections reconnues comme présentant des risques significatifs, afin de garantir un alignement entre les priorités d'intervention et les données objectives;

4- que le Service de l'urbanisme et de la mobilité soit mandaté pour intégrer l'ensemble des données de sécurité disponibles – incluant les collisions, la gravité des incidents, la part modale des modes de transport et les risques documentés – dans une grille décisionnelle uniforme qui guidera les futures interventions;

5- que la Ville de Montréal priorise des interventions de sécurisation aux intersections et sur les artères présentant les risques les plus élevés, incluant des mesures d'apaisement, de réduction des conflits d'usage et d'amélioration de la visibilité;

6- que la Ville de Montréal dépose au conseil municipal, dans les six prochains mois, un rapport consolidé présentant :
   - Les résultats des audits des pistes cyclables;
   - L'analyse des tronçons d'artères et des intersections les plus risquées;
   - Un plan d'intervention cohérent fondé sur la science, les données probantes et les meilleures pratiques en sécurité routière.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray, pour sa présentation.

En matière de mobilité et de sécurité routière, M. McCray débute en prônant l'élargissement des audits annoncés afin d'y inclure les rues et les intersections dangereuses. En effet, selon les données probantes de Vélo-Québec, la quasi-totalité des décès de cyclistes ont lieu sur des rues sans aménagement sécuritaire. De plus, il expose les statistiques des décès et des personnes gravement blessées sur le territoire montréalais en précisant que 50 % de ce groupe se déplaçait en véhicule motorisé et 40 % à pied. Il appuie son propos avec les chiffres du plan d'action Vision Zéro de la Ville. En guise de conclusion, McCray souhaite que l'expertise interne et les experts universitaires soient mis à contribution afin qu'il y ait une cohérence dans les interventions prioritaires de l'Administration en ciblant les zones les plus dangereuses, que ce soit pour les personnes qui se déplacent à pied, à vélo ou en automobile.

La présidente le remercie et cède la parole respectivement à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, et au conseiller Sylvain Ouellet.

Tous deux s'entendent pour l'amélioration de la mobilité durable à Montréal. Ils insistent, entre autres, sur l'importance de poser des gestes prioritaires comme des aménagements sécuritaires pour toutes les personnes à pied, à vélo, en automobile, se déplaçant sur des rues et artères identifiées comme étant dangereuses à Montréal.

Puis, le représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Alan DeSousa, s'exprime sur cette motion en indiquant notamment que l'Administration ne votera pas en faveur de celle-ci. Il explique que l'Administration est d'accord avec plusieurs énoncés présentés dans les argumentaires précédents. Cependant, il précise que la planification de la Ville tient compte de ces enjeux notamment dans le plan Vision Zéro 2025-2027, auquel l'Administration n'apportera pas de changements et en fonction duquel les démarches sont entamées. Il termine en soulignant que les actions en cours reposent sur les mêmes objectifs et les mêmes obligations que la motion à l'étude.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et donne le droit de réplique au leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray.

À 22 h 47,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Véronique Fournier

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay, Beauregard, Blanchet, Deschamps et Palestini (27)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Hénault et Barone (35)

Résultat : En faveur : 27
Contre : 35

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM26 0387

Motion de l'Opposition officielle - Pour le maintien de l'accès public aux berges à Lachine et la poursuite de la transformation de l'ancienne marina en parc riverain

Attendu que l'accès public aux berges constitue un bien collectif essentiel pour les Lachinoises et les Lachinois, permettant des activités récréatives, la pratique du transport actif, la mise en valeur des paysages riverains et le renforcement du lien communautaire;

Attendu que la fermeture de la marina de Lachine en 2020, puis sa transformation progressive en parc riverain, visait explicitement à « rendre les berges accessibles à tous » selon l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a confirmé, en 2025, la déconstruction des infrastructures désuètes de l'ancienne marina afin de préparer l'aménagement d'un grand parc riverain accessible au public, en cohérence avec son objectif de démocratiser l'accès à l'eau pour les sports nautiques non motorisés et les activités de baignade;

Attendu que malgré certaines contestations de plaisanciers, une part importante de la communauté locale appuie depuis plusieurs années la transformation du site en espace public, notamment au nom d'un meilleur accès à la berge pour l'ensemble de la population et de préoccupations environnementales associées à la présence de centaines de bateaux motorisés;

Attendu que la fermeture de la marina a fait l'objet d'un important débat public, mais que la Ville a réaffirmé en 2025 son intention d'aller de l'avant avec le projet, marquant ainsi une étape décisive pour libérer le site et le rendre pleinement accessible à toutes et à tous;

Attendu que de nouvelles administrations, tant au palier central qu'au niveau de l'arrondissement, sont maintenant en place, et qu'il apparaît nécessaire de clarifier leur positionnement quant à l'avenir du site et à la poursuite du projet de parc riverain;

Attendu que l'aménagement d'un parc riverain à Lachine représente une occasion unique de consolider un espace naturel accessible, sécuritaire et inclusif, répondant aux besoins de la communauté actuelle et future;

Attendu que des mesures majeures de protection et de renforcement des berges sont prévues pour contrer l'érosion, lesquelles bénéficient d'un financement de 40 M$ du gouvernement fédéral, en plus d'une contribution des Grands Parcs;

Attendu que le plan d'eau en zone de faible courant adjacent au site constitue un lieu exceptionnel pour l'apprentissage et la pratique des sports nautiques non motorisés - aviron, planche à pagaie, voile, canoë/kayak - et qu'il est utilisé par des centaines de personnes chaque année;

Attendu que plusieurs des anciens quais de la marina sont désormais utilisés de manière optimale par l'École de voile de Lachine, permettant de soutenir et de structurer les activités nautiques non motorisées sur le site;

Il est proposé par Danielle Myrand

appuyé par Ericka Alneus

que le conseil municipal réaffirme le maintien de la fermeture définitive de l'ancienne marina de Lachine afin de garantir la transformation complète du site en un parc riverain accessible à l'ensemble des Lachinoises et Lachinois;

Que la Ville de Montréal :

1 - confirme son engagement à poursuivre les travaux et aménagements prévus, incluant l'enlèvement final des infrastructures désuètes et la mise en place des installations annoncées, afin d'ouvrir pleinement le parc riverain dans les meilleurs délais;

2 - réaffirme le principe d'accessibilité universelle aux berges, et qu'en conséquence tout projet d'aménagement ou de révision future du site exclue la privatisation, la motorisation ou toute initiative qui limiterait l'accès public;

3 - s'engage à maintenir un dialogue transparent et inclusif avec la population, incluant les organisations communautaires et environnementales, afin d'assurer que les aménagements répondent aux besoins réels de la communauté lachinoise;

4 - mandate l'administration concernée pour produire un rapport annuel sur l'avancée des aménagements, l'état de l'accès aux berges, les usages du parc riverain et les besoins d'amélioration, et que ce rapport soit rendu public.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Danielle Myrand, pour sa présentation.

Pour débuter, Mme Myrand vante les bienfaits et la chance que procure cet accès à l'eau dans l'arrondissement de Lachine en insistant sur l'occasion historique de le préserver, de le restaurer et de le rendre pleinement public sur une distance de douze kilomètres de berges. Elle soutient notamment le souhait collectif d'un contact avec l'eau, plus inclusif et sécuritaire, à l'intérieur d'un espace moins privé et moins motorisé. Avec la démarche de transformation du site et de démocratisation de l'accès à l'eau qui est en cours, elle croit essentiel de maintenir un dialogue ouvert où la population sera impliquée, entendue et respectée. Enfin, elle présente un plaidoyer sur tous ces sports nautiques pouvant être offerts aux jeunes et aux familles, et ce, dans une zone sécuritaire en citant l'exemple de l'école de voile. Elle espère que l'Administration s'engagera aujourd'hui à poursuivre les travaux et les aménagements prévus.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole consécutivement aux conseillères Céline-Audrey Beauregard et Catherine Houbart. À tour de rôle, les deux conseillères mentionnent, entre autres, des enjeux climatiques comme l'accroissement du nombre de canicules, rendant nécessaire la multiplication des accès aux berges afin de soutenir la population montréalaise durant ces épisodes de chaleur extrême. Elles souhaitent que tous les membres du conseil se mettent au diapason concernant cette motion.

La présidente les remercie et cède la parole à la représentante de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Julie-Pascale Provost.

En commençant, Mme Provost rappelle que ce dossier ne représente pas une priorité pour l'arrondissement de Lachine en ce moment. Elle ajoute, notamment, que malgré la polarisation engendrée par ce projet et la division qu'il suscite au sein de la communauté de Lachine, elle comprend l'impatience de tous et toutes. Par ailleurs, elle s'engage à mobiliser les ressources afin d'effectuer une analyse approfondie du site, à écouter les attentes des résidents-es et à construire un projet rassembleur, structurant, générant des retombées positives et durables pour tout le territoire montréalais. Pour conclure, la conseillère invite les membres du conseil à voter contre cette motion.

La présidente remercie Mme Provost pour son intervention et invite la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, à prendre la parole.

À 23 h 15,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat :	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 23 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 20 avril 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

_____
Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2026
Personnes élues du conseil municipal
Le 23 mars 2026

---

1. Black, Christine
2. Fournier, Véronique
3. Lalonde, Jean François

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AVRIL 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 01 MARS 2026 AU 31 MARS 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ESPACESVERTS	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DE GRANDS PARCS ET MILIEUX NATURELS	1250329001	ACCORDER 4 CONTRATS À ESPACESVERTS (LOT 1) ET À BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC. (LOTS 2, 3 ET 4), POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ, POUR LA PÉRIODE DU 22 JUIN AU 28 AOÛT 2026 - DÉPENSE TOTALE DE 724 537,53 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21239 (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0322	2026-03-13	170 391,00 $
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DE GRANDS PARCS ET MILIEUX NATURELS	1250329001	ACCORDER 4 CONTRATS À ESPACESVERTS (LOT 1) ET À BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC. (LOTS 2, 3 ET 4), POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ, POUR LA PÉRIODE DU 22 JUIN AU 28 AOÛT 2026 - DÉPENSE TOTALE DE 724 537,53 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21239 (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0322	2026-03-13	554 147,00 $

NOMBRE DE CONTRATS :	2

TOTAL : 724 538,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
23 AVRIL 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 MARS 2026 AU 31 MARS 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ORANGE PAYSAGEMENT INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE	DIRECTION STRATÉGIE DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE	1254922006	ACCORDER UN CONTRAT À ORANGE PAYSAGEMENT INC., POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS CENTRAUX DU BOULEVARD PIE-IX, POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS, INCLUANT UNE OPTION DE PROLONGATION D'UNE SAISON ESTIVALE - DÉPENSE TOTALE DE 392 893,95 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21218 (7 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0317	2026-03-12	392 894,00 $
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	26,6% AGGLO 73,4% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1260088002	ACCORDER UN CONTRAT À PLOMBERIE CHARBONNEAU INC., POUR LES TRAVAUX DE DÉCARBONATION, INCLUANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE SANS ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE, DE L'ÉDIFICE MADISON, SITUÉ AU 2140, AVENUE MADISON, DANS L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - DÉPENSE TOTALE DE 235 491,81 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15981 (6 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0343	2026-03-13	201 850,00 $
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. ET LECLERC ARCHITECTES INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1260218001	ACCORDER UN CONTRAT AU REGROUPEMENT FORMÉ PAR LES FIRMES BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. ET LECLERC ARCHITECTES INC., POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX DE CONCEPTION VISANT LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'USINE D'EAU POTABLE ATWATER, POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS, INCLUANT UNE OPTION DE PROLONGATION DE 12 MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 497 781,96 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21158 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0352	2026-03-13	382 807,00 $
RACICOT CHANDONNET.	100% AGGLO	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1269774003	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 25 086,12 $, TAXES INCLUSES, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE REPRÉSENTATION JURIDIQUE DE LA VILLE, DANS LE LITIGE QUI L'OPPOSE À NAHTAC CONSTRUCTIONS INC., DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ AU CABINET D'AVOCATS RACICOT CHANDONNET (DA194692001), MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT À 414 534,77 $, TAXES INCLUSES □	CE26 0431	2026-03-20	25 086,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 1 002 637,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AVRIL 2026

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2026

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 01 MARS 2026 AU 31 MARS 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MAI (MONTRÉAL ARTS INTERCULTURELS)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1268488001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 800 $ À MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS, POUR LA RÉALISATION DE SON PLAN D'ACTION 2026 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE26 0378	2026-03-13	99 800,00 $
CULTURE MONTRÉAL	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	BUREAU DE LA LANGUE FRANÇAISE	1269939003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 34 000 $ À CULTURE MONTRÉAL, POUR LE PROJET « FRANCOPHILES DANS LA VILLE (SAISON 4) », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET LA VILLE / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE26 0372	2026-03-13	34 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 133 800,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AVRIL 2026

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MARS 2026

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROJET MONTREAL	de20260329151757	2026-03-29	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Projet Montréal 2025-19A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 792,05	-
DHC AVOCATS INC.	222140	2026-03-31	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - DHC AVOCATS INC. - 222140	Affaires juridiques	Affaires civiles	$18 779,64	-
4PI TECHNOLOGIES	20260089	2026-03-19	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Développement spécialisé dans le cadre d'un projet pilote de système de pilotage automatique pour télescope professionnel destiné au grand public - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 000,00	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00247412	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 549,03	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00247418	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 284,60	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00247370	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 294,00	-
CENTRE DE LOCATION D'OUTILS & D'EQUIPEMENT ANDRE INC.	28457	2026-03-27	BOUDREAU, DANIEL	loaction engin chantier-pelle neige-epandeurr	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 640,33	-
PRECISION DP, SERVICE D'ESTIMATION INC.	02607	2026-03-27	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - PRECISION DP, SERVICE D'ESTIMATION INC. - 02607	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 720,49	-
BENEVA INC._14	rmi000203180000171 7870001	2026-03-27	Système RECLAM	BENEVA INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009409, sur la liste de paiement 2603IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 500,00	-
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._108	rmi000203039000187 5210003	2026-03-27	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009272, sur la liste de paiement 2603IC007 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$24 500,00	-
ILIAS FATHI	rmi000202759000201 3050005	2026-03-27	Système RECLAM	ILIAS FATHI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008994, sur la liste de paiement 2603IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 200,00	-
JULIEN FEY	rmi000202724000206 1120001	2026-03-27	Système RECLAM	JULIEN FEY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008960, sur la liste de paiement 2603IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 402,11	-
JEAN SADRAC CHERESTE	rmi000202885000201 4200003	2026-03-27	Système RECLAM	JEAN SADRAC CHERESTE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009120, sur la liste de paiement 2603IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 000,00	-
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._108	rmi000202777000187 5210001	2026-03-27	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009012, sur la liste de paiement 2603IC008 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$10 900,00	-
9055-0658 QUÉBEC INC.	rmi000202495000201 0470004	2026-03-27	Système RECLAM	9055-0658 QUÉBEC INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008741, sur la liste de paiement 2603IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 000,00	-
HANH DO, HUU ET THI THANH THUY NGUYEN	rmi000202349000200 8960005	2026-03-27	Système RECLAM	HANH DO, HUU ET THI THANH THUY NGUYEN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008597, sur la liste de paiement 2603IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 300,00	-
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20412542	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RICHTER S.E.N.C.R.L. - 20412542	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 017,78	-
COOPERATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDEPENDANTE, COOP DE SOLIDARITE	150893	2026-03-27	SEGUIN, STEPHANE	MaRotation. Notre été chez nous 2025 Musées.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 600,00	-
UNIVERSITE DE MONTREAL	f075670	2026-03-24	DURAND, CATHERINE	Contrat service de rechercher : Pharmacocinétique du robenacoxib par immersion chez les chichlidae Jack Dempsey	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 500,00	-
MILLIKEN MEAT PRODUCTS INC.	02445	2026-03-24	DURAND, CATHERINE	Feline Diet	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 074,29	-
PROJET MONTREAL	de20260329170315	2026-03-29	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-20E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 630,47	-
PROJET MONTREAL	de20260329155200	2026-03-29	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-19E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$17 692,26	-
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	20260037930	2026-03-30	BOUDREAU, DANIEL	autorisation pour la radiocommunication	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 841,12	-
FIRE THE IMAGINATION INC.	136615	2026-03-11	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 328,50	-
FIRE THE IMAGINATION INC.	136617	2026-03-11	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 872,58	-
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	713958	2026-03-13	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 265,93	-
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	713956	2026-03-13	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 638,36	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	713957	2026-03-13	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 837,31	-
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	5018932200	2026-03-26	BOUDREAU, DANIEL	moto culteur Honda	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 499,00	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de260313financ	2026-03-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Cotisations d'équilibre liées aux déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$1 330 633,00	-
SDC L'IMPERIA	de20260316113215	2026-03-16	LAUZON, GUYLAINE	Subvention au 6820 St-Urbain	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$20 408,07	-
BÉLAIR DIRECT - SERVICE DE L'INDEMNISATION_6	rmi000203205000152 3950001	2026-03-06	Système RECLAM	BÉLAIR DIRECT - SERVICE DE L'INDEMNISATION\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009435, sur la liste de paiement 2603IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 250,00	-
EQUIPE ST-LEONARD	de20260302124457	2026-03-02	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement de l'avance suite à l'élection du 2 novembre 2025 Équipe St-Léonard	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$17 961,61	-
DISTRIBUTION ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT INC	2793	2026-03-18	DURAND, CATHERINE	Système de communication Powercom - équipement de plongée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 995,00	-
DISTRIBUTION ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT INC	2794	2026-03-18	DURAND, CATHERINE	Écouteur micro casque, kit d'entretien pour masque Guardian, câble de réception signal - équipement de plongée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 375,00	-
DANE KO	artiste260412	2026-03-13	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle De Bach au Blues, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 12 avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$2 000,00	-
ROGER & KONRAD CAPITAL INC_1	rmi000204543000172 3360003	2026-03-06	Système RECLAM	ROGER & KONRAD CAPITAL INC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 26-000620, sur la liste de paiement 2603IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 270,76	-
CENTRE DE LOCATION D'OUTILS & D'EQUIPEMENT ANDRE INC.	28934	2026-03-26	BOUDREAU, DANIEL	location voiturette et pelle neige	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 491,28	-
COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY_3	rmi000202908000184 2180001	2026-03-06	Système RECLAM	COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009143, sur la liste de paiement 2603IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 000,00	-
EQUIPE ANJOU	de20260323111740	2026-03-23	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement de l'avance suite à l'élection du 2 novembre 2025 - Équipe Anjou	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$13 520,59	-
PIERRE ARSENAULT	de20260309134204	2026-03-16	LAUZON, GUYLAINE	Subvention au 115596-602 Notre-Dame Est	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$12 186,19	-
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPEMENT DE MONTREAL	de20260319094822	2026-03-20	BIENVENA, NADINE	Convention de contribution financière en appui à la demande d¿Approche portefeuille au Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) de la SCHL conclue le 4 novembre 2022.	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$1 071 372,93	-
CONIFER HOMEWARES	2110	2026-03-10	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 420,00	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	4832567	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 354,28	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00247974	2026-03-16	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 525,60	-
SECRETARIAT ADVISORS (CANADA) LIMITED	23642	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SECRETARIAT ADVISORS (CANADA) LIMITED - 23642	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$14 964,50	-
MOHAMAD OSSEYRANE	vdm262	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MOHAMAD OSSEYRANE - VDM-26-2	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$17 401,68	-
IMMEUBLES DEKA INC.	de20260309141328	2026-03-17	LAUZON, GUYLAINE	Subvention au 6820 St-Urbain	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$4 474,54	-
MARTIN RIOUX	de20260320095428	2026-03-20	LAUZON, GUYLAINE	Subvention au 6649-51 St-Urbain	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$3 397,17	-
WEBCLARITY SOFTWARE INC.	13475	2026-03-20	CHAMAKHI, KATI	frais d'entretien de la plateforme BookWhere jusqu'au 31 mars 2027 pour le réseau des bibliothèques de Montréal	Culture	Bibliothèques	$2 397,00	-
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL FLEURY.EST	de20260320115846	2026-03-24	SANTOS, ADRIANA	1247797003 , 1257797002 / Résolution: CM24 1493, CM25 1279 / Réf: 25/27-SDC-26-V1P1 / volet 1 / vers 1 de 2	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$60 000,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260303160214	2026-03-03	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2026-11P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 435,58	-
ELISABETH PION	artiste260510	2026-03-23	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Aux portes du chant, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 10 mai 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 000,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260317154005	2026-03-17	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2026-17P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 435,87	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WILLIAMS AVOCATS INC.	21962	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - WILLIAMS AVOCATS INC. - 21962	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 618,61	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260303161715	2026-03-03	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-12É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 784,87	-
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	6651	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES - 6651	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 231,01	-
LOUIS-PHILIPPE BESNER	eplv00126	2026-03-16	SEGUIN, STEPHANE	Tournage et montage des vidéos lifestyle.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 900,00	-
DUBOIS AGRINOVATION INC.	580520	2026-03-18	BOUDREAU, DANIEL	vetements jardins exterieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 315,16	-
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL INC.	de260319dasresshum	2026-03-19	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remise syndicale - APM - Assurance collective - Mars 2026 - Montant = 552 039,00 $ / Remise syndicale - APM - Fonds d'éducation - Mars 2026 - Montant = 157 232,00 $ /	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$736 641,00	-
PLANETE BD	16971	2026-03-17	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 027,55	-
UXR INC.	inv003879	2026-03-09	DURAND, CATHERINE	Lampe de plafond simple - Medical illumination	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 229,50	-
CAROLINE OUIMET	vdm2026001	2026-03-20	SEGUIN, STEPHANE	Rédaction - Lettre de candidature Prix du Québec - Michel Labrecque	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 430,00	-
UNIVERSITE DE MONTREAL	de20260304112616	2026-03-04	DUMOULIN, MICHEL	Soutien financier de 3000 $ à l'université de Montréal dans le cadre du concours d'éloquence Délie ta langue. Résolution CE26 0196.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 000,00	-
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTREAL	de20260317142226	2026-03-17	LACOMBE, DIANE	Demande de paiement pour le Deuxième versement de $11 600.00 pour la contribution au Conseil Régional de l'environnement de Montréal	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$11 600,00	-
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	714766	2026-03-18	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 025,47	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260325162511	2026-03-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2026-16P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 453,41	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250035ter	2026-03-24	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (335 Pôle Fleury) du mois de Décembre 2025.	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$232 414,91	-
ULINE CANADA CORP	17659762	2026-03-03	BOUDREAU, DANIEL	fournitures diverses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 466,27	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260312165812	2026-03-12	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-89É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 302,40	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39257	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 39257	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 724,44	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de260304dasresshum01	2026-03-06	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs auxiliaires - période du 2026-01-17 au 2026-02-13	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$243 365,38	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250038ter	2026-03-24	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (Monk) du mois de Décembre 2025	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$63 037,38	-
EDENBOROUGH LTD	386039	2026-03-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 948,40	-
MINISTRE DES FINANCES	de251216	2026-03-17	CHAN FAH, YANICK	Remboursement des subventions non-dépensées reçues au Ministère des Relations internationales et de la Francophonie - Bilan final 69e biennie CPCFQ - Projet 12.10	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$6 057,00	-
THEATRE MOTUS	artiste260322	2026-03-26	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Arbre, tout un monde (représentations du 11 février et 22 mars 2026)	Culture	Autres - activités culturelles	$4 393,73	-
PROJET MONTREAL	de20260308134452	2026-03-08	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-17E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$61 727,70	-
MESSAGERIES ADP	3096040	2026-03-16	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 985,69	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	235225	2026-03-24	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 733,95	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00246577	2026-03-09	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 492,80	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250036ter	2026-03-24	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (503 Verdun) du mois de Décembre 2025.	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$28 460,53	-
RESTO VEGO	19200226	2026-03-04	TROTTIER, CHANTAL	Service de traiteur - Atelier de travail int'l - Blitz Monarque	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 194,52	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INDEMNIPRO / RÉCLAMATION BELL CANADA_15	rmi000203170000154 3880001	2026-03-06	Système RECLAM	INDEMNIPRO / RÉCLAMATION BELL CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009399, sur la liste de paiement 2603IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$9 430,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260317165541	2026-03-17	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-16É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 726,95	-
GIUSEPPINA BONGIORNO GAGLIANO	rmi000204135000202 5750005	2026-03-06	Système RECLAM	GIUSEPPINA BONGIORNO GAGLIANO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 26-000204, sur la liste de paiement 2603IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 457,34	-
OVERDRIVE INC.	05161co26084053	2026-03-24	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 906,69	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de260304dasresshu m	2026-03-06	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs permanents - période du 2026-01-10 au 2026-02-06	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$1 001 910,68	-
YEGOR DYACHKOV	artiste260329	2026-03-03	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Horizons romantiques : Brahms et Bridge, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 29 mars 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
DAVID THERRIEN BRONGO	artiste260422	2026-03-23	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Trajectoires, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 22 avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
ENSEMBLE CHOROS	artiste260426	2026-03-23	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Nuits d¿été, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 26 avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 674,56	-
LA SOCIETE JURICOMPTABLE INC.	lsj19931	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LA SOCIETE JURICOMPTABLE INC. - LSJ-19931	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 522,33	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53609	2026-03-03	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53609	Affaires juridiques	Affaires civiles	$11 661,49	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53609	2026-03-03	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53609	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$9 392,59	-
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	47057	2026-03-23	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$8 701,48	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	203701	2026-03-16	BOUDREAU, DANIEL	terreau	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 001,50	-
JEAN-LUC THERRIEN	artiste260408	2026-03-13	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle «Réinventions : de l'orchestre au clavier», présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 8 avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	4830979	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 524,36	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	4832569	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 275,19	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de20260323112204	2026-03-23	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective syndicale - cols bleus auxiliaires - période du 2026-01-10 au 2026-02-06 = 112 216,68 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$112 216,68	-
API CULTURE HAUTES-LAURENTIDES	fc00014693	2026-03-02	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 480,76	-
RAYMOND LANCTOT LTEE	2758145	2026-03-18	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 393,11	-
TECHNORM INC.	68462	2026-03-10	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - TechNorm Inc. - Dossier # 18-002276 / 9200-1643 Québec Inc. (Quadrax & associés EG) contre ville de Montréal & Als. - Facture # 68462	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 809,88	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	235086	2026-03-16	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 537,24	-
SEL SAINT-LAURENT INC.	5466	2026-03-24	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 436,00	-
LIBRAIRIE BERTRAND	250234	2026-03-16	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 709,74	-
MAGALI SIMARD	artiste260318	2026-03-03	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Lumières du baroque, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 28 mars 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 569,57	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39255	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 39255	Affaires juridiques	Affaires civiles	$7 699,78	-
L'AGENCE STATION BLEUE INC.	artiste260429	2026-03-25	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Quatuors d¿hier à aujourd¿hui, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 29 avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 254,61	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000243567	2026-03-23	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 646,20	-
LES RUGISSANTS	artiste260419	2026-03-23	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Voix d'Arménie, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 19 avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$4 199,50	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	108072	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 461,11	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	4829465	2026-03-03	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 310,05	-
PROJET MONTREAL	de20260308132304	2026-03-08	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-14E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$9 532,38	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de260324financ	2026-03-16	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Régime de retraite complémentaire Réclamation de solvabilité - Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires et pompiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$81 585,76	-
NORTH AMERICAN COUNTRY HOME	si266000094	2026-03-09	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 660,27	-
DANICA	inv1118250082	2026-03-02	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 893,99	-
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	673155	2026-03-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 158,10	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260325061701	2026-03-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2026-18P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 435,87	-
CREATIONS LILIPOP	13295	2026-03-09	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 920,00	-
MITACS INC.	pinv000073493	2026-03-13	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Appui pour un projet Mitacs Accélération commençant entre mai-août 2026 - Projet de recherche de Azul Ruiz Diaz - À la recherche de nouveaux mondes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	775992	2026-03-05	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. - Dossier # 23-001383 / ville de Montréal contre Services Ricova Inc. - Facture # 775992	Affaires juridiques	Affaires civiles	$6 087,18	-
DISTRIBUTION INCOGNITO 2002 INC.	68179	2026-03-13	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 926,64	-
NORTH AMERICAN COUNTRY HOME	si266000269	2026-03-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 342,49	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250034ter	2026-03-24	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (Boyer) du mois de Décembre 2025.	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$209 962,47	-
PLANETE BD	16972	2026-03-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 287,30	-
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	3134213378	2026-03-10	BUREAU, KARINE	téléphonie mobile	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 659,68	-
NEARLY FAMOUS ENTERPRISES INC.	0145723in	2026-03-18	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
9120-9387 QUEBEC INC	fc00153080	2026-03-10	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 809,00	-
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de260316dascsem	2026-03-17	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Contribution de la CSEM au régime de retraite pour services courants part employeur - compte no 42-1601962 - au 31 décembre paie du 2025-12-24/ et 2026-01	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$95 265,87	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260303161030	2026-03-03	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-11É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 726,75	-
PLANETE BD	16964	2026-03-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 966,40	-
CINDY LABRECQUE	cl26espace01	2026-03-13	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 671,50	-
ELIZABETH DOLIN	artiste260315	2026-03-03	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Voyage en Allemagne et Tchécoslovaquie, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 15 mars 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
9212-0732 QUEBEC INC.	00068	2026-03-09	BOUDREAU, DANIEL	ooutils pour bonsais et forunitures	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 522,94	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	235140	2026-03-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 132,12	-
PROJET MONTREAL	de20260308143147	2026-03-08	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-15E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$15 209,55	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000243443	2026-03-10	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 458,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260303155951	2026-03-03	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2026-12P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 986,31	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de260302dasresshum	2026-03-03	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contrat Q1637 - Retraités St-Laurent - Centre de coût C208 - Période : Mars 2026	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$21 695,80	-
KOTMO INC.	inv202600236	2026-03-02	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 129,00	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39155	2026-03-03	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE - 39155	Affaires juridiques	Affaires civiles	$2 391,09	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RACICOT CHANDONNET LTEE	39155	2026-03-03	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE - 39155	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$318,90	-
PROJET MONTREAL	de20260308141504	2026-03-08	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Projet Montréal 2025-15A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 063,09	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250039ter	2026-03-24	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (St-Hubert) du mois de Décembre 2025.	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$17 945,77	-
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2026	2026-03-23	GELINAS, ISABELLE	cotisations2026	Affaires juridiques	Affaires civiles	$163 561,41	-
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2026	2026-03-23	GELINAS, ISABELLE	cotisations2026	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$9 986,75	-
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2026	2026-03-23	GELINAS, ISABELLE	cotisations2026	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$1 997,35	-
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2026	2026-03-23	GELINAS, ISABELLE	cotisations2026	Greffe	Greffe	$7 989,40	-
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2026	2026-03-23	GELINAS, ISABELLE	cotisations2026	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 997,35	-
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUEBEC	cotisations2026	2026-03-23	GELINAS, ISABELLE	cotisations2026	Affaires juridiques	Affaires civiles	$19 179,26	-
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10038283	2026-03-09	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$6 294,40	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de20260323111551	2026-03-23	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective syndicale - cols bleus titulaires - période du 2026-01-10 au 2026-02-06 = 487 321,18 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$487 321,18	-
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._107	rmi000203069000187 5210003	2026-03-06	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009301, sur la liste de paiement 2603IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 000,67	-
OVERDRIVE INC.	05161co26062144	2026-03-09	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 173,46	-
OVERDRIVE INC.	05161co26055567	2026-03-05	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 703,18	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	4830476	2026-03-03	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 106,13	-
MARIA TERESA HINCAPIE	004	2026-03-20	MONTALVAN LLERENA, ERIDANIA DORITA	Facture activités de médiation Culturelle_5 Ateliers en classe a ¡¿école Rose-des-vents et 5 visites à la Maison de culture de Rosemont-La Petite-Patrie	Rosemont - La Petite-Patrie	Autres - activités culturelles	$2 000,00	-
MATHILDE BAULT	de20260316114711	2026-03-16	LAUZON, GUYLAINE	Subvention au 6820 St-Urbain	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$3 397,17	-
QUATUOR COBALT	artiste260401	2026-03-10	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Intégrale Schubert V, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 1er avril 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
DISTRIBUTION ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT INC	2795	2026-03-18	DURAND, CATHERINE	Palmes pour plongeurs : Force Fins PRO noire	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 400,00	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00245968	2026-03-04	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 400,61	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	4833265	2026-03-13	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 767,74	-
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	de260319dascsem	2026-03-19	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Assurances collectives CSEM COMPTE AQ1326 Pour la période du 1er mars 2026 au 31 mars 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$84 804,06	-
ABBOTT OF ENGLAND 1981 LIMITED	2220927	2026-03-15	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 293,50	-
NORTH AMERICAN COUNTRY HOME	si266000188	2026-03-13	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 198,53	-
BIJOUX CREATIONS DOIGTS DE FEE	000959	2026-03-03	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 816,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260325062857	2026-03-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-18É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 726,95	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39256	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 39256	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 199,50	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39256	2026-03-26	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 39256	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$1 586,90	-
MUSEE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE	921473	2026-03-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 907,10	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CREATIONS LILIPOP	13297	2026-03-09	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 520,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260325163406	2026-03-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-15É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 146,90	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	235141	2026-03-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 215,41	-
LA MEXICOISE INC.	938	2026-03-23	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 536,00	-
EBSCO CANADA LTEE	8070843	2026-03-09	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 670,65	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250037ter	2026-03-24	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (Masson) du mois de Décembre 2025	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$10 040,00	-
STUDIO CARIBOU INC.	5008	2026-03-09	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 469,69	-
DUO NOVA	006	2026-03-23	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	2er versement pour le concert le concert du 17 avril 2026 du Quatuor Mémoire et le compositeur en résidence de la Chapelle historique du Bon-Pasteur.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 162,74	-
STUDIO PLAYGROUND INC.	artiste260321	2026-03-18	COTE, VALERIE	ACA026-062, Spectacle : TOP DOGZ	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	$3 044,64	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1771551	2026-03-31	DESROCHERS, ERIC	OUEST PLATEAU MONT ROYAL ACHAT PIÈCE DE CHAUFFAGE CENTRE ST DENIS DESROCHERS ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 272,42	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	AVM1184679	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO M267394 / DIVER TRAVAUX 413-22138	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 884,01	-
MULTI PSI INC.	MHM1186279	2026-03-19	ARSENAULT, JESSY	PIECE POUR UNITE 765-06786	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 934,39	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1181534	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 510,95	-
ARPENTAGE CHAMPLAIN INC.	1768121	2026-03-09	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 1soumission - Service pour les travaux 15810CSCR_S1+N4_ Piscine, les niveaux S1 et N4 -pour le Centre Claude-Robillard -phase 2B	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 939,65	-
ARPENTAGE CHAMPLAIN INC.	1768121	2026-03-27	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 1soumission - Service pour les travaux 15810CSCR_S1+N4_ Piscine, les niveaux S1 et N4 -pour le Centre Claude-Robillard -phase 2B	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$3 233,61	-
LIFTOW LIMITED	PAT1186695	2026-03-24	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 571,54	-
LIFTOW LIMITED	PAT1186695	2026-03-31	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$510,24	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180910	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 306,09	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1187292	2026-03-30	SZABO, ANDREA	RÉSERVÉ FONDS 7967.20$ DEVIS 17789538 DASILVA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 275,11	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1186521	2026-03-23	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 8601.28$ DEVIS 306839 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 545,77	-
TECHNO FEU INC	1769501	2026-03-17	ROY, PATRICK	ACHAT DE LUMIÈRE HORS ENTENTE CAR NON DISPONIBLE CHEZ UAP.	Bilan	Matériel roulant	$8 766,04	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1187444	2026-03-31	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 546-13665 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 142,98	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	VMA1187392	2026-03-31	CABALLERO, PATRICIO	REMPLISSAGE RESERVOIR LIQUIDE LAVE-GLACE ATELIER VILLE-MARIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 362,22	-
EMCO CORPORATION	1771325	2026-03-30	CASSEUS, CHRISTOPHER	Pièces BI	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 260,08	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSULTANTS F. DRAPEAU INC.	SLT1187388	2026-03-31	ROUSSEL, BRUNO	RÉSERVÉ FONDS 2515.94$ DEVIS FV-00012787 DRAPEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 297,39	-
BRANDT TRACTEUR	VER1184283	2026-03-03	GRENON, LUC	437-15129 po a la demande de ugo bertrand pour travaux l'externe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 263,97	-
BRANDT TRACTEUR	VER1184283	2026-03-31	GRENON, LUC	437-15129 po a la demande de ugo bertrand pour travaux l'externe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 865,16	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1186296	2026-03-19	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 971,69	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1187460	2026-03-31	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 546-10397 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 897,75	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLT1185665	2026-03-16	BOURBONNAIS, LUC	BON DE COMMANDE POUR RESERVOIR HUILE A REMPLIE AW32 ET CK-4	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 092,34	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	LAC1186936	2026-03-25	CHAREST, VICTORIA	EGR VALVE , COOLER DE EGR VALVE + RENIFLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 652,66	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	LAC1186936	2026-03-26	CHAREST, VICTORIA	EGR VALVE , COOLER DE EGR VALVE + RENIFLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$290,19	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1185985	2026-03-17	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 836,34	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1184053	2026-03-01	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, INSPECTION / REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, RDP/PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 570,45	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1187416	2026-03-31	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR RÉPARATION SUITE À L'INSPECTION ANNUEL TEL QUE SOUMISSION #00084	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 364,30	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1182189	2026-03-31	DYOTTE, MATHIEU	reparation camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 122,16	-
RMT EQUIPEMENT INC.	LAS1181727	2026-03-31	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FONDS CHEZ RMT POUR INSTALLATION CAMERA SELON 2026-22286 POUR UN MONTANT DE 2569.69$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 409,46	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLD1186107	2026-03-18	MARDI, YOUNES	TDH EN VRAC,15W40 EN VRAC ET LAVE VITRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 313,24	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	RPP1187200	2026-03-31	GAUVREAU, ALAIN	C2021498 (PIÈCES POUR TABLE DE COUPE (GAZON) TRIPLE ,VOIRIE ROSEMONT PETITE PATRIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 504,41	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1184054	2026-03-01	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, INSPECTION / REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, RDP/PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 994,93	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1184054	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, INSPECTION / REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, RDP/PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 295,42	-
MPM DIESEL INC.	LAS1187343	2026-03-30	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 045,69	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	MHM1187005	2026-03-26	ARSENAULT, JESSY	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 2792.56 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION 100 (ATELIER HYDRAU-SOUDE INC)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 931,84	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	ROS1187250	2026-03-30	BEAULIEU, DAMIEN	RÉPARATION CAMION POSTE DE CARBURANTS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 278,11	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1187337	2026-03-30	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 916,51	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OUTILS PIERRE BERGER INC	1771174	2026-03-27	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Outils Divers - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 664,84	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NME1187059	2026-03-26	BRISEBOIS, JOEL	ACHAT PIECE CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 837,13	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1186899	2026-03-25	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 170-14586 - reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 364,39	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	AVM1187386	2026-03-31	MORAND, PHILIPPE	essieu avant de colpron	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 245,14	-
LE GROUPE SIMONEAU INC.	LAS1186758	2026-03-24	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 574,74	-
LE GROUPE SIMONEAU INC.	LAS1186758	2026-03-31	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$739,64	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184807	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 752-07215 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 303,01	-
J. RENE LAFOND INC.	VER1187504	2026-03-31	TOSKA, ERMIR	RÉSERVÉ DES FONDS À J.-RENÉ LAFONDS POUR CHANGÉ LE COMPRESSEUR SUR LA SOUMISSION SOU0024378 AU MONTANT DE 2438.13$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 559,73	-
THERMOLEC LTEE	1771513	2026-03-31	BILODEAU, MARTIN	BILODEAU - ACHAT Pieces Pour Serpentin electrique - BAT: 0977	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 782,17	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1186474	2026-03-23	LAPLANTE, JEAN-MARC	CUVER DUSTER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 295,09	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1186474	2026-03-31	LAPLANTE, JEAN-MARC	CUVER DUSTER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$31,14	-
9549-8804 QUEBEC INC.	1764769	2026-03-20	WU, CANDY YU	Divers outils pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 016,96	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184938	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 285-08247 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 204,82	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1185014	2026-03-10	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	316-22108 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 937,96	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1187404	2026-03-31	MORAND, PHILIPPE	PITMAN ARM /// STEERING BOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 161,10	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1187338	2026-03-30	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 888,23	-
REGULVAR INC	1771514	2026-03-31	BILODEAU, MARTIN	BILODEAU - ACHAT Pieces poue le controle de pieces Delta - BAT: 0002	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 128,31	-
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	LAC1186931	2026-03-25	GRENON, LUC	CAPOT DE MOTEUR COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 729,75	-
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	LAC1186931	2026-03-31	GRENON, LUC	CAPOT DE MOTEUR COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$367,46	-
LIFTOW LIMITED	PAT1187471	2026-03-31	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1182192	2026-03-31	DYOTTE, MATHIEU	reparation camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 356,50	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	NDG1186892	2026-03-25	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	C11400100 REMPLIR LES RESERVOIR DE LA VOIRIE URÉE LAVE VITRE ET ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 225,29	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	NDG1186892	2026-03-31	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	C11400100 REMPLIR LES RESERVOIR DE LA VOIRIE URÉE LAVE VITRE ET ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 213,17	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1187342	2026-03-30	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 654,18	-
CUBEX LIMITED	NME1181047	2026-03-23	CADOTTE, ERIC	RESERVER MONTANT DE $ 18598.06 POUR SOUMISSIOM NO 04005519 DE CUBEX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 541,88	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1186575	2026-03-23	CADOTTE, ERIC	PIECE POUR UNITE 316-11020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 774,72	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184634	2026-03-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 753-23103 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 473,88	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1771596	2026-03-31	LAURIN, JONATHAN	Facture Location Hose et Transformateur - SPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 788,75	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1187038	2026-03-26	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 7087,01 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION F0216689-01 (RESSORT IDEAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 440,47	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	SLD1186990	2026-03-26	LONGPRE, JEREMIE	pneus et rim pour tracteur et plateau de coupe du 597-17608	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 554,73	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	SLD1186990	2026-03-30	LONGPRE, JEREMIE	pneus et rim pour tracteur et plateau de coupe du 597-17608	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$92,14	-
SANTINEL INC.	1765652	2026-03-18	MCDUFF, DAVID	Inspection de conformité de harnais de sécurité et autres équipements, selon soumission du 18 février 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 979,83	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1768923	2026-03-12	GIRARD, YANNICK	Luminaire - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 038,36	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	LAS1187277	2026-03-30	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR 3 DIAMANT ESTIMÉ NUM BC72756 MONTANT 2842.94 EN REMPLACEMENT DE LA DLM LS27970	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 984,73	-
LIFTOW LIMITED	PAT1187473	2026-03-31	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1187509	2026-03-31	MORAND, PHILIPPE	BARRE ARROSAGE ASSEMBLY COMPLETE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 626,27	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1181915	2026-03-30	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 39418.92$ DEVIS 161500268 BRANDT (ACCEPTER PAR ANDREA SANS 3 SOUMISSIONS)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$40 703,56	-
LIFTOW LIMITED	PAT1187267	2026-03-30	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 164,47	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1187341	2026-03-30	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 585,71	-
W. COTE ET FILS LTEE	SLT1187418	2026-03-31	MONTPETIT, SYLVAIN	RESSORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 387,95	-
ACIER LACHINE INC	LAS1186338	2026-03-30	LAPLANTE, JEAN-MARC	6 FEUILLES CHECKER PLATE ALU 1/16	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 043,85	-
ROBERT BOILEAU INC	AVM1182971	2026-03-26	GAUVREAU, ALAIN	DIVERSE PIÈCE ZAMBONI TMA200 901-23121	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 840,14	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1641761	2026-03-30	LONGPRE, ANNIE	GAG - Préparation de plans et devis en hygiène industrielle, l'accompagnement durant l'appel d'offres, la surveillance des travaux et les tests nécessaires exigés par la réglementation. Phase 2C Claude Robillard.	Gestion et planification des immeubles	Autres - Activités récréatives	$5 820,24	-
LES INDUSTRIES POULIN & FILS INC.	CES1187411	2026-03-31	SZABO, ANDREA	FOURNIR PO POUR AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE TEL QUE SOUMISSION 1777	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 178,79	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1187384	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 5212,04 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION DM02787 (MECANIQUE SGR)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 471,99	-
A&G ELECTROSTATIQUE INC.	RPP1185864	2026-03-17	KONE, DAVID	SABLAGE PRIMER PEINTURE PATTES / 98F-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 511,22	-
J.I.T. LASER INC.	ROS1184450	2026-03-05	KONE, DAVID	commande de decoupe laser métal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 066,15	-
J.I.T. LASER INC.	ROS1184450	2026-03-31	KONE, DAVID	commande de decoupe laser métal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$89,24	-
BRANDT TRACTEUR	VER1184289	2026-03-03	GRENON, LUC	437-15129 PO A LA DEMANDE DE UGO BERTRAND POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 202,29	-
BRANDT TRACTEUR	VER1184289	2026-03-31	GRENON, LUC	437-15129 PO A LA DEMANDE DE UGO BERTRAND POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 985,21	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1187440	2026-03-31	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 170-15407 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 346,16	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1186994	2026-03-26	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 4747,84 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION W0104837-02 (RESSORT IDEAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 984,64	-
METAL PLESS INC.	AVM1175435	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	KIT DE LAME ET COINS POUR PELLE GRYB 920-18710 VIN: F761-PRO1048-22	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 043,93	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	SLD1187425	2026-03-31	LONGPRE, JEREMIE	pompe a eau pour lave troittoir 765-10209	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 924,34	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1187262	2026-03-30	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 806,40	-
WAJAX LTEE	SLT1183010	2026-03-08	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS POUR DIAGNOSTIQUE DE TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 067,45	-
MACHINERIE C. & H. INC.	LAC1187127	2026-03-26	GRENON, LUC	LAME ET DIVE SHAFT LATERAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 870,54	-
MAGNETO-LAVAL INC.	NDG1187236	2026-03-30	GRENON, LUC	317-12074 po a la demande de martin bergeron pour reparation a l'externe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 473,38	-
SOSEQUIPMENT	1768729	2026-03-11	CORBEIL, ERIC	Achat Grue sur chenille, selon soumission q107785	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 745,42	-
SOSEQUIPMENT	1768729	2026-03-25	CORBEIL, ERIC	Achat Grue sur chenille, selon soumission q107785	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 292,21	-
BRANDT TRACTEUR	LAC1184622	2026-03-05	GRENON, LUC	PANNEAU -AT356909 MOUSSE -AT 305130	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 326,91	-
BRANDT TRACTEUR	LAC1184622	2026-03-10	GRENON, LUC	PANNEAU -AT356909 MOUSSE -AT 305130	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$110,24	-
MEDIATECH A.P. INC.	ROS1187248	2026-03-30	BEAULIEU, DAMIEN	RÉPARATION D'UNE IMPRIMANTE AU LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 242,62	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1184473	2026-03-04	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *BC72316* AU MONTANTS DE 4345,19$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 844,93	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PAT1187496	2026-03-31	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 954,57	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1187339	2026-03-30	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 867,11	-
PATRICK MORIN INC.	PAT1186648	2026-03-24	TROTTIER, LUC	ACHAT DE CONTRE-PLAQUÉ POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA PEPINIERE DE L'ASSOMPTION DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 260,90	-
PATRICK MORIN INC.	PAT1186648	2026-03-26	TROTTIER, LUC	ACHAT DE CONTRE-PLAQUÉ POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA PEPINIERE DE L'ASSOMPTION DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 878,16	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1185809	2026-03-17	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	324-11117 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 733,35	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR1186916	2026-03-25	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION D'UN CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 318,13	-
INFRASTRUCTEL INC.	1624123	2026-03-20	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1767	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$19 161,10	-
INFRASTRUCTEL INC.	1624123	2026-03-30	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1767	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 485,76	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1768031	2026-03-30	CASSEUS, CHRISTOPHER	HYDRO-EXCAVATION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 569,57	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184908	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	RESERVEZ FOND DE 8518.19$ A MECANIQUE SGR POUR ESTIME: DM02738	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 624,82	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1187417	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 4545,66 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION DM02790 (MECANIQUE SGR)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 772,37	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1186253	2026-03-19	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES MITSUBISHI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 867,16	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1184934	2026-03-09	CADOTTE, ERIC	PAYER FACTURE / 1 SOUMISSION / DEMANDE DE RESERVER FONDS UNITE 267-14003 / TRAVAUX EFFECTUÉS CAMION SUR LA ROUTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 460,98	-
J.I.T. LASER INC.	ROS1184954	2026-03-10	KONE, DAVID	DÉCOUPE AU LASER DE PIECES DE MOBILIER URBAIN POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 956,50	-
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1771622	2026-03-31	BERUBE, HUGO	OUEST SYSTÉME D'ALARME ET CONTROLE D'ACCÉS ACHAT DE PIÈCE D'ALARME CENTRE SPORTIF JEAN ROUFEAU BÉRUBÉ HUGO	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 364,86	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR1178294	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 537,26	-
MECANIQUE SGR INC	SLT1187544	2026-03-31	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION EXTERNE DLM NO O14914 BT 1281355 UNITÉ 232-06384	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 632,90	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1187537	2026-03-31	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 128,14	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1187535	2026-03-31	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 681,52	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1187034	2026-03-26	ARSENAULT, JESSY	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 3894,81 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION W0104901-01 (RESSORT IDEAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 089,06	-
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1770219	2026-03-20	PAQUETTE, JANIE	Panneaux en peuplier PureBond IND/IND pour le Centre Claude Robillard, selon soumission ESTVSL753 Ouvrage 0095 / TEM 93984	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 335,45	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VERMEER CANADA INC.	LAC1187359	2026-03-30	CHAREST, VICTORIA	AILE COTÉ DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 518,42	-
VERMEER CANADA INC.	LAC1187359	2026-03-31	CHAREST, VICTORIA	AILE COTÉ DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 210,60	-
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	LAC1187510	2026-03-31	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND BROSSEAU LAMARRE SELON SOUMISSION 001673 (4001.28) POUR REMPLACEMENT DES FREINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 200,84	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	SLT1186491	2026-03-23	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 5538.29$ DEVIS F213162 POINT S CHICOINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 868,22	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAS1186150	2026-03-18	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FONDS CHEZ SUSPENSION ST LAURENT POUR REMPLACEMENT LAMES DE SUSPENSION SELON SOUMISSION 306363 POUR UN MONTANT DE 5160,19 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 320,63	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1186935	2026-03-25	CHAREST, VICTORIA	EGR VALVE + COOLER EGR GASKET ET 2 TUBE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 618,19	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1186935	2026-03-26	CHAREST, VICTORIA	EGR VALVE + COOLER EGR GASKET ET 2 TUBE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$87,54	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1186131	2026-03-18	GRENON, LUC	PELLE COMPLET KL 6500 FIXE POUR SW50/SW48	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 597,43	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1186131	2026-03-19	GRENON, LUC	PELLE COMPLET KL 6500 FIXE POUR SW50/SW48	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$419,95	-
LE DEVOIR INC.	1728942	2026-03-02	WU, CANDY YU	Parutions d'appels d'offres	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1186349	2026-03-20	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 155,32	1765730
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1186120	2026-03-18	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 056,94	1765730
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1187287	2026-03-30	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 482,18	1765730
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1187287	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$791,69	1765730
RESSORT IDEAL LTEE	CES1187409	2026-03-31	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR RÉPARATION LAMES ARRIÈRES #F0216749	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 633,19	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	CES1187420	2026-03-31	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REMPLACEMENT DE LAME DE SUSPENTION ARR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 962,92	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	NME1187529	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	RESERVER MONTANT DE $4436.97 POUR SOUMISSION NO W0105312-01 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 658,26	1687670
EBI ENVIROTECH INC.	1762700	2026-03-18	MCDUFF, DAVID	BCO 2026 - Demandes de vidange de fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, incluant le transport et la disposition, selon entente contractuelle 1594156	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$52 493,75	1594156
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1765366	2026-03-27	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - entente # 1593093 - Ateliers Viau - Réfection des systèmes de ventilation - Services gardiennage	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$3 143,33	1593093
BRANDT TRACTEUR	RPP1186087	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 436-14107 - ÉLECTRONIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 316,12	1542222
GESTION PFB	1771581	2026-03-31	WAN, HOK	SGPI - Paiement de facture - Service de main d'oeuvre (réparation de tapis et remplacement de tuiles) pour deux immeubles du SPVM	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 000,59	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1771478	2026-03-30	COTE, KARINE	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CABLES Z)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$73 465,00	-
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1771335	2026-03-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTE PLASTIQUE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 834,66	-
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1771335	2026-03-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTE PLASTIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
SUSTAINABILITY SOLUTIONS GROUP WORKERS COOPERATIVE.	1771594	2026-03-31	RIBAUX, SIDNEY	SEAU, Octroyer un contrat de service professionnel pour support technique, de l□accompagnement et de la formation pour le modèle CityInSight de la Ville de Montréal	Direction générale	Protection de l'environnement	$63 554,18	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1771200	2026-03-27	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES, BOTTINES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$40 993,42	1644900
DUTCHMAN INDUSTRIES INC.	1771593	2026-03-31	DUBOIS, SERGE	SGPMRS // GÀG - Acquisition d'un planteur d'arbres Dutchman (chausson de 12 pouces)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$11 250,00	-
TECHNO FEU INC	1770417	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□ Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$7 774,96	1763392
TECHNO FEU INC	1770417	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□ Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$2 087,47	1763393
TECHNO FEU INC	1770670	2026-03-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□ Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$7 267,66	-
TACEL LIMITEE	1771447	2026-03-30	COTE, KARINE	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COFFRET BIXI)	Bilan	Construction	$31 496,25	1728080
TACEL LIMITEE	1771447	2026-03-30	COTE, KARINE	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COFFRET BIXI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$174 174,26	1728080
LES INNOVATIONS CR34TE LIGHT INC.	1770464	2026-03-24	BELLEMARE, JOSEE	EPLV // GAG - Achat d□équipements d□éclairage dans le cadre de l'événement "Jardins de lumière" pour le jardin botanique de Montréal.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$113 305,45	-
BEAUPRE MICHAUD ET ASSOCIES, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	1771135	2026-03-27	THEORET, JONATHAN	DG// Contrat gré à gré-service professionnel pour une étude de cas (incluant analyse du cycle de vie - ACV) de la restauration des fenêtres en bois de l□hôtel de ville de Montréal	Direction générale	Protection de l'environnement	$22 677,30	-
UNIVERSITE MCGILL	1769206	2026-03-25	HEVEY, GILLES	SCONCA / Réalisation de suivi et étude des émanations de méthane à la Carrière St Michel	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$8 093,38	-
YVES SAINT-ANDRE	1770573	2026-03-24	ALAIN, LOUISE	SRHC / Paiement de facture - Grief: 11-2020-06, Audience 03-09-2025, 15-10-2025, 22-10-2025, 15-01-2026,annulation audience 03-09-2026, Délibéré et rédaction 152h*250$, location de salle	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$24 774,17	-
CREATIONS LUPUNA S.E.N.C.	1771324	2026-03-30	BELLEMARE, JOSEE	EPLV - GAG // Structuration, scénarisation et coordination d□une démarche collaborative pour le nouveau complexe de serres d'exposition du jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$34 430,00	-
POMPES JP INC.	1771502	2026-03-30	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG- Entretien 2026	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$3 149,62	-
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1771419	2026-03-30	HEVEY, GILLES	SCONCA / Paiement des factures - Demande d'analyse en externe d'échantillons de diverses matrices pour PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 599,78	-
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1771114	2026-03-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - BOYAU HYDRAULIQUE, NOIR,	Bilan	Matériel roulant	$2 328,20	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1771252	2026-03-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - PNEU,GOODYEAR,G289	Bilan	Matériel roulant	$3 389,54	-
KENWORTH MONTREAL	1771247	2026-03-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CAPTEUR D'OXYDE D'HYDROGENE NEUF,VIEUX BATI «CORE» DE CAPTEUR	Bilan	Matériel roulant	$1 847,34	-
KENWORTH MONTREAL	1771247	2026-03-31	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CAPTEUR D'OXYDE D'HYDROGENE NEUF,VIEUX BATI «CORE» DE CAPTEUR	Bilan	Matériel roulant	$523,53	-
RICOH CANADA INC	1771693	2026-03-31	BANNIER, ALICIA	Ricoh IM C4510 (4 tiroirs de 550 feuilles) - MODÈLE: IM C4510	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 941,30	1762048
J.A. LARUE INC	ANJ1182087	2026-03-27	CADOTTE, ERIC	ANJOU / réparation transmission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$38 315,19	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770416	2026-03-23	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$218,37	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770416	2026-03-24	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 867,23	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770416	2026-03-30	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$281,70	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1770563	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - DISQUE,TOURNIQUET,EPANDEUSE,TOILE,CAMION,MAILLE NOIRE,ROULEMENT,BILLE,EPANDEUR	Bilan	Matériel roulant	$4 092,83	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1770552	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CYLINDRE HYDRAULIQUE POUR BARRER LE BUCKET,SABOTS DE COINS POUR CHASSE NEIGE	Bilan	Matériel roulant	$8 362,76	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1770552	2026-03-25	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CYLINDRE HYDRAULIQUE POUR BARRER LE BUCKET,SABOTS DE COINS POUR CHASSE NEIGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$262,47	-
ISN CANADA GROUP HOLDINGS INC.	1770566	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - DEBIMETRE,DISTRIBUTEUR ELECTRONIQUE,HUILE ET ANTIGEL EN VRAC	Bilan	Matériel roulant	$3 401,59	-
UNI-SELECT INC.	1770460	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A HUILE,FILTRE A CARBURAN	Bilan	Matériel roulant	$264,06	1678232
UNI-SELECT INC.	1770460	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A HUILE,FILTRE A CARBURAN	Bilan	Matériel roulant	$1 734,30	1678235
UNI-SELECT INC.	1770460	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A HUILE,FILTRE A CARBURAN	Bilan	Matériel roulant	$865,91	1678238
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	1770554	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - GICLEUR, COUDE 90*,ALUMINIUM,2 1/2"	Bilan	Matériel roulant	$3 003,23	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	1770554	2026-03-25	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - GICLEUR, COUDE 90*,ALUMINIUM,2 1/2"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$43,31	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	1771207	2026-03-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE- ACTIONNEUR ROTATIF	Bilan	Matériel roulant	$2 811,81	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	1771207	2026-03-31	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE- ACTIONNEUR ROTATIF	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$99,74	-
BAULNE INC.	1771538	2026-03-31	WAN, HOK	SGPI - Paiement de facture - Service de frigoriste hors entente pour CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST (SLR) et ÉDIFICE JACINTHE-FYFE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 975,54	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770935	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - ENS, RACCORD SERVICE, TUYAU EN ACIER, 2" GARNITURE ET JOINT ETANCHEITE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 253,75	-
UNI-SELECT INC.	1770841	2026-03-25	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A CARBURANT SEPARATEUR D'EAU,FILTRE A CARBURANT	Bilan	Matériel roulant	$2 749,74	1678235
UAP INC.	1771173	2026-03-27	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1770933 - 390G NETTOYEUR A FREINS SANS COV	Bilan	Matériel roulant	$2 220,11	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1771688	2026-03-31	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FIL BRASURE TENDRE, AME RESINE,RUBAN ELECTRIQUE VINYLE,EPISSURE, CONNEXION, DROIT,	Bilan	Construction	$2 172,63	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1771688	2026-03-31	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FIL BRASURE TENDRE, AME RESINE,RUBAN ELECTRIQUE VINYLE,EPISSURE, CONNEXION, DROIT,	Bilan	Matériaux de fabrication et usinage	$540,87	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1770930	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CABLE POLYPROPYLENE JAUNE, CLE A MOLETTE, TUYAU,UPPORT DE DISQUE "ROLOC"	Bilan	Construction	$218,60	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1770930	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CABLE POLYPROPYLENE JAUNE, CLE A MOLETTE, TUYAU,UPPORT DE DISQUE "ROLOC"	Bilan	Outillage et machinerie	$2 059,31	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1770930	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CABLE POLYPROPYLENE JAUNE, CLE A MOLETTE, TUYAU,UPPORT DE DISQUE "ROLOC"	Bilan	Transport et entreposage	$219,58	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1770930	2026-03-31	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CABLE POLYPROPYLENE JAUNE, CLE A MOLETTE, TUYAU,UPPORT DE DISQUE "ROLOC"	Bilan	Outillage et machinerie	$159,41	-
SPECTRALITE	1771735	2026-03-31	CARDIN, MARTINE	DA 916916; panneaux et de l'atténuateur d'impact pour l'auqueduc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 668,52	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1771560	2026-03-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES DE CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	$11 072,02	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1771560	2026-03-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES DE CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	$4 158,38	-
EXPROLINK INC.	1771571	2026-03-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$5 459,35	-
UAP INC.	1771561	2026-03-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEUX, LAMPES, CONNECTEURS)	Bilan	Matériel roulant	$83,78	1543868
UAP INC.	1771561	2026-03-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEUX, LAMPES, CONNECTEURS)	Bilan	Matériel roulant	$2 124,04	1547973
TANKNOLOGIE, DIVISION D'ENGLOBE	1770351	2026-03-23	REYES, EDUARDO	SMRA / Paiement des factures - Travaux pour le poste de carburant de la Cour Bercy - 2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 417,34	-
BELL CANADA	1771509	2026-03-30	PEIGNIER, FLORIAN	IN 512801 (GP) - Gré à gré - Travaux de fourniture et installation d'un câble de télécommunications pour le parc Irma-LeVasseur. Réso travaux CM25 0298, Dem. Tristan Desjardins Drouin. Réf: Requête VDM D616182	Infrastructures du réseau routier	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$23 097,25	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1771301	2026-03-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE DISQUE DE FREIN AVANT, SOUPAPE « VALVE » A AIR	Bilan	Matériel roulant	$10 255,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770100	2026-03-19	MATELUS, GAMALIEL	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE- AQUEDUC ET D'ÉGOUTS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 049,89	1732402
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	1771120	2026-03-27	JOLY, LINDA	REAP COLBET - SOUPAPE DE PURGE AUTOMATIQUE ET CHAUFFE DV2 RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$4 369,79	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1768887	2026-03-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP ST-LAURENT -- FIL ELECTRIQUE	Bilan	Construction	$4 355,59	1649510
J. RENE LAFOND INC.	1770303	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - ENSEMBLE DE REPARATION D'INJECTEUR DE FILTRE A PARTICULE DIESEL	Bilan	Matériel roulant	$2 441,48	-
J. RENE LAFOND INC.	1770303	2026-03-26	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - ENSEMBLE DE REPARATION D'INJECTEUR DE FILTRE A PARTICULE DIESEL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$20,95	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1770272	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - Produits d'entretien)	Bilan	Alimentation, hébergement et voyage	$17,26	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1770272	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - Produits d'entretien)	Bilan	Entretien et nettoyage	$3 031,35	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1770272	2026-03-31	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - Produits d'entretien)	Bilan	Entretien et nettoyage	$358,43	-
UNI-SELECT INC.	1769532	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	Bilan	Matériel roulant	$5 569,42	1678235
UNI-SELECT INC.	1769532	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	Bilan	Matériel roulant	$326,05	1678238
TECHNO FEU INC	1769561	2026-03-17	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 474,07	-
TECHNO FEU INC	1769282	2026-03-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$8 009,78	1763392
FAUCHER INDUSTRIES	1769582	2026-03-17	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE MARCHE-PIED, CYLINDRE A GAZ	Bilan	Matériel roulant	$4 822,02	-
OPTO PROTECTION INC.	1768461	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - LUNETTES DE ,ENS. DE MOUSSE AMOVIBLE ET SANGLESECURITE AVEC LENTILLE FUMEE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 114,99	-
OPTO PROTECTION INC.	1768461	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - LUNETTES DE ,ENS. DE MOUSSE AMOVIBLE ET SANGLESECURITE AVEC LENTILLE FUMEE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
OUTILS PIERRE BERGER INC	1769877	2026-03-19	BELLEVILLE, ERIC	Achat d'outils. Soumission S35398. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 954,35	-
MESSER CANADA INC.	1769166	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PAIRE DE GENOUILLERES DE TRAVAIL INSERABLES,GANTS EN CUIR DE VACHE ET COTON	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$12 641,84	-
HEBDOS QUEBEC INC.	1768992	2026-03-12	PARE, MAGALIE	SRHC / Service de placement média dans le cadre de Fortes pluies, livraison prévue le 20 mars 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 082,43	-
ITRON CANADA INC	1771375	2026-03-30	PIROG, MACIEJ	SEAU, Maintenance logiciel - paiement de facture 53968	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 207,55	-
PRESTIGE SECURKEY INC	1770547	2026-03-24	REICHSON, JORDY	SGPI - Fourniture de service de serrurerie sur demande pour l'année 2026, incluant les pièces et main-d'œuvre.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$39 685,27	-
TECHNO FEU INC	1768574	2026-03-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$15 768,61	1763392
TECHNO FEU INC	1768878	2026-03-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE JOINT D'ETANCHEITE, JOINTS POUR EMBRAYAGE DE CHANGEMENT DE MODE «GEARSHIFT», BAGUE DE RETENUE	Bilan	Matériel roulant	$4 381,50	-
CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1769119	2026-03-13	PAGOT, NICOLAS	SDIS// services alimentaires lors de la tenue de la Grande journée des employés le 29 janvier 2026	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 299,25	-
TECHNO FEU INC	1770262	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$5 042,96	-
TECHNO FEU INC	1770262	2026-03-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$1 923,00	-
DIREKTION 360	1769027	2026-03-13	THEORET, JONATHAN	DG// Octroyer un contrat de service professionnel de gré à gré pour élaborer et livrer une formation et des outils sur les thermopompes aérothermiques et géothermiques	Direction générale	Protection de l'environnement	$13 517,14	-
DIREKTION 360	1769027	2026-03-27	THEORET, JONATHAN	DG// Octroyer un contrat de service professionnel de gré à gré pour élaborer et livrer une formation et des outils sur les thermopompes aérothermiques et géothermiques	Direction générale	Protection de l'environnement	$7 322,88	-
MP REPRODUCTIONS INC.	1768509	2026-03-11	BARRACHINA, LAURE	SCULT / Service d'impression de documents pour l'exposition Lueur d'espoir du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 813,32	-
ROBERT BOILEAU INC	1769427	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP RPP MAGASIN RÉSERVE - VANNE A BOISSEAU SPHERIQUE A PASSAGE,ENSEMBLE DE BROSSES LATERALE,BRAS DU MARTEAU DE COUTEAU	Bilan	Construction	$936,82	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBERT BOILEAU INC	1769427	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP RPP MAGASIN RÉSERVE - VANNE A BOISSEAU SPHERIQUE A PASSAGE,ENSEMBLE DE BROSSES LATERALE,BRAS DU MARTEAU DE COUTEAU	Bilan	Matériel roulant	$5 623,39	-
ROBERT BOILEAU INC	1769427	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP RPP MAGASIN RÉSERVE - VANNE A BOISSEAU SPHERIQUE A PASSAGE,ENSEMBLE DE BROSSES LATERALE,BRAS DU MARTEAU DE COUTEAU	Bilan	Matériel roulant	$1 577,62	-
VICROC INC.	1771321	2026-03-30	KONE, DAVID	MRA / Viau/ LAME DE PELLE A NEIGE MRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 406,97	-
HEBDRAULIQUE INC.	1771323	2026-03-30	KONE, DAVID	MRA / VIAU / CYLINDRE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$43 152,37	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768428	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIÈCES DE MTLN-MECA / REAPPRO/ INVENTAIRE - MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$1 104,55	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768428	2026-03-30	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIÈCES DE MTLN-MECA / REAPPRO/ INVENTAIRE - MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$1 104,55	1483436
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1768168	2026-03-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - LAME,ESSUIE-GLACE	Bilan	Matériel roulant	$1 098,44	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1768168	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - LAME,ESSUIE-GLACE	Bilan	Matériel roulant	$1 464,58	-
TECHNO FEU INC	1767602	2026-03-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Construction	$317,97	-
TECHNO FEU INC	1767602	2026-03-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$4 967,33	-
UAP INC.	1767263	2026-03-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP INVETAIRE MHM - ALTERNATEUR, TUBES, THERMORETRACTABLE, SUPPORT, ENS/CROCHET ATTELAGE	Bilan	Matériel roulant	$1,60	1547973
UAP INC.	1767263	2026-03-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP INVETAIRE MHM - ALTERNATEUR, TUBES, THERMORETRACTABLE, SUPPORT, ENS/CROCHET ATTELAGE	Bilan	Matériel roulant	$57,32	1543175
UAP INC.	1767263	2026-03-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP INVETAIRE MHM - ALTERNATEUR, TUBES, THERMORETRACTABLE, SUPPORT, ENS/CROCHET ATTELAGE	Bilan	Matériel roulant	$2 225,14	-
UAP INC.	1767263	2026-03-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP INVETAIRE MHM - ALTERNATEUR, TUBES, THERMORETRACTABLE, SUPPORT, ENS/CROCHET ATTELAGE	Bilan	Matériel roulant	$185,93	1543175
LES PRODUCTIONS ZERO INC	1767385	2026-03-03	THEORET, JONATHAN	RH SRHC / Influenceuse - Campagne Décarbonation. Tournage de 4 capsules explicatives sur la décarbonation des bâtiments	Direction générale	Protection de l'environnement	$15 748,12	-
BANDE D'HOCKEY GYSLAIN LAMPRON INC.	1766694	2026-03-23	TCHOKONDU, MONTHE PIERRE GHISLAIN	SGPI // Service d'entretien de bandes de patinoire à l'Aréna Camillien-Houde (bâtiment 0601) - Soumission 202512032 (03-12-2025).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 391,98	-
1,2,3... JE CUISINE!	1767083	2026-03-02	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Animation d'ateliers culinaires intégrant des insectes et application d'approches éducatives - Soumission mars 2026 version 3	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$19 110,25	-
CUBEX LIMITED	1763570	2026-03-25	CADOTTE, ERIC	SMRA-ATELLER MÉCANIQUE EST/ATELIER MONTRÉAL-NOR/ INSPECTION MÉCANIQUE ET RÉPARATIONS MÉCANIQUE POUR LE HORS-SAISON 202MONTRÉAL-NORD.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$26 053,27	-
CUBEX LIMITED	1763570	2026-03-31	CADOTTE, ERIC	SMRA-ATELLER MÉCANIQUE EST/ATELIER MONTRÉAL-NOR/ INSPECTION MÉCANIQUE ET RÉPARATIONS MÉCANIQUE POUR LE HORS-SAISON 202MONTRÉAL-NORD.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 261,37	-
MARIE-CHRISTINE SIVIERE	1744924	2026-03-30	LE NAY, ALBANE	SEPLV - Services professionnels - Mandat de coordination marketing pour EPLV-Marketing-2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 334,25	-
QUEBEC LINGE	1736675	2026-03-31	HEVEY, GILLES	SCONCA / BCO 2025 - Location de tapis pour bureau PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 103,74	-
MONOLITHE MULTIMEDIA	1717922	2026-03-24	GUIMOND, STEPHANE	SEPLV / Mandats de réalisation, production et montage de vidéos promotionnelles. Portion 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 538,25	-
MARC-ANDRE ROY	1711751	2026-03-30	LE NAY, ALBANE	SEPLV - Services de conseil et de conception graphique et de signalétique pour les besoins d'EPLV-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$17 085,00	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	CAR1186972	2026-03-30	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 942,27	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1771456	2026-03-30	BILODEAU, MARTIN	BILODEAU - ACHAT DE MOTEURS BAT : 0763	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 958,55	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	AVM1184698	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO M267312 / REPARATION SYSTEME HYDRAULIQUE 414-09147	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 257,02	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYMETRI CANADA INC.	1767852	2026-03-05	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SolidCAD Plan de support prépayé à l'heure à la demande de Michel Lemire	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$3 543,33	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	VMA1186868	2026-03-25	CABALLERO, PATRICIO	remplisage fluide hydraulique iso -46 en vrac	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 708,05	-
TENAQUIP LIMITED	1766862	2026-03-30	WU, CANDY YU	Soumission no 17305529-00	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1771094	2026-03-26	ST-AMOUR, YANNICK	Calibration Détecteur Ammoniac Chillgard 5000 Arena DesMarteau le 27 fevrier 2026 WO 15266	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 140,17	-
REGULVAR INC	1771483	2026-03-30	BILODEAU, MARTIN	BILODEAU - ACHAT DE CONTROLEUR DELTA BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 618,63	-
BRANDT TRACTEUR	NME1186454	2026-03-23	CADOTTE, ERIC	rerservwer montant de 22168.01 pour soumission #161500330 brandt laval	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 039,20	-
EXPROLINK INC.	MHM1184771	2026-03-06	ARCE, CRISTIAN	ACTUATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 565,20	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1771441	2026-03-30	CORBEIL, ERIC	CORBEIL - ACHAT DE COUVRE CABLE, CONDUIT ET BAGUES BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 039,72	-
CLOTURE MANIC LTEE	1771127	2026-03-27	PAQUETTE, JANIE	Remplacement 254 pi de clôture et disposition des déchets	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 976,50	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1771139	2026-03-27	GIRARD, YANNICK	Plomberie - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 716,00	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1186757	2026-03-24	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 694,26	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1185553	2026-03-13	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *BC72580* AU MONTANTS DE 1301,38$ FACTURE 72580	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 346,12	-
EXPROLINK INC.	LAS1185972	2026-03-17	VINCENT, KARINE	PNEUS MADVAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 727,73	-
PLOMBERIE MIRAGE INC	1767951	2026-03-06	CASTONGUAY, LUC	Remplacement d'une portion des branchements d'égouts sanitaires et pluvial situés sous le domaine public - règlement 20-030 pour le 1535, 42e avenue PAT - voir soumission du 3 mars 2026	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$11 968,57	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1771199	2026-03-27	GODEFROY, FRANCOIS	Formation ETS pour Safia ait Abdelkoui et Mélanie Michaud	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$2 167,99	-
TRANSMISSION CR	PAT1187032	2026-03-26	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 893,16	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1186582	2026-03-23	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 650,31	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1745252	2026-03-11	WU, CANDY YU	Bottes et souliers de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$6 050,87	-
9168-6816 QUEBEC INC.	1771081	2026-03-27	BERNAQUEZ, STEPHANE	Membre du jury (Yves Godin) dans le cadre du projet Réinventer Montréal 2025-2027 C40 Reinventing Cities, site du 150 Louvain Ouest (mandat DG-2024-032).	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 500,00	-
LAFLEUR & FILS INC.	SLT1186217	2026-03-19	ROUSSEL, BRUNO	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *112166* AU MONTANTS DE 3327'00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 492,93	-
NEDCO	1769287	2026-03-16	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT SECHE MAIN VAPOR - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 605,70	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1187284	2026-03-30	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 383,59	-
9371-1596 QUEBEC INC.	1770663	2026-03-25	GLOVER, RICKY	OUEST MÉTIERS ACHAT OUTILS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 223,50	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1178174	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 239,46	-
H2O INNOVATION (2000) INC.	1768800	2026-03-12	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Membrane - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 754,02	-
H2O INNOVATION (2000) INC.	1768800	2026-03-20	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Membrane - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$475,00	-
ELEVEX INC.	SLD1185922	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR ELEVEX REF:8316.5 5 881,56 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 174,90	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1771303	2026-03-30	GIRARD, YANNICK	Testeur et Capteur - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 272,98	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1771424	2026-03-30	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT ARMOIR DE RANGEMENT HOTEL DE VILLE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 074,45	-
TRANE CANADA UCL	1748420	2026-03-12	CAPPELLI, JEAN	SGPI- Paiement de facture - Complexe sportif Claude Robillard - Ajustement des paramètres d'opération des 2 refroidisseurs existants suite à la modification des débits d'opération dans la boucle d'eau refroidie (travaux de)phase 2B)	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 498,47	-
HILTI CANADA LTEE	1767727	2026-03-05	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT DE VIS ET ANCRAGE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 830,64	-
GROUPE CLR INC.	1771399	2026-03-30	BROSSARD, LOUIS	Radios Portables - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 116,00	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	SLT1187245	2026-03-30	ROUSSEL, BRUNO	RÉAPRO AW46 1000L	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 792,67	-
LES CHARIOTS KIRMAR INC.	AVM1180432	2026-03-26	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour la réparation de l'unité 545-08815.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 868,41	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1186847	2026-03-25	SZABO, ANDREA	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 287,78	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1186578	2026-03-23	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 592,77	-
PRODIESEL (2009)	NME1186145	2026-03-18	BRISEBOIS, JOEL	ACHAT PIECE MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 667,73	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1768309	2026-03-10	CARRIERE, SIMON	Achat de pièces pour des travaux d'aqueduc selon la soumission du 9 mars 2026.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 766,06	-
EXPROLINK INC.	MHM1184669	2026-03-05	ARCE, CRISTIAN	PAREBRISE + FUSE BOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 444,11	-
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1767327	2026-03-03	BROSSARD, LOUIS	Bearing et Poulie - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 310,35	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1186537	2026-03-23	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FOND 4618.72$ DEVIS BC72717 TROIS DIAMANTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 217,51	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1186756	2026-03-24	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 702,97	-
LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPOREE	1708938	2026-03-30	WU, CANDY YU	Permis d'occupation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$4 908,27	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1186903	2026-03-25	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 646,22	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	AVM1170561	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	WIPER SEAL CAPOT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 567,13	-
CORPORATION D'EDUCATION JEUNESSE	1771054	2026-03-26	THELLEND, STEVE	SPORTS - Activité initiation à la réalité virtuelle - Projet Participation culturelle	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	$3 575,00	-
TENAQUIP LIMITED	1745254	2026-03-02	WU, CANDY YU	Vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
TENAQUIP LIMITED	1745254	2026-03-05	WU, CANDY YU	Vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 025,44	-
TENAQUIP LIMITED	1745254	2026-03-30	WU, CANDY YU	Vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1181263	2026-03-26	GRENON, LUC	316-19103 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 900,15	-
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.	1770757	2026-03-26	LEE, MEI SHEUNG	SGPI / GAG - Services professionnels pour le paiement des honoraires requis de base en architecture et ingénierie pour le projet de la phase 2 - vestibule d'issue pressurisé - à la Cité-des-Hospitalières	Gestion et planification des immeubles	Autres - activités culturelles	$13 437,36	-
9258-7443 QUEBEC INC.	1769973	2026-03-26	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - LE SUD-OUEST 0282 CHALET DU PARC LOUIS-CYR - ACHAT PEINTURE PLANCHER - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 055,13	-
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	LAC1186875	2026-03-25	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RÉPARATION D'ÉCRAN TACTILE FISSURÉ, D'INTERRUPTEUR D'ALIMENTATION ET DE FUSIBLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 400,94	-
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	LAC1186875	2026-03-30	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RÉPARATION D'ÉCRAN TACTILE FISSURÉ, D'INTERRUPTEUR D'ALIMENTATION ET DE FUSIBLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$31,50	-
ULINE CANADA CORP	SLT1187255	2026-03-30	MONTPETIT, SYLVAIN	ETAGERE HOMOLOGUE EN MÉTAL 5 TABLETTE GRANDEU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 504,89	-
QUEBEC LINGE	1745232	2026-03-05	WU, CANDY YU	Location de vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
TENAQUIP LIMITED	1767086	2026-03-02	LAURIN, JONATHAN	Respirateur - SGPI Jardin Botanique - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 624,92	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1771371	2026-03-30	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - TETE POUR CHEMINEE D'ACCES, 300MM X 915MM A 760MM (12PO X 36PO A 30PO)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 073,19	1732401
BETON BRUNET LTEE	1764760	2026-03-26	GLOUTNEY, ERIC	Signalisation routière lors des travaux pour l'année 2026 selon l'entente #1705878.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 560,41	1705878
BETON BRUNET LTEE	1764760	2026-03-26	GLOUTNEY, ERIC	Signalisation routière lors des travaux pour l'année 2026 selon l'entente #1705878.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$16 850,49	-
AMRIZE CANADA INC.	1693931	2026-03-18	PAQUIN, DOMINIQUE	Contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée pour les besoins de la Gestion de l'eau, selon l'entente cadre 1594243 - Année 2025 (Amendé 1)	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 616,34	1594243
DRAIN M.P.R.	1741410	2026-03-13	NAPPERT, HUGO	Service de dégel de branchements d□eau à l'eau chaude pour l□arrondissement de RosemontLa Petite Patrie (MG)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$33 700,99	1680966
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1770689	2026-03-25	ROY, PATRICK	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$15 486,50	1598679
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1768275	2026-03-10	PAQUETTE, JANIE	Réparation fuite d'eau plafond toilette, selon soumission 25-4462 Ouvrage 0087 / TEM 93982	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 190,25	1553922
BRANDT TRACTEUR	SLD1184155	2026-03-02	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR BRANDT REF:96201646756 7 571,42$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 949,04	1542222
BRANDT TRACTEUR	SLD1184155	2026-03-09	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR BRANDT REF:96201646756 7 571,42$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 034,54	1542222
BRANDT TRACTEUR	SLD1184155	2026-03-27	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR BRANDT REF:96201646756 7 571,42$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$686,72	1542222
ANIMATION RICHARD LACROIX INC.	1771218	2026-03-27	SENAT, CLAIRE-ACELIE	SEPLV / Service de musiciens ambulants - Événement Les Butineries (24-26 juillet 2026) - Insectarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 750,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALLIANCE DONNE FEMMES ITALIENNES DU QUEBEC	1771393	2026-03-30	BARRACHINA, LAURE	SCULT, Production d'éléments pour l'exposition Le cucitrici à être présentée dans l'espace Terrain de jeu du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$24 800,00	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1771402	2026-03-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement de la facture #036165 pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments Entente : 1553928.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$32 338,93	1553928
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1771395	2026-03-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement de la facture #036164. Entente 1553922 - Lot 1.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 832,53	1553922
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1771413	2026-03-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PNEU D'ETE	Bilan	Matériel roulant	$4 663,21	-
NUENSE INC.	1771366	2026-03-30	LE NAY, ALBANE	SEPLV / Conférence en ligne de 60min et Formation «Neurodiversité et posture inclusive». Fin avril au plus tard.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 070,00	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1771474	2026-03-30	MANUKYAN, HASMIK	RH-SRHC / Achat des produits de réparation	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 810,64	-
GESTION FRANCIS MORIN INC	1771437	2026-03-30	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Achat de pièces et d équipements sportifs pour le service de location du TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$8 871,27	-
TECHNO FEU INC	1771298	2026-03-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 004,58	-
TECHNO FEU INC	1771298	2026-03-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$148,82	-
TECHNO FEU INC	1771132	2026-03-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$4 728,00	1763392
OUTDOOR GEAR CANADA	1771418	2026-03-30	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Acquisition de divers équipement de sport (de vélos) pour le TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$7 115,25	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1770928	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PEINTURE AEROSOL A EMAIL ROULEAU DE 480 FEUILLES ABSORBANTES,CISAILLE, TOLE	Bilan	Construction	$1 561,79	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1770928	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PEINTURE AEROSOL A EMAIL ROULEAU DE 480 FEUILLES ABSORBANTES,CISAILLE, TOLE	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 049,35	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1770928	2026-03-26	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PEINTURE AEROSOL A EMAIL ROULEAU DE 480 FEUILLES ABSORBANTES,CISAILLE, TOLE	Bilan	Outillage et machinerie	$228,25	-
ORANGE TRAFFIC INC	1771004	2026-03-26	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ECRAN, FEU FLECHE, PIEDESTAL)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 666,68	1725745
ORANGE TRAFFIC INC	1771004	2026-03-26	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ECRAN, FEU FLECHE, PIEDESTAL)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 120,76	1728164
HOUSING JUSTICE DATA LAB, INC.	1771249	2026-03-27	BORYS, CHRISTIAN	HAB / Achat de données mensuelles détaillées sur la situation de la location touristique à court terme sur le territoire de l'Île de Montréal	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$6 774,61	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1771357	2026-03-30	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI // Fournir et installer drive au Centre Jean-Claude Malepart (bâtiment 2390) - Soumission SQT0043765 (13-03-2026).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 634,14	-
BCO QUEBEC INC	1770644	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI - Remplacement de deux compresseurs : un pour la climatisation et un autre pour la chambre froide - Pavillon Square Viger	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 614,33	-
BELL CANADA	1770491	2026-03-24	MARTEL, DAVID	IN 464510 - Gré à gré - Cheminée du puit d'accès en mauvais état suite à un changement de niveau de rue, Brébeuf entre Marie-Anne et Rachel. Demandeur: Lili Claire Magne. Réso:travaux CM24 0409. V/Réf: Facture 96548251	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$4 651,69	-
EMCO CORPORATION	1771449	2026-03-30	WAI, KOATY	DETECTEUR MAGNETIQUE SCHONSTEDT MAGGIE	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 338,60	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770698	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 264,30	1638826
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770698	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$545,93	1638826
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770698	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$436,75	1638829
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770698	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26,25	1639059

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
8505284 CANADA INC	1770764	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1273 pour travaux de maçonnerie pour permettre l'installation des nouvelles portes coupe-feu, Éric Deschênes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 467,22	-
BAULNE INC.	1770748	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // entente - LOT 2A - paiement de la facture #VM2A-0226	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 068,91	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1770535	2026-03-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : RESERVOIR A AIR, BRAS ESSUIE-GLACE,	Bilan	Matériel roulant	$3 192,73	-
CBM N.A. INC.	1770874	2026-03-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : CHAMBRE DE FREIN A AIR	Bilan	Matériel roulant	$2 887,31	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770688	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments. Diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 015,23	1628973
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770688	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments. Diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 310,25	1638831
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770688	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments. Diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 713,40	1639059
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770688	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments. Diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 526,86	-
LM 1947 INC.	1770692	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour un service d'entretien des génératrices - Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 882,07	-
9428-3371 QUEBEC INC.	1770674	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour remplacer une valve thermostatique dans l'entrée devant l'élévateur, Yassine Mazouz	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 716,58	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1770292	2026-03-23	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS/ Commande de produit d'entretien : rouleau de papier hygiénique géant, nettoyant dégraissant et papier à main - Entente 1719849	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$2 727,83	1719849
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770812	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - Entente : 1638826.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 264,00	1638826
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770812	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - Entente : 1638826.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 096,60	1638826
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1771044	2026-03-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 045110 pour remplacement des pompes de transfert, Younes Bennani Entente : 1708989.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 899,85	1708969
BAULNE INC.	1770971	2026-03-26	WAN, HOK	SGPI // hors l'entente - LOT 1A - Paiement de la facture #VM1A-0226-1 pour remplacer les actuateurs de vannes de chauffage sur des boîtes VAV.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 438,09	-
PNEUS METRO INC.	1770274	2026-03-23	COTE, KARINE	REAP SPÉCIALISTE DE GAMME - CHENILLE SOUPLE DE CAOUTCHOUC	Bilan	Matériel roulant	$115 995,44	1496287
LES PORTES J.P.R. INC.	1770651	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI - Remplacement complet de la porte de garage No 4 à la Caserne No. 17	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 214,59	-
KENWORTH MONTREAL	1770534	2026-03-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : AMORTISSEUR ARRIERE, THERMOSTAT 180, BOULON DE VIDANGE D'HUILE MOTEUR, ETRIER FREIN	Bilan	Matériel roulant	$10 965,50	-
KENWORTH MONTREAL	1770534	2026-03-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : AMORTISSEUR ARRIERE, THERMOSTAT 180, BOULON DE VIDANGE D'HUILE MOTEUR, ETRIER FREIN	Bilan	Matériel roulant	$3 611,55	-
TECHNO FEU INC	1769654	2026-03-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Construction	$1 488,36	1763392
TECHNO FEU INC	1769654	2026-03-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 982,11	1763392
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1771389	2026-03-30	REICHSON, JORDY	SGPI // Location à court terme de fourgonnettes conformément à l'entente # 1753081.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 246,87	1753081
J. RENE LAFOND INC.	1770108	2026-03-20	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENSEMBLE DE REPARATION D'INJECTEUR DE FILTRE A PARTICULE DIESEL «DPF»,BATTERIE D'ACCUMULATEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 920,08	-
J. RENE LAFOND INC.	1770108	2026-03-30	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENSEMBLE DE REPARATION D'INJECTEUR DE FILTRE A PARTICULE DIESEL «DPF»,BATTERIE D'ACCUMULATEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1768863	2026-03-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : RADIATEUR A PLAQUES EMPILEES, CHAMBRE DE FREIN A AIR, GOUJON ROUE AVANT	Bilan	Matériel roulant	$4 323,65	-
BAULNE INC.	1770775	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Entente 1690001 - LOT 1A - Paiement de la facture #VM1A-0226-1.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 435,89	1690001
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1770275	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - HUILE HYDRAULIQUE, BARRURE DE STABILISATEUR, TAMPON STABILISATEUR,	Bilan	Matériel roulant	$1 821,27	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1770275	2026-03-24	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - HUILE HYDRAULIQUE, BARRURE DE STABILISATEUR, TAMPON STABILISATEUR,	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$149,48	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1770275	2026-03-24	MATELUS, GAMALIEL	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - HUILE HYDRAULIQUE, BARRURE DE STABILISATEUR, TAMPON STABILISATEUR,	Bilan	Matériel roulant	$96,72	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1768030	2026-03-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT Division DRL Beaudoin - LAME,BORD TRANCHANT,SABOTS DE COINS POUR CHASSE NEIGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1768030	2026-03-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT Division DRL Beaudoin - LAME,BORD TRANCHANT,SABOTS DE COINS POUR CHASSE NEIGE	Bilan	Matériel roulant	$14 018,98	-
VEZINA 2012 INC.	1767491	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BLOCS, COINS, PIQUETS)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 162,22	-
VEZINA 2012 INC.	1767491	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BLOCS, COINS, PIQUETS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$10 084,05	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1766928	2026-03-09	HEVEY, GILLES	SCAEC / Équipement pour les lieux d'élimination de la neige - DSTO	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$3 932,82	-
TECHNO FEU INC	1767073	2026-03-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Construction	$2 944,77	1763392
TECHNO FEU INC	1767073	2026-03-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$11 022,13	1763392
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1766049	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHEMISES DE TRAVAIL)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 453,33	-
JULIEN CASTANIE	1767009	2026-03-02	CAMARA, THIBAULT	SCULT - Honoraire d'artiste pour l'exposition Vous faites partie de l'histoire! (VFPH) du MEM. Selon le devis 498	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$8 189,02	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768950	2026-03-12	DORE, FRANCOIS	Pièces pour aqueduc	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	$6 200,57	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768950	2026-03-12	DORE, FRANCOIS	Pièces pour aqueduc	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	$8 944,93	1732402
SPI SANTE SECURITE INC.	1762889	2026-03-27	AGUIRRE, MIURIS	SGPI - Acquisition de services d'inspection des harnais de sécurité pour multiple bâtiment de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 339,27	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1770682	2026-03-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour location génératrice Caserne 34 et 46 (factures liées à la situation d'urgence survenue lors de la panne d'Hydro-Québec).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 946,33	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1766293	2026-03-26	DESHOMMES, ELISE	BCO 2026 - Location pour deux (2) fourgonnettes utilitaire - Toit Haut - avec équipement	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$27 296,75	-
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1748704	2026-03-30	MAILLOUX, NADINE	OMBU // Service de conception graphique du rapport annuel 2025 de l'Ombudsman de Montréal	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 039,40	-
TREMBLAY PARENT AVOCATS ET AVOCATES INC.	1743233	2026-03-27	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ Convention de service professionnels - Dossier 2025-116.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$11 967,00	-
OPERATIONNELLE MSSE INC.	1743960	2026-03-25	LANTHIER, FRANCOIS	Mandat de consultation service-conseil pour la migration d'une base de données - Mandat 1 - Projets technologiques, réalisation d'un projet en formule temps et matérie	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$4 325,48	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	1767643	2026-03-04	DESJARDINS, LOUISE	REAP / VIAU (INVENTAIRE : ENSEMBLE DE FILTRE A HUILE	Bilan	Matériel roulant	$2 442,16	-
CANADIAN ARTISTS REPRESENTATION COPYRIGHT COLLECTIVE INC.	1766980	2026-03-02	ROSE, STEPHANIE	SCULT/ Paiement de facture pour droit de reproduction pour 10 œuvres d'art.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 755,92	-
GROUPE TMD	1768191	2026-03-09	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA / Convention de règlement _9150-2732 Qc Inc/Déneignement	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$385 304,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VERTEX INC.	1770097	2026-03-19	KHELLAF, DJAMILA	STI // Renouveler le contrat de support annuel Vertex afin de permettre aux ressources de support de la paie SIMON d□effectuer les calculs en fonction des changements législatifs en vigueur - Du 30 juin 2026 au 29 juin 2027 - C00_0336	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$64 823,48	-
METAUX PROFUSION INC.	MHM1184243	2026-03-03	LALONGE, JEAN-MARC	PLATE ANTI DERAPANT 5/16PO 5PI X 10pi	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 255,13	-
LI YUAN SUN	1768451	2026-03-10	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Médiation 500-32-165311-244 24-000899	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 000,00	-
KATALIZO	1767734	2026-03-05	MANAI, BOCHRA	DG - Bureau des commissaires // Paiement de facture - Rencontres de consultation en vue de l'élaboration du futur plan de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques de la Ville de Montréal	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$13 160,18	-
9323-3286 QUEBEC INC.	1769740	2026-03-18	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - Achat de fournitures et installation des vitres de comptoir à l'accueil du greffe de la cour municipale de Montréal (bâtiment 0002)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 787,52	-
VILLE DE COTE SAINT-LUC	1767038	2026-03-02	COTE, JEAN-FRANCOIS	Station de pompage chemin de la Côte Saint-Luc_Partage des coût d'entretien et inspection pour 2025_ED	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$12 189,93	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1769477	2026-03-17	DESJARDINS, LOUISE	ACHAT D'HUILE 15W40 POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$2 550,10	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1187042	2026-03-26	GRENON, LUC	317-14032 po a la demande de martin bergerons pour reparation a l'externe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 874,31	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1185778	2026-03-16	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 070,39	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	1767834	2026-03-05	CADOTTE, ERIC	SMRA / RÉPARATION DU SYSTÈME DE BENNE DE COMPACTAGE FISSURÉ.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$26 247,92	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	MHM1178306	2026-03-17	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ S-AIR POUR PROJET CAPTURE EMISSION ECHAPPEMENT DANS LA CABINE DES CAMION 277-09035 ET 277-08253 SELON SOUMISSION #26-0018-00 POUR LA SOMME DE 3700$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 884,54	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1185282	2026-03-11	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	234-09191 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 094,85	-
PRODUCTION M.D. INC.	1769770	2026-03-18	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	Procéder à l□extraction, à la récupération et à la migration sécurisée des données conservées sur des centaines de CD‑R et disquettes, afin d□en assurer la préservation pérenne et l□accessibilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$4 428,64	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1184402	2026-03-04	GRENON, LUC	M267288 RÉPARATION MÉCANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 557,81	-
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT1184480	2026-03-04	MONTPETIT, SYLVAIN	T125 6 VOLT ENDOMMAGÉ PAR LE CHARGEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,75	-
ANNE GOMBERT	1770388	2026-03-23	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Révision linguistique, correction d□épreuves, rédaction et traduction pour divers projets et expositions du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$10 000,00	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1768535	2026-03-11	THEORET, JONATHAN	DG// Octroyer un contrat de gré à gré pour une formation de 4 jours "Pour une bonne qualité de l□air : mesures préventives et réactives », 16-19 mars 2026	Direction générale	Protection de l'environnement	$7 942,30	-
HA/F CLIMATE DESIGN CORP.	1769566	2026-03-17	THEORET, JONATHAN	DG// Octroi d□un contrat gré à gré pour traduire, adapter et livrer une présentation portant sur la décarbonation du secteur du bâtiment à Half Climate Design	Direction générale	Protection de l'environnement	$2 625,00	-
MARC-OLIVIER BECOTTE	1767924	2026-03-06	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Service d'un photographe pour la documentation de 14 oeuvres pour le Bureau d'Art Public.	Culture	Autres - activités culturelles	$11 363,85	-
NEWARK IN ONE INC.	1767232	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE POUR SALEUSE)	Bilan	Matériel roulant	$2 149,22	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1769408	2026-03-16	SARRAF, LIZA	STI // Octroyer un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated pour l□abonnement annuel produit Vega Interact Voice for Sierra système gestion bibliothèque - Du 1 er avril 2026 au 31 mars 2027 -Soumission Q-0085473-C00_0165	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$28 142,10	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1769564	2026-03-17	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Service professionnels pour la formation ETS PER 886 - Négocier en construction	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 391,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ITI CONNEXION INC.	1769022	2026-03-13	WU, CANDY YU	Soumission no PM052761 v1 - Différentes cartes ZebraCard	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 505,39	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1186161	2026-03-18	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 593,30	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1185342	2026-03-12	ARCE, CRISTIAN	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 3662,33 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION W0104411-01 (RESSORT IDEAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 844,99	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1181222	2026-03-12	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND POUR INSPECTION REGULIERE SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 3775.04$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 538,46	-
ANIMATION RICHARD LACROIX INC.	1769442	2026-03-16	GRANT, OLIVIER	SEPLV - Réalisation et production de deux animations d□Halloween dans la Grande serre dans le cadre de l□événement Frissons d□Halloween 2026 du 1er au 30 octobre	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$37 050,00	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1704102	2026-03-18	TAPSOUKE, YACOUBA	LOCATION FOURGONNETTE CHEVROLET E25C SERIE # 1GCWGBFP9R122651 IMMATRICULATION FTG2571 CONTRAT LTQ0183 POUR PATROUILLEUR	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$18 616,70	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768641	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - ROUE COMPLETE 24.5PO	Bilan	Matériel roulant	$23 518,14	1483436
SUTTON LTEE	1771186	2026-03-27	LAURIN, JONATHAN	Réservoir - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 942,00	-
HUMANCE INC.	1767977	2026-03-06	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC - Formation en coaching de développement pour l'accompagnement dans un rôle de chef de division et se terminant en juillet 2026 - Entente 1590476	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 126,00	1590476
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1184592	2026-03-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 393-21007 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 279,09	-
O.J. COMPAGNIE	RPP1185320	2026-03-11	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 596-20293 - reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 094,55	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	ANJ1182879	2026-03-11	DYOTTE, MATHIEU	reparation camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 558,53	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1184056	2026-03-01	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, INSPECTION / REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, RDP/PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 886,16	-
BRANDT TRACTEUR	LAC1183340	2026-03-06	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	TURBO AVEC BOOTS A SORTIE DU TURBO RE501680 ET LES GASKETS / ORINGS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 035,89	-
LE CABINET RH INC.	1766608	2026-03-06	DUBUC, FANIE	Ouverture dossier 2025-054-CFPM | Enquête : planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction (déclaration, rapports et lettres).Conforme à la convention de services (37 590$)Le cabinet RH.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$25 456,84	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1769843	2026-03-18	LAVOIE, JOCELYN	SIRR/ Essais de laboratoire sur deux échantillons d'enrobés	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	$17 800,00	-
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1767512	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROULEAU DE PELLICULE)	Bilan	Transport et entreposage	$2 690,62	-
ESRI CANADA LIMITED	1770533	2026-03-24	DUGUAY, MARIO	SIRR/ Hébergement et le fonctionnement des applications geomatiques déployés par l'équipe d'éclairage dans le cadre du projet de conversion au DEL et de la gestion des actifs d'éclairage.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$10 498,75	-
DIRECT IMPACT SOLUTIONS INC.	1768085	2026-03-09	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Soutien pour développement de BD Filemaker	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 624,69	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1770467	2026-03-24	DUGUAY, MARIO	SIRR/ FORP-FME; Formation privée FME - 4 sessions de 3.5 heures	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 254,61	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1771076	2026-03-26	HADDAD, CARINE	DA 916408 : Achat de détecteur de 04 gaz avec station	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$5 164,44	-
ARBITRAGE DOMINIQUE-ANNE ROY INC.	1769106	2026-03-13	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de facture - Grief: 21-1290 - Syndical, Séance de médiation du 16 février 2026, déplacement, hébergement, repas, stationnement, Location de salle, Lecture et rédaction, compte-rendu - Facture# 1750	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 622,19	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1185307	2026-03-11	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 591-13396 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 054,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1185490	2026-03-12	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 478,92	-
LES INNOVATIONS CR34TE LIGHT INC.	1770143	2026-03-20	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Luminaire Fontaine - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 177,00	-
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1768621	2026-03-11	HENKELMANN, YVONNE	SRHC / Formation "Participer à la planification, la coordination et la supervision du travail en tant que chef d□équipe" du 23 avril 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 237,07	-
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	PAT1185096	2026-03-10	BELANGER, BRUNO	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SMRA, P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 089,57	-
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1770660	2026-03-25	BROSSARD, LOUIS	Vitre St-Laurent Marin - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 300,00	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1185129	2026-03-11	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FOND 2217.07 $ JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 024,47	-
DEK CANADA INC.	1770162	2026-03-20	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	TEM Halte gourmande - pavillon fuji et toilettes - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 724,00	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLD1186709	2026-03-24	LONGPRE, JEREMIE	RESRVER FOND POUR LAGUE REF:014502 4259.52$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 471,96	1536262
LES PRODUCTIONS QUARTIER CARTIER	1769360	2026-03-16	MAIER, ALEXANDRA	SRHC / BCO 2026 - Services de production vidéo pour les allocutions de la mairesse pour l'année 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$20 997,50	-
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1767437	2026-03-03	EKILA, YVES	SENV / Service de collecte et de transport de matières recyclables, du 9 au 13 février 2026, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$4 409,47	-
MULTI SPORT SYNTHETIQUE INC.	1770795	2026-03-25	BARKLEY, STEVE	LAS-BCR-DRSTP-Peinture bornes incendie	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$29 624,32	-
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1769599	2026-03-17	TARDITI, CLOTILDE	HAB / Service professionnel huissiers de justice pour des services de signification 2026	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$41 995,00	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1184786	2026-03-07	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour la réparation de l'unité 914-24313.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 229,67	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1183436	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-03763 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 685,82	-
NADIA N BINI	1768861	2026-03-12	BERNAQUEZ, STEPHANE	2026 Phase 1 - Membre du jury dans le cadre du projet Réinventer Montréal 2025-2027 C40 Reinventing Cities, site du 150 Louvain Ouest (mandat DG-2024-032).	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 500,00	-
AQUAMERIK INC.	1771140	2026-03-27	BROSSARD, LOUIS	Multi Paramètre - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 212,00	-
METAL M-PACT INC.	1771154	2026-03-27	BROSSARD, LOUIS	Metal Rack Véhicule - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 366,00	-
KONECRANES CANADA INC.	ROS1184376	2026-03-04	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A KONECRANES DOCUMENT 191838475 POUR UN MONTANT DE 6853,66$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 258,30	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1184440	2026-03-04	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3372.03$ DEVIS 668 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 079,09	-
LES ENTREPRISES VICEVERSA	1763044	2026-03-05	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCONCA / Installation de panneaux de restrictions de stationnement - OUT.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$18 687,77	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	1757532	2026-03-16	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Achat de tiges à boucle pour la recherche du jardin botanique- Rond inox 304 3/16 2000 mcx 12" selon échantillon	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 800,00	-
PRODUCTIONS TOTEM CONTEMPORAIN	1767374	2026-03-03	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-CB-2026/ 4 ateliers pour la pièce Feelback	LaSalle	Autres - activités culturelles	$3 884,54	-
REBOX CORP.	1767537	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOITE ARCHIVE)	Bilan	Transport et entreposage	$10 708,72	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1770729	2026-03-25	MCDUFF, DAVID	SGPI - Services de remplacement du panneau électrique projet de décarbonation à la Bibliothèque Rejean-Ducharmé	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 009,26	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1770729	2026-03-26	MCDUFF, DAVID	SGPI - Services de remplacement du panneau électrique projet de décarbonation à la Bibliothèque Rejean-Ducharmé	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 902,39	-
C ELECTRIQUE INC.	1767670	2026-03-04	SIMON, DANIEL	C Électrique - Réparation/Entretien - Appareil électronique - Station Côte-Vertu, tester les tags.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 685,06	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1185011	2026-03-10	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-15572 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 729,67	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184506	2026-03-04	CLEMENTE, LAURA	RESERVER FOND REPARATION 393-21008	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 584,87	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1766339	2026-03-17	ROY, PATRICK	COMMANDE D'HUILE TRANSMISSION POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$4 899,15	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CES1184751	2026-03-06	RECTON, YAN	REBATIR CYLINDRE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 238,90	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	RPP1187091	2026-03-26	MONGEON, JEAN-FREDERIC	QUINCAILLERIE / 98F-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 532,94	-
EQUIPEMENTS ROBERT	RPP1184813	2026-03-09	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-12203 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 261,03	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1184870	2026-03-09	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 831,99	-
ENTREPRISES COMMERCIALES ROLAC INC	SLT1187076	2026-03-26	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE EXT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 887,16	-
ANABEL JOLIN-ROY	1766991	2026-03-02	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	SDIS/ Mandat de développement pour des illustrations, licence d'utilisation et vidéo de conception & informations	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$11 519,75	-
ANABEL JOLIN-ROY	1766991	2026-03-03	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	SDIS/ Mandat de développement pour des illustrations, licence d'utilisation et vidéo de conception & informations	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 099,75	-
RICOH CANADA INC	1736960	2026-03-23	DECROIX, VINCENT	STI // 71550.03 - Acquisition de 4 imprimantes dans le cadre du déploiement de la solution Maximo au Service du Matériel Roulant et des Ateliers. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 423,01	-
QUEBECOR MEDIA VENTES	1769452	2026-03-16	SAUVE, STEPHANIE	SRHC / Service de placement média publicitaire radiotéléphonique dans le cadre de la campagne Propreté 2026 - Québecor media	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$13 963,34	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770578	2026-03-24	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO / INVENTAIRE - PIÈCE D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 644,85	1740477
SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	1768301	2026-03-10	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 1soumission - Acquisition de matériel de premiers soins pour le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$2 017,02	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184471	2026-03-04	CLEMENTE, LAURA	RESERVER FOND REPARATION 212-22189	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 344,66	-
LALEMA INC.	1771113	2026-03-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - ESSUIE-TOUT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,44	-
LALEMA INC.	1771113	2026-03-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - ESSUIE-TOUT	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 919,11	-
VERSION IMAGE PLUS INC.	1767691	2026-03-04	PICARD, SANDRA	Soum. 214697 : Fourniture et mise en place de l'habillage du chantier pour le projet de réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche. Incidences 1267513001	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$10 602,93	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1185026	2026-03-10	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 565,24	-
PROPRECAN INC	1768019	2026-03-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Lavage de tapis - bâtiment 0240 Bibliothèque Marc-Favreau- Facture 2786 - Gré à gré - Safwen Zaïm.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 340,17	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1770765	2026-03-25	SARRAF, LIZA	STI // Octroyer un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated pour l'acquisition et l'entretien de licences additionnelles du système Sierra (SIGB et RFID) - Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 - C00_0403	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$31 496,25	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1767523	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(URÉE)	Bilan	Matériel roulant	$7 450,25	-
STEVE FLANAGAN INC.	1769294	2026-03-16	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG //Service professionnel-Atelier de formation-Prendre la parole en public	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$9 131,34	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1767466	2026-03-04	PELLETIER, ALEXANDRE	RH -SRHC / Paiement de la facture - Service traiteur pour cérémonie du personnel retraité	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 182,12	-
CYCLONE SANTE INC.	1768185	2026-03-09	PAQUETTE, STEPHANIE	RH - SRHC / Paiement de facture - Service d'expertise en orthopédie et frais de complexité par le Dr Joseph Kornacki - F 146917	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 736,24	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1767474	2026-03-04	LAHLOU, FEDWA-RYM	BCO 2026 - Paiement des factures Traçabilité des sols contaminés excavés-Traces Québec	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$275 000,00	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1768423	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - LUBRIFIANT A BENNE ET COFFRAGE POUR LE BETON	Bilan	Énergie et produit chimique	$15 063,94	-
ACCES COMMUNICATIONS	1768070	2026-03-09	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 3soumissions- Service de réparation bris ascenseur - 15810CSCR_S1+N4_ Piscine, les niveaux S1 et N4 pour le Centre sportif Claude Robillard	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$6 934,42	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1185592	2026-03-13	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 932,25	1687672
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT1186561	2026-03-23	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O14872 BT 1285240 UNITÉ 415-06524	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 787,67	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1184250	2026-03-03	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A MECANIQUE SGR POUR INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 900,33	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1186941	2026-03-26	SZABO, ANDREA	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 909,25	-
COGITON TECHNOLOGIE EDUCATIVE INC	1718100	2026-03-03	MCDUFF, DAVID	Demande de Eric Corbeil	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 257,29	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	RPP1184580	2026-03-05	CYR, SAMUEL	RESRVEZ FOND POUR CLIFFORD 3760.00$ REPARATION VERIN:2026-90571	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 947,53	-
CALME TOI	1767054	2026-03-02	MANAI, BOCHRA	DG - Bureau des commissaires // Paiement de facture - Service de création de formation sur mesure pour la Sensibilisation à l'itinérance et Cadre Municipal "Protocole Campement 2026" - Arrondissement de Montréal-Nord	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$20 997,50	-
CB TECH HYDRAULIQUE INC.	AVM1185147	2026-03-11	MORAND, PHILIPPE	REBATIR CYLINDRE 8013735	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 643,52	-
9403-2273 QUEBEC INC.	1768866	2026-03-12	HADDAD, CARINE	DA 914606: BC ouvert 2026- Fourniture de site pour la valorisation de roc, de béton et d'asphalte (RBA).	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 984,08	1739094
ZOHO CANADA CORPORATION	1769232	2026-03-13	ZNINI, IMAD	STI // Acquisition de licences perpétuelles et de leur support pour 25 licences Administrators and 25 Keys d□utilisation de l□outil ManageEngine Password Manager Pro Enterprise Edition - Du 28 mars 2026 au 27 mars 2029 - C00_347	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$36 646,94	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1769531	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - 2 CARTOUCHES P100 CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES ET GAZ ACIDES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 840,05	1766502
LE DEVOIR INC.	1766995	2026-03-02	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	SDIS/ Publication d'un article commandité sur l□Équipe mobile de médiation et d□intervention sociale (ÉMMIS) - No. campagne # 41873 - WEB/BSE/Publi - ÉMMIS Q1 2026	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$8 398,90	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1769473	2026-03-17	POULIN, MYRIAM	SGPI - 1soumission - Achat et installation de fournitures pour aménager suite SS-2B inst. Poste de travail aire o au 303 Notre-Dame Est	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$2 432,68	-
ZERO CELSIUS	MHM1168333	2026-03-04	GAUVREAU, ALAIN	smra plateau mr // FOURNIR PO CHEZ ZERO CELSIUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 919,36	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1185104	2026-03-10	RECTON, YAN	pompe urée	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 595,83	-
SANIVAC	1765323	2026-03-18	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Travaux d'hydro-excavation urgents BC ouvert - Aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$18 897,75	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184603	2026-03-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 752-16285 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 139,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GENINOVATION	1768626	2026-03-11	WU, CANDY YU	S-2356 : Traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$43 747,81	-
MPM DIESEL INC.	PIR1185225	2026-03-11	MOCANU, SILVIU	2026 PFDS BCG SERV. EXT. DIVERSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 446,21	-
VALMONT WC ENGINEERING GROUP LTD	1770161	2026-03-20	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM - Achat de 85x futs de 4.6m SELON DN-4310 ET DN-4312	Urbanisme et mobilité	Autres - Amén., urb. et développement	$88 346,98	-
TECHNOPOLE IVEO	1767658	2026-03-06	BAGE, GONTRAN	Mandat d□expertise pour le soutien à la conception et la mise en œuvre d□un appel à solutions , dans le cadre des travaux du Laboratoire Centre-Ville	Planification stratégique et performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	$15 748,12	-
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1768504	2026-03-11	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 1soumission - Acquisition d□équipements photométriques pour les tests de la qualité de l□eau au complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$3 405,83	-
MECANIQUE SGR INC	AVM1184784	2026-03-07	CLEMENTE, LAURA	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour la réparation de l'unité 217-14233.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 970,68	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1182144	2026-03-10	GARNEAU, DOMINIC	P.O POUR SERVICE D'UN APPAREIL DU SMRA CHEZ LE FOURNISSEUR BRANDT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$64 710,47	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1181998	2026-03-11	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO RESSORT IDEAL 316-19104	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 795,15	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1768299	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES DE MARQUE PARKER	Bilan	Matériel roulant	$3 349,34	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1768299	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES DE MARQUE PARKER	Bilan	Matériel roulant	$178,90	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1770584	2026-03-24	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 20-030. Soumission du 23 mars 2026 - 12 620, 38e Avenue RDP.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$6 824,19	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ANJ1185965	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	REPARATION DE CAMIONNETTE SOUS ENTENTE,, GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 554,88	1765730
J.C. TRANSMISSION INC.	RPP1184605	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 324-11154 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 888,18	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1185135	2026-03-11	GRENON, LUC	234-09191 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 224,02	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	AVM1184863	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	REMPLISSAGE DES CUVES DE 15W40 ET HUILE HYDAULIQUE AU 1501 BERCY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 965,24	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	VER1179862	2026-03-09	GRENON, LUC	RESERVE DES FONDS POUR TURF CARE POUR L'ENTRETIENT DE LA MACHINE SUR LA SOUMISSION # S000039913 AU MONTANT DE 9600.44$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 597-17607	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 079,26	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1186831	2026-03-25	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, ARROND.P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 399,43	1765730
VANESSA NICOLAI	1767577	2026-03-04	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Traduction et révision du français vers l'anglais pour le Kiosque du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$4 350,00	-
HUMANCE INC.	1770331	2026-03-23	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - 1soumissioin - Service professionnels pour la formation pour renforcer les compétences de coaching des chefs de division ou chefs de section	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 099,78	-
MAGNETO-LAVAL INC.	MHM1180836	2026-03-10	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ MAGNETOT HYDRAULIQUE POUR REPARATION SYSTEME DE COMPACTAGE SELON SOUMISSION FOURNISSEUR MAG20260130 POUR LA SOMME DE 15579.43$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 487,17	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MHM1186111	2026-03-18	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. A ÉQUIPEMENT COLPRON POUR REPARATION TROUBLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 146,12	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1179301	2026-03-19	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A MECANIQUE SGR POUR ENTRETIEN FARDIER ET LES REPARATIONS QUI S'EN SUIVENT AU MONTANT DE 3456.84$ AVANT TAXE # SOUMISSION DM02680	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 044,84	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1184643	2026-03-05	GRENON, LUC	316-22108 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 733,44	-
DIGITAL DAYS INC / L'ERE NUMERIQUE INC.	1767099	2026-03-02	COSSETTE, ANDREE	Achat équipement info	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$22 519,73	-
OXYGENE REGIONAL INC.	SLT1185562	2026-03-13	MONTPETIT, SYLVAIN	MASQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 429,11	-
CYCLONE SANTE INC.	1771050	2026-03-26	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC// Paiement de facture pour service expertise médicale en orthopédie par le Dr Browman	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 939,65	-
RT WORKPLACE TRAINING INC.	1770847	2026-03-25	CHABOT, ISABELLE	CFP / Paiement de facture pour formation sur les moyens de défense/justifications	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$5 832,58	-
KENWORTH MONTREAL	1770615	2026-03-24	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM/ / REAPPRO/ INVENTAIRE - SOUPAPE DE VIDANGE AUTOMATIQUE DU RESERVOIR A AIR AVEC ELEMENT CHAUFFANT	Bilan	Matériel roulant	$2 721,09	-
SYMETRI CANADA INC.	1768229	2026-03-10	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR/ Renouvellement de licence - Architecture Engineering & Construction Collection Gouvernement - Période : 26 mars 2026 au 25 mars 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$12 434,72	-
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1767622	2026-03-04	REICHSON, JORDY	Appel de service - Remplacement du panneau d'alarme AFP-200 - vérification ULC-537 - inspection ULC-536 pour Caserne # 34 - Biblio & Maison Culture NDG	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 333,35	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1770048	2026-03-19	PARE, MAGALIE	SRHC / Service d'impression d'oriflamme dans le cadre du 50e des Jeux olympiques d'été, livraison prévue le 8 mai 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 249,36	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1767889	2026-03-05	LONGPRE, ANNIE	SGPI / GAG - Acquisition d'un système de nettoyage portatif pour le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro. Portion corpo.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$5 091,89	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	MHM1185825	2026-03-17	ARCE, CRISTIAN	PNEUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 313,72	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184678	2026-03-05	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO M267409 / INSPECTION SAAQ ET REPARATION 289-17062	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 968,93	1687672
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	AVM1182006	2026-03-25	CLEMENTE, LAURA	FPURNIR PO JLD LAGUE 413-22138	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 166,78	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	AVM1179520	2026-03-11	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO KUBOTA 118-19662	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 169,91	-
HERCULES SLR INC.	CES1181781	2026-03-12	SZABO, ANDREA	PO POUR INSPECTION HARNAIS,LIGNE DE VIE CHAINE ELINGUE TEL QUE SOUMISSION #1632062 ET 1632047	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 488,75	-
9082-8179 QUEBEC INC.	1770372	2026-03-23	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du Règlement 20-030 - 1900, 58e Avenue (PAT). Soumission du 20 mars 2026.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$7 123,40	-
ST-LEONARD NISSAN	CES1187094	2026-03-26	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR TRAVAUX SUITE À L'INSPECTION #WT07879	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 933,12	-
13479498 CANADA INC.	1766757	2026-03-02	MANAI, BOCHRA	DG - Bureau des commissaires // Service d'analyse et de rédaction d□un document synthèse en lien avec le plan d□action réconciliation	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$13 941,44	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768849	2026-03-12	BENCHIBA, DRISS	GRILLE ANTI-VELO	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$3 426,79	1732402
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1769676	2026-03-18	DESROCHERS, ERIC	SGPI // Paiement facture 35613 pour matériaux et travaux en lien avec la trappe à graisse du théâtre Outremont (bâtiment 3956). (28-11-2025). Service déjà rendu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 040,98	-
TENAQUIP LIMITED	LAC1187074	2026-03-26	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ARMOIRE MARQUE ENPAC MODELE SI1743 NUMÉRO DE FABRICANT 4062-YE DANS TEENAQUIP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 390,02	-
DEN PACKAGING CORPORATION INC.	1768322	2026-03-10	REYES, YVONNE	SGPMRS/ Achat de tape noire numéro 2280 (SKU 60002736) incluant livraison - 230 rouleaux x 13$/rouleau	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$3 139,13	-
LYS AIR MECANIC INC.	1767984	2026-03-06	SAUVE, STEPHANE	SGPI - Fourniture et installation d'un nouvel échangeur d'air pour le bâtiment 0987.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 030,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1768658	2026-03-11	BOLDUC, GUY	SMRA / Paiement de la facture - Location d'un balai compact pour RDP-PAT - 1er juin au 10 novembre 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$44 588,19	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	MHM1180187	2026-03-04	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A PNEUS METROPOLITAIN POUR FOURNITURE 4 PNEUS SUR COMPTE NATIONAL MICHELIN AU MONTANT DE 3111.04$ AVANT TAXE #DEVIS PMI-D219250 facture da0010764346 montant av tx 2662.60$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 795,40	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1769560	2026-03-17	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2026-06	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$52 493,75	-
CAMIONS INDUSTRIELS YALE INC.	RPP1186886	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 105-16648 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 827,97	-
SOCIETE RADIO-CANADA	1767377	2026-03-03	THEORET, JONATHAN	RH SRHC / Décarbonation - Chauffer Mieux. Campagne: ON-35090 SRC Ville de Montréal_audio_2-22mars2026	Direction générale	Protection de l'environnement	$5 985,02	-
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1770702	2026-03-25	WU, CANDY YU	Commande no : 50189552-00	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 633,58	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1184347	2026-03-03	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A TROIS-DIAMANTS CHRYSLER POUR INSP STATUTAIRE + GHF ET LES REPARATION QUI S'EN SUIVENT AU MONTANT DE 5361.74$ AVANT TAXE # FACT BC71909	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 629,16	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1185381	2026-03-12	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR INSPECTION ET REPARATION TEL QUE SOUMISSION #00083	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 730,08	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1770169	2026-03-20	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	TEM pour la réfection de la toilette derrière l'auditorium - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 389,00	-
ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1770731	2026-03-25	GALLAA, MOHAMED	Achat de mobilier BRVE pour le pôle de recharge Fleury	Urbanisme et mobilité	Autres - Amén., urb. et développement	$12 009,52	-
SEL WARWICK INC.	1767542	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHLORURE DE CALCIUM)	Bilan	Énergie et produit chimique	$8 968,87	1748734
ACCENT IMPRESSION INC.	1767565	2026-03-04	BORYS, CHRISTIAN	HAB// Service d'impression accroches-portes-avis important salubrité (Fr/Ang)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$2 388,47	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	AVM1184670	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D370257 / REPARATION PTO 118-19662	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 264,70	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	NDG1187062	2026-03-26	GRENON, LUC	212-22516 PO A LA DEMMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 071,25	-
PROPRECAN INC	1767206	2026-03-03	CARON-DIONNE, ALEXIS	SGPI // 25-21073 Lot 2 - Services d'entretien ménager - Entente 1740517 - Usine de traitement du Lixiviat (PEPSC) bâtiment 1161 - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim.	Environnement	Protection de l'environnement	$5 165,38	1740517
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180088	2026-03-09	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 913,99	-
CENTRE DE LOCATION DUPUIS 2006 LTEE	1746376	2026-03-19	BELLEVILLE, ERIC	BC ouvert - Sur demande - Pour la réparation et l'entretien des génératrices. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 299,25	-
RM ELECTRO DIESEL INC.	AVM1170243	2026-03-20	GARNEAU, DOMINIC	SMRA VILLE MARIE // FOURNIR PO CHEZ ELECTRO DIESEL POUR 316-13119	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$56 664,63	-
SPORT ET LOISIR DE L'ILE DE MONTREAL	1768048	2026-03-09	LAGADEC, CHRISTINE	SGPMRS/ Service professionnel - Coordination de table de concertation	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	$14 567,02	-
TELE-UNIVERSITE	1768579	2026-03-11	MEUNIER, JULIE	SRHC / Paiement de facture - Services d'évaluation de la langue anglaise - F 022231	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 430,00	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1767530	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEUILLARD ACIER)	Bilan	Transport et entreposage	$5 049,58	-
EDILEX INC.	1769794	2026-03-18	ST-VIL, RONALD	SAPP / Frais annuels utilisation plate-forme Édilex Entente 1225149	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$119 210,56	1225149
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768890	2026-03-12	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - GRILLE ANTI-VELO POUR PUISARD 750MM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 711,32	1732402
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1769586	2026-03-17	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - GAG - SP - 1 soumission - Formation PAP CE - Programme d□apprentissage pour le personnel professionnel - chefs d□équipe	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 569,57	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1186725	2026-03-24	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER DES FONDS POUR L'ESTIMER # W0104870-02 DE RESSORT IDÉAL LTÉE AU MONTANT DE $7617.29 + TAXES POUR INSPECTION STATUTAIRE ET AUTRES RÉPARATIONS AUTORISÉES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 997,20	1687672

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184691	2026-03-05	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D370170 / REPARATION LAME CASSÉ ARR. 212-22519	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 521,92	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184683	2026-03-07	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour la réparation de l'unité 317-11004.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 794,63	1687672
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1185489	2026-03-12	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 685,48	-
GROUPE ALLIANCE REMORQUES	MHM1182439	2026-03-23	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ GROUPE ALLIANCE POUR INSPECTION REMORQUE ET SYSTEME DE CHAUFFAGE SELON ESTIMATION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 2158$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 097,13	-
BIANCA SHONEE ARROYO-KREIMES	1769983	2026-03-19	SENAT, CLAIRE-ACELIE	Convention de services - Résidence en pratiques non disciplinaires dans le cadre des Célébrations de l'entomophilie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
MECANIQUE SGR INC	LAS1185580	2026-03-13	GRENON, LUC	RESERVER FONDS CHEZ MECANIQUE SGR POUR ENTRETIEN ET REPARATION SELON SOUMISSION DM02632 POUR UN MONTANT DE 11031.19$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 581,37	-
EMCO CORPORATION	1768223	2026-03-10	LAMBERT, LYNE	LAS-BCO 2026/ EMCO(STELEM) - Achat de pièces et accessoires pour l'aqueduc	LaSalle	Réseaux d'égout	$3 149,62	-
CHAUFFAGE ROSS TURNER INC.	1769576	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 5240 bat.2084, 01-663108, Mazout, P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 354,41	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1768424	2026-03-10	KAMIL, AZIZE	SGPI / Paiement de facture. Location génératrice au diesel 600v pour le Centre Madison (bâtiment 0138)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 189,23	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1768928	2026-03-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PNEU TRACTION	Bilan	Matériel roulant	$3 482,14	-
THERMOTECH COMBUSTION F.D.C. INC.	1769867	2026-03-19	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 0879 BATIMENT PRINCIPAL COUR VILLE-MARIE - ACHAT MATÉRIAUX DE CHAUFFAGE - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 251,77	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1185301	2026-03-11	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 137,03	-
EXPERT MOBILIER	1771131	2026-03-27	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA / BCO 2026 Déménagements de coffres dans divers ateliers de la Ville de Montréal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 448,87	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1184299	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	RESERVER FOND DE 2000$ A RESSORT IDEAL POUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1184310	2026-03-03	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. ATROIS-DIAMANTS CHRYSLER POUR REMPLACEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 566,63	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1179207	2026-03-05	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON LA SOUMISSION FOURNISSEUR W0103199-01 POUR LA SOMME DE 3241.67$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 972,17	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	PAT1184712	2026-03-06	CADOTTE, ERIC	BC POUR FOURNISSEUR SERVICE EXTERNE POUR REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE / APPAREIL, SMRA, SERVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 580,90	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1770128	2026-03-20	LAURIN, JONATHAN	Facture Location Compresseur - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 727,00	-
BRANDT TRACTEUR	CAR1183106	2026-03-12	GARNEAU, DOMINIC	SERVICE EXTERNE RPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$61 832,54	1542222
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1767668	2026-03-04	LAURIN, JONATHAN	Luminaire Forêt Tropicale - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 407,69	-
BRANDT TRACTEUR	ROS1183066	2026-03-19	BEAULIEU, DAMIEN	OUTIL SPECIAL POUR HYDRAULIQUE COUPE ALIMENTATION DES BOYAUX LORS DE LA REPARATION POUR ATELEIR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 376,14	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1186297	2026-03-19	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 055,27	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1769350	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94640 pour réparation plissement et boursoufflure comme soumission 2025-0556-S2025-0307, Éric Deschênes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 548,52	1567650
CAN-INSPEC INC.	1768297	2026-03-10	PICARD, SANDRA	Factures 100401167, 100401168 et 100401170, voirie/prop. et gestion de l'eau arr. de Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$11 201,29	-
LUCION MEDIA INC.	1767954	2026-03-06	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Fabrication et ajustements de trois dispositifs multimédias interactifs pour exposition Frissons Halloween automne 2026 - Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 163,00	-
UAP INC.	1767546	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BALAI,ESSUIE-GLACE)	Bilan	Matériel roulant	$3 151,14	-
ISPHALT INC.	1767524	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASPHALTE)	Bilan	Construction	$21 165,48	-
SLS ROUTIER INC.	1755925	2026-03-11	WU, CANDY YU	Signalisation routière pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
MULTI PSI INC.	RPP1186652	2026-03-24	AUDY, MICHEL	C2020758 (REMPLACEMENT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU RESERVOIR D'EAU CHAUDE POUR MACHINE SHARK)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 722,63	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1178154	2026-03-04	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ BRANDT LAVAL POUR CALL DE SERVICE ET REPARATION BANC CHAUFFEUR SELON SOUMISSION FOURNISSEUR 96201646682 POUR LA SOMME DE 3472.90$ MONTANT FINAL 3703.56$ SUR FACTURE 161500037	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 888,28	-
J.C. TRANSMISSION INC.	NDG1185802	2026-03-17	GRENON, LUC	316-18007 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 757,73	-
J.C. TRANSMISSION INC.	NDG1185802	2026-03-25	GRENON, LUC	316-18007 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$146,38	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1767627	2026-03-04	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT SÉCHE MAIN OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 381,45	-
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	LAS1184188	2026-03-02	GRENON, LUC	M267351 RESERVER FONDS CHEZ NOVAQUIP POUR INSPECTION DES PATTES DE LEVAGE SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 382,72	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1767493	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAUX EN FONTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$14 407,64	1598891
ENFFIS INC.	1769118	2026-03-13	WU, CANDY YU	Honoraires professionnels pour analyse structurale	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$25 211,97	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR1185714	2026-03-16	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 720,77	-
SOLUTIONS ASTUS INC.	1770774	2026-03-25	PIROG, MACIEJ	BC ouvert 2026 - Licence d'utilisation, service d'hébergement des données (données incluses) et frais de communication par véhicule (16 véhicules X 20 $ X 12 mois)-client # C00953-MCE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 989,52	-
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1767211	2026-03-03	BARNOTI, MYRA	SCAEC / Graphiscan Montréal Inc. - Service d'impression pour la CAM_mars 2026 au février 2027	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$45 312,60	-
SERVICES DE REFRIGERATION R. & S. INC.	1771239	2026-03-27	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 84308 pour les évaporateurs dans le frigo non fonctionnel, Younes Bennani.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 790,50	-
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.	1770206	2026-03-20	BOLDUC, GUY	SMRA / Location d'un camion arroseur 6 roues pour 8 semaines à partir du 1er avril 2026.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 714,01	-
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1769107	2026-03-13	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Paiement mensuel 2025-2026 de factures pour le CANADIEN PACIFIQUE	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$22 493,97	-
DESCHENES & FILS LTEE	1768422	2026-03-10	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 0601 ARENA CAMILIEN-HOUDE - ACHAT RADIATEUR CHAUFFAGE POUR CAMILEIN-HOUDE 2026 - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 094,51	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CES1186239	2026-03-19	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REPARATION TEL QUE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 386,25	1765732
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAS1183596	2026-03-11	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 625,11	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	MHM1185939	2026-03-17	ARCE, CRISTIAN	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 2323.14 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION S00012755 (LARUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 439,01	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1176507	2026-03-18	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION W0102713-01 POUR LA SOMME DE 4220.35$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 003,60	-
RENAUD ANTOINE	1766963	2026-03-02	CAMARA, THIBAULT	SCULT/ Service de photographe pour documenter les projets spéciaux du MEM, notamment le projet éducatif "Vous faites partie de l'histoire".	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$2 561,69	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1185475	2026-03-12	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 581,09	1765730
RAYMOND ROBERT LTEE	ROS1185200	2026-03-11	KONE, DAVID	DIVERS MATRICE POUR PLIEUSE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 352,97	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1186522	2026-03-23	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9937.47$ DEVIS 678 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 074,21	-
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1767323	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 18861 pour replacer et souder en place la plaque d'acier, Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 519,70	-
LOCATION BENOIT INC.	1767660	2026-03-04	LAHLOU, FEDWA-RYM	SCAEC / GAG-OUT-EQ001-2526 - Location de Équipements trottoirs avec opérateur pour les opérations de déneigement Régie - Saison H25-26	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$22 572,31	-
ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	1767981	2026-03-06	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-CB-2026-ACPQ/ Atelier de médiation culturelle dans le cadre du projet de film documentaire sur la Guilde des Tisserands, 2e versement selon le contrat	LaSalle	Autres - activités culturelles	$2 362,22	-
KEROUL	1744547	2026-03-03	POTVIN, ERIC	SCULT - Kéroul Trousse inclusive - outils pratiques pour un accueil inclusif dans les Maisons de la culture de la ville de Montréal 2025 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$6 056,00	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1767202	2026-03-03	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT ÉCLAIRAGE ARÉNA CAMILIEN HOUDE BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 149,02	-
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1767332	2026-03-03	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO / INVENTAIRE - PEINTURE DE SIGNALISATION DE TYPE ALKYDE A FAIBLE COV,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 726,61	1533726
MARTIN PARROT INC.	1765206	2026-03-26	DARCY, PENELOPE	SGPI - Service pour la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$6 036,78	-
KENWORTH MONTREAL	MHM1184355	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A KENWORTH MONTREAL POUR TROUBLE CLOGNOTANT ET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 804,33	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1186813	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 316-19102 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 615,87	-
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1770969	2026-03-26	SAINT-MLEUX, FREDERIC	GAG- SENV - Service camion tasseur, deux éboueurs pour collecter des ordures ménagères auprès de 3 364 unités d'occupation dans une zone ciblée* du secteur de collecte no 5 (contrat 24-20797) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$7 055,16	-
VEZINA 2012 INC.	1768412	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PANNEAU RECTANGULAIRE EN PIN CLAIR PEINT EN BLANC, LANCEUR BASEBALL,	Bilan	Culture, sport et loisir	$2 728,84	-
MEREX INCORPORATED	1765647	2026-03-11	ROCHON, JOSEE	EPLV / Commande de poissons pour le Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 506,94	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1185128	2026-03-11	SZABO, ANDREA	DEVIS 305680 5763.78 $ reservé fond veh 539-17645	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 661,11	1687668
MACHINERIES BV LTEE	ROS1177490	2026-03-16	BEAULIEU, DAMIEN	REPARATION DE LA CICIALLE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 128,42	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1186526	2026-03-23	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 1115.83$ DEVIS 17714535 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 114,60	-
L & L IMPRESSION	1754488	2026-03-27	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression 2026 - SUM. L□entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$31 496,25	1692281

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1767241	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour location deux chaufferettes du 1/31/26 AU 2/27/26 , Mohamed Rahal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 566,32	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1756686	2026-03-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(REGISTRE DE SECURITÉ)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$4 852,81	-
TROUW NUTRITION CANADA INC.	1768247	2026-03-10	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Paiement facture - Projet moulée faible en phosphore en collaboration avec le DR. Grant W Vandenberg de l'Université Laval - Services de laboratoire	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$13 259,40	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1184917	2026-03-09	VINCENT, KARINE	REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 965,70	-
PHIL EXCAVATION MTL INC.	1767561	2026-03-04	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1290 pour travaux d'excavation et ragréage selon soumissions 2025-1316 et 2026-1354, Martin Dery	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 383,29	-
O.J. COMPAGNIE	RPP1185318	2026-03-11	GAUVREAU, ALAIN	RESERVEZ FOND DE 4924,57$ A O.J. COMPAGNIE. SOUMISSION: 259242-00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 170,18	-
DRAPEAU S. TRANSPORT INC.	1769727	2026-03-18	LESAGE, SAMUEL	SGPI - Service de ramassage de neige supplémentaire Période du 1 janvier au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 947,62	-
ECOLE NATIONALE DE THEATRE DU CANADA	1767177	2026-03-03	POTVIN, ERIC	SCULT - Gestion des dépenses liées à la production pour la réalisation des costumes, accessoires, marionnettes et décors, selon les maquettes fournies par les concepteurs. Selon la convention signée le 2 mars	Culture	Autres - activités culturelles	$13 648,37	-
VERMEER CANADA INC.	PAT1184381	2026-03-04	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SMRA, P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 678,26	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1184063	2026-03-02	OUIMET, GUY	ACHAT DE REFROIDISSEUR HUILE TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 546,36	-
WAJAX LTEE	SLT1183088	2026-03-08	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR REBARTIR TRANSMISSION 9416.45$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 598,48	-
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1745559	2026-03-17	ST-LAURENT, CAROLINE	Location d'un camion grue de type Hiab pour un mois selon la soumission du 31 octobre 2025.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 312,39	-
J.A. LARUE INC	AVM1186041	2026-03-18	MORAND, PHILIPPE	MUFFLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 333,63	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1186529	2026-03-23	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 14262.65$ DEVIS 17701922 CSN DASILVA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 023,70	-
CYCLONE SANTE INC.	1770737	2026-03-25	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de facture - Service d'expertise médicale en orthopédie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 126,00	-
CENTRE DE METALLURGIE DU QUEBEC (CMQ)	1769866	2026-03-18	RICCI, PATRICK	SP - Gre a Gre DGSA-16-001 - Service professionnel pour essais de caractérisation sur des supports de luminaires, éclairage de rue. - Dem: Maxime Chouinard	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 050,41	-
MILLENIUM ELECTRIQUE INC.	1769362	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 002594 installation de panneau d'accès et circuit de ventilation, Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 309,72	-
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L.	1737899	2026-03-25	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT - Services professionnels pour effectuer un portrait de l'écosystème culturel de l'Est de Montréal. Selon les termes de la convention signée le 31 mars et 1er avril	Culture	Autres - activités culturelles	$2 624,69	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1179473	2026-03-10	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO CHARTRAND FORD 234-08005	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 917,40	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER1184282	2026-03-03	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	513-13076 panneau arriere	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 117,00	-
SANIVAC	1754214	2026-03-11	BENCHIBA, DRISS	NETTOYAGE EGOUT ET CAMERA	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$11 178,31	-
J.C. TRANSMISSION INC.	CES1185407	2026-03-12	RECTON, YAN	FOURNIR PO TRANSMSSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 291,97	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768944	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 7291, 10e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1767394	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Remplacement des seals. Fournir un packtage de remplacement-- Sécurisé l'□Ascenseur, retiré la tête du cylindre, installer le nouveau kit., Soumission S840-2026. Mohamed Rabel Paiement facture 27961	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 867,74	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1184441	2026-03-04	CADOTTE, ERIC	RESERVE FONDS 9951.72$ DEVIS 3315 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 087,25	-
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1768548	2026-03-11	YANNAKIS, MICHEL	Installation d'un support en location pour tenir le poteau au 11 805, 60e avenue - voir soumission P2026 - 26DT44	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
EMCO CORPORATION	1768306	2026-03-10	PONZO, JASON	IBSG-2026- Équipements d'aqueduc 2026	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
NEDCO	1768844	2026-03-12	RICCI, PATRICK	SIRR/ Commande 17a - Achat de luminaire Cobra modèle 3567 - Entente permanente 1664992	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$14 640,12	1664992
SECURMAX	1770165	2026-03-20	BESSETTE, HUGUES	SUM, Équipement nécessaire à la mise en □uvre du programme de sécurisation Vison Zéro:Achat de 80 caméras 360	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	$79 051,53	-
TENCO INC.	1767170	2026-03-02	MIADI, WAFA	RPP - REAPP: Achat de pivot/tourniquet pour saleuse Tenco	Bilan	Matériel roulant	$4 654,58	-
TENCO INC.	1767170	2026-03-03	MIADI, WAFA	RPP - REAPP: Achat de pivot/tourniquet pour saleuse Tenco	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1770780	2026-03-25	SARRAF, LIZA	STI // Octroyer un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Inc. pour prolonger l'□abonnement au produit Encore Discovery - Du 1er avril 2026 au 30 juin 2026 - Soumission Q-00882119 - C00_0166	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$6 824,19	-
DRAINAGE QUEBECOIS	1768981	2026-03-12	WAN, HOK	SGPI - Service de nettoyage hebdomadaire (26 interventions) du conduit de drainage principal du SIM - Arrondissement Prévention	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$23 202,24	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CES1167531	2026-03-10	SZABO, ANDREA	BRAS DE RENVOIE MAT INFERIEUR ASSEMBLEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 532,34	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	PAT1184301	2026-03-03	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR FOURNISSEUR SERVICE EXTERNE, REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, SMRA, STATION ÉPURATION DES EAUX USÉES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 935,86	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CES1184987	2026-03-10	SZABO, ANDREA	FOURNIR PO REPARATION DE VERIN GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 396,36	-
AMAZON WEB SERVICES INC.	1769401	2026-03-16	BARROSO ASPE, RAFAEL	STI // Accorder d'□un contrat de gré à gré à la firme Amazon Web Services Inc., pour l'□abonnement à Red Hat OpenShift on Amazon (ROSA) plateforme infonuagique - Du 1er mars 2026 au 28 février 2027 - soumission 139f3a1e-2181-486a-b - C00_0372	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$57 743,12	-
TRANSELEC / COMMON INC.	1760030	2026-03-03	CARRIERE, SIMON	Réparation en urgence chambre de vanne au 2380 avenue Haig selon soumission #2026-0079.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 401,60	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	LAC1177344	2026-03-04	GRENON, LUC	RESERVER FOND MERCEDES RIVE SUD (4905.15) SELON FACTURE 354422 POUR DIAGNOSTIC ET REPARATION FUITE D'HUILE MOTEUR MAJEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 795,54	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PAT1185523	2026-03-13	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SMRA, P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 862,42	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768953	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 7720, 1ère avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1184468	2026-03-04	RECTON, YAN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 719,52	-
MPM DIESEL INC.	SLT1186473	2026-03-23	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 12589.76$ DEVIS 262 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 496,13	-
VINCENT ERGONOMIE INC.	1767946	2026-03-06	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC - Service de diffusion de formation à la manutention manuelle des employés des cohortes du Circuit bleu pour les dates suivantes: 1er juin, 8 juin, 15 juin 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 976,42	-
CAROLE FLAMAND	1769402	2026-03-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Atelier de lecture et enseignements traditionnels (Carole Flamand)	Culture	Autres - activités culturelles	$3 025,00	-
AGENCE DENIS LEPINE	1770513	2026-03-24	DESHOMMES, ELISE	SSS - Tetes de lecture pour appareil d'écoute Stethophon- Robin Leveille	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 133,88	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY & FILS LTEE	1768868	2026-03-12	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Manutention, nettoyage et entreposage des tapis d'hiver de l'entrée et 1er étage du musée du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$1 395,00	-
ROY & FILS LTEE	1768868	2026-03-26	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Manutention, nettoyage et entreposage des tapis d'hiver de l'entrée et 1er étage du musée du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$650,00	-
SOLUTIONS ASTUS INC.	1769023	2026-03-13	BANNIER, ALICIA	SEAU, Licence d'utilisation, service d'hébergement des données (données incluses) et frais de communication par véhicule. Facturé par Astus. Frais mensuel. - Année 2026 Section Dépistage Plomb	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 055,16	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1181297	2026-03-26	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO / 436-14107 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$42 640,62	1542222
HILTI CANADA LTEE	1769600	2026-03-17	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Outils - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 246,09	-
SERVICE ART SOLUTION INC	1770964	2026-03-26	LAURIN, JONATHAN	Remplacement Réservoir - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$13 340,00	-
EMILE BOUTIN	1769661	2026-03-18	LACASSE, PASCAL	Inventaire 2026 des aires de livraison- Repérer et enregistrer la localisation des aires de livraison indiquée sur les rues à l□aide de l□outil fournit par la Ville.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$9 000,00	-
CYBERIMPACT INC	1767157	2026-03-02	HEBERT, SYLVAIN	STI // Accorder un contrat à la firme Cyberimpact Inc. pour l□acquisition d□un outil marketing de production et de transmission d□infolettre - Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 - Soumission signée le 2026-02-25 - C00_0265	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$50 394,00	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1184154	2026-03-02	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Achat de pièces JOHN DEERE pour réparation de l'unité 437-15351.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 191,48	1542222
BRANDT TRACTEUR	AVM1184154	2026-03-02	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Achat de pièces JOHN DEERE pour réparation de l'unité 437-15351.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$110,24	-
LES PORTES AUTOMATIQUE DM	1769514	2026-03-17	PAQUETTE, JANIE	Infrastructure Parc Normanville. Enlever l'ancien ouvre porte automatique et faire l'installation d un ouvre porte automatique intelligent et branchement sur accessoire existent, selon soumission S2613	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 939,65	-
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT1186829	2026-03-25	MONTPETIT, SYLVAIN	91039 REEL ÉLECTRIQUE POUR LES PATTES ÉLÉVATRICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 312,99	-
THOMSON REUTERS	1768991	2026-03-12	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires Civiles - suscription de produit charges - Bibliothèque/Responsable AFFJuridicques-compte #1005297154	Affaires juridiques	Affaires civiles	$5 546,00	-
BCO QUEBEC INC	1767410	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI - Fourniture et installation de thermopompe Mural 12000 BTU X 2 Multi ELIOS au SIM - Quartier général	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 435,79	-
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1770605	2026-03-24	GARNEAU, MELANIE	SEAU, Contrat d'entreprise et prestations de services	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 716,56	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1184602	2026-03-05	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P.O. A VERMEER CANADA POUR REPARATION ET ENTRETIEN ESSOUCHEUSE AU MONTANT DE 5207.12$ AVANT TAXE # SOUMISSION 16021230	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 368,41	-
LOCATION LORDBEC INC.	1770333	2026-03-23	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 20-030 - 700, 15e avenue. Tel que soumission du 19 mars 2026.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$7 191,64	-
J. RENE LAFOND INC.	NDG1185058	2026-03-10	GRENON, LUC	461-19491 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR TRAVAUX A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 988,17	-
CYRCOM IMAGES & SONS	1767849	2026-03-09	MANAI, BOCHRA	DG - Bureau des commissaires // Paiement de facture - Production d'une serie de capsules video / podcast	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 900,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1182216	2026-03-20	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 670,75	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1185777	2026-03-16	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 328,60	-
IMPRIME-EMPLOI	1769537	2026-03-17	BORYS, CHRISTIAN	HAB// BCO 2026-Service publipostage pour l'année 2026	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$5 144,39	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESTAURANT LANIAPE INC.	1768988	2026-03-12	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Paiement de facture. Service traiteur - Jeune conseil de Montréal - Simulation 38e édition dimanche 25 janvier 2026	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 463,01	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	1770609	2026-03-24	MICHEL, DAVID	SEAU, Contrat de services stagiaire coordonnateur Alexis Pelletier - 7 mai au 23 août 2026	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 833,66	-
TCED INTL INC.	1767286	2026-03-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) BATTERIE D'ACCUMULATEURS	Bilan	Matériel roulant	$2 398,88	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1186981	2026-03-26	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 128-15369 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 340,19	-
EXPROLINK INC.	MHM1186534	2026-03-23	ARCE, CRISTIAN	BRAS DE WIPER+ BRAS ROBOTIC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 887,16	-
LIFTOW LIMITED	PAT1185051	2026-03-10	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 608,95	-
STRATHY MARKETING S.E.N.C.	1768293	2026-03-10	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG //Achat de boitiers en bois pour monnaies olympiques	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 107,63	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	SLT1184061	2026-03-01	CADOTTE, ERIC	piece tondeuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 062,54	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1768112	2026-03-09	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC - Formation "Coacher dans l'action, vers une approche personnalisée", ateliers aux dates suivantes: 21 avril et 12 mai 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 669,32	-
BIBLIOPRESTO.CA	1766974	2026-03-02	COURT, ALEXANDRA	SCULT/ Paiement de facture pour pour l'accès à la base de données Protégez-vous allant de la période du 01-01-2026 au 31-12-2026 pour le réseau des bibliothèques de Montréal.	Culture	Bibliothèques	$18 288,00	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1186973	2026-03-26	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 170-16610 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 068,93	-
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	1768717	2026-03-11	THELLEND, STEVE	CULTURE - Animation de quatre activités le 10 mars 2026 - Projet Participation culturelle	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1185118	2026-03-10	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 072,98	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1768469	2026-03-10	BROSSARD, LOUIS	Appel de Service Éclairage - SGPI Planétarium - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 682,00	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1769637	2026-03-17	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de facture - Service d'expertise médicale en orthopédie - Facture 147713	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 078,75	-
LES EQUIPEMENTS JPB INC.	AVM1186241	2026-03-19	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO JPB POUR INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 047,26	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1769617	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1769147 - TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 819,56	-
PNEUS METRO INC.	1770014	2026-03-19	HUARD, FRANCOIS	REAP SPÉCIALISTE DE GAMME COLBERT - CHENILLE SOUPLE DE CAOUTCHOUC HD	Bilan	Matériel roulant	$23 199,09	1496287
TECH-MIX	1769181	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - ENROBE DE BITUMINE POUR REPARATION A FROID «ASPHALTE FROID»	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 674,33	-
UNI-SELECT INC.	1742199	2026-03-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$2 156,80	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1767741	2026-03-05	LECOMTE, DAPHNE	RH-SRHC / Paiement de la facture- Expertise en médicale en psychiatrie. Rv du 17-2-2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 031,54	-
AQUAWATEREAU CORPORATION	1769512	2026-03-17	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Service de réparation adoucisseur d'eau au Complexe Gadbois.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 320,15	-
GOODYEAR CANADA INC.	VER1183248	2026-03-10	TOSKA, ERMIR	245/70/19.5 GOODYEAR FUEL MAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 028,87	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1185221	2026-03-11	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FOND CAMION INTER 317-23017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 506,51	-
ABC DIESEL INC.	AVM1186738	2026-03-24	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO ABC DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 525,32	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	LAS1183916	2026-03-16	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 177,35	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLD1184149	2026-03-02	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR MAGNETO CERTIFICATION NACELLE REF:SOU0001322 1995.61$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 095,14	-
A&G ELECTROSTATIQUE INC.	RPP1185859	2026-03-17	KONE, DAVID	SABLAGE PRIMER PEINTURE PATTES DE TABLES / 98F-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 294,21	-
HEBDRAULIQUE INC.	MHM1186072	2026-03-18	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P.O. A HEBDRAULIQUE POUR FOURNITURE FITTING AU MONTANT DE 3703.03 $ AVANT TAXE # SOUMISSION C99-488834	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 887,72	-
MECANICACTION INC.	1769793	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture A24566 pour refoulement local.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 804,07	-
WOLSELEY CANADA INC.	1770106	2026-03-20	CORBEIL, ERIC	CORBEIL - ACHAT Longueur de tuyau 2", check valves, adaptateur 2" et banc en V (2X) - BAT: 0422	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 383,85	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1186101	2026-03-18	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 411,25	-
PLANETE COURRIER INC.	1768153	2026-03-09	LE NAY, ALBANE	SEPLV / BCO 2026 - Frais de courrier interne - Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 496,00	1594198
LE GROUPE GUY INC.	LAS1184119	2026-03-02	DAVID, STEPHANE	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE GUY POUR PROBLEME D'UREE SELON FACTURE BL90579 POUR UN MONTANT DE 2848.47$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 990,54	-
LANAUCO LTEE	1768801	2026-03-12	DESFOSSES, ELYSE	BC pour supporter un poteau avec camion - fuite d'eau près d'un poteau d'hydro -au 6414, 24e Avenue MTL-RPP (JC).	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 343,32	-
POMERLEAU INC.	1769076	2026-03-13	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 1soumission - Services professionnels pour les travaux d'étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 750,00	-
POMERLEAU INC.	1769076	2026-03-16	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 1soumission - Services professionnels pour les travaux d'étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$830,00	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1769804	2026-03-18	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Contrat chlore piscine CSMV entente : 1578377 1578374	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$197,48	1578374
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1769804	2026-03-18	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Contrat chlore piscine CSMV entente : 1578377 1578374	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$4 795,49	1578377
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1749542	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Réparation de murs suite a un dégât d'eau, selon la soumission 25-4340. Entente : 1553928. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 611,31	1553928
BIBLIOPRESTO.CA	1766969	2026-03-02	COURT, ALEXANDRA	SCULT/ Paiement de facture pour l'abonnement à la plateforme myfilmfriend pour le réseau des bibliothèques de Montréal.	Culture	Bibliothèques	$38 993,41	-
COGINOV INC.	1768846	2026-03-12	ROSE, STEPHANIE	SCULT/ Paiement de facture - Contrat annuel 2026 pour le logiciel QoreUltima. Utilisation et support du 1er mars 2026 au 31 décembre 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$2 440,96	-
LA COMPAGNIE QUI LIT S.E.N.C.	1767112	2026-03-02	POTVIN, ERIC	SCULT - Préparation, planification et coordination d'ateliers de médiation théâtrale en francisation. Selon la convention signée le 26 février	Culture	Autres - activités culturelles	$22 737,03	-
L & L IMPRESSION	1754513	2026-03-23	MARKOVA, OLEKSANDRA	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression 2026 - EAU. L entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$6 299,25	1692281
M.A.D.V. CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS INC.	1758259	2026-03-11	LABOS, COSTAS	SGPI - Service de réparation des poutres de béton niveau sous-sol au STATIONNEMENT ÉTAGÉ ETHEL au 4000 Rue Ethei, Verdun Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$41 260,09	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CES1185076	2026-03-10	SZABO, ANDREA	ALUMINIUM 4-AXIS ASSEMBLÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 611,80	-
CT CONSULTANT	1770154	2026-03-20	THEORET, JONATHAN	SGPI - 8636 - Formation de 10.5 heures portant sur les analyses de cycle de vie et sur l'utilisation du logiociel Impact Estimator for Buildings	Direction générale	Protection de l'environnement	$2 519,70	-
MULTI PSI INC.	1769933	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - DÉTERGENT DEGRAISSEUR INDUSTRIEL ET INHIBITEUR DE SEL	Bilan	Matériel roulant	$4 871,38	-
MULTI PSI INC.	1769933	2026-03-23	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - DÉTERGENT DEGRAISSEUR INDUSTRIEL ET INHIBITEUR DE SEL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$241,47	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1186054	2026-03-18	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 2482,87 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION BC72366 (TROIS DIAMANTS)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 606,70	1765730
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1184293	2026-03-03	BELANGER, BRUNO	BON DE COMMANDE POUR FOURNISSEUR SERVICE EXTERNE, REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, SMRA, STATION ÉPURATION DES EAUX USÉES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 560,14	-
LE GROUPE GENINOV INC.	1771024	2026-03-26	WU, CANDY YU	S-2349 Surveillance des travaux dans le cadre des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$739 670,96	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1186099	2026-03-18	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 936,38	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768958	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 8570 Drolet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	PIR1183929	2026-03-17	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / 163-19177 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 356,64	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	LAS1172475	2026-03-05	DAVID, STEPHANE	M264362 CHUTE SALEUSE ASSEMBLE FISHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 625,85	-
MPM DIESEL INC.	LAS1184184	2026-03-02	GRENON, LUC	RESERVER FONDS CHEZ MPM DIESEL POUR REMPLACEMENT DIFFERENTIEL SELON FACTURE 208 POUR UN MONTANT DE 10168$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 675,13	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1184438	2026-03-04	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3115.83$ DEVIS 17546153 CSN DA SILVA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 845,16	-
METAUX ABSOLUS INC.	ROS1185078	2026-03-11	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE ALUMINIUM 1/8 AVEC PROTECTEUR POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 975,88	-
COLLECTIF POINTS COMMUNS	1768797	2026-03-12	CAMARA, THIBAULT	4 Ateliers de Broderie : Idéation 25 janvier, Atelier 1er février et 22 février et Atelier final 8 mars 2026 présentés à la Bibliothèque de Rivière-des-Prairies	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$2 204,74	-
COMPUGEN INC.	1767987	2026-03-06	LE HENANFF, DAMIEN	Achat de 3 ordinateurs portables HP ZBook et de 3 stations d□□accueil Thunderbolt pour l□□équipe	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$8 936,30	1654697
ELECTROMEGA LTEE	1769419	2026-03-16	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM / Achat de lumières confirmation stroboscopique pour préemption aux feux de circulation	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$10 761,22	-
SPORTS MONTREAL INC.	1767378	2026-03-03	DAFNIOTIS, DINO	SGPMRS/ Paiement de facture pour la gestion de la piscine du CSMV	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$2 352,39	-
BAULNE INC.	1768512	2026-03-11	WAN, HOK	SGPI // Appel de service pour des travaux de plomberie en sous-traitance, Younes Bennani paiement facture W40581 et W40588.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 240,61	-
REGULVAR INC	1768675	2026-03-11	BILODEAU, MARTIN	LARDIN - ACHAT DE PANNEAU DE CONTROLE PRÉMONTER BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 226,09	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1768659	2026-03-11	ROY, PATRICK	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$12 389,20	1598679
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1707841	2026-03-05	WU, CANDY YU	immatriculation 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 745,73	-
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS1186590	2026-03-23	VINCENT, KARINE	PIECES FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 235,11	-
INNOVATION MI-8 INC.	1769671	2026-03-18	LACASSE, PASCAL	Traitement et analyse des flux de véhicules de transport de marchandises sur deux artères commerciales	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$10 885,10	-
DRUMCO ENERGIE INC.	1766078	2026-03-17	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - 3soumissions - Service pour optimiser la conformité électrique sur circuit d'urgence-Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$114 240,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1174385	2026-03-04	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHE RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR W0102168-01 POUR LA SOMME DE 1914.94$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 038,12	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	RPP1185357	2026-03-12	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 593-09625 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 297,87	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1185141	2026-03-11	GRENON, LUC	234-09190 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 402,23	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768463	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - BOULON DE CARROSSERIE, GOUJON TETE PLATE, BRAS ESSUIE-GLACE	Bilan	Matériel roulant	$5 758,20	1483436
LES PORTES J.P.R. INC.	1770627	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 851,72	1610276
LES PORTES J.P.R. INC.	1770627	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 421,97	1610277
GROUPE QUALINET INC	1769273	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour divers travaux - Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 694,50	1683914
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1768051	2026-03-09	WAN, HOK	SGPI // Paiement partiel de la facture 94650 - lot 3 janvier 2026 - Entente : 1567650.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 304,33	1567650
MBM EXTERMINATION INC.	1767417	2026-03-03	LESAGE, SAMUEL	SGPI - Service de gestion Antiparasitaire pour l'Hôtel de Ville de Montréal. Période du 1er janvier au 31 octobre 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 102,39	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1769437	2026-03-16	SAUVE, STEPHANIE	SRHC / Service de placement média publicitaire radiotéléphonique dans le cadre de la campagne Propreté 2026 - CKOI-FM	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$9 994,81	-
SOFTCHOICE LP	1769772	2026-03-18	UMURAZA, MARIE-CLAIRE	STI // Renouveler contrat de maintenance des 7 392 licences Antidote 11 français avec la firme Softchoice LP - Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 - Soumission Q-2693329 - C00_0072	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$63 559,94	-
SEGUIN MORRIS INC.	1771156	2026-03-27	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement deux factures pour remplacement Canevas Flexible & pièces l□intérieures du Venmar, Younes Bennani.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 084,07	-
HLB MULTI-SERVICES	1770469	2026-03-24	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	2026-SLE-BCR-TP (EAU) APPEL D'URGENCE POUR DÉGEL D'UNE CONDUITE D'EAU AU 8461 BOUL. VIAU LE 18/03/2026 TEL QUE LA RÉFÉRENCE 24110	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 204,74	-
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITE	1768155	2026-03-09	CORDIER, MARION	SENV / Gré à gré. Fourniture de services d'ISÉ - Brigade et kiosque - Parc Lafontaine - Du 14 mai au 13 août 2026	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$22 516,93	-
JULIE PERREAULT CONSULTANTE INC.	1769615	2026-03-17	PELLERIN, CATHERINE	SAPP/ Frais pour support LCOM	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$3 149,62	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184673	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO M267421 / INSPECTION SAAQ ET REPARATION 763-11042	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 362,41	1687672
DENIS NADEAU	1768682	2026-03-11	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de facture - Griefs : 20-0613, Annulation de l□audition du 11 février 2026, Audition du 3 mars 2026 - Facture# 432294h	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 698,72	-
MARIE-EVE GROULX	1741643	2026-03-20	POTVIN, ERIC	SCULT - Services professionnels pour la mise en scène de la pièce Filibus pour le Théâtre la Roulotte. Versement 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$15 750,00	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1185115	2026-03-10	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 646,06	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	SLD1185991	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR LA PERCHE CHEZ EDF REF:34052 12951.22$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 597,16	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1184297	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 988,53	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1186607	2026-03-24	CADOTTE, ERIC	RESERVREX FOND CHEZ MECANIQUE SGR POUR REPARATION MOTEUR NE DEMAARE PAS SELON ESTIMER FOURNISSEUR # BM27515 POUR LA SOMME DE 6302.99$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 617,35	-
DEMIX CONSTRUCTION	1745696	2026-03-09	ST-LAURENT, CAROLINE	Enrobé bitumineux à chaud pour la saison hivernale 2025-2026 (du 1er décembre 2025 au 14 avril 2026) selon l'entente #1683942	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$30 171,16	1683942
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1768627	2026-03-11	WAN, HOK	SGPI\\Paiement de facture-Diagnostic du système de remplissage du réservoir de diesel	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 112,87	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1768932	2026-03-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□CEINTURE DE SECURITE, POMPE LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	$3 563,28	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1770306	2026-03-23	GARNEAU, DOMINIC	SMRA / Location de 10 Camionnette 4x2 (classe 212) à partir du 20 avril pour 6 mois. L□entente 1753075	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$119 370,79	1753075
CYCLONE SANTE INC.	1767739	2026-03-05	LECOMTE, DAPHNE	RH-SRHC / Paiement des factures - expertises médicales en plastie et en orthopédie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 451,48	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	MHM1184591	2026-03-16	ARCE, CRISTIAN	HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 184,83	-
AMRIZE CANADA INC.	1755939	2026-03-17	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184682	2026-03-05	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D370193 / INSPECTION STAT. ET REPARATION 244-19606	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 268,90	1687672
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1754338	2026-03-03	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT ANTIGEL EN VRAC	Bilan	Matériel roulant	$2 500,41	-
HEBDRAULIQUE INC.	MHM1184327	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A HEBDRAULIQUE POUR FOURNITURE FITTING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 669,73	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1185928	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 5802,92 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION F0217139 (RESSORT IDEAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 092,34	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1186842	2026-03-25	SZABO, ANDREA	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 072,98	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184617	2026-03-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 753-25356 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 373,05	-
WOLSELEY CANADA INC.	1770807	2026-03-25	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT FICHOIR MINI ROTOR XP 1/2 - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 442,67	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1769807	2026-03-18	GLOUTNEY, ERIC	Achat de grilles de puisard anti-vélo selon l'entente 1732402	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 426,79	1732402
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1184831	2026-03-09	SZABO, ANDREA	ATELIER SERVICES EXTERNES RESERVER FOND $4652 VEH245-08744	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 884,92	-
LONGUS EQUIPEMENT INC.	SLT1185405	2026-03-12	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND $5197.79 ENTRETIEN ET MAINTENANCE 2000 HEURE COTATION 3829 FACTURE 18836	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 465,21	-
PEINTURES M.F. INC.	1769388	2026-03-16	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PEINTURE - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 391,00	-
SODEM INC.	1769387	2026-03-16	FRAPPIER, GENEVIEVE	Boni de performance DGIS 2024-2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$3 491,36	-
ERIC MAJER ARCHITECTE	1769369	2026-03-16	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 1soumission - Service professionnels pour étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$18 825,00	-
ERIC MAJER ARCHITECTE	1769369	2026-03-17	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 1soumission - Service professionnels pour étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 823,75	-
LATERAL CONSEIL INC.	1769105	2026-03-13	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 1soumission - Services professionnels pour le projet d'étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$19 000,00	-
LATERAL CONSEIL INC.	1769105	2026-03-16	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 1soumission - Services professionnels pour le projet d'étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 280,00	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1769161	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement six factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments- Entente : 1610274.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 966,31	1610274
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1767068	2026-03-02	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94574 - Lot 3 pour l□acquisition de services d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente :1567650.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 664,41	1567650
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754795	2026-03-24	BELLAVANCE, LYNE	SRHC/ BCO 2026 - Pour frais postaux 2026 - PLOMB.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$20 997,50	-
EQUIPEMENTS LEIKO INC.	1771080	2026-03-26	CARDIN, MARTINE	DA 916416: Achat des matériels pour l'aqueduc, barre pour retenir les parois des creusets	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$3 002,64	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALTERNA ECO-SOLUTIONS INC.	1770800	2026-03-25	ALLARD, FREDERICK	SEPLV / Acquisition de sacs réutilisables (laminés imprimés) pour la clientèle des boutiques EPLV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 250,00	-
LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1768188	2026-03-09	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Travaux d'électricité sur porte du chalet du Mont-Royal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 834,66	-
COMMUNICATIONS ELYSE NOEL DE TILLY INC.	1749874	2026-03-03	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	Conception-rédaction de la campagne ÉMMIS, de rédaction d□un descriptif et de révision du dépliant.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 716,55	-
L & L IMPRESSION	1754483	2026-03-23	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression 2026 SGPMRS. L□entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$15 748,12	1692281
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184675	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO DM267417 / INSP. SAAQ ET REPARATION 759-16003	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 224,09	1687672
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1184709	2026-03-06	BELANGER, BRUNO	BC POUR FOURNISSEUR SERVICE EXTERNE POUR REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE / APPAREIL, SMRA, STATION EPURATION DES EAUX USÉES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 730,96	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	RPP1184554	2026-03-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ VM-497647 - INSPECTION, ENTRETIENS ET RÉPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 395,29	-
CONSEIL DU PATRONAT DU QUEBEC INC.	1767520	2026-03-04	PELLETIER, ALEXANDRE	RH-SRHC / Adhésion annuelle au conseil du Patronat du Québec Février 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$15 748,12	-
GARCO EQUIPEMENTS	PIR1183912	2026-03-19	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / 455-23248 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 118,66	-
MPM DIESEL INC.	LAS1184192	2026-03-02	GRENON, LUC	RESERVER FONDS CHEZ MPM DIESEL POUR REMPLACEMENT TURBO ET AUTRE PIECE MECANIQUE ANNEXE SELON FACTURE 274 POUR UN MONTANT DE 12221$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 830,52	-
LOCATION UNIVERSELLE LTEE	1769207	2026-03-13	RINFRET, SIMON	Ingénierie/inspection biannuelle, des étaiements - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 200,00	-
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	1769632	2026-03-17	GAUVREAU, ALAIN	REAP ARR OUT-ATELIER MECANIQUE - RÉPARATION ET RÉINSTALLER TÊTE DU MOTEUR JOHN DEERE 6068HDW79	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 431,67	-
CYCLONE SANTE INC.	1770031	2026-03-19	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de facture - Service d'expertise médicale en orthopédie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 126,00	-
LINEAIRE INFOGRAPHIE INC.	1771202	2026-03-27	RENE, MARIE-FRANCE	SDIS/ SP-SDIS-26-023 - Accorder un contrat de 8 000 $, pour 2026, à Linéaire pour la production de divers articles promotionnels (tuques, casquettes, nappes, lanières, etc.) pour la PRÉMIS	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$8 399,00	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1759474	2026-03-19	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO- BCO 2026 // Service d'intervention dégelage de conduites d'eau à l'électricité pour l'année 2026, arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$10 183,79	-
PRODUCTIONS DOUBLE EFFET INC.	1769855	2026-03-18	DUPERE, GENEVIEVE	SEPLV / Contrat pour l'installation des stèles d'exposition, des panneaux graphiques et le système d'éclairage pour l'exposition « La preuve pas l'image » en collaboration avec l'ACFAS - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 557,00	-
PRESTIGE SECURKEY INC	1767288	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour remplacement ferme porte - penture - seuil de porte.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 474,10	-
GESTION B.D.C.L. INC.	1767325	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1544 pour remplacement de la sol led a mi tour volé. fait remplacement complet (braquette) fait reconnexion et branchement. Sébastien Pelland.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 555,03	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1184624	2026-03-05	ARCE, CRISTIAN	RESERVER FONDS POUR REPARATION UNITE 760-19200 POUR SOUMISSION NO DM02732 DE MECANIQUE SGR AU MONTANT DE : $2085.30	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 189,30	-
WEIGH-TRONIX CANADA ULC	1771034	2026-03-26	HEVEY, GILLES	SCONCA / Entretient de la balance au PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 533,88	-
BETON LECUYER INC.	1768197	2026-03-09	WU, CANDY YU	Facture 227955	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 900,79	-
ANTONIO PIERRE DE ALMEIDA	1770077	2026-03-19	BARRACHINA, LAURE	SCULT / Service professionnel d'évaluation de la mise à jour pour la Préservation numérique de la collection de témoignages du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$7 300,00	-
PROVENCHER ROY + ASSOCIES ARCHITECTES INC.	1769958	2026-03-19	CAREAU, LUCIE	Services professionnels pour la production d'un avis technique pour la faisabilité d□un stationnement à vélos à l'édifice Louis-Charland	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$12 414,77	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1185343	2026-03-12	ARCE, CRISTIAN	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 2819,95 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION VILLE MTL 211-19070 (TROIS DIAMANTS CHRYSLER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 960,60	-
J.A. LARUE INC	RPP1184706	2026-03-06	GAUVREAU, ALAIN	CAPÔT MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 538,09	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	VER1184597	2026-03-05	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	393-20044 PO A LA DEMANDE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 972,20	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	VER1178254	2026-03-12	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ TOROMONT POINTE CLAIRE POUR RÉPARATIONS SELON # 375911-1 POUR UN MONTANT DE 9357.44$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 825-13009	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 824,14	-
GAGNON STE-MARIE THIFFAULT INC.	1767514	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN A MASQUER)	Bilan	Construction	$2 090,51	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1186079	2026-03-18	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 436,42	-
9547-1488 QUEBEC INC.	1763048	2026-03-04	MAILLOUX, NADINE	OMBU / Renouvellement pour l'année 2026 d'un espace de stationnement non réservé aux Cours Mont Royal pour le bureau de l'ombudsman de Montréal.	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 094,51	-
GESTION PFB	1769728	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour des services d'entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 691,17	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1767499	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GRAISSE, LAVE GLACE, AMPOULE)	Bilan	Construction	$479,25	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1767499	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GRAISSE, LAVE GLACE, AMPOULE)	Bilan	Matériel roulant	$2 037,88	-
GORL'EAU INC.	1751536	2026-03-09	HOOPER, CHANTAL	BC ouvert année 2026 - Localisation et dépistage de fuites d'eau. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 236,28	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	LAS1186060	2026-03-18	LAPLANTE, JEAN-MARC	ANTIGEL,LIQUIDE,LAVE GLACE,PARE-BRISE,VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 735,58	-
RM ELECTRO DIESEL INC.	MHM1182471	2026-03-18	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RM ELECTRO DIESEL POUR REPARATION TROUBLE DE TRANSMISSION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR 54436 POUR LA SOMME DE 4823.49$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 743,86	-
LOCATION LORDBEC INC.	1767173	2026-03-03	TAPP, DOMINIQUE	Divers travaux d'excavation en aqueduc pour la période du 23 au 25 février 206 - Réf. : Facture 22579	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$3 871,41	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	LAS1183554	2026-03-18	LAPLANTE, JEAN-MARC	ROUE ARRIERE COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 126,61	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1186727	2026-03-24	MONTPETIT, SYLVAIN	RÉSERVÉ FONDS 2913.25$ DEVIS BC72603 TROIS DIAMANTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 660,17	1678946
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768240	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 889,77	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768240	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$384,70	-
PEINTURE UCP INC.	1768409	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - MARQUEUR EN LATEX POUR TERRAIN DE JEU, BLANC 360	Bilan	Culture, sport et loisir	$9 052,02	-
SOLUTIONS ASTUS INC.	1770772	2026-03-25	DESHOMMES, ELISE	SURVEILLANCE & SOUTIEN - Frais mensuels pour huit (8) véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 015,76	-
LM 1947 INC.	1739566	2026-03-06	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour réaliser la réparation majeure à la génératrice A-2350,C du Centre Étienne Desmarteau.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 889,45	-
LOUISE TELLIER	1770553	2026-03-24	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2026-01	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$25 000,00	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1766665	2026-03-18	ROY, PATRICK	COMMADE DE SAC DE mADVAC EN URGENCE POUR INVENTAIRE RUPTURE DE STOCK	Bilan	Matériel roulant	$4 829,42	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1766665	2026-03-18	ROY, PATRICK	COMMADE DE SAC DE mADVAC EN URGENCE POUR INVENTAIRE RUPTURE DE STOCK	Bilan	Transport et entreposage	$25,20	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1766665	2026-03-25	ROY, PATRICK	COMMADE DE SAC DE mADVAC EN URGENCE POUR INVENTAIRE RUPTURE DE STOCK	Bilan	Transport et entreposage	$31,50	-
CAROLINE MARCANT	1767617	2026-03-04	ZAMBITO, DOMENICO	GREF / Conception graphique du bilan de l'élection 2025	Greffe	Greffe	$8 084,04	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POISSANT EXCAVATION INC.	1767958	2026-03-06	GAGNON, VALERIE	Remplacement d'une portion du branchement d'égout privé située sous le domaine public - règlement 20-030 pour le 12 186, rue Parent PAT - voir soumission du 4 mars 2026	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$7 821,57	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1186163	2026-03-18	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 619,42	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1768325	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE	Bilan	Entretien et nettoyage	$61,79	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1768325	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE	Bilan	Environnement et nature	$2 336,14	1719849
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MHM1185345	2026-03-12	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 4742,96 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION 547429 (CHARTRAND FORD)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 979,52	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1182457	2026-03-18	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ LONGUE POINTE CHRYSLER POUR TROUBLE DE CHAUFFAGE SELON SOUMISSION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 2449.77$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 537,68	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184804	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 752-04265 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 591,29	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1767534	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS EN CUIR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 240,97	-
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1766921	2026-03-03	LAVOIE, MARK	Achat d'arbres CANOPE 2026.	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	$12 490,60	-
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1766921	2026-03-05	LAVOIE, MARK	Achat d'arbres CANOPE 2026.	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	$2 937,89	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1768009	2026-03-06	WAN, HOK	SGPI // AO 23-19500 - Lot 3 - Entente 1567650 - Service pour l'entretien des toitures - Secteur Ouest - sans bât. 1161 -- 2026 - Oussama Boutaour Kandil.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 600,00	1639059
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1768009	2026-03-06	WAN, HOK	SGPI // AO 23-19500 - Lot 3 - Entente 1567650 - Service pour l'entretien des toitures - Secteur Ouest - sans bât. 1161 -- 2026 - Oussama Boutaour Kandil.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$873,50	1639059
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1769178	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - /BARIL,DETERGENT/DEGRAISSEUR,POUDRE,PLANCHER,BETON,BIODEGRADABLE	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 557,42	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1769178	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - /BARIL,DETERGENT/DEGRAISSEUR,POUDRE,PLANCHER,BETON,BIODEGRADABLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$39,27	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1762529	2026-03-24	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon de commande ouvert 2026 - Location de 2 camions pour les cols bleus - Période de janvier à juin 2026	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$18 494,57	-
CHARLOTTE JACOB-MAGUIRE	1770640	2026-03-24	POTVIN, ERIC	SCULT / Service de rédaction d'un guide de bonnes pratiques en accessibilité pour les expositions en arts visuels	Culture	Autres - activités culturelles	$11 811,09	-
CARDIO CHOC INC.	1767677	2026-03-04	CAPPELLI, JEAN	SGPI - 1soumission - Acquisition de matériel de sécurité et d□urgence pour le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$10 697,02	-
JEAN-MARC CARON & ASSOCIES	1769816	2026-03-18	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 1soumission- Service professionnels pour inspection de deux ascenseurs hydrauliques Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$7 583,77	-
LOCATION GUAY	1726359	2026-03-05	WU, CANDY YU	Appel d'offres S-2336 : location de machinerie incluant l'opérateur	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$30 254,36	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1183357	2026-03-11	CLEMENTE, LAURA	fournir PO Chartrand ford 212-22207	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 766,70	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1187165	2026-03-27	GRENON, LUC	316-18007 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARARTION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 241,72	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	MHM1184080	2026-03-02	LALONGE, JEAN-MARC	TUBE ET BALL VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 061,58	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1177506	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND CHEZ CAMIONS INTER ANJOU POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR # 5021172 POUR LA SOMME DE 15578.54$ HAUSSE DE PRIX 18530.02$ 3E HAUSSE A 19727.07$ FACTURE 114979	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 710,96	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1768549	2026-03-11	LAMBERT, LYNE	LAS-BC/ Paiement de factures pour la location de génératrice pour la pompe lyette (Lamia) de mi-décembre 2025 à début mars 2026	LaSalle	Réseaux d'égout	$20 628,63	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1769468	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI - Fourniture d□un permutateur Asco 1200A 600V, 50KA transition ouverte modèle H07ATSA31200R5XC au centre de donnée 2580 St-Joseph Est.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 819,03	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1184121	2026-03-02	DAVID, STEPHANE	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE GUY POUR PROBLEME DE DEMARRAGE SELON FACTURE BL90580 POUR UN MONTANT DE 2415.72$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 536,20	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	AVM1186254	2026-03-19	MORAND, PHILIPPE	NOCO GB500+	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 072,76	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAC1185031	2026-03-10	GRENON, LUC	6 X INJECTEURS AVEC LES ORINGS ET LE HARNESS DINJECTEUR CAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 745,50	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAC1185031	2026-03-11	GRENON, LUC	6 X INJECTEURS AVEC LES ORINGS ET LE HARNESS DINJECTEUR CAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 276,15	1541004
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1768088	2026-03-09	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94784 pour l□acquisition de services d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments - Entente : 1567650.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$25 350,69	1567650
QUEST SOFTWARE CANADA INC.	1770004	2026-03-19	COLLIN, STEPHANE	STI / Achat d'une licence Quest Toad Data Point édition de base avec entretien - DDS R756176 & R755667	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 475,72	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1768316	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$305,51	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1768316	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$1 837,28	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1768316	2026-03-24	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$223,62	-
PRESTIGE SECURKEY INC	1768812	2026-03-12	WAN, HOK	SGPI//Paiement de facture-service de serrurier	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 859,61	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1767498	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGRAISSANT, LUBRIFIANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	$19 485,80	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1767498	2026-03-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGRAISSANT, LUBRIFIANT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$21,00	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1183681	2026-03-09	LALONGE, JEAN-MARC	REEL ET PACKAGE KIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 874,66	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1767405	2026-03-03	THEORET, JONATHAN	RH SRHC / Placement média - Décarbonation - Chauffer Mieux. Du 2 au 22 mars 2026	Direction générale	Protection de l'environnement	$7 139,15	-
HYDRO-QUEBEC	1755545	2026-03-05	WU, CANDY YU	Demandes de dégagement pour fins de concessions	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$287 416,44	-
J.N.A. LEBLANC ELECTRIQUE INC.	1768873	2026-03-12	BEDARD, DANIEL	SGPMRS/ Réalisation de travaux électriques liés à l□installation de conduits EMT, de câblage et de l□artère électrique 347/600 V 300 A, nécessaires au futur projet de renouvellement des serres de la pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$42 383,45	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	NME1181102	2026-03-09	CADOTTE, ERIC	ACHAT HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 701,13	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAC1183470	2026-03-06	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ENVOYER A L'ALIGNEMENT SVP. ET VÉRIFICATION DE LA SUSPENSION AVANT ET DE LA DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 750,29	-
KENWORTH MONTREAL	AVM1185259	2026-03-11	MORAND, PHILIPPE	VGT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 724,40	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180447	2026-03-01	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 620,97	-
DURABAC INC	LAS1175217	2026-03-12	GRENON, LUC	LEVE-BAC ASSEMBLY COMPLET VRL-360-E	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 402,65	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIERS B.F.R. INC.	SLT1184248	2026-03-03	MONTPETIT, SYLVAIN	CHAINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 964,33	-
MULTI PSI INC.	LAC1176975	2026-03-03	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVE DE FOND DE 1000$ CHEZ MULTIPRESSION / Dynablast MODELE CAB420FLS-12V SERIAL 20180287	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 513,20	-
LONGUS EQUIPEMENT INC.	LAC1179135	2026-03-05	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	PARE BRISE 47705227	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 203,59	-
SANIVAC	AVM1183699	2026-03-07	COUTURE, ALEXANDRE	RESERVATION FOND SELON ESTMATION FAIRE PAR LE GA POUR DEBOUCHAGE DE DRAIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 755,58	-
TECHNOLOGIA FORMATION	1768125	2026-03-09	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC - Formation "Gestion d'équipe : résoudre les comportements inadéquats avec la méthode Virage 180" aux dates suivantes: 21 et 22 avril 2026 pour la Division développement des compétences	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 824,19	-
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR1186033	2026-03-18	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 035,81	-
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1770791	2026-03-25	MCDUFF, DAVID	Ateliers Chauveau - Installation/ désinstallation et raccordement de deux chauffe-eaux temporaire , avec ajout de valve d'isolation pour que les occupants puissent avoir un minimum d'eau chaude pendant les travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 648,37	-
IMPRIME-EMPLOI	1754517	2026-03-23	MARKOVA, OLEKSANDRA	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SGPMRS. L entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 049,88	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754517	2026-03-23	MARKOVA, OLEKSANDRA	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SGPMRS. L entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 099,75	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754517	2026-03-23	MARKOVA, OLEKSANDRA	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SGPMRS. L entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 049,87	1648545
ALUMA	1768966	2026-03-12	POTVIN, ERIC	SCULT - Cachet pour les représentations du spectacle HUDU Artiste : Collectif Aluma. Selon les termes de la convention signée le 26 et 27 février	Culture	Autres - activités culturelles	$15 748,12	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1769403	2026-03-16	DUBOIS, SERGE	SGPMRS/ (G5Plus Universel Ens. / Precision Essentials / Kit):GPS pour tracteurs	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$24 434,80	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	1768925	2026-03-12	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - BOYAU D' INCENDIE EN CAOUTCHOUC, RACCORD PYROLITE, NPSH 24	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 048,84	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1185434	2026-03-12	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO RESSORT IDEAL W0104694-01	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 619,32	-
ATELIERS B.F.R. INC.	1769169	2026-03-13	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - TENDEUR DE CHENILLE	Bilan	Matériel roulant	$23 779,67	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	AVM1182950	2026-03-13	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO JLD LAGUE 413-22133	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 703,09	-
KENWORTH MONTREAL	1768870	2026-03-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE SOUPAPE PRESSION FREIN AIR, DISQUE AVANT POUR CAMION INCENDIE, AMORTISSEUR ARRIERE, PHARE DE CROISEMENT	Bilan	Matériel roulant	$5 389,88	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1185117	2026-03-10	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 220,27	-
CREUSAGE RL	1766333	2026-03-06	DORE, FRANCOIS	Service d'Hydro-excavation pour 2026	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 404,28	-
CREUSAGE RL	1766333	2026-03-06	DORE, FRANCOIS	Service d'Hydro-excavation pour 2026	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	$6 173,26	-
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	NME1186546	2026-03-23	CADOTTE, ERIC	RESERVER MONTANT DE $19603.77 POUR SOUMISSION BT-1275 DE LES EQUIPEMENTS C.M INC. +RESERVER MONTANT DE 3682.38 POUR SOUMISSION NO BT-1265 DE LES EQUIPEMENTS C.M.INC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$24 447,55	-
HEBDRAULIQUE INC.	RPP1184817	2026-03-09	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 98F-ROSEM - RÉAPPROVISIONNEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 087,02	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1186810	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-12160 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 711,70	-
WOLSELEY CANADA INC.	1767116	2026-03-02	BROSSARD, LOUIS	Plomberie - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 546,35	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MPM DIESEL INC.	PIR1186755	2026-03-24	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / 678-21075 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 165,38	-
DECASULT INC.	1768326	2026-03-10	TERRASSON, CECILE	SGPI - 2 soumissions - Services professionnels pour l'élaboration d'une aide-mémoire pour les paramètres d'estimation des projets.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$27 023,78	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768643	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - BOUCHON EN LAITON, COLLET DE RETENUE A SABOT DE JOINT MECANIQUE,MANCHON DE REPARATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$675,15	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768643	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - BOUCHON EN LAITON, COLLET DE RETENUE A SABOT DE JOINT MECANIQUE,MANCHON DE REPARATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 133,82	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768643	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - BOUCHON EN LAITON, COLLET DE RETENUE A SABOT DE JOINT MECANIQUE,MANCHON DE REPARATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$360,95	1740477
HLB MULTI-SERVICES	1755511	2026-03-11	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de dégel selon l'entente 1685542	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 572,19	1685542
HLB MULTI-SERVICES	1755511	2026-03-13	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de dégel selon l'entente 1685542	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 042,02	1685542
HLB MULTI-SERVICES	1755511	2026-03-19	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de dégel selon l'entente 1685542	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 732,29	1685542
HLB MULTI-SERVICES	1755511	2026-03-24	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de dégel selon l'entente 1685542	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 784,79	1685542
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1769713	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville - diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$655,12	1628973
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1769713	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville - diverses ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 867,72	1638831
COMPUGEN INC.	1766919	2026-03-09	HO QUAN, KIM-PHUNG	FINEF DC / Service de numérisation des factures_2026_MSF-AZURE-CONSUMPTION pour GDF	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$2 782,17	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	1769149	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - BOYAU D'INCENDIE EN CAOUTCHOUC, RACCORD PYROLITE, QST	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 514,45	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1768493	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUES	Bilan	Matériel roulant	$4 938,61	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1768493	2026-03-13	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1769147	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - JOINT D'ETANCHEITE MECANIQUE,TUYAU EN FONTE,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 659,25	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	1769739	2026-03-18	MICHEL, DAVID	SEAU / Contrats de services - Stagiaires coordonnateurs - coordination et planification pour été 2026	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$30 644,20	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1769922	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CLIQUET LEVIER AJUSTABLE MARTEAU, BRIQUETEUR,	Bilan	Matériel roulant	$2 808,42	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1769922	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CLIQUET LEVIER AJUSTABLE MARTEAU, BRIQUETEUR,	Bilan	Outillage et machinerie	$2 527,89	-
GROUPE SANYVAN INC.	1768678	2026-03-11	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI\\Paiement de facture-Pompage de fosse au pavillon multifonctionnel de l'esplanade Clark (bâtiment 1294)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 048,52	-
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1767260	2026-03-03	EKILA, YVES	SENV / Service de collecte et de transport de matières recyclables le jeudi 5 février 2026, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$5 291,37	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	AVM1182952	2026-03-24	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO KUBOTA 593-15618	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 289,05	-
NHC 24/7 INC.	1769830	2026-03-18	KHARBOUCH, KHALID	SGPI // Travaux de décontamination et nettoyage de deux tunnels à l'hôtel de ville de Montréal (bâtiment 0001) - Soumission du 17-03-2026. Service déjà reçu..	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 687,23	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1184213	2026-03-02	MARDI, YOUNES	RESRVER FOND POUR RESSORT IDEAL REF:F0215885-01 1956.280$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 053,85	-
FINIQUIP EXPERTISE	RPP1182407	2026-03-12	CYR, SAMUEL	OMMANDE D'ÉQUIPEMENTS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 811,63	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	NME1184991	2026-03-10	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $2659.05 POUR SOUMISSION NOPC77190 DE CIRCUIT FORD-LINCOLN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 791,67	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REAL HUOT INC.	1768754	2026-03-12	TAPP, DOMINIQUE	Achat de quincaillerie de fixation - Division Aqueduc/Égoût - réf soumission #1185454	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$2 535,66	-
9106-3263 QUEBEC INC.	PIR1186557	2026-03-23	SZABO, ANDREA	2026 PFDS BCG SERV. EXT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 969,32	-
LES ENTREPRISES ROGER LAPOINTE INC.	PAT1184394	2026-03-04	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SMRA, P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 187,76	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1187028	2026-03-26	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 337,74	1687672
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1761795	2026-03-11	KASSIMI, ABDESSAMAD	Service de dégel d'une entrée d'eau	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 897,69	-
PRO KONTROL	1768897	2026-03-12	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM EDE GRÂCE ACHAT VALVE CNETRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 171,95	-
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1768324	2026-03-10	BELANGER, GUILLAUME	GREF / Installation Système de conférence - Soutien aux Élus	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 630,08	-
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1768553	2026-03-11	WU, CANDY YU	C 1887 Rue Parthenais entre la rue Rachel et la rue Sherbrooke, et la rue Gauthier entre l'avenue des Érables et la rue Parthenais.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 778 684,48	-
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1768553	2026-03-11	WU, CANDY YU	C 1887 Rue Parthenais entre la rue Rachel et la rue Sherbrooke, et la rue Gauthier entre l'avenue des Érables et la rue Parthenais.	Commission des services électriques	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$62 626,53	-
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1768413	2026-03-12	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILET SOCCER JUNIOR 6.5 X 18 X 2 X 6.5	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1768413	2026-03-12	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILET SOCCER JUNIOR 6.5 X 18 X 2 X 6.5	Bilan	Culture, sport et loisir	$2 771,67	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1185701	2026-03-16	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 076,36	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1769595	2026-03-17	MATELUS, GAMALIEL	PNEU,4 SAISONS,MICHELIN	Bilan	Matériel roulant	$4 331,45	-
LES SERVICES EXP INC.	1767261	2026-03-03	OSTIGUY, MONYA	PIRO// Services professionnels sur contrôle qualitatif de matériaux - Réfection du parc Olympia de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro/ Entente # 1735502	Pierrefonds - Roxboro	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$17 162,84	1735502
LES SERVICES EXP INC.	1767261	2026-03-04	OSTIGUY, MONYA	PIRO// Services professionnels sur contrôle qualitatif de matériaux - Réfection du parc Olympia de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro/ Entente # 1735502	Pierrefonds - Roxboro	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$2 574,43	1735502
DISTRIBUTION MORELLO INC.	1767726	2026-03-05	DOWNS, CHRISTIAN	ST-AMOUR - ACHAT DE PEINTURE ET MATERIEL BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 427,85	-
STUDIO CARBONE INC.	1767768	2026-03-05	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - 3soumissions - Services professionnels pour rénover les serres de production au Jardin botanique de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$39 200,00	-
STUDIO CARBONE INC.	1767768	2026-03-11	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - 3soumissions - Services professionnels pour rénover les serres de production au Jardin botanique de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 880,00	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1181869	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 546-13800 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 008,69	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1184999	2026-03-10	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR TRAVAUX INSPECTION ANNUEL TEL QUE SOUMISSION #00082	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 660,02	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	1769344	2026-03-16	GIRARD, YANNICK	Pièces Électriques - SGPI jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 490,77	-
LINDE CANADA INC.	SLD1184936	2026-03-09	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR LINDE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 533,74	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1770550	2026-03-24	LOGE, HERVE	SEAU, Frais pour la participation de Aboubacar Mamoutou Fofana à la formation: PER-942 Lean 6 Sigma (LSS) - Certification Ceinture Noire / Black Belt de 9 jours non consécutifs à partir du 29 avril 2026	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$4 435,72	-
J. RENE LAFOND INC.	NDG1185414	2026-03-12	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	C-11400100 FOURNIR PO SANS SOUMISSION POUR RÉPARATIONS ACCESSOIRES DE PELLE MECANIQUE (461-19491) A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	PIR1185773	2026-03-16	SZABO, ANDREA	2026 PFDS BCG SERV. EXT.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 125,86	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1767414	2026-03-03	LECOMTE, DAPHNE	RH-SRHC / Paiement des factures- Expertise en médicale en psychiatrie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$17 018,47	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770324	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal - Entente : 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 118,66	1638831
COMPUGEN INC.	1770562	2026-03-24	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Acquisition d'un ordinateur Lenovo - Planétarium. Entente 1654697	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 062,08	1654697
FER-PAL CONSTRUCTION LTD.	1769133	2026-03-13	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO// BCO 2026 - Mise en place d'un réseau temporaire d□eau potable pour le RibFest - PCHS pour les 14-15-16 août 2026	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 028,91	-
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1770763	2026-03-25	DOUTETIEN, CHRYSTELLE INGRID	EAU - SERVICE DE HUISSIER - Bon commande ouvert 2026 - Section de la règlementation de la gestion de l'eau - Division développement urbain	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 624,69	-
COFFRES-FORTS C.B. 2000 INC.	1769842	2026-03-18	LONGPRE, ANNIE	SGPI - 1soumission - Acquisition d'un Coffre-fort pour le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$5 863,55	-
BETON BRUNET LTEE	1769827	2026-03-18	WAI, KOATY	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 051,82	1705878
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	AVM1186741	2026-03-24	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO JLD LAGUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 208,68	-
CAN-INSPEC INC.	1767354	2026-03-03	DUFRESNE, ALAIN	VMG-26-007 Gré à gré pour Services d'hydro-excavation, incluant disposition des matières résiduelles. Max. de 93,030.00$ avant taxes. Arr.de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$97 669,87	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	PAT1186696	2026-03-24	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 523,69	-
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1767831	2026-03-05	PARE, MAGALIE	RH - SRHC - Service de placement média dans les abris bus numériques dans le cadre de la campagne Jeux de Montréal 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$4 604,84	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1184181	2026-03-02	GRENON, LUC	317-12089 FOURNIR PO POUR REPARATIONS A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 732,48	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1769420	2026-03-16	HEBERT, SYLVAIN	STI // Octroyer un contrat de gré à gré pour effectuer la copie de l□environnement de production Sierra (Kovar) vers l□environnement de test (Vaisseau) - DU 2 mars 2026 au 1 mars 2027 - Soumission Q-00881698 -C00_0411	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 431,47	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	MHM1186075	2026-03-18	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND DE 1000$ A MERCEDES MONTREAL EST POUR TROUBLE DECOMPTE AVANT DE NE PLUS DEMARRER ET GHF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 511,22	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1182221	2026-03-09	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 715,13	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768946	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 8535 Drolet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
UNI-SELECT INC.	1741044	2026-03-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$3 111,33	-
9753745 CANADA LTD.	1769245	2026-03-17	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV / Paiement de facture. Développement, mise à jour et soutien des plateformes de sciences participatives eButterfly, Abeille citoyenne et Mission Monarque - Année 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$25 025,00	-
AIKA MAURICE-ANTITONE	1769077	2026-03-13	RENE, MARIE-FRANCE	SDIS//paiement de facture-service alimentaire pour la célébration de l'anniversaire d'ÉMMIS qui se tiendra le 26 mars 2026	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 627,50	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	RPP1186872	2026-03-25	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 127-20087 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 108,73	-
LES ROULOTTES RG INC.	1770119	2026-03-20	HEVEY, GILLES	SCAEC / Achat d'un bloc sanitaire pour PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$24 147,12	-
LES ROULOTTES RG INC.	1770119	2026-03-24	HEVEY, GILLES	SCAEC / Achat d'un bloc sanitaire pour PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$656,17	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CES1186548	2026-03-23	FANFAN, PAUL VLADIMIR	208L, BARIL D'HUILE A ENGRENAGE GL-5 GRADE SAE 80W90	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 633,99	-
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1766986	2026-03-02	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2026-05	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$31 233,78	-
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	LAC1182542	2026-03-20	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND BROSSEAU LAMARRE (1140.00) SELON SOUMISSION 001623 POUR INSPECTION HORS SAISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 534,90	-
AGENCE DENIS LEPINE	1767685	2026-03-04	CARRIERE, SIMON	Achat d'un stetophon pour les travaux d'aqueduc selon soumission #S1050.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 465,64	-
NEDCO	1767736	2026-03-05	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT ÉCLAIRAGE D'URGENCE 6000 NOTRE DAM EOUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 515,93	-
G-TEK	1769652	2026-03-18	WU, CANDY YU	C 1872 ue Le Jeune entre le boulevard St-Joseph E.et l'avenue Laurier E. et de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 076 411,55	-
G-TEK	1769652	2026-03-18	WU, CANDY YU	C 1872 ue Le Jeune entre le boulevard St-Joseph E.et l'avenue Laurier E. et de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis.	Commission des services électriques	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$127 282,62	-
SHQ SOLUTIONS INC.	1770251	2026-03-20	BROSSARD, LOUIS	Modification de Nacelle - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$25 022,14	-
LA PRESSE INC.	1767506	2026-03-04	PARE, MAGALIE	RH SRHC / Placement média - Fortes pluies. Du 16 mars au 12 avril 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 874,06	-
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1768397	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT	Bilan	Construction	$7 037,78	-
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1768397	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT	Bilan	Outillage et machinerie	$1 306,59	-
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1768397	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$150,28	-
DIGITAL DAYS INC / L'ERE NUMERIQUE INC.	1768261	2026-03-10	COSSETTE, ANDREE	Licences MS 0365 un an - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$17 128,17	-
BETON BRUNET LTEE	1768545	2026-03-11	HADDAD, CARINE	DA 914396 Service de signalisation- paiement de facture travaux boul. Lacordaire (phase2)	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 019,94	-
DWB CONSULTANTS	1742769	2026-03-20	RINFRET, SIMON	Évaluation Élément Porteurs - SGPI Biodôme - Claude	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 480,00	-
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	LAC1186492	2026-03-23	GRENON, LUC	ECRAN WI-FI,POUR SYSTEME EPANDAGE, CS-550	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 538,67	-
SYMETRI CANADA INC.	1768231	2026-03-10	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR/ Renouvellement des licences AutoCAD et Architecture Engineering & Construction Collection du 11 avril 2026 au 10 avril 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$21 915,09	-
ENGLOBE CORP.	1769680	2026-03-18	TERRASSON, CECILE	SGPI - 1soumission - Services professionnels pour Construire Espace Rivière - Programme RAC	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$2 304,29	-
ENGLOBE CORP.	1769680	2026-03-18	TERRASSON, CECILE	SGPI - 1soumission - Services professionnels pour Construire Espace Rivière - Programme RAC	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$1 561,38	-
LOCATION LORDBEC INC.	1770005	2026-03-19	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 20-030 - 12 501, rue de Montigny. Tel que soumission du 13 mars 2026.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$7 191,64	-
LEE VALLEY TOOLS LTD.	1768813	2026-03-12	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Outils Divers - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 577,00	-
SERVICE DU BATIMENT G.R. INC.	1767853	2026-03-05	RICHER, FREDERIC	Remplacement unité de climatisation/chauffage (St-Michel), selon soumission RP-5872.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1768049	2026-03-09	BROSSARD, LOUIS	Spectrometre - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 354,27	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1184990	2026-03-10	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	316-19103 PO AL LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 326,59	-
SERVICE DE TRANSMISSION EXPRESS (STE) INC.	VER1184861	2026-03-09	GRENON, LUC	RESERVE DES FONDS A STE POUR REFAIRE LE DIFFERENCIEL SUR LA SOUMISSION # WO47699 AU MONTANT DE 4825.89$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 211-15381	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 066,58	-
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	PIR1184539	2026-03-05	CADOTTE, ERIC	INSPECTION ANNUELLE DES PATTES DE LIFT MOBILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 145,43	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1769109	2026-03-13	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Paiement mensuel 2025-2026 de factures pour le CANADIEN PACIFIQUE	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$10 818,91	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	PAT1184175	2026-03-02	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR FOURNISSEUR SERVICE EXTERNE, REPARATION / ENTRETIEN APPAREIL, SMRA, ATELIER P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 877,64	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1185032	2026-03-10	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SMRA, P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 866,65	-
LIFTOW LIMITED	1750826	2026-03-10	BROSSARD, LOUIS	Réparation Radiateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 485,01	-
INFRAROUGE KELVIN INC.	1658553	2026-03-05	WU, CANDY YU	Vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès - Thermographie - appel d'offres 1781 **ancien BC 625036	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$209 354,13	-
SANTINEL INC.	1767796	2026-03-05	RINFRET, SIMON	Formation Espaces Clos - SGPI Biodôme - Mathieu	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 188,99	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR1182885	2026-03-12	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 415,05	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1769177	2026-03-13	JOLY, LINDA	écart N3194-4038 REAP COLBERT - BLOQUEUR DE FILET - FUSIBLE A LAMES,ADHESIF EN URETHANE NOIR	Bilan	Construction	$1 205,99	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1769177	2026-03-13	JOLY, LINDA	écart N3194-4038 REAP COLBERT - BLOQUEUR DE FILET - FUSIBLE A LAMES,ADHESIF EN URETHANE NOIR	Bilan	Énergie et produit chimique	$1 021,49	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1769177	2026-03-13	JOLY, LINDA	écart N3194-4038 REAP COLBERT - BLOQUEUR DE FILET - FUSIBLE A LAMES,ADHESIF EN URETHANE NOIR	Bilan	Matériel roulant	$1 176,47	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1769177	2026-03-17	JOLY, LINDA	écart N3194-4038 REAP COLBERT - BLOQUEUR DE FILET - FUSIBLE A LAMES,ADHESIF EN URETHANE NOIR	Bilan	Construction	$96,97	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1186803	2026-03-25	SZABO, ANDREA	RÉSERVÉ FONDS 3346.05$ DEVIS BR 3398 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 055,39	-
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1767861	2026-03-05	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // A/O 22-19579 lots 1, 4 et 6 - Ententes 1565459 et 1565456 - Service de collecte , transport et disposition d'ordures - Période du 1 janvier au 31 décembre 2026 - Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$25 043,16	1565456
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1767861	2026-03-05	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // A/O 22-19579 lots 1, 4 et 6 - Ententes 1565459 et 1565456 - Service de collecte , transport et disposition d'ordures - Période du 1 janvier au 31 décembre 2026 - Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 471,15	1565459
SYSTEMES URBAINS INC.	1769685	2026-03-18	MISHRA, ANJALI	IN 337602 et 405760 (GP) - Gré à gré - Branchement de 3 coffrets existants au réseau HQ souterrain dans le quartier Griffintown. Réso travaux CG22 0192 et CM23 0541. Dem. Annie Boutin, V/Soumission du 12 février 2026	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$22 828,32	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1770430	2026-03-24	CARDIN, MARTINE	DA 915669; Achat trash pumpe stanley hydraulique 3"	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 310,41	-
CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC.	1769390	2026-03-16	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Accorder un contrat de 2 300 $ à Confidentiel Déchiquetage, pour 2026, pour la destruction de documents (approximativement 62 tiroirs de classeur 54 po * 36 po + 15 sacs)	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 099,75	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	VER1183955	2026-03-09	TOSKA, ERMIR	REMPLIR L'HUILE A TRANSMISSION EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 482,60	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1186799	2026-03-25	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO BRANDT LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 547,17	1542222
SOLOTECH INC	1770020	2026-03-19	BELLEMARE, JOSEE	SEPLV / Acquisition de Lampes pour l'Auditorium du jardin botanique et le Centre de la biodiversité	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 065,56	-
BRANDT TRACTEUR	1768252	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - ALTERNATEUR (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Matériel roulant	$4 741,80	1542105
BRANDT TRACTEUR	1768252	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - ALTERNATEUR (PRIX SOUS ENTENTE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
COORAY TRANSPORT INC.	1749078	2026-03-19	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _lot 4_GAG	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$9 501,37	-
ATELIER ARCHIPEL	1768260	2026-03-16	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Achat de cahiers personnalisés à l'image de la ville de Montréal	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 356,97	-
9106-3263 QUEBEC INC.	VER1172018	2026-03-19	TOSKA, ERMIR	RESERVER FOND POUR ENTREPRISE NP ESTIME NUM 26708 MONATNT 3844.49 $,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 235-11489	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 036,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180216	2026-03-03	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A RESSORT IDEAL POUR INSP PEP+ GHF ET LES REPARATIONS QUI S'EN SUIVENT AU MONTANT DE 4909.74$ AVANT TAXE # SOUMISSION W0103214-01 FACTURE FINAL F0216175 MONTANT AV TX 6309.88$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 624,59	-
TECHNIPARC	1770556	2026-03-24	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS/ Travaux divers sur les terrains extérieurs	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$7 633,63	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	1767508	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ATTACHE,ACIER)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 852,03	-
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	1766373	2026-03-11	DUFRESNE, ALAIN	VMG-26-002 - Equipe espace clos avec unité de nettoyage (combiné) pour divers types de travaux- pour réparation de conduite d'égout et regard en brique. Max. 58,985.00$ avant taxes. Arr. de Ville-Marie, TP-Egouts.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$9 007,93	-
INDIGO PARC CANADA INC.	1770245	2026-03-20	MISHRA, ANJALI	IN 441930 (GP) - Gré à gré - 50 places de stationnement dans le stationnement du bâtiment 305 rue de la Montagne. Réso travaux CM25 0786. Dem. Rémi Brabant-Blaquière, V/Soumission du 16 mars 2026	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$14 838,87	-
SANIVAC	1754075	2026-03-06	BISSONNETTE, CHRISTIAN	SERVICE DE DEGEL CONDUITE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 795,40	1753849
GROUPE VISION ENVIRONNEMENT INC.	1769040	2026-03-13	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de Collecte, transport et disposition du fumier 1er mars au 31 décembre 2026 - Poste de cavalerie du SPVM bâtiment 3684 - Anas Nebbaki.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$51 890,07	1767441
MELANIE COURTOIS	1746666	2026-03-16	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT - Mandat de services professionnels relatifs à l'accompagnement d'analyse et de mise en place d'outils stratégiques pour des projets liés aux espaces de création (option 2). Selon la convention signée le 6 novembre. Portion 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1769513	2026-03-17	SAUVE, STEPHANIE	SRHC / BCO 2026 - Réception des factures de postes Canada concernant la campagne Centraide 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$13 438,40	-
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1770399	2026-03-23	REICHSON, JORDY	BCO 2026 - SÉCURITÉ - Achat d'outils et de dispositifs de serrurerie	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1768487	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - TAMBOUR DE FREIN ARRIERE, CARTOUCHE D'ASSECHEUR D'AIR,CONNECTEUR SCELLEE A DOUBLE	Bilan	Matériel roulant	$2 744,42	-
THOMSON REUTERS	1769246	2026-03-13	HO QUAN, KIM-PHUNG	FIN//paiement de facture- recherche fiscale et conformité légaleAbonnement annuel du 1er mars 2024-28 février 2025	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$6 050,93	-
GESTION PFB	1768781	2026-03-12	WAN, HOK	SGPI//Paiement de factures- réparations suite au dégat d'eau	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 590,78	-
MECANIQUE SGR INC	AVM1184671	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO M267429 / INSPECTION SAAQ ET REPARATION 393-14031	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 461,43	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1182899	2026-03-11	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO CHARTRAND FORD 212-22333	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 507,12	-
AMRIZE CANADA INC.	1766143	2026-03-13	HUARD, LUCIE	2026-BCO-TP - Amrize (Lafarge) - Entente 1594243 - Achat de pierres concassées - Du 1er janvier au 23 avril 2026	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 510,78	1594243
TIMON VANDROUX	1770672	2026-03-25	POTVIN, ERIC	SCULT - Droits de suite pour la conception sonore et musique pour le Théâtre la Roulotte 2026. Selon la convention de services professionnels, le contrat APASQ-TUEJ25-836 et le tableau des versements	Culture	Autres - activités culturelles	$8 706,00	-
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTEE	1766945	2026-03-09	ROBERGE, OLIVIER	FINEF-DC / Paiement de la facture - Impression lettres et enveloppes en lots - Bureau de régimes de retraite	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$2 247,34	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1768580	2026-03-11	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - LUMIERE D'URGENCE BAT : 0064	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 354,57	-
NORBEC COMMUNICATION	ROS1185846	2026-03-17	KONE, DAVID	DIVERS MATÉREIL POUR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 907,74	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1180170	2026-03-02	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 316-19106 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 048,67	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1768686	2026-03-11	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT DE PLINTHE ELECTRIQUE ET UN VARIATEUR BAT : 0095	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 777,46	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180092	2026-03-01	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 291,02	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1768662	2026-03-11	KAMIL, AZIZE	OUEST COTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE KIT D'ENTRETIEN ÉDIFICE MADISON KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 713,00	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1767360	2026-03-03	DESROCHERS, ERIC	OUEST L;E PLATEAU MONT ROYAL ACHAT GARDATEUR ET BOITE ÉLECTRIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 202,95	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1767360	2026-03-18	DESROCHERS, ERIC	OUEST L;E PLATEAU MONT ROYAL ACHAT GARDATEUR ET BOITE ÉLECTRIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$241,08	-
EBI ENVIROTECH INC.	1769222	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures - Entente : 1594156.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 271,43	1594156
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1767368	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94891 pour réparation de plissements toiture tel que soumission 2025-0321-S2025-0297, Éric Deschênes. Paiement facture 94891.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 590,16	-
9464620 CANADA INC.	1767521	2026-03-04	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BARRES D'ABSORPTION)	Bilan	Matériel roulant	$49 705,81	-
EXPEDIBOX INC.	1770836	2026-03-25	COLLIN, STEPHANE	STI // Acquisition de casier intelligent auprès du fournisseur Expedibox inc. incluant les frais de service pour 10 mois. (Bibliothèque Pierrefonds) - Du 23 avril 2026 au 8 février 2027 - Soumission EST-004655 - C00_0118	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$9 480,37	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1769126	2026-03-13	BOLDUC, GUY	SMRA/ Location de 4 fourgonnette 2 places, toit haut, modèle allongé avec gyrophare ou mini-barre lumineuse, flèche et cloison de protection avec fenêtres grillagées pour 7 mois à partir du 1er avril 2026 - Entente 1753081	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$58 793,00	1753081
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768734	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - ENS. DE 3 PIECES, CADRE AJUSTABLE,ANNEAU D'AJUSTEMENT POUR CHEMINEE D'ACCES	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 293,87	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768734	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - ENS. DE 3 PIECES, CADRE AJUSTABLE,ANNEAU D'AJUSTEMENT POUR CHEMINEE D'ACCES	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 480,35	1732402
PROJET POPCORN	1769832	2026-03-18	DUGUE, MARIE	SEAU / Formation en communication influente	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$4 320,00	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1179515	2026-03-02	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 503-19397 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 665,66	-
TCED INTL INC.	1767545	2026-03-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP INVETAIRE MHM - BATTERIE D'ACCUMULATEURS	Bilan	Matériel roulant	$2 398,88	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184479	2026-03-04	CLEMENTE, LAURA	RESERVER FOND RESSORT IDEAL REPARATION 324-00039	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 311,06	-
INDUSTRIES ELIRA INC.	1767845	2026-03-05	CAPPELLI, JEAN	SGPI - 1 soumission - GAG -Service de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	$6 387,06	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	NDG1186519	2026-03-23	GRENON, LUC	293-22187 RESERVOIR HYDRAULIQUE, TETE DE FILTREUR HYDRAULIQUE ET BOUCHON RENIFLARD POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 961,20	-
LES INNOVATIONS CR34TE LIGHT INC.	1770145	2026-03-20	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Luminaire Fontaine - SGPI jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$12 370,00	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	1768998	2026-03-12	CORBEIL, ERIC	Location d'outils pour travaux de plancher d'époxy au chalet St-Simon Apôtre, facture 19079585	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 382,93	-
ST-LEONARD TOYOTA 1992 LTEE	MHM1185339	2026-03-12	ARCE, CRISTIAN	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 1973,97 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION BT04326 (TOYOTA ST-LEONARD)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 072,42	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1184354	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	FORNIR P.O. A RESSORT IDEAL POUR INSPECTION STATUTAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 532,96	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	PAT1187082	2026-03-26	SZABO, ANDREA	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SEVICE DE L'EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 017,90	-
BAULNE INC.	1745600	2026-03-20	BROSSARD, LOUIS	Glycol - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 729,04	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1765797	2026-03-03	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NIEGES NOTRE DAM EDE GRÂCE ACHAT ACUTATEUR ET MOTEUR CENTRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES KAMIL,A ZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 468,26	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1185114	2026-03-10	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 678,06	-
ASSOCIATION DES INGENIEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC (A.I.M.Q.)	1769726	2026-03-18	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU / Adhésion à l□association municipaux du Québec pour 15 personnes. Service de l'eau DPI	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 845,16	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1177548	2026-03-19	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 330,29	-
PUROLATOR COURRIER LTEE	1771071	2026-03-26	BARRACHINA, LAURE	SCULT - BCO2026: Service de messagerie rapide pour le MEM // Entente 1723235	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 800,00	1723235
IMPRIME-EMPLOI	1754518	2026-03-24	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SUM. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$20 997,49	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754518	2026-03-24	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SUM. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$31 496,25	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754518	2026-03-24	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SUM. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 149,62	1648545
ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	1769960	2026-03-19	DOUCET, VALERIE	SCULT / Paiement de facture - Cotisation de base pour les arrondissements. Adhésion à l'ABPQ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026	Culture	Bibliothèques	$9 246,35	-
HOLDRI.NET INC.	1770586	2026-03-24	PARE, MAGALIE	SRHC / Service de conception-rédaction dans le cadre de la création d□une plateforme visuelle pour les Championnats du monde de cyclisme UCI 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 267,73	-
BIBLIO RPL LTEE	1769064	2026-03-13	COURT, ALEXANDRA	SCULT/ Acquisition de lames de rechanges pour les dévidoirs au Centre de services partagés	Culture	Bibliothèques	$7 487,19	-
MECANICACTION INC.	1771275	2026-03-27	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture A24858 pour réparation urinoir des officiers (Mezzanine), Zoé Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 073,02	-
POMPES JP INC.	1755073	2026-03-02	MARKARIAN, MORIS ALEXEI	BCO-LAC-2026 - Appel de service et réparation des stations de pompage	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	-
SYMETRI CANADA INC.	1766988	2026-03-02	WU, CANDY YU	Devis no 00360514 - Ajout abonnement licence Utilisateur-AutoCAD-#110001811475 - 3 mars au 2 octobre 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 303,96	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1184064	2026-03-01	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 089,85	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1183922	2026-03-11	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 308,12	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1183922	2026-03-12	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 657,90	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1186581	2026-03-23	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 048,91	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1176693	2026-03-04	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP + REPARATION SELON ESTIMATION FOURNISSEUR W0102618-01 POUR LA SOMME DE 5627.22$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 980,46	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184810	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 753-25393 - reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 577,39	-
O.J. COMPAGNIE	RPP1186965	2026-03-26	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 596-20293 - AFFUTAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 618,51	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1767425	2026-03-03	SAUVE, STEPHANE	SGPI - Service de calibration annuelle du chillguard pour divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 807,55	-
XYLEM CANADA LP	1770771	2026-03-25	PAQUETTE, JANIE	DOWNS - ACHAT Pompe submersible - BAT: 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 693,36	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1766398	2026-03-09	DESFOSSES, ELYSE	BC 2026 -Service de dégel de conduits d'eau à l'électricité pour l□arrondissement de RosemontLa Petite Patrie - (MG).	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 426,80	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1768335	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - GILET, MANTEAU ET SALOPETTE DE SECURITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$23 061,55	1724987
VITOM EXCAVATION INC.	1765278	2026-03-13	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une scie de rue avec opérateur	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 318,12	-
LINDE CANADA INC.	ROS1186038	2026-03-18	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS GAZ CHEZ LINDE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 643,44	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1186444	2026-03-23	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE GUY POUR REPARATION CARROSSERIE SELON FACTURE CL12107 POUR UN MONTANT DE 4197.54$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 406,89	-
LIANE DECARY-CHEN	1769863	2026-03-18	BARRACHINA, LAURE	SCULT / Services professionnels de numérisation, impression 3D et documentation pour la mise en valeur de la collection Wings du MEM	Culture	Autres - activités culturelles	$20 147,70	-
ACCENT IMPRESSION INC.	1770009	2026-03-19	LEONG, CINDY	SEPLV / Service d'impression de 160 000 dépliants (été) pour le Biodôme. EPLV-Marketing 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 393,00	-
2547-0956 QUEBEC INC.	1770208	2026-03-20	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1570248 - Paiement facture 197240 pour travaux sur les sondes de gaz, Mouctar Diallo.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 787,80	1570248
GESTION PARAMEDICAL	1768445	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - TAMPONS, ALCOOL,TROUSSE DE PREMIERS SOINS PERSONNELLE	Bilan	Sécurité et santé	$6 641,34	-
DOUSSOU FORMATION	1766891	2026-03-06	HOULE, CLAUDE	STI/ Service de formation pour les développeurs sur la technologie OIC (Oracle Integration Cloud).	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 637,83	-
BAULNE INC.	1770337	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // hors entente - LOT 5B - Paiement de la facture #VM5B-0226	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 514,22	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	VER1184234	2026-03-03	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	c11412500 pneu reapro	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 669,50	-
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1765137	2026-03-20	WU, CANDY YU	Vêtements de travail et accessoires pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 025,44	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1185161	2026-03-11	AUDY, MICHEL	C2016472 (PNEUS CLOUTÉ ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 393,67	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1767443	2026-03-03	GAUVREAU, ALAIN	RIME PNEU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 313,72	-
TECHNO-CONTACT INC.	1766593	2026-03-16	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - ACHAT DISJONCTEUR SIMENS 200 AMP KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 692,92	-
MAINTENANCE QUEBEC INC.	1767961	2026-03-06	LABOS, COSTAS	Colloque Maintenance Québec - David McDuff	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 133,88	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768956	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 7710, 1ère avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1768259	2026-03-10	PAQUETTE, JANIE	Réparation plomberie toilettes vandalisée. Ouvrage 0757 / TEM 93981	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1769406	2026-03-16	BROSSARD, LOUIS	Travaux Système VESDA - SGPI Planétarium - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 635,00	-
EMCO CORPORATION	1768332	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - PRISE D'EAU 64MM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 966,95	1688728
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	SLT1182825	2026-03-01	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 896,28	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	SLT1182825	2026-03-11	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$478,74	-
UAP INC.	ROS1185932	2026-03-17	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PRODUIT ET MATÉRIEL POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 003,68	-
EDGENDA CONSEIL INC.	1765019	2026-03-02	GEMME, FREDERIC	SGPI - Entente 1731324 - Lot 1 - Services professionnels en gestion du changement des espaces administratifs de la Ville de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$7 162,46	1731324

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOGAR INC.	1769372	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 949 pour effectuer des modifications sur les conduits de ventilation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 249,37	-
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1767036	2026-03-02	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Lots 1, 4 et 6 - Ententes : 1740456, 1740471 et 1740480 - Services de grand ménage - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 090,34	1740456
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1767036	2026-03-02	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Lots 1, 4 et 6 - Ententes : 1740456, 1740471 et 1740480 - Services de grand ménage - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 508,39	1740471
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1767036	2026-03-02	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Lots 1, 4 et 6 - Ententes : 1740456, 1740471 et 1740480 - Services de grand ménage - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 257,09	1740480
BAULNE INC.	1770315	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1558068 - LOT 3B - Paiement de la facture #VM3B-0226-1 pour La fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$744,31	1558068
BAULNE INC.	1770315	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1558068 - LOT 3B - Paiement de la facture #VM3B-0226-1 pour La fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 856,93	-
MAGASINS BEST BUY LTEE	1770140	2026-03-20	LABOS, COSTAS	SGPI // Achat d'un téléviseur pour groupes de formations et réunions pour le SGPI.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 582,16	-
CAROLINE LEDUC	1769861	2026-03-18	CAMARA, THIBAULT	SCULT / Service de graphisme pour le MEM : Création d□une carte illustrée recto-verso dans le cadre du projet Vous faites partie de l□histoire pour mars 2026	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$4 330,73	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1767279	2026-03-03	LABOS, COSTAS	SGPI // Soumission 01032026 pour modification graphiques_ Bâtiment 3956_ THÉÂTRE OUTREMONT - 1248 Avenue Bernard, Montréal _ Outremont.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 830,94	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1770038	2026-03-19	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de factures (3) - Service d'expertise médicale en psychiatrie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$20 099,86	-
J. RENE LAFOND INC.	1769924	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A AIR CABINE,ESSUIE-GLACE ARRIERE,FILTRE A HUILE MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 013,44	-
J. RENE LAFOND INC.	1769924	2026-03-20	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A AIR CABINE,ESSUIE-GLACE ARRIERE,FILTRE A HUILE MOTEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$24,09	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1185573	2026-03-13	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 786,42	-
AMRIZE CANADA INC.	1752993	2026-03-03	DEVEAU, DOMINIQUE	Contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée pour les besoins de la Gestion de l'eau Ahuntsic-Cartierville, selon l'entente cadre 1594243	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$5 287,77	-
ZERO CELSIUS	MHM1168326	2026-03-04	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER DES FONDS POUR L'ESTIMER # 3124 DE ZERO CELSIUS AU MONTANT DE $4427.28 + TAXES POUR UNE INSPECTION ANNUELLE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 567,38	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1186579	2026-03-23	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 903,59	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1769875	2026-03-19	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - ACHAT MATERIEL ELECTRIQUE KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 170,25	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1186635	2026-03-24	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL REF:F0216762-01 14303.98$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 017,39	1687672
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	RPP1187078	2026-03-26	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DE LA MENUISERIE - CERTIFICATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 304,49	-
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1743053	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Location d'un hiab	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$13 354,67	-
HEBDRAULIQUE INC.	RPP1184606	2026-03-05	AUDY, MICHEL	C20126001 (LOTS DE RACCORD ACIER INOXYDABLE , ATELIER ROSEMONT PETITE PATRIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 087,02	-
O.J. COMPAGNIE	RPP1186955	2026-03-26	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 594-22429 - AFFUTAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 182,92	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1185291	2026-03-11	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	234-09190 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 094,85	-
JEAN-PHILIPPE MELOCHE	1768196	2026-03-09	BERNAQUEZ, STEPHANE	Membre du jury dans le cadre du projet Réinventer Montréal 2025-2027 C40 Reinventing Cities, site du 150 Louvain Ouest (mandat DG-2024-032).	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 624,69	-
9106-3263 QUEBEC INC.	VER1169161	2026-03-09	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ NP ENTREPRISES POUR INSPECTION ET RÉPARATIONS SELON # 26557 POUR UN MONTANT DE 1162.98 $ + 5112.27 $, SMRA VERDUN , UNITÉ : 255-11476	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 367,24	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1184055	2026-03-01	TROTTIER, LUC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, INSPECTION / REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, RDP/PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 395,34	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1768656	2026-03-11	PAQUETTE, JANIE	Achat luminaires au Del pour terrain int., selon soumission 8836117 Ouvrage 2621 / TEM 93980	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 640,55	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1185955	2026-03-17	GAUVREAU, ALAIN	FACTURE DE RÉPARATION POUR CHARGEUR JOHN-DEERE 624K - 437-18024 - SMRA SUD-OUEST	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 032,74	1542222
BRANDT TRACTEUR	LAC1179578	2026-03-02	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	#unite 436-14181/JOHN DEERE 544K PROBLEME DPF / RESERVE DE FONDS DE 1000$ CHEZ BRANDT,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 220,67	-
TUBOQUIP	AVM1179568	2026-03-02	THIBAULT, MAXIME	DIVERS TUBOQUIP ATELIER VMA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 599,70	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1711199	2026-03-05	WU, CANDY YU	S-2315 Fourniture d'un équipe constituée de 2 hommes et d'un camion vacuum pour effectuer l'Hydro-excavation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$80 678,30	-
MMS LASER	ROS1184980	2026-03-10	KONE, DAVID	DECOUPE AU LASER POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 103,60	-
CUBIC ITS, INC.	1770983	2026-03-26	GODEFROY, FRANCOIS	Licences Synchro- (Synchro. V12 3) 2 mises à jour licence pour: Marilou Olivier et de David Herz 2 nouvelles licences pour: Nicolas Bonami et Jean-Philippe Turbis 4 supports techniques pour Synchro V12 3	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$18 287,89	-
BAULNE INC.	1770246	2026-03-20	WAN, HOK	SGPI // Entente 1558068 - LOT 3B - Paiement de la facture #VM3B-0226 pour fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 520,42	1558068
ALIA CONSEIL INC.	1760105	2026-03-13	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Mises à jour demandées pour la formation « Parcours d□intégration du personnel de soutien administratif » - Entente 1516475	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 956,15	-
ESPACE M INC.	1768645	2026-03-11	PARE, MAGALIE	SRHC / Service de placement média (bannières programmatiques) dans le cadre de la campagne Résilience aux fortes pluies du 16 mars au 20 septembre 2026 - Entente 1744265	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$34 528,29	1744265
WAJAX LTEE	1770864	2026-03-26	MATELUS, GAMALIEL	COMPRESSEUR A AIR, INTERRUPTEUR, ASSECHEUR AIR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$104,99	-
WAJAX LTEE	1770864	2026-03-26	MATELUS, GAMALIEL	COMPRESSEUR A AIR, INTERRUPTEUR, ASSECHEUR AIR	Bilan	Matériel roulant	$694,25	-
WAJAX LTEE	1770864	2026-03-26	MATELUS, GAMALIEL	COMPRESSEUR A AIR, INTERRUPTEUR, ASSECHEUR AIR	Bilan	Outillage et machinerie	$4 295,33	-
IMPRIME-EMPLOI	1754473	2026-03-27	MARKOVA, OLEKSANDRA	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - Papiers en tête. L□entente 1648536	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$8 399,00	1648536
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1768650	2026-03-11	DUPERE, GENEVIEVE	SEPLV / Acquisition d'un MAC et iPhone pour Éducation Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 240,26	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1767421	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLETS, COLLIERS, MANCHONS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$758,53	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1767421	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLETS, COLLIERS, MANCHONS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$16 818,06	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1767421	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLETS, COLLIERS, MANCHONS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 385,83	1732402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1767421	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLETS, COLLIERS, MANCHONS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 057,66	1740164
AGM TEC	1770498	2026-03-24	CHARTRAND, MAUDE	2026-SLE-BCR-TP (EAU) PERIZOOM CAMÉRA POUR INSPECTION DES CANALISATIONS TEL QUE LE DEVIS DE8453 DU 05/03/2026	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$16 431,61	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1770733	2026-03-25	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC / Paiement de facture - Service d'expertise médicale en orthopédie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 078,75	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STOKER POMPE INC	1770653	2026-03-24	CORBEIL, ERIC	SGPI Services de réparation d'une pompe Taco.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 566,94	-
HLB MULTI-SERVICES	1770190	2026-03-20	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	SERVICE DE DÉGEL DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE À L'EAU CHAUDE OU À LA VAPEUR POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$13 727,12	-
ESRI CANADA LIMITED	1770852	2026-03-25	PARENT, MARIE	Renouvellement contrat annuel de maintenance pour les licences ArcGIS Période annuelle: 2026-04-01 to/au 2027-03-31	Infrastructures du réseau routier	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$77 018,82	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1186294	2026-03-19	MORAND, PHILIPPE	PIECE MULTIPLE RINCE TROTTOIR RIVARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 359,51	-
LES PORTES AUTOMATIQUE DM	1768703	2026-03-11	REICHSON, JORDY	SGPI - Service de réparation de porte - Remplacement d'ouvre porte automatique intelligent au Complexe sportif Marie-Victorin.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 664,06	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	PIR1185458	2026-03-12	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE A/C ,IGNITION ET COOLER A TRANSS, UNITE: 214-12632	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 198,00	1765732
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1766972	2026-03-03	LAVOIE, MARK	ARBRES DIVERS 2026.	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	$20 283,58	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1767559	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	LASALLE // REAPPRO-INVENTAIRE-(PARE-BRISES)	Bilan	Matériel roulant	$3 513,05	1483436
BRANDT TRACTEUR	SLT1184575	2026-03-05	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO C298974 BT 1283588 UNIT 437-15060	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 448,21	-
CREUSAGE RL	1767918	2026-03-06	TAPP, DOMINIQUE	Travaux d'hydro-excavation en urgence le 11 janvier 2026 - Réf. : Facture F17201	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$3 023,64	-
KENWORTH MONTREAL	LAC1184887	2026-03-09	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	EGR COOLER COMPLET AVEC TROUSSE D'INSTALLATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 352,42	-
BURROWES COURTIERS D'ASSURANCES	1768308	2026-03-10	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants pour le Bureau du Taxi (Assurance "Run Off")	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$0,01	-
BURROWES COURTIERS D'ASSURANCES	1768308	2026-03-17	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants pour le Bureau du Taxi (Assurance "Run Off")	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$6 959,65	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770322	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1639059. Paiement trois factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 265,11	1639059
WOLSELEY CANADA INC.	1770661	2026-03-25	BROSSARD, LOUIS	Plomberie - SGPI Biodôme - Mathieu	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 766,36	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1742530	2026-03-06	PICARD, SANDRA	Service de dégel à l'électricité. Saison 2025-2026. Soumission 20265. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 756,04	-
LA PRESSE INC.	1767398	2026-03-03	THEORET, JONATHAN	RH SRHC / Placement média - Décarbonation - Chauffer Mieux. Du 2 au 22 mars 2026	Direction générale	Protection de l'environnement	$8 923,94	-
LES PORTES AUTOMATIQUE DM	1767609	2026-03-04	REICHSON, JORDY	Appels de service Portes automatiques (réparations diverses) - Centre communautaire Roussin - Piscine intérieure Annie Pelletier - Aréna Howie-Morenz	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 854,81	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1769099	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour divers travaux- entente 1639059.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 434,14	1639059
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1767315	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Déneigement et déglaçage de la couverture de la cavalerie pour éviter d'importantes chutes de glace, Vendrys Romain Paiement facture 21342	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 763,80	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768333	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - SELLETTE DE BRANCHEMENT UNIVERSELLE, TRAPPE DE PUISARD 280MM (11PO)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 880,86	1732402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768333	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - SELLETTE DE BRANCHEMENT UNIVERSELLE, TRAPPE DE PUISARD 280MM (11PO)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 702,52	1740164
R.G. TECHNILAB	1770131	2026-03-20	PAQUETTE, JANIE	Location de détecteurs ammoniac pour les arénas, selon soumission 53952	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 278,79	-
R.G. TECHNILAB	1770131	2026-03-26	PAQUETTE, JANIE	Location de détecteurs ammoniac pour les arénas, selon soumission 53952	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 972,11	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1186611	2026-03-24	GAUVREAU, ALAIN	RÉSERVER FOND / 217-19386 / GARAGE DES CARRIÈRES / ENTENTE 1765729	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 288,81	1765729

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBERT BOILEAU INC	RPP1184552	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	C2015554 (TARIÈRES HORIZONTALE ET GRILLES DE SÉCURITÉ ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2015)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 928,00	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1184552	2026-03-19	GAUVREAU, ALAIN	C2015554 (TARIÈRES HORIZONTALE ET GRILLES DE SÉCURITÉ ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2015)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 760,03	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1184687	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D370191 / PROBLEME AJSUTEMENT FLOATING 437-17392	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 090,32	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NDG1186124	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	317-11018 ACHAT DE ONE BOX ET QUINCAILLERIE RELIÉ SELON SOUMISSION 517086. APPROUVÉ PAR FRANCOIS LAROCHE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 797,85	-
LE GROUPE GUY INC.	SLD1184160	2026-03-02	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR GROUPE GUY REF:13686 7 897,86 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 291,77	-
J.A. LARUE INC	SLD1185364	2026-03-12	LONGPRE, JEREMIE	RESRVER FOND POUR LARUE 1377$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 819,83	-
BRANDT TRACTEUR	NME1185273	2026-03-11	CADOTTE, ERIC	RESERVER MONTANT DE $7552.14 POUR SOUMISSION NO: 161500493 DE BRANDT LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 446,86	-
BRANDT TRACTEUR	NME1185273	2026-03-18	CADOTTE, ERIC	RESERVER MONTANT DE $7552.14 POUR SOUMISSION NO: 161500493 DE BRANDT LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$206,74	-
LES PRODUCTIONS GRANDE PLUME	1769574	2026-03-17	STOICA STEFAN, SIMONA	Préparation et animation des ateliers de médiation culturelle écriture de chanson de rap en français (tout matériel inclus) à l'arrondissement de Verdun	Verdun	Autres - activités culturelles	$2 467,21	-
ESTELLE PIGEARIAS	1767193	2026-03-03	CARDIN, MARTINE	DA 913285; - Estelle Pigearias - Projet en médiation	Montréal-Nord	Autres - activités culturelles	$3 430,00	-
4018371 CANADA INC.	LAS1181003	2026-03-02	VINCENT, KARINE	PIECES 624K	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 108,37	-
NOUVEAUX VOISINS	1769984	2026-03-19	MELOCHE, JEAN-FRANCOIS	Octroyer un contrat en gré à gré pour des services professionnels d'accompagnement en surveillance de chantier pendant les travaux d'aménagement des microforêts aux parcs François-Xavier-Garneau et Joyce	Outremont	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$21 921,39	-
MAQUILLAGE QUEBEC	1770135	2026-03-20	SENAT, CLAIRE-ACELIE	SEPLV / Service de 3 maquilleuses - Événement Les Butineries du 24 au 26 juillet 2026 - Insectarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 930,00	-
VENTILABEC INC.	1769733	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour réparation tuyau d'entrée d'eau par 2L plomberie, P-O Musial. Entente : 1715385.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 084,30	1715385
EMCO CORPORATION	1768334	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - CORPS (2H1P) 2 X 64MM, ENSEMBLE RALLONGE POUR SECTION INTERMEDIAIRE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$11 928,68	1688728
UNI-SELECT INC.	1768464	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - Filtres	Bilan	Matériel roulant	$885,35	1678232
UNI-SELECT INC.	1768464	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - Filtres	Bilan	Matériel roulant	$1 973,54	1678235
UNI-SELECT INC.	1768464	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - Filtres	Bilan	Matériel roulant	$460,98	1678238
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1767422	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUDES , BI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 456,13	1546486
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1767422	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUDES , BI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$398,03	1740002
LATROMPETTE INC.	1770487	2026-03-24	THEORET, JONATHAN	SRHC / Service de production de deux capsules vidéo dans le cadre de la campagne d'éducation et de sensibilisation sur la décarbonation des bâtiments	Direction générale	Protection de l'environnement	$7 349,12	-
DUTCHMAN INDUSTRIES INC.	1771022	2026-03-26	DUBOIS, SERGE	SGPMRS/ Achat de matériel de production en champs, planteuse d'arbres	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$11 750,00	-
TELECON INC	1759575	2026-03-10	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Service de travaux de scannage, de câblage et l'installation des bornes Wi-Fi et prises réseau circuit bleu.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$11 074,89	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1770400	2026-03-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● COUSSINET (BEARING), V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$1 533,22	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1770400	2026-03-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) COUSSINET (BEARING), V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$907,62	-
PRESENCE INFORMATIQUE INC.	1767969	2026-03-06	DUPERE, GENEVIEVE	SEPLV / Acquisition d'un moniteur tactile interactif de 55 pouces - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 580,00	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1769608	2026-03-17	RMILI, JAOUAD	BC ouvert temporaire_Location camion. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 824,19	-
BOUTY INC	1768756	2026-03-12	WU, CANDY YU	6 fauteuils Vittoria (#VTM3-SSE-BU1-GA01HD-99-N2-70-222).	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 907,35	-
CUBEX LIMITED	SLT1186363	2026-03-20	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER BALAIS DE RUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 143,51	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1184226	2026-03-03	MONGEON, JEAN-FREDERIC	JOYSTICK / 436-14104 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 415,44	1542222
9489-2239 QUEBEC INC.	1767297	2026-03-03	PAQUETTE, JANIE	confection et installation seuil de porte garage + 4 gardes pour aérothermes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 341,23	-
9106-3263 QUEBEC INC.	VER1186327	2026-03-20	GAUVREAU, ALAIN	RESERVE DES FONDS A ENTREPRISE N.P. POUR LES REPARATIONS SUR LA SOUMISSION # 27373 AU MONTANT DE 6085.28$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 388,78	-
GROUPE ABS INC.	1714480	2026-03-10	WU, CANDY YU	S-2332 : Contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
EXPROLINK INC.	MAD1151586	2026-03-02	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	109-17255 / sacs filtration externe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 639,35	-
HEBDRAULIQUE INC.	LAS1184652	2026-03-05	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FONDS CHEZ HEBDRAULIQUE POUR REAPPROVISIONNMENT SELON SOUMISSION C44-140941 POUR UN MONTANT DE 1922.13$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 018,00	-
PROPANE PLUS INC.	1767947	2026-03-06	LABOS, COSTAS	BCO 2026 (DEBE) - Vente de propane au litre	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$25 197,00	-
TENAQUIP LIMITED	1768352	2026-03-10	PAQUETTE, JANIE	Achat d'équipements de protection et de premiers soins pour le 3444 Boul St Joseph Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 233,09	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768513	2026-03-11	BENCHIBA, DRISS	DEGEL DE SERVICE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 624,71	-
VERMEER CANADA INC.	1769417	2026-03-16	JOLY, LINDA	RPP MAGASIN RÉSERV E - POCHETTE DE COUTEAU, DENT DE BROYEUR,PORTE DENT DROITE	Bilan	Matériel roulant	$1 664,63	-
VERMEER CANADA INC.	1769417	2026-03-17	JOLY, LINDA	RPP MAGASIN RÉSERV E - POCHETTE DE COUTEAU, DENT DE BROYEUR,PORTE DENT DROITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$104,99	-
VERMEER CANADA INC.	1769417	2026-03-17	JOLY, LINDA	RPP MAGASIN RÉSERV E - POCHETTE DE COUTEAU, DENT DE BROYEUR,PORTE DENT DROITE	Bilan	Matériel roulant	$325,41	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1186824	2026-03-25	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 172,12	1687672
GLT + INC	1771170	2026-03-27	BALDASSARI, JEAN-LUC	SGPI - 8636 - GAG - Offre d'accompagnement technique à la suite de l'émission de l'analyse de conformité pour le Marché Bonsecours	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 503,99	1666018
UNI-SELECT INC.	1768642	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A HUILE MOTEUR, FILTRE A CARBURANT MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	$833,01	1678232
UNI-SELECT INC.	1768642	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A HUILE MOTEUR, FILTRE A CARBURANT MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	$733,80	1678235
UNI-SELECT INC.	1768642	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - FILTRE A HUILE MOTEUR, FILTRE A CARBURANT MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	$879,27	1678238
CHUCK & CO. TRANSFORMATION NUMERIQUE INC.	1769909	2026-03-19	ROSE, STEPHANIE	SCULT / Service de gestion documentaire pour la division des Équipements culturels et du Bureau d'art public, fin prévue du mandat : 31 décembre 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$16 745,51	-
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITE	1768366	2026-03-10	CORDIER, MARION	SENV / Ateliers scolaires d'ISÉ (Information Sensibilisation Éducation) pour les Écoles de Montréal (10 journées)	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$8 813,18	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1769028	2026-03-13	JOLY, LINDA	Écart de prix REAP COLBERT - GANTS DE TRAVAIL, NON DOUBLES, TRICOT, PAUME COUVERTE CAOUTCHOUC	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 958,13	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRESTIGE SECURKEY INC	1769366	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture IN123096 pour changement barre panique défectueuse - installation après réception de la marchandise commande réalisé avant transfert de l'esplanade en régie, Éric Deschênes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 019,81	-
ULINE CANADA CORP	1770677	2026-03-25	LABOS, COSTAS	SGPI // Achat tables et chaises pour salle de conférence et de formations.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 089,15	-
JULIA MARTINEZ TURGEON	1770740	2026-03-25	POTVIN, ERIC	SCULT / Paiement de facture - Services d'illustration et de graphisme pour le Théâtre la Roulotte 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 359,60	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1768799	2026-03-12	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Achat de disques durs et G-drive Nam 26TB SANDISK PRO USB-C pour le système d'archivage du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 057,12	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1178834	2026-03-09	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO RESSORT IDEAL 316-19104	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 213,02	-
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	1769144	2026-03-13	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - 1soumission - Services de caméra pour superviser travaux de décomtamination au plomb Auditorium de Verdun - Aréna Scotty Bowman	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$9 999,44	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	VER1175787	2026-03-19	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONS CHEZ UNDERWOOD POUR REPARATION VERIN #14 SELON # 32621 POUR UN MONTANT DE 2302.95$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : VM-1251986	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 102,90	-
B.G. TRANSPLANTATION INC.	1767162	2026-03-02	LANDRY, MYRIAM	IN 522602 (GP) - Gré à gré - Abattage des arbres dans le fonds de la carrière St-Michel, Dem. François B. Tremblay, Réf. V/Devis 1018	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$7 559,10	-
ESPACE CAB DECO INC.	1767343	2026-03-03	SENAT, CLAIRE-ACELIE	Chaises pour l'atelier créatif - Insectarium - Soumission du 14-10-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 206,00	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738334	2026-03-04	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 30, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 568,72	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738334	2026-03-11	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 30, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 372,25	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1185360	2026-03-12	RECTON, YAN	POMPE ET INJECTEUR URÉE AVEC CAPT ABS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 703,36	-
VERMEER CANADA INC.	MHM1184312	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A VERMEEER CANADA POUR INSPECTION ET REMPLACEMENT ESSIEU AU MONTANT DE 3631.50$ AVANT TAXE # SOUMISSION 16021196	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 812,62	-
MECANIQUE SGR INC	ANJ1184377	2026-03-04	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND CHEZ MECANIQUE SGR POUR INSPECTION PEP ET RÉPARATION SELON ESTIME 19061.41	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 793,36	-
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	1767478	2026-03-04	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE INHIBITEUR DE CORROSION BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 189,47	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	ANJ1184816	2026-03-09	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pieces de balai aspirateur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 616,49	-
DANIEL SAVOIE INC.	1768982	2026-03-12	GRUYER, NICOLAS	SEPLV / Formation « Tronc commun - utilisation de pesticides » et « CD5 - Gestion parasitaire » - 24, 25, 30 et 31 mars 2026 - Biodôme et Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 503,00	-
CLAUDE DAUPHINAIS	1744788	2026-03-18	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	Diagnostic, stratégie de tri et traitement documentaire de la documentation physique conservée à la Division du patrimoine.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$5 760,00	-
BAULNE INC.	1767672	2026-03-04	BROSSARD, LOUIS	Entente 2026 Baulne - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 755,00	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	LAC1179891	2026-03-02	GRENON, LUC	PIECES BALAY CADRE PORTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 829,23	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767445	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PISTOLET. GRATTOIR...)	Bilan	Construction	$2 008,18	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767445	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PISTOLET. GRATTOIR...)	Bilan	Environnement et nature	$132,48	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767445	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PISTOLET. GRATTOIR...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 805,82	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767445	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PISTOLET. GRATTOIR...)	Bilan	Transport et entreposage	$130,16	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767445	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PISTOLET. GRATTOIR...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 451,65	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO-CONTACT INC.	1766580	2026-03-03	PAQUETTE, JANIE	BEDARD - ACHAT DE TRANSFORMATEUR ET INTERRUPTEUR BAT : 0422	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 875,05	-
LONGUS EQUIPEMENT INC.	LAC1175986	2026-03-04	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	VERIN DE BOOM INCLINAISON DE GODET COTÉ DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 007,40	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1184536	2026-03-05	DAVID, STEPHANE	PIECES DIVERSE SELON IMAGE FOURNIS PAR LE CONTREMAITRE SOUMISSION 008084	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 739,60	-
DEXSTAR COMMUNICATIONS INC.	1767921	2026-03-06	REYES, YVONNE	SGPMRS/ BCO des réparations pour la piscine du CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$8 399,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1767982	2026-03-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - ACQUISITION DE PIECES DE VEHICULES AUTHENTIQUES (OEM) DE MARQUE PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$2 129,63	1483436
GROUPE TAC COM	1768055	2026-03-09	HENKELMANN, YVONNE	SRHC-Formation Interagir en situations difficiles adaptée pour les contremaîtresses et les contremaîtres voirie et parcs aux dates suivantes:26 mars, 7 avril, 15 mai, 4 juin, 23 sept, 25 sept, 30 oct, 5 nov et 2 avril 2026-Entente 1662765	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$17 847,84	1662765
GROUPE TAC COM	1768055	2026-03-13	HENKELMANN, YVONNE	SRHC-Formation Interagir en situations difficiles adaptée pour les contremaîtresses et les contremaîtres voirie et parcs aux dates suivantes:26 mars, 7 avril, 15 mai, 4 juin, 23 sept, 25 sept, 30 oct, 5 nov et 2 avril 2026-Entente 1662765	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 230,98	1662765
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1769335	2026-03-16	MCDUFF, DAVID	Ateliers Charbonneau - Remplacement d'un chauffe eu au gaz par une série de chauffe eau électriques	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$84 016,25	-
SANTINEL INC.	1769659	2026-03-18	MCDUFF, DAVID	Inspection de conformité de harnais de sécurité et autres équipements, selon soumission 43922 du 13 mars	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 532,84	-
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	LAC1182541	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FOND BROSSEAU LAMARRE (6,378.39) SELON SOUMISSION 001624 POUR INSPECTION HORS SAISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 696,51	-
IMPRIME-EMPLOI	1754516	2026-03-23	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - EAU. L□entente 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 349,12	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754516	2026-03-23	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - EAU. L□entente 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 498,75	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754516	2026-03-23	PARE, MAGALIE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - EAU. L□entente 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 049,87	1648545
MANOREX INC.	1770222	2026-03-20	LALLIER-CARBONNEAU, ALEX	LAS-BC-TP-2026\\ Location pelle hydraulique 14t avec opérateur pour les travaux du 10 mars 2026	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 102,37	-
LM 1947 INC.	1767842	2026-03-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures - divers ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 458,02	1633510
LM 1947 INC.	1767842	2026-03-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures - divers ententes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$838,80	1633514
SYMETRI CANADA INC.	1769192	2026-03-13	BESSETTE, HUGUES	SUM//Renouvellement de 8 licences AutoCAD M2S Multi-User - Abonnement # : 110003483184-CR 56511-Ref: CEUS, SHESTA PAMIRA	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$3 971,72	-
GESTION PFB	1768578	2026-03-11	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$29 106,64	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1768791	2026-03-12	TARDITI, CLOTILDE	HAB// BCO 2026-Service de téléphonie cellulaire et accessoires pour l'année 2026 / Entente 1408829	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$47 244,37	1408829
HARNOIS ENERGIES INC.	MHM1184577	2026-03-16	CADOTTE, ERIC	HUILES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 302,40	-
LM 1947 INC.	1767822	2026-03-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour appel de service pour dépannage de la génératrice - Alarme zone 5 Supervision génératrice, Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$290,00	1633510
LM 1947 INC.	1767822	2026-03-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour appel de service pour dépannage de la génératrice - Alarme zone 5 Supervision génératrice, Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 595,62	1633510

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	SLT1183077	2026-03-06	CADOTTE, ERIC	PIECES TONDEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 651,43	-
MECANIQUE J. CLAIR INC.	SLT1185648	2026-03-16	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O14827 BT 1281199 UNITÉ 516-15619	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 323,10	-
COLLIERS INTERNATIONAL REALTY ADVISORS INC.	1752910	2026-03-02	COSSETTE, ANDREE	Contrat BVG-SP-2025-19	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$51 181,41	-
STATE CHEMICALS LTD.	1769180	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - NETTOYEUR,DEGRAISSEUR,(POUR BASSIN LAVAGE)	Bilan	Entretien et nettoyage	$4 355,93	-
STATE CHEMICALS LTD.	1769180	2026-03-18	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - NETTOYEUR,DEGRAISSEUR,(POUR BASSIN LAVAGE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$50,39	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1175942	2026-03-04	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION W0102358-01 SELON LA SOMME DE 2006.41$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 252,58	-
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	MHM1184910	2026-03-09	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A RMN PRO POUR INSPECTION STATUTAIRE + GHF ET LES REPARATION QUI S'EN SUIVENT AU MONTANT DE 16582.57$ AVANT TAXE # SOUMISSION 52808	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 409,63	-
BAULNE INC.	1770471	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Entente 1558067 - LOT 2B - Paiement de la facture #VM2B-0226-1 service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 312,36	1558067
LE GROUPE GUY INC.	NDG1182923	2026-03-11	GRENON, LUC	317-12097 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 886,28	-
CROSSROADS C ET I DISTRIBUTORS INC.	1770437	2026-03-24	GLOVER, RICKY	OUEST MÉTIERS ACHAT ISOLATION CENTRE SPORTIF NOTRE DAM E DE GRÂCE BENNY GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 934,61	-
KIJIJI CANADA LTD	1769978	2026-03-19	PARE, MAGALIE	SRHC / Service de placement publicitaire dans le cadre de la campagne Renouvellement des baux 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$6 299,25	-
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1186826	2026-03-25	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, SEVICE EXTERNE, INSPECTION / ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL,ARROND.P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 349,74	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1770798	2026-03-25	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHA INVENTAIRE POUR ATELIER DE CHAUFFAGE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 976,88	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1768646	2026-03-11	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT KIT D'ENTRETIEN ARÉNA BILL DURNAN KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 010,69	-
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1767033	2026-03-02	PAQUIN, DOMINIQUE	Contrat gré à gré - AC_GAG_DTP_2026_0001 - Achat d'arbres en paniers de broches et en pots - Lot 1 - Items 2 à 11, 14 à 17, 19, 21, 23 à 25, 28 à 31 et 33	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	$20 845,27	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1184116	2026-03-02	GRENON, LUC	TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 378,65	-
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1766981	2026-03-02	BOLDUC, GUY	SMRA / Location de 9 balais aspirateur pour la période du 16 mars au 3 avril. Devis LLE539A25A11	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$65 116,73	-
VORTEX SOLUTION INC.	1760558	2026-03-06	ZAMBITO, DOMENICO	VORTEX SOLUTION / BCO 2026 - Plan de maintenance, Hébergement local, byscuit pour consentement des fichiers - contrat C45650	Greffe	Greffe	$15 359,67	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1768492	2026-03-11	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROAYL ACHAT POMPE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 080,33	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1767439	2026-03-03	WAI, KOATY	Demande urgente Commande de 3 palettes (Entente cadre #1735290).	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 502,18	1735290
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1767439	2026-03-13	WAI, KOATY	Demande urgente Commande de 3 palettes (Entente cadre #1735290).	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$300,00	-
WANTED YESTERDAY INC.	1770069	2026-03-19	PARE, MAGALIE	SRHC / Service de publications, story, article de blogue et infolettre dans le cadre de la campagne Résilience aux fortes pluies, diffusions en mai et en août 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$12 598,50	-
EBI ENVIROTECH INC.	1769681	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement six factures pour l'acquisition de service sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes - Entente : 1594156.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 241,42	1594156

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1767424	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RESSORTS, CEINTURES)	Bilan	Matériel roulant	$3 040,17	1483436
KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1770706	2026-03-25	DESHOMMES, ELISE	SEAU, Honoraires prof, EIMT, CAQ permis de travail VTM	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 326,53	-
ENSUSPENSION INC.	1768572	2026-03-11	MEUNIER, JULIE	SRHC / Service professionnel pour l'évaluation des compétences en arboriculture/élagages des candidats cols bleus à l'aide de cordage dans les arbres et la technique d'élagage pour l'année 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$10 950,20	-
COSE INC.	1768269	2026-03-10	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC / Service de formation - Formation "Intelligence émotionnelle: Gérer ses émotions" dans le cadre de CB Gestion 2026, quatre groupes aux dates suivantes: 26-27 mars, 25-26 mai, 5-6 octobre et 26-27 octobre 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$22 677,28	-
VENTILABEC INC.	1769720	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1715388 - Paiement quatres factures pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 111,66	1715388
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1769748	2026-03-18	GARNEAU, MELANIE	SEAU / Formation_DRE_Rôle et responsabilité du donneur d'ouvrage sur le chantier de construction_Centre patronal SST	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 716,56	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754789	2026-03-26	DURAND, GUILLAUME	SRHC/ BCO 2026 - Pour frais postaux 2026 - SUM	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$26 246,87	-
TECHNO FEU INC	1767239	2026-03-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE♦MOTEUR ELECTRIQUE 12V, LUMIERE A DEL, LUMIERE STROBOSCOPIQUE	Bilan	Matériel roulant	$6 911,77	-
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1767045	2026-03-02	SAUVE, STEPHANIE	SCRH/ Service de placement média - Chargement de la neige 2026 (3).	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 837,32	-
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1767700	2026-03-04	REICHSON, JORDY	SGPI - REAPP: POIGNÉE DÉPÔT SARGENT - Divers modèles	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 465,76	-
J.A. LARUE INC	LAS1184065	2026-03-03	VINCENT, KARINE	PIECES SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 272,95	-
J.A. LARUE INC	1767228	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS DE SECURITE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$34,96	-
J.A. LARUE INC	1767228	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS DE SECURITE)	Bilan	Matériel roulant	$2 428,99	-
INDUSTRIES JACQUES	1768415	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - COUSSINETS	Bilan	Matériel roulant	$5 669,32	-
INDUSTRIES JACQUES INC.	1768415	2026-03-13	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - COUSSINETS	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$47,24	-
TENCO INC.	1768437	2026-03-10	JOLY, LINDA	MHM/ / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE(TENCO)	Bilan	Matériel roulant	$2 359,33	-
TENCO INC.	1768437	2026-03-16	JOLY, LINDA	MHM/ / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE(TENCO)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1769695	2026-03-18	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Travaux de réparation du branchement d'égout au 6787-89, avenue Casgrain - DTET RPP (F. Yahi) (5 soum. approchés / 4 soumissions reçues)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$14 173,32	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	NME1177317	2026-03-17	BRISEBOIS, JOEL	ACHAT PIECE MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 671,40	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1184540	2026-03-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 317-12160 -	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 903,72	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	NDG1185064	2026-03-10	GRENON, LUC	C11400100 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR ACHAT OUITILS ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 349,11	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768971	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 4115, 39e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1767773	2026-03-05	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM EDE GRÂCE ACHAT DES OUTILS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 318,94	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1767650	2026-03-04	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS/ Achat de produit d'entretien pour le Stade de Soccer de Montréal - Entente 1719849	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$1 130,59	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1767650	2026-03-04	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS/ Achat de produit d'entretien pour le Stade de Soccer de Montréal - Entente 1719849	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$501,67	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1767650	2026-03-24	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS/ Achat de produit d'entretien pour le Stade de Soccer de Montréal - Entente 1719849	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$724,92	1719849
HEBDRAULIQUE INC.	LAC1179749	2026-03-05	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND HEBDRAULIQUE (2414.05) SELON COMMANDE C44-141224 POUR REAPPROVISIONNEMENT DE FITTING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 534,45	-
INFO-EXCAVATION	1768307	2026-03-10	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC / Service de formation - Formation "Excavation sécuritaire et Lecture de plans" dans le cadre de CB Gestion 2026, quatre groupes aux dates suivantes: 7 avril, 15 mai, 25 septembre et 30 octobre 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 779,56	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1759539	2026-03-13	HEVEY, GILLES	SCAEC / Acquisition de matériel pour le PEPSC_Année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 399,00	-
CHEZ LE PEINTRE DECORATEUR	1769385	2026-03-16	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT ACCESSOIRES - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 704,84	-
COFOMO INC.	1771006	2026-03-26	BELLACHE, YASMINA	SAPP / Projet Moah - Consultant en gestion du changement - Entente 1681462	Approvisionnement	Gestion de l'information	$21 126,63	1681462
MAZOUT G. BELANGER INC.	1770606	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour achat diesel coloré saisonnier, Younes Bennani - Entente : 1749357.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 220,35	1749357
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	1769410	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP RPP MAGASIN RÉSERVE - JOINT D'ETANCHEITE «SEAL» DE ROUE,SUPPORT DE LEVIER DE VITESSE	Bilan	Matériel roulant	$2 579,29	-
M2D LEADERSHIP	1770411	2026-03-23	LANTHIER, FRANCOIS	BIG// Service professoinnel-Démarche de coaching pour Gabrielle Hébert	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$9 238,90	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1770543	2026-03-24	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV - Achat de 9 écrans destinés à la mise en place d'un mur d'images - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$28 907,62	-
BAULNE INC.	1770346	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // ors l'entente - LOT 5B - Paiement de la facture #VM5B-0226-1 pour	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 554,08	-
GESTION PFB	1767222	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 122,63	-
ICLEI-CANADA	1769783	2026-03-18	RIBAUX, SIDNEY	DG// Paiement de facture pour frais d'adhésion de l'année 2026 à l'organisme Local Governments for Sustainability	Direction générale	Protection de l'environnement	$8 772,78	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1768364	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$4 887,07	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1768364	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$427,04	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1768364	2026-03-13	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$180,58	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1770114	2026-03-20	RMILI, JAOUAD	Location d'une fourgonnette_division de l'Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 923,94	1753081
WAJAX LTEE	CES1186240	2026-03-19	SZABO, ANDREA	DIVERS PIECES TEREX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 793,11	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAS1180053	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 658,64	-
GOODFELLOW INC.	RPP1185299	2026-03-11	BOISCLAIR, JUDITH	MADRIERS / 98F-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$105 106,98	1763324
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1768974	2026-03-12	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT FIL DE CONTROLE - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 236,63	-
G-TEK	1769478	2026-03-17	WU, CANDY YU	C 1744 Boulevard Crémazie O. (direction Est) entre boulevard de l'Acadie et avenue Querbes .	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 384 244,20	-
G-TEK	1769478	2026-03-17	WU, CANDY YU	C 1744 Boulevard Crémazie O. (direction Est) entre boulevard de l'Acadie et avenue Querbes .	Commission des services électriques	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$73 209,25	-
HERCULES SLR INC.	CES1183013	2026-03-19	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REPARATION SUITE A L'INSPECTION TEL QUE SOUMISSION#1634703	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 100,71	-
ENTREPRISES PROFILECT	1768016	2026-03-06	ORTEGA, CARLOS	SGPI - GAG 1 soumission - Centre Gadbois Relevés Électrique de 12 panneaux et un sectionneur	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$7 391,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1767978	2026-03-06	KAMIL, AZIZE	SGPI - Service de remise à niveau complète de l'échangeur à plaque saumure à l'aréna Doug-Harvey.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 788,52	-
BRANDT TRACTEUR	1754677	2026-03-26	LAPLANTE, JEAN-MARC	LAMP AT202789	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 081,85	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	PAT1184246	2026-03-03	BELANGER, BRUNO	PIECES POUR SMRA, REPARATION / ENTRETIEN APPAREIL, ATELIER P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 540,74	-
METAUX PROFUSION INC.	ROS1185075	2026-03-11	KONE, DAVID	DIVERS MATÉREIL TUBE, CORNIERE TIGE ET ACIER PLAT POUR TRAVAUX EFFECTURER POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 538,97	-
LM 1947 INC.	1769301	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour appel de service pour dépannage de la génératrice - Alarme supervision de la génératrice, P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$761,16	1633507
LM 1947 INC.	1769301	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour appel de service pour dépannage de la génératrice - Alarme supervision de la génératrice, P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$875,34	1633510
LM 1947 INC.	1769301	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour appel de service pour dépannage de la génératrice - Alarme supervision de la génératrice, P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 898,61	1633514
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	PIR1185535	2026-03-13	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEME DE CARROSSERIE, UNITE: 212-22500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 028,03	1715633
MECANICACTION INC.	1767301	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture A24563 pour drain pour les deux urinoirs bloqués, Zoé Boucher	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 228,16	-
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1770602	2026-03-24	AMAROUCHE, BRAHIM	SEAU, Démonstration de jardin de pluie pour résidence à toit plat et toit en pente Analyse d□un cas-type et documentation pour la préparation d□un guide d□aménagement / protection des arbres	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$19 186,47	-
VICROC INC.	1769241	2026-03-13	ROY, PATRICK	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - LAME,BORD TRANCHANT	Bilan	Matériel roulant	$30 603,86	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1769731	2026-03-18	LOGE, HERVE	SEAU / Formation PER- 981 Ceinture Jaune pour 15 participant au mois de mai 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 491,59	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1769731	2026-03-18	LOGE, HERVE	SEAU / Formation PER- 981 Ceinture Jaune pour 15 participant au mois de mai 2026	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 396,01	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1769731	2026-03-25	LOGE, HERVE	SEAU / Formation PER- 981 Ceinture Jaune pour 15 participant au mois de mai 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$127,13	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1769731	2026-03-25	LOGE, HERVE	SEAU / Formation PER- 981 Ceinture Jaune pour 15 participant au mois de mai 2026	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$50,84	-
PAPETERIE ST-ARMAND INC.	1767122	2026-03-02	MALER, ROBYN	Conception et fabrication de carnets distribués dans le cadre d'un vernissage à la Maison de la culture Marie-Uguay - Projet de participation culturelle dans les quartiers - Factures 18505 et 18506 - DCSLDS	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	$3 989,52	-
AMRIZE CANADA INC.	1758978	2026-03-16	PLANTE, STEPHANE	BC ouvert année 2026 - Fourniture et livraison de pierre concassée.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$24 514,58	1594243
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1767403	2026-03-03	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG./REAPPRO/INVENTAIRE-PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 990,56	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1767403	2026-03-04	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG./REAPPRO/INVENTAIRE-PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$156,69	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE MONTREAL	1744061	2026-03-16	MARKOVA, OLEKSANDRA	HAB // Formation de base théorique en maçonnerie (19 personnes) pour les employés du service de l'habitation , service rendu	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$5 280,82	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CES1186114	2026-03-18	FANFAN, PAUL VLADIMIR	ENSEMBLE TUYAU AIR 1/8	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 486,63	-
SOLUTIONS ASTUS INC.	1769026	2026-03-13	BANNIER, ALICIA	EAU - Licence d'utilisation, service d'hébergement des données (données incluses) et frais de communication par véhicule. Facturé par Astus. FRAIS MENSUELS 2026 Section Inspection plomb 10 véhicules 20$/mois/véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 519,70	-
LES ENTREPRISES MARC LEGAULT INC.	1768441	2026-03-10	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6820 rue saint Dominique -RPP DDTET-Études technique (A K) soumissions : Envoyées: 5 Recues: 4	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$13 637,88	-
LES ENTREPRISES MARC LEGAULT INC.	1768441	2026-03-26	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6820 rue saint Dominique -RPP DDTET-Études technique (A K) soumissions : Envoyées: 5 Recues: 4	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$1 259,85	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1184298	2026-03-03	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A LONGUE POINTE CHRYSLER POUR REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 276,95	-
VERMEER CANADA INC.	MHM1184593	2026-03-05	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A VERMEER CANADA POUR REPARATION ET ENTRETIEN ESSOUCHEUSE AU MONTANT DE 5207.12$ AVANT TAXE # SOUMISSION 16021230	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 466,83	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1770814	2026-03-25	GLOUTNEY, ERIC	Achat de pièces pour les travaux d'aqueduc selon les soumissions 50189376-00 et 50189393 -00.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 055,54	-
JAMIL ASSOUM	1769433	2026-03-16	STOICA STEFAN, SIMONA	Préparation et animation des ateliers de médiation culturelle écriture de chanson de rap en français	Verdun	Autres - activités culturelles	$2 782,17	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	RPP1185153	2026-03-11	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIECE MACHINE A PRESSION / 765-17640 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 312,53	-
PRO KONTROL	1768839	2026-03-12	BROSSARD, LOUIS	Thermostat - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$11 837,95	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	AVM1187100	2026-03-26	CLEMENTE, LAURA	REMPLISSAGE URÉE ET LAVE GLACE PLATEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,74	-
G-TEK	1769682	2026-03-18	FRANCOEUR, NICHOLAS	VER / Paiement de 4 factures pour pour travaux d'excavation à différents endroits dans Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 771,69	-
WOLSELEY CANADA INC.	1768777	2026-03-12	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 0282 CHALET DU PARC LOUIS-CYR - ACHAT MATERIEL POUR RENOVER SALLES DE BAINS - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 609,74	-
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1767801	2026-03-05	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM EDE GRÂCE ACHAT BEARING OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 595,88	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	SLT1186642	2026-03-24	ROUSSEL, BRUNO	RÉAPRO 10W30 1000L	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 051,23	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Construction	$114,65	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$3 196,87	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$41,99	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 297,22	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Transport et entreposage	$587,68	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 206,31	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1767444	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, LAMES, AGRAFES...)	Bilan	Construction	$766,41	-
9489-2239 QUEBEC INC.	1767273	2026-03-03	PAQUETTE, JANIE	Confection de fixations pour les bancs joueurs req 665138	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 708,69	-
SANTINEL INC.	1767821	2026-03-05	RINFRET, SIMON	Fit Test - SGPI Biodôme - Mathieu	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 719,16	-
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	SLD1186244	2026-03-19	MARDI, YOUNES	BEARING POUR POULIE DU TENSIONNEUR DE ROUE D'AIR OU TENSIONNEUR DES COURROIES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 567,16	-
SIGNEL SERVICES INC	1770392	2026-03-23	RMILI, JAOUAD	Enseignes et poteaux. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 569,53	-
GENIPUR ELECTRIQUE INC.	1766444	2026-03-26	MAGNAN-LAUZON, FREDERIQUE	V/Parc Souvenir - Demande de service pour plans et devis électrique Demande d□offre de services professionnels d□ingénierie électrique - S26-015	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$9 763,83	-
BAULNE INC.	1770597	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Entente 1690003 - LOT 2A - paiement de la facture #VM2A-0226 service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$35 729,36	1690003
UNI-SELECT INC.	1742555	2026-03-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$2 388,61	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE VISION ENVIRONNEMENT INC.	1769664	2026-03-18	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Ouvrage 3684 Cavalerie. Paiement de la facture 2601236 pour location de conteneur pour la période du 01 janvier au 31 janvier 2026 Anas Nebbaki.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 572,25	-
MK ILLUMINATION CANADA EST INC.	1769320	2026-03-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour main d'œuvre pour le démontage (décorations lumineuses) de 6 cadres lumineux et démontage de 6 drape lite sur les colonnes, Éric Deschênes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 089,27	-
HYDRO-QUEBEC	1770492	2026-03-24	MISHRA, ANJALI	IN 441930 (GP) - Gré à gré - Demande d'alimentation 1459 rue Barré, Montréal QC H3C 1N5 - Réso travaux CM25 0786, Dem. Rémi Brabant-Blaquière Réf. DCL-23656183	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$7 905,56	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1769936	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - SCELLANT DE COLLET 515 MAUVE,TIGE FILETEE,AMORTISSEUR	Bilan	Construction	$224,67	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1769936	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - SCELLANT DE COLLET 515 MAUVE,TIGE FILETEE,AMORTISSEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 059,98	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1769563	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour des travaux électricité - diverses ententes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$516,15	1576328
LES PORTES J.P.R. INC.	1769563	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour des travaux électricité - diverses ententes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$173,23	1610274
LES PORTES J.P.R. INC.	1769563	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour des travaux électricité - diverses ententes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$333,86	1610276
LES PORTES J.P.R. INC.	1769563	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour des travaux électricité - diverses ententes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$981,42	-
LES PORTES EXPERT-MATIK INC.	1769854	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 23950 pour installer deux fermes porte 4041, Martin Dery.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 435,71	-
EPM MECANIQUE	1758217	2026-03-04	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715382 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - Ferme écologique - Lot 7D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 127,81	1715382
IMPRIME-EMPLOI	1754626	2026-03-23	BELLAVANCE, LYNE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SIRR. L'entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$62 992,50	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754626	2026-03-23	BELLAVANCE, LYNE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SIRR. L'entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$26 246,87	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754626	2026-03-23	BELLAVANCE, LYNE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SIRR. L'entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 049,87	1648545
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1767280	2026-03-03	JOLY, LINDA	REAP RPP MAG RÉSERVE - BOITIER D'ENGRENAGE, MOTEUR HYDRAULIQUE POUR LONG TUBE,ARBRE D'ENTRAINEMENT DE LA CHAINE	Bilan	Matériel roulant	$1 223,10	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1767280	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP RPP MAG RÉSERVE - BOITIER D'ENGRENAGE, MOTEUR HYDRAULIQUE POUR LONG TUBE,ARBRE D'ENTRAINEMENT DE LA CHAINE	Bilan	Matériel roulant	$3 190,42	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1771056	2026-03-26	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC// Paiement de facture pour expertise médicale en psychiatrie par la Dre Bich Ngoc Nguyen	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 506,61	-
MLC ASSOCIES INC.	1746830	2026-03-24	LAMARRE, JEAN	DA915255: - Services Professionnels pour le remplacement de deux (02) groupes motopompes à la station de pompage du tunnel Lacordaire	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$7 349,12	-
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1769880	2026-03-19	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour Patrouille poste SPVM.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 122,68	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1184681	2026-03-05	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO M267390 / INSPECTION STAT. ET REPARATION 237-17086	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 936,95	1687672
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768460	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - IECES PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$4 339,17	1483051
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1182908	2026-03-11	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO CHARTRAND FORD 224-18334	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 160,28	-
FRANCOIS GOULET	1766855	2026-03-02	BUSQUE, EVE-LYNE	SGPI - 1 soumission - SP - Demande de prix _consultants en ingénierie structurelle pour une expertise en patrimoine.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 330,72	-
CUBEX LIMITED	SLT1184045	2026-03-01	EL TOUNI, MUSTAPHA	ROULETTE BUSES ROUE BALL JOINT ETC...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 280,92	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUBEX LIMITED	SLT1184045	2026-03-12	EL TOUNI, MUSTAPHA	ROULETTE BUSES ROUE BALL JOINT ETC...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41,99	-
MECANIQUE J. CLAIR INC.	SLT1184567	2026-03-05	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O14788 BT 1281199 UNITÉ 516-15619	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 136,16	-
RONALD CLEMENT	1696914	2026-03-16	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Services de traduction (Ronald Clément) pour les besoins d'Espace pour la Vie. ELPV-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 938,56	-
SM CONSTRUCTION INC.	1757353	2026-03-25	ROY, GREGORY	SMRA / BCO 2026 - Divers travaux techniques sur les postes de carburant.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 774,31	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1770483	2026-03-24	WU, CANDY YU	Soumission SM-0550-2 Ameublement de bureau	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 133,23	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1769712	2026-03-18	DOUTETIEN, CHRYSTELLE INGRID	SEAU / Location d'un véhicule du 01 mai 2026- au 30juil 2026 - Entente 1753081	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$4 544,91	1753081
EQUIPEMENT SMS INC.	PAT1184152	2026-03-02	CADOTTE, ERIC	BC POUR FOURNISSEUR SERVICE EXTERNE POUR REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE / APPAREIL, SMRA, ATELIER P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 061,50	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1766589	2026-03-12	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 0297 ARENA DOUG-HARVEY (ANC. CONFEDERATION) - ACHAT KIT ENTRETIEN 2026 POUR ARENA DOUG-HARVEY - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 007,04	-
DEMENAGEMENT/ENTREPOSAGE M.E.C. PLUS	1768701	2026-03-11	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - 2 soumissionnaires 2 soumissions reçues - Aménager en environnement collaboratif à Chaussegros-de-Léry: Phase I: le 4e étage-A	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 658,81	-
DEMENAGEMENT/ENTREPOSAGE M.E.C. PLUS	1768701	2026-03-12	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - 2 soumissionnaires 2 soumissions reçues - Aménager en environnement collaboratif à Chaussegros-de-Léry: Phase I: le 4e étage-A	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$548,82	-
LANGEVIN & FOREST LTEE	1769020	2026-03-13	TAPP, DOMINIQUE	Achat de contreplaqués de construction réf. soumission # 868906 - Division Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 267,73	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1769285	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1768158 - COUSSINET DE BIELLETTE DE DIRECTION,BOYAU FLEXIBLE D'ASPIRATION,,SAC,TUYAU D'ECHAPPEMENT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1769285	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1768158 - COUSSINET DE BIELLETTE DE DIRECTION,BOYAU FLEXIBLE D'ASPIRATION,,SAC,TUYAU D'ECHAPPEMENT	Bilan	Matériel roulant	$5 207,80	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754787	2026-03-23	PARE, MAGALIE	SRHC/ BCO 2026 - Pour frais postaux 2026 - SGPMRS	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$5 249,37	-
BAULNE INC.	1770595	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement de la facture #VM2A-0226-1 pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment -CVAC. Entente 1690003 - LOT 2A.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 297,46	1690003
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1767568	2026-03-04	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 23-19500 - Lot 1 - Entente 1567648 - Service pour l'entretien des toitures - SPVM - 2026 - Oussama Boutaour Kandil.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 533,01	1567648
BAULNE INC.	1770216	2026-03-20	WAN, HOK	SGPI // Entente 1690004 - LOT 3A - paiement de la facture #VM3A-0226-1.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 069,83	1690004
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1767876	2026-03-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 031,90	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1769125	2026-03-13	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Location de voiture compacte pour le Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 216,09	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1768443	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUES	Bilan	Matériel roulant	$9 660,94	-
COSE INC.	1769270	2026-03-13	HENKELMANN, YVONNE	SRHC / Formation "Rôle et responsabilités" dans le cadre de CB Gestion 2026 pour 4 groupes, aux dates suivantes: 10 avril, 28 mai, 8 oct. et 28 oct. 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$11 338,64	-
MESSER CANADA INC.	1768457	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - GANTS EN CUIR DE VACHE NON DOUBLES, DOS COTON PROTECTEUR CUIR,GANTS EN NYLON POLYURETHANE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$24 927,40	-
AIGLON INDIGO	1760649	2026-03-05	MATTEAU, VALERIE	Attente DA du requérant - SEPLV - Achat d'arbres, arbustes, vignes et herbacées pour le Biodôme 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 239,60	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1768400	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RUBAN NOIR POUR CONDUIT,CADENAS, CLE MODIFIABLE	Bilan	Construction	$6 117,32	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1768400	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RUBAN NOIR POUR CONDUIT,CADENAS, CLE MODIFIABLE	Bilan	Environnement et nature	$4 453,57	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1768400	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RUBAN NOIR POUR CONDUIT,CADENAS, CLE MODIFIABLE	Bilan	Outillage et machinerie	$725,04	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANIVAC	1767207	2026-03-03	BELLEVILLE, ERIC	Service d'hyro-excavation en urgence. Boulevard Saint-Laurent et De la Gauchetière et rue Hill Park Circle. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 406,34	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1768329	2026-03-10	PAQUETTE, STEPHANIE	RH - SRHC / Paiement de facture - Service d'expertise en médicale en psychiatrie par Dre Bich Ngoc Nguyen - F 29481	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 506,61	-
TECHNO-CONTACT INC.	1767266	2026-03-03	RICHER, FREDERIC	BEDARD - ACHAT DE CONTACTEUR , THERMOSTAT ET SUPPORT ISOLATEUR BAT : 0868	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 941,75	-
MITACS INC.	1767326	2026-03-03	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	DEV / Paiement de la facture - Analyse de données relatives à la cohabitation entre les piétons et les cyclistes sur les artères commerciales piétonnes Montréal et émettre des recommandations	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$15 748,12	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	VER1185145	2026-03-11	TOSKA, ERMIR	200-110-051 / GEAR BOX CONVOYEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 166,00	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	VER1185083	2026-03-18	DAVID, STEPHANE	PIECES QUICK ATTACHE EDF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 733,15	-
THERMOTECH COMBUSTION F.D.C. INC.	1766957	2026-03-02	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT KIT D'ENTRETIENS BÂTIMENT PRINCIPAL COUR VILLE MARIE BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 342,78	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1766079	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 8753, 10e avenue + plomb	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
VIDEOTRON LTEE .	1527099	2026-03-03	WU, CANDY YU	Déplacement de réseau-6574-A rue Waverly,Montréal-Projet ING-338925	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$12 514,01	-
ELISABETH GUILLET-BEAULIEU	1769590	2026-03-17	LARRIVEE, MAXIM	Offre de services: Services techniques et éducatifs dans le cadre du programme des Sentinelles du Nunavik - Année 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$18 000,00	-
MECANO ALCA INC	CES1184309	2026-03-03	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 516,57	-
CUBEX LIMITED	SLT1186272	2026-03-19	GAUVREAU, ALAIN	ECROU DU BALL JOINT #5110025+AMORTISSEUR GAUCHE #5111752	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 735,40	-
SPECTRALITE	1767458	2026-03-04	WU, CANDY YU	Soumission no SC 72855	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 295,63	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1769510	2026-03-17	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	BC Ouvert Location Bouteille de Gaz - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1768530	2026-03-11	LAMBERT, LYNE	LAS-BC/ Fournir et installer système contl. direct- Service de génératrice Pome Lyette	LaSalle	Réseaux d'égout	$19 365,99	-
EQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.	1767832	2026-03-05	LAHLOU, FEDWA-RYM	SCA-26-09 / Location d□équipement (Buteur et Rouleau compresseur) sans opérateur - Exécution de travaux dans le PEPSC et LEN_lieux d□élimination de la neige de la Ville de Montréal.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$9 259,89	-
EQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.	1767832	2026-03-05	LAHLOU, FEDWA-RYM	SCA-26-09 / Location d□équipement (Buteur et Rouleau compresseur) sans opérateur - Exécution de travaux dans le PEPSC et LEN_lieux d□élimination de la neige de la Ville de Montréal.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 259,89	-
EQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.	1767832	2026-03-09	LAHLOU, FEDWA-RYM	SCA-26-09 / Location d□équipement (Buteur et Rouleau compresseur) sans opérateur - Exécution de travaux dans le PEPSC et LEN_lieux d□élimination de la neige de la Ville de Montréal.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$1 851,98	-
EQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.	1767832	2026-03-09	LAHLOU, FEDWA-RYM	SCA-26-09 / Location d□équipement (Buteur et Rouleau compresseur) sans opérateur - Exécution de travaux dans le PEPSC et LEN_lieux d□élimination de la neige de la Ville de Montréal.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 851,98	-
LES ENTREPRISES MARC LEGAULT INC.	1767015	2026-03-02	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6839-41 rue d'Iberville - RPP DDTET-Études technique (A K) soumissions : Envoyées: 5 Recues: 4	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 637,89	-
LES ENTREPRISES MARC LEGAULT INC.	1767015	2026-03-26	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6839-41 rue d'Iberville - RPP DDTET-Études technique (A K) soumissions : Envoyées: 5 Recues: 4	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$1 259,85	-
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	1769128	2026-03-13	PALLU, TATIANE	Travaux de bonification de l'habitat résiduel de la couleuvre brune à la carrière Saint-Michel conformément aux exigences du MELCCFP.	Urbanisme et mobilité	Protection de l'environnement	$21 259,96	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1185902	2026-03-17	GAUVREAU, ALAIN	KIT EGR VALVE / 293-15078 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 486,58	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1767827	2026-03-05	BROSSARD, LOUIS	Moteur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 992,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	ANJ1184176	2026-03-02	CADOTTE, ERIC	PIECES DE BALAI JOHNSTON POUR GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 850,29	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	ANJ1184176	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	PIECES DE BALAI JOHNSTON POUR GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$27,24	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1767014	2026-03-02	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT DE CONDUIT ET COURROIE BAT : 1320	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 651,09	-
E.H. PRICE SOLUTIONS L.P.	1767476	2026-03-04	CORBEIL, ERIC	PRUD'HOMME - ACHAT DE VENTILLATEUR BAT : 0977	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 304,49	-
TECHNO-CONTACT INC.	1768886	2026-03-12	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE THERMINAL RELAIS BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 248,33	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1770121	2026-03-20	CORBEIL, ERIC	CORBEIL - ACHAT Brûleur, ventilateur de démarrage et kit d'allumage.- BAT: 0183	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 511,32	-
JEAN-BERNARD COTE	1768032	2026-03-09	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Convention de services professtionnels - Guide sur appel pour les visites guidées à l'hôtel de ville de Montréal pour l'année 2026	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 400,00	-
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	1769248	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 24271 pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments. Entente : 1666480 - lot 2.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 118,35	1666480
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1186640	2026-03-24	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 075,71	1765730
GROUPE SANYVAN INC.	1768851	2026-03-12	SAUVE, STEPHANE	SGPI//Paiement de facture-:Service de nettoyage caniveau	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 670,28	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1769386	2026-03-16	PAQUETTE, JANIE	DOWNS - ACHAT DE VALVE MOTORISÉ BAT : 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 141,85	-
WOLSELEY CANADA INC.	1767002	2026-03-02	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE RACCORDS, BOYAUX BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 277,43	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1767002	2026-03-02	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE RACCORDS, BOYAUX BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$381,48	-
DRAPEAUX ET BANNIERES L'ETENDARD INC.	1767448	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DRAPEAUX)	Bilan	Communication et marketing	$6 114,11	-
DRAPEAUX ET BANNIERES L'ETENDARD INC.	1767448	2026-03-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DRAPEAUX)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$34,64	-
ARTYS TRANSIT INC.	1767571	2026-03-04	ROSE, STEPHANIE	SCULT/ Transport et manutention d'œuvres d'art vers le CDCM et vers l'atelier de l'encadreur Michael Eifert.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 287,15	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1184628	2026-03-05	MONTPETIT, SYLVAIN	service externe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 028,68	-
SANTINEL INC.	1767819	2026-03-05	RINFRET, SIMON	Formation SIMDUT - SGPI Biodôme - Mathieu	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 719,16	-
SECURITE BUNZL	1769179	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - COUVRE-LUNETTES DE SECURITE UNIVERSELHARNAIS DE SECURITE AVEC ANNEAU,CORDE DE SECOURS ET AMORTISSEUR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 542,28	-
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	SLD1186116	2026-03-18	MARDI, YOUNES	PIECES DE JOHNSTON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 406,71	-
MPM DIESEL INC.	SLT1186477	2026-03-23	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2985.90$ DEVIS 287 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 726,53	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1187044	2026-03-26	GRENON, LUC	RESERVE DE FONDS CHEZ GROUPE GUY POUR RÉPARATION ECHAPPEMENT SELON SOUMISSION E-BL91120 POUR UN MONTANT DE 5651.78$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 933,66	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLD1179590	2026-03-12	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR LAGUE REF:013789 5016,03$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 252,13	1536262
SANIVAC	1754424	2026-03-02	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 Service de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur, entente 1753849	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	1753849
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1770070	2026-03-19	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments - Entente : 1638826.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 823,37	1638826
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1769711	2026-03-18	REICHSON, JORDY	SGPI - Service de réparation du système de caméra pour le centre Lasalle	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 423,56	-
BAULNE INC.	1770350	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // hors entente - LOT 3A - Paiement de la facture #VM3A-0226.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 349,64	-
WAJAX LTEE	1760093	2026-03-09	HADDAD, CARINE	DA 907773: 909635-913957 Location d'une génératrice pour janvier 2026 - Station pompage Lacordaire	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 732,57	-
SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC.	1767064	2026-03-02	LESAGE, SAMUEL	SGPI // A/O 25-21073 - Entente 1740538 - lot 11 - Service de grand ménage - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 001,39	1740538
UAP INC.	1769523	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1769177 - MELANGE D'ADHESIF EPOXY A SECHAGE RAPIDE,LIVRET DE 31 RONDES DE RAPPORT	Bilan	Construction	$162,48	-
UAP INC.	1769523	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1769177 - MELANGE D'ADHESIF EPOXY A SECHAGE RAPIDE,LIVRET DE 31 RONDES DE RAPPORT	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 358,44	-
UAP INC.	1769523	2026-03-17	JOLY, LINDA	REAP COLBERT RÉF 1769177 - MELANGE D'ADHESIF EPOXY A SECHAGE RAPIDE,LIVRET DE 31 RONDES DE RAPPORT	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$1 908,67	-
REGULVAR INC	1767001	2026-03-02	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Soumission VIL167A000001 pour service Immotique Télégestion Licence annuelle enteliweb. Numéro de licence - o38Vd-65dF6-QzGaY-4WFEa-Nb5MO-0A5zP_ Bâtiment 2406.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 716,56	-
UNI-SELECT INC.	1767183	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 830,56	1678235
UNI-SELECT INC.	1767183	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$483,47	1678238
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1770753	2026-03-25	RENE, MARIE-FRANCE	SP-SDIS-26-020 - Accorder un contrat de services professionnels de 27 703.23 $, TTC, pour 2026, à Urbania Studios de création inc. - Projet : Réalisation d'un micromag sur ÉMMIS	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$25 296,74	-
METAL ST-JEAN INC.	1768018	2026-03-06	MISHRA, ANJALI	IN 509502 (GP) - Gré à gré - Fourniture de 10 poubelles de rues pour le projet du CHUM - Lot 1, Réso travaux CM25 0146. Dem. Sébastien Breton, Réf. V/Soumission Q-MSTS-6852-V8 du 12 février 2026	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$6 750,27	-
MITCHELL 1	1768700	2026-03-11	CONSTANTINO, DANIEL	SMRA / Renouvellement licence Prodemand pour le Parc Auto SPVM année 2026	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 203,48	-
TECKSOL DGE INC	1769684	2026-03-18	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1614392 - Lot 2C - Paiement de la facture #302758 pour entretien d□équipements de mécanique du bâtiment - CVAC - pour divers bâtiments de la Ville(Déc 2025).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 123,22	1614392
EMCO CORPORATION	1768338	2026-03-10	HUARD, FRANCOIS	REAP COLBERT - FOURNITURE DE PIECES DE RECHANGE POUR BORNES D'INCENDIE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$30 289,93	1688728
10778842 CANADA INC.	1769067	2026-03-13	MARSOT, ELSA	SCULT/ Évaluation de l'état de conservation de la sculpture Cheval à plume	Culture	Autres - activités culturelles	$5 249,37	-
COGECO MEDIA INC.	1769430	2026-03-16	SAUVE, STEPHANIE	SRHC / Service de placement média publicitaire radiotéléphonique dans le cadre de la campagne Propreté 2026 - CFGL-FM et balados	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$11 338,65	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	1767169	2026-03-02	NOEL, ANNE-MARIE	RPP - REAPP: Achat de pompe hydraulique	Bilan	Matériel roulant	$2 561,98	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	1767169	2026-03-19	NOEL, ANNE-MARIE	RPP - REAPP: Achat de pompe hydraulique	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1727936	2026-03-12	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 880351-883200 ;913073 #2507080006 - MC Mtl-Nord - Travaux liés à la régie, contrat C-25-022	Montréal-Nord	Centres communautaires - Activités culturelles	$22 651,05	-
USD GLOBAL INC.	1742502	2026-03-11	MILORD, MARIE-FRANCE	SENV / Distribution des bacs de 240L et 360L pour la collecte des ordures ménagères. Entente 1718154	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$6 838,88	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1769102	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour installer rivets dans le bas des portes- Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 413,16	1638829

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS ROBERT	AVM1186724	2026-03-24	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO EQUIPEMENT ROBERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 814,62	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738311	2026-03-04	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 38, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$33 864,77	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1184599	2026-03-05	AUDY, MICHEL	C2015965 (COLONNES DE DIRECTION ,ÉTRIERS DE FREIN, VOITURETTE TORO 2020, JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 276,03	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1186748	2026-03-24	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 546-13800 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 182,17	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	NDG1186624	2026-03-24	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	317-12097 ACTUATEUR DE LEVE BAC POUR CAMION A DECHETS. COMMANDE URGENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 023,42	-
COSIGMA INC.	1725892	2026-03-12	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Services professionnels en ingénierie. Expertise structurale_Réfection du pavillon des baigneurs du Natotorium de Verdun	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$93 438,87	-
MECANO ALCA INC	CES1182357	2026-03-10	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 212,37	-
MULTI PSI INC.	1770213	2026-03-20	BURGY, JOHANNE	SGPI Services d‑installation du système de lavage (lave‑auto) incluant la main‑d‑œuvre et les frais de déplacement.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 741,57	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS1186645	2026-03-26	LAPLANTE, JEAN-MARC	TENSIONNEUR 680102400	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 850,52	-
ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1767881	2026-03-05	HENKELMANN, YVONNE	RH - SRHC - Service de formation pour la signalisation des travaux routiers (installateur), pour les dates suivantes: 6 mai, 20 mai, 27 mai, 10 juin 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 992,00	-
STRATEGIA CONSEIL INC.	1748824	2026-03-06	ORTEGA, CARLOS	SGPI - GAG - SP - contrat d'analyse de constructibilité pour le Centre Gadbois. La dépense est prévue au PDI et est répartie durant les années 2025 et 2026.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$4 619,45	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1184182	2026-03-02	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	C-11400100 LICENCE ANNUELLE 2026 NAVISTAR ISIS A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 151,89	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1184099	2026-03-02	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	511-17639 / piéces climatision et chauffage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 394,11	-
CHEM-AQUA (TM)	1769873	2026-03-19	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PRODUITS POUR TRAITEMENT D'EAU - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 800,91	-
AMRIZE CANADA INC.	1746293	2026-03-09	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA / SCA_Pierre concassée MG-20 (BG3116-3201)_ saison hivernale 2025-2026 (ANG, AC, LAN, RL, Ver, LAC_ SP. L'entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$2 210,13	1594243
WOLSELEY CANADA INC.	1767020	2026-03-02	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE ROBINET DE CHASSE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 420,74	1657298
ROBERT BOILEAU INC	1767168	2026-03-02	MIADI, WAFA	RPP - REAPP: Achat de pièces de remplacement Freinage, hydraulique et contrôle	Bilan	Matériel roulant	$1 068,98	-
ROBERT BOILEAU INC	1767168	2026-03-03	MIADI, WAFA	RPP - REAPP: Achat de pièces de remplacement Freinage, hydraulique et contrôle	Bilan	Matériel roulant	$6 557,03	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1712059	2026-03-04	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	GAG SGPI - 3 SOUMISSIONNAIRES - 2 SOUMISSIONS RECU - Ateliers Viau - Réfection des systèmes de ventilation - Surveillance travaux décontamination (amiante, plomb, moisissure)	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$3 675,07	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	LAC1184776	2026-03-06	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	SUPPORT 7011736 / JOINT DE SIEGE D'ADMISSION 7003891	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 253,14	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1764192	2026-03-06	RIVARD, THOMAS	Pièces diverses pour l'aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$4 535,98	1732401

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1764192	2026-03-06	RIVARD, THOMAS	Pièces diverses pour l'aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$9 863,57	1732402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1764192	2026-03-06	RIVARD, THOMAS	Pièces diverses pour l'aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$79,79	1740505
FAUCHER INDUSTRIES	ROS1184998	2026-03-11	KONE, DAVID	DIVERS MATÉREIL POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR L'ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 059,65	-
CHAPITEAUX DUSSAULT INC.	1768983	2026-03-12	SENAT, CLAIRE-ACELIE	Location de chapiteaux pour les Butinerires du 24 au 26 juillet 2026 - Devis 3445	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 175,00	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1769171	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PILE SECHE INDUSTRIELLE ALCALINE DE TYPE AA,FORET HELICOIDAL A POINTE FENDUE,PAIRES DE BOUCHONS D'OREILLES JETABLE EN MOUSSE,	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 704,27	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1769171	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PILE SECHE INDUSTRIELLE ALCALINE DE TYPE AA,FORET HELICOIDAL A POINTE FENDUE,PAIRES DE BOUCHONS D'OREILLES JETABLE EN MOUSSE,	Bilan	Outillage et machinerie	$8 290,55	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1769171	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PILE SECHE INDUSTRIELLE ALCALINE DE TYPE AA,FORET HELICOIDAL A POINTE FENDUE,PAIRES DE BOUCHONS D'OREILLES JETABLE EN MOUSSE,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$970,08	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1181627	2026-03-23	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 759,02	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1181627	2026-03-24	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$629,92	1687672
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1186720	2026-03-24	CHAREST, VICTORIA	PIECES MOTEUR VARIÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 964,73	-
AGRIKOM MONTREAL INC	PIR1161104	2026-03-24	SZABO, ANDREA	APPEL DE SERVICE AGRIKOM UN PO RETENIR 1000$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 121,60	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	AVM1180042	2026-03-24	THIBAULT, MAXIME	MOLDBOARD ET KIT DE COUTEAU POUR PELLE D.S 7.5 926-21059	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 876,97	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1770742	2026-03-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$5 536,85	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1770742	2026-03-26	MOUHANDIZ, HAFIDA	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$3 097,34	1483436
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770842	2026-03-25	HUARD, FRANCOIS	REAP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK" SANS PURGEUR, ENTREE COMPRESSION CUIVRE, BOUCHON EN LAITON CARRE, TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 576,11	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770842	2026-03-25	HUARD, FRANCOIS	REAP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK" SANS PURGEUR, ENTREE COMPRESSION CUIVRE, BOUCHON EN LAITON CARRE, TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$25 409,49	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770842	2026-03-25	HUARD, FRANCOIS	REAP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK" SANS PURGEUR, ENTREE COMPRESSION CUIVRE, BOUCHON EN LAITON CARRE, TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 098,88	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770842	2026-03-25	HUARD, FRANCOIS	REAP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK" SANS PURGEUR, ENTREE COMPRESSION CUIVRE, BOUCHON EN LAITON CARRE, TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 300,51	1740521
GROUPE QUALINET INC	1770063	2026-03-19	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour la fourniture de services de nettoyage après sinistre pour les bâtiments VDM- Entente 1680364.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 888,50	1680364
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1769122	2026-03-13	BOLDUC, GUY	SMRA/ Loc. d'une Camionnette 4x4 à cabine d'équipe (4 portes/6 places) avec gyrophare ou mini-barre lum., flèche, ensble de remorquage avec prise élec. et grille de protec. de cabine pour 7 mois à partir du 1er avril 2026 - Entente 1753077	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 926,59	1753077
EBI ENVIROTECH INC.	1767186	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement de huit factures pour pour l'acquisition de service sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulotte - Entente 1594156.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 129,46	1594156
C.R.I. ENVIRONNEMENT INC	1769130	2026-03-13	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Soumission 14114 - Disposition des matières dangereuses et résiduelles Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 381,50	-
J.A. LARUE INC	1768291	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$5 116,38	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	1768291	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$64,99	-
J.A. LARUE INC	1768291	2026-03-23	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$129,74	-
PEPINIERE LEMAY INC.	1767070	2026-03-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Achat d'arbres, arbustes, vignes et herbacées pour le Biodôme 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 008,50	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1768716	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - BOTTES DE TRAVAIL , HOMME,BOTTINES DE SECURITE, SEMELLES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 408,97	1644900
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1767601	2026-03-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE• MARQUEUR RECTANGULAIRE, FEUX DE RECULON , LUMIERE RONDE A DEL	Bilan	Matériel roulant	$2 481,53	1698459
PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1770296	2026-03-23	DUBOIS, SERGE	SGPMRS/ Achat d'engrais granulaire pour le SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$4 016,83	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1770843	2026-03-25	JOLY, LINDA	REAP COLBERT BORNE D'INCENDIE 8' PREMIER D67M	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$17 670,44	1546486
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1768038	2026-03-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - SPÉCIALISTE DE GAMME TIGE DE SUPPORT DE RESSORT, «MODELE HD»,PATIN,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Bilan	Matériel roulant	$754,79	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1768038	2026-03-19	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - SPÉCIALISTE DE GAMME TIGE DE SUPPORT DE RESSORT, «MODELE HD»,PATIN,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$209,97	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1768038	2026-03-23	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - SPÉCIALISTE DE GAMME TIGE DE SUPPORT DE RESSORT, «MODELE HD»,PATIN,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Bilan	Matériel roulant	$2 621,02	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1769400	2026-03-16	CONSTANTINO, DANIEL	SMRA / Paiement de la facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$2 793,00	-
LES EMULSIONS BOURGET INC.	1768446	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - EMULSION DE BITUME, LIANT D'ACCROCHAGE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 299,25	-
LES EMULSIONS BOURGET INC.	1768446	2026-03-16	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - EMULSION DE BITUME, LIANT D'ACCROCHAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$262,47	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768336	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - SELLETTE DE BRANCHEMENT, RACCORD FLEXIBLE, MANCHON DE TRANSITION, COUVERCLE POUR BOITE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 708,45	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1768336	2026-03-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP COLBERT - SELLETTE DE BRANCHEMENT, RACCORD FLEXIBLE, MANCHON DE TRANSITION, COUVERCLE POUR BOITE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 897,65	1740521
EQUIPEMENT DE REHABILITATION ENVIRONNEMENTAL	1769297	2026-03-16	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SIRR/ Achat de sondes à niveau d'eau	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$2 596,50	-
EXPROLINK INC.	1768158	2026-03-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - TUYAU D'ASPIRATION,8" X 6' POUR ASPIRATEUR,FILTRE DE POMPE A TRANSMISSION	Bilan	Matériel roulant	$8 050,44	-
REGULVAR INC	1770344	2026-03-23	MCDUFF, DAVID	SGPI // Soumission 20032026 : Formation employés. Formation Création d'interfaces graphiques le 28 et 29 avril 2026 __ Au 3985 boulevard Industriel, H7L 4S3 Laval, pour Pierre Guillon - Mathieu Faucher - Béatrice Lord - Steve Potvin.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 448,87	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1768439	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - COUPE-BORDURES A GAZON,PELLE RONDE EN ACIER,SARCLOIR AJUSTABLE	Bilan	Outillage et machinerie	$4 667,30	-
SOCIETE DU VIEUX-PORT DE MONTREAL INC	1768742	2026-03-11	PEIGNIER, FLORIAN	IN 504801 (GP) - Gré à gré - Abonnement corporatif pour les mois de mai, juin et juillet 2026	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	$65 827,22	-
LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1768730	2026-03-11	WAN, HOK	SGPI\\Paiement de facture- Modernisation SW200 et vérification du bon fonctionnement.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 185,85	-
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1768593	2026-03-11	LEONG, CINDY	SEPLV - Achat d'un espace publicitaire auprès de Tourisme/Montréal. EPLV-2026.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$32 620,00	-
SERVICE LUBRICO INC.	VER1184414	2026-03-04	GRENON, LUC	c11412500 po a la demande de ugo bertrand pour achat devidoir de garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 669,74	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1769539	2026-03-17	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Entente : 1666379 - SIM - Paiement de la facture #MTL20260131-00 pour la fourniture de services d'électriciens pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$55 171,80	1666379
CREUSAGE RL	1764606	2026-03-02	LAMBERT, LYNE	LAS-TP-BCO 2026 - Travaux d'excavation pneumatique et remplacement de boîte de service	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 399,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738326	2026-03-04	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 29, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 538,65	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738326	2026-03-10	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 29, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 242,46	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1770420	2026-03-23	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - GAG- SP- 4 soumissionnaires - 3 soumissions recu, Services professionnels - Étude de concept Stratégie énergétique du Jardin botanique de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$55 433,40	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1185142	2026-03-11	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 752-16312 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 414,09	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1186122	2026-03-18	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O14799 BT 1279633 UNITÉ 212-18623	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 239,68	-
LINDE CANADA INC.	SLD1184933	2026-03-09	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND POUR LINDE FACTURE ANNEE PASSSER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 152,14	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1767653	2026-03-04	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE BAGUE , BOUCHON ET RONDELLE REDUCTRICE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 064,29	-
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1769517	2026-03-17	GLOUTNEY, ERIC	Formation OPA - Préposé à l'aqueduc pour Sacha Bergeron, Mario Hébert et Guillaume Laferrière du 11 au 19 novembre 2025 selon les factures #25-0985 et #25-0991	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 063,02	-
BRANDT TRACTEUR	1770461	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PROJECTEUR,TRAVAIL (WORK LAMP),TENSIONNEUR DE COURROIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1770461	2026-03-24	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - PROJECTEUR,TRAVAIL (WORK LAMP),TENSIONNEUR DE COURROIE	Bilan	Matériel roulant	$3 244,72	1542105
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	MHM1184601	2026-03-05	ARSENAULT, JESSY	PIECE POUR UNITE 539-14196	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 469,40	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1185526	2026-03-13	ARCE, CRISTIAN	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 3738,05 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION W0104427-01 (RESSORT IDEAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 924,49	-
MECANICACTION INC.	1769483	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1532513 - lot Est. Paiement de facture A24414 pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$29 948,58	1532513
SOLUTIONS ECO-FITT INC.	1769778	2026-03-18	MARTEAU, ELODIE	SEAU / Acquisition de Pastilles de détection de fuites	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 351,72	-
CUBEX LIMITED	ANJ1185663	2026-03-16	COTE, KARINE	PIECES DE BALAI RAVO, FOURNISSEUR EXCLUSIF, GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 644,23	-
CUBEX LIMITED	ANJ1183353	2026-03-17	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	demande de service balai aspirateur de rue garage anjou	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 119,58	-
CROSSROADS C ET I DISTRIBUTORS INC.	1770470	2026-03-24	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 3444 BOUL. SAINT-JOSEPH EST - ACHAT ISOLATION - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 730,30	-
ARKEOS INC.	1770176	2026-03-20	WU, CANDY YU	S-2357 : Interventions archéologiques dans le cadre des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$43 856,43	-
MECANIQUE SGR INC	CAR1186032	2026-03-18	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 785,68	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768967	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 8572 Drolet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
SPECTRALITE	1769991	2026-03-19	WU, CANDY YU	Soumission no : SC 73339	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 055,19	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1768747	2026-03-12	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MATERIEL POUR L`ATELEIR - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 455,20	-
SANIVAC	1754127	2026-03-03	PLANTE, STEPHANE	Service de dégel de branchement d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur. Entente # 1753864.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 698,25	1753864

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANIVAC	1754127	2026-03-05	PLANTE, STEPHANE	Service de dégel de branchement d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur. Entente # 1753864.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 698,25	1753864
NEDCO	1766968	2026-03-02	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PALTEAU MONT ROYAL ACHAT PIÈCES ÉLECTRIQUES OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 268,90	-
NEDCO	1766968	2026-03-10	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PALTEAU MONT ROYAL ACHAT PIÈCES ÉLECTRIQUES OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$293,76	-
GLT + INC	1703103	2026-03-03	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI -ENTENTE 1559156 - Service de surveillance de chantier estimé à 785 heures, ainsi que 10% des heures en coordination par le/la chargé(e) de projet GLT+ et 10% en soutien administratif. Atelier Viau.	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$5 525,96	1559156
ROBERT BOILEAU INC	1768233	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP RPP MAG RÉSERVE - BAGUE BUSHING,POMPE DE LAVAGE ASSEMBLEE, BRAS DE MARTEAU DE LAME	Bilan	Matériel roulant	$9 986,38	-
ROBERT BOILEAU INC	1768233	2026-03-11	JOLY, LINDA	REAP RPP MAG RÉSERVE - BAGUE BUSHING,POMPE DE LAVAGE ASSEMBLEE, BRAS DE MARTEAU DE LAME	Bilan	Matériel roulant	$734,91	-
CENTRAL RAIL SUPPLY LTD	1768405	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CLOUS CARVELLE EN ACIER NOIR	Bilan	Construction	$3 082,43	-
CENTRAL RAIL SUPPLY LTD	1768405	2026-03-13	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CLOUS CARVELLE EN ACIER NOIR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$247,25	-
METAUX ABSOLUS INC.	ROS1185079	2026-03-11	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE ALUMINIUM ANTIDÉRAPANT POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 142,27	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1185769	2026-03-16	LONGPRE, JEREMIE	bouchon planetaire demarreur et flange du 513-14013	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$109,94	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1185769	2026-03-16	LONGPRE, JEREMIE	bouchon planetaire demarreur et flange du 513-14013	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 987,66	-
LM 1947 INC.	1769322	2026-03-16	HADDAD, CARINE	DA 914743 Travaux de remplacement du radiateur, des batteries et du filtre à air à la staion de pompage Henri-Bourassa	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$19 976,51	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	1770896	2026-03-26	MIADI, WAFA	RPP - REAPP: Achat de pièces : cadre ajusteur de siège, mousses de siège et joint à rotule supérieur	Bilan	Matériel roulant	$2 921,29	-
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1767737	2026-03-05	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // AO 23-19500 - Lot 2 - Entente 1567649 - Service pour l'entretien des toitures - Secteur Est - 2026 - Oussama Boutaour Kandil.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$41 732,25	1567649
GLT + INC	1769619	2026-03-17	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - Entente # 1567664 - Étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 640,00	1567664
GLT + INC	1769619	2026-03-18	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - Entente # 1567664 - Étanchéiser les tétraèdres de la toiture du Biodôme.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 096,00	1567664
MECANICACTION INC.	1769519	2026-03-17	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Entente : 1532526 - lot Ouest. Paiement de facture A24413 pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$56 314,56	1532526
LES SERVICES EXP INC.	1769288	2026-03-16	HEVEY, GILLES	SCONCA / Services professionnels pour la conception de travaux d'infrastructures routières, d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues. - Lot 3. L□□entente 1694713	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$42 893,17	1694713
CATHERINE DESJARDINS	1767504	2026-03-04	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Banque d'heures - Mandat de coordination du programme d□□autochtonisation du Jardin Botanique pour 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 400,00	-
MECANICACTION INC.	1767594	2026-03-04	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1532513 - lot Est - Paiement de facture A24122 pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 810,59	1532513
MARTINE ASSELIN	1768871	2026-03-12	POTVIN, ERIC	SCULT/ Cachet pour l'exposition «Les pieds en haut : Lou».	Culture	Autres - activités culturelles	$7 412,12	-
ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1768448	2026-03-10	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Formation "Signalisation des travaux routiers pour gestionnaire planificateur" dans le cadre de CB Gestion 2026, aux dates suivantes: 31 mars, 15 avril, 11 mai, 20 mai, 21 septembre, 21 octobre et 9 novembre 2026	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$22 632,15	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768302	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM/ / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES DE MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$254,64	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768302	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM/ / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES DE MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$48 942,43	1483436

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1768302	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM/ / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES DE MARQUE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$47 591,44	-
UAP INC.	1750612	2026-03-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BALAI,ESSUIE-GLACE)	Bilan	Matériel roulant	$3 151,14	-
EXPROLINK INC.	1767223	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PORTES, GAIUNES, RESSORTS)	Bilan	Matériel roulant	$2 300,27	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1765648	2026-03-18	JOLY, LINDA	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SOIULIERS,ESPADRILLES, BOTTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$9 104,51	1644900
BETON BRUNET LTEE	1768200	2026-03-09	HADDAD, CARINE	DA 913978 -913989 Service de signalisation- paiement de facture	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 677,19	-
BETON BRUNET LTEE	1768200	2026-03-10	HADDAD, CARINE	DA 913978 -913989 Service de signalisation- paiement de facture	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 230,01	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770743	2026-03-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 518,43	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770743	2026-03-26	MOUHANDIZ, HAFIDA	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$433,58	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770743	2026-03-26	MOUHANDIZ, HAFIDA	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 603,19	1740521
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1770743	2026-03-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$451,03	-
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1711273	2026-03-13	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Location de 3 conteneurs de 40 pieds Blanc, pour 6 mois	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 086,62	-
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1711273	2026-03-17	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Location de 3 conteneurs de 40 pieds Blanc, pour 6 mois	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 086,63	-
VANESSA NICOLAI	1767626	2026-03-04	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Traduction et révision du français vers l'anglais pour le Kiosque du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$4 350,00	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MHM1186603	2026-03-24	CADOTTE, ERIC	TURBO, EGR VALVE, PIECES MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 154,53	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1768287	2026-03-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$11 124,05	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1768287	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$4 894,14	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1768287	2026-03-13	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES POUR LA MÉCANIQUE	Bilan	Matériel roulant	$89,30	-
TECKSOL DGE INC	1770604	2026-03-24	WAN, HOK	SGPI // Entente 1614391 - Lot 1C. Paiement de la facture #302843 - Janvier 2026 pour service d□entretien d□équipements de mécanique - CVAC.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 487,07	1614391
TOLGECO INC.	1769491	2026-03-17	BENCHIBA, DRISS	CIMENT et SABLE SAKRETE	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$2 122,54	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1185428	2026-03-12	AUDY, MICHEL	C2016327 (PIÈCES DIVERSES ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 173,92	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1185428	2026-03-19	AUDY, MICHEL	C2016327 (PIÈCES DIVERSES ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$167,98	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	RPP1186292	2026-03-19	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 317-23016 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 603,63	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	CES1184334	2026-03-10	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES CUMMING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 132,54	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1185605	2026-03-13	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES MITSUBISHI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 920,76	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1770257	2026-03-20	GIRARD, YANNICK	Plomberie - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 492,00	-
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1763964	2026-03-10	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - ACHAT MATERIAUX DE CONSTRUCTION GUICHET KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 377,99	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1769782	2026-03-18	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE D'OUTILS DIVERS (EN LIEN AVEC BC 1760171) BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 665,76	-
FONDATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHES CLINIQUES DE MONTREAL	1704197	2026-03-02	WU, CANDY YU	Tournoi parcours santé 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 000,00	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1768454	2026-03-10	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6709 rue saint Dominique -RPP DDTET-Études technique (A K) soumissions : Envoyées: 5 Reçues: 3	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 375,44	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1186187	2026-03-19	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVER FONDS ET FOURNIR P.O AU MONTANT DE $ 2473,22 AVANT TAXES, SELON SOUMISSION BC84048 (LONGUE POINTE CHRYSLER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 596,57	-
REVALORISATION TPOL INC.	MHM1184374	2026-03-04	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ E360S POUR FAIRE RAMASSER VIEILLE CHENILLE DE BOMBARDIER A 290$ LA TONNE METRIQUE SELON SOUMSSION DU FOURNISEUR POUR LA SOMME DE 600$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 253,03	-
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	MHM1181717	2026-03-17	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ ADF DIESEL POUR REPARATION TETE DE MOTEUR ET SEAL DE CRANK QUI COULE SELON SOUMISSION FOURNISSEUR #S011-002745 POUR LA SOMME DE 14.092.11$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 646,18	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1184610	2026-03-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-12002 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 230,64	-
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	1768882	2026-03-12	BERNAQUEZ, STEPHANE	2026 Phase 1 - Membre du jury (P.Hudon) dans le cadre du projet Réinventer Montréal 2025-2027 C40 Reinventing Cities, site du 150 Louvain Ouest (mandat DG-2024-032).	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 624,69	-
VERSALYS	1746517	2026-03-11	PELLERIN, CATHERINE	Service de révision de documents techniques et de l'amélioration d'un gabarit accompagné d'un fascicule d'instructions.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$25 561,30	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	PAT1184379	2026-03-04	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, ENTRETIEN / REPARATION VEHICULE / APPAREIL, SMRA, P.A.T./ R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 845,10	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1768951	2026-03-12	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité en urgence au 8533 Drolet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,65	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1767791	2026-03-05	SAUVE, STEPHANE	OUEST LES SUD OUEST ACHAT KIT D'ENTRETIEN GARAGE COUR SUD OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 008,74	-
SANIVAC	1770232	2026-03-20	BROSSARD, LOUIS	Pompage de puis - SGPI Biodome - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 060,00	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR1186702	2026-03-24	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 343,61	-
GROUPE MLX INC.	1755821	2026-03-11	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'un hydroexcavateur avec opérateur en urgence	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 692,93	-
SECURITE LANDRY INC	1766973	2026-03-02	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE HARNAIS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 052,83	-
SECURITE LANDRY INC	1766973	2026-03-16	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE HARNAIS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15,75	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAS1184527	2026-03-04	VINCENT, KARINE	PIECES FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 320,95	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1184520	2026-03-04	THIBAULT, MAXIME	DIVERS POUR SAAQ CAMIONS 293-15032	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 556,99	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1768456	2026-03-10	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - COURROIE DE TREUIL AVEC CHAINE D'ANCRAGE,ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR	Bilan	Transport et entreposage	$3 940,19	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1768768	2026-03-13	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - 1soumission - Service professionnels pour la décontamination de la dalle du sous-sol 1 et locaux du sous-sol 2 de la Cour municipale.	Gestion et planification des immeubles	Cour municipale et magistrature	$2 357,39	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1768768	2026-03-17	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - 1soumission - Service professionnels pour la décontamination de la dalle du sous-sol 1 et locaux du sous-sol 2 de la Cour municipale.	Gestion et planification des immeubles	Cour municipale et magistrature	$471,48	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1621921	2026-03-19	AGO, CEDRIC	Projet SRB Pie-IX frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés, lot Henri Bourassa. (Traces Québec)	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$12 497,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1621921	2026-03-24	AGO, CEDRIC	Projet SRB Pie-IX frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés, lot Henri Bourassa. (Traces Québec)	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$343 073,83	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1770657	2026-03-25	LAURIN, JONATHAN	Stock Entretien Ménagé - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 976,50	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1186930	2026-03-25	ROUSSEL, BRUNO	PIÈCE POUR STEERING +COURROIE+AD9	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 325,23	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1769493	2026-03-17	WAN, HOK	SGPI // Entente : 1666468 - Autres - DA 1/2 - Paiement partiel de la facture #MTL20260131-01 pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$40 411,54	1666468
URGENCE NEIGE	1719715	2026-03-26	LESAGE, SAMUEL	SGPI // A/O 24-20767 - Entente 1702622 - Entretien des terrains vacants - 1er mai au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 163,79	1702622
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1769075	2026-03-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement six factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal - Entente : 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 441,36	1638831
MECANICACTION INC.	1767684	2026-03-04	WAN, HOK	SGPI // Entente :1532526 - lot Ouest - Paiement de facture a24121 (Déc 2025) pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 892,85	1532526
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1767980	2026-03-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // AO 23-19500 - Lot 3 - Entente 1567650 - Service pour l'entretien des toitures - Secteur Ouest - sans bât. 1161 -- 2026 - Oussama Boutaour Kandil	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$51 719,36	1567650
MARTIN ROY ET ASSOCIES INC.	1768000	2026-03-06	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - entente # 1649666 - Le mandat comprend deux volets: la Mise en service en architecture (enveloppe du bâtiment) et la Mise en service en électromécanique (climatisation, ventilation, chauffage, électricité, et système de gestion du bâ	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$71 223,37	1649666
MARTIN ROY ET ASSOCIES INC.	1768000	2026-03-06	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - entente # 1649666 - Le mandat comprend deux volets: la Mise en service en architecture (enveloppe du bâtiment) et la Mise en service en électromécanique (climatisation, ventilation, chauffage, électricité, et système de gestion du bâ	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$48 261,01	1649666
BAULNE INC.	1770320	2026-03-23	WAN, HOK	SGPI // Entente 1558071 - LOT 5B - Paiement de la facture #VM5B-0226 fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 223,07	1558071
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1767552	2026-03-04	PARE, MAGALIE	RH SRHC / Impression - Plomb 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 237,81	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767446	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMES, CADENAS, SANGLES...)	Bilan	Construction	$1 645,38	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767446	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMES, CADENAS, SANGLES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$319,12	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767446	2026-03-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMES, CADENAS, SANGLES...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 025,12	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1767446	2026-03-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMES, CADENAS, SANGLES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$190,11	-
SEL WARWICK INC.	1770838	2026-03-25	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - 20 KG, CHLORURE DE CALCIUM, 83% - 87 % (CALCL2), EN FLOCON OU GRANULES (	Bilan	Énergie et produit chimique	$7 972,33	1748734
PLOMBERIE SYRACUSE	1767321	2026-03-03	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 26-02-17237 pour fournir et installer un (01) abreuvoir simple réfrigéré avec eau filtrée, Éric Deschênes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 606,32	-
RE-PLAST ECO INC.	1764872	2026-03-20	GARNEAU, DOMINIC	SMRA / Acquisition de plastiques recyclés pour les ateliers spécialisés du Service du Matériel Roulant et des Ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$110 380,49	-
CHARLOTTE RISCH	1771143	2026-03-27	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Ajustement de contenu vidéo, rendu, compressions sur le site de Jardin de lumiere (Intégration effectuée du 17 au 22 aout 2026)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
UAP INC.	1767697	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Construction	$626,13	1547973
UAP INC.	1767697	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Matériel roulant	$50,27	1543868
UAP INC.	1767697	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Matériel roulant	$2 474,15	1547973
UAP INC.	1767697	2026-03-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 522,04	1547973
PROPRECAN INC	1767065	2026-03-02	LESAGE, SAMUEL	SGPI // 25-21073 - Lot 2 et 10 - Entente 1740517 et 1740534 - Service de grand ménage - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 086,62	1740517

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROPRECAN INC	1767065	2026-03-02	LESAGE, SAMUEL	SGPI // 25-21073 - Lot 2 et 10 - Entente 1740517 et 1740534 - Service de grand ménage - 1er janvier au 31 décembre 2026 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 405,79	1740534
MACPEK INC.	1768524	2026-03-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	MHM / REAPPRO/ INVENTAIRE - ACTIVATEUR HYDRAULIQUE,REMORQUAGE	Bilan	Matériel roulant	$4 746,23	-
BAULNE INC.	1770244	2026-03-20	WAN, HOK	SGPI // Entente 1690004 - LOT 3A - Paiement de la facture #VM3A-0226 pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 427,32	1690004
SOCIETE DES MUSEES QUEBECOIS	1768857	2026-03-12	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT/ Paiement de facture. Formation «Réaliser un sondage quantitatif à toute épreuve pour connaître ses pub»	Culture	Musées et centres d'exposition	$1 750,00	-
SOCIETE DES MUSEES QUEBECOIS	1768857	2026-03-13	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT/ Paiement de facture. Formation «Réaliser un sondage quantitatif à toute épreuve pour connaître ses pub»	Culture	Musées et centres d'exposition	$450,00	-
BAULNE INC.	1770212	2026-03-20	WAN, HOK	SGPI // Entente 1558071 - LOT 5B - Paiement de la facture #VM5B-0226-1 pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 301,02	1558071
EXPERTISE H2H INC.	1769897	2026-03-19	DUBUC, FANIE	CFP / Ouverture dossier 2025-077 | Enquête :planification, convocations, rencontres, prise version des faits, rédaction	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$12 829,47	-
GROUPE TAC COM	1764624	2026-03-03	MANUKYAN, HASMIK	RH-SRHC / Interagir en situation difficile / Cohorte 2026. L□entente 1662765	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 230,98	1662765
TECHNO-CONTACT INC.	1766603	2026-03-10	RICHER, FREDERIC	BEDARD - ACHAT DE CONTACTEURS BAT : 0868	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 428,89	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MHM1183842	2026-03-24	CADOTTE, ERIC	PIECES MOTEUR WACKER NEUSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 153,28	-
THERMOTECH COMBUSTION F.D.C. INC.	1767666	2026-03-04	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT KIT D'ENTRETIENT BATIMENT GASTON MIRON BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 342,78	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1768170	2026-03-09	BILODEAU, MARTIN	LARDIN - ACHAT D' OUTILS A BATTERIE ET A MAIN BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 153,17	-
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1768027	2026-03-09	LABOS, COSTAS	Consommation d'eau froidie de la Place des arts (bâtiments #1294).	Gestion et planification des immeubles	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	$2 856,63	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1765924	2026-03-10	DESJARDINS, LOUISE	VIAU // REAPPRO-INVENTAIRE-(GOUJON, BOYAU, SOUPAPE)	Bilan	Matériel roulant	$3 432,63	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738345	2026-03-04	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 37, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 898,60	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738345	2026-03-11	TERRASSON, CECILE	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 37, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 234,27	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1186523	2026-03-23	FANFAN, PAUL VLADIMIR	VGT VALVE ET A AIR MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 654,50	-
PRO KONTROL	1769383	2026-03-20	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0001 HOTEL DE VILLE DE MONTREAL -A CHAT ACTUATEUR SIEMENS KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 270,53	-
CENTAURECOM INC.	1768001	2026-03-06	MATTEAU, VALERIE	EPLV - Achat de vêtements de travail pour les employés du biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$25 670,90	-
NORBEC COMMUNICATION	ROS1185300	2026-03-17	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS MATÉREIL ELECTRONIQUE POUR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 904,49	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	ANJ1186558	2026-03-23	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	inspection d'appareils de levage garage Anjou	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,70	-
MECANICACTION INC.	1767751	2026-03-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de la facture A24123 pour divers travaux (entente 1532541 épuisée).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$23 045,15	-
CUMMINS CANADA ULC	PIR1156677	2026-03-04	KARABAEV, ULUKBEK	ENTRETOISE -/- 3027728	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 645,18	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 MARS 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	PAT1183986	2026-03-19	CADOTTE, ERIC	BON DE COMMANDE POUR SERVICE EXTERNE, INSPECTION / REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE, RDP/PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 704,99	-
OMLAND HOSPITALITY PRODUCTS LTD	1767883	2026-03-05	PAQUETTE, JANIE	Projet Louvain - Lits plateforme en acier robuste MetGuard format simple (Twin), selon soumission 2020-1191	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 841,51	-
CUBEX LIMITED	LAS1181852	2026-03-17	GAUVREAU, ALAIN	MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 026,44	-
GROUPE ABS INC.	1710228	2026-03-04	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI -ENTENTE 1675461 - Service pros de surveillance environnementale, afin de caractériser les sols à l'intérieur du bâtiment pour en disposer du site selon les règlements en vigueur. Ateliers Viau.	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$2 464,90	1675461
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1767729	2026-03-05	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT DE HOSES POUR ZAMBONI BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 138,29	-
PHILIPPE BERTRAND	1751434	2026-03-10	LE NAY, ALBANE	SEPLV - Services professionnels d'études de marché et plan d'affaires jardin botanique 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$26 600,00	-
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1768590	2026-03-11	GLOUTNEY, ERIC	Achat de pièces pour les travaux d'aqueduc et d'égouts selon soumission #S58993 et #S58245	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 501,56	-
OXYGENE REGIONAL INC.	SLT1185436	2026-03-12	MONTPETIT, SYLVAIN	ABRASIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 313,43	-
PRODIESEL (2009)	SLT1185521	2026-03-13	MONTPETIT, SYLVAIN	ECM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 495,56	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	AVM1186308	2026-03-19	GAUVREAU, ALAIN	KIT TURBO REMAN AVEC ACTUATOR 393-18020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 106,57	-
							29 487 830,70 $	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.04

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1269902003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus - 10 ans plus tard : des progrès décevants »

Il est recommandé au comité exécutif :

- de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.

Il est recommandé au conseil municipal :

- de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants ».

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-04-10 14:32

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269902003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus - 10 ans plus tard : des progrès décevants »

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises (le Conseil) a déposé, le 12 mai 2025, 10 recommandations auprès du conseil municipal dans son rapport intitulé « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants ».
L'avis porte sur les conditions de travail des femmes cols bleus à la Ville de Montréal et fait suite à l'avis « Col bleu : un emploi pas toujours rose! » publié en 2013 par le Conseil des Montréalaises (CM).

Le Conseil ayant mené à une recherche puis à un avis adopté par les membres bénévoles de ce conseil à leur assemblée générale en mars 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0470 - 12 mai 2025 - Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé : « Femmes cols bleus; 10 ans plus tard : des progrès décevants »

DESCRIPTION

S.O

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CM21 0196, adoptée le 22 février 2021, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'un conseil consultatif et dépose une réponse ayant trait à celui-ci en vertu de l'article 17 du règlement 19-051-modifié.
Cet article indique que le comité exécutif doit répondre, par écrit, à tout avis lui étant

adressé par l'un des conseils consultatifs dans un délai raisonnable.
Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 10 recommandations contenues dans l'avis « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants »., le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

Les conseils consultatifs bonifient, par leur analyse et recommandations, les projets et politiques de l'Administration. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux avis déposés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis SABOURIN
chef(fe) division-soutien commissions permanentes, conseils consultatifs, bur. presidence

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-10

Francis SABOURIN
chef(fe) division-soutien commissions permanentes, conseils consultatifs, bur. presidence

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-04-10

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES FEMMES COLS BLEUS, 10 ANS PLUS TARD : DES PROGRÈS DÉCEVANTS RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Le Conseil des Montréalaises a initié des travaux visant à examiner la situation des femmes cols bleus à la Ville de Montréal. Le document intitulé Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 12 mai 2025.

Le comité exécutif remercie les membres du Conseil des Montréalaises ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Nous avons pris acte de la situation préoccupante telle que rapportée dans l'Avis et nous reconnaissons que beaucoup de travail demeure à faire pour offrir aux femmes cols bleus un milieu de travail sain, où toute personne est traitée avec respect, égalité, inclusion et dignité. Nous réitérons notre engagement à appliquer une approche de tolérance zéro envers les incivilités et la discrimination avec de nouvelles mesures qui répondront aux recommandations formulées par le Conseil des Montréalaises.

Dans ce présent document, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des dix (10) recommandations émises par le conseil. Bien que plusieurs actions soient déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement en réponse aux recommandations, le comité exécutif mandate les services responsables de mieux les faire connaitre afin de bien répondre aux préoccupations et besoins formulés par le conseil dans son rapport.

Égalité 2

Recommandation 1 2

Recommandation 2 4

Recommandation 3 4

Dotation en personnel 6

Recommandation 4 6

Recommandation 5 7

Recommandation 6 8

Conciliation famille-travail 9
Recommandation 7 9
Harcèlement, discrimination et plaintes 9
Recommandation 8 9
Recommandation 9 11
Santé et sécurité au travail 12
Recommandation 10 12
ANNEXE 14
Ventilation des données de représentation des femmes cols bleus 14

Égalité

Recommandation 1

Que la Ville de Montréal applique l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) au Plan stratégique Équité diversité inclusion (EDI) 2023-2027, particulièrement en ce qui a trait au programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) :

a. Que la Ville de Montréal applique l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) au Plan stratégique Équité diversité inclusion (EDI) 2023-2027, particulièrement en ce qui a trait au programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

   Réponse : Le plan stratégique EDI de la Ville de Montréal fut réalisé de façon participative et inclusive. Il intègre l'approche ADS+ autant dans les libellés de ses résultats que dans ses indicateurs et cibles.

Le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) est un intrant de ce plan stratégique. Le PAÉE comprend notamment des mesures de redressement et des objectifs pour les femmes. La Ville s'assurera de le rendre plus visible et accessible en déposant les mesures et cibles du PAÉE sur la page *carrières* du site de la Ville.

b. Que la Ville produise des données sur les femmes cols bleus, ventilées selon les groupes visés par le PAÉE, et qu'elle les diffuse publiquement.

Réponse : La Ville dépose annuellement des données sur l'embauche et la représentation par groupes visés et par catégories d'emploi sur le portail des données ouvertes. Voici le lien pertinent : https://donnees.montreal.ca/fr/dataset/diversite-en-emploi-a-la-ville-de-montreal

Elle produit aussi des données ventilées depuis le premier avis du Conseil des Montréalaises qui portait sur les femmes cols bleus (2013). Ces données sont disponibles et elles peuvent être demandées au besoin. Nous joignons en annexe les données de représentation pour les femmes cols bleus ventilées pour chacun des quatre autres groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

c. Que la Ville applique l'ADS+ en continu, c'est-à-dire avant la mise en place des actions, pendant celles-ci, ainsi que dans les bilans et diagnostics des actions.

Réponse : En plus de ce qui a été précisé précédemment, rappelons que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) appuie les unités de la Ville dans le renforcement de leurs pratiques et leurs capacités en matière d'inclusion sociale dans tous les domaines municipaux : communications, approvisionnement, ressources humaines, aménagement urbain, programmation culturelle et plus encore. L'ADS+ est donc une approche portée par la mission du SDIS.

Plusieurs actions ont été et sont mises en œuvre en lien avec l'ADS+ :

- L'ensemble des unités de la Ville ont eu accès à une formation en ADS+ en 2021 et 2022.
- Une communauté de pratique en ADS+ est animée à l'intention des personnes ressources en ADS+ à la Ville.
- L'ensemble des cadres du Service des ressources humaines et des communications (SRHC) ont été formés à l'ADS+ (appliquée à leur domaine d'intervention) en 2024 et 2025.
- L'ADS+ est un des principes directeurs prévu à la politique EDI et antiracisme.

Recommandation 2

Que la Ville de Montréal vise une représentation d'au moins 20% de femmes parmi les effectifs de cols bleus d'ici 2030 et se dote d'objectifs de représentation des femmes qui soient spécifiques selon les fonctions de cols bleus, dans le respect des principes d'accès à l'égalité en emploi.

Réponse : Le comité exécutif est en accord avec la recommandation et informe les membres du Conseil des Montréalaises que la Ville adoptera une cible de 20 % de représentation des femmes chez les cols bleus pour 2030. Cette cible est intégrée à nos indicateurs de rigueur de gestion, suivis par la Direction générale, et favorisera un changement de culture propice à la parité en emploi.

Les paramètres actuels de gestion des programmes d'accès à l'égalité ont permis de fixer une cible de représentation pour les élagueuses. Toutefois, comme la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) n'identifie pas de cible par emploi, il nous est difficile de fixer d'autres objectifs plus spécifiques.

À la suite d'une rencontre de travail, tenue en septembre entre la Ville, le Conseil des Montréalaises et Action travail des femmes, il a été convenu de demander à la CDPDJ la création d'une catégorie pour les emplois manuels qui supporterait nos mesures et cibles du PAÉE.

Recommandation 3

Que la Ville de Montréal reconnaisse le sexisme et s'engage fermement à lutter contre toutes ses formes, incluant celles qui touchent les femmes à la croisée des oppressions :

a. Que la Ville, en collaboration avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301), tienne une campagne de sensibilisation récurrente contre le sexisme.

   Réponse : Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et informe les membres du conseil que la Ville développera une campagne de sensibilisation sur le sexisme qui prendra en compte les enjeux spécifiques vécus par les femmes dans des milieux à prédominance masculine. La Ville souhaite que cette campagne se fasse en collaboration avec le Syndicat des cols bleus.

b. Que la Ville instaure une politique de tolérance zéro contre toutes les formes de sexisme et applique réellement des sanctions contre les personnes contrevenantes et celles qui cautionnent leurs agissements.

   Réponse : La Ville applique déjà une approche de tolérance zéro à l'égard de tous les comportements contrevenant à sa Politique de respect de la personne, qui inclue aussi les enjeux de sexisme. La Ville intensifiera toutefois ses efforts pour renforcer les compétences des contremaîtres et régisseurs dans la gestion des incivilités.

c. Que la Ville intègre dans ses formations des modules obligatoires sur le sexisme et les préjugés relatifs aux femmes dans les domaines traditionnellement masculins.

   Réponse : De façon générale, la thématique du sexisme est déjà présente dans toutes les formations en présentiel et en virtuel.

   Le programme d'accueil des cols bleus offert dans le Circuit bleu intègre désormais la présentation des obligations en ce qui a trait à la politique de respect de la personne et à la notion de tolérance zéro.

   D’autre part, dans le volet de Circuit bleu s’adressant aux gestionnaires de première ligne, la formation sur la gestion disciplinaire présente une situation de sexisme.

   Dans le cadre de la refonte de sa formation en ligne obligatoire sur le respect de la personne s’adressant à l'ensemble du personnel, la Ville a intégré une section spécifique sur le sexisme. Cette nouvelle formation est disponible depuis le 28 janvier 2026.

d. Que la Ville adopte une directive encourageant les équipes mixtes comprenant plusieurs femmes et hommes dans le travail quotidien.

   Réponse : Étant donné la nature de la convention collective, il n’est pas possible de développer une directive allant dans ce sens. Cependant, la Ville encouragera les directrices et directeurs des arrondissements et des services ainsi que les gestionnaires des travaux publics à porter une attention particulière à la mixité dans les processus de répartition dans les équipes lors de l'arrivée de nouvelles employées.

Dotation en personnel

Recommandation 4

Que la Ville de Montréal se dote de cibles d'embauche supérieures à celles qui sont déterminées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), afin d'atteindre au moins 20% de femmes parmi les effectifs de cols bleus d'ici 2030.

Réponse : *Comme indiqué à R2,* la Ville adoptera une cible de 20 % de représentation des femmes chez les cols bleus pour 2030. Cette première cible, vers une réelle parité, favorisera un changement de culture propice à la mixité en emploi.

a. Que ces cibles soient ventilées pour les groupes de femmes à la croisée des oppressions visées par le programme d'accès à l'égalité en emploi dans le Plan stratégique EDI 2023-2027.

   Réponse : Il n'est pas possible de ventiler les cibles pour les femmes pour les autres groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, car la CDPDJ ne fournit pas de taux de disponibilités pour ces populations spécifiques.

b. Que la Ville se dote de mesures afin de favoriser l'embauche, la promotion et la rétention des femmes cols bleus, avec des indicateurs mesurables.

   Réponse : Tout comme l'ensemble des actions nommées dans cette réponse, la Ville bonifiera les mesures d'égalité des chances du PAÉE qui touchent, entre autres à l'environnement favorable inclusif, les processus de dotation et la conciliation famille/travail pour les cols bleus. Le Service des ressources humaines et des communications va encourager et outiller les unités de la Ville pour qu'elles mettent en place des groupes de discussion avec les femmes cols bleus (ou toutes autres initiatives) visant à favoriser le partage de meilleures pratiques et à promouvoir un environnement de travail plus inclusif.

   Le Service des ressources humaines et des communications suivra l'évolution des indicateurs suivant : Nombre et pourcentage de femmes chez les cols bleus, nombre et pourcentage de femmes embauchées chez les cols bleus, nombre de candidatures de femmes aux affichages d'offres d'emploi chez les cols bleus, nombre de participantes aux séances d'information sur les emplois de cols bleus, sentiment d'inclusion des femmes chez les cols bleus, évolution des sous-représentations signifiées à la Ville par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour le groupe des femmes.

Recommandation 5

Que la Ville de Montréal s'assure que les procédures de test de préembauche des cols bleus soient transparentes, et qu'elle assume la responsabilité des modalités et des résultats des firmes qu'elle mandate pour la réalisation de ces tests.

Réponse : Dans le cadre des appels d'offres visant à obtenir les services d'une firme spécialisée dans l'évaluation des aptitudes physiques à un poste de cols bleus, les exigences quant aux qualités métriques et aux consignes d'administration du test ont été clairement définies afin d'assurer une passation de tests, transparente, équitable et fiable. Voici un résumé des principales clauses du devis d'appels d'offres qui témoignent de sa rigueur :

« La personne chargée de projet doit être titulaire d'un baccalauréat lié au domaine de l'évaluation des aptitudes physiques en emploi.

La personne soumissionnaire devra, pour les emplois manuels, présenter un processus permettant d'évaluer, par un ensemble d'épreuves et de tâches, les aptitudes physiques des candidates et candidats. Elle devra fournir un test et un protocole éprouvé pour les emplois manuels et assurer l'administration des tests. De plus, elle devra fournir la documentation appropriée (papier et vidéo) pour la présentation du test aux candidates et candidats potentiels à un processus de recrutement pour les emplois manuels.

La personne soumissionnaire devra démontrer sa connaissance des tâches exécutées par le personnel dédié aux emplois manuels, en fonction des exigences de l'emploi, dans un contexte similaire à celui de la Ville de Montréal. La personne soumissionnaire devra démontrer les liens pertinents entre sa connaissance du contexte de travail et la méthode d'évaluation proposée.

La personne soumissionnaire devra soumettre un test éprouvé, qui aura été prétesté. À cet effet, il fournira des documents qui démontrent que le test soumis ainsi que le protocole d'administration ont été réalisé en s'assurant de sa validité, sa fidélité et sa standardisation. Des appuis tirés de la littérature scientifique devront être cités.

Le test proposé doit être standardisé.

Fournir une évaluation de l'aptitude physique sur un document officiel, une grille d'évaluation reflétant les résultats à chacune des épreuves ou des tâches et pour l'ensemble de l'évaluation. »

Recommandation 6

Que la Ville de Montréal déploie des outils pour favoriser le développement professionnel des femmes cols bleus. Par exemple :

a. Que la Ville instaure un système de formation uniforme (ville-centre et arrondissements) et transparent afin de permettre à toutes les femmes et tous les hommes cols bleus d'y avoir accès, et qu'elle diffuse l'information à ce sujet.

   Réponse : Le Circuit bleu est une nouvelle offre en développement des compétences permettant au personnel col bleu des travaux publics, des parcs et des sports et loisirs de se développer tout au long de leur carrière. Ce projet collaboratif offre des cohortes d'accueil et d'intégration de 4 jours pour les préposées et préposés aux travaux et à l'entretien.

   En plus des places du programme d'accueil et d'intégration, au total, le projet offrira 2 500 places de formation en 2026 aux cols bleus. Notons que le pourcentage de femmes cols bleus participant aux formations est plus élevé que leur représentativité. Le taux de participation des femmes est donc plus élevé que celui des hommes, et ce, toute proportion gardée.

b. Que la Ville fasse la promotion de l'article 28 de la convention collective des cols bleus, qui permet aux membres du personnel titulaires de se faire rembourser les frais d'inscription et de scolarité de certains cours approuvés.

   Réponse : Des communications conjointes avec le syndicat seront réalisées afin de mieux faire connaître l'article 28.01.

c. Que la Ville travaille avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de mettre en place des mesures pour l'octroi des postes qui permettraient d'atténuer les effets de prolongement de la discrimination envers les femmes qui découlent de la priorité accordée en fonction de l'ancienneté.

   Réponse : Pour modifier le processus de nomination, il faudrait modifier la règle de nomination pour l'associer, par exemple, à un processus de nomination lié à la qualification. Cette solution, qui devrait toutefois être négociée, pourrait aussi apporter son lot de discrimination. Nous estimons que la règle d'ancienneté assure tout de même une garantie de nomination impartiale aux femmes.

Conciliation famille-travail

Recommandation 7

Que la Ville de Montréal reconnaisse le droit des membres de son personnel de bénéficier d'horaires de travail aménagés pour faciliter la conciliation famille-travail (CFT) sans pénalité financière, et qu'elle systématise l'accès aux mesures de CFT :

a. Que la Ville, en collaboration avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, révise les modalités de détermination des horaires de travail afin d'offrir des horaires flexibles.

b. Que la Ville mette en place un système d'évaluation des demandes d'aménagement d'horaire pour CFT et d'octroi qui soit transparent, humain et non conditionnel. Un tel système devrait prévoir un mécanisme de recours et des voies de contestation efficaces pour les personnes concernées.

   Réponse : La négociation de la convention collective en cours porte notamment sur les différents enjeux de conciliation vie personnelle-travail.

Harcèlement, discrimination et plaintes

Recommandation 8

Que la Ville de Montréal renforce ses actions de prévention et de lutte en matière de harcèlement discriminatoire et de harcèlement sexiste et sexuel :

Réponse : Voir réponse à la R 3 a) La Ville développera une campagne de sensibilisation sur le sexisme qui prend en compte les enjeux spécifiques vécus par les femmes dans des milieux à prédominance masculine. Cette campagne se fera en collaboration avec le Syndicat des cols bleus s'il souhaite collaborer avec la Ville à cet effet.

a. Que la Ville diffuse largement sa Politique de respect de la personne et s'assure que toutes les femmes cols bleus, y compris les non permanentes, connaissent les mécanismes de plainte et leur droit au grief.

Réponse : Le Service des ressources humaines et des communications diffusera davantage d'information sur la gestion locale des incivilités et des plaintes ainsi que sur la Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes.

b. Que la Ville offre des formations obligatoires sur le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexiste et sexuel à toutes les personnes travaillant au Service des ressources humaines et des communications ou occupant un poste de supervision (contremaîtres, chef(fe)s…).

Réponse : La participation aux formations obligatoires en ligne sur le harcèlement psychologique et sexuel est maintenant suivie et contrôlée par la Direction générale.

c. Que la Ville de Montréal forme le personnel de la Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes (CAPP) à l'approche féministe intersectionnelle dans l'accompagnement des plaignantes. Cette approche comprend notamment la reconnaissance de l'expérience vécue, le respect du rythme et des besoins, la prévention de la revictimisation ainsi que la prise en compte des différentes oppressions vécues par les femmes.

Réponse : Dans le cadre du processus d'embauche des agentes et agents conseil de la CAPP, un programme de formation favorisant une approche féministe et intersectionnelle dans le cadre de leur mandat de travail fut mis en place et est renouvelé lors du renouvellement du personnel. Voici les formations offertes :

- Microagression
- Respect de la personne
- Milieux de travail contre la violence conjugale
- Comprendre le harcèlement psychologique et sexuel
- Introduction à l'EDI
- Dans un monde plus inclusif, chaque personne peut se réaliser
- La démarche ADS+ pour des actions inclusives et solidaires
- Reconnaître et orienter le personnel diversifié ayant des idées suicidaires

- La communication et son contrôle
- Dialogue authentique au travail
- La communication bienveillante et non violente
- Empathie et communication interculturelle

Recommandation 9

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM), qui prend dorénavant en charge les enquêtes pour discrimination et harcèlement, améliore ses processus de signalement et de plainte :

a. Que la Ville assure la transparence des procédures de plainte et de suivi avec l'employeur ainsi que des actions mises en place.

   Réponse : La Ville a restructuré le processus de gestion des plaintes et a confié ce mandat à la CFPM en 2023. La CFPM s'est dotée d'un plan stratégique 2025-2028 dans lequel il est prévu à l'axe 3 de renforcer les capacités organisationnelles par une optimisation des processus (moderniser les processus afin de réduire les délais et maximiser l'efficacité).

b. Dans le cadre d'un dépôt de grief, que la CFPM divulgue les résultats de l'enquête au syndicat si la travailleuse concernée le demande.

   Réponse : Le membre du personnel a la possibilité d'inclure le syndicat dans sa démarche et ce droit est rappelé même s'il n'y pas de grief.

c. Que la Ville assure l'impartialité de la CAPP ainsi que la mise en place d'une procédure de reddition de comptes transparente et publique.

   Réponse : Le personnel de la CAPP est formé afin d'offrir un service soutenu, bienveillant et neutre. De plus, les membres du personnel, en tant que gestionnaire ou personne intervenante en ressources humaines, ne peuvent pas avoir accès au service de la CAPP. La reddition de comptes est disponible et est rendue public via la reddition de comptes sur le racisme et la discrimination.

   La CFPM effectue également une reddition de comptes de ses activités dans son rapport annuel auprès du conseil municipal.

Santé et sécurité au travail

Recommandation 10

Que la Ville de Montréal adopte une perspective de prévention des risques en matière de santé et sécurité du travail qui soit réellement inclusive :

a. Que la Ville s’assure que toutes les femmes, y compris celles qui sont enceintes, aient accès facilement et rapidement à des vêtements et équipements adaptés à leur morphologie

   Réponse : Un message corporatif ressources humaines a été transmis à l'ensemble des gestionnaires début 2025, à la suite d'un projet de vigie. Le message rappelait qu’il est important de fournir les vêtements et équipements appropriés dans les bonnes tailles et modèles et qu’une grande majorité des vêtements et équipements requis, pour les emplois d’entrée de préposée aux travaux et à l’entretien, sont disponibles en modèles pour les femmes dans les magasins du Service de l’approvisionnement. Il est signalé aux gestionnaires que le catalogue permet de trouver plusieurs articles rapidement et qu’il est aussi possible de faire une demande pour un besoin ou une commande particulière.

   Le Service de l’approvisionnement adopte une approche inclusive en matière de santé et sécurité du travail, tout en reconnaissant que son objectif est de répondre à des besoins communs qui couvrent la majorité des utilisateurs, et non à l’ensemble des besoins individuels. Il veille à ce que les besoins des femmes soient pris en compte de manière représentative dans les appels d’offres portant sur les vêtements et équipements de protection individuelle. Les comités d’utilisateurs et d’utilisatrices et d’experts jouent un rôle clé pour demeurer à l’écoute des personnes requérantes, notamment des utilisatrices.

   Les besoins des femmes enceintes sont traités de manière ponctuelle. À la suite d’échanges avec nos fournisseurs, il a été constaté qu’il n’existe pas de gamme standardisée pour cette clientèle. Les demandes relèvent souvent du sur-mesure, ce qui rend leur anticipation difficile. Elles sont donc prises en charge au cas par cas, selon les situations particulières.

   L’appel d’offres 25-21173 propose une offre variée comprenant 14 articles pour femmes, 15 pour hommes et 17 unisexes. Cette gamme couvre notamment des t-shirts, polos, vestes, chemises, chandails, shorts, salopettes et manteaux. Elle a été enrichie à la suite d’un processus de validation mené sur une année par le Comité des utilisateurs, afin de s’assurer que les produits en inventaire répondent adéquatement aux besoins exprimés.

En ce qui concerne les bottes, l’appel d’offres 23-20098, lancé le 24 juillet 2023, comprend 11 modèles spécifiquement conçus pour les femmes, en plus de 28 pour hommes et 9 unisexes. Deux ententes contractuelles (1644900 et 1644906), en vigueur du 22 février 2024 au 21 février 2027, permettent également de répondre à des besoins particuliers, tels que les commandes spéciales ou les prescriptions médicales. Ce processus a été précédé par quatre rencontres du Comité des utilisateurs et cinq du Comité d’experts.

Pour les gants, l’appel d’offres 25-21164 prévoit majoritairement des modèles non genrés, mais inclut également deux modèles spécifiquement destinés aux femmes. Les besoins exceptionnels, notamment en cas de tailles extrêmes ou de conditions particulières, sont comblés par des achats ponctuels. Il en va de même pour les autres équipements de protection individuelle — lunettes, casques, masques, équipements auditifs — qui, bien que généralement non genrés, sont ajustables selon les besoins.

b. Que la Ville s’assure que toutes les femmes cols bleus aient facilement accès à des installations sanitaires sécuritaires qui répondent à leurs besoins.

Réponse : Pour les **nouvelles constructions et/ou projets de rénovations** : les exigences ADS+ sont intégrées dans le cahier des exigences propriétaire du SGPI, assurant l’aménagement d’installations sanitaires sécuritaires et adaptées aux besoins particuliers dans le cadre des projets immobiliers.

Pour les **bâtiments existants**, le SGPI profite du processus d’audit des immeubles de la Ville (composé de plus de 1 000 bâtiments) afin d’identifier différents enjeux, dont ceux spécifiques aux installations sanitaires. Cette démarche mène ensuite à l’identification des travaux à intégrer dans la planification des projets sous l’égide du SGPI.

Cela dit, une attention particulière sera accordée, lors des prochains audits ou visites de site, afin d’évaluer la possibilité de procéder à certains aménagements par nos équipes internes.

ANNEXE

Ventilation des données de représentation des femmes cols bleus

Données au 31 décembre 2024

Descriptif	Nbr	%
Femmes cols bleus – Autochtones	8	1 %
Femmes cols bleus – Minorités visibles	93	12 %
Femmes cols bleus – Minorités ethniques	34	5 %
Femmes cols bleus – Handicapées	15	2 %
Femmes cols bleus – N’appartenant pas aux 4 catégories précédentes	609	80 %
Total des femmes cols bleus	**759**	**100 %**

Division EDIRP du SRHC, novembre 2025

Pierrefonds Roxboro
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		**Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting**
Séance ordinaire du lundi 9 mars 2026 à 19 h	Résolution: CA26 29 0052	Regular sitting of Monday March 9, 2026, at 7 p.m.

RECONNAISSANCE DU 120E ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNAUTÉ HELLÉNIQUE DU GRAND MONTRÉAL ET PROCLAMATION DU MOIS DE MARS COMME MOIS DU PATRIMOINE HELLÉNIQUE

RECOGNITION OF THE 120TH ANNIVERSARY OF THE HELLENIC COMMUNITY OF GREATER MONTREAL AND PROCLAMATION OF MARCH AS HELLENIC HERITAGE MONTH

ATTENDU QUE la pensée hellénique, notamment ses avancées en matière de vie civique, de participation démocratique et de responsabilité collective, a profondément influencé les institutions contemporaines et continue d'inspirer nos valeurs municipales;

WHEREAS Hellenic thought, particularly its advances in civic life, democratic participation, and collective responsibility, has profoundly influenced contemporary institutions and continues to inspire our municipal values;

ATTENDU QUE la Communauté hellénique du Grand Montréal célèbre cette année 120 ans d'engagement, ayant joué un rôle essentiel dans le rayonnement culturel, social, éducatif et communautaire des membres d'origine grecque de la région;

WHEREAS the Hellenic Community of Greater Montreal is celebrating 120 years of commitment this year, having played an essential role in the cultural, social, educational, and community development of Greek-born members of the region;

ATTENDU QUE des générations de citoyens d'héritage hellénique ont contribué de façon remarquable à l'essor de notre arrondissement dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, l'éducation, la santé, la vie associative, l'action communautaire, les arts, la philanthropie et bien d'autres;

WHEREAS generations of citizens of Hellenic heritage have made remarkable contributions to the growth of our Borough in areas such as entrepreneurship, education, health, community life, community action, the arts, philanthropy, and many others;

ATTENDU QUE le 25 mars, reconnu mondialement comme la Journée de l'indépendance grecque, revêt une signification historique majeure pour la diaspora hellénique et représente un moment privilégié pour souligner leur identité et leur parcours;

WHEREAS March 25, recognized worldwide as Greek Independence Day, is of major historical significance to the Greek diaspora and represents a special opportunity to highlight their identity and history;

ATTENDU QUE la désignation officielle du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique permettrait de valoriser l'histoire, les traditions et les contributions continues des citoyens d'origine grecque, tout en favorisant le dialogue interculturel;

WHEREAS the official designation of March as Hellenic Heritage Month would promote the history, traditions, and ongoing contributions of citizens of Greek descent, while fostering intercultural dialogue;

ATTENDU QUE notre municipalité compte une communauté hellénique dynamique et profondément enracinée, appuyée par des institutions éducatives, culturelles, communautaires et religieuses actives;

WHEREAS our municipality has a vibrant and deeply rooted Hellenic community, supported by active educational, cultural, community, and religious institutions;

ATTENDU QUE la reconnaissance d'un Mois du patrimoine hellénique encouragerait une plus grande visibilité des initiatives locales et renforcerait le sentiment d'appartenance des citoyens d'origine grecque à la vie municipale;

WHEREAS the recognition of a Hellenic Heritage Month would encourage greater visibility for local initiatives and strengthen the sense of belonging of citizens of Greek origin to municipal life;

ATTENDU QUE le Parlement du Canada étudie un projet législatif visant à reconnaître officiellement le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique à l'échelle nationale;

Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Sophie Mohsen

ET RÉSOLU

QUE l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconnaisse officiellement le 120e anniversaire de la Communauté hellénique du Grand Montréal et souligne son apport historique et actuel au développement social, culturel et civique de notre collectivité;

QUE l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro proclame le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique, et encourage l'ensemble des résidents à participer aux activités, événements et initiatives mettant en valeur l'histoire, la culture et les contributions de la communauté hellénique;

QUE cette proclamation soit communiquée publiquement, notamment auprès des institutions et organismes communautaires concernés, afin de favoriser une participation large et inclusive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the Parliament of Canada is considering legislation to officially recognize March as Hellenic Heritage Month nationwide;

It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Sophie Mohsen

AND RESOLVED

THAT the Borough of Pierrefonds-Roxboro officially recognizes the 120th anniversary of the Hellenic Community of Greater Montreal and highlights its historical and current contribution to the social, cultural, and civic development of our community;

THAT the Borough of Pierrefonds-Roxboro proclaims the month of March as Hellenic Heritage Month and encourages all residents to participate in activities, events, and initiatives that highlight the history, culture, and contributions of the Hellenic community;

THAT this proclamation be communicated publicly, in particular to the relevant community institutions and organizations, in order to promote broad and inclusive participation.

UNANIMOUSLY ADOPTED

15.03 1262155005

Dimitrios (Jim) BEIS
_____
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Jean-François GAUTHIER
_____
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 10 mars 2026

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 26 mars 2026, à 16 h

Au CM du lundi 20 avril 2026, à 13 h

20.01	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1255593010

Accorder un contrat à Gabriel Moto B Montréal S.E.C, pour la fourniture de motocyclettes pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 550 899,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21193 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593002

Résilier l'entente-cadre conclue avec Services de mécanique mobile B.L. inc. (CG25 0695), pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593008

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 233 974,40 $, taxes incluses, pour la location à court terme de deux camions nacelles d'une hauteur nominale de 55 pieds ou plus, sans opérateur et avec entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec La Compagnie de Location d'Autos Enterprise Canada (CG25 0173), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 474 646,50 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593009

Autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres découlant de l'appel d'offres 21-18960 (CG22 0111) de Fortier Auto (Montréal) ltée à 13665216 Canada inc., pour la fourniture de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2)

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593010

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 840 656,93 $, taxes incluses, pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et de jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Pneus Métropolitains inc. (lots 1, 3 et 4) (CG24 0342), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 2 619 075,10 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1260515002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme d'un an, rétroactivement au 1er janvier 2026, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés, afin d'organiser des activités de compostage pour les citoyens, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 13 428 $ pour le terme

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service des technologies de l'information , Direction stratégies pratiques d'affaires et performance - 1269660001

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés - 1260164001

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 463 611,35 $, taxes incluses, pour les services de remorquage, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage Burstall-Conrad inc., Remorquage Centre-Ville inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Bélanger S. R. inc. (CG23 0335), majorant ainsi le montant total des contrats à 6 723 498,98 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie - 1257157018

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 512 599,09 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1255350005

Autoriser le transfert de 121 873,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes du contrat de travaux (CG24 0431), aux dépenses contingentes du contrat de services professionnels (CG25 0204), dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes s.e.n.c. (CG25 0204) pour le projet de réfection des systèmes de ventilation et de captation des gaz des Ateliers municipaux Viau, majorant ainsi le budget de contingences à 261 249,63 $, taxes incluses, sans dépenses additionnelles

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1268180001

Autoriser la cession à Essor économique Québec Tech de deux conventions de contribution financière conclues entre la Ville et Fondation Montréal inc. de demain, pour la réalisation de projets de soutien à l'écosystème des startups technologiques (CG25 0330, CG25 0444) / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service des technologies de l'information , Direction connectivité - 1256634006

Autoriser une dépense additionnelle de 536 301,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2 pour les services de téléphonie traditionnelle de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 18 294 324,12 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1255072001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 055 231,53 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, dans le cadre du contrat accordé à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction) (CG21 0277), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 869 794,02 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1259245004

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Bonheur d'Occasion, pour la propriété sise aux 1746, 1760, 1822 et 1800, rue Darling dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit à partir du 31 mars 2039 jusqu'au 30 mars 2052, dont la rente annuelle sera de 6 400 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 160 000 $ pour la période de la prolongation

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service du développement économique , Direction du développement des marchés - 1268468001

Approuver l'Entente sectorielle en économie circulaire entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'École de technologie supérieure et la Ville d'un montant total de 1 295 000 $ couvrant la période entre 2026 et 2028 / Réserver une somme de 300 000 $ à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1266987001

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour les services d'analyse d'échantillons d'eau, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 361 444,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21210 (3 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1264745001

Conclure une entente-cadre avec 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux généraux dans les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Ville, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 14 476 599,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2612-C (3 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1263838001

Conclure une entente-cadre avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 545 740,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21156 (1 soum. conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1269563003

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'adhésion au regroupement d'achats des biens et services de mobilité cellulaire, d'une durée de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 16 800 000 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1263240001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Roland Grenier Construction ltée et Mécanicaction inc., pour les travaux généraux couvrant divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 9 588 954,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21232 (3 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1255035008

Accorder un contrat à UAP inc., pour la fourniture d'une solution infonuagique de diagnostic de véhicules et de références techniques, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 867 933,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21201 (3 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1262881001

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour les services de support et de maintenance d'équipements de communication véhiculaires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 765 701,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21182 (2 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1260430001

Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc., pour les travaux de décarbonation du bâtiment de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 1515, chemin Remembrance - Dépense totale de 1 309 954,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15983 (7 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1260036001

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2026 - Dépense totale de 172 462,50 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1269834001

Accorder deux contrats à Bell Canada (lot 1) et à ITI inc. (lot 2), pour les services de maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour une période de 36 mois - Dépense totale : 1 085 194,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21258 (2 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance - 1265440001

Accorder un soutien financier de 69 076,09 $ au Regroupement des éco-quartiers, afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.27	Service du développement économique , Direction du développement des marchés - 1262885002

Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 32e édition de la Conférence de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.28	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1259622013

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.29	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1269196001

Accorder un soutien financier de 309 848 $ au Centre de valorisation du bois urbain, afin de valoriser le bois de la Ville de Montréal pour la période du 30 mars 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.30	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1265531001

Accorder un soutien financier totalisant 543 812 $ à Startop et Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador pour la réalisation de leur projet respectif, dans le cadre de du Plan économique 2030 / Approuver les projets de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.31	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1269286002

Approuver le projet de la première convention d'amendement modifiant l'Accord-cadre conclu entre Mission Unitaînés, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG24 0383) / Accorder un soutien financier additionnel de 877 312 $ à Mission Unitaînés / Autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 877 312 $ pour l'exercice 2026

Adopté à l'unanimité.

20.32	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1269286004

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente de subvention conclue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (CG25 0146)

Adopté à l'unanimité.

20.33	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1269502001

Approuver les addendas aux ententes de délégation 2025-2028 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL / Autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des dépenses administratives des six organismes PME MTL

Adopté à l'unanimité.

20.34	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1265531002

Approuver les addendas aux conventions de contributions financières 2024-2026 à intervenir entre la Ville et les six organismes PME MTL / Autoriser la mise à jour des paramètres budgétaires relatifs au financement des frais de gestion et des dépenses liées aux ressources humaines des six organismes PME MTL

Adopté à l'unanimité.

20.35	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat - 1250803004

Approuver l'entente spécifique entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville visant à confier à la STM la réalisation des travaux dans le cadre du prolongement de la ligne bleue / Autoriser une dépense totale de 3 808 451,29 $, taxes incluses, à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.36	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1267956002

Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2026-2029 d'un montant total de 1 402 740 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver la convention d'aide financière pour le Programme d'appui aux projets de développement économique, d'un montant total de 150 000 $, avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 1 122 240 $ réparti entre 2026 et 2029 équivalent au montant de la subvention attendue

Adopté à l'unanimité.

20.37	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1266814001

Accorder un soutien financier de 220 500 $ à Les scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ) pour des projets de développement économique / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.38	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1268080001

Accorder un soutien financier de 581 845 $ à la Coopérative d'habitation Monde-Uni afin de réaliser le projet Acadie, dans le cadre du fonds alimenté par les contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.39	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes - 1260417001

Accorder un soutien financier totalisant 5 407 736 $ à 15 organismes et un soutien additionnel de 3 942 461 $ à 10 organismes, pour la réalisation de leurs projets respectifs, sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028, dans le cadre du Programme itinérance et milieux inclusifs 2026-2028 / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet

Adopté à l'unanimité.

30.01	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1253163002

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, la Ville de Varennes et la Ville de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance - 1269019001

Approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations visant la réalisation d'études pour le projet des bassins versants Nicolet et Dézéry

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1265825001

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'une contribution additionnelle de 2 294 626,74 $, concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service du développement économique , Direction - 1268798002

Modifier la source de financement du soutien financier accordé à l'Association des restaurateurs de rue du Québec (CG25 0371), afin d'imputer la dépense de 25 000 $, taxes incluses, à l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Adopté à l'unanimité.

30.05	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1265626001

Ratifier l'affectation au montant de 1 095 300 $ pour les compétences d'agglomération comptabilisée aux résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, au titre du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Adopté à l'unanimité.

30.06	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1269641001

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Pointe-Claire

Adopté à l'unanimité.

30.07	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1269641003

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Lachine

Adopté à l'unanimité.

30.08	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1259641008

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Adopté à l'unanimité.

30.09	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1265449001

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Mont-Royal

Adopté à l'unanimité.

30.10	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1265449002

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Adopté à l'unanimité.

30.11	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1265449003

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Adopté à l'unanimité.

30.12	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1255449004

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Adopté à l'unanimité.

30.13	Service de l'approvisionnement , Direction architecture et développement d'affaires - 1265317003

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.14	Service du développement économique , Direction - 1260068001

Approuver le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, requis dans le cadre de l'Entente 2025-2028 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Développement territorial conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

41.01	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265092001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec

41.02	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1260025002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

41.03	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés - 1250164002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)

41.04	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1268383002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

41.05	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1256711011

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

41.06	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1266188001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

41.07	Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1265581001

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

42.01	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1250525001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1257900004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service de l'habitation , Direction - 1255687005

Adoption - Règlement modifiant le règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service de l'approvisionnement , Direction - 1265317001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Adopté à l'unanimité.

42.05	Service de la culture , Direction du développement culturel - 1269632001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

Adopté à l'unanimité.

45.01	Société de transport de Montréal , Direction - 1260460001

Approuver le Règlement R-225 autorisant un emprunt de 45 800 000 $, pour financer le Programme d'immobilisation en maintien des infrastructures pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service de police de Montréal , Direction - 1265326001

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu*, pour une durée de trois ans, à compter du 30 mars 2026 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 136 260 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier de grade sergent-détective pour la même période

Adopté à l'unanimité.

51.01	Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1262959001

Nommer Céline-Audrey Beauregard, mairesse de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Adopté à l'unanimité.

51.02	Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs - 1263711001

Nommer Mercedez Plante, élue de l'arrondissement d'Outremont, pour siéger au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ville

Adopté à l'unanimité.

51.03	L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - 1262714001

Nommer Danielle Myrand, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour siéger au sein du conseil d'administration de PME-MTL Ouest-de-l'Île

Adopté à l'unanimité.

51.04	Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement - 1260297003

Nommer Jocelyn Pauzé, conseiller de Ville, district Marie-Victorin, à titre de représentant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au sein du conseil d'administration de PME MTL-Centre Est

Adopté à l'unanimité.

51.05	Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1260075003

Nommer Vana Nazarian, élue de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger à titre de représentante au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre Ouest

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.02

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal

Il est recommandé :
de déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-17 23:34

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267181002**

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte de ses activités par le dépôt d'un rapport. Le présent rapport d'activité 2025 illustre sommairement l'ensemble des réalisations du CjM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0331 - 14 avril 2025 **-** Dépôt du rapport d'activité 2024 du Conseil jeunesse de Montréal.
CM25 0074 - 20 janvier 2025 **-** Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

DESCRIPTION

Le rapport d'activité 2025 du CjM présente les membres, en plus de rendre compte des publications, projets et événements organisés, ainsi que des collaborations développées. Parmi les travaux les plus significatifs de l'année 2025, nous comptons la réalisation d'une démarche de consultation portant sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public à Montréal, la rédaction du Manifeste de la jeunesse montréalaise dans le cadre des élections municipales, la réalisation d'une campagne de recrutement, ainsi que différentes activités réalisées dans le cadre des élections, visant à encourager la participation électorale des jeunes et à faire entendre leur voix. Les perspectives pour l'année 2026 sont présentées à la fin du rapport d'activité.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 41 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), il est attendu que le Conseil jeunesse de Montréal soumette au conseil municipal son rapport d'activité annuel.
Par la diffusion de son rapport d'activité annuel, le CjM rend compte des actions mises en œuvre pour exercer ses fonctions telles que présentées à l'article 15 du Règlement 19-051: 1- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumet des recommandations au conseil de la ville; 2- il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes; 3- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la réalisation de ce document ont été entièrement assumées par le budget de fonctionnement du CjM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secretaire- recherchiste

Tél : 514-250-8258
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-17

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438 990-7652
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-03-17

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267181002
Unité administrative responsable : Service du greffe
Projet : Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il **Priorité 10 :** Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **Priorité 10 :** Augmentation du nombre de jeunes de moins de 30 ans qui sont engagé-es et impliqué-es au sein de la vie publique municipale et qui prennent part aux débats qui concernent leur milieu de vie.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Montréal

RÉDACTION
Geneviève Coulombe

RÉVISION LINGUISTIQUE
Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES
Séverine Bardoux – www.studiodeseve.com

PHOTOS
Melissa Ben Meddour
Myriam Bravo
Kevin Calixte
Geneviève Coulombe
Abdenour Douraid
Mollie Dujardin
Anthony Faustin
Gaëlle Guillaume
Iles Ousmer
Kevin Martinez
Metalude
Alice Sécheresse
Ville de Montréal / Meve Design
Ville de Montréal / Sylvain Légaré

SOUTIEN ADMINISTRATIF
Mollie Dujardin

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
© Conseil jeunesse de Montréal, 2026

ISBN
Version papier : 978-2-7647-2060-8
Version électronique : 978-2-7647-2058-5

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL
275, Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
514 868-5809
cjm@montreal.ca
www.cjmtl.com

TABLE DES MATIÈRES

6 **LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**
8 **MOT DE LA PRÉSIDENTE**
10 **LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL**
10 HISTORIQUE
10 CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF
11 COMPOSITION
11 FONCTIONS
11 STRUCTURE ET VIE ASSOCIATIVE
12 ASSEMBLÉE DES MEMBRES
12 COMITÉS PERMANENTS
→12 ▸ Comité exécutif
→12 ▸ Comité Comm'Action
→12 ▸ Comité Avis
13 COORDINATION
13 PERSONNES EN SOUTIEN À LA COORDONNATRICE

14 LES MEMBRES DU CjM
14 LES MEMBRES
29 LES MEMBRES QUI ONT QUITTÉ LE CjM EN 2025

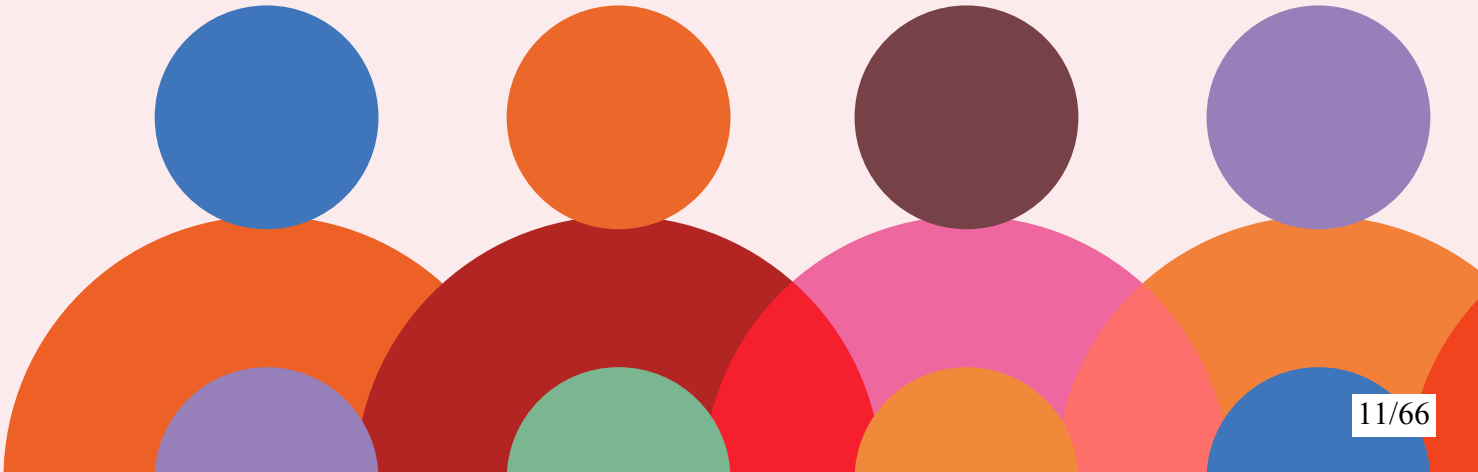
30 LE PORTRAIT DES RÉALISATIONS DE 2025
30 AVIS, MÉMOIRES ET PUBLICATIONS
→30 ▸ *Les jeunes et la sécurité à Montréal. Perceptions et expériences de l'espace public*
→32 ▸ *Manifeste de la jeunesse montréalaise : nos priorités pour les élections municipales 2025*
32 ▸ Rapport d'activité 2024 du CjM – avril 2025
33 PROJETS ET ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS
→33 ▸ Campagne de recrutement
→34 ▸ Élections municipales
→- Campagne de communication
→- Mobilisation des jeunes
→- Collaboration à l'escouade étudiante d'Élections Montréal
→36 ▸ Activité réunissant les membres du Conseil jeunesse de Montréal Autochtone
→36 ▸ Activité réunissant les membres des conseils jeunesse d'arrondissement
→37 ▸ Participation à la Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025
→39 ▸ Exposition *Tracer la jeunesse : 20 ans d'engagement* dans les bibliothèques de Montréal

40 CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES
→40 ▸ Conseils jeunesse d'arrondissement
→40 ▸ Table de concertation de la vie nocturne
→40 ▸ Comité consultatif externe sur la mobilisation autour du budget participatif
→41 ▸ Groupe de travail dédié à la thématique des enfants et des jeunes dans le cadre du projet PARC
→41 ▸ Comité d'expertise du projet *Marche ton 5 vers l'école*
42 RENCONTRES AVEC LES ÉLU-ES ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
→43 ▸ Élu-es
→43 ▸ Administration municipale

44 LE CjM EN ACTIVITÉ
45 ÉVÉNEMENTS, RENCONTRES, FORMATIONS, CONSULTATIONS
55 LE CjM DANS LES MÉDIAS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX
56 AUTRES ACTIVITÉS
57 2025 EN CHIFFRES

58 LES PERSPECTIVES POUR 2026
58 NOUVELLE ÉTUDE
58 CONSULTATION
58 PROJETS ET ÉVÉNEMENTS
58 POURSUITE DES COLLABORATIONS
58 SUIVI DES AVIS PUBLIÉS

59 REMERCIEMENTS



LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom des membres du Conseil jeunesse de Montréal, le rapport d'activité de l'année 2025.

Ce rapport résume les activités du Conseil, ses projets et ses réalisations ainsi que les perspectives de développement pour l'année 2026.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil jeunesse de Montréal,



Gaëlle Guillaume

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nous voici, plus de vingt ans après la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), à constater qu'il demeure un véhicule d'expression de la jeunesse montréalaise contribuant à une démocratie municipale saine et représentative. Un exploit dans une période où les droits et le sens du collectif sont fragilisés.

La beauté du CjM réside dans sa capacité depuis toutes ces années à mettre de l'avant les véritables préoccupations d'une jeunesse qui n'attend qu'à être entendue, d'un bout à l'autre de nos 19 arrondissements. Concrètement, le Conseil a formulé des centaines de recommandations à travers 30 avis et 29 mémoires destinés aux élu-es montréalais. Plus largement, ces travaux prennent vie et exercent une influence durable laissant une empreinte significative à chaque lecture, chaque recherche et chaque discussion qu'ils nourrissent.

S'engager au CjM est certainement un moment phare dans le parcours des membres qui y siègent. C'est une occasion rêvée de comprendre les rouages de la gouvernance de proximité et une expérience qui transforme, à son insu, en gardien-ne de la participation citoyenne.

En début d'année, nous avons lancé une vaste consultation dans le cadre du rapport réalisé par Metalude intitulé *Les jeunes et la sécurité à Montréal : perceptions et expériences de l'espace public*, sur lequel nous nous appuierons pour produire notre prochain avis. Animé-es par la volonté de mettre à jour nos connaissances sur cet enjeu abordé pour la dernière fois en 2008, nous avons cherché à mieux comprendre la réalité actuelle des jeunes Montréalais-es. Pour ce faire, nous avons privilégié une approche terrain rejoignant les jeunes via un sondage et une série de groupes de discussion. Cette démarche a permis de mettre en lumière les disparités territoriales et les nombreux facteurs qui contribuent au sentiment de sécurité dans les arrondissements.

De plus, cette année fut marquée par la tenue d'élections municipales dans plusieurs villes du Québec, dont Montréal. Fidèles à notre mandat de représentation des enjeux touchant les personnes âgées de 12 à 30 ans, nous avons publié le *Manifeste de la jeunesse montréalaise : nos priorités pour les élections municipales 2025*. Considérant que les jeunes représentent plus de 20 % de l'électorat, nous avons mis de l'avant 16 recommandations issues d'avis précédents, regroupées autour de cinq thèmes phares, afin de sensibiliser les candidat-es et d'influencer les plateformes électorales.

En parallèle, nous avons mené une campagne de diffusion soutenue sur les réseaux sociaux et nous nous sommes impliqué-es dans plusieurs activités de mobilisation, convaincu-es de l'importance d'encourager la participation des jeunes au scrutin du 2 novembre.

Valorisant l'effort collectif, nous avons été amenés à collaborer avec des partenaires de choix, tels que les conseils jeunesse d'arrondissement, et à créer des liens avec le Conseil jeunesse de l'organisme Montréal Autochtone afin d'ancrer nos actions dans une perspective sensible aux milieux. Cette année encore, nous nous sommes positionné-es auprès des élu-es en faveur de l'implantation de ce mécanisme consultatif en raison de sa pertinence et de sa nécessité dans les arrondissements qui n'en bénéficient pas encore.

À ce sujet, je ne peux passer sous silence l'appui exceptionnel et important de Concertation Montréal auprès des conseils jeunesse d'arrondissement durant les dernières années. Avec sa dissolution en mars 2026, le CjM se préoccupe réellement de la pérennité de l'offre de services destinée au soutien des conseils jeunesse d'arrondissement par la Ville, via son entente de services avec l'organisme. Néanmoins, le réseau des conseils jeunesse montréalais espère que la Ville trouvera rapidement une solution pour assurer un soutien adéquat et durable à ces instances, notamment pour coordonner et organiser différentes opportunités de rencontres, de concertation, de consultation et de formation.

Porté-es par l'expérience diversifiée de nos 15 membres, nous avons eu la chance de siéger à titre d'expert-es au sein de plusieurs comités contribuant à l'avancement de réflexions en matière de mobilité, de transition écologique et de santé publique. L'impact de notre travail dépasse d'ailleurs le cadre local. À l'été 2025, deux de nos membres ont participé à la Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025 à Hiroshima, au Japon, une expérience marquante qui témoigne du rayonnement du CjM à l'international.

Je suis fière que le CjM continue d'assurer la visibilité et l'écoute de la jeunesse montréalaise, de toutes les manières. Je nous souhaite collectivement de faire place à la jeunesse et qu'en cela, Montréal ouvre la voie.

La présidente du Conseil jeunesse de Montréal,

Gaëlle Guillaume



LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

HISTORIQUE

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM).



CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Le CjM a été créé en vertu du règlement 02-177, adopté pendant la séance du conseil municipal de la Ville de Montréal du 23 septembre 2002. Le CjM a pris son envol le 11 février 2003.

Le 16 septembre 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté un nouveau cadre juridique pour les conseils consultatifs de la Ville : le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051). Ce règlement a fait l'objet d'une révision en 2021, puis plus récemment en janvier 2025, et ce, dans l'objectif d'affiner l'approche ADS+ ainsi que d'améliorer les mécanismes de gouvernance et le fonctionnement des conseils.

Le Conseil jeunesse de Montréal fait partie du Service du greffe de la Ville de Montréal, qui assure son soutien opérationnel et professionnel. Le CjM bénéficie aussi du soutien financier nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

COMPOSITION

Les personnes membres du Conseil jeunesse de Montréal sont choisies parmi la population jeunesse montréalaise; elles présentent des profils variés et proviennent de divers domaines d'activités et d'études. Ce choix doit refléter la diversité de Montréal, notamment sur les plans ethnoculturel, linguistique, social, géographique, des capacités fonctionnelles, de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que des personnes autochtones. Les personnes bénévoles du CjM sont nommées par le conseil de la ville pour un mandat d'une durée de trois ans, sur recommandation du comité de sélection. Le mandat de la présidence et de la vice-présidence du CjM est d'une durée d'un an, renouvelable pour la même période de façon consécutive trois fois.

Le CjM est composé de 15 membres âgé-es de 16 à 30 ans, dont une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence, lesquelles forment le comité exécutif. Ils et elles sont choisi-es de manière à refléter la diversité de Montréal, notamment sur les plans ethnoculturel, linguistique, social, géographique, des capacités fonctionnelles, de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que des personnes autochtones. Les membres sont nommé-es pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Pour devenir membre, il faut poser sa candidature pendant la campagne de recrutement, qui a lieu aux deux ans.

FONCTIONS

Le Conseil jeunesse de Montréal exerce les fonctions suivantes :

- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes, et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

STRUCTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Les membres se réunissent en assemblée environ une fois par mois. Ils et elles œuvrent aussi au sein de comités chargés de réaliser les objectifs du plan d'action annuel. Ces comités se rencontrent selon les exigences des différents dossiers et participent à la détermination des orientations et aux décisions nécessaires à l'avancement des travaux. Plusieurs comités ont été actifs en 2025 : le comité exécutif, le comité Comm'Action et le comité Avis. De plus, les membres représentent le CjM et contribuent activement à son rayonnement par leur participation à de nombreuses activités liées aux dossiers qui touchent les jeunes.

ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'assemblée est composée de ses 15 membres. Les décisions y sont prises à la majorité des voix des membres présent-es. Le CjM doit tenir au moins six assemblées ordinaires par année.

COMITÉS PERMANENTS

→

▸ Comité exécutif

Le comité exécutif (CE) se réunit tous les mois et a notamment la responsabilité de voir au bon déroulement des activités du CjM et d'en assurer le suivi. Le CE est aussi responsable du traitement des différentes demandes issues tant du milieu municipal que du milieu associatif. Il planifie et organise les réunions régulières du CjM, il dynamise les actions et il assure la cohésion, le bien-être et la motivation de tou-tes les membres.

▸ Comité Comm'Action

Le comité Comm'Action détermine et planifie le positionnement médiatique du Conseil et veille à la réalisation de sa stratégie de communication. Il a aussi pour rôle d'organiser diverses activités pour que le CjM soit plus visible et mieux connu des jeunes Montréalais-es, des partenaires et des élu-es, ainsi que pour favoriser la cohésion entre les membres. Il organise des événements permettant aux jeunes et aux élu-es de se rencontrer et de dialoguer.

▸ Comité Avis

Le comité Avis détermine les problématiques sur lesquelles le CjM se penchera et en clarifie les angles de recherche. Il est responsable de la production des avis et des mémoires, reste à l'affût des différentes consultations publiques qui touchent la Ville de Montréal et assure le suivi des recommandations des avis précédemment déposés au conseil municipal.

NOMBRE DE RENCONTRES EN 2025

Assemblées	Comité exécutif
8	8

Comité Comm'Action	Comité Avis
10	8

COORDINATION

La coordonnatrice représente la tour de contrôle du Conseil. Ressource dédiée entièrement à ce rôle, elle planifie et coordonne les travaux du CjM et s'assure de son bon fonctionnement. Plus spécifiquement, elle est chargée de la coordination des assemblées et des rencontres de travail des membres, de la production des recherches, et de l'organisation des événements et des campagnes de recrutement des futur-es membres. En plus de son rôle-conseil auprès des membres en matière d'enjeux et de fonctionnement, elle assure les communications internes et externes du Conseil et maintient les relations avec les partenaires. Responsable du budget du Conseil, elle est chargée du recrutement et du suivi des fournisseurs ainsi que de la supervision des tâches administratives et de la reddition de comptes. En tant qu'entité pérenne, elle s'assure de la transmission de la mémoire du Conseil entre les membres bénévoles qui s'y engagent au fil des années.



Geneviève Coulombe
Coordonnatrice du CjM

PERSONNES EN SOUTIEN À LA COORDONNATRICE

Dimitri Derigent
Chargé de rédaction et de diffusion, partagé avec le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, les commissions permanentes et le Bureau de la présidence de la Ville (en soutien dans le cadre de la campagne de recrutement)

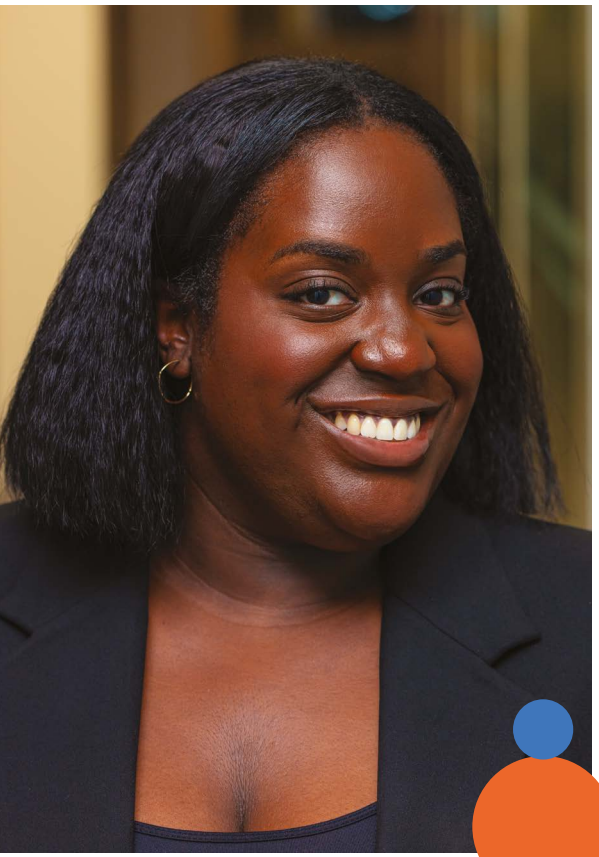
Mollie Dujardin
Contractuelle en soutien aux communications (du 20 janvier au 17 octobre 2025)

Moloukou Guessennd
Préposée à l'accueil, partagée avec le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, les commissions permanentes de la Ville et le Bureau de la présidence du conseil

Marie-Colette Moungali
Secrétaire d'unité administrative, partagée avec le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises et les commissions permanentes de la Ville (jusqu'en septembre 2025)



LES MEMBRES DU CjM



GAËLLE GUILLAUME

30 ans
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Présidente depuis janvier 2026
Vice-présidente en 2025

Née à Montréal et résidente de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, Gaëlle Guillaume porte avec fierté ses origines haïtiennes, qui alimentent sa définition d'une ville qui se veut dynamique et innovante. Âgée que de 30 ans, cette jeune femme s'impose comme une passionnée du vivre-ensemble, de la diversité et de l'inclusion en milieu urbain.

Son rôle d'agente de développement immobilier communautaire lui permet de mettre à profit un parcours académique en urbanisme et en architecture au sein de projets collectifs, dont l'hébergement pour femmes victimes de violence. Son but : imaginer et concrétiser des espaces de vie ancrés dans l'intersectionnalité. Cela explique qu'elle s'implique activement dans la lutte contre la crise du logement, notamment en siégeant au conseil d'administration de l'organisme Ma Chambre, qui œuvre pour la sauvegarde et le développement du logement social.

À travers son parcours personnel et professionnel, Gaëlle Guillaume a rapidement réalisé l'importance de la résilience chez les communautés montréalaises. Cette prise de conscience s'est d'ailleurs consolidée lors de sa participation au programme Women4Climate du C40, qui a approfondi sa compréhension des enjeux climatiques et renforcé son engagement, teinté de féminisme, envers une transition écologique juste et inclusive. Elle croit fermement à l'équilibre entre durabilité, efficacité et beauté – une devise qui oriente sa façon de contribuer à sa ville chérie et d'y représenter la jeunesse.



ANTHONY FAUSTIN

26 ans
Ville-Marie

Vice-président depuis janvier 2026

Ayant grandi dans le nord-est de Montréal, Anthony Faustin a été témoin très jeune des défis qui touchent plusieurs communautés : itinérance, précarité économique, nouveaux arrivants surqualifiés peinant à s'intégrer. Ces réalités l'ont poussé dès l'adolescence à s'impliquer au sein d'organismes communautaires pour mieux comprendre l'organisation des services. Bachelier en technologies de l'information à l'Université de Sherbrooke et candidat à la maîtrise dans le même domaine, il a choisi de mettre son expertise au service des organisations dans les quartiers défavorisés pour améliorer leur gestion et combler leurs lacunes administratives.

Aujourd'hui, Anthony Faustin travaille dans la fonction publique québécoise en reddition de comptes, enseigne le français et accompagne l'intégration des nouveaux arrivants à la Maison de l'amitié, en plus de siéger sur plusieurs conseils d'administration d'organismes communautaires. Son parcours atypique – de la tech vers le social – lui a appris que les meilleures solutions émergent souvent des personnes directement concernées par les enjeux, pas des bureaux climatisés.

Au sein du CjM, Anthony Faustin souhaite amplifier les voix des jeunes issus de quartiers défavorisés, des nouveaux arrivants et des communautés marginalisées. Ses priorités : la protection des droits des jeunes, l'intégration équitable des nouveaux arrivants et le développement de l'économie locale et sociale. Il croit qu'une ville prospère en est une où personne n'est laissé de côté et il veut s'assurer que les décisions municipales reflètent réellement la diversité montréalaise.



20 ans
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président depuis janvier 2025

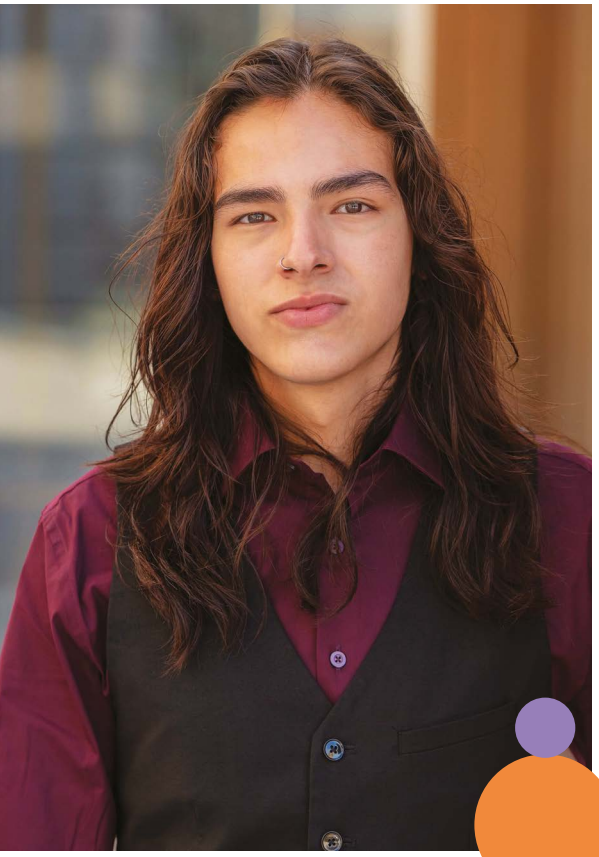
ILES OUSMER

Iles Ousmer étudie en sciences de la santé au Baccalauréat international (distinction bilingue avancée) au collège Jean-de-Brébeuf et aspire à devenir neurochirurgien. Impliqué, il est membre du comité stratégique en Équité, Diversité et Inclusion (EDI) du CHUM et ambassadeur au comité Action jeunesse sur l'usage de substances psychoactives de Santé Canada. Il a obtenu un certificat en réduction des disparités raciales en santé au sein de la Harvard Online School. Il est également stagiaire au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal en gestion de l'intelligence artificielle en santé et agent administratif sur l'équipe volante du CHUM.

Étudiant-athlète dans l'équipe de rugby collégiale de Brébeuf (automne 2023), Iles Ousmer coordonne un projet d'accessibilité aux sports dans une école du nord de Montréal, en partenariat avec l'Organisation du baccalauréat international, qui lui a décerné la bourse Siva Kumari du Fonds d'action mondial pour la jeunesse. En outre, il y offre des cours préparatoires à la biologie collégiale en activité parascolaire. À son collège, il est président-fondateur du comité étudiant NeuroVolts Brébeuf, qui organise notamment le symposium Alexa I. Canady, la publication du *Journal bilingue de Neurosciences* et le projet *Pionnières*, une consultation sur les perspectives des femmes quant aux enjeux contemporains de bioéthique en neurosciences computationnelles.

Au secondaire, il a été sur le CA d'un café végétarien, social et communautaire à but non-lucratif dans Montréal-Nord et président de l'Association des élèves du secondaire du Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île (AESCSSPI). Son implication lui a valu la médaille du député fédéral de Bourassa attribuée en juin 2023.

En août 2025, il a été ambassadeur du CjM à Hiroshima, au Japon. Au Conseil, Iles Ousmer souhaite se vouer à la santé des jeunes et à la construction de ponts avec la jeunesse autochtone.



18 ans
Plateau-Mont-Royal

KENZO BÉGIN-PAUL

Kenzo Bégin-Paul est un jeune Autochtone déterminé, alliant engagement communautaire et ambitions professionnelles au service des autres. Il œuvre actuellement au sein de Tshuapamitin, un organisme à but non lucratif qui soutient les populations autochtones en leur offrant des ressources et un accompagnement adapté à leurs besoins. Son travail quotidien reflète ses valeurs de solidarité et de justice, tout en honorant ses racines et en défendant les droits des siens.

Porté par une profonde curiosité scientifique et un sens aigu de l'équité, Kenzo Bégin-Paul aspire à devenir médecin légiste. Ce choix de carrière incarne son désir de concilier médecine et justice, en contribuant à élucider des vérités essentielles pour les familles et les communautés. Il voit dans cette profession un moyen de servir à plus grande échelle, en particulier pour les populations souvent négligées par le système.

Montréal occupe une place centrale dans son parcours, car c'est là qu'il souhaite laisser une empreinte durable. Que ce soit à travers son travail associatif ou ses futures contributions en médecine légale, Kenzo Bégin-Paul veut bâtir des ponts entre les cultures et œuvrer pour une société plus inclusive. Son histoire est celle d'un jeune Autochtone tourné vers l'avenir, mais toujours ancré dans la volonté de redonner à sa communauté.



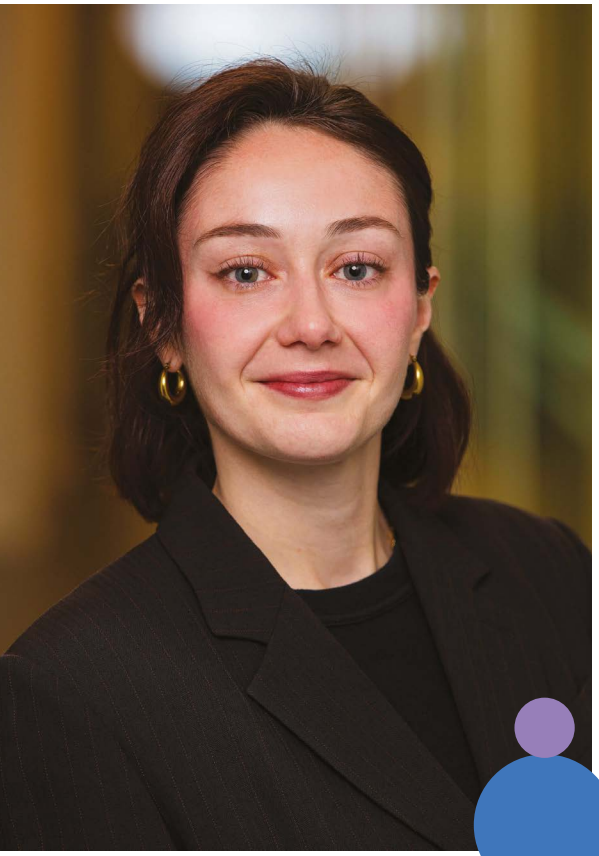
21 ans
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

TOMMY CAETANO

Montréalais d'origine portugaise ayant habité toute sa vie dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Tommy Caetano étudie au baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Montréal est pour lui une métropole chargée d'histoire, mais aussi une ville riche de culture où à chaque coin de rue se cache un nouveau trésor. C'est ce qui rend la ville aussi unique à ses yeux.

Pendant ses études, il s'implique dans sa communauté de différentes façons, notamment auprès des jeunes de familles défavorisées de son arrondissement. Tommy Caetano aspire à collaborer avec des personnes et des organisations partageant sa vision pour bâtir un environnement plus équitable et inclusif. Il souhaite notamment promouvoir des valeurs qui lui tiennent à cœur telles que l'inclusion, l'égalité des chances ainsi que l'engagement communautaire.

Son engagement au sein du CjM lui permettra de mettre de l'avant les intérêts de tous les jeunes Montréalais et Montréalaises, afin de faire de Montréal une ville où chacun-e peut trouver sa place et s'épanouir.



29 ans
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

JADE CORRIVEAU

Jade Corriveau est une jeune professionnelle montréalaise résidant à Notre-Dame-de-Grâce. Depuis toujours, elle nourrit un profond attachement pour Montréal, marquée par la conviction que le dynamisme, la diversité, la richesse culturelle et les nombreuses opportunités de cette ville vibrante ont largement contribué à façonner la personne qu'elle est aujourd'hui. Véritable Montréalaise dans l'âme, elle profite pleinement de la vie urbaine : déplacements en transport actif et collectif, activités dans les parcs et piscines municipales, et sorties culturelles.

Titulaire d'une maîtrise en nutrition de l'Université McGill, elle travaille depuis six ans dans le réseau de la santé. Elle occupe actuellement un poste de gestionnaire de projets au Centre universitaire de santé McGill. Son parcours comprend également une expérience en recherche qualitative auprès de plusieurs acteurs clés du milieu de la santé.

Engagée socialement, Jade Corriveau a siégé pendant deux ans au sein du deuxième plus grand conseil étudiant de l'Université McGill, dont une année à titre de présidente du conseil. Cette expérience a renforcé son sens de la gouvernance, sa rigueur et son souci de préparer des contributions réfléchies et constructives.

Comme membre du CjM, Jade Corriveau souhaite contribuer à une ville plus accessible, inclusive et durable. De son parcours, elle a développé un intérêt soutenu pour les enjeux de développement durable, tant pour l'environnement que pour la santé et le bien-être des citoyen-nes. Sensibilisée aux défis d'accessibilité et d'équité rencontrés par plusieurs groupes, elle souhaite représenter la population montréalaise de manière équitable et avec justesse.



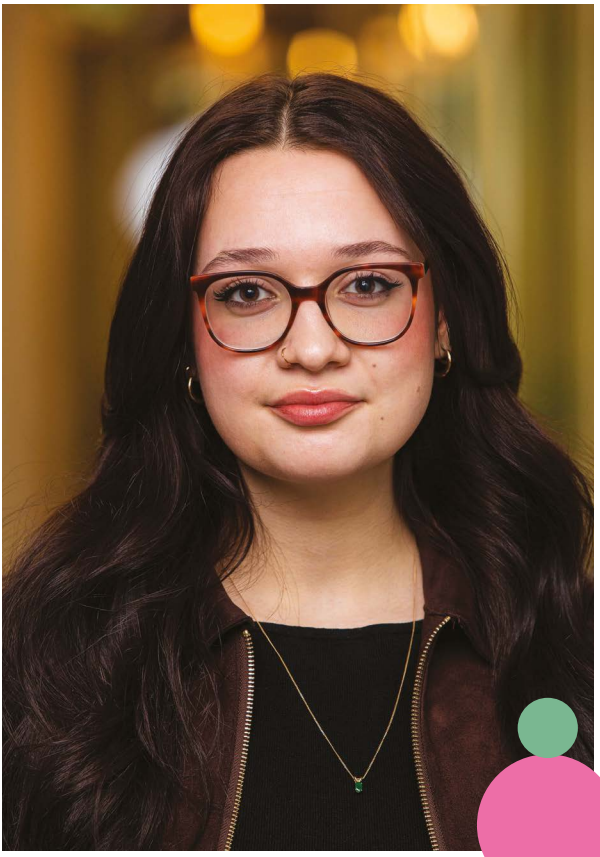
29 ans
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

GABRIELLE FYFE

Fière Montréalaise depuis près de 10 ans, Gabrielle Fyfe a habité dans plusieurs arrondissements de la ville, notamment Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, LaSalle et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Elle est passionnée par l'aménagement de la ville de demain et les opportunités qui en feraient un lieu où il fait bon vivre. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle s'est orientée dans le domaine de l'aménagement il y a plus de 10 ans, en complétant un baccalauréat et une maîtrise en architecture à l'Université de Montréal. Son expertise se concentre principalement sur les logements sociaux dans des contextes urbains denses.

Depuis plusieurs années, Gabrielle Fyfe s'implique activement dans sa communauté de diverses façons. Pendant ses études, elle a participé à de nombreux comités étudiants en tant que représentante académique, présidente et organisatrice d'événements. Maintenant qu'elle évolue sur le marché du travail, elle contribue au comité de la relève de l'Ordre des architectes du Québec, où elle représente les intérêts des jeunes architectes.

En intégrant le Conseil jeunesse de Montréal, elle aspire à améliorer la qualité de vie des jeunes Montréalais-es. Selon elle, cela passe par un accès équitable au logement, un cadre bâti réfléchi, une mobilité plus simple et plus verte, ainsi qu'un sentiment accru de sécurité. C'est avec ces objectifs en tête qu'elle s'implique au sein du CjM avec optimisme et détermination.



22 ans
Sud-Ouest

SOFIA ANAHI MARSICO PERRON

Sofia Anahi Marsico Perron est étudiante au baccalauréat en affaires publiques et communautaires et science politique à l'Université Concordia. Elle est fascinée par la diplomatie, la culture et la participation citoyenne.

Active au sein du Conseil consultatif uruguayen de la grande région de Montréal, elle contribue à la préservation des relations entre la diaspora uruguayenne et les collectivités locales, tout en valorisant l'intégration au Québec. Elle effectue par ailleurs un stage au sein de la Délégation de l'Uruguay à l'OACI et au Consulat général de l'Uruguay, où elle acquiert des connaissances sur la gouvernance mondiale.

Profondément attachée au Sud-Ouest et à la Petite-Bourgogne, elle s'est consacrée à la sauvegarde et à la diffusion de la culture auprès des jeunes. En outre, elle a été déléguée provinciale au Prix Goncourt des Lycéens à Paris en 2022.

Sofia Anahi Marsico Perron est engagée depuis le secondaire, notamment au Centre des femmes de Montréal, où elle appuyait les services de première ligne et d'inclusion sociale. Elle a également été bénévole auprès d'enfants issus de l'immigration ou ayant des difficultés d'apprentissage dans Verdun. Au sein du CjM, elle souhaite militer pour une ville inclusive où les arts et la culture sont des leviers de cohésion sociale et d'expression collective.

À travers ses expériences, Sofia Anahi Marsico Perron souhaite bâtir des liens entre la politique municipale, la culture et fomenter la participation citoyenne, convaincue que la culture est un moteur essentiel de dialogue, d'équité et de justice sociale.



30 ans
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Président en 2025
Vice-président en 2024

KEVIN MARTINEZ

Né à Montréal de parents chiliens, Kevin Martinez a eu la chance de grandir dans l'Ouest-de-l'Île, plus précisément dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Il est heureux d'être le premier membre du Conseil provenant de cet arrondissement et espère encourager d'autres jeunes du même coin à s'engager!

Ayant redoublé sa quatrième secondaire et frôlé le décrochage scolaire plus d'une fois, il lui a fallu plusieurs années de cégep pour cerner quel domaine l'intéressait. Son intérêt pour le fonctionnement du système international, la paix et les conflits l'a poussé à compléter un baccalauréat en études internationales et une maîtrise en affaires publiques et internationales à l'Université de Montréal. La réalisation de quelques stages dans le milieu communautaire et gouvernemental l'a mené chez Affaires mondiales Canada au sein du Programme pour la stabilisation et opérations de paix afin de développer une carrière à l'échelle internationale. Or, si agir globalement est important, agir localement l'est tout autant. C'est pourquoi il s'implique au sein du Conseil jeunesse de Montréal depuis mars 2023, où il a eu l'honneur de représenter la jeunesse montréalaise à titre de vice-président en 2024 et de président en 2025.

Au CjM, il espère pouvoir contribuer aux recommandations transmises à la Ville pour adopter des politiques publiques municipales adaptées aux réalités auxquelles font face les jeunes des 19 arrondissements de Montréal – afin que tous et toutes puissent sentir qu'ici, nous pouvons nous voir vieillir.



22 ans
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

ADAM NAKOURI-ROMDAN

Montréalais d'origine tunisienne, Adam Nakouri-Romdan a baigné dans le cadre vibrant de l'arrondissement de Ville-Marie avant de s'installer, il y a plus de dix ans, dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Il poursuit actuellement un baccalauréat en science politique à l'Université Concordia.

Très tôt, il a évolué au sein de la diversité culturelle montréalaise, une réalité qui inspire aujourd'hui son engagement à promouvoir le sport comme outil d'inclusion et d'épanouissement pour les jeunes. Son parcours scolaire atypique, marqué par son passage à l'École de la Relève, lui a permis de concilier réussite académique et développement personnel à travers la pratique des sports de combat, notamment la boxe.

Adam Nakouri-Romdan a également contribué à plusieurs initiatives locales, entre autres avec Ali et les Prince.sse.s de la rue, où il a participé à la distribution de matériel scolaire pour des enfants dans le besoin, en collaborant avec l'organisme Regroupement Partage. Il a aussi accompagné des jeunes en situation de handicap de la Fondation des Aveugles du Québec ainsi que des enfants issus de familles nouvellement établies au Canada, au camp de jour Kousin Kousin, afin de favoriser leur intégration au sein du tissu social montréalais.

Convaincu que le sport est un puissant levier d'inclusion et de dépassement de soi, Adam Nakouri-Romdan souhaite, au sein du Conseil jeunesse de Montréal, promouvoir des initiatives favorisant la réussite et l'épanouissement des jeunes de tous horizons, y compris celles et ceux issus de milieux défavorisés.



21 ans
Verdun

MBAROUK NASSOR

Mbarouk Nassor est étudiant en enseignement de l'univers social au secondaire à l'Université de Montréal et boursier Loran 2024, une distinction pancanadienne remise à de jeunes leaders engagés et au fort potentiel de contribution à la société. Animé par une passion profonde pour l'éducation et le développement des jeunes, il aspire à intégrer un jour la sphère politique afin d'instaurer des réformes éducatives durables et porteuses de sens.

Fortement engagé dans les milieux scolaire et communautaire, il agit à titre d'entraîneur-chef d'équipes de soccer et de futsal, mettant de l'avant un accompagnement axé autant sur le développement personnel des jeunes que sur l'acquisition de compétences sportives et humaines.

Premier de sa famille à poursuivre des études universitaires, Mbarouk Nassor se distingue par son esprit entrepreneurial, sa résilience et son engagement concret pour une éducation plus inclusive. Dès l'adolescence, il mène des initiatives marquantes : à 17 ans, il cofonde un barbershop scolaire offrant des coupes gratuites aux élèves et au personnel, prend la direction d'un camp de soccer de performance et présente des slams engagés sur scène, à la télévision, ainsi que sur les réseaux sociaux de figures publiques, dont l'ancien ministre de l'Éducation du Québec.

Puisant dans son propre vécu, il conçoit des solutions concrètes aux enjeux qu'il observe, notamment en matière de lutte contre le racisme dans le système scolaire. Mbarouk Nassor incarne la persévérance et le leadership, porté par une vision claire : laisser une empreinte durable sur la société et le monde de l'éducation, en inspirant les générations à venir. Par sa capacité à innover, son engagement terrain et sa capacité à mobiliser les jeunes, il saura contribuer de manière significative aux travaux du Conseil jeunesse de Montréal.



31 ans
Rosemont–La Petite-Patrie

JOËLLE NAUD

Ayant grandi à Montréal, la passion de Joëlle Naud pour sa ville natale l'a naturellement conduite vers une carrière en urbanisme et design urbain après son baccalauréat à l'Université de Montréal. Son intérêt principal réside dans la création d'espaces qui favorisent l'équité sociale, l'abordabilité du logement et le développement urbain durable.

Joëlle Naud travaille actuellement à l'Arpent, un organisme à but non lucratif spécialisé en urbanisme et en aménagement du territoire. À titre de chargée de projet, elle conçoit et coordonne des démarches d'accompagnement auprès de municipalités partout au Québec, notamment sur des enjeux liés à la densification, à la requalification des milieux de vie et à la transition socioécologique. Son approche met l'accent sur le design urbain comme outil de transformation collective visant à créer des environnements bâtis inclusifs, résilients et ancrés dans leur contexte.

Son rêve pour Montréal est de la voir devenir une ville accessible, durable, équitable, innovante et accueillante, ce qui est le moteur de ses engagements professionnels et personnels. Déterminée à contribuer à un avenir plus vert et inclusif, elle est enthousiaste à l'idée de continuer à apporter des changements positifs dans la vie de la collectivité montréalaise.



26 ans
Plateau Mont-Royal

LAURENCE PÉPIN

Laurence Pépin a étudié en nutrition et est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. Installée à Montréal depuis près de 10 ans pour ses études, elle y est restée, séduite par sa diversité; un lieu où se rencontrent cultures, parcours et idées, ce qui en fait une ville unique. Elle apprécie particulièrement la possibilité d'y pratiquer le vélo d'hiver et de skier sur le Mont-Royal, des expériences qui rendent Montréal spéciale à ses yeux!

Elle travaille actuellement au Carrefour solidaire centre communautaire d'alimentation, un organisme à but non lucratif dans Ville-Marie. Elle y coordonne un projet de coupons nourriciers, la Carte proximité, qui vise à améliorer l'accès à des aliments frais, sains et locaux pour des personnes en insécurité alimentaire et à renforcer l'approvisionnement en circuits courts.

Laurence Pépin croit aux actions systémiques avec des approches décroissancistes, écoféministes et décoloniales. Pour elle, la mobilité et l'alimentation sont des vecteurs de changement importants pour créer une société plus juste, résiliente et écologique. Forte d'expériences dans les milieux communautaire, militant et de la recherche, le Conseil jeunesse constitue une nouvelle voie d'engagement pour porter la voix des jeunes sur les nombreux enjeux municipaux. Elle souhaite que la Montréal laissée aux générations futures soit une ville résiliente et humaine : avec un système alimentaire équitable et durable, des logements accessibles, des infrastructures cyclables et une démocratie participative active.



27 ans
Ville-Marie

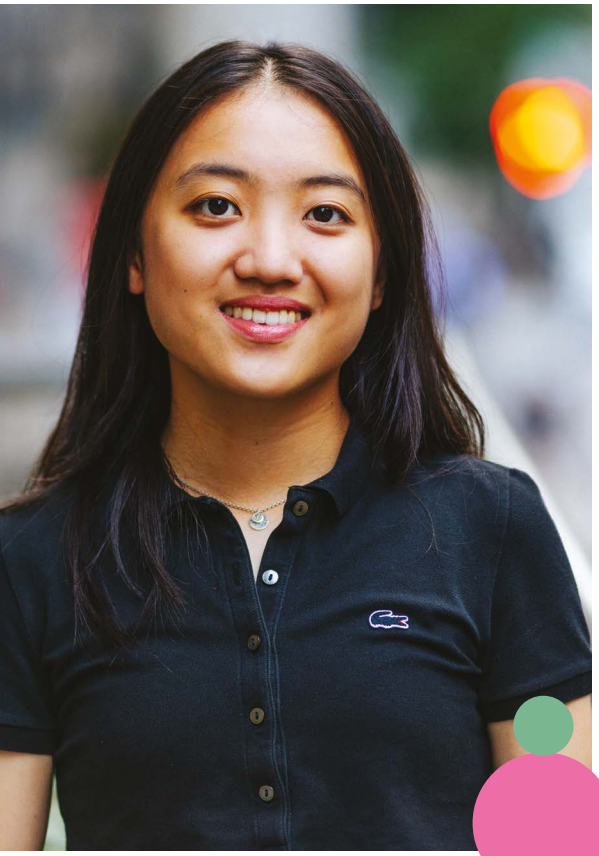
ALICE SÉCHERESSE

Née dans Ville-Marie et issue d'une famille italienne de Saint-Léonard, Alice Sécheresse a toujours parlé de Montréal avec amour et fierté. Ce qu'elle aime de sa ville, c'est son énergie, sa diversité, ses ruelles vertes, son art mural et, surtout, le sentiment d'appartenance qu'elle lui inspire. Elle veut contribuer à son évolution et façonner une ville où chacun-e peut s'épanouir, où les plus vulnérables sont protégés et où la culture rayonne.

Bachelière en développement international et titulaire d'une maîtrise en politiques publiques, elle travaille depuis plus de trois ans avec les communautés autochtones du Québec comme consultante en gouvernance. Elle les accompagne notamment dans leurs démarches politiques et stratégiques.

Depuis ses années étudiantes, Alice Sécheresse est guidée par une conviction profonde : une démocratie vivante repose sur l'implication active de celles et ceux qui la font vivre. En explorant différentes formes d'engagement – de sa participation en politique provinciale à l'animation de divers ateliers jeunesse, jusqu'à la présentation d'un mémoire sur la réforme du mode de scrutin à l'Assemblée nationale – elle trouve sa façon de faire sa part. Ces expériences lui ont confirmé que la démocratie ne se limite pas aux urnes : elle se construit et se défend dans les idées, les rues, les débats et, surtout, dans la participation de toutes et tous à la vie commune.

Au sein du CjM, elle souhaite porter la voix des jeunes et défendre les enjeux qui lui tiennent à cœur, tels que la crise du logement, la montée alarmante de l'itinérance, les défis climatiques, l'équité de genre et la revitalisation de la culture. Elle veut aussi contribuer à bâtir une ville où les jeunes se sentent légitimes et outillé-es pour s'engager! Rejoindre le CjM, c'est pour elle une façon de mettre en action ses convictions et de continuer à grandir avec sa ville.



19 ans
LaSalle

YUE QIAN ZHANG

Yue Qian Zhang est présentement étudiante au collège Jean-de-Brébeuf au Baccalauréat international option sciences de la santé. Ayant immigré de la Chine à Montréal à l'âge de 2 ans, elle voit la ville comme un endroit d'opportunités, de connexions et d'inclusion qui ont forgé son identité. Elle vit à LaSalle depuis plus d'une décennie maintenant et s'est impliquée durant les deux dernières années au Conseil jeunesse de LaSalle.

Passionnée par la technologie et les sciences depuis le secondaire, Yue Qian Zhang lutte pour promouvoir la place des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Elle s'implique notamment comme alumna et ambassadrice à Technovation Montréal, un OBNL visant à promouvoir la place des femmes en technologie et en entrepreneuriat. Au sein de son collège, elle préside le comité BrébeufHx, qui offre des ateliers de programmation et organise le hackathon annuel de Brébeuf, un événement de programmation pour apporter des solutions technologiques à des enjeux de la communauté. Sous sa présidence, l'équipe a reçu le prix AURA décerné par l'Association des collèges privés du Québec pour l'impact de la 7e édition du hackathon. De plus, Yue Qian Zhang a réalisé de multiples stages en recherche, notamment au Centre hospitalier Sunnybrook à Toronto, au CHUM et au CHU Sainte-Justine, où elle a pu mettre sa passion pour la technologie et la science au service de la société. Au secondaire, elle a eu l'opportunité de participer à un échange étudiant à Kangiqsujuaq, au Nunavik, ce qui lui a permis de se sensibiliser à une toute nouvelle culture, tout en redéfinissant sa relation avec le territoire. Elle a eu l'honneur de recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur général et de multiples bourses scolaires pour son engagement communautaire.

Au sein du CjM, elle souhaite continuer à lutter pour la place des femmes et des minorités dans les domaines STIM ainsi que plus largement pour la diversité et l'inclusion.

LES MEMBRES QUI ONT QUITTÉ LE CjM EN 2025


1.


2.


3.


4.


5.


6.


7.

1. **Melissa Ben Meddour**
   Saint-Léonard (2022-2025)

   Vice-présidente en 2024

2. **Myriam Bravo**
   Le Sud-Ouest (2022-2025)

3. **Abdenour Douraid**
   Saint-Léonard (2021-2025)

4. **Marie-Antoinette Diop**
   Le Plateau-Mont-Royal (2024-2025)

5. **Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil**
   Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (2020-2025)

   Président en 2023 et 2024
   Vice-président en 2022

6. **Mowahib Hassan Doualeh**
   Outremont (2022-2025)

7. **Franck-Armel Rwamo**
   Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (2023-2025)

LE PORTRAIT DES RÉALISATIONS DE 2025









AVIS, MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

▸ ***Les jeunes et la sécurité à Montréal. Perceptions et expériences de l'espace public***

En 2025, les membres du CjM ont collaboré avec Metalude pour réaliser une démarche de consultation portant sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public à Montréal, dont les objectifs étaient les suivants :

- Identifier les lieux publics où les jeunes se sentent en sécurité et quels facteurs contribuent à ce sentiment de sécurité;
- Comprendre comment les jeunes définissent et vivent le sentiment de sécurité dans l'espace public;
- Identifier les enjeux qui préoccupent les jeunes à l'échelle de leur arrondissement et de la ville;
- Fournir des données utiles pour le prochain avis du CjM qui sera réalisé en 2026.

Le dispositif de consultation reposait sur une approche combinée intégrant un questionnaire bilingue (imprimé et en ligne) ainsi que des discussions en groupe. Au total, 509 personnes ont répondu au sondage et 28 ont participé aux groupes de discussion. Le recrutement s'est fait à travers les 19 arrondissements de Montréal, avec une représentation accrue des femmes et des filles ainsi qu'une forte présence de personnes issues de minorités visibles et de la communauté 2ELGBTQIA+.







Durant la diffusion du sondage, les membres du CjM ont participé aux efforts de mobilisation en participant à différentes activités visant à inciter les jeunes Montréalais-es de différents arrondissements à participer, notamment les jeunes de 12-18 ans, ainsi que les jeunes de certains arrondissements plus excentrés, qui étaient, au départ, moins bien représentés. Ces efforts de mobilisation ciblés ont contribué à recueillir une plus grande diversité d'opinions.

- Rassemblement jeunesse de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, organisé par l'arrondissement en collaboration avec Metalude – *6 avril*
- Marché de la maison des jeunes Point de Mire de Verdun – *10 avril*
- Midi-vitrine des Rendez-vous interculturels de l'école Pierre-Dupuy – *16 avril*
- Activité de mobilisation à Anjou – *26 avril*
- Kiosque du CjM dans le cadre du Rendez-vous jeunesse sur la démocratie scolaire : la voix du futur, organisé conjointement par les cinq centres de services scolaires de l'île de Montréal – *29 avril*
- Activité de mobilisation à Anjou – *10 mai*
- Activité de mobilisation à Lachine – *13 mai*

À la fin de la démarche de consultation, le CjM a réuni les membres des conseils jeunesse d'arrondissement pour leur présenter les résultats de la consultation, les principaux constats et pour les consulter sur l'angle à adopter dans le prochain avis, qui sera réalisé en 2026 sur le même thème.

Le rapport de consultation intitulé *Les jeunes et la sécurité à Montréal. Perceptions et expériences de l'espace public* sera déposé au conseil municipal et lancé publiquement au printemps 2026.

► ***Manifeste de la jeunesse montréalaise : nos priorités pour les élections municipales 2025***

→

Dans cette publication de quelques pages, le CjM tenait à réitérer quelques recommandations phares tirées d'avis réalisés dans les dernières années. Ce court manifeste se veut avant tout le sommaire des préoccupations de la jeunesse montréalaise afin de rendre les conclusions des travaux de recherche du CjM accessibles au plus grand nombre.

Les membres du CjM ont identifié cinq thèmes reflétant des enjeux significatifs pour les jeunes Montréalais-es : l'innovation sociale, la mobilité durable, l'accès au logement pour les jeunes, la culture et, finalement, l'éthique et la démocratie de l'intelligence artificielle.

Par ce manifeste qui a été transmis aux différents partis municipaux, les membres du CjM ont souhaité mettre de l'avant 16 recommandations issues de leurs recherches, en invitant les candidat-es de tous les partis à s'en inspirer et à s'engager à des politiques urbaines favorables à leur bien-être et à l'image de leurs ambitions pour leur futur.







► **Rapport d'activité 2024 du CjM – avril 2025**

PROJETS ET ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS

▸ Campagne de recrutement

Du 16 janvier au 16 mars 2025, un appel de candidatures a été lancé pour recruter des membres pour les trois conseils consultatifs.

À la suite de cette campagne réalisée aux deux ans, 94 candidatures ont été reçues pour le Conseil jeunesse de Montréal. Au total, 25 personnes ont été rencontrées en entrevue et 24 ont été inscrites sur la liste de réserve.

Le comité de sélection qui s'est réuni les 7, 9, 10 et 11 avril 2025 était composé de :

- Céline-Audrey Beauregard, élue pour Projet Montréal;
- Alba Zuniga Ramos, élue pour Ensemble Montréal;
- Guylaine Poirier, conseillère en planification ADS+ au service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- Geneviève Coulombe, coordonnatrice du Conseil jeunesse de Montréal (observatrice).

Dans le cadre de cet appel à candidatures, une importante campagne de communication commune aux trois conseils a été déployée, qui a notamment consisté en :

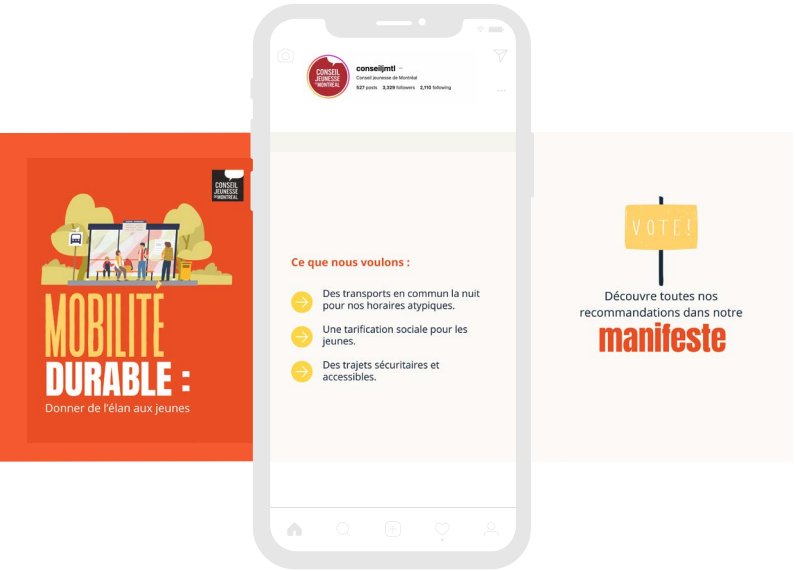
- La diffusion d'un communiqué de presse lors du lancement de l'appel à candidatures;
- La distribution d'affiches dans les établissements postsecondaires, bibliothèques, maisons de la culture et organismes jeunesse;
- Une campagne de communication sur nos réseaux sociaux et dans le métro de Montréal.

Par ailleurs, les membres ont organisé une séance d'information virtuelle offerte aux personnes qui souhaitaient avoir plus d'informations sur le CjM avant de poser leur candidature. L'activité s'est déroulée le 11 mars 2025.



▸ Élections municipales

En plus de la publication du *Manifeste de la jeunesse montréalaise*, les membres du CjM se sont mobilisés de différentes manières, non seulement pour faire connaître les priorités de la jeunesse montréalaise aux candidat-es des différents partis, mais également pour favoriser la participation électorale des jeunes.

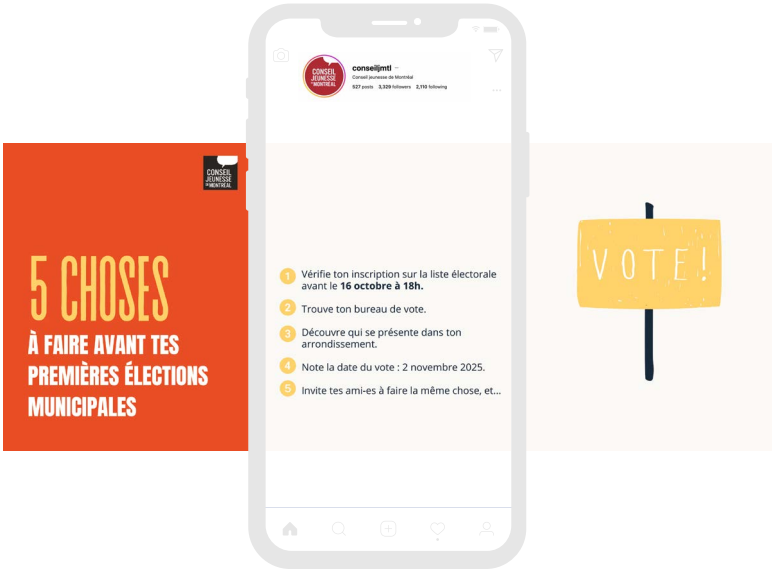


Campagne de communication

Intitulée *La voix des jeunes. Nos priorités. Notre pouvoir d'influence*, la campagne de communication visait à sensibiliser les jeunes à l'importance de voter et à établir un lien clair entre les enjeux du quotidien et l'acte de voter comme levier de changement. Elle s'appuyait sur une narration inclusive et dynamique, centrée sur le pouvoir d'agir des jeunes et leur sentiment d'appartenance à Montréal.

Déployée principalement sur les plateformes numériques, la campagne a combiné 11 publications organiques, dont 5 capsules vidéo ainsi qu'une publicité ciblée sur Meta. L'ensemble des contenus a généré plus de 30 000 vues sur Instagram, avec un niveau d'interactions nettement supérieur aux publications régulières du CjM. La diffusion payante a permis de rejoindre plus de 9 500 jeunes Montréalais-es et d'orienter plus de 300 clics vers le Manifeste, renforçant son accessibilité et sa visibilité auprès des jeunes.

En complément, un communiqué de presse diffusé en début de campagne a présenté les grandes priorités jeunesse et interpellé les médias locaux ainsi que les candidat-es municipaux. L'ensemble de ces actions a contribué et à exposer les priorités de la jeunesse montréalaise, tout en renforçant la place des jeunes dans le débat municipal.





Mobilisation des jeunes

Dans la foulée du *Dialogue citoyen sur la démocratie municipale 2025*, organisé conjointement par l'Institut du Nouveau Monde et Transition en commun le 16 septembre 2025, les membres du CjM ont collaboré avec Concertation Montréal pour mobiliser les jeunes et les encourager à soumettre des questions en vue de l'événement. En effet, un atelier réunissant des membres des différents conseils jeunesse d'arrondissement a eu lieu le 28 août 2025 et a permis de formuler 10 questions portant sur les priorités jeunesse, qui ont été transmises aux organisateurs, dans l'objectif de porter la voix des jeunes lors de cet événement.

Collaboration à l'escouade étudiante d'Élections Montréal

Durant la campagne électorale, les membres du CjM ont collaboré à l'escouade étudiante d'Élections Montréal en accompagnant les agent-es de mobilisation au Collège de Maisonneuve et à l'Université McGill, pour distribuer des signets communiquant des informations essentielles pour voter. Leur mission : informer les étudiant-es sur le Bureau de vote des étudiant-es montréalais (BVEM), le fonctionnement du scrutin ainsi que pour répondre à leurs questions. Préalablement à leur participation, les membres ont reçu une formation offerte par Élections Montréal, qui s'est déroulée le 18 septembre 2025.













▸ Activité réunissant les membres du conseil jeunesse de Montréal Autochtone

En collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil, le CjM a invité les membres du conseil jeunesse de Montréal Autochtone à une visite guidée de l'hôtel de ville le 2 juin 2025. Ensuite, les membres ont eu l'occasion d'échanger avec Randy Legault-Rankin, commissaire aux relations avec les peuples autochtones, sur son rôle au sein de la Ville.

▸ Activité réunissant les membres des conseils jeunesse d'arrondissement

En collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil, le CjM a invité les membres des conseils jeunesse d'arrondissement à une visite guidée de l'hôtel de ville le 18 juin 2025. Ensuite, les membres ont eu l'occasion de participer à une activité ludique sur la démocratie municipale, organisée par Concertation Montréal.



▸ Participation à la Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025

Dans le cadre de la 80e commémoration du bombardement atomique des villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, la Ville d'Hiroshima et le réseau Maires pour la paix ont invité deux membres du CjM à participer à la Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025, se déroulant à Hiroshima du 1er au 9 août 2025.

Afin de déterminer les membres qui allaient bénéficier de cette opportunité exceptionnelle, le CjM a mis en place un processus d'appel à candidatures lancé aux membres qui répondaient au critère d'âge (16-25 ans). Trois personnes ont soumis leur candidature et ont été rencontrées en entrevue de sélection devant un comité formé de :

- Geneviève Coulombe, coordonnatrice du CjM;
- Arber Fetiu, conseiller en relations internationales au Bureau des relations internationales;
- Francis Sabourin, chef de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.





Finalement, c'est Iles Ousmer (vice-président) ainsi qu'Abdenour Douraid qui ont été sélectionnés pour représenter le CjM à cette mission diplomatique ayant pour but de :

- Renouveler les liens d'amitié entre Montréal et les autres villes participantes;
- Partager les perspectives de la Ville de Montréal pour le développement et le maintien d'une paix durable et;
- Souligner le 80e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale ainsi que commémorer les victimes des bombardements nucléaires.

En préparation à leur séjour, le 23 juillet 2025, ils ont eu l'occasion de rencontrer le consul du Japon à Montréal, Akihiko Uchikawa.

Par ailleurs, la délégation montréalaise fut également chargée de porter en mains propres les mots d'amitié de la mairesse Valérie Plante aux maires d'Hiroshima et de Nagasaki lors de la commémoration du bombardement atomique.







▸ Exposition *Tracer la jeunesse : 20 ans d'engagement* dans les bibliothèques de Montréal

Réalisée dans le cadre des célébrations du 20e anniversaire du CjM, l'exposition *Tracer la jeunesse : 20 ans d'engagement* a continué d'être présentée dans les bibliothèques de Montréal grâce à une collaboration avec le Service de la culture.



6 DÉCEMBRE 2024
AU 28 JANVIER 2025

BIBLIOTHÈQUE
PÈRE-AMBROISE

1ER MARS
AU 6 AVRIL 2025

BIBLIOTHÈQUE
DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

7 OCTOBRE
AU 21 NOVEMBRE 2025

CENTRE
SANAAQ



CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES

Le CjM est convaincu de l'importance du travail accompli en concertation avec les partenaires pour l'avancement des dossiers qui préoccupent les jeunes Montréalais-es. Ainsi, il collabore avec différents partenaires ou s'implique au sein de certaines instances.

▸ Conseils jeunesse d'arrondissement

Les membres du CjM ont poursuivi leurs démarches de soutien à la création des conseils jeunesse d'arrondissement, en collaboration avec Concertation Montréal, qui avait, jusqu'à tout récemment, le mandat d'appuyer les responsables administratifs et les jeunes membres des conseils, d'offrir des ateliers de formation et d'assurer la coordination entre tous les acteurs et actrices impliqués.

En 2025, les membres ont participé à quatre rencontres interconseils organisées par Concertation Montréal, tandis que la coordonnatrice du CjM a participé à trois rencontres réunissant les responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement.

▸ Table de concertation de la vie nocturne

Pour assurer le succès de la politique de la vie nocturne montréalaise, la Ville a mis sur pied une table de concertation qui lui est dédiée. Cette table réunit une diversité de membres afin de refléter l'éventail des intervenant-es et des compétences qui animent la vie nocturne. Elle donne des avis et des recommandations en vue d'éclairer la prise de décision et travaille activement à la recherche de solutions. Le CjM a été sollicité pour son expertise développée dans le cadre de son avis *Montréal nocturne* portant sur la présence des jeunes dans l'espace public, la nuit.



▸ Comité consultatif externe sur la mobilisation autour du budget participatif

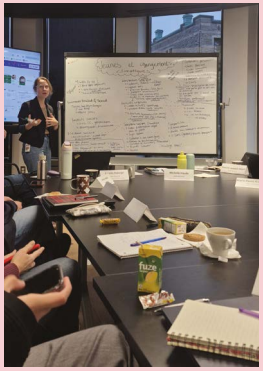
Ce comité consultatif externe a pour mandat de commenter et bonifier la stratégie de mobilisation entourant le budget participatif de la Ville de Montréal et d'en assurer sa diffusion. Le CjM a été sollicité pour son expertise dans la mobilisation des jeunes.

▸ Groupe de travail dédié à la thématique des enfants et des jeunes dans le cadre du projet PARC

Le plan d'adaptation régionale aux changements climatiques (projet PARC), élaboré par la Direction régionale de santé publique de Montréal, vise à approfondir la compréhension des impacts des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables de Montréal et à identifier les mesures d'adaptation prioritaires afin d'améliorer leur santé et leur bien-être.

Dans le cadre de ce projet, le CjM participe au groupe de travail dédié à la thématique des enfants et des jeunes et réunissant des représentant-es de divers milieux (recherche, milieux communautaires, citoyen-nes, etc.). Ce groupe se penche sur les enjeux spécifiques à cette tranche de la population et a pour mandat de formuler des recommandations concrètes pour favoriser une adaptation climatique à la fois équitable et efficace.







▸ Comité d'expertise du projet *Marche ton 5 vers l'école*

Le CjM a été sollicité par le Centre d'écologie urbaine de Montréal pour participer au comité d'expertise du projet *Marche ton 5*, qui vise à accroître, chez les adolescent-es, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable pour en favoriser l'usage, notamment sur le trajet vers l'école. Plus précisément, les objectifs du projet sont de :

- Comprendre les enjeux d'accès aux mobilités sobres en carbone pour les adolescent-es et démystifier les différentes options et les moyens d'accès à leur disposition;
- Comprendre et faire valoir auprès des décideur-euses et de la population les enjeux spécifiques de mobilité vécus par les jeunes, notamment par les adolescentes, avec une approche d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+);
- Inciter les adolescent-es à adopter des habitudes de mobilité sobres en carbone et un mode de vie actif pour leur trajet vers l'école;
- Rendre attractifs les modes alternatifs à l'auto par une valorisation du développement de l'autonomie dans les déplacements des jeunes et l'utilisation de la technologie.



RENCONTRES AVEC LES ÉLU-ES ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Le CjM se doit de faire connaître sa mission et ses travaux et d'effectuer le suivi des recommandations déjà formulées tant auprès des fonctionnaires de la Ville qu'auprès des élu-es.

Dans l'objectif de raffermir ses relations avec les élu-es des différents arrondissements montréalais, les membres du CjM ont poursuivi la tournée amorcée en 2023 auprès des conseils des arrondissements représentés par ses membres. Les rencontres avaient comme objectifs de présenter le CjM et ses travaux, d'échanger à propos des réalités vécues par les jeunes dans les arrondissements concernés, de discuter des moyens mis de l'avant par l'arrondissement pour développer l'engagement citoyen, assurer la prise en compte des jeunes dans les décisions qui les concernent et multiplier les occasions d'échanges et de rapprochements entre les jeunes et les élu-es, en plus de discuter de la création d'un conseil jeunesse dans les arrondissements où ceux-ci ne sont toujours pas présents.

Au cours de la dernière année, les membres ont participé à plusieurs rencontres en ce sens.





▸ Élu-es[1]

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement d'Outremont – 24 mars

Nancy Blanchet, mairesse, et Benoît Auger, conseiller d'arrondissement de LaSalle – 27 mars

Magda Popeanu, responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie au comité exécutif, lors de rencontres statutaires – 19 mars, 14 mai, 30 octobre

▸ Administration municipale

→

Randy Legault-Rankin, commissaire aux relations avec les peuples autochtones, et William Fraser, conseiller en planification au Bureau des commissaires – 22 janvier

Arber Fetiu, conseiller en relations internationales au Bureau des relations internationales concernant une délégation du CjM à la Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025 à Hiroshima – 3 février, 13 mars, 2 octobre

Virginie Harvey, coordonnatrice au sein des commissions permanentes, concernant les actions de mobilisation à mettre en place pour favoriser la participation électorale des jeunes Montréalais-es – 11 mars

Charles-André Goulet, chargé d'expertise et de pratique principal pour Élections Montréal, concernant le Bureau de vote des étudiant-es montréalais (BVEM) – 28 mars

Joëlle Spérano, conseillère en planification au service de la culture, concernant l'ajout d'une mesure dédiée aux jeunes dans la politique de développement culturel – 24 avril

Mehdi Lekehal, conseiller en planification au service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), concernant la collaboration entre le SDIS et les conseils consultatifs – 24 avril, 5 juin

Bochra Manaï, directrice du Bureau des commissaires, Maty Diop, commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, Julien David-Pelletier, commissaire à l'itinérance, et Randy Legault-Rankin, commissaire aux relations avec les peuples autochtones pour présenter le Bureau des commissaires et les conseils consultatifs – 24 juillet

Andréanne St-Gelais, cheffe de division, et Mehdi Lekehal, conseiller en planification au service de la diversité et de l'inclusion sociale, concernant la collaboration entre le SDIS et les conseils consultatifs – 25 septembre

Krystelle Tremblay-Bélanger, conseillère et médiatrice au service des ressources humaines et des communications concernant la planification d'une formation sur le respect de la personne – 25 septembre, 10 novembre, 28 novembre et 2 décembre

Maty Diop, commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques – 26 novembre

Dina Husseini, cheffe de section au service de la diversité et de l'inclusion sociale concernant l'offre d'accompagnement offert par Concertation Montréal aux conseils jeunesse d'arrondissement – 3 décembre

Cateline Autixier, conseillère en planification au service de la diversité et de l'inclusion sociale, concernant les jeunes et la cohabitation sociale – 4 décembre

[1] Il s'agit des titres que portaient les élu-es au moment de la rencontre.

LE CjM EN ACTIVITÉ

Le CjM s'intéresse aux questions jeunesse sous toutes leurs formes, ce que démontrent les thèmes des 28 avis qu'il a produits à ce jour. Au cours de la dernière année, ses membres ont été appelé-es à participer à plusieurs activités pour développer leurs connaissances, renforcer leurs liens avec les actrices et acteurs municipaux et être au fait des réalités jeunesse montréalaises.

JANVIER

ÉVÉNEMENTS, RENCONTRES, FORMATIONS, CONSULTATIONS

- **14** • Formation *Favoriser les relations harmonieuses. Le rôle des leaders-bénévoles*, offerte aux membres du comité exécutif
- **18** • Journée de réflexion annuelle du CjM
- **18** • Formation sur l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) offerte par Soraya Elbekkali
- **21** • Formation sur le respect de la personne offerte par le Service des ressources humaines et des communications
- **23** • Rencontre interconseils organisée par Concertation Montréal
- **28** • Formation sur l'organisation municipale offerte par le Service des affaires juridiques
- **29** • Commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec, organisée par Valérie Plante, mairesse de Montréal

FÉVRIER

- **3** • Rencontre avec Stephanie Watt de Metalude, concernant la consultation sur le sentiment de sécurité
- **4** • Assemblée d'adoption des recommandations qui donne suite à la consultation sur le projet de Politique de développement culturel 2025-2030 de la Ville de Montréal, organisée par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports
- **14** • Présentation de l'avis *L'art public montréalais : oser la jeunesse!* au Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM)
- **17** • Nomination de Gabrielle Fyfe au conseil municipal
- **20** • Présentation du rapport de marche exploratoire réalisé par L'Anonyme, dans le cadre d'une assemblée des membres du CjM
- **21** • Événement intitulé *Politique sans frontière*, organisé par Poli-Jeunes
- **22** • 2e Forum citoyen sur la sécurité à Saint-Léonard, organisé par Concertation Saint-Léonard
- **26** • Réception en l'honneur du corps consulaire de Montréal organisée par Valérie Plante, mairesse de Montréal
- **26** • Webinaire Léger Marketing intitulé *L'indicateur municipal : les municipalités répondent-elles aux besoins et aux attentes?*

MARS

- **5** • Visite du conseil jeunesse de Montréal Autochtone
- **7** • Conférence-midi organisée par la Chaire Fernand-Dumont sur la culture de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) intitulé *Clic et partage : la photographie numérique dans notre quotidien*
- **11** • Séance d'information du CjM dans le cadre de la campagne de recrutement
- **12** • Événement annuel *L'envers du décor* portant sur l'impact des arts et de la culture sur la santé mentale, organisé par l'Association étudiante des cycles supérieurs de HEC Montréal
- **18** • Rencontre de la Table de concertation de la vie nocturne
- **20** • Rencontre jeunesse sur la résilience climatique, Amérique du Nord 2025, organisée par Lift 360 et la Commission de coopération environnementale
- **20** • Lancement de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances, organisé par Alia Hassan-Cournol, membre du comité exécutif, notamment responsable de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et déléguée à la réconciliation avec les peuples autochtones
- **28** • Panel *Ensemble pour la jeunesse de demain*, organisé par Poli-Jeunes



AVRIL

- **1er** • Rencontre interconseils organisée par Concertation Montréal
- **3** • Rencontre initiale pour évaluer la possibilité d'organiser un débat jeunesse réunissant plusieurs partenaires jeunesse montréalais
- **6** • Rassemblement jeunesse de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, organisé par l'arrondissement en collaboration avec Metalude
- **11** • Webinaire intitulé *Du gaspillage au bien-être : bien s'alimenter et cuisiner pour un avenir plus sain*, organisé par la Commission de coopération environnementale
- **14** • Dépôt du rapport d'activité 2024 au conseil municipal de Montréal
- **17** • Rencontre de la communauté de pratique des responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement, organisée par Concertation Montréal
- **22** • Élections fédérales 2025 : débat jeunesse, organisé par Force Jeunesse et l'Union étudiante du Québec
- **24** • Grande rencontre de la relève d'affaires du Montréal 2025, organisée par la Jeune Chambre de commerce de Montréal
- **24** • Comité consultatif externe sur la mobilisation autour du budget participatif de la Ville de Montréal
- **25** • Rencontre avec Stephanie Watt de Metalude concernant la consultation sur le sentiment de sécurité
- **26** • 3e Forum montréalais pour la lutte contre les violences : des jeunes en action, organisé par la Ville de Montréal
- **29** • Kiosque du CjM et participation à un panel dans le cadre du Rendez-vous jeunesse sur la démocratie scolaire : la voix du futur, organisé conjointement par les cinq centres de services scolaires de l'île de Montréal
- **30** • Rencontre avec Malorie Flon, directrice générale de l'INM, concernant l'organisation d'un débat jeunesse dans le cadre des élections municipales















MAI

- **7** • Rencontre du comité consultatif du projet *Marche ton 5 vers l'école*, organisée par le Centre d'écologie urbaine de Montréal
- **14** • Lancement de l'avis *Femmes cols bleus. 10 ans plus tard : des progrès décevants*, du Conseil des Montréalaises
- **16** • Inauguration de la place des Montréalaises et de la place Marie-Joséphine-Angélique, organisée par Valérie Plante, mairesse de Montréal
- **17** • Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de Montréal, organisée par Valérie Plante, mairesse de Montréali
- **20** • Atelier dans le cadre de la consultation du Gouvernement du Québec intitulée *Ensemble, repensons les règles de la participation citoyenne*, réalisée en collaboration avec l'Office de consultation publique de Montréal
- **22** • Participation, à titre de panéliste, à l'événement Biodiversité : états des engagements de la COP15/16 et leadership jeunesse, organisé par Ateliers pour la biodiversité et le Réseau québécois des jeunes pour la biodiversité (GYBN)
- **28-29** • Colloque sur la participation et les droits des jeunes, organisé par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec et l'École nationale d'administration publique
- **29 au 1er juin** • Forum mondial des intersections 2025, organisé par le Réseau mondial des intersections

JUIN

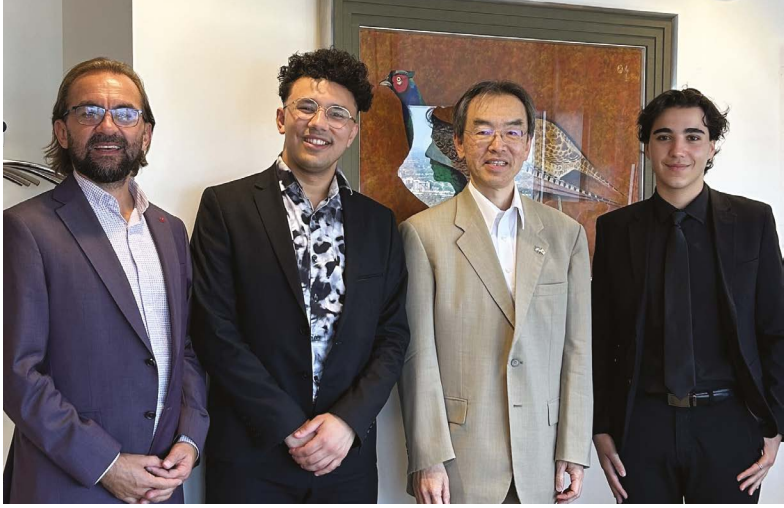
- **2** • Visite guidée de l'hôtel de ville réunissant les membres du conseil jeunesse de Montréal Autochtone, suivie d'une rencontre d'échange des membres avec Randy Legault-Rankin, commissaire aux relations avec les peuples autochtones, organisée par le CjM
- **4** • Rencontre d'échange sur le harcèlement de rue avec Nelly Dennene et Kenza Bennis, respectivement présidente et coordonnatrice du Conseil des Montréalaises
- **5** • Forum soins, culture et territoire, organisé par Culture Montréal
- **9 au 11** • Conférence de Montréal du Forum économique international des Amériques
- **14** • Rencontre interconseils, organisée par Concertation Montréal
- **16** • Réception à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones et du Mois national de l'histoire autochtone, organisée par Valérie Plante, mairesse de Montréal
- **16** • Nominations de Mbarouk Nassor et d'Alice Sécheresse au conseil municipal
- **18** • Visite guidée de l'hôtel de ville réunissant les membres des conseils jeunesse d'arrondissement de Montréal, organisée par le CjM, suivie d'une activité ludique sur la démocratie montréalaise organisée par Concertation Montréal
- **19** • Rencontre avec Pascale Monier, cheffe d'équipe – Vie démocratique à Concertation Montréal, concernant l'organisation d'un atelier interconseils portant sur les priorités jeunesse dans le cadre des élections municipales
- **24** • Réception à l'occasion de la Fête nationale du Québec à Montréal, organisée par Caroline Bourgeois, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, notamment responsable de la langue française, et Marie-Anne Alepin, présidente du Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal





JUILLET

- **7** • Rencontre avec Stephanie Watt de Metalude concernant la consultation sur le sentiment de sécurité
- **8** • Rencontre avec Pascale Monier, cheffe d'équipe – Vie démocratique à Concertation Montréal, concernant l'organisation d'un atelier interconseils portant sur les priorités jeunesse dans le cadre des élections municipales
- **9** • Rencontre avec Stephanie Watt de Metalude concernant la consultation sur le sentiment de sécurité
- **17** • Rencontre de la Table de concertation de la vie nocturne de la Ville de Montréal
- **23** • Rencontre avec Akihiko Uchikawa, consul général du Japon à Montréal, en préparation de la participation du CjM à la Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025 à Hiroshima
- **24** • Rencontre d'échange entre les membres des comités exécutifs des trois conseils consultatifs
- **24** • Présentation des trois conseils consultatifs à l'équipe du Bureau des commissaires de la Ville
- **31** • Préconférence Villes inclusives – Horizons LGBTQI Francophones, organisée par la Ville de Montréal



AOÛT

- **1er au 9** • Conférence jeunesse internationale pour la paix dans le futur 2025 à Hiroshima
- **5** • Cérémonie de la paix à la mémoire de Hiroshima, organisée par Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal, et Akihiko Uchikawa, consul général du Japon à Montréal
- **28** • Atelier interconseils portant sur les priorités jeunesse dans le cadre des élections municipales, organisé conjointement par Concertation Montréal et le CjM



SEPTEMBRE

- **2** • Remise des Prix de la langue française de Montréal, organisée par Valérie Plante, mairesse de Montréal
- **8** • Événement de la reconnaissance des membres sortants des conseils consultatifs de Montréal, organisée par Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal de Montréal
- **9** • Dévoilement des noms des futures stations du Projet ligne bleue du métro de Montréal, organisé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et Éric Caldwell, président du conseil d'administration de la STM
- **11** • Rencontre de la communauté de pratique des responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement, organisée par Concertation Montréal
- **16** • Dialogue citoyen sur la démocratie municipale 2025, organisé conjointement par l'Institut du Nouveau Monde et Transition en Commun
- **17** • Lancement des Journées de la paix 2025, organisé par Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal de Montréal
- **18** • Cocktail de lancement de la programmation des Rencontres Maîtres chez vous 2025, organisé par Force Jeunesse
- **18** • Formation en vue de la participation des membres du CjM aux kiosques de l'escouade étudiante d'Élections Montréal
- **22** • Conférence de Hugo Décrypte et de Mélanie Loubert, organisée par l'École des médias de l'UQAM
- **22** • Nomination de Kenzo Bégin-Paul au conseil municipal
- **23** • Rencontre avec Santiago Proteau Sanchez, président et fondateur de l'Association des présidences des écoles du Québec
- **24** • Participation au kiosque de l'escouade étudiante d'Élections Montréal au Collège de Maisonneuve
- **25** • Participation au kiosque de l'escouade étudiante d'Élections Montréal à l'Université McGill





















OCTOBRE

- **1er** • Conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **6** • Lancement du Mois de l'héritage latino-américain, organisé par Josefina Blanco, membre du comité exécutif, notamment responsable de la diversité, de l'inclusion sociale
- **16** • Élections Montréal 2025 – Dialogue sur la vie nocturne : pour des nuits vivantes, accessibles et résilientes, organisé par MTL 24/24, les Scènes de musique alternatives du Québec (SMAQ), l'Union Française de Montréal, ainsi que les Sociétés de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, du Village et du Quartier latin
- **18** • Débat municipal – Donnons la voix aux jeunes, organisé par Force Jeunesse
- **23 et 24** • 31e colloque de la *Revue transculturelle L'autre*, organisé par la Clinique pédiatrique transculturelle de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, en collaboration avec l'Institut universitaire SHERPA et la clinique de psychiatrie
- **25** • Rencontre d'une délégation de jeunes de la Belgique de l'organisme Stronger With Word
- **30** • Rencontre du groupe de travail dédié à la thématique des enfants et des jeunes dans le cadre du Plan d'adaptation régional aux changements (projet PARC), organisée par la Direction régionale de santé publique de Montréal

NOVEMBRE

- **9** • Visite de l'exposition *Tracer la jeunesse : 20 ans d'engagement* au Centre Sanaaq
- **13** • Journée du développement social municipal, organisée par la Ville de Montréal
- **18** • Cérémonie de présentation des membres du comité exécutif de la Ville de Montréal
- **20** • Présentation des conseils consultatifs dans le cadre d'une rencontre de la communauté de pratique ADS+ de la Ville de Montréal
- **22** • Atelier réunissant les membres des conseils jeunesse d'arrondissement, organisé par le CjM, portant sur les résultats de la consultation sur le sentiment de sécurité
- **22** • Grand rassemblement de la relève engagée du Québec, organisé par la Commission jeunesse de Saint-Eustache
- **27** • Rencontre de bilan du déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale, organisée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- **28** • Rencontre avec Soraya Elbekkali, consultante, pour la planification de la journée de réflexion annuelle
- **29** • Lancement des Rencontres Action Jeunesse (RAJ), organisé par Force Jeunesse et le Secrétariat à la jeunesse
- **29** • Forum en sécurité urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles





DÉCEMBRE

- **1er** • Rencontre de la communauté de pratique des responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement et formation sur la gouvernance, organisée par Concertation Montréal
- **5** • Rendez-vous de CMTL – Les facteurs de succès d'une concertation réussie, organisé par Concertation Montréal
- **6** • Commémoration des 36 ans de la tragédie du 6 décembre 1989, organisée par Soraya Martinez, mairesse de Montréal, et Catherine Bergeron, présidente du comité Mémoire
- **8** • Conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **10** • Rencontre de la Table de concertation de la vie nocturne de la Ville de Montréal
- **15** • Désignation des membres du comité exécutif et nomination de Jade Corriveau, Sofia Anahi Marsico Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin au conseil municipal





LE CjM DANS LES MÉDIAS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

6

portraits de membres du CjM sur le compte Instagram du Conseil

5

communiqués de presse diffusés

268 272

occasions pour le public de voir nos activités sur nos réseaux sociaux

+ +

8 485

visites sur notre compte Facebook en 2025 (3 777 en 2024)

13,6%

de taux d'engagement sur notre compte LinkedIn

5 272

abonné-es à notre compte Facebook (5 192 en 2024)

+

3 308

abonné-es à notre compte Instagram (2 792 en 2024)

1724

abonné-es à notre compte LinkedIn (1 380 en 2024)

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- Élection par les membres de la présidence et de la vice-présidence
- Nomination, accueil et intégration de sept nouveaux et nouvelles membres
- Tenue d'une journée de réflexion annuelle en janvier
- Veille et suivi des répercussions des nombreux avis publiés par le CjM à ce jour
- Mise à jour du *Guide d'accueil des membres des trois conseils consultatifs*
- Mise à jour du document de parrainage du CjM
- 7 activités de socialisation entre les membres du CjM
- Rencontres administratives avec Francis Sabourin, gestionnaire responsable de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil











2025 EN CHIFFRES

CONCERTATION INTERNE

Élu-es	**2**
Rencontres statutaires avec Madga Popeanu, responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie au comité exécutif	**3**
Administration	**18**
Rencontres administratives des conseils – CjM, CM et CIM	**34**
Rencontres entre la coordonnatrice et la présidence	**33**

TRAVAIL EN COLLABORATION

Développement et suivi de projets avec des partenaires	**42**
Présentation du CjM à des partenaires	**20**
Table de concertation de la vie nocturne	**2**
Comité consultatif du projet *Marche ton 5 vers l'école*	**2**
Comité consultatif externe sur la mobilisation autour du budget participatif de Montréal	**1**
Groupe de travail – Projet PARC	**1**

REPRÉSENTATION, FORMATION ET CONSULTATION

Activités de représentation	**63**
Activités de formation	**20**
Activités de consultation	**9**

LES PERSPECTIVES POUR 2026

NOUVELLE ÉTUDE

En 2026, le CjM amorcera un avis pour approfondir les principaux constats ressortis dans le cadre de la démarche de consultation sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public réalisée en 2025. L'avis tentera de répondre à la question suivante : comment favoriser la cohésion sociale et rendre Montréal plus sécuritaire pour les jeunes? Pour répondre à cette question, trois axes prioritaires ont été identifiés par les jeunes comme des champs d'intervention nécessitant des transformations structurantes en raison de leur impact sur le sentiment de sécurité, soit :

- L'aménagement de l'espace public;
- Le transport et la mobilité;
- L'intervention et la médiation dans l'espace public.

CONSULTATION

Consultation dans le cadre de l'élaboration du futur plan de lutte contre le racisme, les discriminations systémiques et la haine



PROJETS ET ÉVÉNEMENTS

- Lancement et diffusion du rapport de consultation *Les jeunes et la sécurité à Montréal. Perceptions et expériences de l'espace public*
- Rencontres pour faire connaître le CjM auprès des nouveaux et nouvelles élu-es et discuter des enjeux jeunesse
- Présentation de l'exposition *Tracer la jeunesse : 20 ans d'engagement* dans différentes bibliothèques de Montréal

POURSUITE DES COLLABORATIONS

- Conseils jeunesse d'arrondissement
- Table de concertation de la vie nocturne
- Groupe de travail dédié à la thématique des enfants et des jeunes dans le cadre du Plan d'adaptation régionale aux changements climatiques (projet PARC)
- Comité d'expertise du projet *Marche ton 5 vers l'école*

SUIVI DES AVIS PUBLIÉS

Au fil des ans, le CjM a produit 30 avis et 29 mémoires qui ont permis de formuler de nombreuses recommandations pour le développement de Montréal. Il apparaît essentiel de poursuivre le suivi de ces travaux auprès des services centraux et des arrondissements.



REMERCIEMENTS

Pour leur intérêt constant envers le développement de la jeunesse montréalaise et les actions du CjM ainsi que pour leur soutien indéfectible, nous tenons à remercier Magda Popeanu, membre du comité exécutif responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie, Josefina Blanco, membre du comité exécutif responsable de la diversité, de l'inclusion sociale, de l'itinérance, de l'accessibilité universelle, de la condition féminine, de la jeunesse et des personnes aînées, ainsi que Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal[2].

Nous remercions également tous les partenaires et organismes jeunesse qui collaborent avec nous en nous permettant de rejoindre les jeunes localement, dans les lieux qu'ils et elles fréquentent.

Un grand merci aux instances administratives de la Ville, dont la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, au Service du greffe, au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, au Service des affaires juridiques et au Service des ressources humaines, et à leurs représentant-es, avec qui nous travaillons étroitement.

Nous transmettons en outre nos vœux de succès les plus sincères à Melissa Ben Meddour, Myriam Bravo, Marie-Antoinette Diop, Abdenour Douraid, Mowahib Hassan Doualeh et Franck-Armel Rwamo qui ont quitté le CjM au cours de 2025 pour relever de nouveaux défis. Votre contribution aux échanges de points de vue nous a permis de pousser davantage nos réflexions sur les besoins des jeunes.

Enfin, un merci spécial à Geneviève Coulombe qui nous a offert un soutien et un accompagnement tout au long de l'année. Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'apport précieux de notre collaboratrice de longue date, Mollie Dujardin, qui a contribué par son expertise et son engagement au bon déroulement des activités du CjM. Ces personnes investissent temps et énergie pour concrétiser nos idées et le font toujours avec enthousiasme.

Au plaisir de vous croiser de nouveau dans le cadre de nos activités!

[2] Il s'agit des titres que portaient les élu-es jusqu'en novembre 2025.



CONSEIL
JEUNESSE
DE MONTRÉAL

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.03

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267721001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises

Il est recommandé :

de déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-19 15:48

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267721001**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises fournit des avis et des recommandations à l'administration municipale sur toute question relative à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises.
Chaque année, les membres du Conseil déterminent leurs objectifs et leur plan d'action afin d'améliorer les conditions de vie des Montréalaises. Le compte-rendu de leurs réalisations est présenté dans le rapport d'activité 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0332 - 14 avril 2025 - Dépôt du rapport d'activité 2024 du Conseil des Montréalaises.
CM25 0074 - 20 janvier 2025 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

DESCRIPTION

Le rapport d'activité du Conseil des Montréalaises (CM) présente la mission du Conseil ainsi que ses membres. Il fait état des avis et des mémoires produits, ainsi que des projets, des événements organisés, des partenariats et des représentations réalisés au cours de l'année 2025. De plus, il fait part des priorités des membres pour l'année 2026.
Parmi les réalisations les plus significatives de 2025, le CM a publié l'avis « Femmes cols bleus, 10 ans plus tard: des progrès décevants », un travail mené en étroite collaboration avec l'organisme Action travail des femmes (ATF). Cette recherche d'envergure permet de rendre visibles les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes cols bleus tout au long de leur carrière et comprend 10 recommandations pour améliorer leurs conditions de travail.
Le CM a aussi, en partenariat avec la Table des groupes de femmes de Montréal, mis à jour son guide féministe pour les élections municipales, un outil pratique pour soutenir la participation politique des femmes et rappeler l'importance de leur présence dans la vie

démocratique montréalaise.
Enfin, le CM a mené des groupes de discussion avec 50 femmes touchées par la fracture numérique afin de rédiger un avis sur les obstacles qu'elles rencontrent en 2026.

JUSTIFICATION

Par la production de son rapport d'activité, le Conseil des Montréalaises assure une reddition de compte au conseil municipal concernant ses activités en 2025 et démontre ainsi comment il remplit son mandat. Conformément à l'article 41 du règlement 19-051, « au plus tard le 31 mai de chaque année, il rend compte au conseil de la ville de son rapport d'activité et des perspectives de l'année suivante ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9074
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-19

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438 990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-03-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267721001
Unité administrative responsable : Service du greffe
Projet : Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 10- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 10- Augmentation du nombre de femmes engagées et impliquées au sein de la vie publique municipale et qui prennent part aux débats qui concernent leur milieu de vie.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Rapport d'activité

2025 CONSEIL DES MONTRÉALAISES



Conseil des Montréalaises

Ce rapport d'activité a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises à l'assemblée du 11 mars 2026.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement vise une représentation juste de toutes les femmes ainsi que des personnes non binaires et trans.



Sur la page couverture : les membres, anciennes membres et coordonnatrice du Conseil des Montréalaises à l'inauguration de la place des Montréalaises. De gauche à droite : Marianne-Sarah Saulnier, Sylvie Cajelait, Anuradha Dugal, Maryse Bélanger, Nelly Dennene, Laura Cliche, Kenza Bennis, Marianne Carle-Marsan, Kenza Chahlouni, Valérie Sagine Toussaint, Meryem Benslimane, Christina Nancy Eyangos, France Leblanc, Anabelle Caron, Morgane Alima Kemajou.

Collecte d'information, rédaction et coordination
Kenza Bennis, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises

Révision linguistique
Edith Sans Cartier

Conception et réalisation graphiques
Caroline Marcant – zigomatik.ca

Photos
Archives de la Ville de Montréal, Christine Bourgier, Denis Labine, Manoucheka Lachérie, Maxime Lapostolle, Sarah Latulippe, Sylvain Légaré, Lemay + Angel Silver + SLI, Lerami photographie, Caroline Perron, Marie-Eve Trahan-André, Ville de Montréal.

Avril 2026
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-7647-2078-3 – imprimé français
978-2-7647-2079-0 – PDF français

Conseil des Montréalaises
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

ConseilDesMontrealaises
Conseil des Montréalaises
conseildesmontrealaises

REMERCIEMENTS

Chaque année, le Conseil des Montréalaises (CM) poursuit son travail pour l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Pour ce faire, il bénéficie de l'apport et de la collaboration de partenaires œuvrant au sein de la Ville de Montréal et d'organismes externes. Ce travail collectif et ces partenariats donnent tout leur sens aux réalisations du Conseil.

C'est pourquoi nous désirons remercier toutes les personnes qui ont contribué aux activités du CM en 2025. Nous sommes reconnaissantes aux groupes de femmes et organismes œuvrant au profit des femmes avec lesquels nous collaborons régulièrement. Nous remercions le personnel de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, ainsi que les fonctionnaires du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et du Service des ressources humaines. Nous soulignons aussi la collaboration de Magda Popeanu, membre du comité exécutif, responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie (jusqu'en novembre 2025), et celle de Martine Musau Muele, présidente du conseil (jusqu'en novembre 2025), dont l'appui et l'implication nous ont été d'une grande aide, notamment pour la réalisation de la formation-simulation Cité Elles MTL.

Le travail précieux de nos collaboratrices mérite également d'être souligné :

- Recherche pour l'avis « Femmes cols bleus, 10 ans plus tard : des progrès décevants » : Laurence Hamel-Roy ;
- Réalisation de groupes de discussion sur la fracture numérique : Solen Roth ;
- Révision linguistique de l'avis sur les femmes cols bleus et du Guide féministe pour les élections municipales 2025 : Edith Sans Cartier ;
- Réalisation graphique de l'avis sur les femmes cols bleus : Caroline Marcant ;
- Réalisation graphique du Guide féministe pour les élections municipales 2025 : Audrey Guardia ;
- Soutien aux communications sur les réseaux sociaux : Sara Germain ;
- Photographie lors du lancement de l'avis sur les femmes cols bleus : Manoucheka Lachérie.

Nous remercions sincèrement la coordonnatrice Kenza Bennis, qui a travaillé avec conviction à concrétiser les nombreux projets du CM.

Finalement, nous saluons l'engagement citoyen de chacune des membres du CM et l'implication soutenue de la présidente, Nelly Dennene. Grâce à leurs compétences, à leur expérience, à leur ardeur et à la pluralité de leurs points de vue, toutes ces femmes réussissent à animer cette instance démocratique qui fait résonner une voix féministe en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes à Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la présidente du conseil 7

Message de la présidente 8

1 Le Conseil des Montréalaises 10
- 1.1 L'historique 10
- 1.2 Le cadre juridique et administratif 10
- 1.3 La mission 11
- 1.4 Les fonctions 12

2 Les membres du Conseil des Montréalaises 13
- 2.1 La structure et la vie associative 13
- 2.2 Les membres 15
- 2.3 Les comités de travail 23

3 Les actions de 2025 26
- 3.1 Documenter des enjeux 26
- 3.2 Donner la parole aux Montréalaises 30
- 3.3 Agir en concertation 31
- 3.4 Faire partie d'un réseau et prendre la parole 36
- 3.5 Participer à la vie publique 41
- 3.6 Collaborer sur la scène internationale 46

4 Le Conseil des Montréalaises en chiffres 47

5 Les actions prioritaires pour 2026 49

LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Chantal Rossi, présidente du conseil municipal,
Mesdames et messieurs les élus-es,
Honorables partenaires,
Chères citoyennes et chers citoyens de Montréal,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom de toute l'équipe du Conseil des Montréalaises, le compte rendu de nos réalisations pour l'année 2025.

Cette année encore, nous nous sommes investies avec beaucoup d'enthousiasme dans plusieurs projets pour améliorer les conditions de vie de toutes les Montréalaises et la condition féminine au sein de l'administration municipale.

Nous espérons que ce travail portera fruit et mènera la Ville encore plus loin sur le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

La présidente,



Nelly Dennene

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Il y a des années, comme 2025, où le travail collectif, souvent discret, porte fruit et produit des changements concrets.

Alors que plusieurs voix affirment que l'égalité est atteinte – un mythe hélas tenace –, le Conseil des Montréalaises (CM) poursuit avec constance sa mission : révéler les réalités et les discriminations vécues par les femmes et les faire entendre là où se prennent les décisions. Parce que les avancées demeurent fragiles et que les droits des femmes doivent être défendus, encore et encore.

En mai dernier, le CM a lancé un avis sur les femmes cols bleus de la Ville de Montréal, un travail mené en étroite collaboration avec l'organisme Action travail des femmes (ATF). Cette recherche d'envergure a permis de rendre visibles les nombreux obstacles auxquels se heurtent ces travailleuses essentielles au fonctionnement de la ville, mais trop souvent absentes des analyses et des mesures d'égalité.

Le CM a eu l'occasion de présenter cet avis à différents publics au sein de l'appareil administratif, notamment à la direction générale de la Ville, réaffirmant ainsi son rôle d'interlocuteur crédible et engagé sur les enjeux d'équité au travail. Nous avons aussi eu des échanges structurants avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), qui a annoncé des ajustements à ses pratiques de suivi de la sous-représentation des femmes en emploi. Nous souhaitons d'ailleurs souligner le leadership de Benoit Dagenais, directeur général de la Ville de Montréal, et de Myrlande Pierre, vice-présidente responsable du mandat Charte à la CDPDJ, dans ce dossier. Leurs actions montrent qu'il est possible de faire évoluer les pratiques institutionnelles lorsque les constats sont pris au sérieux et que les dirigeants-es ont la vision et le courage nécessaires pour implanter des changements structurels.

Le printemps dernier a aussi été marqué par l'inauguration de la place des Montréalaises–Marie-Josèphe-Angélique. Ce moment fort a rappelé l'engagement de nombreuses membres du CM à travers les années. Cette réalisation témoigne de la force de la mobilisation collective, qui peut s'inscrire dans la durée et laisser une trace concrète dans l'espace public.

Enfin, à l'automne 2025, nous avons mis à jour notre guide féministe pour les élections municipales, un outil pratique pour soutenir la participation politique des femmes et rappeler l'importance de leur présence dans la vie démocratique montréalaise.

Lors des élections du 2 novembre, une nouvelle administration municipale a été élue. Le CM réaffirme sa volonté de collaboration et son rôle de courroie de transmission entre les revendications des Montréalaises et les personnes élues. Notre objectif demeure le même : contribuer à des décisions qui tiennent compte des réalités diverses des femmes de Montréal.

Je tiens à remercier les membres bénévoles du CM pour leur engagement et leur rigueur, ainsi que notre coordonnatrice pour son travail assidu. Je remercie également nos partenaires pour leur confiance et leur collaboration.

Chères Montréalaises, ce rapport reflète un engagement commun pour une ville égalitaire et sans discriminations, attentive à vos réalités multiples et construite avec vous.
Bonne lecture !

La présidente,



Nelly Dennene

01 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1.1 L'historique



Le Conseil des Montréalaises (CM) constitue le plus jeune des trois conseils regroupés au sein de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil au Service du greffe. Au cours du Sommet de Montréal en 2002, des citoyennes de toutes origines et des groupes de femmes ont pris la parole et exprimé haut et fort leurs attentes et leurs revendications quant à la condition féminine à la Ville de Montréal. Une délégation de femmes a soumis d'importantes recommandations, dont certaines ont été retenues par l'administration municipale et par les personnes présentes au Sommet. La mise en place d'une structure consultative – qui a conduit à la création du Conseil des Montréalaises – était une de ces recommandations.

1.2 Le cadre juridique et administratif

Le conseil municipal de la Ville de Montréal, à la séance du 26 avril 2004, a adopté la résolution CM04 0305 à l'effet d'entériner le projet de règlement constituant le CM. À la séance du 28 septembre 2004, il a nommé ses 15 premières membres par la résolution CM04 0665.

Le 16 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté un nouveau cadre juridique pour les conseils consultatifs de la Ville : le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051). Ce règlement a fait l'objet d'une révision approfondie en 2021 et en 2025 ayant pour but d'affiner l'approche ADS+ et d'améliorer les mécanismes de gouvernance ainsi que le fonctionnement des conseils.



Les premières membres du CM, en 2004 : de gauche à droite, Marie-Iris Légaré, Claire Brassard, Silvia Martinez, Charlotte Thibault (vice-présidente), Véronique De Sèves (vice-présidente), Brenda-Ann Plant, Allison Turner, Rosa Pires, Brenda Paris, Darine El-Masri, Nicole Boily (présidente), Hamsa Yokenderan et Olga Eizner-Favreau, en compagnie de la conseillère de la Ville Louise O'Sullivan (avant-dernière à droite). Membres fondatrices manquantes sur la photo : Myrlande Pierre et Marie-Pascaline Menono.

Le Conseil des Montréalaises fait partie du Service du greffe de la Ville de Montréal, qui assure son soutien opérationnel et professionnel. Le CM bénéficie aussi du soutien financier nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

● 1.3 La mission

Le CM agit en tant qu'assemblée consultative auprès de l'administration municipale, à la demande du conseil municipal ou de sa propre initiative, en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle[1] pour appréhender les réalités et les enjeux vécus par les Montréalaises.

À l'instar d'autres conseils existants, il constitue un précieux outil démocratique et offre un lieu de participation unique. Il est à l'affût d'idées et de courants de pensée tout en étant attentif aux préoccupations exprimées par la population. Sa démarche vise à favoriser une plus grande place pour les femmes dans une perspective d'implication active dans la vie publique montréalaise à titre de citoyennes, de travailleuses ou d'élues à la Ville de Montréal.

1. L'analyse féministe intersectionnelle est une analyse qui prend en compte les différentes discriminations basées sur le genre et d'autres facteurs comme le statut socioéconomique, le handicap, le statut autochtone, l'identité de genre ou l'ethnicité.

1.4 Les fonctions

Le Conseil des Montréalaises exerce les fonctions suivantes (19-051, art. 13) :

A - il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil de la ville ;

B - il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;

C - il contribue au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;

D - il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Pour ce faire, le CM est à l'écoute des divers réseaux œuvrant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes dans une perspective de justice sociale. Il se sent particulièrement interpellé par le travail des groupes de femmes, car ces derniers acquièrent une connaissance au quotidien des réalités, souvent complexes et multiples, vécues par les Montréalaises. Participer à la réalisation de projets communs permet au CM de mieux cibler ses analyses et ses actions auprès du conseil municipal.

Par ailleurs, le CM crée des liens avec les élues, les mairesses d'arrondissement et les conseillères siégeant au conseil municipal ou dans les arrondissements puisqu'elles sont aussi au cœur des milieux de vie. Il est également attentif aux politiques, engagements et activités de la Ville susceptibles d'influencer les conditions de vie des Montréalaises.

LES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

02

2.1 La structure et la vie associative



Le CM est composé de 15 membres bénévoles, dont une présidente et deux vice-présidentes, lesquelles forment le comité exécutif, où la coordonnatrice siège d'office. Le mandat de chaque membre est d'une durée de trois ans et est renouvelable une fois.

Les membres se réunissent en assemblée une fois par mois. Elles œuvrent aussi au sein de comités chargés de réaliser les objectifs du plan d'action annuel. Ces comités se rencontrent selon les exigences des différents dossiers, participent à la détermination des orientations et aux décisions nécessaires à l'avancement des travaux. Plusieurs comités ont été actifs en 2025 : le comité exécutif, le comité communication, le comité recherche – cols bleus, le comité recherche – fracture numérique, le comité élections, le comité avis ainsi que quelques comités ponctuels. De plus, les membres représentent le CM et contribuent activement à le faire connaître par leur participation à de nombreuses activités liées aux dossiers qui touchent les femmes.



La coordonnatrice du CM, Kenza Bennis, soutient l'ensemble des travaux en fonction des objectifs que le Conseil s'est fixés. La coordonnatrice incarne un pilier essentiel du Conseil, dont elle garantit le bon fonctionnement en planifiant et en orchestrant ses activités. Son rôle dépasse largement la coordination des réunions et des travaux des membres : elle assume un

rôle-conseil en matière d'enjeux et de fonctionnement, tout en préservant la mémoire collective du Conseil. En plus de coordonner les rencontres et de superviser la production des recherches, elle organise avec soin les événements et les campagnes de recrutement des futures membres. Sa responsabilité s'étend également à la gestion du budget du Conseil, laquelle englobe le recrutement et le suivi des fournisseurs, ainsi que la supervision des tâches administratives et la reddition de comptes. De surcroît, elle assure les communications internes et externes du Conseil tout en entretenant les relations avec les partenaires, ce qui confère à son rôle une dimension à la fois stratégique et opérationnelle au sein de l'organisation.

Les personnes en soutien à la coordonnatrice :

- Sara Germain, contractuelle en soutien aux communications
- Moloukou Guessennd, préposée à l'accueil au Bureau de la présidence du conseil de la Ville de Montréal
- Dimitri Derigent, chargé de rédaction et de diffusion au Bureau de la présidence du conseil de la Ville de Montréal, en soutien aux communications lors de l'appel public de candidatures pour les trois conseils consultatifs de la Ville
- Marie-Colette Moungali, secrétaire d'unité administrative, partagée avec le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et les commissions permanentes de la Ville (jusqu'en septembre 2025)

2.2 Les membres



Morgane Alima Kemajou — Le Plateau-Mont-Royal

Montréalaise d'origine camerounaise, Morgane Alima Kemajou a toujours eu à cœur les enjeux d'égalité. C'est ce qui a guidé son choix d'études – un baccalauréat en sciences sociales avec une mineure en études féministes – ainsi que sa carrière. Elle est actuellement intervenante psychosociale à la Maison Flora Tristan, une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Elle a aussi travaillé comme intervenante au Y des femmes et a accompagné des femmes enceintes à statut précaire à Médecins du monde Canada. Elle rêve d'un Montréal féministe et inclusif, où toutes les femmes, particulièrement les femmes migrantes sans statut, se sentiraient en sécurité et auraient accès aux services et aux soins dont elles ont besoin.



Maryse Bélanger — Lachine

Titulaire d'une maîtrise en gestion de l'environnement et économie circulaire, Maryse Bélanger s'est toujours impliquée dans son quartier. Aujourd'hui directrice générale adjointe de Concert'Action Lachine, la table de concertation pour le développement social de Lachine, elle a été précédemment coordonnatrice administrative du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) et vice-présidente du conseil d'administration de l'Association centre-ville Lachine. Convaincue de l'importance d'une bonne gouvernance, elle a également participé au programme d'accompagnement Le groupe des vingt, offert par Concertation Montréal. En s'impliquant au Conseil des Montréalaises, elle veut contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité urbaine et aux changements climatiques.

02 LES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES



Meryem Benslimane — Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Détentrice d'une maîtrise en études internationales, Meryem Benslimane est conseillère en équité, diversité et inclusion au Commissaire à la déontologie policière du Québec. Conférencière aguerrie, elle cumule de nombreuses années d'expérience auprès de personnes réfugiées, racisées, vulnérables et 2ELGBTQIA+, notamment à l'Université McGill, à Randstad Canada, au sein d'AGIR, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et à ONU Femmes. En s'impliquant au sein du CM, elle souhaite améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et lutter contre les violences basées sur le genre.



Amélie Boudot, vice-présidente à partir d'avril 2025 — Outremont

Détentrice d'une maîtrise en urbanisme et d'un baccalauréat en relations internationales et développement international, Amélie Boudot est conseillère en développement des communautés et planification dans une firme de génie-conseil. Elle a auparavant coordonné les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) à la Ville de Laval et a été conseillère en genre à Oxfam, au Honduras. Elle rêve d'une ville où toutes les femmes pourraient vraiment jouir de leur droit à la ville : vivre en sécurité, avoir accès à des services de proximité, se déplacer facilement et participer pleinement aux sphères sociale et politique de la vie urbaine.



Sylvie Cajelait — Lachine

Sylvie Cajelait a deux passions : les gens et la communication. Depuis plus de 25 ans, elle participe activement au développement d'organismes à but non lucratif et d'associations caritatives et non caritatives en tant que membre du personnel, membre du conseil d'administration ou bénévole. Aujourd'hui directrice des communications chez Vigi Santé, elle a auparavant été conseillère en communication pour l'Association des établissements

privés conventionnés et a travaillé pour la FADOQ, la Table d'action et de concertation en petite enfance de LaSalle et la Fondation québécoise du cancer. Elle rêve de voir tous les quartiers de Montréal devenir plus sécuritaires et être aménagés selon les besoins des femmes de tous les âges.



Anabelle Caron Rosemont–La Petite-Patrie

Détentrice d'un baccalauréat en science politique et d'une formation en évaluation de programmes, Anabelle Caron a une connaissance approfondie des enjeux liés aux conditions de vie des femmes, au financement et à la masse salariale des organismes. Actuellement coordonnatrice générale du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes, Anabelle a également assuré la coordination administrative et du développement communautaire du Centre de santé des femmes de Montréal durant plusieurs années. Lauréate d'un prix Égalité Thérèse-Casgrain et d'une mention d'honneur au prix Persillier-Lachapelle pour ses programmes d'éducation à la sexualité pour des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, Anabelle rêve d'une ville égalitaire où toutes les femmes auraient accès aux services.



Kenza Chahlouni Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Détentrice d'une maîtrise en genre, politiques et inégalités de la London School of Economics and Political Science, Kenza Chahlouni est analyste des politiques en multiculturalisme et en antiracisme au ministère du Patrimoine canadien. Elle a auparavant été analyste des politiques à Femmes et Égalité des genres Canada ainsi qu'à Environnement et Changement climatique Canada. Passionnée de justice sociale et résolument féministe et antiraciste, elle a aussi fait de la recherche sur l'intersectionnalité dans le cadre de son travail pour la Fédération des femmes du Québec. Particulièrement touchée par la précarité socioéconomique des femmes marginalisées, elle rêve d'un Montréal plus juste, pour toutes les femmes.

02 LES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES



Laura Cliche Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Titulaire d'une maîtrise en science politique avec une concentration en administration publique et affaires internationales, Laura Cliche cumule plus de 15 ans d'expérience en analyse, suivi et création de plans stratégiques. Après avoir travaillé avec Pour 3 Points, un organisme qui mobilise des entraîneuses et entraîneurs sportifs autour de la réussite sociale et éducative de jeunes issus-es de milieux défavorisés, elle occupe actuellement le poste de conseillère stratégique auprès du Curateur public du Québec. Laura est passionnée par divers enjeux sociaux et environnementaux, et montre un intérêt marqué pour les processus participatifs et la concertation. Par ses emplois passés au sein du Forum jeunesse de l'île de Montréal et de Concertation Montréal, elle a su développer une bonne connaissance du monde municipal. Elle rêve d'une ville vibrante, festive et conviviale, où tous et toutes pourraient déployer leur plein potentiel.



Nelly Dennene, présidente Rosemont–La Petite-Patrie

Détentrice d'une maîtrise en science politique – analyse et théories politiques de l'Université du Québec à Montréal, Nelly Dennene est codirectrice et fondatrice de la Maison Turquoise & sœurs, une entreprise sociale qui offre des services juridiques, d'accompagnement et de formation aux organisations dans le domaine de la défense des droits collectifs. Experte de l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), elle a aussi été organisatrice politique au Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec et directrice générale du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. Engagée en faveur de la justice sociale, Nelly milite pour une ville sécuritaire et inclusive, où la diversité de la population serait valorisée.



Christina Nancy Eyangos — Anjou

Conseillère politique pour la députée de Bourassa-Sauvé à l'Assemblée nationale du Québec, Christina Nancy Eyangos termine actuellement un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en développement économique communautaire à l'Université Concordia. Impliquée au sein du Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC), elle s'investit auprès des jeunes issus-es des minorités visibles et linguistiques de Montréal et du Québec. Auparavant, elle a été intervenante sociocommunautaire à l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, assistante à la coordination du Bureau des perspectives noires de l'Université Concordia et coordonnatrice adjointe à la condition féminine à la commission jeunesse du Parti libéral du Québec. Elle a également fait partie du comité de pilotage de la Démarche jeunesse sur le vivre ensemble de l'Institut du Nouveau Monde. Elle rêve d'une ville où l'entraide intergénérationnelle serait plus présente et où les jeunes filles, peu importe leur parcours de vie, auraient accès à des services et à des emplois de qualité.



France Leblanc, vice-présidente — Le Plateau-Mont-Royal

Aujourd'hui consultante, France Leblanc a travaillé dans le milieu des affaires pendant de nombreuses années. Après avoir fondé et dirigé BLP Planification, un cabinet-conseil en développement de carrière en entreprise, elle est devenue directrice générale de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et directrice de projets au Bureau du 375e de la Ville de Montréal. Elle a également fondé Maestra, une entreprise ayant pour mission de promouvoir la création musicale des femmes, et a dirigé L'Autre Montréal, un groupe d'experts en animation culturelle et urbaine. Féministe de longue date, elle s'intéresse particulièrement à l'avancement des femmes en politique.

02 LES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES



Fyscillia Ream Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

D'origine cambodgienne, Fyscillia Ream a grandi en France avant de s'installer à Montréal en 2012. Elle est aujourd'hui coordonnatrice scientifique de la Chaire de recherche en prévention de la cybercriminalité ainsi que candidate au doctorat en criminologie à l'Université de Montréal. Elle a auparavant été codirectrice et coordonnatrice du Réseau intégré sur la cybersécurité et coordonnatrice des communications pour Trajetvi, un projet touchant la violence conjugale. Elle a également fondé la Clinique de cyber-criminologie, qui soutient les victimes de cybercriminalité francophones, et participe à plusieurs initiatives favorisant le développement professionnel et personnel des femmes et des personnes non binaires dans le domaine de la cybersécurité. En s'engageant au CM, elle souhaite contribuer à améliorer les conditions de vie de ses concitoyennes, particulièrement en les outillant sur le plan de la littératie numérique et dans l'utilisation des technologies.



Marianne-Sarah Saulnier, vice-présidente jusqu'en avril 2025 Le Sud-Ouest

Titulaire d'un doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal, Marianne-Sarah Saulnier mène actuellement une recherche postdoctorale à l'Université McGill sur les répercussions des changements climatiques sur les femmes et la manière dont les migrations climatiques augmentent les violences basées sur le genre. Conjointement, elle est professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et chercheuse spécialisée en intersectionnalité et en ADS+ à l'Observatoire québécois des inégalités, où elle se penche plus particulièrement sur la réduction des inégalités au sein des organisations privées et des inégalités causées par les dérèglements climatiques.



Valérie Sagine Toussaint Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

S'intéressant vivement aux enjeux sociaux, particulièrement ceux qui touchent les femmes racisées et issues de l'immigration ainsi que les personnes en situation de pauvreté, Valérie Sagine Toussaint est responsable des opérations chez Y4Y Québec, un organisme à but non lucratif qui cherche à répondre aux enjeux auxquels font face les jeunes anglophones au Québec. Elle a auparavant été chargée de projet au sein du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) et chargée des communications au Centre de femmes L'Éclaircie. Se décrivant comme une féministe décoloniale et une éternelle étudiante, Valérie est détentrice d'un baccalauréat par cumul en droit, science politique et immigration. Elle poursuit actuellement ses études à la maîtrise en science politique avec une concentration en études féministes à l'UQAM, en plus de se former pour devenir professeure de yoga. En s'impliquant au Conseil des Montréalaises, elle espère contribuer à la réduction des inégalités et des violences à l'égard des femmes, particulièrement celles à la croisée des oppressions.



Marie-Ève Voghel Robert Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Détentrice d'une maîtrise en études urbaines, Marie-Ève Voghel Robert est conseillère en planification et développement social à Centraide du Grand Montréal. Elle a auparavant travaillé pour un parti politique municipal et à la Direction régionale de santé publique de Montréal. Elle a également coordonné la mutualisation de l'approvisionnement pour des organismes en sécurité alimentaire, et a été agente de recherche en agriculture urbaine à Montréal-Nord pour Parole d'excluEs. Cette Montréalaise de cœur s'est impliquée à la Transformerie, un organisme qui vise à réduire le gaspillage alimentaire, au Projet collectif en inclusion à Montréal (PCEIM), dont la mission est de créer des espaces d'interaction inclusifs, et au Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU), qui a réussi à obtenir, par le droit d'initiative, la première consultation publique sur l'importance et la promotion de l'agriculture urbaine.

Nouvelles membres en 2025



Jessica Olivier-Nault

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Politologue de formation, Jessica Olivier-Nault est directrice du Service d'actions féministes et d'équité salariale à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Militante engagée, féministe et stratège syndicale, elle œuvre à transformer les milieux de travail pour les rendre plus justes, inclusifs et équitables. Membre de l'assemblée du Conseil du statut de la femme, du comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail et du comité-conseil de la CNESST sur l'équité salariale et les normes du travail, elle siège également aux conseils d'administration de plusieurs organisations, dont celui de Centraide du Grand Montréal. En s'engageant au CM, Jessica souhaite contribuer à faire de Montréal une ville plus juste où toutes les femmes, quelle que soit leur origine ou leur situation, auraient accès aux mêmes possibilités.



Gabrielle Perras St-Jean

Rosemont–La Petite-Patrie

Gabrielle Perras St-Jean est doctorante en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Spécialiste de la théorie du « care » et des écoféminismes, elle mène actuellement des recherches sur la cohabitation entre humains et non-humains en ville. Son parcours universitaire, en géographie et en études féministes, l'a amenée à explorer différents sujets, dont les inégalités de genre dans la transition socioécologique, les violences sexuelles et genrées en contexte de vulnérabilité migratoire, et l'isolement des travailleuses migrantes temporaires. Gabrielle a aussi travaillé au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), où elle a collaboré à plusieurs recherches sur des enjeux sociaux, et au sein de l'organisme Conscience urbaine, qui se consacre

à la revitalisation des espaces urbains par l'art et la culture. À travers ses recherches et son engagement, elle souhaite contribuer à la création d'une ville inclusive et écologique, fondée sur des principes d'égalité et de justice environnementale.

Elles ont quitté le Conseil en 2025

Sylvie Cajelait	Lachine (2019-2025)
Dominique Daigneault	Rosemont–La Petite-Patrie (2019-2025)
Fyscillia Ream	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (2023-2025)

2.3 Les comités de travail

Fortes de leur engagement, les membres se sont rencontrées à de nombreuses reprises en comité pour faire avancer les dossiers qu'elles ont priorisés en début d'année.



Comité exécutif

Les membres du comité exécutif s'assurent du respect des orientations déterminées lors de la journée de planification. Elles planifient les assemblées, suivent les dossiers entre les assemblées, représentent le Conseil auprès des élus-es, des organismes et des partenaires, et veillent à la réalisation du plan d'action.

Comité communication

Les membres de ce comité sont à l'affût d'outils structurants pour les communications externes et internes du Conseil des Montréalaises. Elles établissent un plan de communication lors des événements publics organisés par le CM et assurent une présence régulière dans les médias sociaux. En 2025, elles se sont particulièrement investies dans l'organisation de la soirée d'information sur le CM, le lancement de l'avis « Femmes cols bleus, 10 ans plus tard : des progrès décevants » ainsi que la campagne de communication avant les élections municipales du 2 novembre.

Comités recherche

Pour chaque thème sur lequel le CM se penche, un comité recherche ad hoc est mis sur pied. Les membres de ces comités déterminent ou précisent les sujets qui feront l'objet de recherches en vue de produire des avis et des recommandations. Elles encadrent et soutiennent en outre le travail des chercheuses.

En 2025, les membres ont participé à deux comités recherche : comité sur les femmes cols bleus de la Ville de Montréal et comité fracture numérique, pour le commencement des travaux sur l'accessibilité numérique de la Ville et les obstacles rencontrés par les femmes touchées par la fracture numérique.

Comité élections

En prévision des élections municipales du 2 novembre 2025, les membres de ce comité ont travaillé, en partenariat avec la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM), à mettre à jour le document « Les voix des Montréalaises : guide féministe pour les élections municipales 2025 » et à en assurer la diffusion. Elles ont aussi réalisé une campagne de communication visant à sensibiliser les Montréalaises à l'importance de voter aux élections municipales, à expliquer les modalités et les étapes des élections, et à encourager les citoyennes à exercer leur droit de vote.

Comité avis

À l'automne 2025, les membres du CM ont participé à un processus d'idéation pour trouver le sujet du prochain avis du Conseil. Après des présentations et des discussions menées lors des dernières assemblées de l'année, les membres du comité avis ont travaillé à documenter, contextualiser et préciser les trois thèmes choisis par les membres, pour les présenter lors de la journée de planification annuelle du 17 janvier 2026.

Vie associative

- Nominations par le conseil municipal :
  Deux membres – août
- Accueil et intégration des nouvelles membres
- Planification des activités et des recherches pour 2025



De gauche à droite, les membres nommées en 2025 : Jessica Olivier-Nault et Gabrielle Perras St-Jean.

3.1 Documenter des enjeux

Afin de documenter les enjeux sur lesquels il conseille l'administration municipale, le Conseil des Montréalaises (CM) effectue des études et des recherches, seul ou avec des partenaires. Il publie ses travaux sous forme d'avis, de mémoires ou de portraits. Il fait aussi des présentations auprès de différentes instances de la Ville de Montréal.

Avis « Femmes cols bleus, 10 ans plus tard : des progrès décevants » (mai)



Cette recherche fait suite à l'avis « Col bleu : un emploi pas toujours rose ! », publié par le CM en 2013. En 2023, le CM et son partenaire, Action travail des femmes (ATF), se sont alarmés de la diminution de la proportion des femmes cols bleus, qui est passée de 20 % en 2006 à 14,5 % en 2023, malgré la volonté de l'administration municipale d'augmenter les effectifs féminins dans ses emplois manuels. Les deux organismes féministes ont donc initié une seconde recherche sur les conditions de travail des femmes cols bleus de la Ville de Montréal.

L'avis « Femmes cols bleus, 10 ans plus tard : des progrès décevants » est basé sur 252 réponses à un questionnaire, ainsi que sur des entrevues avec des travailleuses cols bleus et des actrices et acteurs du milieu. Il fait ressortir quelques avancées : l'administration municipale a mis en place certaines recommandations du CM ainsi que diverses politiques pour améliorer ses pratiques de gestion des ressources humaines. Mais malheureusement, les résultats de cette recherche montrent que les femmes cols bleus font encore face à de multiples embûches tout au long de leur carrière. Ainsi, parmi les répondantes au questionnaire :

70 %	déclarent que les mesures de conciliation famille-travail offertes par la Ville ne sont pas suffisantes ;
57,14 %	affirment avoir subi au moins un comportement ou un acte déplacé, comme des insultes, du dénigrement des compétences ou de l'intimidation ;
62,70 %	disent avoir subi au moins un comportement ou un acte déplacé de nature sexuelle, comme des blagues déplacées, des demandes à caractère sexuel répétées ou des gestes vulgaires ;
76,5 %	considèrent que la Ville n'offre pas de possibilités de carrière suffisantes.

Comme l'explique Nelly Dennene, la présidente du CM : « Cet avis démontre à quel point le sexisme affecte les travailleuses cols bleus et a des conséquences directes sur leur quotidien et leur carrière. C'est pourquoi on invite la Ville de Montréal à s'engager fermement contre toutes les formes de sexisme et à mettre en œuvre les 10 recommandations structurantes qu'on lui adresse. »

Les retombées en 2025

• Ville de Montréal

La publication de cet avis a suscité beaucoup d'intérêt au sein de l'administration municipale. Les membres l'ont présenté au comité de direction de la Ville ainsi qu'aux fonctionnaires municipaux responsables de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI). Le directeur général de la Ville, Benoit Dagenais, est intervenu rapidement à ce propos et a lancé un appel à l'action. Jugeant la situation des femmes cols bleus préoccupante, il a invité l'ensemble des directions et du personnel à poursuivre les efforts contre les incivilités et la discrimination, et a demandé la mise en œuvre de mesures concrètes. Le service des ressources humaines a donc entrepris la réalisation d'un plan d'action spécifique aux femmes cols bleus.



Les membres du CM ont été ravies d'apprendre qu'après leur présentation au comité directeur de la Ville, le directeur de l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Dominique Jacob, a pris la balle au bond et chargé son équipe de créer un espace sécuritaire pour que les femmes soient entendues et puissent prendre leur place. C'est ainsi que les trois directrices de l'Arrondissement – Catherine Bourassa, cheffe de division, ressources humaines, Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques, et Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe – ont organisé un Atelier au féminin, le 4 décembre. Au cours de cet événement, une soixantaine d'employées, autant cols bleus et cols blancs que professionnelles et cadres, se sont réunies. Après avoir participé à un jeu-questionnaire interactif sur l'avis du CM sur les femmes cols bleus, elles ont discuté sur différents thèmes : conciliation travail-vie personnelle ; stéréotypes, sexisme et rôles traditionnels ; harcèlement et discrimination ; soutien et solidarité entre femmes ; santé et bien-être ; sous-représentation dans les postes de direction ou de gestion. Ces tables rondes ont donné lieu à des échanges animés lors desquels les travailleuses ont pu découvrir des réalités partagées et parler de défis communs. L'événement a d'ailleurs été un tel succès qu'il a été pérennisé. Un comité Au féminin a donc été créé pour organiser une à deux fois par année des rencontres entre femmes visant à s'informer et à échanger sur des enjeux qui les concernent.



• Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Dans cet avis, le CM et ATF font 10 recommandations à la Ville de Montréal, mais s'adressent aussi à la CDPDJ. Ils recommandent à la Commission de réviser sa méthodologie d'évaluation des cibles et de la sous-représentation des femmes afin que cette sous-représentation puisse être visible.

Le 15 septembre 2025, 30 regroupements, organismes, chercheurs et chercheuses, dont le CM et ATF, ont publié un communiqué de presse pour interpeller la CDPDJ afin qu'elle révise sa méthodologie d'évaluation des cibles d'embauche dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) qu'elle supervise.

Au cours de l'automne, des échanges fructueux ont eu lieu entre la CDPDJ, le CM et ATF, et ont abouti à des résultats encourageants. La CDPDJ est en train de mettre au point une méthode pour visibiliser les catégories d'emplois (dans les classifications nationales des professions, CNP) où la sous-représentation des femmes est problématique, afin que les employeurs puissent réagir et poser des actions correctrices.

Guide féministe des élections (novembre)

En 2025, le CM, en partenariat avec la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM), a réalisé et diffusé le document « Les voix des Montréalaises : guide féministe pour les élections municipales 2025 ». Destiné aux groupes de femmes et aux citoyennes, ce guide vise à mobiliser les Montréalaises et à faciliter leur participation aux élections municipales.
Il comprend quatre sections :

- **Pourquoi voter ?** met de l'avant des enjeux municipaux qui touchent la vie quotidienne des Montréalaises.
- **Pour qui voter ?** explique quels sont les postes en élection.
- **Comment voter ?** décrit les moyens pour choisir et interpeller les candidats-es.
- **Sur quoi voter ?** présente différentes revendications féministes pour une ville plus égalitaire, inclusive et accessible.



3.2 Donner la parole aux Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises soutient la prise de parole des femmes au sujet de leurs conditions de vie et des enjeux qui les préoccupent. Cet engagement permet de tisser des liens et des solidarités avec les Montréalaises, en particulier celles dont on n'entend habituellement pas la voix sur la place publique.

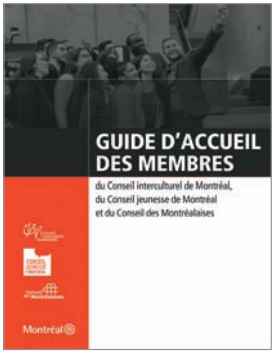
Groupes de discussion sur l'impact de la fracture numérique sur l'accès des femmes aux services municipaux et leur participation à la vie démocratique

En vue de réaliser un avis sur l'accessibilité numérique de la Ville de Montréal et les obstacles rencontrés par les femmes touchées par la fracture numérique, le CM a voulu d'abord mieux connaître la réalité de ces femmes. La Ville de Montréal, comme de nombreuses municipalités, offre de plus en plus de services de façon numérique afin de les rendre plus accessibles et efficaces. Cependant, de nombreuses personnes sont touchées par la fracture numérique : pour ces personnes, l'accès aux technologies numériques et/ou leur utilisation sont impossibles ou comportent des obstacles.

Le CM a voulu documenter les obstacles que les femmes touchées par la fracture numérique rencontrent dans leurs interactions avec la Ville de Montréal, ainsi que les stratégies qu'elles emploient pour surmonter ces obstacles. Pour ce faire, sept groupes de discussion – comptant 50 femmes au total – ont été formés auprès de Montréalaises vulnérables à la fracture numérique du fait de leur âge, de leur statut d'immigration, de leur niveau d'éducation (incluant la littératie numérique), de leur situation familiale, de leurs revenus ou d'une situation de handicap. Les témoignages recueillis auprès de ces groupes de discussion seront analysés en 2026 afin d'être intégrés à un nouvel avis.

3.3 Agir en concertation

Le Conseil des Montréalaises est convaincu de l'importance de travailler en concertation pour l'avancement des dossiers qui touchent à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Ainsi, il s'associe régulièrement à des partenaires qui visent des objectifs similaires à Montréal.







- Collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil et Concertation Montréal pour la campagne de mobilisation et de communication de l'événement Cité Elles MTL 2025 (12, 23 et 24 mai). Lors de cette neuvième édition, 56 femmes ont pu vivre une simulation du conseil municipal et bénéficier du mentorat de personnes élues.
- Participation au comité d'inauguration de la place des Montréalaises–Marie-Josèphe-Angélique, organisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service des communications de la Ville de Montréal.
- Collaboration avec les coordonnatrices du Conseil jeunesse de Montréal et du Conseil interculturel de Montréal pour la mise à jour du « Guide d'accueil des membres des conseils consultatifs de la Ville de Montréal ».
- Participation au grand rendez-vous MADA (Municipalité amie des aînés-es) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie municipale pour les personnes aînées 2023-2030 (MADA), organisé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.
- Participation à la Table de concertation de la vie nocturne, organisée par le Service du développement économique de la Ville de Montréal.

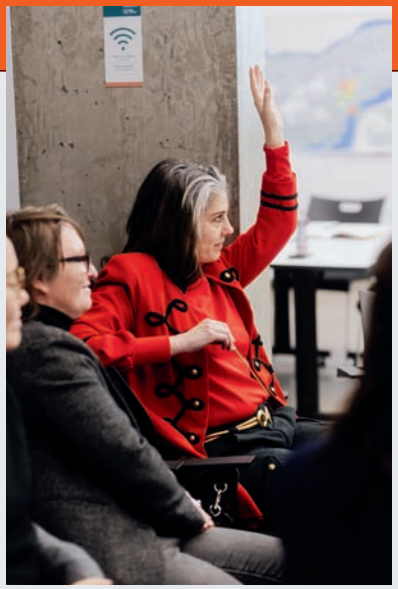
- Collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le SDIS et la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) pour mettre en place les modalités de déploiement des ententes sectorielles de développement en égalité.
- Participation à la Table des partenaires Femmes et politique municipale, organisée par le SCF et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Participation au comité-conseil de la Semaine d'actions contre le racisme 2025 (SACR).



Campagne de recrutement des membres du Conseil des Montréalaises

Afin de recruter les futurs-es membres des conseils consultatifs de la Ville de Montréal – le Conseil des Montréalaises (CM), le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) et le Conseil interculturel de Montréal (CIM) – les trois coordonnatrices des conseils organisent une campagne de recrutement. En 2025, cette campagne a eu lieu du 16 janvier au 12 avril et a comporté les opérations suivantes :









1. Appel public de candidatures – du 16 janvier au 16 mars

2. Campagne de communication sur les réseaux sociaux – du 16 janvier au 16 mars

3. Distribution d'affiches – du 16 janvier au 10 février

4. Diffusion d'un communiqué de presse – 16 janvier

5. Diffusion d'un clip publicitaire dans le métro – du 17 au 24 février

6. Soirée d'information à la Maison du développement durable, à Montréal, avec une vingtaine de femmes intéressées par le CM – 19 février

7. Réception de 79 dossiers de candidature

8. Réalisation de 17 entrevues par le comité de sélection (Marie Sterling, élue de Projet Montréal ; Stéphanie Valenzuela, élue d'Ensemble Montréal ; Marianne Carle-Marsan, conseillère en planification au SDIS ; Charlotte Thibault, ancienne présidente du CM) – 8 et 11 avril

9. Sélection de 14 candidates inscrites dans la liste de réserve du CM – 12 avril



Les participantes de Cité Elles MTL 2025.



Table ronde sur le leadership autochtone avec Irene Neeposh, cheffe de la Nation crie de Waswanipi, et Kahsennenhawe Sky-Deer, ancienne grande cheffe du Conseil mohawk de Kahnawà:ke, lors de Cité Elles MTL 2024.

Cité Elles MTL rayonne à l'international

Le 21 novembre dernier, Cité Elles MTL a reçu la mention ★ ★ ★ et a été désignée coup de cœur du jury aux Prix de la participation, décernés par l'organisme français Décider ensemble, qui récompensent les initiatives les plus innovantes en matière de démocratie participative et de gouvernance partagée.

Cité Elles MTL est une simulation du conseil municipal offerte par la Ville de Montréal afin d'encourager la participation des femmes à la vie politique municipale. Pendant deux jours et demi intensifs, des femmes engagées découvrent les rouages de la politique municipale, accompagnées par des expertes et des élus-es qui font office de mentors-es. C'est aussi un espace unique de sororité, d'échange, d'apprentissage et d'autonomisation.

Les membres du CM remercient toutes les personnes qui, depuis 2015, contribuent à faire de Cité Elles MTL un levier essentiel pour la démocratie montréalaise :







- Les pionnières du Groupe Femmes, politique et démocratie et de la défunte CRÉ (conférence régionale des élus), qui ont contribué à mettre sur pied la première simulation, en 2015 ;
- Les anciennes membres du Conseil des Montréalaises, qui ont proposé cette initiative il y a dix ans, ainsi que ses coordonnatrices et présidentes ;
- Les équipes du Bureau de la présidence du conseil et du Bureau du protocole de la Ville de Montréal, qui organisent cette initiative citoyenne avec brio ;
- Les fonctionnaires du SDIS, mobilisées dès les premières années ;
- Les partenaires de Concertation Montréal (CMTL), qui ont contribué activement à l'organisation des dernières éditions ;
- Les élus-es de tous les partis, dont le mentorat enthousiaste et l'expertise enrichissent l'expérience des participantes.

Témoignage sur les réalités politiques avec les élues Alia Hassan-Cournol, Nancy Blanchet, Effie Giannou, ainsi que l'ancienne élue Monica Ricourt, lors de Cité Elles MTL 2025.



Les participantes prêtent serment dans le hall de l'hôtel de ville (2025).





3.4 Faire partie d'un réseau et prendre la parole

Il est important de continuer à faire connaître et rayonner le Conseil des Montréalaises ainsi que ses travaux, tant auprès de l'administration municipale que dans les différents réseaux concernés par les problématiques touchant les Montréalaises.



De gauche à droite : la chercheuse Laurence Hamel-Roy, la présidente du Conseil des Montréalaises, Nelly Dennene, et la directrice générale d'Action travail des femmes, Katia Atif, présentent l'avis.

Lancement de l'avis « Femmes cols bleus, 10 ans plus tard : des progrès décevants »

Les membres du CM ont souligné le lancement de leur avis lors d'une soirée tenue le 14 mai au Centre Saint-Pierre, à Montréal, qui a fait salle comble. Après les allocutions de Gracia Kasoki Katahwa, membre du comité exécutif responsable des ressources humaines et de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, et de Laura Cirilli, vice-présidente aux services aux membres du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Nelly Dennene, présidente du CM, Katia Atif, directrice générale d'Action travail des femmes, et Laurence Hamel-Roy, chercheuse et rédactrice de l'avis, ont présenté les faits saillants du document. Par la suite, la centaine de personnes présentes ont pu poser leurs questions et échanger lors du cocktail de clôture.



Allocution de Gracia Kasoki Katahwa, membre du comité exécutif et responsable des ressources humaines (jusqu'en novembre 2025).







Allocution de Laura Cirilli, vice-présidente aux services aux membres du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.





- Participation à la table ronde « Mouvements féministes et environnementaux : quelles luttes communes ? » dans le cadre de la Foire féministe de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'UQAM – 27 février
- Présentation des trois conseils consultatifs (Conseil des Montréalaises, Conseil jeunesse de Montréal et Conseil interculturel de Montréal) aux commissaires du Bureau des commissaires de la Ville de Montréal – 5 mars
- Animation du panel sur les réalités politiques des femmes élues lors de Cité Elles MTL 2025 – 23 mai
- Participation à la cérémonie visant à souligner la contribution des membres sortants-es des conseils consultatifs de la Ville de Montréal, à l'invitation de Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal – 8 septembre
- Présentation du CM et des groupes de discussion avec des Montréalaises touchées par la fracture numérique à la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal – 16 octobre



Signature du livre d'or de la Ville de Montréal par les membres sortantes Sylvie Cajelait (en haut) et Dominique Daigneault en présence de la présidente du Conseil des Montréalaises, Nelly Dennene (à gauche), et des élues Martine Musau Muele et Magda Popeanu.







Marche mondiale des femmes à Québec

- Participation à la Marche mondiale des femmes 2025 – 18 octobre
- Participation à la table ronde « Women in Policy and Leadership » dans le cadre du cours « Issues in Women's Health » à l'Université McGill – 10 novembre
- Participation à un projet de recherche d'étudiantes du baccalauréat en communication – télévision de l'UQAM sur les règlements municipaux et la vie nocturne à Montréal, afin d'éclairer l'enjeu de la sécurité des femmes pendant la nuit et les répercussions que peuvent avoir les décisions municipales à ce sujet – 18 novembre
- Présentation des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal aux membres de la communauté ADS+ de l'administration municipale – 20 novembre

- Animation du panel « Comprendre et prévenir les violences envers les femmes en milieu de travail » organisé par le Service des ressources humaines de la Ville à l'intention des employés-es, dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes – 4 décembre
- Participation à la table ronde « Solidarité entre le milieu du développement social et la classe politique : comment y parvenir ? » lors du colloque S'unir pour une parité durable, organisé par le Groupe Femmes, politique et démocratie (GFPD) – 5 décembre
- Participation au panel « Féminismes et activismes nocturnes : la nuit comme terrain de résistance » lors des Échanges nocturnes programmés dans le cadre des activités du Conseil de nuit de MTL 24/24 – 9 décembre



De gauche à droite : Pascale Navarro, Marie-Line Audet, Nelly Dennene, Marjolaine Boutin-Sweet et l'animatrice Noémi Mercier lors du colloque S'unir pour une parité durable.

3.5 Participer à la vie publique[2]

Les membres représentent le Conseil des Montréalaises à de nombreux événements en lien avec leurs préoccupations, organisés par la Ville de Montréal, par des organismes paramunicipaux ou par des groupes de femmes et communautaires.

- Présence à la commémoration de l'attentat de la Grande Mosquée de Québec, organisée par la Ville de Montréal – 29 janvier
- Présence au déjeuner-conférence « La place des femmes dans les industries traditionnellement masculines », organisé par La gouvernance au féminin – 11 mars
- Présence au lancement de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) – 21 mars
- Présence au séminaire « Genre, urbanisme féministe et villes » du Réseau québécois en études féministes (RéQEF) – 27 mars
- Présence à la remise par la mairesse des insignes de l'Ordre de Montréal, cohorte spéciale – place des Montréalaises – 16 mai
- Présence à la conférence de Kimberlé Crenshaw « Entre intersectionnalité et intersections », organisée par le Forum social mondial des intersections – 30 mai
- Présence à l'assemblée générale de la Table des groupes de femmes de Montréal – 4 juin
- Présence à l'assemblée générale de Co-Savoir – 5 juin

2. Les points 3.5 et 3.6 mentionnent les principales représentations, mais les listes ne sont pas exhaustives.





De gauche à droite, les récipiendaires de l'Ordre de Montréal – cohorte de la place des Montréalaises : Kim Thúy, France Charbonneau, Lesley Chesterman, Elisapie (debout), Léa Cousineau, Pauline Marois et Yvette Bonny, en compagnie de l'ancienne mairesse Valérie Plante (avant-dernière à partir de la droite).



03 LES ACTIONS DE 2025

- Présence à l'assemblée générale d'Action travail des femmes – 7 juin
- Présence à la classe de maître « Dialogues sur la discrimination », organisée par le Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) – 27 juin
- Présence à l'inauguration de la place du Pain-et-des-Roses, à l'invitation de la mairesse Valérie Plante – 13 juin
- Présence à la préconférence « Villes inclusives – Horizons LGBTQI francophones », organisée par le SDIS – 31 juillet
- Présence au dévoilement, par la Société de transport de Montréal (STM), des noms des cinq futures stations du prolongement de la ligne bleue du métro – 9 septembre. Les membres du CM se sont réjouies de voir que trois des cinq nouvelles stations porteront le nom de femmes, comme l'a recommandé le comité consultatif sur la toponymie mis sur pied par la STM, auquel le CM a siégé.
- Présence à l'événement Du droit de vote à la parité : un parcours inachevé, marquant le 85e anniversaire du droit de vote et de l'éligibilité des femmes au Québec, organisé par le Groupe Femmes, politique et démocratie – 26 septembre
- Présence au lancement du rapport sur la situation locative des femmes et des personnes de la diversité de genre dans le Centre-Sud, organisé par le Comité d'action féministe du Centre-Sud – 7 octobre
- Participation à l'événement MTElles, de la fiche à l'action – Atelier d'appropriation et exploration de l'EDI et de l'ADS+, organisé par Concertation Montréal – 23 octobre







- Présence à la pendaison de crémaillère visant aussi à souligner le 150e anniversaire du Y des femmes de Montréal – 12 novembre
- Présence à la Journée du développement social municipal, organisée par le SDIS – 13 novembre
- Présence à la cérémonie d'illumination des 14 faisceaux lumineux au chalet du mont Royal en mémoire des victimes du féminicide survenu en 1989 à l'École polytechnique de Montréal, à l'invitation de la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, et de la présidente du Comité Mémoire, Catherine Bergeron – 6 décembre



Visite des nouveaux locaux du Y des femmes de Montréal à l'occasion de la soirée de célébration de ses 150 ans



De gauche à droite : les président-es des conseils consultatifs de la Ville, Jessica Lubino (CIM), Kevin Martinez (ancien président du CjM) et Nelly Dennene (CM).

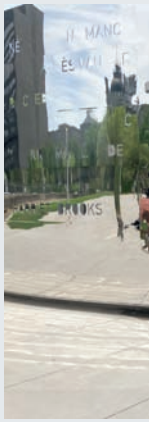


Cérémonie de commémoration du 6 Décembre en présence de la mairesse Soraya Martinez Ferrada et des premiers ministres Mark Carney et François Legault

Inauguration de la place des Montréalaises–Marie-Josèphe-Angélique

Les membres du Conseil des Montréalaises ont assisté à l'inauguration de la place des Montréalaises–Marie-Josèphe-Angélique le 16 mai 2025. Elles étaient particulièrement émues et fières de voir se concrétiser l'idée qu'elles avaient proposée à l'administration municipale en 2016.

Située près du métro Champ-de-Mars, la place des Montréalaises–Marie-Josèphe-Angélique est une initiative phare de la Ville de Montréal, une place publique emblématique et une magnifique façon de rendre hommage aux Montréalaises d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Depuis son idéation, en 2016, à son inauguration, en 2025, de nombreuses membres du CM se sont activement impliquées dans différents comités dans le même objectif : laisser une trace de la contribution des femmes au développement de notre métropole. Les membres remercient particulièrement les présidentes et vice-présidentes anciennes et actuelle Cathy Wong, Josiane Maheu, Dorothy Alexandre, Anuradha Dugal et Nelly Dennene pour leur implication soutenue au fil du temps.





De gauche à droite : l'artiste Angela Silver, Nelly Dennene (présidente du CM), Valérie Plante (ancienne mairesse de Montréal), Martine Musau Muele (ancienne présidente du conseil municipal) et Patricia Lussier, architecte paysagiste et associée chez Lemay.





Un parcours sonore gratuit à la croisée de l'urbanisme, de l'art et de la mémoire permet d'en savoir plus sur les dessous du projet. Dix femmes, dont l'ancienne mairesse Valérie Plante et l'ancienne vice-présidente du CM Josiane Maheu, racontent l'histoire, les étapes et les enjeux autour de la création de la place publique. À écouter sur l'application gratuite Portrait sonore.

3.6 Collaborer sur la scène internationale

- Présentation du CM et échange sur la participation citoyenne des femmes avec Ngoné Coulibaly, travailleuse de WILDAF Sénégal (un réseau régional panafricain pour la promotion d'une culture d'exercice et de respect des droits des femmes en Afrique) invitée par l'organisation de coopération internationale SUCO – 13 mars
- En partenariat avec le SDIS, présentation du CM et des actions en égalité de la Ville de Montréal à une délégation de 25 personnes du ministère de l'Égalité des genres et de la Famille de la République de Corée – 17 octobre
- Présentation du CM à une délégation de huit jeunes Belges en visite à Montréal dans le cadre du programme de prise de parole en public et de débat Eloquent Challenge, réunissant des jeunes de 17 à 30 ans de la Belgique et du Québec – 24 octobre



De gauche à droite : Morgane Alima Kemajou (membre du CM), Ngoné Coulibaly (WILDAF Sénégal), Nelly Dennene (présidente du CM), Elyssa Hidar (SUCO) et Marie-Hélène Roy (SUCO).



Les membres de la délégation coréenne en présence de Nelly Dennene, Valérie Sagine Toussaint (membre du CM), Karine Myrgiani Jean-François (conseillère en planification au SDIS) et Kenza Bennis (coordonnatrice du CM).

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES EN CHIFFRES

LES RENCONTRES DU CM

Vie associative

Assemblées	7
Comité exécutif	13
Comité communication	9
Comité recherche – cols bleus	22
Comité recherche – fracture numérique	9
Comité élections	8
Comité avis	4
Rencontres statutaires avec les élues responsables de la condition féminine et de la démocratie au comité exécutif de la Ville	4
Rencontres administratives des conseils (Conseil interculturel de Montréal, Conseil jeunesse de Montréal et CM)	34

04 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES EN CHIFFRES

Concertation avec les partenaires

Comité organisateur de Cité Elles MTL	5
Comité pour l'inauguration de place des Montréalaises–Marie-Josèphe-Angélique	5
Rencontres pour les ententes sectorielles en égalité	2
Comité de suivi de la Stratégie municipale pour les personnes aînées 2023-2030	1
Comité pour la Semaine d'actions contre le racisme	1
Table des partenaires Femmes et politique municipale	2
Partenaires externes	20
Élus-es et fonctionnaires de la Ville de Montréal	40

Représentation

Présentations faites par le Conseil	15
Participation à des colloques, conférences, événements publics	19

Présence dans les médias 5

Publications

Avis	1
Guide	1

LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2026

05

Publier un avis sur l'accessibilité numérique de la Ville de Montréal et les obstacles rencontrés par les femmes touchées par la fracture numérique dans leurs interactions avec la Ville

Après avoir recueilli les témoignages de 50 femmes touchées par la fracture numérique, les membres du CM vont rédiger un avis sur l'accessibilité numérique de la Ville de Montréal ainsi que les obstacles que rencontrent ces femmes dans leurs interactions avec la Ville.

Réfléchir à la mobilité dans l'Est

Les membres du CM ayant décidé que la mobilité des femmes dans l'est de la ville serait le thème d'un prochain avis, elles vont préciser les enjeux à étudier et les questions de recherche.

Former des Montréalaises à la politique municipale : Cité Elles MTL 2026

Le CM sera partenaire du Bureau de la présidence du conseil pour l'organisation de la 10e édition de Cité Elles MTL, une formation-simulation destinée aux femmes. Cet événement unique d'une durée de deux jours et demi permet aux participantes de s'initier à la politique municipale, de vivre une simulation du conseil municipal à partir de l'étude de cas réels et de bénéficier du mentorat de personnes élues.

05 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2026

● Augmenter le rayonnement du Conseil des Montréalaises

Les membres du CM poursuivront leur participation à des événements publics ainsi que la promotion du Conseil par différents moyens. Par ailleurs, elles continueront à répondre positivement aux invitations d'organismes à présenter le Conseil et diffuseront largement ses travaux tout au long de l'année. Elles seront également présentes dans les médias sociaux.

● Porter la voix des Montréalaises et conseiller la Ville

Fidèles à leur mission, les membres du CM vont demeurer engagées auprès des femmes et des milieux féministes. Elles seront à l'écoute des besoins et des revendications des Montréalaises afin de les faire valoir auprès de l'administration municipale. Elles vont aussi continuer de conseiller la Ville sur les questions d'égalité, notamment en publiant des recherches et des recommandations, et en s'impliquant dans des comités aviseurs de la Ville.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.04

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1269404002

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal

Il est recommandé :

- de déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-19 15:27

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269404002**

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Instance municipale consultative indépendante et non partisane, le CIM conseille la Ville sur toute question relevant des relations interculturelles. Il est constitué de 15 personnes membres bénévoles, dont une à la présidence et deux à la vice-présidence. Les personnes membres du Conseil interculturel de Montréal sont choisies parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. Ce choix doit refléter la diversité de Montréal, notamment sur les plans ethnoculturel, linguistique, social, géographique, générationnel, des capacités fonctionnelles, de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que des personnes autochtones.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 033**3 -** 14 avril 2025 - Dépôt du rapport d'activité 2024 du Conseil interculturel de Montréal
CM25 0074 - 20 janvier 2025 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM24 0442 - 13 mai 2024 - Dépôt du rapport d'activité 2023 du Conseil interculturel de Montréal
CM23 0468 - 15 mai 2023 - Dépôt du rapport d'activité 2022 du Conseil interculturel de Montréal.
CM22 0540 - 16 mai 2022 - Dépôt du rapport d'activité 2021 du Conseil interculturel de Montréal.
CM21 0472 - 17 mai 2021 - Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal.
CM21 0088 - 25 janvier 2021 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM19 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises,

le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.
CM02 0137 - 25 mars 2002 - Adoption d'un règlement sur le Conseil interculturel de Montréal.

DESCRIPTION

Le rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal rend compte de ses publications, activités et réalisations de janvier à décembre 2025. Parmi les travaux les plus significatifs de l'année 2025, la publication d'un plaidoyer sur la précarité socioéconomique, la participation à des débats municipaux en arrondissement, et le début des travaux sur un avis portant sur le profilage racial qui sera publié en 2026. Parmi les autres réalisations de l'année 2025, soulignons l'accueil de 7 nouveaux membres, le renforcement des liens du CIM avec ses partenaires, au sein de la Ville - personnes élues et fonctionnaires - et en dehors de la Ville, ainsi que la poursuite d'une réflexion sur la définition de l'interculturel faite par les membres du CIM et qui prendra fin en 2026. L'année 2025 a été marquée par une quantité importante d'activités de représentations à des événements en lien avec le mandat du CIM, et la participation à des comités de travail aussi bien au sein de la Ville qu'avec des organismes de terrain. Le roulement des représentations a permis à la majorité des membres de participer à des événements et de tisser de nouveaux liens avec des partenaires. Les perspectives du CIM pour l'année 2026 sont présentées à la fin du rapport d'activité.
Par la diffusion de son rapport d'activité annuel, le Conseil interculturel de Montréal rend compte des actions mises en oeuvre pour atteindre les objectifs suivants : 1) Influencer et conseiller l'administration municipale; 2) Participer à la vie publique et encourager la participation citoyenne; 3) Sensibiliser aux enjeux interculturels; et 4) Consulter les citoyennes et citoyens et favoriser des collaborations. La publication de ce rapport assure une meilleure visibilité des actions du Conseil interculturel de Montréal et la promotion des enjeux liés aux relations interculturelles.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 41 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), il est attendu que le Conseil interculturel de Montréal soumette au conseil municipal son rapport d'activité annuel. En effet, « au plus tard le 31 mai de chaque année, le conseil rend compte au conseil de la ville de son rapport d'activités et des perspectives de l'année suivante ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du CIM

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site Internet du Conseil interculturel de Montréal et sur les réseaux sociaux du CIM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Selma TANNOUCHE BENNANI
Secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal

Tél : 438-777-5189
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-19

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-03-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269404002
Unité administrative responsable : Service du greffe
Projet : Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 10- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 10- Favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Conseil interculturel de Montréal

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 25

Montréal

Conseil interculturel de Montréal

CimMtl

cim_mtl

Conseil interculturel de Montréal

RÉDACTION ET COORDINATION

Selma Tannouche Bennani
Coordonnatrice du
Conseil interculturel de Montréal

RÉVISION LINGUISTIQUE ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Justine Israël

CRÉDITS PHOTOS

Arbre du voyageur
Caroline Marcant
CIM
Kevin Calixte
Manoucheka Lacherie
SACR
Transition en Commun
Ville de Montréal

Ce rapport d'activité a été adopté par les membres du Conseil interculturel de Montréal en mars 2026.

POUR PLUS D'INFORMATION

Conseil interculturel de Montréal (CIM)

275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

514 868-5809

cim@montreal.ca

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

© Conseil interculturel de Montréal

978-2-7647-2080-6 – imprimé français
978-2-7647-2081-3 – PDF français

Table des matières

5 Lettre à la présidente du conseil municipal

6 Mot de la présidente

8 Remerciements

11 Le Conseil interculturel de Montréal

14 Fonctionnement

24 Vie organisationnelle

29 Actions 2025

47 Activités et rencontres 2025

48 Perspectives 2026

Bonne lecture!

Lettre à la présidente du conseil municipal

Montréal, le 1er avril 2026

Madame Chantal Rossi

Présidente du conseil municipal

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Dépôt du rapport d'activité 2025

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom des membres du Conseil interculturel de Montréal, le rapport d'activité de l'année 2025.

Ce rapport résume les activités du Conseil, ses projets et réalisations ainsi que les perspectives et actions prioritaires pour l'année 2026.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil interculturel de Montréal,

JESSICA LUBINO



Mot de la présidente



Jessica Lubino

Présidente du Conseil interculturel de Montréal

2025 a été une année de transition pour le Conseil interculturel de Montréal.

Un nouveau comité exécutif a pris ses fonctions et sept nouvelles et nouveaux membres ont rejoint le CIM, alors même que les élections municipales s'inscrivaient dans un contexte socioéconomique de plus en plus tendu. Au vu de ces changements, nous avons choisi de miser sur nos forces : le dialogue direct avec les personnes élues lors de nombreuses représentations et le travail de terrain auprès des communautés, en apportant nos expertises chaque fois qu'elles étaient requises.

Je suis très fière de nos réalisations majeures en 2025 : la publication d'un plaidoyer sur la précarité socioéconomique et la participation à des débats municipaux en arrondissement. Plutôt que de publier un avis dont la réponse n'arriverait que l'année suivante, nous avons opté pour un document plus concis mais tout aussi qualitatif invitant les personnes élues et candidates aux élections municipales à prendre des engagements concrets envers les personnes immigrantes et racisées montréalaises.

En collaboration avec des Tables de quartier, l'expertise du CIM a permis d'outiller les citoyennes et citoyens dans la préparation de leurs questions aux personnes candidates lors des débats municipaux en arrondissement. Cette démarche a permis de rompre les silos entre les organismes communautaires, de créer de nouveaux partenariats et, pour la première fois, d'organiser un débat municipal dédié aux voix habituellement marginalisées.

Ces deux initiatives illustrent parfaitement la raison d'être du CIM : nous sommes la courroie de transmission entre l'institution municipale et les Montréalaises et Montréalais. Je remercie chaleureusement les membres pour leur temps, leur énergie et leur contribution précieuse à ces réussites.

À l'interne, les membres ont poursuivi leurs réflexions sur la définition de l'interculturel amorcée en 2024 et sur l'évolution du CIM depuis sa création. Le comité exécutif a, quant à lui, réfléchi à l'empreinte écologique des activités : diminution des impressions papier et réduction du nombre d'assemblées générales, ce qui a entraîné une baisse de 20% des déchets générés annuellement.

Nous sommes la courroie de transmission entre l'institution municipale et les Montréalaises et Montréalais.

Enfin, le CIM a fait peau neuve avec un nouveau logo et une charte graphique modernisée!

Nous nous réjouissons d'avoir atteint absolument tous nos objectifs annuels, et c'est sur cette note que j'envisage 2026. Avec un Conseil complet, 15 membres très engagées et engagés, une planification qui priorise la qualité de nos actions et des liens qui se resserrent avec les autres conseils consultatifs, nous avons hâte de travailler avec la nouvelle administration et plus particulièrement avec le nouvel élu responsable.

Jlubino

Remerciements

Les membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) tiennent à remercier les nombreux organismes, membres de comités externes et autres partenaires, dont la précieuse collaboration sur le terrain nous permet de continuer à ancrer nos travaux dans les réalités des Montréalaises et Montréalais de diverses origines. Merci d'avoir partagé les recommandations de notre plaidoyer sur la précarité socioéconomique pendant la période électorale et de nous avoir donné l'occasion de partager les fruits de nos réflexions dans des comités et événements ponctuels. Nous avons hâte de poursuivre les échanges avec vous en 2026!

Nous remercions également les différentes personnes élues qui ont été nos interlocutrices en 2025 :

- **Magda Popeanu**

  Responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie jusqu'en novembre 2025, et ancienne élue responsable des trois conseils consultatifs;

- **Martine Musau Muele**

  Présidente du conseil municipal jusqu'en novembre 2025.

Le Conseil est également reconnaissant envers plusieurs services et bureaux de la Ville, dont le Service du greffe, le Bureau des commissaires, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service des ressources humaines et des communications, le Bureau du contrôleur général et le Service des finances.

Les membres du Conseil remercient le personnel de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, qui ont soutenu le CIM dans ses travaux en 2025. Le CIM souhaite particulièrement souligner l'appui fourni par Dimitri Derigent (chargé de rédaction et de diffusion), Marie-Colette Moungali (secrétaire administrative jusqu'en septembre 2025), Moloukou Guessend (préposée à l'accueil) Roua Saadi (contractuelle en communications) George Tchango (chercheur du plaidoyer sur la précarité socioéconomique), et Isadora-Ayesha Lima (designer graphique de la nouvelle identité visuelle).

Nous remercions finalement la coordonnatrice, Selma Tannouche Bennani, qui consacre son quotidien à nous conseiller et nous aider à concrétiser nos travaux et activités. Pour finir, le Conseil interculturel de Montréal ne serait pas ce qu'il est sans ses 15 membres bénévoles engagées et engagés, dont les parcours, profils et expertises variés se complètent et enrichissent nos discussions et nos travaux. Malgré les différences, les échanges de points de vue se déroulent toujours dans le respect et la bonne humeur. Merci à chaque membre pour sa contribution à la réussite de cette année de transition qu'a été 2025.

Le Conseil interculturel de Montréal en 2025 :

Youssef Benzouine
Émilie Bouchard
*** Gabriela Coman**
*** Sarah Dennene**
*** Faty Diambang**
Zahia El-Masri
*** Mina Fakhravar**
*** Nafissa Fellah**
*** Roxanne Fyfe**
*** Jean-Baptiste Henry**
Clairbeau Landu Mazebo
*** Catherine Limperis**
Samantha Lopez Uri
Jessica Lubino
*** Siyuan Liu**
Mohamed Noredine Mimoun
*** Marie-Ange Mundela**
Magalie Véro René-Gérald

*

Nous remercions les membres qui ont quitté le CIM en 2025 :

Gabriela Coman
(février 2023 à mai 2025)

Catherine Limperis
(novembre 2019 à novembre 2025)

Marie-Ange Mundela
(septembre 2023 à juin 2025)

Le CIM tient à les remercier pour leur contribution soutenue à ses travaux et activités.

*

Nous souhaitons la bienvenue aux membres qui ont rejoint le CIM en 2025 :

Sarah Dennene
(nommée en septembre)

Faty Diambang
(nommé en juin)

Mina Fakhravar
(nommée en novembre)

Nafissa Fellah
(nommée en juin)

Roxanne Fyfe
(nommée en juin)

Jean-Baptiste Henry
(nommé en juin)

Siyuan Liu
(nommée en septembre)

Le Conseil interculturel de Montréal

HISTORIQUE

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a trouvé ses origines dans le Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales (CCRIIM), créé il y a déjà plus de 30 ans, en 1989. Créé le 25 mars 2002, le CIM a formellement débuté ses activités au printemps 2003.

COMPOSITION

Instance municipale consultative indépendante et non partisane, le CIM conseille la Ville sur toute question relevant des relations interculturelles. Il est constitué de 15 personnes membres bénévoles, dont une à la présidence et deux à la vice-présidence. Les personnes membres du Conseil interculturel de Montréal sont choisies parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. Ce choix doit refléter la diversité de Montréal, notamment sur les plans ethnoculturel, linguistique, social, géographique, générationnel, des capacités fonctionnelles, de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que des personnes autochtones.

CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Le 16 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté un nouveau cadre juridique pour les conseils consultatifs de la Ville : le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051). Ce règlement a fait l'objet d'une révision approfondie en 2021 et en 2025 afin d'affiner l'approche ADS+ et d'améliorer les mécanismes de gouvernance et le fonctionnement des conseils.

FONCTIONS

Le Conseil interculturel de Montréal exerce les fonctions suivantes :

- fournir, de sa propre initiative ou à la demande de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés ethnoculturelles et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil adopte une approche intersectionnelle dans l'ensemble de ses travaux.

COORDONNATRICE



Selma Tannouche Bennani

La coordonnatrice planifie et coordonne les travaux du Conseil interculturel de Montréal et s'assure de son bon fonctionnement. Elle coordonne les assemblées, les rencontres de travail des membres et la production des recherches et organise les événements et les campagnes de recrutement des futures et futurs membres. Elle a un rôle-conseil auprès des membres en matière d'enjeux et de fonctionnement et assure les communications internes et externes du Conseil et les relations avec les partenaires. Responsable du budget du Conseil, elle est chargée du recrutement et du suivi des fournisseurs, ainsi que des tâches administratives et de la reddition de comptes.

PERSONNES EN SOUTIEN À LA COORDONNATRICE

Dimitri Derigent

Chargé de rédaction et de diffusion, partagé avec le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse de Montréal, les commissions permanentes et le Bureau de la présidence du conseil. Réalisation d'une veille médiatique hebdomadaire pour les membres du CIM et soutien lors de la campagne de recrutement des 3 conseils consultatifs.

Moloukou Guessend

Préposée à l'accueil, partagée avec le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse de Montréal, les commissions permanentes de la Ville et le Bureau de la présidence du conseil. Appui à la logistique et accueil des membres lors des assemblées mensuelles à l'hôtel de ville.

Marie-Colette Moungali

Secrétaire d'unité administrative, partagée avec le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse de Montréal et les commissions permanentes de la Ville (jusqu'en septembre 2025).

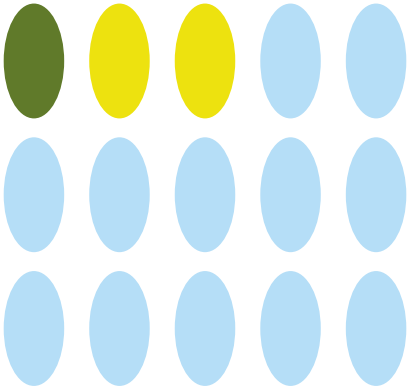
Roua Saadi

Contractuelle en soutien aux communications. Chargée de la gestion des réseaux sociaux du CIM sous la supervision de la coordonnatrice.

FONCTIONNEMENT

MEMBRES

Les 15 membres du Conseil interculturel de Montréal sont bénévoles. Toutefois, les titulaires des postes de présidence et de vice-présidence reçoivent une allocation mensuelle sous forme de jetons de présence. Les personnes membres du Conseil sont nommées par le conseil municipal pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois. Cette nomination fait suite à un processus de recrutement chapeauté par un comité de sélection composé de personnes élues municipales et de fonctionnaires de la Ville.



1 PRÉSIDENCE · 2 VICES-PRÉSIDENCES · 12 MEMBRES



Rencontres informelles entre les membres du CIM et les membres des autres conseils consultatifs



JESSICA LUBINO

PRÉSIDENTE

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Jessica Lubino est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis mars 2021 et présidente depuis janvier 2025, et a été vice-présidente de décembre 2023 à décembre 2024. Originaire de la Guadeloupe, Jessica réside à Montréal depuis 2017. Animée par les valeurs que sont l'équité et l'inclusion, elle s'est engagée au sein de divers organismes à Montréal qui assurent la promotion des droits humains, du féminisme, des arts et cultures non occidentales ou encore de la citoyenneté culturelle. Titulaire d'une maîtrise en sciences politiques et d'une maîtrise en médiation interculturelle, son approche professionnelle est antiraciste et intersectionnelle.



ÉMILIE BOUCHARD

VICE-PRÉSIDENTE

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Émilie Bouchard est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis février 2023 et vice-présidente depuis janvier 2025. Émilie cumule plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'immigration au Québec. Elle a complété une maîtrise en médiation interculturelle de l'Université de Sherbrooke. Depuis 2018, elle coordonne le volet employabilité à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Elle y a aussi été coordonnatrice de la régionalisation de l'immigration de 2018 à 2023. Elle accompagne au quotidien les organismes membres de la TCRI dans la défense des droits des personnes immigrantes et réfugiées. Avant de joindre la TCRI, elle avait travaillé comme agente d'intégration et conseillère en emploi auprès des personnes immigrantes dans la Vallée-du-Richelieu, puis dans l'Est de Montréal. Sa formation et son parcours professionnel lui ont permis de développer une expertise qui guide maintenant sa pratique dans le domaine des relations interculturelles. Elle s'intéresse particulièrement à la relation d'aide et aux défis rencontrés par les personnes issues de l'immigration dans leur intégration socioprofessionnelle.



MOHAMED NOREDINE MIMOUN

VICE-PRÉSIDENT

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Mohamed Noredine Mimoun est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis septembre 2023 et vice-président depuis septembre 2025. Originaire d'Algérie, il a immigré au Canada en 2008 pour effectuer des études en sociologie, après un passage par la France. Il est présentement coordonnateur du Forum Jeunesse Saint-Michel et intervenant jeunesse où son emploi consiste à accompagner les jeunes dans le processus de réussite et de trouver la place qu'ils méritent. Depuis 2016, Mohamed occupe le poste de travailleur de corridor au Collège de Maisonneuve et porte la question interculturelle en contribuant à différents projets au sein de l'école. Il aime travailler avec les jeunes dans des quartiers et des espaces interculturels, en créant des liens dans un milieu sain et inclusif.



YOUSSEF BENZOUINE

MEMBRE

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Youssef Benzouine est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis septembre 2020, et a été vice-président de novembre 2022 à septembre 2025. Youssef est originaire du Maroc et réside à Montréal depuis 12 ans. Il s'y est d'abord installé dans le cadre de ses études à l'Université de Montréal où il a obtenu une maîtrise en science politique en 2017. Son mémoire portait sur les dynamiques entre les ONG et l'État. Que cela soit sur le campus ou en dehors, il a eu divers engagements en lien avec la solidarité internationale ou la déconstruction des préjugés sur la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. À la suite de ses études, Youssef a travaillé dans le milieu communautaire du droit au logement, conjuguant ainsi son grand intérêt pour la justice sociale à ses connaissances théoriques. Il poursuit présentement un doctorat en sciences des religions à l'Université de Montréal.



GABRIELA COMAN

ANCIENNE MEMBRE

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

Gabriela Coman a été membre du Conseil interculturel de Montréal de février 2023 à juin 2025. Socioanthropologue formée en Roumanie (baccalauréat), en France (maîtrise) et au Québec (doctorat), Gabriela travaille au Service de police de l'Agglomération de Longueuil. En tant que conseillère, elle collabore avec des partenaires communautaires, scolaires et des services sociaux pour mettre en place des activités et programmes qui créent et consolident des ponts entre la police et les collectivités et renforcent le tissu social. Forte d'expériences de recherche et d'enseignement, elle a élaboré le Programme de développement professionnel - Immersion avec ses collègues du SPAL et de l'agglomération. Gabriela a mené des recherches sur la cohabitation des communautés culturelles en Europe et au Québec, conçu et donné des cours universitaires sur les rapports interculturels et la violence, puis réalisé différents projets avec des partenaires de terrain. Elle s'intéresse à la prévention de l'émergence de contextes sociopolitiques qui alimentent les sentiments de marginalisation, d'exclusion et de « ne pas être à sa place » dans la société.



SARAH DENNENE

MEMBRE

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Sarah Dennene est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis septembre 2025. Avocate, membre des Barreaux du Québec et du Nouveau-Brunswick, directrice des services juridiques de La Maison Turquoise et titulaire d'une maîtrise en droit international, Sarah a développé une expertise approfondie en défense des droits des personnes. Son parcours inclut notamment des postes à la Cour fédérale du Canada, de direction au sein d'un organisme parapublic de défense des droits des enfants et des jeunes et de conseillère juridique en litige stratégique pour une organisation non gouvernementale de coopération internationale. Sarah a aussi été chargée de cours dans le département des sciences juridiques de l'UQAM et à la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.



FATY DIAMBANG

MEMBRE

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Faty Diambang est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis juin 2025. Faty s'implique activement dans les questions de diversité, d'inclusion et de participation citoyenne. Il enseigne l'anthropologie au niveau collégial, un rôle qui lui permet de transmettre sa passion pour les dynamiques culturelles et les rapports sociaux. Son parcours académique comprend un baccalauréat en sociologie, une maîtrise en anthropologie de l'Université de Bordeaux et une maîtrise en médiation interculturelle de l'Université de Sherbrooke. Avant de s'établir au Québec en 2019, il a exercé en France comme chercheur associé, interprète médico-social et médiateur interculturel. En dehors de l'enseignement, Faty collabore avec divers organismes communautaires afin d'adapter les services aux réalités des personnes immigrantes. Guidé par une approche humaine, contextualisée et sensible aux enjeux interculturels, il contribue à renforcer les liens entre les institutions et les communautés, dans une perspective d'écoute, de justice sociale et de réciprocité.



ZAHIA EL-MASRI

MEMBRE

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Zahia El-Masri est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis mars 2024. Zahia est née comme réfugiée palestinienne au Liban. Résidente d'Ahuntsic-Cartierville depuis plus de 35 ans, elle détient une maîtrise en science politique et un diplôme de hautes études en théologie, éthique et religion. Elle a travaillé près de 10 ans dans le logement social, un dossier qui lui tient à cœur, ainsi que dans l'accueil et l'intégration de personnes nouvellement arrivées. Elle est une formatrice très appréciée et une conférencière recherchée auprès des organismes communautaires, des institutions académiques, de diverses ONG et de groupes de défense de droits, tant sur le sujet des droits de la personne que des approches et pratiques interculturelles. Zahia travaille actuellement chez Santé Québec.



MINA FAKHRAVAR

MEMBRE

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

Mina Fakhravar est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis novembre 2025. Montréalaise depuis plus d'une décennie, Mina est doctorante en études féministes et de genre à l'Université d'Ottawa. Engagée de longue date pour l'égalité et la justice sociale, elle siège à plusieurs conseils d'administration, dont Amnistie internationale Canada (section francophone) et l'Association des femmes iraniennes de Montréal. Ses engagements s'inscrivent dans une perspective féministe intersectionnelle et antiraciste, attentive aux discriminations croisées de genre, de classe, d'origine et de culture. Conférencière invitée dans plusieurs universités et auteure d'articles publiés dans la presse canadienne et internationale, Mina œuvre à promouvoir l'égalité, la diversité et la justice sociale, convaincue que la reconnaissance des différences et des expériences partagées renforce le sentiment d'appartenance à notre société et à notre ville.



NAFISSA FELLAH

MEMBRE

LE SUD-OUEST

Nafissa Fellah est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis juin 2025. Canadienne, française et marocaine d'origine algérienne, Nafissa a un parcours profondément multiculturel. Montréalaise depuis 1989, elle est titulaire d'un baccalauréat en communications de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en communication internationale de l'UQAM. Elle possède une vaste expérience en communication stratégique, acquise aussi bien au Québec qu'à l'international, notamment au sein de la Ville de Montréal, du Conseil des arts de Montréal, de TV5, de PricewaterhouseCoopers et du service culturel de l'Ambassade de France au Maroc. Nafissa a contribué entre autres à des projets touchant la culture, le patrimoine, la francisation et, plus récemment, le domaine de l'immigration.



ROXANNE FYFE

MEMBRE

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Roxanne Fyfe est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis juin 2025. Forte de son expérience auprès des personnes nouvellement arrivées et dans le milieu politique municipal, Roxanne se spécialise en relations internationales et interculturelles. Plurilingue et polyvalente, elle a à cœur de relever les défis liés à l'accueil, à l'inclusion et à l'enracinement des personnes immigrantes au Québec. Son expertise pluridisciplinaire lui permet d'aborder les questions migratoires et interculturelles avec une vision globale et de proposer des solutions concrètes adaptées aux réalités du terrain. Professionnelle orientée vers les résultats, Roxanne se distingue par son sens de l'organisation, son approche innovante et ses compétences en gestion de projets, en développement des communautés et en communication publique.



JEAN-BAPTISTE HENRY

MEMBRE

MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Jean-Baptiste Henry est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis juin 2025. Fort d'une solide expérience dans le domaine de l'immigration, de l'inclusion sociale et du développement communautaire, Jean-Baptiste coordonne des projets novateurs à l'échelle régionale et collabore avec des partenaires pour bâtir une société plus inclusive et solidaire. Passionné par la gouvernance inclusive, les enjeux interculturels et le pouvoir des communautés, il met en œuvre des initiatives qui allient stratégie, action de terrain et engagement collectif.



CLAIRBEAU
LANDU MAZEBO

MEMBRE

SAINT-LAURENT

Clairbeau Landu Mazebo est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis décembre 2024. Clairbeau est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Kinshasa (République démocratique du Congo) et d'une maîtrise en droit public de l'Université de Lorraine (France), et poursuit actuellement un doctorat en droit. Ses recherches portent sur l'amélioration de l'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises, en mettant un accent particulier sur celles dirigées par des personnes issues de l'immigration et par des Autochtones. Convaincu que le niveau municipal est essentiel pour renforcer la diversité et l'accessibilité, Clairbeau s'implique activement dans des initiatives locales pour favoriser l'accès des citoyennes et citoyens aux services publics.



CATHERINE LIMPERIS

ANCIENNE MEMBRE

SAINT-LAURENT

Catherine Limperis a été membre du Conseil interculturel de Montréal de 2019 à 2025. Détentrice d'un baccalauréat ès arts de l'Université McGill et d'un certificat de gestion des organismes à but non lucratif de l'UQAM, Catherine œuvre auprès des communautés ethnoculturelles depuis 30 ans, notamment comme fondatrice et dirigeante d'un organisme communautaire voué à l'accueil, à l'établissement, à la francisation et à l'intégration de personnes nouvellement arrivées et réfugiées. Au fil des ans, elle a participé au développement de nombreux services novateurs pour les personnes néo-Québécoises et a réalisé un travail de sensibilisation colossal au fait interculturel auprès de nombreuses instances publiques, parapubliques et communautaires. Bénévole dévouée, Catherine est cofondatrice et membre du comité consultatif du YMCA Cartierville, cofondatrice de la Résidence pour personnes âgées Estia et membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bordeaux–Cartierville–Saint-Laurent.



SIYUAN LIU

MEMBRE

VILLE-MARIE

Siyuan Liu est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis septembre 2025. Originaire de Chine, Siyuan réside à Montréal depuis 13 ans. Diplômée du programme Sciences de la santé et du Baccalauréat International du Collège Jean-de-Brébeuf, elle poursuit actuellement ses études de médecine (Med-P) à l'Université McGill. Engagée pour la protection de l'environnement, elle a été coprésidente du comité écologique de son cégep et membre du comité organisateur du colloque d'ENvironnement JEUnesse 2025. Lauréate de plusieurs bourses d'excellence, elle consacre une partie de son temps au bénévolat, notamment comme tutrice pour le Forum d'éducation de Montréal auprès d'enfants immigrants chinois.



SAMANTHA LOPEZ URI

MEMBRE

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Samantha Lopez Uri (elle) est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis mars 2024. Samantha est consultante et formatrice antiraciste basée à Tiohtiá:ke (Montréal). Forte de plusieurs années d'expérience dans le milieu communautaire, elle accompagne des organisations et des actrices et acteurs de changement dans le développement de pratiques plus équitables et inclusives. Elle a formé plus de 300 intervenantes, intervenants, travailleuses et travailleurs communautaires à travers le Québec sur les enjeux de racisme et de discrimination dans divers milieux, notamment en immigration, en jeunesse et en justice environnementale. Son travail s'inscrit dans le renforcement des capacités organisationnelles et l'intégration d'approches antiracistes et anti-oppressives. Samantha croit profondément en la force de la guérison collective comme moyen de (ré)appropriation de nos récits et de nos espaces.



MARIE-ANGE MUNDELA

ANCIENNE MEMBRE

MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Marie-Ange Mundela a été membre du Conseil interculturel de Montréal de septembre 2023 à juin 2025. Passionnée des sciences humaines et sociales, Marie-Ange détient un diplôme en droit social et économique de l'Université Protestante au Congo (République démocratique du Congo), un baccalauréat en sociologie de l'Université d'Ottawa et un diplôme de parajuriste du Collège Hertzing. Elle poursuit également une formation académique pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles à l'Université de Montréal. Marie-Ange est à la fois employée de l'Alliance de la fonction publique du Canada, représentante en emploi et équité du local SCFP5481 (Syndicat canadien de la fonction publique) et entrepreneure. À travers son parcours académique, professionnel et migratoire, Marie-Ange croit que la diversité d'opinions, de cultures et de professions est un enrichissement et non une menace.



MAGALIE VÉRO RENÉ-GÉRALD

MEMBRE

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Magalie Véro René-Gérald est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis décembre 2024. Arrivée au Québec en 2002, Magalie a toujours résidé à Montréal, dans le quartier de Saint-Michel. Détentrice d'un baccalauréat en droit, elle a travaillé en soutien à la direction à la Société de transport de Montréal, et est actuellement en emploi en soutien à la magistrature à la Cour Supérieure, au Palais de justice de Montréal. Citoyenne engagée dans son quartier, notamment auprès des communautés afro-descendantes, Magalie est impliquée auprès de nombreux organismes de Saint-Michel dont le Centre LaSallien, la Maison d'Haïti et Vivre Saint-Michel en santé. En 2025, elle a fait partie de la cohorte de Cité Elles. Durant 3 ans (2022-2025), elle a fait partie du premier Forum de consultation multidisciplinaire auprès du Commissaire à la Santé et au Bien-Être (CSBE).

Vie organisationnelle

L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'assemblée du Conseil est composée de ses 15 membres. Les décisions y sont prises à la majorité des voix des membres en présence. Le Conseil interculturel de Montréal doit tenir au moins six assemblées régulières par année.



8 ASSEMBLÉES EN 2025

LES COMITÉS DU CIM EN 2025

Plusieurs comités ont été actifs en 2025 : le comité exécutif, le comité Activités, le comité Avis, ainsi que des comités ponctuels créés selon les projets en cours. En septembre 2025, le CIM a désigné deux nouvelles personnes responsables de comité : Nafissa Fellah au comité Activités, en remplacement de Marie-Ange Mundela, et Sarah Dennene au comité Avis, en remplacement de Samantha Lopez Uri.

EXÉCUTIF

ACTIVITÉS

AVIS

DÉFINITION DE L'INTERCULTUREL

Comité permanent

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé de la personne à la présidence et des deux personnes à la vice-présidence. Il a pour mandat notamment de préparer les ordres du jour des assemblées du CIM et de veiller à la réalisation des orientations stratégiques et à la mise en œuvre du plan d'action annuel adopté par les membres en début d'année. Le comité assure la prise de décision entre les assemblées. À la fin du second mandat de vice-président de Youssef Benzouine, Mohamed Noredine Mimoun a été élu par les membres pour devenir vice-président à partir de septembre 2025.

9 RENCONTRES DE COMITÉ EN 2025

MEMBRES

Jessica Lubino
Présidente

Émilie Bouchard
Vice-présidente

Mohamed Noredine Mimoun
Vice-président
(depuis septembre 2025)

Youssef Benzouine
Vice-président
(jusqu'en septembre 2025)

MEMBRES

Nafissa Fellah
Responsable depuis sept. 2025, en remplacement de Marie-Ange Mundela

Jessica Lubino
Présidente

Mohamed Noredine Mimoun
Vice-président

Zahia El-Masri

Jean-Baptiste Henry
(depuis juin 2025)

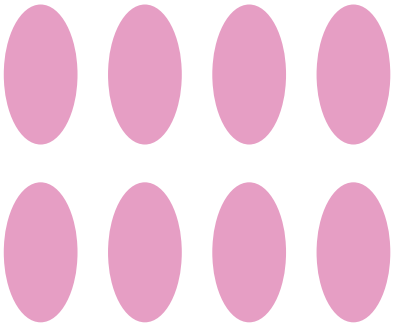
Clairbeau Landu Mazebo

Siyuan Liu
(depuis septembre 2025)

Comité de travail permanent

COMITÉ ACTIVITÉS

Le comité Activités met en œuvre des activités en vue d'accroître la visibilité et le rayonnement du CIM et de sensibiliser la population montréalaise aux enjeux interculturels. Il veille à la réalisation des activités et des événements du CIM, tout en établissant et en maintenant des relations avec les partenaires au sein de la Ville et à l'externe. À la fin de l'année 2025, ce comité a également pris en charge l'organisation et l'animation de la journée de réflexion annuelle du 17 janvier 2026.



8 RENCONTRES DE COMITÉ EN 2025

Comité de travail permanent

COMITÉ AVIS

Le comité Avis se penche sur la réalisation de travaux en lien avec le mandat du CIM, comme des avis, des mémoires et des activités de réflexion. Il s'engage activement dans le processus de production des avis et des mémoires et formule des recommandations qui en découlent, en étroite collaboration avec la personne contractuelle en recherche chargée de réaliser ces publications. Il effectue une veille sur des sujets d'actualité en lien avec les questions interculturelles et mène des consultations auprès de divers organismes.

9 RENCONTRES DE COMITÉ EN 2025

MEMBRES

Sarah Dennene
Responsable depuis sept. 2025, en remplacement de Samantha Lopez Uri

Jessica Lubino
Présidente

Émilie Bouchard
Vice-présidente

Youssef Benzouine

Faty Diambang (depuis juin 2025)

Mina Fakhravar (depuis nov. 2025)

Roxanne Fyfe (depuis juin 2025)

Catherine Limperis
(jusqu'en nov.2025)

Samantha Lopez Uri

Magalie Véro René-Gérald

MEMBRES

Jessica Lubino
Présidente

Émilie Bouchard
Vice-présidente

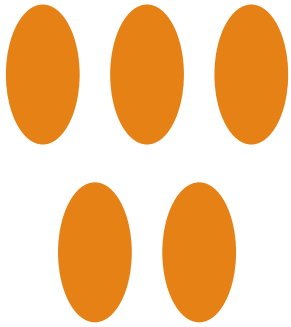
Youssef Benzouine

Samantha Lopez Uri

Comité ponctuel

COMITÉ DE DÉFINITION DE L'INTERCULTUREL

Lors de la journée de réflexion de janvier 2024, les membres ont décidé de mettre sur pied un comité visant à actualiser leur définition de l'interculturel. Ce comité a débuté ses réflexions et travaux en 2024, et les a poursuivis en 2025. Après avoir présenté l'état d'avancement de leurs travaux aux autres membres, les membres du comité ont consulté des personnes expertes pour leur présenter la définition proposée et demander leurs conseils. Lyliane Rachédi et Gérard Bouchard ont été rencontrés en décembre 2025.



5 RENCONTRES DE COMITÉ EN 2025

Actions 2025

Au début de chaque année, les membres du Conseil interculturel de Montréal se réunissent pour décider ensemble des orientations de l'année en cours et faire le bilan de celle qui vient de s'achever. À l'issue de la journée de réflexion 2025, tenue à l'Espace des Possibles le 18 janvier 2025, les membres se sont fixés quatre grands objectifs à atteindre à travers différentes activités, travaux de recherche et partenariats.



4 GRANDS OBJECTIFS POUR 2025

1. Demander des engagements aux personnes élues dans le cadre des élections municipales
2. Encourager des profils diversifiés de la population montréalaise à rejoindre le CIM dans le cadre de la campagne de recrutement 2025
3. Collaborer avec et solliciter des organismes et des Montréalaises et Montréalais afin d'alimenter nos réflexions et de bonifier la mise en œuvre des actions du CIM
4. Maintenir la cohésion d'équipe et poursuivre les travaux selon les ressources à disposition

Objectif

1

Demander des engagements aux personnes élues dans le cadre des élections municipales.

- Réaliser un mémoire portant sur la lutte contre la précarité socioéconomique et identifier des recommandations adressées à la Ville de Montréal.
- Organiser une soirée de débat électoral basée sur les préoccupations identifiées dans le mémoire.
- Veiller à l'engagement de la Ville de répondre aux avis du CIM dans un délai d'un an après le dépôt au conseil municipal.

Objectif

2

Encourager des profils diversifiés de la population montréalaise à rejoindre le CIM dans le cadre de la campagne de recrutement 2025.

- Organiser une soirée d'information portes ouvertes.
- Se mobiliser dans la diffusion de la campagne de recrutement auprès d'organismes de différents arrondissements afin de rejoindre des populations diverses.
- Distribuer des affiches dans des arrondissements plus excentrés et auprès de populations moins représentées.

Objectif

3

Collaborer avec et solliciter des organismes et des Montréalaises et Montréalais afin d'alimenter nos réflexions et de bonifier la mise en œuvre des actions du CIM.

- Participer à des événements ponctuels (Ville et hors Ville) pour faire du réseautage et nouer de nouveaux liens avec des partenaires.
- Participer à des comités de travail au sein de la Ville et auprès d'autres partenaires à l'externe.
- Réfléchir à une thématique pertinente pour le prochain avis et débuter les travaux pour une publication à prévoir en 2026.

Objectif

4

Maintenir la cohésion d'équipe et poursuivre les travaux selon les ressources à disposition.

- Organiser moins d'assemblées par année et poursuivre les réflexions en lien avec la définition de l'interculturel et en vue du mémoire et de l'avis.
- Accueillir de nouvelles personnes membres à l'issue de la campagne de recrutement et les aider à s'approprier le mandat du CIM et à trouver leur place au sein du groupe.
- Adapter le nombre de projets de l'année en fonction du nombre de membres, en vue de favoriser la conciliation entre la vie personnelle, la vie professionnelle et l'engagement bénévole au CIM.

Influencer et conseiller l'administration municipale

Le cœur du mandat du CIM est de conseiller la Ville de Montréal sur les politiques à mettre en œuvre pour favoriser la pleine participation et l'inclusion des personnes vivant à Montréal, quelles que soient leurs origines. Les actions du CIM en 2025 se sont donc centrées sur ce mandat, tout en renforçant notre rôle de courroie de transmission entre les population immigrantes et racisées montréalaises et l'administration municipale. Parmi les actions phares de 2025, la publication d'un plaidoyer sur la lutte contre la précarité socioéconomique réalisé par le chercheur Georges Tchango en concertation avec les membres.

Plaidoyer sur la précarité socioéconomique

Durant cette année électorale municipale, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a choisi de faire entendre les voix des personnes immigrantes et/ou racisées, parfois précarisées, et parfois sans droit de vote, sous un format différent que celui qu'on lui connaît. Les membres ont fait le choix de présenter un plaidoyer basé sur une sélection de ses recommandations des dix dernières années, actualisées si nécessaire.

Le thème de la précarité socioéconomique s'est imposé aux membres, face à un contexte mondial incertain. Il revenait de manière récurrente dans les réflexions et échanges en assemblée, ainsi que lors des rencontres de comités. Par l'intermédiaire de ce plaidoyer, le CIM voulait inviter les personnes candidates aux élections municipales à agir pour offrir des conditions de vie équitables aux personnes vivant à Montréal, quel que soit leur statut ou leurs origines.

Pour ce faire, cette fois, les membres ont décidé de qualifier ce rapport de « plaidoyer ». Leurs revendications concernaient différentes facettes de la précarité socioéconomique, comme l'accès au logement et aux transports publics, la participation citoyenne, la transition socioécologique et les enjeux liés à la discrimination et au racisme systémiques.

L'objectif ici était double, soit d'inciter la nouvelle administration municipale à prendre des mesures concrètes dans ses champs de compétence, puis de rappeler l'importance de défendre ces enjeux auprès des autres paliers gouvernementaux.

Onze recommandations ont émergé des travaux antérieurs du CIM, réparties sur cinq thématiques spécifiques (logement, transport et mobilité, participation citoyenne, transition socioécologique et financement des organismes communautaires) et deux thématiques transversales (inclusion et gestion de la diversité, racisme et discrimination systémiques).

Consultez le plaidoyer en ligne



Échanges avec des fonctionnaires de la Ville de Montréal



Échanges avec des personnes élues (avant la période électorale)

Toutes les 6 semaines environ

Rencontres statutaires avec Magda Popeanu, responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie (jusqu'au début de la campagne électorale en septembre 2025).

Travaux sur un nouvel avis portant sur le profilage racial - depuis septembre 2025

L'assemblée des membres du 3 septembre 2025 a été principalement consacrée aux réflexions sur le thème du prochain avis du CIM. Après des échanges en petits groupes et en plénière, les membres ont finalement opté pour la thématique du profilage racial. Dix ans après leur avis de 2016 et 20 ans après leur premier avis sur le profilage racial de 2006, le temps est venu de refaire un avis sur la question. Les objectifs préliminaires décidés par les membres sont :

1) Évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées à la Ville de Montréal en 2016 et en formuler de nouvelles selon l'évolution du phénomène et les actions entreprises, en mettant en lumière les angles morts de la Ville dans sa lutte contre le profilage racial;

2) Favoriser une recherche qualitative afin de mettre en avant les réalités des Montréalaises et des Montréalais. La publication de ce nouvel avis est prévue à l'automne 2026.

Collaboration avec les Tables de quartier dans un contexte électoral

En 2024, le CIM a décidé de se rapprocher des Tables de quartier pour faire connaître le CIM et développer une collaboration avec elles. Le CIM a profité du contexte des élections municipales pour approcher certaines Tables de quartier et a utilisé le plaidoyer comme outil pouvant aider leurs populations cibles lors des rencontres avec les personnes candidates aux élections.



Le CIM a organisé des rencontres avec plusieurs Tables de quartier :

- Saint-Michel
- Parc-Extension
- Montréal-Nord
- Côte-des-Neiges
- Notre-Dame-de-Grâce

Celles-ci ont été choisies selon deux critères : la proportion de personnes immigrantes et/ou racisées qui y résident, et le faible taux de participation lors des élections municipales de 2021.

Une première prise de contact et des échanges fructueux ont permis des collaborations plus pérennes avec les Tables de quartier de Saint-Michel, Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce.

Saint-Michel

Des membres du CIM ont participé à des « cafés-citoyens » organisés entre personnes résidentes pour préparer les débats électoraux prévus dans cet arrondissement. Le but pour les membres du CIM était d'aider à définir les sujets à aborder et les questions posées aux personnes candidates. Le plaidoyer a été un support très utile pour les aider à étayer leurs réalités par des chiffres et à formuler des questions en lien direct avec leurs vécus spécifiques.



Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le CIM a mis en lien les deux Tables de quartier de cet arrondissement, la CDC Côte-des-Neiges et le Conseil communautaire NDG, et a encouragé la tenue conjointe d'une soirée électorale. L'objectif de cette soirée électorale était que les personnes candidates (pour la mairie d'arrondissement et pour des rôles de conseillères et conseillers d'arrondissement) débattent et répondent à des questions de personnes résidentes et d'organisations communautaires. Notre membre Zahia El-Masri a animé, en toute impartialité, le débat entre les personnes candidates à la mairie de cet arrondissement, en facilitant les échanges entre ces dernières et les personnes présentes dans la salle.



Participation citoyenne et vie publique

La présence active dans la sphère publique, à travers les prises de parole lors d'événements majeurs et dans les médias et par la participation à des activités phares, a été au cœur des réalisations des membres du Conseil en 2025, afin de mobiliser nos partenaires autour d'enjeux touchant les Montréalaises et Montréalais de diverses origines.

Prises de parole lors d'événements

31 mars 2025

Cérémonie de clôture de la Semaine d'actions contre le racisme



19 oct. 2025

Cérémonie de reconnaissance des personnes antillaises, organisée par l'Arbre du voyageur



Activités de représentation

24 janv. 2025

Soirée de lancement de la Semaine de sensibilisation musulmane

29 janv. 2025

Commémoration de l'attentat de la Grande mosquée de Québec

21 mars 2025

Soirée de lancement de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR)

14 mai 2025

Soirée de lancement de l'avis du Conseil des Montréalaises sur les femmes cols bleus

18 oct. 2025

Participation à l'événement « Au-delà du vote : l'impact du Black Vote »

Activités de représentation (Ville de Montréal)

30 janv. 2025
Soirée de lancement du Mois de l'histoire des Noirs



16 mai 2025
Inauguration de la Place des Montréalaises



27 mai 2025
Réception à l'occasion du Mois du patrimoine asiatique

4 juin 2025
Présentation de la mise à jour du Plan en accessibilité universelle 2024-2030

16 juin 2025
Réception à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones et du Mois national de l'histoire autochtone

24 juin 2025
Réception pour la Fête nationale du Québec à Montréal

31 juil. 2025
Participation à la préconférence Villes inclusives

Activités de représentation (Ville de Montréal)

18 août 2025

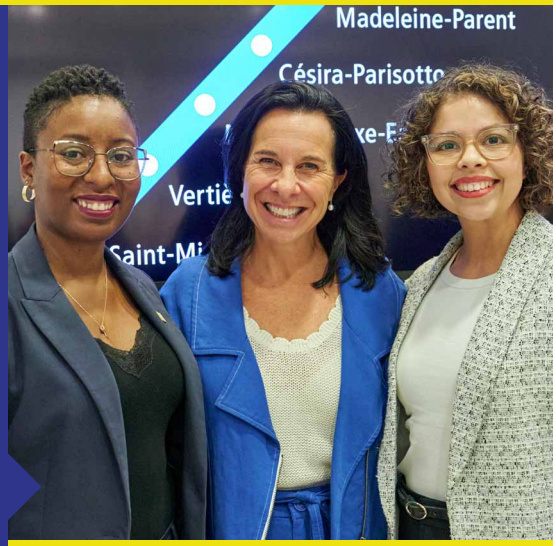
Commémoration de la Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition

2 sept. 2025

Remise des Prix de la langue française de Montréal

9 sept. 2025

Annonce des noms des 5 nouvelles stations de la ligne bleue



Stations nommées en l'honneur de figures féminines et historiques : Vertières, Mary-Two-Axe-Earley, Césira-Parisotto, Madeleine-Parent et Anjou

17 sept. 2025

Lancement des Journées de la paix



6 oct. 2025

Soirée de lancement du Mois de l'héritage latino-américain

Activités de représentation (Ville de Montréal)

13 nov. 2025

Soirée d'assermentation des nouvelles personnes élues



13 nov. 2025

Participation à la journée du développement social organisée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

Engagements et collaborations

En 2025, le CIM a été actif au sein de comités de travail mis sur pied par des partenaires :

- Comité de suivi Municipalités amies des aînés (MADA)
- Comité de suivi du projet de cartographie participative des actifs communautaires de la Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ) et la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP)
- Comité-conseil de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) 2025-2026
- Groupe de travail sur la justice environnementale de Transition en commun (TeC)

Pour mieux réaliser le mandat du CIM, il est important pour les membres d'entendre les préoccupations des Montréalaises et Montréalais d'origines diverses, d'obtenir leur rétroaction sur les actions menées par la Ville et de continuer à faire vivre les recommandations du CIM après la publication des travaux.

Engagements et collaborations

7 fév. 2025
Rencontre avec des étudiantes et étudiants de l'Université McGill lors du Séminaire en études québécoises sur le sujet des inégalités territoriales



4 mars 2025
Discussion organisée par le Forum jeunesse de l'île de Montréal sur les perspectives jeunesse en contexte électoral

17 avril 2025
Journée d'activités centrée sur la recherche-action et la démocratisation des savoirs

30 avril 2025
Échanges lors d'un événement sur les défis financiers de la transition socioécologique, organisé par Transition en commun (TeC)

30 mai 2025
Participation à un panel lors du Forum social mondial des intersections

4 vendredis de juin 2025
Participation aux Masterclass du LABRRI sur l'interculturalisme et l'antiracisme

18 août 2025
Rencontre avec la STM au sujet de la toponymie des nouvelles stations de métro de la ligne bleue

28 et 29 août 2025
Participation au 3e camp d'été de Transition en commun (TeC)

25 sept. 2025
Participation à un webinaire du LABRRI sur la définition de l'action interculturelle

Engagements et collaborations

3 oct. 2025

Échanges entre des membres du CIM et des étudiantes et étudiants en études interculturelles dans les universités d'Iéna (Allemagne) et d'Innsbruck (Autriche)

3 oct.2025

Échanges entre des membres du CIM et de jeunes étudiantes et étudiants en provenance de Belgique

9 oct.2025

Échanges dans le cadre du 10e anniversaire du Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles (RÉMIRI)

28 oct. 2025

Participation à l'atelier *Population racisée, immigrante et minorités ethniques* de la DRSP

19 nov. 2025

Participation à l'AGA de Transition en commun (TeC)



Reconnaissance des membres bénévoles du CIM et recrutement de nouvelles personnes membres

Reconnaissance des membres bénévoles du CIM

Été 2025

Mise à jour du Guide d'accueil des membres des trois conseils consultatifs, document transmis aux nouveaux membres lors de leurs nominations

8 sept. 2025

Soirée à l'hôtel de ville de Montréal pour souligner l'engagement des anciennes et anciens membres des conseils consultatifs

Les membres des trois conseils consultatifs de Montréal ont reçu une invitation à l'hôtel de ville de Montréal pour souligner le travail accompli par les personnes membres actuelles et celles ayant quitté les conseils entre novembre 2024 et septembre 2025. Ces dernières ont pu signer le livre d'or de la Ville.

Au CIM, nous avons souligné les années d'engagement de : Layla Belmahi, Gabriela Coman, Barbara Eyer, Ricardo Gustave, Marie-Ange Mundela, Juste Rajaonson et Ramzi Sfeir.



Signature du livre d'or



Reconnaissance des membres bénévoles du CIM

16 juin et 20 sept. 2025

Rencontre entre les membres et les personnes élues à l'hôtel de ville, lors des nominations, désignations et renouvellements de mandat au conseil municipal



Juin 2025



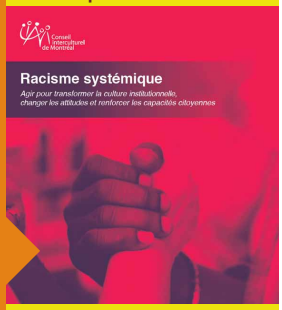
Septembre 2025

1er oct. 2025

Réception de deux réponses d'avis de la part de l'administration municipale : Avis sur la politique interculturelle (2019) et sur le racisme systémique (2020)



Politique interculturelle



Racisme systémique

Recrutement de nouvelles personnes membres

16 janv. au 16 mars 2025

Appel de candidatures pour le recrutement de nouvelles personnes membres

Afin de recruter de futures personnes membres des conseils consultatifs, un appel de candidatures et un processus de sélection ont été réalisés à l'hiver 2025. Selma Tannouche Bennani, coordonnatrice du CIM, a agi à titre de coordonnatrice du processus. Lors de la campagne de recrutement, les actions suivantes ont été réalisées :

1	Soirée portes ouvertes
2	Appel public de candidatures
3	Présélection des candidatures
4	Comité de sélection
5	Entrevues de sélection
6	Banque de candidatures



Affiche de recrutement

1. Soirée portes ouvertes

Dans le cadre de la campagne de recrutement des membres, le CIM a organisé, le 27 février 2025, une soirée d'information destinée aux personnes intéressées à en apprendre plus sur le CIM. Après une présentation en grand groupe, les personnes membres actuelles et anciennes étaient réparties en quatre kiosques pour répondre aux questions des personnes participantes. Cette soirée a été une réussite, encourageant des personnes à déposer une candidature pour devenir membre bénévole du CIM.





2. Appel public de candidatures

Dans le cadre de cet appel de candidatures, une importante campagne de communication commune aux trois conseils a été déployée, qui a notamment consisté à :

- la diffusion d'un communiqué de presse lors du lancement de l'appel à candidatures;
- la distribution d'affiches dans les établissements postsecondaires, bibliothèques, maisons de la culture et organismes communautaires;
- une campagne de communication sur nos réseaux sociaux et dans le métro de Montréal.

3. Présélection des candidatures

Présélection selon les critères stipulés dans le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

4. Comité de sélection

Tan Shan Li - Élue, Projet Montréal

Josué Corvil - Élu, Ensemble Montréal

Mélissa Côté-Douyon - Coordonnatrice aux commissions permanentes, Service du greffe, Ville de Montréal

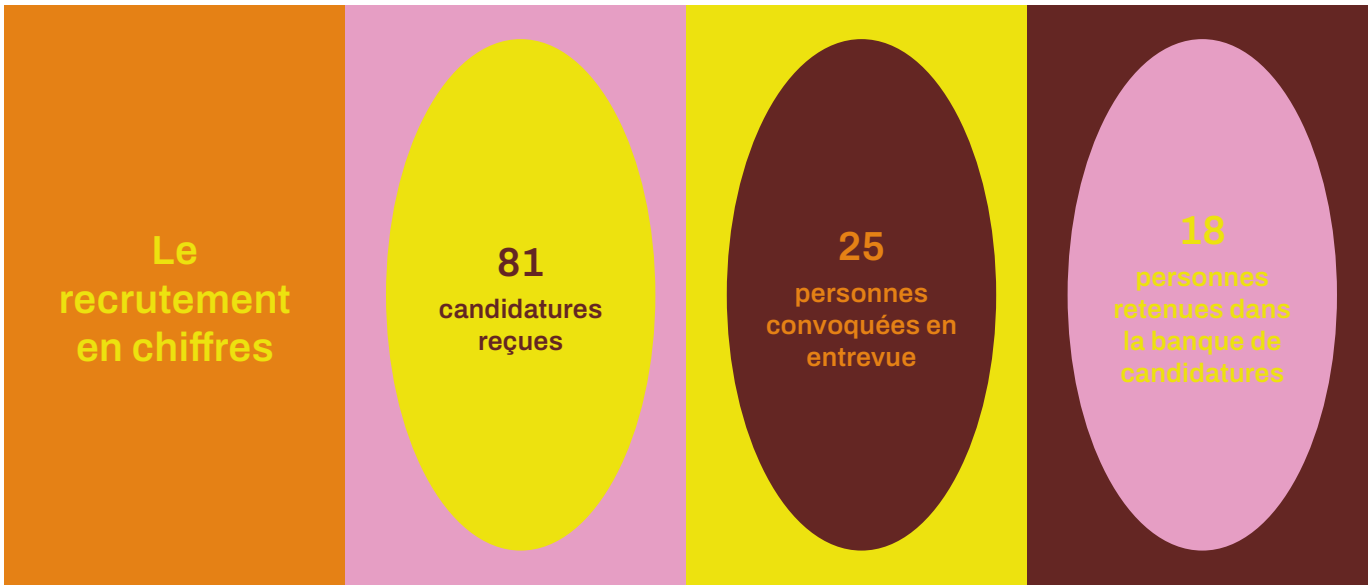
Selma Tannouche Bennani - Coordonnatrice du CIM (sans droit de vote)

5. Entrevues de sélection

Tenue des entrevues virtuelles de sélection des personnes candidates dans la semaine du 7 avril 2025.

6. Banque de candidatures

Création d'une banque de candidatures regroupant les personnes ayant réussi l'entrevue de sélection pour de futures nominations.



Nouvelle identité visuelle du CIM

5 nov. 2025

Adoption de la nouvelle identité visuelle du CIM par les membres lors d'une assemblée

Depuis 2023, les membres du Conseil interculturel ont exprimé la volonté de modifier l'identité visuelle du CIM, dont le logo est resté inchangé depuis sa création en 2003. En 2025, ce projet a pu être concrétisé à la suite de l'embauche de la designer graphique Isadora-Ayesha Lima qui a travaillé de manière itérative avec les membres afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Plus moderne, plus accessible et adaptée à plusieurs environnements numériques, cette nouvelle image vise à mieux refléter le CIM actuel, tout en reconnaissant le chemin parcouru par les cohortes successives de membres bénévoles. Une palette de couleurs plus variée et plus vive vient mettre en valeur le nouveau logo.

Cette évolution reflète le travail de réflexion que les membres ont mené afin de mieux incarner la mission du CIM, ses valeurs et l'engagement des membres en faveur d'un Montréal plus juste, inclusif et interculturel. Ce changement visuel ne transforme pas ce qu'est le CIM, mais il vient renforcer la façon dont les membres incarnent et partagent leur engagement.

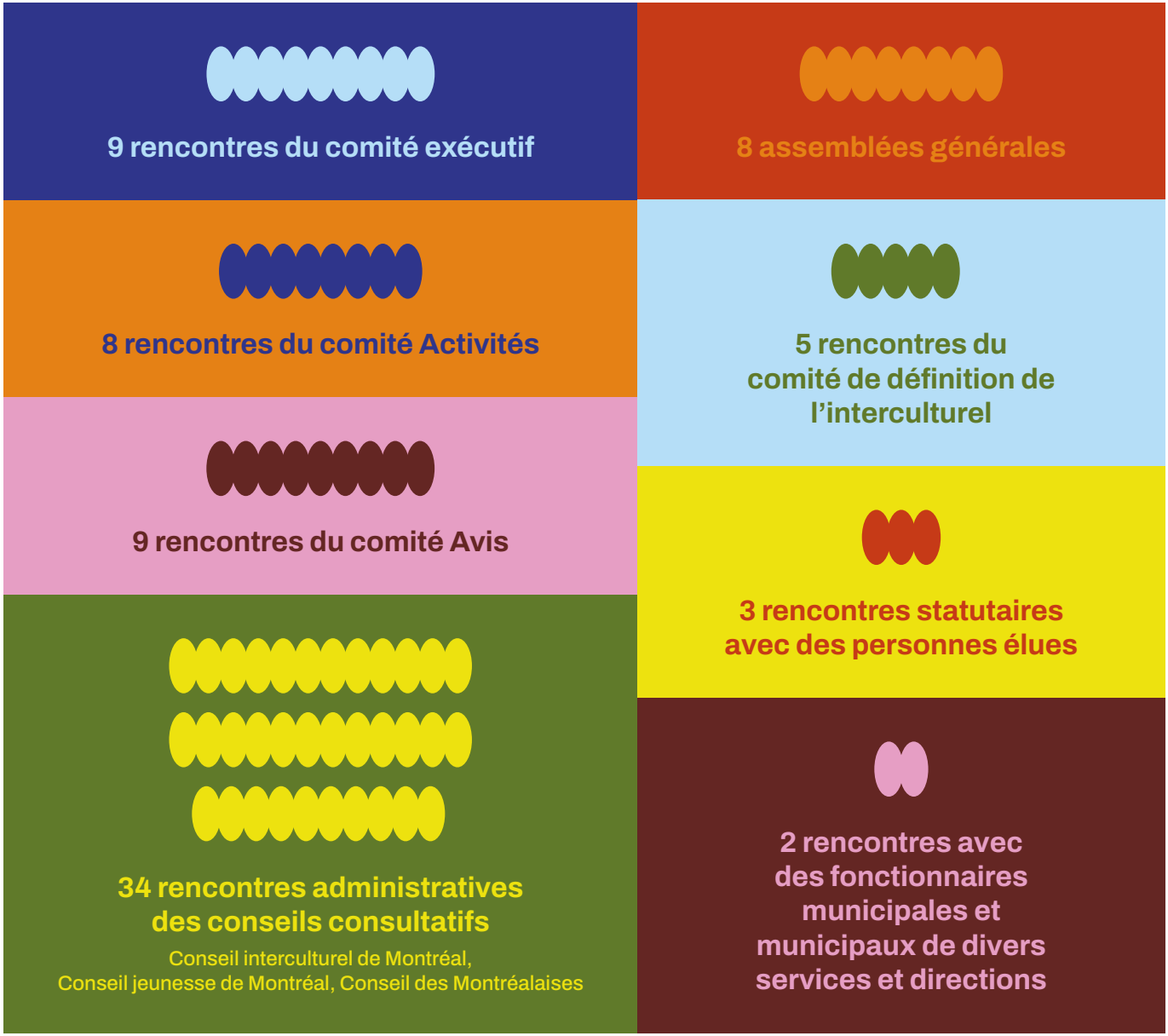
Conseil interculturel de Montréal







Activités et rencontres



Perspectives 2026

Lors de la journée de réflexion organisée le 17 janvier 2026, les membres du CIM ont fait le bilan de l'année 2025 et ont élaboré une feuille de route pour l'année 2026, tout en veillant à arrimer leurs objectifs au mandat du Conseil.

Pour l'année 2026, le CIM s'est fixé quatre grands objectifs que les membres comptent mettre en œuvre tout au long de l'année.



4 GRANDS OBJECTIFS POUR 2026

1. Formuler des avis et des recommandations sur des thématiques pertinentes, qui reflètent les préoccupations des membres.
2. Établir une stratégie d'influence vis-à-vis de la nouvelle administration municipale.
3. Mettre à jour nos documents internes et améliorer nos communications internes.
4. Participer à des événements, renforcer nos partenariats existants et en développer de nouveaux.

Perspective

1

Formuler des avis et des recommandations sur des thématiques pertinentes dans les angles morts de la Ville, qui reflètent les préoccupations et l'expertise des membres, et qui contribuent à influencer l'appareil municipal.

- Finaliser l'avis portant sur la lutte contre le profilage racial et identifier des recommandations adressées à la Ville de Montréal.
- Organiser une soirée de lancement de cet avis à l'automne 2026.
- Définir le thème du prochain avis du CIM 2026-2027 et embaucher une personne contractuelle en recherche pour le réaliser.

Perspective

2

Établir une stratégie d'influence vis-à-vis de la nouvelle administration municipale.

- Rencontrer régulièrement la nouvelle personne élue responsable du CIM.
- Veiller à l'engagement de la Ville de répondre aux avis dans un délai de 1 an après le dépôt au conseil municipal.

Perspective

3

Mettre à jour nos documents internes et améliorer nos communications internes.

- Mettre à jour le Code de régie interne (2022).
- Finaliser l'actualisation de notre définition de l'interculturel débutée en 2024.

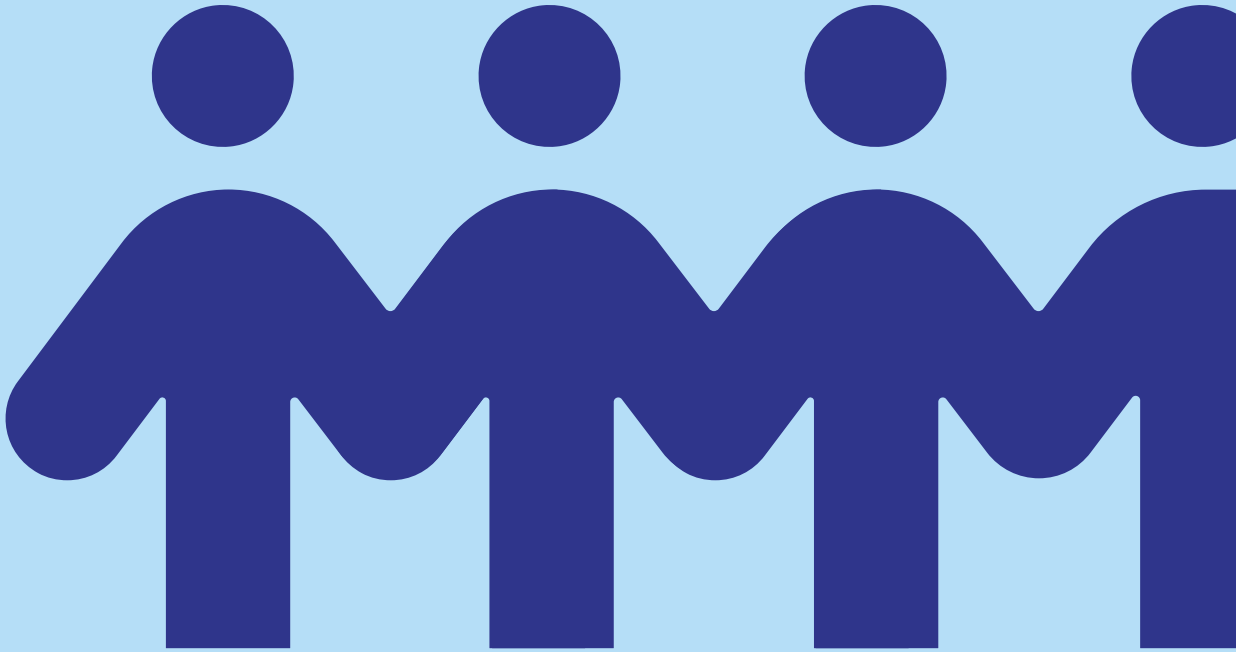
Perspective

4

Participer à des événements, renforcer nos partenariats existants et en développer de nouveaux.

- Participer à des événements ponctuels (Ville et hors Ville) pour faire du réseautage et nouer de nouveaux liens avec des partenaires.
- Participer à des comités de travail au sein de la Ville et auprès d'autres partenaires externes.
- Développer de nouveaux partenariats avec des organismes sur le terrain.

Conseil interculturel de Montréal



Conseil interculturel de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.05

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1266724001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , Division programmes et services administratifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport des activités 2025 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Il est recommandé :
de prendre connaissance du Rapport des activités 2025 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 12:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266724001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , Division programmes et services administratifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport des activités 2025 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Comme demandé par le conseil municipal (résolution CM18 1021), le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) procède au dépôt de son Rapport des activités 2025 en matière de gestion animalière pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0330 - 14 avril 2025 - Dépôt du Rapport des activités 2024 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
CM24 0195 - 18 mars 2024 - Dépôt du Rapport des activités 2023 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
CM23 0325 - 17 avril 2023 - Dépôt du Rapport des activités 2022 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
CM21 0195 - 22 février 2021 - Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012)
CM18 1021 - 20 août 2018 - Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

DESCRIPTION

De prendre acte du dépôt aux instances du Rapport des activités 2025 en matière de gestion

animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Faits saillants :

Le nombre de dossiers pour chiens au comportement agressif ou mordeurs a augmenté de 12 % en 2025 (586) par rapport à l'année 2024 (523). Parmi les facteurs qui pourraient expliquer cette hausse:

- augmentation du nombre de chiens sur le territoire depuis la pandémie;
- manque de connaissances au niveau du comportement canin par les gardiennes et gardiens.

L'équipe des agent (e) s de prévention du SCAEC effectue le suivi de plus de 400 chiens et gardien(ne)s annuellement.

- Nombre de chiens potentiellement dangereux inscrits au registre public au 31 décembre 2025 : 110
- Nombre de chiens avec une ou plusieurs mesure(s) de garde au 31 décembre 2025 : 272
- Nombre de constats émis : 268

Programmes

1- Ateliers dans les parcs à chiens qui ont pour objectif d'éduquer les gardiennes et gardiens sur les bons comportements à adopter. Les principaux sujets de discussion relevés : le contrôle des aboiements, les comportements entre les chiens, la conduite à adopter entre les usagers du parc à chiens, l'interdiction des jouets dans les parcs à chiens, l'anxiété de séparation et la réactivité en laisse.

- 504 personnes ont pris part aux 64 ateliers donnés dans 52 parcs à chiens

2- Programme de stérilisation animale pour les ménages à faible revenu qui a pour objectif d'augmenter la stérilisation animale en soutenant les propriétaires d'animaux n'ayant pas les moyens de faire stériliser leur animal par le biais des services réguliers offerts dans les cliniques vétérinaires.
Partenaire : SPCA de Montréal

- 436 animaux stérilisés en 2025, chats et chiens confondus
- 4354 animaux stérilisés depuis le début du programme

3- Programme capture, stérilisation, relâche, maintien (CSRM) des chats de la rue qui a pour objectif de contribuer à réduire la surpopulation des chats de la rue, à améliorer leur bien-être, à réduire les euthanasies et à prévenir la rage.

- 992 chats stérilisés en 2025

Gestion des contrats de services animaliers

Le SCAEC a assuré la gestion administrative de 6 contrats de services animaliers de 19 arrondissements et les fournisseurs sont : SPCA de Montréal, SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges et Le Berger Blanc.

Plus de 12 000 animaux ont été admis dans ces refuges, parmi lesquels quelque 3000 proviennent de la faune.

JUSTIFICATION

Donne suite à une demande formulée par le conseil municipal par l'entremise de la résolution CM18 1021.
Conformément à la résolution CM18 1021 : Ajout au 1er amendement à l'article 42.03, soit « La Ville s'engage à produire un rapport annuel sur l'application du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et à déposer ce rapport au conseil de la Ville ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina TAZAIRT
Agente de recherche

Tél : (438) 874-1974
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-27

Chloé ROUMAGÈRE
Cheffe de division - Programmes et services adminsitratifs

Tél : (514) 451-5097
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Virginie BASMADJIAN
Directrice de projets, programmes et systèmes

Tél :
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Virginie BASMADJIAN
Directrice de projets, programmes et systèmes
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266724001
Unité administrative responsable : Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC)
Projet : Rapport des activités 2025 en matière de gestion animalière

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **Quartier** 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

- En intervenant auprès des gardiens de chiens mordeurs ou au comportement agressif, en faisant de la sensibilisation auprès des gardiens d'animaux et en offrant des activités d’éducation canine aux publics cibles visant à leur faire adopter des comportements sécuritaires.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Quartier

19. Offrir à l’ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Diminuer les incidents de morsure, limiter les nuisances et contribuer à une cohabitation harmonieuse entre humains et animaux domestiques.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Rapport des activités 2025

pour les compétences en gestion animalière relevant du
Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Montréal

Mot de la direction

La fin de l'année 2025 marquait tout un tournant dans l'histoire des services animaliers à Montréal avec l'ouverture, le 1er janvier 2026, d'un guichet unique en la matière. Une succursale de Proanima a ainsi ouvert ses portes sur le territoire montréalais, un projet en planification depuis plus de cinq ans et dont la réalisation a respecté l'échéancier établi. Il s'agit d'un projet qui a impliqué plusieurs ressources faisant preuve de rigueur et d'une vision commune, soit celle de répondre aux besoins des animaux devant transiger par de tels services et ceux exprimés par la population en ce qui les concerne. Il est important de remercier toutes les parties prenantes.

L'année 2025 a aussi été marquée par un malheureux incident, soit celui où une dame a été attaquée par trois chiens de grande taille devant plusieurs témoins. Cet événement et beaucoup trop d'autres démontrent à quel point il est important de connaître la population canine sur le territoire pour encore mieux planifier les activités de prévention et de sensibilisation destinées aux gardien(ne)s de chien. Il est rappelé que l'enregistrement des chiens auprès de la Ville de Montréal est obligatoire et qu'il permet aux équipes d'être encore plus efficaces dans les actions à poser. D'ailleurs, l'équipe d'agent(e)s de prévention du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) y a veillé en entreprenant des démarches d'enquête dans le cadre de 586 dossiers, une augmentation de 41 % en référence à l'année 2021 où il y avait eu le moins de signalements et d'enquêtes menées, soit 415.

Montréal compterait une population canine de près de 160 000 chiens sur son territoire. Cette estimation justifie le développement de différentes approches de sensibilisation et de communication, entre autres, comme le programme d'éducation canine dans les parcs à chiens qui a permis d'aller à la rencontre de 504 gardien(ne)s dans le cadre de 64 activités tenues dans les arrondissements en période estivale.

Les animaux étant de plus en plus nombreux sur le territoire et considérés comme des membres d'une famille, il est important d'être innovant dans les efforts déployés et de tout mettre en œuvre pour favoriser une cohabitation harmonieuse et sécuritaire.

Stéphanie Houle, directrice par intérim

En vertu des dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Charte)*, les arrondissements sont compétents pour réglementer les nuisances entourant les chiens et les autres animaux domestiques.

En 2016, le conseil de ville a adopté une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte par laquelle il s'est déclaré compétent pour adopter la réglementation relative aux chiens et aux autres animaux domestiques.

En 2018, il s'est aussi déclaré compétent lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif.

En 2023, il est devenu compétent pour la gestion des services animaliers (refuges).

Compétences

La gestion animalière : une compétence partagée

Ville de Montréal
Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, chapitre C-11.4

19 arrondissements
Toutes les compétences qui ne relèvent pas du conseil municipal

1. Délivrance des permis
2. Nuisances
3. Nombre d'animaux dans une unité d'occupation
4. Chiens sans laisse
5. Etc.

Conseil municipal
Trois (3) compétences (85.5)
Jusqu'en 2033

Responsable administratif

Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC)

1. Rédiger et adopter un règlement qui s'applique sur l'ensemble du territoire montréalais
2. Encadrement des chiens agressifs
3. Gestion des services animaliers

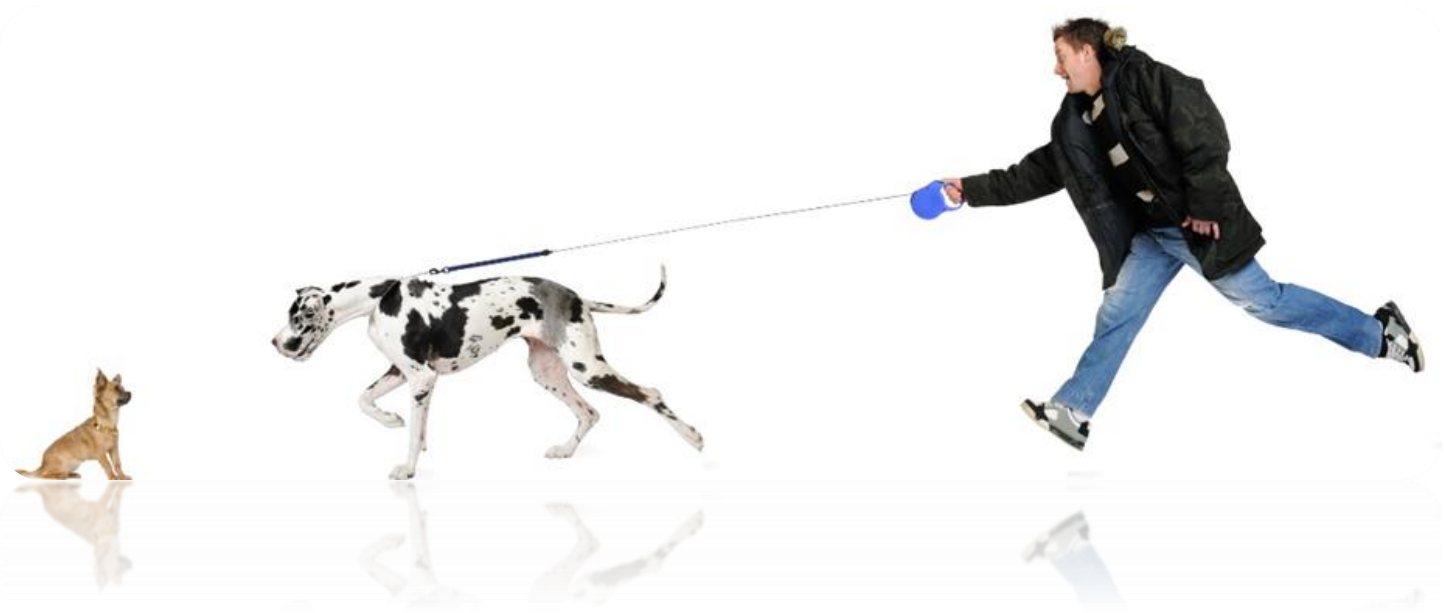


Réglementation

Deux règlements : un municipal et un provincial

La Ville de Montréal applique deux (2) règlements sur son territoire :

- Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012)
- Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)



Réglementation

Un outil de prévention des incidents

Afin de prévenir les risques d'incident, la réglementation prévoit, entre autres :

- qu'un chien doit être sous le contrôle d'un(e) gardien(e) capable de le maîtriser en tout temps ;
- qu'un chien de 20 kg et plus doit porter un harnais ou un licou attaché à une laisse dans un endroit public, un outil visant à mieux contrôler un animal de cette taille ;
- qu'un chien doit être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 m dans un endroit public, un outil additionnel pour éviter les contacts non désirés ;
- qu'un chien doit être enregistré auprès de sa municipalité et doit porter la médaille remise par celle-ci, des outils pouvant contribuer à retracer un animal égaré.

Ces dispositions règlementaires sont malheureusement non-respectées par bon nombre de gardien(ne)s de chien, l'image l'illustrant bien. Soulignons que pour plusieurs incidents survenus, qui auraient pu être évités, la ou le gardien(ne) n'avait pas son animal en laisse ou n'était pas en mesure de le contrôler. Les gardien(ne)s doivent être conscient(e)s du rôle qu'elles et ils ont à jouer à l'endroit du public et de leur animal.

2025

586
dossiers d'enquête menés

- **244** rapports de police traités
- **293** signalements reçus au 311
- **49** signalements reçus de tiers

46
examens de l'état et de la dangerosité réalisés

23
chiens déclarés potentiellement dangereux

74
ordonnances rendues (ex. : muselière-panier)

Chiens agressifs

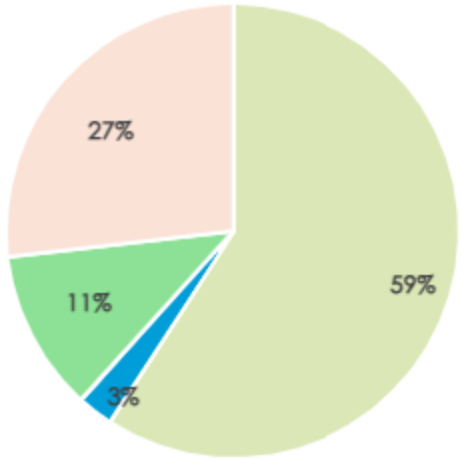
En plus des nouveaux dossiers d'enquête traités chaque année, l'équipe effectue le suivi de près de 400 chiens et gardien(ne)s annuellement.

- Nombre de chiens potentiellement dangereux inscrits au registre public* au 31 décembre 2025 :
  - 110, une diminution de 4 % en comparaison à 2024 (115) en raison du déménagement de chiens dans d'autres municipalités, de la mort de certains ou de leur disparition
- Nombre de chiens avec une ou plusieurs mesure(s) de garde (ex. : port de la muselière-panier dans un endroit public, vaccination contre la rage obligatoire) au 31 décembre 2025 :
  - 272, une augmentation de 16 % en comparaison à 2024 (235)

Constats d'infraction donnés par les agent(e)s de prévention

En 2025, les agent(e)s de prévention ont donné 268 constats d'infraction (239 en 2024), soit une augmentation de 12 %.

Soulignons que les constats d'infraction pour des chiens sans laisse sont donnés si l'infraction est constatée par l'agent(e) lors d'une intervention ou dans le cadre d'une enquête menée pour un incident. Selon la Charte, les arrondissements sont responsables d'intervenir sur leur territoire en cas de non-respect de cette disposition réglementaire.

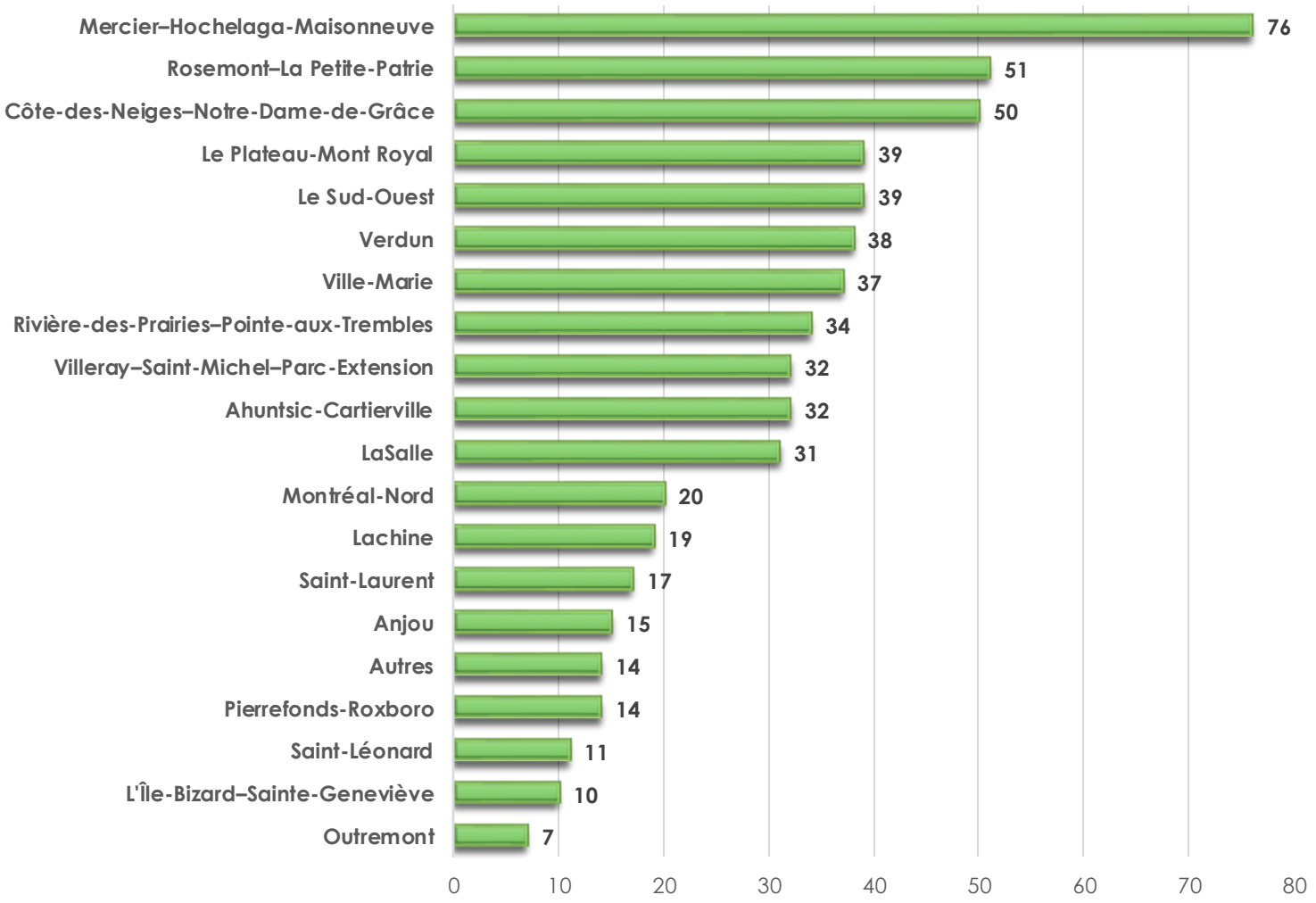


R : Incidents de morsure
O : Chiens qui ne sont pas enregistrés auprès de la Ville de Montréal (permis)
V : Gardiens qui ne respectent pas des mesures ordonnées pour mitiger le risque (ex. : ne font pas porter la muselière à leur chien)
B : Chiens n'étant pas sous le contrôle de son gardien en tout temps dans un endroit public (sans laisse)

*À noter que le registre public est mis à jour deux fois par année.

Chiens agressifs

Répartition des dossiers traités par arrondissement pour l'année 2025



---

* Autres : Dossiers pour lesquels la résidence principale de la ou du gardien(ne) se trouve dans une autre municipalité. Dans de tels cas, les dossiers sont transférés aux autres municipalités, et ce, comme le prévoit la loi provinciale encadrant les chiens (chapitre P-38.002). Toutefois, la Ville s'assure de recueillir une partie de la preuve avant et de donner des constats pour les infractions à la réglementation commises sur son territoire .

2025

436
animaux stérilisés, chats et chiens confondus

52
Parcs à chiens visités par des éducatrices canines

504
Personnes ont pris part aux ateliers

64
Ateliers donnés dans les 19 arrondissements

Programmes

Programme de stérilisation animale pour les ménages à faible revenu

Objectif : Augmenter la stérilisation animale en soutenant les propriétaires d'animaux n'ayant pas les moyens de faire stériliser leur animal dans des cliniques vétérinaires.

Mis en œuvre par la Ville en collaboration avec la SPCA de Montréal, ce programme a permis de faire stériliser 4 354 chats et chiens confondus depuis ses débuts.

Ateliers d'éducation canine dans les parcs à chiens

Objectif : Éduquer sur les bons comportements à adopter.

Les principaux sujets abordés :

- l'interdiction des jouets et de la nourriture sur les lieux ;
- les interactions entre chiens durant les jeux ;
- la prévention des altercations et la sécurité dans les parcs à chiens ;
- la compréhension du langage canin ;
- le port d'équipements adaptés (harnais, laisse et muselière).

La Ville de Montréal compte plus de 65 parcs à chiens administrés par les 19 arrondissements.



Programmes

Programme capture, stérilisation, relâche, maintien (CSRM) des chats de la rue

2025

992
chats ont été stérilisés dans le cadre du programme CSRM

388
Permis CSRM valides

Objectif : contribuer à réduire la surpopulation des chats de la rue, à améliorer leur bien-être, à réduire les euthanasies et à prévenir la rage.

Ayant vu le jour en 2010, le programme CSRM permet de capturer des chats communautaires pour ensuite être stérilisés, vaccinés, vermifugés et identifiés, puis retournés à l'extérieur dans leur milieu naturel. Les chats continuent de recevoir des soins de bénévoles qui leur procurent de l'eau, de la nourriture et des abris pour se protéger du froid.

On estime à plus de 15 000 chats de la rue stérilisés depuis les débuts de ce programme, ce qui représente des milliers de chatons sans abri en moins dans les milieux urbains.

Pour participer à ce programme, les bénévoles doivent obtenir un permis gratuit auprès de la Ville.

En 2025, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adhéré au programme CSRM, auquel participent désormais tous les arrondissements.



Contrats de services animaliers en 2025

Une année d'optimisation des contrats de services animaliers

- Poursuite de l'**uniformisation** des pratiques en gestion contractuelle
- **Budget :** 2 562 367 $
- **Gestion de** 6 contrats pour les 19 arrondissements
- **Inspection** des lieux de recueil (4 fournisseurs, 5 lieux physiques)
- Plus de 12 000 animaux admis dans ces établissements, parmi lesquels quelque 3000 proviennent de la faune

SPCA de Montréal	**2 contrats** Services animaliers : 14 arrondissements Programme CSRM : 17 arrondissements
SPCA Lanaudière-Basses-Laurentides	**1 contrat : services animaliers et programme CSRM** 1 arrondissement
Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges	**1 contrat : services animaliers** 2 arrondissements
Le Berger Blanc	**2 contrats : services animaliers** 2 arrondissements



Centre de services animaliers

Accompagnement dans le projet du centre de services animaliers (CSA) de Montréal

- Organisation et préparation de l'ouverture du CSA pour le 1er janvier 2026, conformément à l'échéancier prévu.

- Gestion du changement : plan de communication sensibilisation auprès du personnel et de la population, comité interne de gestion du changement en gestion animalière, ajustement des procédures internes (ex. : Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Service de sécurité incendie de Montréal), bonification et optimisation des contenus sur montreal.ca et pour les agent(e)s de communications sociales du Centre de services 311 et dans les Bureaux Accès Montréal (BAM), etc.

Géré par l'organisme à but non lucratif Proanima, le CSA est voué à être le guichet unique en matière de services animaliers à Montréal.

Interventions de la Ville pour des sujets liés aux animaux

Année	Nombre de requêtes acheminées aux inspecteurs en arr. par le 311 et les BAM	Nombre de demandes d'information formulées au 311 et aux BAM	Total	Nombre de requêtes pour chiens agressifs transmises par le 311 et les BAM au SCAEC	Nombre de rapports d'incident pro duits par le SPVM transmis au SCAEC
2016	3192	5680	8872		
2017	3239	4556	7795		
2018	2618	3260	5878		
2019	2338	2451	4789	287 (Données de 2018 incluses)	251
2020	2089	1822	3911	256	228
2021	2202	1549	3751	228	205
2022	2037	2053	4090	281	231
2023	2067	2471	4538	263	253
2024	2076	2714	4790	243	253
2025	1956	2520	4476	293	244

Arrondissements

Le nombre de requêtes en contrôle animalier pour les arrondissements présente une tendance à la baisse depuis 2022. Les demandes d'information, quant à elles, ont augmenté de 75 % entre 2021 et 2024, pour finalement diminuer de 7 % en 2025.

SCAEC

À la fin de l'été 2018, l'équipe dédiée aux enquêtes visant des chiens agressifs ou mordeurs s'est graduellement mise en place. Une activité spécifique dans le système de requêtes citoyennes à la Ville a été créée afin que les signalements soient dirigés vers celle-ci. On constate qu'à partir de 2018-2019, le nombre de requêtes en contrôle animalier a commencé à diminuer du côté des arrondissements. Annuellement, pour le SCAEC, c'est également une moyenne 238 rapports d'incident qui lui sont partagés par le SPVM afin que son équipe dédiée mène les enquêtes appropriées.

Permis animaliers

La prise de permis n’est toujours pas représentative du nombre de chiens et de chats estimé par sondage en décembre 2021, soit 158 000 chiens et 353 000 chats.

Le SCAEC et les arrondissements travaillent de concert pour favoriser la prise de permis et assurer cette représentativité, notamment en communiquant sur l'obligation dans le cadre des programmes offerts et lors d'interventions sur le terrain. Rappelons que ce sont les arrondissements qui délivrent les permis.

Total	**37 381** (39 589 en 2024)
Chiens	**30 120** (31 084 en 2024)
Chats	**7261** (7945 en 2024)



Entente-cadre de 5 ans pour l'achat de médailles pour chien et chat

En 2025, le SCAEC, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, a sollicité le marché pour l'acquisition de médailles pour chat et chien. À la conclusion du processus, une entente-cadre de 5 ans a été conclue. Celle-ci permet aux arrondissements d'optimiser leur approvisionnement auprès d'un fournisseur offrant des produits uniformisés (en forme de rosace, numérotation unique par unité, etc.).

Concertation

Le SCAEC pilote plusieurs comités en gestion animalière visant à partager des préoccupations communes ainsi que des bonnes pratiques.

Comité statutaire et de travail en gestion animalière avec les arrondissements

Le SCAEC conseille les arrondissements en matière d'application réglementaire relevant de leur compétence et partage les initiatives et bonnes pratiques en la matière.

Comité intermunicipal

Plusieurs villes liées de l'agglomération y participent ainsi que d'autres grandes villes du Québec. L'encadrement des chiens, qui est régi par une loi provinciale, dont découle un règlement d'application qui est venu établir les règles minimales pour l'ensemble des municipalités, est au cœur des discussions en termes de bonnes pratiques.

Collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Le SCAEC collabore avec le MAPAQ en matière de gestion animalière à différents niveaux et a régulièrement des échanges avec son personnel responsable de la réglementation encadrant les chiens, sur le bien-être animal et sur l'étude des populations d'animaux de compagnie. En 2025, à l'invitation du MAPAQ, le SCAEC a donné une conférence sur les pratiques en gestion animalière à la Ville de Montréal. L'évènement, dont le thème était *Tous engagés pour le bien-être des animaux de compagnie*, réunissait plus d'une centaine de personnes œuvrant en gestion animalière, des refuges, des médecins vétérinaires et des chercheur(euse)s.

Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
Division des programmes et des services administratifs

Montréal

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.06

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1267010001

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé :
de déposer le rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Signé par Philippe BOURKE **Le** 2026-04-01 16:41

Signataire : Philippe BOURKE

_____

Président - Office de consultation publique de Montréal
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267010001**
Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Suite à des modifications apportées la Charte de la Ville de Montréal l'Office a joint la Ville en tant que Service en juin 2024. Il demeure toutefois indépendant dans la réalisation de sa mission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0626 - 16 juin 2025- Déposer le rapport annuel de l'OCPM pour l'année 2024
CM24 058 9 - 17 juin 2024 - Déposer le rapport annuel 2023 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
CM23 0600 -12 juin 2023 – Dépôt du rapport d'activités 2022 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

DESCRIPTION

L'année 2025 a été une année très occupée au plan organisationnel. L'Office a poursuivi avec diligence la transition entreprise en 2024 en répondant notamment aux différentes recommandations émises par la vérificatrice générale dans son rapport d'audit déposé la même année. L'Office a ainsi mis en place un cadre de gouvernance et de gestion lui permettant désormais de mieux encadrer la réalisation de ses activités tout en contrôlant ses ressources. De plus, il a déposé au conseil municipal son nouveau code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires. Il a également procédé au renouvellement et au recrutement de nouveaux commissaires en appliquant avec rigueur sa nouvelle politique de recrutement, renouvellement et désignation des commissaires. Enfin, l'Office a entamé en 2025 une démarche de planification stratégique, réunissant un nombre important de partenaires, d'acteurs et de citoyens et citoyennes. À cet effet, vu la richesse des

contributions recueillies, l'Office accompagne le dépôt de son rapport au conseil municipal d'une lettre qui expose quelques apprentissages de cette démarche qui abordent plus largement les enjeux de démocratie à Montréal.
L'Office a également connu une année riche du côté des consultations publiques. Cinq démarches entamées en 2024 se sont complétées au cours de l'année 2025. En outre, un nouveau mandat a été confié à l'Office et entièrement réalisé au courant de l'année. L'Office a de nouveau porté une attention particulière, lors de la réalisation de ses démarches de consultation, pour offrir un cadre inclusif qui permet de rejoindre une diversité de participants et participantes. Notons que pour les statistiques de participation, les données pour les démarches dont le rapport a été déposé en 2025, mais dont les activités s'étaient déroulées en 2024, n'ont pas été comptabilisées.

Les consultations publiques sont au cœur du mandat et de la mission de l'Office. Or le succès de ces démarches repose en grande partie sur la richesse de la participation. L'Office a donc multiplié les activités terrain afin de mieux faire connaître sa mission. Le rapport d'activité présente une sélection d'activités de rayonnement terrain, notamment au sein de la communauté universitaire et communautaire.

L'année 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en quelques statistiques :

- 159 activités en présentiel;
- 6 883 contributions citoyennes;
- 760 participations aux activités en salle;
- 8 967 personnes rejointes;
- 12 247 participations aux activités en ligne.

JUSTIFICATION

Tel qu'indiqué à l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :
L'office rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.
À cet effet, l'Office dépose donc son rapport annuel pour l'année 2025, accompagné d'une lettre qui expose les constats et recommandations issus de sa démarche de planification stratégique qui s'adressent plus directement à la Ville.

La démocratie est une des priorités de la planification stratégique Montréal 2030. L'Office est une instance indépendante de la Ville de Montréal qui traduit la voix citoyenne afin d'éclairer la prise de décision municipale. Cette année encore, l'Office aura permis de rejoindre 8 967 personnes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rédaction et la préparation du rapport annuel se fait à même les ressources humaines et financières de l'Office.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier répond aux objectifs de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office déposera son rapport annuel sur son site Internet et en fera l'annonce par ses réseaux sociaux et son Infolettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, réglements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene LEVESQUE
prepose(e) au controle des dossiers

Tél : 514-872-8510
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
chef(fe) de bureau - office de consultation publique de montreal

Tél : 514-892-1091
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe BOURKE
Président - Office de consultation publique de Montréal
Tél :
Approuvé le : 2026-04-01

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267010001*
Unité administrative responsable : *OCPM*
Projet : *Rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 10. Accroitre la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Plus de 13 000 participations en salle ou en ligne aux activités de l'Office en 2025 Plus de 6 800 contributions citoyennes aux différents mandats de l'Office en 2025 6 consultations publiques en 2025 (terminaison de 5 et un nouveau mandat) 159 activités en présentiels			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Rapport annuel
2025

OFFICE
DE CONSULTATION
PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Remerciements

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs et toutes ses collaboratrices pour leur contribution à la promotion et à la réalisation des activités de l'Office en 2025.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyennes et citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'OCPM ont connu, cette année encore, un franc succès grâce à l'engagement de tout le personnel administratif et élus des arrondissements et de la Ville de Montréal.

C'est grâce à la bonne volonté de toutes et tous que les consultations publiques de l'Office ont pu atteindre leur objectif premier : transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires et de formuler des recommandations aux élus et élues.

Table des matières

Message du président	1
Des nouvelles de l'OCPM	3
Faire la démonstration de l'impact des travaux de l'OCPM	7
Consultations publiques	9
Rayonnement	24
Données financières	29
Annexes	31

Message du président

Avec l'année 2025 se termine un cycle de transition pour l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Amorcée à mon arrivée en poste en janvier 2024, cette période a été marquée par divers facteurs porteurs de changements structurels importants.



Soulignons en particulier les deux éléments suivants :

- des modifications à la Charte de la Ville de Montréal faisant entre autres de l'OCPM un service de l'administration, même s'il conserve son indépendance dans la conduite de sa mission;
- un rapport d'audit du Bureau de la vérificatrice générale (BVG) de la Ville de Montréal sur la gouvernance et le cadre de gestion de l'OCPM.

Les ajustements aux pratiques et aux encadrements découlant des modifications à la Charte ont été rapidement apportés au cours de l'année 2024. En ce qui concerne le rapport du BVG, un plan d'action comprenant des engagements à réaliser au plus tard en août 2025 a été adopté et mis en œuvre. L'OCPM devait par exemple se doter d'un cadre de gouvernance, optimiser son processus budgétaire et sa gestion des ressources, puis mettre en place un encadrement et des mécanismes de surveillance pour le recrutement, la désignation, l'évaluation et le renouvellement des commissaires.

C'est sur la base de ces nouveaux mécanismes que nous avons conduit pour une première fois en 2025 une procédure ouverte pour le recrutement de commissaires. Au terme de cet exercice, sept nouveaux commissaires ayant des profils et des parcours riches et diversifiés ont joint nos rangs.

Tous ces engagements ont été effectués dans les temps, à l'exception de celui visant le dépôt d'un plan stratégique. La démarche est en cours et sera achevée au printemps 2026. En cohérence avec sa mission, l'OCPM a tenu à réaliser une démarche de diagnostic ancrée auprès des différents publics, collaborateurs et collaboratrices.

C'est d'ailleurs cette démarche de planification stratégique qui marque officiellement la fin de la période de transition : elle constitue à cet égard un tremplin mobilisateur pour une nouvelle phase de développement.

Par ailleurs, soulignons qu'en 2025, l'Office ne s'est pas contenté de mettre en place des améliorations en matière de gouvernance et de gestion. L'équipe a aussi travaillé d'arrache-pied pour mener à terme la réalisation de six consultations, dont un mandat d'envergure sur la cohabitation sociale et l'itinérance. L'Office a ainsi rejoint près de 9 000 personnes dans le cadre de ses activités.

Au terme de cette phase de transition, je me rappelle que plusieurs proches m'ont trouvé bien courageux de me lancer dans cette aventure en janvier 2024. Il en fallait certes un peu, mais je ressentais surtout à l'époque un puissant appel à mettre à profit mon expertise pour contribuer à préserver la riche histoire et la mission essentielle de l'OCPM.

Aujourd'hui, je suis encore plus convaincu de la valeur et de la pertinence de cette mission.

J'aimerais conclure en soulignant que rien de tout cela n'aurait été possible sans le professionnalisme et la résilience de l'équipe de l'Office. Je tiens à remercier chacune et chacun pour leur engagement et pour la manière exemplaire dont ils ont accompagné cette transition, qui n'a pas toujours été simple. Je me sens privilégié de pouvoir compter au quotidien sur une équipe aussi dévouée, ainsi que sur des commissaires dont l'expertise et la rigueur constituent un appui essentiel à l'accomplissement de notre mission.

Des nouvelles de l'OCPM



Une équipe renouvelée

En 2025, l'Office a connu beaucoup de changements au sein de son équipe. Deux membres du personnel ont pris une retraite bien méritée après plus de seize ans de loyaux services.

À cet égard, nous remercions Gilles Vézina, qui a au cours de sa carrière échangé avec passion avec des milliers de citoyennes et de citoyens afin de les renseigner sur les processus de l'Office et de faciliter leur prise de parole devant les commissaires. Nous saluons également l'engagement de Lizon Levesque, secrétaire de direction, qui a su apporter un soutien essentiel aux équipes de gestion et aux commissions en plus de remplir avec brio un rôle essentiel de révision linguistique pour des dizaines de publications de l'Office grâce à la qualité de son français hors pair.

Durant l'année 2025, l'Office a également renouvelé son bassin de commissaires. Pour la toute première fois, une procédure de renouvellement, de recrutement et de désignation des commissaires a été mise en place afin d'assurer la rigueur et la transparence du processus.

Nous saluons les neuf commissaires qui ont choisi de ne pas renouveler leur mandat et soulignons leur dévouement au cours des dernières années. Par la même occasion, nous remercions les seize commissaires qui ont renouvelé leur mandat pour leur engagement continu. Enfin, nous accueillons avec enthousiasme les sept nouveaux commissaires retenus au terme du processus de recrutement, et remercions toutes les personnes ayant démontré un intérêt pour cette fonction. Nous avons pu constater que l'Office est toujours une institution suscitant beaucoup d'intérêt et d'admiration!



Suivi du rapport de la vérificatrice générale

En 2024, le Bureau de la vérificatrice générale a déposé un rapport d'audit identifiant certaines lacunes sur le plan de la gestion et a formulé à cet égard des recommandations à l'attention de l'OCPM et de la Ville de Montréal. L'Office s'est engagé à donner suite aux cinq recommandations le concernant. L'équipe de gestion s'est attelée à la tâche avec diligence afin d'adopter des pratiques de gestion rigoureuses, de développer de nouveaux outils et de mettre en place les processus de contrôle exigés. C'est avec fierté que l'OCPM a pu répondre en tout point aux recommandations. À cet effet, l'Office a notamment déposé au conseil municipal son nouveau code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires. Le Bureau du contrôleur général était également désigné dans les recommandations du plan d'action, où il était chargé de procéder à un audit de conformité à l'égard de l'Office et du cadre de gouvernance mis en place. Cet audit s'est déroulé au courant de l'automne, et le rapport, déposé en janvier 2026, souligne la rigueur dont fait preuve l'Office et confirme la conformité de ses processus. Une dernière recommandation, soit celle d'adopter un plan stratégique, est toujours en cours de réalisation et devrait être complétée en mars 2026.

Démarche de planification stratégique

Comme souligné précédemment, dans son rapport d'audit, la vérificatrice générale a souligné le fait que l'Office n'avait encore réalisé aucun exercice de planification stratégique en plus de vingt ans d'existence. L'arrivée d'une nouvelle direction durant la phase de transition constituait une excellente occasion d'entamer un tel exercice. L'équipe de gestion s'est donc engagée à amorcer le processus en 2025.

Fidèle à ses principes fondateurs, l'OCPM a souhaité réaliser un large exercice participatif, en s'assurant de rejoindre les citoyennes et les citoyens, de même qu'une diversité d'acteurs du milieu. Pour ce faire, l'Office a sollicité les services d'une organisation spécialisée dans ce domaine. Une démarche de diagnostic réalisée à l'automne 2025 a permis de cerner les grands enjeux auxquels l'Office doit répondre, en tenant compte de ses faiblesses, en misant sur ses forces et en se préparant à faire face aux menaces et à saisir les opportunités qui se présentent. Les diverses activités réalisées — des entrevues individuelles, des ateliers de groupe, des groupes de discussion et un sondage — ont permis de rejoindre plus de 600 personnes.

Le plan stratégique élaboré au terme de cette démarche sera déposé le 31 mars 2026.







B3P : une communauté de pratique en plein essor

À l'initiative du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), les acteurs institutionnels du domaine de la participation publique du Québec ont exprimé le besoin et la volonté de se regrouper afin d'échanger sur les défis et les bonnes pratiques. En 2025, l'OCPM a accepté de prendre le leadership du comité de coordination de la communauté de pratique B3P (Bonnes pratiques en participation publique) pour ses deux premières années d'existence. L'Office a accueilli ses homologues du Québec à l'occasion du lancement officiel de la communauté de pratique en avril 2025. Des occasions de réseautage, une conférence de chercheurs sur les communautés de pratique et l'adoption d'un cadre de mission, de principes et de règles de conduite figuraient au programme. L'OCPM a également coordonné un webinaire en ligne sur l'évaluation dans la participation publique à l'automne, qui a rassemblé plus de 80 personnes issues des diverses organisations membres.

Faire la démonstration de l’impact des travaux de l’OCPM





Par ses activités, l'OCPM cherche à répondre à deux grands objectifs :

1. Permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer sur des projets ou des enjeux qui les touchent;
2. Permettre aux personnes élues et à l'administration de la Ville de Montréal de prendre des décisions éclairées en s'appuyant sur les préoccupations et les propositions des citoyennes et citoyens.

Alors que le premier objectif se mesure assez bien, il en va autrement du second. Il s'agit pourtant d'une information essentielle puisqu'elle offre des réponses à des questions cruciales :

- Est-ce que les rapports de l'OCPM influencent réellement les décisions?
- Est-ce que la démarche de consultation, en soi, entraîne des retombées positives dans la dynamique sociale (sentiment d'appartenance au milieu de vie, littéracie, meilleure compréhension des enjeux, acceptabilité, etc.)?
- La démarche de consultation a-t-elle permis à la population de bien comprendre les enjeux?
- Quel est le niveau de confiance envers l'OCPM?

Il faut savoir en outre que, lorsqu'on peut faire la démonstration des retombées positives des travaux de consultation, cela alimente un cercle vertueux :

→ La population a davantage confiance en l'OCPM;

→ Il devient dès lors plus facile de la mobiliser à participer aux travaux;

→ Plus de citoyennes et citoyens s'informent sur les enjeux et contribuent au dialogue;

→ D'une certaine manière, cela incite la Ville à donner suite aux recommandations ou justifier publiquement sa décision de ne pas le faire.

C'est dans ce contexte que l'OCPM a entrepris de mieux documenter les retombées de ses démarches de consultation. Le rapport annuel offre d'ailleurs une tribune de choix pour faire cet exercice.

Consultations publiques



L'année en chiffres

6 833 contributions citoyennes*

159 activités en présentiel

8 967 personnes rejointes

12 247 participations aux activités en ligne

81 442 visiteurs au site Web

760 participations aux activités en salle

6 489 abonnés à l'infolettre

Réseaux sociaux **

- **11 939** abonnés
- **4 419** abonnés
- **890** abonnés
- **719** abonnés

* La statistique des contributions citoyennes ne comptabilise pas celles des consultations dont les activités ont eu lieu en 2024 et le rapport publié en 2025. Elles ont été comptabilisées dans le rapport d'activité 2024.

** En date du 27 janvier 2026



Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

VILLE DE MONTRÉAL

Activités de consultation en 2024
Rapport publié en mars 2025

En chiffres

3 583 contributions citoyennes

204 participations en salle

5 117 participations en ligne

8 904 personnes rejointes

Amorcée en 2024, la consultation sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050) a été l'une des démarches les plus structurantes pour la Ville de Montréal de l'histoire de l'OCPM.

Entre les mois de mai et de novembre 2024, l'OCPM a réaffirmé sa position comme acteur de premier plan de l'innovation en matière de participation publique à Montréal en organisant une multitude d'activités publiques, d'ateliers, de séances d'audition et de collecte d'opinions en ligne. L'objectif était ici d'offrir un espace sécuritaire, inclusif et accueillant où la population était invitée à réfléchir collectivement à la ville du futur.

La démarche a permis **de rejoindre près de 9 000 personnes et de générer un peu plus de 3 500 contributions citoyennes** sur lesquelles les commissaires se sont ensuite appuyés afin de formuler **28 recommandations** couvrant tous les grands axes du projet du PUM. Certaines des recommandations les plus marquantes insistaient sur l'importance d'accélérer la transition socioécologique, alors que d'autres soulignaient la nécessité de rendre les milieux de vie plus résilients et adaptés aux réalités climatiques futures. Il était également essentiel pour la commission de porter une attention particulière aux questions d'équité territoriale et d'inclusion afin d'assurer que le PUM 2050 puisse bénéficier à l'ensemble de la population, y compris les personnes et communautés les plus vulnérables.

En somme, cette démarche aura permis de dégager une vision commune et ambitieuse, mais ancrée dans la réalité des besoins exprimés par la population, pour une ville plus équitable, inclusive et pérenne.

L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

Vers un nouveau plan d'urbanisme et de mobilité : les retombées des consultations publiques

Le rapport sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 marquait l'aboutissement d'un processus comprenant deux vastes phases de consultations publiques.

Tout d'abord, lors de la consultation Réflexion 2050, la population a pu s'exprimer sur le Projet de ville, un document de vision produit par la Ville de Montréal et jetant les bases de la réflexion sur la question suivante : « À quel futur rêvons-nous pour Montréal d'ici 2050? ». Le rapport de la commission a nourri la réflexion de la Ville dans l'élaboration de son projet de PUM 2050.

Ville de MTL	OCPM	Ville de MTL	OCPM	Ville de MTL
Projet de ville 2021-2022	Réflexion 2050 2022-2023	Projet de PUM 2024	Rapport PUM 2024-2025	PUM adopté 2025

Le projet de PUM a ensuite été soumis à la population dans le cadre d'une nouvelle consultation publique, intitulée PUM 2050. À l'analyse, on remarque que la Ville de Montréal a tenu compte d'un bon nombre de recommandations et apporté les modifications nécessaires au PUM pour son adoption finale.

La commission avait notamment soulevé le fait que la culture semblait absente du projet du PUM, et relevé l'importance de **reconnaître le caractère identitaire et distinctif de Montréal.** À cet effet, la Ville a donc bonifié la vision du PUM pour inclure des particularités propres à Montréal et rajouté un 4e principe directeur portant sur la vitalité culturelle et la qualité du design.

La consultation Réflexion 2050 avait permis de mettre en lumière que la crise du logement était plutôt une crise de l'abordabilité du logement, ce qui a été introduit dans le projet de PUM. La commission a émis plusieurs recommandations concernant le logement à but non lucratif et le développement de l'habitation. Plusieurs modifications ont été apportées en ce sens, notamment l'inscription au PUM du **zonage différencié pour le logement social et abordable, la bonification des stratégies en matière d'habitation, ainsi que des mesures pour l'accélération d'octroi des permis de construction.**

La commission a également questionné la capacité de mise en œuvre d'un projet de PUM aussi ambitieux et important, qui vise à encadrer le développement de la ville pour les 25 prochaines années, et a ainsi recommandé à la Ville de se doter d'un plan d'action concret et détaillé, et de privilégier des mécanismes de concertations, tout en instaurant des mécanismes de suivis et de redditions de comptes. En réponse à ces enjeux, l'adoption finale du PUM a été accompagnée du **dépôt d'un plan d'action concret** priorisant les actions pour 2025-2030, et le chapitre 7 a été bonifié pour venir confirmer l'importance de la culture de planification et de mise en œuvre collective.

Les révisions ultérieures du PUM offriront de nouvelles occasions de puiser dans les contributions recueillies lors des consultations et de solliciter la participation de la société montréalaise.



Ray-Mont Logistiques: Secteur Assomption Sud

ARRONDISSEMENT : MERCIER—HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Activités de consultation en 2024

Rapport publié en mars 2025

En chiffres

166 contributions citoyennes

101 participations en salle

1 702 participations en ligne

1 969 personnes rejointes

La consultation portant sur le site Ray-Mont Logistiques s'est déroulée dans un contexte particulièrement sensible, attribuable à la fois à l'importante mobilisation citoyenne en opposition au projet et à la judiciarisation du dossier.

Le projet soumis à la consultation avait pour objet l'optimisation des activités de Ray-Mont Logistiques par la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments sur son site. Il impliquait également la réception, le transbordement et l'entreposage de conteneurs et de marchandises à partir de trains et de camions.

Il s'agissait là d'une occasion taillée sur mesure pour que l'OCPM démontre une nouvelle fois sa capacité à mener des consultations utiles et pertinentes malgré un contexte sensible marqué par des opinions polarisées et polarisantes.

Entre les mois de septembre et de novembre 2024, ce sont **près de 2 000 personnes** qui ont saisi l'occasion de s'informer, de poser leurs questions ainsi que de s'exprimer dans le cadre des activités de consultation.

L'analyse des **166 contributions citoyennes** a mené à la formulation de **5 recommandations.** Parmi celles-ci, la commission recommandait entre autres à la Ville, en partenariat avec Ray-Mont Logistiques (RML), le Canadien National (CN) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), de procéder à une évaluation complète du projet et des impacts actuels et futurs des activités de Ray-Mont Logistiques pour la population riveraine, ainsi que de proposer un plan d'ensemble pour le secteur.



L’impact de la démarche de consultation et du rapport de l’OCPM

La grande majorité des participants à la consultation, pour la plupart fermement opposé aux activités industrielles à proximité de leur résidence, demeurera assurément amère du résultat. Il faut néanmoins reconnaître que la démarche de consultation a entraîné plusieurs engagements, actions et interventions de la part de l’Arrondissement en réponse aux recommandations de l’OCPM ainsi qu’à certaines préoccupations des personnes participantes.

Dans sa réponse aux recommandations de l’OCPM, l’Arrondissement souligne qu’elle a tenté de suivre la recommandation principale de l’Office à l’effet de sursoir à l’adoption des modifications réglementaires. Malheureusement, elle n’a pas obtenu le consentement nécessaire du promoteur à cette fin.

En contrepartie, elle mentionne avoir obtenu une **augmentation de la contribution du promoteur au reboisement**, sur site et hors site. Cela représente 184 arbres sur le site (+48% par rapport au plan proposé) et 1610 arbres dans le secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe. La Ville de Montréal entend aussi prendre toutes les mesures possibles pour **renforcer la surveillance des impacts** sur les milieux résidentiels avoisinants, notamment en ce qui concerne la qualité de l’air, le bruit et les vibrations. Ces données seront en outre rendues accessibles et diffusées publiquement auprès des citoyens concernés.

De plus, la Ville de Montréal fait sienne la recommandation de la commission de mettre en place un **comité de suivi des activités de RML**, qui permettra d’assurer un dialogue continu entre l’entreprise, les citoyennes et citoyens, les représentants des différents paliers de gouvernement ainsi que les acteurs économiques du secteur.

Sur une note plus globale, soulignons enfin que cette consultation a offert un espace sécuritaire où ont pu avoir lieu des discussions franches et parfois émotionnelles sur la cohabitation en milieu urbain et sur les frictions qui peuvent découler de la proximité entre les usages industriels et résidentiels. En effet, au moment où le projet divisait et occupait une place importante dans l’espace public, la consultation a offert à la communauté un lieu de dialogue pour exprimer ses préoccupations et ses frustrations, poser des questions et partager ses aspirations pour l’avenir du secteur.



Ancien couvent des Franciscains

ARRONDISSEMENT :
ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

Activités de consultation en 2024-2025

Rapport publié en avril 2025

En chiffres

73 contributions citoyennes

43 participations en salle

519 participations en ligne

635 personnes rejointes

Situé au cœur de l'arrondissement de Rosemont–La PetitePatrie, le domaine de l'ancien couvent des Franciscains possède une valeur patrimoniale dont la richesse est pleinement établie : son imposant monastère, son boisé et même sa chapelle moderniste représentent depuis longtemps des symboles forts gravés dans la mémoire collective du quartier.

Le projet présenté à la population proposait une requalification audacieuse :

- la densification du site par la construction de 650 à 750 logements privés ainsi que de 100 à 150 logements sociaux;
- la réhabilitation du monastère, du cloître et de son jardin à des fins communautaires;
- la démolition de la chapelle et de l'ancienne infirmerie;
- la préservation d'une large portion du boisé, appelée à devenir un agrandissement du parc du Bois-des-Pères.

Entre les mois de décembre 2024 et de janvier 2025, la population montréalaise était appelée à s'informer sur le projet et à poser des questions afin de se prononcer sur l'avenir du site.

À la suite de l'analyse des **73 contributions citoyennes**, la commission a formulé **12 recommandations**. Tout en recommandant la réalisation du projet, la commission proposait notamment de moduler les échelles de hauteur des bâtiments afin de réduire la hauteur maximale prévue de 23 étages, de confirmer un statut de conservation pour l'ensemble du boisé et de prévoir des mécanismes de concertation pour faciliter l'intégration du projet.



L’impact de la démarche de consultation et du rapport de l’OCPM

L’analyse du tableau de suivi des recommandations publié par l’Arrondissement permet de constater que les recommandations ont sans aucun doute contribué à mieux encadrer la transformation du site.

Tout d’abord, des critères visant à assurer la **qualité architecturale du bâtiment patrimonial** ont été intégrés, tandis que des conditions ont été prévues dans un accord de développement afin d’exiger la préparation d’un **plan de réutilisation des déchets**, favorisant ainsi une meilleure valorisation des matériaux nobles.

Ensuite, les **usages permis à l’intérieur du couvent sont maintenant mieux encadrés** grâce à des ajustements apportés au projet de règlement et un accord de développement quant à la cession du couvent à un organisme d’utilité sociale a été incorporé au projet.

En ce qui concerne les hauteurs, le **nombre d’étages prévu a été révisé à la baisse** afin de répondre aux inquiétudes soulevées par la population.

Finalement, la configuration de l’accès au site sera revue par le promoteur afin de favoriser une **circulation plus sécuritaire** des piétons et des cyclistes.



Piétonnisation permanente de la rue Wellington

ARRONDISSEMENT : VERDUN

Activités de consultation en 2025

Rapport publié en mai 2025

En chiffres

1 770 contributions citoyennes

184 participations en salle

1 585 participations en ligne

3 539 personnes rejointes

Crédit photo : Arrondissement de Verdun, Caroline Perron photographe

Nommée « rue la plus cool au monde » par le magazine *Time Out* en 2022, la rue Wellington, située dans l'arrondissement de Verdun, n'a plus besoin de présentation. L'une des principales raisons qui expliquent l'engouement envers cette grande artère montréalaise est sans doute sa piétonnisation en période estivale.

La consultation menée par l'OCPM est l'aboutissement d'une démarche citoyenne s'appuyant sur le droit d'initiative prévue à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. En avril 2023, un résident du secteur a utilisé cette disposition pour réclamer de l'arrondissement de Verdun la tenue d'une consultation publique sur la piétonnisation en permanence de la rue Wellington. Par la suite, une forte mobilisation citoyenne a permis de recueillir le nombre requis de 3 031 signatures. À l'été 2024, à la demande de l'arrondissement, la Ville de Montréal confiait le mandat de consultation à l'OCPM.

Le fort engagement de la population face à cette question a rapidement été mis en évidence lors des activités de consultation, qui ont donné lieu à des échanges dynamiques et souvent passionnés sur des thèmes tels que l'accessibilité universelle, la circulation, l'adéquation entre les aspects logistiques et les réalités des résidents et des commerçants, ainsi que la cohabitation entre les différents types d'usagers.

La commission a rédigé **4 recommandations**, dont celle de ne pas aller de l'avant pour l'instant avec la proposition de piétonnisation permanente d'un tronçon de la rue Wellington.

En fin de compte, l'importante mobilisation à l'origine du projet s'est traduite par une forte participation à la consultation : un total de **3 539 personnes rejointes et 1 770 contributions citoyennes**.



L’impact de la démarche de consultation et du rapport de l’OCPM

Emboîtant le pas aux recommandations de l’OCPM, l’Arrondissement estime que les conditions essentielles à la réussite d’un tel projet ne sont pas actuellement réunies, dans la mesure où le succès de la piétonnisation estivale repose notamment sur un programme de financement de la Ville de Montréal.

Les retombées de cette consultation ne s’arrêtent toutefois pas là. En effet, à la suite de la démarche et en concordance avec la recommandation de mettre en place des dispositifs favorisant la réduction des nuisances associées à la piétonnisation estivale, plusieurs nouvelles mesures ont été ajoutées. On y retrouve, entre autres :

- la mise en place d’un **comité de suivi des travaux** en périphérie afin d’évaluer l’impact des chantiers sur la mobilité;
- **l’élargissement du périmètre desservi** par un service de taxi destiné aux personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- la révision de la signalisation des stationnements pour en **améliorer la visibilité et l’accessibilité;**
- l’ajout de **zones ombragées**, incluant des haltes fraîcheur et une place publique.

Pour l’année 2026, l’Arrondissement s’engage à poursuivre l’intégration des recommandations formulées par l’OCPM afin d’améliorer l’expérience de la piétonnisation estivale et de réduire sensiblement la place de l’automobile sur la rue Wellington, au-delà de la période estivale de piétonnisation.

En fin de compte, malgré des opinions opposées et parfois très tranchées, la consultation a réussi à faire émerger des zones de rapprochement ainsi qu’un réel désir collectif de réfléchir à un partage plus harmonieux et plus humain de l’espace public.



Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

Activités de consultation en 2024-2025

Rapport publié en juillet 2025

En chiffres

910 contributions citoyennes

173 participations en salle

2 820 participations en ligne

3 903 personnes rejointes

Le 8 juillet 2024, le comité exécutif a confié à l'OCPM le mandat de consulter la population montréalaise sur l'implantation harmonieuse des ressources en itinérance et la cohabitation sociale à Montréal. Cette consultation se présentait comme une occasion unique d'offrir un espace d'écoute et d'échange constructif consacré à cet enjeu profondément complexe et humain.

Dans les circonstances, l'OCPM s'est donné comme mission d'aller à la recherche de la plus grande diversité d'opinions possible, tout en portant une attention particulière aux humains au cœur de cette crise : les personnes en situation d'itinérance.

L'Office a déployé une grande démarche de consultation prévoyant différents dispositifs afin d'assurer une participation large et représentative. La commission s'est également rendue sur le terrain afin de récolter des dizaines de témoignages de personnes en situation d'itinérance ou en situation précaires, mais aussi ceux de riverains, de commerçants, de groupes communautaires et d'intervenants et intervenantes de rue.

Malgré la sensibilité du sujet, la démarche a réussi à mettre en lumière des réalités et besoins que la commission a ensuite pu traduire en recommandations concrètes et ancrées dans les expériences vécues par les personnes en situation d'itinérance ainsi que par les acteurs communautaires. À la suite de l'analyse des **910 contributions citoyennes** reçues, dont certaines en format vidéo, audio ou graphique, **la commission a formulé 24 constats, 10 avis ainsi que 22 recommandations.**



Parmi ces dernières, on retrouve notamment : la nécessité de reconnaître pleinement la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance, la suspension des démantèlements systématiques des campements, la bonification substantielle du financement des organismes communautaires ainsi que la clarification des rôles et responsabilités et le renforcement de la coordination entre les différents paliers de gouvernement.

Au total, **plus de 3 900 personnes ont été rejointes** lors de la consultation.

L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

Un nouveau regard sur l'itinérance

À l'été 2025, conformément à la première recommandation du rapport, le conseil municipal a adopté une déclaration réaffirmant que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des **citoyennes et citoyens à part entière**.

Le rapport met en lumière le traitement négatif de l'image des personnes en situation d'itinérance et souligne l'importance de la sensibilisation et de l'éducation afin de favoriser la cohabitation sociale. Un changement notable s'observe dans le traitement médiatique de l'itinérance, désormais présentée comme **une réalité humaine complexe** plutôt que comme un simple problème de cohabitation.

Tout récemment, au début de l'année 2026, la Ville a adopté le **Protocole municipal de gestion de campements,** élaboré en tenant compte de plusieurs recommandations de l'OCPM. Le Protocole privilégie les **relocalisations avec accompagnement** plutôt que les démantèlements et prévoit la possibilité de mettre en place des **zones de tolérance** et de déployer des services dans certains campements.

Des gestes concrets

Parallèlement, de nombreuses initiatives issues de la Ville, d'autres paliers de gouvernement, du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), du milieu communautaire et d'acteurs privés sont mises en œuvre. Sans pouvoir affirmer qu'elles découlent directement de la consultation, elles s'alignent clairement sur les avis et recommandations du rapport.

À titre d'exemple, la Ville a **triplé le financement des services** en itinérance. Elle a également créé un Groupe d'intervention tactique en itinérance (GITI) afin d'améliorer la cohérence, l'agilité et l'efficacité des interventions sur le territoire.

De plus, de nouvelles ressources ont vu le jour. Celles-ci comprennent des **installations adaptées** à des clientèles spécifiques, notamment les femmes et les Autochtones, répondant ainsi à un important constat du rapport et soulignant également l'importance de favoriser des ressources adaptées à des clientèles spécifiques.



Entrepôt Van Horne

ARRONDISSEMENT : PLATEAU-MONT-ROYAL

Activités de consultation en 2025
Rapport publié en décembre 2025

En chiffres

331 contributions citoyennes

55 participations en salle

504 participations en ligne

890 personnes rejointes

Véritable repère emblématique du paysage montréalais depuis 1924, l'entrepôt situé au 1, avenue Van Horne se retrouve au cœur d'un projet appelé à le faire renaître.

Le 25 août 2025, l'OCPM a été mandaté pour consulter la population sur le projet de règlement encadrant la transformation du bâtiment de sept étages, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment qui y serait jumelé. On y retrouverait notamment désormais des espaces créatifs et des ateliers d'artistes abordables, un lieu de diffusion artistique, un hôtel de 120 chambres ainsi que des commerces, restaurant et café.

Lors de la démarche, il est rapidement apparu qu'il existait toujours un profond attachement de la communauté locale envers le bâtiment érigé par Wilfrid Duquette, il y a de cela un peu plus de 100 ans. En effet, la démarche a permis de rejoindre **890 personnes** et de générer un peu **plus de 330 contributions citoyennes** lors de la période d'expression des opinions et de l'atelier participatif.

Bien que des préoccupations aient été soulevées, les contributions recueillies témoignent d'une réception globalement favorable du projet. D'abord parce qu'il permettrait de redonner vie à cet important vestige industriel, mais aussi pour la mixité des usages proposés. La population locale a également souligné l'évolution du projet au fil des différentes étapes du processus de consultation, saluant cette deuxième version qui respecte davantage le patrimoine architectural du bâtiment. Ceci dit, plusieurs ont déploré l'absence de logement social.

La commission a formulé **10 recommandations**, dont celle d'adopter le projet de règlement en y intégrant tous les ajustements apportés au cours du processus de consultation.



L’impact de la démarche de consultation et du rapport de l’OCPM

Bien que le suivi formel de l’Arrondissement soit encore attendu, l’OCPM note une ouverture à donner suite aux préoccupations exprimées par la population dans son rapport. Afin d’assurer la meilleure intégration possible de ces préoccupations, l’OCPM a participé à des rencontres d’accompagnement avec les responsables du dossier au niveau de l’Arrondissement.



Les terrains Nordelec

En février 2024, l'OCPM a déposé son rapport de consultation portant sur les Terrains Nordelec. Elle portait sur deux projets de règlement – l'un modifiant le plan d'urbanisme quant aux limites de hauteur et de densité des immeubles Le Nordelec, situés à Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest ; l'autre autorisant au propriétaire Allied Properties, l'insertion de nouveaux bâtiments sur le site.

La démarche de consultation avait permis de constater que, tout en étant favorables à la densification du site, la grande majorité des intervenants s'opposaient au projet et à l'encadrement réglementaire proposés, à moins que de nombreuses précisions et modifications n'y soient apportées.

Parmi ses recommandations, la commission demandait de :

- préciser les intentions réelles du développeur quant à la part de logements et d'espaces de bureau envisagée dans les nouvelles constructions;
- limiter la hauteur de celles-ci à 25 m au lieu des 43 m prévus pour préserver le caractère monumental du Nordelec dans le paysage du quartier, et appuyer l'ensemble des transformations au site sur sa mise en valeur patrimoniale;
- déterminer les types de commerces autorisés de façon à limiter les nuisances pour les résidents et ne pas faire concurrence à la rue du Centre, l'artère commerciale à proximité;
- en accord avec les objectifs municipaux, restreindre l'accroissement du trafic véhiculaire généré par le projet dans le secteur, de même que les risques pour la sécurité des piétons.

L'impact de la démarche de consultation et du rapport de l'OCPM

À l'exception de la limite de hauteur, établie à 43 m pour réduire l'empreinte au sol des nouvelles constructions et maximiser le verdissement dans les espaces dégagés, **les règlements adoptés respectent dans une large mesure les recommandations** de la commission. En effet, des normes et de critères plus précis y ont été ajoutés afin, entre autres, de **préserver les vues sur l'édifice patrimonial et d'harmoniser l'architecture** des nouvelles constructions avec celui-ci, de développer une offre commerciale respectueuse de la quiétude des résidents et de l'offre existante sur la rue du Centre, et de limiter l'ajout de cases de stationnement et les accès véhiculaires à celles-ci.

Rayonnement



Au-delà des activités qu'il déploie pour ses mandats de consultation, l'OCPM se doit d'être présent sur le terrain tout au long de l'année, là où les idées se rencontrent et se transforment.

Cette présence active lui permet de mieux faire connaître son rôle et ses spécificités tout en mettant en valeur l'importance de la démocratie participative et les règles de l'art en la matière. Ces échanges avec divers publics lui permettent d'améliorer ses pratiques en fonction des besoins exprimés, en plus d'élargir le bassin d'acteurs qui pourront être éventuellement mobilisés pour contribuer à des démarches de consultation.

En outre, en consolidant des relations de long terme et en multipliant les ancrages auprès d'acteurs et de publics variés, l'Office affirme sa volonté de faire vivre la participation dans des espaces complémentaires — universitaires, communautaires et citoyens.

Poursuivre le dialogue avec la communauté universitaire

L'OCPM poursuit ses efforts de transmission des connaissances en allant à la rencontre des étudiantes et étudiants de différentes universités. Philippe Bourke, président de l'Office, et Marc-André Lapointe, analyste, ont présenté le rôle et les mandats de l'OCPM et échangé sur les enjeux liés à la participation publique dans le cadre de cours portant sur la gestion de l'environnement à l'UQAM, sur les fondements et enjeux environnementaux à l'Université de Sherbrooke et sur les politiques publiques à l'ÉNAP. À l'Université de Montréal, ils ont aussi été invités dans un cours sur la gestion des parties prenantes et dans un autre portant sur la théorie de la planification et de l'urbanisme.



Élargir la participation citoyenne : l'approche « aller vers »

Pour entrer en contact direct avec les citoyennes et citoyens, l'OCPM multiplie les initiatives et adopte l'approche « aller vers », une posture proactive et relationnelle qui consiste à aller à la rencontre de publics que l'on entend moins dans la sphère publique afin de renforcer une mobilisation citoyenne plus large, inclusive et représentative de la diversité des voix.

Dans cette perspective, même en dehors du cadre de ses mandats de consultation, l'OCPM a tenu des kiosques d'information lors d'événements organisés par le milieu communautaire, notamment à deux reprises au Festival des saveurs interculturelles de Saint-Michel, ainsi qu'au Forum des Ami·es des parcs.

L'OCPM a également contribué à la diffusion des savoirs en offrant un cours à l'UPop (Université populaire), dans le cadre de la série « Réinventer la démocratie locale : outils et pratiques innovantes », en octobre 2025.

À l'occasion de l'École d'été Transition en commun – Rupture(s), l'OCPM a créé l'atelier « Débattre pour transformer la ville ». Cette activité a réuni un public engagé sur les enjeux de transition socioécologique autour d'un jeu de rôle simulant une consultation publique sur la piétonnisation d'une rue. L'atelier a permis de mettre en lumière les défis que pose la conciliation entre les différents points de vue et les usages variés d'un lieu, et de familiariser les participants avec le fonctionnement des commissions, ainsi qu'avec le rôle et les pratiques de l'Office. Cette activité a notamment contribué à la création de nouveaux liens avec des acteurs de la société civile.

Célébrer la contribution du milieu du patrimoine

Afin de souligner le 50e anniversaire de l'organisation Héritage Montréal, l'OCPM ne s'est pas contenté d'assister à l'un des événements de célébration. L'Office a saisi l'occasion de souligner l'engagement exceptionnel de cette organisation à la vie démocratique montréalaise en brossant un portrait des contributions reçues dans le cadre de ses consultations publiques portant sur les enjeux de patrimoine. L'analyse qui en a découlé a permis de mettre en valeur l'apport d'Héritage Montréal à travers les démarches de l'OCPM pour alimenter la réflexion collective sur ces enjeux.



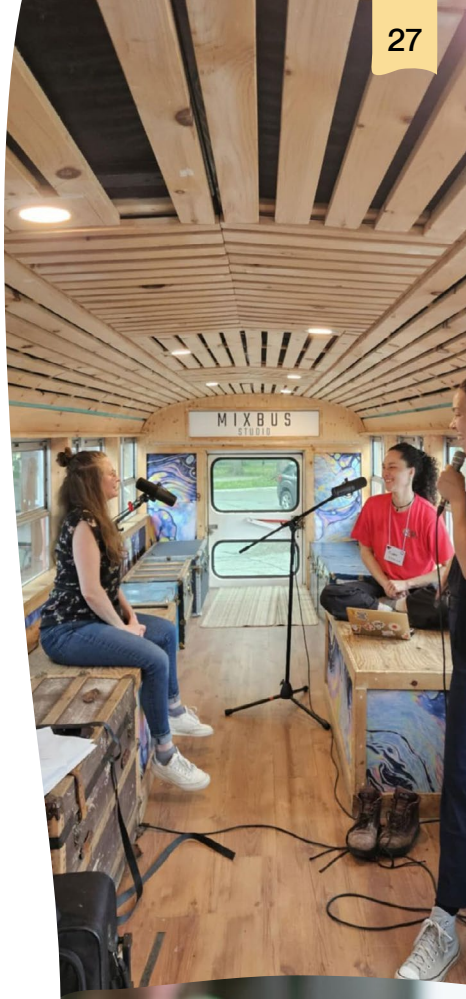
S’ancrer et rayonner : collaborations et visibilité au FSMI

À Montréal, du 29 mai au 1er juin 2025, le Forum social mondial des intersections (FSMI), porté par l’organisme Katalizo, a réuni des acteurs issus de cultures et de milieux variés autour d’un objectif commun : favoriser des changements systémiques en croisant perspectives, savoirs et espoirs. L’événement visait à décloisonner les milieux d’action et à tisser des liens intergénérationnels et transnationaux, du local au global, dans le cadre d’une programmation d’activités autogérées centrées sur les intersections entre de grandes thématiques.

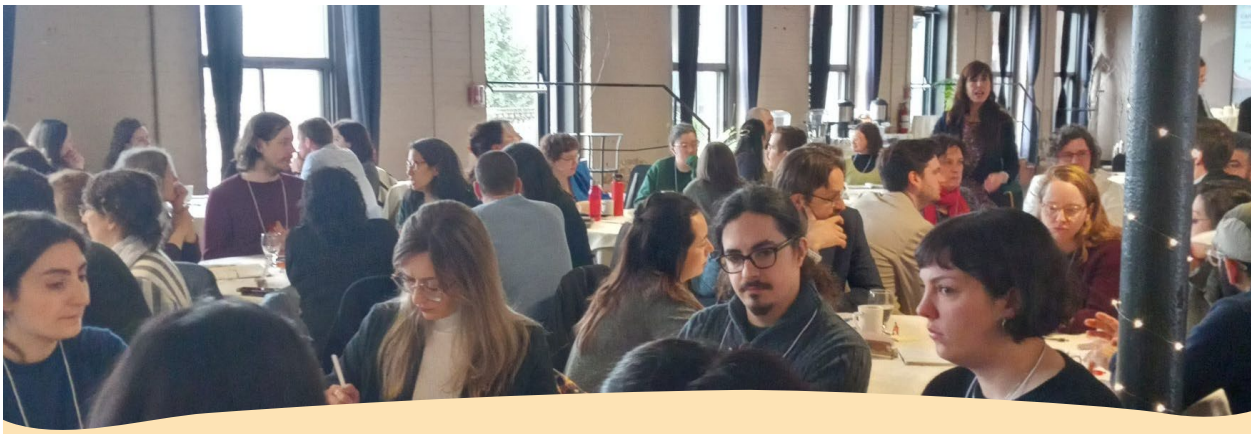
À titre d’organisation partenaire, l’OCPM a contribué aux rencontres de travail et aux comités de programmation et de logistique, et a réalisé plusieurs activités publiques. En cherchant à croiser démocratie, politiques publiques et inclusion sociale, l’Office a permis à plus de 60 participants d’assister à un panel composé de partenaires institutionnels et communautaires : Paroles d’excluEs, le Bureau des commissaires de la Ville de Montréal et l’Institut du Nouveau Monde.

Avec le soutien du studio mobile Mixbus présent lors de l’événement d’ouverture au parc La Fontaine, l’OCPM a aussi coordonné et a coanimé l’enregistrement d’un balado avec des citoyennes et citoyens recrutés spontanément afin de discuter de participation publique et d’inclusion. Enfin, l’OCPM a tenu un kiosque de maquillage pour enfants lors de la clôture de l’événement, ce qui a permis d’engager la discussion avec les parents.

Ces activités ont renforcé la visibilité de l’OCPM dans des espaces interculturels et intergénérationnels, favorisant des rencontres directes avec des publics variés, dont des jeunes. Elles ont permis de mieux faire connaître les pratiques de l’OCPM et les retombées de ses consultations grâce à des échanges croisés avec des partenaires clés. Ces actions contribuent à nourrir des liens avec des organismes communautaires et à élargir les réseaux de l’OCPM.







Colloque de la Relève de Villes Régions Monde - avril 2025. Crédit photo : Salomé Vallette

Mini-consultations : chantier référendaire en urbanisme, l'Office dépose une opinion

En réponse au chantier gouvernemental lancé en 2024 sur la consultation et l'approbation référendaire en urbanisme, l'OCPM a participé à une activité de réflexion à ce sujet dans le cadre du Colloque de la Relève de Villes Régions Monde en avril 2025. L'OCPM a également participé au Forum en matière de consultation et d'approbation référendaire : une réflexion collective pour repenser la participation citoyenne, qui s'est déroulé au mois de juin à Québec. En parallèle, afin de poursuivre sa propre réflexion, l'OCPM a tenu en mai 2025 trois ateliers participatifs (en présentiel et en ligne) afin de recueillir des points de vue citoyens pour soutenir sa contribution formelle au ministère. Les ateliers permettaient de situer le contexte, d'assurer une compréhension commune des mécanismes en place et de discuter des changements possibles. L'objectif était d'écouter différentes perspectives et de réfléchir au rôle des citoyennes et citoyens dans les décisions d'urbanisme avec les personnes directement concernées, sans rechercher de consensus.

Cette démarche a fait émerger des attentes claires sur les besoins : information complète en amont, rétroaction structurée après coup, dispositifs inclusifs pour rejoindre un public plus large. Dans sa contribution, l'OCPM recommande de bonifier l'étape de consultation (mobilisation, séance animée par un tiers neutre, période d'expression inclusive, retour formel à la population) et d'ajouter une étape de concertation afin de favoriser la bonification des projets plutôt qu'une logique binaire d'acceptation ou de rejet des projets.

À travers cette prise de position, l'OCPM réaffirme ses principes fondamentaux de transparence et d'indépendance, et valorise la recherche d'acceptabilité sociale par un débat public sain permettant de bâtir des ponts entre citoyennes et citoyens, élues et élus, administrations publiques et promoteurs.

Données financières



Encore cette année, l'OCPM a démontré sa capacité à gérer rigoureusement ses ressources. Avec l'adoption de son cadre de gouvernance, l'Office s'est doté de nouveaux outils de gestion budgétaire afin de mieux prévoir et suivre les dépenses. L'Office s'assure de suivre et de respecter les encadrements administratifs de la Ville. Enfin, des rencontres sont organisées régulièrement avec une conseillère budgétaire de l'équipe du Service des finances afin de suivre et de faire le point sur le budget.

L'année 2025 a démarré en trombe avec la clôture de plusieurs mandats débutés en 2024. Toutefois, un seul nouveau mandat a été réalisé entièrement en 2025. Cette situation s'explique notamment par la période électorale à l'automne 2025, qui a fait en sorte que l'Office n'a tenu qu'une seule consultation à l'automne.

Pour l'exercice financier, l'Office affiche donc un surplus budgétaire de près de 1 M$ par rapport au budget original. Ceci s'explique tout d'abord par une saine gestion des ressources, ainsi que par une baisse du nombre de nouveaux mandats, notamment en raison de la campagne électorale. Ce surplus a permis à l'OCPM de contribuer à l'exercice d'équilibrage budgétaire de la Ville et d'appuyer le Service de la culture. Enfin, l'Office a procédé au transfert permanent du montant de son loyer au Service de la stratégie immobilière, qui a repris la responsabilité du bail.

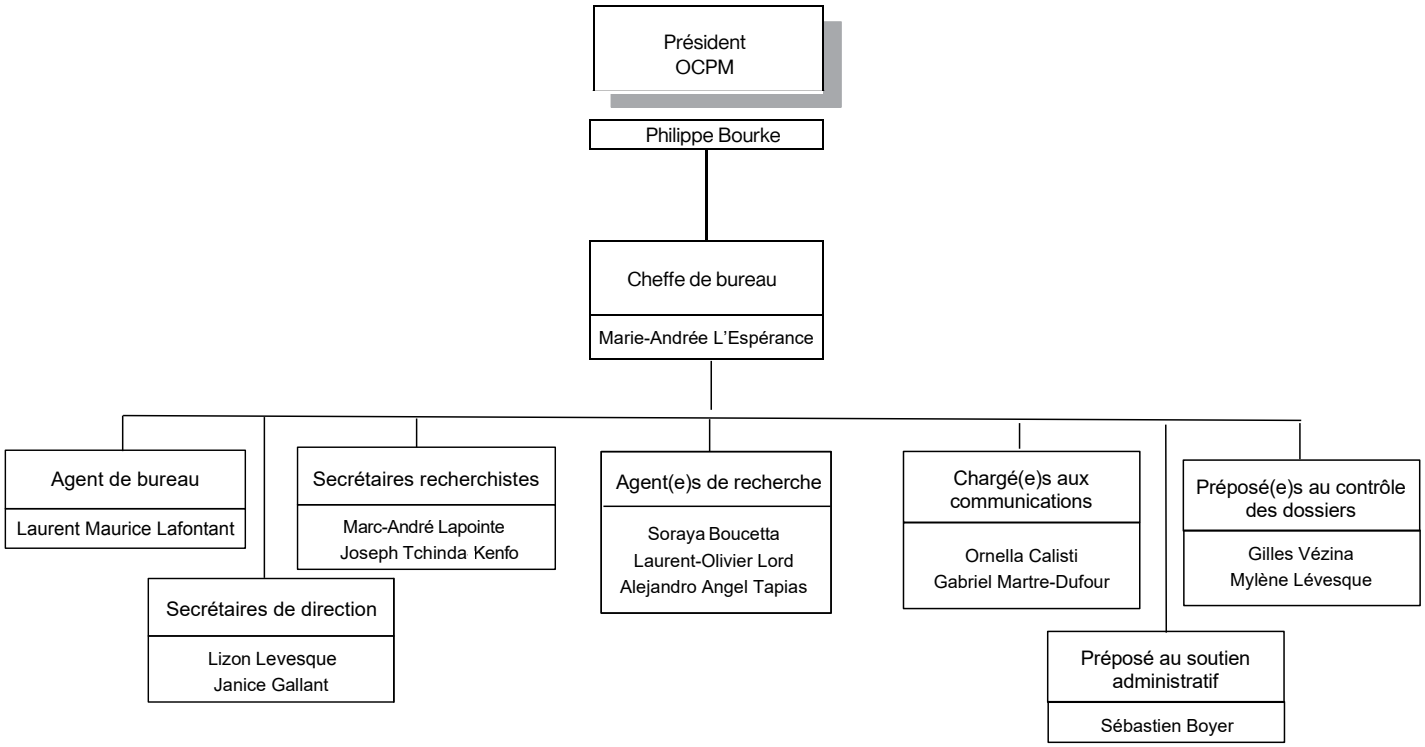
Répartition des dépenses 2025*

-Montants en milliers de dollars

Budget 2025	**3 095,6**
Rémunération et avantages sociaux	1 458,7
Administration et affaires courantes	130,8
Consultations	
Honoraires de commissaires	225,6
Activités et logistiques	145,9
Communications	36,9
Production de rapports	99,6
Total des dépenses	**2 097,4**
Excédent	**998,2**

*Voir l'annexe 2 pour l'analyse des résultats par postes budgétaires produite par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Annexe 1 – Organigramme



Annexe 2 - Résultats 2025

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT- ANALYSE DES RÉSULTATS 2025*

- Montants en milliers de dollars

Charges de fonctionnement	Réel 2025	Budget modifié 2025
Rémunération et cotisations de l'employeur	1 448,7	1370,1
Transport et communications	80,2	80,4
Services professionnels	334,5	387,3
Services techniques et autres	184,4	352,1
Location, entretien et réparation	26,1	40,9
Bien durables et non durables	13,5	34,5
Autres objets de dépenses	10	10
TOTAL - charges de fonctionnement	**2 097,4**	**2 275,3**

*Reddition de comptes 2025 présentée par le Service des finances de la Ville de Montréal par objets comptables.

Annexe 3 - Liste des commissaires

Richard Adam
Bruno Bergeron
Éric Cardinal
Danielle Casara
Karine Casault
Lorène Cristini
Habib El-Hage
Ariane Émond *
Hélène Finn
Pierre Gauthier
Christian Giguère
Judy Gold *
Ahmed Hamila
David Hanna
Jacques Internoscia
Denis Leclerc
Marie Claude Massicotte
Coumba Ngom
Luba Serge
Francine Simard
Mikael St-Pierre
Monique Tessier
Martin Thiboutot
Stéphanie Yates
Nathalie Zinger

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent sur notre site Internet.

** À noter que ces commissaires ont vu leur mandat se terminer durant l'année 2025.*

Annexe 4 - Liste du personnel et collaboratrices

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

Employés en 2025

Philippe Bourke, président
Marie-Andrée L'Espérance, cheffe de bureau
Alejandro Angel Tapias, agent de recherche
Soraya Boucetta, agente de recherche
Sébastien Boyer, préposé au soutien administratif
Ornella Calisti, chargée aux communications
Janice Gallant, secrétaire de direction
Laurent Maurice Lafontant, agent de bureau
Marc-André Lapointe, secrétaire recherchiste
Lizon Levesque, secrétaire de direction
Mylène Lévesque, préposée au contrôle des dossiers
Laurent-Olivier Lord, agent de recherche
Gabriel Martre-Dufour, chargé aux communications
Joseph Tchinda Kenfo, secrétaire recherchiste
Gilles Vézina, préposé au contrôle des dossiers

Collaboratrices

Raphaëlle Aubin, graphiste
Caroline D'Auteuil, productrice
Bianca Gervais, consultante
Éva Mascolo-Fortin, révision linguistique


BUREAU 205
Salle du conseil
Canada

PRODUCTION

Coordination de la rédaction
Philippe Bourke

Collaboration
Ornella Calisti
Marie-Andrée L'Espérance
Gabriel Martre-Dufour

Révision
Éva Mascolo-Fortin

Photographies
Sylvie Trépanier
Bianca Diorio
Catherie Lefebvre
Mona Caissy

Conception graphique
Raphaëlle Aubin

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2026
Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2026
ISBN 978-2-925161-63-9 (imprimé)
ISBN 978-2-925161-64-6 (PDF)

Version électronique disponible en ligne : ocpm.qc.ca

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Mandat

En vertu des articles 83 et 89 de la Charte de la Ville de Montréal, l'OCPM est chargé de tenir des consultations publiques sur les mandats qui lui sont confiés, en fonction des critères stipulés à la Charte, par le conseil municipal, d'agglomération ou par le comité exécutif. Il est aussi mentionné que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville, en plus de proposer des règles visant à encadrer ces consultations.

ocpm.qc.ca

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568

OFFICE
DE CONSULTATION
PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

OFFICE
DE CONSULTATION
PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Montréal, le 31 mars 2026

Madame Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal
Madame Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et conseillère associée à la participation citoyenne
Monsieur Claude Pinard, président du comité exécutif

Ville de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C8

Objet : Dépôt du rapport annuel 2025 de l'OCPM

C'est avec beaucoup de fierté que je dépose aujourd'hui le Rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Celui-ci marque la fin d'un cycle de transition très chargé qui s'est amorcée à mon arrivée en poste en janvier 2024.

Durant ces deux années, nous avons apporté de nombreux ajustements à la gouvernance, au cadre de gestion, aux pratiques et aux encadrements administratifs de l'OCPM afin de regagner la confiance des Montréalaises et de Montréalais. La rigueur de ces efforts a d'ailleurs été confirmée par un audit mené à l'automne dernier par le Contrôleur général de la ville de Montréal. Celui-ci avait pour objectif de valider la conformité de l'application des principaux encadrements administratifs, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des actions répondant aux recommandations de l'audit de la vérificatrice générale.

Par ailleurs, soulignons que durant l'année dernière, l'équipe a aussi travaillé d'arrache-pied pour réaliser un mandat obtenu en 2025, et mener à terme cinq consultations entamées en 2024, dont un mandat d'envergure sur la cohabitation sociale et l'itinérance.

Enfin, autre symbole fort marquant la fin de cette période de transition, l'OCPM a mené au cours des derniers mois une démarche de planification stratégique portée par une ambition forte : permettre à l'OCPM d'entrer dans sa prochaine phase de développement avec davantage de clarté, de confiance et de capacité d'action.

Institution vision n'est pas seulement axée sur le besoin de mieux faire fonctionner une institution utile; il s'agit de donner à Montréal une institution de participation publique encore plus accessible, plus influente et mieux outillée pour contribuer à la qualité des décisions qui façonnent la Ville de Montréal. La démarche de planification stratégique, qui tire à fin, a reposé sur une méthodologie conçue pour croiser de manière très large les perceptions internes, externes et citoyennes sur l'OCPM.

Cela a permis de récolter des apprentissages forts utiles pour orienter le développement de l'Office.

Par ailleurs, durant la phase de diagnostic, plusieurs éléments soulevés par les différents acteurs sondés ne concernaient pas directement ou uniquement l'Office, mais plus largement les pratiques de la Ville et la place du citoyen dans la démocratie municipale.

J'estime essentiel de vous partager, en annexe de cette lettre, les éléments les plus significatifs afin que vous puissiez en prendre acte, et le cas échéant, y donner suite de manière appropriée. Je demeure en outre disponible, à votre convenance, pour en discuter.

Veuillez recevoir mes sincères salutations.



Philippe Bourke

Président

Préoccupations et recommandations sur la démocratie municipale, captées durant la phase de diagnostic de la planification stratégique de l'OCPM, s'adressant à la ville de Montréal

Constats issus du diagnostic	Repères complémentaires pour la Ville
Réviser la politique de participation publique La politique sur la consultation et la participation publique a été adoptée il y a plus de 20 ans à la suite de la tenue du chantier sur la démocratie. Depuis, la loi sur l'aménagement urbain a été modifié (2017), incluant un nouveau chapitre sur la participation publique.	Cette politique devrait être actualisée pour qu'elle respecte le nouveau cadre législatif mais surtout, qu'elle colle davantage à l'évolution des attentes et des besoins en incluant des dispositifs et des outils mieux adaptés (mécanismes émergents, outils numériques, etc.).
Absence d'un porteur en matière de participation citoyenne à la Ville Des centaines de démarches ont lieu chaque année à Montréal. Elles sont de qualité variable puisqu'elles ne bénéficient pas d'un accompagnement méthodologique centralisé. En outre, les citoyens et les équipes municipales peinent à se retrouver dans la diversité des exercices participatifs déployés.	Il est primordial d'identifier un porteur capable de coordonner les efforts de la Ville, de clarifier le rôle des différents acteurs et de relever les standards. Plusieurs voient l'OCPM jouer un rôle plus affirmé en ce sens (centre d'expertise, soutien aux arrondissements et aux services centraux, formation, mutualisation d'outils, etc.)
La transparence et le suivi des démarches Le suivi des recommandations ressort comme le maillon le plus faible lorsqu'il est question de participation publique à Montréal. Cela nuit directement à l'engagement civique et alimente le cynisme.	Il faut renforcer la rétroaction au public sur la prise en compte des avis, des recommandations et des arbitrages effectués. Bien que l'OCPM ait sa part de responsabilité, ses efforts seront vains sans un engagement et des actions conséquentes de la part de la Ville
Les échelles de participation Plusieurs personnes déplorent que la place qui leur est accordée dans les processus consultatifs est limitée parce qu'on les interpelle trop tardivement. Notons que, les règles de l'art de la participation suggèrent justement d'engager les citoyens le plus tôt possible, en amont des projets. En ce qui concerne l'OCPM, certaines dispositions du cadre règlementaire (art. 89 notamment) tendent malheureusement à favoriser des démarches de consultation tardivement dans le processus décisionnel. En outre, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière l'habitation (Loi 31), permet aux municipalités de se soustraire aux obligations habituelles de la LAU concernant la participation publique en matière d'urbanisme (superpouvoir), privant les citoyens d'une occasion de contribuer, par leur expertise et leur savoir, à la bonification du projet.	La Ville doit prévoir, lorsque pertinent, des espaces de participation plus précoces dans le parcours décisionnel. La Ville devrait utiliser plus régulièrement les dispositions de la Charte qui lui permettent de mandater l'OCPM pour mener des consultations en amont (PPU par exemple) ou d'autres projets et mandats. Il a été soulevé également que les grandes politiques et stratégies soient également soumises. Elle doit aussi trouver une façon de combler le vide laissé par la Loi 31 en proposant un dispositif de participation qui assure un standard de rigueur et d'impartialité pour la consultation publique qui doit être menée en vertu de cette Loi.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.07

2026/04/20
13:00

Dossier # : 1268538002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau du commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	Itinérance et Cohabitation sociale
Objet :	Abroger la résolution CE26 0461 / Prendre acte du dépôt du Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

Il est recommandé:
1. d'abroger la résolution CE26 0461 ;

2. de prendre acte du dépôt du Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-04-13 09:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1268538002**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau du commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	Itinérance et Cohabitation sociale
Objet :	Abroger la résolution CE26 0461 / Prendre acte du dépôt du Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'accélération de la crise de l'itinérance sur son territoire, la Ville de Montréal a décidé de se doter d'un protocole de gestion des campements, afin de proposer une vision ancrée dans le respect des droits des citoyens et des citoyennes en situation d'itinérance, tout en maintenant un équilibre avec l'application de sa réglementation municipale.
L'apparition des campements sur le territoire de la Ville de Montréal est le symptôme de réalités beaucoup plus étendues que celles couvertes par sa juridiction ou ses compétences. Crise du logement, crise du coût de la vie et crise des surdoses contribuent directement à la crise humanitaire qui se vit dans les rues de la ville. L'apparition de campements dans de nombreux arrondissements de la Ville est l'indice le plus visible du travail qu'il reste à faire pour renforcer notre filet social.

Le présent dossier décisionnel prévoit l'abrogation de la résolution CE26 0461, datée du 18 mars 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0461 - 18 mars 2026 - Adopter le Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais
CM25 1063 - 25 août 2025 - Adopter la Politique équité, diversité, inclusion (EDI) et antiracisme de la Ville de Montréal
CM25 0840 - 25 août 2025 - Déclaration visant à réaffirmer que les personnes en situation

d'itinérance sont des citoyens et citoyennes à part entière de la Ville de Montréal
CM25 0835 - 25 août 2025 - Dépôt du rapport de la consultation publique portant sur les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole

DESCRIPTION

Le présent protocole vise à élaborer une nouvelle approche des interventions de la Ville, basée sur des principes directeurs définis, tout en tenant compte du tissu social, communautaire et urbanistique de chaque arrondissement.
Le déplacement d'un campement ne doit être envisagé qu'en dernier recours, et seulement dans les circonstances décrites dans le présent protocole. Cette approche reflète l'engagement de la Ville à intervenir de manière mesurée, respectueuse des droits humains, et orientée vers des solutions durables, en privilégiant toujours les options qui permettent d'éviter un déplacement forcé.

Le présent protocole sera mis à jour en fonction de l'évolution de la crise de l'itinérance et des travaux menés en collaboration avec les partenaires, dans ce contexte sans précédent. La Ville de Montréal inscrit la gestion des campements dans une stratégie plus large, qui vise à réduire de manière significative, au cours des prochaines années, le nombre de campements présents sur son territoire. Cette ambition repose sur le développement continu, par l'ensemble des acteurs en itinérance, d'une offre de ressources d'hébergement, de soutien et de logement véritablement adaptée aux besoins variés des personnes en situation d'itinérance. En renforçant la complémentarité entre ses services municipaux, les partenaires communautaires et les institutions gouvernementales, la Ville souhaite créer les conditions nécessaires pour offrir à chaque personne des alternatives durables, sécuritaires et dignes, de façon à diminuer la nécessité de recourir aux campements comme solution de dernier recours. La Ville de Montréal travaille activement à de nombreuses initiatives pour renforcer son intervention en itinérance, dans le cadre de ses compétences, notamment par l'utilisation de ses immeubles et terrains excédentaires pour favoriser l'émergence de solutions durables. Cette approche vise à transformer structurellement le paysage des services en itinérance, en mettant l'accent sur la prévention, le relogement et la réaffiliation sociale.

L'application du protocole repose sur le travail en partenariat avec tous les acteurs communautaires et institutionnels, dans la mesure où la Ville ne prétend pas détenir tous les leviers nécessaires à faire face à cette réalité.

Chaque année, le protocole sera mis à jour en fonction de son évolution. C'est au Commissaire aux personnes en situation d'itinérance que revient de coordonner le suivi de son application à travers la ville, de même qu'en assurer les mesures de suivi et la reddition de compte.

À noter que certaines des initiatives ici prévues sont en cours d'élaboration, mais pas encore déployées.

Les principes directeurs du protocole sont les suivants :

1. Dignité de la personne
   a. Respect des droits et libertés des personnes en situation d'itinérance
   b. Consultation et volontariat des personnes en situation d'itinérance
   c. Approche orientée par les traumas
   d. Approche culturellement sécuritaire pour les personnes autochtones
2. Sécurité des campements
3. Recherche d'alternatives pérennes
4. Mesures de réaffiliation

5. Prévention de la judiciarisation
6. Travail en partenariat
7. Analyse différenciée selon les sexes (ADS+)
8. Favoriser la cohabitation sociale et la qualité de vie des personnes riveraines
9. Adaptabilité et amélioration continue

JUSTIFICATION

Le dépôt du protocole de gestion des campements se justifie par l'urgence d'agir face à l'intensification de la crise de l'itinérance à Montréal, ainsi que par la nécessité d'encadrer les interventions municipales dans le respect des droits des personnes concernées.
Le protocole propose une approche cohérente, structurée et fondée sur des principes directeurs qui permettent d'assurer à la fois la dignité, la sécurité et la participation des personnes vivant en campement, tout en maintenant un juste équilibre avec l'application de la réglementation municipale.

Il offre un cadre harmonisé pour guider les arrondissements et les partenaires dans la recherche d'alternatives pérennes, la prévention des déplacements forcés et la coordination des actions de soutien, en tenant compte des réalités sociales, communautaires et urbanistiques propres à chaque territoire.

Le protocole s'inscrit également dans la démarche menée à l'échelle fédérale par la Défenseure fédérale du logement, qui a rappelé aux municipalités leur responsabilité de respecter et de protéger les droits des personnes en situation d'itinérance.
Il s'appuie par ailleurs sur les constats et recommandations issus du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Ce rapport, issu d'une vaste consultation, souligne notamment :

- la hausse marquée de l'itinérance, visible et cachée, ainsi que la multiplication des campements dans la métropole ;
- la nécessité de créer les conditions de succès pour une cohabitation sociale harmonieuse, en reconnaissant les droits des personnes en situation d'itinérance et en améliorant l'acceptabilité sociale de l'implantation des ressources dans les quartiers ;
- l'importance d'un financement adéquat et d'une meilleure coordination entre les acteurs publics et communautaires ;
- la recommandation d'éviter les démantèlements systématiques au profit d'approches humaines, concertées et durables.

En inscrivant sa démarche dans une stratégie plus large visant à réduire durablement le nombre de campements, la Ville affirme sa volonté d'améliorer l'accès à des solutions d'hébergement, de logement et de relogement adaptées, et de renforcer la collaboration avec le réseau communautaire et institutionnel.

Le dépôt de ce protocole constitue ainsi un levier essentiel pour structurer l'action publique, améliorer la cohérence des interventions et créer les conditions nécessaires à des solutions humaines, sécuritaires et durables pour toutes les personnes concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépôt du Protocole municipal de gestion des campements est sans incidence sur le budget de la Ville. Les dépenses sont prévues à même les budgets respectifs des unités d'affaires de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Le Protocole municipal de gestion des campements s'inscrit dans les orientations du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant au renforcement de la solidarité, l'équité et l'inclusion, en participant à la lutte contre les discriminations, en amplifiant la participation citoyenne, et en favorisant une culture d'équité et des pratiques permettant l'accès aux services, l'exercice des droits et l'inclusion de toutes les Montréalaises et Montréalais, incluant celles et ceux en situation d'itinérance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Protocole municipal de gestion des campements est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal, et fait l'objet d'une stratégie de communication continue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUAY, Service des affaires juridiques
Genevieve GIASSON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien PELLETIER-DAVID
charge(e) de dossiers ou missions

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-10

Julien PELLETIER-DAVID
charge(e) de dossiers ou missions

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Tél : - -
Approuvé le : 2026-04-10

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268538002
Unité administrative responsable : Bureau des commissaires
Projet : **Abroger la résolution CE26 0461 / Adopter le Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais, en vue de son dépôt au conseil municipal**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	**x**		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité # 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité # 10 : Accroitre la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision

Priorité # 13 : Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

Priorité # 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité # 19 : Accès à des milieux de vie sécuritaires et de qualité

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Le Protocole municipal de gestion des campements s'inscrit dans les orientations du plan stratégique Montréal 2030:

- en contribuant aux efforts pour renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion
- en participant à la lutte contre les discriminations
- en amplifiant la démocratie et la participation citoyenne
- en favorisant une culture d'équité et des pratiques permettant l'accès aux services, l'exercice des droits et l'inclusion de toutes les citoyennes et tous les citoyens, incluant celles et ceux en situation d'itinérance.

Plus précisément, le Protocole vise à :

- répondre à l'obligation municipale d'assurer un filet social robuste, soutenu par des services mieux coordonnés entre la Ville, le réseau de la santé et les organismes communautaires (priorité 9);
- « ne laisser personne derrière », en centrant l'intervention sur la dignité, la sécurité et les droits humains des personnes vivant en campement (priorité 18);
- introduire des mécanismes visant la sécurité des campements, la cohabitation sociale et la salubrité, en cohérence avec l'objectif d'offrir à toutes et tous des environnements sécuritaires et inclusifs (priorité 19);
- intégrer une approche innovante de consultation des personnes vivant en campement par le biais du Comité du 20e arrondissement (priorité 10);
- adopter une approche culturellement sécuritaire pour les personnes autochtones notamment en collaborant étroitement avec les groupes autochtones (priorité 13).

De plus, la mise en œuvre du protocole :

- renforce la gouvernance, en structurant la collaboration entre les arrondissements, la Ville-centre, les CIUSSS, le SPVM, ÉMMIS et les partenaires communautaires, comme le préconise Montréal 2030 en matière de gouvernance intégrée et participative;
- installe un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui fait du protocole un outil évolutif, continuellement ajusté en fonction de l'évolution de la crise et des recommandations formulées par les partenaires, en cohérence avec les principes d'amélioration continue et d'agilité organisationnelle portés par Montréal 2030.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Accompagner la transition

« Un cadre coordonné pour soutenir la sortie des situations de campement et l'accès à un milieu de vie stable et sécuritaire. »

Table des matières

Introduction **6**

1. Principes directeurs **9**

2. Définitions **15**

3. Rôles et responsabilités de la Ville dans les campements **17**

4. Gestion des campements **23**

Conclusion **30**

Annexes **31**

Mot de la mairesse



L'itinérance est la priorité des priorités de notre administration. À chaque jour, en passant sur la rue Notre-Dame, chaque tente, chaque campement que j'aperçois nous rappelle que nous avons encore beaucoup de travail à faire. Aujourd'hui, nous assumons pleinement nos responsabilités comme Ville.

Dès le début de notre mandat, nous avons posé des gestes concrets pour y parvenir. Cela s'est traduit en triplant les sommes allouées pour la lutte à l'itinérance dans notre budget, par la création d'une cellule de crise, du Groupe d'intervention tactique en itinérance (GITI), de l'ajout de places en haltes-chaleur tout comme du développement d'hébergement d'urgence, surtout lors des périodes de grands froids.

Ce Protocole de gestion des campements est pensé pour évoluer et s'adapter aux réalités du terrain, et amène une nouvelle façon d'intervenir : passer d'une logique de réaction à une logique d'accompagnement. Nous proposons une approche plus agile, plus concertée et plus respectueuse. Nous allons uniformiser les pratiques et assurer la dignité des Montréalaises et des Montréalais qui dorment dans la rue.

Chaque personne a sa propre histoire, son propre parcours, et c'est à nous de nous assurer que nos services, nos interventions et nos réponses soient adaptés à toutes les réalités. Toute intervention sera obligatoirement fondée sur la dignité, le respect, la sécurité, la cohabitation et l'accompagnement. Toute relocalisation ne sera envisagée qu'en dernier recours, pour des raisons de sécurité ou de gestion de l'espace public, et toujours dans une logique d'accompagnement et de respect.

Avec nos partenaires, nous travaillons fort pour offrir des solutions humaines, concrètes et pérennes afin de prévenir l'itinérance, proposer de véritables alternatives à long terme et permettre à chaque personne de retrouver un chemin vers le logement.

Nous tenons à remercier Julien David-Pelletier, commissaire aux personnes en situation d'itinérance à la Ville de Montréal, les mairesses et maires des 19 arrondissements, l'ensemble de nos partenaires ainsi que la Ville de Longueuil pour leur collaboration à la mise sur pied du Protocole.



Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

Mot de Benoit Langevin



Ce Protocole offre un cadre clair et cohérent pour intervenir sur le terrain au rythme des personnes non-logées. Élaboré en tenant compte des besoins des personnes itinérantes et des organismes de première ligne exprimés lors des consultations de l'OCPM, il oriente les interventions municipales vers le meilleur accompagnement possible et renforce la collaboration entre la Ville, la Santé et le milieu communautaire.

Notre approche repose sur une structure opérationnelle qui combine orientations globales et interventions locales. Elle consiste à développer des solutions transversales dans le continuum d'intervention en sécurité urbaine vers le logement. Une approche au rythme des plus vulnérables pour les relocaliser dans la dignité. Elle reconnaît et respecte le travail déjà accompli dans les arrondissements, tout en s'appuyant sur des comités locaux d'intervention et sur un Comité stratégique campements pour soutenir la gestion des situations plus complexes.

L'objectif est d'assurer une cohabitation sociale harmonieuse et sécuritaire pour tous, tout en améliorant la vie de chaque personne à Montréal. On va protéger tous nos citoyennes et nos citoyens, prévenir, et agir avec compassion, sans exception. Chaque mesure vise à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin, tout en préservant l'équilibre de nos milieux de vie. La cohabitation est un effort collectif : nous devons tous reconnaître la réalité des autres, avancer ensemble malgré les défis et rester à l'écoute des préoccupations des Montréalaises et Montréalais. Nous tenons aussi à remercier celles et ceux qui participent à cet effort collectif. Nous resterons à leur écoute. « Ton voisin qui vit dehors, c'est quand même ton voisin ».

Benoit Langevin
Élu responsable de la cohabitation sociale

Introduction

Devant l'intensification de la crise de l'itinérance sur son territoire, la Ville a décidé de se doter d'un protocole de gestion des campements, afin de proposer une vision ancrée dans le respect des droits des citoyennes et des citoyens en situation d'itinérance, tout en maintenant un équilibre avec l'application de sa réglementation municipale.

L'apparition des campements sur le territoire de la Ville est le symptôme de réalités beaucoup plus étendues que celles couvertes par sa juridiction ou ses compétences. Crise du logement, crise du coût de la vie et crise des surdoses contribuent directement à la crise humanitaire qui se vit dans les rues de la ville. L'apparition de campements dans de nombreux arrondissements est l'indice le plus visible du travail qu'il reste à faire pour renforcer le filet social.

Ce protocole vise à élaborer une nouvelle approche des interventions de la Ville, basée sur des principes directeurs définis, tout en tenant compte du tissu social, communautaire et urbanistique de chaque arrondissement.

La relocalisation d'un campement ne doit être envisagée qu'en dernier recours, et seulement dans les circonstances décrites dans le protocole. Cette mesure exceptionnelle n'est retenue qu'après avoir épuisé l'ensemble des autres avenues, notamment la recherche d'alternatives pérennes, la mobilisation des partenaires concernés et la mise en place de mesures visant la sécurité, la dignité et la participation des personnes vivant en campement. Cette approche reflète l'engagement de la Ville à intervenir de manière mesurée, respectueuse des droits de la personne, et orientée vers des solutions durables, en privilégiant les options permettant d'éviter un déplacement forcé.

Le protocole sera mis à jour en fonction de l'évolution de la crise de l'itinérance et des travaux menés en collaboration avec les partenaires, dans ce contexte sans précédent. La Ville inscrit la gestion des campements dans une stratégie plus large, qui vise à réduire de manière significative, au cours des prochaines années, le nombre de campements présents sur son territoire. Cette ambition repose sur le développement continu, par l'ensemble des acteurs et actrices en itinérance, d'une offre de ressources d'hébergement, de soutien et de logement véritablement adaptée aux besoins variés des personnes en situation d'itinérance. En renforçant la complémentarité entre les services municipaux, les partenaires communautaires et les institutions gouvernementales, la Ville souhaite créer les conditions nécessaires pour offrir à chaque personne des alternatives durables, sécuritaires et dignes, de façon à diminuer la nécessité de recourir aux campements comme solution de dernier recours. Elle travaille activement à mettre en place de nombreuses initiatives pour renforcer son intervention en itinérance, dans le cadre

de ses compétences, notamment par l'utilisation de ses immeubles et terrains excédentaires, pour favoriser l'émergence de solutions durables. Cette approche vise à transformer structurellement le paysage des services en itinérance, en mettant l'accent sur la prévention, le relogement et la réaffiliation sociale.

Intégration du Protocole aux démarches existantes

Plusieurs travaux sont en cours d'élaboration ou de précisions sur les rôles et responsabilités des municipalités et de leurs unités d'affaires en itinérance, et plus précisément en matière de campements. Un chantier important est celui porté par la Table Québec-municipalités en itinérance (TQMI) sur les rôles et responsabilités, duquel découle un comité technique sur les campements. Cette table réunit les partenaires suivants : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Société d'habitation du Québec (SHQ), Ministère de la Sécurité publique (MSP), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi que les villes de Montréal et de Québec. Au comité technique sur les campements s'ajoutent plusieurs villes et membres du Réseau de la santé et des services sociaux de différentes régions.

À mentionner que le présent document s'alimente de plusieurs sources, dont les pratiques déjà explorées et développées par les arrondissements eux-mêmes. Ce protocole vise à intégrer les meilleures pratiques, et un souci particulier a été accordé à l'étude et l'internalisation des procédures déjà développées à travers la Ville.

À titre de partenaire important de la gouvernance régionale en itinérance, la Ville considère que la mise en œuvre de ce protocole devra graduellement se rattacher à la structure partenariale existante, afin d'en tirer les meilleurs résultats.

Enfin, la Ville assure un suivi des recommandations provenant du dernier rapport de l'Office de consultation municipale de Montréal (OCPM), *Itinérance et cohabitation sociale à Montréal,* afin d'améliorer ses pratiques en matière d'itinérance.

Aux fins d'une bonne compréhension du texte, le terme « Ville » désigne l'ensemble de l'appareil municipal, y compris les Arrondissements, et « Ville-Centre » désigne les unités de la Ville rattachées à l'appareil central. Les Arrondissements sont désignés comme tels lorsque cela est à propos dans le texte.

Section 1

Principes directeurs

1

Principes directeurs

Dignité des personnes

Le respect de la dignité des personnes qui habitent en campement est au cœur de l'intervention municipale. La Ville reconnaît que les personnes en situation d'itinérance sont des citoyennes et citoyens à part entière, qui bénéficient des mêmes droits que les personnes logées. De plus, elle reconnaît que les personnes en situation d'itinérance ont des besoins multiples et parfois complexes, qui nécessitent l'intervention de plusieurs niveaux de services municipaux et de différents partenaires.

Ce protocole reflète l'engagement de la Ville à promouvoir quatre principes essentiels au respect de la dignité des personnes vivant en campement : le respect des droits et libertés des citoyennes et des citoyens, le volontariat des personnes vivant en campement, la mise en place d'une approche orientée par les traumas, ainsi que des pratiques culturellement sécuritaires pour les personnes autochtones.

Respect des droits et libertés des personnes en situation d'itinérance

L'approche de la Ville est ancrée dans le respect des droits et libertés fondamentaux des personnes vivant en campement et des personnes riveraines.

Consultation et volontariat des personnes en situation d'itinérance

La Ville reconnaît que les personnes vivant en campement disposent de leur libre arbitre et peuvent accepter ou refuser les services qui leur sont proposés. La Ville pose ainsi en principe la recherche de leur participation active aux décisions qui affectent leur vie, leur sécurité et leur bien-être. Elle cherche à établir une relation de confiance et une communication transparente, de manière à favoriser la collaboration, selon les principes d'engagement significatif.

Conformément à sa politique en accessibilité universelle, la Ville s'engage à communiquer auprès des personnes en situation d'itinérance de façon à être facilement comprise et à favoriser leur autonomie. Lorsque jugé approprié, elle peut utiliser le langage accessible, conformément à la norme nationale du Canada.

Ce principe ne peut être interprété comme une limitation ou une restriction des pouvoirs et devoirs des professionnelles et professionnels de la santé et des équipes policières, comme prévu, notamment au Code civil du Québec, à la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes* (RLRQ P-38.001) ou à toute autre loi pertinente.

Approche orientée par les traumas

L'intervention de la Ville dans les campements repose sur une approche qui reconnaît les impacts profonds et durables des traumatismes et de la violence sur le comportement et la capacité de résilience des personnes en situation d'itinérance. Cette approche vise à créer pour celles-ci des environnements psychologiquement et physiquement sécuritaires, à favoriser le choix, la collaboration et l'établissement de relations respectueuses, ainsi qu'à offrir des services axés sur les forces et le renforcement des capacités. Elle s'appuie sur une compréhension des expériences passées des personnes, afin d'éviter la revictimisation, et de soutenir des trajectoires positives et durables.

Approche culturellement sécuritaire pour les personnes autochtones

La Ville adopte une approche attentive aux réalités culturelles et spirituelles des personnes autochtones, afin d'offrir des pratiques et des politiques sécuritaires, inclusives et respectueuses de leurs identités, valeurs et expériences. Cette approche tient compte des effets de la discrimination, du racisme systémique et des traumatismes historiques et actuels sur l'expérience des personnes autochtones en situation d'itinérance.

Dans cette optique, la Ville collabore étroitement avec les parties prenantes autochtones — notamment les organisations, les leaders communautaires, les personnes aînées et les personnes ayant une expérience vécue — afin de s'assurer que les solutions mises en place soient adaptées à leurs réalités, culturellement pertinentes et cohérentes avec les pratiques du terrain.

Cette collaboration vise à créer des environnements où les personnes autochtones se sentent respectées, culturellement en sécurité et reconnues dans leurs parcours. Elle permet également de veiller à ce que les services et les interventions reflètent leurs besoins, leurs forces et la diversité de leurs réalités.

Sécurité des campements

La Ville érige en priorité la sécurité des personnes vivant en campement, celle des personnes riveraines et celle des équipes d'intervention. Les conditions de vie dans les campements sont rudes et soumises à de multiples facteurs de risques pour les personnes et l'environnement dans lesquels ils sont érigés. Parmi ceux-ci, les conditions climatiques, l'accumulation compulsive, la présence d'éléments inflammables et de dispositifs de chauffage dangereux, sans compter la violence et la criminalité qui peuvent victimiser les personnes vivant en campement. La Ville reconnaît que les besoins des personnes en situation d'itinérance peuvent différer ou parfois entrer en conflit avec ceux des personnes riveraines. C'est en favorisant le dialogue et l'implication de toutes les personnes concernées que les préoccupations et les enjeux se rapprocheront d'une conciliation.

Recherche d'alternatives durables

La Ville actionne tous ses leviers pour offrir des alternatives durables aux personnes vivant en campement. Elle mobilise les ressources à sa disposition pour répondre à leurs besoins, dans les limites de ses compétences en la matière. Lorsque ces besoins relèvent d'un autre palier de gouvernement, la Ville l'interpelle et lui confie la situation.

La Ville estime que les campements ne constituent pas une solution de logement digne et durable. Elle reconnaît cependant, qu'en l'absence de solutions d'hébergement adaptées aux besoins, les déplacements forcés, sans proposition d'alternatives, contribuent à accentuer les vulnérabilités et doivent être évités autant que possible.

La Ville priorise la transition vers des logements stables et dignes pour les personnes vivant en campement. Cet objectif repose sur une mobilisation active des ressources municipales et des partenaires communautaires, institutionnels et gouvernementaux.

Elle reconnaît que le relogement et le soutien visant la stabilité résidentielle constituent la principale réponse à l'itinérance, et intervient dans ce sens, tout en respectant le consentement des personnes et en tenant compte des réalités complexes qui influencent leur parcours.

Mesures de réaffiliation

La Ville reconnaît que la réaffiliation des personnes en situation d'itinérance repose sur la restauration des liens sociaux et l'inclusion citoyenne comme fondements essentiels de la dignité et de la participation à la vie collective. La gestion municipale des campements doit s'inscrire dans une approche qui favorise l'intégration des personnes dans la communauté, en leur offrant des opportunités concrètes de contribuer, de s'exprimer et de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la ville. Sous le leadership de la Ville, ce principe implique la mobilisation des milieux communautaires, institutionnels et citoyens pour coconstruire des solutions inclusives, respectueuses des droits de la personne et adaptées aux besoins des personnes concernées.

Prévention de la judiciarisation

Convaincue que la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance accentue leur vulnérabilité et compromet leur réaffiliation sociale, la Ville s'engage à privilégier des interventions sociales et administratives, plutôt que des mesures coercitives ou judiciaires. La Ville met de l'avant des mécanismes favorisant l'accompagnement, la médiation et la résolution concertée des enjeux, en mobilisant ses équipes administratives, ainsi que ses partenaires communautaires et institutionnels. Elle soutient également des initiatives de déjudiciarisation, notamment à la Cour municipale, et finance des programmes portés par des organismes communautaires qui visent à offrir des alternatives aux sanctions pénales. Cette posture s'inscrit dans une logique de respect des droits fondamentaux, de réduction des méfaits et de recherche de solutions durables, en cohérence avec les autres principes directeurs de ce protocole.

Travail en partenariat

La Ville collabore étroitement avec un large écosystème de partenaires communautaires, institutionnels, économiques et philanthropiques pour répondre, dans ses compétences, aux enjeux soulevés par l'itinérance. Conformément à la *Politique montréalaise pour l'action communautaire*, elle agit comme facilitateur et partenaire, en respectant l'autonomie et l'expertise de chaque partie prenante, et en favorisant la concertation et la complémentarité des actions. La Ville reconnaît la richesse des organisations communautaires et aspire à un leadership partagé, pour déployer des actions cohérentes dans les campements, et dans une perspective de réduction de l'itinérance.

Analyse différenciée selon les sexes (ADS+)

La Ville favorise l'approche d'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans toutes les étapes de la gestion des campements, afin que ses interventions tiennent compte des différences liées au sexe, au genre et à leurs intersections avec d'autres facteurs identitaires. Ce principe vise à prévenir les inégalités, à reconnaître les vulnérabilités spécifiques et à offrir des solutions inclusives et équitables, qui respectent les droits et la dignité des personnes vivant en campement. La Ville s'assure que son personnel intègre les notions de l'ADS+ dans leurs interventions.

Favoriser la cohabitation sociale et la qualité de vie des personnes riveraines

La Ville reconnaît que les personnes riveraines (résidentes et résidents, commerces, institutions et personnes usagères des espaces publics) ont des attentes quant à un environnement sécuritaire, salubre et accessible. Dans le cadre de la gestion des campements, la Ville s'engage à déployer des efforts raisonnables pour protéger leur qualité de vie, en tenant compte de leurs préoccupations liées à la sécurité, au bruit, à la salubrité, au partage de l'espace public et à la cohabitation sociale.

En inscrivant la cohabitation harmonieuse au cœur de ses interventions, la Ville veille à ce que la gestion des campements protège à la fois la dignité des personnes en situation d'itinérance et la qualité de vie des communautés avoisinantes.

Adaptabilité et amélioration continue

La Ville adopte une posture d'amélioration continue dans la gestion des campements. Les principes énoncés dans ce protocole s'inscrivent dans une perspective évolutive, afin de s'adapter aux réalités de l'itinérance, aux besoins des personnes concernées et aux enjeux émergents sur le territoire. Ce protocole sera révisé périodiquement, en concertation avec les partenaires municipaux, communautaires et institutionnels, afin d'y intégrer les meilleures pratiques et les apprentissages issus des interventions.

Section 2

Définitions



Définitions

Campement

Un campement désigne un abri temporaire, généralement installé en plein air sur des terrains publics ou privés, sans autorisation du propriétaire, afin de s'aménager un toit ou un espace personnel. Un campement peut abriter une seule ou plusieurs personnes.

Personnes riveraines

Personnes logées, commerces ou institutions avoisinant une ressource pour personnes en situation d'itinérance ou un campement.

Partenaires

Organisme communautaire ou philanthropique, entreprise ou institution dotés de ressources et de leviers, désirant contribuer à la résolution des enjeux liés aux campements et à l'itinérance à Montréal, et agissant en concertation avec d'autres parties prenantes.

Approche de sécurisation culturelle pour les personnes autochtones

Processus global et continu visant à créer un environnement où les personnes autochtones se sentent respectées, valorisées et en sécurité sur le plan culturel. L'approche reconnaît les déséquilibres de pouvoir historiques et actuels, et préconise une réflexion critique des organisations et du personnel sur leurs attitudes et pratiques. Elle implique notamment une offre de services, des programmes et des approches qui intègrent les valeurs, les langues, les traditions et les besoins spécifiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits, souvent par des pratiques conçues et appliquées par les communautés autochtones elles-mêmes.

Comité consultatif

Comité formé de partenaires en itinérance, chargé d'assurer la coconception du protocole et de formuler des pistes d'amélioration avant et pendant sa mise en œuvre. Le Comité consultatif pourra également être sollicité pour la révision périodique du protocole ou au besoin, selon les circonstances.

Section 3

Rôles et responsabilités de la Ville dans les campements



Rôles et responsabilités de la Ville dans les campements

La Ville coordonne les activités sous sa responsabilité et, en collaboration avec ses partenaires, cherche à offrir des services adaptés aux situations, en fonction des recommandations par les Comités locaux d'intervention.

La Ville mobilise ses partenaires locaux ou régionaux, afin que des services adaptés soient offerts aux personnes qui campent, dans une perspective de relogement et de réaffiliation. Ce principe s'applique notamment dans une situation d'accumulation excessive, une réalité qui requiert une réponse multisectorielle et particulièrement une intervention clinique. La Ville collabore également à la gouvernance régionale et provinciale en itinérance, par le biais de la Table Québec-municipalités en itinérance.

Les arrondissements sont responsables du déploiement des services relevant de leurs compétences.

La Ville-Centre, par son Comité stratégique campements, appuie les arrondissements dans l'offre de services municipaux adéquats et dans la mobilisation de partenaires communautaires et institutionnels, afin de résoudre des situations plus complexes, lorsque les leviers locaux ne suffisent pas.

Plus précisément, les rôles et responsabilités de la Ville dans les campements se déclinent comme suit :

- Collaborer avec les instances responsables des services sociaux, de santé et de logement (réseau de la santé, organismes communautaires, etc.).
- Appliquer la réglementation municipale concernant les espaces publics avec discernement, pour tenir compte des principes énoncés dans le protocole.
- Coordonner et adapter les interventions relevant de ses compétences, en concertation avec les partenaires locaux et régionaux.
- Aménager et entretenir les espaces publics sous sa responsabilité.

- Administrer les équipes municipales qui interviennent sur son territoire.
- Mobiliser les partenaires communautaires et institutionnels lorsque les besoins des personnes en situation d'itinérance dépassent ses responsabilités, pour offrir des services adaptés et favoriser la réaffiliation.
- Appuyer ses partenaires dans la résolution de situations complexes et offrir des services municipaux adéquats.

Rappel des rôles et responsabilités des unités d'affaires municipales dans les campements

Les rôles et responsabilités des unités de la Ville se définissent notamment comme suit :

Les arrondissements

Les arrondissements interviennent principalement sur le domaine public, pour assurer la salubrité des espaces où se trouvent des campements. Leur mandat inclut la collecte régulière des déchets et l'entretien des lieux. Ces interventions se font en collaboration avec les personnes vivant en campement, afin de respecter leur dignité et leur autonomie.

De la même manière, les arrondissements jouent un rôle essentiel en matière de dialogue citoyen et de cohabitation sociale. Ils assurent le lien avec la population riveraine, les commerces et les institutions locales, recueillent les préoccupations du milieu, facilitent la médiation lorsque des enjeux de cohabitation émergent et mobilisent les partenaires communautaires pour soutenir une résolution concertée des situations. Ce rôle permet d'assurer une compréhension partagée des enjeux, de renforcer la confiance de la population et de favoriser des interventions harmonieuses et adaptées aux réalités du territoire.

La Ville-Centre continuera d'offrir des opportunités de formation au personnel municipal pour les outiller à intervenir dans ces contextes particuliers, notamment pour manipuler de façon sécuritaire les objets ou résidus liés à la consommation, tout en maintenant un environnement sécuritaire pour les personnes du campement et les personnes riveraines.

Service de police de la Ville de Montréal

En plus de son mandat d'assurer la sécurité et d'intervenir dans les situations d'urgence posant un risque pour l'intégrité physique ou la vie, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) effectue un travail préventif et de proximité dans les campements, ce qui permet aux équipes de police de prévenir les incidents et de mieux connaître les personnes, pour les orienter vers des ressources adaptées. Lorsqu'une relocalisation est nécessaire, le SPVM peut agir en appui aux équipes municipales.

Service de sécurité incendie de Montréal

En plus de son mandat d'assurer la sécurité et d'intervenir dans les situations d'urgence posant un risque pour l'intégrité physique ou la vie, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) évalue le risque d'incendie, sensibilise les personnes qui occupent un campement et leur fournit des outils de prévention.

Le SIM a élaboré une approche de réduction des risques, en respectant l'intention des instances législatives lors de l'adoption des codes, lois et règlements en matière de sécurité incendie. L'approche s'inspire du Code du bâtiment du Québec, chapitre sécurité (Code national de prévention des incendies), du Code de construction du Québec et des consignes et guides produits par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Les éléments de sécurité incendie à surveiller se retrouvent en annexe du protocole.

Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) offre une réponse sociale et municipale immédiate, ponctuelle et non urgente aux enjeux de cohabitation liés au partage de l'espace public, et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine.

Dans le contexte des campements, le rôle de l'ÉMMIS n'est pas de faire appliquer la réglementation municipale, mais plutôt d'offrir des services aux personnes présentes dans les campements et, au besoin, d'adopter une posture de médiation entre les personnnes impliquées. L'ÉMMIS peut aussi agir comme relais vers des services de deuxième et troisième ligne.

Gouvernance

Dans le cadre de la première itération du protocole, la gouvernance suivante sera appliquée. Si des adaptations sont nécessaires au mandat ou aux mécanismes de concertation, celles-ci se feront avec l'objectif d'intégrer en complémentarité ces instances au sein de la gouvernance régionale en itinérance.

Comité local d'intervention

Comité regroupant les parties prenantes de l'arrondissement, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), d'ÉMMIS et les partenaires municipaux, communautaires et de la Santé publique pertinents en itinérance. Le Comité local d'intervention, ou toute autre instance qui en tient lieu, se charge de poser les diagnostics sur les campements qui se trouvent sur son territoire. Il recommande également le plan d'intervention nécessaire, afin d'assurer le respect des principes énoncés dans le présent protocole. Enfin, il s'assure de solliciter l'assistance nécessaire, notamment auprès du Comité stratégique campements de la Ville, de la gouvernance régionale ou des unités de la Ville œuvrant en itinérance. Les comités locaux d'intervention font référence aux comités locaux déjà existants et pourront s'intégrer dans une approche municipale en cohabitation sociale, les interventions en campement n'étant pas leur seul mandat.

Comité stratégique campements de la Ville de Montréal

Le Comité stratégique campements est composé de membres de la direction de la Ville et de certains arrondissements. Il a pour mandat de traiter les situations de campements complexes qui dépassent les capacités d'intervention locale, de récolter et d'analyser les données provenant de l'ensemble du territoire, et d'outiller les arrondissements pour harmoniser leurs pratiques. Ce comité joue également un rôle clé dans la formulation des grandes orientations stratégiques pour la gestion des campements, en assurant une cohérence des interventions et en mobilisant les partenaires institutionnels et communautaires lorsque des solutions plus élaborées sont nécessaires.

Tableau de bord

La Ville-Centre et les unités administratives concernées entretiennent un tableau de bord centralisé pour la gestion des campements. Conçu comme un outil opérationnel et stratégique, le Tableau de bord de gestion des campements permet aux arrondissements et à la Ville-Centre de suivre les services rendus, de consigner les résultats, et de coordonner les actions avec les partenaires locaux. Il intègre un système de collecte de données non nominatives, conforme à la législation en vigueur en matière de protection des renseignements personnels, afin de préserver la confidentialité des personnes concernées. La Ville dresse ainsi un portrait global et actualisé de la situation par territoire, mesure l'impact de ses interventions et ajuste ses orientations stratégiques.

Le tableau de bord est appelé à être déployé de manière transversale et graduelle dans l'ensemble des arrondissements. Les données récoltées seront transmises et analysées par la Ville-Centre.

Le Comité stratégique campements est responsable de déterminer la manière dont ces indicateurs se déclinent en données à collecter.

Section 4

Gestion des campements



Gestion des campements

Signalement

Les réalités des personnes en situation d'itinérance étant multiples, chaque cas nécessite une réponse unique. Lorsqu'un campement est identifié, une approche flexible est favorisée. Les signalements de campements peuvent provenir de différentes sources et pour différentes raisons. Sans être les seules, les principales portes d'entrée de signalement pour la population et les partenaires sont les suivantes :

- Signalement fait au 311, ne rapportant pas de préoccupation de cohabitation sociale
- Référencement au 211, lorsqu'il y a des préoccupations de cohabitation qui déclenchent un soutien ponctuel par l'ÉMMIS

Diagnostic de situation

Le diagnostic de situation consiste à établir un portrait global et factuel du campement, afin d'orienter les décisions et les actions à mettre en œuvre. Ce processus, réalisé par le Comité local d'intervention, vise à recueillir et analyser les informations essentielles concernant la localisation, la propriété du terrain, les conditions de vie, les risques pour la sécurité (incendie, santé, criminalité, proximité de lieux sensibles) et les enjeux de cohabitation sociale. Le diagnostic repose sur la lecture des enjeux partagés par les partenaires locaux et les points de vue rapportés des personnes vivant en campement. Il constitue la base pour élaborer un plan d'intervention adapté à la situation, en attribuant les responsabilités selon l'expertise et les compétences des parties concernées et en prévoyant, au besoin, une référence vers le Comité stratégique campements pour les cas complexes. Il permet également d'alimenter le tableau de bord.

Propriété du terrain visé

1. Propriété Ville

1.1. Incidence de la réglementation municipale applicable, dont celle en matière de zonage

1.2. Sur ces propriétés, le protocole s'applique intégralement

2. Propriété privée

2.1. La responsabilité revient toujours à la personne propriétaire. La Ville peut la contacter, l'informer de la situation et demander des correctifs, afin de résoudre les enjeux

2.2. La décision de tolérer ou non un campement revient à la personne propriétaire

3. Propriété de l'État ou de l'un de ses mandataires

3.1. La Ville devra établir un *modus operandi* pour favoriser au maximum le respect des principes du protocole avec son partenaire gouvernemental

3.2. La Ville signale à la personne propriétaire du terrain la situation du campement et l'informe de toute contravention à la réglementation municipale

Accumulation excessive et enjeux de santé mentale importants

L'ensemble des parties prenantes qui interviennent en campement s'entendent sur l'importance de développer des pratiques concertées et adaptées pour les situations d'accumulation excessive, souvent causées par des enjeux de santé mentale. Il en va de même pour des enjeux de santé mentale importants, qui commandent une approche personnalisée auprès des personnes vivant en campement.

Sécurité générale du campement

La sécurité générale d'un campement doit être évaluée en fonction de son environnement immédiat, afin d'identifier les risques pour les personnes qui y vivent, pour les personnes riveraines et pour le personnel d'intervention de première ligne. Cette analyse tient compte des caractéristiques physiques et sociales du lieu, notamment la proximité d'infrastructures dangereuses, comme une ligne de chemin de fer, des installations industrielles présentant des risques chimiques ou mécaniques, ou encore des espaces sensibles, comme des aires de jeux pour enfants. L'évaluation vise à déterminer si l'emplacement expose les personnes vivant en campement, les personnes riveraines et le personnel d'intervention de première ligne à des inconvénients ou à des nuisances disproportionnées par rapport à la vocation principale d'un lieu (circulation ferroviaire, passifs industriels, espaces fréquentés par des familles), et à orienter les mesures de mitigation ou de relocalisation nécessaires pour assurer un niveau de sécurité adéquat. Au besoin, le Comité local d'intervention formule des recommandations sur les interventions à mener sur le campement, basées entre autres sur des informations reçues des différents partenaires.

Détermination du plan d'intervention

Le plan d'intervention s'articule à partir du diagnostic global établi par le Comité local d'intervention, afin de tenir compte des réalités propres à chaque situation. Les actions à mettre en œuvre sont discutées avec les partenaires, selon leur domaine d'expertise, conformément au Guide de tolérance des campements présenté en annexe du présent protocole. La coordination de l'ensemble des mesures repose sur les principes directeurs du protocole, selon une approche concertée, respectueuse des droits de la personne et orientée vers des solutions durables. En cas de situation complexe dépassant les capacités locales, le plan prévoit une référence vers le Comité stratégique campements, qui assure l'appui nécessaire et mobilise les ressources complémentaires pour résoudre les enjeux. La réalisation du plan d'intervention revient au Comité local d'intervention.

Relocalisation d'un campement

En raison de recommandations de ses partenaires ou du Comité local d'intervention ou d'un enjeu de sécurité important pour les personnes vivant sur le campement, les personnes riveraines ou le personnel d'intervention, la Ville pourra exiger ou procéder à la relocalisation d'un campement.

La Ville reconnaît que la relocalisation d'un campement constitue une solution de dernier recours.

Zones de tolérance

Lorsque nécessaire, les arrondissements peuvent établir des zones de tolérance pour les campements sur leur territoire, afin d'offrir des espaces sécuritaires aux personnes qui doivent être déplacées de leur campement initial en raison d'enjeux de sécurité, pour des motifs de gestion de l'espace public ou d'autres motifs prévus par le protocole. Ces zones doivent respecter les normes de sécurité définies à l'annexe du protocole et être aménagées dans une perspective de réduction des risques, de respect des droits de la personne et de dignité des personnes concernées.

Logistique du campement

La Ville détaille plus bas les services qui pourraient être déployés dans certains campements, en fonction des recommandations des comités locaux et des leviers et ressources disponibles en arrondissements.

1. Accès à des installations sanitaires

La Ville peut faciliter l'accès à des installations sanitaires dans les campements, en fonction des recommandations formulées par les comités locaux d'intervention et des ressources disponibles au sein des arrondissements.

2. Gestion du nettoyage

La Ville a mis sur pied une équipe de nettoyage dédiée à l'entretien des campements. Le personnel qui la compose est formé spécifiquement pour ce type d'interventions. Cette équipe rattachée à la Ville-Centre mais gérée par l'arrondissement de Ville-Marie dessert actuellement certains arrondissements centraux. Elle pourra éventuellement appuyer les équipes locales qui ne disposent pas de moyens suffisants.

3. Service d'entreposage de biens matériels

La Ville peut avoir recours à des services d'entreposage, en fonction des recommandations formulées par les comités locaux d'intervention et des ressources disponibles au sein des partenaires locaux. Une offre d'entreposage ne devrait être offerte que dans des situations où le relogement est réaliste à court terme.

Mise en œuvre du protocole

Gestion du changement

La mise en œuvre du protocole repose sur une gestion du changement permettant d'harmoniser les pratiques, de soutenir les équipes municipales et de garantir une application cohérente des principes directeurs à travers l'ensemble des unités d'affaires concernées.

Formation et sensibilisation

La Ville offrira des activités de formation et de sensibilisation adaptées aux corps d'emploi, afin de renforcer les compétences requises pour intervenir en campement, selon une approche respectueuse des droits de la personne, orientée par les traumas et conforme au protocole.

L'implication du Service des ressources humaines est essentielle pour accompagner le personnel, clarifier les rôles et responsabilités, et assurer la mobilisation nécessaire à l'adoption durable du protocole.

Cette démarche comprendra également des séances de présentation du protocole et d'échanges avec les organismes communautaires et le milieu de la santé, afin d'assurer une compréhension commune, de favoriser l'adhésion et de soutenir une mise en œuvre concertée.

Accompagnement des arrondissements

Une procédure d'accompagnement sera mise en place pour soutenir les arrondissements dans l'implantation du protocole, favoriser l'amélioration des pratiques et offrir un appui central lors des situations complexes exigeant une coordination accrue.

Caractère évolutif

Le protocole bénéficiera de mises à jour continues, afin de s'adapter aux réalités de l'itinérance sur le territoire de Montréal. Pour assurer cette évolution, la Ville mettra en place un mécanisme formel de révision périodique, permettant d'intégrer les apprentissages issus du terrain, les nouvelles pratiques, ainsi que les besoins des personnes vivant en campement. Ce mécanisme s'appuiera notamment sur les travaux et les recommandations du Comité consultatif, qui jouera un rôle central en

examinant les enjeux émergents, en partageant l'expertise des partenaires et en orientant les ajustements à apporter au protocole.

Mécanisme de consultation des personnes avec vécu expérientiel

Cette démarche vise à doter la Ville d'une posture cohérente en matière de consultation des personnes en situation d'itinérance, afin que leurs perspectives contribuent directement à l'évolution du protocole et, plus largement, à l'amélioration des pratiques municipales les concernant.

Perspectives de développement

Afin de renforcer l'adhésion des partenaires, la coordination et l'efficacité des interventions en contexte de campement, plusieurs axes de développement demeurent nécessaires pour bonifier ce protocole et en faire un document de référence montréalais, liant la Ville et ses partenaires communautaires et de la Santé. Cette section détaille les étapes à venir pour assurer une implantation durable du protocole, qui se fera à travers les interventions des Comités locaux d'intervention, du Comité stratégique campements et de la concertation régionale montréalaise.

- Développer un processus de révision périodique, incluant des consultations de partenaires et de personnes en situation d'itinérance et vivant en campement, afin de favoriser l'adhésion collective au protocole.
- Développer des procédures et trajectoires pour les cas complexes, en partenariat avec le réseau de la santé montréalais et les partenaires communautaires en campement.
- Élaborer une charte de vie commune en campement, en collaboration avec les personnes concernées et les organismes communautaires. On y retrouverait notamment les comportements attendus en matière de sécurité et les procédures de communications à privilégier.
- Développer une initiative permettant d'offrir des solutions d'entreposage pour les personnes en situation d'itinérance.
- Poursuivre les travaux en cours, afin de produire une stratégie de gestion des cas d'accumulation excessive.
- Formaliser une gouvernance de gestion des campements au sein de la Ville, dotée d'une capacité d'octroi de ressources et d'intervention en campements, et s'inscrivant en complémentarité des compétences d'arrondissement en matière de gestion et de réglementation des espaces publics et privés.
- Développer, en concertation avec les partenaires, un cadre de collecte des données, ainsi qu'un cadre éthique de traitement de ces données, conformément aux lois existantes sur la protection des renseignements personnels.

Conclusion

La mise en œuvre du protocole s'inscrit dans un processus évolutif, appelé à s'adapter aux réalités changeantes de l'itinérance et aux apprentissages issus du terrain. Sa réussite repose sur une adhésion collective des services municipaux, des arrondissements, des partenaires communautaires et institutionnels, et des personnes en situation d'itinérance elles-mêmes.

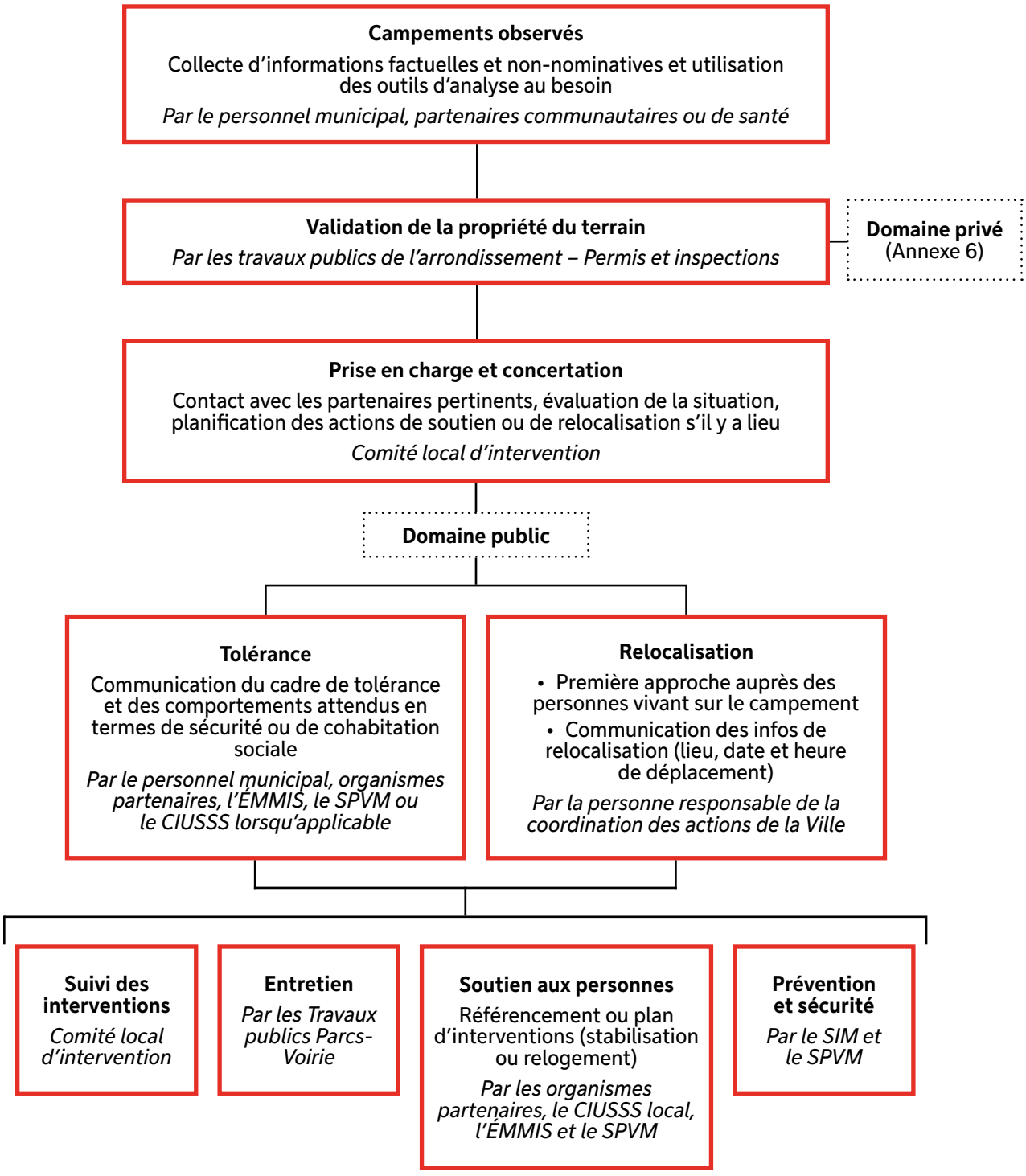
Cette adhésion implique un travail collaboratif soutenu, fondé sur la transparence, la concertation et la complémentarité des expertises. La Ville réaffirme que toutes ses interventions doivent respecter les droits fondamentaux des personnes vivant en campement et créer un contexte favorable à leur relogement.

Les défis sont grands, mais la Ville est pleinement engagée à développer des solutions durables, humaines et efficaces, pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables et réduire le recours aux campements sur son territoire.

Annexes

Guide de tolérance de campements

Annexe 1 – Schéma d'interventions municipales dans un campement



N'ayant pas tous les mêmes ressources humaines ou partenariats, ce schéma représente une tendance générale, mais peut différer d'un arrondissement à l'autre.

Annexe 2 – Processus d'inspection de sécurité incendie

Processus d'inspection de sécurité incendie*

Élément à mesurer	
Observation	Aménagement du site
	Équipement utilisé
	Matières combustibles ou à risque
	Pratiques ou comportement
Évaluation	Distance sécuritaire respectée ? • Minimum de 3 mètres de distance des tentes, abris, équipements de cuisson et structures bâties • Une seule zone de cuisson des aliments par campement
	Équipement et usage conforme ? • Matériel de camping conforme aux normes en vigueur • Utilisation conforme aux instructions du fabriquant • Une seule bonbonne de propane (20 lbs) par équipement compatible • Maximum de 4 recharges pour les équipements de cuisson ou de chauffage sur le site
	Accumulation de matières combustibles présentant un risque ? • Limiter la quantité de matériel combustible dans une tente pour éviter les risques en cas d'incendie • Éviter l'utilisation de combustibles liquides ou de gel hydroalcoolique comme combustible
	Pratiques sécuritaires • Ne pas fumer à l'intérieur des tentes • Ne pas utiliser de bougies à l'intérieur des tentes • Garantir un apport d'air frais
Interdictions	Les squats de bâtiments vacants (expulsion immédiate)
	Amélioration improvisée des équipements de cuisson ou de chauffage
	Branchement improvisé ou non conforme aux appareils électriques ou à combustible
	Feu à ciel ouvert (interdit art.30 - 12-003)
Mesures possibles	Demande de réaménagement du site
	Saisie de l'équipement
	Demande de nettoyage
	Mise en œuvre de la stratégie d'intervention pour l'accumulation excessive en campements
	Extinction d'un feu

***** Attention : le respect de ce cadre ne garantit pas l'occupation ou la tolérance par la Ville de Montréal

Annexe 3 – Les ressources pour la population de Montréal

Qui appeler?



Découvrez les ressources
à contacter selon la situation :

911

Pour signaler toute urgence ou situation où vous craignez pour la sécurité d'une personne.
Ex. : un crime en cours, un acte de violence, une personne nécessitant des soins médicaux, etc.

311

Pour signaler des enjeux liés à la propreté dans l'espace public.
Ex. : graffitis, accumulation de déchets, etc.

211

Pour obtenir l'assistance d'un duo de l'ÉMMIS en cas de situation tendue mais non urgente dans l'espace public.
Ex. : pour problèmes d'occupation de l'espace public, incivilités, comportements hors normes. Et pour obtenir des références vers les ressources sociocommunautaires appropriées.

Info-social 811

Pour obtenir en tout temps un soutien psychosocial gratuit si vous ressentez de l'anxiété, du stress ou tout autre enjeu de santé mentale en lien avec la situation.

Montréal

Annexe 4 – Des outils pour les personnes vivant en campement

Notre objectif : préserver votre sécurité et celle des personnes du voisinage.

Vie en campement : les attentes de la Ville

- Demeurez respectueux avec le voisinage
- Gardez l'endroit propre et sans encombrement excessif
- Conservez un minimum de trois mètres entre chaque tente, et entre une tente et un équipement de cuisson, un abri ou une structure bâtie
- Limitez la quantité de matériel combustible pour éviter les risques en cas d'incendie

Interventions possibles par la Ville

- Visite des pompiers, des policiers, de l'ÉMMIS
- Demande de réaménagement ou de nettoyage du site
- Saisie d'un équipement dangereux
- Extinction d'un feu
- Relocalisation du campement pour des raisons de sécurité ou de gestion de l'espace public, dans le respect des droits de la personne

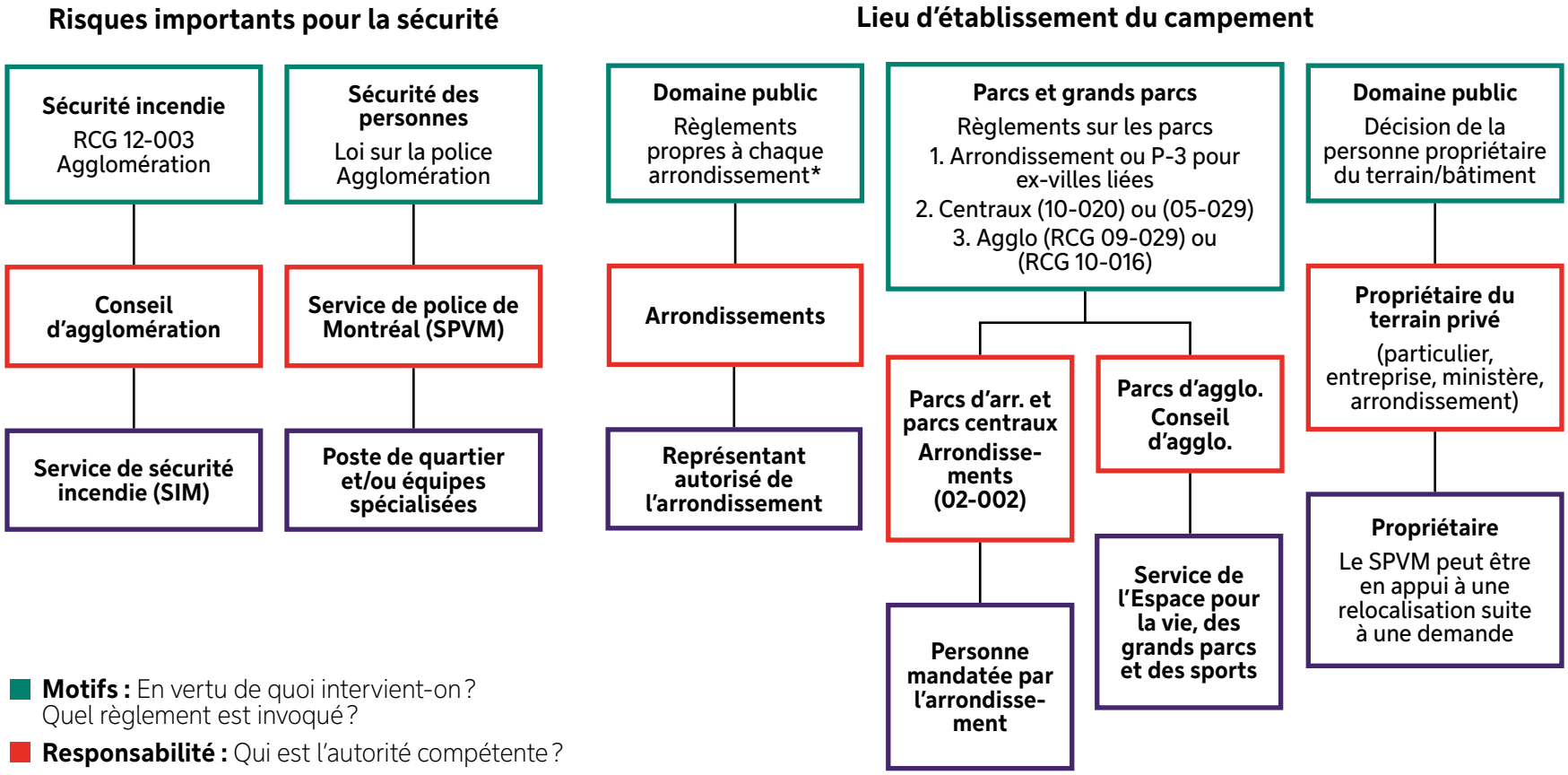


Besoin d'aide?

- 211 : pour connaître les ressources disponibles dans votre quartier ou rencontrer l'ÉMMIS
- 911 : pour toute situation d'urgence
- Info-Social 811 : pour obtenir en tout temps un soutien psychosocial gratuit

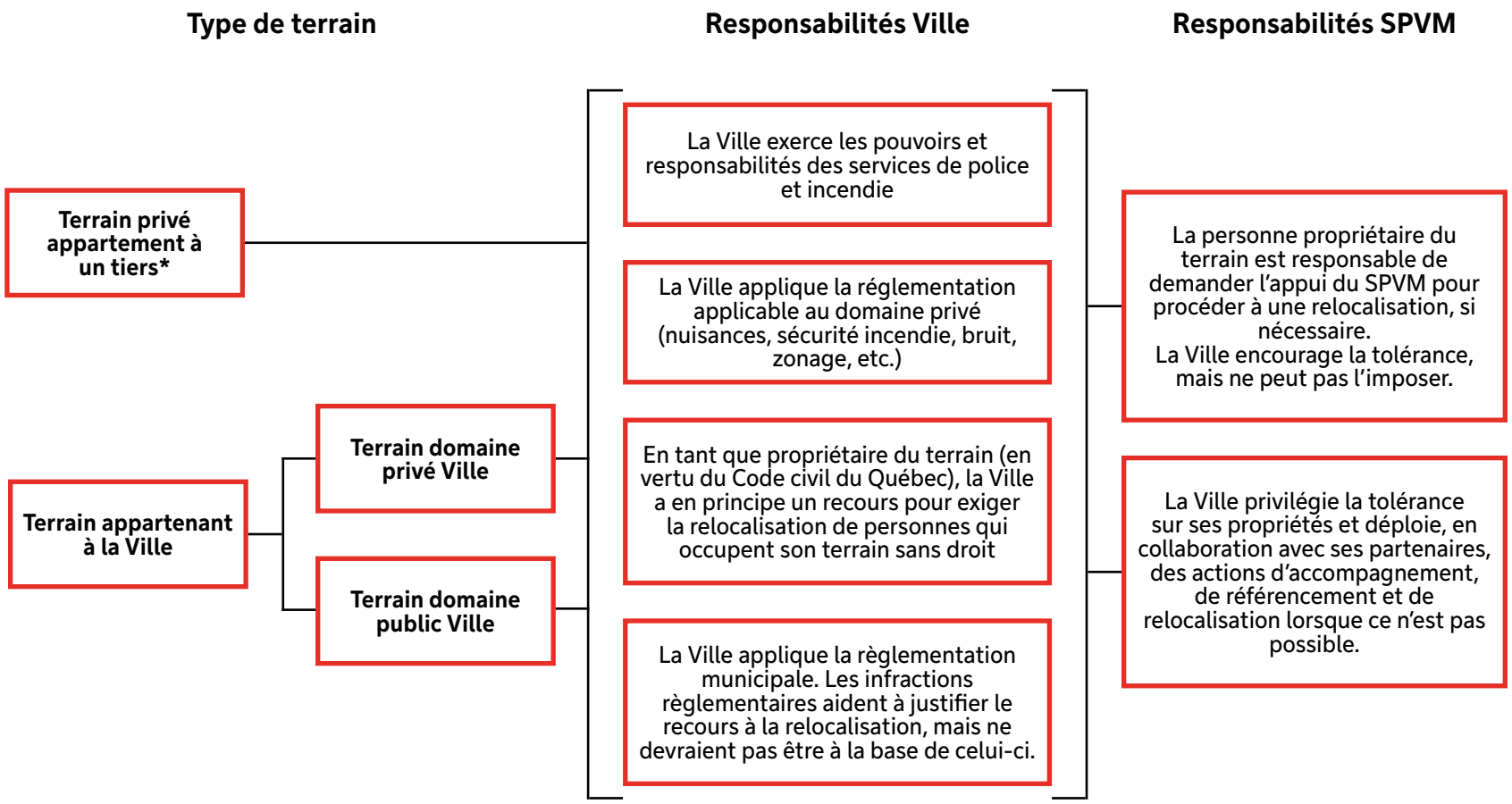
Montréal

Annexe 5 – Cadre réglementaire applicable par la Ville de Montréal en lien avec les campements



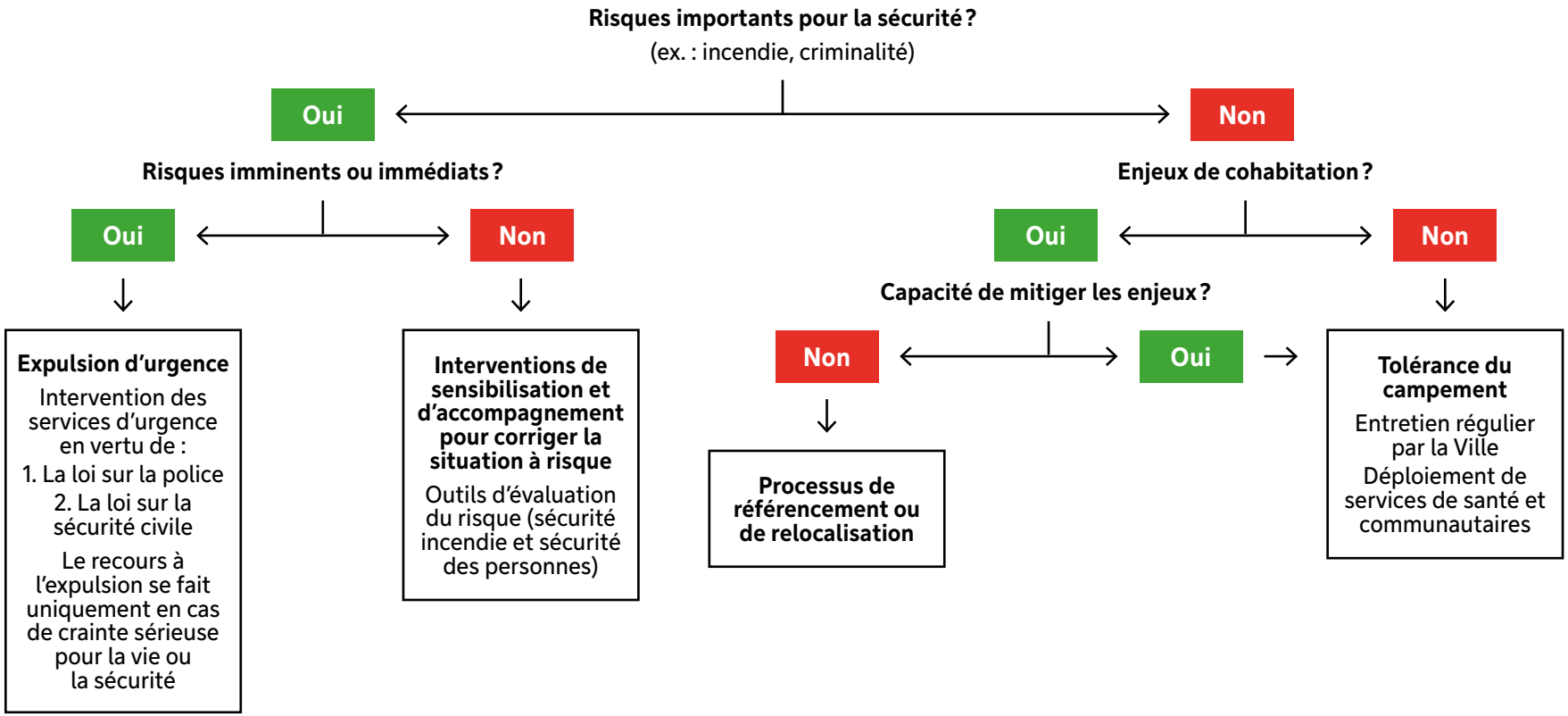
* Ex. : Ne pas occuper l'espace public sans permis (rues, ruelles, trottoir, etc.)

Annexe 6 – Précisions sur le cadre légal applicable au campement selon la propriété du terrain



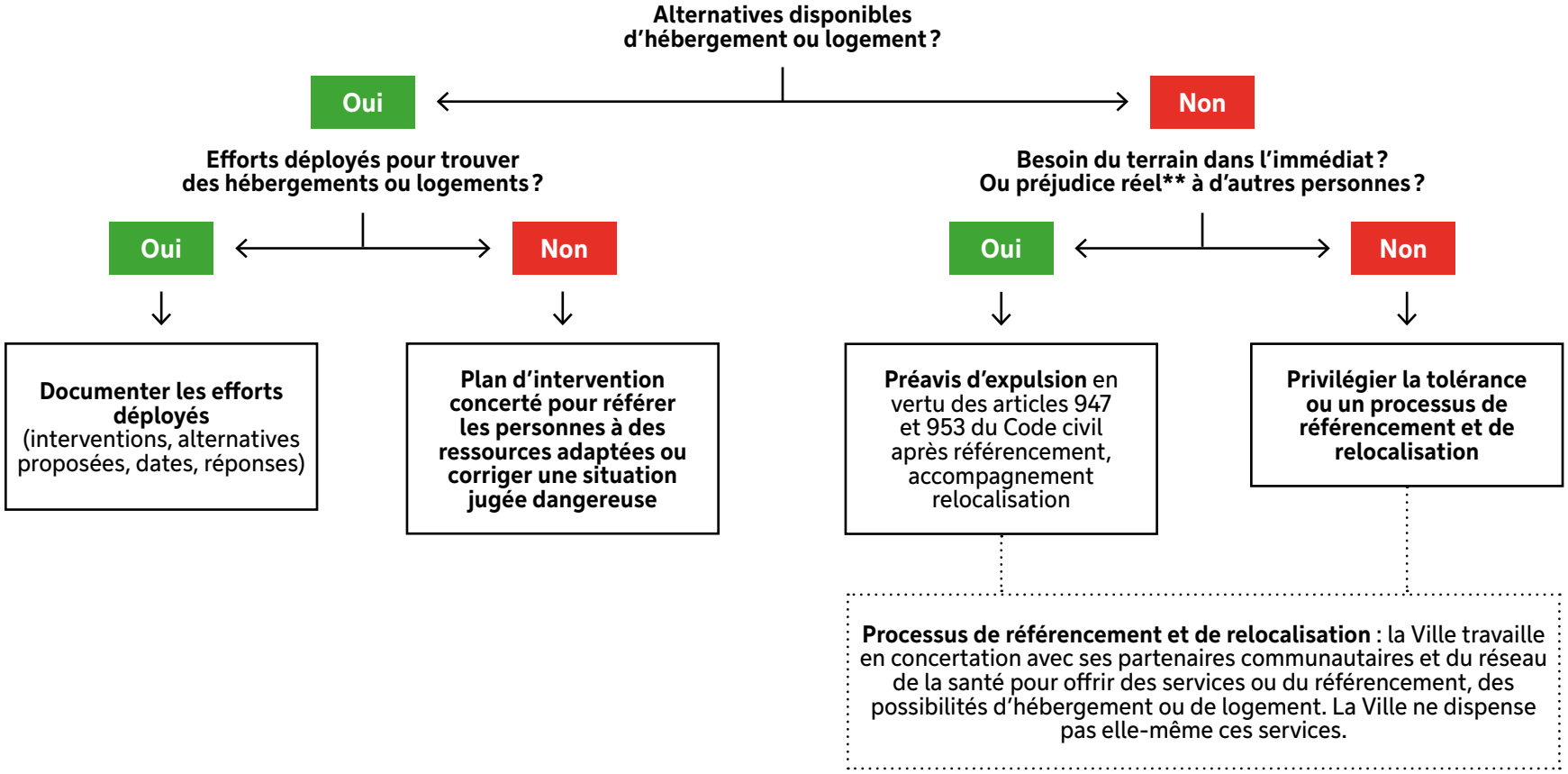
* La Ville ne peut pas demander une relocalisation sur la base de son droit de propriété

Annexe 7 – Séquence d'intervention à privilégier



Ce schéma concerne les interventions des équipes de la Ville dans les cadres réglementaires qui sont sous sa responsabilité. La Ville encourage les autres acteurs de la société civile à faire preuve de tolérance lors que possible, mais ne peut pas leur imposer cette séquence.

Annexe 8 – Processus décisionnel en cas de relocalisation d'un campement sur le domaine public*



*Si les risques pour les personnes ne sont pas imminents ou immédiats.

**Préjudice réel (ex. : empêcher le public de jouir d'un parc, sécurité du public ou personnes vivant sur le campement compromise, empêcher la Ville d'effectuer des travaux, empêcher la Ville de remplir ses obligations contractuelles).

Références

Bureau du défenseur fédéral du logement. (2023) *Respect de la dignité et des droits de la personne : examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement – rapport provisoire,* Ottawa.

Cavaliere, Rita. (2024) *Protocoles sur les campements de personnes en situation d'itinérance : document d'information sur des villes sélectionnées*.

Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. (2024) *Synthèse des consultations et des analyses : Document d'orientation sur les rôles et les responsabilités en matière d'itinérance.* https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003851/

Gouvernement du Canada. (2025) *Normes d'accessibilité du Canada. Norme nationale du Canada - langage clair*. https://publications.qc.ca/site/fra/9.955568/publication.htlm

Comité d'action pour le trouble d'accumulation compulsive. (2023) S*urmonter le trouble d'accumulation compulsive (TAC) Guide de référence pour les personnes aux prises avec l'accumulation, les familles, les équipes d'intervention et les gestionnaires.*

Ville de Montréal. (2011) *Montréal, ville universellement accessible. Politique municipale d'accessibilité universelle.* https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000124718

Ville de Montréal. (2021) *Politique montréalaise pour l'action communautaire.* 26248_doc_politique_mtl_pour_action_communautaire-finale_2.pdf

Ville de Montréal. (2024) *Cadre de référence. Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale* (ÉMMIS)

Ville de Montréal. (2025) *Gestion des campements, une approche municipale.* https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000115698

Ville de Montréal. (2025) *Rapport des échanges du comité ad hoc sur les enjeux et les besoins des personnes qui n'accèdent pas à l'hébergement / au logement.* https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000103891

Publié par la Ville de Montréal

Direction générale
Commissaire aux personnes en situation d'itinérance
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PDF, Français

Design graphique :
Services des ressources humaines et des communications

Montréal

© Ville de Montréal (2026-02-20) 2543 - 03

Commission sur l'examen des contrats

Bilan de la quinzième année d'activité (2025)

RAPPORT

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Assemblées des 20 et 23 avril 2026

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'infolettre des commissions
Visitez la page des commissions permanentes : montreal.ca/sujets/commissions-permanentes
Suivez-nous sur les réseaux sociaux
@commissions.mtl
@Comm_MTL

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Présidence

Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vice-présidences

Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Martin St-Jean
Ville de Beaconsfield

Membres

Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Heidi Ektvedt
Ville de Baie-D'Urfé

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 20 avril 2026

Madame Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de la Ville de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

La Commission sur l'examen des contrats a le plaisir de déposer un bref bilan de l'année 2025, qui marque sa quinzième année d'activité.

Nous vous invitons à prendre connaissance du travail accompli par les membres de la Commission entre janvier et septembre 2025, sous la présidence de M. Dominic Perri.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Virginie Harvey
Coordonnatrice — soutien aux commissions permanentes

TABLES DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 1

Origine de la Commission 1

La mission 2

La composition de la Commission 2

Les critères d'examen 3

Le fonctionnement des séances de travail 4

RETOUR SUR L'ANNÉE 2025 5

Nombre de dossiers étudiés annuellement et mensuellement 7

Graphique 1 : Nombre total de mandats reçus par mois entre 2021 et 2025 8

Nombre de mandats par critère d'examen 8

Tableau 1 : Nombre de contrats étudiés pour chaque critère d'examen 10

Les contrats de plus de 20 M$ 10

Tableau 2 — Répartition des contrats de plus de 20 M$ 11

Unités administratives responsables des dossiers étudiés 11

Graphique 2 : Nombre de dossiers par unité administrative 12

Nombre de contrats par firmes adjudicataires 12

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS 13

Conclusion 14

Annexe I — Tableaux 15

Tableau 3 — Recommandations ponctuelles émises par la Commission en 2025 15

Tableau 4 — Nombre de mandats reçus du comité exécutif aux volets d'agglomération et municipal 17

Tableau 5 — Nombre de contrats examinés par séances 18

Tableau 6 — Nombre de dossiers par unité administrative 19

Tableau 7 — Répartition des contrats examinés parmi les firmes adjudicataires 20

Annexe II — Liste des contrats étudiés en 2025 27

Annexe III — Recommandations 2021-2025 35

PRÉSENTATION

Le bilan annuel de la Commission sur l'examen des contrats (ci-après « la Commission ») permet de rappeler ses origines, de situer son mandat et d'offrir, à partir des données recueillies au cours de l'année, un aperçu du travail réalisé en 2025.

Comme les élections municipales se sont tenues en novembre 2025, les travaux de la Commission ont été interrompus d'octobre à décembre. Par ailleurs, la composition de la Commission a été renouvelée à la suite de ces élections. **Le présent bilan détaille les données et activités couvrant la période de janvier à septembre 2025.**

Origine de la Commission

La Commission trouve son origine en novembre 2009, lorsque le conseil municipal confie à la Commission de la présidence du conseil le mandat d'examiner le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que leurs liens avec le comité exécutif. Ce mandat visait à mieux définir et élargir les responsabilités des commissions — notamment en matière d'examen des octrois de contrats — afin de renforcer l'imputabilité des personnes élues et leur participation aux décisions, tout en assurant une plus grande transparence du processus décisionnel lié à l'octroi de contrats.

Le 14 juin 2010, la Commission de la présidence du conseil dépose son rapport de consultation dans lequel elle recommande la mise sur pied de la Commission sur l'examen des contrats. Dans sa réponse au rapport, datée du 25 octobre 2010 (CM10 0753), le comité exécutif confirme que « (…) *la mise en place d'une Commission d'examen des contrats s'avère un outil indispensable pour tous les élus qui sont imputables des décisions prises au conseil municipal* ». Ainsi, deux mois plus tard, à sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal instaure la Commission permanente sur l'examen des contrats.

En 2025, la Commission permanente sur l'examen des contrats marquait donc le quinzième anniversaire de sa création.

La mission

La Commission a pour mission de statuer sur la conformité du processus d'appel d'offres des contrats, qui lui sont soumis en vertu des critères d'examen et d'en faire état, avant l'octroi, aux instances compétentes. La Commission peut également proposer des améliorations au processus d'appel d'offres.

Puisque les contrats étudiés par la Commission relèvent de la compétence du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les modalités de fonctionnement sont prévues dans deux règlements, soit : le *Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

La composition de la Commission

La Commission compte un volet municipal, pour les contrats relevant de la compétence de la Ville de Montréal, et un volet d'agglomération de Montréal, pour les contrats qui relèvent de la compétence de l'agglomération. Le volet municipal comprend neuf membres auxquels s'ajoutent deux personnes élues des villes liées pour les contrats de compétence de l'agglomération.

Entre janvier et septembre 2025, la Commission était composée des élues et élus de la mandature 2021-2025.

Les membres de la Commission jusqu'à l'élection 2025 :

Le président : **Dominic Perri**, conseiller de la Ville — Arrondissement de Saint-Léonard.

Les vice-présidentes : **Paola Hawa**, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et **Valérie Patreau**, conseillère d'arrondissement — Arrondissement d'Outremont.

Les membres : **Céline-Audrey Beauregard,** conseillère de la Ville, Arrondissement de Verdun (à partir de janvier 2025); **Caroline Braun**, conseillère d'arrondissement — Arrondissement d'Outremont; **Julie Brisebois**, mairesse du Village de Senneville; **Daphney Colin**, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles (jusqu'à janvier 2025); **Nathalie Goulet**, conseillère de la Ville, Arrondissement d'Ahuntsic — Cartierville; **Julien Hénault-Ratelle**, conseiller de la Ville, Arrondissement de Mercier— Hochelaga-Maisonneuve (jusqu'à avril 2025); **Enrique Machado**, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Verdun; **Peter McQueen**, conseiller de la Ville, arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce; **Jérôme Normand**,

conseiller de la Ville, Arrondissement d'Ahuntsic — Cartierville (membre du 20 janvier au 17 février 2025); **Sylvain Ouellet**, conseiller de la Ville, Arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (à partir de février 2025); et **Stephanie Valenzuela**, conseillère de la Ville, Arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (à partir d'avril 2025).

À la suite de l'élection municipale de novembre 2025, de nouveaux membres ont été nommés à la Commission le 24 novembre 2025 (résolutions CM25 1336 et CG25 0676). Ils ont amorcé leurs travaux en janvier 2026.

La composition de la Commission à partir du 24 novembre 2025 :

Le président : **Sylvain Ouellet**, conseiller de la Ville — Arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension.

Les vice-présidents : **Laura Palestini**, conseillère d'arrondissement — Arrondissement de LaSalle et **Martin St-Jean**, maire de la Ville de Beaconsfield.

Les membres : **Marie-Claude Baril**, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles; **Maude Choko**, conseillère d'arrondissement, Arrondissement d'Outremont; **Heidi Ektvedt**, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé; **Victor Esposito**, conseiller de la Ville, Arrondissement d'Ahuntsic — Cartierville; **Gabriel Fortin**, conseiller de la Ville, Arrondissement Le Plateau Mont-Royal; **Gerlando Guarraggi**, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles; **Sophie Mohsen**, conseillère de la Ville, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; et **Jean Marc Poirier**, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Montréal-Nord.

Les critères d'examen

Les contrats qui sont soumis à la Commission par le comité exécutif répondent à un ou à plusieurs des critères ci-dessous. En avril 2023, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont revu à la hausse le seuil des critères d'examen (résolutions CM23 0447 et CG23 0205).

Voici les critères :

1. **Contrat de plus de 20 M$**;

2. **Contrat de biens et services** ou **contrat d'exécution de travaux** d'une valeur de **plus de 4 M$** ou **contrat de services professionnels** d'une valeur de **plus de 2 M$** répondant à l'une des conditions suivantes :

    a. Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;

    b. Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

    c. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

    d. Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

    e. L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;

    f. Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande;

3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

Le fonctionnement des séances de travail

Les dossiers étudiés par la Commission sont confidentiels et seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux. Les séances de travail se tiennent donc à huis clos. Les membres et les personnes participantes s'engagent à protéger l'entière confidentialité des informations échangées.

Pour chaque processus d'octroi de contrat soumis à la Commission, le service responsable est convié à présenter son dossier et à répondre aux questions des membres. La Commission délibère, séance tenante, et se prononce sur la conformité du processus d'octroi. Un rapport est ensuite produit et remis au comité exécutif, qui statue sur l'octroi

du contrat. S'il est approuvé, le dossier est inscrit à la prochaine assemblée du conseil municipal ou d'agglomération.

À l'issue d'une séance de travail, la Commission peut suggérer des ajustements ou des ajouts aux sommaires décisionnels afin de faciliter la compréhension d'un dossier. Elle peut également émettre des suggestions, à l'endroit des unités d'affaires ou de l'Administration municipale, pour améliorer les pratiques et accroître la concurrence.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par la tenue des élections municipales à l'échelle du Québec. La Commission a donc interrompu ses travaux à la suite des séances de travail de septembre. **Dans le présent bilan, la Commission sur l'examen des contrats présente les données compilées et analysées relativement aux 65 mandats qui lui ont été confiés par le comité exécutif entre janvier et septembre 2025.** Ces données illustrent la grande diversité des dossiers étudiés au cours de 14 séances de travail, ainsi que l'ampleur de l'examen réalisé, lequel a nécessité la lecture de milliers de pages de documentation.

En avril 2023, la révision des seuils des critères d'examen visait à ramener à un niveau plus raisonnable le nombre de dossiers étudiés mensuellement et à concentrer les efforts des commissaires sur les contrats d'envergure ou jugés les plus significatifs et pertinents. Cette révision s'est révélée bénéfique : en 2024 et 2025, elle a permis à la Commission de recentrer ses travaux sur sa mission, d'accorder davantage de temps à l'analyse des dossiers et d'approfondir ses connaissances.

Il convient également de rappeler que divers facteurs indépendants les uns des autres, notamment le contexte économique, influencent le nombre de contrats soumis à l'examen de la Commission chaque année.

La Commission a constaté, pour l'ensemble des dossiers étudiés en 2025, la conformité du processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats. Dans certains cas, elle a demandé des précisions ou formulé des recommandations visant à améliorer les sommaires décisionnels, afin d'en clarifier le contenu pour les membres des conseils municipal et d'agglomération. Un tableau récapitulant les recommandations ponctuelles de la Commission figure à l'annexe 1.

Décision de la Commission concernant un possible cas de collusion

En mai 2025, la Commission a examiné le processus d'octroi d'un contrat à GFL Environmental inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle. Les commissaires ont relevé des éléments pouvant laisser croire à une possible collusion, notamment le désistement de l'un des fournisseurs importants, qui aurait pris la décision d'agir à titre de sous-traitant. Le Service de l'environnement, responsable du dossier, avait lui aussi perçu ces indices et avait demandé au Bureau de l'inspecteur général d'enquêter. Toutefois, au moment de la présentation devant la Commission, les conclusions de cette enquête n'étaient pas encore disponibles, ce qui a suscité de l'inconfort chez les membres. Sans ces conclusions, la Commission a jugé qu'elle ne pouvait pas statuer sur la conformité du dossier.

Après l'annonce de cette décision, des démarches ont été entreprises, et l'inspecteur général a transmis une réponse au contrôleur général. Il a précisé que ses vérifications montrent que le fournisseur n'a pas déposé d'offre en raison d'exigences liées au cautionnement, et que l'enquête était donc close. À la lumière de cette nouvelle information, la Commission s'est réunie de nouveau et a conclu, à l'unanimité, que le processus mené dans ce dossier était conforme.

Le rapport détaillant ce mandat peut être consulté à partir de la page web de la Commission.

Voici des données illustrant les travaux de la Commission en 2025 :

65 **mandats reçus**
(44 du volet d'agglomération et 21 du volet municipal)

14 **séances de travail**

12 **services ont présenté leurs dossiers**

Nombre de dossiers étudiés annuellement et mensuellement

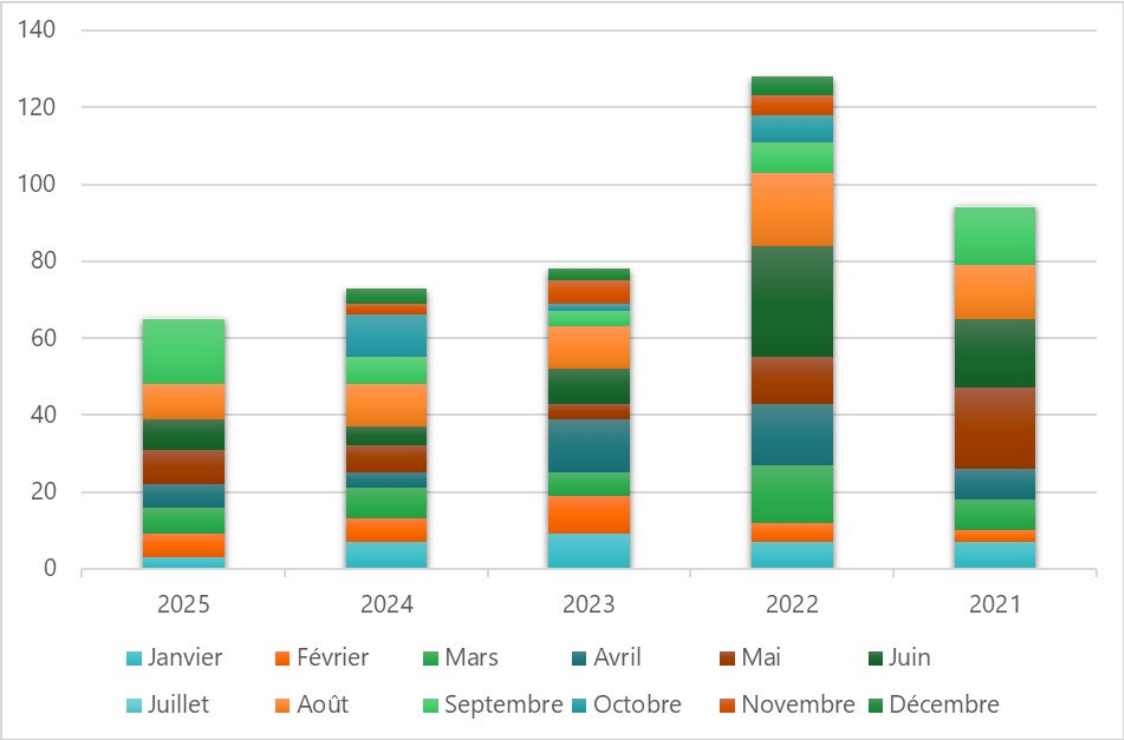
Depuis le rehaussement, en avril 2023, des seuils de qualification des contrats soumis à la Commission, le nombre de dossiers étudiés a diminué, comme en témoignent **les moyennes mensuelles des dernières années** :

- 8,13 mandats en 2025 (année électorale)
- 6,64 mandats en 2024
- 7,09 mandats en 2023
- 11,64 mandats en 2022
- 11,75 mandats en 2021 (année électorale)

Rappelons que la Commission n'a pas siégé en octobre, novembre et décembre 2025, ce qui pourrait expliquer le nombre élevé de mandats confiés à la Commission en septembre ainsi que la moyenne mensuelle observée en 2025. De plus, les années électorales sont difficilement comparables, autant pour les moyennes mensuelles que pour le nombre total de dossiers étudiés.

Le *Graphique 1* présente le nombre de dossiers étudiés par la Commission annuellement et fournit une indication de la répartition mensuelle.

Graphique 1 : Nombre total de mandats reçus par mois entre 2021 et 2025



** À noter que la Commission fait relâche en juillet et qu'elle ne siégeait pas les mois d'octobre à décembre 2021 ni les mois d'octobre à décembre 2025, en raison des élections municipales.*

En 2025, le mois de septembre a été le plus chargé, avec 17 contrats examinés au cours de trois séances. De manière générale, les mois de mai, juin, août et septembre sont ceux où l'activité de la Commission est la plus soutenue.

La répartition des dossiers entre les volets municipal et d'agglomération, ainsi que le nombre de séances et de mandats par mois, est présentée dans le *Tableau 4 — Nombre de mandats reçus du comité exécutif aux volets d'agglomération et municipal* et le *Tableau 5 — Nombre de contrats examinés par séance*, figurant à l'annexe 1.

Nombre de mandats par critère d'examen

Le *Tableau 1* présente le nombre de contrats selon chacun des critères d'examen. Il est important de préciser qu'un même contrat peut répondre à plus d'un critère et qu'un mandat peut comprendre plusieurs contrats (lots).

L'analyse des données révèle notamment que :

- Un nombre élevé de *contrats de biens et services* a été soumis à la Commission en 2025, soit 33 contrats, comparativement à 19 en 2024. Parmi ceux-ci, 13 répondaient au critère d'un écart de 20 % ou plus entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme, tandis que 6 concernaient des transactions immobilières conclues de gré à gré à un montant différent de la valeur marchande.
- Le volume de *contrats d'exécution de travaux* a également été important, avec 28 contrats examinés en 2025, contre 22 en 2024 et 9 en 2023. La majorité de ces dossiers ont été soumis à la Commission en raison d'un écart de 20 % ou plus entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme, ou d'un écart équivalent avec la deuxième soumission conforme.
- À l'inverse, le nombre de *contrats de services professionnels* soumis à l'examen de la Commission est passé de 33 en 2024 à 20 en 2025. Quatorze d'entre eux ont été soumis parce qu'il s'agissait d'un troisième octroi consécutif attribué au même soumissionnaire.

Enfin, tous types de contrats confondus, le critère ayant généré le plus grand nombre de renvois à la Commission demeure l'*écart de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire*. En 2025, ce type d'écart a été observé 39 fois à l'intérieur des 65 mandats analysés, comparativement à 37 fois à l'intérieur des 73 contrats examinés en 2024. Il est important de rappeler qu'un mandat peut comprendre plusieurs lots ou contrats. Ainsi, en 2025, les 65 mandats étudiés regroupaient au total 97 contrats.

Les processus d'octroi examinés incluent des contrats dont le prix obtenu était soit inférieur, soit supérieur à l'estimation de contrôle. En 2025, parmi les 39 contrats où l'écart dépassait 20 %, 34 affichaient un prix plus bas que l'estimation de contrôle, ce qui était favorable à la Ville. À l'inverse, 5 contrats présentaient un prix plus élevé que l'estimation, ce qui était défavorable.

Étant donné que ce critère peut constituer un bon indicateur de la justesse des analyses de prévision des coûts, la Commission estime qu'il mérite une attention particulière.

À l'inverse, le nombre de processus d'octroi de contrat soumis en raison du fait qu'*une seule soumission était conforme* connaît une baisse marquée.

Tableau 1 : Nombre de contrats étudiés pour chaque critère d'examen

À noter : Un mandat peut répondre à plus d'un critère et peut comprendre plusieurs lots (contrats).

Critères d'examen	**2025** (Année électorale)	**2024**	**2023**	**2022**
Contrats de plus de 10 M$ (avant la révision) **Contrats de plus de 20 M$**	*n/a* **18**	*n/a* **19**	*6* **10**	*46* n/a
Contrats de biens et services (+ 2 M$) (avant la révision) **Contrats de biens et services (+ 4 M$)**	*n/a* **33**	*n/a* **19**	*10* **32**	*30* n/a
Une seule soumission conforme	8	8	14	17
Fournisseur considéré unique	1	1	3	2
Écart de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire	10	3	13	8
Écart de 20 % avec l'estimation	13	4	5	10
3e octroi de contrat consécutif	7	7	6	9
Transaction immobilière de gré à gré à un montant différent de la valeur marchande	6	3	2	4
Contrats d'exécution de travaux (+ 2 M$) (avant la révision) **Contrats d'exécution de travaux (+ 4 M$)**	*n/a* **28**	*n/a* **22**	*11* **9**	*39* n/a
Une seule soumission conforme	3	3	4	8
Fournisseur considéré unique	0	0	0	0
Écart de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire	8	6	8	12
Écart de 20 % avec l'estimation	22	16	13	21
3e octroi de contrat consécutif	0	0	0	7
Contrats de services professionnels (+ 1 M$) (avant la révision) **Contrats de services professionnels (+ 2 M$)**	*n/a* **20**	*n/a* **33**	*17* **13**	**31**
Une seule soumission conforme	3	11	11	16
Fournisseur considéré unique	0	0	0	0
Écart de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire	1	8	6	10
Écart de 20 % avec l'estimation	4	17	8	9
3e octroi de contrat consécutif	14	9	14	6
Contrats que le CE ou un CA juge nécessaire de soumettre à la Commission	**0**	**0**	**2**	**0**

Les contrats de plus de 20 M$

Le *Tableau 2* présente la répartition des contrats de plus de 20 M$ examinés par la Commission depuis 2022. Pour fins de cohérence, les contrats dont la valeur se situe entre 10 M$ et 20 M$ ont été exclus, puisqu'en 2023 le seuil d'examen a été relevé à 20 M$.

Malgré cet ajustement, l'année 2022 demeure exceptionnelle, avec 26 contrats de plus de 20 M$, comparativement à 18 dossiers en 2025, dont 7 dépassants les 50 M$.

Tableau 2 — Répartition des contrats de plus de 20 M$

	2025 (Année électorale)	**2024**	**2023**	**2022**
Entre 20 M$ et 30 M$	4	6	5	10
Entre 30 M$ et 50 M$	7	8	4	10
Plus de 50 M$	7	5	7	6
Total	**18**	**19**	**16**	**26**

En 2025, les mandats ayant les plus grandes valeurs financières étaient les suivants :

- Un bail de 209 M$ par lequel la Ville de Montréal loue, pour une période de 23 ans, un immeuble à des fins administratives auprès de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

- Un contrat de 196 M$ accordé à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques et d'aménagement paysager dans les rues Sainte-Catherine Ouest et Guy;

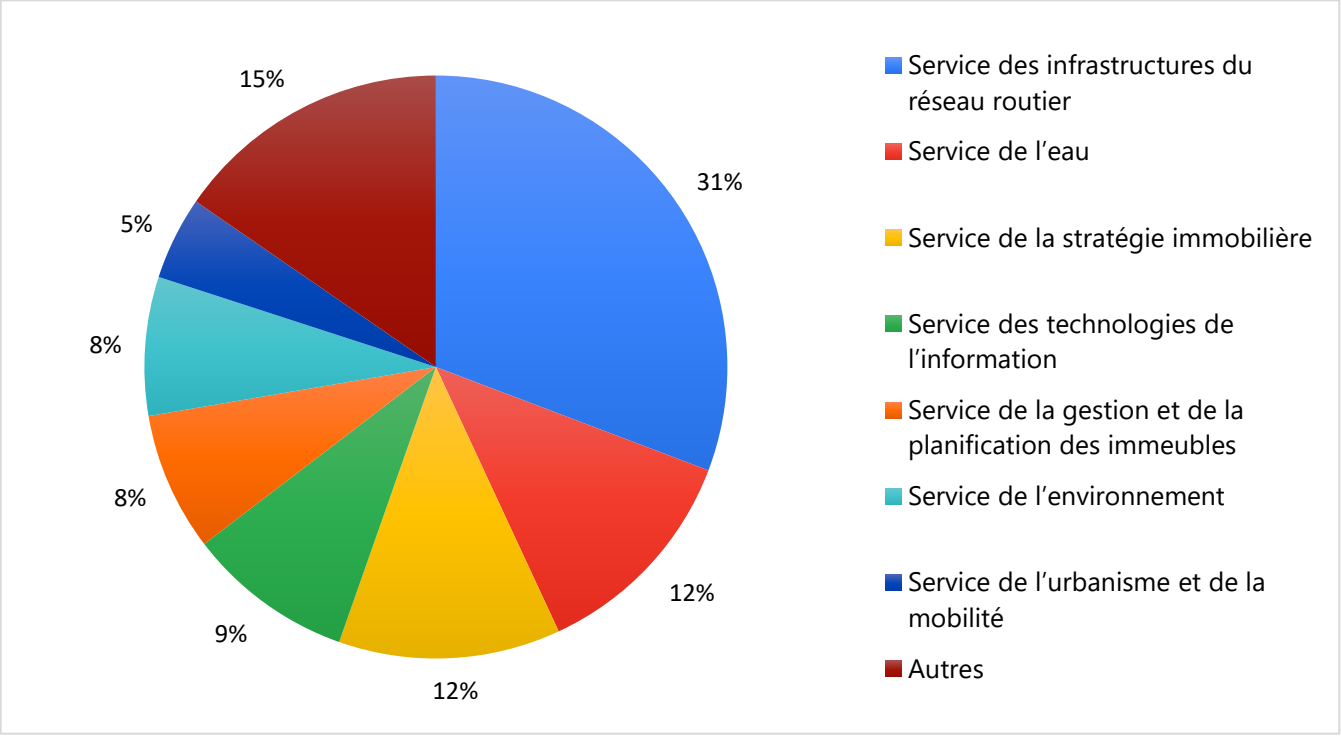
- Un ensemble de 16 contrats totalisant 123 M$, attribué à 9386-0120 Québec inc., Environnement Routier NRJ inc. et JMV Environnement inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables sur une période de cinq ans.

Unités administratives responsables des dossiers étudiés

Chaque processus d'octroi de contrat examiné par la Commission est sous la gouverne d'un service porteur, responsable de présenter le dossier aux commissaires et de répondre à leurs questions. Le *Graphique 2* illustre la répartition des contrats selon les unités administratives responsables.

En tête de liste figure le **Service des infrastructures du réseau routier**, qui a présenté 20 dossiers à la Commission en 2025 (31 %). Il est suivi du **Service de la stratégie immobilière** et du **Service de l'eau**, qui ont chacun présenté 8 dossiers (12 %). À eux trois, ces services présentent plus de la moitié des dossiers examinés par la Commission en 2025.

Graphique 2 : Nombre de dossiers par unité administrative



Nombre de contrats par firmes adjudicataires

Parmi les 65 processus d'octroi de contrats confiés à la Commission en 2025, on compte près de 70 adjudicataires différents, soit une diminution de 30 adjudicataires par rapport à 2024. Parmi ceux-ci, quatre firmes apparaissent à cinq reprises ou plus dans les contrats examinés, alors qu'une seule répondait à ce critère l'an dernier. Ce sont :

1. **GFL Environmental inc.** (1+7* contrats) — contrats liés à la gestion des matières résiduelles;

2. **Artelia Canada inc.** (6* contrats) — services professionnels : contrôle qualitatif des matériaux, caractérisation environnementale, surveillance des travaux;

3. **Services EXP inc.** (1+5* contrats) — services professionnels en ingénierie et en aménagement, conception de plans et devis, surveillance de travaux;

4. **Pomerleau inc.** (5 contrats) — travaux de conception, de construction et de réhabilitation.

** Indique un même contrat attribué à plusieurs soumissionnaires.*

L'ensemble des adjudicataires est répertorié dans le *Tableau 7 — Répartition des contrats examinés parmi les firmes adjudicataires,* placé en annexe.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mandat 2021-2025, les commissaires ont émis plusieurs recommandations à l'Administration à partir de leurs observations. La Commission a finalement reçu, en 2025, une réponse concernant le Bilan de la 13e année d'activité (2023), après que plusieurs rapports précédents soient demeurés sans suite. Elle demeure optimiste que cette lancée positive se poursuivra et qu'elle obtiendra également des réponses pour les bilans précédents et ceux à venir.

Comme les nouveaux membres de la Commission sur l'examen des contrats amorcent leurs travaux, ils ne formulent dans ce bilan aucune nouvelle recommandation. **Ils souhaitent toutefois demander qu'une réponse du comité exécutif soit fournie au Bilan de la 14e année d'activité (2024), déposé en juin 2025 et comprenant dix recommandations.**

La liste des recommandations formulées durant la mandature 2021-2025, ainsi que les réponses du comité exécutif lorsqu'elles existent, figure à l'annexe 3.

Conclusion

Les données présentées dans ce bilan offrent un aperçu du travail réalisé par la Commission entre janvier et septembre 2025. La Commission réitère auprès des membres du conseil municipal et du conseil d'agglomération sa volonté de poursuivre ses analyses avec rigueur et vigilance afin de remplir pleinement sa mission et les mandats qui lui seront confiés tout au long de la mandature 2025-2029.

Conformément aux règlements des conseils municipal et d'agglomération relatifs à la Commission permanente sur l'examen des contrats (11-007 et RCG 11-008), le présent rapport est accessible sur la page internet des commissions permanentes : montreal.ca/sujets/commissions-permanentes, ainsi qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil. Tous les rapports d'examen sur la conformité des processus d'appel d'offres de la Commission y sont également disponibles.

Annexe I — Tableaux

Tableau 3 — Recommandations ponctuelles émises par la Commission en 2025

Mandats	Date	Recommandations
Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 9 595 988 CANADA INC. pour une période de 13 ans, à compter du 1er janvier 2025, un espace d'entrepôt d'une superficie de 32 446 pi² et pour une période de 12 ans, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'entrepôt d'une superficie de 77 679 pi², le tout, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution.	Janvier	Recommandation — Faire la démonstration, dans la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel, qu'il est plus avantageux pour la Ville de louer que d'acheter, et ce, avec des chiffres à l'appui. Suivi — Le Service a ajouté les explications suivantes au sommaire décisionnel : *Le SSI est d'avis qu'il est intéressant pour la Ville de louer l'espace, plutôt que de l'acheter dans l'immédiat, pour les raisons suivantes :* *· Le propriétaire ne souhaite pas vendre sa propriété ;* *· Le PDI ne prévoit pas les sommes nécessaires à l'acquisition de la propriété par la Ville ;* *· La Ville bénéficie de taux de location de base avantageux pour toute la durée du bail. La somme totale pour toute la durée du bail sera de 12,6 M$;* *· La Ville aurait une perte de revenus en taxes foncières d'environ 360 000 $ par année pour toujours ;* *· En plus de payer la valeur de l'immeuble, d'environ 16 M$, et les frais de financement estimés à 7 M$ (total de 23 M$), la Ville devrait assumer les frais d'exploitation d'environ 375 000 $ par année, si elle était propriétaire.*
Accorder 16 contrats pour les services de collecte et de transport de matières recyclables.	Mars	Recommandation — Ajouter au sommaire décisionnel un tableau consolidé des lots présentant le montant de la soumission retenue, le montant de l'estimation et l'écart entre les deux, ainsi que le total des économies par rapport à l'ensemble des estimations. Suivi — Le tableau consolidé a été ajouté à la section « Justification » du sommaire décisionnel.
Accorder un contrat à Eurovia Grands Projets Québec inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale dans l'emprise de la 90e avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick.	Avril	Recommandation — Ajouter au sommaire décisionnel un tableau synthèse du projet et du phasage des travaux, le plan de gestion des entraves ainsi que le plan d'aménagement de surface. Suivi — Des plans d'aménagement des surfaces, des plans de gestions des entraves et un tableau synthèse du projet et du phasage des travaux ont été ajoutés en pièces jointes au sommaire décisionnel.

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Ethnoscop inc., Arkéos inc. et Archéoconsultant inc. pour des services professionnels en archéologie.	Juin	Recommandation — Ajouter au sommaire décisionnel une liste de projets, à titre indicatif, et mieux définir la stratégie d'approvisionnement employée. Suivi — Le Service a ajouté les explications suivantes au sommaire décisionnel : *À titre indicatif, voici une liste prévisionnelle de projets qui requièrent des services professionnels en archéologie dans l'horizon 2025-2028 :* *– Travaux de réhabilitation d'une conduite de 1500 mm – construction d'un puits d'accès dans le Square-Dorchester* *– Réaménagement de la rue Saint-Paul ;* *– Projet d'aménagement du site de Fort-Lorette ;* *– Quartier des Gares – phase 3 ;* *– Réhabilitation des berges et aménagement de la pointe Théorêt — parc-nature du Cap–Saint-Jacques.* *[…]* *La stratégie de sollicitation du marché comprend quatre (4) lots distincts correspondant à autant de contrats :* *– Les lots 1 et 2 visent à se pourvoir de l'expertise d'une équipe multidisciplinaire comprenant l'archéologie, l'histoire et la géomorphologie. Ces équipes doivent être en mesure de prendre des mandats d'ampleur et complexes. Elles doivent aussi posséder la capacité de production pour réaliser simultanément au moins cinq (5) mandats ;* *– Le lot 3 vise à se pouvoir de l'expertise d'une équipe spécialisée en archéologie. Les mandats donnés seront d'ampleur et de complexité modérées à plus restreinte. L'équipe doit posséder la capacité de production pour réaliser entre deux (2) et quatre (4) mandats simultanément ;* *– Le lot 4 vise à se pourvoir de l'expertise d'une équipe spécialisée en archéologie. Les mandats donnés seront d'ampleur et de portée plus restreinte afin de prendre avantage de l'attention d'une équipe plus petite, possédant la capacité de production pour réaliser simultanément jusqu'à deux (2) mandats.*
Conclure une entente-cadre avec la firme Levio conseils inc., pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques.	Août	Recommandation — Ajouter des explications pour démontrer que le Service des technologies de l'information a procédé à une analyse des besoins et justifier qu'il est préférable de recourir à des ressources externes. Suivi — Le Service a informé la Commission que les ressources internes sont utilisées à leur maximum et que les services professionnels externes sont employés pour accroître leur capacité, ce qui permet de bien s'adapter aux besoins de la Ville.

Tableau 4 — Nombre de mandats reçus du comité exécutif aux volets d'agglomération et municipal

	2025 (Année électorale)		**2024**		**2023**		**2022**		**2021** (Année électorale)	
	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville
Janvier	2	1	4	3	6	3	6	1	5	2
Février	3	3	4	2	7	3	5	0	2	1
Mars	3	4	3	5	4	2	10	5	5	3
Avril	4	2	1	3	8	6	7	9	2	6
Mai	7	2	4	3	1	3	3	9	10	11
Juin	4	4	1	4	6	3	15	14	8	10
Juillet	Relâche									
Août	7	2	9	2	9	2	13	6	13	1
Septembre	14	3	6	1	3	1	5	3	9	6
Octobre	Ne siège pas		7	4	1	1	6	1	Ne siège pas	
Novembre	Ne siège pas		2	1	4	2	2	3	Ne siège pas	
Décembre	Ne siège pas		4	1	2	1	3	2	Ne siège pas	
Nbre annuel de dossiers	**44**	**21**	**45**	**28**	**51**	**27**	**75**	**53**	**54**	**40**
Total annuel	**65**		**73**		**78**		**128**		**94**	

Tableau 5 — Nombre de contrats examinés par séances

	2025 (Année électorale)		2024		2023		2022		2021 (Année électorale)	
	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers
Janvier	1	3	2	7	2	9	2	7	1	7
Février	1	6	2	6	2	10	2	5	1	3
Mars	2	7	2	8	0	6	3	15	2	8
Avril	1	6	1	4	2	14	3	16	2	8
Mai	2	9	2	7	1	4	3	12	3	21
Juin	2	8	1	5	2	9	4	29	3	18
Juillet	Relâche									
Août	2	9	2	11	2	11	3	19	3	14
Septembre	3	17	2	7	1	4	2	8	3	15
Octobre	Ne siège pas		2	11	1	2	1	7	Ne siège pas	
Novembre	Ne siège pas		1	3	2	6	1	5	Ne siège pas	
Décembre	Ne siège pas		1	4	1	3	1	5	Ne siège pas	
Total : séances et dossiers	**14**	**65**	**18**	**73**	**18**	**78**	**25**	**128**	**23**	**94**
Moyenne : dossiers par séance	**4,64**		**4,06**		**4,33**		**5,12**		**4,09**	
Moyenne : dossiers par mois	**8,13**		**6,64**		**7,09**		**11,63**		**11,75**	

Tableau 6 — Nombre de dossiers par unité administrative

Unités administratives	**2025** (Année électorale)	**2024**	**2023**	**2022**	**2021** (Année électorale)
Service des infrastructures du réseau routier	20	19	19	37	32
Service de l'eau	8	14	8	19	14
Service de la stratégie immobilière	8	6	3	2	0
Service des technologies de l'information	6	7	10	11	9
Service de l'environnement	5	1	3	4	0
Service de la gestion et de la planification des immeubles	5	8	12	18	17
Service de l'urbanisme et de la mobilité	3	5	8	13	0
Service du matériel roulant et des ateliers	3	1	2	7	4
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	2	4	4	7	5
Service de l'approvisionnement	2	2	2	5	6
Service de la concertation des arrondissements	2	2	3	3	4
Service des ressources humaines et des communications	1	0	2	0	1
Service des finances et de l'évaluation foncière	0	1	0	0	0
Service des affaires juridiques	0	1	0	0	2
Service de l'Espace pour la vie	0	1	0	0	0
Commission des services électriques de Montréal	0	1	1	0	0
Service de la culture	0	0	1	0	0
Service de police de la Ville de Montréal	0	0	0	1	0
Service de sécurité incendie de Montréal	0	0	0	1	0

Tableau 7 — Répartition des contrats examinés parmi les firmes adjudicataires

À noter : il est possible qu'une entreprise ait changé de nom au fil des années et se retrouve sous différentes appellations dans ce tableau.

Adjudicataires	**2025**	**2024**	**2023**	**2022**
A. & O. Gendron inc.	-	1*	-	-
Accessoires Outillage Limitée	2	-	-	-
ADS Signalisation inc.	1	-	-	-
AECOM Consultants Inc.	-	1 + 1*	-	-
AEdifica. inc	-	-	-	1*
Anjalec Construction inc.	1	-	-	-
Aqua Data inc.	-	-	-	1
Archéoconsultant inc.	1*	-	-	-
Archipel architecture inc.	-	-	-	1*
Arkéos inc.	1*	-	-	-
Artelia Canada inc.	**6***	-	-	-
Atelier Civiliti inc.	-	-	1*	-
AtkinsRéalis	2*	2 + 3*	-	-
Axon Public Safety Canada	-	-	-	1
Bau-Québec Ltée	-	1	-	-
Bell Canada	-	1	-	3
Béluga services municipaux inc.	1*	-	-	-
BIXI Montréal	-	-	1	-
Bouthillette Parizeau inc.	-	-	-	3*
BRANDT TRACTEUR	-	-	-	1*
Bruneau Électrique inc.	-	1	2	3
C.M.S Entrepreneurs Généraux inc.	-	-	-	1
Cardin Julien inc.	-	-	-	1*
Cargill sel, Sécurité Routière	-	-	1*	1*
CENTRE AGRICOLE JLD INC	-	-	-	1*
Centre de téléphone mobile ltée	-	1	-	-
Ceveco inc.	-	-	2	-
Charex inc.	1	-	-	2
Cima + S.E.N.C.	2*	-	-	-
Coffrage Alliance ltée	1	1	-	-
Cofomo inc.	4	-	2	1
Compass Minerais Canada Corp.	1 + 1*	1*	1*	1*

Complexe Enviro Connexions ltée	-	-	-	1*
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	-	2	3	1 + 1*
Constellio inc.	1	-	-	1
Construction Camara / 6724114 Canada inc.	-	-	-	1
Construction CPB inc.	-	-	-	1
Construction Deric Inc.	3	1	1	2
Construction Di Paolo inc.	-	1	-	-
Construction DJL inc.	-	1*	-	-
Construction & Pavage Portneuf inc.	-	1*	-	-
Construction Gamarco inc.	-	-	-	1
Construction Genfor Ltée	-	-	-	1
Construction H2D inc.	-	1	1	1
Contant inc.	1*	-	-	-
De Sousa — 4042077 Canada inc.	-	-	-	1
Decimal Technologies inc.	1	-	-	-
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	-	1	-	-
Demix construction inc.	-	1*	1	5
Déneigement Cyrbault Inc.	-	-	-	1*
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	1*	1*	-	-
Déneigement Moderne inc.	1*	-	-	-
Déneigement Proquip inc.	-	1*	1*	-
Derichebourg Canada Environnement inc.	2*	-	1*	1*
Desjardins Assurances	-	1	-	-
Développement Olymbec inc.	-	-	-	1
Durabac inc.	1	-	-	-
Duroking Construction (9200 2088 Québec inc.)	2	1	1	-
Ébénisterie Architecturale Labelle (9250-6518 Québec Inc)	-	-	-	1
EBI Envirotech inc.	-	-	-	1
Écoquartier Louvain	1	-	-	-
Électroméga Ltée	-	-	-	1*
Emeres inc.	-	1	-	-
Énergère inc.	-	1	-	-
Englobe Corp.	1*	-	1*	1 + 1*
Entreprises Michaudville inc.	1	1	-	4
Entreprises Multi-PM inc.	-	-	-	1*
Environnement Routier NRJ Inc.	2 + 1*	1*	-	2
Equipement SH inc.	-	-	-	1*
ESI Technologies inc.	-	-	1	-

Espace La Traversée	2	-	-	-
Ethnoscop inc.	1*	-	-	1*
Eurovia Québec Grands Projets	3	1	2	4
Excavation E.S.M. inc.	3	1	-	-
Excavation René St-Pierre Inc.	1	-	-	-
Excavation Vidolo ltée	-	-	1*	-
Fahey et associés Inc.	-	-	1	-
Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain	1	-	-	-
Filtrum construction inc.	-	1	1	1
FNX-INNOV Inc.	-	1 + 2*	1 + 3*	4 + 4*
Fonds de placement immobilier Cominar	-	-	1	-
Foraction inc.	2	-	2	3
Fortier Auto Montréal Ltée	-	-	-	1
Garage P. Venne Inc.	-	-	-	1
GBI Experts-Conseils inc.	-	1	1*	1*
Gestion Diamond PPDG inc	-	-	1*	-
GFL Environmental inc.	1 + 7*	-	1*	1
GHD Consultants ltée	2*	-	1*	1 + 1*
GLT+ inc.	1*	-	1*	1
Groupe ABS inc.	2*	2*	1*	2*
Groupe de sécurité Garda SENC	-	-	1	-
Groupe Geninov inc.	-	-	1	-
Groupe Imog Inc	-	1 + 1*	-	-
Groupe Intervia inc.	-	-	1	2*
Groupe Marchand Architecture et Design inc.	-	-	1	1*
Groupe Plombaction inc.	-	1	-	-
Groupe Unigesco inc.	-	1	1	-
Humance inc.	-	-	1	-
Hydro-Québec	-	-	1	-
Hypertech immobilier inc.	-	1	-	-
Industries Lafleur inc.	1	-	-	-
Innotex inc.	-	-	-	1
Inoria Inc.	-	-	1	-
Insituform Technologies Limited	2	3	2	2
Intrado Life & Safety Canada, inc.	-	-	1	-
IPL North America Inc.	-	-	-	1
J.M. Gagné Inc.	-	-	-	1*
Jacques Olivier Ford inc.	-	-	-	1*
JMV Environnement inc.	1*	-	-	1*

K.F. Construction Inc	-	-	-	1
Kemira Water Solutions Canada Inc	-	2	-	2
Lafarge Canada inc.	-	-	1	-
Lallemand Plant Care	1	-	-	1
Lanco Aménagement inc	-	-	-	1
Lanzate S.E.N.C.	1 + 1*	-	-	-
Laurin, Laurin (1991) inc.	-	-	1	-
Le Consortium Cimaise Inc.	-	-	-	1
Le Groupe Desfor	-	1	-	-
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	-	-	-	1*
Lemay CO	-	-	1*	2*
Les architectes FABG inc.	-	-	-	2*
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	-	1 + 1*	-	-
Les Entreprises Canbec Construction inc.	-	-	-	1*
Les Entreprises Cogenex	-	-	-	2
Les Entreprises Roseneige inc. (9190-8673 Québec inc.)	-	-	-	1
Les Excavations Lafontaine inc.	-	3	-	-
Les Excavations Payette ltée	1*	-	1*	1*
Les Pavages Dancar (2009) Inc.	-	1*	-	-
Les systèmes cyberkar inc.	-	-	-	1*
Levio Conseils inc.	2	-	1	-
Location d'autos Enterprise Canada	-	-	1*	-
Location d'autos Sauvageau inc.	-	-	1*	-
Logistik Unicorp	2	-	-	-
Loiselle inc.	2	2	2	2
M3P Conseils inc.	-	1	-	-
Macogep inc.	-	-	1*	-
Maçonnerie Rainville et Frères inc.	-	-	-	1
Magil Construction Est du Canada inc.	-	1	-	-
Mécanique CNC (2002) inc.	-	-	1	-
Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée	-	-	-	1*
NMP Golf Construction Inc.	-	-	-	1*
Nunsubco Trois inc.	-	1	-	-
Oracle Canada ULC	-	-	-	1
Orange Trafic Inc.	-	-	-	1*
Ortec Environnement Services inc.	-	-	-	1
Partenariat du Quartier des spectacles	-	-	1	-
Parizeau Pawulski Architectes SNC	-	-	-	1*
Pavage Portneuf inc.	-	-	-	1*
Pavages Chartrand inc	-	-	1*	-

Pavages d'Amour inc.	-	-	-	1*
Pavages Métropolitain inc.	-	1	-	-
PBSC Solutions Urbaines Inc.	-	2	2	-
Pépinière Michel Tanguay inc	-	-	1*	-
Petropoulos Bomis et associés inc.	-	-	-	3*
Peyman Jabbari-Manjili,	-	-	1	-
Pierre Brossard (1981) Ltée	-	-	-	1
Pomerleau inc.	5	4	1	3
Précisions Provençal inc.	-	-	-	1
Proanima Montréal	-	-	1	-
Procova inc.	-	-	-	1
Pure Technologies Ltd.	-	1	-	-
Ramcor Construction inc.	-	-	1	-
Raylobec	3	-	-	-
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.	-	-	-	1
Recluses Missionnaires	-	1	-	-
Recyclage Notre-Dame inc.	-	-	2*	1 + 1*
Regroupement CIMA+ SENC | BC2 Groupe Conseil inc.	-	-	2	1*
Regroupement FNX — INNOV inc. | IGF axiom inc.	1*	-	-	-
Regroupement formé par Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc.	-	1	-	-
Regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc.	-	1*	-	-
Riopel Dion St-Martin inc.	-	-	1*	-
Roland Grenier construction ltée	-	-	-	1
Rousseau Lefebvre inc.	-	-	1*	1*
Roxboro Excavation Inc.	2	2	-	3
Sanexen services environnementaux inc.	1	1	1	6
Sel Windsor ltée	1*	-	-	-
Selto Distribution inc.	1*	-	-	-
Services EXP inc.	1 + 5*	2 + 1*	4*	6*
Services Infraspec inc.	-	-	-	1
Sidcan inc.	-	-	-	1
SNC-Lavalin inc.	-	-	2*	1 + 4*
Société 9400-9180 Québec Inc.	-	-	-	1
Société Conseil LGS inc.	-	1*	-	-
Société d'habitation et de développement de Montréal	3	-	-	-
Société en commandite Brennan-Duke	-	1	-	-
Société immobilière Peluso inc.	-	-	-	1

Société Vie, Intégration, Apprentissage pour Handicapés	-	1	-	-
SOGEP inc.	-	-	1	-
Sogica inc.	2	-	-	-
Solmatech inc.	-	2*	1*	2*
Stantec Expert-Conseils ltée	-	1 + 1*	1	-
Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	-	-	-	1*
STATION SERVICE SOMERLED INC.	-	-	-	1
St-Denis Thompson Inc.	-	-	1	2
STI Maintenance inc.	-	-	-	1
Suncor Énergie	-	-	-	1
Sustema inc.	-	-	1	-
Tacel Ltée	-	-	2	1*
TELECON inc.	-	-	1	-
Telus Health (Canada) Ltd	-	-	1	-
Terrapex Environnement ltée	1*	-	1*	-
Tetra Tech QI inc.	-	-	1*	
Tisseur Inc	-	-	1	-
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	-	-	1	-
Transvac Montréal-Laval inc.	-	-	1	1
Tyler Technologies inc.	-	-	-	1
Universal protection service of Canada corporation	-	-	1	-
Université de Montréal	2	-	-	-
Urbex Construction inc.	1	-	-	-
Utile Développement	1*	-	-	-
Valade et associés, huissiers de justice inc.	-	1	-	-
Veille sur toi inc.	1	-	-	-
Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc.	-	-	-	1*
WAA Montréal inc.	-	-	-	-
WM Québec inc.	-	-	6*	-
WSP Canada inc.	-	1*	1 + 2*	2*
9033—4020 Québec inc.	1	-	-	-
9036—6626 Québec inc. (JMV Déneigement)	1	-	-	-
9055—0344 Québec inc	-	-	1*	-
9064—3032 Québec inc.	-	-	-	1*
9115—7883 Québec Inc. (Sig-Nature)	-	1*	-	-
9169—2236 Québec inc.	-	1	-	-
9386—0120 Québec inc.	1*	-	1*	-
9447—4483 Québec Inc.	-	-	1	-
9536—1135 Québec inc.	1*	-	-	-

9595988 CANADA inc.	1	-	-	-

* Indique un même contrat attribué à plusieurs soumissionnaires.

Annexe II — Liste des contrats étudiés en 2025

	Service	Résumé du mandat	Dépense totale	Critère(s)
Janvier				
1	Service de la stratégie immobilière	*Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de **9 595 988 CANADA INC**. pour une période de 13 ans, à compter du 1er janvier 2025, un espace d'entrepôt d'une superficie de 32 446 pi² et pour une période de 12 ans, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'entrepôt d'une superficie de 77 679 pi², le tout, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution.*	24 749 993,68 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
2	Service du matériel roulant et des ateliers	*Accorder un contrat à **Industries Lafleur inc**. pour l'acquisition de châssis-cabine à cinq places et l'aménagement de boîtes utilitaires en aluminium de dix pieds pour le Service des incendies de Montréal.*	4 725 048,01 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
3	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)** pour des travaux d'égout, de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell et Energir) dans la rue Notre-Dame, de la 1re avenue à la 13e avenue et dans la 9e avenue, de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Victoria dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.*	57 501 795,01 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
Février				
4	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **Excavation E.S.M. inc.** pour les travaux de conduites d'eau et d'égout, dans la rue Remembrance entre la 19e et la 25e avenue, arrondissement de Lachine.*	8 704 795,44 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
5	Service des infrastructures du réseau routier	*Conclure une entente-cadre avec la firme **Les Services EXP inc.** pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 12 mois.*	25 059 171,02 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
6	Service des infrastructures du réseau routier	*Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie pour une durée de quarante-huit mois.*	Contrat 1 : 4 782 444,91 $	Contrat 1 Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
7	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Sanexen Services Environnementaux inc**. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie.*	6 097 690,51 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
8	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)** pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le boulevard Gouin, de la rue Meunier au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.*	6 830 269,69 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire

9	Service de la gestion et planification des immeubles	*Accorder un contrat à **Anjalec Construction inc.** pour réaliser les travaux de la phase 2C de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard (0095).*	35 499 685,59 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
Mars				
10	Service de la gestion et planification des immeubles	*Accorder un contrat à **Excavation René St-Pierre inc.** pour les travaux de déconstruction du bâtiment situé au 9515 Saint-Hubert (0478), d'enlèvement des dalles, des fondations et de réhabilitation des sols situés sur le site de l'ancienne cour Louvain.*	5 781 808,07 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
11	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Eurovia Québec Grands Projets inc.** pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.*	20 334 587,03 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire.
12	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Roxboro Excavation inc**. pour des travaux d'implantation d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB), comprenant des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation-REPS), de voirie (reconstruction, réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans le boulevard Henri-Bourassa Est, de la rue Lajeunesse au boulevard Pie-IX, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord.*	37 380 526,94 $	Contrat de plus de 20 M$.
13	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Foraction inc.** pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, de Pierrefonds — Roxboro et de Saint-Laurent.*	11 481 426 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
14	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Charex inc.** pour des travaux d'aménagement du parc Irma-LeVasseur et travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont.*	25 120 120,50 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
15	Service de l'urbanisme et de la mobilité	*Accorder un contrat à **Environnement Routier NRJ inc.** pour la réalisation des travaux d'aménagement de corridor de mobilité durable (feux de circulation, travaux civils et électriques, pistes cyclables et voies réservées aux bus) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à divers endroits de la Ville de Montréal.*	5 176 863,43 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - Une seule soumission conforme.
16	Service de l'environnement	*Accorder 16 contrats aux firmes **9386-0120 QUÉBEC inc.**, **Environnement Routier NRJ inc.** et **JMV Environnement inc.** pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune.*	123 499 918,62 $, taxes incluses	Lots 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12 et 16 : Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation. Lots 2, 11 et 16 : Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire.
Avril				

17	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	*Accorder un contrat à **Lallemand Plant Care** pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin, pour une durée de 32 mois.*	8 782 652,82 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique; - 3e octroi de contrat consécutif.
18	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **Eurovia Grands Projets Québec inc.** pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et d'utilités publiques (Bell et CSEM) dans l'emprise de la 90e avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick.*	34 956 540,52 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$; Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
19	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Roxboro Excavation inc.** pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.*	195 815 982,06 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
20	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Loiselle inc.** pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau — rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal.*	55 037 342,90 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
21	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Les Entreprises Michaudville inc.** pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques dans les rues De Castelnau, Berri et Lajeunesse dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.*	41 750 831,62 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
22	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Foraction inc.** pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.*	11 209 752 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
Mai				
23	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	*Accorder un contrat à **Urbex Construction inc.** pour l'exécution des travaux de réaménagement du flanc sud-ouest du parc du Mont-Royal.*	5 561 755,47 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
24	Service des technologies de l'information	*Accorder un contrat à **Constellio inc.** pour les services d'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de 32 mois.*	4 024 125 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - seul soumissionnaire conforme; - 3e octroi de contrat consécutif.
25	Service de l'eau	*Accorder un contrat à l'entreprise **Construction Deric inc.** pour la mise à niveau des réservoirs de produits chimiques et du quai de dépotage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.*	16 793 648,04 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.

26	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **ADS Signalisation inc.** pour les services de gestion de la mobilité et d'entretien de bureaux de chantier pour la mise à niveau de la Station McTavish incluant une option de prolongation de 12 mois.*	6 430 415,01 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - seul soumissionnaire conforme.
27	Service du matériel roulant et des ateliers	*Accorder 3 contrats à **Durabac inc.** pour la fourniture et l'installation de bennes compactrices sur des châssis de camions fournis par la Ville.*	14 849 372,94 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
28	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Loiselle inc.** pour des travaux d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires et principales, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell et Énergir) dans la rue Saint-Jacques, de la rue Lucien-L'Allier au boulevard Robert-Bourrassa, dans l'arrondissement Ville-Marie.*	62 512 626,39 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
29	Service de l'environnement	*Accorder un contrat à **GFL Environmental inc.** pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour l'écocentre LaSalle pour une période de 53 mois avec 2 options de prolongation d'une durée de 21 mois.*	16 147 221,95 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation; - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire.
30	Service de l'environnement	*Accorder trois contrats à **Les Entreprises Raylobec** pour des services d'élimination des ordures ménagères visant deux arrondissements et huit villes liées, pour une période de cinq ans, à laquelle s'ajoutent deux options de renouvellement de douze mois chacune.*	23 713 738,15 $, taxes incluses	Lots 1 et 3 Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
31	Service de l'environnement	*Accorder quatre contrats aux firmes **Derichebourg Canada Environnement inc.** et **GFL Environmental Inc.** pour des services de collecte et de transport de matières résiduelles pour trois arrondissements, pour une période de cinq ans (deux options de prolongation de douze mois).*	38 627 943,62 $, taxes incluses	Lots 4,5 et 8 : Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation; - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire. Lot 6 : Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
Juin				
32	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **Coffrage Alliance ltée** pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish (lot 1).*	25 472 435,31 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$; Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
33	Service de l'urbanisme et de la mobilité	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes **Ethnoscop inc.**, **Arkéos inc.** et **Archéoconsultant inc.** pour les services professionnels en archéologie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois.*	6 936 300,60 $, taxes incluses	Lots 1 et 2 Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
34	Service de l'environnement	*Accorder 5 contrats à **GFL Environmental inc.** pour les services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation de résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables pour l'agglomération de Montréal pour une période de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois.*	28 883 516,20 $, taxes incluses	Lots 1, 3, 4 et 5 : Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - seul soumissionnaire conforme; - 3e octroi de contrat consécutif.

35	Service de la stratégie immobilière	*Approuver le projet de promesse tripartite, incluant ses annexes, par laquelle la Ville vend à **9536-1135 Québec inc.** et **Utile Développement**, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 062 m² avec un bâtiment dessus érigé, sis au 505, boulevard de Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.*	20 M$, avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant	Contrat de plus de 20 M$: Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
36	Service de l'urbanisme et de la mobilité	*Accorder un contrat à **Laurin, Laurin (1991) inc.** pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (10 projets en divers endroits, civils et électriques) de la Ville de Montréal.*	7 985 554,54 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire.
37	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Eurovia Québec Construction inc.** pour les travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hickson, de la rue de Verdun à la rue Éthel dans l'arrondissement de Verdun.*	5 122 934,13 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
38	Service de la gestion et planification des immeubles	*Accorder un contrat à **Pomerleau inc.** pour les travaux de conception et de construction de la nouvelle cour de services Plateau-Mont-Royal, coin Saint-Grégoire et Mentana.*	42 752 148,22 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
39	Service des ressources humaines et des communications	*Accorder un contrat à **Veille sur toi inc.** pour l'acquisition de 12 objets pour le projet Bienvenue bébé, pour une période de 3 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune.*	7 476 249,38 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
Août				
40	Service des technologies de l'information	*Conclure une entente-cadre avec **Cofomo inc.** pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, d'une durée de 36 mois.*	2 985 118,92 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
41	Service des technologies de l'information	*Conclure une entente-cadre avec la firme **Levio conseils inc.** pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois.*	2 527 150,50 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
42	Service des infrastructures du réseau routier	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes **Artelia Canada inc.**, **Groupe ABS inc.**, **GHD Consultants ltée**, **Englobe Corp.**, **Les Services EXP inc.**, **AtkinsRéalis Canada inc.** et **Solmatech inc.**, pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, d'une durée de 36 mois.*	30 371 623,54 $, taxes incluses	Contrats 1 à 7 : - Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
43	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder, conjointement avec la Société de transport de Montréal, un contrat à **Pomerleau inc.** pour la reconstruction des infrastructures et du réaménagement des rues Berri et de Maisonneuve et d'une partie du parc Émilie-Gamelin dans le cadre de la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture de la station Berri-UQAM.*	79 343 379,24 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.

44	Service des infrastructures du réseau routier	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes **AtkinsRéalis Canada inc.**, **Groupe ABS inc.**, **Les Services EXP inc.**, **Terrapex Environnement ltée**, **Artelia Canada inc.** et **GHD Consultants ltée**, pour les services professionnels de caractérisation environnementale et d'études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois.*	16 450 053,42 $, taxes incluses	Lots 2 et 4 : Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation. Lot 5 : Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire.
45	Service des technologies de l'information	*Accorder un contrat à **Sogica inc.** pour les services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, avec 3 options de prolongation de 12 mois chacune.*	2 551 295,25 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - seul soumissionnaire conforme.
46	Service des technologies de l'information	*Accorder un contrat à **Decimal Technologies inc.** pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire, pour une période de 96 mois, incluant 2 options de prolongation de 60 mois chacune.*	16 914 757,31 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - seul soumissionnaire conforme; - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
47	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	*Accorder 8 contrats aux firmes **9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement)**, **Déneigement Moderne inc.**, **Les Excavations Payette ltée, 9033-4020 Québec inc.** et **Déneigement Fontaine Gadbois inc.**, pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de 4 saisons hivernales.*	86 140 238,78 $, taxes incluses	Lots 1, 2 et 5 : Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation. Lots 2, 7 et 8 : Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire. Lots 10 et 11 : Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - seul soumissionnaire conforme.
48	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	*Accorder 4 contrats aux firmes **Béluga services municipaux inc.** et **Contant inc.**, pour les services d'exploitation de lieux d'élimination de la neige, pour une période de 5 ans, pour les lots 1 et 3, et de 4 ans, pour les lots 2 et 4, incluant 2 options de prolongation d'une année.*	20 297 194,40 $, taxes incluses	Lots 1 et 3 : Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation. Lot 1 : Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - seul soumissionnaire conforme.
Septembre				
49	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **Pomerleau inc.** pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish.*	38 310 349,65 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
50	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **Insituform Technologies limited** pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial Smith (Brunet) entre l'avenue Carson et place Sims.*	6 103 227,09 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - seul soumissionnaire conforme; - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.

51	Service de l'eau	*Accorder un contrat à **Construction Deric inc.** pour les travaux de construction du système de relève du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte (lot 8a).*	5 604 220,01 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire; - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
52	Service de la stratégie immobilière	*Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la **Société d'habitation et de développement de Montréal**, pour une période de 23 ans, à compter du 1er janvier 2026, l'immeuble, d'une superficie de 224 021 pieds carrés, situés au 303 rue Notre-Dame Est, à des fins administratives.*	208 661 228,45 $, non taxable	Contrat de plus de 20 M$.
53	Service de la stratégie immobilière	*Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à la **Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain**, un terrain correspondant au lot 6 592 719 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 681 m², situé à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord de la rue Louvain Est, à des fins de construction de logements sociaux et abordables.*	La valeur marchande de l'Immeuble en septembre 2024 a été estimée à 18 M$	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
54	Service de la stratégie immobilière	*Approuver un projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et l'**Université de Montréal**, par lequel la Ville cède trois terrains connus et désignés comme étant les lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec à l'Université de Montréal et par lequel l'Université cède le terrain connu et désigné comme le lot 5 273 850 du cadastre du Québec à la Ville, dans l'arrondissement d'Outremont.*	434 420,78 $ pour assumer les coûts des taxes provenant du règlement d'emprunt	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
55	Service de la stratégie immobilière	*Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la **Société d'habitation et de développement de Montréal** (SHDM), à des fins de logements sociaux, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 222 957, situé sur la 2e avenue à l'est de la place Chassé et au sud du boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 m².*	564 000 $, plus les taxes applicables	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
56	Service de la stratégie immobilière	*Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à céder à l'organisme **Espace La Traversée**, à des fins d'un projet résidentiel locatif à vocation sociale et abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 m², connu et désigné comme étant une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec (lot projeté 6 696 295), situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, sans contrepartie financière.*	Dépense de 877 488 $	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
57	Service des infrastructures du réseau routier	*Accorder un contrat à **Environnement Routier NRJ inc.** pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques (CSEM), dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.*	30 904 998,90 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.

58	Service des technologies de l'information	*Conclure une entente-cadre avec **Cofomo inc.** pour les services de techniciens informatiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois.*	4 929 495,64 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - seul soumissionnaire conforme; - 3e octroi de contrat consécutif.
59	Service de la gestion et planification des immeubles	*Conclure 2 ententes-cadres avec **GLT+ inc.** (Lot 1) et **Cima+ S.E.N.C.** (Lot 2) pour les services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers pour divers projets du Service de la gestion et planification des immeubles, pour une période de 60 mois.*	4 753 756,36 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.
60	Service de l'approvisionnement	*Conclure une entente-cadre avec la firme **Logistique Unicorp inc.** pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée pour la Ville de Montréal, pour une durée de 63 mois, incluant 2 options de renouvellement de 24 mois chacune.*	62 165 233,88 $, taxes incluses	Contrat de plus de 20 M$.
61	Service de l'approvisionnement	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes **Compass Minerals Canada Corp.**, **Sel Windsor ltée** et **Selto Distribution inc.**, pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées, pour une durée de 7 mois.*	23 882 177,92 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
62	Service des infrastructures du réseau routier	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes **Artelia Canada inc.** et **CIMA+ S.E.N.C.**, pour les services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 6 mois.*	19 935 607,23 $, taxes incluses	Contrat de services professionnels de plus de 2 M$: - 3e octroi de contrat consécutif.
63	Service du matériel roulant et des ateliers	*Conclure une entente-cadre avec **Accessoires Outillage Limitée**, pour la fourniture par location de balais de rue compacts de type aspirateur sans opérateur et avec entretien, pour une période de 5 ans.*	7 077 375,53 $, taxes incluses	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire.
64	Service de la stratégie immobilière	*Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à la société paramunicipale à but non lucratif et financièrement autonome la **Société d'habitation et de développement de Montréal** ses droits dans les propriétés sises à vingt emplacements.*	454 912,57 $, plus les taxes applicables	Contrat de biens et services de plus de 4 M$: - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
65	Service de la gestion et planification des immeubles	*Accorder un contrat à Excavation **E.S.M. inc.** pour les travaux de conception et de construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal.*	9 789 267,85 $, taxes incluses	Contrat d'exécution de travaux de plus de 4 M$: - écart de prix de plus de 20 % avec le 2e plus bas soumissionnaire. - écart de prix de plus de 20 % avec l'estimation.

Annexe III — Recommandations 2021-2025

Quatorzième année d'activité — 2024	
Recommandations	**Réponses du comité exécutif**
Préparation des appels d'offres	
R.1 — Que l'opinion juridique sur l'interprétation de la notion d'« écart important », produite par le Service des affaires juridiques, soit partagée aux unités administratives et à la Commission.	
R.2 — Que les unités administratives ajoutent, lorsque cela est approprié, des catégories de ressource au bordereau de prix dans ses appels d'offres.	
R.3 — De mettre en place une liste des contrats arrivant à échéance, accompagnée d'une note du Service de l'approvisionnement, qui inclurait le nom de l'adjudicataire, l'unité administrative responsable, le statut des évaluations à venir, le déroulement des contrats en cours et des contrats similaires.	
R.4 — Que les unités administratives prennent le temps d'évaluer correctement leur stratégie d'approvisionnement avant d'inclure des travaux urgents à un appel d'offres à paraître, afin de fournir les conditions adéquates pour une prise de décision éclairée lors de l'octroi du contrat.	
Sommaires décisionnels et présentation devant la Commission	
R.5 — Que les unités administratives, qui font face à une situation irrégulière lors de l'adjudication d'un contrat : a) Mettent à la disposition de la Commission les informations nécessaires pour éclairer sa décision; b) Demandent l'appui du Contrôleur général, qui peut les accompagner dans la recherche de solution.	
R.6 — Que les services responsables de grands projets ajoutent aux sommaires décisionnels un tableau synthèse dans lequel est notamment inscrit, pour chacun des contrats octroyés, le nom de l'adjudicataire, le prix soumis et les écarts, les étapes à venir ainsi que l'écart pour l'ensemble du projet.	
R.7 — Que les unités administratives documentent, dans le sommaire décisionnel, la nature des addendas et inscrivent systématiquement leur impact sur le prix de l'estimation.	
R.8 — Que le service porteur s'assure d'inscrire, dans le sommaire décisionnel et la présentation à la Commission, la ventilation des dépenses et la répartition au programme décennal d'immobilisations (PDI).	
R.9 — Que le Service de l'approvisionnement émette une orientation afin que les unités administratives intègrent dans leurs présentations à la Commission les critères utilisés dans la grille de pondération pour le volet expérience.	
Comité de sélection	
R.10 — De mettre en place des mesures additionnelles pour limiter davantage les biais lors de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, comme de rendre anonyme le nom des entreprises et des membres affectés au mandat dans les documents étudiés par le comité.	
Treizième année d'activité — 2023	
Recommandations	**Réponse du comité exécutif**
Concurrence et intérêt pour les appels d'offres de la Ville	

R1— Que les unités d'affaires, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, revoient périodiquement leurs stratégies d'appel d'offres pour : a. Prendre en compte les raisons de désistement afin de réduire les obstacles et d'améliorer l'accès aux appels d'offres de la Ville; b. S'adapter aux transformations du marché afin que les appels d'offres de la Ville soient attrayants dans un contexte où il y a une diminution du nombre de soumissionnaires.	Le comité exécutif appuie cette recommandation et informe les membres de la commission que les unités d'affaires, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, révisent continuellement leurs stratégies d'appel d'offres afin de lever les obstacles contractuels et de faciliter l'accès aux projets. […]
R2— Que le délai entre la date de publication de l'appel d'offres et la date limite de dépôt des soumissions : a. Soit adapté au type et à la complexité de l'appel d'offres; b. Tienne compte de la période de publication de l'appel d'offres (ex. La période des fêtes et la période estivale); Et ce, même si cela va au-delà du délai minimum prescrit par la loi.	La durée des appels d'offres est déterminée principalement en fonction de la complexité du marché, des périodes de vacances, du nombre de fournisseurs potentiels et de la nature des contrats, et non selon le délai minimal prescrit par la loi. Ces éléments visent à favoriser l'ouverture du marché. Toutefois, certains cas justifient une publication limitée au délai légal minimal.
R3— Que la Ville de Montréal mette en place des mesures pour favoriser la participation des plus petits candidats à ses appels d'offres, comme de l'accompagnement aux nouveaux fournisseurs afin qu'ils répondent à ses exigences.	Le comité exécutif est favorable à ce que des stratégies d'approvisionnement innovantes soient explorées pour stimuler la concurrence […]. Lors de l'élaboration des stratégies, le Service de l'approvisionnement tient compte, lorsque le contexte le permet, de la capacité des fournisseurs à exécuter les contrats. L'envergure des lots est ainsi ajustée pour favoriser une participation plus large […]. À la suite de l'adoption du projet de loi 57, le *Règlement sur la gestion contractuelle* a été modifié afin de rendre permanentes les mesures facilitant l'accès au marché pour les fournisseurs locaux (Québec et Canada).
R4— Que la Ville évalue la possibilité de mettre en place des mécanismes de partage des risques, qui tiendraient compte de l'inflation et de l'indice des prix à la consommation, ou qu'elle étende ceux existants, lorsqu'approprié.	La Ville inclut déjà, lorsque le contexte le permet, des clauses d'indexation des prix dans les gabarits d'appel d'offres EDILEX pour les biens, les services techniques et professionnels, afin de partager le risque avec le marché. […]
Planification des travaux	
R5— Que la Ville : a. Mette en place des moyens pour mieux étaler la saison des appels d'offres afin d'obtenir des prix concurrentiels; b. Poursuive ses efforts pour améliorer la planification de ses chantiers majeurs et l'arrimage de ses travaux afin d'obtenir de meilleurs prix.	Le Service de l'approvisionnement collabore avec les services pour améliorer la planification des appels d'offres, notamment pour les dossiers stratégiques. Cette planification tient compte des périodes sensibles […] Un calendrier prévisionnel est également en cours d'élaboration avec les unités d'affaires afin d'optimiser la planification. Le comité exécutif invite les services à poursuivre dans cette voie.
R6— Que la Ville mette en place des mesures qui tiennent compte de la complexité des travaux au centre-ville afin de faciliter la gestion des chantiers dans le secteur, de s'attaquer aux problèmes de surcoût et de susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de joueurs.	[…] Deux mesures ont notamment été intégrées aux récents contrats : - Indexation du coût des matériaux : permet de répartir les risques liés à l'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre sur les contrats de longue durée. - Réduction des retenues contractuelles : les retenues à chaque décompte progressif sont réduites à 4 % (au lieu de 10 %), une mesure adaptée aux projets de longue durée. Par ailleurs, le groupe de travail sur la réduction des impacts des chantiers poursuit ses efforts sur ces enjeux.
Préparation des appels d'offres et des estimations de contrôle	

R7— Que le Service de l'approvisionnement : a. Documente les cas où une soumission est rejetée pour non-conformité majeure afin de mesurer l'ampleur de la situation; b. Mette en place, pour tous les appels d'offres, un aide-mémoire pour aider les soumissionnaires à se conformer et prévenir les cas de rejet de soumission pour non-conformité majeure.	En cas de non-conformité majeure lors de l'évaluation de la conformité administrative et/ou technique, le Service de l'approvisionnement documente les éléments ayant mené à cette décision. Les conditions d'admissibilité et de conformité propres à chaque appel d'offres sont clairement énoncées dans les documents administratifs et techniques transmis aux soumissionnaires. Pour les appels d'offres de travaux, un rappel des exigences générales est également joint afin de les guider. Par ailleurs, le Service de l'approvisionnement travaille à la mise en place d'un mécanisme pour aider les soumissionnaires à se conformer et à prévenir les cas de rejet pour non-conformité majeure.
R8— Que les unités d'affaires s'assurent que les estimations de contrôle, produites à l'interne et à l'externe, soient élaborées à partir de données récentes, qu'elles soient représentatives du marché et qu'elles prennent en compte le contexte d'exécution du contrat.	Les données antérieures (appels d'offres, bons de commande, engagements, factures) sont disponibles dans le système SIMON et via la plate-forme Qlik Sens. Ces données peuvent être extraites et manipulées par toutes les unités d'affaires. À cela s'ajoutent les données externes disponibles (SEAO, Statistique Canada, CRIQ, etc.) qui permettent de réaliser des analyses de coûts représentatives du marché et d'établir des estimations plus justes. Le Service de l'approvisionnement recommande et applique un processus de comparaison entre les données internes et les données externes. […]
Sommaires décisionnels et présentation devant la Commission	
R9. Que les unités d'affaires : a. Documentent, dans le sommaire décisionnel, la nature des addendas et inscrivent systématiquement leur impact sur le prix de l'estimation; b. Énoncent, dans le document de présentation à la Commission, la stratégie employée pour solliciter le marché, notamment lorsque celle-ci a été revue.	Le comité exécutif rappelle que les guides de rédaction des sommaires décisionnels exigent certaines informations. En leur absence, les sommaires sont retournés aux unités d'affaires pour être complétés. Pour répondre à la recommandation 9.b, le comité exécutif mandate le Service de l'approvisionnement afin de concevoir et de diffuser un gabarit de présentation à la Commission sur l'examen des contrats.
R10— Que les services responsables de grands projets ajoutent aux sommaires décisionnels un tableau synthèse dans lequel est notamment inscrit, pour chacun des contrats octroyés, le nom de l'adjudicataire, le prix soumis et les écarts, les étapes à venir ainsi que l'écart pour l'ensemble du projet.	[…] les guides de rédaction des sommaires décisionnels exigent certaines informations. En leur absence, les sommaires sont retournés aux unités d'affaires pour être complétés. Dans le cadre d'un appel d'offres comprenant plusieurs lots, un tableau synthèse, doit être intégré pour chaque contrat octroyé, précisant le nom de l'adjudicataire, le prix soumis et l'écart avec l'estimé budgétaire. L'écart global entre l'estimation du coût du projet et le total des contrats octroyés doit également être indiqué. […]
R11— Que l'ensemble des unités d'affaires concernées par le dossier d'octroi soient présentes lors de la présentation auprès de la Commission.	Le comité exécutif est favorable à ce que les unités d'affaires concernées par le dossier d'octroi soient présentes aux séances de la Commission. Le « Guide d'information à l'intention des unités administratives » sera modifié en conséquence.
R12— Que les unités d'affaires tiennent compte des étapes d'approbation des contrats auprès des instances décisionnelles, incluant un passage possible devant la Commission sur l'examen des contrats.	Un calendrier détaillé des passages au comité exécutif et à la Commission sur l'examen des contrats (CEC) est publié chaque année. Les dates de présentation devant la CEC figurent dans la rubrique « calendrier et étapes subséquentes » des sommaires décisionnels. De plus, le Service de l'approvisionnement collabore avec les requérants pour mettre en œuvre des initiatives de planification pour les dossiers stratégiques. L'outil de planification en cours de développement permettra par ailleurs d'optimiser les passages aux instances et à la CEC.

R13— Que les unités d'affaires se prévalent, lorsqu'approprié, de leur droit de négociation en vertu de la Loi sur les cités et qu'elles documentent, dans le sommaire décisionnel, les raisons sur lesquelles s'appuie une absence de négociation.	[…] les guides de rédaction des sommaires décisionnels exigent certaines informations. En leur absence, les sommaires sont retournés aux unités d'affaires pour être complétés. […] le processus de négociation est allégé à la suite de l'adoption de la Loi 79 *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*.
Projet de restauration de l'hôtel de ville	
R14— Que le Service de la gestion et planification des immeubles procède à un bilan du projet, notamment en ce qui a trait au modèle employé de gérance de construction, et que les conclusions soient rendues disponibles.	Un bilan du projet est en cours de préparation par le Service de la gestion et planification des immeubles.
Gestion des matières résiduelles	
R15— Que le Service de l'environnement revoit rapidement sa stratégie en matière de gestion des matières résiduelles, et ce, avant le renouvellement des prochains contrats.	[…] une Stratégie 20242030 a été élaborée en début d'année pour le renouvellement des contrats de collecte des matières résiduelles et d'élimination, en prévision de l'échéance des contrats actuels. Cette Stratégie intègre les recommandations issues de la revue des activités, visant à optimiser les services et à maîtriser les coûts, ainsi que les exigences du nouveau régime de modernisation de la collecte sélective. Elle demeure suffisamment flexible pour s'adapter aux fluctuations du marché et aux initiatives de consultation.
R16— Que la Ville : a. Entreprenne les actions nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour se doter rapidement d'une nouvelle stratégie; b. Poursuive la conversation avec ses partenaires, dont la CMM, afin de trouver des solutions communes et des actions cohérentes; c. Amorce les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin d'éviter de subir les effets notamment liés aux lieux de destination des matières résiduelles éliminées.	Le comité exécutif appuie cette recommandation. Le Service de l'environnement travaille en collaboration avec le comité technique GMR de la CMM afin d'améliorer la diffusion des connaissances et harmoniser les mesures réglementaires applicables sur le territoire métropolitain. […] La Ville joue un rôle actif au sein du Bureau de projet chargé d'identifier une solution commune pour le traitement des résidus ultimes générés sur le territoire de la CMM. […] Le Bureau de projet mène actuellement des études de faisabilité, des analyses de coûts et des évaluations environnementales afin de proposer des options viables répondant aux besoins de toutes les municipalités concernées.
Contrats de déneigement	
R17— Que le Service évalue toutes les options, notamment, de réduire la taille des territoires pour stimuler la concurrence dans l'industrie du déneigement et réduire les coûts.	[…] à la suite de la revue des activités — *Déneigement*, le comité directeur a entériné la recommandation d'agrandir les secteurs afin de réduire leur nombre à contrat. La mise en œuvre de cette stratégie est en cours depuis 2024.
Fourniture de sel de déglaçage	

R18— Que le Service de l'approvisionnement multiplie les efforts pour expliquer et faire connaître le processus d'octroi de nos ententes-cadres aux plus petits fournisseurs.	En 2025, le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, a amorcé le déploiement d'une stratégie d'arrimage avec les acteurs du déneigement. Cette démarche prend la forme de forums de rencontres fournisseurs, visant à établir un canal de communication sur les enjeux actuels et anticipés des contrats […]. le Service de l'approvisionnement tient compte, lorsque le contexte le permet, de la capacité d'exécution des fournisseurs. L'objectif est de favoriser la concurrence en ajustant l'envergure des lots à la capacité du marché. Cependant, le marché du sel de déglaçage demeure restreint, dominé par trois producteurs principaux. Malgré les efforts continus du Service de l'approvisionnement pour informer le marché, le volume requis constitue un obstacle pour les plus petits fournisseurs.
R19— Que la Ville étudie la possibilité d'entreposer une certaine quantité de sel afin d'aplanir les variations annuelles de prix.	Le comité exécutif ne retient pas cette recommandation. Cette option a été évaluée dans le passé et les coûts de stockage sont très élevés puisque celui-ci est saisonnier.
Entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature	
R20— Que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, accompagné par le Service de l'approvisionnement, revoit en profondeur la stratégie d'approvisionnement pour la fourniture de services du réseau parcs-nature et mette en place les moyens nécessaires pour encourager la concurrence.	[…] le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement a revu les devis en fonction des domaines d'activités et des lieux d'approvisionnement afin d'élargir la participation des fournisseurs.
Travaux de voirie	
R21— Que la Ville, dans le cadre de l'élaboration prévisionnelle de ses travaux de planage et de revêtement : a. Évite, autant que possible, d'inclure de petits tronçons lors du découpage des secteurs; b. Étudie la possibilité d'inclure la longueur des tronçons dans les variables du logiciel.	Dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs, le SIRR a mis en œuvre les mesures suivantes : • Augmentation des longueurs de tronçons pour accroître l'efficacité, réduire les coûts de mobilisation et minimiser les conflits de mobilité; • Regroupement de segments de rues afin de programmer des axes plus longs; • Intégration de tronçons transversaux du réseau local aux projets de maintien du réseau artériel; • Possibilité, pour les arrondissements, d'intégrer des tronçons du réseau artériel à leur programme de maintien du réseau local (article 85). […] Par conséquent, le comité exécutif ne retient pas la recommandation 21-b de la Commission.
Douzième année d'activité — 2022	
Recommandations	**Réponses du comité exécutif**
Révision des critères d'examen des contrats	
R-1 : Que les seuils des critères d'examen soient revus à la hausse afin qu'ils reflètent mieux la réalité du marché d'aujourd'hui et que le nombre de mandats soumis à la Commission lui permette de centrer ses activités sur les contrats d'envergure.	*Note : les seuils des critères d'examen ont été revus à la hausse en avril 2023*
Stimuler la concurrence et favoriser la participation des plus petits entrepreneurs aux appels d'offres de la Ville	
R-2 : Que la Ville et ses unités d'affaires explorent de nouvelles approches pour ouvrir le marché à de nouveaux joueurs afin de stimuler la concurrence.	Voir la réponse du comité exécutif à la R-3 du rapport 2023
Documenter la performance des professionnels externes	
R-3 : Que le niveau de satisfaction générale de la Ville face à un adjudicataire lors de l'exécution d'un contrat soit pris en compte dans la grille d'évaluation des appels d'offres.	
Production des estimations de contrôle	

R-4 : Que les unités d'affaires s'assurent que les estimations de contrôle, produites à l'interne et à l'externe, soient élaborées à partir de données récentes, qu'elles soient représentatives du marché et qu'elles prennent en compte le contexte d'exécution du contrat;	Voir la réponse du comité exécutif à la R-8 du rapport 2023
R-5 : Que l'administration examine la pertinence de mettre en place des processus pour évaluer et améliorer le rendement ainsi que la performance des ressources internes et externes qui produisent les estimations de contrôle;	
R-6 : Que les services rencontrent systématiquement les firmes lorsqu'ils constatent un écart important afin de mieux en comprendre la nature et que les apprentissages soient mis en application lors de la préparation de futurs appels d'offres.	
R-7 : Que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser un plus grand partage des connaissances entre les services, notamment pour les projets dont la Ville sollicite régulièrement les marchés;	
R-8 : Qu'un soutien soit offert aux unités d'affaires qui souhaitent développer leur expertise afin de permettre la production à l'interne d'un plus grand nombre d'estimations de contrôle.	
Publication des appels d'offres	
R-9 : Que la Ville mette en place des moyens pour mieux étaler la saison des appels d'offres afin d'obtenir des prix compétitifs.	Voir la réponse du comité exécutif à la R-5 du rapport 2023
Préparation des sommaires décisionnels et présentation devant la Commission	
R-10 : Que les services fournissent systématiquement des explications sur l'impact de chacun des addendas, particulièrement sur le prix;	Voir la réponse du comité exécutif à la R-9 du rapport 2023
R-11 : Que l'ensemble des unités d'affaires concernées par le dossier d'octroi soient présentes lors de la présentation auprès de la Commission.	Voir la réponse du comité exécutif à la R-11 du rapport 2023
R-12 : Que les services responsables de dossiers inscrits sur la liste des projets et programmes d'envergure (PPE) et d'envergure majeure (PPEM) ajoutent aux sommaires décisionnels un tableau synthèse dans lequel est notamment inscrit, pour chacun des contrats octroyés, le nom de l'adjudicataire, le prix soumis et les écarts, les étapes à venir ainsi que l'écart pour l'ensemble du projet.	Voir la réponse du comité exécutif à la R-10 du rapport 2023
R-13 : Que les Services documentent, dans le sommaire décisionnel, l'absence de négociation.	Voir la réponse du comité exécutif à la R-13 du rapport 2023
R-14 : Que les services soient tenus de présenter à la Commission, lors des séances à huis clos, des données comparables, comme des exemples de transactions récentes, qui ont servi à établir le prix, afin de lui permettre de mieux évaluer le juste prix de la transaction étudiée.	
Programme et normes de plantation d'arbres	
R-15 : Que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports réfléchisse à intégrer les récentes normes aux fosses existantes et à soutenir la création de nouvelles fosses.	
Pénurie de main d'œuvre dans le domaine des technologies de l'information	
R-16 : Que la Ville adresse la situation au gouvernement du Québec et qu'elle demande son appui afin d'aider les municipalités à être compétitives quand vient le temps d'attirer des spécialistes en technologie de l'information.	
Dépôt de la lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire	
R-17 : Que la Ville n'exige pas la lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire au moment du dépôt des soumissions, mais que la preuve d'assurance soit plutôt demandée au plus bas soumissionnaire conforme recommandé ou à celui ayant le meilleur pointage avant le ficelage du dossier décisionnel (10 jours).	
Onzième année d'activité — 2021 *** reprend les recommandations du bilan 2020*	
Documenter la performance des professionnels externes et les coûts	

R-1 : Qu'une notion relative à la satisfaction du rendement général des adjudicataires dans le cadre de contrats passés, le cas échéant, soit ajoutée à la grille d'évaluation;	
R-2 : Que l'Administration voit à ce que les responsables des estimés documentent les prix moyens des matériaux et services exigés dans les appels d'offres.	
Production des estimations de contrôle par les firmes professionnelles	
R-3 : Que les services rencontrent les firmes lorsqu'ils constatent un écart important afin de mieux en comprendre la nature;	
R-4 : Que les unités d'affaires tiennent compte des enjeux actuels, dont la pénurie de main-d'œuvre, dans la planification et l'échéancier des travaux lors de la préparation des cahiers de charges et que les unités d'affaires s'assurent que les firmes travaillent avec des données récentes et tiennent compte du contexte actuel dans la production des estimations de contrôle.	
R-5 : Que l'administration examine la pertinence de mettre en place des processus pour évaluer et améliorer le rendement ainsi que la performance des firmes externes, qui produisent les estimés de contrôle.	
R-6 : Que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser un plus grand partage des connaissances entre les services, notamment pour les projets dont la Ville sollicite régulièrement les marchés;	
R-7 : Qu'un soutien soit offert aux unités d'affaires qui souhaitent développer leur expertise afin de permettre la production à l'interne d'un plus grand nombre d'estimations de contrôle.	
Désistement des preneurs du cahier de charges	
R-8 : Qu'un tableau, associant le nom du preneur de cahier des charges et les raisons de son désistement, soit ajouté dans la section Contexte du sommaire décisionnel;	
R-9 : Que des vérifications systématiques soient faites auprès des preneurs de cahier des charges qui ne soumissionnent pas afin de connaître les raisons de leur désistement, et ce, pour les contrats répondant aux critères suivants : marché fermé, marché en monopole, marché de substitution peu connu.	
Processus d'appels d'offres, sommaires décisionnels et informations soumises à la Commission	
R-10 : Que les responsables de la préparation des sommaires décisionnels présentent visuellement les données en ajoutant notamment des tableaux, des graphiques, des diagrammes, etc.;	
R-11 : Que les services responsables de grands projets ajoutent un tableau de bord dans les GDD, qui inclurait chacune des étapes du projet, dont celles franchies et à venir, afin de mieux évaluer le contexte dans lequel s'inscrivent les contrats.	
R-12 : De rappeler aux services l'importance de fournir systématiquement des explications concernant l'impact de chacun des addenda émis pendant le processus d'appel d'offres, incluant leurs impacts sur les coûts;	Voir la réponse du comité exécutif à la R-9 du rapport 2023
R-13 : Que l'Administration étudie la possibilité d'ajouter des critères qualitatifs à la grille de pondération et d'évaluation des appels d'offres ou d'octroi de contrats.	
R-14 : Que les services présentent, lors des séances à huis clos, des exemples de transactions comparables afin de mieux évaluer le juste prix de la transaction examinée.	
R-15 : Que le Service de l'approvisionnement collabore davantage avec les autres unités d'affaires pour obtenir les données nécessaires aux analyses prévisionnelles des tendances de consommation en carburant.	
R-16 : Que les sommaires décisionnels offrent le détail des diverses phases pour un même projet de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb, incluant les prévisions budgétaires et les échéanciers de réalisation, afin de fournir une vue d'ensemble du projet;	

R-17 : Qu'une seule unité d'affaires soit porteuse du dossier dans le cas où plusieurs contrats s'inscrivent dans un même projet.	
Formation des personnes élues	
R-18 : Qu'une présentation du Service de l'approvisionnement soit offerte aux commissaires sur le processus de préparation des estimations de contrôle, sur les implications qui en découlent, selon qu'elles sont réalisées à l'interne ou par une firme externe, et sur les mesures de vérification à l'égard des firmes externes.	
R-19 : Qu'une formation virtuelle sur le processus d'appel d'offres et de contrats de déneigement soit offerte à l'ensemble des personnes élues afin de les éclairer sur les différentes considérations importantes.	
Révision des critères d'examen des contrats	
R-20 : Que les seuils des critères d'examen soient revus à la hausse afin qu'ils reflètent mieux la réalité du marché d'aujourd'hui.	*Note : les seuils des critères ont été revus à la hausse en avril 2023*

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Avril 2026

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'infolettre des commissions
Visitez la page des commissions permanentes : montreal.ca/sujets/commissions-permanentes
Suivez-nous sur les réseaux sociaux
@commissions.mtl
@Comm_MTL

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 avril 2026

Déclaration pour commémorer le génocide arménien et souligner la journée qui lui est consacrée

Attendu que la Journée commémorative du génocide arménien, soulignée chaque 24 avril, marquera cette année le 111e anniversaire de ce premier génocide du XX^{e} siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que près de 600 personnes, majoritairement issues des milieux intellectuels arméniens, ont été arrêtées le 24 avril 1915 par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportées ou assassinées;

Attendu qu'une Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU a d'abord reconnu le génocide arménien dans le cadre d'une résolution en août 1985;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Montréal reconnaît le 24 avril comme étant la Journée commémorative du génocide arménien depuis 1997, condamnant le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et des survivants de leur territoire;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi proclamant le 24 avril de chaque année comme étant le Jour commémoratif du génocide arménien le 28 novembre 2003;

Attendu que le 21 avril 2004, le Parlement canadien a adopté une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination ainsi qu'à favoriser des relations interculturelles harmonieuses en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les personnes réfugiées arméniennes, et que la communauté arménienne y rassemble aujourd'hui plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais;

Attendu que le monument commémoratif *La réparation*, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, a été érigé en mémoire des génocides du XX^{e} siècle et de leurs victimes;

Attendu que les membres de la communauté arménienne de Montréal, descendants des survivantes et survivants du génocide, participent activement à la construction de la métropole grâce à leur engagement politique, économique, culturel et social.

Il est proposé par Vana Nazarian, responsable par intérim du rayonnement international et de l'attractivité, et appuyé par Effie Giannou, conseillère de Ville du district Bordeaux-Cartierville,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal commémore le génocide arménien et la journée commémorative qui lui est dédiée le 24 avril 2026;

Que la Ville souligne l'engagement des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance et de commémoration du génocide sur la scène internationale;

Que la Ville de Montréal rappelle l'importance de la préservation de la mémoire historique et invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se montrer solidaires avec le peuple arménien;

Que la Ville de Montréal reconnaisse les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 avril 2026

Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est célébré au Canada depuis les années 1990 et que le gouvernement fédéral a signé, en mai 2002, une déclaration officielle pour faire du mois de mai, le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu qu'en avril 2004, la Ville de Montréal a proclamé, à son tour, le mois de mai comme étant le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est l'occasion de reconnaître et de célébrer les contributions inestimables que les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité, à l'histoire, à l'économie et à la culture de la métropole;

Attendu que les communautés montréalaises d'origine asiatique contribuent de façon significative à des secteurs clés, tels que l'entrepreneuriat, le commerce international et l'innovation scientifique, et qu'elles sont très présentes dans les sphères académique et culturelle;

Attendu que les communautés asiatiques, encore à ce jour, font face à des enjeux de sous-représentation dans les postes de direction, à des barrières à l'avancement professionnel, à du racisme et des discriminations persistantes;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes originaires de l'Asie;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique permet de rectifier le manque de visibilité des personnes asiatiques dans l'histoire montréalaise et de créer des espaces de dialogues et de représentation;

Attendu que l'arrivée à Montréal des personnes réfugiées d'Asie du Sud-Est, à partir de 1975, a mené à l'adoption au Canada de la *Loi sur l'immigration* de 1976, qui, jumelée au parrainage privé et au programme de parrainage québécois, a ensuite inspiré la Ville de Montréal à se doter d'une stratégie d'accueil;

Attendu qu'à partir des années 1980, l'arrivée à Montréal de personnes réfugiées venant de l'Inde, notamment du Pendjab, du Pakistan, du Bangladesh et du Sri Lanka s'est intensifiée en raison des instabilités politiques et religieuses dans leur pays d'origine;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservé au Québec et dans l'est du Canada, et le seul quartier chinois francophone en Amérique;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont uni leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois de Montréal en adoptant des mesures visant à conserver son caractère historique et unique;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est devenu, en 2024, le tout premier secteur désigné lieu historique par la Ville de Montréal, et ce, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Il est proposé par Milany Thiagarajah, conseillère du district de Darlington, et appuyé par Claude Pinard, président du comité exécutif et responsable de l'itinérance, et Cathy Wong, mairesse du Plateau-Mont-Royal,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal célèbre, en mai 2026, le Mois du patrimoine asiatique;

Que la Ville de Montréal souligne l'apport inestimable des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;

Que la Ville de Montréal continue de soutenir la préservation et la vitalité du Quartier chinois, un lieu emblématique pour la population montréalaise et québécoise en raison de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son histoire unique au cœur du centre-ville;

Que la Ville de Montréal continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui font rayonner la métropole.

Montréal

Déclaration

Séance du conseil municipal du 20 avril 2026

Déclaration pour souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Attendu que la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, célébrée chaque 23 avril, est une initiative de l'UNESCO qui vise à promouvoir la lecture et l'édition, à défendre le droit d'auteur et à rendre hommage aux écrivaines, aux écrivains et à l'ensemble des acteurs du milieu du livre;

Attendu que la date du 23 avril a été choisie pour souligner la naissance ou la mort de grands auteurs à cette même date, notamment le décès de William Shakespeare, Miguel de Cervantes et Inca Garcilaso de la Vega en 1616;

Attendu que la capitale mondiale du livre 2026 est Rabat, qui s'est engagée à intégrer l'alphabétisation à ses politiques et à proposer, tout au long de l'année, un large éventail d'activités visant à renforcer le rôle du livre dans le développement durable et inclusif;

Attendu que l'UNESCO s'est engagée à mettre de l'avant les langues autochtones et locales dans le cadre des célébrations entourant la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur pour la décennie 2022-2032;

Attendu que la Ville de Montréal remet chaque année le Grand Prix du livre de Montréal et le Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal afin de célébrer la richesse du talent des autrices et des auteurs de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur la tenue annuelle du Salon du livre de Montréal, le plus important événement du genre dans la province, qui attire plus de 100 000 lectrices et lecteurs chaque édition et qui a un impact considérable sur tout l'écosystème québécois du livre;

Attendu que le Festival de la BD se déroule en mai de chaque année à Montréal et que, pour l'occasion, la rue Saint-Denis devient piétonne afin d'accueillir de nombreux auteurs, autrices, illustrateurs et illustratrices venus rencontrer leur lectorat de tous âges;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais peuvent compter sur un réseau de bibliothèques publiques qui agit comme une force motrice de développement social, économique et culturel;

Attendu que les bibliothèques publiques montréalaises sont autant de lieux lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échanges,

de connaissances, de culture et d'enrichissement qui favorise l'engagement citoyen.

Il est proposé par Josué Corvil, conseiller associé à la culture, à la diversité, à l'inclusion, aux relations avec les peuples autochtones et au vivre-ensemble, et appuyé par Andréanne Moreau, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal reconnaisse la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et célèbre le talent des autrices et des auteurs ainsi que celui des acteurs du milieu du livre dans la métropole;

Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections mises à disposition des citoyennes et citoyens;

Que la Ville de Montréal reconnaisse le pouvoir des livres en tant que pont entre les générations et les cultures;

Que la Ville de Montréal encourage toute la population, et notamment ses plus jeunes lectrices et lecteurs, à lire des livres québécois et montréalais tout au long de l'année.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 avril 2026

Déclaration en soutien aux personnes en situation d'itinérance et de reconnaissance envers l'organisme Maison Mobile

Attendu que le journal *La Presse* relatait récemment l'histoire de M. Luc Collin, un grand amateur de hockey vivant en situation d'itinérance qui est atteint d'un cancer du poumon en phase terminale;

Attendu que la D^re^ Marie-Hélène Marchand, cofondatrice de l'organisme Maison Mobile, et M^me^ Laurence de Villers, directrice de la Société de soins palliatifs à domicile du Grand Montréal, ont permis à M. Collin de réaliser un rêve en lui dénichant une paire de billets pour assister à un match de hockey du Canadien de Montréal au Centre Bell le 11 avril dernier;

Attendu que chaque année, des dizaines de personnes en situation d'itinérance décèdent de maladies chroniques dans les refuges d'hébergement ou dans la rue sans suivi médical approprié, et qu'il s'agit d'autant de drames humains inacceptables et évitables;

Attendu que l'organisme Maison Mobile, une initiative qui a vu le jour en 2024, offre des soins palliatifs aux personnes plus vulnérables en fin de vie directement dans leur milieu, que ce soit dans la rue, dans un refuge ou dans une maison de chambres;

Attendu que les données les plus récentes révèlent que plus de 5000 personnes vivent en situation d'itinérance à Montréal, un chiffre sous-estimé qui ne représente que la pointe de l'iceberg selon le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal;

Attendu que beaucoup trop de personnes vivent dans une situation de grande détresse humaine et de précarité, avec des conditions de vie très difficiles à Montréal;

Attendu qu'il faut renforcer les interventions de l'ensemble des paliers de gouvernement de façon concertée, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, pour mieux soutenir les organismes communautaires afin qu'ils puissent répondre adéquatement aux besoins des personnes vulnérables dans la métropole.

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada, mairesse de Montréal, et appuyé par Benoit Langevin, responsable du développement social et de la cohabitation, et Claude Pinard, président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable de l'itinérance,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal exprime sa profonde gratitude envers la D^{re} Marie-Hélène Marchand et envers M^{me} Laurence de Villers pour leur geste rempli de compassion et de générosité à l'endroit de M. Collin, ainsi que pour leur travail au quotidien;

Que la Ville de Montréal réaffirme son soutien indéfectible aux organismes communautaires de la métropole qui, chaque jour, viennent en aide aux personnes plus vulnérables, notamment celles qui sont en fin de vie dans des conditions de grande précarité;

Que la Ville de Montréal remercie *La Presse* et la journaliste Caroline Touzin d'avoir raconté l'histoire touchante de M. Collin, et qu'elle espère que celle-ci contribuera à sensibiliser les lectrices et lecteurs sur cette réalité tristement trop répandue;

Que la Ville de Montréal invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à faire preuve de générosité par des gestes concrets d'entraide et de solidarité;

Que chaque personne a le droit de mourir dans le respect et la dignité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1266987002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest) pour les services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 14 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 608 769,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21293 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 14 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une somme maximale de 608 769,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21293;

2. de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-18 10:30

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266987002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest) pour les services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 14 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 608 769,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21293 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture sur demande d'un site de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, principalement destiné à la valorisation des résidus d'excavation composés de différentes tailles de pièces de roc, de béton et d'asphalte générés par les arrondissements lors de l'exécution de travaux. Cette entente-cadre sera mise à la disposition du Service de
la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

En juin 2023, le contrat pour la fourniture de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Valosphère Environnement inc., pour un montant total estimé de 3 551 735,96 $ taxes incluses. L'entente-cadre correspondant au lot 5 était valide pour une période de quarante-huit mois se terminant le 19 juin 2027, avec une option de prolongation. En octobre 2025, le fournisseur annonce qu'il cesse ses activités faute d'assurances et demande officiellement de mettre fin à l'entente-cadre 1600127. À la suite de cette mise en défaut contractuelle, le Service de l'approvisionnement, avec l'appui du Service des affaires juridiques, a procédé à la saisie de la garantie d'exécution. En février 2026, le Service de l'approvisionnement a lancé un nouvel appel d'offres afin de combler les services.

L'appel d'offres public 26-21293 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de vingt-deux jours calendaires, soit du 9 février au 3 mars 2026. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis un addenda afin de clarifier le bordereau de prix et de répondre aux questions des fournisseurs.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2026-02-13	Addenda 1 – Questions et réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0733 – 13 juin 2023 - Conclure quatre ententes-cadres avec Valosphère Environnement (lots 2, 3, 4 et 5) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes-cadres : 4 084 496,35 $, taxes incluses (entente : 3 551 735,96 $ + variation des quantités : 532 760,39 $) - Appel d'offres public 23-19890 (2 soumissions)
CG19 0306 – 20 juin 2019 - Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 $, taxes incluses) (12 lots, 3 soum.) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 $, taxes incluses) (7 lots, 3 soum.) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soumissions)

CG17 0431 - 28 septembre 2017 - Autoriser une deuxième prolongation des ententes-cadres, pour une période de douze (12) mois débutant le 20 décembre 2017, pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Bauval CMM division de Bau-Val inc. (192 778,58 $, incluant les taxes), Recy Béton inc. (286 510,34 $, incluant les taxes) et Construction GFL inc. (182 925,23 $, incluant les taxes)

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande d'un site de valorisation de roc, de béton et d'asphalte à la disposition du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne. Ce service est voué à la valorisation par recyclage des résidus d'excavation composés de différents morceaux de roc, de béton et d'asphalte, générés par les arrondissements lors des travaux d'excavation et triés sur le site de transbordement géré par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, le principal consommateur de l'entente-cadre.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-six derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de quatorze mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie d'exécution de 10 % du montant total du contrat, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Sept firmes ont acheté le cahier des charges. Trois soumissions ont été reçues, ce qui représente un taux de participation de 42.8 %. Quatre preneurs du cahier des charges, soit 57.2 %, n'ont pas déposé de soumission.

Parmi les quatre preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, l'un a indiqué que son carnet de commandes était complet et un autre a mentionné que la distance entre son site récepteur et le site émetteur de la Ville était trop importante. Les deux autres preneurs n'ont fourni aucune raison particulière malgré nos appels.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux (2) éléments suivants :
• Les prix à la tonne métrique inscrits au Bordereau de prix;
• La distance entre le site de transbordement de la Ville et le site de valorisation du soumissionnaire identifié au Bordereau de prix.

Le calcul du prix ajusté, utilisé seulement aux fins d'adjudication, s'effectue de la façon suivante :
Prix ajusté = (CU x Q) + (Q x D x Fa)

CU : Représente le coût unitaire (Prix unitaire) inscrit au Bordereau de prix.

Q : Représente le tonnage prévisionnel pour l'ensemble de la durée initiale du contrat.

D : Représente le trajet calculé à l'aide de l'outil en ligne Google Maps, selon le trajet aller-retour en kilomètres des camions entre le site de transbordement de la Ville et le site de valorisation du soumissionnaire donné automatiquement sans faire de modifications au parcours.

Fa : Tiens compte des coûts indirects engagés par la Ville pour la livraison des matières à traiter, tel le coût de la main-d'œuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement, ainsi que la consommation de carburant.

Tableau des prix ajustés

Soumissionnaire	Valeur de la soumission	Distance (D) aller-retour	Facteur (Fa)	Prix global ajusté (Cu x Q) + (Q x D x Fa)	Rang après ajustement
UNIROC	476 000,00 $	137	0,3473	1 808 242,80 $	3
CUMO	529 480,00 $	34,4	0,3473	863 999,36 $	1
LOISELLE	749 000,00 $	36,8	0,3473	1 106 857,92 $	2

Le montant de l'entente-cadre est établi en fonction des prix unitaires réellement soumis pour le traitement des résidus et affectés à la quantité requise du bordereau de prix.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (taxes incl.)
9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest)	529 480,00 $	0,00 $	608 769,63 $
Loiselle inc.	749 000,00 $	0,00 $	861 162,75 $
Uniroc inc.	476 000,00 $	0,00 $	547 281,00 $

Dernière estimation réalisée	606 200,00 $		696 978,45 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-88 208,82 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-12,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			252 393,12 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			41,5 %

L'écart favorable de 12,7 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique principalement par l'avantage opérationnel du plus bas soumissionnaire, déjà implanté à Montréal et réalisant actuellement les mêmes services pour la Ville. Cette implantation réduit ses coûts de mobilisation, d'installation et d'exploitation, lui permettant d'offrir un prix nettement inférieur à l'estimation.

L'écart de 41,5 % entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est attribuable principalement au facteur suivant : les coûts d'opération importants pour la firme Loiselle inc. du fait de sa localisation à l'extérieur de la région de Montréal, de plus, cette firme n'est pas active dans ce type de service sur le territoire de Montréal et doit absorber des coûts initiaux plus élevés, ce qui explique l'écart entre les deux propositions.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000,00 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent appel d'offres exige la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour les soumissionnaires assujettis. Toutefois, le plus bas soumissionnaire n'est pas tenu de fournir cette attestation, puisque le montant de sa soumission est inférieur au seuil exigeant une telle autorisation.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a réalisé une estimation préalable de la dépense, laquelle s'élève à 696 978,45 $, taxes incluses, pour les quatorze prochains mois.

Cette estimation repose sur l'historique des prix observés au cours des trente-six derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces services entre

2023 et 2025, de l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des trente-six derniers mois (2023 = 5,1 %, 2024 = 2,4 % et 2025 = 2,6 %) ainsi que de la fluctuation des coûts d'opération propres à l'industrie (main-d'œuvre, équipements, coûts fixes, carburant, maintenance des équipements). La méthode d'estimation a intégré ces éléments, prévoyant une majoration moyenne de 12 %.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de quatorze mois est de :

529 480,00 $ + 26 474,00 $ (TPS) + 52 815,63 $ (TVQ) = 608 769,63 $

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Plus précisément à la priorité 5 : « Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles »

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion d'une entente-cadre, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

Début du contrat 21 avril 2026
Fin du contrat 19 juin 2027
Fin de la première année de prolongation 19 juin 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres LARMAT
Conseiller en approvisionnement

Tél : 514 872-5502
Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-913-5566
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-03-17

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266987002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : Valorisation de roc, de béton et d'asphalte (RBA)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030, notamment la **priorité 5** : « Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles »			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **Priorité 5**: Ce dossier vise à réduire l'impact environnemental généré par les travaux d'excavation réalisés par les arrondissements et les services corporatifs de la Ville. Ces interventions produisent des résidus d'excavation composés notamment de fragments de roc, de béton, d'asphalte, de pierre et de gravier, lesquels doivent être acheminés vers des sites autorisés par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le présent dossier permet d'assurer une gestion responsable de ces matériaux en favorisant leur valorisation par des opérations de tamisage qui les transforment en produits recyclés pouvant ensuite être commercialisés. Cette approche contribue ainsi à réduire significativement l'enfouissement de ces matières.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

APPROVISIONNEMENT - ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21293 — No du GDD : 1266987002

Titre de l'appel d'offres : Valorisation de roc, de béton, et d'asphalte (RBA)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 2 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 3 - 3 - 2026

Ouverture faite le : 3 - 3 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 13 - 2 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 42,86

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 7 - 2026

Date d'échéance révisée : 1 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Carrière urbaine Montreal Ouest	608 769,63 $	√	
Uniroc INC.	547 281,00 $		
Loiselle Inc.	861 162,75 $		

Information additionnelle

L'octroi a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme en tenant conmpte du prix ajusté selon la Modalité d'adjudication de l'annexe 1.13.01.
Les raisons de désistements sont les suivantes;
- Le récepteur est situé à une grande distance de lieu générateur;
- Notre carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité);
- deux firmes n'ont pas répondu.

Préparé par : Nancy Lainey — Le 13 - 3 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
UNIROC INC. 5605, route Arthur-Sauvé, C.P. 3390 Mirabel QC CAN J7N2R4 http://uniroc.ca	Non diffusé	David Whissell Téléphone: 4502584242 Courriel: seao@uniroc.ca	**Transaction: (20426339)** 2026-02-12 15:06	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis 2026-02-13 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Loiselle inc.(Abonnement) 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S6P7 http://www.loiselle.ca	Non diffusé	Olivier Gaignard Téléphone: 4503734274 Courriel: soumissions@loiselle.ca	**Transaction: (20422516)** 2026-02-09 16:14	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis 2026-02-13 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CARRIÈRE URBAINE MONTRÉAL OUEST 671 Pare St Montréal QC CAN H4P2R3 https://carriereurbaineinc.ca/	Publique	Isabelle St-Jacques Téléphone: 438-828-3664 Courriel: facturation@cumo.ca	**Transaction: (20437376)** 2026-02-24 06:29	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
BAU-VAL INC. 2006-210 boul de Montarville Boucherville QC CAN J4B6T3 http://www.bauval.com	Non diffusé	Josiane Clivaz Téléphone: 5148754270 Courriel: jclivaz@bauval.com	**Transaction: (20422984)** 2026-02-10 08:24	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis 2026-02-13 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GFL ENVIRONMENTAL INC. 10930 Rue Sherbrooke E Montréal-Est QC CAN H1B1B4	Non diffusé	Ginette Brouillard Téléphone: 4506453182 Courriel: soumission@matrec.ca	**Transaction: (20429358)** 2026-02-16 08:57	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
EXCAVATION GABRIEL ARÈS INC. 234 rte 112 Saint-Césaire QC CAN J0L1T0	Non diffusé	Gabriel Ares Téléphone: 4507759255 Courriel: gab_ares@hotmail.com	**Transaction: (20436059)** 2026-02-22 18:32	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
9147-9279 QUÉBEC INC. 47 Albert-Ferland Chénéville QC CAN J0V1E0 http://www.epursol.ca	Non diffusé	alex-sandra Périard Téléphone: 8194281777 Courriel: repartiteur@epursol.ca	**Transaction: (20429372)** 2026-02-16 09:07	20093853 - 26-21293_Addenda 1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Numéro de l'appel d'offres : 26-21293
Titre: Valorisation de roc, de béton, et d'asphalte (RBA)
Date de publication sur le SÉAO : 9 février 2026
Date d'ouverture des soumissions INITIAL : 3 mars 2026
Report de Date d'ouverture des soumissions : Aucun
Nombre d'Addenda: 1 (Questions/ Réponses 13 février 2026)
Durée de Validité des soumissions; 120 JOURS (péremption 2026-07-01)
Nb de jours de publication : 22 JOURS
Durée initial du contrat : 14 mois avec une possiblité de prolongation de 12 mois
Nombre de preneurs du cahier de charges: 7
Nombre de soumissionnaire : 3
Raisons de désistement: 1X Le récepteur est situé à une grande distance de lieu générateur
1X Notre carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité)
2X _ N'a pas répondu

	Uniroc INC.	Carrière urbaine Montreal Ouest	Loiselle Inc.
Numéro de fournisseur VDM	569938	736778	114172
Numéro NEQ	1171038566	1181100687	1142482703
Description	**Montant total**	**Montant total**	**Montant total**
Prix au bordereau avant taxe	476 000,00 $	529 480,00 $	749 000,00 $
Total avant taxes	476 000,00 $	529 480,00 $	749 000,00 $
TPS 5 %	23 800,00 $	26 474,00 $	37 450,00 $
TVQ 9,9975 %	47 481,00 $	52 815,63 $	74 712,75 $
Montant total	547 281,00 $	608 769,63 $	861 162,75 $

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme en tenant compte du prix ajusté selon la Modalité d'adjudication Annexe 1.13.01
Prix ajusté = (CU x Q) + (Q x D x Fa)

Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Nancy Lainey Date: 04-03-2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0074

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 3 mars 2026 à 13 h 30**

Sont présents : M. Tshibidi Lembe, agent de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
Mme Marie-Colette Moungali, secrétaire d'unité administrative

APPEL D'OFFRES 26-21293

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Valorisation de roc, de béton, et d'asphalte (RBA) » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
9403-2273 QUÉBEC INC.[1] (CARRIERE URBAINE MONTRÉAL OUEST (C.U.M.O.))	608 769,63 $
LOISELLE INC.	861 162,75 $
UNIROC INC.	547 281,00 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 9 février 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Tshibidi Lembe
Signature numérique de Tshibidi Lembe
Date : 2026.03.09 14:58:37 -04'00'

Tshibidi Lembe
Agent de bureau – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1260461001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction chaine logistique , Division opération logistique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Globex Courrier Express International inc., pour les services de livraison de colis sur le territoire de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 612 658,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21248 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de livraison de colis sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 612 658,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21248;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Globex Courrier Express International inc.;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service de l'approvisionnement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-18 10:30

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260461001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction chaine logistique , Division opération logistique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Globex Courrier Express International inc., pour les services de livraison de colis sur le territoire de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 612 658,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21248 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture sur demande d'un service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre sera mise à la disposition exclusive au Service de l'approvisionnement pour le transport de colis inter-magasins de la Direction Chaîne Logistique.

Il s'agit d'une première entente pour couvrir ce type de besoin. Dans le cadre de la modernisation de son réseau logistique, la Direction Chaîne Logistique du Service de l'approvisionnement désire se doter d'une offre de transport en complément à son organisation de transport interne. Le réseau logistique actuel est constitué d'une quarantaine de points de service réparti sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Les livraisons sont principalement effectuées à travers ces endroits mais pourraient aussi inclure d'autres bâtiments.

L'appel d'offres public 25-21248 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de trente-sept jours calendaires, soit du 8 décembre 2025 au 13 janvier 2026. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 13 mai 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois addendas visant à clarifier le bordereau de prix et répondre à des questions

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	17 décembre 2025	Questions/Réponses	Oui
2	19 décembre 2025	Questions/Réponses	Oui
3	7 janvier 2026	Questions/Réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a aucune décision antérieure. Il s'agit du premier dossier pour répondre à ce type de besoin.

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise les services de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre sera mise à la disposition exclusive au service de l'approvisionnement pour le transport de colis inter-magasin de la Direction Chaîne Logistique. Ces services sont requis pour le transport de colis entre divers points de service afin d'optimiser la gestion des inventaires et améliorer la disponibilité de matériel aux unités clientes à l'interne de la Ville de Montréal.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur une estimation des transports requis pour optimiser le réseau logistique et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix unitaires soumis au bordereau sont fixes pour chacune des années de l'entente.

JUSTIFICATION

La conclusion de cette entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Il y a eu dix neuf (19) preneurs du cahier de charge, 7 soumissionnaires, soit 37% de preneurs. 4 soumissions étaient non-conformes, soit 57% de soumissions reçues.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Globex courrier express international inc.	612 658,08 $	0 $	612 658,08 $
Courrier SOS St-Martin inc.	1 339 191,11 $	0 $	1 339 191,11 $
Med Express inc	1 345 893,42 $	0 $	1 345 893,42 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 033 437,27 $	0 $	1 033 437,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 420 779,19 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 40,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			726 533,03 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			+ 118,6%

Le prix proposé par le plus bas soumissionnaire conforme est (40,7%) plus bas que l'estimation. Cet écart favorable s'explique par :

La configuration d'un réseau logistique est une nouveauté et il s'agit du premier contrat pour ce type de service à la Ville de Montréal.

La volonté du plus bas soumissionnaire a garder sa place dans le marché montréalais en soumettant des prix plus agressifs que les autres compétiteurs;
Le plus bas soumissionnaire a développé une expertise et il est habitué à exécuter des contrats similaires, ce qui lui a permis de réaliser des économies d'échelle;

Vu le grand écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes, le Service de l'approvisionnement a procédé de la manière suivante :

- Validation de l'expérience de la firme pour les mandats de mêmes envergures auprès des références mentionnées dans sa soumission.
- Validation avec le plus bas soumissionnaire afin de valider sa compréhension du mandat et valider par la même occasion l'offre reçue.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription
de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire,
conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 033 437,27 $, taxes incluses, pour les 24 prochain mois.

Cette estimation est basée sur une évaluation sommaire du coût moyen d'un transport de petit colis. Il s'agit du premier contrat pour ce type de service à la Ville de Montréal. Aucune donnée historique de consommation était disponible pour évaluer le nombre de transport à effectuer.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de vingt quatre mois est de :

898 836,50 $ + 89 658,94 $ (TPS) + 44 941,83 $ (TVQ) = 1 033 437,27 $

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs.

Cette dépense sera assumée à 100% par le service de l'approvisionnement pour réaliser ses opérations logistiques.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Le transport demeure au cœur de l'enjeu climatique au Québec et est le principal chantier de lutte aux changements climatiques des prochaines années. En effet, l'optimisation du transport de biens à travers le réseau logistique permet d'éliminer certains trajets effectués pour la même destination.

Ce choix offre l'avantage d'optimiser les trajets de livraison, de diminuer le nombre de véhicules sur la route ainsi qu'une réduction des émissions des GES par la même occasion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait les activités de transport en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion d'une entente-cadre, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer une standardisation et une meilleure qualité des services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

Début du contrat 20 avril 2026
Fin du contrat 19 avril 2028
Fin de la première année de prolongation 19 avril 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel PANNESE
chef(fe) de division - operation logistique

Tél : 514 - 688-8105
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-16

Maggie COUTURE
Directrice - Chaîne logistique

Tél : 438-978-2031
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-03-17

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1260461001*
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : Optimisation du réseau logistique de la Direction Chaîne logistique

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Réduire les émissions des GES par l'optimisation des trajets pour la livraison de matériel inter-magasin à travers la Ville de Montréal.

Réduire la désuétude des pièces conservées en magasin en favorisant leur utilisation à travers l'ensemble du réseau des magasins de la Ville de Montréal

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21248

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité	Oui

					Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.						
	LOT1	Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal	1	Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal	532 862,00 $	612 658,08 $
Total (GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.)					**532 862,00 $**	**612 658,08 $**
COURRIER SOS ST-MARTIN INC.						
	LOT1	Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal	1	Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal	1 164 767,22 $	1 339 191,11 $
Total (COURRIER SOS ST-MARTIN INC.)					**1 164 767,22 $**	**1 339 191,11 $**
MED EXPRESS INC.						
	LOT1	Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal	1	Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal	1 170 596,58 $	1 345 893,42 $
Total (MED EXPRESS INC.)					**1 170 596,58 $**	**1 345 893,42 $**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21248 — No du GDD : 1260461001

Titre de l'appel d'offres : Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 13 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 7 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 36,84

Nbre de soumissions rejetées : 4

% de rejets : 57,14

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
AS Express inc.	Administratif
CoolPrime	Administratif
9131-7107 Québec inc. - DC	Administratif
P&L Ressources Humaines inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 13 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Courrier SOS St-Martin inc.	1 339 191,11 $		
Globex Courrier International inc.	612 658,08 $	√	
Med Express inc.	1 345 893,42 $		

Information additionnelle

Raisons de désistement : Ne se situe pas dans notre secteur d'activités (2). Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et de préparer la soumission dans le délai alloué (1). Ne pouvons couvrir le service pour les soirées et les fins de semaine (1). Préférons soumissionner pour un service de chauffeur dédié (1). Manque de capacité (1). Aucune réponse malgré la relance afin de connaître la raison de désistement (5).

Préparé par : Benoit Duhaime-Riopel — Le 6 - 3 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
NJE sécurité inc. 2663 rue allard Montréal QC CAN H4E2L7 https://njesecurite.com	Non diffusé	Esther Mbidi Téléphone: 4504383209 Courriel: rh@njesecur.com	**Transaction: (20398129)** 2026-01-11 21:18	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
AS Express inc. 4940 Rue Laurentien, Drummondville QC CAN J2E1G6	Publique	Sylvie Gauthier Téléphone: 4183500947 Courriel: a.sexpress@hotmail.com	**Transaction: (20391932)** 2025-12-29 12:19	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CoolPrime inc. 1441 rue Collége Montréal QC CAN H4L3P1 www.coolprime.ca	Publique	Hanan Majri Téléphone: 5149532755 Courriel: ah@coolprime.net	**Transaction: (20396573)** 2026-01-09 10:38	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis Téléchargement

				Mode privilégié (plan): Courriel
P&L Ressources Humaines INC. 1490 Boulevard cote vertu 201 Montréal QC CAN H4L1Z8	Publique	PACHENCO TANE Téléphone: 5146043489 Courriel: incplrh.2@gmail.com	**Transaction: (20387295)** 2025-12-18 14:29	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9131-7107 QUÉBEC INC. 600 Rue McCaffrey Montréal QC CAN H4T1N1 www.dccourrier.com	Non diffusé	Gregg Kiley Téléphone: 5146233100 Courriel: gregg.kiley@dccourrier.com	**Transaction: (20387095)** 2025-12-18 08:51	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9454-2925 Québec inc. 435 rue Jean-Rottot Laval QC CAN H7M3R9	Non diffusé	Gregory Theophile Téléphone: 5149179955 Courriel: simbad_18@hotmail.com	**Transaction: (20392960)** 2026-01-03 23:27	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
MED-EXPRESS INC. 6405, rue Zéphirin-Paquet Québec QC CAN G2C0M2 http://www.medexpress.ca	Non diffusé	Daniel Boudreau Téléphone: 4186511888 Courriel: dboudreau@medexpress.ca	**Transaction: (20379307)** 2025-12-10 09:18	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel

				20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9180-1555 QUÉBEC INC. 821 De L'Église Montréal QC CAN H4G2N3 http://www.messageriemala.com	Non diffusé	Nathalie Girard Téléphone: 5147894373 Courriel: nathalie@messageriemala.com	**Transaction: (20395655)** 2026-01-08 07:43	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
interimemplois québec inc. 67 rue de la petite rivière Lavaltrie QC CAN J5T0A5	Publique	CHANDEL MALANDA MOUKILA Téléphone: 5142410617 Courriel: chandel@interimemplois.ca	**Transaction: (20393796)** 2026-01-05 14:18	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE 24H CHRONO LOGISTIQUE INC. 1001 Rang Saint-Malo 172 Trois-Rivières QC CAN G8V1X4 www.24hchrono-groupe.com	Non diffusé	Fred Engambe Téléphone: 5142439669 Courriel: fred@24hchrono-groupe.com	**Transaction: (20381188)** 2025-12-11 02:43	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel

			20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9471-3351 Québec inc. 1804 Boul Le Corbusier 112 Laval QC CAN H7S2N3	Non diffusé	Randy-Yulrick Guillaume Téléphone: 4384084587 Courriel: randyyulrick.guillaume@yahoo.com	**Transaction: (20381570)** 2025-12-11 16:57	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
COURRIER S.O.S./ST-MARTIN INC. 1817 des laurentides Laval QC CAN H7M2P7 www.soscourrier.com	Non diffusé	Olivier Pigeon Téléphone: 514-990-3010 Courriel: olivierpigeon@soscourrier.com	**Transaction: (20378303)** 2025-12-09 12:17	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9277-5576 Québec inc. 1121 Nobel Sainte-Julie QC CAN J3E1Z4 https://www.expertmobilier.com	Non diffusé	Frederic McCann Téléphone: 4502860665 Courriel: info@expertmobilier.com	**Transaction: (20394369)** 2026-01-06 10:57	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

L.D.J.V. COURRIER PLUS INC. 1950 moreau Montréal QC CAN H1W2L9 www.courrierplus.com	Publique	Pierre-Luc Drolet Téléphone: 5145210775 Courriel: logistique@courrierplus.com	**Transaction: (20378367)** 2025-12-09 14:22	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC. 2267 rue Guénette Montréal QC CAN H4R2E9 http://www.globexcourrier.com	Non diffusé	Charles Fortin Téléphone: 5147397977 Courriel: cfortin@globexcourier.com	**Transaction: (20377420)** 2025-12-08 14:04	Ne pas recevoir
COOPERATIVE DE TAXIS DE MONTREAL 3822 Dandurand Montréal QC CAN H1X1P2	Non diffusé	gabrielle lemieux Téléphone: 5146912667 Courriel: glemieux@taxi-coop.com	**Transaction: (20386313)** 2025-12-17 14:19	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
COURRIER A-1 INC. 915, 8e Avenue Laval QC CAN H7R4L7 courrierA1.com	Publique	Catherine Collette Téléphone: 514-955-0333 Courriel: direction@courriera1.com	**Transaction: (20379379)** 2025-12-10 10:30	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9542-0568 Québec inc.	Non diffusé	CLAUDE KFOURY Téléphone: 5144444234	**Transaction: (20394661)**	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique

2168 100E AVENUE Laval QC CAN H7T0A5	Courriel: jmachtoub@hotmail.com	2026-01-07 00:19	Téléchargement Devis Téléchargement 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
M.O.G services d'entretien inc 8630 rue chartrand Laval QC CAN H7A1M8	Non diffusé odney charles Téléphone: 5142371556 Courriel: info@mogservices.com	**Transaction: (20381593)** 2025-12-12 00:43	20086177 - 25-21248 - Addenda n° 1 Bordereau numérique 2025-12-17 à 10:45 - Courriel Devis 2025-12-17 à 10:45 - Courriel 20086341 - 25-21248 - Addenda n° 2 Devis 2025-12-19 à 08:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-19 à 08:40 - Courriel 20087024 - 25-21248 - Addenda n° 3 Devis 2026-01-07 à 11:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 13 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21248

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de livraison de colis à différentes adresses sur le territoire de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
9131-7107 QUÉBEC INC.[1] (DC COURRIER)	2 450 497,68 $
AS EXPRESS INC.[2]	689 237,76 $ 705 541,79 $ 843 534,78 $
COOLPRIME INC.	1 059 966,21 $
COURRIER S.O.S./ST-MARTIN INC.	1 339 191,11 $
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	612 658,08 $
MED-EXPRESS INC.	1 345 893,42 $
P&L RESSOURCES HUMAINES INC. (TANE TCHINDA PACHECO)[3]	1 508 481,20 $

[1] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (avant taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire – Sections 1 et 2 ».

[2] L'enveloppe déposée par ce soumissionnaire contenait 3 pages sommaires distinctes. Lors de l'ouverture des soumissions, seuls les montants suivants ont été lus : 689 237,76 $ et 843 534,78 $.

[3] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 8 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 13 624 871,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Services d'infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 093 300 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524101;
2. d'autoriser une dépense de 1 209 330 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 322 241,64 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Services d'infrastructures Vortex inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-13 09:08

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 13 624 871,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2026 sera d'environ quinze (15) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,42 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

De plus, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) profite de cette occasion pour intégrer et poursuivre la réalisation du programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), ainsi que la réfection mineure des trottoirs (RMT) dans certains tronçons

de rue où il y aura des travaux de réhabilitation de conduites d'eau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'eau secondaires par chemisage en six (6) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524101 concerne le quatrième projet et vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR) et les RMT dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

La DRPIU a été mandatée afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 35 jours, soit du 12 janvier 2026 au 17 février 2026 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 18 mai 2026.

Quatre (4) addendas ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-01-20	Modifications de quantités à certains items du bordereau de soumission et au tableau à l'annexe RA1 du DTSI-RA et modifications sur les plans.	- 86 350,00 $
2026-01-26	Modifications de quantités à certains items du bordereau de soumission et au tableau à l'annexe RA1 du DTSI-RA.	53 069,00 $
2026-02-05	Modifications des articles 8.1 et 8.4.2 au Cahier des charges et modifications de quantités à certains items du bordereau de soumission	- 110 168,00 $
2026-02-09	Sommaire des questions et réponses.	0,00 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0189 - 16 février 2026 - Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 - 3 soumissionnaires;
CM25 0277 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 545 622,08 $, taxes incluses (contrat : 10 250 898,73 $ + contingences : 1 025 089,87 $ + incidences : 269 633,48 $) - Appel d'offres public 519504 - 2 soumissionnaires;

CM25 0142 - 17 février 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie. Dépense totale de 9 888 470,69 $ (contrat : 8 783 707,23 $ + contingences : 878 370,72 $ + incidences : 226 392,73 $), taxes incluses - Appel

d'offres public 519502 - 3 soumissionnaires;

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de le branchement d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat auront lieu dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et consistent, sans s'y limiter :
- à la réhabilitation d'une longueur d'environ 2,53 kilomètres de conduites d'eau secondaires;
- au remplacement d'environ 115 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section publique;
- au remplacement d'environ 33 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section privée;
- la réhabilitation d'environ 37 751 m^2 de chaussée (PCPR);
- la réfection mineure des trottoirs (± 2 062 m^2).

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

La liste des rues, de même qu'un plan de localisation des travaux sont joints au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du Cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Lorsque l'Entrepreneur contrevient aux exigences du présent Contrat, la Ville peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci la pénalité suivante pour chaque infraction ci-après mentionnée :

1. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
2. le montant décrit au tableau 1 par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue *(qui exclut la réalisation des dos d'ânes, lorsque requis)* indiqué à l'article 8.5 *Délai de réalisation des travaux* présent au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) selon sa cote d'impact identifiée au maintien et gestion de la mobilité pour tous types de projets (DTSI-M) :

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux

Cote d'impact[1]	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $

Cote 2	2 000 $
Cote 3[2]	1 000 $

Note 1 : tel qu'indiqué au Tableau des exigences spécifiques et particulières en annexe du DTSI-M.
Note 2 : dans le cas d'une rue identifiée cote 3 avec présence d'une école, lorsque des conditions de chantiers imposent de réaliser les travaux hors des vacances scolaires et avec l'autorisation du Directeur, la pénalité applicable est celle d'une cote 2.

3. 500 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;
4. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 1,46 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.	12 093 300,00 $
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	13 346 255,53 $
FER-PAL CONSTRUCTION LTD.	14 093 004,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	11 918 972,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	174 327,20 $ 1,46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1 252 955,53 $ 10,36 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe. Sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 60 %.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 1,46 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

L'écart étant inférieur à 10%, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Services d'infrastructures Vortex inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé, Services d'infrastructures Vortex inc., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 29 septembre 2030 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres 524101 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 13 624 871,64 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour un montant de 12 093 300 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 1 209 330 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 322 241,64 $, taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit :

- 68,23 % est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 9 296 808,73 $ - Règlement d'emprunt 22-046 (Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts);
- 1,39 % est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 189 503,86 $ - Remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) - partie privée, à la charge des citoyens concernés;
- 1,18 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 161 208,56 $ - Règlement d'emprunt 23-041 (Maintien - infra routières - CM23 1299);
- 20,63 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 2 810 969,81 $ - Règlement d'emprunt 25-014 (PCPR - local CM25 0810);
- 8,56 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 1 166 380,68 $ - Règlement d'emprunt 24-027 (Planage/revêtement - Artériel - CM24 1039).

Cette dépense est de 12 441 323,87 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.
De plus, au cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 18 mai 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *"Principes de gestion de la mobilité".*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2026
Fin des travaux : décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Catherine ST-PIERRE, Le Sud-Ouest
Karl LAI, Service de l'eau
Claudia SAMPEDRO, Service de l'eau
Éric BLOUIN, Service de l'eau

Lecture :

Éric BLOUIN, 27 février 2026
Claudia SAMPEDRO, 26 février 2026
Karl LAI, 25 février 2026
Roger KANYINDA, 25 février 2026
France L LEGAULT, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan MERCILLE
Ingenieur

Tél : 438-354-8766
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Catherine TCHERNEVA
Cheffe de division - conception et réalisation des travaux (SIRR)

Tél : 514-773-9485
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur - Infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-03-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231001*
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524101 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

· *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;*

· *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;*

· *Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. *Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.*

2. *Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 30 septembre 2025

SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BÉDARD
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2025-DA-2185
N° de client : 3000146636
N° d'entreprise du Québec : 1146024444

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 septembre 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

525, boul. René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

SOUMISSION 524101 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Côte-Des-Neiges (CDN)</td><td>Avenue Victoria
Avenue de Kent
Boulevard Décarie
Rue Mackenzie
Avenue Randall
Avenue Barclay
Chemin Queen-Mary
Avenue de Hampton
Place Durnford
Avenue Coolbrook
Avenue Isabella
Avenue Glencoe
Boulevard Édouard-Montpetit</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-AQ-2026-06
Boulevard Décarie
De la rue Snowdon au chemin de la Queen-Mary</td><td>Occupation : <u>Travaux d'excavation, chemisage et autres :</u> Boulevard Décarie : Entraver les deux (2) voies de droite, en direction nord, sur le boulevard Décarie, et maintenir une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 m entre la rue Snowdon et le chemin Queen-Mary. Fermer complètement les rues Snowdon, Byron et Globert et maintenir la circulation locale seulement entre le boulevard Décarie et la limite est de la rue. Chemin Queen-Mary : Fermer complètement le chemin Queen-Mary en direction ouest, entre l'avenue Trans Island et boulevard Décarie et mettre en place une circulation à contresens dans la direction opposée, en maintenant une voie de circulation en direction ouest et deux voies de circulation en direction est d'une largeur minimale 3,2 m chacune dans le contresens. <u>Travaux de PCPR :</u> Fermer complètement le boulevard Décarie direction nord entre les chemins de la Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, avec le maintien de la circulation locale entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la rue Dalou. Mettre le boulevard Décarie direction nord à double sens, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la rue Dalou, afin de permettre la circulation locale. Fermer complétement les rues Globert, Bryon et Snowdon avec maintien de la circulation locale seulement.
Horaire de travail : <u>Travaux de chemisage :</u> 24h.
<u>Autres travaux :</u> Lundi au vendredi 9h à 15h30. Samedi et dimanche 10h à 18h.
<u>Travaux de PCPR :</u> Lundi au vendredi : 22h à 5h. Samedi et dimanche 10h à 18 h</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-AQ-2026-10
Chemin Queen Mary
Avenue Mountain Sights au boulevard Décarie</td><td>Occupation : <u>Travaux d'excavation, de planage et de pavage sur le Chemin Queen-Mary :</u> Fermer complètement le chemin Queen-Mary en direction ouest, entre l'avenue de Westbury et le boulevard Décarie, et mettre en place une circulation à contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation en direction ouest et deux voies de circulation en direction est d'une largeur minimale 3,2 m, chacune dans le contresens. Fermer complètement la voie de gauche en direction est sur le chemin Queen-Mary, entre les boulevards Décarie, au-dessus de l'autoroute. Interdire le virage à gauche, au niveau du contresens, en direction est vers les avenues Trans Island et de Westbury. <u>Travaux d'excavation sur le boulevard Décarie :</u> Entraver les deux (2) voies de droite, en direction nord, sur le boulevard Décarie, et maintenir une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 m, à l'intersection. <u>Travaux d'excavation, de chemisage, de planage, de pavage et autres :</u> Fermer complémentèrent les avenue Trans Island et Mountain Sights à la hauteur des travaux avec maintien de la circulation locale seulement. Aménager les rues à double sens pour permettre la circulation locale.
Horaire de travail : <u>Travaux de chemisage :</u> 24h.
<u>Travaux de PCPR :</u> Lundi au vendredi de 22h à 5h. <u>Autres travaux :</u> Lundi au vendredi 9h à 15h30. Samedi et dimanche 10h à 18h.</td></tr>
</table>

Préparé par : Gildas Vodonou, ing.
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Division de la conception des travaux

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1; - L'Entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE***, l'information relative à **un maximum de cinq (5) contrats** qu'il a obtenus et qui répondent aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être l'**Adjudicataire** de ces contrats (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ces contrats doivent avoir été exécutés **au cours des cinq (5) dernières années** (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années) ou être en cours d'exécution;
- **un (1) de ces contrats** doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait procédé (lui-même ou qu'il aurait fait réaliser par des sous-traitants) aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de **500 m** en longueur de **travaux de chemisage de conduites d'eau potable** réalisés à la date d'ouverture des soumissions;
- jusqu'à **quatre (4) autres contrats** qui doivent inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou d'égout et qui doivent comporter une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduite réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Prendre note que le contrat comportant une longueur minimale cumulative de 500 m en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable peut être comptabilisé dans cette exigence. Ces travaux peuvent avoir été réalisés entièrement par le Soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le Soumissionnaire et de travaux qu'il aura fait réaliser par des sous-traitants. Dans un cas comme dans l'autre, le Soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE*** prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l'des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

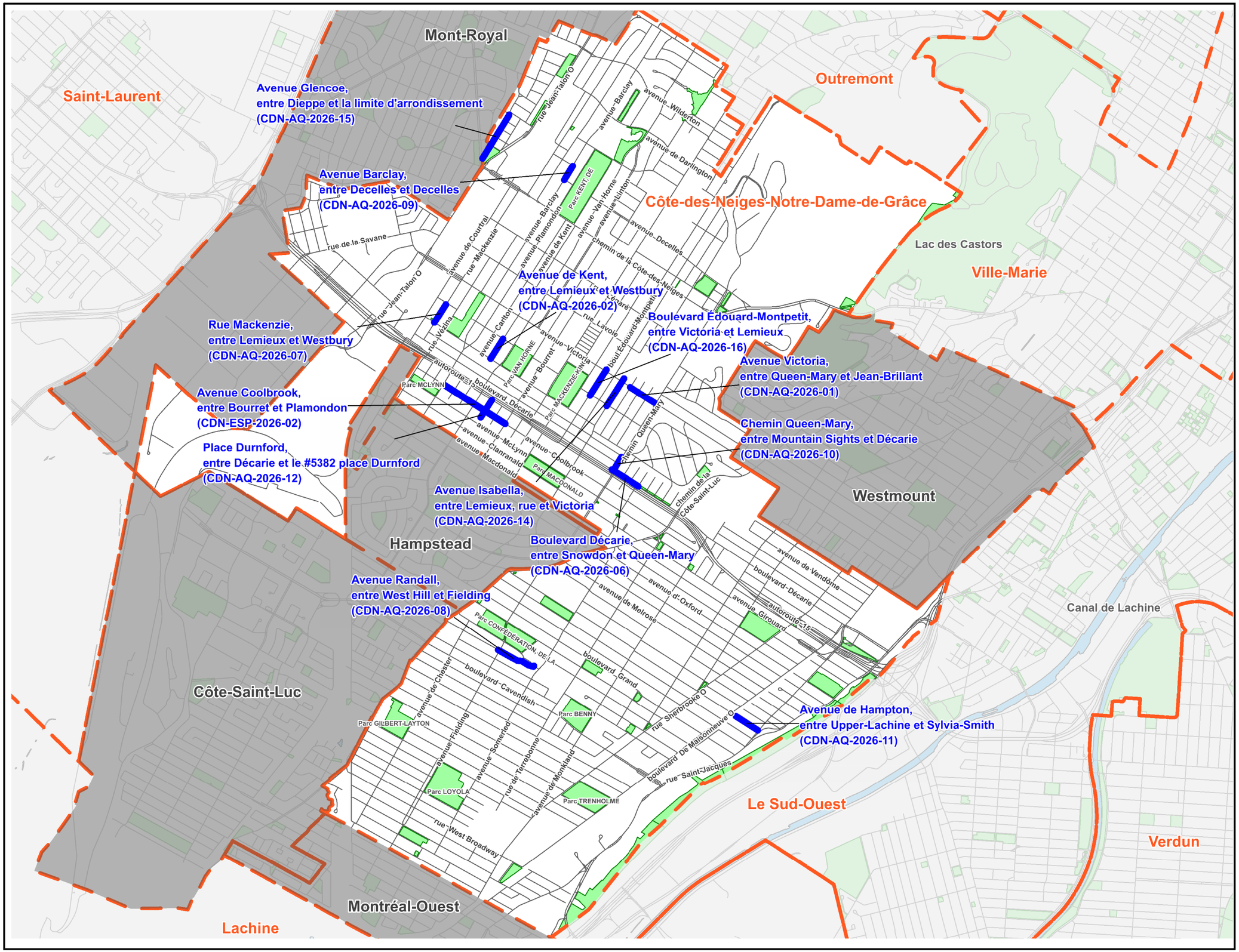
- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus de cinq (5) projets, seul les cinq (5) projets les plus récents, seront retenus. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la *Liste de rappel* de la section VI *ANNEXES* du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire *ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE* prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges dûment complété et référant un maximum de cinq (5) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.



Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-02-19	Pour information	J.M.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-02-19

Sceau de l'ingénieur(e)

Préparé par:

Jonathan Mercille, ing.

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

Nature des travaux:

Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524101	PL-EA-AQ-01	A	A	17/55

Format Ledger (Ver. 2025-02)

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2026-02-17
Révision : -
Chef de projet : Jonathan Mercille, ing.

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans l'arrondissement de CDN
Appel d'offres : 524101

N° Plan (Travaux de Réhab AQ.)	N° Plan (Travaux de chaussée)	Rue	De	À	Longueur (m) (Travaux de Réhab. AQ)	Travaux chaussée prévus (non/si oui, type)	Superficie de Planage (m2)
Arrondissement : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce							
CDN-AQ-2026-01	CDN-VO2026-01	**Victoria, avenue**	Queen-Mary, chemin	Jean-Brillant, rue	228	oui, PCPR	3425
CDN-AQ-2026-02	CDN-VO2026-02	**Kent, avenue de**	Lemieux, rue	Westbury, avenue de	183	oui, PCPR	2265
CDN-AQ-2026-06	CDN-VO2026-06	**Décarie, boulevard**	Snowdon, rue	Queen-Mary, chemin	252	oui, PCPR	3095
CDN-AQ-2026-07	CDN-VO2026-07	**Mackenzie, rue**	Lemieux, rue	Westbury, avenue de	170	oui, PCPR	2225
CDN-AQ-2026-08	CDN-VO2026-08	**Randall, avenue**	West Hill, avenue	Fielding, avenue	318	oui, PCPR	4710
CDN-AQ-2026-09	CDN-VO2026-09	**Barclay, avenue**	Decelles, avenue	Decelles, avenue	130	oui, PCPR	1725
CDN-AQ-2026-10	CDN-VO2026-10	**Queen-Mary, chemin**	Mountain Sights, avenue	Décarie, boulevard	122	oui, PCPR	1335
CDN-AQ-2026-11	CDN-VO2026-11	**Hampton, avenue de**	Upper-Lachine, chemin	Sylvia-Smith, rue	204	oui, PCPR	1885
CDN-AQ-2026-12	CDN-VO2026-12	**Durnford, place**	Décarie, boulevard	-	164	oui, PCPR	1512
CDN-AQ-2026-14	CDN-VO2026-14	**Isabella, avenue**	Lemieux, rue	Victoria, avenue	256	oui, PCPR	2995
CDN-AQ-2026-15	CDN-VO2026-15	**Glencoe, avenue**	Dieppe, avenue de	Limite ouest arrondissement	401	oui, PCPR	3786
CDN-AQ-2026-16	CDN-VO2026-16	**Édouard-Montpetit, boulevard**	Victoria, avenue	Lemieux, rue	242	oui, PCPR	2862
CDN-ESP-2026-02	CDN-VO2026-29	**Colebrook, avenue**	Bouret, avenue	Plamondon, avenue	RESEP	oui, PCPR	5470

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524101

Date de publication : 2026-01-12
Date d'ouverture : 2026-02-17

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
2	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
3	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
4	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
5	ARTELIA CANADA INC,

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 13 624 871,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

524101-RepartitionCouts_GDD 1267231001.pdf

Info comptable GDD 1267231001 - DGA.xlsx

SIRR - 1267231001 - Services d'infrastructures Vortex Inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	PNI Rehab. Aqueduc 2026 - Arrondissement CDN				
No GDD	**N° Référence** (#Soumission - AO)	**Arrondissement emplacement des travaux**	**Date (AAAAMMJJ)**	**Unité d'affaires Exécutant**	
1267231001	524101	Côte des Neiges - Notre-Dame de Grâce	2025-06-10	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Nom des rues ou de la Place ou du parc		**de**	**à**	**Type de rue**	
rue 1	Arrondissement CDN			Artérielle	
rue 2					
rue 3					
rue 4					
rue 5					
rue 6					
rue 7					
rue 8					
rue 9					
rue 10					
Contrat de la CSEM	CXXXX				
Bâtiment					
Pont					
Place					
Parc					
Autre					

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Commentaires
Demandeur des sous-projets	Ernest Julien	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Chargé de projet - exécutant	Jonathan Mercille	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 1	Isabelle Bessette	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
Requérant 2	Claudia Sampedro	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 3			
Requérant 4			
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS INVESTI ET DE PROJETS SIMON

GDD	1267231001

Instructions :

Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM,…) et CSEM (3 s-projets)
Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE SOUS-PROJET (à compléter par l'exécutant)

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des matériaux

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14
Requérant - Unité d'affaires	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Exécutant - Unité d'affaires	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Référence (si applicable)											**Artériel**	**Local**	**Artériel**	**Local**
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN	Arrondissement CDN
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Aqueduc sec. réhabilitation	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Aqueduc principal reconstruction	Chaussée réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55862 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	55862 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Arrondissement CDN-Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures
Nombre de caractères (max 75)	108	43	45	49	62	63	63	65	45	63	63	63	62	62
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	PAS DE SUBVENTION	PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
Commentaires														

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTANT

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES REQUÉRANTS

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire	Commentaires

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EXÉCUTANT

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	*2555857062*	*2555857063*	2555856012	2518100140	2518200022	2555857064	2555856013	2518100141	2555862003	2555862004	2555859059	2555857107	2555859060	2555857108
# Projet SIMON (6 chiffres)	*205180*	205181	205183	205462	205464	205182	205184	205463	206670	206671	206908	206920	206909	206921
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Arrondissement CDN-Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures
Nombre de caractères (max 75)	108	43	45	49	62	63	63	65	45	63	63	63	62	62
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Aqueduc sec. réhabilitation	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Aqueduc principal reconstruction	Chaussée réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures
# Requérant (client)	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55862 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	55862 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets
Nature des travaux	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1314 Réhabilitation de conduites d'eau secondaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1311 Pose de conduites d'eau principales	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Arrondissement (lieux)	034	034	034	034	034	034	034	034	034	034	034	034	034	034
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	XNSUBV	XNSUBV	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	XNSUBV	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
No Résolution 1 (pour le #soumission)	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101	524101
Précisions					Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée									
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
Commentaires demandeur														
SIMON OBJET SIMON	57201	57201	57201	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301	54301	57201	54590 et 54301	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301
SIMON CATÉGORIE D'ACTIF SIMON	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Réhabilitation (D.V.50 ans)	DNC - Entente avec tiers	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau principales - Construction (D.V.100 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)
SIMON # CATÉGORIE D'ACTIF	17020	17025	17025	13025	99900	17025	17025	13010	17025	17025	17030	17030	17030	17030
SIMON AUTRE SIMON	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003
SIMON Type de projet SIMON	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences
SIMON CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON	802730	802730	802730	802720	803506	802730	802730	802720	802730	802730	802730	802730	802730	802730
SIMON ACTIVITÉ SIMON	03107	03103	03103	04121	04121	03103	03103	04121	03103	03103	03103	03103	03103	03103
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD	1267231001

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2555857062	205180	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	2 711 383,11 $
2555857063	205181	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	1 228 235,78 $
2555856012	205183	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	661 357,72 $
2518100140	205462	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	5 310 345,00 $
2518200022	205464	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	149 838,00 $
2555862003	206670	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	- $
2555859059	206908	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	91 408,00 $
2555857107	206920	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	365 632,00 $
Total soumission avant taxes			**10 518 199,61 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
10 518 199,61 $	525 909,98 $	1 049 190,41 $	10 518 199,61 $

Exemple:

Total avant t
4 870 494,7

Recopier les montants de la soumission pour valider :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses
10 518 199,61 $	525 909,98 $	1 049 190,41 $	12 093 300,00 $

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
10 518 199,61 $	- $

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **1267231001**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle			
				2025	2026	Ultérieur	Total
2555857062	205180	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	10,00%		100,00%		100,00%
2555857063	205181	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555856012	205183	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2518100140	205462	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2518200022	205464	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%		100,00%		100,00%
2555857064	205182	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555856013	205184	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2518100141	205463	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	10,00%		100,00%		100,00%
2555862003	206670	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555862004	206671	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555859059	206908	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	10,00%		100,00%		100,00%
2555857107	206920	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	10,00%		100,00%		100,00%
2555859060	206909	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	10,00%		100,00%		100,00%
2555857108	206921	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	10,00%		100,00%		100,00%
1515150000	151515	-					
1616160000	161616	-					
1717170000	171717	-					

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD **1267231001**

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt	Clé du règlement d'emprunt
1	2555857062	205180	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
2	2555857063	205181	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
3	2555856012	205183	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
4	2518100140	205462	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
5	2518200022	205464	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
6	2555857064	205182	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
7	2555856013	205184	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
8	2518100141	205463	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
9	2555862003	206670	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	55862 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	18-049 PRR Planage,revêtement Local CM181159	6101.7718049.802731.01909.57201.000000.0000.183631.000000.98001.00000
10	2555862004	206671	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55862 - Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	18-049 PRR Planage,revêtement Local CM181159	6101.7718049.802731.01909.57201.000000.0000.183631.000000.98001.00000
11	2555859059	206908	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
12	2555857107	206920	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
13	2555859060	206909	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
14	2555857108	206921	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD **1267231001**

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
> Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
> Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas

Taux de
Taxes
1,14975

TRAVAUX

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	PAYEURS - Sous-Projet 1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
						3009 - Infrastructures Du Reseau Routier Ges Inf Urb E	3009 - Infrastructures Du Reseau	3009 - Infrastructures Du Reseau	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau	3009 - Infrastructures Du Reseau	3009 - Infrastructures Du Reseau		
						Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures		
						2555857062	2555857063	2555856012	2518100140	2518200022	2555862003	2555859059	2555857107		
						205180	205181	205183	205462	205464	206670	206908	206920		
1	2555857062	205180	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	10%	**2 711 383,11 $**		426 578,20 $	229 695,95 $	1 896 374,53 $			31 746,89 $	126 987,54 $	2 711 383,11 $	- $
2	2555857063	205181	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	10%	**1 228 235,78 $**		1 228 235,78 $							1 228 235,78 $	- $
3	2555856012	205183	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	10%	**661 357,72 $**			661 357,72 $						661 357,72 $	- $
4	2518100140	205462	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	10%	**5 310 345,00 $**				5 310 345,00 $					5 310 345,00 $	- $
5	2518200022	205464	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10%	**149 838,00 $**					149 838,00 $				149 838,00 $	- $
6	2555862003	206670	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	10%										- $	- $
7	2555859059	206908	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	10%	**91 408,00 $**							91 408,00 $		91 408,00 $	- $
8	2555857107	206920	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mineures	10%	**365 632,00 $**								365 632,00 $	365 632,00 $	- $
	Total avant taxes - TRAVAUX				**10 518 199,61 $**		**1 654 813,98 $**	**891 053,67 $**	**7 206 719,53 $**	**149 838,00 $**		**123 154,89 $**	**492 619,54 $**	**10 518 199,61 $**	

Vous pouvez ajuster le montant des contingences par payeur dans ce tableau (section jaune)

CONTINGENCES

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	PAYEURS 1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
					2555857062	2555857063	2555856012	2518100140	2518200022	2555862003	2555859059	2555857107		
					205180	205181	205183	205462	205464	206670	206908	206920		
2555857062	205180	Arrondissement CDN- Items généraux et maintien de la circ	10%	2 711 383,11 $	- $	42 657,82 $	22 969,60 $	189 637,45 $	- $	- $	3 174,69 $	12 698,75 $	271 138,31 $	(0,00) $
2555857063	205181	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	10%	1 228 235,78 $	- $	122 823,58 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	122 823,58 $	- $
2555856012	205183	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	10%	661 357,72 $	- $	- $	66 135,77 $	- $	- $	- $	- $	- $	66 135,77 $	- $
2518100140	205462	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	10%	5 310 345,00 $	- $	- $	- $	531 034,50 $	- $	- $	- $	- $	531 034,50 $	- $
2518200022	205464	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie P	10%	149 838,00 $	- $	- $	- $	- $	14 983,80 $	- $	- $	- $	14 983,80 $	- $
2555862003	206670	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2555859059	206908	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mine	10%	91 408,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	9 140,80 $	- $	9 140,80 $	- $
2555857107	206920	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections mine	10%	365 632,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	36 563,20 $	36 563,20 $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Total avant taxes - CONTINGENCES				**10 518 199,61 $**		**165 481,40 $**	**89 105,37 $**	**720 671,95 $**	**14 983,80 $**		**12 315,49 $**	**49 261,95 $**	**1 051 819,96 $**	**0,00 $**

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

Instructions :
Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet.
***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM /

Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.

			PAYEURS					
			1	2	3	4	5	6
			3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.
			Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures
INCIDENCES			2555857064	2555856013	2518100141	2555862004	2555859060	2555857108
#	**Description**	**Montant total avant taxes**	205182	205184	205463	206671	206909	206921
1	Incidences services professionnels	136 299,90 $	9 101,48 $	4 900,80 $	118 910,87 $		677,35 $	2 709,40 $
2	Incidences services techniques	143 971,15 $	54 608,86 $	29 404,77 $	39 636,96 $		4 064,11 $	16 256,45 $
3		- $						
Total avant taxes - INCIDENCES		**280 271,05 $**	**63 710,34 $**	**34 305,57 $**	**158 547,83 $**	**- $**	**4 741,46 $**	**18 965,85 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD	1267231001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	205462	Arrondissement CDN - Aqueduc sec. réhabilitation	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205462.000000.13025.00000	7 206 719,53 $	8 285 925,78 $	7 566 154,67 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205462.070008.13025.00000	720 671,95 $	828 592,58 $	756 615,47 $
	205463	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.205463.070003.13010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205463.070003.13010.00000	118 910,87 $	136 717,77 $	124 841,55 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205463.070003.13010.00000	39 636,96 $	45 572,59 $	41 613,85 $
	205464	Arrondissement CDN - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205464.000000.99900.00000	149 838,00 $	172 276,24 $	157 311,17 $
			2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205464.070008.99900.00000	14 983,80 $	17 227,62 $	15 731,12 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					8 250 761,11 $	9 486 312,59 $	8 662 267,82 $
Total					**8 250 761,11 $**	**9 486 312,59 $**	**8 662 267,82 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD **1267231001**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	205181	Arrondissement CDN- Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.205181.000000.17025.00000	1 654 813,98 $	1 902 622,37 $	1 737 347,83 $
			2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.205181.070008.17025.00000	165 481,40 $	190 262,24 $	173 734,78 $
	205182	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple ré	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103. .000000.0000.205182.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.205182.070003.17025.00000	9 101,48 $	10 464,43 $	9 555,42 $
				6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.205182.070003.17025.00000	54 608,86 $	62 786,54 $	57 332,48 $
	205183	Arrondissement CDN - Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205183.000000.17025.00000	891 053,67 $	1 024 488,96 $	935 494,97 $
			2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205183.070008.17025.00000	89 105,37 $	102 448,90 $	93 549,50 $
	205184	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée souple ré	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103. .000000.0000.205184.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205184.070003.17025.00000	4 900,80 $	5 634,69 $	5 145,23 $
				6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205184.070003.17025.00000	29 404,77 $	33 808,13 $	30 871,33 $
	206908	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206908.000000.17030.00000	123 154,89 $	141 597,33 $	129 297,24 $
			2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206908.070008.17030.00000	12 315,49 $	14 159,73 $	12 929,72 $
	206909	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections n	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103. .000000.0000.206909.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206909.070003.17030.00000	677,35 $	778,78 $	711,13 $
				6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206909.070003.17030.00000	4 064,11 $	4 672,71 $	4 266,81 $
	206920	Arrondissement CDN - Trottoirs et bordures réfections	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206920.000000.17030.00000	492 619,54 $	566 389,32 $	517 188,94 $
			2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206920.070008.17030.00000	49 261,95 $	56 638,93 $	51 718,89 $
	206921	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections n	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103. .000000.0000.206921.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.206921.070003.17030.00000	2 709,40 $	3 115,13 $	2 844,53 $
				6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.206921.070003.17030.00000	16 256,45 $	18 690,85 $	17 067,24 $
Total					**3 599 529,51 $**	**4 138 559,05 $**	**3 779 056,04 $**

Détails pou for Montant avec taxes - Type : 3.Incidences, Proposition de clé à afficher Oui ou Non: 1.Oui affiché

Domaine	Projet Investi numéro	Compétence	Fpa	Projet/sent d'apiscort	Activité nature	Description Sous-projet	Sous-projet	Projet SIMON	Montant à soumettre avant taxes	Montant avec taxes	Montant net -réécumes des taxes	2024%	2025%	2026%	% Utilisateur	Budget requis 2024 Montant net -réécumes des taxes	Budget requis 2025 Montant net -réécumes des taxes	Budget requis 2026 Montant net -réécumes des taxes	Budget requis utilisteur Montant net -réécumes des taxes	Budget requis Total Montant net -réécumes des taxes	Budget requis 2024annuel 100%	Budget requis 2025 annuel 100%	Budget requis 2026 annuel 100%	Budget requis utilisteur annuel 100%	Budget requis Total annuel 100%
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35857 - Programme complémentaire de plongeo-reallisment - Local	35857	Corpo	3.Incidences	16-048 PRR Plongeo,reallisment - Local CM - 16 1106	Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	2505857106	209521	16296,45	18690,85339	17957,24044	0	0	1	0	0	0	0	17957,24044	0	0	17	0	17
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35857 - Programme complémentaire de plongeo-reallisment - Local	35857	Corpo	3.Incidences	16-048 PRR Plongeo,reallisment - Local CM - 16 1106	Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	2505857106	209521	2720,4	3119,13305	2944,531325	0	0	1	0	0	0	0	2944,531325	0	0	3	0	3
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35859 - Programme de maintien des infrastructures routières	35859	Corpo	3.Incidences	23-041 Maintien infra routières CEDI 1617	Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	2505859300	209308	4094,15	4672,71047	4286,927495	0	0	1	0	0	0	0	4286,927495	0	0	4	0	4
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35859 - Programme de maintien des infrastructures routières	35859	Corpo	3.Incidences	23-041 Maintien infra routières CEDI 1617	Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissement CDN - Incidences Trottoir réfections mineures	2505859300	209308	3580,38	4085,61228	3748,312295	0	0	1	0	0	0	0	3748,312295	0	0	4	0	4
4902 - Eau,Div.,Gestion Actifs	19100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	19100	Corpo	3.Incidences	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	Incidences Aqueduc principal reconstruction	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	2519100141	209403	36436,96	45572,39475	41813,85338	0	0	1	0	0	0	0	41813,85338	0	0	42	0	42
4902 - Eau,Div.,Gestion Actifs	19100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	19100	Corpo	3.Incidences	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	Incidences Aqueduc principal reconstruction	Arrondissement CDN - Incidences Aqueduc principal reconstruction	2519100141	209403	11841,07	13817,7728	12681,5406	0	0	1	0	0	0	0	12681,5406	0	0	125	0	125
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35856 - Programme complémentaire de plongeo-reallisment - Artériel	35856	Corpo	3.Incidences	24-037 Planage/reallisment artériel CMOA 1039	Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	2505856313	209194	2949,77	33938,1343	3097,1329	0	0	1	0	0	0	0	3097,1329	0	0	31	0	31
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35856 - Programme complémentaire de plongeo-reallisment - Artériel	35856	Corpo	3.Incidences	24-037 Planage/reallisment artériel CMOA 1039	Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	2505856313	209194	4903,5	5639,6945	5145,2274	0	0	1	0	0	0	0	5145,2274	0	0	0	0	0
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35857 - Programme complémentaire de plongeo-reallisment - Local	35857	Corpo	3.Incidences	16-048 PRR Plongeo,reallisment - Local CM - 16 1106	Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	2505857094	209192	9405,48	10816,4383	9858,416315	0	0	1	0	0	0	0	9858,416315	0	0	92	0	92
3000 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.U'ti.Entrav.	35857 - Programme complémentaire de plongeo-reallisment - Local	35857	Corpo	3.Incidences	16-048 PRR Plongeo,reallisment - Local CM - 16 1106	Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	Arrondissement CDN - Incidences Chaussée soupls-réhabilitation	2505857094	209192	9405,48	10816,4383	9858,416315	0	0	1	0	0	0	0	9858,416315	0	0	92	0	92

Dicyn! SIMON - Catégorie d'actif SIMON	Catégorie d'actif SIMON - Description	Autre SIMON	Pro3 Type	Fonds levant	Clé Rattachement d'amorçoir	Source SIMON	Entrée SIMON	Exécutant	Titre clé Simon	t. cid Entrée SIMON	2. cid Source SIMON	3. cid Clé SIMON	4. cid Activité SIMON	5. cid Objet SIMON	6. cid Sous-objet SIMON	7. cid Inter op. SIMON	8. cid Perçu! SIMON CLE	9. cid Autre SIMON	10. cid Catégorie d'actif SIMON	11. cid Fonds! SIMON	Propriété# de clé Imputation	Propriété# de clé à afficher Oui ou Non	VarX clé	Type TCI/Cat's Mut.
54090	17036 Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	070833	2069210 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7719048.80270.01609.5720100000.0000.105626.000000.98001.00000	7719048	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Trottoirs réfections mineures	6101	7719048	802730.03103	54090 000000	0000	206921 070833	17036 00000	6101.7719048.80270.03103.54090.00000.0000.206921.070833.17036.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54301	17036 Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	070833	2069210 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7719048.80270.01609.5720100000.0000.105626.000000.98001.00000	7719048	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Trottoirs réfections mineures	6101	7719048	802730.03103	54301 000000	0000	206921 070833	17036 00000	6101.7719048.80270.03103.54301.00000.0000.206921.070833.17036.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54090	17036 Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	070833	2069630 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7720041.80270.01609.5720100000.0000.105626.000000.98001.00000	7720041	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Trottoirs réfections mineures	6101	7720041	802730.03103	54090 000000	0000	206969 070833	17036 00000	6101.7720041.80270.03103.54090.00000.0000.206969.070833.17036.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54301	17036 Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	070833	2069630 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7720041.80270.01609.5720100000.0000.105626.000000.98001.00000	7720041	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Trottoirs réfections mineures	6101	7720041	802730.03103	54301 000000	0000	206969 070833	17036 00000	6101.7720041.80270.03103.54301.00000.0000.206969.070833.17036.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54090	13010 Conduites d'eau principales - Construction (D.V.100 ans)	070833	2054620 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6130.7722046.80270.01609.5720100000.0000.106401.000000.98001.00000	7722046	6130	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Incidences aquatiss principal reconst.	6130	7722046	802720.04121	54090 000000	0000	205463 070833	13010 00000	6130.7722046.80720.04121.54090.00000.0000.205463.070833.13010.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54301	13010 Conduites d'eau principales - Construction (D.V.100 ans)	070833	2054620 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6130.7722046.80270.01609.5720100000.0000.106401.000000.98001.00000	7722046	6130	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Incidences aquatiss principal reconst.	6130	7722046	802720.04121	54301 000000	0000	205463 070833	13010 00000	6130.7722046.80720.04121.54301.00000.0000.205463.070833.13010.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54090	17025 Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	070833	2051840 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7724027.80270.01609.5720100000.0000.106413.000000.98001.00000	7724027	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Incidences Chaussée rehab.	6101	7724027	802730.03103	54090 000000	0000	205194 070833	17025 00000	6101.7724027.80270.03103.54090.00000.0000.205194.070833.17025.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54301	17025 Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	070833	2051840 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7724027.80270.01609.5720100000.0000.106413.000000.98001.00000	7724027	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Incidences Chaussée rehab.	6101	7724027	802730.03103	54301 000000	0000	205194 070833	17025 00000	6101.7724027.80270.03103.54301.00000.0000.205194.070833.17025.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54090	17025 Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	070833	2051820 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7719048.80270.01609.5720100000.0000.105626.000000.98001.00000	7719048	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Incidences Chaussée rehab.	6101	7719048	802730.03103	54090 000000	0000	205192 070833	17025 00000	6101.7719048.80270.03103.54090.00000.0000.205192.070833.17025.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences
54301	17025 Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	070833	2051820 Incidences	014 Fonds des dépenses en immobilisations	6101.7719048.80270.01609.5720100000.0000.105626.000000.98001.00000	7719048	6101	3003 - Infrastructure.Du Reseau.Routier.Real Proj.Infra Urb.	Incidences Chaussée rehab.	6101	7719048	802730.03103	54301 000000	0000	205192 070833	17025 00000	6101.7719048.80270.03103.54301.00000.0000.205192.070833.17025.00000	1-Oui affiché	69 3 Incidences

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	1267231001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences/Incidences du contrat
1.Travaux	10 518 199,61 $	12 093 300,00 $	11 042 794,82 $	
2.Contingences	1 051 819,96 $	1 209 330,00 $	1 104 279,48 $	10,00%
3.Incidences	280 271,05 $	322 241,64 $	294 249,57 $	2,66%
Total	**11 850 290,62 $**	**13 624 871,64 $**	**12 441 323,87 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	- $	8 489 225,54 $	- $	8 489 225,54 $
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	- $	2 566 790,11 $	- $	2 566 790,11 $
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	- $	1 065 061,03 $	- $	1 065 061,03 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	- $	173 042,29 $	- $	173 042,29 $
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	- $	147 204,90 $	- $	147 204,90 $
Total	**- $**	**12 441 323,87 $**	**- $**	**12 441 323,87 $**

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	10 518 199,61 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	10 518 199,61 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	12 093 300,00 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	12 093 300,00 $
Écart	- $

Calculs manuels

					à compléter	
Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	10 518 199,61 $	12 093 300,00 $	11 042 794,82 $			
2.Contingences	1 051 819,96 $	1 209 330,00 $	1 104 279,48 $	10,00%		
3.Incidences	280 271,05 $	322 241,64 $	294 249,57 $			
Total	**11 850 290,62 $**	**13 624 871,64 $**	**12 441 323,87 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	1267231001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	55859	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	1,18%	161 208,56 $		147 204,90 $		147 204,90 $
	55857	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	20,63%	2 810 969,81 $		2 566 790,11 $		2 566 790,11 $
	55856	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	8,56%	1 166 380,68 $		1 065 061,03 $		1 065 061,03 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**30,38%**	**4 138 559,05 $**		**3 779 056,04 $**		**3 779 056,04 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement	68,23%	9 296 808,73 $		8 489 225,54 $		8 489 225,54 $
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	1,39%	189 503,86 $		173 042,29 $		173 042,29 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs			**69,62%**	**9 486 312,59 $**		**8 662 267,82 $**		**8 662 267,82 $**
Total			**100,00%**	**13 624 871,64 $**		**12 441 323,87 $**		**12 441 323,87 $**

Répartition des coûts Projet Investi - RE - Compétence

GDD	1267231001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi	Règlement d'emprunt	Compétence	Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routi	55856 - Programme complémentaire	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	Corpo	1 065 061,03 $
	55857 - Programme complémentaire	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	Corpo	2 566 790,11 $
	55859 - Programme de maintien des i	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	Corpo	147 204,90 $
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100 - Réseaux secondaires d'aquec	22-046 financement des travaux prévus au programme de renc	Corpo	8 489 225,54 $
	18200 - Remplacement des entrées d	Revenu/Dépense Plomb partie privée	Corpo	173 042,29 $
Total				**12 441 323,87 $**

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	1267231001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**2555856012**	205183	**Arrondissement CDN - Chaussée réh**	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205183.000000.17025.00000	891 053,67 $	1 024 488,96 $	935 494,97 $
				2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205183.070008.17025.00000	89 105,37 $	102 448,90 $	93 549,50 $
	2555856013	205184	**Arrondissement CDN - Incidences Ch**	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205184.070003.17025.00000	4 900,80 $	5 634,69 $	5 145,23 $
					6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205184.070003.17025.00000	29 404,77 $	33 808,13 $	30 871,33 $
	2555857063	205181	**Arrondissement CDN- Chaussée réha**	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.205181.000000.17025.00000	1 654 813,98 $	1 902 622,37 $	1 737 347,83 $
				2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.205181.070008.17025.00000	165 481,40 $	190 262,24 $	173 734,78 $
	2555857064	205182	**Arrondissement CDN - Incidences Ch**	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.205182.070003.17025.00000	9 101,48 $	10 464,43 $	9 555,42 $
					6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.205182.070003.17025.00000	54 608,86 $	62 786,54 $	57 332,48 $
	2555857107	206920	**Arrondissement CDN - Trottoirs et bo**	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206920.000000.17030.00000	492 619,54 $	566 389,32 $	517 188,94 $
				2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206920.070008.17030.00000	49 261,95 $	56 638,93 $	51 718,89 $
	2555857108	206921	**Arrondissement CDN - Incidences Tr**	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.206921.070003.17030.00000	2 709,40 $	3 115,13 $	2 844,53 $
					6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.206921.070003.17030.00000	16 256,45 $	18 690,85 $	17 067,24 $
	2555859059	206908	**Arrondissement CDN - Trottoirs et bo**	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206908.000000.17030.00000	123 154,89 $	141 597,33 $	129 297,24 $
				2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206908.070008.17030.00000	12 315,49 $	14 159,73 $	12 929,72 $
	2555859060	206909	**Arrondissement CDN - Incidences Tr**	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206909.070003.17030.00000	677,35 $	778,78 $	711,13 $
					6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206909.070003.17030.00000	4 064,11 $	4 672,71 $	4 266,81 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						**3 599 529,51 $**	**4 138 559,05 $**	**3 779 056,04 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	**2518100140**	205462	**Arrondissement CDN - Aqueduc sec.**	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205462.000000.13025.00000	7 206 719,53 $	8 285 925,78 $	7 566 154,67 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205462.070008.13025.00000	720 671,95 $	828 592,58 $	756 615,47 $
	2518100141	205463	**Arrondissement CDN - Incidences Aq**	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205463.070003.13010.00000	118 910,87 $	136 717,77 $	124 841,55 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205463.070003.13010.00000	39 636,96 $	45 572,59 $	41 613,85 $
	2518200022	205464	**Arrondissement CDN - Entrée de serv**	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205464.000000.99900.00000	149 838,00 $	172 276,24 $	157 311,17 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205464.070008.99900.00000	14 983,80 $	17 227,62 $	15 731,12 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						**8 250 761,11 $**	**9 486 312,59 $**	**8 662 267,82 $**
Total						**11 850 290,62 $**	**13 624 871,64 $**	**12 441 323,87 $**

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1267231001**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**CX67231001**	**Date**	**2/27/2026**

Objet GDD

Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 13 624 871,64 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	8,085,939.31 $	9,296,808.73 $	8,489,225.53 $	8,489,227 $

Imputations

Projet 18100	**Arrondissement CDN - Réhab. AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205462.000000.13025.00000	7,206,719.53 $	8,285,925.78 $	7,566,154.67 $	7,566,155 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205462.070008.13025.00000	720,671.95 $	828,592.58 $	756,615.47 $	756,616 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205463.070003.13025.00000	118,910.87 $	136,717.77 $	124,841.55 $	124,842 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205463.070003.13025.00000	39,636.96 $	45,572.59 $	41,613.85 $	41,614 $
Sous-total		**8,085,939.31 $**	**9,296,808.73 $**	**8,489,225.53 $**	**8,489,227 $**

Provenance

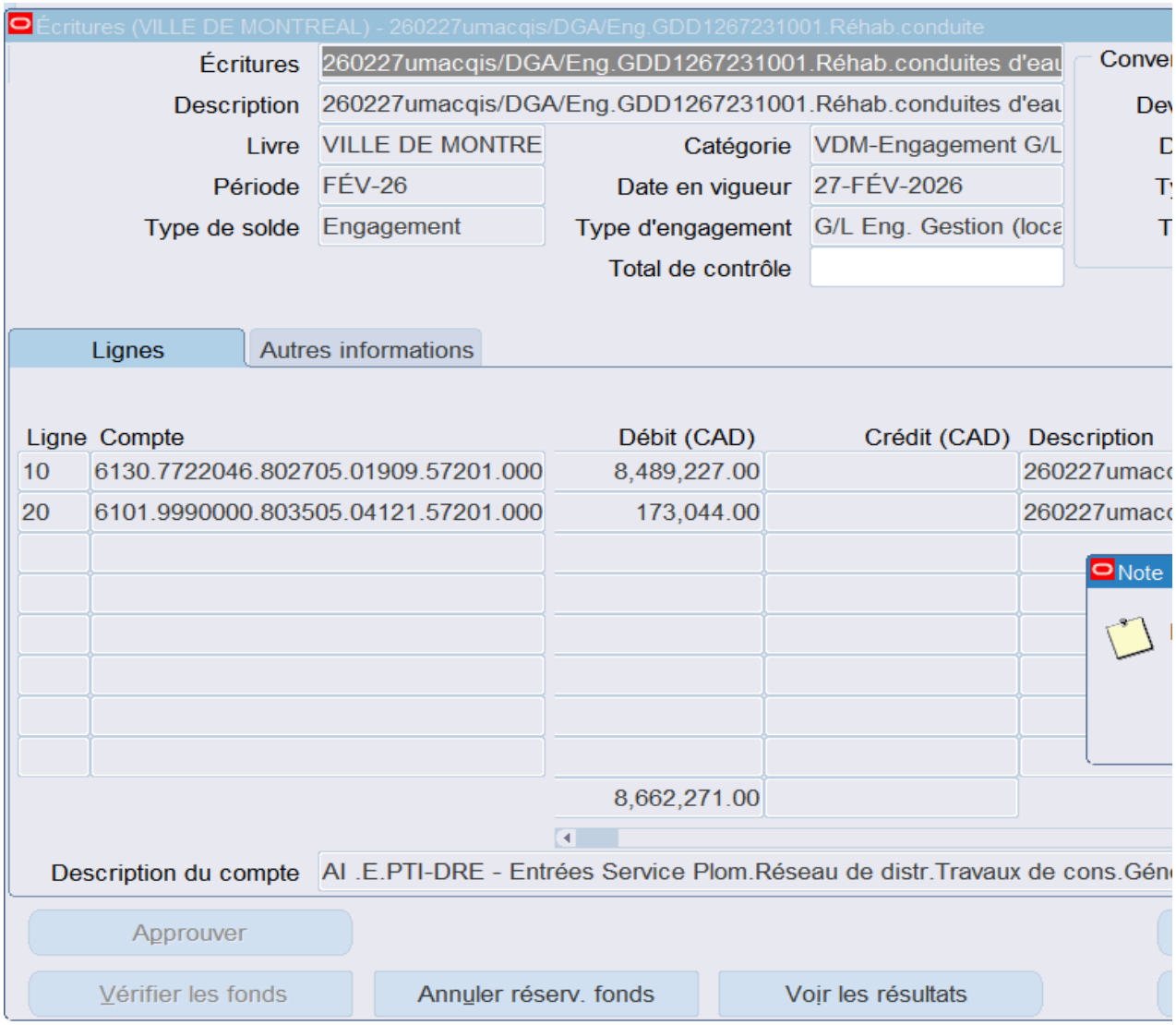
PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	164,821.80 $	189,503.86 $	173,042.28 $	173,044 $

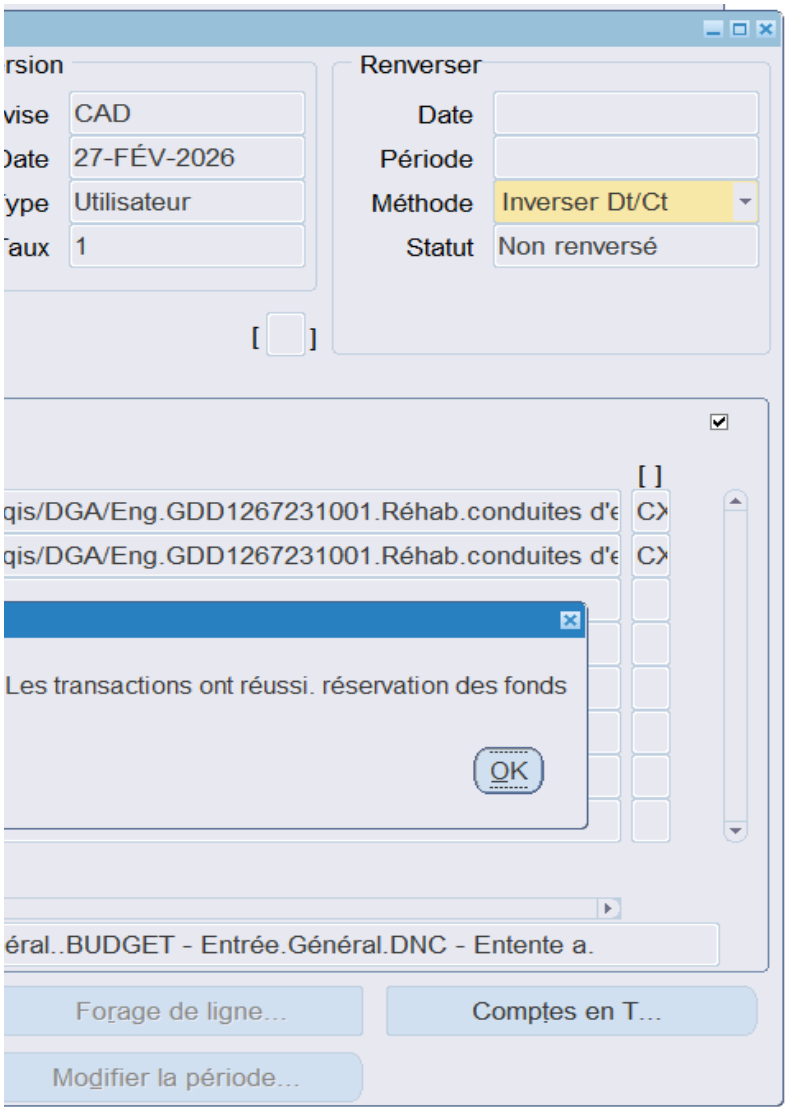
Imputations

Projet 18200	**Arrondissement CDN - ESP PRIVÉE**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205464.000000.99900.00000	149,838.00 $	172,276.24 $	157,311.17 $	157,312 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205464.070008.99900.00000	14,983.80 $	17,227.62 $	15,731.11 $	15,732 $
Sous-total		**164,821.80 $**	**189,503.86 $**	**173,042.28 $**	**173,044 $**

Total	**8,250,761.10 $**	**9,486,312.59 $**	**8,662,267.81 $**	**8,662,271.00 $**

CX67231001
Eng.GDD1267231001.Réhab.conduites d'eau sec.et voirie.Arr.CDN-NDG




rsion
vise CAD
)ate 27-FÉV-2026
ype Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
[ ]
qis/DGA/Eng.GDD1267231001.Réhab.conduites d'e
qis/DGA/Eng.GDD1267231001.Réhab.conduites d'e
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
éral..BUDGET - Entrée.Général.DNC - Entente a.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Re: Demande pour le dossier : 1267231001

Karl LAI A : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca, Jonatl
Cc : "Claudia SAMPEDRO", "Eric BLOUIN", "Francis PLOUFFE", "Roger KA

▼ 3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE) a examiné le dossier 1 sommaire décisionnel.

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'ic Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures perfo citoyens.

Le contrat prévoit la réhabilitation d'environ 2.6 km de conduites d'aqueduc secondaire Plamondon. Les travaux seront réalisés dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notr

Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Servic sur l'essence et de la contribution du Québec) et est à la charge des contribuables.

Les travaux seront réalisés entre le mois de juin et le mois de décembre 2026.

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) agissant en t allouée. À la fin des travaux, les plans annotés (anciennement Tel-que-construit (TQC)) justificatives liées à la conformité des travaux.

Merci bien et bonne journée,

Karl Lai, ing., M. Ing.
Chef de section par intérim - Section Sud
Service de l'eau - Direction de la gestion des actifs
Division Planification des Investissements
801, rue Brennan, 3ième étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 438-402-7529

han MERCILLE
ANYINDA"

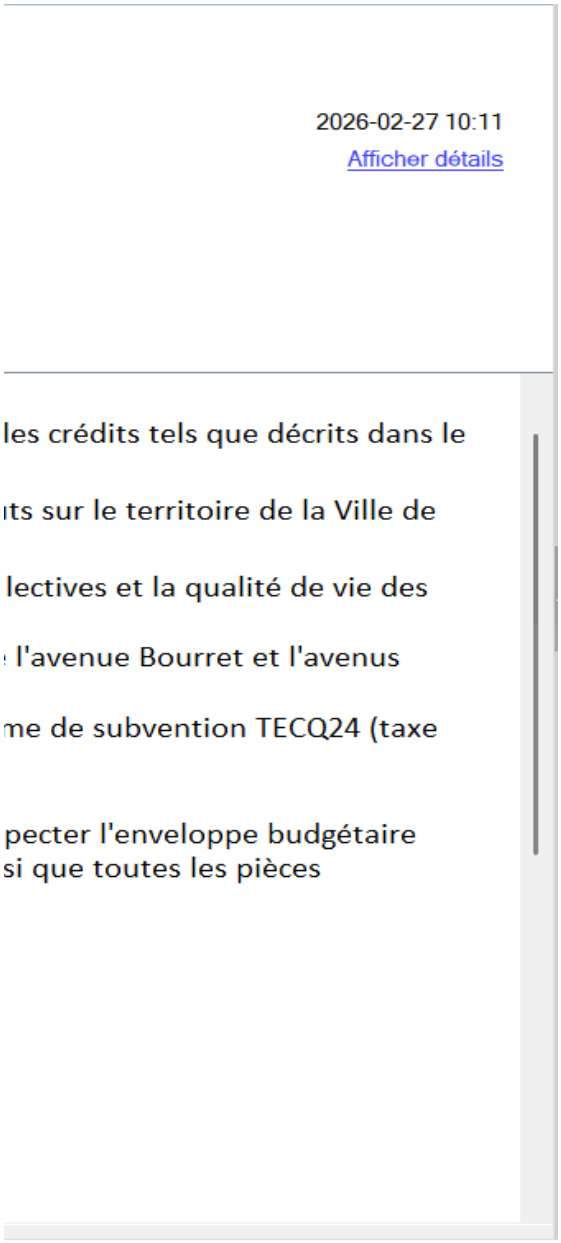
1267231001 et est d'accord pour recommander au Conseil municipal la dépense et de voter l

dentifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égou

rmantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures col

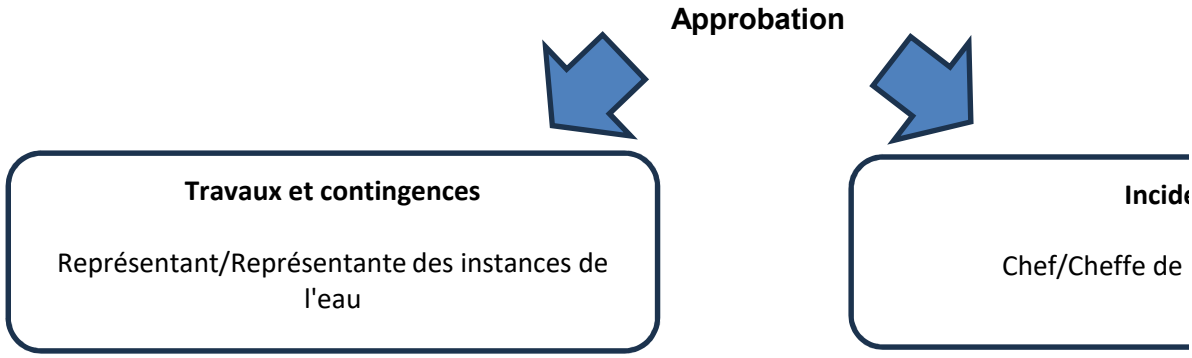
s ainsi que le remplacement des entrées de services en plomb sur l'avenue Coolbrook entre
e-Dame-de-Grâce
ce des finances. Règlement d'emprunt 22-046, dont le coût n'est pas admissible au programr

tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et resp
devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-SIR-D-23-001, ains

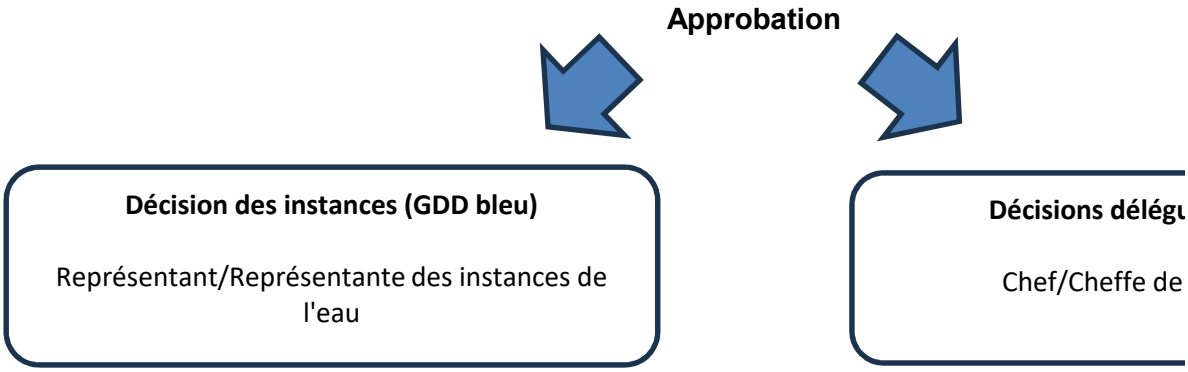

2026-02-27 10:11
Afficher détails
les crédits tels que décrits dans le
ıts sur le territoire de la Ville de
lectives et la qualité de vie des
l'avenue Bourret et l'avenus
me de subvention TECQ24 (taxe
pecter l'enveloppe budgétaire
si que toutes les pièces

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

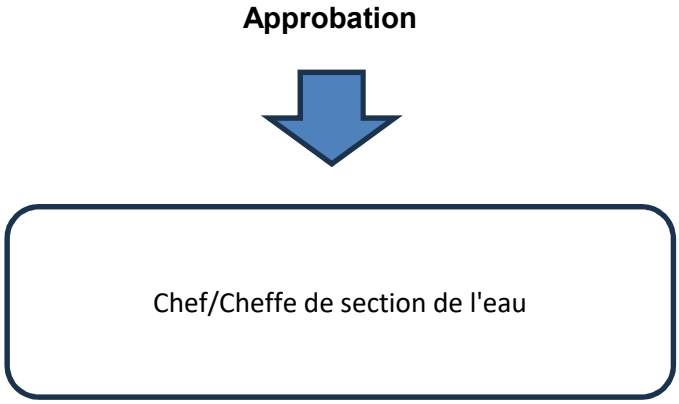
Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**



Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)



Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau



Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Service De La Gestion Et De La Planification Des Immeubles

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Direction de la gestion de projets immobiliers

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.803403.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

NO GDD : 1267231001

No d'engagement CX67231001

Taux: 1.0951303727

Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 13 624 871,64 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soumissionnaires)

Provenance

25-014 PCPR - local CM25 0810		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-014	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	2,444,853.06 $	2,810,969.80 $	2,566,790.10 $	2,566,791 $

24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24-027	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000	1,014,464.61 $	1,166,380.68 $	1,065,061.03 $	1,065,062 $

23-041 Maintien infra routières CM23 1299		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 23-041	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000	140,211.83 $	161,208.56 $	147,204.90 $	147,205 $

Total provenances		**3,599,529.49 $**	**4,138,559.05 $**	**3,779,056.03 $**	**3,779,058 $**

Imputation

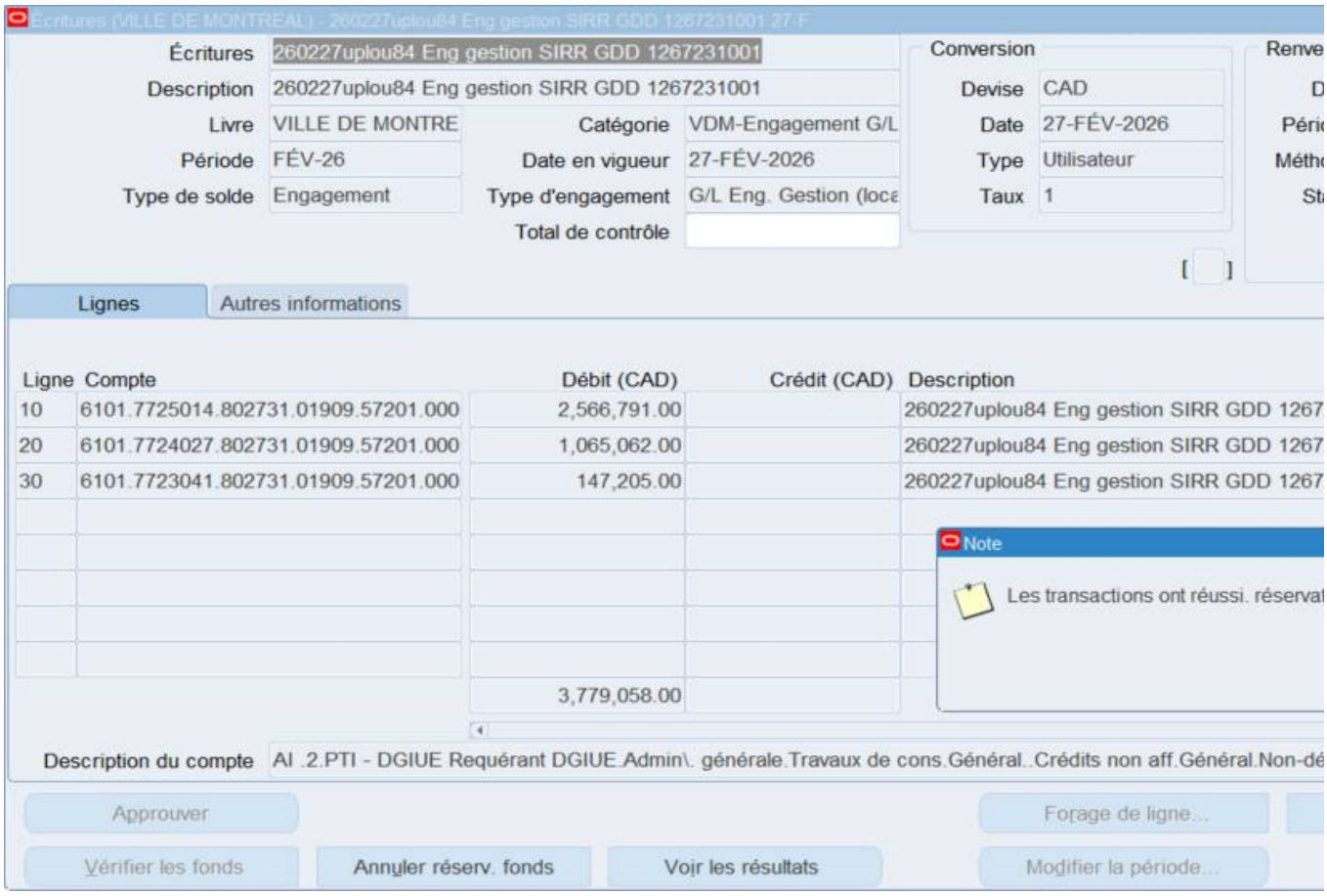
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205181.000000.17025.00000	1,654,813.98 $	1,902,622.37 $	1,737,347.83 $	1,737,348 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205181.070008.17025.00000	165,481.40 $	190,262.24 $	173,734.78 $	173,735 $
Incidences professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205182.070003.17025.00000	9,101.48 $	10,464.43 $	9,555.42 $	9,556 $
Incidences techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205182.070003.17025.00000	54,608.86 $	62,786.54 $	57,332.48 $	57,333 $
Total 55857		**1,884,005.72 $**	**2,166,135.57 $**	**1,977,970.50 $**	**1,977,971 $**

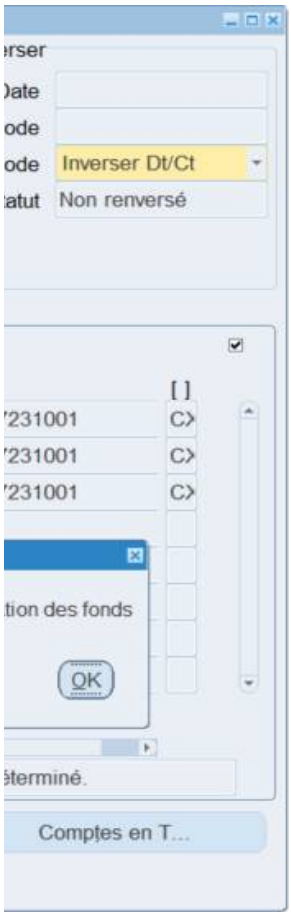
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205183.000000.17025.00000	891,053.67 $	1,024,488.96 $	935,494.97 $	935,495 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205183.070008.17025.00000	89,105.37 $	102,448.90 $	93,549.50 $	93,550 $
Incidences professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205184.070003.17025.00000	4,900.80 $	5,634.69 $	5,145.23 $	5,146 $
Incidences techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205184.070003.17025.00000	29,404.77 $	33,808.13 $	30,871.33 $	30,872 $
Total 55856		**1,014,464.61 $**	**1,166,380.68 $**	**1,065,061.03 $**	**1,065,062 $**

55859 - Programme de maintien des infrastructures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206908.000000.17030.00000	123,154.89 $	141,597.33 $	129,297.24 $	129,298 $
Contingences - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206908.070008.17030.00000	12,315.49 $	14,159.73 $	12,929.72 $	12,930 $
Incidences professionnelles - Trottoir réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206909.070003.17030.00000	677.35 $	778.78 $	711.13 $	712 $
Incidences techniques - Trottoir réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206909.070003.17030.00000	4,064.11 $	4,672.71 $	4,266.81 $	4,267 $
Total 55859		**140,211.83 $**	**161,208.56 $**	**147,204.90 $**	**147,205 $**

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206920.000000.17030.00000	492,619.54 $	566,389.32 $	517,188.94 $	517,189 $
Contingences - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206920.070008.17030.00000	49,261.95 $	56,638.93 $	51,718.89 $	51,719 $
Incidences professionnelles - Trottoir réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206921.070003.17030.00000	2,709.40 $	3,115.13 $	2,844.53 $	2,845 $
Incidences techniques - Trottoir réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206921.070003.17030.00000	16,256.45 $	18,690.85 $	17,067.24 $	17,068 $
Total 55857		**560,847.34 $**	**644,834.23 $**	**588,819.60 $**	**588,820 $**

Total destinations		**3,599,529.49 $**	**4,138,559.05 $**	**3,779,056.03 $**	**3,779,058 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260227uplou84 Eng gestion SIRR GDD 1267231001 27-F
Écritures
260227uplou84 Eng gestion SIRR GDD 1267231001
Description
260227uplou84 Eng gestion SIRR GDD 1267231001
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
FÉV-26
Date en vigueur
27-FÉV-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
27-FÉV-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renve
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
6101.7725014.802731.01909.57201.000
2,566,791.00
260227uplou84 Eng gestion SIRR GDD 1267
20
6101.7724027.802731.01909.57201.000
1,065,062.00
260227uplou84 Eng gestion SIRR GDD 1267
30
6101.7723041.802731.01909.57201.000
147,205.00
260227uplou84 Eng gestion SIRR GDD 1267
3,779,058.00
Note
Les transactions ont réussi. réserval
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-dé
Approuver
Forage de ligne...
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la période...


Date
ode
ode
Inverser Dt/Ct
atut
Non renversé
[ ]
231001
231001
231001
tion des fonds
OK
éterminé.
Comptes en T...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes - Dépense totale de 3 782 141,33 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 782 141,33 $, taxes incluses, conformément à son offre de service;

2. d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-16 12:59

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231017**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes - Dépense totale de 3 782 141,33 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif du gouvernement du Québec, qui vise à atteindre 90 % de ventes de véhicules zéro émission ou hybrides rechargeables, conforte la pertinence pour la Ville de poursuivre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVÉ). Cette orientation s'inscrit en cohérence avec la Stratégie d'électrification des transports, laquelle vise à assurer une démocratisation de l'accès à la recharge ainsi qu'à bonifier l'offre d'infrastructures publiques de recharge sur l'ensemble du territoire.
La Ville a atteint avec succès son objectif d'installer 2 000 bornes de recharge publiques avant la fin de 2025 — une étape majeure pour la mobilité électrique. Forte de cet élan, elle continue d'élargir son réseau afin d'offrir encore plus d'options de recharge aux citoyens.

La Ville poursuit le déploiement de son réseau comme prévu au Plan d'action renouvelé 2025-2027, par l'ajout de nouvelles BRVÉ chaque année.
L'objectif pour 2027 est d'atteindre un total de 200 bornes.

Préalablement à l'installation des bornes, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) doit réaliser les travaux de nature civile (construction de bases et conduits) et Hydro-Québec (HQ) doit procéder à des études de points d'alimentation électrique pour les bornes.

Il est donc requis d'accorder un contrat à Hydro-Québec, pour le raccordement de ces bornes dans le cadre des travaux d'installation, pour la somme maximale estimée de 3 782 141,33 $, taxes incluses. Le paiement se fera sur réception des factures à la suite de la mise en opération des BRVÉ.

À noter que les documents d'appel d'offres aux fins d'installation des 200 bornes de recharge sur rue seront faits au courant l'année. L'octroi du contrat d'installation des bornes est planifié pour automne 2026. Le dossier pour l'achat des bornes de recharge est aussi en préparation pour l'automne prochain.

À cet effet, aucun appel d'offres n'est nécessaire puisqu'Hydro-Québec est un fournisseur exclusif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1421 - 15 décembre 2025 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques;
CE25 0677 – 30 avril 2025 - Accorder un contrat à Beameo Services-Conseils inc., pour les travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la Ville de Montréal - Dépense totale de 325 936,54 $, taxes incluses (contrat : 268 260,53 $ + contingences : 40 239,08 $ + incidences : 17 436,93 $);

CM23 0887 - 22 août 2023 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (fournisseur exclusif), pour le raccordement de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2024, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 5 130 851,40 $, taxes incluses - fournisseur exclusif;

CM23 0145 - 20 février 2023 - Accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 2 115 965,41 $, taxes incluses - fournisseur exclusif;

CE22 1413 - 31 août 2022 - Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharges pour véhicules éléctriques - Divers arrondissements dans la Ville de Montréal. Dépense totale de 283 180,27 $ (contrat : 238 245,45 $ + contingences: 35 736,82 $ + incidences: 9 198,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 467510 - 4 soumissionnaires;

CM22 0925 - 24 août 2022 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de trois-cents (300) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2023 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 2 646 366,50 $ taxes incluses - fournisseur exclusif;

CM22 0330 - 21 mars 2022 - Accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 236 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 750 083,25 $, taxes incluses - fournisseur exclusif;

CM22 0096 - 24 janvier 2022 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2022 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 482 862,79 $ taxes incluses - fournisseur exclusif.

DESCRIPTION

Les travaux du présent dossier incluent des travaux de raccordement au réseau d'Hydro-Québec ainsi que des travaux de construction de raccordement au réseau de la Commission des services électriques de Montréal pour la partie des conduits.
Les travaux d'installation et de raccordement des 200 nouvelles bornes de recharge sur rue sont prévus dans une centaine de sites et répartis dans 19 arrondissements de la Ville. Tous les sites ont été déterminés en concertation avec les arrondissements concernés, le service de l'Urbanisme et de la Mobilité, de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal.

Hydro-Québec produira une estimation des coûts pour chaque site et demandera une acceptation préalable de la Ville avant d'y exécuter les travaux. Hydro-Québec facturera ensuite à la Ville les coûts des travaux exécutés.

JUSTIFICATION

Une estimation globale des coûts a été effectuée à l'interne par les professionnels de la Division de la conception à la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) afin de déterminer les prévisions nécessaires pour réaliser les branchements qui seront effectués au cours des années 2027-2028. Cette estimation est basée sur les prix des contributions reçus en 2025 en tenant compte des particularités suivantes des sites choisis:

- Les sites proches des points de branchement Hydro-Québec ont déjà été choisis dans les phases précédentes. Le déploiement des bornes de recharge se poursuit à l'extérieur des arrondissements centraux, ce qui implique que la distance entre la borne et le point de branchement HQ augmente. Les sites maintenant disponibles sont donc plus éloignés des points de branchement. En conséquence, la longueur de conduits à construire, la réfection de surface (trottoirs) à faire et les modifications à l'aménagement étant plus élevées, les prix pour ces travaux de branchement augmentent.

- De plus, en dehors des arrondissements centraux, les réseaux souterrains Hydro-Québec (réseaux de conduits CSEM) sont de plus en plus rares et l'on retrouve davantage de zones avec des points de branchement HQ en aérien (poteaux HQ). Les branchements en aérien sont en moyenne plus dispendieux que ceux en souterrain, car il faut construire une remontée aérosouterraine sur les poteaux.

- L'estimation tient compte de l'augmentation des coûts des matériaux et de la main d'oeuvre.
- À noter que les balises utilisées pour l'acceptation des sites ont été revues pour 2027. En conséquence, les coûts des travaux associés aux travaux Hydro-Québec seront acceptés selon les balises suivantes :

a) 36 000 $ et moins - acceptés,
b) 36 000 $ et plus - feront l'objet d'analyses plus approfondies (potentiel d'utilisation, couverture du territoire, alternatives limitées, etc.) avant leur acceptation ou leur rejet.

Ces balises pourront être revues annuellement pour la suite du programme pour tenir compte, entre autres, des particularités des nouveaux secteurs qui seront couverts.

Les branchements seront effectués au cours des années 2027-2028. En effet, les délais de raccordements prévus par Hydro-Québec pourraient s'échelonner sur une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Le détail du montant total estimé de 3 782 141,33 $, taxes incluses, est en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce dossier sera à la charge du service de l'Urbanisme et de la Mobilité. Le coût total maximal estimé relatif à ce contrat est de 3 782 141,33 $, taxes incluses.

Un montant de 3 453 599,15 $ net de ristourne sera financé à 100 % par le règlement d'emprunt # 25-027, Programme 75100 – Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (CM 25 1421).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale dans les années 2027 et 2028, à 50 % par année.

Ce dossier devra être priorisé au cours des prochains PDI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'autorisation de dépense est retardée ou refusée, l'échéancier des travaux serait modifié, ce qui compromettrait l'installation de l'ensemble des bornes de recharge sur rue en 2027, et, par la même occasion, cela compromettrait aussi l'objectif d'offrir un réseau de BRVÉ répondant aux besoins des citoyens montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du contrat : Janvier 2027
- Fin des travaux de raccordements : Décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mohamed GALLAA, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paulo VORPERIAN
ingenieur

Tél : 4382204852
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Catherine TCHERNEVA
cheffe de division - Division de la conception des travaux (DCT)

Tél : 514 773 9485
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)
Tél :
Approuvé le : 2026-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231017*
Unité administrative responsable : *SIRR, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU), Division de la conception des projets.*
Projet : *Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55% les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.* *Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *La disponibilité de point de recharge accessible pour les véhicules électriques contribue à diminuer l'inquiétude liée au manque d'infrastructures de recharge en offrant un réseau bien réparti sur son territoire. Cela encourage les déplacements plus responsables et écologiques en soutenant l'électrification des transports.* *Montréal est précurseur dans l'implantation d'un réseau de recharge public sur rue. Le déploiement du réseau démontre le leadership de la Ville en matière d'électrification des transports.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Estimaton des travaux de raccordement d'Hydro-Québec pour BRVE 240V
Année 2027

Type de BRVE	Unitaire avant taxes	Unités	Total avant taxes	Montant avec taxes	Net de ristourne
Double sur rue (240V)	32 895.34 $	100	3 289 533.66 $	3 782 141.33 $	3 453 599.15 $

BRVE 240V
Estimation basée sur 2024

Type de BRVE	Unitaire avant taxes	Majoration 2%	Marge de protection de 3%	Montant avec taxes
Double sur rue (240V)	31 311.00 $	31 937.22 $	32 895.34 $	37 821.41 $

Notes :
- 100 sites BRVE 240 V = 200 BRVE
- Les sites auxiliaires ne néssesitent pas de raccordement Hydro-Québec

Par : Paulo Vorperian, ing. Date : 23-02-2026

Sites préliminaires retenus pour évaluation de faisabilité

Arrondissement	Maître	Auxiliaire	Identification	Intersection	Adresse adjacente
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1046	Basile-Routier/Legendre	9040 Basile Routhier
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1049	Bruchési / Fleury	10333 Bruchési
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1050	St-Denis/Cremazie	8730 St-Denis
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1052	Sauriol /Clark	42 Sauriol
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1059	Merritt / Fleury	10280 Merritt
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1060	Esplanade / Henri-Bourassa	10635 L'esplanade
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1061	Prieur / Meilleur	10480 Meilleur
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1062	Albert-Ferland/L'Acadie	10262 Albert-Ferland
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1063	Place Meilleur/Meilleur	10150 Place Meilleur
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1064	Larose /Sauvé	9765 Larose
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1065	André ouimet/Des Prairies	2165 André-Ouimet
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1066	Tollhusrt /Fleury	10270 Tolhurst
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1067	Meunier / Legendre	9010 Meunier
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1068	St-Denis/Lippens	9035 Saint-Denis
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1069	De Mesy / Ranger	5805 De Messy
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1070	Victor Doré/Poutrincourt	2690 Victor Doré
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1071	Bois de Boulogne / Robert-Charbonneau	10600 Bois De Boulogne
Ahuntsic-Cartierville	1	0	1072	Des Meules /De Lamotte	11980 De Meulles
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2073	Henri Julien/ Villeray	7717 Henri-Julien
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2076	18e avenue / Villeray	7625 18e Avenue
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2078	1ere avenue/Bélair	7018 1ere Avenue
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2079	40e/Pie IX	4100 40e rue
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2087	Garnier /Villeray	7655 Garnier
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2089	2e avenue/Champdoré	9370 2e avenue
Villeray St-Michel Parc Extension	1	0	2090	8e avenue/Legendre	9038 8e avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3076	Chatelain/Rosemont	6100 Chatelain
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3079	Chatelain/Beaubien	6530 Chatelain
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3082	De St Vallier / St-Zotique	6707 De Saint Vallier
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3085	Charlemagne / Laurier	5238 Charlemagne
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3086	Chabot / Saint-Zotique	6689 Chabot
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3087	Jeanne-Mance/St-Zotique	6665 Jeanne Mance
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3088	7e Avenue/Holt	5772 7e Avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3090	4e Avenue/Laurier	5064 4e Avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3092	28e avenue / Beaubien	6520 28e avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3093	3e Avenue / Rosemont	5875 3E Ave
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3094	12e ave / Laurier	5180 12e Avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3095	Henri-Valade / Saint-Joseph	4900 Place Henri-Valade
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3096	De Normandville / Rosemont	5800 De Normandville
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3097	44e avenue / Rosemont	5992 44e Avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3098	24e avenue / De Bellechasse	6210 24e avenue

Sites préliminaires retenus pour évaluation de faisabilité

Arrondissement	Maître	Auxiliaire	Identification	Intersection	Adresse adjacente
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3099	Chatelain / Bélanger	6954 Chatelain
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3100	Marquette / Rosemont	5867 Marquette
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3101	38e Avenue / St-Zotique	6685 38e Avenue
Rosemont La Petite Patrie	1	0	3103	35e ave / Bélanger	6961 35e Avenue
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4043	Pierre Tetreault / Pierre De Coubertin	2705 Pierre-Tétreault
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4056	Lyall/Lafontaine	573 Lyall
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4057	Pierre De Coubertin / St-Émile	8260 Pierre-De-Coubertin
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4065	Haig / Pierre de Coubertin	2741 Haig
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4077	St-Emile/De Marseille	3022 Saint-Émile
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4078	Guillaume Lahaise / De Marseille	3056 Guillaume-Lahaise
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4084	Dubuisson / Desmarteau	9032 Dubuisson
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4085	Dubuisson / De Bruxelle	7870 Dubuisson
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4086	Meese/Bellerive	312 Meese
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4087	Duquesne / Pierre Bedard	5642 Duquesne
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4088	Desmarteau / Notre-Dame	391 Desmarteau
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4089	Madeleine Huguenin	7710 Madeleine Huguenin
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4092	Darling / Ste-Catherine	1410 Darling
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	0	4093	Omer Ravary / Alphonse D Roy	2970 Omer Ravary
Plateau Mont-Royal	1	0	5036	St-Dominique/Bernard	5680 St-Dominique
Ville-Marie	1	0	6007	De La Gauchetiere/Berri	450 De La Gauchetière est
Ville-Marie	1	0	6011	Bercy	1501 Bercy
Ville-Marie	1	1	6019	Lincoln /DuFort	1950 Lincoln
Ville-Marie	1	1	6024	Papineau / Ste Rose	1234 Papineau
Ville-Marie	1	0	6093	De Rouen / Dorion	1972 De Rouen
Ville-Marie	1	1	6095	Bordeaux / Sherbrooke	2400 De Bordeaux
Ville-Marie	1	1	6096	Plessis /Ste-Rose	1251 Plessis
Ville-Marie	1	1	6097	Sanguinet / Christin	1225 Sanguinet
Ville-Marie	1	0	6098	Cartier /Maisonneuve	1550 Cartier
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7069	Randall/Chester	5275 Randall
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7075	Mayfair/Sherbrooke	2560 Mayfair
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7076	West Broadway/Sherbrooke ouest	2496 West Broadway
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7077	Doherty / Somerled	4830 Doherty
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7079	Pince of Wales /Cavendish	4235 Prince of Wales
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7084	Chester /Cavendish	5301 Cumberland
Côte-Des Neiges-Notre-Dame-De-Grâc	1	0	7085	Ridgewood	3620 Ridgewood

Sites préliminaires retenus pour évaluation de faisabilité

Arrondissement	Maître	Auxiliaire	Identification	Intersection	Adresse adjacente
Le Sud-Ouest	1	0	8075	Ste-Marie/St-Remi	5016 Ste-Marie
Le Sud-Ouest	1	0	8081	Dumas / Jacques-Hertel	5925 Dumas
Le Sud-Ouest	1	0	8083	Vaillant / St-Rémi	5051 Vaillant
Le Sud-Ouest	1	0	8084	Delinelle /St-JAcques	563 Delinelle
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9029	36e avenue / Sherbrooke	3535 36e avenue
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9030	Victoria/7e avenue	11873 Victoria
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9031	Fernand-Gauthier/Perras	12575 Fernand Gauthier
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9032	28e avenue/Perras	9188 Perras
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9033	48e avenue / Perras	12520 48e Avenue
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9034	54e avenue/Henri-Bourassa	11355 54e Avenue
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9035	83e avenue / Notre-Dame	161 83e Avenue
Rivière-Des-Prairies-Pointes-Aux Trembl	1	0	9036	Perras/Marrien	10006 Perras
Anjou	1	0	10018	Malicorne/Louis H Lafontaine	7510 De malicorne
Anjou	1	0	10025	Champchevrier	7200 Champchevrier
Anjou	1	0	10026	Pont de Cé / Baudrière	8545 Pont de cé
Anjou	1	0	10027	Ernest Cormier /Parkway	8500 Ernest Cormier
Montréal-Nord	1	0	11013	Arthur-Chevrier / Allard	12255 Langelier
Montréal-Nord	1	0	11014	Valade / Henri-Bourassa	11453 Valade
Montréal-Nord	1	0	11015	Hébert / Industriel	10120 Hébert
Montréal-Nord	1	0	11016	Albert-Brosseau/ Touchette	11075 Touchette
Montréal-Nord	1	0	11017	Audoin / Fleury	10183 Audoin
Montréal-Nord	1	0	11021	De Castille / Pigeon	4947 Rue De Castille
Montréal-Nord	1	0	11023	Arthur-Buies / De Charleroi	11196 Avenue Arthur-Buies
Montréal-Nord	1	0	11024	Leblanc / Monselet	10756 Avenue Leblanc
Saint-Léonard	1	0	12010	Jean-Nicolet / Alverne	8140 Jean-Nicolet
Saint-Léonard	1	0	12016	Lienart / Bélanger	6970 Lienart
Saint-Léonard	1	0	12017	Choisy/Bélanger	6915 De Choisy
Saint-Léonard	1	0	12018	Provence/Lavoisier	8907 De Provence
Saint-Léonard	1	0	12019	De Bretagne / Compiegne	8395 De Bretgne
Saint-Léonard	1	0	12020	Lisieux / Paimpol	7630 De Lisieux
Saint-Léonard	1	0	12021	Bonnivet/Robert	6175 Bonnivet
Outremont	1	0	13005	Ducharme/Bloomfield	1165 Ducharme
Outremont	1	0	13010	Querbes / Saint-Viateur	501 Querbes
Outremont	1	0	13014	Rockland / Ducharme	923 Rockland
Saint-Laurent	1	0	14028	Olivia / Levy	4935 Olivia
Saint-Laurent	1	0	14031	Cambridge / Grenet	1735 De Cambridge
Saint-Laurent	1	0	14041	Crevier /Deguire	1595 Crevier
Saint-Laurent	1	0	14042	Cléroux / Dutrisac	1010 Cléroux
Saint-Laurent	1	0	14043	Lucien Thimens/Alexis Nihon	2152 Lucien Thimens

Sites préliminaires retenus pour évaluation de faisabilité

Arrondissement	Maître	Auxiliaire	Identification	Intersection	Adresse adjacente
Lachine	1	0	15026	5e avenue / Sherbrooke	820 5e Avenue
Lachine	1	0	15027	Mount Venom/Wilfern	206 Mount Venom
Lachine	1	0	15030	7e avenue /St-Louis	124 7e Avenue
Lachine	1	0	15031	Stationnement St-Antoine/8e ave	800 Saint-Antoine
Lachine	1	0	15034	19e av /Remembrance	487 19e Avenue
Lachine	1	0	15035	Sherbrooke / 24e ave	2385 Sherbrooke
Lachine	1	0	15036	14e avenue/ Sherbrooke	785 14e Avenue
La Salle	1	0	16023	Robert/Bernie	8042 Robert
La Salle	1	0	16030	Red Cross /Dawn	360 Red Cross
La Salle	1	0	16031	Croisant De La Louisiane / Centrale	591 Croisant De La Louisiane
La Salle	1	0	16032	66e avenue/Centrale	59 66e Avenue
La Salle	1	0	16033	44e avenue / 43e avenue	832 44e Avenue
La Salle	1	0	16034	Lefebvre / Thierry	7914 Lefebvre
La Salle	1	0	16036	Behrens/Francoeur	585 Behrens
La Salle	1	0	16037	Allard/Newman	7060 Allard
La Salle	1	0	16038	Edouard/8e ave	7726 Édouard
La Salle	1	0	16042	Strathyre / LaSalle	13A Strathyre
Verdun	1	0	17048	Rolland / Bannantyme	970 Rolland
Verdun	1	0	17050	Monteith / Stephens	1152 Monteith
Verdun	1	0	17051	Oreilly / Ferland	11 O'Reilly
Verdun	1	0	17052	Joseph / Caisse	3368 Joseph
Verdun	1	0	17053	5e avenue / Bannantyme	860 5e Avenue
Verdun	1	0	17054	Evelyn / Caisse	3221 Evelyn
Pierrefonds-Roxborro	1	0	18011	Lirette / Aumais	14847 Lirette
Pierrefonds-Roxborro	1	0	18012	René-Émard/Anselme-Lavigne	4600 René Émard
Pierrefonds-Roxborro	1	0	18013	Meighen	11131 Meighen
Pierrefonds-Roxborro	1	0	18014	Alexander/Logan	4560 Alexander
Pierrefonds-Roxborro	1	0	18015	Pavillon/Labrosse	11738 Pavillon

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes - Dépense totale de 3 782 141,33 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1267231017.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1267231017**

No d'engagement **CC67231017**

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de:

Provenance :

	25-027 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 25 14
Règlement 25-027	6101.7725027.802701.01909.57201.000000.0000.162680.000000.98

Imputations :

	75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules
Contrat	6101.7725027.802719.06819.57201.000000.0000.207870.000000.45

Total imputations

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-203

Projet	2025	2026	2027	2028
75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	-	-	1,727 $	1,727 $
Total	0 $	0 $	1,727 $	1,727 $

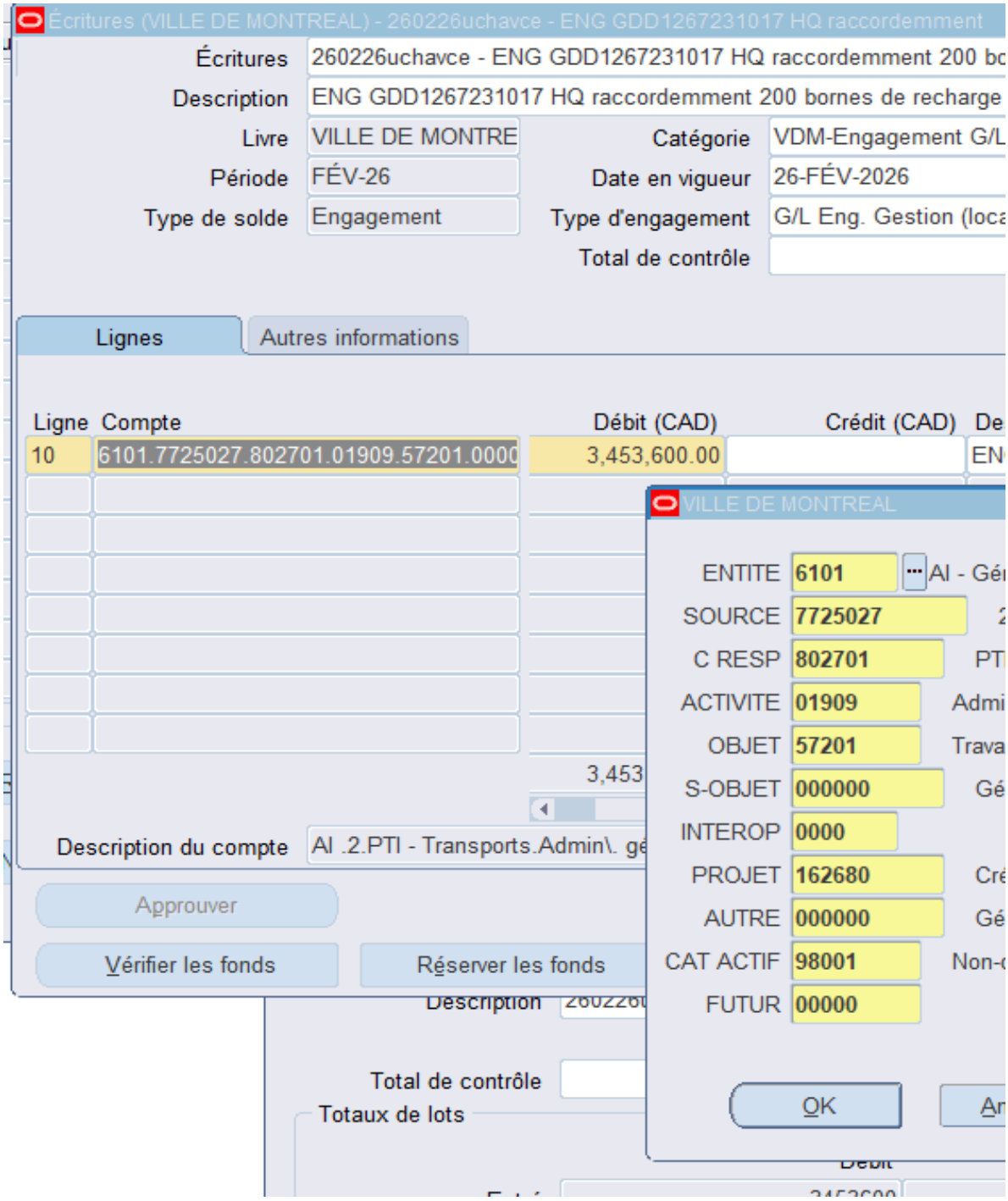
3,453,600.00 $

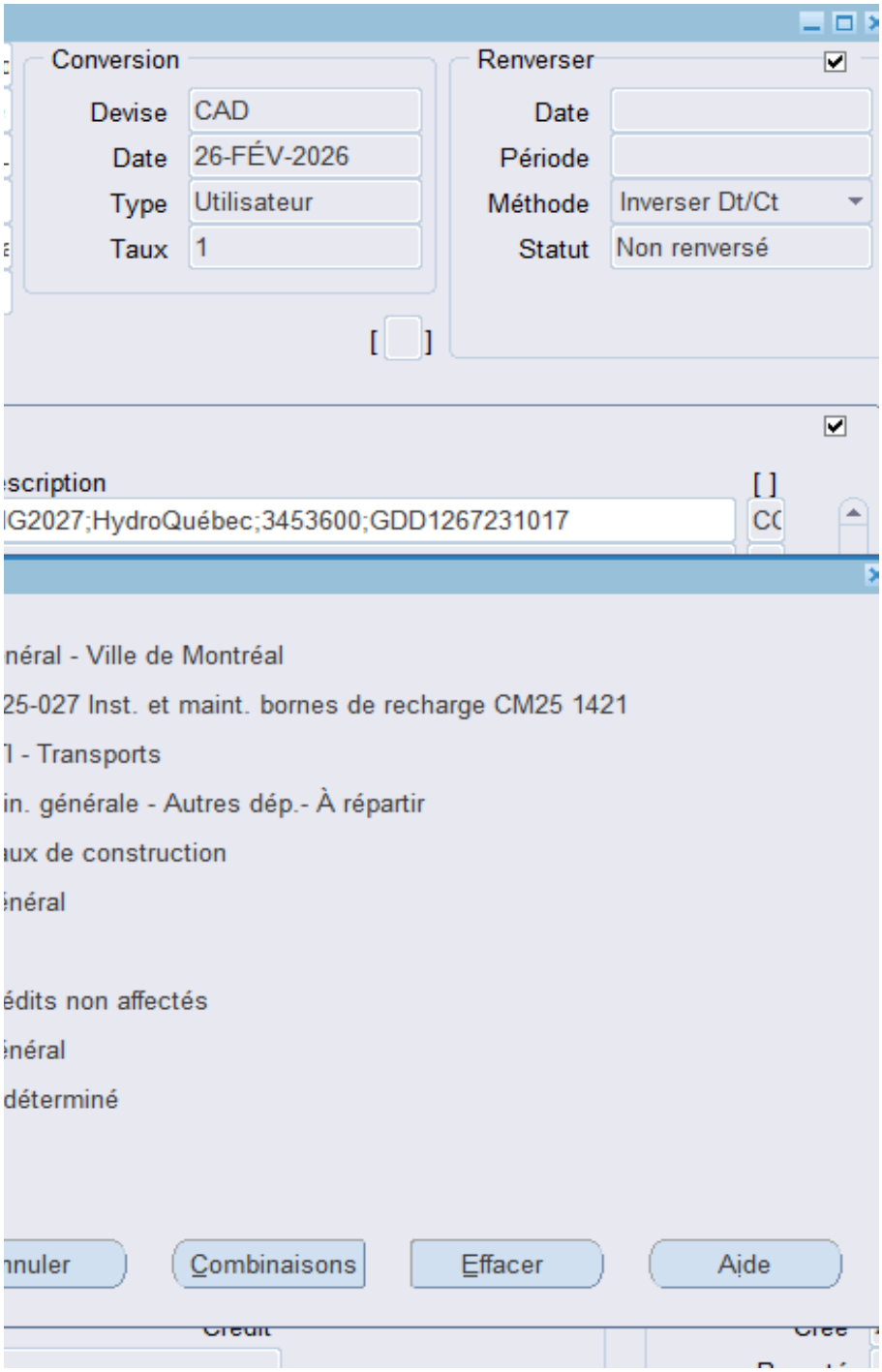
21	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
8001.00000	3,782,141.33 $	3,453,599.16 $	3,453,600 $

s électriques	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
5010.00000	3,782,141.33 $	3,453,599.16 $	3,453,600 $
	3,782,141.33 $	**3,453,599.16 $**	**3,453,600 $**

5 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Ultérieur	Total
-	3,454 $
0 $	3,454 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260226uchavce - ENG GDD1267231017 HQ raccordemment
Écritures
260226uchavce - ENG GDD1267231017 HQ raccordemment 200 bo
Description
ENG GDD1267231017 HQ raccordemment 200 bornes de recharge
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
FÉV-26
Date en vigueur
26-FÉV-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
6101.7725027.802701.01909.57201.0000
3,453,600.00
EN
3,453
Description du compte
AI .2.PTI - Transports.Admin\. gé
Approuver
Vérifier les fonds
Réserver les fonds
Description
Total de contrôle
Totaux de lots
VILLE DE MONTREAL
ENTITE
6101
AI - Gé
SOURCE
7725027
C RESP
802701
PT
ACTIVITE
01909
Admi
OBJET
57201
Trava
S-OBJET
000000
Gé
INTEROP
0000
PROJET
162680
Cré
AUTRE
000000
Gé
CAT ACTIF
98001
Non-
FUTUR
00000
OK


Conversion
Devise
CAD
Date
26-FÉV-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
scription
G2027;HydroQuébec;3453600;GDD1267231017
néral - Ville de Montréal
25-027 Inst. et maint. bornes de recharge CM25 1421
1 - Transports
in. générale - Autres dép.- À répartir
aux de construction
énéral
édits non affectés
énéral
déterminé
nnuler
Combinaisons
Effacer
Aide

Aspect(s) financier(s)

Le financement de ce dossier sera à la charge du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Le coût total maximal estimé relatif à ce contrat est de 3 782 141,33 $, taxes incluses.

Un montant de 3 453 599,15 $ net de ristourne sera financé à 100% par le règlement d'emprunt # 25-027, Programme 751(

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre dans les années 2027 et 2028 à 50% par année.

Ce dossier devra être priorisé au cours des prochains PDI.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances et de l'évaluation foncière.

00 – Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (CM 25 1421).

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard - Dépense totale de 8 474 495,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527004 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 401 306,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527004;

2- d'autoriser une dépense de 740 130,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 333 058,77 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 94,32 % par la ville centrale et à 5,68 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-19 15:25

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267231005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard - Dépense totale de 8 474 495,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527004 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 2026, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), poursuit la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) du réseau routier**.** Selon les experts dans le domaine (NOTE 1), le traitement d'une chaussée par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans. Quant au PRCPR, il vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La réhabilitation de chaussée, qui consiste en des travaux de planage et revêtement tels que proposés dans les programmes PCPR et PRCPR, est une activité privilégiée par le Plan d'intervention intégrée 2022/2026 afin d'assurer le maintien du niveau de service. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du

PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attirance de ces projets auprès des Entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Dans ce contexte, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2026, a été transmise aux arrondissements concernés en février 2025, afin qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée et d'assurer une certaine flexibilité dans la gestion de leurs interventions.

Selon les auscultations réalisées au cours des dernières années, l'état du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) est passé de 25% en mauvais et très mauvais état, en 2020, à 29% en 2024, soit une nette détérioration de 4% en 4 ans. Des investissements importants sont prévus dans les prochaines années pour améliorer l'état du réseau routier.

De plus, certaines structures sont visées, dans le cadre du présent contrat, par les travaux de réhabilitation de la surface de roulement des voies de desserte de l'A-40 en direction ouest, entre la rue Gagnon et le boulevard Montpellier dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux de réfection comprennent principalement la réparation des dalles en béton, le planage de l'enrobé bitumineux ainsi que la pose d'un nouvel enrobé.

La réfection des ouvrages d'art tient compte des besoins des différents intervenants du secteur (arrondissement de Saint-Laurent, Ministère des Transports et de la Mobilité durable et Réseau express métropolitain). La planification et la conception des travaux ont également été réalisées en coordination avec les différentes parties prenantes.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Dans le but d'optimiser les coûts des travaux et de minimiser les impacts de chantier, les travaux de chaussée des voies cyclables sur rue seront intégrés avec les travaux de voirie adjacents, notamment ceux du PCPR artériel, ce qui permet de réaliser les travaux en pleine largeur de chaussée.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 30 jours, soit du 26 janvier 2026 au 26 février 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 27 mai 2026.

Trois (3) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	**Description sommaire de l'addenda**	**Impact sur le coût estimé du contrat ($)**
29 janvier 2026	Les modifications ont été apportées : - Au cahier des charges, au DTSI-9A et aux plans des travaux.	0 $
9 février 2026	Les modifications ont été apportées : - Au formulaire de soumission, au DTSI-V et aux	(3 000 $)

	plans des travaux.	
18 février 2026	- Publication du tableau final des questions/réponses	0 $

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. Pavement Asset Management,avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0718 - 18 décembre 2025 - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
CM25 0785 - 17 juin 2025 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour les travaux de voirie dans divers endroits des arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle, de Côte-des-Neiges, de Saint-Léonard et d'Anjou - Dépense totale de 11 213 804 $, taxes incluses - Appel d'offres public 519405 (3 soumissionnaires);

CM25 0543 - 12 mai 2025- Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard (PCPR et PRCPR 2025) - Dépense totale de 8 973 398,56 $), taxes incluses (contrat : 7 721 566,24 $ + contingences : 772 156,62 $ + incidences : 479 675,70 $ - Appel d'offres public 519407 - 6 soumissionnaires;

CM24 0393 - 15 avril 2024 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, (PCPR et PRCPR 2024). Dépense totale de 9 964 058,86 $ (contrat: 8 742 681,21 $ + contingences: 874 268,12 $ + incidences: 347 109,53 $), taxes incluses. Appel d'offres public 509804 - 6 soumissionnaires;

CM24 0273 - 18 mars 2024 - Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc , pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR et PRCPR 2024). Dépense totale de 8 541 411,00 $ (contrat: 7 386 337,78 $ + contingences: 738 633,78 $ + incidences: 416 439,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 509803 - 6 soumissionnaires;

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans divers endroits des arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026).
Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 7,12 kilomètres dont ± 5,70 km de PCPR, ± 1,05 km de PCPR+ et ± 0,37 km de PRCPR, incluant ± 3,38 km de piste cyclable et ± 0,33 km de structure (Réhabilitation de la surface de roulement, comprenant les travaux de réfection de la dalle de béton et de planage et revêtement bitumineux, de la voie de desserte de l'A-40 en direction Ouest sur le chemin de la Côte-de-Liesse, entre les rues Stinson et Deslauriers - Structures 81-03232A, 81-03232B et 14870H1).

Le PCPR+ est un PCPR dont la technique de réhabilitation de chaussée est basée sur un remplacement total de la couche d'enrobé, cette dernière est appliquée uniquement pour les tronçons de rue qui présentent un résiduel d'enrobé de moins de 50 mm après planage et reposant sur une base granulaire.

Une liste de rues et le plan de localisation se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités seront appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue comme stipulé à l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges qui prévoit quatre (4) différentes pénalités selon le type de rue.

Étant donné que c'est un contrat à multisites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l'axe, dans ce contrat, c'est le type 4 tel que spécifié dans le tableau inséré à l'article 1 du cahier des charges.

Le montant de cette pénalité est de 6 437,32 $ (avant taxes) par jour pour le non-respect du délai maximal par rue.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -6,25 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	7 401 306,04 $
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	7 997 740,56 $
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	8 466 694,34 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	8 497 000,00 $
PAVAGES MULTIPRO INC.	10 186 294,29 $
UNIROC CONSTRUCTION INC.	11 998 843,43 $
Dernière estimation réalisée ($)	7 894 636,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 493 330,14 $ -6,25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	596 434,52 $ 8,06 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission, soit

une proportion de 78 %. La deuxième plus basse soumission a été rejetée, puisque le soumissionnaire ne s'est pas lui-même procuré les documents d'appel d'offres via le SEAO, conformément à l'article 4.a - Rejet automatique d'une soumission du cahier des Instructions aux Soumissionnaires.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Un écart favorable de -6,25 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission. En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 29 janvier 2028 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 8 474 495,41 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour un montant de 7 401 306,04 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 740 130,60 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat.
- plus des incidences de 333 058,77 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 94,32 % par la ville centre et à 5,68 % par l'agglomération.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences et mandats connexes comprises est réparti comme suit:

- 66,77 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 5 658 682,39 $ - Règlement d'emprunt 24-027 (Programme complémentaire de planage/revêtement - Artériel - CM24 1039);
- 23,08 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 1 956 249,70 $ - Règlement d'emprunt 25-026 (Programme de réfection des structures routières - CM25 1420);
- 5,68 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 481 215,31 $ - Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 23-030 (Programme de maintien du réseau cyclable - CG23 0770);
- 4,46 % est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 378 348,01 $ - Règlement d'emprunt 24-024 (Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel - CM24 1036);

Cette dépense est de 7 738 343,88 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en équité et accessibilité universelle.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 27 mai 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2026 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2026
Fin des travaux : octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Dominic VACHON, Service des infrastructures du réseau routier
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Justine DESBIENS, Le Sud-Ouest
Faical BOUZID, Saint-Laurent
Adèle PAVAGEAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Pierre Yves MORIN, 10 mars 2026
Jean-Francois MARCHAND, 9 mars 2026
Patrick RICCI, 9 mars 2026
Adèle PAVAGEAU, 9 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
ingenieur

Tél : 438 220-3407
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-09

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (DCT)

Tél : 514 773-9485 - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

des travaux (tp)
Tél :
Approuvé le : 2026-03-19

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267231005

Unité administrative responsable : Division de la conception des travaux (DCT), Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines(DRPIU), Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

Projet : 527004- Travaux de voirie dans les arrondissements de LSO, VSL, VSE, PRF et IBI (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? - Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous; - Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles; - Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Bonification des aménagements de surface suite aux travaux de réhabilitation de surface à l'aide d'éléments de nature évolutive. Ex. bollards pour canaliser la circulation et séparer les corridors piétons et cyclistes, marquage de la chaussée, création de saillies virtuelles;

- Incorporation de matériaux bitumineux recyclés à même les nouveaux revêtements de surface pour réduire l'approvisionnement à la source;

- Maintenir la condition de surface des chaussées dans un état adéquat minimisant les risques de chutes autant à pied qu'à vélo.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : - Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 - Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 - Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales - Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies à la question 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** - Respect et protection des droits humains - Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** - Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** - Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Docusign Envelope ID: 14502990-AEAF-4A1E-BF22-4D4A6988AE0B

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 30 janvier 2023

GROUPE CRH CANADA INC.
A/S MADAME JENNIFER ELAINE GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de décision : 2023-DAMP-1336
N° de client : 2700000931
N° d'entreprise du Québec : 1171462923

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE CRH CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Docusign Envelope ID: 14502990-AEAF-4A1E-BF22-4D4A6988AE0B

De : Boîte Autorisation AMP
À : Boîte Autorisation AMP
Objet : IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
Date : 2 juin 2023 13:40:22

CAUTION: This email originated from outside of our organisation.
Do not click links or open attachments unless you recognise the sender and know the content is safe.
Please report suspicious emails via the Report Suspicious button.

Report Suspicious

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

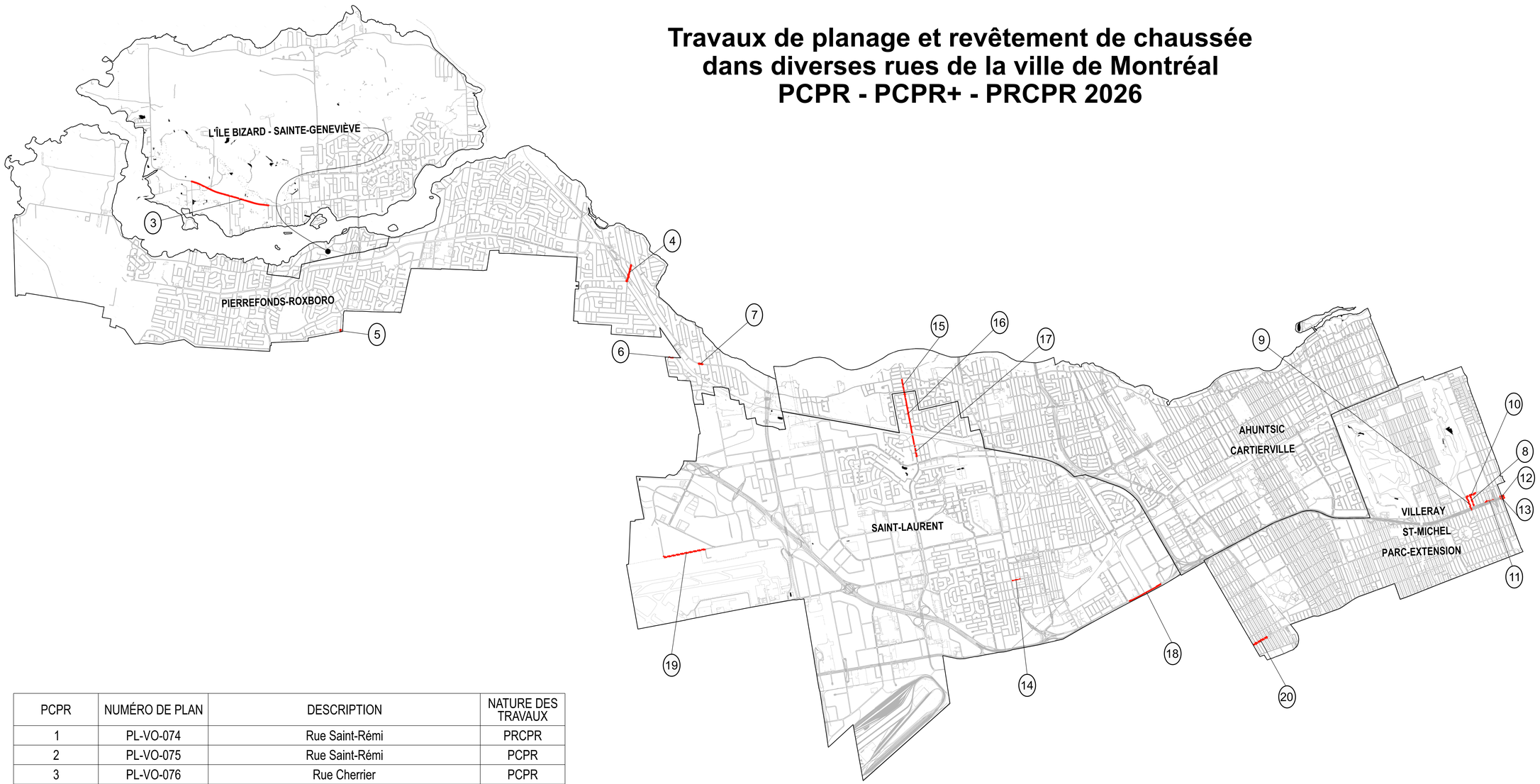
Montréal

SOUMISSION 527004- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

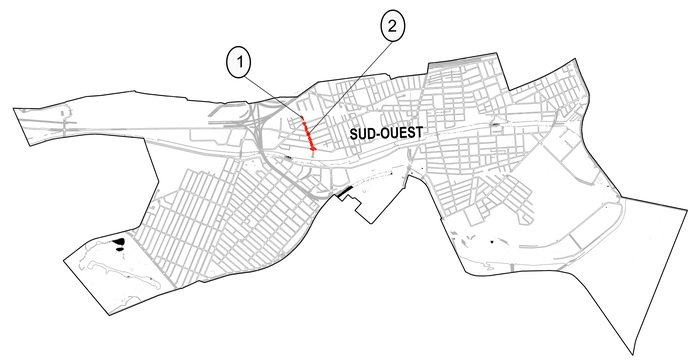
Secteur	Travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal (PCPR, PCPR+ et PRPCR 2026)
PL-VO-032 **Boulevard Toupin** Du boulevard Gouin à la rue L'Heureux	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture compète d'une direction à la fois du boulevard Toupin avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage**. Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 16h. Samedi et dimanche 9h à 17h. Dimanche 9h à 19h. Réaliser les travaux durant la période de vacances scolaires.
PL-VO-074/075 **Saint-Rémi** De la rue Saint-Ambroise au cul de Sac	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la rue Saint-Rémi avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage**. Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h. Réaliser les travaux durant la période de vacances scolaires.
PL-VO-076 **Rue Cherrier** De la Montée Wilson à la montée de l'Église	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la rue Cherrier entre la montée Wilson et la montée de l'Église avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h30 à 19h. Samedi 8h à 19h. Réaliser durant la période des vacances scolaires.
PL-VO-078 **Rue du Centre-Commercial** Du boulevard Gouin à l'avenue Jean-Brillant	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois lors des travaux de planage et de la rue complète lors du pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et dimanche 10h à 19h. Pavage : Dimanche à jeudi 22h à 6h, vendredi à dimanche 23h à 8h.
PL-VO-079 **Rue Acrès** De la rue Dufour à la rue Hazelnut	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la rue Acres avec maintien de la circulation locale lors des travaux du planage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 22h à 6h. Vendredi à Samedi 20h à 6h.
PL-VO-080 **Avenue Cérès** De la rue Gaspé à la rue Delaney	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois lors des travaux de planage et de la rue complète lors du pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et dimanche 10h à 19h. Pavage: Dimanche à jeudi 22h à 6h, vendredi à dimanche 23h à 8h.
PL-VO-082 **Boulevard Gouin O** Du boulevard Lalande à la rue Alexander	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois lors des travaux de planage et de la rue complète lors du pavage. **Horaire de travail :** Planage : Samedi et dimanche 10h à 19h. Pavage: Dimanche à jeudi 22h à 6h, vendredi à dimanche 23h à 8h.
PL-VO-085 **Avenue Léonard De Vinci** De la rue Jarry E au boulevard Crémazie E	**Travaux de planage:** Fermeture complète de l'avenue Léonard-De-Vinci. **Horaire de travail :** Planage : Samedi et dimanche 10h à 19h. Pavage: Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30. Horaire de l'entrave : 24h/24h.
PL-VO-086 **17e avenue** De la rue Jarry E au boulevard Crémazie E	**Travaux de planage:** Fermeture complète de la 17e avenue avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30, vendredi à samedi 22h30 à 6h30 et samedi à dimanche 22h30 à 7h30.
PL-VO-090 **Rue Jarry E** De la 17e Avenue à la 19eAvenue	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois lors des travaux de planage et de la rue complète lors du pavage. **Horaire de travail :** Planage : Samedi et dimanche 9h à 17h. Pavage: Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30, vendredi à samedi 22h30 à 6h30 et samedi à dimanche 22h30 à 7h30.
PL-VO-091 **Boulevard Crémazie E** De 19e avenue à la 22e avenue	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète du boulevard Crémazie E en direction ouest avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30, vendredi à samedi 22h30 à 6h30 et samedi à dimanche 22h30 à 7h30.
PL-VO-092 **Boulevard Crémazie E** De 24e avenue au boulevard Provencher	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète du boulevard Crémazie E en direction ouest avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30, vendredi à samedi 22h30 à 6h30 et samedi à dimanche 22h30 à 7h30.
PL-VO-093 **Boulevard Crémazie E** De 23e avenue au boulevard Provencher	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète du boulevard Crémazie E en direction est avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30, vendredi à samedi 22h30 à 6h30 et samedi à dimanche 22h30 à 7h30.

Secteur	Travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal (PCPR, PCPR+ et PRPCR 2026)
PL-VO-094 **Rue de l'Église** Du boulevard Marcel-Laurin à la rue Leduc	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois lors des travaux de planage et de la rue complète lors du pavage. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 17h. Samedi 9h à 16h. Réaliser durant la période des vacances scolaires.
PL-VO-095 **Boulevard Toupin** De la rue Marcel à la rue l'Heureux	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture compète d'une direction à la fois du boulevard Toupin avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Phase 1A/2A et 1D/2D: Planage : Samedi et dimanche 9h à 16h. Phase 1B/2B et 1C/2C : Planage : Lundi au vendredi 7h à 17h Samedi 9h à 17h. Pavage (toutes les phases): Dimanche à jeudi 22h à 6h, vendredi à samedi 22h à 7h. Réaliser durant la période des vacances scolaires.
PL-VO-096 **Boulevard Toupin** De la rue Charles à la rue Marcel	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale sauf lors des travaux de pavage**. Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 17h Samedi 9h à 17h Planage : Samedi et dimanche 9h à 16h. Pavage: Dimanche à jeudi 22h à 6h, vendredi à samedi 22h à 7h. Réaliser durant la période des vacances scolaires.
PL-VO-098 **Chemin de la Côte de Liesse** De la rue Gagnon au boulevard Montpellier	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la direction ouest du chemin de la Côte-de Liesse entre l'avenue Gagnon et la rue Montpellier**. Horaire de travail :** Dimanche à jeudi 22h à 6h, vendredi à samedi 22h à 7h.
PL-VO-100 **Chemin Saint-François** De la rue Vérité au Cul de sac	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète sur le chemin Saint-François**. Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 17h Samedi 9h à 17h. Horaire de l'entrave : 24h/24h.
PL-VO-101 **Rue Jean-Talon O** Du boulevard de l'Acadie à l'avenue Champagneur	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois lors des travaux de planage et de la rue complète lors du pavage. **Horaire de travail :** Planage : Samedi et dimanche 9h à 17h. Pavage: Dimanche à jeudi 21h30 à 5h30, vendredi à samedi 22h30 à 6h30 et samedi à dimanche 22h30 à 7h30.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2026; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail lorsque possible; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

Travaux de planage et revêtement de chaussée dans diverses rues de la ville de Montréal
PCPR - PCPR+ - PRCPR 2026



PCPR	NUMÉRO DE PLAN	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX
1	PL-VO-074	Rue Saint-Rémi	PRCPR
2	PL-VO-075	Rue Saint-Rémi	PCPR
3	PL-VO-076	Rue Cherrier	PCPR
4	PL-VO-078	Rue du Centre Commercial	PCPR
5	PL-VO-079	Rue Acres	PCPR
6	PL-VO-080	Avenue Cérès	PCPR
7	PL-VO-082	Boulevard Gouin Ouest	PCPR
8	PL-VO-085	Avenue Léonard-De Vinci	PCPR+
9	PL-VO-086	17 ème Avenue	PCPR
10	PL-VO-090	Rue Jarry Est	PCPR
11	PL-VO-091	Boulevard Crémazie Est	PCPR
12	PL-VO-092	Boulevard Crémazie Est	PCPR
13	PL-VO-093	Boulevard Métropolitain Est & Boulevard Crémazie Est	PCPR
14	PL-VO-094	Rue de l'Église	PCPR
15	PL-VO-032	Boulevard Toupin	PCPR
16	PL-VO-095	Boulevard Toupin	PCPR
17	PL-VO-096	Boulevard Toupin	PCPR
18	PL-VO-098	Chemin de la Côte-de-Liesse	PCPR
	81-03232-2025-PO-1		
19	PL-VO-100	Chemin Saint-François	PCPR+
20	PL-VO-101	Rue Jean-Talon Ouest	PRCPR



Légende – Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de propriété
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende – Éléments projetés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- DF.,C. Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Début,B. / Fin,B. Début, Fin de bordures

Légende – Éclairage
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

FORMAT ISO A1 (VERSION 2024-01)

Échelle / Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997

CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM

NON À L'ÉCHELLE

Plan de localisation

Notes

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère geodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan de drainage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX
Plan de XXX:	XXX
Plan de XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2025 / 11 / 04	Émis pour appel d'offre	M.A.

Intervenants

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Élaboré par:
- (RELEVÉ TERRAIN) AAAA / MM / JJ
Hernan MORALES, ag. tech. (MISE EN PLAN) 2025 / 09 / 16
- AAAA / MM / JJ

Visité

Préparé par:
Mohammed ABDELLAOUI, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Projet:
PCPR - PCPR+ - PRCPR 2026

Arrondissement(s):
Sud-Ouest (LSO) Saint-Laurent (VSL)
Saint-Léonard (STL) Ahuntsic-Cartierville (AHU)
Pierrefonds-Roxboro (PRF)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (IBS)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSE)

Nature des travaux:
Travaux de planage et revêtement de chaussée dans diverses rues de la ville de Montréal PCPR 2026 - PCPR+ 2026 - PRCPR 2026

Titre du plan:
Localisations des travaux 527004

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
527004	PL-VO-000	-	000	-

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2026-02-26
Révision : 0
Chef de projet : Mohammed Abdellaoui, ing.

Titre: **Travaux de voirie dans les arrondissements de LSO, VSL, VSE, PRF et IBI (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026)**

Appel d'offres : **527004**

No de Plan	RUE	DE	A	PROG	Long. (m)	ID PROJET AGIR
Arrondissement	**LSO**					
PL-VO-074	rue Saint-Rémi	chemin de la Côte-Saint-Paul	Cul-de-sac	**PRCPR**	**56**	P13585
PL-VO-075	rue Saint-Rémi	chemin de la Côte-Saint-Paul	rue Saint-Ambroise	**PCPR**	**341**	P14559
Arrondissement	**IBI**					
PL-VO-076	rue Cherrier	rue Cherrier	rue Montigny	**PCPR**	**1640**	P14219
Arrondissement	**PRF**					
PL-VO-078	rue du Centre-Commercial	avenue Jean-Brillant	boulevard Gouin Ouest	**PCPR**	**340**	P12039
PL-VO-079	rue Acres	rue Acres	rue Hazelnut	**PCPR**	**41**	P14214
PL-VO-080	avenue Cérès	rue Gaspé de	rue Delaney	**PCPR**	**95**	P14210
PL-VO-082	boulevard Gouin Ouest	boulevard Lalande	rue Alexander	**PCPR**	**110**	P14402
Arrondissement	**VSE**					
PL-VO-085	avenue Léonard-De Vinci	boulevard Crémazie Est	rue Jarry Est	**PCPR+**	**212**	P13657
PL-VO-086	17e avenue	boulevard Crémazie Est	rue Jarry Est	**PCPR**	**255**	P12735
PL-VO-090	rue Jarry Est	17e avenue	19e avenue	**PCPR**	**187**	P14016
PL-VO-091	boulevard Crémazie Est	19e avenue	22e avenue	**PCPR**	**171**	P14244
PL-VO-101	rue Jean-Talon Ouest	boulevard de l'Acadie	avenue Champagneur	**PRCPR**	**315**	P14087
Arrondissement	**VSE et STL**					
PL-VO-092	boulevard Crémazie Est	24e avenue	limite de l'arrondissement	**PCPR**	**88**	P14244
	boulevard Métropolitain Est	limite de l'arrondissement	boulevard Provencher			P14244
PL-VO-093	boulevard Crémazie Est	24e avenue	limite de l'arrondissement	**PCPR**	**83**	P14303
Arrondissement	**VSL et AHU**					
PL-VO-032	Toupin, boulevard	Gouin Ouest, boulevard	Limite de l'arrondissement	**PCPR**	**302**	P13766
Arrondissement	**VSL**					
PL-VO-094	de l'Église, rue	Marcel-Laurin, boulevard	Leduc, rue	**PCPR**	**163**	P12730
PL-VO-095	Toupin, boulevard	Marcel, rue	Limite de l'arrondissement	**PCPR**	**963**	P14086
PL-VO-096	Toupin, boulevard	Marcel, rue	Saint-Charles, rue	**PCPR**	**213**	P14153
PL-VO-098	de la Côte-de-Liesse, chemin	de la Côte-de-Liesse, chemin	de la Côte-de-Liesse, chemin	**PCPR**	**372**	P14340
81-03232-2025-PO-1					**333**	
PL-VO-100	Saint-François, chemin	Vérité, rue	Cul de sac,	**PCPR+**	**838**	P13880
			Total PCPR (m)		**5697**	
			Total PCPR+ (m)		**1050**	
			Total PRCPR (m)		**371**	

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 527004

Date de publication : 2026-01-26
Date d'ouverture : 2026-02-26

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	UNIROC CONSTRUCTION INC.
2	PAVAGES MULTIPRO INC.
3	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
4	ROXBORO EXCAVATION INC.
5	CONSTRUCTION VIATEK INC.
6	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
7	ALI EXCAVATION INC.
8	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
9	VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard - Dépense totale de 8 474 495,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527004 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

527004_RepartitionCouts_R11_20250722.pdfSIRR - 1267231005 - Demix Construction.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Francis PLOUFFE
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux de voirie dans les arrondissements de LSO, VSL, VSP, IBI, et PRF				
No GDD		**N° Référence** (#Soumission AO)	**Arrondissement emplacement des travaux**	**Date** (AAAAMMJJ)	**Unité d'affaires Exécutant**
1267231005		527004	Arrond. multiples pour toute la Ville	2025-07-22	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
	Nom des rues ou de la Place ou du parc		**de**	**à**	**Type de rue**
rue 1	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro				Artérielle
rue 2					
rue 3					
rue 4					
rue 5					
Contrat de la CSEM	CXXXX				

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Commentaires
Demandeur des sous-projets	Ernest Julien	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Chargé de projet - exécutant	Mohammed Abdellaoui	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 1	Isabelle Bessette	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
Requérant 2			
Requérant 3			
Requérant 4			
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJET

GDD

Instructions :

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQ

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant

INFORMATIONS	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
Requérant - Unité d'affaires	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Exécutant - Unité d'affaires	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Référence (si applicable)				
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard /	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard /	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard /	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro
Actifs et travaux	Chaussée réhabilitation	Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro-Chaussée réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans
Nombre de caractères (max 75)	124	141	144	152
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
Commentaires				

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'E

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET P

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets

Informations INVESTI	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	***2555856018***	**2555861004**	**2555856019**	**2555861005**
# Projet SIMON (6 chiffres)	**205705**	**205707**	**205706**	**205708**
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro-Chaussée réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans
Nombre de caractères (max 75)	124	141	144	152
Actifs et travaux	Chaussée réhabilitation	Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans
# Requérant (client)	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets
Nature des travaux	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Arrondissement (lieux)	099	099	099	099
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
No Résolution 1 (pour le #soumission)	527004	527004	527004	527004
Précisions				
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
Commentaires demandeur				
SIMON — **OBJET SIMON**	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301
SIMON — **CATÉGORIE D'ACTIF SIMON**	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (PRCPR) 5 ans	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (PRCPR) 5 ans
SIMON — **# CATÉGORIE D'ACTIF**	17025	17005	17025	17005
SIMON — **AUTRE SIMON**	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003
SIMON — **Type de projet SIMON**	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences
SIMON — **CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON**	802730	802730	802730	802730
SIMON — **ACTIVITÉ SIMON**	03103	03103	03103	03103
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

TS INVESTI ET DE PROJETS SIMON

UE SOUS-PROJET (à compléter par l'exécutant)

: et l'indexation des matériaux

Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard /	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard /	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard /	
Piste cyclable réhabillitation	Incidences Piste cyclable réhabilitation	Ponts Réhabilitation	Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation	
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	46000 - Programme de réfection des structures routières	46000 - Programme de réfection des structures routières	
Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabillitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Piste cyclable réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Ponts Réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation	-
133	143	123	154	4
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER

EXÉCUTANT

AR LES REQUÉRANTS	
	Commentaires

PAR L'EXÉCUTANT

Simon				
Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10
2545009020	2545009021	2646000004	2646000005	1010100000
205834	205835	207894	207895	101010
Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabillitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Piste cyclable réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Ponts Réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation	-
133	143	123	154	4
Piste cyclable réhabillitation	Incidences Piste cyclable réhabilitation	Ponts Réhabilitation	Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation	
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	46000 - Programme de réfection des structures routières	46000 - Programme de réfection des structures routières	
Agglo	Agglo	Corpo	Corpo	
H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	
1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1432 Réhabilitation de ponts, tunnels et viaducs	1432 Réhabilitation de ponts, tunnels et viaducs	
3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
099	099	099	099	099
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
527004	527004	527004	527004	527004
014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	
57201	54590 et 54301	57201	54590 et 54301	
Pistes cyclables - Réhabilitation (D.V.20 ans)	Pistes cyclables - Réhabilitation (D.V.20 ans)	Ponts, tunnels et viaducs - Réhabilitation (D.V.20 ans)	Ponts, tunnels et viaducs - Réhabilitation (D.V.20 ans)	
15055	15055	18015	18015	
T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	
Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	
802730	802730	802730	802730	
03103	03103	03107	03107	
1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD **1267231005**

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2555856018	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro- Chaussée réhabilitation	4 298 395,90 $
2555861004	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	287 397,21 $
2545009020	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabillitation	365 536,32 $
2646000004	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Ponts Réhabilitation	1 485 988,28 $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
Total soumission avant taxes			**6 437 317,71 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Exemple:



Recopier les montants de la soumission pour valider :

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses	Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
6 437 317,71 $	321 865,89 $	642 122,44 $	7 401 306,04 $	6 437 317,71 $	- $

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **1267231005**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle				
				2024	2025	2026	Ultérieur	Total
1111111111	111111	-	10,00%			100,00%		100,00%
2555856018	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro- Chaussée réhabilitation	10,00%			100,00%		100,00%
2555861004	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	10,00%			100,00%		100,00%
2555856019	205706	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée souple réhabilitation				100,00%		100,00%
2555861005	205708	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans				100,00%		100,00%
2545009020	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabilitation	10,00%			100,00%		100,00%
2545009021	205835	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Piste cyclable réhabilitation				100,00%		100,00%
2646000004	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Ponts Réhabilitation	10,00%			100,00%		100,00%
2646000005	207895	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation				100,00%		100,00%
1010100000	101010	-						
1111100000	111110	-						
1212120000	121212	-						
1313130000	131313	-						
1414140000	141414	-						
1515150000	151515	-						
1616160000	161616	-						
1717170000	171717	-						

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD **1267231005**

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt
1	1111111111	111111	-		
2	2555856018	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro-Chaussée réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039
3	2555861004	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	24-024 PRCPR - Artériel CM24 1036
4	2555856019	205706	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039
5	2555861005	205708	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	24-024 PRCPR - Artériel CM24 1036
6	2545009020	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabilitation	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770
7	2545009021	205835	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Piste cyclable réhabilitation	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770
8	2646000004	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Pont Réhabilitation	46000 - Programme de réfection des structures routières	25-026 Réfection structures routières CM25 1420
9	2646000005	207895	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation	46000 - Programme de réfection des structures routières	25-026 Réfection structures routières CM25 1420
10	1010100000	101010	-		
11	1111100000	111110	-		
12	1212120000	121212	-		
13	1313130000	131313	-		
14	1414140000	141414	-		
15	1515150000	151515	-		
16	1616160000	161616	-		
17	1717170000	171717	-		
18	1818180000	181818	-		
19	1919190000	191919	-		
20	2020200000	202020	-		
21	2121210000	212121	-		
22	2222200000	222220	-		
23	2323230000	232323	-		
24	2424240000	242424	-		
25	2525250000	252525	-		
26	2626260000	262626	-		
27	2727270000	272727	-		
28	2828280000	282828	-		
29	2929290000	292929	-		
30	3030300000	303030	-		

Clé du règlement d'emprunt
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
6101.7724024.802731.01909.57201.000000.0000.183630.000000.98001.00000
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
6101.7724024.802731.01909.57201.000000.0000.183630.000000.98001.00000
5001.5023030.802731.01909.57201.000000.0000.181496.000000.98001.00000
5001.5023030.802731.01909.57201.000000.0000.181496.000000.98001.00000
6101.7725026.802731.01909.57201.000000.0000.183597.000000.98001.00000
6101.7725026.802731.01909.57201.000000.0000.183597.000000.98001.00000

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD 1267231005

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
- Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
- Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas
- Entente avec les Tiers : vérifier que les travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. L'excédant ira aux autres requérants

Taxes
1,14975

						PAYEURS - Sous-Projet					
						1	2	3	4		
						3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.		
						Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro- Chaussée réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Ponts Réhabilitation		
	TRAVAUX					**2555856018**	**2555861004**	**2545009020**	**2646000004**		
#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	**205705**	**205707**	**205834**	**207894**	**TOTAL PARTAGÉ**	**VÉRIFICATION**
1	2555856018	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro- Chaussée réhabilitation	10%	**4 298 395,90 $**	4 298 395,90 $	- $			4 298 395,90 $	- $
2	2555861004	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	10%	**287 397,21 $**		287 397,21 $			287 397,21 $	- $
3	2545009020	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Piste cyclable réhabilitation	10%	**365 536,32 $**			365 536,32 $		365 536,32 $	- $
4	2646000004	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Ponts Réhabilitation	10%	**1 485 988,28 $**				1 485 988,28 $	1 485 988,28 $	- $
5										- $	- $
6										- $	- $
7										- $	- $
8										- $	- $
9										- $	- $
10										- $	- $
11										- $	- $
12										- $	- $
13										- $	- $
14										- $	- $
15										- $	- $
16										- $	- $
17										- $	- $
18										- $	- $
	Total avant taxes - TRAVAUX				**6 437 317,71 $**	**4 298 395,90 $**	**287 397,21 $**	**365 536,32 $**	**1 485 988,28 $**	**6 437 317,71 $**	- $

Vous pouvez ajouter le montant des contingences par payeur dans ce tableau (section jaune)

					PAYEURS					
					1	2	3	4		
CONTINGENCES					2555850618	2555861004	2545009020	2646000004		
Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	205705	205707	205834	207894	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
2555850618	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extensi	10%	4 298 395,90 $	429 839,59 $	- $	- $	- $	429 839,59 $	- $
2555861004	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extensi	10%	287 397,21 $	- $	28 739,72 $	- $	- $	28 739,72 $	- $
2545009020	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extensi	10%	365 536,32 $	- $	- $	36 553,63 $	- $	36 553,63 $	- $
2646000004	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extensi	10%	1 485 598,28 $	- $	- $	- $	148 598,83 $	148 598,83 $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Total avant taxes - CONTINGENCES				6 437 317,71 $	429 839,59 $	28 739,72 $	36 553,63 $	148 598,83 $	643 731,77 $	

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

		PAYEURS			
		1	2	3	4
Instructions : Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet. ***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM / REQUER (taxes différentes)		3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.		Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Chaussée RNCPR - Réhabilitation 5 ans	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Piste cyclable réhabilitation	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard / Pierrefonds-Roxboro - Incidences Ponts, tunnels ou viaducs réhabilitation
INCIDENCES		2555856019	2555861005	2545009021	2646000005
#	**Description**	**Montant total avant taxes**	205706	205708	205835	207895
1	Incidences services professionnels	94 092,94 $	42 983,96 $	2 873,97 $	3 655,36 $	44 579,65 $
2	Incidences services techniques	195 586,35 $	150 443,86 $	10 058,90 $	12 793,77 $	22 289,82 $
3	Incidences Achats	- $				
4		- $				
5		- $				
6		- $				
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
Total avant taxes - INCIDENCES		**289 679,30 $**	**193 427,82 $**	**12 932,87 $**	**16 449,13 $**	**66 869,47 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD 1267231005

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205705.000000.17025.00000	4 298 395,90 $	4 942 080,69 $	4 512 778,40 $
			2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205705.070008.17025.00000	429 839,59 $	494 208,07 $	451 277,84 $
	205706	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103. .000000.0000.205706.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205706.070003.17025.00000	42 983,96 $	49 420,81 $	45 127,78 $
				6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205706.070003.17025.00000	150 443,86 $	172 972,82 $	157 947,24 $
				6101.7724027.802730.03103.57401.000000.0000.205706.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	1.Travaux	6101.7724024.802730.03103.57201.000000.0000.205707.000000.17005.00000	287 397,21 $	330 434,94 $	301 731,15 $
			2.Contingences	6101.7724024.802730.03103.57201.000000.0000.205707.070008.17005.00000	28 739,72 $	33 043,49 $	30 173,11 $
	205708	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	3.Incidences	6101.7724024.802730.03103. .000000.0000.205708.070003.17005.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7724024.802730.03103.54301.000000.0000.205708.070003.17005.00000	2 873,97 $	3 304,35 $	3 017,31 $
				6101.7724024.802730.03103.54590.000000.0000.205708.070003.17005.00000	10 058,90 $	11 565,22 $	10 560,59 $
				6101.7724024.802730.03103.57401.000000.0000.205708.070003.17005.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	1.Travaux	5001.5023030.802730.03103.57201.000000.0000.205834.000000.15055.00000	365 536,32 $	420 275,38 $	383 767,44 $
			2.Contingences	5001.5023030.802730.03103.57201.000000.0000.205834.070008.15055.00000	36 553,63 $	42 027,54 $	38 376,74 $
	205835	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	3.Incidences	5001.5023030.802730.03103. .000000.0000.205835.070003.15055.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				5001.5023030.802730.03103.54301.000000.0000.205835.070003.15055.00000	3 655,36 $	4 202,75 $	3 837,67 $
				5001.5023030.802730.03103.54590.000000.0000.205835.070003.15055.00000	12 793,77 $	14 709,64 $	13 431,86 $
				5001.5023030.802730.03103.57401.000000.0000.205835.070003.15055.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	1.Travaux	6101.7725026.802730.03107.57201.000000.0000.207894.000000.18015.00000	1 485 988,28 $	1 708 515,02 $	1 560 101,95 $
			2.Contingences	6101.7725026.802730.03107.57201.000000.0000.207894.070008.18015.00000	148 598,83 $	170 851,50 $	156 010,19 $
	207895	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Exte	3.Incidences	6101.7725026.802730.03107. .000000.0000.207895.070003.18015.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725026.802730.03107.54301.000000.0000.207895.070003.18015.00000	44 579,65 $	51 255,45 $	46 803,06 $
				6101.7725026.802730.03107.54590.000000.0000.207895.070003.18015.00000	22 289,82 $	25 627,73 $	23 401,53 $
				6101.7725026.802730.03107.57401.000000.0000.207895.070003.18015.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total					**7 370 728,78 $**	**8 474 495,41 $**	**7 738 343,88 $**

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	1267231005	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	6 437 317,71 $	7 401 306,04 $	6 758 378,93 $	
2.Contingences	643 731,77 $	740 130,60 $	675 837,89 $	10,00%
3.Incidences	289 679,30 $	333 058,77 $	304 127,05 $	
Total	7 370 728,78 $	8 474 495,41 $	7 738 343,88 $	

PROJET INVESTI	Budget requis 2024 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	- $	- $	5 167 131,26 $	- $	5 167 131,26 $
55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	- $	- $	345 482,16 $	- $	345 482,16 $
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	- $	- $	439 413,72 $	- $	439 413,72 $
46000 - Programme de réfection des structures routières	- $	- $	1 786 316,73 $	- $	1 786 316,73 $
Total	- $	- $	7 738 343,88 $	- $	7 738 343,88 $

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	6 437 317,71 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	6 437 317,71 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	7 401 306,04 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	7 401 306,04 $
Écart	- $

Calculs manuels

					à compléter	
Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	6 437 317,71 $	7 401 306,04 $	6 758 378,93 $			
2.Contingences	643 731,77 $	740 130,60 $	675 837,89 $	10,00%		
3.Incidences						
4.Variation du prix du carburant						
5.Indexation du prix des matériaux						
6.Surveillance des travaux						
Total	7 081 049,48 $	8 141 436,64 $	7 434 216,82 $			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	1267231005	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2024 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	45009	RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770	5,68%	481 215,31 $		439 413,72 $			439 413,72 $
	55856	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	66,77%	5 658 682,39 $		5 167 131,26 $			5 167 131,26 $
	55861	24-024 PRCPR - Artériel CM24 1036	4,46%	378 348,01 $		345 482,16 $			345 482,16 $
	46000	25-026 Réfection structures routières CM25 1420	23,08%	1 956 249,70 $		1 786 316,73 $			1 786 316,73 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**100,00%**	**8 474 495,41 $**		**7 738 343,88 $**			**7 738 343,88 $**
Total			**100,00%**	**8 474 495,41 $**		**7 738 343,88 $**			**7 738 343,88 $**

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	1267231005	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	2545009020	205834	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard	1.Travaux	5001.5023030.802730.03103.57201.000000.0000.205834.000000.15055.00000	365 536,32 $	420 275,38 $	383 767,44 $
				2.Contingences	5001.5023030.802730.03103.57201.000000.0000.205834.070008.15055.00000	36 553,63 $	42 027,54 $	38 376,74 $
	2545009021	205835	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard	3.Incidences	5001.5023030.802730.03103.54301.000000.0000.205835.070003.15055.00000	3 655,36 $	4 202,75 $	3 837,67 $
					5001.5023030.802730.03103.54590.000000.0000.205835.070003.15055.00000	12 793,77 $	14 709,64 $	13 431,86 $
	2555856018	205705	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205705.000000.17025.00000	4 298 395,90 $	4 942 080,69 $	4 512 778,40 $
				2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205705.070008.17025.00000	429 839,59 $	494 208,07 $	451 277,84 $
	2555856019	205706	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard ,	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205706.070003.17025.00000	42 983,96 $	49 420,81 $	45 127,78 $
					6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205706.070003.17025.00000	150 443,86 $	172 972,82 $	157 947,24 $
	2555861004	205707	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard ,	1.Travaux	6101.7724024.802730.03103.57201.000000.0000.205707.000000.17005.00000	287 397,21 $	330 434,94 $	301 731,15 $
				2.Contingences	6101.7724024.802730.03103.57201.000000.0000.205707.070008.17005.00000	28 739,72 $	33 043,49 $	30 173,11 $
	2555861005	205708	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard	3.Incidences	6101.7724024.802730.03103.54301.000000.0000.205708.070003.17005.00000	2 873,97 $	3 304,35 $	3 017,31 $
					6101.7724024.802730.03103.54590.000000.0000.205708.070003.17005.00000	10 058,90 $	11 565,22 $	10 560,59 $
	2646000004	207894	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard	1.Travaux	6101.7725026.802730.03107.57201.000000.0000.207894.000000.18015.00000	1 485 988,28 $	1 708 515,02 $	1 560 101,95 $
				2.Contingences	6101.7725026.802730.03107.57201.000000.0000.207894.070008.18015.00000	148 598,83 $	170 851,50 $	156 010,19 $
	2646000005	207895	Sud-Ouest / Saint-Laurent / Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Île-Bizard	3.Incidences	6101.7725026.802730.03107.54301.000000.0000.207895.070003.18015.00000	44 579,65 $	51 255,45 $	46 803,06 $
					6101.7725026.802730.03107.54590.000000.0000.207895.070003.18015.00000	22 289,82 $	25 627,73 $	23 401,53 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						7 370 728,78 $	8 474 495,41 $	7 738 343,88 $
Total						7 370 728,78 $	8 474 495,41 $	7 738 343,88 $

Service des infrastructures du réseau routier

NO GDD : 1267231005

No d'engagement SIRR231005

Taux: 1.0951303727

Accorder un contrat à Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada Inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements de LSO, VSL, VSE, PRF et IBI (PCPR, PCPR+ et PRCPR 2026) - Dépense totale de 8 474 495,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527004 (7 soumissionnaires).

Provenance

24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24-027	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000	4,921,663.31 $	5,658,682.39 $	5,167,131.26 $	5,167,133 $

24-024 PRCPR - Artériel CM24 1036		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24-024	6101.7724024.802731.01909.57201.000000.0000.183630.000000.98001.00000	329,069.81 $	378,348.01 $	345,482.16 $	345,485 $

RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 23-030	5001.5023030.802731.01909.57201.000000.0000.181496.000000.98001.00000	418,539.09 $	481,215.31 $	439,413.72 $	439,415 $

25-026 Réfection structures routières CM25 1420		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-026	6101.7725026.802731.01909.57201.000000.0000.183597.000000.98001.00000	1,701,456.58 $	1,956,249.70 $	1,786,316.73 $	1,786,319 $

Total provenance	**7,370,728.78 $**	**8,474,495.41 $**	**7,738,343.88 $**	**7,738,352 $**

Imputation

55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205705.000000.17025.00000	4,298,395.90 $	4,942,080.69 $	4,512,778.40 $	4,512,779 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205705.070008.17025.00000	429,839.59 $	494,208.07 $	451,277.84 $	451,278 $
Incidences professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205706.070003.17025.00000	42,983.96 $	49,420.81 $	45,127.78 $	45,128 $
Incidences techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205706.070003.17025.00000	150,443.86 $	172,972.82 $	157,947.24 $	157,948 $
Total :		**4,921,663.31 $**	**5,658,682.39 $**	**5,167,131.26 $**	**5,167,133 $**

55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	6101.7724024.802730.03103.57201.000000.0000.205707.000000.17005.00000	287,397.21 $	330,434.94 $	301,731.15 $	301,732 $
Contingences - Chaussée PRCPR - Réhabilitation 5 ans	6101.7724024.802730.03103.57201.000000.0000.205707.070008.17005.00000	28,739.72 $	33,043.49 $	30,173.11 $	30,174 $
Incidences professionnelles - Chaussée PRCPR -	6101.7724024.802730.03103.54301.000000.0000.205708.070003.17005.00000	2,873.97 $	3,304.35 $	3,017.31 $	3,018 $
Incidences techniques - Chaussée PRCPR -	6101.7724024.802730.03103.54590.000000.0000.205708.070003.17005.00000	10,058.90 $	11,565.22 $	10,560.59 $	10,561 $
Total:		**329,069.81 $**	**378,348.01 $**	**345,482.16 $**	**345,485 $**

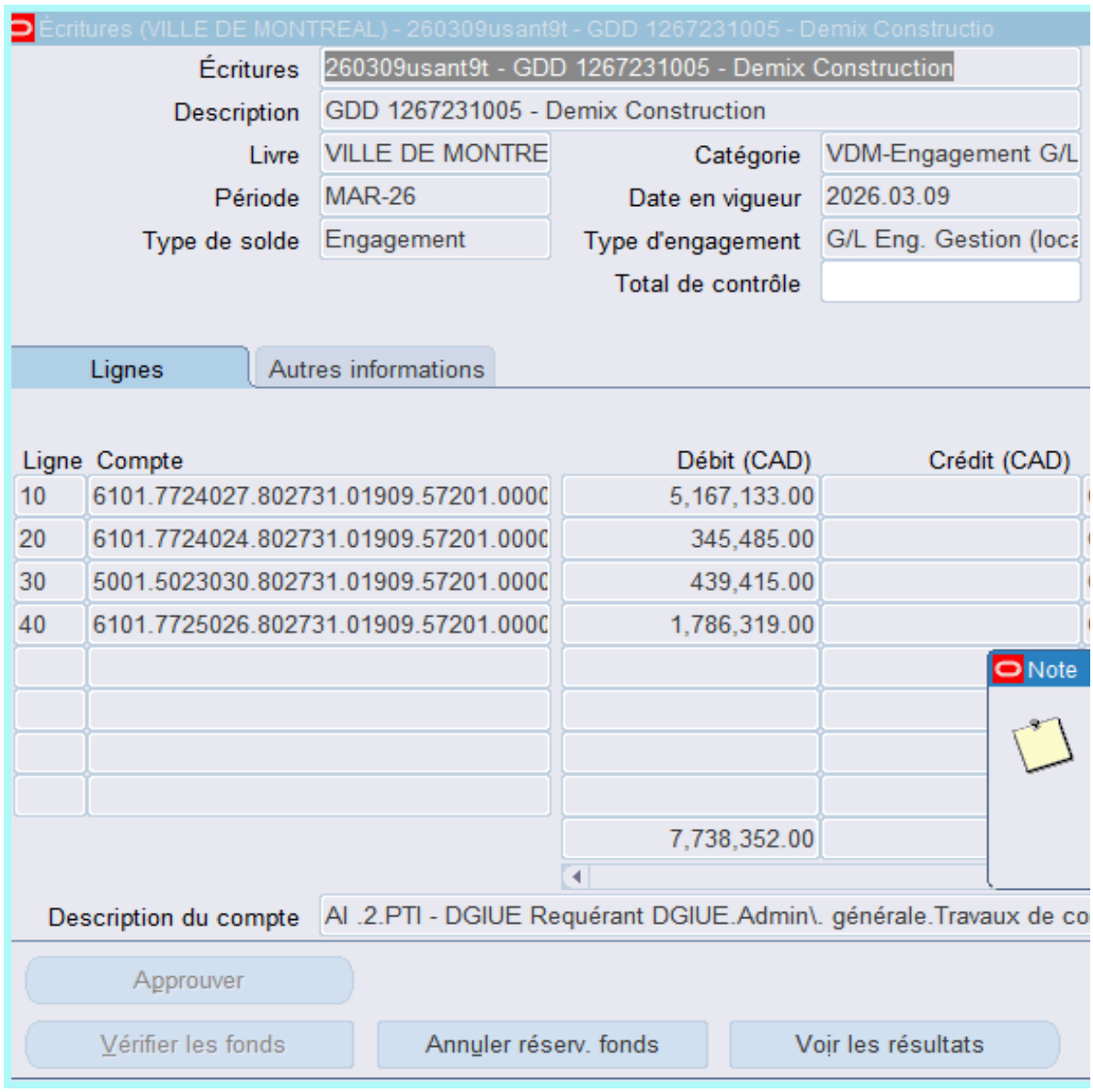
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Piste cyclable réhabilitation	5001.5023030.802730.03103.57201.000000.0000.205834.000000.15055.00000	365,536.32 $	420,275.38 $	383,767.44 $	383,768 $
Contingences - Piste cyclable réhabilitation	5001.5023030.802730.03103.57201.000000.0000.205834.070008.15055.00000	36,553.63 $	42,027.54 $	38,376.74 $	38,377 $
Incidences professionnelles - Piste cyclable réhabilitation	5001.5023030.802730.03103.54301.000000.0000.205835.070003.15055.00000	3,655.36 $	4,202.75 $	3,837.67 $	3,838 $
Incidences techniques - Piste cyclable réhabilitation	5001.5023030.802730.03103.54590.000000.0000.205835.070003.15055.00000	12,793.77 $	14,709.64 $	13,431.86 $	13,432 $
Total:		**418,539.09 $**	**481,215.31 $**	**439,413.72 $**	**439,415 $**

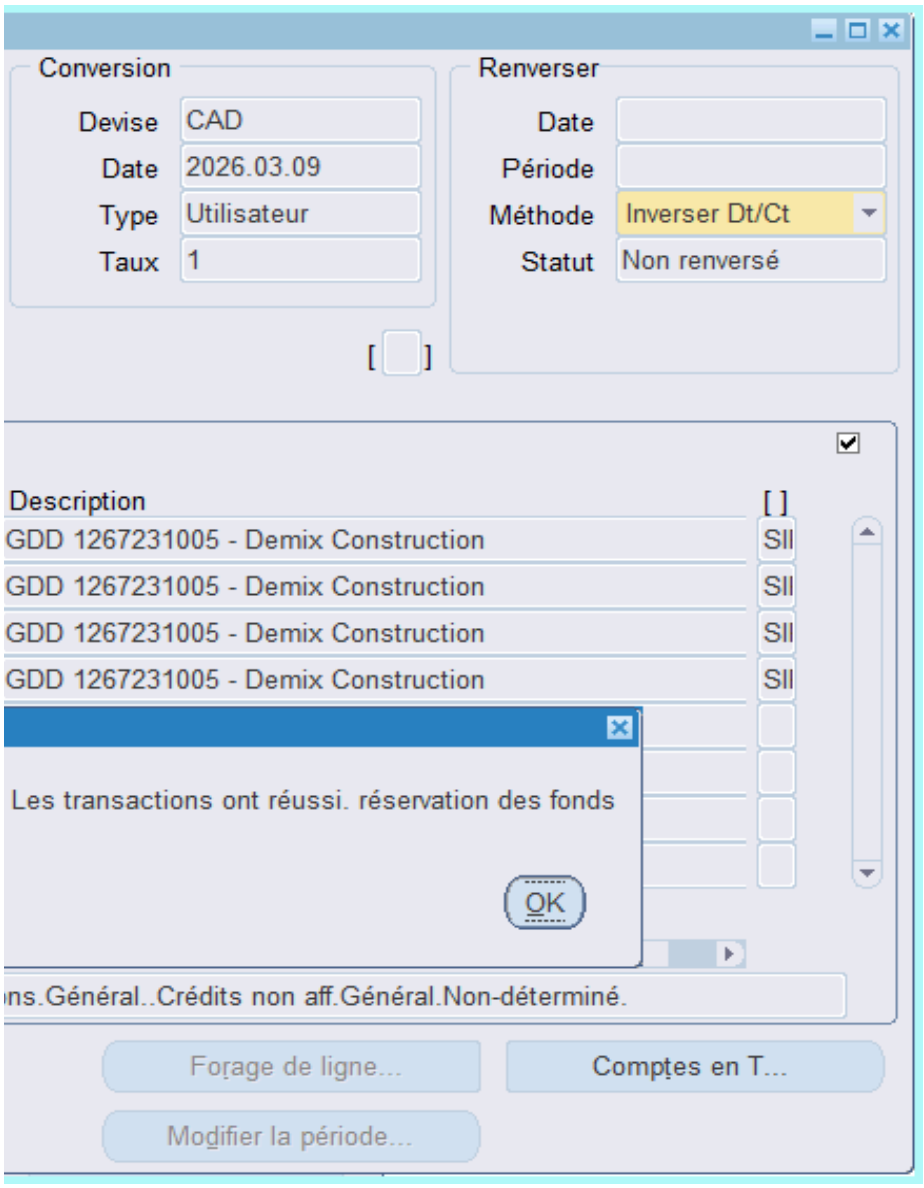
46000 - Programme de réfection des structures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Ponts	6101.7725026.802730.03107.57201.000000.0000.207894.000000.18015.00000	1,485,988.28 $	1,708,515.02 $	1,560,101.95 $	1,560,102 $
Contingences - Ponts	6101.7725026.802730.03107.57201.000000.0000.207894.070008.18015.00000	148,598.83 $	170,851.50 $	156,010.19 $	156,011 $
Incidences professionnelles	6101.7725026.802730.03107.54301.000000.0000.207895.070003.18015.00000	44,579.65 $	51,255.45 $	46,803.06 $	46,804 $
Incidences techniques	6101.7725026.802730.03107.54590.000000.0000.207895.070003.18015.00000	22,289.82 $	25,627.73 $	23,401.53 $	23,402 $
Total:		**1,701,456.58 $**	**1,956,249.70 $**	**1,786,316.73 $**	**1,786,319 $**

Total imputation	**7,370,728.78 $**	**8,474,495.41 $**	**7,738,343.88 $**	**7,738,352 $**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projets:	2026	2027	2028	Total
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	5,167	0	0	**5,167**
55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	346	0	0	**346**
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	439	0	0	**439**
46000 - Programme de réfection des structures routières	1,786	0	0	**1,786**
TOTAL	**7,738**	**0**	**0**	**7,738**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260309usant9t - GDD 1267231005 - Demix Constructio
Écritures
260309usant9t - GDD 1267231005 - Demix Construction
Description
GDD 1267231005 - Demix Construction
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.09
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7724027.802731.01909.57201.0000
5,167,133.00
20
6101.7724024.802731.01909.57201.0000
345,485.00
30
5001.5023030.802731.01909.57201.0000
439,415.00
40
6101.7725026.802731.01909.57201.0000
1,786,319.00
7,738,352.00
Note
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de co
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 2026.03.09
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Description
GDD 1267231005 - Demix Construction
GDD 1267231005 - Demix Construction
GDD 1267231005 - Demix Construction
GDD 1267231005 - Demix Construction
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
ns.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1260649003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Geninovation (9152-4629 Québec inc.), pour les services professionnels de suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal - Dépense totale : 785 624,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2352 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Il est recommandé:
1. d'accorder à Geninovation (9152-4629 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de suivi de la traçabilté des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 785 624,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2352;

2. d'approuver le projet de convention de services entre la Ville et Geninovation à cet effet;

3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ledit projet de convention de services pour et au nom de la Ville;

4. de procéder à une évaluation du rendement de la firme Geninovation;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Commission des services électriques de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-24 14:33

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260649003**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Geninovation (9152-4629 Québec inc.), pour les services professionnels de suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal - Dépense totale : 785 624,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2352 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) désire retenir les services professionnels de firmes externes pour réaliser le suivi de la traçabilité des sols contaminés dans le cadre de travaux de construction de son réseau souterrain.
La mise en vigueur en juillet 2021 par le *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC) du nouveau Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE) exige la mise en place de mesures qui permettent d'assurer la traçabilité de tous les sols contaminés excavés lors de projets de construction de la CSEM. Ces nouvelles dispositions imposent ainsi aux municipalités et donneurs d'ouvrage de prendre de nouvelles mesures afin d'assurer cette traçabilité des sols sur tous leurs chantiers.

Dans le cadre de sa mission, la CSEM assure, la surveillance environnementale de la gestion des sols d'excavation sur ses chantiers. Avec les nouvelles dispositions sur la traçabilité, la CSEM devra également assurer ces services sur les chantiers de ses requérants. Toutefois, elle ne dispose pas des ressources pour cette charge additionnelle de services et doit retenir les services professionnels de consultants pour fournir des services de suivi de la traçabilité des sols contaminés dans le cadre des projets d'infrastructures.

Dans ce contexte, les mandats seront assignés à la firme pendant une période de 24 mois, soit jusqu'au 30 avril 2028.

L'appel d'offres S-2352 a été publié sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 janvier 2026. La durée de publication a été de 32 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.
L'ouverture des soumissions a été faite le 27 janvier 2026. La validité des prix est pour une période de 90 jours, soit jusqu'au 24 mai 2026.

Au cours de l'appel d'offres, deux (2) addenda ont été émis :

Addenda	Date	Description	Impact monétaire
1	6 février 2026	Question : quelles sont les régions admissibles	Aucun
2	16 février 2026	Question : nombre de pages à respecter dans la soumission	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0564 - 15 mai 2023 - Accorder un contrat de services professionnels à Geninovation inc, pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale : 1 030 811,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-1776 - (2 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cet effet
CM22 0935 - 23 août 2022 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc, pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale : 829 774,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1755 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

La CSEM désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en environnement. Les services professionnels demandés sont : (sans s'y limiter) :

- le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés afin de respecter les nouvelles exigences du RCTSCE

JUSTIFICATION

Sur 10 preneurs du cahier des charges cahier, 5 firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 50 %.
Tous les projets d'excavation de sols contaminés dans le cadre de travaux de construction d'infrastructures requièrent le suivi de la traçabilité des sols contaminés et des matériaux excavés par les entrepreneurs lors des travaux et de s'assurer de façon diligente que leur élimination est réalisée conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur. Le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés adopté en 2021 impose un suivi informatisé des camions transportant ces sols contaminés. Ce suivi doit être réalisé puis attesté par un professionnel en environnement compétent.

La CSEM ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. De plus la réglementation interdit au propriétaire des sols ou à ses représentants d'être impliqués directement dans le suivi de la traçabilité. Les activités de suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés lors des travaux d'excavation sont une partie intégrante de la réalisation des projets. En l'absence de ressources au chantier pour assurer le suivi de la traçabilité, les travaux devront être reportés voire annulés.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles au bordereau de soumission.

			PRIX SOUMIS	TOTAL
SOUMISSIONS CONFORMES	**Pointage intérimaire**	**Note finale**	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
9152-4629 Québec inc. Géninovation	**93,67**	**1,82**	785 624,18 $	785 624,18 $
Eureka Environnement	91,50	1,63	866 911,50 $	866 911,50 $
Artelia Canada	89,50	1,35	1 029 601,13 $	1 029 601,13 $
Groupe ABS	93,67	1,31	1 095 136,88 $	1 095 136,88 $
Solmatech Inc.	92,33	1,31	1 257 826,50 $	1 257 826,50 $
Dernière estimation réalisée ($)			911 036,20 $	911 036,20 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)				(125 412,02) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme – estimation) /estimation) x 100]				-13,77%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)				81 287,32 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) /la plus basse) x 100]				10,35%

Deux des cinq soumissionnaires ont déposé des offres avec plus de 20 % d'écart avec l'estimation de la CSEM.
La soumissions la plus basse a un écart de -13,77 % donc favorable à Ville. Lors du dépôt de la soumission, Géninovation avait encore des effectifs œuvrant sur la gestion de la traçabilité des sols sur les chantiers de la CSEM dans le cadre du contrat-cadre s-2348. Ceci peut expliquer en partie pourquoi leur soumission est si compétitive.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- est autorisé à contracter (REA);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 11 mars 2026 (séance 12.T.01).

L'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation du rendement conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7, et 5.8 et à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) (une copie est en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevances aux usagers de la CSEM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment en ce qui

concerne la priorité 5 de la Grille d'analyse de Montréal 2030.
Il est de ce fait, cohérent avec les engagements de la Ville de tendre vers un avenir zéro déchet notamment. Ces services professionnels en suivi de la traçabilité des sols contaminés permettront de contribuer au développement durable en vérifiant que les pratiques légales relatives aux sols d'excavation sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la CSEM. Ainsi, le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer le contrat obtenu, la CSEM ne sera plus en mesure d'assumer une de ses missions qui est d'offrir des services professionnels en suivi de la traçabilité des sols contaminés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des services: Mai 2026
Fin des services: 24 mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sylvie - Ext DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-03-20

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe Bureau du président

Tél : 514 384-6840
Télécop. :

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840
Approuvé le : 2026-03-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1260649003*
Unité administrative responsable : *Commission des services électriques de Montréal*
Projet : Contrat S-2352- Traçabilité des sols contaminés excavés

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Transition écologique

5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 5
Les services professionnels en suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés permettront de vérifier que les pratiques légales relatives aux sols excavés sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la CSEM. Ainsi, le suivi de la traçabilité permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.
Les services professionnels permettront de répondre aux exigences du nouveau Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés qui visse à contrer les déversements illégaux de sols contaminés qui sont dommageables pour l'environnement.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
a. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
a. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nouvelle recherche

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : Géninovation

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Province/ État	Code
9152-4629 QUÉBEC INC.	GENINOVATION GÉNINOVATION	1162801865	3000608478	275, RUE BENJAMIN-HUDON	SAINT-LAURENT	QC	H4N

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec d'information à la clientèle.

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Robert Gauthier, M.Sc., président de la Commission des services électriques de Montréal, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____ adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____.

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **9152-4629 Québec inc.-Géninovation** personne morale ayant une place d'affaires au 125, rue Gagnon, Montréal (Québec) H4N 1T1 agissant et représentée par **Madame Wilma Goldstein, autorisée aux fins des présentes ;**

(le **"Contractant")**

No d'inscription T.P.S. 845057942 RT0001
No d'inscription T.V.Q. 1208613436 TQ0001

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **9152-4629 Québec inc.- Géninovation** jusqu'à concurrence d'une dépense de **785 624,18 $** incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre de projets de construction du réseau souterrain de la CSEM.**

L'appel d'offres S-2352 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT :

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, par suite d'un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de **sept cent quatre-vingt-cinq mille six-cent vingt-quatre** dollars et **dix-huit** sous (785 624,18 $) en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

_____

Robert Gauthier M.Sc.
Président, CSEM

POUR LE CONTRACTANT

_____

Wilma Goldstein
GÉNINOVATION

Date _____

Service de l'approvisionnement **Analyse et évaluation des soumissions en services professionnels** **Résultat global**

#2352 - Services professionnels pour la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau de conduits souterrains dans les limites de la ville de Montréal	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat	Méthodologie proposée	Expérience et expertise du Soumissionnaire en gestion des sols contaminés	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	N/A	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final			COMITÉ
FIRME	**5%**	**10%**	**15%**	**15%**	**30%**	**25%**		**100%**	**$**		**Rang**	**Date**	**04-03-2026**
Eureka Environnement	3,67	8,00	13,83	13,33	28,67	24,00		91,50	866 911,50 $	**1,63223**	**2**	**Heure**	**13h30**
Groupe ABS	4,00	8,33	13,50	14,50	29,00	24,33		93,67	1 095 136,88 $	**1,31186**	**4**	**Lieu**	**50 boulevar**
9152-4629 Québec inc. - Geninovation	4,17	8,17	14,17	14,17	28,33	24,67		93,67	785 624,18 $	**1,82869**	**1**	**Multiplicateur d'ajustement**	**Aucun**
Artelia canada inc	3,67	7,33	13,00	13,83	28,33	23,33		89,50	1 029 601,13 $	**1,35489**	**3**		
Solmatech inc.	4,67	8,67	14,33	13,67	27,33	23,67		92,33	1 257 826,50 $	**1,13158**	**5**		

Responsable de l'appel d'offres **Michaël Brodeur, ing.**

Michaël Brodeur
Signé avec ConsignO Cloud (05/03/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Commission des services électriques de Montréal

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20408928)** 2026-01-23 13:55	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20410493)** 2026-01-26 08:48	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE ABS INC. 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi QC CAN J0L2L0 https://www.groupeabs.com/	Non diffusé	Vicky Messier (Appels d'offres) Téléphone: 4504359900 Courriel: appelsdoffres@groupeabs.com	**Transaction: (20408666)** 2026-01-23 09:44	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Solnor Environnement Inc. 10636, avenue l'Archevêque, Montréal QC CAN H1H3A2 www.solnorenvironnement.com	Non diffusé	Normand Villemure Téléphone: 4505597804 Courriel: nv@solnorenvironnement.com	**Transaction: (20408834)** 2026-01-23 11:47	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Englobe Corp. 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval QC CAN H7S2E4 http://www.englobecorp.com	Non diffusé	Annie Vachon Téléphone: 14182276161 Courriel: offre.service@englobecorp.com	**Transaction: (20411500)** 2026-01-27 09:57	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SOLMATECH INC.	Non diffusé	Catherine Fortin Téléphone: 4505858592	**Transaction: (20417845)**	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis

97 rue de la Couronne Repentigny QC CAN J5Z0B3 http://www.solmatech.ca		Courriel: labo@solmatech.ca	2026-02-04 11:03	2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE 3615-A, rue Isabelle Brossard QC CAN J4Y2R2 http://www.terrapex.ca	Non diffusé	Soumission Terrapex Téléphone: 418-657-3260 Courriel: soumission@terrapex.ca	**Transaction: (20408611)** 2026-01-23 08:57	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE GEOS INC. 4700 boul. Wilfrid-Hamel Québec QC CAN G1P2J9 http://groupegeos.ca	Non diffusé	Simon David Téléphone: 4189037313 Courriel: seao@groupegeos.ca	**Transaction: (20411549)** 2026-01-27 10:47	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
EURÊKA ENVIRONNEMENT 417, rue St-Thomas Joliette QC CAN J6E3P9 www.eurekaenvironnement.com	Non diffusé	David Petit Téléphone: 450-300-4045 Courriel: soumission@eurekaenvironnement.com	**Transaction: (20412707)** 2026-01-28 16:52	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Geninovation 275 Rue Benjamin Hudon Montréal QC CAN H4N1J1 http://www.geninovation.com	Non diffusé	Jean-François Séguin Téléphone: 4387944749 Courriel: info@geninovation.com	**Transaction: (20409030)** 2026-01-23 16:16	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE GEOS INC. 4700 boul. Wilfrid-Hamel Québec QC CAN G1P2J9 http://groupegeos.ca	Non diffusé	Simon David Téléphone: 4189037313 Courriel: seao@groupegeos.ca	**Transaction: (20411541)** 2026-01-27 10:41	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis 2026-02-06 à 15:35 - Courriel 20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis 2026-02-16 à 15:40 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9263-7974 Québec inc. 3065 rue Peugeot Laval QC CAN H7L5C4	Non diffusé	Pascal Breault Téléphone: 514-245-1717 Courriel: p.breault@enviro-experts.com	**Transaction: (20437554)**	20092364 - Addenda 1 - S-2352 Devis

	2026-02-24 09:55	Téléchargement
		20094094 - Addenda 2 - S-2352 Devis Téléchargement
		Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1260649003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat à Geninovation (9152-4629 Québec inc.), pour les services professionnels de suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal - Dépense totale : 785 624,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2352 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR S-2352 GDD1260649003-serv prof (Traçabilité).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe- Bureau du président pour Candy Yu Wu
Tél : 514-384-6840

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840
Division : Bureau du président

CERTIFICAT DE FONDS ET DE CONFORMITÉ -GDD 1260649003

Description: Services professionels réseau souterrain (PTI) : services professionnels pour la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau de conduits souterrains dans les limites de la ville de Montréal

Contrat S-2352
Firme: 9152-4629 Québec inc. - Geninovation 785,624.18 $ taxes incluses

Après récupérations des taxes, le budget net est de 689 093,53 $

Le budget nécessaire est prévu dans le budget PTI 2026 - 2028 de la CSEM au compte d'imputation qui suit :

6105.7722036.802400.06819.54507.000000.0000.198832.000000.19520.00000 689,093.53 $

Avis de conformité

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité énoncés au courrier budgétaire no 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Préparé par: Candy Wu

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1260515003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour une période additionnelle d'un an et 9 mois, à compter du 1er avril 2026, une partie de terrain du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie locative de 10 000 pieds carrés, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale est de 121 100 $. N/Réf.: 31H12-005-1456-01 (1090)

Il est recommandé :

d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour une période additionnelle d'un an et 9 mois, à compter du 1er avril 2026, une partie de terrain du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie locative de 10 000 pieds carrés, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale est de 121 100 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-20 13:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260515003**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour une période additionnelle d'un an et 9 mois, à compter du 1er avril 2026, une partie de terrain du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie locative de 10 000 pieds carrés, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale est de 121 100 $. N/Réf.: 31H12-005-1456-01 (1090)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (l'Arrondissement) a pour mandat de renforcer les relations d'affaires et de développer des partenariats avec les acteurs économiques du secteur. Elle contribue à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires et en soutenant financièrement divers projets favorisant la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire, notamment celui du District Central.
Depuis 2024, Ville en vert, un organisme à but non lucratif (OBNL), cultive un potager dans des pots intelligents, communément appelés *smart pots* , au bénéfice de la communauté.

Fort du succès de cette initiative, l'Arrondissement a confié au Service de la stratégie immobilière (le SSI) le mandat de prolonger le bail entre la Ville et Ville en vert jusqu'au 31 décembre 2027.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet de convention de modification de bail par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0693 - 17 juin 2024 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour un terme de deux (2) ans, rétroactivement du 1er avril 2024 jusqu'au 31 mars 2026, une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ayant une superficie locative de 10 000 pi², afin d'aménager et d'exploiter un potager pour le bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 130 600 $ pour le terme.

DESCRIPTION

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour un terme d'un (1) an et neuf (9) mois, du 1er avril 2026 au 31 décembre 2027, une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 10 000 pi², situé au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, selon les termes et conditions prévus au bail, et ce, à titre gratuit.

Une clause de résiliation est prévue suivant la réception d'un préavis écrit de la part et d'autre, d'un délai de 60 jours.

Aucune clause de renouvellement n'est prévue à l'entente.

À noter qu'une opération cadastrale est en cours et que le lot portera le numéro 6 712 042.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande le projet de convention de modification de bail pour les motifs suivants :

- Étant donné son activité agricole, Ville en vert cultive sans pesticides des fruits et légumes qui sont vendus à la population locale et aux communautés plus vulnérables via des marchés publics.
- Ce soutien s'inscrit dans une série d'initiatives prises par l'administration montréalaise pour favoriser l'occupation transitoire de terrains et bâtiments municipaux qui sont en attente d'aménagement permanent.
- L'Arrondissement est favorable à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est à titre gratuit.
Il s'agit d'un prêt de terrain de 10 000 pi^2 (929 m^2) dans le but de revitaliser le secteur du District Central appuyé par l'Arrondissement. La valeur locative établie en février 2024 est estimée au prix unitaire de 6,53 $ le pi^2 et représente 6,92 $/$pi^2$(valeur ajustée en 2026).

Pour le terme d'un (1) an et neuf (9) mois, la subvention immobilière représente un montant total de 121 100 $ soit (6,92 $ X 10 000 pi^2) / 12 X 21 mois).

Tous les frais d'exploitation sont payables par le Locataire, ainsi que les taxes, le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la nature locative du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de prolongation du bail, les aménagements existants (potager et installations associées) devront être démantelés, ce qui entraînera la perte d'un projet communautaire

apprécié et d’une initiative favorisant la durabilité et la vitalité du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville
Sophie LALONDE, Service de la gestion et planification des immeubles
Christian GUAY, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 4 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 438 351-3883
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-04

Nicole RODIER
Chef de division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU

Directrice du Service de la strategie immobiliere
Tél : 514 -589-7449
Approuvé le : 2026-03-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260515003
Unité administrative responsable : Division des locations au Service de la stratégie immobilière (SSI)
Projet : Bail prolongé par lequel la Ville loue à Ville en vert

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Transition écologique

Priorité 4

Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, à l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Grâce au programme Cultures solidaires, Ville en vert a produit près de 3 tonnes de légumes en 2023. Les fruits et légumes frais, cultivés sans pesticides, sont vendus à la population locale et aux communautés plus vulnérables via des marchés publics. En 2023, les dons aux organismes de dépannage alimentaire représentaient près de 30% des récoltes totales de Cultures solidaires.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ0002;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

VILLE EN VERT, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C.C-38), immatriculée sous le numéro 1144874162, ayant son siège au 10416, rue Lajeunesse, Montréal, province de Québec, H3L 2E5, agissant et représentée par Karel Luap, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

TPS : 141251066RT0001
TVQ : 1018848771TQ0001

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

Paraphes	
Locateur KL	Locataire

Dossier : 31H12-005-1456-01 (1090)

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail (le « Bail Initial ») approuvé par la résolution portant le numéro CM24 0693 lors de la séance du 17 juin 2024, concernant la location d'une partie de terrain constitué du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, rétroactivement du 1er avril 2024 au 31 mars 2026, ayant une superficie de 10 000 pieds carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, afin d'aménager et d'exploiter un potager pour le bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger la durée du Bail pour un terme supplémentaire de 1 an et 9 mois, pour la période du 1er avril 2026 au 31 décembre 2027, ayant une superficie de 10 000 pi², des Lieux loués aux mêmes termes et conditions stipulés au Bail Initial et à la présente convention de prolongation de bail (la « Convention de modification de bail) et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Bail Initial, Convention de modification de bail et la Convention de prolongation du bail sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la *Loi sur les cités et villes* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente.

Paraphes	
Locateur	Locataire
KL	

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

2.0 Article 3 Durée du Bail est supprimé et remplacé par le suivant :

3.1 Durée :
Ce Bail est consenti pour un terme d'UN (1) AN et NEUF (9) MOIS commençant le PREMIER (1) AVRIL deux mille vingt-six (2026) et se terminant le TRENTE (31) DÉCEMBRE deux mille vingt-sept (2027) sans autre avis.

3.2 Résiliation :
Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra résilier le présent Bail, moyennant un préavis écrit de SOIXANTE (60) jours à l'autre partie. La résiliation deviendra effective le premier (1er) du mois suivant sans autre avis. Toute telle résiliation du Bail sera faite sans compensation, ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

Le Bail se terminera de plein droit et sans avis à l'échéance de sa durée et l'occupation des Lieux loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce Bail ni de le reconduire, nonobstant les dispositions de l'article 1879 du *Code civil du Québec*. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date de réception d'un avis d'évacuation de la part du Locateur.

Advenant la résiliation du présent Bail, le Locataire devra immédiatement et à ses entiers frais, quitter les Lieux loués et les laisser dans un état de propreté satisfaisant au Locateur, le tout sans indemnité ni compensation. De plus, le Locataire devra payer au Locateur, à titre de pénalité, un montant de CINQ CENTS dollars (500 $) par jour à compter de la date de résiliation jusqu'à la remise des Lieux loués au Locateur dans un état de propreté satisfaisant. Cette pénalité s'appliquera également advenant le défaut du Locataire de respecter ses obligations.

ARTICLE 3
AUTRES CONDITIONS

3.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le

Paraphes	
Locateur KL	Locataire

Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, un exemplaire électronique en format PDF, non verrouillé, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective. Le Locataire accepte de recevoir une copie électronique du Bail signé ainsi que la résolution.

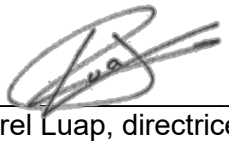
Le ___ ème jour du mois de _____ 20___.

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 03 ème jour du mois de mars 2026

VILLE EN VERT



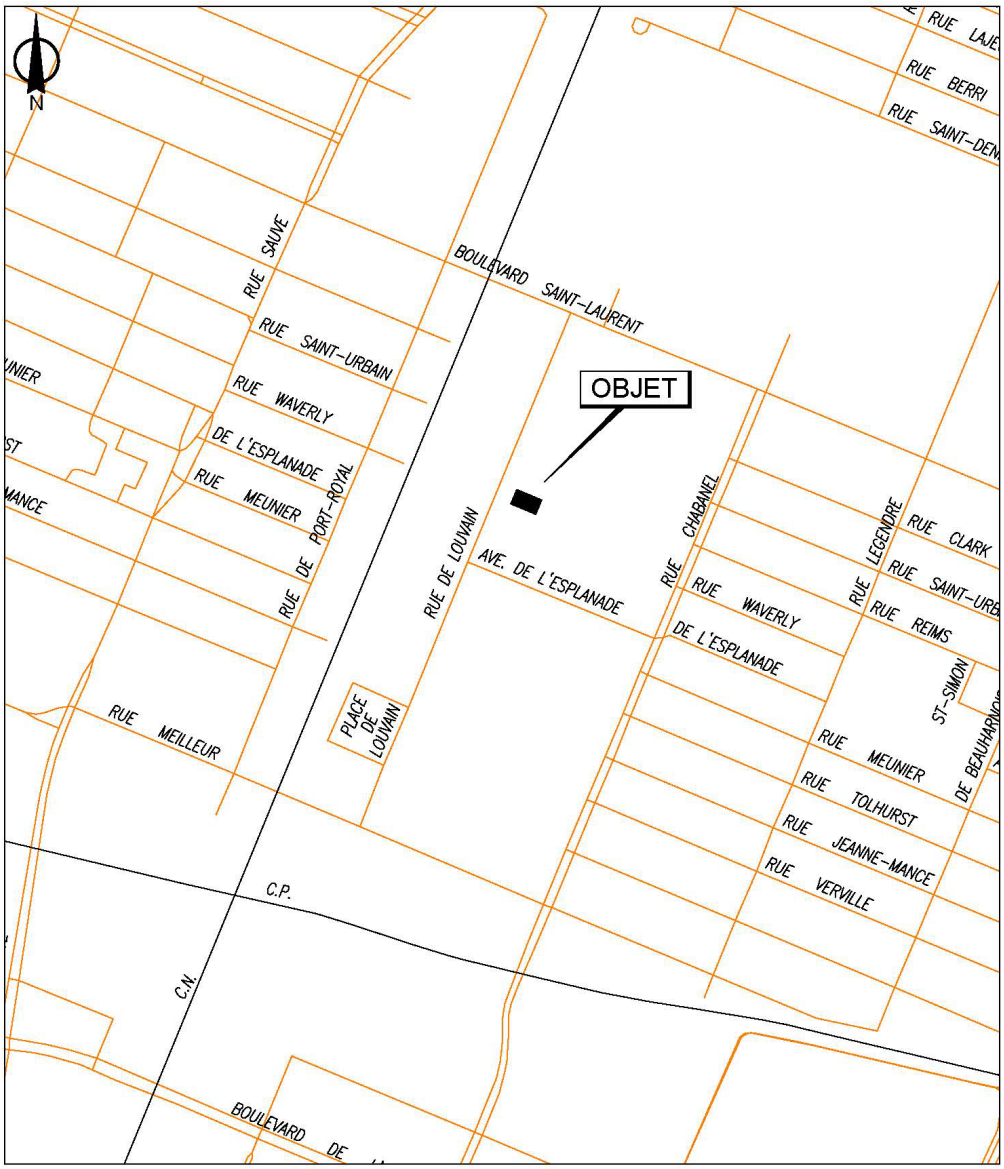
_____
Par : Karel Luap, directrice générale

Paraphes	
Locateur	Locataire

Dossier : 31H12-005-1456-01 (1090)

ANNEXE A

PLANS

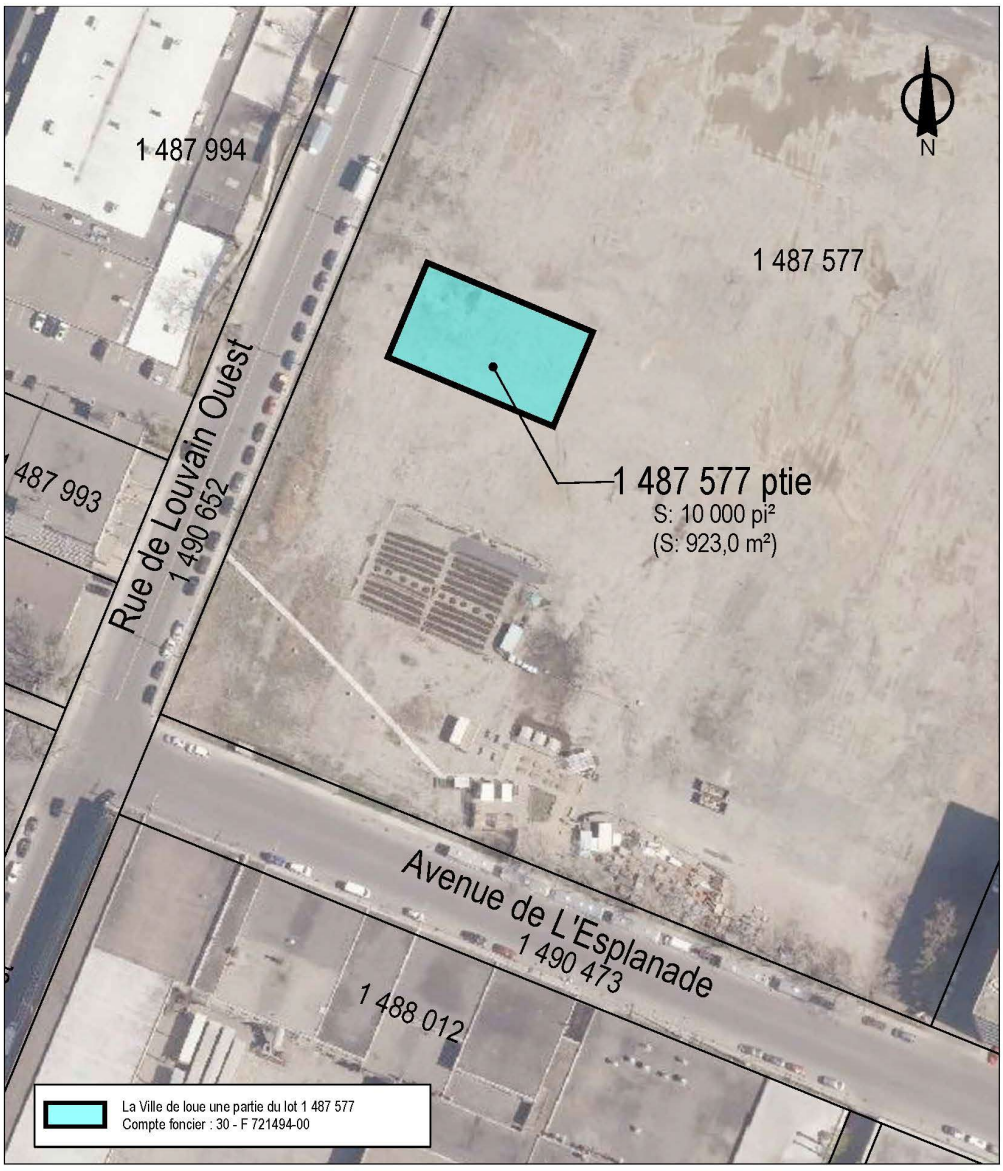


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1456-01
Mandat: 24-0188-L
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 1er mai 2024

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1456-01
Mandat: 24-0188-L
Dessinateur: LA
Échelle: 1:1200
Date: 1er mai 2024

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Résolution R-2025-03 : résolution du conseil d'administration de Ville en vert donnant la délégation de pouvoir à la direction générale de Ville en Vert pour la signature de documents

ATTENDU le rôle de Mme Karel Luap au poste de directrice générale de Ville en Vert et les pouvoirs qui lui ont été dévolus pour l'administration des affaires de l'organisme par la résolution R-2025-02;

En conséquence, à la suite de l'approbation par voie électronique le 03 mars 2025, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'administration de donner à Mme Karel Luap la délégation des pouvoirs de signature de documents de Ville en Vert à compter du 03 mars 2025.

A ce titre Mme Karel Luap est autorisée à signer :

- Les documents bancaires tels que les chèques et les dépôts (signataire au compte);
- Les contrats d'assurances de l'organisme;
- Les documents d'imposition de l'organisme en lien avec l'agence Revenu Québec, l'Agence du Revenu du Canada et la CNESST;
- Les ententes relatives à l'obtention de subventions salariales auprès d'Emploi Québec, Service Québec et Service Canada;
- Les contrats de services dans le cadre des activités de Ville en Vert ainsi que toute convention et document relatif à la demande de financement, la reddition de comptes et la gestion courante de l'organisme et de ses projets en lien avec les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord ainsi que la Ville de Montréal.
- Tout autres documents relatifs à la gestion courante de l'organisme

En conséquence, la personne autorisée de Ville en Vert appose sa signature relativement à la présente résolution.

Copie certifiée conforme
Ce 3e jour de mars 2025

_____
Édouard Clément,
Secrétaire du conseil d'administration

Point de service Ahuntsic
10416, rue Lajeunesse
Montréal – H3L 2E5
514 447-6226 #300
info@villeenvert.ca

Point de service Cartierville
12225, rue Grenet
Montréal – H4J 2N7
514 447-6226 #301
info@villeenvert.ca

Point de service Villeray
7355, av. Christophe-Colomb
Montréal – H2R 2S5
514 447-6226 #302
info@villeenvert.ca

Point de service Parc-Extension
419, rue Saint-Roch – local SS-06
Montréal – H3N 1K2
514 447-6226 #303
info@villeenvert.ca

Point de service Saint-Michel
7501, rue François-Perrault – local 102
Montréal – H2A 1M1
514 447-6226 #304
info@villeenvert.ca

Point de service Pie-IX
10861, boulevard Pie-IX
Montréal-Nord – H1H 4A9
514 447-6226 #305
info@villeenvert.ca

Point de service Rolland
12277, boulevard Rolland
Montréal-Nord – H1G 6A1
514 447-6226 #306
info@villeenvert.ca

Point de coordination CRA
1050 – 9310, boulevard St-Laurent
Montréal – H2N 1N4
514 276 2176
ra.info@villeenvert.ca

BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

VILLE EN VERT, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C.C-38), immatriculée sous le numéro 1144874162, ayant son siège au 10416, rue Lajeunesse, Montréal, province de Québec, H3L 2E5, agissant et représentée par monsieur Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

TPS : 141251066RT0001
TVQ : 1018848771TQ0001

Ci-après nommée le « **Locataire** »

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

Code de dossier : 31H12-005-1456-01 (1090)

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locataire désire conclure un bail sur une partie de Terrain située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal, au sud-est des rues de l'Esplanade et de Louvain Ouest, portant le numéro de lot 1 487 577 afin d'aménager et d'exploiter un potager dans des « smartpots » pour le bénéfice de la communauté.

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail;

ATTENDU que les Parties reconnaissent être assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A 2.1).

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. <u>PRÉAMBULE</u>

Le préambule fait partie intégrante du présent bail.

ARTICLE 1
<u>DÉFINITIONS</u>

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 <u>Bail</u> : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

1.2 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire avec l'approbation préalable du Locateur, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.3 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique le cas échéant, les contrats de service généralement reconnus, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures des Lieux loués.

1.4 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.5 **Responsable** : le Service de l'environnement ou son représentant autorisé.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique des Lieux loués et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

2. LIEUX LOUÉS

2.1 Description des Lieux loués :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, un (1) terrain connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (1 487 577), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de DIX MILLE pieds carrés (10 000 pi^2), le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe « 1 » (ci-après nommé les « **Lieux loués** »).

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

Le Locataire déclare bien connaître les Lieux loués, les accepter sans plus ample désignation et dans l'état où ils se trouvent actuellement.

2.2 Usage

Le Locataire n'utilisera les Lieux loués qu'afin d'aménager et d'exploiter un potager dans des « smartpots » pour le bénéfice de la communauté et pour aucune autre fin, et ce, en conformité avec toute loi ou règlement municipal applicable.

3. DURÉE

Ce Bail est consenti pour UN terme de DEUX (2) ANS, rétroactivement du PREMIER (1er) AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024) au TRENTE ET UN (31) MARS DEUX MILLE VINGT-SIX (2026) (ci-après nommé le « **Terme**»). Ceci incluant les périodes d'installation et de démontage des installations.

Le Bail se terminera de plein droit et sans avis à l'échéance du Terme et l'occupation des Lieux loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce Bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date de réception d'un avis d'évacuation de la part du Locateur.

Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra, à tout moment, résilier le présent Bail moyennant un préavis écrit de UN (1) MOIS à l'autre partie. La résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de UN (1) MOIS. Toute telle résiliation du Bail sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

Advenant la résiliation du présent Bail, le Locataire devra immédiatement et à ses entiers frais, quitter les Lieux loués et les laisser dans un état de propreté satisfaisant au Locateur, le tout sans indemnité ni compensation. De plus, le Locataire devra payer au Locateur, à titre de pénalité, un montant de CINQ CENTS dollars (500 $) par jour à compter de la date de résiliation jusqu'à la

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

remise des Lieux loués au Locateur dans un état de propreté satisfaisant. Cette pénalité s'appliquera également advenant le défaut du Locataire de respecter ses obligations.

4. LOYER

Le loyer est à titre gratuit.

5. CONDITIONS

a) Le Locataire accepte les Lieux loués à ses risques et périls et sans aucune représentation ni garantie de quelque nature que ce soit, implicite ou explicite, de la part du Locateur. De plus, il devra respecter toutes les servitudes continues et discontinues, apparentes et non apparentes grevant les Lieux loués.

b) À moins qu'il en soit décidé autrement par le Locateur, le Locataire devra, à l'échéance du Bail ou à l'occasion de sa résiliation, le cas échéant, enlever et démanteler toutes ses installations et remettre les Lieux loués dans leurs configuration et condition initiales, sauf l'usure normale, le tout aux frais du Locataire et à l'entière satisfaction du Locateur. En cas de défaut du Locataire de respecter le présent engagement, le Locateur pourra effectuer lui-même tous les travaux requis aux frais du Locataire.

c) Le Locataire devra respecter et devra s'assurer que tous ses mandataires, agents, employés, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, consultants, invités ou toute autre personne à qui il permet l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués (ci-après collectivement désignés les « **Agents** »), respectent les lois et règlements applicables et obtiennent tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci. Le Locataire devra tenir le Locateur indemne et à couvert du non-respect, par le Locataire ou ses Agents, des lois et règlements applicables ou du défaut, par le Locataire ou ses Agents, d'obtenir tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci.

d) Tous les frais relatifs à l'entretien, la réparation, l'utilisation et l'occupation des Lieux loués seront à la charge du Locataire, à l'entière exonération du Locateur. Le Locataire sera responsable d'effectuer tels entretien et réparation, le tout à l'entière satisfaction du Locateur.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

e) L'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire s'effectuera à ses seuls risques et périls et le Locateur ne saurait être tenu responsable de quelque réclamation que ce soit de la part du Locataire, de ses administrateurs, Agents, successeurs et ayants droit contre le Locateur; ce dernier se dégageant à cet égard de toute responsabilité envers ceux-ci, sauf en cas de faute ou négligence du Locateur ou des personnes dont il a la responsabilité. Le Locataire s'est assuré que les Lieux loués conviennent à l'usage prévu et exonère le Locateur de toute responsabilité à cet égard.

f) Le Locataire s'engage à ce que l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués ne nuisent pas aux activités du Locateur sur les immeubles adjacents, n'entravent pas l'accès aux immeubles adjacents et ne causent pas de dommages à ceux-ci ou aux bâtiments ou aux équipements s'y trouvant et ne causent pas l'émission de contaminants dans l'environnement. Le Locataire s'engage à indemniser le Locateur pour tous les dommages subis par ce dernier qui résultent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents.

g) Le Locataire sera responsable de tout préjudice, incluant le décès, ainsi que de tout dommage à la propriété, mobilière ou immobilière, du Locateur qui découlent, sont causés par ou sont autrement reliés à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents et, relativement aux dommages à la propriété, le Locataire devra assumer le coût de la réparation de tout tel dommage ainsi que des pertes encourues par le Locateur en raison de tout tel dommage. Le Locateur aura le choix, à son entière discrétion, de réparer lui-même tout dommage visé par le présent paragraphe, ou de requérir que le Locataire effectue les réparations, dans les deux (2) cas aux frais du Locataire.

h) Le Locataire tiendra le Locateur à couvert de tous frais, dépenses et dommages occasionnés par l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents ou en raison du présent Bail. Le Locataire indemnisera le Locateur et prendra fait et cause pour lui à l'égard de toute perte, réclamation, dépense et de tout dommage matériel ou corporel, frais et déboursé intenté ou subi par quiconque dans la mesure où ces derniers découlent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents ou des actes ou omissions, fautifs ou non, de ces derniers.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

i) Le Locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du présent Bail, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 $) par personne et par événement et de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages causés à plus d'une personne, avec une limite de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000 $) pour le total des dommages pouvant survenir pendant la durée du présent Bail, et libérant le Locateur de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage ou l'occupation des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis écrit de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

j) Le Locataire assumera les taxes municipales et scolaires ainsi que, s'il y a lieu, toutes autres taxes ou frais attribuables à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, le tout à l'entière exonération du Locateur. Le Locataire devra, sur demande du Locateur, produire une preuve du paiement de ces taxes et frais. Si les taxes et frais susmentionnés sont imposés au Locateur, le Locataire devra rembourser au Locateur tous montants ainsi déboursés dans les trente (30) jours de la réception d'une copie du compte dûment acquitté.

k) Le Locataire ne pourra modifier ni transformer les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur.

l) Le Locataire doit permettre au Locateur de réaliser toutes réparations urgentes et nécessaires sur les utilités publiques situées sur les Lieux loués, le cas échéant, le tout sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

m) Le cas échéant, le Locateur autorise le Locataire à faire tous les travaux requis, dont notamment de procéder à un branchement électrique temporaire, le tout aux entiers frais du Locataire.

L'installation devra être exécutée conformément à la *Loi sur les installations électriques* et au règlement adopté en vertu de cette loi.

Dans un délai de quarante-huit (48) heures avant la fin du Bail, le Locataire s'engage à retirer toutes ses installations électriques de façon à remettre les Lieux loués dans l'état où ils étaient avant la location.

n) Le Locataire s'engage à occuper paisiblement les Lieux loués et à les garder propres et convenables à la satisfaction du Locateur. De plus, le Locataire s'engage à se conformer aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Locateur.

o) Le Locataire est responsable, dans toutes circonstances, de la sécurité des Lieux loués ainsi que des biens lui appartenant ou appartenant à des tiers.

p) Le Locataire se conformera en tout temps, pendant toute la durée du Bail, aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux en vigueur ainsi qu'aux instructions, directives et recommandations du Locateur.

6. CESSION ET SOUS-LOCATION

Les droits consentis au Locataire par le présent Bail sont personnels au Locataire, et à ce titre, ne peuvent être cédés à un tiers, en totalité ou partie, et les Lieux loués ne peuvent être sous-loués, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite du Locateur.

En cas de cession ou de sous-location approuvée par le Locateur, le Locataire demeurera responsable, le cas échéant, solidairement avec tout cessionnaire ou sous-locataire, de l'exécution des obligations du Locataire aux termes du présent Bail.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

7. DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Locataire convient que tout aménagement sur les Lieux loués, le cas échéant, devra être libre de tout contaminant et ne causer aucun dommage à l'environnement.

Le Locataire prendra immédiatement toutes les mesures que le Locateur, à son entière discrétion, jugera nécessaires afin de garder les Lieux loués libres de toute contamination reliée, de quelque manière que ce soit, à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents.

Le Locataire devra dénoncer au Locateur toute contamination des Lieux loués dès qu'il en a connaissance.

Advenant le déversement de tout contaminant par le Locataire ou un de ses Agents, accidentel ou non, sur les Lieux loués, le Locataire, à ses frais, devra immédiatement récupérer le produit en cause et produire au Locateur, sans délai, une étude de caractérisation environnementale préparée par un expert accrédité.

Le Locataire assumera le coût de tous les travaux de réhabilitation requis pour éliminer toute contamination des Lieux loués ou des terrains contigus aux Lieux loués résultant directement de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents. À défaut par le Locataire d'effectuer, à l'entière satisfaction du Locateur, les travaux de réhabilitation requis, et ce, dans les trente (30) jours de la réception d'un avis du Locateur à cet effet, alors le Locateur pourra, s'il le juge à propos, effectuer tout tels travaux aux frais du Locataire. Dans ce cas, le Locataire devra rembourser au Locateur, dans les dix (10) jours de la réception d'une facture à cet effet, tous les frais ainsi encourus par le Locateur plus quinze pour cent (15 %) à titre de frais d'administration.

L'échéance ou la résiliation de ce Bail n'aura pas pour effet d'éteindre la responsabilité du Locataire envers le Locateur à l'égard des obligations environnementales susmentionnées.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

8. DÉFAUT

Si le Locataire fait défaut de se conformer à toute disposition des présentes et qu'il n'a pas remédié à ce défaut dans un délai de dix (10) jours d'un avis écrit du Locateur à cet effet, ou tout autre délai plus court que le Locateur pourra stipuler en cas d'urgence, le Locateur pourra, s'il le désire, sans aucun autre avis au Locataire, prendre toutes mesures utiles ou nécessaires afin de remédier lui-même à ce défaut, le tout aux frais du Locataire. Toutefois, le Locataire sera réputé ne pas être en défaut si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de dix (10) jours, le Locataire a entrepris de remédier au défaut avant l'expiration du délai et, par la suite, poursuit avec diligence et sans interruption les actions requises pour remédier à ce défaut.

Le Locataire convient de payer au Locateur tous les coûts, frais, dépenses et déboursés encourus par le Locateur pour remédier à tout tel défaut, le cas échéant. Le total des montants sera majoré de QUINZE POUR CENT (15 %) à titre de frais d'administration. De plus, le Locataire convient de payer au Locateur tous les coûts, frais, dépenses et déboursés (incluant les honoraires juridiques raisonnables du Locateur) encourus par ce dernier afin de recouvrer ces montants.

Si le Locataire n'a pas remédié au défaut à l'expiration du délai stipulé dans l'avis du Locateur ou si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de dix (10) jours, le Locataire n'a pas entrepris de remédier à ce défaut avant l'expiration de ce délai, le Locateur pourra, plutôt que de remédier lui-même au défaut du Locataire, résilier le Bail et celui-ci sera résilié de plein droit sur la remise d'un simple avis écrit au Locataire. Dans ce cas, le Locateur pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, conserver la totalité du loyer versé par le Locataire pour l'année en cours à titre de dommages-intérêts liquidés.

9. INSCRIPTION

Le Locataire pourra, à ses frais, inscrire ce Bail au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous la forme d'un avis seulement.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

10. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre.

11. GESTION CONTRACTUELLE

Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

12. AVIS

Tout avis à être donné en vertu du présent Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courriel :

Locateur : VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec H2Y 3Y8
Courriel : immeubles.locations@montreal.ca

Locataire : VILLE EN VERT
M. Christophe Derrien
10416, rue Lajeunesse
Montréal, Québec H3L 2E5
Courriel : direction@villeenvert.ca

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

Code de dossier : 31H12-005-1456-01 (1090)

la main soit signifié par huissier, transmis par courriel. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courriel, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal.

13. ENTENTE COMPLÈTE

Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a) Les droits et obligations des parties en vertu de ce Bail passeront à leurs successeurs et ayants droits respectifs.

b) Ce Bail doit être interprété selon les lois de la province de Québec et tout litige se rapportant à l'interprétation ou à l'application des présentes sera décidé exclusivement par les tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal.

c) Les titres, sous-titres, intertitres, numérotations d'articles, de paragraphes et de sous-paragraphes apparaissant aux présentes sont insérés uniquement à des fins de référence et ne définissent, ne limitent ou ne décrivent pas la portée de l'intention des parties au présent Bail ni n'affectent ce Bail de quelque façon que ce soit.

d) Lorsque le contexte le requiert, le singulier inclut le pluriel et le masculin inclut le féminin.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

e) Si quelque disposition de ce Bail devait être déclarée nulle ou non-applicable, elle sera réputée non-écrite et les autres dispositions auront plein effet.

f) Lorsque le délai pour faire toute chose ou donner tout avis aux termes de ce Bail expire un jour de fin de semaine ou un jour férié, le délai sera réputé expirer le jour ouvrable suivant.

g) Le fait que le Locateur n'ait pas exigé du Locataire l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou à l'exercice d'un droit du Locateur, qui garde son plein effet.

15. CLAUSES PARTICULIÈRES

a) Le Locataire ne doit placer aucun équipement lourd dans les Lieux loués sans le consentement préalable du Responsable.

b) Il est strictement interdit pour le Locataire d'entreposer et/ou de garder sur les Lieux loués, des produits explosifs, inflammables ou dangereux.

16. REPRÉSENTATION ET GARANTIE

Le Locataire déclare et garantit :

a) Qu'il a le pouvoir de conclure le présent Bail et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

b) Que les services visés par le présent Bail s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

c) Que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent Bail constituent des considérations essentielles sans lesquelles le Locateur n'aurait pas signé celui-ci.

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, un exemplaire électronique en format PDF, non verrouillé, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective. Le Locataire accepte de recevoir une copie électronique du Bail signé ainsi que la résolution.

Le 21 ème jour du mois de juin 2024.

VILLE DE MONTRÉAL



Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 02 ème jour du mois de mai 2024.

VILLE EN VERT

Christophe Derrien

Par : Christophe Derrien, directeur général

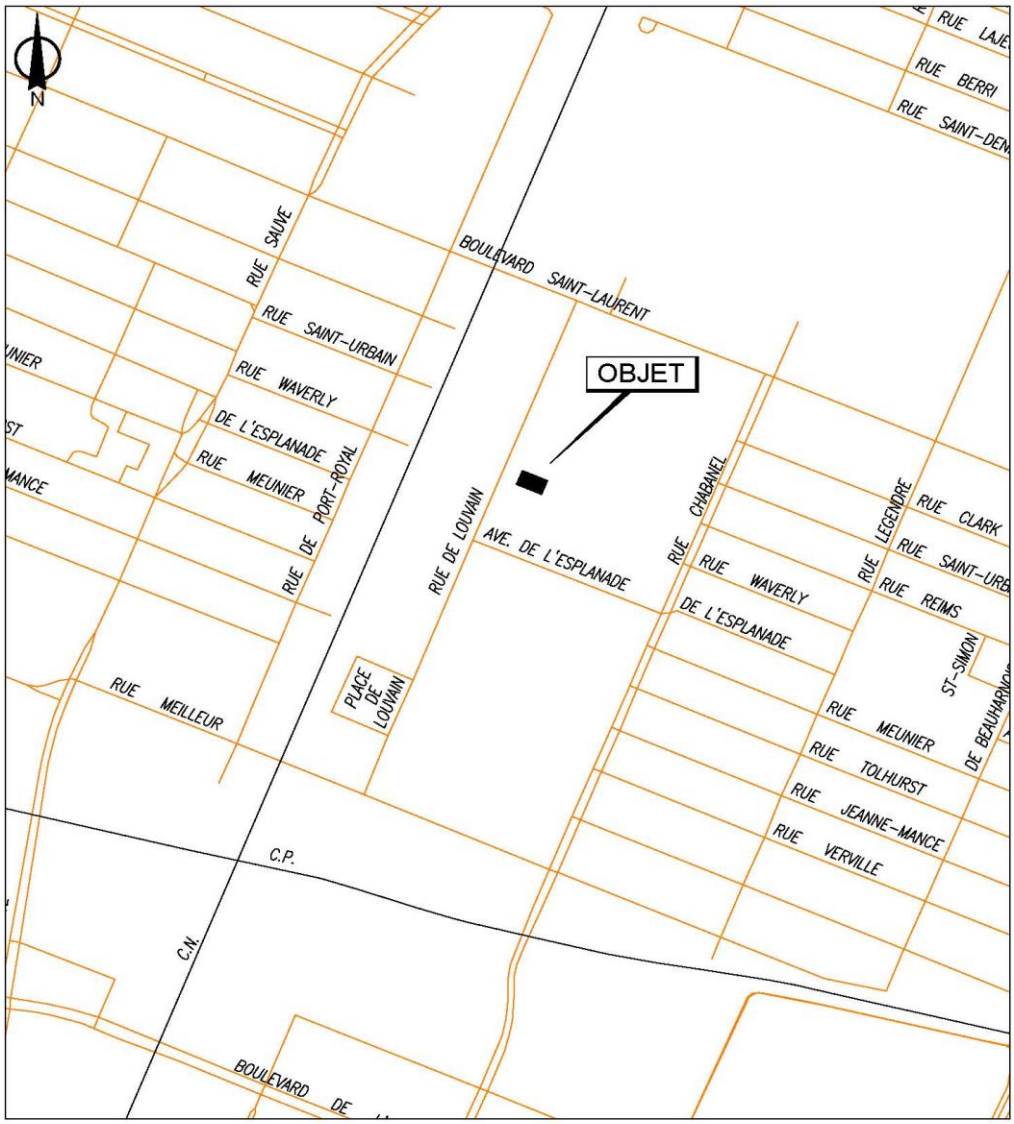
Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal le 17e jour de juin 2024.(Résolution: CM24 0693).

Code de dossier : 31H12-005-0258-02 (2584)

ANNEXE 1

PLANS DU TERRAIN

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

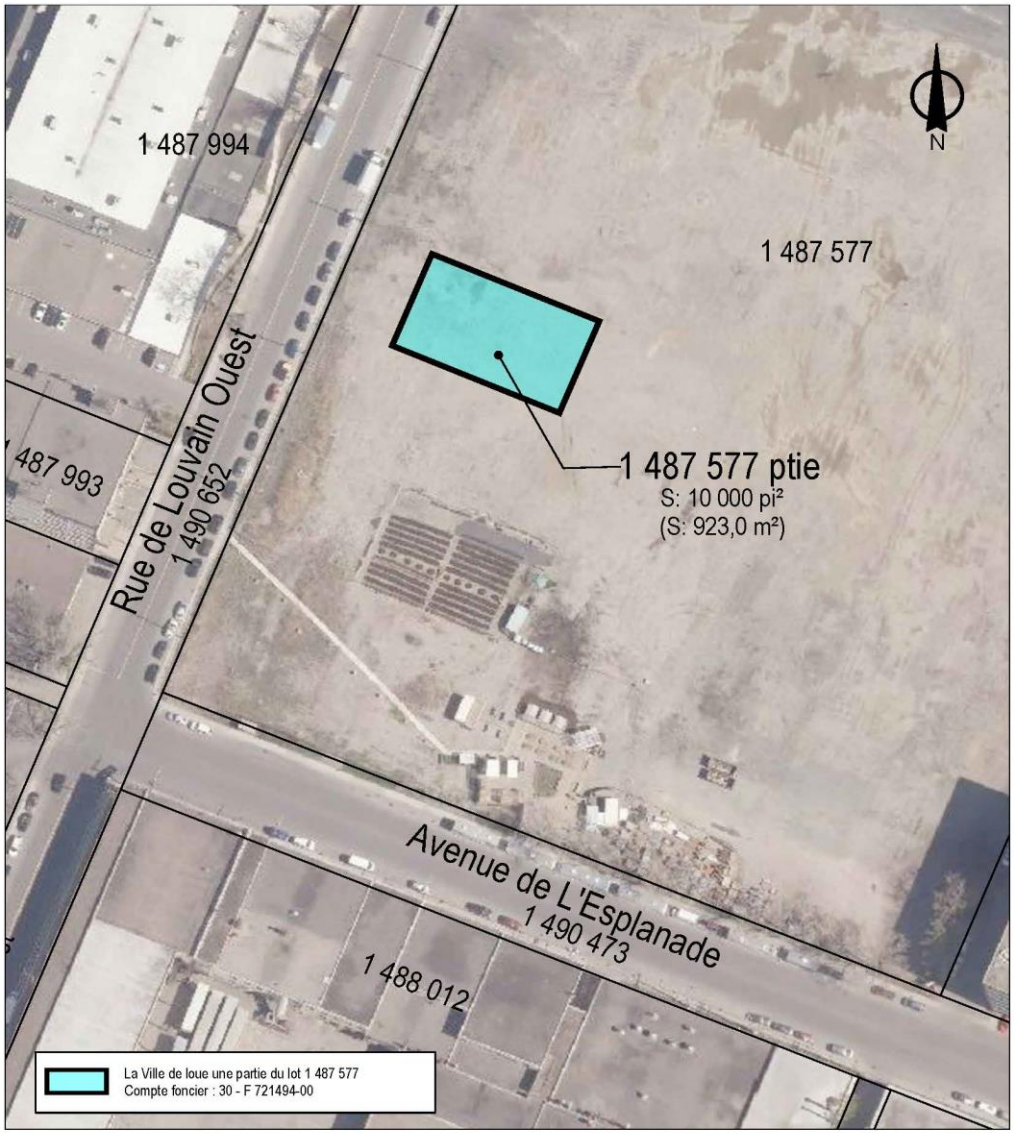
Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1456-01
Mandat: 24-0188-L
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 1er mai 2024

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Initiales	
Locateur	Locataire CD

Code de dossier : 31H12-005-1456-01 (1090)



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1456-01
Mandat: 24-0188-L
Dessinateur: LA
Échelle: 1:1200
Date: 1er mai 2024

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Initiales	
Locateur	Locataire
	CD

Code de dossier : 31H12-005-1456-01 (1090)

Bureau principal
10416 rue Lajeunesse,
Montréal (Québec) H3L 2E5

ANNEXE

- **Cerclage jaune : emplacement actuel**
- **Cerclage rouge : emplacement souhaité (même surface)**



3

Initiales	
Locateur	Locataire CD

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 juin 2024 Séance tenue le 18 juin 2024	Résolution: CM24 0693

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ville en vert, pour un terme de deux ans, rétroactivement du 1er avril 2024 au 31 mars 2026, une partie du terrain constitué du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ayant une superficie locative de 10 000 pieds carrés afin d'aménager et d'exploiter un potager pour le bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 130 600 $ pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0777;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour un terme de deux ans, rétroactivement du 1er avril 2024 jusqu'au 31 mars 2026, une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ayant une superficie locative de 10 000 pieds carrés, afin d'aménager et d'exploiter un potager pour le bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 130 600 $ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1240515004
/mt

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 20 juin 2024

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 **Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;

2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-12-01 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1144874162
Nom	VILLE EN VERT

Adresse du domicile

Adresse	10416 RUE Lajeunesse Montréal (Québec) H3L2E5 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Ville en vert
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Luap
Prénom	Karel
Adresse	10416 RUE Lajeunesse Montreal (Québec) H3L2E5 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-07-19
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-07-19
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1995-07-19 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-05
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-03-24 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2025-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	Améliorer la qualité de vie de la communauté - Promouvoir la protection de l'environnement auprès de la communauté - Offrir des ateliers dans une perspective d'éducation populaire - Gérer des projets dans une optique sociale et communautaire

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	6599
Activité	Autres types de commerce de détail
Précisions (facultatives)	Vente de produits écologiques, biologiques ou équitables dans une optique sociale et communautaire

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 26 à 49
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Hotte
Prénom	Benoit
Date du début de la charge	2016-04-19
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	12230 rue De Serres Montréal (Québec) H4J2G9 Canada

Nom de famille	Théorêt
Prénom	Elise
Date du début de la charge	2019-04-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7860 av. Casgrain Montréal (Québec) H2R1Z1 Canada

Nom de famille	Clément
Prénom	Edouard
Date du début de la charge	2021-04-27
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	10040 rue Verville Montréal (Québec) H3L3E3 Canada

Nom de famille	Beskri
Prénom	Sourour
Date du début de la charge	2022-04-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10374 rue Clark Montréal (Québec) H3L2S2 Canada

Nom de famille	Guertin
Prénom	Étienne

Date du début de la charge	2022-11-02
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	416-85 rue De Castelnau O Montréal (Québec) H2R0B7 Canada

Nom de famille	Dubé
Prénom	Sébastien
Date du début de la charge	2023-04-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7307 12e Avenue Montréal (Québec) H2A2Y4 Canada

Nom de famille	Tonare
Prénom	Jessica
Date du début de la charge	2025-02-04
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	10215 rue De La Roche Montréal (Québec) H2C2P2 Canada

Historique

Nom de famille	GARIÉPY
Prénom	BRUNO
Date du début de la charge	2008-02-20
Date de la fin de la charge	2011-08-16
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	454, HUTCHISON MONTRÉAL (QUÉBEC) H2V3Z9

Nom de famille	VALLIÈRES
Prénom	ANNIE

Date du début de la charge	2007-08-21
Date de la fin de la charge	2012-04-22
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	11969 boul. Saint-Germain Montréal (Québec) H4J2A3 Canada

Nom de famille	DUPONT
Prénom	ISABELLE
Date du début de la charge	2009-04-26
Date de la fin de la charge	2019-04-26
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	11904 boul. Saint-Germain Montréal (Québec) H4J2A2 Canada

Nom de famille	Cigana
Prénom	John
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2021-04-27
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	12265 av. De Saint-Castin Montréal (Québec) H3M2L6 Canada

Nom de famille	Loison
Prénom	Nicolas
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2014-04-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	9236 rue Basile-Routhier Montréal (Québec) H2M1T6 Canada

Nom de famille	Rousselle
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2011-04-27
Date de la fin de la charge	2012-04-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10435 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2B2T8 Canada

Nom de famille	Gariépy
Prénom	Bruno
Date du début de la charge	2011-08-16
Date de la fin de la charge	2014-04-17
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	505 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1Y7 Canada

Nom de famille	Caumartin
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2011-08-16
Date de la fin de la charge	2014-04-02
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	8518 rue Pierre-Dupaigne Montréal (Québec) H2M2S4 Canada

Nom de famille	Vallières
Prénom	Annie
Date du début de la charge	2012-04-22
Date de la fin de la charge	2014-04-22

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11969 boul. Saint-Germain Montréal (Québec) H4J2A3 Canada

Nom de famille	Rousselle
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2012-04-22
Date de la fin de la charge	2014-04-17
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	10435 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2B2T8 Canada

Nom de famille	Cossette
Prénom	Hélène
Date du début de la charge	2014-04-17
Date de la fin de la charge	2016-04-19
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	1100 rue Sauriol E Montréal (Québec) H2C1V8 Canada

Nom de famille	Cloutier
Prénom	Sébastien
Date du début de la charge	2014-04-17
Date de la fin de la charge	2022-04-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10537 av. du Sacré-Coeur Montréal (Québec) H2C2T1 Canada

Nom de famille	Blouin

Prénom	Pierre-Alexandre
Date du début de la charge	2014-04-17
Date de la fin de la charge	2023-04-25
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	10111 av. Péloquin Montréal (Québec) H2C2J9 Canada

Nom de famille	Rousselle
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2021-04-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	10435 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2B2T8 Canada

Nom de famille	Fortin
Prénom	Alexis
Date du début de la charge	2016-04-19
Date de la fin de la charge	2020-04-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	860 boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2C1E8 Canada

Nom de famille	Crété
Prénom	Jean-Loup
Date du début de la charge	2020-09-08
Date de la fin de la charge	2021-09-21
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	7538B rue Berri Montréal (Québec) H2R2G7 Canada

Nom de famille	Ballester-Lopez
Prénom	Aida
Date du début de la charge	2021-04-27
Date de la fin de la charge	2022-08-02
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	204-6900 av. d'Outremont Montréal (Québec) H3N2L4 Canada

Nom de famille	Pater
Prénom	Kasper
Date du début de la charge	2022-04-29
Date de la fin de la charge	2024-10-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10205 rue Basile-Routhier Montréal (Québec) H2C2C5 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Luap
Prénom	Karel
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice générale
Adresse du domicile	304-1414 rue Villeray Montréal (Québec) H2E1G8 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0004 - VILLE EN VERT **(Établissement principal)**
Adresse	10416 RUE Lajeunesse Montréal (Québec) H3L2E5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

Numéro et nom de l'établissement	0012 - VILLE EN VERT
Adresse	7920 BLVD Saint-Laurent Montréal (Québec) H3N1K2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

Numéro et nom de l'établissement	0011 - VILLE EN VERT
Adresse	12277 BOUL. Rolland Montréal-Nord (Québec) H1G6A1 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

Numéro et nom de l'établissement	0010 - VILLE EN VERT
Adresse	10861 boul. Pie-IX Montréal (Québec) H1H4A9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

Numéro et nom de l'établissement	0009 - VILLE EN VERT
Adresse	12225 rue Grenet Montréal (Québec) H4J2N7 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

Numéro et nom de l'établissement	0007 - VILLE EN VERT
Adresse	7355 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2R2S5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

Numéro et nom de l'établissement	0006 - VILLE EN VERT
Adresse	122-7501 RUE Francois-Perreault Montréal (Québec) H2A1M1 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion de l'environnement (8373) Autres types de commerce de détail (6599)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-03-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-04-26
Déclaration de mise à jour courante	2024-01-19
Déclaration de mise à jour courante	2023-05-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-01-06
Déclaration de mise à jour courante	2022-01-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-01-25
Déclaration de mise à jour courante	2021-08-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-01-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-09-21

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-23
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-05-08
Déclaration de mise à jour courante	2018-12-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-05-09
Lettres patentes supplémentaires	2017-08-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-03-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-04-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-05-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-29
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-01-30
Déclaration de mise à jour courante	2012-09-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-01-26
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-16
Déclaration annuelle 2010	2011-04-21
Déclaration modificative	2010-10-01
État et déclaration de renseignements 2009	2010-02-24
Déclaration modificative	2009-08-18
État et déclaration de renseignements 2008	2009-03-18
Déclaration annuelle 2007	2008-10-30
Déclaration annuelle 2006	2007-10-27
Déclaration annuelle 2005	2006-02-01
Déclaration modificative	2005-02-08
Déclaration annuelle 2004	2004-10-13
Déclaration annuelle 2003	2003-10-15
Déclaration annuelle 2002	2003-02-10
Avis de changement de nom	2002-07-24

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2001	2001-10-04
Déclaration annuelle 2000	2000-12-04
Déclaration annuelle 1999	2000-02-03
Déclaration annuelle 1998	1998-12-14
Déclaration annuelle 1997	1997-12-04
Déclaration annuelle 1996	1997-11-21
Avis de défaut	1997-07-30
Déclaration initiale	1995-10-20
Lettres patentes	1995-07-19

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2017-08-23

Nom

Nom	VILLE EN VERT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-08-23
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-07-24
Date de déclaration du retrait du nom	2017-08-23
Situation	Antérieur

Nom	ÉCO-QUARTIER L'ACADIE-CARTIERVILLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-07-19
Date de déclaration du retrait du nom	2002-07-24
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	L'escale verte
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2013-01-30
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Vert en ville
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-01-26
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Boutique Ville en vert
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-21

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

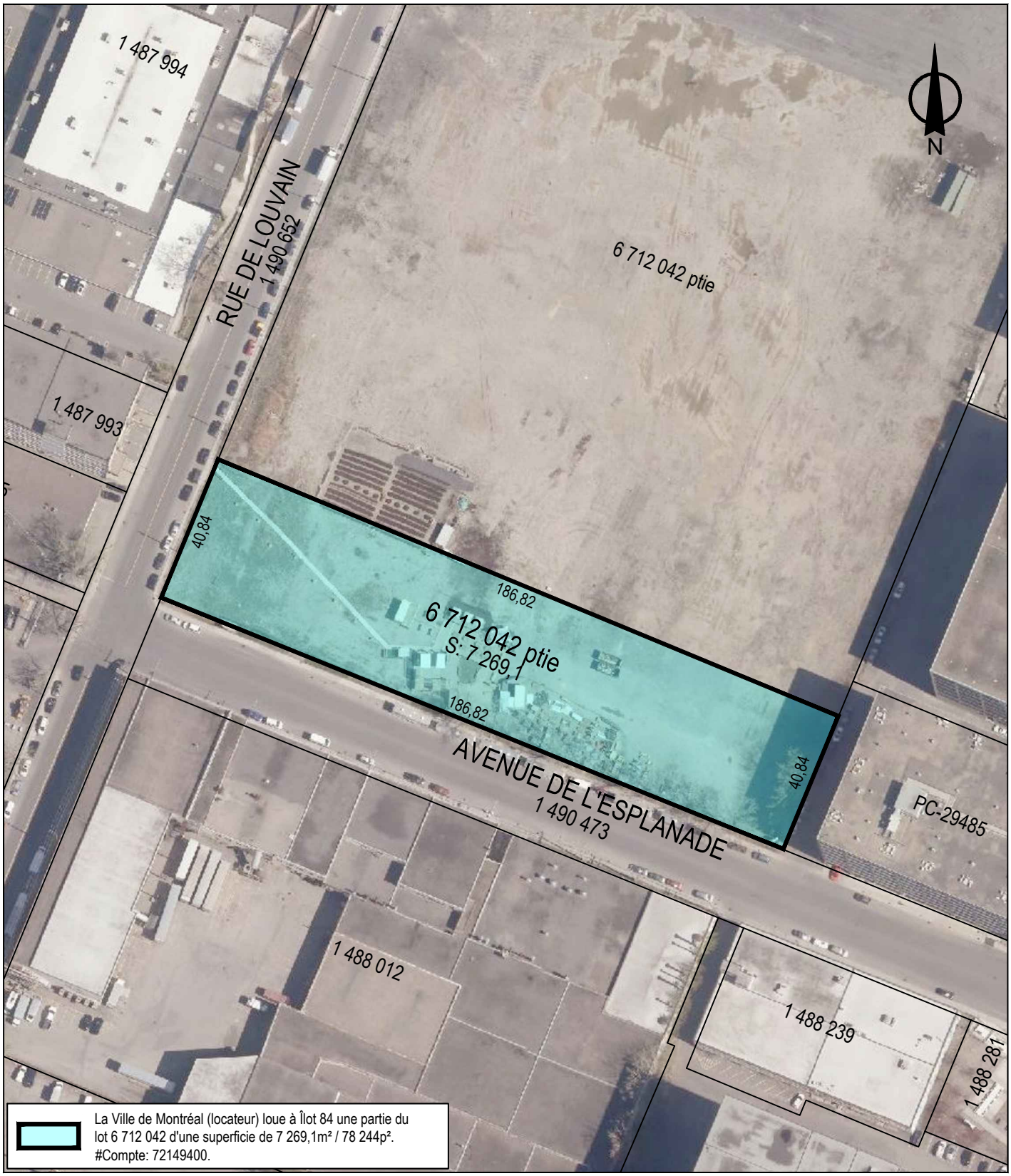
Autre nom	éco-quartier Ahuntsic-Cartierville
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-04-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	QUARTIERS VERTS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-08-18
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	VILLE EN VERT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-08-18
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2003-02-10
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1456-01
Mandat: 25-0542-L
Dessinateur: LA
Échelle: 1:1500
Date: 1er décembre 2023
Révision: 19 février 2026

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1265423001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction interventions territoriales , Division partenariats territoriaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 245 100 $, à différents organismes, dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier totalisant 245 100 $, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet (2026)	Soutien
CONCERT'ACTION LACHINE	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	**81 700 $**
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD DE MONTRÉAL	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	**81 700 $**
MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	**81 700 $**

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-03-17 09:14

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265423001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction interventions territoriales , Division partenariats territoriaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 245 100 $, à différents organismes, dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la Ville de Montréal adopte Montréal 2030, son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, un quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tout type de ménages, des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie.
Dans les dernières années, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal. En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex.: dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleur, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs) et des vulnérabilités socio-économiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex.: immigration récente, faibles revenus). Ces milieux de vie nécessitent d'être priorisés par les interventions et investissements municipaux pour rejoindre la vision de Montréal 2030.

Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030 est une démarche novatrice à la portée structurante qui cherche à agir de manière intégrée et de concert avec les communautés, pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les secteurs cumulant le plus de vulnérabilités urbaines à l'échelle de la Ville. Avec le déploiement de QIR de 2023 à 2025, la Ville de Montréal a expérimenté une approche d'intervention territoriale intégrée afin de transformer durablement trois secteurs montréalais, à savoir le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement Ville-Marie et le secteur nord-est dans l'arrondissement Montréal-Nord.

L'approche QIR est portée conjointement par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ainsi que le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) en plus d'impliquer l'ensemble des services centraux.

La sélection des milieux où agir a reposé sur trois catégories de critères :

- État de défavorisation du milieu (concentration des vulnérabilités impliquant une urgence d'agir)
- État de mobilisation et capacités du milieu communautaire (présence notamment d'une RUI (Revitalisation Urbaine Intégrée), d'une concertation locale, de plans locaux, etc.)
- Visées de la Ville dans ce secteur et son degré d'implication (opportunités d'investissement, implication dans une gouvernance locale, présence d'équipe sur le terrain, etc.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 019 - 17 février 2025 - Accorder un soutien financier de 600 000 $, pour l'année 2025, aux trois organismes ci-après désignés, soit Table de quartier de Montréal-Nord, Corporation de développement communautaire Centre-Sud et Concert'Action Lachine, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR)

CM24 0268 - 18 mars 2024 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 $, pour l'année 2024, aux trois organismes ci-après désignés, soit Table de quartier de Montréal-Nord, Corporation de développement communautaire Centre-Sud et Concert'Action Lachine, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR)

CE23 1347 - 16 août 2023 - Accorder un soutien financier de 50 000 $ à chacun des organismes suivants, soit Table de quartier de Montréal-Nord, Corporation de développement communautaire Centre-Sud et Concert'Action Lachine, pour participer à l'identification des besoins et à la planification d'interventions municipales dans des secteurs vulnérables à l'échelle de la Ville

DESCRIPTION

La contribution active de la table de quartier de chacun des milieux est essentielle pour bien cibler les interventions et en maximiser l'impact. Les trois organismes contribuant à la gouvernance locale restent les suivantes :

1. Montréal-Nord en santé, faisant aussi affaires sous Table de quartier Montréal-Nord (TQMN) pour le milieu témoin nord-est, dans l'arrondissement Montréal-Nord
2. Concert'Action Lachine, pour le milieu témoin Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine
3. Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal pour le milieu témoin Sainte-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Dans un contexte de transition, le financement dégressif permettrait aux trois tables de quartier de mettre l'accent sur la consolidation des actions entreprises dans les axes de la phase pilote, en lien avec la stratégie d'intervention locale ainsi que sur le maintien et le renforcement de sa participation à la gouvernance locale.

Ainsi, ce financement permettrait aux tables de libérer une ou des ressources humaines afin de contribuer, durant l'année de transition QIR 2026, aux livrables suivants :

1. Coordination de la gouvernance tripartite locale (ex.: rencontres, mobilisation des parties prenantes)

2. Soutien à la mise en œuvre des projets de la stratégie d'intervention locale QIR
3. Suivi de l'avancement des projets portés par les acteurs locaux
4. Participation aux collectes de données (monitorage de la stratégie, reddition de compte, apprentissages, etc.)

JUSTIFICATION

Ce financement permettra aux trois tables de quartier d'assurer la transition du projet pilote QIR et de finaliser l'exécution de la stratégie d'intervention locale QIR visant l'amélioration de la qualité de vie de milieux ciblés.
Les organismes ont été informés de la baisse à venir du financement en 2025. Aucune communication officielle QIR n'est prévue en 2026. Si l'approche est reconduite, il est possible que d'autres communications QIR soient dévoilées, mais ne concerneront pas cet octroi financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 245 100 $ pour 2026 est prévu au SDIS pour les QIR. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.
Le tableau suivant présente les soutiens accordés les dernières années par la Ville à ces organismes dans le cadre de l'approche QIR. En 2023, le soutien financier a été accordé par le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle.

Organisme	Soutien accordé			Soutien recommandé 2026
	2023	2024	2025	
Corporation de développement communautaires du Centre-Sud de Montréal	50 000 $	200 000 $	200 000 $	**81 700 $**
Concert'Action Lachine	50 000 $	200 000 $	200 000 $	**81 700 $**
Montréal-Nord en santé, faisant aussi affaires sous Table de quartier Montréal-Nord	50 000 $	200 000 $	200 000 $	**81 700 $**

Le projet pilote ayant pris fin en 2025, une période de transition s'amorce pour les trois milieux témoin QIR. Le soutien financier diminue donc de 200 000 $ à 81 700 $ en 2026, afin d'accompagner la transition et de poursuivre le déploiement de la stratégie d'intervention QIR. Les soutiens financiers versés les dernières années par toute unité de la Ville aux organismes de ce dossier sont illustrés en Pièces jointes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 auxquelles ce dossier contribue se résument comme suit : 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international; 17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes; 18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire; et, 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et

une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée, la transition vers une prise en charge complète de l'approche QIR pourrait être compromise. Les organismes risqueraient de ne pas pouvoir participer au projet au niveau requis, ce qui entraînerait un ralentissement significatif de la mise en œuvre de l'intervention structurante prévue par la Ville de Montréal en matière d'équité territoriale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ANGLADE
agent(e) de recherche

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-03

Dina HUSSEINI
Cheffe de section

Tél : 438-864-5150
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ramana ZANFONGNON
directeur(-trice) - interventions territoriales

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GIASSON
directeur(-trice) de service - diversite et inclusion sociale
Tél : 514-872-9643
Approuvé le : 2026-03-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1265423001*
Unité administrative responsable : *Service de la diversité et de l'inclusion sociale*
Projet : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 245 100$, à différents organismes, dans le cadre des Quartiers inclusifs et résilients

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international* *17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes*			

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

16. Par l'expérimentation dans les 3 milieux témoins QIR, nous diffusions les différents apprentissages et résultats auprès de nos partenaires externes et internes

17. Les 3 milieux témoins QIR ont exploré une nouvelle forme de gouvernance locale incluant les arrondissements, les services centraux et les partenaires communautaires comme les Tables de Quartiers ainsi nous assurerons une meilleure collaboration et un arrimage fluide entre les acteurs en vue de développement des projets à forts impacts dans les territoires vulnérables.

18. L'une des trois composantes sur laquelle la phase pilote de QIR souhaitait avoir un impact important est l'équité territoriale. Le soutien intensif est offert par l'équipe QIR à trois milieux parmi les plus vulnérables à l'échelle de la Ville, identifiés grâce à l'indice d'équité des milieux de vie. Ce soutien consiste notamment à coordonner les travaux des gouvernances locales et faire converger les leviers afin de déployer avec succès les stratégies locales.

19. Avec QIR, la Ville cherche à intervenir de manière intégrée, plutôt que sectorielle, pour améliorer la qualité de vie ainsi que le cadre bâti dans les quartiers. Les interventions structurantes visées contribueront à rehausser la sécurité ainsi que l'accès aux ressources de proximité

Transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en oeuvre de Montréal 2030

o Développement de nouvelles collaborations entre l'ensemble des unités d'affaires abordant à l'heure actuelle l'enjeux de l'équité territoriale en silos (collaboration dans le cadre du développement d'un nouveau plan d'action transversal Y);

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Sommaire Détail Tableau GDD

Nom fournisseur	Unité d'affaires	Exercice 2021	2022	2023	2024	2025
Totaux		**338 392,00**	**280 253,50**	**479 881,00**	**344 297,10**	**310 462,15**
Table De Quartier De Montreal-Nord	Diversité et inclusion sociale	250 007,00	268 252,50	429 831,00	271 698,10	238 613,00
	Montréal-Nord	88 385,00	12 001,00	4 050,00	72 599,00	79 349,15
	Planification stratégique et performance organisationnelle	-	-	50 000,00	-	-

Sommaire Détail Tableau GDD

Nom fournisseur	Unité d'affaires	Exercice 2021	2022	2023	2024	2025
Totaux		**171 119,00**	**188 336,76**	**295 972,24**	**343 891,79**	**524 725,00**
Corporation De Developpement Communautaire (Cdc) Centre-Sud	Culture	-	-	-	2 854,00	-
	Diversité et inclusion sociale	148 469,00	140 046,00	197 816,00	262 895,00	356 925,00
	Planification stratégique et performance organisationnelle	-	-	50 000,00	74 250,00	105 750,00
	Ville-Marie	55 263,00	80 903,76	48 156,24	36 505,79	62 050,00

Sommaire | Détail | Tableau GDD

Nom fournisseur | Unité d'affaires | Exercice

		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Totaux		**304 026,78**	**469 851,34**	**388 228,20**	**614 560,29**	**528 398,00**	**174 496,48**
Concert' Action Lachine	Culture	-	-	-	-	250,00	-
	Diversité et inclusion sociale	261 200,48	411 301,34	231 782,90	313 636,29	322 137,69	-
	Lachine	30 050,00	58 550,00	105 945,30	120 924,00	204 348,81	59 144,98
	LaSalle	-	-	-	-	1 661,50	351,50
	Planification stratégique et performance organisationnelle	-	-	50 000,00	180 000,00	-	115 000,00
	Police	-	-	500,00	-	-	-
	Sécurité incendie de Montréal	7 776,30	-	-	-	-	-
	Urbanisme et mobilité	5 000,00	-	-	-	-	-

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD1265423001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 12004, boulevard Rolland, Montréal, Québec H1G 3W1, agissant et représentée par Aziz Tabah, directeur général, personne dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après appelée l' « **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme contribue à la gouvernance partagée ainsi qu'aux livrables des interventions pour l'amélioration de la qualité et du cadre de vie dans le quartier Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	Désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » :	Désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention,

traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables

et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui

pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (81 700 $),** incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en **deux versements** :

5.2.1 un premier versement au montant de **SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS (65 360 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de **SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS (16 340 $)** dans les 30 jours suivant la remise du formulaire de reddition de comptes et état des dépenses du projet de l'année 2026.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars ((2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention

(ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le **31 décembre 2026**.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 12004, boulevard Rolland, Montréal, Québec H1G 3W1, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal

Le ____e jour de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 9 e jour de mars 2026

MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord

Par : _____
Aziz Tabah, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CE26_____).

ANNEXE 1

PROJET

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030, son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages , des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie.

De plus, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal dans les dernières années. En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleur, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs, etc.) et des vulnérabilités socio-économiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex. immigration récente, faibles revenus, etc.). Ces vulnérabilités sont intimement liées aux discriminations et au racisme. Ces milieux de vie nécessitent d'être priorisés par les interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030.

Dans cette optique, la Ville de Montréal lançait les Quartiers inclusifs et résilients le 6 octobre 2023. Trois milieux témoins ont été identifiés afin d'expérimenter une approche visant à intervenir de manière plus structurante, soit le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement Ville-Marie et le secteur Nord-est dans l'arrondissement Montréal-Nord. Le projet QIR se terminant officiellement en 2025, une période de transition s'amorce pour les trois milieux témoins QIR.

La contribution active de la Table de Quartier de Montréal-Nord a été essentielle au succès de la phase pilote dans le quartier Nord-Est. L'implication soutenue des acteurs locaux a permis d'obtenir des résultats probants, mis en évidence par une démarche d'évaluation rigoureuse réalisée de façon continue.

Pour l'année 2026, la phase de transition débute : **la Table de Quartier de Montréal-Nord** mettra l'accent sur la consolidation des actions entreprises dans les axes de la phase pilote, ainsi que sur le maintien et le renforcement de sa participation à la gouvernance locale.

Les dépenses admissibles

Les sommes octroyées dans le cadre de cette convention devront servir exclusivement aux actions en lien avec l'approche des Quartier inclusifs et résilients.

À noter :
Une portion de la somme totale pourra être utilisée afin de couvrir les frais en lien avec la participation de **la Table de Quartier de Montréal-Nord** à la gouvernance locale.

Une autre portion pourra être consacrée au soutien des actions priorisées dans le cadre de la stratégie d'intervention locale, notamment :

- les frais associés à la tenue d'activités (repas, location, etc.) ;
- le soutien à la réalisation des actions prévues par la stratégie (qu'elles soient portées par des partenaires, des ressources externes ou par la Table, lorsque désignée.) ;
- les dépenses liées aux actions de mobilisation de la communauté.

En cas de mésentente entre la gouvernance locale QIR et la **Table de Quartier de Montréal-Nord**, le SDIS s'engage à soutenir un processus de médiation.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que **MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord** (ci-après l' « **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à l'approche des Quartier inclusifs et résilients (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients de MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ du secteur Nord-Est dans l'arrondissement Montréal-Nord est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente Quartier inclusifs et résilients »;

- « MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Quartier inclusifs et résilients de MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ du secteur Nord-Est dans l'arrondissement Montréal-Nord »;

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients de MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ du secteur Nord-Est dans l'arrondissement Montréal-Nord est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients de MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ du secteur Nord-Est dans l'arrondissement Montréal-Nord » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

- en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
- coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

- @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
- @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet,

au moins quinze (15) jours ouvrables avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme Quartier inclusifs et résilients de Montréal-Nord en santé

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Dans les 30 jours suivant la fin du projet, les documents suivants devront être transmis.

- Le formulaire de reddition de comptes du QIR dûment rempli.
- Le détail des dépenses liées à la subvention totale de **QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS** (**81 700 $).**

Une fois ces documents soumis et approuvés, le second et dernier versement, d'un montant de **SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS** (**16 340 $),** sera effectué.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD1265423001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CENTRE-SUD,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1855 Rue du Havre, Montréal, QC H2K 4K5, agissant et représentée par François Bergeron, directeur général, personne dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme contribue à la gouvernance partagée ainsi qu'aux livrables des interventions pour l'amélioration de la qualité et du cadre de vie dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement Lachine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	Désigne la direction de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	Désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour

son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura

dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (81 700 $),** incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de **SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS (65 360 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de **SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS (16 340 $)** dans les 30 jours suivant la remise du formulaire de reddition de comptes et état des dépenses du projet de l'année 2026.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale **de deux millions de dollars (2 000 000 $)** pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention

(ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le **31 décembre 2026.**

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1855 Rue du Havre, Montréal, QC H2K 4K5, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 735 Rue Notre Dame bureau 201, Lachine, Québec H8S 2B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

Des signatures sont à la page suivante.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint,

Signé à Montréal

Le 3 e jour de mars 2026

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CENTRE-SUD

Par : _____
François Bergeron, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CE26_____).

ANNEXE 1

PROJET

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030, son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages , des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie.

De plus, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal dans les dernières années. En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleur, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs, etc.) et des vulnérabilités socio-économiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex. immigration récente, faibles revenus, etc.). Ces vulnérabilités sont intimement liées aux discriminations et au racisme. Ces milieux de vie nécessitent d'être priorisés par les interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030.

Dans cette optique, la Ville de Montréal lançait les Quartiers inclusifs et résilients le 6 octobre 2023. Trois milieux témoins ont été identifiés afin d'expérimenter une approche visant à intervenir de manière plus structurante, soit le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement Ville-Marie et le secteur Nord-est dans l'arrondissement Montréal-Nord. Le projet QIR se terminant officiellement en 2025, une période de transition s'amorce pour les trois milieux témoins QIR.

La contribution active de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud a été essentielle au succès de la phase pilote dans le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement Ville-Marie. L'implication soutenue des acteurs locaux a permis d'obtenir des résultats probants, mis en évidence par une démarche d'évaluation rigoureuse réalisée de façon continue.

Pour l'année 2026, la phase de transition débute : **la Corporation de développement communautaire Centre-Sud** mettra l'accent sur la consolidation des actions entreprises dans les axes de la phase pilote, en lien avec la stratégie d'intervention locale ainsi que sur le maintien et le renforcement de sa participation à la gouvernance locale.

Les dépenses admissibles

Les sommes octroyées dans le cadre de cette convention devront servir exclusivement aux actions en lien avec l'approche des Quartier inclusifs et résilients.

À noter :

Une portion la somme totale pourra être utilisé afin de couvrir les frais en lien avec la participation de **la Corporation de développement communautaire Centre-Sud** à la gouvernance locale.

Une autre portion pourra être consacrée au soutien des actions priorisées dans le cadre de la stratégie d'intervention locale, notamment :

- les frais associés à la tenue d'activités (repas, location, etc.) ;
- le soutien à la réalisation des actions prévues par la stratégie (qu'elles soient portées par des partenaires, des ressources externes ou par la Table, lorsque désignée) ;
- les dépenses liées aux actions de mobilisation de la communauté.

En cas de mésentente entre la gouvernance locale QIR et **la Corporation de développement communautaire Centre-Sud**, le SDIS s'engage à soutenir un processus de médiation

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que **la Corporation de développement communautaire Centre-Sud** (ci-après l'«**Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à l'approche des Quartier inclusifs et résilients (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- S’assurer de reconnaître équitablement l’ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l’insertion du logo n’est pas possible.

2.1.3 Inclure l’une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d’activités :

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Sainte-Marie dans l’arrondissement Ville-Marie est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l’entente Quartier inclusifs et résilients »;

- « la Corporation de développement communautaire Centre-Sud remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Sainte-Marie dans l’arrondissement Ville-Marie »;

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Sainte-Marie dans l’arrondissement Ville-Marie est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Sainte-Marie dans l’arrondissement Ville-Marie» est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 **Lors d’une annonce importante ou d’un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l’avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d’un représentant ou d’une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

- en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
- coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

- @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
- @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme Quartier inclusifs et résilients du quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement Ville-Marie

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Dans les 30 jours suivant la fin du projet, les documents suivants devront être transmis.

- Le formulaire de reddition de comptes du QIR dûment rempli.
- Le détail des dépenses liées à la subvention totale de **QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS** (**81 700 $).**

Une fois ces documents soumis et approuvés, le second et dernier versement, d'un montant de **SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS** (**16 340 $),** sera effectué.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD1265423001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CONCERT'ACTION LACHINE,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 735, Rue Notre Dame bureau 201, Lachine, Québec H8S 2B5, agissant et représentée par Myriam Grondin, directrice générale, personne dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme contribue à la gouvernance partagée ainsi qu'aux livrables des interventions pour l'amélioration de la qualité et du cadre de vie dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement Lachine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	Désigne la direction de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » :	Désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention,

traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables

et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui

pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (81 700 $),** incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de **SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS (65 360 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de **SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS (16 340 $)** dans les 30 jours suivant la remise du formulaire de reddition de comptes et état des dépenses du projet de l'année 2026.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale **de deux millions de dollars** (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention

(ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le **31 décembre 2026.**

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 735 Rue Notre Dame bureau 201, Lachine, Québec H8S 2B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

Des signatures sont à la page suivante.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint,

Signé à __Montréal_____

Le _10_e jour de ____mars____ 2026

Concert'Action Lachine

Par : _____
Myriam Grondin, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CE26_____).

ANNEXE 1

PROJET

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030, son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages , des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie.

De plus, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal dans les dernières années. En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleur, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs, etc.) et des vulnérabilités socio-économiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex. immigration récente, faibles revenus, etc.). Ces vulnérabilités sont intimement liées aux discriminations et au racisme. Ces milieux de vie nécessitent d'être priorisés par les interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030.

Dans cette optique, la Ville de Montréal lançait les Quartiers inclusifs et résilients le 6 octobre 2023. Trois milieux témoins ont été identifiés afin d'expérimenter une approche visant à intervenir de manière plus structurante, soit le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement Ville-Marie et le secteur Nord-est dans l'arrondissement Montréal-Nord. Le projet QIR se terminant officiellement en 2025, une période de transition s'amorce pour les trois milieux témoins QIR.

La contribution active de Concert'Action Lachine a été essentielle au succès de la phase pilote dans le quartier Saint-Pierre. L'implication soutenue des acteurs locaux a permis d'obtenir des résultats probants, mis en évidence par une démarche d'évaluation rigoureuse réalisée de façon continue.

Pour l'année 2026, la phase de transition débute : **Concert'Action Lachine** mettra l'accent sur la consolidation des actions entreprises dans les axes de la phase pilote, en lien avec la stratégie d'intervention locale ainsi que sur le maintien et le renforcement de sa participation à la gouvernance locale.

Les dépenses admissibles

Les sommes octroyées dans le cadre de cette convention devront servir exclusivement aux actions en lien avec l'approche des Quartier inclusifs et résilients.

À noter :

Une portion la somme totale pourra être utilisé afin de couvrir les frais en lien avec la participation de **Concert'Action Lachine** à la gouvernance locale.

Une autre portion pourra être consacrée au soutien des actions priorisées dans le cadre de la stratégie d'intervention locale, notamment :

- les frais associés à la tenue d'activités (repas, location, etc.) ;
- le soutien à la réalisation des actions prévues par la stratégie (qu'elles soient portées par des partenaires, des ressources externes ou par la Table, lorsque désignée) ;
- les dépenses liées aux actions de mobilisation de la communauté.

En cas de mésentente entre la gouvernance locale QIR et **Concert'Action Lachine**, le SDIS s'engage à soutenir un processus de médiation

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que **Concert'Action Lachine** (ci-après l'«**Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à l'approche des Quartier inclusifs et résilients (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- S’assurer de reconnaître équitablement l’ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l’insertion du logo n’est pas possible.

2.1.3 Inclure l’une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d’activités :

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Saint-Pierre dans l’arrondissement Lachine est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l’entente Quartier inclusifs et résilients »;

- « Concert’Action Lachine remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Saint-Pierre dans l’arrondissement Lachine »;

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Saint-Pierre dans l’arrondissement Lachine est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet Quartier inclusifs et résilients du quartier Saint-Pierre dans l’arrondissement Lachine» est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d’une annonce importante ou d’un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l’avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d’un représentant ou d’une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

- en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
- coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

- @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
- @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme Quartier inclusifs et résilients du quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement Lachine**.**

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Dans les 30 jours suivant la fin du projet, les documents suivants devront être transmis

- Le formulaire de reddition de comptes du QIR dûment rempli.
- Le détail des dépenses liées à la subvention totale de **QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS** (**81 700 $).**

Une fois ces documents soumis et approuvés, le second et dernier versement, d'un montant de **SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS** (**16 340 $),** sera effectué.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265423001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction interventions territoriales , Division partenariats territoriaux
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 245 100 $, à différents organismes, dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD 1265423001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Gabriel COTE-GARANT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DE FONDS - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DIVERSITÉ SOCIALE

No. GDD : 1265423001

No. ENG DI65423001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 245 100 $, pour l'année 2026, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR)

Imputation de la dépense — **2026**

Clé comptable / Numéro d'imputation	Libellé textuel	Organisme	Montant sans taxes
2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.004937.051649.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Division Partenariats territoriaux / Développement social / Contribution à d,autres organismes / Autres organismes / - / Milieu témoin - Sainte-Marie / QIR / Général / - /	Corporation de développement communautaires du Centre-Sud de Montréal	81,700.00
2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.004936.051649.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Division Partenariats territoriaux / Développement social / Contribution à d,autres organismes / Autres organismes / - / Milieu témoin - Saint-Pierre / QIR / Général / - /	Concert'Action Lachine	81,700.00
2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.004938.051649.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Division Partenariats territoriaux / Développement social / Contribution à d,autres organismes / Autres organismes / - / Milieu témoin - Nord-Est / QIR / Général / - /	Montréal-Nord en santé, faisant aussi affaires sous Table de quartier Montréal-Nord	81,700.00
TOTAL			**245,100.00 $**

Nom du fichier	1265423001 Certification de fonds - PDS Brennan



Champs à compléter
Création automatique, copier/coller dans SIMON

Création de l'engagement

Objet GDD	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 245 100 $, pour l'année 2026, projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR)	
Date	3/4/2026	AAAA-MM-JJ
Code U	ulaoumo	Uxxxxxx
Résumé de la dépense	Sout. Finan. 3 organismes (QIR)	Ex : Soutien financier programme sport
Soutien financier	Oui	Oui / Non
GDD	1265423001	Ex : 1234567890
Service	DIVERSITÉ SOCIALE	DIVERSITÉ SOCIALE
No engagement	DI65423001	Ex : CU34567890
Fournisseur	Fournisseurs multiples	Plus de 1 fournisseurs = Fournisseurs multiples

Nom du lot	260304ulaoumo - ENG DI65423001 - GDD1265423001 Sout. Finan. 3 organismes (QIF

			DÉBIT
Imputation	**Année**	**Montant net GDD**	**ENG**
2101.0010000.10156	2026	81700.00	81700.00
2101.0010000.10156	2026	81700.00	81700.00
2101.0010000.10156	2026	81700.00	81700.00
2101.0010000.10156	2027		0.01
2101.0010000.10156	2028		0.01
Libellé textuel			
clé			

Imputation	**Année**	**Montant net GDD**	**ENG**
2101.0010000.10156	2026		0.00
2101.0010000.10156	2027		0.01
2101.0010000.10156	2028		0.01
2101.0010000.10156	2029		0.01
2101.0010000.10156	2030		0.01

Libellé textuel
COPIER-COLLER le libellé textuel de l'imputation

Imputation	Année	Montant net GDD	ENG
COPIER-COLLER l'i	2026		0.00
COPIER-COLLER l'imp	2027		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2028		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2029		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2030		0.01

Libellé textuel
COPIER-COLLER le libellé textuel de l'imputation

Imputation	Année	Montant net GDD	ENG
COPIER-COLLER l'i	2026		0.00
COPIER-COLLER l'imp	2027		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2028		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2029		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2030		0.01

Libellé textuel
COPIER-COLLER le libellé textuel de l'imputation

Imputation	Année	Montant net GDD	ENG
COPIER-COLLER l'i	2026		0.00
COPIER-COLLER l'imp	2027		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2028		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2029		0.01
COPIER-COLLER l'imp	2030		0.01

Libellé textuel
COPIER-COLLER le libellé textuel de l'imputation

Certification de fonds
PDS Brennan

CERTIFICATION DE FONDS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À sélectionner
Oui
Non

À sélectionner	
BUREAU INSPECTEUR GÉNÉRAL	BIG
CULTURE	CU
DIVERSITÉ SOCIALE	DI
GRANDS PARCS	GP
HABITATION	HA
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATI	TI
URBANISME ET MOBILITÉ	UM

aux trois organismes ci-après désignés, pour le
u Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Date	
Code U	
Résumé de la dépense	Sout. Finan. 3 organismes (QIR)
GDD	1265423001
No engagement	DI65423001
Action	Liquidation

R)

Nom du lot	000100 - ENG DI65423

	CRÉDIT	
Description ligne	**ENG**	**Description ligne**
ENG2026;Fournisseurs multiples;81700;GDD1265423	81700.00	ENG2026;Fournisseurs
ENG2026;Fournisseurs multiples;81700;GDD1265423	81700	ENG2026;Fournisseurs
ENG2026;Fournisseurs multiples;81700;GDD1265423	81700	ENG2026;Fournisseurs
ENG2027;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2027;Fournisseurs
ENG2028;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2028;Fournisseurs

Description ligne	**ENG**	**Desc**
ENG2026;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.00	ENG2026;Fournisseurs
ENG2027;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2027;Fournisseurs
ENG2028;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2028;Fournisseurs
ENG2029;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2029;Fournisseurs
ENG2030;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2030;Fournisseurs

Description ligne	ENG	Desc
ENG2026;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.00	ENG2026;Fournisseurs
ENG2027;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2027;Fournisseurs
ENG2028;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2028;Fournisseurs
ENG2029;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2029;Fournisseurs
ENG2030;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2030;Fournisseurs

Description ligne	ENG	Desc
ENG2026;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.00	ENG2026;Fournisseurs
ENG2027;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2027;Fournisseurs
ENG2028;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2028;Fournisseurs
ENG2029;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2029;Fournisseurs
ENG2030;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2030;Fournisseurs

Description ligne	ENG	Desc
ENG2026;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.00	ENG2026;Fournisseurs
ENG2027;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2027;Fournisseurs
ENG2028;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2028;Fournisseurs
ENG2029;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2029;Fournisseurs
ENG2030;Fournisseurs multiples;;GDD1265423001	0.01	ENG2030;Fournisseurs



Liquidation engagement

AAAA-MM-JJ
Uxxxxxx

001 - GDD1265423001 Sout. Finan. 3 organismes (QIR) Liquidation

multiples;-81700;GDD12654230
multiples;-81700;GDD12654230
multiples;-81700;GDD12654230
multiples;0;GDD1265423001 Lic
multiples;0;GDD1265423001 Lic

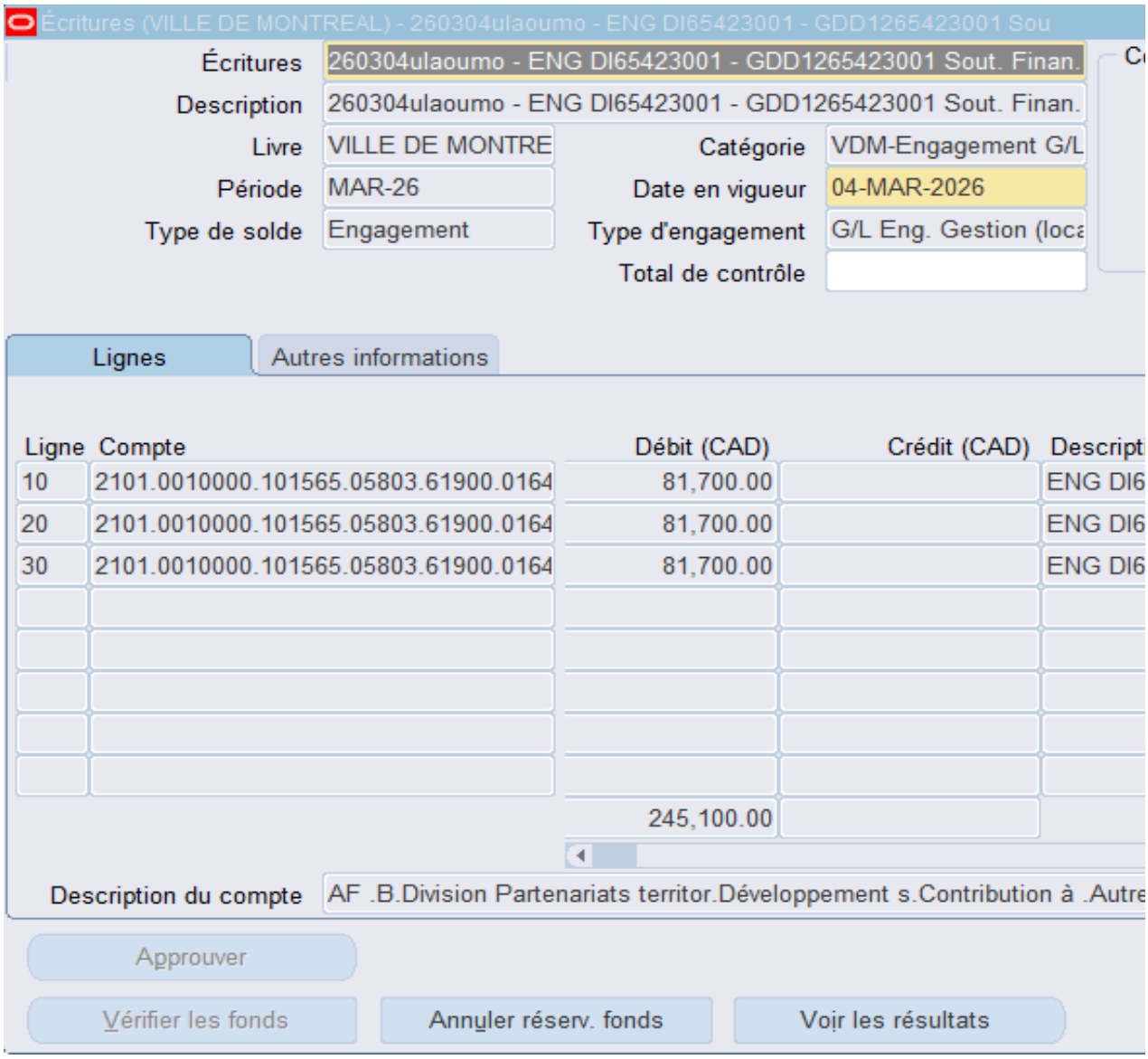
cription ligne
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation

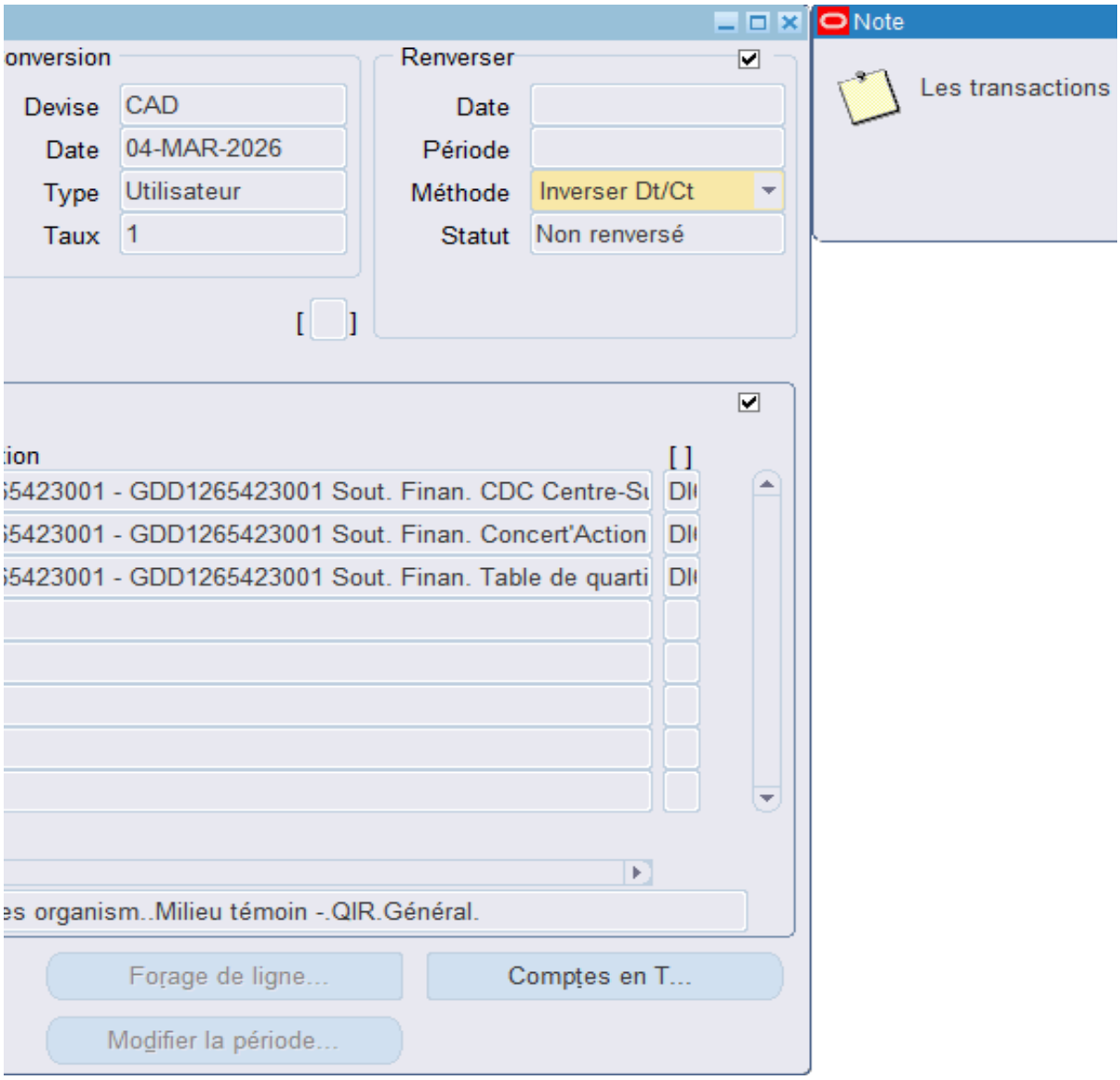
cription ligne
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation

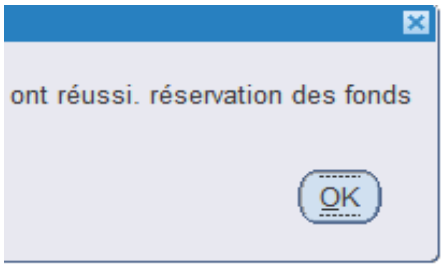
cription ligne
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation

cription ligne
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation
multiples;0;GDD1265423001 Liquidation

1265423001
DI65423001




onversion
Devise
CAD
Date
04-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
ion
5423001 - GDD1265423001 Sout. Finan. CDC Centre-Su
5423001 - GDD1265423001 Sout. Finan. Concert'Action
5423001 - GDD1265423001 Sout. Finan. Table de quarti
es organism..Milieu témoin -.QIR.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions


ont réussi. réservation des fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1268682001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins d'entreposage et de stationnement non tarifé, pour un loyer total de 100 000 $, excluant les taxes (Bâtiment 9322-108)

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins de stationnement non tarifé et d'entreposage, pour un loyer total de 100 000 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-26 15:21

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268682001**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins d'entreposage et de stationnement non tarifé, pour un loyer total de 100 000 $, excluant les taxes (Bâtiment 9322-108)

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux d'infrastructure et de réaménagement du domaine public de la rue Berri et du boulevard De Maisonneuve Est, ainsi que la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture de la station Berri-UQAM ont débuté en janvier 2026. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du projet intégré réalisé conjointement par la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM). La Ville et la STM, ont attribué un contrat à l'entreprise Pomerleau Inc. (Pomerleau) pour la réalisation des travaux.
Dans le cadre de ce projet, Pomerleau requiert l'utilisation d'un terrain à proximité du chantier pour de l'entreposage et du stationnement pendant les travaux. Pomerleau a contacté le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) afin d'occuper une partie du terrain de l'îlot Voyageur. L'Îlot Voyageur fait l'objet d'une promesse d'achat et des vérifications diligentes sont en cours. Les promettants acheteurs sont en accord avec la location d'une partie du terrain par Pomerleau.

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) a été mandaté par le SGPI pour rédiger et négocier un bail avec Pomerleau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pomerleau Inc., pour un terme de 2 ans, à compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pi², à des fins d'entreposage et de stationnement non tarifé, pour un loyer total de 100 000 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Une clause de résiliation de 90 jours sur réception de préavis écrit de part et d'autre est prévue à l'entente.

JUSTIFICATION

Le SSI et le SGPI sont en accord avec l'occupation pour les motifs suivant :
.

- la Ville n'a pas besoin de ce terrain dans l'immédiat.
- le chantier de construction de Pomerleau est pour les besoins de la Ville.
- La Ville recevra un revenu annuel de 50 000 $ avant taxes pour cette occupation.

Dans un contexte où un entrepreneur exécute un contrat de construction pour la Ville et doit utiliser un terrain appartenant à celle-ci pour les besoins de son chantier, la Ville accepte généralement d'accorder la gratuité de loyer pour cette occupation. Dans le cas présent, les travaux réalisés par Pomerleau bénéficient à la fois à la Ville et à la STM. Les Parties ont donc convenu qu'un loyer annuel de 50 000 $ serait acceptable pour l'occupation d'une portion du terrain par Pomerleau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Année 2026	**Année 2027**	**TOTAL**
Recettes avant taxes	50 000 $	50 000 $	**100 000 $**
TPS (5 %)	2 500 $	2 500 $	**5 000 $**
TVQ (9,975 %)	4 987,50 $	4 987,50 $	**9 975 $**
Recettes totales incluant les taxes	57 487,50 $	57 487,50 $	**114 975 $**

En plus de payer le loyer, le locataire devra assumer les frais d'administration de 588 $, taxes incluses.

Ce revenu de 100 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

Le taux locatif moyen pour la durée du terme est de 3,54 $/pi². Le loyer exclut tous les frais d'exploitation et les taxes foncières qui sont à la charge du locataire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier, soit une location de terrain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que Pomerleau inc. loue un terrain à, au minimum, un demi-kilomètre du site des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René SCOTT, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268682001*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière – Division Locations immobilières*
Projet : *Location d'un terrain à l'îlot Voyageur*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #19 : Offrir à l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La location du site est en lien avec les travaux d'infrastructure et de réaménagement du domaine public.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-12 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1173674830
Nom	POMERLEAU INC.

Adresse du domicile

Adresse	521 6e Avenue N Saint-Georges (Québec) G5Y0H1 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2018-05-14
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2018-05-14

Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2018-05-11 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-12-11
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-02-05 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2023-01-02	POMERLEAU INC. 521, 6 IÈME AVENUE SAINT-GEORGES (QUÉBEC) G5Y0H1	1142005934	1173674830

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4022
Activité	Bâtiments commerciaux
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4023
Activité	Bâtiments d'institutions
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1000 à 2499
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	GESTION POMERLEAU 2022 INC.
Adresse du domicile	521 6e Avenue N Saint-Georges (Québec) G5Y0H1 Canada

Deuxième actionnaire	
Nom	CDP INVESTISSEMENTS INC.
Adresse du domicile	A12-1000 place Jean-Paul-Riopelle Montréal (Québec) H2Z2B3 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Pomerleau
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2018-05-11
Fonctions actuelles	Président du Conseil d'administration
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	300-500 RUE St-Jacques Montréal (Québec) H2Y1S1 Canada

Nom de famille	Pomerleau
Prénom	Francis
Date du début de la charge	2018-05-11
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1100-185 ST The West Mall Toronto (Ontario) M9C5L5 Canada

Nom de famille	FORTIER
Prénom	Michael
Date du début de la charge	2023-01-02
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	341 av. Chester Mont-Royal (Québec) H3R1W6 Canada

Nom de famille	GUAY
Prénom	Charles
Date du début de la charge	2023-01-02
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1255 boul. du Mont-Royal Montréal (Québec) H2V2H7 Canada

Nom de famille	CURADEAU-GROU
Prénom	Patricia
Date du début de la charge	2023-01-02
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	717 av. Dunlop Montréal (Québec) H2V2W5 Canada

Nom de famille	TREMBLAY
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2023-01-02
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	9 rue des Irlandais Bromont (Québec) J2L3B6 Canada

Nom de famille	ST-CYR ADAM
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2023-04-03
Fonctions actuelles	Président-Directeur général
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	300-500 RUE St-Jacques Montréal (Québec) H2Y1S1 Canada

Nom de famille	PELLETIER
Prénom	Chantale
Date du début de la charge	2023-09-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	33 RUE Davioud Paris 75016 France

Nom de famille	OLIVIER
Prénom	François
Date du début de la charge	2024-08-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	26 av. Ainslie Montréal (Québec) H2V2Y3 Canada

Historique

Nom de famille	McGUINTY
Prénom	Dalton
Date du début de la charge	2023-01-02
Date de la fin de la charge	2023-04-03
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	1858 Ferncroft Crescent Ottawa (Ontario) K1H7B5 Canada

Nom de famille	GUÉRARD
Prénom	Annick
Date du début de la charge	2023-01-02
Date de la fin de la charge	2023-04-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4-5262 av. du Parc Montréal (Québec) H2V4G7 Canada

Nom de famille	RAITT
Prénom	Lisa
Date du début de la charge	2023-09-01
Date de la fin de la charge	2024-04-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11032 1st Line Nassagaweya Moffat (Ontario) L0P1J0 Canada

Nom de famille	MACCORMACK RAITT
Prénom	Lisa S
Date du début de la charge	2023-09-01
Date de la fin de la charge	2025-09-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11032 1st Line Nassagaweya Moffat (Ontario) L0P1J0 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Popa

Prénom	Alexandra Ioana
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : secrétaire adjointe
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	300-500 RUE Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y1S1 Canada

Nom de famille	Morin
Prénom	Sophie
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	300-500 RUE St-Jacques Montréal (Québec) H2Y1S1 Canada

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Pomerleau
Prénom	Pierre
Date du début du statut	2018-05-11
Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote. 25 à 50 % de la juste valeur marchande.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	300-500 RUE St-Jacques Montréal (Québec) H2Y1S1 Canada

Nom de famille	Pomerleau
Prénom	Francis
Date du début du statut	2018-05-11

Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote. 25 à 50 % de la juste valeur marchande.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1100-185 ST The West Mall Toronto (Ontario) M9C5L5 Canada

Nom	CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
Date du début du statut	2023-01-02
Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote. 25 à 50 % de la juste valeur marchande.
Adresse du domicile	65 RUE SAINTE-ANNE, 14e ÉTAGE Québec (Québec) G1R3X5 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0003 - POMERLEAU INC. **(Établissement principal)**
Adresse	521 6e Avenue N Saint-Georges (Québec) G5Y0H1 Canada
Activités économiques (CAE)	Bâtiments commerciaux (4022) Bâtiments d'institutions (4023)

Numéro et nom de l'établissement	0002 - POMERLEAU INC.
Adresse	562 ch. Olivier Lévis (Québec) G7A2N6 Canada
Activités économiques (CAE)	Bâtiments d'institutions (4023) Bâtiments commerciaux (4022)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - POMERLEAU INC.
Adresse	300-500 RUE Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y1S1 Canada
Activités économiques (CAE)	Bâtiments d'institutions (4023) Bâtiments commerciaux (4022)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-12-11
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-25
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-17
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-05
Déclaration de mise à jour courante	2025-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2025-08-18
Déclaration de mise à jour courante	2024-09-30
Déclaration de mise à jour courante	2024-06-04
Déclaration de mise à jour de correction	2024-04-30
Déclaration de mise à jour courante	2024-04-26
Déclaration de mise à jour de correction	2024-02-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-02-05
Déclaration de mise à jour courante	2023-11-21
Déclaration de mise à jour courante	2023-09-12
Déclaration de mise à jour courante	2023-08-17
Déclaration de mise à jour courante	2023-06-07

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2023-05-09
Déclaration de mise à jour courante	2023-04-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-02-24
Déclaration de mise à jour courante	2023-02-23
Déclaration de mise à jour courante	2023-01-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-01-09
Certificat de modification	2023-01-04
Certificat de fusion	2022-12-29
Certificat de modification	2022-12-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2022-05-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-05-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-09-15
Certificat de modification	2018-06-15
Déclaration initiale	2018-06-13
Certificat de constitution	2018-05-14

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2023-01-13

Nom

Nom	POMERLEAU INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2023-01-02
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	GESTION POMERLEAU INC.
Versions du nom dans une autre langue	POMERLEAU HOLDING INC.
Date de déclaration du nom	2018-05-11
Date de déclaration du retrait du nom	2023-01-02
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	POMERLEAU®
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2023-01-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

Pomerleau Inc., personne morale constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) ayant son siège au 521, 6e Avenue Nord, Saint-Georges, Québec, G5Y 0H1, agissant et représentée par Benoit Thomassin, Vice-président principal, Terrassement et infrastructures souterraines dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution;

TPS : 122063043RT0001

TVQ : 1009363561TQ0001

Ci-après nommée le « **Locataire** »

Initiales	
Locateur	Locataire

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur est propriétaire d'un immeuble situé au 505, boulevard de Maisonneuve Est, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie (ci-après appelée « **Immeuble** ») ;

ATTENDU QUE l'Immeuble fait l'objet d'une promesse d'achat et que les vérifications diligentes sont en cours ;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite occuper une partie du terrain de l'Immeuble pour de l'entreposage et du stationnement non tarifé durant les travaux d'infrastructures et de réaménagement du domaine public de la rue Berri et du boulevard de Maisonneuve Est dans le cadre du projet intégré Ville/STM ;

ATTENDU QUE le Locataire prendra toutes les dispositions nécessaires pour rendre le Terrain fonctionnel et sécuritaire pour ses fins;

ATTENDU QUE le Locataire, ses employés, ses agents, mandataires, représentants, préposés, entrepreneurs et ses employés, sous-entrepreneurs, sous-traitants, contractants, fournisseurs ou toute autre personne dont le Locataire est légalement et entièrement responsable sont ci-après « **Agents Locataire** ».

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la *Loi sur les cités et villes* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent être assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A 2.1).

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1

DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.2 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire avec l'approbation préalable du Locateur, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.3 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique le cas échéant, les contrats de service généralement reconnus, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures des Lieux loués excluant les taxes foncières.

1.4 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.5 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique des Lieux loués et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.6 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes

Initiales	
Locateur	Locataire

nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

2. LIEUX LOUÉS

2.1 Description des Lieux loués :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, une partie du terrain (clôturée) situé dans l'arrondissement Ville-Marie, en front de la ruelle de la Providence, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un immeuble portant le numéro 505, boulevard de Maisonneuve Est, à Montréal, province de Québec, d'une superficie d'environ quatorze mille cent quarante-quatre pieds carrés (14 144 pi²), le tout tel que montré aux plans joints aux présentes comme étant l'Annexe « A » (ci-après nommé les « **Lieux loués** »).

Le Locataire déclare bien connaître les Lieux loués, les accepter sans plus ample désignation et dans l'état où ils se trouvent actuellement.

2.2 Usage :

Le Locataire n'utilisera les Lieux loués qu'à des fins de stationnement non tarifé à l'usage des Agents Locataire, d'entreposage de bobines de fils et de câbles et de roulotte de chantier.

Nonobstant ce qui précède et de façon non limitative, sont interdits sur les Lieux loués, toute machinerie lourde, tout entreposage autres que ceux autorisés;

Le Locataire s'engage à obtenir toutes les autorisations requises et tous les permis nécessaires pour l'utilisation envisagée des Lieux loués de la part de toutes les autorités compétentes et s'engage à les détenir pour la durée du Bail, à ses frais. Le Locataire tiendra le Locateur indemne et à couvert du défaut, par le Locataire ou les Agents Locataire, d'obtenir tous les permis et autorisations requis.

3. DURÉE

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

3.1 Durée :

Ce Bail est consenti pour un terme de DEUX (2) ANS commençant le PREMIER (1) MAI deux mille vingt-six (2026) et se terminant le TRENTE (30) AVRIL deux mille vingt-huit (2028) sans autre avis.

3.2 Résiliation :

Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra résilier le présent Bail, moyennant un préavis écrit de QUATRE-VINGT-DIX (90) jours à l'autre partie. Toute telle résiliation du Bail sera faite sans compensation, ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

Le Bail se terminera de plein droit et sans avis à l'échéance de sa durée et l'occupation des Lieux loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce Bail ni de le reconduire, nonobstant les dispositions de l'article 1879 du *Code civil du Québec*. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de DEUX CENTS DOLLARS (200,00 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date de réception d'un avis d'évacuation de la part du Locateur.

4. LOYER

4.1 Loyer :

Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de CINQUANTE MILLE DOLLARS **(50 000,00 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, payable en un seul versement le premier (1er) mai deux mille vingt-six (2026) et le premier (1er) mai deux mille vingt-sept (2027).

4.2 Loyer additionnel :

En plus de payer son loyer tel que décrit à l'article 4.1, le Locataire devra assumer, si applicable, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les Taxes foncières telles que décrites à l'article 1.5. Une facture additionnelle sera transmise au Locataire par le Service des finances du Locateur et devra être payée selon les modalités émises sur la facture, le cas échéant.

Initiales	
Locateur	Locataire

4.3 Frais d'administration :

En plus du loyer, le Locataire s'engage à payer au Locateur, en plus de son Loyer, un tarif forfaitaire de CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (588,00 $) taxes incluses, conformément à l'article 124 du *Règlement sur les tarifs de de la ville Montréal*. Le tout est payable par le Locataire en un versement unique concurremment à la signature du Bail.

Toute somme de loyer non payée à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues au Locateur.

Le loyer payable au Locateur est un loyer net. En conséquence, le Locataire sera responsable de tous les frais, coûts, impositions, taxes ou autres dépenses, de quelque nature que ce soit, provenant des ou se rapportant aux Lieux loués.

5. REMISE EN ÉTAT DES LIEUX LOUÉS

À moins qu'il en soit décidé autrement par le Locateur, le Locataire devra, à l'échéance du Bail ou à l'occasion de sa résiliation, le cas échéant, avoir enlevé et démantelé toutes ses installations et avoir remis les Lieux loués dans leurs configuration et condition initiales, le tout à ses frais et à l'entière satisfaction du Locateur. En cas de défaut du Locataire de respecter le présent engagement, le Locateur pourra effectuer lui-même tous les travaux requis aux frais du Locataire.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués à l'échéance ou à la résiliation du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, aux frais du Locataire, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

6. CONDITIONS

a) Le Locataire accepte les Lieux loués à ses risques et périls et sans aucune représentation ni garantie de quelque nature que ce soit, implicite ou

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

explicite, de la part du Locateur. De plus, il devra respecter toutes les servitudes grevant les Lieux loués.

b) Le Locataire devra respecter et devra s'assurer que tous les Agents Locataire respectent les lois et règlements applicables et obtiennent tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci. Le Locataire devra tenir le Locateur indemne et à couvert du non-respect, par le Locataire ou les Agents Locataire, des lois et règlements applicables ou du défaut, par le Locataire ou les Agents Locataire, d'obtenir tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci.

c) Tous les frais relatifs à l'aménagement, à l'entretien, au déneigement, à la réparation, l'utilisation et l'occupation des Lieux loués seront à la charge du Locataire, à l'entière exonération du Locateur. Lors du déneigement des Lieux loués, le Locataire devra évacuer la neige hors du site de l'Immeuble. Il ne pourra entasser la neige à l'extérieur des Lieux loués. Le Locataire est responsable de l'entretien et de la réparation de la clôture (béton/maille) délimitant les Lieux loués. Le Locataire sera responsable d'effectuer tels entretien et réparation pendant la durée du Bail, le tout à l'entière satisfaction du Locateur.

d) Dans l'éventualité que le Locataire installe une roulotte de chantier ou tout autre équipement qui requiert une consommation électrique, le Locataire devra faire le nécessaire auprès du fournisseur pour l'installation d'un compteur d'électrique. Les frais de consommation d'électricité seront à la charge du Locataire directement auprès du fournisseur.

e) L'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire s'effectuera à ses seuls risques et périls et le Locateur ne saurait être tenu responsable de quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'état et de l'usage qu'il prévoit effectuer des Lieux Loués de la part du Locataire, de ses administrateurs, Agents Locataire, successeurs et ayants droit contre le Locateur; ce dernier se dégageant à cet égard de toute responsabilité envers ceux-ci, sauf en cas de faute ou négligence du Locateur ou des personnes dont il a la responsabilité. Le Locataire s'est assuré que les Lieux loués conviennent à l'usage prévu et exonère le Locateur de toute responsabilité à cet égard.

f) Le Locataire s'engage à ce que l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués ne nuisent pas aux activités du Locateur et des autres occupants de l'Immeuble, n'entravent pas l'accès à l'Immeuble et ne causent pas de

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

dommages à l'Édifice ou aux équipements s'y trouvant et ne causent pas l'émission de contaminants dans le sol et l'environnement. Le Locataire s'engage à indemniser le Locateur pour tous les dommages subis par ce dernier qui résultent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire.

g) Le Locataire sera responsable de tout préjudice, incluant le décès, ainsi que de tout dommage à la propriété, mobilière ou immobilière, du Locateur qui découlent, sont causés par ou sont autrement reliés à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire, sauf en cas de faute ou négligence du Locateur ou des personnes dont il a la responsabilité et, relativement aux dommages à la propriété, le Locataire devra assumer le coût de la réparation de tout tel dommage ainsi que des pertes encourues par le Locateur en raison de tout tel dommage, sauf en cas de faute ou négligence du Locateur ou des personnes dont il a la responsabilité. Le Locateur aura le choix, à son entière discrétion, de réparer lui-même tout dommage visé par le présent paragraphe, ou de requérir que le Locataire effectue les réparations, dans les deux (2) cas aux frais du Locataire

h) Le Locataire tiendra le Locateur à couvert de tous frais, dépenses et dommages occasionnés par l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire ou en raison du présent Bail. Le Locataire indemnisera le Locateur et prendra fait et cause pour lui à l'égard de toute perte, réclamation, dépense et de tout dommage matériel ou corporel, frais et déboursé intenté ou subi par quiconque dans la mesure où ces derniers découlent directement de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire ou des actes ou omissions, fautifs ou non, de ces derniers.

i) Souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30)

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.

j) Le Locataire assumera les taxes municipales et scolaires ainsi que, s'il y a lieu, toutes autres taxes ou frais attribuables à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, le tout à l'entière exonération du Locateur. Le Locataire devra, sur demande du Locateur, produire une preuve du paiement de ces taxes et frais. Si les taxes et frais susmentionnés sont imposés au Locateur, le Locataire devra rembourser au Locateur tous montants ainsi déboursés dans les trente (30) jours de la réception d'une copie du compte dûment acquitté.

k) Le Locataire doit permettre au Locateur de réaliser toutes réparations urgentes et nécessaires sur les utilités publiques situées sur les Lieux loués, le cas échéant, à la suite d'un avis au préalable de trois (3) jours dans la mesure du possible, le tout sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable. Il est entendu que dans la mesure du possible, les travaux seront effectués de manière à nuire le moins possible à l'exploitation des Lieux Loués.

l) Le Locataire devra assumer tous les coûts inhérents à l'installation, au maintien et à l'utilisation des services d'utilités publiques installés pour ses besoins.

m) Le Locataire s'engage à occuper paisiblement les Lieux loués et à les garder propres et convenables à la satisfaction du Locateur. De plus, le Locataire s'engage à se conformer aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Locateur.

n) Le Locataire s'engage à permettre au Locateur d'effectuer des tests de sols ou toutes autres études pertinentes sur la réception d'un simple avis verbal ou écrit trois (3) jours à l'avance.

o) Le Locataire ne pourra modifier ni transformer les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans exacts et détaillés de

Initiales	
Locateur	Locataire

l'occupation des Lieux loués, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur.

7. CESSION ET SOUS-LOCATION

Les droits consentis au Locataire par le présent Bail sont personnels au Locataire, et à ce titre, ne peuvent être cédés à un tiers, en totalité ou partie, et les Lieux loués ne peuvent être sous-loués, en totalité ou en partie.

8. DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Locataire convient que tout aménagement sur les Lieux loués, le cas échéant, devra être libre de tout contaminant et ne causer aucun dommage à l'environnement.

En aucun temps le Locataire ne laissera de déchets ou autres débris sur les Lieux loués que le Locateur pourrait, à son entière discrétion, jugés inadmissibles.

Le Locataire prendra immédiatement toutes les mesures que le Locateur, à son entière discrétion, jugera nécessaires afin de garder les Lieux loués libres de toute contamination reliée, de quelque manière que ce soit, à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire.

Le Locataire devra dénoncer au Locateur toute contamination des Lieux loués dès qu'il en a connaissance.

Advenant le déversement de tout contaminant, accidentel ou non, sur les Lieux loués, le Locataire, à ses frais, devra immédiatement récupérer le produit en cause et demander sans délai, une étude de caractérisation environnementale à un expert accrédité afin de le produire au Locateur dans un délai raisonnable.

Le Locataire assumera le coût de tous les travaux de réhabilitation requis pour éliminer toute contamination des Lieux loués ou des terrains contigus aux Lieux loués résultant directement de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou les Agents Locataire. À défaut par le Locataire d'effectuer, à l'entière satisfaction du Locateur, les travaux de réhabilitation

Initiales	
Locateur	Locataire

requis, et ce, dans les trente (30) jours de la réception d'un avis du Locateur à cet effet, alors le Locateur pourra, s'il le juge à propos, effectuer tous tels travaux aux frais du Locataire. Dans ce cas, le Locataire devra rembourser au Locateur, dans les dix (10) jours de la réception d'une facture à cet effet, tous les frais ainsi encourus par le Locateur plus QUINZE POUR CENT (15 %) à titre de frais d'administration.

L'échéance ou la résiliation de ce Bail n'aura pas pour effet d'éteindre la responsabilité du Locataire envers le Locateur à l'égard des obligations environnementales susmentionnées.

9. DÉFAUT

Si le Locataire fait défaut de se conformer à toute disposition des présentes et qu'il n'a pas remédié à ce défaut dans un délai de dix (10) jours d'un avis écrit du Locateur à cet effet, ou tout autre délai plus court que le Locateur pourra stipuler en cas d'urgence, le Locateur pourra, s'il le désire, sans aucun autre avis au Locataire, prendre toutes mesures utiles ou nécessaires afin de remédier lui-même à ce défaut, le tout aux frais du Locataire. Toutefois, le Locataire sera réputé ne pas être en défaut si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de dix (10) jours, le Locataire a entrepris de remédier au défaut avant l'expiration du délai et, par la suite, poursuit avec diligence et sans interruption les actions requises pour remédier à ce défaut.

Le Locataire convient de payer au Locateur tous les coûts, frais, dépenses et déboursés encourus par le Locateur pour remédier à tout tel défaut, le cas échéant. Le total des montants sera majoré de QUINZE POUR CENT (15 %) à titre de frais d'administration. De plus, le Locataire convient de payer au Locateur tous les coûts, frais, dépenses et déboursés (incluant les honoraires juridiques raisonnables du Locateur) encourus par ce dernier afin de recouvrer ces montants.

Si le Locataire n'a pas remédié au défaut à l'expiration du délai stipulé dans l'avis du Locateur ou si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de dix (10) jours, le Locataire n'a pas entrepris de remédier à ce défaut avant l'expiration de ce délai, le Locateur pourra, plutôt que de remédier lui-même au défaut du Locataire, résilier le Bail et celui-ci sera résilié de plein droit sur la remise d'un simple avis écrit au

Initiales	
Locateur	Locataire

Locataire. Dans ce cas, le Locateur pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, conserver la totalité du loyer versé par le Locataire pour le mois en cours à titre de dommages-intérêts liquidés.

10. INSCRIPTION

Le Locataire pourra, à ses frais, inscrire ce Bail au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous la forme d'un avis seulement.

11. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre.

12. GESTION CONTRACTUELLE

Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

13. AVIS

Tout avis à être donné en vertu du présent Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courriel :

Initiales	
Locateur	Locataire

Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à : immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à : immeubles.locations@montreal.ca

Locataire :

POMERLEAU INC.
521, 6e avenue Nord,
St-Georges, Qc, G5Y 0H1
Courriel : christopher.gilbert@pomerleau.ca,
Cellulaire : 1-819-349-3822

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courriel. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courriel, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal.

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

14. ENTENTE COMPLÈTE

Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

15. ANNEXES

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plan des Lieux loués;

16. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a) Les droits et obligations des parties en vertu de ce Bail passeront à leurs successeurs et ayants droits respectifs.

b) Ce Bail doit être interprété selon les lois de la province de Québec et tout litige se rapportant à l'interprétation ou à l'application des présentes sera décidé exclusivement par les tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal.

c) Les titres, sous-titres, intertitres, numérotations d'articles, de paragraphes et de sous-paragraphes apparaissant aux présentes sont insérés uniquement à des fins de référence et ne définissent, ne limitent ou ne décrivent pas la portée de l'intention des parties au présent Bail ni n'affectent ce Bail de quelque façon que ce soit.

d) Lorsque le contexte le requiert, le singulier inclut le pluriel et le masculin inclut le féminin.

e) Si quelque disposition de ce Bail devait être déclarée nulle ou non-applicable, elle sera réputée non-écrite et les autres dispositions auront plein effet.

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

f) Lorsque le délai pour faire toute chose ou donner tout avis aux termes de ce Bail expire un jour de fin de semaine ou un jour férié, le délai sera réputé expiré le jour ouvrable suivant.

g) Le fait que le Locateur n'ait pas exigé du Locataire l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou à l'exercice d'un droit du Locateur, qui garde son plein effet.

Initiales	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, un exemplaire électronique en format PDF, non verrouillé, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective. Le Locataire accepte de recevoir une copie électronique du Bail signé ainsi que la résolution.

Le ___ ème jour du mois de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 25 ème jour du mois de mars 2026

POMERLEAU INC.

_____
Par : Benoit Thomassin, Vice-président principal,
Terrassement et infrastructures souterraines

Initiales	
Locateur	Locataire
	BT

ANNEXE A



Initiales	
Locateur	Locataire

Docusign Envelope ID: 32C5D748-C945-4A22-B525-D46502A05B9D

POMERLEAU INC.

(la « Société »)

521, 6e Avenue, Ville de Saint-Georges, Québec, Canada, G5Y 0H1

AUTORISATION DE SIGNATURE – Signature de bail – Ville de Montréal

Opportunité : 25.0090
Nom du projet : Signature de bail – Ville de Montréal
Nom du client : Ville de Montréal

CONSIDÉRANT QUE la Société souhaite signer un bail avec la Ville de Montréal (le « **Propriétaire »**) pour un espace situé au 505, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal (Québec)

CONSIDÉRANT QUE Ville de Montréal requiert une résolution démontrant que la personne responsable est autorisée à agir au nom de la Société, incluant notamment signer un bail;

Dans ce contexte, nous confirmons que Benoit Thomassin, Vice-président Principal, Terrassement et Infrastructures souterraines est autorisé d'agir pour et au nom de la Société et à signer tous les documents relatifs au bail. La signature de tout document par Benoit Thomassin, Vice-président Principal, Terrassement et Infrastructures souterraines constituant une preuve irréfutable que le contenu dudit document est acceptable pour la Société et la lie.

***

Je soussignée, Sophie Morin, Secrétaire corporatif et Vice-présidente exécutive et Cheffe des affaires juridiques de la Société, certifie que ce qui précède est un extrait conforme des limites d'engagements adoptées par le Conseil d'administration de la Société le 25 février 2026 avec effet rétroactif au 16 février 2026, aux termes des pouvoirs octroyés par le Conseil d'administration de la Société.

SIGNÉ À MONTRÉAL EN DATE DU 24 MARS 2026

POMERLEAU INC.

Par: Signé par :
A12A13CE026D402...
Sophie Morin
Secrétaire corporatif, Vice-présidente exécutive et
Cheffe des affaires juridiques

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268682001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins d'entreposage et de stationnement non tarifé, pour un loyer total de 100 000 $, excluant les taxes (Bâtiment 9322-108)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1268682001 - Pomerleau Inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0470

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0470
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1268682001

Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pomerleau Inc., pour un t compter du 1er mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est dans l'ar Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription fon ayant une superficie d'environ 14 144 pi², à des fins d'entreposage et de stationnement nc total de 100 000,00 $, excluant les taxes (Bâtiment 9322-108).

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 1er Mai	2027 1er Mai
Loyer annuelle	50,000.00 $	50,000.00 $
Tarif	588.00 $	- $
Loyer annuel	50,000.00 $	50,000.00 $
Dépôt	- $	- $

Loyer pour la période du:	**5/1/2026 au 4/30/2027**	**5/1/2027 au 4/30/2028**	**Total**
Loyer	50,000.00 $	50,000.00 $	100,000.00 $
Incluant taxes	57,487.50 $	57,487.50 $	114,975.00 $
Net taxes	**52,493.75 $**	**52,493.75 $**	**104,987.50 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1269439001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver l'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 270 596,57 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075);
2. d'autoriser une dépense de 171 896,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'approuver l'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et ces firmes;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,16 % par la ville centrale et à 11,84 % par l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-25 12:13

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269439001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver l'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du centre Sanaaq (bâtiment 8243), situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, au 1200, rue du Sussex, est réalisé dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) et du programme de soutien aux équipements culturels municipaux. Il consiste à aménager dans un bâtiment de base une bibliothèque ainsi que des espaces culturels et communautaires. Le centre est maintenant ouvert.
Le 25 janvier 2021, à l'issue d'un concours d'architecture pluridisciplinaire pour la conception des aménagements du centre et sur recommandation du jury, le conseil municipal (CM21 0075) a accordé un contrat pour un montant de 2 574 566,38 $, taxes incluses (contrat : 2 187 977,70 $ + contingences : 386 588,68 $) à l'équipe lauréate composée d'Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c., pour la réalisation des plans et devis, le suivi en chantier et des garanties jusqu'à la réception définitive.

En date du 10 mars 2026 :

- Le solde du contrat est de 31 891,66 $, taxes incluses;
- Le solde des contingences est de 2 946,49 $, taxes incluses.

Concernant la rémunération des professionnels mandatés, l'article 5.1.4 b) du contrat prévoit que :

- pour calculer les honoraires des ingénieurs, le pourcentage prévu au tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs sera appliqué sur la portion du coût cible estimé des travaux relevant de leur discipline respective;
- la répartition du coût cible estimé des travaux par discipline pour les fins du calcul des honoraires des ingénieurs est établie par la Ville avant la signature du contrat, et après consultation de l'architecte et de l'ingénieur.

Lors du lancement du concours, en l'absence de concept, la Ville évalue cette répartition selon les données paramétriques disponibles.
Par ailleurs, plusieurs aléas imprévisibles et accessoires sont également apparus durant la conception et le chantier, entraînant une charge supplémentaire pour les professionnels et une augmentation des honoraires payables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0070 - 23 janvier 2023 - Accorder un contrat à l'entreprise Groupe Unigesco Inc. pour les travaux d'aménagement du centre Sanaaq dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 41 512 816,57 $, taxes incluses (contrat : 35 775 999,99 $ + contingences : 2 504 320,00 $ + incidences : 3 232 496,58 $). Appel d'offres public n^{o} IMM 15821-1 - (5 soumissionnaires).
CE22 9025027 - 7 décembre 2022 - Mandat d'exécution révisé par le comité exécutif de Montréal pour permettre au Service de la culture de poursuivre la phase d'exécution du projet d'aménagement du centre Sanaaq.

CM21 0075 - 25 janvier 2021 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire pour l'aménagement du Centre Sanaaq de l'arrondissement de Ville-Marie, formée d'Architecture 49 Inc., Pelletier de Fontenay et Cima+, et approuver un projet de convention - dépense totale: 2 950 361,76 $, taxes incluses (contrat: 2 187 977,70 $ + contingences: 386 588,68 $ + incidences: 375 795,39 $).

CM20 0528 - 25 mai 2020 - 1 - Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 550 000 $, taxes incluses 2 - Mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CA18 240268 - 8 mai 2018 - Approuver un projet de convention par lequel 9349-8244 Québec inc. consent à la Ville de Montréal un usufruit d'une partie d'un bâtiment à être construit et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 m², situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'un centre multifonctionnel comprenant une salle de spectacle, une bibliothèque et un centre communautaire, identifié comme étant le futur Centre Peter-McGill, pour un terme de 40 ans et pour une rente estimée de 68 567 225 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'usufruit.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels du projet d'aménagement du centre Sanaaq et d'approuver l'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels en précisant que:

- La répartition du coût cible estimé des travaux par discipline est ajustée à la finalisation des plans et devis, ce qui entraîne une majoration au contrat initial d'un montant de 270 596,57 $, taxes incluses;
- La période d'exécution des travaux a été prolongée, ce qui implique des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux d'un montant de 174 843,47 $, taxes incluses. L'augmentation de ces honoraires concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19;
- En signant cet avenant, et sous réserve du paiement de la somme prévue, les professionnels donnent irrévocablement quittance finale et complète à la Ville pour toute réclamation relative aux honoraires et pour tous les autres services rendus jusqu'à la signature du présent avenant.

JUSTIFICATION

Dans le cadre d'un concours d'architecture et de design, avant son lancement, la Ville évalue les honoraires des professionnels sur la base notamment de la portée et du coût cible estimé des travaux connus à ce moment. Pour les ingénieurs spécifiquement, les honoraires sont calculés en fonction de la part du coût cible dédiée aux travaux d'ingénierie.

Lorsque le concept est connu et davantage développé, il est fréquent que la part de l'ingénierie dans le coût cible des travaux évolue en raison de la nature même du concept proposé et d'imprévus qui ne pouvaient être identifiés par les professionnels lors du concours. Cette variation entraîne un ajustement des honoraires des ingénieurs.

L'avenant vise donc à préciser le moment où la répartition finale du coût cible estimé des travaux par discipline est effectuée aux fins de calcul des honoraires des ingénieurs, soit à la finalisation des plans et devis.

Dans le présent dossier, à l'issue de la production des plans et devis définitifs, certaines caractéristiques du bâtiment existant, combinées aux exigences fonctionnelles de la Ville, en électromécanique et en structure, ont conduit à un concept plus complexe nécessitant une part accrue du coût cible pour les travaux d'ingénierie, notamment par l'ajout de salles électriques et mécaniques et la création d'une mezzanine. La Ville de Montréal a mandaté un économiste pour analyser la nouvelle ventilation par discipline. Considérant cette nouvelle répartition et la méthode de calcul contractuelle (article 5.1.4 b), des honoraires supplémentaires sont payables aux ingénieurs à hauteur de 270 596,57 $, taxes incluses. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une augmentation des services requis par l'architecte et par les ingénieurs en raison de changements apportés au projet.

Dans un second temps, l'avenant vise à préciser que des honoraires additionnels sont payables à hauteur de 174 843,47 $, taxes incluses pour la charge de travail supplémentaire découlant de la prolongation du chantier, conformément à l'article 5.3.3 c) de la convention de services professionnels.

Lors du lancement du concours, la durée du chantier avait été estimée à 13 mois. En 2022, un premier appel d'offres a dû être annulé, les soumissions reçues ayant été jugées trop élevées. Dans un contexte post-COVID marqué par une pénurie de matériaux et de main-d'œuvre, la Ville a choisi d'allonger la durée du chantier de cinq mois afin de mieux refléter l'envergure des travaux. La relance de l'appel d'offres a permis d'obtenir des soumissions plus

compétitives. Par ailleurs, un défaut de l'installation électromécanique du bâtiment existant (tour d'eau) a entraîné des retards additionnels de plusieurs semaines. Ces délais n'étant pas imputables aux professionnels, les honoraires additionnels sont recevables.

Enfin, à ce jour, le budget initial de contingences a été utilisé à 99 % afin de rémunérer les professionnels à la suite des principaux aléas suivants :

- Lors de la conception, certaines caractéristiques du bâtiment et des informations non disponibles lors du concours (détails techniques des dalles, plafonds et conduits non prévus...) ont nécessité des études supplémentaires et des ajustements du concept ;
- La relance de l'appel d'offres en 2022 a requis un travail additionnel important, notamment pour la préparation du dossier, les réponses aux questions, la mise à jour des estimations et les analyses de soumissions;
- En phase chantier, plusieurs ajustements aux plans et devis, ne constituant ni erreurs ni omissions des professionnels, ont nécessité la production de directives de changement par les professionnels.

Ces dépenses étaient accessoires et ne changeaient la nature du contrat.

En tenant compte de ces ajustements, le budget total se détaille comme suit:

Descriptions	**Contrat initial (taxes incluses)** (CM21 0075)	**Ajustements (taxes incluses)**	**Contrat ajusté (taxes incluses)**
Services professionnels de base, dans l'appel d'offres	2 187 977,70 $	**270 596,57 $**	2 458 574,27 $
Budget pour les contingences	386 588,68 $	**171 896,98 $**	558 485,66 $
Montant total à autoriser	2 574 566,38 $	**442 493,55 $**	**3 017 059,93 $**

Ces ajustements entraînent une majoration du montant maximal du contrat de services professionnels de 2 574 566,38 $ à 3 017 059,93 $, taxes et contingences incluses.

Le pourcentage de contingences, initialement de 17,67 %, est porté à 25,53 % du montant du contrat initial avant ajustement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 442 493,55 $, taxes incluses (404 055,59 $ net de ristourne) et est répartie de la façon suivante:
1. Service de la culture pour

- un montant de 284 080,86 $, taxes incluses (259 403,69 $ net de ristourne) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 20-049 Construction bibliothèque Programme RAC**;**
- un montant de 106 012,61 $ taxes incluses (96 803,64 $ net de ristourne) financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-044 Acquisition, construction, rénovation, valorisation et mise à niveau d'espaces culturels montréalais.

2. Arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 52 400,08 $ taxes incluses (47 848,26 $ net de ristourne) financé par le règlement d'emprunt de compétence locale CA-24-396 Prog. protection bâtiments.

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible aux PDI 2026-2035 du Service de la culture et de l'arrondissement de Ville-Marie, et est réparti comme suit :

20	2026
36610 RAC	**259 K$**
38120 Équipements culturels	**97 K$**
PDI Arrondissement Ville-Marie	**48 K$**

La dépense sera assumée à 88,16 % par la Ville centrale et 11,84 % par l'arrondissement de Ville-Marie.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit de services professionnels de soutien à la gestion des contrats de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation des sommes additionnelles requises empêchera de rémunérer les professionnels pour les services nécessaires pour la réalisation de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Correction des dernières déficiences et travaux de signalétique;

- Clôture du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PALAVICINI, Service des affaires juridiques
Dominique GAZO, Service de la culture
Amélie HARBEC, Service de la culture
Veronique L'HELGOUALCH, Service de la culture
Gina TREMBLAY, Ville-Marie
Roseline RICO, Ville-Marie
Stéphanie ROSE, Service de la culture
Elsa MARSOT, Service de la culture

Lecture :

Stéphanie ROSE, 9 mars 2026
Veronique L'HELGOUALCH, 6 mars 2026
Dominique GAZO, 6 mars 2026
Sandra PALAVICINI, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liliana Maria RUIZ TORRES
Gestionnaire de Projets Inmobiliers

Tél : 514 809 6130
Télécop. : 514 809 6130

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Cécile TERRASSON
Cheffe de division

Tél : 514-516-1183
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : 514 -893 -1820
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-25

Tableau des coûts du contrat						
Projet :	*Aménager le centre Sanaaq*					
Nom d'ouvrage :	*Centre Sanaaq*					
No. D'ouvrage:	*8243*					
No. De contrat :	*15638*					
No. Du projet :	*IM-PR-17-1018*					
No. Du GDD :	*1269439001*					
Date :	*06-mars-26*					
Étape :	*Majoration de contrat de services professionnels*					
			Budget $	**TPS 5,0 % $**	**TVQ 9,975 % $**	**TOTAL $**
Contrat	Services professionels de base*		1 023 727,00 $	51 186,35 $	102 116,77 $	1 177 030,12 $
	Services professionels additionnels*		879 276,00 $	43 963,80 $	87 707,78 $	1 010 947,58 $
	Variation quantités*		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Ajustement services de base		235 352,53 $	11 767,63 $	23 476,41 $	270 596,57 $
	Services additionnels		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Ajustement variation quantités		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences	17,67%	336 237,16 $	16 811,86 $	33 539,66 $	386 588,68 $
	Ajustement des contingences	7,86%	149 508,14 $	7 475,41 $	14 913,44 $	171 896,98 $
	Total - Contrat :		**2 624 100,83 $**	**131 205,04 $**	**261 754,06 $**	**3 017 059,93 $**
Incidences	Incidences spécifiques	17,18%	326 849,65 $	16 342,48 $	32 603,25 $	375 795,39 $
	Incidences générales		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences additionnelles		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total - Incidences :		**326 849,65 $**	**16 342,48 $**	**32 603,25 $**	**375 795,39 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**2 950 950,48 $**	**147 547,52 $**	**294 357,31 $**	**3 392 855,31 $**
Ristournes	**TPS**	100%		-147 547,52 $		-147 547,52 $
	TVQ	50%			-147 178,66 $	-147 178,66 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)					**3 098 129,14 $**

Ventilation par financeurs

Projet :	*Aménager le centre sanaaq*
Nom d'ouvrage :	*Centre Sanaaq*
No. D'ouvrage:	*8243*
No. De contrat :	*15638*
No. Du projet :	*IM-PR-17-1018*
No. Du GDD :	*1269439001*
Date :	*17/03/2026*
Étape :	*Majoration de contrat de services professionnels*

Taxes incluses		RAC	BEEC	Arr. VM	TOTAL
Contrat	initial	64,20% 1 404 681,68 $	34,36% 751 789,14 $	1,44% 31 506,88 $	2 187 977,70 $
	Ajustement	64,20% 173 723,00 $	23,96% 64 829,53 $	11,84% 32 044,04 $	270 596,57 $
	Total	**1 578 404,68 $**	**816 618,67 $**	**63 550,92 $**	**2 458 574,27 $**
Contingences	initiales	64,20% 248 189,93 $	34,36% 132 831,87 $	1,44% 5 566,88 $	386 588,68 $
	Ajustement	64,20% 110 357,86 $	23,96% 41 183,08 $	11,84% 20 356,04 $	171 896,98 $
	Total	**358 547,79 $**	**174 014,95 $**	**25 922,92 $**	**558 485,66 $**
Montant total		**1 936 952,47 $**	**990 633,62 $**	**89 473,84 $**	**3 017 059,93 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1269439001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver l'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous tenons pour acquis que le budget de contingences initial a été utilisé conformément au Règlement sur la gestion contractuelle et n'avons effectué aucune vérification à cet égard. Notre intervention porte uniquement sur l'augmentation du budget de contingences pour les services supplémentaires liés à la surveillance des travaux de construction, ainsi que sur l'ajustement de la répartition du coût cible estimé des travaux par discipline pour la portion des ingénieurs faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Sur la base des informations fournies par le service porteur du dossier, les services additionnels de surveillance peuvent être considérés comme accessoires au contrat principal et n'en changent pas la nature, conformément aux prescriptions de l'article 574.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

FICHIERS JOINTS

2026-03-12_Avenant 1_Sanaaq Visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
avocate

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Mikael BENOIT
avocat, chef de division par intérim,

Tél : 514 820-9488

Tél : 514 872-6852
Division : Division Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

12 mars 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

AVENANT no 1

modifiant la convention de services professionnels (Contrat # IMM-15638)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e^ Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ARCHITECTURE49 INC**., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1244, rue Sainte-Catherine Ouest, 3^e^ étage, Montréal, Québec, H3G 1P1, agissant et représentée par Monsieur Bruno Verenini, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 3 décembre 2020;

Nº d'inscription T.P.S. : **140150269**
Nº d'inscription T.V.Q. : **1017504041TQ0001**

ci-après appelée « **Architecte répondant** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **PELLETIER DE FONTENAY INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 100-6630 Hutchinson, Montréal, Québec, H2V 4E1, agissant et représentée par Monsieur Yves de Fontenay, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 27 novembre 2020;

Nº d'inscription T.P.S. : **793098724**
Nº d'inscription T.V.Q. : **1223426090**

ci-après appelée l'« **Architecte concepteur** »,
Les architectes étant collectivement appelés l'« **Architecte** »

ET : **CIMA+ S.E.N.C.**, société d'ingénierie, ayant sa principale place d'affaires au 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600, Laval, Québec, H7V 3Z2, agissant et représentée par Monsieur Ian Olechnowicz, déclarant être associé et expressément autorisé par ses coassociés, à agir aux fins des présentes;

Nº d'inscription T.P.S. : **R103036430**
Nº d'inscription T.V.Q. : **1010372212**

ci-après appelée l'« **Ingénieur »**

Les sociétés Architecture49, Pelletier De Fontennay et CIMA+ étant ci-après désignées les « **Professionnels** »)

La Ville et les Professionnels étant ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CM21 0075 du 25 janvier 2021, la conclusion d'une convention de services professionnels (ci-après, la « **Convention initiale** ») avec les Professionnels;

ATTENDU QUE la Convention initiale prévoit que les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur sont calculés en utilisant la méthode du pourcentage du Coût cible pour chaque discipline;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention initiale, cette méthode comprend le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du Coût cible estimé des travaux, selon les modalités prévues à la Convention initiale;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention initiale, la répartition du Coût cible estimé des travaux par discipline pour les fins du calcul des honoraires de l'Ingénieur est établie avant la signature du Contrat, après consultation de l'Architecte et de l'Ingénieur;

ATTENDU QUE les parties souhaitent préciser la Convention initiale afin de confirmer que la répartition du Coût cible estimé des travaux par discipline pour les fins du calcul des honoraires de chaque Ingénieur sera ajustée suivant l'approbation du dossier définitif par le Directeur;

ATTENDU QUE cet ajustement représente une somme de deux cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-sept cents (270 596,57 $), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.) (ci-après l'« Ajustement des ingénieurs »).

ATTENDU QU'en plus de l'Ajustement des ingénieurs, une somme additionnelle de cent soixante-quatorze mille huit cent quarante-trois dollars et quarante-sept cents (174 843,47 $) incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.) est payable pour les honoraires additionnels pour les services supplémentaires découlant de la prolongation du chantier;

CONSIDÉRANT le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5.1.4 b) de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Pour l'Architecte, le pourcentage prévu au Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes sera appliqué sur la totalité du Coût cible estimé des travaux. Pour les Ingénieurs, le pourcentage prévu au Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs sera appliqué sur la portion du Coût cible estimé des travaux relevant de leur discipline respective. La répartition du Coût cible estimé des travaux par discipline pour les fins du calcul des honoraires des Ingénieurs est établie avant la signature de la présente convention, après consultation de l'Architecte et de l'Ingénieur. Cette répartition sera ajustée par la Ville, après consultation de l'Architecte et de l'Ingénieur, à la Phase de conception, suivant l'approbation du dossier définitif par le Directeur. »

2. Un montant total de quatre cent quarante-cinq mille quatre cent quarante dollars et quatre cents (445 440,04 $) incluant taxes, est payable aux Professionnels, lequel comprend l'Ajustement des ingénieurs ainsi que les honoraires additionnels pour les services supplémentaires découlant de la prolongation de chantier (ci-après les « Honoraires »).

3. Ce montant sera payable comme suit :

- Un seul versement de 445 440,04 $ incluant taxes, dans les trente (30) jours suivant la dernière signature du présent Avenant.

4. En signant le présent avenant, et sous réserve du paiement de la somme prévue à l'article 2, les professionnels donnent irrévocablement quittance finale et complète à la Ville pour toute réclamation relative aux Honoraires et pour tous les autres services rendus jusqu'à la signature du présent avenant.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le e jour de 2026

ARCHITECTURE49 INC.

Par : _____
Bruno Verenini

Le e jour de 2026

PELLETIER DE FONTENAY INC.

Par : _____
Yves de Fontenay

Le e jour de 2026

CIMA+ S.E.N.C.

Par : _____
Ian Olechnowicz

Cet avenant a été approuvé par la résolution CM_____.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des services administratifs

Dossier # : 1269439001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver l'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière_GDD no 1269439001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-2648

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Isabelle FORTIER
Cheffe de division, ressources financières

Tél : 514 872-4512
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269439001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver l'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1269439001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / CULTURE

NO GDD :	**1269439001**
No d'engagement	**CC69439001**

Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 Inc., Pelletier de Fontenay et Cima+ (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 $, taxes incluses / Approuver l'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces firmes

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux net :

20-049 Construction bibliothèque Progamme RAC CM20 1373		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Montant net**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
RE 20-049	6101.7720049.802501.07289.57201.000000.0000.166609.000000.98001.00000	247,080.55 $	284,080.86 $	259,403.69 $	259,405 $
21-044 Valorisatio/m-à-n espaces culturels CM21 1298					
RE 21-044	6101.7721044.802501.01909.57201.000000.0000.188159.000000.98001.00000	92,204.92 $	106,012.61 $	96,803.64 $	96,804 $
Total provenance		**339,285.47 $**	**390,093.46 $**	**356,207.33 $**	**356,209 $**

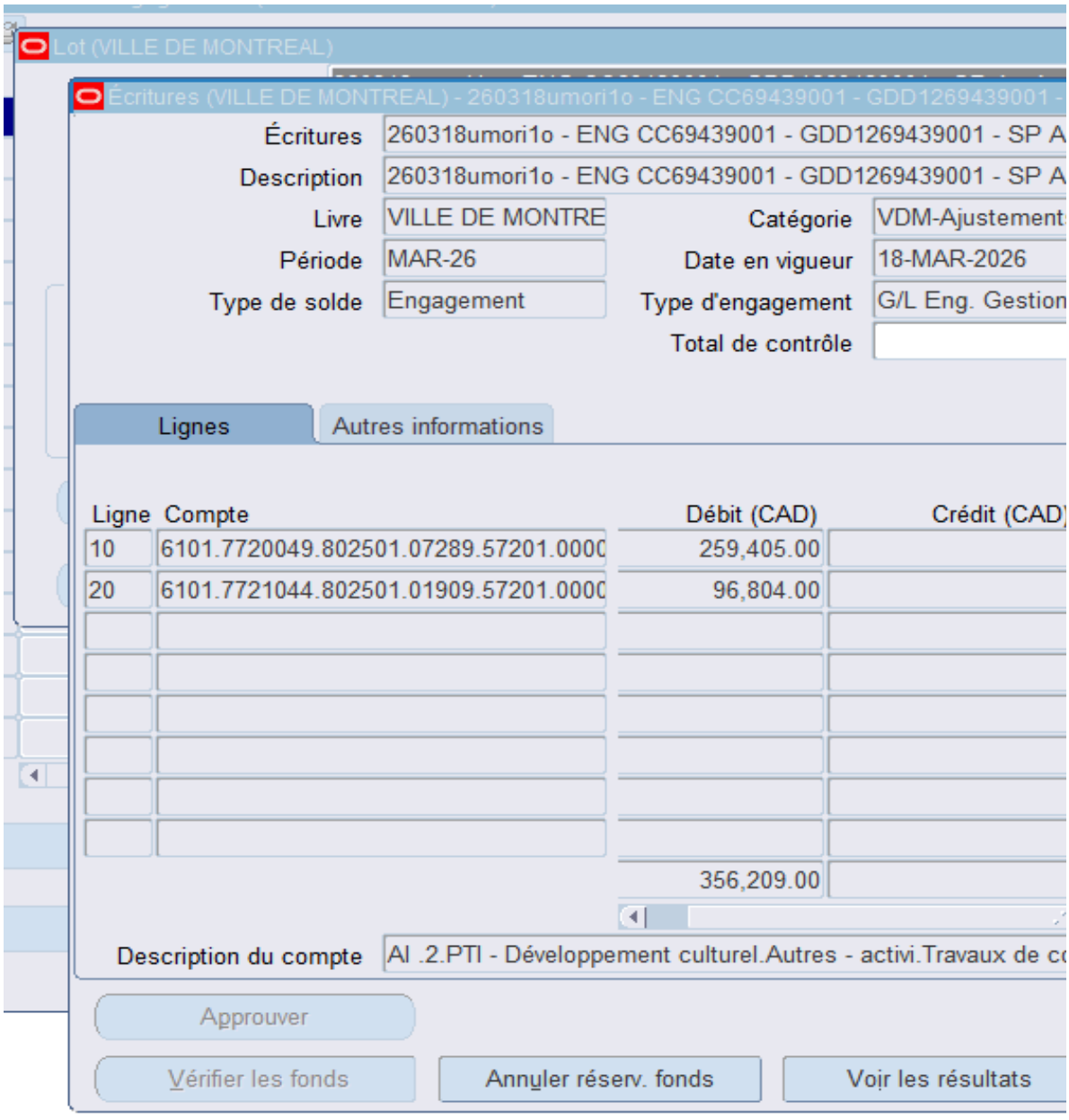
Imputations à des fins de bon de commande

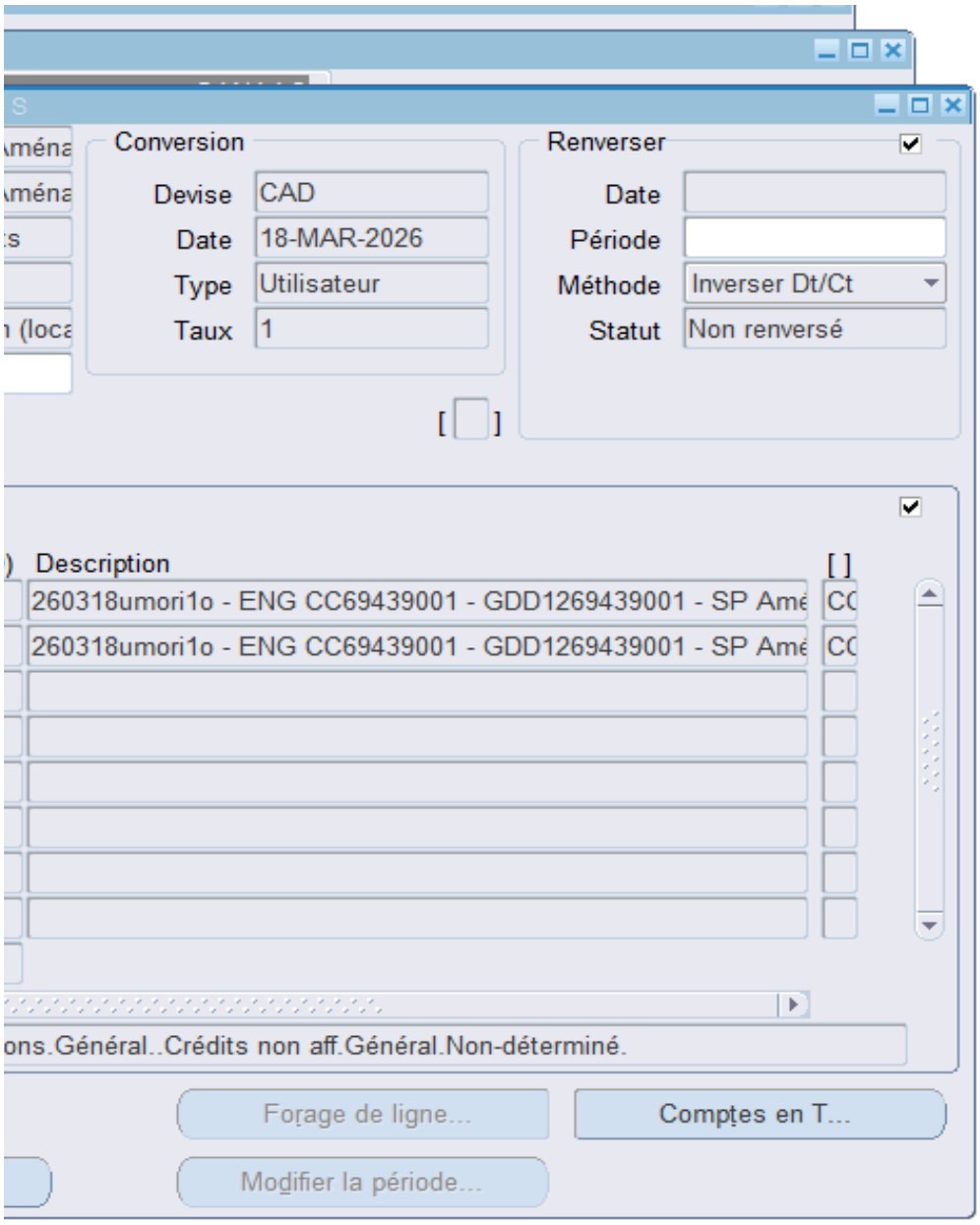
36610 Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Montant net**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
RE 20-049					
Travaux	6101.7720049.803403.07231.57201.000000.0000.208025.000000.22045.00000	151,096.33 $	173,723.00 $	158,632.25 $	158,633 $
Contingences	6101.7720049.803403.07231.57201.000000.0000.208025.070008.22045.00000	95,984.22 $	110,357.86 $	100,771.43 $	100,772 $
Total RE 20-049		247,080.55 $	284,080.86 $	259,403.69 $	259,405 $
38120 Acquisition et valorisation d'équipements culturels					
RE 21-044					
Travaux	6101.7721044.803403.07211.57201.000000.0000.208026.000000.22045.00000	56,385.76 $	64,829.53 $	59,198.00 $	59,198 $
Contingences	6101.7721044.803403.07211.57201.000000.0000.208026.070008.22045.00000	35,819.16 $	41,183.08 $	37,605.64 $	37,606 $
Total RE 21-044		92,204.92 $	106,012.61 $	96,803.64 $	96,804 $
Total dépense		**339,285.47 $**	**390,093.47 $**	**356,207.33 $**	**356,209 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
36610 Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	259			-	259
38120 Acquisition et valorisation d'équipements culturels	97			-	97
Total	**356**	**0**	**0**	**0**	**356**

1269439001
CC69439001
GDD1269439001 SP Aménagement centre SANAAQ
260318umori1o - ENG CC69439001 - GDD1269439001 - SP Aménagement centre SANAAQ




Conversion
Devise
CAD
Date
18-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
260318umori1o - ENG CC69439001 - GDD1269439001 - SP Amé
260318umori1o - ENG CC69439001 - GDD1269439001 - SP Amé
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Aspect(s) financier(s)

La dépense totale à autoriser est de 442 493,55 $ taxes incluses (404 055,59 $ net de ristourne

1. Service de la culture pour

- un montant de 284 080,86 $ taxes incluses (259 403,69 $ net de ristourne) financé via l
- un montant de 106 012,61 $ taxes incluses (96 803,64 $ net de ristourne) financé par le

2. Arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 52 400,08 $ taxes incluses (47 848,26 $

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible aux PDI 2026-2035 du S

	2026
36610 RAC	**259 K$**
38120 Équipements culturels	**97 K$**
PDI Arrondissement Ville-Marie	**48 K$**

La dépense sera assumée à 88,16 % par la Ville centrale et 11,84 % par l'arrondissement de

) et est répartie de la façon suivante:

e règlement d'emprunt de compétence locale 20-049 Construction bibliothèque Programme RAC;
règlement d'emprunt de compétence locale 21-044 Acquisition, construction, rénovation, valorisation et mise à
net de ristourne) financé par le règlement d'emprunt de compétence locale CA-24-396 Prog. protection bâtimen

Service de la culture et de l'arrondissement de Ville-Marie, et est réparti comme suit :

Ville-Marie.

ı niveau d'espaces culturels montréalais.

ts.

Ville-Marie Montréal

Intervention de la Division des ressources financières et matérielles au dossier décisionnel

N° de dossier : 1269439001

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur la portion du financement que l'arrondissement devra assumer en lien avec les éléments suivants de la recommandation, tels qu'inscrits au moment de la préparation du présent certificat :

Autoriser une dépense additionnelle de 270 596,57 $, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 Inc., Pelletier de Fontenay et Cima+ (CM21 0075);;

Autoriser une dépense de 171 896,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Approuver l'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et ces firmes;

Et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,16 % par la Ville centrale pour un montant de 390 093,47 $ et à 11,84 % par l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 52 400,08 $.

- Cette dépense sera assumée à 88,16 % par la Ville centrale pour un montant de 390 093,47 $ et à 11,84 % par l'arrondissement Ville-Marie pour un montant de 52 400,08 $, taxes incluses.
- Nous certifions qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.
- Nous attestons que le présent dossier est certifié conforme par la Division des ressources financières et matérielles selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

Information budgétaire (Montants nets de ristournes, en milliers de dollars)

Provenance

Projet: 66553

Sous-projet: 2666553000 - Arrondissement

2026	2027	2028	Total
48,0	-	-	48,0

Imputation

Projet: 66553

Sous-projet: 1966553160 Aménagement du Centre Sanaaq- Services professionnels

2026	2027	2028	Total
48,0	-	-	48,0

Information comptable (Montants en dollars)

- Les crédits inhérents au présent dossier ont été réservés par:

l'engagement de gestion numéro VM69439001 au montant de 47 848,26 $ (Net de ristourne) dans le(s) compte(s) suivant(s):

Provenance des crédits : Compétence Arrondissement Crédits: 47 848,26 $

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3824371	801550	01909	57201	000000	0000	102586	000000	98001	00000

Imputation :

Dépenses (taxes incluses):
32 044,04 $

Crédits (Net ristourne):
29 260,48 $

Contrat

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3824371	801550	07211	54301	000000	0000	176609	000000	25010	00000

Imputation :

Dépenses (taxes incluses):
20 356,04 $

Crédits (Net ristourne):
18 587,78 $

Contingences

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3824371	801550	07211	54301	000000	0000	176609	028057	25010	00000

- Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées, conformément aux informations financières de la présente intervention.

Responsable de l'intervention:

Leilatou Dankassoua
Conseillère en gestion des ressources financières
514 872-2648
Date: **2026-03-19**

Date et heure système : 20 mars 2026 08:44:49

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269439001*
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification des immeubles
Projet : *IM-PR-17-1018 Centre Sanaaq*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			X
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1258956002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lemay CO inc., pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire relatif à la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21233 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Lemay CO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire destiné à la construction des serres de production au Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 717 012,84 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21233;

2. d'autoriser une dépense de 107 551,93 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 50 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-23 12:51

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258956002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lemay CO inc., pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire relatif à la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21233 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal est doté de serres d'exposition ouvertes au public et de serres de production qui, par définition, sont le lieu où les végétaux présentés au public, autant dans les serres d'exposition que dans les jardins extérieurs, sont produits. Elles sont également utilisées à des fins de conservation et de recherche. Constituées d'une quarantaine de serres construites à différentes époques et sans équivalent au Québec, les serres de production constituent la réserve du Jardin botanique.
Les serres de production ont fait l'objet d'audits en 2021 et 2022. Les résultats ont conclu à une désuétude majeure des infrastructures, notamment des systèmes électriques et mécaniques, ainsi que des fondations. L'état des vitrages en verre simple représentait également un enjeu important de sécurité, ce qui a mené à des travaux d'urgence à la suite de bris survenus au début de l'année 2024. Construites selon le code agricole plutôt que selon le code du bâtiment, les serres sont par ailleurs dotées de systèmes technologiques aujourd'hui dépassés, notamment en ce qui concerne le contrôle de la température.

Le présent dossier a pour objectif de mandater des professionnels pour l'élaboration de plans et devis préliminaires pour la construction de nouvelles serres de production. Les livrables du présent mandat serviront de base pour l'appel d'offres public de conception-construction qui suivra.

L'appel d'offres public 25-21233 a été lancé et publié du 26 novembre 2025 au 22 janvier 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et dans *Le Devoir* . La durée de publication a été de cinquante-six (56) jours calendrier incluant la période des fêtes de Noël. Les soumissions sont valides pour une période de cent-quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture du 22 janvier 2026, soit jusqu'au 21 juillet 2026.

L'ouverture des soumissions initialement prévue le 8 janvier 2026 a eu lieu le 22 janvier 2026. Sept (7) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	5 décembre 2025	Report de date d'ouverture de soumissions	Non
2	11 décembre 2025	Précisions et publication de nouveaux documents	Oui
3	06 janvier 2026	Précisions sur la composition de l'équipe	Non
4	07 janvier 2026	Précisions sur le devis, composition de l'équipe et présentation de l'offre	Non
5	13 janvier 2026	Précisions sur la composition de l'équipe et présentation de l'offre	Oui
6	15 janvier 2026	Précisions sur le devis, composition de l'équipe et présentation de l'offre	Non
7	19 janvier 2026	Précisions sur le devis, composition de l'équipe et présentation de l'offre	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0217 16 février 2026 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un (1) contrat de services professionnels à la firme Lemay CO inc., qui a obtenu la plus haute note finale, pour l'élaboration de la mise à jour du programme fonctionnel et technique (PFT) et du dossier préliminaire.
Les principaux livrables, sans s'y limiter, sont les suivants :

- Mise à jour du Programme fonctionnel et technique;
- Plans et devis préliminaires;
- Échéancier et phasage;
- Cahier des charges pour l'appel d'offres public (AOP) de conception-construction.

Le mode de rémunération est forfaitaire et se fera selon les modalités prévues dans les documents contractuels.

Un montant additionnel de 107 551,93 $, taxes incluses, correspondant à 15 % du montant total, a été ajouté au contrat à titre de contingences, afin de pallier les imprévus en cours de projet.

Un budget d'incidences de 50 000 $, taxes incluses, correspondant à 6,96 % du montant total, est également prévu au contrat.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 26 novembre 2025, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.
Cinq (5) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 29,41 % du nombre total.

Sur les douze (12) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Cinq (5) firmes sont des firmes en ingénierie impliquées comme partenaires dans

les offres des firmes d'architectes;
- Une (1) firme a affirmé que le nombre de pages de présentation de l'offre était restrictif;
- Deux (2) firmes ont affirmé être engagées dans d'autres projets et ne pas pouvoir effectuer celui-ci;
- Quatre (4) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 11 février 2026, par visioconférence, sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative, et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Deux (2) firmes n'ont pas obtenu la note de passage de 70 % pour l'ouverture de l'enveloppe de prix. Celle-ci leur a été retournée non décachetée. Leurs soumissions ont donc été jugées non conformes.

Trois (3) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les adjudicataires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Lemay CO inc.	79,9 %	1,81 %	717 012,84 $	107 551,93 $	824 564,77 $
BGLA INC. (BGLA Architecture + Design urbain)	79,6 %	1,12 %	1 152 696,81 $	172 904,52 $	1 325 601,33 $
Atelier Archi-Inc.	85,0 %	1,00 %	1 354 914,84 $	203 237,23 $	1 558 152,07 $
Dernière estimation réalisée			524 435,47 $	78 665,32 $	603 100,79 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					192 577,37 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					37 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					435 683,97 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					61 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de 37 % (192 577,37 $). Les écarts

de prix se situent principalement au niveau des éléments suivants :

- Les coûts des services professionnels à l'étape 3, 4 et 6 du mandat, soit l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT), du dossier préliminaire, et du cahier des charges;
- La complexité du projet, qui comporte plusieurs particularités techniques et requiert une expertise spécialisée, détenue par un nombre très restreint de firmes sur le marché;
- Des honoraires vraisemblablement plus élevés que l'estimation interne, notamment en raison de l'impact de l'addenda 5 sur la composition de l'équipe, lequel exige un niveau élevé de connaissances techniques afin d'assurer la conformité, la sécurité et une coordination interdisciplinaire accrue.

L'écart entre celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire est de 61 % (435 683,97 $). Les écarts de prix constatés se situent principalement au niveau suivant :

- L’analyse des documents d’appel d’offres de BGLA met en évidence une surestimation importante de l’implication requise des ingénieurs électromécaniques. Les coûts prévus dépassent significativement ce qui est attendu pour un mandat de cette nature.
- Le prix soumis pour les services du professionnel accrédité LEED laisse supposer une mauvaise compréhension du mandat ou une surestimation de l’étude requise. Le devis précise clairement que les exigences LEED s’appliquent uniquement à la partie *Bâtiment* du projet; malgré cela, la proposition de BGLA inc. semble inclure des services excédant ce cadre, entraînant un coût non justifié pour ce rôle.

L'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour ce contrat.

Les validations requises ont démontré que l’adjudicataire recommandé :

- N’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N’est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Ce contrat de services professionnels étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 874 564,77 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 717 012,84 $, taxes incluses (net de ristourne : 623 625 $);
- Contingences : 107 551,93 $, taxes incluses (net de ristourne : 93 543,75 $), soit 15 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 50 000 $, taxes incluses (net de ristourne 43 487,71 $).

Espace pour la vie récupère 100 % des taxes; ainsi, le net de ristourne est exprimé avant taxes.

La dépense liée aux honoraires professionnels est prévue au PDI 2026-2035 du Service de

l'Espace pour la vie (EPLV), à la direction du Jardin botanique.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale au règlement d'emprunt RCG 24-033 Maintien des actifs EPLV CM 24 1170.

La dépense sera répartie comme suit :

- 60 % en 2026;
- 40 % en 2027.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat se répercuterait sur toutes les étapes subséquentes du projet global qui est de construire de nouvelles serres de production au Jardin botanique et donc d'atteindre les objectifs de conservation des collections, de santé et sécurité des personnes, d'efficacité énergétique et d'amélioration de l'expérience de visite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mai 2026
Fin du contrat : 30 avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josee BELLEMARE, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wafa TAHA
Gestionnaire immobilier

Tél : 4388333314
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-03

Penelope DARCY
cheffe de division de projets Sécurité publique et Espace pour la vie

Tél : 514-242-6693
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258956002
Unité administrative responsable : SGPI
Projet : Construction des serres de production au Jardin botanique

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

#1 Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision

#16 Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

#20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les serres du Jardin botanique lui permettent de réaliser sa mission première : conserver et présenter au public une biodiversité mondiale de plus de 5 300 espèces de plantes provenant de climats tropicaux, subtropicaux et tempérés. De nouvelles serres permettront d'offrir les conditions les plus adéquates possibles pour la conservation de ces collections. Aussi, la construction de

nouvelles serres permettra d’accroître la performance énergétique et environnementale du Jardin botanique et à long terme, atteindre la carboneutralité d’ici 2050, grâce à une nouvelle enveloppe architecturale, à de nouveaux systèmes énergétiques et de contrôle du climat performants.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1258956002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Lemay CO inc., pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire relatif à la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21233 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21233_Intervention.pdf

25-21233_Résultat comité de sélection.pdf

25-21233 pv.pdf

25-21233 - Liste des commandes _ SEAO.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Garry DESSEJOUR
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Amelie TREVISAN
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21233

No du GDD : 1258956002

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels pour la réalisation d'un Programme Fonctionnel et Technique, Construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 8 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 22 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : 11 - 2 - 2026

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 19 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 29,41

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ÉPIGRAPHE . MAISON D'ARCHITECTURE INC.	Technique
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 7 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 21 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LEMAY CO INC.	717 012,84 $	√	
BGLA INC. (BGLA ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN)	1 152 696,81 $		
ATELIER ARCHI- INC.	1 354 914,84 $		

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue à la firme ayant obtenu le meilleur pointage. Dix sept (17) firmes se sont procuréés le cahier de charges sur le site SEAO, cinq (5) ont soumissionné.
Raison désistement: Parmi les douze (12) autres firmes détentrices du cahier des charges, six (6) d'entre elle nous ont fourni leur raison de désistement:
1- Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis .
2- Nous avons plusieurs mandats avec des échéanciers serrés, notre personnel était occupé, .
3- Les critères d'évaluation versus restrictif du nombre de pages spécifié pour chaque section,
4-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre Soumission dans le délai alloué
5- Nous avons déposée avec des partenaires / Agissons à titre de sous-contractants pour une firme d'architecture

Préparé par : Garry DESSÉJOUR Le 11 - 3 - 2026

25-21233 - Services Professionnels pour la réalisation d'un Programme Fonctionnel et Technique, Construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
LEMAY CO INC.	79,9	717 012,84 $	1,81	1
ÉPIGRAPHE . MAISON D'ARCHITECTURE INC. (ÉPIGRAPHE ARCHITECTES)	68,8			Non conforme
BGLA INC. (BGLA ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN)	79,6	1 152 696,81 $	1,12	2
ATELIER ARCHI- INC.	85,0	1 354 914,84 $	1,00	3
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. (GMAD)	69,0			Non conforme
Agent d'approvisionnement				

Comité	
Date	mercredi 11-02-2026
Heure	9 h 00
Lieu	TEAMS

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21233
Numéro de référence: 20107796
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Services Professionnels pour la réalisation d'un Programme Fonctionnel et Technique, Construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

17 résultats **Résultats 1 à 17**

Trier par Sélection **Nombre par page** 2

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
BC2 Architecture Inc. 85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal QC CAN H2Y3V4	Non diffusé	Alain Richer Téléphone: 5145073600 Courriel: suiviao@groupebc2.com	**Transaction: (20372354)** 2025-11-28 10:29	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20371641)** 2025-11-27 14:11	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel

				Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Épigraphe Architectes 991 rue Richelieu 202 Beloeil QC CAN J3G4P8 epigraphe.archi	Non diffusé	Pierre-Charles Gauthier Téléphone: 4502810640 Courriel: pcgauthier@epigraphe.archi	**Transaction: (20379337)** 2025-12-10 09:45	20084694 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Lemay CO Inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal QC CAN H4C1H2 http://www.lemay.com	Non diffusé	Offres Proposals Téléphone: 514 932-5101 Courriel: offres.proposals@lemay.com	**Transaction: (20373017)** 2025-12-01 15:19	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
NFOE INC. 360, rue Saint-Jacques, bureau 1500 Montréal QC CAN H2Y1P5 www.nfoe.com	Non diffusé	Antonio Parreira Téléphone: 514-940-4269 Courriel: parra@nfoe.com	**Transaction: (20371619)** 2025-11-27 13:44	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7

				Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MACOGEP INC. 225, rue Roy Est, bureau 202 Montréal QC CAN H2W1M5 www.macogep.com	Non diffusé	Anne-Marie Froment Téléphone: 5142239001 Courriel: dda@macogep.com	**Transaction: (20371589)** 2025-11-27 12:48	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Nadeau Blondin Lortie architectes inc. 184 rue Sainte-Marie La Prairie QC CAN J5R1E8 https://nblarchitectes.ca/	Publique	Marjolaine Roberge Téléphone: 4509073765 Courriel: responsableao@nblarchitectes.ca	**Transaction: (20374219)** 2025-12-03 14:46	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel

				20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20371374)** 2025-11-27 08:19	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Valérie Dauchy Téléphone: 514 337-2462 Courriel: valerie.dauchy@cima.ca	**Transaction: (20372894)** 2025-12-01 13:21	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis

				2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BGLA ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN 50 cote Dinan suite 101 Québec QC CAN G1K8N6 http://www.bgla.ca	Non diffusé Marilyne Paquin Téléphone: 4186949041 Courriel: mpaquin@bgla.ca	**Transaction: (20371494)** 2025-11-27 10:18	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ATELIER ARCHI- INC. 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal QC CAN H2T2A4	Non diffusé Marie Bruel Téléphone: 5142777876 Courriel: bruel@archi.ca	**Transaction: (20374284)** 2025-12-03 16:38	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel

				20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
gmad 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal QC CAN H2Z1B1 https://www.gmad.ca/	Non diffusé	Rani Guillemette Téléphone: 5149655267 Courriel: rguillemette@gmad.ca	**Transaction: (20372825)** 2025-12-01 11:55	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TETRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal QC CAN H1N1E9 www.tetratech.com	Non diffusé	Caroline Champagne (S) Téléphone: 4384692443 Courriel: caroline.champagne@tetratech.com	**Transaction: (20372434)** 2025-11-28 12:10	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2

Devis
2025-12-16 à 09:20 - Courriel
Bordereau numérique
2025-12-16 à 09:20 - Courriel

20086924 - Addenda 3
Devis
2026-01-06 à 13:55 - Courriel

20087081 - Addenda 4
Devis
2026-01-07 à 15:05 - Courriel

20087882 - Addenda 5
Devis
2026-01-13 à 17:10 - Courriel

20088395 - Addenda 6
Devis
2026-01-15 à 19:15 - Courriel

20088814 - Addenda 7
Devis
2026-01-19 à 12:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514-383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20371655)** 2025-11-27 14:35	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CARDIN JULIEN INC. 6963 rue Saint-Hubert Montréal QC CAN H2S2N1 https://www.cardinjulien.com	Non diffusé	Cardin Julien Téléphone: 514-272-6798 Courriel: info@cardinjulien.com	**Transaction: (20378434)** 2025-12-09 16:00	20084694 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis

				2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20372940)** 2025-12-01 13:55	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel 20088395 - Addenda 6 Devis 2026-01-15 à 19:15 - Courriel 20088814 - Addenda 7 Devis 2026-01-19 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES INC. 700-276 rue Saint-Jacques Montréal QC CAN H2Y1N3 www.provencherroy.ca	Non diffusé	Laetitia Olivieri Téléphone: 5148443938 Courriel: lolivieri@provencherroy.ca	**Transaction: (20371635)** 2025-11-27 14:05	20084694 - Addenda 1 Devis 2025-12-05 à 08:40 - Courriel 20086021 - Addenda 2 Devis 2025-12-16 à 09:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-12-16 à 09:20 - Courriel 20086924 - Addenda 3 Devis 2026-01-06 à 13:55 - Courriel 20087081 - Addenda 4 Devis 2026-01-07 à 15:05 - Courriel 20087882 - Addenda 5 Devis 2026-01-13 à 17:10 - Courriel

20088395 - Addenda 6
Devis
2026-01-15 à 19:15 - Courriel

20088814 - Addenda 7
Devis
2026-01-19 à 12:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0027

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 22 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21233

Lees soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels pour la réalisation d'un Programme Fonctionnel et Technique, Construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

ATELIER ARCHI- INC.

BGLA INC.
(BGLA ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN)

ÉPIGRAPHE . MAISON D'ARCHITECTURE INC.[1]
(ÉPIGRAPHE ARCHITECTES)

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.[1]
(GMAD)

LEMAY CO INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 26 novembre et 10 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 26 novembre et 5 décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258956002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Lemay CO inc., pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire relatif à la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21233 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1258956002 - Lemay CO Inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1258956002**

No d'engagement **EPV8956002**

Taux: 1.0951303727

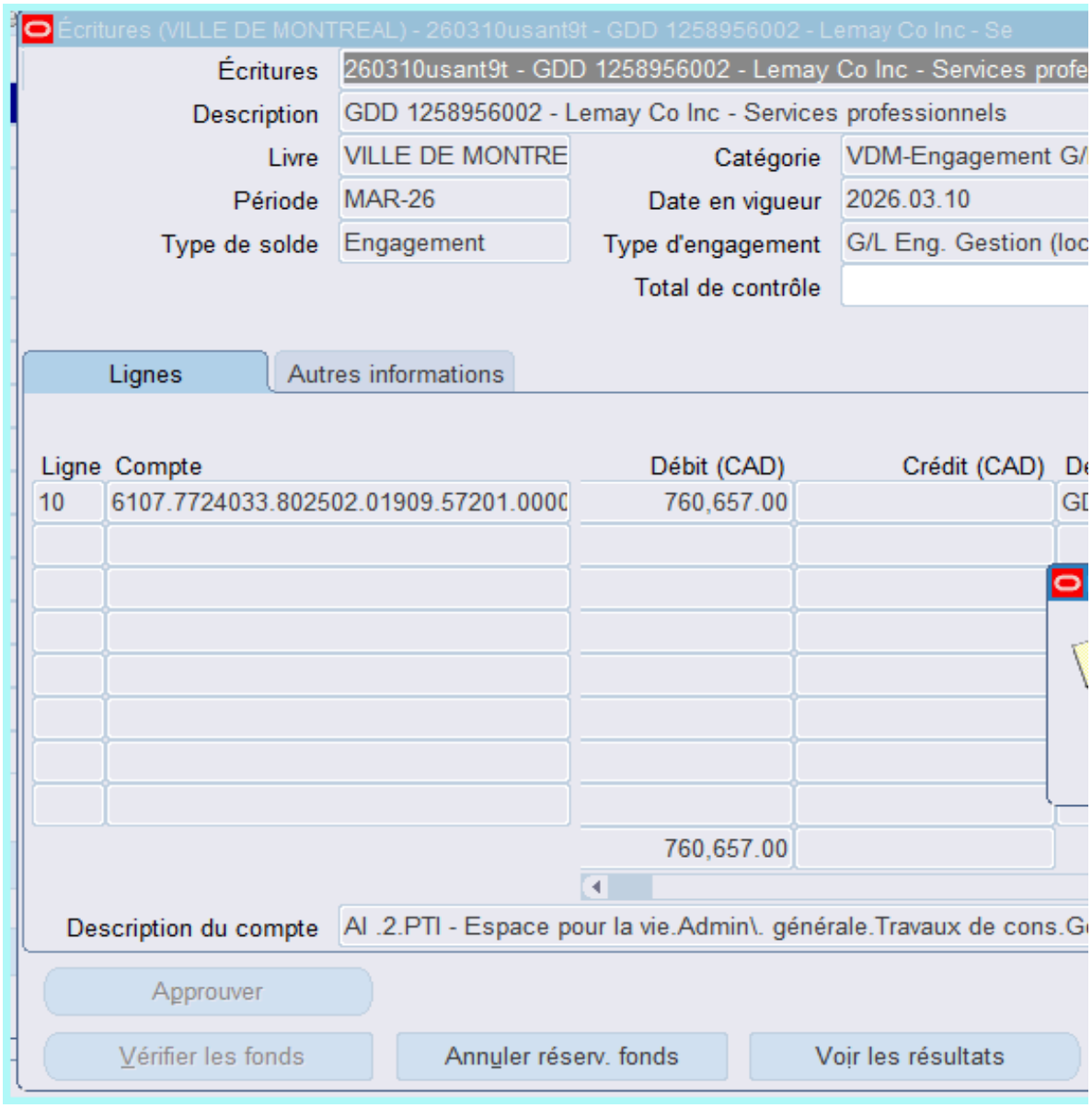
Accorder à Lemay CO inc., un contrat de services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire pour la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 25-21233 (5 soumissionnaires)

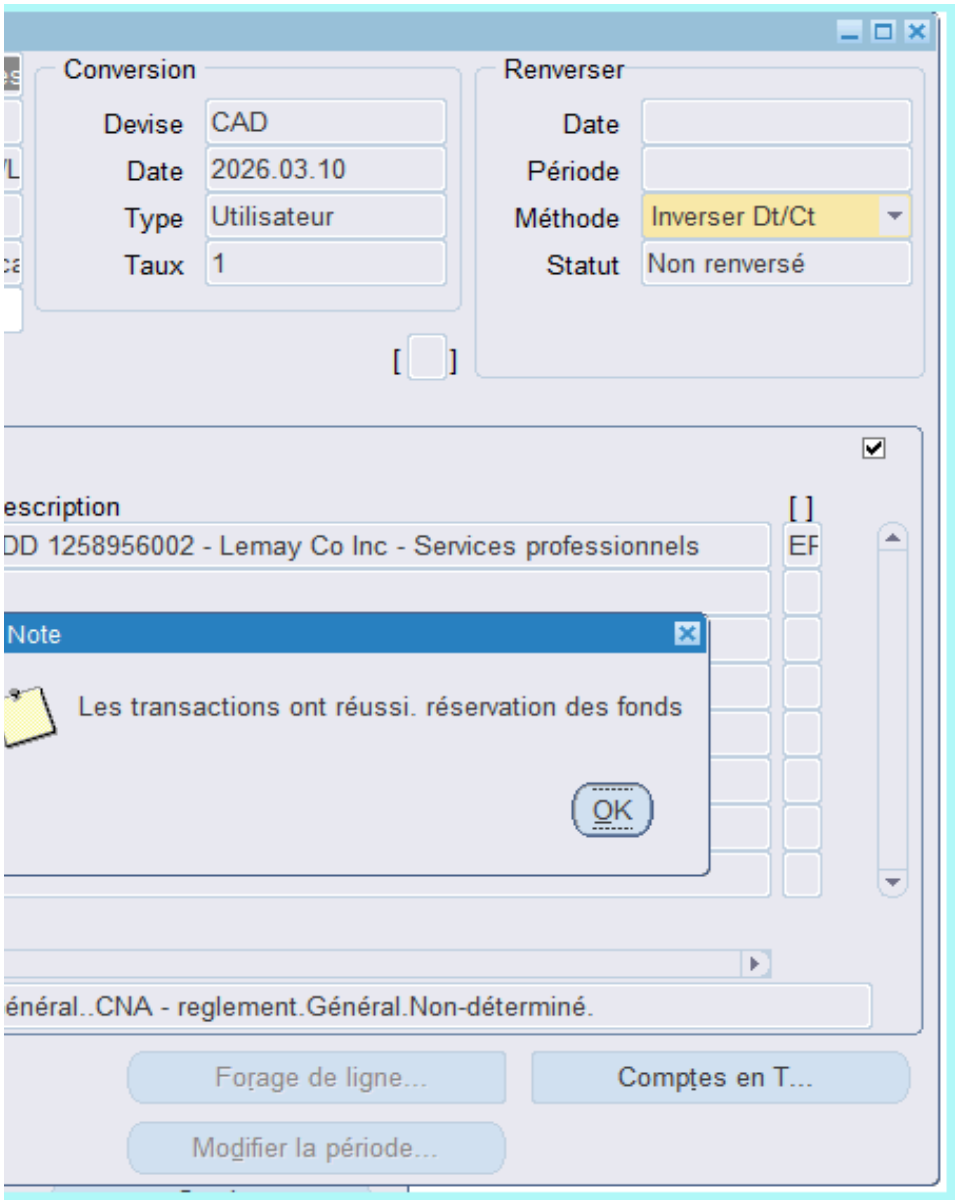
Provenance

24-033 Maintien des actifs EPLV CM24 1170		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
24-033 Maintien des actifs EPLV CM24 1170	6107.7724033.802502.01909.57201.000000.0000.156292.000000.98001.00000	874,564.77 $	760,656.46 $	760,657 $

Imputation

37015 - Construction des serres de production du Jardin botanique		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contrat	6107.7724033.803403.07251.54301.000000.0000.207906.000000.22055.00000	717,012.84 $	623,625.00 $	623,625 $
Contingences	6107.7724033.803403.07251.54301.000000.0000.207906.051188.22055.00000	107,551.93 $	93,543.75 $	93,544 $
Incidences	6107.7724033.803403.07251.54301.000000.0000.207907.050177.22055.00000	50,000.00 $	43,487.71 $	43,488 $
Total		**874,564.77 $**	**760,656.46 $**	**760,657.00 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260310usant9t - GDD 1258956002 - Lemay Co Inc - Se
Écritures
260310usant9t - GDD 1258956002 - Lemay Co Inc - Services profe
Description
GDD 1258956002 - Lemay Co Inc - Services professionnels
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.10
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
6107.7724033.802502.01909.57201.0000
760,657.00
GD
760,657.00
Description du compte
AI .2.PTI - Espace pour la vie.Admin\. générale.Travaux de cons.G
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 2026.03.10
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
escription
DD 1258956002 - Lemay Co Inc - Services professionnels
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
énéral..CNA - reglement.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Phase 2 - Dépense totale de 2 816 171,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522602 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Phase 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 044 999,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522602;

2. d'autoriser une dépense de 409 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 362 171,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-23 12:54

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Phase 2 - Dépense totale de 2 816 171,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522602 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux préliminaires du projet de prolongement de la ligne bleue (PLB), l'utilisation de la carrière Saint-Michel (anciennement nommée, carrière Francon) pour disposer du roc issu de l'excavation a été identifiée comme une solution à déployer à court terme pour diminuer les coûts et préserver le projet dans son ensemble. Des discussions et des actions préalables à la réception du roc ont été menées de façon soutenue entre la Ville et la Société des Transports de Montréal (STM) depuis décembre 2022.

Un bail locatif a été signé entre les parties pour encadrer les paramètres d'occupation d'une partie de la carrière par la STM pour y déposer le roc. Dans ce contexte, la Ville s'est engagée à réaliser certains travaux de préparation du site, préalable à la réception du roc.

Une première phase a eu lieu en décembre 2024 (CM24 1133). Cet appel d'offres vise à exécuter la deuxième phase du retrait des sols.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a été publié durant 21 jours, soit du 2 février 2026 au 24 février 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 25 mai 2026.

Un (1) addenda a été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
13 février 2026	Précisions sur le CCAS et le retrait d'abattage d'arbres	- 6000 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1133 - 22 octobre 2024 - Accorder un contrat à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 2 906 561,11 $ (contrat: 2 316 217,37 $ + contingences: 231 621,74 $ + incidences: 358 722,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 522601 (6 soumissionnaires);

CG24 0382 - 22 août 2024 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville permet l'entreposage de roc propre à la Société de transport de Montréal, pour un terme de 4 ans et 10 mois, à compter du 1er octobre 2024 jusqu'au 31 juillet 2029 plus 3 périodes de renouvellement d'une année chacune, dans une partie de la carrière Saint-Michel, afin d'entreposer et consolider la rampe d'accès de la carrière, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) des stations Saint-Michel à Anjou, dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, située dans le quadrilatère des boulevards Saint-Michel, Industriel, Pie IX et de la rue Jarry, constituée d'une partie du numéro du lot 6 296 369 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 483 480 pi² (44 920 m²), et ce, à titre gratuit pour le terme. N/Réf. : 31H12-005-2561-02 (0729);

CM24 0088 - 23 janvier 2024 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 932 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro;

CE23 0090 - 18 janvier 2023 - Approuver la signature, à titre de partenaire, de l'Entente pentapartite pour le projet « Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou – Prolongement » dans le cadre de l'assujettissement à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à l'intérieur de la carrière Saint-Michel. Dans le cadre du projet de PLB par la STM, une portion des matériaux (roc) issus de l'excavation est mise en place depuis le mois de janvier 2025 dans deux secteurs de la carrière Saint-Michel, en vue de la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière. Les travaux du présent contrat concernent la gestion hors site des sols et matériaux en pile se trouvant dans les zones de dépôt du roc et dans les secteurs prévus pour les futures manoeuvres de la STM localisées dans le palier inférieur. Une fois le retrait des sols complété, cela permettra à la STM de disposer le roc directement sur le fond de la carrière.
Les travaux de gestion hors site des sols et matériaux en pile de la carrière Saint-Michel, consistent en :

- Gérer hors site des sols ≤A, A-B, A-B avec espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), B-C;
- Gérer hors site des débris de construction ou de démolition (pavés, brique et béton) et des matières résiduelles non dangereuses (MRND).

Les plans de localisation global et de la zone des travaux dans la carrière se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement, au requérant (Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)), à la STM et à SCA, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de contrôle est de -51,87 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
LOISELLE INC.	2 044 999,99 $
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.	2 411 293,64 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	2 891 729,69 $
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	3 610 111,52 $
EXCAVATION GRICON INC.	4 148 639,17 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 248 668,09 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-2 203 668,10 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-51,87 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	366 293,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	17,91 %

(1) Les prix de soumission, l'Autorité des Marchés Publics (AMP) et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 50%.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Explication de l'écart

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPEC ont procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de -51,87 % a été constaté entre la plus

basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission.

La majeure partie de l'écart, soit 39,6% se trouve dans l'article suivant :

- Gestion hors site des matières résiduelles

La majorité des soumissionnaires de cet appel d'offres bénéficient d'avantages concurrentiels marqués et sont des spécialistes de l'excavation et de la réhabilitation de matières résiduelles. En effet, plusieurs possèdent leurs propres sites de disposition, disposent d'une flotte d'équipements spécialisés ou ont la capacité de valoriser et de réutiliser les matériaux excavés plutôt que d'en payer la disposition. Ces facteurs leur permettent d'offrir des prix hautement compétitifs.

De son côté, la DGPEC n'a pas accès aux tarifs préférentiels ni aux stratégies de disposition internes propres aux soumissionnaires, ce qui explique les écarts observés.

Considérant que l'écart est favorable à la Ville, la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Loiselle inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 28 janvier 2031 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 816 171,24 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Loiselle inc., pour un montant de 2 044 999,99 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 409 000 $, taxes incluses, soit 20 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 362 171,25 $, taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit :

- 100 % est payé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), par le règlement d'emprunt 19-003 PJ - Travaux connexes prolongement ligne bleue du métro (CM19 0218).

Cette dépense est de 2 571 539,71 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en terme des engagements en changements climatiques, qui vise notamment à réduire les émissions de GES et à augmenter la résilience aux aléas climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une séance de conseil ultérieure à celle du mois d'avril, il pourrait y avoir des répercussions sur le projet de prolongement de la ligne bleue, par le manque d'espace disponible à la carrière pour y déposer le roc.
De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 mai 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oliya GIRARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Martin VALENCE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Oliya GIRARD, 23 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois B TREMBLAY
ingenieur(e)

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-06

Myriam LANDRY
chef(fe) de section - conception et realisation des projets d'ingenierie

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)
Tél :
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231008*
Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier – Division des grands projets*
Projet : 522602 - Gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension PHASE 2

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 1.Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Diminution importante des GES liée à un trajet de camionnage. Site à proximité (moins de 2,5 km), plutôt qu'un dépôt hors de l'île. Réutilisation du roc pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 janvier 2026

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SEBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2026-DA-2100
N° de client : 2700004312
N° d'entreprise du Québec : 1142482703

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LOISELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

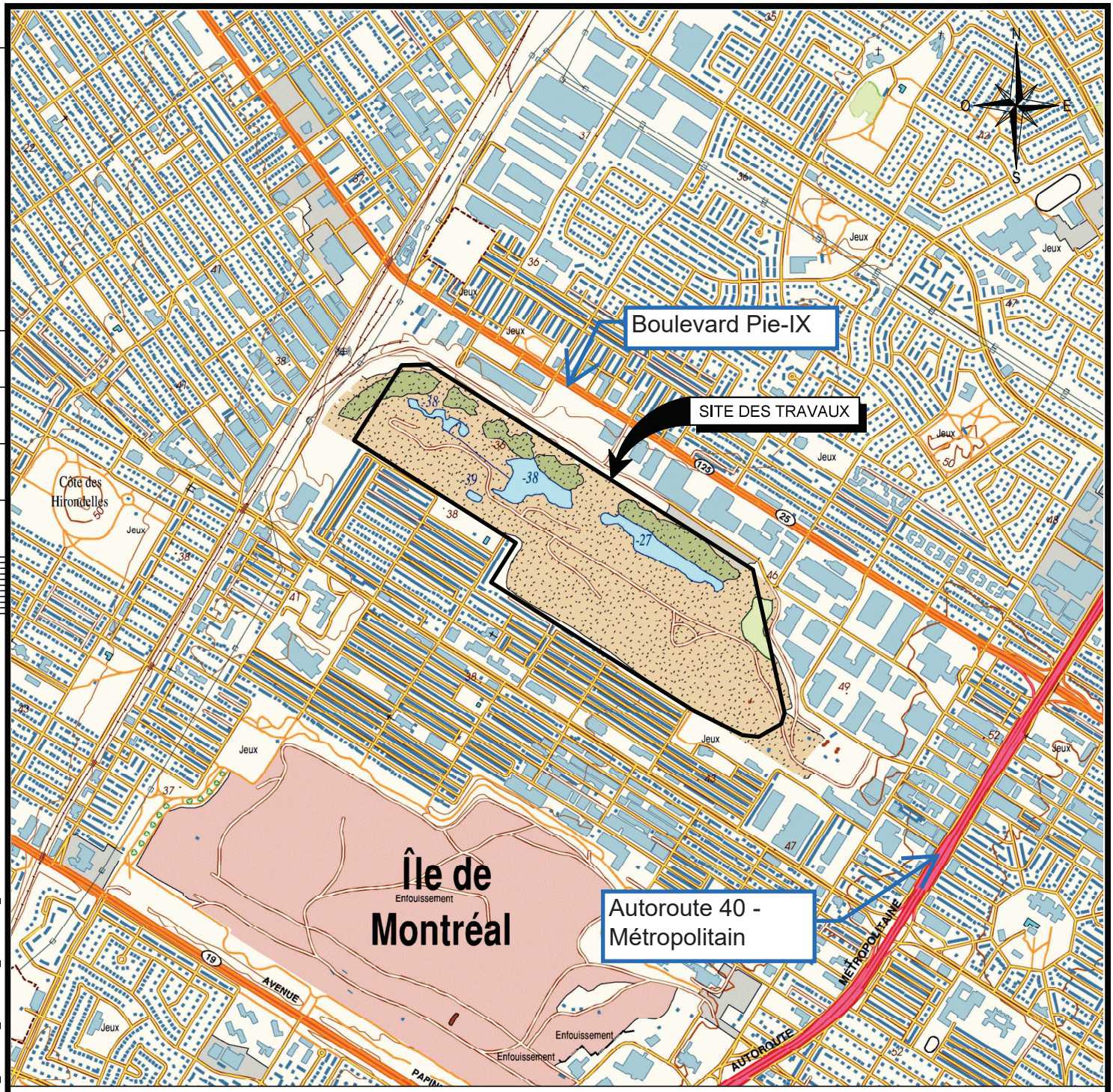
L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2031**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité



Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

Client

Ville de Montréal

Projet

Devis technique - Gestion des déblais

Carrière St-Michel
arr. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Montréal (Québec)

Titre

Figure 1
Localisation générale du site des travaux

Englobe Corp.
1001, rue Sherbrooke Est, bur. 600
Montréal, QC H2L 1L3
T 514 281-5151
F 514 657-8120

Discipline : Géoenvironnement		Préparé par : G. Legault	Vérifié par : A. Tabouré
Échelle : 1 : 20 000		Dessiné par : A. Giroux	Approuvé par : G. Legault
Date : 2024-08-26		No. de la figure : 1 de 6	
Mise en page : 0101	Format papier : 8.5 x 11	No. d'enregistrement : ---	

Resp.	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
15	02300503.012-0100	EN	D	0101	0A

\\EGNYTEDRIVE\ENGLOBE\SHARED\CA\LAVAL\DATA\PROJETS\025\02300503_MTL_CONTRAT_22-19647\Z4_CAD\PHASE_012-0100\15-02300503.012-0100-EN-D-010X-0A.DWG


Zone de travaux Mobilité horizon bleue (MBH) sous la direction de la STM. Section où s'effectue le dépôt de roc en provenance de la ligne bleue.
Carrière Saint-Michel (Francon)
Voie de circulation
Zone de dépôt du roc palier inférieur
23G039-054
23G039-055
23G039-018
23G039-019
23G039-042
23G039-053
23G039-022
23G039-024
23G039-020
23G039-021
23G039-023
23G039-027
23G039-025
23G039-026
23G039-028
23G039-056
23G039-017
23G039-029
23G039-030
23G039-031
23G039-032
23G039-033
23G039-035
23G039-034
23G039-037
23G039-038
23G039-040
23G039-041
23G039-039
23G039-059
Zone de travaux Adjudicataire sous la direction de la ville de Montréal. Section hachurée en vert représente la localisation des sols qui seront retirés du site.
15e Avenue
Nord géographique
Nord magnétique
LÉGENDE
Points d'échantillonnage (23G039-001 à -061)
Zone d'enrochement STM
Zone de chantier Ville de Montréal (Entrepreneur: Adjudicataire)
Zone de chantier Ville de Montréal (Entrepreneur: Adjudicataire) Déblais à gérer hors site
Zone de chantier STM (Entrepreneur: MBH)
Voie de circulation
Voie d'accès où un seul camion de large peut circuler
EPEE
Abris à couleuvres
Pile A-B (arrondissement)
Déblais excavés en 2024
Remblai
Matières résiduelles non-dangereuses
Note 1 : dans le contexte où le chantier de dépôt de roc par la STM (MBH) est en cours, l'emprise du chemin de circulation est évolutive; l'emprise exacte du chemin sera ttre validée au début du contrat.
PRÉPARÉ : Mathieu Bélair, agent technique
DESSINÉ : Jacques Poulin, dessinateur
VÉRIFIÉ : François Cloutier, B.Sc., M.Env.
DATE : 12 février 2026
ÉCHELLE 1 : 500
0 5 10 15 20 30 50 m
REQUÉRANT
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Direction des grands projets de transit en partenariat
Division des grands projets partenaires
Section grands projets partenaires - portefeuille 2
PROJET
Aménagement du palier inférieur de la carrière Francon - Phase 2
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
TITRE
Plan des zones de chantiers et voies de circulation
Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
Division de l'expertise et du soutien technique
A-0
PROJET N° 256075
CROQUIS N° 3 (rév 1)
N° DE SOUMISSION
N° DE SITE(S) 207

Montréal

Service des infrastructure du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 522602

Date de publication : 02-févr-26
Date d'ouverture : 24-févr-26

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
2	ECOVRAC 2024 INC.
3	INDY-CO IN.
4	LOISELLE INC.
5	GHD CONSULTANTS LTÉE
6	ST-DENIS THOMPSON INC. - 2
7	EXCAVATION GRICON
8	MOBILITÉ BLEU HORIZON S.E.N.C.
9	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
10	ROXBORO EXCAVATION INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Phase 2 - Dépense totale de 2 816 171,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 522602 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1267231008 PDS Brennan.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DE FONDS

NO GDD : **1267231008**

Taux : 1.0951303727

No d'engagement : **SU67231008**

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour la Gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension Phase 2, pour une période de 45 jours - Dépense totale de 2 816 171,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public (522602) (5 soumissionnaires).

Imputation :

	19-003 PJ Travaux connexes prolongement ligne bleue du métro CM19 0218	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
RCG 19-003	6101.7719003.802729.01909.57201.000000.0000.175023.000000.98001.00000	2,816,171.24 $	2,571,539.71 $	2,571,541 $
Total imputation		**2,816,171.24 $**	**2,571,539.71 $**	2,571,541 $

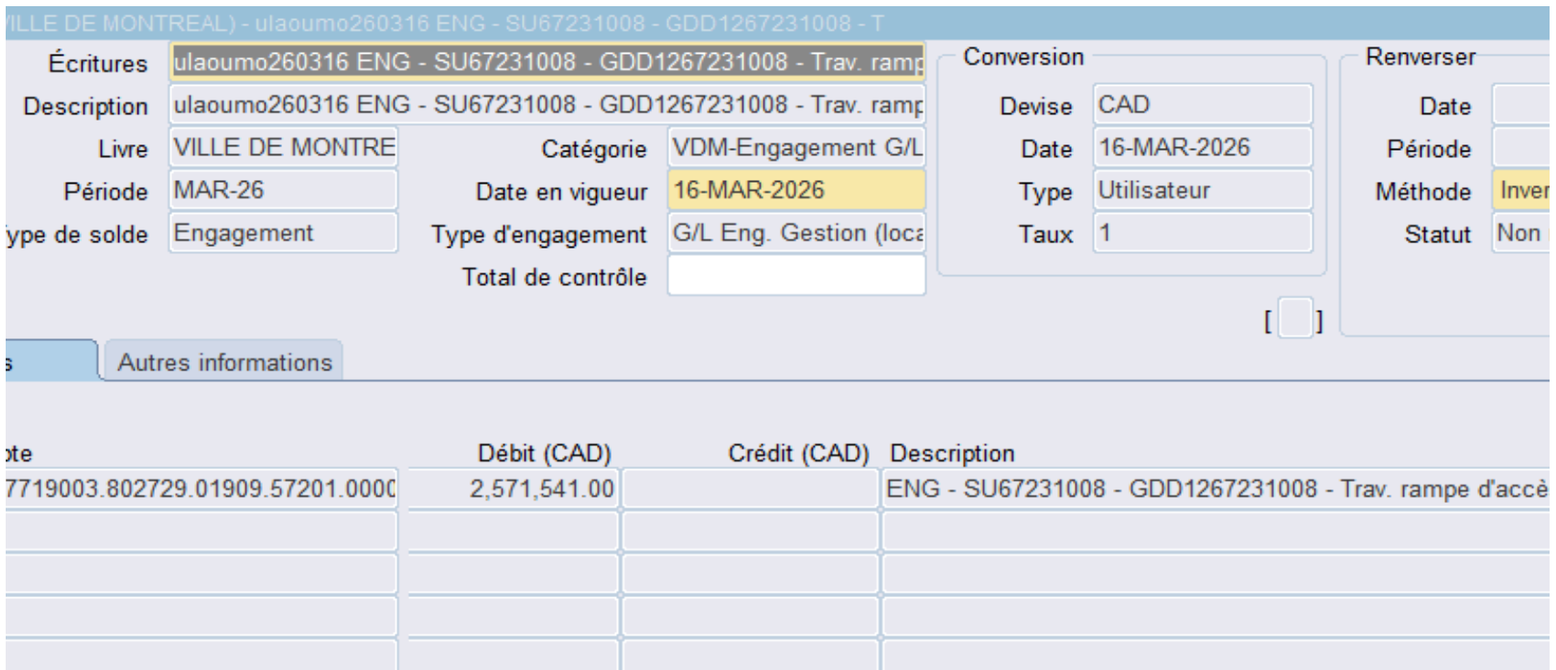
Provenance :

	75055 - Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat	6101.7719003.802719.03107.57201.000000.0000.208028.000000.19510.00000	2,044,999.99 $	1,867,357.57 $	1,867,358 $
Contingences	6101.7719003.802719.03107.57201.000000.0000.208028.070008.19510.00000	409,000.00 $	373,471.52 $	373,472 $
Incidences	6101.7719003.802719.03107.54301.000000.0000.208029.070003.19510.00000	362,171.25 $	330,710.63 $	330,711 $
Total provenance		**2,816,171.24 $**	**2,571,539.71 $**	2,571,541 $

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projet	2026	2027	2028	2029	Total
75055 - Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	2,571	0	0	**0**	**2,571**
Total	**2,571**	**0**	**0**	**0**	**2,571**

ulaoumo
1267231008 - Trav. rampe d'accès de la carrière St-Michel
SU67231008 -
ulaoumo260316 ENG - SU67231008 - GDD1267231008 - Trav. rampe d'accès de la carrière St-Michel



Aspect(s) financier(s)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 816 171,24 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Loiselle inc., pour un montant de 2 044 999,99 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 409 000,00 $ taxes incluses, soit 20 % du coût du contrat.
- plus des incidences de 362 171,25 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en n

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 100 % est payé par le SUM, par le règlement d'emprunt 19-003 PJ Travaux connexes prolongement ligne

Cette dépense est de 2 571 539,71$ nette de ristourne.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2026-2035 et est réparti

Projet
75055 - Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM

natière de services professionnels et services techniques.

bleue du métro CM19 0218.

comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

	2026	20
	2 571 k	0

27	Ultérieur	Total
k	0	2 571 k

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1264069001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de 2 ans, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2115, rue du Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1er septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, pour une dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail. (Bâtiment 1908-001)

Il est recommandé :
1- d'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de 2 ans, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2115, rue du Centre, dans l'arrondissement du Sud-OUest, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1er septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, avec une dépense additionnelle totale de 288 206,14 $, non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail;
2- d'autoriser la dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable, pour du loyer, pour des travaux d'aménagement et des contingences payables au locateur La fabrique de la paroisse de Saint-Charles;

3- d'autoriser le transfert des incidences de 236 755,23 $ non taxable, déjà approuvées par la résolution CM25 0427, vers les coûts du projet payables au locateur La fabrique de la paroisse de Saint-Charles;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. La dépense est assumée 100% par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-26 15:20

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1264069001**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de 2 ans, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2115, rue du Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1er septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, pour une dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail. (Bâtiment 1908-001)

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Montréal (la *Ville*) a approuvé un bail entre la Ville et la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles (la *Fabrique*) en vue d'aménager une bibliothèque temporaire.
Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté), réalisé dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC). Ce programme vise à rénover, agrandir et construire des bibliothèques afin d'accroître et d'améliorer l'offre de services, tout en contribuant à l'enrichissement de la vie culturelle des Montréalaises et Montréalais.

Or, à la suite des analyses effectuées par les professionnels de la Fabrique, plusieurs travaux non prévus doivent être réalisés afin de rendre l'immeuble conforme à un usage de bibliothèque. Ainsi, la Ville doit installer un système de ventilation ainsi que des gicleurs afin d'assurer la conformité des lieux loués. De plus, le délai requis pour compléter les analyses s'étant avéré plus long que prévu, la Ville doit reporter la date de prise de possession des locaux.

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a donc mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour négocier les modifications demandées auprès de la Fabrique.

Le présent sommaire a pour objectif de faire approuver la convention de modification de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0427 - 15 avril 2025 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, à compter du 1er décembre 2025, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2115, rue du Centre, d'une superficie de 8 639,10 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire, pour une dépense totale de 2 033 477,14 $, incluant le loyer, la location d'une unité de climatisation, les travaux d'aménagement et les taxes
CM24 0299 - 19 mars 2024 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Saint-Charles dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 3 834 505,93 $, taxes incluses - Appel d'offres IMM-15874 (20 dépôts de candidature) / Approuver le projet de convention de l'équipe Lauréate à cette fin.

CM23 0442 - 18 avril 2023 - Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté) dans l'arrondissement Le Sud-Ouest et approuver les crédits nécessaires pour la réalisation de ce concours pour un montant maximal de 689 494 $, taxes incluses. / Offrir à l'arrondissement Le Sud-Ouest, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté).

CE22 2061 - 7 décembre 2022 - Renommer « bibliothèque Éva-Circé-Côté » la bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Le nouveau nom prendra effet lors de l'ouverture de la bibliothèque réaménagée.

CA22 22 0275 - 12 septembre 2022 - Accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles.

SMCE229025016 - 31 août 2022 - Mandat d’exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débuter la phase d’exécution (conception) du projet de Rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté).

CG21 0429 - 26 août 2021 - Approuver un projet de convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de programmation relative à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024.

CM20 1373 - 14 décembre 2020 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

CE16 0861 - 25 mai 2016 - Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction RAC des bibliothèques.

CA15 22 0331- 1er septembre 2015 - Autorisation d'une dépense de 350 000 $ pour la phase de planification du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC).

DESCRIPTION

Le sommaire vise à faire approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de 2 ans, des locaux situés au sous-sol de l’immeuble sis au 2115, rue du Centre à Montréal, à des fins de bibliothèque temporaire, visant notamment à reporter la date de prise de possession, à

augmenter la superficie et à augmenter la portée des travaux, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail.
Les modifications apportées au bail sont les suivantes :
· Date de prise de possession : Celle-ci est désormais fixée au 1er septembre 2026, alors qu'elle devait initialement avoir lieu le 1er décembre 2025 selon le bail actuellement en vigueur;
· Augmentation de la superficie : À la suite d'un mesurage des espaces dédiés à la bibliothèque temporaire, la superficie a été majorée de 225,84 pi² portant celle-ci à 8 864,94 pi²;
· Portée des travaux : La portée des travaux sera augmentée pour un montant additionnel de 288 206,14 $ non taxable;
· Transfert des incidences : Il est proposé de transférer la somme de 236 755,23 $ non taxable, initialement prévue aux incidences, vers les contingences du projet afin d'en réduire les impacts financiers. Cette somme sera versée au locateur, la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles sur réception de la facture des travaux
· Transfert d'un montant de 68 985,00 $ non taxable vers le règlement d'emprunt, puisque cette dépense n'est plus requise. La location de l'unité de climatisation n'est désormais plus nécessaire, celle-ci étant acquise par la Fabrique et son coût étant assumé par la Ville de Montréal dans le cadre des travaux.

JUSTIFICATION

Plusieurs analyses effectuées par les professionnels du propriétaire ont été nécessaires pour confirmer la conformité des espaces loués. Par conséquent, la Ville doit investir davantage que prévu initialement afin de pouvoir occuper les lieux conformément aux normes en vigueur. Il est important de souligner que l'équipe projet du SGPI a déjà procédé à un exercice de réduction des besoins. À cet effet, les matériaux de finition des toilettes ont été simplifiés, les garde-corps de la rampe ont été revus à la baisse, les panneaux décoratifs en bois de l'espace central ont été retirés et l'aménagement des toilettes a été ajusté pour limiter le remplacement des appareils sanitaires existants.

Plusieurs éléments n'avaient toutefois pas été inclus dans l'estimation initiale des travaux :

· Installation de gicleurs ;

· Ajout de plomberie ;

· Ajout d'électricité ;

· Meulage du plancher ;

· Installation de panneaux acoustiques dans la grande salle, lesquels sont nécessaires pour assurer une occupation fonctionnelle des lieux. Leur absence pourrait entraîner des enjeux de santé et de sécurité;

· Ajout d'une unité CVAC ;

· Honoraires professionnels supplémentaires ;

· Taxes non récupérables; la Fabrique, en tant qu'organisme de bienfaisance, est exonérée de la TPS et de la TVQ, la Ville ne peut donc pas récupérer les ristournes associées aux factures payées par l'organisme. La somme de 149 623,64 $ non taxable doit être disponible afin de payer les factures de travaux.

Compte tenu de ces ajustements, le nouveau coût de la relocalisation temporaire de la Bibliothèque, incluant le loyer et les travaux s'élève à 2 311 680,85 $ non taxable, alors que

le coût de relocalisation temporaire de la Bibliothèque initiale était de 2 033 477,54 $ non taxable. Ainsi, le manque à gagner pour ce projet totalise 288 206,14 $ non taxable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente la dépense additionnelle requise pour la relocalisation temporaire de la Bibliothèque

Description	Dépenses approuvées CM25 0427	Nouvelle somme requise	Écart
Coût des travaux	1 261 073,39 $	1 659 337,50 $	398 264,11 $
Contingences (10%)	126 107,34 $	165 934,13 $	39 826,79 $
Incidences	266 303,81 $	29 548,58 $	(236 755,23) $
Panneau acoustiques	- $	68 985,00 $	68 985,00 $
Unité de climatisation location	68 985,00 $	- $	(68 985,00) $
Unité de climatisation achat	- $	78 740,63 $	78 740,63 $
Total des coûts non taxable	**1 722 469,54 $**	**2 002 545,84 $**	**280 076,30 $**
Loyer non taxable	311 008,00 $	319 137,84 $	8 129,84 $
	2 033 477,54 $	**2 311 680,85 $**	**288 206,14 $**

Le financement du présent dossier décisionnel sera à la charge du Service de la culture.

Un montant de 349 061,30 $ non taxable sera financé par le règlement d'emprunt 20-049 Construction bibliothèque Programme RAC CM20 1373.

Un montant de 8 129,84 $ non taxable sera financé par le règlement d'emprunt 21-048 Ententes sur le développement culturel de Montréal 2021-2024.

Un montant de 68 985,00 $ non taxable sera retourné au règlement d'emprunt 21-048 Ententes sur le développement culturel de Montréal 2021-2024.

La dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable est subventionnée au montant de 111 281,32 $ non taxable dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par la recommandation de crédits : 24-01.04.02.00-0002, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 176 924,82 $ non taxable.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2026	2027	2028	Ultérieur	TOTAL
36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	349,00 $	- $	- $	- $	349,00 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en équité, inclusion et en accessibilité universelle. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques parce que les activités opérationnelles des bâtiments ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à la présente demande de modification aurait pour effet de priver le secteur de Pointe-Saint-Charles de services temporaires de bibliothèque pendant toute la durée des travaux au site principal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Imad EL AMMARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cécile TERRASSON, Service de la gestion et planification des immeubles
Carlos ORTEGA, Service de la gestion et planification des immeubles
Amélie HARBEC, Service de la culture
Amelie MELAVEN, Service de la gestion et planification des immeubles
Jabiz SHARIFIAN, Service de la gestion et planification des immeubles
Andres Eduardo HERRERA, Service de la gestion et planification des immeubles
Guillaume OUELLET, Service de la culture

Lecture :

Andres Eduardo HERRERA, 25 mars 2026
Cécile TERRASSON, 20 mars 2026
Guillaume OUELLET, 19 mars 2026
Amélie HARBEC, 11 mars 2026
Carlos ORTEGA, 10 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-237-0706
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1254069001*
Unité administrative responsable : *SSI – Service de la stratégie immobilière – Division des Locations*
Projet : *Location d'espace à des fins de bibliothèque*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que de l'équité sur l'ensemble du territoire.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La relocalisation temporaire de la bibliothèque Saint-Charles (Éva Circé-Côté) dans le sous-sol de l'église Saint-Charles permet d'offrir les mêmes services sans obliger les utilisateurs à un déplacement important. La bibliothèque temporaire reste dans le quartier.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-08 09:52:39

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143760370
Nom	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES

Adresse du domicile

Adresse	2111 rue du Centre Montréal (Québec) H3K1J5 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-CHARLES
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Dussault
Prénom	Roger
Adresse	2111 rue du Centre Montréal (Québec) H3K1J5 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-16
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-16
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1966-01-01 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les fabriques (RLRQ, C. F-1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les fabriques (RLRQ, C. F-1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-05-22
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-05-22 2023
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9811
Activité	Organisations religieuses
Précisions (facultatives)	ADM. DES BIENS POUR LES FINS DE L'EXER. DE LA REL. CATHO. ROM. ETC...

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Kabitshwa
Prénom	Pascal
Date du début de la charge	2020-01-01

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	414-2145 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K0C1 Canada

Nom de famille	Koundouna
Prénom	Michèle
Date du début de la charge	2023-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	381 av. Ash Montréal (Québec) H3K2R2 Canada

Nom de famille	Dussault
Prénom	Roger
Date du début de la charge	2021-04-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	367 rue de la Congrégation Montréal (Québec) H3K2H8 Canada

Nom de famille	Davis
Prénom	Sheri-Ann
Date du début de la charge	2023-04-15
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1948 rue Richardson Montréal (Québec) H3K1G7 Canada

Nom de famille	Bamurange
Prénom	Alice
Date du début de la charge	2022-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2111 rue du Centre Montréal (Québec) H3K1J5 Canada

Nom de famille	Lafontaine
Prénom	Raymond
Date du début de la charge	2023-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6405 rue de Terrebonne Montréal (Québec) H4B1A8 Canada

Historique

Nom de famille	LUPIEN
Prénom	NORMAND-M
Date du début de la charge	2010-09-01
Date de la fin de la charge	2011-03-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2111 rue du Centre Montréal (Québec) H3K1J5 Canada

Nom de famille	ROUSSEAU
Prénom	GEORGES
Date du début de la charge	2008-01-01
Date de la fin de la charge	2010-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	302-2485 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K3H7 Canada

Nom de famille	DEGONGRE
Prénom	LISE
Date du début de la charge	2008-01-01
Date de la fin de la charge	2010-12-31

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4-2765 rue Grand Trunk Montréal (Québec) H3K1N1 Canada

Nom de famille	DUBÉ
Prénom	SYLVIE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2011-08-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2070 rue de Coleraine Montréal (Québec) H3K1S1 Canada

Nom de famille	BUJOLD
Prénom	GILLES
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1990, RICHARDSON, APP. 2 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3K1G7

Nom de famille	LACROIX
Prénom	YVON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2015-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	964, RICHARDSON, APP. 5 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3K1G7

Nom de famille	DUSSAULT
Prénom	ROGER

Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-05-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	367, DE LA CONGRÉGATION MONTRÉAL (QUÉBEC) H3K2H8

Nom de famille	DUBÉ
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2011-09-01
Date de la fin de la charge	2016-12-31
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2070 rue de Coleraine Montréal (Québec) H3K1S1 Canada

Nom de famille	BOYER
Prénom	Jean
Date du début de la charge	2011-04-01
Date de la fin de la charge	2017-08-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2111 rue du Centre Montréal (Québec) H3K1J5 Canada

Nom de famille	DUBÉ
Prénom	Gaétane
Date du début de la charge	2011-01-01
Date de la fin de la charge	2011-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2068 rue de Coleraine Montréal (Québec) H3K1S1 Canada

Nom de famille	LEFEBVRE
Prénom	Roch
Date du début de la charge	2011-01-01
Date de la fin de la charge	2016-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1221 rue De Montmorency Montréal (Québec) H3K2G2 Canada

Nom de famille	AUBERTIN
Prénom	Maurice
Date du début de la charge	2012-01-01
Date de la fin de la charge	2014-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2735 rue Grand Trunk Montréal (Québec) H3K1N1 Canada

Nom de famille	DUBÉ
Prénom	Gaétane
Date du début de la charge	2013-05-01
Date de la fin de la charge	2015-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2068 rue de Coleraine Montréal (Québec) H3K1S1 Canada

Nom de famille	CHAMPAGNE
Prénom	Roger
Date du début de la charge	2014-01-01
Date de la fin de la charge	2016-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	615 av. Maple Montréal (Québec) H3K2H5 Canada

Nom de famille	GIGNAC
Prénom	Suzanne
Date du début de la charge	2015-01-01
Date de la fin de la charge	2017-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1125 rue Island Montréal (Québec) H3K2M9 Canada

Nom de famille	HÉBERT
Prénom	Micheline
Date du début de la charge	2016-01-01
Date de la fin de la charge	2018-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1924 rue Augustin-Cantin Montréal (Québec) H3K1C2 Canada

Nom de famille	SAVOIE
Prénom	Fernand
Date du début de la charge	2016-01-01
Date de la fin de la charge	2018-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4-380 rue Charon Montréal (Québec) H3K2P2 Canada

Nom de famille	PLOURDE
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2017-01-01

Date de la fin de la charge	2019-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	605-2301 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K1B3 Canada

Nom de famille	BRASSEUR
Prénom	Raymond
Date du début de la charge	2017-01-01
Date de la fin de la charge	2019-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2307 rue de Rushbrooke Montréal (Québec) H3K1T4 Canada

Nom de famille	DUFRESNE
Prénom	Roger
Date du début de la charge	2017-09-01
Date de la fin de la charge	2020-08-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1855 rue Dézéry Montréal (Québec) H1W2S1 Canada

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Roch
Date du début de la charge	2018-01-01
Date de la fin de la charge	2018-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1221 rue De Montmorency Montréal (Québec) H3K2G2 Canada

Nom de famille	Goyette

Prénom	Robert
Date du début de la charge	2018-01-01
Date de la fin de la charge	2020-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	650 rue Charlevoix Montréal (Québec) H3K2X7 Canada

Nom de famille	Boulva
Prénom	Matthieu
Date du début de la charge	2019-03-31
Date de la fin de la charge	2019-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2111 rue du Centre Montréal (Québec) H3K1J5 Canada

Nom de famille	Boulva
Prénom	Matthieu
Date du début de la charge	2020-01-01
Date de la fin de la charge	2022-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1-1946 rue Richardson Montréal (Québec) H3K1G7 Canada

Nom de famille	Gignac
Prénom	Suzanne
Date du début de la charge	2018-01-01
Date de la fin de la charge	2020-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1125 rue Island Montréal (Québec) H3K2M9 Canada

Nom de famille	Hébert
Prénom	Micheline
Date du début de la charge	2019-01-01
Date de la fin de la charge	2022-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	17-3935 rue de Verdun Montréal (Québec) H4G1L1 Canada

Nom de famille	Plourde
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2020-01-01
Date de la fin de la charge	2023-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	605-2301 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K1B3 Canada

Nom de famille	Scott
Prénom	Timothy
Date du début de la charge	2020-09-01
Date de la fin de la charge	2024-02-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	454 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A7 Canada

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Roch
Date du début de la charge	2019-01-01
Date de la fin de la charge	2022-12-01
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	1221 rue De Montmorency Montréal (Québec) H3K2G2 Canada

Nom de famille	Doudjon
Prénom	Diane
Date du début de la charge	2020-01-01
Date de la fin de la charge	2024-02-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6-575 av. Atwater Montréal (Québec) H3J2J7 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-11-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-11-21
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-10-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-06-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-10-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-09-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-10-27
Déclaration annuelle 2010	2010-11-05
Déclaration modificative	2010-09-17
Déclaration annuelle 2009	2009-07-31
Déclaration annuelle 2008	2008-11-05
Déclaration annuelle 2007	2007-09-19
Déclaration annuelle 2006	2006-06-07
Déclaration annuelle 2005	2005-11-22
Déclaration annuelle 2004	2004-12-20
Déclaration annuelle 2003	2003-12-23
Déclaration annuelle 2002	2003-01-17

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2001	2001-11-27
Certificat de modification	2001-07-12
Déclaration annuelle 2000	2000-10-24
Déclaration annuelle 1999	1999-10-19
Déclaration modificative	1999-03-15
Déclaration annuelle 1998	1998-11-05
Déclaration annuelle 1997	1998-01-22
Déclaration annuelle 1996	1996-11-20
Déclaration annuelle 1995	1995-12-08
Déclaration d'immatriculation	1995-03-16

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	1966-01-01

Nom

Nom	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1966-01-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

PREMIÈRE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les fabriques (RLRQ, C. F-1), ayant son siège au 2111, rue Centre, à Montréal, province de Québec, H3K 1J5, agissant et représentée par Roger Dufresne, administrateur paroissial, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ,c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de :

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2115, rue du Centre**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 14 avril 2025 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au sous-sol du 2115, rue du Centre, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de deux (2) ans, débutant le 1er décembre 2025 et se terminant le 30 novembre 2027;

ATTENDU QUE le Bail Initial et la Première Convention de modification du bail sont collectivement nommés le « Bail »,

ATTENDU QUE le Locataire désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent.

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

Paraphes	
Locateur	Locataire

2. **Lieux loués :** Les Lieux loués sont décrits à l'article 2 du Bail mais modifiés selon l'article 3.1 de la présente Convention.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

3.1 L'article 2.0 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 Désignation : Les locaux situés au sous-sol de l'Église catholique Saint-Charles sis au 2115, rue Centre, à Montréal, province de Québec, H3K 1J5, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B.

2.2 Superficie locative des Lieux loués : La Superficie locative totale des Lieux loués est fixée à huit mille huit cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quatorze pieds carrés (8 864,94 pi²).

2.3 Superficie locative de l'Édifice : Biffé.

2.4 Quote-part d'occupation : Biffé.

2.5 Stationnement : Le Locateur doit permettre au Locataire d'utiliser 1 espace de stationnement rattaché à l'Immeuble pour la Biblio mobile, sans frais additionnel. Dans l'éventualité qu'un espace de stationnement se libère durant la période de location, le Locateur offrira en priorité cet espace au Locataire sans frais additionnel.

3.2 L'article 3.1 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

3.1 Durée : Le Bail est consenti pour un terme de deux (2) ans, commençant après la période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1) septembre deux mille vingt-six (2026) et se terminant le trente et un (31) août deux mille vingt-huit (2028). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, conformément à l'article 5.5.

3.3 L'article 4.1 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

ARTICLE 4
LOYER

4.1 Loyer : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-douze sous (**159 568,92** $), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de treize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante et un sous (**13 297,41** $) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, si applicable, d'avance au début de chaque mois, à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant.

3.4 L'article 5.1.2 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

5.1.2 Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation

Paraphes	
Locateur	Locataire

préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et auront préséances sur le programme fonctionnel et technique et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

3.5 L'article 5.1.4 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

5.1.4 Si le Locateur effectue des travaux non conformes aux plans acceptés par le Locataire, tels que décris à l'annexe C des présentes, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

3.6 L'article 5.2 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le **31 août 2026**.

3.7 L'article 5,7 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant

5.7 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire maximum d'**un million quatre cent quarante-trois mille deux cent quinze dollars et quatre-vingt-douze cent (1 443 215,92 $)**, excluant les Taxes de vente, ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture. Il est convenu entre les Parties que le Locateur retiendra la somme de 10 % du coût de la facture qui sera libéré à l'entrepreneur à l'acceptation définitive des travaux.

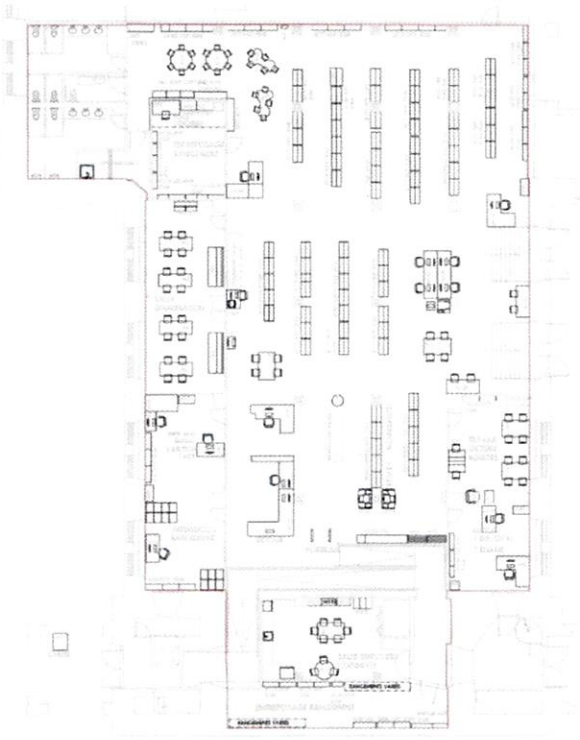
Le Locateur fera des efforts raisonnables pour effectuer les Travaux conformément audit Budget et à la satisfaction du Locataire. Le Locataire sera responsable, dans tous les cas, de payer la totalité des coûts des Travaux. En cas de coûts additionnels, tous Extras devront être convenus entre les parties et ces coûts seront toujours assumés par le Locataire. Les parties collaboreront raisonnablement ensemble. À cet égard, le Locataire se réserve le droit de réduire la portée des travaux en cas d'imprévu sur le chantier ou de dépassement des coûts prévus au contrat, pourvu que cette modification n'entraîne aucun impact financier pour le Locateur, les parties agissant raisonnablement. Les crédits seront négociés conformément aux termes et conditions du contrat conclu entre l'entrepreneur et le locateur.

3.8 L'article 7.4 du Bail est supprimé.

3.9 Ajout de l'annexe C - Liste des plans approuvés à l'article 16 du Bail

Paraphes	
Locateur	Locataire

3.10 L'annexe B est supprimé et remplacé par le suivant :



3.11 Annexe C - Liste des plans approuvés

1- Le devis préparé par L'étude Louis Brillant, architectes (LBA), daté du 7 janvier 2026; 3 pages de table des matières, 28 pages d'exigences de soumission, 21 pages d'exigences générales et 9 pages de charges particulières;

2- Les dessins A-00 à A-27, préparés par LBA, datés du 7 janvier 2026;

3- L'addenda #1, 2 pages et trois dessins ASK-1, ASK-2 et ASK-3, préparés par LBA, datés du 20 janvier 2026;

4- L'addenda #2, 1 page et un dessin ASK-4, préparés par LBA et datés du 3 février 2026;

5- L'addenda #3, 2 pages et un dessin ASK-5, préparés par LBA et datés du 6 février 2026;

6- Les dessins C-201, C-202, C-203, C-204 et C-205 préparés par L'équipe Laurence (EL) et datés du 21 novembre 2025;

7- L'addenda #1, 1 page et cinq dessins C-201 à C-205, préparés par EL et datés du 29 janvier 2026;
8- Le devis, préparé par Pageau & Morel, ingénieurs (PMA), daté du 6 janvier 2026, 27 pages d'Exigences générales concernant le résultat des travaux; 12 pages d'Exigences générales additionnelles -Mécanique; 5 pages d'Exigences générales additionnelles - Électricité; 4 pages Identification; 8 pages Systèmes d'extinction d'incendie à l'eau; 6

Paraphes	
Locateur	Locataire

pages Plomberie- tuyauterie calorifugeage; 18 pages Plomberie -Tuyauterie et pompes; 7 pages Plomberie -Appareils de plomberie; 7 pages Essais, réglages et équilibrage - systèmes hydrauliques; 7 pages CVCA- calorifugeage; 12 pages CVCA - Distribution de l'air; 6 pages Conducteurs, câbles et accessoires pour l'électricité; 6 pages Conduits, boites et accessoires pour l'électricité; 4 pages Dispositifs de commande d'éclairage; 7 pages Distribution électrique à basse tension; 4 pages Dispositifs de filerie; 4 pages Éclairage; 12 pages Câblage de télécommunication; 7 pages Détection et alarme incendie;

9- Les dessins électromécaniques MX-M-LG01, MM-M-DT01, MG-M-S101, MP-D-S101, MP-M-S101, MP-D-S102, MP-M-S102, MV-D-S101, et MV-M-S101, préparés par PMA et datés du 6 janvier 2026;

10- Les dessins en électricité EX-M-LG01, EX-M-DG01, EE-D-S101, EE-M-S101, ES-D-S101, ES-M-S101, EA-d-S101, EA-M-S101, EX-M-DT01 et EX-M-PD01, préparés par PMA et datés du 6 janvier 2026;

11- L'addenda Pageau Morel No1, 2 pages et 6 dessins EE-M-S101, ES-D, S101, ES-M-S101, EA-D-S101, EA-M-S101, et EX-M-PD01, préparés par PMA et daté du 27 janvier 2026;

12- L'addenda Pageau Morel No 2, 2 pages et 5 dessins MG-M-S101, MV-M-S101, EX-M-LG01, EX-M-DG01, et EE-D-S101, préparés par PMA et datés du 29 janvier 2026.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, à la date indiquée en regard de leur signature respective et elles acceptent de recevoir leur exemplaire du présent Bail signé électroniquement

Le 2/ mars 2026

LOCATEUR

par : Roger Dufresne,

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1264069001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver la modification du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de 2 ans, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2115, rue du Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1er septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, pour une dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail. (Bâtiment 1908-001)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1264069001 - Certification de fonds.F.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Imad EL AMMARI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Isabel Cristina OLIER
consiellère budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction des revenus

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / CULTURE

NO GDD : 1264069001
No d'engagement CU64069001

Approuver la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, des locaux situés au sous-sol de l'immeuble sis au 2115, rue du Centre à Montréal, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1er septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84pi² portant celle-ci à 8 864,94 pi² et l'élargissement de la portée des travaux, pour une dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail. (Bâtiment 1908-001)

Ajustement des crédits autorisés requis pour le dossier 1258682005 Taux : 1.0051303727

Provenance

20-049 Construction bibliothèque Progamme RAC CM20 1373		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 20-049	6101.7720049.802501.07289.57201.000000.0000.166609.000000.98001.00000	143,631.54 $	143,632 $

21-048 Ententes sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 / Report des années antérieures CM21 1303		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 21-048	6101.7721048.802501.01909.57201.000000.0000.171524.000000.98001.00000	5,992.00 $	5,992 $

Total provenance	**149,623.54 $**	**149,625 $**

Imputations à des fins de bon de commande

36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contrat Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203951.000000.25010.00000	109,544.39 $	109,545 $
Contingences Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203951.070008.25010.00000	10,954.34 $	10,955 $
Incidences Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203952.050590.25010.00000	23,132.81 $	23,133 $
Total		143,631.54 $	143,633 $

39735 - Entente sur le développement culturel de Montréal		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contrat climatisation bib. St-Charles 24-01.04.02.00-0002	6101.7721048.803407.07231.55290.000000.0000.203987.000000.99000.00000	5,992.00 $	5,992 $

Total dépense	**149,623.54 $**	**149,625 $**

Crédits autorisés requis pour le dossier 1264069001

Provenance

20-049 Construction bibliothèque Progamme RAC CM20 1373		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 20-049	6101.7720049.802501.07289.57201.000000.0000.166609.000000.98001.00000	349,061.30 $	349,062 $

21-048 Ententes sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 / Report des années antérieures CM21 1303		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 21-048	6101.7721048.802501.01909.57201.000000.0000.171524.000000.98001.00000	8,129.84 $	8,130 $

Total	**357,191.14 $**	**357,192 $**

Imputations à des fins de bon de commande

36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contrat Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203951.000000.25010.00000	161,508.88 $	161,509 $
Contingences Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203951.070008.25010.00000	187,552.42 $	187,553 $
Total		349,061.30 $	349,062 $

39735 - Entente sur le développement culturel de Montréal		**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contrat bail bib. St-Charles 24-01.04.02.00-0002	6101.7721048.803407.07231.55201.000000.0000.203986.000000.99000.00000	8,129.84 $	8,130 $

	357,191.14 $	**357,192 $**

TRANSFERT INCIDENCES VERS TRAV

Provenance

36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques		**Avant Taxes**	**Crédits**
Incidences Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203952.050590.25010.00000	236,755.23 $	236,756 $

Total provenance	**236,755.23 $**	**236,756 $**

Imputation

36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques		**Avant Taxes**	**Crédits**
Contrat Travaux 24-01.04.02.00-0002	6101.7720049.803407.07231.57201.000000.0000.203951.000000.25010.00000	236,755.23 $	236,756 $

Total imputation	**236,755.23 $**	**236,756 $**

39735 - Entente sur le développement culturel de Montréal		**Avant Taxes**	**Crédits**
Contrat climatisation bib. St-Charles 24-01.04.02.00-0002	6101.7721048.803407.07231.55290.000000.0000.203987.000000.99000.00000	68,985.00 $	68,985 $

Total provenance	**68,985.00 $**	**68,985 $**

Imputation
Règlements d'emprunt

21-048 Ententes sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 / Report des années antérieures CM21 1303		**Avant Taxes**	**Crédits**
Règlement 21-048	6101.7721048.802501.01909.57201.000000.0000.171524.000000.98001.00000	68,985.00 $	68,985 $

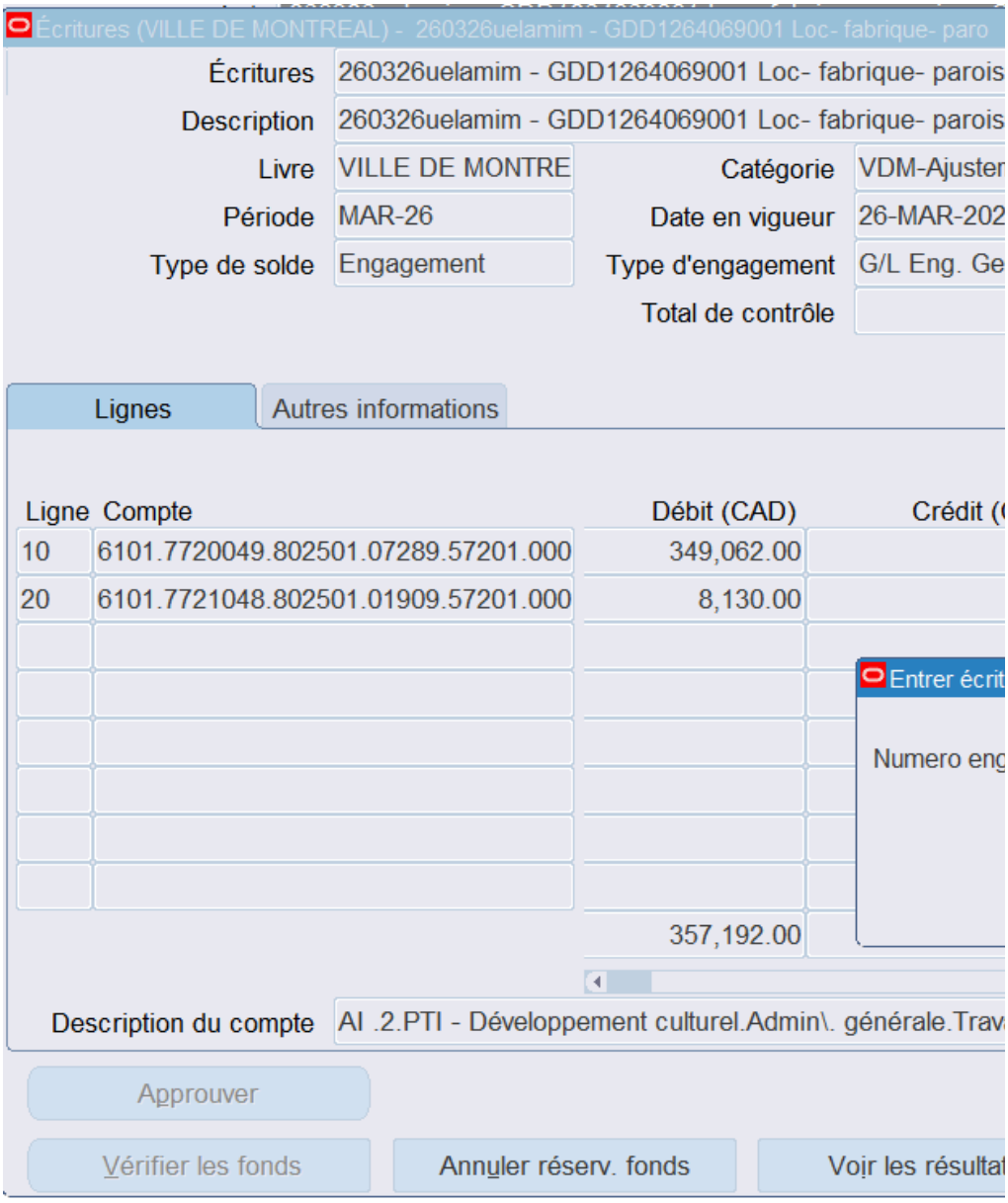
Total imputation	**68,985.00 $**	**68,985 $**

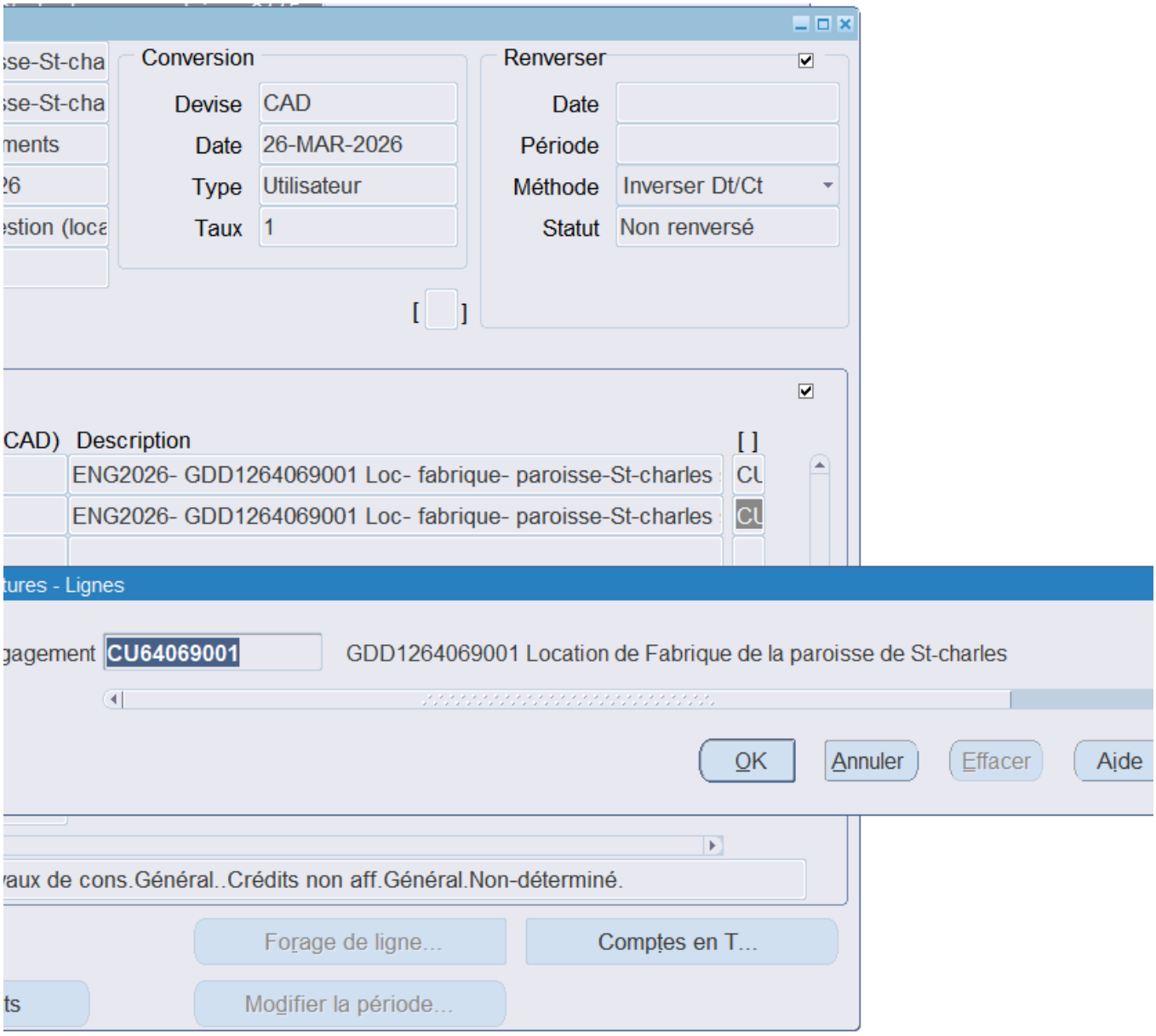
Total provenance	**305,740.23 $**	305,741 $

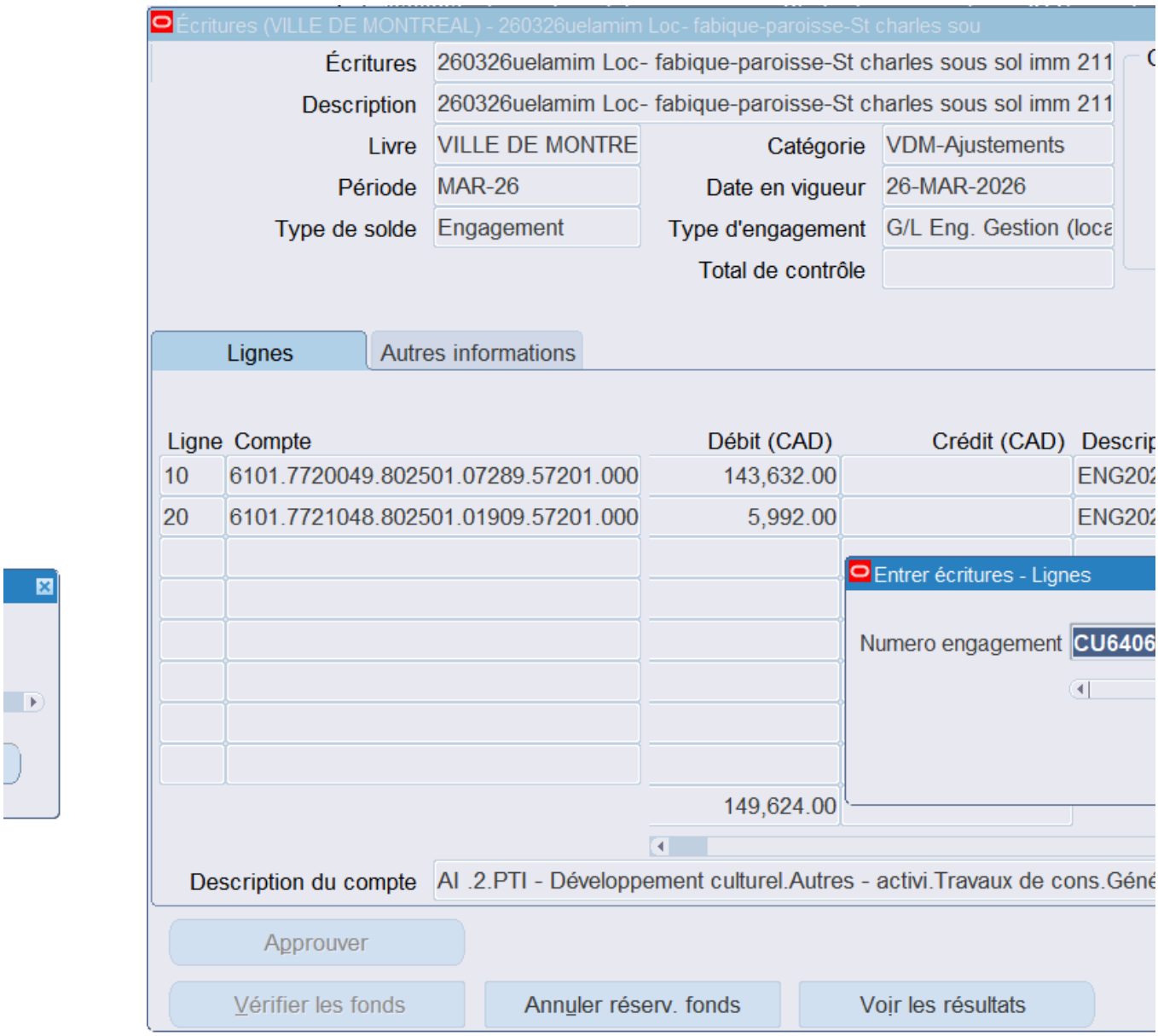
Total imputation	**305,740.23 $**	**305,741 $**

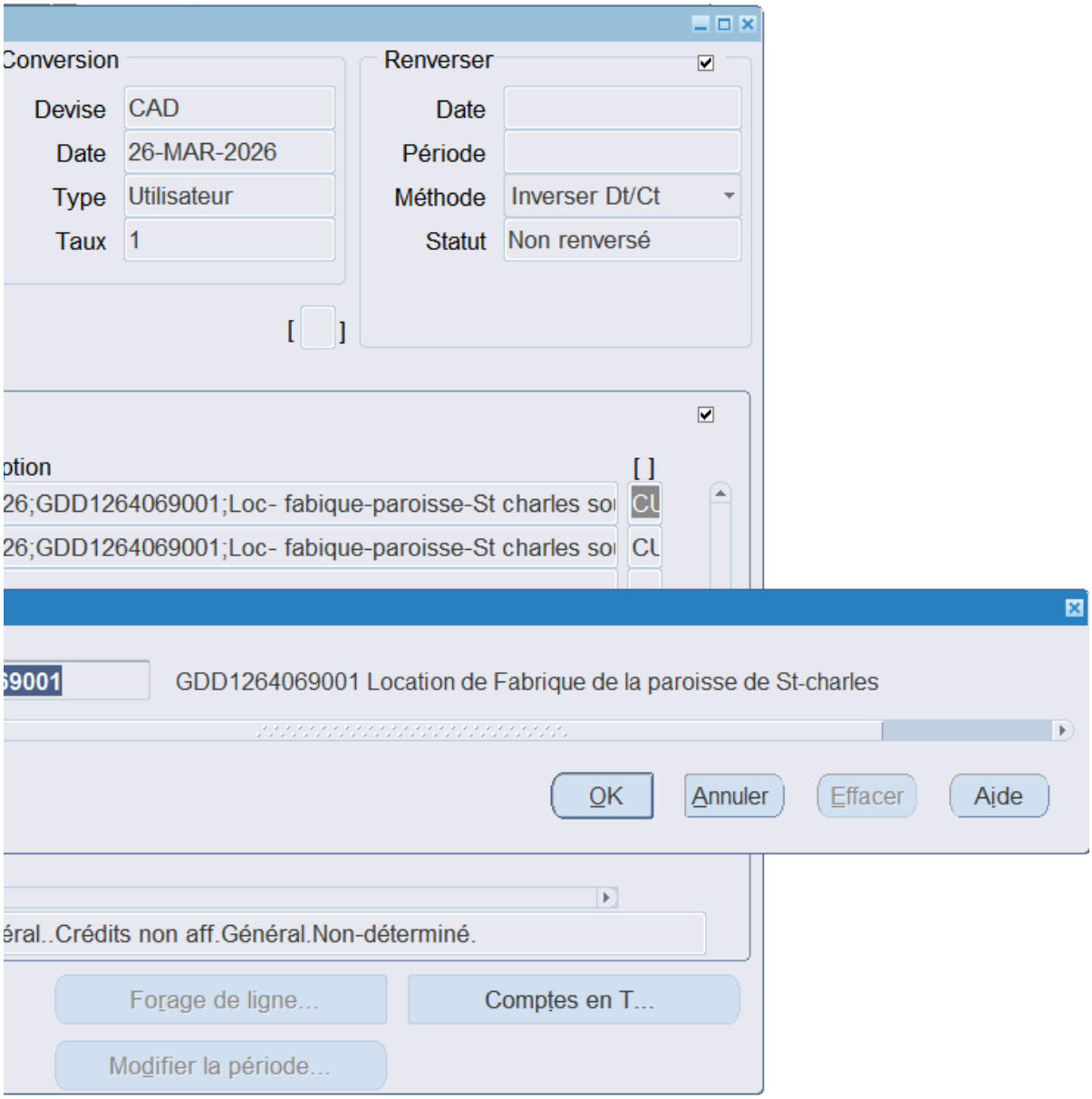
Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
36610	349	-		-	349
TOTAL	**349**	-	-	-	**349**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260326uelamim - GDD1264069001 Loc- fabrique- paro
Écritures
260326uelamim - GDD1264069001 Loc- fabrique- parois
Description
260326uelamim - GDD1264069001 Loc- fabrique- parois
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajuster
Période
MAR-26
Date en vigueur
26-MAR-202
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Ge
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (
10
6101.7720049.802501.07289.57201.000
349,062.00
20
6101.7721048.802501.01909.57201.000
8,130.00
Entrer écrit
Numero eng
357,192.00
Description du compte
AI .2.PTI - Développement culturel.Admin\. générale.Trav
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultat


Conversion
Devise CAD
Date 26-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
CAD) Description [ ]
ENG2026- GDD1264069001 Loc- fabrique- paroisse-St-charles
ENG2026- GDD1264069001 Loc- fabrique- paroisse-St-charles
tures - Lignes
gagement CU64069001
GDD1264069001 Location de Fabrique de la paroisse de St-charles
OK
Annuler
Effacer
Aide
aux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260326uelamim Loc- fabique-paroisse-St charles sou
Écritures
260326uelamim Loc- fabique-paroisse-St charles sous sol imm 211
Description
260326uelamim Loc- fabique-paroisse-St charles sous sol imm 211
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajustements
Période
MAR-26
Date en vigueur
26-MAR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Descrip
10
6101.7720049.802501.07289.57201.000
143,632.00
ENG202
20
6101.7721048.802501.01909.57201.000
5,992.00
ENG202
149,624.00
Entrer écritures - Lignes
Numero engagement
CU6406
Description du compte
AI .2.PTI - Développement culturel.Autres - activi.Travaux de cons.Géné
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 26-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
ption
[ ]
26;GDD1264069001;Loc- fabique-paroisse-St charles so
26;GDD1264069001;Loc- fabique-paroisse-St charles so
9001
GDD1264069001 Location de Fabrique de la paroisse de St-charles
OK
Annuler
Effacer
Aide
éral..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Aspect(s) financier(s)

Le tableau suivant présente la dépense additionnelle requise pour la relocalisation temporaire de la Bibliothèque

Description	Dépenses approuvées CM25 0427	Nouvelle somme requise	Écart
Coût des travaux	1 261 073,39 $	1 659 337,50 $	398 264,11 $
Contingences (10%)	126 107,34 $	165 934,13 $	39 826,79 $
Incidences	266 303,81 $	29 548,58 $	(236 755,23) $
Panneau acoustiques	- $	68 985,00 $	68 985,00 $
Unité de climatisation location	68 985,00 $	- $	(68 985,00) $
Unité de climatisation achat	- $	78 740,63 $	78 740,63 $
Total des coûts non taxable	**1 722 469,54 $**	**2 002 545,84 $**	**280 076,30 $**
Loyer non taxable	311 008,00 $	319 137,84 $	8 129,84 $
	2 033 477,54 $	**2 311 680,85 $**	**288 206,14 $**

Le financement du présent dossier décisionnel sera à la charge du Service de la culture.

Un montant de 349 061,30 $ non taxable sera financé par le règlement d'emprunt 20-049 Construction bibliothèque Prograr

Un montant de 8 129,84 $ non taxable sera financé par le règlement d'emprunt 21-048 Ententes sur le développement cultu

Un montant de 68 985,00 $ non taxable sera retourné au règlement d'emprunt 21-048 Ententes sur le développement culture

La dépense additionnelle de 288 206,14 $ non taxable est subventionnée au montant de 111 281,32 $ non taxable dans le c $ non taxable.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme su

Programme	2026	2027	2028	Ultérieur	TOTAL
36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	349,00 $	- $	- $	- $	349,00 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est r

Programme	2026	2027	2028	Ultérieur	TC
36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	349,00 $	- $	- $	- $	349

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

mme RAC CM20 1373.

irel de Montréal 2021-2024.

el de Montréal 2021-2024.

cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par la recommandation de crédits : 24-01.04.02.00-0002, ce qui laisse un emprunt

it pour chacune des années (en milliers de $) :

réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

TAL
9,00 $

net à la charge de la Ville de 176 924,82

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1268848002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Metal Pole-lite inc., pour la fourniture de matériel structural de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 892 311,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21225 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Métal Pole-Lite inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de matériel structural de feux de circulation, pour une somme maximale de 2 892 311,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Métal Pole-Lite inc.;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-27 13:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268848002**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Metal Pole-lite inc., pour la fourniture de matériel structural de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 892 311,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21225 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme «Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation», l'acquisition des composantes nécessaires aux systèmes de feux de circulation constitue un élément clé pour atteindre les objectifs prioritaires de la Ville, soit :

- Maintenir la sécurité des usagers aux intersections;
- Optimiser la mobilité des personnes et des marchandises;
- Contribuer aux efforts de développement durable.

Pour maintenir un niveau optimal de gestion des déplacements, tant sur les plans de la sécurité, de la fluidité que de la durabilité, une mise à jour continue des équipements de signalisation lumineuse est indispensable. Le programme prévoit ainsi les actions suivantes :

- La modernisation périodique des feux de circulation, conformément aux normes et pratiques qui évoluent régulièrement;
- Les mises à niveau découlant de l'évolution des guides d'installation des feux pour vélos et pour bus, ainsi que l'application du nouveau guide de conception des feux pour piétons qui prévoit l'ajout systématique des têtes piétonnes et l'allongement des temps de dégagement;
- Les modifications visant à améliorer la sécurité des déplacements, notamment à proximité des écoles (Vision Zéro);
- Les ajustements requis en réponse aux nouveaux besoins ou aux requêtes des arrondissements;
- Les adaptations nécessaires dans le cadre de projets de réaménagement ou de maintien des actifs;
- La modernisation et l'harmonisation du mobilier urbain en raison du vieillissement des équipements.

Afin de soutenir ces interventions, la Ville maintient un inventaire d'équipements de feux de circulation pour répondre aux besoins liés à l'entretien des installations existantes et à l'implantation de nouvelles. À cette fin, elle fait appel au marché par le biais d'ententes-cadres, permettant d'assurer la stabilité et la simplicité de l'approvisionnement, tout en

bénéficiant d’économies d’échelle.

Dans cette optique, le Service de l’approvisionnement a lancé l’appel d’offres 25-21225. Publié le 24 novembre 2025 pour une durée de 44 jours, il a été publié via le SEAO ainsi que dans le Journal le Devoir. La seule soumission reçue demeure valide pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 8 mai 2026.

Un (1) addenda en lien avec cet appel d'offres a été émis :

Date	Description	Impact(s) majeur(s)
22 décembre 2025	amendement au devis	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0726 - 15 juin 2021 - Conclure une entente-cadre avec Valmont WC Engineering Group LTD pour la fourniture d'éléments de mobilier de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 5 786 499,06 $, variation de quantités et taxes incluses - Appel d'offres public 21-18706 (5 soum.)
CM19 1341 - 16 décembre 2019 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Électroméga ltée, Tacel ltée, Orange Trafic inc., Les Industries Précision Plus inc. et Néolect inc. pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 6 233 357,96 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17588 (7 soum.)

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc. pour l'article 13 seulement - Appel d'offres public 12-12548 (CG13 0117) / Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Lampadaires Feralux inc. pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Appel d'offres public 14-13744 (3 soum.)

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes : Power Lite Industries inc., Électroméga ltée, Tacel ltée, Métal Pôle-Lite inc., Pro Ballast inc. et Les Ventes Techniques Trelec enr., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 12-12548 (9 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne la conclusion d’une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande d’éléments de mobilier de feux de circulation, selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 36 mois, à compter de la date de signature de l'entente-cadre.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées à la fois sur un historique de consommation et sur les prévisions de consommation pour les 3 prochaines années par le service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM). Les éléments de mobilier de feux de circulation à fournir sont les suivants :

- Fûts;
- Potences;
- Rallonges pour fût;
- Capuchons;

Ces éléments sont requis dans le cadre des projets d’amélioration et d'entretien de feux de circulation de la Ville. Suivant l'autorisation du SUM, les services centraux de même que les entrepreneurs ayant obtenu un contrat d'installation pourront s’approvisionner en mobilier

auprès du Centre de distribution de la Ville. Les arrondissements pourront aussi se procurer les éléments nécessaires pour l'entretien des feux de circulation sur leur territoire.

Le délai de livraison a été établi à 15 semaines. Des pénalités sont prévues au contrat pour les défauts suivants :

- Retard de livraison : 1000 $ par jour par commande;

Les pénalités ne peuvent dépasser 3 % du montant total du contrat.

JUSTIFICATION

Sur un total de cinq (5) preneurs du cahier des charges, une seule (1) firme a déposé une soumission, soit dans une proportion de 20 %.
La liste des preneurs du cahier des charges, le tableau des résultats et les détails concernant la conformité administrative de la firme soumissionnaire sont inclus dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Métal-Pole Lite inc.	2 892 311,10 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 246 894,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	- 354 582,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 11 %

L'analyse des résultats de l'appel d'offres révèle que la soumission présente un écart favorable pour la Ville de Montréal de -11 % en référence à la dernière estimation de contrôle. Cette différence peut s'expliquer par une stratégie commerciale du fournisseur, lequel, anticipant un niveau élevé de concurrence, a ajusté son prix de manière à maximiser ses chances d'obtenir le contrat. À noter qu'il s'agit d'un fournisseur qui a déjà été le plus bas soumissionnaire conforme dans une entente-cadre antérieure de même nature.

Compte tenu de cet écart avantageux et de la conformité de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La vérification de la conformité technique des produits offerts par l'adjudicataire a été réalisée par la Division - innovation et gestion des déplacements (DIGD).

La dépense nette liée à ce contrat de fourniture d'éléments du mobilier des systèmes de feux de circulation étant supérieure à 500 000 $, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

La plus basse soumission étant inférieure à 5 M $, l'obligation des soumissionnaires de détenir une autorisation de contracter de l'autorisation des marchés publics (AMP), n'est pas exigé.

Pour la plus basse soumission, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux

contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire, dont le montant de dépense totale maximale est de 2 892 311,10 $, taxes incluses.

Le SUM est le principal utilisateur de cette entente-cadre. Les acquisitions seront effectuées par le magasin Colbert afin de maintenir un inventaire minimal des composantes nécessaires à la DIGD dans ses responsabilités de maintien et d'amélioration de l'actif associé aux systèmes de feux de circulation.

La demande de négociation n'est pas possible dans ce cas, étant donné que le prix de la soumission reçue est plus bas que le montant de l'estimation budgétaire, qui correspond à un écart de -10,9%.

Selon l'article de la LCV ci-dessous, **une négociation peut être effectuée lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.**

573.3.3.
Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre complexifie grandement l'approvisionnement : la Ville doit procéder à des achats au cas par cas ou passer par des entrepreneurs qui revendent les mêmes équipements avec une marge de profit supplémentaire. Cette situation augmente les coûts et allonge les délais, parfois au-delà de ceux prévus dans les sommaires décisionnels. Sans un processus d'approvisionnement structuré et efficace, il sera difficile de livrer les projets à temps et de soutenir les arrondissements dans l'entretien des feux. La conclusion d'une entente-cadre offre la stabilité, la rapidité et les économies d'échelle nécessaires pour sécuriser les opérations et les projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fourniture des biens : mai 2026- mai 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Kim GIROUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zakaria HADDAJI
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514-242-3461
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Jonathan HAMEL-NUNES
chef(fe) de division - innovations et gestion des déplacements

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : 514-229-6223
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : 514-872-4185
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1268848001**
Unité administrative responsable : **Division d'innovation et gestion des déplacements**
Projet :
Conclure une entente-cadre avec Metal Pole-lite inc. pour l'acquisition de matériel structural de feux de circulation, d'une durée de 36 mois (montant estimé de l'entente : 2 892 311,10 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 25-21225 (1 x soumissionnaire)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 1. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3) 2. Consolider le filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9) 3. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18) 4. Offrir de milieux de vie sécuritaires et de qualité (action 19)			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Les mesures priorisant les autobus permettent d'améliorer l'offre de transport en commun et d'augmenter le service étant donné que les déplacements sont plus faciles et plus fluides.
2. Assurer la sécurité de tous les individus, y compris les groupes les plus vulnérables et ce, sur l'ensemble du territoire équitablement. Réduire les disparités observables au niveau de la sécurité des piétons entre les différentes zones de la ville.
3. a. Favorise l'accès équitable et le droit à la mobilité de tous les individus et groupes d'individus.
   b. Favorise la sécurité et le sentiment de sécurité.
4. Assurer que le passage de tous les types d'usagers aux intersections est sécurisé par l'ajout de signaux pour piétons et augmentation des temps pour traverser.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**	 **x** **x** 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	

3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) a. Les feux de circulation et notamment la détection véhiculaire font partie du développement du transport collectif et du transport actif. 2. Stratégie pour une ville résiliente (action 18) a. Les feux de circulation sont partie prenante des solutions de mobilité intelligente au quotidien et en urgence puisqu'ils permettent de réguler la circulation sur le terrain.	**x**		

Section C - ADS+*

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1268848002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Metal Pole-lite inc., pour la fourniture de matériel structural de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 892 311,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21225 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21225_PV.pdf 25-21225_DetCah.pdf25-21225_Intervention.pdf 25-21225_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Kim GIROUX
Agente d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-6505

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Jacky MOHAMAD
Chef de section - Approvisionnement stratégique en biens
Tél : 514-838-4480
Division : Division Acquisition - Gestion de contrat

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21225 — No du GDD : 1268848002

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de matériel structural de feux de circulation

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 8 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 8 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 22 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 8 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
MÉTAL POLE-LITE INC.	2 892 311,10 $	√	

Information additionnelle

Raisons de non-participation des quatre (4) autres preneurs de cahier de charges :
- Un fournisseur ne fournit pas de fûts;
- Deux villes se sont procurés les documents afin d'avoir un modèle pour ce type d'équipement;
- Un fournisseur n'a pas effectué de retour sur la raison de sa non-participation.

Un (1) addenda a été émis en cours d'appel d'offres pour l'ajout d'un dessin technique.

Préparé par : Kim Giroux — Le 11 - 3 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21225

Agent d'approvisionnement
Kim Giroux

Conformité	(Tous)

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Total (MÉTAL POLE-LITE INC.)									**2 515 600,00 $**	**2 892 311,10 $**

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
MÉTAL POLE-LITE INC.	2 515 600,00 $		2 892 311,10 $
Dernière estimation réalisée	2 824 000,00 $		3 246 894,00 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-354 582,90 $ -10,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21225
Numéro de référence: 20106774
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition de matériel structural de feux de circulation
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MÉTAL POLE-LITE INC. 770, avenue Thomas Saint-Jean-sur-Richelieu QC CAN J2X5E7	Non diffusé	Guylaine Toupin Téléphone: 4507417144 Courriel: gtoupin@polelite.com	**Transaction: (20369141)** 2025-11-24 11:36	20086662 - 25-21225_Addenda_1_Ajout Devis 2025-12-22 à 13:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Laval 3131, boulevard Saint-Martin Ouest (Bureau du greffier) 4e étage, bureau 430 Laval QC CAN H7T2Z5	Donneur d'ouvrage	Josée Rhéaume Téléphone: 4509786888 Courriel: j.rheaume@laval.ca	**Transaction: (20390272)** 2025-12-23 11:23	20086662 - 25-21225_Addenda_1_Ajout Devis Téléchargement Ne pas recevoir
INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC. 1565 JEAN LACHAINE Sainte-Catherine QC CAN J5C1C2	Non diffusé	Marc Latreille Téléphone: 4506358685 Courriel: m.latreille@iprecisionplus.com	**Transaction: (20369226)** 2025-11-24 13:56	20086662 - 25-21225_Addenda_1_Ajout Devis 2025-12-22 à 13:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Lévis. 996, rue de la Concorde Lévis QC CAN G6W0P8 http://www.ville.levis.qc.ca	Donneur d'ouvrage	Jean-François Rivard Téléphone: 4188354937 Courriel: jfrivard@ville.levis.qc.ca	**Transaction: (20381238)** 2025-12-11 09:06	20086662 - 25-21225_Addenda_1_Ajout Devis 2025-12-22 à 13:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ELECTROMEGA LIMITÉE 105 Avenue Liberté Candiac QC CAN J5R3X8 http://www.electromega.com	Publique	Thierry Lamoureux Téléphone: 4506351020 Courriel: bid@electromega.com	**Transaction: (20369767)** 2025-11-25 10:26	20086662 - 25-21225_Addenda_1_Ajout Devis 2025-12-22 à 13:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0002

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 8 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21225

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de matériel structural de feux de circulation » est ouverte par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
MÉTAL POLE-LITE INC.	2 892 311,10 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 24 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267381001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, à Montréal, en vue de l'intégration du libre-service - Dépense totale de 1 124 526,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15985 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, à Montréal, en vue de l'intégration du libre-service, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 749 684,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no IMM-15985;

2. d'autoriser une dépense de 149 936,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 224 905,24 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à l'évaluation du rendement de Le Groupe St-Lambert;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-25 15:19

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267381001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, à Montréal, en vue de l'intégration du libre-service - Dépense totale de 1 124 526,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15985 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal.
Ce programme est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. La répartition du financement se fait comme suit :

- 40 % - MCCQ;
- 60 % - Service de la culture.

Le programme RAC est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Exécution. Un de ses volets soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID (identification par radiofréquence) par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

- Phase 1 : Installation de puces RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols;
- Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service;

- Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, Montréal (Qc).

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public IMM-15985 a été lancé et publié du 22 janvier au 26 février 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir.* La durée de publication a été de trente-cinq (35) jours. La date initiale d'ouverture de soumissions était pour le 19 février 2026, elle a été reportée au 26 février.

Les soumissions sont valides pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture du 26 février 2026, soit jusqu'au 26 juin 2026.

Six (6) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	30-01-2026	Réponses aux questions des soumissionnaires sur le système de contrôle	Non
2	06-02-2026	Réponses aux questions aux soumissionnaires en électromécanique et sur l'organisation du chantier	Non
3	13-02-26	Réponses aux questions aux soumissionnaires en architecture	Non
4	16-03-2026	Réponses aux questions aux soumissionnaires en architecture	Non
5	18-02-2026	Report de date d'ouverture des soumissions et réponses aux questions des soumissionnaires en architecture et en électromécanique	Non
6	23-02-2026	Réponses aux questions des soumissionnaires en électromécanique et pour une équivalence en architecture	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0689 – 30 avril 2025 - Accorder un contrat au regroupement formé par les firmes Atelier Archi inc. et Les Services EXP inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie relatifs aux travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service à la bibliothèque Père-Ambroise Dépense totale de 424 671,66 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} 25-20817 (4 soumissionnaires).
CG24 0555 - 24 octobre 2024 - Approuver le projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement des espaces dans

la bibliothèque Père-Ambroise, en vue de l'intégration du libre service.
Les travaux prévus comprennent notamment les éléments suivants :

- L'intégration de solutions de retour et de tri automatisées;
- Révision des espaces de travail des transitaires des documents;
- Réaménagement complet de l'espace d'accueil, la zone de lecture jeunesse et la zone lecture adulte incluant les espaces reprographie et informatique;
- Fabrication de nouveaux mobiliers intégrés;
- Changement des finis de sols de la nouvelle salle de tris, de l'entrée et de l'espace d'accueil;
- Peinturage ponctuel des surfaces abîmées ou ragréées;
- Nouveaux plafonds et éclairages par des appareils DEL pour l'entrée, la salle de tris et au-dessus de l'accueil;
- Le déménagement de la bibliothèque dans un lieu de service pendant les travaux.

Un budget de contingences de 20 % (149 936,82 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 30 % (224 905,24 $) est prévu aux incidences du contrat. Le montant des incidences couvrira, notamment, l'achat d'équipements reliés au système RFID, le suivi du chantier par un contrôleur de chantier, la réparation de mobilier libre-service (si requis) et l'achat de mobilier afin de mener à bien le projet.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.
Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 58,33 % du nombre total.

Sur les cinq (5) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) firme a affirmé ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter sa soumission;
- Une (1) firme a affirmé être engagée dans d'autres projets et ne pas pouvoir effectuer celui-ci;
- Une (1) firme avait manqué la visite du bâtiment par manque de temps;
- Une (1) firme était non joignable (numéro de téléphone erroné);
- Une (1) firme a acheté les documents à titre informatif (Association de la Construction du Québec).

L'analyse de la conformité des trois (3) plus basses soumissions jugées conformes est résumée dans le tableau suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Le Groupe St-Lambert	749 684,14 $	149 936,82 $	899 620,96 $
Ardec Construction inc.	761 134,50 $	152 226,90 $	931 361,40 $
T3P Construction inc.	822 071,25 $	164 414,25 $	986 485,50 $
Dernière estimation réalisée ($)	828 086,00 $	165 617,20 $	993 703,20 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			- 78 401,86 $

(la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-9,46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	11 450,36 $ 1,52 %

Les professionnels ont procédé à l'analyse des soumissions reçues et mettent en avant les éléments suivants:

- L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 9,46 % (-78 401,86 $ %). Les écarts se situent principalement au niveau des divisions 02- Aménagement de l'emplacement, 03 Béton et 08 Portes et fenêtres.
- L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 1,52 % (11 450,36 $).

De façon générale, les professionnels notent une plus grande disponibilité des entrepreneurs et un marché plus compétitif que celui des quatre dernières années.

Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Le Groupe St-Lambert.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé Le Groupe St-Lambert :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 124 526,20 $, taxes incluses (net de ristourne 1 026 842,31 $) et se détaille comme suit :

- Contrat de base: 749 684,14 $, taxes incluses (net de ristourne: 684 561,54 $).
- Contingences: 149 936,82 $, taxes incluses (net de ristourne: 136 912,30 $),

soit 20 % du coût du contrat de base
- Incidences: 224 905,24 $, taxes incluses (net de ristourne: 205 368,46 $),soit 30 % du coût du contrat de base.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Cette dépense est prévue au projet Investi 36615 – Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID (identification par radiofréquence) - Règlement d'emprunt de compétence locale 22 049.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 70 % en 2026 et 25 % en 2027 et 5 % en 2028.

Le projet s'inscrit dans l'axe 1 de l'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027.

La dépense de 1 026 842,31 $, net de ristourne est subventionnée au montant de 410 736,92 $ dans le cadre de l'entente mentionnée ci-dessus par l'entremise de la recommandation de crédit 24-01.04.02.00-0002, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 616 105,39 $.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PDI 2026-2035 du Service de la culture, puis réparti par année comme suit (en milliers de $) :

Projets	2026	2027	2028	Ult.	Total
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID	432 $	154 $	30 $	0 $	616 $
Ministère de la Culture et des Communications (MCC) RC 24-01.04.02.00-0002	287 $	103 $	21 $	0 $	411 $
Total	**719** $	**257** $	**51** $	**0 $**	**1027 $**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de réaménagement de la bibliothèque Père-Ambroise et sur le bon déroulement du programme RFID.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mai 2026
Fin du contrat : février 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Marie-Helene BOUCHER, Service de la culture
Isabelle MORRISSETTE, Ville-Marie

Lecture :

Guillaume OUELLET, 17 mars 2026
Marie-Helene BOUCHER, 12 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faiza KARA-MOSTEFA
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 514- 473- 4603
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-11

Cécile TERRASSON
c/d gestion immobiliere

Tél : 514-516-1183
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1267381001**
Unité administrative responsable : Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division programmes de projets
Projet : **Programme RFID – Phase 3 – Bibliothèque de Père Ambroise – Lot 5**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *11.Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'implémentation d'un système automatisé de tri et de retour dans la bibliothèque permettra d'atteindre une expérience citoyenne simplifiée lors des retours, ainsi que fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens grâce au réaménagement des espaces et au respect des exigences d'accessibilité universelle.* *De même, les travaux permettront une meilleure efficacité opérationnelle, ce qui permettra aux employés d'accomplir leurs tâches en moins de temps et d'offrir un meilleur service aux usagers.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Projet :	*Programme RFID-Phase3 - Bibliothèque Père-Ambroise*
Nom d'ouvrage :	*Bibliothèque Père-Ambroise*
No. D'ouvrage:	*8135*
No. De contrat :	*15985*
No. Du projet :	*IM-PR-17-1033*
No. Du GDD :	*1267381001*
Date :	*23-mars-25*
Étape :	*Octroi de contrat*

				Budget $	TPS 5,0% $	TVQ 9,975% $	TOTAL $
	Travaux de rénovation			652 041,00 $	32 602,05 $	65 041,09 $	749 684,14 $
	Contingences construction		20%	130 408,20 $	6 520,41 $	13 008,22 $	149 936,83 $
	Total - Contrat			**782 449,20 $**	**39 122,46 $**	**78 049,31 $**	**899 620,97 $**
Incidences	**Total - Incidences**		30,0%	195 612,30 $	9 780,62 $	19 512,33 $	**224 905,24 $**
Ristournes	**Coût travaux (montant à autoriser)**			**978 061,50 $**	**48 903,08 $**	**97 561,63 $**	**1 124 526,21 $**
	TPS	100%			-48 903,08 $		-48 903,08 $
	TVQ	50%				-48 780,82 $	-48 780,82 $
	Coût après ristourne (montant à emprunter)						**1 026 842,32 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements :

Total contrat: 70% sera dépensé en 2026, 25% sera dépensé en 2027 et 5% sera dépensé en 2028

Total des incidences: 65% sera dépensé en 2026, 30% sera dépensé en 2027 et 5% sera dépensé en 2028

CAHIER DES CHARGES - SOUMISSIONNAIRES

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO : IMM-15985	
DATE DE PUBLICATION : 22 JANVIER 2026	
DATE D'OUVERTURE : 26 FEVRIER 2026	
7 SOUMISSIONNAIRES	
1	**LE GROUPE St-LAMBERT**
2	**ARDEC ONSTRUCTION INC.**
3	**T3P CONSTRUCTION INC.**
4	**GROUPE NCN CARDINAL INC.**
5	**NORGÉREQ LTÉE**
6	**CONSTRUCTION DI PAOLO INC.**
7	**DCR CONSTRUCTION (9496-1687 QUEBEC INC)**

CAHIER DES CHARGES – PRENEURS

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO : IMM-15985	
DATE DE PUBLICATION : 22 JANVIER 2026	
DATE D'OUVERTURE : 26 FEVRIER 2026	
LISTE DES PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	LE GROUPE St-LAMBERT
2	ARDEC ONSTRUCTION INC.
3	T3P CONSTRUCTION INC.
4	GROUPE NCN CARDINAL INC.
5	NORGÉREQ LTÉE
6	CONSTRUCTION DI PAOLO INC.
7	DCR CONSTRUCTION (9496-1687 QUEBEC INC)
8	PROCOVA INC
9	JOMACO inc
10	NAXO
11	CONSTRUCTION SAVCO
12	ACQ Provinciale

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267381001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, à Montréal, en vue de l'intégration du libre-service - Dépense totale de 1 124 526,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15985 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD1267381001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Certification des fonds

NO GDD :	**1267381001**
No d'engagement	**CC67381001**

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert , pour les travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre service dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, Montréal, QC pour un montant de 749 684,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15985 (7 soumissionnaires)

PROVENANCE :

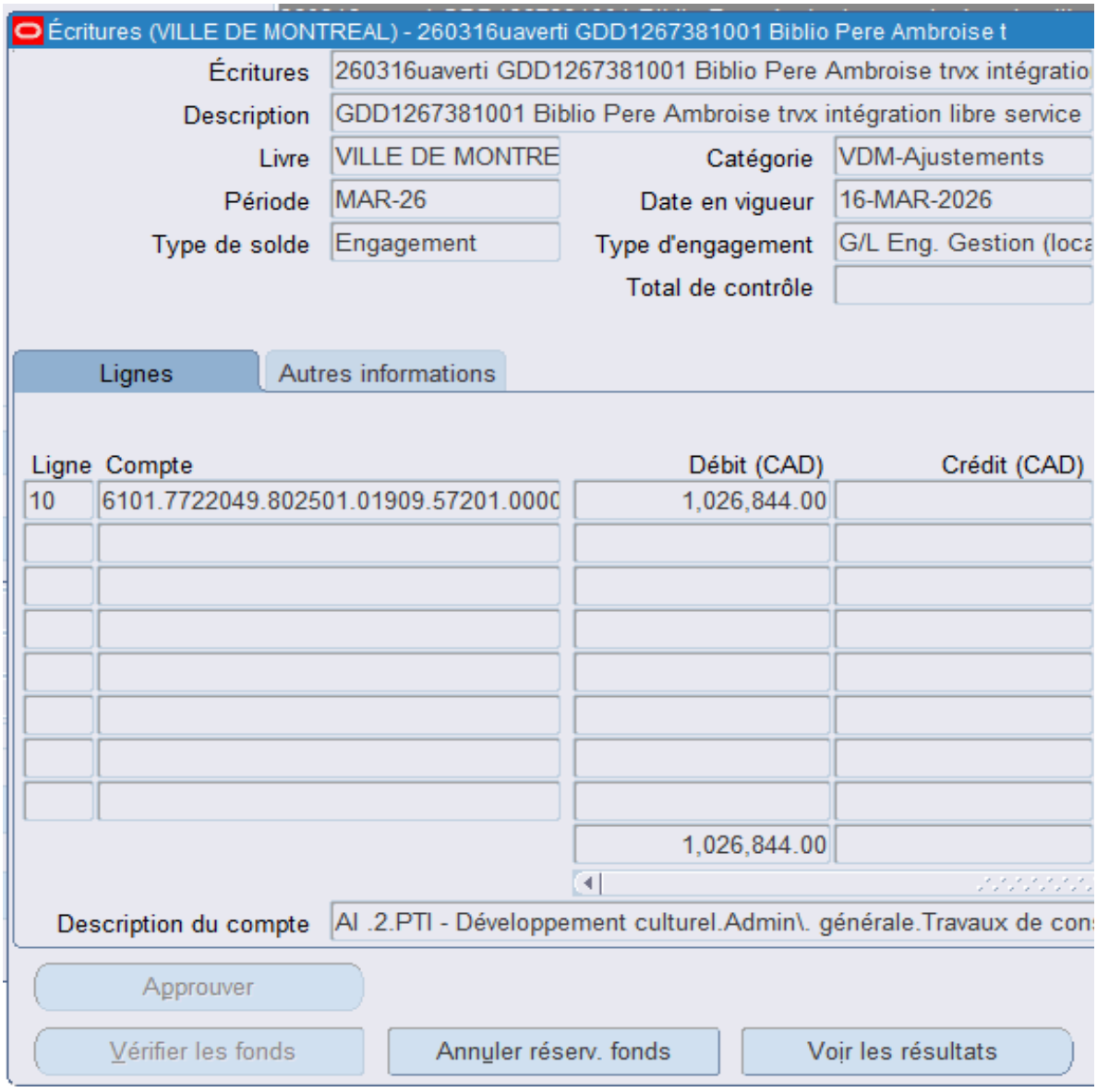
22-049 Install équip. RFID biblio CM22 1341		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 22-049	6101.7722049.802501.01909.57201.000000.0000.166824.000000.98001.00000	1,124,526.20 $	1,026,842.31 $	1,026,844 $

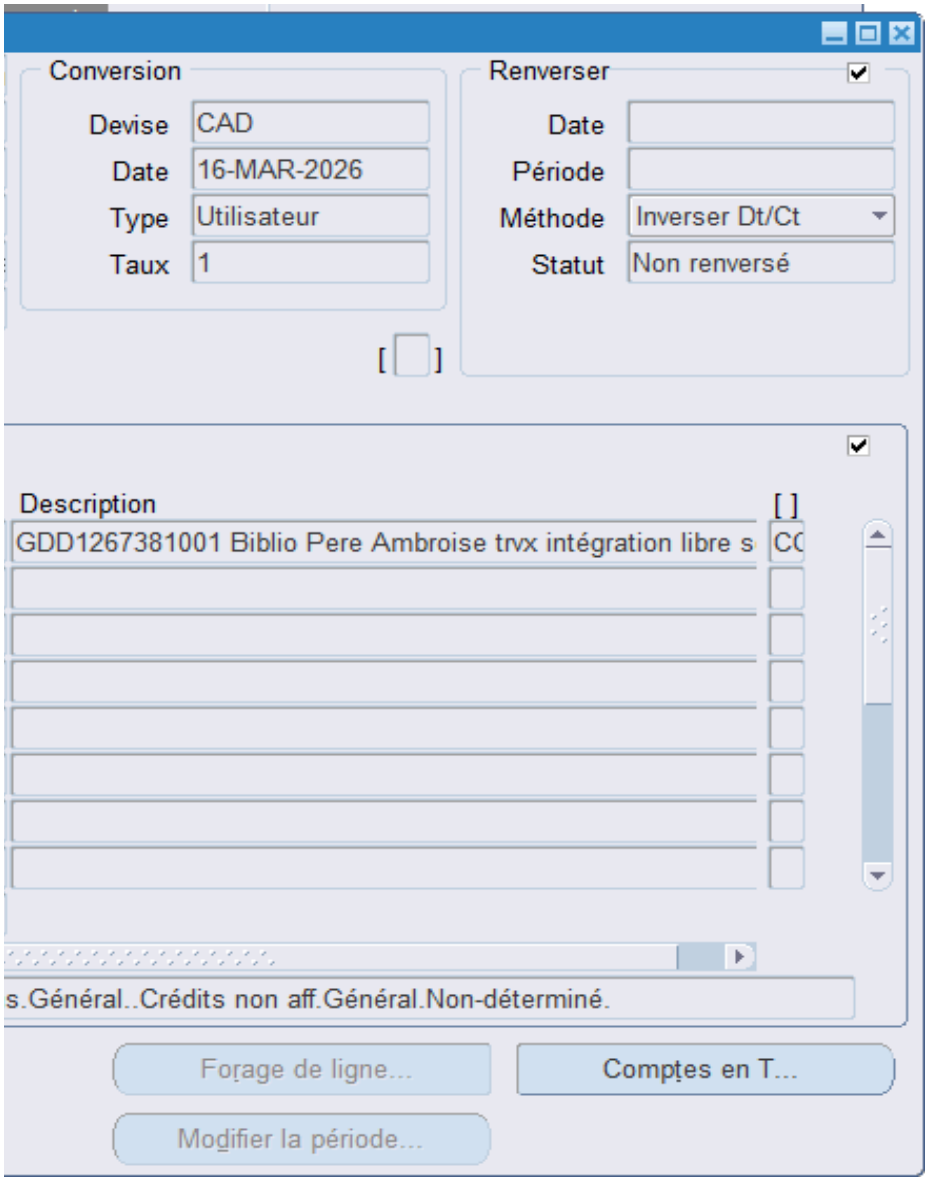
IMPUTATIONS :

36615 - Aménagement des bilbiothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - RC24-01.04.02.00-0002	6101.7722049.803403.07231.57201.000000.0000.208042.000000.22054.00000	749,684.14 $	684,561.55 $	684,562 $
Contingences - RC24-01.04.02.00-0002	6101.7722049.803403.07231.57201.000000.0000.208042.070008.22054.00000	149,936.82 $	136,912.30 $	136,913 $
Incidences - RC24-01.04.02.00-0002	6101.7722049.803403.07231.57201.000000.0000.208043.050590.22054.00000	224,905.24 $	205,368.46 $	205,369 $
Total imputation		**1,124,526.20 $**	**1,026,842.31 $**	**1,026,844 $**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $)

Projet	2026	2027	2028	Total
36615 - Aménagement des bilbiothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	432	154	30	616
Ministère de la Culture et Communications (MCC) RC 24-01.04.02.00-0002	287	103	21	411
Total	**719**	**257**	**51**	**1027**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260316uaverti GDD1267381001 Biblio Pere Ambroise t
Écritures
260316uaverti GDD1267381001 Biblio Pere Ambroise trvx intégratio
Description
GDD1267381001 Biblio Pere Ambroise trvx intégration libre service
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajustements
Période
MAR-26
Date en vigueur
16-MAR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7722049.802501.01909.57201.0000
1,026,844.00
1,026,844.00
Description du compte
AI .2.PTI - Développement culturel.Admin\. générale.Travaux de cons
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise
CAD
Date
16-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
GDD1267381001 Biblio Pere Ambroise trvx intégration libre s
s.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Aspect(s) financier(s)

Service de la culture :

La dépense totale à autoriser est de 1 124 526,20 $, taxes incluses (net de ristourne 1 026 842,31 $) et se

- Contrat de base: 749 684,14 $ taxes incluses (net de ristourne: 684 561,54 $).
- Contingences: 149 936,82 $ taxes incluses (net de ristourne: 136 912,30 $), soit 20 % du coût du c
- Incidences: 224 905,24 $ taxes incluses (net de ristourne: 205 368,46 $),soit 30 % du coût du cont

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Cette dépense est prévue au projet Investi 36615 – Programme de protection des immeubles locale (IM-PR-
Le soutien financier accordé dans le cadre du Plan de mise en œuvre pour une économie verte (PEV-DIM 2(
La dépense sera répartie de la manière suivante : 70 % en 2026 et 25 % en 2027 et 5% en 2028

Le projet s'inscrit dans l'axe 1 de l' Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027.

La dépense de 1 026 842,31 $ (net de ristourne) est subventionnée au montant de 410 736,92 $ dans le cad

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PDI 2025-2034, puis réparti par année com

Projets	2026	2027	2028	Ult.	Total
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID	432 $	154 $	31 $	0 $	616 $
Ministère de la Culture et des Communications (MCC) RC 24-01.04.02.00-0002	287 $	103 $	20 $	0 $	411 $
Total	**719 $**	**257 $**	**51 $**	**0 $**	**1027 $**

détaille comme suit :

:ontrat de base
rat de base.

17-1033) - Règlement d'emprunt de compétence locale 22 049.
030) est conditionnel à l'exécution des travaux visés par cette mesure avant le 31 mars 2026.

lre de l'entente mentionnée ci-dessus par l'entremise de la recommandation de crédit 24-01.04.02.00-0002, ce c

ıme suit (en milliers de $) :

qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 616 105,39 $.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Fer-Pal Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 13 372 179,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524104 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Fer-Pal Construction ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 11 879 611,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524104;
2. d'autoriser une dépense de 1 187 961,12 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 304 606,79 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Fer-Pal Construction ltd.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-26 15:22

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231007**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Fer-Pal Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 13 372 179,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524104 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux ;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes ;
· Rapidité de la remise en état des lieux ;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2026 sera d'environ quinze (15) km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,42 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

De plus, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) profite de cette occasion pour intégrer et poursuivre la réalisation du programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), ainsi que la réfection mineure des trottoirs (RMT) dans certains tronçons

de rue où il y aura des travaux de réhabilitation de conduites d'eau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'eau secondaires par chemisage en six (6) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524104 concerne le cinquième projet et vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR) et les réfections mineures des trottoirs (RMT) dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie.

La DGA a mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 35 jours, soit du 19 janvier 2026 au 24 février 2026 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 25 mai 2026.

Trois (3) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-02-02	Modifications au bordereau de soumission et au DTSI-M.	5 000 $
2026-02-03	Modifications aux bordereau de soumission, aux plans et au DTSI-V.	2 600 $
2026-02-13	Modification au bordereau de soumission.	11 000 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0189 - 16 février 2026 - Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires);
CM25 0277 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 545 622,08 $, taxes incluses (contrat : 10 250 898,73 $ + contingences : 1 025 089,87 $ + incidences : 269 633,48 $) - Appel d'offres public 519504 (2 soumissionnaires);

CM25 0142 - 17 février 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie. Dépense totale de 9 888 470,69 $ (contrat : 8 783 707,23 $ + contingences : 878 370,72 $ + incidences : 226 392,73 $), taxes incluses. Appel d'offres public 519502 - 3 soumissionnaires;

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de le branchement d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat auront lieu dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie, et consistent, sans s'y limiter :
- à la réhabilitation d'une longueur d'environ 2,29 kilomètres de conduites d'eau secondaires;
- au remplacement d'environ 178 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section publique;
- au remplacement d'environ 53 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section privée;
- la réhabilitation d'environ 24 000 m^2 de chaussée (PCPR);
- la réfection mineure des trottoirs (±1 450 m^2).

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

La liste des rues, de même qu'un plan de localisation des travaux sont joints au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du Cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Lorsque l'Entrepreneur contrevient aux exigences du présent Contrat, la Ville peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci la pénalité suivante pour chaque infraction ci-après mentionnée :

1. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
2. le montant décrit au tableau 1 par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue *(qui exclut la réalisation des dos d'ânes, lorsque requis)* indiqué à l'article 8.5 *Délai de réalisation des travaux* présent CCAS selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M :

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux

Cote d'impact[1]	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3[2]	1 000 $

Note 1 : tel qu'indiqué au Tableau des exigences spécifiques et particulières en annexe du DTSI-M.
Note 2 : dans le cas d'une rue identifiée cote 3 avec présence d'une école, lorsque des conditions de chantiers imposent de réaliser les travaux hors des vacances scolaires et avec l'autorisation du Directeur, la pénalité applicable est celle d'une cote 2.

3. 500 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;
4. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 1,25 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Fer-Pal Construction Ltd.	11 879 611,25 $
Services d'infrastructures Vortex inc.	12 429 000,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	11 732 714,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	146 896,91 $ 1,25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	549 388,75 $ 4,62 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe. Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 29 %.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Un écart de 1,25 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC). L'écart étant inférieur à 10%, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Fer-Pal Construction Ltd. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé, Fer-Pal Construction Ltd., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 14 mai 2030 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres 524104 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 13 372 179,16 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Fer-Pal Construction Ltd., pour un montant de 11 879 611,25 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 1 187 961,12 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 304 606,79 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences et mandats connexes comprises est réparti comme suit :

- 74,84% est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 10 007 569,37 $ - Règlement d'emprunt 22-046 (Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts);
- 1,19% est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 159 660,15 $ - Remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) - partie privée, à la charge des citoyens concernés;
- 1,15% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 153 607,17 $ - Règlement d'emprunt 23-041 (Maintien - infra routières - CM23 1299);
- 12,38% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 1 655 941,67 $ - Règlement d'emprunt 25-014 (programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - local CM25 0810);

- 10,44% est payé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 1 395 400,81 $ - Règlement d'emprunt 24-027 (Planage/revêtement - Artériel - CM24 1039).

Cette dépense est de 12 210 581,95 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 mai 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *"Principes de gestion de la mobilité".*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Karl LAI, Service de l'eau
Hafedh MHAMDI, Service de l'eau
Joelinnot Elsomin VANOMARO, Service de l'eau
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Carl TREMBLAY, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Carl TREMBLAY, 24 mars 2026
Patrick RICCI, 17 mars 2026
Hafedh MHAMDI, 16 mars 2026
Karl LAI, 13 mars 2026
Joelinnot Elsomin VANOMARO, 13 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felix PRONOVOST
ingenieur(e)

Tél : 438 838-9867
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Catherine TCHERNEVA
Cheffe de division - Division de la conception des travaux (DCT)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)
Tél :
Approuvé le : 2026-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267231007
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524104 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La-Petite-Patrie*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *· Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;* *· Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *· Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les principaux bénéfices attendus sont de :* *1. Collecter les eaux usées afin qu'elles soient traitées avant d'être rejetées au fleuve Saint-Laurent.* *2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de collecte d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.* *3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 mai 2025

FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
A/S MADAME INGRID STEFANCIC
171, FENMAR DR
NORTH YORK (ON) M9L 1M7

N° de décision : 2025-DA-0312
N° de client : 1100532585
N° d'entreprise du Québec : 1180493315

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. FER-PAL CONSTRUCTION LTD. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au **14 mai 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

Montréal

SOUMISSION 524104 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="3">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Le Plateau Mont-Royal</td><td>Av. du Mont-Royal</td></tr>
<tr><td>Rosemont-La Petite-Patrie</td><td>Rue Alma (2 tronçons) – Rue Joseph-Tison, av. de l'Esplanade, av. Jeanne-Mance – 29e avenue – Boul. Rosemont – Rue Viau – Rue des Écores – Rue Chambord</td></tr>
<tr><td colspan="2">PLA-AQ-2026-01 et PLA-VO-2026-01
Avenue du Mont-Royal
De la rue Saint-Hubert à la rue de Mentana</td><td><u>Occupation</u> : Fermeture de l'av. du Mont-Royal entre l'av. Christophe-Colomb et la rue Saint-Hubert avec le maintien d'une circulation locale. Fermeture de la rue Saint-Hubert entre l'av. du Mont-Royal et la rue de Bienville et fermeture de la rue de Mentana entre la rue Gilford et la rue Marie-Anne avec le maintien d'une circulation locale.
Horaire de travail : Lundi au vendredi : 7h à 19h – Samedi: 8h à 19h – Dimanche : 9h à 19h</td></tr>
<tr><td colspan="2">RPP-AQ-2026-05ABC et RPP-VO-2026-05
Boulevard Rosemont
De la rue Saint-Denis à l'avenue Christophe-Colomb</td><td><u>Occupation</u> :
Fermeture complète du boul. Rosemont en direction est entre les rues Saint-Denis et Boyer. Fermeture du boul. Rosemont en direction ouest entre l'av. Christophe-Colomb et la rue Saint-Denis avec le maintien d'une circulation locale seulement, à l'exception des travaux de pavage où une fermeture complète est autorisée. Maintien d'un accès à la boucle d'autobus de la STM à la hauteur du métro Rosemont exigé pour la majorité des travaux. Fermeture des rues transversales suivantes avec le maintien d'une circulation locale seulement : rue de Saint-Vallier (pour la durée complète des travaux), av. de Chateaubriand (pour la durée complète des travaux), rue Saint-Hubert (avec réouverture de la direction nord lorsque possible), rue Saint-André (pour les travaux de PCPR uniquement), rue Boyer (pour les travaux de PCPR uniquement). Entrave partielle de la rue Saint-Denis et de l'av. Christophe-Colomb;
Horaire de travail : Lundi au vendredi : 7h à 19h – Samedi : 7h à 19h – Dimanche : 10h à 19h
Horaire de travail pour les entraves partielles dans Saint-Denis : Lundi au vendredi : 9h30 à 15h30 – Samedi : 7h à 19h – Dimanche : 10h à 19h
Horaire de travail pour le pavage de la chaussée : Lundi au vendredi : 22h à 5h</td></tr>
<tr><td colspan="2">RPP-AQ-2026-06
Rue Viau
De la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique</td><td><u>Occupation</u> : Fermeture de la rue Viau entre les rues Bélanger et Beaubien avec le maintien d'une circulation locale seulement. Fermeture de la rue Saint-Zotique entre les boulevards Pie-IX et de l'Assomption avec le maintien d'une circulation locale seulement. Entrave partielle du côté nord de la rue Beaubien
Horaire de travail : Lundi au vendredi : 7h à 19h – Samedi: 8h à 19h – Dimanche : 10h à 19h</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	• En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; • Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; • Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); • Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; • Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; • L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1 du DTSI-M; • Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; • Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1 du DTSI-M; • L'entrepreneur doit coordonner ses travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; • Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; • À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; • Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; • L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; • Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE***, l'information relative à **un (1) contrat** qu'il a obtenu et qui répond aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être l'Adjudicataire de ce contrat (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ce contrat doit avoir été exécuté au cours des cinq (5) dernières années (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des cinq (5) dernières années) ou être en cours d'exécution;
- ce contrat doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait procédé aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de 2 000 m en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Ces travaux peuvent avoir été réalisés entièrement par le Soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le Soumissionnaire et de travaux qu'il aura fait réaliser par des sous-traitants. Dans un cas comme dans l'autre, le Soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

En lien avec le contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE*** prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l'(des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

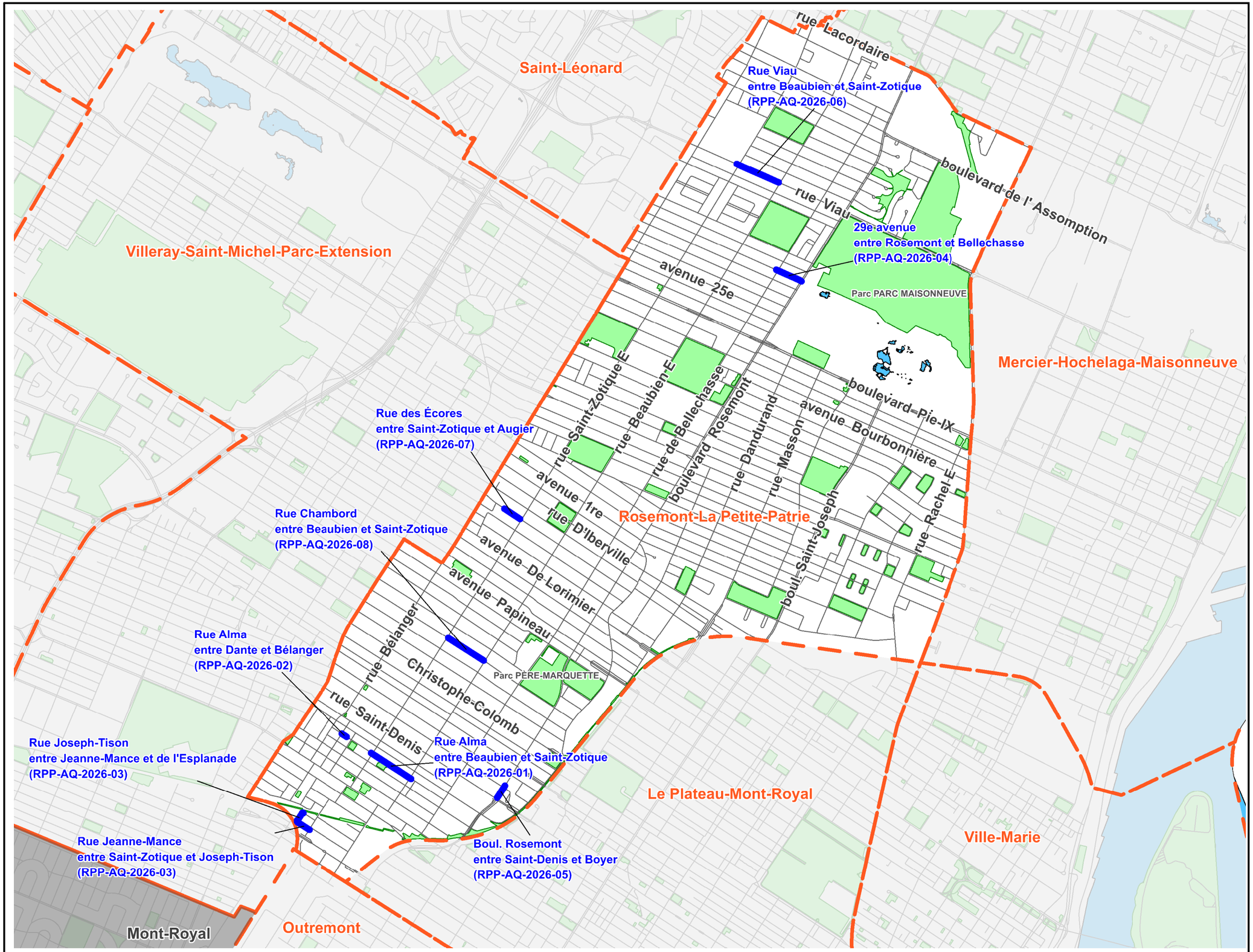
- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus d'un (1) projet, seul le projet le plus récent, sera retenu. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la *Liste de rappel* de la section VI *ANNEXES* du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire *ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE* prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges dûment complété et référant à un (1) contrat conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.



Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-02-26	Pour information	F.P.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:
M. Lecours 2026-02-26

Préparé par:
Félix Pronovost, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

Projet:
Divers endroits de la Ville de Montréal

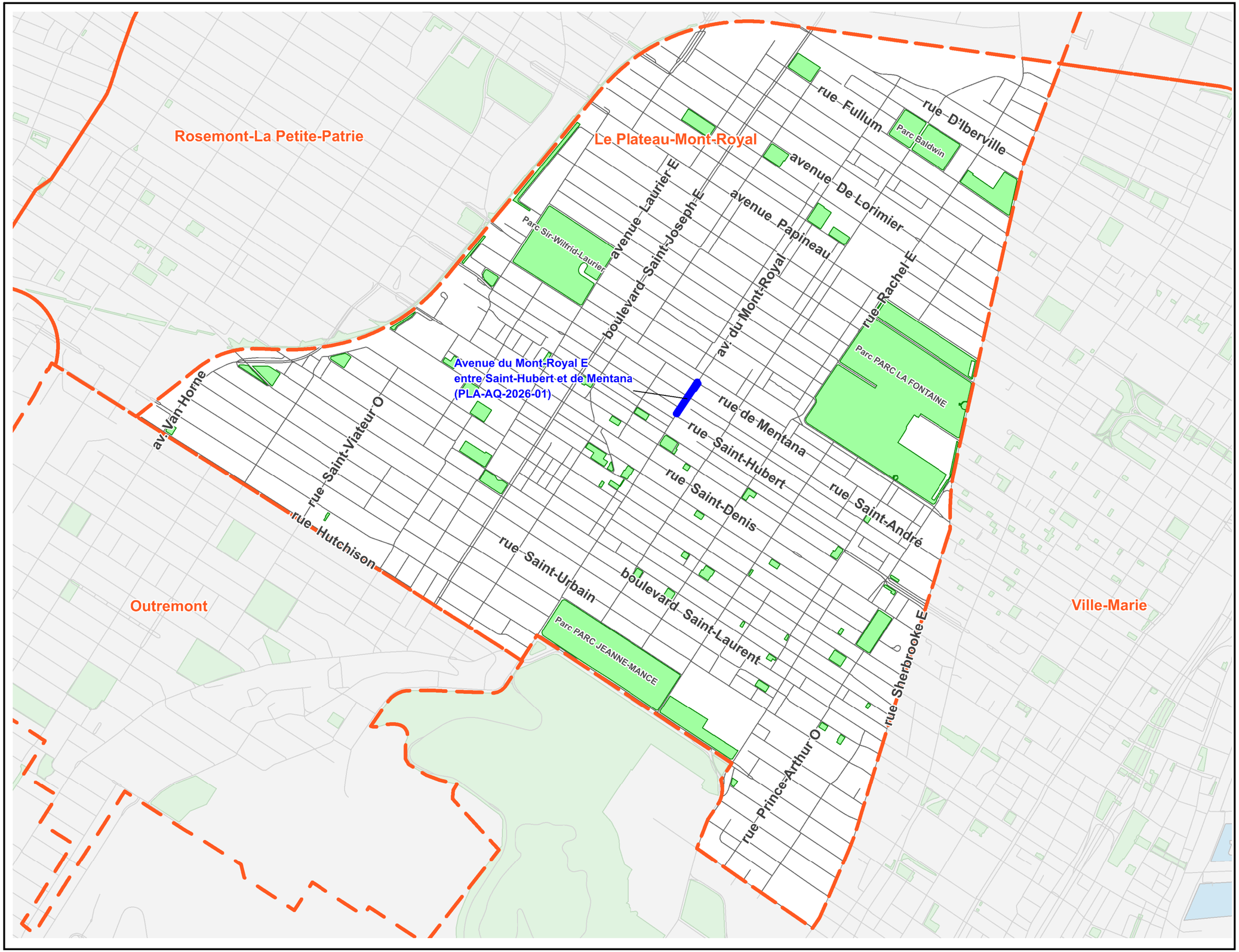
Arrondissement(s): **Rosemont–La Petite-Patrie**

Nature des travaux:
Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:
Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524104	PL-EA-AQ-02	A	A	17/55

Format Ledger (vers. 2025-02)



Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-02-26	Pour information	F.P.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-02-26

Sceau de l'ingénieur(e)

Préparé par:

Félix Pronovost, ing.

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Le Plateau-Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524104	**PL-EA-AQ-01**	**A**	**A**	18/55

Format Ledger (Vers. 2025-02)

				Longueur totale des conduites à réhabiliter et reconstruire (par rue) (m)	Superficie du planage (m²)
Plan	**Rue**	**De**	**À**	**Longueur totale des conduites à réhabiliter et reconstruire (par rue) (m)**	**Superficie du planage (m²)**
PLA-AQ-2026-01	Mont-Royal est, avenue du	Saint-Hubert, rue	Mentana, rue de	327	2300
RPP-AQ-2026-01	Alma, rue	Beaubien Est, rue	Saint-Zotique Est, rue	354	3350
RPP-AQ-2026-02	Alma, rue	Dante, rue	Bélanger, rue	45	957
RPP-AQ-2026-03A	Jeanne-Mance, rue	Saint-Zotique Ouest, rue	Joseph-Tison, rue	207	2440
RPP-AQ-2026-04	29e Avenue	Rosemont, boulevard	Bellechasse, rue de	210	2002
RPP-AQ-2026-05ABC	Rosemont, boulevard	Saint-Denis, rue	Boyer, rue	443	8440
RPP-AQ-2026-06	Viau, rue	Beaubien est, rue	Saint-Zotique est, rue	338	0
RPP-AQ-2026-07	Écores, rue des	Saint-Zotique est, rue	Augier, rue	135	1894
RPP-AQ-2026-08	Chambord, rue	Beaubien est, rue	Saint-Zotique est, rue	302	2436

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524104

Date de publication : 2026-01-19
Date d'ouverture : 2026-02-24

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
2	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
3	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
4	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
5	LES PAVAGES CÉKA INC.
6	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
7	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Fer-Pal Construction ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 13 372 179,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524104 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1267231007 - DGA.xlsx

524104-RepartitionCouts_R11_20250828_GDD 1267231007.pdf

SIRR - 1267231007 - FER-PAL Construction Ltd.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1267231007**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**CCX7231007**	**Date**	**3/18/2026**

Objet GDD

Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans les arrondissements de Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie. Dépense totale de 13 372 179,16 $, taxes, contingences et incidences incluses. - Appel d'offres public 524104 (2 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	8,704,126.44 $	10,007,569.37 $	9,138,244.74 $	9,138,247 $

Imputations

Projet 18100	**524104 - Arrondissements multiples - Réhab AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.000000.13025.00000	7,757,688.44 $	8,919,402.28 $	8,144,603.15 $	8,144,604 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.070008.13025.00000	775,768.85 $	891,940.23 $	814,460.32 $	814,461 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206290.070003.13025.00000	128,001.86 $	147,170.14 $	134,385.95 $	134,386 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206290.070003.13025.00000	42,667.29 $	49,056.72 $	44,795.32 $	44,796 $
Sous-total		**8,704,126.44 $**	**10,007,569.37 $**	**9,138,244.74 $**	**9,138,247 $**

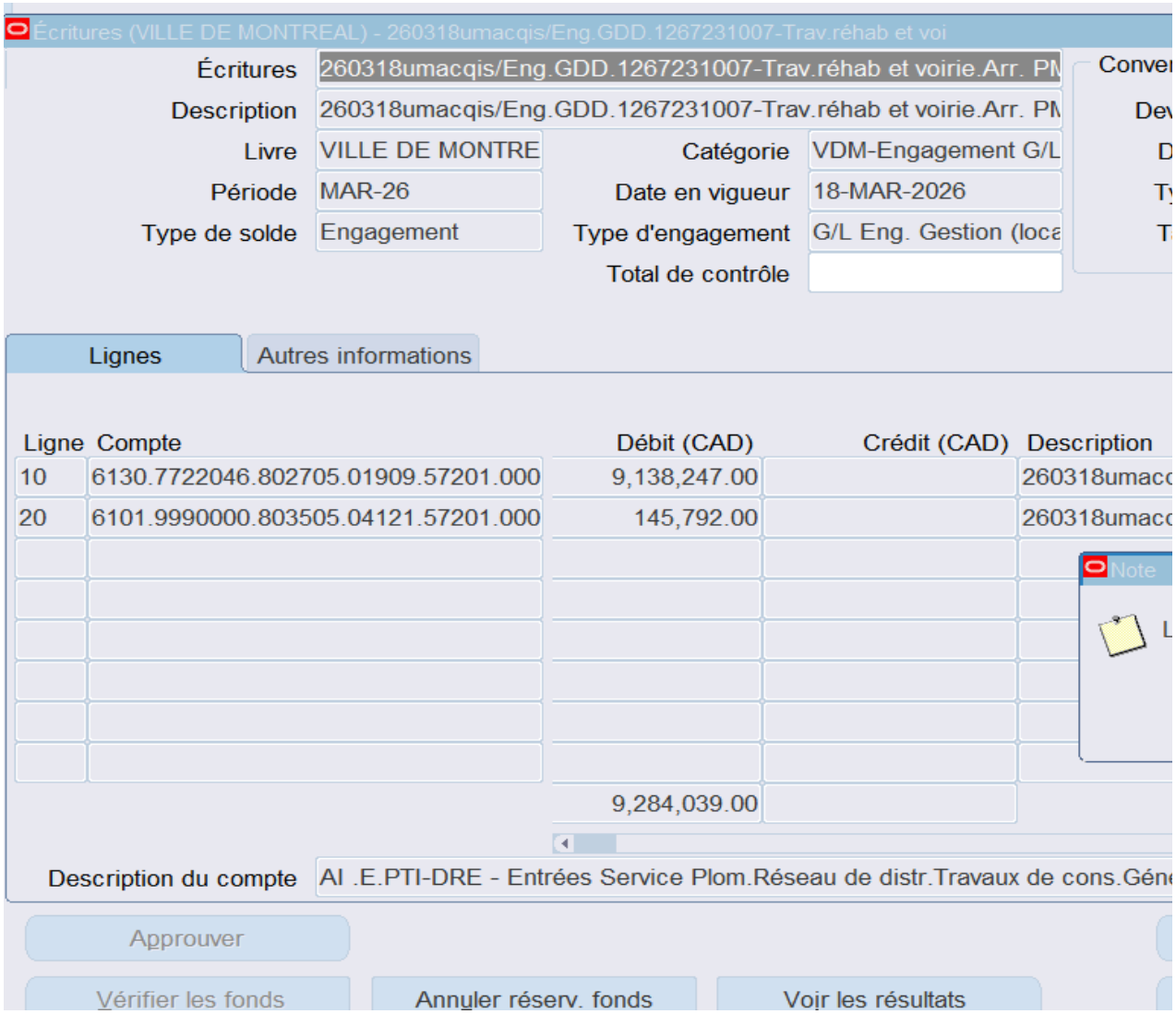
Provenance

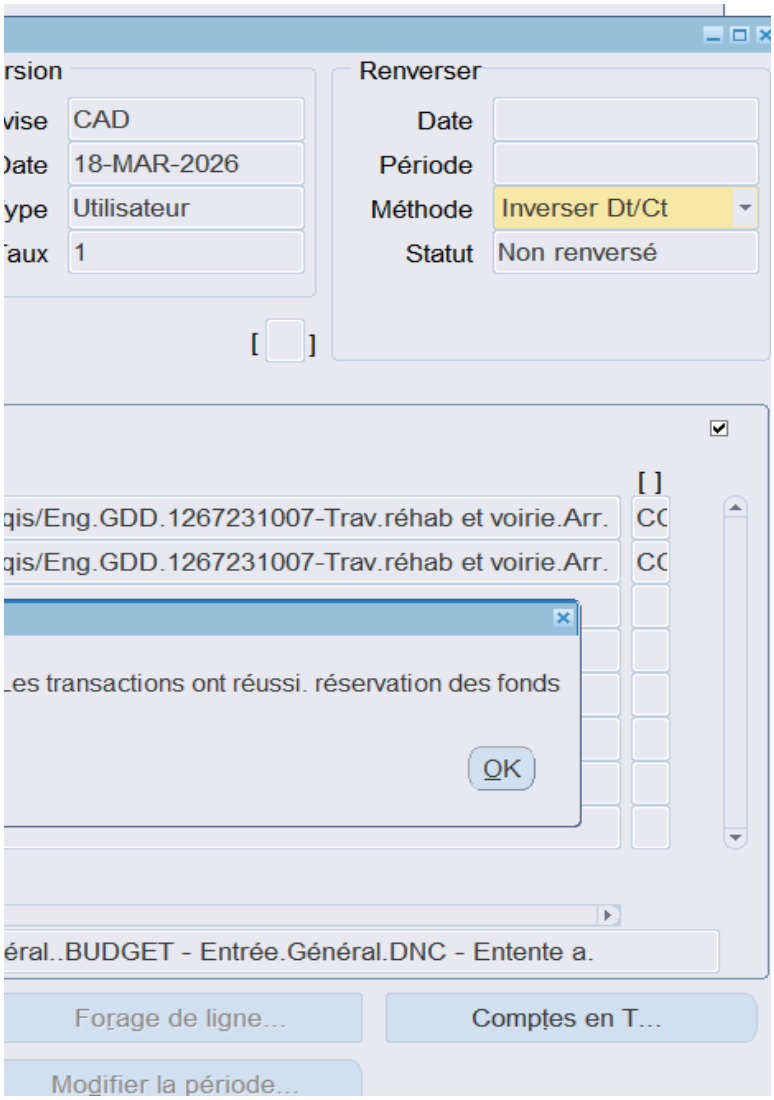
PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	138,865.10 $	159,660.15 $	145,791.00 $	145,792 $

Imputations

Projet 18200	**524104 - Arrondissements multiples - ESP privé**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.000000.99900.00000	126,241.00 $	145,145.59 $	132,537.27 $	132,538 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.070008.99900.00000	12,624.10 $	14,514.56 $	13,253.73 $	13,254 $
Sous-total		**138,865.10 $**	**159,660.15 $**	**145,791 $**	**145,792 $**
Total		**8,842,991.54 $**	**10,167,229.52 $**	**9,284,035.74 $**	**9,284,039 $**

CCX7231007
Eng.GDD.1267231007-Trav.réhab et voirie.Arr. PMR et RPP




rsion
vise
CAD
)ate
18-MAR-2026
ype
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
[ ]
qis/Eng.GDD.1267231007-Trav.réhab et voirie.Arr.
CC
qis/Eng.GDD.1267231007-Trav.réhab et voirie.Arr.
CC
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
éral..BUDGET - Entrée.Général.DNC - Entente a.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Re: Demande pour le dossier : 1267231007

Karl LAI A : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca, Felix PRONOVOST

Cc : "Mario DUGUAY", "Patrick RICCI", "France LEGAULT", "Hafedh MHAMDI", "Joelinnot Elsomin V/

▼ 3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1267231007 et est d'accord pour recc décisionnel.

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de p Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils fo vie des citoyens.

Merci bien et bonne journée,

Karl Lai, ing., M. Ing.
Chef de section par intérim - Section Sud
Service de l'eau - Direction de la gestion des actifs
Division Planification des Investissements
801, rue Brennan, 3ième étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 438-402-7529
karl.lai@montreal.ca

ANOMARO", "Eric BLOUIN", "Francis PLOUFFE", "Karl LAI"

2026-03-18 13:09
Afficher détails

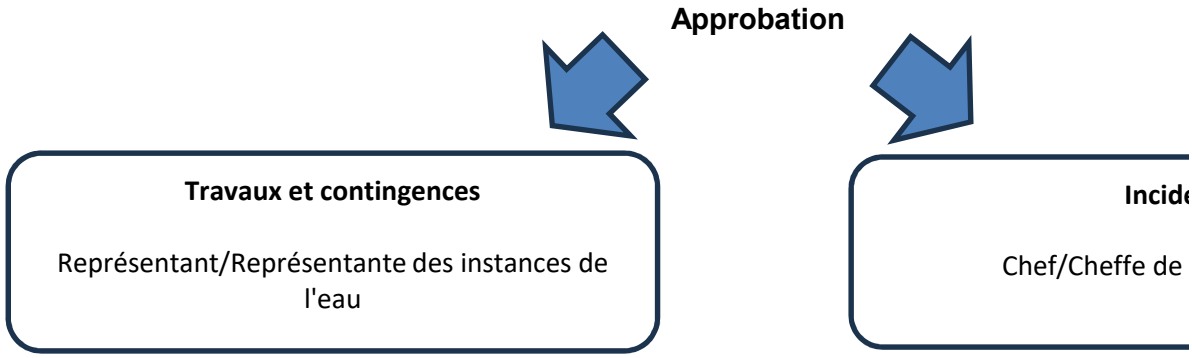
ommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire

prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la

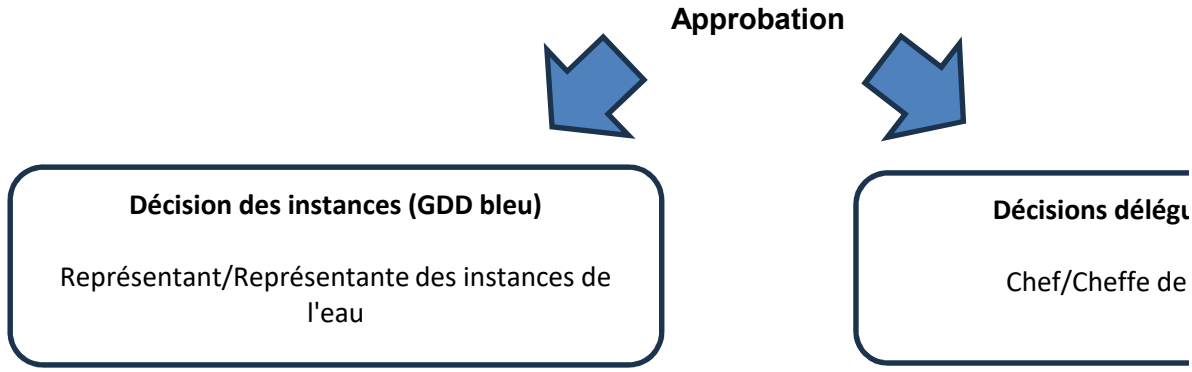
nt partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

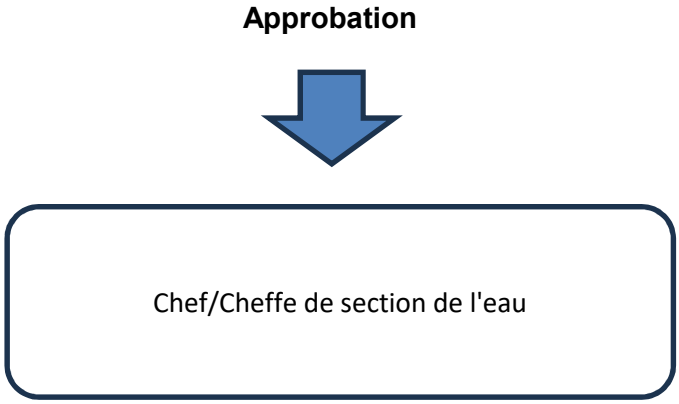
Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**



Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)



Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau



Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Service De La Gestion Et De La Planification Des Immeubles

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Direction de la gestion de projets immobiliers

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.803403.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans l'arrondissement de PLA et RPP				
No GDD	**N° Référence** (#Soumission - AO)	**Arrondissement emplacement des travaux**	**Date (AAAAMMJJ)**	**Unité d'affaires Exécutant**	
xxxx	524104	Arrond. multiples pour toute la Ville	2025-08-26	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Nom des rues ou de la Place ou du parc		**de**	**à**	**Type de rue**	
rue 1	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie			Artérielle	
rue 2					
rue 3					
rue 4					
rue 5					
Contrat de la CSEM	CXXXX				

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Commentaires
Demandeur des sous-projets	Ernest Julien	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Chargé de projet - exécutant	Félix Provonost	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 1	Isabelle Bessette	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 2	Hafedh Mhamdi	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 3	Joelinnot Vanomaro	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 4			
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS INVESTI ET DE PROJETS SIMON

GDD	xxxx

Instructions :

Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM,…) et CSEM (3 s-projets)
Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE SOUS-PROJET (à compléter par l'exécutant)

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des matériaux

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14
Requérant - Unité d'affaires	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Exécutant - Unité d'affaires	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Référence (si applicable)											Artériel	Local	Artériel	Local
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Aqueduc sec. réhabilitation	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures
Nombre de caractères (max 75)	137	72	74	78	91	92	92	89	74	92	92	92	91	91
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
Commentaires														

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTANT

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES REQUÉRANTS

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire	Commentaires

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EXÉCUTANT

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	*2555856033*	*2555856034*	2555857085	2518100214	2518200043	2555856035	2555857087	2518100215	2555861012	2555861013	2555859065	2555857113	2555859066	2555857114
# Projet SIMON (6 chiffres)	*206261*	206263	206264	206289	206291	206266	206265	206290	206660	206661	206914	206926	206915	206827
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures
Nombre de caractères (max 75)	137	72	74	78	91	92	92	89	74	92	92	92	91	91
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Aqueduc sec. réhabilitation	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures
# Requérant (client)	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets
Nature des travaux	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1314 Réhabilitation de conduites d'eau secondaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1314 Réhabilitation de conduites d'eau secondaires	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Arrondissement (lieux)	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	XNSUBV	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	XNSUBV	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
No Résolution 1 (pour le #soumission)	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104	524104
Précisions					Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée									
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
Commentaires demandeur														
SIMON — OBJET SIMON	57201	57201	57201	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301	54301	57201	54590 et 54301	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301
SIMON — CATÉGORIE D'ACTIF SIMON	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Réhabilitation (D.V.50 ans)	DNC - Entente avec tiers	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Réhabilitation (D.V.50 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)
SIMON — # CATÉGORIE D'ACTIF	17020	17025	17025	13025	99900	17025	17025	13025	17025	17025	17030	17030	17030	17030
SIMON — AUTRE SIMON	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003
SIMON — Type de projet SIMON	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences
SIMON — CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON	802730	802730	802730	802720	803506	802730	802730	802720	802730	802730	802730	802730	802730	802730
SIMON — ACTIVITÉ SIMON	03107	03103	03103	04121	04121	03103	03103	04121	03103	03103	03103	03103	03103	03103
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD	xxxx

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2555856033	206261	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	3 307 026,00 $
2555856034	206263	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée réhabilitation	1 317 852,90 $
2555857085	206264	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	- $
2518100214	206289	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	5 581 223,00 $
2518200043	206291	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	126 241,00 $
2555861012	206660	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	- $
2555859065	206914	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	- $
2555857113	206926	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
Total soumission avant taxes			**10 332 342,90 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Exemple:

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
10,332,342.90 $	516,617.15 $	1,030,651.20 $	11,879,611.25 $

Recopier les montants de la soumission pour valider :

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses	Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
10 332 342,90 $	516 617,15 $	1 030 651,20 $	11 879 611,25 $	10 332 342,90 $	- $

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **xxxx**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle			
				2025	2026	Ultérieur	Total
2555856033	206261	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des	10,00%		100,00%		100,00%
2555856034	206263	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555857085	206264	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2518100214	206289	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2518200043	206291	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%		100,00%		100,00%
2555856035	206266	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation			100,00%		100,00%
2555857087	206265	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation			100,00%		100,00%
2518100215	206290	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation			100,00%		100,00%
2555861012	206660	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555861013	206661	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation			100,00%		100,00%
2555859065	206914	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	10,00%		100,00%		100,00%
2555857113	206926	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	10,00%		100,00%		100,00%
2555859066	206915	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures			100,00%		100,00%
2555857114	206827	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures			100,00%		100,00%
1515150000	151515	-					
1616160000	161616	-					
1717170000	171717	-					

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD xxxx

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt	Clé du règlement d'emprunt
1	2555856033	206261	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
2	2555856034	206263	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-Chaussée réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
3	2555857085	206264	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
4	2518100214	206289	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
5	2518200043	206291	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
6	2555856035	206266	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
7	2555857087	206265	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
8	2518100215	206290	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
9	2555861012	206660	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	18-047 PRR Planage,revêtement artériel CM 181157	6101.7718047.802731.01909.57201.000000.0000.183630.000000.98001.00000
10	2555861013	206661	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55861 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	18-047 PRR Planage,revêtement artériel CM 181157	6101.7718047.802731.01909.57201.000000.0000.183630.000000.98001.00000
11	2555859065	206914	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
12	2555857113	206926	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
13	2555859066	206915	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
14	2555857114	206827	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	6101.7718048.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD xxxx

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
> Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
> Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas
> Entente avec les Tiers : vérifier que les travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. L'excédant ira aux autres requérants

Taux	
Taxes	
1,14975	

TRAVAUX

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	PAYEURS - Sous-Projet 1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
						3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.		
						Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items généraux et maintien de la	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections		
						2555856033	2555856034	2555857085	2518100214	2518200043	2555861012	2555859065	2555857113		
						206261	206263	206264	206289	206291	206660	206914	206926		
1	2555856033	206261	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des	10%	**3 307 026,00 $**		341 193,95 $	279 158,68 $	2 523 373,44 $			37 558,98 $	125 740,95 $	3 307 026,00 $	- $
2	2555856034	206263	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée réhabilitation	10%	**1 317 852,90 $**		724 819,09 $	593 033,81 $						1 317 852,90 $	- $
3	2555857085	206264	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	10%										- $	- $
4	2518100214	206289	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	10%	**5 581 223,00 $**				5 234 315,00 $			79 788,84 $	267 119,16 $	5 581 223,00 $	- $
5	2518200043	206291	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb, poste PRIVÉE	10%	**126 241,00 $**					126 241,00 $				126 241,00 $	- $
6	2555861012	206660	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussée réhabilitation	10%										- $	- $
7	2555859065	206914	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	10%										- $	- $
8	2555857113	206926	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs et bordures réfections mineures	10%										- $	- $
9														- $	- $
	Total avant taxes - TRAVAUX				**10 332 342,90 $**		**1 066 013,04 $**	**872 192,49 $**	**7 757 688,44 $**	**126 241,00 $**		**117 347,82 $**	**392 860,11 $**	**10 332 342,90 $**	

Vous pouvez ajuster le montant des contingences par payeur dans ce tableau (section jaune)

CONTINGENCES

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	PAYEURS 1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
					2555856033	2555856034	2555857085	2518100214	2518200043	2555861012	2555859065	2555857113		
					206261	206263	206264	206289	206291	206660	206914	206926		
2555856033	206261	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items gén	10%	3 307 026,00 $	- $	34 119,40 $	27 915,87 $	252 337,34 $	- $	- $	3 755,90 $	12 574,10 $	330 702,60 $	0,00 $
2555856034	206263	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chaussée	10%	1 317 852,90 $	- $	72 481,91 $	59 303,38 $	- $	- $	- $	- $	- $	131 785,29 $	- $
2555857085	206264	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussé	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2518100214	206289	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc	10%	5 581 223,00 $	- $	- $	- $	523 431,50 $	- $	- $	7 978,88 $	26 711,92 $	558 122,30 $	0,00 $
2518200043	206291	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée d	10%	126 241,00 $	- $	- $	- $	- $	12 624,10 $	- $	- $	- $	12 624,10 $	- $
2555861012	206660	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Chaussé	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2555859065	206914	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2555857113	206926	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trottoirs	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

Instructions :
Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet.
***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM / REQUER (taxes différentes)

Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.

			PAYEURS					
			1	2	3	4	5	6
			3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
			Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Trottoir réfections mineures
INCIDENCES			**2555856035**	**2555857087**	**2518100215**	**2555861013**	**2555859066**	**2555857114**
#	**Description**	**Montant total avant taxes**	**206266**	**206265**	**206290**	**206661**	**206915**	**206827**
1	Incidences services professionnels	141 468,13 $	5 863,07 $	4 797,06 $	128 001,86 $		645,41 $	2 160,73 $
2	Incidences services techniques	123 464,93 $	35 178,43 $	28 782,35 $	42 667,29 $		3 872,48 $	12 964,38 $
3	Incidences Achats	- $						
4		- $						
5		- $						
6		- $						
Total avant taxes - INCIDENCES		**264 933,06 $**	**41 041,50 $**	**33 579,41 $**	**170 669,15 $**	**- $**	**4 517,89 $**	**15 125,11 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD | **xxxx** | **Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout**

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le
utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	206289	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Aqueduc sec. réhabilitation	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.000000.13025.00000	7 757 688,44 $	8 919 402,28 $	8 144 603,15 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.070008.13025.00000	775 768,84 $	891 940,23 $	814 460,32 $
	206290	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.206290.070003.13025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206290.070003.13025.00000	128 001,86 $	147 170,14 $	134 385,95 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206290.070003.13025.00000	42 667,29 $	49 056,72 $	44 795,32 $
				6130.7722046.802720.04121.57401.000000.0000.206290.070003.13025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206291	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.000000.99900.00000	126 241,00 $	145 145,59 $	132 537,27 $
			2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.070008.99900.00000	12 624,10 $	14 514,56 $	13 253,73 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					8 842 991,53 $	10 167 229,52 $	9 284 035,74 $
Total					**8 842 991,53 $**	**10 167 229,52 $**	**9 284 035,74 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	206261	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Items	1.Travaux	6101.7724027.802730.03107.57201.000000.0000.206261.000000.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2.Contingences	6101.7724027.802730.03107.57201.000000.0000.206261.070008.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206263	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie- Chau	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.000000.17025.00000	1 066 013,04 $	1 225 648,49 $	1 119 180,44 $
			2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.070008.17025.00000	106 601,30 $	122 564,85 $	111 918,04 $
	206264	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Cha	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.000000.17025.00000	872 192,49 $	1 002 803,32 $	915 693,09 $
			2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.070008.17025.00000	87 219,25 $	100 280,33 $	91 569,31 $
	206265	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incic	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103. .000000.0000.206265.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.206265.070003.17025.00000	4 797,06 $	5 515,42 $	5 036,31 $
				6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.206265.070003.17025.00000	28 782,35 $	33 092,51 $	30 217,87 $
				6101.7718048.802730.03103.57401.000000.0000.206265.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206266	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incic	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103. .000000.0000.206266.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.206266.070003.17025.00000	5 863,07 $	6 741,06 $	6 155,49 $
				6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.206266.070003.17025.00000	35 178,43 $	40 446,40 $	36 932,95 $
				6101.7724027.802730.03103.57401.000000.0000.206266.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206827	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incic	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103. .000000.0000.206827.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.206827.070003.17030.00000	2 160,73 $	2 484,30 $	2 268,50 $
				6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.206827.070003.17030.00000	12 964,38 $	14 905,80 $	13 610,98 $
				6101.7718048.802730.03103.57401.000000.0000.206827.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206914	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trott	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.000000.17030.00000	117 347,82 $	134 920,66 $	123 200,54 $
			2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.070008.17030.00000	11 734,78 $	13 492,07 $	12 320,05 $
	206915	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Incic	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103. .000000.0000.206915.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206915.070003.17030.00000	645,41 $	742,06 $	677,60 $
				6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206915.070003.17030.00000	3 872,48 $	4 452,38 $	4 065,62 $
				6101.7723041.802730.03103.57401.000000.0000.206915.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206926	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie - Trott	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.000000.17030.00000	392 860,11 $	451 690,91 $	412 454,01 $
			2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.070008.17030.00000	39 286,01 $	45 169,09 $	41 245,40 $
Total					**2 787 518,72 $**	**3 204 949,64 $**	**2 926 546,21 $**

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	10 332 342,90 $	11 879 611,25 $	10 847 668,50 $	
2.Contingences	1 033 234,29 $	1 187 961,12 $	1 084 766,85 $	10,00%
3.Incidences	264 933,06 $	304 606,79 $	278 146,60 $	2,56%
Total	**11 630 510,25 $**	**13 372 179,16 $**	**12 210 581,95 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	- $	9 138 244,74 $	- $	9 138 244,74 $
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	- $	1 512 095,47 $	- $	1 512 095,47 $
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	- $	1 274 186,93 $	- $	1 274 186,93 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	- $	145 791,00 $	- $	145 791,00 $
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	- $	140 263,82 $	- $	140 263,82 $
Total	**- $**	**12 210 581,95 $**	**- $**	**12 210 581,95 $**

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	10 332 342,90 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	10 332 342,90 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	11 879 611,25 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	11 879 611,25 $
Écart	- $

Calculs manuels

					à compléter	
Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	10 332 342,90 $	11 879 611,25 $	10 847 668,50 $			
2.Contingences	1 033 234,29 $	1 187 961,12 $	1 084 766,85 $	**10,00%**		
3.Incidences						
4.Variation du prix du carburant						
5.Indexation du prix des matériaux						
6.Surveillance des travaux						
Total	**11 365 577,19 $**	**13 067 572,37 $**	**11 932 435,35 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	55859	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	1,15%	153 607,17 $		140 263,82 $		140 263,82 $
	55857	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	12,38%	1 655 941,67 $		1 512 095,47 $		1 512 095,47 $
	55856	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	10,44%	1 395 400,81 $		1 274 186,93 $		1 274 186,93 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**23,97%**	**3 204 949,64 $**		**2 926 546,21 $**		**2 926 546,21 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	74,84%	10 007 569,37 $		9 138 244,74 $		9 138 244,74 $
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	1,19%	159 660,15 $		145 791,00 $		145 791,00 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs			**76,03%**	**10 167 229,52 $**		**9 284 035,74 $**		**9 284 035,74 $**
Total			**100,00%**	**13 372 179,16 $**		**12 210 581,95 $**		**12 210 581,95 $**

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**2555856034**	206263	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.000000.17025.00000	1 066 013,04 $	1 225 648,49 $	1 119 180,44 $
				2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.070008.17025.00000	106 601,30 $	122 564,85 $	111 918,04 $
	2555856035	206266	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.206266.070003.17025.00000	5 863,07 $	6 741,06 $	6 155,49 $
					6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.206266.070003.17025.00000	35 178,43 $	40 446,40 $	36 932,95 $
	2555857085	206264	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.000000.17025.00000	872 192,49 $	1 002 803,32 $	915 693,09 $
				2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.070008.17025.00000	87 219,25 $	100 280,33 $	91 569,31 $
	2555857087	206265	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.206265.070003.17025.00000	4 797,06 $	5 515,42 $	5 036,31 $
					6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.206265.070003.17025.00000	28 782,35 $	33 092,51 $	30 217,87 $
	2555857113	206926	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	1.Travaux	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.000000.17030.00000	392 860,11 $	451 690,91 $	412 454,01 $
				2.Contingences	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.070008.17030.00000	39 286,01 $	45 169,09 $	41 245,40 $
	2555857114	206827	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	3.Incidences	6101.7718048.802730.03103.54301.000000.0000.206827.070003.17030.00000	2 160,73 $	2 484,30 $	2 268,50 $
					6101.7718048.802730.03103.54590.000000.0000.206827.070003.17030.00000	12 964,38 $	14 905,80 $	13 610,98 $
	2555859065	206914	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.000000.17030.00000	117 347,82 $	134 920,66 $	123 200,54 $
				2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.070008.17030.00000	11 734,78 $	13 492,07 $	12 320,05 $
	2555859066	206915	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206915.070003.17030.00000	645,41 $	742,06 $	677,60 $
					6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206915.070003.17030.00000	3 872,48 $	4 452,38 $	4 065,62 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						**2 787 518,72 $**	**3 204 949,64 $**	**2 926 546,21 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	**2518100214**	206289	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.000000.13025.00000	7 757 688,44 $	8 919 402,28 $	8 144 603,15 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.070008.13025.00000	775 768,84 $	891 940,23 $	814 460,32 $
	2518100215	206290	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206290.070003.13025.00000	128 001,86 $	147 170,14 $	134 385,95 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206290.070003.13025.00000	42 667,29 $	49 056,72 $	44 795,32 $
	2518200043	206291	**Plateau Mont-Royal, Rosemont - La pe**	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.000000.99900.00000	126 241,00 $	145 145,59 $	132 537,27 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.070008.99900.00000	12 624,10 $	14 514,56 $	13 253,73 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						**8 842 991,53 $**	**10 167 229,52 $**	**9 284 035,74 $**
Total						**11 630 510,25 $**	**13 372 179,16 $**	**12 210 581,95 $**

Répartition des coûts Projet Investi - RE - Compétence			
GDD	**xxxx**	**Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout**	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi	Règlement d'emprunt	Compétence	Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Rout	55857 - Programme comple	18-048 PRR Planage,revêtement - Local CM 18 1158	Corpo	1 512 095,47 $
	55856 - Programme comple	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	Corpo	1 274 186,93 $
	55859 - Programme de mai	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	Corpo	140 263,82 $
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100 - Réseaux secondair	22-046 financement des travaux prévus au programme de rer	Corpo	9 138 244,74 $
	18200 - Remplacement des	Revenu/Dépense Plomb partie privée	Corpo	145 791,00 $
Total				**12 210 581,95 $**

VENTILATION DES COÛTS DES TRAVAUX ET DES CONTINGENCES PAR BORDEREAU

GDD **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

à afficher Oui 1. Afficher

#	Description Bordereau	% contingences	Sous-projet	Projet SIMON	Projet SIMON	Description Payeur	% par	Montant par	Montant par	Montant par	Montant par
1	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856033	206261	206263	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,103172	341 193,95 $	34 119,40 $	392 287,74 $	39 228,77 $
1	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856033	206261	206264	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,084414	279 158,68 $	27 915,87 $	320 962,69 $	32 096,27 $
1	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856033	206261	206289	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,763034	2 523 373,44 $	252 337,34 $	2 901 248,61 $	290 124,86 $
1	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856033	206261	206914	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,011357	37 558,98 $	3 755,90 $	43 183,44 $	4 318,34 $
1	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856033	206261	206926	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,038022	125 740,95 $	12 574,10 $	144 570,66 $	14 457,07 $
1 Total								**3 307 026,00 $**	**330 702,60 $**	**3 802 253,14 $**	**380 225,31 $**
2	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856034	206263	206263	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,55	724 819,09 $	72 481,91 $	833 360,75 $	83 336,07 $
2	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie-	10,00%	2555856034	206263	206264	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,45	593 033,81 $	59 303,38 $	681 840,62 $	68 184,06 $
2 Total								**1 317 852,90 $**	**131 785,29 $**	**1 515 201,37 $**	**151 520,14 $**
4	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie -	10,00%	2518100214	206289	206289	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,937844	5 234 315,00 $	523 431,50 $	6 018 153,67 $	601 815,37 $
4	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie -	10,00%	2518100214	206289	206914	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,014296	79 788,84 $	7 978,88 $	91 737,22 $	9 173,72 $
4	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie -	10,00%	2518100214	206289	206926	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,04786	267 119,16 $	26 711,92 $	307 120,25 $	30 712,03 $
4 Total								**5 581 223,00 $**	**558 122,30 $**	**6 417 011,14 $**	**641 701,11 $**
5	Plateau Mont-Royal, Rosemont - La petite Patrie -	10,00%	2518200043	206291	206291	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	126 241,00 $	12 624,10 $	145 145,59 $	14 514,56 $
5 Total								**126 241,00 $**	**12 624,10 $**	**145 145,59 $**	**14 514,56 $**
Total								**10 332 342,90 $**	**1 033 234,29 $**	**11 879 611,25 $**	**1 187 961,12 $**

TABLEAU POUR BONS DE COMMANDE DES TRAVAUX

GDD **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

à afficher Ou 1. Afficher

#	Description Bordereau	Projet SIMON	Sous-projet	Projet	Description Payeur	Type	% par	Clés Imputation	Montant par payeur	Montant par payeur
1	Plateau Mont-Royal, Rosemont	206261	2555856033	206263	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.I	1.Travaux	0,1032	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.000000.17025.0000(	341 193,95 $	392 287,74 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.070008.17025.0000(	34 119,40 $	39 228,77 $
				206264	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,0844	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.000000.17025.0000(	279 158,68 $	320 962,69 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.070008.17025.0000(	27 915,87 $	32 096,27 $
				206289	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,763	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.000000.13025.0000(	2 523 373,44 $	2 901 248,61 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.070008.13025.0000(	252 337,34 $	290 124,86 $
				206914	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,0114	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.000000.17030.0000(	37 558,98 $	43 183,44 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.070008.17030.0000(	3 755,90 $	4 318,34 $
				206926	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,038	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.000000.17030.0000(	125 740,95 $	144 570,66 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.070008.17030.0000(	12 574,10 $	14 457,07 $
Total 1									**3 637 728,60 $**	**4 182 478,46 $**
2	Plateau Mont-Royal, Rosemont	206263	2555856034	206263	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,55	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.000000.17025.0000(	724 819,09 $	833 360,75 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.070008.17025.0000(	72 481,91 $	83 336,07 $
				206264	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,45	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.000000.17025.0000(	593 033,81 $	681 840,62 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206264.070008.17025.0000(	59 303,38 $	68 184,06 $
Total 2									**1 449 638,19 $**	**1 666 721,51 $**
4	Plateau Mont-Royal, Rosemont	206289	2518100214	206289	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,9378	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.000000.13025.0000(	5 234 315,00 $	6 018 153,67 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206289.070008.13025.0000(	523 431,50 $	601 815,37 $
				206914	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,0143	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.000000.17030.0000(	79 788,84 $	91 737,22 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.070008.17030.0000(	7 978,88 $	9 173,72 $
				206926	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,0479	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.000000.17030.0000(	267 119,16 $	307 120,25 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7718048.802730.03103.57201.000000.0000.206926.070008.17030.0000(	26 711,92 $	30 712,03 $
Total 4									**6 139 345,30 $**	**7 058 712,26 $**
5	Plateau Mont-Royal, Rosemont	206291	2518200043	206291	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.000000.99900.0000(	126 241,00 $	145 145,59 $
						2.Contingences	(vide)	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206291.070008.99900.0000(	12 624,10 $	14 514,56 $
Total 5									**138 865,10 $**	**159 660,15 $**
Total									**11 365 577,19 $**	**13 067 572,37 $**

NO GDD : 1267231007

No d'engagement CCX7231007

Taux: 1.0951303727

Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans les arrondissements de Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie. Dépense totale de 13 372 179,16 $, taxes, contingences et incidences incluses. - Appel d'offres public 524104 (2 soumissionnaires)

Provenance

24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24-027	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000	1,213,655.84 $	1,395,400.81 $	1,274,186.92 $	1,274,189 $

25-014 PCPR - local CM25 0810		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-014	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	1,440,262.39 $	1,655,941.68 $	1,512,095.47 $	1,512,100 $

23-041 Maintien infra routières CM23 1299		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 23-041	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000	133,600.50 $	153,607.17 $	140,263.83 $	140,266 $

Total provenances	**2,787,518.72 $**	**3,204,949.66 $**	**2,926,546.22 $**	**2,926,555 $**

Imputation

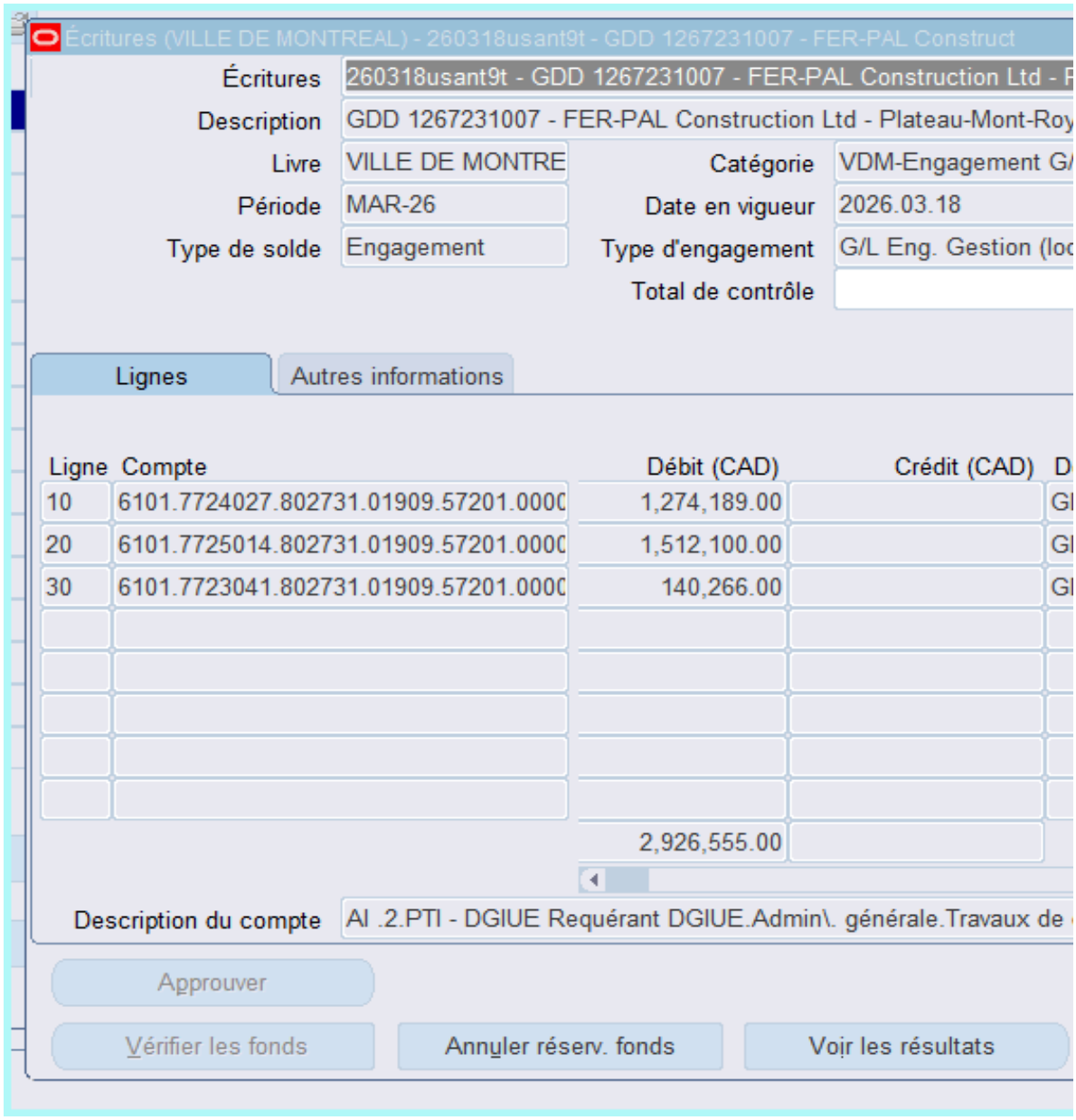
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux - Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.000000.17025.00000	1,066,013.04 $	1,225,648.49 $	1,119,180.44 $	1,119,181 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.206263.070008.17025.00000	106,601.30 $	122,564.85 $	111,918.04 $	111,919 $
Incidences - professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.206266.070003.17025.00000	5,863.07 $	6,741.06 $	6,155.49 $	6,156 $
Incidences techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.206266.070003.17025.00000	35,178.43 $	40,446.40 $	36,932.95 $	36,933 $
Total 55856		**1,213,655.84 $**	**1,395,400.81 $**	**1,274,186.92 $**	**1,274,189 $**

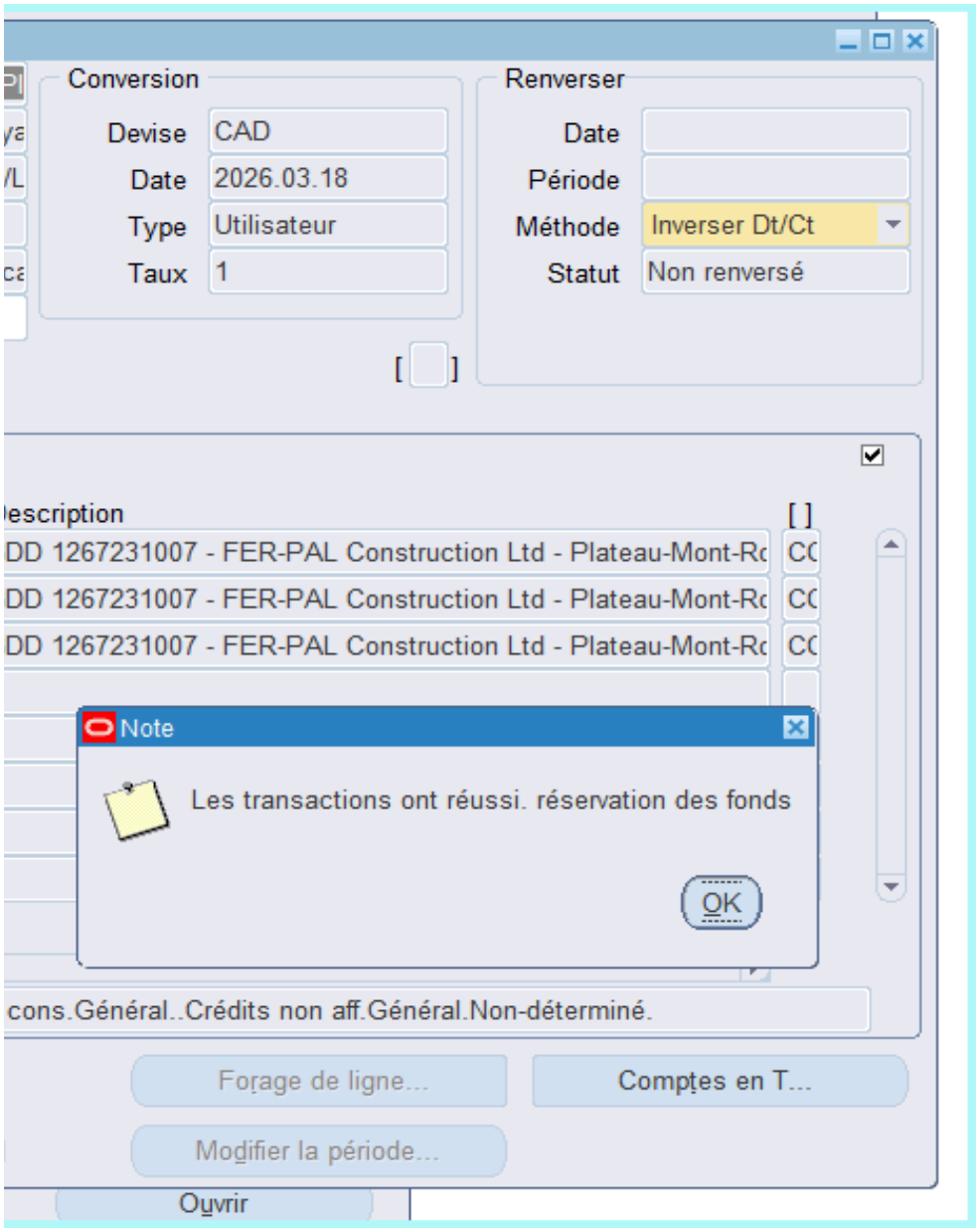
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206264.000000.17025.00000	872,192.49 $	1,002,803.32 $	915,693.09 $	915,694 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206264.070008.17025.00000	87,219.25 $	100,280.33 $	91,569.31 $	91,570 $
Incidences - professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206265.070003.17025.00000	4,797.06 $	5,515.42 $	5,036.31 $	5,037 $
Incidences techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206265.070003.17025.00000	28,782.35 $	33,092.51 $	30,217.87 $	30,218 $
Total 55857 - Chaussée réhabilitation		**992,991.15 $**	**1,141,691.58 $**	**1,042,516.58 $**	**1,042,519 $**

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206926.000000.17030.00000	392,860.11 $	451,690.91 $	412,454.01 $	412,455 $
Contingences - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206926.070008.17030.00000	39,286.01 $	45,169.09 $	41,245.40 $	41,246 $
Incidences - professionnelles - Trottoirs et bordures réfections	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206827.070003.17030.00000	2,160.73 $	2,484.30 $	2,268.50 $	2,269 $
Incidences techniques - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206827.070003.17030.00000	12,964.38 $	14,905.80 $	13,610.98 $	13,611 $
Total 55857 - Trottoirs et bordures réfections mineures		**447,271.23 $**	**514,250.10 $**	**469,578.89 $**	**469,581 $**

55859 - Programme de maintien des infrastructures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux -Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.000000.17030.00000	117,347.82 $	134,920.66 $	123,200.55 $	123,201 $
Contingences - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206914.070008.17030.00000	11,734.79 $	13,492.07 $	12,320.06 $	12,321 $
Incidences - professionnelles - Trottoirs et bordures réfections	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206915.070003.17030.00000	645.41 $	742.06 $	677.60 $	678 $
Incidences techniques - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206915.070003.17030.00000	3,872.48 $	4,452.38 $	4,065.62 $	4,066 $
Total 55859		**133,600.50 $**	**153,607.17 $**	**140,263.83 $**	**140,266 $**

Total imputations	**2,787,518.72 $**	**3,204,949.66 $**	**2,926,546.22 $**	**2,926,555 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260318usant9t - GDD 1267231007 - FER-PAL Construct
Écritures
260318usant9t - GDD 1267231007 - FER-PAL Construction Ltd - F
Description
GDD 1267231007 - FER-PAL Construction Ltd - Plateau-Mont-Roy
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.18
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7724027.802731.01909.57201.0000
1,274,189.00
20
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
1,512,100.00
30
6101.7723041.802731.01909.57201.0000
140,266.00
2,926,555.00
Description du compte
Al .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 2026.03.18
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
escription
DD 1267231007 - FER-PAL Construction Ltd - Plateau-Mont-Rc
DD 1267231007 - FER-PAL Construction Ltd - Plateau-Mont-Rc
DD 1267231007 - FER-PAL Construction Ltd - Plateau-Mont-Rc
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Ouvrir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1266504002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade - Dépense totale de 216 897,81 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 197 179, 83 $, conformément à son offre de service (fournisseur unique);

2. d'autoriser une dépense de 19 717,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-27 12:35

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266504002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade - Dépense totale de 216 897,81 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de l'Espace du Cœur-Nomade, desservant les arrondissements Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville, au 3170 boulevard Henri-Bourassa Est, est réalisé dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) et du programme de soutien aux équipements culturels municipaux. Il consiste à construire une bibliothèque ainsi que des espaces culturels et communautaires. Conçu par les firmes Affleck de la Riva architectes, Coarchitecture, ARUP et Martin Roy & Associés, le chantier est en cours.
Parmi les services prévus, l'installation d'un système de retour et de tri automatisé des documents a été intégrée dès la conception du bâtiment, au rez-de-chaussée. Ce choix s'inscrit dans les orientations municipales visant la modernisation des services offerts en bibliothèque.

Considérant la spécificité de ces équipements, en l'absence d'entente-cadre disponible, le contrôleur général a été consulté pour définir la meilleure stratégie d'approvisionnement.

Suite à ces démarches et après une analyse du marché, l'avis d'intention 26-00008 a été publié du 18 février au 4 mars 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec. La durée de publication a été de 15 jours.

La soumission de Bibliotheca Canada inc. est valide jusqu'au 15 mai 2026.

Le projet de l'Espace du Coeur-Nomade est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Exécution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0535 - 14 mai 2024 - Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour les travaux de construction de la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 48 735 108,96 $, taxes incluses (contrat : 39 304 203,75 $ + contingences : 3 930 420,38 $ + incidences : 5 500 484,83 $) - Appel d'offres public IMM-15881 (3 soum)

CM22 0094 - 24 janvier 2022 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque et espace culturel du Coeur-Nomade des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord, formée par Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., Coarchitectures, Arup et Martin Roy & associés - Dépense totale de 4 538 467,96$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres IMM 15721

CM20 1373 - 14 décembre 2020 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Bibliotheca Canada inc., suite à l'avis d'intention 26-00008, pour un (1) système de retour et de tri automatisé composé de :

- Deux (2) postes de retour automatisé avec écran tactile côté public;
- Un (1) poste de retour côté salle du personnel;
- Trois (3) convoyeurs et deux (2) tables de tri; cinq (5) bacs de réception des documents retournés et triés.

Un budget de contingences de 10 % (19 717,98 $) est également prévu au contrat. Ces contingences serviront, entre autres, à couvrir des ajustements techniques ou d'installation nécessaires à la mise en service du système.

JUSTIFICATION

Une analyse rigoureuse du marché a démontré qu'un seul fournisseur offre un système répondant aux exigences fonctionnelles et techniques recherchées. L'analyse a notamment révélé:

- que c'est un marché très spécialisé avec très peu de fournisseurs;
- qu'il existe des enjeux de compatibilité des systèmes, considérant que cette installation doit s'intégrer à un réseau déjà existant dans de nombreuses bibliothèques municipales de Montréal;
- qu'un seul fournisseur offre du soutien en français;
- que les délais d'intervention en service après-vente de certains fournisseurs sont importants considérant leur éloignement (États-Unis).

Dans ce contexte, et considérant l'enjeu d'identifier d'autres fournisseurs pour ce produit spécifique, le contrôleur général a recommandé de procéder à la publication d'un avis d'intention, en référence à l'article 573.3.0.0.1 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19), permettant ainsi à tout fournisseur potentiel de se manifester.

Aucun fournisseur autre que Bibliotheca Canada inc. n'a manifesté son intérêt ou démontré sa capacité à répondre à l'ensemble des critères dans les délais prescrits. À la lumière des analyses effectuées et des vérifications menées auprès du marché, Bibliotheca Canada inc. est le seul fournisseur en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la Ville.

Ce contrat de biens et de services, se situant entre le seuil de l'appel d'offres et d'une valeur inférieure à 500 000 $, a fait l'objet d'une évaluation de risque conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. Le risque ayant été évalué à faible, l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 216 897,81 $, taxes incluses (net de ristourne : 198 056,61 $), et se détaille comme suit :

- Contrat de base :197 179,83 $, taxes incluses (net de ristourne : 180 051,47 $).
- Contingences : 19 717,98 $, taxes incluses (net de ristourne : 18 005,14 $), soit 10 % du coût du contrat de base.

Les fonds seront imputés à même les incidences du projet Coeur-Nomade votées via la résolution CM24 0535. La dépense sera réalisée en 2026.

L'ensemble de la dépense sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-049 Construction bibliothèque Programme RAC CM20 1373, numéro d'Investi 36610, du Service de la culture.

La dépense est réalisée dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC), qui s'inscrit dans l'axe 1 de l'Entente 2024-2027 MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal via la RC 23-01.04.02.00-0094.

Répartition - Synthèse - net de ristourne	
Projet investi 36610	198 056,61 $
Subvention MCCQ via RC 23-01.04.02.00-0094	(79 222,64 $)
Total	118 833,97 $

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de cet équipement aurait des impacts significatifs sur la circulation des documents de la bibliothèque et plus largement sur le réseau municipal des bibliothèques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 21 avril 2026
Fin du contrat : 31 octobre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique GAZO, Service de la culture
Amélie HARBEC, Service de la culture
Stéphanie ROSE, Service de la culture
Elsa MARSOT, Service de la culture

Lecture :

Stéphanie ROSE, 17 mars 2026
Dominique GAZO, 17 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude FRENETTE-ROY
agente de recherche

Tél : 5142444045
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-16

Cécile TERRASSON
cheffe de division

Tél : 5145161183
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD 1266504002*
Unité administrative responsable : *Service de la culture (25)*
Projet : *Espace du Cœur-Nomade*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorités 1 : Atteindre de la certification LEER OR v.4

Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Priorité 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer a réduire la fracture numérique

Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 1 : Atteindre de la certification LEER OR v.4

Priorité 8 : Porter une attention toute particulière à l'inclusion de tous et toutes, ciblant plus spécifiquement les personnes

vulnérables, racisées ou discriminées. Cela passe par des mesures accrues en accessibilité universelle, une médiation culturelle qui se mettra en place autant à l'intérieur que hors les murs, partant du principe que la culture doit s'engager activement et ouvertement dans la lutte aux iniquités. Le projet aura à jouer un rôle tout particulier dans l'amélioration de la qualité de vie du quartier pour en devenir le pivot culturel et communautaire.

Priorité 9 : Créer un lieu d'ancrage et d'intégration pour la communauté, susceptible de soutenir le développement de ses composantes les plus vulnérables notamment en facilitant leur connexion avec les services offerts par le réseau Accès culture, les Bibliothèques de Montréal et les organismes communautaires du quartier, mettant ainsi en oeuvre son objectif principal de soutien à la cohésion sociale du quartier

Priorité 11 : Offrir un lieu simplifié qui inclura à la fois les fonctions de bibliothèque, d'espace culturel et d'espace sociocommunautaire en s'appuyant sur le rôle social du projet comme refuge (public, gratuit, ouvert et accueillant) qui facilite l'inclusion sociale et numérique;

Priorité 15 : Faciliter l'accès à la culture, le développement des publics, la diversité culturelle montréalaise, la médiation culturelle et offrir davantage de place à la pratique artistique amateur dans la programmation du lieu culturel ;

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Fourniture et installation d'un système de tri et de retour des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade*
Nom d'ouvrage :	*Espace du Cœur-Nomade*
No. D'ouvrage:	*1329*
No. De contrat :	*26-00008*
No. Du projet :	*IM-PR-17-1011*
No. Du GDD :	*1266504002*
Date :	*16-mars-26*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			171 498,00 $	8 574,90 $	17 106,93 $	197 179,83 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**10%**	17 149,80 $	857,49 $	1 710,69 $	19 717,98 $
	Total - Contrat :			**188 647,80 $**	**9 432,39 $**	**18 817,62 $**	**216 897,81 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total - Incidences :		**0%**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**188 647,80 $**	**9 432,39 $**	**18 817,62 $**	**216 897,81 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-9 432,39 $		-9 432,39 $
	TVQ	50%				-9 408,81 $	-9 408,81 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**198 056,61 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 100 % en 2024

Avis d'intention

26-00008

CONFIDENTIEL

Toute reproduction partielle ou totale du présent document pour des fins autres que le présent avis d'intention est interdite sans l'autorisation écrite de l'organisme public.

AVIS D'INTENTION

Le présent avis ne constitue pas un appel d'offres mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat de gré à gré au Fournisseur identifié au présent avis dit « unique » en vertu de l'article 573.3.0.0.1.

Tout Fournisseur jugeant être en mesure de satisfaire le besoin identifié dans le présent avis d'intention peut démontrer sa capacité à remplir les exigences et critères exprimés dans ce présent avis ; toutefois, la Ville de Montréal se réserve le droit de ne pas considérer un Fournisseur ayant fait l'objet d'un rapport de rendement insatisfaisant au courant des deux (2) années précédant la date limite pour manifester son intérêt. Les propositions reçues avant la clôture du présent avis ne seront prises en considération qu'aux seules fins de déterminer s'il y a lieu de recourir à un appel d'offres en régime de concurrence. Si la Ville ne juge qu'aucun autre Fournisseur n'a réussi à faire la démonstration de sa capacité à réaliser adéquatement ce contrat, il se réserve le droit de maintenir sa décision initiale d'adjuger ce contrat au Fournisseur identifié au présent avis. Les Fournisseurs peuvent se renseigner davantage en communiquant à l'adresse courriel identifié aux présentes

1. Identification de L'ORGANISME PUBLIC

Nom : Ville de Montréal

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec :

Personne contact: Malika El Yaagoubi
Adresse courriel: malika.elyaagoubi@montreal.ca
Adresse du principal établissement : 255 rue Crémazie Est H2M 1L5 Montréal QC

2. Nature et type de contrat de gré à gré envisagé

Contrat d'approvisionnement en bien pour l'acquisition d'un système de retour et de tri RFID.

3. Date de publication de l'avis d'intention sur le SEAO

18 février 2026

4. Date limite pour manifester son intérêt

18 mars 2026

5. Date prévue de conclusion du Contrat

23 mars 2026

6. Identification du FOURNISSEUR envisagé

Dénomination sociale : **BIBLIOTHECA CANADA INC.**

Adresse du principal établissement (#, rue, ville, province, code postal) :
383 AV PARKDALE
SUITE 202
OTTAWA, QC, K1Y 4R4

7. Motifs invoqués par l'ORGANISME PUBLIC en vue de conclure le Contrat

Après que des vérifications sérieuses et documentées aient été réalisées conformément aux dispositions de l'article 573.3 al.1 (2), la Ville de Montréal arrive à la conclusion de l'unicité du Fournisseur **Bibliotheca Canada Inc.** pour l'acquisition de ce type de bien. En effet, le système de retour et de tri automatisé utilise la technologie RFID recherchée, et offre les spécifications techniques requises (par ex. intégration avec les systèmes RFID actuels des bibliothèques de Montréal, normes de performance, compatibilité logicielle, etc.) et comporte un service après-vente, en français, de premier niveau et sur place. Ces éléments ne sont pas offerts de façon équivalente par d'autres entreprises connues et ne peuvent être satisfaites que par ce Fournisseur.

En conséquence, le Service de la Culture prévoit conclure le contrat le **23 mars 2026** avec le Fournisseur identifié. Toutefois, tout fournisseur qui serait en mesure d'offrir un système de retour et de tri automatisé utilisant la technologie RFID répondant à l'ensemble des exigences techniques du projet est invité à se manifester, conformément aux règles applicables, avant la conclusion du contrat.

8. Description détaillée du besoins et obligations prévues au Contrat

L'approche libre-service et la technologie RFID s'y rattachant font partie intégrante du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. Toutes les collections documentaires du réseau sont munies d'étiquettes RFID et de codes-barres qui doivent être lisibles par l'équipement sélectionné: un système de tri à 5 bacs, deux chutes de retour automatisé et un poste de retour automatisé pour le personnel. Le système de retour et tri automatisé sera installé au rez-de-chaussée de l'édifice de la bibliothèque Espace du Cœur-Nomade, au 3170, boul. Henri-Bourassa est, Montréal (QC) H1H 1G8.

Composantes du système :

- Trieuse avec convoyeurs et tables de tri ; chaque module doit pouvoir s'ajuster en hauteur;
- Convoyeurs des chutes de retour bidirectionnels ;
- Chute de retour côté public et poste de retour du personnel : avec lecteur de code-barre et de puces RFID intégrés ;
- Écrans tactiles côté chute de retour public et écran miroir non-tactile pour côté salle de tri.
- Boutons d'arrêt d'urgence.
- Logiciels fournis :
    - Pour le retour et le tri : configuré selon règles d'acceptation, de rejet du réseau et de tri des bibliothèques de la Ville de Montréal.
    - Pour faire un diagnostic du système en temps réel

- Le système en entier incluant bacs, trieuse, poste employé et espace de circulation autour des équipements doivent pouvoir se placer dans un espace de 2980 mm X 4750 mm

Caractéristiques techniques

- Compatibilité avec étiquettes : ISO 18000-3 Mode 1 (fréquence de 13,56 MHz) et ISO/IEC 15693-3.
- Typologie codes-barres : lecteur doit être mesure de lire plusieurs types.
- Mode d'utilisation par défaut de l'appareil est sans authentification :
    - Autres options possibles
- Protocole SIP2 pour communication avec SIGB : équipement doit être branché sur le réseau de la Ville pour effectuer le retrait des documents du dossier des abonnés.ées
- Lecture des codes-barres et des étiquettes RFID pour chaque document inséré
- Configuration et programmation conçues en fonction des codes-barres et des informations contenues dans les puces
- Sécurisation des étiquettes RFID
- Rejet de documents possibles - sens des convoyeurs programmable pour renvoyer un document vers l'usager ou l'usagère
- Règles de rejet personnalisables
- Programmation du tri modifiable par Ville de Montréal avec outil de type Notepad
- Écran d'accueil personnalisables avec option de langue française par défaut et autres langues offertes.
- Possibilité de se connecter au système à distance
- Outil de surveillance à distance avec statistiques de transactions et état du système
    - Accès via navigateur web avec login
- Bruit : niveau de bruit maximum à 65DB
- Documents traités par heure : minimum de 2 000

Expériences, garanties et services après-vente

- Le FOURNISSEUR doit posséder au moins 8 (huit) années d'expérience dans le domaine de la technologie RFID en bibliothèque.
- Le FOURNISSEUR doit avoir réalisé au moins 5 (cinq) projet(s) semblable(s) à celui décrit dans le présent document depuis 2019.
- La période de garantie doit débuter au moment de l'acceptation sans réserve et se terminer une (1) année après cette date.
- Tous les appareils fournis sont conçus et fabriqués pour une espérance de vie d'au moins huit (8) ans.
- Services après-vente et soutien technique de premier niveau en français offerts par le contractant et par l'ensemble de ses sous-traitants.
- Soutien technique en bibliothèque en français fourni par le contractant ainsi que par tous ses sous-traitants locaux.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a. Modalités

La Ville de Montréal ne s'engage d'aucune façon envers quiconque, sur les suites du présent avis. En aucun cas, le présent avis ne doit être interprété comme étant un appel d'offres ou de propositions. Quelconques démarches prises par un répondant à la suite du présent avis sont volontaires et à ses frais.

b. Transmission des réponses

Pour être considérés, les répondants devront transmettre leur manifestation d'intérêt par courriel à : contrats@montreal.ca via le « Formulaire de manifestation d'intérêt », fourni en annexe avant le **18 mars 2026**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

English
Nous joindre

Liste des commandes

Numéro: 26-00008
Numéro de référence: 20124964
Type de l'avis: Avis d'intention
Statut: Publié
Titre:
Fourniture de biens et services pour l'installation du système de retours de livres au fournisseur Bibliotheca, en vue d'une installation en T4 2026.
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

Aucun résultat trouvé

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé

Aucune commande

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266504002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade - Dépense totale de 216 897,81 $, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1266504002 PDS Brennan.xls

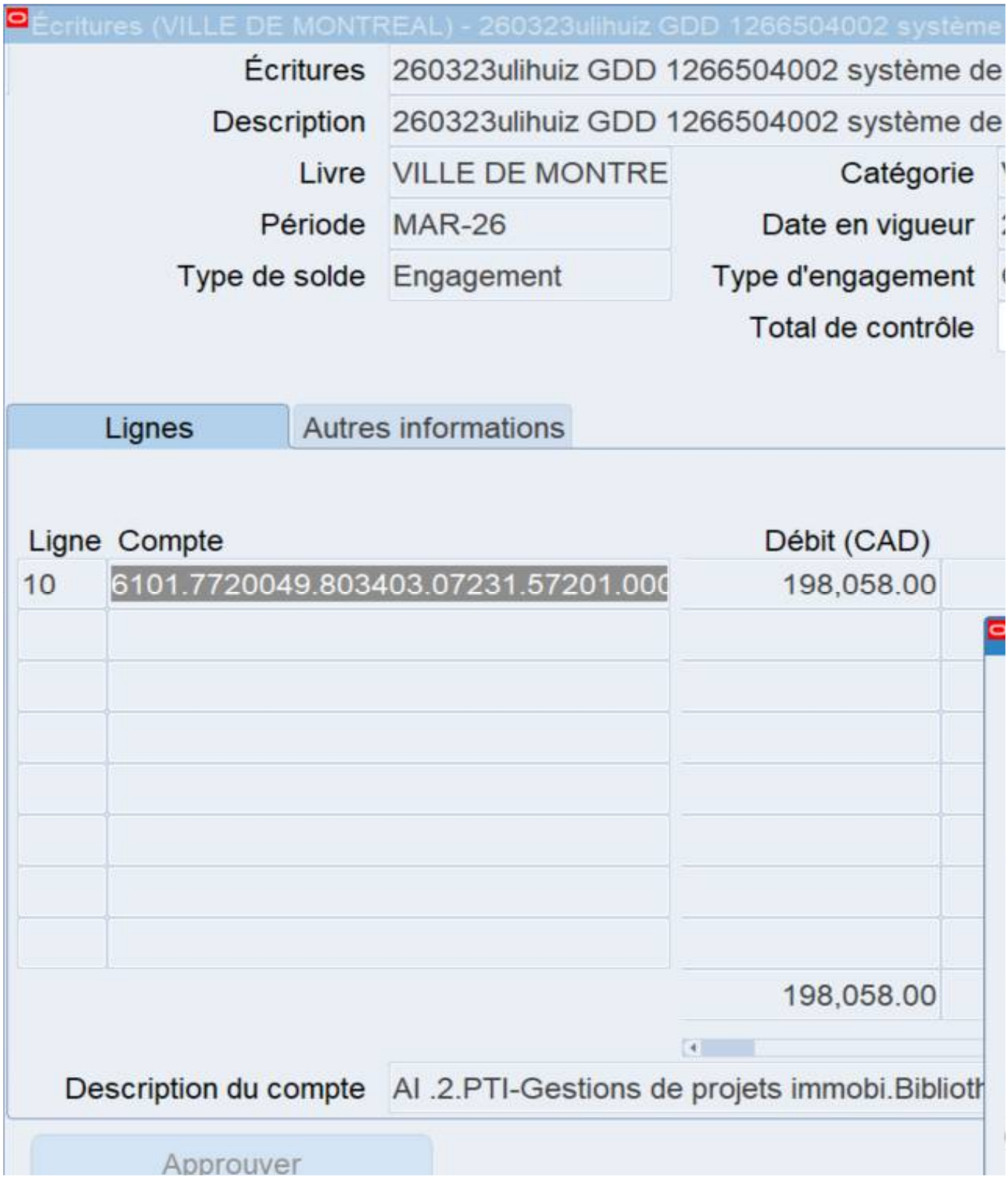
RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

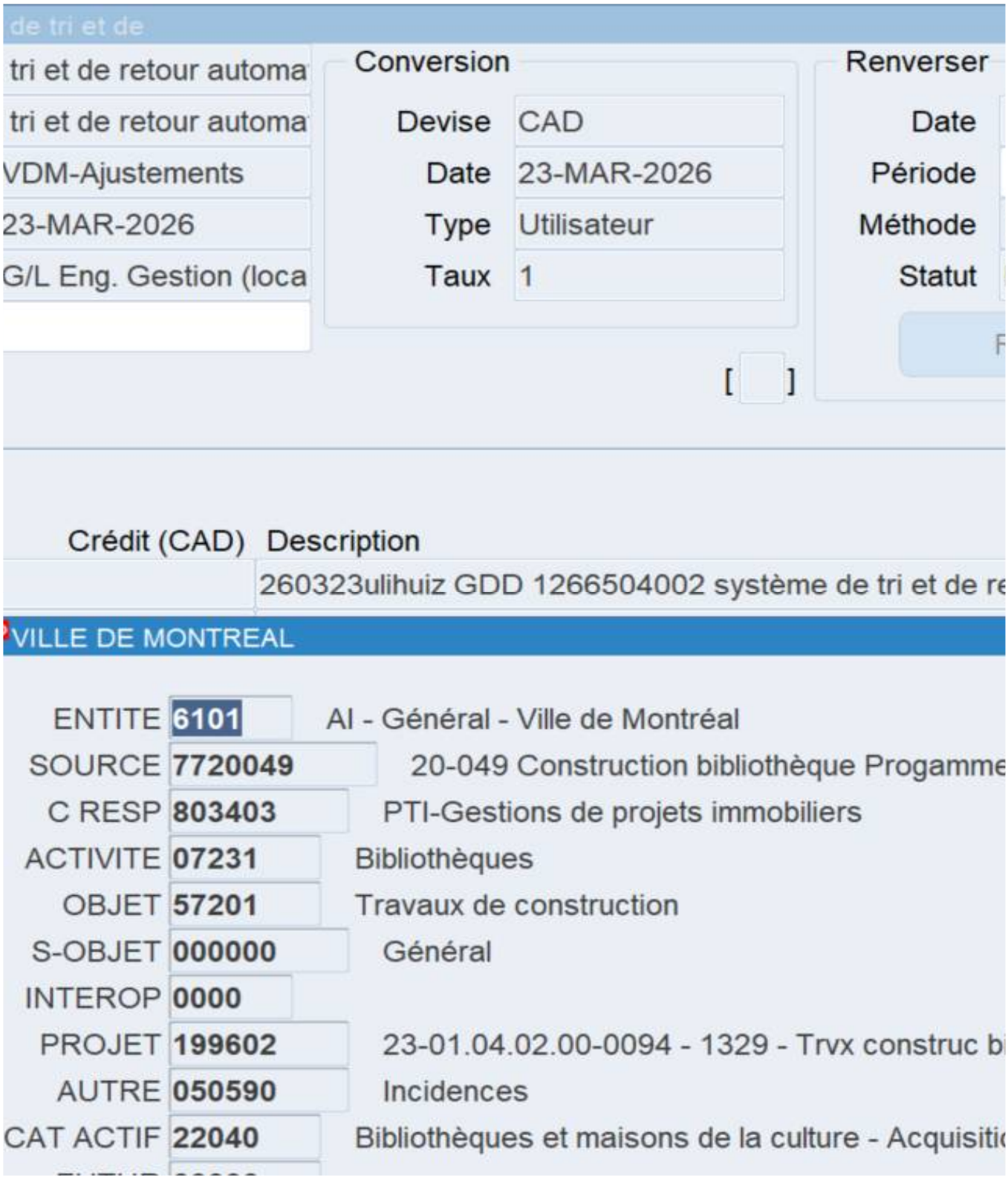
Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Date 26/09/12
Code ulaoumo
GDD 1266504002 - Acqui. Syst. tri & retour autom. docum. Cœur-Nomade
ENG - CC66504002 -
Nom du lot ulaoumo260323 ENG - CC66504002 - GDD1266504002 - Acqui. Syst. tri & retour autom. docum. Cœ

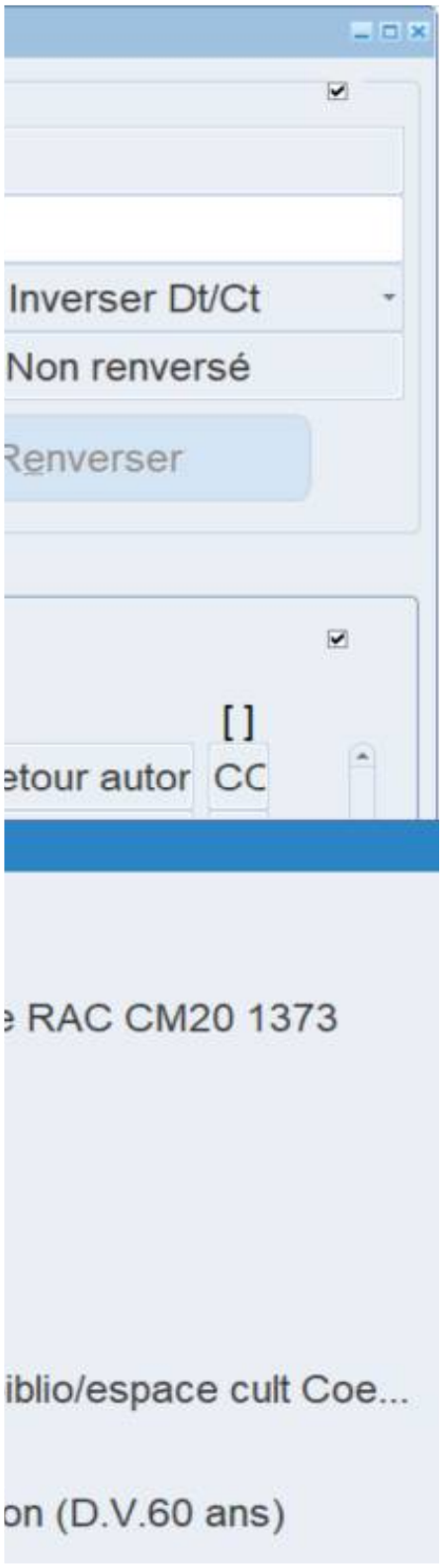




eur-Nomade


de tri et de
tri et de retour automa
tri et de retour automa
VDM-Ajustements
23-MAR-2026
G/L Eng. Gestion (loca
Conversion
Devise CAD
Date 23-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode
Statut
[ ]
Crédit (CAD) Description
260323ulihuiz GDD 1266504002 système de tri et de re
VILLE DE MONTREAL
ENTITE 6101 AI - Général - Ville de Montréal
SOURCE 7720049 20-049 Construction bibliothèque Progamme
C RESP 803403 PTI-Gestions de projets immobiliers
ACTIVITE 07231 Bibliothèques
OBJET 57201 Travaux de construction
S-OBJET 000000 Général
INTEROP 0000
PROJET 199602 23-01.04.02.00-0094 - 1329 - Trvx construc b
AUTRE 050590 Incidences
CAT ACTIF 22040 Bibliothèques et maisons de la culture - Acquisiti

FUTUR 00000


Inverser Dt/Ct
Non renversé
Renverser
[ ]
etour autor
CC
e RAC CM20 1373
iblio/espace cult Coe...
on (D.V.60 ans)

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / CULTURE

NO GDD :	**1266504002**
No d'engagement	**CC66504002**

1.0951303727

Accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade - Dépense totale de 216 897,81 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux : 1.0951303727

20-049 Construction bibliothèque Progamme RAC CM20 1373		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 20-049 (Incidences #1247058001)	6101.7720049.803403.07231.57201.000000.0000.199602.050590.22040.00000	216,897.81 $	198,056.61 $	198,058 $
Total provenance		**216,897.81 $**	**198,056.61 $**	**198,058.00 $**

Imputations à des fins de bon de commande

36610 - MCCQ 2018-2021 - Réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèque et achat de collections premières		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
RC 23-01.04.02.00-0094 CONTRAT	6101.7720049.803403.07231.57401.000000.0000.208058.000000.40010.00000	197,179.83 $	180,051.47 $	180,052 $
RC 23-01.04.02.00-0094 - CONTINGENCES	6101.7720049.803403.07231.57401.000000.0000.208058.070008.40010.00000	19,717.98 $	18,005.14 $	18,006 $
Total dépense		**216,897.81 $**	**198,056.61 $**	**198,058 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
36610 - MCCQ 2018-2021 - Réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèque et achat de collections premières	198.00	-	-	-	198.00
Subvention MCCQ via RC 23-01.04.02.00-0094	(79.00)	-	-	-	(79.00)
TOTAL	**119.00**	**-**	**-**	**-**	**119.00**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1264922001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Beluga Services Municipaux inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 13 121 205,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Beluga Services Municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, pour une période de 5 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 719 411,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21295;

2. d'autoriser une dépense de 1 943 882,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 457 911,74 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Beluga Services Municipaux inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-26 10:10

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1264922001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Beluga Services Municipaux inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 13 121 205,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) est responsable des appels d'offres et des octrois de contrats en lien avec l'élimination de la neige.

Le 4 février 2026, le SCAEC a lancé l'appel d'offres no 26-21295 pour des services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Ray-Lawson lequel est situé dans l'arrondissement Anjou.

Un avis a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. L'ouverture des soumissions initialement prévue pour le 5 mars, a eu lieu le 10 mars 2026. Le délai de réception des soumissions était de 33 jours.

Les soumissions reçues sont valides jusqu'au 6 juin 2026, soit 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période de sollicitation :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	11 février 2026	Pour répondre à une question d'un preneur du cahier des charges relativement à l'obligation de fournir un cautionnement d'exécution	non
2	3 mars 2026	Pour apporter une correction au Bordereau de prix et reporter la date d'ouverture des soumissions	non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0757 – 17 juin 2025 : Exercer l'option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 905 989,65 $, taxes incluses, pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige dans le cadre des contrats accordés à 9304-9179 Québec Inc (Beluga Services Municipaux inc), Groupe Contant Inc. et Environnement Routier NRJ Inc., CM21 0933 et CM23 0891, majorant le montant total des contrats de 8 909 589,67 $ à 11 815 579,32 $

CM21 0933 – 23 août 2021 : Accorder quatre contrats aux firmes 9304-9179 Quebec inc (Beluga Services Municipaux inc), et Contant inc. pour les services d'exploitation de quatre lieux d'élimination de la neige, pour une période de trois (3) ans (lots 1 et 4) et quatre (4) ans (lots 2 et 3) avec une option de prolongation d'un an - Dépense totale de 14 767 554,45$, taxes incluses (contrat : 12 306 295,37$ + variation des quantités 1 845 944,31$ + contingences 615 314,77 $) - Appel d'offres public AO-21-18860 - 4 soumissionnaires

CM20 0770 – 25 août 2020 : Exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 2 202 561,36 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usées Ray-Lawson et 46e avenue, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 $ à 11 619 426,71 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

CA14 12224 – 9 septembre 2014 : Adjudication à la compagnie Cap Excavation inc., le contrat relatif à l'appel d'offres public no 14-13608 - Exploitation du dépôt à neige usée - pour l'arrondissement d'Anjou, pour une durée de six (6) ans, et ce, au montant total approximatif de 9 064 629,00 $, taxes incluses (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat, d'une durée de 5 ans, à la firme « Beluga Services Municipaux inc. » pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson.

Le contrat débute dès son adjudication et se terminera le 14 novembre 2031.

La période d'exécution des services se situe entre le 15 novembre et le 14 novembre de l'année suivante.

JUSTIFICATION

Le taux global de réponse du marché est de 40%, soit deux (2) soumissionnaires pour cinq (5) preneurs de cahier des charges sur le site du SÉAO. La liste des preneurs des documents d'appel d'offres se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Le Service de l'approvisionnement n'a recueilli aucun motif de non-dépôt de soumission.

La conformité administrative des soumissions a été réalisée par le Service de l'approvisionnement. La conformité technique sur les équipements a quant à elle été déterminée par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

Le soumissionnaire recommandé pour cet octroi de contrat n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RÉNA). De plus, il est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

L'entreprise Beluga Services Municipaux inc. détient une autorisation de contracter émise par

l'Autorité des marchés publics (AMP).

Dans le cadre de cet appel d'offres, le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

L'adjudicataire sera soumis à une évaluation de rendement en fin de contrat.

Le résultat de l'analyse des soumissions est la suivante:

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Béluga Services municipaux inc.	9 719 411,63 $	3 401 794,07 $	13 121 205,70 $
Contant inc.	11 300 605,31 $	3 955 211,86 $	15 255 817,17 $
Dernière estimation réalisée ($)	9 058 592,81 $	3 170 507,48 $	12 229 100,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			892 105,40 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			7,29%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			2 134 611,48 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			16,27%

L'écart de 16,27 % entre les 2 soumissions reçues peut s'expliquer par le fait que le plus bas soumissionnaire avait obtenu le contrat précédent. Ainsi, l'entreprise connaît bien les opérations liées à ce LEN, ce qui lui a permis de présenter une offre plus compétitive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat 13 121 205,70 $, taxes incluses (contrat : 9 719 411,63 $ + variation des quantités 1 457 911,74 $ + contingences 1 943 882,33 $) sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

Le coût du contrat a été majoré de 35 % (20 % en contingences et 15% en variation de quantité) afin de couvrir les dépenses supplémentaires inhérentes à l'imprévisibilité des hivers. Le montant total et le détail des calculs sont présentés en pièce jointe.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

En fonction de la rigueur des hivers, des crédits supplémentaires pourraient être requis en cours de contrat. Si tel est le cas, un dossier décisionnel sera présenté aux instances pour autoriser l'utilisation de la Réserve neige.

MONTRÉAL 2030

L'élimination de la neige permet d'offrir aux citoyens et citoyennes un environnement sécuritaire et de qualité aux déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas octroyer ce contrat risquerait de ralentir les opérations de chargement de la neige lesquelles sont directement liées aux travaux d'élimination de la neige. Un ralentissement dans les opérations de déneigement est susceptible d'affecter le service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 novembre 2026
Fin du contrat du : 14 novembre 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick DUCHARME, Anjou

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514-872-0582

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-17

Gilles HEVEY
chef(fe) de division - soutien technique et operationnel

Tél : 514-872-9353

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur
Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2026-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Virginie BASMADJIAN
Directrice projets
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1254922006*
Unité administrative responsable : *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC)*
Projet : *Octroi d'un contrat pour des services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson – arrondissement Anjou.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 19 : L'élimination de la neige permet d'offrir aux citoyens et citoyennes un environnement sécuritaire et de qualité aux déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes*.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Coût - Octroi des contrats - GDD 1264922001

Adjudicataires	no Lot	Description	Montant avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (20%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Beluga Services Municipaux inc.	1	ANJ-R-L-E-2631 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Ray-Lawson - ANJ	9 719 411,63 $	1 457 911,74 $	1 943 882,33 $	13 121 205,70 $
		Total	**9 719 411,63 $**	**1 457 911,74 $**	**1 943 882,33 $**	**13 121 205,70 $**

TTC : Toutes taxes comprises

Ray-Lawson (R-L)			
Contrat :	ANJ-R-L-E-2631 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Ray-Lawson - ANJ	Adjudicataire	Beluga Services Municipaux inc.

Coût - Saison hivernale

Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2026-2027	1 690 700,00 $	84 535,00 $	168 647,33 $	1 943 882,33 $
2027-2028	1 690 700,00 $	84 535,00 $	168 647,33 $	1 943 882,33 $
2028-2029	1 690 700,00 $	84 535,00 $	168 647,33 $	1 943 882,33 $
2029-2030	1 690 700,00 $	84 535,00 $	168 647,33 $	1 943 882,33 $
2030-2031	1 690 700,00 $	84 535,00 $	168 647,33 $	1 943 882,33 $
TOTAL	8 453 500,00 $			9 719 411,63 $

Coût - Annuel

Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (20%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2026	641 481,17 $	0,00 $	0,00 $	641 481,17 $	585 757,81 $
2027	1 943 882,33 $	291 582,35 $	388 776,47 $	2 624 241,14 $	2 396 281,94 $
2028	1 943 882,33 $	291 582,35 $	388 776,47 $	2 624 241,14 $	2 396 281,94 $
2029	1 943 882,33 $	291 582,35 $	388 776,47 $	2 624 241,14 $	2 396 281,94 $
2030	1 943 882,33 $	291 582,35 $	388 776,47 $	2 624 241,14 $	2 396 281,94 $
2031	1 302 401,16 $	291 582,35 $	388 776,47 $	1 982 759,97 $	1 810 524,14 $
TOTAL	9 719 411,63 $	1 457 911,74 $	1 943 882,33 $	13 121 205,70 $	11 981 409,72 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

TTC : Toutes taxes comprises

De : BEL - Nathalie Martin
À : BEL - Dannie Clavel
Objet : TR: [EXTERNE] : Validité
Date : mercredi 11 juin 2025 09:21:41
Pièces jointes : image001.png
image002.png
image003.png
image004.png

NATHALIE MARTIN-LAPOINTE
Administratrice | Administrator
C : 514-971-6931 | T : 450-818-4020

De : _Boîte

Réception AMP <reception@amp.quebec>
Envoyé : 11 juin 2025 09:03
À : GI - NMartin <nmartin@gestion-inc.com>
Objet : [EXTERNE] : Validité

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

BELUGA SERVICES MUNICIPAUX INC.- NUMÉRO DE CLIENT 3000515336

Bonjour,
Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**
Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.
****Date échéance (renouvellement): 2026-10-13**

Cordialement,

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1264922001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Objet :	Accorder un contrat à Beluga Services Municipaux inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 13 121 205,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

26-21295 Liste des commandes _ SEAO.pdf

26-21295 PV.pdf

26-21295 Tableau de vérification TCP .pdf

26-21295 INTERVENTION GDD 1264922001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Takui Samson DEGNI
Agent d approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Simona RADULESCU TOMESCU
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
CONTANT INC 6310 BOUL. DES MILLE-ILES Laval QC CAN H7B1B3 www.souffleusecontant.ca	Publique	MICHEL NADON Téléphone: 4506666368 Courriel: m.nadon@sicontant.ca	**Transaction: (20417679)** 2026-02-04 09:07	20093077 - 26-21295 Addenda 1 Devis 2026-02-11 à 10:20 - Courriel 20097564 - 26-21295_Addenda 2 Devis 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CAP EXCAVATION INC. 1920 Voie De Desserte Saint-Maurice QC CAN G0X2X0 http://www.capexcavation.com	Non diffusé	Jérôme Lavoie Téléphone: 8193764681 Courriel: jerome@capexcavation.com	**Transaction: (20418846)** 2026-02-05 09:16	20093077 - 26-21295 Addenda 1 Devis 2026-02-11 à 10:20 - Courriel 20097564 - 26-21295_Addenda 2 Devis 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil QC CAN J4G2J4 aquatech-quebec.ca	Non diffusé	Valérie Pottier Téléphone: 4506465270 Courriel: developpement@groupehelios.com	**Transaction: (20419363)** 2026-02-05 16:40	20093077 - 26-21295 Addenda 1 Devis 2026-02-11 à 10:20 - Courriel 20097564 - 26-21295_Addenda 2 Devis 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. 23 av Milton Lachine Montréal QC CAN H8R1K6 http://www.nrj.ca	Non diffusé	Cynthia Nadeau Téléphone: 5144810451 Courriel: soumission@nrj.ca	**Transaction: (20417806)** 2026-02-04 10:45	20093077 - 26-21295 Addenda 1 Devis 2026-02-11 à 10:20 - Courriel 20097564 - 26-21295_Addenda 2 Devis 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Bordereau numérique 2026-03-03 à 16:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Beluga Services Municipaux inc. 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand QC CAN J7H1S6	Publique	Anthony Plante Téléphone: 450-818-4020 Courriel: aplante@constructionbeluga.com	**Transaction: (20417698)** 2026-02-04 09:20	20093077 - 26-21295 Addenda 1 Devis 2026-02-11 à 10:20 - Courriel

20097564 - 26-21295_Addenda 2
Devis
2026-03-03 à 16:00 - Courriel
Bordereau numérique
2026-03-03 à 16:00 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Tableau de vérification TCP

Numéro de l'appel d'offres : 26-21295

TITRE	**Exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson - arrondissement Anjou**

Description du contrat		Beluga Services Municipaux inc.		CONTANT INC	Adjudicataire
		Montant total		Montant total	
Exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson - arrondissement Anjou		8 453 500,00 $		9 828 750,00 $	**Beluga Services Municipaux inc.**
Total avant taxes		8 453 500,00 $		9 828 750,00 $	
TPS 5 %		422 675,00 $		491 437,50 $	
TVQ 9,975 %		843 236,63 $		980 417,81 $	
Montant total		**9 719 411,63 $**		11 300 605,31 $	

Remarque :

PLus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Takui Samson DEGNI **Date : 2026-03-13**

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0089

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 10 mars 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Marie-Colette Moungali, secrétaire d'unité administrative

APPEL D'OFFRES 26-21295

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson – Arrondissement d'Anjou » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
BELUGA SERVICES MUNICIPAUX INC.	9 719 411,63 $
CONTANT INC.	11 300 605,31 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 4 février et 9 mars 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 4 février et 3 mars 2026 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21295 — No du GDD : 1264922001

Titre de l'appel d'offres : Exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson - arrondissement Anjou

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 2 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2026

Ouverture faite le : 10 - 3 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 3 - 3 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 40

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 3 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Beluga Services Municipaux inc.	**9 719 411,63 $**	√	
CONTANT INC.	11 300 605,31		

Information additionnelle

Il y a TROIS (3) desistements qui n'ont pas rempli le formulaire de non-participation à l'appel d'offres.

Préparé par : Takui Samson DEGNI — Le 17 - 3 - 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1264922001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Objet :	Accorder un contrat à Beluga Services Municipaux inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 13 121 205,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1264922001 Intervention financiere.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

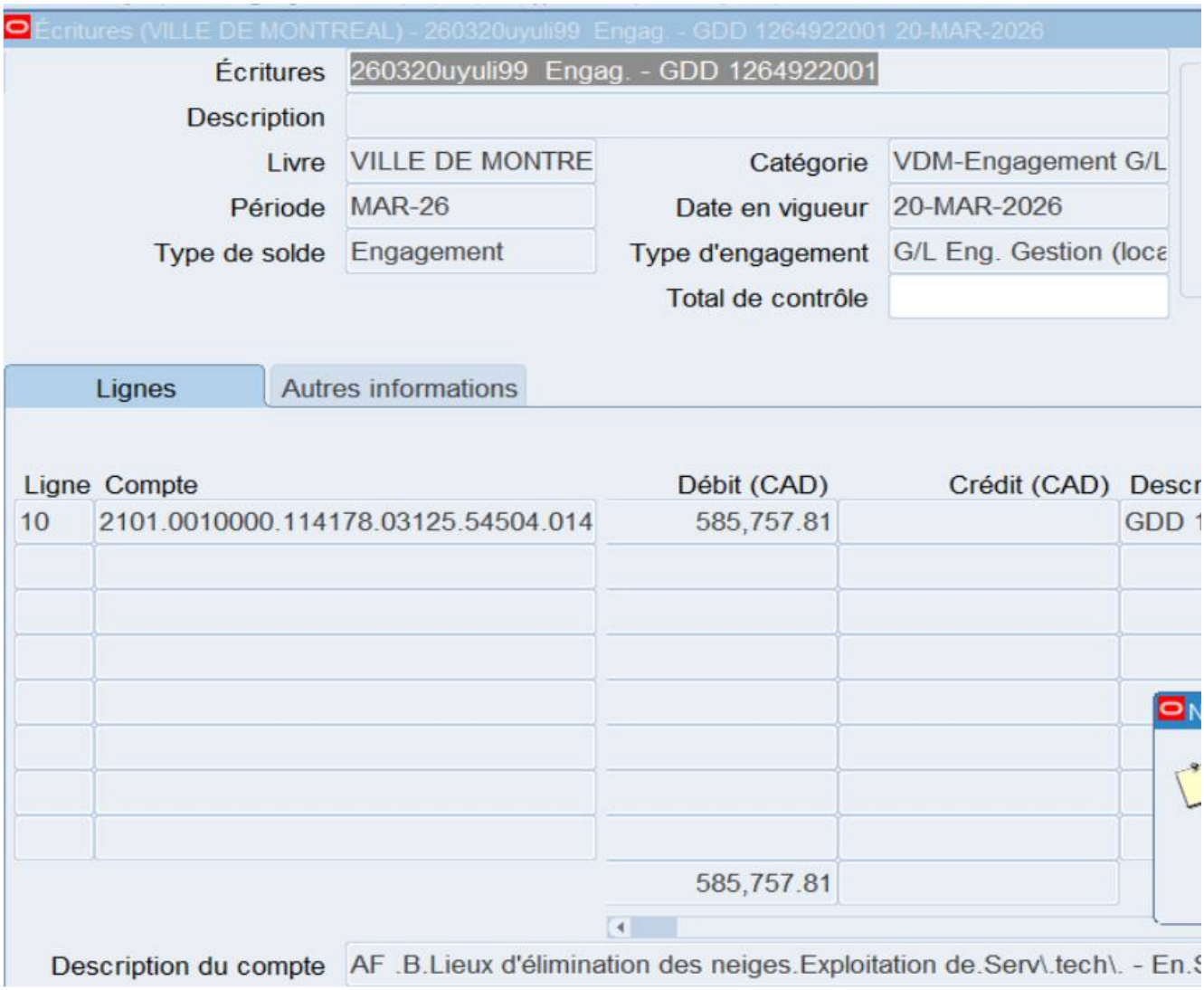
NO GDD : 1264922001

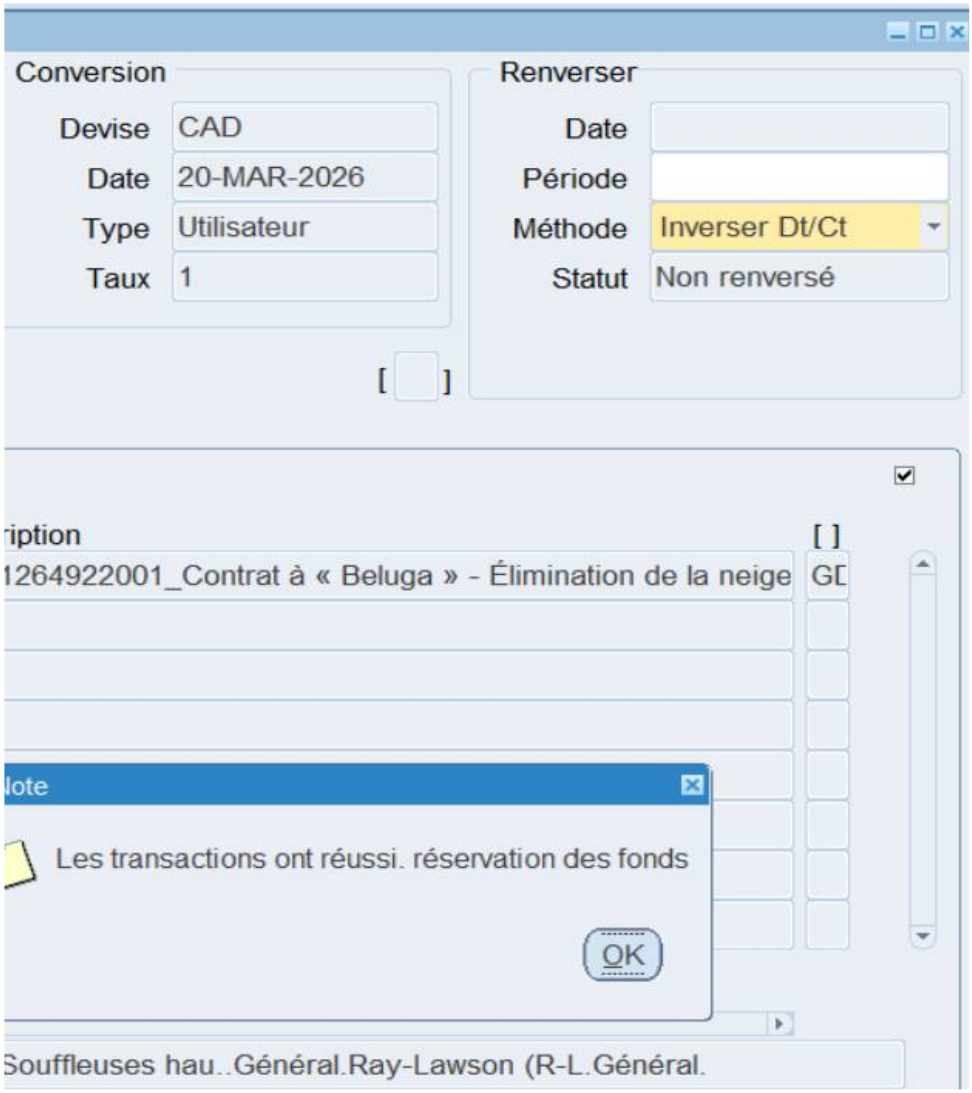
Accorder un contrat à « Beluga Services Municipaux inc. », pour des services d'exploitation du d'élimination de la neige Ray-Lawson, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 13 121 205,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 - (2 soumissionnaires)

En fonction de la rigueur des hivers, des crédits supplémentaires pourraient être requis en cours de contrat. Si tel est le cas, un dossier décisionnel sera présenté aux instances pour autoriser l'utilisation de la Réserve neige.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Clé comptable / Numéro d'imputation	Libellé textuel	Adjudicataire	Contrat	Estimation utilisation 2026 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2027 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2028 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2029 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2030 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2031 (net de ristourne)	Total (net de ristourne)
2101.0010000.114178.03125.54504.014410.0000.000000.051111.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Lieux d'élimination des neiges usées/Exploitation des sites de disposition de neige/Serv.tech. - Enlèvement de la neige/Souffleuses haute puissance - Sites de déversement/Général/Ray-Lawson (R-L)/Général/	Beluga Services Municipaux inc.	ANJ-R-L-E-2631 (LEN) Ray-Lawson - ANJ	585,757.81 $	2,396,281.94 $	2,396,281.94 $	2,396,281.94 $	2,396,281.94 $	1,810,524.15 $	11,981,409.72 $
Total				**585,757.81 $**	**2,396,281.94 $**	**2,396,281.94 $**	**2,396,281.94 $**	**2,396,281.94 $**	**1,810,524.15 $**	**11,981,409.72 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260320uyuli99 Engag. - GDD 1264922001 20-MAR-2026
Écritures
260320uyuli99 Engag. - GDD 1264922001
Description
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
20-MAR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Descr
10
2101.0010000.114178.03125.54504.014
585,757.81
GDD 1
585,757.81
Description du compte
AF .B.Lieux d'élimination des neiges.Exploitation de.Serv\.tech\. - En.S


Conversion
Devise
CAD
Date
20-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
[ ]
1264922001_Contrat à « Beluga » - Élimination de la neige
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
Souffleuses hau..Général.Ray-Lawson (R-L.Général.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1268682004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 31 254,60 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 67 631,88 $ (Bâtiment 2453-120)

Il est recommandé
1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 31 254,60 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-29 17:04

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268682004**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 31 254,60 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 67 631,88 $ (Bâtiment 2453-120)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que Montréal arts interculturels, Ex aequo, Atelier d'Artisanat Centre-ville inc. et bien d'autres.
Du 1er novembre 2006 au 30 juin 2017, la Ville de Montréal (Ville) a loué à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (L'Autre Montréal) le local 331 d'une superficie de 1 506,95 pi². Le 1er juillet 2017 l'organisme a été relocalisé dans le local 310 d'une superficie de 1 318,36 pi². L'Autre Montréal est un organisme à but non lucratif qui coordonne la production et l'animation de circuits et de visites thématiques révélant les enjeux sociaux, communautaires, patrimoniaux et culturels de la métropole.

Le bail de L'Autre Montréal viendra à échéance le 30 juin 2026 et le Service de la culture (SC) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) afin de prolonger, pour une période additionnelle de trois ans, l'occupation de l'organisme dans les locaux.

Par conséquent, le présent dossier vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de modification du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1318 - le 21 novembre 2022 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2023, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 318,36 pi², à des fins administratives, moyennant un loyer total de 28 602,60 $, excluant les taxes.
CM20 0609 – le 16 juin 2020 - Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2020, un local d'une superficie de 1 318,36 pi², situé au 3e

étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 26 175,48 $, excluant les taxes.

CM17 0744 - le 12 juin 2017 - Résilier, à compter du 30 juin 2017, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (CM16 0927) pour le local 331 d'une superficie de 1506,95 pi² situé au 3e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins de bureaux, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 310, d'une superficie de 1 318,36 pi² situé au 3e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant une recette totale de 23 954,28 $, excluant les taxes.

CM16 0927 - le 22 août 2016 - Approuver le bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'autre Montréal un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er novembre 2016, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 51 447 $ avant taxes.

CM11 0892 - le 21 novembre 2011 - Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er novembre 2011, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 60 633,72 $, taxes incluses.

CM06 0768 - le 27 novembre 2006 - Approuver le bail par lequel la Ville loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er novembre 2006, pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer annuel de 10 560 $ avant taxes.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver un projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 318,36 pi², à des fins administratives, moyennant un loyer total de 31 254,60 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
Les modifications apportées sont les suivantes :

- Le bail est consenti pour un terme de 3 ans ;
- Modification de la somme minimum de protection de l'assurance responsabilité ;
- Modification de la remise des lieux loués.

Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie. Chacune des parties pourra mettre fin au bail en tout temps, avant l'échéance, en le signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de trois mois à cet effet.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), le SC et le SSI sont en accord avec l'occupation de l'Autre Montréal au Centre Strathearn car les locaux ne sont pas requis à des fins municipales.
Selon le SC, la situation géographique du Centre Strathearn est en parfaite adéquation avec les activités de l'organisme. L'occupation d'un espace au Centre Strathearn contribue à la

diversité des OBNL présents sur les lieux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	TOTAL
Recettes avant taxes	5 055,90 $	10 263,48 $	10 571,40 $	5 363,82 $	**31 254,60 $**
TPS (5 %)	252,80 $	513,17 $	528,57 $	268,19 $	**1 562,73 $**
TVQ (9,975 %)	504,33 $	1 023,78 $	1 054,50 $	535,04 $	**3 117,65 $**
Recettes totales incluant les taxes	5 813,03 $	11 800,43 $	12 154,47 $	6 167,05 $	**35 934,98 $**

Ce revenu de 31 254,60 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

Le taux locatif moyen pour la durée du terme est de 7,90 $/pi². Le loyer inclut tous les frais d'exploitation, sauf les taxes foncières.

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local est d'environ 25 $/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est estimé à 67 631,88 $. La subvention est établie de la façon suivante : 25 $/pi²-7,90$/pi² x 1 318,36 pi² = 22 543,96 $ x 3 ans = 67 631,88 $.

Pour l'année 2026, la dépense prévue par le SGPI en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie, entretien courant) est d'environ 7 400 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en accessibilité universelle. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques parce que les activités opérationnelles du bâtiment ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres espaces afin de poursuivre ses activités et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268682004*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière – Division Locations immobilières*
Projet : *Location d'un espace de bureaux au Centre Strathearn*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité #15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La localisation de l'organisme dans le Centre Strathearn permet à celui-ci de poursuivre sa mission en coordonnant la production et l'animation de circuits de visites thématiques révélant les enjeux sociaux, communautaires, patrimoniaux et culturels de la métropole. De plus, cette localisation favorise une synergie avec les autres organismes logeant également au Centre Strathearn.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-02-10 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1144116168
Nom	COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL

Adresse du domicile

Adresse	310-3680 RUE Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2K5 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Collectif d'animation L'Autre Montréal
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Masse
Prénom	Caroline
Adresse	4279 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2H2A9 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-24
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-24
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1984-08-17 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-17
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-17 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8541
Activité	Enseignement de formation personnelle et populaire
Précisions (facultatives)	ÉDUCATION, DIFFUSION DE MATÉRIEL ÉDUCATIF CARACTÈRE HISTORIQUE, ETC....

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	2839
Activité	Autres industries de l'édition
Précisions (facultatives)	ÉDITION

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Masse

Prénom	Caroline
Date du début de la charge	2015-04-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4279 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2H2A9 Canada

Nom de famille	Careil
Prénom	Françoise
Date du début de la charge	2016-04-21
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4035 av. Coloniale Montréal (Québec) H2W2B9 Canada

Nom de famille	Laviolette
Prénom	Louise
Date du début de la charge	2017-04-25
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	4-4822 rue Saint-Dominique Montréal (Québec) H2T1T8 Canada

Nom de famille	Bertrand
Prénom	Chantal
Date du début de la charge	2023-04-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3123 av. du Mont-Royal E Montréal (Québec) H1Y3L2 Canada

Nom de famille	Cloutier
Prénom	Marianne
Date du début de la charge	2023-04-27

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	802-1730 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K0B2 Canada

Historique

Nom de famille	FOURNIER
Prénom	DANIELLE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-06-12
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	5218 7e Avenue Montréal (Québec) H1Y2N3 Canada

Nom de famille	COUTURE
Prénom	PHILIPPE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-04-18
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1060 rue Saint-Jacques Longueuil (Québec) J4H3E4 Canada

Nom de famille	LAVIOLETTE
Prénom	LOUISE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-04-18
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4822 rue Saint-Dominique Montréal (Québec) H2T1T8 Canada

Nom de famille	DESCHAMPS

Prénom	JOHANNE
Date du début de la charge	2009-03-29
Date de la fin de la charge	2011-03-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1696 rue Charles-Falkner Montréal (Québec) H2C1T7 Canada

Nom de famille	LAPALME
Prénom	VICTOR
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-06-12
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	4465 rue Boyer Montréal (Québec) H2J3C9 Canada

Nom de famille	FORTIN
Prénom	MYCHÈLE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-02-08
Fonctions actuelles	Autre
Adresse du domicile	2111, RUE HALL MONTRÉAL (QUÉBEC) H3K1X9

Nom de famille	BROWNE
Prénom	CATHERINE
Date du début de la charge	2011-03-28
Date de la fin de la charge	2011-09-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	412, BOUL. SAINT-JOSEPH, APP. 2 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2J1J5

Nom de famille	Lahaise
Prénom	Marie-Dominique
Date du début de la charge	2011-09-05
Date de la fin de la charge	2019-05-09
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5023 RUE Garnier Montréal (Québec) H2J3T1 Canada

Nom de famille	Roy
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2010-03-30
Date de la fin de la charge	2013-04-13
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	2660 rue Darling Montréal (Québec) H1W2X4 Canada

Nom de famille	Gareau
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2011-05-11
Date de la fin de la charge	2013-04-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6550 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2G2S1 Canada

Nom de famille	Roy
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2013-04-18
Date de la fin de la charge	2016-04-21

Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2660 rue Darling Montréal (Québec) H1W2X4 Canada

Nom de famille	Gareau
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2013-04-18
Date de la fin de la charge	2016-06-09
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	6550 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2G2S1 Canada

Nom de famille	Laurin
Prénom	Ysabelle
Date du début de la charge	2013-01-28
Date de la fin de la charge	2014-03-30
Fonctions actuelles	Directrice générale
Adresse du domicile	4305 RUE Ludovic Terrebonne (Québec) J2V1H3 Canada

Nom de famille	Sadou
Prénom	Idir
Date du début de la charge	2013-04-18
Date de la fin de la charge	2023-04-27
Fonctions actuelles	Président Vice-président Secrétaire
Adresse du domicile	8804 7e Avenue Montréal (Québec) H1Z2V3 Canada

Nom de famille	Lachapelle

Prénom	Denis
Date du début de la charge	2013-04-18
Date de la fin de la charge	2015-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	206-2580 rue Sainte-Catherine E Montréal (Québec) H2K2K3 Canada

Nom de famille	Séguin
Prénom	François
Date du début de la charge	2014-06-10
Date de la fin de la charge	2016-04-21
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	7906 rue Saint-Dominique Montréal (Québec) H2R1X9 Canada

Nom de famille	Médam
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2015-08-19
Date de la fin de la charge	2016-08-24
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	7993 rue Boyer Montréal (Québec) H2R2S3 Canada

Nom de famille	Raulet
Prénom	Marie-Anne
Date du début de la charge	2016-04-21
Date de la fin de la charge	2019-05-17
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur

Adresse du domicile	8263 rue Boyer Montréal (Québec) H2P1X7 Canada

Nom de famille	Chayer
Prénom	Viviane
Date du début de la charge	2017-04-25
Date de la fin de la charge	2023-04-27
Fonctions actuelles	Président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	601-2117 rue Tupper Montréal (Québec) H3H0B2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-07-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-08-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-07-07
Déclaration de mise à jour courante	2023-05-03
Déclaration de mise à jour courante	2023-05-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-05-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-31
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-09-22
Déclaration de mise à jour courante	2017-04-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-10-13
Déclaration de mise à jour courante	2016-08-31
Déclaration de mise à jour courante	2016-06-17
Déclaration de mise à jour courante	2016-05-11
Déclaration de mise à jour courante	2016-05-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-11-04
Déclaration de mise à jour courante	2015-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-10-08
Déclaration de mise à jour courante	2014-06-19
Déclaration de mise à jour courante	2014-04-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-08-21

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-02
Déclaration de mise à jour de correction	2012-05-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-10-28
Déclaration annuelle 2010	2010-09-29
Déclaration annuelle 2009	2009-08-20
Déclaration annuelle 2008	2008-11-05
Modification correction / Acte de régularisation	2008-03-31
Déclaration annuelle 2007	2007-11-21
Déclaration modificative	2007-05-29
Déclaration annuelle 2006	2006-09-25
Déclaration annuelle 2005	2005-10-20
Déclaration annuelle 2004	2005-02-14
Lettres patentes supplémentaires	2005-01-24
Changement du nombre d'administrateurs	2004-01-15
Déclaration annuelle 2003	2003-10-09
Déclaration annuelle 2002	2002-09-24
Déclaration annuelle 2001	2001-11-22
Déclaration annuelle 2000	2001-02-05
Déclaration annuelle 1999	2000-04-28
Déclaration annuelle 1998	1999-03-11
Déclaration annuelle 1997	1998-04-09
Déclaration annuelle 1996	1996-11-08
Déclaration annuelle 1995	1995-11-20
Déclaration d'immatriculation	1995-03-24

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2005-10-20

Nom

Nom	COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1984-08-17
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	L'AUTRE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2005-10-20
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL,** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, suite 310, agissant et représentée par madame Caroline Masse dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 12 juin 2017 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 3e, étage de l'immeuble sis au 3 680 rue Jeanne-Mance à Montréal, d'une superficie de 1 318,36 pi² (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE par une Convention de Prolongation datée du 9 juillet 2020, la durée était prolongée pour une période commençant le 1er juillet 2020 et se terminant le 30 juin 2023. (la 1ère Convention de Prolongation) ;

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont convenu de mettre en place un nouveau bail, d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1er juillet 2023 (ci-après appelé le « Bail »);

EN CONSÉQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique dont la dépense est habituellement

Paraphes	
Locateur	Locataire

capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager des espaces communs, les primes d'assurance, la portion amortie des Dépenses de nature capitalisable, l'entretien et les réparations des espaces communs. Sont exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières.

1.7 **Immeuble** : l'Édifice et le terrain sur lequel est érigé l'Édifice.

1.8 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.9 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.10 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.11 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.12 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant et réalisés par le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locataire pendant la durée du Bail.

1.13 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Des locaux désignés comme étant le local 310 situé au 3e étage dans le bâtiment sis au 3680, rue Jeanne-Mance, connu comme étant le Centre Strathearn, à Montréal, province de Québec, H2X 2K5, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à mille trois cent dix-huit virgule trente-six pieds carrés (1 318,36 pi²).

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de trois (3) ans, commençant le 1er juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2026.

3.2 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis. L'occupation des Lieux loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent (100 $) dollars sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date stipulée de fin de bail.

3.3 **Résiliation :** Nonobstant la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps avant l'échéance en signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de trois (3) mois à cet effet. Toute telle résiliation sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Pour la période du premier (1er) juillet deux mille vingt-trois (2023) au trente (30) juin deux mille vingt-quatre (2024), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de neuf mille deux cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-une cents **(9 253.81 $)**, payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de sept cent soixante et onze dollars et quinze cents **(771,15 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juillet deux mille vingt-trois (2023).

Pour la période du premier (1er) juillet deux mille vingt-quatre (2024) au trente (30) juin deux mille vingt-cinq (2025), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de neuf mille cinq cent trente et un dollars et quarante-deux cents **(9 531.42 $),** payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de sept cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-neuf cents **(794.29 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juillet deux mille vingt-quatre (2024).

Pour la période du premier (1er) juillet deux mille vingt-cinq (2025) au trente (30) juin deux mille vingt-six (2026), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de neuf mille huit cent dix-sept dollars et trente-sept cents **(9 817.37 $)**, payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit cent dix-huit dollars et onze cents **(818.11 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juillet deux mille vingt-cinq (2025).

4.2 **Frais d'exploitation :** Le Loyer inclus tous les Frais d'exploitation décrit à l'article 1.6.

4.3 **Loyer additionnel :** En plus de payer son loyer tel que décrit à l'article 4.1, Le Locataire devra assumer, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les Taxes foncières telles que décrites aux articles 1.9 et 8.8. Une facture additionnelle sera transmise au Locataire par le Service des finances du Locateur et devra être payée selon les conditions émises sur la facture.

4.4 **Paiement** : Toute somme en retard payable en vertu des présentes, y compris celles payables à titre d'intérêts, portera intérêt au taux annuel établi par le Service des finances du Locateur dans le contexte de recouvrement.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 5
CESSION ET SOUS-LOCATION

5.1 **Modalités de cession, sous-location :** Le Locataire n'aura pas le droit, sans l'autorisation écrite préalable du Locateur, lequel ne pourra la refuser sans motif sérieux de céder, de sous-louer les Lieux loués en tout ou en partie, de permettre à un tiers de les occuper ou de les utiliser en tout ou en partie.

Si le Locataire cède le bail ou sous-loue les Lieux loués après avoir obtenu l'approbation du Locateur, le Locataire demeurera solidairement responsable avec le cessionnaire ou le sous-locataire de toutes les obligations contenues au présent Bail.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

6.1 Toute installation ou amélioration locative (ci-après appelée les « Travaux d'aménagement ») apportée aux Lieux loués pendant l'occupation du Locataire dans les Lieux loués sera exécutée par le Locataire, le tout sujet à l'approbation préalable écrite du Locateur.

Le Locataire ne pourra, sans le consentement écrit et préalable du Locateur, faire aucun changement, réparation, amélioration, installation ou ajout aux Lieux loués, soit avant ou pendant la durée du Bail.

Le Locataire devra utiliser des entrepreneurs qualifiés et détenant les licences, accréditations et permis requis, approuvés par le Locateur.

Si le Locataire entreprend des Travaux d'aménagement affectant d'une quelconque manière les murs, planchers, plafonds, systèmes ou autres composantes majeures du bâtiment, le Locataire devra, au préalable, soumettre au Locateur des plans et devis décrivant les travaux et obtenir son consentement écrit.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, aux heures ainsi qu'aux conditions stipulées à l'annexe B.

7.2 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conforme aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables.

7.3 **Entretien ménager** : faire l'entretien ménager dans les espaces communs de l'Immeuble.

7.4 **Température** : chauffer et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température convenable aux besoins du Locataire.

7.5 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Usage** : prendre les Lieux loués dans l'état où ils se trouvent présentement. N'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureau et d'entreposage, le tout en conformité avec toute loi et règlement municipal applicable.

8.3 **Entretien intérieur** voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

8.4 **Entreposage** : Le Locataire ne doit pas posséder dans les Lieux loués des matières combustibles, inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses et n'utilisera dans les Lieux loués aucune autre source d'énergie que l'électricité de l'Immeuble.

8.5 **Modification aux Lieux loués** : n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur.

8.6 **Responsabilité et assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **deux millions de dollars (2 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

8.7 **Responsabilité :** tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants ;

Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux loués pendant ses périodes d'occupation.

8.8 **Taxes :** assumer le paiement des Taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

8.9 **Circulation** : Le Locataire ne doit laisser ou permettre que soit laissé aucun objet qui puisse entraver la circulation dans les passages, entrées, trottoirs, corridors, vestibules, halls, ascenseurs, escaliers et issues de secours;

8.10 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

8.11 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à

Paraphes	
Locateur	Locataire

l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.12 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

8.13 **Accès**: respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés à l'article 7.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable désigné par le Locateur.

8.14 **Remise des Lieux loués** : remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

8.15 **Visite :** permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du Bail, que les Lieux loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du Bail, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux loués.

8.16 **Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics** : se comporter de manière à ce qu'il ne devienne, en aucun temps, pendant la durée du Bail, une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. À cet effet, le Locataire déclare ne pas y être inscrit en date de la signature du Bail.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATAIRE

10.1 **Modalités** : Les évènements suivants seront considérés comme étant des évènements de défaut selon les dispositions du présent Bail :

a) le Locataire fait défaut de se conformer à toute disposition du Bail prévoyant le paiement du Loyer, du Loyer additionnel ou tout autre montant devant être payé par le Locataire au Locateur en vertu du présent Bail, tel montant devant être réputé un loyer, payable et exigible de la même manière qu'un loyer et tel défaut continue pendant quinze (15) jours après qu'un avis écrit à cet effet a été donné au Locataire par le Locateur;

b) le Locataire abandonne ou tente d'abandonner les Lieux loués avant l'expiration du présent Bail, que tel abandon soit à la connaissance ou non du Locateur OU les Lieux loués sont utilisés par toute autre personne ou compagnie autre que celle qui y a droit en vertu des présentes OU quelque procédure d'exécution d'un jugement rendu contre le Locataire ou en vertu de ce Bail est entrepris OU un agent agissant en vertu d'un acte de fiducie ou d'un acte d'hypothèque prend possession des actifs du Locataire;

c) le Locataire est en défaut de se conformer à tout engagement contenu aux présentes et/ou tente de se décharger de toute obligation stipulée au présent Bail (autre qu'un défaut de paiement du loyer ou tout autre coût) et que ce défaut perdure pendant quinze (15) jours après qu'un avis écrit à cet effet ait été donné au Locataire par le Locateur, à moins qu'il soit impossible de remédier à tel défaut en toute diligence durant telle période de quinze (15) jours, auquel cas le Locataire aura droit d'obtenir, s'il en fait la demande écrite au Locateur avant l'expiration dudit délai, toute prolongation de temps raisonnable afin de permettre de remédier à tel défaut.

En cas de défaut du Locataire de se conformer aux dispositions des présentes, le Locateur aura le droit, à son absolue discrétion, de résilier le présent Bail et, en sus, le Locateur aura le droit, sans avis et sans nécessité d'intenter une procédure judiciaire, de reprendre immédiatement possession des Lieux loués et de disposer des effets du Locataire abandonnés dans les Lieux loués et ce, nonobstant toute loi à l'effet contraire, le tout sans préjudice de tout autre droit et recours en dommages-intérêts dont il pourrait se prévaloir contre le Locataire en raison de tout défaut de celui-ci.

ARTICLE 11
RÈGLEMENTS D'IMMEUBLE

11.1 **Règlements d'immeuble :** Le Locataire s'engage à respecter les règlements d'immeuble joint au Bail comme Annexe B.

ARTICLE 12
DIVERS

Paraphes	
Locateur	Locataire
DB	

12.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

12.2 Renonciation : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

12.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

12.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, pandémie, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

12.5 Lois applicables : Le Bail est régi par les lois du Québec.

12.6 Responsabilité : Le Locateur ne sera être tenu responsable de tout dommage causé au Locataire et/ou à ses dirigeants, officiers, employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant les installations présentes dans l'Immeuble, incluant les aires communes, ni de tout dommage provenant de l'utilisation de ces installations et de ces aires communes.

12.7 Suspension des services : Le Locateur aura le droit, sans obligation ni responsabilité envers le Locataire, de suspendre ou modifier tout service qu'il doit fournir en vertu du présent Bail, pour le temps qu'il sera nécessaire ou qu'il jugera raisonnable, par suite d'un sinistre ou d'un accident ou dans le but de faire des réparations, remplacements, modifications ou améliorations ou pour toute autre cause hors de son contrôle. De plus, le Locateur n'encourra aucune responsabilité envers le Locataire par suite de tout défaut de fournir l'un ou l'autre de ces services, pour quelque raison que ce soit, et il n'en résultera aucune réduction de Loyer ni diminution des obligations du Locataire. Cependant, le Locateur devra, dans la mesure du possible, y remédier avec diligence et dans un délai raisonnable. Néanmoins, le Locateur sera en tout temps responsable des dommages causés par sa propre négligence ou par celle de ses employés, préposés, mandataires, sous-traitants, agents ou commettants.

12.8 Droit d'entrée : Si le Locateur juge nécessaire de faire traverser les Lieux loués par certains éléments des systèmes mécanique, électrique, de chauffage et de climatisation ou de plomberie, le Locataire autorise, par les présentes, le Locateur, ses représentants et ses entrepreneurs à exécuter ce travail dans les Lieux loués, sans indemnisation ou réduction du Loyer du Locataire. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la date à laquelle seront effectués les travaux à moins d'une situation d'urgence.

12.9 Aucune publicité : Le Locataire ne pourra imprimer, publier, exposer, diffuser, afficher ou autrement offrir en tout ou en partie les Lieux loués à des fins de cession, transfert ou sous-location et ne devra permettre à aucun courtier ou aucune autre personne de le faire, à moins que le texte complet, le format et le médium n'aient été préalablement approuvés par écrit par le Locateur.

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.10 Cession par le Locateur : Si le Locateur loue, cède, ou autrement aliène l'Immeuble ou quelque partie de celui-ci ou encore cède le présent Bail ou tout droit, intérêt ou participation qu'il y détient, et dans la mesure où un tel acheteur ou cessionnaire assume les obligations du Locateur aux termes des présentes, ce dernier sera dès lors, ipso facto, dégagé et libéré de toute responsabilité à l'égard de ces obligations à titre de Locateur sans qu'aucune autre entente ultérieure ne soit nécessaire.

ARTICLE 13
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

13.1 Règlement : Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

ARTICLE 14
ANNEXES

14.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ► Annexe A : Plan des Lieux loués.
- ► Annexe B : Règlements d'immeuble

14.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 15
ÉLECTION DE DOMICILE

15.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

► Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à : immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à : immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire :

COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL
3680, rue Jeanne-Mance, local 310
Montréal, Québec, H2X 2K5
info@autremontreal.com

15.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce,

Paraphes	
Locateur	Locataire

uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

15.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et acceptent de recevoir leur copie du Bail signé électroniquement.

Le 24e jour de novembre 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 8 août 2022

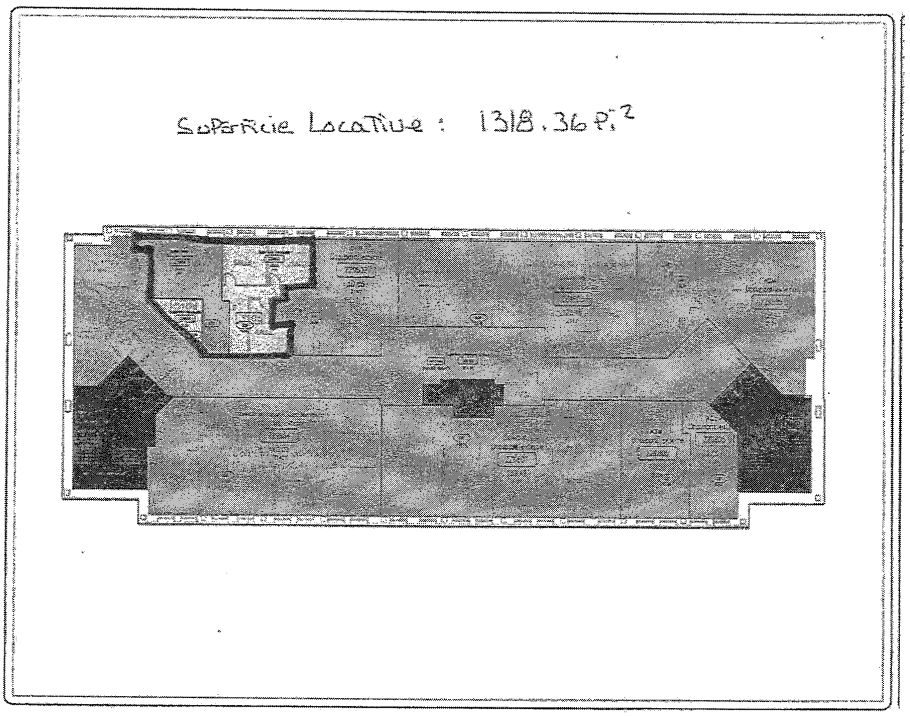
LOCATAIRE

Par : Caroline Masse

Ce bail a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 21e jour de novembre 2022. (Résolution: CM22).

Paraphes	
Locateur	Locataire

Annexe A : Plan des Lieux loués



Paraphes	
Locateur	Locataire

Annexe B

Règlements d'immeuble Centre Strathearn

- Les heures d'ouverture
  - Les heures d'ouverture du Centre Strathearn sont de 8 h à 18 h,
  - Les portes extérieures seront barrées de 18 h à 8 h,
  - Les personnes désirant avoir accès au Centre après les heures d'ouverture doivent avoir leur clé et garder les portes (extérieures, des suites et locaux) verrouillées
  - Si des activités ont lieu après 18 h 00, le locataire doit assurer une présence dans le hall d'entrée pour le contrôle des accès. Les portes doivent être verrouillées à nouveau lorsque l'activité débute.

- Gestion des clefs
  - La Ville peut fournir une clé supplémentaire à chaque occupant qui en fera la demande. Des frais 75 $ seront exigés pour chaque clé supplémentaire ou chaque clé perdue. Des délais de livraison important des clés sécurisées sont à prévoir.

- Horaires d'activités atypiques
  - Les locataires ayant des activités planifiées en dehors des heures d'ouverture (8h00 à 18h00) doivent fournir leur programmation de l'année deux mois avant la fin de l'année courante (31 octobre),
  - La programmation révisée et les calendriers d'évènements doivent être fournis au moins un mois à l'avance,
  - Des frais pourront être exigés par la Ville pour toutes modifications devant être apportées aux systèmes de contrôles automatiques des accès et à la mobilisation de personnel suite à des modifications à l'horaire. La Ville ne peut se porter responsable des délais nécessaires pour effectuer ces modifications.

- Sous-Location d'espace
  - La présente section s'applique lorsque la sous-location est permise par la Ville,
  - nonobstant les dispositions du bail à cet effet, lorsque des espaces sont sous-loués (à la journée ou autres courtes périodes) par un organisme, un représentant de l'organisme Sous-Locateur doit être présent sur place pendant toute la durée de la sous-location.

- Gestion des déchets :
  - Chaque occupant doit faire la gestion de ces déchets à l'intérieur de ses locaux et en aucun temps il ne doit encombrer les espaces communs tels les corridors et les cages d'escaliers.
  - Chaque occupant est responsable de son recyclage et doit lui-même évacuer de son local les éléments à recycler à l'endroit déterminé par la Ville et en aucun temps il doit encombrer les espaces communs tels les corridors et les cages d'escaliers.
  - Chaque occupant doit respecter les heures de collectes municipales et assumer les frais de contravention en cas de non-respect associé à la réglementation.

- Pendant les heures d'ouverture du Centre Strathearn, les locataires peuvent rapporter toute situation de sécurité constatée (présence d'itinérant, etc.) au service 911, aucune intervention directe ne doit être effectuée par les occupants.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Modification aux règlements

- La Ville pourra apporter tout changement requis aux règlements d'immeuble sans préavis et les communiquer aux occupants.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 **Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;

2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

PREMIÈRE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL,** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Partie 3 (RLRQ, C. C-38) de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, suite 310, agissant et représentée par madame Caroline Masse dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : 3680, rue Jeanne-Mance, Montréal

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 24 novembre 2022 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2026 ;

ATTENDU QUE le Bail Initial et la Première convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent ; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Première convention de modification du Bail.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

Paraphes	
Locateur	Locataire
	GM

2. **Lieux loués :** Les Lieux loués sont décrits à l'article 2.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS A FAIRE

L'article 3.1 du Bail est supprimé et remplacé par ce qui suit :

3.1 **Durée :** Le Bail est consenti pour une période de trois (3) ans commençant le premier (1er) juillet deux mille vingt-six (2026) et se terminant le trente (30) juin deux mille vingt-neuf (2029).

L'article 4.1 du Bail est supprimé et remplacé par ce qui suit :

4.1 **Loyer** : Pour la période du premier (1er) juillet deux mille vingt-six (2026) au trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de dix mille cent onze dollars et quatre-vingt cents (**10 111,80 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit cent quarante-deux dollars et soixante-cinq cents **(842,65 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juillet deux mille vingt-six (2026).

Pour la période du premier (1er) juillet deux mille vingt-sept (2027) au trente (30) juin deux mille vingt-huit (2028), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de dix mille quatre cent quinze dollars et seize cents (**10 415,16 $)**, payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-treize cents **(867,93 $),** auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juillet deux mille vingt-sept (2027).

Pour la période du premier (1er) juillet deux mille vingt-huit (2028) au trente (30) juin deux mille vingt-neuf (2029), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de dix mille sept cent vingt-sept dollars et soixante-quatre cents (**10 727,64 $),** payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (**893,97 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juillet deux mille vingt-huit (2028).

L'article 8.6 du Bail est supprimé et remplacé par ce qui suit :

8.6 **Responsabilité et assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

L'article 8.14 du Bail est supprimé et remplacé par ce qui suit :

8.14 **Remise des Lieux Loués** : À l'échéance du Bail, remettre les Lieux loués dans

Paraphes	
Locateur	Locataire

leur état initial et dans un état jugé satisfaisant par le Locateur et retirer les équipements, à moins qu'il en soit décidé autrement par les Parties. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, aux frais du Locataire, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 26 février 2026

COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL

_____
par : Caroline Masse, directrice

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268682004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 31 254,60 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 67 631,88 $ (Bâtiment 2453-120)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1268682004- L'Autre Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1268682004

Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation ur pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2026, un local situé au 3e étage de rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 318,36 pi², à des fins administratives, moyennant 254,60 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 6 2453-120)

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 6 mois	2027 6 mois	2027 6 mois	2028 6 mois	2028 6 mois	2029 6 mois
Loyer mensuel	842.65 $	842.65 $	867.93 $	867.93 $	893.97 $	893.97 $
Tarif	- $	- $		- $	- $	- $
Loyer annuel	5,055.90 $	5,055.90 $	5,207.58 $	5,207.58 $	5,363.82 $	5,363.82 $
Dépôt	- $	- $		- $	- $	

Loyer pour la période du:	**7/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 6/30/2027**	**7/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 6/30/2028**	**7/1/2028 au 12/31/2028**	**1/1/2029 au 6/30/2028**	**Total**
Loyer	5,055.90 $	5,055.90 $	5,207.58 $	5,207.58 $	5,363.82 $	5,363.82 $	31,254.60 $
Incluant taxes	5,813.02 $	5,813.02 $	5,987.42 $	5,987.42 $	6,167.05 $	6,167.05 $	35,934.98 $
Net taxes	**5,308.06 $**	**5,308.06 $**	**5,467.31 $**	**5,467.31 $**	**5,631.34 $**	**5,631.34 $**	32,813.42 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1269824002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation et expérience client , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de 3 ans - Dépense totale de 1 160 000 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie en 2026, 2027 et 2028 pour une somme estimée à 1 160 000 $ taxes incluses;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-24 17:08

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269824002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation et expérience client , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de 3 ans - Dépense totale de 1 160 000 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Plus grand complexe en science de la nature au Canada, Espace pour la vie, qui regroupe le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, occupe une place centrale dans la mobilisation citoyenne pour la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Dans cette perspective, le service travaille à accroître l'accessibilité de ses installations, notamment par des initiatives favorisant l'inclusion, la diversité des publics et la réduction des barrières économiques.
Depuis octobre 2021, Espace pour la vie propose un Passeport annuel offrant un accès illimité aux cinq musées pendant une année complète, à un tarif avantageux. Ce produit vise à fidéliser la clientèle, diversifier les publics et accroître les revenus autonomes des institutions.

Entre 2023 et 2025, les ventes ont atteint quelque 40 000 Passeports par année, représentant près de 160 000 membres, pour des recettes dépassant 4 M$. De ce nombre, environ 11 000 Passeports ont été vendus par les sociétés amies des musées. En effet, si le Passeport est vendu aux billetteries d'Espace pour la vie, il est aussi vendu par les Amis du Jardin botanique, la Société des Amis du Biodôme et la Société d'astronomie du Planétarium, qui ont été mandatés pour en être des points de vente.

Rappelons que ce mécanisme a été mis en place en 2021 afin de réduire l'impact de l'introduction du Passeport sur les sociétés amies des musées d'Espace pour la vie, des OBNL. En effet, Espace pour la vie entretient une relation historique avec ces sociétés, qui animent une communauté de 25 000 membres et soutiennent la mission des institutions en bonifiant leur programmation (service de guides bénévoles au Jardin botanique, édition de publications ou organisation d'activités tels que des ateliers, des conférences) ou en finançant certains projets: un apport inestimable et une collaboration que les parties souhaitent développer davantage. La relation entre Espace pour la vie et ses sociétés amies est régie par des conventions de collaboration. Ces conventions précisent que les sociétés amies ont l'autorisation de vendre des cartes de membres donnant un accès illimité à l'institution à laquelle elles sont affiliées. Les revenus provenant des cartes sont entièrement conservés par les sociétés amies et constituent une part importante voire l'essentiel de leurs revenus totaux. On comprend donc qu'un passeport annuel donnant un accès en tout temps à tous les musées d'Espace pour la vie concurrence directement l'offre des sociétés amies, hypothéquant leurs revenus et, du fait même, leur capacité à soutenir les musées. Afin de

palier à cet enjeu, d'éviter des pertes de membres et des pertes financières importantes pour les sociétés, Espace pour la vie les a donc mandatées pour être des points de vente du Passeport. Les personnes qui achètent un Passeport auprès des sociétés amies en deviennent membres gratuitement, tandis que les honoraires versés par Espace pour la vie pour ce service permettent de compenser la perte de revenus. Les résultats depuis 2021 démontrent que ce mécanisme a permis aux sociétés amies de maintenir, voire accroître, dans certains cas, leur niveau d'adhésion et leurs revenus, tout en générant des recettes additionnelles pour la Ville. Au global, ces contrats ont notamment permis à la Ville de capter l'entièreté et plus des revenus de cartes de membre régulières qui lui échappaient avant la mise en place du Passeport. Ainsi, pour la période 2023-2025, les recettes remises à la Ville par les sociétés amies pour la vente de Passeports avoisinaient les 3,5 M$ tandis que les honoraires versés s'élevaient à 2,5 M$, pour des recettes nettes de près de 1 M$.

Dans cette perspective, et après analyse rigoureuse des scénarios alternatifs, Espace pour la vie souhaite renouveler le mandat accordé à ses sociétés amies, dont les Amis du Jardin botanique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1457 - 19 décembre 2022 - Accorder un contrat à Les Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans - Dépense totale estimée de 1 016 012,86 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet (1220348011)
CM21 1168 - 27 septembre 2021- Accorder un contrat à Les Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie - Dépense totale estimée à 371 652 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 635 000 $ équivalent aux recettes estimées (1210348008)

DESCRIPTION

Fort du succès rencontré depuis octobre 2021, Espace pour la vie souhaite que les Amis du Jardin botanique de Montréal continuent d'agir comme point de vente du Passeport Espace pour la vie pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Deux options de renouvellement d'un an chacune sont également prévues au contrat.

Conformément au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal, les prix de vente du Passeport pour l'année 2026 sont les suivants :

- Passeport solo (un adulte) : 87 $
- Passeport multi (deux adultes et trois enfants de 5 à 17 ans) : 155 $
- Enfant additionnel : 32,50 $

Chaque Passeport offre aux personnes qui le détiennent les privilèges suivants :

- Accès illimité aux cinq musées d'Espace pour la vie pendant un an ;
- Rabais de 15 % dans les boutiques d'Espace pour la vie ;
- Rabais de 15 % dans les restaurants d'Espace pour la vie ;
- Rabais sur les camps de jour (30 $ pour un séjour d'une semaine et 50 $ pour un séjour de deux semaines) ;
- Invitations éventuelles à des événements spéciaux (ex. avant-premières).

Pour l'année 2026, les honoraires versés aux Amis du Jardin botanique de Montréal seront les suivants :

- Passeport solo : 48,95 $ par Passeport vendu

- Passeport multi : 93,00 $ par Passeport vendu
- Enfant additionnel : 24,37 $ par enfant ajouté à un Passeport

Les recettes estimées pour la vente de Passeport par les Amis du Jardin botanique entre 2026 et 2028 s'élèvent à 1.5 M$ et les honoraires à 1,2 M$, soit:

	2026	2027	2028	Total
Recettes	481 000 $	490 620 $	503 380 $	1 475 000 $
Honoraires	380 000 $	386 600 $	393 400 $	1 160 000 $

Ces estimations tiennent compte d'une augmentation annuelle des tarifs de 2 %, laquelle demeure assujettie à confirmation dans le cadre de la mise à jour du Règlement sur les tarifs.

Notons que le contrat prévoit que des honoraires additionnels visant à compenser la différence seront versés aux Amis du jardin botanique de Montréal si elle n'atteint pas des revenus de 633 021 $ en 2026 en additionnant les honoraires perçus pour la vente de Passeport et le total de sa vente de cartes annuelles. Ce seuil a été établi en fonction des résultats historiques des Amis du Jardin botanique avant la mise en marché du Passeport. Cette clause permet de s'assurer que l'intention initiale est respectée, soit que la mise en marché du Passeport ne nuise pas aux adhésions et aux revenus des sociétés amies. Ce principe sera appliqué également en 2027 et 2028, selon un montant qui tiendra compte des honoraires ajustés.

Les Amis du Jardin botanique de Montréal devront remettre à la Ville un état de compte détaillé des ventes ainsi que l'intégralité des sommes perçues pour les Passeports les 30 avril, 31 août et 31 décembre de chacune des années du contrat. Les honoraires seront versés aux Amis du Jardin botanique de Montréal dans les 30 jours suivant la réception des documents requis.

JUSTIFICATION

Les services prévus par la présente convention s'inscrivent dans la mission des Amis du Jardin botanique de Montréal, qui consiste à favoriser la diffusion des connaissances en sciences de la nature auprès du grand public, ainsi qu'à promouvoir et faciliter l'accessibilité aux musées d'Espace pour la vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme estimée à 1 160 000 $ taxes incluses, est prévu au budget du Service Espace pour la vie (direction) et sera imputée sur trois exercices financiers de la manière suivante :

- 2026: 380 000 $
- 2027: 386 600 $
- 2028: 393 400 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Notons que les honoraires sont estimés non seulement en fonction d'une projection de vente pour chaque année, mais aussi en fonction d'une augmentation prévue des honoraires de 2 % en 2027 et en 2028, alors que l'augmentation réelle, comme le mentionne la convention de services, sera dans les faits proportionnelle à l'augmentation des prix du Passeport telle qu'elle sera alors indiquée au Règlement sur les tarifs. La dépense réelle pour ce contrat

pourrait donc varier.

Par ailleurs, advenant que les ventes de Passeports dépassent les projections, des honoraires additionnels devront être versés à la société. Si cette situation s'avérait, les recettes versées par la société à la Ville augmenteraient proportionnellement et couvriraient les dépenses tout en amenant des revenus supplémentaires à la Ville.

MONTRÉAL 2030

Les Passeports Espace pour la vie contribuent à la mise en oeuvre des priorités de la Stratégie Montréal 2030, notamment:

- (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- (11) Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la facture numérique
- (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette entente, la pérennité des Amis du Jardin botanique de Montréal, OBNL entretenant des liens historiques et bénéfiques avec Espace pour la vie, sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en oeuvre par Espace pour la vie pour la promotion du Passeport.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2026: début du mandat

- 31 décembre 2028: fin du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rami ABSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 438-350-7267
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-22

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie

Tél : 438 923-4305
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-03-24

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269824002
Unité administrative responsable : Espace pour la vie
Projet : Accorder un contrat d'une durée de 3 ans aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie - Dépense totale estimée de 1 160 000 $, taxes incluses, entre 2026 et 2028

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision (11) Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu ?** 2- En favorisant l'accès du public aux institutions d'Espace pour la vie grâce au Passeport, le renouvellement de l'entente contribue à renforcer l'éducation scientifique et la sensibilisation à la biodiversité, soutenant ainsi l'objectif de mettre la nature et les milieux vivants au cœur des décisions collectives.			

11- En maintenant un réseau de points de vente physiques via les sociétés amies, l'entente permet une expérience d'achat accessible et inclusive pour toutes et tous, notamment pour les personnes moins familières avec les services numériques, réduisant ainsi la fracture numérique tout en simplifiant le parcours citoyen.

15- En facilitant l'accès à l'ensemble des institutions d'Espace pour la vie, le Passeport soutenu par cette entente encourage la participation culturelle, renforce la médiation scientifique et contribue directement à la vitalité créative et éducative du territoire montréalais.

20- En consolidant un produit intégré et avantageux pour découvrir l'un des pôles scientifiques majeurs de Montréal, le renouvellement de l'entente renforce l'offre culturelle et touristique de la métropole, contribuant à son attractivité, à sa prospérité et à son rayonnement local et international.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **Inclusion** Respect et protection des droits humains Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
Équité Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
Accessibilité universelle Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **LES AMIS DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est située au 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2, agissant et représentée aux présentes par monsieur Luc Pelletier, président du Conseil d'administration par intérim dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 119153021RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 100617982RT0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité :
119153021RT0001

(ci-après nommée la « **Société Amie** »)

La Société Amie et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la mission de la Société Amie est de diffuser, principalement à partir des ressources du Jardin botanique de Montréal et de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), des connaissances en botanique et en horticulture à ses membres et à la population en générale, de présenter et vulgariser les différentes composantes du Jardin botanique de Montréal et de l'IRBV telles que les jardins spécialisés, les collections, l'herbier, de faire connaître et valoriser la flore indigène, en particulier celle du Québec, d'informer ses membres des progrès et développements dans les domaines de la

botanique, de l'horticulture et de l'environnement et de contribuer à l'amélioration du milieu naturel;

ATTENDU QUE la Ville vend le Passeport ;

ATTENDU QUE la Société Amie, en vertu d'une convention signée avec la Ville, est autorisée à vendre des Cartes de membre qui incluent l'entrée gratuite au Jardin botanique de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance historique et actuelle de la Société Amie pour ses activités et son rayonnement ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la mise en marché du Passeport a des répercussions sur les adhésions à la Société Amie et souhaite compenser ses pertes financières en lien avec la mise en marché du Passeport ;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, la Ville souhaite s'adjoindre les services de la Société Amie, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville et la Société Amie désirent convenir, en vertu de la présente entente, des termes relatifs à de tels services à rendre par la Société Amie dans le cadre de la mise en marché du Passeport;

ATTENDU QUE la Société Amie a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

1.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

1.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliables avec ceux-ci.

1.4 Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de services de la Société Amie.

2.2 « **Annexe 2** » : Ventes annuelles projetées, par la Société Amie, de Passeports et de Cartes de membre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

2.3 « **Annexe 3** » : Conditions d'achat du Passeport.

2.4. **« Carte de membre »**: Carte émise par la Société Amie qui donne l'accès gratuit aux espaces publics du Jardin botanique de Montréal pendant ses heures régulières d'ouverture, tel que prévu à la convention entre la Société Amie et la Ville.

2.5. **« Passeport »**: Produit tarifaire de la Ville donnant aux détenteurs un accès illimité aux 5 musées d'Espace pour la vie (Biodôme, Biosphère, Insectarium, Jardin botanique et Planétarium) pour une durée d'une année, tel que prévu au Règlement sur les tarifs.

2.6 « **Responsable** » : La Directrice du Service de l'Espace pour la vie de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

2.7 « **Unité administrative** » : Le Service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services de la Société Amie qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 ci-jointes, à être un point de vente du Passeport, et ce, aux tarifs prescrits par la Ville dans sa réglementation.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ AMIE

En considération des honoraires qui lui sont versées par la Ville, la Société Amie s'engage à :

4.1 remettre à la Ville la totalité des sommes qu'elle aura perçues lors de la vente des Passeports aux dates suivantes: le 30 avril, le 31 août et le 31 décembre des années 2026, 2027, 2028;

4.2 soumettre au Responsable un état de compte détaillé des sommes perçues lors de la vente des Passeports ainsi que du nombre et du type de Passeports vendus, et ce, aux dates suivantes : le 30 avril, le 31 août et le 31 décembre des années 2026, 2027, 2028

4.3 remettre au Responsable, le 31 décembre des années 2026 à 2028 un rapport détaillé sur la vente de ses Cartes de membre pendant la durée de la présente Convention, incluant, sans s'y limiter, le nombre de cartes vendues et les recettes afférentes par catégorie tarifaire;

4.4 si le Responsable le requiert, lui remettre la liste des informations et coordonnées des personnes à qui elle a vendu des Passeports, incluant toutes les informations collectées à la demande du Responsable à l'occasion de l'achat et qui sont directement relatives au Passeport, tel que prévu à l'Annexe 3 et dans la mesure permise par la loi, et ce, aux dates suivantes : le 30 avril, le 31 août, le 31 décembre des années 2026, 2027, 2028.

4.5 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.6 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

4.7 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.8 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.9 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.10 remettre au Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.11 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.12 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ

4.13 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.14 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.15 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.16 rendre disponibles les ressources raisonnablement nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance étant interdit sauf de manière accessoire, la Société Amie s'engageant à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.17 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.18 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.19 malgré ce qui précède, la Société Amie n'est pas tenue d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.20 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.21 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention aux Annexes 1, 2 et 3;

4.22 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de la Société Amie dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville dans le cadre des services rendus en vertu de la présente convention, lesquels devront respecter l'article 58 de la *Charte de la langue française*, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.23 lorsqu'applicable, offrir l'accès à ses points de vente du Passeport, sans discrimination, à toute personne désirant se le procurer;

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.1 **Définitions**

« **Incident de confidentialité** » :	Désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;
« **LAI** » :	Désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);
« **Renseignement personnel** » :	Désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

5.2 **Traitement de Renseignements personnels**

La Société Amie s'engage à :

5.2.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

5.2.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.2.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

5.2.4 informer le Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

5.2.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

5.2.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations de la Société Amie relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

5.2.7 informer sans délai le Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention;

5.2.8 Considérant que les détenteurs de Passeport qui ont acheté leur Passeport auprès de la Société Amie sont également des membres réguliers de la Société Amie, la Ville s'engage à informer la Société Amie de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Société Amie afin de répondre à une telle demande. Elle s'engage également à informer sans

délai la Société si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer à la Société Amie la collaboration du Responsable et exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite et réciproque avec elle, particulièrement en ce qui a trait à tous les ajustements qui pourront avoir lieu en cours de route, étant toutefois entendu que la présente convention ne pourra être modifiée qu'en conformité avec l'article 16.5;

6.2 remettre à la Société Amie dans un délai raisonnable les documents que la Ville jugera utiles à l'exécution des obligations de cette dernière, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 organiser des rencontres de suivi et d'évaluation de la Convention entre les représentants de la Ville et de la Société Amie le ou vers les 15 mai et 15 septembre des années 2026 à 2028. ;

6.4 communiquer avec diligence à la Société Amie la décision du Responsable sur tout rapport, proposition ou autre document soumis par la Société Amie lorsqu'une telle prise de décision est requise en vertu de la présente convention;

6.5 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention;

6.6 ne pas solliciter les détenteurs du Passeport qui se le seront procuré auprès de la Société Amie, à l'occasion et pour les fins du renouvellement de leur Passeport;

6.7 advenant qu'au 31 décembre des années 2026 à 2028 ou à l'arrivée de chaque terme subséquent, le cas échéant, et à la lumière des documents remis par la Société Amie à la Ville conformément aux articles 4.2 et 4.3, les Parties constatent que la somme des honoraires versés annuellement par la Ville à la Société Amie conformément à l'article 8.1 et des revenus annuels de la Société Amie provenant de la vente des Cartes de membre sont inférieurs aux projections établies conformément à l'Annexe 2 (tel que cette Annexe 2 sera modifiée lors de chaque terme additionnel, le cas échéant), la Ville s'engage à verser à la Société Amie, à titre d'honoraires supplémentaires, une somme égale à la différence entre les revenus projetés à l'Annexe 2 et les résultats réels (l'« **Ajustement** »).

Il est entendu que le calcul de l'Ajustement prévu au présent paragraphe devra prendre en considération toute dépense d'exploitation de la Société Amie, notamment en matière d'infrastructure technologique, n'ayant pu être projetée à l'Annexe 2 et devant être encourue par la Société Amie durant le terme de la présente convention spécifiquement afin de pouvoir rendre les services prévus à celle-ci et de se conformer aux obligations prévues à l'article 4 des présentes, dans la seule mesure où (i) de telles dépenses d'exploitation, ou la portion prise en considération pour les fins du présent paragraphe, ne sont relatives qu'aux services et obligations spécifiquement prévus à la présente entente et non aux autres activités et opérations de la Société Amie, (ii) de telles dépenses d'exploitation aient été raisonnables et nécessaires afin de se conformer aux obligations de la Société Amie en vertu de la présente convention, et non seulement utiles, (iii) la justification de l'inclusion de toute dépense d'exploitation dans le calcul des Ajustements en vertu des termes du présent paragraphe puisse être constatée par la Ville à la lumière des documents qui devront être remis par la Société Amie à la Ville dans le cadre du calcul de l'Ajustement.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser tout document de la Société Amie relatif à la vente du Passeport qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger de la Société Amie la rectification et la correction de ces rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 en contrepartie de l'exécution des obligations assumées par la Société Amie, la Ville s'engage à lui verser les sommes suivantes selon le type et le nombre de Passeports qu'elle vendra conformément aux termes et conditions de la présente convention :

8.1.1 48,95 $, incluant toutes les taxes applicables, pour chaque Passeport solo vendu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026;

8.1.2 93,00 $, incluant toutes les taxes applicables, pour chaque Passeport multi vendu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026;

8.1.3 24,37 $, incluant toutes les taxes applicables, pour chaque enfant additionnel ajouté à un Passeport solo ou multi vendu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026;

8.1.4 le cas échéant, le montant des honoraires sera ajusté pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 et pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028, proportionnellement à l'augmentation annuelle du prix de vente de chacun des types de Passeports solo, multi et enfant additionnel, tel qu'indiqué au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.

8.2 ces honoraires sont payables par la Ville dans le respect des dates de versement énoncées ci-dessous conditionnellement à la réception d'une facture émise par la Société Amie conformément à l'article 4.12, et ce, au moins 30 jours avant chaque date de versement. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires de la Société Amie si les factures ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ relatives aux services rendus par la Société Amie, le cas échéant.

8.2.1 1er versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 mai 2026 ou lors de la réception du premier rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.2 2e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 30 septembre 2026 ou lors de la réception du deuxième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.3 3e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 janvier 2027 ou lors de la réception du troisième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.4 4e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 mai 2027 ou lors de la réception du quatrième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.5 5e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 30 septembre 2027 ou lors de la réception du cinquième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.6 6e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 janvier 2028 ou lors de la réception du sixième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.7 7e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 mai 2028 ou lors de la réception du septième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.8 8e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 30 septembre 2028 ou lors de la réception du huitième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.9 9e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 janvier 2029 ou lors de la réception du dernier rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention.

8.3 aucun paiement d'honoraires versé par la Ville à la Société Amie ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celle-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 la Société Amie ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard, à moins, dans chaque cas, que le retard relatif à un paiement dû est de plus de 90 jours.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 la prétention de la Société Amie selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes à la Société Amie. La Société Amie doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 la Société Amie déclare et garantit :

10.1.1 qu'elle a la capacité juridique et est autorisée à conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission aspirant à augmenter à la fois la diffusion au grand public des connaissances relatives à la botanique et à l'horticulture, ainsi que la promotion et l'accessibilité du Jardin Botanique de Montréal;

10.1.3 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.4 qu'elle détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 la Société Amie doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 de plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de

trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par la Société Amie ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 la Société Amie s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. La Société Amie doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, à moins d'indication expresse à l'effet contraire, la Société Amie :

12.1 garantit à la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si l'une ou l'autre des Parties n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si la Société Amie fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration de la Société Amie passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par la

Société Amie pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si la Société Amie perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, la Partie invoquant le défaut avise par écrit l'autre Partie en défaut et lui demande d'y remédier dans un délai raisonnable. Si malgré cet avis, la Partie refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Partie concernée pour les dommages occasionnés par ce défaut;

13.3 dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement;

13.4 s'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus et des Ajustements applicables à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. La Société Amie n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

14.1 Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2028, le tout sous réserve des articles 13 et 15.

14.2 Sujet à un accord mutuel des Parties et sur avis écrit donné par une des Parties à l'autre Partie trente (30) jours avant l'expiration de la durée, la présente entente peut être prolongée à deux (2) reprises pour un (1) an, aux mêmes termes et conditions.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 une Partie peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'autre Partie. Dans le cas où la Ville entend résilier la convention, le Responsable avise la Société Amie par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. En cas de résiliation de la présente convention, la Société Amie doit soumettre dans un délai de trente (30) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, la Société Amie doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis de résiliation. Les articles 8.3 et 8.4 s'appliquent au paiement, le cas échéant, par la Ville.

15.4 si les Parties constatent qu'un Ajustement est payable selon les termes des présentes au moment de la date de la résiliation de la présente convention, notamment en prenant en considération les projections établies conformément à l'Annexe 2 au prorata des jours écoulés depuis l'entrée en vigueur de la convention, la Ville s'engage à verser à la Société Amie ledit Ajustement.

15.5 le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à la Société, pour autant qu'il avise par écrit la Société Amie de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.6 lorsque le Responsable demande à la Société Amie de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas trente (30) jours.

15.7 la résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à la Société Amie à aucune compensation ou indemnité et celle-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 **Représentations de la Société Amie**

La Société Amie n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de la Société Amie

La Société Amie fait élection de domicile au 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2 et tout avis doit être adressé à l'attention de madame Maureen Hayes, directrice générale. Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Société Amie fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même plusieurs exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

LES AMIS DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL

Par : _____
Luc Pelletier, président du Conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 2026 (Résolution CM)

ANNEXE 1

Description de la prestation de services de la Société Amie

La Ville (Espace pour la vie) retient les services de la Société Amie afin qu'elle soit un point de vente de son Passeport.

Tel que prévu au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal, le prix de vente du Passeport du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 se décline de la façon suivante selon le type de Passeport :

- Passeport solo (un adulte): 87 $
- Passeport multi (deux adultes ; 3 enfants entre 5 et 17 ans): 155 $
- Enfant additionnel au passeport multi: 32.5 $

Le prix de vente du Passeport, selon le type de Passeport, pourrait être ajusté pour les périodes du 1er janvier au 31 décembre 2027 et du 1er janvier au 31 décembre 2028. Le cas échéant, la nouvelle tarification sera prévue au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.

Tout Passeport donne les privilèges suivants à chacun de ses détenteurs:

- accès illimité aux 5 musées d'Espace pour la vie;
- rabais de 15 % aux boutiques d'Espace pour la vie;
- rabais de 15 % aux restaurants d'Espace pour la vie;
- rabais aux camps de jour d'Espace pour la vie (30 $ sur les séjours d'une semaine et 50 $ sur les séjours de deux semaines);
- éventuelles invitations à des événements spéciaux (de type avant-première).

Notons que le prix du Passeport pourrait varier au cours d'une même année (promotion temporaire), modification qui sera constatée au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal, et que la Société Amie devra, si cela advenait, vendre le Passeport au tarif prescrit, sans que cela n'affecte les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention pour ladite année.

Conformément à l'article 6.2 de la Convention, et en s'assurant d'un dialogue constant et constructif avec la Société Amie, tenant compte de sa réalité et de ses impératifs, la Ville remettra à la Société Amie dans un délai raisonnable les documents que la Ville jugera utiles à l'exécution des obligations de cette dernière. Cela inclut sans s'y limiter :

- les informations relatives aux promotions temporaires planifiées, qui seront fournies en début d'année à la suite de l'approbation du Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal;
- les informations relatives aux promotions temporaires qui pourraient ne pas avoir été planifiées en début d'année et qui feront, le cas échéant, l'objet d'une ordonnance au Règlement sur les tarifs, dès qu'elles seront connues;
- les visuels nécessaires à la promotion du Passeport et des promotions, le cas échéant, dès qu'ils seront produits;

La Société Amie :

- s'engage à appliquer les conditions d'achat prévues pour le Passeport et jointes à l'Annexe 3;
- fait approuver par la Ville toute partie ou portion d'un outil de communication relatif au Passeport et à leur vente qui pourraient déroger de façon matérielle aux gabarits de publicité et axes de communication transmis par la Ville au préalable;
- effectue la vente du Passeport sur ses plateformes à compter de l'entrée en vigueur réglementaire des tarifs du Passeport, le ou vers le 1er janvier 2026;
- dans le cadre du service à la clientèle, agit en accord avec les hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités, de façon que ne soient pas entachés le caractère d'administration publique de la Ville et son image de prestige;
- à la demande du Responsable, procède dans un délai raisonnable et à la satisfaction de ce dernier, aux ajustements nécessaires en ce qui a trait aux services offerts en vertu de la présente convention, étant entendu qu'il est convenu que la présente convention s'inscrit dans un contexte d'étroite collaboration, particulièrement en ce qui a trait aux communications et au marketing, et que les Parties s'engagent à coopérer afin de discuter et procéder aux ajustements nécessaires en cours de route d'une façon raisonnable et satisfaisante pour chacune des Parties.

ANNEXE 2

Projections de vente du Passeport et des Cartes de membre par la Société Amie entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028

	Poids relatif	Quantités	Revenu à l'unité	Dollars
Passeport solo	13,68%	1769	48,95 $	86 583,13 $
Passeport multi	41,17%	2802	93,00 $	260 616,24 $
Passeport - Enfant additionnel	0,40%	105	24,37 $	2 549,05 $
Membre individuel rég.	26,09%	3176	52,00 $	165 135,94 $
Membre famille rég.	18,66%	1181	100,00 $	118 136,41 $
Total				**633 020,77 $**

Les projections annuelles de vente seront établies à l'automne 2026 pour l'année 2027 et à l'automne 2027 pour l'année 2028, en fonction:

1. de l'augmentation des honoraires tel que stipulé à la clause 8.1.4 de la Convention, le cas échéant;
2. du poids relatif réel de chaque type de Passeport au 31 août 2026 pour l'année 2027 et au 31 août 2027 pour l'année 2028;
3. du prix de vente réel des Cartes de membre pour chaque année

Et ce étant entendu que le revenu total projeté des Passeports et des Cartes de membre ne pourra pas excéder le revenu total projeté des Passeports et des Cartes de membre de l'année précédente, ajusté proportionnellement aux honoraires du Passeport pour l'année concernée, tel que prévu à l'article 8.1.4 de la Convention.

ANNEXE 3

Conditions d’achat du Passeport

La billetterie en ligne d’Espace pour la vie se veut une expérience d’achat simple et efficace qui vous permet d’accéder rapidement à chacune des institutions scientifiques de la Ville de Montréal, soit le Biodôme, la Biosphère, l’Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium (ci-après, les « institutions »).

Les conditions d’utilisation ont pour but de vous informer de vos droits et responsabilités lors de l’achat de billets de nos institutions ou du Passeport Espace pour la vie (ci-après, le « Passeport »), de régir la transaction d’achat et de la faciliter afin d’assurer votre satisfaction. Elles ont également pour but de vous présenter les droits et responsabilités concernant l’utilisation du Passeport.

Acceptation des conditions d’utilisation

En utilisant la billetterie en ligne pour l’achat de billets ou du Passeport, vous concluez une transaction d'achat avec la Ville de Montréal (ci-après, « Ville ») et vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions d’utilisation et vous les acceptez expressément. Celles-ci peuvent être mises à jour en tout temps, sans préavis. En utilisant votre Passeport, vous acceptez d’être lié par les Conditions d’utilisation les plus récentes.

Également, en achetant un Passeport à la billetterie d'un site d'Espace pour la vie ou par l’entremise d’une des sociétés suivantes (ci-après, « Sociétés Amies ») : Les Amis du Biodôme de Montréal, Les Amis de l'Insectarium de Montréal, Les Amis du Jardin botanique de Montréal, La Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions d’utilisation et vous les acceptez expressément, par la création de votre compte.

Tarifs applicables

Les tarifs indiqués à la billetterie en ligne sont les seuls tarifs applicables, pour l’utilisation de ce mode d’achat de billets et du Passeport.

Tous les prix indiqués sont en dollars canadiens (CAD) et ils incluent toutes les taxes applicables.

Les réductions sur le prix régulier des billets ne sont pas applicables lors de l’achat en ligne, à l’exception de l’utilisation d’un code promotionnel diffusé à la discrétion de la Ville dans ses outils de communication et destiné uniquement à l’achat de billets en ligne. Pour les détenteurs de la carte Accès Montréal ou pour toute autre promotion, vous devez vous présenter aux billetteries de nos institutions pour vous prévaloir de la réduction.

Pour l’achat de billets pour un groupe de 15 personnes ou plus, afin de bénéficier des tarifs applicables aux groupes, vous devez contacter le service des réservations au 514 868-3000.

Si vous achetez en ligne des billets individuels pour un groupe, aucun remboursement, échange ou réduction ne sera accordé sur place.

Dans le cas de certains tarifs, des pièces justificatives pourront être exigées à l'entrée de nos institutions, notamment pour les tarifs suivants :

tarifs enfants : pièce d'identité valide avec preuve d'âge (par exemple, carte d'assurance maladie);
tarifs étudiants : carte étudiante valide d'un établissement scolaire reconnu;
tarifs aînés : pièce d'identité officielle avec preuve d'âge;
tarifs résidents de la Communauté Métropolitaine de Montréal : pièce d'identité officielle avec preuve d'âge et d'adresse;
tarifs familles : pièce d'identité valide avec preuve d'âge pour chacun des enfants et pièce d'identité valide pour chaque adulte;
tarifs Sociétés Amies : carte de la Société Amie valide.
Veuillez noter que les enfants âgés de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte, pour avoir accès à nos institutions.

Mode de paiement sur la billetterie en ligne

Les paiements sont effectués par carte de crédit Visa ou Mastercard.

Lors de la transaction d'achat, les paiements sont effectués directement auprès de l'institution financière Desjardins ou son mandataire.

Sécurité de la transaction d'achat

Les transactions d'achat sont effectuées par le biais d'un système sécurisé utilisant le protocole SSL (*Secure Socket Layer*), de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et que le transport sur le réseau est sécurisé.

Confidentialité

Les renseignements que vous transmettez directement en ligne sont traités confidentiellement et ils ne seront utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, Q., c. A-2.1).

Les informations liées aux billets achetés en ligne pourront être utilisées à des fins de statistiques.

Les informations nécessaires à la création d'un compte pour les détenteurs d'un Passeport et découlant de son utilisation sont utilisées pour :

faire l'analyse statistique de l'utilisation du Passeport (billets réservés et utilisés, date des transactions, utilisation des rabais, etc.);
communiquer avec le détenteur afin d'effectuer un renouvellement*;
communiquer avec le détenteur ayant réservé une place dans le cas où les institutions ne sont pas accessibles;
faire le profil statistique des détenteurs de Passeport (ex âge, état familial, lieu de résidence, etc.;
identifier le détenteur lors des visites (validation d'identité).

*Pour le renouvellement de son Passeport, un détenteur l'ayant acheté auprès d'une Société Amie ne sera pas contacté par Espace pour la vie; c'est la Société Amie qui a vendu le Passeport qui communiquera avec lui.

Seul le personnel responsable de la gestion et de l'analyse du Passeport aura accès aux renseignements. Les renseignements qui permettent la validation de l'identité du détenteur de Passeport seront visibles au personnel d'accueil lors de la numérisation des billets ou du Passeport seulement. Les informations demandées sont obligatoires pour la création d'un compte qui est essentiel pour faire la réservation de billets. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des avantages reliés au Passeport. Vous avez les droits d'accès et de rectification prévus par la **Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels**.

Aucun renseignement personnel des acheteurs de billets ou détenteurs du Passeport n'est vendu ou commercialisé, ni loué à des tiers.

La Ville de Montréal s'engage à ne pas divulguer à une tierce partie des renseignements personnels, si ce n'est en les combinant avec d'autres renseignements de sorte que leur divulgation rend impossible l'identification d'un acheteur de billets ou détenteur d'un passeport en particulier. Nous pourrions par exemple publier des informations à valeur statistique; par exemple que « X % des détenteurs de Passeport vivent sur l'île de Montréal. »

Confirmation de commande et envoi des billets et/ou du Passeport

L'ensemble des données fournies lors de la transaction d'achat et votre paiement de la commande constituent la preuve de la transaction et votre confirmation de paiement équivaut à votre signature et à votre acceptation des opérations effectuées.

Le reçu de confirmation de la transaction d'achat est envoyé dans un premier courriel, à l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat est valide, que vous y avez accès et que les courriels qui y sont acheminés ne sont pas automatiquement dirigés dans votre dossier *courrier indésirable*. La Ville n'est pas responsable des problématiques résultant d'une adresse électronique erronée.

Si vous ne recevez pas de confirmation de votre commande par courriel, s'il y a interruption de service après avoir soumis les renseignements de paiement ou si vous recevez un message d'erreur, vous êtes responsable de vérifier, avec notre support web au 514 868-3000 (option 4) ou le 1 855 518-4506, si votre commande a été traitée ou non. Vous êtes la seule personne à connaître les problèmes survenus au moment de la transaction d'achat. De plus, la Ville n'est pas responsable des pertes financières ou autres. Aussi, malgré l'absence de reçu de confirmation, il est possible que votre commande ait été traitée; il est donc de votre responsabilité de vérifier si la transaction d'achat a été conclue.

Billets :

Les billets électroniques sont envoyés dans un second courriel, à l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat. Ce courriel comprend les billets pour appareil mobile intelligent, tels que IPad, IPhone ou Androïd et les billets que vous pourrez imprimer. Vous avez le choix d'imprimer vos billets et de les présenter lors de votre arrivée à l'entrée de l'une

de nos institutions ou de présenter directement vos billets mobiles sur votre téléphone intelligent. Veuillez noter que vos billets ne pourront être imprimés sur place par le personnel de nos institutions.

Passeport :

Le Passeport est envoyé dans un second courriel à l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat.

Soutien technique

En cas de problème technique pour la confirmation de la transaction, pour un billet ou un Passeport non reçu ou perdu ou toute autre situation, veuillez communiquer avec notre support web au 514 868-3000 ou 1 855 518-4506.

Conditions d'annulation et de remboursement

Billets :

Lors de la transaction d'achat, vous devez vérifier attentivement les types de billets choisis, les dates et les heures des spectacles, des événements ou des conférences sélectionnés avant de confirmer la commande. Aucun remboursement, échange ou annulation ne peut être effectué après la confirmation de la commande sauf pour les billets réservés par les détenteurs de Passeport, dont les conditions à ce sujet sont indiquées dans la section « Modalités du Passeport et réservations de places ».

Dans le cas où les institutions ne sont pas accessibles, notamment en raison du fait que les installations sont rendues inutilisables pour cause de danger ou manque de sécurité, d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire ou qu'un spectacle, un événement ou une conférence est annulé ou reporté, la responsabilité de la Ville se limite à offrir un échange ou un remboursement des billets. À cet effet, le service à la clientèle d'Espace pour la vie tentera de communiquer avec vous, afin de vous fournir les procédures à suivre pour bénéficier d'un échange ou d'un remboursement. Vous avez la responsabilité de suivre les procédures émises par le service à la clientèle. Vous devez vous assurer d'être en mesure de communiquer votre numéro de confirmation de commande au moment de votre demande de renseignements, afin de faciliter la procédure de remboursement ou d'échange, selon le cas.

Lors du remboursement de billet, la Ville émettra un crédit sur la carte de crédit utilisée lors de l'achat, représentant la valeur payée pour le billet, dans un délai de 15 jours à la suite de la demande de remboursement ou de l'annulation du spectacle.

Passeport :

Aucun remboursement total ou partiel du Passeport ne peut être effectué, à moins que la Ville décide de mettre fin au programme du Passeport. Dans un tel cas, le montant qui correspond à la portion restante à la période de validité du Passeport sera remboursé au détenteur, par exemple, s'il reste 6 mois à la validité du Passeport lorsque la Ville décide de mettre fin au programme, une somme équivalant à 50% du prix payé sera remboursée.

Durée de validité

Billets :

Les billets individuels « Admission générale » sont valides à partir de la date de confirmation de la transaction.

Les billets « Admission générale à date fixe » sont valides uniquement pour la journée choisie et l'heure sélectionnée, s'il y a lieu.

Les billets « Admission générale à date fixe » avec la mention précise d'un événement de la programmation sont valides SOIT la journée choisie pour une (1) visite de l'institution identifiée ET une (1) visite de l'événement de la programmation à l'heure sélectionnée SOIT pour une (1) visite de l'institution identifiée à partir de la date de confirmation de la transaction.

Les billets « Admission générale à date fixe » pour une conférence sont valides uniquement pour la date et l'heure sélectionnées et ils ne donnent accès qu'au local désigné pour cette conférence.

Passeport :

Le Passeport est valide pour 365 jours à compter de sa date d'achat.

Modalités du Passeport et réservation de places

Le Passeport vous permet d'accéder à chacune des institutions d'Espace pour la vie.

La capacité des sites étant limitée, des billets sont réservés aux détenteurs de passeport.

Le Passeport permet de visiter les institutions de façon illimitée en réservant des billets gratuitement pour les activités régulières (visites libres des sites et spectacles du Planétarium) pendant les heures normales d'ouverture des institutions, incluant les expositions saisonnières comme Jardins de lumière. Sont exclues du Passeport, les activités suivantes :

les conférences;
les soirées spéciales;
toute autre activité ne faisant pas partie de la programmation régulière des institutions et qui est tarifée.
Pour participer à toute activité spéciale gratuite, les détenteurs de Passeport doivent suivre la même procédure que les autres visiteurs et n'ont pas la priorité.

Pendant la saison estivale et lors de l'exposition saisonnière Jardins de lumière, l'accès aux serres du Jardin botanique n'est pas garanti et dépend de la capacité d'accueil, notamment déterminée par les mesures sanitaires en cours.

Les détenteurs d'un Passeport doivent obligatoirement réserver leurs places à date et à heure fixes sur la plateforme en ligne accessible à partir de leur compte. La seule exception étant pour les visites des jardins extérieurs du Jardin botanique pendant la journée dont l'accès est permis sur présentation du Passeport (les activités en soirée comme Jardins de lumière en septembre et octobre nécessitent la réservation d'un billet). Les billets seront envoyés par courriel.

Les billets réservés par les détenteurs du Passeport doivent être utilisés. Après 5 réservations non suivies d'une visite, la Ville se réserve le droit d'annuler le Passeport.

Il est possible de réserver les billets **jusqu'à** deux mois à l'avance. Cependant, il est important de noter que le passeport doit être valide la journée de la visite. Espace pour la vie se donne le droit de refuser l'accès aux détenteurs dont le passeport est échu.

Modification ou annulation d'une commande de billets :

Les détenteurs ayant réservé des billets qu'ils ne pourront pas utiliser ou qui souhaitent modifier leur commande (horaire ou nombre de billets) doivent :

annuler la commande (Via le bouton "annuler" de leur compte) et refaire une autre commande si désiré;
OU

contacter le centre d'appel au 514 868-3000 au moins 24 heures avant la visite prévue.
Le Passeport donne droit aux avantages suivants : rabais dans les restaurants et boutiques d'Espace pour la vie ainsi que pour les Camps de jours d'Espace pour la vie, tel que stipulé à la réglementation sur les tarifs de la Ville de Montréal.

Validation des billets et du Passeport à l'arrivée aux institutions

Tous les détenteurs de billets « Admission générale », de billets « Admission générale à date fixe » incluant les détenteurs d'un Passeport doivent se présenter à l'entrée de l'une de nos institutions, pour faire valider leurs billets.

Veuillez prendre note que les billets « Admission générale » sans date ne garantissent pas une place et ne seront échangés que dans la mesure où des places sont toujours disponibles, au moment de votre arrivée à la billetterie.

À leur arrivée dans nos institutions, les détenteurs de Passeports doivent présenter les billets réservés, le Passeport lui-même ainsi qu'une preuve d'identité valide.

Afin de valider les billets réservés par les détenteurs de Passeport ou le Passeport lui-même dans le cas d'une visite des jardins extérieurs du Jardin botanique pendant la journée, une preuve d'identité doit être présentée lors de la visite.

Spectacle au Planétarium

Les spectacles au Planétarium commencent à l'heure fixée, les retardataires ne seront pas admis dans les théâtres.

Pour les personnes en fauteuil roulant, deux places sont prévues dans le théâtre astronomique et trois places dans le théâtre multimédia. La réservation de ces places ne peut être faite à l'avance.

Interdiction de revente ou transfert

Toute revente de billets et de Passeports est strictement interdite. Les billets et les Passeports ne peuvent être utilisés à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, sans l'autorisation préalable de la Ville.

Il est aussi strictement interdit de transférer les billets réservés à l'aide du compte client du détenteur du Passeport. Le détenteur d'un Passeport est le seul utilisateur autorisé. L'utilisation de billets par une personne non autorisée entraînera l'annulation du Passeport sans aucun remboursement.

Dans le cas d'un Passeport Multi, les personnes inscrites au compte sont considérées comme détenteurs et celles-ci doivent demeurer les mêmes pour toute l'année. Il est obligatoire d'inscrire toutes les personnes au compte du Passeport Multi. Les personnes, incluant les enfants de 5 à 17 ans, qui ne sont pas inscrites au compte ne seront pas admises.

Responsabilité

Dans le processus d'achat et de la réservation en ligne, la Ville n'est pas responsable d'un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet, notamment de la perte de données, d'un virus, d'une interruption de service ou d'autres problèmes.

Invalidité d'une clause

Une disposition des Conditions d'utilisation du Passeport Espace pour la vie jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

Lois applicables

Les Conditions d'utilisation de la billetterie en ligne d'Espace pour la vie sont régies par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

Adresses des Institutions

Biodôme de Montréal: 4777, av. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3;
Biosphère, 160 Chemin du Tour de l'isle, Montréal (Québec) H3C 4G8;
Jardin botanique de Montréal: 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 2B2;
Insectarium de Montréal: 4581, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 2B2;
Planétarium : 4801, av. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 3V4.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269824002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation et expérience client , -
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de 3 ans - Dépense totale de 1 160 000 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1269824002 - Amis du Jardin botanique de Montréal .xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service de l'espace pour la vie

NO GDD : 1269824002

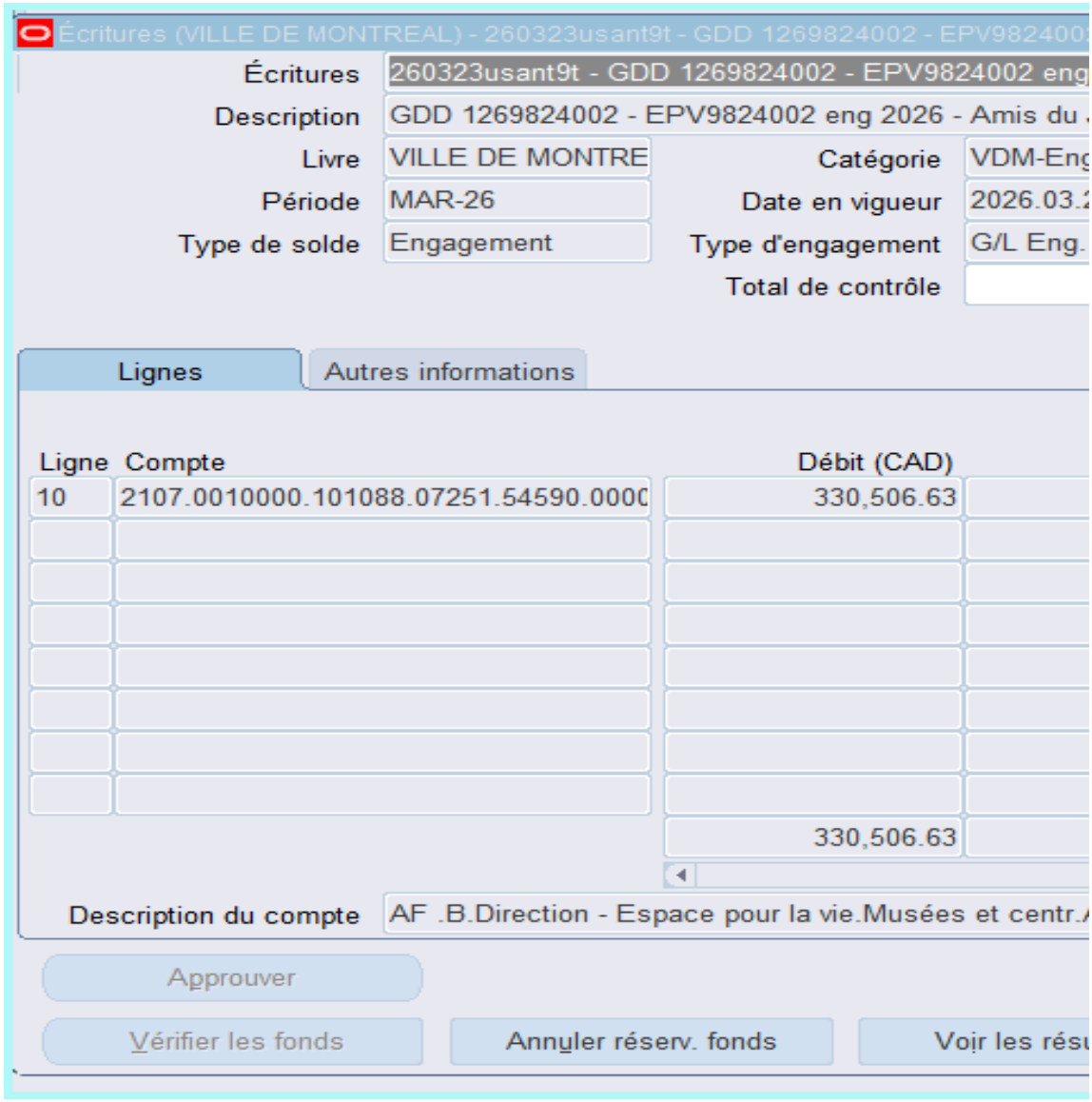
No d'engagement : EPV9824002

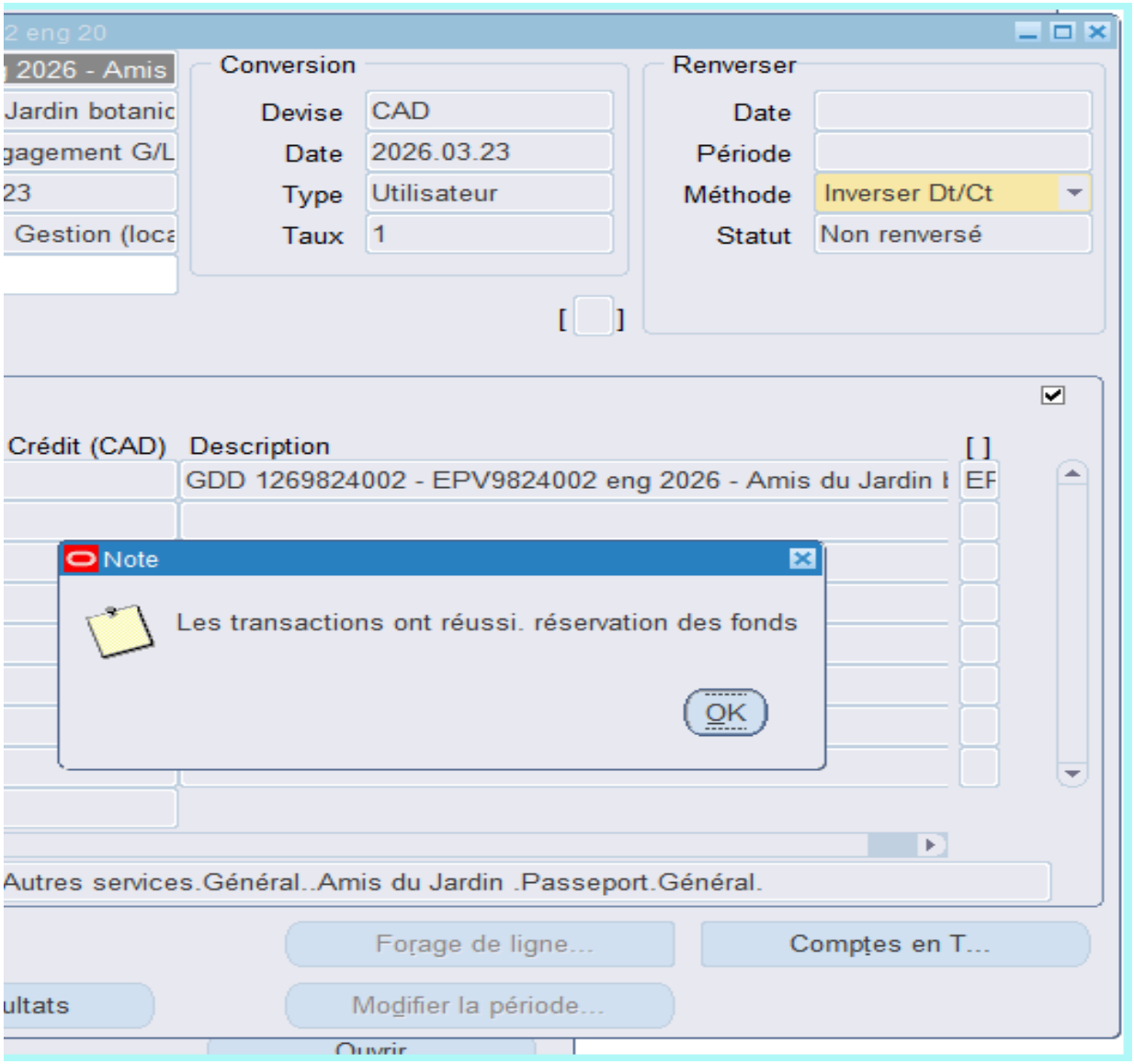
Imputation

Accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point d pour la vie pour une durée de 3 ans - Dépense totale 1 160 000 $, taxes incluses
Imputation
2107.0010000.101088.07251.54590.000000.0000.004355.051435.00000.0000

le vente du Passeport Espace	2026	2027	2028	**TOTAL (Net de ristourne)**
	Avant taxes	Avant taxes	Avant taxes	
0	330,506.63 $	336,247.01 $	342,161.34 $	**1,008,914.98 $**

TOTAL (Taxes incluses)
1,160,000.00 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260323usant9t - GDD 1269824002 - EPV982400
Écritures
260323usant9t - GDD 1269824002 - EPV9824002 eng
Description
GDD 1269824002 - EPV9824002 eng 2026 - Amis du
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Eng
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.2
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng.
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
10
2107.0010000.101088.07251.54590.0000
330,506.63
330,506.63
Description du compte
AF .B.Direction - Espace pour la vie.Musées et centr.
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résu


2 eng 20
2026 - Amis
Jardin botanic
gagement G/L
23
Gestion (loca
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.03.23
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Crédit (CAD)
Description
[ ]
GDD 1269824002 - EPV9824002 eng 2026 - Amis du Jardin I
EF
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
Autres services.Général..Amis du Jardin .Passeport.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
ultats
Modifier la période...
Ouvrir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1266116001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la sécurité civile , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels et licence à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion - Dépense totale de 194 812 $

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de services professionnels et licence à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion, soit pour une somme de 194 812 $;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense est subventionné à 100 % par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-26 14:29

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266116001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la sécurité civile , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels et licence à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion - Dépense totale de 194 812 $

CONTENU

CONTEXTE

Les inondations printanières sont un problème récurrent sur le territoire montréalais, particulièrement pour les arrondissements et les villes reconstituées situés aux abords du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies et du lac Saint-Louis. Afin d'assurer la résilience du territoire face aux inondations, l'agglomération doit poursuivre la mise en place de moyens permanents pour atténuer le risque.
La Ville a obtenu une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'application de la méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE). Cette méthode permet d'identifier et d'évaluer les conséquences possibles ou avérées des inondations pour les bâtiments dont l'usage principal est résidentiel, en considérant les impacts monétaires et non monétaires. L'objectif est de fournir aux municipalités les informations nécessaires pour prioriser les actions préventives à mettre en place.

Les données recueillies servent également à déterminer si une mesure de protection permanente (par exemple, une digue) constitue réellement une solution de dernier recours et, le cas échéant, à justifier son autorisation par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Étant donné que Montréal compte plusieurs secteurs où, selon le rapport CARIF, la seule mesure possible pour prévenir les inondations est la construction d'une digue, il est nécessaire de démontrer, conformément à la nouvelle réglementation, qu'il s'agit bien d'une mesure de dernier recours.

Comme MÉRIGE est une méthode développée par le gouvernement et appliquée de manière standardisée à l'échelle provinciale, Montréal bénéficiera des conclusions tirées de cette évaluation pour appuyer ses démonstrations auprès du MELCCFP.

Pour la réalisation du projet, la convention signée avec le MAMH prévoit le recours à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en tant qu'expert en modélisation. À cet effet, la Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires (DSCCA) recommande d'autoriser la signature du contrat de services professionnels afin de débuter les travaux tout en respectant les engagements prévus par la convention avec le MAMH.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0791 - 17 juin 2025 - Autoriser la réception d'une subvention de 746 123 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques d'inondation et sa gestion / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

CM24 1151 - 22 octobre 2024 - Autoriser la réception d'une subvention de 635 736 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques d'inondation et sa gestion / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

CG24 0096 - 21 mars 2024 - Dépôt du Rapport d'analyse et de recommandations du comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales

DESCRIPTION

Le projet MÉRIGE, coordonné par la DSCCA, implique la participation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), du MAMH, des arrondissements visés et de la Direction des affaires publiques et du protocole (DAPP). La DSCCA est l'unité d'affaires responsable de la reddition de comptes liée à la gestion financière auprès du MAMH. Ainsi, une convention entre la Ville de Montréal et le MAMH accorde un montant global de 746 123 $ pour financer entièrement le projet. Cette convention inclut l'embauche de la CMM en tant qu'expert en modélisation.
Le présent contrat prévoit un montant global de 194 812 $ à verser à la CMM pour l'ensemble des activités de modélisation, notamment :

· La validation des données cartographiques disponibles et la production de données supplémentaires ;

· La modélisation des conséquences des inondations et leur cartographie, incluant un indice de danger ;

· La bonification de la méthode MÉRIGE par l'ajout de dommages tangibles directs ;

· L'identification de secteurs et des mesures de mitigation des inondations à implanter, incluant la démonstration, pour chacune d'entre elles, de leur caractère de mesure de dernier recours.

Les versements prévus à la CMM sont :

· 2025-2026, à la remise du rapport du Volet 1 du projet : 48 729,00 $;

· 2026, à la remise du rapport du Volet 2 du projet: 35 743,50 $;

· 2026-2027, à la remise du rapport du Volet 3 du projet: 110 339,50 $.

Le projet a commencé au mois d'août 2025 (date de signature de la convention avec le MAMH) et s'étendra jusqu'au printemps 2027. L'entente de services ci-jointe décrit les différentes étapes du projet et les engagements de la CMM.

La Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires (DSCCA) jouera un rôle de

coordination entre les différents partenaires du projet (CMM, MAMH, BTER, arrondissements, SECC) et sera également responsable de la reddition des comptes auprès du MAMH.

JUSTIFICATION

Le projet permet d'accéder à l'expertise du MAMH, de la CMM et du réseau universitaire en matière d'inondations dans le but de proposer les mesures d'adaptation et d'atténuation les mieux adaptées du point de vue du coût-avantage.
De plus, le projet permet de bénéficier d'une subvention complète du MAMH pour améliorer les connaissances concernant les impacts des inondations sur le territoire et pour faciliter les démarches auprès des organismes gouvernementaux, notamment en ce qui concerne les justifications relatives aux ouvrages de protection de dernier recours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet auquel fait référence la convention n'engendre aucun coût pour la Ville, puisqu'il est subventionné à 100 % par le MAMH.

MONTRÉAL 2030

La réalisation de cette étude permettra à la Ville d'obtenir des scénarios comparatifs sur les mesures de protection permanentes, d'atténuation et d'adaptation contre les inondations à mettre en place sur le territoire. Pour chacune de ces mesures, les conséquences de leur mise en place sur la protection des citoyens seront évaluées du point de vue du coût-bénéfice.
La mise en place de ces mesures de protection, d'atténuation et d'adaptation permettra de réduire la vulnérabilité de l'agglomération face aux inondations (aléa climatique) et de favoriser la résilience du territoire, ce qui s'aligne avec la priorité 19 du Plan stratégique, Montréal 2030, soit d'établir des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation du projet priverait la Ville des données spécifiques lui permettant de mieux planifier son adaptation aux changements climatiques face aux inondations et pourrait affecter les demandes au gouvernement concernant des projets de mesures permanentes si l'on ne peut démontrer que les mesures identifiées sont des solutions optimales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a procédé à l'arpentage du territoire visé en 2025. Cet arpentage concerne environ 6 000 bâtiments dans les secteurs à risque d'inondation (zones de plus hautes eaux). Préalablement à l'arpentage, le MRNF a fourni à la Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires une lettre adressée aux citoyens. Cette lettre a été fournie aux arrondissements et aux villes concernés afin d'être distribuée à la population.
La Direction des affaires publiques et du protocole accompagnera la DSCCA dans le développement d'un plan de communication propre au projet, qui aura pour but de rendre l'information disponible aux arrondissements et au 311, afin qu'ils puissent répondre aux éventuelles questions des citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Ouassila CHABANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amelie CHARTIER-GABELIER, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana SALVARREY
chef(fe) de division - centre de securite civile

Tél : 514-872-7864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

Annick MALETTO
directeur(-trice)-securite civile

Tél : 514-280-4030
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
directeur(-trice) de service - securite incendie
Tél : 514-872-4298
Approuvé le : 2026-03-26

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veuillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe **en format PDF**.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1246116002**
Unité administrative responsable : *Centre de sécurité civile*
Projet : Application de la Méthode d'évaluation des risques d'inondation et sa gestion (MÉRIGE)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité,et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La réalisation de cette étude permettra d'obtenir des scénarios comparatifs sur les mesures de protection permanentes, d'atténuation et d'adaptation contre les inondations à mettre en place sur le territoire.

La mise en place de ces mesures de protection, atténuation et adaptation permettra de réduire la vulnérabilité de l'agglomération face aux inondations (aléa climatique) et de favoriser la résilience du territoire ce qui est en ligne avec la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ET LICENCE

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins présentes en vertu de la résolution CM03 083, et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*,

Ci-après désignée la « **Ville** »

ET **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 1801, avenue McGill College, bureau 1010, Montréal (Québec) H3A 2N4, agissant et représentée par M. Massimo Iezzoni, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil en date du 19 février 2026 et portant le numéro CC26-005,

Ci-après désignée la « **Communauté** »

La Ville et la Communauté sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente Entente comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1, la Communauté possède une compétence en planification territoriale laquelle vise notamment la prévention et la réduction des risques susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre les changements climatiques, incluant l'adaptation à ceux-ci, et la protection du territoire;

ATTENDU QUE l'identification, la prévention et la gestion des risques liés aux inondations et la résilience climatique font partie de ces objectifs;

ATTENDU QUE le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté (le « **PMAD** »), entré en vigueur en mars 2012, prévoit conséquemment des mesures portant sur l'identification, la prévention et la gestion des risques liés aux inondations et la résilience climatique, notamment les critères 1.5.4, 3.2.1 et 3.2.2;

ATTENDU QUE le PMAD révisé, adopté en juin 2025 mais non encore en vigueur, prévoit des mesures supplémentaires à cet effet, notamment les critères 1.6.2 et 1.6.4;

ATTENDU QUE le Plan climat métropolitain 2023-2025 (le « Plan climat ») de la Communauté engage celle-ci à mettre en œuvre des actions visant notamment à répondre à l'objectif d'adaptation et de résilience aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la Communauté s'est vu octroyer une subvention par la ministre des Affaires municipales afin de cartographier l'ensemble du risque annuel d'inondation pour les rivières identifiées au PMAD, soit le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies, la rivière Richelieu, le lac des Deux-Montagnes, le lac Saint-Louis, la rivière des Mille-Îles et la rivière Saint-Jacques;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet exercice de cartographie, la Communauté a effectué de la modélisation hydrodynamique et que les droits de propriété relatifs aux résultats de cette modélisation lui appartiennent et qu'il peut rendre disponibles, en données ouvertes, toute donnée, information ou carte, ainsi que tout outil de modélisation ou résultat produit dans le cadre de cet exercice;

ATTENDU QUE la Communauté peut conclure une entente par laquelle elle s'engage à fournir un service relatif à l'exercice de sa compétence à une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la Communauté en vertu des articles 97 et 123 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, RLRQ c C-37.01;

ATTENDU QUE la Ville peut conclure de gré à gré une entente de services avec un organisme public en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes s'applique à la présente Entente et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite bénéficier des services de la Communauté en relation avec un projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière des Prairies sur les territoires des arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro et Île-Bizard–Sainte-Geneviève selon la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE) ;

ATTENDU QUE la Communauté accepte de fournir les services demandés par la Ville aux conditions prévues dans la présente Entente ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans la présente Entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« Annexe A » : désigne la description de la méthodologie du Projet, tel que défini ci-dessous, ainsi que les différentes activités prévues;

« Annexe B » : désigne les livrables, les activités, l'échéancier préliminaire et les coûts estimés par la Communauté pour la réalisation du Projet, tel que défini ci-dessous;

« Projet » : désigne le projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière des Prairies sur les territoires des arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro et Île-Bizard–Sainte-Geneviève de la Ville, selon la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE) tel que décrit à l'Annexe A;

« Responsable » : désigne madame Ana Salvarrey, cheffe de division gestion de risques majeurs et continuité des affaires, Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires ou son représentant dûment autorisé;

« Frais généraux » : désignent les frais de location de véhicule; l'essence; le kilométrage; l'usage par la Communauté de son véhicule; les frais de stationnement; les repas; les services de secrétariat et les frais y afférents, tels la papeterie, les photocopies, les impressions, les numérisations, l'édition des rapports et documents, les frais de poste, de messagerie et de télécommunication; les frais de service d'administration, soit les frais de direction ou de coordination et de financement; les frais d'achat, de location, d'entretien de matériel; et tous autres frais destinés à rendre les services, tous les frais énumérés ci-dessus doivent être inclus dans le prix unitaire, le taux horaire ou le prix forfaitaire soumis.

2. INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente Entente prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes A et B qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2.2 Le texte de l'Annexe A prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe B qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3. OBJET

La Ville retient les services de la Communauté qui s'engage, conformément aux termes et conditions de la présente Entente et des Annexes A et B, à mettre en œuvre les trois (3) volets du Projet. Cette mise en œuvre repose sur les modélisations hydrodynamiques lui appartenant, sur des travaux de modélisations bonifiés à partir des données fournies par la Ville, ainsi que sur l'analyse des résultats obtenus et l'identification des enjeux et des opportunités. La Communauté devra également déterminer les interventions prioritaires, en tenant compte du rapport du Comité pour l'atténuation de risques d'inondation fluviales (CARIF), afin de réduire les impacts sur le cadre bâti public et résidentiel.

4. DURÉE

4.1 La présente Entente prend effet à compter de sa signature par les Parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par la Ville et, sous réserve de l'article 11 (Résiliation ou suspension), prend fin au plus tard le 28 février 2027.

4.2 La terminaison de la présente Entente pour quelque raison que ce soit ne met pas fin à toute disposition de l'Entente qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

5. OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par la Communauté de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente Entente, la Ville s'engage à :

5.1 assurer à la Communauté la collaboration du Responsable ;

5.2 remettre à la Communauté les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de cette dernière, prévues à la présente Entente, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence à la Communauté la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par la Communauté ;

5.4 lui payer les honoraires prévues à l'article 8 de la présente Entente.

6. OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, la Communauté s'engage à :

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente Entente en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que la Communauté demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente Entente et aux Annexes A et B;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente Entente;

6.4 divulguer au Responsable tout intérêt qu'elle peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

6.5 remettre au Responsable, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.6 assumer ses frais généraux, tels que le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.7 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 (Honoraires) de la présente Entente et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

6.8 dans la mesure où la Communauté fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport et tout autre document prévu au Projet faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente Entente;

6.10 réaliser toutes et chacune des obligations prévues à la présente Entente pour la somme maximale mentionnée à l'article 8 et n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de cette somme sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de l'instance compétente de la Ville ;

6.11 participer à des rencontres périodiques dont la fréquence sera déterminée par le Responsable et au cours desquelles, le Responsable procédera à l'évaluation de la prestation de services de la Communauté ;

6.12 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français.

7. PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente Entente;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports de la Communauté qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de l'Entente et des Annexes A et B;

7.3 exiger de la Communauté la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

8. HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par la Communauté, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent douze dollars (194 812,00 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services de la Communauté, sur présentation de factures accompagnées de toutes les pièces justificatives pertinentes à la satisfaction du Responsable. La prétention de la Communauté selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente Entente ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville à la Communauté à titre de taxes.

8.2 Cette somme est payable selon les modalités de paiement suivantes :

8.2.1 Au cours de l'exercice financier 2025-2026, dans les meilleurs délais et suivant la remise du rapport du Volet 1 du Projet, la Ville versera à la Communauté un montant de quarante-huit mille sept cent vingt-neuf dollars (48 729,00 $);

8.2.2 Au cours de l'exercice financier 2025-2026, dans les meilleurs délais et suivant la remise du rapport du Volet 2 du Projet, la Ville versera à la Communauté un montant de trente-cinq mille sept cent quarante-trois dollars (35 743 $);

8.2.3 Au cours de l'exercice financier 2026-2027, dans les meilleurs délais et suivant la remise du rapport du Volet 3 du Projet, la Ville versera à la Communauté un montant de cent dix mille trois cent trente-neuf dollars (110 339 $).

8.3 Les factures adressées à la Ville par la Communauté sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires de la Communauté si les factures de cette dernière ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.4 Aucun paiement d'honoraires versé à la Communauté ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente Entente.

8.5 La Communauté ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour des paiements effectués en retard.

9. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente Entente et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENCE

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8 (Honoraires) de la présente Entente :

10.1 À l'exception des données relatives aux travaux de modélisations hydrodynamiques, lesquelles appartiennent à la Communauté, celle-ci s'engage à obtenir de tous ses sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont elle se sert aux fins d'exécuter la présente Entente.

10.2 La Communauté garantit à la Ville qu'elle est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente Entente;

10.3 La Communauté cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente Entente.

10.4 La Communauté tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

10.5 La Communauté ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, la qualité, l'utilité, la nouveauté, la validité, l'étendue, l'intégralité, l'actualité ou l'adéquation à un usage particulier sur tous les rapports, études, documents et tout autre livrable produits ou réalisés dans le cadre de la présente Entente.

10.6 La Ville concède à la Communauté, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable, révocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle prévus au paragraphe 10.3 de la présente Entente, sans droit de les commercialiser.

10.7 La licence concédée à la Communauté, en vertu de la présente Entente permet, sous réserve de son engagement de confidentialité stipulé aux paragraphes 6.3 et 6.4 (Obligations de la Communauté) de la présente Entente, de reproduire, adapter, traduire, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, exécuter ou représenter en public, en tout ou en partie, les résultats ou données issus des travaux effectués de la présente

Entente et tout droit de propriété intellectuelle en découlant, peu importe les supports sur lesquels ces résultats ou données figurent et ce, sans droit de les commercialiser.

11. RÉSILIATION OU SUSPENSION

11.1 La Ville peut résilier la présente Entente, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise la Communauté par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, la Communauté doit soumettre dans un délai de vingt (20) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente Entente préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente Entente, la Communauté doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par la Représentante de la Ville.

11.3 La Responsable peut suspendre la présente Entente, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'elle avise par écrit la Communauté au moins dix (10) jours à l'avance de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par la Responsable à ce sujet.

11.4 Lorsque la Ville demande à la Communauté de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

11.5 La résiliation ou la suspension de l'Entente ne donnent droit à la Communauté à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

12. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Le présent document constitue la totalité et l'intégralité de l'Entente intervenue entre les parties.

12.2 Une disposition de la présente Entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

12.3 Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

12.4 La Communauté n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Aucune modification aux termes de la présente Entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

12.6 La présente Entente est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 La présente Entente lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

12.9 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à l'Entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile la Communauté

La Communauté fait élection de domicile au 1801, avenue McGill College, bureau 1010, Montréal (Québec) H3A 2N4 et tout avis doit être adressé à l'attention de monsieur Brent Edwards, chef d'équipe – Bureau des inondations et de la résilience climatique.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4040, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2W 1S8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable : ana.salvarrey@montreal.ca.

12.10 La présente Entente peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2026	Le 23 e jour de février 2026
VILLE DE MONTRÉAL	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
Me Domenico Zambito Greffier-adjoint	Monsieur Massimo Iezzoni Directeur général

Communauté métropolitaine de Montréal

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
tenue le jeudi 19 février 2026 à 10 H 00

Sont présents :

Mme Soraya Martinez Ferrada, présidente

M. Éric Allard
Mme Doreen Assaad
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Caroline Braun
Mme Julie Brisebois
M. Jonathan Cha
M. Christian Charron
M. Martin Damphousse
Mme Catherine Fournier
Mme Chantal Gagnon
M. Ludovic Grisé Farand
Mme Chloe Hutchison
M. Patrick Marquès
M. Denis Martin
Mme Andréanne Moreau
M. Sébastien Nadeau
M. Denis Pelletier
M. Claude Pinard
M. Daniel Plouffe
M. Aref Salem
Mme Annick Senghor
Mme Carole St-Denis
Mme Maude Théroux-Séguin

CC26-005

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET DE LICENCE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À L'ANALYSE DE SOLUTIONS AUX INONDATIONS

PROPOSÉ PAR : M. Dimitrios Jim Beis

APPUYÉ PAR : Mme Maude Théroux-Séguin

Il est résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat de services professionnels et licence entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal relativement à l'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière des Prairies sur les territoires des arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro et Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la ville de Montréal.

La décision d'accepter que la Communauté métropolitaine de Montréal fournisse un service à une autre ville de son territoire est prise à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

Certifié conforme



Caroline Duhaime
Secrétaire

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266116001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la sécurité civile , -
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels et licence à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion - Dépense totale de 194 812 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Les fonds sont certifiés. Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

GDD 1266116001 - Contrat de services professionnels à CMM dans le cadre du projet MÉRIGE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ouassila CHABANE
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514-280-2953

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Hélène DÉRY
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe
Tél : 514-872-9782
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

INTERVENTION FINANCIÈRE - Budget fonctionnement - Imputation de la dépense

Numéro de dossier : **1266116001**

Date : 3/26/2026

Recommander la signature d'un contrat de Services professionnels et licence entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal du montant de 194 812 $ (toutes taxes incluses) pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE).

Le contrat est à coût nul pour le service de sécurité incendie et sera financé à 100% par la subvention accordé par le MAMH dans le cadre du projet MÉRIGE - GDD# 1256116001.

BUDGET FONCTIONNEMENT

Le coût net du contrat est de 177 910,5 $.

		2026	2026-2027	Total
Imputation :	**1001.0014000.106231.02501.54301.000000.0000.000000.000000.00000.00000** AF - Sécurité incendie de MontréalGénéral-Agglomération / Crédits associés à des revenus dédiés / Centre de sécurité civile-Subventions/Sécurité civile / Honoraires professionnels scientifiques et génie / Général	**77,143.84 $**	**100,766.67 $**	**177,910.50 $**
		84,472.50 $	**110,339.50 $**	**194,812.00 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1259824005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de 3 ans - Dépense totale 1 600 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie en 2026, 2027 et 2028 pour une somme estimée à 1 600 000 $ taxes incluses;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-24 17:08

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259824005**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de 3 ans - Dépense totale 1 600 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Plus grand complexe en science de la nature au Canada, Espace pour la vie, qui regroupe le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, occupe une place centrale dans la mobilisation citoyenne pour la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Dans cette perspective, le service travaille à accroître l'accessibilité de ses installations, notamment par des initiatives favorisant l'inclusion, la diversité des publics et la réduction des barrières économiques.
Depuis octobre 2021, Espace pour la vie propose un Passeport annuel offrant un accès illimité aux cinq musées pendant une année complète, à un tarif avantageux. Ce produit vise à fidéliser la clientèle, diversifier les publics et accroître les revenus autonomes des institutions.

Entre 2023 et 2025, les ventes ont atteint quelque 40 000 Passeports par année, représentant près de 160 000 membres, pour des recettes dépassant 4 M$. De ce nombre, environ 11 000 Passeports ont été vendus par les sociétés amies des musées. En effet, si le Passeport est vendu aux billetteries d'Espace pour la vie, il est aussi vendu par les Amis du Jardin botanique, la Société des Amis du Biodôme et la Société d'astronomie du Planétarium, qui ont été mandatés pour en être des points de vente.

Rappelons que ce mécanisme a été mis en place en 2021 afin de réduire l'impact de l'introduction du Passeport sur les sociétés amies des musées d'Espace pour la vie, des OBNL. En effet, Espace pour la vie entretient une relation historique avec ces sociétés, qui animent une communauté de 25 000 membres et soutiennent la mission des institutions en bonifiant leur programmation (service de guides bénévoles au Jardin botanique, édition de publications ou organisation d'activités tels que des ateliers, des conférences) ou en finançant certains projets: un apport inestimable et une collaboration que les parties souhaitent développer davantage. La relation entre Espace pour la vie et ses sociétés amies est régie par des conventions de collaboration. Ces conventions précisent que les sociétés amies ont l'autorisation de vendre des cartes de membres donnant un accès illimité à l'institution à laquelle elles sont affiliées. Les revenus provenant des cartes sont entièrement conservés par les sociétés amies et constituent une part importante voir l'essentiel de leurs revenus totaux. On comprend donc qu'un passeport annuel donnant un accès en tout temps à tous les musées d'Espace pour la vie concurrence directement l'offre des sociétés amies,

hypothéquant leurs revenus et, du fait même, leur capacité à soutenir les musées. Afin de palier à cet enjeu, d'éviter des pertes de membres et des pertes financières importantes pour les sociétés, Espace pour la vie les a donc mandatées pour être des points de vente du Passeport. Les personnes qui achètent un Passeport auprès des sociétés amies en deviennent membres gratuitement, tandis que les honoraires versés par Espace pour la vie pour ce service permettent de compenser la perte de revenus. Les résultats depuis 2021 démontrent que ce mécanisme a permis aux sociétés amies de maintenir, voir accroître, dans certains cas, leur niveau d'adhésion et leurs revenus, tout en générant des recettes additionnelles pour la Ville. Au global, ces contrats ont notamment permis à la Ville de capter l'entièreté et plus des revenus de cartes de membre régulières qui lui échappaient avant la mise en place du Passeport. Ainsi, pour la période 2023-2025, les recettes remises à la Ville par les sociétés amies pour la vente de Passeports avoisinaient les 3,5 M$ tandis que les honoraires versés s'élevaient à 2,5 M$, pour des recettes nettes de près de 1 M$.

Dans cette perspective, et après analyse rigoureuse des scénarios alternatifs, Espace pour la vie souhaite renouveler le mandat accordé à ses sociétés amies, dont la SABM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 22 1995 (7 décembre 2022): accorder un contrat d'une durée de 3 ans à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie - Dépense totale estimée de 357 929,29 $, taxes incluses, entre 2023 et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet (# 1220348012)

- CE 21 1619 (15 septembre 2021): approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par laquelle la Société des Amis du Biodôme de Montréal s'engage à être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une somme estimée de 75 417 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (# 1210348009)

DESCRIPTION

Fort du succès rencontré depuis octobre 2021, Espace pour la vie souhaite que la SABM continue d'agir comme point de vente du Passeport Espace pour la vie pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Deux options de renouvellement d'un an chacune sont également prévues au contrat.

Conformément au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal, les prix de vente du Passeport pour l'année 2026 sont les suivants :

- Passeport solo (un adulte) : 87 $
- Passeport multi (deux adultes et trois enfants de 5 à 17 ans) : 155 $
- Enfant additionnel : 32,50 $

Chaque Passeport offre aux personnes qui le détiennent les privilèges suivants :

- Accès illimité aux cinq musées d'Espace pour la vie pendant un an ;
- Rabais de 15 % dans les boutiques d'Espace pour la vie ;
- Rabais de 15 % dans les restaurants d'Espace pour la vie ;
- Rabais sur les camps de jour (30 $ pour un séjour d'une semaine et 50 $ pour un séjour de deux semaines) ;
- Invitations éventuelles à des événements spéciaux (ex. avant-premières).

Pour l'année 2026, les honoraires versés à la SABM seront les suivants :

- Passeport solo : 48,95 $ par Passeport vendu

- Passeport multi : 93,00 $ par Passeport vendu
- Enfant additionnel : 24,37 $ par enfant ajouté à un Passeport

Les recettes estimées pour la vente de Passeport par la SABM entre 2026 et 2028 s'élèvent à 2,4 M$ et les honoraires à 1,6 M$, soit:

	2026	2027	2028	Total
Recettes	785 000 $	800 000 $	815 000 $	2 400 000 $
Honoraires	523 000 $	533 000 $	544 000 $	1 600 000 $

Ces estimations tiennent compte d'une augmentation annuelle des tarifs de 2 %, laquelle demeure assujettie à confirmation dans le cadre de la mise à jour du Règlement sur les tarifs.

Notons que le contrat prévoit que des honoraires additionnels visant à compenser la différence seront versés à la SABM si elle n'atteint pas des revenus de 127 068,98 $ en 2026 en additionnant les honoraires perçus pour la vente de Passeport et le total de sa vente de cartes annuelles. Ce seuil a été établi en fonction des résultats historiques de la SABM avant la mise en marché du Passeport. Cette clause permet de s'assurer que l'intention initiale est respectée, soit que la mise en marché du Passeport ne nuise pas aux adhésions et aux revenus des sociétés amies. Ce principe sera appliqué également en 2027 et 2028.

La SABM devra remettre à la Ville un état de compte détaillé des ventes ainsi que l'intégralité des sommes perçues pour les Passeports les 30 avril, 31 août et 31 décembre de chacune des années du contrat. Les honoraires seront versés à la SABM dans les 30 jours suivant la réception des documents requis.

JUSTIFICATION

Les services prévus par la présente convention s'inscrivent dans la mission de la SABM, qui consiste à favoriser la diffusion des connaissances en sciences de la nature auprès du grand public, ainsi qu'à promouvoir et faciliter l'accessibilité aux musées d'Espace pour la vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme estimée à 1 600 000 $ taxes incluses, est prévu au budget du Service Espace pour la vie (direction) et sera imputée sur trois exercices financiers de la manière suivante :

- 2026: 523 000 $
- 2027: 533 000 $
- 2028: 544 000 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Notons que les honoraires sont estimés non seulement en fonction d'une projection de vente pour chaque année, mais aussi en fonction d'une augmentation prévue des honoraires de 2 % en 2027 et en 2028, alors que l'augmentation réelle, comme le mentionne la convention de services, sera dans les faits proportionnelle à l'augmentation des prix du Passeport telle qu'elle sera alors indiquée au Règlement sur les tarifs. La dépense réelle pour ce contrat pourrait donc varier.

Par ailleurs, advenant que les ventes de Passeports dépassent les projections, des honoraires additionnels devront être versés à la société. Si cette situation s'avérait, les recettes versées par la société à la Ville augmenteraient proportionnellement et couvriraient les dépenses tout en amenant des revenus supplémentaires à la Ville.

MONTRÉAL 2030

Les Passeports Espace pour la vie contribuent à la mise en oeuvre des priorités de la Stratégie Montréal 2030, notamment:

- (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- (11) Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la facture numérique
- (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette entente, la pérennité de la SABM, OBNL entretenant des liens historiques et bénéfiques avec Espace pour la vie, sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en oeuvre par Espace pour la vie pour la promotion du Passeport.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2026: début du mandat

- 31 décembre 2028: fin du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rami ABSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 438-350-7267
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Albane LE NAY
C/D communications et marketing

Tél : 514 872-4321
Télécop. : 514 872-4917

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-03-24

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259824005
Unité administrative responsable : Espace pour la vie
Projet : Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision (11) Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu ?** 2- En favorisant l'accès du public aux institutions d'Espace pour la vie grâce au Passeport, le renouvellement de l'entente contribue à renforcer l'éducation scientifique et la sensibilisation à la biodiversité, soutenant ainsi l'objectif de mettre la nature et les milieux vivants au cœur des décisions collectives.			

11- En maintenant un réseau de points de vente physiques via les sociétés amies, l'entente permet une expérience d'achat accessible et inclusive pour toutes et tous, notamment pour les personnes moins familières avec les services numériques, réduisant ainsi la fracture numérique tout en simplifiant le parcours citoyen. 15- En facilitant l'accès à l'ensemble des institutions d'Espace pour la vie, le Passeport soutenu par cette entente encourage la participation culturelle, renforce la médiation scientifique et contribue directement à la vitalité créative et éducative du territoire montréalais. 20- En consolidant un produit intégré et avantageux pour découvrir l'un des pôles scientifiques majeurs de Montréal, le renouvellement de l'entente renforce l'offre culturelle et touristique de la métropole, contribuant à son attractivité, à sa prospérité et à son rayonnement local et international.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : • **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
• **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
• **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749

Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME DE MONTRÉAL,** personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est située au 4777 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V1B3, Canada, agissant et représentée aux présentes par Marie-Claude Bradet, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 135053700RT0001

Numéro d'inscription TVQ : 1015452613TQ0001

(ci-après nommée la « **Société Amie** »)

La Société Amie et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Société Amie a pour mission de faire connaître et apprécier le monde vivant afin de favoriser chez ses membres et le public en général une prise de conscience face à la protection, à la gestion et à la conservation du patrimoine naturel;

ATTENDU QUE la Ville vend le Passeport ;

ATTENDU QUE la Société Amie, en vertu d'une convention signée avec la Ville, est autorisée à vendre des Cartes de membre qui incluent l'entrée gratuite au Biodôme de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance historique et actuelle de la Société Amie pour ses activités et son rayonnement ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la mise en marché du Passeport a des répercussions sur les adhésions à la Société Amie et souhaite compenser ses pertes financières en lien avec la mise en marché du Passeport ;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, la Ville souhaite s'adjoindre les services de la Société Amie, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville et la Société Amie désirent convenir, en vertu de la présente entente, des termes relatifs à de tels services à rendre par la Société Amie dans le cadre de la mise en marché du Passeport;

ATTENDU QUE la Société Amie a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

1.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

1.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliables avec ceux-ci.

1.4 Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2

DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de services de la Société Amie.

1.2 « **Annexe 2** » : Ventes annuelles projetées, par la Société Amie, de Passeports et de Cartes de membre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

1.3 « **Annexe 3** » : Conditions d'achat du Passeport.

1.4. **« Carte de membre »**: Carte émise par la Société Amie qui donne l'accès gratuit aux espaces publics du Biodôme de Montréal pendant ses heures régulières d'ouverture, tel que prévu à la convention entre la Société Amie et la Ville.

1.5. **« Passeport »**: Produit tarifaire de la Ville donnant aux détenteurs un accès illimité aux 5 musées d'Espace pour la vie (Biodôme, Biosphère, Insectarium, Jardin botanique et Planétarium) pour une durée d'une année, tel que prévu au Règlement sur les tarifs.

1.6 « **Responsable** » : La Directrice du Service de l'Espace pour la vie de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.7 « **Unité administrative** » : Le Service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La Ville retient les services de la Société Amie qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 ci-jointes, à être un point de vente du Passeport, et ce, aux tarifs prescrits par la Ville dans sa réglementation.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ AMIE

En considération des honoraires qui lui sont versées par la Ville, la Société Amie s'engage à :

4.1 aux dates suivantes, remettre à la Ville la totalité des sommes qu'elle aura perçues lors de la vente des Passeports : le 30 avril 2026, le 31 août 2026, le 31 décembre 2026, le 30 avril 2027, le 31 août 2027, le 31 décembre 2027, le 30 avril 2028, le 31 août 2028 et le 31 décembre 2028;

4.2 soumettre au Responsable un état de compte détaillé des sommes perçues lors de la vente des Passeports ainsi que du nombre et du type de Passeports vendus, et ce, aux dates suivantes : le 30 avril 2026, le 31 août 2026, le 31 décembre 2026, le 30 avril 2027, le 31 août 2027, le 31 décembre 2027, le 30 avril 2028, le 31 août 2028 et le 31 décembre 2028 ;

4.3 remettre au Responsable, le 31 décembre 2026, le 31 décembre 2027 et le 31 décembre 2028, un rapport détaillé sur la vente de ses Cartes de membre pendant la durée de la présente Convention, incluant, sans s'y limiter, le nombre de cartes vendues et les recettes afférentes par catégorie tarifaire;

4.4 si le Responsable le requiert, lui remettre la liste des informations et coordonnées des personnes à qui elle a vendu des Passeports, incluant toutes les informations collectées à la demande du Responsable à l'occasion de l'achat et qui sont directement relatives au Passeport, tel que prévu à l'Annexe 3 et dans la mesure permise par la loi, et ce, aux dates suivantes : le 30 avril 2026, le 31 août 2026, le 31 décembre 2026, le 30 avril 2027, le 31 août 2027, le 31 décembre 2027, le 30 avril 2028, le 31 août 2028 et le 31 décembre 2028;

4.5 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.6 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

4.7 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.8 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.9 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.10 remettre au Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.1 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.12 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.13 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'il lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.14 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.15 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.16 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.17 rendre disponibles les ressources raisonnablement nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance étant interdit sauf de manière accessoire, la Société Amie s'engageant à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.18 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.19 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.20 malgré ce qui précède, la Société Amie n'est pas tenue d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.21 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.22 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention aux Annexes 1, 2 et 3;

4.23 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de la Société Amie dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville dans le cadre des services rendus en vertu de la présente convention, lesquels devront respecter l'article 58 de la *Charte de la langue française*, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.24 lorsqu'applicable, offrir l'accès à ses points de vente du Passeport, sans discrimination, à toute personne désirant se le procurer;

ARTICLE 5

TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.1 **Définitions**

« **Incident de confidentialité** » :	Désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;
« **LAI** » :	Désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);
« **Renseignement personnel** » :	Désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

5.2 **Traitement de Renseignements personnels**

La société amie s'engage à :

5.2.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

5.2.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.2.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

5.2.4 informer le Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

5.2.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

5.2.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect

des obligations de la Société Amie relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels

5.2.7 informer sans délai le Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer à la Société Amie la collaboration du Responsable et exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite et réciproque avec elle, particulièrement en ce qui a trait à tous les ajustements qui pourront avoir lieu en cours de route, étant toutefois entendu que la présente convention ne pourra être modifiée qu'en conformité avec l'article 16.5;

6.2 remettre à la Société Amie les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de cette dernière, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 organiser des rencontres de suivi et d'évaluation de la Convention entre les représentants de la Ville et de la Société Amie le ou vers les 15 mai 2026, 15 septembre 2026, 15 janvier 2027, 15 mai 2027, 15 septembre 2027, 15 janvier 2028, 15 mai 2028 et 15 septembre 2028 ;

6.4 communiquer avec diligence à la Société Amie la décision du Responsable sur tout rapport, proposition ou autre document soumis par la Société Amie lorsqu'une telle prise de décision est requise en vertu de la présente convention;

6.5 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

6.6 ne pas solliciter les détenteurs du Passeport qui se le seront procuré auprès de la Société Amie, à l'occasion et pour les fins du renouvellement de leur Passeport.

6.7 advenant qu'au 31 décembre 2026, au 31 décembre 2027 et au 31 décembre 2028 ou à l'arrivée de chaque terme subséquent, le cas échéant, et à la lumière des documents remis par la Société Amie à la Ville conformément aux articles 4.2 et 4.3, les Parties constatent que la somme des honoraires versés annuellement par la Ville à la Société Amie conformément à l'article 8.1 et des revenus annuels de la Société Amie provenant de la vente des Cartes de membre sont inférieurs aux projections établies conformément à

l'Annexe 2 (tel que cette Annexe 2 sera modifiée lors de chaque terme additionnel, le cas échéant), la Ville s'engage à verser à la Société Amie, à titre d'honoraires supplémentaires, une somme égale à la différence entre les revenus projetés à l'Annexe 2 et les résultats réels (l'« **Ajustement** »).

Il est entendu que le calcul de l'Ajustement prévu au présent paragraphe devra prendre en considération toute dépense d'exploitation de la Société Amie, notamment en matière d'infrastructure technologique, n'ayant pu être projetée à l'Annexe 2 et devant être encourue par la Société Amie durant le terme de la présente convention spécifiquement afin de pouvoir rendre les services prévus à celle-ci et de se conformer aux obligations prévues à l'article 4 des présentes, dans la seule mesure où (i) de telles dépenses d'exploitation, ou la portion prise en considération pour les fins du présent paragraphe, ne sont relatives qu'aux services et obligations spécifiquement prévus à la présente entente et non aux autres activités et opérations de la Société Amie, (ii) de telles dépenses d'exploitation aient été raisonnables et nécessaires afin de se conformer aux obligations de la Société Amie en vertu de la présente convention, et non seulement utiles, (iii) la justification de l'inclusion de toute dépense d'exploitation dans le calcul des Ajustements en vertu des termes du présent paragraphe puisse être constatée par la Ville à la lumière des documents qui devront être remis par la Société Amie à la Ville dans le cadre du calcul de l'Ajustement.

ARTICLE 7

PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.1 refuser tout document de la Société Amie relatif à la vente du Passeport qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.2 exiger Société Amie la rectification et la correction de ces rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8

HONORAIRES

8.1 en contrepartie de l'exécution des obligations assumées par la Société Amie, la Ville s'engage à lui verser les sommes suivantes selon le type et le nombre de Passeports qu'elle vendra conformément aux termes et conditions de la présente convention :

8.1.1 48,95 $, incluant toutes les taxes applicables, pour chaque Passeport solo vendu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026;

8.1.2 93,00 $, incluant toutes les taxes applicables, pour chaque Passeport multi vendu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026;

8.1.3 24,37 $, incluant toutes les taxes applicables, pour chaque enfant additionnel ajouté à un Passeport solo ou multi vendu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026;

8.1.4 le cas échéant, le montant des honoraires sera ajusté pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 et pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028, proportionnellement à l'augmentation annuelle du prix de vente de chacun des types de Passeports solo, multi et enfant additionnel, tel qu'indiqué au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.

8.2 ces honoraires sont payables par la Ville dans le respect des dates de versement énoncées ci-dessous conditionnellement à la réception d'une facture émise par la Société Amie conformément à l'article 4.12, et ce, au moins 30 jours avant chaque date de versement. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires de la Société Amie si les factures ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ relatives aux services rendus par la Société Amie, le cas échéant.

8.2.1 1er versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 mai 2026 ou lors de la réception du premier rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.2 2e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 30 septembre 2026 ou lors de la réception du deuxième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.3 3e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 janvier 2027 ou lors de la réception du troisième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.4 4e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 mai 2027 ou lors de la réception du quatrième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.5 5e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 30 septembre 2027 ou lors de la réception du cinquième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.6 6e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 janvier 2028 ou lors de la réception du sixième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.7 7e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 mai 2028 ou lors de la réception du septième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.8 8e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 30 septembre 2028 ou lors de la réception du huitième rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention;

8.2.9 9e versement : à la plus éloignée des dates suivantes : le 31 janvier 2029 ou lors de la réception du dernier rapport remis par la Société Amie conformément à l'article 4.2 de la convention.

8.3 aucun paiement d'honoraires versé par la Ville à la Société Amie ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celle-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 la Société Amie ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard, à moins, dans chaque cas, que le retard relatif à un paiement dû est de plus de 90 jours.

ARTICLE 9

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 la prétention de la Société Amie selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes à la Société Amie. La Société Amie doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 la Société Amie déclare et garantit :

10.1.1 qu'elle a la capacité juridique et est autorisée à conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission aspirant à augmenter à la fois la diffusion au grand public des connaissances relatives à la botanique et à l'horticulture, ainsi que la promotion et l'accessibilité du Jardin Botanique de Montréal;

10.1.3 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.4 qu'elle détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11

ASSURANCES

11.1 la Société Amie doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 de plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par la Société Amie ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 la Société Amie s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. La Société Amie doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, la société amie :

12.1 garantit à la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13

DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si l'une ou l'autre des Parties n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si la Société Amie fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration de la Société Amie passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par la Société Amie pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si la Société Amie perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, la Partie invoquant le défaut avise par écrit l'autre Partie en défaut et lui demande d'y remédier dans un délai raisonnable que cette Partie détermine. Si malgré cet avis, la Partie refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Partie concernée pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 s'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus et des Ajustements applicables à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. La Société Amie n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14

DURÉE

14.1 Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2028, le tout sous réserve des articles 13 et 15. Les Parties peuvent, à son échéance, la renouveler d'un commun accord.

14.2 Sujet à un accord mutuel des Parties et sur avis écrit donné par une des Parties à l'autre Partie trente (30) jours avant l'expiration de la durée, la présente entente peut être prolongée à deux (2) reprises pour un (1) an, aux mêmes termes et conditions.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15

RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 une Partie peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit d'au moins quatre-vingt-dix jours à l'autre Partie. Dans le cas où la Ville entend résilier la convention, e Responsable avise la Société Amie par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. En cas de résiliation de la présente convention, la Société Amie doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, la Société Amie doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis de résiliation. Les articles 8.3 et 8.4 s'appliquent au paiement, le cas échéant, par la Ville.

15.4 si les Parties constatent qu'un Ajustement est payable selon les termes des présentes au moment de la date de la résiliation de la présente convention, notamment en prenant en considération les projections établies conformément à l'Annexe 2 au prorata des jours écoulés depuis l'entrée en vigueur de la convention, la Ville s'engage à verser à la Société Amie ledit Ajustement.

15.5 le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit la Société Amie de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.6 lorsque le Responsable demande à la Société Amie de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.7 la résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à la Société Amie à aucune compensation ou indemnité et celle-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 Représentations de la Société Amie

La Société Amie n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 Ayants droits liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

16.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de la Société Amie

La Société Amie fait élection de domicile au 4777 av. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V1B3 Canada, et tout avis doit être adressé à l'attention de Marie-Claude Bradet, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Société Amie fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1X 2B2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même plusieurs exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise à le même effet qu'un original.

ARTICLE 17

DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

[Les signatures sont à la page suivante].]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le 18 e jour de Mars 2026

SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME DE MONTRÉAL

Par : _____

Marie-Claude Bradet, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution CM))

ANNEXE 1

Description de la prestation de services de la Société Amie

La Ville (Espace pour la vie) retient les services de la Société Amie afin qu'elle soit un point de vente de son Passeport.

Tel que prévu au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal, le prix de vente du Passeport du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 se décline de la façon suivante selon le type de Passeport :

- Passeport solo (un adulte): 87 $
- Passeport multi (deux adultes ; 3 enfants entre 5 et 17 ans): 155 $
- Enfant additionnel au passeport multi: 32.5 $

Le prix de vente du Passeport, selon le type de Passeport, pourrait être ajusté pour les périodes du 1er janvier au 31 décembre 2027 et du 1er janvier au 31 décembre 2028. Le cas échéant, la nouvelle tarification sera prévue au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.

Tout Passeport donne les privilèges suivants à chacun de ses détenteurs:

- accès illimité aux 5 musées d'Espace pour la vie;
- rabais de 15 % aux boutiques d'Espace pour la vie;
- rabais de 15 % aux restaurants d'Espace pour la vie;
- rabais aux camps de jour d'Espace pour la vie (30 $ sur les séjours d'une semaine et 50 $ sur les séjours de deux semaines);
- éventuelles invitations à des événements spéciaux (de type avant-première).

Notons que le prix du Passeport pourrait varier (augmentation annuelle selon le coût de la vie ou promotion temporaire, par exemple), conformément au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal, et que la Société Amie devra, si cela advenait, vendre le Passeport au tarif prescrit, sans que cela n'affecte les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

La Société Amie :

1. s’engage à appliquer les conditions d’achat prévues pour le Passeport et jointes à l’Annexe 3;

2. fait approuver par la Ville toute partie ou portion d’un outil de communication relatif au Passeport et à leur vente qui pourraient déroger de façon matérielle aux gabarits de publicité et axes de communication transmis par la Ville au préalable;

3. effectue la vente du Passeport sur ses plateformes à compter de l’entrée en vigueur réglementaire des tarifs du Passeport, le ou vers le 1er janvier 2026;

4. dans le cadre du service à la clientèle, agit en accord avec les hauts standards d’excellence et d’éthique qui prévalent dans ce genre d’activités, de façon que ne soient pas entachés le caractère d’administration publique de la Ville et son image de prestige;

5. à la demande du Responsable, procède dans un délai raisonnable et à la satisfaction de ce dernier, aux ajustements nécessaires en ce qui a trait aux services offerts en vertu de la présente convention, étant entendu qu’il est convenu que la présente convention s’inscrit dans un contexte d’étroite collaboration, particulièrement en ce qui a trait aux communications et au marketing, et que les Parties s’engagent à coopérer afin de discuter et procéder aux ajustements nécessaires en cours de route d’une façon raisonnable et satisfaisante pour chacune des Parties.

ANNEXE 2

Projections de vente du Passeport et des Cartes de membre par la Société Amie entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028

	SABM			
Projections annuelles de vente 2026	Poids relatif	Quantités	Revenu à l'unité	Dollars
Passeport solo	7%	170	$48,95	$8 300,84
Passeport multi	87%	1193	$93,00	$110 910,53
Passeport - Enfant additionnel	1%	72	$24,37	$1 754,79
Membre individuel rég.	1%	20	$52,00	$1 042,13
Membre famille rég.	4%	51	$100,00	$5 060,70
Total				**$127 068,98**

Les projections annuelles de vente seront établies à l'automne 2026 pour l'année 2027 et à l'automne 2027 pour l'année 2028, en fonction:

- de l'augmentation des honoraires tel que stipulé à la clause 8.1.4 de la Convention, le cas échéant;
- du poids relatif réel de chaque type de Passeport au 31 août 2026 pour l'année 2027 et au 31 août 2027 pour l'année 2028;
- du prix de vente réel des Cartes de membre pour chaque année

Et ce étant entendu que le revenu total projeté des Passeports et des Cartes de membre ne pourra pas excéder le revenu total projeté des Passeports et des Cartes de membre de l'année précédente, ajusté proportionnellement aux honoraires du Passeport pour l'année concernée, tel que prévu à l'article 8.1.4 de la Convention.

ANNEXE 3

Conditions d’achat du Passeport

La billetterie en ligne d’Espace pour la vie se veut une expérience d’achat simple et efficace qui vous permet d’accéder rapidement à chacune des institutions scientifiques de la Ville de Montréal, soit le Biodôme, la Biosphère, l’Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium (ci-après, les « institutions »).

Les conditions d’utilisation ont pour but de vous informer de vos droits et responsabilités lors de l’achat de billets de nos institutions ou du Passeport Espace pour la vie (ci-après, le « Passeport »), de régir la transaction d’achat et de la faciliter afin d’assurer votre satisfaction. Elles ont également pour but de vous présenter les droits et responsabilités concernant l’utilisation du Passeport.

Acceptation des conditions d’utilisation

En utilisant la billetterie en ligne pour l’achat de billets ou du Passeport, vous concluez une transaction d'achat avec la Ville de Montréal (ci-après, « Ville ») et vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions d’utilisation et vous les acceptez expressément. Celles-ci peuvent être mises à jour en tout temps, sans préavis. En utilisant votre Passeport, vous acceptez d’être lié par les Conditions d’utilisation les plus récentes.

Également, en achetant un Passeport à la billetterie d'un site d'Espace pour la vie ou par l’entremise d’une des sociétés suivantes (ci-après, « Sociétés Amies ») : Les Amis du Biodôme de Montréal, Les Amis de l'Insectarium de Montréal, Les Amis du Jardin botanique de Montréal, La Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions d’utilisation et vous les acceptez expressément, par la création de votre compte.

Tarifs applicables

Les tarifs indiqués à la billetterie en ligne sont les seuls tarifs applicables, pour l’utilisation de ce mode d’achat de billets et du Passeport.

Tous les prix indiqués sont en dollars canadiens (CAD) et ils incluent toutes les taxes applicables.

Les réductions sur le prix régulier des billets ne sont pas applicables lors de l’achat en ligne, à l’exception de l’utilisation d’un code promotionnel diffusé à la discrétion de la Ville dans ses outils de communication et destiné uniquement à l’achat de billets en ligne. Pour les détenteurs de la carte Accès Montréal ou pour toute autre promotion, vous devez vous présenter aux billetteries de nos institutions pour vous prévaloir de la réduction.

Pour l’achat de billets pour un groupe de 15 personnes ou plus, afin de bénéficier des tarifs applicables aux groupes, vous devez contacter le service des réservations au 514 868-3000. Si vous achetez en ligne des billets individuels pour un groupe, aucun remboursement, échange ou réduction ne sera accordé sur place.

Dans le cas de certains tarifs, des pièces justificatives pourront être exigées à l’entrée de nos institutions, notamment pour les tarifs suivants :

tarifs enfants : pièce d'identité valide avec preuve d'âge (par exemple, carte d'assurance maladie);
tarifs étudiants : carte étudiante valide d'un établissement scolaire reconnu;
tarifs aînés : pièce d'identité officielle avec preuve d'âge;
tarifs résidents de la Communauté Métropolitaine de Montréal : pièce d'identité officielle avec preuve d'âge et d'adresse;
tarifs familles : pièce d'identité valide avec preuve d'âge pour chacun des enfants et pièce d'identité valide pour chaque adulte;
tarifs Sociétés Amies : carte de la Société Amie valide.
Veuillez noter que les enfants âgés de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte, pour avoir accès à nos institutions.

Mode de paiement sur la billetterie en ligne

Les paiements sont effectués par carte de crédit Visa ou Mastercard.

Lors de la transaction d'achat, les paiements sont effectués directement auprès de l'institution financière Desjardins ou son mandataire.

Sécurité de la transaction d'achat

Les transactions d'achat sont effectuées par le biais d'un système sécurisé utilisant le protocole SSL (*Secure Socket Layer*), de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et que le transport sur le réseau est sécurisé.

Confidentialité

Les renseignements que vous transmettez directement en ligne sont traités confidentiellement et ils ne seront utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, Q., c. A-2.1).

Les informations liées aux billets achetés en ligne pourront être utilisées à des fins de statistiques.

Les informations nécessaires à la création d'un compte pour les détenteurs d'un Passeport et découlant de son utilisation sont utilisées pour :

faire l'analyse statistique de l'utilisation du Passeport (billets réservés et utilisés, date des transactions, utilisation des rabais, etc.);
communiquer avec le détenteur afin d'effectuer un renouvellement*;
communiquer avec le détenteur ayant réservé une place dans le cas où les institutions ne sont pas accessibles;
faire le profil statistique des détenteurs de Passeport (ex âge, état familial, lieu de résidence, etc.;
identifier le détenteur lors des visites (validation d'identité).
*Pour le renouvellement de son Passeport, un détenteur l'ayant acheté auprès d'une Société Amie ne sera pas contacté par Espace pour la vie; c'est la Société Amie qui a vendu le Passeport qui communiquera avec lui.

Seul le personnel responsable de la gestion et de l'analyse du Passeport aura accès aux renseignements. Les renseignements qui permettent la validation de l'identité du détenteur de Passeport seront visibles au personnel d'accueil lors de la numérisation des billets ou du Passeport seulement. Les informations demandées sont obligatoires pour la création d'un compte qui est

essentiel pour faire la réservation de billets. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des avantages reliés au Passeport. Vous avez les droits d'accès et de rectification prévus par la **Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels**.

Aucun renseignement personnel des acheteurs de billets ou détenteurs du Passeport n'est vendu ou commercialisé, ni loué à des tiers.

La Ville de Montréal s'engage à ne pas divulguer à une tierce partie des renseignements personnels, si ce n'est en les combinant avec d'autres renseignements de sorte que leur divulgation rend impossible l'identification d'un acheteur de billets ou détenteur d'un passeport en particulier. Nous pourrions par exemple publier des informations à valeur statistique; par exemple que « X % des détenteurs de Passeport vivent sur l'île de Montréal. »

Confirmation de commande et envoi des billets et/ou du Passeport

L'ensemble des données fournies lors de la transaction d'achat et votre paiement de la commande constituent la preuve de la transaction et votre confirmation de paiement équivaut à votre signature et à votre acceptation des opérations effectuées.

Le reçu de confirmation de la transaction d'achat est envoyé dans un premier courriel, à l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat est valide, que vous y avez accès et que les courriels qui y sont acheminés ne sont pas automatiquement dirigés dans votre dossier *courrier indésirable*. La Ville n'est pas responsable des problématiques résultant d'une adresse électronique erronée.

Si vous ne recevez pas de confirmation de votre commande par courriel, s'il y a interruption de service après avoir soumis les renseignements de paiement ou si vous recevez un message d'erreur, vous êtes responsable de vérifier, avec notre support web au 514 868-3000 (option 4) ou le 1 855 518-4506, si votre commande a été traitée ou non. Vous êtes la seule personne à connaître les problèmes survenus au moment de la transaction d'achat. De plus, la Ville n'est pas responsable des pertes financières ou autres. Aussi, malgré l'absence de reçu de confirmation, il est possible que votre commande ait été traitée; il est donc de votre responsabilité de vérifier si la transaction d'achat a été conclue.

Billets :

Les billets électroniques sont envoyés dans un second courriel, à l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat. Ce courriel comprend les billets pour appareil mobile intelligent, tels que IPad, IPhone ou Androïd et les billets que vous pourrez imprimer. Vous avez le choix d'imprimer vos billets et de les présenter lors de votre arrivée à l'entrée de l'une de nos institutions ou de présenter directement vos billets mobiles sur votre téléphone intelligent. Veuillez noter que vos billets ne pourront être imprimés sur place par le personnel de nos institutions.

Passeport :

Le Passeport est envoyé dans un second courriel à l'adresse électronique fournie lors de la transaction d'achat.

Soutien technique

En cas de problème technique pour la confirmation de la transaction, pour un billet ou un Passeport non reçu ou perdu ou toute autre situation, veuillez communiquer avec notre support web au 514 868-3000 ou 1 855 518-4506.

Conditions d’annulation et de remboursement

Billets :

Lors de la transaction d’achat, vous devez vérifier attentivement les types de billets choisis, les dates et les heures des spectacles, des événements ou des conférences sélectionnés avant de confirmer la commande. Aucun remboursement, échange ou annulation ne peut être effectué après la confirmation de la commande sauf pour les billets réservés par les détenteurs de Passeport, dont les conditions à ce sujet sont indiquées dans la section « Modalités du Passeport et réservations de places ».

Dans le cas où les institutions ne sont pas accessibles, notamment en raison du fait que les installations sont rendues inutilisables pour cause de danger ou manque de sécurité, d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire ou qu'un spectacle, un événement ou une conférence est annulé ou reporté, la responsabilité de la Ville se limite à offrir un échange ou un remboursement des billets. À cet effet, le service à la clientèle d’Espace pour la vie tentera de communiquer avec vous, afin de vous fournir les procédures à suivre pour bénéficier d’un échange ou d’un remboursement. Vous avez la responsabilité de suivre les procédures émises par le service à la clientèle. Vous devez vous assurer d’être en mesure de communiquer votre numéro de confirmation de commande au moment de votre demande de renseignements, afin de faciliter la procédure de remboursement ou d’échange, selon le cas.

Lors du remboursement de billet, la Ville émettra un crédit sur la carte de crédit utilisée lors de l'achat, représentant la valeur payée pour le billet, dans un délai de 15 jours à la suite de la demande de remboursement ou de l’annulation du spectacle.

Passeport :

Aucun remboursement total ou partiel du Passeport ne peut être effectué, à moins que la Ville décide de mettre fin au programme du Passeport. Dans un tel cas, le montant qui correspond à la portion restante à la période de validité du Passeport sera remboursé au détenteur, par exemple, s’il reste 6 mois à la validité du Passeport lorsque la Ville décide de mettre fin au programme, une somme équivalant à 50% du prix payé sera remboursée.

Durée de validité

Billets :

Les billets individuels « Admission générale » sont valides à partir de la date de confirmation de la transaction.

Les billets « Admission générale à date fixe » sont valides uniquement pour la journée choisie et l’heure sélectionnée, s’il y a lieu.

Les billets « Admission générale à date fixe » avec la mention précise d’un événement de la programmation sont valides SOIT la journée choisie pour une (1) visite de l’institution identifiée ET

une (1) visite de l’événement de la programmation à l’heure sélectionnée SOIT pour une (1) visite de l’institution identifiée à partir de la date de confirmation de la transaction.

Les billets « Admission générale à date fixe » pour une conférence sont valides uniquement pour la date et l’heure sélectionnées et ils ne donnent accès qu’au local désigné pour cette conférence.

Passeport :

Le Passeport est valide pour 365 jours à compter de sa date d’achat.

Modalités du Passeport et réservation de places

Le Passeport vous permet d’accéder à chacune des institutions d’Espace pour la vie.

La capacité des sites étant limitée, des billets sont réservés aux détenteurs de passeport.

Le Passeport permet de visiter les institutions de façon illimitée en réservant des billets gratuitement pour les activités régulières (visites libres des sites et spectacles du Planétarium) pendant les heures normales d'ouverture des institutions, incluant les expositions saisonnières comme Jardins de lumière. Sont exclues du Passeport, les activités suivantes :

les conférences;
les soirées spéciales;
toute autre activité ne faisant pas partie de la programmation régulière des institutions et qui est tarifée.
Pour participer à toute activité spéciale gratuite, les détenteurs de Passeport doivent suivre la même procédure que les autres visiteurs et n’ont pas la priorité.

Pendant la saison estivale et lors de l’exposition saisonnière Jardins de lumière, l'accès aux serres du Jardin botanique n'est pas garanti et dépend de la capacité d'accueil, notamment déterminée par les mesures sanitaires en cours.

Les détenteurs d’un Passeport doivent obligatoirement réserver leurs places à date et à heure fixes sur la plateforme en ligne accessible à partir de leur compte. La seule exception étant pour les visites des jardins extérieurs du Jardin botanique pendant la journée dont l’accès est permis sur présentation du Passeport (les activités en soirée comme Jardins de lumière en septembre et octobre nécessitent la réservation d’un billet). Les billets seront envoyés par courriel.

Les billets réservés par les détenteurs du Passeport doivent être utilisés. Après 5 réservations non suivies d’une visite, la Ville se réserve le droit d’annuler le Passeport.

Il est possible de réserver les billets **jusqu'à** deux mois à l’avance. Cependant, il est important de noter que le passeport doit être valide la journée de la visite. Espace pour la vie se donne le droit de refuser l’accès aux détenteurs dont le passeport est échu.

Modification ou annulation d’une commande de billets :

Les détenteurs ayant réservé des billets qu’ils ne pourront pas utiliser ou qui souhaitent modifier leur commande (horaire ou nombre de billets) doivent :

annuler la commande (Via le bouton “annuler” de leur compte) et refaire une autre commande si désiré;
OU

contacter le centre d'appel au 514 868-3000 au moins 24 heures avant la visite prévue.
Le Passeport donne droit aux avantages suivants : rabais dans les restaurants et boutiques d'Espace pour la vie ainsi que pour les Camps de jours d'Espace pour la vie, tel que stipulé à la réglementation sur les tarifs de la Ville de Montréal.

Validation des billets et du Passeport à l'arrivée aux institutions

Tous les détenteurs de billets « Admission générale », de billets « Admission générale à date fixe » incluant les détenteurs d'un Passeport doivent se présenter à l'entrée de l'une de nos institutions, pour faire valider leurs billets.

Veuillez prendre note que les billets « Admission générale » sans date ne garantissent pas une place et ne seront échangés que dans la mesure où des places sont toujours disponibles, au moment de votre arrivée à la billetterie.

À leur arrivée dans nos institutions, les détenteurs de Passeports doivent présenter les billets réservés, le Passeport lui-même ainsi qu'une preuve d'identité valide.

Afin de valider les billets réservés par les détenteurs de Passeport ou le Passeport lui-même dans le cas d'une visite des jardins extérieurs du Jardin botanique pendant la journée, une preuve d'identité doit être présentée lors de la visite.

Spectacle au Planétarium

Les spectacles au Planétarium commencent à l'heure fixée, les retardataires ne seront pas admis dans les théâtres.

Pour les personnes en fauteuil roulant, deux places sont prévues dans le théâtre astronomique et trois places dans le théâtre multimédia. La réservation de ces places ne peut être faite à l'avance.

Interdiction de revente ou transfert

Toute revente de billets et de Passeports est strictement interdite. Les billets et les Passeports ne peuvent être utilisés à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, sans l'autorisation préalable de la Ville.

Il est aussi strictement interdit de transférer les billets réservés à l'aide du compte client du détenteur du Passeport. Le détenteur d'un Passeport est le seul utilisateur autorisé. L'utilisation de billets par une personne non autorisée entraînera l'annulation du Passeport sans aucun remboursement.

Dans le cas d'un Passeport Multi, les personnes inscrites au compte sont considérées comme détenteurs et celles-ci doivent demeurer les mêmes pour toute l'année. Il est obligatoire d'inscrire toutes les personnes au compte du Passeport Multi. Les personnes, incluant les enfants de 5 à 17 ans, qui ne sont pas inscrites au compte ne seront pas admises.

Responsabilité

Dans le processus d'achat et de la réservation en ligne, la Ville n'est pas responsable d'un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet, notamment de la perte de données, d'un virus, d'une interruption de service ou d'autres problèmes.

Invalidité d'une clause

Une disposition des Conditions d’utilisation du Passeport Espace pour la vie jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

Lois applicables

Les Conditions d’utilisation de la billetterie en ligne d’Espace pour la vie sont régies par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

Adresses des Institutions

Biodôme de Montréal: 4777, av. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3;
Biosphère, 160 Chemin du Tour de l’isle, Montréal (Québec) H3C 4G8;
Jardin botanique de Montréal: 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 2B2;
Insectarium de Montréal: 4581, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 2B2;
Planétarium : 4801, av. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 3V4.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259824005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de 3 ans - Dépense totale 1 600 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV- 1259824005 - Amis Biodôme.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service de l'espace pour la vie

NO GDD : 1259824005

No d'engagement : EPV9824005

Imputation

Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une durée de 3 ans - Dépense totale 1 600 000 $, taxes incluses	2026	2027	2028	**TOTAL (Net de ristourne)**	**TOTAL (Taxes incluses)**
2107.0010000.101088.07251.54590.000000.0000.004356.051435.00000.00000	454,881.50 $	463,579.04 $	473,146.34 $	**1,391,606.87 $**	**1,600,000.00 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1257231093

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 852 168,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 520501;

2. d'autoriser une dépense de 585 216,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 579 364,70 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Gérald Théorêt inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 93,53 % par la ville centrale et à 6,47 % par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-19 15:24

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231093**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs états de dégradation structurale (jugé en très mauvais état pour la conduite d'égout), les conduites d'égout unitaire (installées entre 1948 et 1958) ainsi que les conduites d'eau secondaire en fonte grise (installées entre 1941 et 1958) dans les rues Rochon (entre Grenet et Cardinal) et Crevier (entre Côte-Vertu et 1225 Crevier), ont été identifiées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Là où requis, des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2021-03) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ces derniers font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En raison des travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines et compte tenu de la juridiction des rues Rochon et Crevier, la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau assume les frais liés à la reconstruction complète de la chaussée.

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR) profite aussi de l'occasion pour réhabiliter la

chaussée (planage et revêtement) dans la rue Rochon, entre la rue Cardinal et l'avenue Décarie, qui fera suite aux travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb dans la rue Rochon, entre les rues Cardinal et Beaulieu.

De plus, l'arrondissement de Saint-Laurent s'intègre à ces travaux afin d'améliorer la convivialité et la sécurité des piétons en proposant des changements à la géométrie existante (réduction de la largeur de la chaussée à 8,4 mètres, tandis que celle des trottoirs sera augmentée à 1,8 mètre). Par ailleurs, des saillies végétalisées seront aménagées à l'intersection sud des rues Crevier et Rochon.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier a été initié par la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduites d'eau, auxquels sont intégrés des travaux de construction et de réhabilitation de chaussée, de réaménagement géométrique.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'Eau, la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR), ainsi que l'arrondissement de Saint-Laurent ont mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres 520501 a été publié durant 56 jours, soit du 8 décembre 2025 au 3 février 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La soumission est valide pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 mai 2026. La date initiale de l'ouverture des soumission était le 29 janvier 2026.

Au cours de l'appel d'offres, deux (2) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-01-20	Modifications au cahier des charges, au Formulaire de soumission et aux devis (DTSI-V et DTSP-T), au plan, ainsi que le tableau des questions et réponses.	14 141
2026-01-23	Ouverture reportée au 3 février 2026, modifications au cahier des charges, au formulaire de soumission et au DTSI-V.	40 913

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 080080 - 24 février 2026 - Autoriser une dépense de de 416 428,83 $ en faveur de Gérald Théroret inc. (contrat : 378 571,66 $, contingences : 37 857,17 $, taxes incluses,), d'autoriser une dépense d'incidences professionnelles de 20 821,44 $, taxes incluses, ainsi qu'une dépense d'incidences techniques de 16 657,15 $, taxes incluses, le tout représentant une dépense totale de 453 907,42 $ pour les travaux de reconstruction et d'élargissement des trottoirs des rues Crevier et Rochon dans le cadre de la soumission 520501, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dossier 1263152001);
CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $

(taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb ;

CE 21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon (entre Grenet et Cardinal) et Crevier (entre Côte-Vertu et 1225 Crevier) consistent, sans s'y limiter, en :
- la reconstruction de ± 593 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 900 mm;
- la reconstruction de ± 622 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre de 150 mm à 400 mm;
- le remplacement d'environ quatre (4) entrées de service en plomb (côté privé);
- la reconstruction de la chaussée sur les rues Rochon et Crevier (± 5 355 m^2);
- la réhabilitation (planage et revêtement) de la chaussée sur la rue Rochon, entre la rue Cardinal et l'avenue Décarie (± 2 120 m^2);
- la réfection des trottoirs et construction des saillies (± 2 081 m^2) avec une nouvelle géométrie.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -27,92 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
GÉRALD THÉORÊT INC.	5 852 168,79 $
EXCAVATION GRICON	5 881 748,39 $
LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC.	6 184 850,00 $
LE GROUPE MPOTVIN	6 199 208,89 $
CTMIR EXCAVATION INC.	6 349 639,17 $
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	6 512 733,91 $
PRONEX EXCAVATION INC.	6 708 740,90 $
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	7 727 174,67 $
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	7 874 947,21 $
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	7 922 459,00 $
DUROKING CONSTRUCTION	8 094 587,91 $
COJALAC INC.	8 182 342,87 $
ALI EXCAVATION INC.	8 260 220,67 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	8 432 000,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	8 119 217,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-2 267 048,78 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-27,92 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	29 579,60 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	0,51 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur vingt (20) preneurs du cahier des charges, quatorze (14) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 70 %. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des quatorze (14) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de -27,92% a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La majeure partie de l'écart, soit -13,19 %, se concentre principalement sur les articles suivants :

- frais généraux de chantier;
- gestion hors site des sols b-c (infra) ;
- maintien de la mobilité et de la sécurité routière.

En ce qui concerne les **frais généraux de chantier**, le taux proposé par le PBSC, soit 5 %, est significativement inférieur à la moyenne historique observée par la DGPÉC pour ce type de projet, laquelle se situe généralement autour de 10 %. Par ailleurs, ce taux apparaît faible au regard des hypothèses minimales retenues lors de l'estimation, lesquelles prévoient notamment la mobilisation, à temps partiel, d'un chargé de projet et d'un surintendant pour assurer la gestion et la supervision du chantier. L'écart observé peut ainsi s'expliquer par une structure de frais généraux plus agressive adoptée par le PBSC.

Pour l'article **Gestion hors site des sols B-C** (infra), le PBSC a soumis un prix inférieur à 1 $/tonne. Cette valeur laisse entendre que l'entrepreneur considère la quantité inscrite au bordereau comme étant de nature prévisionnelle. À l'inverse, l'estimation de la DGPÉC n'a pas retenu cette hypothèse et a évalué cet article en considérant une gestion hors site plus susceptible d'être requise selon les conditions du projet. Cette différence d'interprétation des quantités explique une part importante de l'écart observé pour cet article.

Le prix soumis par le PBSC pour l'article **Maintien de la mobilité et de la sécurité routière** est également inférieur aux moyennes historiques constatées par la DGPÉC pour des projets comparables. Ce prix apparaît bas au regard des hypothèses d'estimation fondées sur les exigences contractuelles minimales, notamment en ce qui concerne la présence de signaleurs nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation durant les travaux.

Le solde de l'écart, soit -14,73 %, est réparti sur l'ensemble des autres articles du bordereau

de soumission.

Il est également à noter que le nombre élevé de soumissionnaires témoigne d'un intérêt marqué pour ce projet. Plusieurs des entrepreneurs ayant déposé une soumission sont des entreprises qui participent peu fréquemment aux appels d'offres de la Ville de Montréal. Leur volonté de percer le marché montréalais peut expliquer l'adoption de stratégies de prix plus agressives, contribuant ainsi à l'écart favorable observé.

De façon générale, l'écart constaté s'inscrit dans un contexte de concurrence soutenue entre les entrepreneurs, lesquels cherchent à sécuriser des contrats et à maintenir un volume d'activités élevé.

Considérant que l'écart observé est favorable à la Ville, qu'il s'explique principalement par des hypothèses d'exécution et de structure de coûts plus agressives de la part du PBSC, ainsi que par un contexte de forte concurrence, la DGPÉC estime qu'il est approprié et justifié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM23 0447. Il sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, conformément au Règlement sur la commission permanente du Conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) en raison, en raison des critères suivants :

- le coût estimé des travaux dépasse les 4 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Gérald Théorêt inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Gérald Théorêt inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 23 novembre 2027 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 016 750,37 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Gérald Théorêt inc., pour un montant de 5 852 168,79 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 585 216,88 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 579 364,70 $, taxes incluses qui comprennent

des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 93,53 % par la ville centrale et à 6,47 % par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences et mandats connexes comprises est réparti comme suit :

- 76,35 % est payé par la Direction de la gestion des actifs (DGA), pour un montant de 5 356 999,04 $ - Règlement d'emprunt 22-046 (Travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts local CM22 1246);
- 0,41 % est à la charge des citoyens concernés (Remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP)) - Revenu/Dépense Plomb partie privée) et payé par la DGA pour un montant de 28 819,07 $;
- 6,02 % est payé par le Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR), pour un montant de 422 751,82 $ - Règlement d'emprunt 25-014 (Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - local CM25 0810);
- 10,75 % est payé par le Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR), pour un montant de 754 273,02 $ - Règlement d'emprunt 25-004 (Aménagement rues réseau local CM25 0072);
- 6,47 % est payé par l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 453 907,42 $ - Règlement d'emprunt RCA23-08-4 (PRR, éclairage, sign CA24 080031) et sera entièrement financé par un emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement. Cette dépense a été autorisée par le Conseil d'arrondissement le 24 février 2026 afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (CA26 080080 - les fonds sont certifiés dans le dossier 1263152001).

Cette dépense est de 6 407 228,36 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est repoussé à une date ultérieure au 4 mai 2026, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et supporter les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2026
Fin des travaux : octobre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Faical BOUZID, Saint-Laurent
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Dominic VACHON, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 2 mars 2026
Mario DUGUAY, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (DCT)

Tél : 514 773-9485
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)
Tél :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284

Approuvé le : 2026-03-19

Approuvé le : 2026-03-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1257231093**
Numéro de projet : **520501**
Unité administrative responsable : SIRR , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des projets
Projet : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? • Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable;** • Priorité 18 : Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que l'**équité** sur l'ensemble du territoire; • Priorité 20 : Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Les principaux bénéfices attendus sont de : 1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs. 2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire. 3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Administration Theoret

De: reception@amp.quebec
Envoyé: 22 octobre 2025 10:11
À: theoret.admin@videotron.ca
Objet: Validité AMP

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

GÉRALD THÉORÊT INC.- NUMÉRO DE CLIENT 2700022800

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2027-11-23**

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Le 23 novembre 2022

GÉRALD THÉORÊT INC.
A/S MONSIEUR JEAN THÉORÊT
2, BOUL DE MAPLE GROVE
BEAUHARNOIS (QC) J6N 1K3

Nº de décision : 2022-DAMP-1758
Nº de client : 2700022800
Nº d'entreprise du Québec : 1142185637

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GÉRALD THÉORÊT INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 novembre 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

amp quebec

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 16 mars 2026 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GÉRALD THÉORÊT INC.
Adresse du siège social : 6A, RANG SAINT-CHARLES, , MERCIER, QC, J6R 0J3, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700022800
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1181446437

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-03-17 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1181446437
Nom	GÉRALD THÉORET INC.

Adresse du domicile

Adresse	A-6 RANG St-Charles Mercier (Québec) J6R2L1 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2025-10-29
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2025-10-29
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2025-10-29 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2026-02-24
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-04-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2026-01-01	GÉRALD THÉORET INC. 2 boul. de Maple Grove Beauharnois (Québec) J6N1K3 Canada	1142185637	1181446437

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4599
Activité	Autres services relatifs aux transports
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 11 à 25
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

Actionnaires

Montréal

SOUMISSION 520501 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement de VSL
Rue Crevier, du boulevard Côte-Vertu à la rue Rochon Rue Rochon, de la rue Grenet au boulevard Décarie	Les travaux sont répartis en 6 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 305 jours – 2026 et 2027 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet, réalisation de fosse d'exploration dans l'intersection du boul. de la Côte-Vertu et de la rue Crevier; **Horaire de travail** : Réseau d'eau temporaire, Lundi à vendredi 7h à 17h et samedi 9h à 16h Fouilles exploratoires à l'intersection Côte-Vertu / Crevier, Vacances scolaires-Lundi à vendredi 7h à 17h00 OU en dehors de la période de vacances scolaires : Samedi de 9h à 16h seulement **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à **Lors des travaux d'installation du réseau d'eau temporaire :** - Maintenir une voie de circulation sur la rue Crevier entre le Boul. Côte-Vertu et la rue Rochon; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Rochon entre la rue Grenet et la rue Cardinal; - Entraver la direction Ouest du Boul. Côte-Vertu entre les rues Crevier et Cardinal avec maintien d'une voie de circulation. - Maintenir une voie de circulation par direction sur les rues Grenet et Cardinal respectivement entre Rochon et Tassé puis entre Côte-Vertu et Tassé; **Lors des travaux de fouilles exploratoires à l'intersection Côte-Vertu / Crevier :** - L'Entrepreneur doit utiliser les mêmes entraves que la phase 1; **PHASE 1** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection du boul. de la Côte-Vertu et de la rue Crevier. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 17h et samedi 9h à 16h - Vacances scolaires **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Crevier entre le boul. de la Côte-Vertu et la rue Tassé avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement les rues Rochon et Grenet entre les rues Tassé et Cardinal avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la direction Ouest du boul. de la Côte-Vertu entre les rues Crevier et Gohier avec maintien de la circulation locale en direction Ouest seulement; - Aménager une circulation à contresens sur la chaussée Sud du boul. de la Côte-Vertu, entre les rues Gohier et Leduc; - Maintenir l'accès des autobus de la STM sur le boul. de la Côte-Vertu en dir. Ouest, entre les rues Décarie et Gohier (dans la zone de droite, où des arrêts de la STM seront relocalisés). **PHASE 2** : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Crevier, incluant l'intersection de la rue Rochon **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 17h00 et samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Crevier entre la rue Tassé et le boul. de la Côte-Vertu avec maintien de la circulation locale seulement;

	- Fermer complètement la rue Rochon à son intersection avec la rue Crevier avec maintien de la circulation locale seulement; **ARRÊT HIVERNAL** : Aucune entrave n'est permise pendant l'arrêt hivernal à moins d'une entente avec le Directeur. **PHASE 3** : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Rochon, excluant l'intersection de la rue Crevier. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 17h00 et samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Rochon (incluant la rue Grenet) entre le boul. Thimens et la rue Décarie avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la rue Cardinal à son intersection avec la rue Rochon et maintenir la circulation locale seulement entre la rue Tassé et le boul. de la Côte-Vertu **PHASE 4** : Travaux de pavage de la couche de surface et de marquage sur la rue Crevier entre le Boul. Côte-Vertu et la rue Tassé, ainsi que sur la rue Rochon entre les rues Grenet et Cardinal. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 17h00 et samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Crevier entre le boul. de la Côte-Vertu et la rue Tassé avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la rue Rochon (incluant la rue Grenet), entre le boul. Thimens et la rue Décarie, avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la rue Cardinal à son intersection avec la rue Rochon avec maintien de la circulation locale seulement **PHASE 5** : Travaux de PCPR +, d'ajout de puisards et de marquage sur la rue Rochon entre les rues Cardinal et Décarie. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 17h00 et samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Rochon, entre les rues Cardinal et Décarie; - Fermer complètement la rue Beaulieu entre le cul-de-sac et la rue Cardinal avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la rue Gohier à son intersection avec la rue Rochon avec maintien de la circulation locale seulement. **PHASE 6** : Travaux de plantation. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 17h00 et samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Entrave partielle de la rue Crevier à l'approche Sud de l'intersection avec la rue Rochon avec maintien d'une voie de circulation. - Aucune entrave sur la rue Rochon;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum;

	- Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repère visuels de type T-RV-10; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets
d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures
du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Rue Crevier

De la rue Grenet
au boulevard Décarie

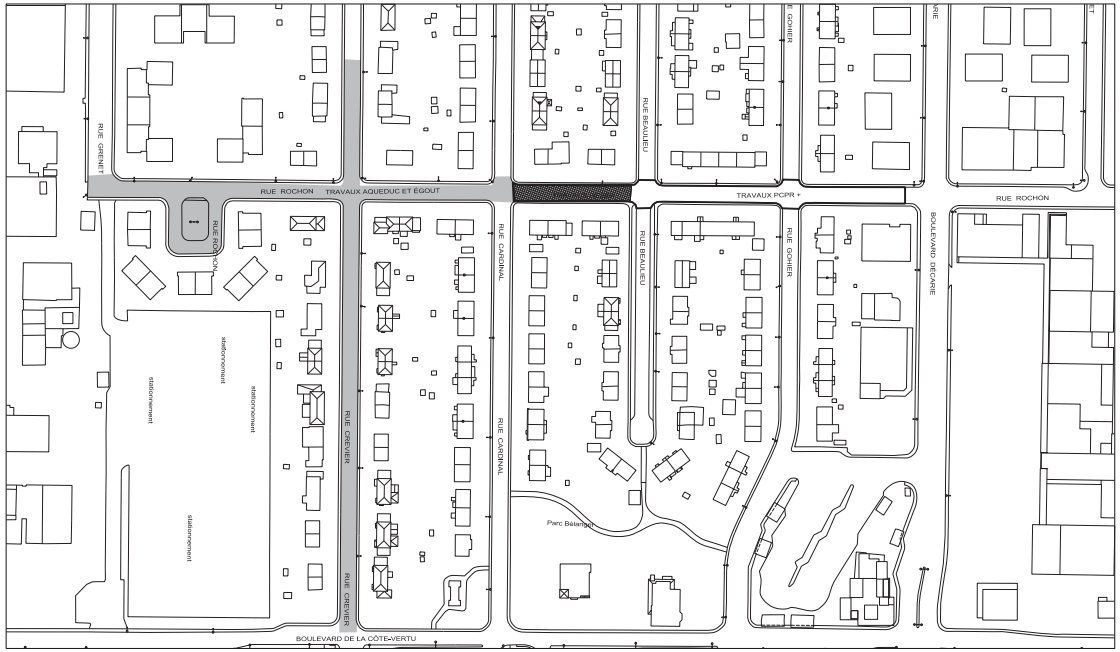
Rue Rochon

Du boulevard de la Côte-Vertu
vers le 1225 rue Crevier

Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

ARRONDISSEMENT : SAINT-LAURENT

TITRE	N° PLAN	N° PAGE
Page titre, localisation et liste des plans	PL-EA-01(0/2)	00
PLANS D'ÉGOUT ET DE CONDUITES D'EAU (RECONSTRUCTION):		
Plan et Profil /rue Rochon Ch. 0+91 @ 1+98	PL-EA-01(1/2)	01
Plan et Profil /rue Rochon Ch. 1+84 @ 3+24	PL-EA-01(2/2)	02
Plan et Profil/ rue Crevier Ch. 1+85 @ 3+65	PL-EA-02(1/2)	03
Plan et Profil / rue Crevier Ch. 1+90@ 0+41	PL-EA-02(2/2)	04
Plan RESEP/ Rochon de Cardinal à Décarie	PL-ESP-01	05
PLAN DE VOIRIE		
Travaux de voirie sur rue rochon entre la rue Grenet et la rue Décarie Ch. 0+80 @ 5+41	PL-VO-01(1/1)	06
Travaux de voirie sur Crevier du boul. de la Côte-Vertu à 1 pt. au Nord de la rue Rochon Ch. 0+39 @ 3+71	PL-VO-02(1/2)	07
Marquage et petite signalisation proposées sur rue Crevier Ch.0+40 @ 3+70	PL-MA-SE-01	08
Marquage et petite signalisation proposées sur rue Rochon Ch.0+00 @ 3+20	PL-MA-SE-02	09
Plan de marquage sur rue Rochon de Cardinal à Décarie	PL-MA-01	10
PLANS DE DRAINAGE	PL_Conception-PP-210062 À 210063	11 À 13



Plan de localisation

Notes

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2025-11-14	Émis pour appel d'offres	AJO

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets
d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures
du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Intervenants

Élaboré par:
-
-
Amel Zahi, ag, tech.

Préparé par:
Amar Ouchenane, ing.

Responsable professionnel:
Amar Ouchenane
30097(1)
Québec
2025-11-26

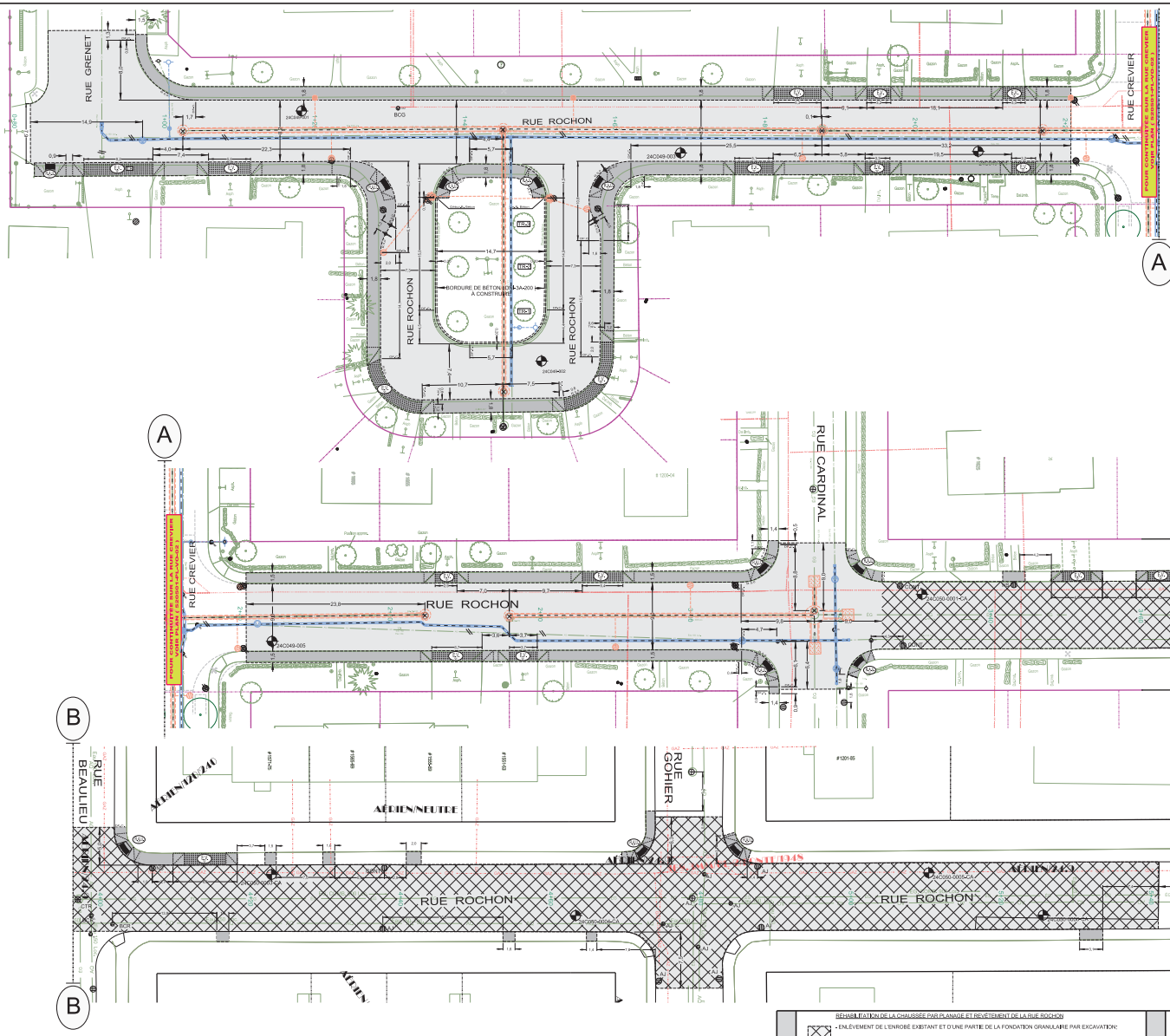
Projet:
Rue Crevier
Rue Rochon

Arrondissement(s): Saint-Laurent (VSL)

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie

Titre du plan:
Page titre, localisation et liste des plans

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
520501	PL-EA-01	00	000	00



Légende :

- Arbre à transplanter et remplacer par IP-5B-1101: Quercus alba x robur 'Streetsplitter' calibre 70 mm
- Arbre à transplanter et remplacer par IP-5B-1101: Syringa Reticulata 'Ivory Silk' calibre 70 mm
- Arbre à transplanter et remplacer par IP-5B-1101: Syringa Reticulata 'Ivory Silk' calibre 70 mm

*Travaux de transplantation d'arbres suivre les exigences du DTSP-T
*Travaux de plantation d'arbres remplacement à valoriser sur le terrain avec le surveillant en aménagement paysager, voir DTSP-P

Légende :

- -TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- - ÉGOUT / AQUDUC PROPOSÉS
- R.A.U. - RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE (DNI-3A-700) À CONSTRUIRE
- E.V. - ENTRÉE VÉHICULES À RECONSTRUIRE (Voir détails au plan)
- TR : -TREILLIS POUR ENTRÉE POUR VÉHICULES

Technique (s) :

RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAR PLANAGE ET REVÊTEMENT DE LA RUE ROCHON

- ENLÈVEMENT DE L'ENROBÉ EXISTANT ET D'UNE PARTIE DE LA FONDATION GRANULAIRE PAR EXCAVATION;
- SCARIFICATION ET REPROFILAGE DE LA FONDATION GRANULAIRE EXISTANTE;
- COUCHE DE REPROFILAGE EN MG-20 DE 100 mm D'ÉPAISSEUR, 265% DE LA M.V.S.M ;
- COMPACTAGE DE LA FONDATION;
- POSE D'UNE COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E -28 (1) DE 120 mm D'ÉPAISSEUR AVEC 20% DE GBR, 93% À 98% DE LA DENSITÉ MAXIMALE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m².
- MISE EN PLACE D'UNE COUCHE DE SURFACE EN ENROBÉ DE TYPE ESG-10,1A, 1, PG 64H-28T DE 65 mm D'ÉPAISSEUR AVEC 10% DE GBR, 93% À 98% DE LA DENSITÉ MAXIMALE;
- MARQUAGE;
- NETTOYAGE DES SERVICES.

Technique (s) :

RECONSTRUCTION EN CHAUSSÉE FLEXIBLE DE LA RUE ROCHON

- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- INSTALLATION D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE DE SÉPARATION, GRADE SS-P1;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 (DTM-10C) DE 500 mm D'ÉPAISSEUR, 265% DE LA M.V.S.M ;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 (DTM-10C) DE 200 mm D'ÉPAISSEUR, 265% DE LA M.V.S.M ;
- POSE D'UNE COUCHE DE BASE EN ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28T AVEC 20 % DE GBR ÉPAISSEUR 60 mm;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- POSE D'UNE COUCHE INTERMÉDIAIRE EN ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28T AVEC 20 % DE GBR ÉPAISSEUR 60 mm;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,25 L/m2;
- POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64H-28T DE 65 mm D'ÉPAISSEUR AVEC 10% DE GBR, 93% À 98% DE LA DENSITÉ MAXIMALE: :

Légende

Eau :
- EGOUT — Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glissoir
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- EGOUT — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- DRAINAGE — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard double
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Regard gaziduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de propriété
- Muret
- Bollard
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H2O
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Sondage / forage
- DP.C. Début-Fin de courbe
- Symboles gossels pour puits de drain.
- Début-Fin Début, Fin de bordures
- Amélioration chambre de transformateur (réseau municipal)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

Échelle / Orientation

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997
CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM
HOR. 1/200 — 0 4 8 12 16m
DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Plan de localisation

Notes

1) LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES MONTRÉES AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UNE DEMANDE DE LOCALISATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

2) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA COMMUNIQUER AVEC: M. ALAIN LEFEBVRE TREMBLAY Ing.
(514) 872-2811
POUR LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

3) POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (FEUX ET ÉCLAIRAGE), L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTRIQUES.

4) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONTACT AVEC L'ARRONDISSEMENT, AFIN QUE CELUI-CI PROCÈDE À L'ENLÈVEMENT DES BACS DE PLANTATIONS, LES NEW JERSEY ET TOUTS AUTRES MOBILIERS URBAINS SE TROUVANT DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	520501_RI_Crevier_200063-ecrs_R00_2025-09-05 520501_RI_Rochon_210063a-ecrs_2025-09-08
Plan de drainage:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan EGA:	520501-PL-EA-01-2r2
Plan géométrie:	520501_Crevier_VIA_20250826 et 520501_Rochon_VIA_20250826
Plan de XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2025 / 11 / 05	**Emis pour appel d'offre**	XB

Intervenants

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Élaboré par:
Adj RAHIM, Ing., Patrick COLLAS, ag.tech., Hernan Augusto MORALES, ag.tech., RELEVÉ TERRAIN 2025 / 07 / 08
R. PETRAKI / P. COLLAS, ag. tech. LEVÉE EN PLAN 2025 / 07 / 29
. AAA / MM / JJ

Préparé par:
Adj RAHIM, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Projet:

Rue Rochon
Rue Crevier

Arrondissement(s): **Saint-Laurent (VSL)**

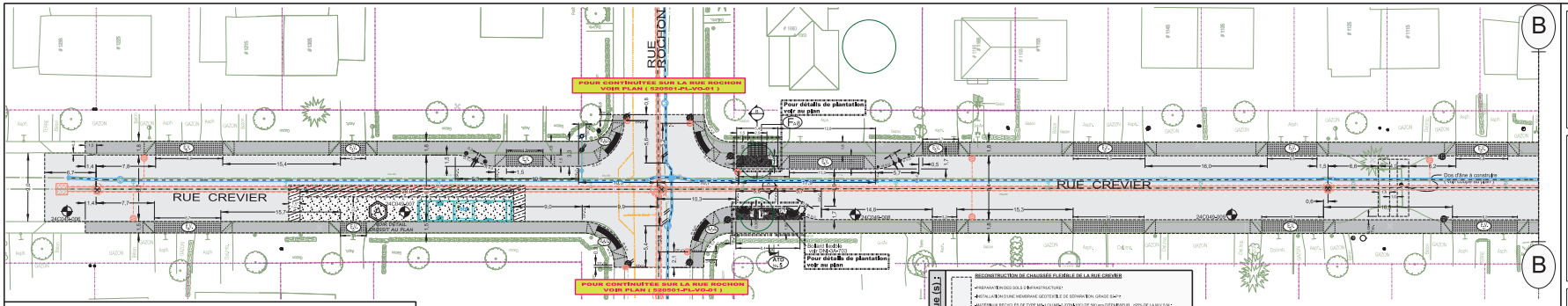
Nature des travaux:

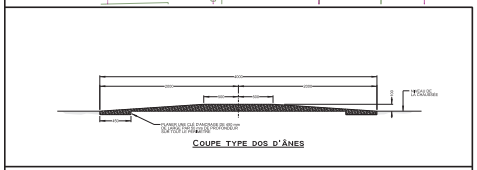
Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

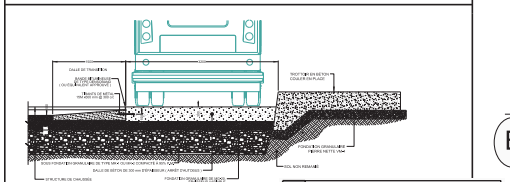
Titre du plan:

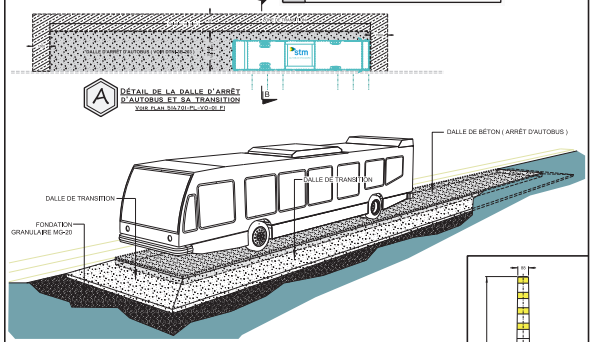
Travaux de voirie
Rue Rochon entre la rue Grenet et la rue Décarie
CH 0+80 à 5+41

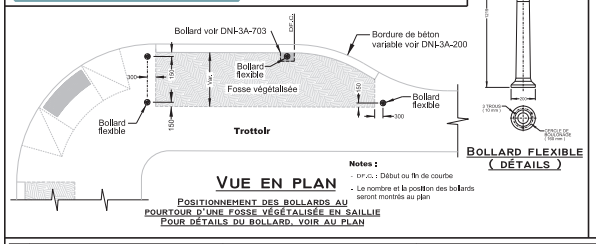
AO:	No. de plan:	Feuillet	Emission	Page:
520501	PL-VO-01	1 / 1	000	06

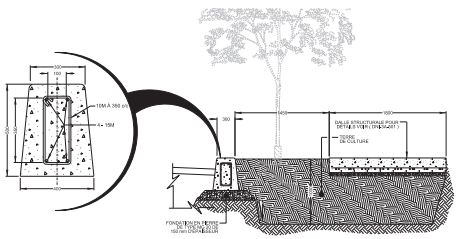


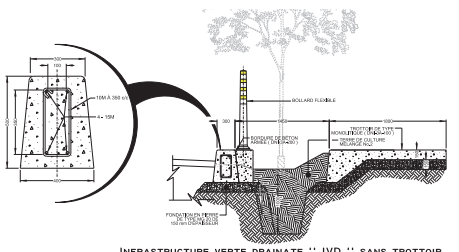












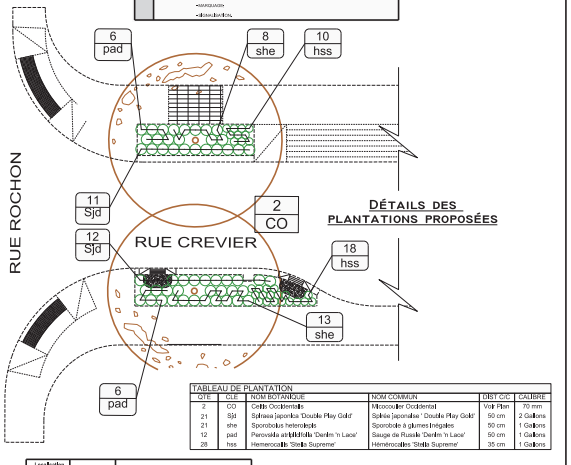


TABLEAU DE PLANTATION					
QTE	CLÉ	NOM BOTANIQUE	NOM COMMUN	DIST C/C	CAUBRE
2	7	Celtis Occidentalis	Micocoulier Occidental	Voir Plan	70 mm
21	Sjd	Spiraea Japonica 'Double Play Gold'	Spirée Japonaise ' Double Play Gold'	50 cm	2 Gallons
21	she	Sporobolis heterolepis	Sporobole à glumes Inégales	50 cm	1 Gallons
12	pad	Perovskia atriplicifolia 'Denim 'n Lace'	Sauge de Russie 'Denim 'n Lace'	50 cm	1 Gallons
28	hss	Hemerocallis 'Stella Supreme'	Hémérocalles 'Stella Supreme'	35 cm	1 Gallons

Localisation au plan	Référence DNI	Remarque pour les avancées drainantes
ATD No. 5	DNI-3A-521	Avancée de trottoir drainante sans puisard à l'hiver/pour, arbre à planter: surface > 10 m.ca ; Sol/vert à plus de 4 m ; pas de fosse agrandie (entrée de type "D") ; sortie de type "C")

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :
- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
- F_{AB} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Légende :
- - TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- R.A.U. - RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE (DNI-3A-700) À CONSTRUIRE
- E.V. - ENTRÉE VÉHICULES À RECONSTRUIRE (DNI-3A-701)
- TR : - TREILLIS POUR ENTRÉE POUR VÉHICULES
- - ÉGOUT / AQUDUC PROPOSÉS

Légende Plan d'ensemble

Eau :
- EAU Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- EGT Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EGD Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard double
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Energir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de propriété
- Muret
- Bâtiss
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Plan d'ensemble

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H_2O
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcmètre
- Manchon
- Amdarme chambre de transformateur (réseau municipal)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- Symboles glissés pour plus de clarté.
- DP.C. Début-Fin de courbe
- DP.B. Début, Fin de bordures

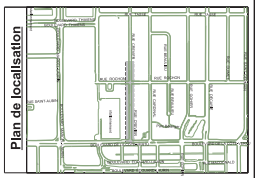
Légende

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

Échelle / Orientation

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997
CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM
HOR. 1:200 0 4 8 12 16m
DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Plan de localisation



Notes

1) LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UNE DEMANDE DE LOCALISATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
2) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA COMMUNIQUER AVEC: BELL CANADA, VIDÉOTRON, HYDRO TREMBLAY Ing.
(514 212-2511)
POUR LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.
3) POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (FEUX ET ÉCLAIRAGE), L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTRIQUES.
4) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONTACT AVEC L'ARRONDISSEMENT, AFIN QUE CELUI-CI PROCÈDE À L'ENLÈVEMENT DES BACS DE PLANTATIONS, LES NEW JERSEY ET TOUTS AUTRES MOBILIERS URBAINS SE TROUVANT DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	520501_RI_Crevier_200063-ecrs_R00_2025-09-05 520501_RI_Rochon_210063a-ecrs_2025-09-08
Plan de drainage:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan EGA:	520501-PL-EA-01-2r2
Plan géométrie:	520501_Crevier_VIA_20250826 et 520501_Rochon_VIA_20250826
Plan de XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2025 / 11 / 07	Emis pour appel d'offre	XXX

Intervenants

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4
Montréal

Élaboré par:
Adil RAHIM, ing., Patrick COLLAS, ag.tech.
Hernan August MORALES, ag.tech., (RELEVÉ TERRAIN) 2025 / 07 / 08

R. PETRAKI / P. COLLAS, ag. tech. (MISE EN PLAN) 2025 / 07 / 29

Francis L. CLOUTIER, ag. tech. 2025 / 11 / 03

Sceau de l'ingénieur/ère

Préparé par:
Adil RAHIM, Ing.

Projet:
Rue Rochon
Rue Crevier

Arrondissements: **Saint-Laurent (VSL)**

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:
Travaux de voirie
Du boul. de la Côte-Vertu à 1 pt. au Nord de la rue Rochon
CH 0+39 à 3+71

AO:	No. de plan:	Feuillet	Enfouissement	Page:
520501	PL-VO-02	1 / 1	000	07

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 520501

Date de publication : 2025-12-08
Date d'ouverture : 2026-02-03

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ALI EXCAVATION INC.
2	EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
3	LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.
4	FORTERRA PRESSURE PIPE, ULC
5	EXCAVATION GRICON
6	PRONEX EXCAVATION INC.
7	DUROKING CONSTRUCTION
8	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
9	COJALAC INC.
10	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
11	ROXBORO EXCAVATION INC.
12	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
13	LES ENTREPRISES COGENEX INC.
14	CONSTRUCTION G-NESIS INC.
15	BELUGA CONSTRUCTION INC.
16	GROUPE MPOTVIN
17	CTMIR EXCAVATION INC.
18	GÉRALD THÉORET INC.
19	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
20	LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231093

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1257231093 - DGA.xlsx

SIRR - 1257231093 - Gérald Théorêt Inc.xlsx

520501_Répartition Coûts_20250526.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-19

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.23

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1257231093

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE257231093 - Gérald Théorêt inc.pdf

Dossier # :1257231093

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidence
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Membres

Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 20 avril 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231093

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent — Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses — Appel d'offres public 520 501 (14 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ
Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Virginie Harvey
Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231093

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent — Dépense totale de 7 016 750,37 $, taxes incluses — Appel d'offres public 520 501 (14 soumissionnaires)

À sa séance du 1er avril 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$ répondant à la condition suivante :
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 8 avril 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes-ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux, ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les personnes-ressources du SIRR ont d'abord précisé la portée des travaux visés par le présent dossier, qui seront réalisés dans les rues Crevier et Rochon de l'arrondissement de Saint-Laurent. Ainsi, à la suite d'analyses et d'inspections télévisées et considérant l'état avancé de dégradation structurale observé, des conduites d'égout unitaire et des conduites d'eau secondaires en fonte grise ont été désignées comme prioritaires en matière de remplacement.

Des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb seront intégrés là où requis. Des travaux de réhabilitation de la chaussée sont également prévus à la suite du remplacement des entrées en plomb.

L'arrondissement de Saint-Laurent s'inscrit également dans ce projet afin d'améliorer la convivialité des rues et la sécurité des piétons, notamment par des ajustements à la géométrie existante. Ceux-ci comprennent la réduction de la largeur de la chaussée à 8,4 mètres et l'augmentation de la largeur des trottoirs à 1,8 mètre. Des saillies végétalisées seront aussi aménagées à l'intersection sud des rues Crevier et Rochon.

Les personnes-ressources ont ensuite présenté l'appel d'offres aux commissaires. Celui-ci s'est déroulé du 8 décembre 2025 au 3 février 2026. Sur les vingt preneurs du cahier des charges, quatorze firmes ont déposé une soumission, tandis que les six autres n'ont pas motivé leur désistement. Deux addendas ont été publiés, tous deux ayant eu un impact sur l'estimation.

L'analyse des soumissions a révélé un écart de (-27,92 %), en faveur de la Ville, entre l'estimation et la soumission retenue, soumise par Gérald Théorêt inc. Environ 13 % de cet écart est attribuable aux frais généraux de chantier, à la gestion hors site des sols b-c ainsi qu'au maintien de la mobilité et de la sécurité routière. Le solde de l'écart se répartit sur l'ensemble des autres postes du bordereau de soumission.

Les intervenants du SIRR ont souligné que le nombre élevé de soumissionnaires témoigne d'un intérêt marqué pour ce projet. Plusieurs entreprises ayant présenté une soumission participent peu fréquemment aux appels d'offres de la Ville de Montréal. Leur volonté de pénétrer le marché montréalais pourrait expliquer l'adoption de stratégies de prix plus compétitives, contribuant ainsi à l'écart favorable observé.

Au terme de la présentation, les commissaires ont posé des concernant l'arrivée de ces nouveaux joueurs sur le marché. Les personnes-ressources du Service ont accueilli favorablement cette diversification et la concurrence accrue qu'elle génère. Elles ont précisé qu'un niveau de vigilance accru sera maintenu dans la surveillance des chantiers afin de s'assurer que les entrepreneurs moins familiers avec les pratiques de la Ville

respectent l'ensemble des clauses contractuelles, notamment en matière d'accessibilité aux abords des chantiers.

Enfin, les commissaires ont demandé des précisions supplémentaires concernant la disposition adéquate des terres contaminées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$ répondant à la condition suivante :
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231093 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1257231093**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**CC57231093**	**Date**	**2/25/2026**

Objet GDD

(CEC) Accorder un contrat à Gérald Théorêt Inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 7 016 750,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	4,659,272.92 $	5,356,999.04 $	4,891,654.16 $	4,891,661 $

Imputations

Projet 18100	**Rochon - Reconst. ÉG unitaires et sanitaires**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.000000.12010.00000	1,279,557.27 $	1,471,170.97 $	1,343,375.19 $	1,343,376 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.070008.12010.00000	127,955.73 $	147,117.10 $	134,337.52 $	134,338 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206777.070003.12010.00000	70,375.65 $	80,914.40 $	73,885.63 $	73,886 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206777.070003.12010.00000	56,300.52 $	64,731.52 $	59,108.51 $	59,109 $

Projet 18100	**Rochon - Reconst. AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.000000.13020.00000	1,256,529.08 $	1,444,694.31 $	1,319,198.47 $	1,319,199 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.070008.13020.00000	125,652.91 $	144,469.43 $	131,919.85 $	131,920 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206778.070003.13020.00000	70,362.38 $	80,899.15 $	73,871.71 $	73,872 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206778.070003.13020.00000	56,289.90 $	64,719.31 $	59,097.36 $	59,098 $

Projet 18100	**Rochon - Entrée service en promb partie publique**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.000000.13020.00000	38,268.19 $	43,998.85 $	40,176.81 $	40,177 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.070008.13020.00000	3,826.82 $	4,399.89 $	4,017.69 $	4,018 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206783.070003.13020.00000	2,104.75 $	2,419.94 $	2,209.73 $	2,210 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206783.070003.13020.00000	1,683.80 $	1,935.95 $	1,767.78 $	1,768 $

Projet 18100	**Rochon - Reconstruction chaussée souple**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.000000.17020.00000	1,309,729.72 $	1,505,861.75 $	1,375,052.49 $	1,375,053 $
Contingences	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.070008.17020.00000	130,972.97 $	150,586.17 $	137,505.24 $	137,506 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.03107.54301.000000.0000.206779.070003.17020.00000	72,035.13 $	82,822.39 $	75,627.88 $	75,628 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.03107.54590.000000.0000.206779.070003.17020.00000	57,628.10 $	66,257.91 $	60,502.30 $	60,503 $
Sous-total		**4,659,272.92 $**	**5,356,999.04 $**	**4,891,654.16 $**	**4,891,661 $**

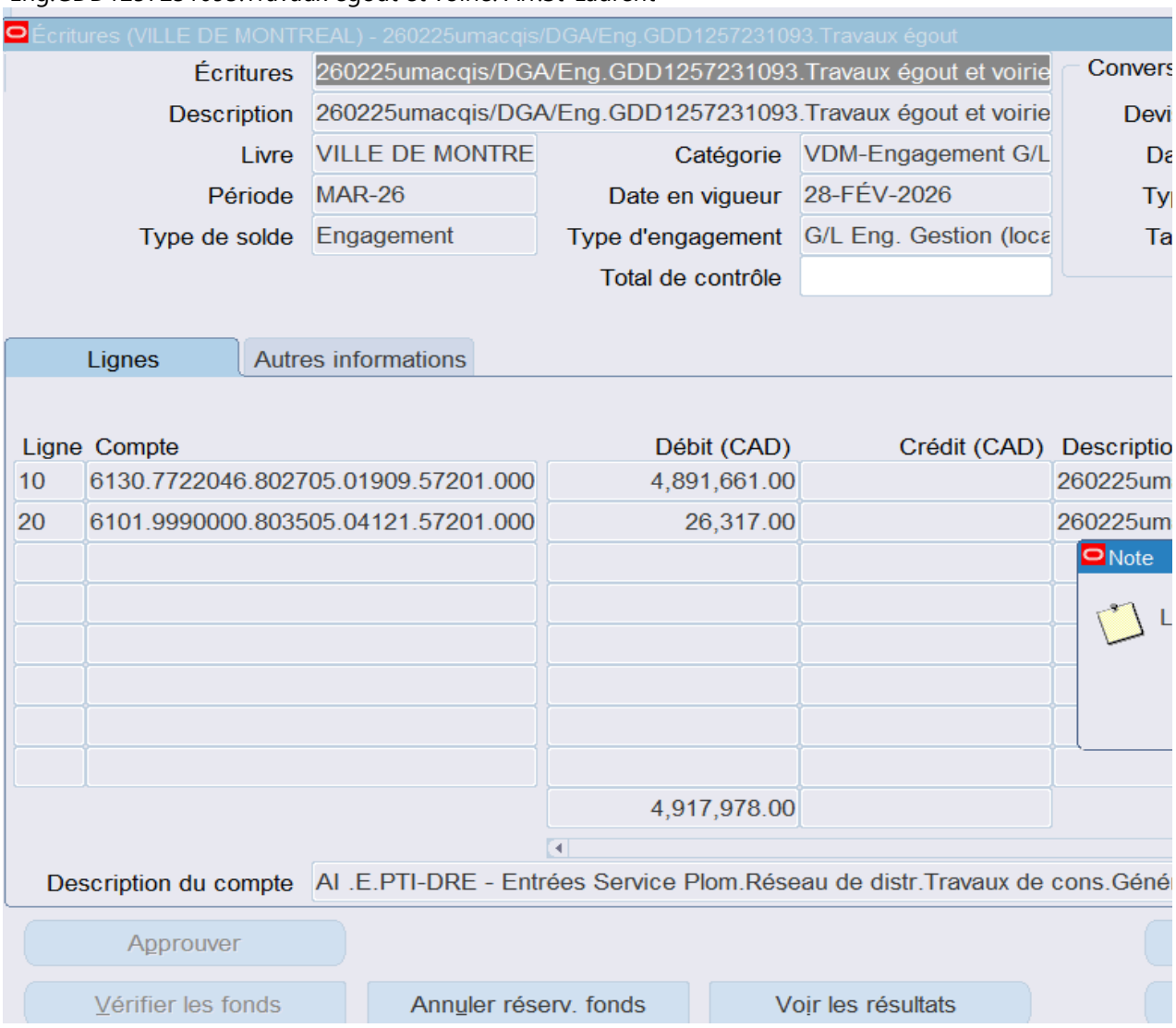
Provenance

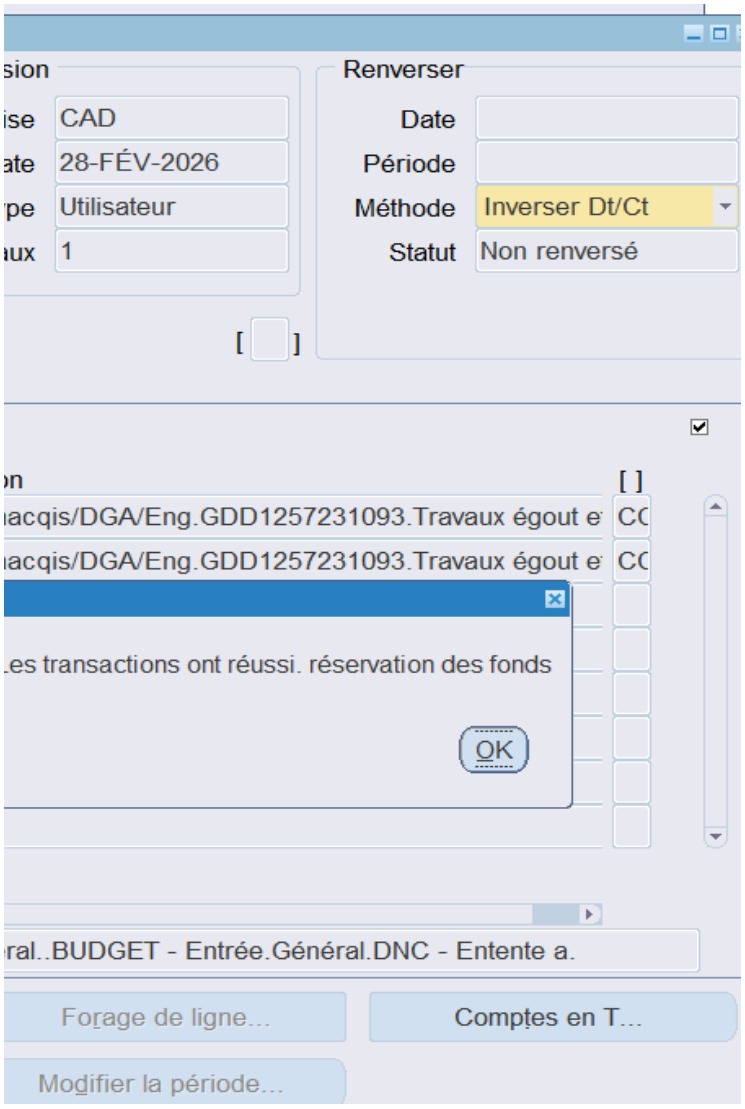
PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	25,065.52 $	28,819.07 $	26,315.66 $	26,317 $

Imputations

Projet 18200		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.000000.99900.00000	22,786.83 $	26,199.16 $	23,923.33 $	23,924 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.070008.99900.00000	2,278.69 $	2,619.92 $	2,392.34 $	2,393 $
Sous-total		**25,065.52 $**	**28,819.07 $**	**26,315.66 $**	**26,317 $**
Total		**4,684,338.44 $**	**5,385,818.11 $**	**4,917,969.82 $**	**4,917,978 $**

CC57231093
Eng.GDD1257231093.Travaux égout et voirie. Arr.St-Laurent




sion
ise
CAD
ate
28-FÉV-2026
pe
Utilisateur
aux
1
[ ]
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
on
[ ]
acqis/DGA/Eng.GDD1257231093.Travaux égout e
CC
acqis/DGA/Eng.GDD1257231093.Travaux égout e
CC
es transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
ral..BUDGET - Entrée.Général.DNC - Entente a.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Nouveau Répondre Répondre à tous Faire suivre Afficher Options

RE: Demande pour le dossier : 1257231093

Roger KANYINDA A : amar.ouchenane@ville.montreal.qc.ca, Mari

3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous mes commentaires en lien avec le dossier cit

Objet : ***(CEC) Accorder un contrat à Gérald Théorêt Inc., pour les tr l'arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 7 016 750,38 $, ta***

La Direction de Gestion des Actifs (DGA) du service de l'eau a examiné le dossier et est d'accord pour recommand

Les coûts assumés par la Direction de Gestion des Actifs (DGA) du service de l'eau sont définis dans l'intervention

Selon la planification indiquée par la Direction de Réalisation des Projets d'Indrastructures Urbaines (DRPIU), les t 2027

La Direction de Réalisation des Projets d'Indrastructures Urbaines (DRPIU) agissant en tant qu'exécutant du projet devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie doit égaleme

Merci

Roger Kanyinda, ing DESS
Chef de section
Planification des investissements
Direction de la gestion des actifs
Service de l'eau
801, rue Brennan, 3e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 514-217-6881

io DUGUAY, Patrick RICCI, Faical BOUZID, France LEGAULT, Dominic VACHON, Noureddine HANOUZ

é en objet:

avaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et C
xes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

ider au conseil municipal, la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

du Service des finances. Le projet est subventionnable selon la TECQ.

ravaux sont prévus être exécutés en 2026 et selon le calendrier présenté au GDD, les travaux sont prévus sur la période

devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des trav
ent être transmise à la Direction de Gestion des Actifs (DGA) du service de l'eau.

...

2026-02-25 12:35

Afficher détails

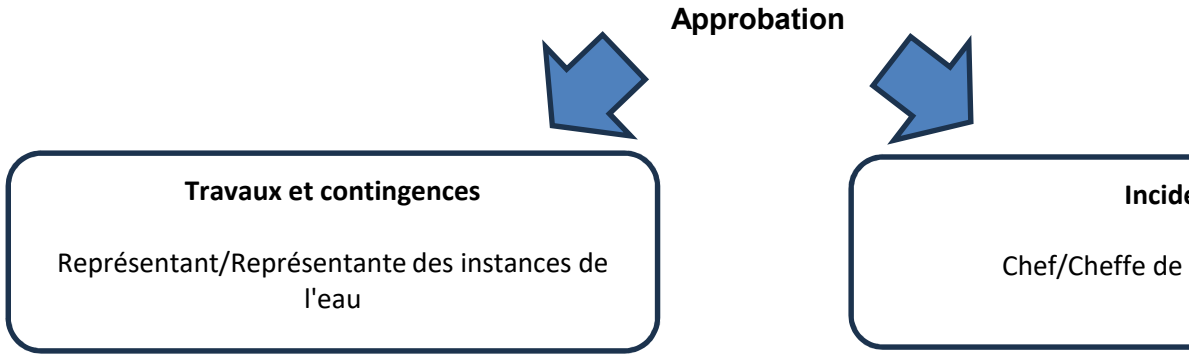
Crevier dans

e s'étalant entre Juin 2026 et Octobre

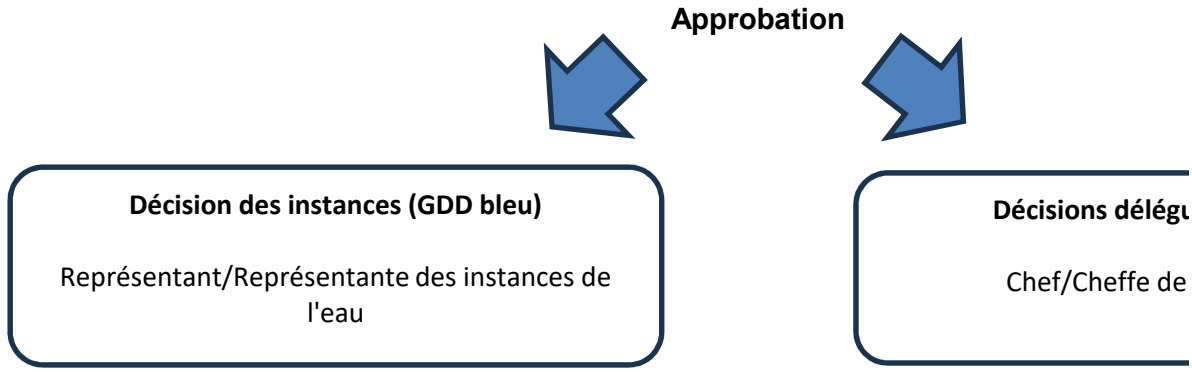
vaux, les plans tels que construits

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

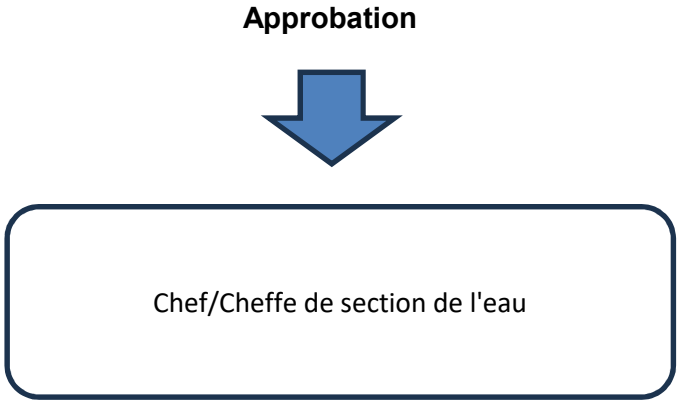
Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**



Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)



Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau



Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Service De La Gestion Et De La Planification Des Immeubles

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Direction de la gestion de projets immobiliers

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.803403.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Service des infrastructures du réseau routier

NO GDD : **1257231093**

Taux: 1.0951303727

No d'engagement **CC57231093**

(CEC) Accorder un contrat à Gérald Théorêt Inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 7 016 750,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soumissionnaires)

Provenance

25-004 Aménagement rues réseau local CM25 0072		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-004	6101.7725004.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000	656,032.20 $	754,273.02 $	688,751.80 $	688,752 $

25-014 PCPR - local CM25 0810		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-014	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	367,690.21 $	422,751.82 $	386,028.76 $	386,029 $

Total provenances	**1,023,722.41 $**	**1,177,024.84 $**	**1,074,780.56 $**	**1,074,781 $**

Imputation

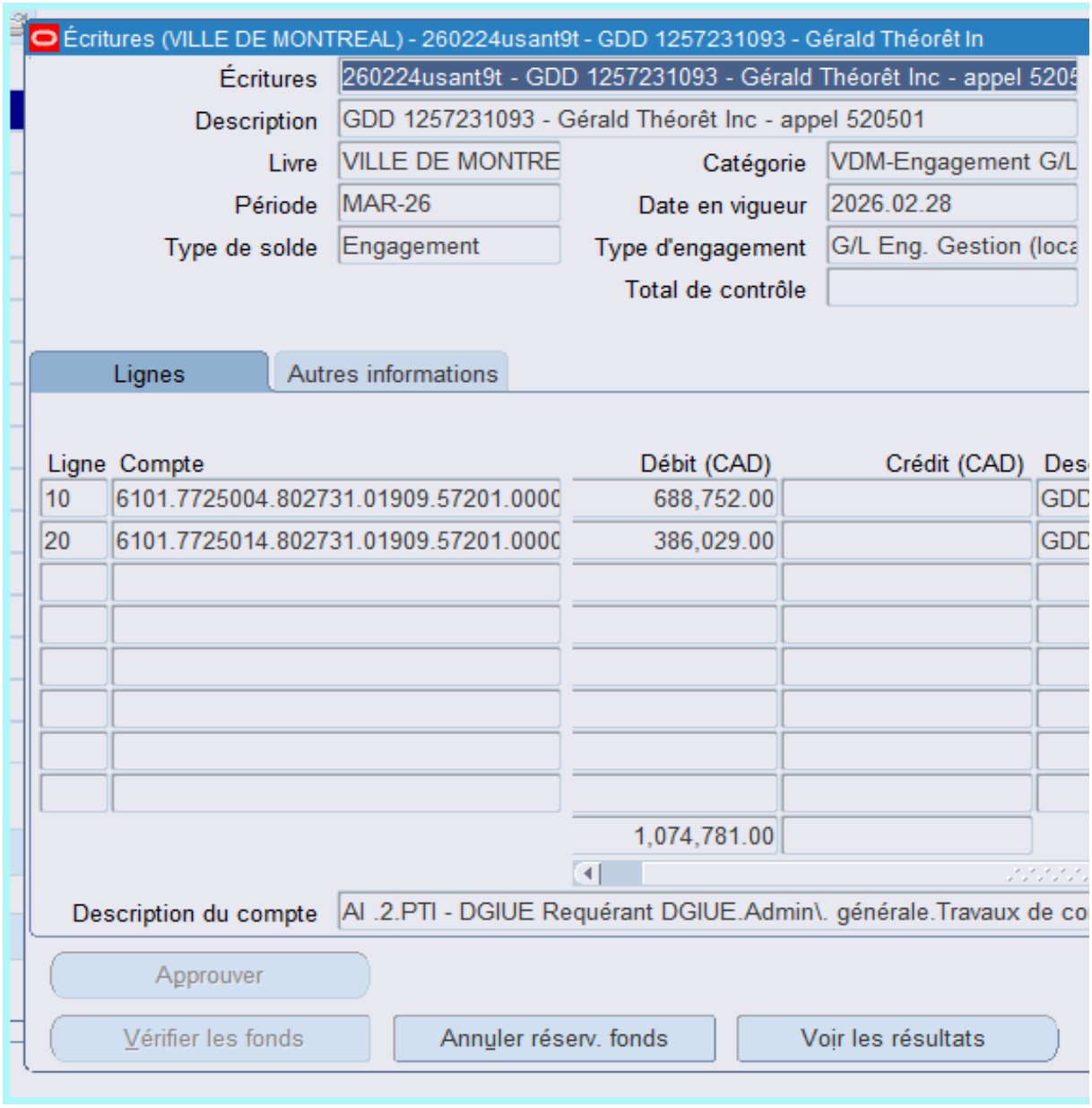
55863 - Programme d'aménagement des rues - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Trottoirs et bordures reconstruction	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.000000.17030.00000	547,149.45 $	629,085.08 $	574,438.53 $	574,439 $
Contingences - Trottoirs et bordures reconstruction	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.070008.17030.00000	54,714.95 $	62,908.51 $	57,443.85 $	57,444 $
Incidences Professionnelles - Trottoirs et bordures reconstruction	6101.7725004.802730.03107.54301.000000.0000.206751.070003.17030.00000	30,093.22 $	34,599.68 $	31,594.12 $	31,594 $
Incidences Techniques - Trottoirs et bordures reconstruction	6101.7725004.802730.03107.54590.000000.0000.206751.070003.17030.00000	24,074.58 $	27,679.75 $	25,275.30 $	25,275 $

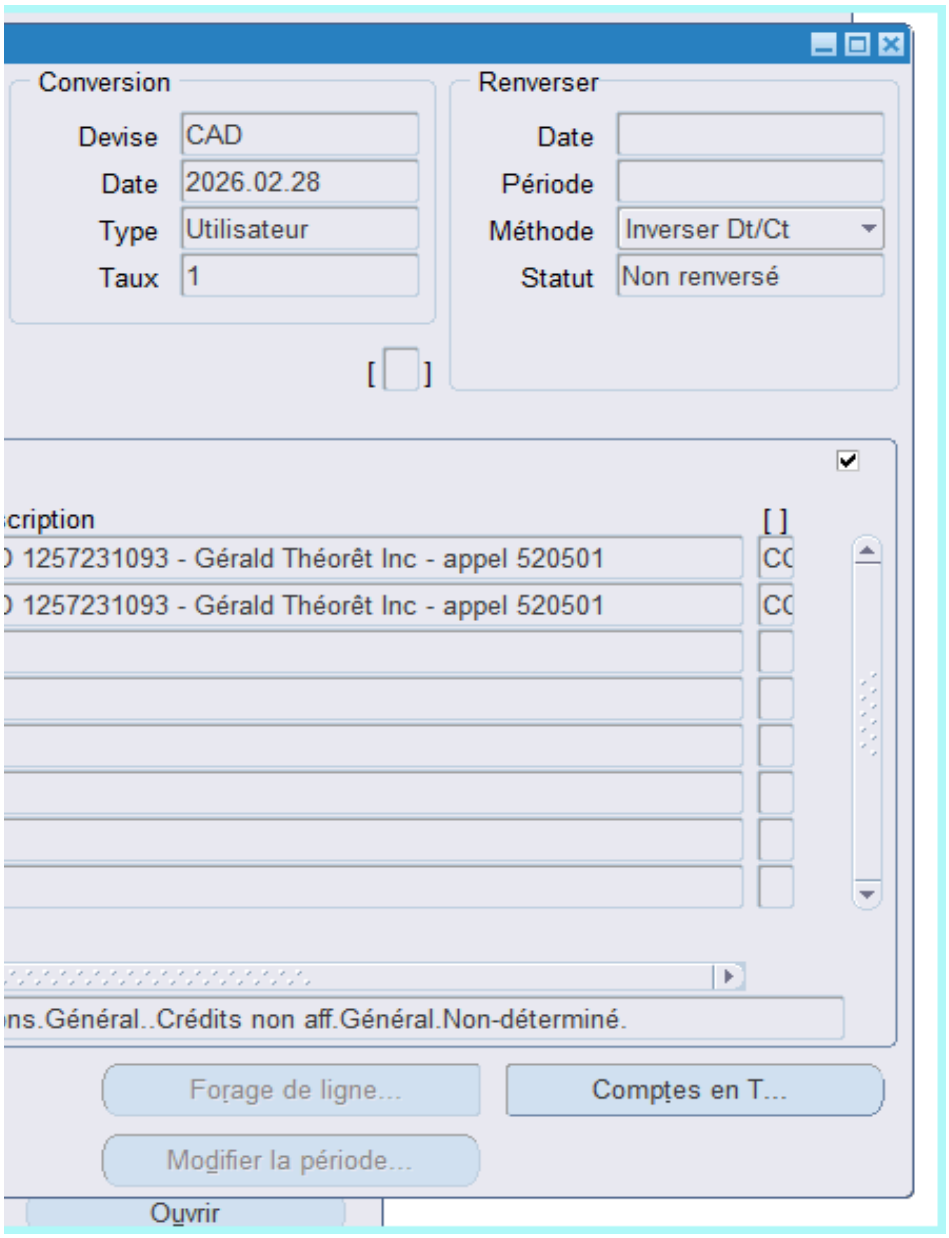
Total 55863	**656,032.20 $**	**754,273.02 $**	**688,751.80 $**	**688,752 $**

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.000000.17025.00000	306,664.07 $	352,587.01 $	321,958.94 $	321,959 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.070008.17025.00000	30,666.41 $	35,258.70 $	32,195.89 $	32,196 $
Incidences Professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206758.070003.17025.00000	16,866.52 $	19,392.28 $	17,707.74 $	17,708 $
Incidences Techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206758.070003.17025.00000	13,493.22 $	15,513.83 $	14,166.19 $	14,166 $

Total 55857	**367,690.21 $**	**422,751.82 $**	**386,028.76 $**	**386,029 $**

Total destinations	**1,023,722.41 $**	**1,177,024.84 $**	**1,074,780.56 $**	**1,074,781 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260224usant9t - GDD 1257231093 - Gérald Théorêt In
Écritures
260224usant9t - GDD 1257231093 - Gérald Théorêt Inc - appel 5205
Description
GDD 1257231093 - Gérald Théorêt Inc - appel 520501
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.02.28
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Des
10
6101.7725004.802731.01909.57201.0000
688,752.00
GDD
20
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
386,029.00
GDD
1,074,781.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de co
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 2026.02.28
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
cription
[ ]
) 1257231093 - Gérald Théorêt Inc - appel 520501
) 1257231093 - Gérald Théorêt Inc - appel 520501
ns.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Ouvrir

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement VSL (P13244)

No GDD	N° Référence (#Soumission - AO)	Arrondissement emplacement des travaux	Date (AAAAMMJJ)	Unité d'affaires Exécutant
1257231093	520501	Saint-Laurent	2025-05-26	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.

	Nom des rues ou de la Place ou du parc	de	à	Type de rue
rue 1	Rochon	Grenet	Cardinal	Locale
rue 2	Crevier	Côte Vertu	Rochon	Locale
rue 3	Rochon	Cardinal	Décarie	Artérielle
rue 4	Rochon	Cardinal	Beaulieu	Artérielle
rue 5				
rue 6				
rue 7				
rue 8				
rue 9				
rue 10				
Contrat de la CSEM	CXXXX			
Bâtiment				
Pont				
Place				
Parc				
Autre				

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Commentaires
Demandeur des sous-projets	Ilham Tayaa	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Chargé de projet - exécutant	Amar Ouchenane	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 1	Noureddine Hanouz	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	c/c: Éric Blouin
Requérant 2	Isabelle Bessette	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
Requérant 3	Genevieve LAVALLEE	86 - Saint-Laurent	
Requérant 4			
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1	Francis Plouffe	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2	Johanne Orange	86 - Saint-Laurent	
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3	Angelica Alca Palomino	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS INVESTI ET DE PROJETS SIMON

GDD 1257231093

Instructions :
Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM,…) et CSEM (3 s-projets)
Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE SOUS-PROJET (à compléter par l'exécutant)

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des matériaux

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #14	Sous-projet #15
Requérant - Unité d'affaires	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	**86 - Saint-Laurent**	**86 - Saint-Laurent**	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
# Référence (si applicable)							**Ajout saillies**									
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Cardinal à Décarie	Rochon, de Cardinal à Décarie	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Cardinal à Décarie	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	Rochon, de Cardinal à Beaulieu	Rochon, de Cardinal à Beaulieu
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts	Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	Aqueduc sec. reconstruction	Chaussée souple reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Égouts unitaires reconstruction	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Chaussée réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Incidences Chaussée souple reconstruction	Entrée de service en plomb partie publique	Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	**55714 - Programme de réfection routière**	**55714 - Programme de réfection routière**	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Incidences Remplacement entrée service en
Nombre de caractères (max 75)	180	115	97	102	113	114	108	119	57	75	108	81	110	112	77	98
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
Commentaires																

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTANT

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES REQUÉRANTS

Requérant		Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire	Commentaires

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EXÉCUTANT

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	***2518100234***	***2518100235***	***2518100236***	***2518100237***	***2518200047***	***2518100239***	***2555863054***	***2555863055***	***2555857102***	***2555857103***	**2555714017**	**2555714020**	***2518100240***	***2518100241***	***2518100242***	***2518100243***
# Projet SIMON (6 chiffres)	***206771***	***206772***	***206773***	***206774***	***206776***	***206777***	***206750***	***206751***	***206757***	***206758***	**206764**	**206780**	***206778***	***206779***	***206781***	***206783***
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec. reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Égouts unitaires reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Chaussée souple reconstruction	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique
Nombre de caractères (max 75)	180	115	97	102	113	114	108	119	57	75	108	81	110	112	77	98
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	Aqueduc sec. reconstruction	Chaussée souple reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Égouts unitaires reconstruction	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Chaussée réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Incidences Chaussée souple reconstruction	Entrée de service en plomb partie publique	Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique
# Requérant (client)	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**86 - Saint-Laurent**	**86 - Saint-Laurent**	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	**55714 - Programme de réfection routière**	**55714 - Programme de réfection routière**	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	**Arron**	**Arron**	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets
Nature des travaux	1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1324 Const. Pose de tuyaux d'égouts unitaires et sanitaires	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1316 Const. Pose de conduites d'eau secondaires	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1316 Const. Pose de conduites d'eau secondaires
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra
# Arrondissement (lieux)	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015	015
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
No Résolution 1 (pour le #soumission)	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501	520501
Précisions					Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée											
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
Commentaires demandeur																
SIMON **OBJET SIMON**	57201	57201	57201	57201	57201	54590 et 54301	57201	54590 et 54301	57201	54590 et 54301	57201	54590 et 54301	54301	54590 et 54301	57201	54301
SIMON **CATÉGORIE D'ACTIF SIMO**	Egouts pluviaux, combinés, sanitaires-Construction (D.V. 130 ans)	Egouts pluviaux, combinés, sanitaires-Construction (D.V. 130 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	DNC - Entente avec tiers	Egouts pluviaux, combinés, sanitaires-Construction (D.V. 130 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)
SIMON **# CATÉGORIE D'ACTIF**	12010	12010	13020	17020	99900	12010	17030	17030	17025	17025	17030	17030	13020	17020	13020	13020
SIMON **AUTRE SIMON**	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003
SIMON **Type de projet SIMON**	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences
SIMON **CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON**	802720	802720	802720	802720	803506	802720	802730	802730	802730	802730	802721	802721	802720	802720	802720	802720
SIMON **ACTIVITÉ SIMON**	04161	04161	04121	03107	04121	04161	03107	04121	03103	03103	03107	04121	04121	03107	04121	04121
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD **1257231093**

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2518100234	206771	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	629 854,34 $
2518100235	206772	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	1 121 144,96 $
2518100236	206773	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec. reconstruction	1 094 297,81 $
2518100237	206774	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	1 146 135,31 $
2518200047	206776	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	22 786,83 $
2555863054	206750	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	768 735,89 $
2555857102	206757	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	268 986,73 $
2555714017	206764	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	- $
2518100242	206781	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	38 007,07 $
Total soumission avant taxes			**5 089 948,94 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Exemple:



Recopier les montants de la soumission pour valider :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses
5 089 948,94 $	254 497,45 $	507 722,41 $	5 852 168,79 $

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
5 089 948,94 $	- $

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD **1257231093**

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt	Clé du règlement d'emprunt
1	2518100234	206771	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
2	2518100235	206772	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
3	2518100236	206773	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
4	2518100237	206774	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
5	2518200047	206776	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
6	2518100239	206777	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Égouts unitaires reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
7	2555863054	206750	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	25-004 Aménagement rues réseau local CM25 0072	6101.7725004.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000
8	2555863055	206751	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	25-004 Aménagement rues réseau local CM25 0072	6101.7725004.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000
9	2555857102	206757	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
10	2555857103	206758	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
11	2555714017	206764	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	55714 - Programme de réfection routière	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026	6430.3021084.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000
12	2555714020	206780	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	55714 - Programme de réfection routière	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026	6430.3021084.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000
13	2518100240	206778	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
14	2518100241	206779	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Chaussée souple reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
15	2518100242	206781	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
16	2518100243	206783	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **1257231093**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle			
				2025	2026	Ultérieur	Total
2518100234	206771	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	10,00%		100,00%		100,00%
2518100235	206772	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	10,00%		100,00%		100,00%
2518100236	206773	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec. reconstruction	10,00%		100,00%		100,00%
2518100237	206774	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	10,00%		100,00%		100,00%
2518200047	206776	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%		100,00%		100,00%
2518100239	206777	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Égouts unitaires reconstruction			100,00%		100,00%
2555863054	206750	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	10,00%		100,00%		100,00%
2555863055	206751	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction			100,00%		100,00%
2555857102	206757	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	10,00%		100,00%		100,00%
2555857103	206758	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Chaussée souple réhabilitation			100,00%		100,00%
2555714017	206764	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	10,00%		100,00%		100,00%
2555714020	206780	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction			100,00%		100,00%
2518100240	206778	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Aqueduc sec. reconstruction			100,00%		100,00%
2518100241	206779	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Chaussée souple reconstruction			100,00%		100,00%
2518100242	206781	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	10,00%		100,00%		100,00%
2518100243	206783	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique			100,00%		100,00%

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD 1,257E+09

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
> Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
> Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas
> Entente avec les Tiers : vérifier que les travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. L'excédant ira aux autres requérants

Taux de
Taxes
1,14975

					PAYEURS - Sous-Projet									
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	
					4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	86 - Saint-Laurent	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
					Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec.	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	
TRAVAUX					**2518100234**	**2518100235**	**2518100236**	**2518100237**	**2518200047**	**2555863054**	**2555857102**	**2555714017**	**2518100242**	
#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	206771	206772	206773	206774	206776	206750	206757	206764	206781	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
1	2518100234	206771	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	10%	**629 854,34 $**		158 412,31 $	162 231,27 $	163 594,41 $		107 677,89 $	37 677,34 $		261,12 $	629 854,34 $	- $
2	2518100235	206772	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	10%	**1 121 144,96 $**		1 121 144,96 $								1 121 144,96 $	- $
3	2518100236	206773	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec. reconstruction	10%	**1 094 297,81 $**			1 094 297,81 $							1 094 297,81 $	- $
4	2518100237	206774	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	10%	**1 146 135,31 $**				1 146 135,31 $						1 146 135,31 $	- $
5	2518200047	206776	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10%	**22 786,83 $**					22 786,83 $					22 786,83 $	- $
6	2555863054	206750	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	10%	**768 735,89 $**						439 471,56 $		329 264,33 $		768 735,89 $	- $
7	2555857102	206757	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	10%	**268 986,73 $**							268 986,73 $			268 986,73 $	- $
8	2555714017	206764	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	10%											- $	- $
9	2518100242	206781	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	10%	**38 007,07 $**									38 007,07 $	38 007,07 $	- $
	Total avant taxes - TRAVAUX				**5 089 948,94 $**	**1 279 557,27 $**	**1 256 529,08 $**	**1 309 729,72 $**	**22 786,83 $**	**547 149,45 $**	**306 664,07 $**	**329 264,33 $**	**38 268,19 $**	**5 089 948,94 $**		

Vous pouvez ajuster le montant des contingences par payeur dans ce tableau (section jaune)

					PAYEURS									
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	
CONTINGENCES					**2518100234**	**2518100235**	**2518100236**	**2518100237**	**2518200047**	**2555863054**	**2555857102**	**2555714017**	**2518100242**	
Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	206771	206772	206773	206774	206776	206750	206757	206764	206781	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
2518100234	206771	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier-	10%	629 854,34 $	- $	15 841,23 $	16 223,13 $	16 359,44 $	- $	10 767,79 $	3 767,73 $	- $	26,11 $	62 985,43 $	- $
2518100235	206772	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier-	10%	1 121 144,96 $	- $	112 114,50 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	112 114,50 $	(0,00) $
2518100236	206773	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier-	10%	1 094 297,81 $	- $	- $	109 429,78 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	109 429,78 $	- $
2518100237	206774	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	10%	1 146 135,31 $	- $	- $	- $	114 613,53 $	- $	- $	- $	- $	- $	114 613,53 $	0,00 $
2518200047	206776	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevie	10%	22 786,83 $	- $	- $	- $	- $	2 278,68 $	- $	- $	- $	- $	2 278,68 $	- $
2555863054	206750	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	10%	768 735,89 $	- $	- $	- $	- $	- $	43 947,16 $	- $	32 926,43 $	- $	76 873,59 $	- $
2555857102	206757	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	10%	268 986,73 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	26 898,67 $	- $	- $	26 898,67 $	- $
2555714017	206764	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Total avant taxes - CONTINGENCES				**5 089 948,94 $**		**127 955,73 $**	**125 652,91 $**	**130 972,97 $**	**2 278,68 $**	**54 714,95 $**	**30 666,41 $**	**32 926,43 $**	**3 826,82 $**	**508 994,89 $**	

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

Instructions :
Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet.
***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM / REQUER (taxes différentes)

Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.

			PAYEURS						
			1	2	3	4	5	6	7
			4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	86 - Saint-Laurent	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
			Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Égouts unitaires reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Chaussée souple reconstruction	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique
INCIDENCES			2518100239	2555863055	2555857103	2555714020	2518100240	2518100241	2518100243
#	**Description**	**Montant total avant taxes**	206777	206751	206758	206780	206778	206779	206783
1	Incidences services professionnels	279 947,19 $	70 375,65 $	30 093,22 $	16 866,52 $	18 109,54 $	70 362,38 $	72 035,13 $	2 104,75 $
2	Incidences services techniques	223 957,75 $	56 300,52 $	24 074,58 $	13 493,22 $	14 487,63 $	56 289,90 $	57 628,10 $	1 683,80 $
Total avant taxes - INCIDENCES		**503 904,94 $**	**126 676,17 $**	**54 167,80 $**	**30 359,74 $**	**32 597,17 $**	**126 652,28 $**	**129 663,23 $**	**3 788,55 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD **1257231093**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le
utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	206772	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Égouts unitaires et sanitaires reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.000000.12010.00000	1 279 557,27 $	1 471 170,97 $	1 343 375,19 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.070008.12010.00000	127 955,73 $	147 117,10 $	134 337,52 $
	206773	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier- Aqueduc sec. reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.000000.13020.00000	1 256 529,08 $	1 444 694,31 $	1 319 198,47 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.070008.13020.00000	125 652,91 $	144 469,43 $	131 919,85 $
	206774	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Chaussée souple reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.000000.17020.00000	1 309 729,72 $	1 505 861,75 $	1 375 052,49 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.070008.17020.00000	130 972,97 $	150 586,17 $	137 505,25 $
	206776	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.000000.99900.00000	22 786,83 $	26 199,16 $	23 923,32 $
			2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.070008.99900.00000	2 278,68 $	2 619,92 $	2 392,33 $
	206777	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Égouts unitaires reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.04161. .000000.0000.206777.070003.12010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206777.070003.12010.00000	70 375,65 $	80 914,40 $	73 885,64 $
				6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206777.070003.12010.00000	56 300,52 $	64 731,52 $	59 108,51 $
				6130.7722046.802720.04161.57401.000000.0000.206777.070003.12010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206778	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.206778.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206778.070003.13020.00000	70 362,38 $	80 899,15 $	73 871,70 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206778.070003.13020.00000	56 289,90 $	64 719,31 $	59 097,36 $
				6130.7722046.802720.04121.57401.000000.0000.206778.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206779	Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Chaussée souple reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.03107. .000000.0000.206779.070003.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.03107.54301.000000.0000.206779.070003.17020.00000	72 035,13 $	82 822,39 $	75 627,88 $
				6130.7722046.802720.03107.54590.000000.0000.206779.070003.17020.00000	57 628,10 $	66 257,91 $	60 502,30 $
				6130.7722046.802720.03107.57401.000000.0000.206779.070003.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206781	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de service en plomb partie publique	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.000000.13020.00000	38 268,19 $	43 998,85 $	40 176,82 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.070008.13020.00000	3 826,82 $	4 399,89 $	4 017,68 $
	206783	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Incidences Remplacement entrée service en plomb partie publique	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.206783.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206783.070003.13020.00000	2 104,75 $	2 419,94 $	2 209,72 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206783.070003.13020.00000	1 683,80 $	1 935,95 $	1 767,78 $
				6130.7722046.802720.04121.57401.000000.0000.206783.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					4 684 338,43 $	5 385 818,11 $	4 917 969,81 $
Total					**4 684 338,43 $**	**5 385 818,11 $**	**4 917 969,81 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD **1257231093**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	206750	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Trottoirs et bordures reconstruction	1.Travaux	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.000000.17030.00000	547 149,45 $	629 085,08 $	574 438,53 $
			2.Contingences	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.070008.17030.00000	54 714,95 $	62 908,51 $	57 443,85 $
	206751	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu à 1225 Crevier - Incidences Trottoirs et bordures reconstruction	3.Incidences	6101.7725004.802730.04121. .000000.0000.206751.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725004.802730.04121.54301.000000.0000.206751.070003.17030.00000	30 093,22 $	34 599,68 $	31 594,12 $
				6101.7725004.802730.04121.54590.000000.0000.206751.070003.17030.00000	24 074,58 $	27 679,75 $	25 275,30 $
				6101.7725004.802730.04121.57401.000000.0000.206751.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206757	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.000000.17025.00000	306 664,07 $	352 587,01 $	321 958,94 $
			2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.070008.17025.00000	30 666,41 $	35 258,70 $	32 195,89 $
	206758	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Chaussée	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103. .000000.0000.206758.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206758.070003.17025.00000	16 866,52 $	19 392,28 $	17 707,74 $
				6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206758.070003.17025.00000	13 493,22 $	15 513,83 $	14 166,19 $
				6101.7725014.802730.03103.57401.000000.0000.206758.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total					**1 023 722,41 $**	**1 177 024,84 $**	**1 074 780,57 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - ARRONDISSEMENT

GDD **1257231093**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
86 - Saint-Laurent	206764	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte Vertu	1.Travaux	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206764.000000.17030.00000	329 264,33 $	378 571,66 $	345 686,39 $
			2.Contingences	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206764.070008.17030.00000	32 926,43 $	37 857,17 $	34 568,64 $
	206780	Rochon, de Cardinal à Décarie - Incidences Trottoirs e	3.Incidences	6430.3021084.802721.04121. .000000.0000.206780.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6430.3021084.802721.04121.54301.000000.0000.206780.070003.17030.00000	18 109,54 $	20 821,44 $	19 012,75 $
				6430.3021084.802721.04121.54590.000000.0000.206780.070003.17030.00000	14 487,63 $	16 657,15 $	15 210,20 $
				6430.3021084.802721.04121.57401.000000.0000.206780.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total					**394 787,93 $**	**453 907,43 $**	**414 477,98 $**

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	1257231093	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	5 089 948,94 $	5 852 168,79 $	5 343 810,14 $	
2.Contingences	508 994,89 $	585 216,88 $	534 381,01 $	10,00%
3.Incidences	503 904,94 $	579 364,70 $	529 037,20 $	9,90%
Total	**6 102 848,77 $**	**7 016 750,38 $**	**6 407 228,36 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	4 891 654,15 $	- $	4 891 654,15 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	26 315,66 $	- $	26 315,66 $
55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	688 751,80 $	- $	688 751,80 $
55714 - Programme de réfection routière	414 477,98 $	- $	414 477,98 $
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	386 028,77 $	- $	386 028,77 $
Total	**6 407 228,36 $**	**- $**	**6 407 228,36 $**

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	5 089 948,94 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	5 089 948,94 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	5 852 168,79 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	5 852 168,79 $
Écart	- $

Calculs manuels

					à compléter	
Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	5 089 948,94 $	5 852 168,79 $	5 343 810,14 $			
2.Contingences	508 994,89 $	585 216,88 $	534 381,01 $	**10,00%**		
3.Incidences	503 904,94 $	579 364,70 $	529 037,20 $	**9,90%**		
Total	**6 102 848,77 $**	**7 016 750,37 $**	**6 407 228,35 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	1257231093	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.						

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	Clé Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2024 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routie	55857	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	6,02%	422 751,83 $			386 028,77 $	
	55863	25-004 Aménagement rues réseau local CM25 0072	6101.7725004.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000	10,75%	754 273,02 $			688 751,80 $	
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.				**16,77%**	**1 177 024,84 $**			**1 074 780,57 $**	
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	76,35%	5 356 999,04 $			4 891 654,15 $	
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	0,41%	28 819,07 $			26 315,66 $	
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs				**76,76%**	**5 385 818,11 $**			**4 917 969,81 $**	
86 - Saint-Laurent	55714	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026	6430.3021084.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000	6,47%	453 907,43 $			414 477,98 $	
Total 86 - Saint-Laurent				**6,47%**	**453 907,43 $**			**414 477,98 $**	
Total				**100,00%**	**7 016 750,38 $**			**6 407 228,36 $**	

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	1257231093	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**2555857102**	206757	**Rochon, de Cardinal à Décarie - Chau**	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.000000.17025.00000	306 664,07 $	352 587,01 $	321 958,94 $
				2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.070008.17025.00000	30 666,41 $	35 258,70 $	32 195,89 $
	2555857103	206758	**Rochon, de Cardinal à Décarie - Incid**	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206758.070003.17025.00000	16 866,52 $	19 392,28 $	17 707,74 $
					6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206758.070003.17025.00000	13 493,22 $	15 513,83 $	14 166,19 $
	2555863054	206750	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	1.Travaux	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.000000.17030.00000	547 149,45 $	629 085,08 $	574 438,53 $
				2.Contingences	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.070008.17030.00000	54 714,95 $	62 908,51 $	57 443,85 $
	2555863055	206751	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	3.Incidences	6101.7725004.802730.04121.54301.000000.0000.206751.070003.17030.00000	30 093,22 $	34 599,68 $	31 594,12 $
					6101.7725004.802730.04121.54590.000000.0000.206751.070003.17030.00000	24 074,58 $	27 679,75 $	25 275,30 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						**1 023 722,41 $**	**1 177 024,84 $**	**1 074 780,57 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	**2518100235**	206772	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	1.Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.000000.12010.00000	1 279 557,27 $	1 471 170,97 $	1 343 375,19 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.070008.12010.00000	127 955,73 $	147 117,10 $	134 337,52 $
	2518100236	206773	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.000000.13020.00000	1 256 529,08 $	1 444 694,31 $	1 319 198,47 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.070008.13020.00000	125 652,91 $	144 469,43 $	131 919,85 $
	2518100237	206774	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	1.Travaux	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.000000.17020.00000	1 309 729,72 $	1 505 861,75 $	1 375 052,49 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.070008.17020.00000	130 972,97 $	150 586,17 $	137 505,25 $
	2518100239	206777	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	3.Incidences	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206777.070003.12010.00000	70 375,65 $	80 914,40 $	73 885,64 $
					6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206777.070003.12010.00000	56 300,52 $	64 731,52 $	59 108,51 $
	2518100240	206778	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevi**	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206778.070003.13020.00000	70 362,38 $	80 899,15 $	73 871,70 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206778.070003.13020.00000	56 289,90 $	64 719,31 $	59 097,36 $
	2518100241	206779	**Rochon, de Grenet à Cardinal& Crevie**	3.Incidences	6130.7722046.802720.03107.54301.000000.0000.206779.070003.17020.00000	72 035,13 $	82 822,39 $	75 627,88 $
					6130.7722046.802720.03107.54590.000000.0000.206779.070003.17020.00000	57 628,10 $	66 257,91 $	60 502,30 $
	2518100242	206781	**Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Ent**	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.000000.13020.00000	38 268,19 $	43 998,85 $	40 176,82 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.070008.13020.00000	3 826,82 $	4 399,89 $	4 017,68 $
	2518100243	206783	**Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Inci**	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206783.070003.13020.00000	2 104,75 $	2 419,94 $	2 209,72 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206783.070003.13020.00000	1 683,80 $	1 935,95 $	1 767,78 $
	2518200047	206776	**Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crev**	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.000000.99900.00000	22 786,83 $	26 199,16 $	23 923,32 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.070008.99900.00000	2 278,68 $	2 619,92 $	2 392,33 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						**4 684 338,43 $**	**5 385 818,11 $**	**4 917 969,81 $**
86 - Saint-Laurent	**2555714017**	206764	**Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevie**	1.Travaux	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206764.000000.17030.00000	329 264,33 $	378 571,66 $	345 686,39 $
				2.Contingences	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206764.070008.17030.00000	32 926,43 $	37 857,17 $	34 568,64 $
	2555714020	206780	**Rochon, de Cardinal à Décarie - Incid**	3.Incidences	6430.3021084.802721.04121.54301.000000.0000.206780.070003.17030.00000	18 109,54 $	20 821,44 $	19 012,75 $
					6430.3021084.802721.04121.54590.000000.0000.206780.070003.17030.00000	14 487,63 $	16 657,15 $	15 210,20 $
Total 86 - Saint-Laurent						**394 787,93 $**	**453 907,43 $**	**414 477,98 $**
Total						**6 102 848,77 $**	**7 016 750,38 $**	**6 407 228,36 $**

Répartition des coûts Projet Investi - RE - Compétence

GDD	1257231093	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi	Règlement d'emprunt	Compétence	Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Rout	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	25-004 Aménagement rues réseau local CM25 0072	Corpo	688 751,80 $
	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	Corpo	386 028,77 $
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de rer	Corpo	4 891 654,15 $
	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée	Corpo	26 315,66 $
86 - Saint-Laurent	55714 - Programme de réfection routière	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026	Arron	414 477,98 $
Total				**6 407 228,36 $**

VENTILATION DES COÛTS DES TRAVAUX ET DES CONTINGENCES PAR BORDEREAU

GDD **1257231093**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

à afficher Oui 1. Afficher

#	Description Bordereau	% contingences	Sous-projet	Projet SIMON	Projet SIMON	Description Payeur	% par	Montant par	Montant par	Montant par	Montant par
1	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100234	206771	206772	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,251506	158 412,31 $	15 841,23 $	182 134,55 $	18 213,46 $
1	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100234	206771	206773	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,25757	162 231,27 $	16 223,13 $	186 525,40 $	18 652,54 $
1	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100234	206771	206774	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,259734	163 594,41 $	16 359,44 $	188 092,67 $	18 809,27 $
1	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100234	206771	206750	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,170957	107 677,89 $	10 767,79 $	123 802,65 $	12 380,27 $
1	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100234	206771	206757	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,059819	37 677,34 $	3 767,73 $	43 319,52 $	4 331,95 $
1	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100234	206771	206781	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,000415	261,12 $	26,11 $	300,22 $	30,02 $
Total 1								**629 854,34 $**	**62 985,43 $**	**724 175,03 $**	**72 417,50 $**
2	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100235	206772	206772	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	1 121 144,96 $	112 114,50 $	1 289 036,42 $	128 903,64 $
Total 2								**1 121 144,96 $**	**112 114,50 $**	**1 289 036,42 $**	**128 903,64 $**
3	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100236	206773	206773	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	1 094 297,81 $	109 429,78 $	1 258 168,91 $	125 816,89 $
Total 3								**1 094 297,81 $**	**109 429,78 $**	**1 258 168,91 $**	**125 816,89 $**
4	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2518100237	206774	206774	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	1 146 135,31 $	114 613,53 $	1 317 769,07 $	131 776,91 $
Total 4								**1 146 135,31 $**	**114 613,53 $**	**1 317 769,07 $**	**131 776,91 $**
5	Rochon, de Grenet à Beaulieu & Crevier, de Côte	10,00%	2518200047	206776	206776	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	22 786,83 $	2 278,68 $	26 199,16 $	2 619,92 $
Total 5								**22 786,83 $**	**2 278,68 $**	**26 199,16 $**	**2 619,92 $**
6	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2555863054	206750	206750	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,571681	439 471,56 $	43 947,16 $	505 282,43 $	50 528,24 $
6	Rochon, de Grenet à Cardinal & Crevier, de Côte	10,00%	2555863054	206750	206764	86 - Saint-Laurent	0,428319	329 264,33 $	32 926,43 $	378 571,66 $	37 857,17 $
Total 6								**768 735,89 $**	**76 873,59 $**	**883 854,09 $**	**88 385,41 $**
7	Rochon, de Cardinal à Décarie - Chaussée réha	10,00%	2555857102	206757	206757	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	1	268 986,73 $	26 898,67 $	309 267,49 $	30 926,75 $
Total 7								**268 986,73 $**	**26 898,67 $**	**309 267,49 $**	**30 926,75 $**
9	Rochon, de Cardinal à Beaulieu - Entrée de serv	10,00%	2518100242	206781	206781	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	38 007,07 $	3 800,71 $	43 698,63 $	4 369,86 $
Total 9								**38 007,07 $**	**3 800,71 $**	**43 698,63 $**	**4 369,86 $**
Total								**5 089 948,94 $**	**508 994,89 $**	**5 852 168,79 $**	**585 216,88 $**

TABLEAU POUR BONS DE COMMANDE DES TRAVAUX

GDD **1257231093**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

à afficher Ou | 1. Afficher

#	Description Bordereau	Projet SIMON	Sous-projet	Projet	Description Payeur	Type	% par	Clés Imputation	Montant par payeur	Montant par payeur
1	Rochon, de Grenet à Cardinal &	206771	2518100234	206750	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,171	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.000000.17030.00000	107 677,89 $	123 802,65 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.070008.17030.00000	10 767,79 $	12 380,27 $
				206757	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,0598	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.000000.17025.00000	37 677,34 $	43 319,52 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.070008.17025.00000	3 767,73 $	4 331,95 $
				206772	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,2515	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.000000.12010.00000	158 412,31 $	182 134,55 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.070008.12010.00000	15 841,23 $	18 213,46 $
				206773	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,2576	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.000000.13020.00000	162 231,27 $	186 525,40 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.070008.13020.00000	16 223,13 $	18 652,54 $
				206774	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,2597	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.000000.17020.00000	163 594,41 $	188 092,67 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.070008.17020.00000	16 359,44 $	18 809,27 $
				206781	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,0004	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.000000.13020.00000	261,12 $	300,22 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.070008.13020.00000	26,11 $	30,02 $
Total 1									**692 839,77 $**	**796 592,53 $**
2	Rochon, de Grenet à Cardinal &	206772	2518100235	206772	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.000000.12010.00000	1 121 144,96 $	1 289 036,42 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206772.070008.12010.00000	112 114,50 $	128 903,64 $
Total 2									**1 233 259,46 $**	**1 417 940,06 $**
3	Rochon, de Grenet à Cardinal &	206773	2518100236	206773	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.000000.13020.00000	1 094 297,81 $	1 258 168,91 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206773.070008.13020.00000	109 429,78 $	125 816,89 $
Total 3									**1 203 727,59 $**	**1 383 985,80 $**
4	Rochon, de Grenet à Cardinal &	206774	2518100237	206774	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.000000.17020.00000	1 146 135,31 $	1 317 769,07 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206774.070008.17020.00000	114 613,53 $	131 776,91 $
Total 4									**1 260 748,84 $**	**1 449 545,98 $**
5	Rochon, de Grenet à Beaulieu	206776	2518200047	206776	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.000000.99900.00000	22 786,83 $	26 199,16 $
						2.Contingences	(vide)	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206776.070008.99900.00000	2 278,68 $	2 619,92 $
Total 5									**25 065,51 $**	**28 819,07 $**
6	Rochon, de Grenet à Cardinal &	206750	2555863054	206750	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	0,5717	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.000000.17030.00000	439 471,56 $	505 282,43 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725004.802730.03107.57201.000000.0000.206750.070008.17030.00000	43 947,16 $	50 528,24 $
				206764	86 - Saint-Laurent	1.Travaux	0,4283	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206764.000000.17030.00000	329 264,33 $	378 571,66 $
						2.Contingences	(vide)	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206764.070008.17030.00000	32 926,43 $	37 857,17 $
Total 6									**845 609,48 $**	**972 239,50 $**
7	Rochon, de Cardinal à Décarie	206757	2555857102	206757	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Ir	1.Travaux	1	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.000000.17025.00000	268 986,73 $	309 267,49 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206757.070008.17025.00000	26 898,67 $	30 926,75 $
Total 7									**295 885,40 $**	**340 194,24 $**
9	Rochon, de Cardinal à Beaulieu	206781	2518100242	206781	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.000000.13020.00000	38 007,07 $	43 698,63 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206781.070008.13020.00000	3 800,71 $	4 369,86 $
Total 9									**41 807,78 $**	**48 068,49 $**
Total									**5 598 943,83 $**	**6 437 385,67 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1267231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524102 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Services d'Infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 16 368 999,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524102;

2. d'autoriser une dépense de 1 636 900 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 381 584,23 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Services d'Infrastructures Vortex inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-19 15:22

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267231010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524102 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'Eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux ;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes ;
· Rapidité de la remise en état des lieux ;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2026 sera d'environ quinze (15) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,42 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Également, le Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR) profite de cette occasion pour intégrer et poursuivre la réalisation du Programme Complémentaire de Planage et

Revêtement (PCPR), ainsi que la Réfection Mineure des Trottoirs (RMT) dans certains tronçons de rue où il y aura des travaux de réhabilitation de conduites d'eau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la Réalisation des Projets d'Infrastructures Urbaines (DRPIU) du SIRR a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'eau secondaires par chemisage en six (6) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524102 concerne le dernier projet et vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR) et les réfections mineure de trottoirs (RMT) dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard.

La DGA et le SIRR ont mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 30 jours, soit du 2 février 2026 au 5 mars 2026 sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres SÉAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 3 juin 2026.

Quatre (4) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-01-28	Modifications au Formulaire de soumission, à l'annexe RA1 du DTSI-RA et modification d'un plan.	- 1 000 000
2026-02-20	Modifications au Formulaire de soumission.	- 90 000
2026-02-23	Précision apportée au DTSI-V.	0
2026-02-23	Sommaire des questions et réponses.	0

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0189 - 16 février 2026 - Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires);
CM25 0277 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 545 622,08 $, taxes incluses (contrat : 10 250 898,73 $ + contingences : 1 025 089,87 $ + incidences : 269 633,48 $) - Appel d'offres public 519504 (2 soumissionnaires);

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de le branchement d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat auront lieu dans les arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, et consistent, sans s'y limiter :

- à la réhabilitation d'une longueur d'environ 3,89 kilomètres de conduites d'eau secondaires;
- au remplacement d'environ 443 branchements d'eau en plomb du programme de Remplacement des Entrées de Services En Plomb (RESEP) dans la section publique;
- au remplacement d'environ 94 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section privée;
- la réhabilitation d'environ 44 370 m^2 de chaussée PCPR;
- la réfection mineure des trottoirs (± 3 897 m^2).

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

La liste des rues, de même que des plans de localisation des travaux, est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Lorsque l'Entrepreneur contrevient aux exigences du présent Contrat, la Ville peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci la pénalité suivante pour chaque infraction ci-après mentionnée :

1. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;

2. le montant décrit au tableau 1 par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue indiqué à l'annexe RA1 du DTSI-RA selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M :

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux

Cote d'impact[1]	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3[2]	1 000 $

Note 1 : tel qu'indiqué au Tableau des exigences spécifiques et particulières en annexe du DTSI-M.
Note 2 : dans le cas d'une rue identifiée cote 3 avec présence d'une école, lorsque des conditions de chantiers imposent de réaliser les travaux hors des vacances scolaires et avec l'autorisation du Directeur, la pénalité applicable est celle d'une cote 2.

3. 500 $ par jour de retard pour le non-respect du délai d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour la réalisation des dos d'ânes, lorsque requis:

4. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5. 1 000 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -11,06 % favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.	16 369 000,00 $
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	20 681 640,34 $
Dernière estimation réalisée ($)	18 403 915,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-2 034 915,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-11,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	4 312 815,72 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	26,35 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La soumission du deuxième plus bas soumissionnaire, FER-PAL Construction Ltd., est jugée non conforme en vertu de la clause 5. « Assurances », car elle ne respecte pas les montants minimaux requis en matière d'assurance.

Le Cahier des Charges Administratives Spéciales (CCAS) exige une couverture minimale de 10 000 000 $ par sinistre pour les assurances *Responsabilité civile* et *Responsabilité civile automobile des non-propriétair e* . Or, les montants indiqués dans la soumission déposée par FER-PAL Construction Ltd. sont de 2 000 000 $ par sinistre pour chacune de ces garanties.

Ces non-conformités constituent un manquement aux exigences obligatoires du CCAS et entraînent, par conséquent, le rejet de la soumission.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 50 %.

La liste des preneurs du cahier des charges (SÉAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la Gestion de Projets et de l'Économie de la Construction (DGPÉC). Cette estimation est basée

sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 11,06 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la Plus Basse Soumission Conforme (PBSC).

Les professionnels de la DGPÉC constatent que la majeure partie de l'écart se trouve respectivement dans les articles suivants:

- Branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existant.
- Réseau d'Alimentation Temporaire

Le reste de l'écart est distribué sur les autres articles de la soumission.

Cet écart s'expliquerait par une stratégie de prix particulièrement agressive adoptée par le plus bas soumissionnaire conforme pour ces items, vraisemblablement afin d'accroître sa compétitivité.

De plus, la DGPÉC a constaté un écart de 26,35% entre la PBSC et la deuxième soumission. La majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants:

- Frais généraux de chantier.
- Branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage.

Compte tenu de l'analyse effectuée et du caractère favorable de l'écart pour la Ville, la DGPÉC juge approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM23 0447. Il sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, conformément au Règlement sur la commission permanente du Conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) en raison, en raison du critère suivant:

- le coût estimé des travaux dépasse les 4 000 000 $. De plus, il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Services d'Infrastructures Vortex inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres 524102 (voir en pièce jointe).

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'Intégrité en Matière de Contrats Publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Services d'Infrastructures Vortex inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 29 septembre 2030 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ);

- n’est pas inscrit au Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA) aux contrats publics;
- n’est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 18 387 484,22 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour un montant de 16 368 999,99 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 636 900 $ taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat.
- plus des incidences de 381 584,23 $, taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences et mandats connexes comprises est réparti comme suit :

- 75,77 % est payé par la Direction de la Gestion des Actifs (DGA), pour un montant de 13 931 769,09 $ (Règlement d'emprunt 22-046), dont le coût est admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est financé selon le protocole d'entente, ne laissant aucune charge aux contribuables;
- 2,66 % est à la charge des citoyens concernés (Remplacement des Entrées de Services En Plomb (RESEP) - Revenu/Dépense Plomb partie privée) et payé par la DGA pour un montant de 489 772,34 $;
- 21,57 % est payé par le Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), pour un montant de 3 965 942,79 $ - Règlement d'emprunt 25-014 (Planage/revêtement - Local - CM25 0810).

Cette dépense est de 16 790 223,96 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d’appel d’offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 3 juin 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *"Principes de gestion de la mobilité"* .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Services des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Karl LAI, Service de l'eau

Lecture :

Patrick RICCI, 17 mars 2026
France L LEGAULT, 13 mars 2026
Karl LAI, 13 mars 2026
Jean-Francois MARCHAND, 13 mars 2026
Abdelwahid BEKKOUCHE, 13 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-03-13

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et ralisation des travaux (TP)

Tél : 514-733-9485
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)
Tél :
Approuvé le : 2026-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231010*
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524102 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et de Saint-Léonard.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

· *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;*

· *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;*

· *Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. *Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.*

2. *Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 30 septembre 2025

SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BÉDARD
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2025-DA-2185
N° de client : 3000146636
N° d'entreprise du Québec : 1146024444

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 septembre 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

Montréal

SOUMISSION 524102 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="4">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Mercier - Hochelaga - Maisonneuve</td><td>De Chambly, Mignault, Henri-de-Salières, Henri-Miro, Desmarteau, Paul-Pau, Joseph-Nolin, De Contrecœur, De Saint-Just, Chouinard, De Carignan, Pierre-Chevrier.</td></tr>
<tr><td>Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles</td><td>48e avenue, Boul. Gouin Est.</td></tr>
<tr><td>Saint-Léonard</td><td>Daillon.</td></tr>
<tr><td colspan="2">RDP-AQ-2026-02
RDP-VO-2026-02
Boulevard Gouin Est
De la 52e avenue à la 55e avenue.</td><td>Occupation : Fermer complètement le boulevard Gouin Est à partir du boulevard Rodolphe-Forget en maintenant seulement la circulation locale. Aménager un corridor partagé entre les cyclistes et les piétons, sécuritaire, du côté nord de la chaussée, d'une largeur minimale de 2 mètres.
Horaire de travail : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;

- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;

- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);

- Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie;

- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;

- L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;

-Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;

- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE***, l'information relative à **un (1) contrat** qu'il a obtenu et qui répond aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être l'Adjudicataire de ce contrat (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ce contrat doit avoir été exécuté au cours des cinq (5) dernières années (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des cinq (5) dernières années) ou être en cours d'exécution;
- ce contrat doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait procédé aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de 500 m en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Ces travaux peuvent avoir été réalisés entièrement par le Soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le Soumissionnaire et de travaux qu'il aura fait réaliser par des sous-traitants. Dans un cas comme dans l'autre, le Soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

En lien avec le contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE*** prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l'(des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

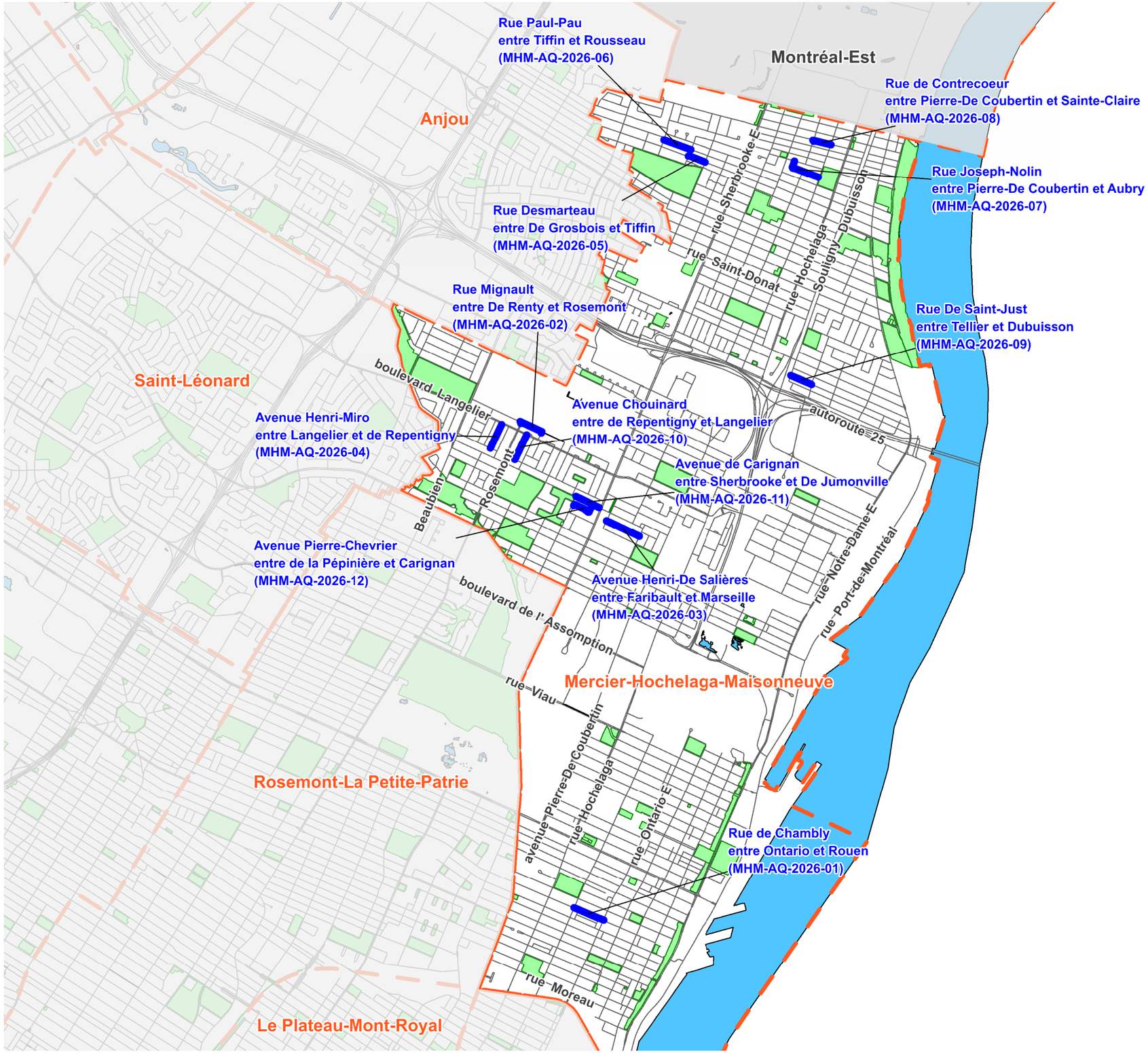
- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus d'un (1) projet, seul le projet le plus récent, sera retenu. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la *Liste de rappel* de la section VI *ANNEXES* du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire *ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE* prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges dûment complété et référant à un (1) contrat conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.



Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-03-11	Pour information	C.L.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-03-11

Sceau de l'ingénieur(e)

Préparé par:

Claude Lavoie, ing.

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

Nature des travaux:

Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524102	PL-EA-AQ-01	A	A	17/62

Format Ledger (Vert) - 2025-02



Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-03-11	Pour information	C.L.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-03-11

Préparé par:

Claude Lavoie, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Nature des travaux:

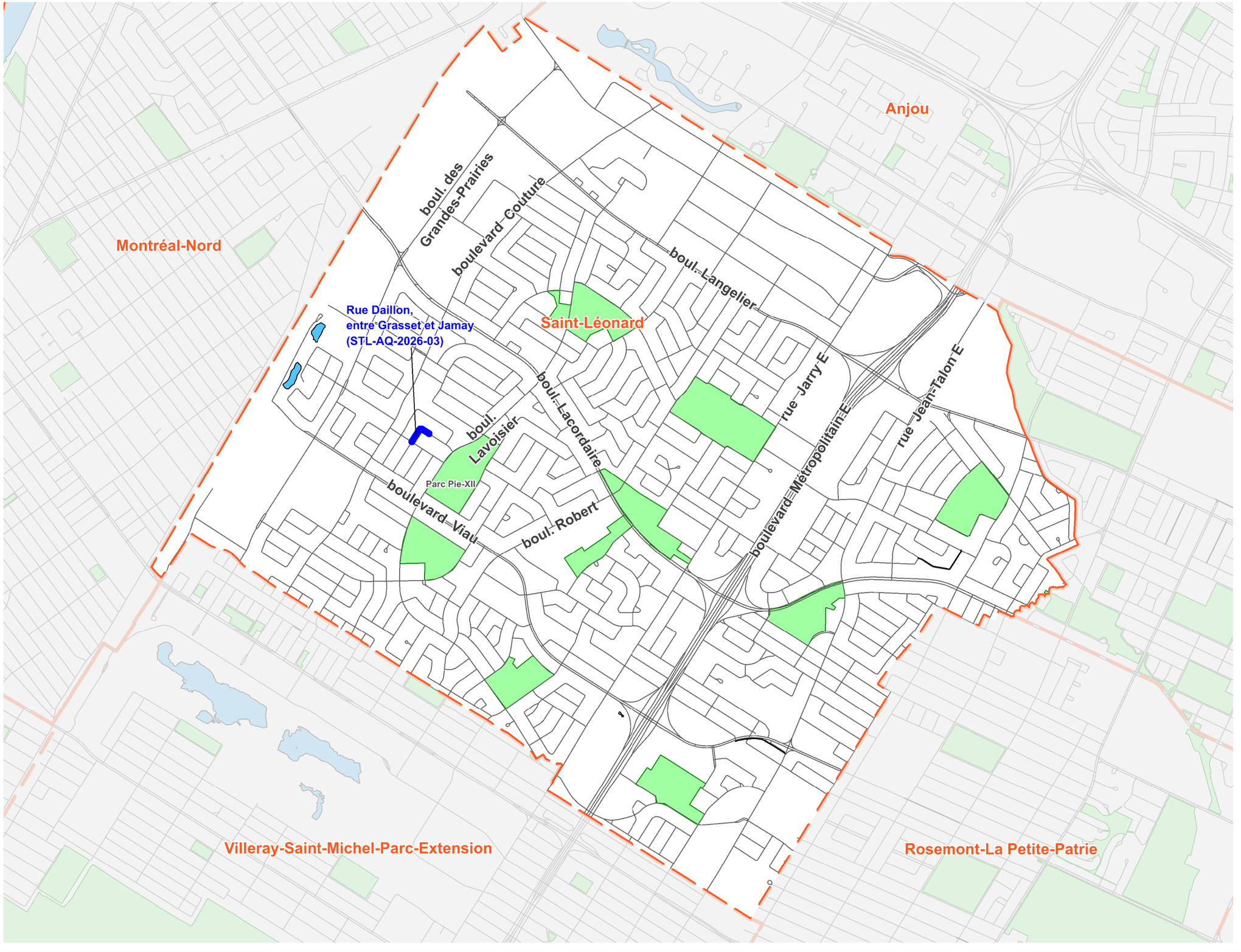
Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524102	**PL-EA-AQ-01**	**A**	**A**	

Format Ledger (ver. 2025-02)



Échelle / Orientation

N

Échelle: **aucune**

(SI) Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Notes

-

Légende

- Limite d'arrondissement
- Réseau routier
- Zones de travaux

Émissions

No.	Date	Description	Prép. par:
A	2026-03-11	Pour information	C.L.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

EA

Élaboré par:

M. Lecours 2026-03-11

Préparé par:

Claude Lavoie, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

Projet:

Divers endroits de la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Saint-Léonard**

Nature des travaux:

Travaux de conduites d'eau (réhabilitation) et de voirie (réhabilitation)

Titre du plan:

Localisation des zones de travaux

A.O.:	N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
524102	**PL-EA-AQ-01**	**A**	**A**	19/62

Format Ledger (Vers. 2025-02)

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2026-03-11
Révision : 0
Chef de projet : Claude Lavoie, ing.

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivières-des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles et Saint-Léonard.

Appel d'offres: 524102

Plan	**Rue**	**De**	**À**	Longueur totale des conduites à réhabiliter et reconstruire (par rue) (m)	Superficie du planage (m²)
MHM-AQ-2026-01	De Chambly. rue	Ontario Est. rue	Rouen. rue de	311	2510
MHM-AQ-2026-02	Mignault, rue	De Renty, avenue	Rosemont, boulevard	475	5560
MHM-AQ-2026-03	Henri-De Salières, avenue	Marseille, rue de	Faribault, avenue	344	4560
MHM-AQ-2026-04	Henri-Miro, avenue	Repentigny, avenue d	Langelier, boulevard	252	3175
MHM-AQ-2026-05	Desmarteau, rue	De Grosbois, rue	Tiffin, rue	179	2575
MHM-AQ-2026-06	Paul-Pau. rue	Tiffin. rue	Rousseau. rue	274	3255
MHM-AQ-2026-07	Joseph-Nolin. rue	Pierre-De Coubertin. a	Aubry. rue	338	4185
MHM-AQ-2026-08	De Contrecoeur. rue	Pierre-De Coubertin. a	Sainte-Claire. rue	191	2025
MHM-AQ-2026-09	De Saint-Just, rue	Tellier, rue	Dubuisson, avenue	218	2740
MHM-AQ-2026-10	Chouinard, avenue	Repentigny, avenue d	Langelier, boulevard	264	3285
MHM-AQ-2026-11	Carignan, avenue de	Sherbrooke est, rue	De Jumonville, rue	247	3175
MHM-AQ-2026-12	Pierre-Chevrier, avenue	de la Pépinière, Place	Carignan, avenue de	260	3245
RDP-AQ-2026-01	48e Avenue	49e Avenue	Perras. boulevard	63	435
RDP-AQ-2026-02	Gouin est. boulevard	52e Avenue	55e Avenue	218	0
STL-AQ-2026-03	Daillon. rue	Grasset. rue	Jamay. rue	263	4295

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524102

Date de publication : 2026-02-02
Date d'ouverture : 2026-03-05

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
2	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
3	GROUPE MPOTVIN
4	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
5	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
6	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524102 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1267231010 - DGA (1).xlsx

524102-RepartitionCouts_R11 1267231010.pdf

SIRR - 1267231010 - Services d'Infrastructures Vortex Inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-16

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524102 (3 soumissionnaires)



Rapport_CEC_SMCE267231010 - Vortex.pdf

Dossier # :1267231010

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidence
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Membres
Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 20 avril 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE267231010

Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard — Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses — Appel d'offres public 524 102 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ
Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Virginie Harvey
Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE267231010

Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard — Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses — Appel d'offres public 524 102 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 1er avril 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$ répondant à la condition suivante :
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 8 avril 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes-ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), relevant de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux, ont présenté les principales étapes du processus et répondu aux questions des commissaires en lien avec ce contrat.

La présentation s’est ouverte par une mise en contexte du dossier à l’étude. Les personnes-ressources ont notamment rappelé que les techniques de réhabilitation par chemisage permettent le renouvellement efficace d’un nombre important de conduites d’eau.

Compte tenu de l’envergure des travaux et de la volonté de la Ville d’ouvrir le marché et de favoriser la concurrence, le SIRR a scindé le programme 2026 de travaux de réhabilitation de conduites d’eau secondaires par chemisage en six secteurs. Le dossier présenté concerne le dernier projet de ce programme et vise la réhabilitation des conduites d’eau secondaires, de la chaussée, ainsi que la réalisation de réfections mineures de trottoirs dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard.

L’appel d’offres s’est déroulé du 2 février au 5 mars 2026. Six firmes se sont procuré le cahier de charges et trois ont déposé une soumission. L’une de celles-ci a été rejetée puisqu’elle a été jugée non conforme. Les trois firmes ayant pris le cahier de charges sans déposer de soumission n’ont pas motivé leur désistement. Par ailleurs, quatre addendas ont été publiés au cours du processus, dont un ayant eu un impact significatif sur l’estimation.

Les professionnels de la Division de la gestion de projets et de l’économie de la construction (DGPÉC) ont procédé à l’analyse des deux soumissions conformes reçues. Un écart favorable à la Ville de -11,06 % a été constaté entre l’estimation interne et la plus basse soumission conforme, déposée par Services d’infrastructures Vortex.

La DGPÉC a également constaté un écart de 26,35 % entre la plus basse soumission conforme et la deuxième soumission recevable. Cet écart s’explique principalement par les coûts relatifs aux frais généraux de chantier ainsi qu’aux travaux de branchement d’eau de 50 mm et moins réalisés par torpillage ou par tirage.

Les personnes-ressources sont d’avis que ces écarts s’expliquent par une stratégie de prix particulièrement compétitive adoptée par le plus bas soumissionnaire conforme, vraisemblablement dans le but d’accroître sa compétitivité.

Elles ont ensuite présenté la démarche de concertation menée avec les parties prenantes, dans le cadre de laquelle les travaux du projet ont été coordonnés en amont du lancement de l’appel d’offres. À cet effet, des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements concernés lors de l’élaboration des plans et devis et aux différentes étapes d’avancement. Les commentaires reçus ont été pris en considération.

Les commissaires ont pris acte de la présentation ainsi que des explications fournies par les personnes-ressources du SIRR.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$ répondant à la condition suivante :
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE267231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1267231010**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**CC67231010**	**Date**	**3/16/2026**

Objet GDD

(CEC) Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex Inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard. Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524102 (3 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	12,117,215.99 $	13,931,769.09 $	12,721,562.14 $	12,721,564 $

Imputations

Projet 18100	**524102 - Arrondissement multiples - Reconst. AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.000000.13020.00000	10,799,657.75 $	12,416,906.50 $	11,338,290.68 $	11,338,291 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.070008.13020.00000	1,079,965.78 $	1,241,690.65 $	1,133,829.07 $	1,133,830 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205467.070003.13020.00000	178,194.35 $	204,878.95 $	187,081.79 $	187,082 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205467.070003.13020.00000	59,398.12 $	68,292.99 $	62,360.60 $	62,361 $
Sous-total		**12,117,215.99 $**	**13,931,769.09 $**	**12,721,562.14 $**	**12,721,564 $**

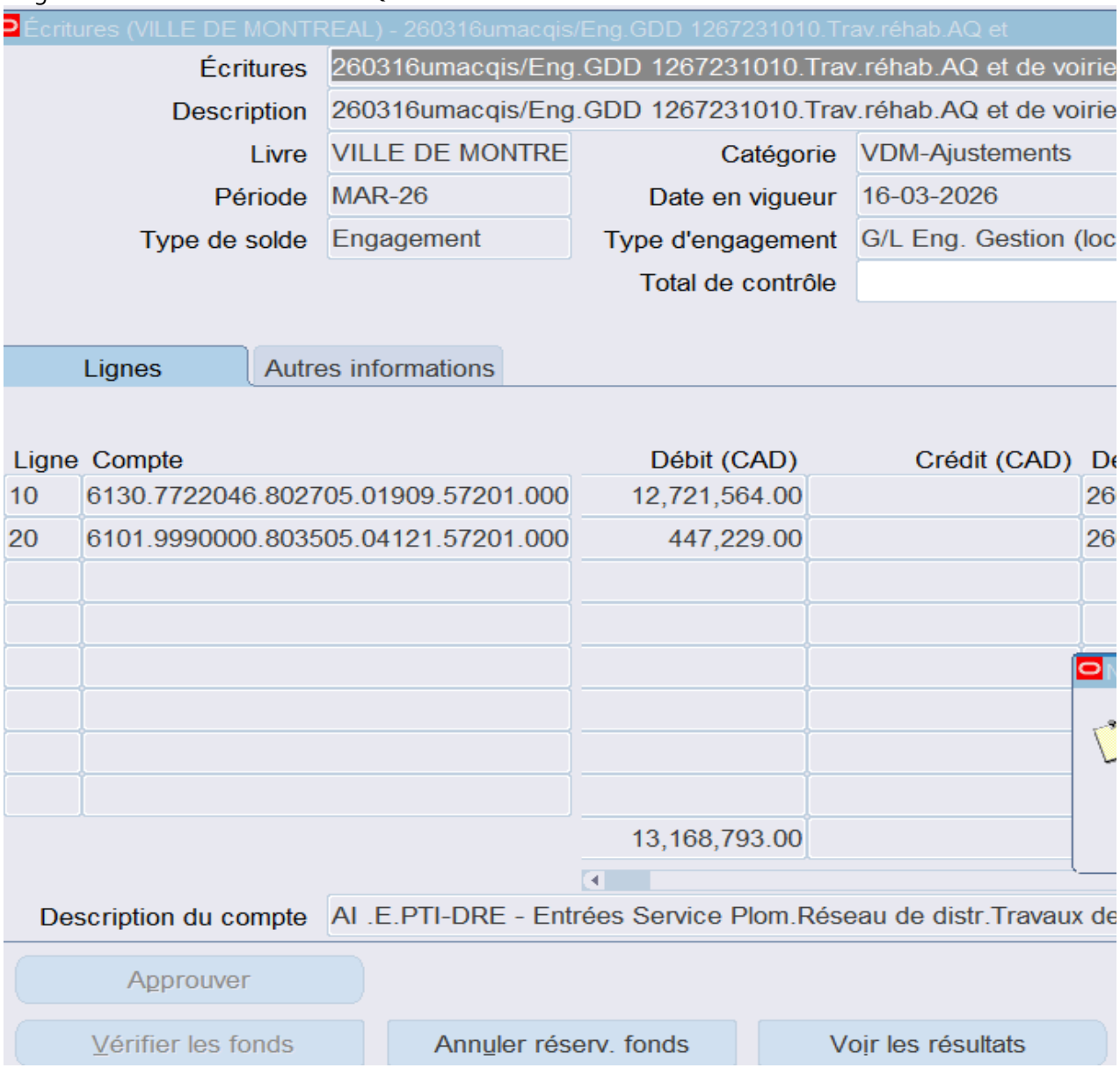
Provenance

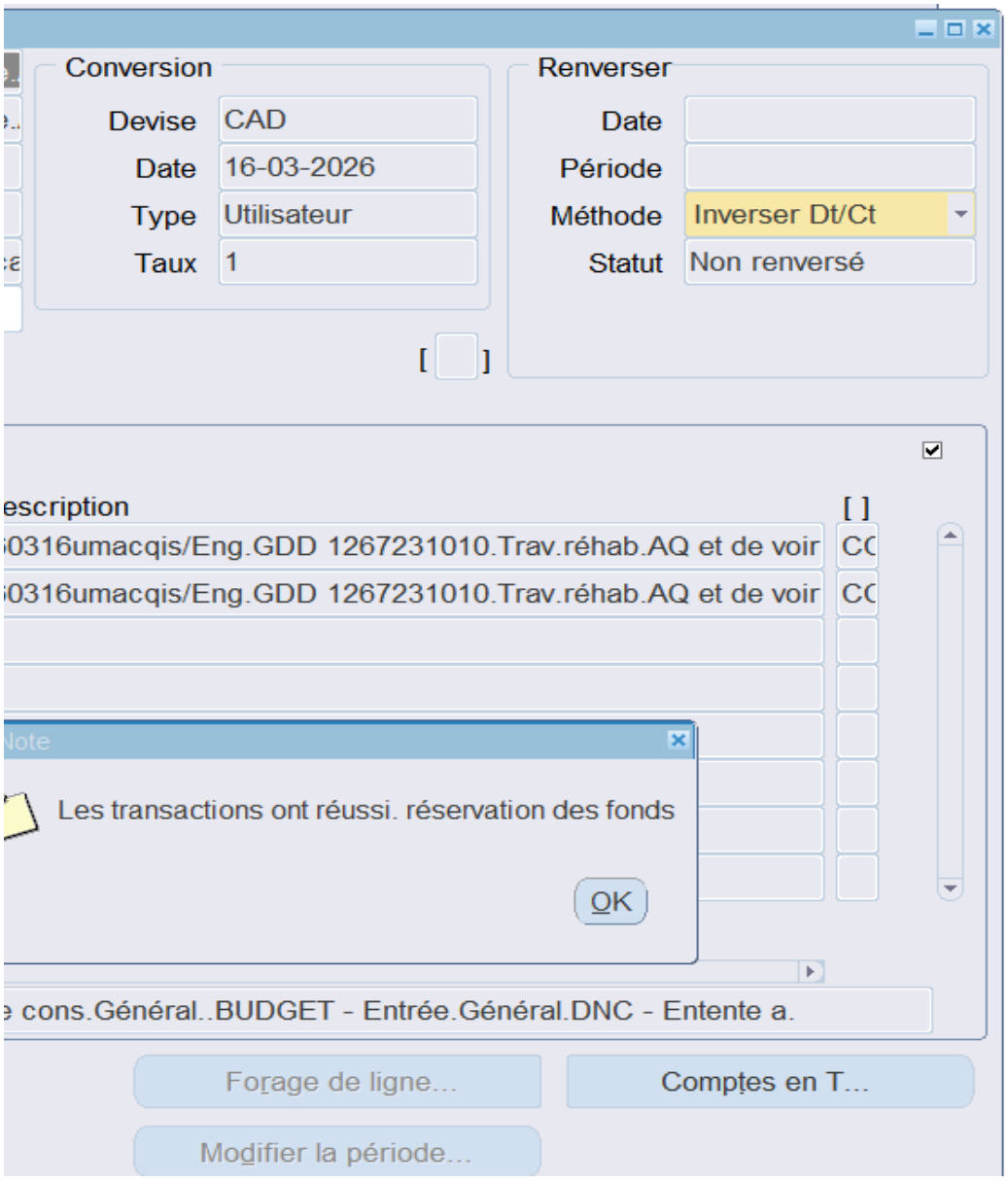
PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	425,981.60 $	489,772.34 $	447,227.44 $	447,229 $

Imputations

Projet 18200	**524102 - Arrondissement multiples - ESP PRIVÉE**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.000000.99900.00000	387,256.00 $	445,247.59 $	406,570.40 $	406,571 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.070008.99900.00000	38,725.60 $	44,524.76 $	40,657.04 $	40,658 $
Sous-total		**425,981.60 $**	**489,772.34 $**	**447,227.44 $**	**447,229 $**
Total		**12,543,197.60 $**	**14,421,541.43 $**	**13,168,789.58 $**	**13,168,793 $**

CC67231010
Eng.GDD 1267231010.Trav.réhab.AQ et de voirie.Arr.MHM et RDP-PAT




Conversion
Devise
CAD
Date
16-03-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
escription
0316umacqis/Eng.GDD 1267231010.Trav.réhab.AQ et de voir
0316umacqis/Eng.GDD 1267231010.Trav.réhab.AQ et de voir
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
cons.Général..BUDGET - Entrée.Général.DNC - Entente a.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Nouveau Répondre Répondre à tous Faire suivre Afficher Options

Re: Demande pour le dossier : 1267231010

Karl LAI A : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca

Cc : "Claude LAVOIE", "France LEGAULT", "Richard GAGNON", "Abdelwahid

3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1267231010 et est d'accor

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'ide Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures perfor citoyens.

Merci bien,

Karl Lai, ing., M. Ing.
Chef de section par intérim - Section Sud
Service de l'eau - Direction de la gestion des actifs
Division Planification des Investissements
801, rue Brennan, 3ième étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 438-402-7529
karl.lai@montreal.ca

BEKKOUCHE", "Jean-Francois MARCHAND", "Patrick RICCI", "Mhand BELHADI", "Sofiane DJAD", "Eric BLOUIN"...

'd pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits
entifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts

mantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures colle

2026-03-13 21:13

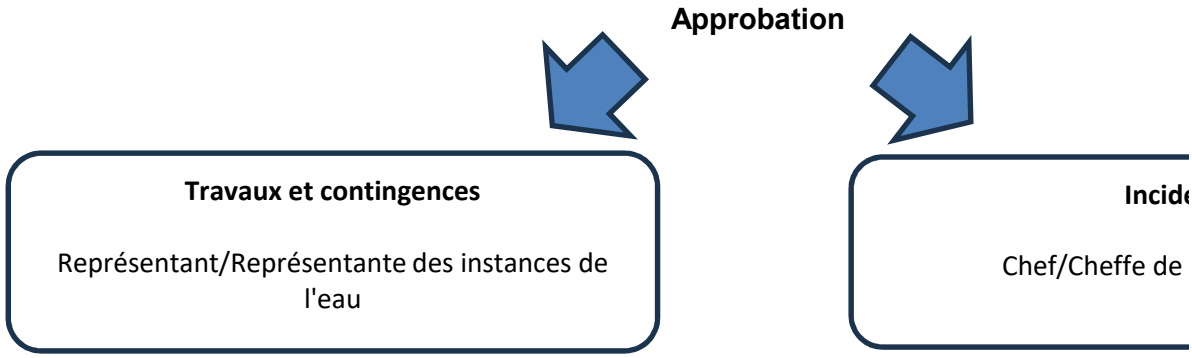
Afficher détails

dans le sommaire décisionnel.
sur le territoire de la Ville de

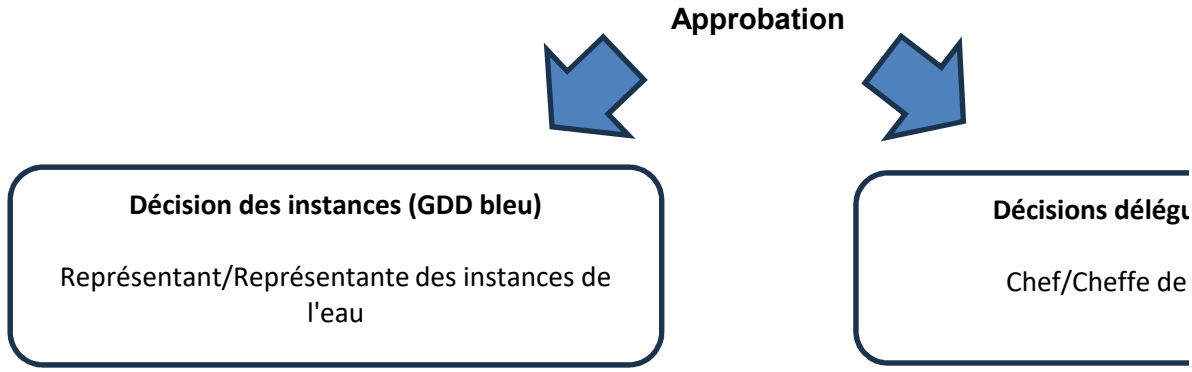
ctives et la qualité de vie des

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

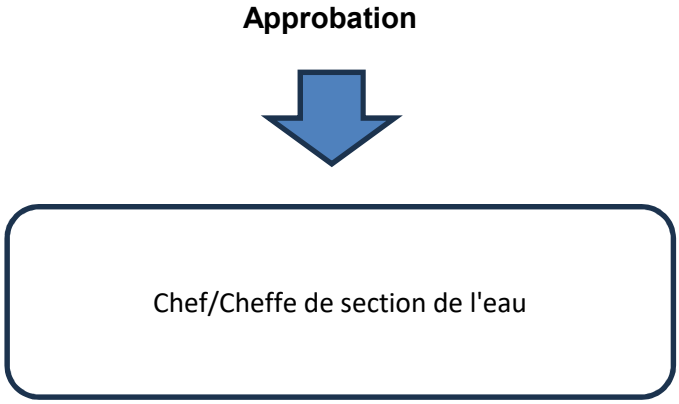
Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**



Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)



Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau



Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Service De La Gestion Et De La Planification Des Immeubles

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Direction de la gestion de projets immobiliers

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.803403.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverse rue de la Ville de Montréal, dans les arrondissements MHM, RDP et STL

No GDD	**N° Référence** (#Soumission - AO)	**Arrondissement emplacement des travaux**	**Date** (AAAAMMJJ)	**Unité d'affaires Exécutant**
xxxx	524102	Arrond. multiples pour toute la Ville	2025-06-10	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.

	Nom des rues ou de la Place ou du parc	**de**	**à**	**Type de rue**
rue 1	524102 - Arrondissement multiples			Artérielle
rue 2				
rue 3				
rue 4				
rue 5				
Contrat de la CSEM	CXXXX			

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	**Nom**	**Unité d'affaires**	**Commentaires**
Demandeur des sous-projets	Ernest Julien	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Chargé de projet - exécutant	Claude Lavoie	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 1	Isabelle Bessette	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
Requérant 2	Karl Lai	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 3	Mhand Belhadi	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 4	Claudia Sampedro	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS INVESTI ET DE PROJETS SIMON

GDD xxxx

Instructions :
Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM, ...) et CSEM (3 s-projets)
Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE SOUS-PROJET (à compléter par l'exécutant)

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des matériaux

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16	Sous-projet #17	Sous-projet #18	Sous-projet #19	Sous-projet #20	Sous-projet #21	Sous-projet #22	Sous-projet #23	Sous-projet #24	Sous-projet #25	Sous-projet #26	Sous-projet #27	Sous-projet #28	Sous-projet #29	Sous-projet #30
Requérant - Unité d'affaires	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.																	
Exécutant - Unité d'affaires	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.																	
# Référence (si applicable)								Artériel	Local		Artériel	Local																		
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Arrondissement multiples	Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 – Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples	5241O2 - Arrondissement multiples																		
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Aqueduc sec. reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Chaussée réhabilitation	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures																		
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local																		
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Arrondissement multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Aqueduc sec. reconstruction	5241O2 - Arrondissement multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	5241O2 - Arrondissement multiples - Chaussée réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	5241O2 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de caractères (max 75)	114	49	64	77	78	75	60	78	78	78	77	77	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ 2024-2028	PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	TECQ 2024-2028	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
Commentaires																														

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTANT

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES REQUÉRANTS

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet XX)	Corrections à faire	Commentaires

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EXÉCUTANT

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).
- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5	Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12	Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16	Sous-projet #17	Sous-projet #18	Sous-projet #19	Sous-projet #20	Sous-projet #21	Sous-projet #22	Sous-projet #23	Sous-projet #24	Sous-projet #25	Sous-projet #26	Sous-projet #27	Sous-projet #28	Sous-projet #29	Sous-projet #30
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	2555857057	2555857058	2518100142	2518200023	2555857059	2518100143	2555856047	2555859061	2555857109	2555856048	2555859062	2555857110	1313130000	1414140000	1515150000	1616160000	1717170000	1818180000	1919190000	2020200000	2121210000	2222200000	2323230000	2424240000	2525250000	2626260000	2727270000	2828280000	2929290000	3030300000
# Projet SIMON (6 chiffres)	205171	205172	205466	205465	205173	205467	206876	206910	206922	206877	206911	206923	131313	141414	151515	161616	171717	181818	191919	202020	212121	222220	232323	242424	252525	262626	272727	282828	292929	303030
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Arrondissement multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Aqueduc sec. reconstruction	5241O2 - Arrondissement multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	5241O2 - Arrondissement multiples - Chaussée réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	5241O2 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	5241O2 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de caractères (max 75)	114	49	64	77	78	75	60	78	78	78	77	77	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Aqueduc sec. reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Chaussée réhabilitation	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures																		
# Requérant (client)	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.																		
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local																		
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo																		
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets																		
Nature des travaux	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1316 Const. Pose de conduites d'eau secondaires	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures																		
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.																		
# Arrondissement (lieux)	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099	099
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ24	XNSJ8V	À VÉRIFIER	TECQ24	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
No Résolution 1 (pour le Roumission)	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2	5241O2
Précisions				Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée																										
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations																		
Commentaires demandeur																														
SIMON **OBJET SIMON**	57201	57201	57201	57201	54590 et 54301	54301	57201	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301	54590 et 54301																		
CATÉGORIE D'ACTIF SIMON	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	DNC - Entente avec tiers	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)																		
# CATÉGORIE D'ACTIF SIMON	17030	17025	13020	99900	17025	13020	17025	17030	17030	17025	17030	17030																		
AUTRE SIMON	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	I:070003	I:070003	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	I:070003	I:070003	I:070003																		
Type de projet SIMON	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences	Incidences																		
CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON	802730	802730	802720	803506	802730	802720	802730	802730	802730	802730	802730	802730																		
ACTIVITÉ SIMON	03107	03103	04121	04121	03103	04121	03103	03103	03103	03103	03103	03103																		
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875																		

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD xxxx

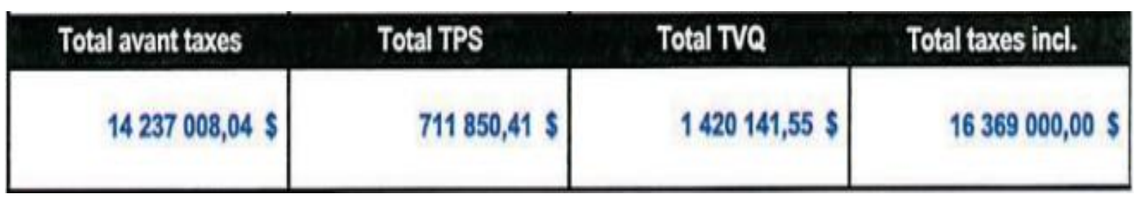
ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2555857057	205171	Arrondissement multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	3 196 979,04 $
2555857058	205172	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitation	2 075 243,00 $
2518100142	205466	524102 - Arrondissement multiples - Aqueduc sec. reconstruction	8 577 530,00 $
2518200023	205465	524102 - Arrondissement multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	387 256,00 $
2555856047	206876	524102 - Arrondissement multiples - Chaussée réhabilitation	- $
2555859061	206910	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	- $
2555857109	206922	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
		Total soumission avant taxes	14 237 008,04 $

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Exemple:



Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
14 237 008,04 $	711 850,41 $	1 420 141,55 $	16 369 000,00 $

Recopier les montants de la soumission pour valider :

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses	Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
14 237 008,04 $	711 850,40 $	1 420 141,55 $	16 368 999,99 $	14 237 008,04 $	- $

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **xxxx**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle				
				2024	2025	2026	Ultérieur	Total
2555857057	205171	Arrondissement multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée	10,00%			100,00%		100,00%
2555857058	205172	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitation	10,00%			100,00%		100,00%
2518100142	205466	524102 - Arrondissement multiples - Aqueduc sec. reconstruction	10,00%			100,00%		100,00%
2518200023	205465	524102 - Arrondissement multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%			100,00%		100,00%
2555857059	205173	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation						
2518100143	205467	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Aqueduc sec. reconstruction						
2555856047	206876	524102 - Arrondissement multiples - Chaussée réhabilitation	10,00%			100,00%		100,00%
2555859061	206910	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	10,00%			100,00%		100,00%
2555857109	206922	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	10,00%			100,00%		100,00%
2555856048	206877	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation						
2555859062	206911	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures						
2555857110	206923	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures						
1313130000	131313	-						
1414140000	141414	-						
1515150000	151515	-						
1616160000	161616	-						
1717170000	171717	-						
1818180000	181818	-						
1919190000	191919	-						
2020200000	202020	-						
2121210000	212121	-						
2222200000	222220	-						
2323230000	232323	-						
2424240000	242424	-						
2525250000	252525	-						
2626260000	262626	-						
2727270000	272727	-						
2828280000	282828	-						
2929290000	292929	-						
3030300000	303030	-						

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD xxxx

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt	Clé du règlement d'emprunt
1	2555857057	205171	Arrondissement multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
2	2555857058	205172	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
3	2518100142	205466	524102 - Arrondissement multiples - Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
4	2518200023	205465	524102 - Arrondissement multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
5	2555857059	205173	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
6	2518100143	205467	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
7	2555856047	206876	524102 - Arrondissement multiples - Chaussée réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
8	2555859061	206910	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
9	2555857109	206922	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
10	2555856048	206877	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
11	2555859062	206911	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
12	2555857110	206923	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
13	1313130000	131313	-			
14	1414140000	141414	-			
15	1515150000	151515	-			
16	1616160000	161616	-			
17	1717170000	171717	-			
18	1818180000	181818	-			
19	1919190000	191919	-			
20	2020200000	202020	-			
21	2121210000	212121	-			
22	2222200000	222220	-			
23	2323230000	232323	-			
24	2424240000	242424	-			
25	2525250000	252525	-			
26	2626260000	262626	-			
27	2727270000	272727	-			
28	2828280000	282828	-			
29	2929290000	292929	-			
30	3030300000	303030	-			

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD xxxx

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
> Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
> Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas
> Entente avec les Tiers : vérifier que les travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. L'excédant ira aux autres requérants

Taux de
Taxes
1,14975

| | | |

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

Instructions :
Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet.
***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM / REQUER (taxes différentes)

Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.

			PAYEURS					
			1	2	3	4	5	15
			3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb. Entrav.	0
			524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	0
INCIDENCES			**2555857059**	**2518100143**	**2555856048**	**2555859062**	**2555857110**	
#	**Description**	**Montant total avant taxes**	**205173**	**205467**	**206877**	**206911**	**206923**	**0**
1	Incidences services professionnels	191 664,65 $	11 413,84 $	178 194,35 $			2 056,46 $	
2	Incidences services techniques	140 219,87 $	68 483,02 $	59 398,12 $			12 338,73 $	
3	Incidences Achats	- $						
4		- $						
Total avant taxes - INCIDENCES		**331 884,52 $**	**79 896,86 $**	**237 592,47 $**	**- $**	**- $**	**14 395,19 $**	**- $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD | **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car l
utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher | (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	205465	524102 - Arrondissement multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.000000.99900.00000	387 256,00 $	445 247,59 $	406 570,39 $
			2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.070008.99900.00000	38 725,60 $	44 524,76 $	40 657,04 $
	205466	524102 - Arrondissement multiples - Aqueduc sec. reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.000000.13020.00000	10 799 657,75 $	12 416 906,50 $	11 338 290,68 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.070008.13020.00000	1 079 965,78 $	1 241 690,65 $	1 133 829,07 $
	205467	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.205467.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205467.070003.13020.00000	178 194,35 $	204 878,95 $	187 081,79 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205467.070003.13020.00000	59 398,12 $	68 292,99 $	62 360,60 $
				6130.7722046.802720.04121.57401.000000.0000.205467.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					12 543 197,60 $	14 421 541,43 $	13 168 789,58 $
Total					**12 543 197,60 $**	**14 421 541,43 $**	**13 168 789,58 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher | (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	205171	Arrondissement multiples- Items généraux et maintien c	1.Travaux	6101.7725014.802730.03107.57201.000000.0000.205171.000000.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2.Contingences	6101.7725014.802730.03107.57201.000000.0000.205171.070008.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	205172	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.000000.17025.00000	2 676 193,27 $	3 076 953,21 $	2 809 668,41 $
			2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.070008.17025.00000	267 619,33 $	307 695,32 $	280 966,84 $
	205173	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Chaus	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103. .000000.0000.205173.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205173.070003.17025.00000	11 413,84 $	13 123,06 $	11 983,11 $
				6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205173.070003.17025.00000	68 483,02 $	78 738,35 $	71 898,61 $
				6101.7725014.802730.03103.57401.000000.0000.205173.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206910	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordur	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206910.000000.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206910.070008.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206911	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trotto	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103. .000000.0000.206911.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206911.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206911.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7723041.802730.03103.57401.000000.0000.206911.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206922	524102 - Arrondissement multiples - Trottoirs et bordur	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.000000.17030.00000	373 901,02 $	429 892,70 $	392 549,33 $
			2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.070008.17030.00000	37 390,10 $	42 989,27 $	39 254,93 $
	206923	524102 - Arrondissement multiples - Incidences Trotto	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103. .000000.0000.206923.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206923.070003.17030.00000	2 056,46 $	2 364,41 $	2 159,03 $
				6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206923.070003.17030.00000	12 338,73 $	14 186,45 $	12 954,12 $
				6101.7725014.802730.03103.57401.000000.0000.206923.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total					**3 449 395,77 $**	**3 965 942,79 $**	**3 621 434,38 $**

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	14 237 008,04 $	16 368 999,99 $	14 947 078,82 $	
2.Contingences	1 423 700,80 $	1 636 900,00 $	1 494 707,88 $	10,00%
3.Incidences	331 884,52 $	381 584,23 $	348 437,26 $	
Total	**15 992 593,36 $**	**18 387 484,22 $**	**16 790 223,96 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	12 472 119,75 $	- $	12 472 119,75 $
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	3 522 439,52 $	- $	3 522 439,52 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	447 227,43 $	- $	447 227,43 $
Total	**16 441 786,70 $**	**- $**	**16 441 786,70 $**

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	14 237 008,04 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	14 237 008,04 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	16 368 999,99 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	16 368 999,99 $
Écart	- $

Calculs manuels

Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	à compléter: Montant avec taxes	à compléter: Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	14 237 008,04 $	16 368 999,99 $	14 947 078,82 $			
2.Contingences	1 423 700,80 $	1 636 900,00 $	1 494 707,88 $	10,00%		
3.Incidences						
Total	**15 660 708,84 $**	**18 005 899,99 $**	**16 441 786,70 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2024 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	55857	25-014 PCPR - local CM25 0810	21,57%	3 965 942,79 $		3 522 439,52 $		3 522 439,52 $	
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**21,57%**	**3 965 942,79 $**		**3 522 439,52 $**		**3 522 439,52 $**	
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme	75,77%	13 931 769,09 $		12 472 119,75 $		12 472 119,75 $	
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	2,66%	489 772,34 $		447 227,43 $		447 227,43 $	
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs			**78,43%**	**14 421 541,43 $**		**12 919 347,18 $**		**12 919 347,18 $**	
Total			**100,00%**	**18 387 484,22 $**		**16 441 786,70 $**		**16 441 786,70 $**	

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**2555857058**	205172	**Arrondissement multiples- Chaussée**	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.000000.17025.00000	2 676 193,27 $	3 076 953,21 $	2 809 668,41 $
				2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.070008.17025.00000	267 619,33 $	307 695,32 $	280 966,84 $
	2555857059	205173	**524102 - Arrondissement multiples -**	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205173.070003.17025.00000	11 413,84 $	13 123,06 $	11 983,11 $
					6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205173.070003.17025.00000	68 483,02 $	78 738,35 $	71 898,61 $
	2555857109	206922	**524102 - Arrondissement multiples -**	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.000000.17030.00000	373 901,02 $	429 892,70 $	392 549,33 $
				2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.070008.17030.00000	37 390,10 $	42 989,27 $	39 254,93 $
	2555857110	206923	**524102 - Arrondissement multiples -**	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206923.070003.17030.00000	2 056,46 $	2 364,41 $	2 159,03 $
					6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206923.070003.17030.00000	12 338,73 $	14 186,45 $	12 954,12 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						**3 449 395,77 $**	**3 965 942,79 $**	**3 621 434,38 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	**2518100142**	205466	**524102 - Arrondissement multiples -**	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.000000.13020.00000	10 799 657,75 $	12 416 906,50 $	11 338 290,68 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.070008.13020.00000	1 079 965,78 $	1 241 690,65 $	1 133 829,07 $
	2518100143	205467	**524102 - Arrondissement multiples -**	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205467.070003.13020.00000	178 194,35 $	204 878,95 $	187 081,79 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205467.070003.13020.00000	59 398,12 $	68 292,99 $	62 360,60 $
	2518200023	205465	**524102 - Arrondissement multiples -**	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.000000.99900.00000	387 256,00 $	445 247,59 $	406 570,39 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.070008.99900.00000	38 725,60 $	44 524,76 $	40 657,04 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						**12 543 197,60 $**	**14 421 541,43 $**	**13 168 789,58 $**
Total						**15 992 593,36 $**	**18 387 484,22 $**	**16 790 223,96 $**

Répartition des coûts Projet Investi - RE - Compétence

GDD	xxxx	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi	Règlement d'emprunt	Compétence	Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routi	55857 - Programme complé	25-014 PCPR - local CM25 0810	Corpo	3 522 439,52 $
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100 - Réseaux secondaire	22-046 financement des travaux prévus au programme de reno	Corpo	12 472 119,75 $
	18200 - Remplacement des	Revenu/Dépense Plomb partie privée	Corpo	447 227,43 $
Total				**16 441 786,70 $**

VENTILATION DES COÛTS DES TRAVAUX ET DES CONTINGENCES PAR BORDEREAU

GDD **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

à afficher Oui 1. Afficher

#	Description Bordereau	% contingences	Sous-projet	Projet SIMON	Projet SIMON	Description Payeur	% par	Montant par	Montant par	Montant par	Montant par
1	Arrondissement multiples- Items généraux et mair	10,00%	2555857057	205171	205172	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,187974	600 950,27 $	60 095,03 $	690 942,57 $	69 094,26 $
1	Arrondissement multiples- Items généraux et mair	10,00%	2555857057	205171	205466	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,785763	2 512 067,75 $	251 206,78 $	2 888 249,90 $	288 824,99 $
1	Arrondissement multiples- Items généraux et mair	10,00%	2555857057	205171	206922	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,026263	83 961,02 $	8 396,10 $	96 534,18 $	9 653,42 $
Total 1								**3 196 979,04 $**	**319 697,90 $**	**3 675 726,65 $**	**367 572,67 $**
2	Arrondissement multiples- Chaussée réhabilitatior	10,00%	2555857058	205172	205172	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	1	2 075 243,00 $	207 524,30 $	2 386 010,64 $	238 601,06 $
Total 2								**2 075 243,00 $**	**207 524,30 $**	**2 386 010,64 $**	**238 601,06 $**
3	524102 - Arrondissement multiples - Aqueduc se	10,00%	2518100142	205466	205466	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	0,966198	8 287 590,00 $	828 759,00 $	9 528 656,60 $	952 865,66 $
3	524102 - Arrondissement multiples - Aqueduc se	10,00%	2518100142	205466	206922	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0,033802	289 940,00 $	28 994,00 $	333 358,52 $	33 335,85 $
Total 3								**8 577 530,00 $**	**857 753,00 $**	**9 862 015,12 $**	**986 201,51 $**
4	524102 - Arrondissement multiples - Entrée de s	10,00%	2518200023	205465	205465	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1	387 256,00 $	38 725,60 $	445 247,59 $	44 524,76 $
Total 4								**387 256,00 $**	**38 725,60 $**	**445 247,59 $**	**44 524,76 $**
Total								**14 237 008,04 $**	**1 423 700,80 $**	**16 368 999,99 $**	**1 636 900,00 $**

TABLEAU POUR BONS DE COMMANDE DES TRAVAUX

GDD **xxxx**

Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

à afficher Ou	1. Afficher

#	Description Bordereau	Projet SIMON	Sous-projet	Projet	Description Payeur	Type	% par payeur	Clés Imputation	Montant par payeur	Montant par payeur
1	Arrondissement multiples- Items	205171	2555857057	205172	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.In	1.Travaux	0,187974417	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.000000.17025.00000	600 950,27 $	690 942,57 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.070008.17025.00000	60 095,03 $	69 094,26 $
				205466	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,785762971	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.000000.13020.00000	2 512 067,75 $	2 888 249,90 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.070008.13020.00000	251 206,78 $	288 824,99 $
				206922	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.In	1.Travaux	0,026262612	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.000000.17030.00000	83 961,02 $	96 534,18 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.070008.17030.00000	8 396,10 $	9 653,42 $
Total 1									**3 516 676,94 $**	**4 043 299,32 $**
2	Arrondissement multiples- Chau	205172	2555857058	205172	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.In	1.Travaux	1	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.000000.17025.00000	2 075 243,00 $	2 386 010,64 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.070008.17025.00000	207 524,30 $	238 601,06 $
Total 2									**2 282 767,30 $**	**2 624 611,70 $**
3	524102 - Arrondissement multip	205466	2518100142	205466	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	0,966197728	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.000000.13020.00000	8 287 590,00 $	9 528 656,60 $
						2.Contingences	(vide)	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205466.070008.13020.00000	828 759,00 $	952 865,66 $
				206922	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.In	1.Travaux	0,033802272	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.000000.17030.00000	289 940,00 $	333 358,52 $
						2.Contingences	(vide)	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.070008.17030.00000	28 994,00 $	33 335,85 $
Total 3									**9 435 283,00 $**	**10 848 216,63 $**
4	524102 - Arrondissement multip	205465	2518200023	205465	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	1.Travaux	1	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.000000.99900.00000	387 256,00 $	445 247,59 $
						2.Contingences	(vide)	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205465.070008.99900.00000	38 725,60 $	44 524,76 $
Total 4									**425 981,60 $**	**489 772,34 $**
Total									**15 660 708,84 $**	**18 005 899,99 $**

NO GDD : **1267231010**

Taux: 1.0951303727

No d'engagement **CC67231010**

(CEC) Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex Inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard. Dépense totale de 18 387 484,22 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524102 (3 soumissionnaires)

Provenance

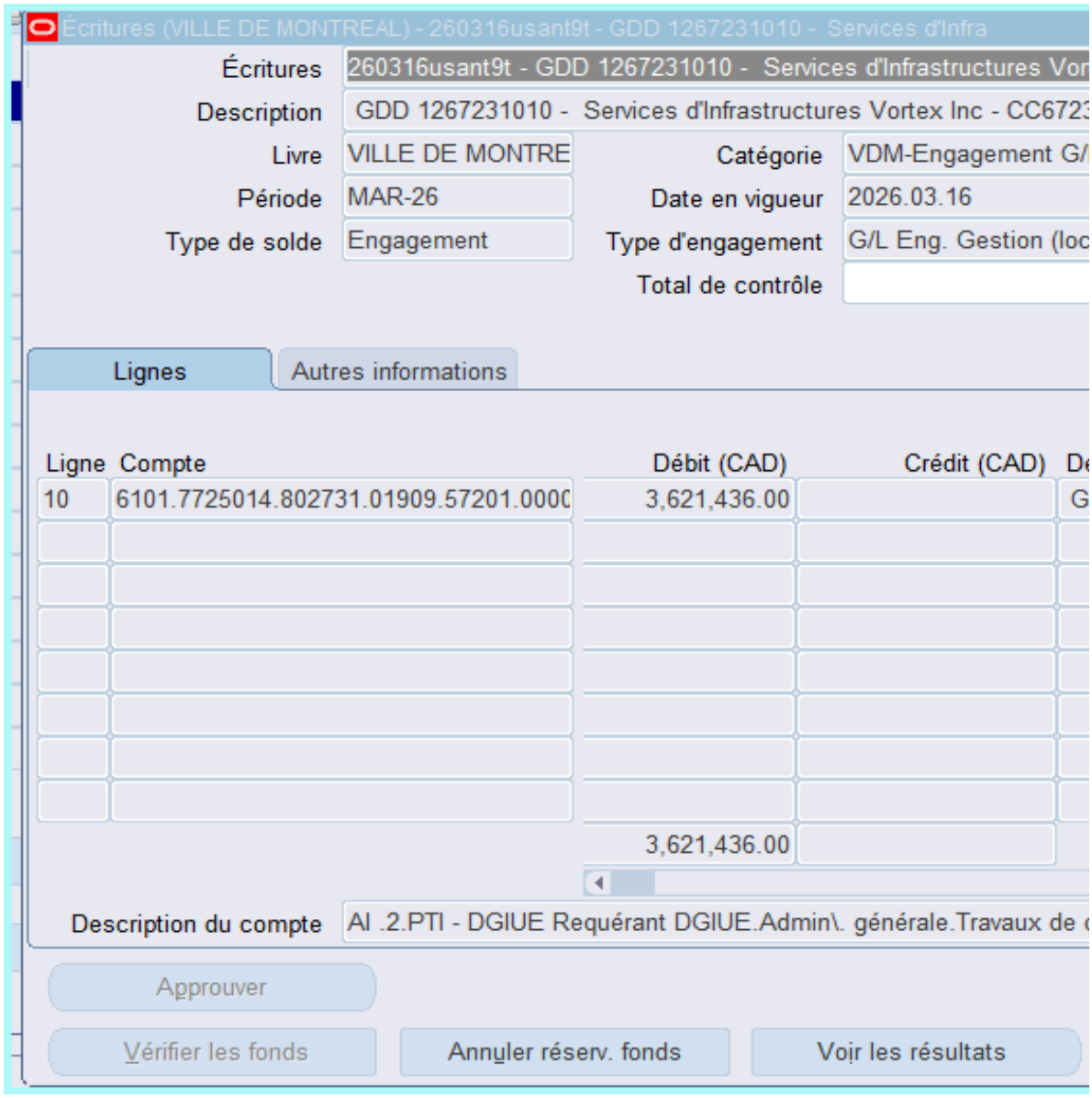
25-014 PCPR - local CM25 0810		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-014	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	3,449,395.76 $	3,965,942.79 $	3,621,434.37 $	3,621,436 $
Total provenances		**3,449,395.76 $**	**3,965,942.79 $**	**3,621,434.37 $**	**3,621,436 $**

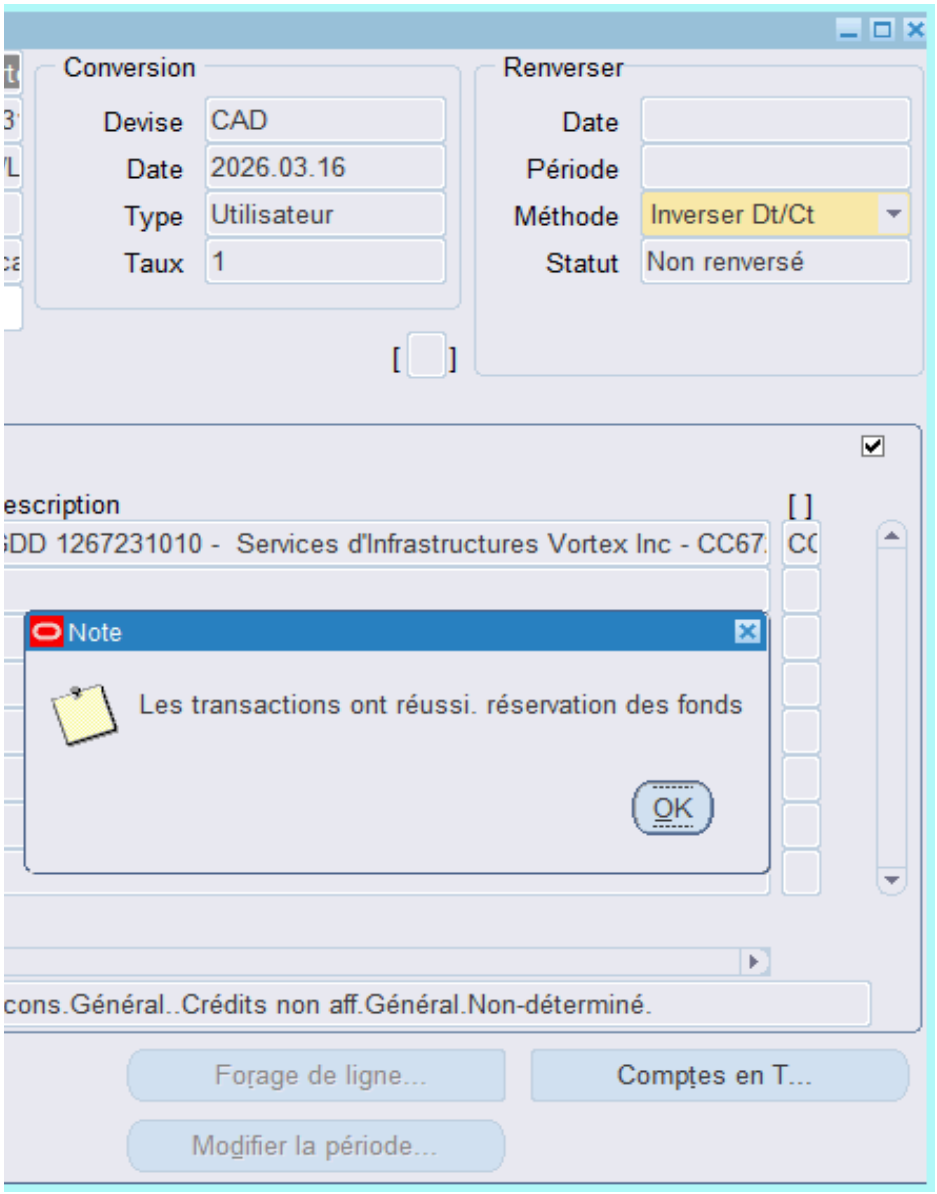
Imputation

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.000000.17025.00000	2,676,193.27 $	3,076,953.21 $	2,809,668.41 $	2,809,669 $
Contingences - Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205172.070008.17025.00000	267,619.33 $	307,695.32 $	280,966.84 $	280,967 $
Incidences - professionnelles - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205173.070003.17025.00000	11,413.84 $	13,123.06 $	11,983.10 $	11,983 $
Incidences techniques - Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205173.070003.17025.00000	68,483.02 $	78,738.35 $	71,898.61 $	71,899 $
Total		**3,023,709.46 $**	**3,476,509.94 $**	**3,174,516.96 $**	**3,174,518 $**

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.000000.17030.00000	373,901.02 $	429,892.70 $	392,549.34 $	392,550 $
Contingences - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206922.070008.17030.00000	37,390.10 $	42,989.27 $	39,254.93 $	39,255 $
Incidences - professionnelles - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206923.070003.17030.00000	2,056.46 $	2,364.41 $	2,159.02 $	2,159 $
Incidences techniques - Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206923.070003.17030.00000	12,338.73 $	14,186.45 $	12,954.12 $	12,954 $
Total		**425,686.31 $**	**489,432.83 $**	**446,917.41 $**	**446,918 $**

Total imputations	**3,449,395.76 $**	**3,965,942.79 $**	**3,621,434.37 $**	**3,621,436 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260316usant9t - GDD 1267231010 - Services d'Infra
Écritures
260316usant9t - GDD 1267231010 - Services d'Infrastructures Vor
Description
GDD 1267231010 - Services d'Infrastructures Vortex Inc - CC6723
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.16
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
3,621,436.00
G
3,621,436.00
Description du compte
Al .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise
CAD
Date
2026.03.16
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
escription
DD 1267231010 - Services d'Infrastructures Vortex Inc - CC67
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1256793002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

Il est recommandé :

1. d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 22 500 607,50 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15979;
2. d'autoriser une dépense de 2 948 918,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 707 831,05 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Magil Construction Est du Canada inc.;
5. de majorer d'un budget additionnel de 714 489,81 $ net de ristournes, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 87,41 % par la ville centrale, à 9,71 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à 2,88 % par l'entremise de la réserve du passif environnemental.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-27 12:38

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256793002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

CONTENU

CONTEXTE

Construite en 1964, l'ancienne piscine Baldwin, située au parc Baldwin, a atteint sa fin de vie utile en 2019.
En 2019, un contrat de services professionnels a été accordé pour son projet de rénovation et d'agrandissement. Toutefois, en 2021, des études de sols ont révélé la présence d'un ancien site d'enfouissement sous la piscine, rendant l'emplacement non viable.

Conséquemment, un nouveau site, au nord du parc à l'angle de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon, a donc été retenu pour la construction d'une nouvelle piscine.

En 2024, un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la nouvelle construction de la piscine Baldwin de 1 000 personnes usagères a été octroyé. Ces professionnels ont produit un dossier préliminaire et un devis de performance, inclus au cahier des charges de l'appel d'offres de Conception-Construction.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Ville de Montréal d'offrir à la population montréalaise des équipements collectifs adéquats et vise la construction d'installations aquatiques et d'un pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Baldwin. Ce projet a été retenu dans le cadre du Programme aquatique de Montréal, volet mise aux normes (PAM-MaN), du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15979 a été lancé et publié du 16 octobre 2025 au 29 janvier 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et dans *Le Devoir.* Plusieurs reports de date on eu lieu. La date initiale était le 27 novembre au 18 décembre et du 15 janvier au 29 janvier. Compte tenu de la méthode contractuelle utilisée (conception-construction), la durée de publication a été de cent cinq (105) jours.

Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture du 29 janvier 2026, soit jusqu'au 29 mai 2026.

Quatorze (14) addendas ont été émis durant la période de soumission et leur nature est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	23 octobre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires, documents supplémentaires, report de date et modification au bordereau de prix	Oui
2	31 octobre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
3	12 novembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification au bordereau de prix	Oui
4	17 novembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
5	24 novembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
6	1er décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires et report de date	Oui
7	8 décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
8	10 décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
9	12 décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
10	18 décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
11	19 décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
12	5 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
13	13 janvier 2026	Report de date	Non
14	15 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires et documents supplémentaire	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1254 - 22 septembre 2025 - Majorer, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de 75 360,57 $ net et du Service des grands-parcs, du Mont-Royal et des Sports de 73 262,67$, taxes nettes, pour un total de 148 623,24 $, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre du projet de la nouvelle piscine Baldwin.
CM24 20279 - 3 avril 2024 - Accorder à Cardin Julien inc., Ponton Guillot inc. et Projet Paysage inc., regroupement des firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de la nouvelle piscine Baldwin dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 497,63 $, taxes incluses,

conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{o} 24-20279.

CA23 25 0213 - 2 octobre 2023 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes pour le projet de construction de la piscine Baldwin pour la période 2021-2025.

CA22 25 0194 - 11 aout 2022 - Résiliation du contrat octroyé au terme de la résolution CA 19 25 0355 à la firme Riopel Dion St-Martin inc., pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin (0473), conformément à l'appel d'offres public n^{o} DSARCCG54-19-09.

CA19 250355 - 2 décembre 2019 - Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 647 280,75$ taxes incluses à « Riopel Dion St-Martin inc. », pour la réalisation du projet de rénovation et agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin (0473) à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et d'autoriser une dépense de 50 000 $ taxes incluses pour contingences, ainsi que 150 000 $ taxes incluses pour les incidences – Appel d'offres public : DSARCCG54-19-09 (2 soumissionnaires) – Autoriser une dépense totale de 847 280,75 $ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise Magil Construction Est du Canada inc., entrepreneur ayant obtenu le meilleur pointage final selon les critères définis dans les documents d'appel d'offres, pour la réalisation des travaux en conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, située au coin de la rue Fullum et Terrasse Guindon. Cet appel d'offres a été réalisé suivant le système de pondération et d'évaluation des offres (système à deux (2) enveloppes).
Les travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Conception intégrale des aménagements intérieurs et extérieurs de la nouvelle piscine Baldwin (réalisation des plans et devis);
- Construction d'un pavillon des baigneurs, d'un bassin principal, d'une pataugeoire, des aménagements extérieurs et d'une plage de repos;
- Décontamination et gestion des sols contaminés du site du projet.

Un montant de 22 500 607,50 $, taxes incluses, est prévu pour les travaux.

Un montant de 2 948 918,82 $, taxes incluses, est prévu pour les contingences (13,1 % du contrat).

Un montant de 1 707 831,05 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences (7,6 % du contrat).

Ce montant couvrira, notamment :

- Les laboratoires pour les tests de matériaux;
- Les frais de services professionnels en audit;
- Les frais de traçabilité et de redevance des sols contaminés;
- Le contrôleur de chantier.

Le présent dossier vise également à majorer la dotation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 714 489,81 $ net de ristournes.

Les investissements qui sont admissibles à un remboursement de la réserve du passif environnemental sont les suivants :

- Travaux de gestion des sols contaminés, pour un montant de 476 797,02 $, taxes incluses;
- Frais de traçabilité des sols contaminés et frais de redevances, pour un montant de 210 303,07 $, taxes incluses;
- Contingences des travaux, pour un montant de 95 359,40 $, taxes incluses (20 % du contrat).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 16 octobre 2025, il y a eu un total de trente-huit (38) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Huit (8) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 21,05 % du nombre total.

Sur les trente (30) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Quatre (4) ont acheté les documents à titre informatif (dont l'Association de la construction du Québec et l'Université McGill);
- Les vingt-six (26) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné, n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 2 mars 2026 par visioconférence sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Six (6) offres n'ont pas obtenu la note de passage de 70 % pour l'ouverture de l'enveloppe de prix. Celles-ci ont été retournées non décachetées. Ces soumissions ont donc été jugées non conformes. Deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les soumissionnaires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Magil Construction Est du Canada inc.	86,33 %	0,06 %	22 500 607,50 $	4 656 749,87 $	27 157 357,37 $
L'archevêque & Rivest Ltée	82,67 %	0,06 %	23 454 900,00 $	4 864 503,72 $	28 319 403,72 $
Dernière estimation réalisée			22 849 494,03 $	4 349 743,93 $	27 199 237,96 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					- 348 886,53 $

(l'adjudicataire – estimation) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	-1,53 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	954 292,50 $ 4,24 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de - 1,53 % (- 348 886,53 $), favorable à la Ville. Cet écart démontre que le marché est compétitif et que les prix sont comparables à l'estimation.

L'écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire est de 4,24 % (954 292,50 $). Les écarts de prix se constatent principalement au niveau suivant :

- Montants soumis au poste budgétaire du chapitre 03 béton + 150 % et au poste budgétaire du chapitre 19 travaux en génie civil +311 %.

Cet écart peut s'expliquer par le fait que le second soumissionnaire a établi un concept plus complexe pour la rétention d'eau du projet par rapport au concept de l'adjudicataire, ce qui a pu avoir un impact sur son prix en civil à la hausse.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

L'adjudicataire détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide.

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM23 0447. Il sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, conformément au Règlement sur la commission permanente du Conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) en raison du critère suivant :

- Contrat comportant une dépense de plus de 20 M$.

Les travaux nécessaires pour la décontamination et la réhabilitation des sols du projet sont admissibles à un financement par la réserve du passif environnemental. Une réserve à cet effet est planifiée pour le projet de la nouvelle piscine Baldwin et la demande vise à soumettre les montants imputables à cette provision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 27 157 357,37 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 22 500 607,50 $, taxes incluses (net : 20 546 053,75 $);
- Contingences : 2 948 918,82 $, taxes incluses (net : 2 692 755,94 $), soit 13,1 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 1 707 831,05 $, taxes incluses (net : 1 559 477,39 $), soit 7,6 % du coût du contrat de base.

La dépense totale de ce contrat se répartit comme suit :

Descriptions	SGPMRS	Arrondissement PMR	Total SGPMRS et Arrondissement	Environnement	Total global
Travaux	19 821 429,43 $	2 202 381,05 $	**22 023 810,48 $**	476 797,02 $	**22 500 607,50 $**
Contingences	2 568 203,48 $	285 355,94 $	**2 853 559,42 $**	95 359,40 $	**2 948 918,82 $**
Incidences	1 347 775,18 $	149 752,80 $	**1 497 527,98 $**	210 303,07 $	**1 707 831,05 $**
Total taxes incluses	**23 737 408,09 $**	**2 637 489,79 $**	**26 374 897,88 $**	782 459,49 $	**27 157 357,37 $**
Total net de ristournes	21 675 417,54 $	2 408 379,73 $	**24 083 797,26 $**	714 489,81 $	**24 798 287,08 $**
Répartition PAM-MaN	90 %	10 %	**100 %**		
Répartition globale	87,41 %	9,71 %		2,88 %	**100 %**

Le Programme aquatique de Montréal – mise aux normes, du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) , englobe le financement des Sports et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant total de 26 374 897,88 $, taxes incluses (24 083 797,27 $, net de ristournes). Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n^{o} 24-014, projet investi 38380. Ce montant est réparti à 90 % par le SGPMRS et 10 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le montant de 21 675 417,54 $ net de ristournes, est prévu et disponible au PDI 2026-2035 du SGPMRS, et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Source de financement	2026	2027	2028	2029	Total
PAM- MaN Financement du SGPMRS	0 K$	14 232 K$	6 725 K$	719 K$	21 676 K$

Le montant de 2 408 379,73 $, net des ristournes, sera financé par l'arrondissement et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Source de financement	2026	2027	2028	2029	Total
PAM-MaN Financement de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	1 640 K$	769 K$	0 K$	0 K$	2 409 K$

Le montant de 714 489,81 $, net des ristournes, sera assumé à 100 % par la Ville centrale, à même la réserve du passif environnemental des sols contaminés de la Ville de Montréal. Les montants nets suivants relatifs aux travaux sont admissibles :

Descriptions	Totaux
Travaux de décontamination et de réhabilitation des sols par l'adjudicataire	435 379,23 $
Contingences des travaux (20 %)	87 075,84 $
Incidences (Frais de traçabilité et de redevances)	192 034,74 $
Dépense totale (net de ristournes)	**714 489,81 $**

Ce montant maximal est une estimation et les dépenses finales pourraient être moins élevées.

Le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), responsable de l'exécution du projet, devra faire une reddition de compte trimestrielle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année via SharePoint.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de conception-construction doit avoir lieu au plus tard en avril 2026 afin de respecter le calendrier de réalisation du projet. Un retard dans l'octroi du contrat se répercuterait sur la livraison du projet et l'ouverture de l'installation pour la saison de 2028.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'opération de communication est sous la responsabilité de l'équipe des communications de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : avril 2026
Fin du contrat : juin 2029 (réception définitive)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

(Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Juan Carlos BENAVIDES LIZCANO, Le Plateau-Mont-Royal
Karine AVARD, Service de l'environnement
Claire MERCKAERT, Service de l'environnement
Marie-Eve DOSTIE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jed BEN AOUN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Janie LATULIPPE, Le Plateau-Mont-Royal
Erlend LAMBERT, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Erlend LAMBERT, 27 mars 2026
Claire MERCKAERT, 11 mars 2026
Janie LATULIPPE, 11 mars 2026
Juan Carlos BENAVIDES LIZCANO, 11 mars 2026
Karine AVARD, 9 mars 2026
Marie-Eve DOSTIE, 6 mars 2026
Jed BEN AOUN, 6 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica SANTOS-BOUFFARD
Gestionnaire de projets

Tél : (514) 618-5471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Jean CAPPELLI
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[I125793002]*
Unité administrative responsable : *[SGPI]*
Projet : *[Conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (item 19)*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (item 19) : le remplacement de l'installation désuète de l'ancienne piscine Baldwin, fermée depuis 2020, permettra d'offrir une nouvelle installation moderne et améliorera grandement le service aux citoyens.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 23 octobre 2025

MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC.
1655, RUE DE BEAUHARNOIS O
MONTRÉAL QC H4N 1J6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000193825
N° de demande :	2500182167
N° de confirmation de paiement :	035460

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'organisme public de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : https://amp.quebec/rea/.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 08 avril 2026 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC.
Adresse du siège social : 1655, RUE DE BEAUHARNOIS O, , MONTRÉAL, QC, H4N 1J6, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000193825
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165113110

Autres noms d'affaires

- MAGIL - SECURITY SOLUTIONS
- MAGIL - SOLUTIONS EN SÉCURITÉ
- MAGIL CONSTRUCION QUÉBEC
- MAGIL CONSTRUCTION - SECURITY SOLUTIONS
- MAGIL CONSTRUCTION - SOLUTIONS EN SÉCURITÉ
- MAGIL CONSTRUCTION CANADA EAST INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 février 2021

MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC.
A/S MONSIEUR HUGUES FASTREL
1655, RUE DE BEAUHARNOIS O
MONTRÉAL (QC) H4N 1J6

Nº de décision : 2021-DAMP-1121
Nº de client : 3000193825

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

MAGIL - SECURITY SOLUTIONS	MAGIL - SOLUTIONS EN SÉCURITÉ
MAGIL CONSTRUCION QUÉBEC	MAGIL CONSTRUCTION - SECURITY SOLUTIONS
MAGIL CONSTRUCTION CANADA EAST INC.	MAGIL CONSTRUCTION - SOLUTIONS EN SÉCURITÉ

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 février 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Mark Vlakancic

From: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Sent: June 2, 2023 2:01 PM
To: _Boîte Autorisation AMP
Subject: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Follow Up Flag: Follow up
Flag Status: Flagged

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec
(Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

De: _Boîte Direction LCOP directionlcop@amp.quebec
Objet: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
Date: 1 avril 2025 à 08:44
À: hfastrel@fayolle.ca

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de directionlcop@amp.quebec. Pourquoi c'est important

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC. - NUMÉRO DE CLIENT 3000193825

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance 15 février 2026.**

Cordialement,

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550
directionlcop@amp.quebec

Contexte du parc Baldwin

Organisation et aménagement actuel



- Pavillon de parc existant
- Jeux d'eau
- Structures de jeux
- Portes d'accès
- Accès & entrée de services
- Circulation
- Clôtures
- Mobilisation projetée ''à valider par les professionnels''

REVENU QUÉBEC

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC.
1655, RUE DE BEAUHARNOIS O
MONTREAL (QUEBEC) H4N 1J6

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165113110

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 316132-BMFF-1370943
Date et heure de délivrance de l'attestation : 8 octobre 2025 à 9 h 24 min 40 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 janvier 2026

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

Tableau des coûts du contrat	
Projet :	*Conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin*
Nom d'ouvrage :	*Nouvelle piscine Baldwin*
No. D'ouvrage:	*1845*
No. De contrat :	*IMM-15979*
No. Du projet :	*IM-PR-23-0028*
No. Du GDD :	*1256793002*
Date :	*2026-03-05*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

Description	Avant taxes	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Total (taxes incluses)	Ristournes sur les taxes (100% TPS et 50% TVQ)	Total (net des ristournes)
TRAVAUX						
Arrondissement PMR	1 915 530,37 $	95 776,52 $	191 074,15 $	2 202 381,04 $	-191 313,60 $	2 011 067,45 $
SGPMRS	17 239 773,37 $	861 988,67 $	1 719 667,39 $	19 821 429,43 $	-1 721 822,37 $	18 099 607,07 $
Passif env.	414 696,26 $	20 734,81 $	41 365,95 $	476 797,02 $	-41 417,79 $	435 379,24 $
Sous-total	**19 570 000,00 $**	**978 500,00 $**	**1 952 107,50 $**	**22 500 607,50 $**	**-1 954 553,75 $**	**20 546 053,75 $**
CONTINGENCES						
Arrondissement PMR	248 189,56 $	12 409,48 $	24 756,91 $	285 355,95 $	-24 787,93 $	260 568,01 $
SGPMRS	2 233 706,00 $	111 685,30 $	222 812,17 $	2 568 203,47 $	-223 091,39 $	2 345 112,09 $
Passif env.	82 939,25 $	4 146,96 $	8 273,19 $	95 359,40 $	-8 283,56 $	87 075,85 $
Sous-total	**2 564 834,81 $**	**128 241,74 $**	**255 842,27 $**	**2 948 918,82 $**	**-256 162,88 $**	**2 692 755,95 $**
INCIDENCES						
Arrondissement PMR	130 248,14 $	6 512,41 $	12 992,25 $	149 752,80 $	-13 008,53 $	136 744,27 $
SGPMRS	1 172 233,25 $	58 611,66 $	116 930,27 $	1 347 775,18 $	-117 076,80 $	1 230 698,38 $
Passif env.	182 912,00 $	9 145,60 $	18 245,47 $	210 303,07 $	-18 268,34 $	192 034,74 $
Sous-total	**1 485 393,39 $**	**74 269,67 $**	**148 167,99 $**	**1 707 831,05 $**	**-148 353,66 $**	**1 559 477,39 $**
DÉPENSE TOTALE						
Arrondissement PMR	2 293 968,07 $	114 698,40 $	228 823,31 $	2 637 489,79 $	-229 110,06 $	2 408 379,73 $
SGPMRS	20 645 712,62 $	1 032 285,63 $	2 059 409,83 $	23 737 408,08 $	-2 061 990,55 $	21 675 417,54 $
Passif env.	680 547,51 $	34 027,38 $	67 884,61 $	782 459,50 $	-67 969,68 $	714 489,82 $
GRAND TOTAL	**23 620 228,20 $**	**1 181 011,41 $**	**2 356 117,76 $**	**27 157 357,37 $**	**-2 359 070,29 $**	**24 798 287,08 $**

Liste des commandes

Numéro: IMM-15979
Numéro de référence: 20099437
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin
Organisation: Ville de Montréal - Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles

38 résultats **Résultats 1 à 38**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
TISSEUR INC. 1900, rue des Mélèzes Sainte-Adèle QC CAN J8B2J6 http://tisseur.com/	Non diffusé	Emilie Lebel Téléphone: 8193221523 Courriel: emilie.lebel@tisseur.com	**Transaction: (20341214)** 2025-10-17 10:24	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis

2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

				20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20340429)** 2025-10-16 13:36	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

				20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE GEYSER INC. 275, boul. Marc-Aurèle-Fortin Laval QC CAN H7L2A2 www.groupegeyser.com	Non diffusé	Adjointe1 Geyser Téléphone: 4506252003 Courriel: mhbussieres@groupegeyser.com	**Transaction: (20340149)** 2025-10-16 08:28	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

PROCOVA INC. 1924, rue Vallieres Laval QC CAN H7M3B3 http://www.procova.ca	Publique	Juliette Lavallée Téléphone: 4506683393 Courriel: estimation@procova.ca	**Transaction: (20344113)** 2025-10-21 10:38	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel 20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel

				20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Messagerie Mode privilégié (plan): Messagerie
CEGERCO INC. 1180, rue Bersimis Chicoutimi QC CAN G7K1A5 https://www.cegerco.com	Publique	Vanessa Bélanger Téléphone: 4185436159 Courriel: vbelanger@cegerco.com	**Transaction: (20344905)** 2025-10-22 11:22	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis

2025-10-31 à 12:05 - Courriel

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

				20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC. 11 301 Mirabeau Montréal QC CAN H1E1P2 https://www.aquam.com	Non diffusé	Karine Ouellette Téléphone: 5149484878 Courriel: kouellette@aquam.com	**Transaction: (20399904)** 2026-01-13 11:03	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement

20082001 - Addenda 4
Devis
Téléchargement

20082991 - Addenda 5
Devis
Téléchargement

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
Téléchargement

20084914 - Addenda 7
Devis
Téléchargement

20085291 - Addenda 8
Devis
Téléchargement

20085795 - Addenda 9
Devis
Téléchargement

20086345 - Addenda 10
Devis
Téléchargement

20086595 - Addenda 11
Devis
Téléchargement

20086777 - Addenda 12
Devis
Téléchargement

				20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20340173)** 2025-10-16 08:48	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

				Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville QC CAN J4B7L9 www.groupedcr.com	Publique	Maxime Clermont Téléphone: 5145258109 Courriel: soumission@groupedcr.com	**Transaction: (20340452)** 2025-10-16 14:01	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

TETRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal QC CAN H1N1E9 www.tetratech.com	Non diffusé	Caroline Champagne (S) Téléphone: 4384692443 Courriel: caroline.champagne@tetratech.com	**Transaction: (20340331)** 2025-10-16 11:18	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel 20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel

				20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ELEMA EXPERTS-CONSEILS INC. 3500, rue St-Jacques, suite 101 Montréal QC CAN H4C1H2 http://elema-ing.com	Non diffusé	Nina Boyer Téléphone: 5147873355 Courriel: nina.boyer@elema-ing.com	**Transaction: (20359875)** 2025-11-12 10:06	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis

Téléchargement

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

				20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC. 1655, rue De Beauharnois Ouest Montréal QC CAN H4N1J6 https://magil.com/fr/	Non diffusé	Marc-Alexandre Beaupré Téléphone: 5143419899 Courriel: mabeaupre@magil.com	**Transaction: (20343247)** 2025-10-20 10:05	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

				20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Construction Deric inc. 5145 rue Rideau Québec QC CAN G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Publique	Isabelle Vézina - alexandre.coulombe@groupederic.ca Téléphone: 4187812228 Courriel: isabelle.vezina@groupederic.ca	**Transaction: (20340294)** 2025-10-16 10:37	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

				Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
EMS Ingénierie inc. 815 boul. Lebourgneuf, bureau 406 Québec QC CAN G2J0C1 http://www.ems-ing.com	Non diffusé	Catherine Langevin Téléphone: 4188718103 Courriel: offres@ems-ing.com	**Transaction: (20350842)** 2025-10-30 13:35	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel

				20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel 20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
L'ARCHEVÊQUE & RIVEST LIMITÉE 96 boul Industriel Repentigny QC CAN J6A4X6 http://www.lrivest.com	Publique	Audrey Ferland Téléphone: 4505814480 Courriel: info@lrivest.com	**Transaction: (20340214)** 2025-10-16 09:26	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique

2025-10-23 à 11:45 - Courriel

20079798 - Addenda 2
Devis
2025-10-31 à 12:05 - Courriel

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

				20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20341077)** 2025-10-17 05:20	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis

2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

				20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AXE CONSTRUCTION INC. 1071, rue Principal Sainte-Julie QC CAN J3E0C1 http://axe-construction.ca	Publique	Patrice Paré Téléphone: 4507330631 Courriel: p.pare@axeconstruction.ca	**Transaction: (20340505)** 2025-10-16 15:20	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

				20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Produits BUILDGREEN Inc. 2889 Neptune Cres Burnaby BC CAN V3J7A4 buildgreenproducts.com	Publique	Damian Pearson Téléphone: 6047792015 Courriel: info@buildgreenproducts.com	**Transaction: (20401927)** 2026-01-15 10:33	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20082001 - Addenda 4 Devis Téléchargement 20082991 - Addenda 5 Devis Téléchargement 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis Téléchargement

20084914 - Addenda 7
Devis
Téléchargement

20085291 - Addenda 8
Devis
Téléchargement

20085795 - Addenda 9
Devis
Téléchargement

20086345 - Addenda 10
Devis
Téléchargement

20086595 - Addenda 11
Devis
Téléchargement

20086777 - Addenda 12
Devis
Téléchargement

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
Téléchargement

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Anjalec Construction Inc. 1159 rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5S6 www.anjalecconstruction.com	Publique	Vicky Levasseur Téléphone: 450-961-9191 Courriel: vicky@anjalecconstruction.com	**Transaction: (20348499)** 2025-10-27 13:23	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel 20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel

			20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION MACOGEP INC. - HISTORIQUE 2 Non diffusé 225, rue Roy est, bureau 202 Montréal QC CAN H2W1M5 https://www.macogep.com	Anne-Marie Froment Téléphone: 5142239001 Courriel: dda@macogep.com	**Transaction: (20340439)** 2025-10-16 13:53	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis

2025-10-31 à 12:05 - Courriel

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

				20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GBI EXPERTS-CONSEILS INC. - COMPTE PRINCIPAL 100, boulevard Brien Bureau 300 Repentigny QC CAN J6A5N4 http://www.gbi.ca	Non diffusé	Guylaine Allard Téléphone: 5143844222 Courriel: gallard@gbi.ca	**Transaction: (20341149)** 2025-10-17 09:22	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

				20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LIMOGES ET FILS INC. 2249 chemin forest Rawdon QC CAN J0K1S0 www.limogesetfils.com	Publique	Josée Beauséjour Téléphone: 4508345678 Courriel: info@limogesetfils.com	**Transaction: (20370727)** 2025-11-26 14:26	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20082001 - Addenda 4 Devis Téléchargement 20082991 - Addenda 5 Devis Téléchargement

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

				Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC. 395, avenue Beaumont Montréal QC CAN H3N1T5	Non diffusé	Rae Downing Téléphone: 514-334-0831 Courriel: rdowning@htarchitecte.com	**Transaction: (20341318)** 2025-10-17 12:05	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Centre universitaire de santé McGill. 5100 boul. De Maisonneuve Ouest 3e étage Montréal QC CAN H4A3T2 http://muhc.ca/	Donneur d'ouvrage	George Demos Téléphone: 514-934-1934 Courriel: george.demos@muhc.mcgill.ca	**Transaction: (20346740)** 2025-10-24 11:56	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement Ne pas recevoir
CIMAISE INC. 4000, rue St-Ambroise bureau 395 Montréal QC CAN H4C2C7 http://www.cimaise.com	Non diffusé	Martine Rondeau Téléphone: 5142728125 Courriel: martine.rondeau@cimaise.com	**Transaction: (20355448)** 2025-11-06 13:18	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

TRO-CHAÎNES INC. 1054, boul. Bastien, Québec QC CAN G2K1E6 http://www.trochaines.com	Non diffusé	Nathalie Lafontaine Téléphone: 418-628-2571 Courriel: adjointesoumission@trochaines.com	**Transaction: (20343372)** 2025-10-20 12:04	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel 20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel

				20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Première équipe Architecture inc. 9320 boul. St-Laurent suite 720 Montréal QC CAN H2N1N7 http://www.premiereequipe.ca	Non diffusé	Josée Breton Téléphone: 5143884958 Courriel: administration@premiereequipe.ca	**Transaction: (20340185)** 2025-10-16 08:58	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis

2025-10-31 à 12:05 - Courriel

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

				20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20340464)** 2025-10-16 14:21	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

				20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20346532)** 2025-10-24 07:45	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

				Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
VORTEX STRUCTURES AQUATIQUES INTERNATIONALES INC. 7800 Trans Canada Pointe-Claire QC CAN H9R1C6	Non diffusé	Roxane Chamberland Téléphone: 5142433956 Courriel: rchamberland@vortex-intl.com	**Transaction: (20350676)** 2025-10-30 10:05	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

DEVCOR 17705, rue des Gouverneurs, suite 100 Mirabel QC CAN J7J0T9 http://www.devcor.net	Publique	Rachel Raymond Téléphone: 514-714-0606 Courriel: rraymond@devcor.net	**Transaction: (20340391)** 2025-10-16 12:48	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel 20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel

				20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Messagerie Mode privilégié (plan): Messagerie
RIOPEL DION ST-MARTIN INC. 777, rue de la Commune Ouest bureau 400 Montréal QC CAN H3C1Y1 http://www.riopel-associes.com	Non diffusé	Geneviève Céré Téléphone: 5145212138 Courriel: info@riopel-associes.com	**Transaction: (20340552)** 2025-10-16 16:14	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis

2025-10-31 à 12:05 - Courriel

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

				20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PLURITEC LTÉE 1100, Place du Technoparc, bureau 200 Trois-Rivières QC CAN G9A0A9	Publique	Jonathan Duguay Téléphone: 8193798011 Courriel: pluritec@pluritec.qc.ca	**Transaction: (20346665)** 2025-10-24 10:32	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

				20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Casiloc inc 500 rue Sherbrooke Ouest 5e étage Montréal QC CAN H3A3C6	Donneur d'ouvrage	Aurélie Serreau Téléphone: 5142852929 Courriel: aurelie.serreau@loto-quebec.com	**Transaction: (20405277)** 2026-01-19 16:07	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20082001 - Addenda 4 Devis Téléchargement 20082991 - Addenda 5 Devis Téléchargement

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
Téléchargement

20084914 - Addenda 7
Devis
Téléchargement

20085291 - Addenda 8
Devis
Téléchargement

20085795 - Addenda 9
Devis
Téléchargement

20086345 - Addenda 10
Devis
Téléchargement

20086595 - Addenda 11
Devis
Téléchargement

20086777 - Addenda 12
Devis
Téléchargement

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
Téléchargement

20088293 - Addenda 14
Devis
Téléchargement

				Plan Téléchargement Ne pas recevoir
CARDIN JULIEN INC. 6963 rue Saint-Hubert Montréal QC CAN H2S2N1 https://www.cardinjulien.com	Non diffusé	Charlotte Léger Téléphone: 5142726798 Courriel: cleger@cardinjulien.com	**Transaction: (20340562)** 2025-10-16 16:26	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel 20084914 - Addenda 7 Devis 2025-12-08 à 11:40 - Courriel

				20085291 - Addenda 8 Devis 2025-12-10 à 09:05 - Courriel 20085795 - Addenda 9 Devis 2025-12-12 à 12:15 - Courriel 20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PRISME ARCHITECTURE INC. 5005, boul. Lapinière bureau 5040 Brossard QC CAN J4Z0N5	Non diffusé	Krystel Flamand Téléphone: 4388283575 Courriel: kflamand@prismearchitecture.com	**Transaction: (20344345)** 2025-10-21 15:51	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique

2025-10-23 à 11:45 - Courriel

20079798 - Addenda 2
Devis
2025-10-31 à 12:05 - Courriel

20081236 - Addenda 3
Devis
2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

				20086345 - Addenda 10 Devis 2025-12-18 à 13:55 - Courriel 20086595 - Addenda 11 Devis 2025-12-19 à 15:10 - Courriel 20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SID LEE ARCHITECTURE INC. 2050-1 Place Ville Marie Montréal QC CAN H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com	Publique	Maryse Gauthier Téléphone: 5142826834 Courriel: maryse.gauthier@sidleearchitecture.com	**Transaction: (20356291)** 2025-11-07 12:44	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis

2025-11-12 à 11:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-12 à 11:25 - Courriel

20082001 - Addenda 4
Devis
2025-11-17 à 14:10 - Courriel

20082991 - Addenda 5
Devis
2025-11-24 à 11:30 - Courriel

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

				20086777 - Addenda 12 Devis 2026-01-05 à 12:20 - Courriel 20087813 - Addenda 13_Report de date Devis 2026-01-13 à 15:05 - Courriel 20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ARMATURES BOIS-FRANCS INC. 249 boul de la Bonaventure Victoriaville QC CAN G6T1V5 http://www.abf-inc.com	Non diffusé	Geneviève Beaudoin Téléphone: 8197587501 Courriel: gbeaudoin@abf-inc.com	**Transaction: (20369963)** 2025-11-25 14:40	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20079798 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20081236 - Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement 20082001 - Addenda 4 Devis Téléchargement

20082991 - Addenda 5
Devis
Téléchargement

20083970 - Addenda 6_Report de date
Devis
2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

				20088293 - Addenda 14 Devis 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Plan 2026-01-15 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CELEB CONSTRUCTION LTÉE 100-3850, Place De Java Brossard QC CAN J4Y0C4	Publique	Stéfann Belec Téléphone: 4506599608 Courriel: soumission@celeb.ca	**Transaction: (20340474)** 2025-10-16 14:37	20078792 - Addenda 1 et report de date Devis 2025-10-23 à 11:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-23 à 11:45 - Courriel 20079798 - Addenda 2 Devis 2025-10-31 à 12:05 - Courriel 20081236 - Addenda 3 Devis 2025-11-12 à 11:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-12 à 11:25 - Courriel 20082001 - Addenda 4 Devis 2025-11-17 à 14:10 - Courriel 20082991 - Addenda 5 Devis 2025-11-24 à 11:30 - Courriel 20083970 - Addenda 6_Report de date Devis 2025-12-01 à 16:00 - Courriel

20084914 - Addenda 7
Devis
2025-12-08 à 11:40 - Courriel

20085291 - Addenda 8
Devis
2025-12-10 à 09:05 - Courriel

20085795 - Addenda 9
Devis
2025-12-12 à 12:15 - Courriel

20086345 - Addenda 10
Devis
2025-12-18 à 13:55 - Courriel

20086595 - Addenda 11
Devis
2025-12-19 à 15:10 - Courriel

20086777 - Addenda 12
Devis
2026-01-05 à 12:20 - Courriel

20087813 - Addenda 13_Report de date
Devis
2026-01-13 à 15:05 - Courriel

20088293 - Addenda 14
Devis
2026-01-15 à 14:10 - Courriel
Plan
2026-01-15 à 14:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1256793002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

IMM-15979_Intervention.pdf IMM-15979_Résultat comité.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy LAINEY
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Amelie TREVISAN
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : - -
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Validation du processus d'approvisionnement

Appel d'offres public no : IMM-15979

Conception-Construction de la nouvelle piscine Baldwin

- **Implication de l'approvisionnement dans le dossier :**

Le Service de l'approvisionnement a accompagné le Service de la gestion et de la planification immobilière en participant au comité de sélection à titre de secrétaire de celui-ci.

IMM-15979 - Conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin

FIRME	100%	$	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
Construction Macogep	66,33					Non conforme
Tro-Chaines Inc.	60,67					Non conforme
Magil Construction	86,33	22 500 607,50 $			0,06	1
Groupe Geyser Inc	68,33					Non conforme
Céleb Construction Ltée	54,67					Non conforme
Devcor (1994)	68,67					Non conforme
Axe Construction Inc	64,33					Non conforme
L'archevêque & Rivest	82,67	23 454 900,00 $			0,06	2

Secrétaire du comité	Nancy Lainey

Comité	
Date	lundi 02-03-2026
Heure	13 h 00
Lieu	En virtuel (rencontre teams)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256793002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1256793002 - Direction ENV (1).xlsx

Certification de fonds 1256793002 PDS Brennan.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

Céline Latreille
Conseillère budgétaire PDS Brennan

Co-auteure Environnement:
Stefania Gore - Préposée au budget

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-12

Christian VÉZINA
Chef de division
Tél : 514-872-0766

Marie-France Milord - Conseillère budgétaire
Jean-Marc Kouassi - Conseiller norm.compt.et certificatio

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256793002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord



Rapport_CEC_SMCE256793002 - Magil.pdf

Dossier # :1256793002

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidence
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Membres
Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 20 avril 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE256793002

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon — Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses — Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

ORIGINAL SIGNÉ
Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Virginie Harvey
Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE256793002

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon — Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses — Appel d'offres public IMM-15979 (8 soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

À sa séance du 1er avril 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'une valeur de plus de 20 M$.

Le 8 avril 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes-ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets, services et sports, ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les personnes-ressources du SGPI ont expliqué le contexte ayant mené à la décision de construire la piscine Baldwin, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, sur un nouveau site. Ce projet a été retenu dans le cadre du Programme aquatique de Montréal, volet mise aux normes, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Les travaux comprennent les éléments suivants :

- Conception intégrale des aménagements intérieurs et extérieurs de la nouvelle piscine Baldwin (réalisation des plans et devis);
- Construction d'un pavillon des baigneurs, d'un bassin principal, d'une pataugeoire, des aménagements extérieurs et d'une plage de repos;
- Décontamination et gestion des sols contaminés du site du projet.

Les intervenants précisent qu'en raison de la complexité du projet, des contingences ont été prévues à hauteur de 13,1 %.

L'appel d'offres a été publié du 16 octobre 2025 au 29 janvier 2026. Quatorze addendas ont été émis, dont deux ont entraîné un report de la date d'ouverture des soumissions et onze ont eu une incidence monétaire.

Au total, 38 preneurs ont obtenu le cahier des charges, parmi lesquels huit entreprises ont déposé une soumission. Parmi les 30 preneurs n'ayant pas déposé d'offres, quatre ont acquis les documents à titre informatif, dont l'Association de la construction du Québec et l'Université McGill. Les 26 autres n'ont pas communiqué leur motif de désistement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire dans le cadre d'appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation qualitative de l'offre de services, puis la note finale a été calculée à l'aide d'une formule combinant le pointage intérimaire et le prix.

Six offres n'ont pas obtenu la note de passage de 70 % requise pour l'ouverture de l'enveloppe de prix. Celles-ci ont été retournées non décachetées et ont été jugées non conformes. Deux soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

L’écart entre l’adjudicataire et la dernière estimation est de (-1,53 %), à l’avantage de la Ville. Selon les personnes-ressources, cet écart relativement faible témoigne du caractère compétitif du marché et de la concordance des prix avec l’estimation.

À la suite de la présentation, la Commission a demandé **que soit précisé au sommaire décisionnel si l’autorisation délivrée par l’Autorité des marchés publics à l’adjudicataire est toujours valide ou si une demande de renouvellement est en cours**.

Les commissaires ont également demandé qu’un **plan de localisation de la nouvelle piscine Baldwin soit ajouté au sommaire décisionnel** soumis aux personnes élues pour décision, de même que **des informations relatives à la capacité d’accueil** prévue pour les usagers et usagères.

Enfin, la Commission s’est penchée sur divers aspects techniques de l’appel d’offres. Les personnes-ressources ont précisé que des concepts plus détaillés seront développés lors des prochaines phases du projet. La Commission a également examiné la stratégie d’appel d’offres retenue, soit la conception-construction dans un seul appel d’offres, une approche moins fréquemment observée. Les personnes-ressources ont indiqué que cette stratégie vise à accélérer le processus de construction afin de permettre aux citoyens et citoyennes d’accéder aux installations dans les meilleurs délais.

Conclusion

À l’issue de ses travaux, la Commission permanente sur l’examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets, services et sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l’examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l’occurrence :

- Contrat d’une valeur de plus de 20 M$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l’analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE256793002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION

Titre de l'appel d'offre	**N° de l'appel d'offre**
Conception-Construction de la nouvelle piscine Baldwin	**IMM-15979**
Nom du soumissionnaire	**N° SEAO**
Magil Construction	**20099437**
Rang du soumissionnaire à l'ouverture	**Prix total soumis (incluant les taxes)**
	22 500 607,50 $
Nom et titre du responsable de la conformité	**N° GDD d'octroi**
Mathieu St-Amant et Idrissa Diallo	
Signature du responsable de la conformité	**Date de signature**

CONSTAT FINAL **Conforme**

	RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER			
#	IAS	QUESTIONS	CONSTAT	CONFORME/ NON CONFORME	COMMENTAIRES *(*cette section ne simprime pas)*
		CONFORMITÉ DES PRIX			
1	3.8 & 3.9	**Prix**			
		§ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	**Non**		
		o Si OUI, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul, d'écriture ou des omissions ? (Mettez n/a si ce n'est pas un contrat à prix unitaire)	**n/a**		
		o Si OUI, est-il possible de les corriger ? **Si vous répondez "Non" le contrat ne peut pas lui être octroyé** (Mettez n/a si aucune erreur n'est observée ou si ce n'est pas un contrat à prix unitaire) En cas de doute, valider avec votre gestionnaire.	**n/a**		
		§ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	**Oui**		
		o Si OUI, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? **Si vous répondez "Non" le contrat ne peut pas lui être octroyé** (Mettez n/a si ce n'est pas un contrat à prix forfaitaire)	**n/a**		
		ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE			
2	2.6.5	**Inscription au Registre des entreprises du Québec (REQ)**			
		§ Si le soumissionnaire doit être inscrit au Registraire des entreprises du Québec (REQ), est-ce qu'il détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) (Mettez n/a si non applicable)	**Oui**		
3	2.11.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP)** * Les seuils doivent inclure, le cas échéant, le montant de la dépense qui serait engagée si toutes les options de renouvellement étaient exercées.			
		Est-ce que le contrat à octroyer comporte une dépense égale ou supérieure à 5 M$ et concerne de travaux de construction?	**Oui**		
		§ Si vous avez répondu OUI, est-ce qu'à la date du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire détenait une autorisation de l'AMP ou avait introduit une demande de renouvellement au moins 90 jours avant la date d'échéance de cette autorisation. (voir la procédure de vérification de l'AMP d'un soumissionnaire) **Si vous répondez "Non" le contrat ne peut pas lui être octroyé** (Mettez n/a si le contrat comporte une dépense inférieure à 5 M$ et concerne des travaux de construction) En cas de doute, valider avec votre gestionnaire.	**Oui**		
4	2.11.3	**Inscription au Registre des entreprises non admissibles (RENA)**			
		§ Est-ce que le soumissionnaire est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)? (voir la procédure de vérification RENA) **§ Si OUI, le contrat ne peut être accordé à ce soumissionnaire à moins d'une dérogation du MAMH.**	**Non**		
5	2.11.4	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**			
		§Est-ce que le soumissionnaire a joint une copie de la licence requise ?	**Oui**		
		§ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence d'entrepreneur appropriée, valide, non restreinte aux fin de l'obtention d'un Contrat public et émise par la Régie du bâtiment du Québec ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	**Oui**		
6	2.11.5	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**			
		§ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	**Oui**		
		§ Si OUI,			
		o a-t-il joint une copie de son attestation RQ valide à la date d'ouverture des soumission ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) (Mettez n/a si le soumissionnaire ne détient pas un établissment au Québec)	**Oui**		
		§ Si NON,			
		o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ? (Mettez n/a si le soumissionnaire détient pas un établissment au Québec)			
7	RGC Art. 1 (6°) et 24	**Inscription au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle** *** Inclure le signataire, les administrateurs et les actionnaires inscrits au REQ**			
		§ Est-ce que le soumissionnaire ou des personnes qui lui sont liées sont inscrites à la Liste des fournisseurs inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC)?	**Non**		
		§ Si OUI, est-ce que le soumissionnaire est visé par une exception prévue aux articles 29 et 30 du RGC et qu'une justification sera incluse au sommaire décisionnel **Si vous répondez "Non" le contrat ne peut pas lui être octroyé.** (Mettez n/a si le soumissionnaire ou des personnes liées ne sont pas inscrites à la liste des fournisseurs innadmissibles en vertu du RGC)			
8	3.3.1	**Inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)**			
		§ Est-ce que le soumissionnaire est inscrit à la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI)? § Si OUI, aviser le requérant et celui-ci doit justifier au sommaire décisionnel sa décision d'accorder ou non le contrat au sommissionnaire inscrit.	**Non**		
9	2.13	**Conformité à la Charte de langue française**			
		§ Est-ce que le soumissionnaire est inscrit sur la liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue française ?	**Oui**		
		§ Est-ce que le soumissionnaire est inscrit à la liste des entreprises non conformes au processus de francisation ? **Si vous répondez "OUI", le contrat ne peut pas lui être octroyé**	**Non**		
		Validation - Charte de la langue française § Est-ce que l'annexe S Charte de la langue française est complétée et signée, et selon la case cochée par le soumissionnaire (1,2,3,4), :	**Oui**		
		a) Si le soumissionnaire a coché la case 1, 2 ou 3 de l'annexe S Charte de la langue française, le soumissionnaire répond aux exigences de la Charte.	**Oui**		

10	2.13	b) Si le soumissionnaire a coché la case 4 de l'annexe S Charte de la langue française, est-ce que celui-ci a transmis l'un des documents indiqués ci-dessous dans la déclaration ou qu'il apparaît sur la liste des entreprises certifiées par l'Office: * un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF; * une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF; * une attestation d'inscription à l'OQLF suivant laquelle l'entreprise doit remplir, dans le délai prescrit par la Charte, les obligations en lien avec la transmission de «l'analyse de la situation linguistique» à l'OQLF. ou qu'il a transmis un des documents requis, le soumissionnaire est conforme aux exigences de la Charte. (Mettez n/a si le soumissionnaire a coshé la case 1, 2 ou 3)	**Oui**		
		c) **A moins que le soumissionnaire ne soit inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation**, s'il a omis de fournir ou de compléter un des documents requis au moment du dépôt de sa soumission, le responsable du dossier doit lui accorder un délai minimum de cinq (5) jours ouvrables pour que le soumissionnaire puisse remédier à la situation. (Mettez "√" si un délai doit être accordé) (Mettez n/a si non applicable)	**n/a**		

CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION

		Garantie de soumission			
		§ Une garantie de soumission est elle exigée ?	**Oui**		
		§ Une garantie de soumission au montant demandé dans les documents d'appel d'offres est-elle jointe ? (Mettez n/a si aucune garantie de soumission n'est exigée)	**Oui**		
		§ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes (i, ii ou iii) ? (Mettez n/a si non applicable)			
		i Chèque visé :			
		o Est-il signé ? (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de chèque visé)			
		o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de chèque visé)			
		o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ? (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de chèque visé)			
		ii Cautionnement de soumission :			
11	2.10.1	o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ? (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de cautionnement de soumission)	**Oui**		
		o Le cautionnement de soumission est-il signé ? (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de cautionnement de soumission)	**Oui**		
		o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de cautionnement de soumission)	**Oui**		
		iii Lettre de garantie bancaire irrévocable :			
		o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ? (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de lettre de garantie irrévocable)			
		o La lettre est-elle signée ? (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de lettre de garantie irrévocable)			
		o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) (Mettez n/a si la garantie de soumission n'est pas sous forme de lettre de garantie irrévocable)			
		§ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de Cautionnement de soumission ? (Mettez n/a si le total de la soumission est inférieur à 500 000 $ (incluant les taxes)			
		o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ? (Mettez n/a si non applicable)			
		o Le cautionnement de soumission est-il signé ? (Mettez n/a si non applicable)			
		o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) (Mettez n/a si non applicable)			
12	2.10.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**			
		§ Une lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire est elle exigée ?	**Oui**		
		§ Est-ce que la « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » conformément à l'annexe H du CCAG est jointe ? (Mettez n/a si non applicable)	**Oui**		
		§ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges? (Mettez n/a si non applicable)	**Oui**		
		§ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) (Mettez n/a si non applicable)	**Oui**		
13	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**			
		§ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO (même NEQ) ? **Si NON, le contrat ne peut être accordé à ce soumissionaire**. En cas de doute, valider avec votre gestionnaire	**Oui**		
14	2.3.5 à 2.3.7	**Visite supervisée des lieux**			
		§ Si une visite obligatoire était prévue dans le cadre de cet appel d'offres, est-ce que le soumissionnaire a effectué cette visite? **Si NON, le contrat ne peut être accorde à ce soumissionnaire.** (Mettez n/a si aucune visite n'est prévue)	**n/a**		
15	2.6.1	**Formulaires non modifiés**			
		▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?			
16	2.6	**Formulaire de soumission signé**			
		§ Est-ce que la soumission est signée? **Si vous avez répondu NON à la question, le contrat ne peut être accordé à ce soumissionnaire.**	**Oui**		
17	3.2	**Regroupement de personnes (aussi appelé consortium)**			
		§ Y a-t-il formation d'un regroupement ?	**Non**		
		§ Si OUI, était il permis dans les IAS ? (Mettez n/a si aucune consortium n'est formé)			
		§ Si OUI, est-ce que chacun des membres du regroupement répond aux exigences d'admissibilité et de conformité (Vous devez refaire la vérification des points applicables avec chacun des membres) (Mettez n/a si aucune consortium n'est formé)			
18	2.6	**Format**			
		§ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	**Oui**		
		§ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ? (mettez n/a si aucune rature observée)	**n/a**		

AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises)

19		Présentation de la proposition technique (40 pages maximum)	**Oui**		
20					
21					
22					
23					

A COMPLETER PAR LE RESPONSABLE DE LA CONFORMITE APRES L'ANALYSE COMPLETE (Conforme ou non conforme)	**CONSTAT FINAL**
RESULTAT FINAL	**Conforme**

Informations financières pour dépenses BF

GDD # 1256793002
Service : Environnement
Engagement # : N/R
Date : 2026-03-09

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de coin de la rue Fullum et Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement du Plateau-Mont-Royal et du Service d des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 714 489,81 $ décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

Majoration des budgets et comptabilisation de l'acquisition et de la démolition via le passif environnemen

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sp

Provenance (local) Taxes incluses

Passif environnemental sites contaminés : autres terrains
2101.000000.000000.24160.006106.00000.0000.0000000.00000.00000.00000.

Imputations BF - Local

Services professionnels

2101.0010000.101381.04601.54301.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000 *429,117.32*

2101 - AF - Général - Ville de Montréal / 0010000 - Budget régulier / 101381 - Autres études et frais - projets d'envergure - SGPMR- local / 04601 - Protection de l'environnement / 54301 - Hon.prof. scientifiques et de génie / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Contingences

2101.0010000.101381.04601.54301.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000 *85,823.46*

2101 - AF - Général - Ville de Montréal / 0010000 - Budget régulier / 101381 - Autres études et frais - projets d'envergure - SGPMR- local / 04601 - Protection de l'environnement / 54301 - Hon.prof. scientifiques et de génie / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Incidences

2101.0010000.101381.04601.54301.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000 *189,272.76*

2101 - AF - Général - Ville de Montréal / 0010000 - Budget régulier / 101381 - Autres études et frais - projets d'envergure - SGPMR- local / 04601 - Protection de l'environnement / 54301 - Hon.prof. scientifiques et de génie / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Recouvrement des dépenses

2101.0010000.101381.04601.**65400**.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000
2101 - AF - Général - Ville de Montréal / 0010000 - Budget régulier / 101381 - Autres études et frais - projets d'envergure - SGPMR- local / 04601 - Protection de l'environnement / 65400 - Recouvrement de dépenses / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Total après recouvrement des dépenses

la nouvelle piscine Baldwin, située au
public IMM-15979 (huit
les grands parcs, du Mont-Royal et
, net de ristournes, pour la

ıtal

orts

taxes nettes	
2026	TOTAL
643,040.83 $	643,040.83 $
391,841.31 $	391,841.31 $
78,368.26 $	78,368.26 $
172,831.26 $	172,831.26 $

-643,040.83 $	-643,040.83 $
0.00 $	0.00 $

Plateau-Mont-Royal

Provenance (local)

Passif environnemental sites contaminés : autres terrains
2101.000000.000000.24160.006106.00000.0000.0000000.00000.00000.00000.

Imputations BF - Local

Services professionels

2422.0010000.303441.04601.54390.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000

2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303441 - PMR - Gestion immobilière / 04601 - Protection de l'environnement / 54390 - Autres honoraires professionnels / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Contingences

2422.0010000.303441.04601.54390.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000

2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303441 - PMR - Gestion immobilière / 04601 - Protection de l'environnement / 54390 - Autres honoraires professionnels / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Incidences

2422.0010000.303441.04601.54390.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000

2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303441 - PMR - Gestion immobilière / 04601 - Protection de l'environnement / 54390 - Autres honoraires professionnels / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Recouvrement des dépenses

2422.0010000.303441.04601.**65400**.000000.0000.**002876**.051723.00000.00000
2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303441 - PMR - Gestion immobilière / 04601 - Protection de l'environnement / 65400 - Recouvrement de dépenses / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Total après recouvrement des dépenses

	taxes nettes			TOTAL taxes nettes	
Taxes incluses	2026	TOTAL	Taxes incluses	2026	TOTAL
	71,448.98 $	71,448.98 $		714,489.81 $	714,489.81 $
47,679.70	43,537.92 $	43,537.92 $	*476,797.02*	435,379.23 $	435,379.23 $
9,535.94	8,707.58 $	8,707.58 $	*95,359.40*	87,075.84 $	87,075.84 $
21,030.31	19,203.47 $	19,203.47 $	*210,303.07*	192,034.73 $	192,034.73 $

-71,448.98 $	-71,448.98 $	-714,489.81 $	-714,489.81 $
0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $

Approbation de la dépenses à imputer au passif environnemental - terrain Baldwin - GDD #1256793002 Résumer

PE

Passif Environnemental

Répondre Répondre à tous Transférer

À : Stefania GORE; Marie-France MILORD

Cc : Karine AVARD

Bonjour,

La vérification des clés comptables de provenance et de recouvrement est satisfaisante.

Sous réserve de l'approbation du SENV quant à la nature des dépenses à imputer, la DCIF approuve le montant à imputer au passif environnemental : 714 489,83 $.

		taxes nettes	
Provenance (local)	Taxes incluses	2026	
Passif environnemental sites contaminés : autres terrains			
2101.000000.000000.24160.006106.00000.0000.0000000.00000.00000.00000.		714 489,83 $	7

Le solde du passif environnemental pour le site en objet, après cette dépenses, sera :

- **Secteur nord (4355 rue Fullum) : 987 345 $ - 714 489,83 $ = 272 855,17 $**
- **Secteur sud : 956 977 $**

Rappel de la procédure pour la demande d'accès aux fonds : *Nous vous prions d'adresser toutes les demandes au courriel : passif_environnemental@montreal.ca*
Le SENV vérifiera la nature de la dépense et le montant, ensuite la DCIF vérifiera les clés comptables et le montant (dépassement) a fournir la validation.

Jean-Marc (pour la DCIF)

Merci,

Répondre Répondre à tous Transférer

CERTIFICATION DE FONDS

NO GDD : **1256793002**

Taux : 1.0951303727

No d'engagement : **CC56793002**

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public no IMM-15979 (huit soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord.

Imputation :

24-014 MAN installs aquatiques arrondiss CM24 0762		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
RCG 24-014	6101.7724014.802505.01909.57201.000000.0000.166659.000000.98001.00000	23,737,408.09 $	21,675,417.54 $	21,675,420 $
Total imputation		**23,737,408.09 $**	**21,675,417.54 $**	21,675,420 $

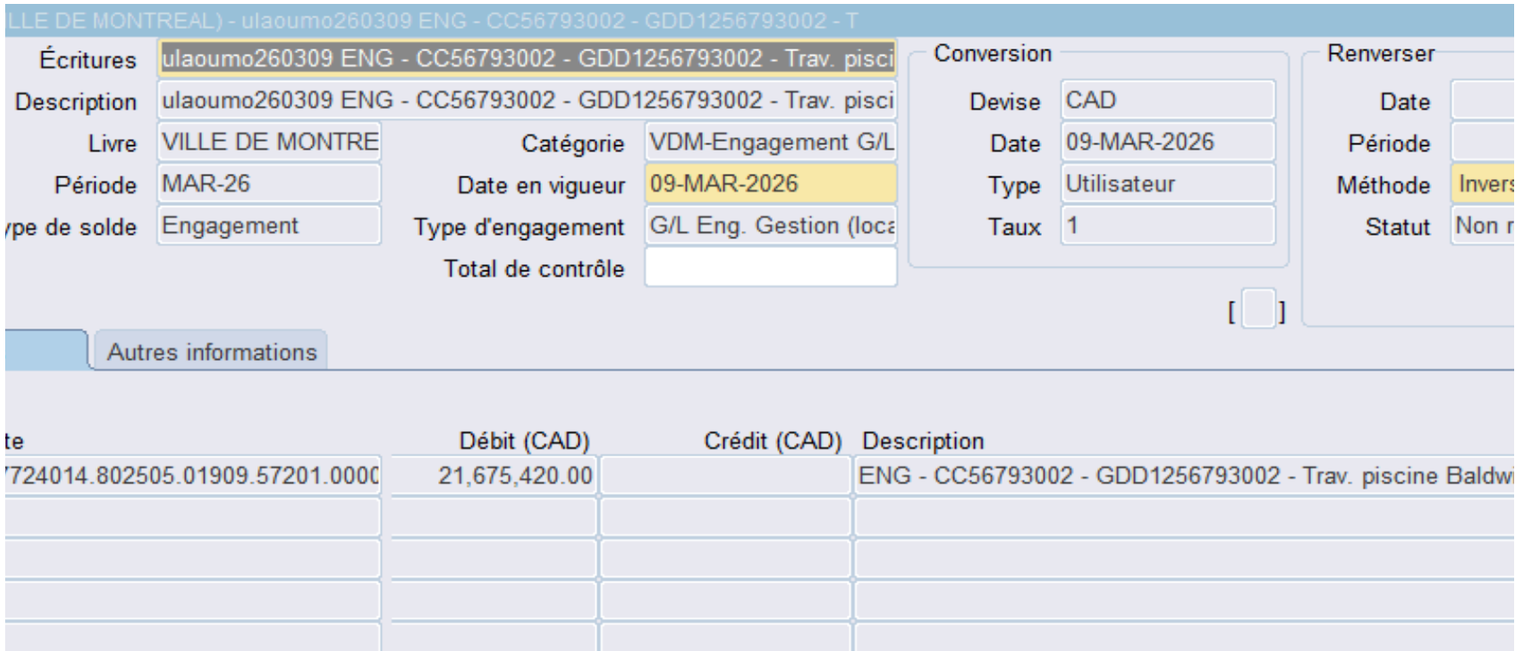
Provenance :

38380 Programme aquatique Montréal - volet mise aux normes		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat	6101.7724014.803403.07151.57201.000000.0000.207978.000000.22030.00000	19,821,429.43 $	18,099,607.06 $	18,099,608 $
Contingences	6101.7724014.803403.07151.57201.000000.0000.207978.050816.22030.00000	2,568,203.48 $	2,345,112.09 $	2,345,113 $
Incidences	6101.7724014.803403.07151.54301.000000.0000.207979.050181.22030.00000	1,347,775.18 $	1,230,698.38 $	1,230,699 $
Total provenance		**23,737,408.09 $**	**21,675,417.54 $**	21,675,420 $

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projet	2026	2027	2028	2029	Total
38380 Programme aquatique Montréal - volet mise aux normes	0	14,232	6,725	**719**	**21,676**
Total	**0**	**14,232**	**6,725**	**719**	**21,676**

ulaoumo
1256793002 - Trav. piscine Baldwin - Magil Const.
CC56793002 -
ulaoumo260309 ENG - CC56793002 - GDD1256793002 - Trav. piscine Baldwin - Magil Const.



Aspect(s) financier(s)

La dépense totale à autoriser est de 27 157 357,37 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 22 500 607,50 $, taxes incluses (net : 20 546 053,75 $);
- Contingences : 2 948 918,82 $, taxes incluses (net : 2 692 755,94 $), soit 13,1 % du coût du co
- Incidences : 1 707 831,05 $, taxes incluses (net : 1 559 477,39 $), soit 7,6 % du coût du contrat

La dépense totale de ce contrat se répartit comme suit :

Descriptions	Sports	Arrondissement PMR	Environnement	Tota
Travaux	19 821 429,43 $	2 202 381,05 $	476 797,02 $	22 500 607,5
Contingences	2 568 203,48 $	285 355,94 $	95 359,40 $	2 948 918,8
Incidences	1 347 775,18 $	149 752,80 $	210 303,07 $	1 707 831,0
Total taxes incluses	**23 737 408,09 $**	**2 637 489,79 $**	**782 459,49 $**	**27 157 357,3**
Total net de ristournes	21 675 417,54 $	2 408 379,73 $	714 489,81 $	24 798 287,0

Le Programme aquatique de Montréal – mise aux normes, du Service des grands parcs du Mont-Royal et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale n° 24-014, projet investi 38380.

Le montant de 21 675 417,54 $ net de ristournes, est prévu et disponible au PDI 2026-2035 du SGPMRS,

Source de financement	2026	2027	2028	2029	Total
PAM- MaN Financement du SGPMRS	0 K$	14 232 K$	6 725 K$	719 K$	21 676K$

Le montant de 2 408 379,73 $, net des ristournes, sera financé par l'arrondissement et est réparti comme

Source de financement	2026	2027	2028	2029	Total
PAM-MaN Financement de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	1 640 K$	769 K$	0 K$	0 K$	2 409 K$

Le montant de 714 489,81 $, net des ristournes, sera assumé à 100 % par la ville-centrale, à même la ré

Descriptions	Totaux
Travaux de décontamination et de réhabilitation des sols par l'adjudicataire	435 379,23 $
Contingences des travaux (20 %)	87 075,84 $
Incidences (Frais de traçabilité et de redevances)	192 034,74 $
Dépense totale (net de ristournes)	**714 489,81 $**

ntrat de base;
de base.

aux
50 $
32 $
05 $
37 $
08 $

des sports, englobe le financement des Sports et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant

et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

serve du passif environnemental des sols contaminés de la Ville de Montréal. Les montants nets suivants relatif

total de 26 374 897,88 $, taxes incluses (24 083 797,27 $, net de ristournes). Ce montant sera

fs aux travaux sont admissibles :

Montréal

Aspects financiers relatifs au dossier décisionnel

N° de dossier : **1256793002**

Nature du dossier :

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (huit soumissionnaires) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 714 489,81 $, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

Informations additionnelles :

Dossier à coûts partagés:
La présente certification de fonds couvre uniquement la contribution de l'arrondissement, soit 10 % du coût total du projet.
Le financement complémentaire de 90 % par le Programme aquatique Montréal – volet mise aux normes (PAM-MaN) est détaillé dans l'intervention du Service des finances.

Le montant de 2 408 379,73 $, net des ristournes et correspondant à la contribution financière de l'arrondissement, repose sur des estimations budgétaires et sera imputé de manière prévisionnelle aux exercices 2026 et 2027. La répartition projetée de cette somme (en milliers de dollars), soit 1 640 k$ pour 2026 et 768,4 k$ pour 2027 — pour un total de 2 408,4 k$ — est présentée au tableau de financement figurant à la section « Aspect(s) financier(s) » du dossier.

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire comme suit :

		Crédits nets (en milliers de dollars)
Provenance		
Projet	**66180 - Programme de protection des bâtiments**	
Sous-projets;	1966180-000 Protection des bâtiments	2,408 $
Imputations		
Projet	**66180 - Programme de protection des bâtiments**	2,408 $
Sous-projets;	0473_022_01_Piscine Baldwin_Travaux	

Taux taxes 1.0951303727

B) Informations comptables

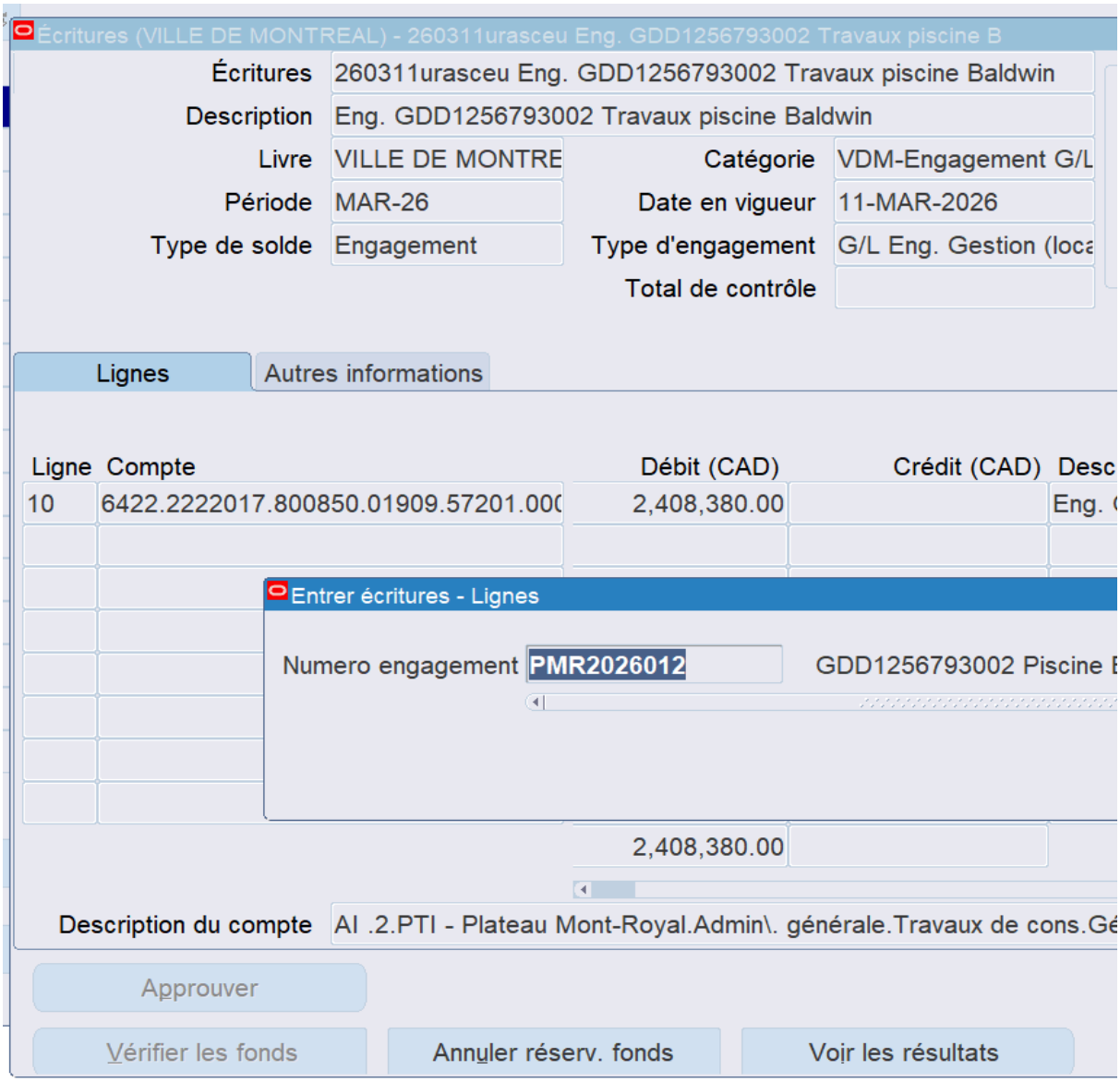
La dépense sera imputée comme suit :

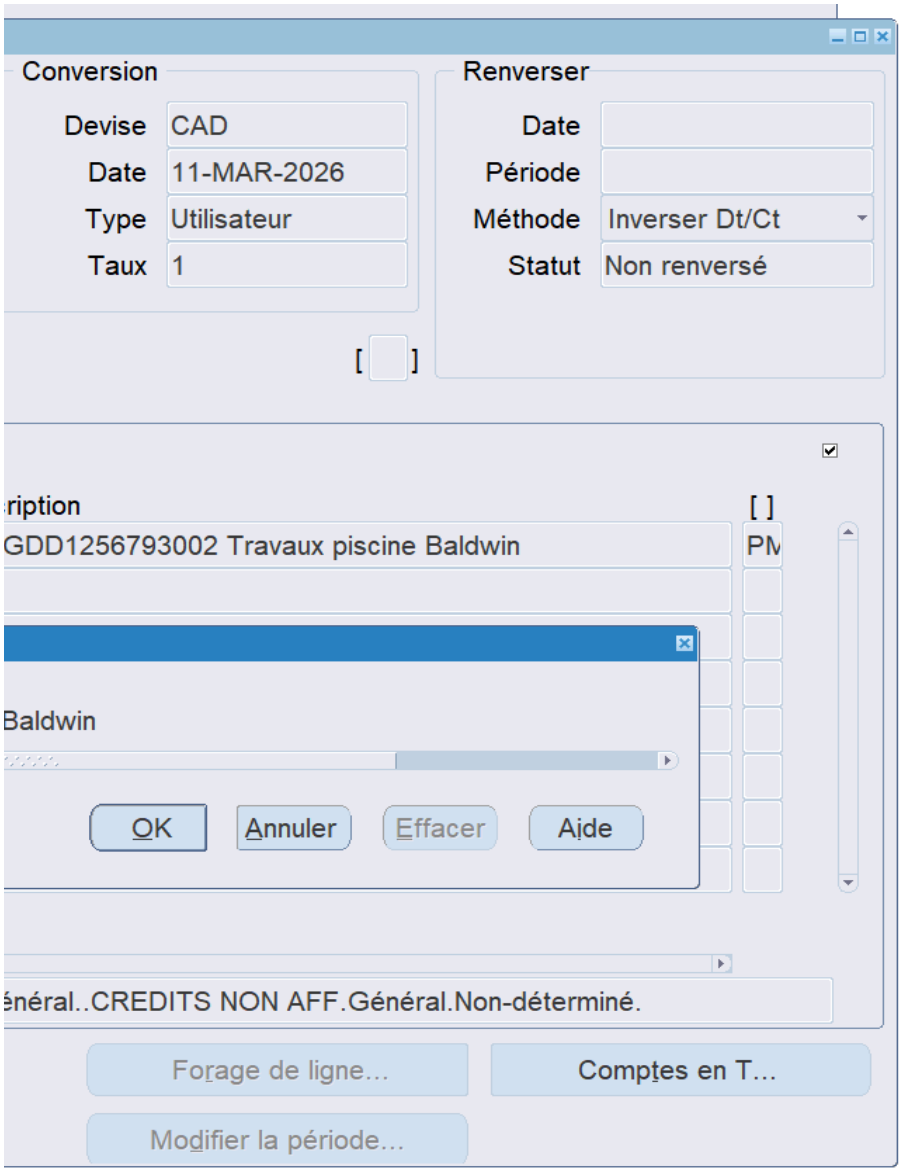
Provenance

ENTITÉ	SOURCE	C RESP	ACTIVITÉ	OBJET	S.OBJET	INTEROP	PROJET	AUTRE	CAT ACTIF	FUTUR	Contrat (avant taxes)	Contrat (taxes incluses)	Crédits nets
AI - Plateau-Mont-Royal	*2222017 - 2022-17 Bâtiments CA22 250331*	*PTI - Plateau Mont-Royal*	Admin. Générale - Autres dép. - À répartir	Travaux de construction	-	-	Crédits non affectés Arr. Plateau Mont-Royal	-	Non déterminé	-			
6422	**2222017**	**800850**	**01909**	**57201**	**000000**	**0000**	**102590**	**000000**	**98001**	**00000**	2,293,968.07 $	2,637,489.79 $	2,408,379.73 $

Imputation - Contrat

AI - Plateau-Mont-Royal	*2222017 - 2022-17 Bâtiments CA22 250331*	*PTI - Plateau Mont-Royal*	*Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance*	Travaux de construction	-	-	*0473_022_01_Piscine Baldwin_Travaux*	-	*Piscines et bains publics - Acquisition (D.V.60 ans)*	-			
6422	**2222017**	**800850**	**07151**	**57201**	**000000**	**0000**	**190680**	**000000**	**22030**	**00000**	1,915,530.38 $	2,202,381.05 $	2,011,067.45 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260311urasceu Eng. GDD1256793002 Travaux piscine B
Écritures
260311urasceu Eng. GDD1256793002 Travaux piscine Baldwin
Description
Eng. GDD1256793002 Travaux piscine Baldwin
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
11-MAR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Desc
10
6422.2222017.800850.01909.57201.000
2,408,380.00
Eng.
Entrer écritures - Lignes
Numero engagement
PMR2026012
GDD1256793002 Piscine B
2,408,380.00
Description du compte
AI .2.PTI - Plateau Mont-Royal.Admin\. générale.Travaux de cons.Gé
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 11-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
[ ]
GDD1256793002 Travaux piscine Baldwin
Baldwin
OK
Annuler
Effacer
Aide
énéral..CREDITS NON AFF.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1257840003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, de 10 280 007 $ en 2027 et d'un montant équivalant à la contribution de 2027 avec une indexation maximale de 3 % pour 2028 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver une contribution additionnelle de 116 000 $ par année pour un total de 348 000 $, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1, pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions de 260 507 $ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, et de 10 280 007 $ en 2027, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 et du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;

2. d'approuver une contribution additionnelle annuelle de 116 000 $ pour les années 2026,

2027 et 2028 pour un total de 348 000 $, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1;

3. d'approuver le projet de convention à cet effet;

4. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière de 260 507 $ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028;

5. d'autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal;

6. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-04-01 11:44

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257840003**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, de 10 280 007 $ en 2027 et d'un montant équivalant à la contribution de 2027 avec une indexation maximale de 3 % pour 2028 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver une contribution additionnelle de 116 000 $ par année pour un total de 348 000 $, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1, pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions de 260 507 $ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions

CONTENU

CONTEXTE

En 1994, la Ville a conclu avec la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (la Société), une entente lui permettant d'exploiter le Musée et verse une subvention annuelle à cet organisme à but non lucratif. Depuis, des ententes ont été conclues sur une base annuelle ou triennale en fonction des discussions entre le Musée et la Ville. La dernière entente triennale a pris fin le 31 décembre 2025. Il est proposé de conclure une nouvelle entente pour les années à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0172 – 17 février 2025 – Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal pointe-à-Caillère, pour une période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2025, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 604 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée dudit projet de bail est de 54 384 $.

CM23 0424 – Le 17 et 18 avril 2023 - Accorder un soutien financier de 9 358 900 $ en 2023, de 9 592 900 $ en 2024 et de 9 832 700 $ en 2025 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 234 000 $ en 2024 et pour un montant additionnel de 239 800 $ à compter de 2025

CM20 0508 - Le 26 mai 2020 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 26 641 800 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165,173 et 214 Place d'Youville pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 $ en 2020 à partir des dépenses communes vers le budget dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 500 000 $ en 2021 et pour un montant additionnel de 250 000 $ à compter de 2022;

CM18 1503 - Le 17 décembre 2018 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, deux (2) immeubles d'une superficie totale de 7 500 m² situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, utilisés à des fins de musée, moyennant un loyer total de 218 006,40 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée de l'entente est de 7 854 750 $ (Bâtiment 2452);

CM17 0589 - Le 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 7 385 600 $ en 2017, de 8 130 600 $ en 2018 et de 8 380 600 $ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214 Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;

CM15 0525 - Le 28 avril 2015 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 $ pour 2014, de 5 640 600 $ en 2015 et de 5 890 600 $ en 2016

DESCRIPTION

Classé site archéologique et historique national, Pointe-à-Callière couvre plusieurs siècles d'histoire. Situé sur des sols qui témoignent de plus de 1000 ans d'activités humaines et sur les lieux mêmes de la fondation de Montréal, il abrite des vestiges architecturaux remarquables qui sont mis en valeur in situ.

Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a pour mission de "faire aimer et connaître le Montréal d'hier et d'aujourd'hui à travers des actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais et tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux concernés, des liens dont bénéficieront les publics. Outre ses expositions permanentes, le Musée propose une programmation constamment renouvelée d'expositions temporaires et d'activités culturelles, ainsi que des programmes scolaires."

Le projet de convention d'une durée de trois ans couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Il établit les obligations des parties, incluant la contribution financière de la Ville. Pour sa part, la Société s'engage notamment à maintenir les activités du musée et à poursuivre la mise en valeur des vestiges archéologiques.

Le projet de convention joint au dossier prévoit les clauses visant une plus grande transparence des organismes à but non lucratif bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville qui découlent des orientations adoptées à cet égard par le comité exécutif (CE18 1710).

JUSTIFICATION

Inauguré en 1992, à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière est devenu une institution muséale majeure qui met en valeur notamment le lieu de fondation de Montréal, classé site patrimonial par le gouvernement du Québec et lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Depuis sa création, il a reçu de nombreux prix et reconnaissances pour son architecture et ses activités.
L'approbation de cette convention permettra à la Société de continuer à exploiter un équipement muséal de première importance, dont le rôle s'inscrit directement dans les objectifs visés par la Ville en matière de patrimoine et de muséologie au profit des Montréalais-e-s et des visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de la contribution financière octroyée sera respectivement de 10 135 500 $ en 2026 et de 10 396 007 $ en 2027, et sera comptabilisé au budget de fonctionnement des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière .

Le budget 2026 prévu aux dépenses de contributions est de 10 135 500 $.
Le budget requis aux dépenses de contributions pour 2027 est de 10 396 007 $.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier de l'exercice subséquent en 2028.

De plus, un ajustement de 260 506 $ de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière sera requis en 2027.

Pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028, la contribution financière 2028 sera indexée selon la variation annuelle de 2026 de l'Indice des prix à la consommation (IPC) (indice d'ensemble - moyenne annuelle) de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, tel que publié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), avec un plafond d'indexation de 3 %. Aucun ajustement négatif ne sera appliqué en cas de diminution de l'IPC.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière au cours des cinq dernières années :

	2021	2022	2023	2024	2025
Anjou	-	1 316 $	-	-	-
Culture	690 000 $	174 585,32 $	1 047 500 $	498 000 $	147 369, 49 $
Dépenses de contributions	8 880 600 $	9 130 600 $	9 353 900 $	9 592 900 $	9 832 700 $
Ville-Marie	25 000 $	34 000 $	29 104,33 $	36 626,95 $	30 000 $
Total	**9 595 600 $**	**9 340 501,32 $**	**10 435 504,33 $**	**10 127 596,95 $**	**10 010 069,49 $**

Suivant la demande de contribution financière supplémentaire adressée le 29 septembre 2025 par la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière à la Ville de Montréal pour l'animation de son Musée à la Caserne No 1 située au 335, Place d'Youville, la Ville de Montréal a consenti en date du 8 janvier 2026 à verser une contribution supplémentaire de 116 000 $ par année, pour un total de 348 000 $, non taxable. Cette contribution a pour but de défrayer les frais de sécurité, d'entretien, d'assurance et les frais d'énergie (chauffage, climatisation, éclairage) de l'immeuble de la Caserne No 1. Ladite contribution sera intégrée à la convention de fonctionnement de la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.

	2026	2027	2028	TOTAL
Contribution annuelle non taxable	116 000,00 $	116 000,00 $	116 000,00 $	348 000,00 $

Il est requis d'autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions - Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions - Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Cette entente contribue à l'atteinte de Montréal 2030 rencontrant certaines priorités du plan stratégique. Les projets de l'organisme soutiennent la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, met en valeur de manière innovante un site unique et intrinsèquement lié à l'histoire de la Ville et accroit l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L’ensemble du projet sera réalisé d’ici décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève C COURCHESNE
Commissaire à la culture

Tél : 514 872-2014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-22

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - Soutien au développement culturel

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1257840003**
Unité administrative responsable : **Service de la culture**
Projet : Accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335 Place d'Youville du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, les contributions financières 2027 et 2028 seront calculées à l'automne précédent comprenant une indexation, à savoir l'inflation réelle du dernier exercice disponibles selon l'ISQ, avec un plafond d'indexation maximal de 3 %. Approuver un projet de convention à cet effet. Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière d'un maximum de 3 % par an pour 2027 et 2028.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- **Priorité 15:** Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- **Priorité 20:** Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- **Priorité 15:** Par son offre diversifiée d'activités, le Musée contribue au dynamisme culturel en collaborant avec une grande variété de travailleurs culturels afin de rejoindre une multitude de citoyens;
- **Priorité 20:** Mise en valeur de manière innovante d'un site unique intrinsèquement lié à l'histoire de la métropole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



POINTE-À-CALLIÈRE

SOCIÉTÉ
DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL
POINTE-À-CALLIÈRE

LETTRES PATENTES

350, place royale
Montréal (Québec) H2Y 3Y5

Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général des institutions financières

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-A-CALLIÈRE

Données et scellées à Québec le **1992 12 07**

et enregistrées le 1992 12 07

au libro C-1411 , folio 16

Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général des institutions financières

Jean-Marie Bourbeau
Inspecteur général des institutions financières

2966-6138

Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domicilaire (No, rue, municipalité, code postal)
Pierre Ouellet	Administrateur Directeur	285, place d'Youville #34, Montréal (Québec) H2Y 2A4
Nicole Martin	Économiste	1100, Dunvegan Ville Mont-Royal (Québec) H3R 2Z4
Daniel Desjardins	Avocat	200, Corot, app.412 Ile-des-Soeurs Montréal (Québec) H3E 1C2

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

350 place Royale
Montréal (Québec)
H2Y 3Y5

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Les requérants

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à ------

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Développer, gérer et promouvoir le musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Réaliser des activités de recherche, de conservation et de diffusion relatives à l'histoire de Montréal.

Gérer les collections archéologiques de la Ville de Montréal, les conserver et les développer.

Acquérir des collections ethno-historiques et archéologiques relatives à l'histoire de Montréal, les conserver, les gérer et les mettre en valeur.

Acquérir, gérer, conserver et développer toute autre collection relative à l'histoire de Montréal et qui pourrait lui être confiée.

Acquérir et gérer des biens, équipements et immeubles nécessaires aux opérations.

Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds.

6 — Autres dispositions *(selon le cas)*

Le conseil d'administration est composé de quinze (15) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la loi sur les compagnies.

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour :

a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;

b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;

c) nonobstant les dispositions du Code civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, de la corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionné par acte fidéicommis, conformément aux article 28, 29 et 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (chapitre P-16), ou de toute autre manière;

d) hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation ou donner ces diverses espèces des garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la corporation.

Tout administrateur de la corporation peut être démis de sa fonction par résolution, adoptée par la majorité des membres à une assemblée générale spéciale dûment convoquée à cette fin.

En cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers devront retourner à un organisme exerçant des activités analogues ou à la Ville de Montréal.

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE (LA "SOCIÉTÉ") À UNE ASSEMBLÉE DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2020 ET APPROUVÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE MÊME JOUR

LETTRES PATENTES DE LA SOCIÉTÉ – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 (ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS)

« ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite apporter une modification aux lettres patentes de la Société à l'Article 4 de l'acte constitutif;

ATTENDU QUE l'Article 4 intitulé Immeubles indique que le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 millions de dollars;

ATTENDU QUE la Société propose de modifier l'Article 4 pour que le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation soit limité à 300 millions de dollars;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les compagnies du Québec, ce changement doit d'abord être adopté par les administrateurs de la Société et par la suite approuvé par les membres de la Société;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la modification 2020-1 de la Société modifiant les lettres patentes comme suit :

1. QUE l'article 4 des lettres patentes de la Société soit amendé pour se lire comme suit : *Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation soit limité à 300 millions de dollars.*

2. QUE la directrice générale ou le secrétaire soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes. »

* * *

La soussignée, secrétaire de la Société, certifie que le texte apparaissant ci-dessus est un extrait exact et conforme d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière le 19 mars 2020 et qu'en date de la signature du présent certificat ladite résolution est toujours en vigueur et a plein effet.

Montréal, le 19 mars 2020

Marie-Agnès Thellier Marie-Agnès Thellier

SOCIÉTÉ
DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET
D'HISTOIRE DE MONTRÉAL
POINTE-À-CALLIÈRE

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

POINTE-À-CALLIÈRE

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE

Règlements généraux

I DISPOSITIONS GÉNÉRALES 1

1. DÉFINITIONS 1
   1.1 Définitions de termes : 1
   acte constitutif; administrateur; Inspecteur général; Loi; membre; officier du conseil d'administration; officier gestionnaire; personne; règlements; représentant; société; vérificateur
   1.2 Définitions de la Loi 2
2. INTERPRÉTATION 2
   2.1 Règles d'interprétation 2
   2.2 Discrétion 2
   2.3 Primauté 3
   2.4 Titres 3
3. AVIS 3
   3.1 Avis aux membres 3
   3.2 Avis aux administrateurs 3
   3.3 Adresses des membres 3
   3.4 Membre introuvable 3
   3.5 Avis à la Société 3
   3.6 Computation des délais 4
   3.7 Date de référence 4

II LA SOCIÉTÉ 4

4. SIÈGE SOCIAL 4
   4.1 Lieu du siège social 4
5. SCEAU ET LOGO 4
   5.1 Forme du sceau 4
   5.2 Conservation du sceau 4
   5.3 Logo ou sigle représentatif 5

III LES MEMBRES 5

6. LE STATUT DE MEMBRE 5
   6.1 Catégories 5
   6.2 Membres actifs 5
7. COTISATIONS 5
   7.1 Généralités 5
8. RETRAIT 5
   8.1 Modalités 5
9. SUSPENSION ET RADIATION 6
   9.1 Modalités 6
10. ASSEMBLÉE DES MEMBRES 6
   10.1 Assemblées au Québec 6
   10.2 Assemblées à l'étranger 6
   10.3 Assemblée générale annuelle des membres 6
   10.4 Assemblée spéciale des membres 7
   10.5 Avis de convocation d'assemblées des membres 7
   10.6 Président et secrétaire d'assemblée 7
   10.7 Quorum 8
   10.8 Les ajournements 8
   10.9 Renonciation à l'avis 8

10.10 Irrégularités 8
10.11 Droit de vote 9
10.12 Décision à majorité simple 9
10.13 Voix prépondérante 9
10.14 Vote à main levée 9
10.15 Vote par scrutin secret 9
10.16 Scrutateur 9
10.17 Procédure aux assemblées 9

IV LA REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ 10

11. CONSEIL D'ADMINISTRATION 10
11.1 Composition 10
11.2 Durée des fonctions 10
11.3 Cens d'éligibilité 10
11.4 Élection 10
11.5 Retrait d'un administrateur 11
11.6 Destitution 11
11.7 Vacances 11
11.8 Rémunération 11
11.9 Indemnisation 11
11.10 Nature des fonctions 12
11.11 Contrat avec un administrateur 12
11.12 Assurance responsabilité 13

12. LES POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS 13
12.1 Pouvoirs généraux 13
12.2 Pouvoirs spéciaux 13

13. ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 14
13.1 Nombre d'assemblées 14
13.2 Convocation 14
13.3 Lieu 14
13.4 Avis de convocation 14
13.5 Réunion annuelle 15
13.6 Réunion en cas d'urgence 15
13.7 Renonciation 15
13.8 Quorum 15
13.9 Président et secrétaire de la réunion 15
13.10 Procédure 15
13.11 Vote 16
13.12 Utilisation de moyens techniques 16
13.13 Ajournement 16

14. OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 17
14.1 Désignation 17
14.2 Élection 17
14.3 Qualifications 17
14.4 Cumul des postes 17
14.5 Durée du mandat 17
14.6 Démission 17
14.7 Destitution 18
14.8 Extinction du mandat 18
14.9 Vacances 18
14.10 Rémunération et indemnisation 18

14.11 Pouvoirs des officiers du conseil d'administration 18
14.12 Devoirs des officiers du conseil d'administration 19
14.13 Président 19
14.14 Vice-présidents 19
14.15 Secrétaire 19
14.16 Conflit d'intérêts 19
15. OFFICIERS GESTIONNAIRES 20
15.1 Désignation 20
15.2 Nomination 20
15.3 Pouvoir des officiers gestionnaires 20
15.4 Devoirs des officiers gestionnaires 20
15.5 Conditions d'emploi 20
15.6 Directeur ou directrice général(e) 20
15.7 Directeur ou directrice Finances-administration 21
V COMITÉS 21
16. BUREAU DE DIRECTION 21
15.1 Composition 21
15.2 Élection 22
15.3 Disqualification 22
15.4 Destitution 22
15.5 Vacances 22
15.6 Assemblée 22
15.7 Présidence 22
15.8 Quorum 22
15.9 Procédures 22
15.10 Pouvoirs 22
15.11 Rémunération et indemnisation 23
VI DISPOSITIONS DIVERSES 23
17. REPRODUCTION MÉCANIQUE DE SIGNATURE
17.1 Généralités 23
18. FINANCES 23
18.1 Établissements bancaires 23
18.2 Exercice financier 23
19. VÉRIFICATEURS 23
19.1 Nomination du vérificateur des comptes de la Société 23
19.2 Qualification du vérificateur 24
19.3 Fin du mandat du vérificateur et remplacement 24
19.4 Procédures judiciaires 24
20. LIQUIDATION OU DISTRIBUTION DE BIENS 24
20.1 Généralités 24
21. CONTRATS, CHÈQUES 25
21.1 Contrats 25
21.2 Chèques et traites 25
21.3 Dépôts 26
21.4 Procédures légales 26

REGLEMENT NUMERO 1

REGLEMENTS GENERAUX DE

LA SOCIETE DU MUSEE D'ARCHEOLOGIE ET

D'HISTOIRE DE MONTREAL POINTE-A-CALLIERE

Ces règlements généraux de la société, aussi désignés par l'expression règlement numéro 1, ont été établis et adoptés par résolution du conseil d'administration et ratifiés par résolution des membres, le tout conformément à la Loi.

I. DISPOSITIONS GENERALES

1. DEFINITIONS

1.1 DEFINITIONS DE TERMES. A moins d'une disposition expresse contraire ou à moins que le contexte ne le veuille autrement, dans les règlements de LA SOCIETE DU MUSEE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTREAL POINTE-A-CALLIERE:

(a) "acte constitutif" désigne la requête pour constitution en corporation et mémoire des conventions, les lettres patentes, les lettres patentes supplémentaires, les règlements adoptés en vertu des articles 21 et 87 de la Loi et les avis donnés en vertu de l'article 32 de la Loi;

(b) "administrateur" désigne toute personne satisfaisant aux conditions requises décrites à l'article 11 des présents règlements;

(c) "Inspecteur général" désigne l'Inspecteur général des institutions financières, nommé en vertu de la *Loi sur les Compagnies* (Québec) et chargé de l'administration de cette loi;

(d) "Loi" désigne la *Loi sur les Compagnies* (Québec) (L.R.Q., chapitre C-38) ainsi que tout amendement qui lui est ou pourrait lui être apporté et comprend toute loi qui pourrait la remplacer, en tout ou en partie. Advenant un tel remplacement, toute référence à un article de la Loi devra être interprétée comme étant une référence à l'article l'ayant remplacé;

(e) "membre" désigne toute personne satisfaisant aux conditions requises décrites à l'article 6 des présents règlements;

(f) "officier du conseil d'administration" désigne le président de la société, les vice-présidents ou le secrétaire de la société;

(g) "officier gestionnaire" désigne le directeur ou la directrice générale ainsi que le directeur ou la directrice du service finances-administration ainsi que de tout autre service créé de concert par la direction générale et le conseil d'administration de la société;

(h) "personne" désigne une personne physique;

(i) "règlements" désigne les présents règlements ainsi que les autres règlements de la société alors en vigueur ainsi que toutes les modifications dont ils font ou ont fait l'objet;

(j) "représentant" désigne tout administrateur, officier du conseil d'administration, officier gestionnaire ou directeur y compris le directeur général ainsi que tout autre mandataire de la société;

(k) "société" désigne LA SOCIETE DU MUSEE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTREAL POINTE-A-CALLIERE; et

(l) "vérificateur" désigne un vérificateur unique et une société de vérificateurs, le cas échéant.

1.2 DEFINITIONS DE LA LOI. Sous réserve de ce qui précède, les définitions prévues à la Loi s'appliquent à la terminologie utilisée dans les règlements.

2. INTERPRETATION

2.1 REGLES D'INTERPRETATION. Dans les présents règlements généraux, les mots et expressions employés au singulier comprennent le pluriel et *vice versa*. Les mots et expressions employés au masculin comprennent le féminin et *vice versa*.

2.2 DISCRETION. A moins de disposition contraire, lorsque les règlements de la société confèrent un pouvoir discrétionnaire aux administrateurs, ces derniers exercent ce pouvoir comme ils l'entendent, avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de la société. Les administrateurs peuvent également décider de ne pas exercer ce

pouvoir. Aucune disposition des règlements ne doit être interprétée de façon à accroître la responsabilité des administrateurs au-delà de ce qui est prévu par la Loi.

2.3 PRIMAUTE. En cas de contradiction entre la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, la Loi prévaut sur l'acte constitutif et les règlements. L'acte constitutif prévaut sur les règlements.

2.4 TITRES. Les titres utilisés dans les règlements n'apparaissent qu'aux fins de clarté et de référence et ils ne doivent pas être considérés dans l'interprétation des termes ou des dispositions des règlements.

3. AVIS

3.1 AVIS AUX MEMBRES. Les avis ou documents dont la Loi, l'acte constitutif ou les règlements de la société exigent l'envoi aux membres peuvent être adressés par courrier affranchi ou remis en personne aux membres, à la dernière adresse figurant dans les registres de la société.

3.2 AVIS AUX ADMINISTRATEURS. Les avis ou documents dont la Loi, l'acte constitutif ou les règlements de la société exigent l'envoi aux administrateurs peuvent être adressés par courrier affranchi ou remis en personne aux administrateurs, à la dernière adresse figurant dans les registres de la société.

3.3 ADRESSES DES MEMBRES. La société peut considérer comme seule personne ayant droit de recevoir les avis ou autres documents envoyés aux membres, la personne inscrite en tant que membre dans le livre de la société. Chaque membre doit donner à la société une adresse où les avis et documents doivent lui être envoyés ou laissés, à défaut de quoi il sera réputé avoir renoncé à recevoir tels avis et documents.

3.4 MEMBRE INTROUVABLE. La société n'est pas tenue d'envoyer les avis ou documents dont la Loi, l'acte constitutif ou les règlements de la société exigent l'envoi aux membres, lorsqu'ils lui sont retournés plus de deux (2) fois consécutives, sauf si le membre introuvable a fait connaître par écrit sa nouvelle adresse à la société.

3.5 AVIS A LA SOCIETE. Les avis ou documents à envoyer ou à signifier à la société peuvent l'être par courrier recommandé ou certifié à l'adresse du siège social de la société indiquée dans le dernier règlement remis à

l'Inspecteur général en vertu de l'article 87 de la Loi. La société est alors réputée, sauf s'il existe des motifs raisonnables à l'effet contraire, les avoir reçus ou en avoir reçu signification à la date normale de livraison par la poste.

3.6 COMPUTATION DES DELAIS. Lorsqu'un avis stipulant un nombre fixe de jours ou un avis s'étendant sur une période prédéterminée doit être donné en vertu d'une disposition de la Loi, de l'acte constitutif ou des règlements de la société, le jour suivant immédiatement la signification ou la mise à la poste de l'avis doit, à moins d'indication contraire, être compté comme étant le premier jour.

3.7 DATE DE REFERENCE. Les administrateurs peuvent choisir d'avance, dans les trente (30) jours précédant la démarche en cause, la date ultime d'inscription (ci-après appelée "Date de référence") pour déterminer les membres habiles au droit de recevoir avis d'une assemblée ou d'y voter ou à toute autre fin. A défaut de fixation, la Date de référence pour déterminer les membres ayant qualité à toute fin est la date d'adoption de la résolution à ce sujet par les administrateurs, à l'heure de fermeture des bureaux de la société.

II. LA SOCIETE

4. SIEGE SOCIAL

4.1 LIEU DU SIEGE SOCIAL. Le siège social de la société est établi au Québec, dans la ville de Montréal, au numéro 350, de la Place Royale, H2Y 3Y5 ou à tout autre endroit à l'intérieur de la province de Québec, que le conseil d'administration pourra de temps à autre déterminer.

5. SCEAU ET LOGO

5.1 FORME DU SCEAU. Le sceau de la société, dont la forme et la substance sont déterminées par le conseil d'administration de la société, ne peut être employé qu'avec le consentement du président ou du secrétaire de la société.

5.2 CONSERVATION DU SCEAU. Le sceau est conservé au siège social de la société ou à tout autre endroit déter-

miné par l'une des personnes autorisées à utiliser le sceau.

5.3 LOGO OU SIGLE REPRESENTATIF. La société peut adopter tout logo ou sigle représentatif de la société selon les spécifications prescrites par le conseil d'administration de la société.

III. LES MEMBRES

6. LE STATUT DE MEMBRE

6.1 CATEGORIES. La société comprend une (1) seule catégorie de membres, à savoir: les membres actifs de la société.

6.2 MEMBRES ACTIFS. Est membre actif de la société toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la société, accepté par le comité exécutif également appelé bureau de direction dans ces règlements, se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration et à laquelle le conseil d'administration accorde le statut de membre actif, à son entière discrétion.

Il est expressément convenu, aux termes des règlements que le nombre maximal des membres actifs de la société est fixé à quinze (15). Un (1) membre actif de la société est désigné par la Ville de Montréal.

Les membres actifs ont le droit de participer à toutes les activités de la société, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter sur toute proposition soumise lors de ces assemblées.

7. COTISATIONS

7.1 GENERALITES. Aucune somme n'est exigible ni versée à la société par les membres actifs, à titre de cotisation.

8. RETRAIT

8.1 MODALITES Tout membre actif peut se retirer comme tel, en tout temps, en signifiant ce retrait au

secrétaire de la société. Il est expressément entendu que tout membre ne pourra demeurer en fonction que pour un terme identique à celui pour lequel ce membre demeure administrateur de la société.

9. SUSPENSION ET RADIATION

9.1 MODALITES Le conseil d'administration peut, par résolution, suspendre pour une période qu'il détermine, ou encore radier définitivement tout membre qui refuse ou omet de se conformer aux dispositions des règlements, ou qui commet un acte jugé indigne, contraire ou néfaste aux buts poursuivis par la société. La décision du conseil d'administration à cette fin sera finale et sans appel et le conseil est autorisé à adopter et à suivre, en cette matière, la procédure qu'il pourra, de temps à autre déterminer, en autant que le membre visé soit informé de la nature exacte de l'acte ou de l'omission qu'on lui reproche, qu'il ait l'occasion de se faire entendre sur ce sujet, et que la décision le concernant soit prise avec impartialité.

10. ASSEMBLEE DES MEMBRES

10.1 ASSEMBLEES AU QUEBEC. Les assemblées des membres ont lieu au siège social de la société ou à tout autre endroit au Québec fixé par les administrateurs.

10.2 ASSEMBLEES A L'ETRANGER. Les assemblées des membres peuvent, avec le consentement unanime des membres ayant droit d'y assister, se tenir hors du Québec. Lorsqu'une assemblée des membres est tenue à l'extérieur du Québec, les membres qui ne sont pas présents et qui ont renoncé à l'avis de convocation ou ont consenti à la tenue de l'assemblée sont présumés avoir consenti à la tenue de l'assemblée à tel endroit. Toutes les affaires qui peuvent être transigées à une assemblée des membres peuvent être transigées à telle assemblée.

10.3 ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES MEMBRES. L'assemblée annuelle des membres de la société doit avoir lieu autant que possible dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la fin de l'exercice financier, au siège social de la société ou à tout autre endroit, à une date et à une heure fixés par le conseil d'administration. L'ordre du jour de l'assemblée annuelle comprendra: la réception du bilan et des états financiers annuels vérifiés de la société, l'élection des administrateurs, la nomination du

vérificateur des comptes de la société, la ratification des règlements adoptés et actes posés par le conseil d'administration et par les officiers du conseil d'administration depuis la dernière assemblée annuelle des membres et un *varia*. Les membres prendront aussi connaissance de toute autre affaire dont l'assemblée pourra être saisie, et en disposeront le cas échéant.

Toute assemblée annuelle peut aussi constituer une assemblée spéciale pour prendre connaissance et disposer de toute affaire dont peut être saisie une assemblée spéciale des membres.

10.4 ASSEMBLEE SPECIALE DES MEMBRES. Toute assemblée spéciale des membres convoquée pour transiger exclusivement des sujets inscrits à l'ordre du jour, peut être tenue à un endroit, à une date et à une heure fixées par le conseil d'administration. Toute telle assemblée peut être convoquée par le président de la société ou le conseil d'administration lorsque la bonne administration des affaires de la société le requiert. Le conseil d'administration est aussi tenu de convoquer une assemblée spéciale des membres sur réquisition écrite à cette fin signée par la majorité des membres actifs et cela, dans les trente (30) jours suivant la réception d'une telle demande écrite, qui devra spécifier le but et les objets d'une telle assemblée spéciale, à défaut par le conseil d'administration de convoquer une telle assemblée dans le délai stipulé, celle-ci peut-être convoquée par les signataires mêmes de la demande écrite.

10.5 AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLEES DES MEMBRES. Toute assemblée des membres est convoquée au moyen d'un avis écrit adressé aux membres de la société de la manière prévue aux règlements et indiquant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée.

Lorsqu'il se rapporte à une assemblée générale spéciale, l'avis mentionnera les affaires qui y seront transigées.

Le délai de convocation de toute assemblée des membres est d'au moins cinq (5) jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

10.6 PRESIDENT ET SECRETAIRE D'ASSEMBLEE. Les assemblées des membres sont présidées par le président de la société ou, à son défaut, par un des vice-présidents. Le secrétaire de la société exerce les fonctions de secrétaire aux assemblées des membres. A défaut, l'assemblée choisit toute personne pour agir comme président ou secrétaire de

l'assemblée. Il n'est pas nécessaire de nommer un président et un secrétaire en cas d'ajournement.

10.7 QUORUM. La présence de cinq (5) membres actifs constitue le quorum requis pour toute assemblée des membres. Il n'est pas nécessaire qu'un quorum subsiste pour toute la durée d'une assemblée.

10.8 LES AJOURNEMENTS. Même s'il n'y a pas quorum, mais si au moins trois (3) membres sont présents, une assemblée des membres peut être ajournée en tout temps sur un vote à majorité simple soit cinquante pour cent (50%) plus une (1) voix à cet effet, et cette assemblée peut être tenue telle qu'ajournée sans qu'il soit nécessaire de la convoquer à nouveau. Lors de la reprise de l'assemblée ajournée, si un quorum est présent, toute affaire qui aurait pu être transigée lors de l'assemblée en cours de laquelle l'ajournement fut voté, peut être validement transigée.

Toute assemblée des membres à laquelle il y a quorum peut, de même, être ajournée selon la procédure apparaissant ci-dessus, pour une période déterminée par vote à majorité simple des membres présents à ladite assemblée.

10.9 RENONCIATION A L'AVIS. Une assemblée des membres peut validement être tenue en tout temps et pour tout motif sans l'avis de convocation prescrit par la Loi ou les règlements, lorsque tous les membres ayant le droit d'assister et de voter à l'assemblée renoncent par écrit à l'avis de convocation. Cette renonciation à l'avis de convocation de l'assemblée peut intervenir avant, pendant ou après la tenue de l'assemblée. De plus, la présence d'un membre équivaut à une renonciation de sa part à l'avis de convocation, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant entre autre l'irrégularité de sa convocation.

10.10 IRREGULARITES. Les irrégularités affectant l'avis de convocation ou son expédition, l'omission involontaire de donner un tel avis ou le fait qu'un tel avis ne parvienne pas à un membre n'affectent en rien la validité d'une assemblée des membres. De plus, le défaut accidentel de mentionner à l'avis de convocation une des affaires devant être soumises à l'assemblée, alors que telle mention est requise, n'empêche pas l'assemblée de considérer cette affaire à moins qu'il n'en résulte un préjudice pour un membre ayant le droit d'assister à l'assemblée et de voter ou à moins que ses intérêts ne risquent d'être lésés. Un certificat du secrétaire, d'un officier du conseil d'admi-

nistration ou tout autre représentant dûment autorisé de la société constitue une preuve irréfragable de l'envoi d'un avis de convocation aux membres et lie chacun des membres.

10.11 DROIT DE VOTE. A toute assemblée des membres, les membres actifs en règle ont droit à une (1) voix chacun. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

10.12 DECISION A MAJORITE SIMPLE. Sauf disposition contraire de la Loi, toute question soumise à une assemblée des membres sera tranchée à majorité simple, soit cinquante pour cent (50%) plus une (1) des voix validement données par les membres actifs présents.

10.13 VOIX PREPONDERANTE. En cas de partage des voix, le président de l'assemblée aura voix prépondérante.

10.14 VOTE A MAIN LEVEE. Le vote est pris à main levée, à moins qu'un vote par scrutin secret ne soit demandé. Dans le cas d'un vote à main levée, les membres votent en levant la main et le nombre de voix se calcule d'après le nombre de mains levées.

10.15 VOTE PAR SCRUTIN SECRET. Si le président de l'assemblée ou une majorité simple, soit cinquante pour cent (50%) plus un (1) des membres actifs présents le demande, le vote est pris par scrutin secret. Chaque membre remet au scrutateur un bulletin de vote sur lequel il inscrit le sens dans lequel il exerce sa voix.

10.16 SCRUTATEUR. Le président de toute assemblée des membres peut nommer une ou plusieurs personnes, qu'elles soient ou non membres, administrateurs ou officiers du conseil d'administration de la société, pour agir comme scrutateurs à toute assemblée des membres. Leurs fonctions consistent à distribuer et recueillir les bulletins de vote, à compiler le résultat du vote et à le communiquer au président de l'assemblée. En l'absence d'une telle nomination, le secrétaire de l'assemblée agit comme scrutateur.

10.17 PROCEDURE AUX ASSEMBLEES. Le président de toute assemblée des membres veille au bon déroulement de l'assemblée et y conduit les procédures sous tous rapports, et sa discrétion sur toute matière est décisive et lie tous les membres. Il a notamment le pouvoir de déclarer irrévocables certaines propositions, de dicter la procédure à suivre sujet aux présents règlements et d'expulser de l'assemblée toute personne qui n'a pas le droit d'y assister ainsi que tout membre qui y sème la perturbation ou ne se plie pas aux ordres du président.

Une déclaration par le président de toute assemblée qu'une résolution a été adoptée, ou qu'elle a été rejetée, à l'unanimité ou par une majorité adéquate, constitue une preuve concluante de ce fait, sans qu'il soit nécessaire de prouver la quantité ou la proportion des voix enregistrées.

Le président d'une assemblée des membres a en tout temps durant l'assemblée, le pouvoir de l'ajourner de temps à autre, et il n'est pas nécessaire de donner un avis de convocation pour la reprise de la séance ainsi ajournée. Dans l'éventualité d'un tel ajournement, il peut être pris connaissance et disposé à la reprise de l'assemblée de toute affaire dont il aurait pu être pris connaissance et disposé lors de l'assemblée originale.

A défaut par le président de l'assemblée de s'acquitter fidèlement de sa tâche, les membres peuvent à tout moment le destituer et le remplacer par une autre personne choisie parmi les membres.

IV. LA REPRESENTATION DE LA SOCIETE

11. CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.1 COMPOSITION. La société est administrée par un conseil d'administration composé des quinze (15) membres actifs de la société élus à chaque assemblée annuelle.

11.2 DUREE DES FONCTIONS. Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée des membres ou du conseil d'administration au cours de laquelle il a été nommé ou élu.

11.3 CENS D'ELIGIBILITE. Seuls les membres actifs en règle de la société sont éligibles comme administrateurs.

Les administrateurs provisoires ainsi que les administrateurs sortant de charge sont rééligibles.

11.4 ELECTION. Les administrateurs sont élus à la majorité des voix valablement exprimées lors de l'assemblée générale annuelle des membres ou, le cas échéant, lors d'une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

11.5 RETRAIT D'UN ADMINISTRATEUR. Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction, tout administrateur qui:

(a) présente par écrit sa démission au conseil d'administration, soit au président ou au secrétaire de la société, soit lors d'une assemblée du conseil d'administration;

(b) décède, devient insolvable ou interdit;

(c) cesse d'être membre actif de la société; ou

(d) est destitué tel que prévu ci-après.

11.6 DESTITUTION. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions, avant l'expiration de son mandat, si cet administrateur refuse ou omet de se conformer aux dispositions des règlements ou commet un acte jugé indigne, contraire ou néfaste aux buts poursuivis par la société. Une telle destitution s'opère lors d'une assemblée des membres convoquée à cette fin, par un vote affirmatif des deux tiers (⅔) des membres actifs présents. A cette même assemblée, une personne peut être élue aux lieu et place de l'administrateur démis, en autant que cette personne réponde aux critères de qualification, à titre d'administrateur de la société. La personne ainsi élue ne reste en fonction que pour la durée non expirée du mandat de l'administrateur destitué qu'elle remplace.

11.7 VACANCES. Tout administrateur dont la charge est déclarée vacante peut être remplacé par résolution du conseil d'administration, mais le remplaçant ne demeure en fonction que pour le reste du terme non expiré de son prédécesseur. Lorsque des vacances surviennent au conseil d'administration, il est de la discrétion des administrateurs demeurant en fonction de les remplir en nommant, au poste vacant, une personne possédant le cens d'éligibilité requis et, dans l'intervalle, ils peuvent validement continuer à exercer leurs fonctions, du moment qu'un quorum subsiste.

11.8 REMUNERATION. Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération en raison de leur mandat.

11.9 INDEMNISATION. Tout administrateur ainsi que ses héritiers et ayants droit, le cas échéant, seront tenus, au besoin et à toute époque, à même les fonds de la société, indemnes et à couvert:

(a) de tous frais, charges et dépenses quelconques que cet administrateur supporte ou subit au cours ou à l'occasion d'une action, poursuite ou procédure intentée contre lui, à l'égard ou en raison d'actes faits ou choses accomplies ou permises par lui dans l'exercice ou pour l'exécution de ses fonctions; et

(b) de tous autres frais, charges et dépenses que ledit administrateur supporte ou subit au cours ou à l'occasion des affaires de la société ou relativement à ces affaires.

Aucun administrateur ou officier du conseil d'administration de la société n'est responsable des actes, encaissements, négligences ou défauts d'un autre administrateur, officier du conseil d'administration ou officier gestionnaire, fonctionnaire ou employé, ni d'aucune perte, dommage ou dépense occasionnés à la société par l'insuffisance ou un défaut du titre de tout bien acquis pour la société par ordre des administrateurs, ou par l'insuffisance ou la faiblesse de toute garantie sur laquelle la société s'est dessaisie d'argent ou d'autres biens ou les a investis, ou de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou des actes délictueux de toute personne avec laquelle de l'argent, des valeurs mobilières ou des effets ont été logés ou déposés, ou de toute autre perte, dommage ou infortune de quelque nature qui peut arriver dans l'exécution de ses fonctions ou en relation avec celles-ci, à moins qu'ils ne soient survenus par son fait ou son défaut volontaire.

Les administrateurs de la société sont par les présentes autorisés à indemniser de temps à autre tout administrateur ou autre personne qui a assumé ou est sur le point d'assumer dans le cours ordinaire des affaires quelque responsabilité pour la société ou pour toute corporation contrôlée par cette dernière et de garantir tel administrateur ou autre personne contre une perte par la mise en gage de tout ou partie des biens meubles ou immeubles de la société, par la création d'une hypothèque ou de tout autre droit réel sur le tout ou partie de ceux-ci ou de toute autre manière.

11.10 NATURE DES FONCTIONS. Les administrateurs ont les pouvoirs et les devoirs établis par la Loi ainsi que ceux qui découlent de la nature de leurs fonctions.

11.11 CONTRAT AVEC UN ADMINISTRATEUR. Aucun administrateur intéressé dans un contrat avec la société, soit personnellement, soit comme membre d'une société ou corpo-

ration, n'est tenu de démissionner. Il doit cependant divulguer son intérêt au conseil d'administration de la société, au moment où ce conseil prend une décision relativement à ce contrat, s'abstenir de voter sur toute résolution portant sur ce contrat et se retirer lorsque l'assemblée délibère à cet égard.

11.12 ASSURANCE RESPONSABILITE. La société maintiendra en vigueur pour tous les administrateurs de la société et pour la durée entière de leur mandat une couverture d'assurance du type "responsabilité des administrateurs", dont les termes et conditions sont déterminés par le conseil d'administration de la société.

12. LES POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS

12.1 POUVOIRS GENERAUX. Les administrateurs de la société administrent les affaires de la société et passent, en son nom, tous les contrats que la société peut valablement passer; d'une façon générale, les administrateurs exercent tout autre pouvoir et posent tout autre acte ou démarche que la société est autorisée à exercer et à poser en vertu de sa charte, ou à quelque autre titre que ce soit.

Sans déroger en aucune façon à ce qui précède et sans en restreindre la généralité, les administrateurs sont expressément autorisés en tout temps à acheter, louer ou acquérir, à quelque autre titre que ce soit, vendre, échanger ou aliéner à quelque autre titre que ce soit, les biens mobiliers et immobiliers, réels, personnels ou mixtes, de même que tous droits ou intérêts s'y rapportant, pour les prix et suivant les termes et conditions qu'ils estiment justes.

L'acte posé par une ou plusieurs personnes agissant comme administrateurs ou par un conseil d'administration n'est pas invalidé par le seul fait que l'on découvre par la suite un vice dans l'élection de ces personnes ou du conseil entier, ou d'un ou de plusieurs de ces membres, ou que ces personnes, ou l'un, ou plusieurs, ou la totalité des membres du conseil n'était pas habile à être administrateur; cette clause ne s'applique cependant qu'aux actes posés comme susdit avant l'élection ou la nomination du ou des successeurs respectifs des personnes concernées.

12.2 POUVOIRS SPECIAUX. Le conseil d'administration a, de plus, le pouvoir par voie de résolution:

(a) de réglementer la procédure à suivre dans les délibérations du conseil d'administration et de l'assemblée des membres;

(b) de nommer autant de comités qu'il juge nécessaire pour la bonne administration des affaires de la société afin d'atteindre les fins prévues par sa charte et de définir les pouvoirs de ses comités et d'en fixer le quorum;

(c) de déléguer à tout comité ou personne tout pouvoir que le présent règlement lui reconnaît; il désigne les membres des comités, tout comité demeurant, toutefois, assujetti à l'autorité et juridiction du conseil d'administration.

13. ASSEMBLEES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13.1 NOMBRE D'ASSEMBLEES. Les administrateurs se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins une (1) fois par année.

13.2 CONVOCATION. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées soit par le secrétaire ou le président, soit par le directeur général sur instructions du président, ou soit sur demande écrite d'au moins deux (2) des administrateurs.

13.3 LIEU. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au siège social de la société ou à tout autre endroit, au Québec ou ailleurs, fixé par les administrateurs.

13.4 AVIS DE CONVOCATION. Les réunions doivent être convoquées au moyen d'un avis envoyé par courrier affranchi ou remis en personne aux administrateurs, à la dernière adresse figurant dans les registres de la société. Cet avis peut aussi être donné par télégramme, par bélinographe ou par téléphone. L'avis de convocation doit indiquer le lieu, la date et l'heure de la réunion et parvenir au moins cinq (5) jours juridiques francs précédant la date fixée pour cette réunion. L'administrateur est réputé avoir reçu cet avis dans le délai normal de livraison par la poste, sauf s'il existe des motifs raisonnables de croire que cet avis n'a pas été reçu à temps ou qu'il n'a pas été reçu du tout. Si l'adresse d'un administrateur n'apparaît pas aux registres de la société, cet avis de convocation peut être posté à l'adresse où, au jugement de l'expéditeur, l'avis est le plus susceptible de parvenir à l'administrateur dans

les meilleurs délais. Si tous les administrateurs sont présents, la réunion peut avoir lieu sans avis préalable de convocation.

13.5 REUNION ANNUELLE. A chaque année, immédiatement après l'assemblée générale annuelle des membres, se tient une réunion des administrateurs formant quorum, aux fins de nommer les officiers du conseil d'administration. Cette réunion a lieu sans avis de convocation, à moins qu'un autre acte relatif aux fonctions réservées aux administrateurs ne doive y être posé.

13.6 REUNION EN CAS D'URGENCE. Une réunion des administrateurs peut être convoquée par tout moyen, au moins trois (3) heures avant la réunion, par chacune des personnes ayant le pouvoir de convoquer une réunion des administrateurs si, de l'avis de cette personne, il est urgent qu'une réunion soit tenue.

13.7 RENONCIATION. La signature de résolutions écrites tenant lieu de réunion équivaut à renonciation à l'avis de convocation ainsi qu'à la tenue d'une véritable réunion.

13.8 QUORUM. Sous réserve de l'acte constitutif et des règlements de la société, le quorum est fixé à au moins cinq (5) des administrateurs alors en fonction. En l'absence de quorum dans les quinze (15) minutes suivant l'ouverture de la réunion, les administrateurs ne peuvent délibérer que sur son ajournement. Le quorum doit être maintenu pendant toute la durée de la réunion.

13.9 PRESIDENT ET SECRETAIRE DE LA REUNION. Le président de la société ou à son défaut, tout vice-président préside les réunions du conseil et le secrétaire de la société y agit comme secrétaire. A défaut, les administrateurs choisissent parmi eux un président et, le cas échéant, toute personne pour agir comme secrétaire de la réunion.

13.10 PROCEDURE. Le président de la réunion du conseil d'administration veille à son bon déroulement, soumet aux administrateurs les propositions sur lesquelles un vote doit être pris et d'une façon générale, établit de façon raisonnable et impartiale la procédure à suivre, sous réserve de la Loi, des règlements et de la procédure habituellement suivie lors d'assemblées délibérantes. A défaut par le président de soumettre une proposition, tout administrateur peut la soumettre lui-même avant la fin ou l'ajournement de la réunion; si cette proposition relève de

la compétence du conseil d'administration et si sa mention à l'avis de convocation n'est pas requise, le conseil d'administration en est saisi sans nécessité que la proposition soit appuyée. A cette fin, l'ordre du jour de toute réunion du conseil d'administration est présumé prévoir une période permettant aux administrateurs de soumettre leurs propositions. A défaut par le président de toute réunion du conseil d'administration de s'acquitter fidèlement de sa tâche, les administrateurs peuvent à tout moment le destituer et le remplacer par une autre personne.

13.11 VOTE. Tout administrateur a droit à un vote et toutes les questions soumises au conseil d'administration doivent être décidées à majorité simple des administrateurs présents ayant droit de vote. Le vote est pris à main levée à moins que le président de la réunion ou un administrateur présent ne demande le vote au scrutin. Si le vote se fait au scrutin, le secrétaire de la réunion agit comme scrutateur et dépouille le scrutin. Dans les deux éventualités mentionnées ci-dessus, si un ou plusieurs administrateurs participent à la réunion par des moyens techniques leur permettant de communiquer entre eux, ils communiquent verbalement au secrétaire le sens dans lequel ils exercent leur vote. Le vote par procuration n'est pas permis aux réunions des administrateurs. Le président de la réunion a une voix prépondérante au cas de partage des voix.

13.12 UTILISATION DE MOYENS TECHNIQUES. Lorsqu'une réunion est tenue conformément à l'article 89.2 de la Loi, celle-ci est alors réputée être tenue au Québec. Une réunion tenue en utilisant des moyens techniques permettant à tous les participants de communiquer entre eux peut avoir lieu pour délibérer sur toute question, dont notamment l'adoption d'un règlement, l'une quelconque des fonctions réservées aux administrateurs ou le remplacement d'un administrateur. Un administrateur peut également dénoncer tout conflit d'intérêt lors de pareille réunion. L'administrateur participant à une réunion en utilisant des moyens techniques est considéré comme étant présent à la réunion. Le secrétaire tient un procès-verbal de ces réunions. La déclaration du président et du secrétaire de la réunion ainsi tenue à l'effet qu'un administrateur a participé à la réunion vaut jusqu'à preuve du contraire. En cas d'interruption de la communication, la réunion demeure valide si le quorum est maintenu.

13.13 AJOURNEMENT. Le président d'une réunion des administrateurs peut, avec le consentement de la majorité des administrateurs présents, ajourner cette réunion à une autre date et à un autre lieu sans qu'il soit nécessaire de

donner un nouvel avis de convocation aux administrateurs. Lors de la reprise de la réunion, le conseil d'administration peut valablement délibérer sur toute question non réglée lors de la réunion initiale pourvu qu'il y ait quorum. S'il n'y a pas quorum à la reprise de la réunion, la réunion est réputée avoir pris fin à la réunion précédente où l'ajournement fut décrété.

14. OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1 DESIGNATION. Les officiers du conseil d'administration de la société sont: le président, le ou les vice-président(s), le secrétaire ainsi que tout autre officier du conseil d'administration dont le titre et les fonctions peuvent être déterminés par résolution du conseil d'administration.

14.2 ELECTION. Le conseil d'administration doit, à sa première réunion suivant l'assemblée annuelle des membres, et par la suite lorsque les circonstances l'exigent, élire et nommer les officiers du conseil d'administration de la société.

14.3 QUALIFICATIONS. Tous les officiers du conseil d'administration qui doivent faire partie du comité exécutif appelé «bureau de direction» dans les présents règlements et, dont la nature ainsi que les fonctions sont décrites à l'article V des règlements, seront des administrateurs de la société.

14.4 CUMUL DE POSTES. Une même personne peut occuper plusieurs postes d'officiers du conseil d'administration au sein de la société pourvu qu'ils ne soient pas incompatibles les uns avec les autres.

14.5 DUREE DU MANDAT. Sauf si le conseil d'administration le stipule autrement, lors de son élection ou de sa nomination, chaque officier du conseil d'administration entrera en fonction à compter de son élection ou de sa nomination. Il reste en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit élu ou nommé et qualifié par le conseil d'administration, à moins que son mandat ne prenne fin avant terme conformément aux paragraphes suivants.

14.6 DEMISSION. Tout officier du conseil d'administration peut démissionner de ses fonctions en faisant parvenir au siège social de la société, par messager ou par courrier recommandé ou certifié, une lettre de démission. La démission d'un officier du conseil d'administration doit

être approuvée par le conseil d'administration. Lors de telle approbation, la démission prend effet à compter de la réception de la lettre par la société ou à toute autre date ultérieure qui y est mentionnée. Enfin, la démission d'un officier du conseil d'administration ne peut avoir lieu à une époque préjudiciable à la société.

14.7 DESTITUTION. Les officiers du conseil d'administration sont sujets à destitution pour ou sans cause par la majorité du conseil d'administration, sauf convention contraire par écrit.

14.8 EXTINCTION DU MANDAT. Le mandat d'un officier du conseil d'administration se termine par son décès, son interdiction, sa faillite, un changement d'état par suite duquel sa capacité civile est affectée, par l'accomplissement de l'affaire ou l'expiration du temps pour lequel son mandat a été donné ou par la perte des qualifications requises pour être officier du conseil d'administration de la société.

14.9 VACANCES. Toute vacance dans un poste d'officier du conseil d'administration peut être remplie en tout temps par le conseil d'administration. L'officier du conseil d'administration ainsi nommé demeure en fonction pour la durée non écoulée du mandat de la personne qu'il remplace.

14.10 REMUNERATION ET INDEMNISATION. Les officiers du conseil d'administration de la société ont droit à la même indemnisation que celle énoncée au paragraphe 11.10 ci-dessus et relative aux administrateurs de la société. La rémunération des officiers du conseil d'administration et représentants de la société est fixée par les administrateurs sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet. Cette rémunération s'ajoute, en l'absence de dispositions contraires, à toute rémunération versée à un autre titre au représentant par la société. A défaut de pareille décision, le mandat de l'officier du conseil d'administration est gratuit.

14.11 POUVOIRS DES OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Les officiers du conseil d'administration possèdent tous les pouvoirs et les devoirs ordinairement inhérents à leur charge, sous réserve des dispositions de la Loi ou des règlements, et ils ont en plus les pouvoirs et devoirs que le conseil d'administration leur délègue ou impose. Les pouvoirs des officiers du conseil d'administration peuvent être exercés par toute autre personne spécialement nommée par le conseil d'administration à cette fin, en cas d'incapacité d'agir de ces officiers du conseil d'administration.

14.12 DEVOIRS DES OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Les officiers du conseil d'administration doivent agir dans l'intérêt de la société et dans les limites de leurs mandats respectifs. Il sont réputés avoir agi dans les limites de ces mandats lorsqu'ils les remplissent d'une manière plus avantageuse pour la société. Ils sont responsables à l'égard de la société lorsqu'ils accomplissent seuls tout acte, geste ou démarche qu'ils n'étaient chargés de faire que conjointement avec un ou plusieurs autres officiers du conseil d'administration.

14.13 PRESIDENT. Le président de la société assume la présidence du conseil d'administration et des assemblées des membres de la société. Il exerce tous les devoirs et pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration.

14.14 VICE-PRESIDENTS. Les vice-présidents de la société assistent le président dans la direction de la société. En l'absence du président ou en cas d'incapacité, le président désigne un des vice-présidents pour agir à sa place et à défaut par le président de ce faire, le conseil d'administration peut le faire, et, finalement, à défaut du conseil de le faire, les vice-présidents pourront agir par ordre d'ancienneté. Le vice-président agissant ainsi, pour le compte du président, possède alors tous les pouvoirs et assume tous les devoirs du président.

14.15 SECRETAIRE. De façon générale, le secrétaire est responsable de voir au maintien des communications écrites, en ce qui concerne le conseil d'administration et les membres de la société, leurs assemblées, réunions et résolutions ainsi que les avis y afférents. Il certifie les procès-verbaux de la société, le cas échéant, agit comme secrétaire aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées des membres et exécute également les mandats qui lui sont confiés par le président ou les administrateurs. Ces derniers peuvent nommer un adjoint au secrétaire dans le but de l'assister. Il exerce, à ce moment, les fonctions qui lui sont déléguées par les administrateurs ou par le secrétaire.

14.16 CONFLIT D'INTERETS. Tout officier du conseil d'administration devra divulguer au président de la société son intérêt direct ou indirect dans tout contrat important ou projet de contrat important, à intervenir entre cet officier du conseil d'administration et la société. Les

règles régissant la divulgation d'intérêts par les administrateurs s'appliquent *mutatis mutandis* aux officiers du conseil d'administration.

15. OFFICIERS GESTIONNAIRES.

15.1 DÉSIGNATION. Les officiers gestionnaires sont: le ou la directrice générale ainsi que le ou la directrice du service finances-administration et de tout autre service créé de concert par la direction générale et le conseil d'administration de la société.

15.2 NOMINATION. Le ou la directrice général(e) est nommé(e) par le conseil d'administration de la société et le ou les autres officiers gestionnaires sont nommés par le ou la directrice général(e) de la société qui obtient, pour ce faire, l'assentiment du bureau de direction.

15.3 POUVOIR DES OFFICIERS GESTIONNAIRES. Les officiers gestionnaires ont tous les pouvoirs et les devoirs inhérents à leur charge, sous réserve des dispositions de la Loi ou des règlements et ils possèdent en plus les pouvoirs que le conseil d'administration ou la direction générale leur délègue ou leur impose.

15.4 DEVOIRS DES OFFICIERS GESTIONNAIRES. Les officiers gestionnaires doivent agir dans l'intérêt de la société et dans les limites de leurs mandats respectifs. Ils sont réputés avoir agi dans les limites de ces mandats lorsqu'ils les remplissent d'une manière plus avantageuse pour la société. Ils sont responsables à l'égard de la société lorsqu'ils accomplissent seuls tout acte, geste ou démarche qu'ils n'étaient chargés de faire que conjointement avec un ou plusieurs autres officiers gestionnaires, officiers du conseil d'administration ou membres du conseil d'administration de la société.

15.5 CONDITIONS D'EMPLOI. Les modalités relatives aux qualifications, à la durée du mandat, à la démission, à la destitution, à l'extinction du mandat, ainsi qu'aux vacances relatives au poste du ou de la directrice générale de la société sont déterminées par le conseil d'administration de la société.

15.6 DIRECTEUR OU DIRECTRICE GÉNÉRAL(E). Sous l'autorité du conseil d'administration de la société, le directeur ou la directrice général(e) administre, planifie, dirige et contrôle les activités de la société, propose au conseil d'administration de la société les orientations, les objectifs et les moyens nécessaires à la réalisation de

la mission et au rayonnement du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (ci-après le «Musée». Le directeur ou la directrice général(e) assume de plus toutes les responsabilités spécifiques et tous les pouvoirs que peut, de temps à autre, prescrire le conseil d'administration ainsi que ceux décrits dans sa description de poste, telle qu'approuvée par le conseil d'administration de la société.

15.7 DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCES-ADMINISTRATION. Sous l'autorité du directeur ou de la directrice générale, le directeur ou la directrice finances-administration a la responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la direction Administration en vue du bon fonctionnement et d'une utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques du Musée, de la sécurité ainsi que des systèmes de gestion.

Le directeur ou la directrice finances-administration a la charge générale des finances de la société. Il ou elle doit déposer l'argent et les autres valeurs de la société au nom de celle-ci et à son crédit dans toute banque ou autre institution de dépôt désignée de temps à autre par le conseil d'administration et doit, chaque fois qu'il en est requis, rendre compte au président, au directeur ou à la directrice générale et aux administrateurs de la situation financière de la société et de toutes ses opérations financières. Il ou elle a la charge et la garde des livres de comptes et en est responsable. Il ou elle est également soumis au contrôle du directeur ou de la directrice générale et exerce tous les autres pouvoirs, a l'autorité et remplit tous les devoirs que peuvent, de temps à autre, prescrire le conseil d'administration ou le ou la directrice générale.

Le ou la directrice finances-administration assume de plus toutes les responsabilités spécifiques et tous les pouvoirs décrits dans son mandat détaillé, tel qu'approuvé par le bureau de direction de la société.

V. COMITES

16. BUREAU DE DIRECTION

16.1 COMPOSITION. Le comité exécutif (ci-après appelé "bureau de direction") est composé du président, du ou des

vice-président(s), selon le cas, du secrétaire et d'autres membres élus parmi les administrateurs, par le conseil d'administration, de façon à créer un comité composé, en tout temps, de cinq (5) membres. Le directeur ou la directrice général(e) est également appelé(e) à siéger au bureau de direction à titre consultatif.

16.2 ELECTION. L'élection des membres du bureau de direction par le conseil d'administration se déroule annuellement, à l'assemblée du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée annuelle des membres. Les membres précédemment élus du bureau de direction démissionnent à cette occasion, mais il sont ré-éligibles.

16.3 DISQUALIFICATION. Un membre du bureau de direction qui cesse d'être administrateur ou officier du conseil d'administration de la société est, par le fait même, disqualifié comme membre du bureau de direction.

16.4 DESTITUTION. Le conseil d'administration peut, en tout temps, destituer, avec ou sans raison, n'importe quel des membres du bureau de direction.

16.5 VACANCES. Les vacances qui surviennent au bureau de direction, soit pour cause de décès, de démission, de disqualification, de destitution ou toute autre cause, peuvent être remplies par le conseil d'administration.

16.6 ASSEMBLEE. Les assemblées du bureau de direction peuvent être tenues sans avis, à telle époque et à tel endroit que le président ou le ou les vice-président(s) détermine(nt), le(s)quel(s) a(ont) autorité de convoquer le bureau de direction.

16.7 PRESIDENCE. Les assemblées du bureau de direction sont présidées par le président de la société ou, en son absence, par un président d'assemblée que les membres présents peuvent choisir parmi eux.

16.8 QUORUM. Le quorum aux assemblées du bureau de direction est de trois (3) membres.

16.9 PROCEDURES. La procédure aux assemblées du bureau de direction est conforme à celle des assemblées du conseil d'administration de la société.

16.10 POUVOIRS. Le bureau de direction a l'autorité et exerce tous les pouvoirs du conseil d'administration, pour l'administration courante des affaires de la société, y compris l'acceptation des nouveaux membres de la société, excepté les pouvoirs qui, en vertu de la Loi, doivent être

exercés par le conseil d'administration; ceux que le conseil d'administration peut expressément se réserver ainsi que ceux qui doivent être exercés exclusivement par les membres de la société.

16.11 REMUNERATION ET INDEMNISATION. Les membres du bureau de direction ne sont pas rémunérés comme tel pour leurs services. Ils ont droit à la même indemnisation que celle prévue au paragraphe 11.9 ci-dessus, pour les administrateurs.

VI. DISPOSITIONS DIVERSES

17. REPRODUCTION MECANIQUE DE SIGNATURE

17.1 GENERALITES. Les administrateurs peuvent permettre que les contrats, documents, résolutions, actes ou effets de commerce, y compris les chèques et autres écrits de la société portent une signature reproduite mécaniquement ou au moyen d'une étampe.

18. FINANCES

18.1 ETABLISSEMENTS BANCAIRES. Les opérations bancaires et financières de la société s'effectuent avec les banques, caisses populaires, compagnies de fiducie ou autres institutions financières que les administrateurs désignent par résolution.

18.2 EXERCICE FINANCIER. L'exercice financier de la société se terminera le trente et unième (31e) jour de décembre de chaque année ou à toute autre date fixée de temps à autre par résolution du conseil d'administration.

19. VERIFICATEURS

19.1 NOMINATION DU VERIFICATEUR DES COMPTES DE LA SOCIETE. Les membres actifs de la société doivent, par résolution adoptée à la majorité à leur première assemblée et à chaque assemblée annuelle subséquente, nommer un vérificateur des comptes de la société dont le mandat expirera à la clôture de l'assemblée annuelle suivante. A défaut de nomination d'un nouveau vérificateur, le vérificateur en fonction poursuit son mandat jusqu'à la nomination de son successeur. Les administrateurs peuvent également nommer plus d'un vérificateur.

19.2 QUALIFICATION DU VERIFICATEUR. Le vérificateur doit être indépendant de la société, des administrateurs, des officiers du conseil d'administration ou des officiers gestionnaires de la société. Est réputée ne pas être indépendante la personne (ou son associé) qui est associée, administrateur, officier du conseil d'administration, officier gestionnaire ou employée de la société. Le vérificateur doit se démettre dès qu'à sa connaissance, il ne possède plus les qualités requises pour occuper son poste.

19.3 FIN DU MANDAT DU VERIFICATEUR ET REMPLACEMENT. Le mandat du vérificateur prend fin avec son décès, sa démission ou sa révocation. La démission du vérificateur prend effet à la date de son envoi par écrit à la société ou, si elle est postérieure, à celle que précise cette démission.

Le mandat du vérificateur peut être révoqué en tout temps par les administrateurs réunis en réunion spéciale. Le conseil d'administration peut remplir toute vacance et nommer un remplaçant qui demeurera en fonction jusqu'à l'expiration du terme du mandat initial.

19.4 PROCEDURES JUDICIAIRES. Le président, tout vice-président, le directeur général ou le secrétaire est autorisé à répondre pour le compte et au nom de la société à tout bref, ordre et interrogatoire sur faits et articles émis par toute Cour, à déclarer pour le compte de la société sur tout bref de saisie, à donner tout affidavit ou déclaration assermentée relativement à toute procédure judiciaire dans laquelle la société est impliquée, à faire toute demande de cession ou requête en faillite ou en liquidation contre tout débiteur de la société, à assister et à voter à toute assemblée des créanciers, à accorder des procurations relativement à toute faillite, cession ou liquidation.

20. LIQUIDATION OU DISTRIBUTION DE BIENS

20.1 GENERALITES. En cas de liquidation de la société ou de distribution de biens de la société, ces derniers devront retourner à un organisme exerçant des activités analogues ou à la Ville de Montréal, conformément aux dispositions à cet effet, prévues dans les lettres patentes de la société.

21. CONTRATS, CHEQUES

21.1 CONTRATS. Tous les actes, effets de commerce, transferts, contrats, engagements, obligations et autres documents qui requièrent la signature de la société devront être signés par le président de la société seul ou par deux (2) personnes occupant les postes de vice-président, d'administrateur, de secrétaire ou de directeur général. Le conseil d'administration peut, en tout temps, par résolution, autoriser une ou plusieurs personnes à signer au nom de la société. Cette autorisation peut être générale ou se limiter à un cas particulier. Sauf tel que susdit et sauf toute disposition au contraire dans les règlements, aucun officier du conseil d'administration, officier gestionnaire, représentant ou employé n'a le pouvoir ni l'autorisation de lier la société par contrat ou autrement ni d'engager son crédit. Le conseil d'administration peut également adopter une délégation générale de pouvoirs, ratifiée par les membres et permettant au comité exécutif et/ou au directeur-général d'agir en certaines matières décrites dans ladite délégation. Les mots "contrats", "actes", "documents", "effets de commerce", "transferts", "engagements" et "obligations", incluent, entre autres, les actes, hypothèques, charges, transferts et cession de biens de toute nature, nantissements, transports, titres, billets, conventions, reçus et quittances, mainlevées, obligations, débentures et autres valeurs mobilières ou autres lettres de change de la société.

21.2 CHEQUES ET TRAITES. Tous les chèques, lettres de change et autres effets, billets ou titres de créance, émis, acceptés ou endossés au nom de la société devront être signés par le ou les administrateurs, officiers du conseil d'administration ou représentants de la société que le conseil d'administration désignera par résolution et de la manière déterminée par le conseil; n'importe lequel de ces administrateurs, officiers du conseil d'administration ou représentants ainsi désignés peut endosser seul les billets et les traites pour perception au nom de la société par l'entremise de ses banquiers et peut endosser les billets et les chèques pour dépôt à la banque de la société au crédit de la société; ces effets peuvent aussi être endossés "pour perception" ou "pour dépôt" à la banque de la société à l'aide d'un timbre de caoutchouc à cet effet. N'importe lequel de ces administrateurs, officiers du conseil d'administration ou représentants ainsi désignés peut ajuster, régler, vérifier et certifier les livres et comptes entre la société et ses banquiers, recevoir les chèques payés et les pièces justificatives et signer les

formules de règlement de solde de même que bordereaux de quittance ou de vérification de la banque.

21.3 DEPOTS. Les fonds de la société devront être déposés au crédit de la société auprès de la ou des banques, caisses populaires ou compagnies de fiducie que le conseil d'administration désignera, de temps à autre, par résolution.

21.4 PROCEDURES LEGALES. Le président, tout officier du conseil d'administration ou toute autre personne autorisée par les administrateurs sont respectivement autorisés à comparaître et à répondre pour le compte et au nom de la société à tout bref, ordonnance, interrogatoire sur faits et articles, émis par toute cour; à répondre au nom de la société à toute saisie-arrêt dans laquelle la société est tierce-saisie et à faire tout affidavit ou déclaration assermentée reliée à telle saisie-arrêt ou à toute autre procédure à laquelle la société est partie; à faire des demandes de cession de biens ou des requêtes pour ordonnance de liquidation ou ordonnance de séquestre contre tout débiteur de la société; à être présent et à voter à toute assemblée de créanciers des débiteurs de la société; à accorder des procurations et à poser relativement à ces procédures tout autre acte ou geste qu'ils estiment être dans le meilleur intérêt de la société.

Ce texte intégral des règlements généraux, tels qu'amendés, de la société a été dûment adopté par les administrateurs de la société, à Montréal, le quatorzième (14e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

Président

Secrétaire

Ce texte intégral des règlements généraux, tels qu'amendés, de la société a été dûment ratifié par les membres de la société, à Montréal, le vingt-septième (27e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996).

Président

Secrétaire

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE (LA "SOCIÉTÉ") À UNE ASSEMBLÉE DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2009, À 12H00, ENSUITE APPROUVÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE TENUE LE MÊME JOUR

MODIFICATION À L'ARTICLE 16.1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ (COMPOSITION DU BUREAU DE DIRECTION)

« ATTENDU QUE le conseil d'administration est composé de quinze administrateurs dont cinq membres siègent au comité exécutif, aussi appelé bureau de direction;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite ajouter un sixième membre au bureau de direction;

ATTENDU QUE ce nombre peut être modifié par règlement conformément à la Loi sur les compagnies du Québec;

ATTENDU QUE ce règlement doit d'abord être adopté par les administrateurs de la Société et par la suite approuvé par les membres de la Société;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement 2009-1 de la Société modifiant ses règlements généraux comme suit

1. QUE l'article 16.1 des règlements généraux de la Société soit amendé pour se lire comme suit : *Le comité exécutif (ci-après appelé « bureau de direction ») est composé du président, du ou des vice-président(s), selon le cas, du secrétaire et d'autres membres élus parmi les administrateurs, par le conseil d'administration, de façon à créer un comité composé, en tout temps, de six (6) membres. Le directeur ou la directrice général(e) est également appelé(e) à siéger au bureau de direction à titre consultatif.*

2. QUE la directrice générale ou le secrétaire soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes. »

+ + +

Le soussigné, secrétaire de la Société, certifie que le texte apparaissant ci-dessus est un extrait exact et conforme d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière à une assemblée de son conseil d'administration régulièrement tenue le 26 mars 2009 et ensuite approuvée par les membres de la Société à une assemblée générale annuelle et extraordinaire tenue le même jour et qu'en date de la signature du présent certificat ladite résolution est toujours en vigueur et a plein effet.

Montréal, le 26 mars 2009

John LeBoutillier

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE (LA "SOCIÉTÉ") À UNE ASSEMBLÉE TENUE LE 28 MARS 2012, À 12H00

RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'EMPRUNT

«ATTENDU QU'en plus des pouvoirs conférés aux administrateurs par l'acte constitutif et sans restreindre la portée des pouvoir conférés aux administrateurs par l'article 77 de la Loi sur les compagnies, les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun et sans avoir à obtenir l'autorisation des membres :

a) Faire des emprunts de denier sur le crédit de la Société
b) Émettre ou réémettre des obligations, des débentures ou des titres de créance de la Société et les donner en garantie ou les vendre pour un prix et des sommes jugés convenables
c) Garantir au nom de la Société l'exécution d'une obligation à la charge d'une autre personne, et;
d) Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Société.

ATTENDU QU'aucune disposition ne limite ni ne restreint le pouvoir d'emprunt de la Société sur lettre de change ou billet à ordre fait, tiré accepté ou endossé par ou au nom de la Société;

ATTENDU QUE les administrateurs peuvent, par résolution, déléguer les pouvoirs conférés par le premier paragraphe ci-avant à un administrateur, à un comité exécutif, à un comité de conseil d'administration ou à un officier de la Société;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par les présentes sont présumés l'être à titre supplétif à, et non en guise de substitution de, tout pouvoir d'emprunt possédé par les administrateurs ou par les officiers de la Société autrement que par un règlement d'emprunt;

IL EST RÉSOLU

1. QUE les administrateurs peuvent, par résolution, déléguer les pouvoirs conférés par le premier paragraphe ci-avant à un administrateur, à un comité exécutif, à un comité de conseil d'administration ou à un officier de la Société;

2. QUE les pouvoirs conférés par les présentes sont présumés l'être à titre supplétif à, et non en guise de substitution de, tout pouvoir d'emprunt possédé par les administrateurs ou par les officiers de la Société autrement que par un règlement d'emprunt;

3. QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes. »

+ + +

Le soussigné, secrétaire de la Société, certifie que le texte apparaissant ci-dessus est un extrait exact et conforme d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière à une assemblée régulièrement tenue le 28 mars 2012 et qu'en date de la signature du présent certificat ladite résolution est toujours en vigueur et a plein effet.

Montréal, le 11 avril 2012

John LeBoutillier

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL
POINTE-À-CALLIÈRE

CONSEIL EXÉCUTIF (BUREAU DE DIRECTION) ET CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 16 FÉVRIER 2026

OFFICIERS

Président
Me Daniel Desjardins
Administrateur de sociétés

Secrétaire-trésorier
Me Robert Y. Girard
Associé
Fasken

Vice-président
Monsieur Yves Beauchamp
Président directeur général
Aéroport de Montréal

Vice-présidente
Madame Patricia Curadeau-Grou
Administratrice de sociétés

Vice-président
Monsieur Pierre Turcotte
Président du conseil d'administration
Alithya

ADMINISTRATEURS

Madame Hélène David
Administratrice de sociétés

Madame Caroline Émond
Administratrice de sociétés

Monsieur Éric Fournier
Consultant et administrateur de sociétés

Monsieur Olivier Marcil
Vice-président Affaires publiques Canada
Alstom

Monsieur François Ramsay
Administrateur de sociétés

Monsieur Jean Roy
Directeur et expert-conseil
JR Direction de projet

Monsieur Jean Royer
Vice-président des opérations
Distinction Capital

Monsieur Rishi Sharma
Chef de la direction financière
Velan inc.

Madame Julie Tremblay
Administratrice de sociétés

MEMBRES OBSERVATEURS :

Madame Valérie Beaulieu
Directrice
Service de la culture
Ville de Montréal

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE
PAR LE BUREAU DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL
POINTE-À-CALLIÈRE (LA "SOCIÉTÉ") LE 10 DÉCEMBRE 2025

PROGRAMMES DE SUBVENTION, CONTRATS ET ENTENTES AVEC LA VILLE DE MONTREAL (DÉLÉGATION DE SIGNATURE)

«ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement du Musée, la Société réalise plusieurs projets, programmes, travaux, activités et événements;

ATTENDU QU'afin de réaliser ces projets, programmes, travaux, activités et événements, la Société doit procéder à des demandes de subvention, conclure des ententes, des contrats et des partenariats avec la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la présente délégation est assujettie à la Politique de délégation d'autorité de la Société et à la Politique des achats de biens et services entérinées par le Conseil d'administration du Musée ;

IL EST RÉSOLU

1. QUE la Société autorise la directrice générale, Madame Anne Élisabeth Thibault, à signer avec la Ville de Montréal tout document nécessaire relié au fonctionnement et au développement du Musée. »

* * *

La soussignée, secrétaire de la Société, certifie que le texte apparaissant ci-dessus est un extrait exact et conforme d'une résolution adoptée par le bureau de direction de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière le 10 décembre 2025 et qu'en date de la signature du présent certificat ladite résolution est toujours en vigueur et a plein effet.

Montréal, le 12 décembre 2025

Robert Girard

Montréal

Attestation

Loi sur les cités et villes et *Règlement sur la gestion contractuelle*

Nous soussigné

Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Nom de l'organisme

- Attestons avoir pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* et nous engageons, le cas échéant, à respecter les articles 573 à 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- Attestons avoir pris connaissance du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville de Montréal. et à nous y conformer en tout point

Signature responsable

Représentant désigné par l'organisme pour la présente entente

Anne Elisabeth Thibault

Nom et fonction du représentant désigné par l'organisme pour l'entente

16 février 2026

Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257840003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, de 10 280 007 $ en 2027 et d'un montant équivalant à la contribution de 2027 avec une indexation maximale de 3 % pour 2028 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver une contribution additionnelle de 116 000 $ par année pour un total de 348 000 $, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1, pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions de 260 507 $ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente convention est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS

2026-03-27 - Convention_VF4.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate - Droit contractuel
Tél : 438-825-0355

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-27

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 438-825-0355
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

26 mars 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SUBVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE**, personne morale, légalement constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa principale place d'affaires au 350, Place Royale, Montréal, Québec, H2Y 3Y5, agissant et représentée par Anne Élisabeth Thibault, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N^{o} d'inscription TPS : R134213917
N^{o} d'inscription TVQ : M1014770808TQ0001
Numéro d'organisme de charité : 13421-3917-RR0001

ci-après appelée la « **Société** »

La Société et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Société a pour mission de faire aimer et connaître le Montréal d'hier et d'aujourd'hui à travers des actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais, et de tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux concernés, des liens dont bénéficieront les publics (ci-après la « **Mission** »);

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des immeubles situés au 350, Place Royale, Montréal, Québec, H2Y 3Y5 et au 150, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, Québec, H2Y 1Z6, ainsi que de la crypte et du tunnel situés sous ces édifices, le tout tel qu'identifié à l'Annexe 2 (ci-après « **l'Immeuble** »);

ATTENDU QUE la Société est propriétaire de l'immeuble situé au 173, Place d'Youville, Montréal, Québec, H2Y 2B2 de même que des immeubles situés aux 165 et 214, Place d'Youville et de l'égout collecteur sous la place d'Youville, le tout tel qu'identifié à l'Annexe 2 (ci-après les « **Édifices** »);

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble situé au 335, Place d'Youville, Montréal, Québec, H2Y 2L9 (ci-après la « **Caserne No 1** ») qu'elle loue à la Société en vertu d'un bail conclu entre les Parties le ____ mars 2026 (résolution CM26 _____ adoptée le _____ 2026) afin qu'elle puisse y présenter une exposition et des activités d'animation du Musée jusqu'au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE l'Immeuble, les Édifices ainsi que la Caserne No 1 abritent le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (ci-après le « **Musée** »);

ATTENDU QUE, par la résolution CO94 00987, la Ville a accepté de céder à la Société les biens meubles (à l'exception des collections archéologiques) et immeubles relatifs à l'exploitation, la gestion et l'administration du Musée et à lui verser une subvention afin qu'elle exploite le Musée (ci-après la « **Convention de 1994** »);

ATTENDU QUE la cession de l'Édifice du 173, Place d'Youville par la Ville à la Société a bel et bien eu lieu en vertu d'un acte de donation conclu entre les Parties le 3 avril 1998 (CO98 00493) mais, en ce qui a trait à l'Immeuble, la Société le loue de la Ville en vertu d'une convention de bail approuvée par le conseil municipal le 17 décembre 2018 conformément à la résolution CM18 1503 (ci-après le « **Bail** ») afin qu'il puisse y exploiter le Musée pour une période de dix (10) ans à compter du 1er janvier 2019;

ATTENDU QUE la Ville souhaite également verser à la Société une contribution additionnelle de trois cent quarante-huit mille dollars (348 000 $) devant être utilisée exclusivement pour le paiement des frais d'énergie (chauffage, climatisation, électricité), de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne No 1 (ci-après la « **Contribution additionnelle** »);

ATTENDU QUE depuis la conclusion de la Convention de 1994 entre les Parties, la Ville verse une subvention à la Société afin qu'elle puisse exploiter le Musée;

ATTENDU QUE la dernière convention conclue entre les Parties relativement au versement d'une telle subvention a été approuvée par le conseil municipal en vertu de la résolution CM23 0424 du 17 avril 2023 et se terminait le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville désire continuer de soutenir la Société en lui versant une nouvelle subvention afin qu'elle puisse poursuivre l'exploitation de son Musée;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de subvention, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Société a pris connaissance de l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, auquel elle pourrait être assujettie à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* s'applique à la présente Convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le calendrier des versements de la subvention et de remise de documents;

2.2 « **Annexe 2** » : le plan identifiant les propriétaires et les édifices et immeubles composant le Musée;

2.3 « Annexe 3 »: attestation – *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et *Règlement sur la gestion contractuelle*;

2.4 « **Annexe 4** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de la Société, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de comptes** » : aux fins de la présente Convention, le Rapport annuel, les états financiers vérifiés de la Société ainsi que tout autre document exigé, dans un délai raisonnable précédant la date indiquée à l'article 4.5.1, par le Responsable dans le cadre de la présente Convention;

2.7 « **Responsable** » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.8 « **Unité administrative** » : le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la subvention, incluant la Contribution additionnelle, de la Ville à la Société afin que cette dernière puisse poursuivre l'exploitation, la gestion et l'administration de son Musée.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

En considération des sommes versées par la Ville, la Société s'engage à :

4.1 **Utilisation de la subvention :**

4.1.1 utiliser la subvention de la Ville aux seules fins d'administrer et d'exploiter le Musée de manière diligente selon les règles de l'art notamment en :

4.1.1.1 maintenant, pendant toute la durée de la présente Convention et selon l'horaire qu'elle détermine, les activités du Musée dans l'Immeuble et les Édifices;

4.1.1.2 fournissant le personnel nécessaire aux activités du Musée, y compris notamment les préposés au gardiennage;

4.1.1.3 prenant toutes les mesures d'usage en vue d'assurer la sécurité du public dans le Musée;

4.1.1.4 assurant la préservation, l'entretien et la conservation des artefacts présentés au Musée;

4.1.1.5 assurant la préservation et l'entretien du mobilier et des équipements audio-visuels du Musée;

4.1.1.6 réalisant sa Mission.

4.1.2 utiliser la Contribution additionnelle exclusivement pour le paiement des frais d'énergie (chauffage, climatisation, électricité), de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne No 1;

4.1.3 assumer tous les coûts et risques associés à ses activités et à la réalisation de sa Mission et à assumer tout dépassement des coûts requis pour leur réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure aux sommes prévues à l'article 6.1 de la présente Convention;

4.1.4 s'assurer, compte tenu de sa Mission et de son autonomie de gestion, que ses orientations et ses investissements muséologiques soient en harmonie et en complémentarité avec ceux du *MEM : Centre des mémoires montréalaises*, de

manière à diversifier et à enrichir les importants apports de ces institutions à la communauté, dans le respect de leur rôle respectif;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec l'exploitation, la gestion et l'administration du Musée et les activités qui y sont reliées, notamment le paiement des taxes imposées sur les Édifices le cas échéant;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur ainsi qu'aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 signer, à la date de signature des présentes, l'attestation jointe à l'Annexe 3 de la présente Convention;

4.3.3 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage de la Société sur les lieux du Musée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, lequel devra notamment respecter l'article 9 du *Règlement sur la langue de l'Administration* (c. C-11, r.8.1), à savoir qu'il soit fait en français, ou qu'il soit fait en français et dans une autre langue, pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante;

4.3.4 compte tenu de l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, respecter la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

4.3.5 dans la mesure où la Société traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente Convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par la Société sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 4, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires du Musée, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 dans la mesure du possible, associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Musée et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 4;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera dans un délai raisonnable précédant la date prévue ci-dessous, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur avis du Responsable dans un délai raisonnable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 1er mai de chaque année et doit couvrir la période comprise entre 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente, et ce, pour chaque année de la présente Convention. Pour plus de clarté, pour la première année de la Convention, la Reddition de comptes doit être remise au plus tard le 1er mai 2027 pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les cent-vingt (120) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité adéquate et exacte des revenus et dépenses de la Société, laquelle comptabilité devra faire état des fins pour lesquelles la subvention de la Ville a été utilisée et comporter un poste relatif aux dépenses de nature immobilière;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de la Société, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, la Société accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 puisque la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à la Société au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville; la Ville indiquera sur son site que la Société est un organisme autonome à but non lucratif;

4.5.5 en sus de ce qui est prévu à l'article 7 de la présente Convention, transmettre au Responsable, à la date que lui communiquera celui-ci, son budget prévisionnel de fonctionnement et lui soumettre, pour la durée de la présente Convention, ses projets d'immobilisations comportant tous les éléments jugés utiles par le Responsable;

4.5.6 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée conformément à la présente Convention, comme le permet l'article 85.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

4.6 Remise de documents et conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de la Société ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à deux représentants de la Ville, dont un de l'Unité administrative, d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de la Société et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de la Société;

4.7 Responsabilité

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente Convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente Convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, la Société n'est pas tenue d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la subvention est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
TRANSPARENCE DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'engage à respecter les principes de transparence et à donner accès aux documents qu'elle détient conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « **Loi sur l'accès** ») comme si elle était un organisme municipal au sens de cette loi.

À cette fin, si une demande d'accès est déposée auprès de la Ville conformément à la *Loi sur l'accès*, la Société s'engage envers la Ville à lui donner accès à tels documents sauf les documents visés par le secret professionnel. Elle ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi sur l'accès pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de la Société remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de la Société en application de la Loi sur l'accès.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Subvention

6.1.1 En considération de l'exécution par la Société de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser les sommes maximales suivantes, lesquelles incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant, et devant être affectées aux fins prévues à la présente Convention :

6.1.1.1 **Pour l'année 2026** : une somme maximale de dix millions dix-neuf mille cinq cents dollars (10 019 500 $);

6.1.1.2 **Pour l'année 2027** : une somme maximale de dix millions deux cent quatre-vingt mille sept dollars (10 280 007 $) ;

6.1.1.3 **Pour l'année 2028** : une somme maximale correspondant au montant prévu à l'article 6.1.1.2 indexé selon la variation annuelle de 2026 de l'Indice des prix à la consommation (IPC) (indice d'ensemble – moyenne annuelle) de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, tel que publié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ),

avec un plafond d'indexation de 3 %. Aucun ajustement négatif ne sera appliqué en cas de diminution de l'IPC;

6.1.1.4 **Pour chaque année de la présente Convention** : une somme de cent seize mille dollars (116 000 $) à titre de Contribution additionnelle.

6.1.2 Les sommes mentionnées ci-dessus seront remises à la Société selon les versements et les dates prévues à l'Annexe 1 étant entendu qu'en date de signature des présentes, un premier versement de deux millions cinq cent quatre mille huit cent soixante-quinze dollars (2 504 875 $) a déjà été remis à la Société par la Ville.

6.1.3 Chaque versement est conditionnel à ce que la Société ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. Sans limiter la généralité de ce qui précède, cela inclut les obligations énoncées dans le tableau de l'Annexe 1.

6.1.4 Tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

6.2 Aucun intérêt

La Société ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 7
ÉQUIPEMENTS MUSÉOLOGIQUES, VESTIGES ET EXPOSITIONS PERMANENTES

La Société transmettra annuellement au Responsable, à la date que lui communiquera celui-ci, une demande de projets de renouvellement de ses équipements muséologiques, de conservation des vestiges et de renouvellement des expositions permanentes. La Ville, suite aux recommandations du Responsable, pourra compte tenu notamment des ressources disponibles, verser à la Société toute subvention additionnelle à celle prévue à l'article 6 pour la réalisation des projets retenus. Chaque projet devra faire l'objet d'une convention écrite entre les Parties en précisant les conditions et modalités relatives au versement de toute subvention additionnelle.

ARTICLE 8
RESPECT DE LA CONVENTION DE 1991 ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Société s'engage à respecter les dispositions de la convention intervenue entre le Gouvernement du Québec et la Ville datée du 18 juin 1991 (CO91 01645) dont elle a obtenu une copie, notamment celles de l'article 5 de cette convention relative aux polices d'assurances nécessaires pour protéger l'Immeuble et ses équipements.

ARTICLE 9
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

9.1 La Société doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

9.2 La Société doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 9.3 de la présente Convention et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

9.3 La Société doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

9.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec la Société;

9.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de la Société;

9.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à la Société, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

9.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont elle pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 9.3.1 à 9.3.3.

9.4 La Société doit utiliser la subvention octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 La Société est en défaut si :

a) elle ne respecte pas l'une quelconque des obligations que lui impose la présente Convention;

b) si elle fait une cession de biens, est réputée avoir fait une cession de biens, ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre ou si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par la Société pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

c) elle perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au paragraphe a) de l'article 10.1, le Responsable avise par écrit la Société de son défaut et lui demande d'y remédier dans le délai raisonnable qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que la Société n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, la Société refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention peut être résiliée par la Ville, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par elle pour les dommages occasionnés par ce défaut.

Dans les cas prévus aux paragraphes b) et c) de l'article 10.1, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai dès la survenance de l'événement.

10.3 En cas de résiliation de la présente Convention, la Société doit, dans le délai prescrit par la Ville, remettre gratuitement à celle-ci, exception faite des biens meubles et immeubles appartenant à la Société acquis avec ses propres fonds et qui ne lui ont pas été cédés par la Ville, tout ce qui constitue le Musée, notamment les additions, modifications et améliorations qu'elle aurait pu faire à de tels biens, le tout dans un état jugé satisfaisant par la Ville. De plus, la résiliation de la présente Convention entraîne automatiquement la résiliation du Bail et de tout bail entre les Parties afférent à l'Immeuble ainsi que le bail de la Caserne No 1.

10.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application du présent article, toute somme non versée à la Société cesse de lui être due. Cette dernière doit également remettre au Responsable toute somme que la Ville lui a payée au prorata des jours compris dans la période pour laquelle lesdites sommes lui ont été versées, et ce, pour la portion correspondante aux jours non écoulés à la date de la résiliation.

10.5 La résiliation de la présente Convention ne donne droit à la Société à aucune indemnité ni compensation pour quelque motif que ce soit et la Société renonce expressément à tout recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

ARTICLE 11
DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente Convention prend effet le 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2028.

Nonobstant la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, il est entendu que toutes dispositions de cette dernière qui, implicitement ou explicitement, doivent demeurer en vigueur malgré sa terminaison continueront à produire leurs effets entre les Parties, notamment les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.6, 4.7 et 4.8.

ARTICLE 12
ASSURANCES

12.1 En plus de devoir respecter les dispositions relatives aux polices d'assurances contenues dans le Bail ainsi que dans tout bail subséquent relatif à l'Immeuble et à la Caserne No 1, la Société doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

12.2 De plus, les contrats d'assurance doivent contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation des contrats d'assurance par la Société ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans ces contrats d'assurance ne sera applicable à la Ville.

12.3 La Société s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie des polices d'assurance ou du certificat des polices. La Société doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement des polices d'assurance, au moins quinze (15) jours avant leur échéance.

ARTICLE 13
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

La Société déclare et garantit :

13.1 qu'elle a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

13.2 que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

14.4 Représentations de la Société

La Société n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

14.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

La Société ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

14.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de la Société</u>

La Société fait élection de domicile au 350, Place Royale, Montréal, Québec, H2Y 3Y5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Société fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

14.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 15
DÉCLARATION DE RESPECT DE LA *CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE*

15.1 En signant la présente Convention, la Société déclare avoir un établissement au Québec et employer 25 personnes ou plus au Québec, et ce, depuis six (6) mois ou plus. Il déclare respecter et va continuer de respecter les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et, notamment, que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française. De plus, le Contractant déclare détenir un certificat de francisation en vigueur délivré par l'Office québécois de la langue française.

15.2 La Société déclare également ne pas avoir reçu d'offre de l'Office québécois de la langue française de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, s'il a reçu une telle offre, il l'a acceptée et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

[*Les signatures sont à la page suivante.*]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE

Par : _____
Anne Élisabeth Thibault,
directrice générale

Cette Convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20____ (Résolution CM …….).

Sec

ANNEXE 1

CALENDRIER DES VERSEMENTS DE LA SUBVENTION ET DE LA REMISE DE DOCUMENTS

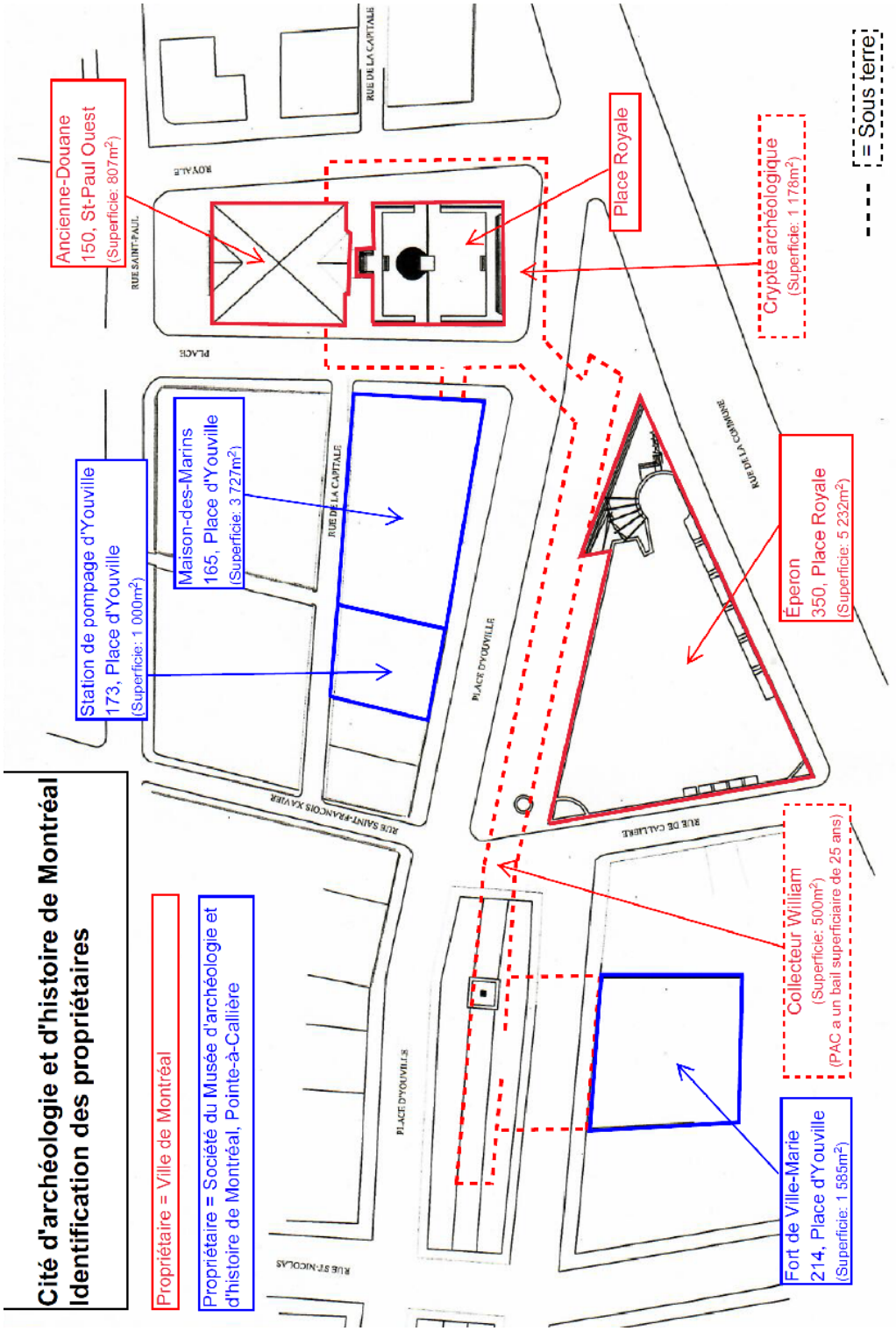
DATES	REMISE DE DOCUMENTS	VERSEMENTS
5 février 2026 - déjà versé	Signature de l'attestation relative à la prise de connaissance de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement sur la gestion contractuelle* (Annexe 3).	**2 504 875 $**
Dès la signature de la Convention	Remise du contrat d'assurance 2026	**-**
1er mai 2026	**-**	**2 504 875 $**
Dans les 30 jours de la signature de la Convention		**Versement de la Contribution additionnelle de 116 000$**
13 mai 2026	Présentation de la planification annuelle du Musée et des projets spéciaux au comité interservices mis en place par la Ville	**-**
1er juillet 2026	**-**	**2 504 875 $**
1er octobre 2026	**-**	**2 504 875 $**
Total 2026		**10 135 500 $**
7 janvier 2027	**-**	**2 570 001,75$ + Versement de la Contribution additionnelle de 116 000 $**
11 janvier 2027	Remise du contrat d'assurance 2027	-
1er février 2027	Présentation de la planification annuelle du	-

	Musée et des projets spéciaux au comité interservices mis en place par la Ville	
1er avril 2027	**-**	**2 570 001,75$**
1er mai 2027	Reddition de comptes de l'année 2026	-
1er juillet 2027	**-**	**2 570 001,75$**
1er octobre 2027	**-**	**2 570 001,75$**
Total 2027		**10 396 007$**
7 janvier 2028	-	**1er versement de la contribution prévue à l'article 6.1.1.3 pour l'année 2028, correspondant à 25% de cette contribution + Versement de la Contribution additionnelle de 116 000 $**
10 janvier 2028	Remise du contrat d'assurance 2028	-
1er février 2028	Présentation de la planification annuelle du Musée et des projets spéciaux au comité interservices mis en place par la Ville	
1er avril 2028	**-**	**2e versement de la contribution prévue à l'article 6.1.1.3 pour l'année 2028, correspondant à 25% de cette contribution**
1er mai 2028	Reddition de comptes de l'année 2027	
1er juillet 2028		**3e versement de la contribution prévue à l'article 6.1.1.3 pour l'année 2028, correspondant à 25% de cette contribution**

1er octobre 2028	**-**	**4e versement de la contribution prévue à l'article 6.1.1.3 pour l'année 2028, correspondant à 25% de cette contribution**
Total 2028		**Contribution totale versée par la Ville pour l'année 2028, soit la Contribution additionnelle et la contribution versée conformément à l'article 6.1.1.3 de la Convention**
1er mai 2029	Reddition de comptes de l'année 2028	
Total sur 3 ans		**20 647 507$ + la contribution versée conformément à l'article 6.1.1.3 de la Convention**

ANNEXE 2

IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES ET DES ÉDIFICES ET IMMEUBLES COMPOSANT LE MUSÉE



ANNEXE 3

Attestation – *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et *Règlement sur la gestion contractuelle*

Nous soussigné

_____

Nom de l'organisme

- Attestons avoir pris connaissance de l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et nous engageons, le cas échéant, à respecter la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* ;

- Attestons avoir pris connaissance du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville de Montréal et à nous y conformer en tout point.

Signature responsable

_____

Représentant désigné par l'organisme pour la présente entente

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ
Pointe-à-Callière Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal

1. Objet

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

La présente annexe définit le cadre de la stratégie et des actions de communications relatives à la présente Convention.

2. Communications et visibilité

La Société doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans les communications relatives à la promotion du Musée par l'ajout du libellé *Fier partenaire de la Ville de Montréal*, lorsqu'applicable : communiqués de presse, panneaux de crédits des expositions, rapport annuel, réseaux sociaux, etc.;
- mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre d'événements et/ou lors du bilan;
- apposer le logo de la Ville sur les outils de communication imprimés et électroniques qui le permettent, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse;
- le logo de Montréal devra également figurer sur les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion d'un logo de la Ville n'est pas possible, la Société doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***;
- s'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville dans la publicité télé ou web. Le logo de Montréal peut faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence;
- ajouter le logo de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse@montreal.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@montreal.ca.

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies de certains événements et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Musée à l'instar des partenaires;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels dans laquelle la Ville est impliquée (visibilite@montreal.ca) avant leur impression et leur diffusion. Une entente peut être prise pour un ensemble de production afin d'alléger le processus;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques, lorsqu'applicable;
- Permettre à la Ville de tenir des conférences de presse dans les salles prévues à cette fin dans le cadre de projets reliés à la culture, au patrimoine ou en lien avec les expositions, sous réserve de la disponibilité des salles et du calendrier de location.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux principaux événements publics ou annonces importantes. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse@montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257840003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 019 500 $ en 2026, de 10 280 007 $ en 2027 et d'un montant équivalant à la contribution de 2027 avec une indexation maximale de 3 % pour 2028 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver une contribution additionnelle de 116 000 $ par année pour un total de 348 000 $, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1, pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions de 260 507 $ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 116 000 $ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 $ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1257840003 PAC_V260327.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-31

Francine LAVERDIÈRE
Directrice de service - Finances et trésorière

Tél : 514-872-0766

Tél : 514-872-6630

Co-Auteur
Isabel Olier, Conseillère budgétaire

Validé par :
Mathieu Perrier, Chef de division DCSF
Nathalie Fillion, Directrice DCSF

Division : Service des finances

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :

No d'engagement

Provenance: Chapitre corporatif

2101.0010000.202004.07251.61900.016209.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/Musées et centres d'exposition/Contribution à d'autres organismes/Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/⁻/Général/Général/Général/
AJUSTEMENT RÉCURENT DE LA BASE BUDGETAIRE (voir note ci-dessous)
TOTAL

Imputation : Chapitre corporatif

2101.0010000.202004.07251.61900.016209.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/Musées et centres d'exposition/Contribution à d'autres organismes/Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/⁻/Général/Général/Général/I

Note :

Pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, l'indexation appliquée est de 2,6%, selon consommation (IPC).

Pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028, la contribution financière comprendra un disponible selon l'ISQ, avec un plafond d'indexation de 3 %.

1257840003

N/A

2026	2027	2028	Total
10,019,500 $	10,019,500 $	10,280,007 $	30,319,007 $
	260,507 $	308,400 $	568,907 $
10,019,500 $	10,280,007 $	10,588,407 $	**30,887,914 $**

2026	2027	2028	Total
10,019,500 $	10,280,007 $	10,588,407 $	**30,887,914 $**

la variation annuelle de 2025 de l'Indice des prix à la

e indexation, à savoir l'inflation réelle du dernier exercice

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1257840003**

No d'engagement 2026 : **CU57840003**

Provenance :

2101.0010000.200011.01819.66590.015835.0000.000000.000000.00000.00000
Ajustement récurrent de la base budgétaire

Imputation :

2101.0010000.202004.07251.61900.016209.0000.000000.000000.00000.00000

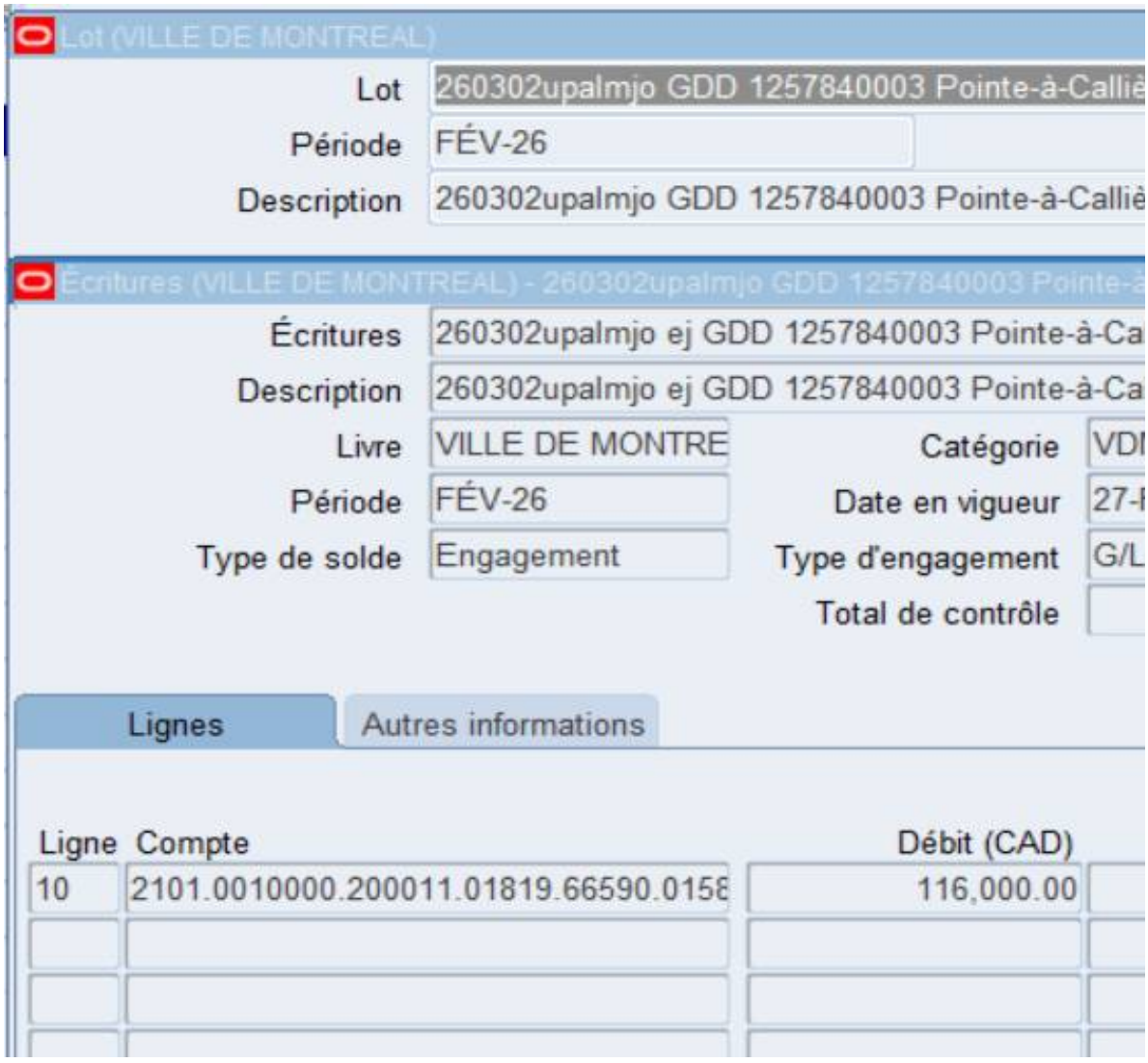
Pointe à Callière / contribution additionnelle

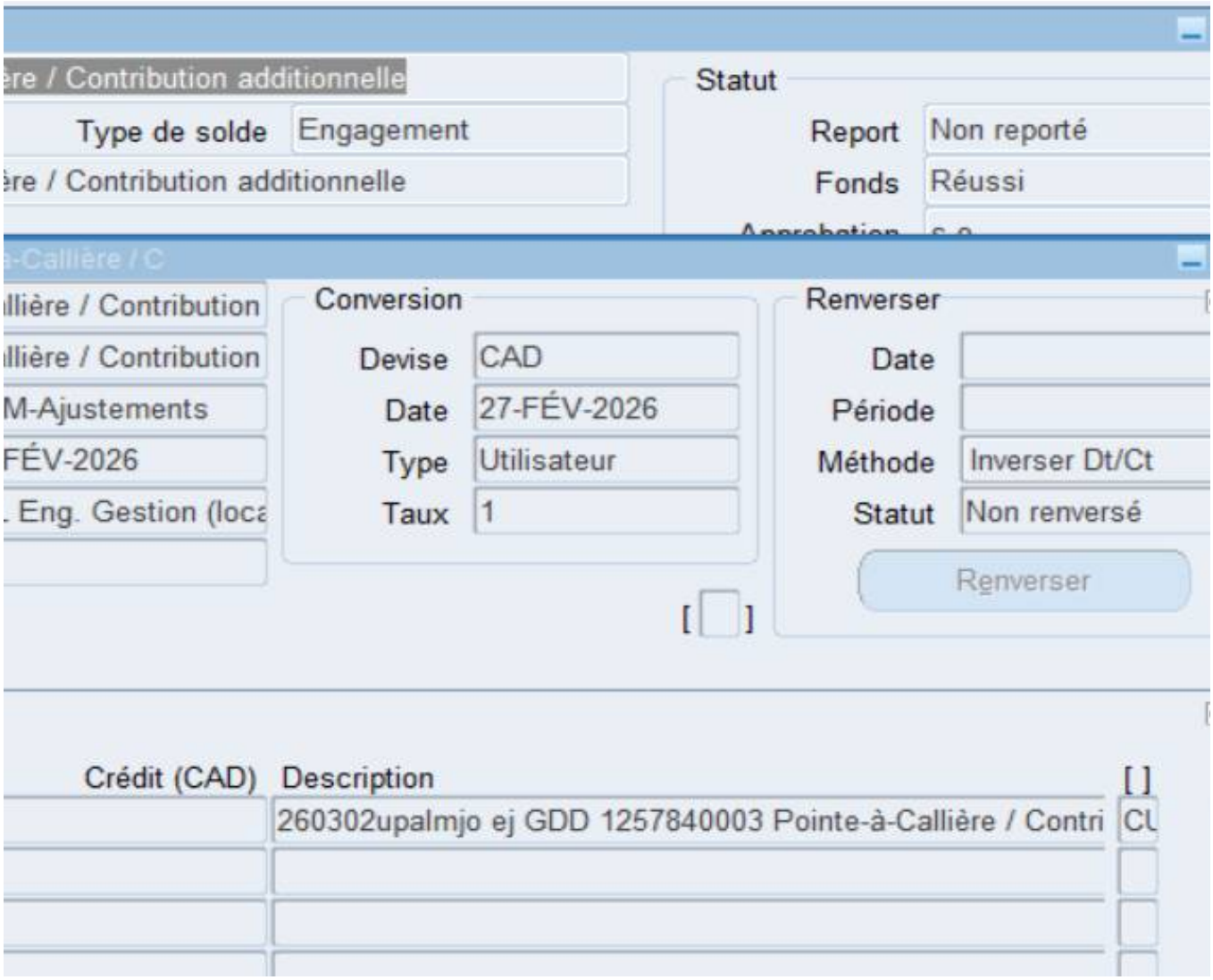
Libellé textuel	2026	2027
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Dépenses générales d'administration - Proximité/Autres - Administration générale/Autres - Autres objets/Dépenses générales associées à des dossiers prioritaires/⁻/Général/Général/Général/	116,000 $	-
-	-	116,000 $
	116,000 $	**116,000 $**

Libellé textuel	2026	2027
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/Musées et centres d'exposition/Contribution à d'autres organismes/Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/⁻/Général/Général/Général/	116,000 $	116,000 $
	116,000 $	**116,000 $**

2028
-
116,000 $
116,000 $

2028
116,000 $
116,000 $

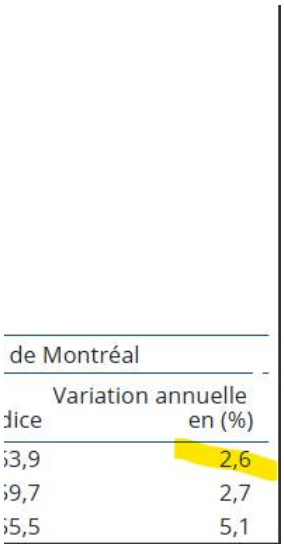

Lot (VILLE DE MONTREAL)
Lot
260302upalmjo GDD 1257840003 Pointe-à-Calliè
Période
FÉV-26
Description
260302upalmjo GDD 1257840003 Pointe-à-Calliè
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260302upalmjo GDD 1257840003 Pointe-à
Écritures
260302upalmjo ej GDD 1257840003 Pointe-à-Ca
Description
260302upalmjo ej GDD 1257840003 Pointe-à-Ca
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDI
Période
FÉV-26
Date en vigueur
27-F
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
10
2101.0010000.200011.01819.66590.0158
116,000.00


ère / Contribution additionnelle
Type de solde
Engagement
ère / Contribution additionnelle
Statut
Report
Non reporté
Fonds
Réussi
Conversion
Devise
CAD
Date
27-FÉV-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Renverser
Crédit (CAD)
Description
260302upalmjo ej GDD 1257840003 Pointe-à-Callière / Contri



Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles (2002=100)

	Canada		Québec		RMR
	Indice	Variation annuelle en (%)	Indice	Variation annuelle en (%)	Inc
2025	164,2	2,1	161,0	2,4	16
2024	160,9	2,4	157,2	2,3	15
2023	157,1	3,9	153,6	4,5	15



de Montréal

dice	Variation annuelle en (%)
3,9	2,6
9,7	2,7
5,5	5,1

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.27

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1267231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (12 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement de Saint-Laurent, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 698 979,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 432210;

2. d'autoriser une dépense de 186 386,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 169 682,94 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Pavages D'Amour inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 93,32 % par la ville centrale et à 6,68 % par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-24 14:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267231012**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (12 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant l'état de dégradation structurale (bris, déformations et fractures importantes) de la conduite d'égout unitaire (installée en 1949 et composée de béton non armé et en grès), située dans la rue Lindsay, entre les rues Du Collège et Beaudet, celle-ci a été identifiée par la DGA comme prioritaire pour son remplacement. La reconstruction de la conduite d'eau est également requise puisqu'elle se trouve dans la même tranchée que la conduite d'égout.

Là où requis, des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2021-03) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ces derniers font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En raison des travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines et, compte tenu de la juridiction de la rue Lindsay, la DGA assume les frais liés à la reconstruction complète de la chaussée.

Également, l'arrondissement de Saint-Laurent s'intègre à ces travaux afin d'améliorer la convivialité et la sécurité des piétons en proposant des changements à la géométrie existante (réduction de la largeur de la chaussée à 8,4 mètres, tandis que celle des trottoirs

sera augmentée à 1,8 mètre). Les coûts liés à la reconstruction des trottoirs sont partagés entre l'arrondissement de Saint-Laurent et la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseaux routier (SIRR).

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier a été initié par la DGA pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduites d'eau, auxquels sont intégrés des travaux de construction de chaussée et de réaménagement géométrique.

La DGA, la DGIUE, ainsi que l'arrondissement de Saint-Laurent ont mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du SIRR afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 23 jours, soit du 9 février 2026 au 5 mars 2026 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 3 juin 2026.

Un (1) addenda a été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-02-20	Modifications au Formulaire de soumission et aux devis techniques (DTSI-V et DTSI-M).	11 500

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 080173 - 13 avril 2026 - Autoriser une dépense de 125 983,68 $ en faveur de PAVAGES D'AMOUR INC., (contrat : 114 530,62 $ et contingences : 11 453,06 $) taxe incluses, autoriser une dépense d'incidences professionnelles de 6 299,18 $, taxes incluses, ainsi qu'une dépense d'incidences techniques de 5 039,34 $, taxes incluses, le tout représentant une dépense totale de 137 322,21 $ pour les travaux de reconstruction et d'élargissement des trottoirs dans la rue Lindsay, de la rue du Collège à la rue Beaudet, dans le cadre de la soumission 432210, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;

CE 21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet consistent, sans s'y limiter, en :
- la reconstruction d'environ 200 mètres d'égout unitaire de diamètre variant de 300 mm à

375 mm;
- la reconstruction d'environ 225 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre variant de 150 mm à 200 mm;
- le remplacement de branchements d'eau en plomb dans la section privée (4 branchements);
- la reconstruction complète de la chaussée sur la rue Lindsay (± 1 970 m^2);
- la réfection complète des trottoirs (± 730 m^2) avec une nouvelle géométrie.

Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -20,83 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Pavages D'Amour inc.	1 698 979,83 $
Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc.	1 726 791,52 $
CTMIR Excavation inc.	1 764 053,26 $
Les Entreprises J. Piccioni inc.	1 771 451,25 $
Excavation E.S.M. inc.	1 884 068,31 $
Les Entreprises Michaudville inc.	1 890 000,00 $
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 906 666,18 $
Cojalac inc.	1 967 264,28 $
Les Entreprises Cogenex inc.	1 971 917,83 $
Lanco Aménagement inc.	2 122 816,77 $
Roxboro Excavation inc.	2 170 000,00 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	2 252 773,01 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 146 014,36 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 444 034,53 $ - 20,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	27 811,69 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,64 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, quatorze (14) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 82 %. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Dans le cadre de l'analyse de conformité, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés non conformes: les montants de garantie fournis étant insuffisants et ne respectent pas l'exigence prévue à la clause « 5. Assurances ». Il s'agit de:

- Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.)
- Excavation Gricon (3286916 Canada inc.)

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des douze (12) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de -20,83 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La majeure partie de l'écart favorable, soit 13.93 %, se concentre principalement sur les articles suivants :

- Frais généraux de chantier;
- Gestion hors site des sols B-C (INFRA);
- Préparation des sols d'infrastructure.

Les frais généraux étant généralement proportionnels au montant total de la soumission, une soumission globale plus basse entraîne mécaniquement une réduction importante de cet article.
Pour l'item de gestion hors site des sols B-C (INFRA), le prix soumis est inférieur à la moyenne des prix déposés par les autres entrepreneurs ainsi qu'aux prix historiques compilés par le SIRR. Cette position tarifaire reflète une stratégie compétitive ou une optimisation interne du soumissionnaire.
Concernant l'item de préparation des sols d'infrastructure, le prix soumis est extrêmement bas par rapport aux valeurs usuelles observées pour ce type de travaux. Cet élément témoigne d'une stratégie de prix particulièrement agressive de la PBSC.

Le reste de l'écart est réparti sur les autres articles de la soumission.

Il convient également de souligner que le nombre élevé de soumissionnaires témoigne d'un intérêt marqué à ce projet. Plusieurs entrepreneurs ayant déposé une soumission participent peu fréquemment aux appels d'offres de la Ville de Montréal. Leur volonté de percer le marché montréalais pourrait expliquer l'adoption de stratégies de prix plus agressives, contribuant ainsi à l'écart favorable observé.

Considérant que l'écart observé est favorable à la Ville, qu'il s'explique principalement par des

hypothèses d'exécution et une structure de coûts plus agressives de la part du PBSC, ainsi que par un contexte de forte concurrence, la DGPÉC estime qu'il est approprié et justifié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Pavages D'Amour inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Pavages D'Amour inc., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 16 février 2028 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 055 048,90 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Pavages D'Amour inc., pour un montant de 1 698 979,83 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 186 386,13 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10,97 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 169 682,94 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 93,32 % par la ville centrale et à 6,68 % par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit :

- 81,76 % est payé par la DGA, pour un montant de 1 680 230,57 $, (Règlement d'emprunt 22-046 -Travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts local - CM22 1246). Le coût est admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est financé selon le protocole d'entente, ne laissant aucune charge aux contribuables.;
- 0,74 % est à la charge des citoyens concernés (RESEP - partie privée) et payé par la DGA pour un montant de 15 176,70 $;
- 10,82 % est payé par le SIRR, pour un montant de 222 319,42 $, (Règlement d'emprunt 19-012 - Travaux réseau local VDM - CM 19 0227);
- 6,68% est payé par l'arrondissement Saint-Laurent, pour un montant de 137 322,21 $

(Règlement d'emprunt RCA21-08-04). Cette dépense a été autorisée par le Conseil d'arrondissement du 13 avril 2026 afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (CA26 080173 - les fonds sont certifiés dans le dossier 1263152003).

Cette dépense est de 1 876 533,57 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est repoussé à une date ultérieure au 3 juin 2026, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et supporter les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Services des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2026
Fin des travaux : octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Faical BOUZID, Saint-Laurent
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Dominic VACHON, Service des infrastructures du réseau routier
Karl LAI, Service de l'eau

Lecture :

Karl LAI, 11 mars 2026
Patrick RICCI, 9 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-09

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - circulation, occupation domaine public (v-marie et cdn-ndg)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier GIRARD
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)
Tél :
Approuvé le : 2026-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1267231012**
Numéro de projet : **432210**
Unité administrative responsable : SIRR , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des projets
Projet : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable;**
- Priorité 18 : Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que l'**équité** sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 20 : Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.
2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.
3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITE DES MARCHES PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 février 2023

PAVAGES D'AMOUR INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE D'AMOUR
1635, CROIS NEWMAN
DORVAL (QC) H9P 2R6

N° de décision : 2023-DAMP-1513
N° de client : 2700001841
N° d'entreprise du Québec : 1142398818

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. PAVAGES D'AMOUR INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 février 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Viviana Mejia

De: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé: 2 juin 2023 14:12
À: _Boîte Autorisation AMP
Objet: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

Viviana Mejia

De: _Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec>
Envoyé: 13 mars 2026 10:11
À: Info
Objet: Validité AMP

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

PAVAGES D'AMOUR INC.- NUMÉRO DE CLIENT 2700001841

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2028-02-16**

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

Montréal

SOUMISSION 432210 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement VSL
Rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège	Les travaux sont répartis en 4 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 120 jours – Été/automne 2026 **PHASE 0 :** Travaux Préparatoires (Installation du réseau d'eau temporaire) **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège et maintenir la circulation locale seulement, entre les rues Beaudet et du Collège, dans les deux directions. **PHASE 1** : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'intersection des rues Beaudet et Lindsay **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 17h, Samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège et maintenir la circulation locale seulement, entre les rues Beaudet et du Collège, dans les deux directions. - Fermer complètement la rue Beaudet entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Leduc et y aménager une circulation à double-sens pour la circulation locale seulement. **PHASE 2** : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège (exclusivement) **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 17h, Samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège et maintenir la circulation locale seulement, entre les rues Beaudet et du Collège, dans les deux directions. - Entraver partiellement la rue Beaudet à la hauteur du carrefour de la rue Lindsay. **PHASE 3** : Travaux de voirie sur la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège et travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'intersection des rues Lindsay et du Collège. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 17h, Samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège et maintenir la circulation locale seulement, entre les rues Beaudet et du Collège, dans les deux directions. - Entraver partiellement la rue Beaudet à la hauteur du carrefour de la rue Lindsay. - Fermer complètement la rue du Collège entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Buchanan et maintenir la circulation locale pour les résidents seulement, durant les travaux d'excavation de l'intersection du Collège/Lindsay seulement.

	PHASE 4 : Travaux de pavage de surface et de marquage sur la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 17h, Samedi 9h à 16h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Lindsay entre les rues Beaudet et du Collège et maintenir la circulation locale seulement, dans les deux directions, excepté lors des travaux de pavage de surface. - Fermer complètement la rue Beaudet entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Leduc et y aménager une circulation à double-sens pour la circulation locale seulement, excepté lors des travaux de pavage de surface. - Fermer complètement la rue du Collège est entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Buchanan et maintenir la circulation locale seulement, excepté lors des travaux de pavage de surface.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, est plus approprié; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repère visuels de type T-RV-10; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M); - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR. - Installation de panneaux à message variables mobiles (PMVM) aux abords de la zone d'impact du projet pour informer les usagers, au moins dix (10) jours à l'avance, que des travaux auront lieu (phase 3 du projet); - L'Entrepreneur doit coordonner ses travaux avec la Mairie d'Arrondissement, au niveau de la gestion des accès à ses stationnements, entre autres.

Montréal

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets
d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures
du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

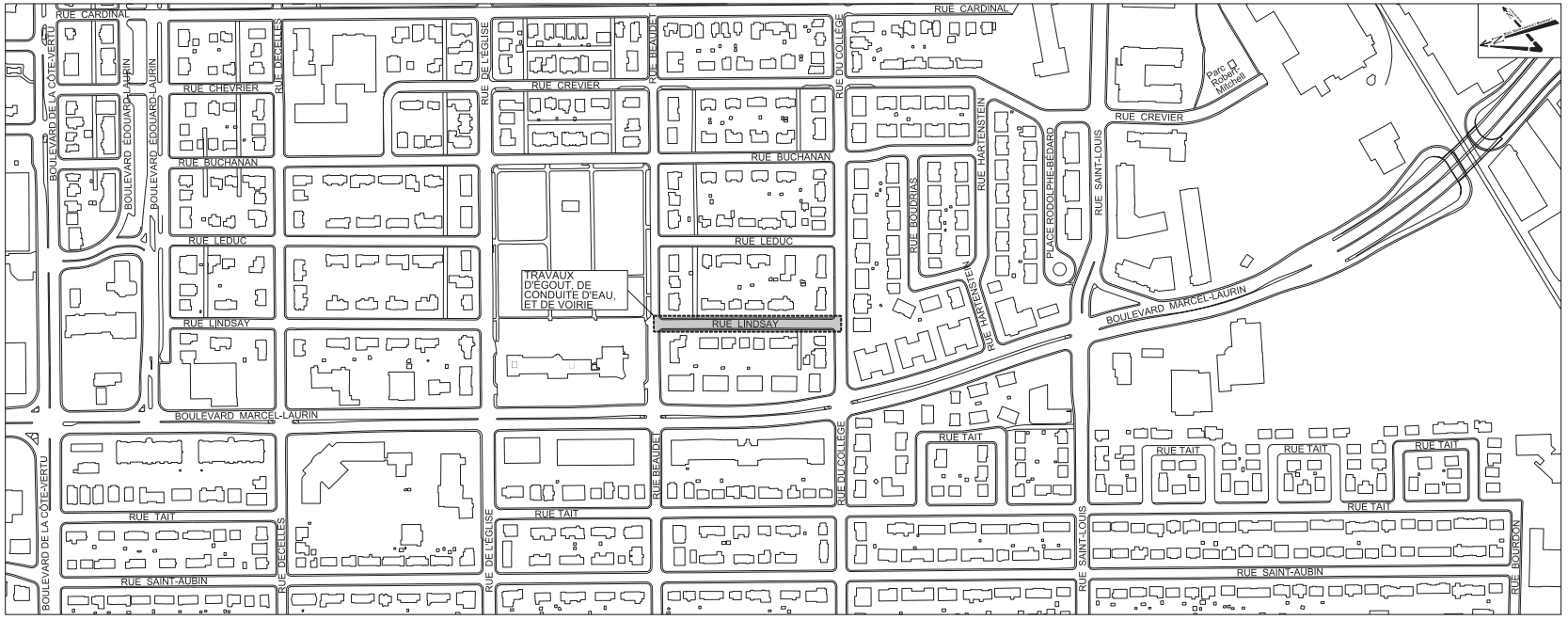
RUE LINDSAY

DE LA RUE DU COLLÈGE À LA RUE BEAUDET

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

ARRONDISSEMENT : SAINT-LAURENT

TITRE	N° PLAN	N° PAGE
Page titre, localisation et liste des plans	PL-EA-01(0/2)	00
PLANS D'ÉGOUT ET DE CONDUITE D'EAU (RECONSTRUCTION)		
Plan et Profil / rue Lindsay Ch. 1+74 @ 2+84	PL-EA-01(1/2)	01
Plan et Profil / rue Lindsay Ch. 0+90 @ 1+74	PL-EA-01(2/2)	02
PLANS DE VOIRIE		
Travaux de voirie sur la rue Lindsay, de la rue du Collège à la rue Beaudet Ch. 0+85 @ 2+87	PL-VO-01(1/1)	03
Marquage et petite signalisation proposées Ch. 0+90 @ 2+80	PL-MA-SE-01	04
PLAN DE DRAINAGE	PL_Plan nivellement Lindsay_210013	05



Plan de localisation

Notes

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2026-01-23	Émis pour appel d'offres	A.O.

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'Infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Intervenants

Élaboré par:
Philippe Fournier, ag. tech.

EA

Préparé par:
Amar Ouchenane, Ing.

Ordre des ingénieurs du Québec
Amar Ouchenane
#209703
2026-01-26

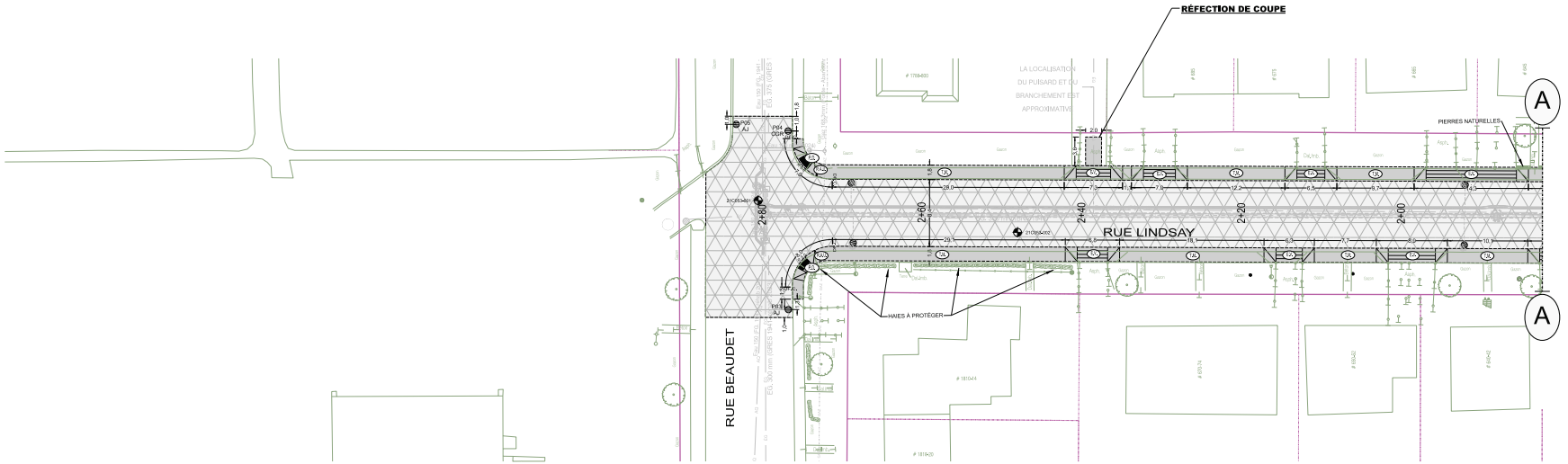
Projet:
Rue Lindsay
De la rue du collège à la rue Beaudet

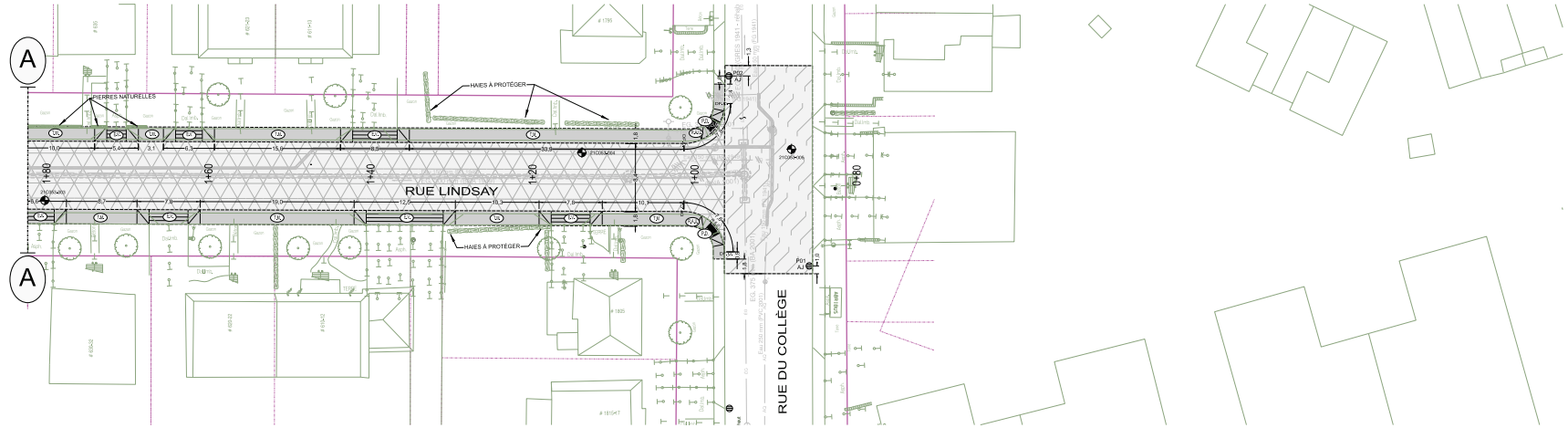
Arrondissement(s): Saint-Laurent (VSL)

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:
Page titre, localisation et liste des plans

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
432210	PL-EA-01	0	000	00





LÉGENDE:

- LIMITE DES TRAVAUX
- (RAU) - RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE | DNI-3A-700 | À CONSTRUIRE AVEC PLAQUES PODOTACTILES À INSTALLER
- (EV) - ENTRÉE POUR VÉHICULES
- (PD) - PLAQUES PODOTACTILES À INSTALLER
- (TM) - TROTTOIR MONOLITHIQUE EN BÉTON DNI-3A-100

Technique (s) :

STRUCTURE DE CHAUSSÉE RECOMMANDÉE POUR LA RUE LINDSAY

- COUCHE DE SURFACE EN ENROBÉ DE TYPE EC-10 (3-6-2) PG 64H-28 DE 40 mm D'ÉPAISSEUR;
- LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE DE BASE EN ENROBÉ DE TYPE ESG-10 (3-6-2) PG 64H-28 DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;
- FONDATION EN PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- SOUS-FONDATION EN MATÉRIAU RECYCLÉ DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;

Technique (s) :

STRUCTURE DE CHAUSSÉE RECOMMANDÉE POUR L'INTERSECTION DE LA RUE DU COLLÈGE

- COUCHE DE SURFACE EN ENROBÉ DE TYPE EC-10 (1-A-1) PG 64E-28 DE 55 mm D'ÉPAISSEUR;
- LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE EN ENROBÉ DE TYPE ESG-10 (1-A-1) PG 64E-28 DE 55 mm D'ÉPAISSEUR;
- LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE DE BASE EN ENROBÉ DE TYPE ESG-10 (1-A-1) PG 64E-28 DE 55 mm D'ÉPAISSEUR;
- FONDATION EN PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 450 mm D'ÉPAISSEUR;

Légende Éléments techniques

Eau : Conduite d'eau; Bouche à clé de vanne; Boîte de vanne; Vanne de poteau d'incendie; Vanne de gicleur; Regard d'eau; Vanne entrée d'eau; Poteau d'incendie

Égout : Conduite d'égout unitaire ou sanitaire; Conduite d'égout pluvial; Regard d'égout; Puisard de trottoir; Puisard circulaire; Puisard rectangulaire

Utilités publiques : Conduite Bell; Conduite Gaz; Conduite Hydro-Québec; Conduite CSEM; Regard Bell; Cabine téléphonique; Regard de la STM; Grille voute ronde; Regard électrique; Voute transformateur; Regard Hydro-Québec; Regard électrique; Vanne Énergir (Gaz Métro); Regard gazoduc; Entrée de gaz; Lampadaire simple; Feux de circulation simple; Feux de circulation double; Hauban

Aménagement : Arbre; Entrée de porte; Entrée pour véhicules; Marche; Escalier; Bollard; Poteau; Fossé; Voie fermée; Haut et bas de talus; Limite cadastrale; Limite de propriété; Muret; Boisé; Haie; Clôture; Sondage/Forage

Légende Éléments techniques

Nouveau puisard de rue; Puisard de rue; Puisard démoli; Grille carrée; Puisard de trottoir; Repère géodésique; Structure à enlever; Regard chambre H.Q.; Regard chambre d'égout; Regard chambre de Bell; Borne-fontaine; Bouche à clé; Bouche à clé de gaz; Regard chambre de la CSEM; Chambre d'aqueduc; Regard chambre d'aqueduc; Manchon de parcomètre; Manchon; Ancienne chambre de transformateur (Mieux modèle); Chambre de transformateur; Chambre de transformateur (Hydro-Québec); Sondage / forage; D.F.C. Début-Fin de courbe; Symboles grossis pour plus de clarté; D.F.T.P. Début, Fin de bordures

Légende Existant

Base à remplacer; Base à construire; Base existante; Base à briser ou à enlever

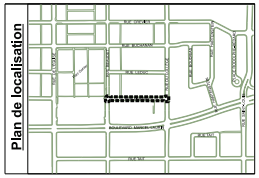
Échelle / Orientation

RÉPÈRE GÉODÉSIQUE: _____
rue d'un nom et rue d'un nom
ALTITUDE: ____m CGVD28
X: 300 000.000, Y: 5 000 000.000

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME: NAD 83 (SCRS) 1997
CE PLAN EST CONÇU SELON LA NORME: NARVDM

HOR.: 1:200 — 0 2 4 6 8 10 16m
DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Plan de localisation



Notes

1) LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES MONTRÉES AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UNE DEMANDE DE LOCALISATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

2) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA COMMUNIQUER AVEC: Mme ISABELLE TREMBLAY Ing. (514) 872-2969 POUR LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

3) POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (FEUX ET ÉCLAIRAGE), L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTRIQUES.

4) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONTACT AVEC L'ARRONDISSEMENT, AFIN QUE CELUI-CI PROCÈDE À L'ENLÈVEMENT DES BACS DE PLANTATIONS, LES NEW JERSEY ET TOUTS AUTRES MOBILIERS URBAINS SE TROUVANT DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à réveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à réveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- *REP. — À réparer

Références

Plan d'arpentage:	432210_RI_Lindsay_210013-scrs_2024-11-13
Plan de drainage:	mod432210 - 20260109
Plan BC:	XXX
Plan EGA:	432210_PL-EA-01_Lindsay
Plan géométrie:	432210_Lindsay_v1-20251106
Plan de : XXX:	XXX

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2026 / 01 / 26	Émis pour appel d'offre	RM.

Division de la conception des travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal

Intervenants

Élaboré par:
Corinne DROUIN, ag.tech., Manal HANNACHE, ag.tech., Hernan MORALES, ag.tech. — (RELEVÉ TERRAIN) 2025 / 06 / 12

Hernan MORALES, ag. tech. — (DESS EN PLAN) 2026 / 01 / 26

Visa

AAAA / MM / JJ

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Rafik MEZIANE, Ing.

Projet:

Rue Lindsay

Arrondissement(s): Saint-Laurent (VSL)

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement VSL

Titre du plan:

Travaux de Voirie sur la Rue Lindsay de la Rue du Collège à la Rue Beaudet CH 0+85 à 2+87

AO:	No. de plan:	Feuille:	Émission:	Page:
432210	PL-VO-01	-	000	-

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 432210

Date de publication : 2026-02-09
Date d'ouverture : 2026-03-05

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Les Entreprises J. Piccioni inc.
2	Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc.
3	Les Entreprises Michaudville inc.
4	Excavation E.S.M. inc.
5	Les Entreprises Cogenex inc.
6	Groupe MPotvin inc.
7	CTMIR Excavation inc.
8	Les Entreprises Ventec inc.
9	Eurovia Québec Grands Projets inc.
10	Cojalac inc.
11	Duroking Construction inc.
12	Travaux Routiers Metropole (9129-2201 Québec inc.)
13	Roxboro Excavation inc.
14	Les Entreprises Claude Chagnon inc.
15	Excavation Gricon inc.
16	Pavages D'Amour inc.
17	Lanco Aménagement inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (12 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1267231012 - DGA.xlsx

432210_Répartition Coûts_20250630.pdf

SIRR - 1267231012 - PAVAGES D'AMOUR INC.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1267231012
Service	EAU
Direction	DGA

Engagement #	CCX7231012	Date	3/13/2026

Objet GDD

Accorder un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (14 soumissionnaires).

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	1,461,387.75 $	1,680,230.57 $	1,534,274.47 $	1,534,280 $

Imputations

Projet 18100	**Lindsay de Du Collège à Beaudet.Eg pluviaux combinés&sanitaires.Reconstr**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206736.000000.12010.00000	442,738.26 $	509,038.31 $	464,819.83 $	464,820 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206736.070008.12010.00000	51,207.23 $	58,875.51 $	53,761.19 $	53,762 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206744.070003.12010.00000	24,697.27 $	28,395.69 $	25,929.05 $	25,930 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206744.070003.12010.00000	19,757.82 $	22,716.55 $	20,743.24 $	20,744 $

Projet 18100	**Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. Reconstruction**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206738.000000.13020.00000	480,353.82 $	552,286.80 $	504,311.46 $	504,312 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206738.070008.13020.00000	55,442.62 $	63,745.15 $	58,207.82 $	58,208 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206740.070003.13020.00000	27,449.82 $	31,560.43 $	28,818.88 $	28,819 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206740.070003.13020.00000	21,959.86 $	25,248.35 $	23,055.11 $	23,056 $

Projet 18100	**Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206739.000000.17020.00000	281,718.98 $	323,906.40 $	295,769.72 $	295,770 $
Contingences	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206739.070008.17020.00000	28,171.90 $	32,390.64 $	29,576.97 $	29,577 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.03107.54301.000000.0000.206741.070003.17020.00000	15,494.54 $	17,814.85 $	16,267.33 $	16,268 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.03107.54590.000000.0000.206741.070003.17020.00000	12,395.64 $	14,251.89 $	13,013.88 $	13,014 $
Sous-total		**1,461,387.75 $**	**1,680,230.57 $**	**1,534,274.47 $**	**1,534,280 $**

Provenance

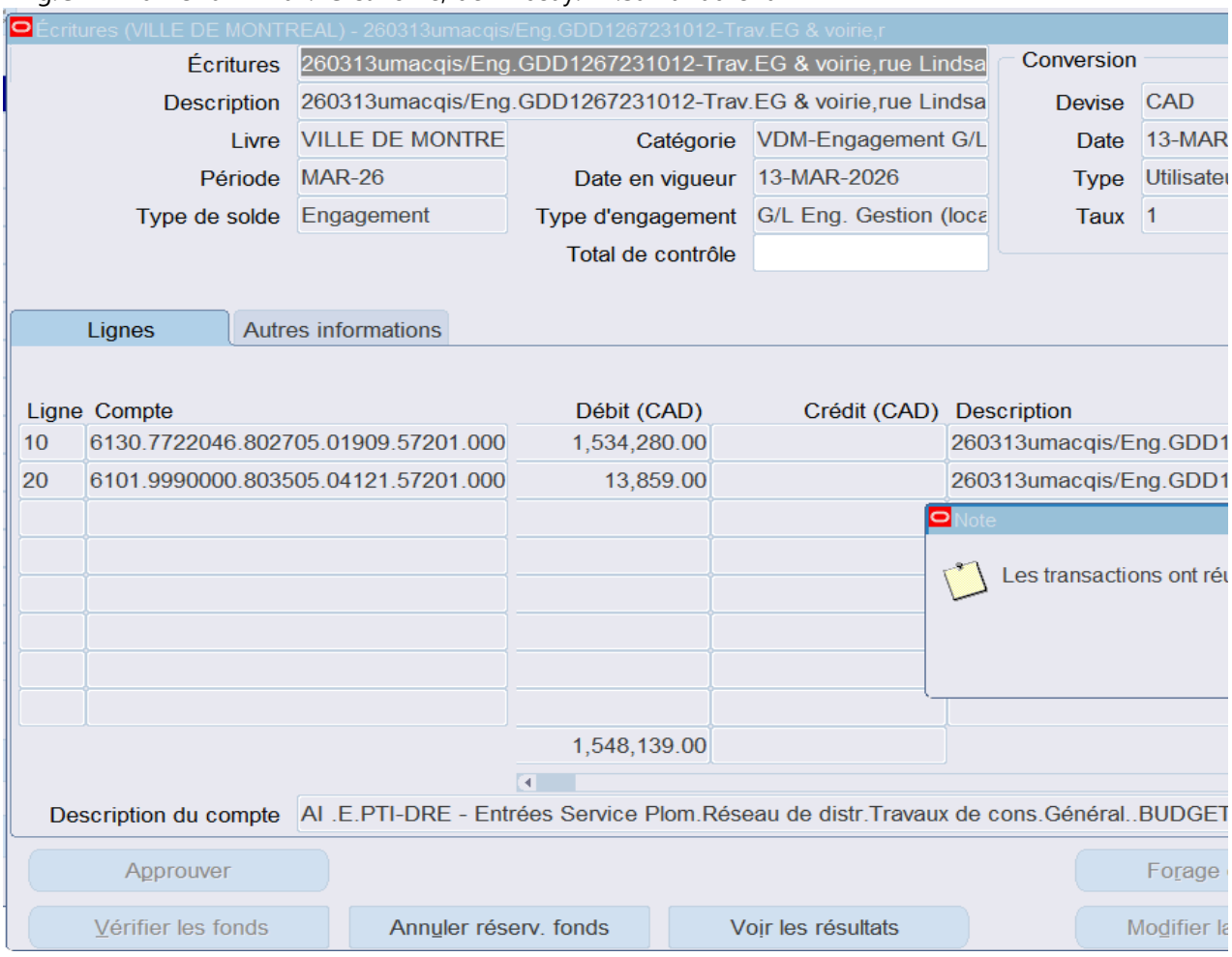
PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	13,200.00 $	15,176.70 $	13,858.35 $	13,859 $

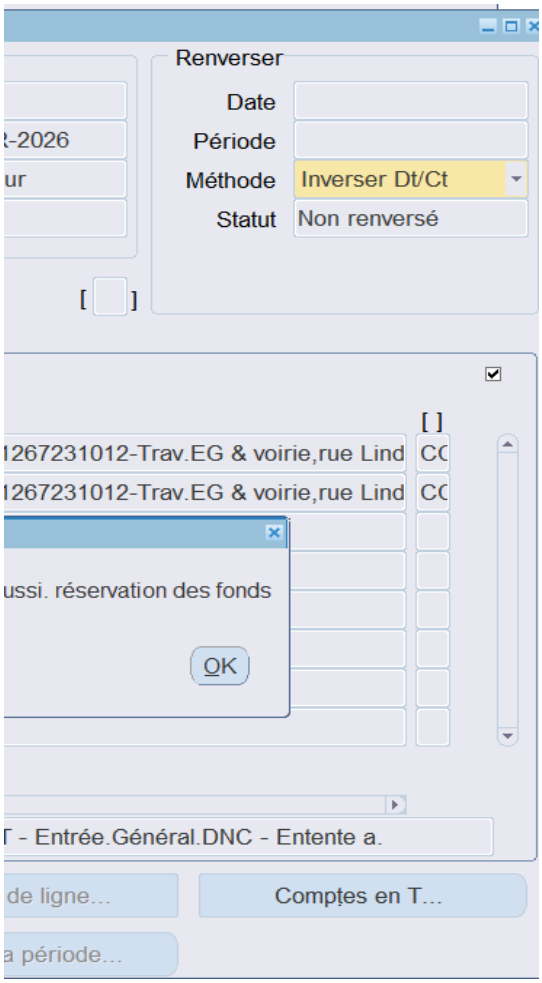
Imputations

Projet 18200	**Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service plomb partie PRIVÉE**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206743.000000.99900.00000	12,000.00 $	13,797.00 $	12,598.50 $	12,599 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206743.070008.99900.00000	1,200.00 $	1,379.70 $	1,259.85 $	1,260 $
Sous-total		**13,200.00 $**	**15,176.70 $**	**13,858.35 $**	**13,859 $**

Total	**1,474,587.75 $**	**1,695,407.27 $**	**1,548,132.82 $**	**1,548,139.00 $**

CCX7231012
Eng.GDD1267231012-Trav.EG & voirie,rue Lindsay.Arr.Saint-Laurent




Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
1267231012-Trav.EG & voirie,rue Lind
1267231012-Trav.EG & voirie,rue Lind
ussi. réservation des fonds
OK
T - Entrée.Général.DNC - Entente a.
de ligne...
Comptes en T...
a période...

Re: Demande pour le dossier : 1267231012

Karl LAI A : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca

Cc : "Charles GRONDIN", "Noureddine HANOUZ", "Eric BLOUIN", "Francis F

▼ 3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1267231012 et est d'accord

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'identif

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performan

Merci et bonne journée,

Karl Lai, ing., M. Ing.
Chef de section par intérim - Section Sud
Service de l'eau - Direction de la gestion des actifs
Division Planification des Investissements
801, rue Brennan, 3ième étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 438-402-7529
karl.lai@montreal.ca

PLOUFFE", "Roger KANYINDA", "Karl LAI"

pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le
fier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le ter
tes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la

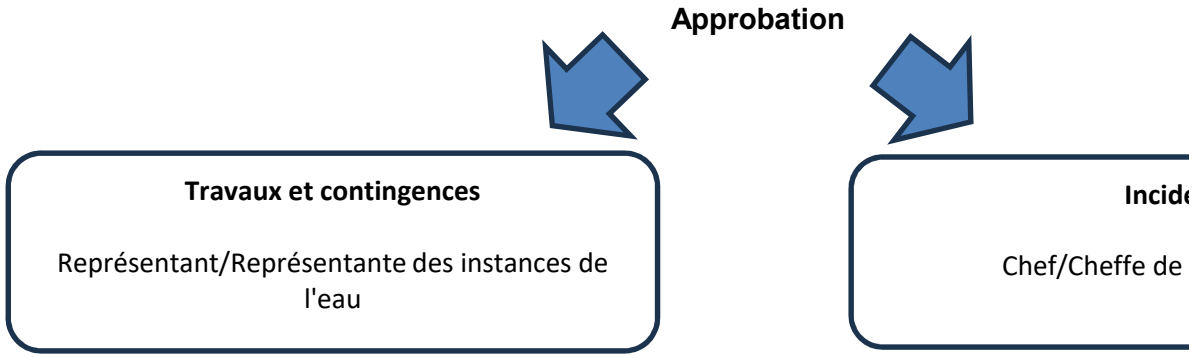
2026-03-13 11:50

Afficher détails

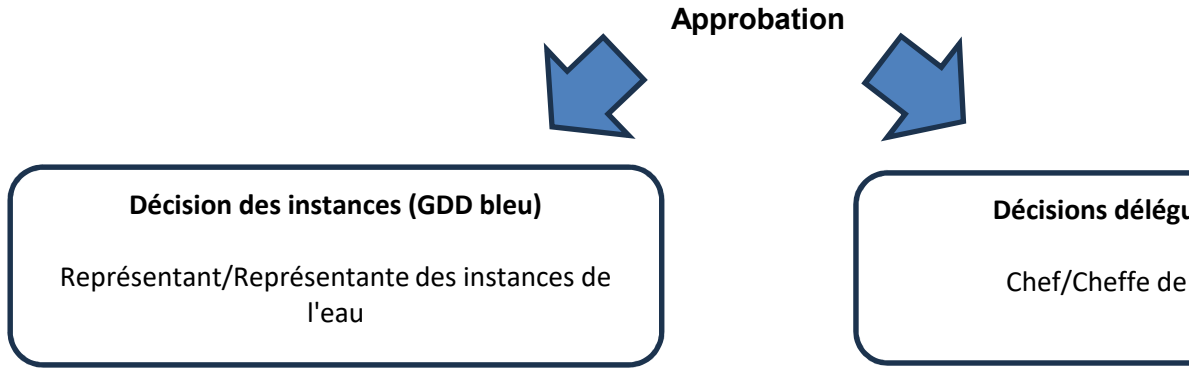
e sommaire décisionnel.
ritoire de la Ville de Montréal.
a qualité de vie des citoyens.

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

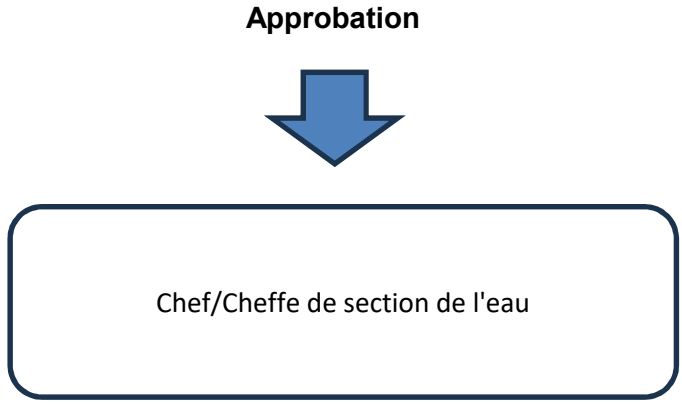
Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**



Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)



Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau



Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Service De La Gestion Et De La Planification Des Immeubles

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Direction de la gestion de projets immobiliers

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.803403.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement VSL (P13246)

No GDD	N° Référence (#Soumission AO)	Arrondissement emplacement des travaux	Date (AAAAMMJJ)	Unité d'affaires Exécutant
1267231012	432210	Saint-Laurent	2025-06-30	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.

	Nom des rues ou de la Place ou du parc	de	à	Type de rue
rue 1	Lindsay	Du Collège	Beaudet	Locale
rue 2				
rue 3				
rue 4				
rue 5				
Contrat de la CSEM	CXXXX			

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Commentaires
Demandeur des sous-projets	Ilham Tayaa	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Chargé de projet - exécutant	Amar Ouchenane	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	
Requérant 1	Noureddine Hanouz	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	c/c: Éric Blouin
Requérant 2	Isabelle Bessette	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	c/c: Patrick Ricci
Requérant 3	Geneviève Lavallée	86 - Saint-Laurent	
Requérant 4			
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS INV

GDD	1267231012

Instructions :

- Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
- Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM,...) et CSEM (3 s-projets)
- Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
- Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
- Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE SOU

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des r

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
Requérant - Unité d'affaires	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
Exécutant - Unité d'affaires	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Référence (si applicable)		16-SLA-PTI-043 ÉG SA	16-SLA-PTI-043 AQ	16-SLA-PTI-043 ÉG SA	
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Aqueduc sec. reconstruction	Chaussée souple reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
Nombre de caractères (max 75)	144	88	63	66	76
Subventions applicables	À VÉRIFIER	TECQ 2024-2028	TECQ 2024-2028	TECQ 2024-2028	PAS DE SUBVENTION
Commentaires				Au GDD, on regroupe avec l'égout (même numéro SIMON travaux)	

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTAN

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES RE

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EX

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	***2518100226***	***2518100227***	**2518100228**	**2518100229**	**2518200037**
# Projet SIMON (6 chiffres)	***206734***	**206736**	**206738**	**206739**	**206743**
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
Nombre de caractères (max 75)	144	88	63	66	76
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Aqueduc sec. reconstruction	Chaussée souple reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
# Requérant (client)	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction
Nature des travaux	1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1312 Pose de conduites d'eau secondaires
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Arrondissement (lieux)	015	015	015	015	015
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	TECQ24	TECQ24	TECQ24	XNSUBV
No Résolution 1 (pour le #soumission)	432210	432210	432210	432210	432210
Précisions					Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt
Commentaires demandeur				Au GDD, on regroupe avec l'égout (même numéro SIMON travaux)	
SIMON OBJET SIMON	57201	57201	57201	57201	57201
SIMON CATÉGORIE D'ACTIF SIMON	Egouts pluviaux, combinés, sanitaires- Construction (D.V. 130 ans)	Egouts pluviaux, combinés, sanitaires- Construction (D.V. 130 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	DNC - Entente avec tiers
SIMON # CATÉGORIE D'ACTIF	12010	12010	13020	17020	99900
SIMON AUTRE SIMON	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008
SIMON Type de projet SIMON	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences

CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON	802720	802720	802720	802720	803506
ACTIVITÉ SIMON	04161	04161	04121	03107	04121
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

ESTI ET DE PROJETS SIMON

S-PROJET (à compléter par l'exécutant)

natériaux

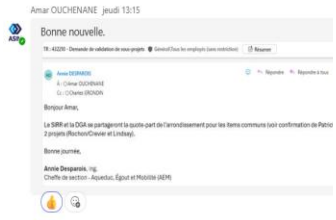
Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	86 - Saint-Laurent	86 - Saint-Laurent
3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
16-SLA-PTI-043 ÉG SA	16-SLA-PTI-043 AQ	16-SLA-PTI-043 ÉG SA				
Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet	Lindsay, de Du Collège à Beaudet
Incidences Chaussée souple reconstruction	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoir reconstruction	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoir reconstruction
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55863 - Programme d'aménagement des rues Local	55714 - Programme de réfection routière	55714 - Programme de réfection routière
Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Chaussée souple reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction
77	74	101	72	71	72	71
TECQ 2024-2028	TECQ 2024-2028	TECQ 2024-2028	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
Au GDD, on regroupe avec l'égout (même numéro SIMON incidences)						

T

QUÉRANTS

	Commentaires

ÉCUTANT



Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12
2518100231	2518100230	2518100232	2555863052	2555863053	2555714018	2555714021
206741	206740	206744	206721	206722	206765	206782
Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Chaussée souple reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction
77	74	101	72	71	72	71
Incidences Chaussée souple reconstruction	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoir reconstruction	Trottoirs et bordures reconstruction	Incidences Trottoir reconstruction
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	86 - Saint-Laurent	86 - Saint-Laurent
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	55714 - Programme de réfection routière	55714 - Programme de réfection routière
Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Arron	Arron
N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets
1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1316 Const. Pose de conduites d'eau secondaires	1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures
3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
015	015	015	015	015	015	015
TECQ24	TECQ24	TECQ24	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
432210	432210	432210	432210	432210	432210	432210
014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
Au GDD, on regroupe avec l'égout (même numéro SIMON incidences)						
54590 et 54301	54301	54301	57201	54590 et 54301	57201	54590 et 54301
Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Egouts pluviaux, combinés, sanitaires- Construction (D.V. 130 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)
17020	13020	12010	17030	17030	17030	17030
i:070003	i:070003	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	i:070003
Incidences	Incidences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	Incidences

802720	802720	802720	802730	802730	802721	802721
03107	04121	04161	03107	03107	03107	03107
1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD	1267231012

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2518100226	206734	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	316 699,70 $
2518100227	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	346 670,00 $
2518100228	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	370 362,00 $
2518100229	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	217 452,30 $
2518200037	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	12 000,00 $
2555863052	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	214 511,00 $
2555714018	206765	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	- $
		Total soumission avant taxes	**1 477 695,00 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
1 477 695,00 $	73 884,75 $	147 400,08 $	1 698 979,83 $

Exemple:



Recopier les montants de la soumission pour valider :

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses	Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
1 477 695,00 $	73 884,75 $	147 400,08 $	1 698 979,83 $	1 477 695,00 $	- $

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **1267231012**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle		
				2025	2026	Ultérieur
2518100226	206734	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	10,00%		100,00%	
2518100227	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	12,00%		100,00%	
2518100228	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	12,00%		100,00%	
2518100229	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	10,00%		100,00%	
2518200037	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%		100,00%	
2518100231	206741	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Chaussée souple reconstruction			100,00%	
2518100230	206740	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Aqueduc sec. reconstruction			100,00%	
2518100232	206744	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction			100,00%	
2555863052	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	10,00%		100,00%	
2555863053	206722	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction			100,00%	
2555714018	206765	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	10,00%		100,00%	
2555714021	206782	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction			100,00%	

[redacted]

[redacted]

[redacted]
Total
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%
100,00%

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD **1267231012**

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt
1	2518100226	206734	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
2	2518100227	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
3	2518100228	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
4	2518100229	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
5	2518200037	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée
6	2518100231	206741	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Chaussée souple reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
7	2518100230	206740	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
8	2518100232	206744	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
9	2555863052	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	19-012 Travaux réseau local VDM CM 19 0227
10	2555863053	206722	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	19-012 Travaux réseau local VDM CM 19 0227
11	2555714018	206765	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	55714 - Programme de réfection routière	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026
12	2555714021	206782	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction	55714 - Programme de réfection routière	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026

Clé du règlement d'emprunt
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6101.7719012.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000
6101.7719012.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000
6430.3021084.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000
6430.3021084.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD 1,267E+09

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Note de calcul:
- Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
- Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas

Taxes
1,14975

					PAYEURS - Sous-Projet							
					1	2	3	4	5	6	7	
					4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier Gas Inf Urb Eau	BE - Saint-Laurent	
					Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet – Trottoirs et bordures reconstruction	
	TRAVAUX				**2518100226**	**2518100227**	**2518100228**	**2518100229**	**2518200037**	**2555863052**	**2555714018**	
#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	206734	206736	206738	206739	206743	206721	206765	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
1	2518100226	206734	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour reconn. égouts combinés et	10%	**316 698,70 $**		96 068,26 $	102 207,82 $	64 266,68 $		54 156,94 $		316 699,70 $	- $
2	2518100227	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	12%	**346 670,00 $**		346 670,00 $						346 670,00 $	- $
3	2518100228	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	12%	**370 362,00 $**			370 362,00 $					370 362,00 $	- $
4	2518100229	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	10%	**217 452,30 $**				217 452,30 $				217 452,30 $	- $
5	2518200037	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10%	**12 000,00 $**					12 000,00 $			12 000,00 $	- $
6	2555863052	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	10%	**214 511,00 $**			7 784,00 $			107 113,50 $	99 613,50 $	214 511,00 $	- $
7	2555714018	206765	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstruction	10%									- $	- $
	Total avant taxes - TRAVAUX				**1 477 695,00 $**		**442 738,26 $**	**480 353,82 $**	**281 718,98 $**	**12 000,00 $**	**161 270,44 $**	**99 613,50 $**	**1 477 695,00 $**	

Vous pouvez ajouter le montant des contingences par payeur dans ce tableau [section jaune]

CONTINGENCES					PAYEURS								
					1	2	3	4	5	6	7		
					2518100226	2518100227	2518100228	2518100229	2518200037	2555863052	2555714018		
Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	206734	206736	206738	206739	206743	206721	206765	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
2518100226	206734	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la ci	10%	338 699,70 $	- $	9 606,83 $	10 220,78 $	6 426,67 $	- $	5 415,69 $	- $	31 669,97 $	- $
2518100227	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanita	12%	346 670,00 $	- $	41 600,40 $	- $	- $	- $	- $	- $	41 600,40 $	- $
2518100228	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc ser. reconstruction	12%	370 362,00 $	- $	- $	44 443,44 $	- $	- $	- $	- $	44 443,44 $	- $
2518100229	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée couple reconstruction	10%	217 452,30 $	- $	- $	- $	21 745,23 $	- $	- $	- $	21 745,23 $	- $
2518200037	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie	10%	12 000,00 $	- $	- $	- $	- $	1 200,00 $	- $	- $	1 200,00 $	- $
2555863052	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstructio	10%	214 511,00 $	- $	- $	778,40 $	- $	- $	10 711,35 $	9 961,35 $	21 451,10 $	0,00 $
2555714018	206765	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordures reconstructio	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Total avant taxes - CONTINGENCES				1 477 695,00 $		51 207,23 $	55 442,62 $	28 171,90 $	1 200,00 $	16 127,04 $	9 961,35 $	162 110,14 $	0,00 $

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

Instructions :

Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de contrats distincts du contrat principal. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.

			PAYEURS				
			1	2	3	4	5
			4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	9209 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	86 - Saint-Laurent
			Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Chaussée souple reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir reconstruction
INCIDENCES			2518100231	2518100230	2518100232	2555863053	2555714021
#	Description	Montant total avant taxes	206741	206740	206744	206722	206782
1	Incidences services professionnels	81 990,26 $	15 494,54 $	27 449,82 $	24 697,27 $	8 869,89 $	5 478,74 $
2	Incidences services techniques	65 592,21 $	12 395,64 $	21 959,86 $	19 757,82 $	7 095,90 $	4 382,99 $
Total avant taxes - INCIDENCES		**147 582,47 $**	**27 890,18 $**	**49 409,68 $**	**44 455,09 $**	**15 965,79 $**	**9 861,73 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD	1267231012	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de c 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	206734	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour recons. égouts combinés et sanitaires	1.Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206734.000000.12010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206734.070008.12010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206736.000000.12010.00000	442 738,26 $	509 038,31 $	464 819,83 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206736.070008.12010.00000	51 207,23 $	58 875,51 $	53 761,19 $
	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aqueduc sec. reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206738.000000.13020.00000	480 353,82 $	552 286,80 $	504 311,47 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206738.070008.13020.00000	55 442,62 $	63 745,15 $	58 207,82 $
	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaussée souple reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206739.000000.17020.00000	281 718,98 $	323 906,40 $	295 769,71 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206739.070008.17020.00000	28 171,90 $	32 390,64 $	29 576,97 $
	206740	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.206740.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206740.070003.13020.00000	27 449,82 $	31 560,43 $	28 818,88 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206740.070003.13020.00000	21 959,86 $	25 248,35 $	23 055,11 $
	206741	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Chaussée souple reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.03107. .000000.0000.206741.070003.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.03107.54301.000000.0000.206741.070003.17020.00000	15 494,54 $	17 814,85 $	16 267,33 $
				6130.7722046.802720.03107.54590.000000.0000.206741.070003.17020.00000	12 395,64 $	14 251,89 $	13 013,87 $
	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206743.000000.99900.00000	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
			2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206743.070008.99900.00000	1 200,00 $	1 379,70 $	1 259,85 $
	206744	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Égouts pluviaux, combinés et sanitaires reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802720.04161. .000000.0000.206744.070003.12010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206744.070003.12010.00000	24 697,27 $	28 395,69 $	25 929,05 $
				6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206744.070003.12010.00000	19 757,82 $	22 716,55 $	20 743,24 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					1 474 587,76 $	1 695 407,27 $	1 548 132,82 $
Total					**1 474 587,76 $**	**1 695 407,27 $**	**1 548 132,82 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD	1267231012	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoirs et bordu	1.Travaux	6101.7719012.802730.03107.57201.000000.0000.206721.000000.17030.00000	161 270,44 $	185 420,69 $	169 313,80 $
			2.Contingences	6101.7719012.802730.03107.57201.000000.0000.206721.070008.17030.00000	16 127,04 $	18 542,07 $	16 931,38 $
	206722	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incidences Trottoir rec	3.Incidences	6101.7719012.802730.03107. .000000.0000.206722.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7719012.802730.03107.54301.000000.0000.206722.070003.17030.00000	8 869,89 $	10 198,16 $	9 312,28 $
				6101.7719012.802730.03107.54590.000000.0000.206722.070003.17030.00000	7 095,90 $	8 158,51 $	7 449,81 $
Total					**193 363,27 $**	**222 319,42 $**	**203 007,27 $**

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	1267231012	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	1 477 695,00 $	1 698 979,83 $	1 551 395,04 $	
2.Contingences	162 110,14 $	186 386,13 $	170 195,38 $	10,97%
3.Incidences	147 582,47 $	169 682,94 $	154 943,15 $	9,99%
Total	**1 787 387,61 $**	**2 055 048,90 $**	**1 876 533,57 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	- $	1 534 274,47 $	- $	1 534 274,47 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	- $	13 858,35 $	- $	13 858,35 $
55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	- $	203 007,27 $	- $	203 007,27 $
55714 - Programme de réfection routière	- $	125 393,48 $	- $	125 393,48 $
Total	**- $**	**1 876 533,57 $**	**- $**	**1 876 533,57 $**

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	1 477 695,00 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	1 477 695,00 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	1 698 979,83 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	1 698 979,83 $
Écart	- $

Calculs manuels

					à compléter	
Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	1 477 695,00 $	1 698 979,83 $	1 551 395,04 $			
2.Contingences	162 110,14 $	186 386,13 $	170 195,38 $	10,97%		
3.Incidences	147 582,47 $	169 682,94 $	154 943,15 $	9,99%		
Total	**1 787 387,61 $**	**2 055 048,90 $**	**1 876 533,57 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	1267231012	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2025 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	55863	19-012 Travaux réseau local VDM CM 19 0227	10,82%	222 319,42 $	203 007,27 $			203 007,27 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**10,82%**	**222 319,42 $**	**203 007,27 $**			**203 007,27 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des	81,76%	1 680 230,57 $	1 534 274,47 $			1 534 274,47 $
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	0,74%	15 176,70 $	13 858,35 $			13 858,35 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs			**82,50%**	**1 695 407,27 $**	**1 548 132,82 $**			**1 548 132,82 $**
86 - Saint-Laurent	55714	RCA21-08-4 Réf routière, éclairage, sign CA21 080026	6,68%	137 322,21 $	125 393,48 $			125 393,48 $
Total 86 - Saint-Laurent			**6,68%**	**137 322,21 $**	**125 393,48 $**			**125 393,48 $**
Total			**100,00%**	**2 055 048,90 $**	**1 876 533,57 $**			**1 876 533,57 $**

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	1267231012	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	2555863052	206721	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoi	1.Travaux	6101.7719012.802730.03107.57201.000000.0000.206721.000000.17030.00000	161 270,44 $	185 420,69 $	169 313,80 $
				2.Contingences	6101.7719012.802730.03107.57201.000000.0000.206721.070008.17030.00000	16 127,04 $	18 542,07 $	16 931,38 $
	2555863053	206722	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Inciden	3.Incidences	6101.7719012.802730.03107.54301.000000.0000.206722.070003.17030.00000	8 869,89 $	10 198,16 $	9 312,28 $
					6101.7719012.802730.03107.54590.000000.0000.206722.070003.17030.00000	7 095,90 $	8 158,51 $	7 449,81 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						193 363,27 $	222 319,42 $	203 007,27 $
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	2518100227	206736	Lindsay, de Du Collège à Beaudet- Égouts	1.Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206736.000000.12010.00000	442 738,26 $	509 038,31 $	464 819,83 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206736.070008.12010.00000	51 207,23 $	58 875,51 $	53 761,19 $
	2518100228	206738	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Aquec	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206738.000000.13020.00000	480 353,82 $	552 286,80 $	504 311,47 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206738.070008.13020.00000	55 442,62 $	63 745,15 $	58 207,82 $
	2518100229	206739	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Chaus	1.Travaux	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206739.000000.17020.00000	281 718,98 $	323 906,40 $	295 769,71 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.03107.57201.000000.0000.206739.070008.17020.00000	28 171,90 $	32 390,64 $	29 576,97 $
	2518100230	206740	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incide	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206740.070003.13020.00000	27 449,82 $	31 560,43 $	28 818,88 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206740.070003.13020.00000	21 959,86 $	25 248,35 $	23 055,11 $
	2518100231	206741	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Incide	3.Incidences	6130.7722046.802720.03107.54301.000000.0000.206741.070003.17020.00000	15 494,54 $	17 814,85 $	16 267,33 $
					6130.7722046.802720.03107.54590.000000.0000.206741.070003.17020.00000	12 395,64 $	14 251,89 $	13 013,87 $
	2518100232	206744	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Inciden	3.Incidences	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206744.070003.12010.00000	24 697,27 $	28 395,69 $	25 929,05 $
					6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206744.070003.12010.00000	19 757,82 $	22 716,55 $	20 743,24 $
	2518200037	206743	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Entrée	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206743.000000.99900.00000	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206743.070008.99900.00000	1 200,00 $	1 379,70 $	1 259,85 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						1 474 587,76 $	1 695 407,27 $	1 548 132,82 $
86 - Saint-Laurent	2555714018	206765	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Trottoi	1.Travaux	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206765.000000.17030.00000	99 613,50 $	114 530,62 $	104 581,72 $
				2.Contingences	6430.3021084.802721.03107.57201.000000.0000.206765.070008.17030.00000	9 961,35 $	11 453,06 $	10 458,17 $
	2555714021	206782	Lindsay, de Du Collège à Beaudet - Inciden	3.Incidences	6430.3021084.802721.03107.54301.000000.0000.206782.070003.17030.00000	5 478,74 $	6 299,18 $	5 751,99 $
					6430.3021084.802721.03107.54590.000000.0000.206782.070003.17030.00000	4 382,99 $	5 039,34 $	4 601,59 $
Total 86 - Saint-Laurent						119 436,58 $	137 322,21 $	125 393,48 $
Total						1 787 387,61 $	2 055 048,90 $	1 876 533,57 $

Service des infrastructures du réseau routier

NO GDD : **1267231012**

No d'engagement **CCX7231012**

Taux: 1.0951303727

Accorder un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beaudet dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (14 soumissionnaires).

Provenance

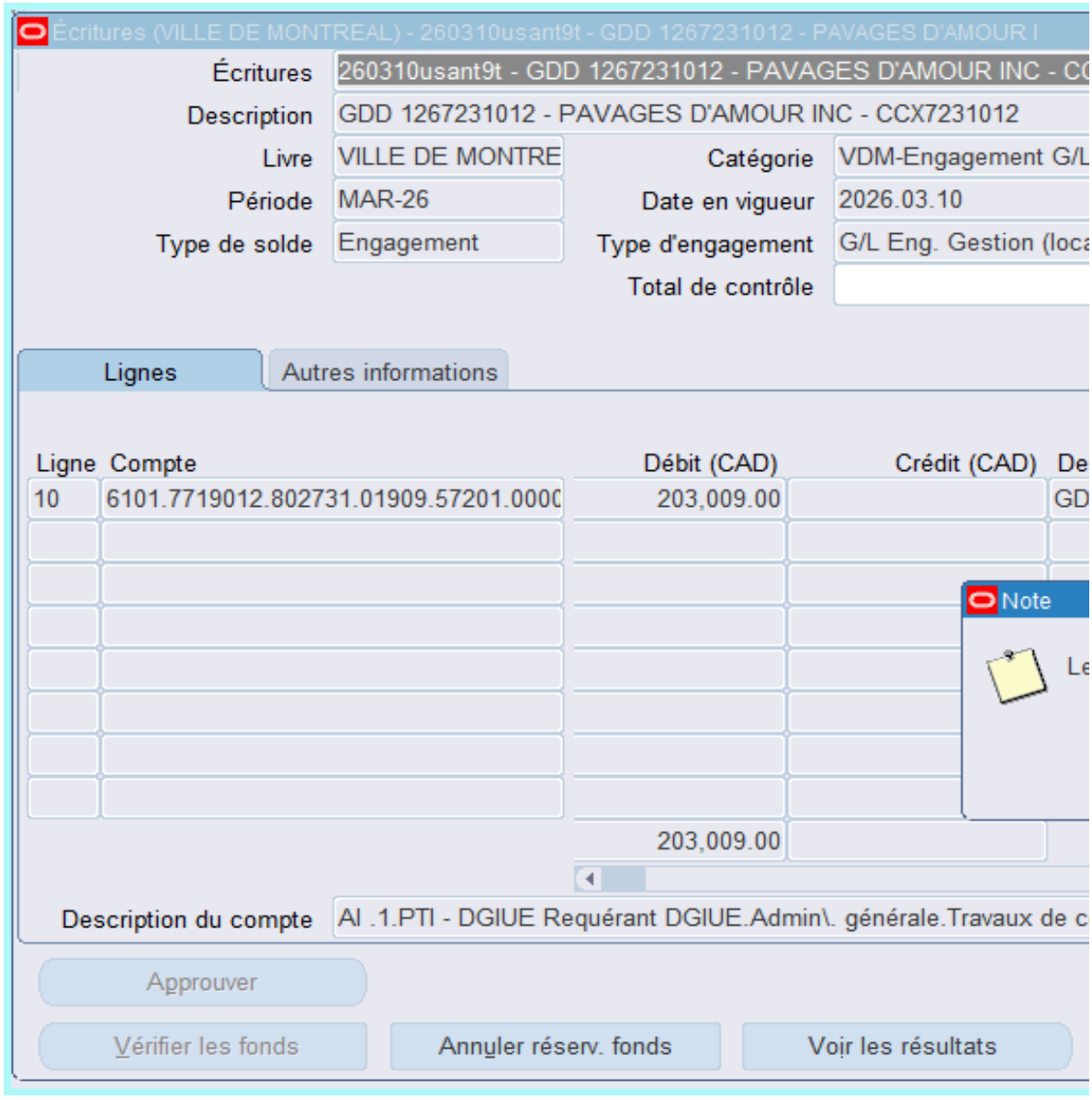
19-012 Travaux réseau local VDM CM 19 0227		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 19-012	6101.7719012.802731.01909.57201.000000.0000.183634.000000.98001.00000	193,363.28 $	222,319.43 $	203,007.27 $	203,009 $
Total provenance :		**193,363.28 $**	**222,319.43 $**	**203,007.27 $**	**203,009 $**

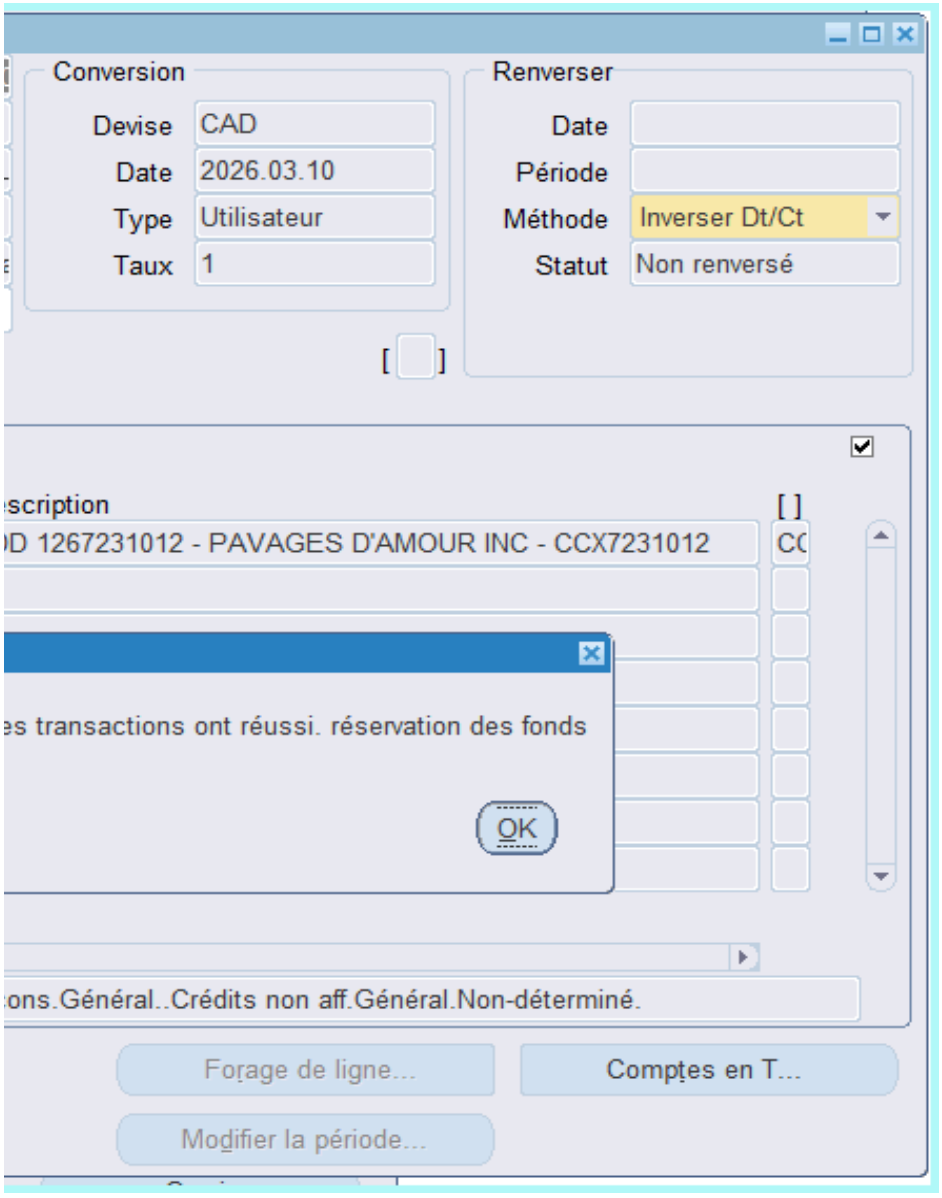
Imputation

55863 - Programme d'aménagement des rues - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Trottoirs et bordures reconstruction	6101.7719012.802730.03107.57201.000000.0000.206721.000000.17030.00000	161,270.44 $	185,420.69 $	169,313.80 $	169,314 $
Contingences - Trottoirs et bordures reconstruction	6101.7719012.802730.03107.57201.000000.0000.206721.070008.17030.00000	16,127.05 $	18,542.07 $	16,931.38 $	16,932 $
Incidences professionnelles - Trottoir reconstruction	6101.7719012.802730.03107.54301.000000.0000.206722.070003.17030.00000	8,869.89 $	10,198.16 $	9,312.28 $	9,313 $
Incidences techniques - Trottoir reconstruction	6101.7719012.802730.03107.54590.000000.0000.206722.070003.17030.00000	7,095.90 $	8,158.51 $	7,449.81 $	7,450 $
Total imputation :		**193,363.28 $**	**222,319.43 $**	**203,007.27 $**	**203,009 $**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projets:	2026	2027	2028	Total
55863 - Programme d'aménagement des rues - Local	203	0	0	**203**
TOTAL	**203**	**0**	**0**	**203**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260310usant9t - GDD 1267231012 - PAVAGES D'AMOUR I
Écritures
260310usant9t - GDD 1267231012 - PAVAGES D'AMOUR INC - CC
Description
GDD 1267231012 - PAVAGES D'AMOUR INC - CCX7231012
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.10
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
6101.7719012.802731.01909.57201.0000
203,009.00
GD
Note
Le
203,009.00
Description du compte
Al .1.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de c
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 2026.03.10
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
scription
D 1267231012 - PAVAGES D'AMOUR INC - CCX7231012
es transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1265792002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du Cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement. N/Réf.: 31H12-005-2468-05-14/Mandat 24-0097-T

Il est recommandé :
d'approuver l'intervention de la Ville à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du Cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-26 15:17

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265792002**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du Cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement. N/Réf.: 31H12-005-2468-05-14/Mandat 24-0097-T

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 octobre 1951, la Ville de Montréal (Ville) a fait donation à la clinique B.C.G. de Montréal, devenu l'Hôpital Marie-Enfant, d'un terrain pour la construction d'un centre antituberculeux. L'acte de donation stipulait une clause de retour à l'effet que si le terrain devait servir à d'autres fins qu'un centre antituberculeux de l'enfance, le terrain redeviendrait par le fait même la propriété de la Ville.
Le 24 août 1956, les termes « fins d'un centre antituberculeux » sont modifiés pour « Centre médical ».

Le 30 septembre 1985, l'Hôpital Marie-Enfant a cédé à l'Institut de cardiologie de Montréal, intégré à Santé Québec (l'Institut) une partie du terrain afin de permettre à l'Institut de construire certaines annexes aux bâtiments existants.

En 1990, l'Institut a consenti au Centre de la petite enfance Cardio-Puces (le CPE), anciennement connu sous le nom de Garderie Cardio-Puces, une emphytéose d'une durée de 50 ans portant sur le terrain visé, venant à échéance en novembre 2040, en vertu d'un acte reçu devant Me P. Jean Cléroux, notaire, le 28 novembre 1990 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 340 634 (Emphytéose). L'Emphytéose prévoyait notamment la construction d'un bâtiment destiné à l'exploitation d'une garderie sans but lucratif et l'utilisation de l'immeuble exclusivement à cette fin. Les travaux ont été réalisés conformément aux engagements initiaux et l'usage de l'immeuble est demeuré conforme depuis. Dans le contexte de l'évolution des besoins du service de garde, le CPE souhaite procéder à un agrandissement de l'immeuble afin d'augmenter sa capacité d'accueil. Ce projet a été autorisé par l'Institut en 2021. Les parties souhaitent maintenant modifier l'Emphytéose afin d'y intégrer cet agrandissement, ajuster certaines modalités administratives et prolonger la durée du bail jusqu'au 28 novembre 2062.

À la demande de l'Institut, le Service de la stratégie immobilière (SSI) soumet ce dossier

décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, afin de permettre l'amendement à l'Emphytéose.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO90 03421 - 9 octobre 1990 - Accepter d'intervenir au bail emphytéotique conclu entre l'Institut de Cardiologie de Montréal et La Garderie Cardio-puces afin de consentir à l'utilisation des terrains décrits audit bail aux fins d'une garderie nonobstant la clause de retour contenue à l'acte enregistré sous le numéro 1 223 896 qui permettait l'utilisation des terrains à fins médicales seulement.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande que la Ville accepte d'intervenir à un amendement à l'Emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du Cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement.

Les modifications proposées à l'amendement à l'Emphytéose visent d'abord à autoriser la réalisation d'un agrandissement du bâtiment existant destiné à l'exploitation de la garderie, sous la forme d'une extension adjacente sur deux niveaux totalisant environ 307 mètres carrés, laquelle devra être exécutée conformément aux plans approuvés et dans les délais convenus. L'amendement prévoit aussi de prolonger le terme de l'emphytéose jusqu'au 28 novembre 2062, ainsi que l'affectation de l'immeuble à des fins de garderie sans but lucratif pour toute cette période prolongée. Certaines clauses contractuelles sont par ailleurs révisées afin de mettre à jour les exigences d'assurance applicables, préciser les mécanismes relatifs aux défauts de l'emphytéote et confirmer les modalités applicables à la dévolution des améliorations à l'Institut à l'expiration ou en cas de terminaison anticipée de l'Emphytéose.

Enfin, la Ville de Montréal intervient à l'acte afin de consentir expressément à la prolongation du terme de l'Emphytéose et à l'utilisation du terrain, incluant l'agrandissement projeté de la garderie aux fins prévues à l'acte d'amendement, et renonce, dans ce contexte, à toute restriction d'utilisation en faveur de la Ville du terrain visé par l'amendement à l'Emphytéose contenue dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 920 700 et prévoyait une utilisation à des fins de centre antituberculeux de l'enfance seulement, lequel acte a été amendé par un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 223 896, lequel prévoyait une utilisation à des fins de centre médical seulement.

JUSTIFICATION

- La modification à l'Emphytéose n'entraîne aucune aliénation du terrain ni contrepartie financière pour la Ville.
- Le projet contribue au maintien et à l'amélioration de l'offre de services à la communauté locale.
- Aucun investissement n'est requis de la part de la Ville.
- La recommandation ne vise pas l'optimisation d'un actif utilisé à des fins municipales.
- L'Institut de cardiologie de Montréal et le Centre de la petite enfance Cardio-Puces consentent aux modifications proposées à l'Emphytéose.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité. La contribution à l'engagement à l'accessibilité universelle ne s'applique pas. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il s'agit d'une intervention juridique de la Ville de Montréal à un acte d'amendement à une emphytéose.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier mettrait en péril le projet du CPE et l'entente prévue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'amendement de l'emphytéose entre l'Institut et le CPE : printemps 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karinne CARMONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessy PAQUET-METHOT, Rosemont - La Petite-Patrie
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jessy PAQUET-METHOT, 18 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odree JODOIN
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

Tél : (438) 831-5526
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Guillaume TOPP
chef(fe) de section - transactions immobilieres

Tél : 438-402-5273
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Tél : (514) 449-4842
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere

Tél : (514) 589-7449
Approuvé le : 2026-03-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265792002
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du Cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville de Montréal contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Répondre à un besoin de proximité			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Numéro inscription :	4 340 634	**Circ. foncière :**	Montréal
DHM de présentation :	1990-12-04 09:00		

Registre des mentions

NO 1749

BAIL EMPHYTÉOTIQUE
No 2919

10 Bail de Serv.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX,
le vingt-huit novembre.

PAR DEVANT Me P. JEAN CLÉROUX ----------, soussigné, notaire, de la province de Québec exerçant sa profession dans la ville de Montréal.

ONT COMPARU:

INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL, corporation dûment constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la ville de Montréal, au 5000 est, rue Bélanger, agissant aux présentes par André Ducharme, son directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration de ladite corporation, portant le numéro CA 90-71, adoptée à une assemblée tenue le dix-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont copie demeure annexée aux présentes; et aux termes d'une résolution des membres de ladite corporation adoptée à une assemblée générale tenue le dix-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant et le notaire soussigné;

Ci-après désignée comme l'"INSTITUT";
partie de première part;

E T

LA GARDERIE CARDIO-PUCES, corporation légalement constituée en vertu de la

PROVINCE DE QUÉBEC
20.00
SIGNATURE 530519
TIMBRE DE LOI

1010861405

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1990-12-04 - 9 : 00
année mois jour heure minute
sous le numéro 4340634
Registrateur-adj.

troisième partie de la Loi des compagnies du Québec, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la ville de Montréal, au 6825, rue Viau, agissant et représentée aux présentes par Madame Gisèle Carpentier, sa présidente, dûment autorisée aux fins des présentes aux termes d'une résolution portant le numéro CA 89-11 adoptée par le conseil d'administration de ladite corporation à une assemblée tenue le vingt-deux novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant et le notaire soussigné;

Ci-après désignée comme l'"EMPHYTEOTE";
partie de deuxième part.

LESQUELLES PARTIES DECLARENT ET EXPOSENT CE QUI SUIT:

L'INSTITUT EXPOSE:

1. QUE l'INSTITUT a consulté et obtenu du Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal Métropolitain une preuve de consultation quant à la conclusion du présent bail emphytéotique .

2. QUE la conclusion du présent bail emphytéotique a été autorisée par le Ministre de la santé et des services sociaux en vertu d'une lettre d'autorisation portant le numéro 14-1990 en date du vingt et un août mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

3. QUE l'EMPHYTEOTE est détenteur du permis obligatoire prévu à la Loi sur les services de garde à l'enfance qui lui a été émis par l'Office des services de garde à l'enfance, sous le numéro 86-06A-231.

4. QU'il est dans l'intérêt de l'INSTITUT que des services de garderie du type de ceux proposés par l'EMPHYTEOTE soient mis à la disposition des employés de l'INSTITUT le plus près possible des bâtiments de l'INSTITUT;

5. QUE l'INSTITUT, en cédant par bail emphytéotique l'emplacement prévu aux présentes moyennant une rente annuelle nominale, entend faciliter la prestation de tels services à ses employés par l'EMPHYTEOTE, qui a sollicité l'exécution des présentes dans le but exprès d'être en mesure d'offrir de tels services en priorité aux employés de l'INSTITUT;

6. QUE les membres de l'EMPHYTEOTE sont en très grande majorité des employés de l'INSTITUT;

7. QUE l'EMPHYTEOTE a exécuté avec l'INSTITUT un contrat sous seing privé en vertu duquel l'EMPHYTEOTE s'est engagé à offrir ses services de garderie en priorité aux employés de l'INSTITUT.

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AUX PRESENTES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

DEFINITIONS

1.1 Les mots ou expressions ci-dessous, lorsqu'ils sont employés dans le présent bail, ont le sens suivant, à moins que le contexte n'indique une intention contraire:

1.1.1 "ensemble immobilier" signifie le terrain et les améliorations;

1.1.2 "améliorations" signifie les constructions décrites à l'article 3, ainsi que toutes les additions et autres améliorations et constructions qui pourront être érigées sur le terrain et sur les améliorations décrites à l'article 3, et toute restauration et reconstruction de celles-ci;

1.1.3 "terrain" signifie l'emplacement décrit à l'article 2;

1.1.4 "créancier hypothécaire" signifie:

1.1.4.1 tout créancier de tout prêt garanti par hypothèque ou autre charge sur la totalité ou une partie du terrain ou des améliorations ou des deux; ou

1.1.4.2 tout fiduciaire agissant pour le ou les détenteurs de toute émission de valeurs garanties par hypothèque ou autre charge sur la totalité ou une partie du terrain ou des améliorations ou des deux;

ainsi que ses successeurs en titres;

1.1.5 "emphytéote" signifie La Garderie Cardio-Puces, et ses successeurs en titre;

1.1.6 "cas fortuit" signifie généralement toute chose, action ou événement hors du contrôle d'une partie au présent bail, y compris les incendies, les explosions, les inondations, les arrêts ou ralentissements concertés de travail (incluant les grèves légales ou non et les lock-out) les troubles civils, les insurrections, les accidents inévitables et les faits ou omissions d'une autre partie au présent bail.

ARTICLE 2

EMPLACEMENT

2.1 L'INSTITUT cède avec garantie légale à l'EMPHYTEOTE, aux conditions contenues aux présentes et suivant les prescriptions du Code civil régissant l'emphytéose, sauf les dérogations spécifiques ci-après mentionnées, s'il en est, l'emplacement plus précisément décrit comme suit:

DESCRIPTION

Une parcelle de terrain connue comme étant le lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1471(Ptie)), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation.

ARTICLE 3

OBLIGATIONS DE L'EMPHYTEOTE

3.1 Vu le statut d'établissement public du bailleur au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-5 des Lois du Québec) et vu les contraintes d'utilisation que doit respecter le bailleur pour se conformer à la Loi susdite;

vu les autorisations préalables à toute aliénation de la part du bailleur aux termes de la Loi susdite et notamment, mais sans limitation pour ce qui précède, l'autorisation gouvernementale requise en vertu de la Loi susdite;

vu que le seul motif présidant aux présentes est, de part et d'autre, un motif d'utilité publique pour concourir à améliorer la qualité de vie au travail des travailleurs à l'emploi du bailleur et de créer ainsi un avantage en faveur du résidu de la propriété du bailleur en restreignant l'utilisation de l'ensemble immobilier aux fins ici prévues; c'est pourquoi les parties conviennent comme suit:

L'EMPHYTEOTE s'engage à utiliser l'ensemble immobilier exclusivement à des fins d'exploitation d'une garderie sans but lucratif. A cette fin, l'EMPHYTEOTE crée par les présentes une servitude réelle et pour la durée du présent bail sur l'ensemble immobilier (fonds servant) en faveur du résidu de la propriété du bailleur (fonds dominant) décrite comme suit:

"Le lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX de la subsivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1470) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte-de-la-Visitation."

3.2 L'EMPHYTEOTE s'engage à ne céder l'ensemble immobilier qu'à un organisme sans but lucratif ou coopératif ou un organisme public tous voués à l'opération d'une garderie, sujet aux conditions ci-après stipulées:

l'EMPHYTEOTE ou tout acquéreur subséquent, ou créancier hypothécaire, peut se libérer de l'obligation à l'effet que l'ensemble immobilier soit exploité par un organisme sans but lucratif ou coopératif ou organisme public, le tout tel que décrit ci-haut, s'il démontre à la satisfaction du bailleur que l'ensemble immobilier cédé aux termes des présentes a été offert et suivant l'ordre de priorité dans lequel sont énumérés les organismes ci-après aux bénéficiaires à des prix, termes et conditions qui seraient offerts à tous tiers acquéreur le tout au moyen d'un avis par courrier recommandé à la principale place d'affaires du bénéficiaire; le destinataire bénéficiant d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de la réception de tel avis pour prendre position. A l'expiration de ce délai, le destinataire devra signifier sa position par écrit au preneur. Les organismes dont il est fait mention ci-dessus sont, dans l'ordre de priorité:

a) Institut de Cardiologie de Montréal ou toute personne qu'il pourra alors désigner;

b) organisme sans but lucratif voué à l'exploitation de garderie;

Une fois la procédure ci-dessus exercée en faveur du bailleur et d'au moins un organisme sans but lucratif voué à l'exploitation de garderie, l'EMPHYTEOTE pourra offrir à quiconque la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier concerné, sujet aux termes des présentes, aux mêmes termes et conditions que ceux offerts aux bénéficiaires ci-dessus et notamment mais sans limitation pour ce qui précède étant toutefois entendu que la servitude ci-haut créée et restreignant l'utilisation du fonds servant subsiste.

Advenant exercice du présent droit de préemption en faveur du bailleur, les parties reconnaissent que l'acte d'aliénation en conséquence ne pourra en aucun temps porter atteinte aux droits du créancier hypothécaire. Les parties aux présentes s'engagent alors, à la convenance du créancier, soit à procéder à la signature de tout document nécessaire ou utile à confirmer, conserver, et/ou obtenir les garanties originairement octroyées au créancier hypothécaire par l'EMPHYTEOTE, le tout aux frais des parties aux présentes ou soit à effectuer le paiement intégral de toute somme due au créancier hypothécaire ayant seul l'initiative du choix de ces procédures. Aussi, advenant exercice du présent droit de préemption et advenant qu'il y ait assumation par le bailleur de l'obligation hypothécaire consentie par l'EMPHYTEOTE, le tout selon le mécanisme ci-dessus prévu au paragraphe précédent, le bailleur s'engage à assumer totalement toutes et chacune des clauses de tout acte d'obligation hypothécaire ou autre

pouvant exister en faveur du créancier hypothécaire.

3.3 l'EMPHYTEOTE s'engage à apporter et à exécuter sur le terrain les améliorations suivantes, à savoir, la construction d'un édifice devant servir de garderie et consistant en un bâtiment d'au moins 3 500 pieds carrés d'aire de plancher répartis sur deux niveaux, structure en colombage de bois reposant sur une fondation en béton armé, parement extérieur en brique et aluminium prépeint, les infrastructures nécessaires à l'exploitation de l'édifice, l'aménagement des accès et de l'espace extérieur attenants à l'édifice, le tout selon les plans et devis préparés par Louis Houle, architecte, en date du vingt-huit août mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989). L'immeuble projeté devra avoir une valeur d'au moins DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 $).

3.4 Les travaux ci-avant décrits à l'article 3.3 constituent les améliorations au fonds de terrain requises par la Loi et font partie de la considération pour laquelle le présent bail est consenti. Le preneur s'engage à exécuter selon les règles de l'art tous les travaux de construction convenus.

3.5 Tout projet de modifications substantielles des plans et devis en cours de la construction devra être soumis au bailleur pour examen et approbation et les travaux d'exécution ne pourront pas être entamés, d'après les plans et devis modifiés, avant que l'EMPHYTEOTE n'ait reçu l'approbation écrite du bailleur, le bailleur s'engageant à ne pas refuser telle approbation sans motif raisonnable.

3.6 Les travaux de construction devront être terminés le ou vers le premier jour de février mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991) sauf cas de force majeure.

3.7 L'EMPHYTEOTE doit obtenir, à ses frais, tous les permis nécessaires à la construction et rénovation dudit édifice et se conformer aux règlements de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux dispositions du Code civil du Québec et/ou du Bas-Canada ayant trait notamment aux vues sur la propriété d'autrui, aux distances, aux ouvrages intermédiaires, aux égouts, aux murs et aux fossés mitoyens.

3.8 L'EMPHYTEOTE paiera, à compter de la date du début du terme, soit à partir de ce jour, toutes les taxes, redevances, impositions ou contributions de quelque nature que ce soit qui sont imposables au propriétaire sur l'ensemble immobilier, ou résultant de l'occupation ou de l'exploitation dudit ensemble, tels les frais d'électricité et de chauffage, de sorte que la rente exigée à l'article 5 des présentes ne soit en aucune façon diminuée.

Rien dans le premier alinéa ne sera interprété comme créant une obligation pour l'EMPHYTEOTE, s'il n'y est déjà obligé par la loi, de payer les taxes désignées comme "taxes d'eau" ou "taxes d'affaires" ou autres taxes ou impositions reliées à l'usage, aux activités ou à l'occupation d'une partie du terrain ou des améliorations ou des deux par un locataire ou à des choses qu'il y aura apportées ou incorporées.

L'EMPHYTEOTE doit transmettre au bailleur, dans les trente (30) jours après leur échéance, les reçus qui en constatent le paiement. Ces taxes ne doivent jamais être payées par un tiers avec subrogation en sa faveur ou être consolidées, à l'exception cependant de tout créancier hypothécaire.

3.9 L'EMPHYTEOTE devra faire, pendant toute la durée du présent bail, sur les améliorations, à ses propres frais, toutes les réparations de quelque nature que ce soit, et devra les laisser à l'expiration du bail en bon état d'entretien et de réparation, ainsi que libres de tous privilèges, obligations ou charges quelconques, de même, l'EMPHYTEOTE s'engage à maintenir les lieux en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.

3.10 L'EMPHYTEOTE s'engage à prendre ledit terrain dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné et en être satisfait. Sans restreindre la généralité de la proposition qui précède, l'EMPHYTEOTE reconnaît qu'il y a présentement sur le terrain une ligne téléphonique, des poteaux et un lampadaire. L'EMPHYTEOTE consent au maintien desdits ouvrages sur le terrain et à accorder sur demande au bailleur un droit de servitude réelle pour leur maintien en faveur du résidu de la propriété du bailleur.

ARTICLE 4

DUREE DU BAIL

4.1 Le présent bail emphythéotique a été ainsi consenti pour un terme de cinquante (50) ans à compter de la date des présentes.

ARTICLE 5

RENTE

5.1 L'EMPHYTEOTE paiera à l'INSTITUT, pendant toute la durée du présent bail emphytéotique, une rente emphytéotique annuelle nominale d'un dollar (1,00 $).

5.2 Il est convenu qu'aucun privilège ou hypothèque n'existera ni ne sera censé résulter de l'enregistrement du présent acte en faveur de l'INSTITUT pour garantir le paiement de la rente qui lui est payable en vertu des présentes.

ARTICLE 6

CAUTIONNEMENTS ET ASSURANCES

6.1 L'EMPHYTEOTE s'engage à obtenir et de maintenir en force et à fournir pendant toute la durée des travaux, à ses frais et à la satisfaction de l'INSTITUT, les cautionnements et les polices d'assurance suivantes:

6.1.1 une garantie d'exécution de contrat et une garantie d'obligation pour gages, matériaux et services émise par une

société dûment autorisée à émettre des cautionnements au Québec ou par une institution financière sous forme de lettre de garantie inconditionnelle, le tout à la satisfaction de l'INSTITUT;

6.1.2 une police d'assurance-responsabilité civile générale comportant une limite d'indemnité unique de UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000,00 $) pour dommages corporels (y compris la mort en résultant) et pour dommages matériels (y compris la perte d'usage) sur base d'événement et couvrant les risques suivants:

a) l'assurance des lieux et activités;
b) l'assurance des produits et des travaux terminés;
c) l'assurance contractuelle, formule globale;
d) l'assurance contre les accidents d'ascenseurs et de monte-charges, le cas échéant;
e) l'assurance relative aux préjudices personnels;
f) l'assurance des travaux d'étayage, de dynamitage, d'excavation, de reprises en sous-oeuvre, de démolition, de battage de pieux, de travaux en caissons, de travaux souterrains, de percements de tunnels et de travaux de nivellement, le cas échéant;
g) l'assurance de responsabilité automobile indirecte;

Cette police devra nommer comme assurés l'EMPHYTEOTE, l'INSTITUT et l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général;

Cette police devra protéger l'EMPHYTEOTE et l'INSTITUT contre tous les dommages qui pourront survenir sur l'ensemble immobilier pendant la période des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés;

Cette police devra protéger également tous les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou personnes chargées directement ou indirectement de l'exécution de toute partie des travaux à être exécutés;

6.1.3 Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule de l'Association canadienne des Assureurs ou toute autre formule assurant une protection équivalente. Cette police portera sur les améliorations érigées ou à être érigées et devra entrer en vigueur à partir du moment où des matériaux représentant une valeur assurable seront sur le terrain. Le montant d'assurance devra au moins correspondre à cette valeur et augmenter au fur et à mesure que nécessaire et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra pas excéder toutefois la somme de CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 $). Cette police devra nommer comme assurés

l'EMPHYTEOTE, l'INSTITUT, l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général, et tout créancier hypothécaire s'il en est. Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'EMPHYTEOTE, à l'INSTITUT, à l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux est confié à un entrepreneur général, et à tout créancier hypothécaire s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et devra prévoir que toute indemnité supérieure à DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 $) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou caisse populaire ou d'économie à Montréal qui sera désignée par l'INSTITUT, au crédit d'un compte conjoint de l'EMPHYTEOTE, de l'INSTITUT, de l'entrepreneur général, suivant le cas, et de tout créancier hypothécaire s'il en est. Il est de plus convenu que les sommes d'argent déposées à ce compte conjoint devront servir, avant tout autre paiement, à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte.

6.2 L'EMPHYTEOTE accepte de souscrire, maintenir en force et fournir, dès la fin des travaux de construction et pendant le reste du terme du présent bail, à ses frais et à la satisfaction de l'INSTITUT, les polices d'assurance suivantes:

6.2.1 une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 $) par

personne et par événement, et d'UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000,00 $) par événement pour les dommages causés à plus d'une personne, et une protection pour les dommages matériels, avec une limite de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000,00 $) pour la totalité des dommages qui peuvent survenir dans une année;

cette police devra nommer comme assurés l'EMPHYTEOTE et l'INSTITUT et devra protéger également et spécifiquement l'INSTITUT contre tous les dommages que l'EMPHYTEOTE peut lui causer, et contenir un avenant de clause de responsabilité réciproque.

6.2.2 Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule de l'Association canadienne des Assureurs dite "Formule des bâtiments commerciaux" ou toute autre formule assurant une protection équivalente. Cette police portera sur tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'EMPHYTEOTE est propriétaire à titre de preneur en vertu du bail emphytéotique, et cela, pour une somme correspondant à au moins quatre-vingts pour cent (80%) de la valeur de remplacement et pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra pas excéder toutefois la somme de CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 $);

Cette police devra nommer comme assurés l'EMPHYTEOTE, l'INSTITUT et tout

créancier hypothécaire, s'il en est. Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'EMPHYTEOTE, à l'INSTITUT et à tout créancier hoypothécaire, s'il en est, et toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) devra être payée selon les mêmes modalités exigées pour la police "tous risques" pendant la durée des travaux et servir aux mêmes fins.

6.3 L'EMPHYTEOTE s'engage à fournir à l'INSTITUT le texte des polices d'assurance ci-devant prévues dès leur émission, celui-ci devant être accepté par l'INSTITUT ou par son représentant directement autorisé, acceptation qui ne sera pas indûment refusée, les polices d'assurance ci-devant prévues devant contenir des dispositions à l'effet qu'elles ne peuvent être annulées avant l'expiration d'un avis de trente (30) jours donné au bailleur. Une attestation quant à la preuve de leur renouvellement devra être remise au bailleur au moins trente (30) jours avant leur expiration. Si l'EMPHYTEOTE négligeait de maintenir assuré l'ensemble immobilier et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 6.1 et 6.2 des présentes pendant toute la durée du présent bail, l'INSTITUT, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'EMPHYTEOTE, aura le droit de souscrire cette assurance avec un ou plusieurs assureurs de son choix, le tout aux frais de l'EMPHYTEOTE.

6.4 L'EMPHYTEOTE devra faire en sorte que l'indemnité provenant des polices d'assurance, y compris même l'indemnité qui serait payable en

vertu d'une police ou d'un avenant non requis par l'INSTITUT, soit payable conjointement à l'EMPHYTEOTE, à l'INSTITUT et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, de telle façon que:

6.4.1 Toute somme excédant VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) pouvant provenir de ces assurances sera déposée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou caisse populaire ou d'économie à Montréal qui sera désignée par l'INSTITUT, au crédit d'un compte conjoint de l'EMPHYTEOTE, de l'INSTITUT et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

Il est de plus convenu que tel excédent ne sera utilisé que pour la restauration de l'ensemble immobilier comme prévu ci-après au paragraphe 6.5, le tout sous réserve des stipulations des paragraphes 6.7 et 6.8; et

6.4.2 Que toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) ou moins sera payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'EMPHYTEOTE et de tout créancier hypothécaire s'il en est.

6.5 Au cas de destruction d'une partie de l'ensemble immobilier ou de dommages causés par un incendie ou autre cause prévue aux paragraphes 6.1 et 6.2 des présentes, l'EMPHYTEOTE devra en aviser l'INSTITUT dans les trente (30) jours de telle destruction ou dommages et, le plus tôt possible mais dans un délai n'excédant jamais douze (12) mois de telle destruction ou dommages, sauf cas fortuit,

entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la restauration de la partie détruite ou endommagée de l'ensemble immobilier pour le remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les parties pourront mutuellement convenir, l'INSTITUT et tout créancier hypothécaire, s'il en est, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées aux comptes conjoints prévus aux paragraphes 6.1, 6.2 et 6.4 pour payer l'EMPHYTEOTE au fur et à mesure que progresseront les travaux de restauration de la partie ainsi détruite ou endommagée jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux. L'EMPHYTEOTE devra souscrire de nouvelles assurances sur l'ensemble immobilier durant la période de reconstruction et jusqu'à l'expiration du terme du présent bail, et des dispositions des clauses d'assurance contenues dans l'article 7 s'appliqueront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite chaque fois que se produira une perte donnant ouverture à une réclamation en vertu de quelque police d'assurance.

Aucune des clauses du présent bail ne permettra à l'EMPHYTEOTE d'exiger la libération des fonds et le paiement d'une somme d'argent à même lesdits comptes conjoints si un privilège a été enregistré contre l'ensemble immobilier pour du travail fait ou des matériaux fournis pour la restauration de la partie détruite ou endommagée. Dans un tel cas, ces sommes d'argent pourront être utilisées, en tout ou en partie, pour satisfaire la réclamation

faisant l'objet de ce privilège. L'EMPHYTEOTE pourra cependant obtenir paiement des sommes versées par l'assureur conformément aux dispositions du premier alinéa du présent paragraphe 6.5 s'il conteste, de bonne foi et par les mesures appropriées, la validité de ce privilège et, s'il en est requis, s'il fournit un cautionnement satisfaisant à l'INSTITUT et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, de payer le montant de la réclamation faisant l'objet du privilège au cas où le privilège serait déclaré valide.

6.6 Avant de réparer ou de reconstruire conformément aux dispositions du paragraphe 6.5, l'EMPHYTEOTE devra avoir remis à l'INSTITUT, si requis par cette dernière, une police de cautionnement émise par une compagnie d'assurances autorisée par la loi ou une lettre de garantie inconditionnelle d'une institution financière agréée par l'INSTITUT, pour une somme correspondant à la valeur de la partie ainsi détruite ou endommagée, et garantissant que le changement, la modification ou la reconstruction seront faits dans la période de temps raisonnablement requise pour l'exécuter. Le paiement de la rente prévue au présent bail devra être fait sans changement ni interruption durant toute cette période.

6.7 Advenant que l'indemnité payée par l'assureur ne suffirait pas à compléter la restauration de la partie détruite ou endommagée, l'EMPHYTEOTE devra néanmoins compléter les travaux de restauration et payer le coût en excédent de cette indemnité. Par contre, si l'indemnité payée par l'assureur excédait le coût de la restauration, l'INSTITUT s'engage à autoriser le paiement du surplus à l'EMPHYTEOTE, trente

(30) jours après le parachèvement des travaux de restauration. Dans ce dernier cas, tout créancier hypothécaire, s'il en est, pourra, à sa discrétion, exiger que la totalité ou une partie du surplus lui soit remise par l'INSTITUT et par l'EMPHYTEOTE pour être appliquée pro tanto en réduction de la dette garantie.

6.8 Au cas où, pour quelque cause que ce soit, l'ensemble immobilier serait totalement détruit ou endommagé au point de devenir inutilisable pour les fins du bail, l'EMPHYTEOTE devra en aviser l'INSTITUT dans les trente (30) jours de la destruction ou du dommage.

6.8.1 Si la perte ou le dommage survient dans les premiers dix (10) ans ou dans les derniers dix (10) ans du bail et si l'EMPHYTEOTE prétend qu'il n'est plus raisonnable pour une cause qu'il invoque de procéder à la reconstruction ou restauration de l'ensemble immobilier, il pourra déguerpir après avoir donné, dans les douze (12) mois de telle perte ou dommage, avis à l'INSTITUT et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, de son intention, en y précisant les motifs qu'il invoque, auquel cas l'INSTITUT pourra, sur avis donné à l'EMPHYTEOTE, mettre fin au bail.

6.8.2 Si la perte ou le dommage survient après les premiers dix (10) ans et avant le début des derniers dix (10) ans du bail, l'INSTITUT peut, à sa discrétion, soit exiger de l'EMPHYTEOTE

la reconstruction ou la restauration, soit mettre fin au bail, en lui donnant avis dans les douze (12) mois de telle perte ou dommage. Toutefois, l'INSTITUT ne pourra mettre fin au bail que si l'EMPHYTEOTE n'a pas donné à l'INSTITUT, dans les délais ci-dessus, avis de son intention de reconstruire ou de restaurer et n'a pas procédé à ce faire avec une diligence raisonnable.

6.8.3 Au cas de déguerpissement prévu au paragraphe 6.8.1 ou lorsqu'il est mis fin au bail en vertu du paragraphe 6.8.2, l'indemnité provenant de l'assureur à la suite de cette destruction ou de ce dommage sera répartie, après acquittement des créances hypothécaires, entre le bailleur et l'EMPHYTEOTE de la façon suivante:

i) l'INSTITUT aura droit à la portion de ces sommes d'argent provenant des assurances équivalente au montant obtenu en multipliant lesdites sommes d'argent des assurances par une fraction dont le numérateur est le nombre de mois entiers courus depuis le début du terme du présent bail jusqu'à la date à laquelle l'avis de terminaison a été donné et dont le dénominateur est le nombre de mois complets compris dans le terme du bail;

ii) l'excédent, s'il y en a, sera payé à l'EMPHYTEOTE.

6.9 Tout acte de fiducie, acte de prêt ou autre document constatant une dette garantie par hypothèque ou autre charge sur la totalité ou une partie de l'ensemble immobilier devra contenir une ou plusieurs clauses permettant l'utilisation et l'affectation des indemnités provenant de l'assureur de la façon prévue au présent article 6.

6.10 L'EMPHYTEOTE devra souscrire toutes les assurances prévues par ce bail auprès d'assureurs approuvés par l'INSTITUT qui ne pourra refuser indûment son consentement.

ARTICLE 7

DEFAUT

7.1 Au cas où l'EMPHYTEOTE serait en défaut:

7.1.1 De payer tout ou partie de la rente, ne fût-ce que pour une année, les taxes ou les primes d'assurance à leur échéance, ou d'acquitter toutes autres redevances, impositions ou contributions prévues au présent bail; ou

7.1.2 de compléter la construction, la reconstruction, sauf cas fortuits, ou de respecter les termes de la servitude créée en vertu de l'article 3.1.

7.1.3 de remplir les obligations des présentes et si tel défaut se prolongeait pendant plus de trente (30) jours, alors, dans tous ces cas, le bailleur pourra, sans préjudice à ses autres

droits et recours, donner à l'EMPHYTEOTE un avis écrit de son intention de mettre fin au présent bail. Cet avis devra préciser la ou les sommes d'argent, les termes, obligations et conditions dont on allègue le non-paiement ou la violation.

7.2 Chaque fois que l'EMPHYTEOTE sera en défaut pour la période susmentionnée de trente (30) jours et si le bailleur décide de mettre fin au présent bail, il devra immédiatement transmettre à tout créancier hypothécaire, s'il en est, un duplicata de l'avis prévu à l'article 7.1. Cet avis sera considéré comme suffisant s'il est donné à tel créancier hypothécaire par courrier recommandé à l'adresse apparaissant à l'avis d'adresse enregistré par ce dernier ou à toute autre adresse désignée par celui-ci de temps à autre par écrit.

7.3 Si, conformément aux articles 7.1 et 7.2, le bailleur donne un avis faisant état d'une violation ou d'un défaut en vertu des présentes et s'il n'est pas remédié à cette violation ou à ce défaut dans les cent vingt (120) jours suivant immédiatement la date de cet avis et si le bailleur n'est pas remboursé de toutes les dépenses raisonnablement encourues à la suite de cette violation ou de ce défaut, là et alors sous réserve toutefois des dispositions de l'article 7 et de la formalité d'enregistrement prévue à l'article 1040 (a) du Code civil du Bas-Canada, le présent bail se terminera et le terme prévu deviendra échu à compter du cent vingtième (120e) jour suivant la date de cet avis, et tous les droits de l'EMPHYTEOTE deviendront la

propriété du bailleur qui aura droit d'en prendre possession immédiatement et sans autre avis, de la même façon qu'il pourrait le faire à l'échéance du terme complet du bail. L'EMPHYTEOTE devra alors passer tout acte constatant son défaut et la terminaison du présent bail que le bailleur pourra raisonnablement exiger;

A défaut par l'EMPHYTEOTE de se conformer aux termes du présent bail et advenant que ce défaut ne puisse être convenablement corrigé par le paiement d'une somme d'argent au bailleur, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction du bailleur, et les droits de l'EMPHYTEOTE ne seront pas alors forfaits ni périmés si, au cours de la période prévue à l'alinéa précédent, l'EMPHYTEOTE commence à corriger ce défaut et y procède avec la diligence raisonnable.

7.4 Si à quelque époque l'EMPHYTEOTE est en défaut aux termes du paragraphe 7.1 et s'il existe un ou plusieurs créanciers hypothécaires et si l'EMPHYTEOTE néglige de corriger ce défaut conformément au paragraphe 7.3, le bailleur, après avoir acquis le droit de prendre possession de l'ensemble immobilier conformément au paragraphe 7.3, devra donner un avis supplémentaire à tout créancier hypothécaire et, si tel créancier hypothécaire corrige ce défaut dans les cent vingt (120) jours de la date de signification de cet avis, tel créancier hypothécaire aura le droit de prendre possession de l'ensemble immobilier comme preneur emphytéotique avec effet rétroactif à la date du défaut de l'EMPHYTEOTE, le tout sans préjudice des droits prioritaires de tout autre créancier

hypothécaire, s'il en est, tel créancier hypothécaire devant s'engager à les respecter. Ce créancier hypothécaire prendra alors la place de l'EMPHYTEOTE pour la partie non expirée du terme du présent bail en assumant toutes les obligations de l'EMPHYTEOTE et en jouissant de tous les droits accordés à ce dernier par le présent bail.

En cas de conflit entre créanciers hypothécaires à l'égard du droit de se substituer à l'EMPHYTEOTE en vertu du présent article, ces droits pourront d'abord être exercés par le créancier hypothécaire de rang antérieur.

Si un créancier hypothécaire prenait possession de l'ensemble immobilier comme preneur emphytéotique dans les circonstances prévues à l'alinéa précédent, le bailleur s'engage à passer, à la demande de tel créancier hypothécaire mais sans frais pour le bailleur, tout acte que pourra raisonnablement exiger ce créancier hypothécaire pour prouver et pouvoir enregistrer la substitution de ce créancier hypothécaire à l'EMPHYTEOTE par suite du défaut de ce dernier. Si cependant le ou les créanciers hypothécaires négligent de remédier au défaut de l'EMPHYTEOTE dans le délai de cent vingt (120) jours, le présent bail se terminera et le terme y prévu deviendra échu à compter du cent vingt et unième (121e) jour suivant la date dudit avis, et le ou les créanciers hypothécaires deviendront déchus de tous leurs droits qui deviendront alors forfaits, et le bailleur aura le droit de s'adresser aux tribunaux pour demander la radiation des hypothèques existantes alors si le ou les créanciers hypothécaires refusent de signer une quittance à cet effet.

7.5 Nonobstant les termes du paragraphe 7.4, si le défaut de l'EMPHYTEOTE entraînant la terminaison du présent bail conformément au présent article 7 découle de la négligence de l'EMPHYTEOTE d'entreprendre la restauration des améliorations aussi rapidement que possible tel que prévu aux présentes, le délai accordé à tout créancier hypothécaire en vertu du paragraphe 7.4 sera alors de cent quatre-vingts (180) jours.

7.6 Nonobstant toute clause à ce contraire dans le présent bail, si le défaut de l'EMPHYTEOTE en vertu du présent bail ne peut être convenablement remédié par le paiement d'une somme d'argent au bailleur, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction du bailleur, et les droits de tout créancier hypothécaire ne seront pas alors forfaits ni périmés si, dans le délai accordé ci-devant à l'EMPHYTEOTE et à tel créancier hypothécaire, l'un ou l'autre commence à corriger le défaut et y procède avec diligence raisonnable.

ARTICLE 8

POURSUITES

8.1 Pendant toute la durée du présent bail, l'EMPHYTEOTE devra tenir l'INSTITUT indemne de toute réclamation par des tiers, de quelque nature que ce soit, et devra prendre fait et cause de l'INSTITUT dans toute poursuite dirigée par des tiers contre l'INSTITUT, découlant de l'existence du présent bail ou de l'exercice des droits en découlant, de l'occupation de l'ensemble immobilier, ou de constructions, réparations, modifications ou

démolition des améliorations, par l'EMPHYTEOTE.

ARTICLE 9

RENONCIATION

9.1 Toute renonciation faite par l'INSTITUT devra se faire par résolution de son conseil d'administration, et aucune renonciation par l'INSTITUT à invoquer le défaut de l'EMPHYTEOTE en vertu des termes du présent bail ne devra s'interpréter comme une renonciation à invoquer tout autre défaut ayant été commis ou pouvant être commis par la suite par l'EMPHYTEOTE à moins que ladite résolution du conseil d'administration n'ait cet effet.

ARTICLE 10

RESILIATION

10.1 L'INSTITUT ne pourra mettre fin au présent bail que pour les causes prévues aux présentes et sous toutes les réserves qui y sont faites, mais, sauf au cas d'expropriation prévu à l'article 12.1, l'EMPHYTEOTE n'aura pas le droit de mettre fin au présent bail avant son expiration et, nonobstant les dispositions du Code civil, l'EMPHYTEOTE n'aura pas le droit de déguerpir et, sous les réserves ci-dessus mentionnées, le droit de l'INSTITUT de mettre fin au présent bail ne sera pas restreint au cas où trois (3) versements de la rente annuelle seraient en souffrance, mais ce droit sera régi par les dispositions de l'article 7.

ARTICLE 11

RETROCESSION

11.1 A l'expiration du terme du présent bail ou, sous réserve des stipulations de l'article 7, au moment de toute terminaison antérieure, l'ensemble immobilier deviendra la propriété absolue de l'INSTITUT qui en prendra possession immédiatement sans avoir à payer une indemnité ou compensation quelconque à l'EMPHYTEOTE, libre de toute charge, hypothèque ou privilège, et les baux consentis par l'EMPHYTEOTE à un loyer normal et raisonnable, compte tenu des taux à l'époque, seront continués, sauf dans le cas où le terme non expiré de ces baux excède de plus de cinq (5) ans le terme du présent bail, auquel cas l'INSTITUT pourra les considérer comme nuls et sans effet à l'expiration des cinq (5) ans suivant la terminaison du présent bail.

ARTICLE 12

EXPROPRIATION

12.1 Si, pendant la durée du présent bail, l'ensemble immobilier est exproprié, en tout ou en partie, et que la partie expropriée rend le résidu commercialement inutilisable pour les fins prévues aux présentes, le terme du présent bail sera automatiquement échu et le présent bail prendra fin à la date de la perte de possession de la partie expropriée. Dans ce cas, la partie de l'indemnité provenant de l'expropriation représentant la valeur de la partie de terrain expropriée et les dommages causés au résidu de cette partie de terrain sera payable à l'INSTITUT. La

partie de cette indemnité représentant la compensation pour les dommages causés aux améliorations sera déposée dans une banque à charte ou caisse populaire ou d'économie de la façon prévue à l'article 6.4.1 traitant des indemnités payables par les assureurs et sera par la suite répartie et payée comme convenu entre l'INSTITUT, l'EMPHYTEOTE et tout créancier hypothécaire, s'il en est. A défaut d'en venir à une telle entente, les indemnités d'expropriation seront réparties et payées conformément aux dispositions de l'article 13.

12.2 Si, pendant la durée du présent bail, l'ensemble immobilier est exproprié de façon à ne pas rendre le résidu commercialement inutilisable pour les fins prévues aux présentes, la partie de l'indemnité provenant de l'expropriation représentant la valeur de la partie de terrain expropriée et les dommages causés au résidu de cette partie de terrain sera payable à l'INSTITUT. La partie de cette indemnité représentant la compensation pour les dommages causés aux améliorations devra être utilisée et appliquée de la façon prévue à l'article 6.5 traitant des indemnités payables par les assureurs, jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire pour la restauration du résidu des améliorations dans un état aussi bon que celui existant avant l'expropriation. Le résidu de cette indemnité, s'il en est, sera payable à l'EMPHYTEOTE. Cependant, tout créancier hypothécaire, s'il en est, pourra, à sa discrétion, exiger que la totalité ou une partie du résidu de l'indemnité provenant de l'expropriation lui soit remise par l'INSTITUT et l'EMPHYTEOTE pour être appliquée pro tanto en réduction de la

dette garantie par son hypothèque sur la totalité ou une partie de l'ensemble immobilier.

12.3 Tout acte de fiducie, acte de prêt ou autre document constatant une dette encourue par l'EMPHYTEOTE devra contenir une ou plusieurs clauses permettant l'utilisation et l'affectation des indemnités d'expropriation de la façon prévue au présent Article 12.

ARTICLE 13

PARTAGE DES INDEMNITES

13.1 Pour les fins d'interprétation du présent article 13, il est convenu que les mots ou expressions ci-dessous, lorsqu'ils sont employés dans le présent article 13, ont le sens suivant, à moins que le contexte n'indique une intention contraire:

13.1.1 "expropriation" signifie toute expropriation affectant la totalité de l'ensemble immobilier ou toute partie rendant le résidu commercialement inutilisable pour les fins prévues dans le présent bail;

13.1.2 "indemnité d'assurance" signifie les sommes d'argent provenant des compagnies d'assurances et qui seront déposées dans une banque à charte pour être utilisées dans les circonstances prévues à l'article 6.6;

13.1.3 "indemnité d'expropriation" signifie les sommes d'argent provenant de

l'expropriation et représentant la valeur des améliorations telle que déterminée par les tribunaux d'expropriation.

13.2 Si, dans les cas prévus à l'article 6.6 au sujet de la répartition finale des indemnités provenant des compagnies d'assurances et dans le cas prévu à l'article 12.1 au sujet de l'allocation de la partie de l'indemnité d'expropriation se rapportant aux améliorations, les parties ne peuvent en venir à une entente dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du dépôt de telles indemnités dans une banque à charte, il est convenu que les sommes d'argent représentant telles indemnités seront divisées et allouées conformément aux dispositions de l'article 13.3 ci-dessous.

13.3 Lors d'une expropriation, l'indemnité sera répartie, après acquittement des créances hypothécaires, entre l'INSTITUT et l'EMPHYTEOTE, de la façon suivante:

13.3.1 l'INSTITUT aura droit au montant obtenu en multipliant l'indemnité d'expropriation par une fraction dont le numérateur est le nombre de mois entiers courus depuis le début du terme du présent bail jusqu'à la date à laquelle l'avis d'expropriation a été donné et dont le dénominateur est le nombre de mois complets compris dans le terme du bail;

13.3.2 l'excédent s'il en est, sera payé à l'EMPHYTEOTE.

ARTICLE 14

TITRES

14.1 L'INSTITUT ne sera pas tenu de fournir de titres ou de certificats de recherche concernant le terrain.

ARTICLE 15

NOM DES AMELIORATIONS

15.1 Il est convenu que le nom des améliorations sera celui que l'EMPHYTEOTE choisira.

ARTICLE 16

DISPOSITIONS DIVERSES

16.1 Toute somme d'argent due par l'EMPHYTEOTE à l'INSTITUT comme rente, taxes ou autre redevance portera intérêt à un taux d'un pour cent (1%) supérieur au taux d'intérêt payable de temps à autre par l'INSTITUT à son banquier sur ses emprunts pour fins de fonds de roulement.

16.2 Pour les fins des présentes, l'EMPHYTEOTE élit domicile à l'adresse indiquée à l'article suivant.

16.3 Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes devra être signifié ou livré à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous:

(i) INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL
5000, rue Bélanger est
Montréal (Québec)
H1T 1C8

A l'attention de monsieur André Ducharme

(ii) LA GARDERIE CARDIO-PUCES
6825, rue Viau
Montréal (Québec)

A l'attention de madame Gisèle Carpentier

Cependant, chaque partie aux présentes pourra, par avis écrit signifié à l'autre partie, indiquer une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tous les avis subséquents devront lui être signifiés.

Advenant l'impossibilité pour une partie aux présentes de signifier tel avis à l'adresse ci-dessus mentionnée, tel avis pourra être signifié à l'autre partie en lui en laissant copie au greffe du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal.

16.4 L'EMPHYTEOTE paiera le coût des présentes, de l'original et des copies requises.

16.5 Ce bail emphytéotique sera interprété et régi suivant les lois en vigueur dans la province de Québec. Si quelque clause de ce bail emphytéotique était déclarée illégale, invalide ou d'exécution impossible dans le fait ou la faute du bailleur emphytéotique ou de l'EMPHYTEOTE le cas échéant par un jugement final d'un tribunal ayant juridiction, elle sera considérée séparée et retranchée des

autres clauses et conditions de ce bail emphytéotique lequel restera en vigueur comme si telle clause ou condition n'y eut jamais été incluse, sous réserve de reprendre force et effet si par la suite elle venait à ne plus être illégale ou invalide ou impossible. Cependant, telle clause ou condition sera remplacée par une clause ou condition valide qui aura autant que possible la même incidence économique et juridique.

16.6 Si ce bail emphytéotique était déclaré ne pas être emphytéotique par un jugement final d'un tribunal ayant juridiction, les parties s'engagent à signer tout document nécessaire afin de conférer à l'EMPHYTEOTE des droits qui équivalent à ceux que les parties ont voulu créer par les présentes en autant que les droits du bailleur emphytéotique ne soient pas diminués.

16.7 Servitudes.

16.7.1 Le bailleur accorde par les présentes une servitude réelle et pour la durée du présent bail sur l'immeuble ci-après décrit (fonds servant), en faveur de l'ensemble immobilier (fonds dominant), pour la construction, l'entretien, la réparation d'une conduite d'égout de deux cent cinquante millimètres (250 mm) de diamètre et une conduite d'eau de cent deux millimètres (102 mm), étant convenu que chaque partie défraiera les coûts d'entretien et de réparations pour les conduites situées sur sa propriété:

Fonds servant pour conduite d'égout:

Description:
"Une parcelle de terrain située dans la ville de Montréal, étant une partie du lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1470 Ptie), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, montrée sur le plan numéro 70-22113-10 préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 1990.

Bornée vers le nord, l'est et l'ouest par d'autres parties du lot 189-1470 et vers le sud-ouest par une partie du lot 189-1471;

Mesurant cinq mètres (5,0 m) dans sa ligne nord, vingt-trois mètres et soixante-cinq centièmes (23,65 m) dans sa ligne est, cinq mètres et seize centièmes (5,16 m) dans sa ligne sud-ouest et vingt-deux mètres et trente-cinq centièmes (22,35 m) dans sa ligne ouest;

Contenant en superficie cent quinze mètres carrés (115,0 m^2).

Le coin sud-est de la parcelle de terrain ci-dessus décrite est situé à une distance de cinquante-six mètres et soixante-huit centièmes (56,68 m) de la ligne nord-ouest du lot 189-1467, mesurée le long de la ligne

de division des lots 189-1470 et 189-1471."

Fonds servant pour la servitude d'aqueduc:

Description:

"Une parcelle de terrain située dans la ville de Montréal, étant une partie du lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1470 Ptie), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, montrée sur le plan numéro 70-22113-10 préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 1990.

Bornée vers le nord, le sud et l'ouest par d'autres parties du lot 189-1470 et vers le sud-est par une partie du lot 189-1471;

Mesurant seize mètres et cinquante-neuf centièmes (16,59 m) dans sa ligne nord, sept mètres et vingt centièmes (7,20 m) dans sa ligne sud-est, onze mètres et quarante et un centièmes (11,41 m) dans sa ligne sud et cinq mètres (5,0 m) dans sa ligne ouest;

Contenant en superficie soixante-dix mètres carrés (70,0 m^2).

Le coin sud-est de la parcelle de terrain ci-dessus décrite est situé à une distance de douze mètres et quarante centièmes (12,40 m) de la ligne nord-est du lot 189-1104 rue (rue Viau), mesurée le long de la ligne de division des lots 189-1470 et 189-1471."

16.7.2 L'EMPHYTEOTE accorde par les présentes une servitude réelle de passage, à pied et en voiture, pour la durée du présent bail, sur la propriété ci-après décrite (fonds

servant) en faveur de la propriété du bailleur et décrite plus haut à l'article 3.1, (fonds dominant), étant convenu que les frais d'entretien et de réparations seront à la charge exclusive du fonds dominant et que le propriétaire du fonds dominant aura le droit d'installer au-dessous, sur ou au-dessus du fonds servant tout équipement, tuyaux, fils, poteaux et autres structures quelconques que le bailleur pourrait juger utiles ou nécessaires pour desservir le fonds dominant sans toutefois nuire au droit de passage que se réserve l'EMPHYTEOTE sur ce même fonds servant:

Description

"Une parcelle de terrain située dans la ville de Montréal, étant une partie du lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-ET-ONZE de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1471 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, montrée sur le plan numéro 70-22113-9 préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 1990.

Bornée vers le sud-ouest par le lot 189-1104 rue (rue Viau), vers le nord-ouest et le nord-est par des parties du lot 189-1470 et vers le sud-est par les lots 189-1471 et 189-1472;

Mesurant sept mètres et vingt-quatre centièmes (7,24 m) dans sa ligne sud-ouest, cinquante et un mètres et onze centièmes (51,11 m) dans sa ligne nord-ouest, sept mètres et seize centièmes (7,16 m) dans sa ligne nord-est et cinquante mètres et trente-cinq centièmes (50,35 m) dans sa ligne sud-est;

Contenant en superficie trois cent soixante-quatre mètres carrés et trente-neuf centièmes (364,39 m^2).

16.8 Les parties s'engagent à se fournir sur demande, aux frais de l'EMPHYTEOTE, au moins un (1) an avant l'expiration du cinquantième (50e) anniversaire de ce bail emphytéotique, un nouveau titre de ce bail emphytéotique dûment enregistré contre le terrain.

ARTICLE 17

INTERVENTION

17.1 Aux présentes, intervient la Ville de Montréal, agissant aux présentes par monsieur Pierre Le François, son secrétaire général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution du Conseil municipal no C090 03421 adoptée à une assemblée tenue le neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) dont copie certifiée demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant avec et en présence du notaire soussigné, laquelle déclare, après avoir pris connaissance du présent bail, consentir à ce que le terrain faisant l'objet du présent bail soit utilisé aux fins mentionnées à l'article 3, et ce, nonobstant toutes stipulations à ce contraire qui pourraient être contenues dans les titres,notamment dans un acte de cession, en date du quinze octobre mil neuf cent cinquante et un (1951), intervenu entre la Cité de Montréal et la Clinique B.C.G. de Montréal devant Louis-Auguste Marchessault, notaire, et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 920700, tel qu'amendé par un acte de cession, en date du vingt-

quatre août mil neuf cent cinquante-six (1956), passé devant Louis-Auguste Marchessault, notaire, et enregistré sous le numéro 1223896.

ARTICLE 18

MENTION EXIGEE EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES (L.R.Q. 1977, chapitre M-39)

Le bailleur, INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL, déclare que son siège social est situé au 5000, rue Bélanger est en la ville de Montréal;

L'EMPHYTEOTE, LA GARDERIE CARDIO-PUCES, déclare que son siège social est situé au 6825, rue Viau en la ville de Montréal;

Les parties aux présentes déclarent:

a) que la contrepartie pour les fins des présentes est de CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (135 000 $), soit la valeur marchande de l'emplacement décrit dans le présent bail emphytéotique;

b) que le droit de mutation est de SIX CENT SOIXANTE DOLLARS (660 $);

c) que l'EMPHYTEOTE se rend responsable du paiement dudit droit de mutation à la municipalité.

D O N T A C T E:

A Montréal sous le numéro deux mille neuf cent dix-neuf ----------
des minutes du notaire soussigné.

ET LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

(Signé) INSTITUT DE CARDIOLOGIE
DE MONTREAL
par: André Ducharme
(") LA GARDERIE CARDIO-PUCES
par: Gisèle Carpentier
(") VILLE DE MONTREAL
par: Pierre Le François

Je, soussigné, Normand Latreille, notaire à Montréal, province de Québec, atteste avoir reçu la signature du (des) représentant(s) de Ville de Montréal soit Pierre Le François, à Montréal, le vingt-trois novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix conformément à l'article 40.2 de la Loi sur le notariat.

(Signé) Normand Latreille, notaire
(") P. Jean Cléroux, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Reproduction du nom du signataire du document numéro 4 340 634

Nom du signataire du document 4 340 634

Aucune signature

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265792002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du Cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement. N/Réf.: 31H12-005-2468-05-14/Mandat 24-0097-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la clause INTERVENTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL du projet d'acte d'amendement à une emphytéose ci-joint, préparé par Me Angelo FEBBRAIO, notaire. La Ville intervient à l'acte afin de consentir au prolongement du terme de l'emphytéose et à l'utilisation du terrain à des fins d'agrandissement d'une garderie. À cet effet, nous avons révisé uniquement ladite clause d'intervention, le reste de l'acte ne concernant pas la Ville. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité des autres parties à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant. Nous avons reçu confirmation de ce dernier à l'effet que le projet d'acte soumis sera signé sans modification. N.D. : 24-000346

FICHIERS JOINTS

2026-01-19 Acte d'Amendement de l'Emphytéose (Me SBouvette) - Intervention.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karinne CARMONI
notaire
Tél : 438-868-6529

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-19

Karinne CARMONI
notaire
Tél : 438-868-6529
Division :

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le ● jour de ● (2026-●-●).

DEVANT **Me Angelo FEBBRAIO,** notaire exerçant en la ville de Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT :

SANTÉ QUÉBEC, personne morale de droit public constituée en vertu de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (RLRQ, c. G-1.021), ayant son siège social au 930 Chemin Sainte-Foy, 6ième étage, Québec, province de Québec, district de Québec, G1S 2L4, représentée par Jean-Pierre Kik, Vice-président – Approvisionnement, Logistique et Infrastructure, dûment habilité par le Règlement intérieur de Santé Québec, représentant l'établissement **Institut de Cardiologie de Montréal**, situé au 5000, rue Bélanger, en la ville de Montréal, province de Québec, H1T 1C8;

(ci-après appelée « **le propriétaire** » ou l'« **INSTITUT** »);

ET :

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE CARDIO-PUCES, (NEQ#1144247682), une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies, Partie 3* (RLRQ, c. C-38), ayant son siège au 6825, rue Viau, en la ville de Montréal, province de Québec, H1T 2Y9, autrefois connue sous le nom de « LA GARDERIE CARDIO-PUCES », et dont le nom a été changé aux termes de Lettres patentes supplémentaires émises le cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998-11-05), ici agissant et représentée par Josée HUARD, directrice générale ou Gabriel COUTURE, président du conseil d'administration, dûment autorisé/e aux fins des présentes en vertu d'une résolution unanime adoptée par ses administrateurs en date dix-huit novembre deux mille vingt-cinq (2025-11-18), laquelle est toujours en vigueur et non-amendée, dont un extrait de ladite résolution demeure annexé à l'original des présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par le/la représentant/e avec et en présence du notaire soussigné;

(ci-après appelée l' «**EMPHYTÉOTE**»);

LESQUELLES déclarent ce qui suit :

1. DÉCLARATIONS PRÉALABLES FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT ACTE:

a) Aux termes d'un bail emphytéotique intervenu entre l'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE (alors connue sous le nom de « LA GARDERIE CARDIO-PUCES »), reçu devant Me P. Jean CLÉROUX, notaire, en date du vingt-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990-11-28), sous le numéro 2919 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (le « **BPD** »), le 4 décembre 1990, sous le numéro

4 340 634 (l'« **l'Acte d'Emphytéose** »), l'INSTITUT a cédé en emphytéose en faveur de l'EMPHYTÉOTE, l'emplacement y décrit à l'article 2 (l'« **Emphytéose** ») comme étant le lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1471), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation (le « **terrain** »), pour un terme de cinquante (50) ans à compter de la date de l'Emphytéose, soit pour un terme se terminant le vingt-huit novembre deux mille quarante (2040-11-28) (le « **Terme initial** »);

b) Le terrain est maintenant connu et désigné, suite à la rénovation cadastrale, ayant eu lieu en date du 15 février 2005, comme étant le lot **DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT** (**2 787 367**), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

c) Aux termes de l'Acte d'Emphytéose, l'EMPHYTÉOTE s'est engagé à construire sur le terrain des améliorations, à savoir les constructions décrites à l'article 3 de l'Acte d'Emphytéose, soit la construction « … d'un édifice devant servir de garderie et consistant en un bâtiment d'au moins 3 500 pieds carrés d'aire de plancher répartis sur deux niveaux, structure en colombage de bois reposant sur une fondation en béton armé, parement extérieur en brique et en aluminium prépeint, les infrastructures nécessaires à l'exploitation de l'édifice, l'aménagement des accès et de l'espace extérieur attenants à l'édifice, le tout selon les plans et devis préparés par Louis Houle, architecte, en date du vingt-huit août mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989). L'immeuble projeté devra avoir une valeur d'au moins DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000$). » Les travaux de constructions devant être terminés le ou vers le premier jour de février mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991-02-01) sauf cas de force majeure. Ces travaux constituant les améliorations au fonds de terrain requises par la loi et faisant partie de la considération pour laquelle l'Emphytéose a été consentie;

d) Aux termes de l'Acte d'Emphytéose, l'EMPHYTÉOTE s'est de plus engagée à utiliser l'ensemble immobilier (tel que défini à l'Acte d'Emphytéose, soit le terrain et les améliorations) exclusivement à des fins d'exploitation d'une garderie sans but lucratif et une servitude réelle a été créée à l'article 3 de l'Acte d'Emphytéose à cette fin pour la durée du Terme initial contre l'ensemble immobilier, à titre de fonds servant, en faveur du résidu de la propriété de l'INSTITUT, y décrit comme étant le lot MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX de la subdivision du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-1470) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte-de-la-Visitation, maintenant connu et désigné, suite à la rénovation cadastrale ayant eu lieu en date du 15 février 2005, comme étant le lot **DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT UN** (**2 787 201**), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (la « **Propriété de l'INSTITUT** »), à tire de fonds dominant;

e) L'EMPHYTÉOTE, également connue et faisant affaires sous le nom de l' « Installation des P'tits Cœurs », a informé l'INSTITUT de son intention de réaliser un projet d'agrandissement de ses améliorations afin de passer de 54 places en garderie à 88 places (collectivement, l'«**agrandissement** ») ;

f) L'INSTITUT a autorisé l'EMPHYTÉOTE à faire l'agrandissement de ses améliorations, ainsi qu'il appert d'une lettre de l'INSTITUT datée du dix-sept novembre deux mille vingt et un (2021-11-17), dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants autorisés des parties en présence du notaire soussigné;

g) L'INSTITUT confirme que les améliorations prévues à l'Acte d'Emphytéose ont été construites par l'EMPHYTÉOTE dans les délais prévus et que l'usage par l'EMPHYTÉOTE de l'ensemble immobilier depuis la date d'exécution de l'Acte d'Emphytéose jusqu'à ce jour est conforme aux termes et conditions stipulées à l'Acte d'Emphytéose le tout, à la satisfaction de l'INSTITUT; et

h) L'INSTITUT, à titre de propriétaire et l'EMPHYTÉOTE, à titre d'emphytéote ont convenu d'amender l'Acte d'Emphytéose et l'Emphytéose afin de prévoir l'agrandissement, d'adapter certaines clauses et conditions de l'Acte d'Emphytéose et de prolonger le Terme initial afin que le terme de l'Emphytéose se termine le vingt-huit novembre deux mille soixante-deux (2062-11-28);

CECI ÉTANT DÉCLARÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 PRÉAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

2 AMENDEMENT DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE ET DE L'EMPHYTÉOSE :

2.1 DÉFINITIONS :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en ajoutant les définitions ci-après à l'article 1.1 de l'Acte d'Emphytéose, à compter de la date des présentes, à savoir :

«1.1.7 « **bailleur** » signifie l'INSTITUT, et ses successeurs en titre; »;

« 1.1.8 « **bail** » ou « **bail emphytéotique** » signifie respectivement l'Emphytéose et l'Acte d'Emphytéose, tels qu'amendés aux termes des présentes et tels qu'ils pourraient être amendés par l'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE (ou par leurs successeurs en titre respectifs) de temps à autre par acte(s) intervenu(s) entre les parties ou leurs successeurs en titre respectifs, dûment publié(s) au BPD, et ce, sans novation ni dérogation; et »;

« 1.1.9 « **Code civil** » signifie le *Code civil du Bas-Canada* ou le *Code civil du Québec*, selon la période de référence concernée. ».

2.2 AGRANDISSEMENT DES AMÉLIORATIONS :

L'EMPHYTÉOTE s'engage à apporter et à exécuter sur le terrain/sur l'ensemble immobilier (tels que ces termes sont définis à l'Acte d'Emphytéose) toutes les améliorations suivantes, à savoir, la construction d'un agrandissement à l'édifice existant érigé sur le terrain, devant servir, tout comme l'édifice existant de garderie et consistant en la construction d'un bâtiment adjacent et connecté à l'édifice existant sur deux (2) niveaux, d'une superficie nette totale de trois cent sept mètres carrés (307 m^2) (soit une superficie nette de cent cinquante-trois et soixante-quatorze mètres carrés (153,74 m^2) au rez-de-chaussée et de cent cinquante-trois et soixante-quatorze mètres carrés (153,74 m^2) au deuxième étage), structure de bois reposant sur une fondation en béton armé, parement extérieur en brique et aluminium prépeint, les infrastructures nécessaires à l'exploitation de l'ensemble immobilier, l'aménagement des accès et de l'espace extérieur attenants à l'agrandissement, le tout selon les plans et devis préparés par Rouge Architecture inc. en date du seize novembre deux mille vingt et un (2021-11-16), tel qu'amendés pour commentaires, notamment en date du premier avril deux mille vingt-deux (2022-04-01) (Projet 22-1632). Toute modification auxdits plans et devis devra, au préalable, recevoir l'approbation écrite de l'INSTITUT, laquelle pourra être assortie de conditions ou refusée, à l'entière discrétion de l'INSTITUT. L'agrandissement projeté devra avoir une valeur d'au moins UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET SIX CENTS (1 632 771,06 $).

Ces travaux d'agrandissement faisant partie des améliorations (telles que définies à l'Acte d'Emphytéose) devront être achevés dans les douze (12) mois après la signature des présentes. Toutefois, s'il survenait un retard dans l'achèvement des travaux dû à des causes imprévisibles telles qu'un cas de force majeure ou un cas fortuit, grève ou contre-grève, la date dudit achèvement sera retardée d'un délai égal à celui du retard ou à celui dont les parties auront convenu par écrit.

Ces travaux d'agrandissement faisant partie des améliorations (telles que définies à l'Acte d'Emphytéose) constituent les améliorations au fonds de terrain requises par la loi et, lorsqu'elles auront été complétées, font partie de la considération essentielle pour laquelle le présent Amendement de l'Emphytéose a été consenti. L'EMPHYTÉOTE s'engage à exécuter (ou à faire exécuter pour son bénéfice) selon les règles de l'art tous lesdits travaux de construction de l'agrandissement.

2.3 AMENDEMENT DU TERME INITIAL :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 4.1 de l'Acte d'Emphytéose et en le remplaçant par le texte suivant, à compter de la date des présentes, à savoir :

« 4.1 La présente Emphytéose a été ainsi consentie pour un terme de soixante-douze (72) ans à compter de la date des présentes, se terminant le vingt-huit novembre deux mille soixante-deux (2062-11-28). »

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE confirment que le terme de la servitude aux termes de laquelle l'EMPHYTÉOTE s'est engagée à utiliser l'ensemble immobilier (incluant l'agrandissement) exclusivement à des fins d'exploitation d'une garderie sans but lucratif est également prolongé pour la durée de l'Emphytéose, telle que prolongée aux termes des présentes.

2.4 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 6.1.2 DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 6.1.2 de l'Acte d'Emphytéose et en le remplaçant par le texte suivant, à compter de la date des présentes, à savoir :

«6.1.2 une police d'assurance-responsabilité civile générale comportant une limite d'indemnité unique de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) pour dommages corporels (y compris la mort en résultant) et pour dommages matériels (y compris la perte d'usage) sur base d'événement et couvrant les risques suivants :

a) l'assurance des lieux et activités;
b) l'assurance des produits et des travaux terminés;
c) l'assurance contractuelle, formule globale;
d) l'assurance contre les accidents d'ascenseurs et de monte-charges, le cas échéant;
e) l'assurance relative aux préjudices personnels;
f) l'assurance des travaux d'étayage, de dynamitage, d'excavation, de reprises en sous-œuvre, de démolition, de battage de pieux, de travaux en caissons, de travaux souterrains, de percements de tunnels et de travaux de nivellement, le cas échéant;
g) l'assurance de responsabilité automobile indirecte;

Cette police devra nommer comme assurés l'EMPHYTÉOTE, l'INSTITUT et l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général;

Cette police devra protéger l'EMPHYTÉOTE et l'INSTITUT contre tous les dommages qui pourront survenir sur l'ensemble immobilier pendant la période des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés;

Cette police devra protéger également tous les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou personnes chargées directement ou indirectement de l'exécution de toute partie des travaux à être exécutés; »

2.5 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 7.1.2 DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 7.1.2 de l'Acte d'Emphytéose et en le remplaçant par le texte suivant, à compter de la date des présentes, à savoir :

« 7.1.2 de compléter la construction, la reconstruction, sauf cas fortuits, ou de respecter les termes de la servitude créée en vertu des articles 3.1 et 16.7.2 de l'Acte d'Emphytéose et/ou de respecter les termes de la servitude créée aux termes de l'acte publié au BPD sous le numéro **17 391 436** ».

2.6 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 7.3 DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 7.3 de l'Acte d'Emphytéose et en le remplaçant par le texte suivant, à compter de la date des présentes, à savoir :

« 7.3 Si, conformément aux articles 7.1 et 7.2, l'INSTITUT donne un avis faisant état d'une violation ou d'un défaut en vertu des présentes et s'il n'est pas remédié à cette violation ou à ce défaut dans les cent vingt (120) jours suivant immédiatement la date de cet avis et si l'INSTITUT n'est pas remboursé de toutes les dépenses raisonnablement encourues à la suite de cette violation ou de ce défaut, là et alors, sous réserve toutefois des dispositions de l'article 7 et de la formalité de publication prévue aux articles 2757 et 2758 *du Code civil du Québec*, la présente Emphytéose se terminera et le terme prévu deviendra échu à compter du cent vingtième (120e) jour suivant la date de cet avis, et tous les droits de l'EMPHYTÉOTE, ainsi que l'ensemble immobilier deviendront la propriété de l'INSTITUT (ou de ses successeurs en titre) qui aura droit d'en prendre possession et d'en devenir propriétaire par l'exercice du droit d'accession immédiatement et sans autre avis, de la même façon qu'il pourrait le faire à l'échéance du terme complet de l'Emphytéose. L'EMPHYTÉOTE devra alors passer tout acte constatant son défaut et la terminaison de la présente Emphytéose que l'INSTITUT pourra raisonnablement exiger, les dispositions de l'article 11.1, tel qu'amendé ci-après, s'appliqueront alors *mutatis mutandis*;

À défaut par l'EMPHYTÉOTE de se conformer aux termes de l'Acte d'Emphytéose et de la présente Emphytéose, tels qu'amendés, et advenant que ce défaut ne puisse être convenablement corrigé par le paiement d'une somme d'argent à l'INSTITUT, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction de l'INSTITUT, et les droits de l'EMPHYTÉOTE ne seront pas alors forfaits ni périmés si, au cours de la période prévue à l'alinéa précédent, l'EMPHYTÉOTE commence à corriger ce défaut et y procède avec la diligence raisonnable. »

2.7 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 10.1 DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 10.1 de l'Acte d'Emphytéose et en le remplaçant par le texte suivant, à compter de la date des présentes, à savoir :

« 10.1 L'INSTITUT ne pourra mettre fin à la présente Emphytéose que pour les causes prévues aux présentes et sous toutes les réserves qui y sont faites, mais, sauf au cas d'expropriation prévu à l'article 12.1 ou s'il est mis fin à l'Emphytéose en vertu de l'article 6.8.2, l'EMPHYTÉOTE n'aura pas le droit de mettre fin à la présente Emphytéose avant son expiration et, nonobstant les dispositions du Code civil, l'EMPHYTÉOTE n'aura pas le droit de déguerpir, sauf pour les cas prévus à l'article 6.8.1 et, sous les réserves ci-dessus mentionnées, le droit de l'INSTITUT de mettre fin au présent bail ne sera pas restreint au cas où trois (3) versements de la rente annuelle seraient en souffrance, mais ce droit sera régi par les dispositions des articles 6.8.2, 6.8.3 et 7. »

2.8 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 11.1 DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 11.1 de l'Acte d'Emphytéose et en le remplaçant par le texte suivant, à compter de la date des présentes, à savoir :

« 11.1 À l'expiration du terme de la présente Emphytéose ou, sous réserve des stipulations des articles 6.8.1, 6.8.2, 6.8.3 et 7, au moment de toute terminaison antérieure, l'ensemble immobilier deviendra la propriété absolue de l'INSTITUT (ou de ses successeurs en titre), incluant, pour plus de certitude, toutes améliorations faisant alors partie de l'ensemble immobilier, par l'exercice du droit d'accession de l'INSTITUT (ou de ses successeurs en titre) qui en prendra possession et en deviendra propriétaire immédiatement sans avoir à payer une indemnité ou compensation quelconque à l'EMPHYTÉOTE, libre de toute charge, hypothèque ou privilège, et les baux consentis par l'EMPHYTÉOTE à un loyer normal et raisonnable, compte tenu des taux à l'époque, seront continués, sauf dans le cas où le terme non expiré de ces baux excède de plus de cinq (5) ans le terme de la présente Emphytéose, auquel cas l'INSTITUT pourra les considérer comme nuls et sans effet à l'expiration des cinq (5) ans suivant la terminaison de la présente Emphytéose.

L'EMPHYTÉOTE s'engage irrévocablement pour lui-même et ses successeurs en titre en faveur de l'INSTITUT, et de ses successeurs en titre, ce acceptant, à signer tous documents, actes, confirmations, reconnaissances de propriété, cessions de tous les droits, titres et intérêts que l'EMPHYTÉOTE (ou ses successeurs en titre) a ou pourrait prétendre avoir dans l'ensemble immobilier, résiliations, radiations en forme publiable au registre foncier, afin de rendre le titre de l'INSTITUT, et de ses successeurs en titre, sur l'ensemble immobilier dûment opposable aux tiers, libre et clair de l'Emphytéose.

Dans l'éventualité où l'EMPHYTÉOTE refusait de signer tous tels documents dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception d'un avis écrit de l'INSTITUT (ou de ses successeurs en titre) à cette fin, auquel sera/seront joint(s) tel(s) document(s), l'EMPHYTÉOTE nomme et constitue irrévocablement par les présentes l'INSTITUT (ou ses successeurs en titre) son mandataire, ce acceptant, avec plein pouvoir de signer, pour et au nom de l'EMPHYTÉOTE (ou de ses successeurs en titre), tel(s) document(s) et avec

plein pouvoir de sous-déléguer sesdits pouvoirs, le tout aux frais de l'EMPHYTÉOTE (ou de ses successeurs en titre). »

2.9 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 16.8 DE L'ACTE D'EMPHYTÉOSE :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE amendent l'Acte d'Emphytéose en supprimant l'article 16.8 de l'Acte d'Emphytéose à compter de la date des présentes.

3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Les parties confirment et ratifient, à toute fin que de droit, les termes et conditions stipulés à l'Acte d'Emphytéose, publié tel que susdit au BPD sous le numéro **4 340 634,** qui demeurent inchangés et s'appliquent *mutatis mutandis*, sauf quant à ce qui est expressément prévu aux présentes, à l'agrandissement et aux travaux requis pour leur construction, et continueront de s'appliquer, après la fin desdits travaux d'agrandissement à l'ensemble immobilier (incluant à l'agrandissement faisant désormais partie des améliorations), le tout sans novation ni dérogation. L'Acte d'Emphytéose et le présent Amendement de l'Emphytéose forment un tout et une seule et même entente liant les parties et leurs successeurs en titre respectifs. Les parties requièrent l'Officier de la publicité foncière de la circonscription foncière de Montréal d'effectuer dans ses registres toutes les inscriptions requises afin de donner plein effet aux amendements et corrections à l'Acte d'Emphytéose et à l'Emphytéose stipulés aux présentes.

4 AUTORISATIONS REQUISES

Conformément aux articles 260 et 261 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) et au deuxième alinéa de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2), le présent acte a fait l'objet d'un avis du ministre de la Santé et a été dûment préalablement autorisé par ce dernier, agissant à la fois en sa qualité de ministre de la Santé et comme ministre à qui le Conseil du trésor a délégué une partie de ses pouvoirs relativement à l'autorisation du Conseil du trésor prévue à l'article 260 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, aux termes d'une délégation de pouvoirs par le Conseil du trésor , C.T. 187151 du 9 mai 1995, publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, (1995), numéro 22, à la page 2303, tel qu'il appert d'une autorisation ministérielle en date du ●, portant le numéro ●, et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.

5 TPS/TVQ :

L'INSTITUT et l'EMPHYTÉOTE sont des organismes de services publics, à savoir une « administration hospitalière » et un « organisme sans but lucratif », respectivement).

Aucune partie des immeubles faisant l'objet de l'Emphytéose n'est utilisée dans le cadre d'activités commerciales de l'INSTITUT ou de l'EMPHYTÉOTE.

Aucun choix en vertu de l'article 211 de la Loi sur la taxe d'accise (Canada) et de l'article 272 de la LTVQ n'est en vigueur à l'égard des immeubles faisant l'objet de l'Emphytéose.

L'absence de considération monétaire pour les présentes ne dispense pas l'EMPHYTÉOTE et l'INSTITUT de payer les taxes de vente qui leurs sont applicables sur les autres fournitures décrites ci-après :

À la fin de la durée de l'Emphytéose, l'EMPHYTÉOTE devra payer, le cas échéant, si la législation applicable reste inchangée, la TPS/TVQ sur la fourniture du droit d'emphytéose consenti par l'INSTITUT. La valeur de la fourniture par l'INSTITUT du droit d'emphytéose sera la juste valeur marchande de l'agrandissement au moment de la fourniture de l'immeuble par emphytéose, c'est-à-dire au début de l'Emphytéose. À la date des présentes, aucune TPS/TVQ ne sera payable en vertu de l'article 25 de la Partie VI de l'annexe V de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et les dispositions concordataires de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (« **Article 25 LTA** ») sur la fourniture d'un immeuble, qui comprend les baux afférents aux immeubles. La fourniture de l'Emphytéose consentie par l'INSTITUT est une fourniture exonérée aux fins de la TPS/TVQ en vertu de l'article 1 de la partie V.I de l'annexe V de la Loi sur la taxe d'accise (Canada) et de l'art. 138.1 de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

De plus, à la fin de la durée de l'Emphytéose, dans la mesure où la législation applicable reste inchangée, l'INSTITUT n'aura pas à payer la TPS/TVQ à l'EMPHYTÉOTE, si celle-ci est toujours un organisme sans but lucratif, sur la juste valeur marchande de l'agrandissement en raison de l'application de l'Article 25 LTA.

Les parties conviennent qu'elles pourraient être assujetties à d'autres taxes à la fin de l'Emphytéose et elles respecteront les lois fiscales imposant ces taxes. Dans tous les cas, l'EMPHYTÉOTE s'engage à pleinement indemniser l'INSTITUT relativement à toute réclamation des autorités fiscales relative à la perception et la remise de la TPS/TVQ.

6 INTERVENTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

Aux présentes, intervient **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant aux présentes par ●, son ●, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte et de la résolution du Conseil municipal no ● adoptée à une assemblée tenue le ● deux mille vingt-six (2026-●-●), dont copie certifiée demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné;

(ci-après appelée l' «**Intervenante**»);

laquelle déclare, après avoir pris connaissance du présent acte d'Amendement de l'Emphytéose, consentir à ce que le terme de l'Emphytéose soit prolongé, tel que stipulé ci-dessus, et à ce que le terrain faisant l'objet de l'Emphytéose

et de l'Acte d'Emphytéose tels qu'amendés aux termes des présentes, notamment, le terrain requis pour l'agrandissement soit utilisé aux fins mentionnées à l'article 3 de l'Acte d'Emphytéose et à celles prévues au présent acte d'Amendement de l'Emphytéose, et ce, nonobstant toutes stipulations à ce contraire qui pourraient être contenues dans les titres, notamment dans un acte de cession, en date du quinze octobre mil neuf cent cinquante et un (1951-10-15), intervenu entre la Cité de Montréal et la Clinique B.C.G. de Montréal devant Louis-Auguste Marchessault, notaire, et publié au BPD sous le numéro **920 700**, tel qu'amendé par un acte de cession, en date du vingt-quatre août mil neuf cent cinquante-six (1956-08-24), passé devant Louis-Auguste Marchessault, notaire, et publié au BPD sous le numéro **1 223 896** et renonce à son droit de redevenir propriétaire des terrains stipulé aux termes desdits actes résultant de telle utilisation.

7 MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (la « Loi »):

L'INSTITUT (le « **Cédant** » pour les fins des présentes déclarations) et L'EMPHYTÉOTE (le « **Cessionnaire** » pour les fins des présentes déclarations) déclarent ce qui suit :

7.1 les noms et adresses du Cédant et du Cessionnaire sont tels que mentionnés à leur comparution respective;

7.2 l'immeuble (l'ensemble immobilier, incluant l'agrandissement faisant l'objet du présent Amendement de l'Emphytéose) est situé sur le territoire de la municipalité de Ville de Montréal;

7.3 le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble (soit la valeur marchande de l'agrandissement décrit au présent Amendement de l'Emphytéose et l'autorisation, par l'INSTITUT, à titre de propriétaire, de la construction de l'agrandissement par l'EMPHYTÉOTE (ou pour son bénéfice), et de l'Amendement de l'Emphytéose, notamment pour en prolonger le Terme initial), selon le Cédant et le Cessionnaire, est d'UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET SIX CENTS (1 632 771,06 $);

7.4 le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le Cédant et le Cessionnaire, est d'UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET SIX CENTS (1 632 771,06 $);

7.5 le montant des droits de mutation, si exigible, payables s'élève à TRENTE MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (30 644,78 $);

7.6 il n'y pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de ladite loi.

7.7 Le Cédant et le Cessionnaire déclarent que le présent Acte ne constitue pas un « transfert » en vertu de ladite loi, car il n'y a aucun établissement d'une emphytéose ni d'une nouvelle emphytéose, mais plutôt un amendement de l'Emphytéose existante, et ce, principalement pour y autoriser un agrandissement de l'édifice existant érigé sur le terrain préalablement cédé par emphytéose, tel agrandissement étant déjà prévu à la définition d'améliorations stipulée à l'Acte d'Emphytéose. En conséquence, aucun droit de mutation n'est applicable aux termes du présent Acte.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro ● (●) des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES et l'Intervenante déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte, l'avoir exempté d'en donner ou d'en faire donner lecture et accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte, puis signent :

SANTÉ QUÉBEC

Par : _____
Nom :
Titre :

Par : _____
Nom :
Titre :

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE CARDIO-PUCES

Par : _____
Nom :
Titre :

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Nom :
Titre :

_____

Angelo FEBBRAIO, notaire

132997347:v18

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.29

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1269320001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville et OURANOS, d'une durée de 3 ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville et OURANOS d'une durée de 3 ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-29 17:03

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269320001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville et OURANOS, d'une durée de 3 ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier concerne le renouvellement du partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos dans le but de pérenniser le développement de la Ville sur la base de données scientifiques actuelles et futures.

La Ville de Montréal signait en juin 2017 une entente d'adhésion d'une durée de 3 ans avec Ouranos, un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. Ouranos est un organisme à but non lucratif créé en 2001 qui a pour mission d'aider la société québécoise à mieux s'adapter aux changements climatiques en s'appuyant avec rigueur sur les connaissances et les meilleures pratiques scientifiques. Il exerce son rôle d'organisme frontière dans le but d'assurer la cohésion entre le milieu scientifique et les acteurs de l'adaptation des milieux de vie. L'entente a été renouvelée en juin 2020, puis en juin 2023 pour un autre trois ans.

Les objectifs de ce partenariat sont de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins terrain de plus en plus nombreux et spécifiques pour la Ville qui nécessite d'adapter ses territoires et ses communautés aux changements climatiques croissants.

Cette collaboration « science-pratique » se veut un échange pour mieux comprendre les enjeux socio-économiques et environnementaux actuels et futurs de façon à aider les décideurs à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation systémiques. Elle se veut également être un levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche-action et par le développement et l'actualisation de l'expertise climatique municipale afin de mieux répondre aux variabilités, à la combinaison et à la multiplication des événements climatiques.

L'équipe du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a le mandat de coordonner le partenariat avec le suivi d'un comité directeur composé des directeurs du BTER et d'Ouranos. Une ressource d'Ouranos agissant à titre de copilote du partenariat accompagne la Ville dans le développement des projets.

La Ville dépose le bilan 2023-2026 portant sur les résultats des travaux menés entre la Ville

de Montréal et Ouranos. Entre autres, le partenariat a permis de :

- Initier et de soutenir des projets de recherche qui touchent à des thématiques moins bien documentées par la Ville de Montréal, comme par exemple, l'impact des changements climatiques sur les populations en situation de handicap (projet en cours) et d'itinérance (projet terminé).
- D'enrichir de façon significative le portrait de la capacité d'adaptation du territoire face aux impacts des changements climatiques. Grâce à la cartographie des mesures d'adaptation déjà en place, il sera désormais possible de déterminer celles qui produisent les effets les plus importants et de cibler les secteurs prioritaires d'intervention, en s'appuyant sur les cartes de vulnérabilité climatique élaborées selon une méthodologie adaptée des travaux d'Ouranos.
- Informer les citoyens sur la complexité des enjeux climatiques liés aux crues et aux pluies abondantes.
- Communiquer et vulgariser les données scientifiques, ainsi que les bonnes pratiques municipales.
- Réseauter avec les chercheur.es et les praticien.nes, notamment à travers les webinaires et le Symposium.

Cette collaboration intersectorielle a permis de mobiliser un ensemble de partenaires multidisciplinaires de divers services de la Ville dont celui de l'urbanisme et de la mobilité, de l'eau, des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports, des finances et du développement économique, des ressources humaines et des communications et le service de la diversité et de l'inclusion sociale. Trois arrondissements ont également été intégrés à ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0902 – 21 août 2023 - Approuver un projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de trois ans effective à compter du 16 juin 2023, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $ / Dépôt du bilan 2020-2023

CG22 0438 – 25 août 2022 – Dépôt du Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que des Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la
mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos

CG20 0648 – 17 décembre 2020 – Dépôt du document intitulé Plan climat 2020-2030

CG20 0649 – 17 décembre 2020 – Dépôt du plan stratégique Montréal 2030

CE20 1416 – 16 septembre 2020 – Approuver l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à partir du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 $ taxes incluses et d'une contribution en nature de l'ordre de 300 000 $

CG19 0069 – 28 février 2019 – Autoriser une contribution de soixante-huit mille cinq cents dollars (68 500 $), plus taxes, et de 27 010 $ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $ plus taxes

CG19 0050 – 28 février 2019 – Déposer le rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques – bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019. Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos

CG17 0274 – 15 juin 2017 – Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 $, taxes incluses, en espèce (482 942,50 $ net) et de 300 000 $ en nature

CG15 0780 – 17 décembre 2015 – Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver l'entente entre la Ville de Montréal et Ouranos. Cette nouvelle entente, d'une durée de trois ans, encadre la collaboration entre les parties et définit les modalités des versements que la Ville de Montréal doit verser à Ouranos à titre de membre affilié.

Riche d'un historique de trois ententes antérieures assurant une collaboration ininterrompue jusqu'à ce jour avec le consortium Ouranos (2017-2020, 2020-2023 et 2023-2026), la Ville désire poursuivre cette coopération où elle pourra non seulement bénéficier d'un accès privilégié aux connaissances scientifiques qui ne cessent de se développer en matière d'adaptation aux changements climatiques, mais également disposer des meilleurs outils disponibles pour appuyer la compréhension des enjeux, l'amélioration des outils de planification et le suivi des solutions. La Ville aura aussi la chance de consolider ses relations avec de nombreux chercheurs et experts formant le vaste réseau d'experts d'Ouranos (plus de 450 chercheurs et experts affiliés).

Cette nouvelle phase de collaboration permettra de poursuivre les projets en cours, ainsi que les arrimages des travaux de la Ville avec l'évolution des données scientifiques et des meilleures pratiques.
Le prochain plan stratégique d'Ouranos portera sur la mesure du progrès en matière d'adaptation et de gouvernance. Celui-ci contribuera notamment à l'évaluation et à la bonification des progrès de la Ville.

Comme précisé à l'entente, la contribution en espèce et en nature de la Ville à titre de membre affilié, contribue aux projets de recherche faisant partie de la programmation scientifique d'Ouranos jugés prioritaires.
Ce partenariat basé sur le concept de co-développement vise non seulement la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques concrètes et structurantes pour produire des résultats mesurables, mais mise aussi sur le développement d'une expertise climatique chez l'ensemble des professionnels de la Ville.

Les connaissances de pointe d'Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques aideront la Ville à prendre de meilleures décisions pour aménager le territoire et orienter ses investissements.
Ce soutien renforcera aussi le rôle des équipes du BTER comme point central chargé de coordonner les actions d'adaptation et de résilience climatique. Grâce à cette collaboration, l'adaptation aux changements climatiques sera mieux intégrée dans les initiatives de la Ville et dans les grands projets urbains, tout en restant pleinement alignée avec les objectifs du Plan climat. Enfin, cette collaboration renforcera le leadership de la Ville auprès des autres paliers de gouvernement, des partenaires et des bailleurs de fonds, en montrant qu'elle agit de façon proactive et basée sur la science pour faire face aux changements climatiques.

Un rapport publié conjointement par le Bureau de l'assurance du Canada (BAC) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en septembre 2019 relève qu'un investissement annuel moyen de 5,3 milliards de dollars (G$) provenant des trois paliers de gouvernement est nécessaire pour éviter les impacts et s'adapter adéquatement aux changements climatiques. Ces investissements permettraient notamment de construire des

infrastructures vertes, de rétablir des infrastructures vieillissantes qui résistent aux pressions environnementales, de préserver et protéger nos environnements naturels et de créer des programmes politiques, sociaux et économiques favorisant l'adaptation. En se référant aux données de ce même rapport, la Ville devra investir près de 300 M$ annuellement afin de répondre à ce climat changeant, ce qui correspond à près de 15 % de son PTI.

En matière d'intervention pour s'adapter, citons quelques chiffres obtenus du Service de l'eau. Par exemple, l'aménagement de saillie végétalisée drainante peut coûter entre +15 % et -15 % par rapport à une saillie conventionnelle et l'aménagement d'une place résiliente (*watersquare*) représente 20 % de moins que l'installation d'un parc et d'un réservoir souterrain. De façon générale, la multifonctionnalité d'un ouvrage permet d'optimiser le dollar investi pour la communauté. Considérant l'ampleur des investissements nécessaires et la valeur ajoutée des interventions pour s'adapter, le partenariat Ville de Montréal et Ouranos devient un important moyen pour aider les décideurs à intégrer l'adaptation aux changements climatiques autant dans les pratiques, la planification et le développement de projets urbains que dans les divers outils et les politiques. Il se veut la rencontre entre la science et la pratique pour répondre à des enjeux auxquels la Ville doit faire face à l'aide de connaissances robustes. Il vise aussi à favoriser le développement de l'expertise municipale en matière d'adaptation climatique et à faciliter la circulation des connaissances et des données, éléments essentiels à la prise de décision.

JUSTIFICATION

Selon une étude parue le 6 mars dans la revue Geophysical Research Letters, plusieurs chercheurs confirme démontrent scientifiquement que depuis 2015, le rythme du réchauffement planétaire s'est accéléré de façon significative. Les auteurs de l'étude, le spécialiste des données climatiques Grant Foster et le climatologue allemand Stefan Rahmstorf, rappellent que la planète se réchauffait en moyenne de 0,2 degré par décennie depuis le début des années 1970. Or, depuis 2015, le rythme du réchauffement s'est accéléré à 0,35 degré par décennie, concluent-ils. Source : La Presse, Le réchauffement planétaire s'accélère plus vite que prévu. 11 mars 2026.

- Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié le 20 mars 2023, est unanime. Les populations les plus vulnérables sont davantage touchées par l'intensification des événements climatiques. Les efforts en matière de développement résilient et d'adaptation vont néanmoins permettre de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques.

  En effet, les mesures d'adaptation qui ont considérablement augmenté depuis 2014 présentent des avantages pour les écosystèmes, les groupes ethniques, l'équité entre les sexes, les groupes à faibles revenus et les objectifs de développement durable.

- L'une des actions du Plan climat concerne la bonification des outils de planification et de réglementation en urbanisme. La Ville s'est engagée à mettre à jour l'analyse de vulnérabilité aux changements climatiques réalisée dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015- 2020 et à l'intégrer dans le plan d'urbanisme et de mobilité. La méthodologie de cette analyse a notamment été adaptée de celle produite par Ouranos, puis bonifiée par la Ville et le Département de géographie de l'UQAM.

- De plus, le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi 67 qui modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin notamment d'exiger que les zones sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain soient identifiées à tout plan d'urbanisme. Ceci signifie que la Ville a l'obligation d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de publier cette information.

Par ailleurs, l'établissement de ces portraits climatiques territoriaux, ainsi que leur suivi et mise à jour, permet de répondre aux exigences des ministères et d'appuyer les projets de la Ville soumis aux programmes de subvention (ex. ATCL, Oasis).

- Depuis sa création, Ouranos a soutenu un éventail de projets et d'initiatives couvrant les volets de développement de scénarios et de services climatiques jusqu'à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation. Sa collaboration avec plusieurs centaines de chercheurs et experts issus de différentes disciplines contribue à générer de nouvelles connaissances, approches et outils favorisant le passage à l'action en matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience. Sa programmation 2020-2028 s'articule autour de huit priorités d'adaptation fortement interreliées, soit l'économie du Québec, la sécurité énergétique, la disponibilité en eau, les systèmes alimentaires, les défis sociosanitaires, les événements extrêmes, les milieux de vie et la gouvernance climatique (Programmation 2020-2028 adaptation | Ouranos).

- Les études d'Ouranos montrent que, peu importe quelle sera l'ampleur du réchauffement moyen à l'échelle mondiale, celui-ci sera plus prononcé dans le sud du Québec. L'ajout de l'enjeu des aléas climatiques à la prise de décision en investissement et dans les opérations de la Ville permettra d'agir contre le réchauffement climatique en plus d'être moins coûteux que l'inaction.

D'ailleurs, selon le rapport *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada* de l'Institut climatique du Canada, il est évalué que, pour chaque dollar investi dans les mesures d'adaptation modélisées, on obtient un rendement total de 13 $ à 15 $. Soit, 5 $ à 6 $ en évitant les dommages directs, comme les coûts de remplacement et de réparation prématurés des infrastructures, et 6 $ à 10 $ en avantages indirects propagés dans l'économie (Institut climatique du Canada, 2022).

- La Ville de Montréal doit jouer un rôle majeur pour minimiser, répondre et se préparer aux impacts associés aux changements climatiques sur son territoire. Elle doit poursuivre ses efforts afin de demeurer une cheffe de file en matière de résilience, d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En devenant une ville pionnière dans le domaine de l'adaptation, la Ville va pouvoir utiliser son influence pour mobiliser les différents paliers gouvernementaux et la société civile afin d'augmenter la capacité d'adaptation et la résilience urbaine des communautés montréalaises.

- L'adhésion en décembre 2016 au C40 – Cities Climate Leadership Group, un réseau influent et dynamique de 96 villes engagées à agir pour le climat, et la signature du *One Planet Charter* incluant le *Deadline 2020* , qui a mené à l'élaboration d'un Plan climat, confirment l'engagement de la Ville de Montréal envers la transition écologique.

- Les activités d'Ouranos génèrent une couverture médiatique positive qui aide à mieux faire connaître le travail de la Ville de Montréal en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette visibilité renforce l'image de Montréal comme une ville proactive et engagée à protéger ses communautés face aux nouveaux défis climatiques.

- Par exemple, du 2 au 6 octobre 2023, Ouranos, en collaboration avec le gouvernement du Canada et le World Adaptation Science Program, a organisé à Montréal la 7e édition d'Adaptation Futures, une grande conférence internationale sur l'adaptation aux changements climatiques. En provenance de 127 pays, c'est plus de 1650 personnes qui étaient présentes sur place et plus de 460 en ligne. Le programme comprenait 180 sessions (dont deux avec la participation du BTER), 3 plénières, 15 événements parallèles, 20 kiosques, 7 excursions en plus de générer 91 interventions médiatiques, dont un briefing technique de la Ville de Montréal à l'ouverture de l'événement.

- Aussi, le 10e Symposium Ouranos, tenu à Montréal les 28 et 29 janvier 2025, a rassemblé près de 550 participants et généré une liste d'attente de 200 personnes, démontrant l'intérêt croissant pour l'adaptation aux changements climatiques. L'événement visait à rapprocher science et action, et a été marqué par l'annonce du ministre Steven Guilbeault d'un investissement fédéral-provincial de 64 millions de dollars pour renforcer la préparation aux feux de forêt de la province. Sa programmation variée — 20 sessions, près de 100 présentations, 6 panels et 3 ateliers — a permis de présenter de nombreux outils pratiques. Le symposium a également renforcé la mission d'Ouranos d'appuyer les décideurs et a favorisé de nouvelles collaborations.

- La poursuite de l'entente entre la Ville et Ouranos permettra d'affirmer et de renforcer le leadership de la Ville au Québec et à l'international. La Ville, à titre de grande métropole et de membre affiliée, a participé au développement de la nouvelle programmation scientifique d'Ouranos et influence du même coup le travail des chercheurs et experts qui s'intéressent aux enjeux et aux solutions d'adaptation dans les milieux urbains.

- Cette entente est un levier pour développer la science et l'intégrer dans les prises de décision, afin de mettre en œuvre des actions concrètes en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. C'est une opportunité pour assurer une meilleure adéquation entre la recherche et les besoins de la Ville pour faire face au climat changeant. Cette collaboration est aussi l'occasion de développer des projets de recherche appliquée pour réduire la vulnérabilité de la collectivité, diminuer les coûts liés aux aléas climatiques et mettre en place des solutions d'adaptation efficaces et durables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal paye à Ouranos pendant la durée de l'entente la somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) annuellement. Cette somme est prévue dans le budget des surplus dédiés à l'urgence climatique et sera récurrente lors de la confection des budgets pour la période de l'entente entre juin 2026 et juin 2029.

De plus, la Ville de Montréal, à titre de membre affilié, contribue à un équivalent d'une personne à temps complet réparti annuellement entre cinq professionnel.les, ce qui correspond à une contribution approximative de cent mille dollars (100 000 $) en nature par an. Cette ressource attitrée au projet de partenariat fera le lien avec le consortium et veillera au développement et à l'avancement des divers projets en collaboration avec les membres de l'équipe du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

La Ville de Montréal s'engage à payer à Ouranos	juin 2026 à juin 2027	juin 2027 à juin 2028	juin 2028 à juin 2029
1er versement annuel	100 000 $ à payer à la réception d'une facture d'Ouranos envoyée à la date de signature de l'Entente	100 000 $ à payer à la réception d'une facture d'Ouranos au moment de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation	100 000 $ à payer à la réception d'une facture d'Ouranos au moment de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation

		annuelle par la Ville de Montréal	annuelle par la Ville de Montréal
2e versement annuel	50 000 $ à payer dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de la Ville de Montréal et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.	50 000 $ à payer dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de la Ville de Montréal et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.	50 000 $ à payer dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant 3 années de collaboration, les travaux menés au bénéfice de la Ville de Montréal et les étapes franchies dans les projets retenus.
La contribution en nature de la Ville de Montréal correspondra à l'équivalent d'une (1) personne à temps complet par année (1 ÉTC)	100 000 $	100 000 $	100 000 $

Les montants indiqués dans le tableau ne comprennent pas, si applicables, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ainsi que toute autre taxe applicable sur de tels montants par les autorités publiques pendant la durée de la présente Entente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente n'était pas renouvelée, la Ville perdrait un accès privilégié à une expertise scientifique spécialisée en adaptation aux changements climatiques, ce qui affaiblirait directement le lien entre la recherche et la réalisation de ses projets municipaux. Cela réduirait également l'accès à des activités de formation et de partage de connaissances, pourtant essentielles pour maintenir et renforcer les compétences des équipes municipales. La Ville disposerait aussi de moins de leviers pour mobiliser des réseaux d'experts, dont elle bénéficie aujourd'hui grâce au rayonnement et aux nombreuses collaborations d'Ouranos.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Démarrage du nouveau partenariat la semaine du 16 juin 2026 avec les membres du comité directeur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Li YU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sybil ZETTEL
Conseillère en planification

Tél : 514-772-2053
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-19

Louise HENAULT-ETHIER
chef(fe) de division - transition ecologique

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sidney RIBAUX
directeur(-trice) transition ecologique et resilience
Tél : 514-872-7383
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
directeur(-trice) transition ecologique et resilience
Tél : 514-872-7383
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269320001

Unité administrative responsable : Bureau de la transition écologique et de la résilience

Projet : Approuver l'Entente entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans au montant total de 517 387,50 $ taxes incluses et une contribution en nature de 300 000 $ et dépôt du rapport annuel 2023-2026

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

La stratégie Montréal 2030 exprime la nécessité d'accélérer la transition écologique et le fait que la transition écologique et la réduction des inégalités sociales sont indissociables. La Ville de Montréal s'engage à accélérer la transition écologique, en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de GES, limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine, cela en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables.

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec plusieurs priorités de Montréal 2030, notamment :

PRIORITÉ 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du

patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

PRIORITÉ 12 : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

PRIORITÉ 16 : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

PRIORITÉ 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

PRIORITÉ 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Intégrer les notions de bénéfices environnementaux et sociaux dans les projets urbains (p. ex. : outils d'aide à la décision, analyse coûts-avantage, etc.) afin d'accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques.
2. Démontrer l'ouverture et la transparence de la Ville dans le partage des données auprès de tous ses partenaires.
3. Travailler avec les institutions de recherche, les municipalités internationales et les universités pour la réalisation de projets de recherche dans le but d'améliorer les pratiques de la Ville dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.
4. Renforcer la résilience urbaine dans un souci d'équité afin de ne laisser personne dernière.
5. Faire rayonner la métropole à l'international dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales			**X**

• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Bilan 2023-2026 du partenariat entre la Ville de Montréal et le Consortium Ouranos

Un partenariat stratégique pour soutenir l'adaptation de la Ville aux changements climatiques

Ouranos

Table des matières

1. Sommaire des résultats du partenariat
2. La nécessité de s’adapter aux changements climatiques
3. Ouranos : un consortium unique en son genre
4. Un partenariat stratégique
    1. Les avantages pour la Ville de Montréal
    2. Les avantages pour le consortium Ouranos
5. Résultats du partenariat : un levier pour renforcer les priorités et la résilience de la Ville.
    1. Le partenariat en bref
    2. Collaborations marquantes
6. Pistes pour la suite du partenariat

1. Sommaire des résultats du partenariat

Contribution aux actions du Plan Climat

Plus de 15 actions du Plan Climat ont été soutenues par les activités du partenariat, notamment:

- Formation et sensibilisation aux citoyens
- Analyse de données climatiques
- Développement de méthodologies
- Réalisation de projets de recherche
- Avis d'experts

Parmi les thèmes abordés :

Vagues de chaleur | Pluies abondantes | Impacts financiers des changements climatiques | Équité | Biodiversité | Vulnérabilités | Santé humaine et des écosystèmes

Quelques retombées

Intégration des impacts financiers des changements climatiques (court, moyen et long-terme) dans les budgets des bâtiments municipaux et de leurs services aux citoyens

Augmentation de la sensibilisation des citoyens aux risques d'inondation

Renforcement des capacités de la Ville et d'étudiants de l'UQAM en analyse des vulnérabilités

Développement des connaissances sur l'intégration des enjeux d'itinérance dans les politiques et stratégies d'adaptation climatique

Activation par la Ville, grâce à un investissement annuel de 150 000 $, d'un levier majeur permettant la mobilisation de fonds additionnels dont la plus grande proportion est dédiée à la programmation scientifique

Collaborations et implications

- Ville membre de 5 comités Ouranos
- Experts d'Ouranos présents sur 2 comités de la Ville
- Ville partenaire majeur de la conférence internationale Adaptation Futures à Montréal (organisée par Ouranos, +2400 participants)
- Participation active d'Ouranos aux événements de la Ville, dont les Sommets Climats Montréal

2.

La nécessité de s’adapter aux changements climatiques



Ouranos

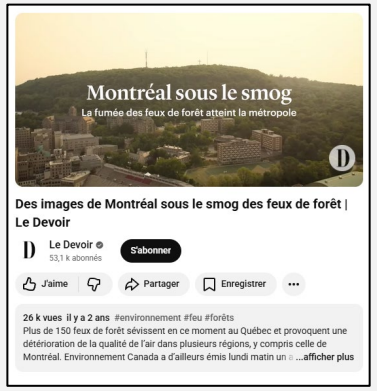












Les villes en première ligne face à la nouvelle réalité climatique

- Le climat change profondément et continuera d'évoluer
- La fréquence, l'intensité et la durée des événements météorologiques extrêmes sont en hausse
- Les risques climatiques sont en croissance pour la quasi-totalité des services de la Ville
- La préparation et la prévention sont plus efficaces et rentables

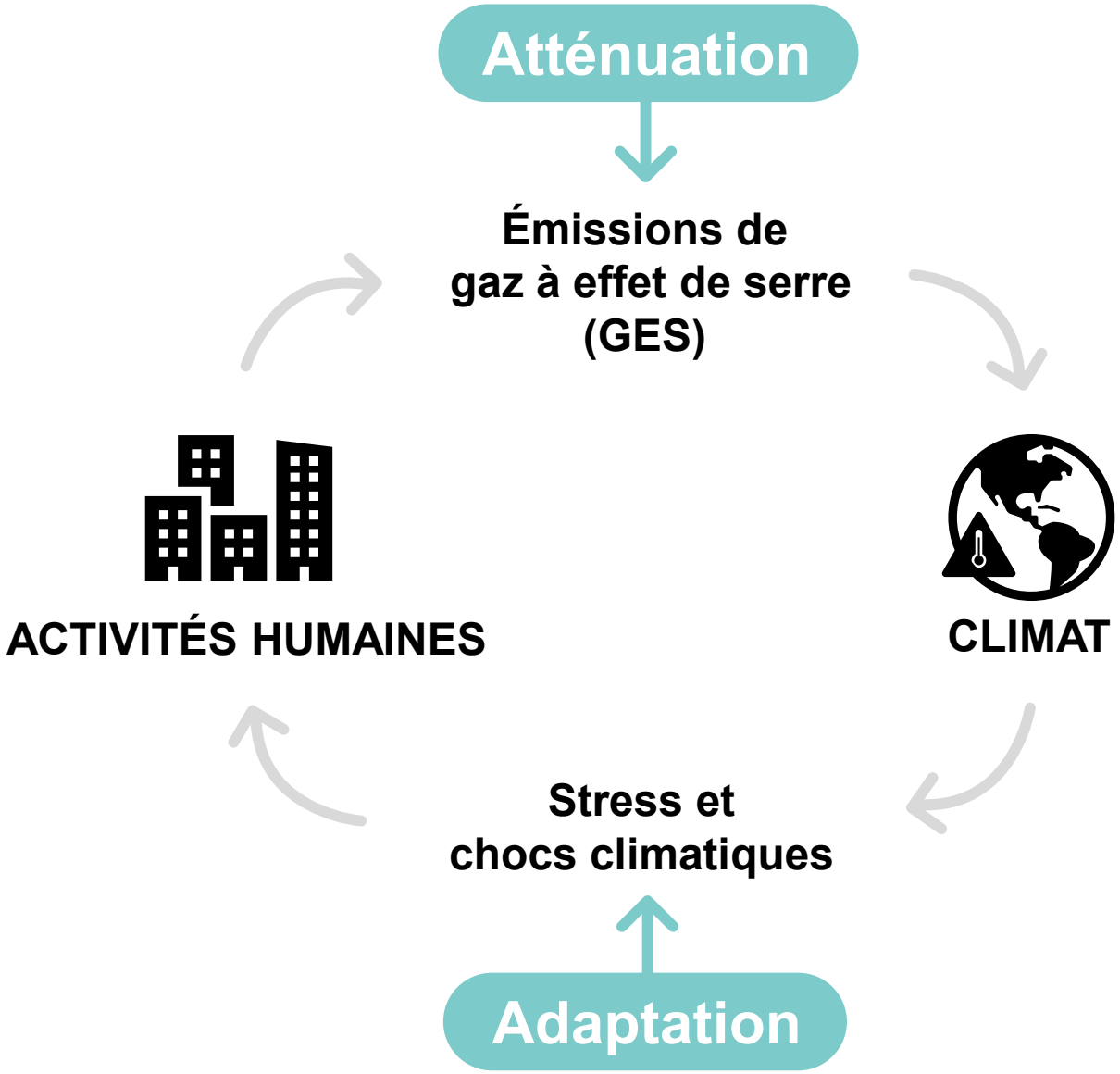
Lutte contre les changements climatiques

Nécessité d'agir simultanément sur 2 axes :

Atténuation + **Adaptation**

Actions pour réduire les GES

Actions pour réduire les impacts



L’adaptation,
une nécessité et une opportunité

L’adaptation consiste à déployer un ensemble d'initiatives et de mesures pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains aux effets prévus des changements climatiques.

> L'urgence et la complexité de la crise climatique exigent des actions d’adaptation d’une profondeur et d’une ampleur nouvelles.
>
> Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC)

En s'adaptant aux changements climatiques, certains risques peuvent devenir des opportunités pour la Ville, ses citoyens et les entreprises sur son territoire

Amélioration de la sécurité, de la santé et de la qualité de vie

Augmentation de la productivité et des revenus

Réduction du coût des impacts

Préservation de l’environnement

Prolongement de la durée de vie des infrastructures

Concrétisation de nombreux cobénéfices (ex: réduction des GES, biodiversité)

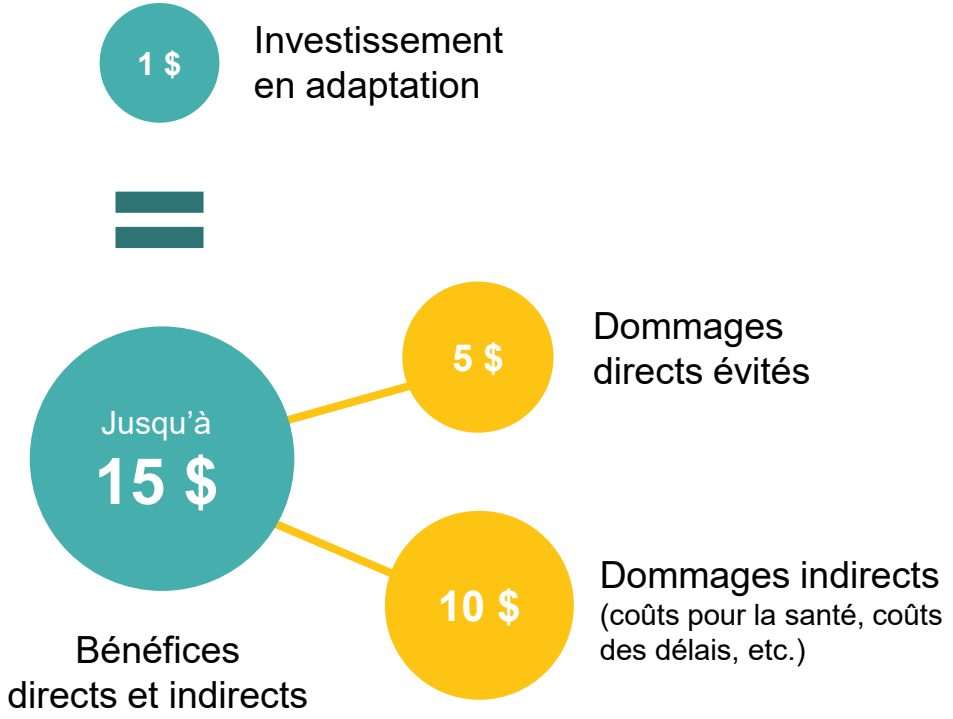
Innovation

Une question de saine gestion financière

Les impacts coûtent déjà cher

5% du PIB	Coût annuel moyen des catastrophes climatiques au Canada sur la dernière décennie.
2,7 G $	Dommages assurés liés à la queue de l'ouragan Debby au Québec.
Jusqu'à 2 G $ / année	Dépenses supplémentaires possibles d'ici 2055 pour les infrastructures municipales au Québec en raison du climat.
+ de 200 $ par habitant	Coût annuel des impacts climatiques sur les infrastructures municipales de la région métropolitaine de Montréal (2025-2035).

Retombées économiques d'un investissement en adaptation



Source : Institut climatique du Canada; Bureau d'assurance du Canada; Gosselin, WSP Canada, 2022

La Ville de Montréal,
engagée en matière d'action climatique

Plan climat

- Adoption dès 2020 (avant la mise en place du programme provincial ATCL)
- Témoigne d'une gouvernance responsable
- Vise une gestion performante des services
- Renforce la préparation aux crises et aux attentes des citoyens et parties prenantes
- Protège la qualité de vie et la sécurité des populations par une planification proactive



C40 CITIES
CLIMATE LEADERSHIP GROUP

ICLEI
Local Governments for Sustainability

3.

Ouranos : un consortium unique en son genre





Ouranos



À propos d'Ouranos

Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques.

NOTRE MISSION

Aider la société québécoise à mieux s'adapter aux changements climatiques en se basant sur des connaissances scientifiques rigoureuses.

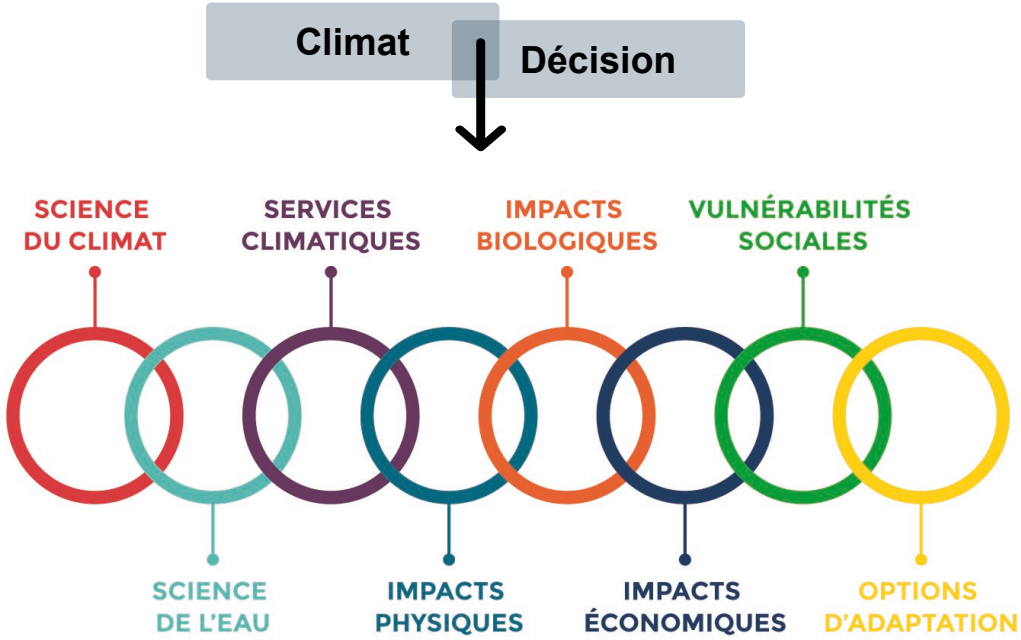
NOTRE APPROCHE

Mobilisation des acteurs et des connaissances	Expertise et conseils en changements climatiques	Intégration des enjeux, des savoirs et des acteurs	Soutien technique et financier pour la recherche et le développement	Valorisation et transfert des résultats de recherche et développement	Accompagnement des acteurs de l'adaptation aux changements climatiques

Notre travail

Créé pour mobiliser les connaissances sur les changements climatiques et leurs impacts, Ouranos est en mesure d'identifier les risques pour la société québécoise et d'aider concrètement les décideurs à mettre en œuvre les meilleures stratégies d'adaptation.

Le réseau d'Ouranos regroupe une diversité d'expertises couvrant l'ensemble du continuum scientifique « climat-décision ».



NOTRE VISION

Demeurer le pôle principal d'innovation et de concertation permettant à la société québécoise d'être plus résiliente et mieux adaptée face à un climat en constante évolution.

+450 experts et praticiens impliqués

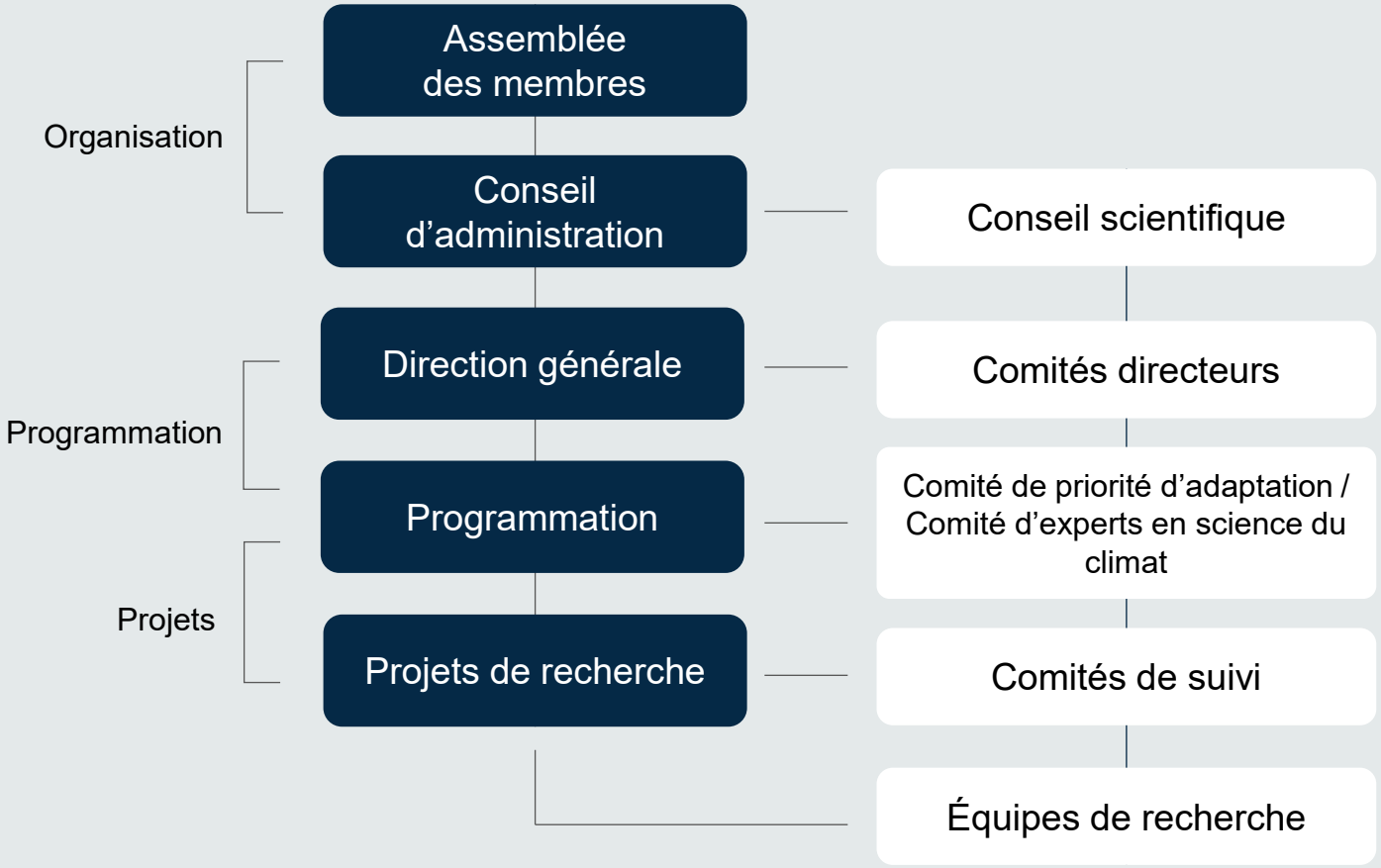
62 employé.es

9-12 M$ budget annuel

+400 projets R&D réalisés

Basé à **Montréal**

Notre gouvernance favorise la collaboration et l'implication de nos membres et parties prenantes à plusieurs niveaux



Nos membres réguliers

Québec
Hydro Québec
Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada
Université Laval
UQÀM
McGill
INRS Institut national de la recherche scientifique

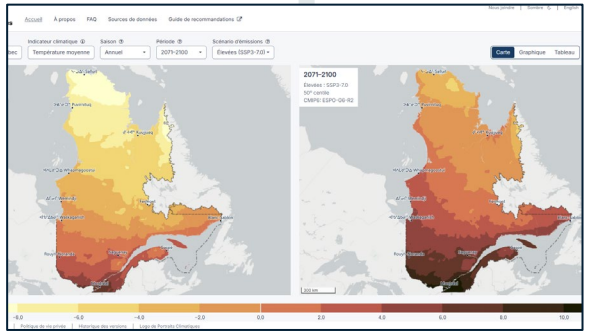
Nos membres affiliés

Montréal
ONTARIO POWER GENERATION
ÉTS
RioTinto
UQAR
Université de Sherbrooke
CRIM
Manitoba Hydro

Des plateformes de données climatiques en appui à l’adaptation

Portraits climatiques

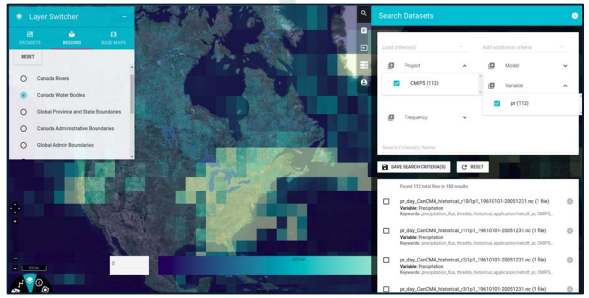
Ouranos



PAVICS

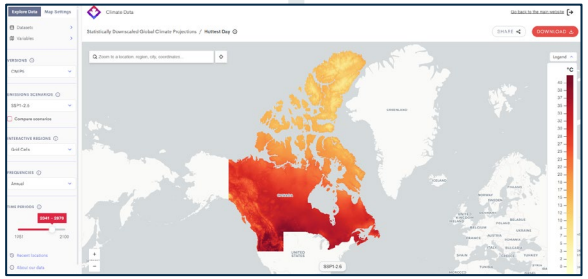
Pôle d'analyse et de visualisation de l'information climatique et scientifique

Ouranos



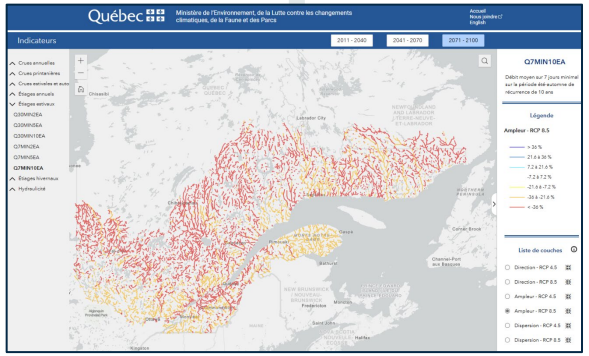
Données climatiques

Centre canadien des services climatiques



Atlas hydro-climatique

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs



Nous développons des **outils et activités** pour vulgariser et valoriser la science



- Rapports
- Présentations / Webinaires
- Fiches
- Formations
- Guides
- Ateliers
- Synthèses de connaissance
- Contenus vulgarisés
  - ex : capsules vidéo

Ouranos

4.

Un partenariat stratégique





Ouranos

Construire une ville résiliente en s’appuyant sur des bases scientifiques solides

Investir stratégiquement dans la recherche en climatologie régionale et en adaptation aux changements climatiques

L’adhésion de la Ville au consortium Ouranos permet de:

- Soutenir la recherche pour le bénéfice de la population montréalaise
- Mieux comprendre et anticiper les risques climatiques
- Optimiser les pratiques municipales et la résilience des citoyens
- Bénéficier d’un effet levier d’investissements en recherche
- Renforcer le positionnement de Montréal comme centre d’expertise de calibre mondial en climat et adaptation

Une valeur ajoutée importante pour la Ville de Montréal

Valeur stratégique et positionnement

Valeur scientifique

Valeur collaborative et organisationnelle

Valeur économique

- Alignement avec la vision stratégique de la Ville d'assurer la résilience de la Métropole
- Renforcement du leadership et de l'exemplarité de Montréal comme pionnière de la transition écologique et de la résilience urbaine
- Renforcement de l'image de marque de Montréal grâce à la visibilité dans les communications, les événements et les projets d'Ouranos, localement et à l'international
- Crédibilité scientifique accrue pour appuyer les décisions de la Ville
- Mise en évidence de la diligence municipale en gestion proactive des risques climatiques

Une valeur ajoutée importante pour la Ville de Montréal

Valeur stratégique et positionnement | **Valeur scientifique** | Valeur collaborative et organisationnelle | Valeur économique

- Accès simple aux connaissances les plus récentes et pertinentes en science du climat et de l'adaptation
- Accès prioritaire aux résultats de recherche et aux outils d'Ouranos
- Accès privilégié à un réseau d'expertise multidisciplinaire de plus de 450 collaborateurs
- Appui technique direct des experts d'Ouranos (ex: analyses, interprétation, scénarios)
- Accès à des données climatiques pertinentes, validées et prêtes à l'emploi

Une valeur ajoutée importante pour la Ville de Montréal

Valeur stratégique et positionnement | Valeur scientifique | **Valeur collaborative et organisationnelle** | Valeur économique

- Participation à la gouvernance du consortium et influence sur la programmation scientifique
- Contribution à la structuration de l'adaptation aux changements climatiques au Québec
- Accès à un espace d'échange et d'apprentissage multidisciplinaire
- Contribution au développement d'une relève et futur bassin de main-d'œuvre qualifiée en enjeux climatiques et interdisciplinaires
- Accès à des stratégies d'adaptation robustes et cohérentes, fondées sur des expertises multiples sans avoir à en gérer la coordination ou le développement scientifique

Une valeur ajoutée importante pour la Ville de Montréal

Valeur stratégique et positionnement | Valeur scientifique | Valeur collaborative et organisationnelle | **Valeur économique**

- Coûts évités pour l'acquisition et l'accès à des données, des outils, de la modélisation, des analyses, de la production de scénarios climatiques et des services de consultants
- Économies en R&D grâce au co-financement et à la mutualisation des ressources
- Renforcement des compétences internes et transfert de connaissances réduisant les besoins de formation externe
- Économies liées à la rationalisation des besoins internes dans l'équipe dédiée aux changements climatiques.
- Allègement des efforts à consentir lors du développement de projets/activités grâce à l'expertise et aux connaissances existantes au sein du consortium
- Optimisation des ressources publiques par la mise en commun des connaissances et l'accès à une veille scientifique

Les bénéfices pour le consortium Ouranos

De la science à la pratique

Connecter la science à la pratique en permettant de développer une programmation de recherche qui répond à de réels besoins.

Cette collaboration offre une opportunité d'apprentissage pour les experts d'Ouranos sur les pratiques de la Ville tout en contribuant à améliorer les outils développés par Ouranos.

Une expertise et une collaboration multidisciplinaire

Bénéficier de l'expertise et des expériences de la Ville au sein des espaces de réflexion réunissant les praticiens et les chercheurs, ce qui enrichit la qualité des projets et des échanges.

Un réseau étendu

Avoir accès au réseau étendu de partenaires de la Ville, facilitant le développement de projets, la diffusion des informations et de la connaissance, la sensibilisation ainsi que l'amélioration des pratiques en adaptation.

Un laboratoire vivant

Faire émerger et tester des solutions concrètes qui peuvent ensuite être mises de l'avant auprès d'autres acteurs de l'adaptation, contribuant ainsi à élargir l'impact des travaux menés avec la Ville.

Contribution financière

Renforcer le financement opérationnel de l'organisation grâce à la contribution financière de la Ville qui soutient la continuité et la stabilité des activités d'Ouranos.

5.

Résultats du partenariat : Un levier pour renforcer la résilience de la Ville







Ouranos

Historique de la relation

La ville collabore avec le consortium Ouranos depuis 2008

La Ville de Montréal est membre affilié du consortium Ouranos depuis 2017

Le partenariat a été renouvelé en 2020, puis en 2023



Les ententes bilatérales structurent la collaboration et assurent que les actions et les projets soutiennent des objectifs communs.

Le partenariat 2023-2026 en bref

Services impliqués à la Ville

1. Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)
2. Service de l'eau
3. Services des finances
4. Service du développement économique
5. Service de l'urbanisme et de la mobilité
6. Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
7. Service des ressources humaines et des communications
8. Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Arrondissements

1. Ahuntsic-Cartierville
2. Anjou
3. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Organismes paramunicipaux

1. Société du transport de Montréal
2. Parc Jean-Drapeau



Modes de collaboration

- Réflexions stratégiques
- Accompagnement et échanges avec la Ville sur le développement d'outils stratégiques et de planification
- Présence dans divers comités consultatifs de part et d'autre
- Participation à des tables de concertation, des groupes de travail
- Valorisation et partage d'expertise
- Transferts de connaissances et de données
- Co-construction de projets de recherche appliquée
- Occasion de tester et d'expérimenter des approches en contexte réel

Équipes impliquées chez Ouranos

1. Coordination de la science de l'adaptation
2. Sciences du climat et services climatiques
3. Transfert de connaissance et formation
4. Communication
5. Direction

Le partenariat 2023-2026 en bref

Sujets traités liés aux **actions de résilience** et d'**adaptation** du **Plan climat 2020-2030 :**

- Analyse de vulnérabilité, capacité d'adaptation
- Vagues de chaleur
- Pluies abondantes
- Crues printanières
- Tempêtes destructrices (ex. : verglas)
- Sécheresses



Entre 2023 et 2026, Ouranos a démarré plus de 65 projets

Parmi la programmation scientifique d'Ouranos, plusieurs sujets d'intérêt pour la Ville :

- Données et services climatiques; Modélisation climatique locale
- Populations marginalisées dont celle en situation d'itinérance
- Finances municipales et impacts des changements climatiques
- Zones industrielles, règlementation et enjeux climatiques
- Gouvernance climatique
- Communication de l'adaptation aux changements climatiques
- Appréciation des risques
- Complexité associée aux défaillances en cascade des systèmes essentiels
- Feux de forêt

Collaborations marquantes



Journée d'information:
mieux comprendre pour mieux se préparer à la crue des eaux

Ouranos · VIVRE EN VILLE · Ahuntsic-Cartierville Montréal · ARCHITECTURE SANS FRONTIÈRES QUÉBEC · Communauté métropolitaine de Montréal

Enjeux
Faire face aux évènements des crues et des pluies abondantes *(Actions du Plan Climat 8, 9, 17).*

Activités
Une *journée d'information sur la crue des eaux* à Ahuntsic-Cartierville, visant à sensibiliser les résidents aux risques d'inondation de la rivière des Prairies.

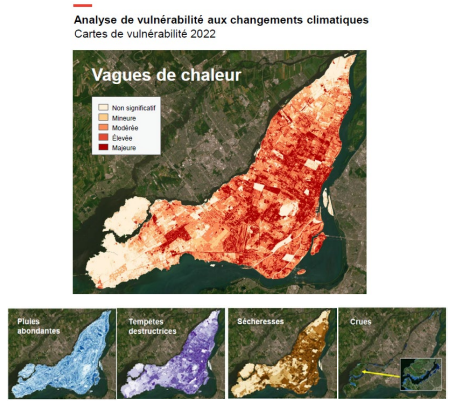
Retombées
~50 citoyens d'Ahuntsic-Cartierville sensibilisés au cycle de l'adaptation aux changements climatiques et à la plateforme *Portraits climatiques* d'Ouranos.



Enjeux
Comprendre les impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux de la Ville *(Actions du Plan Climat 8 à 10, 17, 19 à 23, 42 à 46)*

Activités
Appui dans le choix des trajectoires climatiques, guide en matière de valeurs de référence et apport d'une analyse critique sur les données et la méthodologie

Retombées
Les budgets des bâtiments municipaux et de leurs services aux citoyens incluent les impacts financiers liés aux changements climatiques à court, moyen et long terme.



Enjeux
Suivre l'évolution de la méthodologie sur la capacité d'adaptation de l'analyse de vulnérabilité *(Action du Plan Climat 17)*

Activités
Soutien d'Ouranos au BTER dans le développement d'une méthodologie rigoureuse pour le volet « capacité d'adaptation » à intégrer dans l'analyse de vulnérabilité aux changements climatiques

Retombées
Renforcement des capacités de la Ville et d'étudiants de l'UQAM sur les différentes méthodologies .

Collaborations marquantes suite



Enjeux
Évaluer la campagne de sensibilisation aux vagues de chaleur de la Ville de Montréal auprès de personnes ainées vulnérables à la chaleur *(Action du Plan Climat 8)*

Activités
Exploration des perceptions, de la compréhension et du changement de comportement. Proposition de pistes d'amélioration pour faciliter le passage à l'action.

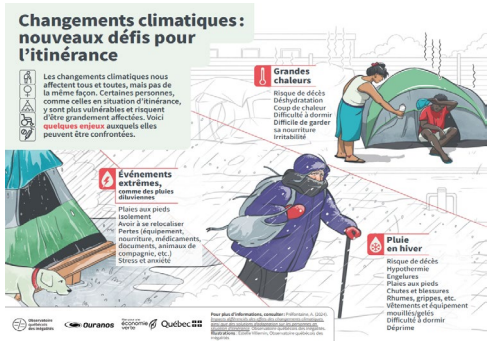
Retombées
Meilleure compréhension de la capacité à rejoindre et encourager l'adhésion des personnes aînées aux comportements d'adaptation recommandés.



Enjeux
Protéger la biodiversité des grands parcs nature péri-urbains tout en réduisant les risques pour la santé liés aux maladies transmises par les tiques *(Action du Plan Climat 17)*

Activités
Évaluation de l'utilisation de la science citoyenne comme outil de surveillance et d'amélioration des connaissances et des comportements face aux risques de maladies transmises par les tiques et à la conservation de l'écosystème

Retombées
Stratégie d'intervention intégrée et durable intégrant l'approche « Une seule santé » pour lutter conjointement contre les changements climatiques et la perte de biodiversité



Enjeux
Faire face aux impacts des changements climatiques sur les personnes en situation d'itinérance *(Action du Plan Climat 8)*

Activités
Recherche-action impliquant des personnes en situation d'itinérance ou ayant une expérience vécue de l'itinérance et des intervenants communautaires (Montréal, Gatineau et Saint-Jérôme) dans l'élaboration d'outils et de recommandations

Retombées
Renforcement de la capacité collective à intégrer les enjeux d'itinérance dans les politiques et stratégies d'adaptation climatique.

Collaborations marquantes autres lors de la période 2023-2026

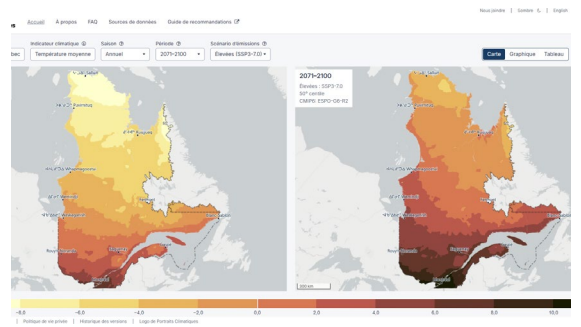
La Ville a participé à la conférence internationale Adaptation Futures 2023 :

- 2 présentations du BTER,
- 3 affiches scientifiques,
- Partenaire OR « écoresponsable »

Ouranos a consulté des employés du BTER dans le cadre de :



La préparation du guide pour élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, guide pour les organismes municipaux



La mise à jour des informations climatiques sur le site Portraits climatiques Ouranos pour le Québec (version 2.4)

Exemples d’outils et de connaissances développés chez Ouranos et d’intérêt pour la Ville



Le **guide pour élaborer un plan d’adaptation aux changements climatiques** est un outil spécifiquement conçu pour accompagner les organismes municipaux du Québec dans leur démarche d’adaptation, à travers la réalisation d’une appréciation et du traitement des risques liés aux changements climatiques.



Cette **synthèse des connaissances** réalisée par l'équipe d'Ouranos brosse le portrait de **l'évolution de la pluie verglaçante** au Québec.



Formations offertes en sciences du climat et en sciences de l’adaptation

6.

Pistes pour la suite du partenariat





Ouranos

Vision ⟶ 2028

Pour la suite du partenariat :

Alignement stratégique renforcé

Les actions d'Ouranos continueront de s'arrimer au Plan climat et Plan stratégique de la Ville

Apprentissages mutuels

Les enseignements tirés du Plan climat viendront alimenter le plan stratégique post-2028 d'Ouranos

Accent sur la mise en œuvre et le suivi

L'appui Ouranos évoluera davantage vers le « comment » de l'adaptation aux changements climatiques afin de répondre notamment aux besoins opérationnels de la Ville, incluant des thématiques comme la mesure du progrès en adaptation et la gouvernance climatique

Soutien continu et structuré

Ouranos maintiendra un appui soutenu à travers des formations, des activités de transfert des connaissances, l'accompagnement à la prise de décision, la concertation, la participation à des comités, etc.

Ouranos

Consortium sur la climatologie régionale
et l'adaptation aux changements climatiques

550 Rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, 19e étage
Montréal, Québec H3A 1B9

ouranos.ca
info@ouranos.ca

Annexes

Liste non exhaustive des collaborations

La Ville est partenaire de projets d'Ouranos

- PARCS en Santé : Mitiger les impacts des changements climatiques sur la santé humaine et des écosystèmes dans les parcs natures périurbains par la science citoyenne
- Adaptation et résilience : utiliser l'ADS+ pour comprendre et relever les nouveaux défis de l'itinérance face aux changements climatiques au Québec
- Communication de l'adaptation aux changements climatiques : le cas des vagues de chaleur auprès des personnes aînées de la Ville de Montréal
- Pluies extrêmes et résilience des transports collectifs de Montréal : Quelles mesures d'adaptation et quel partage de l'action entre acteurs pour rendre le réseau de transport résilient face au risque d'inondation ?
- Règlement'action : réflexion entourant la réglementation des zones industrielles à la lumière des changements climatiques , le cas du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI)
- Portrait des travaux de recherche sur les infrastructures vertes urbaines au Québec : implantation et co-bénéfices

La Ville est membre de comités d'Ouranos

- Comité de priorité Faciliter l'adaptation des milieux de vie
- Comité de priorité Réduire les risques liés aux événements extrêmes
- Comité de suivi de projet : Adaptation et résilience : utiliser l'ADS+ pour comprendre et relever les nouveaux défis de l'itinérance face aux changements climatiques au Québec
- Comité de suivi de projet : Rien sur nous sans nous : la mise en oeuvre d'une adaptation climatique inclusive du handicap dans la Communauté métropolitaine de Montréal
- Comité de suivi de projet : Outils facilitant les analyses des risques aux infrastructures posés par le climat

Avis d'experts d'Ouranos dans des activité et projets de la Ville

- Présence d'une employée sur le Comité d'experts en adaptation aux changements climatiques de la Ville de Montréal
- Présence d'employés à la Rencontre de réflexion : Mise à jour du plan climat 2020-2030
- Présence d'une employée sur le chantier Adaptation du Partenariat Climat Montréal (2023-2024)
- Présence d'employées sur le comité s'experts du projet Évaluation des risques et des impacts financiers des CC sur les bâtiments municipaux incluant l'élaboration de stratégies et de mesures d'adaptation aux CC

Avis d'experts de la Ville dans des activité et projets d'Ouranos

- Consultation d'employés du BTER dans le cadre la préparation du guide pour élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques
- Consultation d'employés du BTER dans le cadre de la mise à jour des informations climatiques sur le site Portraits climatiques

Participation d'Ouranos à des événements organisés par la Ville

- Présence de plusieurs employés au Sommet climat Montréal (2023-2024-2025)
- Présence de 3 employés à la **journée d'information sur la crue des eaux** à Ahuntsic-Cartierville

Participation de la Ville à des événements organisés par Ouranos

- Présence de plusieurs employés à Adaptation Futures
- Présence d'employés au Symposium Ouranos

Transfert de connaissances, de données, d'informations et de bonnes pratiques

- Formation
- Webinaire
- Pages phénomènes climatiques
- Accompagnement pour une utilisation correcte des données issues de Portraits climatiques
- Accompagnement de la navigation dans le Pôle d'analyse et de visualisation de l'information climatique et scientifique

Les clés d’un partenariat réussi

Identification des enjeux et des besoins en adaptation	Mécanismes de collaboration efficaces pour un transfert et une mobilisation des connaissances optimales	Valorisation d’expertises complémentaires

Développement des capacités internes de part et d'autre (compétences, méthodes, culture)	Établissement d’une relation durable pour un écosystème favorable à la recherche et l’innovation

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1269320001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville et OURANOS, d'une durée de 3 ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-03-25_Entente_Ouranos-VdM_2026_SAJ visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
avocate
Tél : 514 820-9488

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-27

Sandra PALAVICINI
avocate, ,
Tél : 514 820-9488
Division : Division Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

25 mars 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE

La présente entente est intervenue

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins de présentes en vertu de la résolution CM03-0836;

ci-après désignée la « Ville »

ET : **OURANOS INC.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 550, rue Sherbrooke Ouest, 19e étage, Montréal, Québec, H3A 1B9, agissant et représentée par Alain Bourque, Directeur général, dûment autorisé à cette fin tel qu'il le déclare;

ci-après désignée « OURANOS »

(ci-après désignées individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties »).

ATTENDU QU'OURANOS est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'« acquérir et développer les connaissances sur les changements climatiques, leurs impacts, ainsi que les vulnérabilités socio-économiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et les aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation nationales, régionales et locales » ;

ATTENDU QUE la Ville est membre affiliée d'OURANOS et, à ce titre, elle bénéfice de tous les droits, avantages et privilèges dont bénéficient les membres affiliés d'OURANOS tel que décrit plus amplement aux Articles 4.2 et 4.3 et conformément à ses Règlements généraux, le tout tel que décrit en Annexe B ;

ATTENDU QUE les Parties partagent ainsi des intérêts communs concernant les enjeux liés aux changements climatiques, notamment en matière d'impacts et d'adaptation, qu'elles désirent échanger leur expertise et expérience dans ce domaine et qu'elles reconnaissent le bénéfice mutuel de collaborer en vue de satisfaire leurs missions et objectifs respectifs ;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par la Ville en vertu de l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), laquelle est d'ordre public.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – INTERPRÉTATIONS

Aux fins de la présente, sauf indication contraire, les termes et expressions suivants devront être interprétés comme suit :

1.1 « **Convention de recherche** » désigne une convention séparée à intervenir conformément aux dispositions de l'Article 7.4 de la présente Entente, destinée à officialiser les termes et modalités d'exécution de projets de recherche spécifiques.

1.2 « **Date d'anniversaire** » désigne la date à laquelle l'Entente est entrée en vigueur, et ce le même jour de chaque année subséquente.

1.3 « **Entente** » signifie et inclut la présente entente, son préambule et ses annexes ainsi que toutes les modifications qui peuvent y être apportées à l'occasion par les Parties.

1.4 « **Force Majeure** » désigne tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une Partie contre lequel celle-ci ne peut pas se protéger ou se prémunir ; cela comprend notamment et sans limiter la portée de ce qui précède : tout sinistre provoqué par la nature, épidémie, incendie, accident, guerre, guerre civile, conflit armé (que la guerre ou le conflit armé soit déclaré ou non), insurrection, émeute, acte de terrorisme, grèves illégales, arrêt ou ralentissement de travail spontané, changement dans les conditions de marché, panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, interventions par les forces armées militaires ou civiles ou obéissance à un acte de gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique. Les Parties conviennent qu'une Partie ne peut invoquer la Force Majeure pour reporter ou refuser de payer une somme d'argent due à l'autre Partie sauf dans la mesure où l'autre partie ne peut exécuter la contrepartie à cette somme d'argent en raison d'une Force Majeure.

1.5 « **Information Confidentielle** » signifie toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre, divulguée par une Partie (le « Divulgateur ») à l'autre Partie (la « **Partie Réceptrice** ») se rapportant aux activités

commerciales, à la technologie, aux stratégies et opportunités d'affaires, à sa Propriété Intellectuelle, ainsi qu'aux fournisseurs, clients, finances ou employés du Divulgateur et qui, au moment de la divulgation, est déclarée ou identifiée comme étant confidentielle par le Divulgateur ou est autrement divulguée dans un contexte de confidentialité ou dans un contexte où une personne agissant raisonnablement aurait compris que l'information était de nature confidentielle.

L'Information Confidentielle ne comprend pas :

1.5.1 une information connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation ;

1.5.2 une information qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de l'autre Partie ou de tout sous-traitant ou sous-contractant de celle liée par un engagement de confidentialité ;

1.5.3 une information reçue par une personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur du Divulgateur.

1.6 « **Propriété Intellectuelle** » désigne (i) les marques de commerce, marques de certification, marques collectives, noms de domaine Internet, logos, symboles, présentation commerciale, pseudonymes, noms d'emprunt, noms commerciaux et autres indications d'origine, toutes les demandes de dépôt et les dépôts de ce qui précède et le fonds de commerce qui y est associé, y compris, notamment, toutes les prorogations, modifications et renouvellements de ceux-ci ; (ii) les inventions et découvertes, brevetables ou non, et tous les brevets, dépôts et demandes de brevets, y compris, notamment, les divisions, continuations, continuations partielles (continuation-in-part) et demandes de renouvellement, y compris, notamment, les renouvellements, prorogations et réémissions ; (iii) les secrets commerciaux et le savoir-faire ; (iv) les dessins industriels et les dépôts et demandes de dépôt à cet égard, et tous les renouvellements, prorogations, rétablissements et réversions ou droits similaires ; (v) les topographies de semi-conducteur/circuits imprimés, ainsi que les dépôts et demandes de dépôt à cet égard, et tous les renouvellements, prorogations, rétablissements et réversions ou droits similaires ; (vi) les œuvres publiées ou non, susceptibles ou non d'être protégées par droits d'auteur, les droits d'auteur y afférents (y compris les droits sur les bases de données et les droits sur les logiciels analogues à des droits d'auteur) et les dépôts et demandes de dépôt à cet égard, et tous les renouvellements, prorogations, rétablissements et réversions ou droits similaires ; (vii) les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle dans tout ce qui précède ; (viii) et toutes les réclamations ou motifs d'action résultants de ou liés à toute contrefaçon, détournement ou autre violation de ce qui précède, y

compris, notamment, les droits de recouvrement en cas de violations passées, actuelles et futures de ce qui précède.

1.7 « **Propriété Intellectuelle Préexistante** » désigne toute Propriété Intellectuelle d'une Partie conçue, développée, créée, acquise ou contrôlée de quelque façon que ce soit (i) avant l'entrée en vigueur de la présente Entente ou (ii) indépendamment des activités prévues dans la présente Entente, incluant, sans s'y limiter, la Propriété Intellectuelle Préexistante d'OURANOS décrite à l'Annexe D.

1.8 « **Nouvelle Propriété Intellectuelle d'OURANOS** » a le sens donné à cette expression à la section 8.5 de la présente Entente.

1.9 « **Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville** » a le sens donné à cette expression à la section 8.4. de la présente Entente.

1.10 « **Propriété Intellectuelle Conjointe** » a le sens donné à cette expression à la section 8.8 de la présente Entente.

1.11 « **Perte** » désigne tout type de dommages, amendes, frais, pénalités et dépenses, incluant, sans être limitatif, les intérêts, les dépenses raisonnables d'enquêtes, les frais judiciaires, les frais et dépenses raisonnables pour les services d'un avocat, comptable ou autre expert ou autres dépenses liées à toute réclamation, poursuite judiciaire, procédure judiciaire ou arbitrale ou autres procédures ou autre type de requête, défaut ou cotisation engagés pour se défendre d'une réclamation de tiers.

Article 2 – ANNEXES

Sont jointes et font partie intégrante de la présente Entente, les annexes suivantes :

Annexe A	Thèmes d'intérêts de la Ville
Annexe B	Description des droits, avantages et privilèges des membres affiliés – extrait des Règlements généraux d'OURANOS
Annexe C	Comité directeur
Annexe D	Propriété Intellectuelle Préexistante d'OURANOS

Article 3 – OBJET

3.1 La présente Entente a pour objet de définir la collaboration entre les Parties.

Article 4 – BÉNÉFICES ET OBLIGATIONS DU MEMBRE AFFILIÉ

4.1 La Ville, à titre de membre affilié d'OURANOS, bénéficie de tous les droits, avantages et privilèges dont bénéficient les membres affiliés d'OURANOS tel que décrit plus amplement aux Articles 4.2 et 4.3 et conformément à ses Règlements généraux, le tout tel que décrit en Annexe B.

4.2 En tant que membre affilié, OURANOS accorde à la Ville le privilège de désigner une (1) personne au titre de membre non votant aux assemblées des membres d'OURANOS. La Ville peut en tout temps, par un avis écrit adressé à OURANOS, changer son représentant désigné à cette fin.

4.3 La Ville pourra par son statut de membre affilié :

- accéder à des outils et des connaissances innovantes et un vaste réseau d'experts ;
- collaborer étroitement avec OURANOS à l'élaboration d'une programmation en lien avec les besoins de l'Adhérent ;
- participer à titre de membre aux différents comités de programme en lien avec ses besoins ;
- être considéré comme un partenaire privilégié d'OURANOS.

4.4 La Ville s'engage, à titre de membre affilié, à contribuer en espèces et en nature aux projets de recherche faisant partie de la programmation scientifique d'OURANOS jugés prioritaires suivant les modalités du présent paragraphe. La contribution en espèces de la Ville et les modalités de paiement de celle-ci sont décrites à l'Article 5 de la présente Entente. La contribution en nature de la Ville correspondra à l'équivalent d'une (1) personne par année (1 ÉTC). Les contributions en espèces et en nature de la Ville devront être compilées en respectant les règles de calcul établies et adoptées par le Conseil d'administration et déclarées une fois l'an à la demande d'OURANOS aux fins de l'Assemblée Générale des membres au cours de laquelle elles seront divulguées.

Article 5 – CONTRIBUTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 La Ville accepte de payer à OURANOS, à la suite d'une demande de paiement par OURANOS, pendant la durée de l'Entente, une somme maximale de cent cinquante mille dollars canadiens (150 000 $) par an.

Cette somme de cent cinquante mille dollars sera payable comme suit :

- Un premier versement annuel de cent mille dollars (100 000 $) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par la Ville d'une facture d'OURANOS envoyée à la date de signature de la présente Entente, et pour les années subséquentes envoyée au moment de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation annuelle par la Ville ;
- Un deuxième versement annuel de cinquante mille dollars (50 000 $) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par la Ville d'une facture d'OURANOS envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de la Ville et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.

5.2 Les sommes qui seront payées par la Ville à OURANOS pour chaque année subséquente seront versées selon les modalités énoncées à l'Article 5.1.

Article 6 – DURÉE DE L'ENTENTE

6.1 Nonobstant la date de signature des Parties, la présente Entente est effective à partir du 16 juin 2026 et demeurera en vigueur pour un terme de trois (3) ans, à moins que celle-ci soit résiliée avant son échéance conformément à l'article 12.

Article 7 – MODALITÉS DE LA COLLABORATION

7.1 Les thèmes d'intérêts de la Ville en matière de science du climat et d'adaptation aux changements climatiques sont décrits en Annexe A.

7.2 En vue de répondre aux besoins de la Ville décrits à l'Annexe A, OURANOS, dans le cadre de sa programmation scientifique, notamment au travers de l'ensemble de ses programmes :

7.2.1 identifiera et mettra en œuvre des projets à développer et des projets existants à compléter, considérés par les Parties comme pertinents au regard des thèmes d'intérêts de la Ville identifiés à l'Annexe A de l'Entente et des intérêts d'OURANOS, et dans les limites de ce que OURANOS estime possible dans les circonstances ;

7.2.2 initiera avec d'éventuels autres partenaires des projets orientés vers des applications d'intérêt pour les deux Parties.

7.3 En complément de l'expertise apportée par la contribution en ÉTC de la Ville à OURANOS, la Ville facilitera l'accès d'OURANOS à son réseau de professionnels d'expertise diversifiée et à son territoire, et ce, dans le but d'améliorer les connaissances d'OURANOS sur les enjeux des municipalités liés aux changements climatiques.

7.4 Une Convention de recherche couvrant un projet particulier pourra être signée par les Parties, seules ou avec des tiers, si les circonstances l'exigent.

7.5 Les Parties mettront sur pied un comité directeur, comprenant des représentants des deux Parties. Ce comité aura pour mission d'assurer la gestion de la collaboration entre les Parties conformément à la présente Entente. Ce comité se réunira au moins deux fois l'an et rapportera annuellement aux signataires de cette Entente sur le bon déroulement de ces projets et des éventuels ajustements à apporter. Le tout est plus amplement décrit à l'Annexe C.

7.6 La Ville mettra sur pied un comité-conseil, comprenant des représentants de divers Services centraux et arrondissements. Ce comité aura pour mandat de collaborer au développement de projets et en assurer le suivi pour la Ville, participer à l'organisation des activités de transfert des savoirs liées aux résultats issus des projets. Ce comité se réunira au moins 2 fois l'an et rapportera annuellement aux membres du comité directeur des propositions de projets de collaboration. Le comité-conseil ayant pour rôle d'apporter un soutien à la Ville pour la réalisation de la présente Entente, il n'a pas vocation à se substituer aux rôles du comité directeur et des comités de suivi de projets.

7.7 Il est convenu que les activités de recherche et développement qui pourront être entreprises par OURANOS conformément à la présente Entente ne concerneront que les enjeux pertinents pour la Ville tout en étant d'intérêt pour OURANOS.

7.8 Dans toutes les activités de communication, les publications, les annonces publicitaires et tous les communiqués liés à la présente Entente, les Parties reconnaîtront leur apport scientifique et/ou financier respectif ou autre, selon les cas, et apposeront leurs logos respectifs après accord de chacune des Parties.

Article 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 La Propriété Intellectuelle Préexistante d'une Partie demeure la propriété de celle-ci.

8.2 Dans la mesure où une Partie (le « Concédant ») met à la disposition de l'autre Partie (le « Concessionnaire ») sa Propriété Intellectuelle Préexistante, en tout ou en partie, dans le cadre d'activités prévues dans la présente Entente, alors le

Concédant octroie au Concessionnaire une licence non exclusive, limitée, personnelle, non transférable et libre de redevances permettant au Concessionnaire d'exploiter au Canada cette Propriété Intellectuelle Préexistante uniquement pour les fins de réaliser les travaux qui lui auront été dévolus dans le cadre de ces activités. Cette licence ne comporte pas le droit d'octroyer des sous-licences.

8.3 Nonobstant toute autre disposition à l'effet contraire dans la présente Entente, chaque Partie (la « Partie de première part ») conservera tous les droits de Propriété Intellectuelle en regard de sa Propriété Intellectuelle Préexistante, et ce, même si l'autre Partie (la « Partie de seconde part ») apporte des améliorations ou modifie de quelconque façon cette Propriété Intellectuelle Préexistante, que cet apport ou modification se fasse avec ou sans le consentement des Parties, ou via la collaboration ou non de celle-ci. Dans une telle éventualité, la Partie de première part pourra exploiter, uniquement pour la réalisation de ses activités et à des fins non commerciales, tout apport ou modification apporté par la Partie de seconde part à la Propriété Intellectuelle Préexistante de la Partie de première part et la Partie de seconde part renonce expressément à tout droit de Propriété Intellectuelle à l'égard de l'apport ou la modification qu'elle a apporté à la Propriété Intellectuelle Préexistante de la Partie de première part. Par souci de clarté, les Parties conviennent qu'OURANOS pourra exploiter librement tout apport ou modification apporté par un employé de la Ville aux logiciels dont OURANOS détient les droits de la Propriété Intellectuelle. Réciproquement, les Parties conviennent que la Ville pourra exploiter librement tout apport ou modification apporté par un employé d'OURANOS aux logiciels dont la Ville détient les droits de la Propriété Intellectuelle.

8.4 Dans la mesure où la Ville accepte de mettre à la disposition d'OURANOS toute Propriété Intellectuelle conçue, développée, créée ou acquise uniquement par la Ville, ses employés, sous-traitants ou sous-contractants, dans le cadre des activités prévues dans la présente Entente (la « **Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville** »), en tout ou en partie, alors la Ville octroie à OURANOS et à ses membres réguliers une licence non exclusive, limitée, personnelle, non transférable, libre de redevances et sans limite de temps, lui permettant d'utiliser, faire, améliorer, reproduire, copier, adapter, traduire, diffuser ou autrement exploiter cette Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville uniquement au Canada et uniquement à des fins d'utilisation non commerciale.

8.5 Dans la mesure où OURANOS accepte de mettre à la disposition de la Ville (i) sa Propriété Intellectuelle Préexistante, en tout ou en partie, pour des fins autres que ce qui est prévu à la section 8.2 de la présente Entente, ainsi que (ii) toute Propriété Intellectuelle conçue, développée, créée ou acquise uniquement par OURANOS, ses employés, sous-traitants ou sous-contractants, dans le cadre des activités prévues dans la présente Entente (la « **Nouvelle Propriété Intellectuelle d'OURANOS** »), en tout ou en partie, alors OURANOS octroie à la Ville une licence

non exclusive, limitée, personnelle, non transférable, libre de redevances et sans limite de temps lui permettant d'utiliser, faire, améliorer, reproduire, copier, adapter, traduire ou autrement exploiter cette Propriété Intellectuelle Préexistante et cette Nouvelle Propriété Intellectuelle d'OURANOS uniquement au Canada et uniquement à des fins d'utilisation non commerciale.

8.6 Chacune des Parties s'engage à ne pas commercialiser la Nouvelle Propriété Intellectuelle de l'autre Partie à moins de recevoir l'accord exprès de manière écrite et non équivoque à cet effet de l'autre Partie, sujet aux limites apportées par l'Article 8.3 de la présente Entente.

8.7 OURANOS pourra disposer comme bon lui semble des résultats de recherche découlant des activités prévues dans la présente Entente dans la mesure où ceux-ci ne constituent pas de la Nouvelle Propriété Intellectuelle de la Ville, et sont sujets à l'Article 8 de cette Entente.

8.8 Toute Propriété Intellectuelle créée ou développée conjointement par les Parties, leurs employés, sous-traitants ou sous-contractants, dans le cadre des activités prévues dans la présente Entente (la « **Propriété Intellectuelle Conjointe** ») sera la propriété conjointe des Parties. À la suite de la création ou du développement de Propriété Intellectuelle Conjointe, les Parties devront négocier puis consigner par écrit les modalités de protection, de défense et de commercialisation de cette Propriété Intellectuelle Conjointe.

Article 9 – CONFIDENTIALITÉ

9.1 Chaque Partie peut communiquer à l'autre Partie de l'Information Confidentielle dans le cadre des activités décrites dans la présente Entente. Les Parties conviennent que toutes les données, résultats ou autres documents remis à une Partie Réceptrice par l'autre Partie, le Divulgateur, constituent de l'Information Confidentielle d'une Partie, si et seulement si elle est identifiée comme telle.

9.2 Chaque Partie Réceptrice reconnaît que l'Information Confidentielle est la propriété du Divulgateur et chaque Partie Réceptrice s'engage à préserver la confidentialité de cette Information Confidentielle et à ne pas la divulguer à des tiers autrement que de façon spécifiquement autorisée par écrit par le Divulgateur. De plus, chaque Partie Réceptrice s'engage à n'utiliser cette Information Confidentielle que pour les fins décrites dans la présente Entente.

9.3 Nonobstant ce qui précède, en cas de Convention de recherche couvrant un projet particulier signée par les Parties, seules ou avec des tiers, les Parties conviennent que, la confidentialité des données, des résultats de la recherche et de tout

document ou information échangés entre les Parties sera traitée par la Convention de recherche, laquelle devra respecter les politiques des organismes subventionnaires ou autres organismes impliqués, le cas échéant, dans la mesure où celles-ci ont été communiquées par écrit aux Parties au préalable.

9.4 Nonobstant ce qui précède, la Ville et OURANOS reconnaissent qu'ils s'engagent à préserver le caractère confidentiel mentionné aux présentes sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ.C.A2.1).

Article 10 – ABSENCE DE GARANTIE

10.1 OURANOS ne donne aucune garantie, incluant toute garantie implicite, expresse ou légale qui pourrait s'appliquer à la présente Entente et la Ville renonce à ces garanties. Sans limiter la généralité de ce qui précède, toute Information Confidentielle ou Propriété Intellectuelle fournie par une Partie à l'autre ou faisant l'objet d'une licence est remise et acceptée « telle quelle », avec tous ses défauts et sans garantie ou condition de quelque nature que ce soit, incluant quant à l'exactitude, la qualité marchande ou la réponse aux besoins de la Ville. OURANOS et la Ville reconnaissent toutefois qu'au meilleur de leur connaissance, ils détiennent les droits d'utilisation et de divulgation de la Propriété intellectuelle leur permettant de consentir les licences. Nonobstant ce qui précède, OURANOS garantit qu'elle détient les droits d'utilisation et de divulgation de la Propriété intellectuelle développée par ses employés.

10.2 Nonobstant ce qui précède, la Ville peut refuser les travaux, recherches et rapports qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de l'Entente ou des annexes. L'Adhérant pourra exiger d'OURANOS la rectification et la correction de ces travaux de recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

Article 11 – DOMMAGES-INTÉRÊTS

Dans les limites autorisées par la loi et à l'exception de dommages directs occasionnés par une faute lourde, fraude ou négligence grossière, en aucun cas une Partie ne sera tenue responsable des dommages-intérêts incluant les dommages-intérêts directs, indirects, accessoires, spéciaux ou conséquents qui découlent de la présente Entente ou de l'utilisation par une Partie de l'Information Confidentielle ou de la Propriété Intellectuelle de l'autre Partie, notamment la perte de profits, la perte d'économies, la perte de jouissance ou l'interruption des affaires.

Article 12 – RÉSILIATION

12.1 La Ville peut mettre fin à la présente Entente en tout temps de plein droit, et ce, sans qu'il ne soit nécessaire d'invoquer un quelconque motif, en faisant parvenir à OURANOS un avis de terminaison de la façon prévue à l'article 14 de la présente Entente. Cette résiliation ne prend effet que trois (3) mois après la réception de l'avis de terminaison. Toutes les contributions en nature et en espèces, c'est-à-dire ÉTC, immobiliers, mobiliers ou autres, fournies par la Ville demeurent à la disposition d'OURANOS pendant cette période de trois (3) mois.

12.2 La présente Entente est résiliée sans préavis, de plein droit si l'un des événements suivants se produit :

12.2.1 si OURANOS fait cession de ses biens suite au dépôt d'une requête en faillite, si elle devient failli suite au refus d'une proposition concordataire, si elle commet un acte de faillite ou si elle est déclarée failli par un tribunal compétent ;

12.2.2 si OURANOS, autrement que dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise, procède à la liquidation de son entreprise ou de la totalité ou d'une partie substantielle de ses biens ou à la dissolution de sa personnalité morale ;

12.2.3 si l'entreprise d'OURANOS ou une partie substantielle de ses biens font l'objet d'une prise de possession par un créancier ou sont mises sous séquestre, ou si un liquidateur est nommé à son égard pour administrer ou liquider son entreprise ou la totalité ou une partie substantielle de ses biens, et si cette prise de possession, cette mise sous séquestre ou cette nomination d'un liquidateur n'est pas annulée dans un délai de trente (30) jours à compter de la réalisation de l'un ou l'autre de ces événements ;

12.2.4 si OURANOS cesse ses activités ou fait l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution aux termes d'une ordonnance judiciaire émanant d'un tribunal compétent ;

12.2.5 si OURANOS perd son statut d'organisme sans but lucratif.

12.3 Nonobstant les sections 12.1 et 12.2 qui précèdent, une Partie peut, en tout temps pendant la durée de la présente Entente, mettre fin à celle-ci, sans préjudice à ses autres droits et recours, si l'autre Partie ne respecte pas l'une des dispositions de la présente Entente et si ce défaut n'est pas corrigé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'un avis écrit à cet effet indiquant la nature du défaut et

l'intention de la Partie expéditrice de mettre fin à l'Entente si la Partie en défaut refuse ou omet de corriger le défaut à l'intérieur du délai.

12.4 En cas de résiliation de la présente Entente, quelle qu'en soit la raison, la Ville cesse d'être membre affilié en date de la résiliation et, conformément à l'Annexe B de l'Entente, les frais d'affiliation et le (ou les) montant(s) de la contribution annuelle déjà versés par la Ville ne seront pas remboursables.

12.5 Nonobstant l'article 12.4 ci-dessus, advenant la résiliation de l'Entente par la Ville en raison d'un défaut d'OURANOS tel que mentionné à l'article 12.3 ci-dessus :

I. OURANOS n'aura droit qu'aux sommes requises pour couvrir toutes les dépenses engagées et effectuées par OURANOS en relation avec la présente Entente jusqu'à la date de la résiliation. OURANOS devra rembourser à la Ville toutes sommes non dépensées et non engagées ;

II. OURANOS s'engage à faire tous les efforts requis pour remettre à la Ville à la date de résiliation, tous les documents produits, informations recueillies, données obtenues ou colligées pertinentes, rapports en cours dans le cadre de la présente Entente et s'engage à faire rapport de l'état des projets de collaboration.

12.6 Advenant la résiliation de l'Entente par l'une ou l'autre des Parties aux termes de l'article 12.3 ci-dessus, les Parties s'entendront sur le sort des contributions en nature de la Ville.

Article 13 – SURVIVANCE

Les articles ou sections 1, 8, 9, 10, 11, 12.1, 12.3, 14, 15, 17 et 20 à 27 survivront à la terminaison ou résiliation de cette Entente.

Article 14 – AVIS

14.1 Tout avis ou autre communication devant être signifié ou donné en vertu des présentes est donné correctement s'il est livré à son destinataire par messager ou par courrier recommandé aux adresses ci-dessous mentionnées :

POUR LA VILLE : 275, rue Notre-Dame Est 3e étage Montréal (Québec) H2Y 1C6 À l'attention de M. Sidney Ribaux Directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience Courriel : sidney.ribaux@montreal.ca	**POUR OURANOS :** 550, rue Sherbrooke Ouest 19e étage, Tour Ouest Montréal (Québec) H3A 1B9 À l'attention de Mme Caroline Larrivée Directrice de la programmation scientifique Tél. : (514) 282-6464, poste 316 Courriel : larrivee.caroline@ouranos.ca

14.2 À moins de stipulation contraire à la présente Entente, tout avis qui aura été livré conformément aux présentes sera réputé avoir été reçu par son destinataire au moment de sa livraison, s'il est livré par messager ou le troisième (3e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste, s'il est livré par courrier recommandé.

Article 15 – FORCE MAJEURE

Une Partie n'est pas responsable de la perte ou du dommage occasionné à l'autre Partie résultant du retard ou du défaut d'exécution d'une obligation prévue à la présente Entente lorsque ce retard ou défaut résulte d'un événement de Force Majeure. La Partie dégagée de ses obligations pour cause de Force Majeure doit, lorsque possible, prendre les mesures requises pour atténuer son impact. Quant à la Partie qui est créancière de l'obligation inexécutable, elle peut, en pareilles circonstances, tant que l'empêchement subsiste, prendre les mesures appropriées pour réduire le préjudice subi, sans avoir à répondre des pertes, le cas échéant, que ces mesures temporaires peuvent occasionner à l'endroit de la Partie débitrice de l'obligation inexécutable.

Article 16 – CAPACITÉ DE CONTRACTER AU NOM DE L'AUTRE PARTIE

Aucune des Parties n'a reçu de droit ni d'autorité, expresse ou tacite, de créer toute obligation ou d'exécuter toute responsabilité, autre que ce qui est prévu dans la présente Entente, pour et au nom de l'autre Partie, ou pour la lier de quelque manière que ce soit.

Article 17 – EXÉCUTION COMPLÈTE

Les Parties conviennent, sur réception d'une demande écrite raisonnable à cet effet, de faire toute chose, signer tout document et fournir toute attestation raisonnable nécessaire pour assurer l'exécution complète de la présente Entente.

Article 18 – CESSION

Les Parties ne peuvent céder, en totalité ou en partie, leurs droits, titres, intérêts, obligations et responsabilités aux termes de la présente Entente, sauf avec l'autorisation de l'autre Partie, laquelle ne sera pas refusée sans motif raisonnable s'il s'agit d'une cession à un membre de son groupe, suivant le sens donné à ce terme par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Toute vente, cession ou transfert par une Partie de ses droits et obligations aux termes des présentes, ne vaudra que si l'acheteur ou le cessionnaire prend à sa charge toutes lesdites obligations.

Article 19 – MODIFICATION

La présente Entente ne peut être modifiée ou changée, en tout ou en partie, que par un commun accord entre les Parties constaté dans un écrit signé.

Article 20 – NON-RENONCIATION

Le silence d'une Partie, sa négligence ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu de la présente Entente ne doit pas être interprété contre cette Partie comme une renonciation à ses droits et recours, tant et aussi longtemps que la prescription conventionnelle ou légale prévue pour l'exercice d'un tel droit ou recours n'est pas expirée.

Article 21 – PRÉSÉANCE

La présente Entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes. En cas de conflit entre les termes et conditions de la présente Entente et les termes et conditions de ses annexes, les Parties conviennent que les termes et conditions de la présente Entente prévaudront. En cas de conflit entre les termes et conditions de la présente Entente et les termes et conditions de toute Convention de recherche, les Parties conviennent que les termes et conditions de la Convention de recherche prévaudront.

Article 22 – ÉLECTION

Les Parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit relativement à cette Entente, de choisir le district judiciaire de Montréal,

province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi. Cependant, les Parties s'engagent à collaborer et à utiliser tous les moyens à leur disposition pour régler tout différend ou litige à l'amiable.

Article 23 – JURIDICTION

La présente Entente s'interprète et s'exécute conformément aux lois applicables dans la province de Québec.

Article 24 – NON-CONFORMITÉ

Si l'une des dispositions de la présente Entente est considérée invalide ou inexécutoire, cette disposition doit, lorsque possible, s'interpréter, être limitée ou, si nécessaire, divisée de façon à éliminer une telle invalidité ou inexécutabilité ; le cas échéant, toutes les autres dispositions de la présente Entente demeurent en vigueur et continuent de lier les Parties.

Le cas échéant, les Parties s'engagent à convenir de bonne foi d'une disposition de remplacement exécutoire reproduisant le plus fidèlement possible l'intention initiale des Parties ou lorsque celles-ci ne peuvent s'entendre sur une telle disposition, à effectuer, de façon équitable entre elles, tout ajustement qui s'impose.

Article 25 – CONVENTION NÉGOCIÉE

Les Parties reconnaissent que cette Entente a été négociée librement et ne doit pas être interprétée comme étant, notamment, un contrat d'adhésion.

Article 26 – TPS/TVQ

À moins d'indication contraire dans le texte, les montants indiqués dans la présente Entente ne comprennent pas, si applicable, la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) ainsi que toute autre taxe applicable sur de tels montants par les autorités publiques pendant la durée de la présente Entente.

Article 27 – DOLLARS

Le mot « dollars » ou le sigle « $ » correspond aux dollars canadiens.

Article 28 – Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ____ e jour de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le ____ e jour de _____ 2026

OURANOS INC.

_____

Par : Alain Bourque, Directeur général

Annexe A
Thèmes d'intérêts de la Ville

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience a consulté les services centraux et les arrondissements qui ont identifié plusieurs thèmes d'intérêts. Ils sont présentés à titre indicatif, mais reflètent néanmoins les nombreux besoins qui seront à prioriser en matière de climatologie et d'adaptation aux changements climatiques :

- Modélisation climatique locale et vulgarisation des effets locaux des changements climatiques
- Analyses économiques
- Appui pour la mise en œuvre des actions du Plan climat 2020-2030
- Pratiques, outils municipaux (politiques, plans, programmes, réglementation, normes, etc.) et gouvernance
- Meilleures pratiques et développement des connaissances/de l'expertise
- Développement d'une boîte à outils pour les Services et les arrondissements
- Identification des risques, impacts et vulnérabilités
- Développement des connaissances sur la capacité d'adaptation et les méthodes d'évaluation
- Maîtrise des vulnérabilités identifiées dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques
- Mise en œuvre de projets pilotes et évaluations de leur efficacité
- Sensibilisation du personnel de la Ville

Les Parties travailleront conjointement pour préciser comment la collaboration s'opérera autour de ces thèmes.

Annexe B
Extrait des Règlements généraux

LES MEMBRES

2. Membres. Ouranos comprend deux catégories de membres (« membres »), à savoir les membres réguliers (« Membres Réguliers ») et les membres affiliés (« Membres Affiliés »).

4. Membres Affiliés. Est Membre Affilié d'Ouranos toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités d'Ouranos, à laquelle le conseil d'administration accorde le statut de Membre Affilié sur demande à cette fin. Toute corporation, association ou personne morale qui se voit accorder le statut de Membre Affilié doit négocier obligatoirement une entente bilatérale avec Ouranos. Chaque Membre Affilié peut participer aux activités d'Ouranos conformément aux droits qui lui sont conférés par son entente bilatérale. Les Membres Affiliés paient des frais d'affiliation et apportent une contribution annuelle dont le montant et les modalités sont fixés par le conseil d'administration. Ces montants ne sont pas remboursables si le Membre Affilié cesse d'être membre d'Ouranos.

Les Membres Affiliés ont le droit de recevoir les avis de convocation des assemblées des membres, d'y assister et d'y prendre la parole, mais ils n'ont pas le droit de vote.

Annexe C
Comité directeur

1) Les Parties s'engagent à former un comité directeur (le « Comité directeur ») composé au moins de quatre membres :

    a) deux représentants désignés par OURANOS ;

    b) deux représentants désignés par la Ville.

    Le Comité directeur peut s'adjoindre, au besoin, tout collaborateur ou expert qu'il juge compétent pour assister à ses réunions.

    La nomination des membres et leur remplacement se font par simple avis écrit du représentant de la Partie concernée aux représentants de l'autre Partie.

    Le Comité directeur détermine ses règles de fonctionnement.

2) Le Comité directeur voit au respect et au suivi de l'Entente et des contributions qui lui sont directement associées. Il a pour mission :

    a) de veiller à ce que les sommes versées par la Ville soient utilisées aux fins prévues à la présente Entente ;

    b) d'identifier et d'approuver les projets de collaboration et de définir les contributions de la Ville pour l'année suivante en fonction des ressources disponibles ;

    c) d'établir le bilan des projets de collaboration et des contributions de la Ville pour l'année écoulée ;

    d) assurer la reddition de comptes jugée nécessaire.

3) Dans les soixante (60) jours qui suivent le début d'une année civile, le Comité directeur se réunit afin d'identifier les contributions de la Ville ainsi que les projets de collaboration pour l'année suivante. Chaque année, à l'issue de la date d'anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Entente, le Comité se réunira pour présenter le bilan officiel des contributions de la Ville et des projets de collaboration pour l'année écoulée.

Annexe D
Propriété Intellectuelle Préexistante

Propriété Intellectuelle Préexistante d'OURANOS (sachant que cette liste est non exhaustive) :

1) Les projections du MRCC, diagnostics et expertise ;
2) Outils de mise à l'échelle statistique et assistance technique ;
3) Outils statistiques en lien avec les besoins de la Ville ;
4) Scénarios climatiques en lien avec les besoins de la Ville ;
5) Les améliorations d'outils hydrologiques pour les conditions nordiques ;
6) Analyses économiques coûts avantages en lien avec les besoins de la Ville ;
7) Tout(e) étude, rapport, résultat, donnée, base de données, recherche, bilan, revue de littérature, outil de communication, fiche de synthèse, plan et contenu de formation, utilisé(e) ou transmis par OURANOS à la Ville pour satisfaire ses besoins.

Propriété Intellectuelle Préexistante de la Ville :

1) Tout(e) étude, rapport, résultat, donnée, base de données, recherche, bilan, revue de littérature, outil de communication, fiche de synthèse, plan et contenu de formation, utilisé(e) ou transmis par la Ville à OURANOS pour satisfaire ses besoins.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269320001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville et OURANOS, d'une durée de 3 ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 $, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1269320001_BTER_Ouranos_260324.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Li YU
Préposée au budget
Tél : 514 872 0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Frederique BLANDIN FEVRE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

GDD 1269320001

Approuver un projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de trois ans e
taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 $ / Dépôt du bilan 2023-2026

Imputation **2101.0012500.100131.04601.61900.016491.0000.005132.000000.00000.00000**		**2026** **juin - déc.**
AF .A.Affect. Surplus - corpo.\. surplus - BTER - Progr.Protection de l'environement \.Contribution à .Autres organism..Études et mandat prio.adapt.résil.clim.\.Général.Général.	montant sans taxe	100,000.00 $
	montant taxe inclus	114,975.00 $
	montant net de ristourne	**104,987.50 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1268264001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les services de conception et de supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au parc Rutherford

Il est recommandé :
d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) de prendre en charge les services de conception et la supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au parc Rutherford.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-13 09:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268264001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les services de conception et de supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au parc Rutherford

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Rutherford est situé au pied du mont Royal, au sud de l'avenue des Pins, entre la rue McTavish et l'avenue du Dr. Penfield. Le terrain sportif a été aménagé en 2017 à la suite des travaux de rénovation du réservoir du même nom. L'usage du terrain sportif est partagé avec l'Université McGill, conformément à une entente prévoyant une répartition de 42 % du temps pour McGill et de 58 % pour l'Arrondissement. Très apprécié des usagers, le terrain de soccer connaît une forte fréquentation d'avril à novembre : activités universitaires, pratiques du club local, plages-horaires récurrentes pour les citoyens et réservations ponctuelles d'organismes selon leurs besoins.
Le revêtement en gazon synthétique qui recouvre le terrain sportif possède une durée de vie entre 8 et 10 ans. La fréquentation élevée de ce site provoque une usure qui nécessite un remplacement à partir de 2027.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre son expertise de rôle-conseil aux arrondissements et aux services centraux, en particulier pour les projets d'aménagement de plateaux sportifs. Afin d'assurer la sécurité, la performance et la durabilité des installations sportives à la Ville de Montréal, le SGPMRS a élaboré au cours des dernières années des outils, tels que des devis spécialisés, des guides d'aménagement ainsi que des outils décisionnels. Les arrondissements peuvent également faire appel à l'expertise interne développée par le SGPMRS pour prendre en charge toutes les étapes de réalisation de leurs projets d'aménagement de plateaux sportifs. L'arrondissement de Ville-Marie souhaite ainsi confier au SGPMRS la conception et la supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au Parc Rutherford. Dans ce contexte, il est nécessaire de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal pour que le SGPMRS prenne en charge la conception et la supervision des travaux au Parc Rutherford.

Le projet sera assujetti au cadre de gouvernance de l'arrondissement et devra obtenir les autorisations requises préalablement au lancement de la conception et de l'élaboration des documents techniques ainsi qu'avant l'amorce des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les travaux à planifier sont les suivants :
- La disposition hors site du revêtement en gazon synthétique existant;
- Le nettoyage des conduits de drainage en périphérie;
- La correction des déformations de l'infrastructure granulaire;
- La mise en place d'un nouveau revêtement en gazon synthétique.

JUSTIFICATION

Il est recommandé de remplacer le gazon synthétique du terrain sportif en raison de sa vétusté, maintenant à 9 ans de vie utile, sachant que la durée de vie est de 8 à 10 ans et que la garantie est échue depuis 2025.
Le nombre de réparations mineures est passé de 22 à 118 au cours des quatre dernières années. Les frais associés ont été assumés dans un contrat d'entretien qui a pris fin en 2025.

La firme Labosport a confirmé lors d'une inspection en 2025 que les matériaux de remplissage, qui assurent la performance et la sécurité de la surface de jeu, se désagrégeaient.

En outre, il y a 3 ans, une dénivellation a été constaté sur la surface de jeu. Une investigation approfondie permettra de confirmer la cause et de remédier à la situation durant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de Ville-Marie financera entièrement les dépenses liées à la conception et à la supervision des travaux par le SGPMRS, à même le PDI qui servira à financer la réalisation du projet. L'arrondissement de Ville-Marie s'engage à prendre en charge les frais pour les heures de travail capitalisables effectuées par les ressources professionnelles assignées au projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques, et l'aménagement actuel satisfait aux engagements en équité, diversité et inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc Rutherford est au-dessus de la station McTavish gérée par la Direction de l’eau potable (DEP) du Service de l’eau. Des travaux de mise à niveau de la station sont prévus de 2025 à 2033, en plusieurs phases (en 2025-2027 et en 2028-2033), laissant une fenêtre d’opportunité en 2027 pour effectuer les travaux de remplacement de la surface synthétique. Il est donc impératif de réaliser les travaux au printemps 2027 pour éviter tout chevauchement avec les autres travaux prévus dans le secteur. Un retard dans l’approbation de ce dossier aurait un impact direct sur l’échéancier global du projet. Si les travaux ne sont pas effectués à temps, la prochaine occasion se présentera en 2034. À ce stade, le terrain synthétique aura dépassé les 17 ans de vie utile, alors que sa durée de vie habituelle est estimée entre 8 et 10 ans. Il serait inévitable qu'un bris de service survienne d'ici 2034.

Habituellement, les carnets de commandes des entrepreneurs spécialisés en gazon synthétique se remplissent durant les mois d'hiver en prévision de l'été. Il est également

important d'anticiper un délai de 3 à 4 mois pour la production et la livraison d'un revêtement en gazon synthétique. Il est donc conseillé de solliciter le marché à l'automne 2026 pour obtenir des prix plus compétitifs et garantir le respect des délais de livraison. Si la décision est reportée ou retardée, les entrepreneurs pourraient être moins disponibles, ce qui pourrait entraîner une augmentation des délais de réalisation et des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communications sera élaborée en vue du chantier par l'arrondissement de Ville-Marie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2026: Inspection de la surface et recommandations
Été 2026: Conception et élaboration des documents techniques
Automne 2026: Appel d'offres pour travaux
Mai 2027: Exécution - Début des travaux
Juin 2027: Exécution - Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christiane RAIL, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Genevieve VANIER, Ville-Marie
Sandra PICARD, Ville-Marie

Lecture :

Christiane RAIL, 13 mars 2026
Genevieve VANIER, 13 mars 2026
Sandra PICARD, 12 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-24

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514-686-8492
Télécop. :

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Aménagement des espaces publics et réalisation

Tél : 514-820-7092
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur - Amenagement des parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2026-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268264001*
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Division Aménagement des espaces publics et réalisations, Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics.

Projet : Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, des services de conception ainsi que de supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au Parc Rutherford, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 19. Le remplacement du revêtement en gazon synthétique permettra aux usagers de pratiquer leur sport en toute sécurité			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? - Les matériaux de remplissage du revêtement en gazon synthétique seront choisis de manière à limiter les effets d'ilot de chaleur sur la surface de jeu.	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1265950001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de 2 ans

Il est recommandé :
d'offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de 2 ans.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-19 15:21

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265950001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de 2 ans

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est l'unité requérante responsable d'un programme d'acquisitions d'immeubles stratégiques dans les secteurs prioritaires. Ce programme s'étend également à l'ensemble du territoire montréalais lorsque les besoins spécifiques sont déterminés.
La ville centre et l'arrondissement de Montréal-Nord ont convenu, en 2021, de concerter leurs efforts afin d'accroître la maîtrise foncière municipale dans cet arrondissement, notamment pour des fins locales, telles que l'aménagement de nouveaux parcs.

C'est dans ce contexte que le SUM recommande, par le présent dossier, d'offrir ce service à l'arrondissement en vertu du premier alinéa de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Charte), qui stipule que « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0975 - 23 août 2021 - Offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la Charte.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge certaines acquisitions d'immeubles stratégiques.
Les responsabilités de la ville centre (SUM et Service de la stratégie immobilière (SSI)) et de l'arrondissement de Montréal-Nord sont réparties comme suit :

SUM :

- Assure le suivi et collabore avec le SSI et l'arrondissement pour coordonner le mandat

d'acquisitions stratégiques;
- Assume les coûts capitalisables de certaines acquisitions d'immeubles stratégiques et certains frais incidents;
- Assure le suivi et collabore avec l'arrondissement pour le volet communication.

SSI :

- Coordonne le mandat d'acquisitions stratégiques;
- Prépare les dossiers décisionnels afin de procéder aux acquisitions d'immeubles stratégiques.

Arrondissement de Montréal-Nord :

- Assure le suivi et collabore avec le SSI et le SUM pour coordonner le mandat d'acquisitions stratégiques;
- Réalise les travaux de sécurisation, de déconstruction, de décontamination, d'entretien, etc., le cas échéant;
- Coordonne, en collaboration avec le SUM, le volet communication auprès des citoyennes et citoyens et des riveraines et riverains.

JUSTIFICATION

Montréal-Nord est un arrondissement très peu desservi en parcs et espaces verts, étant d'ailleurs le dernier au chapitre de la superficie de parcs par habitant dans l'agglomération. Concrètement, le ratio de parcs par habitant représente la moitié de celui de l'arrondissement voisin de Saint-Léonard. Il est impératif de planifier l'offre pour que celle-ci réponde adéquatement aux besoins évolutifs de la population dans un contexte de faible disponibilité de ces espaces.
En raison de sa connaissance fine du territoire, le personnel de l'arrondissement de Montréal-Nord possède l'expertise requise pour orienter la ville centre lors de l'acquisition d'immeubles stratégiques. Toutefois, cet arrondissement ne dispose pas des ressources financières pour procéder à ces acquisitions dans un délai raisonnable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'acquisition d'un immeuble à des fins locales seront assumés entièrement par la ville centre.
Le SUM s'engage à payer certains frais incidents.

L'arrondissement s'engage à prendre à sa charge les coûts de sécurisation, d'entretien, de mise à niveau, de décontamination ou de déconstruction, le cas échéant, des immeubles acquis.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de service à l'arrondissement de Montréal-Nord n'est pas acceptée ou est retardée, il ne sera pas possible de procéder à certaines acquisitions stratégiques pour des fins locales et le coût de ces acquisitions pourrait croître au cours des prochains

mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans ce contexte de transfert de compétences en vertu de l'article 85 de la Charte, les opérations de communication relatives aux acquisitions stratégiques seront réalisées, en collaboration, par les responsables de communication de l'arrondissement de Montréal-Nord et de la ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord de la résolution acceptant l'offre de services;

- Adoption par le conseil municipal d'une résolution pour l'acquisition d'un premier immeuble à des fins locales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie GERBEAU, Service de la stratégie immobilière
Jérome VAILLANCOURT, Montréal-Nord
Catherine LEFORT, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Catherine LEFORT, 27 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CORBEIL
Chef d'équipe

Tél : 514 894-8009
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Karim CHAREF
Chef de division

Tél : 514 872-8109
Télécop. : 514 872-1598

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : 514 953-4555
Approuvé le : 2026-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : 514 501-8756
Approuvé le : 2026-03-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *126 5950 001*
Unité administrative responsable : *DPSS*
Projet : Offrir, en vertu de l'article 85, premier alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, et ce, pour une période de deux ans.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s/o*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s/o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1268994009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la Société de développement commercial Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement commercial Laurier Ouest, de l'Association des gens d'affaires du Mile-End et de la Société de Développement du Boulevard Saint-Laurent

Il est recommandé :
d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la Société de développement commercial Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement commercial Laurier Ouest, de l'Association des gens d'affaires du Mile-End et de la Société de Développement du Boulevard Saint-Laurent.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-20 13:43

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268994009**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la Société de développement commercial Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement commercial Laurier Ouest, de l'Association des gens d'affaires du Mile-End et de la Société de Développement du Boulevard Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux. Auparavant, les demandes d'autorisation afin de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux étaient soumises par les associations de commerçants au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Ce type de demandes faisait l'objet de réponses favorables de la part du Ministère. Ces demandes sont désormais transmises à la Ville de Montréal pour décision des autorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0212 - 16 février 2026
Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1er mars 2026

CM25 0583 - 12 mai 2025
Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2025 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la SDC Laurier Ouest, de l'association des gens d'affaires du Mile End, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson.

CM25 1264 - 18 novembre 2024
Adopter la Politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal, ses objectifs et les sommes afférentes à son déploiement : 3 M$ sur trois ans

CM24 0541 - 14 mai 2024
Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2024 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson

CM23 0574 - 16 mai 2023
Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux pour la tenue d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, durant la saison estivale 2023 par la Société de développement commerciale (SDC) Avenue du Mont-Royal, de la SDC Boulevard Saint-Laurent et de la SDC Pignons rue Saint-Denis

CM22 0777 - 13 juin 2022
Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial (SDC) boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens

DESCRIPTION

Le présent dossier vise ainsi à approuver la prolongation des heures d'admission dans les commerces de détail, soumis à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux,* lors d'événements spéciaux, selon les informations précisés dans la pièce jointe Tableau des dérogations des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux pour l'été 2026.
Ces demandes de dérogation font l'objet du dossier décisionnel 1268994009 qui a été présenté au conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal le 9 mars 2026 afin de procéder à l'adoption d'une recommandation visant à recommander au conseil municipal d'approuver les demandes de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la SDC Laurier Ouest, de l'association des gens d'affaires du Mile End, de la SDC Pignons rue Saint-Denis et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le cadre d'événements spéciaux et de promotions commerciales. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.
Au sens de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux,* la Ville de Montréal est autorisée à prolonger les heures d'admission dans les commerces de son territoire dans le cadre de ce qu'elle reconnaît comme étant un événement. Les promotions commerciales et la panoplie d'activités de diverses natures qui les complètent sont reconnues comme telles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités 19 et 20

de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter cette recommandation ne permettrait pas aux commerces de détail régis par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* et situés dans les secteurs cités précédemment de prolonger leurs heures d'admission lors des événements spéciaux et des promotions commerciales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des événements spéciaux aux dates inscrites dans le dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas PELTIER
Chargé d'expertise et de pratique principal - Vie nocturne

Tél : 438-827-5715
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-17

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel

Tél : 438 995-5209
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268994009
Unité administrative responsable : *Service de la culture*
Projet : adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la SDC Laurier Ouest, de l'association des gens d'affaires du Mile End et de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Le présent dossier contribue aux deux priorités de Montréal 2030 suivantes :* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins* *20- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins :* *- Accroissement de la fréquentation des rues commerçantes locales et des commerces et services de proximité ;*			

20- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

- Hausse du taux de fréquentation des rues et des ventes dans les commerces.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des dérogations des heures d’admission dans les établissements commerciaux lors d’événements spéciaux pour l'été 2026

Demandeur	Événement	Territoire	Dates	Heures de prolongation
SDC Avenue du Mont-Royal	Foire commerciale 1	Avenue du Mont-Royal de Saint-Laurent à de Lorimier	du 28 au 31 mai 2026	de 21 h à 23 h
SDC Avenue du Mont-Royal	Foire commerciale 2	Avenue du Mont-Royal de Saint-Laurent à de Lorimier	du 27 au 30 août 2026	de 21 h à 23 h
SDC Saint-Denis	Festival BD de MTL	Saint-Denis de Roy à Gilford	du 14 au 18 mai 2026	de 21 h à 23 h
Agame	Mile End en fête	Quartier Mile End	du 22 au 24 mai 2026	de 21 h à 22 h
SDC Laurier Ouest	Mile End en fête	Laurier de Clark à Hutchison	du 22 au 24 mai 2026	de 21 h à 22 h
SDC Boulevard Saint-Laurent	Festival MURAL	Saint Laurent de Sherbrooke à Prince-Arthur	du 4 au 14 juin 2026	de 21 h à 23 h
		Saint-Laurent de Prince Arthur à Mont-Royal		
		Rue Milton de Clark à Saint Laurent		
SDC Boulevard Saint-Laurent	Festival BLVD	Saint-Laurent de Sherbrooke à Mont-Royal	du 3 au 6 septembre 2026	de 21 h à 23 h

Outlook

Délégation de pouvoirs | Remplacement de Nadia Bastien du 20 au 29 mars 2026

De Stephanie JEAN <stephanie.jean@montreal.ca>
de la part de
Nadia BASTIEN <nadia.bastien@montreal.ca>

Date Jeu 2026-03-19 13:01

À Roger LACHANCE <roger.lachance@montreal.ca>; Genevieve GIASSON <genevieve.giasson@montreal.ca>; Valerie BEAULIEU <valerie.beaulieu@montreal.ca>; Julie JODOIN <julie.jodoin@montreal.ca>

Cc Salwa MAJOUJI <salwa.majouji@montreal.ca>; Benoit DAGENAIS <benoit.dagenais@montreal.ca>; Martin Prud'homme <martin.prudhomme@montreal.ca>; Claude CARETTE <claude.carette@montreal.ca>; Brigitte GRANDMAISON <brigitte.grandmaison@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne M. Martin Prud'homme, directeur général adjoint - Sécurité urbaine et conformité, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directrice générale adjointe - Qualité de vie et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du 20 au 29 mars 2026.

Pendant mon absence, toute demande de signature de recommandations devra être transmise à M. Prud'homme.

Je vous souhaite une bonne journée.

Nadia Bastien

Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Direction générale

Montréal

275, rue Notre-Dame Est
3e étage, bureau 03-121
Montréal | Québec | H2Y 1C6

Bureau : 438 349-0466
Cellulaire : 514 222-8484
Courriel : nadia.bastien@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Dossier # : 1269481001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Il est recommandé :
1. d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

2. d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

3. d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

4. d'autoriser l'ajustement de l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour 2027 et les années subséquentes;

5. d’imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 13:48

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269481001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités, la Ville génère des sols d'excavation qui doivent être caractérisés afin de déterminer leur niveau de contamination et ainsi les traiter en conséquence. À cet égard, le 11 février 2021, la Direction générale a formellement mandaté le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour mettre sur pied un projet de site de traitement intégré. En conséquence, la création du site du PEPSC a ainsi permis de répondre à ces besoins et est venu fournir aux arrondissements participants (Ville-Marie, Sud-Ouest, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ahuntsic, Lachine, Rosemont - La Petite-Patrie, Le Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et Saint-Léonard) une gamme de services permettant de disposer de manière optimale et standardisée leurs sols d'excavation.
Afin de disposer d'un budget de fonctionnement permettant la mise sur pied de ce projet et la viabilité du site, les différentes entités administratives qui bénéficient des services du PEPSC, acceptent de procéder à des transferts budgétaires. Les montants correspondent aux volumes des sols traités respectivement par les arrondissements participants.

En janvier 2026, des pourparlers ont de nouveau été amorcés avec les arrondissements de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de Saint-Laurent et de LaSalle afin que ceux-ci intègrent la plateforme de gestions des sols du PEPSC. Une entente de participation a été conclue leur permettant d'intégrer le projet à partir de l'année 2026. Ce sommaire décisionnel fait donc état des budgets à transférer des arrondissements de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de Saint-Laurent et de LaSalle vers le Service de la concertation des

arrondissements et de l'expérience citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1016 - 25 août 2025 : Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2025 de 80 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Léonard vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
CA25 22 0063 - 10 mars 2025 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant la construction et l'occupation d'une infrastructure publique, afin de permettre l'exploitation du terrain situé sur les lots 6 204 816, 6 187 682, 6 187 683, 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

CM25 0154 - 17 février 2025 : Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour la location de camions avec opérateurs dans le site de gestion des sols excavés du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN) et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 341 052,67 $, taxes incluses

CM24 0900 - 20 août 2024 : Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2024 de 236 000 $ en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, de 185 000 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

CE24 0824 - 17 juin 2024 : Accorder un contrat à la firme 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Ltée) pour la location de camions avec opérateurs dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), jusqu'au 31 décembre 2024 - Dépense totale de 566 777,32 $ taxes incluses (contrat: 472 314,43$ + variations de quantités: 70 847,16 $ + contingences: 23 615,72 $) - Appel d'offres publique 24-20460 (5 soumissionnaires)

CM23 1050 - 18 septembre 2023 : Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2023 de 100 000,00 $ en provenance de l'arrondissement Lachine et de 295 000,00 $ en provenance de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

CE23 0559 - 12 avril 2023 : Accorder un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et Fils inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal – Dépense totale de 351 133,65 $, taxes incluses - Appel d'offres publique 23-19738 (1 soumissionnaire)

CM22 1099 - 19 septembre 2022 : Autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2022, de 82 000 $ en provenance de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de 119 000 $ en provenance de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

CE22 0712 - 4 mai 2022 : Accorder un contrat à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation ltée) pour la location d'équipements opérés dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), Lot 2, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 395 939,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 22-19206

CM21 0970 - 23 août 2021 : Autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2021, de 182 500 $ en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie, de 85 000 $ en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest et de 40 000 $ en provenance de l'arrondissement de Verdun, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de l'ouverture du site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

DESCRIPTION

Les services offerts dans le cadre de cette entente concernent la gestion complète des sols d'excavation et d'hydro-excavation (réception, tri, entreposage, caractérisation, transport, disposition et traçabilité) provenant des travaux en régie des arrondissements participants. Considérant que le principe de fonctionnement du site et d'estimation des coûts a été expliqué et adopté par l'ensemble des parties prenantes et après analyse des volumes en fonction du modèle d'affaire du site du PEPSC, les budgets à transférer vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne s'élèveraient à :

- 200 000 $ pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension;
- 130 000 $ pour l'arrondissement de Saint-Laurent et
- 70 000 $ pour l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les transferts budgétaires de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle seront intégrés au budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne afin de permettre l'exploitation du site de gestion des sols du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).
Les transferts budgétaires, même s'ils proviennent en 2026 des arrondissements, sont en fait issu des fonds de l'eau gérés par le Service de l'eau (200 000 $ pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, 130 000 $ pour l'arrondissement de Saint-Laurent et 70 000 $ pour l'arrondissement de LaSalle). Les crédits budgétaires, une fois au Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, resteront dans le périmètre des fonds de l'eau de compétence locale.

Pour 2027 et les années subséquentes, ce transfert devra être directement intégré au budget du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne lors de la préparation budgétaire.

MONTRÉAL 2030

La mise sur pied du projet du PEPSC est directement alignée avec les objectifs stratégiques de Montréal 2030. Ce projet, permet de développer un modèle d'affaires conforme et durable pour la gestion des sols, orienté vers l'économie circulaire et une approche de gestion uniformisée à l'échelle de la Ville, ce qui se traduit par un modèle d'affaires qui permet d'éliminer les non-conformités liées au transport ainsi qu'à l'entreposage des sols contaminés.

Entre octobre 2022 et décembre 2025, 127 469 tonnes de sols faiblement contaminés de qualité environnementale A–B ont été détournées de l'élimination et acheminées vers le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) afin d'être valorisées pour l'aménagement du parc Frédéric-Back. De plus, plus de 20 000 tonnes de béton de démolition ont été reçues et conditionnées afin d'être valorisées comme matière granulaire. L'intégration de trois

nouveaux arrondissements permettra d'étendre ce modèle d'affaires et d'augmenter la valorisation des matières dès 2026.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour permettre les opérations et l'intégration des arrondissements de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de Saint-Laurent et de LaSalle, le site du PEPSC doit disposer des budgets nécessaires. Ces transferts budgétaires sont donc nécessaire au fonctionnement du site, afin de pouvoir intégrer aux opérations les sols d'excavation issus de ces arrondissement, et ce, tout en respectant la réglementation dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Amal AFFANE)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Chrisoula MYLONAKIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diego Andres MARTINEZ, Service des finances et de l'évaluation foncière

Reak Sa SEN, Service des finances et de l’évaluation foncière
Hugo Henri Yves LE BLAIS, Service des finances et de l’évaluation foncière
Marie-Laine FORCIER, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
Vera COSTEA, Service des finances et de l’évaluation foncière
Julien ALLARD-PROVOST, Service des finances et de l’évaluation foncière
Hugo BLANCHETTE, Service des finances et de l’évaluation foncière
Rémi LACROIX, Service de l'eau
Elise DESHOMMES, Service de l'eau
Arianne ALLARD, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Marie-Laine FORCIER, 27 mars 2026
Hugo BLANCHETTE, 26 mars 2026
Vera COSTEA, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre FRANZIDIS
Ingénieur - Chargé de projets des sites de neige et des sols contaminés

Tél : 514 863-7205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Gilles HEVEY
chef(fe) de division - soutien technique et operationnel

Tél : 514-872-9353
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur

Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2026-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie HOULE
Directeur(-trice) de service - concertation des arrondissements et experience citoyenne
Tél : 514-241-6507
Approuvé le : 2026-02-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259711001
Unité administrative responsable : *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique, Division soutien technique et opérationnel*
Projet : Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
(PEPSC)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins (objectif 19)			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Priorité #4) : Développer un modèle d'affaires conforme et durable pour la gestion des sols, orienté vers l'économie circulaire et une approche de gestion uniformisée à l'échelle de la Ville, ce qui se traduit par un modèle d'affaires qui permet d'éliminer les non-conformités liées au transport ainsi qu'à l'entreposage des sols contaminés. Entre octobre 2022 et décembre 2025, 127 469 tonnes de sols faiblement contaminés de qualité environnementale A–B ont été détournées de l'élimination et acheminées vers le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) afin d'être valorisées pour l'aménagement du parc Frédéric-Back.			

De plus, plus de 20 000 tonnes de béton de démolition ont été reçues et conditionnées afin d’être valorisées comme matière granulaire. L’intégration de trois nouveaux arrondissements permettra d’étendre ce modèle d’affaires et d’augmenter la valorisation des matières dès 2026.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Dossier # : 1269481001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1269481001_ Virem_SCAEC_gest_sol.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Viorica ZAUER
Conseillière en gestion des ressources financières
Tél : 514-367-2354

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Tél : 514-232-4375
Division : LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1269481001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1269481001_virement à SCA_sols_d'excavation.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Chrisoula MYLONAKIS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-855-1949

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Daniel SIMON
Directeur des Services administratifs et du greffe
Tél : 514-855-6000 poste 4393
Division : Direction des des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1269481001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1269481001 - virement SCA gestion des sols.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amal AFFANE
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

Steve THELLEND
Conseillère en ressources financieres materielles
Tél : 514-872-6668
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269481001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1269481001 Intervention financiere SCAEC.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-27

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1269481001

Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Villeray Saint-Michel Parc-Extension Montréal

Aspect financier relatif au dossier décisionnel

N° de dossier: 1269481001

Nature du dossier: Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Financement: Budget de fonctionnement

Imputation:

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur	Montant Net
2130-0010000-306446-04121-54503-012353-0000-000000-000000-00000-00000											200,000.00
Total											**200,000.00 $**

Dépenses:

	Avant taxes	Taxes incluses	Net (crédits)
2026			200,000.00 $

INTERVENTION FINANCIÈRE - BUDGET DE FONCTIONNEMENT (BF) - Imputation de la dépense

NO GDD : **1269481001**

No d'engagement : **LS69481001**

Financement par budget de fonctionnement : **70,000.00 $**

Objet

Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Provenance du virement :

												Crédits 2026
Arrondissement Lasalle:	**2130**	**0010000**	**301718**	**04121**	**54503**	**012353**	**0000**	**000000**	**000000**	**00000**	**00000**	70,000.00 $

AF - Fonds de l'eau-Ville de Montréal / Budget régulier / LAS - Gestion de l'eau/ Réseau de distribution de l'eau potable / Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles / Déversement de sols d'excavation / ... / Général / Général / Général / ... //

Pour 2027, le transfert de 70 000$ du budget de l'arrondissement LaSalle sera intégré de façon récurent au budget du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne lors du processus de confection budgétaire.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

GDD #	**1269481001**
Arrondissement	**SAINT-LAURENT**
Division	**FINANCES**

Engagement #	**LA69481001**	**Date**	**4/8/2026**

OBJET DU GDD

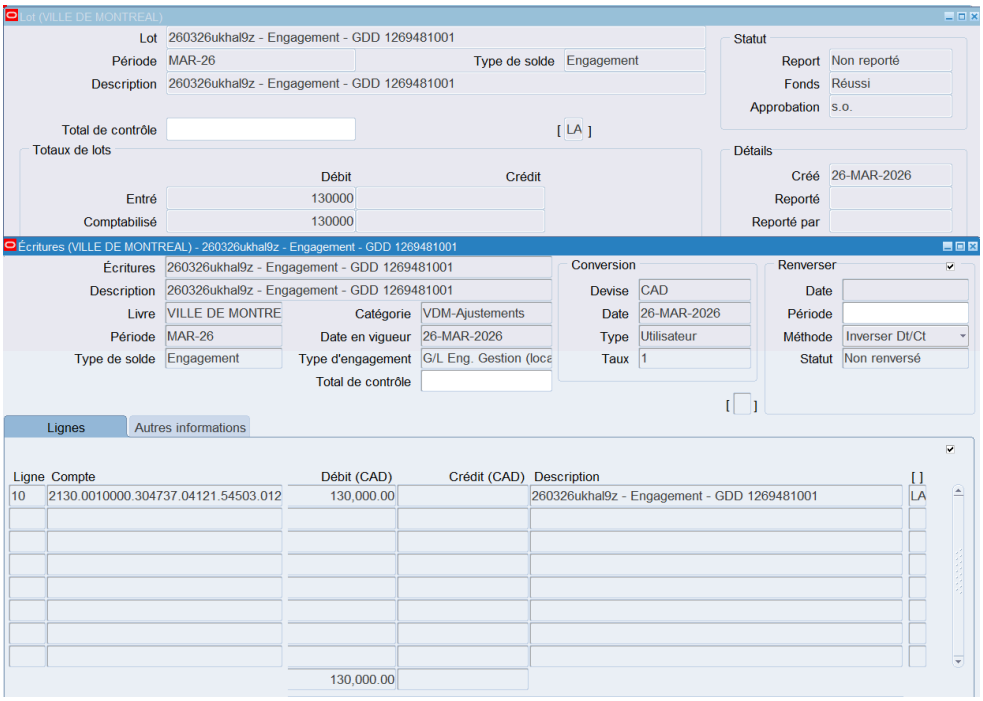
Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 $ en provenance de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, de 130 000 $ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 $ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

INFORMATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

Imputation

Exploitation acqueducs et égouts											**Crédits nets**
Virement vers SCA	2130	0010000	304737	04121	54503	012353	0000	000000	000000	00000	00000	**130,000.00 $**
Sous-Total											**130,000.00 $**

PRINT SCREEN - SIMON ENGAGEMENT DE GESTION



PRINT SCREEN - INVESTI : PRÉVISION ET VIREMENT BUDGÉTAIRES

Calcul taxes

TPS 5% - 100% ristourne - TVQ 9,975 % - Ristourne 50%

Taux Net de ristourne **0.049875**

***En vert (1ère colonne) on peut changer les chiffres (ne pas toucher les au

Montant **Avant Taxes**	Taux TPS	Taux TVQ	TPS	TVQ
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-
-	5.00%	9.975%	-	-

Montant **Net** (montant avant taxes + TVQ)	Montant total **BRUT** (incluant TPS et TVQ)	Taux TVQ	Taux TPS	TVQ
-	-	9.975%	5.00%	-
-	-	9.975%	5.00%	-
-	-	9.975%	5.00%	-
-	-	9.975%	5.00%	-
-	-	9.975%	5.00%	-
-		9.975%	5.00%	
-		9.975%	5.00%	
-		9.975%	5.00%	

Montant total **BRUT** (incluant TPS et TVQ)	Montant **Avant Taxes**	Taux TPS	Taux TVQ	TPS
-	-	5.00%	9.975%	-

-	-	5.00%	9.975%	-
-	-	5.00%	9.975%	-
-	-	5.00%	9.975%	-
-	-	5.00%	9.975%	-
-	-	5.00%	9.975%	-
-	-	5.00%	9.975%	-
-	-	5.00%	9.975%	-

tres colonnes, ce sont des formules)****

Montant total **BRUT** (incluant TPS et TVQ)	Montant **Net** (montant avant taxes + TVQ)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

TPS	Montant **Avant Taxes**
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

TVQ	Montant **Net** (montant avant taxes + TVQ)
-	-

-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.05

2026/04/20 13:00

(1)

Dossier # : 1269715004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour 2 termes de 7 mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027

Il est recommandé :
Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour 2 termes de 7 mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-23 17:05

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 16 mars 2026	Résolution: CA26 09 0046

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, ayant une superficie locative de 78 244 pi², afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux termes de sept mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, ayant une superficie locative de 78 244 pi², afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux termes de sept mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1269715004

Maude THÉROUX-SÉGUIN
_____
Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 mars 2026

Dossier # : 1269715004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain portant le numéro de lot 6 712 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pi², afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux (2) termes de sept (7) mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pi² afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux (2) termes de sept (7) mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2026-02-19 10:28

Signataire : Dominique PAQUIN

_____

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269715004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain portant le numéro de lot 6 712 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pi², afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux (2) termes de sept (7) mois, du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation et l'approbation de ce projet de bail.
À la suggestion du Service de la stratégie immobilière (le « SSI »), l'arrondissement souhaite requérir, par l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, du pouvoir de procéder à la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 24 0693 & CE 24 0777 — Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Îlot 84, pour deux termes de sept mois, rétroactivement du 1er avril au 31 octobre, pour les années 2024 et 2025, une partie du terrain constitué du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, et ce, à titre gratuit. La subvention immobilière équivaut à 596 088,87 $ pour la durée.
CE23 0645 - 26 avril 2023 — Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour un terme de 18 mois, soit du 1er mai 2023 au 31 octobre 2024, une partie de terrain connu sous le nom 50-150, rue de Louvain Ouest, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 35 695 pieds carrés (3 316 mètres carrés), situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'y aménager un vaste jardin de tournesols et d'une serre, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention équivaut à 89 951,40 $, excluant les taxes.

CM 22 0484 — 25 avril 2022 — Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, sans contrepartie financière, à Îlot 84, afin d'y installer un espace éphémère et d'y

organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom de 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour deux termes de sept mois, soit du 1er avril au 31 octobre 2022 et du 1er avril au 31 octobre 2023 — Le montant de la subvention immobilière est de 146 055,47 $ / Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail

CM 21 0423 — 19 avril 2021 — Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Îlot 84, afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la période du 1er avril jusqu'au 31 octobre 2021. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 $ / Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

CE19 0932 — le 5 juin 2019 — Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à titre gratuit à Société de développement commercial district central et à Îlot 84, rétroactivement du 1er juin jusqu'au 31 décembre 2019, afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 7 269 m². Le montant de la subvention est d'environ 42 000 $. Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

À noter qu'en 2026, le numéro de lot 1 487 577 a changé pour 6 712 042.

DESCRIPTION

L'administration montréalaise souhaite favoriser l'occupation transitoire de terrains et bâtiments municipaux qui sont en attente d'aménagement permanent.
De son côté, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à travers la Direction du développement du territoire, a pour mandat d'accroître des relations d'affaires et des partenariats avec les acteurs économiques.
Elle collabore à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires et contribue financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire, dont celui du District Central.

Puisque l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en collaboration avec la SDC District Central, souhaite :

- Dynamiser le quartier d'affaires District central et augmenter son attractivité;
- Contribuer à améliorer la qualité de vie des résidents et travailleurs du quartier;
- Créer une vitrine pertinente pour les petits et gros joueurs des industries locales;
- Favoriser le maillage et la collaboration entre les différents acteurs du quartier;
- Alimenter le partage de connaissances et les échanges de savoir-faire entre les membres de la communauté professionnelle;

- Consolider une communauté forte de façon durable.

Puisqu'un appel d'offres fût lancé à cet effet en 2019 et qu'il fût remporté par Îlot 84, qui depuis, connaît un énorme succès;

Puisqu'Îlot 84, répond aux critères définis par l'arrondissement et qu'il souhaite continuer à collaborer avec l'Arrondissement pour contribuer à accroître le rayonnement économique de cet important secteur d'emploi;

Considérant le fait que le bail entre la Ville et Îlot 84 sera à titre gratuit, ce qui correspondra à une « subvention immobilière », le Service de la stratégie immobilière (le « SSI ») nous suggère donc de traiter le dossier au niveau d'arrondissement, puisqu'il s'agirait d'une compétence locale.

Conséquemment, l'arrondissement souhaite requérir, par l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, du pouvoir de procéder à la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84.

JUSTIFICATION

Le souhait de l'arrondissement de préparer et approuver un bail vise à permettre :

- Le rayonnement économique de cet important secteur d'emploi;
- Un positionnement avantageux du District central auprès de la clientèle entrepreneuriale de Montréal et du milieu de l'immobilier.

Cela s'inscrit dans une série d'initiatives prises par l'administration montréalaise pour favoriser l'occupation transitoire de terrains et bâtiments municipaux qui sont en attente d'aménagement permanent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte pas d'implication financière à cette étape-ci.
L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentera, lors de la proposition du projet de bail, une estimation détaillée des impacts du loyer, ainsi que du projet par le biais d'un dossier décisionnel.
Aucuns frais d'administration ne sont applicables dans ce dossier et, ultimement, tous les frais d'exploitation seront payables par le Locataire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la nature locative du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aurait pour conséquence de retarder la location du terrain, et donc toutes les activités inscrites au plan d'affaires seront compromises.
Ultimement, cela signifiera un impact extrêmement négatif en termes de dynamisation du quartier d'affaires District central, sur l'augmentation de son attractivité et sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents et travailleurs du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y pas d'opération de communication à cette étape-ci, mais une stratégie de communication sera mise en place selon le protocole de visibilité de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CA du 16 mars

- Inscription au CE du 1er avril
- Présentation au CM du 20 avril
- Présentation (Bail) au CA du 4 mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA
Commissaire adjoint - développement économique

Tél : 514 000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Tél : 514 000-0000
Télécop. : 514 000-0000

Outlook

Délégation de pouvoirs de Diane Martel, directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

De Annie-Claude GENEREUX <annie-claude.genereux@montreal.ca>
de la part de
Diane MARTEL <diane.martel@montreal.ca>

Date Ven 2026-02-06 08:30

À 56 DYN Ahuntsic Cartierville <56_ahuntsic_cartierville@montreal.ca>; Directeurs d'arrondissement <directeurs-arrondissements-interne@montreal.ca>; Directeurs services centraux <directeurs-services-centraux-interne@montreal.ca>; Brunet Jean-Michel <Jean-Michel.Brunet@spvm.qc.ca>; Maude THEROUX-SEGUIN <maude.theroux-seguin@montreal.ca>; Carl CLOUTIER <carl.cloutier@montreal.ca>; Marie-Christine LAUZON <marie-christine.lauzon@montreal.ca>; Justine LALANDE-CHURCH <justine.lalande-church@montreal.ca>

Cc Diane MARTEL <diane.martel@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C11.4), je désigne Dominique Paquin, directeur des travaux publics de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour me remplacer dans l'exercice de mes
fonctions de directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et pour exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés, du jeudi 12 février jusqu'au mercredi 25 février 2026 inclusivement.

Merci,

Annie-Claude Généreux, pour :

Diane Martel
Directrice d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

diane.martel@montreal.ca

Téléphone : 514 872-8884

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026

Il est recommandé :
d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-24 14:11

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231014**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la réfection et du maintien des actifs du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles ils souhaitent intervenir relèvent de la juridiction du conseil de la Ville, des arrondissements ont offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « un Conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».
Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

L'acceptation des offres de services des conseils d'arrondissements, reçues et à venir, relativement au programme de maintien des infrastructures pour la réfection mineure de trottoirs (RMT) à réaliser en 2026, constitue l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 240078 - 10 mars 2026 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de planage et revêtement ainsi que de la réfection mineure des trottoirs dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement - réseau artériel;

CM25 0305 - 17 mars 2025 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

CM24 0176 - 19 février 2024 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024;

CM23 0295 - 8 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023;

CM22 0359 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022.

DESCRIPTION

À la suite d'un processus de priorisation et de sélection des demandes des arrondissements de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a émis un avis favorable pour la réalisation en 2026 des projets suivants :

No de demande	Arrondissement	Superficie des interventions visées (m²)
RMT26_AHU	Ahuntsic-Cartierville	735
RMT26_ANJ	Anjou	570
RMT26_CDN	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	680
RMT26_LAC	Lachine	780
RMT26_LAS	LaSalle	510
RMT26_PLA	Le Plateau-Mont-Royal	407
RMT26_SO	Le Sud-Ouest	205
RMT26_IBI	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	250
RMT26_MHM	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 172
RMT26_MTN	Montréal-Nord	230
RMT26_OUT	Outremont	177
RMT26_PFR	Pierrefonds-Roxboro	635
RMT26_RDP	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	660
RMT26_RPP	Rosemont-La Petite-Patrie	392

RMT26_VSL	Saint-Laurent	1 450
RMT26_STL	Saint-Léonard	617
RMT26_VER	Verdun	174
RMT26_VIM	Ville-Marie	785
RMT26_VSE	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	553
Superficie totale (m²)		**10 982**

Il est à noter que la demande RMT26_VIM de l'arrondissement de Ville-Marie inclut également la réfection des trottoirs situés le long des tronçons du réseau artériel faisant partie des parcours des Championnats du monde Route UCI 2026, lorsque ceux-ci sont directement adjacents aux interventions de planage-revêtement (PCPR) prévues.

JUSTIFICATION

Comme les travaux visés par le présent dossier seront exécutés dans le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue aux arrondissements, la conception, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant leurs offres de fourniture de ces services, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.
En raison de leur expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur leur territoire, les arrondissements sont les instances les mieux placées pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

L'acceptation, par la ville centre, des offres de services des arrondissements est conditionnelle au respect des balises d'identification des trottoirs faisant l'objet des travaux de réfection mineure comme suit :

- actifs inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV);
- caractère ponctuel de la réfection (10 à 15% d'un tronçon);
- coordination avec le Service de l'eau pour le remplacement préalable des entrées de service en plomb;
- aucun projet de réaménagement de la rue prévu dans les 5 années à venir.

Il est également recommandé de poursuivre la bonne pratique de cibler les tronçons pour lesquels une intervention de réhabilitation est prévue à court terme (Programme complémentaire de planage-revêtement et Programme de maintien du réseau cyclable).

L'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements a été calculée en fonction de la longueur de trottoirs du réseau artériel présents dans chaque arrondissement, pondéré de la longueur des travaux planage-revêtement prévus en 2026 et 2027. La répartition considère également le taux de réalisation des travaux en 2026.

Pour l'exécution des projets sur son territoire, chaque arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

1. L'arrondissement s'assurera de respecter le budget estimé, les interventions et les échéanciers proposés dans la demande de l'arrondissement avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux de réfection mineure des trottoirs. L'arrondissement devra aviser la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) de toutes modifications apportées à la demande soumise touchant les interventions, le budget et les échéanciers prévus. Les conditions établies par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR en lien avec la réalisation desdits projets devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

2. L'arrondissement devra inscrire le SIRR, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) - chef de la Section voirie et éclairage comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux de réfection mineure des trottoirs. Cette intervention confirmera que le SIRR assumera l'entièreté des dépenses liées aux travaux qui seront exécutés sur les sections des trottoirs du réseau artériel selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement, qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) - Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) à l'intérieur de ses budgets d'investissement disponibles dans le PDI 2026-2035, soit :

- Programme 55859 pour le maintien des infrastructures routières.

Ci-dessous, sont indiqués les coûts de réalisation estimés des projets, nets de ristournes .

No de demande	Arrondissement	Coûts des interventions nets de ristournes
RMT26_AHU	Ahuntsic-Cartierville	380 000,00 $
RMT26_ANJ	Anjou	280 000,00 $
RMT26_CDN	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	395 000,00 $
RMT26_LAC	Lachine	409 000,00 $
RMT26_LAS	LaSalle	240 000,00 $
RMT26_PLA	Le Plateau-Mont-Royal	276 000,00 $
RMT26_SO	Le Sud-Ouest	150 000,00 $
RMT26_IBI	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	160 000,00 $
RMT26_MHM	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	560 000,00 $
RMT26_MTN	Montréal-Nord	120 000,00 $
RMT26_OUT	Outremont	105 000,00 $
RMT26_PFR	Pierrefonds-Roxboro	380 000,00 $
RMT26_RDP	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	310 000,00 $
RMT26_RPP	Rosemont-La Petite-Patrie	270 000,00 $
RMT26_VSL	Saint-Laurent	700 000,00 $
RMT26_STL	Saint-Léonard	292 000,00 $
RMT26_VER	Verdun	100 000,00 $
RMT26_VIM	Ville-Marie	480 000,00 $
RMT26_VSE	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	265 000,00 $
Coût total estimé		**5 872 000,00 $**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où les offres de services des arrondissements ne sont pas acceptées, il ne sera pas possible de réaliser les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres : Hiver 2026
Octroi du contrat : Printemps 2026
Réalisation des travaux : Été et automne 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Stéphane CARON, Anjou
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Nassar-Eddine ANOUAR, Lachine
Isabelle LEDUC, LaSalle
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Justine DESBIENS, Le Sud-Ouest
Didier GHOMSI, Outremont
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Élise LAPOINTE, Montréal-Nord
Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie
Faical BOUZID, Saint-Laurent
Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard
Jean CARDIN, Verdun
Éric BELLEVILLE, Ville-Marie
Adèle PAVAGEAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Valerie LEGRIS, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Justine DESBIENS, 18 mars 2026
Richard C GAGNON, 17 mars 2026
Pierre Yves MORIN, 17 mars 2026
Adèle PAVAGEAU, 17 mars 2026
Stéphane CARON, 17 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nam NGUYEN
Chargé de projets

Tél : 514 872-6832
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-16

Mario DUGUAY
Chef de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2026-03-24

Jean CARRIER
Directeur du service des infrastructures du réseau routier
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231014*
Unité administrative responsable : *Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR*
Projet : *Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1264470001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des analyses immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avis de la Ville sur le projet de Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal

Il est recommandé :
d'approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-26 15:15

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1264470001**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des analyses immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avis de la Ville sur le projet de Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a transmis son projet de planification des besoins d'espace (PBE) à la Ville de Montréal (Ville) le 16 février 2026. Conformément à l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la Ville doit répondre et transmettre son avis sur le projet de PBE dans un délai de 45 jours. Le délai de réponse à cet exercice a été fixé par le CSSDM au plus tard le 24 avril 2026.
Le processus de PBE vise à encadrer l'échange d'informations et de positionnements sur les besoins en immeubles scolaires entre les centres de services scolaires (CSS) et les municipalités, pour planifier des cessions de terrains à titre gratuit. Si des besoins d'espaces sont identifiés à court terme, une demande peut être formulée par le CSS auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) pour reconnaître ces besoins et confirmer l'entrée en vigueur de la PBE.

La Ville doit céder un immeuble qu'elle possède ou en acquérir un pour le transférer au CSS visé, prêt à construire et exempt de contaminant. Les conditions et modalités de cession sont précisées dans le « *Règlement sur les autres conditions et modalités applicables au régime de cession d'un immeuble par une municipalité locale à un centre de services scolaire en application de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique »,* (I-13.3, r. 2.02) (ci-après Conditions et modalités applicables).

Le projet de PBE est la deuxième étape d'un processus de trois étapes (Voir en pièce jointe les étapes et le calendrier), lequel comprend l'analyse de la capacité d'accueil des écoles sur leur territoire en vue de faire ressortir des projections de fréquentation pour les prochaines années.

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) a été identifié par la direction générale pour répondre aux demandes reliées à la planification des besoins d'espaces. L'élaboration de la réponse s'est effectuée à la suite d'activités de consultation et de concertation auprès des huit (8) arrondissements situés à l'intérieur des limites administratives de desserte du CSSDM, ainsi qu'auprès des services centraux concernés suivants :

- Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
- Service de l'habitation
- Service de la stratégie immobilière

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1012 - 25 août 2025 - Approuver, avec réserves, la Planification des besoins d'espace 2025 (PBE) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
CM25 0445 - 15 avril 2025 - Approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal

CM24 0905 - 20 août 2024 - Approuver, avec réserves, la Planification des besoins d'espace 2024 (PBE) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

CM24 0415 - 15 avril 2024 - Approuver l'avis sur le projet de Planification des besoins d'espace 2024 (PBE) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

CM23 1291 - 21 novembre 2023 - Approuver, avec réserves, la Planification des besoins d'espace (PBE) 2023 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

DESCRIPTION

Ce dossier recommande l'approbation de l'avis de la Ville de Montréal, sous forme de commentaires, sur le Projet de planification des besoins d'espace 2026 du CSSDM.
Le projet de planification des besoins d'espace 2026 du CSSDM fait état de demandes de cessions de terrains pour la construction de sept (7) nouvelles écoles représentées dans le tableau ci-dessous. Ces demandes sont formulées nonobstant l'annonce du ministère de l'Éducation de la mise sur pause de projets, en raison du contexte économique particulier qui touche l'ensemble des centres de services scolaires (CSS) du Québec et autres organisations publiques. La désignation des terrains ainsi que leur cession sont souhaitées en amont et facilitent l'octroi de financement du MEQ pour la construction d'une école.

Arrondissement	Secteur	Proposition	Horizon du besoin
Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic-Bordeaux (Secteur Louvain Est)	École primaire de 24 classes	Court terme (2 ans)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Parc-Extension	École primaire de 24 classes	Court terme (2 ans)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Mercier (Place Versailles)	École primaire de 24 classes	Long terme (5-10 ans)
Ville-Marie	Secteur des Faubourgs (Deuxième école - Ancienne Brasserie Molson)	École primaire de 12 classes	Long terme (5-10 ans)
Le Sud-Ouest	Pointe-Saint-Charles (Bridge-Bonaventure)	École primaire de 24 classes	Long terme (5-10 ans)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Côte-des-Neiges Ouest - Primaire (Ancien hippodrome)	École primaire de 32 classes	Court terme (2 ans)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Zone Ouest - Secondaire (Ancien hippodrome)	École secondaire de 850 places	Long terme (5-10 ans)

Voici les commentaires concernant l'ensemble des besoins :

1 - Impact sur les finances de la Ville - valeur des besoins d'immeubles et coûts accessoires

Ces besoins menant à des demandes de cession d'immeuble à titre gratuit représentent, dans le cadre d'une négociation de gré à gré, une somme de plus de 150 000 000 $ pour le territoire du CSSDM. Cette somme ne sera pas remboursée à la Ville et par conséquent engendre des impacts majeurs sur les finances de la Ville au moment effectif de leur cession.

À cela s'ajoutent d'autres coûts majeurs liés à la construction d'une école tels que :

- La préparation des terrains (démolition de bâtiment, excavation),
- Le prolongement de rues ou de services publics,
- La préparation d'études de caractérisation et de décontamination,
- La mobilisation importante de ressources humaines afin de procéder dans les délais,
- Des besoins d'arrimage avec les projets d'aménagement des parties prenantes internes et externes (Arrondissements, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service de l'Environnement, etc.).

2 - Modèle de l'école montréalaise de demain (Écoles innovantes)

Le contexte montréalais, où la localisation, la rareté et le coût des terrains représentent des enjeux de taille, doit être pris en considération dans la PBE du CSSDM. Pour ce faire, la collaboration entre les centres de services scolaires et la Ville est essentielle afin de repenser la forme, l'implantation, l'architecture et l'insertion des écoles en assurant la qualité architecturale, l'épanouissement et la sécurité des élèves et du corps professoral. Cette réflexion nécessaire peut mener à une modification de la PBE actuellement proposée par le CSSDM puisqu'elle peut amener des écoles en hauteur à implanter des cours sur les toits, réaliser des parcs-écoles ouverts à la communauté en soirée, etc. Cette collaboration doit inclure une réflexion sur le modèle d'école montréalaise de demain, comme projet collectif et porteur.

Le travail sur les écoles innovantes est en attente de signature par les partenaires et la Ville s'attend à une optimisation des superficies au sol, pour ce type de projet d'école.

3 - Délai de préparation des immeubles

En fonction de la Loi sur l'instruction publique, les immeubles cédés aux Centres de services scolaires doivent être « prêts à construire », être desservis par les services publics (aqueduc, égouts, etc.) et être exempts de vestiges archéologiques et de contaminants environnementaux. Or, la préparation de ces immeubles (Processus de décontamination, de fouilles archéologiques, de travaux publics) peut prendre plus de 2 ans. Pour les immeubles rencontrant de telles contraintes, le délai prescrit de 2 ans pour une cession en fonction de la LIP, pourrait ne pas être respecté.

Les commentaires détaillés pour chacun des besoins d'espace du CSSDM sont consolidés dans la pièce jointe « CSSDM - PBE 2026 - Commentaires détaillés par besoin ».

JUSTIFICATION

Le SSI recommande aux instances d'approuver le présent dossier, car :

- Il est important pour la Ville de transmettre sa position par rapport au projet de planification de besoins d'espace, en se basant sur les commentaires généraux et positionnements mentionnés précédemment.
- La Ville est dans l'obligation de se conformer à la Loi sur l'instruction publique, faute de quoi, la planification des besoins d'espace (PBE) est réputée être approuvée sans la prise en considération de l'avis de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le conseil municipal a jusqu’au 24 avril 2026 pour adopter une résolution et la transmettre au CSSDM. En cas de défaut, et conformément à la loi, le CSSDM pourra procéder avec l'envoi de sa Planification des besoins d'espace (PBE) au ministère de l'Éducation (MEQ) pour confirmer ses besoins d'espace, sans l'apport de l'avis de la Ville. L'absence de transmission de commentaires peut avoir des conséquences sur le nombre de cessions de terrains demandé par le CSSDM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de l'avis au CSSDM avant le 24 avril 2026.
Réception de l'étape 3 de la PBE (Planification) prévue pour transmission officielle le 12 mai 2026 en vue de la séance du conseil municipal du 15 juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de cette recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geoffrey BORDUAS
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

Tél : 438-825-3547
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Louis-Guy HÉNAULT
chef(fe) de division - analyses immobilieres

Tél : 514-713-3802
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1264470001]*
Unité administrative responsable : *[Service de la stratégie immobilière, Direction des transactions, Division des analyses immobilières]*
Projet : *[Approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[S.O]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *[S.O]*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Planification des besoins d’espace (PBE)

Loi 1 - Explications

- Modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique (LIP) relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

- Avec l'adoption de la Loi 1**,** le processus d'identification des besoins en infrastructures scolaires a été modifié.
  - **Le CSSDM doit maintenant produire une planification des besoins d'espace (PBE) selon le processus établi dans la LIP.**

Étapes de l’adoption de la PBE

1. Le MEQ transmet au CSSDM la **prévision de l’effectif scolaire** annuellement (été).
   - Le CSSDM peut proposer des modifications qui sont confirmées ou non en septembre.

2. Le CSSDM transmet aux villes (Montréal et Westmount) **la prévision des besoins en espace** afin qu’elles puissent identifier les informations susceptibles de modifier les prévisions (développement, revitalisation, etc.).

Étapes de l’adoption de la PBE

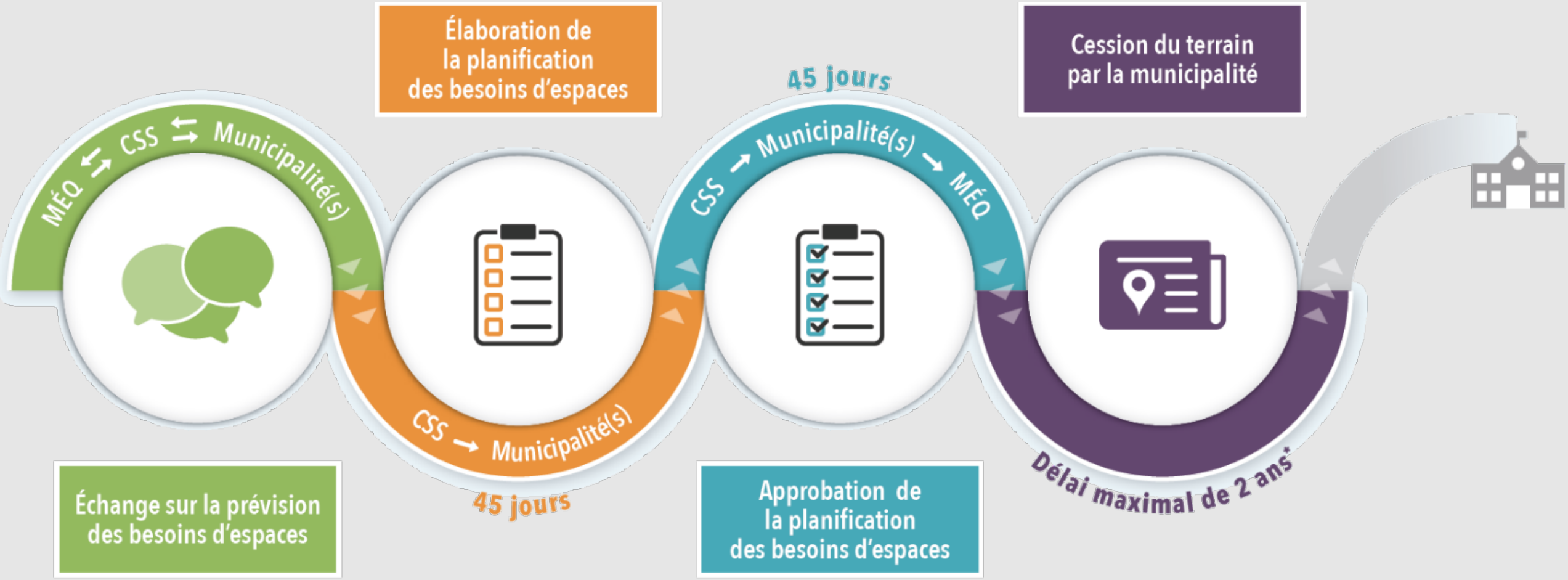
3. À la suite des informations transmises par les villes, le CSSDM adopte **son projet de planification des besoins d’espace.**

4. Le **projet de planification des besoins d’espace** est transmis aux villes et celles-ci ont 45 jours pour émettre des commentaires et des propositions au CSSDM.

Étapes de l’adoption de la PBE

5. À la suite de la réception des commentaires et des propositions des villes, le CSSDM adopte sa **planification des besoins d’espace**, celle-ci est transmise aux villes pour une acceptation dans un délai de 45 jours.

6. Après réception de la réponse des villes, le CSSDM transmet sa **planification des besoins d’espace** au MEQ accompagnée de la réponse de la ville, le MEQ approuve la planification, mais peut également la modifier.


Échange sur la prévision des besoins d'espaces
MÉQ ⇄ CSS ⇄ Municipalité(s)
Élaboration de la planification des besoins d'espaces
CSS → Municipalité(s)
45 jours
Approbation de la planification des besoins d'espaces
CSS → Municipalité(s) → MÉQ
45 jours
Cession du terrain par la municipalité
Délai maximal de 2 ans*

Source : MEQ

CSSDM – Planification des besoins d’espace 2026

Calendrier d’étapes estimé

Prévision des besoins d'espace

Transmettre toute information sur le développement immobilier susceptible d'influencer la fréquentation scolaire

Octobre-Décembre 2025

Projet de Planification des besoins d'espace

Transmettre un avis (commentaires) sur les besoins d'espace identifiés

Février-Avril 2026

Planification des besoins d'espace

Modifications possibles à la PBE en fonction de l'avis sur le projet

Approuver ou refuser les besoins d'espace

Mai à Juin 2026

CSSDM – PBE 2026 – Commentaires détaillés par besoin

Secteur	Proposition	Horizon	Commentaires
Ahuntsic-Bordeaux (Secteur Louvain Est)	École primaire de 24 classes (3-3-18)	Court terme (2 ans)	L'écoquartier Louvain est maintenant à l'étape de la mise en œuvre (Phase exécution (DAP-C) approuvée en avril 2024 par le CE. Le processus de préparation du terrain est presque terminé: • Déconstruction des bâtiments et lotissement : Finalisés • Décontamination : À finaliser ± à l'été 2026 • Desserte en utilités publiques et nouvelle rue : À finaliser en ± fin 2027 Un premier bâtiment résidentiel comprenant 323 logements abordables, dont 193 logements familiaux, a été mis en chantier en mars 2026. Tous les efforts sont mis de l'avant pour que les autres terrains de logements sociaux reçoivent des réponses positives de financement. Une cession de terrain dans les deux années suivant la prise d'effet de la présente planification des besoins d'espace apparaît nécessaire pour accompagner ce développement. La Ville accélère présentement la mise en œuvre de ce quartier en réponse à l'urgence de fournir du logement social et abordable. La Ville invite donc le CSSDM à maintenir son besoin en matière d'immeubles pour ce secteur et de le prioriser auprès du ministère de l'Éducation. L'espace maximal disponible pour une école dans le secteur est de 5200 m^2.
Parc-Extension	École primaire de 24 classes (3-3-18)	Court terme (2 ans)	L'arrondissement n'est toujours pas favorable à une cession de terrain pour la construction d'une nouvelle école, étant donné que la disponibilité d'immeuble pouvant répondre aux conditions et modalités préalables se fait très rare, voire presque inexistante. Afin de bien comprendre la nature de ce besoin, il importe à la Ville d'obtenir les justifications quant au déficit de classes de ce secteur à moyen terme et de démontrer de manière technique, l'impossibilité d'optimiser l'utilisation des immeubles scolaires existants de ce secteur. Il est souhaité que le CSSDM justifie l'augmentation de la population scolaire estimée de 576 étant donné que l'ajout des nouveaux logements d'ici 5 ans justifie seulement l'augmentation de 20 élèves. Nous aimerions avoir le détail des projections pour comprendre les estimations supplémentaires de la population scolaire. Le secteur de Parc-Extension est un des quartiers les plus denses de Montréal, et il reste très peu de terrain à redévelopper à des fins résidentielles dans le secteur 8. Nous n'envisageons pas une augmentation substantielle de la densité dans les prochaines années.

Secteur	Proposition	Horizon	Commentaires
Mercier (Place Versailles)	École primaire de 24 classes (3-3-18)	Long terme (5-10 ans)	L'arrondissement négocie actuellement avec le promoteur du projet de redéveloppement de la Place Versailles afin de réserver un terrain destiné à la construction éventuelle d'une école. Le terrain visé, d'une superficie de 5 200 m^2, ne pourra être libéré qu'au cours de la phase 3 du projet, puisqu'il nécessite au préalable des démolitions majeures du centre commercial. Selon les prévisions actuelles, il pourrait être cédé dans un horizon d'environ 15 ans. Néanmoins, l'arrondissement croit pertinent de faire reconnaitre le besoin, considérant qu'à terme, le projet de redéveloppement prévoit la création de 5 800 logements. Cette considération anticipée d'une école permet de mieux orienter ses négociations avec le promoteur, en vue de créer à terme un milieu de vie intéressant pour ce futur quartier.
Secteur des Faubourgs (Deuxième école - Ancienne Brasserie Molson)	École primaire de 12 classes	Long terme (5-10 ans)	La Ville s'est entendue en 2019 avec le promoteur sur le développement de ce secteur. Un terrain avait été prévu pour accueillir un équipement sportif et communautaire ainsi qu'une école primaire de petite envergure. Les caractéristiques, dont la superficie, devront être détaillées dans la PBE à venir afin de faciliter la prise de décision de la Ville. Selon l'entente de 2019, le terrain d'une superficie de 3 000 m^2 sera cédé à la Ville, une fois le terrain décontaminé, nivelé et desservi par les infrastructures, ce qui signifie que le prolongement de la rue Montcalm devra être réalisé. Cette cession est prévue en 2028. Dans le cadre d'un PPCMOI en cours d'adoption (prévue pour mai 2026), l'arrondissement prévoit la possibilité de déplacer son équipement dans un îlot privé, afin de laisser le seul terrain disponible de 3000 m^2 (prévu dans l'entente) entièrement au CSSDM et, notamment, développer une cour sur le toit.
Pointe-Saint-Charles (Bridge-Bonaventure)	École primaire de 24 classes (3-3-18)	Long terme (5-10 ans)	Plusieurs sites sont actuellement considérés, dont certains situés légèrement à l'extérieur du secteur Bridge-Bonaventure. De manière générale, ce secteur est visé par certains enjeux de sécurité civils, dû entre autres, à la proximité de voies ferrées et d'une gare de triage. Une analyse de risque est présentement en cours de réalisation afin de comprendre le niveau de risque et les possibilités de mitigation pour chacun des sites à l'étude. L'utilisation d'outils immobiliers sont aussi en voie d'être mis en place pour saisir des opportunités d'acquisition d'immeuble.
Côte-des-Neiges Ouest (Ancien hippodrome)	École primaire de 32 classes (4-4-24)	Long terme (2 ans)	Puisque les besoins en termes d'écoles devraient accompagner les premières phase de développement immobilier du Quartier Namur-Hippodrome, la Ville suggère fortement au CSSDM de faire reconnaître les besoins en matière scolaire par le Ministère pour ce secteur.
Côte-des-Neiges Est (Secteur de la Savane)	École primaire de 24 classes (3-3-18)		La Ville aimerait des clarifications quant à ce besoin. Effectivement, la page 33 de l'Annexe 2 indique un besoin pour la construction d'une nouvelle école dans le secteur 21 tandis que la page 2 de l'Annexe 1 indique pour le même secteur 21, un besoin autorisé en cours de planification. La Ville a récemment cédé un terrain dans ce secteur, au 5010 rue Paré, ce qui porte à croire que le besoin du secteur 21 est comblé par la cession récemment effectuée. La Ville aimerait une confirmation si ce besoin est nouveau ou encore si le terrain du 5010 rue Paré comble ce besoin.

Secteur	Proposition	Horizon	Commentaires
Zone Ouest (Ancien hippodrome)	École secondaire de 850 places-élèves	Long terme (5-10 ans)	Puisque les besoins en termes d'écoles devraient accompagner les premières phases de développement immobilier du Quartier Namur-Hippodrome, la Ville suggère fortement au CSSDM de faire reconnaître les besoins en matière scolaire par le Ministère pour ce secteur.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267231028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les offres de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements

Il est recommandé :

d'accepter les offres de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-24 18:24

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231028**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les offres de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la réfection et du maintien des actifs du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (Art. 87(6) et Art. 105).
Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des actifs du réseau artériel via les programmes d'investissement ci-après du SIRR :

- Programme 55856 pour Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Artériel;
- Programme 55857 pour Programme de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement (PRCPR) - Artériel;
- Programme 55859 pour Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Volet réfection mineure des trottoirs artériels (RMT);
- Programme 45009 pour Programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) - Agglomération.

Sachant que les tronçons de rues visés par les interventions planifiées relèvent de la juridiction du conseil de la Ville, les arrondissements de Ville–Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension offrent leurs services pour réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que : « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la Ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la Ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

Par ailleurs, le 15 décembre 2025 le Conseil d'agglomération avait délégué au Conseil

municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan Vélo 2019 situé sur le territoire de la Ville de Montréal (CG23 0749).

L'acceptation des offres de services des conseils d'arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, reçues et à venir, relativement aux programmes PCPR, PMIR et PMRC à réaliser en 2026 et 2027, constitue l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 240078 - 10 mars 2026 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de planage et revêtement ainsi que de la réfection mineure des trottoirs dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement - réseau artériel;
CM25 1412 - 15 décembre 2025 - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

CM23 0178 - 20 février 2023 - Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

CA23 14 0055 - 7 mars 2023, Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, sur diverses rues de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de réfection routière 2023 à 2026.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accepter l'offre de services par les arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension comme suit :
L'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie consiste en la prise en charge des travaux de resurfaçage de la chaussée ainsi que de la réfection mineure des trottoirs sur plusieurs tronçons du RAAV. Les interventions prévues en 2026 et 2027 permettront également de traiter certains tronçons du RAAV nécessitant des travaux en prévision de la 93e édition des Championnats du monde de cyclisme sur route (UCI 2026), qui se tiendront à Montréal du 20 au 27 septembre 2026.

Selon l'offre de services de l'arrondissement, les travaux visés comprennent :

- le planage de la chaussée ;
- la pose d'une nouvelle couche d'enrobés bitumineux ;
- la réparation des défauts ponctuels de la fondation en enrobé bitumineux, ainsi que des chaussées en pavés, là où requis ;
- le nivellement, la réparation ou le remplacement des accessoires, cadres et couvercles, là où requis ;
- la réfection mineure des différents types de trottoirs (béton, granulats exposés, granite, pavé, etc.).

L'offre de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension consiste en la

prise en charge des travaux de réfection des voies cyclables et des travaux de réfection mineures des trottoirs artériels par endroits sur les tronçons suivants identifiés au Plan Vélo 2019 :

- Rue De Louvain, entre un point à l'ouest de la rue d'Iberville (entrée au Parc Frédéric-Back) et le boulevard Saint-Michel;

- Le REV Lajeunesse, entre la rue Jarry et le boulevard Crémazie.

JUSTIFICATION

En considérant que :

- Les travaux PCPR sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie visés par le présent dossier seront exécutés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) qui relève de la compétence de la ville centre;
- Les travaux de maintien des voies cyclables sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension seront exécutés sur le réseau cyclable identifié au Plan Vélo 2019 d'agglomération, dont la compétence est déléguée par le Conseil d'agglomération à la ville centre.

Il est opportun que la ville centre délègue aux arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension la conception, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant leur offre de services conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

En raison de leur expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur leur territoire, les arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sont les instances les mieux placées pour réaliser rapidement et efficacement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

Les arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension devront inscrire le SIRR, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) - chef de la Section voirie et éclairage comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux. Cette intervention confirmera que le SIRR assumera l'entièreté des dépenses liées aux travaux susmentionnés selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes pour chaque arrondissement :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (CG10 0158);

- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SIRR - Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) proposés du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) ainsi que les travaux de réfection des voies cyclables du Plan vélo 2019 et les travaux de réfection mineure des trottoirs artériels par endroits à l'intérieur de ses budgets d'investissement disponibles. Les détails de coût par projet sont ventilés au tableau 1 suivant :

Tableau 1 : Coût estimé des projets à réaliser par les arrondissements (taxes incluses)

Projet	Exécutant	Budget 2026	Budget 2027	Total (taxes incluses)	Programme du SIRR
PCPR le long du parcours de l'UCI 2026 - travaux chaussée	Ville-Marie	2 100 000 $	-	2 100 000 $	55856 - PCPR Arériel
Rue De Louvain entre D'Iberville et Saint-Michel - travaux voies cyclables	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	-	570 000 $	570 000 $	45009 - PMRC
REV Lajeunesse entre Jarry et Crémazie - travaux voie cyclables	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	140 000 $	-	140 000 $	45009 - PMRC
REV Lajeunesse entre Jarry et Crémazie - travaux trottoirs	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	80 000 $	-	80 000 $	55859 - PMIR (RMT)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services des arrondissements n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser les travaux. Cela aurait pour conséquence sur le bon déroulement de la 93e édition des Championnats du monde Route UCI 2026 et une baisse du niveau de service en termes de confort et de sécurité des usagers sur le REV Lajeunesse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps/été 2026
Fin des travaux : Automne 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BELLEVILLE, Ville-Marie
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Francois GOSSELIN, Ville-Marie
Alexandre LETOURNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Alexandre LETOURNEAU, 24 mars 2026
Francois GOSSELIN, 23 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nam NGUYEN
Chargé de projets

Tél : 514 872-6832
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-23

Mario DUGUAY
Chef de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2026-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur du service des infrastructures du réseau routier
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-03-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231028*
Unité administrative responsable : *Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR*
Projet : *Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de Ville–Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

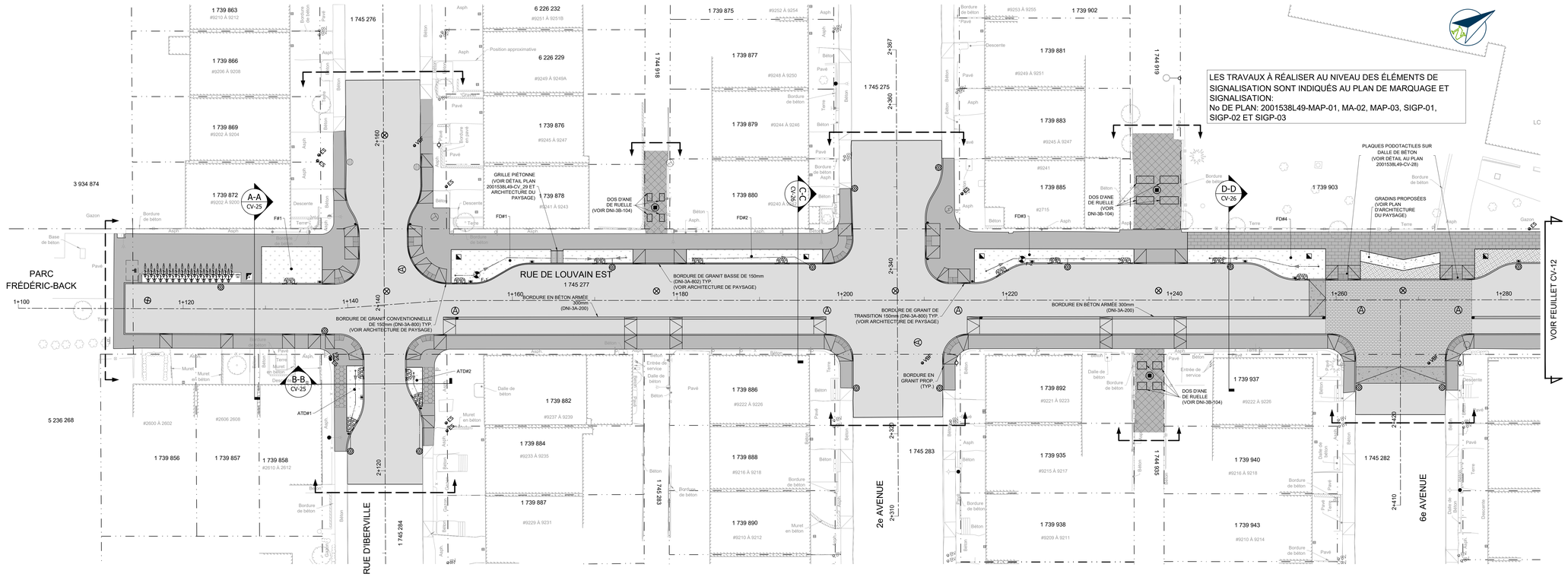
Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

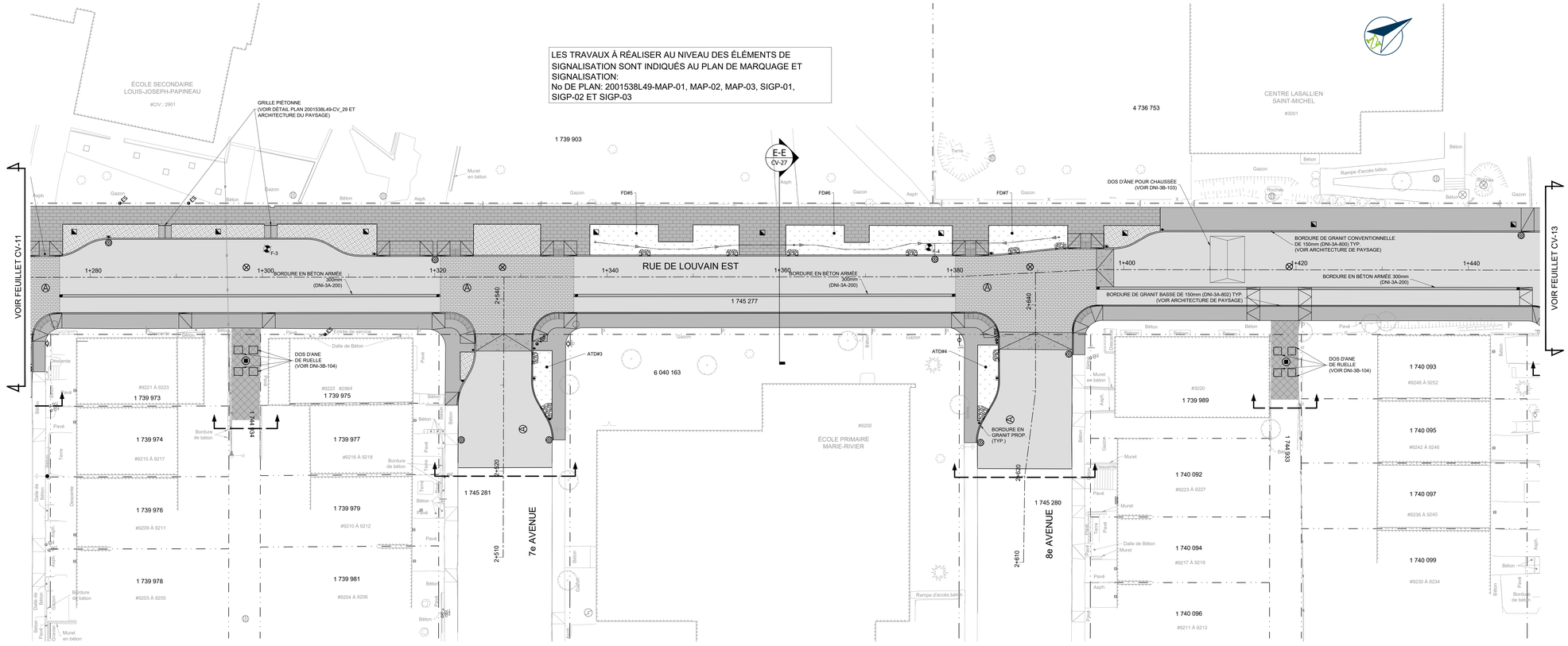
* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau récapitulatif des projets mentionnés du sommaire décisionnel 1267231028

Projet	Arrondissement	Rue	De	À	Longueur (m)	Avancement	Travaux financés par le SIRR	Carte/Plan
Travaux de réfection de type PCPR le long du parcours UCI 2016	Ville-Marie	Notre-Dame	Frontenac	De Lorimier	750	Conception	Les travaux de type PCPR	UCI_Parcours CLM Élite Femmes et Hommes.pdf UCI_Parcours Circuit Mont-Royal.pdf
		Notre-Dame	Papineau	DeLorimier	250			
		Camilien -Houde	Mont-Royal	Belvedere	400			
		Chemin des Moulins	Des Irlandais	Riverside	250			
		Riverside	Chemin de Moulins	Mill	250			
		Rue de la Commune	P.Jacques Cartier	St-Gabriel	110			
		Berri	Cherrier	Ontario	400			
Réaménagement de la rue de Louvain Est entre le parc Frédéric-Back et le Bld. Saint-Michel	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Louvain est	D'Iberville	Saint-Michel	480	Octroi	Travaux de réfection de chaussées PCPR uniquement. L'aménagement et les modifications géométriques sont approuvés et financés par le SUM	Plan géométrie De Louvain.pdf
Réfection de la chaussées de la piste cyclable existante et les trottoirs adjacents		Lajeunesse	Jarry	Crémazie	750	Conception	Travaux de réfection de chaussées PCPR et la réfection mineure des trottoirs	Plan REV Lajeunesse.pdf


PARC FRÉDÉRIC-BACK
RUE DE LOUVAIN EST
1 745 277
RUE D'IBERVILLE
1 745 284
2e AVENUE
6e AVENUE
1 745 276
1 745 275
1 745 283
1 744 918
1 744 935
1 739 863
#9210 À 9212
1 739 866
#9206 À 9208
1 739 869
#9202 À 9204
1 739 872
#9200 À 9200
1 739 875
#9252 À 9254
1 739 877
#9248 À 9250
1 739 879
#9244 À 9246
1 739 880
#9240 À 9240
1 739 878
#9241 À 9243
6 226 232
#9251 À 9251B
6 226 229
#9249 À 9249A
1 739 876
#9245 À 9247
1 739 902
#9253 À 9255
1 739 881
#9249 À 9251
1 739 883
#9245 À 9247
1 739 885
#9241
#9715
1 739 903
3 934 874
5 236 268
1 739 856
1 739 857
1 739 858
#2610 À 2612
#2600 À 2602
#2606 2608
1 739 882
#9237 À 9239
1 739 884
#9233 À 9235
1 739 887
#9229 À 9231
1 739 886
#9222 À 9226
1 739 888
#9216 À 9218
1 739 890
#9210 À 9212
1 739 892
#9221 À 9223
1 739 935
#9215 À 9217
1 739 938
#9209 À 9211
1 739 937
#9222 À 9226
1 739 940
#9216 À 9218
1 739 943
#9210 À 9214
A-A CV-25
B-B CV-25
C-C CV-26
D-D CV-26
F#1
FD#1
FD#2
FD#3
FD#4
ATD#1
ATD#2
GRILLE PIÉTONNE (VOIR DÉTAIL PLAN 2001538L49-CV_29 ET ARCHITECTURE DU PAYSAGE)
DOS D'ANE DE RUELLE (VOIR DNI-3B-104)
BORDURE DE GRANIT BASSE DE 150mm (DNI-3A-802) TYP. (VOIR ARCHITECTURE DE PAYSAGE)
BORDURE EN BÉTON ARMÉE 300mm (DNI-3A-200)
BORDURE DE GRANIT CONVENTIONNELLE DE 152mm (DNI-3A-800) TYP. (VOIR ARCHITECTURE DE PAYSAGE)
BORDURE DE GRANIT DE TRANSITION 150mm (DNI-3A-800) TYP. (VOIR ARCHITECTURE DE PAYSAGE)
BORDURE EN GRANIT PROP. (TYP.)
PLAQUES PODOTACTILES SUR DALLE DE BÉTON (VOIR DÉTAIL AU PLAN 2001538L49-CV-28)
GRADINS PROPOSÉES (VOIR PLAN D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE)
LES TRAVAUX À RÉALISER AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SONT INDIQUÉS AU PLAN DE MARQUAGE ET SIGNALISATION:
No DE PLAN: 2001538L49-MAP-01, MA-02, MAP-03, SIGP-01, SIGP-02 ET SIGP-03
1+100
1+120
1+140
1+160
1+180
1+200
1+220
1+240
1+260
1+280
2+140
2+160
2+180
2+200
2+220
2+240
2+260
2+280
2+300
2+320
2+340
2+360
2+380
2+400
2+420
2+440
2+460
2+480
2+500
2+520
2+540
2+560
2+580
2+600
2+620
2+640
2+660
2+680
2+700
2+720
2+740
2+760
2+780
2+800
2+820
2+840
2+860
2+880
2+900
2+920
2+940
2+960
2+980
3+000
3+020
3+040
3+060
3+080
3+100
3+120
3+140
3+160
3+180
3+200
3+220
3+240
3+260
3+280
3+300
3+320
3+340
3+360
3+380
3+400
3+420
3+440
3+460
3+480
3+500
3+520
3+540
3+560
3+580
3+600
3+620
3+640
3+660
3+680
3+700
3+720
3+740
3+760
3+780
3+800
3+820
3+840
3+860
3+880
3+900
3+920
3+940
3+960
3+980
4+000
4+020
4+040
4+060
4+080
4+100
4+120
4+140
4+160
4+180
4+200
4+220
4+240
4+260
4+280
4+300
4+320
4+340
4+360
4+380
4+400
4+420
4+440
4+460
4+480
4+500
4+520
4+540
4+560
4+580
4+600
4+620
4+640
4+660
4+680
4+700
4+720
4+740
4+760
4+780
4+800
4+820
4+840
4+860
4+880
4+900
4+920
4+940
4+960
4+980
5+000
5+020
5+040
5+060
5+080
5+100
5+120
5+140
5+160
5+180
5+200
5+220
5+240
5+260
5+280
5+300
5+320
5+340
5+360
5+380
5+400
5+420
5+440
5+460
5+480
5+500
5+520
5+540
5+560
5+580
5+600
5+620
5+640
5+660
5+680
5+700
5+720
5+740
5+760
5+780
5+800
5+820
5+840
5+860
5+880
5+900
5+920
5+940
5+960
5+980
6+000
6+020
6+040
6+060
6+080
6+100
6+120
6+140
6+160
6+180
6+200
6+220
6+240
6+260
6+280
6+300
6+320
6+340
6+360
6+380
6+400
6+420
6+440
6+460
6+480
6+500
6+520
6+540
6+560
6+580
6+600
6+620
6+640
6+660
6+680
6+700
6+720
6+740
6+760
6+780
6+800
6+820
6+840
6+860
6+880
6+900
6+920
6+940
6+960
6+980
7+000
7+020
7+040
7+060
7+080
7+100
7+120
7+140
7+160
7+180
7+200
7+220
7+240
7+260
7+280
7+300
7+320
7+340
7+360
7+380
7+400
7+420
7+440
7+460
7+480
7+500
7+520
7+540
7+560
7+580
7+600
7+620
7+640
7+660
7+680
7+700
7+720
7+740
7+760
7+780
7+800
7+820
7+840
7+860
7+880
7+900
7+920
7+940
7+960
7+980
8+000
8+020
8+040
8+060
8+080
8+100
8+120
8+140
8+160
8+180
8+200
8+220
8+240
8+260
8+280
8+300
8+320
8+340
8+360
8+380
8+400
8+420
8+440
8+460
8+480
8+500
8+520
8+540
8+560
8+580
8+600
8+620
8+640
8+660
8+680
8+700
8+720
8+740
8+760
8+780
8+800
8+820
8+840
8+860
8+880
8+900
8+920
8+940
8+960
8+980
9+000
9+020
9+040
9+060
9+080
9+100
9+120
9+140
9+160
9+180
9+200
9+220
9+240
9+260
9+280
9+300
9+320
9+340
9+360
9+380
9+400
9+420
9+440
9+460
9+480
9+500
9+520
9+540
9+560
9+580
9+600
9+620
9+640
9+660
9+680
9+700
9+720
9+740
9+760
9+780
9+800
9+820
9+840
9+860
9+880
9+900
9+920
9+940
9+960
9+980
10+000
10+020
10+040
10+060
10+080
10+100
10+120
10+140
10+160
10+180
10+200
10+220
10+240
10+260
10+280
10+300
10+320
10+340
10+360
10+380
10+400
10+420
10+440
10+460
10+480
10+500
10+520
10+540
10+560
10+580
10+600
10+620
10+640
10+660
10+680
10+700
10+720
10+740
10+760
10+780
10+800
10+820
10+840
10+860
10+880
10+900
10+920
10+940
10+960
10+980
11+000
11+020
11+040
11+060
11+080
11+100
11+120
11+140
11+160
11+180
11+200
11+220
11+240
11+260
11+280
11+300
11+320
11+340
11+360
11+380
11+400
11+420
11+440
11+460
11+480
11+500
11+520
11+540
11+560
11+580
11+600
11+620
11+640
11+660
11+680
11+700
11+720
11+740
11+760
11+780
11+800
11+820
11+840
11+860
11+880
11+900
11+920
11+940
11+960
11+980
12+000
12+020
12+040
12+060
12+080
12+100
12+120
12+140
12+160
12+180
12+200
12+220
12+240
12+260
12+280
12+300
12+320
12+340
12+360
12+380
12+400
12+420
12+440
12+460
12+480
12+500
12+520
12+540
12+560
12+580
12+600
12+620
12+640
12+660
12+680
12+700
12+720
12+740
12+760
12+780
12+800
12+820
12+840
12+860
12+880
12+900
12+920
12+940
12+960
12+980
13+000
13+020
13+040
13+060
13+080
13+100
13+120
13+140
13+160
13+180
13+200
13+220
13+240
13+260
13+280
13+300
13+320
13+340
13+360
13+380
13+400
13+420
13+440
13+460
13+480
13+500
13+520
13+540
13+560
13+580
13+600
13+620
13+640
13+660
13+680
13+700
13+720
13+740
13+760
13+780
13+800
13+820
13+840
13+860
13+880
13+900
13+920
13+940
13+960
13+980
14+000
14+020
14+040
14+060
14+080
14+100
14+120
14+140
14+160
14+180
14+200
14+220
14+240
14+260
14+280
14+300
14+320
14+340
14+360
14+380
14+400
14+420
14+440
14+460
14+480
14+500
14+520
14+540
14+560
14+580
14+600
14+620
14+640
14+660
14+680
14+700
14+720
14+740
14+760
14+780
14+800
14+820
14+840
14+860
14+880
14+900
14+920
14+940
14+960
14+980
15+000
15+020
15+040
15+060
15+080
15+100
15+120
15+140
15+160
15+180
15+200
15+220
15+240
15+260
15+280
15+300
15+320
15+340
15+360
15+380
15+400
15+420
15+440
15+460
15+480
15+500
15+520
15+540
15+560
15+580
15+600
15+620
15+640
15+660
15+680
15+700
15+720
15+740
15+760
15+780
15+800
15+820
15+840
15+860
15+880
15+900
15+920
15+940
15+960
15+980
16+000
16+020
16+040
16+060
16+080
16+100
16+120
16+140
16+160
16+180
16+200
16+220
16+240
16+260
16+280
16+300
16+320
16+340
16+360
16+380
16+400
16+420
16+440
16+460
16+480
16+500
16+520
16+540
16+560
16+580
16+600
16+620
16+640
16+660
16+680
16+700
16+720
16+740
16+760
16+780
16+800
16+820
16+840
16+860
16+880
16+900
16+920
16+940
16+960
16+980
17+000
17+020
17+040
17+060
17+080
17+100
17+120
17+140
17+160
17+180
17+200
17+220
17+240
17+260
17+280
17+300
17+320
17+340
17+360
17+380
17+400
17+420
17+440
17+460
17+480
17+500
17+520
17+540
17+560
17+580
17+600
17+620
17+640
17+660
17+680
17+700
17+720
17+740
17+760
17+780
17+800
17+820
17+840
17+860
17+880
17+900
17+920
17+940
17+960
17+980
18+000
18+020
18+040
18+060
18+080
18+100
18+120
18+140
18+160
18+180
18+200
18+220
18+240
18+260
18+280
18+300
18+320
18+340
18+360
18+380
18+400
18+420
18+440
18+460
18+480
18+500
18+520
18+540
18+560
18+580
18+600
18+620
18+640
18+660
18+680
18+700
18+720
18+740
18+760
18+780
18+800
18+820
18+840
18+860
18+880
18+900
18+920
18+940
18+960
18+980
19+000
19+020
19+040
19+060
19+080
19+100
19+120
19+140
19+160
19+180
19+200
19+220
19+240
19+260
19+280
19+300
19+320
19+340
19+360
19+380
19+400
19+420
19+440
19+460
19+480
19+500
19+520
19+540
19+560
19+580
19+600
19+620
19+640
19+660
19+680
19+700
19+720
19+740
19+760
19+780
19+800
19+820
19+840
19+860
19+880
19+900
19+920
19+940
19+960
19+980
20+000
20+020
20+040
20+060
20+080
20+100
20+120
20+140
20+160
20+180
20+200
20+220
20+240
20+260
20+280
20+300
20+320
20+340
20+360
20+380
20+400
20+420
20+440
20+460
20+480
20+500
20+520
20+540
20+560
20+580
20+600
20+620
20+640
20+660
20+680
20+700
20+720
20+740
20+760
20+780
20+800
20+820
20+840
20+860
20+880
20+900
20+920
20+940
20+960
20+980
21+000
21+020
21+040
21+060
21+080
21+100
21+120
21+140
21+160
21+180
21+200
21+220
21+240
21+260
21+280
21+300
21+320
21+340
21+360
21+380
21+400
21+420
21+440
21+460
21+480
21+500
21+520
21+540
21+560
21+580
21+600
21+620
21+640
21+660
21+680
21+700
21+720
21+740
21+760
21+780
21+800
21+820
21+840
21+860
21+880
21+900
21+920
21+940
21+960
21+980
22+000
22+020
22+040
22+060
22+080
22+100
22+120
22+140
22+160
22+180
22+200
22+220
22+240
22+260
22+280
22+300
22+320
22+340
22+360
22+380
22+400
22+420
22+440
22+460
22+480
22+500
22+520
22+540
22+560
22+580
22+600
22+620
22+640
22+660
22+680
22+700
22+720
22+740
22+760
22+780
22+800
22+820
22+840
22+860
22+880
22+900
22+920
22+940
22+960
22+980
23+000
23+020
23+040
23+060
23+080
23+100
23+120
23+140
23+160
23+180
23+200
23+220
23+240
23+260
23+280
23+300
23+320
23+340
23+360
23+380
23+400
23+420
23+440
23+460
23+480
23+500
23+520
23+540
23+560
23+580
23+600
23+620
23+640
23+660
23+680
23+700
23+720
23+740
23+760
23+780
23+800
23+820
23+840
23+860
23+880
23+900
23+920
23+940
23+960
23+980
24+000
24+020
24+040
24+060
24+080
24+100
24+120
24+140
24+160
24+180
24+200
24+220
24+240
24+260
24+280
24+300
24+320
24+340
24+360
24+380
24+400
24+420
24+440
24+460
24+480
24+500
24+520
24+540
24+560
24+580
24+600
24+620
24+640
24+660
24+680
24+700
24+720
24+740
24+760
24+780
24+800
24+820
24+840
24+860
24+880
24+900
24+920
24+940
24+960
24+980
25+000
25+020
25+040
25+060
25+080
25+100
25+120
25+140
25+160
25+180
25+200
25+220
25+240
25+260
25+280
25+300
25+320
25+340
25+360
25+380
25+400
25+420
25+440
25+460
25+480
25+500
25+520
25+540
25+560
25+580
25+600
25+620
25+640
25+660
25+680
25+700
25+720
25+740
25+760
25+780
25+800
25+820
25+840
25+860
25+880
25+900
25+920
25+940
25+960
25+980
26+000
26+020
26+040
26+060
26+080
26+100
26+120
26+140
26+160
26+180
26+200
26+220
26+240
26+260
26+280
26+300
26+320
26+340
26+360
26+380
26+400
26+420
26+440
26+460
26+480
26+500
26+520
26+540
26+560
26+580
26+600
26+620
26+640
26+660
26+680
26+700
26+720
26+740
26+760
26+780
26+800
26+820
26+840
26+860
26+880
26+900
26+920
26+940
26+960
26+980
27+000
27+020
27+040
27+060
27+080
27+100
27+120
27+140
27+160
27+180
27+200
27+220
27+240
27+260
27+280
27+300
27+320
27+340
27+360
27+380
27+400
27+420
27+440
27+460
27+480
27+500
27+520
27+540
27+560
27+580
27+600
27+620
27+640
27+660
27+680
27+700
27+720
27+740
27+760
27+780
27+800
27+820
27+840
27+860
27+880
27+900
27+920
27+940
27+960
27+980
28+000
28+020
28+040
28+060
28+080
28+100
28+120
28+140
28+160
28+180
28+200
28+220
28+240
28+260
28+280
28+300
28+320
28+340
28+360
28+380
28+400
28+420
28+440
28+460
28+480
28+500
28+520
28+540
28+560
28+580
28+600
28+620
28+640
28+660
28+680
28+700
28+720
28+740
28+760
28+780
28+800
28+820
28+840
28+860
28+880
28+900
28+920
28+940
28+960
28+980
29+000
29+020
29+040
29+060
29+080
29+100
29+120
29+140
29+160
29+180
29+200
29+220
29+240
29+260
29+280
29+300
29+320
29+340
29+360
29+380
29+400
29+420
29+440
29+460
29+480
29+500
29+520
29+540
29+560
29+580
29+600
29+620
29+640
29+660
29+680
29+700
29+720
29+740
29+760
29+780
29+800
29+820
29+840
29+860
29+880
29+900
29+920
29+940
29+960
29+980
30+000
30+020
30+040
30+060
30+080
30+100
30+120
30+140
30+160
30+180
30+200
30+220
30+240
30+260
30+280
30+300
30+320
30+340
30+360
30+380
30+400
30+420
30+440
30+460
30+480
30+500
30+520
30+540
30+560
30+580
30+600
30+620
30+640
30+660
30+680
30+700
30+720
30+740
30+760
30+780
30+800
30+820
30+840
30+860
30+880
30+900
30+920
30+940
30+960
30+980
31+000
31+020
31+040
31+060
31+080
31+100
31+120
31+140
31+160
31+180
31+200
31+220
31+240
31+260
31+280
31+300
31+320
31+340
31+360
31+380
31+400
31+420
31+440
31+460
31+480
31+500
31+520
31+540
31+560
31+580
31+600
31+620
31+640
31+660
31+680
31+700
31+720
31+740
31+760
31+780
31+800
31+820
31+840
31+860
31+880
31+900
31+920
31+940
31+960
31+980
32+000
32+020
32+040
32+060
32+080
32+100
32+120
32+140
32+160
32+180
32+200
32+220
32+240
32+260
32+280
32+300
32+320
32+340
32+360
32+380
32+400
32+420
32+440
32+460
32+480
32+500
32+520
32+540
32+560
32+580
32+600
32+620
32+640
32+660
32+680
32+700
32+720
32+740
32+760
32+780
32+800
32+820
32+840
32+860
32+880
32+900
32+920
32+940
32+960
32+980
33+000
33+020
33+040
33+060
33+080
33+100
33+120
33+140
33+160
33+180
33+200
33+220
33+240
33+260
33+280
33+300
33+320
33+340
33+360
33+380
33+400
33+420
33+440
33+460
33+480
33+500
33+520
33+540
33+560
33+580
33+600
33+620
33+640
33+660
33+680
33+700
33+720
33+740
33+760
33+780
33+800
33+820
33+840
33+860
33+880
33+900
33+920
33+940
33+960
33+980
34+000
34+020
34+040
34+060
34+080
34+100
34+120
34+140
34+160
34+180
34+200
34+220
34+240
34+260
34+280
34+300
34+320
34+340
34+360
34+380
34+400
34+420
34+440
34+460
34+480
34+500
34+520
34+540
34+560
34+580
34+600
34+620
34+640
34+660
34+680
34+700
34+720
34+740
34+760
34+780
34+800
34+820
34+840
34+860
34+880
34+900
34+920
34+940
34+960
34+980
35+000
35+020
35+040
35+060
35+080
35+100
35+120
35+140
35+160
35+180
35+200
35+220
35+240
35+260
35+280
35+300
35+320
35+340
35+360
35+380
35+400
35+420
35+440
35+460
35+480
35+500
35+520
35+540
35+560
35+580
35+600
35+620
35+640
35+660
35+680
35+700
35+720
35+740
35+760
35+780
35+800
35+820
35+840
35+860
35+880
35+900
35+920
35+940
35+960
35+980
36+000
36+020
36+040
36+060
36+080
36+100
36+120
36+140
36+160
36+180
36+200
36+220
36+240
36+260
36+280
36+300
36+320
36+340
36+360
36+380
36+400
36+420
36+440
36+460
36+480
36+500
36+520
36+540
36+560
36+580
36+600
36+620
36+640
36+660
36+680
36+700
36+720
36+740
36+760
36+780
36+800
36+820
36+840
36+860
36+880
36+900
36+920
36+940
36+960
36+980
37+000
37+020
37+040
37+060
37+080
37+100
37+120
37+140
37+160
37+180
37+200
37+220
37+240
37+260
37+280
37+300
37+320
37+340
37+360
37+380
37+400
37+420
37+440
37+460
37+480
37+500
37+520
37+540
37+560
37+580
37+600
37+620
37+640
37+660
37+680
37+700
37+720
37+740
37+760
37+780
37+800
37+820
37+840
37+860
37+880
37+900
37+920
37+940
37+960
37+980
38+000
38+020
38+040
38+060
38+080
38+100
38+120
38+140
38+160
38+180
38+200
38+220
38+240
38+260
38+280
38+300
38+320
38+340
38+360
38+380
38+400
38+420
38+440
38+460
38+480
38+500
38+520
38+540
38+560
38+580
38+600
38+620
38+640
38+660
38+680
38+700
38+720
38+740
38+760
38+780
38+800
38+820
38+840
38+860
38+880
38+900
38+920
38+940
38+960
38+980
39+000
39+020
39+040
39+060
39+080
39+100
39+120
39+140
39+160
39+180
39+200
39+220
39+240
39+260
39+280
39+300
39+320
39+340
39+360
39+380
39+400
39+420
39+440
39+460
39+480
39+500
39+520
39+540
39+560
39+580
39+600
39+620
39+640
39+660
39+680
39+700
39+720
39+740
39+760
39+780
39+800
39+820
39+840
39+860
39+880
39+900
39+920
39+940
39+960
39+980
40+000
40+020
40+040
40+060
40+080
40+100
40+120
40+140
40+160
40+180
40+200
40+220
40+240
40+260
40+280
40+300
40+320
40+340
40+360
40+380
40+400
40+420
40+440
40+460
40+480
40+500
40+520
40+540
40+560
40+580
40+600
40+620
40+640
40+660
40+680
40+700
40+720
40+740
40+760
40+780
40+800
40+820
40+840
40+860
40+880
40+900
40+920
40+940
40+960
40+980
41+000
41+020
41+040
41+060
41+080
41+100
41+120
41+140
41+160
41+180
41+200
41+220
41+240
41+260
41+280
41+300
41+320
41+340
41+360
41+380
41+400
41+420
41+440
41+460
41+480
41+500
41+520
41+540
41+560
41+580
41+600
41+620
41+640
41+660
41+680
41+700
41+720
41+740
41+760
41+780
41+800
41+820
41+840
41+860
41+880
41+900
41+920
41+940
41+960
41+980
42+000
42+020
42+040
42+060
42+080
42+100
42+120
42+140
42+160
42+180
42+200
42+220
42+240
42+260
42+280
42+300
42+320
42+340
42+360
42+380
42+400
42+420
42+440
42+460
42+480
42+500
42+520
42+540
42+560
42+580
42+600
42+620
42+640
42+660
42+680
42+700
42+720
42+740
42+760
42+780
42+800
42+820
42+840
42+860
42+880
42+900
42+920
42+940
42+960
42+980
43+000
43+020
43+040
43+060
43+080
43+100
43+120
43+140
43+160
43+180
43+200
43+220
43+240
43+260
43+280
43+300
43+320
43+340
43+360
43+380
43+400
43+420
43+440
43+460
43+480
43+500
43+520
43+540
43+560
43+580
43+600
43+620
43+640
43+660
43+680
43+700
43+720
43+740
43+760
43+780
43+800
43+820
43+840
43+860
43+880
43+900
43+920
43+940
43+960
43+980
44+000
44+020
44+040
44+060
44+080
44+100
44+120
44+140
44+160
44+180
44+200
44+220
44+240
44+260
44+280
44+300
44+320
44+340
44+360
44+380
44+400
44+420
44+440
44+460
44+480
44+500
44+520
44+540
44+560
44+580
44+600
44+620
44+640
44+660
44+680
44+700
44+720
44+740
44+760
44+780
44+800
44+820
44+840
44+860
44+880
44+900
44+920
44+940
44+960
44+980
45+000
45+020
45+040
45+060
45+080
45+100
45+120
45+140
45+160
45+180
45+200
45+220
45+240
45+260
45+280
45+300
45+320
45+340
45+360
45+380
45+400
45+420
45+440
45+460
45+480
45+500
45+520
45+540
45+560
45+580
45+600
45+620
45+640
45+660
45+680
45+700
45+720
45+740
45+760
45+780
45+800
45+820
45+840
45+860
45+880
45+900
45+920
45+940
45+960
45+980
46+000
46+020
46+040
46+060
46+080
46+100
46+120
46+140
46+160
46+180
46+200
46+220
46+240
46+260
46+280
46+300
46+320
46+340
46+360
46+380
46+400
46+420
46+440
46+460
46+480
46+500
46+520
46+540
46+560
46+580
46+600
46+620
46+640
46+660
46+680
46+700
46+720
46+740
46+760
46+780
46+800
46+820
46+840
46+860
46+880
46+900
46+920
46+940
46+960
46+980
47+000
47+020
47+040
47+060
47+080
47+100
47+120
47+140
47+160
47+180
47+200
47+220
47+240
47+260
47+280
47+300
47+320
47+340
47+360
47+380
47+400
47+420
47+440
47+460
47+480
47+500
47+520
47+540
47+560
47+580
47+600
47+620
47+640
47+660
47+680
47+700
47+720
47+740
47+760
47+780
47+800
47+820
47+840
47+860
47+880
47+900
47+920
47+940
47+960
47+980
48+000
48+020
48+040
48+060
48+080
48+100
48+120
48+140
48+160
48+180
48+200
48+220
48+240
48+260
48+280
48+300
48+320
48+340
48+360
48+380
48+400
48+420
48+440
48+460
48+480
48+500
48+520
48+540
48+560
48+580
48+600
48+620
48+640
48+660
48+680
48+700
48+720
48+740
48+760
48+780
48+800
48+820
48+840
48+860
48+880
48+900
48+920
48+940
48+960
48+980
49+000
49+020
49+040
49+060
49+080
49+100
49+120
49+140
49+160
49+180
49+200
49+220
49+240
49+260
49+280
49+300
49+320
49+340
49+360
49+380
49+400
49+420
49+440
49+460
49+480
49+500
49+520
49+540
49+560
49+580
49+600
49+620
49+640
49+660
49+680
49+700
49+720
49+740
49+760
49+780
49+800
49+820
49+840
49+860
49+880
49+900
49+920
49+940
49+960
49+980
50+000
50+020
50+040
50+060
50+080
50+100
50+120
50+140
50+160
50+180
50+200
50+220
50+240
50+260
50+280
50+300
50+320
50+340
50+360
50+380
50+400
50+420
50+440
50+460
50+480
50+500
50+520
50+540
50+560
50+580
50+600
50+620
50+640
50+660
50+680
50+700
50+720
50+740
50+760
50+780
50+800
50+820
50+840
50+860
50+880
50+900
50+920
50+940
50+960
50+980
51+000
51+020
51+040
51+060
51+080
51+100
51+120
51+140
51+160
51+180
51+200
51+220
51+240
51+260
51+280
51+300
51+320
51+340
51+360
51+380
51+400
51+420
51+440
51+460
51+480
51+500
51+520
51+540
51+560
51+580
51+600
51+620
51+640
51+660
51+680
51+700
51+720
51+740
51+760
51+780
51+800
51+820
51+840
51+860
51+880
51+900
51+920
51+940
51+960
51+980
52+000
52+020
52+040
52+060
52+080
52+100
52+120
52+140
52+160
52+180
52+200
52+220
52+240
52+260
52+280
52+300
52+320
52+340
52+360
52+380
52+400
52+420
52+440
52+460
52+480
52+500
52+520
52+540
52+560
52+580
52+600
52+620
52+640
52+660
52+680
52+700
52+720
52+740
52+760
52+780
52+800
52+820
52+840
52+860
52+880
52+900
52+920
52+940
52+960
52+980
53+000
53+020
53+040
53+060
53+080
53+100
53+120
53+140
53+160
53+180
53+200
53+220
53+240
53+260
53+280
53+300
53+320
53+340
53+360
53+380
53+400
53+420
53+440
53+460
53+480
53+500
53+520
53+540
53+560
53+580
53+600
53+620
53+640
53+660
53+680
53+700
53+720
53+740
53+760
53+780
53+800
53+820
53+840
53+860
53+880
53+900
53+920
53+940
53+960
53+980
54+000
54+020
54+040
54+060
54+080
54+100
54+120
54+140
54+160
54+180
54+200
54+220
54+240
54+260
54+280
54+300
54+320
54+340
54+360
54+380
54+400
54+420
54+440
54+460
54+480
54+500
54+520
54+540
54+560
54+580
54+600
54+620
54+640
54+660
54+680
54+700
54+720
54+740
54+760
54+780
54+800
54+820
54+840
54+860
54+880
54+900
54+920
54+940
54+960
54+980
55+000
55+020
55+040
55+060
55+080
55+100
55+120
55+140
55+160
55+180
55+200
55+220
55+240
55+260
55+280
55+300
55+320
55+340
55+360
55+380
55+400
55+420
55+440
55+460
55+480
55+500
55+520
55+540
55+560
55+580
55+600
55+620
55+640
55+660
55+680
55+700
55+720
55+740
55+760
55+780
55+800
55+820
55+840
55+860
55+880
55+900
55+920
55+940
55+960
55+980
56+000
56+020
56+040
56+060
56+080
56+100
56+120
56+140
56+160
56+180
56+200
56+220
56+240
56+260
56+280
56+300
56+320
56+340
56+360
56+380
56+400
56+420
56+440
56+460
56+480
56+500
56+520
56+540
56+560
56+580
56+600
56+620
56+640
56+660
56+680
56+700
56+720
56+740
56+760
56+780
56+800
56+820
56+840
56+860
56+880
56+900
56+920
56+940
56+960
56+980
57+000
57+020
57+040
57+060
57+080
57+100
57+120
57+140
57+160
57+180
57+200
57+220
57+240
57+260
57+280
57+300
57+320
57+340
57+360
57+380
57+400
57+420
57+440
57+460
57+480
57+500
57+520
57+540
57+560
57+580
57+600
57+620
57+640
57+660
57+680
57+700
57+720
57+740
57+760
57+780
57+800
57+820
57+840
57+860
57+880
57+900
57+920
57+940
57+960
57+980
58+000
58+020
58+040
58+060
58+080
58+100
58+120
58+140
58+160
58+180
58+200
58+220
58+240
58+260
58+280
58+300
58+320
58+340
58+360
58+380
58+400
58+420
58+440
58+460
58+480
58+500
58+520
58+540
58+560
58+580
58+600
58+620
58+640
58+660
58+680
58+700
58+720
58+740
58+760
58+780
58+800
58+820
58+840
58+860
58+880
58+900
58+920
58+940
58+960
58+980
59+000
59+020
59+040
59+060
59+080
59+100
59+120
59+140
59+160
59+180
59+200
59+220
59+240
59+260
59+280
59+300
59+320
59+340
59+360
59+380
59+400
59+420
59+440
59+460
59+480
59+500
59+520
59+540
59+560
59+580
59+600
59+620
59+640
59+660
59+680
59+700
59+720
59+740
59+760
59+780
59+800
59+820
59+840
59+860
59+880
59+900
59+920
59+940
59+960
59+980
60+000
60+020
60+040
60+060
60+080
60+100
60+120
60+140
60+160
60+180
60+200
60+220
60+240
60+260
60+280
60+300
60+320
60+340
60+360
60+380
60+400
60+420
60+440
60+460
60+480
60+500
60+520
60+540
60+560
60+580
60+600
60+620
60+640
60+660
60+680
60+700
60+720
60+740
60+760
60+780
60+800
60+820
60+840
60+860
60+880
60+900
60+920
60+940
60+960
60+980
61+000
61+020
61+040
61+060
61+080
61+100
61+120
61+140
61+160
61+180
61+200
61+220
61+240
61+260
61+280
61+300
61+320
61+340
61+360
61+380
61+400
61+420
61+440
61+460
61+480
61+500
61+520
61+540
61+560
61+580
61+600
61+620
61+640
61+660
61+680
61+700
61+720
61+740
61+760
61+780
61+800
61+820
61+840
61+860
61+880
61+900
61+920
61+940
61+960
61+980
62+000
62+020
62+040
62+060
62+080
62+100
62+120
62+140
62+160
62+180
62+200
62+220
62+240
62+260
62+280
62+300
62+320
62+340
62+360
62+380
62+400
62+420
62+440
62+460
62+480
62+500
62+520
62+540
62+560
62+580
62+600
62+620
62+640
62+660
62+680
62+700
62+720
62+740
62+760
62+780
62+800
62+820
62+840
62+860
62+880
62+900
62+920
62+940
62+960
62+980
63+000
63+020
63+040
63+060
63+080
63+100
63+120
63+140
63+160
63+180
63+200
63+220
63+240
63+260
63+280
63+300
63+320
63+340
63+360
63+380
63+400
63+420
63+440
63+460
63+480
63+500
63+520
63+540
63+560
63+580
63+600
63+620
63+640
63+660
63+680
63+700
63+720
63+740
63+760
63+780
63+800
63+820
63+840
63+860
63+880
63+900
63+920
63+940
63+960
63+980
64+000
64+020
64+040
64+060
64+080
64+100
64+120
64+140
64+160
64+180
64+200
64+220
64+240
64+260
64+280
64+300
64+320
64+340
64+360
64+380
64+400
64+420
64+440
64+460
64+480
64+500
64+520
64+540
64+560
64+580
64+600
64+620
64+640
64+660
64+680
64+700
64+720
64+740
64+760
64+780
64+800
64+820
64+840
64+860
64+880
64+900
64+920
64+940
64+960
64+980
65+000
65+020
65+040
65+060
65+080
65+100
65+120
65+140
65+160
65+180
65+200
65+220
65+240
65+260
65+280
65+300
65+320
65+340
65+360
65+380
65+400
65+420
65+440
65+460
65+480
65+500
65+520
65+540
65+560
65+580
65+600
65+620
65+640
65+660
65+680
65+700
65+720
65+740
65+760
65+780
65+800
65+820
65+840
65+860
65+880
65+900
65+920
65+940
65+960
65+980
66+000
66+020
66+040
66+060
66+080
66+100
66+120
66+140
66+160
66+180
66+200
66+220
66+240
66+260
66+280
66+300
66+320
66+340
66+360
66+380
66+400
66+420
66+440
66+460
66+480
66+500
66+520
66+540
66+560
66+580
66+600
66+620
66+640
66+660
66+680
66+700
66+720
66+740
66+760
66+780
66+800
66+820
66+840
66+860
66+880
66+900
66+920
66+940
66+960
66+980
67+000
67+020
67+040
67+060
67+080
67+100
67+120
67+140
67+160
67+180
67+200
67+220
67+240
67+260
67+280
67+300
67+320
67+340
67+360
67+380
67+400
67+420
67+440
67+460
67+480
67+500
67+520
67+540
67+560
67+580
67+600
67+620
67+640
67+660
67+680
67+700
67+720
67+740
67+760
67+780
67+800
67+820
67+840
67+860
67+880
67+900
67+920
67+940
67+960
67+980
68+000
68+020
68+040
68+060
68+080
68+100
68+120
68+140
68+160
68+180
68+200
68+220
68+240
68+260
68+280
68+300
68+320
68+340
68+360
68+380
68+400
68+420
68+440
68+460
68+480
68+500
68+520
68+540
68+560
68+580
68+600
68+620
68+640
68+660
68+680
68+700
68+720
68+740
68+760
68+780
68+800
68+820
68+840
68+860
68+880
68+900
68+920
68+940
68+960
68+980
69+000
69+020
69+040
69+060
69+080
69+100
69+120
69+140
69+160
69+180
69+200
69+220
69+240
69+260
69+280
69+300
69+320
69+340
69+360
69+380
69+400
69+420
69+440
69+460
69+480
69+500
69+520
69+540
69+560
69+580
69+600
69+620
69+640
69+660
69+680
69+700
69+720
69+740
69+760
69+780
69+800
69+820
69+840
69+860
69+880
69+900
69+920
69+940
69+960
69+980
70+000
70+020
70+040
70+060
70+080
70+100
70+120
70+140
70+160
70+180
70+200
70+220
70+240
70+260
70+280
70+300
70+320
70+340
70+360
70+380
70+400
70+420
70+440
70+460
70+480
70+500
70+520
70+540
70+560
70+580
70+600
70+620
70+640
70+660
70+680
70+700
70+720
70+740
70+760
70+780
70+800
70+820
70+840
70+860
70+880
70+900
70+920
70+940
70+960
70+980
71+000
71+020
71+040
71+060
71+080
71+100
71+120
71+140
71+160
71+180
71+200
71+220
71+240
71+260
71+280
71+300
71+320
71+340
71+360
71+380
71+400
71+420
71+440
71+460
71+480
71+500
71+520
71+540
71+560
71+580
71+600
71+620
71+640
71+660
71+680
71+700
71+720
71+740
71+760
71+780
71+800
71+820
71+840
71+860
71+880
71+900
71+920
71+940
71+960
71+980
72+000
72+020
72+040
72+060
72+080
72+100
72+120
72+140
72+160
72+180
72+200
72+220
72+240
72+260
72+280
72+300
72+320
72+340
72+360
72+380
72+400
72+420
72+440
72+460
72+480
72+500
72+520
72+540
72+560
72+580
72+600
72+620
72+640
72+660
72+680
72+700
72+720
72+740
72+760
72+780
72+800
72+820
72+840
72+860
72+880
72+900
72+920
72+940
72+960
72+980
73+000
73+020
73+040
73+060
73+080
73+100
73+120
73+140
73+160
73+180
73+200
73+220
73+240
73+260
73+280
73+300
73+320
73+340
73+360
73+380
73+400
73+420
73+440
73+460
73+480
73+500
73+520
73+540
73+560
73+580
73+600
73+620
73+640
73+660
73+680
73+700
73+720
73+740
73+760
73+780
73+800
73+820
73+840
73+860
73+880
73+900
73+920
73+940
73+960
73+980
74+000
74+020
74+040
74+060
74+080
74+100
74+120
74+140
74+160
74+180
74+200
74+220
74+240
74+260
74+280
74+300
74+320
74+340
74+360
74+380
74+400
74+420
74+440
74+460
74+480
74+500
74+520
74+540
74+560
74+580
74+600
74+620
74+640
74+660
74+680
74+700
74+720
74+740
74+760
74+780
74+800
74+820
74+840
74+860
74+880
74+900
74+920
74+940
74+960
74+980
75+000
75+020
75+040
75+060
75+080
75+100
75+120
75+140
75+160
75+180
75+200
75+220
75+240
75+260
75+280
75+300
75+320
75+340
75+360
75+380
75+400
75+420

LES TRAVAUX À RÉALISER AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SONT INDIQUÉS AU PLAN DE MARQUAGE ET SIGNALISATION:
No DE PLAN: 2001538L49-MAP-01, MAP-02, MAP-03, SIGP-01, SIGP-02 ET SIGP-03



VUE EN PLAN - RUE DE LOUVAIN EST
CH. 1+280 AU CH. 1+440

IVD	RÉF. GÉN DNI.	DESCRIPTION TECHNIQUE	RÉF. SPÉC. DNI	COMPLÉMENTS
ATD#3	DNI-3A-521 DNI-3A-541	Trottoir avec treillis Bordure en granit 150mm Entrée courbe - Type "C" Entrée droite - Type "D" Sans puisard Profondeur 150 mm Géotextile et géomembrane	DNI-3A-101 DNI-3A-800/802/804/807 - DNI-3A-550/551/552 DNI-3A-562 DNI-3A-563 DNI-3A-541 DNI-3A-541 DNI-3A-581	SUPERFICIE: 14.8 m.ca. BASSIN TRIBUTAIRE: 112.1 m.ca. TAUX D'IMPLANTATION: 13.20%
FD#5	DNI-3A-541	Trottoir en pavé de béton Bordure en granit 150mm Entrée droite - Type "D" Sans puisard Profondeur 150 mm Géotextile et géomembrane Base de lampadaire	COUPE E-E AU PLAN 2001538L49-CV-27 DNI-3A-800/802/804/807 - DNI-3A-550/551/552 DNI-3A-563 DNI-3A-541 DNI-3A-541 DNI-3A-581 DNI-4A-201	SUPERFICIE: 53.1 m.ca. BASSIN TRIBUTAIRE: 214.4 m.ca. TAUX D'IMPLANTATION: 24.77%
FD#6	DNI-3A-541	Trottoir en pavé de béton Bordure en granit 150mm Entrée droite - Type "D" Sans puisard Profondeur 150 mm Géotextile et géomembrane Base de lampadaire	COUPE E-E AU PLAN 2001538L49-CV-27 DNI-3A-800/802/804/807 - DNI-3A-550/551/552 DNI-3A-563 DNI-3A-541 DNI-3A-541 DNI-3A-581 DNI-4A-201	SUPERFICIE: 60.6 m.ca. BASSIN TRIBUTAIRE: 312.5 m.ca. TAUX D'IMPLANTATION: 19.39%
ATD#4	DNI-3A-521 DNI-3A-541	Trottoir avec treillis Bordure en granit 150mm Entrée courbe - Type "C" Entrée droite - Type "D" Sans puisard Profondeur 150 mm Géotextile et géomembrane	DNI-3A-101 DNI-3A-800/802/804/807 - DNI-3A-550/551/552 DNI-3A-562 DNI-3A-563 DNI-3A-541 DNI-3A-541 DNI-3A-581	SUPERFICIE: 17.9 m.ca. BASSIN TRIBUTAIRE: 133.8 m.ca. TAUX D'IMPLANTATION: 13.38%
FD#7	DNI-3A-541	Trottoir en pavé de béton Bordure en granit 150mm Entrée droite - Type "D" Sans puisard Profondeur 150 mm Géotextile et géomembrane	COUPE E-E AU PLAN 2001538L49-CV-27 DNI-3A-800/802/804/807 - DNI-3A-550/551/552 DNI-3A-563 DNI-3A-541 DNI-3A-541 DNI-3A-581	SUPERFICIE: 27.5 m.ca. BASSIN TRIBUTAIRE: 64.2 m.ca. TAUX D'IMPLANTATION: 42.83%

LÉGENDE DES DRAINS POUR INFRASTRUCTURE VERTE DRAINANTE (IVD) AVEC ARBRE:

DRAIN 150Ø PROPOSÉ

CHEMINÉE DE NETTOYAGE PROPOSÉE (VOIR DÉTAIL AU PLAN (2001538L49-CV_28)

NOTE IMPORTANTE:
LES DRAINS POUR IVD DOIVENT ÊTRE PERFORÉS À L'INTÉRIEUR DES FOSSES UNIQUEMENT, LES PARTIES EXTÉRIEURES VERS LES PUISARDS NOTAMMENT DOIVENT ÊTRE NON-PERFORÉS.

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ D'ARTELIA ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

EXISTANT / PROPOSÉ
= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= POTEAU DE SIGNALISATION
= REGARD BELL
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= BOLLARD
= CHAMBRE DE VANNE D'AQUEDUC
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD-PUISARD
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= VANNE DE GIC/LEUR
= VANNE BORNE-FONTAINE
= CLÔTURE
= CLÔTURE MAILLÉ
= HAIE
= LIMITE DE LOT
= MURET
= TALUS HAUT ET BAS
= BÂTIMENT
= LIMITE DES TRAVAUX
= CONDUIT(S) AQUEDUC
= CONDUIT(S) DE GAZ
= MASSIF(S) CSEM
= MASSIF BELL
= ÉGOUT COMBINÉ
= DRAIN(S) DE FONDATION
= ÉGOUT SANITAIRE
= MASSIF(S) HQ
= ÉGOUT PLUVIAL

ANNOTATIONS:
EXIST. ....EXISTANT
PROP. ....PROPOSÉ
EG. .....ÉGOUT
AQ. .....AQUEDUC
PEN. .....PUISARD À ENLEVER
PDP. .....PUISARD À DÉPLACER
PAB. .....PUISARD À ABANDONNER
NP. .....NOUVEAU PUISARD
NIV. .....À NIVELER
RPH .....RAMPE POUR HANDICAPÉS

ÉGOUT / AQUEDUC
RCH. .....REGARD À REMPLACER
CVCH. .....CHAMBRE DE VANNE À REMPLACER
C + C .....CADRE ET COUVERCLE À REMPLACER
C + C + REP .....CADRE ET COUVERCLE À REMPLACER (+ RÉPARATION)
CADRE .....CADRE À REMPLACER
COUV. .....COUVERCLE À REMPLACER
AJUST À NIV. ..AJUSTABLE À NIVELER
AJUST À REM .AJUSTABLE À REMPLACER

PUISARD
PCH. .....PUISARD À REMPLACER
T + C .....TÊTE ET COUVERCLE À REMPLACER (PUISARD DE TROTTOIR)
T + G .....TÊTE ET GRILLE À REMPLACER
T + G + REP ....TÊTE ET GRILLE À REMPLACER (+ RÉPARATION)
TÊTE .....TÊTE À REMPLACER
GRILLE .....GRILLE À REMPLACER
AJUST À NIV. ..AJUSTABLE À NIVELER

POINT HAUT PH
POINT BAS PB
COURS D'EAU CE
HAUT TROTTOIR HT
CHAÎNAGE 1+100
FORAGES F-1
ÉLÉVATION EXISTANTE

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR.: 1:200 0 2.0 4.0 10.0 m

No du plan : 2001538L49-CV-12
Révision : 00

C:\Serveurs SMI\Buchan\Data\Projets\F2001538 VMTL-Infrastructures aménagement et éclairage\L-49 VMVSM P&D Rue de Louvain\C-DAO-CAO\23b-Civil\Dessin\2001538L49-CV-11_13_PROP_SURFACE.dwg

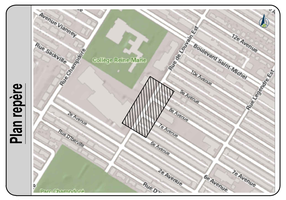
Note(s) :

Légende - Référence

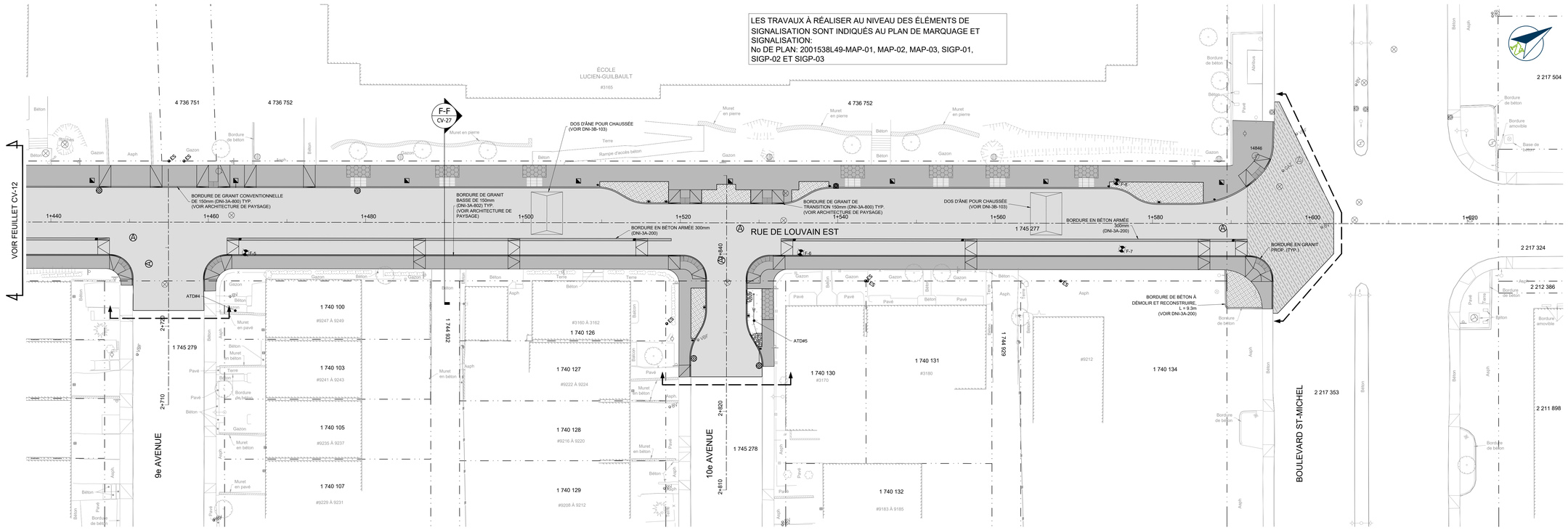
NOTE CIVIL:

- BORDURE EN GRANIT PROPOSÉE (VOIR ARCHITECTURE DU PAYSAGE)
- CHAUSSÉE EN PAVAGE PROPOSÉ (VOIR DÉTAIL CV-28)
- TROTTOIR EN BÉTON PROPOSÉ (VOIR DNI-3A-100)
- TROTTOIR STRUCTURAL (VOIR DNI-3A-501)
- RAMPE EN BÉTON PROPOSÉE (VOIR DÉTAIL CV-29)
- CHAUSSÉE EN PAVÉ DE BÉTON PROPOSÉ (VOIR DÉTAIL CV-28)
- TROTTOIR EN PAVÉ DE BÉTON PROPOSÉ (VOIR DÉTAIL CV-28)
- RÉFECTION DE COUPE DE RUELLE CHAUSSÉE RIGIDE (VOIR DTNI-3B)
- FOSSES DRAINANTES PROPOSÉES
- FOSSES DE PLANTATION PROPOSÉES
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE SOUPLE (VOIR DNI-3B-400)
- FOSSES AVEC GRILLE PROPOSÉES (VOIR ARCHITECTURE DU PAYSAGE)
- BASE DE BÉTON POUR BOLLARD (VOIR DNI-3A-703)

Plan repère


Avenue Vianney
Rue Jacques
Rue Chambord
Rue Clark
Boulevard Saint-Michel
Rue Louvain Est
Rue Louvain Ouest
Rue Chauveau
Rue Dubuc
Rue Fabre
Rue Bélair
Rue Querbes
Rue Bourbonnière
Rue Bourbonnière
Rue Bourbonnière

LES TRAVAUX À RÉALISER AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SONT INDIQUÉS AU PLAN DE MARQUAGE ET SIGNALISATION:
No DE PLAN: 2001538L49-MAP-01, MAP-02, MAP-03, SIGP-01, SIGP-02 ET SIGP-03



VUE EN PLAN - RUE DE LOUVAIN EST
CH. 1+440 AU CH. 1+620

IVD	RÉF. GÉN DNI.	DESCRIPTION TECHNIQUE	RÉF. SPÉC. DNI	COMPLÉMENTS
ATD#5	DNI-3A-541	Trottoir structural Bordure en granit 150mm Entrée courbe - Type "C" Entrée droite - Type "D" Sans puisard Profondeur 150 mm Géotextile et géomembrane	DNI-3A-501 DNI-3A-800/802/804/807 - DNI-3A-550/551/552 DNI-3A-562 DNI-3A-563 DNI-3A-541 DNI-3A-541 DNI-3A-581	SUPERFICIE: 12.1 m.ca. BASSIN TRIBUTAIRE: 87.72 m.ca. TAUX D'IMPLANTATION: 13.79%

LÉGENDE DES DRAINS POUR INFRASTRUCTURE VERTE DRAINANTE (IVD) AVEC ARBRE:

DRAIN 150Ø PROPOSÉ

CHEMINÉE DE NETTOYAGE PROPOSÉE (VOIR DÉTAIL AU PLAN (2001538L49-CV_28)

NOTE IMPORTANTE:
LES DRAINS POUR IVD DOIVENT ÊTRE PERFORÉS À L'INTÉRIEUR DES FOSSES UNIQUEMENT, LES PARTIES EXTÉRIEURES VERS LES PUISARDS NOTAMMENT DOIVENT ÊTRE NON-PERFORÉS.

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ D'ARTELIA ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

EXISTANT / PROPOSÉ
= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= POTEAU DE SIGNALISATION
= REGARD BELL
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= BOLLARD
= CHAMBRE DE VANNE D'AQUEDUC
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD-PUISARD
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= VANNE DE GICLEUR
= VANNE BORNE-FONTAINE
= CLÔTURE
= CLÔTURE MAILLÉ
= HAIE
= LIMITE DE LOT
= MURET
= TALUS HAUT ET BAS
= BÂTIMENT
= LIMITE DES TRAVAUX
= CONDUIT(S) AQUEDUC
= CONDUIT(S) DE GAZ
= MASSIF(S) CSEM
= MASSIF BELL
= ÉGOUT COMBINÉ
= DRAIN(S) DE FONDATION
= ÉGOUT SANITAIRE
= MASSIF(S) HQ
= ÉGOUT PLUVIAL

ANNOTATIONS:
EXIST.....EXISTANT
PROP.....PROPOSÉ
EG. .....ÉGOUT
AQ. .....AQUEDUC
PEN. .....PUISARD À ENLEVER
PDP.....PUISARD À DÉPLACER
PAB.....PUISARD À ABANDONNER
NP.....NOUVEAU PUISARD
NIV. .....À NIVELER
RPH .....RAMPE POUR HANDICAPÉS

ÉGOUT / AQUEDUC
RCH.....REGARD À REMPLACER
CVCH.....CHAMBRE DE VANNE À REMPLACER
C + C.....CADRE ET COUVERCLE À REMPLACER
C + C + REP .....CADRE ET COUVERCLE À REMPLACER (+ RÉPARATION)
CADRE .....CADRE À REMPLACER
COUV. .....COUVERCLE À REMPLACER
AJUST À NIV. ..AJUSTABLE À NIVELER
AJUST À REM. AJUSTABLE À REMPLACER

PUISARD
PCH.....PUISARD À REMPLACER
T + C .....TÊTE ET COUVERCLE À REMPLACER (PUISARD DE TROTTOIR)
T + G .....TÊTE ET GRILLE À REMPLACER
T + G + REP .....TÊTE ET GRILLE À REMPLACER (+ RÉPARATION)
TÊTE.....TÊTE À REMPLACER
GRILLE.....GRILLE À REMPLACER
AJUST À NIV. ..AJUSTABLE À NIVELER

POINT HAUT	PH
POINT BAS	PB
COURS D'EAU	CE
HAUT TROTTOIR	HT
CHAÎNAGE	1+100
FORAGES	F-1

ÉLÉVATION EXISTANTE

C:\Serveurs SMI\Buchan\Data\Projets\P2001538 VMTL-Infrastructures aménagement et éclairage\L-49 VMVSM P&D Rue de Louvain\C-DAO-CAO\23S-Civil\Dessin\2001538L49-CV-11_13_PROP_SURFACE.dwg

Note(s) :

Légende - Référence

NOTE CIVIL:

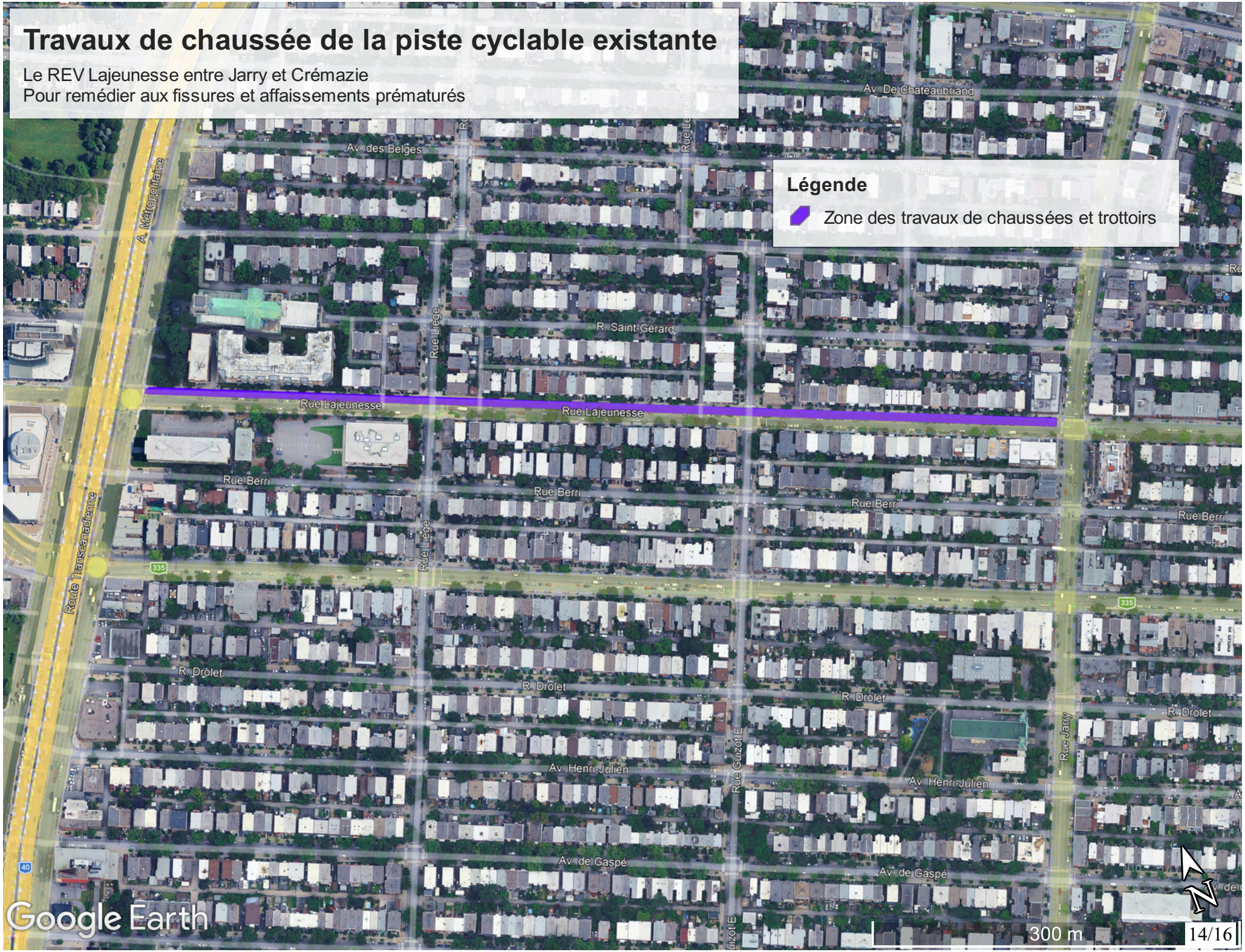
- BORDURE EN GRANIT PROPOSÉE (VOIR ARCHITECTURE DU PAYSAGE)
- CHAUSSÉE EN PAVAGE PROPOSÉ (VOIR DÉTAIL CV-28)
- TROTTOIR EN BÉTON PROPOSÉ (VOIR DNI-3A-100)
- TROTTOIR STRUCTURAL (VOIR DNI-3A-501)
- RAMPE EN BÉTON PROPOSÉE (VOIR DÉTAIL CV-29)
- CHAUSSÉE EN PAVÉ DE BÉTON PROPOSÉ (VOIR DÉTAIL CV-28)
- TROTTOIR EN PAVÉ DE BÉTON PROPOSÉ (VOIR DÉTAIL CV-28)
- RÉFECTION DE COUPE DE RUELLE CHAUSSÉE RIGIDE (VOIR DTNI-3B)
- FOSSES DRAINANTES PROPOSÉES
- FOSSES DE PLANTATION PROPOSÉES
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE SOUPLE (VOIR DNI-3B-400)
- FOSSES AVEC GRILLE PROPOSÉES (VOIR ARCHITECTURE DU PAYSAGE)
- BASE DE BÉTON POUR BOLLARD (VOIR DNI-3A-703)

Plan repère

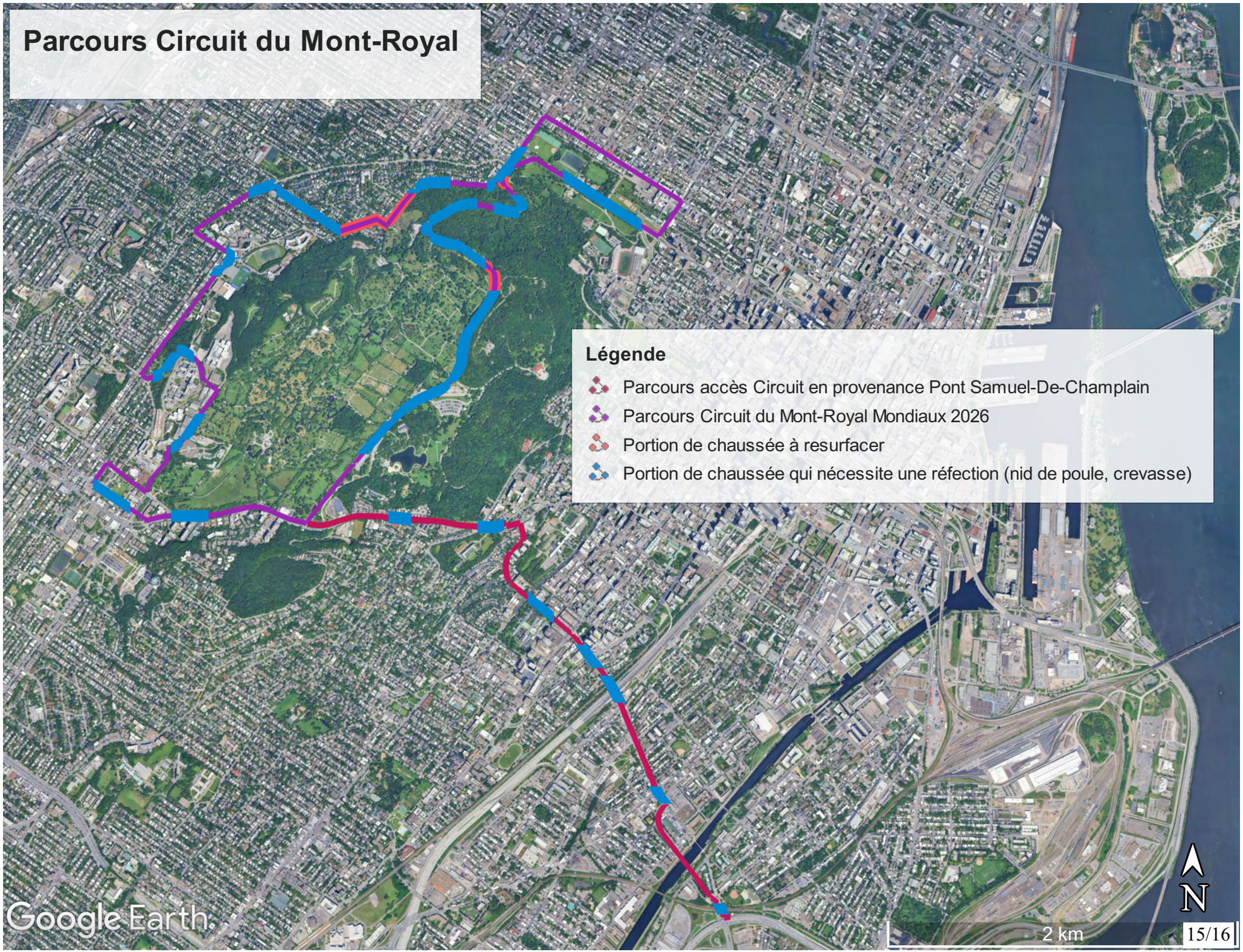

Avenue Querbes
Rue Jeanne-Mance
Avenue Laurier Ouest
Rue Rivard
Avenue Henri-Julien
Rue Clark
Rue Saint-Dominique
Rue Fabre
Rue Drolet
Rue Berri
Rue Saint-Urbain
Rue Clark
Rue Jeanne-Mance
Rue Saint-Dominique
Rue Fabre
Rue Drolet
Rue Berri
Rue Saint-Urbain
Avenue Laurier Ouest
Avenue Henri-Julien
Avenue Querbes
Rue Rivard

Travaux de chaussée de la piste cyclable existante

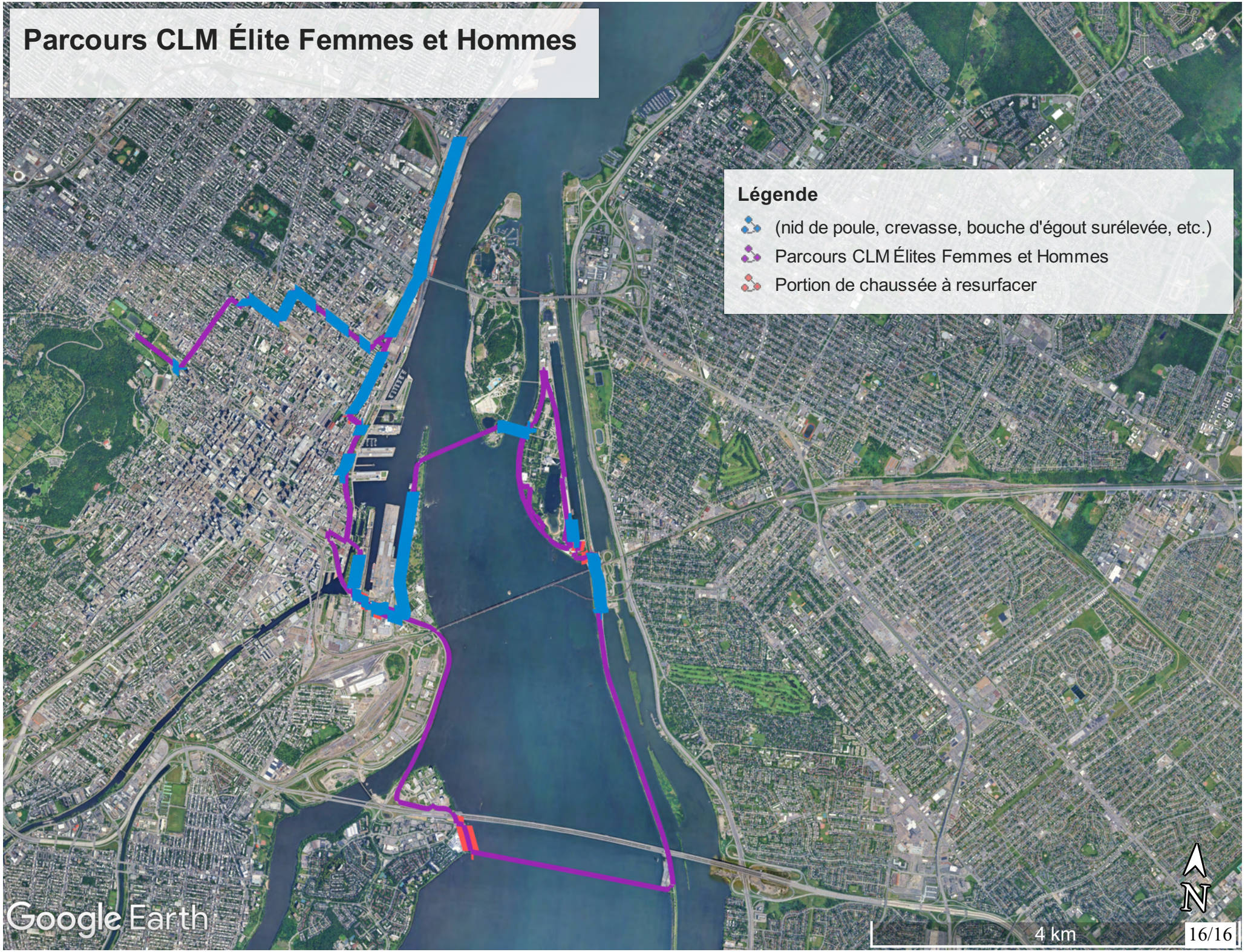
Le REV Lajeunesse entre Jarry et Crémazie
Pour remédier aux fissures et affaissements prématurés



Parcours Circuit du Mont-Royal



Parcours CLM Élite Femmes et Hommes



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1265551001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Division gestion de portefeuille et d'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026

Il est recommandé :
d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-26 15:24

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265551001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Division gestion de portefeuille et d'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétences relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles ils souhaitent intervenir relèvent de la juridiction du conseil de la Ville, des arrondissements ont offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

L'acceptation des offres de services des arrondissements, relativement à des projets de réaménagement à réaliser en 2026, constitue l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 170048 - 9 mars 2026 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Appel d'offres public Nº 59-26-ET-07.
CA25 240522 - 9 décembre 2025 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoir drainantes à l'intersection de la rue Parthenais et du boulevard De Maisonneuve Est.

CA25 12209 - 30 septembre 2025 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal,

de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de raccordement des pistes cyclables existantes entre la rue Renaude-Lapointe et le parc d'Anjou-sur-le-Lac - SUM_ANJ26-0917 - Aménagement d'un lien cyclable sur Renaude-Lapointe.

CA25 160253 - 30 septembre 2025 - Offrir, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la réalisation de travaux de dos d'ânes sur l'avenue Davaar situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre d'un mandat de sécurisation aux abords du viaduc Rockland dans l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

À la suite d'un processus d'analyse des demandes des arrondissements, le SUM a émis un avis favorable pour la réalisation en 2026 des projets suivants, qui consistent en des projets d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées :

Numéro projet SUM	Arrondissement	Titre de la demande
SUM_AHU26-0801	Ahuntsic-Cartierville	Travaux de dos d'âne allongés et bosses de ruelles sur divers tronçons
SUM_AHU24-0921-02	Ahuntsic-Cartierville	Sécurisation de la garderie Petit Palais
SUM_AHU24-0923-02	Ahuntsic-Cartierville	Sécurisation des déplacements pour aînés des Habitations Crémazie
SUM_ANJ26-0917	Anjou	Aménagement d'un lien cyclable sur Renaude-Lapointe
s/o	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
SUM_CDN24-0939	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réaménagement de l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Clanranald
SUM_MHM26-1104	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Construction d'un trottoir sur la rue Sherbrooke entre les rues de Contrecoeur et Hector
SUM_MHM25-0912	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Réaménagement du trottoir de Rouen entre Letourneux et Bennett
SUM_MTN25-0441	Montréal-Nord	Sécurisation - Parc Lacordaire - école Adélard-Desrosiers - école Ste-Gertrude - clinique médicale Lacordaire - caisse Desjardins
SUM_OUT26-0912	Outremont	Ajout de dos d'ânes sur l'av. Davaar, entre Du Manoir et Van Horne
SUM_PRF25-0417	Pierrefonds-Roxboro	Réaménagement de Boulevard Gouin entre la rue des Gageux et Coursol (Trottoir et fondation de rue)
SUM_RDP25-0404	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	Réaménagement de la 70e Avenue, entre la 71e Avenue et le boul. Perras
SUM_RDP25-0402	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	Aménagement d'un trottoir et d'une bordure sur la 4e Rue entre la 56e Avenue et le boulevard de la Rivière-des-Prairies
SUM_RPP24-0940	Rosemont - La Petite-Patrie	Réaménagement de l'intersection 5e / 6e Avenue

SUM_STL24-0978	Saint-Laurent	Sécurisation de l'intersection Grou et Houde
SUM_STL24-0992-1	Saint-Laurent	Aménagement de rues du développement résidentiel Bois-Franc - Ernest-Anctil
SUM_STL24-0992-3	Saint-Laurent	Acquisition pour le développement résidentiel Bois-Franc de l'arrondissement Saint-Laurent - Ernest-Anctil - Financement PAR
SUM_STL24-0992-4	Saint-Laurent	Acquisition pour le développement résidentiel Bois-Franc de l'arrondissement Saint-Laurent - Ernest-Anctil - Financement Vélo
SUM_STL24-0992-2	Saint-Laurent	Acquisition pour l'aménagement du secteur de l'école Maïmonide
SUM_STO25-0959	Saint-Léonard	Sécurisation d'intersections pour les écoles Lambert-Closse et Dante (intersections Côme/Houel; Valdombre/Bonpart)
SUM_STO25-0953	Saint-Léonard	Sécurisation d'intersections pour l'école La Dauversière (Intersections des Angevins / Lisieux; des Angevins / Verdier)
SUM_VIM24-0991-05	Ville-Marie	Sécurisation des abords de l'École Sacré-Coeur et Collège de Montréal (Côte-des-Neiges / Dr Penfield)
SUM_VIM24-0991-04	Ville-Marie	Sécurisation des abords de l'Académie Michèle-Provost (Steyning / Des Pins)
SUM_VIM24-0991-12	Ville-Marie	Sécurisation des abords de l'intersection Hotel-de-Ville/René-Lévesque
SUM_VIM25-0435	Ville-Marie	Sécurisation de l'avenue Cedar
SUM_VIM25-1008	Ville-Marie	Aménagement de surface sur la rue Parthenais entre Maisonneuve et Ste-Catherine
SUM_VSP26-0112	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réaménagement de l'axe cyclable de l'avenue Beaumont, entre les avenues Querbes et de l'Épée
SUM_VSP26-0119	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réaménagement géométrique de l'intersection Crémazie/19e avenue

JUSTIFICATION

La conception et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV) par les arrondissements requièrent l'acceptation des offres de services par le conseil municipal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
En raison de leur expertise en construction et du fait que les travaux se dérouleraient sur leur territoire, les arrondissements constituent l'instance la mieux placée pour réaliser le plus efficacement ces travaux.

L'acceptation, par la conseil de la Ville, des offres de services des arrondissements est conditionnelle au respect de l'encadrement administratif C-OG-SUM-P-20-002 « Traitement administratif aux fins de l'analyse et la gestion de demandes de projets devant faire l'objet d'une offre de services des arrondissements au conseil de la Ville visant l'aménagement et le réaménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec», Procédure - Communiqué no 826.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SUM s'engage à assumer les coûts de réalisation pour l'aménagement des rues ou des voies cyclables de certains projets à l'intérieur de ses budgets d'immobilisation, soit :

- Projet Investi 45000 : Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable;
- Projet Investi 59070 : Programme d'aménagement des rues - Artériel;
- Projet Investi 59071 : Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation.

Ci-dessous sont indiqués les coûts de réalisation estimés des projets faisant l'objet du présent dossier :

Numéro projet SUM	Arrondissement	Titre de la demande	Budget autorisé Total SUM 2026	Budget autorisé 59070 2026	Budget autorisé 59071 2026	Budget autorisé 45000 2026
SUM_AHU26-0801 *	Ahuntsic-Cartierville	Travaux de dos d'âne allongés et bosses de ruelles sur divers tronçons	-	-	-	-
SUM_AHU24-0921-02	Ahuntsic-Cartierville	Sécurisation de la garderie Petit Palais	740 739		740 739	
SUM_AHU24-0923-02	Ahuntsic-Cartierville	Sécurisation des déplacements pour aînés des Habitations Crémazie	360 189		360 189	
SUM_ANJ26-0917	Anjou	Aménagement d'un lien cyclable sur Renaude-Lapointe	363 321			363 321
s/o *	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres sur des rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	-	-	-	-
SUM_CDN24-0939	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réaménagement de l'intersection de la rue Snowdon et l'avenue Clanranald	637 274		637 274	
SUM_MHM26-1104*	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Construction d'un trottoir sur la rue Sherbrooke entre les rues de Contrecoeur et Hector	-	-	-	-
SUM_MHM25-0912	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Réaménagement du trottoir de Rouen entre Letourneux et Bennett	616 192		616 192	
		Sécurisation - Parc Lacordaire - école Adélard-Desrosiers - école Ste-Gertrude -				

SUM_MTN25-0441	Montréal-Nord	clinique médicale Lacordaire - caisse Desjardins	509 579		509 579	
SUM_OUT26-0912 *	Outremont	Ajout de dos d'ânes sur l'av. Davaar, entre Du Manoir et Van Horne	-	-	-	-
SUM_PRF25-0417	Pierrefonds-Roxboro	Réaménagement de Boulevard Gouin entre la rue des Gageux et Coursol (Trottoir et fondation de rue)	715 000		715 000	
SUM_RDP25-0404	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	Réaménagement de la 70e Avenue, entre la 71e Avenue et le boul. Perras	567 586		567 586	
SUM_RDP25-0402	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	Aménagement d'un trottoir et d'une bordure sur la 4e Rue entre la 56e Avenue et le boulevard de la Rivière-des-Prairies	468 950		468 950	
SUM_RPP24-0940	Rosemont - La Petite-Patrie	Réaménagement de l'intersection 5e / 6e Avenue	632 937		632 937	
SUM_STL24-0978	Saint-Laurent	Sécurisation de l'intersection Grou et Houde	388 000		388 000	
SUM_STL24-0992-1	Saint-Laurent	Aménagement de rues du développement résidentiel Bois-Franc - Ernest-Anctil	2 099 750			2 099 750
SUM_STL24-0992-3	Saint-Laurent	Acquisition pour le développement résidentiel Bois-Franc de l'arrondissement Saint-Laurent - Ernest-Anctil - Financement PAR	1 154 000	1 154 000		
SUM_STL24-0992-4	Saint-Laurent	Acquisition pour le développement résidentiel Bois-Franc de l'arrondissement Saint-Laurent - Ernest-Anctil - Financement Vélo	1 154 863			1 154 863
SUM_STL24-		Acquisition pour l'aménagement du secteur de l'école				

0992-2	Saint-Laurent	Maïmonide	334 806			334 806
SUM_STO25-0959	Saint-Léonard	Sécurisation d'intersections pour les écoles Lambert-Closse et Dante (intersections Côme/Houel; Valdombre/Bonpart)	221 734		221 734	
SUM_STO25-0953	Saint-Léonard	Sécurisation d'intersections pour l'école La Dauversière (Intersections des Angevins / Lisieux; des Angevins / Verdier)	221 234		221 234	
SUM_VIM24-0991-05	Ville-Marie	Sécurisation des abords de l'École Sacré-Coeur et Collège de Montréal (Côte-des-Neiges / Dr Penfield)	329 231		329 231	
SUM_VIM24-0991-04	Ville-Marie	Sécurisation des abords de l'Académie Michèle-Provost (Steyning / Des Pins)	205 898		205 898	
SUM_VIM24-0991-12	Ville-Marie	Sécurisation des abords de l'intersection Hotel-de-Ville/René-Lévesque	42 265		42 265	
SUM_VIM25-0435	Ville-Marie	Sécurisation de l'avenue Cedar	300 000		300 000	
SUM_VIM25-1008	Ville-Marie	Aménagement de surface sur la rue Parthenais entre Maisonneuve et Ste-Catherine	500 000	500 000		
SUM_VSP26-0112 *	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réaménagement de l'axe cyclable de l'avenue Beaumont, entre les avenues Querbes et de l'Épée	-	-	-	-
SUM_VSP26-0119 *	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réaménagement géométrique de l'intersection Crémazie/19e avenue	-	-	-	-

* Le financement de ces projets est assumé par les arrondissements respectifs.

Tout dépassement de l'estimation des coûts devra faire l'objet d'une approbation préalable par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM). Les travaux doivent être réalisés en 2026. Le report de la réalisation de certains travaux pourrait être autorisé lors de

circonstances spécifiques uniquement et doivent faire l'objet d'une approbation de la part du SUM.

Les coûts de main d'œuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où les offres de services des arrondissements ne sont pas acceptées, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2026 à décembre 2026 : travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-03-24

Heloise RONDEAU-GEOFFRION
conseiller(-ere) en planification

Tél : 000-000-0000
Télécop. :

Damien LE HENANFF
chef(fe) de division - gestion de portefeuille et administration

Tél : 000-000-0000
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1265551001*
Unité administrative responsable : *Division de la gestion du portefeuille et de l'administration*
Projet : *Accepter les offres de services d'arrondissement, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O.*			

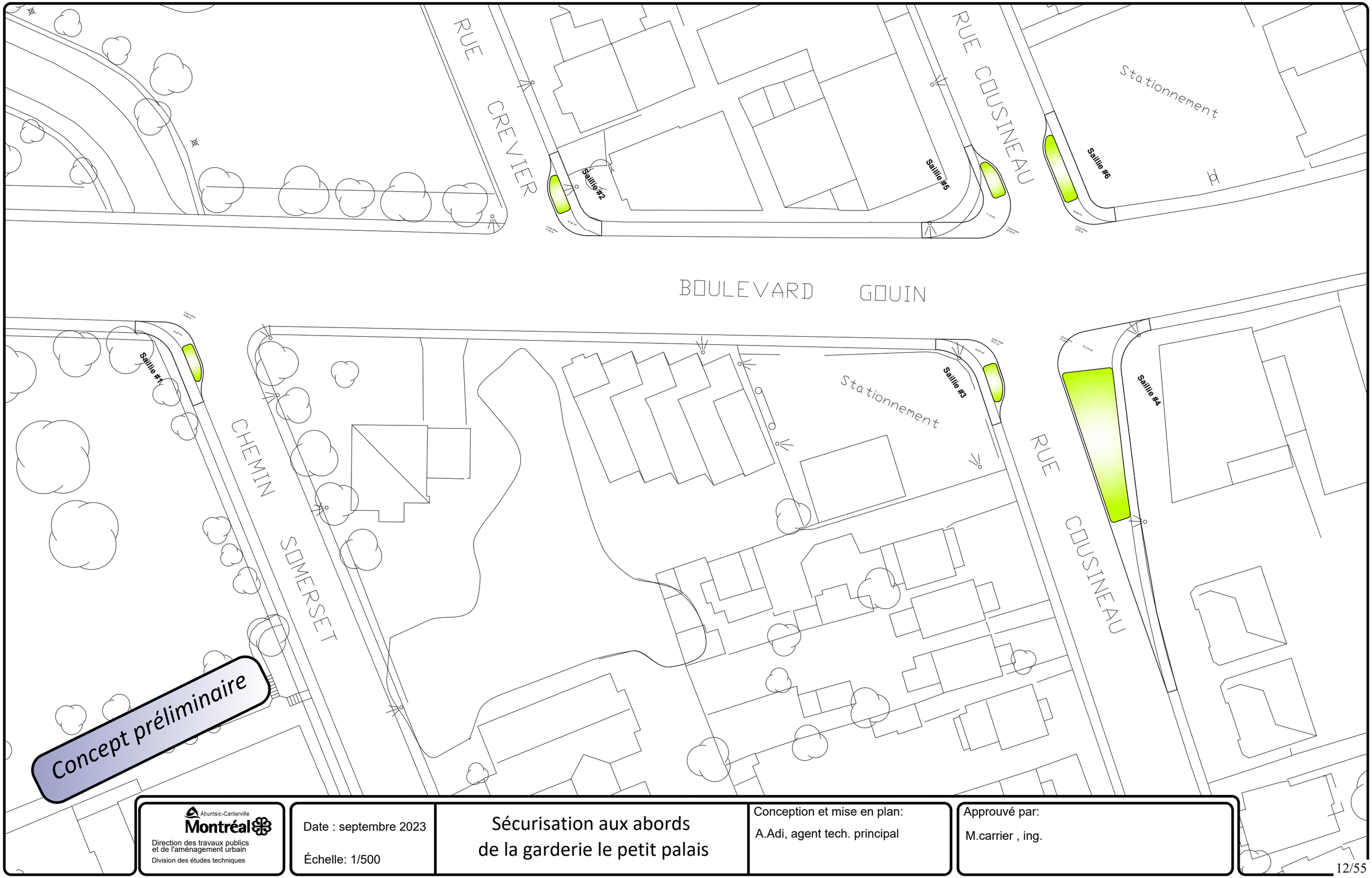
Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Ahuntsic-Cartierville
Montréal
Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain
Division des études techniques

Date : septembre 2023

Échelle: 1/500

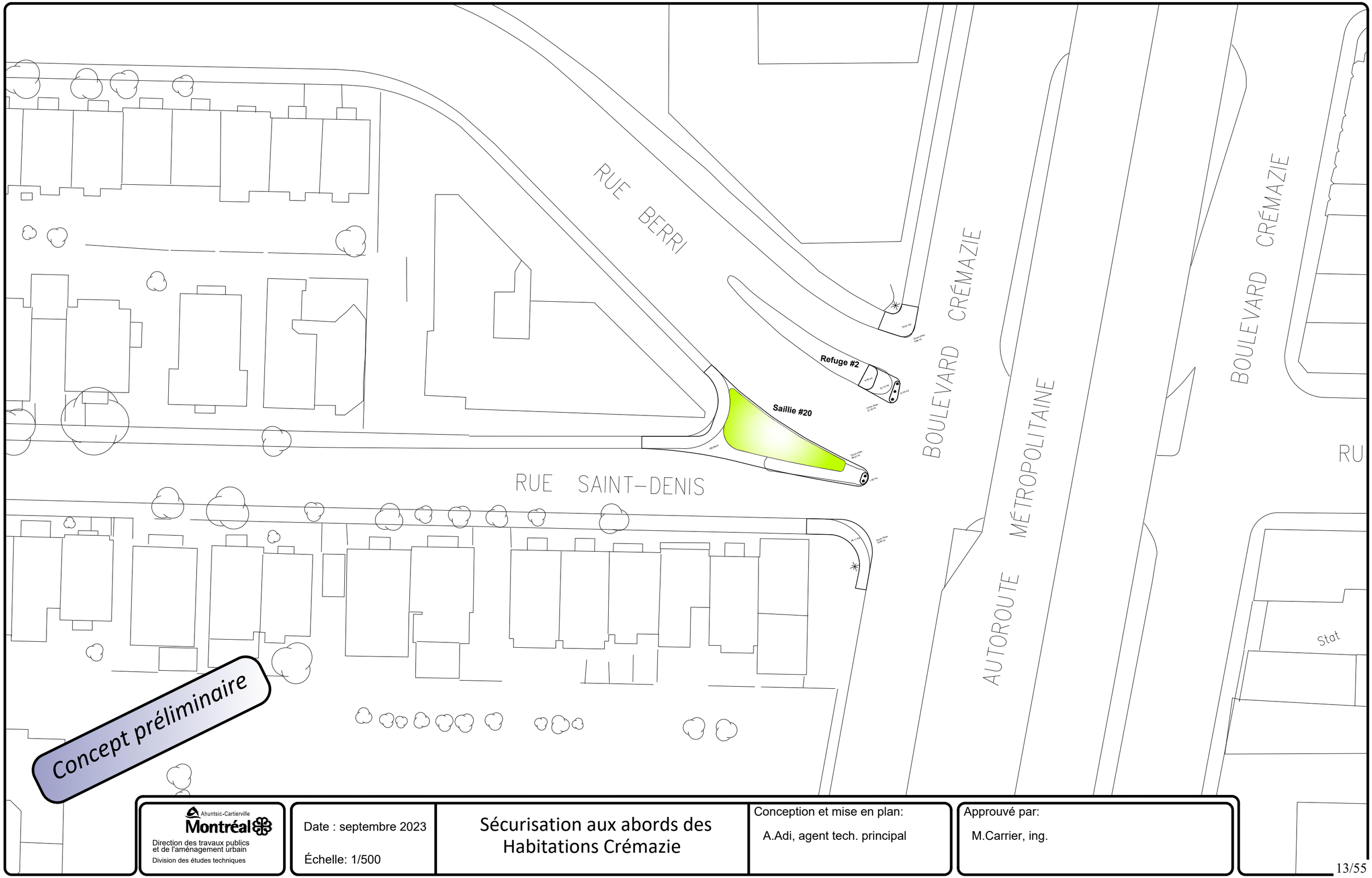
Sécurisation aux abords de la garderie le petit palais

Conception et mise en plan:

A.Adi, agent tech. principal

Approuvé par:

M.carrier , ing.



Ahuntsic-Cartierville
Montréal
Direction des travaux publics
et de l'aménagement urbain
Division des études techniques

Date : septembre 2023

Échelle: 1/500

Sécurisation aux abords des Habitations Crémazie

Conception et mise en plan:

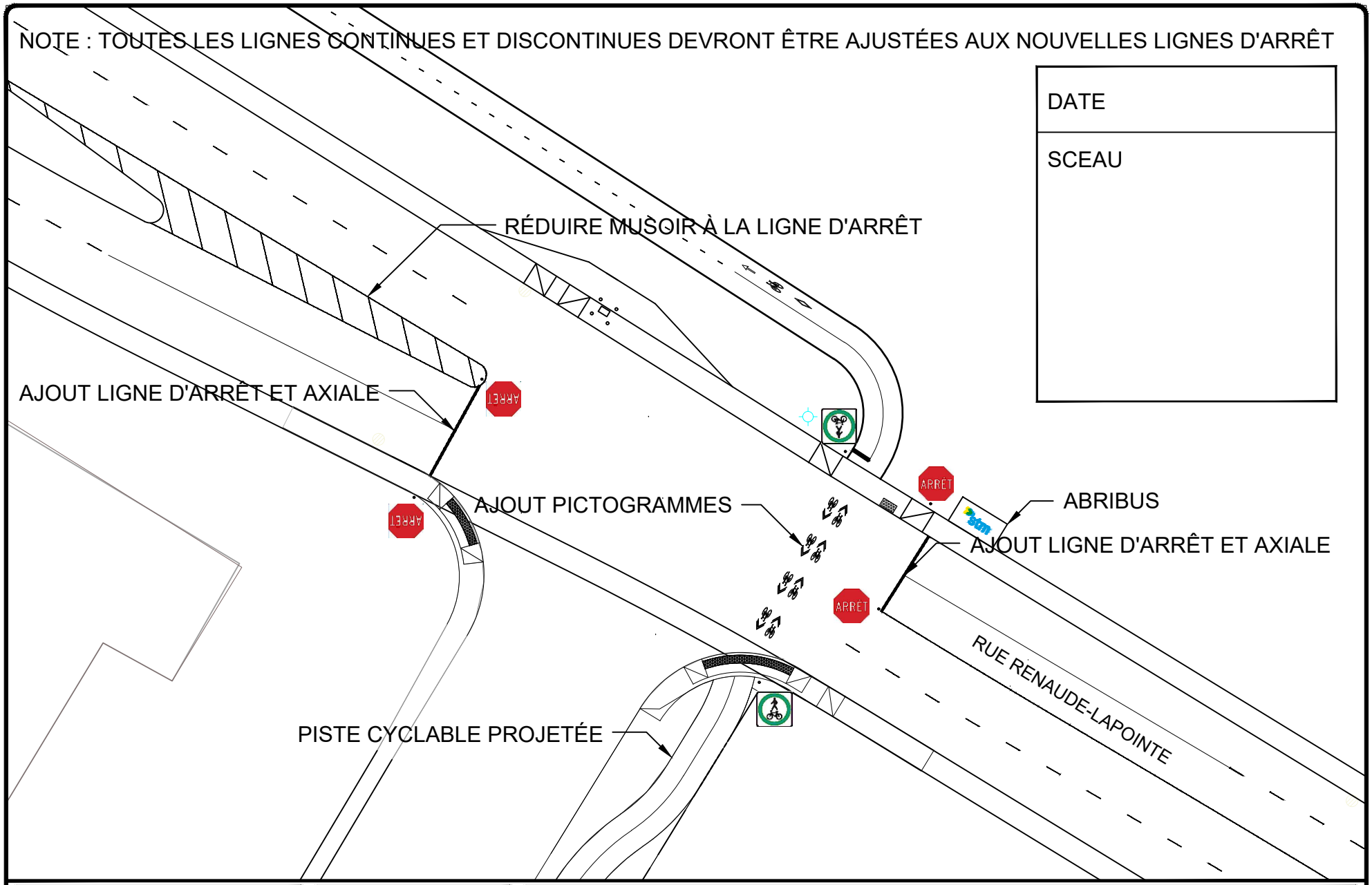
A.Adi, agent tech. principal

Approuvé par:

M.Carrier, ing.

NOTE : TOUTES LES LIGNES CONTINUES ET DISCONTINUES DEVRONT ÊTRE AJUSTÉES AUX NOUVELLES LIGNES D'ARRÊT

DATE
SCEAU



Anjou Montréal

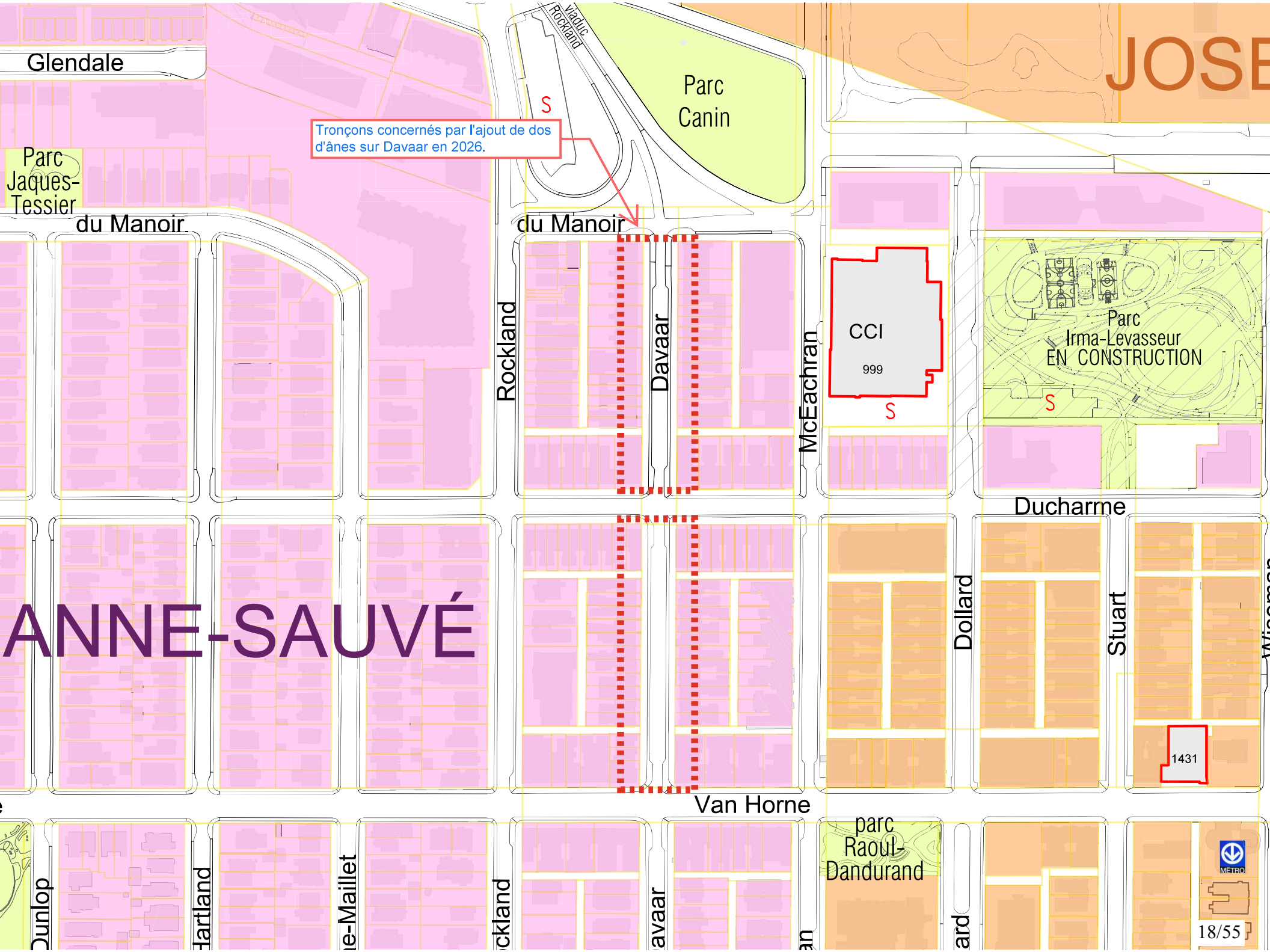
Division Études Techniques

Dessiné:	Titre:
LUC PINARD	MARQUAGE_CHAUSSÉE
Approuvé:	AJOUT_ARRÊTS_OBLIGATOIRES
ING	
Échelle:	Date:
AUCUNE	2025-11-25
Dossier:	Plan no:
...	RL-01


rue Snowdon
avenue Clanranald
#4980-80
#4980
#5645
#4941-43
#4905-07
#4901-03
#5600
#4921
#4909
#4900-20
#5550-52
#5554-58
#4700-900
91,12 m
91,12 m


Cliquer pour ajouter du texte
Rue Sherbrooke
138
herbrooke E


Lajoie
parc
Joyce
Peronne
parc
Jacques-
Parizeau
Robert
de Vimy
Kelvin
Kelvin
de Vimy
St-Germain
Cambrai
Ainslie
Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
t-D'Indy
coe
wood


Glendale
Viaduc Rockland
Parc Canin
JOSE
S
Tronçons concernés par l'ajout de dos d'ânes sur Davaar en 2026.
Parc Jaques-Tessier
du Manoir
du Manoir
Rockland
Davaar
McEachran
CCI
999
S
Parc Irma-Levasseur
EN CONSTRUCTION
S
Ducharme
ANNE-SAUVÉ
Dollard
Stuart
1431
Van Horne
parc Raoul-Dandurand
METRO
18/55

Pierrefonds Roxboro
Montréal

Division ingénierie et infrastructures
Direction Développement du Territoire
et Études Techniques

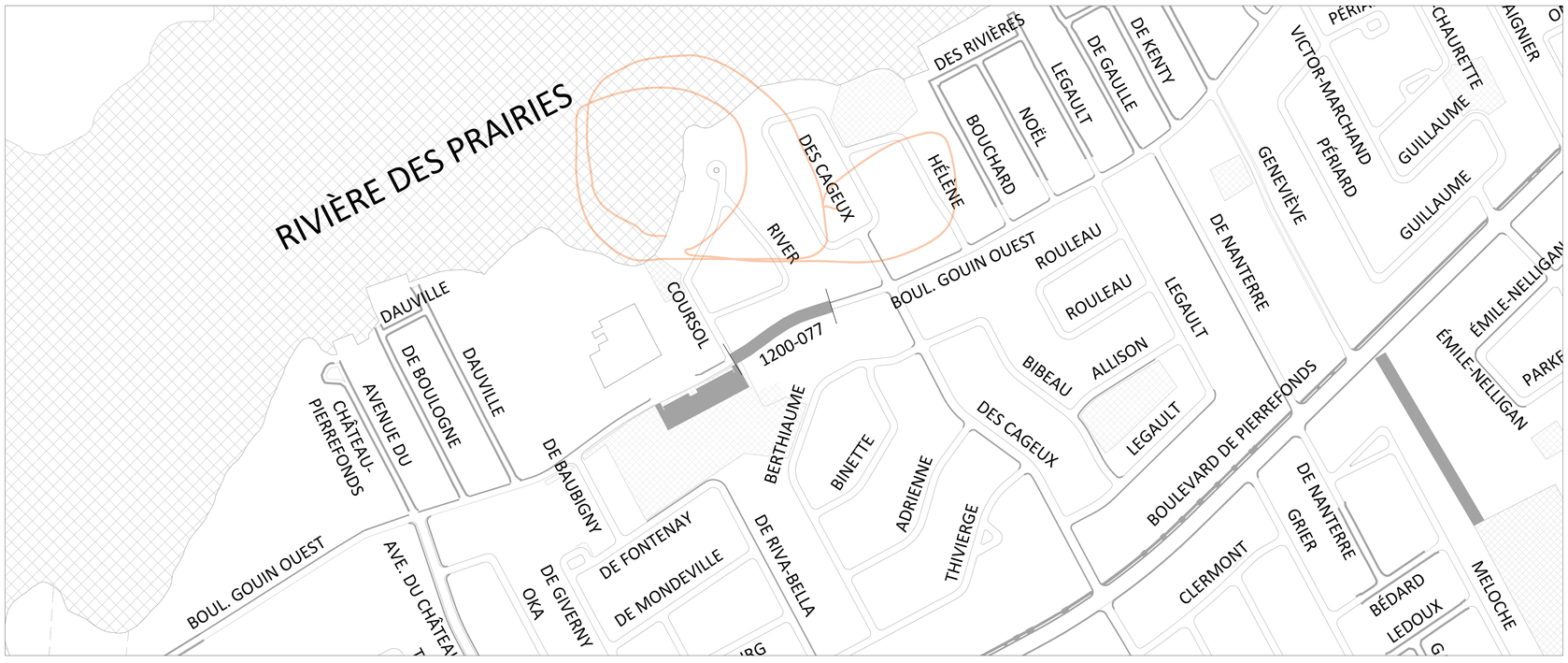
13665, boul de Pierrefonds, Pierrefonds QC H9A 2Z4

ST-2X-XX
BOULEVARD GOUIN (COURSOL @ 17860 GOUIN)

Travaux de reconstruction de la chaussée, des bordures, des trottoirs, du drainage, ainsi que des travaux connexes.

ARRONDISSEMENT(S) : Pierrefonds-Roxboro

FEUILLET	TITRE	NO. PLAN
	PLANS DE LA CHAUSSÉE	
00	PAGE TITRE, PLAN DE LOCALISATION ET LISTE DES PLANS	ST-2X-XX-00
01	BOULEVARD GOUIN (Coursol @ 17860 Gouin), PLAN ET PROFILS, CHAÎNAGE 0+000 À 0+160	1200-077
	PLAN MARQUAGE DE CHAUSSÉE	
02	BOULEVARD GOUIN (Coursol @ 17860 Gouin), MARQUAGE DE CHAUSSÉE PROPOSÉE	ST-2X-XX-M1
	PLAN DES DÉTAILS	
03	Plan des détails	ST-2X-XX-D1



PLAN DE LOCALISATION

Orientation — REPÈRE GÉODÉSIQUE 71K5614
Boul. de Pierrefonds, intersection Nanterre.
ALTITUDE: 33.29m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Orientation — POTEAU D'INCENDIE D070-20
Coin S-E de Des Cageux et Gouin.
ALTITUDE: 26.198m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Orientation — POTEAU D'INCENDIE G065-26
Coin S-E de Gouin et Coursol.
ALTITUDE: 26.771m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Émission(s) / Révision(s)

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
A	2024-XX-XX	ÉMIS POUR SOUMISSION	E.P.	R.A

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : N/A — N/A
Étude :
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : N/A — N/A
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : N/A — N/A

Pierrefonds Roxboro
Montréal
Division Ingénierie et Infrastructures
Direction du Développement du Territoire et Études Techniques
13665, boul de Pierrefonds, Pierrefonds QC H9A 2Z4

Intervenants égout-aqueduc — Égout Aqueduc

Relevé de terrain : É. Pomerleau, ag. tech. — 2015-05-26
Préparé par : É. Pomerleau, ag. tech. — 2015-05-26
Dessiné par : É. Pomerleau, ag. tech. — 2024-01-25
Vérifié par : J-P. Lanthier, ag. tech. princ. — 2024-XX-XX
Responsable du projet : R. Amini, ing.

PLAN DE SOUMISSION
Ingénieur(e) : R. Amini, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) :
Nº de soumission : ST-2X-XX
Original signé le :

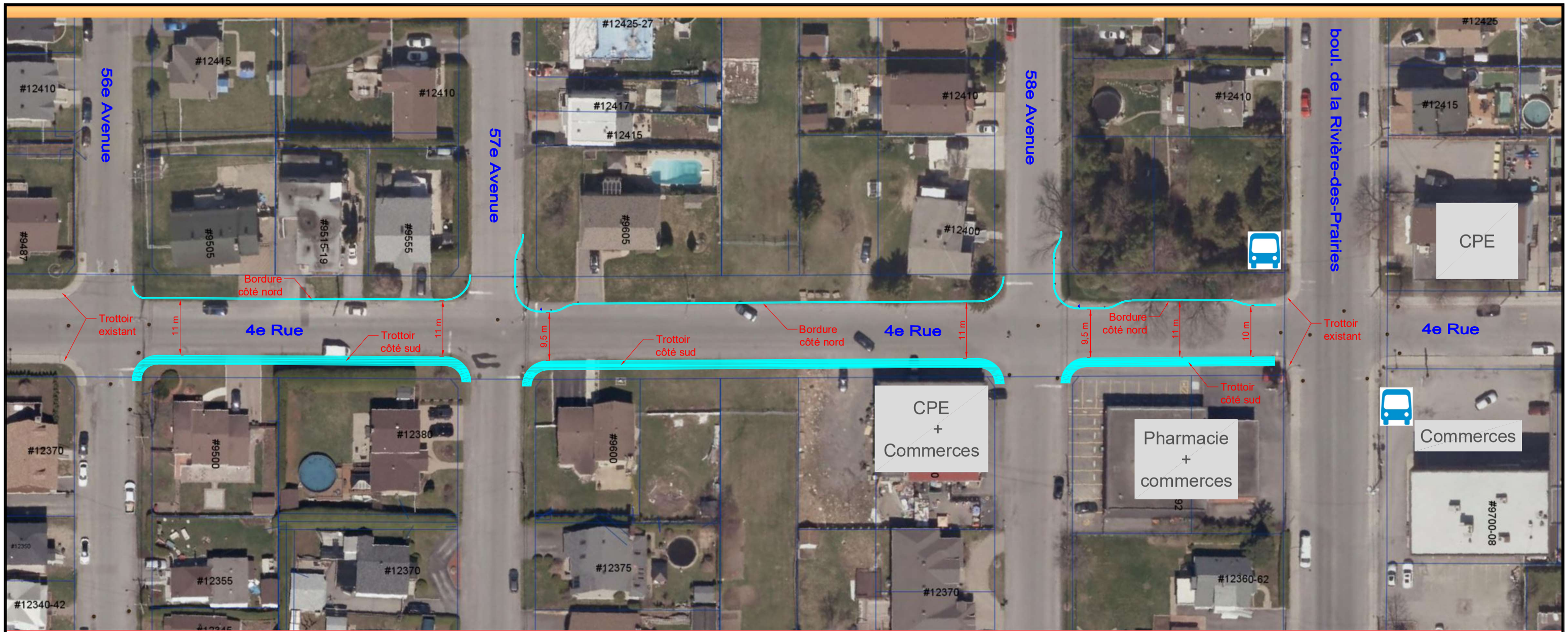
LOCALISATION :
BOULEVARD GOUIN (Coursol @ 17860 Gouin)
ARRONDISSEMENT(S): Pierrefonds-Roxboro
TITRE DU PLAN :
PLAN ET PROFILS
PLAN DE LOCALISATION
ET LISTE DES PLANS
NATURE DES TRAVAUX :
Travaux de reconstruction de chaussée, de bordures, de trottoirs, de drainage et de travaux connexes.

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR.: 1 : 200 — VERT.: 1 : 50
4 2 0 4 8 (mètre) 12

Plan no :	Dossier :	Feuillet :	Révision :
ST-2X-XX-00	D1607	00	A

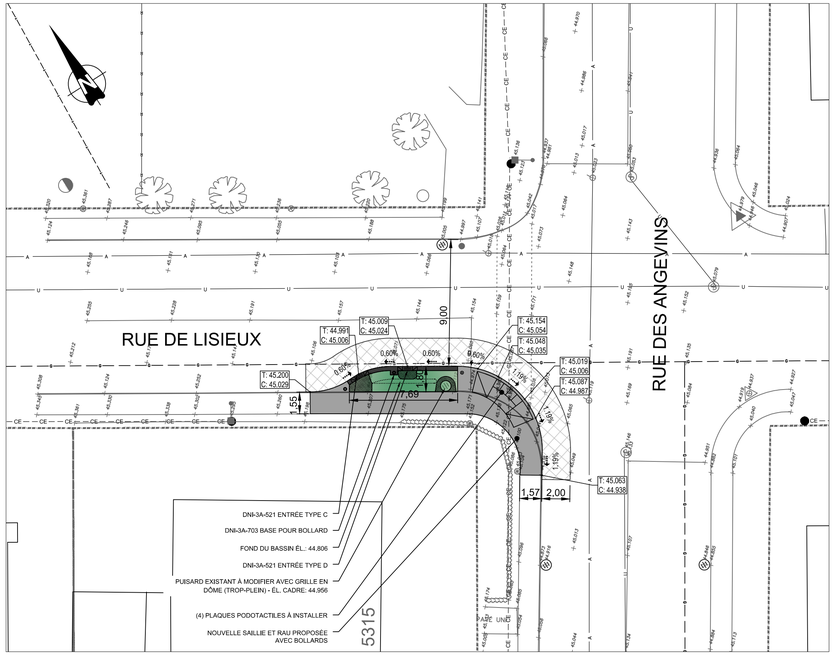
914mm x 1245mm — Cartouche révisé le : 2016-10-21

S:\TRAVAUX\Ingenierie\Archet\D1607_Boul. Gouin (Saint-Charles, Lakeview) à Coursol\D1607_Boul.Gouin.dwg

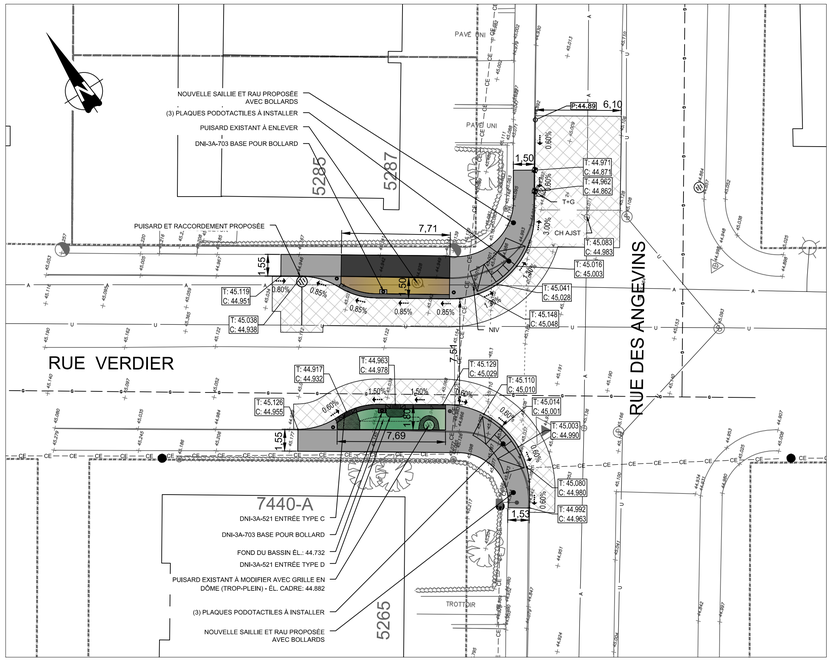


Ville de Montréal
Arrondissement de RDP-PAT
Réaménagement de la 4e Rue
(entre 56e Av et boul. RDP)
Page 1 de 1 Avril 2024


Système d'information géographique de Montréal
Refuge pour piétons
70e AVENUE (R.D.P.)
Saillies
Sens unique
70e AVENUE
Bordure côté est
Trottoir côté ouest
70e AVENUE
Abribus
BOULEVARD PERRAS
boulevard Perras
71e AVENUE
71e AVENUE
Sens unique
Trottoirs à construire en 2024
71e AVENUE
RUE ULRIC-GRAVEL
rue Ulric-Gravel
Ville de Montréal
Arrondissement de RDP-PAT
Réaménagement de la 70e Avenue
Avril 2024



VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE DE LISIEUX ET RUE DES ANGEVINS

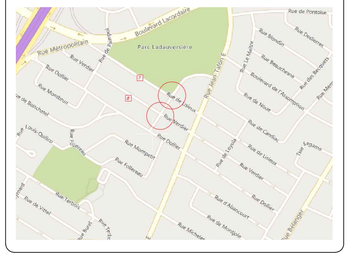


VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE VERDIER ET RUE DES ANGEVINS

LÉGENDE

- Aqueduc
- Égout unitaire
- Égout sanitaire
- Gazoduc
- Télécommunication
- Cable électrique et massif
- Puisard circulaire
- Regard-puisard
- Regard d'égout pluvial
- Poteau petite signalisation
- Valve d'aqueduc
- Borne-fontaine
- Regard d'aqueduc
- Regard d'égout unitaire
- Regard d'égout électrique
- Puit d'accès de gazoduc
- Poteau, électricité
- Lampadaire
- Rampe à accès universel avec plaques podotactiles (DNI-3A-700)
- Trottoir boulevard proposé (DNI-3A-100)
- Réfection cours d'eau (DNI-3A-702)
- Bordure armée proposée largeur 300mm (DNI-3A-200)
- Trottoir à reconstruire (DNI-3A-100)
- Fosse de plantation proposée profondeur 1000mm
- Saillie drainante proposée profondeur 1000mm
- Pierre de rivière sur géotextile de séparation (épaisseur 150mm)
- Intersection surélevé
- Réfection de chaussée
- Fond du bassin (Saillie drainante)
- Borne de protection (bollard) et manchon à installer (DNI-3A-704)
- Manchon pour panneau d'arrêt à installer (DNI-3A-704)
- T+G — Tête et grille de puisard à remplacer
- AJST — À ajuster
- CH AJST — Changer par ajustable
- NIV — À niveler

PLAN CLÉ



RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2026-04-02	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	S.B.
00	2025-05-13	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	S.B.

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

Saint-Léonard Montréal
Direction des travaux publics
6025, boulevard Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1P 1X5

CIMA+
T 514-337-2462, F 514-281-1632
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal QC H3C 3X6 CANADA

Sceau:

INGÉNIEUR - INGÉNIEURE
Sophia Bennani
5081180
QUÉBEC
2026-04-02

Sceau:

Projet:

SAILLIES-2026

Titre:

SAILLIES PROPOSÉES
SECTEUR DE L'ÉCOLE LA DAUVERSIÈRE

Dossier: M07208A	
Préparé par: SOPHIA BENNANI, ing.	Arpentage par: ARPENTAGE LEDG inc.
Vérifié par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing	Approuvé par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing
Date: **10 janvier 2024**	Échelle: 1:200
Contrat: **102-201**	Folio: 02/03 — Rev.: 00

Commenté par la Ville
Version: 2026-01-19

Stantec

CONCEPT D'*AM*ÉNAGE*M*ENT
*AR*RONDISSE*M*ENT DE S*A*INT-L*A*URENT
3 RUES

158100728
Décembre 2025

REGISTRE D'APPROBATION

Le présent document, a été préparé par Stantec Experts-conseils ltée (« Stantec ») pour le compte de Batimo (le « Client »). Toute utilisation de ce document par une tierce partie est strictement défendue. Le contenu de ce document illustre le jugement professionnel de Stantec à la lumière de la portée, de l'échéancier et d'autres facteurs limitatifs énoncés dans le document ainsi que dans le contrat entre Stantec et le Client. Les opinions exprimées dans ce document sont fondées sur les conditions et les renseignements qui existaient au moment de sa préparation et ne sauraient tenir compte des changements subséquents. Dans la préparation de ce document, Stantec n'a pas vérifi é les renseignements fournis par d'autres. Toute utilisation de ce document par un tiers engage la responsabilité de ce dernier. Ce tiers reconnaît que Stantec ne pourra être tenue responsable des coûts ou des dommages, peu importe leur nature, le cas échéant, engagés ou subis par ce tiers ou par tout autre tiers en raison des décisions ou des mesures prises en fonction de ce document.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Joanne Nassab

Architecte Paysagiste, chargée de projet

Gaëlle Salomon

Architecte Paysagiste

Lilia Bouattou

Technicienne en architecture de paysage

01

Concept des rues

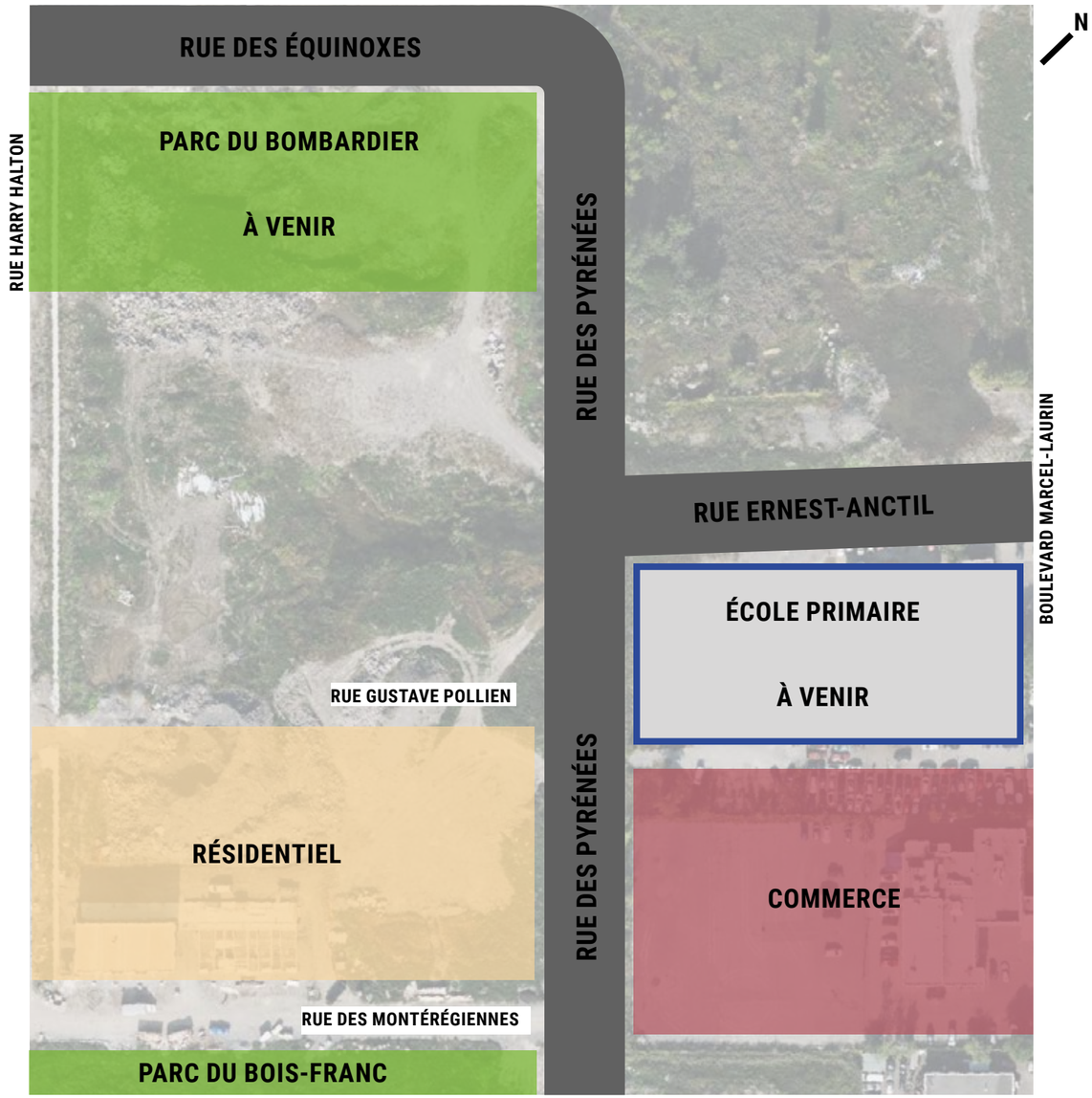
PLAN DE LOCALISATION DES 3 RUES

Le mandat consiste à développer la conception des trois rues : Des Équinoxes, Des Pyrénées et Ernest-Anctil, dans le secteur de Bois-Franc dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

- Rue des Équinoxes : de la rue Harry-Halton à la rue des Pyrénées

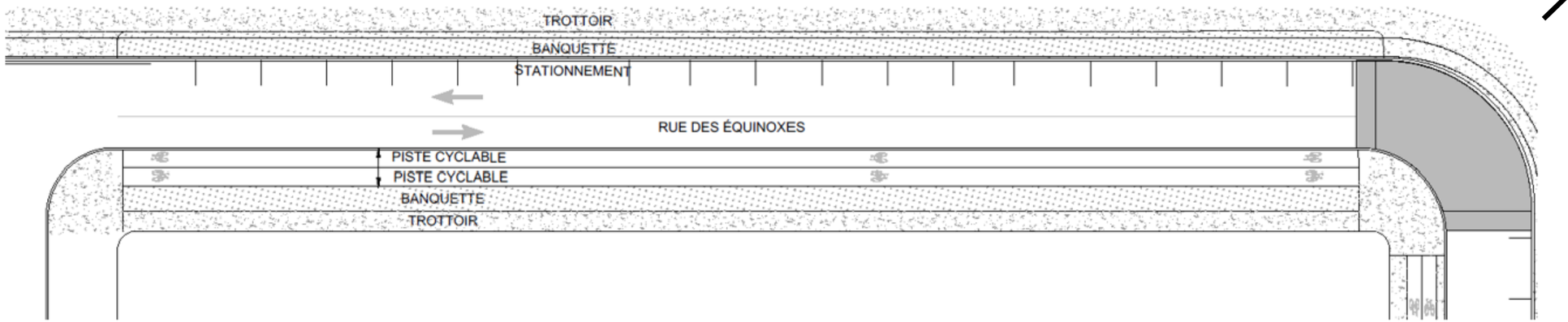
- Rue des Pyrénées : de la rue des Équinoxes à la rue des Montérégiennes

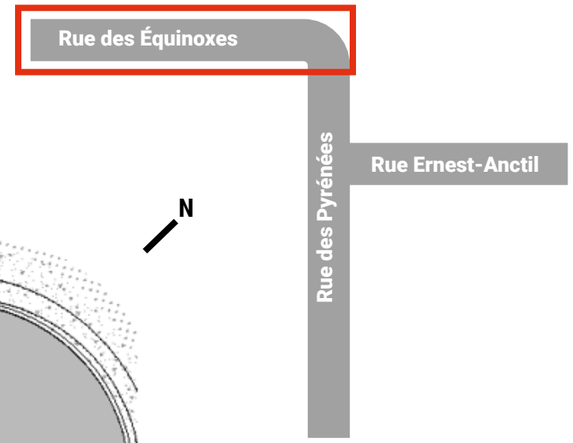
- Rue Ernest-Anctil : de la rue des Pyrénées à boulevard Marcel-Laurin.



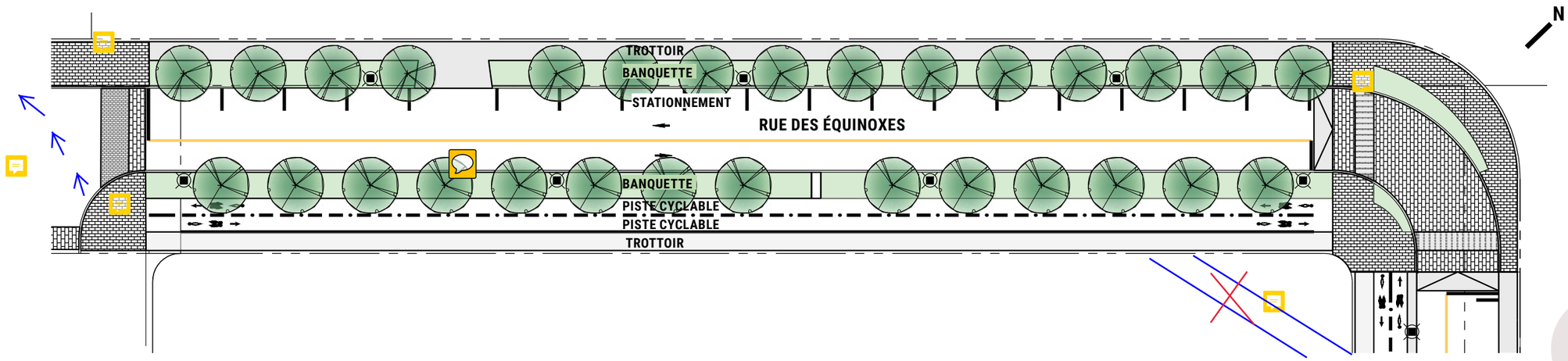
RUE DES ÉQUINOXES
PLAN D'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR LA VILLE



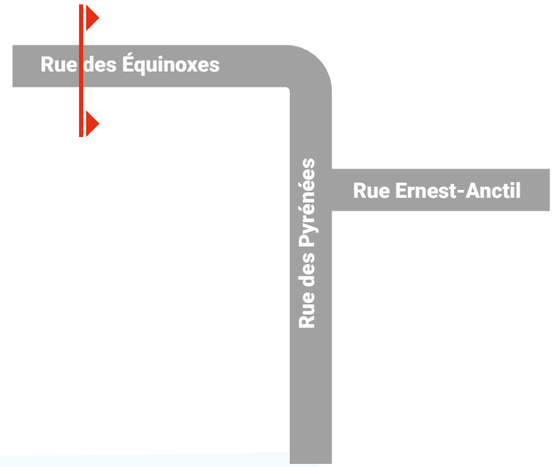


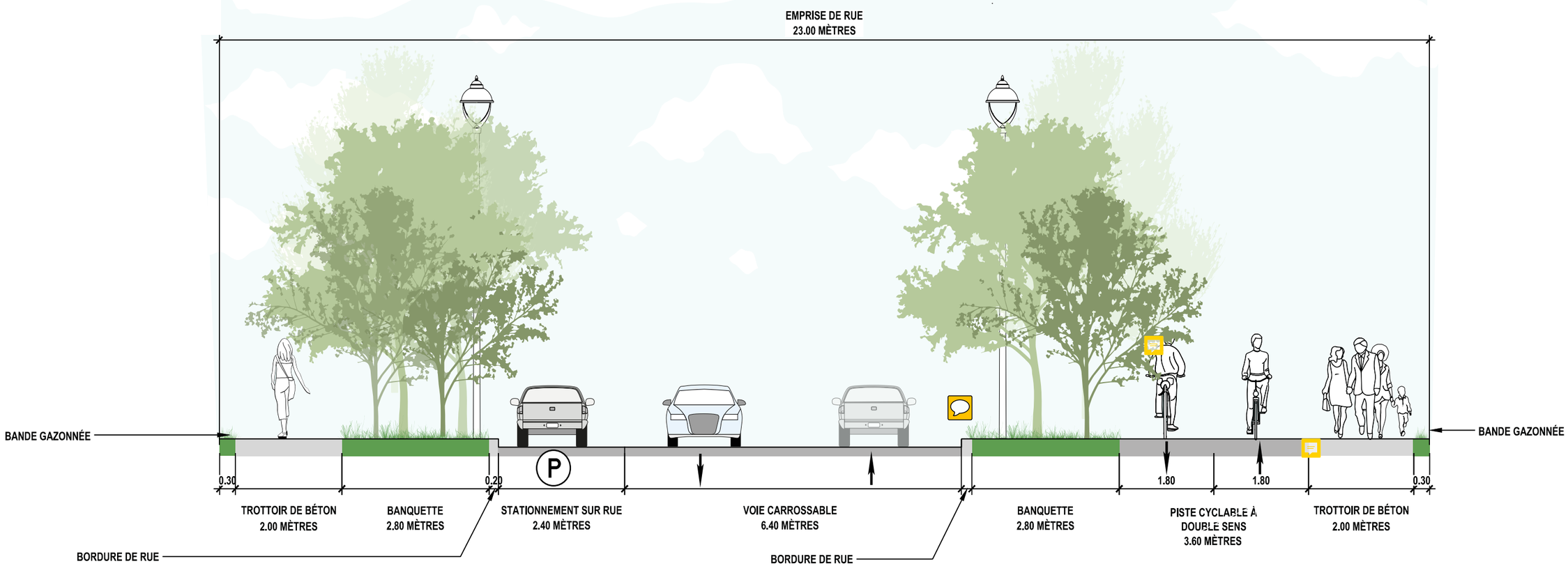
AMÉNAGEMENT AJUSTÉ



EMPRISE DE RUE DE 23M

RUE DES ÉQUINOXES
COUPE TRANSVERSALE

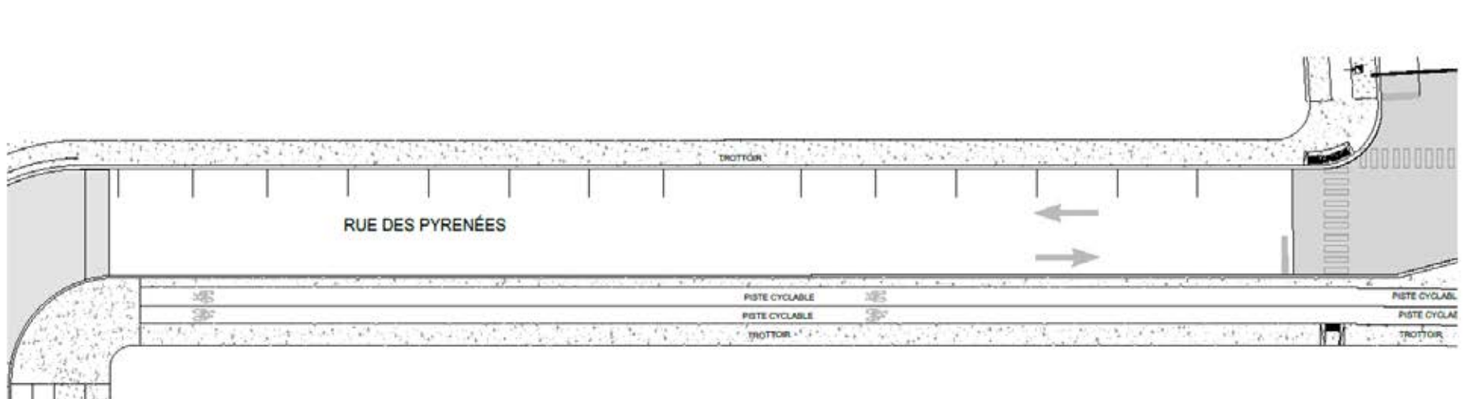


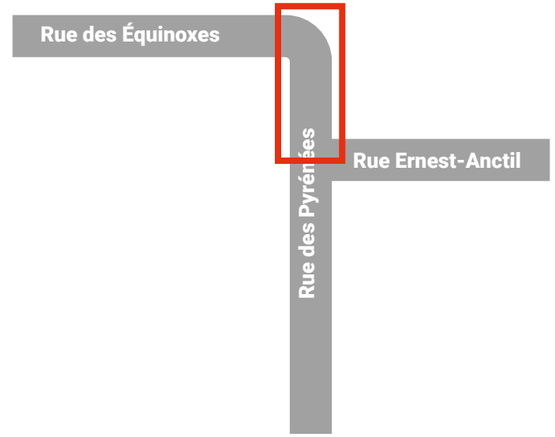


** Tous les trottoirs et les bordures sont en béton*

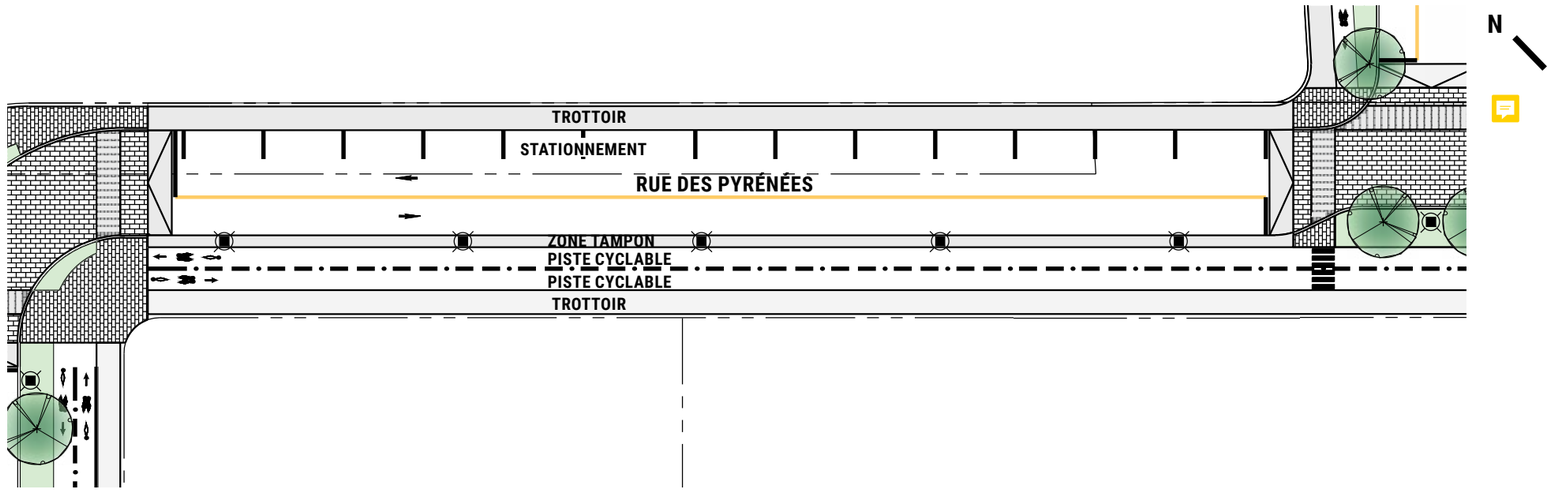
RUE DES PYRÉNÉES NORD
PLAN D'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR LA VILLE



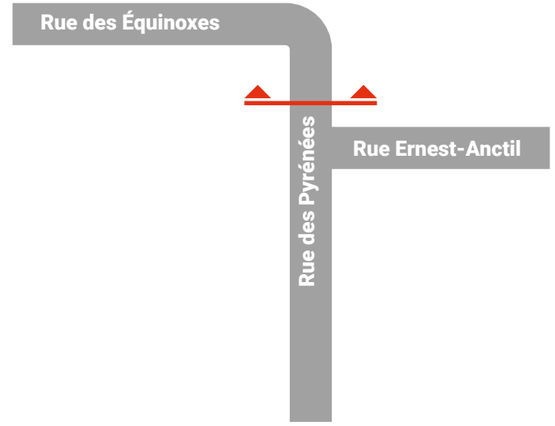


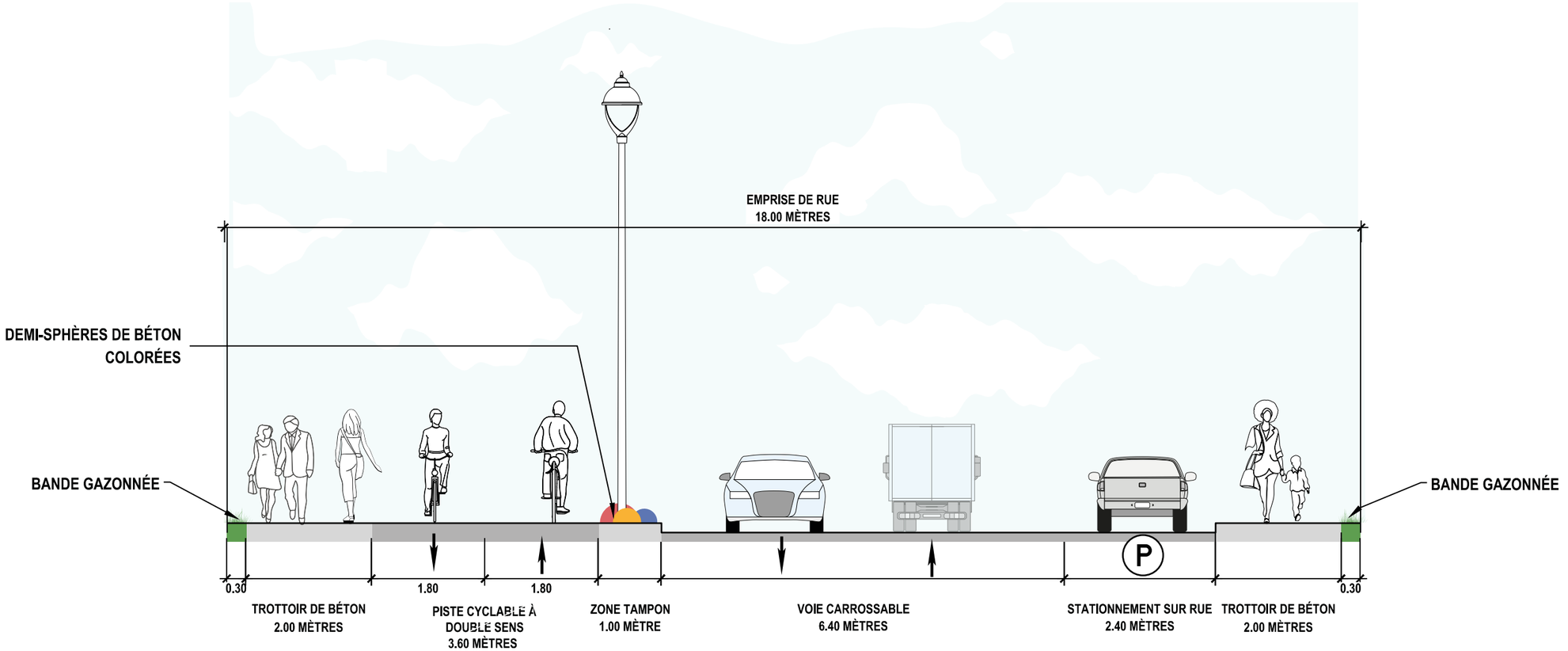
AMÉNAGEMENT AJUSTÉ



EMPRISE DE RUE DE 18M

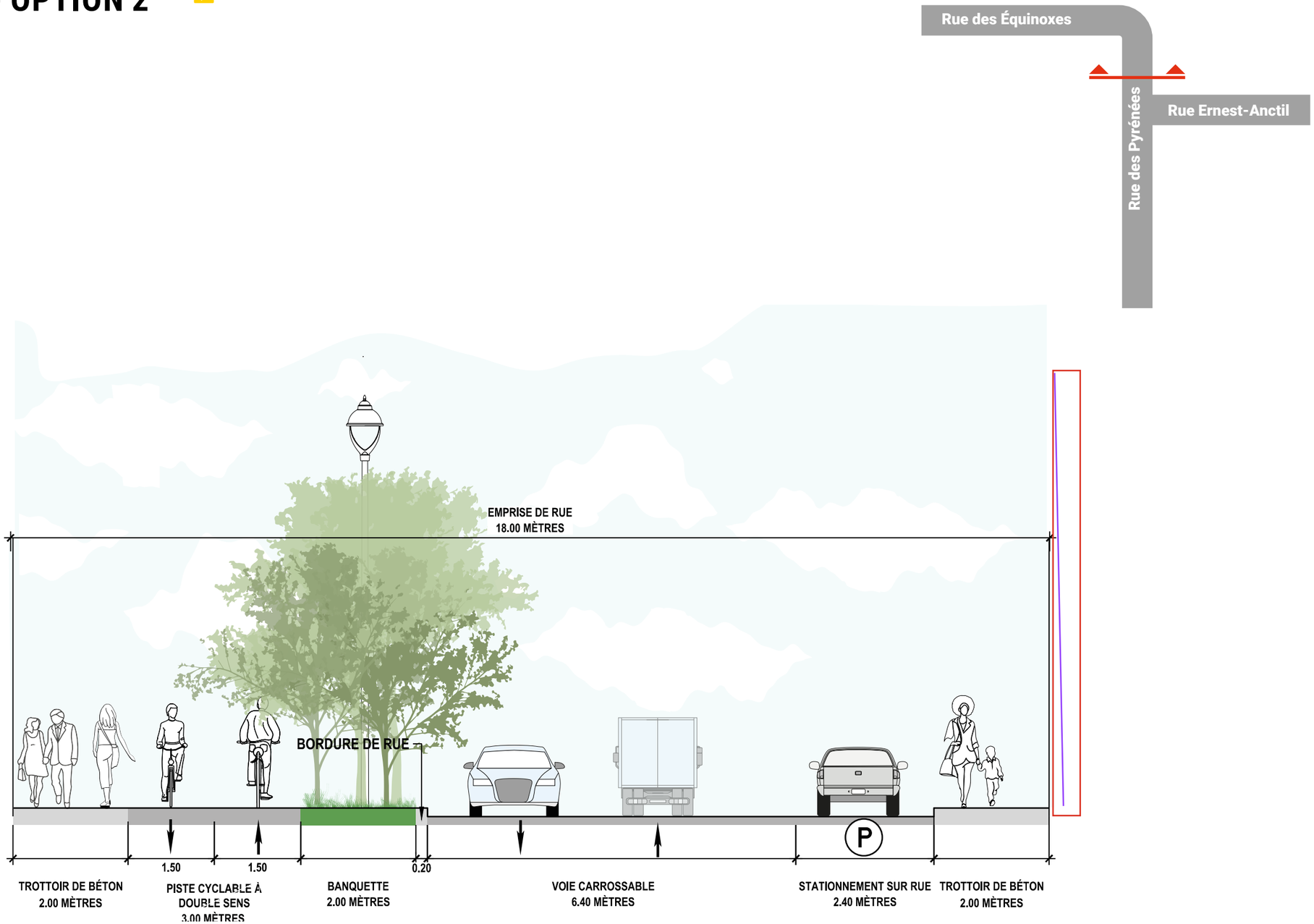
RUE DES PYRÉNÉES NORD
COUPE TRANSVERSALE





** Tous les trottoirs et les bordures sont en béton*

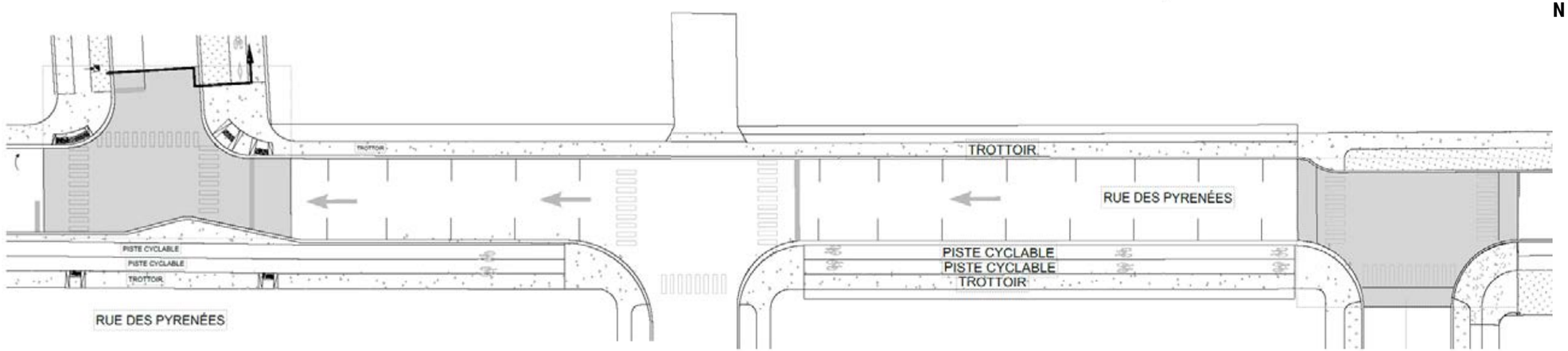
RUE DES PYRÉNÉES NORD - OPTION 2
COUPE TRANSVERSALE

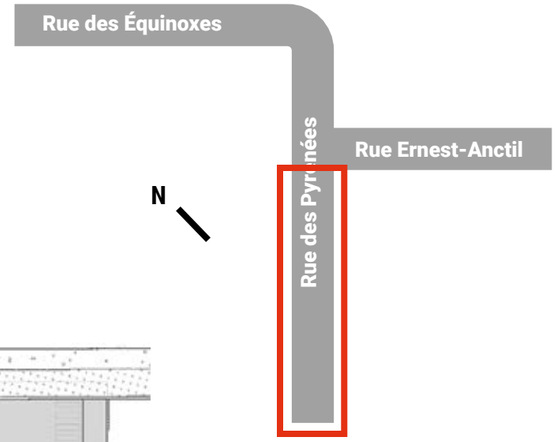


** Tous les trottoirs et les bordures sont en béton*

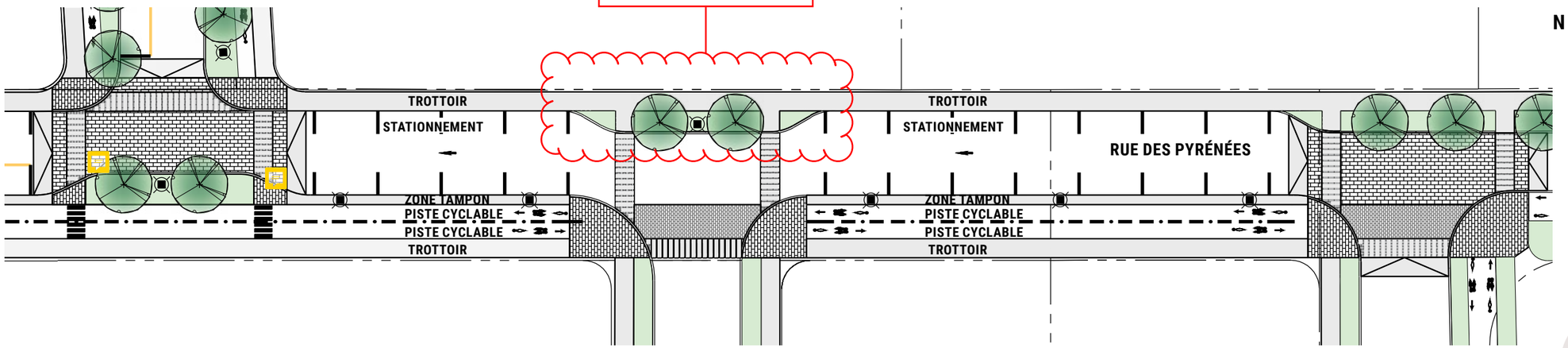
RUE DES PYRÉNÉES SUD
PLAN D'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR LA VILLE



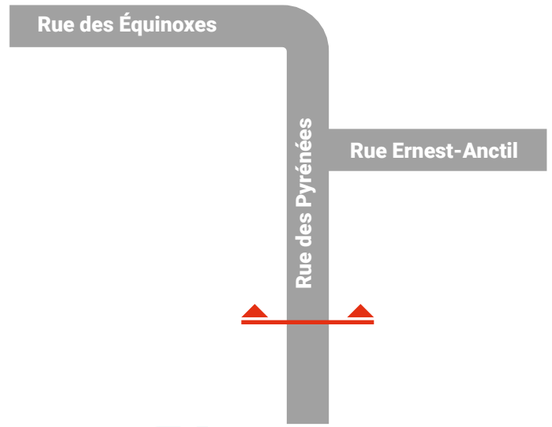


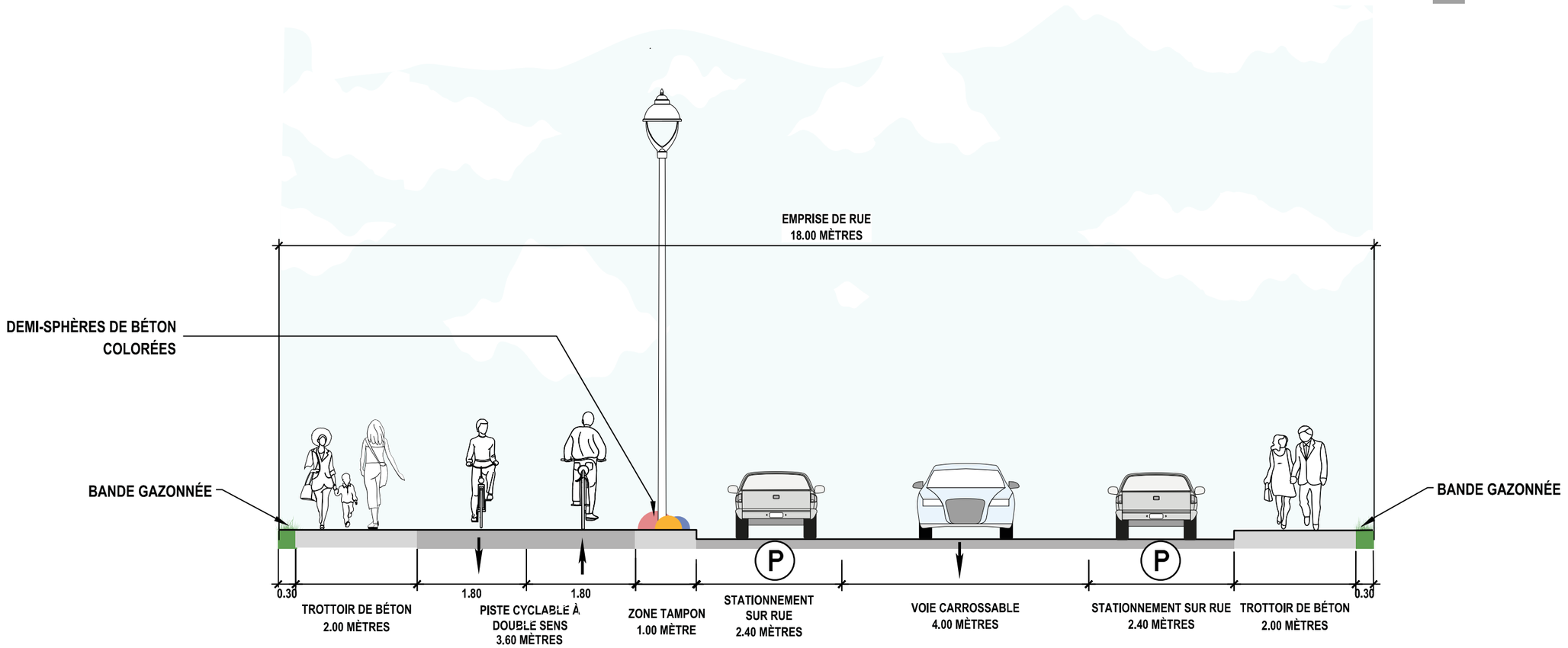
AMÉNAGEMENT AJUSTÉ



EMPRISE DE RUE DE 18M

RUE DES PYRÉNÉES SUD
COUPE TRANSVERSALE

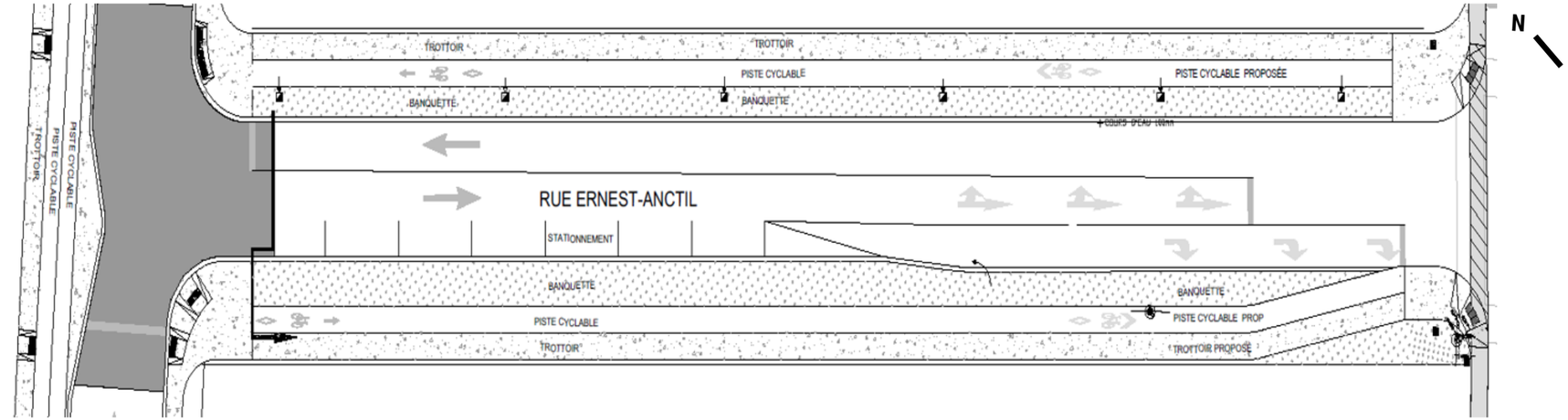


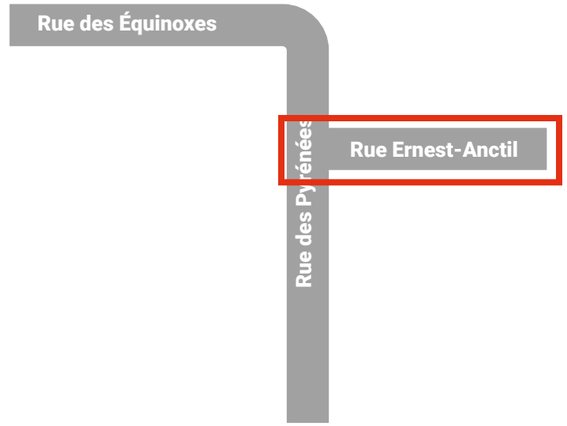


** Tous les trottoirs et les bordures sont en béton*

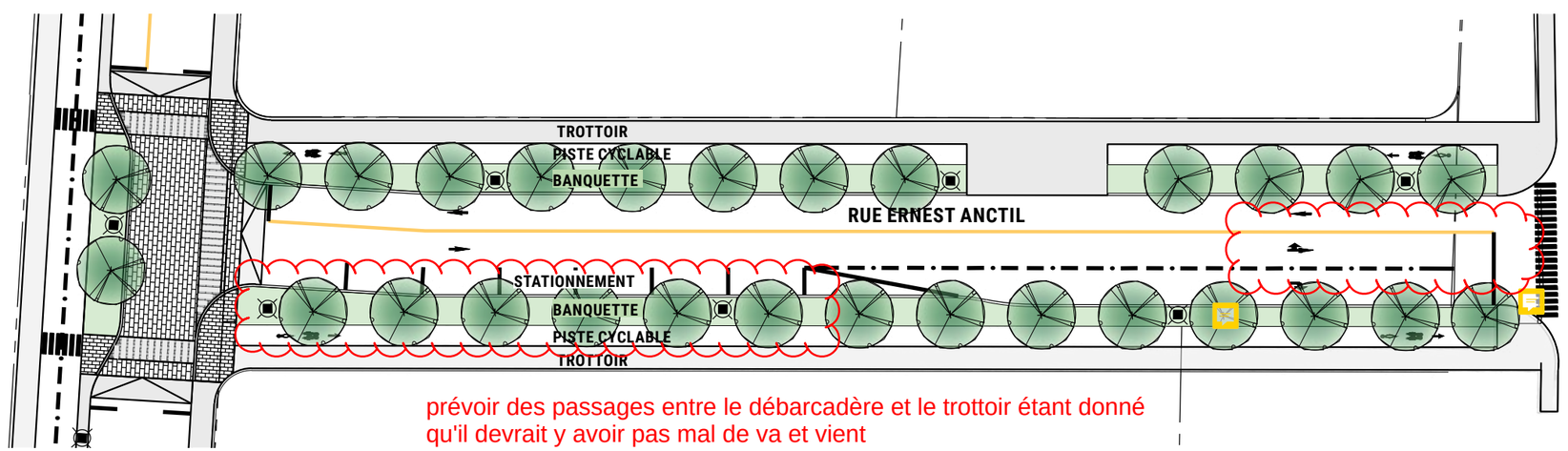
RUE DES ERNEST-ANCTIL - OPTION 1
PLAN D'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR LA VILLE





AMÉNAGEMENT AJUSTÉ

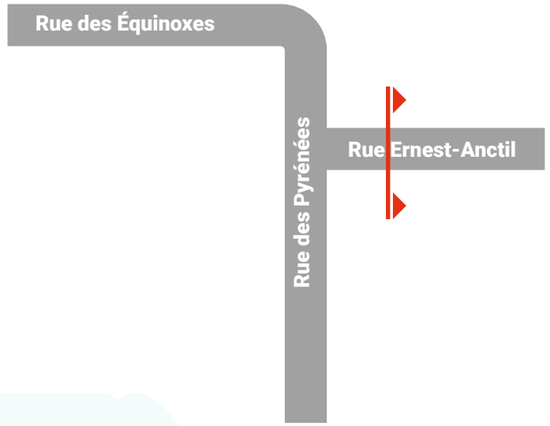


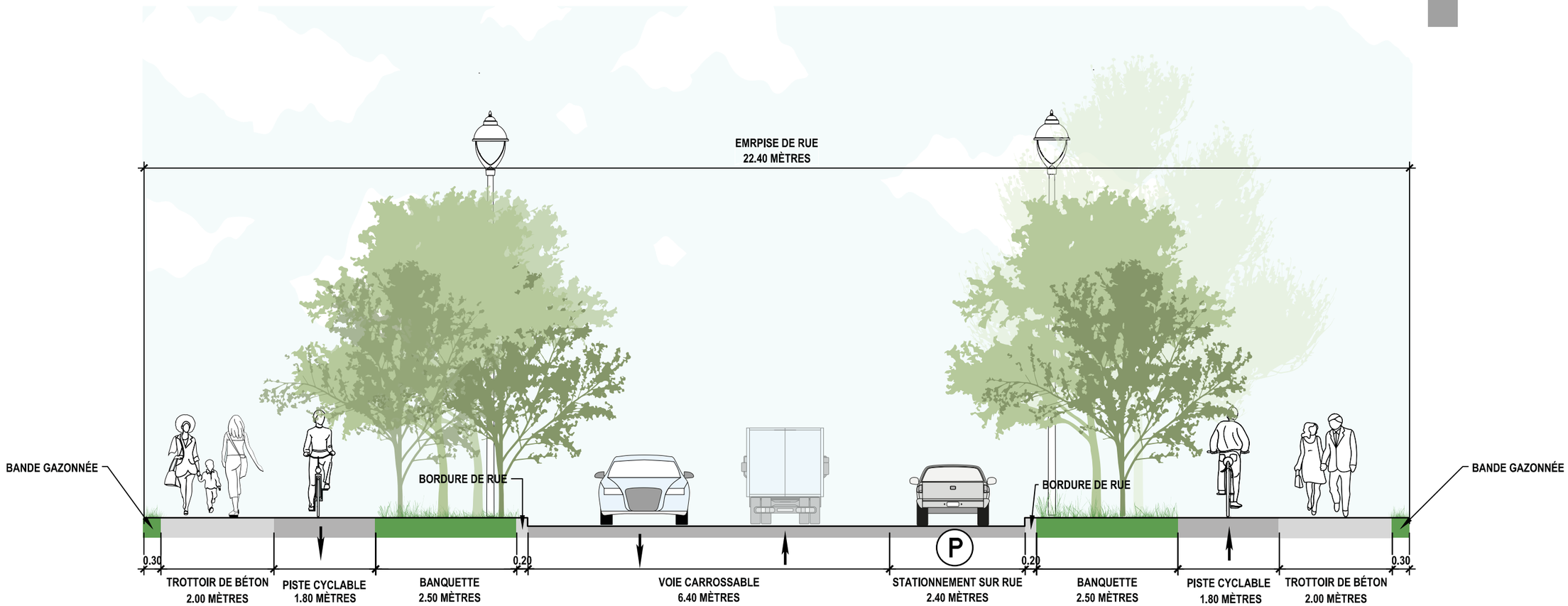
la ligne d'arrêt était reculé pour cette voie à cause des autoturn

prévoir des passages entre le débarcadère et le trottoir étant donné qu'il devrait y avoir pas mal de va et vient

EMPRISE DE RUE DE 22.4M (± 4.4M À AQUÉRIR DU COTÉ SUD)

RUE ERNEST-ANCTIL - OPTION 1
COUPE TRANSVERSALE

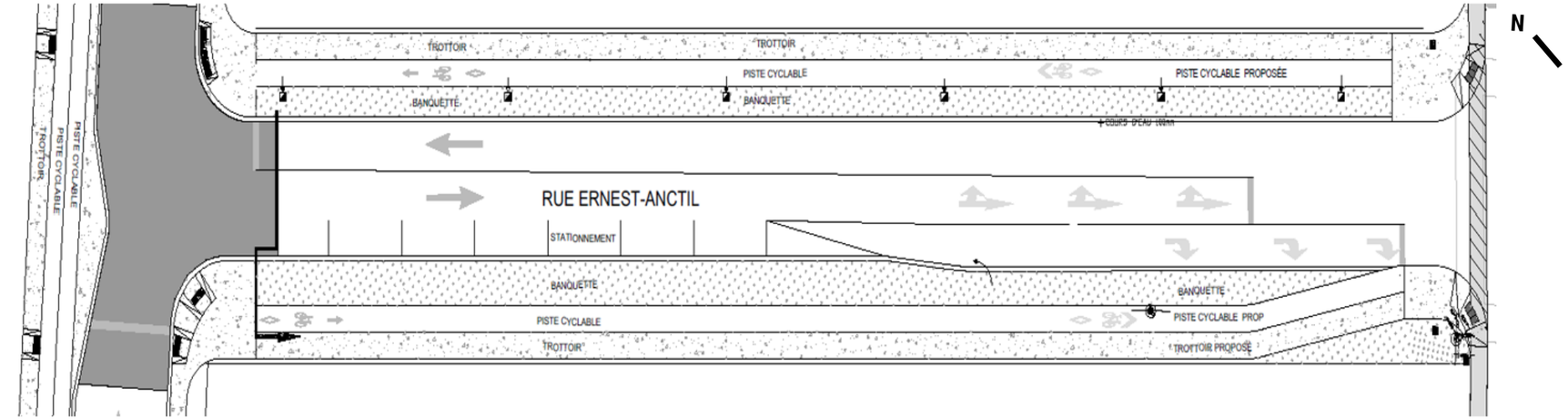


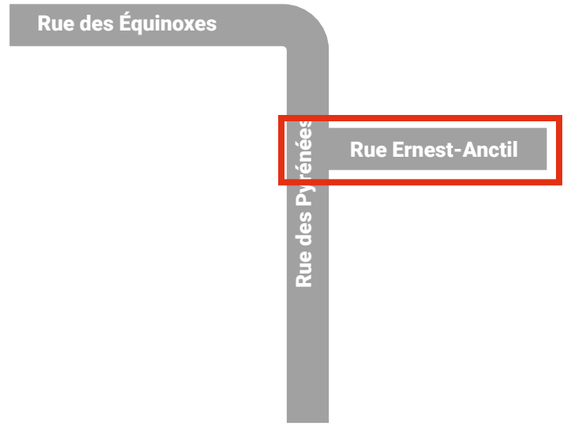


** Tous les trottoirs et les bordures sont en béton*

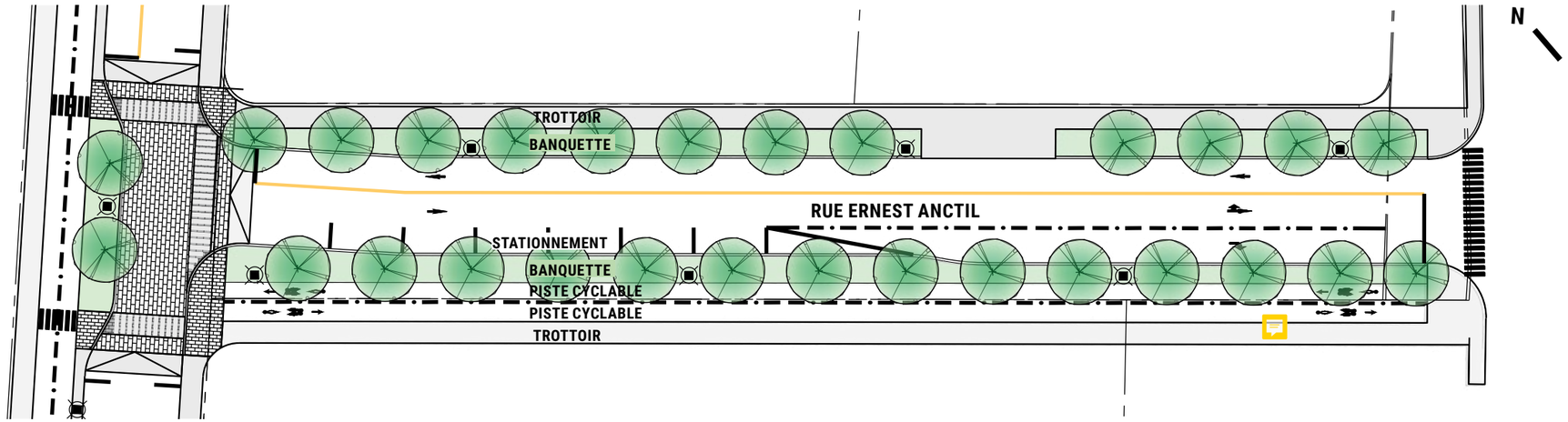
RUE DES ERNEST-ANCTIL - OPTION 2
PLAN D'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR LA VILLE



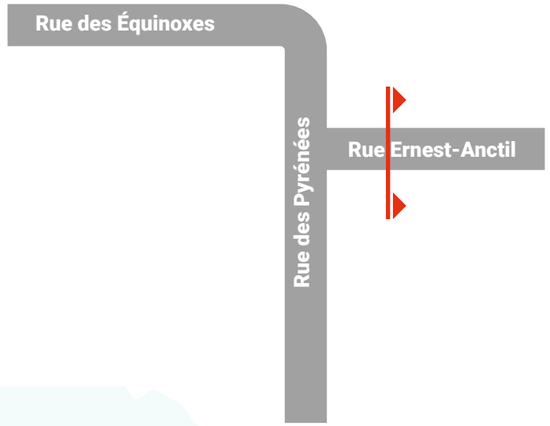


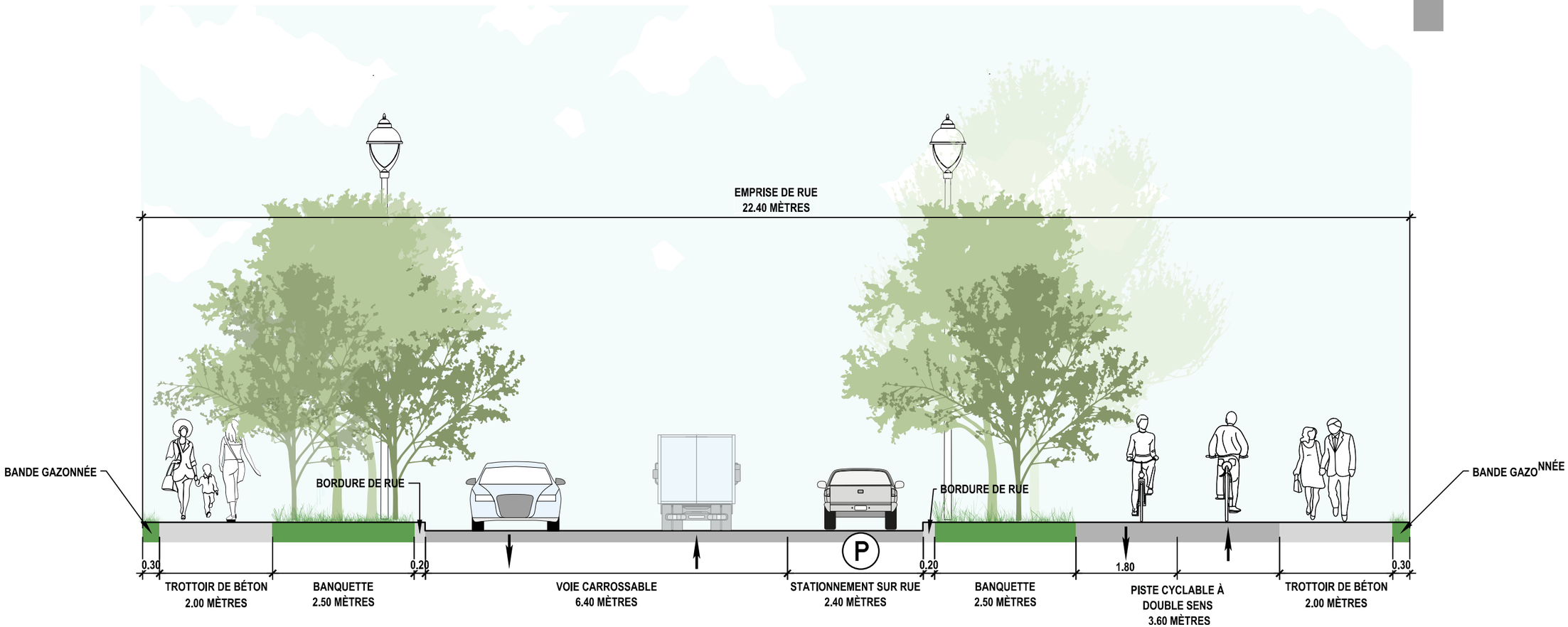
AMÉNAGEMENT AJUSTÉ



EMPRISE DE RUE DE 22.4M (± 4.4M À AQUÉRIR DU COTÉ SUD)

RUE ERNEST-ANCTIL - OPTION 2
COUPE TRANSVERSALE





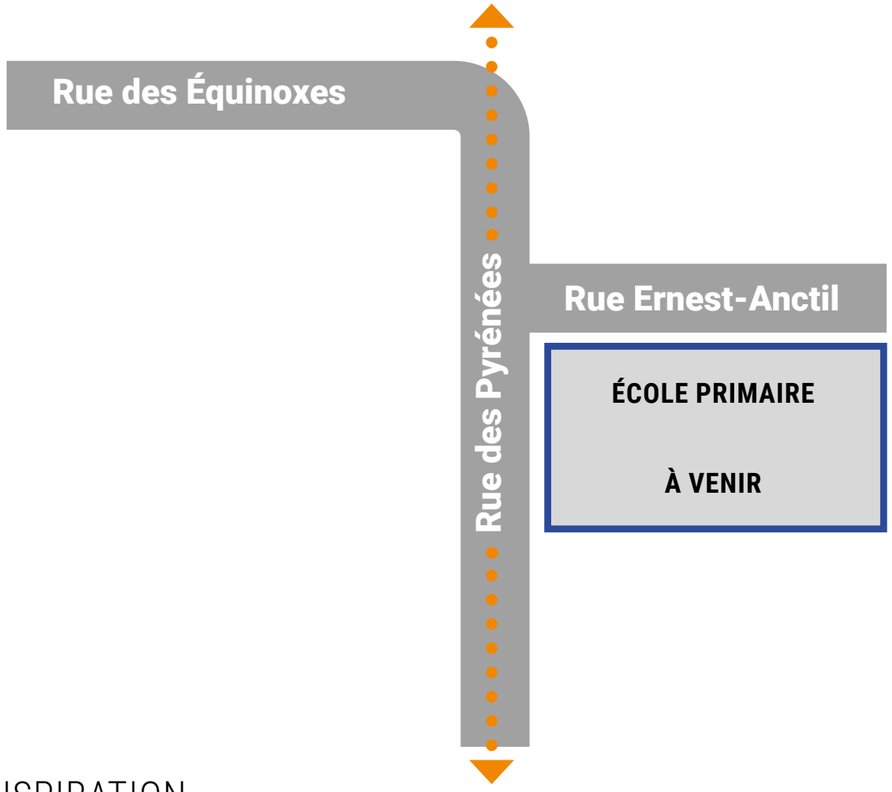
** Tous les trottoirs et les bordures sont en béton*

02

Éléments de design

INTÉGRATION LUDIQUE
RUE DES PYRÉNÉES

AXE DE DÉPLACEMENT VERS L'ÉCOLE À SÉCURISER





INSPIRATION


Rue Weena-Zuid, Rotterdam


Ville de Granby, Québec

OFFRIR AU 1 MÈTRE RÉSIDUEL UNE SECONDE VIE, EN INTÉGRANT DES ÉLÉMENTS CONTRIBUANT À LA SÉCURISATION DES CYCLISTES TOUT EN RAJOUTANT UNE TOUCHE LUDIQUE AU CHEMIN EMPRUNTÉ.

03

Palette végétale

Végétaux

PALETTE VÉGÉTALE - ARBRES FEUILLUS

La palette végétale propose des espèces qui pourraient être utilisées pour diverses interventions paysagères. Les espèces végétales ont été sélectionnées selon les critères de durabilité suivants :

- Résistance éprouvée aux conditions routières et urbaines (compaction du sol, présence importante de sel et d'embruns salins, vent, pollution, zone de rusticité, biorétetion).
- Bonne diversité d'espèces, appartenant à différents groupes fonctionnels
- Arbres de moyens et grands déploiement

PLANTE INDIGÈNE

PLANTE POLLINISATRICE ATTRACTIVE



BETULA NIGRA 'HERITAGE'
Bouleau noir 'Heritage



CELTIS OCCIDENTALIS
Miccocoulier occidental





CORYLUS COLURNA
Noisetier de Bizance



GINKGO BILOBA
Chêne rouge d'amérique







GLEDISTIA 'NORTHERN ACCLAIM'
Févier d'Amérique 'Northern Acclaim'



GYMNOCLADUS DIOICUS
Chicot du Canada





OSTRYA VIRGINIANA
Ostryer de Virginie



Végétaux

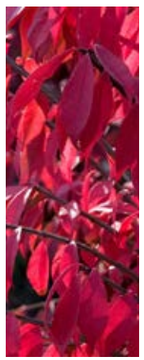
PALETTE VÉGÉTALE - ARBUSTES

PLANTE INDIGÈNE

PLANTE POLLINISATRICE ATTRACTIVE



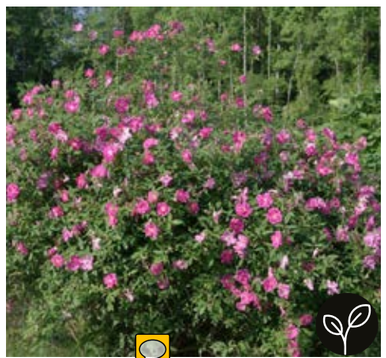
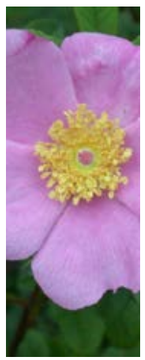

FORSYTHIA
Forsythia

EUONYMUS ALATUS
Fusain ailé



LONICERA CANADENSIS
Chèvrefeuille du Canada

ROSA PALUSTRIS
Rosier palustre



SALIX PURPUREA 'GRACILIS'
Saule pourpre Gracilis





SORBARIA SORBIFOLIA
Sorbaire à feuilles de sorbier




SYMPHORICARPOS ALBUS
Symphorine blanche



VIBURNUM LENTANA
Viorne mancienne

Végétaux

PALETTE VÉGÉTALE - GRAMINÉES

PLANTE INDIGÈNE

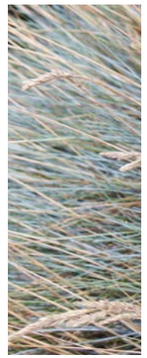
PLANTE POLLINISATRICE ATTRACTIVE




CALAMAGROSTIS CANADENSIS
Calamagrostis du Canada



DESCHAMPSIA CESPITOSA
Deschampsie cespiteuse

FESCTUCA GLAUCA
Fetuque bleu




HAKONECHLOA MACRA 'AUREOLA'
Herbe du japon 'Aureola'



PANICUM VIRGATUM
Panique raide




SESLERIA AUTOMNALIS
Seslerie d'automne

Végétaux

PALETTE VÉGÉTALE - VIVACES

PLANTE INDIGÈNE

PLANTE POLLINISATRICE ATTRACTIVE



ACHILLEA MILLEFOLIUM
Achillée millefeuille



ASCLEPIAS SYRIACA
Asclépiade commune



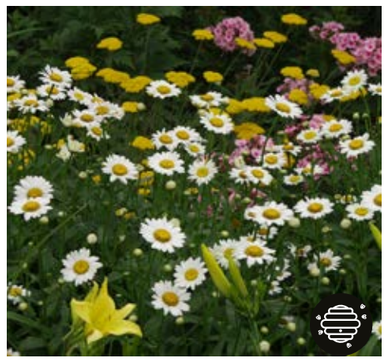
BAPTISIA AUSTRALIS
Lupin Indigo



ECHINACEA PURPUREA
Échinacée pourpre



EUTROCHIUM MACULATUM
Eupatoire maculée



LEUCANTHEMUM VULGARE
Marguerite blanche

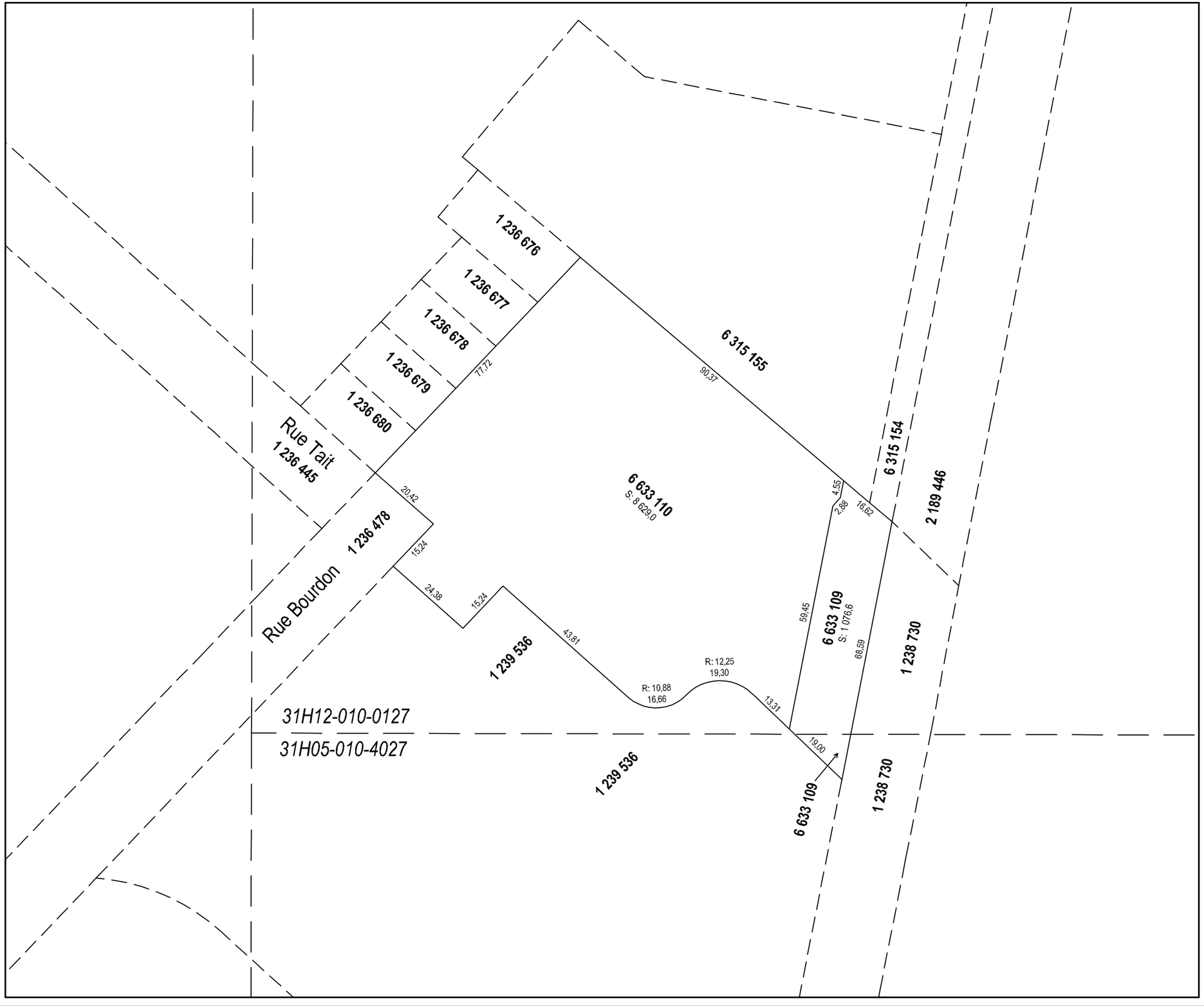


PEROVSKIA ATRIPLICIFOLIA
Sauge de Russie



SOLIDAGO CANADENSIS
Verge d'or du Canada

PLAN CADASTRAL



Un document joint complète ce plan cadastral

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1394773

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :

31H12-010-0127

31H05-010-4027

Projection : MTM

Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE

CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Boisbriand

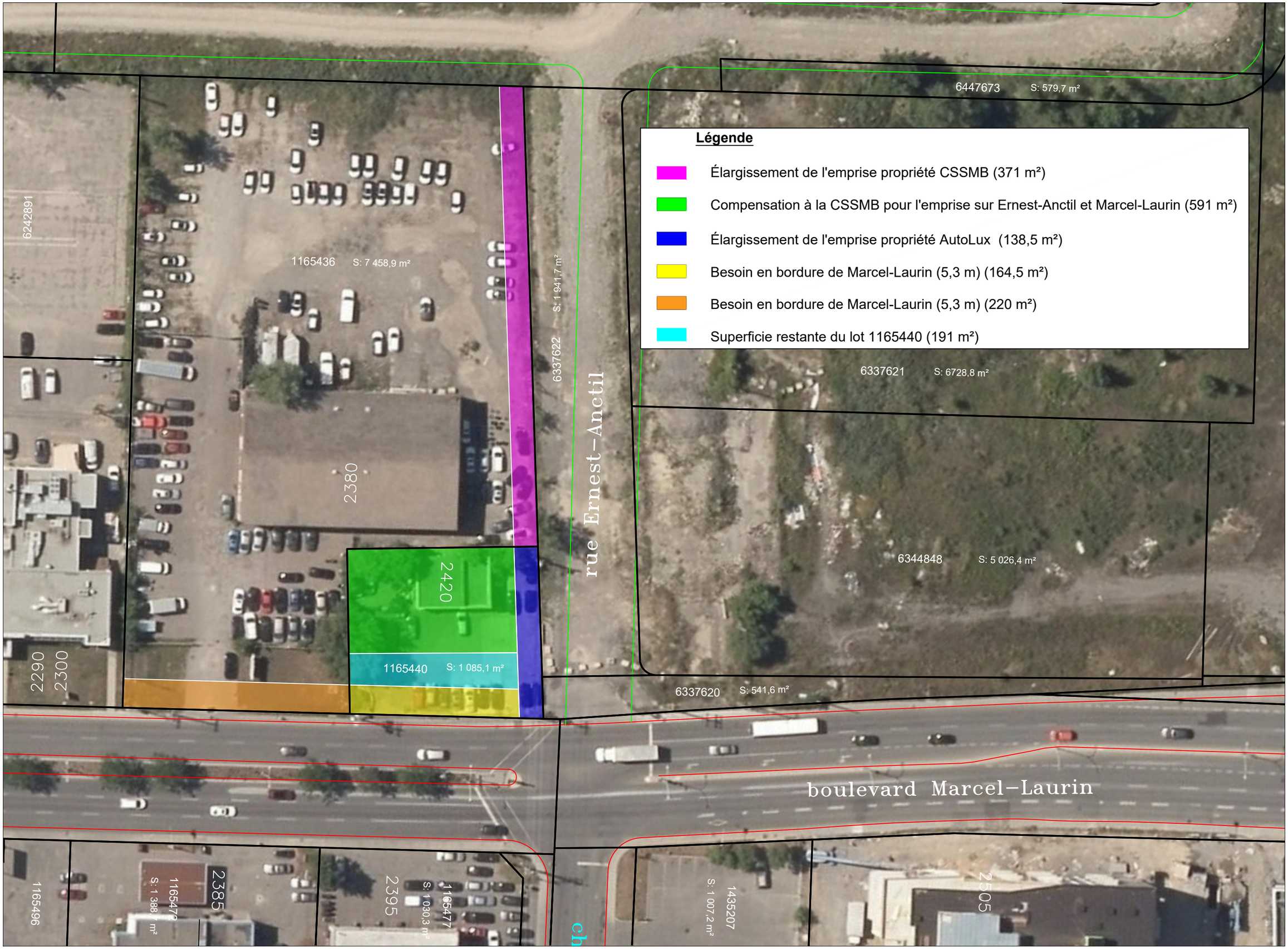
Signé numériquement par: Éric Chalifour
a.-g. (Matricule 2183)

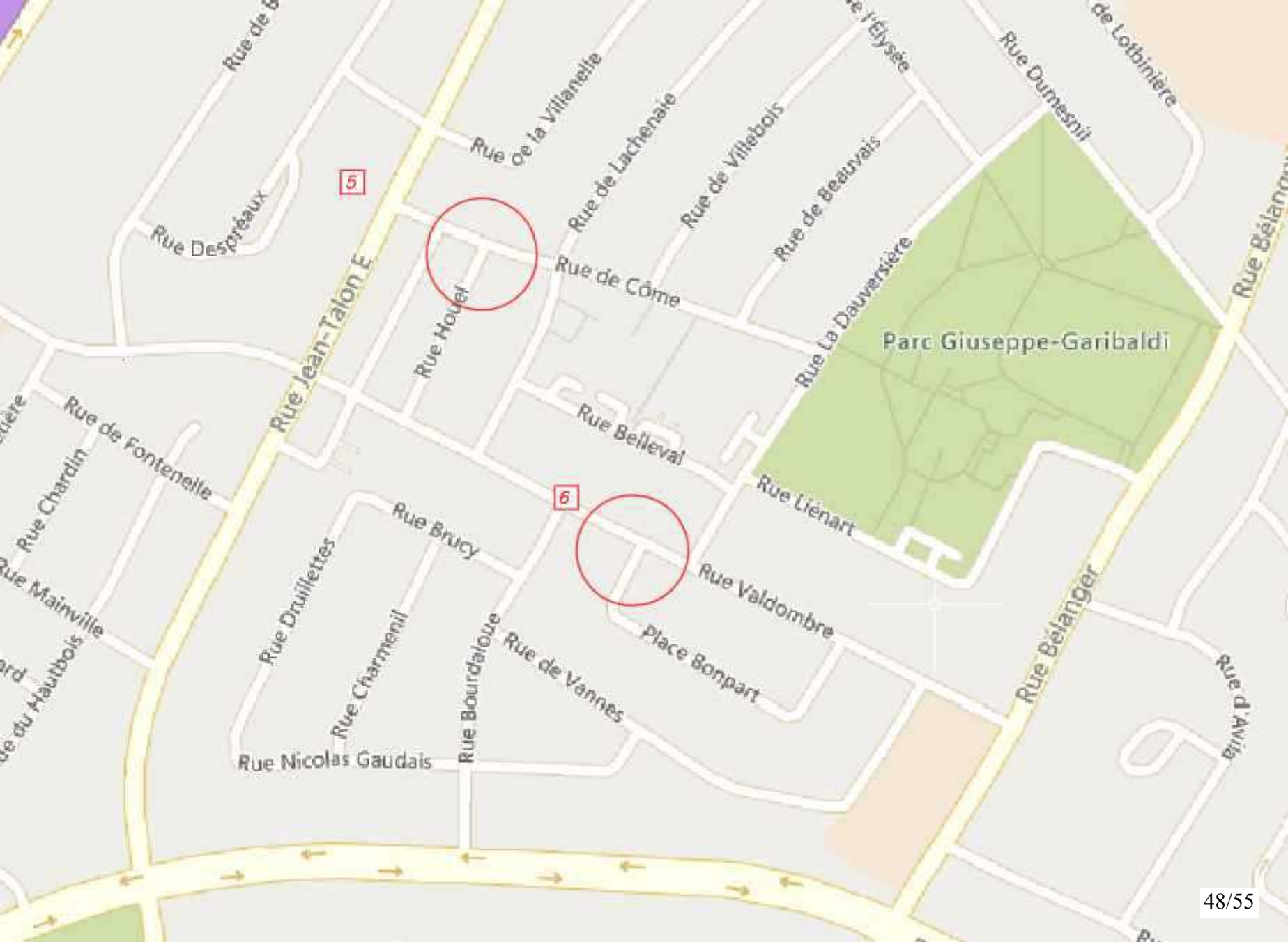
Minute: 8702 datée du 22 avril 2024

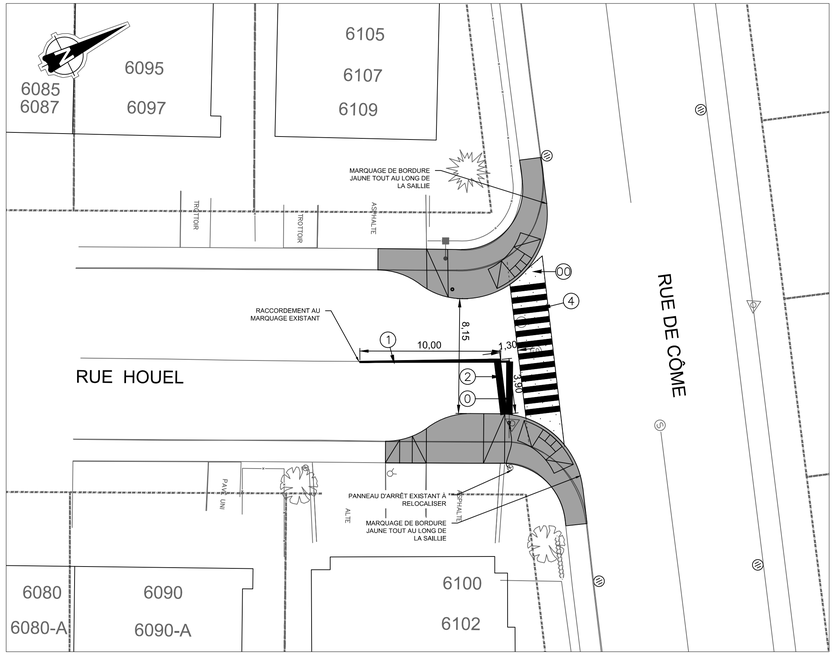
Dossier ag: P24-131(25666) Dessin: 24131L01.dwg

Copie authentique de l'original,
le

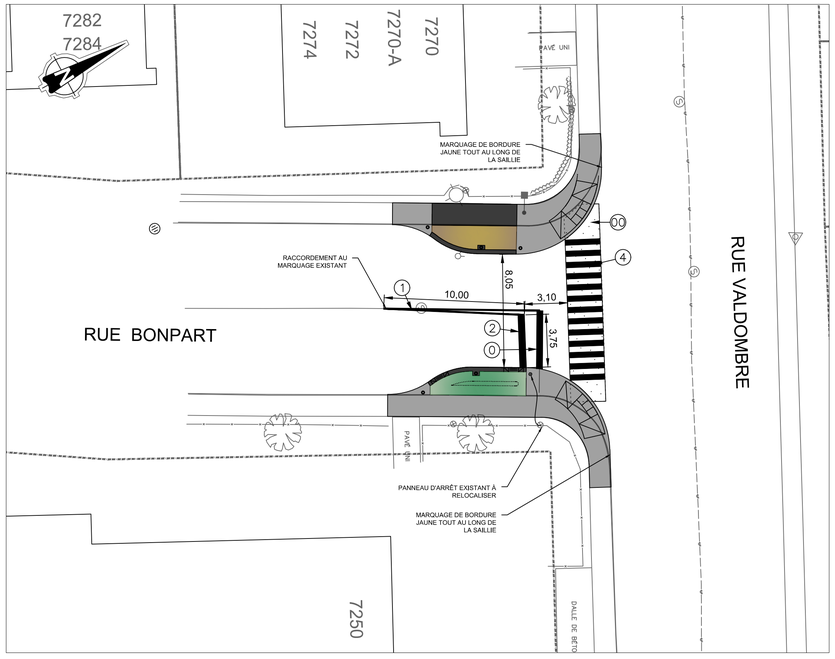
Pour le ou la ministre


Légende
Élargissement de l'emprise propriété CSSMB (371 m²)
Compensation à la CSSMB pour l'emprise sur Ernest-Anctil et Marcel-Laurin (591 m²)
Élargissement de l'emprise propriété AutoLux (138,5 m²)
Besoin en bordure de Marcel-Laurin (5,3 m) (164,5 m²)
Besoin en bordure de Marcel-Laurin (5,3 m) (220 m²)
Superficie restante du lot 1165440 (191 m²)
6242891
1165436
S: 7 458,9 m²
2380
6337622
S: 1 941,7 m²
rue Ernest-Anctil
6447673
S: 579,7 m²
6337621
S: 6728,8 m²
6344848
S: 5 026,4 m²
2420
1165440
S: 1 085,1 m²
6337620
S: 541,6 m²
2290
2300
boulevard Marcel-Laurin
1165496
2385
1165479
S: 1 388,7 m²
2395
1165477
S: 1 030,3 m²
1435207
S: 1 007,2 m²
2505


5
6
Rue de la Villanelle
Rue de Lachenaie
Rue de Villebois
Rue de Beauvais
Rue Dumesnil
Rue de Lotbinière
Rue Després
Rue Jean-Talon E
Rue Houdé
Rue de Côme
Rue La Dauversière
Parc Giuseppe-Garibaldi
Rue Bélanger
Rue de Fontenelle
Rue Belleval
Rue Chardin
Rue Lienart
Rue Brucy
Rue Druillettes
Rue Valdombre
Rue Charmenil
Rue Bourdaloue
Rue de Vannes
Place Bonpart
Rue Nicolas Gaudais
Rue d'Avila



VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE HOUEL ET RUE DE CÔME



VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE BONPART ET RUE VALDOMBRE

TABLEAU DES TYPES DE LIGNES ET SYMBOLES POUR VOIE VÉHICULAIRE

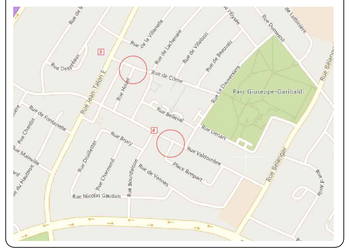
IDENTIFICATION	DIMENSION	COULEUR	DESCRIPTION
0	[ ]		MARQUAGE EXISTANT À EFFACER
00			ZONE DE MARQUAGE EXISTANT À EFFACER
1		JAUNE	LIGNE CONTINUE 105mm DE LARGEUR
2		BLANC	LIGNE D'ARRÊT 450mm DE LARGEUR
3	0,4 0,4 2,5	JAUNE	PASSAGE PIÉTONNIER 400mm DE LARGEUR
4	0,4 0,4 2,5	BLANC	PASSAGE PIÉTONNIER 400mm DE LARGEUR

* LES COTES SONT EN MÈTRES
** SAUF INDICATION CONTRAIRE

LÉGENDE

- Aqueduc
- Égout unitaire
- Égout sanitaire
- Gazoduc
- Télécommunication
- Cable électrique et massif
- Puisard circulaire
- Regard-puisard
- Regard d'égout pluvial
- Poteau petite signalisation
- Valve d'aqueduc
- Borne-fontaine
- Regard d'aqueduc
- Regard d'égout unitaire
- Regard d'égout électrique
- Puit d'accès de gazoduc
- Poteau, électricité
- Lampadaire
- Rampe à accès universel avec plaques podotactiles (DNI-3A-700)
- Trottoir boulevard proposé (DNI-3A-100)
- Réfection cours d'eau (DNI-3A-702)
- Bordure armée proposée largeur 300mm (DNI-3A-200)
- Trottoir à reconstruire (DNI-3A-100)
- Fosse de plantation proposée profondeur 1000mm
- Saillie drainante proposée profondeur 1000mm
- Pierre de rivière sur géotextile de séparation (épaisseur 150mm)
- Intersection surélevé
- Réfection de chaussée
- Fond du bassin (Saillie drainante)
- Borne de protection (bollard) et manchon à installer (DNI-3A-704)
- Manchon pour panneau d'arrêt à installer (DNI-3A-704)
- T+G — Tête et grille de puisard à remplacer
- AJST — À ajuster
- CH AJST — Changer par ajustable
- NIV — À niveler

PLAN CLÉ



RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2026-04-02	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	S.B.
00	2025-05-13	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	S.B.

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

Saint-Léonard Montréal
Direction des travaux publics
6025, boulevard Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1P 1X5

CIMA+
T 514-337-2462, F 514-281-1632
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal QC H3C 3X6 CANADA

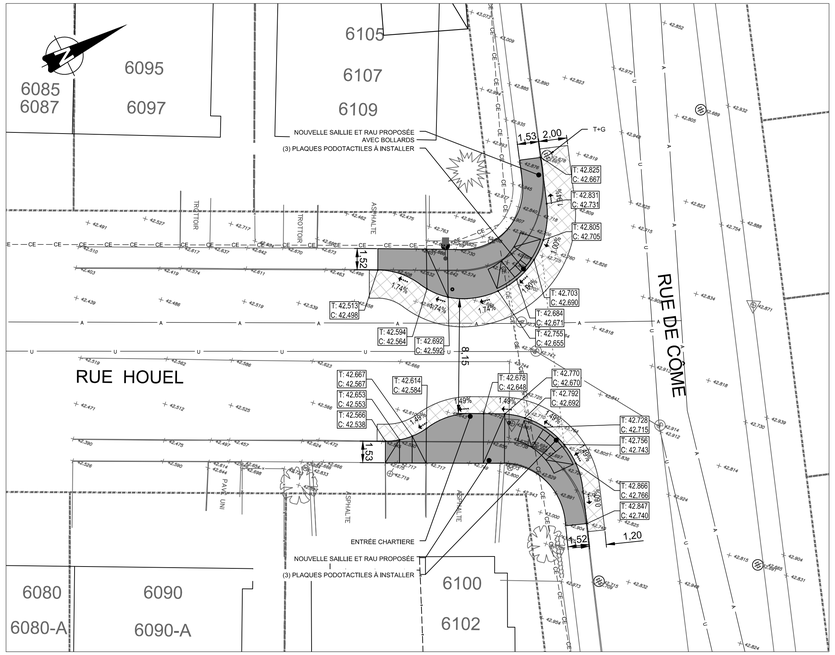
Sceau: Ordre des ingénieurs du Québec — Sophia Bennani — 5081180 — 2026-04-02

Sceau:

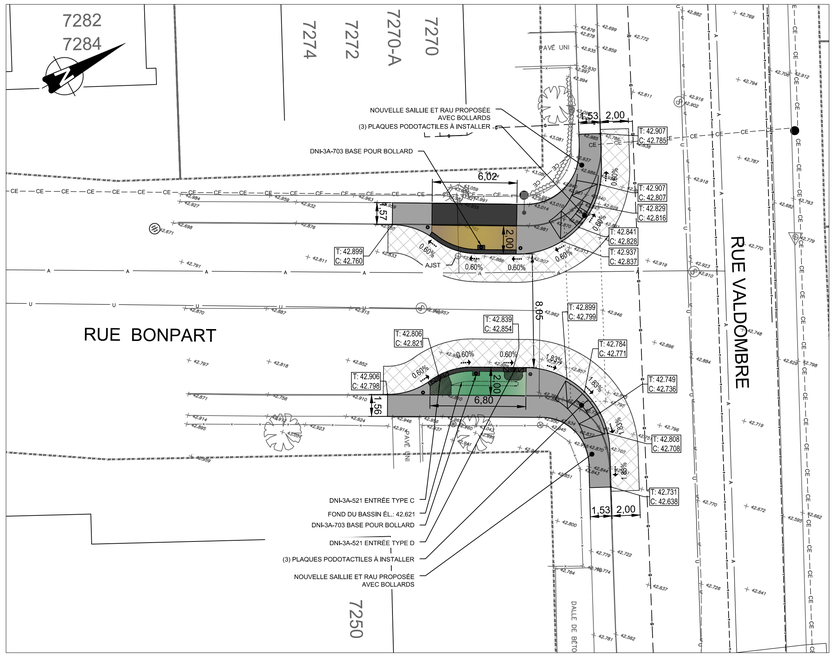
Projet: SAILLIES-2026

Titre: SAILLIES PROPOSÉES SECTEUR DE L'ÉCOLE DANTE & LAMBERT-CLOSSE

Dossier: M07208A	
Préparé par: SOPHIA BENNANI, ing.	Arpentage par: ARPENTAGE LEDG inc.
Vérifié par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing	Approuvé par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing
Date: **10 janvier 2024**	Échelle: 1:200
Contrat: **102-201**	Folio: 01/02 — Rev.: 00



VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE HOUEL ET RUE DE CÔME

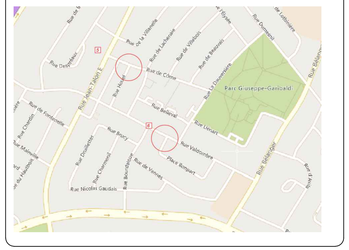


VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE BONPART ET RUE VALDOMBRE

LÉGENDE

- Aqueduc
- Égout unitaire
- Égout sanitaire
- Gazoduc
- Télécommunication
- Cable électrique et massif
- Puisard circulaire
- Regard-puisard
- Regard d'égout pluvial
- Poteau petite signalisation
- Valve d'aqueduc
- Borne-fontaine
- Regard d'aqueduc
- Regard d'égout unitaire
- Regard d'égout électrique
- Puit d'accès de gazoduc
- Poteau, électricité
- Lampadaire
- Rampe à accès universel avec plaques podotactiles (DNI-3A-700)
- Trottoir boulevard proposé (DNI-3A-100)
- Réfection cours d'eau (DNI-3A-702)
- Bordure armée proposée largeur 300mm (DNI-3A-200)
- Trottoir à reconstruire (DNI-3A-100)
- Fosse de plantation proposée profondeur 1000mm
- Saillie drainante proposée profondeur 1000mm
- Pierre de rivière sur géotextile de séparation (épaisseur 150mm)
- Intersection surélevé
- Réfection de chaussée
- Fond du bassin (Saillie drainante)
- Borne de protection (bollard) et manchon à installer (DNI-3A-704)
- Manchon pour panneau d'arrêt à installer (DNI-3A-704)
- T+G — Tête et grille de puisard à remplacer
- AJST — À ajuster
- CH AJST — Changer par ajustable
- NIV — À niveler

PLAN CLÉ



RÉV.	DATE	DESCRIPTION	
01	2026-04-02	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	S.B.
00	2025-05-13	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	S.B.

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

Saint-Léonard Montréal
Direction des travaux publics
6025, boulevard Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1P 1X5

CIMA+
T 514-337-2462, F 514-281-1632
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal QC H3C 3X6 CANADA

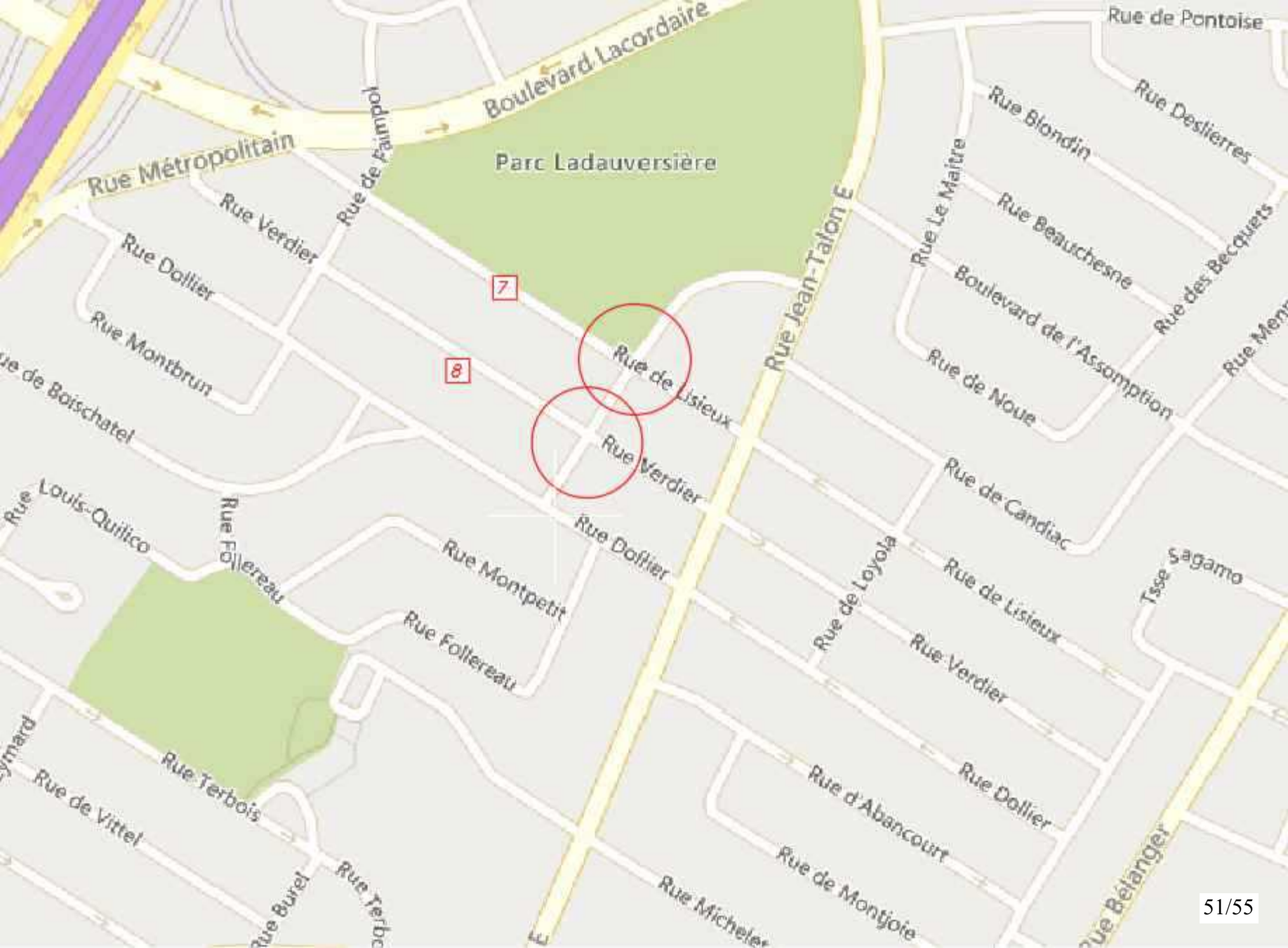
Sceau: ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC — Sophia Bennani — 5081180 — 2026-04-02

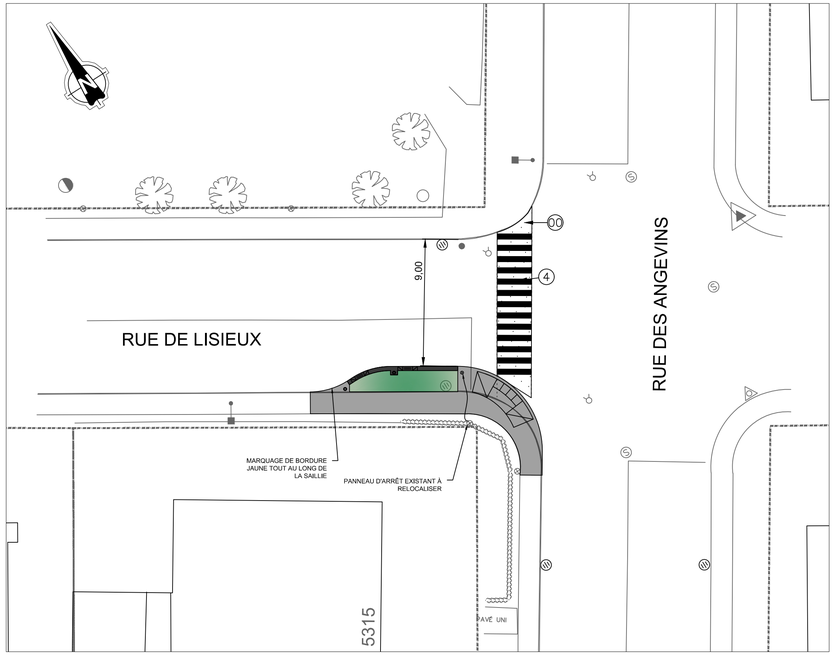
Sceau:

Projet: SAILLIES-2026

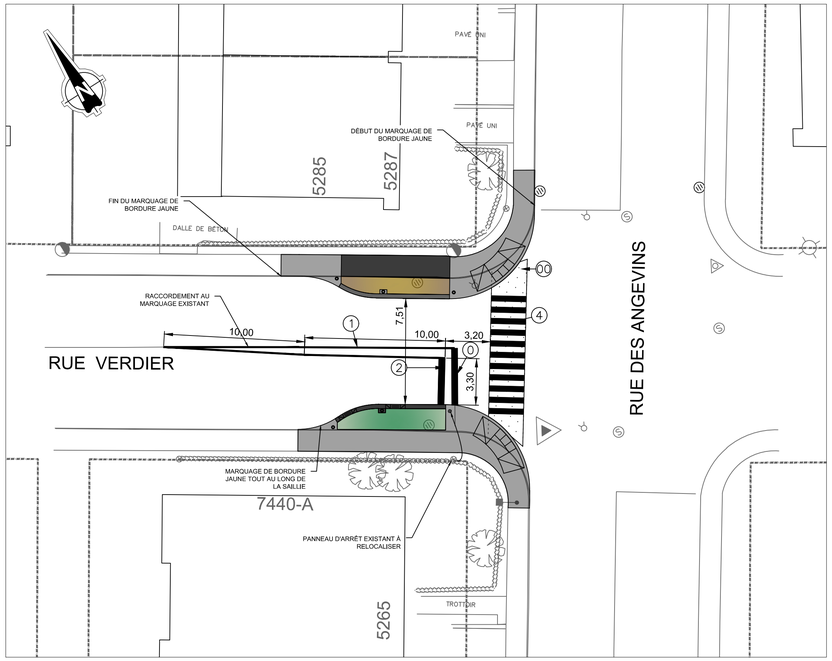
Titre: SAILLIES PROPOSÉES SECTEUR DE L'ÉCOLE DANTE & LAMBERT-CLOSSE

Dossier: M07208A			
Préparé par: SOPHIA BENNANI, ing.		Arpentage par: ARPENTAGE LEDG inc.	
Vérifié par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing		Approuvé par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing	
Date: **10 janvier 2024**		Échelle: 1:200	
Contrat: **102-201**	Folio: 01/03	Rev.: 00	


Rue de Pontoise
Boulevard Lacordaire
Rue Métropolitain
Parc Ladauversière
Rue Blondin
Rue Deslierres
Rue Verdier
Rue Dollier
Rue Montbrun
Rue Le Maître
Rue Beauchesne
Rue des Becquets
Boulevard de l'Assomption
Rue de Noue
Rue de Lisieux
Rue Jean-Talon E
Rue de Boischatel
Rue Louis-Quilico
Rue Follereau
Rue Montpetit
Rue de Candiac
Rue de Loyola
Rue Sagamo
Rue Terbois
Rue de Vittel
Rue d'Abancourt
Rue de Montjoie
Rue Michelet
Rue Bélanger
7
8



VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE DE LISIEUX ET RUE DES ANGEVINS

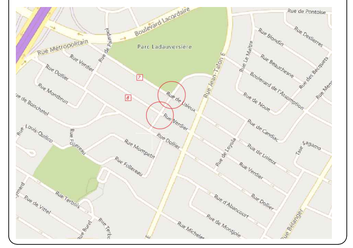


VUE EN PLAN - INTERSECTION RUE VERDIER ET RUE DES ANGEVINS

LÉGENDE

- Aqueduc
- Égout unitaire
- Égout sanitaire
- Gazoduc
- Télécommunication
- Cable électrique et massif
- Puisard circulaire
- Regard-puisard
- Regard d'égout pluvial
- Poteau petite signalisation
- Valve d'aqueduc
- Borne-fontaine
- Regard d'aqueduc
- Regard d'égout unitaire
- Regard d'égout électrique
- Puit d'accès de gazoduc
- Poteau, électricité
- Lampadaire
- Rampe à accès universel avec plaques podotactiles (DNI-3A-700)
- Trottoir boulevard proposé (DNI-3A-100)
- Réfection cours d'eau (DNI-3A-702)
- Bordure armée proposée largeur 300mm (DNI-3A-200)
- Trottoir à reconstruire (DNI-3A-100)
- Fosse de plantation proposée profondeur 1000mm
- Saillie drainante proposée profondeur 1000mm
- Pierre de rivière sur géotextile de séparation (épaisseur 150mm)
- Intersection surélevé
- Réfection de chaussée
- Fond du bassin (Saillie drainante)
- Borne de protection (bollard) et manchon à installer (DNI-3A-704)
- Manchon pour panneau d'arrêt à installer (DNI-3A-704)
- T+G — Tête et grille de puisard à remplacer
- AJST — À ajuster
- CH AJST — Changer par ajustable
- NIV — À niveler

PLAN CLÉ



RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2026-04-02	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	S.B.
00	2025-05-13	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	S.B.

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

TABLEAU DES TYPES DE LIGNES ET SYMBOLES POUR VOIE VÉHICULAIRE

IDENTIFICATION	DIMENSION	COULEUR	DESCRIPTION
0	[ ]		MARQUAGE EXISTANT À EFFACER
00			ZONE DE MARQUAGE EXISTANT À EFFACER
1		JAUNE	LIGNE CONTINUE 105mm DE LARGEUR
2		BLANC	LIGNE D'ARRÊT 450mm DE LARGEUR
3	0.4 0.4 2.5	JAUNE	PASSAGE PIÉTONNIER 400mm DE LARGEUR
4	0.4 0.4 2.5	BLANC	PASSAGE PIÉTONNIER 400mm DE LARGEUR

* LES COTES SONT EN MÈTRES
** SAUF INDICATION CONTRAIRE

Saint-Léonard Montréal
Direction des travaux publics
6025, boulevard Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1P 1X5

CIMA+
T 514-337-2462, F 514-281-1632
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal QC H3C 3X6 CANADA

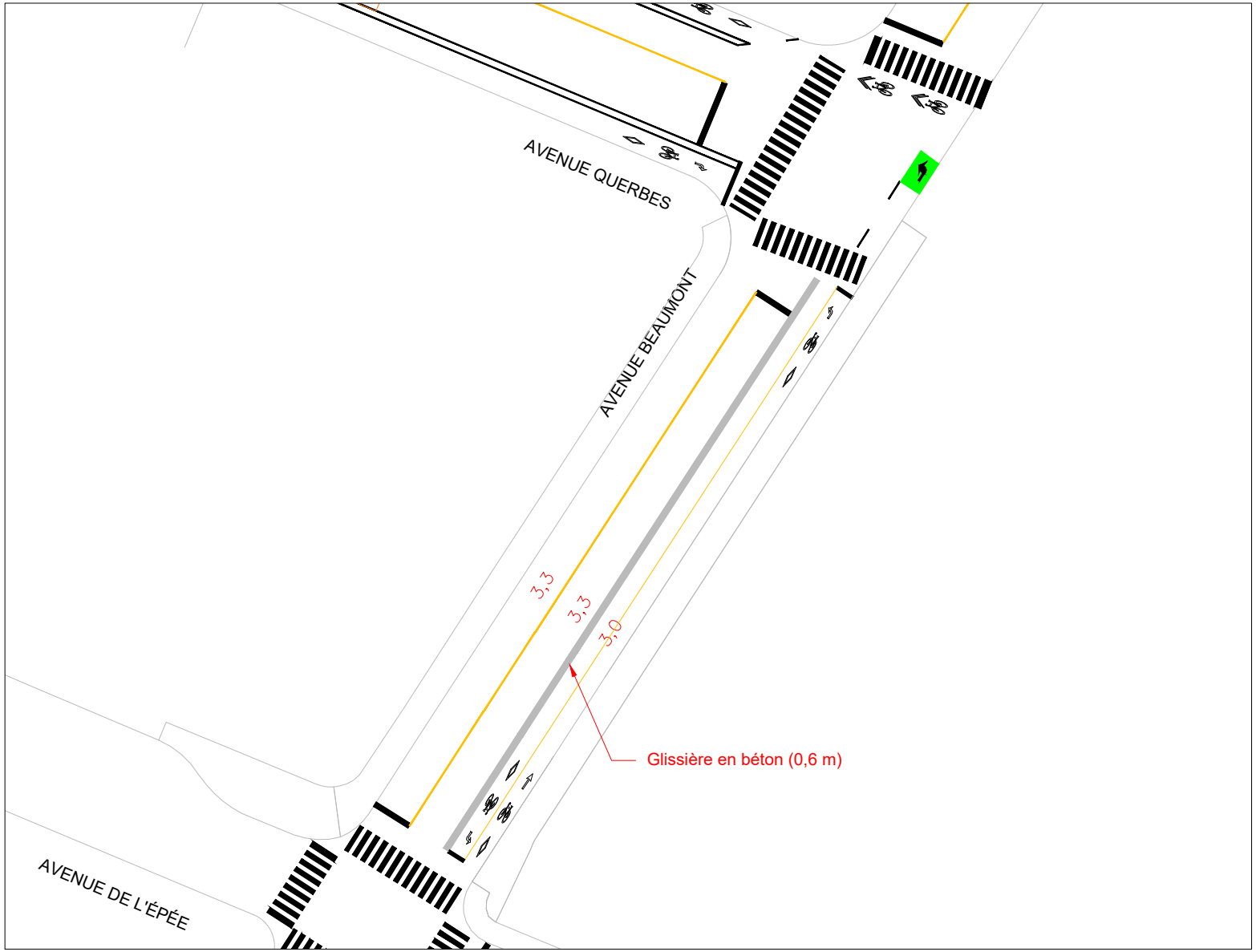
Sceau: INGÉNIEURE - LAVALOIS Sophia Bennani 5081180 QUÉBEC 2026-04-02

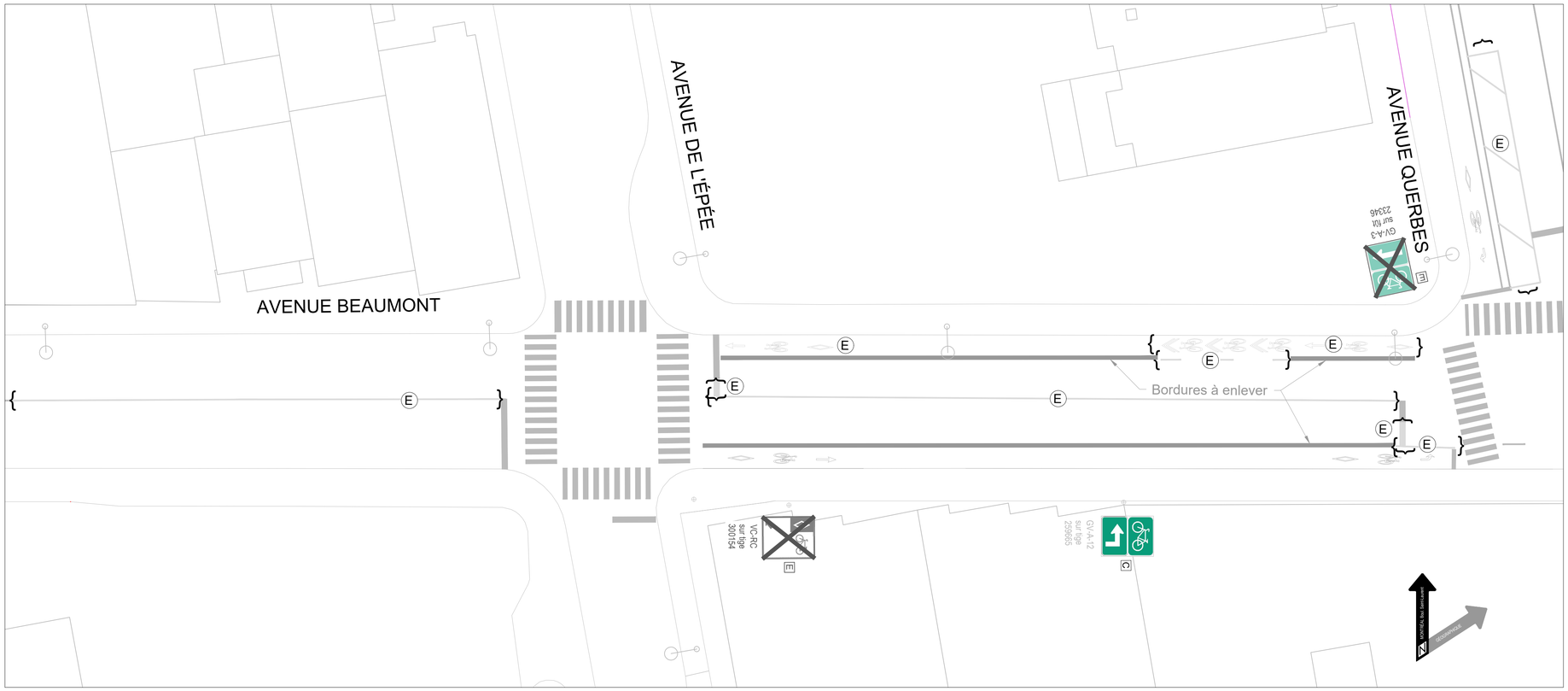
Sceau:

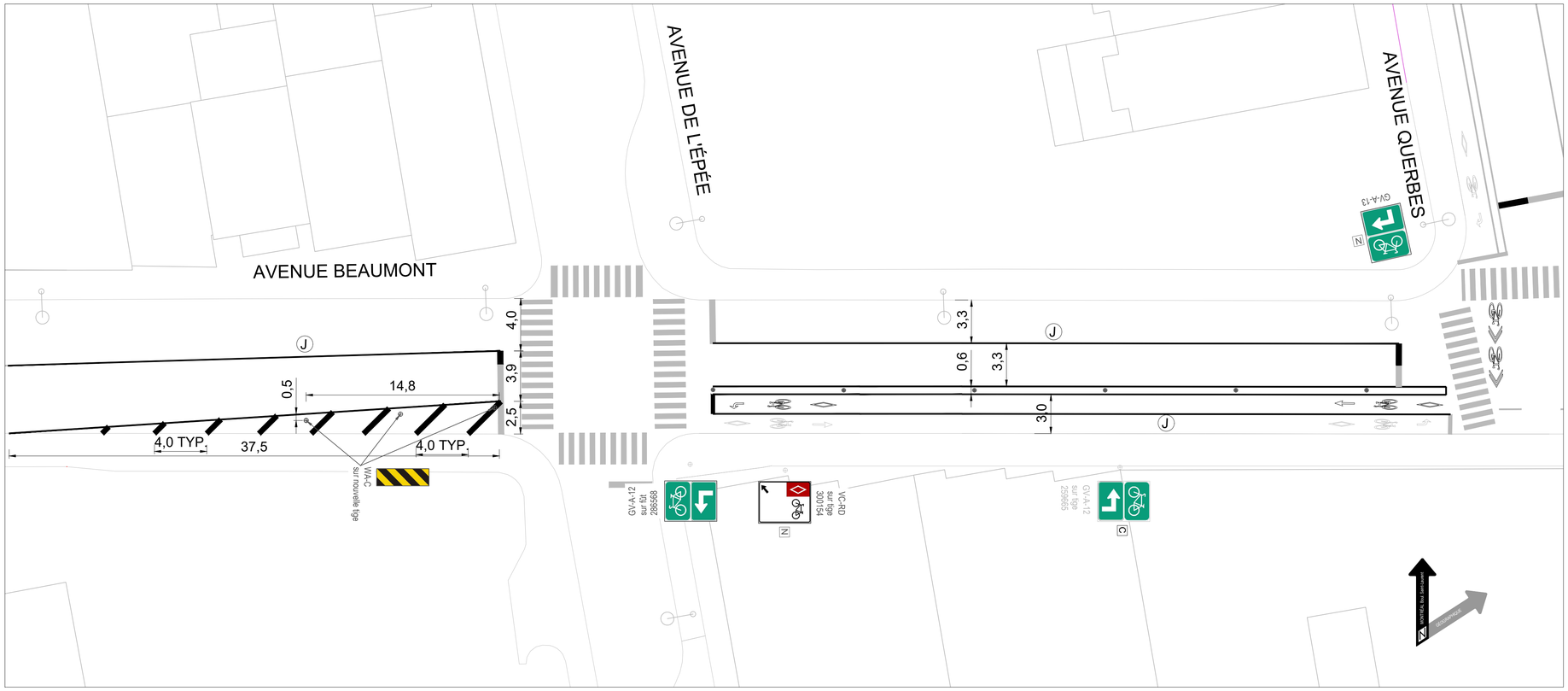
Projet: SAILLIES-2026

Titre: SAILLIES PROPOSÉES SECTEUR DE L'ÉCOLE LA DAUVERSIÈRE

Dossier: M07208A	
Préparé par: SOPHIA BENNANI, ing.	Arpentage par: ARPENTAGE LEDG inc.
Vérifié par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing	Approuvé par: JEAN-PHILIPPE LOISEL, ing
Date: **10 janvier 2024**	Échelle: 1:200
Contrat: **102-201**	Folio: 02/02 — Rev.: 00


AVENUE QUERBES
AVENUE BEAUMONT
AVENUE DE L'ÉPÉE
3,3
3,3
3,0
Glissière en béton (0,6 m)

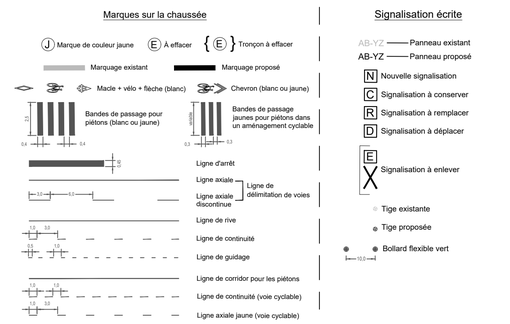




Notes

1. POSITION APPROXIMATIVE; LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
4. TOUTES LES MARQUES SONT DE COULEUR BLANCHE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

Légende



Émission

Révision :	Date :	Description :	Par :
00	2026-03-30	ÉMIS POUR INSTALLATION	C.V.

Études hydrauliques

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :

Étude : - -

Étude : - -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :

Étude : - -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :

Étude : - -

Localisation



Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

Direction du développement du territoire
Division Mobilité et Études techniques
405, avenue Ogilvy, bureau 102, Montréal (Québec) H3N 1M3

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

Intervenants

Chef de division :
Adèle Pavageau, urb. 2026-03-30

Mise en plan :
Caroline Vien, ing. 2026-03-30

Préparé par :
Caroline Vien, ing. 2026-03-30

SCEAU DE L'INGÉNIEURE(E) :



2026-03-30

Localisation

AVENUE BEAUMONT
De l'avenue de l'Épée à l'avenue Querbes

Nature des travaux

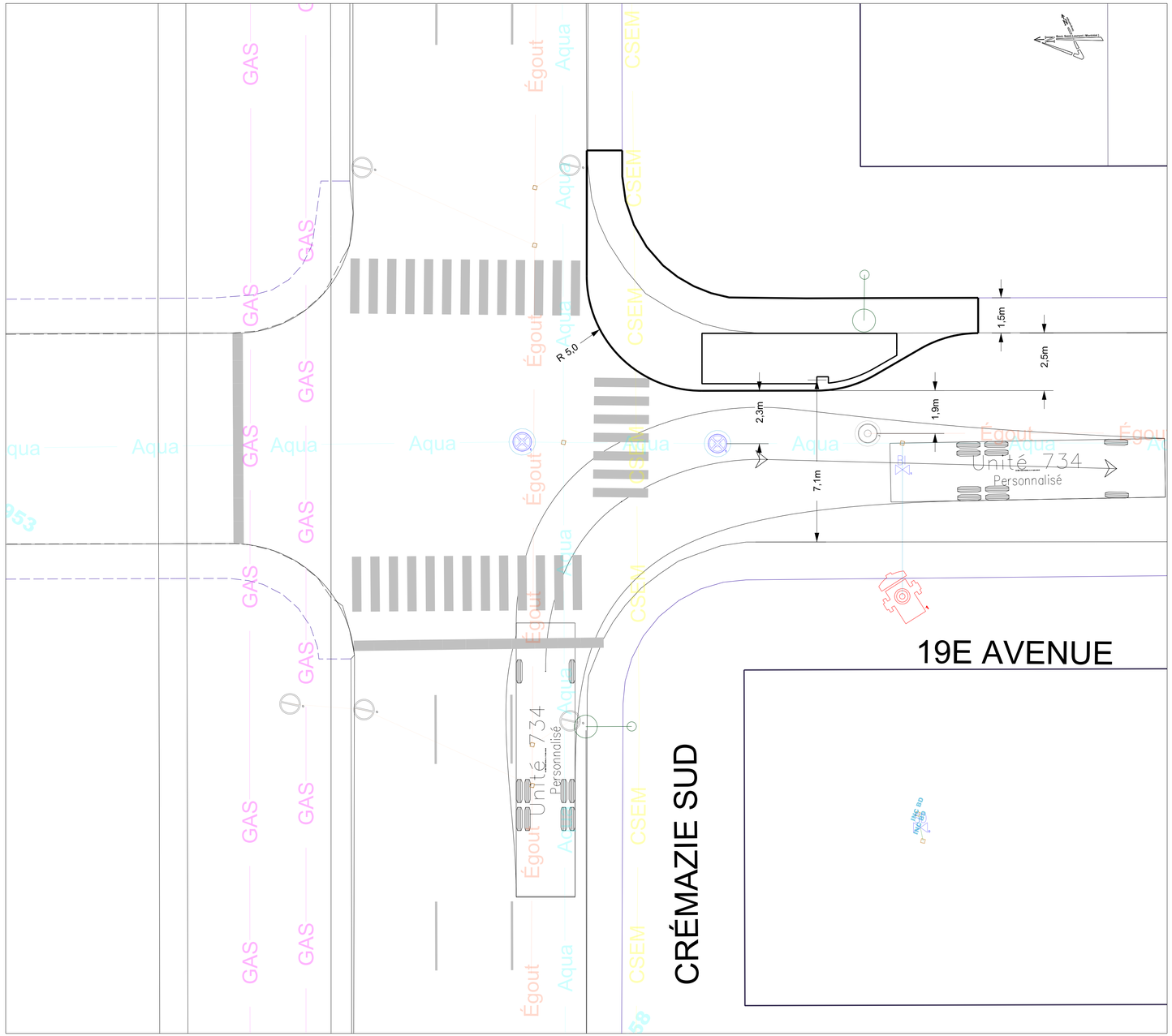
Marquage et signalisation

Titre

Modification de l'aménagement cyclable sur l'avenue Beaumont

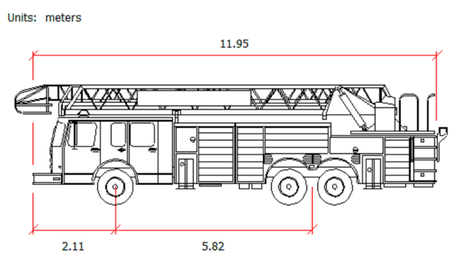
NO. DE PROJET :	NO. DE PLAN :	ÉCHELLE :	DATE :	RÉVISION :
	MAR-001	1/125 (0m 1m 2m 3m 4m 5m)	2026-03-30	00

Feuillet A1 (594x841)



Approche ouest boulevard Crémazie Sud dir. sud vers 19e Avenue

- Véhicule: incendie Unité 734
- Vitesse d'approche 15km/h
- Vitesse de giration: 10km/h
- Option "tourner le volant à l'arrêt" activé: non
- Résultat: giration possible



Références

N°. de plan:	Description:

Notes

Légende

Plan de localisation

Ce plan ne peut être utilisé à d'autres fins que pour celles pour lesquelles il a été préparé sans une autorisation écrite de la direction du développement du territoire de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Émissions

N°	Date	Statut	Resp. projet

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Division Mobilité et Études techniques
Direction du développement du territoire

405 Avenue Ogilvy, Montréal, QC H3N 1M3

Intervenants

Conception:
Caroline VIEN, ing.
Jean-Edouard Larrieux, tech.

Chef de section:
Adele PAVAGEAU, urb.

Sceau:

Approuvé par:
Caroline VIEN, ing.

Localisation:
Intersection du boulevard Crémazie Sud et de la 19e Avenue

Arrondissement(s): Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Nature des travaux:

Titre:
Plan clé

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:100

horizontale 0 m
verticale 0 m

RIRE	Arrondissement	Dossier	Plan	Émission

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.10

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1266707001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie de la Ville de 2 000 000 $ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH obnl, pour le financement des études nécessaires à la mise en oeuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet de garantie de la Ville de 2 000 000 $ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH obnl, pour le financement des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome;
2. d'autoriser la signature de cette garantie par le greffier de la Ville.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-29 17:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1266707001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie de la Ville de 2 000 000 $ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH obnl, pour le financement des études nécessaires à la mise en oeuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de redéveloppement de l'hippodrome représente une opportunité inégalée de contrer la crise du logement puisqu'il permettra d'accueillir, à terme, 10 000 logements sociaux et abordables hors marché. Cependant, pour se réaliser, il requiert d'importants investissements en infrastructures et en équipements publics et une gouvernance particulière.

En 2023, déterminés à accélérer le développement du projet, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec annoncent la création du groupe de travail GALOPH : Groupe d'Accélération pour l'Optimisation du Projet de l'Hippodrome, composé de partenaires des milieux des affaires, communautaires, de l'immobilier résidentiel et du financement privé et institutionnel.

En avril 2024, le gouvernement du Canada, à travers la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC), le gouvernement du Québec ainsi que la Ville de Montréal annoncent un investissement conjoint de 6 M$ afin de soutenir la poursuite des travaux entrepris par le groupe de travail GALOPH, notamment le dépôt d'un modèle d'affaires et de gouvernance et les études de faisabilité. Il est alors entendu que la contribution de la BIC se fera sous la forme d'un prêt à la Société GALOPH obnl (Le groupe de travail GALOPH s'étant alors formalisé en obnl) pour le financement des études admissibles, jusqu'à un maximum de 2 000 000 $. Ainsi, un protocole d'entente doit être signée entre la BIC et la Société GALOPH obnl.

Le projet Quartier Namur-Hippodrome et son désenclavement est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CCPE le 2025-06-09 de procéder à la phase Planification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0044 - 29 janvier 2026 - d'approuver un projet d'addenda numéro 2 à l'Acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre
2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes
et conditions stipulés audit projet d'addenda.

CG24 0740 - 19 décembre 2024 - Approuver un projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

CM23 0883 - 21 août 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation des activités du Groupe d'Accélération pour l'Optimisation du Projet de l'Hippodrome (GALOPH), de juillet 2023 à mars 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG17 0275 - 15 juin 2017 - Abroger la résolution CG13 0233 / Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte.

DESCRIPTION

Le protocole d'entente BIC/GALOPH prévoit le financement par la BIC de 33,33 % des coûts admissibles liés à chacune des ''Évaluations de faisabilité de la phase 2, jusqu'à un maximum de 2 000 000 $. Le financement de la BIC est soumis à certaines conditions dont notamment l'obtention d'une garantie de la Ville.
La Société GALOPH obnl accepte d'être responsable d'assurer 66,67 % des coûts admissibles liés à chaque étude financée. Il est prévu que la Ville finance à son tour 33,33% des études afin d'apporter une contribution équitable des trois paliers de gouvernement. Une entente de collaboration Ville/GALOPH sera présentée aux instances dans les prochains mois à cet effet.

Quant au remboursement à la BIC des sommes prêtées aux termes du Protocole d'entente, celles-ci seront intégrées à un prêt de la BIC plus important pour le financement des infrastructures de l'hippodrome, tel que pressenti actuellement dans le modèle d'affaires. Si le projet ne se poursuit pas, ou si le projet se poursuit sans être financé par la BIC, mais uniquement avec un financement du secteur public (Ville, gouvernements etc.), les montants financés par la BIC pour les études ne sont pas considérés comme remboursables.

Cependant, si le projet devait continuer sans prêt de la BIC mais avec une autre société dédiée (organisme privé), le prêt devient alors remboursable à la BIC et, bien que, dans ce scénario, la Société GALOPH obnl ne soit pas tenue responsable de rembourser le prêt contracté à la BIC, Le Protocole prévoit qu'elle doit déployer ses meilleurs efforts afin d'obtenir de la Ville, du gouvernement provincial et/ou du gouvernement fédéral ou de toute

entité ou véhicule créé par ces entités, le remboursement du prêt. À défaut d'obtenir ce remboursement du prêt, la garantie fournie par la Ville devient alors exécutable conformément aux modalités qui y sont prévues.

JUSTIFICATION

Puisque la décision de poursuivre le projet avec un autre organisme privé relève d'une décision de la Ville et/ou du gouvernement provincial, et non de Société GALOPH obnl, c'est dans ce cas de figure que la garantie de la Ville en faveur de la BIC est requise. De plus, la Société GALOPH obnl n'ayant pas de revenu (autre que la contribution de 2 000 000 $ du gouvernement provincial pour permettre de financer une portion des études), la garantie de la Ville envers la BIC est essentielle pour permettre la signature du protocole d'entente BIC/GALOPH.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est probable qu'une fois la garantie approuvée, un note soit ajoutée aux états financiers de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas ou les instances n'autorisaient pas le projet de garantie, la Société GALOPH obnl ne pourra pas bénéficier du prêt auprès de la BIC et ainsi, le projet devra renoncer à cette enveloppe de 2 000 000 $ pour le financement des études.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de la résolution attestant de l'approbation du projet de garantie au MAMH : suivant le conseil municipal du 20 avril 2026
Obtention par la Ville de l'autorisation du MAMH de garantir le prêt
Signature du protocole d'entente BIC/GALOPH
Approbation de l'entente de collaboration Ville/GALOPH pour le partage des coûts des études: Conseil municipal de mai/juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves JACQUES, Service des finances et de l'évaluation foncière
Pascal-Bernard DUCHARME, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane QUIRION LAMOUREUX
chef(fe) de division - grands projets

Tél : 514-830-2949
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ariane QUIRION LAMOUREUX
chef(fe) de division - grands projets

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266707001
Unité administrative responsable : Division Bureau Namur-De la Savane
Projet : Quartier Namur-Hippodrome

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.
3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.
5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Concevoir un quartier basé sur le principe des villes du 15 minutes, notamment en facilitant l'accès aux équipements collectifs, commerces et services de proximité par les mobilités actives et collectives.

2. Créer un nouveau réseau d'espaces verts et publics dans un secteur actuellement caractérisé comme un important îlot de chaleur. Intégrer un corridor vert et de biodiversité, en bordure des voies ferroviaires, connecté aux quartiers adjacents.
3. Planifier un réseau de transport collectif structurant sur la rue Jean-Talon Ouest, connecté à la station de métro Namur et à la station Canora du REM. Prioriser les mobilités actives dans les aménagements de rues et implanter un REV au cœur du quartier.

5. Élaborer une stratégie innovante de gestion des matières résiduelles et implanter des infrastructures nécessaires à la valorisation de l'économie circulaire, dont un centre de réparation et de revalorisation.

7. Planifier un nouveau milieu de vie avec 18 500 à 20 000 nouveaux logements, dont une part importante de logements sociaux, communautaires, abordables et familiaux, considérant la maîtrise foncière du site de l'ancien hippodrome.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1266707001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Direction
Objet :	Approuver le projet de garantie de la Ville de 2 000 000 $ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH obnl, pour le financement des études nécessaires à la mise en oeuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le projet de garantie ci-joint est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS

Garantie de la Ville de Montréal_Version finale.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 438-873-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 438-873-6396
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

GARANTIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Banque de l'Infrastructure du Canada (la « **BIC** ») et Société GALOPH OBNL (« **GALOPH** ») ont conclu un Protocole d'entente (défini ci-après) visant notamment à fournir un cadre de base à la participation de la BIC au projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome (le « **Projet** ») et de régir la relation entre GALOPH et la BIC à l'égard du Projet;

ATTENDU QUE le Protocole d'entente vise également à établir les paramètres du financement par la BIC de 33 % des coûts admissibles liés à chacune des évaluations de faisabilités de la phase 2 (telles que cette expression est définie au Protocole d'entente) du Projet jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 000$ (le « **Financement** »);

ATTENDU QU'aux termes du Protocole d'entente, la garantie de la Ville constatée par les présentes constitue une condition préalable conformément au paragraphe 4.1(d)(ix) du Protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, LA VILLE CONVIENT ET STIPULE COMME SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans cette garantie, les mots ou expressions débutant par une majuscule ont le sens indiqué ci-après ou celui qui leur est donné dans le corps du texte :

1.1. « **Protocole d'entente**» signifie la protocole portant la date du _____ 2026 entre la BIC et GALOPH, telle qu'amendée de temps à autre ainsi que tous les documents accessoires à ce protocole;

1.2. « **clôture financière** » signifie la date de la conclusion d'une convention de financement définitive pour le Projet.

2. GARANTIE

2.1. En considération du Financement et limitée à la seule éventualité où GALOPH ne serait pas retenu pour poursuivre le développement du Projet comme le prévoit les paragraphes 4.2(d)(i) et (ii) du Protocole d'entente, la Ville garantit sans condition et d'une manière irrévocable le remboursement complet du Financement en lieu et place de GALOPH jusqu'à concurrence des sommes alors dues à la BIC par GALOPH en date de la clôture financière (ci-après appelés les « **Sommes garanties** »). Conséquemment, sous réserve du paragraphe 2.2 des présentes, la Ville s'engage envers la BIC à payer sur demande écrite de la BIC, les Sommes garanties au plus tard à l'expiration du 90^{e} jour suivant la demande de paiement;

2.2. À des fins de clarté, il est entendu que l'obligation de la Ville de payer les Sommes garanties en vertu de la présente garantie est limitée exclusivement à l'éventualité énoncée aux paragraphes 4.2(d)(i) et (ii) du Protocole d'entente. Toutes sommes qui deviendraient dues par GALOPH en vertu d'autres dispositions du Protocole d'entente sont expressément exclues de la présente garantie;

2.3. Le montant maximum de la présente garantie est de 2 000 000 $ et ne pourra en aucun cas excéder ce montant à quelque titre que ce soit;

2.4. La Ville renonce au bénéfice de discussion et de division;

2.5. Un relevé écrit de la BIC indiquant le montant dû par GALOPH en vertu Protocole d'entente constituera une preuve *prima facie* de ces sommes, le tout sous réserve du droit de la Ville d'obtenir, après demande, toute information pertinente;

2.6. La présente garantie exprime la totalité des engagements de la Ville à l'égard du Financement.

3. AVIS

3.1. Tout avis donné en vertu des présentes devra être donné par écrit et livré par messager ou courrier recommandé aux adresses suivantes :

3.1.1. à la Ville de Montréal :
Ville de Montréal
Service des finances et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

À l'attention de Mme Francine Laverdière, trésorière

3.1.2. à la Banque :
Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, bureau 2309
C.P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9

À l'attention de : Avocat général et secrétaire de la Société
CIBLegal@cib-bic.ca

Le _____ 2026 **VILLE DE MONTRÉAL**

Par :_____
Emmanuel Tani-Moore, greffier

La Société GALOPH accepte et consent aux modalités de la présente garantie consentie par la Ville de Montréal selon les termes prévus ci-dessus.

Le _____2026 **SOCIÉTÉ GALOPH OBNL**

Par :_____

Par :_____

Garantie approuvée par la résolution CM26 _____ du conseil municipal et autorisé par la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, _____, en date du _____

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.11

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1267231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services à venir de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement

Il est recommandé :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-04-13 14:50

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231031**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services à venir de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la réfection et du maintien des actifs du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (Art. 87(6) et Art. 105).
Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des actifs du réseau artériel. Sachant que les tronçons de rues visés par les interventions planifiées relèvent de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve offre ses services pour réaliser des travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que : « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la Ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la Ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

L'acceptation de l'offre de services à venir du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve relativement au programme 55856 Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Artériel et au programme 55859 Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR), à réaliser en 2026, constitue l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À venir - 4 mai 2026 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, ainsi que la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de réparation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny, faisant partie du réseau artériel de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. (Dossier 1268879003)

DESCRIPTION

L'offre de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve consiste à prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) situé sur le territoire de l'arrondissement.
Les travaux visés comprennent principalement :

- la réhabilitation de chaussée;
- la réfection mineure des trottoirs, au besoin.

Un croquis de localisation de la zone des travaux projetés se trouve en pièces jointes du présente sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

En considérant que :
- La chaussée sur l'avenue Souligny entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile présente des dégradations sévères prématurées telles que les fissures sévères, l'apparition multiple des nids-de-poule et des rapiéçages;
- Les travaux de réhabilitation de chaussée et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve visés par le présent dossier seront exécutés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) qui relève de la compétence de la ville centre;

Il est opportun que la ville centre délègue à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve la conception, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant leur offre de services conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

En raison de leur expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est l'instance la mieux placée pour réaliser rapidement et efficacement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve :

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve devra inscrire le SIRR, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) - chef de la Section voirie et éclairage comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux. Cette intervention confirmera que le SIRR assumera l'entièreté des dépenses liées aux travaux susmentionnés selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes pour l'arrondissement :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de

gouvernance des projets et des programmes de la Ville (CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du SIRR s'engage à assumer les coûts des travaux de réhabilitation de chaussées et des trottoirs du projet à l'intérieur de ses budgets d'investissement disponibles via le PDI 2026-2035 des programmes suivants:

- Programme 55856 pour Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Artériel pour les travaux de réhabilitation de chaussées ;
- Programme 55859 pour Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Volet réfection mineure des trottoirs artériels (RMT) pour les travaux de réfection de trottoirs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services des arrondissements n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser les travaux. Cela aurait pour conséquence sur le niveau de service en termes de confort et de sécurité des usagers sur le tronçon mentionné de l'avenue Souligny

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception en printemps 2026
Réalisation : Été et automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Katie TREMBLAY, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nam NGUYEN
Chargé de projets

Tél : 514 872-6832
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-13

Mario DUGUAY
Chef de division - gestion stratégique des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2026-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur du service des infrastructures du réseau routier
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-04-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231031*
Unité administrative responsable : *Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR*
Projet : *Accepter les offres de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souligny entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) situé sur le territoire de l'arrondissement*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

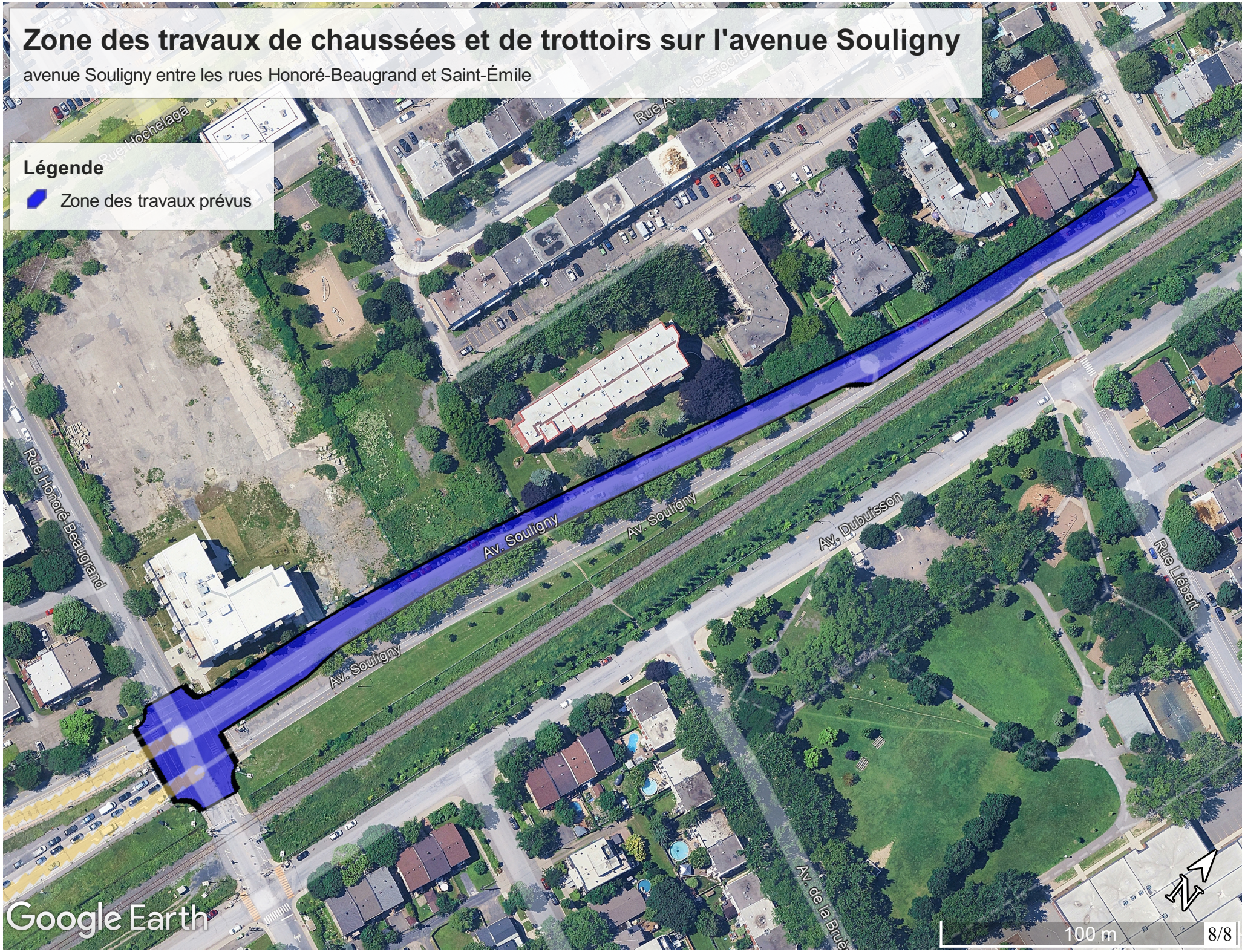
Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Zone des travaux de chaussées et de trottoirs sur l'avenue Souligny

avenue Souligny entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1253376009

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

d'adopter le projet de *Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal* , remplaçant le Règlement 94-119.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-25 17:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253376009**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des fusions municipales, la Ville de Montréal a entrepris un important processus visant à harmoniser les régimes de retraite des employés professionnels. Ce processus avait pour objectif d'uniformiser les conditions de retraite applicables au service futur, tout en respectant les droits acquis en vertu des régimes antérieurs.

Le 15 décembre 2010, le comité exécutif a approuvé l'entente d'harmonisation conclue entre la Ville et les quatre (4) syndicats représentant les employés professionnels. Cette entente est entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

L'entente prévoyait également des modifications au Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal afin d'y intégrer des mesures spécifiques applicables à certains participants ayant choisi de transférer, avant le 1er janvier 2010, leurs droits acquis en vertu du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal vers le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal. Pour ces participants, le Régime surcomplémentaire doit prévoir le versement d'un montant forfaitaire destiné à compenser l'impact découlant de leur changement de régime de retraite. Les participants visés par ces mesures sont identifiés à l'Annexe 1 du Règlement faisant l'objet de la présente adoption.

Considérant l'entente d'harmonisation conclue entre la Ville et les quatre (4) syndicats représentant les employés professionnels, il y a lieu de procéder à une mise à jour du Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, afin d'en assurer la conformité.

Le délai dans la production du présent dossier découle des travaux importants relatifs aux fusions municipales, à l'harmonisation ainsi qu'à la restructuration des régimes de retraite de la Ville de Montréal. Il est important de souligner que ce délai n'a causé aucun préjudice aux participants concernés, puisque les prestations ont été versées conformément aux dispositions de l'entente d'harmonisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0260 - 19 février 2018 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal"

CM15 1363 – 23 novembre 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal (15-086)"

CE10 2035 - 15 décembre 2010 - Entériner l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les quatre (4) syndicats représentant les employés professionnels de la Ville de Montréal (architectes, juristes, professionnels généraux et scientifiques)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du *Règlement du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal* entrant en vigueur le 1er janvier 2010. Ce règlement remplace le Règlement 94-119 adopté le 11 octobre 1994 par le conseil municipal, et reflète les diverses dispositions de l'entente d'harmonisation touchant le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le Règlement 94-119 doit être remplacé afin de refléter les modifications apportées au Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, prévues dans l'entente d'harmonisation des professionnels, ainsi qu'à des fins de concordance avec le Règlement sur le régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal (15-086). En conséquence, un nouveau règlement, effectif au 1er janvier 2010 et remplaçant le Règlement 94-119, doit être adopté.

L'adoption de ce règlement donnera au Bureau des régimes de retraite de Montréal les assises légales nécessaires pour administrer le Régime surcomplémentaire, conformément aux dispositions prévues dans l'entente d'harmonisation en vigueur depuis le 1er janvier 2010.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'inscrit pas dans le cadre de Montréal 2030, ni dans les engagements de la Ville en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, puisqu'il ne concerne pas :

- les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la diminution des vulnérabilités climatiques ;
- l'inclusion ;
- l'équité ;
- l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Analyste-rédactrice

Tél : 514-872-6520
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Genevieve OUELLET
Chef de division - Actuariat, commissions et soutien-conseil

Tél : 438 925-8283
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
Directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : - -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l’évaluation foncière
Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2026-02-23

Approuvé le : 2026-03-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253376009
Unité administrative responsable : Bureau des régimes de retraite
Projet : Adopter le projet de règlement intitulé " Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal "

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉGIME DE PRESTATIONS SURCOMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Dispositions en date du 1er janvier 2010

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT DU RÉGIME DE PRESTATIONS SURCOMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À l'assemblée du , le Conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. À moins que le contexte ne le dicte autrement, les définitions prévues par le Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, Règlement 15-086 et ses modifications (le « Règlement 15-086 »), visent également le présent règlement.

Les définitions suivantes s'appliquent exclusivement au présent règlement :

« Comité exécutif » : le comité exécutif de la Ville;

« participant visé par l'Annexe K » : le professionnel qui était participant au Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal au 31 décembre 2009, qui était actif à cette date, qui participe au Régime à compter du 1er janvier 2010 et notamment les personnes identifiées à la liste se trouvant à l'Annexe 1 du présent règlement;

« régime surcomplémentaire » : le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

SECTION II
ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPLICATION

2. Le régime surcomplémentaire, en vigueur depuis le 11 octobre 1994, tel qu'établi par le Règlement 94-119 est continué conformément aux dispositions du présent règlement qui remplace le Règlement 94-119 et s'applique à compter du 1er janvier 2010.

Toutes les prestations payables aux participants ayant cessé leur participation active au Régime avant le 1er janvier 2010, de même que les prestations payables à leur conjoint ou à leurs ayants cause, continuent à être payées ou payables, selon le cas, conformément aux dispositions qui leur étaient applicables avant la prise d'effet du présent règlement, sauf dans la mesure expressément prévue par le présent règlement.

3. Le régime surcomplémentaire a pour objet de verser des prestations de retraite notamment :

1° à l'égard des années de participation à compter du 1er janvier 1992, pour les participants de la catégorie A afin de compenser des limitations introduites au 1er janvier 1992 par la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes.

Le versement de ces prestations a notamment pour but de compenser, sous forme de valeur actualisée et pour les années de participation du 1er janvier 1992 au 31 décembre 2010, la différence, le cas échéant, entre la rente qui est prévue par le Règlement 15-086 et ses modifications, et celle qui était prévue par le Règlement du Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, Règlement 6510 et ses modifications, avant qu'il ne soit remplacé pour refléter les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) et ses modifications) prenant effet le 1er janvier 1992.

2° à l'égard des années de participation antérieures au 1er janvier 2010, pour les participants visés par l'Annexe K.

Le versement de ces prestations a notamment pour but de compenser, sous forme de valeur actualisée et pour les années de participation antérieure au 1er janvier 2010, la différence, le cas échéant, entre la rente qui est prévue par le Règlement 15-086 et ses modifications en vigueur au 31 décembre 2009, et celle qui était prévue par le Règlement du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal en vigueur le 31 décembre 2009 et modifiés pour tenir compte des bonifications découlant de l'utilisation des gains constatés dans ce régime au 31 décembre 2007.

4. Le régime surcomplémentaire constitue une convention de retraite au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) et ses modifications).

SECTION III
PARTICIPANTS

5. Les participants visés par le présent règlement sont :

1° Les participants de la catégorie A actifs au Régime en date du 1er janvier 2010 ainsi que tout professionnel visé par le paragraphe 3° ou 4° de la définition de « participant de la catégorie A » du Règlement 15-086 et qui adhère au Régime après le 31 décembre 2009; et

2° Les participants visés par l'Annexe K qui n'adhèrent pas à un autre régime de retraite de la Ville après le 1er janvier 2010 et qui ne sont pas réembauchés à la Ville à titre de professionnel après cette date.

SECTION IV
COTISATIONS

6. La Ville assume en totalité le coût des prestations prévues par le régime surcomplémentaire et les frais d'administration afférents.

7. L'actuaire produit une évaluation actuarielle du régime surcomplémentaire au moment de la production de l'évaluation actuarielle du Régime. Il détermine à ce moment la cotisation annuelle requise afin de capitaliser les prestations se constituant durant une année et prévues par le régime surcomplémentaire.

L'actuaire détermine également toute cotisation supplémentaire requise afin de liquider tout déficit révélé lors de l'évaluation actuarielle du régime surcomplémentaire prévue à l'alinéa précédent.

À cet effet, la Ville verse annuellement les sommes recommandées auprès d'un dépositaire que le Comité exécutif désigne par ordonnance.

8. L'amortissement de tout déficit technique ou la reconnaissance de tout gain actuariel lors d'une évaluation actuarielle du régime surcomplémentaire s'effectuent selon les modalités prévues par la Loi.

9. L'évaluation des engagements du régime surcomplémentaire s'effectue à partir des mêmes hypothèses actuarielles que celles utilisées dans l'évaluation du Régime, sauf pour le taux d'intérêt qui doit être réduit de moitié ou par des hypothèses différentes mais similaires pour fins de simplification.

SECTION V

PRESTATIONS

10. Le participant visé par le paragraphe 1° de l'article 5 reçoit du régime surcomplémentaire une prestation dont le montant correspond à la valeur actualisée des montants que l'on obtient en soustrayant ceux établis en vertu du paragraphe 2° de ceux établis en vertu du paragraphe 1° :

1° Les montants de rente suivants sujets à la réduction pour anticipation applicable, le cas échéant, en vertu des dispositions du Règlement 15-086 :

a) Une rente payable entre la date de retraite et l'âge de 65 ans égale à 2,5 % du meilleur traitement du participant multiplié par ses années de participation du 1er janvier 1992 au 31 décembre 2010; et

b) Une rente payable à compter de l'âge de 65 ans égale au nombre d'années de participation du participant du 1er janvier 1992 au 31 décembre 2010 multiplié par la différence entre :

i) 2,5 % du meilleur traitement du participant; et

ii) 25 % du MGA ajusté moyen divisé par le nombre A.

Où le nombre A correspond au plus grand des nombres suivants :

- 85 % du nombre d'années comprises entre son 18e anniversaire de naissance ou le 1er janvier 1966, s'il a atteint l'âge de 18 ans avant cette date, et son 65e anniversaire de naissance;

- Les années de participation au Régime entre le 1er janvier 1966 et sa date normale de retraite;

- 35.

2° Les montants de rente auxquels le participant a droit en vertu du Régime pour ses années de participation du 1er janvier 1992 au 31 décembre 2010.

11. Le participant visé par le paragraphe 2° de l'article 5 reçoit du régime surcomplémentaire une prestation relative à ses années de participation dont le montant correspond à la différence, si positive, entre le montant établi en vertu du paragraphe 1° et celui établi en vertu du paragraphe 2° ci-après :

1° La valeur actualisée des droits accumulés avant le 1er janvier 2010 par le participant en supposant qu'ils sont établis selon les dispositions du Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal en vigueur en date du 31 décembre 2009, mais incluant les bonifications, prenant effet au 1er janvier 2012, apportées à ce régime de retraite en ce qui a trait aux dates de retraite anticipée avec et sans réduction ainsi qu'aux modalités de réduction de la rente s'y rattachant.

2° La valeur actualisée des droits accumulés avant le 1er janvier 2010 par le participant en supposant qu'ils sont établis selon les dispositions du Régime en vigueur en date du 31 décembre 2009.

12. Le calcul de la prestation payable du régime surcomplémentaire s'effectue lors de la retraite ou du décès du participant, selon la première des éventualités.

13. Aux fins des articles 10 et 11, la comparaison avec les prestations payables du Régime pour un participant dont les droits ont été réduits à la suite d'une cession de droits avec un ex-conjoint s'effectue sans tenir compte de cette réduction.

SECTION VI
MESURES TRANSITOIRES

14. Pour un participant visé par le paragraphe 1° de l'article 5 qui se prévaut des mesures transitoires conformément à l'article 130 du Règlement 15-086, l'article 10 s'applique également pour les années de participation à compter du 1er janvier 2011 avec les adaptations nécessaires.

SECTION VII
MODALITÉS ET VERSEMENTS DE PRESTATIONS

15. Sous réserve du deuxième alinéa, les prestations payables du régime surcomplémentaire sont versées au participant en un paiement unique. En cas de décès du participant avant la retraite, le paiement unique est versé au conjoint ou aux ayants cause, selon le cas.

Toutefois, le participant visé par le paragraphe 1° de l'article 5 peut choisir de recevoir sa prestation en paiements annuels d'au moins 5 000 $ chacun jusqu'à son paiement complet, le dernier paiement pouvant être moindre. De plus, le participant visé par le paragraphe 2° de l'article 5 peut choisir de recevoir sa prestation en paiements annuels identiques sur une période qui ne peut excéder cinq ans, en autant que les paiements annuels soit d'au moins 1 000 $ chacun, le dernier de ces paiements pouvant être moindre. Tout solde en voie de remboursement portera intérêt au même taux que celui utilisé pour établir le montant de la prestation. En cas de décès, le solde des paiements est payable au conjoint ou aux ayants cause, selon le cas.

SECTION VIII
DISPOSITIONS DIVERSES

16. L'établissement du régime surcomplémentaire étant le résultat de négociations entre la Ville et les différents syndicats regroupant des professionnels de la Ville, le régime surcomplémentaire ne sera ni aboli, ni modifié, sans l'accord de ces syndicats.

17. Le régime surcomplémentaire prend fin lorsque qu'il n'y a plus de participant admissible en vertu de l'article 5, lorsque le montant des prestations ont été entièrement payés, incluant celles payables aux participants admissibles ayant cessé leur participation active au Régime avant le 1er janvier 2010 ou lorsque le dernier montant forfaitaire au décès payable en vertu de l'article 14 du Règlement 94-119 a été versé, selon la plus tardive des éventualités.

18. Lorsque le régime surcomplémentaire prend fin, tout solde entre les mains du dépositaire désigné par le Comité exécutif conformément au dernier alinéa de l'article 7 revient à la Ville.

19. Sauf pour ce qui est expressément prévu au présent règlement, les dispositions du Régime, autres que celles relatives aux prestations maximales, s'appliquent aux prestations de retraite du régime surcomplémentaire.

20. La commission administre le régime surcomplémentaire.

21. Les dispositions du présent règlement prennent effet à compter du 1er janvier 2010.

ANNEXE 1 – PARTICIPANTS VISÉS PAR L'ANNEXE K

En date du 1er janvier 2010, un des professionnels suivants :

Allard, Michel
Arseneault, Celine
Aube, Christine
Auger, Henriette
Badogombwa, Marie
Bailleul, Stephane Marc
Ballo, Dominique
Beaulac, Lucie
Belanger, Danielle
Belleau, Catherine
Bergeron, Isabelle
Bergeron, Marie-Chantal
Bertrand, Serge
Bilodeau, Regent
Botella, Luce
Boudreau, Johanne
Boudreau, Suzanne
Bouffard, Daniele
Bourgela, Michel
Brazeau, Jocelyn
Brisson, Jacques
Brossard, Helen
Brossard, Johanne
Brunetta, Maryse
Caisse, Francine
Charrette, Christiane
Chevalier, Renee
Cogliastro, Alain
Contenta, Luciano
Cormier, Marie
Côté, Luk
Côté, Martin-Philippe
Croteau, Manon
Cuerrier, Alain
Daigle, Laura
Dandaneau, Sonia
Delisle, Claude
Deschenes, Gaetan
Desmeules, Helene
Destroismaisons, Michel
Dragon, Luc
Dube, Yolaine
Dubuc, Suzanne
Dufour, Louise
Dufresne, Catherine
Dumouchel, Maryse
Durocher, Cathy
Engrand, Mariane
Famelart, Marjolaine
Fiset, Ghilaine
Fontaine, Nicole
Forget, Gerald
Frechette, France
Gauthier, Julie
Gauthier, Liette
Gendreau, Isabelle
Gerald, Michel
Germain, Joanne
Godin, Madeleine
Goulet, Linda
Grenier, Yves
Grimard, Gilles
Guay, Lorraine
Guertin, Denise
Guillot, Andree
Hairon, Nathalie
Hebert, Nathalie
Hubert, Donald
Hurtubise, Martin
Jolicoeur-Lajeunesse, Louise
Kourie, Josee
Labelle, Jean-Marc
Lachance, Francine
Lamothe, Stephanie
Laperriere, Jocelyne
Lapierre, Carolyne
Lariviere, Pierre
Lauzon, Joanne
Lavoie, Lucie Marie-Claire
Leclair, Bruno
Leduc, Jean-Pierre
L'Heureux, Chantal
Livernoche, Stephane
Lonigro, Rocca E
Machet, France
Major, Joanne
Marchand, Victor
Marcotte, Marcel
Marion, Melyzane
Masson, Beatrice
Matte, Louise
McKee, Carole
Meberbeche, Mourad
Menard, Michel
Mohammed, Nadia
Morissette, Claude
Noel, Suzanne
Opritian, Joanne
Papadakis, Panagiota
Pare, Sylvie
Pellerin, Andre
Pellerin, Stephanie
Perreault, Brigitte
Perreault, Helene
Petel, Johanne
Picory, Catherine
Pilon, Jocelyn
Pineault, Danielle
Plante, Patricia
Préfontaine, Nathalie
Proulx, Michel
Renaud, Jasmine
Robert, Jean-Edmond
Rocher, Ronel
Roy, Lynne
Saint-Denis, Daniel
Sauvé, Denis
Sayagh, Rajae
Seguin, Francois
Sergerie, Andre
St Hilaire, Pierre
St Onge, Sylvain
St Pierre, Andre
St-Arnaud, Marc
St-Pierre, Michel
Strano, Carmen
Theroux, Helene
Thibault, Danielle
Thomas, Carole
Timmons, Louise
Trahan, Victor
Tremblay, Gisele
Tremblay, Josee
Valade, Chantal
Valois, Isabelle
Vasseur, Claire
Yazdani, Azita
Zhu, Julien

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1267840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Il est recommandé:

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-27 16:06

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267840002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée Pointe-à-Callière présente, dans le cadre de son Plan d'immobilisations, un projet de protection des actifs, soit la préservation des vestiges, le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséologiques et technologiques désuets ainsi que des études préalables à la phase 3 de développement.

Depuis 1992, année de l'ouverture du Musée Pointe-à-Callière, la Société du Musée loue de la Ville de Montréal les édifices dans lesquels est logée une partie du musée, soit le 150, rue Saint-Paul Ouest, l'Ancienne-Douane, le 350, place Royale, l'édifice de l'Éperon, en plus des souterrains qui relient les espaces du Musée et le 335 Place d'Youville (Caserne No. 1). De plus, en ce qui a trait à sa gestion, le Musée Pointe-à-Callière est l'un des équipements culturels dont la responsabilité de la gestion incombe au conseil de Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. À cette fin, une subvention annuelle est versée par la Ville à cet organisme à but non lucratif, selon une entente de partenariat qui a été maintes fois renouvelée depuis 1992. Une entente triennale est en cours pour les années 2026 à 2028.

L'entente conclue avec le Musée prévoit le versement d'une subvention annuelle pour la gestion de ses activités régulières et, éventuellement, des contributions additionnelles pour financer le renouvellement de ses expositions permanentes, des équipements muséologiques et technologiques désuets et des vestiges. Ces expositions permanentes impliquent des investissements importants, tant en recherche, en conception qu'en production et réalisation muséales. La durée de vie d'une exposition permanente d'un musée est d'environ dix ans. Dans cet intervalle, certaines mises à niveau peuvent être nécessaires afin d'actualiser le contenu et la présentation. Aussi, plus de 30 ans après sa création, le

Musée se trouve à un tournant de son histoire, avec les installations d'accueil qui ont dépassé la limite de ses capacités et entreprend un projet d'études préalables pour la phase 3 de son développement.

Les contributions additionnelles qui seront consenties par l'administration municipale, au titre du projet de renouvellement des expositions permanentes du Musée et d'études préalables de développement, exigent de faire autoriser un règlement d'emprunt municipal spécifique. Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 361 700 $ pour permettre le financement des projets de renouvellement et d'actualisation des expositions permanentes et des équipements, ainsi que des études pour la phase 3 de développement du Musée Pointe-à-Callière, selon les priorités définies par l'administration municipale.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer une continuité de l'offre culturelle de Pointe-à-Callière, dont la mission en est une de conservation, de diffusion et de médiation culturelle

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0915 – Le 21 et 23 août 2023 - Accorder un soutien financier maximal de 3 223 989 $, incluant l'utilisation du solde de 1 468 989 $ des Fouilles archéologiques (CM17 0456), à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2023, 2024 et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM23 0424 – Le 17 et 18 avril 2023 - Accorder un soutien financier de 9 358 900 $ en 2023, de 9 592 900 $ en 2024 et de 9 832 700 $ en 2025 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 234 000 $ en 2024 et pour un montant additionnel de 239 800 $ à compter de 2025

CM21 0098 – 25 janvier 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 $ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière 2021-2025

CM20 0508 - Le 26 mai 2020 - Accorder un soutien financier de 8 630 600 $ en 2020, de 8 880 600 $ en 2021 et de 9 130 600 $ en 2022 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165,173 et 214 Place d'Youville pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

CM18 0816 - Le 19 juin 2018 - Accorder un soutien financier maximal de 4 160 000 $, taxes incluses, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du musée, identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin;

CM18 0262 - Le 19 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000

$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;

CM17 0727 - Le 13 juin 2017 - Accorder un soutien financier maximal de 6 300 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du musée / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM17 0589 - Le 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 7 385 600 $ en 2017, de 8 130 600 $ en 2018 et de 8 380 600 $ en 2019, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0456 - Le 24 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 6 000 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni, dans le cadre de la troisième phase de son projet d'expansion

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 2 361 700 $, a pour objectif de permettre à la Ville de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, un financement afin de réaliser le renouvellement de ses expositions permanentes au cours des prochaines années et des études préalables pour la phase 3 de développement, tel que prévu à l'entente de partenariat entre la Ville et la Société.

Pour la réalisation des travaux de renouvellement des expositions, les montants doivent être octroyés à la Société par le moyen d'une contribution financière. Cette contribution permettra de défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement des espaces devant recevoir les nouvelles expositions et tous travaux connexes, l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés ainsi que la fabrication et l'installation de mobilier muséographique en plus des études préalables à la phase 3 de développement.

Les montants totalisant 2 361 700 $ seraient versés pour la réalisation des étapes de projets suivantes de 2026 à 2028:
1. Remplacer les expositions permanentes des espaces publics;
2. Remplacer les équipements technologiques;
3. Remplacer les équipements muséologiques;
4. Conserver et restaurer les vestiges;
5. Renouveler un groupe de personnages virtuels;
6. Études préalables de la phase 3.

Le projet de renouvellement des expositions et des équipements ainsi que de conservation des vestiges permet au Musée Pointe-à-Callière de demeurer le chef de file en matière de mise en valeur de l'histoire et de l'archéologie montréalaises en offrant des expériences muséales innovantes et constamment renouvelées. Le dynamisme de la programmation muséale permet la fidélisation des publics locaux et l'attrait de publics internationaux.

En plus de consolider et mettre en valeur le réseau culturel et muséal montréalais et d'améliorer la connaissance des Montréalais(es) de leur histoire et de leurs patrimoines, le Musée Pointe-à-Callière, par son offre remarquable, contribue à accroître le rayonnement

culturel de Montréal.

JUSTIFICATION

Les musées sont au cœur de l'écosystème culturel montréalais. Ils contribuent au rayonnement et à la vitalité des quartiers et à bonifier l'offre et les activités culturelles de proximité. Le projet s'inscrit dans l'alignement stratégique de Montréal puisqu'il contribue directement à la démocratisation culturelle.

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra une continuité de l'offre culturelle du Musée Pointe-à-Callière qui, au-delà de sa mission de conservation, de diffusion et de médiation culturelle, répondra aussi à un objectif d'initiation et de vulgarisation de l'histoire et du patrimoine montréalais auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36170 - Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions permanentes de 2 361 700 $ prévu au PDI 2026-2035.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 (voir grille jointe), et ce, principalement en regard des priorités suivantes :

- Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : Mars 2026
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMH: Avril 2026
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: Avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture
Francine LEBOEUF, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Francine LEBOEUF, 24 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève C COURCHESNE
Commissaire à la culture

Tél : 514 872-2014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Marie-Odile MELANÇON
chef(fe) de division - soutien developpement culturel

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1267840002**
Unité administrative responsable : **Service de la culture**
Projet : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière des contributions financières pour le projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements ainsi que des études préalables à la phase 3 de développement du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, de 2026 à 2028, identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- **Priorité 15:** Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- **Priorité 20:** Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- **Priorité 15:** Par son offre diversifiée d'activités, le Musée contribue au dynamisme culturel en collaborant avec une grande variété de travailleurs culturels afin de rejoindre une multitude de citoyens;
- **Priorité 20:** Mise en valeur de manière innovante d'un site unique intrinsèquement lié à l'histoire de la métropole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1267840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1267840002 - Contribution Pointe-à-Callière.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 361 700 $ POUR LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS DE RENOUVELLEMENT DES EXPOSITIONS PERMANENTES ET DES ÉQUIPEMENTS DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 94 et l'annexe D de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 361 700 $ est autorisé pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, ainsi que des études préalables pour la phase 3 de développement du Musée.

2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1267840002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 $ pour le versement de contributions financières à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267840002 - 36170 CUL.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1267840002

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses	
6101.7726xxx.802501.01909.57201.000000.0000.171428.000000.98001.00000	2,361,700 $
Emprunt à long terme	
6101.7726xxx.802501.01909.49200.000000.0000.171428.000000.98001.00000	(2,361,700) $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1254386002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-5169-16 N/D: 24-0479-T

Il est recommandé :
1. d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue, entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains;

2. de créer une servitude d'utilité publique à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur le lot 6 709 470 et sur une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-02-27 15:05

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254386002**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-5169-16 N/D: 24-0479-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété, située au sud-est de la 1re Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle composée du lot 1 511 248 du cadastre du Québec, montrée à titre indicatif sur les plans C et P annexés, est partiellement occupée par l'ensemble des quatre (4) propriétaires riverains qui se sont tous montrés favorables à cette cession de ruelle.
Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, en vertu de l'encadrement administratif numéro C-OG-GPI-D-17-002 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains – Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (Encadrement).

Cette ruelle est maintenant connue comme étant formée des lots 6 709 470 à 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels qu'illustrés au plan P-401 Rivière-des-Prairies, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 2026, sous le n° 3160 de ses minutes, n° de dossier 23576 ci-joint (Plan). À la suite de l'obtention des nouveaux numéros de lots composant la ruelle, une demande a été adressée au Service des affaires juridiques pour la préparation et la rédaction du Règlement de fermeture du domaine public de la ruelle, requis avant le transfert des lots aux propriétaires riverains.

Le présent sommaire vise l'adoption du Règlement de fermeture de la ruelle du domaine public, désignée par les lots mentionnés ci-dessus, l'approbation du transfert des lots aux propriétaires riverains et la création d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie afin de protéger ces installations dans la ruelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1256895028 - 2025-11-21 Approuver le projet de remplacement du lot 1 511 248 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la 1re Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, préparé par Jean-Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre, le 21 octobre 2025, minute 1427, dossier 23576.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert aux propriétaires riverains des lots 6 709 470 à 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, dont l'emprise est délimitée par les lettres EFJKMNRDE, sur le lot 6 709 470, sur une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel qu'identifié au Plan.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de Montréal (Ville) conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains;
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, conformément à l'encadrement administratif numéro C-OG-GPI-D-17-002 (Encadrement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'Encadrement, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Il ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il n'y a pas d'impact sur ces aspects.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de l'adoption du Règlement de fermeture de la ruelle, en vue d'une cession aux riverains, aura comme conséquence que la Ville conserve la gestion et la responsabilité de cette ruelle non ouverte, et ce, même si la ruelle est occupée par les propriétaires riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication par le greffier de l'avis d'adoption du Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains dans un quotidien distribué sur le territoire de la Ville.

- Signification par le greffier de l'avis d'adoption du Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, à chacun des propriétaires des immeubles riverains.
- Dès l'entrée en vigueur du Règlement, une copie dûment certifiée doit être publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-France OSTIGUY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Marie PARENT, 27 février 2026
Yann LESSNICK, 27 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Melanie DI PALMA
Cheffe de section - transactions immobilières

Tél : 514-246-0725
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
Chef de division - transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
Chef de division transactions immobilières, en remplacement d'Annie Gerbeau, directrice de

Tél : 514-449-4842
Approuvé le : 2026-02-27

service, du 23 février au 6 mars 2026
Tél : 514-449-4842
Approuvé le : 2026-02-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD 1254386002* *N/D : 24-0479*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : *Règlement sur la fermeture d'une ruelle avec transfert aux propriétaires riverains*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La cession de la ruelle permet aux citoyens riverains un meilleur milieu de vie par l'occupation de celle-ci et ce, en permettant de réaliser leurs projets (cabanons, piscines, clôtures, stationnements et jardins) ou à la régularisation de leurs empiètements.

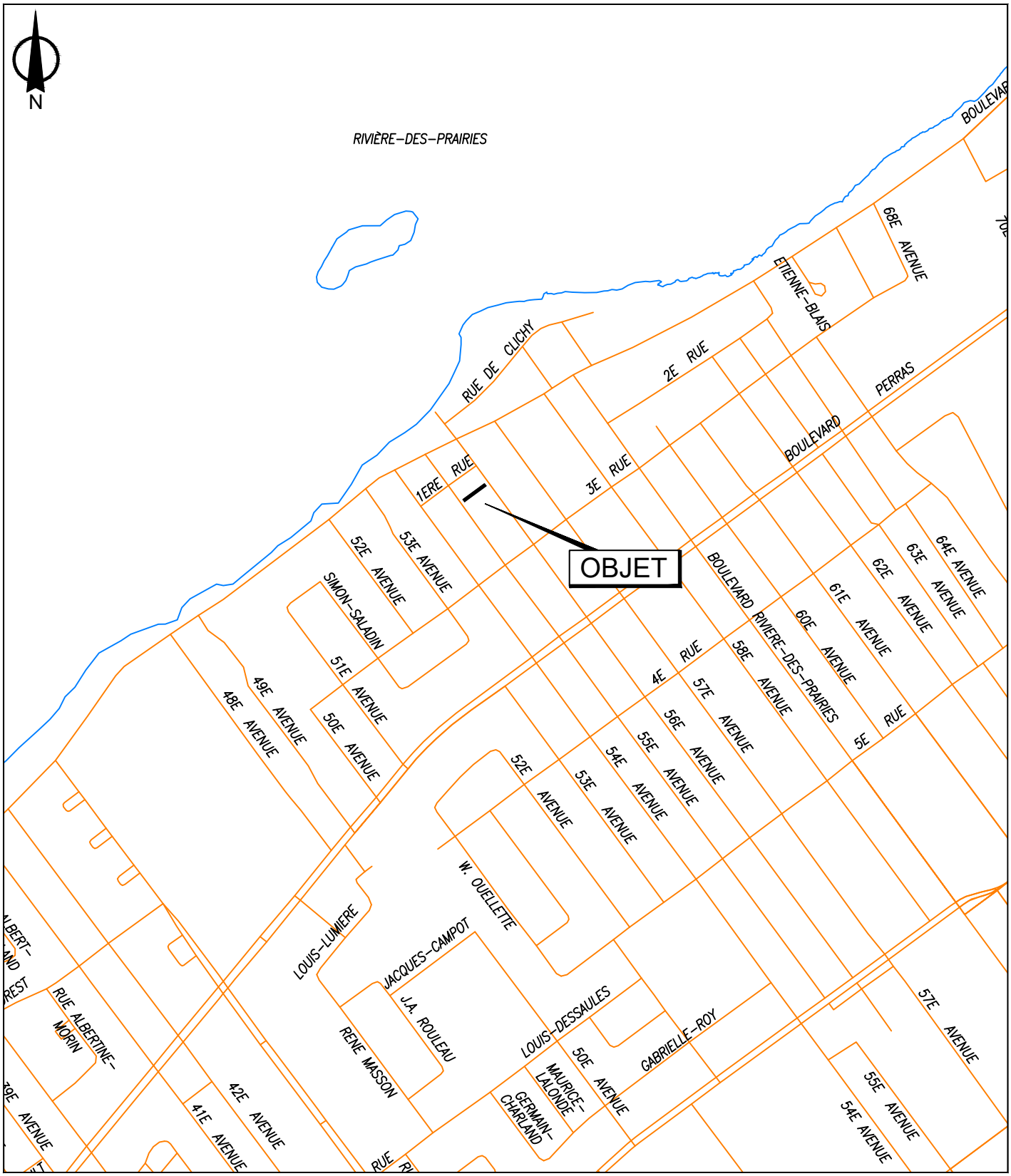
Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

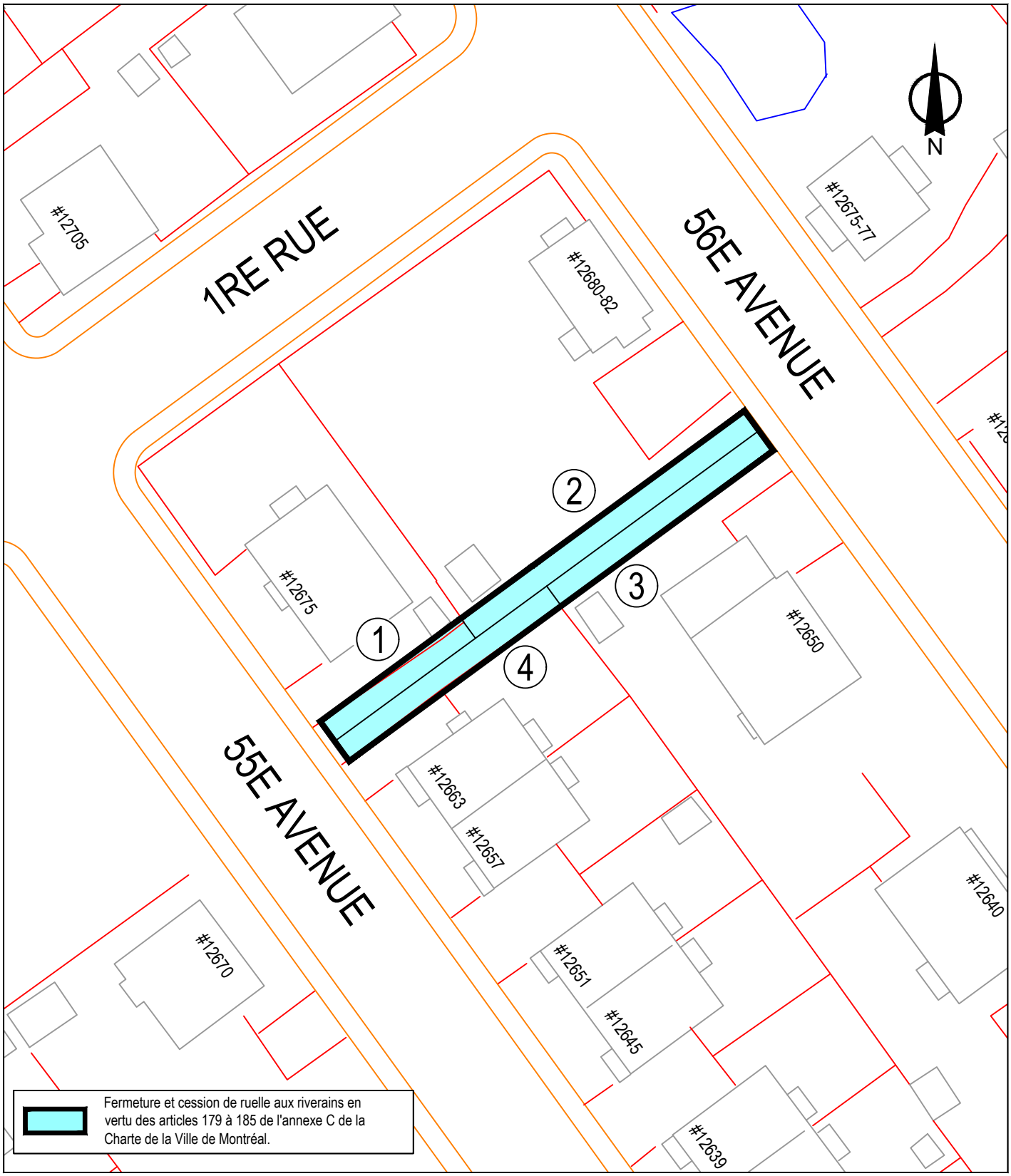


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

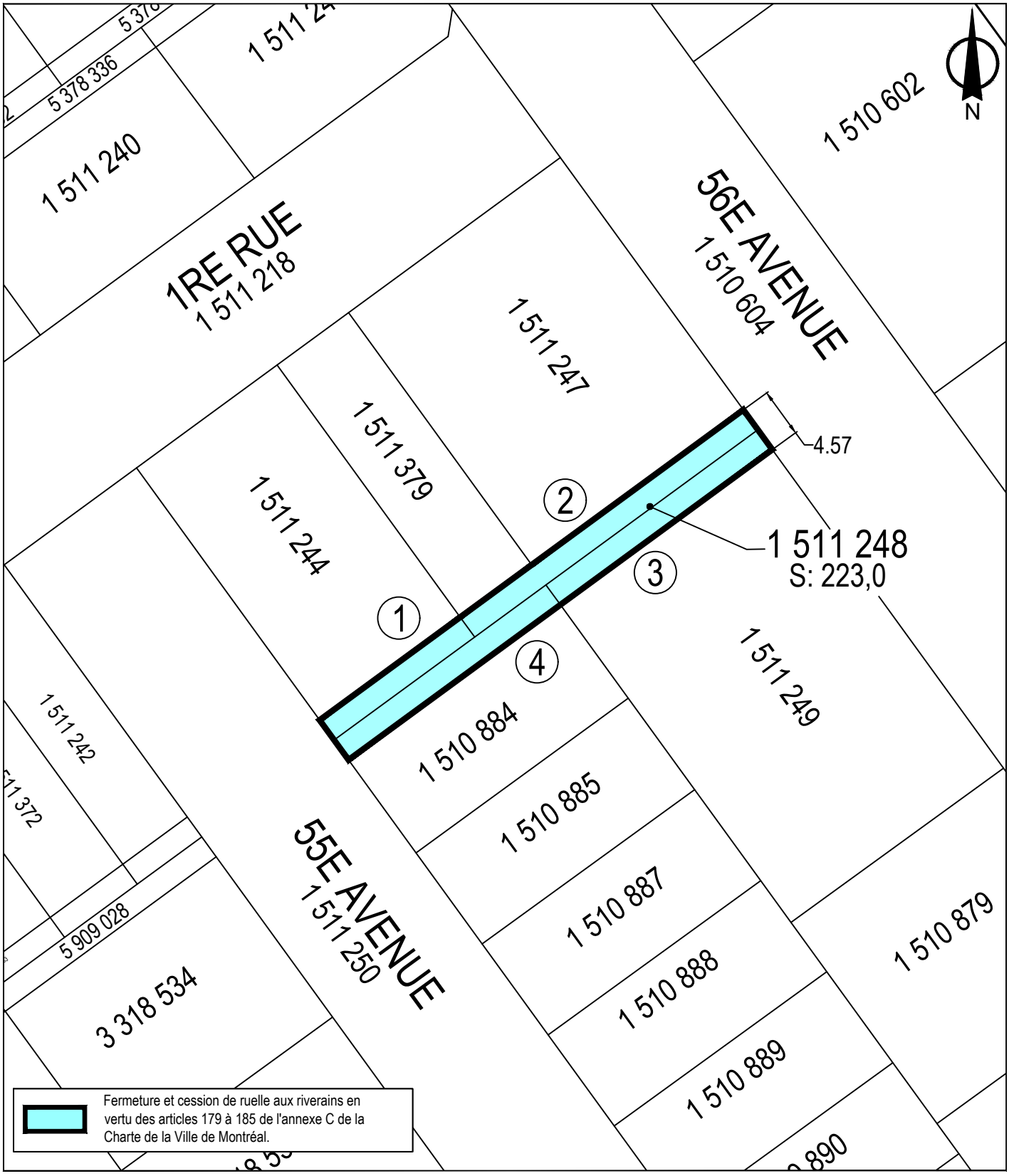


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:500
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

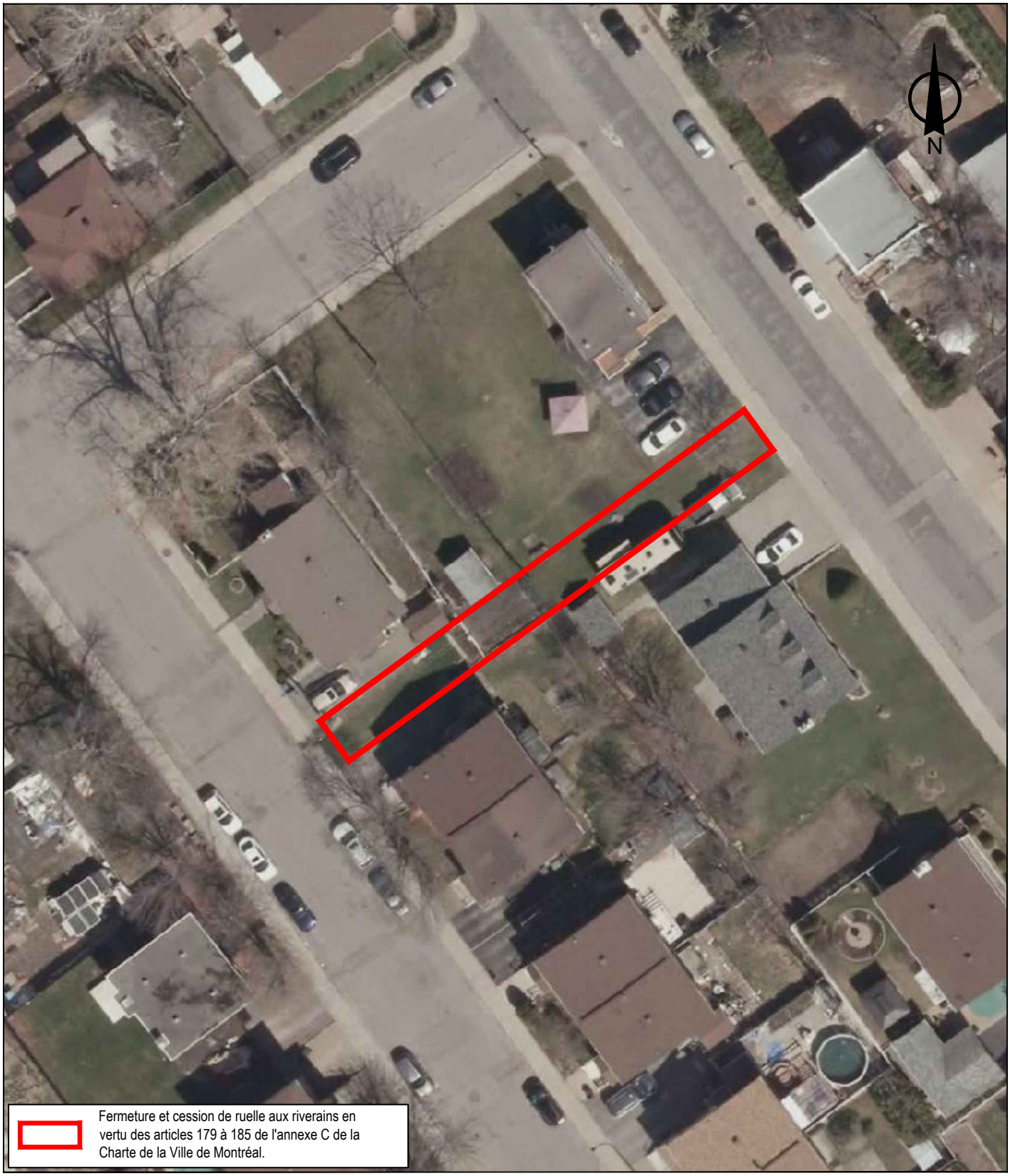


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:500
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: plan orthophoto
Dossier: 31H12-005-5169-16
Mandat: 24-0479-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:500
Date: 3 octobre 2024

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1511248 du Cadastre du Québec et située
au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue
dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

DOSSIER : 31H12-005-5169-16 **MANDAT : 24-0479-T**

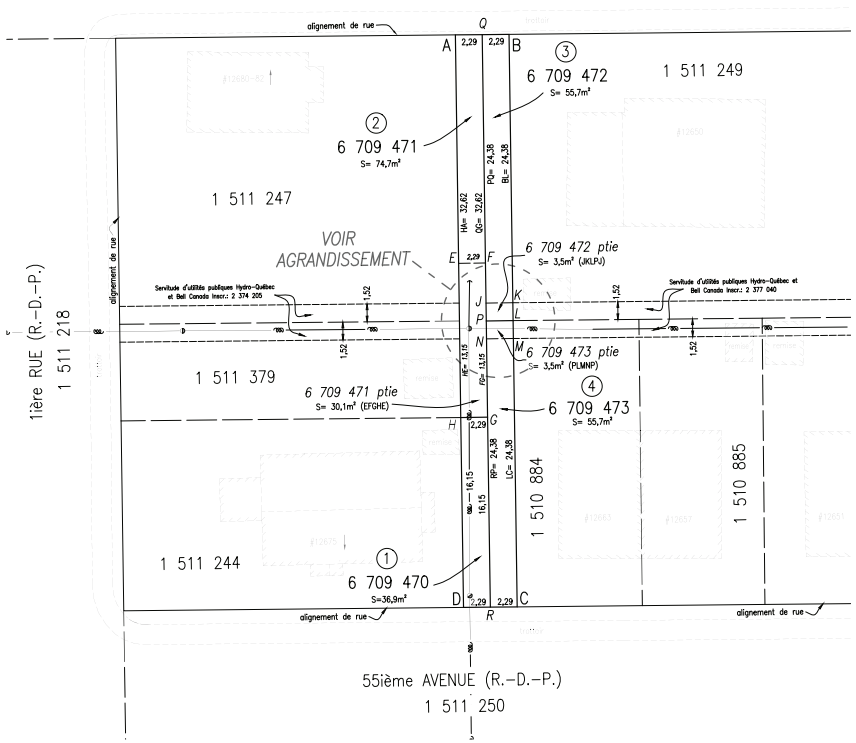
N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Dorotea Cutrona 12675, 55e Avenue Montréal (Québec)	1 511 244	1 511 248	36,9 m²	868388-00	12675, 55e Avenue	16,15 m	Oui
2	Monsieur Raymond Robitaille 12680, 56e Avenue Montréal (Québec)	1 511 247, 1 511 379	1 511 248	74,7 m²	868401-00	12680-12682, 56e Avenue	32,62 m	Oui
3	Monsieur Simon Lépine 12650, 56e Avenue Montréal (Québec)	1 511 249	1 511 248	55,7 m²	868401-10	12650, 56e Avenue	24,38 m	Oui
4	Madame Marie-Evelyne Ducenat 12663, 55e Avenue Montréal (Québec)	1 510 884	1 511 248	55,7 m²	868379-70	12663, 55e Avenue	24,38 m	Oui
				223,00 m²			**97,53 m**	

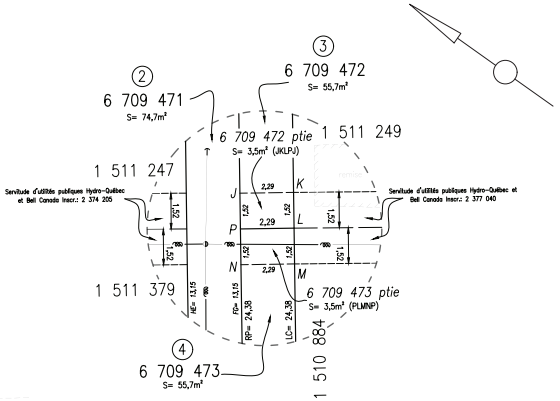
Total mesure en front	97,53 m
Front requis 66.6%	65,02 m
Dimension du front obtenu	**97,53 m**
% du front obtenu	**100,00%**

Superficie totale à transférer	**223,00 m²**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 16 septembre 2025

Nombre total de propriétaires:	4	
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	2,67	
Oui	4	100,00%
Cession	0	0,00%
Non	0	0,00%
Pas de réponse reçu	0	
Total des votes favorables obtenus	**4**	**100,00%**





AGRANDISSEMENT
échelle 1:100

LÉGENDE	
———	: limite du bien-fonds
———	: emprise de rue
— — — —	: limite de lot bornant
——— ⁷⁸⁰ ———	: fils aériens
- - - - - - - -	: limite de servitude
	: éléments extraits de la compilation cartographique (voir note 4)
	: bâtiment extraits de la compilation cartographique (voir note 4)
⌀	: poteau
→	: hauban

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200 — Format plan: A1

0 2 4 8 mètres

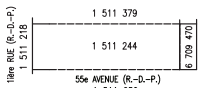
Les unités utilisées sont celles du système international (SI).
Les données planimétriques sont en référence au système de coordonnées planes du Québec SCOPQ NAD83.

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL
CADASTRE DU QUÉBEC

LOT(S) :
Les lots 6 709 470 à 6 709 473

EMPLACEMENT:
Biens-fonds situés au sud-est de la
1ière RUE (R.-D.-P.)
entre la
55e AVENUE (R.-D.-P.)
et la
56e AVENUE (R.-D.-P.)

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine, est indiqué comme suit:



FINS DU DOCUMENT:
TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré devant faire l'objet d'un transfert de ruelle aux propriétaires riverains.

2- Les biens-fonds indiqués par l'item 1, ainsi qu'une partie des items 2, 3 et 4, étant délimités par les lettres EFJKMNRDE, devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

3- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre informatif. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.

4- Certains éléments topographiques de ce plan ont été extraits de la compilation cartographique (édition 2017) de la Ville de Montréal réalisée à l'aide de photographies aériennes provenant de la Communauté Métropolitaine de Montréal (édition 2016). Les données cartographiques ne représentent pas nécessairement l'état des lieux à la date du présent plan.

- Ce plan et le rapport qui l'accompagne font partie intégrante de la description technique.
- Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur.trice ou de la gardienne du greffe commun.

Montréal, le 6 janvier 2026

Préparé par:
BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

Minute N° 3160

2026-01-06

Copie conforme à l'original

Arpenteur-géomètre chef d'équipe — *Arpenteure-géomètre en chef de la Ville*

DOSSIER N° 23576 (Greffe commun des arpenteur.e.s-géomètres et géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Dessiné: M. Zagalin 23576-01.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 6 709 470 À 6 709 473
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Ces biens-fonds, devant être transférés aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, situés au sud-est de la 1ière Rue (R.-D.-P.) entre la 55ième Avenue (R.-D.-P.) et la 56ième Avenue (R.-D.-P.), sont identifiés par les lettres ABCDA sur le plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 6 janvier 2026.

Les biens-fonds devant être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, sont identifiés par les lettres EFJKMNRDE sur ce même plan.



Les lots sont décrits comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX (6 709 470), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-six mètres carrés et neuf dixièmes (36,9 m²).

/2

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

2.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE (6 709 471), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie soixante-quatorze mètres carrés et sept dixièmes (74,7 m²).

- Une partie dudit lot (6 709 471 ptie), identifiée par les lettres EFGHE, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

  de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par la partie restante dudit lot 6 709 471;
- Vers le sud-est par les lots 6 709 472 (item 3) et 6 709 473 (item 4);
- Vers le sud-ouest par le lot 6 709 470 (item 1);
- Vers le nord-ouest par les lots 1 511 379 et 1 511 247.

MESURANT :

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le sud-est, treize mètres et quinze centièmes (13,15 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);

/3

- Vers le nord-ouest, treize mètres et quinze centièmes (13,15 m).

contenant en superficie trente mètres carrés et un dixième (30,1 m²).

3.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE (6 709 472), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (55,7 m²).

- Une partie dudit lot (6 709 472 ptie), identifiée par les lettres JKLPJ, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par la partie restante dudit lot 6 709 472;
- Vers le sud-est par le lot 1 511 249;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 6 709 473 (item 4);
- Vers le nord-ouest par une partie du lot 6 709 471 (item 2).

MESURANT :

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);

/4

- Vers le sud-est, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le nord-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m).

contenant en superficie trois mètres carrés et cinq dixièmes (3,5 m²).

4.- Le lot SIX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (6 709 473), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (55,7 m²).

- Une partie dudit lot (6 709 473 ptie), identifiée par les lettres PLMNP, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par une partie du lot 6 709 472 (item 3);
- Vers le sud-est par le lot 1 510 884;
- Vers le sud-ouest par la partie restante dudit lot 6 709 473;
- Vers le nord-ouest par une partie du lot 6 709 471 (item 2).

/5

MESURANT :

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le sud-est, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-neuf centièmes (2,29 m);
- Vers le nord-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m).

contenant en superficie trois mètres carrés et cinq dixièmes (3,5 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le sixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six sous le numéro 3160 de mes minutes au dossier 23576 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

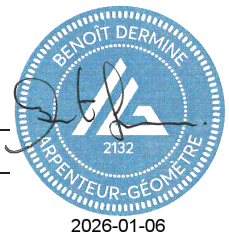
BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 23576

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre



2026-01-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254386002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1ière Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains. N/Réf. : 31H12-005-5169-16 N/D: 24-0479-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 26-000115

FICHIERS JOINTS

2026-02-25 Règlement 55e-56e Avenue - RPPAT (final).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France OSTIGUY
Notaire
Tél : 438-354-7161

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Caroline BOILEAU
Notaire et cheffe de division
Tél : 514-589-7571
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
26-■

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA 1ière RUE ENTRE LA 55E AVENUE ET LA 56E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Vu le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet la fermeture et le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire ;

À l'assemblée du ■ 2026, le conseil municipal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la 1ière Rue, entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 6 709 470 à 6 709 473 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 510 884, 1 511 244, 1 511 247, 1 511 249 et 1 511 379, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 6 janvier 2026, sous le numéro 3160 de ses minutes (dossier : 23576), dont copie est jointe en annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée du lot 6 709 470 et d'une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres EFJKMNRDE sur le plan P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. Les propriétaires des lots riverains auxquels sont remembrés les lots de cette ruelle grevés de telle servitude d'utilités publiques ne peuvent rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devront, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN P-401 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PRÉPARÉ PAR BENOÎT DERMINE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, LE 6 JANVIER 2026, SOUS LE NUMÉRO 3160 DE SES MINUTES (DOSSIER : 23576)

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2026.

Outlook

Délégation de pouvoirs - Annie Gerbeau | Directrice du Service de la stratégie immobilière | du 23 février au 6 mars 2026

De Karima HAMZA <karima.hamza@montreal.ca>
de la part de
Annie GERBEAU <annie.gerbeau@montreal.ca>

Date Ven 2026-02-20 10:06

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne M. Dany Laroche, chef de la division des transactions immobilières, au sein du Service de la stratégie immobilière, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directrice de service et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du 23 février au 6 mars 2026 inclusivement.

Et j'ai signé,

Annie Gerbeau
Directrice de Service
Service de la stratégie immobilière
Ville de Montréal
303, Notre-Dame E, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone: 514 589-7449
annie.gerbeau@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1260025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-30 11:54

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'enfouissement en cours pour le secteur Griffintown, il y a eu des changements dans les travaux et des changements sont à faire pour les bâtiments ou les montants des subventions à prévoir.
Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications. Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques. De son côté, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération. Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0100 - 26 janvier 2026 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions du projet du boulevard Gouin Ouest;
CM24 1040 - 17 septembre 2024 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions des secteurs Griffintown, Jarry Est et Laurentien-Lachapelle;

CM23 0957 - 22 août 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest et des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest;

CM22 1112 - 20 septembre 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la

subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur de la rue Édouard;

CM22 0793 - 14 juin 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown);

CM20 0300 - 23 mars 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de prévoir les montants de subventions pour le secteur du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle;

CM19 1036 - 17 septembre 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier les montants de subventions pour le secteur du chemin Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire et pour ajouter le secteur de Griffintown;

CE19 0261 - 13 février 2029 - Modifier le règlement par ordonnance afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire;

CM17 1392 - 11 décembre 2017 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier certains montants de subventions;

CM17 1269 - 25 septembre 2027 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal);

CM16 0804 - 21 juin 2016 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M.c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

CM14 0510 - 20 mai 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

CM 13 0352 - 23 avril 2013 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

CM12 0861 - 25 septembre 2012 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

CM11 0381 - 17 mai 2011 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

CM10 0800 - 26 octobre 2010 : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

CM09 0695 - 25 août 2009 - Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

CM07 0695 - 22 octobre 2007 - Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y

inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

CM05 0138 - 22 février 2005 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Le projet du secteur Griffintown vise l'enfouissement des réseaux câblés électriques et de télécommunications sur plusieurs rues, notamment sur la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne, qui est visée par le présent dossier.

JUSTIFICATION

Le Règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets d'enfouissement. Les travaux d'enfouissement des réseaux câblés d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien sur rue pour y ajouter des éléments de résilience avec un réseau enfoui face aux vulnérabilités énergétiques incidentes aux événements météorologiques provoqués par les changements climatiques. Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de prévoir les subventions pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de conversion découlant des projets d'enfouissement, à toutes fins utiles, pour assurer qu'ils se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.
L'enfouissement des câbles électriques et de télécommunications dans ce secteur contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement est de 8 000 $, taxes incluses. La dépense sera imputée au compte PEP (Programme d'élimination des poteaux) - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) d'un avis aux propriétaires concernées. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir. planification et relations avec les grands partenaires

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1260025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement_S-6.01.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)

Vu articles 47, 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 21 du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est modifié par le remplacement, au paragraphe 2°, de l'année « 2024 » par l'année « 2027 ».

2. L'annexe L de ce règlement est modifiée par l'insertion, après l'adresse 1220-26, Ottawa, de l'adresse « 261, du Séminaire » pour un montant maximal de subvention de « 8 000,00 $ ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1260025001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1265978001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-24 14:13

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265978001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la publication du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026), la Division de la gestion des installations sportives du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a réalisé que des erreurs s'étaient glissées dans le document approuvé par les instances concernant le stade de soccer de Montréal et le complexe sportif Claude-Robillard.

Ce dossier décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0122 - 28 janvier 2026 : Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

DESCRIPTION

Pour le stade de soccer de Montréal, la Division de la gestion des installations sportives, responsable des tarifs inscrits au chapitre 3, recommande les ajouts suivants :

Article 23	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
Paragraphe 4 : terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure			
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	101 $	100 $	103 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	163 $	100 $	166 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	163 $	100 $	166 $

Paragraphe 5 : *terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure*			
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148 $	148 $	151 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	239 $	148 $	244 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	239 $	148 $	244 $
Paragraphe 6 : *terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure*			
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	296 $	302 $	302 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	483 $	302 $	492 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	483 $	302 $	492 $

Pour le complexe sportif Claude-Robillard :

Article 33
Dans la sous-section 3, Réduction et gratuités, paragraphe 1, il est indiqué :

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus aux articles 16 et 18 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

Une modification est demandée pour corriger l'un des articles visés par la réduction :

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus aux articles 16 et 19 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

JUSTIFICATION

Les modifications sont nécessaires :
- afin de continuer d'offrir, au stade de soccer de Montréal aux équipes adultes des organismes reconnus, un tarif réduit et afin que les tarifs soient harmonisés avec les tarifs adoptés pour le complexe sportif Marie-Victorin, une des autres installations gérées par la Division de la gestion des installations sportives. Ainsi, les utilisateurs seront facturés de manière uniforme, peu importe l'installation corporative dans laquelle ils pratiquent.
- pour le complexe sportif Claude-Robillard afin que la réduction s'applique au bon article.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications à la tarification :
- permettront de maintenir une source de revenus importante pour le stade de soccer de Montréal;
- auront peu d'impact sur les revenus de l'installation au complexe sportif Claude-Robillard.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorité 19).

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, il permettra de poursuivre adéquatement l'offre de service à la population. S'il est reporté ou refusé, la qualité de l'expérience offerte aux utilisateurs pourrait être affectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino DAFNIOTIS
chef(fe) de section - centre sportif et installations dcqmv

Tél : 514-402-7088
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Geneviève FRAPPIER
Cheffe de division - gestion des installations (dir. sports)

Tél : 514-872 2825
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : 514- 236-5925
Approuvé le : 2026-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265978001
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal; et des sports
Projet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les modifications au Règlement des tarifs permettront à la population montréalaise de maintenir l'accès à une offre d'activités physiques et sportives de qualité dans les installations corporatives.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265978001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1265978001 - Règlement modifiant règl. sur les tarifs 2026 (26-006).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026) (26-006)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 23 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) est modifié par l'insertion, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 4, du sous-paragraphe suivant :

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	101,00 $	100,00 $	103,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	163,00 $	100,00 $	166,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7h à 24 h	163,00 $	100,00 $	166,00 $

2. L'article 23 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 5, du sous-paragraphe suivant :

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148,00 $	148,00 $	151,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	239,00 $	148,00 $	244,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7h à 24 h	239,00 $	148,00 $	244,00 $

3. L'article 23 de ce règlement est modifié l'insertion, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 6, du sous-paragraphe suivant :

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	296,00 $	302,00 $	302,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	483,00 $	302,00 $	492,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7h à 24 h	483,00 $	302,00 $	492,00 $

4. L'article 33 de ce règlement est modifié par le remplacement, au sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, des mots « aux articles 16 et 18 » par les mots « aux articles 16 et 19 ».

GDD1265978001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1253376010

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-23 17:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253376010**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelle, invalide et inopérante la suspension de l'indexation des rentes des retraités au 31 décembre 2013, depuis le 1er janvier 2017, telle que prévue à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM).* Les autres dispositions de cette loi demeurent valides. La Cour d'appel du Québec a confirmé ce jugement le 10 mai 2023, et la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024. Le jugement de première instance étant ainsi maintenu, la Ville doit procéder au rétablissement de l'indexation suspendue afin de se conformer à l'ordonnance de la Cour supérieure.
Par ailleurs, le 22 février 2024 est entré en vigueur le *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* , lequel impose de nouvelles exigences encadrant les régimes de retraite municipaux. Ces exigences visent, entre autres, la consultation de participants lors de modifications aux clauses d'utilisation d'excédent d'actif. Ce Règlement prévoit également la possibilité de ne plus financer les droits résiduels.

Le 1er novembre 2024, une entente visant le rétablissement de l'indexation suspendue est intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), en lien avec l'ordonnance de la Cour supérieure. Cette entente a été entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 4 décembre 2024.

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* ainsi que l'évolution législative et jurisprudentielle entourant la *Loi RRSM* , il y a lieu de procéder à une modification du *Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal* , afin d'en assurer la conformité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1280 - 22 septembre 2025 - Adoption - Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
CE24 1940 - 4 décembre 2024 - Approuver les ententes intervenues entre la Ville de Montréal et les syndicats des cols blancs, des cols bleus, des contremaîtresses/contremaîtres et des quatre groupes de professionnelles/professionnels

concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM)

CM22 1105 - 20 septembre 2022 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal"

CG16 0738 - 22 décembre 2016 - Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour six des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi RRSM*

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039),* avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. Cette modification vise :

- à prévoir le rétablissement de l'indexation des rentes suspendues en vertu de la *Loi RRSM,* conformément à l'ordonnance de la Cour supérieure et à l'entente conclue avec le SCFP;
- à intégrer au *Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal* les dispositions rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire.*

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* et l'obligation de rétablir l'indexation suspendue requièrent une modification formelle du *Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal.*
La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR)* exige que toute modification aux dispositions d'un régime de retraite soit intégrée au texte du règlement adopté par l'employeur, puis transmise aux autorités compétentes pour enregistrement.

L'adoption du présent Règlement permettra de régulariser l'administration du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal auprès des autorités compétentes, notamment Retraite Québec, et conférera au Bureau des régimes de retraite de Montréal une assise légale pour assurer la gestion de l'entente découlant du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et* universitaire, ainsi que de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec relative au rétablissement de l'indexation suspendue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'inscrit pas dans le cadre de Montréal 2030, ni dans les engagements de la Ville en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, puisqu'il ne concerne pas :

- les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

- la diminution des vulnérabilités climatiques ;
- l'inclusion ;
- l'équité ;
- l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de modification du Règlement, ainsi qu'un avis de consultation portant sur l'utilisation des excédents d'actif en cas de terminaison du régime, ont été transmis à l'ensemble des participants actifs et inactifs du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal le 10 octobre 2025, afin de leur présenter les principales modifications reflétées dans ce nouveau *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039).*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Enregistrement du nouveau Règlement auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Analyste-rédactrice

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-11

Genevieve OUELLET
Chef de division - Actuariat, commissions et soutien-conseil

Tél : 514-872-6520
Télécop. :

Tél : 438 925-8283
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
Directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253376010
Unité administrative responsable : Bureau des régimes de retraite
Projet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ENTENTE E.V. 2024-0062 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Objet : Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (le « Régime ») dans le cadre de l'ordonnance sur le rétablissement de l'indexation automatique pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM.

Attendu que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014;

Attendu qu'en décembre 2016, la Ville de Montréal s'est prévalue de l'option de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités au sens de la Loi RRSM prévue aux articles 16 et 17 de la Loi RRSM;

Attendu que dans son jugement du 9 juillet 2020, l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, a déclaré constitutionnelle la majorité des dispositions de la Loi RRSM, mais a déclaré inconstitutionnels, invalides et inopérants les articles 16 et 17 ainsi que la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 26 visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels formulés par les différentes parties le 10 mai 2023, alors que la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024;

Attendu que l'ordonnance émise le 25 juin 2024 par l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, prévoit la production d'un plan de travail et d'un échéancier pour le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que cette ordonnance prévoit également que les mises en cause prendront les moyens nécessaires le ou avant le 1er octobre 2024 afin de déposer soit l'avis de motion pour la modification du règlement, soit une proposition d'entente visant une telle modification;

Attendu que les parties, par l'entremise de la présente entente, visent à consigner par écrit les modifications requises au règlement du Régime afin de mettre en œuvre le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2024;

Attendu que les parties s'engagent à respecter les échéanciers indiqués selon le plan de travail en vigueur au moment de l'exécution;

Attendu que la présente entente vise uniquement le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM et exclut les autres conclusions visées par les recours juridiques en cours;

À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Le règlement 22-039 du Régime et ses annexes sont amendés pour tenir compte des modifications suivantes :

1. L'article 78 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention *« peut être rétablie conformément au paragraphe 2° »* au deuxième alinéa est remplacée par *« peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »*;

   b. La mention *« jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 »* au troisième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

   « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation à compter du 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

   1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier alinéa qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

   2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

   L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

   La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

2. L'article 96 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le paragraphe 1° est abrogé et la numérotation des paragraphes 2°, 3° et 4° devient respectivement 1°, 2° et 3°;

   b. L'avant-dernier alinéa est retranché.

3. Les modifications applicables à l'article 78 s'appliquent également aux articles correspondant à la Section - Indexation des annexes du règlement pour la participation avant harmonisation, le tout avec les ajustements nécessaires;

4. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les modifications prévues à la présente entente soient enregistrées auprès de Retraite Québec dans les plus brefs délais;

5. La présente entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et elle entre en vigueur à compter de cette approbation. Cette entente est présentée à une séance de l'autorité compétente en 2024.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal le 01 NOVEMBRE **2024.**

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Mélissa Paquin, Directrice des relations de travail et négociatrice en chef

5 décembre 2024

Caroline Mayer, Chef de division – Relations de travail

5 décembre 2024

POUR LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Patrick Dubois, Président

Johanne Joly, Secrétaire-générale

Karen Valenzuela, Trésorière-archiviste

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (22-039)

Vu l'article 45 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 29 et 37 de l'annexe C de cette charte;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 de la Section I – Définitions et interprétation du règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) est modifié par l'ajout, à la fin de la définition de « nouveau volet », de l'alinéa suivant:

   « Bien que ce règlement prévoit l'utilisation du terme « Volet postérieur » depuis sa refonte entrée en vigueur le 22 février 2024, la terminologie « nouveau volet » est utilisée aux fins du règlement du Régime; ».

2. Le point b) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 45 de la Sous-section 2 – Rentes de retraite de la Section V – Retraite du règlement du Régime est modifié par l'ajout du texte suivant après « au total des cotisations salariales d'exercice, » :

   « des cotisations salariales d'équilibre et, à compter du 22 février 2024, des cotisations salariales de stabilisation ».

3. L'article 78 de la Sous-section I – Indexation des rentes servies de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au deuxième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

   b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

      « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation à compter du 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

         1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier alinéa qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

4. L'article 94 de la Section X – Administration du Régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le texte suivant « lié aux paiements effectués avant le 22 février 2024, » est ajouté après les mots « au volet antérieur » au deuxième alinéa;

   b. L'ajout, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

      « Nonobstant ce qui précède, à compter du 22 février 2024, les droits des participants et bénéficiaires relatifs au volet antérieur sont acquittés intégralement sans versement d'une cotisation pour droits résiduels à la caisse de retraite. »;

   c. Le texte suivant « lié aux paiements effectués avant le 22 février 2024, » est ajouté après les mots « au nouveau volet » au quatrième alinéa;

   d. Le remplacement du cinquième alinéa par le suivant :

      « Pour les paiements acquittés avant le 22 février 2024 et sous réserve de la législation applicable, le fonds de stabilisation ou les cotisations de stabilisation sont utilisés pour acquitter les cotisations pour droits résiduels relatives au nouveau volet en fonction des paragraphes 3° et 4° de l'alinéa précédent. À compter du 1er janvier 2025, les cotisations de stabilisation en excédent du minimum requis par la Loi RRSM sont prioritairement utilisées pour acquitter les cotisations pour droits résiduels, s'il y a lieu, avant d'être versées au fonds de stabilisation. Dans un tel cas, ces cotisations ne sont pas considérées comme des cotisations de stabilisation, mais plutôt des cotisations pour droits résiduels. Sinon, les montants à capitaliser sont partagés à parts égales entre Ville et les participants actifs et constituent respectivement des cotisations patronales et salariales pour droits résiduels. Pour les paiements acquittés à compter du 22 février 2024, aucune cotisation pour droits résiduels à la caisse de retraite n'est requise dans le nouveau volet. »;

   e. L'ajout, après le cinquième alinéa, de l'alinéa suivant :

      « Nonobstant l'alinéa précédent, les cotisations salariales et patronales pour droits résiduels cessent à compter de 2025 dans le nouveau volet. ».

5. L'article 96 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du Régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le paragraphe 1° est abrogé et la numérotation des paragraphes 2°, 3° et 4° devient respectivement 1°, 2° et 3°;

   b. L'avant-dernier alinéa est retranché.

6. L'article 100 de la Sous-section 3 – Terminaison du Régime de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime du règlement du Régime par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite du premier alinéa :

   « Concernant le volet antérieur, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit servir à améliorer les prestations de chaque participant sans toutefois que les prestations excèdent ainsi la rente maximale prévue à la sous-section 3 de la section V du chapitre 1 et sous réserve de toute législation applicable. ».

7. L'article 18 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section VI – Indexation de l'Annexe A – Participant de la catégorie A du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au premier alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

   b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au deuxième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

      « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

         1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue à l'article 17 qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

         2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue à l'article 17.

      L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

      La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

8. L'article 18 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section VI – Indexation de l'Annexe B – Participant de la catégorie B du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au premier alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

   b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au deuxième alinéa est retranchée;

   c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue à l'article 17 qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue à l'article 17.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

9. L'article 37 de la Sous-section 1 – Indexation des rentes servies de la Section VII – Indexation de l'Annexe E – Communauté urbaine de Montréal du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au premier alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au deuxième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue à l'article 36 qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation prévue à l'article 36.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

10. L'article 34 de la Section VII – Indexation de l'Annexe F – Lachine du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

    c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

    2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

    L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

    La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

11. L'article 30 de la Section VII – Indexation de l'Annexe G – LaSalle du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

    c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

12. L'article 41 de la Section VII – Indexation de l'Annexe H – Montréal-Nord du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

13. L'article 39 de la Section VII – Indexation de l'Annexe I – Outremont du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au troisième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au quatrième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue aux deux premiers aliénas qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue aux deux premiers alinéas.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

14. L'article 30 de la Section VII – Indexation de l'Annexe K – Roxboro du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au second alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au troisième alinéa est retranchée;

c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

« Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue au premier aliéna qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue au premier alinéa.

L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

15. L'article 36 de la Section VIII – Indexation de l'Annexe L – Saint-Laurent du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au quatrième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    b. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 96 » au dernier alinéa est retranchée;

    c. Le texte suivant est ajouté après le dernier alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2012 est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée prévue aux trois premiers aliénas qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2025 (incluant l'indexation du 1er janvier 2025);

    2° Le 1er janvier de chaque année à compter de 2026, augmentée de l'indexation prévue aux trois premiers alinéas.

    L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

    La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.06

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1253376011

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-23 17:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253376011**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction bureau des régimes de retraite , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelle, invalide et inopérante la suspension de l'indexation des rentes des retraités au 31 décembre 2013, depuis le 1er janvier 2017, telle que prévue à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM).* Les autres dispositions de cette loi demeurent valides. La Cour d'appel du Québec a confirmé ce jugement le 10 mai 2023, et la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024. Le jugement de première instance étant ainsi maintenu, la Ville doit procéder au rétablissement de l'indexation suspendue afin de se conformer à l'ordonnance de la Cour supérieure.
Par ailleurs, le 22 février 2024 est entré en vigueur le *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universita ire* , lequel impose de nouvelles exigences encadrant les régimes de retraite municipaux. Ces exigences visent, entre autres, la consultation de participants lors de modifications aux clauses d'utilisation d'excédent d'actif. Ce règlement prévoit également la possibilité de ne plus financer les droits résiduels.

Le 7 novembre 2024, une entente visant le rétablissement de l'indexation suspendue est intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc., en lien avec l'ordonnance de la Cour supérieure. Cette entente a été entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 4 décembre 2024.

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire*, ainsi que l'évolution législative et jurisprudentielle entourant la *Loi RRSM*, il y a lieu de procéder à une modification du *Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)* , afin d'en assurer la conformité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1280 - 22 septembre 2025 - Adoption - Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
CE24 1940 - 4 décembre 2024 - Approuver les ententes intervenues entre la Ville de Montréal et les syndicats des cols blancs, des cols bleus, des contremaîtresses/contremaîtres et des quatre groupes de professionnelles/professionnels

concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM)

CM22 1105 - 20 septembre 2022 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal"

CM19 0603 - 14 mai 2019 - Adopter le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal.

CG16 0738 - 22 décembre 2016 - Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour six des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi RRSM

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)* , avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. Cette modification vise :

- à prévoir le rétablissement de l'indexation des rentes suspendues en vertu de la *Loi RRSM,* conformément à l'ordonnance de la Cour supérieure et à l'entente conclue avec l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc.;
- à intégrer au *Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal* les dispositions rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* .

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* et l'obligation de rétablir l'indexation suspendue requièrent une modification formelle du *Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal.*
La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR)* exige que toute modification aux dispositions d'un régime de retraite soit intégrée au texte du règlement adopté par l'employeur, puis transmise aux autorités compétentes pour enregistrement.

L'adoption du présent Règlement permettra de régulariser l'administration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal auprès des autorités compétentes, notamment Retraite Québec, et conférera au Bureau des régimes de retraite de Montréal une assise légale pour assurer la gestion de l'entente découlant du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* , ainsi que de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec relative au rétablissement de l'indexation suspendue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'inscrit pas dans le cadre de Montréal 2030, ni dans les engagements de la Ville en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité

universelle, puisqu'il ne concerne pas :

- les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la diminution des vulnérabilités climatiques ;
- l'inclusion ;
- l'équité ;
- l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent Règlement permettra de régulariser l'administration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal auprès des autorités compétentes, notamment Retraite Québec, et conférera au Bureau des régimes de retraite de Montréal une assise légale pour assurer la gestion de l'entente découlant du nouveau *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire* , ainsi que de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec relative au rétablissement de l'indexation suspendue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de modification du Règlement, ainsi qu'un avis de consultation portant sur l'utilisation des excédents d'actif en cas de terminaison du régime, ont été transmis à l'ensemble des participants actifs et inactifs du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal le 18 novembre 2025, afin de leur présenter les principales modifications reflétées dans ce nouveau *Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031).*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Enregistrement du nouveau Règlement, auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Analyste-rédactrice

Tél : 514-872-6520
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Genevieve OUELLET
Chef de division - Actuariat, commissions et soutien-conseil

Tél : 438 925-8283
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
Directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-02-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253376011
Unité administrative responsable : Bureau des régimes de retraite
Projet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ENTENTE 2024-001 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL INC.

Objet : Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (le « Régime ») dans le cadre de l'ordonnance sur le rétablissement de l'indexation automatique pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM.

Attendu que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014;

Attendu qu'en décembre 2016, la Ville de Montréal s'est prévalue de l'option de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités au sens de la Loi RRSM prévue aux articles 16 et 17 de la Loi RRSM;

Attendu que dans son jugement du 9 juillet 2020, l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, a déclaré constitutionnelle la majorité des dispositions de la Loi RRSM, mais a déclaré inconstitutionnels, invalides et inopérants les articles 16 et 17 ainsi que la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 26 visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels formulés par les différentes parties le 10 mai 2023, alors que la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'appel le 11 avril 2024;

Attendu que l'ordonnance émise le 25 juin 2024 par l'honorable Benoit Moulin, juge de la Cour supérieure du Québec, prévoit la production d'un plan de travail et d'un échéancier pour le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM;

Attendu que cette ordonnance prévoit également que les mises en cause prendront les moyens nécessaires le ou avant le 1er octobre 2024 afin de déposer soit l'avis de motion pour la modification du règlement, soit une proposition d'entente visant une telle modification;

Attendu que les parties, par l'entremise de la présente entente, visent à consigner par écrit les modifications requises au règlement du Régime afin de mettre en œuvre le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2024;

Attendu que les parties s'engagent à respecter les échéanciers indiqués selon le plan de travail en vigueur au moment de l'exécution;

Attendu que la présente entente vise uniquement le rétablissement prospectif et le versement rétroactif de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM et exclut les autres conclusions visées par les recours juridiques en cours;

À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Le règlement 19-031 du Régime est amendé pour tenir compte des modifications suivantes :

1. L'article 72 de la Section IX – Indexation est modifié comme suit :

   a. La mention « sous réserve des deuxième et troisième alinéas » est remplacé par « sous réserve des deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième alinéas »

   b. La mention *« peut être rétablie conformément au paragraphe 2° »* au deuxième alinéa est remplacée par *« peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »*;

   c. La mention *« jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 90 »* au troisième alinéa est retranchée;

   d. Le texte suivant est ajouté après le troisième alinéa à titre de quatrième, cinquième et sixième alinéa:

      « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM est ajustée de la manière suivante :

      1° Le 1er janvier 2025, elle est augmentée de l'indexation cumulée selon la formule applicable qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

      2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, elle est augmentée de l'indexation selon la formule applicable.

      L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM selon la formule applicable non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

      La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

2. L'article 90 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime est modifié comme suit :

   a. Le paragraphe 1° est abrogé et la numérotation des paragraphes 2°, 3° et 4° devient respectivement 1°, 2° et 3°;

   b. L'avant-dernier alinéa est retranché.

3. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les modifications prévues à la présente entente soient enregistrées auprès de Retraite Québec dans les plus brefs délais;

4. La présente entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et elle entre en vigueur à compter de cette approbation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal le 7/11/24 **2024.**

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Mélissa Paquin, Directrice des relations de travail et négociatrice en chef

05-12-2024

Louise Alain, Chef de division – Relations de travail

05-12-2024

POUR L'ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL INC.

Ronald Roberge, Président

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (19-031)

Vu l'article 45 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 29 et 37 de l'annexe C de cette charte;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 de la Section I – Définitions et interprétation du règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) est modifié par

   a. L'ajout de la définition « excédent d'actif » :

      « montant établi conformément à l'article 19 de la Loi RRSM; »;

   b. La définition de « nouveau volet » est remplacée par le texte suivant :

      « volet visant les droits des participants relatifs aux périodes de service à compter du 1er janvier 2014 et établi conformément aux dispositions de la section VI § 3 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire (RLRQ, chapitre R-15.1, r. 1.3). L'actif du nouveau volet est réparti entre le compte général du nouveau volet et le fonds de stabilisation. Bien que ce règlement prévoit l'utilisation du terme « Volet postérieur » depuis sa refonte entrée en vigueur le 22 février 2024, la terminologie « nouveau volet » est utilisée aux fins du règlement du Régime; »;

   c. Le remplacement du terme fonctionnaires par cols blancs dans la définition de « régime de retraite de la Ville »;

2. L'article 20 de la Sous-section 1 – Cotisations salariales et patronales de la Section IV – Cotisations du règlement du Régime est modifié par :

   a. L'ajout du texte suivant après « 15 ans » à la fin du deuxième alinéa :

      « pour tout déficit actuariel technique constaté dans une évaluation actuarielle dont la date se situe avant le 31 décembre 2023. Par la suite, la période d'amortissement sera ramenée graduellement de 15 ans à 10 ans avec une période transitoire de 5 ans. »;

b. L'ajout, après le dernier alinéa, de l'alinéa suivant:

« Nonobstant ce qui précède, lorsqu'une évaluation actuarielle révèle un déficit au compte général du nouveau volet et que le solde du fonds de stabilisation, net de ce déficit, excède 10 % du passif de capitalisation du nouveau volet, ou la provision pour écarts défavorables prévues à la Loi, si supérieur, un montant correspondant à ce déficit sera transféré automatiquement au compte général du nouveau volet pour rembourser ce déficit, en autant que le solde du fonds de stabilisation après ce transfert soit suffisant pour octroyer l'indexation minimale prévue au paragraphe 2° de l'article 91. ».

3. L'article 28 de la Sous-section 3 – Cotisations excédentaires de la Section IV – Cotisations du règlement du Régime est modifié par :

a. L'ajout du paragraphe suivant à la suite du paragraphe 2° au premier alinéa :

« 3° De plus, pour la participation postérieure au 31 décembre 1989, au montant, qui ne peut être négatif, qu'on obtient en soustrayant du montant établit en a), le montant obtenu en b) :

a) La somme des cotisations salariales d'exercice, des cotisations salariales d'équilibre, et, pour tout événement qui survient à compter du 28 septembre 2017, des cotisations salariales de stabilisation versées par le participant pour cette période plus les intérêts crédités moins les cotisations excédentaires établies conformément au paragraphe 2°;

b) La valeur actualisée de toute prestation à laquelle le participant a droit pour cette période. »;

b. La mention « le paragraphe 2° ci-dessus s'applique » au troisième alinéa est remplacée par « les paragraphes 2° et 3° ci-dessus s'appliquent ».

4. Le point b) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 40 de la Sous-section 2 – Rentes de retraite de la Section V – Retraite du règlement du Régime est modifié par l'ajout du texte suivant après « au total des cotisations salariales d'exercice, » :

« des cotisations salariales d'équilibre et, à compter du 22 février 2024, des cotisations salariales de stabilisation, ».

5. L'article 45 de la Sous-section 3 – Prestations de retraite maximales de la Section V – Retraite du règlement du Régime est modifié comme suit :

a. la mention « la rente du RRQ correspond à la rente maximale de retraite payable par le RRQ » au deuxième alinéa est remplacée par « la rente du RRQ correspond à la rente maximale de retraite payable par le régime de base du RRQ ».

6. L'article 67 de la Section VIII – Décès du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. la mention « conformément au paragraphe 2° de l'article 28 » aux points a) et b) du paragraphe 3° du premier alinéa est remplacée par « conformément aux paragraphes 2° et 3° de l'article 28 »;

    b. L'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

    « La valeur minimale décrite au premier alinéa ne tient pas compte de la prestation de décès payable aux enfants, le cas échéant. ».

7. L'article 72 de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « Sous réserve des deuxième et troisième alinéas » est remplacé par « Sous réserve des deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième alinéas »

    b. La mention « peut être rétablie conformément au paragraphe 2° » au deuxième alinéa est remplacée par « peut être rétablie conformément au paragraphe 1° »;

    c. La mention « jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 90 » au troisième alinéa est retranchée;

    d. Le texte suivant est ajouté après le troisième alinéa à titre de quatrième, cinquième et sixième alinéa :

    « Toutefois, comme les articles 16, 17 et la dernière phrase du 3e alinéa de l'article 26 de la Loi RRSM visant la suspension de l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM ont été déclarés inconstitutionnels, invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec, la rente servie des retraités au sens de la Loi RRSM est ajustée de la manière suivante :

    1° Le 1er janvier 2025, augmentée de l'indexation cumulée selon la formule applicable qui n'a pas été octroyée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024;

    2° Le 1er juillet de chaque année à compter de 2025, augmentée de l'indexation la formule applicable.

    L'indexation des retraités au sens de la Loi RRSM selon la formule applicable non versée entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2024 est versée en une somme forfaitaire en janvier 2025 au rentier et d'ici décembre 2027, selon le cas, au conjoint ou aux ayants cause admissibles.

    La rente servie doit correspondre à celle qui aurait été versée par le régime si l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'avait pas été suspendue. »

8. L'article 73 de la Section IX – Indexation du règlement du Régime est modifié comme suit :

    a. La mention « en vertu du quatrième alinéa de l'article 72 » est remplacé par « en vertu du dernier alinéa de l'article 72 ».

9. L'article 88 de la Section X – Administration du Régime du règlement du Régime est modifié comme suit :

   a. Le texte suivant est ajouté après le deuxième alinéa à titre de troisième alinéa :

      « Nonobstant ce qui précède, à compter du 22 février 2024, les droits des participants et bénéficiaires sont acquittés intégralement sans versement d'une cotisation pour droits résiduels à la caisse de retraite. »;

   b. L'ajout du texte suivant à la fin du dernier alinéa :

      « ainsi qu'aux droits partagés après le 31 mars 2018 à la suite d'une cession de droits ou d'une saisie pour dette alimentaire. ».

10. L'article 90 de la Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actif de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du Régime du règlement du Régime est remplacé par l'article suivant :

   90. L'excédent d'actif à l'égard du volet antérieur constaté lors d'une évaluation actuarielle est utilisé de la façon et dans l'ordre suivants :

      1° à l'indexation des rentes servies, selon la formule existante, des participants actifs au sens de la Loi RRSM et à la constitution d'une provision pour l'indexation future;

      2° au remboursement des dettes contractées par le Régime à l'égard de la Ville au 31 décembre 2013, incluant la valeur du solde des versements relatifs à l'obligation municipale. Au 31 décembre 2013, le montant des dettes contractées accumulées à compter de cette date au taux de rendement obtenu sur les placements du volet antérieur, déduction faite des frais de placement et d'administration s'élève à 673 076 $;

      3° À l'utilisation, au bénéfice de la Ville, selon toute utilisation permise par la Loi, d'une valeur égale aux excédents d'actif que la Ville n'a pas utilisés concurremment aux améliorations prévues au sous-paragraphe a) du paragraphe 5° lors d'une évaluation actuarielle antérieure, accumulés au taux de rendement obtenu sur les placements de l'actif du volet antérieur, déduction faite des frais de placement et d'administration. Cette valeur est nulle en date du 31 décembre 2013;

      4° À la constitution d'une provision égale à la différence entre la pleine valeur prévue au paragraphe 3° et le montant d'excédent d'actif utilisé selon ce même paragraphe; et

      5° Concurremment :

         a. Au financement d'améliorations au Régime convenues entre la Ville et l'Association en utilisant 50 % de la somme par laquelle l'excédent d'actif, après l'application des paragraphes 1° à 4°, excède, le cas échéant, le maximum entre :

            i) 0; et

            ii) 15 % du passif du volet antérieur établi selon l'approche de capitalisation réduit de la provision pour écarts défavorables du volet antérieur.

Ces améliorations doivent être approuvées par le comité exécutif de la Ville et ne pas engendrer de déboursés additionnels pour la Ville.

b. À l'utilisation, au bénéfice de la Ville, pour rembourser le solde des versements relatifs à l'obligation municipale, pour prendre un congé de cotisation ou toute autre utilisation permise par la Loi, d'un montant égal à la valeur des améliorations prévues au sous-paragraphe a). Advenant que la part de l'excédent d'actif qui revient à la Ville ne puisse être utilisée de façon concurrente aux améliorations consenties, elle sera traitée comme une utilisation prioritaire pour la Ville conformément aux paragraphes 3° et 4°.

Si l'excédent d'actif est insuffisant pour financer l'indexation prévue au paragraphe 1° de l'alinéa précédent, l'ajustement des rentes servies se fait en fonction du prorata de l'excédent d'actif disponible sur la valeur de l'indexation prévue au paragraphe 1° en fonction des formules d'indexation applicables à chaque rentier visé. L'indexation est octroyée selon les modalités convenues entre les parties et déposées à la commission.

L'indexation consentie doit respecter l'indexation maximale prévue par le Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications).

11. L'article 94 de la Sous-section 3 – Terminaison du Régime de la Section XI – Modification du Régime, utilisation d'excédents d'actif et terminaison du régime du règlement du Régime par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite du premier alinéa :

« Concernant le volet antérieur, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit servir à améliorer les prestations de chaque participant sans toutefois que les prestations excèdent ainsi la rente maximale prévue à la sous-section 3 de la section V du chapitre I et sous réserve de toute législation applicable. ».

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.07

2026/04/20 13:00

(1)

Dossier # : 1268000001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-09 17:55

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268000001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) (la Loi) exige que le conseil d'une municipalité adopte, par règlement, un Code d'éthique et de déontologie applicable au personnel de cabinet (le Code) (article 15.1 de la Loi).
Selon l'article 15.2, le Code doit être révisé après chaque élection générale et le conseil doit adopter, au plus tard le 1er mai suivant l'élection, ce Code révisé, lequel remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0384 - 21 mars 2022 - Adoption - Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le conseil municipal, conformément aux dispositions de la Loi, a adopté, à sa séance du 21 mars 2022, le premier Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal (22-015).
Suite à l'élection générale tenue en novembre 2025, et conformément aux exigences de la Loi, une révision du Code nous amène à conclure qu'aucune modification n'est requise et que le Code adopté en 2022 peut être adopté à nouveau sans modification par le conseil.

JUSTIFICATION

Selon les dispositions de la Loi, le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet doit être adopté avant le 1er mai 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet le 23 mars 2026.
Adoption du Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal le 20 avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service des affaires juridiques, direction des affaires civiles (Me Emmanuel Tani-Moore)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUDREAU
verificateur(-trice) principal(e)

Tél : 438 988-1622
Télécop. : 514 872-9619

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-26

Alain BOND
Controleur general

Tél : 514 872-1235
Télécop. : 514 872-9619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain BOND
controleur(-euse) general(e)
Tél : 514 872-1235
Approuvé le : 2026-03-09

Alain BOND
controleur(-euse) general(e)
Tél : 514 872-1235
Approuvé le : 2026-03-09

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PERSONNEL DE CABINET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu les articles 2 et 15.1 à 15.5 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Considérant que la confiance de la population montréalaise en l'intégrité et en la probité de ses représentantes et de ses représentants ainsi que des membres de leur personnel de cabinet est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'Administration de la Ville et qu'il est du devoir de chaque membre du conseil et de chaque membre du personnel de cabinet d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels;

Considérant que le présent code constitue un ensemble de règles et de mesures auxquelles les membres du personnel de cabinet sont strictement tenus de se conformer et qui s'ajoutent à toutes dispositions législatives ou réglementaires auxquelles ces membres sont en outre assujettis, notamment en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011), du Code de procédure civile (RLRQ, chapitre C-25) ou du Code criminel (L.R.C., 1985, chapitre C-46) et que les membres ne sont par ailleurs pas, pour autant, dispensés de prendre toutes les dispositions nécessaires, non prévues à ce code, pour éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels;

À la séance du _____ 2026, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I

DÉFINITIONS

1. Dans le présent code, les termes suivants signifient :

« avantage » : cadeau, don, faveur, prêt, compensation, avance, bénéfice, service, commission, récompense, rémunération, somme d'argent, rétribution, profit, indemnité, escompte, voyage ou promesse d'avantages futurs ou marque d'hospitalité;

« cabinet de la mairesse ou du maire » : s'entend du cabinet de la mairesse ou du maire de la Ville ou d'un arrondissement, selon le cas.

« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu du membre du personnel de cabinet et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions.

« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un membre du personnel de cabinet, d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions.

« conjointe ou conjoint » : la personne qui est liée par un mariage ou une union civile à une personne et cohabite ou vit maritalement avec elle, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, et qui est publiquement représentée comme sa conjointe ou son conjoint depuis au moins trois ans, ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :

1° elles sont ou deviendront les parents d'une ou d'un enfant;

2° elles ont conjointement adopté une ou un enfant;

3° l'une d'elles a adopté une ou un enfant de l'autre;

« harcèlement » : notamment, et non limitativement, harcèlement au sens de l'art. 81.18 de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1) soit, une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne.

« information non disponible au public » : information qui ne peut être obtenue selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

« intérêt pécuniaire » : intérêt économique, direct ou indirect, distinct de celui du public ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« intérêt personnel » : intérêt autre que pécuniaire, direct ou indirect, distinct de celui du public ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« membre du conseil » : les membres du conseil de la Ville et de tout conseil d'arrondissement, y compris la mairesse ou le maire et les membres du comité exécutif.

« proches » : intérêt de toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment son conjoint, ses enfants, ses ascendants ou ses frères et sœurs.

CHAPITRE II

ÉTHIQUE

2. Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique sont les suivantes :

1° l'intégrité des membres du personnel de cabinet;

2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du personnel de cabinet;

3° la prudence et la transparence dans la poursuite de l'intérêt public;

4° le respect et la civilité envers les membres d'un conseil de la municipalité, les employées et les employés de celle-ci, les autres membres du personnel de cabinet ainsi que les citoyennes et citoyens;

5° la loyauté envers la municipalité;

6. la recherche de l'équité.

Les membres du personnel de cabinet reconnaissent que ces valeurs doivent les guider dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

CHAPITRE III

DÉONTOLOGIE

3. Les membres du personnel de cabinet doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de leurs fonctions.

SECTION I

CONFLITS D'INTÉRÊTS

SOUS-SECTION 1

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE CABINET

4. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, leur intérêt ou celui de leurs proches et, d'autre part, les devoirs de leur fonction.

5. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas contrevenir aux mêmes obligations que celle prévues pour les membres du conseil à l'article 304 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) et notamment avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville de la manière prévue à cet article.

6. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs intérêts personnels, leurs intérêts pécuniaires ou ceux de leurs proches ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

7. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas se prévaloir de leur fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser leurs intérêts pécuniaires, leurs intérêts personnels, ceux de leurs proches ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

8. Les membres du personnel de cabinet ne peuvent assumer quelque emploi ou service, rémunéré ou non, s'ils peuvent raisonnablement croire que leur impartialité, dans l'exercice de leurs fonctions, pourrait s'en trouver réduite.

9. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas, dans les douze (12) mois qui suivent la fin de leur emploi, occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'eux-mêmes ou toute autre personne physique ou morale tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures à titre de membre du personnel de cabinet.

10. Les membres du personnel de cabinet placés à leur insu ou contre leur volonté dans une situation de conflit d'intérêts n'enfreignent pas le présent code. Ces membres doivent toutefois mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois mois qui suivent la date où ceux-ci en ont eu connaissance.

11. Les membres du personnel de cabinet qui, lors de leur nomination, se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts doivent mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard trois mois après leur nomination.

12. Les membres du personnel de cabinet qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouvent placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de leur mandat doivent mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.

13. Les membres du personnel de cabinet doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emplois émanant de l'extérieur. Le cas échéant, les membres du personnel de cabinet doivent informer la personne membre du conseil qui a retenu leurs services qu'une telle offre est prise en considération.

14. Les membres du personnel de cabinet qui ont acquis leur intérêt par succession ou par donation et y ont renoncé ou s'en sont départi le plus tôt possible ne contreviennent pas à la présente section. Il en est de même si l'intérêt d'une personne membre du personnel de cabinet consiste en la possession d'actions d'une compagnie qu'elle ne contrôle pas, dont elle n'est ni une administratrice ni une dirigeante et dont elle possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote.

SOUS-SECTION 2

DISPOSITION APPLICABLE AUX DIRECTRICES OU AUX DIRECTEUR DE CABINET DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE OU D'UN MEMBRE DU CONSEIL DÉSIGNÉ AU SENS PRÉVU AU PARAGRAPHE 114.5 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

15. La directrice ou le directeur de cabinet doit, dans les soixante (60) jours de sa nomination et, par la suite, tous les ans et au plus tard à la date fixée par la greffière ou le greffier, déposer auprès de celle-ci ou celui-ci une déclaration d'intérêts conforme à à celle prévue à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) pour les membres du conseil en faisant les adaptations nécessaires pour la directrice ou le directeur de cabinet et mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires détenus dans des immeubles, des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont elle ou il fait partie. La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes occupés par la directrice ou le directeur de cabinet au sein de conseils d'administration ainsi que l'existence des emprunts contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 $.

    La déclaration mentionne également le nom et la fonction des proches de la directrice ou du directeur de cabinet qui sont à l'emploi de la Ville.

    La directrice ou le directeur de cabinet qui ne possède pas de tels intérêts ou emprunts, qui n'occupe pas de tels emplois et postes et dont aucun proche n'occupe d'emploi à la Ville doit remplir une déclaration à cet effet et la déposer à la greffière ou au greffier.

16. La directrice ou le directeur de cabinet doit aviser par écrit la greffière ou le greffier de tout changement au contenu de sa déclaration dans les soixante (60) jours suivant le changement.

SECTION II

AVANTAGES

17. Aux fins du présent code, ne constitue pas un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel le fait, pour les membres du personnel de cabinet, d'accepter, à l'occasion d'activités liées à leurs fonctions, un avantage qui :

1° n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur leur intégrité ou leur impartialité;

2° ne compromet aucunement l'intégrité du conseil, du comité exécutif, d'une commission, d'un comité ou d'une ou de plusieurs autres personnes membres du conseil;

3° est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité;

4° ne consiste pas en une somme d'argent, une action, une obligation, un titre quelconque de finances;

5° n'est pas offert par un fournisseur de biens ou de services.

18. Lorsqu'une personne membre du personnel de cabinet accepte ou reçoit un avantage décrit à l'article 18, elle doit, si cet avantage a une valeur de 200 $ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne à l'intérieur d'une période de six mois totalise 200 $ ou plus, le déclarer, par écrit à la greffière ou au greffier, dans les 30 jours. Cette déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, préciser le nom de celui ou celle qui le lui a procuré, ainsi que les circonstances dans lesquelles cet avantage a été reçu. La greffière ou le greffier de la Ville fait annuellement rapport au conseil de toutes les déclarations reçues en application du présent article.

19. L'article 18 ne s'applique pas :

1° si l'avantage provient du gouvernement ou d'une municipalité, d'un organisme gouvernemental ou municipal, ou de leurs représentantes et représentants officiels;

2° si l'avantage provient du parti politique dont il est membre du personnel de cabinet;

3° si la personne membre du personnel de cabinet fait remise de l'avantage reçu à la greffière ou au greffier.

20. En plus de ce qui lui est alloué par la Ville, les membres du personnel de cabinet ne peuvent, directement ou indirectement, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'un tiers :

1° solliciter, accepter ou recevoir un avantage, en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service à l'égard d'un projet de règlement, d'une résolution ou de toute question soumise ou qui doit être soumise au conseil, au comité exécutif, à une commission, à un comité de travail ou en toute autre circonstance;

2° accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer leur indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de compromettre leur intégrité;

3° accepter un avantage de source anonyme.

21. Dans le cas d'un avantage de source anonyme, si on ne peut en retracer l'origine, le membre du personnel de cabinet qui l'a reçu doit en faire la remise à la greffière ou au greffier.

SECTION III

UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE LA VILLE

22. Les membres du personnel de cabinet doivent utiliser les biens et ressources de la Ville aux fins de l'exercice de leurs fonctions dans le respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

23. Les membres du personnel de cabinet ne peuvent confondre les biens de la Ville avec les leurs ni les utiliser à leur profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un service offert de façon générale par la Ville.

24. Sauf aux fins de l'exercice de leurs fonctions, les membres du personnel de cabinet ne peuvent utiliser l'écusson, le blason, le drapeau, les armoiries et symboles graphiques de la Ville de Montréal.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

25. Les membres du personnel de cabinet doivent respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont elles et ils ont eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions. Cette obligation perdure même lorsque les membres du personnel de cabinet ont cessé d'occuper leur fonction.

26. Les membres du personnel de cabinet doivent s'abstenir d'utiliser ou de communiquer à leurs propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont elles et ils ont eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions. Cette obligation perdure même lorsque les membres du personnel de cabinet cessent d'occuper leur fonction.

27. Les membres du personnel de cabinet qui cessent d'exercer leurs fonctions ne doivent pas communiquer une information confidentielle. Elles ou ils ne peuvent non plus donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Ville, la ou le membre du conseil qui l'employait ou un tiers avec lequel elle ou il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.

28. Les membres du personnel de cabinet qui ont agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière ne peuvent, dans l'année qui suit la cessation de leurs fonctions, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou opération.

29. Les membres du personnel de cabinet doivent se conformer aux dispositions interdisant les actes de lobbyisme après emploi comme prévu à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ. c. T-11.011).

SECTION V

ANNONCES

30. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.

SECTION VI

HONNEUR ET DIGNITÉ

31. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de leur fonction.

SECTION VII

RESPECT ET CIVILITÉ

32. Les membres du personnel de cabinet doivent en tout temps agir avec respect à l'égard des membres du conseil, des employées et employés de la Ville de Montréal, des membres du personnel de cabinet, des membres des instances consultatives et des citoyennes et citoyens. À cette fin, le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) s'applique aux membres du conseil.

33. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas se comporter de façon irrespectueuse envers les membres du conseil, les employées et employés de la Ville de Montréal, les membres du personnel de cabinet, les membres des instances consultatives ou les citoyennes et citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute autre forme d'incivilité de nature vexatoire.

34. Les membres du personnel de cabinet doivent favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement.

35. Les membres du personnel de cabinet ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

SECTION VIII

FORMATION DU PERSONNEL DE CABINET

36. Les membres du personnel de cabinet doivent suivre la formation prévue à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

CHAPITRE IV

SANCTIONS

37. Un manquement à une règle prévue au présent code peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1º la réprimande;

2º la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière

municipale, aux frais du membre du personnel de cabinet, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;

3º la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;

4º une pénalité, d'un montant maximal de 4000 $, devant être payée à la municipalité.

La Commission municipale du Québec peut recommander au membre du conseil de qui relève les membres du personnel de cabinet concernés l'imposition des sanctions suivantes :

1º le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période que la Commission détermine, comme membre du personnel de cabinet;

2º la suspension du membre du personnel pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son emploi si cette personne est embauchée à nouveau par un membre du conseil suite à l'élection tenue pendant sa suspension et que celle-ci n'est pas terminée le jour où débute sa nouvelle embauche.

3º toute autre sanction.

CHAPITRE V

DISPOSITION FINALE

38. Le présent règlement remplace le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal (22-015).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville édifice Lucien Saulnier et publié dans Le Journal de Montréal le XXXXXXXX 2026.

GDD 1268000001

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.08

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1269163002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Il est recommandé :
d'adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement remplaçant le Règlement 22-016.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-11 10:14

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269163002**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

La Commission de la présidence du conseil a tenu 2 séances de travail dédiées à l'étude du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements les 11 février et 9 mars 2026. Ces travaux, entrepris en conformité avec l'obligation légale de procéder à l'adoption d'un Code d'éthique révisé après l'élection du 2 novembre 2025, visent à recommander l'adoption d'un Code d'éthique révisé au conseil municipal avant le 1er mai 2026. Dans le cadre de ses travaux, la Commission de la présidence du conseil a pu bénéficier de l'accompagnement et des services professionnels de Me André Comeau, conseiller à l'éthique des personnes élues ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, qui lui a soumis ses commentaires et recommandations dans le cadre de ce processus de révision obligatoire. Par conséquent, la Commission de la présidence du conseil recommande le renouvellement du Code d'éthique tel quel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0385 - 21 mars 2022 - Adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement »
CM19 0601 - 14 mai 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial.
CM18 0103 - 22 janvier 2018 - Adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement et Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

DESCRIPTION

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) exige que le conseil d'une municipalité adopte, avant le 1ermai qui suit toute élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (article 13).
Le rapport de la Commission de la présidence du conseil, déposé lors de cette même assemblée du conseil municipal (23 mars 2026), fait état des constats de la Commission et

recommande aux membres du conseil municipal d'adopter le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement tel quel, sans changement.

JUSTIFICATION

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission de la présidence du conseil recommande au conseil municipal l'adoption du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement remplaçant le Règlement 22-016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – 23 mars 2026
Adoption du règlement – 20 avril 2026

Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement – fin avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre NASSIF
Agente de recherche

Tél : 438 988-7834
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-03-11

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Vu les articles 2 et 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Considérant que la confiance de la population montréalaise en l'intégrité et en la probité de ses représentantes et de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'Administration de la Ville et qu'il est du devoir de chaque membre du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels;

Considérant que le présent code constitue un ensemble de règles et de mesures auxquelles chaque personne membre du conseil est strictement tenue de se conformer et qui s'ajoutent à toutes dispositions législatives ou réglementaires auxquelles elle est en outre assujettie, notamment en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011), du Code de procédure civile (RLRQ, chapitre C-25) ou du Code criminel (L.R.C., 1985, chapitre C-46) et qu'elle n'est par ailleurs pas, pour autant, dispensée de prendre toutes les dispositions nécessaires, non prévues à ce code, pour éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels;

À l'assemblée du _____ 2026, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent code, les termes suivants signifient :

« avantage » : cadeau, don, faveur, prêt, compensation, avance, bénéfice, service, commission, récompense, rémunération, somme d'argent, rétribution, profit, indemnité, escompte, voyage ou promesse d'avantages futurs ou marque d'hospitalité;

« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de la personne membre du conseil et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez la personne membre du conseil, d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

« conjoint » : la personne qui est liée par un mariage ou une union civile à une personne et cohabite ou vit maritalement avec elle, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, et qui est publiquement représentée comme sa conjointe ou son conjoint depuis au moins trois ans, ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :

1° elles sont ou deviendront les parents d'une ou d'un enfant;

2° elles ont conjointement adopté une ou un enfant;

3° l'une d'elles a adopté une ou un enfant de l'autre;

« harcèlement » : notamment, et non limitativement, harcèlement au sens de l'article 81.18 de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1) soit, une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le salarié;

« information non disponible au public » : information qui ne peut être obtenue selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

« intérêt pécuniaire » : intérêt économique, direct ou indirect, distinct de celui du public ou de celui des membres du conseil, ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée;

« intérêt personnel » : intérêt autre que pécuniaire, direct ou indirect, distinct de celui du public ou de celui des membres du conseil, ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée;

« membre du conseil » : les membres du conseil de la Ville de Montréal et de tout conseil d'arrondissement, y compris la mairesse et les membres du comité exécutif;

« proches » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment sa conjointe ou son conjoint, ses enfants, ses ascendantes et ascendants ou ses frères et sœurs.

CHAPITRE II
ÉTHIQUE

2. Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique sont les suivantes :

1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;

2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;

3° la prudence et la transparence dans la poursuite de l'intérêt public;

4° le respect et la civilité envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employées et les employés de celle-ci, les membres du personnel de cabinet ainsi que les citoyennes et citoyens;

5° la loyauté envers la municipalité;

6° la recherche de l'équité.

Ces valeurs doivent guider les membres du conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

CHAPITRE III
DÉONTOLOGIE

3. Les membres du conseil doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de leurs fonctions.

SECTION I
CONFLITS D'INTÉRÊTS

SOUS-SECTION 1
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL

4. Les membres du conseil ne doivent pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, leur intérêt ou celui de leurs proches et, d'autre part, les devoirs de leur fonction.

5. Les membres du conseil ne doivent pas contrevenir à l'article 304 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) et ne peuvent notamment avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville de la manière prévue à cet article.

6. Les membres du conseil ne doivent pas contrevenir à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) et également, la personne membre du conseil doit, lors d'une séance du conseil, d'un comité ou d'une commission au moment où doit être prise en considération une question mettant en cause son intérêt pécuniaire, son intérêt personnel ou celui de ses proches, divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question. Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle la personne membre du conseil n'est pas présente, elle doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle elle est présente après avoir pris connaissance de ce fait.

7. Les membres du conseil doivent, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection, et annuellement par la suite, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires détenus dans des immeubles, des personnes

morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont elles et ils font partie, le tout conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2). La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes occupés par la personne membre du conseil au sein de conseils d'administration ainsi que l'existence des emprunts contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 $.

La déclaration mentionne également le nom et la fonction des proches de la personne membre du conseil qui sont à l'emploi de la Ville.

Les membres du conseil doivent aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration dans les 60 jours suivant le changement.

8. Les membres du conseil ne doivent pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs intérêts personnels, leurs intérêts pécuniaires ou ceux de leurs proches ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

9. Les membres du conseil ne doivent pas se prévaloir de leur fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser leurs intérêts pécuniaires, leurs intérêts personnels, ceux de leurs proches ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

10. Une personne membre du conseil ne peut assumer quelque emploi ou service, rémunéré ou non, si elle peut raisonnablement croire que son impartialité, dans l'exercice de ses fonctions, pourrait s'en trouver réduite.

11. Une personne membre du conseil ne doit pas, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, occuper un poste d'administratrice ou de dirigeante d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

12. Une personne membre du conseil placée à son insu ou contre sa volonté dans une situation de conflit d'intérêts n'enfreint pas le présent code. Elle doit toutefois mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois mois qui suivent la date où elle en a eu connaissance.

13. Une personne membre du conseil qui, lors de son élection, se trouve dans une situation de conflit d'intérêts doit mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard trois mois après son assermentation.

14. Une personne membre du conseil qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se

trouve placée dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son mandat doit mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.

15. Les membres du conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emplois émanant de l'extérieur. Le cas échéant, les personnes membres du conseil doivent informer la mairesse ou le président du comité exécutif qu'une telle offre est prise en considération.

16. Les membres du conseil qui ont acquis leur intérêt par succession ou par donation et y ont renoncé ou s'en sont départi le plus tôt possible ne contreviennent pas à la présente section. Il en est de même si l'intérêt d'une personne membre du conseil consiste en la possession d'actions d'une compagnie qu'elle ne contrôle pas, dont elle n'est ni une administratrice ni une dirigeante et dont elle possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote.

SOUS-SECTION 2
DISPOSITION APPLICABLE AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

17. La personne membre du comité exécutif doit, dans les 60 jours de la date anniversaire de sa désignation, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant :

1° les cas où elle a dû, conformément aux dispositions du présent code ou d'une loi, s'abstenir de participer aux délibérations du comité exécutif afin d'éviter d'être en conflit d'intérêts;

2° un intérêt représentant 10 % ou plus du capital action d'une entreprise dont elle indique le nom et qui, durant l'année précédant la déclaration, a demandé à la Ville un changement à la réglementation d'urbanisme relevant de la compétence du conseil de la Ville et la nature de ce changement;

3° un gain en capital de 5 000 $ ou plus réalisé durant l'année qui précède la déclaration, à l'exception d'un gain en capital provenant de la vente de sa résidence principale, réalisé directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise dans laquelle elle détient 10 % ou plus du capital action, sur un bien immobilier situé à Montréal.

SECTION II
AVANTAGES

18. Aux fins du présent code, ne constitue pas un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel le fait, pour les membres du conseil, d'accepter, à l'occasion d'activités liées à leurs fonctions, un avantage qui :

1° n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur leur intégrité ou leur impartialité;

2° ne compromet aucunement l'intégrité du conseil, du comité exécutif, d'une commission, d'un comité ou d'une ou de plusieurs autres personnes membres du conseil;

3° est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité;

4° ne consiste pas en une somme d'argent, une action, une obligation, un titre quelconque de finances;

5° n'est pas offert par un fournisseur de biens ou de services.

19. Lorsqu'une personne membre du conseil accepte ou reçoit un avantage décrit à l'article 18, elle doit, si cet avantage a une valeur de 200 $ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne à l'intérieur d'une période de six mois totalise 200 $ ou plus, le déclarer, par écrit au greffier de la Ville, dans les 30 jours. Cette déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, préciser le nom de celui ou celle qui le lui a procuré, ainsi que les circonstances dans lesquelles cet avantage a été reçu. Le greffier de la Ville fait annuellement rapport au conseil de toutes les déclarations reçues en application du présent article.

20. L'article 19 ne s'applique pas :

1° si l'avantage provient du gouvernement ou d'une municipalité, d'un organisme gouvernemental ou municipal, ou de leurs représentantes et représentants officiels;

2° si l'avantage provient du parti politique dont la personne membre du conseil est membre;

3° si la personne membre du conseil fait remise de l'avantage reçu à la Ville.

21. En plus de ce qui lui est alloué par la Ville, la personne membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers :

1° solliciter, accepter ou recevoir quelque avantage en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service à l'égard d'un projet de règlement, d'une résolution ou de toute question soumise ou qui doit être soumise au conseil, au comité exécutif, à une commission, à un comité de travail ou en toute autre circonstance;

2° accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;

3° accepter un avantage de source anonyme.

22. Dans le cas d'un avantage de source anonyme, si on ne peut en retracer l'origine, la personne membre du conseil qui l'a reçu doit en faire remise à la Ville.

SECTION III
UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE LA VILLE

23. Les membres du conseil doivent utiliser les biens et ressources de la Ville aux fins de l'exercice de leurs fonctions dans le respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

24. Les membres du conseil ne peuvent confondre les biens de la Ville avec les leurs ni les utiliser à leur profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un service offert de façon générale par la Ville.

25. Sauf aux fins de l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil ne peuvent utiliser l'écusson, le blason, le drapeau, les armoiries et symboles graphiques de la Ville de Montréal.

SECTION IV
CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

26. Les membres du conseil doivent respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont elles et ils ont eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions. Cette obligation perdure même lorsque les membres du conseil ont cessé d'occuper leur fonction.

27. Les membres du conseil doivent s'abstenir d'utiliser ou de communiquer à leurs propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont elles et ils ont eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions. Cette obligation perdure même lorsque les membres du conseil ont cessé d'occuper leur fonction.

SECTION V
ANNONCES

28. Les membres du conseil ne doivent pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.

SECTION VI
HONNEUR ET DIGNITÉ

29. Les membres du conseil ne doivent pas avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu.

SECTION VII
RESPECT ET CIVILITÉ

30. Les membres du conseil doivent en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil, des employées et employés de la Ville de Montréal, des membres du personnel de cabinet, des membres des instances consultatives et des citoyennes et citoyens. À cette fin, le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) s'applique aux membres du conseil.

31. Les membres du conseil ne doivent pas se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil, les employées et employés de la Ville de Montréal, les membres du personnel de cabinet, les membres des instances consultatives ou les citoyennes et citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute autre forme d'incivilité de nature vexatoire.

32. Les membres du conseil doivent favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement.

33. Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

SECTION VIII
FORMATION DU PERSONNEL DE CABINET

34. Les membres du conseil de qui relève du personnel de cabinet doivent veiller à ce que le personnel sous leur responsabilité suive la formation prévue à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

CHAPITRE IV
SANCTIONS

35. Un manquement à une règle prévue au présent code peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais de la personne membre du conseil, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;

3° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;

4° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période déterminée par la Commission municipale du Québec, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

5° une pénalité, d'un montant maximal de 4 000 $, devant être payée à la municipalité;

6° la suspension de la personne membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat si elle est réélue lors d'une élection tenue pendant sa suspension et que celle-ci n'est pas terminée le jour où débute son nouveau mandat.

Lorsqu'une personne membre d'un conseil est suspendue, elle ne peut exercer aucune fonction liée à sa charge de maire ou de conseiller et elle ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

CHAPITRE V
DISPOSITION FINALE

36. Le présent règlement remplace le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (22-016).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX 2026.

GDD 1269163002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.09

2026/04/20
13:00

(1)

Dossier # : 1256188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-05 12:42

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1256188001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite à l'approbation de la plus récente Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM) par le conseil d'agglomération en octobre 2024 (CG24 0555), le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) doit maintenant faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires à la réalisation des projets en planification dans le cadre du Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux.
L'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) constitue un véhicule financier et un remarquable levier pour le développement de Montréal dans son rôle de métropole culturelle du Québec. Cela est concrètement appliqué à travers le Programme de mise en valeur des immeubles municipaux patrimoniaux qui est financé par cette entente.

En effet, le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux est un programme d'aide financière interne à la Ville de Montréal. Il soutient le développement et le rayonnement de Montréal en encourageant la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, qu'il soit visé par la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) ou régi par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Plus précisément, les sommes accordées visent à :
· protéger les immeubles patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal;
· offrir un incitatif financier aux services centraux et aux arrondissements requérants afin qu'ils exercent une gestion responsable de leur patrimoine;
· encourager l'utilisation et le maintien des actifs immobiliers patrimoniaux.

De plus, les projets financés dans le cadre de ce programme permettront de respecter les engagements de la Ville en matière de patrimoine culturel. Ces engagements sont notamment inscrits dans :
· le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) par l'objectif 7.3 et le plan d'action 2025-2030 qui en découle (section 2.7);
· la Politique de développement culturel 2025-2030 par l'objectif 4 de l'orientation 3;
· la Politique du patrimoine et le plan d'action en patrimoine qui en découle qui exprime l'importance d'agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires et d'assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ainsi, le présent dossier vise à adopter un règlement d'emprunt de compétence locale pour permettre le financement et la réalisation de projets de conservation sur des immeubles patrimoniaux municipaux régis par un instrument de la LAU.

Un second dossier (1266188001), présenté en même temps aux instances, vise à adopter un règlement d'emprunt de compétence d'agglomération, afin de couvrir le financement et permettre la réalisation de projets de conservation sur des immeubles patrimoniaux municipaux assujettis à la LPC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0555 - 24 octobre 2024 - Approuver le projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 de 158 402 857 $ entre le MCC et la Ville de Montréal.
CG21 0429 - 26 août 2021 - Approuver un projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le MCC et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

CM20 0082 - 27 janvier 2020 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal (20-001).

CM14 0942 - 15 septembre 2014 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois (14-032).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 18 500 000 $ afin de financer la préservation et la restauration des immeubles patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la LPC, mais qui sont régis par un instrument de la LAU.
Ce règlement d'emprunt permettra de financer les dépenses relevant de la compétence du conseil municipal, dont celles liées aux interventions suivantes :
· La production des études préalables à la réalisation des projets (carnet de santé, expertise, stratégie de conservation, études de faisabilité);
· La réalisation de travaux de préservation, de restauration ou de mise en valeur des caractéristiques patrimoniales;
· L'acquisition et l'installation d'un système de protection et d'extinction des incendies lorsque cela est exigé par le Code de construction du Québec (RLRQ, chapitre B-1.1, r. 2);
· La réparation ou le replacement d'un système de protection et d'extinction des incendies;
· L'accessibilité universelle (dans le cadre d'un projet de requalification avec une vocation publique).

Chaque projet doit être préalablement autorisé par le MCC au moyen d'une fiche de recommandation de crédits, car il sera soutenu conjointement par la Ville et le Ministère.

Les projets admissibles reçoivent une aide financière représentant 100 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 5 M$; la balance des coûts provient de l'arrondissement ou du service requérant. Les coûts admissibles incluent les travaux de préservation, de restauration et de mise en valeur du bien patrimonial et une portion des honoraires professionnels.

JUSTIFICATION

L'EDCM est un outil majeur de développement culturel et constitue un moyen de choix pour atteindre les objectifs visés par plusieurs plans, stratégies et politiques de la Ville, notamment via le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux qui en découle. Aussi, puisque les règlements d'emprunt 14-032 et 20-001 arrivent à leur fin, un nouveau règlement d'emprunt de compétence locale est requis afin que les montants planifiés par la Ville puissent être octroyés aux différents projets retenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement de compétence locale autorisant un emprunt de 18 500 000 $ servira à financer le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM).
Ainsi, les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal par la résolution CM22 0721.

Le montant a été déterminé selon les projets admissibles parmi la planification des projets des arrondissements et des services centraux et reflète la programmation PDI 2026-2035 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux (projet n^{o} 36300).

La Ville de Montréal finance la totalité des projets sélectionnés dans le cadre de l'EDCM. Par la suite, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en rembourse 50 %. Cela veut dire que :
· la Ville doit minimalement adopter un règlement d'emprunt pouvant couvrir la totalité des projets en planification;
· l'aide financière des projets faisant l'objet de ce règlement d'emprunt est subventionnée à 50 % par le MCC;
· cette subvention sera versée en remboursement du service de la dette;
· le montant d'emprunt qui sera à la charge des citoyennes et citoyens de la ville de Montréal sera diminué à 9 250 000 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce que le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Services des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales

- Publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suites des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Veronique DIONNE
architecte - planification

Tél : 514-872-7904
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Marie-Geneviève LAVERGNE
chef(fe) de section - patrimoine

Tél : 438-354-1219
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karim CHAREF
chef(fe) de division - amenagement et projets urbains
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-05

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1256188001**
Unité administrative responsable : **Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) - DPMVT**
Projet : **Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Réalisation d'au moins cinq projets de mise en valeur d'immeubles patrimoniaux municipaux offrant des milieux de vie de qualité et de fierté à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (priorité 19).

- Renforcer la signature de Montréal en tant que destination historique d'importance en mettant en valeur les éléments distinctifs des édifices patrimoniaux (priorité 20).

- Collaboration entre deux unités d'affaires abordant à l'heure actuelle l'enjeu des bâtiments patrimoniaux municipaux sous-utilisés et vacants en silos.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1256188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



EV - 1256188001 - Travaux restauration immeubles patrimoniaux - Ville.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 18 500 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RESTAURATION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Vu l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (CG24 0555);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 18 500 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de restauration, de préservation et de mise en valeur d'immeubles patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal, ne sont pas reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel et sont régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les travaux doivent être identifiés dans les orientations stratégiques et encadrements prévus à l'Entente sur le développement culturel de Montréal ou conformément à toute entente pour la mise en valeur de biens régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui pourrait être conclue ultérieurement entre les mêmes parties.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis, à la surveillance et à la réalisation des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1256188001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256188001- 36300 SUM_en attente.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
agente comptable analyste
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Yves JACQUES
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1256188001

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses	
6101.7726xxx.802716.01909.57201.000000.0000.207357.000000.98001.00000	18,500,000 $
Emprunt à long terme	
6101.7726xxx.802716.01909.49200.000000.0000.207357.000000.98001.00000	(18,500,000) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 43.01

2026/04/20 13:00

(2)

Dossier # : 1255367001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes , Division salubrité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-31 13:00

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255367001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes , Division salubrité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) vise l'inscription d'avis de détérioration au Registre foncier du Québec pour certaines infractions à des normes prévues à ce règlement visant à empêcher le dépérissement des bâtiments et à préserver l'intégrité de leur structure.

La Ville peut inscrire un avis de détérioration en cas de vétusté ou délabrement d'un bâtiment lorsque les travaux correctifs n'ont pas été réalisés dans le délai imparti par l'autorité compétente. Inscrit au Registre foncier, l'avis de détérioration est lié au bâtiment. S'il est vendu, le nouveau propriétaire est informé qu'il doit réaliser les travaux. L'avis demeure inscrit au registre foncier jusqu'à ce que les travaux qui y sont exigés soient effectués. En cas de défaut du propriétaire de réaliser les travaux correctifs à l'intérieur d'un délai de 60 jours à compter de la date d'inscription de l'avis de détérioration au registre foncier, la Ville peut acquérir de gré à gré, ou par expropriation, l'immeuble lorsque les conditions prévues à l'article 145.41.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont présentes.
En vertu des données recensées en 2025 par le Service de l'habitation, les statistiques d'utilisation de cet outil démontrent son efficacité : à la suite de l'inscription d'un avis, 60 % des bâtiments visés ont fait l'objet des travaux correctifs exigés en vertu de la réglementation en moins d'un an, et 80 % en moins de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0588 - 16 mai 2023 - Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le Règlement 07-034 relatif à l'entretien des bâtiments / Mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une assemblée publique de consultation / Délégation de pouvoirs au greffier - dossier 1237154001.
CM22 0792 - 14 juin 2022 - Adoption du règlement 03-096-9 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CM15 1361 - 23 novembre 2015 - Adoption du règlement 03-096-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CM15 1012 - 18 août 2015 - Adoption du règlement 03-096-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CM12 0579 - 19 juin 2012 - Adoption du règlement 03-096-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CM11 0831 - 25 octobre 2011 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments ».

CM11 0523 - 20 juin 2011 - Adoption du règlement 03-096-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CM10 0395 - 18 mai 2010 - Adoption du règlement 03-096-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

CM09 0300 - 27 avril 2009 - Adoption du règlement 03-096-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) ».

CM07 0631 - 17 septembre 2007 - Adoption du règlement 03-096-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) ».

CM07 0630 - 17 septembre 2007 - Adopter le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034), et le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (02-002-7).

CM05 0194 - 22 mars 2005 - Adoption du règlement 03-096-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) ».

CM03 0540 - 17 juin 2003 - Adoption du règlement 03-096 intitulé « Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements ».

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite poursuivre efficacement ses interventions en matière de lutte contre l'insalubrité des logements et maintenir l'avis de détérioration comme outil coercitif pour certaines infractions à des normes du Règlement 03-096 en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments. Pour ce faire, il est nécessaire que ces normes soient réadoptées par le conseil de la ville, en respectant le régime prévu aux articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ainsi que le processus de consultation publique prévu à l'article 123 de cette loi.

JUSTIFICATION

Le Service de l'habitation recommande l'adoption de ce projet de règlement qui permet la continuité des activités de la Ville de Montréal en matière de lutte à l'insalubrité des logements et à la protection des bâtiments.
Préservation du parc immobilier locatif sur l'ensemble du territoire montréalais par le maintien d'un moyen coercitif en faveur de la Ville de Montréal, forçant l'entretien des immeubles détériorés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan Montréal 2030 ainsi qu'aux engagements en matière d'inclusion et d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines est des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil municipal;
- Tenue d'une assemblée de consultation publique;
- Adoption du règlement avec ou sans modification par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve DESMEULES
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514.594.9765
Télécop. : 514.872.3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-20

Audrey MORENCY
chef(fe) de division - salubrite des logements

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Mylene GAUTHIER
chef(fe) de division - salubrite des logements
Tél : 263-993-0542
Approuvé le : 2026-02-24

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2026-03-03

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : 1255367001
Unité administrative responsable : Service de l'habitation, division de la salubrité
Projet : Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

	oui	*non*	*s. o.*
Section A - **Plan stratégique Montréal 2030** 1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? P7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Les activités d'inspection soutenues par l'usage de moyens coercitifs tel que l'avis de détérioration ont permis d'améliorer les conditions de salubrité, de santé et de sécurité de milliers de logements sur le territoire. Suite à l'inscription d'un avis de détérioration, 60 % des bâtiments visés ont été régularisés en moins d'un an et 80 % en moins de deux ans.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET LA SÉCURITÉ DES LOGEMENTS (03-096)

Vu la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ 2021, chapitre 10) sanctionnée le 1er avril 2021;

Vu les articles 145.41 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre a-19.1);

À l'assemblée du XXXXXXX, le conseil municipal décrète :

1. L'article 25 du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements est modifié par°:

1° le remplacement des deux premiers alinéas par les alinéas suivants :

« Un bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve.

Sont notamment prohibés et doivent être supprimés : »;

2° le remplacement du paragraphe 1° par le paragraphe suivant :

« 1° la malpropreté ou l'encombrement d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire;»;

3° l'insertion, après le paragraphe 1°, du paragraphe suivant :

« 1.1° la détérioration d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire;»;

4° le remplacement du paragraphe 10° par le paragraphe suivant :

« 10**°** la présence de moisissures, ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de celles-ci.°».

2. Les articles 25.1 à 29 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **25.1**. Toutes les parties ou accessoires d'un logement ou d'un bâtiment, autres que celles spécifiquement visées par le présent règlement, doivent être maintenues en bon état. Elles doivent pouvoir remplir les fonctions pour lesquelles elles ont été conçues.

26. Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent avoir une solidité suffisante pour résister aux charges vives et mortes auxquelles elles peuvent être soumises et être réparées ou remplacées au besoin.

27. L'enveloppe extérieure d'un bâtiment, tels une toiture, un mur extérieur, un mur de fondation, doit être étanche.

28. Les ouvertures dans l'enveloppe extérieure d'un bâtiment, telles une porte et une fenêtre ainsi que leur pourtour, doivent être étanches.

29. Est interdite dans un logement ou un bâtiment toute dégradation de la structure ou des finis ou la présence de moisissures visibles qui pourrait être causée notamment par la présence ou l'accumulation d'eau ou d'humidité.°».

3. Les articles 31 et 32 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **31.** Le plancher d'une salle de bains et d'une salle de toilettes ainsi que les murs autour de la douche ou du bain doivent être protégés contre l'humidité, recouverts d'un fini ou d'un revêtement étanche. Ils doivent être maintenus en bon état pour empêcher les infiltrations d'eau dans les cloisons adjacentes.

32. Le plancher d'une buanderie commune doit être protégé contre l'humidité, recouvert d'un fini ou revêtement étanche et maintenu en bon état. Il doit aussi être nettoyé périodiquement afin de conserver la buanderie salubre.°».

4. L'article 33.1 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **33.1**. La dénivellation d'un plancher doit être inférieure à 20 mm au mètre.».

5. L'article 34 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **34.** Un logement doit être pourvu de systèmes d'alimentation en eau potable, de plomberie et de chauffage qui doivent être maintenus continuellement en bon état de fonctionnement. Ils doivent pouvoir être utilisés aux fins auxquelles ils sont destinés. ».

6. Les articles 37 et 38 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **37.** Un logement doit être muni d'une installation permanente de chauffage en bon état de fonctionnement qui permet à l'occupant de maintenir, dans les espaces habitables, une température minimale de 21 °C. Cette température doit pouvoir être maintenue jusqu'à ce que la température extérieure soit inférieure à -23 °C. La température à l'intérieur d'un logement doit être mesurée au centre de chaque espace habitable, à un mètre du sol.

38. Un logement vacant ou espace non habitable doit être muni d'une installation permanente de chauffage qui maintient une température minimale de 15 °C. ».

7. L'article 52 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **52.** Les fenêtres d'un logement doivent être pourvues du 30 octobre au 30 avril de contre-fenêtres à moins qu'elles ne soient munies d'un double vitrage.°».

8. Les articles 53 à 56 sont remplacés par les articles suivants :

« **53.** Un espace habitable doit être ventilé :

1° par circulation d'air naturelle au moyen d'une ou plusieurs fenêtres donnant directement sur l'extérieur et dont la surface libre doit être d'au moins 0,28 m2 par pièce ou groupe de pièces; ou

2° par circulation mécanique au moyen d'une installation mécanique conforme au Code de construction.

54. Une salle de bains ou une salle de toilettes doit être ventilée naturellement au moyen d'une fenêtre donnant une ouverture libre d'au moins 0,09 m2 ou munie d'une installation de ventilation mécanique capable d'assurer au moins 6 renouvellements d'air par heure.

55. Malgré les articles 53 et 54 :

1° un espace habitable dépourvu de fenêtre peut être ventilé en second jour à la condition que la cloison, le mur ou les meubles qui la séparent de la pièce attenante, laisse une ouverture libre de tout obstacle dans une proportion d'au moins 40 % de sa superficie;

2° une cuisine ou une cuisinette peut être ventilée au moyen d'une installation de ventilation mécanique capable d'assurer au moins 6 renouvellements d'air par heure.

56. Une buanderie commune qui n'est pas ventilée naturellement doit être munie d'une installation de ventilation mécanique capable d'assurer au moins 6 renouvellements d'air par heure. ».

9. L'article 59 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **59**. Un vide sanitaire doit être ventilé au moyen d'ouvertures, d'une superficie minimale de 1/500 de la superficie à ventiler, disposées de manière à assurer le renouvellement de l'air et pourvues d'un grillage à mailles métalliques de dimension appropriée pour empêcher le passage des insectes et des rongeurs. Ces ouvertures doivent être fermées du 30 octobre au 30 avril.°».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255367001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction salubrité et programmes , Division salubrité
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

GG_Règlement modifiant le Règlement 03-096_1255367001.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate - Division droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 438-823-6851
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET LA SÉCURITÉ DES LOGEMENTS (03-096)

Vu la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ 2021, chapitre 10) sanctionnée le 1er avril 2021;

Vu les articles 145.41 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre a-19.1);

À l'assemblée du XXXXXXX, le conseil municipal décrète :

1. L'article 25 du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements est modifié par°:

1° le remplacement des deux premiers alinéas par les alinéas suivants :

« Un bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve.

Sont notamment prohibés et doivent être supprimés : »;

2° le remplacement du paragraphe 1° par le paragraphe suivant :

« 1° la malpropreté ou l'encombrement d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire;»;

3° l'insertion, après le paragraphe 1°, du paragraphe suivant :

« 1.1° la détérioration d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire;»;

4° le remplacement du paragraphe 10° par le paragraphe suivant :

« 10° la présence de moisissures, ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de celles-ci.°».

2. Les articles 25.1 à 29 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **25.1**. Toutes les parties ou accessoires d'un logement ou d'un bâtiment, autres que celles spécifiquement visées par le présent règlement, doivent être maintenues en bon état. Elles doivent pouvoir remplir les fonctions pour lesquelles elles ont été conçues.

26. Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent avoir une solidité suffisante pour résister aux charges vives et mortes auxquelles elles peuvent être soumises et être réparées ou remplacées au besoin.

27. L'enveloppe extérieure d'un bâtiment, tels une toiture, un mur extérieur, un mur de fondation, doit être étanche.

28. Les ouvertures dans l'enveloppe extérieure d'un bâtiment, telles une porte et une fenêtre ainsi que leur pourtour, doivent être étanches.

29. Est interdite dans un logement ou un bâtiment toute dégradation de la structure ou des finis ou la présence de moisissures visibles qui pourrait être causée notamment par la présence ou l'accumulation d'eau ou d'humidité.°».

3. Les articles 31 et 32 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **31.** Le plancher d'une salle de bains et d'une salle de toilettes ainsi que les murs autour de la douche ou du bain doivent être protégés contre l'humidité, recouverts d'un fini ou d'un revêtement étanche. Ils doivent être maintenus en bon état pour empêcher les infiltrations d'eau dans les cloisons adjacentes.

32. Le plancher d'une buanderie commune doit être protégé contre l'humidité, recouvert d'un fini ou revêtement étanche et maintenu en bon état. Il doit aussi être nettoyé périodiquement afin de conserver la buanderie salubre.°».

4. L'article 33.1 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **33.1**. La dénivellation d'un plancher doit être inférieure à 20 mm au mètre.».

5. L'article 34 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **34.** Un logement doit être pourvu de systèmes d'alimentation en eau potable, de plomberie et de chauffage qui doivent être maintenus continuellement en bon état de fonctionnement. Ils doivent pouvoir être utilisés aux fins auxquelles ils sont destinés. ».

6. Les articles 37 et 38 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **37.** Un logement doit être muni d'une installation permanente de chauffage en bon état de fonctionnement qui permet à l'occupant de maintenir, dans les espaces habitables, une température minimale de 21 °C. Cette température doit pouvoir être maintenue jusqu'à ce que la température extérieure soit inférieure à -23 °C. La température à l'intérieur d'un logement doit être mesurée au centre de chaque espace habitable, à un mètre du sol.

38. Un logement vacant ou espace non habitable doit être muni d'une installation permanente de chauffage qui maintient une température minimale de 15 °C. ».

7. L'article 52 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **52.** Les fenêtres d'un logement doivent être pourvues du 30 octobre au 30 avril de contre-fenêtres à moins qu'elles ne soient munies d'un double vitrage.°».

8. Les articles 53 à 56 sont remplacés par les articles suivants :

« **53.** Un espace habitable doit être ventilé :

1° par circulation d'air naturelle au moyen d'une ou plusieurs fenêtres donnant directement sur l'extérieur et dont la surface libre doit être d'au moins 0,28 m2 par pièce ou groupe de pièces; ou

2° par circulation mécanique au moyen d'une installation mécanique conforme au Code de construction.

54. Une salle de bains ou une salle de toilettes doit être ventilée naturellement au moyen d'une fenêtre donnant une ouverture libre d'au moins 0,09 m2 ou munie d'une installation de ventilation mécanique capable d'assurer au moins 6 renouvellements d'air par heure.

55. Malgré les articles 53 et 54 :

1° un espace habitable dépourvu de fenêtre peut être ventilé en second jour à la condition que la cloison, le mur ou les meubles qui le séparent de la pièce attenante laissent une ouverture libre de tout obstacle dans une proportion d'au moins 40 % de sa superficie;

2° une cuisine ou une cuisinette peut être ventilée au moyen d'une installation de ventilation mécanique capable d'assurer au moins 6 renouvellements d'air par heure.

56. Une buanderie commune qui n'est pas ventilée naturellement doit être munie d'une installation de ventilation mécanique capable d'assurer au moins 6 renouvellements d'air par heure. ».

9. L'article 59 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **59**. Un vide sanitaire doit être ventilé au moyen d'ouvertures, d'une superficie minimale de 1/500 de la superficie à ventiler, disposées de manière à assurer le renouvellement de l'air et pourvues d'un grillage à mailles métalliques de dimension appropriée pour empêcher le passage des insectes et des rongeurs. Ces ouvertures doivent être fermées du 30 octobre au 30 avril.°».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX

GDD : 1255367001

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2026/04/20
13:00

(2)

Dossier # : 1269671001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Comité consultatif en reconnaissance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler au sein du Comité consultatif en reconnaissance, les mandats de Jean-François Leclerc, président, d'Isabelle Dumas, vice-présidente, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau, membres ainsi que de Luce Lafontaine, membre suppléante, pour une période non renouvelable de 3 ans à compter du 21 avril 2026 / Nommer Imen Ben Jemia, membre suppléante, à la vice-présidence ainsi que Doreen Petiquay-Barthold et Elyse Lévesque, actuellement membres suppléantes

Il est recommandé :
1. de renouveler au sein du Comité consultatif en reconnaissance, les mandats de Jean-François Leclerc, président, d'Isabelle Dumas, vice-présidente, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau, membres, ainsi que de Luce Lafontaine, membre suppléante, pour une période non renouvelable de 3 ans, à compter du 21 avril 2026;

2. de nommer Imen Ben Jemia, actuellement membre suppléante, à la vice-présidence du Comité consultatif en reconnaissance pour un mandat non renouvelable de 3 ans, à compter du 21 avril 2026;

3. de nommer Doreen Petiquay-Barthold et Elyse Lévesque, actuellement membres suppléantes, à titre de membres du Comité consultatif en reconnaissance pour un mandat non renouvelable de 3 ans, à compter du 21 avril 2026;

4. de remercier Bérénice Mollen-Dupuis pour son implication au sein du Comité consultatif en reconnaissance au cours des 3 dernières années.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-26 10:38

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269671001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Comité consultatif en reconnaissance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler au sein du Comité consultatif en reconnaissance, les mandats de Jean-François Leclerc, président, d'Isabelle Dumas, vice-présidente, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau, membres ainsi que de Luce Lafontaine, membre suppléante, pour une période non renouvelable de 3 ans à compter du 21 avril 2026 / Nommer Imen Ben Jemia, membre suppléante, à la vice-présidence ainsi que Doreen Petiquay-Barthold et Elyse Lévesque, actuellement membres suppléantes

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité consultatif en reconnaissance (CCR) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de reconnaissance. Son mandat consiste à formuler des avis dans le but d'éclairer les décisions de la Ville concernant les projets de cérémonies commémoratives, de commémoration matérielle, de toponymie et de règlements d'identification visés à l'article 121 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.
Ce comité a été créé par l'adoption de son règlement 22-044 par le conseil municipal le 20 septembre 2022.

Le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) fixe à neuf (9) le nombre de ses membres, incluant une (1) personne à la présidence et deux (2) personnes à la vice-présidence. Il permet également de nommer de deux (2) à six (6) membres suppléants.

Tel que mentionné à l'article 4 du règlement du CCR, les membres sont choisis en fonction de leur expérience et compétences reconnues dans des domaines comme l'histoire de Montréal, l'histoire de l'art, le patrimoine immatériel, les sciences sociales, l'éthique et les droits de la personne. La sélection des membres doit viser l'inclusion de personnes issues de communautés autochtones et des groupes ethnoculturels. Les membres ainsi que les membres suppléants sont nommés par le conseil municipal au terme d'un appel public de candidatures.

L'article 5 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) précise que les membres sont nommés par le conseil de la ville pour un mandat d'une durée de 3 ans. Ce mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une seule fois.

Les membres ayant été nommés en mars 2023, les mandats de trois ans viennent à échéance le 20 mars 2026.

Une membre dont le mandat a été renouvelé en mars 2025, Bérénice Mollen-Dupuis, a également décidé de quitter ses fonctions au sein du Comité consultatif en reconnaissance

le 18 mars 2026.

En vertu du règlement du CCR (02-044), les membres restent en poste jusqu'à leur remplacement ou au renouvellement de leur mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0323 - 18 mars 2025 - Renouveler les mandats de Bérénice Mollen-Dupuis, Charlotte Kelly et Daniel-Joseph Chapdelaine à titre de membres du Comité consultatif en reconnaissance pour un second mandat de trois ans à compter du 20 mars 2025 / Nommer Paul-André Linteau, actuellement membre suppléant, à titre de membre jusqu'à la fin de son premier mandat, le 20 mars 2026
CM23 0244 - 20 mars 2023 - Procéder à la nomination de neuf personnes membres, incluant une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence, ainsi que cinq membres suppléants au sein du Comité consultatif en reconnaissance.

CM23 0188 - 20 février 2023 - Avis de motion et dépôt "Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant.

CM22 1113 - 20 septembre 2022 - Adopter le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance et le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) aux fins de la création d'un nouveau comité consultatif en reconnaissance.

CM22 0967 - 23 août 2022 - Adopter le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale.

DESCRIPTION

Nommés en mars 2023, le mandat des membres suivants est venu à échéance le 20 mars 2026 :
- Jean-François Leclerc, historien et muséologue, président du Comité consultatif en reconnaissance;
- Isabelle Dumas, architecte et urbaniste, vice-présidente du Comité consultatif en reconnaissance;
- Francyne Lord, conseillère en art public, membre;
- Paul-André Linteau, historien et professeur émérite, membre;
- Rito Joseph, conférencier sur l'identité culturelle et l'histoire, membre;
- Luce Lafontaine, architecte, membre suppléante;
- Elyse Lévesque, professeure au collégial et avocate, membre suppléante;
- Imen Ben Jemia, doctorante en aménagement et chargée de cours, membre suppléante;
- Doreen Petiquay-Barthold, responsable des communications à Femmes Autochtones du Québec, membre suppléante.

Il est proposé de renouveler les mandats suivants pour une période de trois ans, non renouvelable, à compter du 21 avril 2026 :

- Jean-François Leclerc, à la présidence;
- Isabelle Dumas, à la vice-présidence;
- Francyne Lord, à titre de membre;
- Paul-André Linteau, à titre de membre;
- Luce Lafontaine, à titre de membre suppléante;

Il est également proposé de nommer, pour un mandat de trois ans non renouvelable à compter du 21 avril 2026 :

- Imen Ben Jemia, à titre de vice-présidente, en remplacement de Jacques Thériault-Watso qui a quitté ses fonctions en avril 2025;
- Doreen Petiquay-Barthould, à titre de membre, en remplacement de Rito Joseph, dont le mandat ne sera pas renouvelé;
- Elyse Lévesque, à titre de membre, en remplacement de Bérénice Mollen-Dupuis, qui a quitté ses fonctions le 18 mars 2026.

JUSTIFICATION

Le 20 mars 2023, par sa résolution CM23 0244, le conseil municipal a nommé, notamment, les personnes suivantes au sein du Comité consultatif en reconnaissance, pour un mandat renouvelable de trois ans :
- Jean-François Leclerc, à la présidence;
- Isabelle Dumas, à la vice-présidence;
- Francyne Lord, à titre de membre;
- Luce Lafontaine, à titre de membre suppléante;
- Elyse Lévesque, à titre de membre suppléante;
- Imen Ben Jemia, à titre de membre suppléante;
- Doreen Petiquay-Barthold, à titre de membre suppléante;
- Paul-André Linteau, à titre de membre suppléant.

Depuis l'adoption de cette résolution, le statut de Paul-André Linteau est passé de membre suppléant à membre le 18 mars 2025 (CM25 0323), en remplacement de Bernard Vallée, qui a choisi de ne pas renouveler son mandat. Il a également été décidé de ne pas renouveler le mandat de Rito Joseph. Finalement, Bérénice Mollen-Dupuis, membre nommée en 2023 et dont le mandat a été renouvelé en mars 2025, a décidé de quitter ses fonctions au sein du Comité consultatif en reconnaissance.

Les mandats des personnes nommés prend ainsi officiellement fin le 20 mars 2026.

Pour la nomination initiale de ces membres en 2023 et conformément à l'article 7 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044), un appel de candidatures pour la constitution du comité a été diffusé à l'automne 2022 auprès d'organismes, d'ordres professionnels, d'associations, de facultés et écoles universitaires et autres. Conformément à l'article 5 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044), les mandats sont renouvelables pour une période de trois ans une seule fois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour couvrir la rémunération des membres du Comité consultatif en reconnaissance sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques,règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud DUFORT
Conseiller en aménagement

Tél : - -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Martine CHEVALIER
chef(fe) de division - planification et soutien au greffe

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-03-24

Motion pour le maintien et le renforcement des mesures encadrant les locations de courte durée afin de protéger les locataires de la Métropole

ATTENDU QUE la crise du logement qui sévit à Montréal se traduit par une pénurie marquée de logements accessibles, abordables et salubres pour une part croissante de la population;

ATTENDU QUE cette situation fragilise particulièrement les locataires, dont plusieurs consacrent une proportion excessive de leur revenu au logement, accentuant ainsi leur précarité résidentielle;

ATTENDU QUE le maintien et la protection du parc locatif existant constituent un levier essentiel et immédiat pour répondre à cette crise, en complément aux efforts de construction de nouveaux logements;

ATTENDU QUE la conversion de logements résidentiels en unités destinées à la location de courte durée pour les touristes a pour effet de soustraire des habitations du marché locatif traditionnel et d'exercer une pression à la hausse sur les loyers;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a récemment mis en place un encadrement réglementaire plus strict des locations de courte durée afin de freiner ce phénomène et de protéger la vocation résidentielle de ses quartiers;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a déjà procédé à un projet pilote pour permettre la location courte durée en limitant à 90 jours sur l'ensemble de l'année la possibilité pour des résident·es de louer leur maison ou appartement;

ATTENDU QUE ce projet pilote de la Ville de Montréal a démontré l'impossibilité de mettre en œuvre un tel régime, tant sur l'ampleur de la tâche que cela représente en matière d'inspection que pour la constitution de la preuve;

ATTENDU QUE les ressources de la Ville sont limitées et que le projet pilote s'est avéré inefficace tant en ce qui concerne le respect de la réglementation qu'à l'égard de l'application des sanctions;

ATTENDU QUE tout assouplissement de l'encadrement récent adopté par la Ville risquerait de compromettre les gains réalisés et d'accentuer la rareté des logements disponibles pour les Montréalaises et les Montréalais;

ATTENDU QUE la priorité de l'administration municipale en matière d'habitation doit demeurer la protection du droit au logement et la réponse aux besoins de la population montréalaise, avant les intérêts économiques associés à la location touristique;

ATTENDU QUE la prolifération de locations de courte durée non conformes peut entraîner la création d'établissements d'hébergement touristique de facto dans des zones résidentielles, au détriment de la qualité des milieux de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR Élise Tanguay, conseillère de la Ville dans le district Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest ET APPUYÉ PAR Elvira Carhuallanqui, conseillère de la Ville dans le district Parc-Extension :

QUE la Ville de Montréal maintienne ou renforce le règlement actuellement en vigueur en continuant de limiter les locations de courte durée dans les résidences principales en période estivale sur son territoire;

QUE la Ville poursuive et intensifie les efforts d'application de la réglementation, notamment par le renforcement des équipes d'inspection et des mécanismes de suivi;

QUE la Ville réaffirme clairement que la protection du parc locatif et l'accès au logement pour la population montréalaise constituent des priorités plus importantes que l'hébergement touristique;

QUE la Ville poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les pouvoirs et les outils nécessaires pour assurer un encadrement efficace et cohérent des locations de courte durée.

Motion pour assurer une gouvernance transparente et une gestion rigoureuse des actifs et fonds publics dans le développement du quartier Namur-Hippodrome

ATTENDU QUE le site de l'Hippodrome est un actif de grande valeur appartenant à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais, et que le développement d'un milieu de vie complet sur ce site doit répondre aux aspirations de la communauté, notamment en matière de logement social et abordable, de mobilité, de services de proximité et d'espaces verts;**ATTENDU QUE**, à la suite de plusieurs années de consultations, d'activités de concertation, de planification et d'analyses, la Ville a adopté en 2024 le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) du futur quartier, prévoyant la construction de plus de 20 000 logements dont la moitié consacrée à du logement hors marché;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a investi 130 millions grâce au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) et que la Ville a réservé plus de 190 millions à son PDI pour lancer la phase 1 des travaux sur le site;

ATTENDU QUE le projet de loi 22 du gouvernement du Québec, s'il est adopté, autoriserait la Ville de Montréal à transférer, en tout ou en partie, les terrains qu'elle détient dans le secteur Namur–Hippodrome à l'OBNL GALOPH (Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome), lequel serait exempté de taxes foncières sur lesdits terrains pendant la phase de redéveloppement;

ATTENDU QUE confier le développement de ce projet à une entité tierce à but non lucratif constitue une approche innovante et pertinente pour assurer une meilleure gestion des risques et développer le site avec agilité ;

ATTENDU QUE cette agilité ne doit pas être gagnée au prix de l'abandon des principes de gouvernance saine et collaborative, et d'une gestion rigoureuse et transparente, visant l'intérêt public ;

IL EST PROPOSÉ PAR Émilie Brière, conseillère de la ville dans le district Côte-des-Neiges, ET APPUYÉ PAR François Limoges, maire de Rosemont – La Petite-Patrie :

QUE la cession en tout ou en partie du terrain de l'Hippodrome soit conditionnelle à la mise en place, par le GALOPH, d'une gouvernance qui intègre au sein de ses instances décisionnelles la présence des élu·es pertinent·es, tant au sein de l'exécutif que dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de représentant·es du milieu communautaire de Côte-des-Neiges et d'expert·es en matière de logement hors marché, en des proportions qui garantiront que le développement du site sera guidé par l'intérêt public;

QUE la Ville de Montréal entreprenne auprès du gouvernement du Québec des démarches visant à intégrer des amendements au PL 22 pour garantir la mise en place d'une telle gouvernance;

QUE la Ville de Montréal établisse, auprès du GALOPH, des garanties concrètes afin d'assurer que le développement du site se fera dans le respect du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) présenté en 2024;

QUE les congés de taxes foncières, le transfert des subventions fédérales et le versement d'autres formes d'aide requises pour le développement du site à l'organisme ne se fasse pas au détriment de la capacité financière de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ni de celle de la Ville, et qu'une échéance et une procédure soit établies pour planifier la fin des exemptions de taxes foncières, notamment dans le cas de ventes de lots à des entreprises visées par la Loi sur l'interdiction de subventions municipales;

QUE la Ville de Montréal exige du GALOPH, et ce dès la cession du terrain, une reddition de comptes annuelle auprès de la Commission sur les finances et l'administration (CFA), à l'instar de tout autre organisme paramunicipal - par exemple la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) ou la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) - compte tenu de l'exemption de taxes foncières et de la délégation de pouvoir de gestion complète des actifs de la Ville qui lui seront consenties.

Motion pour la réaffirmation des ambitions du Plan climat, notamment des objectifs de résilience climatique

ATTENDU QUE la crise climatique agit comme un multiplicateur de risques des nombreuses crises que traverse la métropole, exacerbant les vulnérabilités sociales et économiques existantes;

ATTENDU QUE Montréal se réchauffe 2,6 fois plus vite que le reste de la planète, démultipliant les impacts négatifs des changements climatiques;

ATTENDU QUE Montréal est exposée à des défis propres aux grandes villes densément peuplées, tels que des zones de cuvettes propices aux refoulements lors de crues, une minéralisation importante du territoire et une vulnérabilité accrue aux îlots de chaleur lors d'étés de plus en plus caniculaires;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de crise du logement, la résilience climatique est une condition *sine qua non* pour la pérennité du parc immobilier existant et la viabilité des futures mises en chantier, afin de protéger les citoyens contre les sinistres et les pertes matérielles;

ATTENDU QUE l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (pluies torrentielles, épisodes de verglas, canicules) exige une adaptation proactive et accélérée de nos infrastructures urbaines;

ATTENDU QUE la science reconnaît les infrastructures vertes (parcs éponges, noues végétalisées, canopée urbaine) comme des solutions tout indiquées pour la gestion des eaux de surface et la régulation thermique, et qui contribuent de surcroît à la biodiversité montréalaise, à un coût qui soit viable;

ATTENDU QUE la stratégie Montréalaise de l'eau, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal en 2024, recommande d'aménager systématiquement des infrastructures vertes, résilientes ou éponges en priorisant les zones en cuvette plus sujettes aux inondations, afin de réduire la pression sur le système d'égouts;

ATTENDU QUE pour agir de manière cohérente et responsable face à la crise climatique, il importe d'investir nos efforts tant dans la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise que dans l'adaptation du territoire à ces changements climatiques;

ATTENDU QUE le 5e Sommet climat de Montréal a mis en évidence une mobilisation sans précédent de la société civile et du milieu socioéconomique, démontrant des attentes élevées envers la Ville quant au maintien et au renforcement de ses ambitions climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Houbart, conseillère de la Ville dans le district Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown ET APPUYÉ PAR Ericka

Alneus, cheffe de l'opposition officielle et conseillère de la Ville pour le district d'Étienne-Desmarteau :

QUE la Ville de Montréal réaffirme solennellement son engagement envers les cibles ambitieuses de son Plan climat 2020-2030;

QUE la Ville de Montréal maintienne son objectif de carboneutralité d'ici 2050, lequel passe, de façon intégrante, par la décarbonation du secteur des transports de personnes et de marchandises;

QUE la Ville de Montréal s'engage à consacrer une part de 10 % à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations (PDI) à des investissements directs en adaptation aux changements climatiques ;

QUE la Ville de Montréal intègre systématiquement des infrastructures vertes drainantes dans ses projets de rénovation de rues, lorsque cela est techniquement réalisable, tout en maximisant les aménagements résilients dans tous ses projets de rénovation d'espaces publics et en maintenant le cap sur la réalisation du principe de Zéro artificialisation nette;

QUE la Ville de Montréal poursuive les mesures de soutien à l'adaptation des bâtiments destinées aux propriétaires et gestionnaires immobiliers, entre autres en matière de développement de logement social et abordable ;

QUE la Ville de Montréal s'engage à maintenir l'accélération de la transition écologique comme l'un des piliers de sa planification stratégique Montréal 2030;

QUE la Ville de Montréal s'engage à rendre compte annuellement de l'état d'avancement de son plan climat 2020-2030 via une présentation des services et la publication d'un rapport dédié.

Motion – Pour un encadrement responsable de l'usage de l'intelligence artificielle par les partis politiques municipaux

ATTENDU QUE l'intégrité du débat public constitue un fondement essentiel de la démocratie municipale, et que la confiance des citoyennes et citoyens repose sur l'accès à une information politique fiable, transparente et non manipulée;

ATTENDU QUE l'usage croissant de l'intelligence artificielle (IA) dans les communications politiques, incluant la génération automatisée de textes, d'images, de vidéos et de contenus audio, peut contribuer à la désinformation, à la manipulation de l'opinion publique et à la création de contenus trompeurs;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a exprimé publiquement ses inquiétudes quant à l'absence d'encadrement législatif concernant l'utilisation de l'IA par les partis politiques ;

ATTENDU QUE plusieurs experts québécois appellent à un encadrement clair et rapide de l'usage de l'IA en politique, notamment en vue des prochaines campagnes électorales;

ATTENDU QUE des chercheurs québécois ont élaboré un code de bonne conduite non partisan visant à encadrer l'usage de l'IA en politique, reposant notamment sur des principes de transparence, d'usage responsable, de protection des données et de prévention de la désinformation;**ATTENDU QUE** le 24 mars 2026, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant la nécessité d'encadrer l'usage de l'intelligence artificielle en politique et appelant les partis politiques à adhérer au Code de bonne conduite élaboré par IVADO;

ATTENDU QUE l'absence de règles communes quant à l'utilisation de l'IA par les partis politiques municipaux peut fragiliser la confiance du public envers la validité des informations disponibles en ligne et, par conséquent, envers les institutions démocratiques;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a la responsabilité de promouvoir un environnement politique sain, équitable et résilient face aux risques émergents liés aux technologies numériques;

ATTENDU QU'en tant que leader mondial en IA et fière ville hôte de la Déclaration Montréal IA responsable, la Ville de Montréal porte le devoir de 'prendre la mesure des changements sociaux en gestation' et 'd'anticiper les risques sérieux que présente le développement de l'IA;

Il est proposé par Olivier Demers-Dubé, conseiller de la Ville pour le district du Vieux-Rosemont, et appuyé par Ericka Alneus, cheffe de l'opposition officielle et conseillère de la Ville pour le district d'Étienne-Desmarteau :

QUE le conseil municipal prenne acte des inquiétudes exprimées publiquement par le Directeur général des élections du Québec quant à l'absence d'encadrement législatif concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle par les partis politiques;

QU'il prenne acte des appels pressants d'experts québécois à encadrer l'usage de l'intelligence artificielle en politique, notamment en vue des prochaines campagnes électorales municipales;

QU'il souligne qu'un code de bonne conduite non partisan a été élaboré à cette fin par des chercheurs québécois, reposant notamment sur des principes de transparence, d'usage responsable, de protection des données et de prévention de la désinformation;

QU'il reconnaisse que l'absence de règles communes quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les partis politiques municipaux fissure et fragilise la confiance du public envers la validité des informations disponibles en ligne et, par conséquent, envers les institutions démocratiques locales;

QU'en conséquence, le conseil municipal demande à l'ensemble des partis politiques municipaux et des équipes indépendantes de s'engager à adhérer sans délai au Code de bonne conduite du Consortium de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances en intelligence artificielle (IVADO);

QUE le conseil municipal demande à tous les partis politiques, les équipes indépendantes, les politiciens.nes indépendant.es et candidat.es de tous les paliers gouvernementaux du Canada d'adhérer sans délai au Code de bonne conduite pour l'utilisation de l'IA et ainsi réaffirmer leur engagement envers une santé démocratique forte et une réalité partagée.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1257157021

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 166 718,05 $, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat à 796 040,83 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 151 561,87 $, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240);
3. d'autoriser une dépense de 15 156,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-13 15:02

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257157021**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 166 718,05 $, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat à 796 040,83 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2022, le Service de l'approvisionnement lançait un appel d'offres public n° 22-19068 pour un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers et de lavage des garages de certains bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).
Cet entretien est normalement effectué par une entreprise privée.

Le présent dossier vise donc à exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, à compter du 1er mai 2026 jusqu'au 30 avril 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0634 - 21 novembre 2024 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois à compter du 1er mai 2025, et autoriser une dépense additionnelle de 163 449,07 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. / Entretien Avangardiste inc. (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 480 732,71 $ à 644 181,78 $, taxes incluses
CG22 0240 - 28 avril 2022 - Accorder un contrat à Entretien Avangardiste inc. (9119-5867 Québec inc.) pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, pour une période de trois ans, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 480 732,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19068 (3 soumissions)

DESCRIPTION

Ce contrat vise à effectuer le grand ménage printanier des casernes de pompiers et le lavage annuel des garages de certains bâtiments du Service de sécurité incendie de

Montréal (SIM).
L'adjudicataire devra fournir la main-d'oeuvre et le matériel pour effectuer son travail.

Le grand ménage des casernes consiste à dépoussiérer et à nettoyer les murs et les plafonds de l'ensemble des pièces, les équipements mécaniques, la tuyauterie apparente, ainsi que le mobilier fixe.

JUSTIFICATION

Ce contrat ne présente pas de problématique particulière et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants.
Le fournisseur ayant accepté la prolongation, le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) recommande de recourir à la deuxième année d'option du contrat en cours. La prolongation de ce contrat assurera la poursuite de cette activité pour douze (12) mois supplémentaires, soit du 1er mai 2026 au 30 avril 2027, pour un coût total de 166 718,05 $ taxes incluses, incluant des contingences de 15 156,19 $ taxes incluses également.

La firme 9119-5867 Québec inc (Entretien Avangardiste inc.) :

- n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle;
- n'est pas listée à titre d'entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec;
- et ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la clause 2.03.02 du contrat, les coûts pour cette prolongation ont été indexés de 2 % par rapport à l'année précédente.
La dépense calculée sur la prolongation de ce contrat totalise la somme de 166 718,05 $ contingences et taxes incluses, et est répartie ainsi :

Fournisseur	2026	Total
9119-5867 Québec inc / Entretien Avangardiste inc.	151 561,87 $	**151 561,87 $**

Pour les contingences de 10 %

Fournisseur	2026	Total
9119-5867 Québec inc / Entretien Avangardiste inc.	15 156,19 $	**15 156,19 $**

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le service des incendies, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'exercer la deuxième année de prolongation compromettrait la salubrité des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, à des coûts plus élevés, afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la deuxième prolongation : 1er mai 2026
Fin de la deuxième prolongation : 30 avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice P BLANCHETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et

exploitation à contrat

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

Tél : 514-8914556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David MC DUFF
chef(fe) de division - gestion immobiliere et exploitation des batiments specialises
Tél :
Approuvé le : 2026-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257157021*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : Fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers (2e prolongation)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'utilisation de produits nettoyants sans COV ou produits toxiques, est un pas dans la bonne direction pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau de la région montréalaise.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 novembre 2025

Monsieur Pedro Melo
9119-5867 Québec Inc / Entretien Avangardiste Inc.
657 avenue Meloche
Dorval (Qc) H9P 2T1

Courriel : p.melo@avangardiste.com

Objet : Deuxième renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 20-19068
Service de grand ménage des casernes et de lavage des garages du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er mai 2026 au 30 avril 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Prenez note que les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur, lesquels sont augmentés de **deux POUR CENT (2%)** pour la période visée par le renouvellement, tel que stipulé dans la clause 2.03.02 du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bruno.simard@montreal.ca **au plus tard le 21 novembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : PEDRO MELO  21/11/2025

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Bruno Simard
Conseiller
Courriel : bruno.simard@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257157021

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 166 718,05 $, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat à 796 040,83 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1247157017 - Prolongation entretien Avangardiste SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-10

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

1257157021

NNEMENT

estion 2025: N/A

	2026
2101.0010000.114152.09007.55401.014712.0000.000000.xxxxxx.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Division - propreté/Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Entretien ménager/Général/Sécurité incendie de Montréal/Général/	138,396.18
2101.0010000.114152.09007.55401.014712.0000.000000.xxxxxx.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Division - propreté/Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Entretien ménager/Général/Sécurité incendie de Montréal/Général/	13,839.62

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	Montant	Taxes incluses	Crédits
Service d'entretien	131,821.58	151,561.87	138,396.18
Contingences	13,182.16	15,156.19	13,839.62
		166,718.05	152,235.80

Taxes incluses	Net de ristournes
2026	2026
151,561.87	138,396.18
15,156.19	13,839.62

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1267157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 657 862,33 $, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats à 8 667 920,97 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 381 551,95 $, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à la firme Baulne inc. (CG22 0556);
3. d'autoriser une dépense de 276 310,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,47 % par l'agglomération, pour un montant de 766 330,35 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-13 15:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267157002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 657 862,33 $, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats à 8 667 920,97 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2022, le Service de l'approvisionnement lançait un appel d'offres public n° 22-19376 pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) de divers immeubles de la Ville de Montréal.
Cet entretien est normalement effectué par une entreprise privée.

Le présent dossier vise donc à exercer la deuxième année d'option des contrats, soit du 22 mai 2026 au 21 mai 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0651 - 21 novembre 2024 - Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 914 917,84 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 095 140,80 $ à 7 010 058,64 $, taxes incluses
CG22 0608 - 27 octobre 2022 - Accorder un contrat à Baulne inc. pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour 21 bâtiments de la Ville de Montréal faisant partie du lot 4, pour une période de 32 mois, soit du 1er novembre 2022 au 30 juin 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 695 810,31 $, taxes incluses (contrat : 1 541 645,74 $ + contingences : 154 164,57 $) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soumissionnaires)

CG22 0556 - 22 septembre 2022 - Accorder quatre contrats à Baulne inc. et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de

Montréal, pour une période de 32 mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 095 140,80 $, taxes et contingences incluses (contrat : 4 631 946,18 $ + contingences : 463 194,62 $) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soumissionnaires)

CG17 0357- 24 août 2017 - Accorder 3 contrats à la firme Honeywell Limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 $, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 $, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce contrats, faisant suite à l'appel d'offres n° 22-19376, vise un entretien planifié ainsi que les services, sur demande, d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour divers immeubles de la Ville de Montréal.
Le fournisseur devra être disponible 24 heures par jour, 365 jours par année, afin de répondre à tout appel de service.

JUSTIFICATION

Ces contrats ne présentent pas de problématique particulière et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants. Le fournisseur ayant accepté la prolongation, le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) recommande de recourir à la deuxième année d'option du contrat en cours.
La prolongation de ces contrats assurera la poursuite de cette activité pour douze (12) mois supplémentaires, soit du 22 mai 2026 au 21 mai 2027 pour un coût total de 1 657 862,33 $ taxes incluses, incluant des contingences de 276 310,38 $ taxes incluses également.

La firme Baulne inc. :

- n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle;
- n'est pas listée à titre d'entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec;
- ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la clause 2.03.02 du contrat, les coûts pour cette prolongation ont été indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), soit de 2,45 % par rapport à l'année précédente pour les travaux correctifs.
La dépense calculée sur la prolongation de l'ensemble de ces contrats totalise la somme de 1 657 862,33 $ contingences et taxes incluses et est répartie ainsi :

Pour l'entretien préventif

LOT	Fournisseur	2026 (7 mois)	2027 (5 mois)	Montant total Taxes incluses
2B	Baulne inc.	247 789,68 $	176 992,63 $	**424 782,31 $**
3B	Baulne inc.	128 538,68 $	91 813,34 $	**220 352,02 $**
5B	Baulne inc.	226 693,52 $	161 923,94 $	**388 617,46 $**

Pour l'entretien correctif

LOT	Fournisseur	2026 (7 mois)	2027 (5 mois)	Montant total Taxes incluses
2B	Baulne inc.	78 507,34 $	56 076,67 $	**134 584,01 $**
3B	Baulne inc.	46 923,56 $	33 516,83 $	**80 440,38 $**
5B	Baulne inc.	77 452,53 $	55 323,23 $	**132 775,76 $**

Pour les contingences de 20 %

LOT	Fournisseur	2026 (7 mois)	2027 (5 mois)	Montant total Taxes incluses
2B	Baulne inc.	65 259,40 $	46 613,86 $	**111 873,26 $**
3B	Baulne inc.	35 092,45 $	25 066,03 $	**60 158,48 $**
5B	Baulne inc.	60 829,21 $	43 449,43 $	**104 278,64 $**

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Cette dépense sera assumée à 55,47 % par l'agglomération, parce qu'elle concerne la sécurité publique, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il n'y a pas d'impact sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'exercer la deuxième année de prolongation compromettrait la salubrité du bâtiment ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, à des coûts plus élevés, afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la deuxième prolongation : 22 mai 2026
Fin de la deuxième prolongation : 21 mai 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice P BLANCHETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et exploitation à contrat

Tél : 514-8914556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David MC DUFF
Directeur par intérim

Tél : 514-977-6837
Approuvé le : 2026-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267157002*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : Deuxième prolongation pour fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour des bâtiments de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *En ayant un programme d'entretien planifié rigoureux des systèmes d'air climatisé, on réduit les risques de fuite de réfrigérant dans l'atmosphère. Comme vous le savez, certains types de gaz utilisés comme réfrigérant sont des GES.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 décembre 2025

Madame Marianne Trudeau
Baulne Inc.
1850, 32e Avenue
Montréal (Qc) H8T 3J7

Courriel : mtrudeau@baulne.ca

Objet : 2e Renouvellement de contrat
Appel d'offres no 22-19376 Lots 2B, 3B et 5B
Service d'entretien et travaux sur demande pour des équipements de mécanique du bâtiment CVAC pour divers bâtiments de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement des **Lots 2B, 3B et 5B** serait effectif du 22 mai 2026 au 21 mai 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Prenez note que les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur, lesquels sont ajustés de 4,5 % pour les travaux préventifs, et de 2,45% sur les taux horaires des travaux correctifs.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bruno.simard@montreal.ca **au plus tard le 22 décembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Marianne Trudeau *Marianne Trudeau* Le 15 décembre 2025
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Bruno Simard
Conseiller
Courriel : bruno.simard@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 657 862,33 $, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats à 8 667 920,97 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267157002 - Entretien équip. mécanique lot 2B-3B-5B.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

NO GDD : 1267157002

BUDGET FONCTIONNEMENT

Engagement de gestion 2026: CC67157002 883,078.76 $

Préventif Lot 2B - 3B - 5B Contrat	2101.0010000.114227.09007.55401.000000.0000.000000.XXXXXX.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Section des programmes d'entretien / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général

Pour l'entretien préventif (centre de responsabilité n° 114227)

LOT	Fournisseur	2026(7 mois)	2027 (5 mois)	Montant total Taxes incluses
2B	Baulne inc.	247,789.68 $	176,992.63 $	424,782.31 $
3B	Baulne inc.	128,538.68 $	91,813.34 $	220,352.02 $
5B	Baulne inc.	226,693.52 $	161,923.94 $	388,617.46 $
		603,021.88 $	**430,729.91 $**	**1,033,751.79 $**

Pour l'entretien correctif (centre de responsabilité n° 108140)

LOT	Fournisseur	2026 (7 mois)	2027 (5 mois)	Montant total Taxes incluses
2B	Baulne inc.	78,507.34 $	56,076.67 $	134,584.01 $
3B	Baulne inc.	46,923.56 $	33,516.83 $	80,440.38 $
5B	Baulne inc.	77,452.53 $	55,323.23 $	132,775.76 $
		202,883.43 $	**144,916.73 $**	**347,800.15 $**

Pour les contingences de 20 % (centre de responsabilité n° 108140)

LOT	Fournisseur	2026 (7 mois)	2027 (5 mois)	Montant total Taxes incluses
2B	Baulne inc.	65,259.40 $	46,613.86 $	111,873.26 $
3B	Baulne inc.	35,092.45 $	25,066.03 $	60,158.48 $
5B	Baulne inc.	60,829.21 $	43,449.43 $	104,278.64 $
		161,181.06 $	**115,129.32 $**	**276,310.38 $**

	Total 2026	Total 2027	Total
Taxes incluses	967,086.37 $	690,775.96 $	1,657,862.32 $
Net de ristournes	883,078.76 $	630,770.52 $	1,513,849.27 $

Total net de ristournes	
387,882.87	$
201,210.76	$
354,859.54	$
943,953.17	**$**

Total net de ristournes	
122,893.14	$
73,452.79	$
121,241.97	$
317,587.90	**$**

Total net de ristournes	
102,155.20	$
54,932.71	$
95,220.30	$
252,308.21	**$**

	Total taxes incluses	
Lot 2B	671,239.58	$
Lot 3B	360,950.88	$
Lot 5B	625,671.86	$
	1,657,862.32	$

Total net de ristournes	
612,931.21	$
329,596.26	$
571,321.80	$
1,513,849.27	$

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services de proximité , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à 9415-1966 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 451 000,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21226;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-13 13:10

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et

conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services de proximité , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est tenu d'assurer la fourniture de repas adéquats à l'ensemble des personnes détenues dans les centres opérationnels ainsi qu'au sein de la détention de la Cour municipale de Montréal.
L'appel d'offres public 25-21226 fut publié le 26 novembre 2025 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Le délai total accordé aux soumissionnaires est de 47 jours. La durée de validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 13 avril 2026. Une prolongation a été demandée jusqu'au 23 avril 2026. La date d'ouverture des soumissions est le 13 janvier 2026. Un addenda a été publié le 12 décembre 2025 afin de répondre aux questions.

Addendas	Dates d'émission	Descriptions	Impacts monétaires
1	12 décembre 2025	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui

Le présent dossier vise à accorder à la Société par actions 9415-1966 Québec Inc., le contrat pour la distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 3 ans, soit du 1er mai 2026 au 30 avril 2029, renouvelable pour une durée de 12 mois, pour une dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0363 - 12 mars 2025 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 112 750 $ pour la distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à l'organisme Resto Plateau (CE23 0198), majorant ainsi le montant total du contrat de 347 250 $ à 460 000 $, taxes non applicables;
CE23 0198 - 15 février 2023 - Accorder à Resto Plateau, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la distribution de nourriture aux personnes détenues par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2023 au 28 février 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 347 250 $, taxes non applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19562;

CG22 0110 - 24 février 2022 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 $, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 $ à 390 192 $, taxes non applicables;

CG20 0127 - 26 mars 2020 - Accorder un contrat à Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1er mars 2020 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 260 128 $, taxes non applicables - Appel d'offres public 19-17932 (1 soum.);

CG19 0341 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1er mars 2019 au 29 février 2020 – Dépense totale 212 800 $, taxes non applicable, contingences de 26 650 $ incluses;

CG17 0039 - 23 février 2017 - Accorder, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 $, taxes non applicables;

CE15 0110 - 21 janvier 2015 - Conclure avec la compagnie A Mourdoukoutas une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture de nourriture aux détenus du Service de police de la ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13663 - 6 soumissionnaires - 338 371,43$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'octroi du présent contrat vise à assurer à l'ensemble des centres de détention du SPVM ainsi qu'à la détention de la Cour municipale de Montréal la fourniture et la livraison de nourriture pour les personnes détenues. Le présent contrat sera d'une durée de 3 ans, soit du 1er mai 2026 au 30 avril 2029, renouvelable pour une durée de 12 mois, pour une dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses.
Tout renouvellement du contrat convenu avec Société par actions 9415-1966 Québec Inc., devra respecter l'intégralité des termes de la présente offre de service.

Les quantités exprimées à l'offre ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion du contrat seulement.

JUSTIFICATION

Les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec le Service spécialisé en enquêtes criminelles de la direction des enquêtes

criminelles du SPVM. Il y a eu 9 preneurs de cahier de charge et trois (3) soumissions conformes ont été reçues et ouvertes le 13 janvier 2026, soit un pourcentage de réponses de 33.33%.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE - 9415-1966 Québec Inc..	451 000,94 $		451 000,94 $
Resto Plateau	587 723,46 $	- -	587 723,46 $
AB Gourmet	751 281,14 $		751 281,14 $
Dernière estimation réalisée ($)			459 900,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(8 899,06 $) (1,93 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			136 722,52 $ 30,31 %

À la suite de l'analyse de conformité des soumissions, la Société par actions 9415-1966 Québec Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'écart entre les 2 soumissionnaires est de 30,31 %, ce qui représente un montant de 136 722,52 $. Cet écart de 30,31 % s'explique par le dépôt d'une soumission particulièrement compétitive par le plus bas soumissionnaire, laquelle se rapproche de l'estimation établie tout en respectant l'ensemble des exigences du devis quant à la qualité des repas.

Le soumissionnaire recommandé dans le présent dossier décisionnel n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Dans le cadre de ce projet, l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit une somme maximale de 451 000,94 $, taxes incluses, pour une période de 3 ans renouvelable pour une durée de 12 mois.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, (article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus au budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un tel contrat, l'obligation légale du SPVM envers les soins attribués aux personnes détenues ne serait pas respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
prepose(e) au soutien administratif

Tél : 514-280-8871
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-06

Julie BEAUCHESNE
chef(fe) de section - soutien general

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Cedric COUTURE
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-8500
Approuvé le : 2026-03-13

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2026-03-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1265326002]*
Unité administrative responsable : *[Direction des services de proximité]*
Projet : *[Accorder à la Société par actions 9415-1966 Québec Inc., plus bas soumissionnaire, le contrat pour la distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, 'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;* *19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *8 – Fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues dans les centres opérationnels ainsi qu'à la détention de la Cour municipale de Montréal.* *19 – La Société par actions 9415-1966 Québec Inc. dont la mission est de favoriser l'autonomie, l'inclusion et l'accès à des ressources permettant de répondre à des besoins essentiels tels que la sécurité alimentaire, auprès de la communauté montréalaise et des environs. Il aborde la problématique de la pauvreté selon une approche qui conjugue le développement de la collectivité et des individus en leur offrant les outils nécessaires, autant pour le cheminement personnel, social et professionnel.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIER

Le 18 mars 2026

Monsieur Marc-Antoine Larente
Président
9415-1966 Québec Inc.
1060-85 rue de Cherbourg
Sherbrooke (Qc)
J1K 2N8

Courriel: marc@agropol.ca

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres nº 25-21266
Fourniture et livraison de nourritures aux détenus du SPVM

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 23 avril 2026.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 21 mars 2026.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

2026-03-18

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Stéphahen Allard
Agent d'approvisionnement II
Courriel: stephane.allard@montreal.ca

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services de proximité , -
Objet :	Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21226-Intervention.pdf 25-21226-TCP.pdf 25-21226-PV.pdf 25-21226-DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stephane ALLARD
Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-1000

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Jacky MOHAMAD
c/s app.strat.en biens
Tél : 888
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21226

No du GDD : 1265326002

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et livraison de nourriture aux détenus du SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 13 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 13 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : N/A

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 12 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 33,3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 4 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 13 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9415-1966 Québec Inc.	$ 451 000,94	√	N/A
Resto-Plateau	$ 587 723,46		
AB Gourmet	$ 751 281,14		

Information additionnelle

9 soumissionnaires ont acheté le cahier des charges. 3 ont déposé une offre. 2 ont complété le formulaire de non-participation. Les raisons invoquées: pas eu le temps d'étudier l'AO dans le délai alloué - Demande apparait restrictiver en raison des points suivants: processus compliqué, marges de profits dérisoires pour le services demandé et délai de 4hrs dans certaines situations. 1 addenda a été publié: Questions/Réponses. Les taxes ont été ajoutées à la soumission de l'OBNL (resto-Plateau) pour comparaison équitable.

Préparé par : Stéphane Allard

Le 6 - 3 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21226

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
9415-1966 Québec Inc										
	0								392 260,00 $	451 000,94 $
Total (9415-1966 Québec Inc)									**392 260,00 $**	**451 000,94 $**
Resta-Plateau										
	0								511 175,00 $	587 723,46 $
Total (Resta-Plateau)									**511 175,00 $**	**587 723,46 $**
AB Gourmet										
	0								653 430,00 $	751 281,14 $
Total (AB Gourmet)									**653 430,00 $**	**751 281,14 $**

Choisir des soumissionnaires à partir de la liste de ceux qui ont commandé l'avis

Numéro: 25-21226
Numéro de référence: 20107959
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture et livraison de nourriture aux détenus du SPVM
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

9 résultats **Résultats 1 à 9**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
9415-1966 Québec inc. 1060 rue Cherbourg, door 85 Sherbrooke QC CAN J1K2N8 www.agropol.ca	Non diffusé	Marc-Antoine Larente Téléphone: 8195880067 Courriel: marc@agropol.ca	**Transaction: (20393792)** 2026-01-05 14:16	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Plaisir & Bien-Être Inc. 10080 2e Rang Saint-Hyacinthe QC CAN J2R1W5 https://plaisiretbienetretraiteur.com/	Non diffusé	Julie Moreau Téléphone: 4505027809 Courriel: julie@plaisiretbienetre.com	**Transaction: (20395172)** 2026-01-07 12:29	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
9322-0341 Québec inc. 409 Montpellier Montréal QC CAN H4N2G6 https://cfuqc.ca	Publique	Tahir Lifanov Téléphone: 5145021717 Courriel: tlifanov@cfuqc.ca	**Transaction: (20377388)** 2025-12-08 13:17	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-12 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9/ONZE inc. 11068 av gariépy Montréal QC CAN H1H4C7 9onze.com	Non diffusé	Winsky Saint-jean Téléphone: 4388366204 Courriel: services@9onze.com	**Transaction: (20392201)** 2025-12-30 13:22	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement Ne pas recevoir
SODEXO QUÉBEC LIMITÉE 5524 Rue Saint-Patrick 300-302 Montréal QC CAN H4E1H4 http://www.sodexo.ca	Publique	Anglica Roland Téléphone: 8057205056 Courriel: canadiansales.ca@sodexo.com	**Transaction: (20393895)** 2026-01-05 15:59	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Aliments Martel Inc 460 rue Fernand-Poitras Terrebonne QC CAN J6Y1Y4 https://legroupemartel.com/	Publique	Frederick Andre Téléphone: 438-391-3551 Courriel: f.andre@legroupemartel.com	**Transaction: (20399028)** 2026-01-12 13:30	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis

	Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
					Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
☐	ALIMENTS NORTERA INC. 140 Av. de l'Equinoxe Brossard QC CAN J4Z0K8 www.norterafoods.com	Non diffusé	Marie-Eve Morneau Téléphone: 5143844281 Courriel: marie-eve.morneau@norterafoods.com	**Transaction: (20374042)** 2025-12-03 10:19	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-12 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
☐	9349-3633 Québec inc. 2581 De Miniac Montréal QC CAN H4S1E5 https://abgourmet.ca/fr/accueil/	Publique	Irina Agarunov Téléphone: 5149208787 Courriel: irina.agarunov@abisgourmetqc.ca	**Transaction: (20372569)** 2025-11-28 17:03	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-12 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
☐	RESTO PLATEAU 4450 rue St Hubert, bureau 232 Montréal QC CAN H2J2W9 https://restoplateau.com	Publique	Marine Manguet Téléphone: 514-527-5997 Courriel: marine.manguet@restoplateau.com	**Transaction: (20382767)** 2025-12-12 15:17	20085827 - 22-21226-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0006

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 13 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21226

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et livraison de nourriture aux détenus du SPVM » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
9349-3633 QUÉBEC INC. (AB GOURMET)	751 281,14 $
9415-1966 QUÉBEC INC.	451 000,94 $
RESTO PLATEAU	511 175,00 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 26 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services de proximité , -
Objet :	Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1265326002 - 9415-1966 Québec inc_REV.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : TEAMS

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Elsa DUPORT
Cheffe de section
Tél : TEAMS
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - SPVM

Budget fonctionnement - Service de Police de la Ville de Montréal

NO GDD : 1265326002

BUDGET FONCTIONNEMENT

Imputation de la dépense:	**Mai - Déc 2026 (8 mois)***			**Jan-Déc 2027 (12 mois)***			**Jan-Déc 2028 (12 mois)***			**Jan- Avril 2029 (4 mois)***			**Total**		
	hors taxes	***taxes nettes***	***taxes incluses***	***hors taxes***	***taxes nettes***	***taxes incluses***	***hors taxes***	***taxes nettes***	***taxes incluses***	***hors taxes***	***taxes nettes***	***taxes incluses***	***hors taxes***	***taxes nettes***	***taxes incluses***
1001 - 0010000 - **107441/107414/107418** - 02101 - 56590 - 015044 - 0000 - XXXXXX - 000000 -00000-00000 AF Agglo.Activités polic.\.Autres biens non durables\Soins aux détenus.....	87,168.89 $	91,516.44 $	100,222.43 $	130,753.33 $	137,274.66 $	150,333.65 $	130,753.33 $	137,274.66 $	150,333.65 $	43,584.44 $	45,758.22 $	50,111.22 $	392,260.00 $	411,823.97 $	451,000.94 $
Total de la dépense :	**87,168.89 $**	**91,516.44 $**	**100,222.43 $**	**130,753.33 $**	**137,274.66 $**	**150,333.65 $**	**130,753.33 $**	**137,274.66 $**	**150,333.65 $**	**43,584.44 $**	**45,758.22 $**	**50,111.22 $**	**392,260.00 $**	**411,823.97 $**	**451,000.94 $**

Les unités du SPVM desservies par ce dossier sont:

Services aux cours - Projet:003418
Détention sud-ouest - Projet: 003419
Détention nord-est - Projet: 004828

**Les dépenses anticipées annuellement peuvent variées selon la demande.*

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1267292001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1ère prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186)

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la 1ère prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186) ;

2. d'imputer ces dépenses à même les budgets du service des grands parcs, du mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-13 09:13

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267292001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1ère prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186)

CONTENU

CONTEXTE

En 2022, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public (22-19695) pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Cet appel d'offres comportait trois (3) lots distincts et a permis d'octroyer trois (3) ententes-cadres en avril 2023 (CG23 0186). Les ententes-cadres viennent à échéance le 1er mai 2026.
Le présent dossier vise à exercer l'année de prolongation pour deux (2) ententes-cadres de l'appel d'offres afin de répondre aux besoins identifiés par le SGPMRS. En effet, les ententes-cadres des lots 1 et 3 doivent être prolongées puisqu'elles ont chacune un projet en cours d'exécution, ainsi que des projets en phase de clôture qui nécessitent l'accompagnement des professionnels. Il n'est pas requis de procéder à la prolongation de l'entente cadre du lot 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 23 0186 – 20 avril 2023 : Conclure des ententes-cadres avec WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3), pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans (trois ans avec possibilité de prolongation d'une année) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes incluses (lot 1 - contrat : 5 521 342,79 $ + contingences : 828 201,42 $) - (lot 2 : contrat : 6 380 491,64 $ + contingences : 957 073,75 $) - (lot 3 - contrat : 6 106 029,06 $ + contingences : 915 904,36 $) - Appel

d'offres public 22-19695 (4 soum.)

DESCRIPTION

L'option de prolongation des deux (2) ententes-cadres vise à faire réaliser les services professionnels en génie. Ces ententes-cadres serviront à divers mandats, à divers degrés. Par exemple :
- Préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts;

- Concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer les parcs, espaces publics et plateaux sportifs sous la responsabilité du SGPMRS;

- Protéger les milieux naturels et, plus largement, promouvoir la biodiversité en ville;

- Aménager le Grand parc de l'Ouest et le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques;

- Mettre en place le réseau de corridors verts reliant parcs et milieux de vie;

- Réhabiliter les berges;

- Protéger et mettre en valeur le site patrimonial du Mont-Royal;

- Maintenir et consolider un patrimoine bâti et paysager exceptionnel.

Les services professionnels compris dans ces ententes-cadres relèvent principalement des domaines suivants :

- Génie civil, structural, mécanique, électrique, géotechnique, environnemental, hydraulique et de la circulation;

- Géologie;

- Arpentage;

- Autres.

Les mandats des projets en cours ont été attribués à la suite de l'entente préalable avec le Directeur et de l'émission d'un bon de commande pour chaque projet.

JUSTIFICATION

Les fournisseurs ayant accepté la prolongation, le SGPMRS recommande de recourir à la seule année de prolongation disponible au contrat afin de compléter les projets en cours. La prolongation de ces contrats assurera la poursuite des activités pour douze (12) mois supplémentaires soit du 1er mai 2026 au 1er mai 2027. La prolongation de l'entente-cadre 22-19695 Lot 1 permettra de terminer 12 mandats en cours alors que la prolongation de l'entente-cadre 22-19695 Lot 3 permettra de terminer 8 mandats qui sont déjà en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Les mandats en cours ont été attribués et chaque bon de commande a fait l'objet d'une approbation de crédits.
Il s'agit d'une option de renouvellement de douze (12) mois sans frais additionnels, les montants requis pour compléter les projets sont disponibles dans les ententes-cadres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue d'une certaine façon à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en s'inscrivant globalement dans le Plan nature et sports du SGPMRS, mais il ne s'applique pas directement aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il s'agit d'ententes-cadres de services professionnels qui donneront lieu à différents mandats.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus de prolongation de ces ententes-cadres se répercuterait sur toutes les étapes subséquentes des projets. La surveillance des travaux de chantier serait à risque ainsi que les services à rendre pendant l'année de garantie des projets toujours en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation de l'entente cadre : 1er mai 2026
Fin de l'entente-cadre : 1er mai 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Angela BANDERA
ingenieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Jasmin CORBEIL
c/d - Aménagement des espaces publics et

réalisation

Tél : (514)820-7205
Télécop. :

Tél : 514-820-7092
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
directeur - Amenagement des parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2026-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-13

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 22 janvier 2026

Monsieur Gabriel Soufo Ing.
Directeur principal, infrastructures
Les services EXP. Inc.
1001, Boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C8

Courriel : gabriel.soufo@exp.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 22-19695 Lot 3
Services professionnels en génie, pour divers projets du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif **du 2 mai 2026 au 1er mai 2027**et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à samia.maatouk@montreal.ca **au plus tard le 29 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

2026-01-29

J'accepte le renouvellement : Gabriel Soufo, ing.

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Samia Maatouk
Agente d'approvisionnement II

Courriel : samia.maatouk@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 22 janvier 2026

Madame Anne Chevrier Ing.
Vice- Présidente – Transport et Infrastructure Québec
WSP Canada Inc.
2525, Boulevard Daniel-Johnson, bureau 600
Laval (Québec) H3H 1P9

Courriel : contrat-ti@wsp.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 22-19695 Lot 1
Services professionnels en génie, pour divers projets du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif **du 2 mai 2026 au 1er mai 2027**et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à samia.maatouk@montreal.ca **au plus tard le 29 janvier 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN MIVILLE Sylvain Miville
Nom en majuscules et signature

Date 2026-01-24

Je refuse le renouvellement :
Nom en majuscules et signature

Date

Samia Maatouk
Agente d'approvisionnement II

Courriel : samia.maatouk@montreal.ca

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267292001
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Renouvellement Ententes-cadre pour services professionnels en génie pour le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1257157020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire, SES-Intégration inc. (Darspec), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 218 124,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21179;

2- d'autoriser une dépense de 43 624,96 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,37 % par l'agglomération, à 4,91 % par la ville centrale et à 14,72 % par les arrondissements.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-30 08:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257157020**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'octroi du contrat d'une durée de 33 mois pour l'entretien, l'inspection et l'essai d'environ cent-soixante-trois (163) dispositifs antirefoulement répartis dans quatre-vingts (80) bâtiments de la Ville de Montréal, afin de rencontrer les exigences du Code de construction du Québec conformément à la norme *CSA-B64.10* . Ce contrat est d'une durée de trente-trois (33) mois, soit du 1er mai 2026 au 31 janvier 2029, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.
Cette activité est actuellement effectuée par une entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction exploitation des bâtiments et énergie, du Service de la gestion et de la panification des immeubles (SGPI).

L'appel d'offres public n° 25-21179, a été lancé et publié du 1er octobre au 4 novembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et Le Devoir. La durée de publication a été de trente-trois (33) jours. La soumission est valide pour une période de 120 jours suivant l'ouverture des soumissions, le 4 novembre 2025, soit jusqu'au 4 mars 2026. Une prolongation de 60 jours supplémentaires a été acceptée par le soumissionnaire, portant ainsi la validité de la soumission au 4 mai 2026.

Aucun addenda n'a été émis durant l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0560 - 24 octobre 2024 -Exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois à compter du 1er février 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 58 215,82 $, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 215 218,35 $ à 273 434,17 $, taxes incluses

CG23 0618 - 23 novembre 2023 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois, à compter du 1er février 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 59 272,30 $, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total de la dépense de 155 946,05 $ à 215 218,35 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0012 - 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à la firme Mécanicaction inc. pour le service d'entretien, d'inspection, et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois à compter du 1er février 2021 avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune. Dépense totale de 155 946,05 $ taxes incluses - Appel d'offres public no 20-18296 - (4 soumissionnaires, 1 seul conforme).

DESCRIPTION

Le contrat prévoit :

- Un entretien préventif pour une inspection et un entretien des dispositifs antirefoulement (DAR), selon la norme CSA-B64.10;
- Un service sur demande pour des appels réguliers et d'urgence;
- Un entretien correctif, c'est-à-dire des requêtes de service réguliers et/ou urgents, découlant des entretiens préventifs;
- la réalisation de travaux planifiés de réparation, de remplacement, de mise à niveau ou d'amélioration à la demande la Ville.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public n° 25-21179, lancé le 1er octobre 2025, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Un seul preneur du cahier des charges a déposé une soumission, ce qui représente 50 % du nombre total. Le preneur du cahier des charges n'ayant pas soumissionné n'a pas communiqué ses motifs de désistement.
La seule soumission conforme est celle de la firme SES-Integration inc./Darspec. Le prix de la soumission ne présentait pas un écart important par rapport à nos estimations, nous n'avons pas demandé une renégociation de prix.

Soumission conforme	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres** (Contingences) (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
SES-Integration inc./Darspec	218 124,82 $	43 624,96 $	261 749,79 $
Dernière estimation réalisée	260 792,04 $	52 158,41 $	312 950,45 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 42 667,22 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-16,36 %

L'écart entre la seule soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -16,36 % (- 42 667,22 $), qui est favorable à la Ville. L'écart se situe principalement au niveau suivant :

- Coût total des inspections et certification annuelle.

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 43 624,96 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux d'entretien contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 261 749,79 $, taxes incluses.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Le contrat étant inférieur à 1 000 000 $, une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas nécessaire pour ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels du SGPI. Ce contrat ne présente aucun risque significatif, donc l'évaluation du rendement de la firme SES-Integration inc./Darspec ne sera pas réalisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses calculées sur ce contrat est répartie ainsi, taxes comprises:
Pour l'entretien préventif

Fournisseur	2026	2027	2028	2029	Total
SES-Integration inc./Darspec	31 081,57 $	31 081,57 $	31 081,58 $	0,00 $	**93 244,72 $**

Pour l'entretien correctif

Fournisseur	2026	2027	2028	2029	Total
SES-Integration inc./Darspec	38 157,81 $	41 626,70 $	41 626,70 $	3 468,89 $	**124 880,10 $**

Pour les contingences de 20 %

Fournisseur	2026	2027	2028	2029	Total
SES-Integration inc./Darspec	13 847,88 $	14 541,65 $	14 541,65 $	693,78 $	**43 624,96 $**

Ce contrat inclut deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat :

Prolongation #1 (2029-2030)	Prolongation #2 (2030-2031)
88 669 $	90 442 $

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI). La dépense est imputée dans un centre de responsabilité mixte et la répartition Agglo/locale est basée sur le taux d'occupation des bâtiments et est révisée annuellement lors de la confection du budget.

Cette dépense sera assumée à 80,37 % par l'agglomération, à 4,91 % par la ville centrale et à 14,72 % par les arrondissements.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne contribue pas aux engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi du contrat aurait un impact sur la protection du réseau d'eau potable des bâtiments contre les risques de contamination.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mai 2026
Fin du contrat : 31 janvier 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et exploitation à contrat

Tél : 514-8914556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David MC DUFF
chef(fe) de division - gestion immobiliere et exploitation des batiments specialises
Tél :
Approuvé le : 2025-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257157020*
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification des immeubles
Projet : Service d'inspection et d'entretien des systèmes anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les lieux et bâtiments fréquentés par les montréalais et les montréalaises doivent être sécuritaires et conformes aux exigences du Code national de prévention incendie (CNPI) et du Code national du bâtiment (CNB).*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 février 2026

Madame Tania Soucy-Lagrange
SES-Integration Inc / Darspec
F-9995 rue de Châteauneuf, Brossard, QC J4Z 3V7

Courriel tania.sl@darspec.com

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres nº 25-21179
Service d'inspection, de certification et de travaux sur demande des dispositifs anti-refoulement (DAR) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire de 60 jours, soit jusqu'au **4 mai 2026**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec le soumissionnaire conforme, identifié lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 24 février 2026.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Tania SL — 16 février 2026
Signature — Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature — Date

Malika El Yaagoubi
Agente d'approvisionnement II
Courriel: malika.elyaagoubi@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1257157020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21179_Intervention.pdf
25-21179_Liste des commandes.pdf
25-21179_TCP-Octroie entier.pdf
PV 25-21179.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Malika EL YAAGOUBI
Acheteur niveau 2

Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Stéphanie MOREL
Chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514 704-0292
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21179

No du GDD : 1257157020

Titre de l'appel d'offres : Service d'inspection, de certification et de travaux sur demande des dispositifs anti-refoulement (DAR) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 4 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 60 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 3 - 2026

Date d'échéance révisée : 4 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SES-INTEGRATION INC (DARSPEC)	218124,82	√	

Information additionnelle

Dans le cadre de cet appel d'offre, on a reçu une seule soumission conforme.

Préparé par : Malika EL yaagoubi

Le 11 - 11 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21179

Agent d'approvisionnement
Malika

Conformité	(vide)

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
SES-Intégration-DARSPEC										
	0	0							189 715,00 $	218 124,82 $
Total (SES-Intégration-DARSPEC)									**189 715,00 $**	**218 124,82 $**

Choisir des soumissionnaires à partir de la liste de ceux qui ont commandé l'avis

Numéro: 25-21179
Numéro de référence: 20096954
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Service d'inspection, de certification et de travaux sur demande des dispositifs anti refoulement (DAR) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

2 résultats **Résultats 1 à 2**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Darspec F-9995 rue de Châteauneuf Brossard QC CAN J4Z3V7 http://www.darspec.com	Non diffusé	Sylvain Boudrias Téléphone: 5143359933 Courriel: sylvain.boudrias@darspec.com	**Transaction: (20333780)** 2025-10-07 20:54	Mode privilégié (plan): Courriel
av-tech inc. 101-2300 rue Léon-Harmel Québec QC CAN G1N4L2 globatech.ca	Non diffusé	Betty Pelgas Téléphone: 514-493-1162 Courriel: bpelgas@globatech.ca	**Transaction: (20330634)** 2025-10-02 10:55	Mode privilégié (plan): Messagerie

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0464

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 4 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21179

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Service d'inspection, de certification et de travaux sur demande des dispositifs anti-refoulement (DAR) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal » est ouverte par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
SES-INTÉGRATION INC.[1] (DARSPEC)	218 124,82 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 1er octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257157020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1257157020 - Entretien dispositifs antirefoulement.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Diane NGUYEN
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1257157020

BUDGET FONCTIONNEMENT

Engagement de gestion 2025: N/A 0.00 $

		2026 (11 mois)	2027	2028	2029 (1 mois)	Total
Préventif - Lot 3 - Contrat	2101.0010000.114227.09007.55401.000000.0000.000000.XXXXXX.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Section des programmes d'entretien / Sout. mat. et	28,381.62	28,381.62	28,381.63	0.00	85,144.86
Correctif - Lot 3 - Contrat	2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.XXXXXX.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Travaux d'entretien à contrat / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général	34,843.17	38,010.73	38,010.73	3,167.56	114,032.18
Correctif - Lot 3 - Contingences		12,644.96	13,278.46	13,278.46	633.51	39,835.40
						239,012.44

net de ristournes

*La dépense est imputée dans un centre de responsabilité mixte et la répartition agglo/locale est basée sur le taux d'occupation des bâtiments et est révisée annuellement lors de la confection du budget.

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	Montant	Taxes incluses	Crédits
Préventif - Lot 3 - Contrat	81,100.00	93,244.72	85,144.86
Correctif - Lot 3 - Contrat	108,615.00	124,880.10	114,032.18
Correctif - Lot 3 - Contingences	37,943.00	43,624.96	39,835.40
	227,658.00	261,749.78	239,012.44

Taxes incluses				Net de ristourne
2026				2026
(11 mois)	2027	2028	2029 (1 mois)	(11 mois)
31,081.57	31,081.57	31,081.58	0.00	28,381.62
38,157.81	41,626.70	41,626.70	3,468.89	34,843.17
13,847.88	14,541.65	14,541.65	693.78	12,644.96
83,087.26	87,249.92	87,249.93	4,162.67	75,869.74
	261,749.79			

es

2027	2028	2029 (1 mois)
28,381.62	28,381.63	0.00
38,010.73	38,010.73	3,167.56
13,278.46	13,278.46	633.51
79,670.81	79,670.82	3,801.07
239,012.44		

Dossier # : 1267157001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc., pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire, Dataglobe Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 381 274,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21222;

2- d'autoriser une dépense de 76 254,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 94,72 % par l'agglomération, à 2,72 % par la ville centrale et à 2,56 % par les arrondissements.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-30 08:11

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267157001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc., pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'octroi du contrat d'une durée de 35 mois pour un service d'entretien préventif et de travaux sur demande pour quarante-trois (43) systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS) répartis dans vingt-quatre (24) bâtiments de la Ville de Montréal. Ce contrat est d'une durée de trente-cinq (35) mois, soit du 1er mai 2026 au 31 mars 2029, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.
Cette activité est actuellement effectuée par une entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction exploitation des bâtiments et énergie, du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

L'appel d'offres public n° 25-21222, a été lancé et publié du 12 novembre au 18 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et Le Devoir. La durée de publication a été de trente-cinq (35) jours.

La soumission est valide pour une période de 120 jours suivant l'ouverture des soumissions, le 18 décembre 2025, soit jusqu'au 17 avril 2026. Une prolongation de 91 jours supplémentaires a été acceptée par le soumissionnaire, portant ainsi la validité de la soumission au 17 juillet 2026.

Un addenda a été émis durant la période de soumission et la nature de celui-ci est résumée dans le tableau suivant :

Date	Description	Impact(s) monétaire(s)
3 décembre 2025	Corrections mineures aux documents administratifs	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 1503 - 9 octobre 2024 - D'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, à compter du 1er avril 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 38 092,95 $, taxes incluses, pour le service d'entretien de systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Dataglobe Canada Inc. (CE21 0306), majorant ainsi le montant total du contrat de 212 314,22 $ à 250 407,17 $, taxes incluses;
CE24 0100 - 31 janvier 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 51 366,23 $, taxes incluses, pour un service d'entretien des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Dataglobe Canada Inc. (CE21 0306), majorant ainsi le montant total du contrat de 150 674,74 $ à 202 040,97 $, taxes incluses;

CE21 0306 - 10 mars 2021 - Accorder à Dataglobe Canada Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'entretien des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS), pour une période de trois ans, à compter du 1er avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2024, avec une
possibilité de prolongation d'une année à la fois pour un maximum de deux prolongations, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 674,74 $, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18509

DESCRIPTION

Un système d'alimentation sans coupure (UPS) est un dispositif qui permet de fournir à un système informatique, une alimentation électrique stable et dépourvue de coupure, quoi qu'il se produise sur le réseau électrique.
La vérification périodique de ces unités de sécurité contribue ainsi à garantir, en tout temps, le bon fonctionnement des réseaux informatiques de grande importance pour le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de la sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public n° 25-21222, lancé le 12 novembre 2025, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Un seul preneur du cahier des charges a déposé une soumission, ce qui représente 33,3 % du nombre total. Un preneur de cahier de charge n'a pas soumissionné car il n'avait pas sa licence RBQ générale et l'autre n'a pas communiqué ses motifs de désistement.
La seule soumission conforme est celle de la firme Dataglobe Canada inc. Le prix de la soumission ne présentait pas un écart important par rapport à nos estimations, nous n'avons pas demandé une renégociation de prix.

Soumission conforme	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres** (Contingences) (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
Dataglobe Canada inc.	381 274,35 $	76 254,87 $	457 529,22 $
Dernière estimation réalisée	360 133,35 $	72 026,67 $	432 160,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			21 141 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			5,87 %

L'écart défavorable entre la seule soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de 5,87 % (21 141 $).

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 76 254,87 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux d'entretien contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 457 529,22 $, taxes incluses.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Le contrat étant inférieur à 1 000 000 $, une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas nécessaire pour ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels du SGPI. Ce contrat ne présente aucun risque significatif, donc l'évaluation du rendement de la firme Dataglobe Canada inc. ne sera pas réalisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses calculées sur ce contrat est répartie ainsi, taxes comprises:
Pour l'entretien préventif

Fournisseur	2026	2027	2028	Total
Dataglobe Canada Inc.	77 901,31 $	77 901,31 $	77 901,31 $	233 703,93 $

Pour l'entretien correctif

Fournisseur	2026	2027	2028	Total
Dataglobe Canada Inc.	49 190,14 $	49 190,14 $	49 190,14 $	147 570,42 $

Pour les contingences de 20 %

Fournisseur	2026	2027	2028	Total
Dataglobe Canada Inc.	25 418,29 $	25 418,29 $	25 418,29 $	76 254,87 $

Ce contrat inclut deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat :

Prolongation #1 (2029)	Prolongation #2 (2030)
129 633,28 $	132 225,94 $

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Cette dépense sera assumée à 94,84 % par l'agglomération, à 2,60 % par la ville centrale et 2,56 % par les arrondissements.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne contribue pas aux engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi du contrat aurait un impact sur le bon fonctionnement des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS), la Ville de Montréal devrait alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mai 2026
Fin du contrat : 31 mars 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon LALIBERTE, Service de police de Montréal
Jonathan DOZOIS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Jonathan DOZOIS, 30 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et exploitation à contrat

Tél : 514-891-4556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David MC DUFF
Directeur par intérim

Tél : 514-977-6837
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267157001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière*
Projet : Contrat de service d'entretien des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) dans plusieurs bâtiments de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** L'entretien préventif des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) assure la sécurité des montréalaises et montréalais, en cas de coupure de courant, afin de permettre aux systèmes informatiques des services de sécurité, d'être pleinement fonctionnels.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 3 mars 2026

Monsieur Silvano CARLONE
Dataglobe Canada Inc.
7641 rue Cordner
Montréal QUÉBEC H8N 2X2

Courriel: scarlone@dataglobe.ca

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres nº 25-21222
Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS)

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

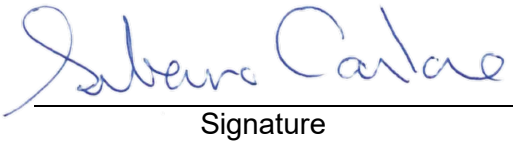
À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au **17 juillet 2026**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 11 mars 2026**.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :



5 mars 2026

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Courriel: eddy.dutelly@montreal.ca

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1267157001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc., pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21222 Liste des commandes _ SEAO.pdf
25-21222 pv.pdf
25-21222 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf
25-21222 TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Nizar EL HANNA
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21222

No du GDD : 1267157001

Titre de l'appel d'offres : Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 18 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 3 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 91 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 4 - 2026

Date d'échéance révisée : 17 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Dataglobe Canada Inc.	**381 274,35 $**	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme: Dataglobe Inc., Seul soumissionnaire et conforme. Les DEUX (2) autres firmes détentrices du cahier des charges 1 n'a pas eu le temps pour déposer et 1 n'a pas répondu à notre avis de non participation.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 22 - 1 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres	**25-21222**
Titre de l'appel d'offres	**Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS)**
Mode d'adjudication	**Plus bas soumissionnaire conforme**
Règle d'adjudication	**Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire**

Description	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Dataglobe Canada Inc.
Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS)	1	Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS)	1	Forfaitaire	**331 615,00 $**
					331 615,00 $
					16 580,75 $
					33 078,60 $
					381 274,35 $
				Estimé	**607 472,93 $**
				Ecart (économie)	
				Ecart %	**-37,24%**

Analyse administrative des soumissionnaires (2)		Requis	Dataglobe Canada Inc.
		NEQ/Formulaire soumission	**1142927434**
		NEQ/SEAO	**1142927434**
		Date d'immatriculation	**1995-02-24**
	Signature	Oui	Conforme
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme
	Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme
	Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Oui	Conforme
	Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

	Visite obligatoire	Oui	**Conforme**

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Eddy DUTELLY **Date :** 7 janvier 2026

3 preneurs cahier des charges	
1 soumissionnaires	
Nombre Désistement	**Raison**
2	Autres engagements
1	Pas de réponse

Liste des commandes

Numéro: 25-21222
Numéro de référence: 20103738
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente de conclusion du contrat
Titre:
Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS)
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

3 résultats **Résultats 1 à 3**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
CPE DIVISION B INC. 6644 Abrams Montréal QC CAN H4S1Y1 http://www.cpeinc.ca	Non diffusé	Jesse Bartolomucci Téléphone: 5149560030 Courriel: jesse@cpeinc.ca	**Transaction: (20386235)** 2025-12-17 11:44	20084459 - Ajout contact principal : Eddy DUTELLY Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
DATAGLOBE CANADA INC. 7641, rue Cordner Montréal QC CAN H8N2X2 https://www.dataglobe.ca	Non diffusé	Richard Trottier Téléphone: 5143641445 Courriel: rtrottier@dataglobe.ca	**Transaction: (20361002)** 2025-11-13 11:53	20084459 - Ajout contact principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 19:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GDF TECHNOLOGIES INC 5 rue Goodfellow Delson QC CAN J5B1V2 www.gdftech.com	Non diffusé	Gilles Delisle Téléphone: 5142528324 Courriel: gdelisle@gdftech.com	**Transaction: (20369841)** 2025-11-25 11:47	20084459 - Ajout contact principal : Eddy DUTELLY Devis 2025-12-03 à 19:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0517

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 18 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
Mme Valérie Morin, analyste juridique
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21222

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Services d'entretien préventif et de travaux sur demande pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure (ASSC ou UPS) » est ouverte par l'analyste juridique Valérie Morin du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
DATAGLOBE CANADA INC.[1]	331 860,00 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 12 novembre et 3 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 13 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

[1] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire ».

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267157001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc., pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267157001 - Entretien systèmes alimentation statiques.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-02

Diane NGUYEN
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1267157001

BUDGET FONCTIONNEMENT

Engagement de gestion 2026: GP67157001 139,261.72 $

		2026	2027	2028	Total
Préventif - Lot 3 - Contrat	2101.0010000.114227.09007.55401.000000.0000.000000.XXXXXX.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Section des programmes d'entretien / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général	71,134.28	71,134.28	71,134.28	213,402.84
Correctif - Lot 3 - Contrat	2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.XXXXXX.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Travaux d'entretien à contrat / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général	44,917.15	44,917.15	44,917.15	134,751.46
Correctif - Lot 3 - Contingences		23,210.29	23,210.29	23,210.29	69,630.86
		139,261.72			417,785.16

net de ristournes

*La dépense est imputée dans un centre de responsabilité mixte et la répartition agglo/locale est basée sur le taux d'occupation des bâtiments et est révisée annuellement lors de la confection du budget.

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	Montant	Taxes incluses	Crédits
Préventif - Contrat	203,265.00	233,703.93	213,402.84
Correctif - Contrat	128,350.01	147,570.42	134,751.46
Correctif - Contingences	66,323.00	76,254.87	69,630.86
		457,529.22	417,785.16

Taxes incluses			Net de ristournes	
2026	2027	2028	2026	2027
77,901.31	77,901.31	77,901.31	71,134.28	71,134.28
49,190.14	49,190.14	49,190.14	44,917.15	44,917.15
25,418.29	25,418.29	25,418.29	23,210.29	23,210.29
152,509.74	152,509.74	152,509.74	139,261.72	139,261.72
	457,529.22			417,785.16

2028
71,134.28

44,917.15
23,210.29

139,261.72

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1267157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Baulne inc., pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire, Baulne inc., ce dernier ayant présenté 2 soumissions conformes, les contrats pour les services, d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois, au prix de leur soumissions, soit pour une somme de 368 805,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21245;

2- d'autoriser une dépense de 73 761,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 44,47 % par la ville centrale, à 38,82 % par l'agglomération et à 16,71 % par l'arrondissement.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-30 08:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267157003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Baulne inc., pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'octroi de deux (2) contrats d'une durée de 35 mois pour un service d'entretien préventif et de travaux sur demande pour quatre-vingt-cinq (85) compresseurs industriels répartis dans soixante (60) bâtiments de la Ville de Montréal. Ce contrat est d'une durée de trente-cinq (35) mois, soit du 1er mai 2026 au 31 mars 2029, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.
Cette activité est actuellement effectuée par une entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction exploitation des bâtiments et énergie, du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

L'appel d'offres public n° 25-21245, a été lancé et publié du 1er décembre 2025 au 15 janvier 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et Le Devoir. La durée de publication a été de quarante-cinq (45) jours.

Les soumissions sont valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture du 15 janvier 2026, soit jusqu'au 15 mai 2026.

Aucun addenda n'a été émis durant l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA237157009 - 16 mai 2023 - Résilier le contrat avec la firme 10079952 Canada inc (Compresseur Québec) pour un service d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, Lot no.2.
DA237157002 - 27 février 2023 - Accorder des contrats aux firmes Baulne inc. pour le lot #1 et 10079952 Canada inc (Compresseur Québec) pour le lot #2, pour un service sur demande, d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois du 1er avril 2023 au 31 mars 2026, avec

deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Lot no.1 - Dépense totale de 147 716,74 $, taxes incluses (contrat : 123 097,28 $ + contingences : 24 619,46 $). Lot no.2- Dépense totale de 83 251,10 $, taxes incluses (contrat : 69 375,92 $ + contingences : 13 875,18 $). - Appel d'offres public 22-19692 (2 soumissionnaires).

DA208384001 - 16 mars 2020 - Accorder un contrat à la firme "Compresseur Gagnon inc" pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels de la Ville de Montréal Lot 1 (ateliers municipaux et autres) pour une période de 36 mois à compter du 1er avril 2020. Dépense totale de 99 377,93 $ taxes incluses A.O. 20-17850.

DA208384002 - 9 mars 2020 - Accorder un contrat à la firme "Compresseur Gagnon inc" pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels de la Ville de Montréal Lot 2 (SIM) pour une période de 36 mois à compter du 1er Avril 2020- Dépense totale de 40 578,01 $ taxes incluses A.O. 20-17850

DESCRIPTION

Ces contrats ont pour objectif d'assurer l'entretien des compresseurs industriels utilisés dans les ateliers municipaux pour alimenter les outils à air comprimé, ainsi que dans certains bâtiments où la régulation climatique repose sur des systèmes pneumatiques.
Les contrats prévoient:

- L'exécution du programme d'entretien préventif des compresseurs d'air, des assécheurs d'air, des stations de réduction de pression, des panneaux de contrôle et de l'ensemble des autres composantes connexes;
- La réalisation de l'entretien correctif, incluant les requêtes de service régulières ou urgentes découlant des entretiens préventifs;
- La prise en charge des appels de service réguliers;
- La réponse aux appels de service urgents, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- L'exécution de travaux planifiés de réparation, de remplacement, de mise à niveau ou d'amélioration, selon les demandes de la Ville.

JUSTIFICATION

LOT n° 1

Ce lot comprend des bâtiments situés dans l'Est de la Ville de Montréal dont entre autres, des casernes de pompiers et des ateliers municipaux.

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 1er décembre 2025, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Un (1) preneurs du cahier des charges a déposé une soumission, ce qui représente 33,3 % du nombre total.

Sur les deux (2) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) firme a affirmé qu'elle n'était pas en mesure de respecter les délais de livraisons demandés ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter leurs soumissions.
- L'autre firme n'a pas communiqué le motif de son désistement.

L 'analyse de la conformité de la seule soumission présentée a été jugée conforme. Le prix de la soumission ne présentait pas un écart important par rapport à nos estimations, nous

n'avons pas demandé une renégociation de prix.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Baulne Inc.	220 718,08 $	44 143,62 $	**264 861,70 $**
Dernière estimation réalisée	256 263,18 $	51 252,64 $	**307 515,82 $**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-35 545,10 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-13,87 %

L'écart favorable entre la seule soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -13,87 % (-35 545,10 $). L'écart se situe principalement au niveau suivant :

- Coût des entretiens préventifs

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 44 143,62 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux d'entretien contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 264 861,70 $, taxes incluses.

LOT n° 2

Ce lot comprend des bâtiments situés dans l'Ouest de la Ville de Montréal dont entre autres, des casernes de pompiers et des ateliers municipaux.

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 1er décembre 2025, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Un (1) preneurs du cahier des charges a déposé une soumission, ce qui représente 33,3 % du nombre total.

Sur les deux (2) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) firme a affirmé qu'elle n'était pas en mesure de respecter les délais de livraisons demandés ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter leurs soumissions.
- L'autre firme n'a pas communiqué le motif de son désistement.

L 'analyse de la conformité de la seule soumission présentée a été jugée conforme. Le prix de la soumission ne présentait pas un écart important par rapport à nos estimations, nous n'avons pas demandé une renégociation de prix.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

Baulne Inc.	148 087,01 $	29 617,40 $	**177 704,41 $**
Dernière estimation réalisée	163 388,67 $	32 677,73 $	**196 066,40 $**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-15 301,66 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-9,37 %

L'écart favorable entre la seule soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 9,37 % (-15 301,66 $).

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 29 617,40 $ équivalente à 20 % de la valeur de la soumission, pour des travaux d'entretien contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 177 704,41 $, taxes incluses.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Le contrat étant inférieur à 1 000 000 $, une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas nécessaire pour ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels du SGPI. Ce contrat ne présente aucun risque significatif, donc l'évaluation du rendement de la firme Baulne inc. ne sera pas réalisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses calculées sur ce contrat est répartie ainsi, taxes comprises:
Pour l'entretien préventif

Lot	Fournisseur	2026	2027	2028	2029	Total
1	Baulne Inc.	19 235,46 $	25 647,28 $	25 647,28 $	6 411,82 $	76 941,85 $
2	Baulne Inc.	10 505,64 $	14 007,52 $	14 007,52 $	3 501,88 $	42 022,57 $

Pour l'entretien correctif

Lot	Fournisseur	2026	2027	2028	2029	Total
1	Baulne Inc.	35 944,06 $	47 925,41 $	47 925,41 $	11 981,35 $	143 776,24 $
2	Baulne Inc.	26 516,11 $	35 354,81 $	35 354,81 $	8 838,70 $	106 064,44 $

Pour les contingences de 20 %

Lot	Fournisseur	2026	2027	2028	2029	Total
1	Baulne Inc.	11 035,90 $	14 714,54 $	14 714,54 $	3 678,63 $	44 143,62 $

2	Baulne Inc.	7 404,35 $	9 872,47 $	9 872,47 $	2 468,12 $	29 617,40 $

Ce contrat inclut deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat :

Lot	Prolongation #1 (2029-2030)	Prolongation #2 (2030-2031)
1	75 044,15 $	76 545,03 $
2	50 349,58 $	51 356,57 $

Le coût total de ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Cette dépense sera assumée à 38,82 % par l'agglomération, parce qu'elle concerne la sécurité publique, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi du contrat aurait un impact sur le bon fonctionnement des compresseurs industriels, la Ville de Montréal devrait alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mai 2026
Fin du contrat : 31 mars 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Ramdane BOUCHERK
chef de division - Gestion immobilière et exploitation à contrat

Tél : 514-8914556
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David MC DUFF
Directeur par intérim

Tél : 514-977-6837
Approuvé le : 2026-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267157003*
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification des immeubles
Projet : Service d'inspection et d'entretien des compresseurs industriels de divers bâtiments de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?		**x**	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1267157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Accorder 2 contrats à Baulne inc., pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21245 Intervention Appro.pdf
25-21245 Liste des commande.pdf
25-21245 pv.pdf
25-21245 TCP Lot 1.pdf
25-21245 TCP Lot 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève LEARY
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Jacky MOHAMAD
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-8384480
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21245 — No du GDD : 1267157003

Titre de l'appel d'offres : Service d'entretien préventif et de travaux sur demande des compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 15 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 45 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,3

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 15 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Baulne Inc.	**220 718,08 $**	√	**1**
Baulne Inc.	**148 087,01 $**	√	**2**

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appels d'offres, l'octroi s'effectue au plus bas soumissionnaire conforme.

Trois (3) firmes se sont procurées le cahier des charges. Parmi celles-ci, une (1) seule firme a déposé une soumission pour chacun des lots. Une seule (1) firme a fournis le motif de sa non-participation pour la raison suivante : " Nous ne sommes pas en mesure de respecter les délais de livraison demandé."

La soumission de la firme Baulne Inc. est conforme, elle est donc recommandée pour l'octroi des lots 1 et 2.

Préparé par : Geneviève Leary — Le 29 - 1 - 2026

Numéro d'appel d'offres :	**25-21245**	**Titre :**	**Lot 1 - Service d'entretien préventif et de travaux sur demande des compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville de Montréal**
Date publication sur SEAO :	1er décembre 2025	**Nombre d'Addendas :**	0
Date d'ouverture :	15-janv-26	**Nombre de preneurs de cahiers de charges :**	3
Date d'ouverture reportée :	n/a	**Nombre de désitement :**	1

Soumissionnaire (s) :	**Baulne Inc.**
No NEQ :	**1161032603**
NEQ date d'immatriculation :	

Sous-total sans taxes	191 970,50 $
TPS (5%)	9 598,53 $
TVP (9,975%)	19 149,06 $
Montant total taxes incluses	**220 718,08 $**

Conformités administratives	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Conforme
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Conforme
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Conforme
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Conforme
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Conforme
Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	N/A
Validation de conformité - CNESST	Conforme
Vérification Liste des entreprises non-conformes au processus de francisation	Conforme
Validation charte de la langue francaise	Conforme
Visite obligatoire	N/A

Non-conforme

Correction - Erreur de calcul

Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par :	Geneviève leary	**Date :**	22-janv-26

Numéro d'appel d'offres :	**25-21245**	**Titre :**	**Lot 2 - Service d'entretien préventif et de travaux sur demande des compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville de Montréal**
Date publication sur SEAO :	1er décembre 2025	**Nombre d'Addendas :**	0
Date d'ouverture :	15-janv-26	**Nombre de preneurs de cahiers de charges :**	3
Date d'ouverture reportée :	n/a	**Nombre de désitement :**	1

Soumissionnaire (s) :	**Baulne Inc.**
No NEQ :	**1161032603**
NEQ date d'immatriculation :	

Sous-total sans taxes	128 799,31 $
TPS (5%)	6 439,97 $
TVP (9,975%)	12 847,73 $
Montant total taxes incluses	**148 087,01 $**

Conformités administratives	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Conforme
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Conforme
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Conforme
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Conforme
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Conforme
Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	N/A
Validation de conformité - CNESST	Conforme
Vérification Liste des entreprises non-conformes au processus de francisation	Conforme
Validation charte de la langue francaise	Conforme
Visite obligatoire	N/A

Non-conforme

Correction - Erreur de calcul

Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par :	Geneviève leary	**Date :**	22-janv-26

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE 5535, Ernest-Cormier Laval QC CAN H7C2S9 https://www.comairco.com	Non diffusé	Mario Duplessis Téléphone: 4506658780 Courriel: seao@comairco.ca	**Transaction: (20373588)** 2025-12-02 15:15	Ne pas recevoir
10079952 CANADA INC. 2431 Guenette Montréal QC CAN H4R2E9	Publique	Nick Georgas Téléphone: 5143370566 Courriel: ngeorgas@compqc.com	**Transaction: (20373391)** 2025-12-02 10:37	Mode privilégié (plan): Courriel
BAULNE INC. 1850 32ième Avenue Lachine Montréal QC CAN H8T3J7 http://www.baulne.ca	Non diffusé	Marianne Trudeau Téléphone: 5144220444 Courriel: mtrudeau@baulne.ca	**Transaction: (20373034)** 2025-12-01 15:40	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0013

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 15 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21245

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Service d'entretien préventif et de travaux sur demande des compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville de Montréal » est ouverte par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire		**Prix**
BAULNE INC.	**Lot 1**	220 718,08 $
	Lot 2	148 087,01 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 1er et 8 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 1er décembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction exploitation des bâtiments et énergie , Division exploitation à contrat
Objet :	Accorder 2 contrats à Baulne inc., pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267157003 - Entretien compresseurs Lot 1 et 2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

NO GDD : 1267157003 **BUDGET FONCTIONNEMENT**

Engagement de gestion 2026: CC67157003 101,030.46 $

		2026 (9 mois)
Préventif - Lot 1 - Contrat	2101.0010000.114227.09007.55401.000000.0000.000000.xxxxxx.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Section des programmes d'entretien / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général	17,564.54
Préventif - Lot 2 - Contrat		9,593.05
Correctif - Lot 1 - Contrat	2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.xxxxxx.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Travaux d'entretien à contrat / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général	32,821.72
Correctif - Lot 2 - Contrat		24,212.74
Lot 1 - Contingences	2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.xxxxxx.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Travaux d'entretien à contrat / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir / Entr.rép. - Immeubles et terrains / Général / ⁻ / Général / Général	10,077.25
Lot 2 - Contingences		6,761.16
		101,030.46

Pour l'entretien préventif (centre de responsabilité n° 114227)

Lot	Fournisseur	2026 (9 mois)	2027	2028
1	Baulne Inc.	19,235.46 $	25,647.28 $	25,647.28 $
2	Baulne Inc.	10,505.64 $	14,007.52 $	14,007.52 $
	Total	29,741.10 $	39,654.80 $	39,654.80 $

Pour l'entretien correctif (centre de responsabilité n° 108140)

Lot	Fournisseur	2026 (9 mois)	2027	2028
1	Baulne Inc.	35,944.06 $	47,925.41 $	47,925.41 $
2	Baulne Inc.	26,516.11 $	35,354.81 $	35,354.81 $
	Total	62,460.17 $	83,280.22 $	83,280.22 $

Pour les contingences de 20 % (centre de responsabilité n° 108140)

Lot	Fournisseur	2026 (9 mois)	2027	2028
1	Baulne Inc.	11,035.90 $	14,714.54 $	14,714.54 $
2	Baulne Inc.	7,404.35 $	9,872.47 $	9,872.47 $
	Total	18,440.25 $	24,587.01 $	24,587.01 $

	Total 2026 (9 mois)	Total 2027	Total 2028
Taxes incluses	110,641.52 $	147,522.03 $	147,522.03 $
Net de ristournes	101,030.46 $	134,707.28 $	134,707.28 $

	Total taxes incluses
Lot 1	264,861.71 $
Lot 2	177,704.41 $
	442,566.12 $

2029 (3 mois)	Total	Net de ristournes
6,411.82 $	76,941.85 $	70,258.16
3,501.88 $	42,022.57 $	38,372.21
9,913.70 $	**118,964.42 $**	108,630.37

2029 (3 mois)	Total	Net de ristournes
11,981.35 $	143,776.24 $	131,286.87
8,838.70 $	106,064.44 $	96,850.97
20,820.05 $	**249,840.68 $**	228,137.84

2029 (3 mois)	Total	Net de ristournes
3,678.63 $	44,143.62 $	40,309.01
2,468.12 $	29,617.40 $	27,044.63
6,146.75 $	**73,761.02 $**	67,353.64

Total 2029 (3 mois)	Total contrat
36,880.50 $	442,566.12 $
33,676.81 $	404,121.86 $

Net de ristournes	
241,854.04	$
162,267.81	$
404,121.86	$

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1268555001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public #531902 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1- d'accorder à Systèmes Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 091 693,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 531902;

2- d'autoriser une dépense de 163 754,01 $, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à l'évaluation du rendement de Systèmes Urbains inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-03-10 10:40

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268555001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public #531902 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) occupe près de 192 hectares au cœur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ce site, qui abritait autrefois la carrière de calcaire Miron, a été converti en 1968 en un gigantesque site d'enfouissement de 72 hectares. Aujourd'hui, il se métamorphose progressivement en un parc, soit le parc Frédéric-Back, qui est en voie de devenir, après le parc du Mont-Royal, le deuxième plus grand parc métropolitain de Montréal. Il s'agit de notre plus ambitieux projet de réhabilitation environnementale à ce jour.

La dégradation des déchets enfouis au cours des dernières décennies produit du biogaz qui est composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone. S'il n'est pas capté adéquatement, ce biogaz représente un risque pour la santé des usagers du parc et des résidents des zones avoisinantes, en plus d'engendrer des effets nocifs sur l'environnement. Pour répondre à ces enjeux, le CESM mène diverses activités, dont celles liées au captage du biogaz, au traitement du lixiviat, au pompage des eaux et au suivi environnemental. En mai 2015, la Ville de Montréal a signé une entente de 25 ans avec Biomont Énergie pour la valorisation énergétique du biogaz capté par le CESM. Cette entente arrivera à échéance le 31 août 2041.

Bien que 27 millions de m^3 de biogaz aient été captés en 2025, le volume ne cesse de diminuer à travers le temps, soit une réduction importante de 88% depuis 1996. Cette décroissance est normale puisqu'il n'y a plus d'enfouissement de matières résiduelles depuis 2009.

Dans un contexte de décroissance et de saine gestion, il est donc nécessaire de modifier progressivement le procédé et les installations actuelles de gestion du biogaz, et éventuellement libérer dans une phase ultérieure le bâtiment électrique, qui présente des signes de décrépitude. De plus, certains équipements ont atteint leur fin de vie utile et ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins du procédé. C'est notamment le cas

de la génératrice actuelle qui, après plus de 30 ans d'utilisation, ne comble pas les besoins opérationnels du CESM lors de pannes électriques, désormais plus fréquentes en raison des changements climatiques.

Ainsi, au cours des dernières années, des travaux ont été réalisés afin de mettre à jour des infrastructures de captage du biogaz et s'arrimer à la réalité de réduction de la quantité du biogaz à gérer. La première phase de ce vaste projet de rationalisation électrique a été réalisée en 2019 et a consisté au remplacement de deux moteurs d'ancienne génération de compresseurs de biogaz par des moteurs plus performants et moins énergivores combinée à l'ajout de variateurs de vitesse. Cela a permis de s'adapter à la décroissance anticipée du biogaz produit.

La deuxième phase de ce projet qui fait l'objet de ce présent dossier consiste à installer de nouveaux équipements, tels un transformateur, une génératrice et un nouveau conteneur électriques (E5), et à mettre en place un nouvel automate central pour la gestion du procédé de biogaz.

Un appel d'offres public (#531902) a été publié dans le journal Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 12 janvier 2026 par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour une durée de publication de 30 jours. L'ouverture des offres a eu lieu le 12 février 2026. Quatre addendas ont été émis :

Addendas	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	28 janvier 2026	Remplacement de la liste de documents techniques normalisés, ajout de documents techniques normalisés, ajout de l'Annexe S - Charte de la langue française	Non
2	28 janvier 2026	Corrections au bordereau de soumission	Non
3	10 février 2026	Réponse à une question sur le bordereau de soumission	Non
4	10 février 2026	Réponse à une question technique et remplacement d'un devis technique électrique	Non

Les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des offres, soit jusqu'au 12 juin 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0105 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Quantum électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soumissionnaires)
CG15 0335 - 28 mai 2015 - Approuver un projet de convention, d'une durée de 25 ans, avec Biomont Énergie inc. (Gazmont Énergie et chauffage urbain) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du BAPE / approuver le projet d'acte de modification du bail établissant la propriété superficiaire

DESCRIPTION

Les travaux du présent dossier consistent à réaliser la phase II du projet de rationalisation électrique du CESM, incluant notamment les activités suivantes:
- l'installation d'une nouvelle alimentation électrique 25 kV à partir d'un nouveau poteau pour

alimenter un transformateur sur socle raccordé à un nouveau conteneur électrique E5;
- la mise en place d'un groupe électrogène pour les charges d'urgence;
- la modification des distributions existantes;
- les travaux civils connexes;
- les interventions d'instrumentation et de contrôle nécessaires pour l'acheminement des signaux vers les panneaux d'automates.

Deux soumissions conformes ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres et la firme « Systèmes urbains inc. » s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme (PBSC). Le contrat proposé est à forfait avec des quantités fixées au bordereau de prix. Une contingence de 15% est prévue.

Des pénalités financières s'appliquent à l'entrepreneur en cas de retard dans l'exécution des travaux. Elles sont calculées en fonction du type de voie desservie (type 1 à 4) et correspondent à un pourcentage du prix du contrat (hors taxes) avec un minimum de 1 000 $ par jour de retard. Cette disposition permet à la Ville d'établir un levier contractuel en cas de dépassement d'échéancier.

Le délai de réalisation contractuelle pour les travaux ne doit pas dépasser 365 jours calendriers après l'ordre de débuter les travaux. Certains équipements à commander dans le cadre de ce contrat présentent de longs délais de livraison, tel le transformateur qui est estimé de 30 à 35 semaines.

JUSTIFICATION

Afin de respecter ses engagements en matière de sécurité du public et de protection de l'environnement, le CESM utilise des équipements permettant d'aspirer le biogaz issu de la décomposition des matières résiduelles dans l'ancien site d'enfouissement, de le pressuriser, puis de l'acheminer vers notre partenaire Biomont Énergie inc. pour sa valorisation. Toutefois, ces équipements nécessitent une mise à niveau pour s'arrimer à la décroissance de la quantité de biogaz généré.
Dans le cadre de l'appel d'offres publiques n° 531902, publié sur le SEAO et ouvert le 12 janvier 2026, six (6) entreprises ont pris le cahier des charges, et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission conforme, soit un taux de participation de 33 %.

Les deux soumissionnaires sont : Systèmes urbains inc., qui s'est classé plus bas soumissionnaire conforme (PBSC), et Construction Deric inc.

Les cahiers de charge et l'estimation des coûts ont été réalisés par la firme EXP. L'estimation pour les travaux s'élevait à 1 317 948,36 $, taxes incluses, tandis que la soumission de Systèmes Urbains inc. s'élève à 1 091 693,37 $, taxes incluses, soit un écart de - 260 193,24 $, taxes incluses, ce qui représente un écart de -17,17 %, favorable à la Ville. L'écart entre les deux soumissions conformes reçues est de - 87 166,86 $, taxes incluses, soit 6,94 %. Les informations relatives au processus d'appel d'offres et à son résultat se retrouvent en pièce jointe.

Le résultat de l'appel d'offres est présenté au tableau suivant:

SOUMISSIONS CONFORMES *(1)*	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
ADJUDICATAIRE: Systèmes Urbains inc.	1 091 693,37 $	163 754,01 $	1 255 447,38 $
Construction Deric inc	1 167 490,64 $	175 123,60 $	1 342 642,24 $

Dernière estimation réalisée ($)	1 317 948,36 $	197 692,25 $	1 515 640,61 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			- 260 193,24 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-17,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			87 166,86 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,94 %

(1) Les prix de soumission, le RENA et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

L'écart de -17,17% entre le PBSC et l'estimation de EXP provient principalement des frais généraux de chantier. Dans l'estimation, les frais généraux représentent près de 13% du montant total de la soumission, alors qu'il n'est que d'environ 1% pour le PBSC. Étant donné que ces frais relèvent de la discrétion de l'entrepreneur, l'écart observé peut s'expliquer par une structure de frais généraux plus agressive adoptée par le PBSC.

De plus, étant donné que l'écart entre les montants du PBSC pour les volets électrique et civil, qui englobent les montants les plus importants de la soumission, est inférieur à 10% par rapport à l'estimation, EXP recommande à la Ville de Montréal d'octroyer le contrat pour les travaux de rationalisation électrique à Systèmes urbains inc.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :
- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Compte tenu du montant du contrat, Systèmes Urbain inc. n'a pas à fournir une attestation de l'Autorité des Marchés publics (AMP).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 en vigueur depuis le 17 septembre 2024, une évaluation de rendement de l'adjudicataire est nécessaire pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total est de 1 255 447,38 $ taxes et contingences incluses, soit un montant de 1 091 930,75 $ avant taxes.
Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Division Soutien technique et infrastructures - gestion des matières résiduelles (Complexe environnemental de Saint-Michel). Un budget est prévu à cette fin, à même la réserve du passif environnemental constituée pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du CESM du Service de l'environnement.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en évitant l'émission de biogaz dans l'atmosphère, ce qui permet de respecter les engagements du CESM en matière

de sécurité du public et de protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

1- Les soumissions à l'appel d'offres No 531902 sont valides pour une période de 120 jours suivant leur ouverture (le 12 février 2026), ce qui nous donne jusqu'au 12 juin 2026 pour attribuer le contrat. Dépasser ce délai nécessiterait de solliciter une prolongation formelle de la validité des offres, avec les incertitudes que cela comporte.
2- Tout report de ce dossier pourrait avoir des répercussions sur l'échéancier global des travaux. Certains équipements critiques pour la réalisation de ce projet ont de longs délais de livraison (plusieurs mois).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : avril 2026
Début des travaux : été/automne 2026
Fin des travaux : été/automne 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 27 février 2026
Luc BORNAIS, 26 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CHAN-LU
Ingénieure

Tél : 263-362-5073
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Alexis CARON-DIONNE
chef(fe) de section - conception et realisation des projets d'ingenierie

Tél : 514-404-5001
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jamil Jimmy DIB
directeur(-trice) gestion matieres residuelles infras
Tél : 514-758-4318
Approuvé le : 2026-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur(-trice) de service - environnement

Tél : 514-795-4732
Approuvé le : 2026-03-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268555001*
Unité administrative responsable : *Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles*
Projet : *Rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) – Phase II*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Contribuer à éviter d'émettre 27 millions de m^3 de biogaz dans l'environnement.

4. Contribuer à une économie plus verte en acheminant le biogaz soutiré des matières résiduelles vers la centrale de Biomont Énergie.

5. Contribuer à la valorisation du biogaz généré par la dégradation des matières résiduelles.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 531902

Date de publication : 2026-01-12
Date d'ouverture : 2026-02-12

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	SYSTÈMES URBAINS INC.
2	CONSTRUCTION DERIC INC.
3	KROON ELECTRIC CORP.
4	NÉOLECT INC.
5	PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE
6	LUMEN, DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.

Montréal

RÉSUMÉ - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	531902	No du GDD :	
Titre de l'appel d'offres :	Fourniture et installation d'un transformateur 25kV, groupe électrogène et autres équipements électriques. Raccordement électrique des charges existantes et du transformateur, notamment dans des massifs.		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	2026-01-12	Ouverture originalement prévue le :	2026-02-12
Ouverture faite le :	2026-02-12	Délai total accordé aux soumissionnaires :	30 jours

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2026-01-28		
2026-01-28		
2026-02-10		
2026-02-10		

Analyse des soumissions

Nombre de preneurs :	6	Nombre de soumissions reçues :	2	% de réponses	33%
		Nombre de soumissions rejetées :	0	% de rejets	0%

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jours	Date d'échéance initiale :	2026-06-12
Prolongation de la validité de la soumission de :	jours	Date d'échéance révisée :	

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission, le cautionnement et l'AMP (si la soumission est >5M$) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec la plus basse soumission ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes	Prix révisés après corrections incluant les taxes
SYSTÈMES URBAINS INC.	1 091 693,37 $	
CONSTRUCTION DERIC INC.□	1 167 490,64 $	
Estimation :	**Interne**	1 317 948,36 $

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation :	**-17,17%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse :	**6,94%**

Dossier à être étudié par la CEC :	**Oui**		**Non**	**X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
OQLF		X	**AMP**	X	
RBQ		X	**Déclaration d'intégrité**		X
RENA		X	**Revenu Qc**		X

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268555001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public #531902 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1268555001 - Direction ENV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-03

Marie-France MILORD
Conseillère budgétaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Information financière pour dépense BF-IMPUTATION DE LA DÉPENSE- Service de l'environnement

GDD 1268555001

Service de l'environnement

Date 2/26/2026

Engagement de gestion: **ENVY555001**

(en milliers)

L'intervention du Service des finances porte sur l'élément suivant :

Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environne (CESM) - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,3 1 091 693,37 $ + contingences 163 754,01 $) - Appel d'offres public (2 soumissionnaires conformes).

Clé comptable	Taxe net
Provenance (agglo) (note 1)	
2101-0000000-000000-000000-24170-006117-0000-000000-000000-00000 *Provision - Post-fermeture Saint-Michel CESM*	802,473.55 $
Imputation	
1004.0010000.103024.04601.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000 *1004 - AF - Complexe envir. St-Michel / 0010000 - Budget régulier / 103024 - Technique / 04601 - Protection de l'environnement / 57402 - Achats de biens non capitalisés / - /*	697,803.09 $
1004.0010000.103024.04601.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000 *contingences*	104,670.46 $
	802,473.55 $
Recouvrement des dépenses (note 1)	
1004.0010000.108170.004601.**65400**.000000.0000.000000.00000.00000. *AF-Complexe envir. Saint-Michel-Budget régulier-Explitation CESM- Protection de l'environnement - Recouvrement des dépenses*	**(802,473.55) $**
Total impact sur le budget de fonctionnement après le recouvrement des dépenses	- $

Note 1 :Une écriture est effectuée en fin d'exercice pour transférer les coûts vers la provision du passif environnemental du PE

mental de Saint-Michel
'8 $, taxes incluses (contrat

2026	2027		
Total Taxes incluses	**Taxe net**	**Total Taxes incluses**	**Taxe net**
878,813.16 $	343,917.24 $	376,634.21 $	1,146,390.80 $
764,185.36 $	299,058.47 $	327,508.01 $	996,861.56 $
114,627.80 $	44,858.77 $	49,126.20 $	149,529.24 $
878,813.16 $	**343,917.24 $**	**376,634.21 $**	**1,146,390.80 $**
(878,813.16) $	**(343,917.24) $**	**(376,634.21) $**	**(1,146,390.80) $**
- $	- $	- $	- $

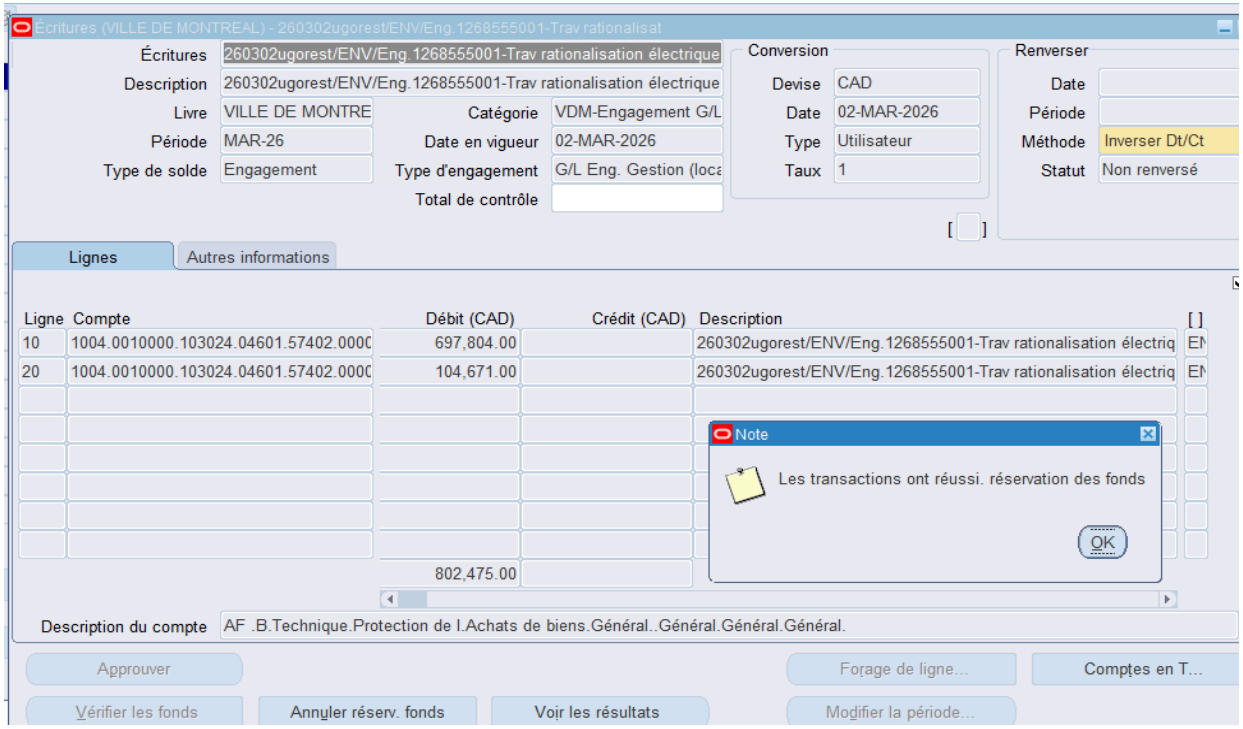
EPSC via le compte de recouvrement de dépenses

Total	
Total Taxes incluses	
1,255,447.38	$
1,091,693.37	$
163,754.01	$
1,255,447.38	**$**
(1,255,447.38)	**$**
-	$

ENVY555001

Eng.1268555001-Trav rationalisation électrique CESM phase 2 VSM

260302ugorest/ENV/Eng.1268555001-Trav rationalisation électrique CESM phase 2 VSM



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1264352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder 3 contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige) et à Du vert au rouge inc., pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, et l'entretien des espaces extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal, pour une période de 30 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 168 470,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :
1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 30 mois, le contrat pour les services d'entretien des espaces extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21268 :

Firmes	Lot	Montant (taxes incluses)
Du vert au rouge inc.	Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer	130 341,74 $

2. d'autoriser une dépense de 13 034,17 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

De recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 mois, les contrats pour les services d'entretien général et la gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21268 :

Firmes	Lot	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc.- Groupe Nicky	Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back	1 089 868,72 $
9190-8673 Québec inc Les Entreprises Roseneige	Lot 2 - Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back	838 793,21 $

2. d'autoriser une dépense de 96 433,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. de procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada inc. / Groupe Nicky et 9190-8673 Québec inc. / Les Entreprises Roseneige ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-26 13:56

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1264352001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder 3 contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige) et à Du vert au rouge inc., pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, et l'entretien des espaces extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal, pour une période de 30 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 168 470,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel est situé dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Il comprend trois installations sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), soit le parc Frédéric-Back, le TAZ et le Stade de soccer de Montréal. L'entretien de ces sites et équipements, ainsi que le soutien aux activités, est assuré par des entreprises privées.
Depuis 2019, un seul appel d'offres regroupe les contrats d'entretien des espaces extérieurs de ces installations. Pour le prochain contrat, le découpage des besoins contractuels est revu afin de mieux refléter l'évolution du parc et les enjeux opérationnels. Le parc compte désormais 65 hectares ouverts au public, auxquels s'ajouteront 26 hectares supplémentaires en 2027 dans le secteur du Boisé Ouest. Cette ouverture progressive de nouveaux secteurs accroît l'importance de la gestion écologique du parc, et les constats opérationnels des dernières années démontrent la nécessité de créer un lot distinct afin de faire appel à des firmes spécialisées en gestion écologique, possédant une expertise horticole plus pointue. L'entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer est regroupé dans un seul lot, puisque les besoins et les niveaux de service sont similaires.

Le présent appel d'offres est donc divisé en trois lots distincts :

- Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back;
- Lot 2 - Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back;
- Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer.

Le processus appliqué dans ce dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux clauses administratives du cahier des charges. L'appel d'offres public 26-21268, lancé par le Service de l'approvisionnement, a été publié le 21 janvier 2026 dans le quotidien Le *Journal de Montréal* et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. Il s'est terminé 20 jours plus tard, soit le 10 février 2026, date de l'ouverture des soumissions.

Trois addenda ont été émis afin de préciser certains aspects du cahier des charges :

- Addenda 1 (26 janvier 2026) : Remplacement de l'agent substitut au dossier;
- Addenda 2 (2 février 2026) : Évaluation des superficies du lot 3 en se référant aux annexes, et refus de reporter l'évaluation après la fonte des neiges;
- Addenda 3 (4 février 2026) : Remplacement du bordereau de prix et précision sur l'octroi indépendant de chaque lot.

Les soumissions reçues ont été ouvertes le mardi 10 février 2026. Selon les clauses administratives du cahier des charges, elles sont valides pendant 180 jours suivant la date d'ouverture, soit le 9 septembre 2026.

Les contrats doivent être octroyés au plus tard le 1er mai 2026 afin d'éviter tout bris de service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0104 - 20 mars 2025 : Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 546 626,08 $, taxes incluses (contrat : 421 025,04 $ + contingences : 125 601,04 $), pour les services d'entretien général des espaces verts et des infrastructures de surface, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (CG21 0180) pour le parc Frédéric-Back (lot 1), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 112 107,55 $ à 2 658 733,63 $, taxes incluses.
CE25 0287 - 5 mars 2025 : Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 48 626,13 $, taxes incluses, pour les services d'entretien général des espaces verts et des infrastructures de surface pour la période du 1er avril 2025 au 30 octobre 2025, dans le cadre des deux contrats accordés à Du Vert au rouge inc. (CE21 0489) pour le TAZ (lot 2) et pour le Stade de Soccer (lot 3), majorant ainsi le montant total de ces contrats de 185 155,11 $ à 233 781,24 $, taxes incluses.

CG23 0625 - 23 novembre 2023 : Exercer la première option de prolongation d'une année et autoriser une dépense additionnelle de 535 907,92 $, taxes incluses (contrat : 412 769,65 $ + contingences : 123 138,27 $), pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces pour le parc Frédéric-Back, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (CG21 0180 - lot 1), pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 576 199,63 $ à 2 112 107,55 $, taxes incluses.

CE23 1707 - 8 novembre 2023 : Exercer la première année d'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 25 545,73 $, taxes incluses, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces pour la période du 1er avril 2024 au 30 octobre 2024, dans le cadre du contrat accordé à Du Vert au rouge inc. pour le lot 2, majorant ainsi le montant total du contrat de 73 670,91 $, taxes incluses, à 99 216,64 $,

taxes incluses, et une dépense additionnelle de 22 126,94 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Du Vert au rouge inc. pour le lot 3, majorant ainsi le montant total du contrat de 63 811,53 $, taxes incluses, à 85 938,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520 CE21 0489.

CG21 0180 - 22 avril 2021 : Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back (lot 1), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, pour une somme de 1 576 199,63 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18520 (4 soumissionnaires).

CE21 0489 - 7 avril 2021 : Accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, les contrats pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520. / (Lots 2 et 3.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de 3 contrats pour l'entretien des espaces verts et des espaces extérieurs du parc Frédéric-Back, du TAZ et du Stade de soccer, situés au Complexe environnemental de Saint-Michel. Les contrats sont pour une période de 30 mois, soit du 1er mai 2026 au 31 octobre 2028.

Le lot 1 – Entretien général du parc Frédéric-Back

Fournir le personnel, les équipements et toutes autres ressources nécessaires à l'entretien courant et quotidien du parc, avec une prestation continue durant les 30 mois du contrat.

Principales tâches :

- Propreté et salubrité;
- Tonte, fauchage et débroussaillage;
- Réfection des surfaces, notamment des sentiers;
- Réparation du mobilier;
- Tâches connexes liées à l'entretien et à la sécurité des espaces.

Un montant représentant 5 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences, et aucun montant n'est alloué pour la variation des quantités.

Le lot 2 – Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back

Fournir le personnel, les matériaux, les services nécessaires, et exécuter les travaux demandés. L'intervalle des interventions varie selon les conditions météorologiques, pour une durée maximale de sept mois par an, avec interruption des opérations durant la période hivernale.

Principales taches :

- Entretien des plates-bandes et massifs arboricoles;
- Travaux horticoles et arboricoles;
- Gestion écologique de la végétation;
- Évaluation de l'état des végétaux (insectes et maladies);
- Ajout de paillis de bois raméal fragmenté.

Un montant représentant 5 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences, et

aucun montant n'est alloué pour la variation des quantités.

Lot 3 – Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer

Fournir le personnel, les équipements et toutes autres ressources nécessaires à l'entretien courant effectué deux fois par semaine. Les travaux seront réalisés du 1er mai 2026 au 31 octobre 2026 (six mois), puis du 1er avril au 31 octobre (sept mois) pour chacune des deux années suivantes.

Principales taches :

- Propreté et salubrité;
- Tonte;
- Travaux horticoles sur de petites surfaces;
- Tâches connexes liées à l'entretien et à la sécurité des espaces.

Un montant représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences, et aucun montant n'est alloué pour la variation des quantités.

JUSTIFICATION

Les preneurs de cahiers de charges sont au nombre de neuf. De ce nombre, quatre, soit 44 % des preneurs, ont déposé une ou plusieurs soumissions. Sur les huit soumissions reçues, cinq ont été jugées conformes. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe.
Les trois contrats ont une durée de 30 mois, afin que leur échéance coïncide avec celle des contrats d'entretien général des parcs-nature. À terme, cette synchronisation permettra de procéder à une révision globale des besoins à l'échelle du réseau des grands parcs.

L'appel d'offres 26-21268 comporte trois lots distincts, qui seront octroyés indépendamment les uns des autres.

Résultats : Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES** (Contingences 5 %)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
178001 Canada inc. / Groupe Nicky	1 089 868,72 $	54 493,44 $	1 144 362,16 $
Paysagiste Solarco	2 517 551,24 $	125 877,56 $	2 643 428,80 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 295 783,07 $	64 789,15 $	1 360 572,22 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			- 216 210,07 $
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-18,89 %
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			

Écart entre la deuxième basse et la plus basse ($)			1 499 066,65 $
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			131,00 %
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			

Le prix global du plus bas soumissionnaire pour le lot 1 est inférieur de 18,89 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les écarts favorables par rapport à l'estimation se trouvent surtout au niveau des items de bordereau de main-d'oeuvre et de tonte et de fauchage. Ces items représentent 67 % du prix total du bordereau.

Pour ce qui est de l'écart important entre la deuxième soumission la plus basse et la plus basse (131 %), les écarts se situent au niveau de la main d'oeuvre et peuvent s'expliquer par la connaissance du terrain par le plus bas soumissionnaire qui est le cocontractant actuel.

Résultats : Lot 2 - Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back

SOUMISSION CONFORME	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES** (Contingences 5 %)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
9190-8673 Québec inc / Les Entreprises Roseneige	838 793,21 $	41 939,66 $	880 732,87 $
Dernière estimation réalisée ($)	739 093,88 $	36 954,69 $	776 048,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			104 684,30 $
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			13,49 %
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			

Le soumissionnaire a déposé une soumission au montant de 911 181,47 $. En vertu de l'article 573.3.3 de la Loi des cités et Ville (L.C.V)., considérant qu'une seule soumission conforme a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres, une négociation portant sur le prix a été menée. À la suite de celle-ci, le soumissionnaire a réduit son prix de 72 388,26 $, pour un montant final de 838 793,21 $ taxes incluses.

Le prix global du plus bas soumissionnaire pour le lot 2 est supérieur de 13,49 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les écarts défavorables par rapport à l'estimation se trouvent au niveau de la main d'oeuvre, qui représente 58 % du prix total du bordereau.

Résultats : Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences 10 %)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Du vert au rouge inc.	130 341,74 $	13 034,17 $	143 375,91 $
Paysagiste Solarco	204 655,50 $	20 465,55 $	225 121,05 $
Dernière estimation réalisée ($)	203 618,43 $	20 361,84 $	223 980,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			- 80 604,36 $
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 35,99 %
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			
Écart entre la deuxième basse et la plus basse ($)			81 745,14 $
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			57,01 %
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			

Le prix global du plus bas soumissionnaire pour le lot 3 est inférieur de 35,99 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les écarts favorables par rapport à l'estimation se trouvent au niveau de l'entretien des plates-bandes qui représentent 95 % du prix du bordereau pour ce lot.

Pour ce qui est de l'écart important entre la deuxième soumission la plus basse et la plus basse (57,01 %), les écarts se situent surtout au niveau de la main d'oeuvre. L'écart peut également s'expliquer par la connaissance du terrain par le plus bas soumissionnaire qui est le cocontractant actuel pour ces secteurs.

Conformité des soumissions

Une autorisation valide de l'Autorité des marchés publics a été fournie et est jointe au dossier. 178001 Canada inc. / Groupe Nicky (lot 1) est conforme en date du 2 mars 2026; 9190-8673 Québec Inc. / Les Entreprises Roseneige (lot 2) sont conformes en date du 2 juillet 2025, avec une échéance au 12 mai 2027; et Du vert au rouge Inc. (lot 3) n'est pas assujetti.

Les validations requises ont été effectuées. Il en ressort que les adjudicataires recommandés ne figurent ni sur des listes des entreprises à licences restreintes, ni sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant, et n'étaient pas rendus non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des

contrats de fourniture de services, et dont la dépense nette est supérieure à 500 000 $, une évaluation du rendement sera effectuée pour les lots 1 et 2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 2 168 470,94 $, taxes et contingences incluses sera assumée comme suit :

Le lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back

Le coût maximal du lot 1 est de 1 144 362,16 $, taxes incluses, incluant des contingences de 54 493,44 $. Ce montant sera imputé au budget de fonctionnement du SGPPMRS - Direction gestion des grands parcs et milieux naturels. Un montant maximal de 1 044 955,19 $, net de ristourne, sera financé selon la répartition suivante :

	2026 8 mois	2027 12 mois	2028 10 mois	Total
Contrat	312 740,96 $	345 022,52 $	337 431,93 $	995 195,41 $
Contingences 5 %	15 637,05 $	17 251,13 $	16 871,60 $	49 759,78 $
Montant NET	328 378,01 $	362 273,65 $	354 303,53 $	1 044 955,19 $

Le lot 2 – Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back

Le coût maximal du lot 2 est de 880 732,87 $, taxes incluses, incluant des contingences de 41 939,66 $. Ce montant sera imputé au budget de fonctionnement du SGPMRS - Direction gestion des grands parcs et milieux naturels. Un montant maximal de 804 226,52 $, net de ristourne, sera financé selon la répartition suivante :

	2026 7 mois	2027 7 mois	2028 7 mois	Total
Contrat	253 387,33 $	254 489,70 $	258 052,98 $	765 930,01 $
Contingences 5 %	12 669,37 $	12 724,49 $	12 902,65 $	38 296,51 $
Montant NET	266 056,70 $	267 214,19 $	270 955,63 $	804 226,52 $

Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer

Le coût maximal du lot 3 est de 143 375,91 $, taxes incluses, incluant des contingences de 13 034,17 $. Ce montant sera imputé au budget de fonctionnement du SGPMRS - Direction des sports. Un montant maximal de 130 921,32 $, net de ristourne, sera financé selon la répartition suivante :

	2026 6 mois	2027 7 mois	2028 7 mois	Total
Contrat	35 228,93 $	41 539,44 $	42 251,02 $	119 019,39 $
Contingences 10 %	3 522,90 $	4 153,94 $	4 225,10 $	11 901,94 $
Montant NET	38751,83 $	45 693,38 $	46 476,12 $	130 921,33 $

Cette dépense sera assumée à 93 % par l'agglomération pour un montant net de 1 849 181,71 $ en vertu de la compétence d'agglomération pour le Parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (soit le parc Frédéric-Back) et à 7 % par la Ville centre pour un montant net de 130 921,33 $, en vertu de la compétence du comité exécutif pour le Taz et le Stade de soccer de Montréal.

Suivant le consentement des parties, une première option de prolongation d'un an prévue à chaque contrat pourra être effectuée à partir du 1er novembre 2028. Les prix applicables

pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal. Une deuxième option de prolongation d'un an prévue au contrat pourra être effectuée selon les mêmes modalités.

Pour représenter les coûts de ces prolongations, une estimation a été réalisée en prenant l'hypothèse d'une hausse annuelle de l'IPC de 2 % appliquée à la dernière année du contrat initial.

PROLONGATION AVEC IPC 2 %	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Lot 1 - année 1	396 741,98 $
Lot 2 - année 1	288 253,68 $
Lot 3 - année 1	47 172,32 $
Total année 1	**732 167,98 $**
Lot 1 - année 2	404 676,82 $
Lot 2 - année 2	294 018,76 $
Lot 3 - année 2	48 115,76 $
Total année 2	**746 811,34 $**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Le plan Montréal 2030 : Engagement pour la transition écologique : enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

Le Plan Climat 2020-2030 : Mener ensemble la transition écologique / chantier B : mobilité, urbanisme et aménagement / action 20 : planter, entretenir et protéger plus de 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur.

Les contrats d'entretien permettent l'accès des citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir. Ils s'inscrivent dans les objectifs du Plan nature et sports, stratégie d'intervention « 4 - Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif » du Volet 1 - Montréal verte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats d'entretien sont essentiels au maintien de l'accessibilité aux espaces extérieurs du parc Frédéric-Back, du Taz et du Stade de soccer. Les contrats d'entretien en cours prendront fin le 30 avril 2026. Un report de passage aux instances après le 30 avril 2026 ou un refus d'octroi peut engendrer des répercussions sur la sécurité et compromettre l'accès de la population aux sites concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back : en opération continue du 1er mai 2026 au 31 octobre 2028.
Lot 2 - Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back : en opération du 1er mai 2026

au 31 octobre 2026 (six mois) et du 1er avril au 31 octobre (sept mois) pour les deux années suivantes.
Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer : en opération du 1er mai au 30 novembre (sept mois) pour les années 2026,2027 et 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Martin LEMAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia DI GENOVA
Conseillerère en planification

Tél : 514 779-2665
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-27

Amélie BILODEAU
Cheffe de section-Concertation et partenariats

Tél : 514 668-3768
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur de direction-Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438-995-6030

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice de service-Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925

Approuvé le : 2026-03-25 **Approuvé le :** 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1264352001
Unité administrative responsable : SGPMRS, Direction gestion de grands parcs et milieux naturels, Division concertation et bureau du Mont-Royal
Projet : Accorder trois (3) contrats d'une durée de trente (30) mois, assortis de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, à 178001 Canada inc. / Groupe Nicky, à 9190-8673 Québec Inc. / Les Entreprises Roseneige et à Du vert au rouge Inc. pour l'entretien général et la gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, et l'entretien des espaces extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal. Dépenses totales de 2 168 470,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 - Quatre (4) soumissionnaires.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision. 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaise et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 2 – Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

- Définir des contrats polyvalents adaptés aux spécificités du site, notamment la gestion écologique en milieu urbain.

Priorité 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaise et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Déployer une offre de service sécuritaire à la population montréalaise.
- Avoir un personnel qualifié pour l'entretien des aménagements et équipements distinctifs.

Priorité 20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

- Offrir des expériences et des paysages uniques aux visiteurs.
- S'adapter aux imprévus et à l'augmentation des secteurs qui seront ouverts au public durant ce contrat.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 02 mars 2026 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : 178001 CANADA INC.
Adresse du siège social : 9771, RUE WAVERLY, , MONTRÉAL, QC, H3L 2V7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3001237304
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1141894387

Autres noms d'affaires

- EMBELLISSEMENT NICKY
-
- GROUPE NICKY
- PAYSAGISTE PRO-FIL

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

Audréann Larose

De: _Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec>
Envoyé: 2 juillet 2025 11:10
À: Info Roseneige
Objet: Validité

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

9190-8673 QUÉBEC INC.- NUMÉRO DE CLIENT 1100009008

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2027-05-12**

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1264352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder 3 contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige) et à Du vert au rouge inc., pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, et l'entretien des espaces extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal, pour une période de 30 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 168 470,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

26-21268 Tableau comparatif des prix_LOT 1.pdf
26-21268_ LOT 1_Intervention VF.pdf
26-21268 Tableau comparatif des prix_LOT 2.pdf
26-21268_LOT 2_ Intervention VF.pdf
26-21268 Tableau comparatif des prix_LOT 3.pdf
26-21268_LOT 3_ Intervention VF.pdf
26-21268 Liste des preneurs de cahier de charge SÉAO.pdf
26-21268_PV_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martin LEMAY
Agent Approvisionnement 2

Tél : 514-385-3201

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-09

Hicham ZERIOUH
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
26-21268

Agent d'approvisionnement
Martin LEMAY

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	**Entretien général du parc**	**178001 Canada Inc/ Groupe Nicky**							**947 918,00 $**	**1 089 868,72 $**
		Paysagiste Solarco inc.							2 189 651,00 $	2 517 551,24 $

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21268 — No du GDD : 1264352001

Titre de l'appel d'offres : Entretien extérieur général, gestion écologique et horticole parc Frédéric-Back, le TAZ et Stade de soccer de Montréal_3 Lots

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 1 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 10 - 2 - 2026

Ouverture faite le : 10 - 2 - 2026

Date du comité de sélection : N/a - N/a - N/a

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 4 - 2 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires* : 20 jrs

*(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 22,22

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 10 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	**1 089 868,72**	√	**1**
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	2 517 551,24		

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appels d'offres, l'octroi des 3 lots s'effectue à un ou plusieurs soumissionnaires (plus bas soumissionnaire conforme). Neuf (9) entreprises se sont procuré le cahier des charges sur le SÉAO Lot 1: deux offres reçues conformes. L'offre de 178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY) est conforme et recommandée pour l'octroi du lot 1. Note* L'entreprise 9190-8673 Québec Inc. (Les entreprises Roseneige) n'a pas soumissionné sur le lot 1. Le montant indiqué et déclaré lors de la séance publique d'ouverture de soumissions correspond à des items fixes, rapportés au bordereau de prix. Raisons de non-participation: 3 entreprises ont répondu et mentionné les raisons suivantes: 1 firme n'étant pas en mesure d'obtenir les cautionnements demandés et 2 autres pour le manque de temps afin de préparer leur soumission.

Préparé par : Martin LEMAY — Le 6 - 3 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
26-21268

Agent d'approvisionnement
Martin LEMAY

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
2	**Gestion écologique et horticole du parc**	9190-8673 Québec inc/ Les entreprises Roseneige							792 504,00 $	911 181,47 $
									729 544,00 $	**838 793,21 $ Prix négocié**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21268 — No du GDD : 1264352001

Titre de l'appel d'offres : Entretien extérieur général, gestion écologique et horticole parc Frédéric-Back, le TAZ et Stade de soccer de Montréal_3 Lots

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	21 - 1 - 2026	Nombre d'addenda émis durant la période :	3
Ouverture originalement prévue le :	10 - 2 - 2026	Date du dernier addenda émis :	4 - 2 - 2026
Ouverture faite le :	10 - 2 - 2026	Délai total accordé aux soumissionnaires* :	20 jrs
Date du comité de sélection :	N/a - N/a - N/a	*(Sans compter le jour de publication)	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	9	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	33,33
		Nbre de soumissions rejetées :	2	% de rejets :	66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	Technique
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	10 - 6 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	10 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE)	**838 793,21**	√	**2**

Information additionnelle

En référence à l'Art. 573.3.3 de la LCV, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, lorsqu'une seule soumission est déclarée conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Le service de l'approvisionnement a donc procédé à une négociation avec 9190-8673 QUÉBEC INC. (Les entreprises Roseneige). Prix initial: 911 181,47$ (taxes incluses) Prix négocié: 838 793,21$ (taxes incluses). Ce qui représente une économie de 7,94% par rapport au prix initial, soit une économie totale de 72 388,26$ (taxes incluses). Raisons de non-participation: 3 entreprises ont répondu et mentionné les raisons suivantes: 1 firme n'étant pas en mesure d'obtenir les cautionnements demandés et 2 autres pour le manque de temps afin de préparer leur soumission.

Préparé par : Martin LEMAY Le 6 - 3 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
26-21268

Agent d'approvisionnement
Martin LEMAY

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
3	**Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer**	**Du Vert au Rouge Inc.**							**113 365,29 $**	**130 341,74 $**
		Paysagiste Solarco inc.							178 000,00 $	204 655,50 $

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21268 — No du GDD : 1264352001

Titre de l'appel d'offres : Entretien extérieur général, gestion écologique et horticole parc Frédéric-Back, le TAZ et Stade de soccer de Montréal_3 Lots

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 1 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 10 - 2 - 2026

Ouverture faite le : 10 - 2 - 2026

Date du comité de sélection : N/a - N/a - N/a

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 4 - 2 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires* : 20 jrs

*(Sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 10 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
DU VERT AU ROUGE INC.	**130 341,74**	√	**3**
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	204 655,50		

Information additionnelle

Lot 3: Trois (3) offres reçues. Une (1) offre est rejetée pour non-conformité technique. L'offre de la firme du Vert au Rouge inc.est conforme et recommandée pour l'octroi du lot 3. Raisons de non-participation: 3 entreprises ont répondu et mentionné les raisons suivantes: 1 firme n'étant pas en mesure d'obtenir les cautionnements demandés et 2 autres pour le manque de temps afin de préparer leur soumission.

Préparé par : Martin LEMAY — Le 6 - 3 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2026-02-08.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 26-21268
Numéro de référence: 20117978
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Entretien extérieur général, gestion écologique et horticole Parc Frédéric-Back, le TAZ et Stade de soccer de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

9 résultats **Résultats 1 à 9**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
PAYSAGISTE SOLARCO INC. 2250 Boul Hymus Dorval QC CAN H9P1J9	Non diffusé	Stéphane Charland Téléphone: 5146835150 Courriel: solarco@videotron.ca	**Transaction: (20416397)** 2026-02-02 17:41	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis Téléchargement 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis Téléchargement 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9032-2454 QUÉBEC INC. 1355 Boulevard Pitfield Montréal QC CAN H4S1G3 https://www.techniparc.ca	Non diffusé	Martin Theolis Téléphone: 5143360660 Courriel: info@techniparc.ca	**Transaction: (20407801)** 2026-01-22 10:12	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis 2026-01-26 à 11:45 - Courriel 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis 2026-02-02 à 09:25 - Courriel 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie

178001 CANADA INC. 9771 rue Waverly Montréal QC CAN H3L2V7	Non diffusé	Nick Luongo Téléphone: 5143812986 Courriel: nicky@groupenicky.com	**Transaction: (20407060)** 2026-01-21 15:52	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis 2026-01-26 à 11:45 - Courriel 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis 2026-02-02 à 09:25 - Courriel 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Paysagiste M.C. Inc. 289 rue Du campagnol Terrebonne QC CAN J6V0B9 http://www.paysagistemc.com	Non diffusé	Mauro Cerroni Téléphone: 5149529728 Courriel: mauro@paysagistemc.com	**Transaction: (20422499)** 2026-02-09 15:57	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis Téléchargement 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis Téléchargement 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
DU VERT AU ROUGE INC. 9800 Meilleur suite 100 Montréal QC CAN H3L3J4 www.duvertaurouge.ca	Non diffusé	Paul Lemaire Téléphone: 5143841778 Courriel: paul.lemaire@duvertaurouge.ca	**Transaction: (20412706)** 2026-01-28 16:46	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis Téléchargement 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis 2026-02-02 à 09:25 - Courriel 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9311-2704 Québec inc. 7831 des Ormeaux Montréal QC CAN H1K2Y2 www.paysagiste-jp.com	Non diffusé	Joseph Polisena Téléphone: 5144512089 Courriel: info@paysagiste-jp.com	**Transaction: (20418733)** 2026-02-05 08:05	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis Téléchargement 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis Téléchargement 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis Téléchargement Bordereau numérique

				Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE 2288, rue Cannes-Brûlées (Lasalle) Montréal QC CAN H8N2Z2 http://www.strathmore.pro	Publique	Conor Milligan Téléphone: 514-992-5902 Courriel: conor@strathmore.pro	**Transaction: (20407686)** 2026-01-22 08:38	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis 2026-01-26 à 11:45 - Courriel 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis 2026-02-02 à 09:25 - Courriel 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9190-8673 QUÉBEC INC. 1055 armand-Bombardier Terrebonne QC CAN J6Y1S9	Non diffusé	Louis-Charles Goudreau Téléphone: 4509794068 Courriel: larose.a@roseneige.com	**Transaction: (20410752)** 2026-01-26 11:50	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis Téléchargement 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis 2026-02-02 à 09:25 - Courriel 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRISE H1G INC. 5806 Rue des Roses Montréal QC CAN H1G1W5	Non diffusé	Anthony Angelillo Téléphone: 514-430-5329 Courriel: entrepriseh1ginc@gmail.com	**Transaction: (20412454)** 2026-01-28 12:36	20089796 - 26-21268 Addenda 1 Devis Téléchargement 20091073 - 26-21268 Addenda 2_ Devis 2026-02-02 à 09:25 - Courriel 20091813 - 26-21268_Addenda 3 Devis 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-04 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0043

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 10 février 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 26-21268

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Entretien extérieur général, gestion écologique et horticole parc Frédéric-Back, le TAZ et Stade de soccer de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	**Lot 1**	1 089 868,72 $
	Lot 2	791 241,85 $
	Lot 3	103 121,08 $
9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE)	**Lot 1**	251 346,85 $
	Lot 2	911 181,47 $
DU VERT AU ROUGE INC.	**Lot 3**	130 341,74 $
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	**Lot 1**	2 517 551,24 $
	Lot 2	1 266 806,05 $
	Lot 3	204 655,50 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 21 janvier 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1264352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder 3 contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige) et à Du vert au rouge inc., pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, et l'entretien des espaces extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal, pour une période de 30 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 168 470,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1264352001 Certification de fonds - PDS Brennan - V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-12

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

Nom du fichier	1264352001 Certification de fonds - PDS Brennan

Champs à compléter	
Création automatique, copier/coller dans SIMON	

Création de l'eng

Objet GDD	Accorder trois (3) contrats d'une valeur totale de 2 344 531,12 $, taxes incluses, d'u	
Date	3/10/2026	AAAA-MM-JJ
Code U	umori1o	Uxxxxxx
Résumé de la dépense	ontrats gestion Frédéric-Back, Taz et stade soccer	Ex : Soutien financier programme sport
Soutien financier	Non	Oui / Non
GDD	1264352001	Ex : 1234567890
Service	GRANDS PARCS	GRANDS PARCS
No engagement	GP64352001	Ex : CU34567890
Fournisseur lot 1	178001 Canada inc. / Groupe Nicky	Plus de 1 fournisseurs = Fournisseurs multiples
Fournisseur lot 2	9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige	
Fournisseur lot 3	Du vert au rouge inc.	

Nom du lot	260310umori1o - ENG GP64352001 - GDD1264352001 ontrats gestion Frédéric-Bac

Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back

Imputation	Année	Montant net GDD	DÉBIT ENG
1001.0010000.1014(	2026	328,378.01	328,378.01
1001.0010000.1014(	2027	362,273.65	0.01
1001.0010000.1014(	2028	354,303.53	0.01
1001.0010000.1014(	2029		0.01
1001.0010000.1014(	2030		0.01
Libellé textuel			
AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Opérations du parc Frédéric-Back/Entretien et aménag. des			

Lot 2 – Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back

Imputation	Année	Montant net GDD	ENG
1001.0010000.1014(	2026	266,056.70	266,056.70
1001.0010000.1014(	2027	267,214.19	0.01
1001.0010000.1014(	2028	270,955.63	0.01
1001.0010000.1014(	2029		0.01
1001.0010000.1014(	2030		0.01
Libellé textuel			
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/TAZ/Exploitation des centres commun. - Act.récréatives			

Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer

Imputation	Année	Montant net GDD	ENG

2101.0010000.1014	2026	18,007.61	18,007.61
2101.0010000.1014	2027	21,218.40	0.01
2101.0010000.1014	2028	21,580.55	0.01
2101.0010000.1014	2029		0.01
2101.0010000.1014	2030		0.01
Libellé textuel			
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Centre de soccer/Exploitation des centres commun. - Ac			

Imputation	**Année**	**Montant net GDD**	**ENG**
2101.0010000.1115	2026	20,744.22	20,744.22
2101.0010000.1115	2027	24,474.98	0.01
2101.0010000.1115	2028	24,895.57	0.01
2101.0010000.1115	2029		0.01
2101.0010000.1115	2030		0.01
Libellé textuel			
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/TAZ/Exploitation des centres commun. - Act.récréatives			

Imputation	**Année**	**Montant net GDD**	**ENG**
COPIER-COLLER l'	2026		0.00
COPIER-COLLER l'im	2027		0.01
COPIER-COLLER l'im	2028		0.01
COPIER-COLLER l'im	2029		0.01
COPIER-COLLER l'im	2030		0.01
Libellé textuel			
COPIER-COLLER le libellé textuel de l'imputation			

Certification de fonds
PDS Brennan
CERTIFICATION DE FONDS
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À sélectionner
Oui
Non

À sélectionner	
BUREAU INSPECTEUR GÉNÉRAL	BIG
CULTURE	CU
DIVERSITÉ SOCIALE	DI
GRANDS PARCS	GP
HABITATION	HA
TECHNOLOGIES DE L'INFORMAT	TI
URBANISME ET MOBILITÉ	UM

agement

une durée de 30 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune pour l'

ck, Taz et stade soccer

Description ligne
ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;328378,01;GDD1264352001
ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;362273,65;GDD1264352001
ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;354303,53;GDD1264352001
ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001
ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001

s parcs et terrains de jeux/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Général/⁻/Général/Général/Général/

Description ligne
ENG2026;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;266056,7;GDD1264352001
ENG2027;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;267214,19;GDD1264352001
ENG2028;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;270955,63;GDD1264352001
ENG2029;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;;GDD1264352001
ENG2030;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;;GDD1264352001

s/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Général/⁻/Général/Général/Général/

Description ligne

ENG2026;Du vert au rouge inc.;18007,61;GDD1264352001
ENG2027;Du vert au rouge inc.;21218,4;GDD1264352001
ENG2028;Du vert au rouge inc.;21580,55;GDD1264352001
ENG2029;Du vert au rouge inc.;;GDD1264352001
ENG2030;Du vert au rouge inc.;;GDD1264352001

ct.récréatives/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Entretien ménager/⁻/Général/Général/Général/

Description ligne
ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;20744,22;GDD1264352001
ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;24474,98;GDD1264352001
ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;24895,57;GDD1264352001
ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001
ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001

s/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Général/⁻/Général/Général/Général/

Description ligne
ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001
ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001
ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001
ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001
ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;;GDD1264352001

Liquidation engagement

Date		AAAA-MM-JJ
Code U		Uxxxxxx
Résumé de la dépense	ontrats gestion Frédéric-Back, Taz et stade soccer	
GDD	1264352001	
No engagement	GP64352001	
Action	Liquidation	

Nom du lot	ENG GP64352001 - GDD1264352001 ontrats gestion Frédéric-Back, Taz et stade soccer L

CRÉDIT

ENG	**Description ligne**
328,378.01	ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-328378,01;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-362273,65;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-354303,53;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation

ENG	**Description ligne**
266,056.70	ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-266056,7;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-267214,19;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-270955,63;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation

ENG	**Description ligne**

18,007.61	ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-18007,61;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-21218,4;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-21580,55;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation

ENG	Description ligne
20,744.22	ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-20744,22;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-24474,98;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;-24895,57;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation

ENG	Description ligne
0.00	ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2029;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation
0.01	ENG2030;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;0;GDD1264352001 Liquidation

CERTIFICATION DES FONDS - BF / SGPMRS

NO GDD :	**1264352001**
No d'engagement	**GP64352001**

Accorder trois (3) contrats d'une valeur totale de 2 168 470,94 $, taxes incluses, d'une durée de 30 mois, a
la gestion écologique du parc Frédéric-Back et l'entretien extérieur du TAZ et du Stade de soccer de Mont
(lot 1) pour une somme de 1 144 362,16 $, taxes incluses (contrat : 1 089 868,72 $ + contingences : 54
écologique et horticole du parc Frédéric-Back (lot 2) pour une somme de 880 732,87 $, taxes incluses (co
le Taz et le Stade de Soccer (lot 3) pour une somme de 143 375,91 $, taxes incluses (contrat : 13
soumissionnaires.

Imputation de la dépense

Libellé textuel	Imputation comptable
Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back	
AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Opérations du parc Frédéric-Back/Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Général/⁻/Général/Général/Général/	1001.0010000.101469.07165.55401.000000.0000.000000.00
Lot 2 – Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back	
AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Opérations du parc Frédéric-Back/Planification et gestion des parcs et espaces verts/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Général/⁻/Général/Général/Général/	1001.0010000.101469.07165.55401.000000.0000.000000.00
Lot 3 - Entretien des espaces extérieurs du Taz et du Stade de soccer	
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/TAZ/Exploitation des centres commun. - Act.récréatives/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Général/⁻/Général/Général/Général/	2101.0010000.111503.07123.55401.000000.0000.000000.00
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Centre de soccer/Exploitation des centres commun. - Act.récréatives/Entr.rép. - Immeubles et terrains/Entretien ménager/⁻/Général/Général/Général/	2101.0010000.101414.07123.55401.014712.0000.000000.00
Total lot 3	
Total dépense	

avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune pour l' entretien extérieur général, réal, soit un contrat général à 178001 Canada inc. / Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back 493,44 $), un contrat à 9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige pour la gestion ntrat : 838 793,21 $ + contingences : 41 939,66 $), et un contrat à Du vert au rouge inc. pour 0 341,74 $ + contingences : 13 034, 17 $) - Appel d'offres public 26-21268 - Quatre (4)

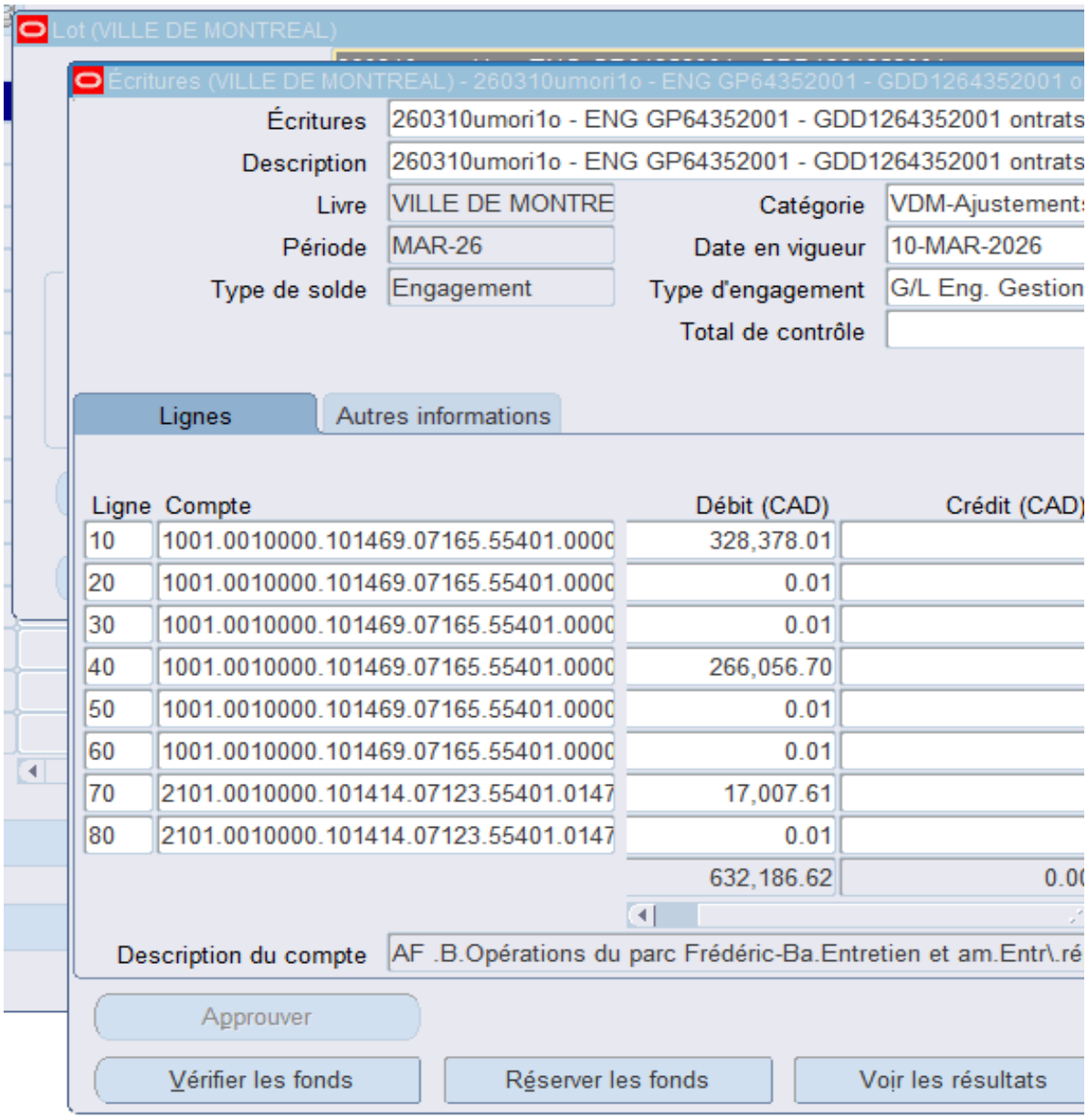
	2026 8 mois	2027 12 mois	2028 10 mois	Total
00000.00000.00000	328,378.01 $	362,273.65 $	354,303.53 $	1,044,955.19 $

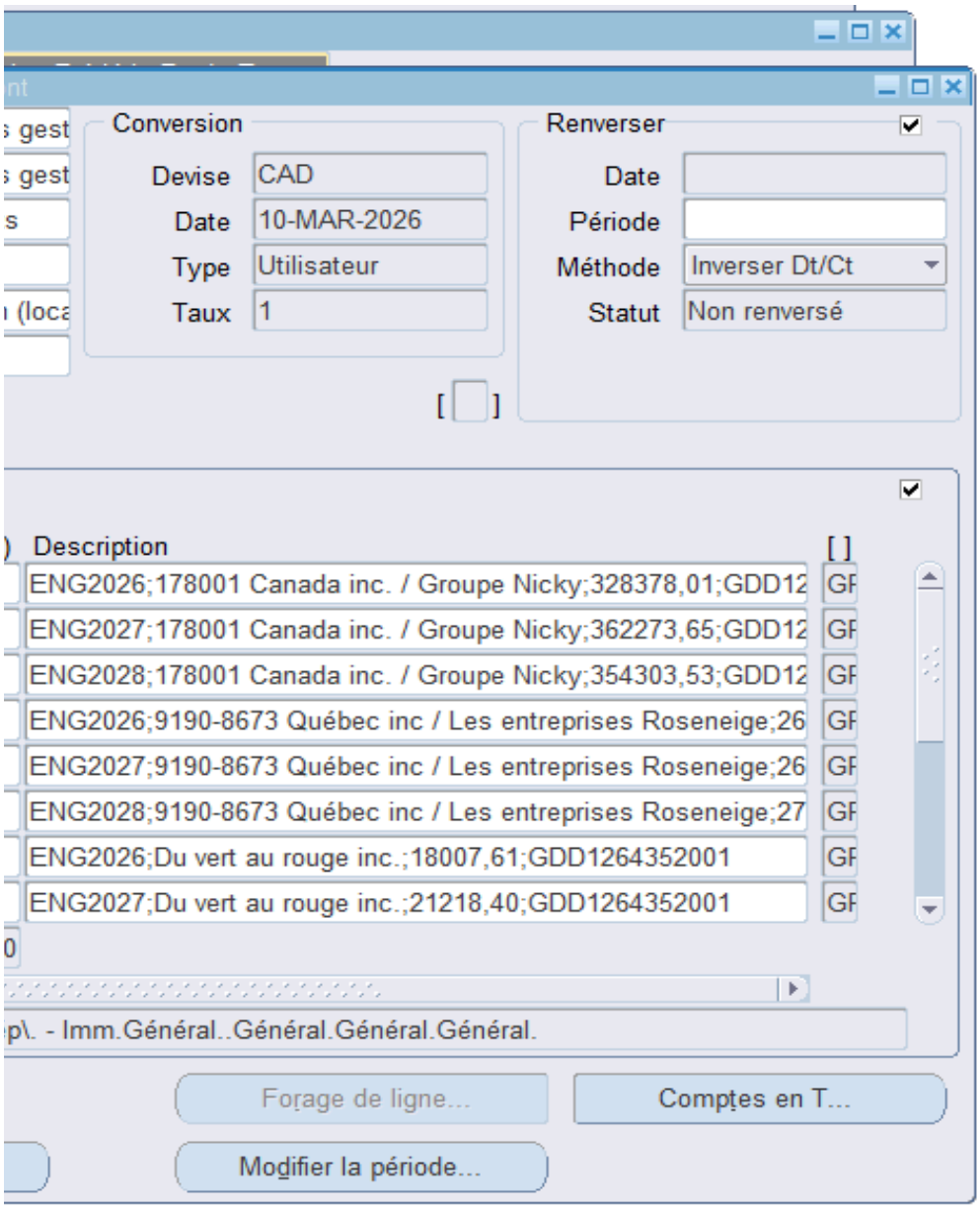
	2026 7 mois	2027 7 mois	2028 7 mois	Total
00000.00000.00000	266,056.70 $	267,214.19 $	270,955.63 $	804,226.52 $

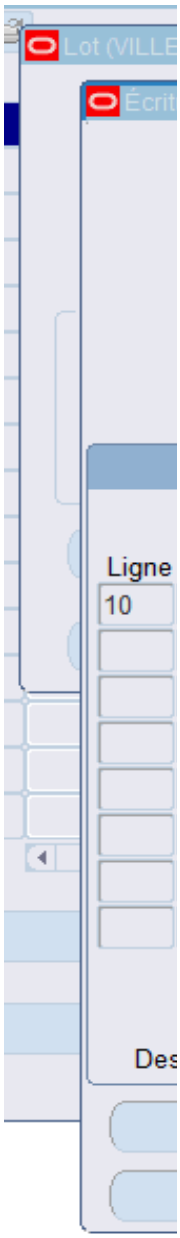
	2026 6 mois	2027 7 mois	2028 7 mois	Total
00000.00000.00000	20,744.22 $	24,474.98 $	24,895.57 $	70,114.77 $
00000.00000.00000	18,007.61 $	21,218.40 $	21,580.55 $	60,806.56 $
	38,751.83 $	**45,693.38 $**	**46,476.12 $**	**130,921.33 $**

	633,186.54 $	**675,181.22 $**	**671,735.28 $**	**1,980,103.04 $**

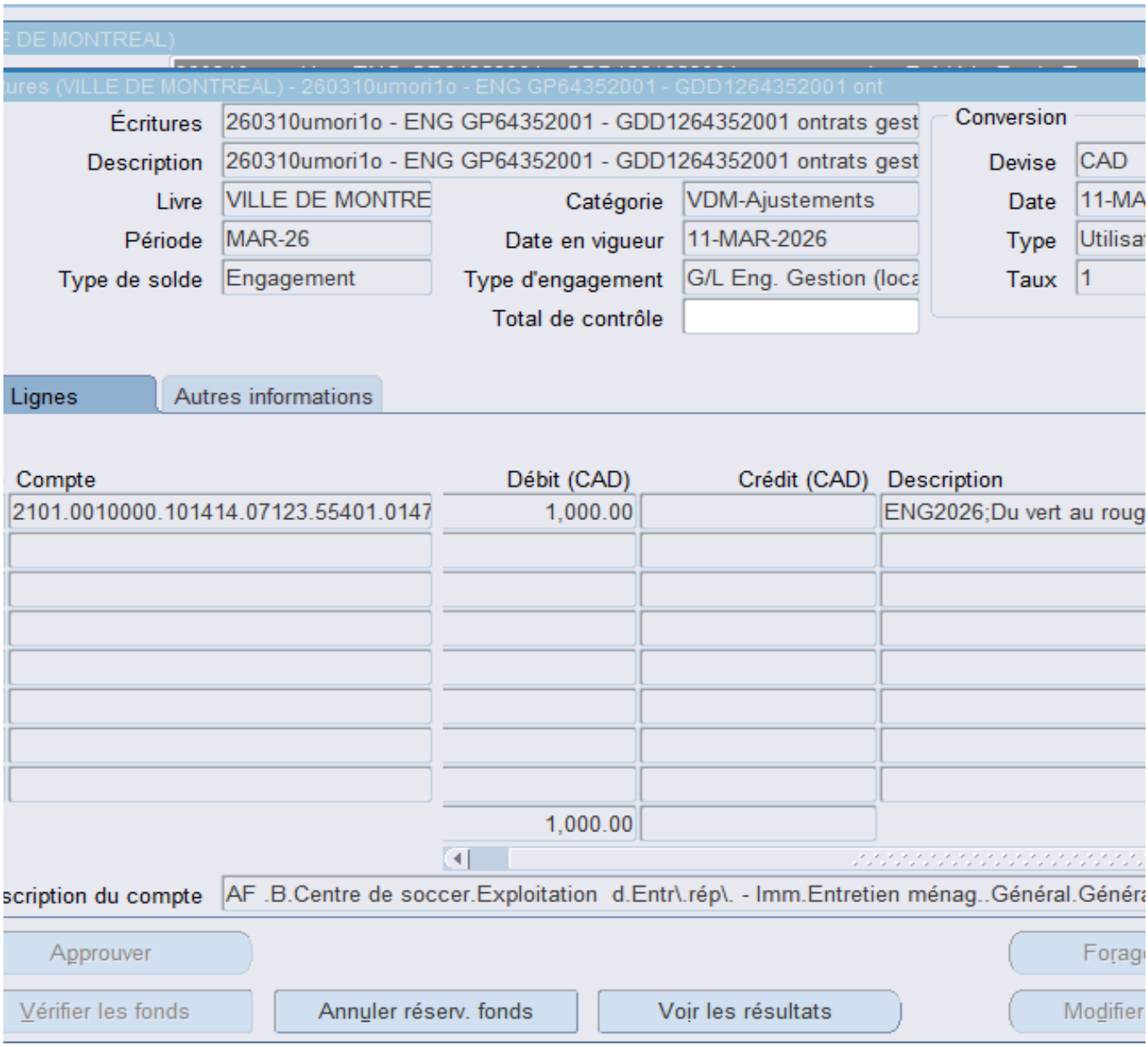
1264352001
GP64352001
GDD1264352001 Contrats gestion Frédéric-Back, Taz et stade soccer
260310umori1o - ENG GP64352001 - GDD1264352001 ontrats gestion Frédéric-Back, Taz et stade s

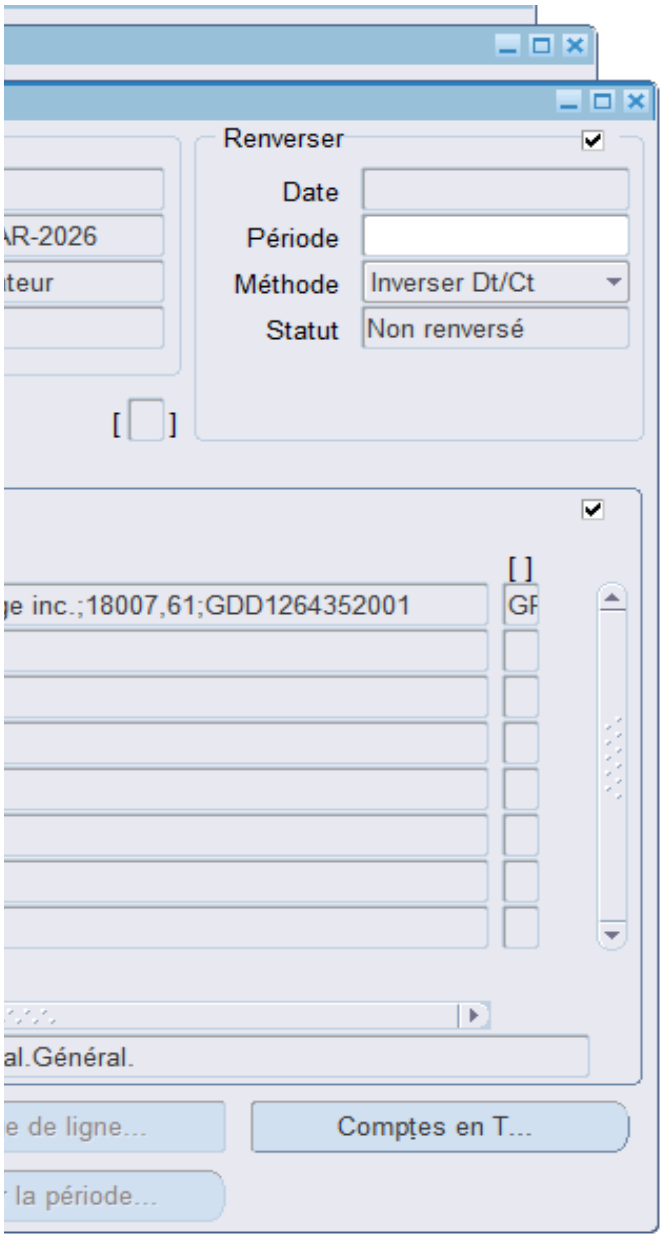



Conversion
Devise CAD
Date 10-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Description
ENG2026;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;328378,01;GDD12
ENG2027;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;362273,65;GDD12
ENG2028;178001 Canada inc. / Groupe Nicky;354303,53;GDD12
ENG2026;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;26
ENG2027;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;26
ENG2028;9190-8673 Québec inc / Les entreprises Roseneige;27
ENG2026;Du vert au rouge inc.;18007,61;GDD1264352001
ENG2027;Du vert au rouge inc.;21218,40;GDD1264352001
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


Ligne
10

1o - ENG GP64352001 - GDD1264352001 ontrats gestion Frédéric-Back, Taz stade - ajustement




Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Comptes en T...
la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1258752002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 870 000 $ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 870 000 $ aux Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville, Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc. et le Centre de la montagne, établissant les modalités et conditions de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-24 07:16

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258752002**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 870 000 $ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les Amis de la montagne sont actifs depuis plus de 40 ans sur le territoire du mont Royal et l'organisme regroupe trois entités juridiques interdépendantes, soit :

- Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., responsables de la mission institutionnelle et de la représentation publique ;
- Le Centre de la montagne, qui offre des activités éducatives, des services d'interprétation, des services récréatifs et des services d'accueil dans le parc du Mont-Royal, le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne et sur le territoire de la montagne;
- Le Café des Amis, qui exploite les concessions alimentaires et les boutiques souvenirs du parc du Mont-Royal.

Chacune des trois entités possède son propre conseil d'administration, mais leurs actions sont présentées sous une seule bannière; Les Amis de la montagne.

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Montréal entretient avec ces organismes un partenariat opérationnel pour la réalisation d'activités et de services à la population. Ce partenariat s'appuie notamment sur une entente de contribution financière et sur la mise à disposition de locaux pour soutenir leurs activités.

Historiquement, l'ensemble des activités menées par les Amis de la montagne était financé par une seule entente de soutien à la mission. Or, les exigences de conformité formulées

récemment par le Vérificateur général et par le Service des affaires juridiques ont mis en évidence que certaines activités, notamment l'accueil, la location d'équipement et divers services aux visiteurs, doivent être considérées comme des prestations de services techniques. Ces prestations, qui représentent une composante importante du modèle d'affaires des Amis, font donc maintenant l'objet de contrats de services distincts de cette entente.

Le présent sommaire vise à renouveler l'appui à la mission des Amis de la montagne et du Centre de la montagne pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029. Le dossier décisionnel # 1268752001 présenté simultanément, recommande la conclusion de contrats pour les services techniques offerts par l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1124 – 22 octobre 2024 - Approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une durée de 18 mois à compter du 1er novembre 2024, des locaux au sous-sol du Chalet du Mont-Royal situé au 1196, chemin Camilien-Houde, d'une superficie d'environ 278,4 mètres carrés (2 996,67 pieds carrés), à des fins de bureaux et d'entreposage. La subvention immobilière est de 52 997,07 $ pour toute la durée du prêt de local.
CG23 0169 – 20 avril 2023 - Approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1er mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 2 786,30 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, Voie Camillien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 146 949,46 $, excluant les taxes.

CG23 0170 – 20 avril 2023 - Approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de 3 ans, à compter du 1er mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pi², situés au 1er étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 382 694,16 $ excluant les taxes (0217-102).

CG23 0363 – 20 avril 2023 - Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 $ répartie du 1er mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet.

CG21 0197 – 22 avril 2021 - Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG18 0435 – 23 août 2018 - 1 - Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) / 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camillien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431).

DESCRIPTION

La contribution financière permettra aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne de maintenir une offre de services et d'activités déployée à l'année sur le territoire du Mont-Royal. Cette offre repose sur deux volets principaux :

- Éducation : programmation environnementale, interprétation des patrimoines et activités de médiation culturelle destinées à une variété de clientèles;
- Conservation : initiatives de sensibilisation aux milieux naturels et programme d'intendance environnementale comprenant notamment des corvées, des patrouilles de sensibilisation et des actions de verdissement.

La contribution servira principalement à financer les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.

Conformément à la convention, une reddition de comptes annuelle devra être transmise au 1er décembre, accompagnée de deux rapports semestriels déposés les 20 mai et 1er décembre. Un comité de suivi, composé de trois représentant.e.s de la Ville et de trois des organismes, se réunit au moins deux fois par année pour assurer le suivi de la convention.

Profil financier et organisationnel des organismes

Sur les plans financier et organisationnel, les trois entités associées aux Amis de la montagne effectuent diverses transactions internes sans produire d'états financiers consolidés. Ensemble, elles génèrent environ 6,7 M$ en revenus annuels, dont près de 70 % proviennent directement ou indirectement du soutien municipal. Parmi ces revenus, plus de 4 M$ découlent des activités tarifées réalisées dans les parcs, telles que les opérations de boutique, de restauration, la location d'équipement ou encore les randonnées et cours.

Les autres sources de financement incluent environ 1 M$ en dons du public et commandites, environ 1,2 M$ en revenus financiers, fiscaux et autres, ainsi qu'environ 175 000 $ en subventions gouvernementales dédiées à des projets spécifiques, auxquelles s'ajoute la contribution directe de la Ville. Les organismes regroupent 80 employés permanents et plusieurs employés saisonniers ou temporaires, appuyés par un important réseau de bénévoles.

En plus de son soutien financier, la Ville fournit gratuitement plusieurs espaces essentiels aux opérations des organismes. La Maison Smith, dont la valeur locative est estimée à 235 000 $ par année, est mise à leur disposition sans frais. Les organismes bénéficient également d'un appui immobilier additionnel comprenant l'accès au Grand Chalet, au pavillon du Lac-aux-Castors, au bâtiment K30 et à divers espaces d'entreposage. La valeur globale de ces avantages immobiliers ne figure pas dans les états financiers des organismes, mais est estimée à 600 000 $.

JUSTIFICATION

Le soutien à la mission des Amis de la montagne permettra de maintenir et de déployer des activités qui contribuent directement à la mise en valeur du parc du Mont-Royal.
Le volet éducation assurera la continuité des interventions d'interprétation, de médiation culturelle et de sensibilisation environnementale offertes aux publics scolaires, aux familles et aux visiteurs. Ces actions favorisent une meilleure compréhension des patrimoines naturels et culturels du parc et soutiennent la fréquentation responsable du territoire.

Le volet conservation permettra la poursuite d'initiatives contribuant au maintien de la qualité des milieux naturels, notamment à travers les corvées citoyennes, les activités d'intendance environnementale et les patrouilles de sensibilisation auprès des usagères et usagers du parc.

L'appui financier offert permettra à l'organisme de mobiliser les ressources humaines requises, y compris un réseau important de bénévoles. Ces ressources mobilisées permettent de mettre en œuvre les activités prévues à la présente convention tout au long de l'année et de répondre efficacement aux besoins du parc en matière d'éducation, de protection et de sensibilisation.

Cet appui s'inscrit en complémentarité avec les actions réalisées par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en place de modèles contractuels distincts pour soutenir Les Amis de la montagne et le Centre de la montagne permet d'assurer une meilleure conformité administrative, tout en préservant les montants de soutien déjà accordés aux organismes :

	Soutien précédemment offert			**Total**
Périodes visées	**Mai 2023 à avril 2024**	**Mai 2024 à mai 2025**	**Mai 2025 à avril 2026**	**2023-2026**
Contribution financière - Totaux annuels *(inclut les services d'accueil et de location d'équipement)*	386 000,00 $	393 720,00 $	401 594,00 $	1 181 314,00 $
Contrat de gestion du programme de prêt d'équipement de plein air - Montants maximums annuels	42 550,00 $	42 550,00 $	42 550,00 $	127 650,00 $
Montants globaux accordés à l'organisme	428 550,00 $	436 270,00 $	444 144,00 $	1 308 964,00 $

	Soutien recommandé			**Total**
Périodes visées	**Mai 2026 à avril 2027**	**Mai 2027 à avril 2028**	**Mai 2028 à avril 2029**	**2026-2029**
Contribution financière - Totaux annuels (présent dossier décisionnel)	290 000,00 $	290 000,00 $	290 000,00 $	870 000,00 $
Contrats des services d'accueil et de location d'équipement - Totaux annuels *(recommandation dossier décisionnel distinct #1268752001)*	*152 550,00 $*	*152 550,00 $*	*152 550,00 $*	*457 650,00 $*
Montants	*442 550,00 $*	*442 550,00 $*	*442 550,00 $*	

globaux recommandés				*1 327 650,00 $*

La présente convention prévoit deux versements par période de douze mois, effectués à la suite de l'approbation par la Ville de Montréal des rapports de reddition de comptes soumis par l'organisme. Aucune indexation annuelle n'est prévue pour la période de validité de la convention 2026-2029.

Le soutien financier maximal de 870 000 $ (taxes non applicables) sera imputé au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et sera entièrement assumé par l'agglomération, en vertu du décret 1229-2005 concernant le parc du Mont-Royal. Les montants seront répartis comme suit :

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**Soutien recommandé 2026-2029**
Contribution financière de la Ville	193 330,00 $	290 000,00 $	290 000,00 $	96 670,00 $	870 000,00 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du plan Montréal 2030, notamment :

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine au cœur de la prise de décision.
- Offrir des milieux de vie de qualité et des services de proximité, en maintenant une offre éducative et d'accueil pour les visiteurs du parc, accessible à l'ensemble de la population.
- Accroître l'attractivité et le rayonnement de la métropole, en améliorant l'expérience de visite d'un site iconique et en renforçant sa mise en valeur patrimoniale.

Les Amis de la montagne et le Centre de la montagne sont également des partenaires dans la mise en œuvre des actions du Plan climat, grâce à leurs actions d'intendance environnementale et de mobilisation citoyenne.

Enfin, leurs activités soutiennent les objectifs du Plan nature et sports, en contribuant à la protection des composantes identitaires du mont Royal et à l'enrichissement de l'offre de plein air et d'éducation sur ce territoire emblématique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente avec Les Amis de la montagne et le Centre de la montagne entraînerait une réduction de certaines activités éducatives et de sensibilisation actuellement offertes au parc du Mont-Royal. Cette interruption créerait un décalage entre l'offre disponible et les attentes de la population consolidées par des ententes entre l'organisme et la Ville de Montréal depuis plus de 20 ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des conventions : 1er mai 2026

Ensuite, à chaque année d'ici avril 2029 :

- 20 mai : rapport semestriel;
- 1er décembre : reddition de comptes semestrielle et annuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Dehily HERNANDEZ ORTEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc Roger LABRECQUE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 465-3561
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-02

Amélie BILODEAU
Cheffe de section-Concertation et partenariats

Tél : 514 668-3768
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur de direction-Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438 995-6030
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice de Service-Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-03-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1258752002**
Unité administrative responsable : **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**
Projet : **Accorder une contribution financière maximale de 870 000 $ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 provenant du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet.**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ● 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision; ● 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins; ● 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● 2. Les Amis de la montagne contribue via ses activités à enraciner la nature en ville, en faisant la promotion et en mettant en valeur la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel du parc du Mont-Royal auprès des citoyens individuels et corporatifs.			

- 19. Aux travers de ses activités culturelles, sociales et récréatives diversifiées, Les Amis de la montagne contribue à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité, et répondant aux besoins locaux des citoyen.nes.
- 20. Via ses activités d'éducation, de conservation et d'accueil sur le Mont-Royal, Les Amis de la montagne contribue à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258752002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 870 000 $ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1258752002 Certification de fonds - PDS Brennan.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dehily HERNANDEZ ORTEGA
Préposé(e) au budget
Tél : 514 872.0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-06

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872.0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, DE PRÊT D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENTS, ET DE SERVICES

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749

Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « Ville »

ET :

LE CENTRE DE LA MONTAGNE, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisée aux fins de la présente Convention telle qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725

Numéro d'inscription TVQ : 10063655414

Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

ci-après appelé le « Centre »

ET

LES AMIS DE LA MONTAGNE (MONT-ROYAL) INC., personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représenté par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente Convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'organisme de charité : 887615284RR0001

ci-après appelé les « Amis »

La Ville, le Centre et les Amis sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente Convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Centre a pour mission de promouvoir la conservation du mont Royal, et d'offrir des services d'éducation relative à l'environnement et des services récréatifs sur le mont Royal;

ATTENDU QUE les Amis ont pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'éducation à l'environnement et l'engagement de la communauté;

ATTENDU QUE le Centre et les Amis sollicitent la participation financière de la Ville pour la réalisation de leur Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager le Centre et les Amis à réaliser leur Projet en les aidant financièrement;

ATTENDU QUE la Ville met à la disposition du Centre et des Amis la Maison Smith depuis 1992 pour la réalisation de leurs activités;

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition du Centre et des Amis, sujet à la disponibilité de ses ressources, des biens et services qui les aideront à réaliser leur Projet au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE le Centre et les Amis ont remis à la Ville une copie du Projet;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « Convention »);

ATTENDU QUE le Centre et les Amis ont pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente Convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« Annexe 1 » :	désigne la demande de contribution financière déposée par le Centre et les Amis pour la réalisation du Projet;
« Annexe 2 » :	désigne la description des installations et de l'équipement ou matériel mis à la disposition du Centre et des Amis par la Ville pour permettre à ces derniers de réaliser leur Projet;
« Annexe 3 » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.6 de la présente Convention, le cas échéant exigence de la Ville en matière de visibilité, le cas échéant;
« Annexe 4 » :	désigne le tableau des versements de la contribution financière au Centre et aux Amis par la Ville pour la réalisation du Projet;
« Annexe 5 » :	désigne le modèle à utiliser pour la Reddition de comptes;
« Annexe 6 » :	désigne la description des biens et services fournis au Centre et aux Amis par la Ville;
« Installations » :	désigne les locaux et toute autre installation mis à la disposition du Centre et des Amis par la Ville pour permettre à ces derniers de réaliser leur Projet, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 2;
« Équipements » :	désigne l'ensemble des biens mobiliers, matériels sportifs, accessoires, outils et dispositifs mis à la disposition du Centre et des Amis par la Ville pour l'utilisation ou le fonctionnement des Installations et la réalisation du Projet;
« Projet » :	désigne l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par le Centre et les Amis, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville accorde une contribution au Centre et aux Amis, comme prévu à l'article 5 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« Rapport annuel » :	désigne le document présentant le profil du Centre et des Amis, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

« Reddition de comptes » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 5;
« Responsable » :	désigne la personne à la direction de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« Services » :	désigne la description des services fournis par la Ville au Centre et aux Amis pour permettre à ce dernier de réaliser son Projet, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 6;
« Unité administrative » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville au Centre et aux Amis, de la mise à la disposition des Installations de la Ville à l'Organisme et des Services fournis par la Ville pour la réalisation du Projet pour la période **du 1er mai 2026 au 30 avril 2029.**

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville et du prêt des Installations, le Centre et les Amis s'engagent à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au sous-paragraphe 5.1.1 de la présente Convention;

4.1.3 limiter ses activités à celles relatives au parc du Mont-Royal et au parc Tiohtia:ké Otsira'kehné, ou qui se déroulent sur ces territoires.

4.2 Installations et Équipements

4.2.1 prendre les Installations et les Équipements dans l'état où ils se trouvent; à cet égard, en signant la présente Convention le Centre et les Amis s'en déclarent satisfait;

4.2.2 utiliser les Installations et Équipements mis à sa disposition aux seules fins décrites à la présente Convention;

4.2.3 respecter toutes les obligations prévues à l'Annexe 2 relativement aux Installations et équipements qui y sont décrits;

4.2.4 faire connaître, avant le début de chaque exercice financier, ses besoins en Installations et équipements pour la réalisation de son Projet;

4.2.5 partager avec d'autres organismes ou personnes les Installations ou Équipements mis à sa disposition par la Ville;

4.3 Services

4.3.1 respecter et à se conformer à toutes les conditions et normes énoncées à la présente Convention, à ses Annexes et aux directives de la Responsable;

4.3.2 utiliser les Biens et Services mis à sa disposition aux seules fins décrites à la présente Convention;

4.3.3 payer, le cas échéant, les frais relatifs aux biens fournis et aux services rendus par la Ville qui ne sont pas inclus dans la présente convention dans les trente (30) jours de la réception de la facture;

4.4 Autorisations et permis

4.4.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

4.4.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 se concerter avec la Ville et obtenir son autorisation pour toutes les actions et activités, notamment en matière d'aménagement, d'action environnementale ou de conservation, dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtia:ké Otsira'kehné.

4.5 Respect des lois

4.5.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des Installations ou des assureurs;

4.5.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Centre et des Amis

sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses Installations, le cas échéant;

4.5.3 dans la mesure où le Centre et les Amis traiteraient ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente Convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Centre et les Amis sera fait exclusivement pour leur propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci- n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.6 Promotion et publicité

4.6.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 3, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par la Responsable;

4.6.2 associer la Ville et inviter la Responsable aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 3, le cas échéant;

4.7 Aspects financiers

4.7.1 déposer la Reddition de comptes auprès de la Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que la Responsable lui communiquera, et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 5 jointe à la présente Convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable;

Nonobstant les échéances prévues à l'annexe 5, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise à la Responsable dans les **quatre-vingt-dix (90) jours** de la Date de terminaison;

4.7.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités du Centre et des Amis pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées. À cette fin, remettre à la Responsable, aux échéances prévues à l'annexe 5 un tableau des revenus et dépenses réelles du Projet soutenu par la présente Convention;

4.7.3 signer la Formule de ratification du bilan final et de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation du Projet fournie à l'annexe 5;

4.7.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes du Centre et des Amis, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, le Centre et les Amis acceptent de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.7.5 transmettre à la Responsable une copie du Rapport annuel exigé à l'annexe 5 dans les **quatre-vingt-dix (90) jours** suivant la fin de son exercice financier;

4.7.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse au Centre et aux Amis au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- Transmettre à la Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente Convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre--vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier. La valeur immobilière des espaces prêtés doit être prise en compte dans les états financiers du Centre et des Amis ;
- La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);
- Consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel exigé dans le cadre de la reddition de compte de la présente convention soit publié sur le site de la Ville;

4.7.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.8 Remise de documents et conseil d'administration

4.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre à la Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux du Centre et des Amis ainsi qu'une copie de leurs lettres patentes;

4.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux réunions du conseil d'administration du Centre et aux assemblées générales des Amis et du Centre et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux du Centre et des Amis;

4.8.3 les données générées et recueillies dans le cadre des activités du Centre et des Amis soutenues par la Ville devront être fournies à la Ville ou rendues disponibles selon une méthode approuvée par la Ville afin qu'elle puisse les intégrer à ses outils de gestion.

4.9 Responsabilité

4.9.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente Convention étant entendu que le Centre et les Amis sont conjointement et solidairement responsables;

4.9.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9 de la présente Convention, et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente Convention;

4.9.3 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.9.4 malgré ce qui précède, le Centre et les Amis ne sont pas tenus d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En considération de l'exécution par le Centre et les Amis de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de :

5.1 Contribution financière

5.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par le Centre et les Amis de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de leur verser une contribution financière maximale de **huit cent soixante-dix mil** dollars (**870 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.1.2 Versements

La somme payable au Centre et aux Amis sera versée selon les modalités indiquées à l'Annexe 4 de la présente convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Centre et les Amis aient respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus à l'Annexe 4 incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.1.3 Ajustement de la contribution financière

5.1.3.1 La Responsable peut suspendre tout paiement si le Centre et les Amis refusent ou négligent d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

5.1.3.2 La Responsable peut suspendre ou annuler le versement de toute somme au Centre et aux Amis n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente Convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise le Centre et les Amis à la conserver. De plus, la Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.1.4 Aucun intérêt

Le Centre et les Amis ne pourront en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.2 Installations et Équipements

La Ville met à la disposition du Centre et des Amis les Installations et les Équipements décrits à l'Annexe 2 de la présente Convention pour leur permettre de réaliser leur Projet.

5.3 Biens et Services

Sous réserve de la disponibilité de ses ressources, la Ville accepte de fournir au Centre et aux Amis les Biens et Services décrits à l'Annexe 6 de la présente Convention pour leur permettre de réaliser leur Projet.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 Le Centre et les Amis doivent agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 Le Centre et les Amis doivent prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente Convention, et doit se conformer aux directives émises par la Responsable à cet égard.

6.3 Le Centre et les Amis doivent informer la Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de leurs conseil d'administration ou l'un de leurs dirigeants avec la Ville ou avec le Centre et les Amis;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant du Centre et des Amis;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, au Centre et aux Amis, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 Le Centre et les Amis doivent utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte du Centre et des Amis.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le Centre et les Amis déclarent et garantissent :

7.1 qu'ils ont le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui leur sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous leur contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'ils détiennent et ont acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits leur permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux leur permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente Convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'ils assument en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci;

7.5 que ses entités légales sont conjointement et solidairement responsables de toutes et chacune des obligations prévues à la présente Convention.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 Le Centre et les Amis doivent souscrire, à leurs frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Centre et les Amis ou l'assureur.

8.3 Le Centre et les Amis s'engagent à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Centre et les Amis doivent fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente Convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement au Centre et aux Amis, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 Le Centre et les Amis accordent par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si le Centre et les Amis n'observent pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

10.1.2 si le Centre ou les Amis font une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration du Centre ou des Amis passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Centre ou les Amis pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si le Centre ou les Amis perdent leur statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit le Centre et les Amis du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine.

La Responsable peut retenir tout versement tant que le Centre et les Amis n'ont pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Centre et les Amis refusent ou négligent de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente Convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée au Centre et aux Amis cesse de lui être due, ces derniers devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au Centre et aux Amis, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente Convention prend effet au plus tôt le 1er mai 2026 ou à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, le 30 avril 2029.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente Convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Centre et les Amis par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, le Centre et les Amis doivent soumettre dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**, tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente Convention, le Centre et les Amis doivent, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée au Centre et aux Amis cesse de leur être due, ces derniers devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au Centre et aux Amis, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 La Responsable peut suspendre l'exécution de la présente Convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit le Centre et les Amis de cette suspension. Ces derniers doivent se conformer aux instructions émises par la Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque la Responsable informe le Centre et les Amis qu'ils peuvent reprendre la réalisation du Projet, ceux-ci doivent le faire selon les conditions et le délai convenus avec la Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente Convention ne donnent droit au Centre et aux Amis à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente Convention.

ARTICLE 13
REMISE DES INSTALLATIONS

13.1 Dans un délai raisonnable qui aura été convenu entre les parties sans dépasser les trente (30) jours de la fin de la présente Convention, que ce soit dû à l'arrivée de son terme ou pour une cause prévue aux articles 10 et 12, le Centre et les Amis doivent libérer les Installations en les laissant dans leur état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer l'équipement et le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par le Centre et les Amis de procéder à l'enlèvement de leurs biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de ceux-ci, sans autre avis ni délai.

13.2 Si les Installations sont rendues substantiellement inutilisables par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers le Centre et les Amis pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente Convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente Convention prend fin comme si son terme était écoulé, et le Centre et les Amis doivent libérer les Installations.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 Représentations du Centre et des Amis

Le Centre et les Amis ne sont pas les mandataires de la Ville et ne peuvent, par leurs actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

14.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

Le Centre et les Amis ne peuvent consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui leur sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

14.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'organisme

Le Centre fait élection de domicile au 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Centre fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Les Amis font élection de domicile au 1260, chemin Remembrance, Montréal Québec, H3H 1A2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où ils changeraient d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville leur nouvelle adresse, les Amis font élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan – pavillon Duke, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

14.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Me Domenico Zambito, Greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 17e jour de mars 20 26

LE CENTRE ET LES AMIS

Par : _____

Christophe Derrien, Directeur général

Signé à Montréal

Le 17e jour de mars 20 26

LES AMIS DE LA MONTAGNE (MONT-ROYAL) INC.

Par : _____

Christophe Derrien, Directeur général

Cette Convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1
PROJET DE L'ORGANISME

ANNEXE 2
INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME PAR LA VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET

A – Conditions générales

Sujet aux conditions énoncées ci-dessous, la Ville met à la disposition du Centre et des Amis les Installations et Équipements, décrits dans les parties B et C de la présente annexe, lequel s'engage à :

1. n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Installations sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Responsable;

2. informer la Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans les Installations ainsi que de toutes défectuosités, fuites, bris ou dommages causés de quelque façon que ce soit aux Installations et aux Équipements;

3. ne placer aucun équipement lourd affiches, bannières, pancartes ou autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur des Installations sans obtenir au préalable le consentement écrit de la Responsable;

4. respecter les normes de la Ville concernant l'identification des Installations prêtées, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville;

5. n'entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans ou aux environs des Installations et Équipements;

6. veiller à faire une consommation responsable des ressources énergétiques et à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans les Installations;

7. lorsqu'il y a utilisation d'un système d'amplification ou d'éclairage, affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance. Aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville;

8. veiller à faire une utilisation responsable des Installations et des Équipements;

9. veiller à ce que les activités du Centre et des Amis et l'utilisation des Équipements ne viennent pas troubler la jouissance normale des Installations par les autres occupants ni celle des occupants des immeubles voisins ou des usagers et visiteurs du parc;

10. s'assurer que leur usage des Installations et des Équipements soit fait de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'équipements et de matériel est compris dans la présente Convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite de mauvais usage, défectuosité et vice caché du matériel et des accessoires;

11. collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence;

12. donner accès aux Installations à la Ville pour faire toutes réparations urgentes et nécessaires ou tout entretien requis pour assurer le bon état de l'immeuble ou des Équipements.

13. assumer, à leurs frais, tous les travaux usuels de nettoyage des Installations et Équipements et la fourniture du matériel nécessaire à ces travaux;

14. maintenir les Installations en bon état de propreté durant leur usage et faire un nettoyage à la suite de son usage;

15. entreposer dans les Installations ainsi que dans tout autre lieu prêté par la Ville uniquement les produits et équipements requis pour exercer les activités du Centre et des Amis, et de leur organisme lié, le Café des Amis;

16. entreposer les Équipements dans les espaces désigné à cet effet par la Responsable;

17. remettre à la Responsable les clés permettant à la Ville d'accéder, en cas d'urgence, à tout local, installation ou Équipement de la Ville qu'il occupe ou utilise.

18. pour les Installations ponctuellement prêtées (Partie C), soumettre une demande pour approbation, à la Responsable au moins trente (30) jours avant l'utilisation de l'installation. Cette demande doit inclure les dates, horaires, nom de l'évènement, le nombre de participants attendus, etc. Selon le lieu et si le Centre et les Amis requièrent également une contribution matérielle ou de service de la part de la Ville pour la production de l'événement ou de l'activité, la demande doit être transmise au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'utilisation de l'Installation.

Également :

19. La Ville se réserve le droit d'entreposer de l'équipement dans les Installations, après avoir avisé le Centre et les Amis et sans nuire au bon fonctionnement de ceux-ci;

20. La Ville se réserve le droit d'utiliser les Équipements après avoir avisé le Centre et les Amis et sans nuire au bon fonctionnement des activités de ceux-ci ni à la réalisation du Projet;

21. La Ville peut, à sa discrétion, procéder à des travaux dans les Installations ou à une maintenance des Équipements empêchant ainsi leur utilisation. Dans un tel cas, le Centre et les Amis devront libérer les lieux et retourner les Équipements dans les soixante (60) jours suivant un avis de la Responsable à cet effet. Le cas échéant, et sous réserve de la disponibilité d'installations répondant aux besoins du Centre et des Amis, la Ville pourrait mettre d'autres locaux et/ou Équipements à la disposition de ceux-ci, et ce, dans la seule mesure de leur disponibilité. Il est en outre entendu que la Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable ni redevable d'aucune compensation financière, matérielle ou autre envers le Centre et les Amis en raison de l'indisponibilité temporaire ou permanente des Installations ou des Équipements.

22. En cas d'urgence, la Ville peut, en tout temps, sans avis, accéder aux Installations et aux Équipements.

23. La Ville a le droit, sur avis écrit d'une (1) semaine, d'installer dans les Installations, sans toutefois empêcher l'occupation du Centre et des Amis, tout ce qui peut être raisonnablement nécessaire ou utile à son exploitation et ceux-ci ne peuvent réclamer de la Ville aucune compensation pour des pertes causées par de telles installations ou de tels travaux.

24. La Ville et ses mandataires, employés ou entrepreneurs, de même que les employés de ces derniers, ont en tout temps accès aux Installations et aux Équipements

à des fins d'inspection, d'amélioration ou de modification ou pour tout autre motif que la Ville juge utile, le tout sans indemnité. Un avis dans un délai de vingt-quatre (24) heures sera donné au Centre et aux Amis à cet effet. Les travaux à effectuer seront exécutés dans le meilleur respect de la programmation et des activités du Centre et des Amis.

25. La Ville s'engage à maintenir en bon état et à effectuer tous les travaux majeurs et mineurs dans les Installations et sur les équipements dans les meilleurs délais, et sous réserve de la disponibilité budgétaire, sauf si lesdits travaux sont devenus nécessaires suite à la négligence ou à un usage abusif ou inapproprié des lieux et Équipements par le Centre et les Amis ou de toute personne à qui ils auraient permis l'accès ou l'utilisation.

26. Les Installations, Équipements et les autres espaces accessibles ou prêtés au Centre et aux Amis sont attribués selon les disponibilités et après approbation du Responsable. Le Centre et les Amis doivent concevoir un calendrier saisonnier actualisé de l'utilisation prévue des Installations et des autres espaces accessibles ou prêtés et en donner accès en tout temps à la Ville.

27. Les Installations et Équipements ne peuvent être utilisées qu'aux fins de la réalisation du Projet ou des services ayant fait l'objet d'une entente avec la Ville et dans le respect de la vocation des Installations.

B – INSTALLATIONS PRÊTÉES À L'ORGANISME

Nom de l'Installation ou de l'équipement	Adresse	Espace prêté	Usage autorisé	Valeur immobilière
Local d'entreposage - Chalet	1196, Voie Camillien-Houde, Montréal, Qc H3H 1A1	Local d'au moins 130 m2 et chambre froide situés au sous-sol, incluant les espaces résiduels de part et d'autre de la chambre froide	Entreposage de matériel et d'équipement dans le local. L'utilisation des espaces adjacents à la chambre froide est autorisée à condition d'y aménager des étagères et d'organiser le matériel à entreposer. Aucun matériel ne peut être déposé dans le corridor pour des raisons de sécurité.	14 200 $

C – INSTALLATIONS PRÊTÉES PONCTUELLEMENT À L'ORGANISME

Nom de l'Installation	Adresse	Espace prêté	Usage autorisé	Valeur immobilière
Salles Polyvalentes du Chalet du Mont-Royal	1196, Voie Camillien-Houde, Montréal, Qc H3H 1A1	Deux salles séparées d'une capacité de 30 personnes chacune ou bien, les deux salles conjointes avec une capacité maximale de 60 personnes.	L'utilisation sur demande pourra être autorisé, sous réserve de leur disponibilité, pour l'accueil ou les activités récréatives des groupes scolaires, le camp de jour ou l'École de la forêt, les activités bénévoles du Programme d'intendance environnementale (PIE), notamment pour les diners et en cas d'intempéries, ou pour tout autre service ou activité offerte par le Centre et les Amis qui aura été préalablement approuvé par la Ville	Voir le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal
Salle des pas perdus du Chalet	1196, Voie Camillien-Houde, Montréal, Qc H3H 1A1	Une partie ou la totalité de la salle, selon la nature de la demande. Capacité maximale selon l'aménagement de la salle.	L'utilisation sur demande pour des activités en lien avec le Projet de mission à condition que la demande soit déposée au moins 90 jours avant sa tenue et sous réserve de la disponibilité du lieu.	Voir le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal
Espaces locatifs du Pavillon du Lac-aux-castors	2000, chemin Remembrance, Montréal, Qc H3H 1X2	Capacité maximale selon l'aménagement de la salle.	L'utilisation sur demande pour des activités en lien avec le Projet de mission à condition que la demande soit déposée au moins 90 jours avant sa tenue et sous réserve de la disponibilité du lieu.	Voir le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal
Kiosque K10	Au bas de la pente de glissade, près du Lac-aux-Castors	Partagés avec les employés de la Ville	Utilisation ponctuelle, sur demande, dans le cadre de la prestation de programmes éducatifs et de services de plein air, sous réserve de sa disponibilité.	N/D

Nom de l'Installation	Adresse	Espace prêté	Usage autorisé	Valeur immobilière
Rez-de-chaussée du Pavillon	2000, chemin Remembrance, Montréal, Qc H3H 1X2	L'usage non exclusif du rez-de-chaussée pour l'accueil des camps de jour en période estivale, et en guise de refuge en cas de mauvaise météo. L'usage non exclusif du rez-de-chaussée pour l'accueil des groupes scolaire dans le cadre d'activités éducatives et en guise de refuge en cas de mauvaise météo. L'usage non exclusif du rez-de-chaussée pour l'accueil des participants à l'école de ski de fond des Amis de la montagne en période hivernale et en guise de refuge en cas de mauvaise météo. Utilisation, sur demande, d'une partie de l'espace dans le cadre des services ou programmes associés à l'entente avec la ville, cette occupation temporaire ne devant pas gêner l'accès au public. Le bâtiment doit en tout temps demeuré accessible par le public. L'utilisation de cet espace ne doit toutefois pas privatiser les lieux et le Centre et les Amis doivent assurer le bon déroulement des activités opérationnelles et de l'accès des visiteurs.		

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que le Centre et les Amis (ci-après conjointement l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente Convention relativement au Projet (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation de la Responsable de la Ville indiqué à la Convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la Convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;
- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la Convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Les Amis de la montagne remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
    - En informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la Convention;
    - Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
    - Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
    - Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - Le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - Les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, au moins **trente** (**30**) jours ouvrables avant la

date de la diffusion ou de l'impression, et informer la Responsable du Projet de la Ville indiqué à la Convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, www.montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 Lors d'un événement public ou d'activités sur un site et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance** :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la Convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- Une courte description du projet (30-50 mots);
- Une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- Une revue de presse couvrant le Projet;
- Des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- Toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- Des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - Le nombre d'abonnés;
  - Le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - La portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - Le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - Le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - Le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville disponible en ligne à l'adresse https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/secc_complement_protocole_visibilite_janv2022_vf.pdf .

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la Convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la Convention :

- Le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- Le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- Offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- Faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- Faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la présente Convention et inclure en copie conforme la Responsable du Projet de la Ville.

ANNEXE 4
TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME PAR LA VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET

La contribution financière sera versée au Centre et aux Amis, à la suite de la présentation de factures, comme suit :

Pour l'année 2026 :

a) une somme maximale de **cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente dollars** (**193 330 $**) le 20 mai 2026, après la signature de la présente Convention par les Parties;

Pour l'année 2027 :

a) une somme maximale de **quatre-vingt-seize mille six cent soixante-dix dollar**s (**96 670 $**) le 30 janvier après approbation du rapport de reddition de compte annuel et du rapport de suivi budgétaire semestriel par la Responsable;

b) une somme maximale de **cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente dollars** (**193 330 $**), le 20 mai après approbation du rapport de suivi budgétaire semestriel par la Responsable

Pour l'année 2028 :

a) une somme maximale de **quatre-vingt-seize mille six cent soixante-dix dollars** (**96 670 $**) le 30 janvier après approbation du rapport de reddition de compte annuel et du rapport de suivi budgétaire semestriel par la Responsable;

b) une somme maximale de **cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente dollars** (**193 330 $**) le 20 mai après approbation du rapport de suivi budgétaire semestriel par la Responsable;

Pour l'année 2029 :

a) une somme maximale de **quatre-vingt-seize mille six cent soixante-dix dollars** (**96 670 $**), le 30 janvier après approbation du rapport de reddition de compte annuel et du rapport de suivi budgétaire semestriel par la Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que le Centre et les Amis aient respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

ANNEXE 5
REDDITION DE COMPTE

1- COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION

1.1 Comité de suivi

Les Parties conviennent de former un Comité de suivi. Ce Comité de suivi sous la coordination du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports est composé de représentants de la Ville et de représentants du Centre et des Amis. Ce Comité de suivi se réunira au moins deux (2) fois par années (ou à la demande de l'une des parties) et a comme mandat :

- D'assurer le suivi des différentes activités réalisées dans le cadre du Projet de soutien à la mission et les échanges constructifs concernant les points forts, les difficultés rencontrées et les impacts du Projet;
- De favoriser des échanges sur la planification et les perspectives de développement;
- D'assurer le suivi et la coopération pour le développement de nouvelles activités dans le cadre du Projet.

Les Parties conviennent d'évaluer une fois par année (après le dépôt du rapport annuel de reddition de compte) les impacts qualitatifs et quantitatifs ainsi que les enjeux et opportunités d'amélioration à explorer.

1.2 Coordination et suivi des activités de conservation et d'intendance environnementale

Les Parties conviennent également de former un sous-comité au Comité de suivi composé au minimum d'un (1) représentant de la Division Gestion des milieux naturels et de la biodiversité, d'un (1) représentant de la Division Gestion des grands parcs et bureau du Mont-Royal et d'un (1) représentant du Centre et des Amis. Ce Comité se réunira selon les besoins et a comme mandat de :

- Planifier et autoriser les activités de conservation, notamment celles en matière d'études (inventaires, audits, suivis, etc.), d'interventions sur le terrain (plantations, arrachage et gestion des EVEE, restauration, récolte de semences, etc.) et celles dans le cadre du Programme d'intendance environnementale via un plan triennal d'interventions qui sera mis à jour annuellement;
- Coordonner les activités de conservation et d'intendance environnementale entre le Centre et les Amis, et la Ville;
- Assurer le suivi des activités de conservation et d'intendance environnementale.

2 - DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION SAISONNIÈRE

Le Centre et les Amis s'engagent à déposer auprès de la Responsable, pour chaque semestre, la programmation détaillée indiquant la liste des activités qu'il entend offrir dans le cadre du Projet, incluant les périodes et les heures d'ouverture s'il y a lieu, l'endroit où ces activités auront lieu, ainsi que les prévisions budgétaires associées.

Les dates de dépôt de cette programmation sont, pour chaque année de la Convention:

- Le 15 avril pour la programmation printemps/été/automne, s'étalant du 1er mai au 31 octobre de chaque année;
- Le 15 octobre pour la programmation hivernale, s'étalant du 1er novembre au 30 avril de chaque année.

La programmation doit être déposée dans le format proposé à la section 5 de la présente annexe, ou dans la forme et selon les paramètres que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable.

3 - REDDITION DE COMPTE

Le Centre et les Amis s'engagent à déposer auprès de la Responsable, pour chaque année de la Convention, des rapports semestriels de suivi budgétaire, incluant un bilan financier détaillant l'utilisation des fonds engagés pour les activités et services réalisés dans le cadre du Projet.

À cette fin, ils doivent remettre à la Responsable, aux échéances ci-dessous un tableau des revenus et dépenses réelles du Projet.

Les rapports semestriels doivent être transmis :

- Au plus tard le 20 mai pour la période du 1er novembre au 30 avril
- Au plus tard le 1er décembre pour la période du 1er mai au 31 octobre

Le Centre et les Amis s'engagent également à déposer auprès de la Responsable, pour chaque année de la Convention, un Rapport annuel détaillé présentant :

- L'ensemble des projets, activités, interventions et services offerts dans le cadre du Projet
- Les résultats qualitatifs et quantitatifs (fréquentation, satisfaction, etc.)
- Les sommes utilisées à même la contribution de la Ville et les fins auxquelles elles ont été affectées (salaires, gestion, communications, etc.)

Le Rapport annuel doit comprendre un bilan annuel des activités du Centre et des Amis incluant leurs profils institutionnels, la liste de leurs administrateurs et dirigeants, et un résumé de leurs activités et réalisations pour chaque année visée par la Convention.

Le Rapport annuel doit être transmis le 31 octobre de chaque année et couvrir la période du 1er mai au 30 avril.

Ces différents rapports doivent être déposés dans le format proposé à la section 5 de la présente annexe, ou dans tout autre format convenu après entente entre les Parties.

4 - ÉCHÉANCIER

Ce tableau résume les différents documents de suivi à remettre ainsi que les comités de suivi où ils seront examinés. Il est à noter que les dates exactes des comités de suivi resteront à déterminer après entente entre les Parties.

Livrables	Période couverte	Date de remise	Comité de suivi
Programmation détaillée printemps été-automne	1er mai au 31 octobre	15 avril	
Rapport de suivi budgétaire semestriel	1er novembre au 30 avril	20 mai	Mi-juin
Programmation hivernale	1er novembre au 30 avril	15 octobre	
Rapport de reddition de compte (incluant reddition détaillée et bilan annuel)	1er mai au 30 avril	31 octobre	Mi-décembre
Rapport de suivi budgétaire semestriel	1er mai au 31 octobre	1er décembre	
États financiers vérifiés	1 er mai au 30 avril	10 octobre	
Rapport de reddition de compte finale (2026 uniquement)		30 septembre 2026 (version finale vérifiée)	

Note : en gris, éléments conditionnels aux versements

5 - MODÈLES POUR LA REDDITION DE COMPTES

6 – FORMULE DE RATIFICATION DU BILAN FINAL ET DE CONFIRMATION D'UTILISATION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA VILLE

Le rapport final doit être signé par les représentants des conseils d'administration désignés par le Centre et les Amis.

Nous, soussignés, certifions que :

- les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts et complets ;

- nous avons utilisé la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins prévues de la réalisation du projet.

_____

Signature du représentant désigné par le Centre et les Amis pour le présent rapport

_____

Nom et fonction du représentant désigné par le Centre et les Amis pour le présent rapport

_____

Date (jour mois année)

_____

Signature du représentant désigné par les Amis de la montagne pour le présent rapport

_____

Nom et fonction du représentant désigné par les Amis de la montagne pour le présent rapport

_____

Date (jour mois année)

ANNEXE 6
BIENS ET SERVICES FOURNIS À L'ORGANISME PAR LA VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET

A – CONDITIONS GÉNÉRALES

Sujet aux conditions énoncées ci-dessous, la Ville met à la disposition du Centre et les Amis les Services décrits dans la partie B de la présente annexe :

- Le Centre et les Amis doivent utiliser les Installations mises à leur disposition aux seules fins décrites à la présente Convention;
- Le Centre et les Amis doivent se conformer aux encadrements en vigueur, notamment, mais sans limitation, celles prévues au Guide du promoteur – Événements publics et Bureau du cinéma sur le Mont-Royal, ainsi qu'à toutes les normes de sécurité, normes sanitaires et directives qui lui sont communiquées par les différents services et instances publiques concernés;
- L'occupation gratuite du Chalet du Mont-Royal est conditionnelle à l'adoption d'une ordonnance annuelle de la Ville;
- Lors d'un événement, le Centre et les Amis doivent se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par la Responsable;
- Le Centre et les Amis doivent présenter un plan de gestion des matières résiduelles pour ces activités en phase avec les services de collecte offerts par la Ville;
- Lors d'un événement, le Centre et les Amis doivent exploiter ou superviser eux-mêmes les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à tel événement s'il n'y a pas d'entente à cet effet avec d'autres organismes ou personnes;
- Lors d'un événement, le Centre et les Amis doivent payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de tel événement et des activités qui y sont reliées.

B – SERVICES FOURNIS POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS OU D'ACTIVITÉS

Les demandes peuvent varier légèrement d'une année à l'autre et ces exemples sont fournis à titre indicatif. La liste exacte et ventilée des besoins doit être transmise à l'avance à la Responsable et faire l'objet d'une approbation tel que prévu aux conditions générales décrites dans la partie B de la présente annexe.

1. Activités dans le cadre du Programme d'intendance environnementale (Volet Conservation)

Le Centre et les Amis organisent et coordonnent les activités qui doivent être préalablement autorisées par la Responsable.

Afin d'assurer un bon accompagnement de la part de la Ville, le Centre et les Amis doivent déposer au Comité de suivi un plan triennal des activités prévues.

Pour les autres activités, ils doivent soumettre leur demande dans les quatre-vingt-dix (90) jours avant la présentation de l'activité, celle-ci doit inclure les dates et horaires de l'évènement, le mobilier et les services logistiques, techniques et énergétiques nécessaires ainsi que les besoins en matière de stationnement.

Si la demande est faite dans les quatre-vingt-dix (90) jours avant la présentation de l'événement, la Ville :

- Assure la coordination de l'événement auprès des Services concernés de la Ville;
- Fournit un soutien technique et logistique, dans la mesure de la disponibilité des ressources;
- Fournit le matériel et les services suivants, dans la mesure de la disponibilité des ressources suivantes :
- La fourniture de végétaux;
- Des services d'horticulture;
- Entreposage plantes;
- Prise en charge du ramassage des déchets organiques suite à l'arrachage de plantes;
- L'accès aux outils géomatiques et aux données écologiques de la Ville en matière de gestion de la biodiversité (ex. ArcGIS).

Il est toutefois entendu que la fourniture du matériel peut varier selon les disponibilités et les demandes.

2. Demandes de location de salle

Lors de la réservation de la Salle des pas perdus du Chalet du Mont-Royal ou d'un espace au Pavillon du Lac-aux-Castors prévue à l'annexe 2 :

- Le Centre et les Amis organisent et coordonnent l'événement.

Afin d'être autorisé à réaliser l'événement, le Centre et les Amis doivent soumettre leur demande dans les **quatre-vingt-dix (90) jours** avant la présentation de l'événement, celle-ci doit inclure les dates et horaires de l'évènement, le mobilier et besoins énergétiques nécessaires ainsi que les besoins en matière de stationnement.

Selon la nature de l'événement et sous réserve des disponibilités, un soutien matériel par la Ville pourrait également être offert. La Ville se réserve le droit d'évaluer et d'autoriser l'événement proposé. Celui-ci doit être directement liés aux activités soutenues dans le Projet de mission

Si la demande est accordée, la Ville :

- Met gratuitement le lieu prêté à la disposition du Centre et des Amis selon l'horaire et les conditions qui auront été autorisés;
- Fournit sans frais l'alimentation électrique sur le site dans la mesure où les installations le permettent;

- Met en évitement le système d'incendie;
- Assiste le Centre et les Amis dans les demandes auprès des Services concernés de la Ville, si applicable;
- Fournit gratuitement un soutien matériel. Il est toutefois entendu que la fourniture du matériel peut varier selon les disponibilités et les demandes;
- Émet des permis de circulation pour les fournisseurs de l'événement;
- Assure la surveillance dans les heures d'ouverture normales du Chalet. En dehors de ces heures d'ouvertures, ou si le Centre et les Amis nécessitent une surveillance supplémentaire, les frais supplémentaires sont assumés par ceux-ci.

Les frais de stationnement sont assumés par le Centre et les Amis: Une demande doit être présentée à l'Agence de mobilité durable soixante (60) jours avant l'événement.

C. Autres services relatifs aux activités de l'Organisme

Nom du service	**Activités ciblées**	**Description des services offerts**	**Conditions**	**Valeur annuelle**
Permis de circulation	Transports et déplacement dans les parcs du mont Royal	Offre de permis pour circuler dans les parcs du mont Royal	Émissions à voir avec la Régie du parc (SGPMRS)	0$
Installation et désinstallation des lunettes d'approche	Activités d'interprétation et de mise en valeur du mont Royal	Offre de services de transport, installation, désinstallation et entreposage	Calendrier d'opération à la discrétion de l'équipe de la Ville responsable de ces opérations	N/D

CERTIFICATION DE FONDS - BUDGET DE FONCTIONNEMEN

No. GDD : **1258752002**

No. ENG **GP58752002**

Accorder une contribution financière maximale de 870 000 $ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le pr

Imputation de la dépense

Clé comptable / Numéro d'imputation
1001.0010000.101299.07161.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000.
TOTAL

T - GRANDS PARCS

:. et au Centre de la montagne inc. afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 provenai
'ojet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et le Centre de la montagne inc. à cet e

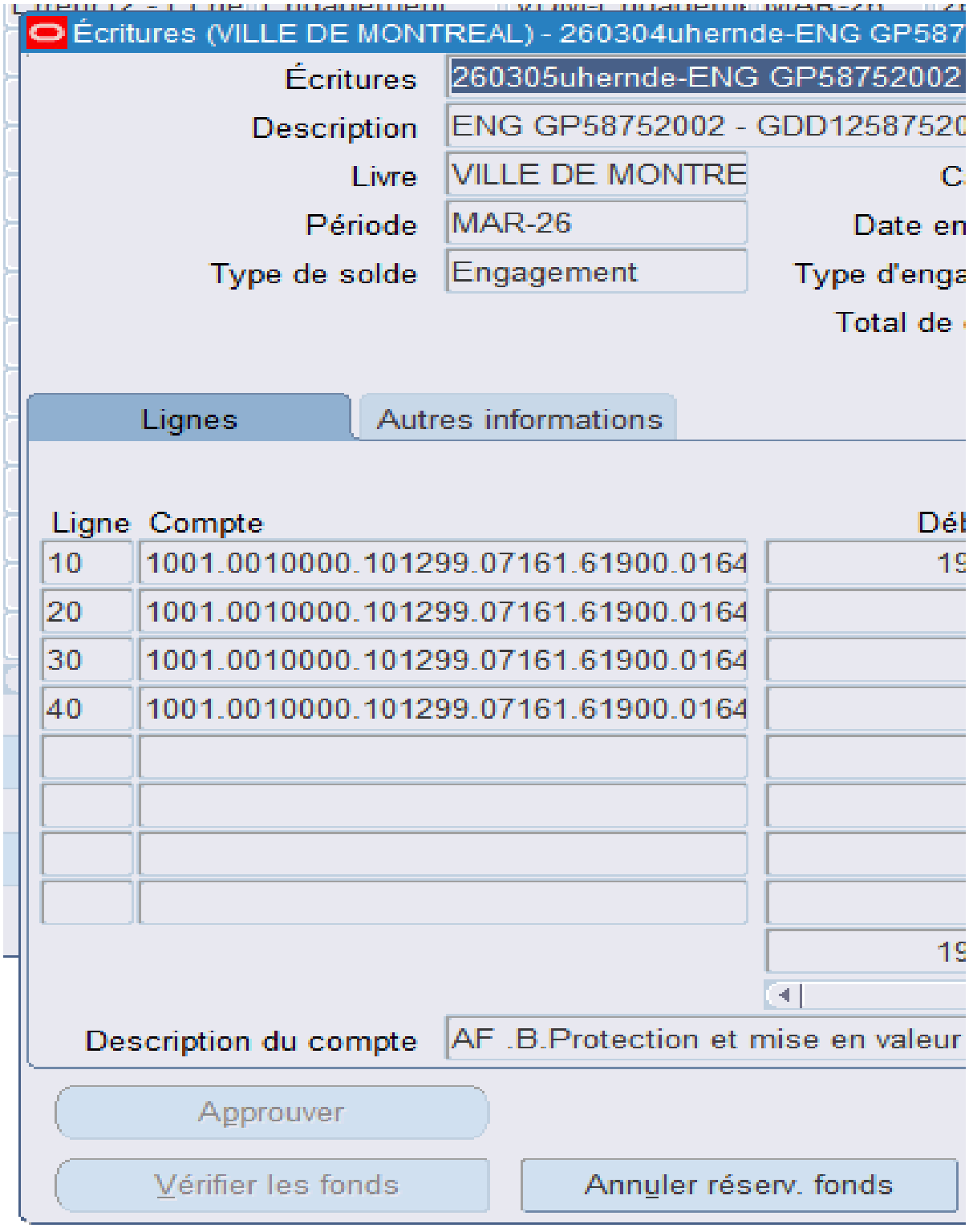
	2026	2027	2028
Libellé textuel	**Total hors taxes**	**Total hors taxes**	**Total hors taxes**
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Action culturelle et partenariats/Autres - activités culturelles/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/⁻/Général/Général/Général/	193,333.00	290,000.00	290,000.00
	193,333.00 $	**290,000.00 $**	**290,000.00 $**

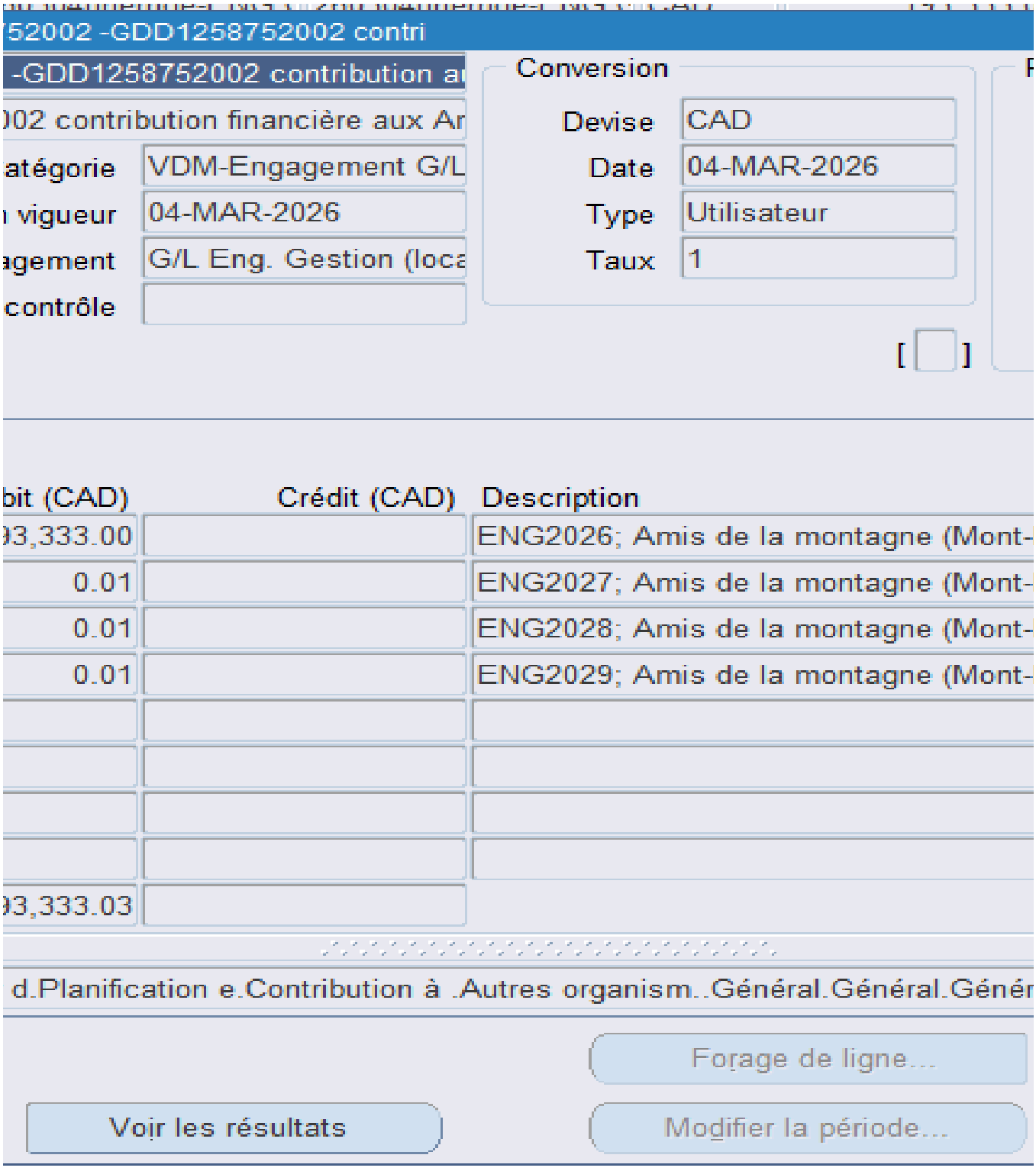
	2026	2027	2028
Montant total pour bon de commande	**Hors taxes**	**Hors taxes**	**Hors taxes**
	193,333.00	**290,000.00**	**290,000.00**

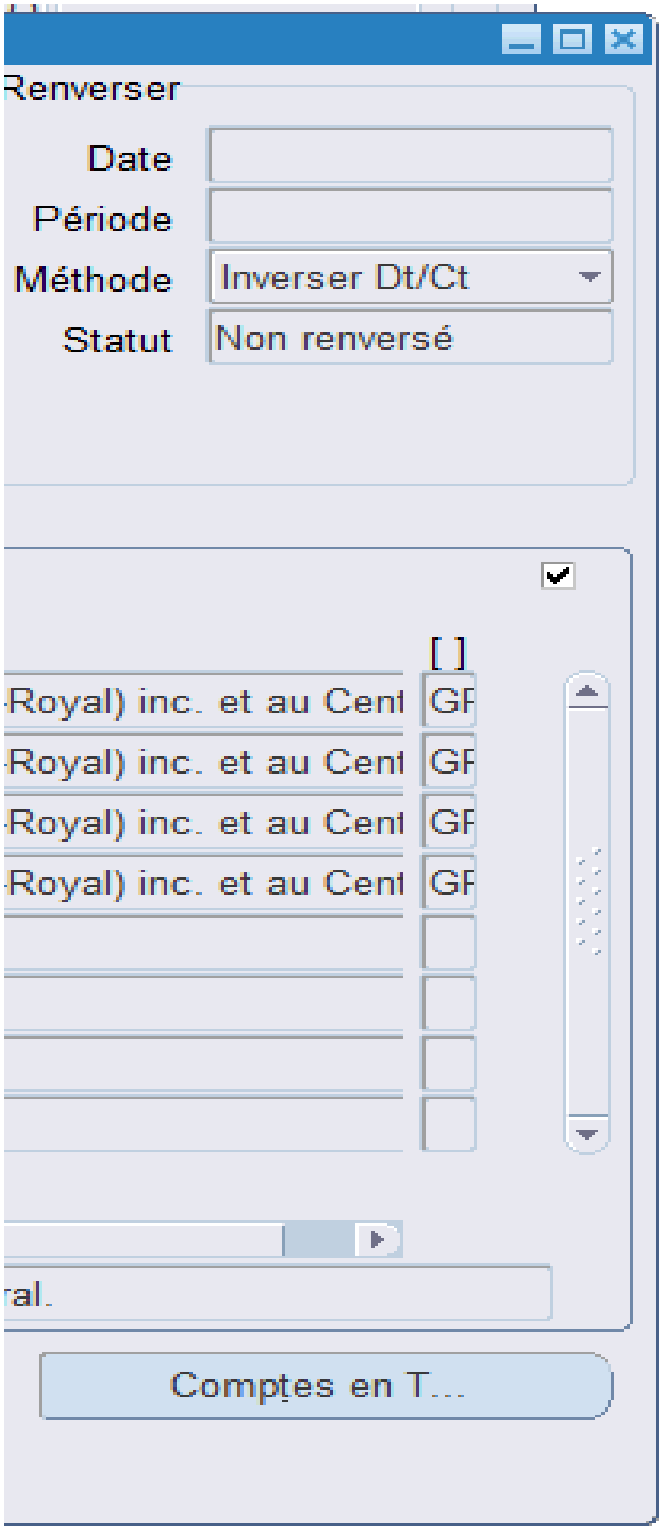
nt du budget de fonctionnement du
ffet.

2029	Total
Total hors taxes	Total hors taxes
96,667.00	**870,000.00**
96,667.00 $	**870,000.00 $**

2029	Total
Hors taxes	Hors taxes
96,667.00	870,000.00


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260304uhernde-ENG GP587
Écritures
260305uhernde-ENG GP58752002
Description
ENG GP58752002 - GDD12587520
Livre
VILLE DE MONTRE
Période
MAR-26
Type de solde
Engagement
Total de
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
10
1001.0010000.101299.07161.61900.0164
20
1001.0010000.101299.07161.61900.0164
30
1001.0010000.101299.07161.61900.0164
40
1001.0010000.101299.07161.61900.0164
Description du compte
AF .B.Protection et mise en valeur
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds


52002 -GDD1258752002 contri
-GDD1258752002 contribution a
02 contribution financière aux Ar
atégorie
VDM-Engagement G/L
vigueur
04-MAR-2026
agement
G/L Eng. Gestion (loca
contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
04-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
bit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
3,333.00
ENG2026; Amis de la montagne (Mont-
0.01
ENG2027; Amis de la montagne (Mont-
0.01
ENG2028; Amis de la montagne (Mont-
0.01
ENG2029; Amis de la montagne (Mont-
3,333.03
d.Planification e.Contribution à .Autres organism..Général.Général.Génér
Forage de ligne...
Voir les résultats
Modifier la période...


Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
Royal) inc. et au Cent
GF
Comptes en T...

Pour la durée totale de la convention, qui s'échelonne sur trois (3) ans, les montants seront ré

Versements / Périodes visées	**Du**
Versement 1	
Versement 2	
Total annuel de la contribution financière *(inclut les services d'accueil et de location d'équipement)*	
Total annuel du contrat de gestion du Programme de prêt	
Total annuel de la contribution financière et des contrats de service	

Versements / Périodes visées	**Du 05-2026 a**
Versement 1	193 330
Versement 2	96 670,
Total annuel de la contribution financière	**290 000**
Total annuel des contrats des service d'accueil et de location d'équipement (inclut le Programme de prêt)	**152 550**
Total annuel de la contribution financière et des contrats de service	**442 550**

La convention prévoit deux versements par période de douze mois, soit 2/3 du montant en mai

Aucune indexation annuelle n'est prévue pour la période de la convention 2026-2029.

Ainsi, la contribution s'échelonne annuellement comme suit :

	2026
Contribution financière de la Ville	193 330,00 $
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au projet global	22,2 %

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

partis comme suit :

	Soutien précédemment offert
05-2023 au 04-2024	Du 05-2024 au 04-2025 (+ 2%)
257 333,00 $	262 480,00 $
128 667,00 $	131 240,00 $
386 000,00 $	**393 720,00 $**
42 550,00 $	**42 550,00 $**
428 550,00 $	**436 270,00 $**

	Soutien recommandé	
au 04-2027	Du 05-2027 au 04-2028	
,00 $	193 330,00 $	
,00 $	96 670,00 $	
,00 $	**290 000,00 $**	
,00 $	**152 550,00 $**	
,00 $	**442 550,00 $**	

i et 1/3 du montant en janvier, à la suite de l'approbation des rapports de reddition de compte par l

	2027	2028
	290 000,00 $	290 000,00 $
	33,3 %	33,3 %

	Total
Du 05-2025 au 04-2026 (+ 2%)	2023-2026
267 729,00 $	**1 181 314,00 $**
133 865,00 $	
401 594,00 $	
42 550,00 $	**127 650,00 $**
444 144,00 $	**1 308 964,00 $**

	Total
Du 05-2028 au 04-2029	**2026-2029**
193 330,00 $	**870 000,00 $**
96 670,00 $	
290 000,00 $	
152 550,00 $	**457 650,00 $**
442 550,00 $	**1 327 650,00 $**

a Ville de Montréal.

	2029	Soutien recommandé
	96 670,00 $	870 000,00 $
	11,1 %	100 %

2026-2029

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1268752001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 457 650 $ / Approuver les projets de convention de services à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder 2 contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de 3 ans, au prix de ses soumissions, soit pour une somme de 457 650 $;

2. d'approuver les projets de convention à cet effet;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-24 07:16

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268752001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 457 650 $ / Approuver les projets de convention de services à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les Amis de la montagne sont actifs depuis plus de 40 ans sur le territoire du mont Royal et l'organisme regroupe trois entités juridiques interdépendantes, soit :

- Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., responsables de la mission institutionnelle et de la représentation publique ;
- Le Centre de la montagne, qui offre des activités éducatives, des services d'interprétation, des services récréatifs et des services d'accueil dans le parc du Mont-Royal, le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne et sur le territoire de la montagne ;
- Le Café des Amis, qui exploite les concessions alimentaires et les boutiques souvenirs du parc du Mont-Royal.

Chacune des trois entités possède son propre conseil d'administration, mais leurs actions sont présentées sous une seule bannière; Les Amis de la montagne.

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Montréal entretient avec ces organismes un partenariat opérationnel pour la réalisation d'activités et de services à la population. Ce partenariat s'appuie notamment sur une entente de contribution financière et sur la mise à disposition de locaux pour soutenir leurs activités.

Historiquement, l'ensemble des activités menées par les Amis de la montagne était financé par une seule entente de soutien à la mission. Or, les exigences de conformité formulées

récemment par le Vérificateur général et par le Service des affaires juridiques ont mis en évidence que certaines activités, notamment l'accueil, la location d'équipement et divers services aux visiteurs, doivent être considérées comme des prestations de services techniques. Ces prestations, qui représentent une composante importante du modèle d'affaires des Amis, font donc maintenant l'objet de contrats de services distincts de cette entente.

Le présent dossier vise à soutenir la prestation des services d'accueil et de location d'équipement de plein air au parc du Mont-Royal pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029. Le dossier décisionnel # 1258752002 présenté simultanément, recommande d'accorder un soutien financier au projet de mission 2026-2029 des Amis de la montagne et du Centre de la montagne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1124 – 22 octobre 2024 - Approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une durée de 18 mois à compter du 1er novembre 2024, des locaux au sous-sol du Chalet du Mont-Royal situé au 1196, chemin Camilien-Houde, d'une superficie d'environ 278,4 mètres carrés (2 996,67 pieds carrés), à des fins de bureaux et d'entreposage. La subvention immobilière est de 52 997,07 $ pour toute la durée du prêt de local.
CG23 0169 – 20 avril 2023 - Approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1er mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 2 786,30 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, Voie Camillien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 146 949,46 $, excluant les taxes.

CG23 0170 – 20 avril 2023 - Approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de 3 ans, à compter du 1er mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pi², situés au 1er étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 382 694,16 $ excluant les taxes (0217-102).

CG23 0363 – 20 avril 2023 - Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 $ répartie du 1er mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet.

CG21 0197 – 22 avril 2021 - Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG18 0435 – 23 août 2018 - 1 - Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) / 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camillien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431).

DESCRIPTION

Le dossier vise à approuver deux conventions de services, chacune couvrant la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 afin d'assurer les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal.

Le premier contrat de services d'accueil inclut :

- L'information et l'orientation des visiteurs, sur place, par téléphone et par courriel ;
- L'inscription des participants aux activités offertes sur le site ;
- La diffusion d'informations touristiques ;
- La gestion des objets perdus ;
- Le relais auprès de la Régie du parc ou du 311, selon les besoins ;
- Le prêt d'équipements adaptés (en accessibilité universelle, notamment) ;
- La collecte de données sur la fréquentation et les besoins des usager.ère.s.

Le deuxième contrat de services de location d'équipements de plein air inclut :

- La gestion du Programme de gratuité pour les jeunes de 17 ans et moins de l'agglomération de Montréal (15 décembre au 31 mars de chaque saison hivernale) ;
- L'exploitation du service saisonnier de location d'équipements de plein air (ski de fond, raquettes, patins à glace) ;
- La location de chaloupes durant la saison estivale ;
- La gestion des réservations liées aux activités et à la location d'équipement ;
- L'encadrement et le soutien aux usagers afin d'assurer une pratique sécuritaire et adaptée.

Afin de réaliser cette prestation de services, la Ville mettra à la disposition des organismes plusieurs locaux à titre gratuit.

JUSTIFICATION

Les conventions proposées permettent d'assurer la continuité et la qualité des services attendus et appréciés des usager.ère.s du parc du Mont-Royal depuis plusieurs années. Le Centre de la montagne dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour offrir ces services de manière sécuritaire, cohérente avec les besoins du terrain et adaptée aux différentes périodes de fréquentation du parc.
L'octroi des conventions de gré à gré s'appuie sur les articles 573.3 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes et 938 (2.1°) du Code municipal, qui autorisent la conclusion de contrats de gré à gré avec un organisme à but non lucratif pour la prestation de services.

Pour le premier contrat, les coûts associés aux services d'accueil sont évalués à 330 000 $, taxes incluses pour la période 2026-2029.

Pour le deuxième contrat, la Ville souhaite maintenir la gratuité du prêt d'équipements de plein air hivernal pour les jeunes de 17 ans et moins, un programme jugé essentiel pour favoriser l'accessibilité aux activités hivernales et encourager la pratique du plein air chez les jeunes. À cette fin, la Ville remboursera les revenus de location non perçus dû aux gratuités, ainsi que les coûts associés à la gestion du Programme de prêt d'équipements de plein air, jusqu'à concurrence de 42 550 $ par saison hivernale, taxes incluses, jusqu'à la fin de la saison hivernale 2029. Outre le programme de gratuité, le service de location d'équipement de plein air est à coût nul pour la Ville. En contrepartie, l'organisme conserve les revenus

générés par ces activités, estimés à environ 717 000 $ annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération via le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Aucune contingence n'est prévue aux conventions.

1. Service d'accueil au parc du Mont-Royal

	2026-2027	**2027-2028**	**2028-2029**	**Total**
Montants maximum du contrat	95 672,97 $	95 672,97 $	95 672,97 $	287 018,91 $
TPS	4 783,65 $	4 783,65 $	4 783,65 $	14 350,95 $
TVQ	9 543,38 $	9 543,38 $	9 543,38 $	28 630,14 $
Total de la dépense	**110 000,00 $**	**110 000,00 $**	**110 000,00 $**	**330 000,00 $**
Total - net de ristournes	*100 444,66 $*	*100 444,66 $*	*100 444,66 $*	*301 333,98 $*

La dépense maximale du contrat s'échelonne annuellement comme suit :

	2026 (Période du 1er mai au 31 décembre)	**2027** (Période du 1er janvier au 31 décembre)	**2028** (Période du 1er janvier au 31 décembre)	**2029** (Période du 1er janvier au 31 mars)	**Dépense totale du contrat pour la période 2026-2029** (Taxes incluses)
Montants maximum annuels	63 783,43 $	95 672,97 $	95 672,97 $	31 889,54 $	287 018,91 $
TPS	3 189,17 $	4 783,65 $	4 783,65 $	1 594,48 $	14 350,95 $
TVQ	6 362,40 $	9 543,38 $	9 543,38 $	3 180,98 $	28 630,14 $
Total de la dépense	**73 335,00 $**	**110 000,00 $**	**110 000,00 $**	**36 665,00 $**	**330 000,00 $**
Total - net de ristournes	*66 964,63 $*	*100 444,66 $*	*100 444,66 $*	*33 480,03 $*	*301 333,98 $*

2. Service de location d'équipements de plein air (inclut le Programme de prêt d'équipements de plein air)

	Saison hivernale 2026-2027	**Saison hivernale 2027-2028**	**Saison hivernale 2028-2029**	**Total**
Montants maximum disponibles annuellement pour la gestion du programme	4 827,14 $	4 827,14 $	4 827,14 $	14 481,42 $
Montants maximum disponibles annuellement pour le remboursement des frais de location	32 180,91 $	32 180,91 $	32 180,91 $	96 542,73 $

Sous-totaux	37 008,05 $	37 008,05 $	37 008,05 $	111 024,15 $
TPS	1 850,40 $	1 850,40 $	1 850,40 $	5 551,20 $
TVQ	3 691,55 $	3 691,55 $	3 691,55 $	11 074,65 $
Total de la dépense	**42 550,00 $**	**42 550,00 $**	**42 550,00 $**	**127 650,00 $**
Total de la dépense (net de ristournes)	*38 853,82 $*	*38 853,82 $*	*38 853,82 $*	*116 561,46 $*

La dépense maximale du contrat s'échelonne annuellement comme suit :

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**TOTAL**
Montants maximum annuels pour la gestion du programme	766,93 $	4 827,14 $	4 827,14 $	4 060,21 $	14 481,42 $
Montants maximum annuels pour le remboursement des frais de location	5 112,85 $	32 180,91 $	32 180,91 $	27 068,06 $	96 542,73 $
Sous-totaux	5 879,78 $	37 008,05 $	37 008,05 $	31 128,27 $	111 024,15 $
TPS	293,99 $	1 850,40 $	1 850,40 $	1 556,41 $	5 551,21 $
TVQ	586,51 $	3 691,55 $	3 691,55 $	3 105,04 $	11 074,66 $
Total de la dépense	**6 760,28 $**	**42 550,00 $**	**42 550,00 $**	**35 789,72 $**	**127 650,00 $**
Total de la dépens e (net de ristournes)	*6 173,03 $*	*38 853,82 $*	*38 853,82 $*	*32 680,79 $*	*116 561,46 $*

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du plan Montréal 2030, notamment :

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine au cœur de la prise de décision;
- Offrir des milieux de vie de qualité et des services de proximité, en maintenant une offre d'accueil pour les visiteurs du parc, accessible à l'ensemble de la population;
- Accroître l'attractivité et le rayonnement de la métropole, en améliorant l'expérience de visite d'un site iconique et en renforçant sa mise en valeur patrimoniale.

Enfin, les services rendus par le Centre de la montagne soutiennent les objectifs du Plan nature et sports, en contribuant à l'enrichissement de l'offre de plein air sur ce territoire emblématique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation des conventions, certaines activités offertes à la population seraient réduites, créant un écart temporaire entre l'offre actuelle et les attentes du public, ainsi que des enjeux de continuité pour la qualité et la sécurité des services au parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats : 1er mai 2026;

Fin des contrats : 30 avril 2029.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc Roger LABRECQUE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 465-3561
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-02

Amélie BILODEAU
Cheffe de section-Concertation et partenariats

Tél : 514 668-3768
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directeur de direction-Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438 995-6030
Approuvé le : 2026-03-20

Directrice de service-Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-03-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1268752001**
Unité administrative responsable : **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**
Projet : **Accorder deux (2) contrats de gré à gré pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2029 au Centre de la montagne pour les services d'accueil au parc du Mont-Royal au montant de 330 000 $ incluant les taxes, et pour les services de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal au montant maximal de 127 650 $, incluant les taxes. Approuver les projets de convention à cette fin.**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ● 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision; ● 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins; ● 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● 2. Les Amis de la montagne contribue via ses activités à enraciner la nature en ville, en faisant la promotion et en mettant en valeur la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel du parc du Mont-Royal auprès des citoyens individuels et corporatifs.			

- 19. Aux travers de ses activités culturelles, sociales et récréatives diversifiées, Les Amis de la montagne contribue à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité, et répondant aux besoins locaux des citoyen.nes.
- 20. Via ses activités d'éducation, de conservation et d'accueil sur le Mont-Royal, Les Amis de la montagne contribue à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE SERVICES
AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LE CENTRE DE LA MONTAGNE,** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur générale, dûment autorisée aux fins de la présente convention telle qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725
Numéro d'inscription TVQ : 10063655414
Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

ci-après appelé le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Centre a pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'éducation à l'environnement et l'engagement de la communauté, de promouvoir la conservation du mont Royal et d'offrir des services d'éducation relative à l'environnement et des services récréatifs sur le mont Royal;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant afin d'assurer l'accueil au parc du Mont-Royal, incluant le parc Tiohtia:ké Otsira'kehné, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 3 des présentes;

ATTENDU QUE le Contractant déclare que les services visés par le présent contrat s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises pour les fournir.

ATTENDU QUE le Contractant a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule et les Annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

1.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

1.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de la prestation de service du Contractant telle que décrite au Devis
« **Responsable**» :	désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à assurer l'accueil des personnes qui visitent le parc du Mont-Royal, incluant le parc Tiohtia:ké Otsira'kehné, pour la période 2026-2029.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec la Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer à la Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre à la Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre à la Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'il lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.10 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.13 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire, et fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 remettre à la Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.18 corriger à ses frais, à la demande de la Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention ou aux Annexes 1 et 2 ;

4.19 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.20 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.1 **Définitions**

« **Incident de confidentialité** » : désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;

« **LAI** » : désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

« **Renseignement personnel** » : désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

5.2 **Traitement de Renseignements personnels**

Le Contractant s'engage à :

5.2.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

5.2.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.2.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

5.2.4 informer la Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

5.2.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

5.2.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Contractant relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

5.2.7 informer sans délai la Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer au Contractant la collaboration de la Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision de la Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la présente convention des Annexe(s) 1 et 2;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 Honoraires

8.1.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser un montant forfaitaire de **trois cent trente mille** dollars (**330 000** $) pour la prestation des services, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant, selon la répartition suivante :

8.1.1.1 Pour l'année 2026 :
Une somme maximale de **soixante-treize mille trois cent trente-cinq** dollars (**73 335** $) pour la période du 1er mai au 31 décembre;

8.1.1.21 Pour l'année 2027 :
Une somme maximale de **cent dix mille** dollars (**110 000** $) pour la période du 1er janvier au 31 décembre;

8.1.1.3 Pour l'année 2028 :
Une somme maximale de **cent dix mille** dollars (**110 000** $) pour la période du 1er janvier au 31 décembre;

8.1.1.4 Pour l'année 2029 :
Une somme maximale de **trente-six mille six cent soixante-cinq** dollars (**36 665** $) pour la période du 1er janvier au 30 avril.

8.1.2 Les prestations de service susceptibles d'entraîner un dépassement des honoraires décrits ci-dessus sont à la charge du Contractant.

8.2 Montant forfaitaire

8.2.1 Le montant forfaitaire prévu au présent article est payable comme indiqué à l'Annexe 1, sur présentation de factures.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.2.2 Aucun paiement du montant forfaitaire au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.2.3 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute

réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre à la Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de

renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme à but non lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, la Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet le **1er mai 2026** et se termine, sous réserve des articles 13 et 15, au plus tard le **30 avril 2029**.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. La Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par la Responsable.

15.3 La Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par la Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque la Responsable demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Pavillon Duke, 4e étage Montréal (Québec) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 17e jour de mars 20 26

LE CENTRE DE LA MONTAGNE

Par : _____
Christophe Derrien, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DEVIS

CONVENTION DE SERVICES
AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LE CENTRE DE LA MONTAGNE,** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisée aux fins de la présente convention telle qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725
Numéro d'inscription TVQ : 10063655414
Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

ci-après appelé le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Centre a pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'éducation à l'environnement et l'engagement de la communauté, de promouvoir la conservation du mont Royal et d'offrir des services d'éducation relative à l'environnement et des services récréatifs sur le mont Royal;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant afin d'assurer la coordination et la gestion du service de location d'équipement de plein air au parc du Mont-Royal, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 3 des présentes;

ATTENDU QUE le Contractant déclare que les services visés par le présent contrat s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises pour les fournir.

ATTENDU QUE le Contractant a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule et les Annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

1.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

1.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de la prestation de service du Contractant;
« Annexe 2 » :	désigne le Bordereau de prix;
« **Responsable**» :	désigne la personne à la Direction de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 à opérer un service de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal pour la période 2026-2029.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec la Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer à la Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre à la Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre à la Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'elle lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.10 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de la Responsable, laquelle devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.13 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire, et fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 remettre à la Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.18 corriger à ses frais, à la demande de la Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention ou de l'Annexe 1 et 2 ;

4.19 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.20 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.1 **Définitions**

« **Incident de confidentialité** » : désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;

« **LAI** » : désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

« **Renseignement personnel** » : désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

5.2 **Traitement de Renseignements personnels**

Le Contractant s'engage à :

5.2.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

5.2.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.2.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

5.2.4 informer la Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

5.2.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

5.2.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Contractant relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

5.2.7 informer sans délai la Responsable si un incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer au Contractant la collaboration de la Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que la Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision de la Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DE LA RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, la Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la présente convention ou des Annexe(s) 1 et 2;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 **Honoraires**

8.1.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser un montant forfaitaire maximal de **seize mille six cent cinquante** dollars (**16 650** $) pour la gestion du Programme de gratuité de location d'équipements de ski et de raquette pour les jeunes de 17 ans et moins de l'agglomération de Montréal (ci-

après le « Programme de prêt ») auquel est ajouté tous les revenus qu'il perçoit en lieu et place de la Ville pour la location d'équipements de plein air et dans le cadre de la vente de produits et services afférents, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant, selon la répartition suivante :

8.1.1.1 Pour la saison hivernale 2026-2027 :
Une somme maximale de **cinq mille cinq cent cinquante** dollars (**5 550** $) payable après le 31 mars 2027;

8.1.1.2 Pour la saison hivernale 2027-2028 :
Une somme maximale de **cinq mille cinq cent cinquante** dollars (**5 550** $) payable après le 31 mars 2028;

8.1.1.3 Pour la saison hivernale 2028-2029 :
Une somme maximale de **cinq mille cinq cent cinquante** dollars (**5 550** $) payable après le 31 mars 2029;

La Ville s'engage également à lui rembourser tous les revenus qu'il ne perçoit pas dans le cadre du Programme de prêt jusqu'à concurrence de **cent onze mille** dollars (**111 000** $), taxes incluses, pour l'ensemble des locations, selon la répartition suivante :

8.1.1.4 Pour la saison hivernale 2026-2027 :
Une somme maximale de **trente-sept mille** dollars (**37 000** $) payable après le 31 mars 2027;

8.1.1.5 Pour la saison hivernale 2027-2028 :
Une somme maximale de **trente-sept mille** dollars (**37 000** $) payable après le 31 mars 2027;

8.1.1.6 Pour la saison hivernale 2028-2029 :
Une somme maximale de **trente-sept** mille dollars (**37 000** $) payable après le 31 mars 2029;

8.1.2 Les prestations de service susceptibles d'entraîner un dépassement des honoraires décrits ci-dessus sont à la charge du Contractant.

8.2 **Montant forfaitaire**

8.2.1 Le montant forfaitaire prévu au présent article est payable comme indiqué à l'Annexe 1, sur présentation de factures.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.2.2 Aucun paiement du montant forfaitaire au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.2.3 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

8.3 **Conservation par le Contractant des revenus pour la Ville et ou dans le cadre de la vente de produits et services afférents**

8.3.1 Le Contractant doit fournir au Responsable un bilan des revenus de la Ville et des taxes (TPS et TVQ) qu'il a perçus en ses lieu et place, selon la forme, les paramètres et la fréquence que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme, ces paramètres et cette fréquence pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Le Contractant doit remettre à la Ville, à la fréquence indiquée par la Responsable, la somme perçue à titre de TPS et de TVQ pour la Ville.

8.3.2 Le Contractant doit remettre à la Responsable un relevé faisant état des services qui ont été rendus et de la valeur des revenus de la Ville conservés par le Contractant en guise de paiement des services.

Ce relevé doit être présenté selon la forme, les paramètres et la fréquence que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme, ces paramètres et cette fréquence pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable.

La Responsable doit approuver le relevé dans les trente (30) jours de sa réception. Toutefois, elle n'approuvera pas les relevés du Contractant s'ils ne comportent pas toutes les informations requises, notamment quant à la TPS et à la TVQ, et les pièces justificatives. L'approbation des relevés par la Responsable est conditionnelle à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Aucune approbation des relevés par la Responsable ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.3.3 En tout temps, le Contractant doit pouvoir fournir la preuve que les services ont été acceptés et rendus pour le compte de la Ville pour justifier la conservation des revenus perçus en lieu et place de la Ville.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat

d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre à la Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit à la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme à but non lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, la Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'elle détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant

n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis de la Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet le **1er mai 2026** et se termine, sous réserve des articles 13 et 15, au plus tard le **30 avril 2029**.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. La Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis de la Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par la Responsable.

15.3 La Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par la Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque la Responsable demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Pavillon Duke, 4e étage Montréal (Québec) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 17e jour de mars 2026

LE CENTRE DE LA MONTAGNE

Par : _____
Christophe Derrien, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DEVIS

ANNEXE 2

BORDEREAU DE PRIX

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268752001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder 2 contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 457 650 $ / Approuver les projets de convention de services à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD1268752001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-17

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DE FONDS - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - GRANDS PARCS

No. GDD : 1268752001

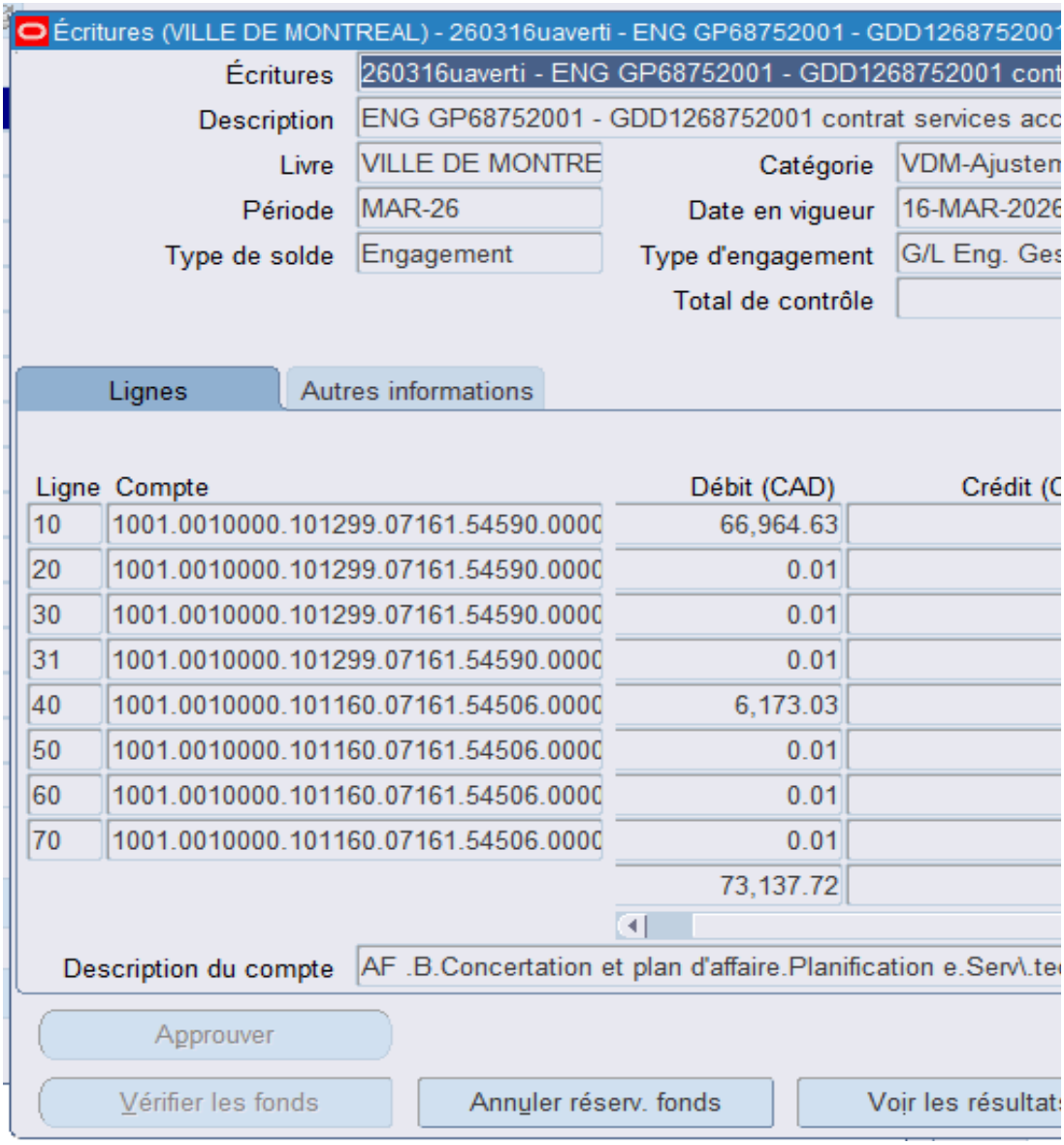
No. ENG GP68752001

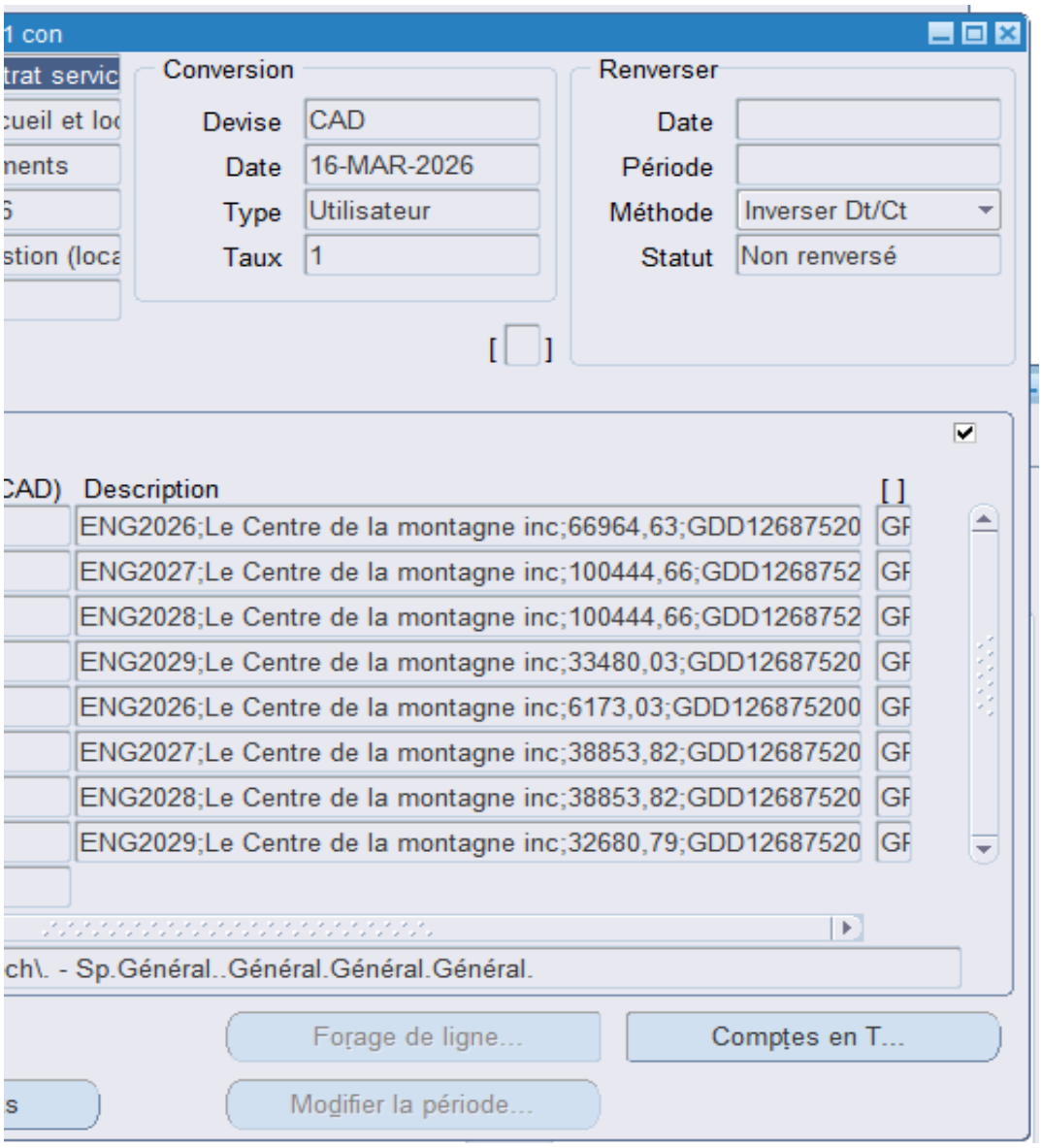
Accorder un contrat à l'OBNL Le Centre de la montagne inc. au montant maximal de 330 000,00 $ (taxes incluses) pour les services d'accueil dans le parc du Mont-Royal du 1er mai 2026 au 30 a
Mont-Royal du 1er mai 2026 au 30 avril 2029.

Imputation de la dépense

		2026	
Clé comptable / Numéro d'imputation	**Libellé textuel**	**Net ristournes**	**Taxes incluses**
1001.0010000.101299.07161.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomératiom.Budget régulier.Protection et mise en valeur du Mont Royal.Planification et gestion des parcs et espaces verts.Autres services techniques.Général..Général.Général.Général.	66,964.64	73,335.01
1001.0010000.101160.07161.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Concertation et plan d'affaires.Planification et gestion des parcs et espaces verts.Serv.tech - Sport, culturem et évé. publics.Général..Général.Général.Général.	6,173.03	6,760.27
TOTAL		**73,137.67 $**	**80,095.28 $**

1268752001
GP68752001




Conversion
Devise CAD
Date 16-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Description
ENG2026;Le Centre de la montagne inc;66964,63;GDD12687520
ENG2027;Le Centre de la montagne inc;100444,66;GDD1268752
ENG2028;Le Centre de la montagne inc;100444,66;GDD1268752
ENG2029;Le Centre de la montagne inc;33480,03;GDD12687520
ENG2026;Le Centre de la montagne inc;6173,03;GDD126875200
ENG2027;Le Centre de la montagne inc;38853,82;GDD12687520
ENG2028;Le Centre de la montagne inc;38853,82;GDD12687520
ENG2029;Le Centre de la montagne inc;32680,79;GDD12687520
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265942002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 $, taxes incluses, pour les services de gestion de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 $, taxes incluses, pour les services de gestion de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-26 14:17

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265942002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 $, taxes incluses, pour les services de gestion de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 28 août 2025, la Ville a conclu une entente-cadre avec la firme Levio Conseils inc. pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques (CG25 0477), pour la période du 28 août 2025 au 27 août 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, au montant de 2 527 150,50 $.

L'entente-cadre de prestation de services actuellement en place a permis de soutenir la réalisation de plusieurs projets, parmi lesquels on retrouve notamment :

- 68315 - Évolution des opérations policières du SPVM;
- 74551- Système de taxation et évaluation foncière;
- 71350 - Gestionnaire électronique de documents;
- 70501 - Environnement de travail.

En effet, elle a démontré son efficacité et a permis d'optimiser la capacité des équipes internes et d'assurer une exécution efficace et d'accélérer la réalisation des projets planifiés.

Pour ce faire, la Ville souhaite exercer la 1re option de prolongation d'une durée de 12 mois.

Le mandat vise à soutenir la capacité du Service des TI en offrant un appui à son personnel et aux différents partenaires dans le développement et le déploiement de solutions informatiques.

Ce type de contrat est chose commune dans les grandes organisations et vise à soutenir les projets de développement et de protection. En effet, il permet d'ajuster la capacité de main-d'œuvre momentanément et de compléter l'expertise interne, tout en demeurant en maîtrise des opérations, de l'expertise et des décisions technologiques.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la 1re prolongation, d'une durée de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 $, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0477 – 28 août 2025 - Conclure une entente-cadre avec Levio conseils inc. pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 527 150,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20966 (12 soum.)

CG23 0653 – 23 novembre 2023 - Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques, pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 7 534 771,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20001 - (9 soum.)

CG21 0721 - 23 décembre 2021 - Conclure quatre (4) ententes-cadres avec les firmes suivantes: COFOMO inc. (lot 1 au montant de 878 064,08 $, taxes incluses - cinq (5) soumissionnaires et lot 2 au montant de 6 756 340,05 $, taxes incluses - six (6) soumissionnaires) et Conseillers en gestion informatique CGI inc. (lot 3 au montant de 656 357,78 $, taxes incluses - quatre (4) soumissionnaires et lot 4 au montant de 3 290 584,50 $, taxes incluses - quatre (4) soumissionnaires) pour la prestation de service pour des ressources spécialisées au Bureau de projets du Service des technologies de l'information pour une période de trente-six (36) mois - Appel d'offres public 21-18980

CG19 0425 - 19 septembre 2019 - Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à prolonger d'une durée de 12 mois, l'entente-cadre de prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques pour soutenir la mise en œuvre des projets et programmes inscrits au plan PDI 2026-2035.

Cette entente permettra notamment de demeurer en maîtrise d'œuvre, d'optimiser les ressources, d'intégrer des expertises ciblées et d'assurer le transfert des connaissances vers les équipes TI internes.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente de prestation de services, indexée de l'IPC (2,65 %), permettra

de continuer à maintenir la capacité du Service des TI en offrant un appui à son personnel et aux différentes clientèles dans le développement et le déploiement de solutions numériques.
Cette entente permettra à travers chaque projet, notamment de continuer à livrer les bénéfices attendus, d'accélérer les livraisons de valeurs et d'éliminer la désuétude actuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au PDI du Service des TI pour la durée des ententes (du contrat) et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets. C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale, ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

Tél : 514-654-0544
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Louis HUET
chef(fe) de section - projets ti

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
directeur(-trice) bureau de projets ti

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-25

.Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265942002

Unité administrative responsable : Service des TI/Direction Bureau de projets TI

Projet : Exercer l'option de la 1re option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 $, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *12 -* Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Cette entente permettra à travers chaque projet, notamment de continuer à livrer les bénéfices attendus, d'accélérer les livraisons de valeurs et d'éliminer la désuétude actuelle.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265942001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 $, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 $, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-26 14:21

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265942001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Division portefeuille Ti global et pratiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 $, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 28 août 2025, la Ville a conclu une entente-cadre avec la firme Cofomo inc. pour la prestation de services spécialisés en analyste d'affaires (CG25 0424), pour la période du 28 août 2025 au 27 août 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, au montant de 2 607 759,47 $.

L'entente-cadre de prestation de services actuellement en place a permis d'accompagner divers projets, notamment :

- 78045 - Déménagements et rehaussements Télécom ;
- 70155 - Gestion de la relation client ;
- 70905 – Modernisation des infrastructures et plateforme TI.

En effet, elle a démontré son efficacité et a permis d'optimiser la capacité des équipes internes et d'assurer une exécution efficace et d'accélérer la réalisation des projets planifiés. Pour ce faire, la Ville souhaite exercer la 1re option de prolongation d'une durée de 12 mois.

Le mandat vise à soutenir la capacité du Service des TI en offrant un appui à son personnel et aux différents partenaires dans le développement et le déploiement de solutions informatiques.

Ce type de contrat est chose commune dans les grandes organisations et vise à soutenir les projets de développement et de protection. En effet, il permet d'ajuster la capacité de main-d'œuvre momentanément et de compléter l'expertise interne, tout en demeurant en maîtrise des opérations, de l'expertise et des décisions technologiques.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la 1re prolongation, d'une durée de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 $, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés en analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0424 - 28 août 2025 - Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services spécialisés en analyse d'affaires, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 607 759,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20961 (5 soum.)

CG23 0733 – 21 décembre 2023 - Conclure des ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques et analystes d'affaires avec expertise - Dépense totale : 7 404 390 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20086 (5 soum. pour le lot 1, 4 soum. pour le lot 2).

CG21 0721 - 23 décembre 2021 - Conclure quatre (4) ententes-cadres avec les firmes suivantes: COFOMO inc. (lot 1 au montant de 878 064,08 $, taxes incluses - cinq (5) soumissionnaires et lot 2 au montant de 6 756 340,05 $, taxes incluses - six (6) soumissionnaires) et Conseillers en gestion informatique CGI inc. (lot 3 au montant de 656 357,78 $, taxes incluses - quatre (4) soumissionnaires et lot 4 au montant de 3 290 584,50 $, taxes incluses - quatre (4) soumissionnaires) pour la prestation de service pour des ressources spécialisées au Bureau de projets du Service des technologies de l'information pour une période de trente-six (36) mois - Appel d'offres public 21-18980

CG19 0426 - 19 septembre 2019 - Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 (8 soum.)

CG19 0425 - 19 septembre 2019 - Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à prolonger d'une durée de 12 mois, l'entente-cadre de prestation de services spécialisés en analyse d'affaires pour soutenir la mise en œuvre des projets et programmes inscrits au plan PDI 2026-2035.
Cette entente permettra notamment de demeurer en maîtrise d'œuvre, d'optimiser les ressources, d'intégrer des expertises ciblées et d'assurer le transfert des connaissances vers les équipes TI internes.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente de prestation de services, indexée de l'IPC (2,65 %), permettra de continuer à maintenir la capacité du Service des TI en offrant un appui à son personnel et aux différentes clientèles dans le développement et le déploiement de solutions numériques.
Cette entente permettra à travers chaque projet, notamment de continuer à livrer les bénéfices attendus, d'accélérer les livraisons de valeurs et d'éliminer la désuétude actuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au PDI du Service des TI pour la durée de l'entente et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets. C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale, ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

Tél : 514-654-0544
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Louis HUET
chef(fe) de section - projets ti

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
directeur(-trice) bureau de projets ti

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-25

.Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265942002

Unité administrative responsable : Service des TI/Direction Bureau de projets TI

Projet : Exercer l'option de la 1re option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 $, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés en analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *12 -* Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Cette entente permettra à travers chaque projet, notamment de continuer à livrer les bénéfices attendus, d'accélérer les livraisons de valeurs et d'éliminer la désuétude actuelle.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1267655001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630), majorant ainsi le montant total de l'entente à 922 904,33 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630) ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 12:57

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267655001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630), majorant ainsi le montant total de l'entente à 922 904,33 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 23 novembre 2023, la Ville a conclu une entente-cadre pour la prestation de services avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de services de développement pour solutions mobiles natives au montant de 802 525,50 $, taxes incluses (CG23 0630). Selon l'estimation initiale, il était prévu que cette entente prenne fin en novembre 2026.

Selon le rapport de consommation de février 2026, 91 % des heures prévues dans l'entente ont été engagées. Cette consommation inclut des fiches mandats émises afin de couvrir certains besoins planifiés pour l'année 2026. Toutefois, l'évolution des dossiers indique que des besoins additionnels devront être comblés au cours de la période restante de l'entente.

Dans ce contexte, une majoration de la dépense est nécessaire afin d'assurer la continuité des mandats et de permettre à la Ville de répondre adéquatement aux besoins opérationnels jusqu'à la conclusion d'un nouvel appel d'offres.

Cette majoration permettra notamment à la Ville de maintenir les ressources en place en attendant l'octroi d'une nouvelle entente-cadre, ainsi que de réaliser un transfert de connaissances adéquat entre les ressources actuelles et le nouvel adjudicataire, le cas échéant, lors de la passation des mandats.

Le mandat vise à maintenir la capacité du Service des TI en offrant un appui à son personnel et aux différentes clientèles dans le développement et le déploiement de solutions numériques.

Ce type de contrat est chose commune dans les grandes organisations et vise à soutenir les projets de développement. En effet, il permet d'ajuster la capacité momentanément et de complémenter l'expertise interne, tout en demeurant en maîtrise des opérations, de l'expertise et des décisions technologiques.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour la prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (III), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630) majorant ainsi le montant total de la dépense de 802 525,50 $ à 922 904,33 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0630 – 23 novembre 2023 - Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (III), pour une période de 36 mois - Dépense totale maximale de 802 525,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20060 (4 soum.)

DA214990001- 29 septembre 2021- Approuver une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, qui sera utilisée par le Service des technologies de l'information (STI), dans le cadre des appels d'offres en services professionnels inhérents aux prestations de service en technologie de l'information.

CG21 0498- 26 août 2021- Conclure une entente-cadre avec OnePoint Développement inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 1 032 820,43 $, taxes incluses- Appel d'offres public 21-18758 (6 soum.)

DA217655002- 26 mars 2021- Approuver la grille d'évaluation des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public no 21-18758, pour des prestations de services en développement pour solutions mobiles natives (II).

CG19 0238- 16 mai 2019- Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 678 457,60 $, taxes incluses et lot 2 pour une somme maximale de 2 008 843,20 $, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois- Appel d'offres public 19-17507 (4 soum.).

DESCRIPTION

Cette prestation de services consiste à développer, à corriger des anomalies et à soutenir, pour le compte de la Ville de Montréal, une ou plusieurs applications natives (iOS et/ou Android) sur la base des infrastructures et technologies mises en place à la Ville et sur la base des cadres d'expérience utilisateur établis. L'application native est principalement

utilisée par les citoyennes et citoyens (clientèle externe).

Un des projets qui consomme dans cette entente est le 74993 - Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises, dont l'objectif est de poursuivre le développement et le déploiement de l'application mobile Montréal. Ce projet comprend notamment l'ajout de nouvelles fonctionnalités (évolution de la carte du déneigement et carte des lieux pour la saison estivale), la mise à jour continue de l'application ainsi que l'amélioration de l'expérience citoyenne.

Cette entente est également utilisée pour la réalisation des mandats liés à la correction des anomalies et aux mises à jour technologiques identifiées dans l'application mobile d'Espace pour la vie (EPLV). Elle couvre aussi les ajustements requis par les évolutions technologiques imprévues, notamment les mises à jour des systèmes d'exploitation mobiles, afin d'assurer la stabilité, la performance et la sécurité de l'application.

JUSTIFICATION

Le contrat initial, *Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (III)*, prévoyait une banque d'heures réparties comme suit :

- Art. 1 - Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives : 7 500 heures
- Art. 2 - Prestation de services pour correction des anomalies identifiées dans l'application mobile : 2 500 heures

La majoration de 15% du contrat initial ajoutera 1 125 heures à l'art. 1 et 375 heures à l'art. 2. Cette majoration permettra d'augmenter la banque globale d'heures disponible pour la prestation de services.

Cette majoration est nécessaire pour préserver la capacité opérationnelle requise à la poursuite des mandats en cours et pour assurer un transfert de connaissances optimal en prévision de la prochaine entente contractuelle.

Cette entente a prouvé son efficacité dans la livraison des différents mandats requis dans les délais, tout en maintenant la qualité, la stabilité et la continuité des services mobiles offerts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majoration de l'entente avec CGI inc. permettra :

- le maintien de la cadence des opérations
- une transition entre l’entente actuelle et le nouvel adjudicataire, le cas échéant, lors d’un nouvel appel d’offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Sylvain HEBERT
chef(fe) de division - solutions numeriques

Tél : 514-705-7973
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Liza SARRAF

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER

directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-10

directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267655001

Unité administrative responsable : Services des TI

Projet : Autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour la prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (III), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630), majorant ainsi le montant total de la dépense à 922 904,33 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1267684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services professionnels d'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, dans le cadre des contrats accordés à Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018), majorant ainsi le montant total des contrats à 13 106 219,86 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services professionnels d'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés à Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018);

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 15:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267684002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services professionnels d'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, dans le cadre des contrats accordés à Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018), majorant ainsi le montant total des contrats à 13 106 219,86 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 25 janvier 2024, la Ville a octroyé un contrat visant l'acquisition de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud (CG24 0018). Ce mandat est réalisé dans le cadre des contrats accordés à la firme Société Conseil LGS inc. (Lot 1) ainsi qu'à la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2), pour une dépense totale de 11 396 712,92 $, taxes incluses.

Pour assurer la migration vers la solution Oracle ERP Cloud, la Ville de Montréal a fait appel à une expertise externe hautement spécialisée.

Compte tenu de l'ampleur des travaux en cours, de la complexité des intégrations avec les systèmes corporatifs de la Ville, notamment Maximo et l'entrepôt de données (bureau d'affaires) ainsi que des besoins supplémentaires identifiés en cours de réalisation pour mitiger les régressions et respecter les échéanciers, le contrat actuel

arrivera à échéance avant son renouvellement prévu en 2027.

Dans ce contexte, la Ville juge nécessaire d'augmenter le volume d'heures prévu au contrat (CG24 0018) afin de maintenir la capacité de réalisation et d'assurer le déploiement dans les délais planifiés.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés à firme Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et à la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018) majorant ainsi le montant total du contrat à 13 106 219,86 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0018 – 25 janvier 2024 - Accorder un contrat à la firme Société Conseil LGS inc. (Lot 1 - 1 soumissionnaire) et à la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2 - 1 soumissionnaire), pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, pour une période de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale : 11 396 712,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20163.
CG23 0229 – 18 mai 2023 - Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17666) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le contrat en vigueur, qui arrive à échéance le 24 janvier 2027 (CG24 0018), consiste à fournir des services professionnels visant la réalisation des livrables liés à l'implantation des différentes fonctionnalités de la solution. Dans cette continuité, la Ville souhaite renforcer son équipe de projet par l'ajout de ressources hautement spécialisées dans les produits Oracle ERP Cloud.

Le projet SIMON infonuagique progresse dans ses dernières phases de réalisation. Plusieurs itérations de développement, de configuration, de conversion de données et d'intégration avec différents systèmes ont déjà été complétées avec succès. Nous amorçons maintenant la phase des tests intégrés, qui sera suivie des tests d'acceptation, en vue d'un déploiement prévu à la fin de l'année 2026.

Cependant, pour mener à terme ces deux étapes finales, il est nécessaire de majorer de 15 % les contrats accordés à Société Conseil LGS inc. et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.. Cette majoration permettra de maintenir les ressources essentielles à la réalisation du projet et de finaliser les livrables liés aux phases d'intégration ainsi qu'aux tests utilisateurs.

Les travaux en cours visent à sécuriser la mise en œuvre, à assurer la qualité des livrables et à préparer le passage en exploitation. Ils portent principalement sur la poursuite et la réalisation des tests (unitaires, intégrés et d'acceptation), l'ajustement des éléments livrés en fonction des résultats obtenus, ainsi que la finalisation des rôles, des profils utilisateurs et de la documentation de configuration.

En parallèle, les travaux d'intégration entre les systèmes concernés se poursuivent afin

d'assurer une cohérence fonctionnelle et technologique. Enfin, le développement progressif des matrices du bureau d'affaires se poursuit afin d'offrir une information de qualité pour la production des rapports QlikSense.

JUSTIFICATION

Afin de respecter les échéanciers du projet, le recours à des ressources complémentaires en services professionnels s'est avéré nécessaire, compte tenu des facteurs suivants :

- La solution fait l'objet de mises à jour trimestrielles par le fournisseur, ce qui entraîne des travaux récurrents de réingénierie et parfois une reconfiguration de certains modules, notamment en raison de l'introduction de nouvelles fonctionnalités et le changement l'interface utilisateur;

- Les activités liées à l'extraction, à la transformation et à l'alimentation des données vers l'entrepôt de données finances et approvisionnement se sont révélées particulièrement complexes. Des solutions de contournement ont dû être conçues et mises en œuvre afin de permettre l'alimentation des matrices prévues;

- Des efforts soutenus ont été requis pour analyser et corriger les régressions fonctionnelles observées, en particulier celles touchant la gestion des règles d'approbation des demandes d'achat, des bons de commande et des factures;

- Un travail important a été réalisé afin de définir, structurer et sécuriser les rôles et profils d'accès des utilisatrices et utilisateurs, dans le respect des bonnes pratiques de sécurité, tout en tenant compte des contraintes liées au nombre de licences disponibles;

- Enfin, la portée du projet a été élargie afin d'inclure des travaux d'intégration additionnels entre les systèmes corporatifs concernés, ce qui a accru la complexité technique et les efforts requis.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Société Conseil LGS inc. a renouvelé son accréditation le 15 février 2023, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la majoration du contrat est de 1 709 506,94 $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :
Tableau sommaire de la dépense

Période de 24 avril 2026 au 24 janvier 2027	**Montant taxes incluses**
Société Conseil LGS inc. (Lot 1)	1 568 415,37 $
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2)	141 091,57 $
Total	**1 709 506,94 $**

La dépense maximale de 1 709 506,94 $, taxes incluses (1 561 007,70 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 68092.01 - SIMON Infonuagique.

Les services d'implantation et configuration, de migration de données, de développement des extensions, des intégrations et extractions de données de Oracle ERP Cloud vers un entrepôt Oracle corporatif seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins de services des différentes vagues prévues à la feuille de route du projet. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale; ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour éviter une interruption des travaux essentiels et garantir la continuité opérationnelle du projet SIMON infonuagique, il est nécessaire de disposer d'un volume d'heures suffisant pour compléter les activités prévues jusqu'à la fin de l'année courante. Sans cette majoration, certains travaux critiques seraient reportés, créant un risque de décalage important avant la période de renouvellement contractuel de 2027.

La majoration permet donc à la Ville :

- de maintenir la progression du projet sans ralentissement ;
- d'éviter un arrêt ou une perte de cadence liée à la limite d'heures disponibles ;
- d'assurer la réalisation complète des livrables attendus avant la prochaine étape contractuelle ;
- de protéger la cohérence et la stabilité de l'implantation technologique en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 438 402-1743
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-11

Abdelmalek BOUKHEZAR
chef(fe) de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514 258-1649
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Davanh NHOUYVANISVONG
chef(fe) de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 février 2023

SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS A/S
MONSIEUR MARCO SICONOLFI 1, PLACE
VILLE-MARIE
BUR. 22E
MONTRÉAL (QC) H3B 3M4

Nº de décision : 2023-DAMP-1526 Nº de client : 3000161226
Nº d'entreprise du Québec : 1142691709

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci- dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 février 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP. Nous vous

prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Bérubé, Kathleen

De: _Boîte Direction LCOP
À: kristel.lee@mcmillan.ca
Objet: Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Voici le courriel à joindre lors de vos soumissions :

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS - NEQ : 1142691709 - NUMÉRO DE CLIENT : 3000161226

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date d'échéance 14 FÉVRIER 2028****

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550 -1
directionlcop@amp.quebec

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267684002
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction institutionnelle, Division finances et approvisionnement

Projet : 68092.01 - SIMON Infonuagique

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les bénéfices escomptés de ce projet "Simon infonuagique" sont les suivants :

- *réduire le coût d'entretien, de soutien et de maintenance;*
- *augmenter le niveau de sécurité du système;*
- *aligner les processus d'affaires de la Ville aux meilleures pratiques du marché;*
- *disposer plus rapidement et facilement de nouvelles fonctionnalités suite aux mises à jour effectuées quatre fois par année;*
- *tirer avantage des rapports analytiques intégrés dans la solution;*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1268009001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 351 965,25 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-24 18:25

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268009001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 351 965,25 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et de la Maison des citoyens de Montréal. Il est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment de l'hôtel de ville de Montréal est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation, et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques.

Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice de l'hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens tout en assurant une accessibilité universelle;
- La flexibilité des aménagements et l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Exécution.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification

« *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2604 « Électricité - Éclairage et travaux connexes », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'inauguration de l'hôtel de ville de Montréal a eu lieu le 7 juin 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0611 - 25 septembre 2025 - Autoriser une dépense additionnelle totale de 90 402,54 $, taxes incluses, pour les services professionnels en science du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Solutions d'affaires UL Canada inc. (CG17 0312), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 575,16 $, taxes incluses.
CG25 0364 - 19 juin 2025 - Autoriser une dépense additionnelle totale de 22 068,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L0903 - Revêtements de sols souples), dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 074 991,14 $, taxes incluses.

CG24 0755 - 19 décembre 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 681 385,54 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., de 10 688 099,65 $ à 11 369 485,19 $, taxes incluses (CG20 0391).

CE24 1309 - 28 août 2024 - Exercer l'option de prolongation de six (6) mois et autoriser une dépense additionnelle de 97 737,95 $, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels en gestion financière du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme CIMA+ s.e.n.c., majorant ainsi le montant total du contrat de 97 737,95 $ à 195 475,90 $, taxes incluses.

CG24 0461 - 22 août 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 109 582,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 826 377,88 $ à 1 935 960,55 $, taxes et contingences incluses.

CG24 0356 - 20 juin 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 603 618,75 $, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de HVAC inc., pour les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 716 276,42 $ à 9 319 895,17 $, taxes et contingences incluses.

CG24 0355 - 20 juin 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 48 771,06 $, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de Summa Métal Architectural et Structural inc., pour les travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 407 236,51 $ à 1 456 007,57 $, taxes et contingences incluses.

CG24 0354 - 20 juin 2024 - Accorder un contrat à Ceveco inc., pour l'exécution des travaux du lot 3103 « Rétention des eaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 134 041,65 $, taxes incluses (contrat : 945 034,71 $ + contingences : 189 006,94 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15855 - (2 soumissionnaires).

CG24 0264 - 16 mai 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 24 368 838,46 $ à 24 529 803,46 $, taxes incluses.

CG24 0263 - 16 mai 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 139 752,11 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 548 347,54 $ à 10 688 099,65 $, taxes et contingences incluses.

CG24 0262 - 16 mai 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 590 628,87 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie », contrat accordé à 9250-6518 Québec Inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG22 0189), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 773,25 $ à 4 134 402,12 $, taxes et contingences incluses.

CG24 0207 - 18 avril 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 84 369,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A », contrat accordé à Artopex Inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0194), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 024 873,05 $ à 2 109 242,76 $, taxes incluses.

CE24 0521 - 10 avril 2024 - Exercer l'option de prolongation de six (6) mois et autoriser une dépense additionnelle de 72 318,36 $, taxes incluses, pour les services de gardien de sécurité du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à B&M Groupe Sécurité Inc. (CE23 1088), majorant ainsi le montant total du contrat de 241 014,22 $ à 313 332,57 $, taxes incluses.

CG24 0074 - 22 février 2024 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc., pour le lot 2604 « Électricité - Éclairage et travaux connexes » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 237 968,94 $, taxes incluses (contrat : 1 031 640,78 $ + contingences : 206 328,16 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15892 - (1 soum. conforme).

CG24 0073 - 22 février 2024 - Accorder un contrat à DL Héritage inc., pour le lot L0506 « Restauration des portes de laiton et de bronze » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 679 721,62 $, taxes incluses (contrat : 566 434,69 $ + contingences : 113 286,94 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15891 (2 soum.).

CG23 0727 - 21 décembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 123 460,16 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges », dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Maxi inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 539 751,76 $ à 2

663 211,92 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0720 - 21 décembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 834 028,65 $ à 930 262,73 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0719 - 21 décembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 262 012,39 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », dans le cadre du contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 164 860,89 $ à 12 426 873,28 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0646 - 23 novembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 17 082,41 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0378), majorant ainsi le montant total du contrat de 136 659,29 $ à 153 741,70 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0645 - 23 novembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 33 260,43 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0377), majorant ainsi le montant total du contrat de 266 083,43 $ à 299 343,85 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0648 - 23 novembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 467 693,01 $, taxes incluses pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 23 901 145,45 $ à 24 368 838,46 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de modification No 4 à cet effet.

CG23 0647 - 23 novembre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 146 904,04 $, taxes incluses pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 208 035,19 $ à 13 354 939,24 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de modification N^{o} 4 à cet effet.

CG23 0620 - 23 novembre 2023 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c., pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois - Dépense totale de 105 457,02 $, taxes incluses (contrat : 91 701,76 $ + contingences : 13 755,26 $) - Appel d'offres public n^{o} 23-20050 (1 soum.).

CE23 1670 - 25 octobre 2023 - Recommandé d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA+ s.e.n.c., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois, le contrat pour les services professionnels pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux

normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 701,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{o} 23-20050.

CG23 0559 - 19 octobre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 145 443,38 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie », contrat accordé à Les agences Robert Janvier ltée dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0580), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 672 598,81 $ à 1 818 042,19 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0385 - 24 août 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019) majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 $ à 2 830 205,84 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0379 - 24 août 2023 - Accorder un contrat à Applied Électronique Limitée pour la réalisation des travaux du lot L2703 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - Lot 3 Salle du conseil et Salle Peter McGill, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 054 553,20 $, taxes incluses (contrat : 878 794,33 $, taxes incluses + contingences : 175 758,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15853 (2 soumissionnaires).

CG23 0378 - 24 août 2023 - Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 136 659,29 $, taxes incluses (contrat : 113 882,74 $ taxes incluses + contingences : 22 776,55 $, taxes incluses) - Appel d'offres public n^{o} 22-19640 (1 soumissionnaire).

CG23 0377 - 24 août 2023 - Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 266 083,43 $, taxes incluses (contrat : 221 736,19 $ taxes incluses + contingences : 44 347,24 $, taxes incluses) - Appel d'offres public n^{o} 22-19640 (1 soumissionnaire).

CG23 0384 - 24 août 2023 - Accorder à Colliers Maîtres de projets inc. un contrat pour les services spécialisés en gestion de déménagement pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 253 864,80 $, taxes incluses (contrat : 211 554 $ + contingences : 42 310,80 $) - Appel d'offres public n^{o} 23-20027 (1 soum.).

CG23 0438 - 24 août 2023 - Accorder un contrat à Sectus Technologies inc. pour l'acquisition, l'installation et la calibration de systèmes de détection de sécurité dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 171 772,65 $, taxes incluses (contrat : 143 143,88 $ + contingences : 28 628,78 $) - Appel d'offres public n^{o} 23-20008 (1 soum.).

CG23 0383 - 24 août 2023 - Accorder un contrat à Les Solutions Spacesaver inc., pour l'acquisition et l'installation de rayonnage pour les voûtes des archives, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 100 002,41 $, taxes incluses (contrat : 916 668,68 $ + contingences : 183 333,74 $) - Appel d'offres public n^{o} 23-19928 (3 soum.).

CG23 0439 - 24 août 2023 - Accorder un contrat à 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions) pour la réalisation des travaux de construction du lot L2704 - Réseau de câblage structuré, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 509 930,90 $, taxes incluses (contrat : 1 258 275,75 $ + contingences : 251 655,15 $ - Appel d'offres public n^{o} IMM-15878 (3 soum.).

CG23 0385 - 24 août 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019) majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 $ à 2 830 205,84 $, taxes et contingences incluses.

CE23 1095 - 28 juin 2023 - Accorder un contrat à Solotech Inc. pour la réalisation des travaux du lot L2702 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels lot 2, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 190 307,20 $, taxes incluses (contrat : 991 922,67 $, taxes incluses + contingences : 198 384,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15854 (1 soumissionnaire).

CE23 1094 - 28 juin 2023 - Accorder un contrat à Applied Électronique Limitée pour la réalisation des travaux du lot L2703 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - Lot 3 Salle du conseil et Salle Peter McGill, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 054 553,20 $, taxes incluses (contrat : 878 794,33 $, taxes incluses + contingences : 175 758,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15853 (2 soumissionnaires).

CE23 1093 - 28 juin 2023 - Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 136 659,29 $, taxes incluses (contrat : 113 882,74 $ taxes incluses + contingences : 22 776,55 $, taxes incluses) - Appel d'offres public n^{o} 22-19640 (1 soumissionnaire).

CE23 1092 - 28 juin 2023 - Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 266 083,43 $, taxes incluses (contrat : 221 736,19 $ taxes incluses + contingences : 44 347,24 $, taxes incluses) - Appel d'offres public n^{o} 22-19640 (1 soumissionnaire).

CE23 1088 - 28 juin 2023 - d'accorder à B&M Groupe Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0135 « Gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 577,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{o} 23-19961.

CG23 0328 - 15 juin 2023 - Accorder à la firme MACOGEP INC. un contrat pour les services professionnels spécialisés d'experts-conseils en analyse de dossiers de réclamation pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 423 429,94 $, taxes incluses (contrat : 352 858,28 $ + contingences : 70 571,66 $) - Appel d'offres public n^{o} 23-19872 (3 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CE23 0308 - 15 juin 2023 - Accorder à ITI Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction pour les travaux du lot L2705 « Insertion de liens télécom et câblage structuré intermédiaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 509,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres de demande de prix 15679.

CE23 0819 - 24 mai 2023 - Approuver la résiliation du contrat accordé à Neptune Security Services inc. pour les services de gardien de sécurité dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CE23 0074).

CG23 0227 - 18 mai 2023 - Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal réduisant ainsi le montant de 398 772,31 $, taxes incluses, du contrat initial, approuvé par la résolution CG21 0433.

CG23 0264 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 $ à 18 986 070,22 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0263 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », contrat accordé à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 $ à 1 981 091,11 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0262 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 $ à 8 716 276,42 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0261 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 $ à 1 634 559,91 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0260 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 $ à 1 826 377,88 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0259 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324),

majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 $ à 9 202 524,09 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0258 - 18 mai 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », contrat accordé à Unicel Architectural Corp. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 $ à 2 117 879,74 $, taxes et contingences incluses.

CG23 0195 - 20 avril 2023 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses.

CG23 0194 - 20 avril 2023 - Accorder à Artopex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A - Mobilier de bureau et espaces de travail », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 687 394,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{o} 22-19640.

CG23 0031 - 26 janvier 2023 - Accorder à St-Denis Thompson Inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le lot 0101 « Travaux de conditions générales », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 448 171,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{o} IMM-15852.

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 $, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 $ à 11 208 035,19 $, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant n^{o} 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 $, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 $, taxes incluses + contingence 356 849,79 $, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 $ à 23 901 145,45 $, taxes incluses / Approuver l'avenant n^{o}. 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 $ à 1 674 126,52 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 $ à 1 143 943,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 $ à 18 437 467,01 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 $ à 963 989,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 $ à 347 684,40 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 $, taxes incluses (contrat : 249 495,75 $, taxes incluses + contingences : 49 899,15 $, taxes incluses) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 $, taxes incluses (contrat : 369 436,52 $ + contingences : 92 359,13 $) - Appel d'offres public n^{o} 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 $, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 $ à 463 579,20 $, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles Inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes

de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 $, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 $, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 $, taxes incluses) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 $ à 4 618 578,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 $ à 1 052 923,06 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 $ à 2 792 722,57 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle Inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 $ à 834 028,65 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural Inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 $ à 1 407 236,51 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec Inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0327 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville Inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public n^{o} 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc., (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public n^{o} 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville Inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526

447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant n^{o} 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec Inc. faisant affaire avec sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural

Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD Ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de

restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 « Renforts de carbone » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques n^{o} IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public n^{o} IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public n^{o} IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant les taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public n^{o} 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0136 du 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU Inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 $ à 13 701 506,39 $, taxes incluses.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public n^{o} IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à CLEB consultant inc. (maintenant «Solution d'affaire UL Canada inc») pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 577 681,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Les installations électriques Pichette inc., afin de terminer les travaux de construction du lot L2604 « Électricité - Éclairage et travaux connexes », lequel s'inscrit dans le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette augmentation est requise en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires nécessaires pour répondre aux conditions du bâtiment.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne modifie donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

Le présent dossier vise à augmenter la valeur du contrat de construction de 113 996,31 $, taxes incluses, et d'ajouter un budget de contingence de chantier pour couvrir les directives de changement découlant des conditions de chantier.

JUSTIFICATION

À ce jour, les travaux prévus au bordereau sont terminés et le budget des contingences est presque entièrement épuisé. La réception provisoire a eu lieu le 19 août 2025 telle que confirmée par le certificat émis par les consultants. Toutefois, à la suite d'un rapport de vérification, des travaux complémentaires sont nécessaires :

- Directive E-017 rev1 : travaux d'aménagement facilitant l'accès à certaines composantes pour les équipes d'entretien;
- Directive E-019 : travaux complémentaires aux installations électriques pour intégrer les recommandations du rapport d'étude de système électrique comprenant une étude de court-circuit, une étude de coordination des dispositifs de protection et une analyse d'éclair d'arc électrique.

Les professionnels externes sont impliqués dans la gestion de ces travaux pour les suivis technique et financier.

	Pourcentages	**Montants taxes incluses**
Contrat octroyé - Travaux		1 031 640,78 $
Contrat octroyé - Contingences (CG21 0445)	20 %	206 328,16 $
Total - Contrat octroyé		1 237 968,94 $
Rehaussement contingences 01	**11,05 %**	**113 996,31 $**
Total des contingences	**31,05 %**	**320 324,47 $**
Total - Contrat après rehaussement		**1 351 965,25 $**

Le pourcentage des contingences initiales au contrat fixé à 20 % est rehaussé de 11,05 % pour atteindre un total de 31,05 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 206 328,16 $ est porté à 320 324,47 $, soit une majoration de 113 996,31 $, taxes incluses. Cette somme proviendra du PDI 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).
La dépense totale à autoriser passe donc de 1 237 968,94 $ à 1 351 965,25 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 59 711,27 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 54 285,04 $, taxes incluses, sera financé par le règlement

d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011.

Ce montant additionnel est inclus dans l'enveloppe globale approuvée dans le cadre du projet de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centrale et l'agglomération pour ce contrat est établi en fonction du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2026 est de 47,62 % d'agglo et de 52,38 % de corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Elle sera répartie comme suit : 100 % en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Les installations électriques Pichette inc. pour le lot L2604 pourrait compromettre la finition des travaux d'électricité ainsi que la fermeture du contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception définitive : 19 août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Eve MALÉPART, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-16

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : 514 872-1820
Approuvé le : 2026-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268009001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
*10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
*11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
*12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
*15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15892
Lot 2604: Électricité - Éclairage et travaux connexes
No. GDD: 1268009001
Étape: Octroi de contrat

Les installations électriques Pichette inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions Générales		17%	154 300,00 $	7 715,00		15 391,43		**177 406,43**
	Éclairage		68%	611 374,00 $	30 568,70		60 984,56		**702 927,26**
	Distribution électrique et mise à la terre		8%	71 145,00 $	3 557,25		7 096,71		**81 798,96**
	Mise en marche/service des installations		7%	60 455,00 $	3 022,75		6 030,39		**69 508,14**
					0,00		0,00		**0,00**
					0,00		0,00		**0,00**
					0,00		0,00		**0,00**
					0,00		0,00		**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
					0,00		0,00		**0,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**897 274,00**	**44 863,70**		**89 503,08**		**1 031 640,78**
	Contingences		20,00%	179 454,80	8 972,74		17 900,62		206 328,16
	Rehaussement contingences 01		11,05%	99 148,78	4 957,44		9 890,09		113 996,31
	Total - Contrat :			**1 175 877,58**	**58 793,88**		**117 293,79**		**1 351 965,24**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 175 877,58**	**58 793,88**		**117 293,79**		**1 351 965,24**
Ristournes:	Tps	100,00%			58 793,88				58 793,88
	Tvq	50,0%					58 646,89		58 646,89
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 175 877,58**	**0,00**		**58 646,89**		**1 234 524,47**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268009001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 351 965,25 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1268009001 - Travaux électriques HDV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Agente de gestion des ressources financières
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Myriam LAVOIE
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

NO GDD : 1268009001

Taux net: 1.0951303727

No d'engagement: CC68009001

Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
21-027	*6101.7721027.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000*	*59,711.27 $*	*51,934.13 $*	*54,524.35 $*	*54,525 $*
RCG 21-011	*5001.5021011.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*54,285.04 $*	*47,214.65 $*	*49,569.48 $*	*49,570 $*
Imputations à des fins de bon de commande - 52,38% corpo / 47,62% agglo					
contingences corpo	6101.7721027.803403.01301.57201.000000.0000.198650.070008.21015.00000	59,711.27 $	51,934.13 $	54,524.35 $	54,525 $
contingences agglo	5001.5021011.803403.01301.57201.000000.0000.198651.070008.21015.00000	54,285.04 $	47,214.65 $	49,569.48 $	49,570 $
		113,996.31 $	99,148.78 $	104,093.83 $	104,095 $

Information budgétaire

Projet : 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville

Sous-Projet INVESTI: 2466034-004&005 - 0001 - Hôtel-de-Ville - Travaux électriques

Sous-Projet SIMON: 198650 Corpo & 198651 Agglo

Requérant: SGPI / Exécutant: SGPI

	2024	2025	2026	2027	Ultérieur	Total
Brut - Corpo	0	0	55	0	0	55

		Taux de répartition du Service		Réparition de la dépense	
Hôtel de ville	Superf.occupée	AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
A vérifier	0.000%	0.000%	100.000%	0.00%	0.00%
Ville Marie	1.300%	0.000%	100.000%	0.00%	1.30%
TI	0.100%	49.600%	50.400%	0.05%	0.05%
Matériel roulant	0.600%	49.600%	50.400%	0.30%	0.30%
Greffe	42.000%	49.600%	50.400%	20.83%	21.17%
Dir.générale	50.200%	49.600%	50.400%	24.90%	25.30%
Secrétariat de liaison	0.000%	100.000%	0.000%	0.00%	0.00%
SGPI	3.100%	49.600%	50.400%	1.54%	1.56%
Sperficie innocupé	2.700%	0.000%	100.000%	0.00%	2.70%
Communication	0.000%	49.600%	50.400%	0.00%	0.00%
				47.62%	**52.38%**

Source

Totaux
5021011 - RCG 21-011 Travaux de rénovation Hôtel de Ville de MTL CG21 0404
7721027 - 21-027 Travaux de rénovation Hôtel de Ville de Mtl CM21 0794

	Valeurs
	Crédit autorisé disponible
	6 936 952
	3 652 840
	3 284 112

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2026/04/23 16:00

(1)

Dossier # : 1265942003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division plateformes technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 1 207,24 $, taxes incluses à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver le projet d'avenant à cet effet / Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support - Dépense totale de 192 212,91 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005);

2. d'autoriser une dépense pour les frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 1 207,24 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

3. d'approuver un projet d'avenant à cet effet;

4. d'accorder un contrat de gré à gré à la Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 192 212,91 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 mars 2026;

5. d'autoriser le directeur de la Direction Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 09:29

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265942003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division plateformes technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 1 207,24 $, taxes incluses à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver le projet d'avenant à cet effet / Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support - Dépense totale de 192 212,91 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 25 janvier 2024 la Ville a accordé un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc. pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de 36 mois, soit du 1er février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics.

La Ville utilise présentement une solution de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ainsi qu'un ensemble de services et d'outils qui automatisent la prévention

des cyberattaques (SOAR) pour assurer la protection des données et des écosystèmes informatiques dont elle dispose. Ces outils sont arrivés en fin de vie utile.

Dans le cadre de la transition technologique en cours et considérant l'obsolescence des solutions actuelles pour la gestion des journaux, des alertes et des incidents de sécurité, la Ville, déjà titulaire de licences Microsoft 365 E5, a réalisé une analyse de marché des solutions SIEM/SOAR disponibles. Les licences E5 incluant déjà plusieurs composantes de sécurité avancées (journaux, détection, protection des identités), leur utilisation permet d'éviter un double achat de fonctionnalités équivalentes offertes par d'autres fournisseurs.

À l'issue de cette évaluation, l'adoption de Microsoft Sentinel, déployé sur la plateforme infonuagique Azure de Microsoft, s'est révélée être l'option la plus rentable et la plus cohérente avec l'environnement technologique existant, tout en assurant le remplacement des outils de cyberdéfense arrivés en fin de vie et l'évolution du dispositif de sécurité de la Ville.

En ce sens, l'intégration de Microsoft Sentinel à la plateforme Azure vise non seulement à renforcer la posture de cybersécurité de la Ville, mais également à mieux protéger les systèmes et services internes qui soutiennent les opérations municipales. Bien que ces services ne soient pas offerts directement aux citoyennes et citoyens, cette intégration permettra d'améliorer la détection, la prévention et la réponse aux incidents, réduisant ainsi les risques d'interruptions opérationnelles, de compromission de données ou d'atteinte à la confidentialité. Indirectement, cela contribue à assurer un environnement numérique municipal plus résilient, plus fiable et conforme aux exigences croissantes en matière de sécurité de l'information.

Afin de soutenir les travaux du Service des TI ainsi qu'accélérer la transition entre les solutions de sécurité de l'information, de l'accompagnement technique sous forme d'heures d'ingénierie de support est requis.

Le 23 décembre 2021, la Ville a conclu un contrat de type Unifié (CG24 0641) avec l'éditeur Microsoft pour des services techniques et de support des divers produits utilisés à la Ville. Ce contrat comportait entre autres l'accès dédié à des ressources techniques ainsi que des formations sur demande afin de répondre aux besoins de la Ville.

À la suite du déploiement de la suite M365 ainsi que de plusieurs autres outils Microsoft, plusieurs projets informatiques sont ou seront développés autour des technologies de l'éditeur. Afin de soutenir les travaux du Service des TI, de l'accompagnement technique sous forme d'heures d'ingénierie de support est requis.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à la firme Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 1 207,24 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics et approuver un projet d'avenant à cette fin. Il vise également à accorder un contrat de gré à gré à la firme Microsoft Canada inc. pour une banque d'heures dédiées d'ingénierie de support (DSE), pour une dépense totale de 192 212,91 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0468 – 28 août 2025 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Microsoft 365

requises pour le personnel de la Ville et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1er novembre 2025 - Montant estimé de l'entente : 53 399 891,55 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics.

CG24 0641 – 21 novembre 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de l'entreprise Microsoft, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour une somme maximale de 2 377 102,79 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

CG24 0528 – 19 septembre 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 238 412,16 $, taxes incluses, pour acquérir des heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc. (CG21 0712) majorant ainsi le montant total du contrat de 677 516,80 $ à 915 928,96 $, taxes incluses.

CG24 0005 - 25 janvier 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc. pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de 36 mois, soit du 1er février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics.

CG21 0712 - 23 décembre 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de Microsoft, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 677 516,80 $, taxes incluses (fournisseur unique).

BC 1582748 - 01 mai 2023 - Accorder un contrat à Microsoft, par l'entremise de son entente EC-031401 avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour l'acquisition d'unités de consommation pour les services infonuagiques Azure 2023 pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 42 617,96 $ avant taxes, 48 999,99 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'offre de Microsoft, disponible via le catalogue du MCN, comprend plusieurs services infonuagiques répondant aux besoins de la Ville. La présente démarche vise l'acquisition des produits suivants :

- Microsoft Sentinel :
  - Microsoft Sentinel assure la collecte, l'analyse et la corrélation des événements de sécurité afin de détecter rapidement les menaces. Il permet également l'automatisation des réponses aux incidents et offre une visibilité centralisée sur l'ensemble des alertes et incidents.

- Microsoft Datalake :
  - Le produit Microsoft Datalake fournit un espace de stockage centralisé et évolutif pour conserver l'ensemble des journaux et données nécessaires aux analyses. Il constitue la fondation technique permettant les traitements avancés, les investigations et les corrélations réalisées par Microsoft Sentinel.

L’accompagnement technique offert par les heures d’ingénierie de support du contrat Unifié (CG24 0641) avec Microsoft inclut des services spécialisés visant à soutenir l’utilisation et l’intégration de ces solutions :

- Service de formation :
  - Ce service permet aux équipes internes de développer rapidement les compétences nécessaires pour utiliser efficacement le produit Microsoft Sentinel et le produit Microsoft Datalake, facilitant leur adoption et leur exploitation optimale.

- Service d’ingénierie pour la migration :
  - Ce service accompagne la transition des solutions actuelles vers la nouvelle plateforme de sécurité. Il assure une migration maîtrisée, conforme aux standards technologiques, tout en réduisant les risques et en garantissant la continuité des opérations.

JUSTIFICATION

Les offres présentes dans le catalogue du MCN pouvant potentiellement répondre aux besoins de la Ville ont été étudiées et évaluées par le Service des TI. L’offre de Microsoft répond en tout point aux besoins de la Ville. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d’acquisitions gouvernementales ou, selon le cas, auprès du ministère de la Cybersécurité et du Numérique ou par leur entremise. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Microsoft Canada inc., par l'entremise du MCN.

L'estimation de ce contrat correspond au montant exact de celle indiquée au sommaire décisionnel, soit 223 051,50 $, taxes incluses, car elle est basée sur les prix du catalogue du manufacturier disponible pour le secteur public.

L'acquisition d’heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) permettra au Service des TI d'avoir à sa disposition des ingénieurs spécialisés connaissant spécifiquement les produits Microsoft et le code source qui les composent pour le support en cas de problème ainsi que de l’assistance dans la période d’activation et l’intégration du système dans l’écosystème de la Ville.

Le contrat pour la banque d'heures a été octroyé de gré à gré à la firme Microsoft Canada inc. en vertu de l'article 573.3 (6) b) de la Loi sur les cités et villes, car son objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs (licences).

L’estimation des coûts pour la banque d’heures correspond au montant exact de celle indiquée au dossier décisionnel, soit 192 212,91 $ taxes incluses, car elle est basée sur les prix du contrat de type Unifié (CG24 0641) avec l'éditeur Microsoft.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n’est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, la firme Microsoft Canada inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale est de 416 471,65 $, taxes incluses (380 294,13 $ net de taxes), et sera répartie comme suit :

Description	**Montant 2026 (du 1er mai 2026 au 31 janvier 2027)**
Frais infonuagique pour Microsoft Sentinel (BF)	223 051,50 $
Frais de gestion MCN (BF)	1 207,24 $
Total BF	**224 258 ,74 $**
Services professionnels (PDI)	192 212,91 $
Grand Total	**416 471,65 $**

Dépenses capitalisables (PDI)

La dépense de 192 212,91 $, taxes incluses (175 516,01 $ net de taxes), se fera financer par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032 et de compétence locale 24-026, pour le projet 60115 - Modernisation des services de cybersécurité. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,6% pour 2026. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense est de 224 258,74 $, taxes incluses (204 778,12 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville, puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI.

Frais de gestion du MCN

Pour la production d'un avenant, des coûts horaires de 105 $ seront ajoutés, avec un minimum de cinq heures facturées. Ces frais seront perçus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics. Ces frais sont payables une seule fois en début de contrat.

Contrat de support

Le contrat avec Microsoft Unified bonifie le soutien de base prévu au MCN en offrant un niveau de support essentiel, incluant l'assistance technique 24/7, l'accès à des contenus de formation et des services-conseils pour l'usage et l'administration des solutions Microsoft. Microsoft est le seul fournisseur autorisé à offrir ce type de support, notamment en raison des droits d'accès au code source et de la garantie du manufacturier.

En vigueur jusqu'au 31 décembre 2027 (CG24 0641), ce contrat est calculé en fonction du volume d'acquisitions réalisées au cours de la durée du contrat. La Ville prévoit une hausse d'environ 10 % de la valeur du présent dossier.

Projection des coûts 2027-2029

Dans le cadre de la planification du prochain contrat qui devra être conclu en 2027, une estimation des coûts liés à l'utilisation de Microsoft Sentinel et des services infonuagiques associés a été établie pour un horizon de trois ans.

Selon les besoins opérationnels projetés, le coût total estimé pour la période 2027-2029 s'élève à environ 3 109 153,95 $, taxes incluses.

Ce montant comprend :

- Les frais d'utilisation de la plateforme d'analyse d'événement de sécurité Microsoft Sentinel ;
- Les licences d'utilisation de la plateforme de protection et détection sur les serveurs ;
- Les services infonuagiques requis pour les opérations de sécurité ;
- L'application d'une majoration annuelle de 5 % reflétant les ajustements tarifaires généralement observés dans le secteur.

Cette estimation vise à anticiper l'ampleur financière du prochain contrat et à soutenir la planification budgétaire pour les années subséquentes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majoration du contrat Microsoft Azure permettra à la Ville :

- de renforcer la capacité de détection et de réponse aux menaces ;
- d'automatiser les tâches répétitives afin de libérer les équipes pour les incidents prioritaires ;
- de centraliser les journaux et alertes pour améliorer la gouvernance, la visibilité et la conformité ;
- de réduire les risques d'interruption ou de compromission, améliorant ainsi la fiabilité des services offerts à la clientèle ;
- de renforcer la confiance des clients en démontrant un engagement envers une cybersécurité moderne et robuste.

La banque d'heures d'ingénierie de support (DSE) offrira à la Ville :

- un accès direct à l'expertise des spécialistes de l'éditeur ;
- un soutien accru pour développer les compétences nécessaires à la gestion de l'environnement Microsoft ;
- une optimisation de la valeur livrée dans les projets technologiques s'appuyant sur les solutions de l'éditeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Imad EL AMMARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

Tél : 514-654-0544
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-17

Francis DES GRANGES LANGEVIN
architecte d'entreprise ti

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francis DES GRANGES LANGEVIN
architecte d'entreprise ti

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265942003
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction Cybersécurité
Projet : 60115 - Modernisation des services de cybersécurité

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *12* - Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective *17* - Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *12* - Sentinel uniformise la collecte et la gestion des journaux, ce qui accroît la qualité, l'intégrité et la traçabilité des données utilisées par la Ville. *17* - Il supporte l'objectif municipal de transformer la gouvernance technologique et moderniser les capacités d'opérations TI.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

18 mars 2026

DESCRIPTION DU PROGRAMME DES SERVICES DE SUPPORT TECHNIQUE MICROSOFT ENTERPRISE

Re : Support Unifié Microsoft

Chère **Catherine Lareau,**

Microsoft a le plaisir de vous fournir les informations suivantes concernant son offre de Support Unifié dans le cadre des Services de Support technique Microsoft Enterprise pour aider **la Ville de Montréal** à prendre une décision relative à la justification du choix d'un fournisseur unique.

Les Services de Support technique Microsoft Enterprise constituent une solution d'assistance complète qui contribue à réduire les coûts, à améliorer la productivité et à utiliser la technologie à toutes les étapes du cycle de vie des actifs informatiques. Ils garantissent un accès direct, pratique et unique aux équipes de développement de produits Microsoft, aux développeurs de logiciels et au code source des produits actuels et futurs en offrant (a) une vision spécialisée au cœur de l'architecture des solutions actuelles qui peut faciliter des migrations transparentes vers des produits/versions existants et futurs non publiés ; (b) une résolution rapide et complète des problèmes de support produit, de dépannage et de correctifs ; et (c) un lien de commentaire immédiat et axé sur la technologie entre nos clients et les équipes de développement de produits Microsoft afin de contribuer à définir l'orientation, les composants et les fonctionnalités des produits futurs.

Une formation spécialisée du personnel Microsoft est assurée par les équipes de développement de produits Microsoft en matière d'optimisation par les entreprises clientes de la planification, du déploiement, de la gestion et de la productivité des produits Microsoft existants et futurs.

En outre, dans le cadre de l'offre unique de Services de Support technique Microsoft, les services suivants sont disponibles :

Les Services du Package de Base représentent une combinaison de services proactifs, de services réactifs et de services de gestion de prestation de services proposés dans le cadre du support Microsoft pour les Produits et/ou les Services en Ligne utilisés par votre entreprise.
Le Support réactif facilite la résolution des problèmes dans votre environnement Microsoft et comprend des services de résolution des problèmes classés par ordre de priorité afin d'apporter une réponse rapide et de minimiser les temps d'arrêt. Dans le cadre des services de support technique réactif, Microsoft propose l'offre suivante :

> **Support Technique (résolution d'incidents)**, qui propose une assistance pour la résolution de problèmes présentant des signes spécifiques, rencontrés lors de l'utilisation de produits Microsoft et dont on peut raisonnablement penser qu'ils sont causés par des produits Microsoft. Le Support Technique (résolution d'incidents) et les demandes d'assistance peuvent être soumis par téléphone ou par voie électronique via un portail d'assistance en ligne.

Support Conseil : assistance téléphonique apportant aux professionnels informatiques un support technique à court terme (limité à six (6) heures) sur des problèmes imprévus. Les Services de Conseil peuvent englober des conseils, des instructions et des transferts de connaissances destinés à vous aider à déployer et à mettre en œuvre les technologies Microsoft de façon à éviter les problèmes fréquemment rencontrés par les services d'assistance technique et à réduire le risque de pannes système. Les scénarios d'architecture, de développement de solutions et de personnalisation n'entrent pas dans le champ d'application de ces Services de Conseil.

Support Hotfix Étendu : Le Support Hotfix Étendu vous permet de demander des correctifs qui ne sont pas liés à la sécurité pour un logiciel Microsoft donné entré dans la Phase de Support Étendu du cycle de vie fixe, comme défini par la Politique sur le site http://support.microsoft.com/lifecycle.

Les activités de Gestion de Prestation de Services (SDM) vous aident à établir et à maintenir des relations avec votre équipe de gestion et de prestation de services, ainsi qu'à superviser la gestion de la remontée des informations et à gérer les éléments de votre offre de support technique pour répondre aux besoins de votre entreprise. Ces actions sont gérées par un Responsable de la Prestation Microsoft, coordonnées par une équipe de prestataires de services d'un groupe de ressources ou fournies numériquement via un accès à un portail de services en ligne.

Les services proactifs qui aident à maintenir et à améliorer l'intégrité de l'infrastructure et des opérations informatiques. Dans le cadre du support proactif, Microsoft offre des services proactifs individuels, disponibles et catégorisés comme services de maintenance, d'optimisation ou de formation. Des services proactifs non inclus dans les Services de Package de Base peuvent être achetés.

Les services de planification fournissent des évaluations et des études de votre infrastructure actuelle, de vos données, de votre environnement de sécurité et d'application pour vous aider à planifier vos corrections, mises à jour, migrations, déploiements ou mises en œuvre de solutions en fonction des résultats souhaités.

Les services de mise en œuvre fournissent une expertise technique et de gestion de projet pour accélérer la conception, le déploiement, la migration, la mise à niveau et la mise en œuvre des solutions technologiques Microsoft.

Les services de maintenance permettent de prévenir les problèmes au sein de votre environnement Microsoft. Ils sont généralement planifiés avant la prestation des services afin de garantir la disponibilité des ressources.

Les services d'optimisation sont axés sur les objectifs d'utilisation optimale des investissements technologiques du client. Ces services peuvent proposer des recommandations pour l'administration à distance de services de cloud, l'optimisation de

l'adoption de fonctionnalités des produits Microsoft par les utilisateurs finaux et l'assurance d'une sécurité renforcée et d'une posture d'identité.

Les services de formation offrent des formations spécialisées permettant à votre personnel d'assistance de renforcer ses compétences techniques et opérationnelles par des formations sur site, en ligne ou à la demande. Celles-ci englobent des ateliers spécialisés, qui contribuent à prévenir les problèmes, à améliorer la disponibilité système et à concevoir des produits et des solutions basées sur les technologies Microsoft, mais aussi des formations spécialisées, qui portent notamment sur l'optimisation par les clients de la planification, du déploiement, de la gestion et de la productivité des produits Microsoft existants et futurs. Ces sessions sont assurées sur votre site ou sur un site Microsoft, et peuvent comprendre des présentations exhaustives consacrées au développement technique, assorties d'ateliers pratiques visant à faciliter votre mise en œuvre des technologies Microsoft.

Les solutions améliorées comprennent des engagements de support personnalisés, centrés sur la relation, conçus pour résoudre les défis informatiques les plus complexes et garantir une disponibilité maximale. Outre les services fournis dans le cadre du Package de Base ou des services supplémentaires, les services et solutions améliorés facultatifs suivants peuvent être achetés.

Le Support Stratégique Vital fournit un niveau de support supérieur pour un ensemble défini de produits et de services en ligne Microsoft, contenus dans vos solutions critiques.

Les Ingénieurs Support Désignés fournissent une optimisation proactive d'une charge de travail technologique étendue. Les domaines d'intervention pour les Ingénieurs Support Désignés comprennent le maintien des connaissances des exigences commerciales afin d'optimiser la performance, documenter et partager des recommandations pour l'utilisation des livrables liés aux services d'assistance, fournir des recommandations pour améliorer la cohérence de vos implémentations prévues et actuelles des technologies Microsoft, améliorer les compétences techniques et opérationnelles de votre personnel informatique, développer et faciliter la mise en œuvre de stratégies pour prévenir les incidents futurs et augmenter la disponibilité du système des technologies Microsoft couvertes, déterminer la cause première des incidents récurrents et fournir des recommandations pour éviter d'autres perturbations dans les technologies Microsoft désignées.

La solution Azure Rapid Response (réponse rapide) offre un support réactif accéléré pour vos services de cloud en acheminant les incidents de support vers les experts techniques et en fournissant une procédure d'escalade jusqu'aux équipes opérationnelles des services de cloud si besoin.

La **Gestion des événements Azure** fournit une assistance améliorée avant, pendant et après les événements critiques pour le client.

Office 365 Engineering Direct offre une meilleure prise en charge pour les charges de travail fondamentales de vos tenants de production Microsoft Office 365 qui comprend un accès prioritaire à l'équipe technique Office 365.

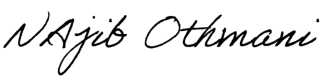
Le Support pour Développeurs fournit une assistance technique basée sur des connaissances du cloud et du produit pendant le cycle de développement de l'application. Il s'adresse aux développeurs des clients qui créent, déploient et gèrent des applications sur une plateforme Microsoft.

Les services de support technique décrits ci-dessus sont assurés exclusivement par Microsoft Corporation ou ses affiliés (y compris des employés à temps plein et des prestataires de services sous-traités assurant le support technique conformément aux indications de Microsoft), même dans les cas où le support est vendu par un partenaire ou un tiers.

Si vous avez des questions concernant cette lettre, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

Najib Othmani
Directeur, Succès-Client



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265942003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division plateformes technologiques
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 1 207,24 $, taxes incluses à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver le projet d'avenant à cet effet / Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support - Dépense totale de 192 212,91 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265942003 Certification de fonds - PDI.xlsx 1265942003 Certification de fonds - BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Imad EL AMMARI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766
Coauteur : Francois FABIEN
Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction des revenus

NO GDD :	**1265942003**
No d'engagement : 2026	**TI65942003**
Objet	Autoriser une dépense additionnelle de 223 0 firme Microsoft Canada inc., par l'entremise d contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses / Aut cette fin / Accorder un contrat de gré à gré à l taxes incluses.

Provenance

	RCG 24-032 Biens et services TI CG24
RGC 24-032	5001.5024032.803402.01
	24-026 Acq biens et serv en informatique C
24-026	6101.7724026.803402.01
Total provenance	

Imputation

	projet 60115 - Modernisation des services de c
Agglo (49,6%)	5001.5024032.803402.01
Corpo (50,4%)	6101.7724026.803402.01
Total imputation	

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur
projet 60115 - Modernisation des services de cybersécurité	176 $	- $	- $	- $
TOTAL	**176 $**	**- $**	**- $**	**- $**

Taux :

51,50 $, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat
e son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le monta
oriser une dépense de 1 207,24 $, taxes incluses à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver un proj
a firme Microsoft Canada inc. pour une banque d'heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) - Dépense totale d

0541	**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**
1909.57201.000000.0000.168185.000000.98001.00000	95,337.60 $	87,055.94 $
M24 1038		
1909.57201.000000.0000.168186.000000.98001.00000	96,875.31 $	88,460.07 $
	192,212.91 $	**175,516.01 $**

ybersécurité	**Dépenses**	**Crédits**
1303.54304.000000.0000.208191.000000.40020.00000	95,337.60 $	87,055.94 $
1303.54304.000000.0000.208192.000000.40020.00000	96,875.31 $	88,460.07 $
	192,212.91 $	**175,516.01 $**

192,212.91 $ 49.60%
50.40%

Total
176 $
176 $

1.0951303727

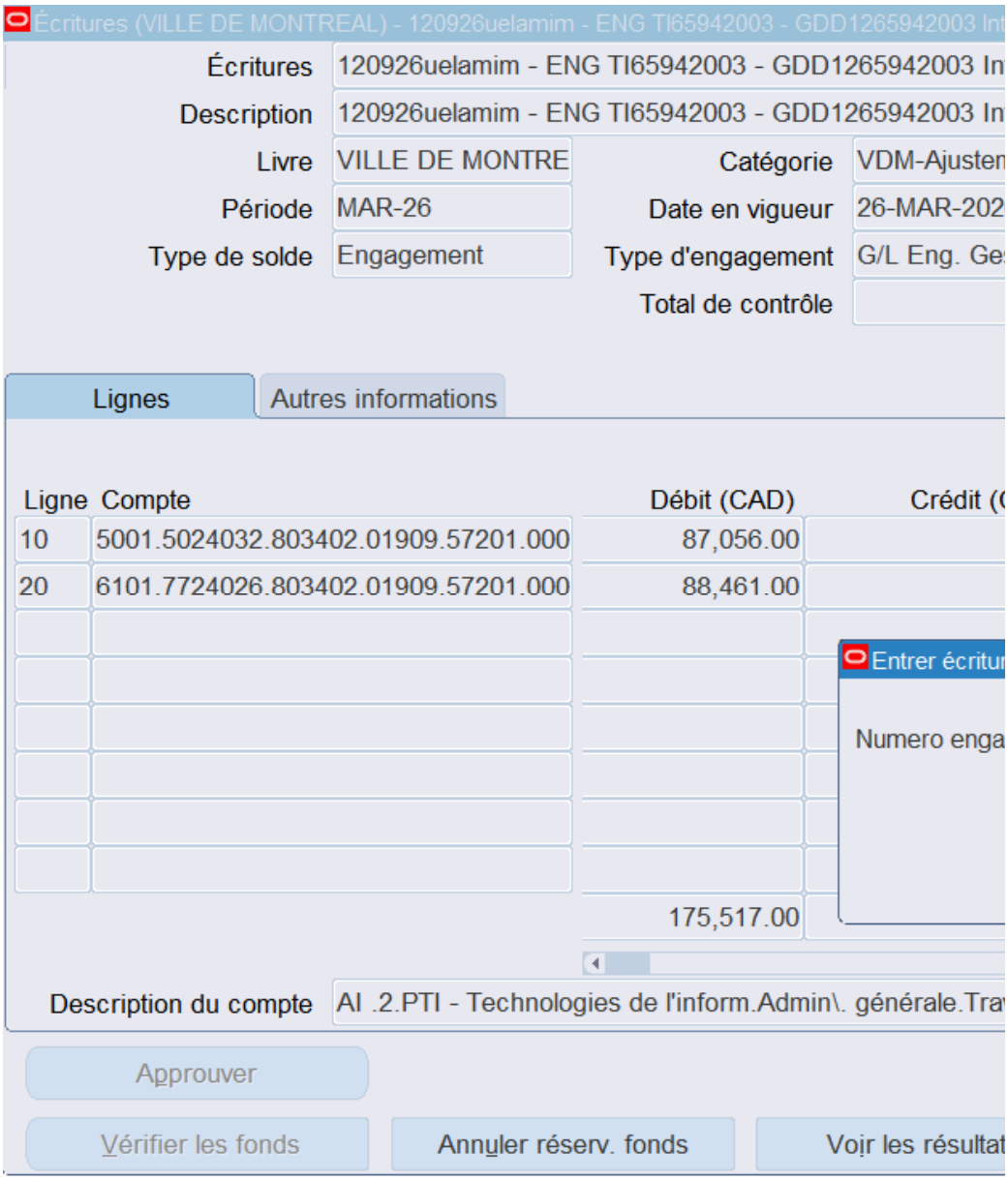
t accordé à la
ant total du
et d'avenant à
de 192 212,91 $,

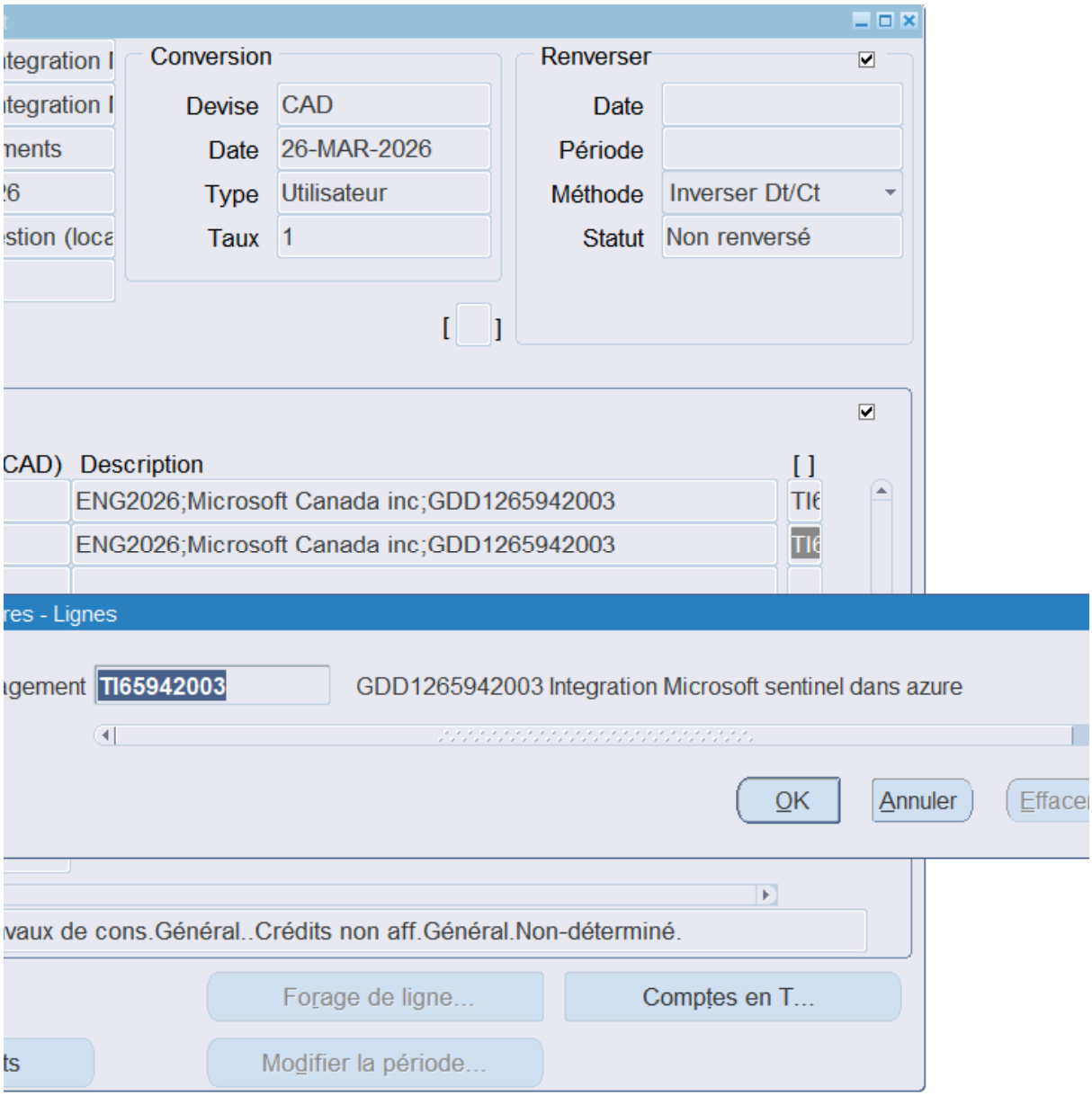
Crédits arrondis au $ supérieur
87,056 $
88,461 $

175,517 $

Crédits arrondis au $ supérieur
87,056 $
88,461 $
175,517 $

50.10%


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 120926uelamim - ENG TI65942003 - GDD1265942003 Int
Écritures
120926uelamim - ENG TI65942003 - GDD1265942003 In
Description
120926uelamim - ENG TI65942003 - GDD1265942003 In
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajusten
Période
MAR-26
Date en vigueur
26-MAR-202
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Ge
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (
10
5001.5024032.803402.01909.57201.000
87,056.00
20
6101.7724026.803402.01909.57201.000
88,461.00
175,517.00
Entrer écritu
Numero enga
Description du compte
AI .2.PTI - Technologies de l'inform.Admin\. générale.Tra
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultat


Conversion
Devise CAD
Date 26-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
CAD) Description
ENG2026;Microsoft Canada inc;GDD1265942003
ENG2026;Microsoft Canada inc;GDD1265942003
res - Lignes
gement TI65942003
GDD1265942003 Integration Microsoft sentinel dans azure
OK
Annuler
vaux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


Aide

Aspect(s) financier(s)

La dépense maximale est de 416 471,65 $, taxes incluses (380 294,13 $ net de taxes), et sera réparti com

Description
Frais infonuagique pour Microsoft Sentinel (BF)
Frais de gestion MCN (BF)
Total BF
Services professionnels (PDI)
Grand Total

Dépenses capitalisables (PDI)

La dépense de 192 212,91 $, taxes incluses (175 516,01 $ net de taxes), se fera financée par le règlemen liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 4

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense est de 224 258,74 $, taxes incluses (204 778,12 $ net de taxes), sera imputée au budget de d'administration générale imputées au budget d'agglomération. Le présent dossier ne comporte aucune inc

La consommation des services infonuagiques se fera au rythme de l'expression des besoins du Service de

Frais de gestion du MCN

Pour la production d'un avenant, des coûts horaires de 105 $ seront ajoutés, avec un minimum de cinq (5) une seule fois en début de contrat.

Contrat de support

Le contrat de Microsoft Unified permet de rehausser le niveau de support inclus de base dans le contrat av de formation technique et des offres de conseils et de services relatives à la bonne utilisation et administrat produits.

Le contrat de Microsoft Unified, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027 (octroyé dans le sommaire CG24 (présent dossier (taux qui serait en vigueur en lien avec le volume d'achat de licences).

Projection des coûts 2027-2029

Dans le cadre de la planification du prochain contrat qui devra être conclu en 2027, une estimation des co

Projection des coûts 2027-2029

Dans le cadre de la planification du prochain contrat qui devra être conclu en 2027, une estimation des c

Selon les besoins opérationnels projetés, le coût total estimé pour la période 2027-2029 s'élève à environ

Ce montant comprend :

- Les frais d'utilisation de la plateforme d'analyse d'évènement de sécurité Microsoft Sentinel ;
- Les licences d'utilisation de la plateforme de protection et détection sur les serveurs ;
- Les services infonuagiques requis pour les opérations de sécurité ;
- L'application d'une majoration annuelle de 5 % reflétant les ajustements tarifaires généralement obs

Cette estimation vise à anticiper l'ampleur financière du prochain contrat et à soutenir la planification bud

Montréal 2030

ıme suit :

	Montant 2026 (du 1er mai 2026 au 31 janvier 2027)

ıt d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032 et de compétence locale 24-026, pour le projet 60115 - Modernisati
9,6% pour 2026. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au

fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépe
cidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville, puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au bud

es technologies de l'information, ce plan permet de payer mensuellement selon la consommation.

) heures facturées. Ces frais seront perçus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, à titre de Courtier en infonu

vec le MCN. Ce niveau de support est essentiel pour toute organisation de l'envergure de la Ville de Montréal. Cela comprend
tion de la solution. Microsoft est le seul prestataire à offrir ces services de support en lien avec le respect des droits d'auteurs

0641), est calculé en fonction des acquisitions réalisées sur les périodes passées. La Ville estime qu'elle aura en 2027 et ann

ûts liés à l'utilisation de Microsoft Sentinel et des services infonuagiques associés a été établie pour un horizon de trois ans.

oûts liés à l'utilisation de Microsoft Sentinel et des services infonuagiques associés a été établie pour un horizon de trois ans.

3 109 153,95 $, taxes incluses.

servés dans le secteur.

gétaire pour les années subséquentes.

	223 051,50 $
	1 207,24 $
	224 258 ,74 $
	192, 212,91 $
	416 471,65 $

ion des services de cybersécurité. Cette dépense mixte d'investissement
ı Règlement sur les dépenses mixtes. Ce taux est révisé annuellement.

ınse ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes
lget du Service des TI.

uagique pour le compte des organismes publics. Ces frais sont payables

notamment l'assistance technique 24/7, la mise à disposition de contenus
s pour l'accès au code source et de la garantie du manufacturier pour ses

ıées subséquentes une augmentation équivalente à 10% de la valeur du

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1265942003**
No d'engagement 2026 :	TI65942003

Objet:

Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 $, taxes incluses, pour l'intégra
son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 (
de frais de gestion, payables au MCN / Approuver un projet d'avenant à cette fin /
totale de 192 212,91 $, taxes incluses.

Imputation de la dépense :

Imputation comptable
2101.0010000.110125.01303.54510.014432.0000.000000.051362.00000.00000
2101.0010000.110125.01303.54510.014432.0000.000000.051362.00000.00000

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établisseme

ation de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accord
0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 $, taxes incluses / Au
' Accorder un contrat de gré à gré à la firme Microsoft Canada inc. pour une banque d

Libellé textuel
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entretien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - Administration et informatique/Licences et mise à jour des logiciels d'application/¯/Général/Contrats infonuagiques/Général/
AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entretien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - Administration et informatique/Licences et mise à jour des logiciels d'application/¯/Général/Contrats infonuagiques/Général/

nt du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration d

Frais infonuagique pour Microsoft Sentinel (BF)
Frais de gestion MCN (BF)

Frais infonuagique pour Microsoft Sentinel (BF)
Frais de gestion MCN (BF)

lé à la firme Microsoft Canada inc., par l'entremise de
ıtoriser une dépense de 1 207,24 $, taxes incluses à titre
l'heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) - Dépense

Dépenses au net	2026 1er mai au 31 décembre 2026	2027 1er janvier au 31 janvier 2027	Total
Frais infonuagique pour Microsoft Sentinel	180,799.13 $	22,876.62 $	**203,675.75 $**
Frais de gestion MCN (Ministère de la Cybersécurité et du numérique)	1,102.37 $		**1,102.37 $**
Total	**181,901.50 $**	**22,876.62 $**	**204,778.12 $**

e la présente intervention ne nous permettent pas de statuer sur ce segment de la clé.

	2026
Bon de commande (montant avant taxes)	194,000.00 $
Bon de commande (montant avant taxes)	1,050.00 $

Bon de commande (montant avec taxes)	223,051.50 $
Bon de commande (montant avec taxes)	1,207.24 $

NO GDD : **1265942003**

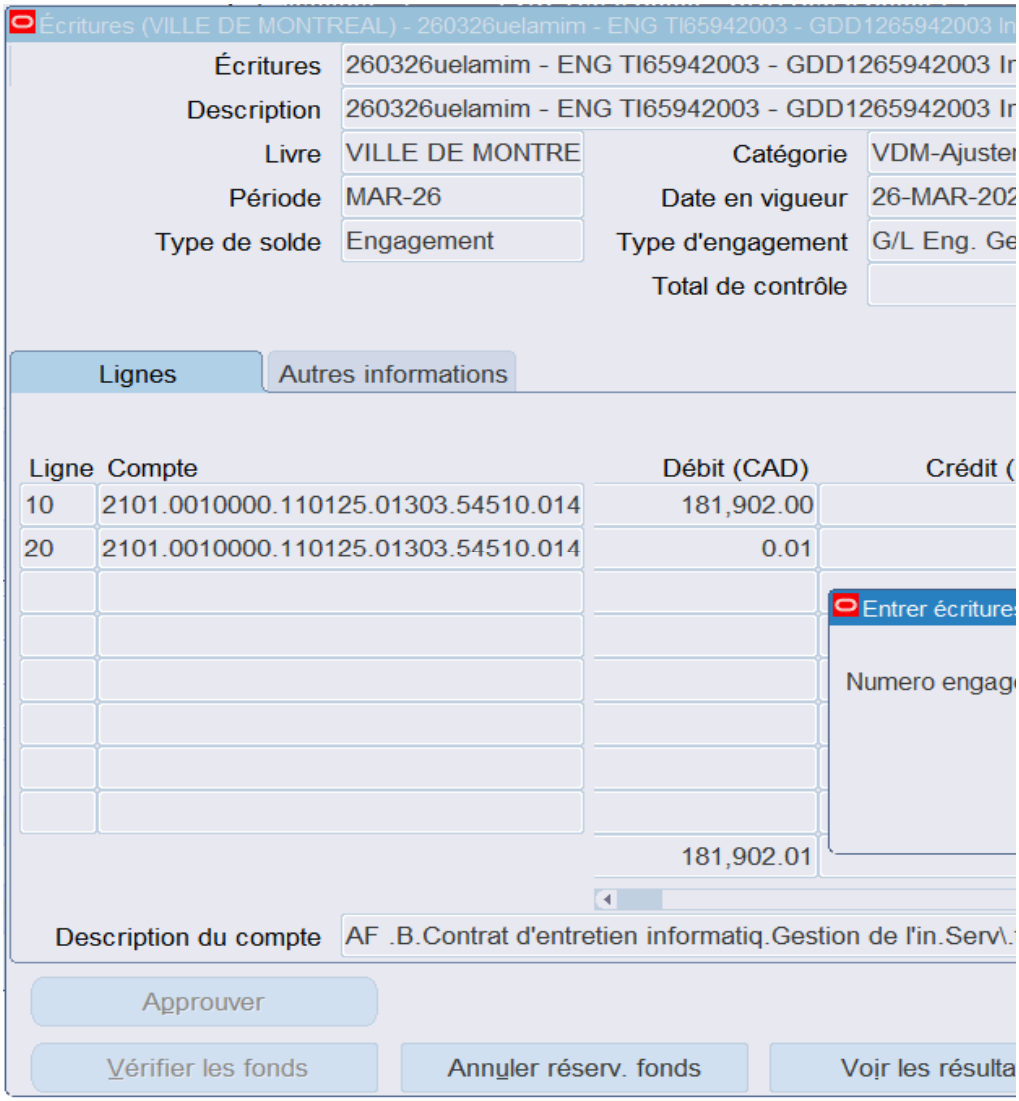
Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir co

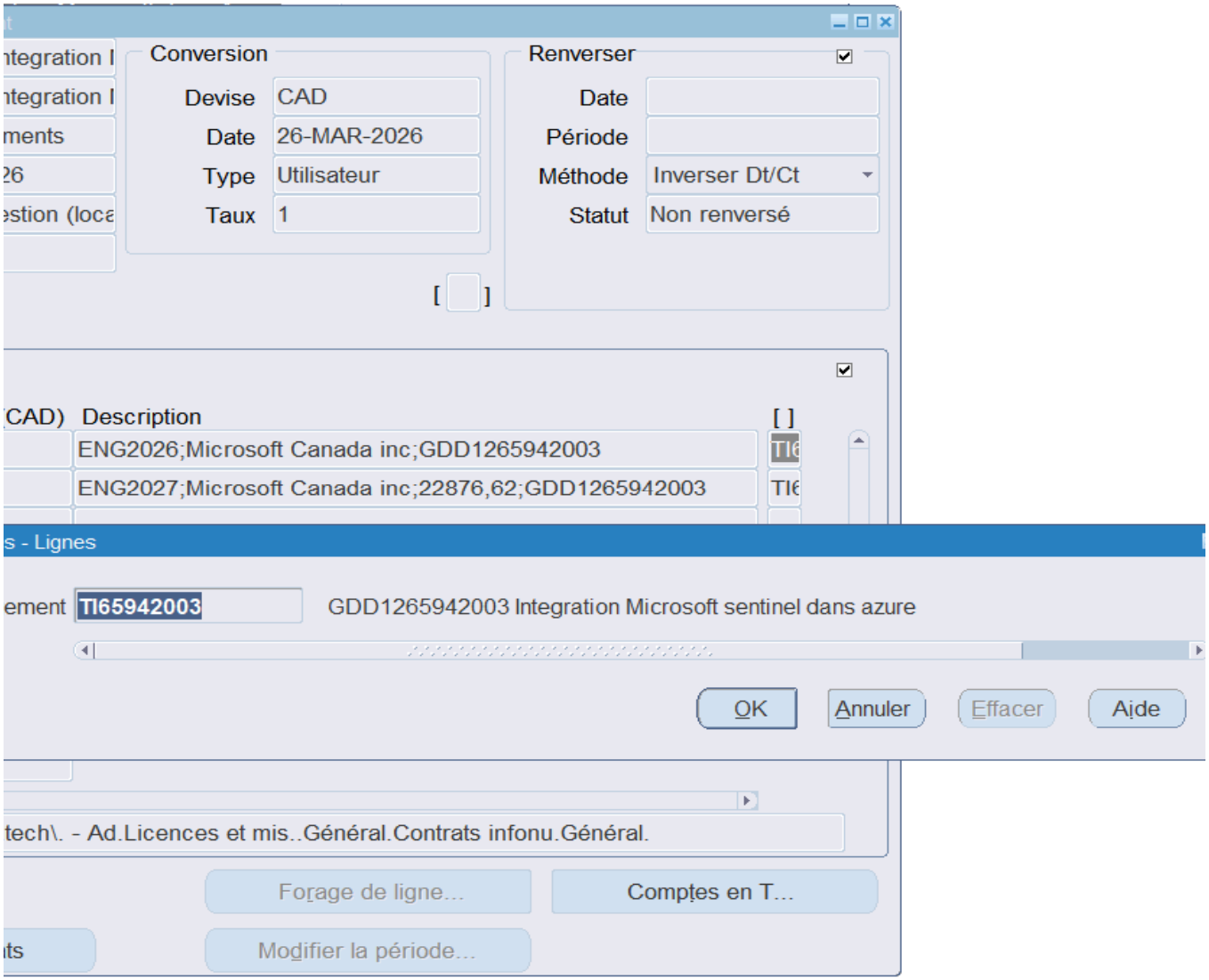
Débours au net

ɔmpte du fait que le paiement complet sera fait pour la période du 1 mai 2026 au 31 janvier 2027.

	2026
Frais infonuagique pour Microsoft Sentinel (BF)	203,675.75 $
Frais de gestion MCN (BF)	1,102.37 $

	2026
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000 Payé d'avance	22,876.62 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260326uelamim - ENG TI65942003 - GDD1265942003 In
Écritures
260326uelamim - ENG TI65942003 - GDD1265942003 Ir
Description
260326uelamim - ENG TI65942003 - GDD1265942003 Ir
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajuster
Période
MAR-26
Date en vigueur
26-MAR-202
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Ge
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (
10
2101.0010000.110125.01303.54510.014
181,902.00
20
2101.0010000.110125.01303.54510.014
0.01
Entrer écriture
Numero engag
181,902.01
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résulta


Conversion
Devise CAD
Date 26-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
(CAD) Description
ENG2026;Microsoft Canada inc;GDD1265942003
ENG2027;Microsoft Canada inc;22876,62;GDD1265942003
s - Lignes
ement TI65942003
GDD1265942003 Integration Microsoft sentinel dans azure
OK
Annuler
Effacer
Aide
tech\. - Ad.Licences et mis..Général.Contrats infonu.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1268362002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de 2 contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 358 042,79 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389);
3. d'autoriser une dépense de 650 862,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 796 242,21 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
5. d'autoriser une dépense de 42 642,14 $, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 31 % par l'agglomération, pour un montant de 1 194 469,26 $.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-25 16:39

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268362002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de 2 contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal a prolongé (CM24 1122), jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles provenant des arrondissements.
De plus, en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20.001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles constituent une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais également sur celui de toute autre municipalité liée.

Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que les contrats d'élimination pour l'agglomération de Montréal.

Le 24 août 2023, à la suite de l'appel d'offres public 23-19905, le Conseil d'agglomération a octroyé les contrats (lots 1 et 2) de collecte, de transport et d'élimination des ordures

ménagères provenant de conteneurs à chargement avant, ainsi que de collecte et de transport de matières résiduelles (ordures ménagères et matières organiques) et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), pour une période de trois (3) ans, incluant deux options de prolongation de douze mois chacune (CG23 0389), à l'entreprise Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions, pour un montant total de 7 586 379,26 $ (budgets de contingences, d'ajustement de prix et taxes inclus). L'échéance de ces contrats est fixé au 31 octobre 2026.

Considérant que la date d'échéance de ces contrats approche (31 octobre 2026), que la Ville est satisfaite des services offerts par le fournisseur et que les prix sont jugés concurrentiels dans le contexte économique actuel, le présent sommaire décisionnel vise le prolongement, pour une période de douze mois, de ces deux contrats. Il est à noter qu'en vertu de la clause 15.02 - Renouvellements du Contrat, la Ville, par l'entremise du Service de l'approvisionnement, a informé l'adjudicataire de son intention de prolonger les contrats concernés. L'entreprise Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions a accusé réception des lettres et a accepté le renouvellement le 23 février 2026. La prolongation permet de reporter l'échéance des contrats au 31 octobre 2027.

Ce sommaire décisionnel vise également à faire autoriser une majoration du budget de contingences ainsi que l'ajout d'un budget de variation de quantités pour la durée initiale des contrats ainsi que pour la période de prolongation. Cette majoration est nécessaire en raison d'une utilisation plus importante des services que celle qui avait été anticipée lors de l'établissement des besoins, principalement en ce qui concerne le service d'élimination des ordures ménagères inclus dans ces contrats mais également pour ce qui est du nombre de conteneurs à collecter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 24 1122 - 22 octobre 2024 - prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

CG23 0389 - 24 août 2023 - Accorder deux (2) contrats à la firme Waste Connections of Canada Inc./ Enviro Connexion pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant, et de collecte et transport de matières résiduelles (ordures ménagères et matières organiques) et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), pour une période de trois (3) ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 7 586 379,26 $, taxes incluses (contrats 6 966 319,15 $ + indexations 258 803,95 $ + contingences 361 256,16 $) - Appel d'offres public #23-19905 - Deux (2) soumissionnaires conformes

CM 14 1126 - 25 novembre 2014 dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcmètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016 (GDD 1144631004).

DESCRIPTION

Les recommandations de prolonger de douze mois ainsi que de majorer la valeur des contrats issue de l'appel d'offres 23-19905 (lots 1 et 2) visent à maintenir jusqu'au 31 octobre 2027 les services suivants :

- Lot 1 - services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant (CC-AV, hors sol ou de type semi-enfouis) avec système de pesée embarquée, incluant un service de location de conteneurs métalliques à chargement avant pour les ordures ménagères (option 1);
- Lot 2 - services de collecte et de transport de matières résiduelles (ordures ménagères et matières organiques) et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE) avec système de pesée embarquée, incluant un service de nettoyage des conteneurs semi-enfouis levés par grue d'ordures ménagères et de matières organiques (option 1)

Ces contrats permettent d'offrir les services de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières organiques, provenant de conteneurs des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

L'octroi de l'option de la première prolongation de douze mois ainsi que l'ajout ou la majoration des budgets de contingences, de variation de quantité et d'ajustement de prix dans le cadre de deux contrats accordés à Waste connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389) permettront d'assurer la poursuite des services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE) pour la clientèle admissible des arrondissements jusqu'au 31 octobre 2027.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel fait l'objet d'une recommandation de prolongation. En effet, l'exercice de l'option de renouvellement de douze mois pour deux contrats octroyés à l'entreprise Waste connections of Canada inc./ Enviro Connexion (lots 1 et 2) à la suite de l'appel d'offres 23-19905 vise à maintenir les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant, et de collecte et transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), pour la clientèle admissible des arrondissements jusqu'au 31 octobre 2027. La prolongation permet aussi de bénéficier pendant 12 mois supplémentaires des prix concurrentiels obtenus lors de l'appel d'offres 23-19905.

À la demande de prolongation s'ajoute également une demande de dépense additionnelle visant l'augmentation de la valeur de ces deux contrats, permettant ainsi d'assurer leur poursuite jusqu'au 31 octobre 2027.

Celle-ci est justifiée considérant une utilisation plus rapide que prévu des crédits alloués lors de l'octroi. Cela s'explique dans un premier temps par une plus grande quantité d'ordures ménagères envoyée à l'enfouissement par rapport aux projections réalisées en prévision de l'octroi des contrats qui ont été sous évaluées. De plus il a été constaté que certains conteneurs à chargement avant d'ordures ménagères à desservir n'avaient pas été considérés au moment du lancement de l'appel d'offres menant à une hausse des montants déboursés pour ces levées supplémentaires nécessaires de ces conteneurs.

Après vérifications, l'entreprise visée par ces ajustements n'est pas inscrite au :

- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion

contractuelle;
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense additionnelle requise pour les deux contrats concernés est de 3 847 789,52 $ (taxes incluses). Cette dépense inclut :

- Les sommes requises pour l'augmentation de la valeur des deux contrats associés à la prolongation de 12 mois, qui s'élèvent à 2 358 042,79 $, taxes incluses.

Firmes	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, ajustement de prix)
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 1	1 294 248,64 $
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 2	1 063 794,15 $
Total	2 358 042,79 $

- Les sommes requises en budget de contingences des deux contrats concernés qui s'élèvent à 650 862,38 $, taxes incluses.

Firmes	Budget de contingences (taxes incluses)
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 1	596 741,08 $
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 2	54 121,30 $
Total	650 862,38 $

- La somme requise en budget de variation de quantités du Lot 1 qui s'élève à 796 242,21 $, taxes incluses.

Firmes	Budget de variation de quantités (taxes incluses)
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 1	796 242,21 $
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 2	0,00 $
Total	796 242,21 $

- Les sommes requises en budget d'ajustement de prix (indexation) des deux contrats concernés qui s'élèvent à 42 642,14 $, taxes incluses.

Firmes	Budget d'ajustement de prix (taxes incluses)
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 1	24 010,22 $
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 2	18 631,92 $
Total	42 642,14 $

Ces ajustements représentent une augmentation de 50,72 % de la valeur initiale octroyée pour ces deux (2) contrats, majorant ainsi le total des montants des contrats de 7 586 379,26 $ (taxes incluses) à 11 434 168,78 $ (taxes, indexation, variation de quantité et contingences incluses). La majoration totale pour le Lot 1 représente une augmentation de 65 % du montant octroyé initialement (4 189 523,68 $), tandis qu'elle représente pour le Lot 2 une augmentation de 33 % du montant octroyé initialement (3 396 855,58 $).

La répartition du coût annuel et la demande de majoration des contrats se présentent comme suit :

Fournisseur / Lot	Description	2026	2027	Total - prolongation (taxes incluses)	Grand total - contrats et prolongation (taxes incluses)
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 1	Conteneurs à chargement avant - ordures ménagères (CCAV OM)	213 046,25 $	1 081 202,38 $	1 294 248,64 $	5 140 755,66 $
Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions - Lot 2	Conteneurs semi-enfouis levés par grue - ordures ménagères et matières organiques (CSE OM / CSE MO)	177 446,90 $	886 347,25 $	1 063 794,15 $	4 183 606,28 $
Indexation		3 493, 68 $	39 148,46 $	42 642,14 $	301 446,09 $
Variation de quantité		557 369,55 $	238 872, 66 $	796 242,21 $	796 242,21 $
Contingences		426 591,10 $	224 271,28 $	650 862,38 $	1 012 118,54 $
Total des contrats - taxes incluses		1 377 947,48 $	2 469 842,04 $	3 847 789,52 $	11 434 168,78 $

Un budget de 5 % de contingence avait été autorisé lors de l'octroi de ces contrats. Le montant supplémentaire de budget de contingences représente **6,75 %** de la valeur totale des contrats (incluant la période initiale ainsi que la période de prolongation) soit 11,24 % pour le lot 1 et **1,25 %** pour le lot 2.
Le montant demandé de 796 242,21 $ pour des variations de quantités pour le lot 1

représente 15 % de la valeur totale du contrat du lot 1, incluant la période de prolongation.

L'annexe 2.03.02 du contrat prévoit un ajustement des prix soumis sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'évolution du prix du carburant au début de l'exercice de la première option de renouvellement. L'indexation a été estimée à 2 % par année.

Cette dépense sera complètement imputée au budget de fonctionnement de la Division collecte, transport et traitement, de la Direction de la gestion des matières résiduelles et Infrastructures (DGRMI), du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles. L'approbation de ces majorations aux contrats ne requiert pas de majorer le budget de la DGRMI.

Cette dépense est assumée à 69 % par la ville centre (volet collecte et transport des contrats) et à 31 % par l'agglomération (volet élimination des contrats).

Redevance gouvernementale pour l'élimination

Une redevance indexée annuellement de 37,80 $, taxe nette, ou 36,00 $, avant taxes, par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Cette redevance est indexée de 2,00 $ (avant taxes), ou 2,10 $ taxe nette, le 1er janvier de chaque année. Le montant des redevances équivaut à environ 320 684 $ $ (coût net) sur deux années financières et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

MONTRÉAL 2030

Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.
Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de lutte aux changements climatiques relativement aux priorités suivantes
Priorité 1: Réduire de 5 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accorder cette prolongation et ces augmentations de valeurs des contrats impliquerait la nécessité de solliciter le marché de façon urgente pour les deux contrats concernés, ce qui pourrait mettre à risque l'offre de service aux citoyens dans les arrondissements concernés et voir une hausse des coûts non souhaités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des prolongations (2 contrats) : 1er novembre 2026
Fin des contrats prolongés (2 contrats) : 31 octobre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie SAUVE, Service des ressources humaines et des communications
Amelie TREVISAN, Service de l'approvisionnement
Andres LARMAT, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Amelie TREVISAN, 20 mars 2026
Andres LARMAT, 19 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent de recherche

Tél : 438-822-3115
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations - gestion des matières résiduelles

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jamil Jimmy DIB
directeur - gestion matières résiduelles infrastructures
Tél : 514-758-4318
Approuvé le : 2026-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur de service - environnement

Tél : 514-795-4732
Approuvé le : 2026-03-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268362002
Unité administrative responsable :
Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant, et de collecte et transport de matières résiduelles (ordures ménagères et matières organiques) et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), dans le cadre de 2 contrats accordés à Waste Connections of Canada inc / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 586 379,26 $ à 11 434 168,78 $, taxes incluses

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles. II.*
2. *Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Zéro déchet

- *Assurer et maintenir le transport de matières résiduelles vers des lieux de valorisation*

Réduire des émissions de GES

- *Informer le marché des intentions/orientation de la Ville en matière de performance environnementale en vue de le faire évoluer vers des pratiques plus écologiques*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 9 février 2026

Monsieur Jean -Sébastien Chénier
Enviro Connections
4141, Boul. de la Grande - Allée Boisbriand Québec, J7H 1M7

Courriel : jean-sebastien.chenier@wasteconnections.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19905 (lot 1 et lot 2)
Services de collecte et de transport des matières résiduelles provenant de conteneurs à chargement avant, de conteneurs semi-enfouis à chargement par grue, incluant la location de conteneurs.

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **1er novembre 2026 au 31 octobre 2027** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à malika.elyaagoubi@montreal.ca **au plus tard le 23 février 2026** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : JEAN-SÉBASTIEN CHÉNIER — 23-02-2026
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Malika El Yaagoubi
Agente d'approvisionnement II
Courriel : malika.elyaagoubi@montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268362002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de 2 contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD1268362002- Direction ENV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-23

Marie-France MILORD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
Direction de la Gestion des matières résiduelles et inf
Toutes taxes incluses

Founisseurs / Lot
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion Lot 1
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion - Lot 2
Total - C&T

Fournisseur & Lots	Description
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion Lot 1	CC-AV OM
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion - Lot 2	CSE MO OM
Indexation	
Variation en quantité	
Contingences	
Total des contrats - taxes incluses	

Montant taxe nette

Founisseurs	Type de traitement
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion	Colectes et transports
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion	Colectes et transports
Sous-total - Local	
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion	Élimination
Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion	Élimination
Sous-total - Agglomération	
Grand total	

Redevance d'élimination	
Coût net	

Pourcentage des dépenses par compétence

Locale	86%
Agglomération	14%

Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion

		IPC			1.02								
CC-AV													
OM avec pesée embarquée	Lot1 nombre de levées / conteneurs	Prix unitaire estimé	mois en 2026	mois en 2027	**Total - prolongation**	**Grand total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
			2	10	12							
C/T ordures ménagères	31,248	31.76	165,420.66 $	843,645.38 $	1,009,066.04 $	4,073,516.02 $						
5%			8,271.03 $	42,182.27 $	50,453.30 $	203,675.80 $						
9.975%			16,500.71 $	84,153.63 $	100,654.34 $	406,333.22 $						
Total avec taxes			**190,192.41 $**	**969,981.27 $**	**1,160,173.68 $**	**4,683,525.04 $**						
Ristourne TPS 100%			8,271.03 $	42,182.27 $	50,453.30 $	203,675.80 $						
50%			8,250.36 $	42,076.81 $	50,327.17 $	203,166.61 $						
Dépense nette			173,671.02 $	885,722.19 $	1,059,393.21 $	4,276,682.63 $	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Location de conteneurs ordures ménagères	31	30.50	1,890.88 $	9,454.38 $	11,345.26 $	46,089.59 $						
5%			94.54 $	472.72 $	567.26 $	2,304.48 $						
9.975%			188.61 $	943.07 $	1,131.69 $	4,597.44 $						
Total avec taxes			**2,174.03 $**	**10,870.17 $**	**13,044.21 $**	**52,991.51 $**						
Ristourne TPS 100%			94.54 $	472.72 $	567.26 $	2,304.48 $						
50%			94.31 $	471.54 $	565.84 $	2,298.72 $						
Dépense nette			1,985.18 $	9,925.92 $	11,911.10 $	48,388.31 $	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	tonnes / année											
Éliminations	1,000	126.15	21,025.00 $	105,125.00 $	126,150.00 $	497,294.94 $						
5%			1,051.25 $	5,256.25 $	6,307.50 $	24,864.75 $						
9.975%			2,097.24 $	10,486.22 $	12,583.46 $	49,605.17 $						
Total avec taxes			**24,173.49 $**	**120,867.47 $**	**145,040.96 $**	**571,764.86 $**						
Ristourne TPS 100%			1,051.25 $	5,256.25 $	6,307.50 $	24,864.75 $						
50%			1,048.62 $	5,243.11 $	6,291.73 $	24,802.59 $						
Dépense nette			22,073.62 $	110,368.11 $	132,441.73 $	522,097.53 $	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Variation en quantité - traitement		15%		207,760.52 $	207,760.52 $	207,760.52 $	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Variation en quantité - collecte CCAV			484,774.56 $		484,774.56 $	484,774.56 $	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
5%			24,238.73 $	10,388.03 $	34,626.75 $	34,626.75 $						
9.975%			48,356.26 $	20,724.11 $	69,080.37 $	69,080.37 $						
Total avec taxes			**557,369.55 $**	**238,872.66 $**	**796,242.21 $**	**796,242.21 $**						
Ristourne TPS 100%			24,238.73 $	10,388.03 $	34,626.75 $	34,626.75 $						
50%			24,178.13 $	10,362.06 $	34,540.19 $	34,540.19 $						
Dépense nette			508,952.69 $	218,122.58 $	727,075.27 $	727,075.27 $						
Contigences - traitement		11.24%	363,312.68 $	155,705.44 $	519,018.12 $	692,535.08 $						
5%			18,165.63 $	7,785.27 $	25,950.91 $	34,626.75 $						
9.975%			36,240.44 $	15,531.62 $	51,772.06 $	69,080.37 $						
Total avec taxes			**417,718.76 $**	**179,022.33 $**	**596,741.08 $**	**796,242.21 $**						
Ristourne TPS 100%			18,165.63 $	7,785.27 $	25,950.91 $	34,626.75 $						
50%			18,120.22 $	7,765.81 $	25,886.03 $	34,540.19 $						
Dépense nette			381,432.90 $	163,471.24 $	544,904.15 $	727,075.27 $	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total - C&T et contingence			1,036,423.78 $	1,321,690.72 $	2,358,114.50 $	6,001,970.71 $						
5%			51,821.19 $	66,084.54 $	117,905.73 $	300,098.54 $						
9.975%			103,383.27 $	131,838.65 $	235,221.92 $	598,696.58 $						
Total avec taxes			**1,191,628.24 $**	**1,519,613.90 $**	**2,711,242.15 $**	**6,900,765.82 $**						
Ristourne TPS 100%			51,821.19 $	66,084.54 $	117,905.73 $	300,098.54 $						
50%			51,691.64 $	65,919.32 $	117,610.96 $	299,348.29 $						
Dépense nette			1,088,115.42 $	1,387,610.04 $	2,475,725.46 $	6,301,319.00 $						
		tonnage	3,047	3,715								
Redevance d'élimination			37.80 $	39.90 $	**Total - taxe nette**							
Coût net			115,150 $	148,193 $	**263,344 $**							

Waste connexions Canada Inc. / Enviro Connexion

			IPC		1.02								
CSE													
OM et MO avec pesée embarquée	Lot 2 nombre de levées / conteneurs	Prix unitaire estimé	mois en 2026	mois en 2027	**Total - prolongation**	**Grand total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
			2	10	12							
C/T ordures ménagères	7,508	71.17 $	89,051.64 $	454,163.35 $	**543,214.99 $**	**2,179,436.36 $**						
5%			4,452.58 $	22,708.17 $	27,160.75 $	108,971.82 $						
9.975%			8,882.90 $	45,302.79 $	54,185.69 $	217,398.78 $						
Total avec taxes			**102,387.12 $**	**522,174.31 $**	**624,561.43 $**	**2,505,806.95 $**						
Ristourne TPS 100%			4,452.58 $	22,708.17 $	27,160.75 $	108,971.82 $						
50%			4,441.45 $	22,651.40 $	27,092.85 $	108,699.39 $						
Dépense nette			93,493.09 $	476,814.75 $	**570,307.83 $**	**2,288,135.75 $**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
C/T matières organiques	2,262	71.17 $	26,829.36 $	136,829.71 $	**163,659.07 $**	**656,617.61 $**						
5%			1,341.47 $	6,841.49 $	8,182.95 $	32,830.88 $						
9.975%			2,676.23 $	13,648.76 $	16,324.99 $	65,497.61 $						
Total avec taxes			**30,847.05 $**	**157,319.96 $**	**188,167.02 $**	**754,946.10 $**						
Ristourne TPS 100%			1,341.47 $	6,841.49 $	8,182.95 $	32,830.88 $						
50%			1,338.11 $	6,824.38 $	8,162.50 $	32,748.80 $						
Dépense nette			28,167.47 $	143,654.10 $	**171,821.57 $**	**689,366.42 $**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Nettoyage des conteneurs	209	228.75 $	7,967.96 $	40,636.58 $	**48,604.54 $**	**195,007.07 $**						
5%			398.40 $	2,031.83 $	2,430.23 $	9,750.35 $						
9.975%			794.80 $	4,053.50 $	4,848.30 $	19,451.95 $						
Total avec taxes			**9,161.16 $**	**46,721.91 $**	**55,883.07 $**	**224,209.37 $**						
Ristourne TPS 100%			398.40 $	2,031.83 $	2,430.23 $	9,750.35 $						
50%			397.40 $	2,026.75 $	2,424.15 $	9,725.98 $						
Dépense nette			8,365.36 $	42,663.33 $	**51,028.69 $**	**204,733.04 $**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	tonnes / année											
Éliminations	1,450	126.15 $	30,486.25 $	155,479.88 $	**185,966.13 $**	**724,126.29 $**						
5%			1,524.31 $	7,773.99 $	9,298.31 $	36,206.31 $						
9.975%			3,041.00 $	15,509.12 $	18,550.12 $	72,231.60 $						
Total avec taxes			**35,051.57 $**	**178,762.99 $**	**213,814.55 $**	**832,564.20 $**						
Ristourne TPS 100%			1,524.31 $	7,773.99 $	9,298.31 $	36,206.31 $						
50%			1,520.50 $	7,754.56 $	9,275.06 $	36,115.80 $						
Dépense nette			32,006.75 $	163,234.43 $	**195,241.19 $**	**760,242.09 $**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Contigences		**5%**	7,716.76 $	39,355.48 $	**47,072.24 $**	**187,759.37 $**						
5%			385.84 $	1,967.77 $	2,353.61 $	9,387.97 $						
9.975%			769.75 $	3,925.71 $	4,695.46 $	18,729.00 $						
Total avec taxes			**8,872.34 $**	**45,248.96 $**	**54,121.30 $**	**215,876.33 $**						
Ristourne TPS 100%			385.84 $	1,967.77 $	2,353.61 $	9,387.97 $						
50%			384.87 $	1,962.85 $	2,347.73 $	9,364.50 $						
Dépense nette			**8,101.63 $**	**41,318.33 $**	**49,419.96 $**	**197,123.86 $**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total - C&T et contingence			162,051.96 $	826,465.00 $	988,516.96 $	3,942,946.69 $						
5%			8,102.60 $	41,323.25 $	49,425.85 $	197,147.33 $						
9.975%			16,164.68 $	82,439.88 $	98,604.57 $	393,308.93 $						
Total avec taxes			**186,319.24 $**	**950,228.13 $**	**1,136,547.38 $**	**4,533,402.96 $**						
Ristourne TPS 100%			8,102.60 $	41,323.25 $	49,425.85 $	197,147.33 $						
50%			8,082.34 $	41,219.94 $	49,302.28 $	196,654.47 $						
Dépense nette			**170,134.30 $**	**867,684.94 $**	**1,037,819.24 $**	**4,139,601.16 $**						
Redevance d'élimination			37.80 $	39.90 $	**Total**							
Coût net			9,133.91 $	48,206.76 $	**57,340.67 $**							

Enfouissement :1001.001000.103159.04313.54503.014403.0000.000000.000000.00000.00000

Redevances: 1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000

Informations financières pour dépenses BF

GDD #	1268362002

Service	ENV

Direction	GMR

Engagement #		Date	3/23/2026

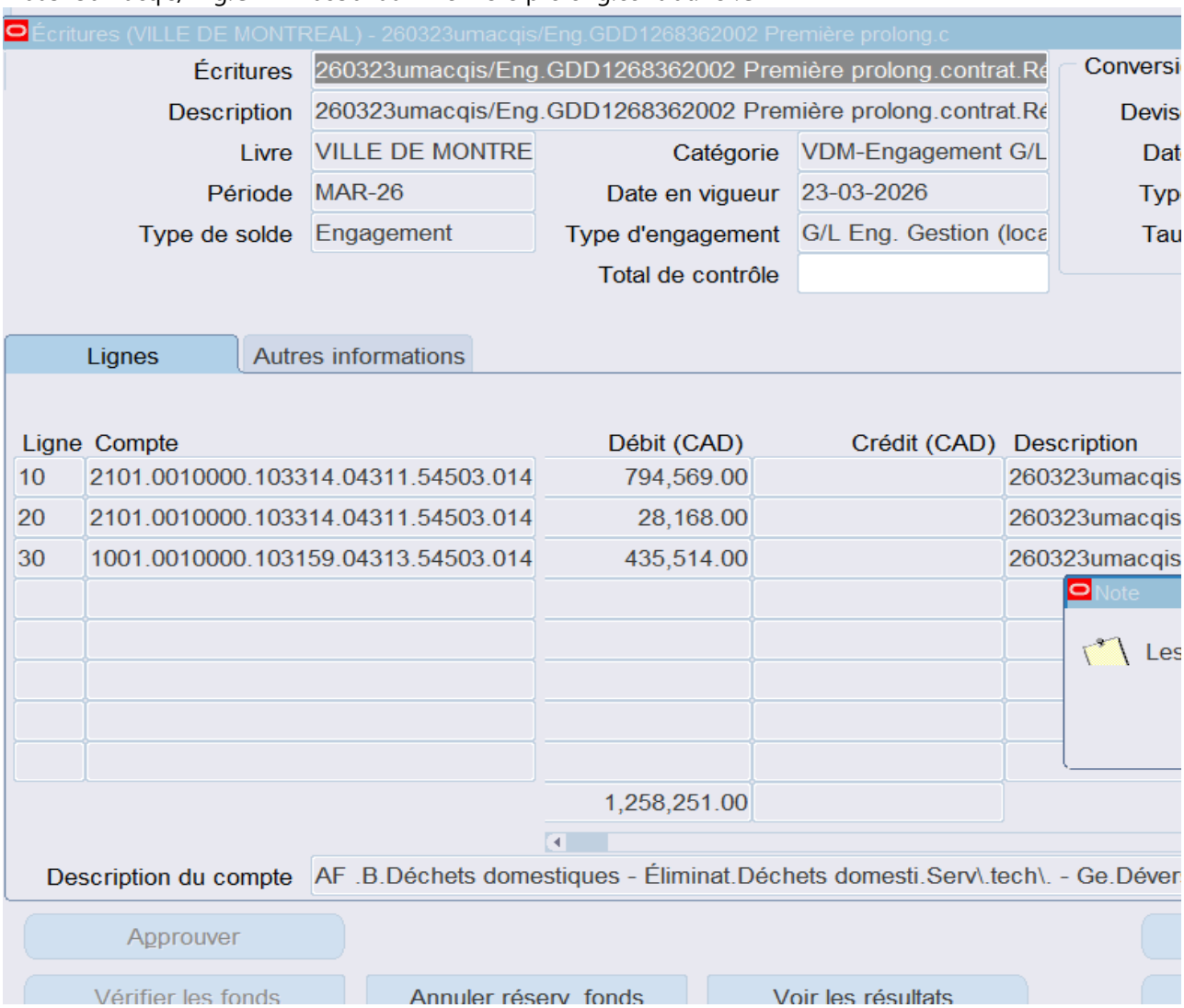
Objet GDD

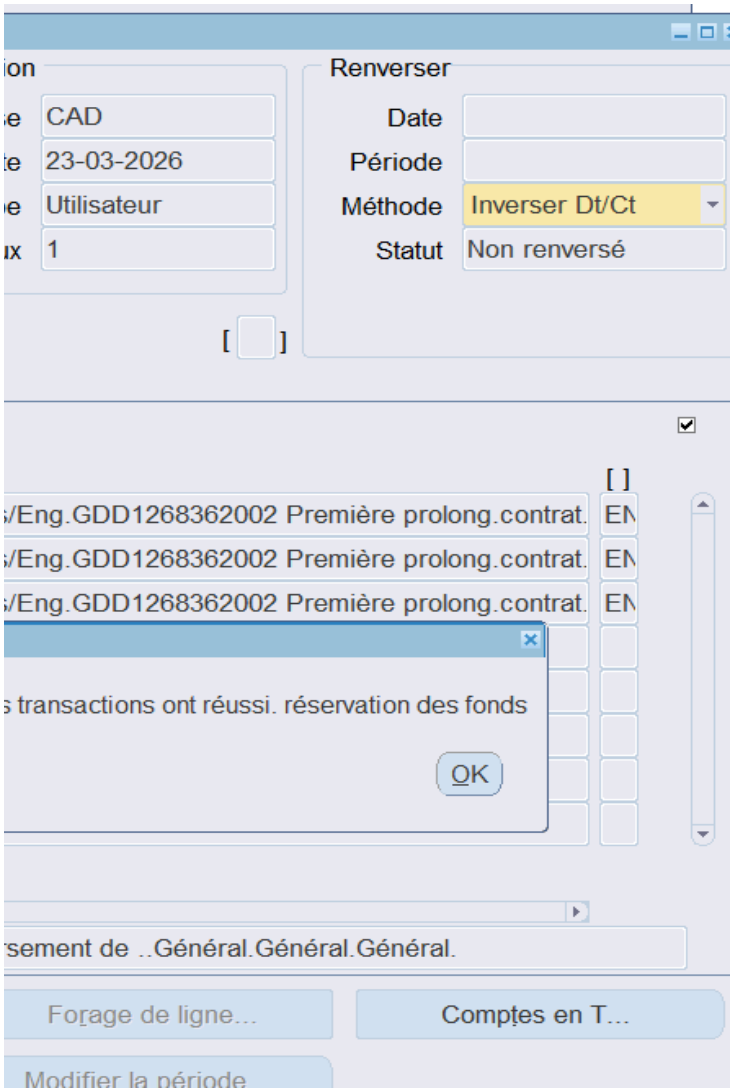
Exercer l'option de la première prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 $, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 $, taxes incluses

Provenance

												Dépenses taxes incluses	Crédits nets
2101 - AF - Général - Ville de Montréal / 0010000 - Budget régulier / 103314 - Collecte et transport arrondissement - Opération / 04311 - Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport / 54503 - Serv.tech.-Gestion des matières résiduelles / 014400 - Collecte de déchets doméstiques/ - / - / - / - / -													
Budget original	2101	0010000	103314	04311	54503	014400	0000	000000	000000	00000	00000	2,465,153.25 $	2,251,013.50 $
2101 - AF - Général - Ville de Montréal / 0010000 - Budget régulier / 103314 - Collecte et transport arrondissement - Opération / 04311 - Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport / 54503 - Serv.tech.-Gestion des matières résiduelles / 014481 - Collecte résidus alimentaires/ - / - / - / - / -													
Budget original	2101	0010000	103314	04311	54503	014481	0000	000000	000000	00000	00000	188,167.02 $	171,821.57 $
1001 - AF - Général - Agglomération / 0010000 - Budget régulier / 103159 - Déchets domestiques - Élimination / 04313 - Déchets domestiques et assimilés - élimination / 54503 - Serv.tech.-Gestion des matières résiduelles / 014403 - Déversement de déchets / - / - / - / - / -													
Budget original	1001	0010000	103159	04313	54503	014403	0000	000000	000000	00000	00000	1,194,469.25 $	1,090,709.64 $

ENV8362002
260323umacqis/Eng.GDD1268362002 Première prolong.contrat.Réf.CM24 1122




Renverser
CAD
23-03-2026
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
/Eng.GDD1268362002 Première prolong.contrat.
/Eng.GDD1268362002 Première prolong.contrat.
/Eng.GDD1268362002 Première prolong.contrat.
transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
sement de ..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265588001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Canadian Bearings ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3)

Il est recommandé :
de résilier le contrat accordé à Canadian Bearings ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3).

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-03-25 10:51

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265588001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Canadian Bearings ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3)

CONTENU

CONTEXTE

En août 2025, l'appel d'offres public 25-21164 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir pour la fourniture d'équipements de protection individuelle principalement destinés à assurer la protection et la sécurité des employés de la Ville de Montréal dans l'exercice de leurs tâches.
En février 2026, à la suite de l'appel d'offres public 25-21164, la Ville octroyait à la firme Canadian Bearings ltd. une entente-cadre de trente-six mois pour la fourniture d'équipements de protection individuelle pour le lot 3 constitué des casques, accessoires de casques, visières et protections auditives.

Suite à l'octroi du lot 3, il a été soulevé qu'un des soumissionnaires, qui avait été identifié comme non conforme à la suite de la revue de la conformité des articles soumissionnés, avait proposé un article conforme aux requis de l'appel d'offres et aurait été le soumissionnaire le plus bas pour ce lot.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat avec Canadian Bearings ltd.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0102 - 19 février 2026 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltd. et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle pour une durée de 36 mois - appel d'offres public 25-21164 (5 soum.) (Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses.)
CG21 0353 - 17 juin 2021 - Conclure une entente-cadre avec P.S.B. Chaleurs inc (Confian) pour une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés - appel d'offres public 20-18314 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 736 180,71 $, taxes et variation de quantités incluses.)

CG20 0018 - 27 janvier 2020 - Conclure une entente-cadre avec Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée), pour une période de douze mois, pour la fourniture, sur demande de gants de travail spécialisés - appel d'offres public 15-14651 (4 soum.) (Montant estimé : 525 752,61

$).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat avec la firme Canadian Bearings ltd. pour le lot 3 de l'appel d'offres 25-21164 pour la fourniture d'équipements de protection individuelle.
Considérant que des vérifications subséquentes ont démontré que le contrat aurait dû être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, il est requis de procéder à la résiliation du contrat accordé à Canadian Bearings ltd. Cette résiliation permettra à la Ville de lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture, sur demande, des équipements de protection individuelle de la catégorie comprenant les casques, accessoires de casques, visières et protections auditives.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a effectué les validations nécessaires concernant l'article proposé dans la soumission par le plus bas soumissionnaire qui avait été identifié comme non conforme du point de vue technique. L'article correspondait bien aux exigences de l'appel d'offres et ce soumissionnaire aurait dû obtenir le contrat pour le lot 3.
Canadian Bearings ltd n'était donc pas le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3 de l'appel d'offres 25-21164.

Il est donc recommandé de procéder à la résiliation du contrat et de lancer un nouvel appel d'offres pour ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette résiliation n'entraîne aucun déboursé pour la Ville, aucun achat n'ayant encore été effectué dans le cadre de ce contrat.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au présent dossier, dans la mesure où la décision visée concerne une résiliation de contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du présent dossier, un nouvel appel d'offres public sera lancé afin de conclure un nouveau contrat pour la fourniture, sur demande de la catégorie des équipements de protection individuelle constituée des casques, accessoires de casques, visières et protections auditives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amelie TREVISAN
chef(fe) de section - approvisionnement stratégique en biens

Tél : 514-280-1748
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-18

Elie BOUSTANI
Chef de division - acquisition

Tél : 514-838-4519
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél : 514 915-0540
Approuvé le : 2026-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement

Tél : 514 347-8516
Approuvé le : 2026-03-24

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1260479001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield), pour les services de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 444 617,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21321;

2. d'autoriser une dépense de 66 692,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 66 692,63 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield);
5. d'autoriser le directeur de la Direction Stratégies et performance à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

6. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-27 08:28

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260479001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield), pour les services de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.

La Direction des réseaux d'eau est quant à elle responsable de la distribution d'une eau potable de qualité et de la collecte des eaux usées en réalisant des projets de mise à niveau et de développement des actifs des réseaux, tout en veillant à leur exploitation et à leur entretien.

Pour répondre aux enjeux d'inondations récurrentes et de montée du niveau de la rivière des Prairies, le Service de l'eau de la Ville de Montréal, par l'entremise de la Direction des réseaux d'eau, met en œuvre des mesures visant à assurer une gestion sécuritaire des eaux pluviales.

Les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et d'Ahuntsic-Cartierville sont sujets à des inondations récurrentes au printemps. Lorsque le niveau de la rivière des Prairies monte, il existe un risque d'inonder les émissaires pluviaux et, par conséquent, de la municipalité.

Le recours à des pompes et à des accessoires est nécessaire afin d'acheminer les eaux pluviales qui ne peuvent plus s'écouler naturellement vers la rivière, ces émissaires doivent être obturés pour empêcher l'eau de la rivière d'inonder la municipalité.

Ces installations seront réalisées aux sites suivants : parc de la Rive boisée, site des travaux publics de Pierrefonds-Roxboro, pont Jacques Bizard, usine d'eau potable de Pierrefonds, station de pompage Lavigne, résidence Marina Centre et Parc Cardinal.

Le présent dossier a donc pour objet la conclusion d'un contrat de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières.

L'appel d'offres regroupé en 4 lots a été lancé par le Service de l'approvisionnement.

L'appel d'offres # 26-21321 a été publié durant 21 jours, soit du 11 février 2026 au 5 mars 2026 sur le site électronique d'appel d'offres du SEAO et dans le quotidien Le Devoir. La soumission est valide pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 3 juin 2026.

Aucun addenda n'a été émis lors du processus d'appel d'offres.

Cet appel d'offres fait suite au premier appel d'offres 25-21223 qui a été annulé en raison que le plus bas soumissionnaire a été déclaré non conforme, puisqu'il a utilisé les mauvais documents de l'appel d'offres. Les deuxième et troisième soumissionnaires ont également été jugés non conformes : leurs prix étaient trop élevés et ils ne détenaient pas leur AMP pour les lots où cela s'appliquaient.

Le premier appel d'offres 25-21223 avait été publié du 12 novembre 2025 au 22 janvier 2026 (les résultats d'ouverture de soumission de l'appel d'offres annulé se retrouvent en pièce jointe). L'appel d'offres précédent a donc été remplacé par le présent appel d'offres, soit le 26-21321.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'un contrat de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières pour une durée de deux (2) mois, soit du 23 avril 2026 au 23 juin 2026, avec une option de renouvellement d'une (1) année.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 26-21321, il est recommandé de retenir les services de la firme :

- IndustriesToromont Ltée (Location d'équipement Battlefield) : 444 617,52 $, taxes incluses.

Les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la durée initiale du contrat. Si l'option de renouvellement est exercée, les prix seront ajustés à la date d'anniversaire du renouvellement du contrat, en fonction du taux de variation sur une période de douze (12) mois, de l'indice des prix des services de location et de location-acquisition de machines et de matériel d'usage commercial et industriel, tel que publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à cette date.

La Ville va utiliser le service uniquement si la situation le requiert.

JUSTIFICATION

L'octroi est effectué par lots. Les soumissionnaires n'étaient pas tenus de soumissionner pour tous les lots. Le présent dossier concerne le lot # 4. Les autres lots 1, 2 et 3 seront octroyés par les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de L'îles-Bizard-Sainte-Geneviève et d'Ahuntsic-Cartierville.

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots.

À la suite de l'appel d'offres public 26-21321, sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, une seule (1) firme a déposé une soumission pour le lot 4, soit une proportion de 20 %. Parmi ceux qui n'ont pas déposé de soumission, une firme (1) a évoqué ne pas pouvoir soumissionner dans le délai requis dû à son engagement dans d'autres projets, une autre firme (1) a soumissionné sur le lot 1 et deux (2) preneurs n'ont pas fourni de réponse.

La liste des preneurs de documents fait partie de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Lors de l'analyse de conformité, la soumission de IndustriesToromont ltée (Location d'équipement Battlefield) pour le lot 4 a été jugée conforme techniquement.

Le tableau suivant présente le seul soumissionnaire reçu et son prix soumis, ainsi que l'écart de prix entre sa soumission et l'estimation. Dans le présent dossier, un écart à la Ville de 42,52 % a été constaté entre l'adjudicataire et l'estimation.

SOUMISSION CONFORME	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
IndustriesToromont Ltée (Location d'équipement Battlefield).	444 617,52 $	133 385,26 $	578 002,78 $
Dernière estimation réalisée ($)			405 550,17 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			172 452,61 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			42,52 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			n/a

Le détail de l'évaluation est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'estimation de contrôle a été réalisée par le Service de l'approvisionnement selon les prix obtenus lors des dernières années lorsqu'il y a eu des mobilisations par la Ville.

Ayant reçu une seule soumission conforme et en vertu de l'article 573.3.3 de la LCV, le Service de l'approvisionnement a tenté de négocier le prix du contrat à la baisse. Considérant qu'il s'agit du deuxième processus d'appel d'offres depuis le début de l'année, la

firme n'a pu revoir son prix à la baisse pour les raisons suivantes:

- Les exigences techniques et opérationnelles du présent appel d'offres, qui diffèrent de la version initiale, impliquent une approche d'exécution adaptée et une structure de coûts différente ;
- Plusieurs mandats ont été confirmés dans cet intervalle (entre les deux appels d'offres), mobilisant les équipements initialement les plus accessibles. En conséquence, les équipements requis doivent être mobilisés à partir de sources plus éloignées, entraînant une augmentation des coûts de transport, de logistique et de coordination ;
- Le contexte actuel du marché, notamment en ce qui a trait aux coûts de transport et à la disponibilité des équipements spécialisés.

Considérant le fait que la Ville doit se préparer face aux crues printanières, il est recommandé de procéder à l'octroi du contrat, malgré un écart élevé par rapport à l'estimation.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire dans le cadre de ce contrat, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que le contrat ne requiert pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) et que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat sera octroyé sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon l'évolution de la situation de la crue des eaux. Advenant l'activation des mesures d'urgence, le contrat sera financé par le budget prévu à cet effet.
La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 578 002,78 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield), pour un montant de 444 617,52 $, taxes incluses;
- plus des variations de quantités de 66 692,63 $ taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat;
- plus des contingences de 66 692,63 $ taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en atténuant les impacts négatifs des crues (aléas climatiques) sur le réseau d'égouts desservant les Montréalaises et les Montréalais dans les zones vulnérables (priorité 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation ou le report de l'octroi du contrat mettra en difficulté le Service de l'eau dans ses opérations durant les périodes de crues printanières. L'octroi du contrat permet de réduire les risques d'inondation durant cette période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des services: 23 avril 2026
Fin des services: 23 juin 2026, avec une option de renouvellement d'une (1) année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-03-21
Cedric FOUGERES Chef de Section	Rémi LACROIX chef de Division
Tél : 514-619-5541 **Télécop. :**	**Tél :** 514-796-2577 **Télécop. :** -

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-24

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260479001

Unité administrative responsable : *049 Service de l'eau*

Projet : Accorder un contrat à INDUSTRIES TOROMONT LTÉE1 (LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD), pour les services de location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgences lors de crues printanières, pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002.78$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (2 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***19. Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.***			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Éviter les inondations durant la période des crues printanières.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Consulter un avis

Numéro: 25-21223
Numéro de référence: 20104861
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: Annulé
Titre: Location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

Résultats d'ouverture

Informations sur l'avis

Date de publication des résultats d'ouverture	2026-01-28 15:05:27 Heure légale du Québec

Soumissionnaires

Information
Prendre note que les montants saisis incluent les taxes.

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par L. **Nombre par page**

Lot 01 : Ahuntsic-Cartierville

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Location d'équipement BATTLEFIELD (QM) 5001, transcanadienne Pointe-Claire QC CAN H9R4S8	1144694263	Alexis Talatinian Téléphone : 5143526121 Courriel : alexis.talatinian@toromont.com	109 596,01 $
COOPER EQUIPMENT RENTAL 15 West Drive brampton ON CAN L6T3T5	1172802143	JASON BUNSTON Téléphone : 4162001779 Courriel : jbunston@cooperequipment.ca	165 564,00 $
Trois-Rivières Location inc. 2255 rue Bellefeuille Trois-Rivières QC CAN G9A3Z1	1175946137	Arlene-Bianka Guillemette Téléphone : 8193751363 Courriel : abguillemette@ltr.ca	201 031,49 $

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis

Lot 02 : Pierrefonds-Roxboro

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Location d'équipement BATTLEFIELD (QM) 5001, transcanadienne Pointe-Claire QC CAN H9R4S8	1144694263	Alexis Talatinian Téléphone : 5143526121 Courriel : alexis.talatinian@toromont.com	636 788,12 $
COOPER EQUIPMENT RENTAL 15 West Drive brampton ON CAN L6T3T5	1172802143	JASON BUNSTON Téléphone : 4162001779 Courriel : jbunston@cooperequipment.ca	921 846,56 $

Lot 03 : Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Location d'équipement BATTLEFIELD (QM) 5001, transcanadienne Pointe-Claire QC CAN H9R4S8	1144694263	Alexis Talatinian Téléphone : 5143526121 Courriel : alexis.talatinian@toromont.com	630 177,06 $
COOPER EQUIPMENT RENTAL 15 West Drive brampton ON CAN L6T3T5	1172802143	JASON BUNSTON Téléphone : 4162001779 Courriel : jbunston@cooperequipment.ca	892 757,88 $
Trois-Rivières Location inc. 2255 rue Bellefeuille Trois-Rivières QC CAN G9A3Z1	1175946137	Arlene-Bianka Guillemette Téléphone : 8193751363 Courriel : abguillemette@ltr.ca	2 318 107,55 $

Lot 04 : Service de l'eau

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Location d'équipement BATTLEFIELD (QM) 5001, transcanadienne Pointe-Claire QC CAN H9R4S8	1144694263	Alexis Talatinian Téléphone : 5143526121 Courriel : alexis.talatinian@toromont.com	753 152,02 $
COOPER EQUIPMENT RENTAL 15 West Drive brampton ON CAN L6T3T5	1172802143	JASON BUNSTON Téléphone : 4162001779 Courriel : jbunston@cooperequipment.ca	1 299 033,54 $
Trois-Rivières Location inc. 2255 rue Bellefeuille Trois-Rivières QC CAN G9A3Z1	1175946137	Arlene-Bianka Guillemette Téléphone : 8193751363 Courriel : abguillemette@ltr.ca	1 792 925,67 $

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1260479001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Objet :	Accorder un contrat à Industries Toromont ltée (Location d'équipement Battlefield), pour les services de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

26-21321_Liste des commandes _ SEAO (1).pdf
26-21321_PV.pdf
26-21321_TCP_Lot #4.pdf
26-21321_Intervention Lot #4_SEAU.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

Simona RADULESCU TOMESCU
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21321

No du GDD : 1260479001

Titre de l'appel d'offres : Location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières
Lot #4 : Service de l'eau

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 2 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2026

Ouverture faite le : 5 - 3 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 6 - 2026

Date d'échéance révisée : 3 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield)	444 617,52 $	√	4

Information additionnelle

Selon l'article 573.3.3 de la LCV, le Service de l'approvisionnement a essayé de négocier les prix soumis avec le seul soumissionnaire conforme, et ce, sans succès.

Les quatre (4) raisons de désistement sont les suivantes : (1) nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis, (1) a soumissionné sur un autre lot et (2) pas de réponse.

Préparé par : Francesca Raby

Le 23 - 3 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
26-21321

Agent d'approvisionnement
Francesca Raby

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Location d'équipement Battlefield (Industries Toromont Ltée.)										
	4	Service de l'eau Site 1 : Rive Boisée (Phase 1)							7 470,00 $	8 588,63 $
		Service de l'eau Site 2 : Jacques Bizard (Phase 1)							75 642,00 $	86 969,39 $
		Service de l'eau Site 3 : Parc Cardinal (Phase 2)							62 428,00 $	71 776,59 $
		Service de l'eau Site 4 : Usine de Pierrefonds (Phase 1)							39 992,00 $	45 980,80 $
		Service de l'eau Site 5 : Station pompage Lavigne (Phase 1)							28 852,00 $	33 172,59 $
		Service de l'eau Site 6 : Marina center 72" (Phase 1)							51 478,00 $	59 186,83 $
		Service de l'eau Site 7 : Marina center 96" (Phase 1)							86 362,00 $	99 294,71 $
		Service de l'eau Site 8 : Clos de voirie Pierrefonds (Phase 3)							34 484,00 $	39 647,98 $
Total (Location d'équipement Battlefield (Industries Toromont Ltée.))									**386 708,00 $**	**444 617,52 $**

Liste des commandes

Numéro: 26-21321
Numéro de référence: 20122856
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
GROUPE LOU-TEC INC. 8500 Jules Leger Montréal QC CAN H1J1A7 http://www.loutec.com	Non diffusé	Éric Crochetière Téléphone: 514-977-7545 Courriel: eric.crochetiere@loutec.com	**Transaction: (20426269)** 2026-02-12 13:57	Mode privilégié (plan): Courriel
RENÉ BLAIS LTÉE 3869 BOUL DES SOURCES SUITE 209 Dollard-des-Ormeaux QC CAN H9B2A2	Non diffusé	HUGO CLEMENT Téléphone: 5145421100 Courriel: reneblais1975@gmail.com	**Transaction: (20432185)** 2026-02-18 22:39	Mode privilégié (plan): Courriel
Trois-Rivières Location inc. 2255 rue Bellefeuille Trois-Rivières QC CAN G9A3Z1	Publique	Arlene-Bianka Guillemette Téléphone: 8193751363 Courriel: abguillemette@ltr.ca	**Transaction: (20425862)** 2026-02-12 08:38	Mode privilégié (plan): Courriel
COOPER EQUIPMENT RENTAL 15 West Drive brampton ON CAN L6T3T5 www.cooperequipment.ca	Publique	JASON BUNSTON Téléphone: 4162001779 Courriel: jbunston@cooperequipment.ca	**Transaction: (20426426)** 2026-02-12 17:10	Mode privilégié (plan): Courriel
Location d'équipement BATTLEFIELD (QM) 5001, transcanadienne Pointe-Claire QC CAN H9R4S8	Non diffusé	Alexis Talatinian Téléphone: 5143526121 Courriel: alexis.talatinian@toromont.com	**Transaction: (20424772)** 2026-02-11 14:26	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0083

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 5 mars 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Annie Benjamin, agente de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
Mme Marie-Colette Moungali, secrétaire d'unité administrative

APPEL D'OFFRES 26-21321

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
INDUSTRIES TOROMONT LTÉE[1]	**Lot 1**	66 069,23 $
(LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD)	**Lot 2**	384 439,61 $
	Lot 3	375 873,97 $
	Lot 4	444 617,52 $
TROIS-RIVIÈRES LOCATION INC.	**Lot 1**	49 439,53 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 11 février 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Annie Benjamin
Agente de bureau – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1266352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 110 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de 4 forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1.- d'accorder un soutien financier de 110 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de 4 forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises ;

2.- d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Chambre de commerce du Montréal métroplitain, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

3.- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-30 10:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1266352001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 110 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de 4 forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) est un organisme à but non lucratif qui a comme mission d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises de la métropole. La CCMM est en activité depuis 1967 et œuvre dans des secteurs clés du développement économique.
Le présent dossier porte sur une demande de contribution financière au Service de développement économique (SDÉ) pour le soutien annuel de quatre forums stratégiques et d'une vitrine de solutions montréalaises. Ces forums permettent d'informer et d'outiller les entreprises et organisations montréalaises sur des enjeux prioritaires pour la métropole tout en créant un contexte propice au réseautage et au développement des affaires. Il est proposé d'octroyer une contribution financière de 110 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0388 - 19 juin 2025 – Adoption du Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère ;

- CE25 0390 – 12 mars 2025 – Octroi d'un soutien financier de 25 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de deux forums stratégiques sur les enjeux de la métropole ;
- CG24 0286 - 16 mai 2024 – Adoption de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030 ;
- CE24 1611 - 16 octobre 2024 - Octroi d'un soutien financier récurrent de 15 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de son Forum sur les arts vivants et la culture qui aura lieu le 28 octobre 2024 à la Place des Arts ;
- CE24 0544 - 10 avril 2024 - Octroi d'un soutien financier non récurrent de 10 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le Forum stratégique sur les grands projets métropolitains qui se tiendra le 19 avril 2024.

DESCRIPTION

Le projet consiste à organiser quatre forums stratégiques et une activation pour aider des entreprises montréalaises à se mettre en valeur auprès d'acheteurs potentiels, répartis comme suit :

- Forum stratégique Convergence sur la transition durable qui accueille pour une journée 500 entreprises, investisseurs, experts et décideurs afin de démontrer la création de valeur des investissements durables et d'accélérer le passage à l'action.
- Forum stratégique sur la défense et la sécurité réunissant 450 personnes pour une journée qui vise à soutenir le développement d'une nouvelle filière : donner une impulsion et positionner les joueurs clés qui composent l'écosystème ou qui peuvent soutenir son essor.
- Forum stratégique sur les grands projets : Pour sa 20e édition, le forum d'une durée d'une journée accueillera 450 personnes et mettra en place un espace propice pour présenter les projets structurants de la métropole, des solutions d'innovation urbaine, et faire émerger des orientations concrètes en développement urbain et en ville intelligente.
- Forum stratégique sur l'entrepreneuriat et le repreneuriat, qui accueillera au moins 320 personnes, notamment pour sensibiliser, encourager et outiller les candidats au repreneuriat d'entreprises.
- Une vitrine de solutions montréalaises à l'un des forums de la CCMM afin d'offrir des possibilités de commercialisation à des solutions innovantes d'ici.

Le soutien municipal aux forums permettra de favoriser la transition écologique et la compétitivité des entreprises de l'agglomération de Montréal en outillant les entreprises sur des enjeux métropolitains, en favorisant les échanges et en mettant en valeur les opportunités et enjeux de certaines filières.

JUSTIFICATION

Les projets à réaliser sont en lien avec les orientations « Une économie durable » et « Une économie innovante et créative » du Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère » ainsi que la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030. Les projets visent tout particulièrement les secteurs et créneaux stratégiques ciblés tels que la circularité et l'intelligence et créativité numérique.
La CCMM possède pleinement l'expertise et les ressources pour réaliser ces événements ainsi que l'ensemble du plan d'activités qui en découle. Par son vaste réseau de membres, la CCMM dispose également des outils de communication pour rejoindre le public visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 110 000 $ à la CCMM. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique de la source budgétaire de l'Entente 200 M$ MEIE 2025-2029 / Réflexe 3.
Le tableau suivant illustre les soutiens accordés ces dernières années à l'organisme par la Ville (SDÉ) pour le même ou pour différents types de projets ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projets	Soutien accordés (décision antérieures)		Soutien recommandé 2026	1er versement 2026	2e versement 2027	Soutien Ville / Global projet (%)
		2024	2025				
Chambre de	4 forums	-	-	110 000 $	77 000 $	33 000 $	9,75 %

commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	**stratégiques sur les enjeux métropolitains et vitrine montréalaise**						
	Forum stratégique sur les grands projets	-	25 000 $				
	Forum sur la culture et les arts du vivant	10 000 $	-				
	Forums stratégiques sur les enjeux métropolitains (Convergence et Grands projets)	15 000 $	-				

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des événements : printemps à l'automne 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Tél : 4383684467
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Valérie POULIN
Directeur(-Trice) - developpement des marches

Tél : 438-274-1735
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1266352001*
Unité administrative responsable : *Service du développement économique*
Projet : Accorder un soutien financier de 524 000 $ à la Chambre de Commerce du Montréal Métopolitain pour la mise en oeuvre d'une partie de la programmation annuelle durant la période 2026-2029 / Approuver un projet de convention à cet effe

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

4. Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

14. Appuyer l'**innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations** pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorités

14

- Sensibilisation et accompagnement chaque année de 500 représentant(e) d'entreprises dont 30 % de PME pour adopter des pratiques d'affaires en lien avec la transition écologique

20.

- Diffusion de l'information concernant les grands projets urbains montréalais, les opportunités dans certains secteurs d'activités telles que la défense afin de faire connaitre les opportunités d'affaire et faciliter le réseautage entre les entreprises.
- Accompagnement d'entreprises dans leur développement des affaires.

Les attentes spécifiques sont détaillées dans chacune des ententes qui seront signées avec les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets Entreprendre pour le climat et la circularité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**x**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CCMM),** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est le 200-393, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1N9, agissant et représentés par Mme Isabelle Dessureault, présidente et cheffe de la direction et par M. Alain Boudreault, Vice-président exécutif, Stratégie Performance organisationnelle, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent ;

Numéro d'inscription TPS : 134251818-RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1014807001-TQ0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme la voix du milieu des affaires montréalais et pour la prospérité des entreprises de la métropole;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » :	désigne la direction Développement des marchés du Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du

personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent-vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les dix (10) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Remise de documents et conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **cent-dix mille dollars (110 000 $),** incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026:

5.2.1.1 une somme maximale de **soixante-dix-sept mille dollars (77 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2027:

5.2.1.1 une somme maximale de **trente-trois mille dollars (33 000 $)** dans les trente (30) jours après le dépôt et l'analyse de la Reddition de comptes à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet le 20 mars 2026 et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2026

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L'Organisme fait élection de domicile au 200-393, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1N9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente et cheffe de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

<u>Élection de domicile de la Ville</u>

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable. .

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal

Le 26e e jour de mars 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 26 e jour de mars 2026

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Par : _____

Isabelle Dessureault, Présidente et cheffe de la direction

Par : _____

Alain Boudreault, Vice-président exécutif, Stratégie et Performance organisationnelle

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CG _____).

Saisissez du texte ici

ANNEXE 1

PROJET
Partenariat annuel entre la Chambre et la Ville de Montréal

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à organiser quatre Forums stratégiques et une activation de vitrine de solutions pour aider des entreprises montréalaises à se mettre en valeur auprès d'acheteurs potentiels.

Les activités sont réparties comme suit :

- Forum stratégique convertgence sur la transition durable
- Forum stratégique sur la défense et la sécurité
- Forum stratégique sur les grands projets de la métropole
- Forum stratégique sur l'entrepreneuriat et le repreneuriat
- Vitrine de solutions montréalaises, à activer lors d'une activité de la Chambre (événements envisagés : Forum grands projets ou Forum Avenir énergétique)

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS PRÉVUES

Objectifs	**Actions à réaliser**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**	**Bénéfices offerts**
Sensibiliser et encourager les candidats au repreneuriat d'entreprise. Mettre de l'avant les meilleures pratiques, les outils existants et les experts en accompagnement permettant aux cédants et aux repreneurs d'être formés et outillés	**Forum stratégique entrepreneuriat et repreneuriat (automne 2026)**	Livrable 1 Un forum stratégique d'une demi-journée dédié au repreneuriat et à l'entrepreneuriat (majeure au repreneuriat)	Nombre de participants Répartition des profils	Minimum de 320 participants issus de l'écosystème entrepreneurial du Grand Montréal ; Diversité des profils (entrepreneurs, repreneurs, cédants, experts, institutions).	Visibilité dans tous les outils de communication et de promotion de l'événement Visibilité sur le lieu de l'événement

pour réussir leur transfert d'entreprise. Mobiliser et connecter les repreneurs, cédants et experts en transfert.			Participation aux activités de maillage	Objectif de 25 % d'utilisation de l'outil de maillage intelligent par les participants	10 billets pour participer à l'événement
		<u>Livrable 2</u> Sessions de travail/ateliers pratiques	Participation aux sessions	Présence de 40 participants par session de travail.	Activation possible, selon la disponibilité (kiosque, animation d'une séance, etc.)
		<u>Livrable 3</u> Une campagne de rayonnement	Portée de la campagne	Environ 20 0000 personnes rejointes	
Mettre en place un espace propice pour présenter les projets structurants de la métropole, des solutions d'innovation urbaine, et faire émerger des orientations concrètes en développement urbain et en ville intelligente. Créer un espace de réflexion et de dialogue stratégique permettant de débattre des enjeux clés du développement urbain, notamment le logement, la salubrité, la sécurité ainsi que la durabilité, et de mettre de l'avant des modèles innovants de gouvernance, de financement et de développement adaptés au contexte métropolitain actuel.	**Forum stratégique sur les grands projets (4 mai 2026)**	<u>Livrable 1</u> Une journée complète de panels et de conférences	Nombre de participants Répartition des profils Participation aux activités de maillage	450 participants 20 conférenciers, issus de secteurs variés et d'échelles d'entreprises variées (PME, grandes entreprises), incluant 40 % de femmes Objectif de 25 % d'utilisation de l'outil de maillage intelligent par les participants. Objectif de 60 % d'interaction lors du ou des sondages interactifs pendant l'événement	Visibilité dans tous les outils de communication et de promotion de l'événement Visibilité sur le lieu de l'événement 10 billets pour participer à l'événement Activation possible, selon la disponibilité (ex. : maquette

Mobiliser l'écosystème de la métropole pour accélérer l'expérimentation et le déploiement de projets pilotes, inspirés de l'international, et positionner Montréal parmi les villes intelligentes dans le monde.		<u>Livrable 2</u> Une campagne de rayonnement	Portée de la campagne	Environ 20 0000 personnes rejointes	ou présentation de projet)
Mettre en évidence la création de valeur générée par les investissements et les initiatives durables, en démontrant leur rôle comme leviers de performance, de productivité et de compétitivité. Inspirer les entreprises par des cas concrets de transition verte et valoriser les leaders ayant démontré leur impact positif. Développer des synergies et renforcer les maillages entre les acteurs de l'écosystème. Faire connaître les outils et les ressources disponibles auprès des entreprises et faciliter l'accès aux experts.	**Forum stratégique convertgence (20 mars 2026)**	<u>Livrable 1</u> Forum stratégique convertgence Journée stratégique réunissant entreprises, investisseurs, experts et décideurs afin de démontrer la création de valeur des investissements durables et d'accélérer le passage à l'action. Conférences et panels Sessions d'expertises et ateliers interactifs Sondages interactifs avec les participants Salle de réseautage Espace d'exposants	Nombre de participants Répartition des profils	500 participants 20 conférenciers, issus de secteurs variés et d'échelles d'entreprises variées (PME, grandes entreprises)	Visibilité dans tous les outils de communication et de promotion de l'événement Visibilité sur le lieu de l'événement 15 billets pour participer à l'événement Prise de parole d'un élu ou d'un haut fonctionnaire Activation possible, selon la disponibilité (Espace d'exposant)

		<u>Livrable 2</u> Une campagne de rayonnement	Portée de la campagne	Environ 20 0000 personnes rejointes	
Soutenir le développement d'une nouvelle filière : donner une impulsion et positionner les joueurs clés qui composent l'écosystème ou qui peuvent soutenir son essor. Démontrer le potentiel de la filière et ses opportunités pour les entreprises de la métropole. Favoriser les échanges stratégiques entre les joueurs de l'écosystème : aider à prioriser, structurer, permettre l'échange d'idées.	**Forum stratégique sur la Défense et la sécurité (2 avril 2026)**	<u>Livrable 1</u> Une journée complète de panels et de conférences	Nombre de participants Répartition des profils Participation aux activités de maillage	500 participants Présence de 40 participants par session d'expertises. 20 conférenciers, issus de secteurs variés et d'échelles d'entreprises variées (PME, grandes entreprises) Objectif de 60 % d'interaction lors du ou des sondages interactifs pendant l'événement Objectif de 25 % d'utilisation de l'outil de maillage intelligent par les participants	Visibilité dans tous les outils de communication et de promotion de l'événement Visibilité sur le lieu de l'événement 10 billets pour participer à l'événement Activation possible, selon la disponibilité : Kiosque
		<u>Livrable 2</u> Une campagne de rayonnement	Portée de la campagne	Environ 20 0000 personnes rejointes	

Mettre en vitrine des solutions innovantes d'entreprises montréalaises, afin de susciter des maillages et des synergies avec les donneurs d'ordres.	**Vitrine de solutions montréalaises**	Livrable 1 Intégration d'un segment de présentations éclairs (pecha kucha) de solutions lors de la programmation d'une activité.	Nombre de solutions mises en valeur	3 à 5 solutions présentées identifiés à travers des partenaires de l'écosystème	Visibilité associée au segment de la programmation (ex. : mention du maître de cérémonie)
		Livrable 2 Activation d'un espace kiosques par des porteurs de solutions pour maximiser les occasions de rencontres avec les participants.	Nombre de kiosque	3 à 5 solutions présentées dans l'espace exposant	Présence de la Ville de Montréal dans l'espace kiosque avec les exposants choisis

BUDGET PRÉVISIONNEL

	Total Budgété	Confirmé ?
REVENUS		
Subventions/Contributions financières		
Municipales	110 000	Non
Provinciales	10 000	Non
Fédérales	-	Non
Sous total	**120 000**	
Revenus autonomes		
Apport de l'organisme	250 000	Oui
Frais d'inscription	230 000	Non
Commandites en argent	530 000	Non
Sous total	**1 010 000**	
Total des produits	**1 130 000**	
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux		
Salaires	428 000	
Autres charges directes		
Achat ou location d'équipements	428 000	
Honoraires professionnels	55 000	
Publicité et promotion	179 000	
Sous total	**1 090 000**	
Frais de gestion	40 000	
Sous total	**40 000**	
Total des charges	**1 130 000**	

DÉPENSES ADMISSIBLES

L'utilisation de la contribution financière dans le cadre du Projet doit respecter les exigences en matière de dépenses admissibles (voir tableau ci-après).

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
Seules sont admissibles les dépenses **directement liées** à la réalisation du projet. Il peut s'agir : 1. des coûts de main-d'œuvre des employés affectés au projet (avantages sociaux compris); 2. des coûts de location d'équipement ou de locaux; 3. des frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable; 4. des frais d'étude et d'expertise-conseil (honoraires professionnels); 5. des frais de déplacement; 6. d'autres frais afférents à la réalisation du projet, qui doivent être détaillés; 7. des frais de gestion, jusqu'à concurrence de 5 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus; 8. des frais de contingence (imprévus), jusqu'à concurrence de 5 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus; 9. les dépenses liées à l'achat de certains équipements.	10. Les dépenses liées au financement courant d'un organisme et à la rémunération de son personnel non impliqué dans le projet; 11. La rémunération du personnel chargé du développement d'affaires de l'organisme; 12. Les dépenses effectuées avant que le projet n'ait été officiellement accepté par la Ville. 13. La visibilité accordée à la Ville en vertu de plans de communication et de promotion de l'organisme à l'égard du projet à réaliser.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après l'« Organisme ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au [nom du projet] (ci-après le « Projet »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.
1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.
1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.
1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.
1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.
2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;
- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif au moins vingt (20) jours ouvrables à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, au moins trente (30) jours ouvrables avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 Lors d'un événement public ou d'activités sur un site et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention au plus tard trente (30) jours ouvrables après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité dans un délai raisonnable pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, au moins quinze (15) jours ouvrables avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la mairie de Montréal le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme [nom à insérer].

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Reddition de comptes	Date de dépôt
Rapport final	Au plus tard le **31 janvier 2027**

Les rapports énumérés dans le tableau ci-dessus devront minimalement comprendre les éléments suivants :

Information cible	Détail ou	À remettre au
Documents		
Bilan de visibilité	Voir annexe 2	Rapport final
États financiers vérifiés	À envoyer au vérificateur général (si plus de 100 000 $ par année) et au Responsable	120 jours après chaque fin d'exercice financier
Rapport d'activités		À chaque année
Mise à jour du budget du Projet	Dépenses, revenus du Projet, incluant l'utilisation spécifique des fonds et en indiquant les écarts avec le budget prévisionnel	Rapport final
Bilan des activités et résumé des objectifs et des actions réalisées	Voir annexe 1	Rapport final
En plus de l'explication du Projet, les cibles suivantes doivent être incluses dans les bilans d'activités incluant les cibles initiales, réelles et l'explication de l'écart le cas échéant		
Nombre d'heures de formation offertes (=ateliers)	5	Rapport final
Nombre de participants à des événements	1770	Rapport final
Nombre d'entreprises locales mise en valeur	15	Rapport final

- Si l'accompagnement et la formation est offert simultanément à plusieurs entreprises, ne pas dédoubler les heures (ex. 1h d'accompagnement à 10 entreprises est égal à 1h)
- Tous les chiffres doivent être pour les entreprises montréalaises
- La Ville pourrait demander les preuves (ex. factures) de l'utilisation des fonds.
- À noter que la Ville pourrait fournir un gabarit à remplir et demandé d'autres informations

1. **Évaluation du rendement du Projet par l'organisme**

La Ville de Montréal considère que le Projet doit lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités, notamment :

1. en matière de transition écologique et de soutien à la commercialisation des innovations et à l'atteinte de ces cibles de circularité, tel que stipulé dans le Plan d'action montréalais en économie circulaire 2025-2027

À cet effet, l'Organisme doit expliquer dans quelle mesure le projet a contribué à l'atteinte des priorités de la Ville citées ci-haut.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement des marchés , Division marchés et économie durable
Objet :	Accorder un soutien financier de 110 000 $ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de 4 forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1266352001- CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service du développement économique

No GDD: 1266352001

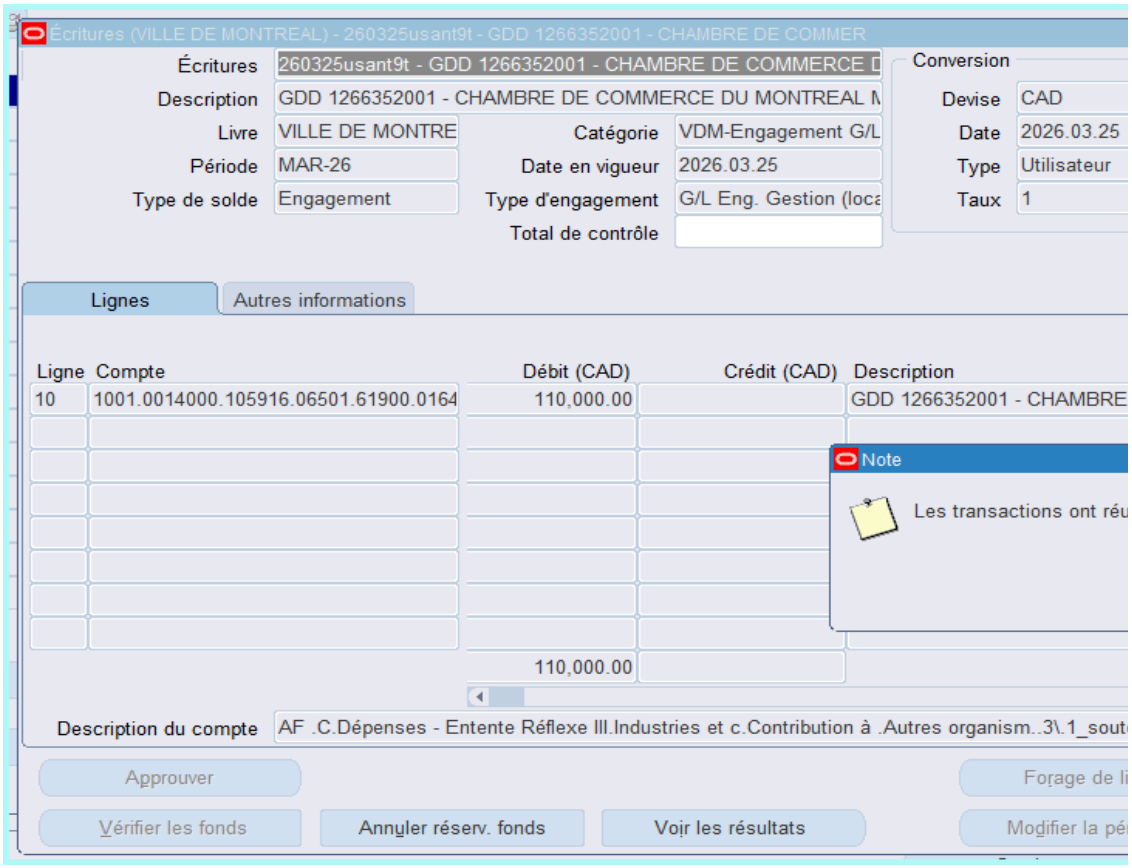
No d'engagement : DEX6352001

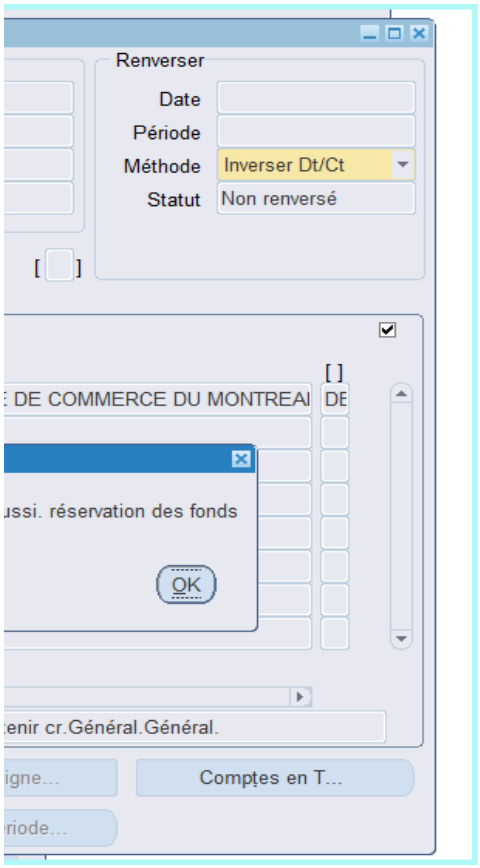
Budget de fonctionnement

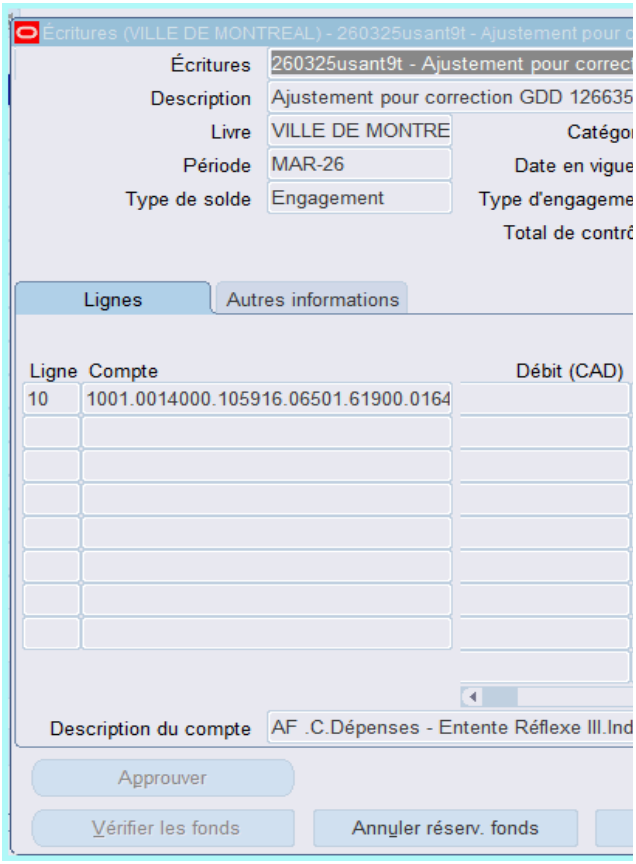
Imputation de la dépense

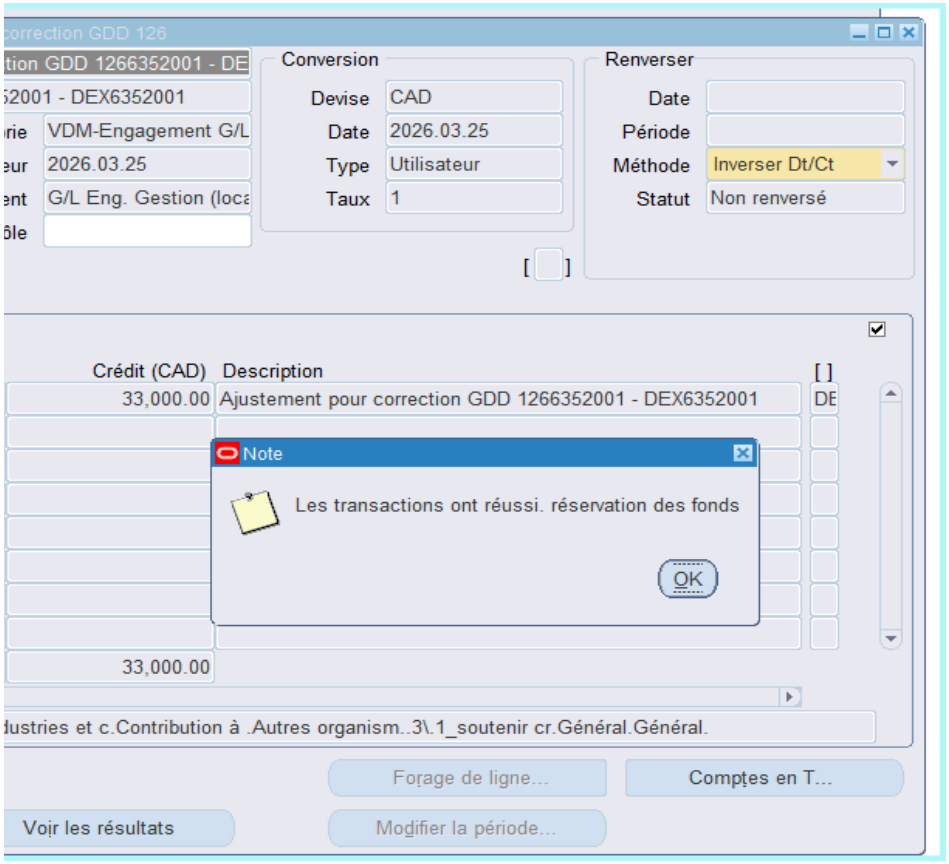
Accorder un soutien financier de 110 000 $ à la Chambre de Commerce du Montréal Métopolitain pour la tenue de 4 forums stratégiques et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver un projet de convention à cet effet			**2026**	**2027**
Numéro de fournisseur	**Fournisseur**	**Imputation**	**1er versement**	**2e versement**
118500	CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.	1001.0014000.105916.06501.61900.016491.0000.005338.000000.00000.00000	77,000.00 $	33,000.00 $

TOTAL
110,000.00 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260325usant9t - GDD 1266352001 - CHAMBRE DE COMMER
Écritures
260325usant9t - GDD 1266352001 - CHAMBRE DE COMMERCE D
Description
GDD 1266352001 - CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL M
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.03.25
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.03.25
Type
Utilisateur
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0014000.105916.06501.61900.0164
110,000.00
GDD 1266352001 - CHAMBRE
110,000.00
Note
Les transactions ont réu
Description du compte
AF .C.Dépenses - Entente Réflexe III.Industries et c.Contribution à .Autres organism..3\.1_sout
Approuver
Forage de li
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la pé


Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
DE COMMERCE DU MONTREAI
ussi. réservation des fonds
OK
enir cr.Général.Général.
Comptes en T...


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260325usant9t - Ajustement pour c
Écritures
260325usant9t - Ajustement pour correct
Description
Ajustement pour correction GDD 126635
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégo
Période
MAR-26
Date en vigue
Type de solde
Engagement
Type d'engageme
Total de contrô
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
10
1001.0014000.105916.06501.61900.0164
Description du compte
AF .C.Dépenses - Entente Réflexe III.Ind
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds


correction GDD 126
tion GDD 1266352001 - DE
2001 - DEX6352001
rie VDM-Engagement G/L
eur 2026.03.25
ent G/L Eng. Gestion (loca
ble
Conversion
Devise CAD
Date 2026.03.25
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Crédit (CAD) Description
33,000.00 Ajustement pour correction GDD 1266352001 - DEX6352001
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
33,000.00
dustries et c.Contribution à .Autres organism..3\.1_soutenir cr.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Voir les résultats
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265593014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 21 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2), par lesquelles Aréo-Feu Ltée, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, pour une somme de 782 062,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21287;

2. d'autoriser une dépense de 117 309,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Aréo-Feu ltée;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 11:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265593014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification, le Service du matériel roulant a identifié la nécessité de créer des ententes-cadres pour le programme d'entretien préventif (PEP) et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer et des autopompes Spartan pour le Service de la sécurité incendie de la Ville de Montréal.

Le Service du matériel roulant poursuit l'amélioration de ses pratiques en évaluant plus rigoureusement le service d'inspection et de réparations afin de diminuer les dépenses hors entente.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, No 26-21287. Celui-ci a été publié dans *Le Devoir* et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente-quatre (34) jours, soit du 4 février au 10 mars 2026. La stratégie de sollicitation du marché ne présentait aucune particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant et deux (2) addenda ont été émis durant la période de l'appel d'offres.

Sommaire des addenda

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	18 février 2026	Deux (2) questions et réponses concernant le formulaire de soumission et le devis technique.	Oui
2	25 février 2026	Deux (2) questions et réponses concernant les inspections exigées.	Non

La durée de validité de la soumission est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 juillet 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0008 - 23 janvier 2025 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Techno feu inc. et Thibault & Associés pour les services d'inspection mécanique et des entretiens et réparations subséquents pour une partie des camions d'incendie de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 3 965 468,90 $, taxes incluses (contrat : 3 304 557,41 $ + contingences : 660 911,49 $) - Appel d'offres public 24-20635 (1 soumissionnaire)
CG23 0435 - 24 août 2023 - Exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres de douze (12) mois pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal et autoriser une dépense additionnelle de 513 062,70 $, taxes, variation de prix et contingences incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec les firmes Techno-Feu inc. et Thibault et Associés (CG21 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 006 005,27 $ à 1 519 067,96 $, taxes incluses.

CG21 0334 - 17 juin 2021 - Conclure des ententes-cadres avec Techno feu inc. (lots 1 et 2 - 675 970,22 $) et Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.) (lots 3 et 5 - 330 035,04 $), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 1 006 005,26 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 21-18601 (2 soum.)

DESCRIPTION

Initialement, l'appel d'offres comportait trois (3) lots distincts. Toutefois, le lot 3 n'a pas reçu de soumission conforme et a dû être annulé. Celui-ci concernait l'inspection et la réparation de camion autopompe SPARTAN. Ce lot fera l'objet d'une nouvelle analyse du marché et des besoins opérationnels, afin d'opter pour une nouvelle stratégie d'approvisionnement.
Durée
À moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du contrat, le contrat expire le 22 janvier 2028 ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le donneur d'ordre pour ce contrat, selon la première de ces éventualités.

Prix
Les prix sont fixes durant la durée initiale du contrat. Les prix pourront être ajustés au moment du renouvellement, le cas échéant.

Renouvellement
À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire par écrit,

au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Quantité
Les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains services en cours d'exécution du contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Garantie des pièces et de la main d'oeuvre
La garantie minimale exigée par la Ville de Montréal pour la main-d'œuvre et les pièces est de trois (3) mois ou 5000 kilomètres selon le premier terme atteint. L'adjudicataire sera l'unique responsable de la garantie pour les pièces et les travaux effectués.

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. Une (1) soumission a été déposée (25 %) pour les lots 1 et 2. Le lot 3 n'a pas reçu de soumission conforme et a dû être annulé. Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les preneurs n'ayant pas soumis d'offre afin de connaître les raisons de leur désistement. L'un d'eux a indiqué ne pas disposer de la capacité nécessaire pour fournir les services demandés, un autre ne pouvait pas respecter les spécifications du devis technique, et le dernier avait acheté les documents d'appel d'offres à deux reprises par erreur.

Lot # 1 - Inspection et réparation de camion - Échelle ROSENBAUER

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Aréo-Feu Ltée.	384 145,85 $	57 621,88 $	441 767,73 $
Dernière estimation réalisée ($)	347 796,32 $	52 169,49 $	399 965,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			36 349,53 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			10,45 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 2 - Inspection et réparation de camion - Mat articulée T-Rex ROSENBAUER

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Aréo-Feu Ltée.	397 916,98 $	59 687,55 $	457 604,53 $
Dernière estimation réalisée ($)	364 313,09 $	54 646,96 $	418 960,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			33 603,89 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9,22 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA se sont appuyés sur les données disponibles sur le marché.

L'écart de 10,45 % constaté pour le lot 1 entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique vraisemblablement par le fait que le fournisseur est sujet aux fluctuations du marché international pour l'acquisition de pièces et d'équipements spécialisés nécessaires à l'entretien des camions-échelles Rosenbauer. De plus, les hausses généralisées des coûts de transport et de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des équipements d'urgence contribuent également à une augmentation des prix soumis par les fournisseurs.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 12 mars 2026.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation.
Le seul soumissionnaire conforme (lots 1 et 2), Aréo-Feu Ltée, s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 782 062,83 $, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 117 309,42 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en vertu d'éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Les entretiens et réparations sont requis afin de maintenir les différents camions en bonne condition permettant ainsi au SIM de continuer ses opérations adéquatement. Cet aspect contribue à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité du SIM offert aux citoyens en lien avec la priorité 19.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation du présent dossier pourrait compromettre la réalisation des inspections et réparations requises, entraînant le retrait temporaire de certains véhicules pour des raisons de sécurité. Cette situation aurait pour effet de réduire la capacité opérationnelle du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ententes-cadres - avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominic G GARNEAU
directeur(-trice) - ateliers mecaniques
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593014
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soumissionnaire)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les entretiens et réparations sont requis afin de maintenir les différents camions en bonne condition permettant ainsi au SIM de continuer ses opérations adéquatement. Cet aspect contribue à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité du SIM offert aux citoyens en lien avec la priorité 19. Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

26-21287_Intervention.pdf 26-21287_TCP_Intervention.pdf 26-21287 PV.pdf

26-21287_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : (514) 838-9278
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21287 — No du GDD : 1265593014

Titre de l'appel d'offres : Service d'inspection PEP et réparations des camions d'incendie Rosenbauer et des autopompes Spartan de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 2 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 10 - 3 - 2026

Ouverture faite le : 10 - 3 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 25 - 2 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 7 - 2026

Date d'échéance révisée : 8 - 7 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Areo-Feu Ltée.	384 145,85 $	√	1

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Areo-Feu Ltée.	397 916,98 $	√	2

Information additionnelle

- L'écart entre les montants du procès verbal et ceux de l'intervention s'explique par des erreurs de calcul du soumissionnaire.
- Il n'y a pas eu de négociation bien qu'il n'y ait qu'un soumissionnaire puisque l'écart avec l'estimation n'est pas significatif.
- Lot 3 : Aucune soumission conforme reçue — Lot annulé.
- Les trois (3) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
  - Un (1) avait son carnet de commandes rempli
  - Un (1) ne pouvait respecter les spécifications du devis technique
  - Un (1) l'a acheté deux fois par erreur

Préparé par : Marc-André Deshaies — Le 25 - 3 - 2026

Numéro de l'appel d'offres : 26-21287

Titre : Service d'inspection PEP et réparations des camions d'incendie Rosenbauer et des autopompes Spartan de la Ville de Montréal
Date d'ouverture des soumissions : 10 mars 2026

	Article			Areo-Feu Ltée.	
					Montant total
LOT 1	**Inspection et réparation de camion échelle ROSENBAUER**				
1	**CAMION PORTEUR - Inspection P.E.P.** (Programme d'entretien préventif véhicule / NFPA) et Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile incluant service de transport (Jockey) - Forfaitaire				50 662,50 $
2	**ÉCHELLE -** Programme d'entretien préventif, inspection selon la fiche d'Inspection appropriée / NFPA. - Unitaire				65 450,00 $
3	**Taux horaire** facturé par l'atelier mécanique (main d'oeuvre) - Heure				118 125,00 $
4	**ROSENBAUER pièces d'origine** - % d'escompte				49 875,00 $
5	**AUTRES PIÈCES** - Forfaitaire % de majoration				50 000,00 $
			Total avant taxes		334 112,50 $
			TPS 5 %		16 705,63 $
			TVQ 9,975 %		33 327,72 $
			Montant total		384 145,85 $
LOT 2	**Inspection et réparation de camion Mât articulé T-Rex ROSENBAUER**				
1	**CAMION PORTEUR - Inspection P.E.P.** (Programme d'entretien préventif véhicule / NFPA) et Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile incluant service de transport (Jockey) - Forfaitaire				20 265,00 $
2	**MÂT ARTICULÉ** - Programme d'entretien préventif, inspection selon la fiche d'Inspection appropriée / NFPA. - Unitaire				93 450,00 $
3	**Taux horaire** facturé par l'atelier mécanique (main d'oeuvre) - Heure				157 500,00 $
4	**ROSENBAUER pièces d'origine** - % d'escompte				49 875,00 $
5	**AUTRES PIÈCES** - Forfaitaire % de majoration				25 000,00 $
			Total avant taxes		346 090,00 $
			TPS 5 %		17 304,50 $
			TVQ 9,975 %		34 522,48 $
			Montant total		397 916,98 $

Numéro de l'appel d'offres : 26-21287

Titre : Service d'inspection PEP et réparations des camions d'incendie Rosenbauer et des autopompes Spartan de la Ville de Montréal
Date d'ouverture des soumissions : 10 mars 2026

	Article			Areo-Feu Ltée.	
					Montant total
LOT 3	**Inspection et réparation de camion Mât articulé T-Rex ROSENBAUER**				
1	**CAMION PORTEUR - Inspection P.E.P.** (Programme d'entretien préventif véhicule / NFPA) et Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile incluant service de transport (Jockey) - Forfaitaire				- $
2	**POMPE HALE** - Programme d'entretien préventif, inspection selon la fiche d'Inspection appropriée. - Unitaire				- $
3	**Taux horaire** facturé par l'atelier mécanique (main d'oeuvre) - Heure				- $
4	**SPARTAN pièces d'origine** - % d'escompte				- $
5	**HALE pièces d'origine** - % d'escompte				- $
6	**AUTRES PIÈCES** - Forfaitaire % de majoration				- $
			Total avant taxes		- $
			TPS 5 %		- $
			TVQ 9,975 %		- $
			Montant total		- $
			Signataire	Hélène Picard	
			Signature	OUI	
			Numéro NEQ	1145941218	
			Achat SEAO	OK	
			Vérification REQ	OK	
			RENA	OK	
			Registre des personnes inadmissibles	OK	
			Liste des firmes à rendement insatisfaisant	OK	
			Liste non conformes OQLF	OK	
			Charte de la langue française	OK	
			AMP	OK	
			Liste des sous-contractants	OUI	
			Annexe 1 – Liste du personnel	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
			Annexe 2 – Exigences quant à la sécurité		
			Annexe 3 – Critères de conformité		
			Renseignements complémentaires		

- Il n'y a pas eu de négociation bien qu'il n'y ait qu'un soumissionnaire puisque l'écart avec l'estimation n'est pas significatif.

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 12 mars 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0091

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 10 mars 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Marie-Colette Moungali, secrétaire d'unité administrative

APPEL D'OFFRES 26-21287

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Service d'inspection PEP et réparations des camions d'incendie Rosenbauer et des autopompes Spartan de la Ville de Montréal – Service du matériel roulant et des ateliers » est ouverte par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire		**Prix**
ARÉO-FEU LTÉE	**Lot 1**	408 865,47 $
	Lot 2	410 276,79 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 4 février 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Québec

English
Nous joindre

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 26-21287
Numéro de référence: 20120951
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Service d'inspection PEP et réparations des camions d'incendie Rosenbauer et des autopompes Spartan de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
RESSORT IDEAL LTEE 8950 Pascal Gagnon Montréal QC CAN H1P1Z3 ressortideal.com	Non diffusé	Mario Colonnello Téléphone: 514321-0055 Courriel: mario@ressortideal.com	**Transaction: (20438632)** 2026-02-25 11:27	20094554 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20095950 - Addenda 2 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ARÉO-FEU LTÉE 5205, J.A. Bombardier Longueuil QC CAN J3Z1G4 www.areo-feu.com	Non diffusé	Jessie Boulay Téléphone: 4506512240 Courriel: info@areo-feu.com	**Transaction: (20421999)** 2026-02-09 09:11	20094554 - Addenda 1 Devis 2026-02-18 à 09:00 - Téléchargement 20095950 - Addenda 2 Devis 2026-02-25 à 09:00 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
RESSORT IDÉAL LTÉE 8950 pascal gagnon Montréal QC CAN H1P1Z3 https://ressortideal.com	Non diffusé	MARIO COLONNELLO Téléphone: 5143210055 Courriel: mario@ressortideal.com	**Transaction: (20419298)** 2026-02-05 15:35	20094554 - Addenda 1 Devis 2026-02-18 à 09:00 - Courriel 20095950 - Addenda 2 Devis 2026-02-25 à 09:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
THIBAULT & ASSOCIÉS 2250 André-C.Hamel Drummondville QC CAN J2C8B1 larsenal.ca	Non diffusé	Philippe Deslandes Téléphone: 8194710292 Courriel: philippe.deslandes@larsenal.ca	**Transaction: (20417899)** 2026-02-04 11:52	20094554 - Addenda 1 Devis 2026-02-18 à 09:00 - Courriel 20095950 - Addenda 2 Devis 2026-02-25 à 09:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306)

Il est recommandé :
d'exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306).

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 11:36

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265593011**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306)

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité exécutif a autorisé l'adhésion de la Ville à un dossier d'achats regroupés organisé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour remplacer le contrat à commandes de fourniture de pneus (échéance le 31 mars 2026) (CE25 0772).
Il importe d'adhérer à ce regroupement pour s'assurer d'un approvisionnement fiable, tout en permettant de bénéficier des escomptes et des prix avantageux de la part des manufacturiers, afin que le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) puisse continuer à équiper les véhicules de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

La Ville s'était engagée au préalable, en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics, à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus.

Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a lancé un appel d'offres public en octobre 2025. À la suite de l'ouverture des soumissions, le CAG a décidé d'annuler l'appel d'offres, aucun des soumissionnaires n'ayant présenté une offre conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0772 - 7 mai 2025 - Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'approvisionnement de divers pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée de 36 mois
CE22 2104 - 16 décembre 2022 - Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel

d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), piloté par le CAG, pour l'approvisionnement de divers pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée de douze (12) mois

CG22 0306 - 20 mai 2022 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Pneu continental du Canada Inc., Pneus Toyo Canada inc., Goodyear Canada inc. et Bridgestone Canada inc. pour utiliser les contrats à commandes pour des pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de douze (12) mois, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, la valeur totale estimée est 2 042 818,31 $ taxes incluses (contrat: 1 776 363,75 $ + contingences: 266 454,56 $).

CE21 2027 - 15 décembre 2021 - Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG), piloté par le CAG, pour la fourniture sur demande de divers types de pneus - entente pour trois ans.

CG18 0456 - 23 août 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document intitulé "Fiche d'engagement".

CG15 0456 — 20 août 2015 — Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés/Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

CG14 0451 30 octobre 2014 — Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - 2 411 099 $

CG14 0293 — 19 juin 2014 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

CG12 0394 – 25 octobre 2012 — Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 - 2 518 000 $)

CG12 0221 — 21 juin 2012 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer une prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans majoration de la dépense autorisée pour l'utilisation des contrats à commandes, pour l'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

JUSTIFICATION

La participation de la Ville de Montréal à ce regroupement d'achats garantit un approvisionnement adéquat en pneus. Le regroupement des volumes de consommation pour l'ensemble des municipalités du Québec permet à la Ville de bénéficier d'escomptes additionnels liés aux achats combinés, de réduire les délais de livraison et d'assurer une stabilité de l'approvisionnement. De plus, cette démarche procure une période supplémentaire de trois (3) mois de couverture en attendant le résultat du prochain appel d'offres du Centre d'acquisition gouvernementales (CAG).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CAG seront basées sur les prix unitaires des pneus, lesquels sont calculés selon un taux d'escompte fixe. Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CAG.
Les commandes, l'établissement de l'imputation budgétaire et les calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève de la Ville au fur et à mesure de ses besoins.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville au regroupement avec le CAG.

MONTRÉAL 2030

Les fournisseurs s'engagent à récupérer les pneus usagés de l'organisme public, lesquels seront remplacés lors de l'achat de pneus, sans frais supplémentaires. La pose, le balancement de pneus et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du contrat à commandes. La taxe environnementale de quatre dollars et cinquante sous (4,50 $) par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.
Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d'un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.

Récupération des autres pneus : les fournisseurs doivent s'assurer de disposer des pneus usagés de façon écoresponsable, en les retournant à une entreprise certifiée dans la récupération de pneus.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le dossier traite d'achat de pneus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l'autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Le Service du matériel roulant et des ateliers pourrait ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers.
Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation des ententes-cadres jusqu'au 14 juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pablo BLANCO, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominic G GARNEAU
directeur(-trice) - ateliers mecaniques
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593011
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Prolonger jusqu'au 14 juin 2026 / Sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada Inc., Goodyears Canada Inc., Bridgestone Canada Inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) Inc. (CG22 0306)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 5			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Afin de répondre à la Priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles du Plan stratégique 2030, cet appel d'offres met de l'avant la réduction des déchets et la valorisation des matières résiduelles en incluant les pneus rechapés ainsi que les pneus remoulés. Le terme rechapage désigne une opération qui consiste à recycler un pneu, en remplaçant certaines parties comme la bande de roulement ou les flancs. Cela permet d'augmenter la durée de vie des pneumatiques. Le terme remoulé désigne le procédé par lequel la carcasse d'un vieux pneu est utilisée, nettoyée, inspectée pour ensuite être rebâtie dans un moule qui ajoutera une nouvelle semelle au pneu, grâce à une très haute température. Cette action permet à la nouvelle semelle et à la vieille carcasse de pneu de se marier parfaitement et d'ainsi offrir un pneu qui semble neuf.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Outlook

RE: Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

De Ayari, Tarek <Tarek.Ayari@cag.gouv.qc.ca>
Date Lun 2026-03-23 08:58
À Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Cc Mra AQUISITION <mra-acquisition@montreal.ca>; Melissa TREMBLAY-GODBOUT <melissa.tremblay-godbout@montreal.ca>

ATTENTION : Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Centre d'acquisitions gouvernementales
Québec

Bonjour,

Toujours en attente de la validation de certains documents à l'interne, le contrat va être prolongé jusqu'au 14 juin 2026.

Le nouveau contrat commence le 15 juin 2026.

Il y aura des lettres de confirmation qui vont être envoyées aux établissements, vous allez recevoir des confirmations par courriels avec des mises à jour au LAC.

Merci et bonne journée

Tarek Ayari
Conseiller en acquisition
Direction des acquisitions de commodité
Centre d'acquisitions gouvernementales

217, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
Tél. : 866 476-4224, poste 4067
tarek.ayari@cag.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/acquisitions



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication

par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Envoyé : 20 mars 2026 09:56
À : Ayari, Tarek <Tarek.Ayari@cag.gouv.qc.ca>
Cc : Mra AQUISITION <mra-acquisition@montreal.ca>; Melissa TREMBLAY-GODBOUT <melissa.tremblay-godbout@montreal.ca>
Objet : Re: Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Tarek,

Nous n'avons pas de nouvelles depuis le 11 mars.

Est-ce que votre contrat actuel a bien été prolongé? Si oui jusqu'à quelle date exactement?

Serait-il possible d'avoir une lettre ou confirmation de la CAG de votre prolongation?

Merci d'avance,

Pablo Blanco
Conseiller en approvisionnement
Service de l'acquisition
Section - Concertation, matériel roulant et voirie & signalisation
pablo.blanco@montreal.ca

Montréal

255, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1L5

De : Ayari, Tarek <Tarek.Ayari@cag.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 mars 2026 15:13
À : Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Cc : Meyranie ST-HILAIRE <meyranie.st-hilaire@montreal.ca>
Objet : RE: Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

ATTENTION : Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Centre d'acquisitions gouvernementales
Québec

Bonjour Pablo,

Je ne pense pas qu'il va tarder plus que ça, on a déjà reçu un accusé de réception, et le dossier est déjà pris en charge.

Je vous reviens aussitôt que je reçois des nouvelles, ou vous pouvez m'écrire d'ici début de la semaine prochaine.

Merci et bonne journée

Tarek Ayari
Conseiller en acquisition
Direction des acquisitions de commodité
Centre d'acquisitions gouvernementales

217, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
Tél. : 866 476-4224, poste 4067
tarek.ayari@cag.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/acquisitions



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Envoyé : 11 mars 2026 14:30
À : Ayari, Tarek <Tarek.Ayari@cag.gouv.qc.ca>
Cc : Meyranie ST-HILAIRE <meyranie.st-hilaire@montreal.ca>
Objet : Re: Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Tarek,

Quand est-ce que vous allez avoir la confirmation de vos instances pour la prolongation du contrat en cour?

On aurait besoin svp d'une confirmation de votre part pour nos dossiers et pour prolonger notre contrat en cours.

Merci d'avance,

Pablo Blanco
Conseiller en approvisionnement
Service de l'acquisition
Section - Concertation, matériel roulant et voirie & signalisation
pablo.blanco@montreal.ca

Montréal

255, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1L5

De : Ayari, Tarek <Tarek.Ayari@cag.gouv.qc.ca>
Envoyé : 9 mars 2026 08:49
À : Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Objet : RE: Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

ATTENTION : Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Centre d'acquisitions gouvernementales Québec

Bonjour,

Oui bien sûr ils seront contactés, notant que la majorité des gros joueurs ont participé à cet appel d'offres, mais ils étaient non conformes lors de l'ouverture des soumissions.

Merci et bonne journée.

Tarek Ayari
Conseiller en acquisition
Direction des acquisitions de commodité
Centre d'acquisitions gouvernementales

217, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
Tél. : 866 476-4224, poste 4067
tarek.ayari@cag.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/acquisitions



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Envoyé : 2 mars 2026 11:29
À : Ayari, Tarek <Tarek.Ayari@cag.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Tarek,

Merci de l'information de nous garder informer car la VDM est un grand utilisateur de ce regroupement de pneus.

Espérons que la prolongation soit possible et merci de relancer l'AO rapidement (est-ce que les fournisseurs potentiels seront contactés afin qu'ils soumissionnent cette-fois?)

Bonne journée,

Pablo Blanco
Conseiller en approvisionnement
Service de l'acquisition
Section - Concertation, matériel roulant et voirie & signalisation
pablo.blanco@montreal.ca

Montréal

255, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1L5

De : Tarek Ayari <tarek.ayari@cag.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 mars 2026 09:52
À : Pablo Blanco <pablo.blanco@montreal.ca>
Objet : Annulation de l'appel d'offres 2026-8109-50_Pneus neufs, rechapés et remoulés

ATTENTION : Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Bonjour,

Nous communiquons avec vous au sujet du contrat **2026-8109-50** pour **Pneus neufs, rechapés et remoulés**, dont la date de début du contrat était initialement le 1er avril 2026.

À la suite de l'ouverture des soumissions, il a été décidé de procéder à l'annulation de l'appel d'offres, et ce, en raison de l'absence de concurrence.

Un retour en appel d'offres est prévu prochainement, avec pour objectif de débuter le nouveau contrat le **15 juin 2026**.

Pour les établissements participants au contrat en cours **2023-8109-50**, la demande a été effectuée auprès de nos instances supérieurs afin de prolonger le contrat du **31 mars 2026 au 15 juin 2026**, dans le but d'éviter un vide contractuel et, le cas échéant, de vous permettre d'effectuer des commandes en fonction de vos besoins.

Soyez assurés que nous communiquerons avec vous dès que la prolongation du contrat en cours sera confirmée à l'interne ainsi qu'avec ls fournisseurs actuels.

Merci et bonne journée

Tarek Ayari

Conseiller en acquisition
Direction des acquisitions de commodité

Centre d'acquisitions gouvernementales

217, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
Tél. : 866 476-4224, poste 4067
tarek.ayari@cag.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/acquisitions

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré octroyé à la firme LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à LabVantage Solutions France (BC 1705173);
2. d'autoriser le directeur de Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 13:40

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265035001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré octroyé à la firme LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le système LIMS (Laboratory Information Management System) est un logiciel de gestion de laboratoire développé par le fournisseur externe LabVantage Solutions France (ci-après « LabVantage »). Il s'agit d'une solution informatique spécialisée permettant aux laboratoires opérés par la Ville de gérer efficacement leurs données analytiques, leurs échantillons ainsi que leurs processus opérationnels.

Avant 2025, le système LIMS était hébergé sur une infrastructure devenue désuète au sein du Service de l'eau. Cette situation limitait la performance, la sécurité et l'évolutivité du système.

En 2025, la Ville a octroyé un contrat de gré à gré à la firme LabVantage au montant de 99 325,64 $, taxes incluses, pour la mise à niveau et le rapatriement du système LIMS dans l'infrastructure corporative Ville.

Lors de la réalisation de ces travaux, des éléments imprévus ont été soulevés par les équipes attitrées au projet, dont principalement la paramétrisation avancée de l'application pour répondre aux besoins de la Ville. Afin de finaliser les travaux de mise à

niveau de LIMS, des services additionnels sont requis auprès de LabVanatge.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré octroyé à la firme LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1705173 - Contrat de gré à gré pour la mise à niveau et le rapatriement du système LIMS dans l'infrastructure corporative Ville, au montant de 99 325,64 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Avant 2025, le système LIMS était hébergé sur une infrastructure devenue désuète au sein du Service de l'eau. Cette situation limitait la performance, la sécurité et l'évolutivité du système.

En 2025, un contrat initial (BC 1705173) a été octroyé à LabVantage afin de répondre à deux objectifs majeurs :

1. Mise à niveau applicative :
   Rehausser la version du logiciel LIMS de la version 8.2 à la version 8.8, afin de bénéficier des améliorations fonctionnelles, des correctifs de sécurité et du soutien du fournisseur.
2. Rapatriement du système LIMS :
   L'utilisation du LIMS s'étant élargie à d'autres laboratoires de la Ville de Montréal, notamment au Service de l'environnement, il est devenu nécessaire de migrer le système vers une plateforme corporative moderne, offrant une meilleure sécurité, une performance accrue et une infrastructure mieux adaptée à un usage multiplateforme.

Les travaux supplémentaires qui font l'objet de ce dossier décisionnel auront principalement pour objectifs :

1. De finaliser les travaux de mises à niveau du logiciel vers la version 8.9 au lieu de 8.8 tel que prévu initialement afin de prolonger la durée de vie utile de LIMS;
2. D'assurer une paramétrisation complète de l'application afin de répondre aux besoins spécifiques de la Ville.

JUSTIFICATION

La mise à niveau du système prévoyait initialement une migration de la version 8.2 vers la version 8.8. Toutefois, afin de maximiser la valeur de l'investissement et de prolonger la durée de vie de la solution, il a été décidé de procéder directement à une migration vers la version la plus récente, soit la version 8.9. Le nombre élevé de rapports personnalisés développés pour répondre aux besoins spécifiques du Service de l'eau et du Service de l'environnement, combiné à un saut majeur de version — de la version 8.2 (publiée en 2017) à la version 8.9 (publiée en 2025) — a mis en évidence des bogues additionnels ainsi que la nécessité d'ajuster et de reconfigurer les rapports existants.

Ces travaux complémentaires ont généré des efforts supplémentaires qui n'étaient pas entièrement anticipés dans l'estimation initiale, entraînant ainsi un dépassement du budget prévu au contrat initial (bon de commande #1705173).

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

La Ville est autorisée à octroyer ce contrat de gré à gré avec la firme LabVantage Solutions France puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives conformément à l'article 573.3 (6) b) et aussi dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, conformément à l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

Après vérification, LabVantage Solutions France n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense capitalisable :
La dépense de 87 640,27 $, taxes incluses (80 027,25 $ net de taxes) sera imputée au PDI 2026 - 2035 du Service des TI au projet 70191 - Infrastructures des usines de l'eau, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032.
Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne les infrastructures des usines de l'eau, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette dépense additionnelle au contrat permettra notamment de continuer à :

- Renforcer la sécurité et la fiabilité de LIMS grâce à la mise en place d'une structure conforme aux normes de sécurité de la Ville et profiter de la gouvernance de support TI déjà en place.
- Moderniser l'infrastructure de LIMS afin d'assurer sa pérennité, sa stabilité et sa compatibilité avec les standards technologiques actuels.
- Optimiser les coûts d'exploitation de LIMS en réduisant les dépenses liées à la maintenance de technologies obsolètes et en facilitant les rehaussements futurs de façon plus prévisible et économique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Imad EL AMMARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 793 - 3407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

Yassine BENTALEB
Chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514- 927-3818
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires - Gestion du térritoire
Tél : 514 567-7133
Approuvé le : 2026-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur de Service technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1265035001**

Unité administrative responsable : **Service des technologies de l'information, Direction gestion du territoire, Division gestion de l'eau**

Projet 70191 : **Infrastructures des usines de l'eau**

Objet : **Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré octroyé à la firme LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses.**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *# 12 : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *Amélioration de la prise de décision opérationnelle et stratégique grâce à un accès accru à des données fiables, structurées et en temps opportun ;*
- *Renforcement de l'efficacité et de la performance des opérations du Service de l'eau par des outils numériques adaptés aux besoins actuels et futurs ;*
- *Modernisation des pratiques de gestion par l'intégration de technologies émergentes favorisant l'innovation et l'optimisation des processus ;*
- *Contribution à la transparence et à la traçabilité des informations, soutenant une gouvernance basée sur les données.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

LabVantage®

ATTESTATION D'EXCLUSIVITE

Je soussigné, Michel Gerlicher, Président LabVantage international LabVantage Solutions, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, atteste par la présente que :

LabVantage Solutions France est exclusive pour les critères suivants :

- LabVantage Solutions France est le fournisseur exclusif du progiciel LabVantage pour les pays et clients francophones dans le monde entier pour le compte de LabVantage Solutions.
- LabVantage a certifié que les consultants de LabVantage Solutions France actualisent continuellement leurs connaissances du logiciel LabVantage, se tenant au courant des nouvelles versions et fonctionnalités.
- LabVantage est la seule solution que LabVantage Solutions France commercialise, vend et déploie dans le monde entier.
- LabVantage Solutions France fournit exclusivement une maintenance corrective, évolutive, adaptative et préventive francophone du logiciel LabVantage, ainsi que de ses modules, pour le compte de LabVantage Solutions.

Fait à Clichy, le 12 février 2025

LabVantage Solutions France
202, Quai de Clichy - 92110 CLICHY
S.A.S. au Capital de 120.000,00 €
RCS Nanterre 481 959 526 - Code APE 7212

Michel P Gerlicher
Président Labvantage Solutions internationale

LabVantage Solutions France
S.A.S. au capital de 120.000 € - RCS Nanterre 481 959 526 – Code APE 6202 A - N° TVA Intra : FR82481959526
202, Quai de Clichy – 92 110 Clichy – France
Tel : +33(0) 1 46 85 28 60– Web site : http://www.labvantage.com

Contact Name:	Yacine Chahine			**Prepared By:**	Florence PENHOUET
Contact Title:	Chef d'équipe - Direction Gestion du Territoire			**Title:**	senior Vice President
Customer Name:	Ville de Montréal - Service des technologies de l'information				**LabVantage Solutions, Inc**
Customer Address:	Ville de Montréal - Service des technologies de l'information			**Address:**	202 quai de Clichy
	80, rue Queen, 3e étage Suite 220				92110 CLICHY
	Montréal (Québec) H3C 2N5	**Version Date:**	October 2025		France
Phone:	514.245.3399			**Phone:**	0680022529
Email:	yacine.chahine@montreal.ca	**License Type:**	Perpetual	**Email:**	fpenhouet@labvantage.com
				Site:	Montreal
Date:	05 mars 2026	**Expires On:**	30 avr 2026	**Industry:**	Environmental Testing
Quote Number:	TBD	**GSA:**	No	**Market Segment:**	Government
New Customer:	No	**New Project:**	Yes	**Upgrade:**	No
Version:	8.9	**Database:**	Oracle	**Application Server:**	JBoss

Order Form

Professional Services

Product ID	Description	Quantity	Unit Price	Discount	Annual Total
	Time Based Services				
PSDAYRATE2000	Professional Services - Per Day Services provided as set forth in approved project SOW. One day equates to 8 hours.	45	$2 606,00	35%	$76 225,50
				Subtotal Time Based Services:	$76 225,50
				PROFESSIONAL SERVICES TOTAL:	**$76 225,50**

Summary

One-Time

	Cost
Professional Services Total:	$76 225,50
TOTAL:	**$76 225,50**
GRAND TOTAL:	**$76 225,50**

Order Form Version: October 2025

Notes:

* All Professional Services except fixed priced services are billed on a Time and Material basis. 1 day of service equates to 8 hours.

* All prices are in Candian Dollar , the currency of Canada

* Prices do not include state or local taxes. Tax(s) will be assessed and included on your invoice for each order placed with LabVantage. If your organization is tax exempt, please supply a copy of your certificate of exemption upon submission of this signed document.

* SMP is effective immediately as of the date of the signed Order Form for additional software sales.

*BarTender license - support and maintenance for the first year is included in the cost of the license. The second year support will be added to the renewal at 20% of the BarTender licenses.

* Item "Type": P = Perpetual (Purchased) Licensing, S = Subscription Licensing,

* VAT Number:

* All invoices shall be sent to the following invoice contact:

Name:	Yacine Chahine	Email:	yacine.chahine@montreal.ca
Title:	Chef d'équipe - Direction Gestion du Territoire	Telephone:	514.245.3399

Purchase Order Number (customer PO number):

Ship To Address (same as address on PO):

This Order Form is governed by the existing Master Software and Services Agreement ("MSSA") between the parties dated: _____. If any provision in this Order Form conflicts with the terms of the MSSA, the MSSA will control.

Ville de Montréal - Service des technologies de l'information	**Sign:**	_____	**Date:** _____
	Print:		
	Title:		
LabVantage Solutions, Inc	**Sign:**	_____	**Date:** _____
	Print:		
	Title:		

Upon execution of this Order Form, please fax all signed documents to (908)-842-0338 Attn: Legal Affairs, or email scanned versions to legalaffairs@LABVANTAGE.com. Originals should be mailed overnight to LABVANTAGE Solutions, Inc., 265 Davidson Ave. Suite 220, Somerset, NJ 08873 Attn: Legal Affairs. LABVANTAGE shall return counter-signed copies for your records.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré octroyé à la firme LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265035001 Certification de fonds - PDI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Imad EL AMMARI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction des revenus

NO GDD :	**1265035001**
No d'engagement : 2026	**TI65035001**
Objet	Autoriser une dépense additionnelle de 87 64 à la firme LabVantage Solutions France, majo

Provenance

	RCG 24-032 Biens et services TI CG24
RE - 24-032	5001.5024032.803402.0
Total provenance	

Imputation

	projet 70191 - Infrastructures des usines
Projet 70191	5030.5024032.803402.0
Total imputation	

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**
projet 70191 - Infrastructures des usines de l'eau	80 $	- $	- $	- $
TOTAL	**80 $**	**- $**	**- $**	**- $**

Taux :

0,27 $, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre d
orant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 $, taxes incluses

0541	Dépenses taxes incluses	Crédits
1909.57201.000000.0000.168185.000000.98001.00000	87,640.27 $	80,027.25 $
	87,640.27 $	**80,027.25 $**

de l'eau	Dépenses	Crédits
1303.54304.000000.0000.208173.000000.40020.00000	87,640.27 $	80,027.25 $
	87,640.27 $	**80,027.25 $**

Total
80 $
80 $

1.0951303727

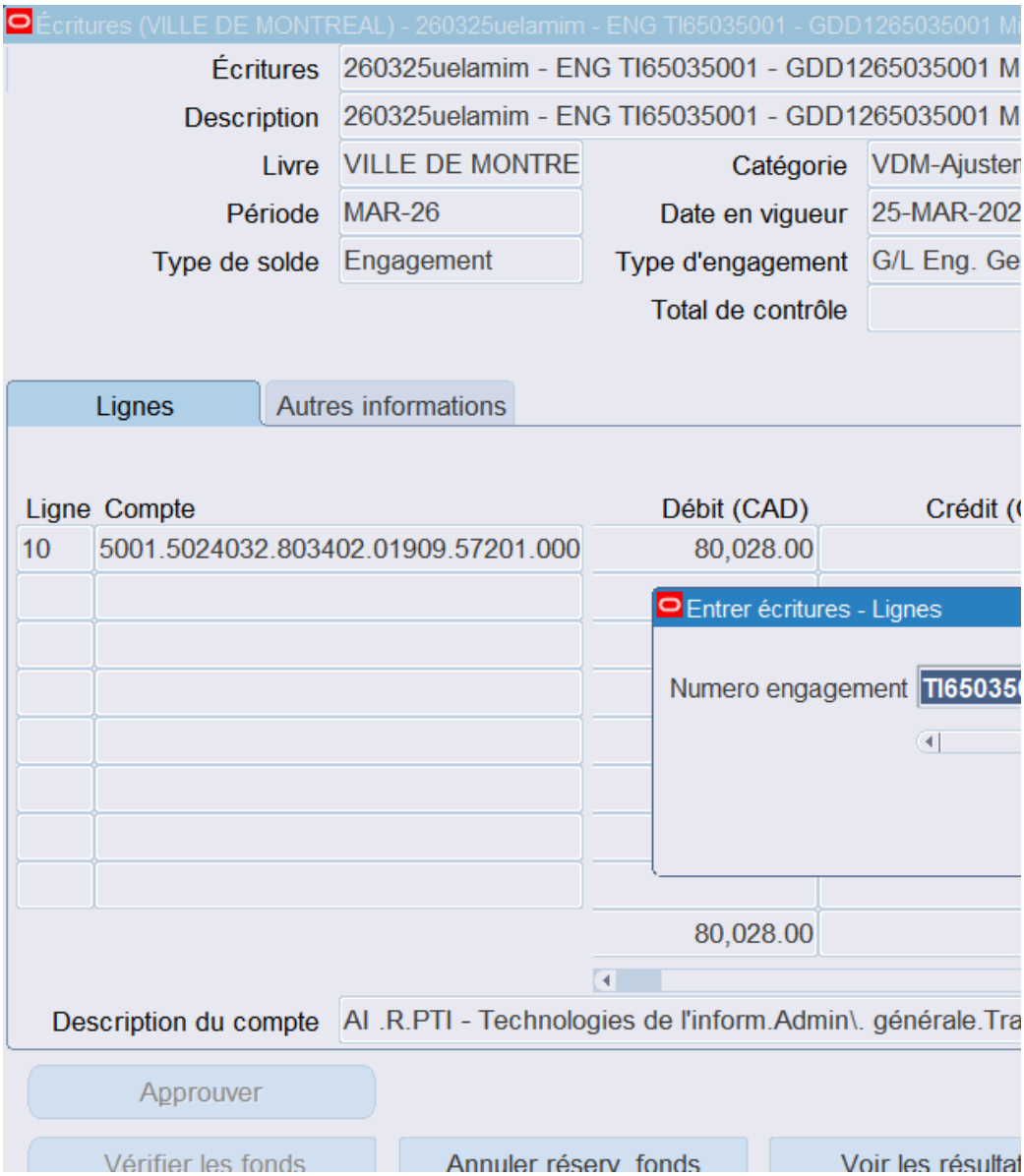
u contrat octroyé

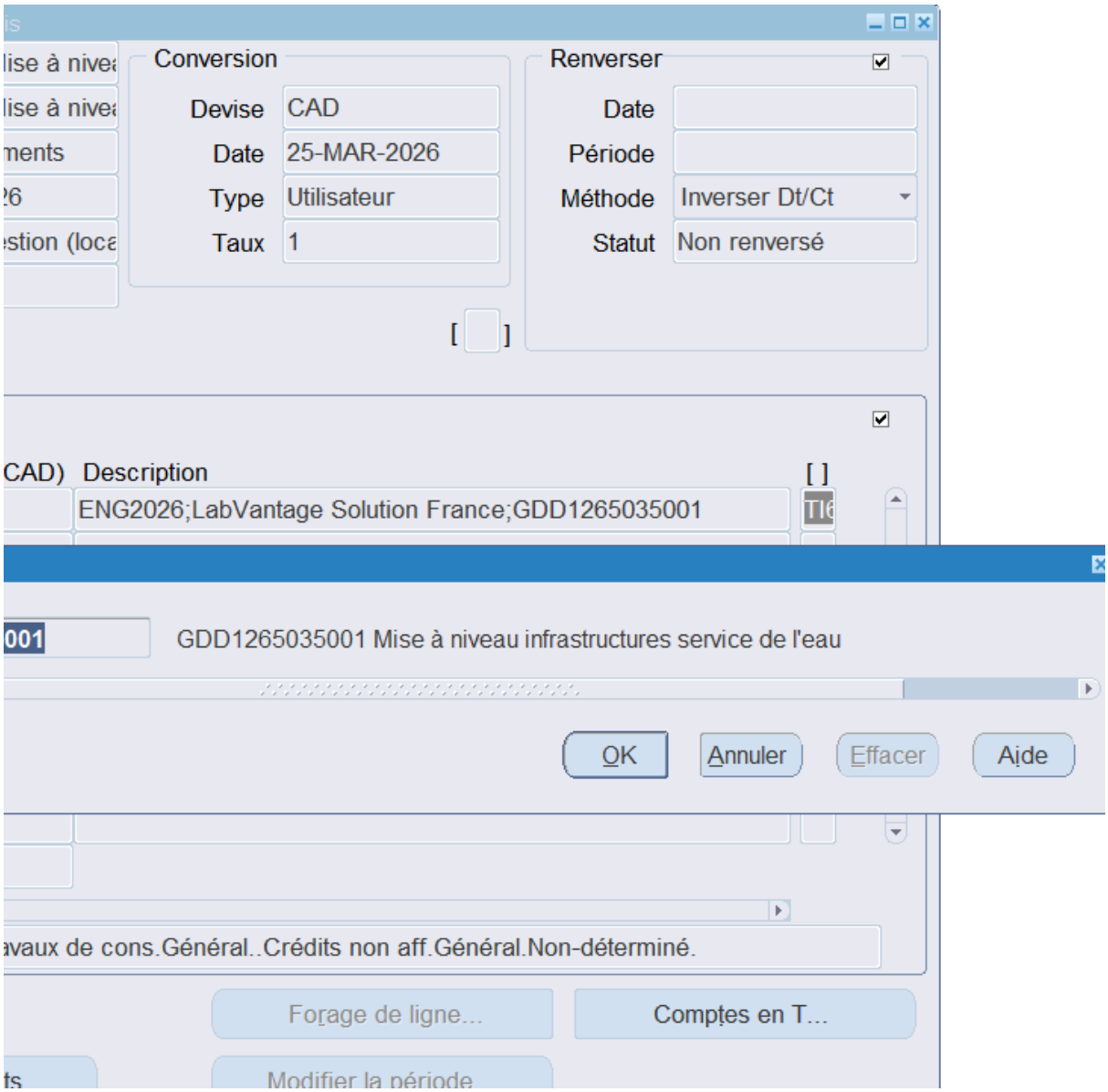
Crédits arrondis au $ supérieur
80,028 $

50.10%

80,028.00 $

Crédits arrondis au $ supérieur
80,028 $
80,028.00 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260325uelamim - ENG TI65035001 - GDD1265035001 Mi
Écritures
260325uelamim - ENG TI65035001 - GDD1265035001 M
Description
260325uelamim - ENG TI65035001 - GDD1265035001 M
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajuster
Période
MAR-26
Date en vigueur
25-MAR-202
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Ge
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (
10
5001.5024032.803402.01909.57201.000
80,028.00
Entrer écritures - Lignes
Numero engagement
TI65035
80,028.00
Description du compte
AI .R.PTI - Technologies de l'inform.Admin\. générale.Tra
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultat


Conversion
Devise CAD
Date 25-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
CAD) Description
ENG2026;LabVantage Solution France;GDD1265035001
GDD1265035001 Mise à niveau infrastructures service de l'eau
OK
Annuler
Effacer
Aide
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période



Aspect(s) financier(s)

Dépense capitalisable :

La dépense de 87 640,27 $, taxes incluses (80 027,25 $ net de taxes) sera imputée au PDI 2
Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne les infrastructures des usin

Montréal 2030

2026 - 2035 du Service des TI au projet 70191 - Infrastructures des usines de l'eau, et sera financée par le
ues de l'eau, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales

règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032.
dans certaines agglomérations.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1267684003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 199 477 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116) majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 199 477 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc., pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116);

2. d'autoriser l'utilisation du budget de variation de quantités à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif, pour et au nom de la Ville;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 12:53

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267684003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 199 477 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116) majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Les produits logiciels de La Compagnie CA du Canada (CA) sont utilisés sur la plateforme de l'ordinateur central pour opérer des applications critiques utilisées par la Ville, notamment :

- Applications de gestion des offenses pénales STOP+ ;
- Solution de gestion de la cour municipale GESCOUR ;
- Gestion du temps des policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) GAAD ;
- Systèmes de gestion des opérations policières SIIGEP ;
- Logiciel de gestion des demandes et incidents du centre de service TI (CA Service Desk).

Le 21 mars 2024, la Ville a adhéré au contrat à commandes conclu entre le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et CA inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027 (CG24 0116) pour une dépense totale de 2 453 280,48 $. La

Ville participe à ce regroupement gouvernemental depuis plusieurs années afin de bénéficier des leviers offerts par le volume des contrats publics du CAG.

Au moment de l'adhésion à l'entente gérée par le CAG, le contrat était toujours en cours de négociation avec l'éditeur des logiciels CA. Ainsi, la valeur du contrat devait être estimée par la Ville en vue de l'adhésion à l'entente et pour éviter tout arrêt de service de l'ordinateur central.

Cette estimation considérait que les prix seraient fixes tout au long de l'entente et qu'une légère variation était possible en fonction de la fluctuation du taux de change, car le contrat est en dollars américains. Toutefois, après la conclusion du contrat, la Ville a constaté que les tarifs étaient majorés de 20% annuellement, soit au-delà de notre estimation.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 199 477,00 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA, inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116) majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0116 – 21 mars 2024 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes conclu entre le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et CA inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027, pour une somme maximale de 2 453 280,48 $, taxes incluses
CG22 0164 – 24 mars 2022 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA inc. (La Compagnie CA du Canada) pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2022 au 30 mars 2024, pour une somme maximale de 1 055 633,60 $, taxes incluses

CG21 0068 - 25 février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses

CG20 0573 - 19 novembre 2020 - Accorder un contrat à Novipro inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture d'un ordinateur central de la Ville - Somme maximale de 1 035 758,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18434

CG20 0064 - 27 février 2020 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CG18 0120 - 22 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour une période de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 180 367,58 $ à 1 994 145,75 $, taxes incluses / Approuver un projet de modification au bon de commande à cette fin

CG15 0140 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars

2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Cette dépense additionnelle au contrat d'entretien des logiciels CA permettra à la Ville :

- de conserver les droits d'utilisation et obtenir les versions récentes des logiciels ;
- d'assurer la stabilité de plusieurs applications corporatives critiques, minimiser les risques de pannes majeures et de maintenir la continuité opérationnelle des services de la Ville ;
- d'obtenir le soutien de CA lors d'incidents et d'anomalies des logiciels ;
- de maintenir la conformité lors des vérifications annuelles des infrastructures essentielles à la production des états financiers et autres dossiers de vérification ;
- d'obtenir le service technique de support spécialisé du manufacturier, 24 heures par jour et 365 jours par année, avec un niveau de service adapté selon l'urgence ;
- d'obtenir les correctifs logiciels et de sécurité informatique, dont CA est l'éditeur exclusif ;
- d'accéder sans frais à la banque de connaissances techniques.

JUSTIFICATION

Chaque année la Ville renouvelle le contrat d'entretien des produits CA afin de bénéficier du service de soutien, des mises à jour logicielles et des correctifs de sécurité pour garantir la stabilité et la sécurité des applications critiques.
La compagnie CA est détentrice exclusive des droits sur les produits CA utilisés par la Ville et est la seule apte à fournir la garantie du manufacturier.

Le CAG a signé une entente avec CA pour la fourniture des licences des produits CA, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG ou par l'entremise de celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 199 477 $, taxes incluses (182 149,09 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2027.
Le budget prévu pour la variation de quantités sera utilisé à titre de budget de contingences dans le cadre de ce contrat.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI.

Cette dépense concerne, entre autres, des systèmes corporatifs sur l'ordinateur central tels que GAAD, COUR et SIGEP utilisés par le SPVM qui est de compétence d'agglomération.

La facturation des frais sera effectuée au nom de CA inc.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La suite des logiciels CA offre des solutions stables qui viennent en appui aux opérations de la Ville. L'accès aux services techniques de maintenance et de support permet à la Ville d'accéder aux correctifs logiciels et de sécurité et ainsi garantir la résilience et maintenir la stabilité des systèmes en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller Solutions Institutionnelles

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-25

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél :	514-872-7301	**Tél :**	- -
Télécop. :		**Télécop. :**	-

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267684003

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction infrastructures technologiques, Division infrastructures technologiques

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 199 477,00 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0016) majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *14 – Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroitre leur résilience économique et générer de la prospérité.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *17 – Renforcer la gouvernance des technologies d'information tout en encourageant l'innovation technologique des prestataires de services qui offrent leurs services pour la Ville attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilités).*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

GRÉ À GRÉ

CONTRAT À COMMANDES DE LOGICIELS BROADCOM (OC)
POUR LES PARTIES AU REGROUPEMENT D'ACHATS

NUMÉRO DU CONTRAT : 2023-8177-80

ENTRE

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (RLRQ, chapitre C-7.01), ayant son siège au 150, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec), G1R 2B2, représenté par M Sébastien Gagnon, vice-président de l'optimisation des acquisitions gouvernementales, dûment autorisé en vertu de l'article 25 de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales.

ci-après appelé « CAG »;

ET

CA, INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Loi de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 3421 Hillview Ave, Palo Alto, California, 94304, Etats Unis, agissant par Maria Speciale, Manager Sales Accounting , dûment autorisé, ainsi qu'il le déclare.

ci-après appelé « fournisseur ».

RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du présent contrat, le CAG agit par l'intermédiaire de sa Direction des acquisitions en technologies de l'information (DATI). Les deux entités peuvent être identifiées séparément pour des raisons de commodité étant entendue que la partie contractante est le CAG.

ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Est considéré comme un document contractuel ce qui suit :

1° le présent contrat;

2° les annexes, lesquelles se détaillent comme suit :

a) **Annexe 1** : Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès du CAG ou du client relativement au présent contrat;
b) **Annexe 2 :** Absence d'établissement au Québec
c) **Annexe 3** : Engagement de confidentialité;
d) **Annexe 4** : Fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels;
e) **Annexe 5** : Attestation de destruction des renseignements personnels;
f) **Annexe 6** : Programme d'obligations contractuelles (égalité en emploi);
g) **Annexe 7** : Fiches de renseignements supplémentaires;
h) **Annexe 8** : Conditions contractuelles du fournisseur - Bon de commande
i) **Annexe 9** : Identification des clients;
j) **Annexe 10** : Modalités et commandes;
k) **Annexe 11** : Rapport de ventes.

En cas de conflit entre les termes du présent contrat et de l'une ou l'autre des annexes, le présent contrat prévaut. Toute stipulation qui se trouve aux conditions contractuelles du fournisseur et qui porte sur un objet couvert par le présent contrat est réputée non écrite, et ce, même en l'absence de conflit.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, la passation des commandes, l'utilisation des biens ou les prestations de services qui découlent du contrat ne sauraient être conditionnelles au consentement à d'autres documents de nature.

Ces documents de nature contractuelle ne sauraient créer, modifier ou éteindre des obligations, et ce, malgré toute stipulation contraire.

1. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CAG, aux fins de l'application du présent contrat, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CAG en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Hélène Simpson
Conseillère stratégique en acquisition
Direction des acquisitions en technologies de l'information
880, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1S 2L2
Téléphone : 866 476-4224, poste : 4538
helene.simpson@cag.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CAG dans les meilleurs délais.

Walter Cieri
Directeur des Comptes
13711 International Place
Richmond, V6V 2Z8
Canada
walter.cieri@broadcom.ca

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat, pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux personnes précitées. Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat vise l'acquisition de logiciels et le renouvellement de l'assistance technique des produits suivants : Voir annexe 8 **-** Conditions contractuelles du fournisseur – Bon de commande.

Le présent contrat ne vise pas l'acquisition de biens ou de services d'infonuagique, d'informatique en nuage ou de « cloud computing » que pourrait offrir le fournisseur ou l'un de ses sous-traitants et qui comprendraient l'hébergement des données d'un client autorisé à l'extérieur des bureaux du gouvernement.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

Le CAG n'a aucun contrôle sur les biens et les services qui ont été livrés à un organisme public. Nonobstant toute clause à l'effet contraire, le CAG ne sera pas responsable des actes accomplis à l'égard de ces biens et services par un organisme public.

L'unique débiteur de toute somme d'argent due en contrepartie d'un bien fourni ou d'un service rendu par le fournisseur est l'organisme public qui a procédé à une commande d'un tel bien ou d'un tel service. L'organisme public est ultimement responsable de se conformer aux modalités et aux termes du présent contrat à commandes. Le CAG informera les organismes publics de leurs obligations au contrat. Le CAG peut refuser une commande d'acquisition à un client qui ne serait pas à jour dans le paiement des factures. Chaque commande doit, avant d'être livrée, avoir fait l'objet d'une approbation par le CAG.

Le fournisseur s'engage à fournir à l'organisme public, les biens et les services requis conformément aux exigences énoncées au présent contrat. Il doit exécuter les travaux ou les services qui, bien que non spécifiquement énumérés, sont requis suivant la nature du contrat. Il doit également collaborer entièrement dans l'exécution du contrat et tenir compte de toutes les instructions et recommandations relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. Le fournisseur est tenu au résultat quant à son obligation de fournir les logiciels et l'assistance technique. Il autorise la publication des documents contractuels sur le logiciel d'achat en commun (LAC), du CAG.

Un organisme public a le droit d'exiger directement du fournisseur l'exécution de toute obligation énoncée au présent contrat. Le fournisseur décharge le CAG de toute obligation de paiement relative à ces biens et services livré directement à un organisme public, sauf lorsqu'il agit à titre d'organisme public pour ses propres besoins.

Par la transmission d'une commande préalablement approuvée par le CAG, un organisme public accepte d'être l'unique débiteur de toute somme d'argent due en contrepartie d'un bien fourni ou d'un service rendu par le fournisseur. À l'égard du CAG, l'organisme public a un devoir de collaboration, notamment pour toute question liée à l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) et de ses règlements.

4. DURÉE DU CONTRAT

Nonobstant la date de signature, le présent contrat entre en vigueur le 30 mars 2023 et a une durée maximale de 3 ans.

L'exécution du contrat ne doit pas commencer avant sa date d'entrée en vigueur, le CAG ou le client n'assumera aucune responsabilité pour cette exécution ni pour aucun autre travail s'y rapportant.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance;
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat;
- L'entrée en vigueur d'un nouveau contrat.

Aucune nouvelle commande ne peut être traitée au terme du présent contrat. Toutefois, le terme du contrat n'a aucune incidence sur la maintenance et l'assistance technique sur un bien commandé qui peuvent se poursuivent pour la période convenue entre les parties, dans la mesure où elles n'occasionnent aucune dépense de fonds publics.

5. VALEUR MAXIMALE DU CONTRAT

La valeur du contrat est fixée à 53 315 972 $. Cette somme d'argent est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CAG, ni d'aucun organisme public, à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus. Le prix sont exprimés en dollars américains.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CAG ne constituent que des approximations.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % de la valeur maximale du contrat, le CAG cesse tout traitement de commande et en avise le fournisseur.

6. PRIX DES BIENS

Les prix sont fixes pour la durée du contrat.

Si le fournisseur désire retirer des produits de la liste de prix, il doit en aviser le CAG et les organismes publics par écrit au minimum d'un (1) an avant la date du retrait, les notifications peuvent être transmis en publiant un avis dans le site web support.broadcom.com (« avis de retrait »), Si le fournisseur n'est pas en mesure d'acheminer l'avis de retrait par courriel, il doit s'assurer d'informer le CAG d'une publication sur son site. Aucun organisme public n'aura le droit d'acquérir un produit pendant la durée de l'avis de retrait. Si un organisme public doit renouveler un produit pendant l'avis de retrait, le produit sera renouvelé jusqu'à

la fin de la date incluse sur l'avis de retrait, ce renouvellement devra être fait au prorata, et ce sans frais additionnels.

Malgré toute disposition contraire, toute somme d'argent exigée par le fournisseur doit avoir été spécifiquement prévue et tarifée à l'Annexe 8 « Conditions contractuelles du fournisseur – Bon de commande ». Sans égard à la cause, aucuns frais supplémentaires, de quelque nature que ce soit, ne pourront être exigés. Tout paiement fait en contravention de cette disposition est réputé nul et non avenue, et est sujet à restitution.

Les prix offerts dans ce contrat ne seront pas disponibles pour les achats directement avec les organismes publics bénéficiaires qui voudraient obtenir des biens sans se prévaloir du présent Contrat.

Les logiciels seront fournis par le téléchargement/ livraison électroniques.

7. ESCOMPTES ADDITIONNELS

Le fournisseur pourra accorder des escomptes additionnels dans le cas d'une promotion offerte et ayant une durée limitée. Pour offrir une promotion, le fournisseur devra informer le représentant du CAG de la promotion et de la période de validité.

8. DÉLÉGATION DE PAIEMENT

L'organisme public qui procède à une commande est l'unique débiteur de toute somme d'argent due en contrepartie d'un bien fourni et est tenu de payer les frais de licences qui lui sont applicables, conformément aux modalités énoncées au présent contrat. Le CAG est par conséquent déchargé par le fournisseur pour les commandes faites directement pour l'organisme public. Le CAG est le débiteur pour des commandes places par le CAG pour lui-même.

Tout paiement effectué auprès d'un tiers déterminé par le fournisseur, communément appelé « revendeur », est valable et opposable au fournisseur.

9. LIVRAISON

Se référer à l'Annexe 8 « Conditions contractuelles du fournisseur - Bon de Commande ».

10. RESPONSABILITÉ DU CAG

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du CAG, ce dernier n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tout dommage matériel subi par le fournisseur, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur est responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractant, incluant ses revendeurs, dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public ainsi que le CAG contre tout recours, réclamation, demande, poursuite et autre procédure prise contre lui par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

Malgré les deux premiers alinéas, la responsabilité totale du fournisseur aux termes de ce contrat à commandes, pour les dommages directs et indirects, de façon cumulative, est toutefois limitée au montant maximal fixé au contrat, incluant ses avenants. Sous réserve de cette responsabilité globale maximale, la responsabilité du fournisseur envers chaque organisme public est limitée au prix d'achat payé par ce client pour tout logiciel acquis en vertu du présent contrat.

Les limites fixées au précédent alinéa ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou intentionnelle, pour un préjudice moral ou corporel, cause par une faute intentionnelle ou une faute lourde par le fournisseur.

12. SITUATION DE FORCE MAJEURE

12.1. Définition

Tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties qui survient en cours de contrat et qui rend impossible l'exécution, en tout ou en partie, d'une obligation prévue au contrat.

Ne constitue pas un cas de force majeure, une situation qui rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de l'obligation.

12.2. Application

Lorsque le fournisseur invoque une situation de force majeure, il doit sans délai en aviser le CAG. Il doit également, par écrit :

- Indiquer la situation de force majeure invoquée ;
- Expliquer en quoi la situation de force majeure rend impossible l'exécution de son obligation;

En cas de délais ou de retards dans l'exécution du contrat a commandes occasionne par une force majeure, les parties pourront d'un commun accord, appliquer l'une ou l'autre des mesures suivantes :

a) prolonger les délais prévus;
b) Mettre en œuvre les mesures qu'il propose ou qu'il a mis en place dans le contexte de la situation de force majeure (par exemple : suspension de l'obligation, réduction de l'obligation, annulation de l'obligation, etc.).

Le CAG peut également résilier le contrat si les biens et les services sont suspendus pour une période de plus de 30 jours. Le CAG se réserve le droit de mettre fin au contrat avant le délai de trente (30) jours si les services aux entreprises ou aux citoyens sont en périls.

Lorsque le CAG invoque une situation de force majeure, il avise sans délai le fournisseur des mesures qu'il a mises en place en raison de la situation de force majeure.

La partie ayant invoqué la situation de force majeure doit aviser par écrit l'autre partie dès la cessation de l'événement constitutif de la force majeure.

Un cas de force majeure ne dégagera pas le CAG et les organismes publique de leurs obligations de paiements au fournisseur, dans la mesure ou les biens sont mis à leur disposition.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur possède tous les droits ou a obtenu toutes les autorisations requises sur les biens lui permettant de réaliser le présent contrat. Il a acquitté entièrement les droits et redevances relatifs aux droits de propriété intellectuelle incluant l'utilisation de procédés brevetés, les droits d'auteur, qui pourraient être exigibles et qui sont requis pour permettre l'utilisation des biens, et, le cas échéant la réparation, l'entretien, la mise à niveau ou la remise en état.

Le fournisseur se porte garant envers le CAG et les organismes publics de tous litiges, poursuites, réclamations, demandes ou autres procédures engagés par toute personne relativement à une contravention à l'objet des garanties prévues au présent article.

Sous réserve des alinéas qui précèdent, le fournisseur va : (a) défendre contre les actions en contrefaçon ; et (b) va indemniser de toutes les amendes, de tous les dommages-intérêts et autres coûts auxquels le CAG ou un organisme public serait condamné par un tribunal compétent ou par un organisme gouvernemental, ou qui seraient convenus par le fournisseur dans une transaction pour le règlement de l'action en contrefaçon.

En cas d'actions en contrefaçon, le fournisseur peut, à ses frais:

(i) obtenir pour le CAG ou les organismes publics le droit de continuer à utiliser le bien,
(ii) réparer, modifier ou remplacer le bien afin qu'il ne soit plus en violation; ou
(iii) fournir un remboursement au prorata des frais payés pour le bien, calculé en fonction de la période restant à courir à compter de la date à laquelle il est établi que le fournisseur est informé de la réclamation d'un tiers. Si le bien est un logiciel du fournisseur et est mis sous licence sur une base perpétuelle, un tableau d'amortissement de trois (3) ans sera utilisé pour la base du calcul du remboursement.

Pour sa part, le CAG et les organismes publics s'engagement a :

a) Aviser sans délai le fournisseur d'une telle réclamation;
b) Coopérer pleinement avec le fournisseur et lui permettre de mener seul la défense ainsi que toutes les négociations entamées en vue de régler le litige.

Le fournisseur ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du CAG (lequel ne pourra être refusé, conditionné ou retardé sans motif valable), conclure un accord de règlement relatif à l'action en contrefaçon qui obligerait le CAG à admettre toute responsabilité ou à payer des montants non remboursables à la partie à l'origine de la réclamation.

Le fournisseur n'a aucune obligation à l'égard d'une réclamation fondée sur :

a) La modification d'un bien par le CAG ou par des organismes publics;
b) La combinaison, l'exploitation ou l'utilisation par celui-ci d'un bien avec un autre produit (matériel, logiciel ou données) non fourni par le fournisseur et dans un cadre autre que celui prescrit par le présent contrat.

14. SOUS-CONTRAT

Si le fournisseur n'a identifié aucun revendeur, et qu'il agit à titre à ce titre, l'Annexe 10 « Modalités et commandes » lui est alors applicable comme s'il était lui-même revendeur, avec les adaptations nécessaires.

15. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT AU PRÉSENT CONTRAT

Par le dépôt de la « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès du CAG ou de l'organisme public relativement au présent contrat » jointe à l'Annexe 1 du présent document et dûment remplie et signée, le fournisseur déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T -11.011, r.2).

De plus, le fournisseur reconnaît que, si le CAG ou l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

16. LANGUE D'USAGE

Le fournisseur fournit les biens suivants en français lorsque disponible.

- les inscriptions sur les produits, le matériel traitant du fonctionnement de l'appareil et de son entretien, les touches de fonction et les consignes, les inscriptions sur les contenants et sur les emballages (article 51);
- la documentation de base, incluant les modes d'emploi, les modes d'entretien, les consignes de sécurité et les certificats de garantie (article 51);
- les documents de formation à l'utilisation du produit et les documents relatifs aux appareils (article 52).

Le fournisseur fournit les documents suivants en français :

- Le bon de commande

Malgré ce qui précède, le CAG reconnait et convient que les produits, les logiciels, la documentation connexe, fournis au CAG ou des organismes publics ne sont pas entièrement disponibles en français, et que le fournisseur n'a pas l'obligation de développer des versions en langue française des produits et des services, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables.

17. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN FRANÇAIS

Tout logiciel, qu'il soit installé ou non, utilisé localement ou à partir d'un accès distant à l'aide d'une interface Web ou par tout autre procédé, doit être disponible en français, à moins qu'il n'existe aucune version française sur le marché.

Tout logiciel doit offrir une interface utilisateur en français, c'est-à-dire des menus, des commandes, des boîtes de dialogue, de l'aide et des messages en français si cela existe.

Les services en français doivent offrir une interface utilisateur en français, y compris des enregistrements sonores ou des options de réponse vocale en français, ces services en français si cela existe.

Les logiciels peuvent être disponibles dans d'autres langues, pourvu que la version française, si elle existe, soit accessible dans des conditions au moins aussi favorables, sous réserve du prix lorsque celui-ci résulte d'un coût de production ou de distribution supérieur, et possède des caractéristiques techniques au moins équivalentes.

18. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le fournisseur doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de l'organisme public. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le fournisseur doit immédiatement en informer le CAG qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au fournisseur comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Pour l'application du présent article, l'expression « personne liée » ne s'applique qu'à une personne morale à capital-actions et qu'à une société en nom collectif, en commandite ou en participation. Elle signifie, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, ses administrateurs et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants et ses actionnaires détenant 10 % ou plus des actions donnant plein droit de vote et, lorsqu'il s'agit d'une société, ses associés et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants.

19. PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (égalité en emploi)

Le fournisseur à l'extérieur du Québec mais à l'intérieur du Canada, dont l'entreprise compte plus de 100 employés et dont le contrat s'élève à 100 000 $ ou plus, doit respecter les critères du programme de sa province s'il en existe un ou, à défaut, d'un programme fédéral d'équité en emploi.

Le programme s'applique aussi aux sous-contractants du Canada dont l'entreprise compte plus de 100 employés et dont le sous-contrat s'élève à 100 000 $ ou plus.

20. CONFIDENTIALITÉ

Le fournisseur s'engage à ne révéler ni ne faire connaître, sans y être dûment autorisé par le CAG, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le fournisseur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

21. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a. Définitions

« Renseignement personnel » : Tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

Le CAG et les organismes publics ne doivent pas transmettre au fournisseur de renseignements personnels ou de renseignements confidentiels. Si malgré la première phrase du présent alinéa, le fournisseur reçoit de la part du CAG ou d'un organisme public des renseignements personnels et confidentiels, que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation de ce contrat ou soient générés à l'occasion de sa réalisation, le fournisseur s'engage à maintenir, et à s'assurer que son personnel maintienne, la confidentialité de ces renseignements. Ainsi, le fournisseur doit :

1° Informer son personnel qui aura accès à des renseignements personnels des règles applicables à la protection des renseignements personnels prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès) (RLRQ, chapitre A-2.1) et notamment, mais non limitativement, de celles prévues aux articles 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89 et 158 à 164 ainsi que des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.

2° Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou que la loi autorise leur utilisation.

3° Faire signer aux membres de son personnel, ou à un représentant du fournisseur, préalablement à l'accès à des renseignements personnels, des engagements au respect de la confidentialité de ces renseignements selon l'Annexe 3 du présent document et les transmettre aussitôt à l'organisme public, sous peine de se voir refuser l'accès aux locaux, à l'équipement de l'organisme public ou aux données à être transmises par celui-ci, le cas échéant.

4° Ne pas communiquer les renseignements personnels à qui que ce soit, sans le consentement de la personne concernée, sauf dans le cadre d'un sous-contrat et selon les modalités prévues au paragraphe 14).

5° Soumettre à l'approbation de l'organisme public le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels de la personne concernée.

6° Utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du contrat.

7° Recueillir un renseignement personnel, au nom de l'organisme public, dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat et informer préalablement toute personne visée par cette cueillette de l'usage auquel ce renseignement est destiné, ainsi que des autres éléments mentionnés à l'article 65 de la Loi sur l'accès.

8° Prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels, notamment celles prévues à l'Annexe 3 – Engagement de confidentialité, jointe au présent document.

9° Le fournisseur doit faire un choix parmi les trois options suivantes :

☐ Ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel, quel qu'en soit le support, en les retournant à l'organisme public dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à l'organisme public une attestation écrite que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents;

☒ Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels en se conformant à la fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels de la Commission d'accès à l'information du Québec jointe à l'Annexe 4 du présent document ainsi qu'aux directives que lui remettra l'organisme public et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'Attestation de destruction des renseignements personnels jointe à l'Annexe 5, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;

☐ Confier la destruction des renseignements personnels à une entreprise spécialisée dans la récupération de ce type de renseignements, laquelle doit s'engager contractuellement à se conformer à la fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels de la Commission d'accès à l'information du Québec jointe à l'Annexe 4 du présent document, ainsi qu'aux directives de l'organisme public. Le

fournisseur devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à l'organisme public l'Attestation de destruction des renseignements personnels jointe à l'Annexe 5 du présent document, signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

10° Informer l'organisme public, dans les plus brefs délais, de toute violation par toute personne des obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels.

11° Fournir, suite à une demande par écrit de l'organisme public, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et donner accès à toute personne désignée par l'organisme public, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.

12° Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par l'organisme public au contrat.

13° Obtenir l'autorisation écrite de l'organisme public avant de communiquer ou de transférer quelle que donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec. Pour des fins d'assistance technique, le fournisseur peut faire appel à des membres de son personnel ou encore à des sous-traitants situés à l'extérieur du Québec en États Unis d'Amérique et dehors. Ces ressources n'auront accès à des renseignements personnels que dans les seuls cas où cela est nécessaire pour des fins d'assistance technique et avec le consentement de la personne concernée. Ces renseignements seront détruits dès l'accomplissement de la prestation d'assistance technique.

14° Transmettre de façon sécuritaire les renseignements personnels lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet. Ces renseignements doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel ».

b. La fin du contrat ne dégage aucunement le fournisseur et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels.

22. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

23. CESSION DU CONTRAT

Le fournisseur peut céder le contrat à une société affiliée à CA, Inc., notamment VMware International Unlimited Company, sous réserve d'en informer le CAG par écrit. Pour les fins du présent alinéa, « société affiliée » signifie une société qui est contrôlée directement ou indirectement par ou est sous contrôle commun avec CA Inc., où le terme « contrôle » désigne la propriété, le droit de vote ou des intérêts similaires représentant cinquante pour cent (50%) ou plus du total des intérêts alors en circulation de la société concernée. En toutes circonstances, pour que la cession soit valide, le cessionnaire doit satisfaire toutes les obligations prévues au contrat.

Le CAG peut céder à tout organisme public au sens de l'article 4 de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (RLRQ, chapitre C-7.01), en tout ou en partie, sans l'autorisation du fournisseur, les droits et obligations contenus au présent contrat.

À l'exception des cas prévus aux deux premiers alinéas, les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite du cédé.

24. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

25. RÉSILIATION

25 .1 Résiliation avec motifs

Le CAG se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

1° 1) le fournisseur fait défaut d'exécuter entièrement, correctement et sans retard, toute obligation qui lui incombe en conformité matérielle avec les termes en vertu du présent contrat ou qui en découle d'après sa nature et suivant les usages, l'équité ou la loi, dans un délai de trente (30) jours (ou autre délai mutuellement convenu entre les Parties) à partir de la réception d'un tel avis;

2° le fournisseur se voit retirer un permis, licence, brevet ou certificat nécessaires à l'exécution du contrat;

3° le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;

4° le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;

5° le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur la concurrence* (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Pour ce faire, le CAG adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1) et 2), et s'il s'agit d'un défaut auquel il est possible de remédier, le fournisseur doit y remédier dans un délai de 30 jours, à défaut de quoi le contrat est automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 3), 4) ou 5), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés ou des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il doit la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

25. 2 Résiliation sans motif

Le CAG se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CAG doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux montants représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

26. ÉVALUATION DE RENDEMENT

Conformément à la réglementation en vigueur, les organismes publics doivent consigner dans un rapport l'évaluation du fournisseur, lorsque le montant total payé pour un contrat en matière de technologies de l'information est égal ou supérieur à 100 000$.

Si le montant de la soumission fait en sorte que le contrat comportera une dépense, incluant la dépense découlant de toute option prévue au contrat, qui est égale ou supérieure à 100 000 $, le fournisseur sera évalué sur la base des éléments retenus pour chacun des facteurs d'évaluation prévus dans la présente section.

Toute inexécution d'une obligation essentielle est susceptible d'emporter l'émission d'un rapport de rendement insatisfaisant sans égard aux facteurs d'évaluation qui suivent.

Le fournisseur sera évalué sur la base des éléments retenus pour chacun des facteurs d'évaluation prévus dans la présente section.

26.1 Facteurs d'évaluation

A. Facteur d'évaluation du rendement choisi : **La gestion du contrat**.
Éléments retenus pour l'évaluation de rendement du fournisseur pour ce facteur :
- Prix appliqué aux biens des commandes;
- Biens admissibles au contrat;

Clauses visées de l'appel d'offres :

- Article 6 – PRIX DES BIENS
- Article 7 – ESCOMPTES ADDITIONNELS
- Annexe 8 – Conditions contractuelles du fournisseur – Bon de commande

B. Facteur d'évaluation du rendement choisi : **La livraison**.
Éléments retenus pour l'évaluation de rendement du fournisseur pour ce facteur :
- Le fournisseur doit livrer les biens dans les délais requis

Clauses visées du contrat :

- 9 – Livraison
- Annexe 10 – Modalités et commandes

27. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le présent contrat est régi par le droit applicable au Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par le fournisseur contre le CAG dans le cadre du présent contrat, doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

28. COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés au contrat visé par le présent contrat, lorsqu'un délai prévu pour remplir une obligation expire un samedi ou un jour férié, cette obligation peut être valablement remplie le premier jour ouvrable suivant. Aux fins du présent paragraphe, le samedi est assimilé à un jour férié, de même que le 2 janvier et le 26 décembre.

29. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à la date indiquée ci-dessous :

Pour le Centre d'acquisitions gouvernementales,

Sébastien Gagnon — 2024-04-03

Sébastien Gagnon — Date

Vice-président de l'optimisation des acquisitions gouvernementales

Pour CA INC.

DocuSigned by: Maria Speciale 8C5CB8848B26442...

April 4, 2024 | 10:23 AM EDT

Maria Speciale, — Date

Manager Sales Accounting

ANNEXE 1
Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement au présent contrat

Je, soussigné (e), Maria Speciale, Manager, Sales Accounting _____,
(Nom et titre de la personne autorisée par le FOURNISSEUR)

atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards

au nom de : CA, Inc. _____,
(Nom du FOURNISSEUR)

(ci-après appelé le « FOURNISSEUR»)

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration ;

2. Je suis autorisé(e) par le FOURNISSEUR à signer la présente déclaration ;

3. Toutes les personnes dont le nom apparaît sur le présent contrat ci-joint ont été autorisées par le FOURNISSEUR à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer le présent contrat en son nom ;

4. Le FOURNISSEUR déclare *(cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes)* :

☒ que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, préalablement à cette déclaration relativement au présent contrat;

☐ que des activités de lobbyisme, au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c. T-11.011, r.2).

5. Je reconnais que, si le CAG a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes* ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la présente déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par le CAG.

Et j'ai signé, DocuSigned by: Maria Speciale 8C5CB8848B26442... _____ April 4, 2024 | 10:23 AM EDT _____
(Signature) *(Date)*

* La Loi, le Code et les avis émis par le Commissaire au lobbyisme sont disponibles à cette adresse : www.commissairelobby.qc.ca

ANNEXE 2
Absence d'établissement au Québec

Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire avant la signature du présent contrat.

Tout fournisseur ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au CAG, avant la signature du présent contrat, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ».

Je, soussigné(e), MARIA SPECIALE, MANAGER, SALES ACCOUNTING_____,

(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE FOURNISSEUR)

Atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards

Au nom de : CA, Inc.

(NOM DU FOURNISSEUR)

(ci-après appelé le « fournisseur »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le fournisseur n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

2. J
e suis autorisé(e) par le fournisseur à signer cette déclaration.

3. Je reconnais que, en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par Revenu Québec, aucun contrat ne pourra être signé.

Et j'ai signé, DocuSigned by: Maria Speciale 8C5CB8848B26442... April 4, 2024 | 10:23 AM EDT

(SIGNATURE) *(DATE)*

ANNEXE 3
Engagement de confidentialité

Je, soussigné(e), Maria Speciale, Manager Sales Accounting,
(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE FOURNISSEUR)

exerçant mes fonctions au sein de CA, Inc.,
(NOM DU FOURNISSEUR)

déclare formellement ce qui suit :

1. Choisir une des deux options suivantes : (cochez la case appropriée)

X Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat intervenu entre le CAG et mon employeur, pour le compte d'un regroupement d'organismes publics en date du March 31, 2024.

☐ Je suis un(e) sous-contractant(e) de ce fournisseur, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat intervenu entre le CAG et mon employeur, pour le compte d'un regroupement d'organismes publics, en date du Mars 31, 2024.

2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé à ce faire par le CAG ou par l'un de ses représentants autorisés.

3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et le CAG.

4. J'ai été informé(e) qu'à défaut de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité, je m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité.

5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À New York

CE 4th JOUR DU MOIS DE April DE L'AN 2024

DocuSigned by:
Maria Speciale
8C5CB8848B26442...

(SIGNATURE DU DÉCLARANT OU DE LA DÉCLARANTE)

Commission d'accès à l'information du Québec

ANNEXE 4

Fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueillent, détiennent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels doivent mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, cartes de mémoire flash, clés USB, disques durs d'ordinateur, CD, DVD, etc. qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage de documents sur support papier, le formatage de médias numériques réutilisables et la destruction physique de médias numériques non réutilisables demeurent les meilleures méthodes de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents sur support papier à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clé avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels puisse s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi, un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.

ANNEXE 5
Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels

Je, soussigné(e), Maria Speciale, Senior Manager Sales Accounting,
(PRÉNOM ET NOM DE L'EMPLOYÉE)

exerçant mes fonctions au sein de CA,Inc. _____,
(NOM DU FOURNISSEUR)

dont le bureau principal est situé à l'adresse 3421 Hillview Avenue, Palo Alto, California, USA, _____

_____,

déclare solennellement que je suis dûment autorisé(e) pour certifier que les renseignements personnels et confidentiels communiqués par l'organisme public ou toute autre personne dans le cadre du projet octroyé à _CA, Inc._____;
(NOM DU FOURNISSEUR)

et qui prend fin le _____, ont été détruits selon les méthodes suivantes :
(DATE)

Cochez les cases appropriées.

☐	Par déchiquetage : renseignements sur support papier
X	Par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture : renseignements sur support informatique
☐	Par un autre mode de destruction : préciser le support et le mode de destruction _____ _____ _____

En foi de quoi, j'ai signé à _____, le _____e jour du mois
(LIEU) *(DATE)*

de _____ 20_____.
(MOIS) *(ANNÉE)*

_____
(SIGNATURE DU DÉCLARANT OU DE LA DÉCLARANTE)

À remplir seulement après la destruction des renseignements, à la fin du contrat. Cependant, vous devez cocher une des cases de l'article 21 du contrat, au moment de sa signature.

ANNEXE 6
Programme d'obligation contractuelle
Égalité en emploi
IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT

L'organisation ou l'entreprise québécoise ayant à son emploi plus de 100 employés et employées au Québec, désirant obtenir un contrat de 100 000 $ ou plus, doit s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Dans le but de faire la preuve de son engagement à mettre en place un tel programme, l'organisation ou l'entreprise a complété l'« Engagement au programme » (formulaire joint) ou, si elle en a déjà soumis un auparavant, elle indique le numéro officiel de l'« Attestation d'engagement » qui lui a été accordé ou le numéro du « Certificat de mérite » s'il y a lieu.

Dans le cas où le contrat provient de l'extérieur du Québec, mais au Canada, et que l'organisation ou l'entreprise compte plus de 100 employés et employées au Canada et obtient un contrat de 100 000 $ ou plus, l'organisation ou l'entreprise a fourni une attestation comme quoi elle s'est engagée au programme d'équité en emploi de sa province ou de son territoire s'il en est ou, à défaut, à un programme fédéral d'équité en emploi.

1. SECTION IDENTIFICATION

Raison sociale : _____

Adresse : 1342 Hillview Ave, Palo ALto, CA 94304

_____

Téléphone : 1-800-225-5224 Télécopieur : _____

Nom du mandataire : Maria Speciale

Fonction : Director, Sales Accounting Téléphone : _____

Signature : DocuSigned by: Maria Speciale 8C5CB8848B26442... _____

2. NÉCESSITÉ D'UN ENGAGEMENT À UN PROGRAMME D'ÉQUITÉ EN EMPLOI

2.1 L'entreprise provient du Québec

Si le nombre d'employés et d'employées au Québec est supérieur à 100 et que le montant du contrat est supérieur ou égal à 100 000 $, compléter la section 3.1.

Sinon, indiquer les raisons de la non-nécessité d'un engagement au programme d'obligation contractuelle :

☐ Le montant du contrat est inférieur à 100 000 $.

☐ L'entreprise est sans but lucratif.

☒ L'entreprise ou l'organisation ne compte pas, au Québec, plus de 100 employés permanents et employées permanentes à temps plein ou à temps partiel.

2.2 L'entreprise provient de l'extérieur du Québec, mais à l'intérieur du Canada

Si l'entreprise compte plus de 100 employés et employées au Canada et que le montant du contrat est supérieur ou égal à 100 000 $, compléter la section 3.2.

Sinon, indiquer les raisons de la non-nécessité d'un engagement à un programme d'équité en emploi :

☐ Le montant du contrat est inférieur à 100 000 $.

☐ L'entreprise est sans but lucratif.

☒ L'entreprise ou l'organisation ne compte pas, au Canada, plus de 100 employés permanents et employées permanentes à temps plein ou à temps partiel.

3. ATTESTATION

3.1 L'entreprise provient du Québec

- inscrire le numéro officiel de l'attestation d'engagement : A – _____

ou

- inscrire le numéro de « Certificat de mérite » : C – _____

Si l'entreprise ne possède pas un tel document, elle doit compléter la section 4.

3.2 L'entreprise provient de l'extérieur du Québec mais à l'intérieur du Canada

L'entreprise est déjà engagée ou assujettie au programme d'équité en emploi suivant :

☐ Programme d'équité en matière d'emploi de ma province.

☐ Programme de contrats fédéraux.

☐ Programme fédéral d'équité en matière d'emploi en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

J'atteste que mon entreprise est engagée ou assujettie audit programme. Je reconnais que le non-respect des exigences de ce programme a pour effet d'interdire l'adjudication de tout contrat jusqu'à ce que mon entreprise se conforme aux exigences du programme.

_____ _____

(Nom du mandataire) *(Signature du mandataire)*

_____ _____

(Fonction) *(Date)*

4. ENGAGEMENT AU PROGRAMME *

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Nombre d'employé(e)s au Québec : _____

Afin de me conformer au programme d'obligation contractuelle, je, au nom de l'entreprise que je représente, m'engage advenant **la conclusion d'un contrat de 100 000 $ ou plus :**

☐ À implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et selon les modalités énoncées à la section 5 du présent formulaire.

Je reconnais que le non-respect de cet engagement a pour effet d'annuler mon « Attestation d'engagement » et d'interdire la conclusion de tout contrat jusqu'à ce que je détienne une nouvelle attestation d'engagement.

Nom du mandataire : Signature (mandataire de l'entreprise) :

_____ _____

Fonction : _____ Date : _____

***Prendre note que l'attestation d'engagement au programme sera délivrée uniquement à l'entreprise qui obtiendra le contrat.**

SECTION RÉSERVÉE À L'ORGANISME PUBLIC – Conclusion du contrat

Nature du contrat : Contrat de biens ☐ Contrat de services ☐ Numéro du contrat : _____

Date de conclusion : _____ Montant du contrat : _____

Durée du contrat : du _____ au _____

Nom de l'organisme public : _____ Numéro de l'organisme public : _____

Adresse de l'organisme public : _____

Nom du responsable : _____

Fonction du responsable : _____ Numéro de téléphone : _____

Signature du responsable : _____

5. CONTENU DE L'ENGAGEMENT – MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1. Information, par le mandataire général de l'entreprise, auprès du personnel, du syndicat ou de l'association d'employés et d'employées, de l'engagement pris par l'entreprise de mettre sur pied un programme d'accès à l'égalité conforme à la **Charte des droits et libertés de la personne du Québec**.
2. Nomination de cadres supérieurs responsables de la mise en œuvre du programme
3. Mise en œuvre du programme en quatre phases
   - 3.1 Diagnostic de la situation des membres des groupes cibles dans l'entreprise
     - 3.1.1 Détermination d'une sous-utilisation des membres des groupes cibles à l'aide des analyses de l'effectif et de la disponibilité
     - 3.1.2 Dépistage des règles ou pratiques de l'entreprise qui pourraient avoir ou avoir eu des effets discriminatoires sur les membres des groupes cibles, à l'aide de l'analyse du système d'emploi
   - 3.2 Élaboration du programme
     - 3.2.1 Fixation des objectifs numériques
     - 3.2.2 Choix des mesures de redressement pour contrer la sous-utilisation
     - 3.2.3 Choix des mesures d'égalité de chances pour contrer les règles ou pratiques discriminatoires
     - 3.2.4 Choix des mesures de soutien, s'il y a lieu
     - 3.2.5 Établissement d'un échéancier de réalisation
     - 3.2.6 Choix des moyens de contrôle
   - 3.3 Implantation du programme
   - 3.4 Évaluation du programme
4. Transmission à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, dans les délais prévus, des documents suivants aux fins de vérification de conformité aux engagements pris et aux « lignes

directrices concernant la validité des programmes d'accès à l'égalité établis volontairement dans le secteur de l'emploi » émis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

- Dans les neuf mois qui suivent l'adjudication du contrat : résultats de la phase de diagnostic (3.1);
- Dans les quatre mois suivants : le plan du programme (3.2);
- Annuellement par la suite et jusqu'à la fin du programme : rapport d'étape sur l'implantation du programme.

ANNEXE 7
Fiches de renseignements supplémentaires

RESPONSABLE DU SERVICE D'AIDE ET DE DÉPANNAGE EN FRANÇAIS :

Nom : Maria Speciale

Téléphone sans frais : 1-800-225-5224

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel : maria.speciale@broadcom.com

ATTESTATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS

Nombre d'employés au Québec: 0

ANNEXE 8
Conditions contractuelles du fournisseur

Les documents débutent à la page suivante.

The term "Broadcom" refers to Broadcom Inc. and/or its subsidiaries.

Date d'entrée en vigueur de ce Bon de commande / *Effective Date of this Order*:	March 31, 2024
Nom du Client / *Customer Name*: Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), (qui peut également être appelé « Client », « Vous », «» ou « Titulaire de la licence » dans l'Entente en reference ci-dessous) (which may be referred to as "Customer" or "You" or " Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)" or "Licensee" in the referenced Agreement below)	**Customer ID No**: 5226416
Adresse du Client / *Customer Address*: 880, chemin Sainte-Foy, Édifice Bois Fontaine, 9e étage, Centre d'acquisitions gouvernementales a/s Direction des acquisitions en technologies de l'information (DATI), Québec, QC, G1S 2L2	
Adresse de facturation / *Billing Address*:	
Contact de facturation / *Billing Contact*:	**Courriel / *E-mail***:
Adresse d'expédition / *Shipment Address*:	**Territoire / *Territory*:** Canada
Contact Centre d 'acquisitions gouvernementales / *CAG Contact*: Hélène Simpson	**Courriel / *E-mail***: Hélène.Simpson@cag.gouv.qc.ca
Nom de l'entente en référence / *Name of Referenced Agreement*: Contrat de Licence et Modification No 1 en vigueur le 31 mars 2005 (l'« Entente cadre » en ce qui a trait au Logiciel de CA et pour le Soutien et l'Entretien de CA). Agreement No. : 1484942 – CAG contract 2023-8177-80. License Agreement effective March 31, 2005 ("Master Agreement" with respect to CA Software and CA Support and Maintenance). Agreement No. : 1484942 -- CAG contrat 2023-8177-80.	

CE BON DE COMMANDE INCLUT :

- LE LOGICIEL (« PROGRAMME SOUS LICENCE », « LOGICIEL » OU «PRODUIT ») AU CONTRAT SELON LA LIMITE D'UTILISATION AUTORISÉE SPÉCIFIQUE BASÉE SUR LE MODÈLE DE LICENCE INDIQUÉ
- LE SOUTIEN ET L'ENTRETIEN DE CA INCLUT (L'« ENTRETIEN »)

ET SONT RÉGIS PAR :

(I) CE BON DE COMMANDE,
(II) LE CONTRAT GRÉ À GRÉ,
(III) L'ENTENTE CADRE SPÉCIFIÉE CI-DESSUS,
(IV) THE BROADCOM MAINTENANCE POLICY HANDBOOK énonce a :https://docs.broadcom.com/doc/broadcom-maintenance-policy-handbook LORSQUE L'ENTRETIEN EST FOURNI, ET
(V) LA DOCUMENTATION DE PROGRAMME SPÉCIFIQUE (un « DPS ») POUR UN PROGRAME PRÉCIS DE CA (CONJOINTEMENT APPELÉS L'« ENTENTE » EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL ET/OU L'ENTRETIEN DE CA) énonce a : https://www.broadcom.com/company/legal/licensing.

Collectivement « Le Contrat »

THIS ORDER FORM COVERS:

- *CA SOFTWARE ("LICENSED PROGRAM", "SOFTWARE", OR "PRODUCT") LICENSED BY THE CUSTOMER FROM CA LIMITED BY THE SPECIFIC AUTHORIZED USE LIMITATION BASED ON THE LICENSING MODEL STATED*

- *THE CA SUPPORT AND MAINTENANCE ("MAINTENANCE")*

WHICH ARE GOVERNED BY :

(I) THIS ORDER FORM,

(II) SUPPLY CONTRACT, AS AMENDED HEREIN AND THE ORDER FORM EFFECTIVE MARCH 31, 2024.

(III) THE MASTER AGREEMENT SPECIFIED ABOVE,

(IV) THE BROADCOM MAINTENANCE POLICY HANDBOOK POSTED AT : https://docs.broadcom.com/doc/broadcom-maintenance-policy-handbook, AND

(V) THE SPECIFIC PROGRAM DOCUMENTATION ("SPD") FOR SPECIFIED CA SOFTWARE LOCATED AT https://www.broadcom.com/company/legal/licensing (TOGETHER REFERRED TO AS "AGREEMENT" WITH RESPECT TO CA SOFTWARE AND/OR MAINTENANCE).

Collectively referred to as (the Agreement).

Expiration de l'offre / Offer Expiration

Les prix et les modalités offertes en vertu des présentes expirent à moins que le Client n'exécute et ne remette cette Commande à CA avant 17 h 00, heure locale du Client, à la Date d'entrée en vigueur. Cependant cette disposition sera considérée nulle et non avenue et n'aura aucun effet légal si cette commande est contresignée par CA.

The pricing and terms offered herein expire unless Customer executes and delivers this Order to CA prior to 5 PM Customer's local time zone on the Effective Date, however this provision shall be null and void and have no legal effect if this Order is countersigned by CA.

1. Définitions

a) **Le Client est le Gouvernement du Québec, agissant par le biais du Centre d'acquisitions gouvernementales (le « CAG »)** *lui-même représenté par la direction générale des acquisitions intersectorielles, a reçu l'autorisation des entités identifiées sous l'Annexe « D » de conclure le contrat Le «Client» signifiera, individuellement et collectivement, le Client et les entités identifiées à l'Annexe « D » jointe aux présentes. Aucun autre tiers n'aura ou ne sera jugé avoir droit à l'utilisation ou au privilège des Programmes sous licence à tout site du Client.*

b) **Les «Sites du Client»** *signifieront les sites des centres de données identifiés dans l'Annexe « C » de ce Bon de commande, qui, selon la déclaration du Client, sont la propriété, sont exploités ou contrôlés par ce dernier.*

c) **"Documentation"** *signifie les documents de spécifications techniques et/ou les manuels d'usager, publié par CA pour les programmes de licences en disponibilité générale.*

d) **La «Capacité MIPS»** *signifiera la puissance informatique totale (exprimée en millions d'instructions par seconde) de tous les ordinateurs situés aux Sites du Client, ou qui peuvent accéder à distance à ces ordinateurs, peu importe la désignation de plate-forme du matériel ou des systèmes d'exploitation, en autant que cet ordinateur à distance puisse accéder, utiliser, exécuter ou tirer avantage des Programmes sous licence.*

e) ***Le Concédant*** *signifie CA, Inc.; cependant, les services de support pourraient être fournis par le Concédant et ses sociétés affiliées.*

f) « Licence perpétuelle » désigne une licence pour le progiciel ayant une durée indéterminée

g) « Licence par abonnement » désigne un progiciel qui est fourni sous licence pour une durée spécifique avec les services de soutien techniques. L'expression Durée d'abonnement désigne la période de temps pendant laquelle le Client est autorisé à utiliser le Progiciel par abonnement.

Definitions

a) The Customer is the Gouvernement du Québec acting through the Centre d'acquisitions gouvernementales ("CAG"), represented by its general procurement management, having received the authorization to bind the various entities identified in the contract. The "Customer" shall mean, individually and collectively, Customer and the entities identified under Exhibit "D" attached hereto. No other third person shall be or be deemed to be entitled to the use or benefit of the Licensed Programs at any Customer Site

b) **The "Customer Sites"** shall mean the data centres sites identified on Exhibit "C" of this Order Form which Customer represents are owned, operated or controlled by Customer.

c) **"Documentation"** means the documentation, technical product specifications and/or user manuals, published by CA that is made generally available with the Licensed Program.

d) **"MIPS Capacity"** shall mean the aggregate computing power (expressed in millions of instructions per second of all computers located at the Customer Sites, or which can remotely access such computers, irrespective of the platform designation of the hardware or operating systems, provided that such remote computer is capable of accessing, using, executing or benefiting from the Licensed Programs**.**

e) The Licensor means CA, Inc.; however, the support services may be provided by Licensor, and its affiliates.

f) "Perpetual License" means a license to use software for an indefinite period subject to compliance with the Agreement.

g) "Subscription License" means a license to use software for a specific period of time which shall include support. The term Subscription Term refers to the period of time during which the Customer is authorized to use the subscription software.

2. Frais de licence et d'entretien / Licence Fee and maintenance fee

Chaque entité identifiée à l'annexe « E » des présentes devra payer à CA ses frais de licence répartis selon les modalités prévues aux Annexes « E ». Les frais totaux représenteront une somme de $53 315 972 $USD, somme qui inclut les frais de licence, l'utilisation et l'entretien ou l'entretien seulement selon ce qui est applicable pour les Programmes sous licence décrits aux Annexes « A » et « B » révisées jointes aux présentes, pour la période que débutera le 31 mars 2024 et qui se termine le 30 mars 2027 (la « Période ») tel que spécifié dans les annexes jointes à ce Bon de commande selon énonce dans le calendrier de paiement.

Each Entity identified in Exhibit "E" herein shall pay to CA its license fee distributed as described in Appendices "E". The total Fees shall represent the amount of USD$53,315,972, inclusive of usage and maintenance or maintenance only as applicable, for the Licensed Programs in Revised Exhibits "A" and "B", for the period starting on March 31, 2024 and expiring on March 30, 2027 (the "Term") as further specified in the Exhibits to this Order Form and as indicated in the payment schedule below.

Calendrier de Paiement (Taxe non incluse) / Payment Schedule USD (Tax not included):

Date d'échéance / Date Due	Montant total dû / Total (USD$)
Mars 31, 2024	$14,606,279.00
Mars 31, 2025	$17,571,354.00
Mars 31, 2026	$21,138,339.00
Total des frais - Total Fees	$53,315,972.00

3. Informations de paiement

Nonobstant toute disposition contraire au contrat, les conditions de paiement seront fixées au trente (30) net après date de facturation. Si la date d'échéance du paiement tombe un jour de fin de semaine ou un jour férié, le paiement sera payable par le Client à CA le jour ouvrable précédant immédiatement cette date. CA enverra au Client une facture contenant les instructions de virement bancaire applicables au moins trente (30) jours avant chaque date d'échéance respective. Le Client effectuera les paiements par virement et la remise des paiements conformément aux instructions de virement bancaire

figurant sur la facture. Le Client doit informer CA par écrit dans les cinq (5) jours suivant la réception de toute facture matériellement déficiente et qui empêche le Client d'effectuer un paiement dans les délais. Le cas échéant, CA émettra une facture révisée dès que possible, qui sera payable dans les tentes (30) jours.

Payment Information

Notwithstanding anything contrary in the Governing Contract, payment terms will be net thirty (30), invoice date. CA will send Customer an invoice containing the applicable wire transfer instructions at least thirty (30) days prior to each respective due date. Customer shall wire payments and payment remittance in accordance with the wire transfer instructions on the invoice. Customer shall notify CA in writing within five (5) days after receipt of any invoice that is materially deficient and in good faith prevents Customer from making timely payment. **Exigence du bon de commande**

4. Exigence du bon de commande

Le Client doit fournir à CA un bon de commande ou des bons de commandes selon applicable pour la durée totale et pour les totaux des paiements dus pour les frais de licence et d’entretien. Le montant stipulé sur ce bon de commande sera répartit en trois paiements, selon le calendrier de paiement de l’annexe E.
En cas de defaut ou des délais de paiement de tous les montants indiqués dans le profil de paiement, après un avis écrit de CA et une opportunité raisonnable de remettre ce paiement par le client CA sera libère de toutes les obligations de support en vertu des présentes, dans la mesure maximale permise par la loi applicable. En ce cas tous les droits d'utilisation de l'abonnement du Client seront suspendus jusqu'à ce que le paiement soit effectué, moment auquel les droits d'utilisation et le support reprendront. CA se réserve le droit d'imposer des frais de retard, dans la mesure permise par la loi, sur tout montant en souffrance.

Purchase Order Requirement

Customer shall issue and provide CA a PO or a series of POs for the full term and total fees that are due contemporaneously with the execution of this Transaction Document. The amount stipulated on this this Order Form will be divided into three payments, according to the payment schedule in Annex E.

Failure to timely remit payment of all amounts set forth in the Payment Profile shall after written notice by CA and a reasonable opportunity to remit such payment by Customer, to the maximum extent permitted by applicable law, shall relieve CA of any and all support obligations hereunder and all Customer subscription use rights shall be suspended until payment is tendered at which time use rights and support shall recommence. CA reserves the right to impose late fees as may be permitted by law on any past due amounts.

5. Livraisons de Produits / Product Deliveries

Tout Programme sous licence ayant un « NON » sous la rubrique intitulé « Expédition requise » dans Annexes « A » et « B » révisées ont été déjà été livré au Client par CA et ne sera donc plus livré au Client une nouvelle fois. Un programme sous licence identifié avec un « OUI » sous cette rubrique sera livré au Client dans les délais mentionnés à l’annexe 10 «Modalités et commandes» du contrat. Les programmes sous licences seront livrés soit par voie électronique (« Electronique »)

Any CA Software identified with "NO" under the heading entitled "Shipment Required" in Exhibits A and B was previously delivered to Customer by CA and therefore will not be delivered to Customer again. CA Software identified with a "YES" will be delivered to Customer following as mentioned herein after the signature of this Order Form. The CA Licensed Programs, will be delivered either in by electronic delivery (ESD) or, if CA requires it, in tangible media FCA SD (FCA Shipping Dock), as defined in INCOTERMS 2010, from CA’s shipping point as indicated in this Order Form. Customer agrees to be responsible for all customs, duties, and import clearances if required.

6. Langage de reporting SCRT sur mainframe :

Pour tous les logiciels mainframe CA, le Client doit fournir à CA par téléchargement sur scrt.broadcom.com dans les dix (10) jours suivant la fin de chaque mois le rapport produit IBM SCRT pour les programmes ISV pour les machines mainframe z/OS du Client, où qu'ils se trouvent et qu'elles soient détenues ou louées par le Client et toute Société affiliée ou tout partenaire d'externalisation, y compris toutes les machines de reprise après sinistre, pour la durée de la licence et trois mois par la suite.

Pour les Clients exécutant des produits VSE mainframe CA, le Client doit fournir le rapport IBM SCRT chaque année au plus tard dix (10) jours suivants la date anniversaire, via le téléchargement sur scrt.Broadcom.com.

Pour les Clients exécutant des produits VM mainframe CA, le Client doit fournir une liste du modèle, du numéro de série et des noms de LPAR de chaque CPU situé sur chaque site du Client ou y accédant à distance à CA chaque année au plus tard dix (10) jours suivants la date anniversaire, via le téléchargement sur scrt.broadcom. com.

CA examinera les rapports SCRT soumis par le client chaque trimestre et informera le client s'il y a des excédents en usage.

Mainframe Reporting
For all CA mainframe software, Customer shall provide to CA via upload to scrt.broadcom.com within ten (10) days after the end of each month the IBM SCRT product report for ISV programs for Customer's z/OS mainframe machines, wherever located and whether owned or leased by Customer and any Affiliate or any outsourcing partner, including all disaster recovery machines, for the duration licensed and three months thereafter. For Customers running CA mainframe VSE products, Customer shall provide the IBM SCRT report annually on or before each anniversary date via upload to scrt.Broadcom.com. For Customers running CA mainframe VM products, Customer shall provide a listing of the model, serial number and LPAR names of each CPU located at, or remotely accessing each Customer site to CA annually on or before each anniversary date via upload to scrt.broadcom.com.

CA will review client submitted SCRT reports on quarterly basis and will inform client if there are any overages.

7. Pleine capacité de l'ordinateur central (mainframe)

Inventaire mainframe*

Manufacturer/ Make	Modelé/ Model	Número de Serie/ Serial Number	Site/ Location
IBM	3907-C02	02-1BFD8	Quebec, Canada (MCN-partagé)
IBM	3932-M05	02-955A8	Quebec, Canada (MCN-CNESST)
IBM	8562-D06	02-93998	Quebec, Canada (MCN-SAAQ)
IBM	3907-P03	02-1C0C8	Quebec, Canada (Revenu Quebec)
IBM	3907-A02	02-33E18	Quebec, Canada (MCN-SQ)
IBM	3907-B02	02-1C0D8	Quebec, Canada (MCN-MJQ)
IBM	3907-C02	02-1BFE8	Quebec, Canada (MCN-RAMQ)
IBM	3907-E03	02-1BFF8	Quebec, Canada (MCN-MESS)
IBM	8562-G01	02-2E6B8	Quebec, Canada (CCQ)
IBM	8562-C02	02-52898	Quebec, Canada (Ville de Montreal)
IBM	3907-A01 (permet une augmentation jusqu'à 3907-Z05)	02-237D8	Quebec, Canada (MCN-DR)
IBM	3932-A01	02-954D8	Quebec, Canada (MCN-CNESST-DR)

*Le client représente l'inventaire ci-dessus constitue l'ensemble des ordinateurs centraux situés à l'adresse d'expédition (« Site du client ») ou accessibles à distance depuis le site du client et sont collectivement appelés « Inventaire mainframe du client ».

La limitation d'utilisation autorisée énoncée dans la commande ci-jointe est actuellement et doit rester égale ou supérieure à la capacité combinée de l'inventaire mainframe du client, telle que publiée par le fabricant du matériel à tout moment pendant la période expirant à la date de fin. Dans le cas où le Client souhaite apporter des modifications à son inventaire mainframe, y compris des augmentations temporaires de la capacité de la machine pour des tests de reprise après sinistre qui ne répondent pas aux exigences spécifiées ci-dessous, ou à d'autres fins, ce qui entraînerait une capacité combinée supérieure à la limitation d'utilisation autorisée, le Client devra demander, par écrit, au moins trente (30) jours avant d'effectuer ces

modifications, une proposition de CA pour la capacité supplémentaire nécessaire, et CA devra fournir dans les plus brefs délais un document de transaction proposé pour la capacité supplémentaire au prorata jusqu'à la fin de la Durée.

Mainframe Full Capacity

**Customer represents the inventory above constitutes the entire set of mainframe computers located at the Shipment Address ("Customer Site") or which can be remotely accessed from Customer's Site and are collectively called "Customer's Mainframe Inventory."*
The Authorized Use Limitation set forth in the attached Order is currently and must remain equal to or greater than the combined capacity of Customer's Mainframe Inventory, as published by the hardware manufacturer at all times during the period expiring on the End Date. In the event Customer desires to make changes to Customer's Mainframe Inventory, including temporary increases in machine capacity for disaster recovery testing which does not meet the requirements specified below, or for other purposes, which would result in a combined capacity greater than the Authorized Use Limitation, Customer shall request, in writing, at least thirty (30) days prior to effecting such changes, a proposal from CA for such additional capacity needed, and CA shall promptly provide a proposed transaction document for the additional capacity.

8. Reprise après sinistre sur mainframe

Les dispositions du Contrat relatives à la reprise après sinistre sont supprimées dans leur intégralité et remplacées par ce qui suit :

Le Client déclare qu'il dispose d'un plan de reprise après sinistre concernant ses sites et le logiciel mainframe CA (« Plan DR »). Conformément au Plan DR, le Client peut effectuer un nombre raisonnablement nécessaire de copies du logiciel mainframe CA à de telles fins de reprise après sinistre et utiliser ces copies sur une ou plusieurs autres machines, à condition que l'utilisation de ces copies soit limitée à :
(a) Effectuer des tests de façon limités concernant des procédures et de l'efficacité du plan DR tant que z/OS ne fonctionne pas activement, cependant ces tests et ces tests ne doivent pas dépasser dix (10) jours consécutifs et ne doivent pas avoir lieu plus de trois (3) fois par an ; et
(b) La période postérieure à la survenance d'un sinistre réel pendant laquelle le Client ne peut pas faire fonctionner le logiciel mainframe CA dans le cadre d'opérations normales sur un Site Client et doit invoquer son Plan de DR.
Les droits prévus au paragraphe (a) ci-dessus sont conditionnés à ce que le Client fournisse, par écrit, le type, le modèle et le numéro de série de la machine, pour chaque machine utilisée à des fins de reprise après sinistre. Le Client s'engage à informer CA de tous les tests de reprise après sinistre sept (7) jours avant l'occurrence du test. Après une période de test de reprise après sinistre, le Client doit exécuter les Programmes IBM SCRT pour ISV pour signaler l'utilisation du logiciel mainframe CA pendant le test et soumettre à CA conformément à la section 5.

Le Client s'engage à tenir CA informé, à la demande de CA, de l'identité et de l'adresse de tout tiers des fournisseurs des services dans le cadre du test ou de l'exécution du Plan de DR du Client et le Client devra exiger que les fournisseurs accepte, par écrit, les provisions du contrat concernant a la confidentialité, les restrictions, et des dispositions d'utilisation contenues dans le contrat de approvisionnement et de fournir d'autres confirmations factuelles concernant ses procédures de reprise après sinistre que CA peut raisonnablement demander de temps à autre. En aucun cas, une installation de reprise après sinistre appartenant, exploitée ou contrôlée par un tiers ne peut être considérée comme un site client en vertu des présentes et aucun tiers ne peut être considéré comme un tiers bénéficiaire aux fins des présentes conditions générales.

Le respect total de cette section de reprise après sinistre du mainframe par le client entraînera l'exclusion de la capacité combinée d'exécution des tests autorisés par le paragraphe (a) de sa capacité totale lors de la détermination du respect de la limitation d'utilisation autorisée.

Mainframe Disaster Recovery

Provisions regarding disaster recovery in the Agreement are hereby deleted in their entirety and replaced with the following :

Customer represents it has a disaster recovery plan with respect to its sites and the CA mainframe software ("DR Plan"). In accordance with the DR Plan, Customer may make a reasonably necessary number of copies of the CA mainframe software for

such disaster recovery purposes and use of such copies at another machine(s), provided the use of such copies shall be limited to:

(a) Conducting limited testing of the DR Plan's procedures and effectiveness so long as z/OS is not actively running except during such testing and such testing shall not exceed ten days and shall not occur more than three times per annum; and

(b) The period subsequent to the occurrence of an actual disaster during which Customer cannot operate the CA mainframe software in normal operations at a Customer Site and must invoke its DR Plan.

The rights provided in subsection (a) above are conditioned upon Customer providing, in writing, the machine-type, model and serial number, for each machine used for disaster recovery purposes. Customer agrees to inform CA of all disaster recovery tests seven (7) days prior to the test occurrence. After a disaster recovery test period, Customer shall run the IBM SCRT for ISV Programs to report the usage of CA mainframe software during the test and shall submit to CA at scrt.broadcom.com no later than ten (10) days after the end of the calendar month in which the test occurred.

Customer agrees to keep CA informed, at CA's request, of the identity and address of any third party providing services in the testing or execution of Customer's DR Plan and Customer shall require any such third party to agree, in writing, to the confidentiality and restricted usage provisions contained in the Governing Terms and to furnish such further factual confirmations with respect to its disaster recovery procedures as CA may reasonably request from time to time. In no event may any disaster recovery facility under the ownership, operation or control of any third party be deemed to be a Customer site hereunder nor shall any such third party be considered a third party beneficiary for the purposes of this Governing Terms.

Full compliance with this Mainframe Disaster Recovery section by Customer shall result in the combined capacity in carrying out the testing permitted by subsection (a) being excluded from its total capacity when determining compliance with the Authorized Use Limitation.

9. Audit :

Le client s'engage à fournir les rapports et enregistrements vérifiés demandés par CA pour vérifier la conformité du client avec la limitation d'utilisation autorisée et la métrique de licence définie dans le document de transaction. Pour les produits CA Mainframe, cela inclut, sans s'y limiter, la soumission du rapport produit IBM pour les programmes ISV. Ces obligations de déclaration et de vérification restent en vigueur pendant la durée de l'Offre CA. Le client doit conserver tous les enregistrements SMF de type 70 et 89 pendant douze mois ou jusqu'à la fin de l'audit pour résoudre les questions. Le client accepte que, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, CA ou un tiers indépendant puisse vérifier la conformité du client avec l'accord de base, le module logiciel et le document de transaction, à distance. Le Client doit coopérer de bonne foi à cet audit, dont CA convient qu'il sera confidentiel et commercialement raisonnable en termes de nature et de durée. Si l'auto-vérification du Client ou l'audit de CA révèle une utilisation impayée ou sans licence, CA fournira une notification écrite au Client et dans les trente (30) jours suivant cette notification écrite, le Client devra commander au prix indiqué à l'annexe 8 – Conditions contractuelles du fournisseur – Bon de commande, le nombre suffisant de licences et de support applicable pour couvrir son utilisation passée ou actuelle au-delà de la limitation d'utilisation autorisée et de la métrique de licence.

Audit

Customer agrees to provide verified reports and records reasonably requested by CA to verify Customer's compliance with the Authorized Use Limitation and License Metric defined in the Transaction Document. For CA Mainframe products this includes, but is not limited to submission of the IBM product report for ISV programs. These reporting and verification obligations remain in effect during the Term of the CA Offering and for twelve (12) months thereafter. Customer shall retain all SMF type 70 and 89 records for the later of twelve months or through completion of the audit to resolve questions. Customer agrees that, upon thirty (30) days' prior written notice, CA or an independent third party may audit Customer's compliance with the Foundation Agreement, Software Module and the Transaction Document, remotely or at Customer's facilities. Customer shall cooperate in good faith with such audit, which CA agrees will be confidential, and commercially reasonable in nature and time. If Customer's self-verification or CA's audit reveals any unpaid or unlicensed use, CA shall provide written notification to Customer and within thirty (30) days of such written notification, Customer shall order at CA's then-current list price, a sufficient number of such CA Offering and any applicable Support to cover its past or current use in excess of the Authorized Use Limitation and License Metric. If an audit reveals an underpayment of ten percent (10%) or more of total fees owed for the review period, Customer will also reimburse CA for its reasonable audit expenses.

10. Migrations

Le Client et CA reconnaissent que les Programmes sous licences originaux de la liste ci-dessous ont été migrés au logiciels CA migrés adjacents. Une licence d'abonnement désigne une licence qui est valide pendant la durée du contrat et qui expire par la suite. Nonobstant toutes restrictions actuelles d'utilisation applicable aux Programmes originaux, l'utilisation par le Client des Programmes sous licence migrés sera assujettie à la limite d'utilisation déterminée dans le tableau d'information du logiciel de CA énonce dans l'annexe A et l'annexe B.

Migrations

Customer and CA acknowledge that the Original Programs listed below are hereby migrated to the licenses to the Migrated CA Software listed in the table. A subscription license means a license that is valid during the term of the contract and shall expire thereafter. Notwithstanding all current restrictions of use applicable to the Original Programs, the use by the Client of the Migrated CA Software will be subject to the authorized use limitation in Exhibit A and B. The Customer's use of the Original Product(s) are suspended during the term of the Order Form. All financial obligations of Customer regarding the Original Programs including, without limitation, all outstanding payment obligations, continue to be valid and enforceable obligations.

Programmes Originals / Original Programs		**Logiciels CA migrés / Migrated CA Software**	
MFDEVP002	Mainframe DevOps Suite	MFDVHP002	Mainframe DevOps Suite
PVLA2M002	CA OPS/MVS Event Management & Automation for JES2 PLUS	OPSMIP002	OPS/MVS Automation Intelligence MIPS
OPSMSY002	OPS/MVS Event Management & Automation Multi-System Facility MIPS		
PVLA3A002	OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus	PVLA3M002	OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus MSU
CA1BSM002	CA-One Tape Management MIPS	CA1BSM002	CA 1 Flexible Storage MIPS
CPYCTM002	Copycat Utility MIPS		
VTPBAS002	Vtape Virtual Tape System		
CMPIMM002	Compress Data Compression for IMS MIPS	IMSBDM002	Database Management Suite for IMS for z/OS
GENESM002	Gen Encyclopedia Server MIPS	GENMPB002	Gen Mainframe Bundle MIPS
GENECM002	Gen Encyclopedia Construction Server MIPS		
GENHCM002	Gen Encyclopedia Construction Environment Option for CICS MIPS		
GENCCM059	Gen Communications Client Manager Option	GENDSB990	Gen Distributed Bundle
GENECL059	Gen Wrkstn Ency Construction Clnt		
GENESR990	Gen Encyclopedia Server Option		
GENWXM059	Gen Workstation Cross Generation Option to OS/390		
GENECS990	Gen Encyclopedia Construction Srvr		
GENBAS059	Gen Workstation Developer Toolset		
GENCON059	Gen Workstation Construction Tools		
GENTUF990	Gen Transaction Enabler User Fnl Option		
GENCBS059	Gen Communications Bridge Server		
GENTEN990	Gen Transaction Enabler Option		
GENWUA059	Gen Wrkstn Encyclopedia Update API Option		
GENITS990	Gen Implementation Toolset Option		
GENEXM990	Gen Encyclopedia Cross Generation Option to OS/390		
GENCBM059	Gen Communication Base Manager		
GENCOM059	Gen Proxy Programming Interface		
GENTCP059	Gen Middleware TCP/IP Option		
GENITS990	Gen Implementation Toolset Option		
PPMCCL990	Clarity Core License		

PPMMGU990	Clarity Full Function User	PPMFFS990	Clarity Full Function User
PPMMGU990	Clarity Full Function User		
EZTMSU002	Easytrieve Plus Report Generator For z/OS PLUS,	EZRMSU002	Easytrieve Report Generator for z/OS Plus MSU
EZIDPL002	Easytrieve Plus Report Generator IDMS PLUS		
MFSECM002	Mainframe Security Suite MIPS	MFSCSM002	Mainframe Security Suite MIPS
VIEBAU002	View for z/OS Plus MSU	OUTBAP002	Output Management Suite for z/OS
SPLBAP002	Spool Print Management Plus		

11. Garantie limitée

Pour tout Logiciel distribué de CA nouvellement acquis, CA Vous garantit que (i) Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivants la livraison du logiciel , lorsque le Logiciel de CA est utilisé dans un environnement d'exploitation mentionné dans la Documentation comme étant supporté par CA, le Logiciel CA sera matériellement conforme aux spécifications indiquées dans la Documentation ; et (ii) l'Entretien sera effectué conformément aux normes de l'industrie avec la diligence et les compétences raisonnables, et fourni conformément aux politiques de CA alors en vigueur au moment de la signature du bon de commande.

Limited Warranty

For all newly licensed distributed Licensed Programs , CA warrants to the Customer that: (for a period of thirty (90) days following the date on the Order Form when the Licensed Program is used in an operating environment stated in the Documentation as supported by CA, the Licensed Program will materially conform to the technical specifications in the Documentation for such Licensed Program ; and (ii) Maintenance shall be performed in accordance with industry standards using reasonable care and skill, and provided in accordance with CA's then-prevailing policies.

12. Résiliation par le CAG

CAG peut résilier le présent contrat en même temps que tous les documents de transaction en vigueur à la date de résiliation (collectivement, le contrat), sans motif et sans frais supplémentaires, à tout moment, effectif immédiatement suite à l'envoi d'un avis écrit à CA envoyé à usagereporting@broadcom.com. À la date de résiliation ou suite à celle-ci, le CAG doit soit: a) supprimer toutes les copies, complètes ou partielles, du logiciel de tout matériel informatique ou stockage et valider cette suppression par une déclaration signée par un vice-président ou un représentant dûment autorisé, et envoyée à usagereporting@broadcom.com, ou b) Retournez à CA toutes les copies, complètes ou partielles, du logiciel. Une fois que la vérification du CAG ou les copies du logiciel sont reçues, CA paiera au CAG un remboursement au prorata de tous les frais payés à l'avance (frais de remboursement) conformément au paragraphe ci-dessous. Si le logiciel est concédé est de type licence perpétuelle, le CAG recevra un remboursement au prorata des frais de licence uniquement si un avis de résiliation est émis au cours de la durée initiale de l'Entente ou du Bon de commande.

Si l'entente est résiliée sans motif, aucune des parties n'aura d'autres obligations en vertu de l'accord, sauf que celles-ci resteront liées par les obligations de confidentialité prévues dans l'accord, les frais de remboursement seront payés comme décrit dans le présent article dans les soixante (60) jours à compter de la date de résiliation, et les frais non payés reflétant les services (définis comme licence de logiciel, entretien et services professionnels aux fins de la présente section) livrés avant la date de résiliation, plus les frais raisonnables ayant résulté de la résiliation seront immédiatement exigibles.

Termination by the CAG

CAG may terminate this Agreement in whole or in part together with each and all Transaction Documents in effect as o the date of termination (collectively, the Agreement), without cause and without further charge or expense at any time, immediately upon written notice to Contractor sent to usagereporting@broadcom.com. On or after the termination date, the CAG must either: a) delete all full or partial copies of the Software from all computing or storage equipment and verify such deletion in a statement signed by a Vice-President or a duly authorized representative and sent to usagereporting@broadcom.com, or b) return to CA all full or partial copies of the Software. Once the CAG's verification or the Software copies are received, the Contractor will pay the CAG a pro-rata refund of any License and/or Support fees the CAG pre-paid (Refund Fees) in accordance with the paragraph below. Refund Fees will be

calculated on the number of months remaining in the Term of the applicable Transaction Document. If the Software is licensed under a Perpetual License, the CAG will receive a pro-rated refund of the License Fee only if notice of termination is issued during the initial Term of the applicable Transaction Document.

If the Agreement is terminated without cause, neither party shall have further obligations under the Agreement, except that the parties shall remain bound by the Confidentiality obligations in the Agreement, Refund Fees will be paid within sixty (60) days from the termination date, and any unpaid fees reflecting the Services (defined as software license, maintenance and professional services for purposes of this section) delivered prior to the termination date plus any reasonable charges having resulted from the termination shall become immediately due.

13. 13. Signataire autorisé

Le (la) soussigné(e) certifie par les présentes qu'il (elle) est autorisé(e) a conclure le contrat pour le compte des entités identifiées à l'Annexe « D » dans les présentes selon les modalités et conditions de cette Licence.

Authorized Signatory

The undersigned hereby certifies that he/she is authorized to bind the entity identified herein to the terms and conditions of this License.

14. Exportation

Le Client reconnaît que la ou les offres CA sont soumises à un contrôle en vertu de la loi Canadiennes et Américaines, y compris les réglementations sur l'administration des exportations et s'engage à se conformer à toutes les règles d'importation applicables et les lois et réglementations en matière d'exportation. Le Client accepte que la ou les Offres CA ne soient pas exportées, réexporté ou transféré en violation de la loi ou utilisé à toute fin liée à des produits chimiques, armes biologiques ou nucléaires ou applications de missiles, ni être transférés ou revendus, si le Client a connaissance ou raison de savoir que la ou les offres CA sont destinées ou susceptibles d'être utilisées à de telles fins.

Export

Customer acknowledges that the CA offerings are subject to control under Canadian and U.S. law, including the Export Administration Regulations and agrees to comply with all applicable import and export laws and regulations. Customer agrees that the CA Offering(s) will not be exported, reexported or transferred in violation of the law or used for any purpose connected with chemical, biological or nuclear weapons or missile applications, nor be transferred or resold, if Customer has knowledge or reason to know that the CA offering(s) are intended or likely to be used for such purpose.

15. Financement fiscal

Le Client déclare qu'il est un organisme ou une agence gouvernementale et qu'il a obtenu toutes les approbations et l'autorité requises pour conclure et remplir ses obligations en vertu des présentes, y compris, sans s'y limiter, l'obligation de verser le paiement initial ou les paiements initiaux requis devant être versés à la date ou aux dates à laquelle ou auxquelles ce paiement initial ou ces paiements initiaux est ou sont dus durant l'exercice financier en cours du Client. En ce qui a trait à tout paiement subséquent, dont le versement pourrait être requis pour tout exercice financier subséquent du Client, les parties reconnaissent que l'autorité du Client de verser ce paiement subséquent
pourrait dépendre de l'affectation de fonds suffisants pour cette fin au Client par les organismes gouvernementaux ou les autorités législatives. Si ces fonds supplémentaires suffisants ne sont pas affectés au Client, CA ou le Client peut résilier cette Licence à la première journée de l'exercice financier subséquent du Client pour lequel ces fonds suffisants ne sont pas disponibles. Le Client accepte (a) de ne pas effectuer cette résiliation aux fins de remplacer les Programmes sous licence par un produit ou des produits équivalents fournis par d'autres et (b) de déployer ses meilleurs efforts pour obtenir ces fonds suffisants en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour réaliser l'affectation de ces fonds supplémentaires suffisants. Lors d'une telle résiliation, le Client cessera immédiatement toute utilisation des Programmes sous licence et retournera à CA toutes les copies et toute la documentation connexe des Programmes sous licence et continuera de se conformer aux dispositions du Contrat de licence relativement à la confidentialité des présentes.

Fiscal Funding

Customer represents that it is a government agency or instrumentality, and that Customer has obtained all requisite approvals and authority to enter into and perform its obligations hereunder, including, without limitation, the obligation to make the initial payment or payments required to be made hereunder on the date or dates upon which such initial payment or payments may become due during Customer's current fiscal year. With respect to any subsequent payment which may be required to be made hereunder in any subsequent fiscal year of Customer, the parties acknowledge that Customer's authority to make such subsequent payment may be contingent upon appropriation to Customer by relevant government agencies or legislative authorities of funds sufficient for such purpose. If such additional sufficient funds are not so appropriated to Customer, either CA or Customer may terminate this License as of the first day of the applicable subsequent fiscal year of Customer with respect to which such sufficient funds are not made available. Customer agrees (a) not to effect such termination for the purpose of replacing the Licensed Programs with an equivalent product or products supplied by others and (b) to use its best efforts to obtain such sufficient funds by taking all appropriate action to effect the appropriation of such additional sufficient funds. Upon such termination, Customer shall immediately cease all use of the Licensed Programs and return to CA all copies of the Licensed Programs and all related documentation and continue to abide by the provisions of the License Agreement relating to the confidentiality thereof.

16. Impartition

Le Client peut octroyer l'accès et l'exploitation des Programmes sous licence à une tierce partie fournissant des services de traitement de données en vertu d'une entente d'infogérance, de société de services informatiques, d'impartition ou de tout genre de service similaire en envoyant à CA un avis écrit préalable identifiant la tierce partie proposée et les Programmes sous licence distincts et en conformité, par le Client et la tierce partie proposée, avec la politique publiée de CA en ce qui a trait à de telles transactions. De plus, le Client et la tierce partie proposée pourraient devoir signer et envoyer à CA la documentation applicable relativement à de telles transactions tel qu'établi entre CA et la tierce partie proposée, si une documentation spécifique a été établie, ou sinon l'entente supplémentaire normalement désignée sera applicable. CA et le Client coopéreront de bonne foi afin de s'échanger le plus tôt possible l'assistance et les informations nécessaires pour faciliter une transition efficace et en douceur des opérations de gestion dans l'éventualité où le Client déciderait de retenir les services d'un tel fournisseur de service tiers. Aucun frais, en plus des frais des présentes, ne sera applicable à toute telle transaction d'impartition.

Outsourcer

Customer may provide access and operation of the Licensed Programs to a third party providing data processing services under a facilities management, service bureau, outsourcing or similar arrangement upon prior written notice to CA identifying the proposed third party and particular Licensed Programs and upon compliance by Customer and the proposed third party with CA's published policy on such transactions. In addition Customer and the proposed third party, may be required to executed and deliver to CA the applicable documentation relating to such transactions as established between CA and the proposed third party, if special documentation has been established and if not, the normally applicable supplemental agreement will apply. CA and Customer will cooperate in good faith to provide advance assistance and information necessary to facilitate a smooth and efficient transition of data processing operations should Customer elect to engage the services of such a third party service provider. No charge, in addition to the charges hereunder, shall apply to any such outsourcing transactions. A breach by the Outsourcer is considered to be a breach by Customer.

17. Confidentialité

Les parties reconnaissent que les modalités de la licence ainsi que les documents techniques et le roadmap du produit accordée par les présentes leur sont propres et très confidentielles. Les parties acceptent, sujet aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), qu'ils ne pourront pas divulguer des modalités de cette Entente, la documentation technique à toute personne ou entité autre que les employés, vérificateurs et avocats des parties, ainsi que les clients utilisateurs du contrat, qui ont besoin de connaître ces renseignements relativement à l'exécution de leurs services pour les parties. Les prix et la description du contrat peuvent être affichés conformément aux dispositions légales applicables.

Confidentiality

The parties acknowledge that the terms of the license, technical documentation, product roadmaps provided by CA are highly confidential, and this includes any. The parties agree, subject to the provisions of the Act respecting access to documents of public bodies and the protection of personal information (R.S.Q., c. A-2.1), that they may not disclose the terms of this Agreement, technical documentation to any person or entity other than the employees, auditors and lawyers of the parties who need to know such

information in relation to the performance of their services for the parties. Prices and contract description may be displayed in accordance with the applicable legal provisions.

18. Modification

Toute modification apportée à ce Bon de commande doit être rédigée par écrit et signée par les deux parties.

Amendment

Any amendment of this Order Form must be in writing signed by the parties.

19. Changement de dépositaire légal

Le Dépositaire légal désigné dans l'Entente de licence LA-1410982 en référence est modifié comme suit : Iron Mountain Intellectual Property Management, Inc., 2100 Norcross Parkway, Suite 150, Norcross, Georgia, 30071, États-Unis, À l'attention du Service à la clientèle. Toutes les autres modalités relatives au dépôt légal du code source dans l'Entente demeurent inchangées.

Change of Escrow Agent

The Escrow Agent named in the License Agreement is changed to: Iron Mountain Intellectual Property Management, Inc., 2100 Norcross Parkway, Suite 150, Norcross, Georgia, 30071, USA, Attn: Client Services. All other terms related to escrow of source code in the Agreement remain unchanged.

20. Totalité de l'Entente

Ce Bon de commande, incluant toutes autres annexes *(constitué de pages numérotées séquentiellement)*, ainsi que, le Contrat de licence numéro 1484942 et le contrat no 2023-8177-80 (Contrat d'approvisionnement), représente la totalité de l'entente entre CA et le Client relativement aux Programmes sous licence et annule et remplace toutes autres ententes, dispositions, promesses, représentations, négociations et discussions préalables, tant verbales qu'écrites, entre le Client et CA en ce qui concerne le sujet de cette Licence. Aucun changement ou modification au présent Bon de commande ne sera valide à moins d'être effectué par écrit et signé par les deux parties

Entire Agreement

This Order Form and any attached Exhibits, consisting of sequentially numbered pages, together with the License Agreement number 1484842 and contract no 2023-8177-80 (Supply Agreement) constitutes the entire agreement between CA and Customer with respect to the Licensed Program and supersedes all prior agreements, arrangements, promises, representations, understandings, negotiations and discussions, whether oral or written, between the Customer and CA with respect to such subject matter. No alteration or modification to this Order Form will be valid unless made in writing and signed by both parties.

Le(a) soussigné(e) certifie qu'il/elle est autorisé(e) à lier l'entité identifiée aux présentes pour les modalités et conditions de cette Entente.

The undersigned hereby certifies that he/she is authorized to bind the entity identified herein to the terms and conditions of this Agreement.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales	**CA, Inc.**
Signature: Sébastien Gagnon	Signature: DocuSigned by: Maria Speciale 8C5CB8848B26442...
Name: Sébastien Gagnon	Name: Maria Speciale
Titre: Vice-président de l'optimisation des acquisitions gouvernementales	Title: Director, Sales Accounting
Date: 2024-04-03	Date: April 4, 2024 | 10:23 AM EDT

	Annexe A/ Exhibit A - Section 1 (MCN manages the usage of the software for MCN, CNESST, SAAQ, Revenu Quebec, SQ, MJQ, RAMQ and MESS.)	***Product SKU***	**Système d`explotation / Operating System**	***Type de Licence License Type***	***Limite d`utilisation autorisée Authorized Use Limitation (MIPS)***	***Frais supplémentaire d'utilisation par MIPS / Supplemental Annual Fee per additional MIPS (US$)***	**Expédition requise (o-n) / *Shipment Required (Y/N)***
ANNEX A - SECTION 1	JCLCHECK Workload Automation	JCLBAS002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$43.00	Non / No
	MIM Resource Sharing for z/OS PLUS	MIMALM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$40.00	Non / No
	CA MICS Resource Management PLUS	MICBSP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$175.00	Non / No
	ACF2 For MIPS	ACFBSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$68.00	Non / No
	CA 1 Flexible Storage MIPS (formerly known as CA-One Tape Management MIPS, Copycat Utility MIPS, CA-VTAPE: Per Device)	CA1BSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$28.00	Non / No
	OPS/MVS Automation Intelligence MIPS (formerly CA OPS/MVS Event Management & Automation for JES2 PLUS, CA OPS/MVS Event Management & Automation Multi-System Facility MIPS)	OPSMIP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$86.00	Oui / Yes
	Mainframe Security Suite MIPS	MFSCSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$6.00	Non / No
	IDMS/DB for z/OS Plus	IDMCOP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$245.00	Non / No
	Disk Backup and Restore MIPS	DSKBSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$52.00	Non / No
	TPX Session Management for z/OS PLUS	TPXMSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$62.00	Non / No
	Output Management Suite for z/OS	OUTBAP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$86.00	Non / No
	XCOM Data Transport For z/OS MIPS	XCOMZM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$82.00	Non / No
	Vantage Storage Intelligence MIPS	VNTINM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$100.00	Non / No
	CA 7 Workload Automation with Automation Intelligence MIPS (formerly known as CA Workload Automation CA-7 Edition)	SEVAMI002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$118.00	Non / No
	Mainframe DevOps Suite (formerly Mainframe DevOps Suite under product sku MFDEVP002)	MFDVHP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$293.00	Oui / Yes
	Allocate DASD Space and Placement with Quota Manager Plus MSU	ALLMSU002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$410.00	Non / No
	SMF Director MIPS	JARSMM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$52.00	Non / No
	Utilities Suite for DB2 for z/OS MIPS	DBUTMI002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$175.00	Non / No
	Recovery Management Suite for DB2 for z/OS MIPS	DBRCMI002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$96.00	Non / No
	Performance Suite for DB2 for z/OS MIPS	DBPRMI002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$210.00	Non / No

	Administration Suite for DB2 for z/OS MIPS	DBADMI002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$169.00	Non / No
	SMR	SYSLOG002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$10.00	Non / No
	IDMS Performance Monitor Option MIPS	IDMPMM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$164.00	Non / No
	IDMS Presspack MIPS	IDMPPM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$29.00	Non / No
	Easytrieve Report Generator for z/OS Plus MSU	EZRMSU002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$59.00	Oui / Yes
	Panvalet	PVABAS002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$46.00	Non / No
	CA-Panvalet Option For ISPF	PVASPF002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$23.00	Non / No
	CA-Panvalet Option For TSO	PVATSO002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$10.00	Non / No
	TLMS Tape Management MIPS	TLMBSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$40.00	Non / No
	SOLVE:Access Session Management for z/OS MIPS (formerly known as SOLVE:Access for z/OS MIPS)	SLACZM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$29.00	Non / No
	Database Management Suite for IMS for z/OS (k/n/a CMPIMM002 CA-Compress Data Compression for IMS MIPS)	IMSBDM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$40.00	Oui / Yes
	CA-Workload Automation Restart Option for z/OS Schedulers	ELEBAS002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$32.00	Non / No
	NetMaster Network Intelligence - MIPS	NETMIP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$175.00	Non / No
	ACF2 Option For DB2 MIPS	ACFDBM002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$40.00	Non / No
	Top Secret For z/OS MIPS	TSSMIP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$48.00	Non / No
	Librarian Base+ LIB/AM+ TSO	LIBBSO002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$77.00	Non / No
	Ideal For z/OS PLUS	IDLBSP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$141.00	Non / No
	Datacom For z/OS PLUS	DATBSP002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$85.00	Non / No
	JARS Resource Accounting	JARSJA002	Z/OS	Abonnement Subscription	11,986	$37.00	Non / No

ANNEX A - SECTION 2 - ELA - CCQ	Top Secret For z/OS MIPS	TSSMIP002	Z/OS	Abonnement Subscription	287	$48.00	Non / No
	CA 1 Flexible Storage MIPS (formerly known as CA Copycat Utility MIPS)	CA1BSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	287	$28.00	Non / No
	SOLVE:Access Session Management for z/OS MIPS (formerly known as SOLVE:Access for z/OS MIPS)	SLACZM002	Z/OS	Abonnement Subscription	287	$29.00	Non / No
	JARS Resource Accounting	JARSJA002	Z/OS	Abonnement Subscription	287	$37.00	Non / No
	JCLCHECK Workload Automation	JCLBAS002	Z/OS	Abonnement Subscription	287	$43.00	Non / No

	OPS/MVS Automation Intelligence MIPS (k/n/a CA OPS/MVS Event Management & Automation Multi-System Facility MIPS)	OPSMIP002	Z/OS	Abonnement Subscription	287	$86.00	Oui / Yes

ANNEX A - SECTION 3 – VILLE DE MONTREAL	IDMS/DB for z/OS Plus	IDMCOP002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$243.00	Non / No
	Output Management Suite for z/OS (k/n/a CA Spool Print Management Plus)	OUTBAP002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$86.00	Non / No
	CA 1 Flexible Storage MIPS (formerly known as CA 1 Tape Management MIPS, CA Vtape Virtual Tape System)	CA1BSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$28.00	Non / No
	ACF2 for z/OS MIPS	ACFBSM002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$68.00	Non / No
	Mainframe DevOps Suite (formerly Mainframe DevOps Suite under product sku MDDEVU002)	MFDVHP002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$293.00	Oui / Yes
	SOLVE:Access Session Management for z/OS MIPS	SLACZM002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$29.00	Non / No
	OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus MSU	PVLA3M002	Z/OS	Abonnement Subscription	246	$68.00	Oui / Yes

ANNEX B - SECTION 1	Autosys Workload Automation for Hybrid Cloud	ATSCLD990	All GA Operating Systems	Abonnement Subscription	32 Agents	$2,240.00	Non / No
	AION Business Rules Expert	AIONBR990	Windows	Perpétuelle Pepertual	10 Users	$508.00	Non / No
	CA Harvest Software Change Manager Named Users	CCCBSF990	All GA Operating Systems	Perpétuelle Pepertual	155 Users	$1,445.00	Non / No
	Gen Mainframe Bundle MIPS (formerly known modules refer to migration table)	GENMPB002	Z/OS	Abonnement Subscription	50 Users	$2,490.00	Oui / Yes
	Gen Distributed Bundle (individual modules refer to product migration table)	GENDSB990	All GA Operating Systems	Abonnement Subscription	50 Servers	$22,525.00	Oui / Yes
	CA Client Automation	CCACCA990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	15100 Managed Systems	$22.00	Non / No
	CA Release Automation (MCN)	RELATO990	All GA Operating Systems	Perpétuelle Pepertual	1 Enterprise	NA	Non / No
	CA Service Management Service Desk Manager Package	SMSDMP990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	200 Concurrent Users	$1,350.00	Oui / Yes

ANNEX B - SECTION 2 - Revenu Quebec	SiteMinder All Agent for Consumer Users	SMAACU990	Toute version active / *A CA GA*	Abonnement Subscription	2452000 Consumer Users	$0.25	Oui / Yes
	SiteMinder All Agent for Business Users	SMAABU990	Toute version active / *A CA GA*	Abonnement Subscription	11000 Business Users	$22.00	Oui / Yes
	Directory for Business Users (formerly known as CA-Directory)	CADIRB990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	2463000 Business Users	$0.25	Oui / Yes
	CA Application Performance Management	APMCLS990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	1 Processor	$25.50	Non / No

	Layer7: API Management Bundle	L7APMX990	Toute version active / *A CA GA*	Abonnement Subscription	18 Instances	$16,750.00	Oui / Yes
	CA Application Performance Management for CA Single Sign-On	APMSSO990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	2463000 Named Users	$0.25	Non / No
	ARD:User (formerly known as ARDWRK990 CA Agile Requirements Designer Workgroup)	ARDUSR990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	2 Concurrent Users	$2,450.00	Non / No
	XCOM Data Transport for Windows Family Server	XCOMSR059	Windows	Perpétuelle Pepertual	3 Servers	$910.00	Non / No
Annex B - Section 3 – SAAQ	CA Automic Dollar Universe Suite Edition	ADUSUI990	Toute version active / *A CA GA*	Abonnement Subscription	27 Instances	NA	Non / No
	Automic Automation for Hybrid Cloud	AUTCLD990	Toute version active / *A CA GA*	Abonnement Subscription	60 Nodes	NA	Non / No
Annex B - Section 4 - Retraite Quebec	PAM App to App Manager (formerly known as CA Privileged Access App to App (A2A) Manager)	PAMAAM995	Debian	Perpétuelle Perpetual	5 Managed Device	$165.00	Non / No
	PAM (formerly known as CA-Software-Privileged Access Manager (Managed Device))	PAMXSU995	Debian	Perpétuelle Perpetual	600 Managed Devices	$238.00	Non / No
	PAM Virtual Appliance (formerly known as CA-Software-Privileged Access Manager - Virtual Appliance)	PAMVAP995	Debian	Perpétuelle Perpetual	3 Servers	$3,235.00	Non / No
	PAM (formerly known as ACP1M9990 CA Privileged Identity Manager)	PAMXSU995	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Perpetual	45 Concurrent Users	$190.00	Non / No
	CA Service Management Service Desk Manager Package (formerly known as Service Desk Manager)	SMSDMP990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Perpetual	5 Concurrent Users	$1,350.00	Non / No
	IGA for Business Users (formerly known as CA IGA for Business Users (includes CA Identity Governance for Business Users))	IDSBUX990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Pepertual	2,850 Business Users	$22.00	Non / No
	CA Automic Dollar Universe Suite Edition	ADUSUI990	Toute version active / *A CA GA*	Abonnement Subscription	292 Nodes	$985.00	Non / No

Annex B - Section 5 - AMF	CA Automic Dollar Universe Suite Edition (f/n/a ADUASW990 CA Automic Dollar Universe AS-Win)	ADUSUI990	Toute version active / A CA GA	Abonnement Subscription	22 Servers	$985.00	Oui / Yes
	Clarity Full Function User	PPMFFS990	Toute version active / A CA GA	Abonnement Subscription	177 Users^	$275.00	Non / No
	Clarity Restricted User	PPMRUS990	Toute version active / A CA GA	Abonnement Subscription	823 Users^^	$68.00	Non / No
	CA Service Management Service Desk Manager Package	SMSDMP990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Perpetual	18 Concurrent Users	$1,350.00	Non / No

^157 previously licensed, plus 20 from previously licensed Clarity Core.

^^743 previously licensed, plus 80 from previously licensed Clarity Core.

	AutoSys Workload Automation for Hybrid Cloud	ATSCLD990	Toute version		10 Agents	NA	Oui / Yes

Annex B - Section 6 – MRNF			active / *A CA GA*	Abonnement Subscription			
	CA Harvest Software Change Manager Named User	CCCBSF990	Toute version active / *A CA GA*	Perpétuelle Perpetual	36 Users	$445.00	Non / No

Automic Dollar Universe

Définition :

« Nœud » ou « Instance » désigne une installation sur un seul ordinateur physique ou virtuel qui traite les données à l'aide d'une ou plusieurs unités centrales de traitement.
« Manager » désigne l'activation d'un agent dédié à une application de niveau sur un Node.
« L'Uproc » est l'objet dédié de Dollar Universe permettant de concevoir un type de travail, une définition de travail et un environnement de travail.
« Exécution » est l'exécution d'une Uproc dans le prologiciel CA.
« Exécution réussie » est une exécution ayant le statut « Terminé » dans le prologiciel CA.
« Uproc Web Services Multi Steps » est une Uproc dédiée permettant d'appeler des Web Services REST ou SOAP incluant un algorithme Multi Steps. Celui-ci nécessite une activation effectuée par un administrateur sur le Node et est disponible dans Dollar Universe version 7 et supérieures.

Le nombre de nœuds, pour les besoins du droit du client, est constitué de nœuds Dollar Universe. Les exécutions réussies d'Uproc de services Web multi-étapes seront prises en compte dans le droit au nombre de nœuds d'un client comme suit : Une moyenne quotidienne allant jusqu'à 100 exécutions réussies d'Uproc de services Web multi-étapes comptera pour un nœud. La moyenne quotidienne est calculée en prenant le nombre moyen d'exécutions par jour sur une période d'un mois. Par exemple, si le nombre quotidien moyen d'exécutions réussies d'Uproc de services Web multi-étapes est inférieur ou égal à 100, cela est compté pour un nœud. Si ce nombre est supérieur à 200 mais inférieur ou égal à 300 (3*100), cela compte pour 3 nœuds. Dans le cas où le Client utilise un nombre de nœuds supérieur à celui autorisé par ses droits, CA facturera au Client le nombre de nœuds requis pour les ressources déployées à compter de la date du surdéploiement.

Définition

"Node" or 'Instance" means one installation on a single physical or virtual computer which processes data using one or more central processing units.
"Manager" means the activation of an agent dedicated to a tier's application on a Node.
"Uproc" is the dedicated Dollar Universe object used to design a job type, a job definition, and a job environment. "Execution" is a run of a Uproc in the CA Software.
"Successful Execution" is an Execution with the status "Completed" in the CA Software.

"Multi Steps Web Services Uproc" is a dedicated Uproc used to call Web Services REST or SOAP including a Multi Steps algorithm. This requests an activation done by an administrator on the Node and is available in Dollar Universe Version 7 and later.

The Node count, for the purposes of the Customer entitlement, consists of Dollar Universe Nodes. Successful Executions of Multi Steps Web Services Uproc will count against a Customer's Node count entitlement as follows: A daily average of up to 100 Successful Executions of Multi Steps Web Services Uproc shall count as one Node. The daily average is calculated by taking the average number of Executions per day in a one month period. For example, if the average daily number of Successful Executions of Multi Steps Web Services Uproc is lower or equal to 100, this is counted as one Node. If that number is greater than 200 but lower or equal to 300 (3*100), this is counted as 3 Nodes. In the event Customer uses a greater number of Nodes than its entitlement allows, CA will bill Customer for the amount of Nodes required for the deployed resources from the date of over deployment.

Annexe C/ Exhibit C – Logiciels sans services d'entretien techniques. **Stabilized and UnSupported Programs**	***Limite d`utilisation autorisée (MIPS) /*** ***Authorized Use Limitation (MIPS)***
CA-TSO/MON PERFORMANCE MANAGEMENT **	11,986
CA INFOREFINER **	11,986
CA-DADS PLUS FOR CICS **	11,986
CA-EDP AUDITOR **	11,986
CA-DISPATCH MIPS **	11,986
CA-METACOBOL + **	11,986
CA Graphical Management Interface (f/k/a CA-DYNAM/TLMS TAPE MGMT VIEWPOINT) **	11,986
CA-7 JOB MANAGEMENT SMART CONSOLE OPTION**	11,986
CA-7 JOB MGMT NOTEPAD **	11,986
CA-7 JOB MGMT REPORT BALANCING **	11,986
CA-7 JOG MGMT REPORTS+ **	11,986
CA-7 JOB MGMT VIEWPOINT **	11,986

** Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes ou dans le Contrat de licence, le Client comprend et reconnaît que ces Programmes sous licence (les « Programmes Sans Services d' entretien techniques ») ne sont actuellement pas pris en charge par CA, ce qui signifie que CA ne fournira pas d'assistance téléphonique, de correctifs, d'améliorations , nouvelles versions ou modification des programmes non pris en charge. Néanmoins, les parties souhaitent confirmer au Client le droit de continuer à utiliser les Programmes non pris en charge comme prévu dans les présentes. Le Client convient que (a) CA n'a aucune obligation de fournir une telle maintenance, des correctifs de support, des améliorations, de nouvelles versions ou des modifications des Programmes non pris en charge ; (b) aucun frais n'a été inclus dans les frais payables en vertu de la présente Licence ; et (c) la garantie expresse de CA concernant les performances ou le fonctionnement des programmes sous licence ne s'applique pas aux programmes non pris en charge.

*** Notwithstanding anything contained herein or in the License Agreement to the contrary, Customer understands and acknowledges that these Licensed Programs (the "Unsupported Programs") are not currently supported by CA, which means that CA will not provide telephone support, fixes, enhancements, new releases or modification of the Unsupported Programs. Nonetheless, the parties desire to confirm in Customer the right to continue to use the Unsupported Programs as provided herein. Customer agrees that (a) CA has no obligation to provide any such maintenance, suppor fixes, enhancements, new releases or modifications of the Unsupported Programs; (b) no charge for the same has been included in the fees payable under this License; and (c) CA's express warranty respecting the performance or operation of the Licensed Programs shall not apply to the Unsupported Programs.*

EXHIBIT C

Sites Clients / Customer Sites
CPU installation

333, boul. Jean-Lesage, C.P. 19600 Tour C, 2-32, Québec, Québec, G1K 8J6 (MCN (SAAQ))

1500 E, rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 4T5 (MCN (RAMQ))

8485 Ave. Christophe-Colomb, Montréal, Québec, H2M 0A7 (CCQ)

1500 E, rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 4T5 (MCN)

1500 E, rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 4T5 (Revenu Québec)

1500 E, rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 4T5 (MCN (Sureté du Québec))

900, rue René-Lévesque Est, 7e étage, Québec, Québec, G1R 2B5 (MTQ)

1035, rue de La Chevrotière, 24e étage, Québec, Québec, G1R 5A5

475, rue Jacques Parizeau, Québec, Québec, G1R 5X3 (MEQ)

1500 E, rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 4T5 (CNESST)

801 Rue Brennan, 2e Étage, Montréal, Qc, CA, H3C 0G4 (Ville de Montréal)

800, Sq Victoria Montreal, QC, H4Z 1G3 CA (AMF)

5700, 4e Avenue Ouest, Québec, Québec, G1H 6R1 (CTI Atrium (MRNF))

1500, rue Cyrille-Duquet, Québec, Québec, G1N 2E5, (CTI Québec (MRNF))

6205 rue Vanden Abeele, ville Saint-Laurent, Québec, H4S 1R9 (Reprise MCN)

EXHIBIT D
GOUVERNEMENT OU ENTITÉS PUBLIQUES INCLUSES DANS CET ACCORD
GOVERNMENT OR PUBLIC ENTITIES INCLUDED IN THIS AGREEMENT

Entité gouvernementale ou publique / ***Government or Public Entity***	**Adresse / Address**	**Identification de site/Client de CA / CA Site ID/Client**	**Facturation/ Invoicing**
Ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN)	1500, rue Cyrille-Duquet, 1er étage, Québec, Québec, G1N 4T5 Contact contrat : Greg Aucoin Adresse courriel : greg.aucoin@mcn.gouv.qc.ca	Plateforme centrale MCN 5226416 (180649 / 60155) Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)5224950 (105391 / 20356) Sûreté du Québec (SQ) 105396 / 20375 Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS) Ministère de la justice 5224947 (105380/320481) Revenu Québec 5224951 (105394 / 20360) SAAQ 5226152 (117284 / 51839) CNESST 105385 / 20329	Adresse : logiciels@mcn.gouv.qc.ca
Retraite Québec	2600, boul. Laurier, Sainte-Foy Québec, G1V 4T3 Contact contrat : Marie-josée Verret Adresse courriel : actif.ti@retraitequebec.gouv.qc.ca	5226692 (105392/ 104888)	Adresse : actif.ti@retraitequebec.gouv.qc.ca
Commission de la construction du Québec (CCQ)	3530, rue Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec, H3R 2G3 Contact contrat : Frédéric Lacombe Adresse courriel : Frederic.Lacombe@ccq.org	5224818 (103821 / 16682)	Adresse : Frederic.Lacombe@ccq.org
Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD)	900, Boul. René-Lévesque Est, 7e étage, bureau 750, Québec, Québec,G1R 2B5 Contact contrat : Richard St-Hilaire Adresse courriel : richard.st-hilaire@transports.gouv.qc.ca	6056617 (197118 / 3703)	Adresse : acqti@transports.gouv.qc.ca
Revenu Quebec	3800, rue de Marly, Dépôt 3-4-3, Québec, Québec, G1X4A5 Contact contrat : Ludovic Laganière Adresse courriel : ludovic.laganiere@revenuquebec.ca	5224951 (105394 / 20360)	Adresse : Acquisitions.TI@revenuquebec.ca
Ministère de l'Éducation (MEQ)	1035, rue de La Chevrotière, 24e Étage, Québec, Québec,G1R 5A5 Contact contrat : Isabelle Duval Adresse courriel : sac@education.gouv.qc.ca	5226109 (195433 / 50771)	Adresse : sac@education.gouv.qc.ca
Ville de Montreal	801 Rue Brennan, 2E Etage, Montreal, Qc, CA, H3C 0G4 Contact contrat : Martin Jacques Adresse courriel :martin.jacques@montreal.ca	5226449 (60720/10839)	Adresse: facture@montreal.ca
Ministère des ressources naturelles et des forêts (MRNF)	35, rue Port-Royal Est, 4e étage, bureau 4.50, Montréal (Québec), H3L 3T1 Contact contrat : Carole Ekani Adresse courriel : AcquisitionRI@mrnf.gouv.qc.ca	5226694 (174953)	Adresse : AcquisitionRI@mrnf.gouv.qc.ca
Autorité des marchés financiers (AMF)	2640, boul. Laurier, 3e étage, Québec (Québec) G1V 5C1 Contact contrat : Marie-Claude Lépine Adresse courriel : MarieClaude.Lepine@lautorite.qc.ca	5226745 (901185/953016)	Adresse : MarieClaude.Lepine@lautorite.qc.ca

ANNEXE 9
Identification des clients

Nom du Client
Autorité des marchés financiers
Commission de la construction du Québec
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Ministère de l'Éducation
Ministère des Ressources naturelles et des forêts
Ministère du Transport
Retraite Québec
Revenu Québec
Ville de Montréal

ANNEXE 10
Grille d'évaluation de rendement du fournisseur

Fournisseur : ***CA Inc.***

Le grille d'évaluation de rendement du fournisseur est destinée à l'usage du CAG, L'évaluation n'a aucune incidence financière sur les commandes du contrat en cours.

Évaluation de rendement du fournisseur	Notes	Pondération	Notes pondérées
1. La gestion du contrat	/2	10	/50
2. Livraison des biens	/2	10	/50
Note globale		/20	/100

SATISFAISANT : cette note est accordée pour un facteur lorsque le fournisseur répond en tout point aux exigences du contrat.	2/2
MOYENNEMENT SATISFAISANT : cette note est accordée pour un facteur lorsque le fournisseur répond généralement aux exigences du contrat.	1/2
INSATISFAISANT : cette note est accordée pour un facteur lorsque le rendement du fournisseur ne répond pas aux exigences du contrat pour ce facteur.	0/2

ANNEXE 11
Modalités et commandes

Broadcom doit fournir au CAG (DATI) ainsi qu'aux organismes publics bénéficiaires, les services suivants en plus d'effectuer toutes les tâches normalement effectuées pour le traitement des commandes :

- Répondre aux questions écrites et verbales poses par des organisme publics
- Répondre par écrit lorsque demandé par le CAG ou des organismes publics;
- S'assurer, avant l'acquisition, que le bien ou le service correspond au besoin de l'organisme public bénéficiaire;
- Rencontrer le représentant de la DATI, au besoin pour discuter de la gestion du contrat, des commentaires reçus et y apporter les correctifs nécessaires;
- Assister le personnel des Organismes publics bénéficiaires dans l'optimisation de l'utilisation de l'environnement du logiciel au besoin. Présenter les feuilles route des produits au besoin.
- Avoir des rencontres mensuelles avec le client pour discuter des projets.

1 SOUMISSION

La soumission envoyée à l'organisme public bénéficiaire doit être valide pour une durée de 30 jours et doit contenir les informations suivantes :

- Nom de l'établissement
- Coordonnées du client
- Date de la soumission
- Durée de la soumission
- Prorata, nombre de mois ou de jours (si requis)
- Code du produit
- Nom du produit
- Date de renouvellement ou date d'acquisition
- Prix du produit
- Prix total

2 CHEMINEMENT DES COMMANDES SOUS LE CONTRAT

Pour toute commande reçue, Broadcom doit :

- Livrer les biens commandés par transmission électroniques dans les deux jours ouvrés suivant la signature du contrat et le bon de commande et réception du bon de commandes.
- Facturer l'organisme public bénéficiaire au prix inscrit au bon de commande.

3 FACTURATION DIRECTE DES ORGANISMES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Pour toutes acquisitions, le fournisseur est responsable de facturer directement l'organisme public bénéficiaire qui en est le seul débiteur selon énonce aux bon de commandes.

4 RAPPORT DE VENTES

Le fournisseur doit produire un rapport de ventes concernant les acquisitions visées par le présent contrat. Le rapport de ventes doit contenir les renseignements tels que présentés à l'annexe 11 et être transmis selon la forme et le délai prévus ci-après, et ce, conformément au document Excel qui lui aura été transmis par le CAG.

4.1 Transmission du rapport de ventes

Le rapport de ventes doit être transmis en format Excel. Il doit être transmis semestriellement, au représentant du CAG et à l'adresse rdv@cag.gouv.qc.ca, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque période.

Même en l'absence de commande pendant les périodes déterminées, le revendeur doit transmettre un rapport de ventes. Dans le courriel servant à acheminer ledit rapport de ventes, le fournisseur doit indiquer qu'il n'a effectué aucune vente.

Le premier trimestre débute à la date de début contrat. Un calendrier de production des rapports de ventes sera transmis aux fournisseurs au début du contrat.

Dans le cas où le fournisseur fait exécuter les commandes par un sous-contractant, le fournisseur a la responsabilité de remettre dans son rapport de ventes l'ensemble de l'information de ses sous-contractants.

Toute commande annulée doit être incluse dans le rapport de ventes et identifiée clairement comme ayant été annulée.

ANNEXE 11
Rapport de ventes

Titre du contrat :
N° du contrat :

Dossier :

No de contrat :

Période du contrat

Date de début :

Date de fin :

Période du rapport de vente

Date de début :

Date de fin :

ATTENTION

NE PAS INSÉRER OU SUPPRIMER DE COLONNES DANS LES ONGLETS

NE PAS LAISSER DE LIGNES VIDES ENTRE LES DONNÉES DU RAPPORT DE VENTE

Nom du fournisseur :
Somme des ventes :

Colonne A	*Colonne B*	*Colonne C*	*Colonne D*	*Colonne E*	** Colonne F*	*Colonne G*	*Colonne H*	*Colonne I*	*Colonne J*	*Colonne L*	*Colonne N*	*Colonne O*
Nom du fournisseur	***# du fournisseur***	***Date de la facture***	***No facture***	***# client du fournisseur***	***Nom de l'établissement livré***	***Numéro de l'établissement***	***Adresse***	***Ville***	***Code postal***	***Nom établissement facturé***	***Code de l'item catégorie (code P)***	***Sous-catégorie de l'item***

Colonne P	*Colonne Q*	*Colonne R*	*Colonne S*	*Colonne T*	*Colonne U*	*Colonne V*	*Colonne Y*	*Colonne Z*	*Colonne AA*	*Colonne AB*
Code du fournisseur (Code du catalogue fournisseur)	***Description de l'item du fournisseur***	***Marque***	***Format de vente soumis***	***Quantité***	***Prix de vente unitaire***	***Montant total des ventes***	***GTIN***	***UNSPSC***	***Numéro de commande***	***Date de la commande***

* Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit sur le bon de commande.

Le gabarit est sujet à changement en cours de contrat. Si des modifications y sont apportées, le CAG en acheminera une nouvelle version.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267684003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 199 477 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116) majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1267684003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1267684003**

No d'engagement : TI67684003

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 199 477,00 $, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0016) majorant ainsi le montant tota incluses.

Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel	2026 31 mars 2026 au 31 décembre 2026
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entretien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - Administration et informatique/Gestion de systèmes informatiques/¯/Général/Général/Général/	137,734.65 $
		137,734.65 $

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente définir précisément ce segment.

	2026
Bon de commande (montant avant taxes)	173,495.98
Bon de commande (montant avec taxes)	199,477.00

s (CAG) avec La Compagnie CA du
l de la dépense à 2 652 757,48 $, taxes

2027 1er janvier 2027 au 30 mars 2027	Total
44,414.44 $	**182,149.09 $**
44,414.44 $	**182,149.09 $**

e intervention ne nous permettent de

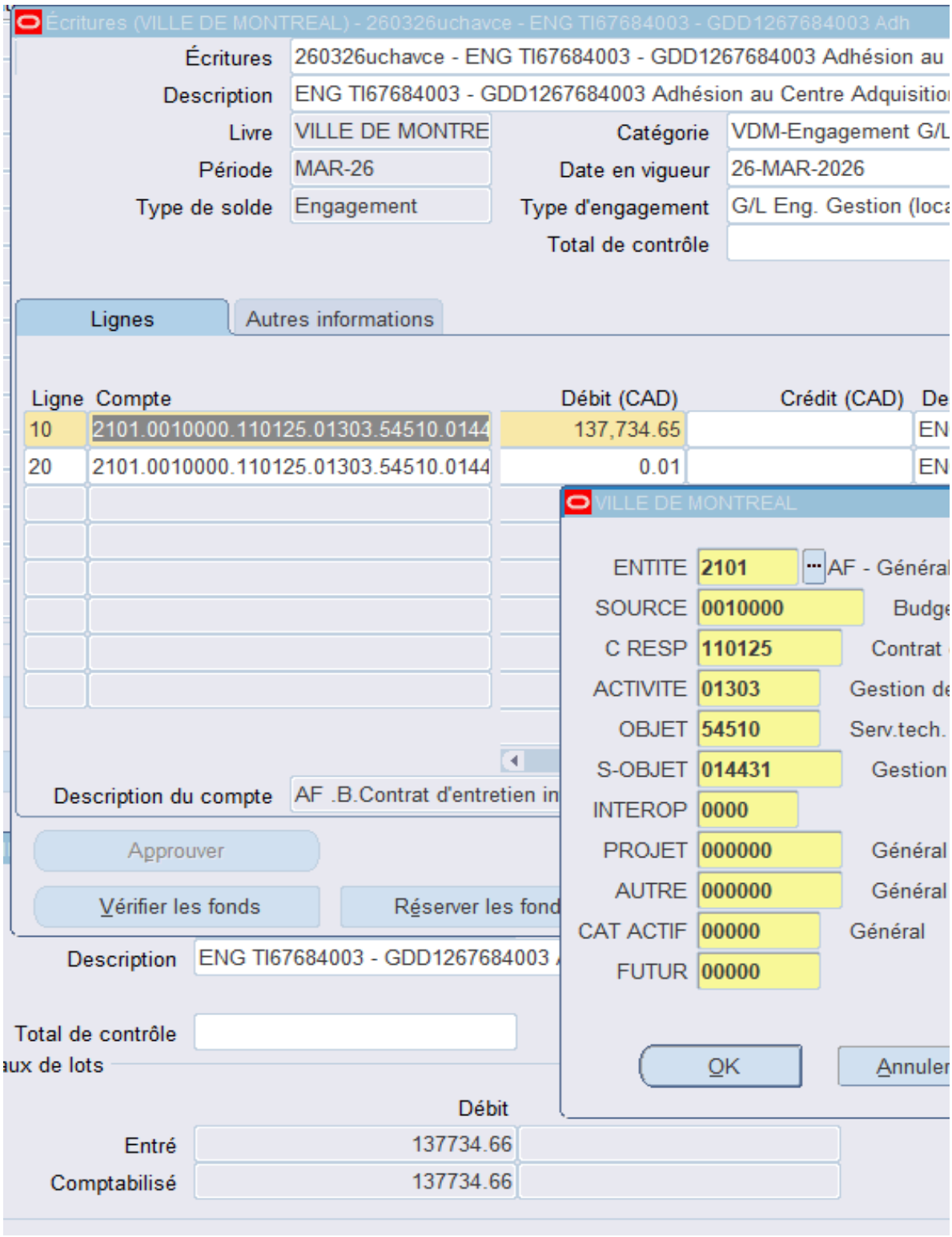
NO GDD : **1267684003**

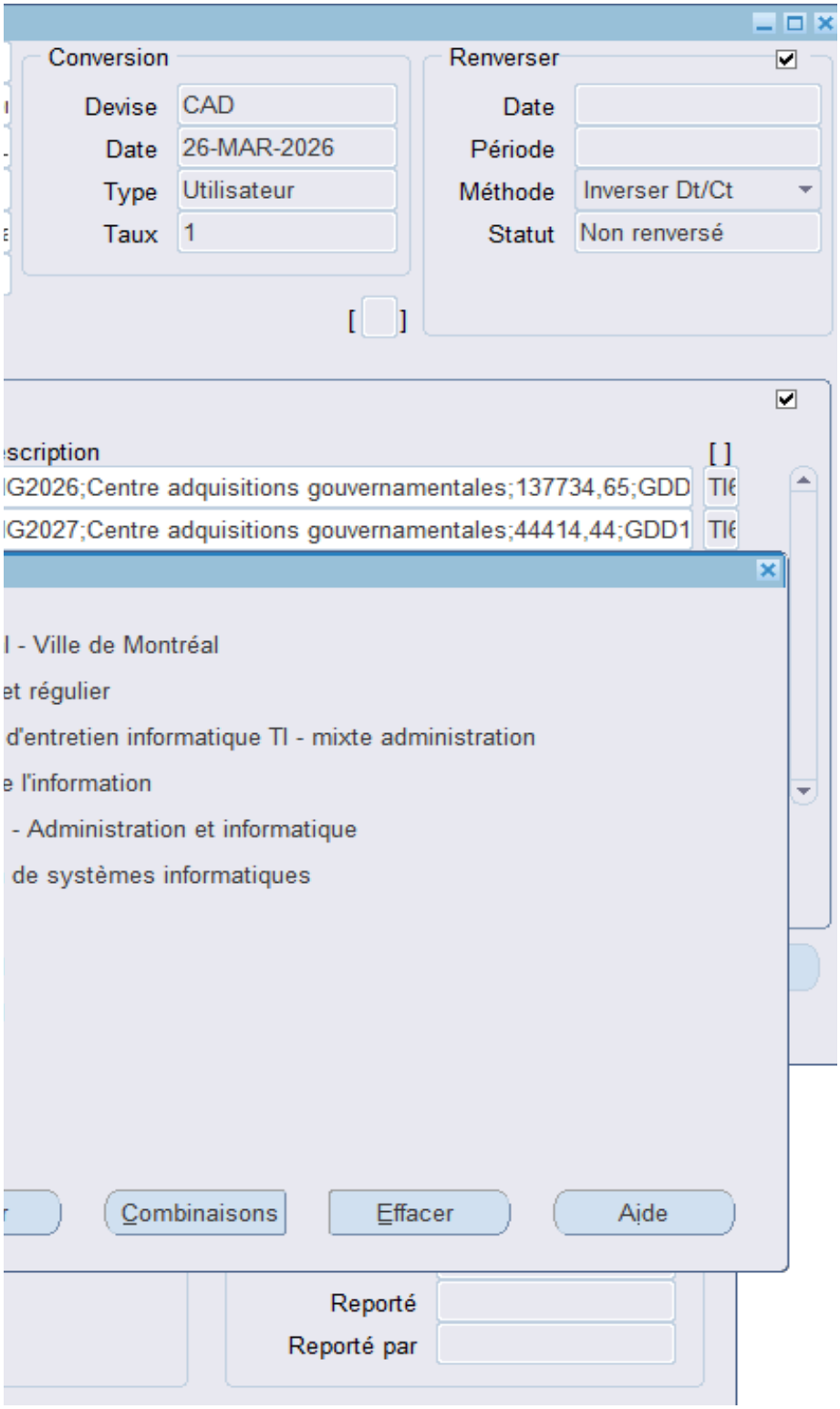
Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait que le paie
mars 2026 au 30 mars 2027

	2026
Débours au net	182,149.09

	Au 31-12-2026
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000 **Payé d'avance**	44,414.44

ement complet sera fait pour la période du 31


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260326uchavce - ENG TI67684003 - GDD1267684003 Adh
Écritures
260326uchavce - ENG TI67684003 - GDD1267684003 Adhésion au
Description
ENG TI67684003 - GDD1267684003 Adhésion au Centre Adquisitio
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
26-MAR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
137,734.65
EN
20
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
EN
VILLE DE MONTREAL
ENTITE
2101
AF - Général
SOURCE
0010000
Budge
C RESP
110125
Contrat
ACTIVITE
01303
Gestion de
OBJET
54510
Serv.tech.
S-OBJET
014431
Gestion
INTEROP
0000
PROJET
000000
Général
AUTRE
000000
Général
CAT ACTIF
00000
Général
FUTUR
00000
OK
Annuler
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien in
Approuver
Vérifier les fonds
Réserver les fond
Description
ENG TI67684003 - GDD1267684003
Total de contrôle
aux de lots
Débit
Entré
137734.66
Comptabilisé
137734.66


Conversion
Devise CAD
Date 26-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
scription
G2026;Centre adquisitions gouvernamentales;137734,65;GDD
G2027;Centre adquisitions gouvernamentales;44414,44;GDD1
- Ville de Montréal
et régulier
d'entretien informatique TI - mixte administration
e l'information
- Administration et informatique
de systèmes informatiques
Combinaisons
Effacer
Aide
Reporté
Reporté par

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1268516002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, pour une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 885 277,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21234 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, pour une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 571 064,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21234;
2. d'autoriser une dépense de 314 212,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des services, des arrondissements et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-25 12:57

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268516002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, pour une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 885 277,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21234 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 2 000 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) gère une partie du parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments sous sa responsabilité.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. La Ville ne dispose pas de professionnels pour effectuer la mise en service de l'enveloppe des bâtiments lors de travaux. L'entente-cadre faisant l'objet du présent sommaire, définit les services professionnels en mise en service et en efficience énergétique de projets de rénovation d'enveloppe du bâtiment de divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments.

L'appel d'offres public (25-21234) pour des services professionnels, a été lancé et publié du 10 décembre 2025 au 5 février 2026, a offert aux soumissionnaires un délai de cinquante-sept (57) jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit jusqu'au 4 août 2026. l'ouverture initiale des soumissions était le 29 janvier 2026.

Cinq (5) addendas ont été émis :

Addendas	Dates d'émission	Description	Impact monétaire
1	12 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
2	15 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires et ajout du modèle de Curriculum Vitae	Non
3	15 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non

4	19 janvier 2026	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non
5	20 janvier 2026	Report de la date d'ouverture des soumissions	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0206 - 18 mars 2024 - Conclure une entente-cadre avec Martin Roy et Associés inc. pour des services professionnels pour la réalisation de la mise en service de l'enveloppe et de l'électromécanique pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 961 319,10 $, taxes incluses (contrat : 2 467 765,91 $ + contingences : 493 553,18 $) - Appel d'offres public 23-20244 (4 soum.)

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura pour mission de prendre en charge la fourniture de services professionnels en mise en service et en efficience énergétique de projets de rénovation d'enveloppe du bâtiment selon les exigences de mise en service du SGPI pour les phases de conception, de construction ainsi que pour la période de garantie, telles que décrites dans les documents d'appel d'offres. Sans s'y limiter, la firme aura à rendre les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- Réaliser les études, analyses et diagnostics de la performance et de l'état de l'enveloppe du bâtiment;
- Définir et recommander les solutions de conception pour corriger les déficiences de l'enveloppe;
- Assurer la mise en service de l'enveloppe, incluant essais, inspections et validations de performance;
- Analyser et commenter les plans, devis et documents d'appel d'offres liés à l'enveloppe;
- Assister la Ville durant l'appel d'offres et l'exécution des travaux (questions, soumissions, dessins d'atelier);
- Effectuer les visites de chantier, contrôles de qualité et tests spécialisés;
- Produire les rapports, listes de déficiences et livrables techniques requis;
- Accompagner la réception provisoire, la période de garantie et la réception définitive;
- Assurer la coordination, la reddition de comptes et le respect des normes et des échéanciers.

Les projets peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal selon les priorités. Ces projets proviennent d'unités d'affaires variées, dont le SGPI, le Service de l'Eau, le Service de Police de Montréal (SPVM), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), des arrondissements et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Cependant, d'autres projets pourraient être ajoutés selon l'évolution des besoins et des priorités.

La rémunération des services de base et supplémentaires est à taux horaire, selon les modalités prévues aux documents contractuels. Un montant additionnel de 20 % sera ajouté en contingences pour l'entente-cadre afin de pallier des imprévus en cours de projet. Tout au long de leur prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la DGPI.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 10 décembre 2025, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Cinq (5) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 45,45 % du nombre total.

Sur les six (6) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

· Un soumissionnaire était mobilisé sur d'autres mandats et ne pouvait pas répondre aux besoins;
· Un soumissionnaire ne pouvait pas répondre aux exigences;
· Les quatre (4) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 23 février 2026 par visioconférence sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Une offre n'était pas conforme sur le plan administratif et a été retournée non décachetée. Une autre offre a été jugée non conforme, puisque le bordereau n'avait pas été complété dans son ensemble. Ces soumissions ont donc été déclarées non conformes.

Trois (3) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les adjudicataires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
WSP Canada inc.	**83,5 %**	**0,85 %**	**1 571 064,39 $**	**314 212,88 $**	**1 885 277,27 $**
GHD Consultants Ltée	79,8 %	0,59 %	2 198 586,44 $	439 717,29 $	2 638 303,73 $
Beaupré Michaud et Associés Architectes s.e.n.c.r.l	75,5 %	0,57 %	2 200 690,49 $	440 138,1 $	2 640 828,59 $
Dernière estimation réalisée			1 926 286,64 $	385 257,33 $	2 311 543,97 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 355 222,25 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 18,44 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					627 522,05 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					39,94 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de - 18,44 % (- 355 222,25 $). Cet

écart s'explique par les taux horaires inférieurs proposés par le soumissionnaire, le nombre d'heures et leur répartition par discipline et niveau d'expérience ayant été fixés au bordereau. L'estimation ayant été établie à titre indicatif selon une approche prudente, la soumission reçue reflète des conditions de marché plus compétitives que celles anticipées.

L'écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire est de 39,94 % (627 522,05 $). L'écart entre les soumissions de WSP Canada inc. et de GHD Consultants Ltée est uniquement attribuable aux taux horaires soumis. GHD a proposé des taux plus élevés pour plusieurs catégories de ressources, notamment aux niveaux senior et patron, ce qui explique le montant global plus élevé de sa soumission.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 4 août 2026.

Ce contrat de services professionnels étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre, pour une durée de soixante (60) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois, sans imputation budgétaire, pour des services professionnels en mise en service et en efficience énergétique de projets de rénovation d'enveloppe du bâtiment pour divers projets sous la responsabilité de la SGPI.
Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

La dépense totale à autoriser est de 1 885 277,27 $, taxes incluses.

Puisque les projets peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, il est possible qu'ils soient supportés par des dépenses d'agglomération. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par la SGPI

MONTRÉAL 2030

Selon les projets concernés, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services et obligerait des appels d'offres et des négociations à la pièce en augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 12 mai 2026
Fin du contrat : 12 mai 2033

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc HALPIN-BENOIT
Chef d'équipe - Direction de la gestion de projets immobiliers

Tél : 514 290-4080
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-19

Erlend LAMBERT
Chef de division - Direction de la gestion de projets immobiliers

Tél : 438 992-7383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion de projets immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-03-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1268516002*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et planification* des immeubles
Projet : Entente-cadre services professionnels pour la réalisation de la mise en service de l'enveloppe

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Maintien de l'offre de services, réduction de l'indice de vétusté du bâtiment, amélioration de la performance énergétique du bâtiment, restauration et maintien du caractère patrimonial du bâtiment, amélioration de l'accessibilité au bâtiment, meilleure réponse aux besoins des citoyens.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 10 novembre 2021

WSP CANADA INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUREAU 11
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2021-DAMP-1679
N° de client : 2700018263

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Cette décision annule et remplace la décision 2021-DAMP-1679 du 5 août 2021.

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 août 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

From: Boîte Intégrité
To: Coelho, Manuela
Subject: AMP
Date: November 20, 2024 8:59:28 AM
Attachments: image001.png
image002.png
image003.png

Bonjour,

Nous vous confirmons par ce présent courriel que l'entreprise WSP CANADA INC. est autorisée à contracter au-dessus des seuils avec les organismes publics québécois conformément à la loi sur les contrats des organismes publics.

WSP CANADA INC. est par le fait même au Registre des entreprises autorisées jusqu'au 2026-08-04.

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec la direction de l'intégrité.

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550
directionlcop@amp.quebec

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Spécialiste en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment*
Nom d'ouvrage :	*s.o.*
No. D'ouvrage:	*s.o.*
No. De contrat :	*25-21234*
No. Du projet :	*s.o.*
No. Du GDD :	*12685*
Date :	*17-mars-26*
Étape :	*Octroi d'une entente-cadre contrat de Services professionnels.*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			**1 366 440,00 $**	**68 322,00 $**	**136 302,39 $**	**1 571 064,39 $**
	Services professionels additionnels*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**20%**	**273 288,00 $**	**13 664,40 $**	**27 260,48 $**	**314 212,88 $**
	Total - Contrat :			1 639 728,00 $	81 986,40 $	163 562,87 $	1 885 277,27 $
Ristournes	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**			**1 639 728,00 $**	**81 986,40 $**	**163 562,87 $**	**1 885 277,27 $**
	TPS	100%			-81 986,40 $		-81 986,40 $
	TVQ	50%				-81 781,43 $	-81 781,43 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 721 509,43 $**

*** prix déposé par le soumissionnaire ayant reçu la meilleure note finale**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1268516002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, pour une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 885 277,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21234 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21234 Liste des commandes _ SEAO.pdf
25-21234 pv.pdf
25-21234 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf
25-21234 TABLEAU_Résultat Global Final EXP N.C. PRIX Révisé GDD.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Amelie TREVISAN
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21234 — No du GDD : 1268516002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'un spécialiste en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 29 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 5 - 2 - 2026

Date du comité de sélection : 23 - 2 - 2026

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 20 - 1 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 57 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 45,45

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Lambert Architectes Inc.	Non Conforme - Ne détient pas d'AMP au dépôt de sa soumission (loi 12)
Les Services EXP Inc.	Non Conforme - N'ayant pas soumis de prix pour tous les items du bordereau de prix

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 8 - 2026

Date d'échéance révisée : 4 - 8 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Beaupré Michaud et Associés Architectes s.e.n.c.r.l	2 200 690,49 $		
GHD Consultants Ltée	2 198 586,44 $		
WSP Canada Inc.	1 571 064,39 $	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme WSP Canada Inc. . ayant obtenu le plus haut pointage final. Des SIX (6) autres firmes détentrices du cahier des charges 2 pas de disponibilité 4 firmes n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 20 - 3 - 2026

25-21234 - Services professionnels d'un spécialiste en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment

FIRME	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Beaupré Michaud et Associés Architectes s.e.n.c.r.l	75,50	2 200 690,49 $	0,57	3
Les Services EXP Inc.	-	957 511,80 $	Non conforme	#VALEUR!
GHD Consultants Ltée	79,83	2 198 586,44 $	0,59	2
WSP Canada Inc.	83,50	1 571 064,39 $	0,85	1
0	-		-	0
Agent d'approvisionnement				

Comité	
Date	lundi 23-02-2026
Heure	10 h 00
Lieu	Vidéo Conférence (TEAMS)
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

Liste des commandes

Numéro: 25-21234
Numéro de référence: 20107792
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Services professionnels d'un spécialiste en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

11 résultats **Résultats 1 à 11**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20381226)** 2025-12-11 08:39	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514-383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20381242)** 2025-12-11 09:14	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel

				20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC. 1601, Chemin d'Oka Deux-Montagnes QC CAN J7R1N1 https://www.mra.qc.ca	Non diffusé	Sylvie Charlebois Téléphone: 4506230340 Courriel: sylvie.charlebois@mra.qc.ca	**Transaction: (20387191)** 2025-12-18 10:52	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20379548)** 2025-12-10 15:01	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Lambert architectes inc. 8211 Avenue Henri-Julien Montréal QC CAN H2P2J3 www.lambertarchitecte.com	Publique	Myriam Lambert Téléphone: 5147168089 Courriel: myriam@lambertarchitecte.com	**Transaction: (20419086)** 2026-02-05 12:01	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis Téléchargement Plan Messagerie 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis Téléchargement Plan Messagerie 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis Téléchargement Plan Messagerie 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis Téléchargement 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis Téléchargement Ne pas recevoir

GHD CONSULTANTS LTÉE (Historique 1) 4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC CAN H4S1C7 www.ghd.com	Non diffusé	Sara Faucher-Virumbrales Téléphone: 514 339-0589 Courriel: soumissions.quebec@ghd.com	**Transaction: (20379409)** 2025-12-10 10:56	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20379542)** 2025-12-10 14:52	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel

				20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Non diffusé	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20381484)** 2025-12-11 14:36	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Englobe Corp. 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval QC CAN H7S2E4 http://www.englobecorp.com	Non diffusé	Annie Vachon Téléphone: 14182276161 Courriel: offre.service@englobecorp.com	**Transaction: (20382648)** 2025-12-12 11:16	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan

				2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L. 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal QC CAN H2W1Y5 http://bmaarchitectes.com/	Non diffusé	Nadine Dantan Téléphone: 5148495617 Courriel: bma@bmaarchitectes.com	**Transaction: (20388169)** 2025-12-19 12:12	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-15 à 08:30 - Courriel 20088252 - 25-21234 ADDENDA No3 QetR AJOUT Devis 2026-01-15 à 13:00 - Courriel Plan 2026-01-15 à 13:00 - Courriel 20088859 - 25-21234 ADDENDA No4 QetR Devis 2026-01-19 à 14:35 - Courriel 20089113 - 25-21234 ADDENDA No5 AMENDEMENT REPORT Devis 2026-01-20 à 16:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DWB Consultants 733, chemin Jean-Adam Piedmont QC CAN J0R1R3 http://www.dwbconsultants.com	Non diffusé	Josianne Trepanier Téléphone: 4502270327 Courriel: ao@dwbconsultants.com	**Transaction: (20385054)** 2025-12-15 15:27	20087487 - 25-21234 ADDENDA No1 QetR Devis 2026-01-12 à 10:25 - Courriel Plan 2026-01-12 à 10:25 - Courriel 20087913 - 25-21234 ADDENDA No2 QetR Devis 2026-01-15 à 08:30 - Courriel Plan

2026-01-15 à 08:30 -
Courriel

20088252 - 25-21234
ADDENDA No3 QetR
AJOUT
Devis
2026-01-15 à 13:00 -
Courriel
Plan
2026-01-15 à 13:00 -
Courriel

20088859 - 25-21234
ADDENDA No4 QetR
Devis
2026-01-19 à 14:35 -
Courriel

20089113 - 25-21234
ADDENDA No5
AMENDEMENT REPORT
Devis
2026-01-20 à 16:50 -
Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0040

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 5 février 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21234

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels d'un spécialiste en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.

GHD CONSULTANTS LTÉE

LAMBERT ARCHITECTES INC.

LES SERVICES EXP INC.

WSP CANADA INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 10 décembre 2025 et 26 janvier 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 10 décembre 2025 et 20 janvier 2026 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265593016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4), pour les services d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 635 931,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'antirouille pour véhicules légers et lourds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21284;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences)
Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	Lot # 1 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Est	128 079,85 $
9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	Lot # 2 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant	401 862,92$

	et des ateliers Région Centre Lot # 4 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Sud	

2. d'autoriser une dépense de 105 988,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder aux évaluations du rendement de Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est et 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 11:56

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265593016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4), pour les services d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 635 931,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et des équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et des services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification 2026, le SMRA a identifié le besoin d'établir des ententes cadres destinées à l'application de l'antirouille sur des véhicules légers et lourds afin de prolonger la durée de vie de son parc de véhicules.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, No 26-21284. Celui-ci a été publié dans *Le Devoir* et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant vingt-quatre (24) jours, soit du 26 janvier au 19 février 2026. Initialement, l'ouverture des soumissions était prévue le 12 février 2026. La stratégie de sollicitation du marché ne présentait aucune particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant et deux (2) addenda ont été émis durant la période de l'appel d'offres.

Sommaire des addenda

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	5 février 2026	Trois questions et réponses concernant le	Oui

		fonctionnement du contrat et sur les quantités prévisionnelles inscrites au bordereau de prix	
2	9 février 2026	Un report de date au 19 février 2026 ainsi que 5 questions et réponses concernant la logistique du contrat.	Non

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 août 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un appel d'offres a été préparé en divisant le territoire de Île de Montreal en 4 régions : est, centre, ouest et sud afin de s'approcher des fournisseurs existants dans chaque région et diminuer le temps de déplacement des véhicules chez les fournisseurs. En respectant cette orientation, 4 lots ont été créés pour les légers (1 lot par région), et 4 lots pour les véhicules lourds (1 lot par région).
Le présent dossier a pour objet de soumettre les lots 1, 2 et 4 à l'approbation des instances décisionnelles.

Durée
À moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du contrat, le contrat expire après une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de début d'exécution ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le donneur d'ordre pour ce contrat, selon la première de ces éventualités.

Renouvellement
À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une (1) période additionnelle de douze (12) mois . Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.05.03. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Modalité d'adjudication
Sous réserve des dispositions de la clause 1.13.04 des présentes, le donneur d'ordre adjuge le contrat en fonction du plus bas prix par lots. La séquence d'adjudication se fait dans l'ordre numérique des lot(s) identifiés aux documents d'appel d'offres. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs soumissionnaire sur le prix soumis pour un lot, un tirage au sort a lieu en présence de deux (2) témoins et du représentant du dossier lors d'une séance où sont invités les soumissionnaires concernés afin d'adjuger le lot au soumissionnaire dont le nom est tiré. Aux fins de l'adjudication du contrat, le donneur d'ordre considère les prix incluant les taxes nettes, c'est-à-dire les taxes applicables, déduction faite des remboursements de taxes dont bénéficie le donneur d'ordre.

Variation de prix
Les prix sont ajustés annuellement, à la date d'anniversaire du renouvellement du contrat, en fonction du taux de variation sur douze (12) mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date d'anniversaire du renouvellement du contrat sous la référence 18-10-

0004-01, catégorie Ensemble. Les prix sont ajustés selon les règles d'application ci-dessous.

La formule d'indexation est la suivante :

P1 = P0 * [M0IPC/M-1IPC]

Avec :

P1 Prix indexé

P0 Prix en vigueur avant l'indexation prévue pour l'année en cours

M0IPC Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les DOUZE (12) mois suivant le début du contrat renouvelé ou suivant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux évènements

M1IPC Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les DOUZE (12) mois précédant le début du contrat renouvelé ou précédant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux évènements

Quantité
Les quantités de biens inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité des biens. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges, une (1) seule soumission a été déposée pour les lots 1, 2, 3 et 4, ce qui représente (14,3 %). Pour les lots 5, 6, 7 et 8, deux (2) soumissions ont été reçues pour chacun des lots, soit un taux de (28,6 %).
Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les preneurs n'ayant pas déposé de soumission afin de connaître les raisons de leur désistement. Les trois (3) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont indiqué les motifs suivants :

- Un (1) preneur n'a fourni aucune réponse ;
- Un (1) preneur a mentionné avoir manqué de temps pour compléter sa soumission ;
- Un (1) preneur a indiqué avoir acquis le cahier des charges uniquement à titre informatif.

Conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut, lorsqu'elle ne reçoit qu'une seule soumission conforme négocier avec le soumissionnaire afin de conclure le contrat à un prix inférieur à celui proposé, sans modifier les autres conditions. Dans ce cas, le fournisseur a refusé de revoir son prix et a choisi de le maintenir tel que soumis.

Les lots 3, 5, 6, 7 et 8 sont présentés dans la décision déléguée 2265593003 conformément au règlement RCE 04.002 article 19 - Règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Le présent dossier vise les lots 1, 2 et 4, tels que présentés ci-dessous.

Lot # 1 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Région Est

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	128 079,85 $	25 615,97 $	153 695,82 $
Dernière estimation réalisée ($)	85 173,48 $	17 034,70 $	102 208,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			42 906,37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			50,38 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 2 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Région Centre

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	235 783,83 $	47 156,77 $	282 940,60 $
Dernière estimation réalisée ($)	156 274,02 $	31 254,80 $	187 528,82 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			79 509,81$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			50,88 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 4 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Région Sud

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9183-8565 Québec inc. / Krown StJérôme	166 079,09 $	33 215,82 $	199 294,91 $
Dernière estimation réalisée ($)	110 284,02 $	22 056,80 $	132 340,82 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			55 795,07 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			50,59 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA se sont appuyés sur les données disponibles sur le marché.

L'écart moyenne de 50 % entre le seul soumissionnaire Krown et l'estimation des coûts s'explique par le fait que l'appel d'offres demandait des services additionnels qui ne sont pas nécessairement offerts par les fournisseurs d'antirouille, tels qu'un service de ramassage et de livraison des véhicules aux installations du SMRA, ainsi que le lavage de l'intérieur de la cabine des véhicules afin d'enlever l'accumulation de sel et d'éviter la corrosion de l'intérieur du véhicule. Le coût de ces services additionnels a été sous-estimé lors de la préparation de l'estimation des prix.

Le fait d'avoir reçu des soumissions d'un seul fournisseur uniquement pour les lots 1, 2, 3 et 4 amène à penser que les fournisseurs de services d'antirouille sur le marché ont moins d'intérêt à offrir un service personnalisé aux institutions (service de déplacement, lavage de cabine, etc) étant donné de l'importante demande de services provenant des propriétaires particuliers de véhicules.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 23 février 2026.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de plusieurs ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation.
Le plus bas soumissionnaire conforme (lot 1), Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est, s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 128 079,85 $, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 25 615,97 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres

Le plus bas soumissionnaire conforme (lots 2 et 4), 9183-8565 Québec inc. / Krown StJérôme, s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 401 862,92 $, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 80 372,58 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres

Les sommes nécessaires seront financées par le budget de fonctionnement des ateliers du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 5,7 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 et aux engagements en

matière de changements climatiques.
Le contrat inclut une clause sur la protection de l'environnement. En effet, l'adjudicataire doit respecter toutes les lois et règlements applicables au Québec en matière de protection de l'environnement et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute forme de pollution. Cette clause du contrat contribue à la priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles. L'appel d'offres exigeait l'utilisation de produits biodégradables pour l'environnement.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques, et ses particularités ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de cette entente obligerait le SMRA à procéder à l'acquisition de ce service par gré à gré. Une telle démarche alourdirait le processus de suivi contractuel et de reddition de comptes, en plus de priver la Ville des économies substantielles associées à un appel d'offres compétitif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création de l'entente-cadre : Mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominic G GARNEAU
directeur(-trice) - ateliers mecaniques
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593016
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure 3 ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4) pour le service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers , d'une durée de 24 mois ou, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 635 931,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (4 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 5			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 et aux engagements en matière de changements climatiques. Le contrat inclut une clause sur la protection de l'environnement. En effet, l'adjudicataire doit respecter toutes les lois et règlements applicables au Québec en matière de protection de l'environnement et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute forme de pollution. Cette clause du contrat contribue à la priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles. Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques, et ses particularités ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4), pour les services d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 635 931,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

26-21284_Intervention_Bleu.pdf
26-21284_TCP_Intervention_Bleu.pdf
26-21284 PV.pdf
26-21284_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : (514) 838-9278
Division : Division Acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2026-02-08.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 26-21284
Numéro de référence: 20118294
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

7 résultats **Résultats 1 à 7**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
9464-4853 Québec Inc. 1750, rue Chicoine suite 120 Vaudreuil-Dorion QC CAN J7V8P2 krownvaudreuil.com	Non diffusé	Claire-Renée Michaud Téléphone: 4502189993 Courriel: crmichaud123@gmail.com	**Transaction: (20416264)** 2026-02-02 14:51	20091803 - Addenda 1 Devis 2026-02-04 à 16:10 - Courriel 20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Antirouille Champlain 190b Rue Dorchester 45-d Québec QC CAN G1K5Y9 www.antirouillechamplain.com	Non diffusé	Eric Garneau Téléphone: 4188087020 Courriel: garneaueric@me.com	**Transaction: (20411823)** 2026-01-27 16:33	20091803 - Addenda 1 Devis 2026-02-04 à 16:10 - Courriel 20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Lave auto mobile Diamante 655 boulevard Marcel-Laurin 11 Montréal QC CAN H4M2M2 https://www.laveautodiamante.com	Non diffusé	Freddy Principe Anticona Téléphone: 4384929496 Courriel: info@laveautodiamante.com	**Transaction: (20411065)** 2026-01-26 23:19	20091803 - Addenda 1 Devis 2026-02-04 à 16:10 - Courriel 20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LALLIER AUTOMOBILE (P.A.T.) INC. 12150 Rue Sherbrooke E Montréal QC CAN H1B1C7 https://www.lallierhondapat.com/fr	Non diffusé	Marie-Andrée Gaudreault Téléphone: 5146456700 Courriel: magaudreault@lallier.com	**Transaction: (20418189)** 2026-02-04 16:15	20091803 - Addenda 1 Devis Téléchargement

				20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Canadian Krown Dealers Inc 35 Magnum Drive Schomberg ON CAN L0G1T0 https://krown.com/fr	Non diffusé	Martin Brisebois Téléphone: 1-800-267-5744 Courriel: martin.brisebois@krown.com	**Transaction: (20410968)** 2026-01-26 15:16	20091803 - Addenda 1 Devis 2026-02-04 à 16:10 - Courriel 20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSP GARAGE INC. 5657 BOULEVARD INDUSTRIEL Montréal QC CAN H1G3H7 https://ospgarage.com/	Publique	otmane nour Téléphone: 4384091911 Courriel: ospgarage1@gmail.com	**Transaction: (20413425)** 2026-01-29 11:55	20091803 - Addenda 1 Devis 2026-02-04 à 16:10 - Courriel 20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Krown St-Jérôme Boulevard Roland-Godard 134 Saint-Jérôme QC CAN J7Y4P7 https://krown.com/en/dealers/st-jerome-qc-335	Non diffusé	Stéphane Pilon Téléphone: 4504312400 Courriel: krownstjerome@videotron.ca	**Transaction: (20412666)** 2026-01-28 15:49	20091803 - Addenda 1 Devis 2026-02-04 à 16:10 - Courriel 20092645 - Addenda 2 (report de date) Devis 2026-02-09 à 15:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Numéro de l'appel d'offres : 26-21284
Titre : Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Date d'ouverture des soumissions : 19 février 2026

Article			91838565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	Montant total	Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	Montant total
1.1	Véhicules légers - Région est - Véhicules compacts			- $		20 916,00 $
1.2	Véhicules légers - Région est - Véhicules intermédiaires			- $		2 490,00 $
1.3	Véhicules légers - Région est - Véhicules utilitaires sportifs (VUS)			- $		6 216,00 $
1.4	Véhicules légers - Région est - Camionnettes			- $		58 104,00 $
1.5	Véhicules légers - Région est - Fourgonnettes			- $		23 672,00 $
		Total avant taxes		- $		111 398,00 $
		TPS 5 %		- $		5 569,90 $
		TVQ 9,975 %		- $		11 111,95 $
		Montant total		- $		128 079,85 $
2.1	Véhicules légers - Région centre - Véhicules compacts			66 732,00 $		- $
2.2	Véhicules légers - Région centre - Véhicules intermédiaires			2 490,00 $		- $
2.3	Véhicules légers - Région centre - Véhicules utilitaires sportifs (VUS)			20 720,00 $		- $
2.4	Véhicules légers - Région centre - Camionnettes			69 402,00 $		- $
2.5	Véhicules légers - Région centre - Fourgonnettes			45 730,00 $		- $
		Total avant taxes		205 074,00 $		- $
		TPS 5 %		10 253,70 $		- $
		TVQ 9,975 %		20 456,13 $		- $
		Montant total		235 783,83 $		- $
4.1	Véhicules légers - Région sud - Véhicules compacts			40 338,00 $		- $
4.2	Véhicules légers - Région sud - Véhicules intermédiaires			2 490,00 $		- $
4.3	Véhicules légers - Région sud - Véhicules utilitaires sportifs (VUS)			15 540,00 $		- $
4.4	Véhicules légers - Région sud - Camionnettes			55 414,00 $		- $
4.5	Véhicules légers - Région sud - Fourgonnettes			30 666,00 $		- $
		Total avant taxes		144 448,00 $		- $
		TPS 5 %		7 222,40 $		- $
		TVQ 9,975 %		14 408,69 $		- $
		Montant total		166 079,09 $		- $

Numéro de l'appel d'offres : 26-21284
Titre : Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Date d'ouverture des soumissions : 19 février 2026

Article		91838565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	Montant total	Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	Montant total
Signataire		Stéphane Pilon		Jimmy-Jacques Houle	
Signature		OUI		OUI	
Numéro NEQ		1160304037		1178167384	
Achat SEAO		OK		OK	
Vérification REQ		OK		OK	
RENA		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK	
Liste non conformes OQLF		OK		OK	
Charte de la langue française		Moins de 25 employés		Accusé de réception	
Annexe 1 – Critères de conformité		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
Spécifications du produit antirouille					

- Il y a eu une tentative de négociation pour les lots 1 à 4, mais aucun des deux soumissionnaires n'a consenti à une baisse de prix.

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 23 février 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 26-21284 — No du GDD : 1265593016

Titre de l'appel d'offres : Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 1 - 2026

Ouverture originalement prévue le : 12 - 2 - 2026

Ouverture faite le : 19 - 2 - 2026

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 9 - 2 - 2026

Délai total accordé aux soumissionnaires : 24 jrs

Analyse des soumissions

Lots 1, 2 et 4

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,3

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 8 - 2026

Date d'échéance révisée : 18 - 8 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	128 079,85 $	√	1

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
91838565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	235 783,83 $	√	2

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
91838565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	166 079,09 $	√	4

Information additionnelle

- Il y a eu une tentative de négociation, mais aucun des deux soumissionnaires n’a consenti à une baisse de prix.
- Les quatre (5) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
  - Deux (2) ont soumis des prix pour d'autres lots que les 1, 2 et 4.
  - Un (1) n'a donné aucune réponse
  - Un (1) a manqué de temps pour remplir sa soumission
  - Un (1) l'a acheté pour information

Préparé par : Marc-André Deshaies Le 26 - 3 - 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0060

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 19 février 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, préposée au soutien administratif
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
Mme Marie-Colette Moungali, secrétaire d'unité administrative

APPEL D'OFFRES 26-21284

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
9183-8565 QUÉBEC INC.	**Lot 2**	235 783,83 $
	Lot 3	87 829,40 $
	Lot 4	166 079,09 $
	Lot 5	69 709,34 $
	Lot 6	72 181,31 $
9464-4853 QUÉBEC INC.	**Lot 7**	75 124,67 $
	Lot 8	57 280,55 $
ANTIROUILLE CHAMPLAIN (1986) INC.	**Lot 5**	208 228,92 $
	Lot 6	207 966,78 $[1]
	Lot 7	210 675,59 $
	Lot 8	160 081,99 $
LALLIER AUTOMOBILE (P.A.T.) INC.	**Lot 1**	128 079,85 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 26 janvier et 13 février 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 26 janvier et 9 février 2026 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Colette Moungali
Secrétaire d'unité administrative – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

[1] Lors de la séance publique d'ouverture de soumissions, ce montant a erronément été lu ainsi : 207 466,78 $.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2026/04/23
16:00

(2)

Dossier # : 1265942004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division gouvernance et gestion des risques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 129 346,88 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour Les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de 3 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 129 346,88 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 juillet 2025;

2. d'autoriser le directeur de la Direction Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 12:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265942004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division gouvernance et gestion des risques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 129 346,88 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la cybersécurité, réalisée dans le projet 60115 – Modernisation des services de cybersécurité, des services professionnels sont requis pour effectuer des tests d'hameçonnage.

Ces activités, menées chaque année de façon récurrente, visent à maintenir un haut niveau de sensibilisation chez les utilisateurs et à renforcer la résilience opérationnelle des services municipaux. La réalisation de cette campagne n'entraîne aucun impact pour les citoyennes et citoyens, les commerçants ou les usagers, puisqu'elle est menée exclusivement auprès du personnel municipal et ne provoque aucune interruption de service.

Le 3 juillet 2025, la Ville a procédé à une demande de prix et a sollicité au moins deux fournisseurs québécois, soit Levio Conseils inc. et In Fidem. Seule la firme Levio Conseils inc. a déposé une soumission conforme pour l'acquisition de services professionnels permettant la réalisation de tests d'hameçonnage, tandis qu'In Fidem a choisi de ne pas soumissionner.

Lorsqu'In Fidem a été relancée pour soumettre une proposition, cette dernière a répondu ne pas offrir de prix pour donner suite à la demande de la Ville.

Le 25 mars 2025, l'adoption des articles 148 et 260 de la Loi 4 introduisait ces dispositions : le pouvoir du comité exécutif de consentir tout contrat qui n'entraîne pas une dépense excédante 100 000 $ est modifié pour lui permettre de consentir tout contrat qui n'entraîne pas une dépense « égale ou supérieure au seuil déterminé par règlement du ministre » (actuellement fixé à 139 000 $).

Basé sur le libellé ci-haut, le contrat a été octroyé à Levio, puisque le montant de la dépense totale était sous le seuil fixé par le règlement du ministre. Il s'en est suivi l'émission du bon de commande 1733340 pour la première année du contrat.

Dans les mois qui ont suivi, des précisions ont été apportées aux diverses lois adoptées par Québec en matière d'octroi de contrats municipaux, dont leur application quant aux contrats impliquant une dépense d'agglomération.

En conséquence, et malgré la délégation de 150 000 $ prévue au Règlement de délégation RCE02-004, comme le CE ne peut pas déléguer aux fonctionnaires plus de pouvoirs qu'il n'en possède lui-même, les fonctionnaires ne peuvent pas octroyer des contrats dont la dépense, taxes incluses, excède le seuil d'appel d'offres public (139 000 $) lorsqu'il s'agit d'une compétence du conseil de la Ville; ou excède 100 000 $ lorsqu'il s'agit d'une compétence d'agglomération.

Considérant ce qui précède, ce contrat doit faire l'objet d'un dossier décisionnel, notamment en raison des éléments suivants :

- Une seule soumission conforme a été reçue ;
- La dépense est de nature mixte et la délégation de pouvoirs applicable aux dossiers relevant de la compétence d'agglomération est limitée à 100 000 $ lorsqu'il s'agit d'un contrat de gré à gré conformément au point 1 ci-dessus. Dans le cas où le CE agit dans le cadre des compétences du conseil d'agglomération, ce seuil est limité à 100 000 $.

Le présent dossier vise donc à entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour des services professionnels permettant la réalisation de tests d'hameçonnage, pour le projet 60115 - Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de 3 ans, pour une dépense totale de 129 346,88 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1733340 - Services professionnels permettant la réalisation de tests d'hameçonnage selon le formulaire de demande de prix du 25 juillet 2025 du 4 août 2025 au 31 décembre 2025 (année 1/3)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à entériner le contrat et à autoriser la dépense pour l'acquisition de services professionnels liés à la réalisation de tests d'hameçonnage. Ces services soutiendront le Service des TI dans la mise en œuvre, complète ou partielle, de la campagne de sensibilisation à la cybersécurité du projet 60115 – *Modernisation des services de cybersécurité.*

Les services demandés couvrent spécifiquement :

- la conception de scénarios de tests d'hameçonnage ;
- leur mise en œuvre, incluant l'exécution des tests et la compilation des résultats.

JUSTIFICATION

Le présent contrat a été attribué de gré à gré à la firme Levio, conformément au Chapitre V du Règlement sur la gestion contractuelle et en application de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* .

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Après vérification, la firme Levio Conseils inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat permet de renforcer la sécurité des systèmes numériques de la Ville, la protection des renseignements personnels et réduire les risques de compromission pouvant affecter la continuité des services publics.

Ces tests permettent de mesurer la capacité des employées et employés à détecter les tentatives d'hameçonnage, d'identifier les comportements à risque et de renforcer les contrôles humains et techniques, en cohérence avec les meilleures pratiques reconnues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 129 346,88 $, taxes incluses et sera réparti comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Description	2025	2026	2027	TOTAL
Services professionnels pour la réalisation de tests d'hameçonnage	41 678,44 $	43 115,63 $	44 552,81 $	129 346,88 $
TOTAL	41 678,44 $	43 115,63 $	44 552,81 $	129 346,88 $

Dépenses non capitalisables (BF)
La dépense de 129 346,88 $ taxes incluses (118 110,94 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources

humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Dehily HERNANDEZ ORTEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

Tél : 514-654-0544
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Imad ZNINI
chef(fe) de division - gouvernance et gestion de risques

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francis DES GRANGES LANGEVIN
architecte d'entreprise ti

Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1265942004*
Unité administrative responsable : *Service des TI, Direction Cybersécurité*
Projet : *Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 129 346,88 $, taxes incluses*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Permet de renforcer la sécurité des systèmes numériques de la Ville, la protection des renseignements personnels et réduire les risques de compromission pouvant affecter la continuité des services publics.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265942004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division gouvernance et gestion des risques
Objet :	Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de 3 ans - Dépense totale de 129 346,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1265942004_TI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dehily HERNANDEZ ORTEGA
Préposé(e) au budget
Tél : 514 872.0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-13

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872.0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT - TI

NO GDD : **1265942004**

No d'engagement : TI65942004

Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel	2025
2101.0010000.110125.01303.54304.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entretien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Hon.prof. - Administration et informatique/Général/¯/Général/Général/Général/	38,057.97 $
		38,057.97 $

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente précisément ce segment.

Paiements mensuels, pas de Frais payés d'avance

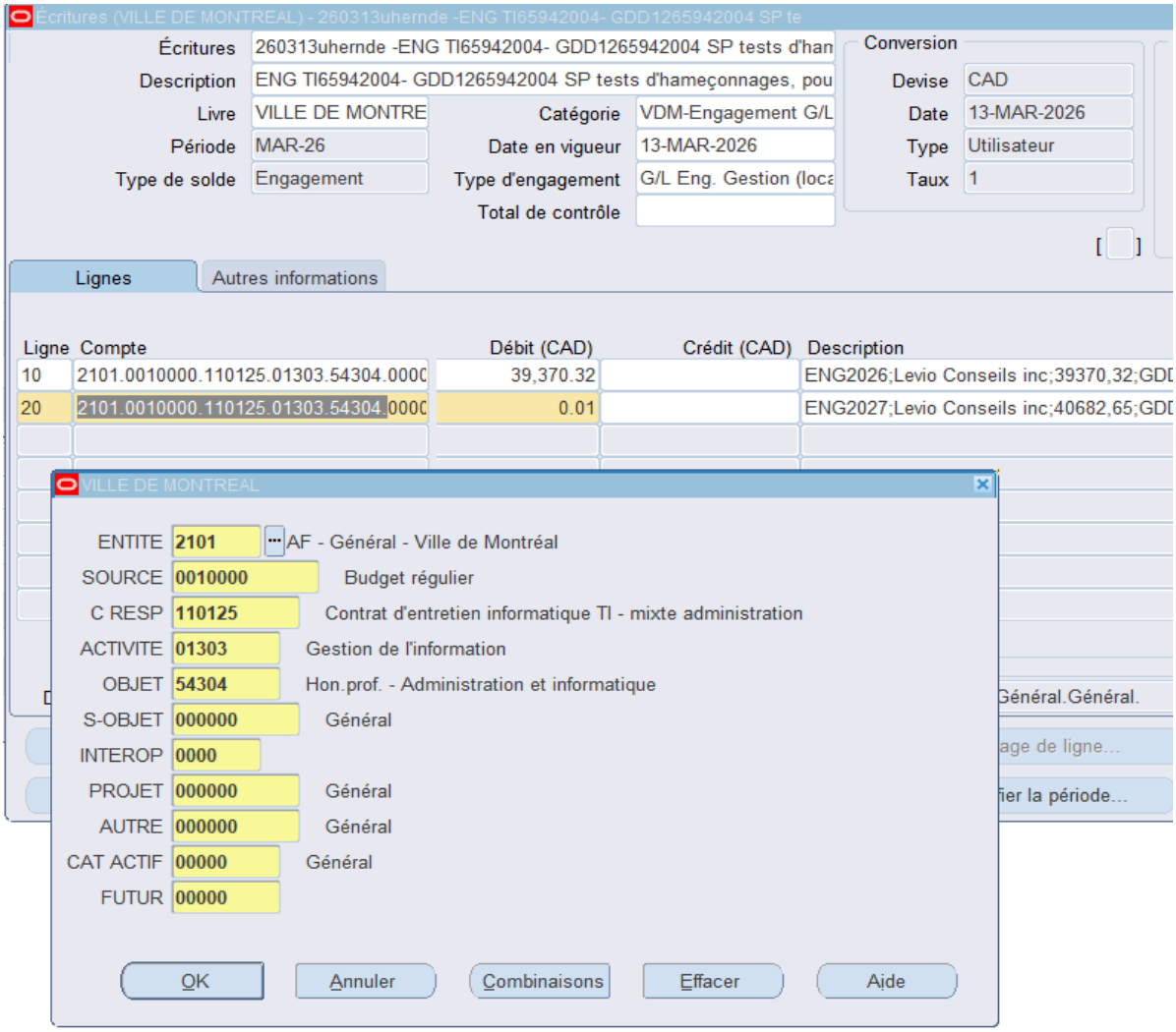
	2025
Bon de commande (montant avant taxes)	36,250.00
Bon de commande (montant avec taxes)	41,678.44

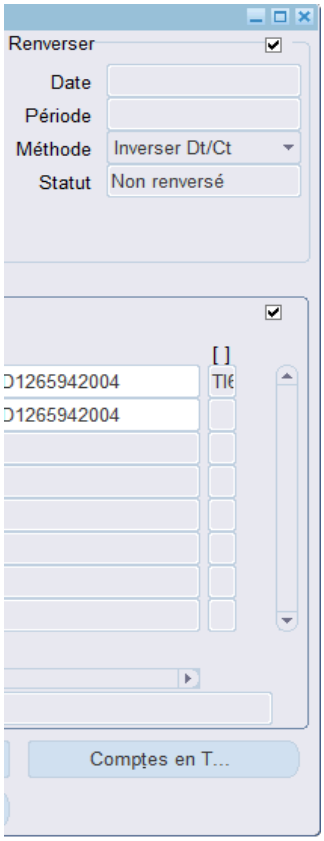
2026	2027	Total
39,370.32 $	40,682.65 $	**118,110.94 $**
39,370.32 $	**194,704.79 $**	**118,110.94 $**

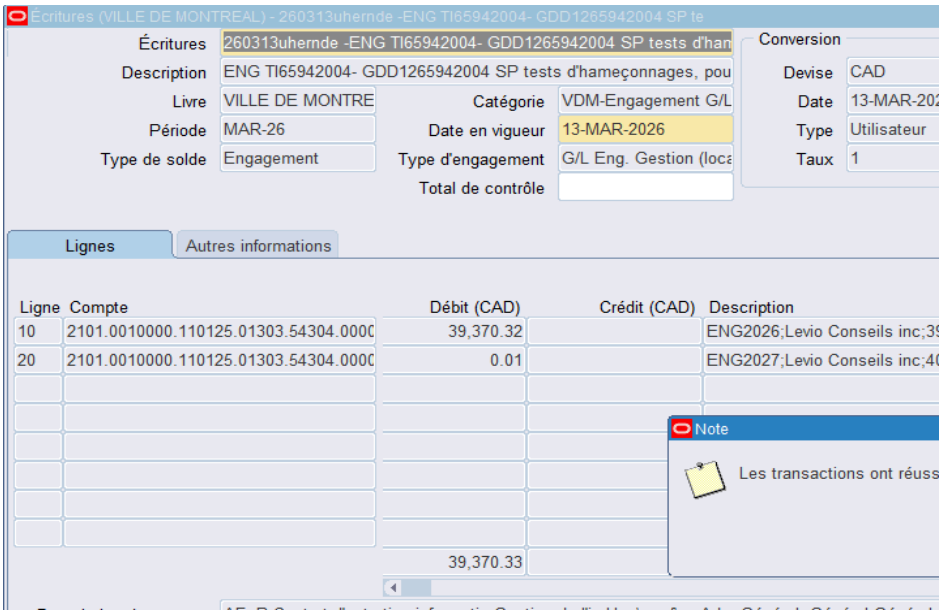
: intervention ne nous permettent de définir

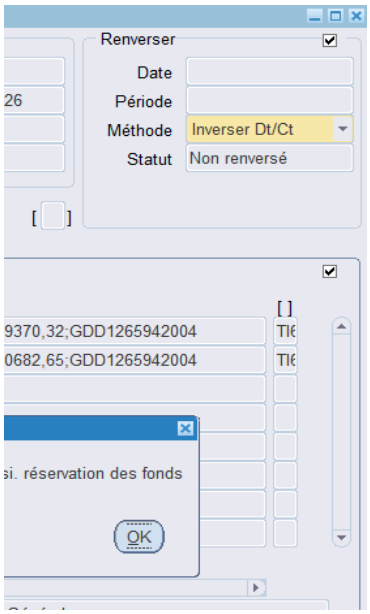
2026	2027	Total
37,500.00	38,750.00	112,500.00
43,115.63	44,552.81	129,346.88

Pas d'engagement pour 2025, BC déjà fait en 2025 et dépense imputée en 2025, selon Mihai-Lucian du STI.




Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Comptes en T...


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260313uhernde -ENG TI65942004- GDD1265942004 SP te
Écritures
260313uhernde -ENG TI65942004- GDD1265942004 SP tests d'han
Description
ENG TI65942004- GDD1265942004 SP tests d'hameçonnages, pou
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
13-MAR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
13-MAR-202
Type
Utilisateur
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
2101.0010000.110125.01303.54304.0000
39,370.32
ENG2026;Levio Conseils inc;3
20
2101.0010000.110125.01303.54304.0000
0.01
ENG2027;Levio Conseils inc;4
39,370.33
Note
Les transactions ont réuss


Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
9370,32;GDD1265942004
0682,65;GDD1265942004
réservation des fonds
OK

Aspect(s) financier(s)

Le montant maximal du contrat est de 129 346,88 $, taxes incluses et ser

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Description	2025	
Services professionnels pour la réalisation de tests d'hameçonnages	41 678,44 $	
TOTAL	41 678,44 $	

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 129 346,88 $, taxes incluses (118 110,94 $ net de taxes)

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été budget d'agglomération.

a réparti comme suit :

2026	2027	
43 115,63 $	44 552,81 $	
43 115,63 $	44 552,81 $	

sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies

é considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administr

TOTAL
129 346,88 $
129 346,88 $

s de l'information.

ration générales imputées au

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2026/04/23
16:00

(2)

Dossier # : 1260412001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , Section gestion d'actifs et projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de 5 ans, incluant une option de prolongation de 2 ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans, par laquelle Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, pour une somme maximale de 3 216 425,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21102;

2. d'autoriser une dépense de 229 950 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 160 821,28 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Cosigma inc.;

5. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-13 09:15

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260412001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , Section gestion d'actifs et projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de 5 ans, incluant une option de prolongation de 2 ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées, pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
Dans le cadre du programme de réfection des usines d'eau potable de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, des travaux de maintien d'actifs sont requis pour préserver la pérennité de ses ouvrages.

La Direction de l'eau potable (DEP) de la Ville de Montréal est responsable de nombreuses installations qui nécessitent des expertises structurales de toutes sortes. Ces installations incluent notamment 6 usines de traitement, 14 réservoirs hors usine avec des postes de pompage adjacents, 9 postes de surpressions et 3 postes de chloration.

Plusieurs de ces structures, notamment certains réservoirs, présentent des signes de la réaction alcalis-granulats (RAG) et son effet sur le comportement structural de ces structures est actuellement inconnu. La DEP souhaite donc avoir une meilleure connaissance de l'état de ses infrastructures afin de prévoir les interventions requises et empêcher de possibles défaillances.

Étant donné que les méthodes de calculs conventionnelles ne sont pas en mesure de reproduire les effets de la RAG, la DEP requiert les services d'une firme spécialisée ayant une

expertise spécifique dans le domaine et en mesure d'effectuer des analyses structurales qui tiennent compte des effets de l'expansion du béton dans le temps.

L'appel d'offres no 25-21102 a été publié le 8 octobre 2025 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), et dans le quotidien Le Devoir. L'ouverture des enveloppes A des soumissions a eu lieu le 11 novembre 2025 au Service du greffe. La durée de la publication a été de trente-trois (33) jours. Les soumissions reçues sont valides durant cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 11 mars 2026. La validité de la soumission retenue a été prolongée jusqu'au 11 mai 2026.

Deux (2) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
Addenda 1	24 octobre 2025	Modification de la période de réalisation admissible des projets en lien avec l'expertise sur la réaction alcalis-granulat.	Non
Addenda 2	5 novembre 2025	Précision sur la sous-traitance des services de bases, sur la clause 1.07.19 de la régie et sur le report de la date de dépôt des soumissions.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie en structure à Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc. pour une période de 5 ans. Le contrat inclut entre autres les services de base suivants :

- Structures en béton affectées par la réaction alcalis-granulat (RAG):
    - Effectuer la modélisation numérique non-linéaire des structures pour prendre en considération l'expansion du béton dans le temps;
    - Effectuer les analyses structurales requises (charges, séismes, etc.);
    - Déterminer la sollicitation d'éléments structuraux en béton (ex : colonnes, poutres, dalles unidirectionnelles, dalles bidirectionnelles, etc.);
    - Effectuer la conception de renforts et/ou de réparations;
    - Déterminer le poids des équipements mobiles pouvant circuler sur une structure;
    - Émettre des recommandations sur le suivi des structures;
    - Établir un plan d'intervention et d'instrumentation pour le suivi de l'expansion;
- Autres structures:
    - Effectuer des analyses structurales diverses (charges, séismes, vibrations, etc.);
    - Déterminer la sollicitation d'éléments structuraux en béton (ex : colonnes, poutres, dalles unidirectionnelles, dalles bidirectionnelles, dalles mixtes, etc.);
    - Déterminer la sollicitation d'éléments structuraux en acier (ex : colonnes, poutres, tablier métallique, caillebotis, etc.);
    - Effectuer la conception de renforts structuraux;
    - Émettre des recommandations;

- Déterminer le poids des équipements mobiles pouvant circuler sur une structure;
- Analyse sismique de bâtiment avec revêtement en maçonnerie armée ou non-armée;
- Déterminer la capacité et la stabilité de murs de soutènement;
- Etc.

Les deux modes de rémunération suivants sont prévus au contrat:

- À taux horaire (selon les prix indiqués au bordereaux);
- À forfait.

Un montant de contingences de 229 950 $, taxes incluses, représentant 7,15 % du coût du contrat est prévu pour les services connexes qui ne font pas partie des services de bases (services de laboratoires, services d'entreprises spécialisées en instrumentation, détection, relevés, etc.).

Un montant d'incidences de 160 821,28 $, taxes incluses, représentant 5 % du coût du contrat est prévu pour des travaux incidents.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 25-21102, il y a eu quatorze (14) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission représentant 28,57% et dix (10) d'entre eux n'ont pas déposé de soumission représentant 71,43%. Une (1) des soumissions reçues a été jugé non conforme. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.
Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 25 novembre 2025 et a analysé trois (3) soumissions. Le 20 janvier 2026, un (1) soumissionnaire s'est désisté laissant deux (2) soumissions conformes. Le 29 janvier 2026, une non-conformité majeure a été noté pour un (1) soumissionnaire laissant une (1) seule soumission conforme.

Le pointage final du comité de sélection en excluant la soumission retirée et la soumission non conforme est présenté dans le tableau ci-dessous.

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note finale**	**Prix soumis (taxes incluses)**	**Autres (**Contingences**)**	**Total (taxes incluses)**
Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc.	86,0	0.26	3 216 425,63 $	229 950,00 $	3 446 375,63 $
Dernière estimation réalisée	S.O	S.O	2 652 421,51 $	229 950,00 $	2 882 371,51 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					564 004,11 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					19,57 %

(adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]		

En vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), puisque la firme adjudicataire était le seul soumissionnaire conforme, une négociation a été effectuée avec cette dernière.

- 28 janvier 2026 : Première demande de négociation de la Ville de Montréal avec la firme adjudicataire (Élément pour la demande de négociation : Écart défavorable significatif de 32 % avec l'estimation de la Ville de Montréal et est le seul soumissionnaire conforme)
- 2 février 2026 : Première réponse à la demande de négociation par la firme adjudicataire (Écart défavorable de 26 % par rapport à l'estimé interne de la Ville de Montréal)
- 5 février 2026 : Deuxième demande de négociation de la Ville de Montréal avec la firme adjudicataire (Élément pour la demande de négociation : Écart significatif avec l'estimation de la Ville de Montréal et est le seul soumissionnaire conforme)
- 5 février 2026 : Deuxième réponse à la demande de négociation par la firme adjudicataire

Suite à la demande de négociation, l'adjudicataire a présenté une offre avec un écart défavorable de 19,57 % (564 004,11 $) par rapport à la dernière estimation réalisée. Cet écart s'explique par le fait que les taux horaires soumis par l'adjudicataire pour les ingénieurs (type 1 à 4), l'expert en structure, le personnel de soutien et le dessinateur sont plus élevés que la dernière estimation réalisée. Le taux horaire de l'adjudicataire pour le chargé de projet est néanmoins moins élevé que la dernière estimation réalisée.

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG23 0205. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, conformément au Règlement sur la commission permanente du Conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) en raison du critère suivant :

- contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M$
- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, il est requis de procéder à une évaluation du rendement puisqu'il s'agit de services professionnels dont la dépense nette dépasse 500 000 $.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) datée du 17 septembre 2024, portant le numéro 2024-DAMP-0818 valide jusqu'au 16 septembre 2029, une copie est jointe au présent dossier.

La validation requise à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) a été faite. L'adjudicataire n'est donc pas rendu non conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle.

La firme adjudicataire, Cosigma inc., a été fusionnée avec sa maison-mère Simco Technologies inc. le 2 avril 2026. Les vérifications effectuées avec le Registraire des entreprises du Québec (REQ) ainsi que l'Autorité des marchés publics (AMP) démontrent que Simco Technologies inc. est conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale estimée pour ce projet est de 3 607 196,91 $, taxes incluses, soit 3 293 851,58 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et comprend :

- Le contrat avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc. pour un montant de 3 216 425,63 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (7,15 % du coût du contrat) de 229 950 $, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (5 % du coût du contrat) de 160 821,28 $, taxes incluses.

Les dépenses seront financées au PTI et au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable, en respectant les limites maximales des budgets annuels prévus.

Il s'agit d'un contrat de type «entente-cadre» sans imputation budgétaire pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2026 à 2031 ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Il y a une option de renouvellement pour une (1) période additionnelle de deux (2) ans. Le montant estimé ce renouvellement est de 1 378 550,25 $ taxes incluses.

Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ce contrat de service professionnel d'ingénierie en structure va de pair avec certaines priorités de développement durable identifiées dans le plan stratégique Montréal 2030. En effet, les priorités suivantes sont touchées par l'octroi de ce contrat:

- Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
    - Les études réalisées avec ce service professionnel pourraient nous permettre de prolonger la durée de vie d'ouvrages importants et donc de réduire l'émission de GES lié à la construction de nouveaux ouvrages.
- Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
    - L'octroi de ce contrat permettra la réalisation d'études innovantes sur nos infrastructures à l'aide de méthodes de calculs non conventionnelles (Analyse numérique non linéaire pour reproduire les effets de l'expansion du béton dans le temps). Très peu d'entreprises sont actuellement en mesure de réaliser de telles études.
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de

vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (Une approche intégrée en matière de sécurité urbaine. S'assurer que les rues, les espaces publics, les quartiers et le centre-ville sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires, afin que tous les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité physique et psychologique)

- De nombreux réservoirs de la direction de l'eau potable se trouvent sous des espaces publics (parcs, terrains sportifs, jardin communautaire, etc.). L'analyse structurale de ces réservoirs nous permettra de bien entretenir ces infrastructures souterraines et de nous assurer de la sécurité des citoyens circulant au-dessus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où ce dossier n'est pas approuvé ou retardé, les impacts évalués sont les suivants:

- Retard dans la mise en oeuvre d'études visant à connaître l'état de nos structures importantes (réservoirs, usines, etc.);
- Retard dans l'entretien de nos structures mettant à risque la continuité des opérations à moyen et long terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: avril 2026
Octroi du contrat : avril 2026
Fin du contrat : avril 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Benoit DUHAIME RIOPEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu BERTHELET
ingenieur(e)

Tél : 438 821-6828
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-17

Serge Martin PAUL
chef(fe) de division - ingenierie - production de l'eau potable

Tél : 263 999-8879
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
directeur(-trice) - production de l' eau potable
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-03-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260412001

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division infrastructures usines et réservoirs, Section bureau de projets d'usines et réservoirs

Projet : Entente-cadre pour des services d'ingénierie en structure relatifs aux installations de la direction de l'eau potable.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (Une approche intégrée en matière de sécurité urbaine. S'assurer que les rues, les espaces publics, les quartiers et le centre-ville sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires, afin que tous les Montréalaises et Montréalais puissent se sentir en sécurité physique et psychologique)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 1 : Les études réalisées avec ce service professionnel pourraient nous permettre de prolonger la durée de vie d'ouvrages importants et donc de réduire l'émission de GES lié à la construction de nouveaux ouvrages.

Priorité 14 : L'octroi de ce contrat permettra la réalisation d'études innovantes sur nos infrastructures à l'aide de méthode de calculs non conventionnelle (Analyse numérique non linéaire pour reproduire les effets de l'expansion du béton dans le temps). Très peu d'entreprises sont actuellement en mesure de réaliser de telles études.

Priorité 19 : De nombreux réservoirs de la direction de l'eau potable se trouvent sous des espaces publics (parcs, terrains sportifs, jardin communautaire, etc.). L'analyse structurale de ces réservoirs nous permettra de bien entretenir ces infrastructures souterraines et de nous assurer de la sécurité des citoyens circulant au-dessus. Ces analyses permettront également de maintenir le service d'approvisionnement en eau potable aux citoyens.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 17 septembre 2024

COSIGMA INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC SAMSON
1117, RUE SAINTE-CATHERINE O
BUR. 502
MONTRÉAL (QC) H3B 1H9

Nº de décision : 2024-DAMP-0818
Nº de client : 1100366951
Nº d'entreprise du Québec : 1178254596

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. COSIGMA INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au **16 septembre 2029**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Lisa Bérubé
Chef du service de l'admissibilité

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 10 février 2026

Monsieur Victor Martin
Cosigma inc.
1100-630, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1E4

Courriel: victor.martin@cosigma.ca

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres nº 25-21102
Services professionnels d'ingénierie en structure pour la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 11 mai 2026.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 13 février 2026**.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Signé numériquement
par Victor Martin
Date : 12.02.2026

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Benoit Duhaime-Riopel

Benoit Duhaime-Riopel
Agent d'approvisionnement II
Courriel: benoit.duhaimeriopel@montreal.ca

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1260412001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , Section gestion d'actifs et projets
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de 5 ans, incluant une option de prolongation de 2 ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21102_DetCah.pdf 25-21102_PV.pdf 25-21102_Intervention.pdf

25-21102_Tableau global comite selection_Rev 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Benoit DUHAIME RIOPEL
Agent d'approvisionnement niveau I

Tél : 514 872-7735

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-12

Simona RADULESCU TOMESCU
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21102

No du GDD : 1260412001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'ingénierie en structure pour la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 11 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 11 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 25 - 11 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 5 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
BES	Technique
Dubé Beaudry associés - Conseils experts inc.	Administratif
IDAE inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 60 jrs

Date d'échéance révisée : 11 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cosigma inc.	3 216 425,63	√	

Information additionnelle

Le 20 janvier 2026, le soumissionnaire Dubé Beaudry associés - Conseils-experts s'est désisté (motif : manque de capacité pour exécuter le contrat) laissant deux (2) soumissions conformes. Le 29 janvier 2026, une non-conformité majeure a été noté pour le soumissionnaire IDAE (motif : le soumissionnaire n'avait pas son autorisation AMP après l'ouverture des offres financières) laissant une (1) seule soumission conforme, soit celle de Cosigma.

L'offre financière de Cosigma étant supérieure d'approximativement 32 % à l'estimé. En vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités de villes (L.C.V.), une négociation a été effectuée avec l'adjudicataire Cosigma et a été acceptée par ce dernier puisqu'il était le seul soumission conforme. Son offre financière est désormais d'approximativement 19 % supérieure à l'estimé.

Raisons de désistement :
Notre carnet de commande est complet présentement (1)
Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis (1)
Exigences du chargé de projet trop restrictives, référence points 4,2 et 4,4 du Devis (1)
Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre Soumission dans le délai alloué (1)
Autres raisons (4) :
1- À ce jour, nous ne disposons ni de l'expertise ni des logiciels nécessaires pour réaliser ce type d'analyse
2- Nous avons dû effectuer une sélection parmi les projets en cours d'appel d'offres et ce projet n'a pas été retenu
3- La candidature de notre filiale montréalaise a été présentée
4- Nous ne sommes pas en mesure de répondre à l'exigence d'expérience du chargé de projet sur un projet réalisé en lien avec une structure atteinte de la réaction alcalis-granulats
Aucune réponse malgré la relance afin de connaître la raison de désistement (2).

Préparé par : Benoit Duhaime-Riopel Le 19 - 2 - 2026

25-21102 - Services professionnels d'ingénierie en structure pour la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
COSIGMA	4,33	12,33	7,67	17,67	22,67	21,33	86,0	3 216 425,63 $	0,30	1
							-		-	
							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Benoit Duhaime-Riopel**									

Comité	
Date	mardi 25-11-2025
Heure	9 h
Multiplicateur d'ajustement	
	10000
Facteur «K»	10

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
GHD CONSULTANTS LTÉE (Historique 1) 4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC CAN H4S1C7 www.ghd.com	Non diffusé	Sara Faucher-Virumbrales Téléphone: 514 339-0589 Courriel: soumissions.quebec@ghd.com	**Transaction: (20335114)** 2025-10-09 14:13	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20335763)** 2025-10-10 08:21	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Non diffusé	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20335271)** 2025-10-09 21:29	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20334882)** 2025-10-09 09:24	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC. 4235 d'Iberville Montréal QC CAN H2H2L5 www.besinc.ca	Publique	Paula Coman Téléphone: 514-393-1500 Courriel: adjointebes@besinc.ca	**Transaction: (20334244)** 2025-10-08 13:26	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Cosigma	Publique	Diane Vodounou Téléphone: 514-249-3002	**Transaction: (20357768)**	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis

630 Sherbrooke O. #1100 Montréal QC CAN H3A1E4 http://cosigma.ca		Courriel: diane.vodounou@cosigma.ca	2025-11-10 09:46	Téléchargement 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
DBA EXPERTS-CONSEILS 262, boulevard Brien Repentigny QC CAN J6A6V2 https://www.dba-qc.com	Non diffusé	DBAGénéral Dubé Téléphone: 450-585-9595 Courriel: general@dba-qc.com	**Transaction: (20345087)** 2025-10-22 15:42	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20334125)** 2025-10-08 10:20	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE ALPHARD INC. 5570, avenue Casgrain Bureau 101 Montréal QC CAN H2T1X9 http://www.alphard.com	Non diffusé	Francis Jacquelin Téléphone: 15819958528 Courriel: fjacquelin@alphard.com	**Transaction: (20339427)** 2025-10-15 07:07	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
NORDA STELO INC. 1015, avenue Wilfrid-Pelletier Québec QC CAN G1W0C4 http://norda.com	Publique	Marie-Josée Bond Téléphone: 8004632839 Courriel: opportunites.norda@norda.com	**Transaction: (20341460)** 2025-10-17 18:59	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IDAE 204 rue Saint Sacrement, Suite #300 5146294672 Montréal QC CAN H2Y1W8 https://www.idae.ca	Non diffusé	Emre Yildiz Téléphone: 4387885622 Courriel: emre@idae.ca	**Transaction: (20353195)** 2025-11-03 13:30	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SIMCO Technologies inc. 2666 boulevard du Parc Technologique Bureau 100 Québec QC CAN G1P4S6	Publique	Julie Alcaraz Téléphone: 5819999583	**Transaction: (20340270)**	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis

		Courriel: jalcaraz@simcotechnologies.com	2025-10-16 10:18	2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. 82 rue Principale Saint-Esprit QC CAN J0K2L0 https://p54.ca	Non diffusé	Myriam Descheneaux Téléphone: 4508397754 Courriel: mdescheneaux@p54.ca	**Transaction: (20345048)** 2025-10-22 14:52	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20334075)** 2025-10-08 09:22	20079004 - 25-21102 - Addenda 1 Devis 2025-10-24 à 14:35 - Courriel 20080299 - 25-21164 - Addenda 2 Devis 2025-11-05 à 10:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0473

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 11 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21102

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels d'ingénierie en structure pour la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC.

COSIGMA INC.

DUBÉ BEAUDRY ET ASSOCIÉS
EXPERTS-CONSEILS INC.

IDAE INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 8 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Dossier # : 1260412001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , Section gestion d'actifs et projets
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de 5 ans, incluant une option de prolongation de 2 ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE260412001 - Cosigma inc.pdf

Dossier # :1260412001

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidences
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Martin St-Jean
Ville de Beaconsfield

Membres
Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Heidi Ektvedt
Ville de Baie-D'Urfé

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 23 avril 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE260412001

Conclure une entente-cadre avec Cosigma inc. pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de 5 ans, incluant une option de prolongation de 2 ans — Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses — Appel d'offres public 25-21102 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ
Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Virginie Harvey
Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE260412001

Conclure une entente-cadre avec Cosigma inc. pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de 5 ans, incluant une option de prolongation de 2 ans — Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 $, taxes incluses — Appel d'offres public 25-21102 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 1er avril 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M$ répondant à la condition suivante :
    - Une seule soumission conforme.

Le 8 avril 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

À cette occasion, les personnes-ressources du Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division infrastructures, usines et réservoirs, Section gestion d'actifs et projets, ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires relatives à ce contrat.

Elles ont ainsi expliqué que la Direction de l'eau potable est responsable de nombreuses installations nécessitant diverses expertises structurales, notamment six usines de

traitement, quatorze réservoirs hors usine avec des postes de pompage adjacents, neuf postes de surpressions et trois postes de chloration.

Or, plusieurs de ces structures, notamment certains réservoirs, présentent des signes de la réaction alcalis-granulats (RAG), dont l'effet sur leur comportement structural est inconnu. Afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'état de ses infrastructures, de planifier les interventions requises et de prévenir d'éventuelles défaillances, la Direction a indiqué devoir recourir aux services d'une firme spécialisée possédant une expertise spécifique dans ce domaine.

Les personnes-ressources ont ensuite décrit le processus de préparation d'appel d'offres, qui s'est échelonné sur une période d'un an, et pour lequel la Direction a sollicité l'expertise d'Hydro-Québec et d'institutions universitaires. L'appel d'offres a été publié du 8 octobre au 11 novembre 2025. Deux addendas ont été émis, sans incidences sur le prix ni report de la date d'ouverture des soumissions.

Quatorze firmes ont pris le cahier de charges et quatre ont déposé une soumission. Parmi celles-ci, deux ont été jugées non conformes : l'une pour omission de remplir un formulaire requis, l'autre en raison de l'absence d'autorisation de l'Autorité des marchés publics. De plus, un soumissionnaire s'est désisté, au motif qu'il manquait de capacité pour exécuter le contrat. Il ne restait donc qu'une seule soumission conforme, celle de Cosigna inc.

L'analyse de cette soumission a révélé un écart défavorable à la Ville initial de 32 % par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. En vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le Service de l'approvisionnement a procédé à des négociations avec l'adjudicataire. À la suite de celles-ci, la soumission révisée présentait un écart défavorable à la Ville de 19,57 % par rapport à l'estimation. Selon les personnes-ressources, cet écart s'explique par des taux horaires supérieurs à ceux retenus lors de la plus récente estimation, tant pour les ingénieurs et l'expert en structure que pour le personnel de soutien et le dessinateur.

Lors de la période d'échanges, les commissaires ont soulevé le fait que la dénomination Cosigma inc. serait radiée au registre des entreprises du Québec et **ont demandé que la dénomination sociale exacte de la firme adjudicataire, telle qu'elle y est inscrite, soit précisée au sommaire décisionnel**. Ils ont également requis que **soit confirmée l'existence d'une autorisation valide délivrée par l'Autorité des marchés publics, ou, le cas échéant, que des informations relatives aux démarches de renouvellement ou de mise à jour soient ajoutées**.

Les commissaires ont par ailleurs demandé que le sommaire décisionnel soit bonifié par **des renseignements additionnels concernant les négociations menées avec le seul soumissionnaire conforme**, notamment quant aux étapes du processus et aux éléments ayant fait l'objet de discussions. À cet égard, les personnes-ressources du Service ont indiqué que les négociations avaient permis d'obtenir deux baisses de prix. Selon les commissaires, ces résultats devraient être expliqués de façon plus détaillée dans le sommaire décisionnel.

Les représentants du Service ont accepté de fournir les informations supplémentaires demandées.

Les échanges ont ensuite porté sur les addendas à l'appel d'offres, sur les types de travaux susceptibles d'être couverts par le budget de contingences, ainsi que sur les modes de rémunération prévus, soit à taux horaire et à forfait.

Enfin, les commissaires ont formulé des questions concernant les qualifications exigées des soumissionnaires, notamment en ce qui a trait aux années d'expérience requises pour des projets de nature similaire.

À l'issue des échanges, les commissaires ont réitéré la nécessité de valider la dénomination sociale de l'entreprise adjudicataire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division infrastructures, usines et réservoirs, Section gestion d'actifs et projets pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M$ répondant à la condition suivante :
    - Une seule soumission conforme

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE260412001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2026/04/23
16:00

(2)

Dossier # : 1250350001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses – Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 906 593,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2533-193711-C;

2. d'autoriser une dépense de 2 623 942,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 4 390 496,71 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,10% par l'agglomération, 22,70 % par la ville centrale et 24,20 % par la Commission des services électriques de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-12 12:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1250350001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses – Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau (SE) de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et de protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.
La direction des réseaux d'eau est quant à elle responsable de la distribution d'une eau potable de qualité et de la collecte des eaux usées en réalisant des projets de mise à niveau et de développement des actifs des réseaux, tout en veillant à leur exploitation et à leur entretien.

Ce projet s'inscrit dans le rattrapage du maintien des actifs des infrastructures municipales afin d'assurer la fiabilité du réseau d'eau principal. Il vise à remplacer des conduites d'eau principales et de chambres de vanne installées entre 1890 et 1912, ce qui en fait des infrastructures vieillissantes et vulnérables. Au cours des six dernières années, quatre bris ont été recensés sur le tronçon. Le remplacement de ce tronçon permettra également d'uniformiser le réseau, déjà renouvelé de part et d'autre du secteur visé par le projet.

Il vise également à intégrer les besoins des différents services de la Ville, notamment ceux des réseaux d'eau et d'égout secondaires, ainsi qu'au réaménagement de la géométrie de surface. Il tient aussi compte des besoins de ses partenaires, dont la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Énergir et EXO. Pour répondre aux besoins d'EXO, le projet prévoit l'installation de gabarits physiques, en acier, et de gabarits virtuels de part et d'autre du pont ferroviaire du Canadian Pacific Kansas City (CPKC) afin de protéger la

structure contre les collisions causées par des camions qui tentent de franchir un dégagement insuffisant (± 50 collisions par année).

L'appel d'offres public no DRE-P2533-193711-C a été publié le 16 décembre 2025 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 février 2026, initialement prévue le 5 février 2026.

La durée initiale de la publication était de cinquante-un (51) jours de calendrier, mais cette durée a été prolongée à cinquante-huit (58) jours de calendrier afin de répondre au besoin du marché. Les soumissions sont valides durant quatre-vingt-dix (90) jours, soit jusqu'au 13 mai 2026.

Six (6) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
01	2025-12-18	Transmission des clés USB contenant les vidéos d'inspection du collecteur datant de 2018.	Non
02	2026-01-15	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non
03	2026-01-23	Report de date d'ouverture. Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non
04	2026-01-27	Réémission du formulaire de soumission. Modifications aux plans. Modifications d'articles du CCAS. Modifications aux articles des devis techniques.	Oui
05	2026-01-29	Réémission du formulaire de soumission. Modifications aux plans. Modifications aux devis techniques Réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui
06	2026-02-05	Réémission du formulaire de soumission. Modifications aux plans. Modifications d'articles du CCAS. Réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 22-0334 - 19 mai 2022 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 065 825 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10389 - (3 soum.) (1225072001)
CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées du branchement d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Dans le cadre du présent projet, les travaux sont situés dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie. Les travaux sont situés dans les tronçons suivants en fonction de la nature des travaux :

- L’axe de la rue Guy, de la rue Saint-Jacques au boulevard René-Lévesque Ouest : Travaux de reconstruction de conduites d'eau et réaménagement complet de la rue (2026 et 2027) ;

- L’axe de la rue Guy, de la rue William à la rue Saint-Jacques : Travaux de surface (2026) ;
- L’axe de la rue Saint-Jacques, de la rue des Seigneurs à la rue Guy : Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable (2026).

L’étendue de ces travaux, de façon non exhaustive, comprend les opérations suivantes :

¬ La reconstruction de conduites d’eau principales de 500 mm de diamètre et de 600 mm de diamètre dans l’axe de la rue Guy sur une longueur de 465 m ;

¬ La reconstruction d’une conduite d’eau secondaire dans l’axe de la rue Guy (conduite de 200 mm existante remplacée par une de 300 mm) sur une longueur de 490 m ;

¬ La réhabilitation de conduites d’eau de 300 mm et 600 mm de diamètre dans l’axe de la rue Saint-Jacques sur une longueur d'environ 250 m ;

¬ Le remplacement des branchements d’eau, dont deux branchements en plomb ;

¬ La reconstruction de conduites d’égout et des regards dans l’intersection de la rue Saint-Antoine ;

¬ La reconstruction de sept puits d’accès et d'environ 300 m de massifs de conduits de la CSEM ;

¬ La reconstruction d’une conduite de gaz en plastique de 168,3 mm de diamètre et des branchements sur une longueur de 185 m ;

¬ La reconstruction des trottoirs en béton d'une superficie de 3300 m^2 et bordures en granit sur une longueur de 850 m ;

¬ La construction de pistes cyclables surélevées ;

¬ La construction d’infrastructures vertes drainantes (IVD) ;

¬ La reconstruction, ainsi que la modification des feux de circulation et de l'éclairage de rue ;

¬ Les travaux de signalisation et de marquage ;

¬ La construction de gabarits physiques et virtuels au droit du pont ferroviaire du CPKC pour EXO ;

¬ Les travaux d’archéologie.

Au sujet des gabarits de protection du viaduc ferroviaire surplombant la rue Guy, une entente de collaboration entre la Ville et le CPKC reste à convenir afin de préciser le partage des rôles et responsabilités liés à l’exploitation et à l’entretien des aménagements.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 2 623 942,57 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,95 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier sont de 4 390 496,71 $ taxes incluses, soit 20 % du montant. Elles pourraient notamment comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de permis et de concessions, de gestion des impacts et parties prenantes, de surveillance archéologique, de marquage et de signalisation. Des frais incidents sont également prévus pour les frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale ainsi que les frais reliés à la plate-

forme Traces Québec pour la gestion et la traçabilité des sols contaminés.

Un plan de localisation est joint au présent sommaire décisionnel avec le séquençage des travaux. Le projet est prévu pour débuter au deuxième trimestre de 2026 et se terminer en décembre 2027.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public DRE-P2533-193711-C, il y a eu vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. De ce nombre, onze (11) entreprises ont déposé une soumission, soit 46 %, et treize (13) entreprises n'ont pas déposés de soumission, soit 54 %. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.
Les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiées. La liste complète des soumissionnaires se trouve en pièce jointe.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES (Contingences)** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
PRONEX EXCAVATION INC.	21 906 593,97 $	2 623 942,57 $	24 530 536,54 $
Construction Deric inc.	23 300 000,00 $	2 784 888,21 $	26 084 888,21 $
Les Entreprises Michaudville inc.	23 490 000,00 $	2 807 597,59 $	26 297 597,59 $
Dernière estimation réalisée ($)	28 560 803,16 $	0,00 $	28 560 803,16 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(6 654 209,19 $) - 23,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 393 406,03 $ 6,36 %

L'analyse des soumissions réalisée par la Direction des réseaux d'eau (DRE) a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart favorable de -6 654 209,19 $, soit - 23,3 %, taxes incluses, par rapport à l'estimation finale.

± 92 % des écarts se trouvent dans les items suivants :

- 41,8 % des écarts, soit un montant de - 2 782 427,87 $, taxes incluses, se trouvent dans les items II-IS-1100 relatif aux frais généraux de chantier et II-8A-1101 relatif au maintien de la mobilité et de la sécurité routière. Cette différence de prix est attribuée aux méthodes appartenant à l'Entrepreneur, qui lui permettent de respecter les exigences du Contrat.
- 11,2 % des écarts, soit un montant de - 748 143,47 $, taxes incluses, se trouvent dans les items II-1A-1304 et II-1A-1105 relatifs à la conduite d'eau. Cette différence de prix est attribuée à la lenteur du marché actuel qui engendre des prix compétitifs

auprès des fournisseurs.
- 14,9 % des écarts, soit un montant de - 988 510,90 $, taxes incluses, se trouvent dans l'item II-TS-C101 relatif aux travaux de nettoyage du collecteur d'égout. Cette différence de prix peut s'expliquer par les volumes d'eau ainsi que la durée requise du contrôle des eaux pour les travaux dans le collecteur planifiés par l'Entrepreneur.
- 24 % des écarts, soit un montant de - 1 613 653,96 $, taxes incluses, se trouvent dans les travaux de gabarits de protection pour pont ferroviaire du CPKC. L'estimation réalisée est basée sur une conception conservatrice, et donc, des prix conservateurs, en raison du manque d'information géotechnique du secteur des travaux (localisés entre des structures du CPKC et du MTMD). La différence de prix est également attribuée à la lenteur du marché actuel, qui engendre des prix plus compétitifs.

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG23 0205. Il sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, conformément au Règlement sur la commission permanente du Conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) en raison des critères suivants :

- Contrat d'une valeur de plus de 20 M$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le présent dossier porte sur un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé, Pronex Excavations inc., détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), laquelle est en vigueur depuis le 15 juillet 2024. Une copie de cette autorisation est jointe au présent dossier.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le plus bas soumissionnaire est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, la Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Pronex Excavation inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce projet est de 28 921 033,25 $ taxes incluses, soit 26 265 358,38 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciale, et comprend :

- Le contrat pour un montant de 21 906 593,97 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents de 2 623 942,57 $, taxes incluses ;
- Les dépenses incidentes de 4 390 496,71 $, taxes incluses ;

Cette dépense est répartie entre les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

<u>Dépenses assumées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) - Aqueduc principal</u>

La dépense de ce contrat sera assumée à 12,79 % par la DRE pour l'aqueduc principal, cela représente 2 794 715,41 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit 279 471,54 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 22 %, soit 625 401,04 $, taxes incluses, pour les frais incidents.

La dépense totale de la DRE - Aqueduc principal est de 3 699 587,99 $, soit une dépense de 3 378 216,95 $ net de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG 23-022 - Réseau principal aqueduc CG23 0587 du programme 56088 - Réseau primaire d'aqueduc.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Dépenses assumées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) - Collecteur

La dépense de ce contrat sera assumée à 0,35 % par la DRE pour le collecteur d'égout, cela représente 78 974,07 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 20 %, soit 15 794,81 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 10 %, soit 7 897,41 $, taxes incluses, pour les frais incidents.

La dépense totale de la DRE - Collecteur est de 102 666,29 $, soit une dépense de 93 748,00 $ net de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG 23-029 - Travaux collecteurs d'égouts CG23 0768 du programme 53010 - Réseau primaire d'égout.

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Dépenses assumées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) - Réseaux locaux

La dépense de ce contrat sera assumée à 14,32 % par la DGA - réseaux locaux, cela représente 3 068 518,84 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit 306 851,88 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 25 %, soit 766 735,33 $, taxes incluses, pour les frais incidents.

La dépense totale de la DGA - réseaux locaux est de 4 142 106,06 $, soit une dépense de 3 782 294,93 $ net de ristourne qui sera assumée par le règlement 22-046 - Renouvellement des actifs réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout du programme 18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts. Le coût est admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est financé selon le protocole d'entente, ne laissant aucune charge aux contribuables.

Dépenses assumées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) - entrée de service en plomb partie privée

La dépense de ce contrat sera assumée à 0,14 % par la DGA - entrée de service en

plomb (partie privée) pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé, cela représente un montant de 35 914,32 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit 3 591,43 $, taxes incluses, pour les frais contingents.

La dépense totale de la DGA - partie privée (plomb) est de 39 505,75 $, soit une dépense de 36 074,01 $ net de ristourne qui sera facturée aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Dépenses assumées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) - Infrastructures vertes drainantes

La dépense de ce contrat sera assumée à 0,29 % par la DGA - Infrastructures vertes drainantes (IVD), cela représente 82 511,54 $, taxes incluses.

La dépense totale de la DGA - IVD est de 82 511,54 $, soit une dépense de 75 344,04 $ net de ristourne qui sera assumée par le règlement 24-013 du programme 18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques .

Dépenses assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)

Le coût de ce contrat sera assumé à 40,13 % par le SUM, cela représente 8 596 881,18 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 14,6 %, soit 1 257 151,23 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 20,4%, soit 1 752 628,61 $, taxes incluses, pour les frais incidents.

Les dépenses pour les travaux sur les conduites de gaz d'Énergir ainsi que sur le pont ferroviaire du Canadian Pacific Kansas City (CPKC) sont assumées par le SUM.

Le montant maximal du SUM est de 11 606 661,01 $, soit 10 613 967,52 $ net de ristourne. Cette dépense est répartie comme suit pour les règlements d'emprunt :

- Un montant maximal de 4 658 263,65 $, soit 4 253 615,61 $ net de ristourne, incluant travaux, incidences et contingences, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence agglomération : RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602, du projet investi 45000 - Vélo, Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ;
- Un montant maximal de 6 830 384,13 $, soit 6 252 590,10 $ net de ristourne, incluant travaux, incidences et contingences, sera financé par le règlement d'emprunt : 19-023-1 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111 du projet investi 59070 - Programme aménagement des rues – Artériel ;
- Un montant maximal de 118 013,22 $, soit 107 761,80 $ net de ristourne, incluant travaux, incidences et contingences, sera financé par le règlement d'emprunt : 25-005 BIXI électrification stations de vélos CM25 0073 du projet investi 75110 - Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035, les dépenses du SUM sont imputées comme suit :

	2026	2027	Ultérieur	Total des dépenses par projet investi
Projet investi 45000 Vélo - Réseau Express Vélo et développement cyclable	2 127	2 127	0	4 254

Projet investi 59070 Programme aménagement des rues - Artériel	2 826	3 426	0	6 252
Projet investi 75110 Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	108	0	0	108
Total des dépenses par année	5 061	5 553	0	10 614

Dépenses assumées par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

La dépense de ce contrat sera assumée à 7,16 % par le SIRR, cela représente 2 069 385,22 $, taxes incluses, soit 1 889 624,53 $ net de ristourne. Cette dépense est répartie comme suit pour les règlements d'emprunt :

- Un montant maximal de 1 448 569,65 $, soit 1 322 737,17 $ net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt : 24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039, du programme 55856 - Programme complémentaire de planage - revêtement – artériel ;
- Un montant maximal de 620 815,57 $, soit 566 887,36 $ net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt : RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770, du programme 45009 - Vélo, programme de maintien du réseau cyclable.

Dépenses assumées par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

La dépense de ce contrat sera assumée à 24,82 % par la CSEM, cela représente 5 179 693,40 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 14,7 %, soit 761 081,67 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 24 %, soit 1 237 834,33 $, taxes incluses, pour les frais incidents.

La dépense totale de la CSEM est de 7 178 609,40 $, soit une dépense de 6 396 088,39 $ net de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt 24-015 Conduits souterrains M607357 du programme 69097 - Programme de construction et de modification de conduites souterraines.

Cette dépense est financée par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision ;
- Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous ;
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ;
- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque de conflit avec d'autres projets planifiés dans un secteur fortement sollicité par plusieurs projets de construction, tant privés que publics, dont le projet Sainte-Catherine Ouest et le projet Quartier des Gares ;
- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc et d'interruptions de service ;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien et la réparation du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : avril 2026
Mobilisation en chantier : juin 2026
Délai contractuel : 520 jours de calendrier
Fin du délai contractuel : Décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sylvie - Ext DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Karl LAI, Service de l'eau

Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Mohamed GALLAA, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean-François DUBUC, 6 mars 2026
Karl LAI, 25 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Angela FARAH
ingenieur(e)

Guillaume COURSOL TELLIER, ing. M.Sc.A. - Chef de la section Projets d'Aqueduc, Division Ingénierie, DRE, SE.

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-24

Jean-François DUBUC
chef de division - Division ingenierie

Tél : 514-248-0191
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-03-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1250350001*
Unité administrative responsable : *Service de L'eau – Direction des réseaux d'eau*
Projet : *Reconstruction de la conduite d'eau de 500mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

· Continuer à fournir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services

· Lutter contre le vieillissement des équipements en augmentant la qualité des infrastructures des eaux sur son territoire (remplacement d'infrastructures vieillissantes par des infrastructures souterraines neuves)

· Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau

· Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout

· Travaux de remplacement des entrées de service en plomb (Directive S-DRE-SE-D-2020-001)

· Amélioration de la santé publique

· Bénéficier de rue conviviale avec repartage de rue en faveur des piétons et des cyclistes

· Aménagements d'accessibilité universelle

· Aménagement d'un lien cyclable structurant

· Apaisement de la circulation automobile

· Sécurisation des intersections

· Création d'îlot de fraîcheur avec la plantation d'arbres et aménagement d'espace vert

· Installation de station BIXI

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Julie Brodeur

De: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé: 2 juin 2023 14:12
À: _Boîte Autorisation AMP
Objet: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

amp
AUTORITE
DES MARCHES
PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

***Cette autorisation tient compte de la date de validité originale du renouvellement de notre autorisation auprès de l'AMP au 15 juillet 2024 et non de la date du présent courriel au 2 juin 2023.**

Elle est alors valide jusqu'au 15 juillet 2026.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Le 16 juillet 2021

PRONEX EXCAVATION INC.
A/S MADAME JULIE BRODEUR
320-346, AV HAMFORD
LACHUTE (QC) J8H 3P6

N° de décision : 2021-DAMP-1636
N° de client : 3000156731

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. PRONEX EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 juillet 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



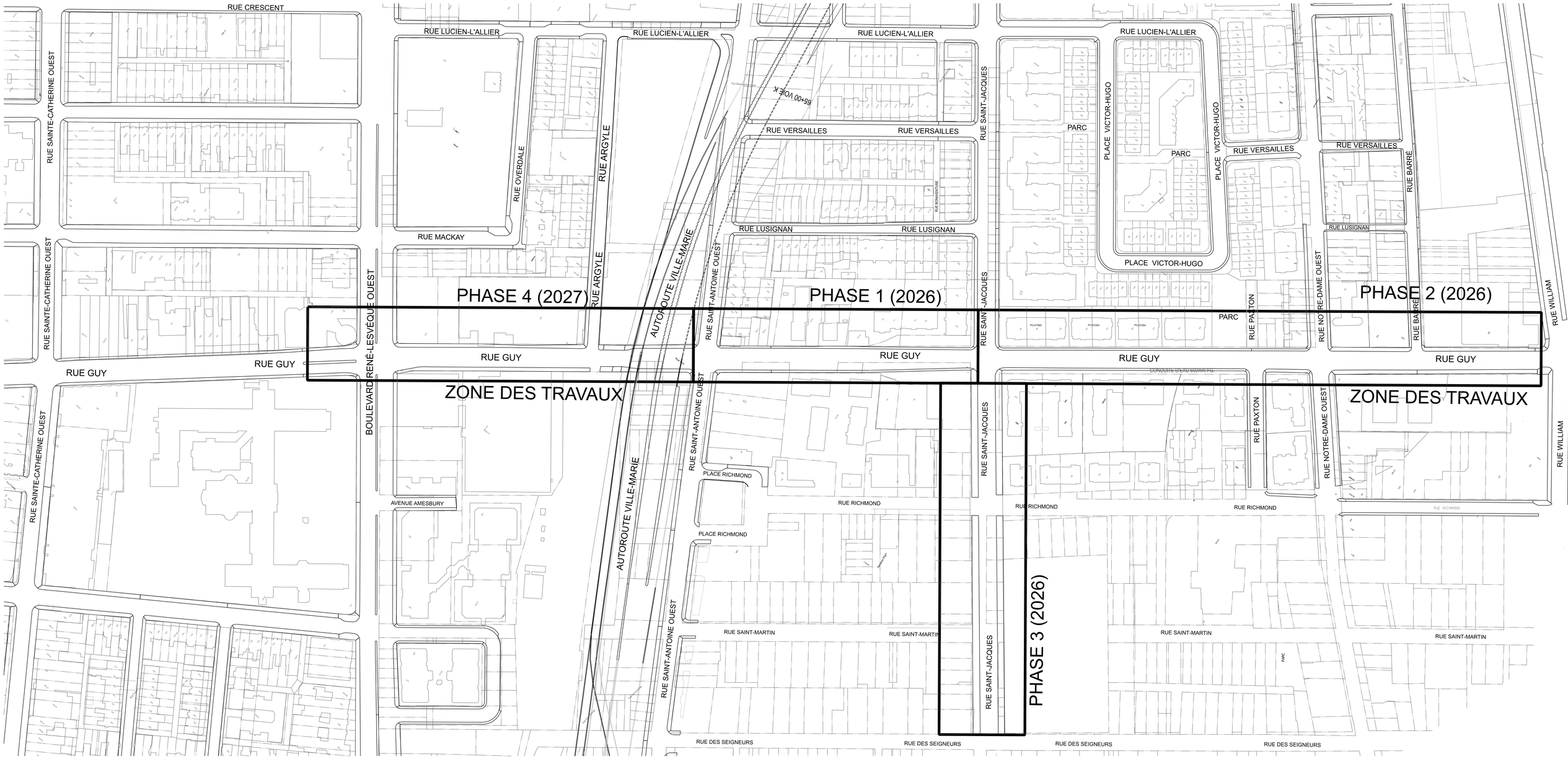
Chantal Hamel

Montréal

Service de l'eau
Direction des réseaux d'eau
Division Ingénierie
Section projets d'aqueduc

RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU 500mm ET DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS L'AXE DE LA RUE GUY, ENTRE LA RUE SAINT-JACQUES ET LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST.

ARRONDISSEMENTS VILLE -MARIE ET LE SUD OUEST



AUTORISATION

Articles 49 et 179.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

No Référence demande :
20244784

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la Ville de Montréal autorise :
Monsieur Atae Azzam
Ville de Montréal, SUM
801, Brennan 6e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

À réaliser les actes ou travaux suivants :
Travaux d'aménagement de rue dans le cadre de la reconstruction de la conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque O. Le tout conformément aux plans pour soumission émis le 10 décembre 2025 par le Service de l'eau de la Ville de Montréal (soumission : DRE-P2533-193711-C). Une supervision archéologiques est prévue.

Sur le(s) bien(s) suivant(s) :
Situé dans une aire de protection - **Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix**
Guy (entre Sainte-Catherine et William)
Montréal (Québec)

Important

Par le seul effet de la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC »), la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an (articles 51 et 67 de la LPC).

Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le ministre de la Culture et des Communications ou la Ville de Montréal préalablement à leur réalisation.

La présente autorisation peut aussi être révoquée ou modifiée par la Ville de Montréal si elle a été obtenue à partir d'informations inexactes ou incomplètes (article 197 de la LPC).

La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autres permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la LPC ou toute autre loi ou règlement applicable, notamment un permis de travaux émis par l'arrondissement concerné de la Ville de Montréal.

La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser sans délai le ministre responsable de la Culture et des Communications du Québec de toute découverte de bien ou de site archéologique, conformément à l'article 74 de la LPC.

Signée en vertu du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de l'article 2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RCE 18-008) de la Ville de Montréal.

Délivrée le 2026-02-17

Louis-Henri Bourque, Directeur de direction
Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Service de l'urbanisme et de la mobilité

Numéro dossier GDD : 1250350001

Objet GDD :
Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses – Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

LISTE COMPLÈTE DES SOUMISSIONNAIRES

	SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1	PRONEX EXCAVATION INC.	21 906 593,97 $
2	Construction Deric inc.	23 300 000,00 $
3	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	23 490 000,00 $
4	EXCAVATIONS DARCHE INC.	24 491 625,99 $
5	DEMIX CONSTRUCTION	24 590 888,69 $
6	EUROVIA	25 920 204,64 $
7	ROXBORO EXCAVATION INC	27 000 000,00 $
8	C.M.S ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	27 297 077,66 $
9	Loiselle inc.	28 269 685,44 $
10	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	28 602 752,47 $
11	GROUPE MPOTVIN	29 538 196,49 $

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Construction Deric inc. 5145 rue Rideau Québec QC CAN G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Publique	Isabelle Vézina - alexandre.coulombe@groupederic.ca Téléphone: 4187812228 Courriel: isabelle.vezina@groupederic.ca	**Transaction: (20385674)** 2025-12-16 14:43	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
EXCAVATIONS DARCHE INC. 2800, boul. Industriel Chambly QC CAN J3L4X3 http://www.excavationsdarche.com	Non diffusé	Roxanne Pruneau Téléphone: 450-658-8377 Courriel: r.pruneau@darcheinc.com	**Transaction: (20386171)** 2025-12-17 10:13	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. 23 av Milton Lachine Montréal QC CAN H8R1K6 http://www.nrj.ca	Publique	Cynthia Nadeau Téléphone: 5144810451 Courriel: soumission@nrj.ca	**Transaction: (20386080)** 2025-12-17 08:17	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ROXBORO EXCAVATION INC. 1620 Croissant Newman Dorval QC CAN H9P2R8	Publique	Jérémie G. Théoret (BL-US) Téléphone: 5146311888 Courriel: estimationblainville@roxboro.ca	**Transaction: (20386098)** 2025-12-17 08:45	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Messagerie Devis 2026-02-05 à 12:05 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
GROUPE MPOTVIN 669 rang Saint-Paul Saint-Rémi QC CAN J0L2L0	Publique	Alexandre Potvin Téléphone: 514-972-1280 Courriel: info@mpotvinexcavation.com	**Transaction: (20386079)** 2025-12-17 08:17	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
L.A. HEBERT LTÉE 9700 Place Jade Brossard QC CAN J4Y3C1 www.lahebert.ca	Non diffusé	Louise Brisson Téléphone: 4504444847 Courriel: soumission@lahebert.ca	**Transaction: (20394221)** 2026-01-06 08:02	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Montréal QC CAN H4N1G4	Non diffusé	Estela Ponche Téléphone: 5146177429 Courriel: soumission@constructionnrc.com	**Transaction: (20405810)** 2026-01-20 09:09	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis Téléchargement 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. 26 rue Saulnier Laval QC CAN H7M1S8 http://www.crhcanada.com	Non diffusé	Valérie Smith Téléphone: 4506293533 Courriel: demix.estimation-ca@ca.crh.com	**Transaction: (20386202)** 2025-12-17 11:02	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis QC CAN G6V7M5 https://www.lafontaineinc.com/	Publique	Amélie Gosselin Téléphone: 4188382121 Courriel: amelie.gosselin@lafontaineinc.com	**Transaction: (20385685)** 2025-12-16 15:03	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

			Plan 2026-02-05 à 12:05 - Messagerie Devis 2026-02-05 à 12:05 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire QC CAN J3H0M6 http://www.michaudville.com	Non diffusé Julie Lalumière Téléphone: 4504469933 Courriel: jlalumiere@michaudville.com	**Transaction: (20385630)** 2025-12-16 13:26	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. 4085 St-Elzéar Est Laval QC CAN H7E4P2 euroviaqc.ca	Publique	Line Proulx Téléphone: 4504317887 Courriel: line.proulx@euroviaqc.ca	**Transaction: (20388143)** 2025-12-19 11:22	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE 17 Du Moulin Saint-Rémi QC CAN J0L2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Publique	David Guay Téléphone: 4504543928 Courriel: ventes@lecuyerbeton.com	**Transaction: (20387113)** 2025-12-18 09:15	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
FORTERRA PRESSURE PIPE, ULC 699 blvd Industriel Saint-Eustache QC CAN J7R6C3	Publique	Eric Langlois Téléphone: 450.623.2200 Courriel: eric.langlois@rinkerpipe.com	**Transaction: (20386130)** 2025-12-17 09:15	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Duroking Construction 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel QC CAN J7J0E9 http://www.duroking.com	Non diffusé	Estimation Duroking Téléphone: 450-430-3878 Courriel: estimation@duroking.com	**Transaction: (20387093)** 2025-12-18 08:49	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Novinfra inc. 4030 rue Saint-Ambroise, suite 249 Montréal QC CAN H4C2C7 www.novinfra.com	Publique	Alexandre Bouchard Téléphone: 514-269-8007 Courriel: abouchard@novinfra.com	**Transaction: (20386151)** 2025-12-17 09:47	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
PRONEX EXCAVATION INC. 821, route 329 Lachute QC CAN J8H3W9 https://pronex.ca	Publique	Normand Julien Téléphone: 450-562-9651 Courriel: estimation@pronex.ca	**Transaction: (20387054)** 2025-12-18 06:52	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
BORDURES POLYCOR INC. 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec QC CAN G1K3V9 http://www.polycor.com	Non diffusé	Remi Guillemette Téléphone: 4185587740 Courriel: remi@polycor.com	**Transaction: (20395862)** 2026-01-08 11:41	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Loiselle inc.(Abonnement) 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S6P7 http://www.loiselle.ca	Non diffusé	Olivier Gaignard Téléphone: 4503734274 Courriel: soumissions@loiselle.ca	**Transaction: (20393878)** 2026-01-05 15:35	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Les Entreprises Claude Chagnon inc. 3500 boul Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert QC CAN J3Y6T1	Publique	Marie-Édith Bérubé Téléphone: 4503212446 Courriel: info-rs@cchagnon.com	**Transaction: (20387285)** 2025-12-18 14:16	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE THERMO-LITE INC. 9065 rue champ d'eau Montréal QC CAN H1P3M3 https://www.Thermo-Lite.ca	Non diffusé	Melina Scalise Téléphone: 5148178319 Courriel: melina@thermo-lite.ca	**Transaction: (20398781)** 2026-01-12 09:22	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord Candiac QC CAN J5R3L8	Non diffusé	Mélissa Duchesne-Baril Téléphone: 450-659-5457 Courriel: melissa.duchesnebaril@neolect.com	**Transaction: (20387200)** 2025-12-18 10:58	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED 10300, boul Henri-Bourassa Ouest Montréal QC CAN H4S1N6 http://www.insituform.com	Publique	Nicolas Sauvé Téléphone: 5147399999 Courriel: estimation@aegion.com	**Transaction: (20407661)** 2026-01-22 08:19	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis Téléchargement 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement Plan 2026-01-28 à 08:30 - Téléchargement 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Plan 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Téléchargement 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Devis 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. 3828, rue Saint-Patrick Montréal QC CAN H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Non diffusé	André Bolduc Téléphone: 5147659393 Courriel: estimation@cmsgenie.qc.ca	**Transaction: (20389957)** 2025-12-22 16:00	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

				Plan 2026-02-05 à 12:05 - Messagerie Devis 2026-02-05 à 12:05 - Courriel Bordereau numérique 2026-02-05 à 12:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval QC CAN H7E1A3	Non diffusé	Carlo Rivera Téléphone: 5143277208 Courriel: c.rivera@cogenex.ca	**Transaction: (20386237)** 2025-12-17 11:46	20086273 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 1 Échantillon 2025-12-23 à 16:00 - Messagerie 20088393 - Addenda 2 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-15 à 17:20 - Courriel 20089744 - Addenda 3 DRE-P2533-193711-C Devis 2026-01-23 à 16:20 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-23 à 16:20 - Courriel 20090182 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4 Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Bordereau numérique 2026-01-28 à 08:30 - Courriel Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090253 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite Plan 2026-01-28 à 08:30 - Messagerie 20090255 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 4_Suite_Doc Devis 2026-01-28 à 08:30 - Courriel 20090778 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie Bordereau numérique 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20090782 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_Annexe F2 Plan 2026-01-29 à 17:25 - Messagerie 20090783 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 5_DTSI-T_R00 Devis 2026-01-29 à 17:25 - Courriel 20091968 - DRE-P2533-193711-C - Addenda 6

Plan
2026-02-05 à 12:05 - Messagerie
Devis
2026-02-05 à 12:05 - Courriel
Bordereau numérique
2026-02-05 à 12:05 - Courriel

Mode privilégié (plan): Messagerie

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 12 février 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES DRE-P2533-193711-C

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Reconstruction de la conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque Ouest » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
9329-0146 QUÉBEC INC.[1] (GROUPE MPOTVIN)	29 538 196,49 $
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	27 297 077,66 $
CONSTRUCTION DERIC INC.	23 300 000,00 $
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	24 590 888,69 $
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	25 920 204,65 $
EXCAVATIONS DARCHE INC.	24 491 625,99 $
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	23 490 000,00 $
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	28 602 752,47 $
LOISELLE INC.	28 269 685,44 $
PRONEX EXCAVATION INC.	21 906 594,61 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	27 000 000,00 $

L'appel d'offres du Service de l'eau a été publié les 15 décembre 2025 et 28 janvier 2026 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 16 décembre 2025 et 23 janvier 2026 dans le système électronique SÉAO.

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Direction des réseaux d'eau, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
D.R.E. 1

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1250350001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division ingénierie
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses – Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1250350001 22A27_CSEM_Partage couts_20260218_AF20260303_MM20260304 (1).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe- Bureau du président pour Candy Yu Wu
Tél : 514-384-6840

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-06

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840
Division : Bureau du président

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250350001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division ingénierie
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses – Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

22A27_Gabarit Répartition des coûts_A partager.pdf

Info comptable GDD 1250350001 - DGA & DRE.xlsx

SIRR - 1250350001.xlsx

1250350001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

Eau:
Stefania Gore - Préposée au budget
Francis Plouffe - Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-10

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250350001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division ingénierie
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses – Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE250350001 - Pronex excavation.pdf

Dossier # :1250350001

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidences
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Martin St-Jean
Ville de Beaconsfield

Membres
Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Heidi Ektvedt
Ville de Baie-D'Urfé

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 23 avril 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE250350001

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque — Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses — Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ
Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Virginie Harvey
Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE250350001

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque — Dépense totale de 28 921 033,25 $, taxes incluses — Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soumissionnaires)

À sa séance du 1er avril 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$ répondant à la condition suivante :
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 8 avril 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes-ressources du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie, ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires relatives au contrat à l'étude.

Les représentants du Service ont d'abord expliqué que le projet présenté s'inscrit dans le programme de rattrapage du maintien des actifs des infrastructures municipales. Le dossier à l'étude vise à assurer la fiabilité du réseau d'eau principal dans l'axe de la rue Guy. Il prévoit le remplacement de conduites d'eau principales et de chambres de vanne datant de 1890 à 1912. Son remplacement permettra également d'uniformiser le réseau, déjà renouvelé de part et d'autre du secteur visé par le projet.

Le projet vise par ailleurs à intégrer les besoins des différents services de la Ville, notamment ceux liés aux réseaux d'eau et d'égout secondaires, de même qu'au réaménagement de la géométrie de surface. Il tient compte des besoins des partenaires de la Ville, dont la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Énergir et EXO.

Les travaux comprennent notamment le remplacement des branchements d'eau, dont certains en plomb, la reconstruction de puits d'accès et de massifs de conduits de la CSEM, la construction de pistes cyclables surélevées, la construction d'infrastructures vertes drainantes et la reconstruction de trottoirs en béton et bordures en granit.

Les intervenants ont souligné qu'un **critère d'examen supplémentaire** s'ajoute à celui ayant motivé le mandat confié par le comité exécutif, le contrat ayant une valeur excédant 20 M$. **Ils ont ainsi suggéré que ce critère soit intégré au sommaire décisionnel soumis au conseil municipal et au conseil d'agglomération.**

Les intervenants ont ensuite présenté le processus d'appel d'offres, lequel s'est déroulé du 16 décembre 2025 au 12 février 2026. Six addendas ont été émis au cours de cette période, dont trois ont eu une incidence sur l'estimation des coûts et un a entraîné le report de la date d'ouverture des soumissions.

Au total, 24 preneurs ont obtenu le cahier des charges et onze entreprises ont déposé une soumission. Parmi les preneurs n'ayant pas soumissionné, sept ont indiqué leur motif de désistement, soit l'insuffisance de ressources, le fait d'être fournisseurs ou d'agir à titre de sous-traitants.

L'analyse des soumissions réalisée par la Direction des réseaux d'eau a révélé que le soumissionnaire conforme ayant présenté le plus bas prix, Pronex Excavation, affiche un écart de (-23,3 %) par rapport à l'estimation interne, à l'avantage de la Ville. Environ 92 % de cet écart s'explique par des différences observées dans les frais généraux de chantier, le maintien de la mobilité et de la sécurité routière, les travaux de gabarits de protection pour le pont ferroviaire, les travaux de nettoyage du collecteur d'égout et la conduite d'eau.

À la suite de la présentation, les commissaires ont interrogé les représentants du Service au sujet de l'écart observé dans les frais généraux de chantier, le maintien de la mobilité et de la sécurité routière, qui représentent 42 % de l'écart constaté. Ils ont exprimé des préoccupations quant aux mesures proposées en matière de mobilité et à leur conformité aux critères exigés.

Les personnes-ressources ont rassuré les commissaires en précisant que des cahiers de spécifications détaillés encadrent la gestion des impacts du chantier, le maintien de la circulation et la sécurité des usagers. Elles ont également indiqué que le Service tient, en amont, des rencontres de coordination avec les arrondissements concernés ainsi que des rencontres interchantiers, notamment avec le chantier de la rue Sainte-Catherine.

Les commissaires ont aussi demandé des explications concernant l'écart entre le prix soumis et l'estimation réalisée à l'interne. Les personnes-ressources ont souligné que cet écart est favorable à la Ville, sans toutefois être en mesure d'en préciser les causes.

La Commission s'est par ailleurs penchée sur l'autorisation délivrée par l'Autorité des marchés publics à l'adjudicataire, valide jusqu'en juillet 2026, alors que les travaux se poursuivront jusqu'en 2027. Les personnes-ressources ont expliqué que le renouvellement de l'autorisation relève de la responsabilité de l'entreprise, qui doit entreprendre les démarches requises dans les délais.

La Commission a également demandé des précisions quant à la répartition des coûts entre la Ville de Montréal et l'agglomération de Montréal, compte tenu de la complexité des travaux, lesquels incluent notamment l'aménagement de pistes cyclables et la reconstruction de trottoirs.

Enfin, la Commission a suggéré que, de manière générale, certains éléments d'informations soient ajoutés, le cas échéant, aux sommaires décisionnels présentés par les services, comme les plans de localisation, les plans de gestion de la mobilité et les quantités de matériaux. Dans le cas précis du présent dossier, elle a demandé que **les quantités de matériaux soient intégrées au sommaire décisionnel.**

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'une valeur de plus de 20 M$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M$ répondant à la condition suivante :
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE250350001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Instructions : Compéter les info.ci-bas. Il est important d'identifier le nom de la rue, tronçons, parc ou descriptif lieu. Ces informations pourront ensuite se retrouver dans l'intitulé du projet (onglet sous-projet menu déroulant ligne Lieu)

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	22A27_ Reconstruction d'une conduite d'aqueduc de 500 mm dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque

No GDD	N° Référence (#Soumission - AO)	Arrondissement emplacement des travaux	Date (AAAAMMJJ)	Unité d'affaires Exécutant
1250350001	DRE-P2533-193711-C	Ville-Marie	2025-09-30	4901 - Eau,Dir.- Service Eau

	Nom des rues ou de la Place ou du parc	de	à	Type de rue
rue 1	22A27 rue Guy	Saint-Jacques	René-Lévesque	Artérielle
rue 2	22A27 rue Saint-Jacques	Guy	Des Seigneurs	Artérielle
rue 3				
rue 4				
rue 5				
rue 6				
rue 7				
rue 8				
rue 9				
rue 10				
Contrat de la CSEM	C1899			
Bâtiment				
Pont				
Place				
Parc				
Autre				

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Commentaires
Demandeur des sous-projets	Angela Farah	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	
Chargé de projet - exécutant	Angela Farah	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	
Requérant 1	Lhoucine Boussahor (V-M) Hélène Ralay (S-O)	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	
Requérant 2	Mona Novac	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	
Requérant 3	Jean-Michel Tessier	12 - Commission Des Services Electriques	
Requérant 4	Isabelle Bessette	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	
Requérant 5			
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1	Francis Plouffe	04 - Finances	
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 2	Julie Mota	04 - Finances	
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 3	Conseiller CSEM	04 - Finances	Helka Rodriguez, hrodriguez@csem.qc.ca
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 4	Reak Sa Sen	04 - Finances	
Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 5			

ÉTAPE 3 - NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES

Activer les notifications automatiques:

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS IN

GDD	1250350001

Instructions :

Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM,…) et CSEM (3 s-projets)
Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE S

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
Requérant - Unité d'affaires	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
Exécutant - Unité d'affaires	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
# Référence (si applicable)	22A27	22A27	22A27	22A27	18-VMA-PTI-055-AQ3
Lieu : Rues / Parcs / Desc	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque
Actifs et travaux	Frais généraux - aqueduc principal	Aqueduc principal reconstruction	Aqueduc principal réhabilitation	Collecteurs d'égouts réhabilitation	Aqueduc sec. reconstruction
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction
Nombre de caractères (max 75)	84	82	83	88	79
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ 2024-2028
Commentaires					

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTAI

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES RI

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	☑	VMA: Lhoucine B.	
		SDO: Hélène R.	
		Éric B.	Pas de sous-projet requis pour ESP côté pu
		Éric B.	Ajouter sous-projet incidences pour réhab
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	☑		Commentaire de Hugo B. intégrés au tab
		Mona N.	1.Integrer le numéro AGIR P13071;2. incidences f projet à ajouter (MN); 3. ajouter le RE que j'ai deroulante pour le programme 4
12 - Commission Des Services Electriques	☑		Commentaire Helka Rodriguez : confirmation c tableau est correct et pas de subv
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	☐		
	☐		

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EX

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	***1111110000***	***2256088023***	**2556088075**	**2653010004**	**2518100221**
# Projet SIMON (6 chiffres)	***111111***	**193711**	**205962**	**207252**	**206485**
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction
Nombre de caractères (max 75)	84	82	83	88	79
Actifs et travaux	Frais généraux - aqueduc principal	Aqueduc principal reconstruction	Aqueduc principal réhabilitation	Collecteurs d'égouts réhabilitation	Aqueduc sec. reconstruction
# Requérant (client)	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
Compétences	Agglo	Agglo	Agglo	Agglo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction

Nature des travaux	1311 Pose de conduites d'eau principales	1311 Pose de conduites d'eau principales	1313 Réhabilitation de conduites d'eau principales	1223 Réhabilitation de collecteurs d'égouts	1312 Pose de conduites d'eau secondaires
# Exécutant	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
# Arrondissement (lieux)	019	019	019	019	019
No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ24
No Résolution 1 (pour le #soumission)	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C
Précisions					
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
Commentaires demandeur					
SIMON **OBJET SIMON**	57201	57201	57201	57201	57201
SIMON **CATÉGORIE D'ACTIF SIMON**	Conduites d'eau principales - Construction (D.V.100 ans)	Conduites d'eau principales - Construction (D.V.100 ans)	Conduites d'eau principales - Réhabilitation (D.V.50 ans)	Collecteurs d'égouts et bassins de rétention - Réhabilitation (D.V. 50 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)
SIMON **# CATÉGORIE D'ACTIF**	13010	13010	13015	12035	13020
SIMON **AUTRE SIMON**	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008
SIMON **Type de projet SIMON**	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences
SIMON **CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON**	802705	802705	802705	802705	802726
SIMON **ACTIVITÉ SIMON**	04121	04121	04121	04161	04121
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

VESTI ET DE PROJETS SIMON

OUS-PROJET (à compléter par l'exécutant)

matériaux

Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
18-VMA-PTI-055-EG2	18-VMA-PTI-055-AQ3	25-SDO-PTI-004-AQ2	I18208_P13071	I18208_P13071	I18208_P13071	I18208_P13071
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque
Égouts combinés reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Aqueduc sec. réhabilitation	Chaussée souple reconstruction	Trottoirs et bordures construction	Piste cyclable construction	Feux de circulation et signalisation lumineuse
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse
82	92	78	82	86	79	99
TECQ 2024-2028	PAS DE SUBVENTION	PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER

NT

EQUÉRANTS	
	Commentaires
	Ok, tout est conforme.
	Ok, tout est conforme.
ublic seulement.	
AQ secondaire.	
bleau étape 5	
feux & eclairage- sous précisé dans la liste 45000	Audrey : j'ai intégré le numéro AGIR à la ligne 15 J'ai ajouté le projet incidences feux
que l'information du ention.	Commentaire Helka Rodriguez : confirmation que l'information du tableau est correct et pas de subvention.
	20251007 : Nouveau contact en remplacement d'Helka : Mohammed Mahdad

XÉCUTANT

Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12
2518100225	2518200044	2518100223	2559070112	2559070113	2545000056	2545000057
206490	206491	206487	206606	206607	206608	206609
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse
82	92	78	82	86	79	99
Égouts combinés reconstruction	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Aqueduc sec. réhabilitation	Chaussée souple reconstruction	Trottoirs et bordures construction	Piste cyclable construction	Feux de circulation et signalisation lumineuse
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable
Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Agglo	Agglo
H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction

1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1314 Réhabilitation de conduites d'eau secondaires	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1413 Construction et réaménagement de pistes cyclables	1115 Achat et installation de feux de signalisation
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
019	019	019	019	019	019	019
TECQ24	XNSUBV	XNSUBV	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C
	Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée					
014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
57201	57201	57201	57201	57201	57201	57201
Égouts pluviaux, combinés, sanitaires- Construction (D.V. 120 ans)	DNC - Entente avec tiers	Conduites d'eau secondaires - Réhabilitation (D.V.50 ans)	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Pistes cyclables - Aménagement (D.V.20 ans)	Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)
12010	99900	13025	17020	17030	15050	17040
T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008
Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences
802726	803505	802726	802727	802727	802727	802727
04161	04121	04121	03107	03107	03107	03163
1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16	Sous-projet #17	Sous-projet #18	Sous-projet #19
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	12 - Commission Des Services Electriques	12 - Commission Des Services Electriques
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
I18208_P13071	I18208_P13071	I18208_P13071	I18208	I18208		
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque
Éclairage de rue	Égouts unitaires reconstruction	Plantation d'arbres	Chaussée souple reconstruction	Piste cyclable réhabillitation	CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. Externes payé par CSEM (2)
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel (avec ancien RE 17-074)	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. Externes payé par CSEM (2)
68	83	71	82	82	135	147
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	PAS DE SUBVENTION	PAS DE SUBVENTION

Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16	Sous-projet #17	Sous-projet #18	Sous-projet #19
2545000058	2545000059	2545000060	2655856001	2645009001	2569189900	2569189901
206610	206611	206612	207256	207258	206258	206260
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. Externes payé par CSEM (2)
68	83	71	82	82	135	147
Éclairage de rue	Égouts unitaires reconstruction	Plantation d'arbres	Chaussée souple reconstruction	Piste cyclable réhabillitation	CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. Externes payé par CSEM (2)
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	12 - Commission Des Services Electriques	12 - Commission Des Services Electriques
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel (avec ancien RE 17-074)	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains
Agglo	Agglo	Agglo	Corpo	Agglo	Corpo	Corpo
H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets

1114 Achat et installation de lampadaires et systèmes d'éclairage	1322 Reconst. Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires	1402 Aménagement, réfection de parcs nature	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1461 Conduits souterrains CSE	1461 Conduits souterrains CSE
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
019	019	019	019	019	019	019
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	XNSUBV	XNSUBV
DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C
014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	012 Fonds des conduits souterrains	012 Fonds des conduits souterrains
57201	57201	57201	57201	57201	57201	54590 et 54301
Lampadaires et systèmes d'éclairage (D.V.20 ans)	Égouts pluviaux, combinés, sanitaires- Construction (D.V. 120 ans)	parcs et terrains de jeux - Aménagement (D.V.20 ans)	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Pistes cyclables - Réhabilitation (D.V.20 ans)	Conduits souterrains (D.V.100 ans)	Conduits souterrains (D.V.100 ans)
19010	12010	15010	17020	15055	19520	19520
T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003
Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences
802727	802727	802727	802731	802731	802400	802400
03141	04161	07165	03107	03103	06819	06819
1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,00847875	1,00847875

Sous-projet #20	Sous-projet #21	Sous-projet #22	Sous-projet #23	Sous-projet #24	Sous-projet #25	Sous-projet #26
12 - Commission Des Services Electriques	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
	22A27	22A27	I18208_P13071	I18208_P13071	18-VMA-PTI-055-AQ3	25-SDO-PTI-004-AQ2
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs
CSEM Modification et AméliorationIncidences-Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (3)	Incidences Aqueduc principal reconstruction	Incidences Aqueduc principal réhabilitation	Incidences Chaussée souple reconstruction	Incidences Piste cyclable construction	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation
69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et AméliorationIncidences-Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (3)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Piste cyclable construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation
178	95	95	93	90	90	89
PAS DE SUBVENTION	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	PAS DE SUBVENTION	PAS DE SUBVENTION

Sous-projet #20	Sous-projet #21	Sous-projet #22	Sous-projet #23	Sous-projet #24	Sous-projet #25	Sous-projet #26
2569189902	2556088074	2556088076	2559070114	2545000061	2518100222	2518100224
206262	205961	205963	206653	206654	206486	206488
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et AmélioratioIncidences- Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (3)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Piste cyclable construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation
178	95	95	93	90	90	89
CSEM Modification et AmélioratioIncidences- Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (3)	Incidences Aqueduc principal reconstruction	Incidences Aqueduc principal réhabilitation	Incidences Chaussée souple reconstruction	Incidences Piste cyclable construction	Incidences Aqueduc sec. reconstruction	Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation
12 - Commission Des Services Electriques	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
Corpo	Agglo	Agglo	Corpo	Agglo	Corpo	Corpo
N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets

1461 Conduits souterrains CSE	1311 Pose de conduites d'eau principales	1313 Réhabilitation de conduites d'eau principales	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1413 Construction et réaménagement de pistes cyclables	1316 Const. Pose de conduites d'eau secondaires	1314 Réhabilitation de conduites d'eau secondaires
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau
019	019	019	019	019	019	019
XNSUBV	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	XNSUBV	XNSUBV
DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C
012 Fonds des conduits souterrains	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
54590 et 54301	54301	54301	54590 et 54301	54590 et 54301	54301	54301
Conduits souterrains (D.V.100 ans)	Conduites d'eau principales - Construction (D.V.100 ans)	Conduites d'eau principales - Réhabilitation (D.V.50 ans)	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Pistes cyclables - Aménagement (D.V.20 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Conduites d'eau secondaires - Réhabilitation (D.V.50 ans)
19520	13010	13015	17020	15050	13020	13025
i:070003	i:070003	i:070003	i:070003	i:070003	i:070003	i:070003
Incidences	Incidences	Incidences	Incidences	Incidences	Incidences	Incidences
802400	802705	802705	802727	802727	802726	802726
06819	04121	04121	03107	03107	04121	04121
1,00847875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

Sous-projet #27	Sous-projet #28	Sous-projet #29	Sous-projet #30
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	
	22A27	I18208_P13071	
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque	
Infrastructures vertes drainantes	Incidences Collecteur réhabilitation	BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux chang ements climatiques	53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	75110 - Travaux d électrification des stations de vélo en libre-service BI XI sur le domaine public	
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Collecteur réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	
85	88	139	
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	

Sous-projet #27	Sous-projet #28	Sous-projet #29	Sous-projet #30
2618300001	2653010005	2675110003	
207687	207285	207422	
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Collecteur réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	
85	88	139	
Infrastructures vertes drainantes	Incidences Collecteur réhabilitation	BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux chang ements climatiques	53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	75110 - Travaux d électrification des stations de vélo en libre-service BI XI sur le domaine public	
Corpo	Agglo	Corpo	
H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	

1112 Construction de trottoirs, de bordures	1223 Réhabilitation de collecteurs d'égouts	5126 Acquisition d'ameublements-aménagement du	
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	
019	019	019	
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	
DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	DRE-P2533-193711-C	
014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	
57201	54301	57201	
Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Collecteurs d'égouts et bassins de rétention - Réhabilitation (D.V. 50 ans)	Machinerie, outillage et ameublement urbain (D.V.25 ans)	
17030	12035	45010	
T: 000000 et C: 070008	i:070003	T: 000000 et C: 070008	
Travaux et Contingences	Incidences	Travaux et Contingences	
802726	802705	802727	
03107	04161	06819	
	1,049875	1,049875	

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD **1250350001**

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
1111110000	111111	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	2 721 223,21 $
2256088023	193711	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	1 300 396,67 $
2556088075	205962	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	659 811,23 $
2653010004	207252	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	60 414,57 $
2518100221	206485	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	1 319 988,31 $
2518100225	206490	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	298 479,18 $
2518200044	206491	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	31 236,63 $
2518100223	206487	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	495 440,47 $
2559070112	206606	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	1 713 019,23 $
2559070113	206607	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	1 775 212,28 $
2545000056	206608	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	524 690,07 $
2545000057	206609	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse	229 309,44 $
2545000058	206610	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	1 260 924,14 $
2545000059	206611	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	295 048,88 $
2545000060	206612	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	329 156,76 $
2655856001	207256	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	1 259 899,68 $
2645009001	207258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation	539 957,00 $
2569189900	206258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	4 084 028,29 $
2618300001	207687	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes	71 764,77 $
2675110003	207422	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	83 353,39 $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
Total soumission avant taxes			**19 053 354,18 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Exemple:

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
19 053 354,18 $	952 667,71 $	1 900 572,08 $	21 906 593,97 $



Recopier les montants de la soumission pour valider :

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses	Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
19 053 354,18 $	952 667,71 $	1 900 572,08 $	21 906 593,97 $	19 053 354,18 $	(0,00) $

CONTINGENCES ET RÉPARTITION ANNUELLE

GDD **1250350001**

ÉTAPE 11 - INSCRIRE LE % CONTINGENCES ET LA RÉPARTITION PAR ANNÉE PAR SOUS-PROJET

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Inscrire la répartiton annuelle				
				2026	2027	2028	Ultérieur	Total
1111110000	111111	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	12,16%	58,00%	42,00%			100,00%
2256088023	193711	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2556088075	205962	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	10,00%	100,00%				100,00%
2653010004	207252	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	20,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2518100221	206485	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2518100225	206490	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	10,00%	80,00%	20,00%			100,00%
2518200044	206491	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%	100,00%				100,00%
2518100223	206487	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	10,00%	100,00%				100,00%
2559070112	206606	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	15,00%	40,00%	60,00%			100,00%
2559070113	206607	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2545000056	206608	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2545000057	206609	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2545000058	206610	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	13,32%	50,00%	50,00%			100,00%
2545000059	206611	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2545000060	206612	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2655856001	207256	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2645009001	207258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation	10,00%	50,00%	50,00%			100,00%
2569189900	206258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	14,69%		90,00%			90,00%
2569189901	206260	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. Externes payé par CSEM (2)		10,00%	90,00%			100,00%
2569189902	206262	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et AméliorationIncidences- Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (3)		10,00%	90,00%			100,00%
2556088074	205961	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal reconstruction		50,00%	50,00%			100,00%
2556088076	205963	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal réhabilitation		100,00%				100,00%
2559070114	206653	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Chaussée souple reconstruction		50,00%	50,00%			100,00%
2545000061	206654	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Piste cyclable construction		50,00%	50,00%			100,00%
2518100222	206486	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc sec. reconstruction		50,00%	50,00%			100,00%
2518100224	206488	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation		100,00%				100,00%
2618300001	207687	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes		76,50%	23,50%			100%
2653010005	207285	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Collecteur réhabilitation		50,00%	50,00%			100,00%

2675110003	207422	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	10,00%	**100,00%**				**100,00%**
				100,00%				**100,00%**

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD **1250350001**

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt
1	1111110000	111111	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	RCG 23-022 réseau principal aqueduc CG23 0587
2	2256088023	193711	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	RCG 23-022 réseau principal aqueduc CG23 0587
3	2556088075	205962	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	RCG 23-022 réseau principal aqueduc CG23 0587
4	2653010004	207252	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	RCG 23-029 travaux collecteurs d'égouts CG23 0768
5	2518100221	206485	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
6	2518100225	206490	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
7	2518200044	206491	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée
8	2518100223	206487	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
9	2559070112	206606	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	19-023-1 Progr. aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111
10	2559070113	206607	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	19-023-1 Progr. aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111
11	2545000056	206608	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602
12	2545000057	206609	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602
13	2545000058	206610	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602
14	2545000059	206611	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602
15	2545000060	206612	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602
16	2655856001	207256	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel (avec ancien RE 17-074)	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039
17	2645009001	207258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation	45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770
18	2569189900	206258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains CSEM (1)	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	24-015 Conduits souterrains M607357
19	2569189901	206260	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. f CSEM (2)	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	24-015 Conduits souterrains M607357
20	2569189902	206262	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et AméliorationIncidences- Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (2)	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	24-015 Conduits souterrains M607357
21	2556088074	205961	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal reconstruction	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	RCG 23-022 réseau principal aqueduc CG23 0587
22	2556088076	205963	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal réhabilitation	56088 - Réseau primaire d'aqueduc	RCG 23-022 réseau principal aqueduc CG23 0587
23	2559070114	206653	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Chaussée souple reconstruction	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	19-023-1 Progr. aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111
24	2545000061	206654	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Piste cyclable construction	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602
25	2518100222	206486	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
26	2518100224	206488	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
27	2618300001	207687	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes	18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	24-013 trav. geston eaux pluviales CM24 0761
28	2653010005	207285	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Collecteur réhabilitation	53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	RCG 23-029 travaux collecteurs d'égouts CG23 0768
29	2675110003	207422	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	75110 - Travaux d électrification des stations de vélo en libre-service BI XI sur le domaine public	25-005 BIXI électrification stations de vélos CM25 0073
30					

Clé du règlement d'emprunt
5030.5023022.802705.01909.57201.000000.0000.166300.000000.98001.00000
5030.5023022.802705.01909.57201.000000.0000.166300.000000.98001.00000
5030.5023022.802705.01909.57201.000000.0000.166300.000000.98001.00000
5030.5023029.802705.01909.57201.000000.0000.166308.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6101.7719023.802701.01909.57201.000000.0000.183649.000000.98001.00000
6101.7719023.802701.01909.57201.000000.0000.183649.000000.98001.00000
5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000
5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000
5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000
5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000
5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
5001.5023030.802731.01909.57201.000000.0000.181496.000000.98001.00000
6105.7724015.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000
6105.7724015.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000
6105.7724015.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000
5030.5023022.802705.01909.57201.000000.0000.166300.000000.98001.00000
5030.5023022.802705.01909.57201.000000.0000.166300.000000.98001.00000
6101.7719023.802701.01909.57201.000000.0000.183649.000000.98001.00000
5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6130.7724013.802728.01909.57201.000000.0000.190514.000000.98001.00000
5030.5023029.802705.01909.57201.000000.0000.166308.000000.98001.00000

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD **1250350001** ÉTAPE 12 : INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
> Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
> Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas
> Entente avec les Tiers : vérifier que les travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. L'excédant ira aux autres requérants

					PAYEURS - Sous-Projet									
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
					4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain
					22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	22A27 rue Ssint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue
	TRAVAUX				**1111110000**	**2256088023**	**2556088075**	**2653010004**	**2518100221**	**2518100225**	**2518200044**	**2518100223**	**2559070112**	**2559070113**	**2545000056**	**2545000057**	**2545000058**
#	**Sous-projet**	**Projet SIMON**	**Description**	**% contingences**	**Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes**	**111111**	**193711**	**205962**	**207252**	**206485**	**206490**	**206491**	**206487**	**206606**	**206607**	**206608**	**206609**	**206610**
1	1111110000	111111	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	12,16%	**2 721 223,21 $**		371 519,57 $	98 988,27 $	8 273,46 $	446 786,25 $	37 777,48 $		70 385,76 $	665 151,32 $	209 117,59 $	125 623,75 $	26 809,95 $	148 603,71 $
2	2256088023	193711	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	10,00%	**1 300 396,67 $**		1 300 396,67 $											
3	2556088075	205962	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	10,00%	**659 811,23 $**			659 811,23 $										
4	2653010004	207252	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	20,00%	**60 414,57 $**				60 414,57 $									
5	2518100221	206485	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	10,00%	**1 319 988,31 $**					1 319 988,31 $								
6	2518100225	206490	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	10,00%	**298 479,18 $**						298 479,18 $							
7	2518200044	206491	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%	**31 236,63 $**							31 236,63 $						
8	2518100223	206487	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	10,00%	**495 440,47 $**								495 440,47 $					
9	2559070112	206606	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	15,00%	**1 713 019,23 $**									1 713 019,23 $				
10	2559070113	206607	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	10,00%	**1 775 212,28 $**										1 775 212,28 $			
11	2545000056	206608	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	10,00%	**524 690,07 $**											524 690,07 $		
12	2545000057	206609	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse	10,00%	**229 309,44 $**												229 309,44 $	
13	2545000058	206610	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	13,32%	**1 260 924,14 $**													1 260 924,14 $
14	2545000059	206611	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	10,00%	**295 048,88 $**													
15	2545000060	206612	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	10,00%	**329 156,76 $**													
16	2655856001	207256	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	10,00%	**1 259 899,68 $**													
17	2645009001	207258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation	10,00%	**539 957,00 $**													
18	2569189900	206258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)	14,69%	**4 084 028,29 $**													
19	2618300001	207687	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes		**71 764,77 $**													
20	2675110003	207422	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)	10,00%	**83 353,39 $**													
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
26																		
27																		
28																		
29																		
30																		
			Total avant taxes - TRAVAUX		**19 053 354,18 $**		**1 671 916,24 $**	**758 799,49 $**	**68 688,03 $**	**1 766 774,55 $**	**336 256,66 $**	**31 236,63 $**	**565 826,23 $**	**2 378 170,55 $**	**1 984 329,87 $**	**650 313,82 $**	**256 119,39 $**	**1 409 527,84 $**

Vous pouvez ajuster le montant des contingences par payeur dans ce tableau (section jaune)

CONTINGENCES

Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	PAYEURS 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
					1111110000	2256088023	2556088075	2653010004	2518100221	2518100225	2518200044	2518100223	2559070112	2559070113	2545000056	2545000057	2545000058
					111111	193711	205962	207252	206485	206490	206491	206487	206606	206607	206608	206609	206610
1111110000	111111	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	12,16%	2 721 223,21 $	- $	37 151,96 $	9 898,83 $	1 654,69 $	44 678,62 $	3 777,75 $	- $	7 038,58 $	99 772,70 $	20 911,76 $	12 562,38 $	2 680,99 $	19 794,51 $
2256088023	193711	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal reconstruction	10,00%	1 300 396,67 $	- $	130 039,67 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2556088075	205962	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	10,00%	659 811,23 $	- $	- $	65 981,12 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2653010004	207252	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	20,00%	60 414,57 $	- $	- $	- $	12 082,91 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2518100221	206485	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	10,00%	1 319 988,31 $	- $	- $	- $	- $	131 998,83 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2518100225	206490	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	10,00%	298 479,18 $	- $	- $	- $	- $	- $	29 847,92 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2518200044	206491	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10,00%	31 236,63 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 123,66 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2518100223	206487	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	10,00%	495 440,47 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	49 544,05 $	- $	- $	- $	- $	- $
2559070112	206606	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	15,00%	1 713 019,23 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	256 952,88 $	- $	- $	- $	- $
2559070113	206607	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction	10,00%	1 775 212,28 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	177 521,23 $	- $	- $	- $
2545000056	206608	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction	10,00%	524 690,07 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	52 469,01 $	- $	- $
2545000057	206609	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse	10,00%	229 309,44 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	22 930,94 $	- $
2545000058	206610	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue	13,32%	1 260 924,14 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	167 959,32 $
2545000059	206611	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	10,00%	295 048,88 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2545000060	206612	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	10,00%	329 156,76 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2655856001	207256	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	10,00%	1 259 899,68 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	125 989,97 $	- $	- $	- $	- $
2645009001	207258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabilitation	10,00%	539 957,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	53 995,70 $	- $	- $
2569189900	206258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souter	14,69%	4 084 028,29 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2618300001	207687	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes		71 764,77 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2675110003	207422	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition	10,00%	83 353,39 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
				- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Total avant taxes - CONTINGENCES				**19 053 354,18 $**		**167 191,62 $**	**75 879,95 $**	**13 737,61 $**	**176 677,46 $**	**33 625,67 $**	**3 123,66 $**	**56 582,62 $**	**482 715,55 $**	**198 432,99 $**	**119 027,08 $**	**25 611,94 $**	**187 753,84 $**

[redacted]

[redacted]

14	15	16	17	18	19	20
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entr av.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entr av.	12 - Commission Des Services Electriques	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable réhabillitation**	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Travaux Conduits souterrains payé par CSEM (1)**	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes**	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)
2545000059	**2545000060**	**2655856001**	**2645009001**	**2569189900**	**2618300001**	**2675110003**
206611	**206612**	**207256**	**207258**	**206258**	**207687**	**207422**
35 235,93 $	45 959,91 $	- $	- $	421 032,29 $	- $	9 957,98 $
295 048,88 $						
	329 156,76 $					
		1 259 899,68 $				
			539 957,00 $			
				4 084 028,29 $		
					71 764,77 $	
						83 353,39 $
330 284,81 $	**375 116,67 $**	**1 259 899,68 $**	**539 957,00 $**	**4 505 060,58 $**	**71 764,77 $**	**93 311,37 $**

Taux de l
Taxes
1,14975

TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
2 721 223,21 $	- $
1 300 396,67 $	- $
659 811,23 $	- $
60 414,57 $	- $
1 319 988,31 $	- $
298 479,18 $	- $
31 236,63 $	- $
495 440,47 $	- $
1 713 019,23 $	- $
1 775 212,28 $	- $
524 690,07 $	- $
229 309,44 $	- $
1 260 924,14 $	- $
295 048,88 $	- $
329 156,76 $	- $
1 259 899,68 $	- $
539 957,00 $	- $
4 084 028,29 $	- $
71 764,77 $	- $
83 353,39 $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
- $	- $
19 053 354,18 $	- $

ok

14	15	16	17	18	19	20		
2545000059	2545000060	2655856001	2645009001	2569189900	2618300001	2675110003		
206611	206612	207256	207258	206258	207687	207422	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
3 523,59 $	4 595,99 $	- $	- $	61 864,66 $	- $	995,80 $	330 902,80 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	130 039,67 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	65 981,12 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	12 082,91 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	131 998,83 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	29 847,92 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 123,66 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	49 544,05 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	256 952,88 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	177 521,23 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	52 469,01 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	22 930,94 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	167 959,32 $	- $
29 504,89 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	29 504,89 $	- $
- $	32 915,68 $	- $	- $	- $	- $	- $	32 915,68 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	125 989,97 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	53 995,70 $	- $
- $	- $	- $	- $	600 089,39 $	- $	- $	600 089,39 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	8 335,34 $	8 335,34 $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
33 028,48 $	**37 511,67 $**			**661 954,05 $**		**9 331,14 $**	**2 282 185,32 $**	

ok

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

	Taux de la Ville		Taux CSÉM		PAYEURS										
	Taxes	Net	Taxes	Net	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instructions : Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet. ***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM / REQUER (taxes différentes)	**1,14975**	**1,049875**	**1,14975**	**1,008479**	12 - Commission Des Services Electriques	12 - Commission Des Services Electriques	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen. Urbain	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	0	0
Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. Les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.					22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et Amélioration - Incidences serv. prof. et techn. Externes payé par CSEM (2)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - CSEM Modification et AméliorationIncidences-Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - payé par CSEM (3)	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Chaussée souple reconstruction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Piste cyclable construction	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Collecteur réhabilitation	0	0

INCIDENCES

#	Description	Taux Taxes	Type d'incidence	Taux NET	OBJET SIMON	AUTRE SIMON	Montant total avant taxes	2569189901	2569189902	2556088074	2556088076	2559070114	2545000061	2518100222	2518100224	2653010005		
								206260	206262	205961	205963	206653	206654	206486	206488	207285	0	0
1	Incidences services professionnels	1,14975	Pro	1,049875	54301	070003	1 052 768,96 $			278 650,81 $	30 952,26 $	314 523,58 $	48 640,84 $	361 446,09 $	18 555,38 $			
2	Traces Québec - Redevances environnementales - serv. technique	1,14975	Tech	1,049875	54590	070003	389 314,93 $			104 260,44 $	8 545,94 $	126 669,78 $		145 660,76 $	4 178,01 $			
3	Incidences services techniques	1,14975	Tech	1,049875	54590	070003	728 209,92 $			83 595,81 $	37 939,97 $	281 120,00 $	181 654,22 $	108 739,80 $	28 291,31 $	6 868,80 $		
4	Incidences Achats	1,14975	Achat	1,049875	57401	070003	227 000,00 $						227 000,00 $					
5	Travaux faits par Énergir en incidences	1,14975	Tech	1,049875	54590	070003	103 500,00 $						103 500,00 $					
6	CSEM-Ville Laboratoire sols contaminés payé par Ville	1,14975	Pro	1,049875	54301	070003	12 380,25 $					12 380,25 $						
7	CSEM-Ville Trace Québec serv.prof. de la CSEM payés par Ville	1,14975	Pro	1,049875	54301	070003	6 829,21 $					6 829,21 $						
8	2 CSEM - Laboratoire contrôle qualitatif payé par CSEM	1,14975	Pro	1,00847875	54301	070003	35 995,33 $	35 995,33 $										
9	CSEM - Surveillance firme externe gérée et payé par CSEM	1,14975	Pro	1,00847875	54301	070003	228 685,53 $	228 685,53 $										
10	CSEM - Autres dépenses d'incidences services professionnels de la CSEM payées par CSEM	1,14975	Pro	1,00847875	54301	070003	23 996,89 $	23 996,89 $										
11	5 CSEM - Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par CSEM (Non taxable)	1	Pro	1	54301	070003	809 984,99 $		809 984,99 $									
12	CSEM - Trace Québec serv.prof. payé par CSEM	1,14975	Pro	1,00847875	54301	070003	29 666,15 $	29 666,15 $										
13	3 CSEM - Laboratoire sols contaminés payé par CSEM	1,14975	Pro	1,00847875	54301	070003	53 779,90 $	53 779,90 $										
14	CSEM-Ville Laboratoire contrôle qualitatif payé par Ville	1,14975	Pro	1,049875	54301	070003	8 286,20 $						8 286,20 $					
15	CSEM-Ville - Surveillance firme externe gérée par CSEM payé par Ville	1,14975	Pro	1,049875	54301	070003	52 643,89 $						52 643,89 $					
16	CSEM-Ville Autres dépenses d'incidences serv. prof. de la CSEM payées par Ville	1,14975	Pro	1,049875	54301	070003	5 524,13 $						5 524,13 $					
17	CSEM-Ville Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par Ville (Non taxable)	1	Pro	1	54301	070003	178 882,88 $					178 882,88 $						
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
Total avant taxes - INCIDENCES							**3 947 449,16 $**	**372 123,80 $**	**809 984,99 $**	**466 507,06 $**	**77 438,17 $**	**920 405,70 $**	**627 249,28 $**	**615 846,65 $**	**51 024,70 $**	**6 868,80 $**	**- $**	**- $**

12	13	14	15
0	0	0	0
0	0	0	0
0	**0**	**0**	**0**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD	1250350001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichie plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	206485	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Aqueduc sec. reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206485.000000.13020.00000	1 766 774,55 $	2 031 349,04 $	1 854 892,43 $
			2.Contingences	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206485.070008.13020.00000	176 677,46 $	203 134,90 $	185 489,24 $
	206486	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc sec. reconstruction	3.Incidences	6130.7722046.802726.04121. .000000.0000.206486.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802726.04121.54301.000000.0000.206486.070003.13020.00000	361 446,09 $	415 572,64 $	379 473,21 $
				6130.7722046.802726.04121.54590.000000.0000.206486.070003.13020.00000	254 400,56 $	292 497,04 $	267 088,79 $
				6130.7722046.802726.04121.57401.000000.0000.206486.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206487	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc sec. réhabilitation	1.Travaux	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206487.000000.13025.00000	565 826,23 $	650 558,70 $	594 046,81 $
			2.Contingences	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206487.070008.13025.00000	56 582,62 $	65 055,87 $	59 404,68 $
	206488	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Incidences Aqueduc sec. Réhabilitation	3.Incidences	6130.7722046.802726.04121. .000000.0000.206488.070003.13025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802726.04121.54301.000000.0000.206488.070003.13025.00000	18 555,38 $	21 334,05 $	19 480,83 $
				6130.7722046.802726.04121.54590.000000.0000.206488.070003.13025.00000	32 469,32 $	37 331,60 $	34 088,73 $
				6130.7722046.802726.04121.57401.000000.0000.206488.070003.13025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	206490	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts combinés reconstruction	1.Travaux	6130.7722046.802726.04161.57201.000000.0000.206490.000000.12010.00000	336 256,66 $	386 611,09 $	353 027,46 $
			2.Contingences	6130.7722046.802726.04161.57201.000000.0000.206490.070008.12010.00000	33 625,67 $	38 661,11 $	35 302,75 $
	206491	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.206491.000000.99900.00000	31 236,63 $	35 914,32 $	32 794,56 $
			2.Contingences	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.206491.070008.99900.00000	3 123,66 $	3 591,43 $	3 279,46 $
	207687	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Infrastructures vertes drainantes	1.Travaux	6130.7724013.802726.03107.57201.000000.0000.207687.000000.17030.00000	71 764,77 $	82 511,54 $	75 344,04 $
			2.Contingences	6130.7724013.802726.03107.57201.000000.0000.207687.070008.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					3 708 739,59 $	4 264 123,35 $	3 893 712,98 $
Total					**3 708 739,59 $**	**4 264 123,35 $**	**3 893 712,98 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DRE

GDD	1250350001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier d
de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	111111	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Frais généraux - aqueduc principal	1.Travaux	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.111111.000000.13010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2.Contingences	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.111111.070008.13010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	193711	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque- Aqueduc principal	1.Travaux	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.193711.000000.13010.00000	1 671 916,24 $	1 922 285,70 $	1 755 303,06 $
			2.Contingences	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.193711.070008.13010.00000	167 191,62 $	192 228,57 $	175 530,31 $
	205961	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Aqueduc principal reconstruction	3.Incidences	5030.5023022.802705.04121. .000000.0000.205961.070003.13010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				5030.5023022.802705.04121.54301.000000.0000.205961.070003.13010.00000	278 650,81 $	320 378,77 $	292 548,52 $
				5030.5023022.802705.04121.54590.000000.0000.205961.070003.13010.00000	187 856,25 $	215 987,73 $	197 225,58 $
				5030.5023022.802705.04121.57401.000000.0000.205961.070003.13010.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	205962	22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seigneurs - Aqueduc principal réhabilitation	1.Travaux	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.205962.000000.13015.00000	758 799,49 $	872 429,72 $	796 644,62 $
			2.Contingences	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.205962.070008.13015.00000	75 879,95 $	87 242,97 $	79 664,46 $
	205963	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences	3.Incidences	5030.5023022.802705.04121. .000000.0000.205963.070003.13015.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				5030.5023022.802705.04121.54301.000000.0000.205963.070003.13015.00000	30 952,26 $	35 587,36 $	32 496,00 $
				5030.5023022.802705.04121.54590.000000.0000.205963.070003.13015.00000	46 485,91 $	53 447,18 $	48 804,40 $
				5030.5023022.802705.04121.57401.000000.0000.205963.070003.13015.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	207252	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Collecteurs d'égouts réhabilitation	1.Travaux	5030.5023029.802705.04161.57201.000000.0000.207252.000000.12035.00000	68 688,03 $	78 974,07 $	72 113,85 $
			2.Contingences	5030.5023029.802705.04161.57201.000000.0000.207252.070008.12035.00000	13 737,61 $	15 794,81 $	14 422,77 $
	207285	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Collecteur réhabilitation	3.Incidences	5030.5023029.802705.04161. .000000.0000.207285.070003.12035.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				5030.5023029.802705.04161.54301.000000.0000.207285.070003.12035.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				5030.5023029.802705.04161.54590.000000.0000.207285.070003.12035.00000	6 868,80 $	7 897,41 $	7 211,38 $
				5030.5023029.802705.04161.57401.000000.0000.207285.070003.12035.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau					3 307 026,99 $	3 802 254,28 $	3 471 964,96 $
Total					**3 307 026,99 $**	**3 802 254,28 $**	**3 471 964,96 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD	1250350001	**Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout**

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher	(Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	207256	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Ch	1.Travaux	6101.7724027.802731.03107.57201.000000.0000.207256.000000.17020.00000	1 259 899,68 $	1 448 569,65 $	1 322 737,17 $
			2.Contingences	6101.7724027.802731.03107.57201.000000.0000.207256.070008.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	207258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Pist	1.Travaux	5001.5023030.802731.03103.57201.000000.0000.207258.000000.15055.00000	539 957,00 $	620 815,57 $	566 887,36 $
			2.Contingences	5001.5023030.802731.03103.57201.000000.0000.207258.070008.15055.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total					**1 799 856,68 $**	**2 069 385,22 $**	**1 889 624,53 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SUM

GDD	1250350001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui	1.Oui affiché

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser	Montant avec taxes	Montant net
4806 - Urbanisme Et	206606	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée	1.Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206606.000000.17020.00000	2 378 170,55 $	2 734 301,60 $	2 496 781,81 $
			2.Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206606.070008.17020.00000	482 715,55 $	555 002,20 $	506 790,99 $
	206607	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs	1.Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206607.000000.17030.00000	1 984 329,87 $	2 281 483,26 $	2 083 298,32 $
			2.Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206607.070008.17030.00000	198 432,99 $	228 148,33 $	208 329,83 $
	206608	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cycl	1.Travaux	5001.5024034.802727.03107.57201.000000.0000.206608.000000.15050.00000	650 313,82 $	747 698,32 $	682 748,22 $
			2.Contingences	5001.5024034.802727.03107.57201.000000.0000.206608.070008.15050.00000	119 027,08 $	136 851,39 $	124 963,56 $
	206609	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de c	1.Travaux	5001.5024034.802727.03163.57201.000000.0000.206609.000000.17040.00000	256 119,39 $	294 473,27 $	268 893,34 $
			2.Contingences	5001.5024034.802727.03163.57201.000000.0000.206609.070008.17040.00000	25 611,94 $	29 447,33 $	26 889,33 $
	206610	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage	1.Travaux	5001.5024034.802727.03141.57201.000000.0000.206610.000000.19010.00000	1 409 527,84 $	1 620 604,64 $	1 479 828,04 $
			2.Contingences	5001.5024034.802727.03141.57201.000000.0000.206610.070008.19010.00000	187 753,84 $	215 869,97 $	197 118,06 $
	206611	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts u	1.Travaux	5001.5024034.802727.04161.57201.000000.0000.206611.000000.12010.00000	330 284,81 $	379 744,96 $	346 757,77 $
			2.Contingences	5001.5024034.802727.04161.57201.000000.0000.206611.070008.12010.00000	33 028,48 $	37 974,50 $	34 675,78 $
	206612	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantatio	1.Travaux	5001.5024034.802727.07165.57201.000000.0000.206612.000000.15010.00000	375 116,67 $	431 290,39 $	393 825,61 $
			2.Contingences	5001.5024034.802727.07165.57201.000000.0000.206612.070008.15010.00000	37 511,67 $	43 129,04 $	39 382,56 $
	206653	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidence	3.Incidences	6101.7719023.802727.03107.54301.000000.0000.206653.070003.17020.00000	512 615,92 $	562 592,44 $	529 260,85 $
				6101.7719023.802727.03107.54590.000000.0000.206653.070003.17020.00000	407 789,78 $	468 856,31 $	428 128,30 $
	206654	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidence	3.Incidences	5001.5024034.802727.03107.54301.000000.0000.206654.070003.15050.00000	115 095,07 $	132 330,55 $	120 835,43 $
				5001.5024034.802727.03107.54590.000000.0000.206654.070003.15050.00000	285 154,22 $	327 856,06 $	299 376,28 $
				5001.5024034.802727.03107.57401.000000.0000.206654.070003.15050.00000	227 000,00 $	260 993,25 $	238 321,63 $
	207422	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Sta	1.Travaux	0..802727.06819.57201.000000.0000.207422.000000.45010.00000	93 311,37 $	107 284,75 $	97 965,27 $
			2.Contingences	0..802727.06819.57201.000000.0000.207422.070008.45010.00000	9 331,14 $	10 728,47 $	9 796,53 $
Total					**10 118 241,98 $**	**11 606 661,01 $**	**10 613 967,52 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - CSÉM

GDD	1250350001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichie
plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou	1.Oui affiché

***** DCSF doit prendre les engagements et divulguer à la CSEM le no. eng. pour son intervention. Coller image**

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser	Montant avec taxes	Montant net
12 - Commission Des Services Elec	206258	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - C	1.Travaux	6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.000000.19520.00000	4 505 060,58 $	5 179 693,40 $	4 543 257,86 $
			2.Contingences	6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.070008.19520.00000	661 954,05 $	761 081,67 $	667 566,59 $
	206260	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - (	3.Incidences	6105.7724015.802400.06819.54301.000000.0000.206260.070003.19520.00000	372 123,80 $	427 849,34 $	375 278,95 $
	206262	22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - (	3.Incidences	6105.7724015.802400.06819.54301.000000.0000.206262.070003.19520.00000	809 984,99 $	809 984,99 $	809 984,99 $
Total					**6 349 123,42 $**	**7 178 609,40 $**	**6 396 088,39 $**

Vérification JL 20260305

		total	ok	ok	ok

NUMÉRO	DESCRIPTION	CLÉS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS	CRÉDIT ARRONI AU $ SUPÉRIE
24-015	CSEM Cond soutenus aen CM24 0763	6105.7724015.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	6 349 123,42 $	7 178 609,40 $	6 396 088,39 $	6 396 089
0	0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
TOTAL PROVENANCE			**6 349 123,42 $**	**7 178 609,40 $**	**6 396 088,39 $**	**6 396 089**

IMPUTATION						
TITRE	Coûts des travaux d'amélioration - CSEM	CLÉS D'IMPUTATION	DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS	CRÉDITS ARRONDIS AU $ SUPÉRIEUR
CONTRAT-TRAVAUX		6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.000000.19520.00000	4 505 060,57 $	5 179 693,39 $	4 543 257,86 $	4 543 258,00 $
CONTINGENCES		6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.070008.19520.00000	661 954,05 $	761 081,67 $	667 566,59 $	667 567,00 $
SURVEILLANCE EXT.		6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.206258.070004.19520.00000	228 685,53 $	262 931,19 $	230 624,50 $	230 625,00 $
LABORATOIRE		6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.206258.070005.19520.00000	59 992,22 $	68 976,05 $	60 500,88 $	60 501,00 $
DIVERS		6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.206258.070006.19520.00000	83 446,05 $	95 942,10 $	84 153,57 $	84 154,00 $
INTERNE-FRAIS GÉNÉRAUX		6105.7724015.802400.06819.51120.000000.0000.206260.000000.19520.00000	809 984,99 $	809 984,99 $	809 984,99 $	809 985,00 $
TOTAL IMPUTATION	**Coûts des travaux d'amélioration - CSEM**		**6 349 123,42 $**	**7 178 609,40 $**	**6 396 088,39 $**	**6 396 089,00 $**

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	1250350001	**Actualiser les tableaux** : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	19 053 354,18 $	21 906 593,97 $	19 817 147,60 $	
2.Contingences	2 282 185,32 $	2 623 942,57 $	2 368 606,89 $	11,95%
3.Incidences	3 947 449,16 $	4 390 496,71 $	4 079 603,88 $	
Total	**25 282 988,66 $**	**28 921 033,25 $**	**26 265 358,38 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	2 361 157,05 $	- $	3 782 294,93 $
56088 - Réseau primaire d'aqueduc	2 167 913,22 $	- $	3 378 216,95 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	36 074,01 $	- $	36 074,01 $
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	2 825 937,77 $	- $	6 252 590,10 $
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	2 126 807,81 $	- $	4 253 615,61 $
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	283 443,68 $	- $	566 887,36 $
69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains	118 526,39 $	- $	5 875 005,94 $
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel (avec ancien RE 17-	661 368,59 $	- $	1 322 737,17 $
53010 - Réseau primaire d'égouts - RCG23-029	46 874,00 $	- $	93 748,00 $
75110 - Travaux d électrification des stations de vélo en libre-service BI XI sur le domaine p	107 761,80 $	- $	107 761,80 $
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux chang ements climatiqu	57 638,19 $	- $	75 344,04 $
Total	**10 793 502,51 $**	**- $**	**25 744 275,93 $**

Vérifications	
Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avant taxes à autoriser	19 053 354,18 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	19 053 354,18 $
Écart	- $
Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.	
Total travaux avec taxes à autoriser	21 906 593,97 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	21 906 593,97 $
Écart	0,00 $

Calculs manuels

					à compléter	
Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	19 053 354,17 $	21 906 593,97 $	19 817 147,60 $			
2.Contingences	2 282 185,31 $	2 623 942,57 $	2 368 606,89 $	11,98%		
3.Incidences	3 947 449,16 $	4 390 496,71 $	4 079 603,88 $			
4.Variation du prix du carburant						
5.Indexation du prix des matériaux						
6.Surveillance des travaux						
Total	**25 282 988,64 $**	**28 921 033,25 $**	**26 265 358,37 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	1250350001	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2027 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2028 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
12 - Commission Des Services Electriques	69097	24-015 Conduits souterrains M607357	24,82%	7 178 609,40 $	118 526,39 $	5 756 479,55 $			5 875 005,94 $
Total 12 - Commission Des Services Electriques			**24,82%**	**7 178 609,40 $**	**118 526,39 $**	**5 756 479,55 $**			**5 875 005,94 $**
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	45009	RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770	2,15%	620 815,57 $	283 443,68 $	283 443,68 $			566 887,36 $
	55856	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	5,01%	1 448 569,65 $	661 368,59 $	661 368,59 $			1 322 737,17 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**7,16%**	**2 069 385,22 $**	**944 812,27 $**	**944 812,27 $**			**1 889 624,53 $**
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	59070		23,62%	6 830 384,13 $	2 825 937,77 $	3 426 652,33 $			6 252 590,10 $
	75110	25-005 BIXI électrification stations de vélos CM25 0073	0,41%	118 013,22 $	107 761,80 $				107 761,80 $
	45000	RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602	16,11%	4 658 263,65 $	2 126 807,81 $	2 126 807,81 $			4 253 615,61 $
Total 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain			**40,13%**	**11 606 661,01 $**	**5 060 507,38 $**	**5 553 460,14 $**			**10 613 967,52 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme de re	14,32%	4 142 106,06 $	2 361 157,05 $	1 421 137,88 $			3 782 294,93 $
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	0,14%	39 505,75 $	36 074,01 $				36 074,01 $
	18300	24-013 trav. geston eaux pluviales CM24 0761	0,29%	82 511,54 $	57 638,19 $	17 705,85 $			75 344,04 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs			**14,74%**	**4 264 123,35 $**	**2 454 869,25 $**	**1 438 843,73 $**			**3 893 712,98 $**
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	56088	RCG 23-022 réseau principal aqueduc CG23 0587	12,79%	3 699 587,99 $	2 167 913,22 $	1 210 303,74 $			3 378 216,95 $
	53010	RCG 23-029 travaux collecteurs d'égouts CG23 0768	0,35%	102 666,29 $	46 874,00 $	46 874,00 $			93 748,00 $
Total 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau			**13,15%**	**3 802 254,28 $**	**2 214 787,22 $**	**1 257 177,74 $**			**3 471 964,96 $**
Total			**100,00%**	**28 921 033,25 $**	**10 793 502,51 $**	**14 950 773,42 $**			**25 744 275,93 $**

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

	GDD	**1250350001**	**Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout**

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
12 - Commission Des Services Electriques	**2569189900**	206258	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.000000.19520.00000	4 505 060,58 $	5 179 693,40 $	4 543 257,86 $
				2.Contingences	6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.070008.19520.00000	661 954,05 $	761 081,67 $	667 566,59 $
	2569189901	206260	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	6105.7724015.802400.06819.54301.000000.0000.206260.070003.19520.00000	372 123,80 $	427 849,34 $	375 278,95 $
	2569189902	206262	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	3.Incidences	6105.7724015.802400.06819.54301.000000.0000.206262.070003.19520.00000	809 984,99 $	809 984,99 $	809 984,99 $
Total 12 - Commission Des Services Electriques						**6 349 123,42 $**	**7 178 609,40 $**	**6 396 088,39 $**
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**2645009001**	207258	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	5001.5023030.802731.03103.57201.000000.0000.207258.000000.15055.00000	539 957,00 $	620 815,57 $	566 887,36 $
	2655856001	207256	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	6101.7724027.802731.03107.57201.000000.0000.207256.000000.17020.00000	1 259 899,68 $	1 448 569,65 $	1 322 737,17 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						**1 799 856,68 $**	**2 069 385,22 $**	**1 889 624,53 $**
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain	**2545000056**	206608	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	5001.5024034.802727.03107.57201.000000.0000.206608.000000.15050.00000	650 313,82 $	747 698,32 $	682 748,22 $
				2.Contingences	5001.5024034.802727.03107.57201.000000.0000.206608.070008.15050.00000	119 027,08 $	136 851,39 $	124 963,56 $
	2545000057	206609	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	5001.5024034.802727.03163.57201.000000.0000.206609.000000.17040.00000	256 119,39 $	294 473,27 $	268 893,34 $
				2.Contingences	5001.5024034.802727.03163.57201.000000.0000.206609.070008.17040.00000	25 611,94 $	29 447,33 $	26 889,33 $
	2545000058	206610	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	5001.5024034.802727.03141.57201.000000.0000.206610.000000.19010.00000	1 409 527,84 $	1 620 604,64 $	1 479 828,04 $
				2.Contingences	5001.5024034.802727.03141.57201.000000.0000.206610.070008.19010.00000	187 753,84 $	215 869,97 $	197 118,06 $
	2545000059	206611	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	5001.5024034.802727.04161.57201.000000.0000.206611.000000.12010.00000	330 284,81 $	379 744,96 $	346 757,77 $
				2.Contingences	5001.5024034.802727.04161.57201.000000.0000.206611.070008.12010.00000	33 028,48 $	37 974,50 $	34 675,78 $
	2545000060	206612	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-L**	1.Travaux	5001.5024034.802727.07165.57201.000000.0000.206612.000000.15010.00000	375 116,67 $	431 290,39 $	393 825,61 $
				2.Contingences	5001.5024034.802727.07165.57201.000000.0000.206612.070008.15010.00000	37 511,67 $	43 129,04 $	39 382,56 $
	2545000061	206654	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	5001.5024034.802727.03107.54301.000000.0000.206654.070003.15050.00000	115 095,07 $	132 330,55 $	120 835,43 $
					5001.5024034.802727.03107.54590.000000.0000.206654.070003.15050.00000	285 154,22 $	327 856,06 $	299 376,28 $
					5001.5024034.802727.03107.57401.000000.0000.206654.070003.15050.00000	227 000,00 $	260 993,25 $	238 321,63 $
	2559070112	206606	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206606.000000.17020.00000	2 378 170,55 $	2 734 301,60 $	2 496 781,81 $
				2.Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206606.070008.17020.00000	482 715,55 $	555 002,20 $	506 790,99 $
	2559070113	206607	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206607.000000.17030.00000	1 984 329,87 $	2 281 483,26 $	2 083 298,32 $
				2.Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206607.070008.17030.00000	198 432,99 $	228 148,33 $	208 329,83 $
	2559070114	206653	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	6101.7719023.802727.03107.54301.000000.0000.206653.070003.17020.00000	512 615,92 $	562 592,44 $	529 260,85 $
					6101.7719023.802727.03107.54590.000000.0000.206653.070003.17020.00000	407 788,78 $	468 856,31 $	428 128,30 $
	2675110003	207422	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	0..802727.06819.57201.000000.0000.207422.000000.45010.00000	93 311,37 $	107 284,75 $	97 965,27 $
				2.Contingences	0..802727.06819.57201.000000.0000.207422.070008.45010.00000	9 331,14 $	10 728,47 $	9 796,53 $
Total 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir.Proj.Amen.Urbain						**10 118 241,98 $**	**11 606 661,01 $**	**10 613 967,52 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	**2518100221**	206485	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206485.000000.13020.00000	1 766 774,55 $	2 031 349,04 $	1 854 892,43 $
				2.Contingences	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206485.070008.13020.00000	176 677,46 $	203 134,90 $	185 489,24 $
	2518100222	206486	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	6130.7722046.802726.04121.54301.000000.0000.206486.070003.13020.00000	361 446,09 $	415 572,64 $	379 473,21 $
					6130.7722046.802726.04121.54590.000000.0000.206486.070003.13020.00000	254 400,56 $	292 497,04 $	267 088,79 $
	2518100223	206487	**22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seig**	1.Travaux	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206487.000000.13025.00000	565 826,23 $	650 558,70 $	594 046,81 $
				2.Contingences	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206487.070008.13025.00000	56 582,62 $	65 055,87 $	59 404,68 $
	2518100224	206488	**22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seig**	3.Incidences	6130.7722046.802726.04121.54301.000000.0000.206488.070003.13025.00000	18 555,38 $	21 334,05 $	19 480,83 $
					6130.7722046.802726.04121.54590.000000.0000.206488.070003.13025.00000	32 469,32 $	37 331,60 $	34 088,73 $
	2518100225	206490	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	6130.7722046.802726.04161.57201.000000.0000.206490.000000.12010.00000	336 256,66 $	386 611,09 $	353 027,46 $
				2.Contingences	6130.7722046.802726.04161.57201.000000.0000.206490.070008.12010.00000	33 625,67 $	38 661,11 $	35 302,75 $
	2518200044	206491	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.206491.000000.99900.00000	31 236,63 $	35 914,32 $	32 794,56 $
				2.Contingences	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.206491.070008.99900.00000	3 123,66 $	3 591,43 $	3 279,46 $
	2618300001	207687	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	6130.7724013.802726.03107.57201.000000.0000.207687.000000.17030.00000	71 764,77 $	82 511,54 $	75 344,04 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						**3 708 739,59 $**	**4 264 123,35 $**	**3 893 712,98 $**
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	**2256088023**	193711	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.193711.000000.13010.00000	1 671 916,24 $	1 922 285,70 $	1 755 303,06 $
				2.Contingences	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.193711.070008.13010.00000	167 191,62 $	192 228,57 $	175 530,31 $
	2556088074	205961	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	5030.5023022.802705.04121.54301.000000.0000.205961.070003.13010.00000	278 650,81 $	320 378,77 $	292 548,52 $
					5030.5023022.802705.04121.54590.000000.0000.205961.070003.13010.00000	187 856,25 $	215 987,73 $	197 225,58 $
	2556088075	205962	**22A27 rue Saint-Jacques, de Guy à Des Seig**	1.Travaux	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.205962.000000.13015.00000	758 799,49 $	872 429,72 $	796 644,62 $
				2.Contingences	5030.5023022.802705.04121.57201.000000.0000.205962.070008.13015.00000	75 879,95 $	87 242,97 $	79 664,46 $
	2556088076	205963	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	5030.5023022.802705.04121.54301.000000.0000.205963.070003.13015.00000	30 952,26 $	35 587,36 $	32 496,00 $
					5030.5023022.802705.04121.54590.000000.0000.205963.070003.13015.00000	46 485,91 $	53 447,18 $	48 804,40 $
	2653010004	207252	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	1.Travaux	5030.5023029.802705.04161.57201.000000.0000.207252.000000.12035.00000	68 688,03 $	78 974,07 $	72 113,85 $
				2.Contingences	5030.5023029.802705.04161.57201.000000.0000.207252.070008.12035.00000	13 737,61 $	15 794,81 $	14 422,77 $
	2653010005	207285	**22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lé**	3.Incidences	5030.5023029.802705.04161.54590.000000.0000.207285.070003.12035.00000	6 868,80 $	7 897,41 $	7 211,38 $
Total 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau						**3 307 026,99 $**	**3 802 254,28 $**	**3 471 964,96 $**
Total						**25 282 988,66 $**	**28 921 033,25 $**	**26 265 358,38 $**

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1250350001**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**CC50350001**	**Date**	**2/25/2026**

Objet GDD

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre Saint-Jacques et René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $ taxes incluses (contrat : 21 906 593,97 $ + contingences : 2 623 942,57 $ + incidences : 4 390 496,71 $) – Appel d'offres public No DRE-P2533-193711-C (11 soumissions)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	3,602,614.53 $	4,142,106.06 $	3,782,294.93 $	3,782,299 $

Imputations

Projet 18100	**22A27 rue Guy, de St-Jacques à René-Lévesque - Reconst. AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206485.000000.13020.00000	1,766,774.55 $	2,031,349.04 $	1,854,892.43 $	1,854,893 $
Contingences	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206485.070008.13020.00000	176,677.46 $	203,134.90 $	185,489.24 $	185,490 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802726.04121.54301.000000.0000.206486.070003.13020.00000	361,446.09 $	415,572.64 $	379,473.21 $	379,474 $
Incidences techniques	6130.7722046.802726.04121.54590.000000.0000.206486.070003.13020.00000	254,400.56 $	292,497.04 $	267,088.79 $	267,089 $

Projet 18100	**22A27 rue Guy, de St-Jacques à René-Lévesque - Réhab. AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206487.000000.13025.00000	565,826.23 $	650,558.70 $	594,046.81 $	594,047 $
Contingences	6130.7722046.802726.04121.57201.000000.0000.206487.070008.13025.00000	56,582.62 $	65,055.87 $	59,404.68 $	59,405 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802726.04121.54301.000000.0000.206488.070003.13025.00000	18,555.38 $	21,334.05 $	19,480.83 $	19,481 $
Incidences techniques	6130.7722046.802726.04121.54590.000000.0000.206488.070003.13025.00000	32,469.32 $	37,331.60 $	34,088.73 $	34,089 $

Projet 18100	**22A27 rue Guy, de St-Jacques à René-Lévesque - Reconst. EG**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802726.04161.57201.000000.0000.206490.000000.12010.00000	336,256.66 $	386,611.09 $	353,027.46 $	353,028 $
Contingences	6130.7722046.802726.04161.57201.000000.0000.206490.070008.12010.00000	33,625.67 $	38,661.11 $	35,302.75 $	35,303 $
Sous-total		**3,602,614.53 $**	**4,142,106.06 $**	**3,782,294.93 $**	**3,782,299 $**

Provenance

PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	34,360.30 $	39,505.75 $	36,074.01 $	36,075 $

Imputations

Projet 18200	**22A27 rue Guy, de St-Jacques à René-Lévesque - Plomb privé**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.206491.000000.99900.00000	31,236.63 $	35,914.32 $	32,794.56 $	32,795 $
Contingences	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.206491.070008.99900.00000	3,123.66 $	3,591.43 $	3,279.45 $	3,280 $
Sous-total		**34,360.30 $**	**39,505.75 $**	**36,074.01 $**	**36,075 $**

Provenance

PG 18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement RE 22-026	6130.7724013.802728.01909.57201.000000.0000.190514.000000.98001.00000	71,764.77 $	82,511.54 $	75,344.04 $	75,345 $

Imputations

Projet 18300	**Guy entre René-Levesque et St-Jacques**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7724013.802726.03107.57201.000000.0000.207687.000000.17030.00000	71,764.77 $	82,511.54 $	75,344.04 $	75,345 $
Sous-total		**71,764.77 $**	**82,511.54 $**	**75,344.04 $**	**75,345 $**
Total		**3,708,739.59 $**	**4,264,123.35 $**	**3,893,712.97 $**	**3,893,719 $**

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1250350001

Service	EAU

Direction	DRE

Engagement #	CC50350001	Date

Objet GDD

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $ taxes incluses (contrat : 21 906 593,97 $ + contingences : soumissions)

Exécutant et clé de retenue sur contrat

Direction des réseaux d'eau	6101	0000000	802705	00000	21100	000000

Informations comptables

Provenance

PG 56088 Réseau primaire d'aqueduc - AGGLO (Vannes)						
No Règlement RCG 23-022	5030	5023022	802705	01909	57201	000000

Imputations

22A27_Guy_TR01_reconstruction						
Contrat	5030	5023022	802705	04121	57201	000000

Contingences	5030	5023022	802705	04121	57201	000000
Services professionnels	5030	5023022	802705	04121	54301	000000
Services techniques	5030	5023022	802705	04121	54590	000000

Travaux réhabilitation rue Guy - AQ						
Contrat	5030	5023022	802705	04121	57201	000000
Contingences	5030	5023022	802705	04121	57201	000000
Services professionnels	5030	5023022	802705	04121	54301	000000
Services techniques	5030	5023022	802705	04121	54590	000000
Sous-total						

Provenance

PG 53010- Réseau primaire d'égouts - AGGLO-COLLECTEURS						
No Règlement RCG 23-029	5030	5023029	802705	01909	57201	000000

Imputations

22A27 rue Guy,de St-Jacques à René-Lévesque-collecteur Ég.- réhab.						
Contrat	5030	5023029	802705	04161	57201	000000
Contingences	5030	5023029	802705	04161	57201	000000
Services techniques	5030	5023029	802705	04161	54590	000000
Sous-total						

Total

Informations budgétaires

Le budget est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune de

Programme/Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
PG 56088	2,168 $	1,210 $			**3,378 $**
PG 53010	47 $	47 $			**94 $**
	2,215 $	**1,257 $**	**0 $**	**0 $**	**3,472 $**

2/25/2026

de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre Saint-Jacq
: 2 623 942,57 $ + incidences : 4 390 496,71 $) – Appel d'offres public No DRE-P2533-193

0000	000000	000000	00000	00000

					Dépenses taxes incluses	Crédits nets
0000	166300	000000	98001	00000	3,699,587.99 $	3,378,216.95 $

					Dépenses taxes incluses	Crédits nets
0000	193711	000000	13010	00000	1,922,285.70 $	1,755,303.06 $

0000	193711	070008	13010	00000	192,228.57 $	175,530.31 $
0000	205961	070003	13010	00000	320,378.77 $	292,548.52 $
0000	205961	070003	13010	00000	215,987.73 $	197,225.58 $

					Dépenses taxes incluses	Crédits nets
0000	205962	000000	13015	00000	872,429.72 $	796,644.62 $
0000	205962	070008	13015	00000	87,242.97 $	79,664.46 $
0000	205963	070003	13015	00000	35,587.36 $	32,496.00 $
0000	205963	070003	13015	00000	53,447.18 $	48,804.40 $
					3,699,587.99 $	**3,378,216.95 $**

					Dépenses taxes incluses	Crédits nets
0000	166308	000000	98001	00000	102,666.29 $	93,748.00 $

					Dépenses taxes incluses	Crédits nets
0000	207252	000000	12035	00000	78,974.07 $	72,113.85 $
0000	207252	070008	12035	00000	15,794.81 $	14,422.77 $
0000	207285	070003	12035	00000	7,897.41 $	7,211.38 $
					102,666.29 $	**93,748.00 $**
					3,802,254.28 $	**3,471,964.96 $**

s années (en milliers de $):

	ues et René- 711-C (11

Crédits nets arrondis au $ supérieur
3,378,222 $

Crédits nets arrondis au $ supérieur
1,755,304 $

175,531 $
292,549 $
197,226 $

Crédits nets arrondis au $ supérieur
796,645 $
79,665 $
32,497 $
48,805 $

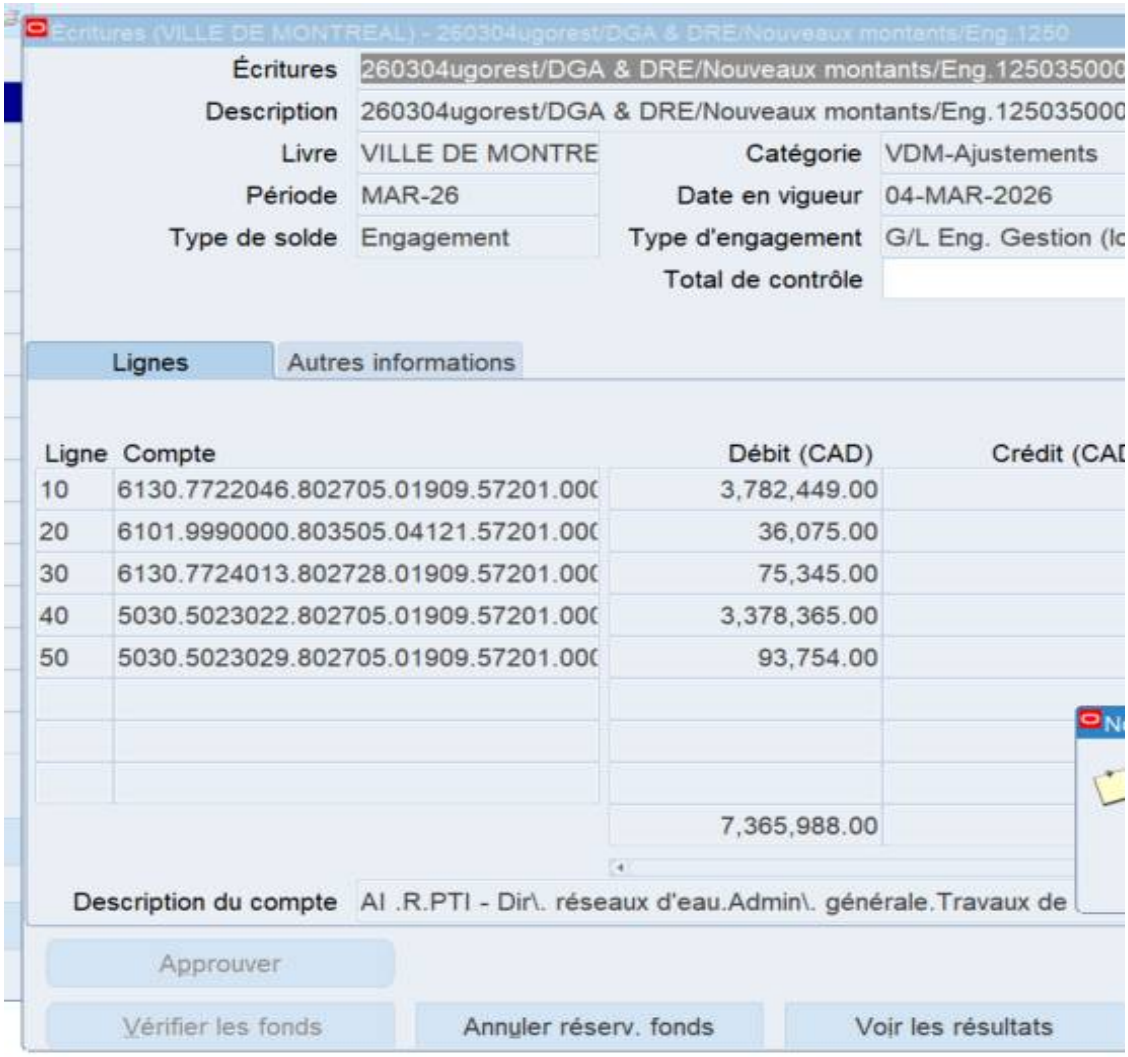
3,378,222.00 $

Crédits nets arrondis au $ supérieur
93,749 $

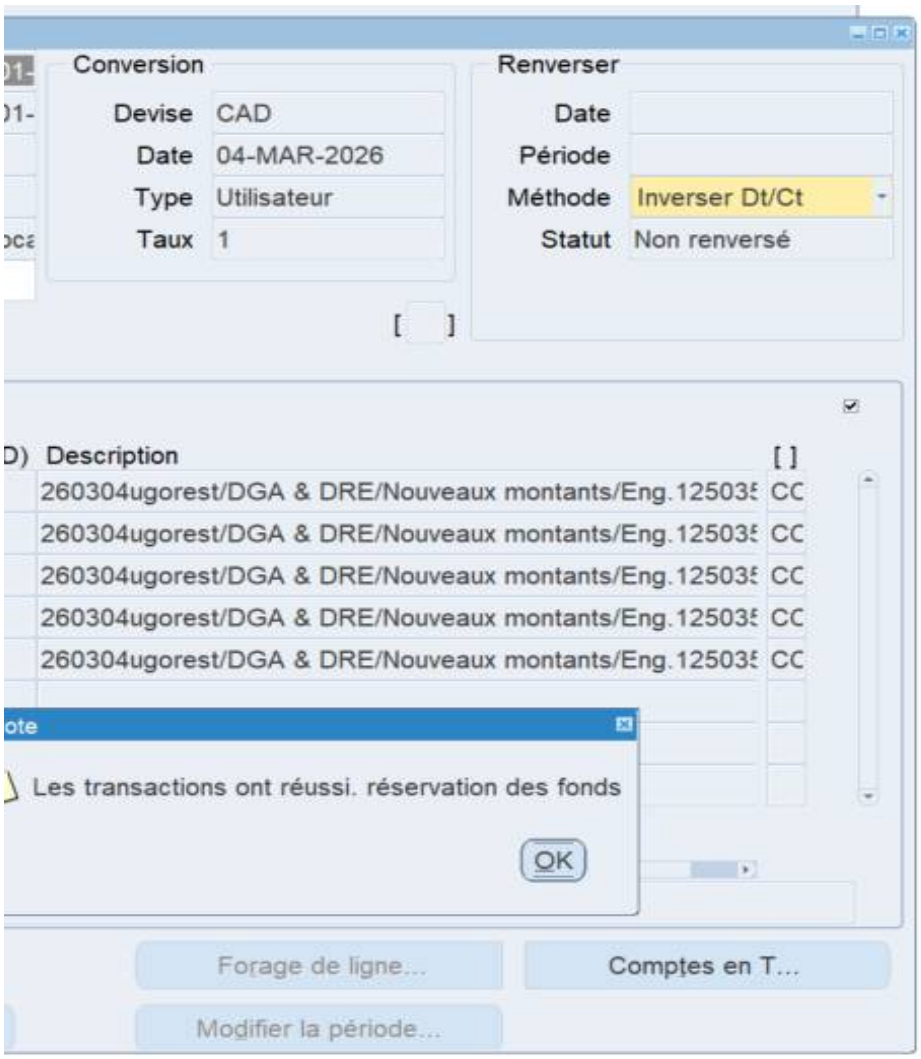
Crédits nets arrondis au $ supérieur
72,114 $
14,423 $
7,212 $
93,749.00 $

3,471,971.00 $

CC50350001
260304ugorest/DGA & DRE/Nouveaux montants/Eng.1250350001-Trav reconst. AQ & EG rue G



iuy


Conversion
Devise CAD
Date 04-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
D) Description [ ]
260304ugorest/DGA & DRE/Nouveaux montants/Eng.12503 CC
260304ugorest/DGA & DRE/Nouveaux montants/Eng.12503 CC
260304ugorest/DGA & DRE/Nouveaux montants/Eng.12503 CC
260304ugorest/DGA & DRE/Nouveaux montants/Eng.12503 CC
260304ugorest/DGA & DRE/Nouveaux montants/Eng.12503 CC
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Nouveau Répondre Répondre à tous Faire suivre Afficher Options

Re: Demande pour le dossier : 1250350001

Karl LAI A : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca

Cc : "Angela FARAH", "Helene RALAY", "Lhoucine BOUSSAHOR", "Stefania GORE", "Francis PLC

3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour à vous,

La DGA est d'accord avec le contenu de ce GDD suites aux commentaires é

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des i infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Merci bien et bonne journée,

Karl Lai, ing., M. Ing.
Chef de section par intérim - Section Sud
Service de l'eau - Direction de la gestion des actifs
Division Planification des Investissements
801, rue Brennan, 3ième étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 438-402-7529
karl.lai@montreal.ca

De : Helene RALAY <helene.ralay@montreal.ca>
Envoyé : 2 mars 2026 14:00
À : Karl LAI <karl.lai@montreal.ca>

)UFFE", "Eric BLOUIN"

---

mis par Hélène Ralay et Lhoucine Boussahor à Angela Farah.
, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastr

nfrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à amé

2026-03-02 15:04

Afficher détails

ructures d'aqueduc et

liorer les

Entente de réalisa

Note : L'entente doit être signée avant l'octroi du financement

PARTIE A - IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	
Service de l'eau (Équipe infras vertes)	
Service	Service de l'eau
Direction	Gestion des actifs
Nom du gestionnaire autorisé à signer	Stéphane Brossault
Courriel du gestionnaire	stephane.brossault@
Nom du chargé(e) de projet	**Mélanie Beaudoin**
Courriel du chargé(e) de projet	melanie.beaudoin2@
Arrondissement/Service	
Service ou arrondissement	S.Eau
Direction	Direction des Réseau
Nom du gestionnaire autorisé(e) à signer	Guillaume Coursol T
Courriel du gestionnaire	guillaume.coursol@el
Nom du chargé de projet	**Angela Farah**
Coordonnées du chargé(e) de projet	angela.farah@mmm
PARTIE B - DESCRIPTION DES TRAVAUX	
Description des travaux	
Description du projet	Reconstruction d domaine publi
Type de travaux admissibles au financement	
Volume total admissible au financement (m³)	
Année(s) de réalisation (note 1)	
Note 1- Si le projet est réalisé sur plusieurs années, alors se référer au GDD pour la répartition de	
PARTIE C - FINANCEMENT ET OCTROI	
Financement et octroi	
Niveau de délégation	
Date du conseil visé	
Numéro de GDD	
Nom du projet dans le GDD	Accorder un con 500mm et des infra Dépense totale de 2 incidences :
Montant du contrat sans contingence et sans incidence (taxes incluses)	
Montant financé par le Service de l'eau, Équipe infras vertes (taxes incluses) au maximum des travaux admissibles (note 2)	
Montant financé par le Service de l'eau, Équipe infras vertes (net de taxes)	
Type de décaissement privilégié (note 3)	
Progressif : quote-part si applicable	
Numéro Simon du requérant	
Clé comptable d'imputation du requérant	
Règlement d'emprunt du requérant	
Programme de financement SEau	
Autres programmes de financement arrondissement/service (si pertinent)	

Note 2 - Travaux d'aménagement et de drainage destinés à la gestion des eaux pluviales, incluan de pluie.

Note 3 - Si progressif: imputer la clef comptable à chaque décompte selon le pourcentage indiqué "Montant financé par le Service de l'eau".
Si ponctuel: imputer la clef comptable lorsque les ouvrages financés par le Service de l'eau sont

Fin de l'exercise financier: faire une reddition de compte.

PARTIE D- REDDITION DE COMPTE	
Reddition de compte	
Finale	L'exécutant s'engag liste géoréférencée

SIGNATURE DES PARTIES

Pour le Service de l'eau (Équipe infrastructures vertes)

Chrystelle Ingrid Doutetien, ing., M.Ing. (en remplacement de Stéphane Brossault)
Chef de section - Réglementation gestion de l'eau
Division Développement Urbain
Direction de la Gestion des actifs

Chrys
Dout

Nom de la direction — Date et signature

Pour l'arrondissement ou le service exécutant

Guillaume Coursol Tellier ing., M.Sc.A.
Chef de section - Service de l'eau - Direction des réseaux d'eau
Division Ingénierie - Section projets d'aqueduc

Guillaum

Nom de la direction — Date et signature

N.B.: Informations à indiquer dans le GDD:
- Intervenant : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca
- Partie prenante (SEau): Stéphane Brossault (stephane.brossault@montreal.ca)
- Lecteur : Chargé(e) de projet de l'équipe Infrastructures vertes

ation de mandat

, ing. - Chef de division - Division développement urbain
@montreal.ca
@montreal.ca
aux d'Eau
Tellier
llier@montreal.ca

treal.ca

les conduites d'aqueduc principale et secondaire ainsi que le réaménagement complet du ic, dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque.
Infrastructures vertes drainantes sur rue
68,8
2026, 2027
s dépenses annuelles.

CG
23 avril 2026
1250350001
ntrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de astructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre Saint-Jacques et René-Lévesque – 27 575 160,90 $ taxes incluses (contrat : 21 906 593,97 $ + contingences : 2 239 869,60 $ + : 3 428 697,33 $) – Appel d'offres public No DRE-P2533-193711-C (11 soumissions)
21 906 593,97
82 527,00 $
75 358,15 $
Progressif
0,38%
Se référer au GDD
PDI
f des aménagements pour diriger, recevoir ou faciliter l'écoulement ou l'infiltration des eaux
dans la case "quote part" et jusqu'à concurence du montant maximal indiqué à la case
construits.

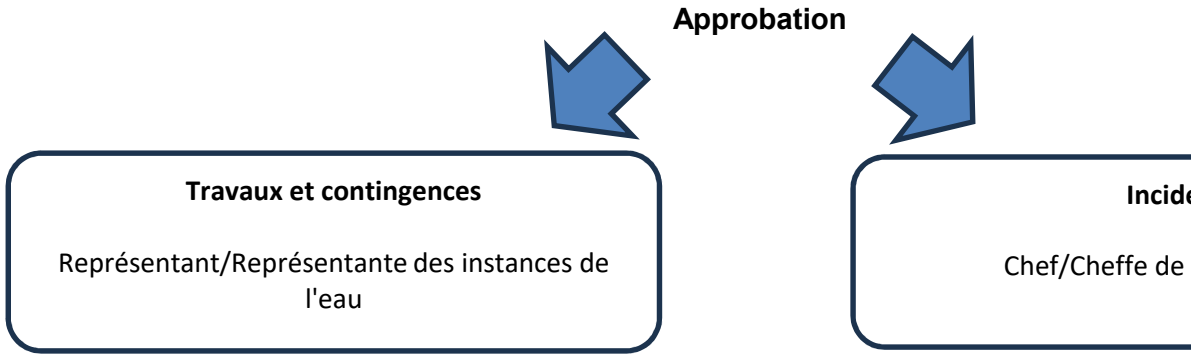
je à fournir à infraverte@montreal.ca, au plus tard à la fin novembre de l'année en cours, la des actifs drainants construits dans le cadre de la présente entente.

stelle etien — Signature numérique de Chrystelle Doutetien Date : 2026.02.24 10:50:56 -05'00'

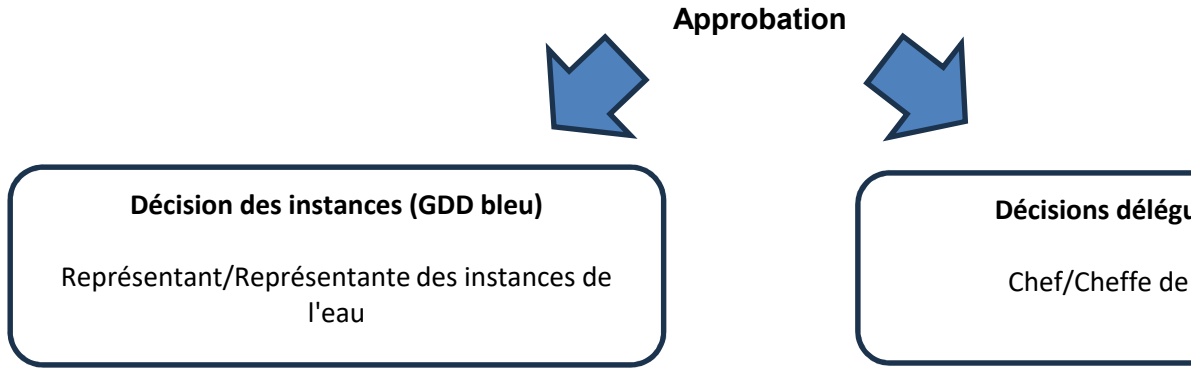
ne Coursol — Signature numérique de Guillaume Coursol Date : 2026.03.02 11:15:40 -05'00'

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

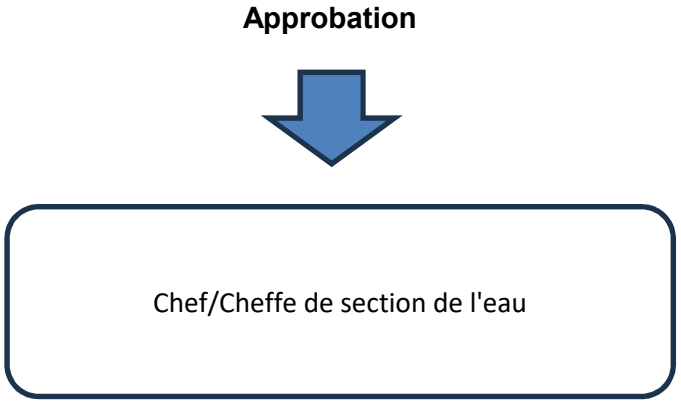
Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**



Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)



Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau



Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**490**200
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Service De La Gestion Et De La Planification Des Immeubles

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Direction de la gestion de projets immobiliers

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.803403.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Service des infrastructures du réseau routier

NO GDD :	**1250350001**
No d'engagement	**CC50350001**

Taux: 1.0951303727

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre Saint-Jacques et René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $ taxes incluses (contrat : 21 906 593,97 $ + contingences : 2 623 942,57 $ + incidences : 4 390 496,71 $) – Appel d'offres public No DRE-P2533-193711-C (11 soumissions)

Provenance

24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24-027	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000	1,259,899.67 $	1,448,569.65 $	1,322,737.17 $	1,322,737 $

RCG 23-030 Finan. trav de maintien réseau CG23 0770		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
RCG 23-030	5001.5023030.802731.01909.57201.000000.0000.181496.000000.98001.00000	539,957.01 $	620,815.57 $	566,887.36 $	566,888 $

Total provenance	**1,799,856.68 $**	**2,069,385.22 $**	**1,889,624.53 $**	**1,889,625 $**

Imputation

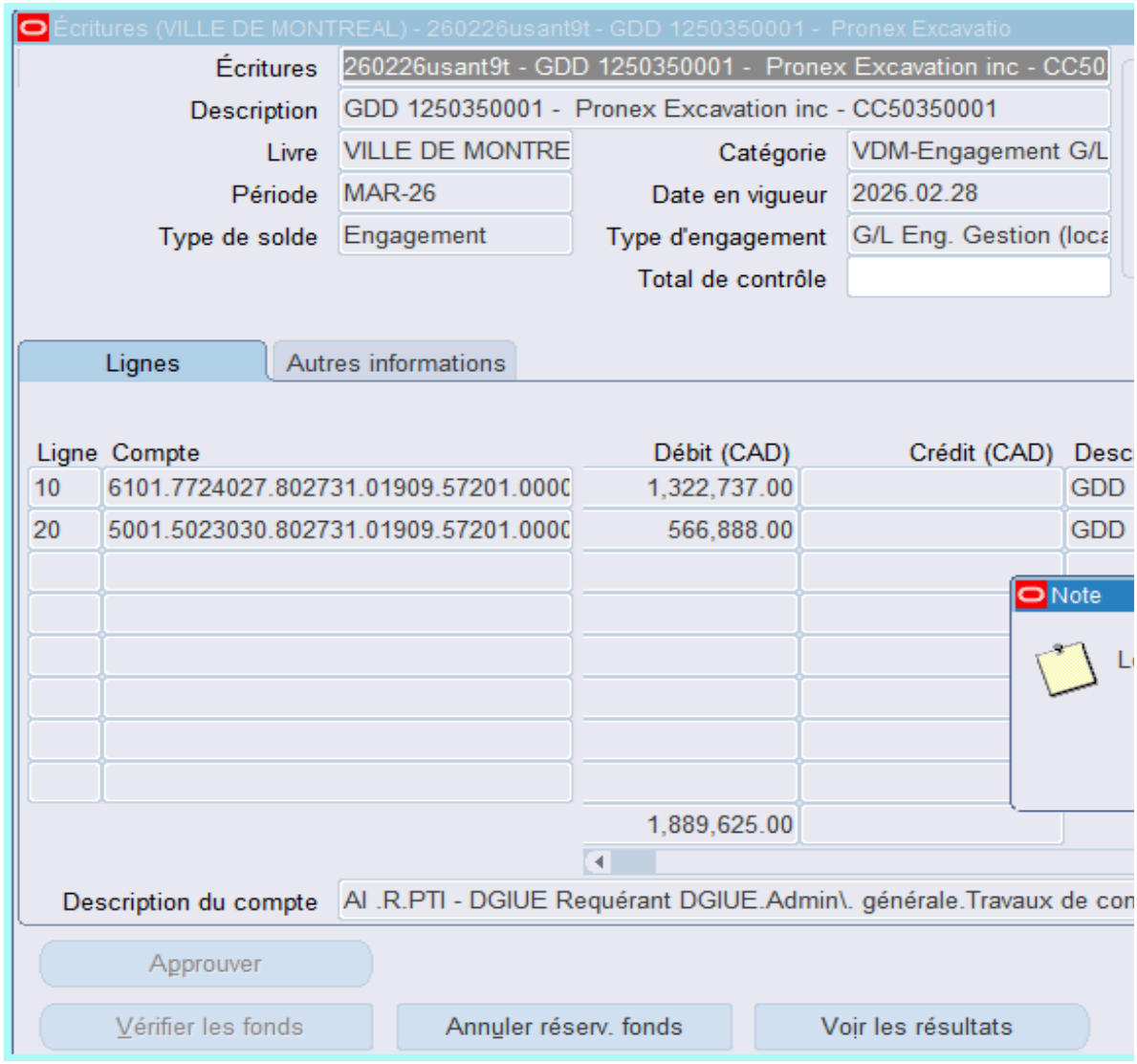
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée souple reconstruction	6101.7724027.802731.03107.57201.000000.0000.207256.000000.17020.00000	1,259,899.67 $	1,448,569.65 $	1,322,737.17 $	1,322,737 $
Total :		**1,259,899.67 $**	**1,448,569.65 $**	**1,322,737.17 $**	**1,322,737 $**

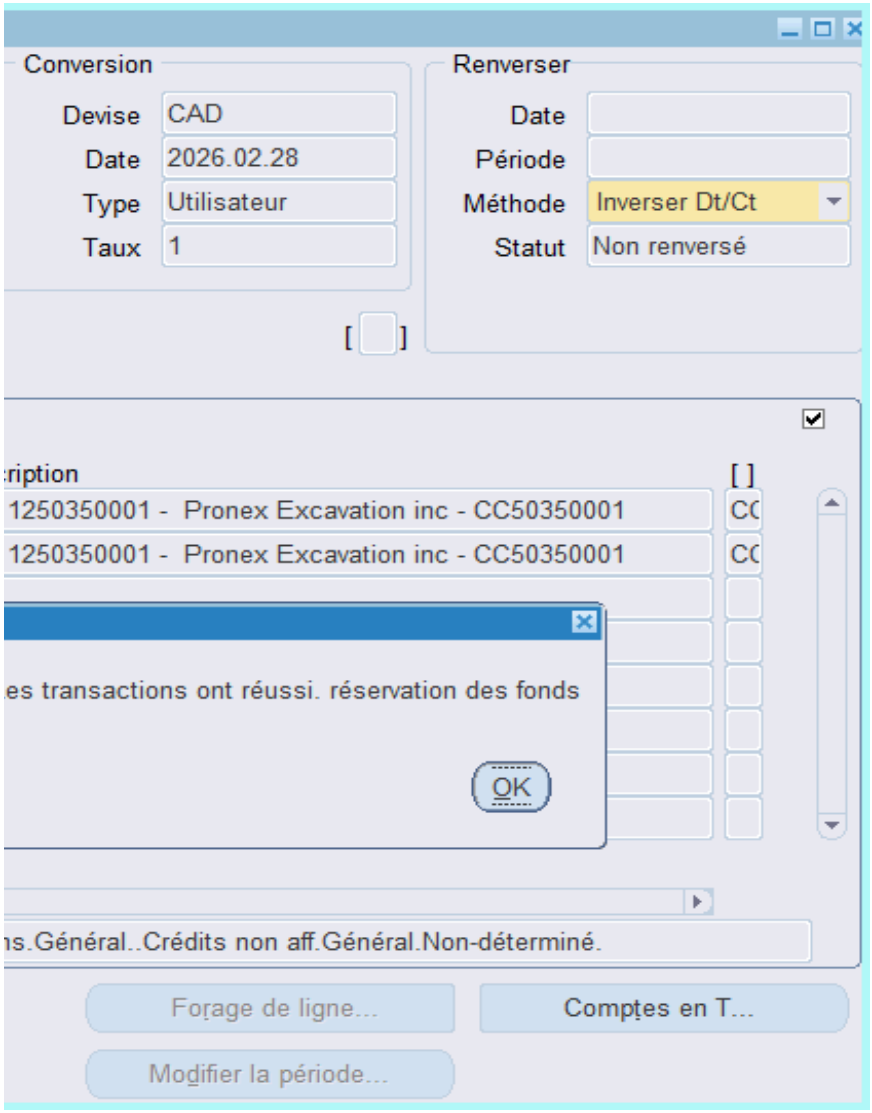
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Net Ristourne	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Piste cyclable réhabillitation	5001.5023030.802731.03103.57201.000000.0000.207258.000000.15055.00000	539,957.01 $	620,815.57 $	566,887.36 $	566,888 $
Total:		**539,957.01 $**	**620,815.57 $**	**566,887.36 $**	**566,888 $**

Total imputation	**1,799,856.68 $**	**2,069,385.22 $**	**1,889,624.53 $**	**1,889,625 $**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projets:	**2026**	**2027**	**2028**	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	661	661	0	**1,323**
45009 - Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	283	283	0	**567**
TOTAL	**945**	**945**	**0**	**1,890**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260226usant9t - GDD 1250350001 - Pronex Excavatio
Écritures
260226usant9t - GDD 1250350001 - Pronex Excavation inc - CC50
Description
GDD 1250350001 - Pronex Excavation inc - CC50350001
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
MAR-26
Date en vigueur
2026.02.28
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Desc
10
6101.7724027.802731.01909.57201.0000
1,322,737.00
GDD
20
5001.5023030.802731.01909.57201.0000
566,888.00
GDD
Note
1,889,625.00
Description du compte
Al .R.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de con
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise
CAD
Date
2026.02.28
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
[ ]
1250350001 - Pronex Excavation inc - CC50350001
1250350001 - Pronex Excavation inc - CC50350001
es transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
ns.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / SUM

NO GDD :	**1250350001**
No d'engagement	**CC50350001**

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre Saint-Jacques et René-Lévesque – Dépense totale de 28 921 033,25 $ taxes incluses (contrat : 21 906 593,97 $ + contingences : 2 623 942,57 $ + incidences : 4 390 496,71 $) – Appel d'offres public No DRE-P2533-193711-C (11 soumissions)

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux net :

RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Montant net**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 24-034	5001.5024034.802701.01909.57201.000000.0000.183595.000000.98001.00000	4,051,544.83 $	4,658,263.67 $	4,253,615.62 $	4,253,623 $
19-023-2 Progr. aménagement des rues du réseau artériel CM25 1286					
Règlement 19-023	6101.7719023.802701.01909.57201.000000.0000.183649.000000.98001.00000	5,964,054.66 $	6,830,384.14 $	6,252,590.11 $	6,252,592 $
25-005 BIXI électrification stations de vélos CM25 0073					
Règlement 25-005	6101.7725005.802701.01909.57201.000000.0000.198105.000000.98001.00000	102,642.51 $	118,013.23 $	107,761.81 $	107,763 $
Total provenance		**10,118,242.00 $**	**11,606,661.04 $**	**10,613,967.53 $**	**10,613,978 $**

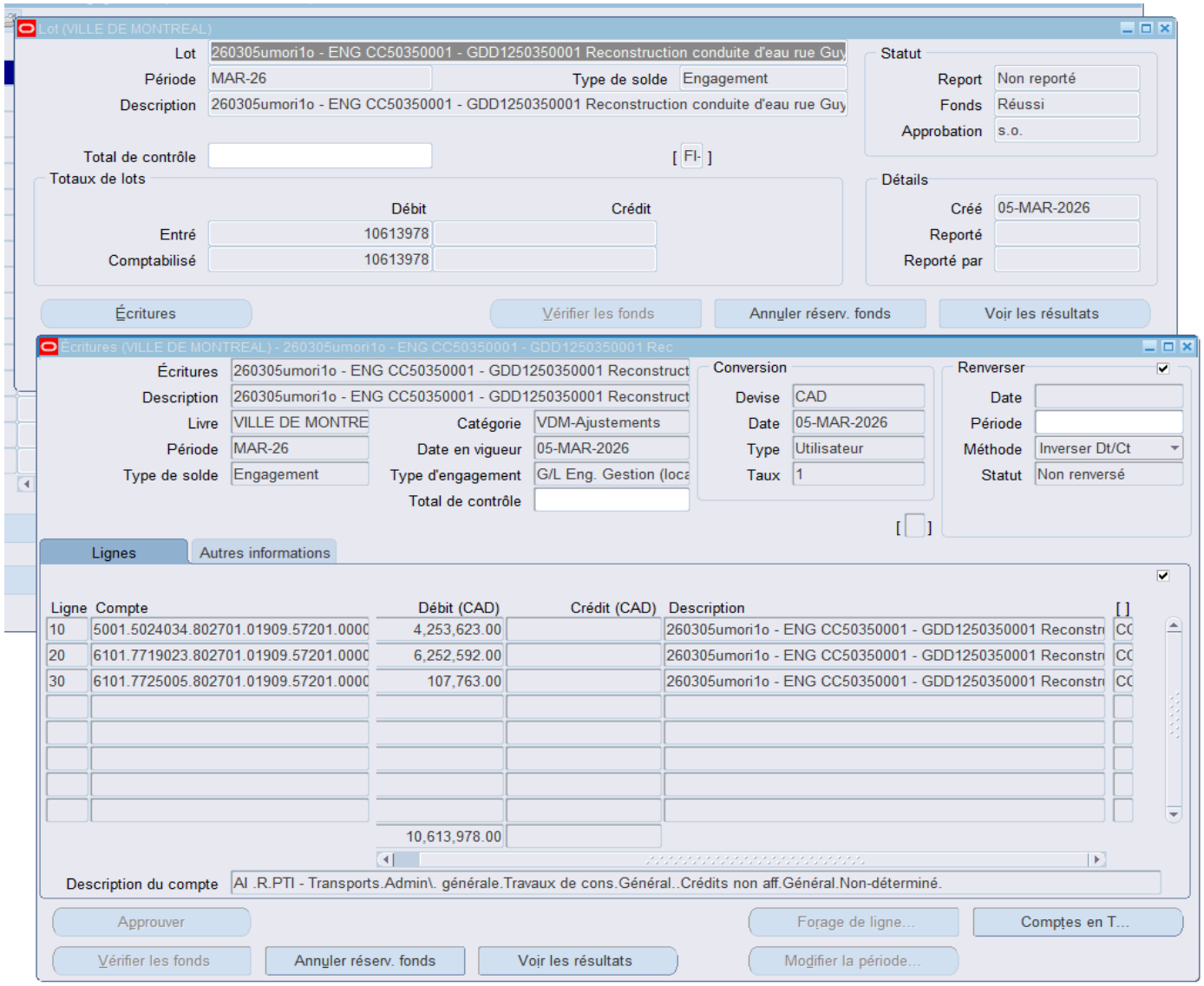
Imputations à des fins de bon de commande

45000 Amélioration et développement du réseau cyclable		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Montant net**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Piste cyclable construction					
Travaux	5001.5024034.802727.03107.57201.000000.0000.206608.000000.15050.00000	650,313.82 $	747,698.31 $	682,748.22 $	682,749 $
Contingences	5001.5024034.802727.03107.57201.000000.0000.206608.070008.15050.00000	119,027.08 $	136,851.39 $	124,963.56 $	124,964 $
Total		769,340.90 $	884,549.70 $	807,711.78 $	807,713 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Feux de circulation et signalisation lumineuse					
Travaux	5001.5024034.802727.03163.57201.000000.0000.206609.000000.17040.00000	256,119.39 $	294,473.27 $	268,893.34 $	268,894 $
Contingences	5001.5024034.802727.03163.57201.000000.0000.206609.070008.17040.00000	25,611.94 $	29,447.33 $	26,889.34 $	26,890 $
Total		281,731.33 $	323,920.60 $	295,782.68 $	295,784 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Éclairage de rue					
Travaux	5001.5024034.802727.03141.57201.000000.0000.206610.000000.19010.00000	1,409,527.84 $	1,620,604.63 $	1,479,828.04 $	1,479,829 $
Contingences	5001.5024034.802727.03141.57201.000000.0000.206610.070008.19010.00000	187,753.84 $	215,869.98 $	197,118.06 $	197,119 $
Total		1,597,281.68 $	1,836,474.61 $	1,676,946.10 $	1,676,948 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Égouts unitaires reconstruction					
Travaux	5001.5024034.802727.04161.57201.000000.0000.206611.000000.12010.00000	330,284.81 $	379,744.96 $	346,757.76 $	346,758 $
Contingences	5001.5024034.802727.04161.57201.000000.0000.206611.070008.12010.00000	33,028.48 $	37,974.49 $	34,675.78 $	34,676 $
Total		363,313.29 $	417,719.46 $	381,433.54 $	381,434 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Plantation d'arbres					
Travaux	5001.5024034.802727.07165.57201.000000.0000.206612.000000.15010.00000	375,116.67 $	431,290.39 $	393,825.61 $	393,826 $
Contingences	5001.5024034.802727.07165.57201.000000.0000.206612.070008.15010.00000	37,511.67 $	43,129.04 $	39,382.56 $	39,383 $
Total		412,628.34 $	474,419.43 $	433,208.18 $	433,209 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Piste cyclable construction					
Incidences	5001.5024034.802727.03107.54301.000000.0000.206654.070003.15050.00000	115,095.07 $	132,330.56 $	120,835.43 $	120,836 $
Incidences	5001.5024034.802727.03107.54590.000000.0000.206654.070003.15050.00000	285,154.22 $	327,856.06 $	299,376.28 $	299,377 $
Incidences	5001.5024034.802727.03107.57401.000000.0000.206654.070003.15050.00000	227,000.00 $	260,993.25 $	238,321.63 $	238,322 $
Total		627,249.29 $	721,179.87 $	658,533.34 $	658,535 $
Total 45000		**4,051,544.83 $**	**4,658,263.67 $**	**4,253,615.62 $**	**4,253,623 $**
59070 Programme d'aménagement des rues - Artériel					
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Chaussée souple reconstruction					
Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206606.000000.17020.00000	2,378,170.55 $	2,734,301.59 $	2,496,781.81 $	2,496,782 $
Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206606.070008.17020.00000	482,715.55 $	555,002.20 $	506,790.99 $	506,791 $
Total		2,860,886.10 $	3,289,303.79 $	3,003,572.79 $	3,003,573 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Trottoirs et bordures construction					
Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206607.000000.17030.00000	1,984,329.87 $	2,281,483.27 $	2,083,298.32 $	2,083,299 $
Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000.0000.206607.070008.17030.00000	198,432.99 $	228,148.33 $	208,329.84 $	208,330 $
Total		2,182,762.86 $	2,509,631.60 $	2,291,628.16 $	2,291,629 $
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - Incidences Chaussée souple reconstruction					
Incidences	6101.7719023.802727.03107.54301.000000.0000.206653.070003.17020.00000	512,615.92 $	562,592.44 $	529,260.85 $	529,261 $
Incidences	6101.7719023.802727.03107.54590.000000.0000.206653.070003.17020.00000	407,789.78 $	468,856.31 $	428,128.30 $	428,129 $
Total		920,405.70 $	1,031,448.75 $	957,389.15 $	957,390 $
Total 59070		**5,964,054.66 $**	**6,830,384.14 $**	**6,252,590.11 $**	**6,252,592 $**
75110 Travaux d électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public					
22A27 rue Guy , de Saint-Jacques à René-Lévesque - BIXI - Station BIXI ((travaux civils et électrification, acquisition et installation)					
Travaux	6101.7725005.802727.06819.57201.000000.0000.207422.000000.45010.00000	93,311.37 $	107,284.75 $	97,965.27 $	97,966 $
Contingences	6101.7725005.802727.06819.57201.000000.0000.207422.070008.45010.00000	9,331.14 $	10,728.48 $	9,796.53 $	9,797 $
Total 75110		**102,642.51 $**	**118,013.23 $**	**107,761.81 $**	**107,763 $**
Total dépenses		**10,118,241.98 $**	**11,606,661.01 $**	**10,613,967.52 $**	**10,613,978 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
45000 Amélioration et développement du réseau cyclable	2,127	2,127	0	-	4,254
59070 Programme d'aménagement des rues - Artériel	2,826	3,426	0	-	6,252
75110 Travaux d électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	108	0	0	-	108
Total	**5,061**	**5,553**	**0**	**0**	**10,614**

1250350001
CC50350001
GDD1250350001 Reconstruction conduite d'eau rue Guy
260305umori1o - ENG CC50350001 - GDD1250350001 Reconstruction conduite d'eau rue Guy - retour



ANNEXE B - Guide simplifié pour le calcul de la répartition des coûts entre la Ville de Montréal et la CSEM

La répartition des coûts des travaux sur les actifs de la CSEM varie d'un projet à l'autre, selon la nature de la demande de la Ville de Montréal et l'ampleur des travaux s'y rattachant.

Les cellules de couleur verte du fichier sont à compléter par l'ingénieur chargé de projet de la Ville

Les cellules de couleur jaune du fichier sont à compléter par l'ingénieur gestion projet de la CSEM.

DÉFINITIONS	
Définitions des titres de colonnes de l'onglet Règle 115%	
Travaux d'amélioration - au frais de la CSEM en tenant compte de la clause limitative des coûts	Ce sont les travaux d'amélioration sur les actifs de la CSEM dont les items et quantités sont prévus dans le bordereau de la CSEM. Ces travaux peuvent être situés à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre du projet de la Ville. Ces travaux sont demandés par la CSEM. Ils sont prévus au programme de construction et de modification des conduits souterrains.
Travaux de déplacement - au frais de la ville	Ce sont les travaux de déplacement/modification pour l'éclairage et feux de circulation ou autres travaux pour faire passer les infrastructures de la Ville, le tout demandé par la Ville. Les items et quantités pour ces travaux sont prévus dans le bordereau de la CSEM. Le budget de ces travaux doit être assumé par un programme inclus au projet de la ville.
Programme particulier	Certains projets de plus grande envergure implique des travaux particuliers reliés à un programme prévu au grand budget de la Ville de Montréal. Ce programme est géré par la CSEM et prévu dans un programme différent de celui de la construction et de la modification des conduits souterrains.
Travaux d'enfouissement des fils	Ce sont des travaux dont les items et quantités sont prévus dans le bordereau de la CSEM afin de répondre à l'objectif d'un programme particulier, soit celui de l'enfouissement des fils. Le budget de ces travaux doit être assumé par un programme particulier de la Ville.
Autres définitions	
Entente de collaboration	Entente de collaboration pour la réalisation de travaux conjoints de façon intégrée entre la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier de la Ville de Montréal et la Commission des services électriques de Montréal, signée le .....
Documents de la soumission à transmettre à la CSEM	Le formulaire A5 de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, le bordereau de prix soumis pour le sous-projet de la CSEM, les quantités et prix unitaires soumis des items des autres bordereaux de la soumission impliquant un partage dont une portion des coûts sera assumée par la CSEM et le tableau sommaire de l'ensemble de la soumission (article 4.8.3 de l'entente de collaboration).
Clause limitative des coûts - Règle 115%	Règle du calcul utilisée pour évaluer la contribution de la CSEM pour les travaux d'amélioration de son bordereau et pour les travaux d'enfouissement des fils si pertinent, lorsque l'entrepreneur général a potentiellement soumis des prix non proportionnés, conformément à l'article 4.8.2 de l'entente de collaboration. La règle est aussi utilisée pour évaluer la contribution de la CSEM dans le partage des coûts des items des bordereaux de la Ville lorsque l'entrepreneur a possiblement soumis des prix non proportionnés pour ces items.

ÉTAPES	
1	**Informations à inscrire aux onglets «Informations CSEM» et «Informations Ville» pour identifier le projet intégré**
	Les premières informations du fichier à être complétées sont celles des onglets informations de la CSEM et de la Ville.
1.1	**Il suffit à l'ingénieur gestion de projet de la CSEM de compléter les cellules de couleur jaune de l'onglet Informations CSEM,**
1.2	**Il suffit à l'ingénieur chargé de projet de la DI de compléter les cellules de couleur verte de l'onglet Informations Ville, identifiées à**
	Chacun des ingénieurs vérifie si les données inscrites ont bien été reportées à l'onglet Règle 115%.
	Si les ingénieurs prévoient qu'une portion des travaux ou activités dans les bordereaux de la Ville est imputable à la CSEM, le chargé
	Les données inscrites par les ingénieurs dans les onglets Informations Ville et Informations CSEM sont reportées dans les autres
2	**Répartition des prix des estimations des travaux à partager entre la CSEM et la Ville**
2A	**Répartition du prix de l'estimation des travaux sur les actifs de la CSEM - bordereau de la CSEM**
	Cette étape doit être complétée par l'ingénieur gestion projet de la CSEM. Il complète les cellules en jaune de la ligne 8 de l'onglet Règle 115%
	Idéalement, cette étape devrait être complétée lors de l'analyse d'avant projet définitif conformément à l'article 4.4.1 pour les projets intégrés standards et lors de l'analyse d'avant projet préliminaire pour les projets d'envergure conformément à l'article 4.4.2 de l'entente de collaboration.
	Pour les fins du fichier de partage des coûts, les données doivent nécessairement être inscrites avant le lancement de l'appel d'offres. De plus, les données doivent être révisées dès qu'un addenda modifie certaines quantités ou items du bordereau.
	Elle consiste à répartir les quantités et les prix de l'estimation du bordereau de la CSEM.
	Cette répartition vise à préciser la valeur des coûts suivants de leur estimation : - Coûts pour les travaux d'amélioration - Coûts pour les travaux de déplacement - Coûts pour les travaux reliés à un programme particulier, tel l'enfouissement des fils s'ils sont prévus au projet.
	Les modifications des données réparties de l'estimation à cette étape pourraient se faire au plus tard à la troisième étape du présent guide.
2B	**Évaluation de la portion des coûts assumés par la CSEM impliquant des travaux inscrits dans d'autres bordereaux de la soumission**
	Cette étape doit être complétée par le chargé de projet de la DI avec la collaboration de l'ingénieur gestion projet de la CSEM conformément à l'article 4.6.7 de l'entente de collaboration.
	Tel que spécifié au quatrième paragraphe de l'article 4.6.8 et à certains articles de la section 6 de l'entente de collaboration, certains items dans les bordereaux de la Ville devront être proratés afin d'identifier la partie assumée par la CSEM pour ces travaux.
	Pour ce faire, le chargé de projet de la DI convoque le chargé de projet et l'ingénieur gestion de projet de la CSEM à une réunion sur le partage des coûts au plus tard un mois avant le lancement de l'appel d'offres.
	Les parties doivent s'entendre sur la nature et la méthode de répartition des items dans les bordereaux de la Ville pour lesquels, dans le cadre du projet, il y aurait lieu de partager les coûts avec la CSEM.
	Pour les fins du fichier de partage des coûts, les données doivent nécessairement être inscrites avant le lancement de l'appel d'offres. Cependant, les données devront être révisées après l'ouverture des soumissions si des addenda ont modifié certaines quantités de ces items dans les bordereaux de la Ville.
	Lorsque les ingénieurs ont déterminé les items dans les bordereaux de la Ville qui seront partagés et dans quelle proportion, le chargé de projet de la Ville inscrit les numéros des bordereaux de la Ville et le pourcentage des contingences s'y rapportant aux cellules de couleur verte des lignes 13, 23, 33, 43, 53, 63 et 73 de l'onglet Informations Ville. L'ingénieur de la DI en évalue leurs coûts à partir de son estimation et transmet l'information à l'ingénieur gestion de projet de la CSEM, tout en complétant les données des estimations de la Ville pour les items partagés avec la CSEM ainsi que les montants assumés par la CSEM dans les cellules de couleur verte des lignes 15, 25, 35, 45, 55 , 65 et 75 de l'onglet Informations Ville.
	Sans s'y limiter, les items suivants dans les bordereaux de la Ville pourraient être partagés selon la nature et la situation des travaux d'amélioration de la CSEM : - items de réfection - 4ième paragraphe de l'article 4.6.8 et article 6.4.12 de l'entente de collaboration - items de gestion de sols contaminés - 4ième paragraphe de l'article 4.6.8 et article 6.4.4 - items de contrôle de vibration - article 6.4.13 - items d'archéologie - article 6.4.3 - autres items si pertinents au projet intégré.
	L'ingénieur chargé de projet de la DI vérifie que les numéros des bordereaux de la Ville pour lesquels des coûts de certains items seront partagés avec la CSEM ont bien été reportés aux cellules E23 à E31 de l'onglet Règle 115%.
	Si nécessaire, les modifications des données inscrites aux cellules de couleur verte des lignes 15, 25, 35, 45, 55, 65 et 75 de l'onglet Informations Ville devront se faire au plus tard à la troisième étape du présent guide.
	Signalisation
	Selon l'article 6.4.9 de l'entente de collaboration, la CSEM verse une compensation à la Ville de Montréal pour la signalisation et la gestion des entraves selon un pourcentage établi en lien avec la situation géographique du projet. Cette compensation comprend un montant pour les activités de signalisation prévues du contrat ainsi qu'un montant pour les contingences sur ces activités.
	Tel que mentionné à l'entente de collaboration, pour un projet d'envergure, le pourcentage à appliquer pour les frais de signalisation et gestion des entraves est de 15%. Si pour les fins de lancement des appels d'offres, le projet est subdivisé en différents lots, le pourcentage à utiliser pour chacun des lots reste le même, soit 15%.
	Le chargé de projet de la DI doit inscrire le numéro du bordereau de la Ville ainsi que le pourcentage de contingences s'y rattachant à la ligne 10 de l'onglet Informations Ville. Il vérifie que le report a bien été effectué à la cellule E23 de l'onglet Règle 115%.
	Cependant, le pourcentage pour le calcul des frais de signalisation doit être inscrit par l'ingénieur gestion projet de la CSEM (cellules de couleur jaune C18 et D20 de l'onglet Informations CSEM). À cette étape, le calcul du montant de compensation pour déterminer la portion des coûts de la signalisation du projet qui sera assumé par la CSEM, se fait automatiquement. Le montant est aussi réparti entre les travaux et les contingences en tenant compte du pourcentage de contingences déterminé par la ville.

L'ingénieur gestion projet de la CSEM vérifie que les reports des pourcentages ont bien été effectués aux cellules C23 et C24 de l'onglet Règle 115%. La part Signalisation de la CSEM est calculé sur le prix de l'estimation pour les travaux d'amélioration (cellule G10) et non sur le prix majoré de l'estimation (cellule G13) pour ces travaux.

3 Prix soumis par l'entrepreneur des travaux à partager entre la CSEM et la Ville

3A Prix soumis par l'entrepreneur des travaux sur les actifs de la CSEM - bordereau de la CSEM - répartition selon les travaux

Cette étape doit être complétée par l'ingénieur gestion projet de la CSEM à l'onglet Règle 115%.

Conformément à l'article 4.8.3 de l'entente de collaboration, cette étape doit être faite à l'intérieur d'un délai de trois jours par l'ingénieur gestion de projet de la CSEM, après avoir reçu les documents du chargé de projet de la DI.

Elle consiste à établir la répartition des quantités et des prix soumis par l'entrepreneur pour le bordereau de la CSEM.

Cette répartition vise à préciser la valeur des coûts suivants du prix soumis par l'entrepreneur:
- Coûts pour les travaux d'amélioration
- Coûts pour les travaux de déplacement
- Coûts pour les travaux reliés à un programme particulier, tel l'enfouissement des fils s'ils sont prévus au projet.

Il complète les cellules de couleur jaune de la ligne 15 de l'onglet Règle 115%.

Les pourcentages calculés des coûts aux frais de la Ville et aux frais d'un programme particulier sur le prix soumis du bordereau (cellules H16 et I16) serviront à répartir le budget des dépenses incidentes à la sixième étape.

Si des modifications ont été apportées dans les quantités durant la publication de l'appel d'offres, il modifie les cellules de couleur jaune qui se rapportent à la répartition du prix de l'estimation en conséquence (cellules jaunes de la ligne 10), si le tout n'a pas été fait à la deuxième étape.

3B Prix soumis par l'entrepreneur pour les travaux des items à partager avec la CSEM - bordereaux Ville de la soumission

Cette étape doit être complétée par l'ingénieur chargé de projet de la DI à l'onglet Informations Ville.

Cette étape doit être faite à l'intérieur d'un délai de trois jours après avoir transmis les prix unitaires soumis des items impliqués dans ce partage à l'ingénieur gestion projet de la CSEM.

Il inscrit les prix soumis par l'entrepreneur pour les items à partager ainsi que la portion devant être assumée par la CSEM aux cellules de couleur verte des lignes 19, 29, 39, 49, 59, 69 et 79.

Il vérifie les données inscrites à la deuxième étape sur les estimations des coûts impliquant des items dans les autres bordereaux de la soumission (cellules E et F des lignes 15, 25, 35, 45, 55, 65 et 75).

Si des modifications ont été apportées dans les quantités de ces items durant la publication de l'appel d'offres, il modifie les données des estimations des cellules de couleur verte en conséquence (cellules E et F des lignes 15, 25, 35, 45, 55, 65 et 75).

4 Répartition des prix soumis suite à l'application de la règle 115% pour établir le partage des coûts des travaux du contrat entre la CSEM et la Ville

4A Répartition du prix soumis suite à l'application de la règle 115% pour établir le partage des coûts du bordereau de la CSEM

Cette étape doit être vérifiée par l'ingénieur gestion de projet de la CSEM à l'onglet Règle 115%.

Tout comme la troisième étape, la présente étape doit être faite à l'intérieur d'un délai de trois jours, après avoir reçu les documents du chargé de projet de la DI (article 4.8.3 de l'entente de collaboration).

À cette étape, l'ingénieur gestion de projet de la CSEM vérifie si la CSEM assumera l'entièreté des coûts du bordereau de la CSEM pour les travaux d'amélioration ou s'ils seront partagés avec les autres payeurs du projet.

En effet, en appliquant la règle 115%, dû à un débalancement des prix de l'entrepreneur, la CSEM limite sa contribution pour ses travaux d'amélioration aux prix de son estimation majorée de 15%.

Si le sous-total de l'estimation majorée des travaux d'amélioration (cellule G13) est supérieur au prix soumis par l'entrepreneur pour les mêmes travaux (cellule G15), la CSEM assume ce dernier montant. La valeur est reportée à la cellule G18.

Cependant si le sous-total de l'estimation majorée des travaux d'amélioration (cellule G13) est inférieur au prix soumis par l'entrepreneur pour les mêmes travaux (cellule G15), la CSEM assume le montant de l'estimation majorée pour ces travaux. La valeur est reportée à la cellule G18.
Ainsi, la limitation crée un écart qui doit être assumé par la ville, écart inscrit à la cellule J18.

La règle du 115% s'applique aussi pour les travaux d'enfouissement des fils s'ils sont compris dans les travaux du bordereau de la CSEM. Ainsi, la CSEM limite cette contribution aux prix de son estimation majorée de 15%.

4B Répartition des prix soumis suite à l'application de la règle 115% pour établir le partage des coûts des items à partager avec la CSEM - bordereaux Ville de la soumission

Cette étape doit être vérifiée par l'ingénieur chargé de projet de la DI à l'onglet Informations Ville avec la collaboration de l'ingénieur gestion de projet de la CSEM.

Tout comme la troisième étape, la présente étape doit être faite à l'intérieur d'un délai de trois jours, après avoir transmis les prix unitaires soumis des items impliqués dans ce partage à l'ingénieur gestion projet de la CSEM.

Le chargé de projet de la DI vérifie si les portions CSEM ont bien été attribuées aux lignes 21, 31, 41, 51, 61, 71 et 81. En effet, dû à un débalancement possible des prix soumis pour ces items, en appliquant la règle 115% sur les portions de la CSEM, cette dernière limite sa contribution aux prix des estimations majorées de 15%.

Il vérifie que les reports de ces données ont bien été effectués aux cellules des lignes 25 à 31 de l'onglet Règle 115%.

Signalisation

L'ingénieur gestion projet de la CSEM vérifie que les pourcentages applicables à la signalisation inscrits aux C23 et C24 de l'onglet Règle 115% n'ont pas été modifiés.

La part CSEM signalisation est calculé sur le *prix de l'estimation* pour les travaux d'amélioration (cellule G10 de l'onglet Règle 115%) et non sur le prix soumis par l'entrepreneur (cellule G15 de l'onglet Règle 115%) pour ces travaux et ce, même si le prix soumis est inférieur au montant de l'estimation.

La part Signalisation pour les travaux d'enfouissement de fils est calculé sur le *prix de l'estimation* pour ces travaux (cellule H10 de l'onglet règle 115%) et non sur le prix soumis par l'entrepreneur (cellule H15 de l'onglet Règle 115%) pour ces travaux et ce, même si le prix soumis est inférieur au montant de l'estimation.

5 Répartition du budget des dépenses contingentes

Cette étape doit être complétée par l'ingénieur gestion projet de la CSEM avec la collaboration de l'ingénieur chargé de projet de la
Cette étape doit aussi être faite lorsque toutes les données sur la répartition des coûts des travaux du contrat entre la CSEM et la Ville ont été inscrites et vérifiées.
Elle vise à répartir les budget des dépenses contingentes selon la même répartition que celle des travaux.
Considérant que le budget des dépenses contingentes doit être établi en fonction des risques en rapport avec la réfection de chacun des actifs du projet et non en fonction de la répartition des coûts des travaux, il faut s'assurer aussi de bien répartir ce budget.
Alors que la CSEM prévoit un budget de 15 % en contingences pour les travaux sur ses actifs, la Ville doit s'engager à respecter ce pourcentage pour établir son budget de contingences lorsqu'elle assume une partie des travaux du bordereau de la CSEM.
De même, lorsque la CSEM assume une partie des coûts des travaux des autres bordereaux de la soumission, elle doit respecter et prévoir un budget de contingences aux pourcentages établis par la Ville pour chacun des bordereaux.
Ainsi, l'ingénieur gestion projet de la CSEM vérifie que le pourcentage de contingences pour les travaux sur les actifs de la CSEM de leur bordereau à la cellule C41 de l'onglet Règle 115%, a bien été reporté.
Et, le chargé de projet de la DI vérifie que les pourcentages de contingences des autres bordereaux de la soumission pour lesquels des coûts de certains items sont partagés avec la CSEM, aux cellules C42 à C49 de l'onglet Règle 115%, ont aussi bien été reportés.

6 Répartition du budget des dépenses incidentes

Cette étape doit aussi être complétée par l'ingénieur gestion projet de la CSEM.
Cette étape doit aussi être faite lorsque toutes les données sur la répartition des coûts des travaux du contrat et du budget des dépenses contingentes entre la CSEM et la Ville ont été inscrites et vérifiées.
Tel que mentionné dans l'entente de collaboration, chaque partie, autant la CSEM que la Ville, détermine la nature et le budget de leurs services prévus en incidences pour leurs besoins respectifs.

En conséquence, c'est à l'ingénieur gestion de projet de la CSEM de déterminer la nature des différentes dépenses incidentes et les montants respectifs pour répondre aux besoins liés aux travaux sur les actifs de la CSEM. Considérant qu'une partie de ces travaux sont des travaux de déplacement demandés par la Ville ou bien des travaux prévus pour répondre à un programme particulier, une répartition de ce budget de dépenses incidentes doit être faite.

La répartition du budget des dépenses incidentes entre la CSEM et la Ville se fait selon les pourcentages déterminés à la troisième étape.

L'ingénieur gestion projet de la CSEM n'a qu'à compléter les données des cellules de couleur jaune identifiées entre les lignes 57 et 79 de l'onglet Règle 115%.

Si dans certains cas, la répartition de ce budget ne se fait pas selon les pourcentages déterminés, l'ingénieur gestion projet de la CSEM doit en expliquer les raisons au chargé de projet de la DI.

Les coûts reliés à la dépense incidente de **conception et frais généraux** sont non taxables. Le montant prévu équivaut à un pourcentage déterminé par la CSEM du total des coûts nets des travaux de construction de la CSEM, des contingences reliées à ces travaux et des autres dépenses incidentes.

L'ingénieur gestion projet de la CSEM inscrit le pourcentage à la cellule C50 de l'onglet Informations CSEM.
Il vérifie que le pourcentage a bien été reporté.

7 **Vérification des données de l'onglet Répartition détails**

Cette étape doit être vérifiée respectivement par les ingénieurs gestion projet de la CSEM et chargé de projet de la DI.
Les ingénieurs n'ont pas à compléter des données dans cet onglet.
Les données complétées dans l'onglet Règle 115% se reportent automatiquement à l'onglet Répartition détails.
Les données reportées de l'onglet Règle 115% sont identifiées par la couleur bleu dans cet onglet.
Si aucune ligne et/ou colonne n'ont été ajoutées à l'onglet Règle 115%, le report des données devrait être conforme.
L'ingénieur gestion projet de la CSEM doit vérifier si les données détaillées des sections - Coûts des travaux d'amélioration CSEM et Coûts des travaux d'enfouissement des fils ConversionVille - se sont bien reparties.
L'ingénieur chargé de projet de la DI doit vérifier si les données détaillées de la section - Coûts des travaux de déplacement ou de modification au frais de la Ville - se sont bien réparties.

Les informations de cet onglet permettront au chargé de projet de la DI de compléter son fichier Répartition des coûts des travaux, des contingences et des incidences du projet et serviront ultérieusement aux équipes financières de la CSEM et des requérants du projet à endosser leur intervention respective au dossier décisionnel d'octroi du contrat.

8 **Vérification des données de l'onglet Informations financières CSEM**

Cette étape doit être vérifiée par l'équipe financière de la CSEM.
Certaines données complétées dans les onglets - Informations Ville, Informations CSEM et Répartion détails - se reportent automatiquement à l'onglet Informations financières CSEM.
Les données reportées sont identifiées par la couleur bleu dans cet onglet.
Les numéros des clés comptables sont inscrites automatiquement en fonction des règlements d'emprunt identifiés initialement.
L'équipe financière de la CSEM doit s'assurer que les données de l'onglet ont bien été réparties.
Si aucune ligne et/ou colonne n'ont été ajoutées à l'onglet Répartition détails, le report des données devrait être conforme.

Si aucun travaux d'enfouissement des fils n'est prévu dans le projet, masquer la colonne H de l'onglet Règle 115%, les lignes 50 à 89 de l'onglet Répartition détails et les lignes 24 à 30 de l'onglet Informations financièresCSEM.

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LES FICHIERS I			
ÉTAPES	**INSTRUCTIONS**	**RESPONSABLES**	**QUAND**
1	**Informations pour identifier le projet int**		
1.1	Compléter les informations générales du projet	IGP_CSEM	Un mois avant le lancement de l'appel d'offres
1.2	Compléter les informations générales du projet	CP_DI	
2	**Prix des estimations des travaux à partager entre la**		
2A	**Prix de l'estimation des travaux sur les actifs de la CSEM - borde**		
2A.1	Inscrire le prix de l'estimation	IGP_CSEM	Un mois avant le lancement de l'appel d'offres
2B	**Prix des estimations des items à partager avec la CSEM - border**		
2B.1	Organiser la rencontre sur le partage des coûts avec la CSÉM	CP_DI	Un mois avant le lancement de l'appel d'offres
2B.2	Inscrire le # du bordereau de la signalisation et le % de contingences de ce bordereau	CP_DI	Après la rencontre sur le partage des coûts
2B.3	Inscrire le % à utiliser pour le calcul des frais de signalisation	IGP_CSEM	
2B.4	Inscrire la nature des items à partager et compléter les # bordereaux et les % de contingences des items	CP_DI	
2B.5	Inscrire la répartition des prix estimés des différents items à partager	CP_DI	
2B.6	Confirmer la nature des items à partager	IGP_CSEM	
3	**Prix soumis par l'entrepreneur des travaux à partager ent**		
3A	**Prix soumis par l'entrepreneur des travaux sur les actifs de la CS**		
3A.1	Modifier les données qui se rapportent au prix de l'estimation si des modifications ont été apportées dans les quantités durant la publication de l'appel d'offres.	IGP_CSEM	Trois jours après l'ouverture de la soumission
3A.2	Inscrire le prix soumis par l'entrepreneur	IGP_CSEM	
3B	**Prix soumis par l'entrepreneur pour les items à partager avec la CSEM -**		
3B.1	Modifier les données qui se rapportent aux prix estimés des différents items à partager si des modifications ont été apportées dans les quantités durant la publication de l'appel d'offres.	CP_DI	Trois jours après l'ouverture de la soumission
3B.2	Inscrire la répartition des prix soumis des différents items à partager	CP_DI	

4	**Répartition des prix soumis suite à l'application de la règle 115% pour établir le**		
4.1	En appliquant la règle 115%, dû à un débalancement des prix de l'entrepreneur, la CSEM limite sa contribution aux prix des estimés majorés de 15%.	La limitation crée un écart qui	
5	**Répartition du budget des dépenses contin**		
5.1	Considérant que le budget des dépenses contingentes doit être établi en fonction des risques en rapport avec la réfection de chacun des actifs du projet et non en fonction de la répartition des coûts des travaux, il faut s'assurer aussi de bien répartir ce budget.	Le fichier calc	
6	**Répartition du budget des dépenses incid**		
6.1	Inscrire le % à utiliser pour le calcul des frais de conception et frais généraux	IGP_CSEM	Trois jours après l'ouverture de la soumission
6.2	Inscrire la nature et les montants des dépenses incidentes liées aux travaux sur les actifs de la CSEM	IGP_CSEM	Trois jours après l'ouverture de la soumission
6.3	Incidences de conception et frais généraux	Le fichier calc	
7	**Montants de l'onglet Répartition détai**		
7.1	Présenter les données selon les portions assumées par les parties impliquées dans le partage des coûts avec la CSEM	Le fichier reporte les	
8	**Montants de l'onglet Informations financière**		
8.1	Vérifier la conformité des reports de toutes les données du ficher	Éq.fin.-CSEM	Le fichier inscrit les clé
8.2	Masquer les cellules si aucun travaux d'enfouissement des fils n'est prévu dans le projet	Éq.fin.-CSEM	Avant l'approbation du dossier par le Conseil d'administration de la CSEM

DE PARTAGE	
ONGLETS	CELLULES
égré	
Onglet Informations CSEM	Cellules de couleur jaune aux lignes 3 à 13
Onglet Informations Ville	Cellules de couleur verte aux lignes 3 à 6
CSEM et la Ville	
reau CSEM de la soumission	
Onglet Règle 115%	Cellules de couleur jaune à la ligne 10
eaux Ville de la soumission	
Onglet Informations Ville	Cellules de couleur verte à la ligne 10
Onglet Informations CSEM	Cellules de couleur jaune aux lignes 17 à 20
Onglet Informations Ville	Cellules de couleur verte aux lignes 13,23,33,43,53,63 et 73 si nécessaire
Onglet Informations Ville	Cellules de couleur verte aux lignes 15,25,35,45,55,65, et 75 si nécessaire
Onglet Informations CSEM	Cellules de couleur jaune aux lignes 22 à 46
re la CSEM et la Ville	
EM - bordereau de la CSEM	
Onglet Règle 115%	Cellules de couleur jaune à la ligne 10
Onglet Règle 115%	Cellules de couleur jaune à la ligne 15
- bordereaux Ville de la soumission	
Onglet Informations Ville	Cellules de couleur verte aux lignes 15,25,35,45,55,65, et 75 si nécessaire
Onglet Informations Ville	Cellules de couleur verte aux lignes 19,29,39,49,59,69,et 79 si nécessaire

e partage des coûts des travaux du contrat

doit être assumé par la ville. Le fichier calcule l'écart.

gentes

cule la répartition de ces montants.

entes

Onglet Informations CSEM	cellule C50
Onglet Règle 115%	cellules de couleur jaune identifiées aux lignes 59 à 79

cule la répartition de ces montants.

ls

données inscrites aux étapes précédentes.

es CSEM

s comptables de la CSEM et reporte les données inscrites aux étapes précédentes.

Onglet Règle 115%	Cellules de la colonne H
Onglet Répartition détails	Cellules des lignes 50 à 89
Onglet Informations financières CSEM	Cellules de la ligne 10 et celles des lignes 24 à 30

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR ING. DE LA

1. INFORMATIONS GÉNÉR

Description du projet	Travaux de reconstruction d'une conduit entre la rue Saint-Jacques et le boulevar
Contrat Ville	DRE-P2533-193711-C
Entrepreneur	PRONEX EXCAVATION INC
Numéro du dossier décisionnel	1250350001

2. ACTIVITÉS DES BORDEREAUX DE LA VILLE P

	Activités ou travaux imputables à la CSEM (items dans un bordereau de la Ville)	Numéro de bordereau de la Ville (no sous-projet)	% contingences
2.1	**Signalisation**	2569189900	12.50%
2.2	**Sols contaminés**	2569189900	12.50%

	Calcul du prix estimé VILLE +15%		
	Prix de l'estimation de la DI pour cet (ces) item(s)		
	Majoration de la portion assumée par la CSEM	15.00%	
	Sous-total (1) - estimation majorée		
	Prix soumis de Sols contaminés		
	Répartition du prix soumis de Sols contaminés		

2.3	**Trottoir monolithique en béton**	2569189900	12.50%
	Calcul du prix estimé VILLE +15%		
	Prix de l'estimation de la DI pour cet (ces) item(s)		
	Majoration de la portion assumée par la CSEM	15.00%	
	Sous-total (1) - estimation majorée		

	Prix soumis de Trottoir monolithique en béton		
	Répartition du prix soumis de Trottoir monolithique en béton		
2.4	**Treillis métallique**	2569189900	12.50%
	Calcul du prix estimé VILLE +15%		
	Prix de l'estimation de la DI pour cet (ces) item(s)		
	Majoration de la portion assumée par la CSEM	15.00%	
	Sous-total (1) - estimation majorée		
	Prix soumis de Treillis métallique		
	Répartition du prix soumis de Treillis métallique		
2.5	**Réfection de coupe**	2569189900	12.50%
	Calcul du prix estimé VILLE +15%		
	Prix de l'estimation de la DI pour cet (ces) item(s)		
	Majoration de la portion assumée par la CSEM	15.00%	
	Sous-total (1) - estimation majorée		
	Prix soumis de Réfection de coupe		
	Répartition du prix soumis de Réfection de coupe		
2.6	**Réfection de coupe temporaire**	2569189900	12.50%
	Calcul du prix estimé VILLE +15%		
	Prix de l'estimation de la DI pour cet (ces) item(s)		
	Majoration de la portion assumée par la CSEM	15.00%	
	Sous-total (1) - estimation majorée		

	Prix soumis de Réfection de coupe temporaire		
	Répartition du prix soumis de Réfection de coupe temporaire		
	Réparation de cours d'eau	2569189900	12.50%
	Calcul du prix estimé VILLE +15%		
2.7	Prix de l'estimation de la DI pour cet (ces) item(s)		
	Majoration de la portion assumée par la CSEM	15.00%	
	Sous-total (1) - estimation majorée		
	Prix soumis de Réparation de cours d'eau		
	Répartition du prix soumis de Réparation de cours d'eau		

DI (cellules vertes seulement)

ALES

te d'eau de 500mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, d René-Lévesque

Les données dans doivent être inscrite la

ARTAGÉS AVEC LA CSÉM

Calculs des montants
389,390.79$

2ième étape, 3ième la 4ièm

AF : 2026-03-03 :

Avant taxes			
Total des items de Sols contaminés dans le bordereau de la Ville	Portion CSEM - au frais de la CSEM	Portion Ville - au frais de la Ville	Écart dans la répartition du prix soumis suite à l'application de la règle de 115% - au frais de la Ville
648,000.00$	33,000.00$	615,000.00$	
	4,950.00$		
	37,950.00$		
621,324.00$	31,641.50$	589,682.50$	
621,324.00$	**31,641.50$**	**589,682.50$**	**0.00$**

MM: 2026-02-20

MM: 2026-02-20

Total des items de Trottoir monolithique en béton dans le bordereau de la Ville	Portion CSEM - au frais de la CSEM	Portion Ville - au frais de la Ville	Écart dans la répartition du prix soumis suite à l'application de la règle de 115% - au frais de la Ville
1,708,300.00$	20,700.00$	1,687,600.00$	
	3,105.00$		
	23,805.00$		

MM: 2026-02-20

163,887.08$	26,672.40$	137,214.68$		MM: 2026-02-20
163,887.08$	**23,805.00$**	**137,214.68$**	**2,867.40$**	AF : 2026-03-03 :

Total des items de Treillis métallique dans le bordereau de la Ville	Portion CSEM - au frais de la CSEM	Portion Ville - au frais de la Ville	Écart dans la répartition du prix soumis suite à l'application de la règle de 115% - au frais de la Ville	
40,000.00$	6,800.00$	33,200.00$		MM: 2026-02-20
	1,020.00$			
	7,820.00$			
21,130.00$	3,592.10$	17,537.90$		
				MM: 2026-02-20
21,130.00$	**3,592.10$**	**17,537.90$**	**0.00$**	

Total des items de Réfection de coupe dans le bordereau de la Ville	Portion CSEM - au frais de la CSEM	Portion Ville - au frais de la Ville	Écart dans la répartition du prix soumis suite à l'application de la règle de 115% - au frais de la Ville	
207,200.00$	44,240.00$	162,960.00$		MM: 2026-02-20
	6,636.00$			Item CSEM
	50,876.00$			Code 251
441,402.60$	94,245.42$	347,157.18$		Item VM
441,402.60$	**50,876.00$**	**347,157.18$**	**43,369.42$**	II-3B-4301
				II-3A-7202
				AF : 2026-03-03 :

Total des items de Réfection de coupe temporaire dans le bordereau de la Ville	Portion CSEM - au frais de la CSEM	Portion Ville - au frais de la Ville	Écart dans la répartition du prix soumis suite à l'application de la règle de 115% - au frais de la Ville	
165,000.00$	44,000.00$	121,000.00$		MM: 2026-02-20
	6,600.00$			AF : 2026-03-03 :
	50,600.00$			MM: 2026-02-20

113,145.00$	30,172.00$	82,973.00$		MM: 2026-02-20
113,145.00$	**30,172.00$**	**82,973.00$**	**0.00$**	

Total des items de Réparation de cours d'eau dans le bordereau de la Ville	Portion CSEM - au frais de la CSEM	Portion Ville - au frais de la Ville	Écart dans la répartition du prix soumis suite à l'application de la règle de 115% - au frais de la Ville	
27,300.00$	19,760.00$	7,540.00$		MM: 2026-02-20
	2,964.00$			AF : 2026-03-03 :
	22,724.00$			
22,081.02$	38,434.24$	-16,353.22$		MM: 2026-02-20
22,081.02$	**22,724.00$**	**-16,353.22$**	**15,710.24$**	

les cellules vertes
s par l'ingénieur de
DI

étape et révisées à
e étape

Ce montant pour la signalisation est calculé tel que la cellule G23 de l'onglet ''Règle 115%''

: OK

: OK

: OK

: OK

: Quantité corrigée pour la répartition en fonction de la règle 115%

: OK

: OK

: il faudra mettre une quantité de 158m2 au lieu de 132m2 pour l'item II-3B-4301 car la quantité publié

Qte (m2)	Prix unit. calculé	Montant CSEM
210	$631.81	$132,679.66
Qte (m2)	Prix unit. Soumis	Montant VM
158	596.49 $	94,245.42 $
52	739.12 $	38,434.24 $
	TOTAL	132,679.66 $

COMMENTAIRE

Le prix unit. Calculé pour le code 251 a été calculé

CSEM étant donné que le cours d'eau et la réfectic

: Quantité corrigée pour la répartition en fonction de la règle 115%

: il me semble que c'est le seul item ayant 15 %, est ce que c'est seulement une omission ?

: La bonne valeur est de 12,5%

: OK

: OK

: la quantité publiée pour l'item II-3A-7202 de 52m2 ne couvre pas la quantité estimée pour la réfection
Le prix unitaire de l'estimation pour chaussée mixte est de 380$ (versus 350$ pour chaussée souple). C

: le prix soumis pour l'item II-3A-7202 est de 739,12$/m2-En effet, le prix 283,09 $ est pour le cours d'e

e pour l'item II-3A-7202 de 52m2 ne couvre pas la quantité estimée pour la réfection du cours d'eau qu

pour pouvoir entrer les données dans le système
on de coupe sont intégrés dans le meme code 251.

ı du cours d'eau qui est 78m2 pour la CSEM donc il faudra mettre 52m2 au lieu de 78m2
orrigé dans ce fichier.

ːau chaussée souple

i est 78m2 pour la CSEM (voir note pour la ligne 65)

INFORMATIONS À COM	
ÉTAPE	**INFORMATIONS GÉNÉRALES**
1	Description du tronçon Contrat Portion CSEM Contrat Ville Entrepreneur Sous-traitant Contingences CSEM Numéro de sous-projet Investi Travaux (Construction et dépenses) Numéro de projet SIMON Travaux (Construction et dépenses) Numéro de sous-projet Investi Incidences externes Numéro de projet SIMON Incidences externes Numéro de projet (Conception interne, surveillance interne et FG) Numéro SIMON (Conception interne, surveillance interne et FG) Règlement d'emprunt MAM (2024-07-22) Description du réglement d'emprunt Clé comptable
ÉTAPE	**INFORMATIONS POUR LE PARTAGE**
2	Y-a-il une quote-part de **signalisation** imputable à la CSEM? Signalisation (Zone 1=4% Zone 2=8% Travaux complexes projet d'envergure=15%) Y-a-il une part de **signalisation** imputable à la conversion VMCONV? Signalisation (Zone 1=8% Zone 2=8% Travaux complexes projet d'envergure=15%) Y-a-il d'**autres partages** pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items Contingence Ville Y-a-il d'autres partages pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items Contingence Ville Y-a-il d'autres partages pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items Contingence Ville Y-a-il d'autres partages pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items

	Contingence Ville Y-a-il d'autres partages pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items Contingence Ville Y-a-il d'autres partages pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items Contingence Ville Y-a-il d'autres partages pour certains items imputables à la CSEM dans les bordereaux de la Ville? Nature des items Contingence Ville
ÉTAPE	**INFORMATION POUR INCIDENCES**
6	Pourcentage à utiliser pour le calcul du budget de la dépense incidente de conception et frais généraux

PLÉTER PAR L'ING. DE LA CSÉM (cellules jaunes seulement)
TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LES ACTISF DE LA CSÉM
Travaux de reconstruction d’une conduite d’eau de 500mm et des infrastructures municipales dans l’axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque
C1899
DRE-P2533-193711-C
PRONEX EXCAVATION INC
TCI
15%
2569189900
206258
2569189901
206260
2569189902
206262
24-015
CSEM Cond souter/fils aéri CM24 0763
6105.7724015.802400.01909.57201.000000.0000.112522.00
TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LES ACTISF DE LA CSÉM
oui
10%
s/o
s/o
oui
Sols contaminés
12.50%
oui
Trottoir monolithique en béton
12.50%
oui
Treillis métallique
12.50%
oui
Réfection de coupe

12.50%
oui
Réfection de coupe temporaire 12.50%
oui
Réparation de cours d'eau 12.50%
non
#REF! #REF!
TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LES ACTISF DE LA CSÉM
14.50%

PROGRAMME PARTICULIER GÉRÉ PAR LA CSÉM

Travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque

C1899

DRE-P2533-193711-C

PRONEX EXCAVATION INC

15%

AUCUN

AUCUN

AUCUN

PROGRAMME PARTICULIER GÉRÉ PAR LA CSÉM

s/o

#N/A

Les données dans les cellules jaunes doivent être inscrites par l'ingénieur de la CSEM

Montants reportés de l'onglet Informations Ville

Aucun travaux d'enfouissement des fils

PROGRAMME PARTICULIER GÉRÉ PAR LA CSÉM

RÉPARTITIONS DES COÛTS ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA CSÉM

INFORMATIONS GÉNÉRALES			Taux pour calculs taxes et du net		
CSÉM CC1899	SOUMISSION:	DRE-P2533-193711-C	Taux de taxes combiné	Coût net ville	Coût net CSEM
			1.14975	1.049875	1.00847875

Montants reportés de l'onglet Règle 115%

validation - Soumission

4,900,167.73 $ *Prix soumis des travaux de la CSEM*

Coûts des travaux d'amélioration - CSEM

ÉTAPE	Portion des coûts des travaux du contrat à la CSEM		Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet				
7.1	2569189900	Travaux sur les actifs de la CSEM	3,952,859.18 $	4,544,799.84 $	3,986,374.48 $	payé par la VM et imputé à la CSEM

ÉTAPE	Autres sous-projets de travaux		Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet				
7.2	2569189900	Signalisation	389,390.79 $	447,702.06 $	392,692.34 $	*payé par la VM et imputé à la CSEM*
	2569189900	Sols contaminés	31,641.50 $	36,379.81 $	31,909.78 $	
	2569189900	Trottoir monolithique en béton	23,805.00 $	27,369.80 $	24,006.84 $	
	2569189900	Treillis métallique	3,592.10 $	4,130.02 $	3,622.56 $	
	2569189900	Réfection de coupe	50,876.00 $	58,494.68 $	51,307.36 $	
	2569189900	Réfection de coupe temporaire	30,172.00 $	34,690.26 $	30,427.82 $	
	2569189900	Réparation de cours d'eau	22,724.00 $	26,126.92 $	22,916.67 $	
	0	0	- $	- $	- $	
	Total des Coûts des travaux d'amélioration - CSEM		**4,505,060.57 $**	**5,179,693.39 $**	**4,543,257.86 $**	

ÉTAPE	Portion des contingences reliées aux travaux		% contingences	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet					
7.3	2569189900	Travaux sur les actifs de la CSEM	15%	592,928.88 $	681,719.98 $	597,956.17 $	*payé par la VM et imputé à la CSEM*
	2569189900	Signalisation	12.5%	48,673.85 $	55,962.76 $	49,086.54 $	
	2569189900	Sols contaminés	12.5%	3,955.19 $	4,547.48 $	3,988.72 $	
	2569189900	Trottoir monolithique en béton	12.5%	2,975.63 $	3,421.22 $	3,000.85 $	
	2569189900	Treillis métallique	12.5%	449.01 $	516.25 $	452.82 $	
	2569189900	Réfection de coupe	12.5%	6,359.50 $	7,311.84 $	6,413.42 $	
	2569189900	Réfection de coupe temporaire	13%	3,771.50 $	4,336.28 $	3,803.48 $	
	2569189900	Réparation de cours d'eau	12.5%	2,840.50 $	3,265.86 $	2,864.58 $	
	0	0	0%	- $	- $	- $	
	Total des contingences des travaux d'amélioration - CSÉM			**661,954.05 $**	**761,081.67 $**	**667,566.59 $**	

ÉTAPE	Portion des incidences liées aux travaux	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMAQRQUES
7.4	Surveillance externe - Jour de surveillance	228,685.53 $	262,931.19 $	230,624.50 $	*payé par la CSEM et imputé à la CSEM*
	Laboratoires (contrôle qualitatif)	35,995.33 $	41,385.63 $	36,300.53 $	
	Thermographie	23,996.89 $	27,590.42 $	24,200.35 $	
	Traçabilité des sols et redevances (MELCCFP)	29,666.15 $	34,108.66 $	29,917.68 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
	Surveillance environnementale	53,779.90 $	61,833.44 $	54,235.89 $	
	Autres	- $	- $	- $	
	Conception et frais généraux (3) incidence (aucune taxe applicable)	809,984.99 $	809,984.99 $	809,984.99 $	payé par la CSEM et imputé à la CSEM
	Total des dépenses incidentes des travaux d'amélioration - CSÉM	**1,182,108.79 $**	**1,237,834.33 $**	**1,185,263.94 $**	
	Grand total des Coûts des travaux d'amélioration - CSEM	**6,349,123.42 $**	**7,178,609.40 $**	**6,396,088.39 $**	

Coûts des travaux d'enfouissement des fils - Conversion Ville

ÉTAPE	Portion des travaux du contrat		Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes Ville	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet				
7.5	2569189900	Travaux sur les actifs de la CSEM	- $	- $	- $	

ÉTAPE	Autres sous-projets de travaux		Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes Ville	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet				
7.6	2569189900	Signalisation	- $	- $	- $	
	2569189900	Sols contaminés	- $	- $	- $	
	2569189900	Trottoir monolithique en béton	- $	- $	- $	
	2569189900	Treillis métallique	- $	- $	- $	
	2569189900	Réfection de coupe	- $	- $	- $	
	2569189900	Réfection de coupe temporaire	- $	- $	- $	
	2569189900	Réparation de cours d'eau	- $	- $	- $	
	0	0	- $	- $	- $	
	Total des Coûts des travaux d'enfouissement des fils - Conversion Ville		- $	- $	- $	

ÉTAPE	Portion des contingences reliées aux travaux		% contingences	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet					
7.7	2569189900	Travaux sur les actifs de la CSEM	15%	- $	- $	- $	*payé par la VM et imputé dans un programme particulier de la VM*
	2569189900	Signalisation	13%	- $	- $	- $	
	2569189900	Sols contaminés	13%	- $	- $	- $	
	2569189900	Trottoir monolithique en béton	13%	- $	- $	- $	
	2569189900	Treillis métallique	13%	- $	- $	- $	
	2569189900	Réfection de coupe	13%	- $	- $	- $	
	2569189900	Réfection de coupe temporaire	13%	- $	- $	- $	
	2569189900	Réparation de cours d'eau	13%	- $	- $	- $	
	0	0	0%	- $	- $	- $	
	Total des contingences des travaux d'enfouissement des fils - Conversion Ville			**- $**	**- $**	**- $**	

ÉTAPE	Portion des incidences liées aux travaux	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMAQRQUES
7.8	Surveillance externe - Jour de surveillance	- $	- $	- $	*payé par la CSEM et imputé dans un programme particulier de la VM*
	Laboratoires (contrôle qualitatif)	- $	- $	- $	
	Thermographie	- $	- $	- $	
	Traçabilité des sols et redevances (MELCCFP)	- $	- $	- $	
	Surveillance environnementale	- $	- $	- $	
	Autres	- $	- $	- $	
	Conception et frais généraux (3) incidence (aucune taxe applicable)	- $	- $	- $	
	Total des dépenses incidentes d'enfouissement des fils - Conversion Ville	**- $**	**- $**	**- $**	
	Grand total des Coûts des travaux d'enfouissement des fils -	**- $**	**- $**	**- $**	

Coûts des travaux de déplacement ou de modification au frais de la Ville							
ÉTAPE	Portion des travaux du contrat		Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes Ville	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet				
7.9	2569189900	Travaux sur les actifs de la CSEM	947,308.55 $	1,089,168.01 $	994,555.56 $	*payé par la VM et imputé à la VM*

ÉTAPE	Portion des contingences reliées aux travaux		% contingences	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMARQUES
	Sous-projet	Description du sous-projet					
7.10	2569189900	Travaux sur les actifs de la CSEM	15%	142,096.28 $	163,375.20 $	149,183.33 $	*payé par la VM et imputé à la VM*

ÉTAPE	Portion des incidences liées aux travaux	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSÉM	REMAQRQUES
7.11	Surveillance externe - Jour de surveillance	52,643.89 $	60,527.31 $	55,269.50 $	
	Laboratoires (contrôle qualitatif)	8,286.20 $	9,527.06 $	8,699.47 $	*payé par la CSEM et imputé à la VM*
	Thermographie	5,524.13 $	6,351.37 $	5,799.65 $	
	Traçabilité des sols et redevances (MELCCFP)	6,829.21 $	7,851.88 $	7,169.82 $	payé par la VM et imputé à la VM
	Surveillance environnementale	12,380.25 $	14,234.19 $	12,997.71 $	
	Autres	- $	- $	- $	
	Conception et frais généraux (3) incidence (aucune taxe applicable)	178,882.88 $	178,882.88 $	178,882.88 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
	Total des dépenses incidentes au frais de la Ville	**264,546.56 $**	**277,374.70 $**	**268,819.04 $**	
Grand total des Coûts des travaux de déplacement ou de		**1,353,951.39 $**	**1,529,917.90 $**	**1,412,557.94 $**	

Total CSÉM et Ville	7,703,074.81 $	8,708,527.30 $	7,808,646.32 $

4,900,167.73 $ Coût partagé des travaux de la CSEM

- $ Écart

SOMMAIRE APPLICATION DE LA RÈGLE 115%

ÉTAPE	INFORMATIONS GÉNÉRALES		Taux pour calculs taxes et du net			
			Taux de taxes combiné	Coût net CSEM		Coût net ville
1	Contrat Ville (soumission)	DRE-P2533-193711-C	1.14975	1.00847875		1.049875
	Contrat CSÉM	C1899				
	Dossier décisionnel	1250350001				

Montants reportés des onglets Informations CSEM et Informations Ville

Validation

Les données dans les cellules vertes doivent être inscrites par l'ingénieur de la DI

Les données dans les cellules jaunes doivent être inscrites par l'ingénieur de la CSEM

ÉTAPE	Calcul du prix estimé CSEM +15%		Numéro de bordereau (no sous-projet)	Avant taxes						Sommes	écarts
				Total Travaux de la CSÉM	CSÉM		Ville de Montréal				
					Travaux d'amélioration	Travaux d'enfouissement des fils	Travaux de déplacement	Écart dans la répartition du prix soumis - au frais de la Ville	Total - à reporter dans les autres payeurs du contrat		
2 et 3	**Prix de l'estimation de la CSEM**		2569189900	5,262,705.21 $	###########	- $	882,058.79 $	- $	882,058.79 $	5,262,705.21 $	- $
	Pourcentage de l'écart des prix soumis par rapport aux prix des estimations (moyenne pondérée)	-9.77%			-9.77%	#DIV/0!					
	Majoration de la portion des travaux d'amélioration de l'estimé	15.00%			657,096.96 $	- $					
	Sous-total (1) - estimation majorée				###########	- $					
3	**Prix soumis - Travaux sur les actifs de la CSEM**			4,900,167.73 $	###########		947,308.55 $			MM: 2026-02-27:J'ai ajusté les trava	4,900,167.73 $ - $
	Pourcentage				80.67%	0.00%	19.33%				
4	**Répartition du prix soumis**			4,900,167.73 $	3,952,859.18 $	- $	947,308.55 $	- $	947,308.55 $	4,900,167.73 $	- $

ÉTAPE	Travaux impliquant d'autres bordereaux de la soumission - Part de la CSEM			Numéro de bordereau (no sous-projet)	Avant taxes						
					Total Travaux de la CSÉM	CSÉM		Ville de Montréal			
						Travaux d'amélioration	Travaux d'enfouissement des fils	Travaux de déplacement	Écart dans la répartition du prix soumis - au	Total - à reporter dans les autres payeurs du	
2, 3 et 4	CSEM - Part signalisation (2)	10.00%	#N/A	2569189900		389,390.79 $					
	Part signalisation - Travaux d'enfouissement des fils (2)	0.00%	Aucun travaux d'enfouissement des fils	2569189900			- $				
	Sols contaminés			2569189900		31,641.50 $	- $				
	Trottoir monolithique en béton			2569189900		23,805.00 $	- $				
	Treillis métallique			2569189900		3,592.10 $	- $				
	Réfection de coupe			2569189900		50,876.00 $	- $				
	Réfection de coupe temporaire			2569189900		30,172.00 $	- $				
	Réparation de cours d'eau			2569189900		22,724.00 $	- $				
							- $				
	Sous-total des Travaux impliquant d'autres bordereaux de la soumission - Part de la CSEM					**552,201.39 $**	- $				
	Répartition des coûts des travaux entre la CSEM et la Ville				5,452,369.12 $	###########	- $	947,308.55 $	- $	947,308.55 $	5,452,369.12 $ - $
	Répartition avec taxes				6,268,861.40 $	###########	- $	1,089,168.01 $	- $	1,089,168.01 $	6,268,861.40 $ - $
	Répartition Coût net				5,537,813.42 $	###########	- $	994,555.56 $	- $	994,555.56 $	5,537,813.42 $ - $

ÉTAPE	Répartition du budget des dépenses contingentes			Numéro de bordereau (no sous-projet)	Avant taxes						
					Total Travaux de la CSÉM	CSÉM		Ville de Montréal			
						Travaux d'amélioration	Travaux d'enfouissement des fils	Travaux de déplacement	Écart dans la répartition du prix soumis - au frais de la Ville	Total - à reporter dans les autres payeurs du contrat	
5	sur la répartition des coûts des travaux reliés au sous-projet de la CSEM	15.00%		2569189900		592,928.88 $	- $	142,096.28 $	- $	142,096.28 $	
	Part signalisation	12.50%		2569189900		48,673.85 $	- $				
	Sols contaminés	12.50%		2569189900		3,955.19 $					
	Trottoir monolithique en béton	12.50%		2569189900		2,975.63 $					
	Treillis métallique	12.50%		2569189900		449.01 $					
	Réfection de coupe	12.50%		2569189900		6,359.50 $					
	Réfection de coupe temporaire	12.50%		2569189900		3,771.50 $					
	Réparation de cours d'eau	12.50%		2569189900		2,840.50 $					
	Autres	0.00%		0		- $					
	Répartition des budgets de contingences entre la CSEM et la Ville				804,050.33 $	661,954.05 $	- $	142,096.28 $	- $	142,096.28 $	804,050.33 $ - $
	Répartition avec taxes				924,456.87 $	761,081.67 $	- $	163,375.20 $	- $	163,375.20 $	924,456.87 $ - $
	Répartition Coût net				816,749.93 $	667,566.59 $	- $	149,183.33 $	- $	149,183.33 $	816,749.93 $ - $

ÉTAPE	Répartition du budget des dépenses incidentes	Numéro de bordereau (no sous-projet)	Avant taxes						
			Total Travaux de la CSÉM	CSÉM		Ville de Montréal			
				Travaux d'amélioration	Travaux d'enfouissement des fils	Travaux de déplacement	Écart dans la répartition du prix soumis - au frais de la Ville	Total - à reporter dans les autres payeurs du contrat	
6	**Surveillance externe - Jour de surveillance**		281,329.42 $	228,685.53 $	- $			52,643.89 $	281,329.42 $ - $
	avec taxes		323,458.50 $	262,931.19 $	- $			60,527.31 $	323,458.50 $ - $
	coût net		285,894.00 $	230,624.50 $	- $			55,269.50 $	285,894.00 $ - $
	Laboratoires (contrôle qualitatif)		44,281.53 $	35,995.33 $	- $			8,286.20 $	44,281.53 $ - $
	avec taxes		50,912.69 $	41,385.63 $	- $			9,527.06 $	50,912.69 $ - $
	coût net		45,000.00 $	36,300.53 $	- $			8,699.47 $	45,000.00 $ - $
	Thermographie		29,521.02 $	23,996.89 $	- $			5,524.13 $	29,521.02 $ - $
	avec taxes		33,941.79 $	27,590.42 $	- $			6,351.37 $	33,941.79 $ - $
	coût net		30,000.00 $	24,200.35 $	- $			5,799.65 $	30,000.00 $ - $
	Traçabilité des sols et redevances (MELCCFP)		36,495.36 $	29,666.15 $	- $			6,829.21 $	36,495.36 $ - $
	avec taxes		41,960.54 $	34,108.66 $	- $			7,851.88 $	41,960.54 $ - $
	coût net		37,087.50 $	29,917.68 $	- $			7,169.82 $	37,087.50 $ - $ MM:2026-02-20: Tracabilité + red
	Surveillance environnementale		66,160.15 $	53,779.90 $	- $			12,380.25 $	66,160.15 $ - $
	avec taxes		76,067.63 $	61,833.44 $	- $			14,234.19 $	76,067.63 $ - $
	coût net		67,233.60 $	54,235.89 $	- $			12,997.71 $	67,233.60 $ - $
	Autres		- $	- $	- $			- $	- $ - $
	avec taxes		- $	- $	- $			- $	- $ - $
	coût net		- $	- $	- $			- $	- $ - $
	Sous-total du budget des dépenses incidentes		457,787.48 $	372,123.80 $	- $			85,663.68 $	457,787.48 $ - $
	avec taxes		526,341.15 $	427,849.34 $	- $			98,491.81 $	526,341.15 $ - $
	coût net		465,215.10 $	375,278.95 $	- $			89,936.15 $	465,215.10 $ - $
	Conception et frais généraux (3) incidence (aucune taxe applicable)	14.50%	988,867.87 $	809,984.99 $	- $			178,882.88 $	988,867.87 $ - $

ÉTAPE	Répartitions finales et Grand total	Numéro de bordereau (no sous-projet)	Avant taxes						
			Total Travaux de la CSÉM	CSÉM		Ville de Montréal			
				Travaux d'amélioration	Travaux d'enfouissement des fils	Travaux de déplacement	Écart dans la répartition du prix soumis - au frais de la Ville	Total - à reporter dans les autres payeurs du contrat	
7	**Répartition des budgets de dépenses incidentes entre la Ville et la CSEM**		1,446,655.35 $	###########	- $			264,546.56 $	1,446,655.35 $ - $
	Répartition avec taxes		1,515,209.03 $	###########	- $			277,374.70 $	1,515,209.03 $ - $
	Répartition Coût net		1,454,082.97 $	###########	- $			268,819.04 $	1,454,082.97 $ - $
	Grand total de la répartition (travaux, contingences et incidences)		7,703,074.81 $	###########	- $			1,353,951.39 $	7,703,074.81 $ - $
	Grand total avec taxes		8,708,527.30 $	###########	- $			1,529,917.90 $	8,708,527.30 $ - $
	Grand total Coût net		7,808,646.32 $	###########	- $			1,412,557.94 $	7,808,646.32 $ - $

(1) Si le sous-total est supérieur au prix soumis des travaux d'amélioration, la CSEM assure ce dernier montant

(2) calculé avec un % du prix de l'estimation CSEM pour les travaux d'amélioration établi à l'article 6.4.9 de l'entente de collaboration.

(3) équivaut à un pourcentage déterminé par la CSEM du total des coûts nets des travaux de construction de la CSEM, des contingences reliées à ces travaux et des dépenses incidentes - aucune taxe applicable à ces montants

Soumission: E-P2533-19371

Commission des services électriques de Montréal

No GDD
1250350001

Dans le cadre de ce projet, des travaux de co

La quote-part de la CSEM, nette de toute rist

Le budget est prévu au PTI 2020-2022 et se c

NUMÉRO	DESCRIPTION
24-015	CSEM Cond soutel/fils aéri CM24 0763
0	0

TITRE	Coûts des travaux d'amélioration - CSEM
CONTRAT-TRAVAUX	
CONTINGENCES	
SURVEILLANCE EXT.	
LABORATOIRE	
DIVERS	
INTERNE-FRAIS GÉNÉRAUX	
TOTAL IMPUTATION	

TITRE	Coûts des travaux d'enfouissement des fils - Conversion Ville
TOTAL IMPUTATION	

[redacted]

La CSEM demande un engagement de g
incidentes et la conception, surveillance
Montréal.

CERTIFICATION DES FONDS

SERVICE
CSÉM-1200

onduits souterrains sont intégrés à l'ensemble des travaux et seront réalisés par la firme PRON

tourne de taxes, est estimée à 6396089 $ et sera facturée selon les quantités réelles réalisées.

détaille comme suit:

PROVENANCE
CLÉS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
6105.7724015.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000
0
TOTAL PROVENANCE

IMPUTATION
CLÉS D'IMPUTATION
6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.000000.19520.00000
6105.7724015.802400.06819.57201.000000.0000.206258.070008.19520.00000
6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.206260.070004.19520.00000
6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.206260.070005.19520.00000
6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.206260.070006.19520.00000
6105.7724015.802400.06819.51120.000000.0000.206262.000000.19520.00000
Coûts des travaux d'amélioration - CSEM

IMPUTATION
CLÉS D'IMPUTATION
Coûts des travaux d'enfouissement des fils - Conversion Ville

GRAND TOTAL IMPUTATION:

ENGAGEMENT «CSEINT»

gestion de la Ville de Montréal pour réserver les fonds nécessaires pour les dépenses et frais généraux qui sont payés par la CSÉM et imputés aux comptes de la Ville de

Taux de taxes combiné	Coût net ville	Coût net CSEM
1.14975	1.00847875	1.049875

CONTRAT CSÉM	No D'ENGAGEMENT
CSÉM CC1899	CC50350001

EX EXCAVATION INC sous la surveillance de la CSEM.

DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS	CRÉDITS ARRONDIS AU $ SUPÉRIEUR
6,349,123.42 $	7,178,609.40 $	6,396,088.39 $	6,396,089.00 $
0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
6,349,123.42 $	**7,178,609.40 $**	**6,396,088.39 $**	**6,396,089.00 $**

DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS	CRÉDITS ARRONDIS AU $ SUPÉRIEUR
4,505,060.57 $	5,179,693.39 $	4,543,257.86 $	4,543,258.00 $
661,954.05 $	761,081.67 $	667,566.59 $	667,567.00 $
228,685.53 $	262,931.19 $	230,624.50 $	230,625.00 $
59,992.22 $	68,976.05 $	60,500.88 $	60,501.00 $
83,446.05 $	95,942.10 $	84,153.57 $	84,154.00 $
809,984.99 $	809,984.99 $	809,984.99 $	809,985.00 $
6,349,123.42 $	**7,178,609.40 $**	**6,396,088.39 $**	**6,396,089.00 $**

DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS	CRÉDITS ARRONDIS AU $ SUPÉRIEUR
0.00 $	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**

6,349,123.42 $	**7,178,609.40 $**	**6,396,088.39 $**	**6,396,089.00 $**

Montant de l'engagement:	**248,651.51 $**
Numéro de l'engagement:	**CSEINTC1899**

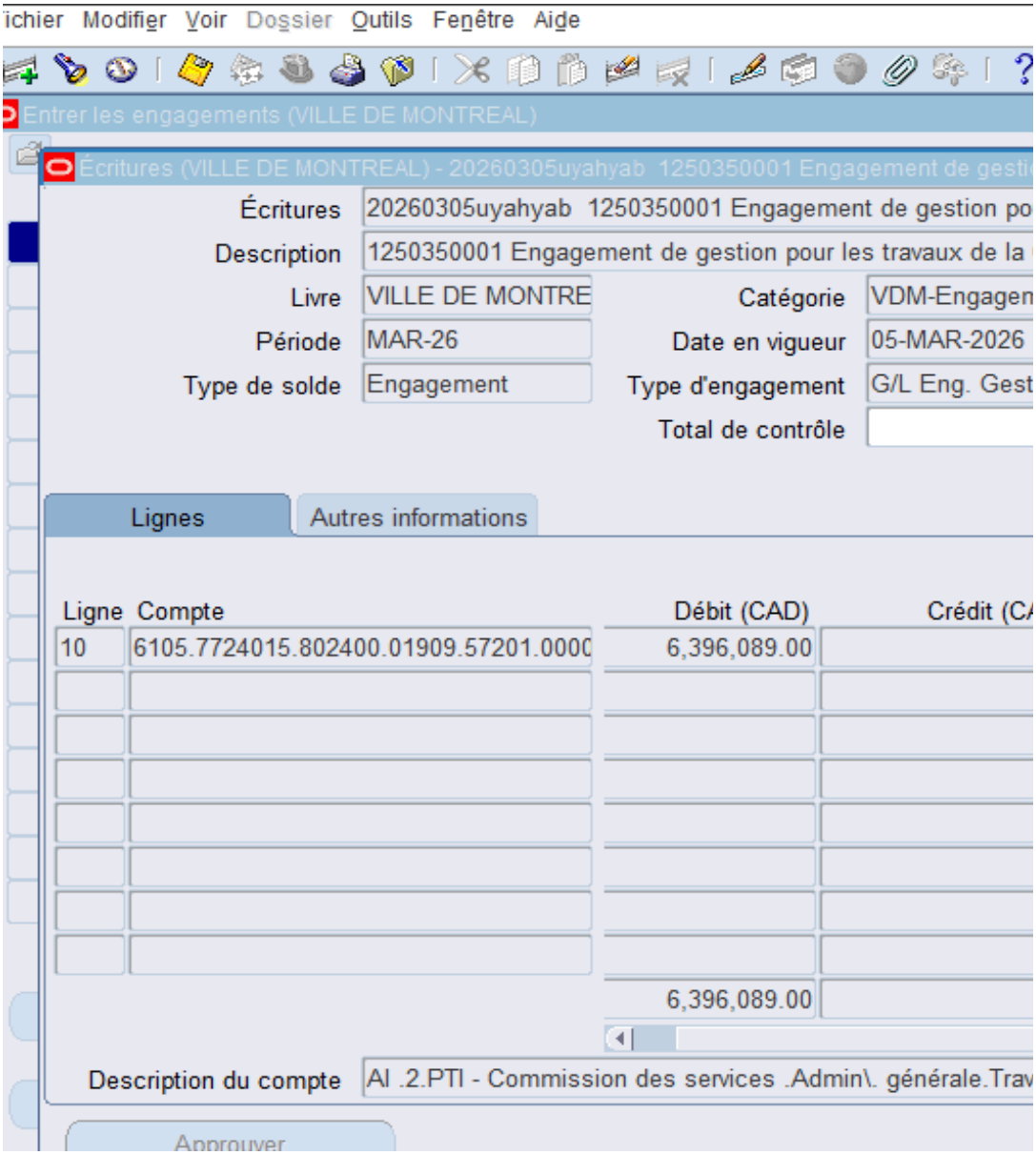
Validation des Montants	2. VALIDATION DES MONTANTS: TOTAL PROVENANCE ET TOTAL IMPUTATION		
	DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS
	Valide	Valide	Valide
VALEUR DE L'ÉCART	0.00 $	0.00 $	0.00 $

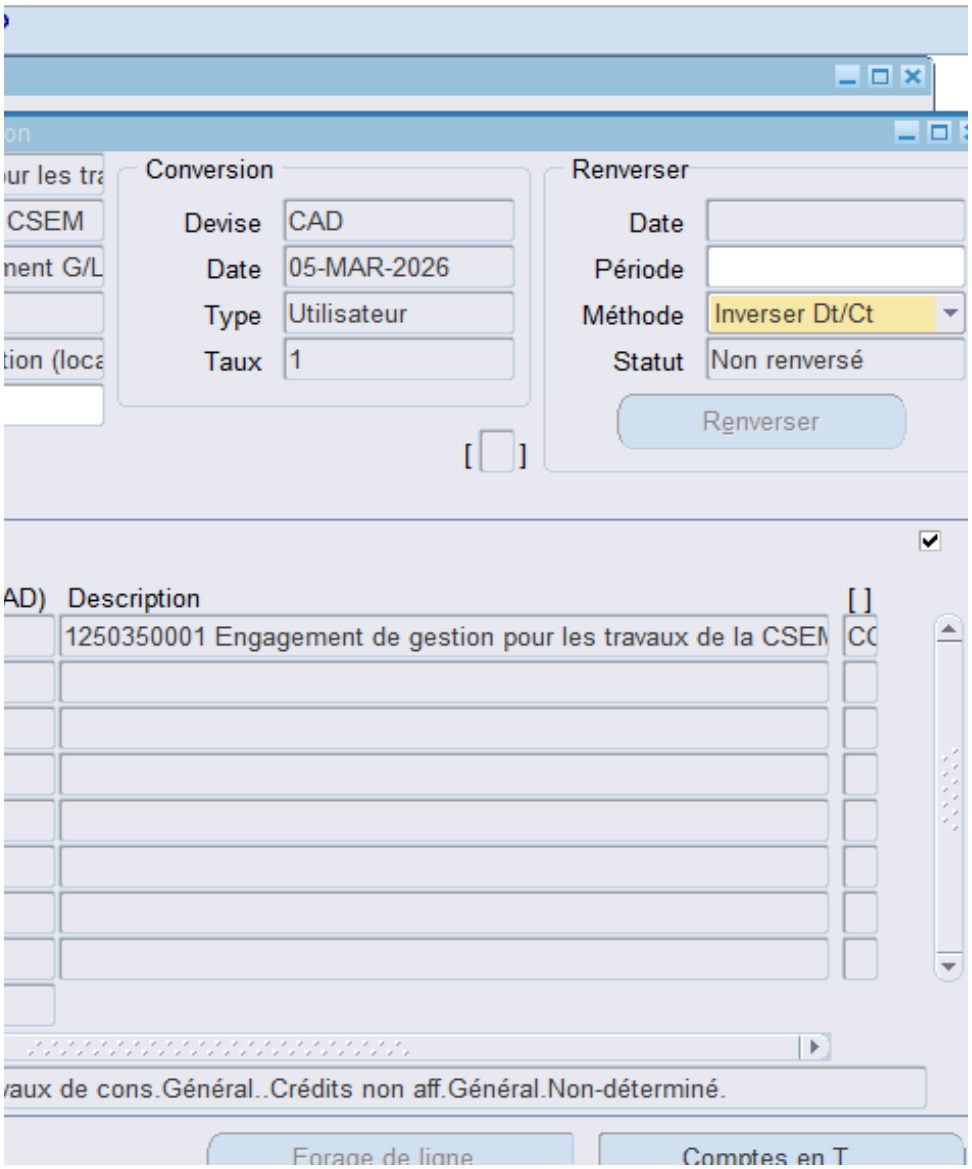
	Validation
Avant taxes	*avec taxes*

[redacted]

CRÉDITS ARRONDIS AU $ SUPÉRIEUR
Valide
0.00 $

crédits


ichier Modifier Voir Dossier Outils Fenêtre Aide
Entrer les engagements (VILLE DE MONTREAL)
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 20260305uyahyab 1250350001 Engagement de gesti
Écritures 20260305uyahyab 1250350001 Engagement de gestion po
Description 1250350001 Engagement de gestion pour les travaux de la
Livre VILLE DE MONTRE
Catégorie VDM-Engagem
Période MAR-26
Date en vigueur 05-MAR-2026
Type de solde Engagement
Type d'engagement G/L Eng. Gest
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne Compte
Débit (CAD)
Crédit (CA
10 6105.7724015.802400.01909.57201.0000 6,396,089.00
6,396,089.00
Description du compte AI .2.PTI - Commission des services .Admin\. générale.Trav
Approuver


Conversion
Devise
CAD
Date
05-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Renverser
AD) Description
1250350001 Engagement de gestion pour les travaux de la CSEM
vaux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne
Comptes en T

Valeurs Signalisation pour les travaux d'amélioration de la CSEM	
0.0000%	Aucun frais imputé à la CSEM pour le projet
4.0000%	Projet situé en zone 1
8.0000%	Projet situé en zone 2
15.0000%	Projet d'envergure

Valeurs Signalisation pour travaux d'enfouissement	
0.0000%	Aucun travaux d'enfouissement des fils
8.0000%	Travaux d'enfouissement des fils compris dans un projet en zone 1 ou 2
15.0000%	Travaux d'enfouissement des fils compris dans un projet d'envergure

Réponses aux questions du partage des items dans les bordereaux de la Ville
oui
peut-être
non

Pourcentage à utiliser pour le calcul du budget de la dépense incidente de conception et frais généraux
0.00%
12.00%
13.00%
14.00%
14.50%
15.00%
15.50%

Liste des pourcentage des contingences reliées aux travaux des bordereaux du projet
0.00%
5.00%
6.00%
7.00%
8.00%
9.00%
10.00%
11.00%
12.00%
13.00%
14.00%
15.00%
16.00%
17.00%
18.00%
19.00%
20.00%

Liste des segments AUTRES des clés comptables	
000000	CONTRAT-TRAVAUX
070008	CONTINGENCES
070004	INCIDENCES EXTERNES CSÉM - SURVEILLANCE EXT.
070005	INCIDENCES EXTERNES CSÉM - LABORATOIRE
070006	INCIDENCES EXTERNES CSÉM - FRAIS DIVERS
070007	CSÉM CONCEPTION ET SURVEILLANCE INTERNE-FRAIS GÉNÉ

Liste des items potentiels dans les bordereaux de la ville à partager avec la CSEM et nature de ces items
Réfection
Sols contaminés
Archéologie
Contrôle de vibration
Maintien temporaire d'éclairage
Maintien temporaire feux circulation
Chaussée
Trottoir
Autres 1
Autres 2
Autres 3











Source no	NO RE	Source description
AUCUN	AUCUN	AUCUN
7712033	12-033	12-033 Conversion rés.aérien vs conduits sout. CM12 0854
7715045	15-045	15-045 Conduits souterrains/enfouis.fils aériens CM15 0568
7716041	16-041	16-041 Conversion du réseau aérien CM16 0802
7716046	16-046	16-046 Conduits souterrains/enfouis.fils aériens CM16 0980
7717064	17-064	17-064 Conduits souterrains/enfouis.fils aériens CM17 0623
7718007	18-007	18-007 Conduits souterrains/enfouissements fils CM18 0261
7718053	18-053	18-053 Conduits souterrains/Enfouissement fils CM18 1164
7718061	18-061	18-061 Enlev. fils/poteaux & conversion réseau aérien CM18 1385
7719033	19-033	19-033 Conduits souterains/Enfouiss.fils aériens CM19 0605
7719052	19-052	19-052 Conversion réseau aérien conduits souterrains CM19 1144
7720023	20-023	20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538

Activité	Projet Simon	Sous projet no	Catégorie actif
01909 - Admin. générale - Autres dép.- À répartir			98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé
01909 - Admin. générale - Ai	112522 - Crédits non afl	6800000000	98001 - Non-déterminé

Compte GL no	Programmation
AUCUN	
6101.7712033.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	
6105.7715045.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6101.7716041.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6105.7716046.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6105.7717064.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6105.7718007.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6105.7718053.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6101.7718061.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6105.7719033.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6101.7719052.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui
6105.7720023.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	Oui

Crédit autorisé	CNR (projet	CNA 2020	Crédit affecté	Réel projet	Engagement
257 925	0	257 925	0	0	0
1 165 000	0	1 165 000	0	0	0
243	0	243	0	0	0
442 196	0	442 196	0	0	0
409 127	0	409 127	0	0	0
3 264 832	0	3 264 832	0	0	1
5 100 000	0	5 100 000	0	0	0
4 566 669	0	4 566 669	0	0	0
8 200 000	0	8 200 000	0	0	0
242 403 653	0	242 403 653	0	0	0

Crédit autorisé	Crédit autorisé
257 925	100,00%
1 165 000	100,00%
243	100,00%
442 196	100,00%
409 127	100,00%
3 264 832	100,00%
5 100 000	100,00%
4 566 669	100,00%
8 200 000	100,00%
242 403 653	100,00%





Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2026/04/23
16:00

(2)

Dossier # : 1255414002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d' autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455);

2. d'autoriser le transfert de 18 185,77 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;

3. d'autoriser une dépense additionnelle de 144 712,21 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'autoriser le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat pour un montant de 72 588,03 $, taxes incluses;

5. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347,75 $, taxes incluses, pour payer l'augmentation du coût de la main-d'œuvre conformément au contrat;

6. d'autoriser le transfert du solde de 62 240,28 $, taxes incluses, vers le budget des contingences;

7. d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-26 14:01

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255414002**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'approbation de crédits additionnels, la libération et le transfert de certains crédits pour :

- L'augmentation du budget de contingences du contrat de l'entrepreneur Les Constructions H2D pour les travaux de réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (CG25 0455);
- le paiement de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre en application du contrat.

La résolution CG25 0455 datée du 28 août 2025, comprend un contrat de base de 801 355,80 $, taxes incluses, des contingences de 160 271,16 $, taxes incluses et des incidences de 67 992,59 $, taxes incluses.

La dépense totale liée au projet est de 1 029 619,56 $, taxes incluses. Le tableau ci-dessous résume la situation budgétaire initiale et projetée du présent dossier.

	Budget initial (taxes incluses)	Coût final révisé (taxes incluses)
Contrat de base	801 355,80 $	739 115,52 $

Contingences	160 271,16 $	385 409,42 $
Incidences	67 992,59 $	49 806,83 $
Dépense totale	1 029 619,56 $	1 174 331,77 $

En date du 1er décembre 2025, l'avancement des travaux était estimé à 60 %. Les travaux prévus étaient :

- Excavation et fondation granulaire
- Démolition et reconstruction de mur par assemblage de pierres sèches
- Démolition et reconstruction de mur avec mortier
- Ensemencement et travaux de drainage
- Installation d'une barrière double ornementale
- Augmentation de quantités pour la démolition du mur de pierre avec mortier

Pour ce dossier, une augmentation du contrat est requise pour payer :

- L'augmentation de quantités pour le nettoyage manuel des pierres
- L'augmentation de quantités pour le gazon en plaques
- La remobilisation pour le maintien et la gestion de la mobilité
- L'ajout d'un ponceau
- L'indexation de la main-d'œuvre

Il est à noter que le présent dossier n'aura aucun impact sur les honoraires professionnels de la firme externe qui effectue la surveillance des travaux et sur les jours calendaires prévus au contrat pour les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0455 - 28 août 2025 - Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour les travaux de réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985) - Dépense totale de 1 029 619,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6164 (2 soum.)
CG23 0186 - 20 avril 2023 - Conclure des ententes-cadres avec WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3), pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans (trois ans avec possibilité de prolongation d'une année)- Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes incluses (lot 1- contrat : 5 521 342,79 $ + contingences : 828 201,42 $) - (lot 2 : contrat : 6 380 491,64 $ + contingences : 957 073,75 $)- (lot 3- contrat : 6 106 029,06 $ + contingences : 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - quatre soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses pour des travaux contingents ainsi que l'indexation de la main-d'œuvre pour le contrat de l'entrepreneur Les Constructions H2D.
Cette majoration sera effectuée par l'ajout de crédits additionnels au montant de 144 712,21 $, taxes incluses, et un transfert de 18 185,77 $, taxes incluses, du budget des incidences vers les contingences.

JUSTIFICATION

À la suite du démarrage des travaux, plusieurs ordres de changements ont été émis en raison d'imprévus. Ceux-ci portent essentiellement sur :

- Gestion des sols contaminés
- Interventions supplémentaires requises pour la préparation du site
- Interventions supplémentaires requises pour la démolition et réfection d'un mur

Le budget des contingences initial a permis de défrayer les coûts des ordres de changement ci-haut mentionnés.
Toutefois, le solde est insuffisant pour couvrir la gestion des ordres de changement à venir.

Les travaux à effectuer sont les suivants :

Augmentation de quantités pour l'enlèvement, le tri et le nettoyage des pierres
Lorsque l'entrepreneur a entamé la démolition du mur existant, il a été constaté que le mur contenait plus de pierres avec mortier que prévu.
Afin de réutiliser ces pierres pour la réfection du mur, celles-ci doivent être exemptes de mortier.
Lors de l'excavation, l'entrepreneur a découvert une quantité importante de pierres enfouies.
Afin de réduire l'approvisionnement en nouvelles pierres, il a été décidé de nettoyer et de réutiliser certaines pierres pour la reconstruction du mur.
Cette information ne pouvait être raisonnablement connue avant l'excavation.

Le coût élevé rattaché à la main-d'œuvre nécessaire pour le nettoyage manuel de pierres présentes sur le site constitue le principal et majeur dépassement budgétaire.
Afin de limiter les travaux contingents, seulement une partie des pierres trouvées sur le site sera nettoyée et réutilisée, d'autres seront laissées sur place.
Une partie de ces travaux contingents a déjà été réalisée par l'entrepreneur.

Augmentation des quantités pour le gazon en plaques
Les quantités ont été sous évaluées en conception.

Ajout d'un ponceau
En chantier, il a été constaté que le ponceau existant était fortement dégradé, ce qui n'a pas été anticipé en conception.
Un nouveau ponceau doit être installé.

Remobilisation pour le maintien et la gestion de la mobilité
En raison d'un report dans l'octroi du contrat, les travaux ont démarré plus tard que prévu.
Par conséquent, l'entrepreneur n'a pas pu terminer les travaux en 2025.
La remobilisation des glissières, des atténuateurs d'impact et de la machinerie sera nécessaire en 2026 pour la poursuite des travaux.

À la suite d'une négociation avec l'entrepreneur, et basé sur les prix unitaires identifiés au bordereau de soumission, les coûts des travaux contingents à venir sont de 222 384,19 $, taxes incluses, auxquels s'ajoute une provision de 10 %, pour un total de 244 622,60 $, taxes incluses.
À noter que le solde du budget des contingences est de 19 484,34 $, taxes incluses.

Par ailleurs, un montant de 10 347,75 $, taxes incluses, est requis pour payer l'augmentation du coût la main-d'œuvre, en application de l'article 5.2.2 du Cahier des clauses administratives générales.
Ce montant sera payé à même le contrat de base suivant le retrait de certains travaux initialement prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de la dépense totale liée au projet, incluant le coût du contrat, le budget de contingences, le budget des incidences et les taxes, passe de 1 029 619,56 $ à 1 174 331,77 $, ce qui représente une augmentation totale de 14 % par rapport à la dépense totale initialement prévue.

- L'augmentation du budget des contingences représente 225 138,26 $
- L'augmentation du coût de la main-d'œuvre représente 10 347,75 $

Afin d'autoriser ces dépenses additionnelles, trois moyens sont prévus, à savoir :

- La libération de crédits d'un montant total de 72 588,03 $, taxes incluses. Les crédits libérés proviennent de quantités non utilisées pour des travaux complétés à ce jour et de la réduction de l'approvisionnement en nouvelles pierres. De ces crédits libérés, 10 347,75 $, taxes incluses, serviront à payer l'indexation du coût de la main-d'œuvre à même le contrat de base et 62 240,28 $, taxes incluses seront transférés vers le budget des contingences
- Le transfert de crédits provenant du budget des incidences vers le budget des contingences, pour un montant total de 18 185,77 $, taxes incluses
- Un apport de crédits additionnels en provenance du règlement d'emprunt RCG 20-006, pour un montant total de 144 712,21 $, taxes incluses

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu d'une ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal et représente un coût net de 132 141,54 $, en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Ce montant de 132 141,54 $, net des ristournes sur les taxes, sera financé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par le biais du règlement d'emprunt RCG 20-006 Trav. Amén. Acquis. Imm. CG20 0094.

Le budget est prévu et disponible au PDI 2026-2035 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, au Programme 32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest.

Le montant sera réparti de la façon suivante (en milliers de dollars) :

Projet investi	2026	**Total**
32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	132 $	132 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 ainsi qu'aux engagements en changements climatiques, mais ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car ces engagements ne sont pas applicables au contexte du projet qui est essentiellement un projet de restauration.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme les travaux ont été interrompus pour la période hivernale et que le site est temporairement fermé et sécurisé, la reprise des travaux au mois de mai est primordiale. Une décision défavorable nécessiterait un retour en appel d'offres comme le solde actuel du budget de contingences est insuffisant pour compléter les travaux et assurer la livraison du projet.

La Ville de Montréal doit compléter la réfection des murs patrimoniaux, afin d'appliquer les règlements prévus au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du Village de Senneville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Reprise des travaux : 15 mai 2026

- Fin prévue des travaux : 10 juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian GARANDEL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Marie-Pascale RICHARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-16
Marie-Laurence GENDRON architecte paysagiste	Mathieu DRAPEAU chef de division - amenagement des parcs-nature
Tél : (438) 874-6490	**Tél :** 514-872-1461

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
directeur de direction - amenagement des parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2026-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directrice - Servide des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255414002*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat octroyé à Les constructions H2D (CG25 0455), financée par des crédits additionnels au montant de 144 712,21 $, taxes incluses et un transfert de 18 185,77 $, taxes incluses, du budget des incidences vers les contingences majorant ainsi la dépense de 1 029 619,56 $ à 1 174 331,77 $ taxes incluses.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	X		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255414002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Notre intervention porte uniquement sur l'augmentation du budget de contingences faisant l'objet du présent sommaire décisionnel. Nous tenons pour acquis que le budget de contingences initial a été utilisé conformément au Règlement sur la gestion contractuelle et n'avons effectué aucune vérification à cet égard.

Sur la base des informations fournies par le service porteur du dossier, nous sommes d'avis que l'utilisation projetée de ce budget est conforme à l'article 95 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux et au Règlement sur la gestion contractuelle. Nous comprenons que ce budget inclut un montant prévisionnel pour couvrir des travaux additionnels qui ne sont pas encore identifiés et qui pourraient être requis jusqu'à la fin des travaux. L'utilisation de ce montant prévisionnel devra également respecter l'article 95 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux qui prévoit qu'un contrat ne peut être modifié que dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature, ainsi que le Règlement sur la gestion contractuelle.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate, division du Droit Contractuel
Tél : 514-863-3267

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-20

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-863-3267
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255414002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 $, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255414002 - Certification de fonds - PDS Brennan - V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / SGPMRS

NO GDD :	**1255414002**
No d'engagement	**CC55414002**

Autoriser une dépense additionnelle de 131 477,04$ taxes incluses, à titre de budget de contingences, autoriser le transfert de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus vers le budget de contingences, pour un montant de 72 588,03 $, taxes incluses et autoriser le transfert de 28 743,75 $, taxes incluses, des dépenses incidentes au budget des contingences pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985) , dans le cadre du contrat octroyé à Les constructions H2D (CG25 0455), majorant ainsi la dépense maximale de 1 029 619,56 $ à 1 161 096,60 $ et taxes incluses.

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux net :

RCG 20-006-1 Trav. Amén. Acquis. Imm. CG24 0225		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Montant net**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
RE RCG 20-006	5001.5020006.802503.01909.57201.000000.0000.181744.000000.98001.00000	125,864.07 $	144,712.21 $	132,141.54 $	132,142 $
Contrat	5001.5020006.802503.07165.57201.000000.0000.204645.000000.15015.00000	54,133.75 $	62,240.28 $	56,833.67 $	56,834 $
Incidences	5001.5020006.802503.07165.57201.000000.0000.204646.050182.15015.00000	15,817.15 $	18,185.77 $	16,606.03 $	16,607 $
Total		**195,814.97 $**	**225,138.26 $**	**205,581.24 $**	**205,583 $**

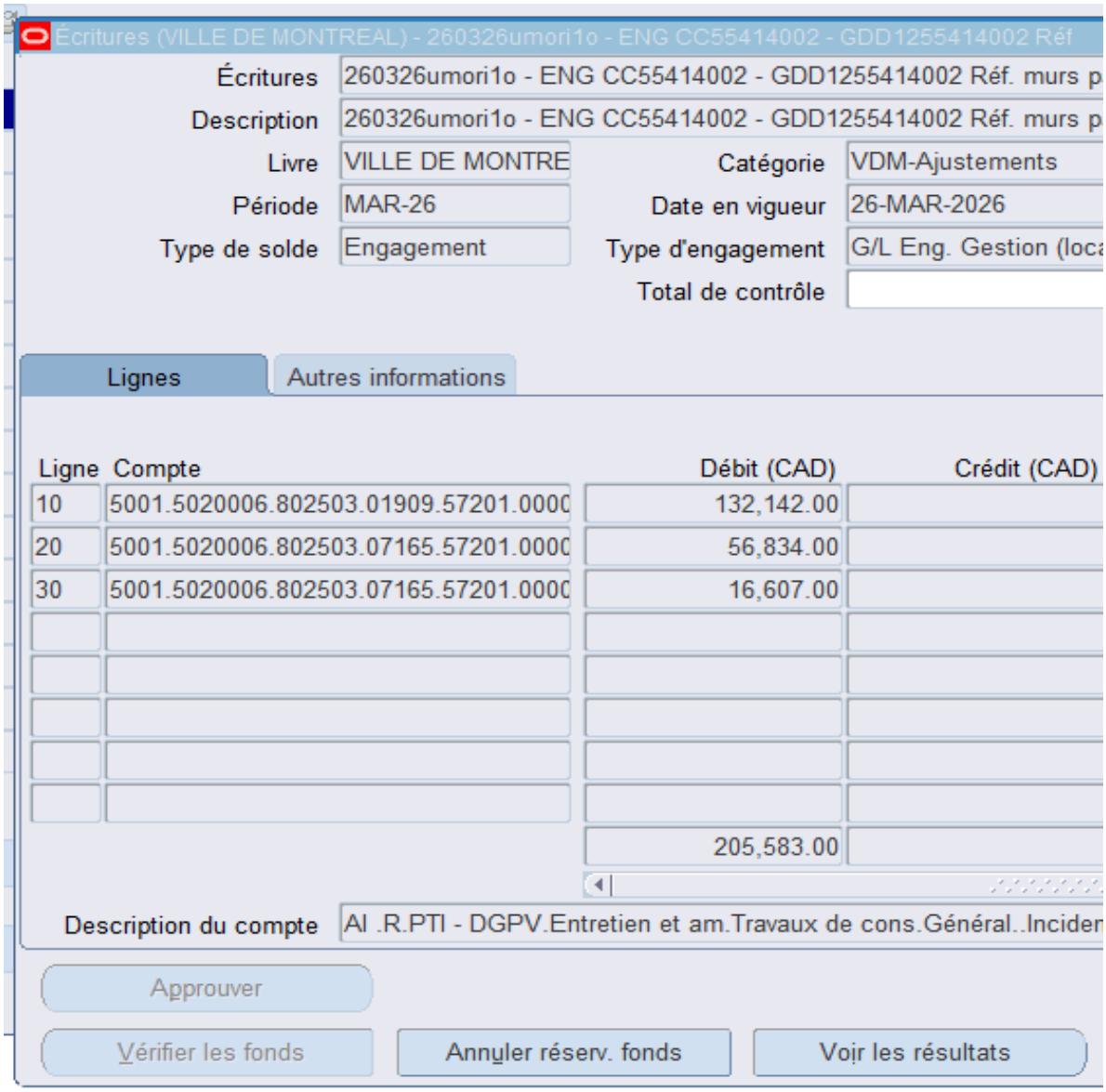
Imputations à des fins de bon de commande

32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Montant net**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contingences	5001.5020006.802503.07165.57201.000000.0000.208056.508016.15015.00000	195,814.97 $	225,138.26 $	205,581.24 $	205,583 $

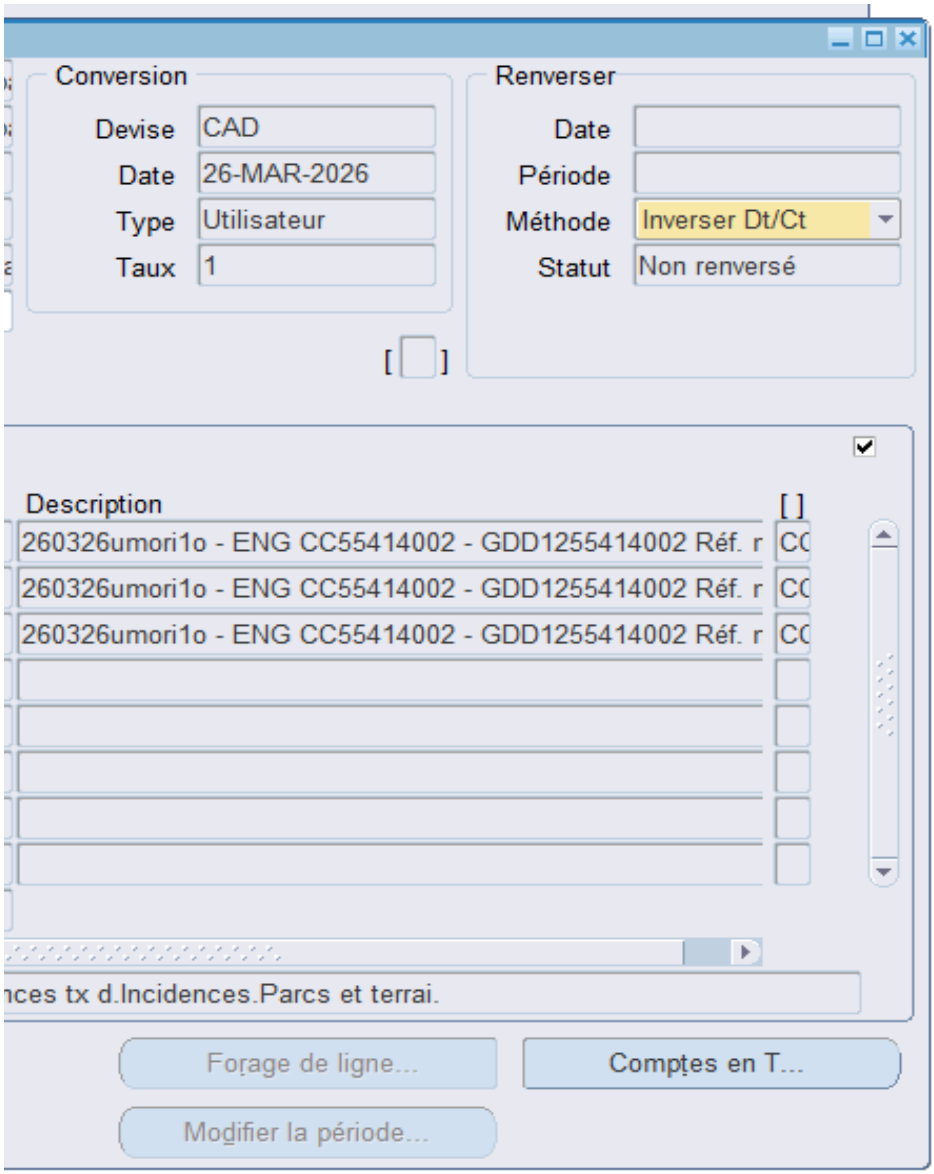
Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	132			-	132

1255414002
CC55414002
Tx de réféction de murs patrimoniaux Grand parc de l'Ouest
GDD1255414002 Réf. murs patrimoniaux Grand pard de l'Ouest
260326umori1o - ENG CC55414002 - GDD1255414002 Réf. murs patrimoniaux Grand pard de l'Oue



est


Conversion
Devise
CAD
Date
26-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
260326umori1o - ENG CC55414002 - GDD1255414002 Réf. r
260326umori1o - ENG CC55414002 - GDD1255414002 Réf. r
260326umori1o - ENG CC55414002 - GDD1255414002 Réf. r
nces tx d.Incidences.Parcs et terrai.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Aspect(s) financier(s)

L'augmentation de la dépense totale liée au projet, incluant le coût du contrat, le budget de cont

- L'augmentation du budget des contingences représente 225 138,26 $
- L'augmentation du coût de la main-d'œuvre représente 10 347,75 $

Afin d'autoriser ces dépenses additionnelles, trois moyens sont prévus, à savoir :

- La libération de crédits d'un montant total de 72 588,03 $, taxes incluses. Les crédits li payer l'indexation du coût de la main-d'œuvre à même le contrat de base et 62 240,28
- Le transfert de crédits provenant du budget des incidences vers le budget des continge
- Un apport de crédits additionnels en provenance du règlement d'emprunt RCG 20-006,

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu d'une ancienne compéte

Ce montant de 132 141,54 $, net des ristournes sur les taxes, sera financé par le Service des g

Le budget est prévu et disponible au PDI 2026-2035 du Service des grands parcs, du Mont-Roy

Le montant sera réparti de la façon suivante (en milliers de dollars) :

Projet investi	2026	T
32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	132 $	1

tingences, le budget des incidences et les taxes, passe de 1 029 619,56 $ à 1 174 331,77 $, ce qui représente u

ibérés proviennent de quantités non utilisées pour des travaux complétés à ce jour et de la réduction de l'approvi
$, taxes incluses seront transférés vers le budget des contingences.
nces, pour un montant total de 18 185,77 $ taxes incluses
pour un montant total de 144 712,21 $, taxes incluses

nce de la Communauté urbaine de Montréal et représente un coût net de 132 141,54 $ en considérant les ristou

grands parcs, du Mont-Royal et des sports par le biais du règlement d'emprunt RCG 20-006 Trav. Amén. Acquis

al et des sports, au Programme 32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest.

Total
132 $

ıne augmentation totale de 14 % par rapport à la dépense totale initialement prévue.

isionnement en nouvelles pierres. De ces crédits libérés, 10 347,75 $, taxes incluses serviront à

ırnes pour la TPS et la TVQ.

ś. Imm. CG20 0094.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2026/04/23 16:00

(2)

Dossier # : 1267956003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 $ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561);

2. d'approuver le projet d'addenda à cet effet;

3. d'imputer cette dépense additionnelle conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-31 14:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267956003**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 $ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er mai 2023, la Ville de Montréal a signé une entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal pour la période 2023-2025 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (ci-après MAPAQ). L'entente dresse le cadre de fonctionnement et les projets à financer, préalablement identifiés par un comité directeur. Dans le cadre de l'entente, les ressources disponibles sont financées à 80 % par le MAPAQ et 20 % par la Ville. Celle-ci vise la mise en commun des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de projets visant le développement du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'Agglomération de Montréal. Un avenant à cette entente a été approuvé par les parties en avril 2025 afin d'en prolonger la durée jusqu'en 2027 et de réinvestir des sommes additionnelles (CG25 0176). Un second avenant à cette entente a été approuvé par les parties en février 2026 afin d'y intégrer la ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie (ci-après MEIE) et de réinvestir des sommes additionnelles (CG26 0115).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0115 - 19 février 2026 - Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente ;
CG25 0561 - 25 septembre 2025 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 300 000 $, dont 225 000 $ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2027 (CG25 0176), à trois organismes afin de

réaliser des projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire ;

CG25 0388 - 19 juin 2025 - Adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère » ;

CG25 0176 - 17 avril 2025 - Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 $, majorant ainsi de 325 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 $ réparti entre 2025 et 2026 équivalent au montant de la subvention attendue ;

CG23 0657 - 23 novembre 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 400 000 $, dont 320 000 $ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152), à Montréal - Métropole en santé et au Conseil des Industries Bioalimentaire le l'île de Montréal afin de réaliser deux projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire :

CG23 0152 - 20 avril 2023 - Approuver le projet d'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2023 et 2025 équivalent au montant de la subvention attendue.

DESCRIPTION

L'addenda à la convention a pour objectif d'ajouter un montant de 50 000 $ non récurrent afin de permettre au CIBIM de réaliser dans son intégralité le projet initialement déposé en juin 2025.

JUSTIFICATION

Lors du dépôt de sa demande de contribution financière, le CIBIM avait demandé une aide financière s'élevant à 100 000 $ pour la réalisation de son projet. Le MAPAQ a demandé à la Ville de n'accorder que 50 000 $ dans le cadre de l'Entente sectorielle, croyant avoir identifié une autre enveloppe budgétaire relevant du gouvernement du Québec qui pourrait couvrir la moitié du financement demandé. Pour des raisons administratives, le MAPAQ a finalement changé d'avis et avisé la Ville que les 50 000 $ additionnels requis devraient provenir de l'Entente sectorielle. Le MAPAQ et le MEIE ont cependant réinvesti des sommes additionnelles dans l'Entente sectorielle, notamment afin de soutenir le projet du CIBIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale maximale de 50 000 $. Les crédits requis sont prévus dans le budget de l'Entente pour le développement du secteur bioalimentaire de l'agglomération de Montréal, conclue par la Ville avec le MAPAQ et le MEIE. 100 % des sommes requises pour le présent dossier ont été versées à la Ville par le MEIE dans le cadre de l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG26 0115). Le présent dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.
Le tableau ci-dessous présente la ventilation annuelle des montants prévue à l'entente initiale ainsi que le montant qu'il est recommandé d'ajouter dans l'entente en vertu de l'addenda.

Organisme	Entente	2025	2026	TOTAL

Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal	Entente initiale (SDÉ + MAPAQ)	40 000 $	10 000 $	50 000 $
	Addenda (MEIE)	-	50 000 $	50 000 $
	TOTAL	40 000 $	60 000 $	100 000 $

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Il répond aux priorités :
4. Développer une économie plus verte et inclusive, en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'accorder cette contribution financière au CIBIM mettrait en péril la capacité de l'organisme à mettre en oeuvre une part significative de son plan d'action et donc la réalisation d'activités structurantes pour ce secteur clé de l'économie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente jusqu'au 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-André MAJOR
Conseiller au développement économique

Tél : 438 368-4248
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Daniel MATHIEU
chef(fe) de division - developpement economique

Tél : 438-400-9712
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie POULIN
Directeur(-Trice) - developpement des marches
Tél :
Approuvé le : 2026-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267956003
Unité administrative responsable : Service du développement économique – Développement du territoire
Projet : Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 $ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité 6 - Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 4 – Le projet du CIBIM devraient permettre d'accélérer la transition vers un approvisionnement en aliments sains et locaux pour réduire l'empreinte de notre alimentation et favoriser une économie locale. 6 – Le projet du CIBIM devrait permettre une augmentation de l'offre et de la demande pour des produits sains, locaux qui sont souvent plus nutritifs et durables.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ADDENDA #1

MODIFIANT LA CONVENTION APPROUVÉE PAR RÉSOLUTION CG25 0561

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 130-5600, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1N 3L7, agissant et représentée par Nathalie Désilets, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 89383 2410RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 10236166676

Ci-après, appelé le « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville verse une contribution financière à l'Organisme pour la réalisation de son Projet, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération (CG25 0561), en date du 25 septembre 2025 (ci-après, la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE l'organisme avait initialement demandé une contribution de 100 000 $ dans le cadre de l'Entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire, que le ministère des Pêcheries, de l'Agriculture et de l'Alimentation croyait avoir identifié une autre source de financement pouvant couvrir 50 000 $ des 100 000 $ demandés, mais que les parties de l'Entente ont finalement opté pour transférer les sommes à la Ville afin que celle-ci procède par addenda;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de modifier la Convention initiale en fonction des ajustements ou adaptations requis;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5.2 de la convention initiale est remplacé par le suivant :

« 5.2 Versements

La contribution financière sera remise à l'Organisme en trois versements :

5.2.1 un premier versement au montant de QUARANTE MILLE dollars (40 000 $) dans les soixante (60) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un premier versement au montant de CINQUANTE MILLE dollars (50 000 $) dans les soixante (60) jours de la signature de l'addenda #1;

5.2.3 un deuxième versement au montant de DIX MILLE dollars (10 000 $) dans les 30 jours de la remise d'un rapport final à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant. ».

2. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties.

3. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 24 e jour de mars 20 26

CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Par : Nathalie Desilets
Nathalie Désilets, directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2026 (Résolution CG …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267956003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 $ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1267956003- ADDENDA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-26

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier



Addenda1CIBIMSignature.pdf

Outlook

Délégation de pouvoir | Dieudonné Ella Oyono | Directeur du Service du développement économique | Le 27 mars 2026

À partir de Angela Maria MARTINEZ SANCHEZ <angela.martinez@montreal.ca>
de la part de
Dieudonne ELLA-OYONO <dieudonne.ella-oyono@montreal.ca>

Date Jeu 26/03/2026 09:43

À SDE Service - Liste diffusion interne <sde_service_liste_diffusion-interne@montreal.ca>; Diane MARTEL <diane.martel@montreal.ca>; Anne CHAMANDY <anne.chamandy@montreal.ca>; Stephane PLANTE <stephane.plante@montreal.ca>; Andre HAMEL <andre.hamel@montreal.ca>; Steve BARKLEY <steve.barkley@montreal.ca>; Arnaud BUDKA <arnaud.budka@montreal.ca>; Benoit GLORIEUX <benoit.glorieux@montreal.ca>; Pierre Yves MORIN <pierreyves.morin@montreal.ca>; Veronique BELPAIRE <veronique.belpaire@montreal.ca>; Tonia DI GUGLIELMO <tonia.diguglielmo@montreal.ca>; Jean-Francois MELOCHE <jean-francois.meloche@montreal.ca>; Dominique JACOB <dominique.jacob@montreal.ca>; Valerie GAGNON <valerie.gagnon@montreal.ca>; Daniel LAFOND <daniel.lafond2@montreal.ca>; Isabelle BASTIEN <isabelle.bastien@montreal.ca>; Steve BEAUDOIN <steve.beaudoin@montreal.ca>; Annick DUCHESNE <annick.duchesne@montreal.ca>; Marc LABELLE <marc.labelle@montreal.ca>; Nathalie VAILLANCOURT <nathalie.vaillancourt@montreal.ca>

Bonjour,

- Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Mme Valérie Poulin, directrice du Développement des marchés, pour me remplacer le vendredi 27 mars 2026, dans l'exercice de mes fonctions de directeur du Service du développement économique et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Merci de lui offrir toute votre collaboration et soutien habituel.

Et j'ai signé,

Angela Martinez, adjointe pour :

Dieudonné Ella Oyono, M.Sc., D.E.A.
Directeur

Service du développement économique

85, rue Notre-Dame Est, 1er étage
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Bureau : 514 868-0817
Cellulaire : 438 862-1818
@ dieudonne.ella-oyono@montreal.ca

Abonnez-vous à l'Infolettre Affaires Montréal
Contactez la ligne Affaires Montréal : 514 394-1793
Découvrez les projets du Service du développement économique

Montréal

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Service du développement économique

No GDD: 1267956003

No d'engagement de gestion SDE: DE67956001 - Les fonds proviennent du GDD 1267956001

Approuver un addenda à l'entente de contribution financière (CG25 0561) avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026 afin de porter le montant total à 100 000 $, majorant ainsi de 50 000 $ la valeur de l'entente / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Budget de fonctionnement

Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal qui provient du MEIE			**Total**
MEIE	**2025**	**2026**	
1001.0014000.105942.06501.61900.016491.0000.005354.051246.00000.00000			0
Majoration à CIBIM en vertu du présent GDD 1267956003		**50,000.00 $**	**50,000.00 $**
Total	- $	50,000.00 $	50,000.00 $

TOTAL ADDENDA		50,000.00 $

Dans le GDD 1257956005 (CG25 0561), il est mentionné que l'organisme CIBIM recevra 10 000$ en 2026 en provenance de cette clé : 1001.0010000.114173.06501.61900.016491.0000
L'entente initiale, avant l'addenda, approuvait déjà 50 000$ au total à l'organisme.

Organisme	**Premier versement 2025**		**Deuxième versement 2026**		**Total des versements**	
	BF	Entente MAPAQ	BF	Entente MAPAQ	BF	Entente MAPAQ
Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM)	15 000,00 $	25 000,00 $	10 000,00 $	- $	25 000,00 $	25 000,00 $

Le GDD actuel est pour expliqué que l'organisme recevra un 50 000$ supplémentaire en provenance du GDD 126796001 qui provient déjà du MEIE.
Les fonds du MEIE sont alloués à l'organime CIBIM

MEIE	Périodes				Total
	2023	2024	2025	2026	
1001.0014000.xxxxxx.06501.61900.016491.0000.005354.051246.00000.00000 *					0
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				50 000	50 000
Total	0	0	0	50 000	50 000

.004676.051246.00000.00000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2026/04/23
16:00

(2)

Dossier # : 1268527001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 USD (1 001 059,12 CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896,00 USD (4 048 053,05 CAD, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 USD (953 389,64 CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153) ;
3. d'autoriser une dépense de 47 669,48 CAD, taxes incluses, à titre de contingence (variation de taux de change) ;
4. d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-04-13 13:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268527001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 USD (1 001 059,12 CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896,00 USD (4 048 053,05 CAD, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La répartition assistée par ordinateur (RAO) soutient depuis plusieurs années l'attribution des ressources et le déploiement des véhicules afin d'optimiser la couverture du territoire. Essentielle aux opérations du SPVM, elle appuie la prise en charge des appels d'urgence ainsi que la gestion des communications à l'échelle de l'île de Montréal, tout en fournissant aux intervenants des renseignements clés.

Le 20 avril 2023, la Ville a accordé un contrat de gré à gré à la firme Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 $ US (3 046 993,93 $ CA, taxes incluses) (contrat: 1 682 405,88 $ US (2 650 054,24 $ CA) + contingence: 252 000,00 $ US (396 939,69 $ CA)).

Le contrat d'entretien actuel arrive à échéance le 4 mai 2026 et doit être renouvelé afin d'assurer la continuité des opérations de répartition des effectifs policiers. Pour ce faire, la Ville souhaite exercer la 1re option de prolongation d'une durée de 12 mois. Il est à noter que le remplacement du système par une nouvelle solution de répartition est prévu pour la fin de l'année 2027.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 USD (1 001 059,12 CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du montant octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896,00 USD (4 048 053,05 CAD, taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0153 - 20 avril 2023 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 $ US (3 046 993,93 $ CA, taxes incluses) (contrat: 1 682 405,88 $ US (2 650 054,24 $ CA) + contingence: 252 000,00 $ US (396 939,69 $ CA)).

CG19 0575 – 19 décembre 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 $ US (996 421,04 $ CA, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 $ US à 7 001 148,58 $ US / Approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet.

CG19 0013 - 31 janvier 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 656 293 $ US (1 041 310,57 $ CA, taxes incluses) pour la mise à jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system), l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et la mise à jour du progiciel pour l'optimisation de la géolocalisation par proximité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 $ US à 6 448 264,67 $ US / Approuver un projet d'avenant no. 4 à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à prolonger d'une durée de 12 mois le contrat pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO inclut :

- les services de techniciens à distance pour assurer le fonctionnement en tout temps, et pour procéder à des travaux d'exploitation et d'amélioration en raison de la nature critique de ce système pour les opérations policières du SPVM ;
- le support de service de 24 heures sur 24, sept jours sur sept ;
- le support qui couvre la correction des anomalies des composantes et interfaces existantes du RAO ;
- l'entretien du système RAO et de ses composantes pour qu'il demeure opérationnel en tout temps, et ce, pour tous les environnements (test,

formation, production et recouvrement) ;
- le service d'assistance, de mises à jour, l'administration du système, l'administration des bases de données, le développement et les tests.

Afin d'assurer la continuité des opérations et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques critiques, la première année de prolongation nécessitera un montant supplémentaire de 47 669,48 CAD, taxes incluses, représentant 5% du montant du contrat est réservé pour la contingence afin d'anticiper d'éventuelles fluctuations, compte tenu de la forte imprévisibilité du contexte actuel.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat d'entretien permettra au SPVM de maintenir la continuité des opérations et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques critiques.
La firme Peraton International LLC qui détient les droits intellectuels du logiciel de géolocalisation de Northrop Grumman Systems International Trading inc. est le fabricant du logiciel et le seul apte et autorisé à fournir les services et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements. Pour le renouvellement du contrat de support et entretien, ainsi que pour les améliorations fonctionnelles, seul Peraton International LLC peut y procéder. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

La prolongation de ce contrat permet au SPVM d'améliorer l'environnement du système RAO en s'arrimant aux nouvelles technologies présentes et ainsi assurer la sécurité des policiers et celle des citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 001 059,12 $ taxes incluses, et sera composé de :

	du 5 mai 2026 au 4 mai 2027
Montant du renouvellement $ US **Taux de change** **Montant en $ CAD, taxes incluses**	599 490,12 $ 1,3832 953 389,64 $
Contingence 5 %, taxes incluses	47 669,48 $
Total en $ CAD (incluant contingence), taxes incluses	1 001 059,12 $

La dépense de 1 001 059,12 $ taxes incluses (914 100,41 $ nette de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le taux de change utilisé est de 1.3832, basé sur la moyenne des taux de change des 6 derniers mois (Banque du Canada). Une contingence de 5% a été calculée afin de couvrir la variation de taux de change.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI.

Tableau comparatif des coûts des années antérieures :

Année	**Coût annuel d'entretien (taxes incluses) ($ CA)**	**Écart en $ CA**	**Écart en %**

2020	633 654,53 $	N/A	N/A
2021	652 251,82 $	18 597,29 $	2,93%
2022	671 484,34 $	19 232,52 $	2,94$
2023	856 573,17 $	185 088,83 $	27,56%
2024	883 337,91 $	26 764,74 $	3,12%
2025	910 143,16 $	26 805,25 $	3,03%
2026	953 389,64 $	43 246,48 $	4,75%

La variation de 4,75 % s'explique par une augmentation due à l'IPC.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal
Manon LANDRY, Service de police de Montréal

Pascal RICHARD, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdenour HASSAINE
Conseiller Analyste Contrôle de Gestion

Tél : 438-223-5693
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-09

Sabrina RASSY
chef(fe) de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
directeur(-trice) solutions d'affaires

Tél : 514-280-3456
Approuvé le : 2026-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-04-10

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268527001
Unité administrative responsable : Direction Sécurité Publique
Projet : Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 629 464,63 USD (1 049 404,08 CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 563 870,51 USD (4 096 398,01 CAD, taxes incluses).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Un système efficace de répartition des policiers est essentiel pour assurer la sécurité des citoyens, car il permet d'envoyer rapidement les bonnes ressources au bon endroit en fonction de l'urgence. Une répartition optimale réduit les temps de réponse,			

améliore la capacité d’intervention et contribue à prévenir l’aggravation des incidents. Ainsi, elle renforce la confiance du public envers les services policiers et la sécurité globale de la collectivité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Amendment No. 7 to the Agreement between
City of Montreal
and
Peraton International LLC

This Seventh Amendment to the Peraton International LLC Master Maintenance Agreement (the "Agreement") for Computer Aided Dispatch System (CAD) maintenance services is made and entered between Peraton International LLC, a Maryland corporation, with an office at 12975 Worldgate Drive, Herndon, VA 20170, hereinafter referred to as "Peraton", and City of Montreal, hereinafter referred to as "Customer".

WHEREAS, the Customer and Northrop Grumman International Trading Inc., the predecessor to Peraton International LLC entered into an Agreement effective May 5, 2009 ("Agreement"), whereby Peraton was to provide the software maintenance services for software maintenance services for the City of Montreal's Computer Aided Dispatch (CAD) System (the "Contract").

On February 1, 2021, Peraton International LLC, a provider of mission critical technology solutions to government customers, completed its acquisition of all of Northrop Grumman Systems Corporation assets involved in performing Northrop Grumman Systems Corporation's federal IT and mission support services business embraced by the Contract.

WHEREAS, the Customer desires to extend the term of the contract for an additional three (3) year period with two (2) one year option periods under the Scope of the Agreement and modify Exhibit "A, Price and Payment Schedule to the Agreement; and

WHEREAS, Peraton has agreed to extend the term of the contract for an additional three (3) year period with two (2) one-year option periods under the Scope of the Agreement and modify Exhibit "A", Price and Payment Schedule to the Agreement.

NOW, therefore, it is agreed as follows:

Exhibit "A", Price and Payment, to the Peraton International, LLC Master Maintenance Agreement shall be amended and made a part hereof for all purposes.

The Agreement is extended for an additional three (3) year period effective May 5, 2023, Customer shall pay the amount labeled "Total Due" per the Price and Payment Schedule, Exhibit "A". Payment shall be made by the Customer in accordance with this section of the Agreement. The Customer has the option to extend for two (2) one-year periods at the end of the three (3) year period of performance.

This Agreement may be terminated by and for the convenience of the Customer, at any time by providing a 90-day written notice of termination, in accordance with the Agreement. As such, the Agreement shall terminate after 90 days from the date of such notice. Customer shall be liable for a prorated portion of the maintenance to the effective date of termination.

All other Peraton Public Safety terms and conditions of the Agreement except as changed by this amendment shall remain in full force and effect.

Amendment No. 7 to the Agreement between
City of Montreal
and
Peraton International LLC

IN WITNESS WHEREOF, the parties hereto have executed this Amendment, the day and year indicated below:

City of Montreal:	**Peraton International, LLC**
_____	_____
Signature of Authorized Representative	Rhea Altamura, Contracts Administrator Director
_____	_____
Printed Name, Title, and Date	Date

D

Amendment No. 7 to the Agreement between
City of Montreal
and
Peraton International LLC

EXHIBIT "A"

Price and Payment Schedule:

	Base YR 1	Base YR 2	Base YR 3	Option YR 1	Option YR 2	
Description	**5/5/23 to 5/4/24**	**5/5/24 to 5/4/25**	**5/5/25 to 5/4/26**	**5/5/26 to 5/4/27**	**5/5/27 to 5/4/28**	**Total (USD)**
System Maintenance EAVL CAD/MIS **Geo Products:** ViewPoint Address Verification Automated Routing & Recommendation **Mobile SW:** Mobility SW PCMSS	$543,801.60	$560,793.39	$577,810.89	$599,490.12	$621,789.34	**$2,903,685.34**
Total (USD)	**$543,801.60**	**$560,793.39**	**$577,810.89**	**$599,490.12**	**$621,789.34**	**$2,903,685.34**

**Maintenance will be invoiced in USD on a yearly basis at the beginning of each year. Payment terms are net 30.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1268527001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 USD (1 001 059,12 CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896,00 USD (4 048 053,05 CAD, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1268527001_TI-VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-10

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1268527001**
No d'engagement :	**TI68527001**

Objet :

Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 USD (1 001 059,12 CAD, taxes incluse (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153),

Une contingence de 5% sera calculée afin de couvrir la variation du taux de change.

Montant $ US	**599,490.12 $**
Taux de change :	**1.3832**
Montant en $ CAD	**829,214.73 $**
Montant en $ CAD Taxes incluses	**953,389.64 $**
Montant en $ CAD net de taxes	**870,571.82 $**
Contingence 5% net de taxes	**43,528.59 $**
Contingence 5% taxes incluses	**47,669.48 $**
Total en $ CAD net de taxes (incluant contingence)	**914,100.41 $**
Total en $ CAD taxes incluses (incluant contingence)	**1,001,059.12 $**

Imputation de la dépense en $ CAD :

Imputation comptable	Libellé

1001.0010000.110127.01303.54510.014431.0000.000000.051363.00000.00000	Entretien de l'ensemble des logiciels du système de RAO
1001.0010000.110127.01303.54510.014431.0000.000000.051363.00000.00000	Contingence 5% (variation taux de change)

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de commande, puisque les informations disponibl

Entretien de l'ensemble des logiciels du système de RAO

Entretien de l'ensemble des logiciels du système de RAO
Contingence 5% (variation taux de change)

es), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur , majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896,00 USD (4 048 053,05 CAD, taxes incluses).

Libellé textuel	2026 5 mai 2026 au 31 décembre 2026	2027 1er janvier 2027 au 4 mai 2027	Total en $ CAD

AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Serv.tech. - Administration et informatiques.Gestion de systèmes informatiques..Général.Contrats hors-infonuagique.Général.	574,815.91 $	295,755.91 $	870,571.82 $
AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Serv.tech. - Administration et informatiques.Gestion de systèmes informatiques..Général.Contrats hors-infonuagique.Général.	28,740.80 $	14,787.80 $	43,528.59 $
	603,556.71 $	310,543.70 $	914,100.41 $

es lors de l'élaboration de la présente intervention ne nous permettent de définir précisément ce segment.

	2026
Bon de commande $US	599,490.12 $

Bon de commande $ CAD (montant avant taxes)	829,214.73 $
Bon de commande $ CAD (montant avec taxes)	953,389.64 $
Contingence $ CAD (montant avant taxes)	41,460.74 $
Contingence $ CAD (montant avec taxes)	47,669.48 $

NO GDD : **1268527001**

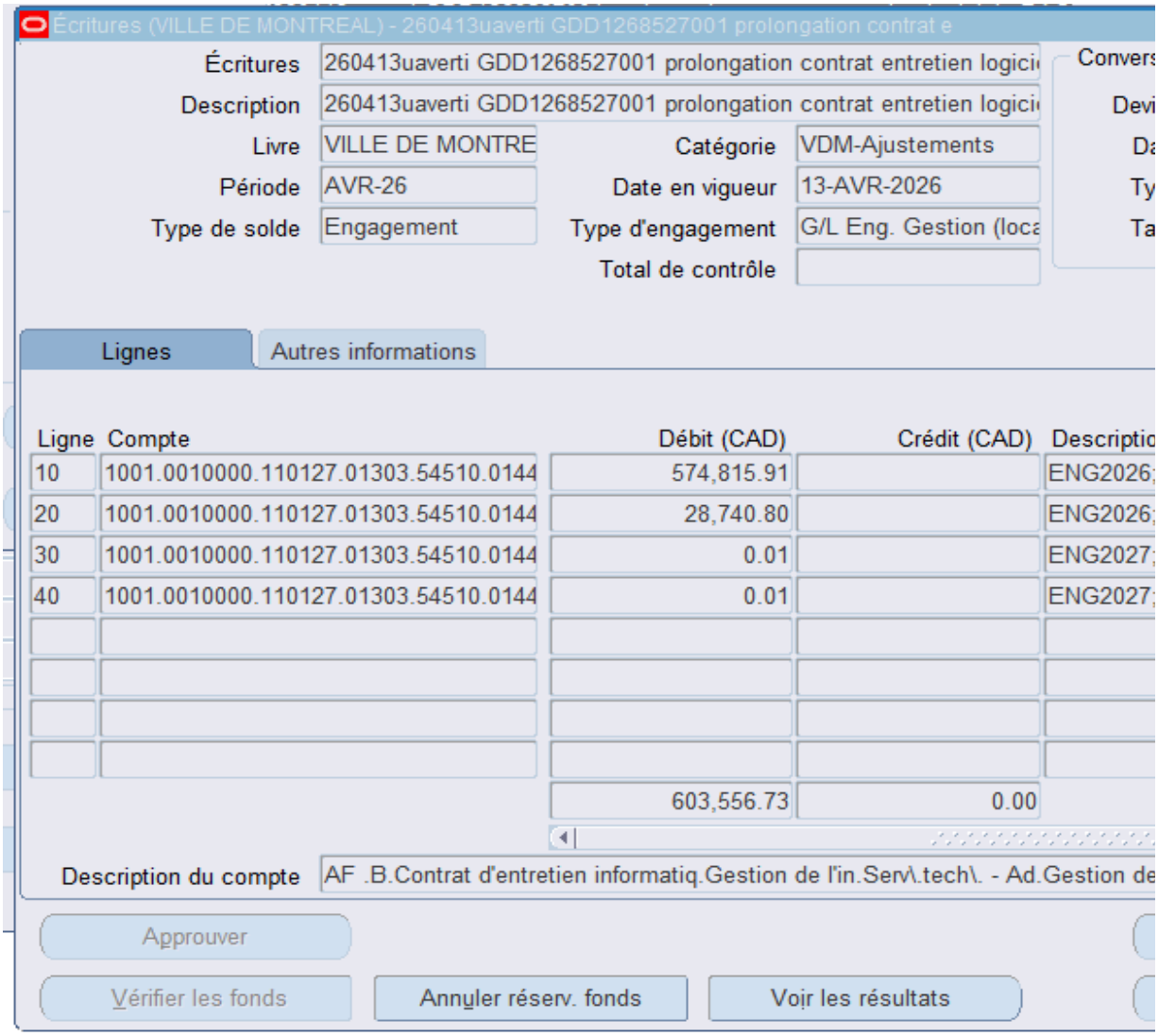
Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait que le paie

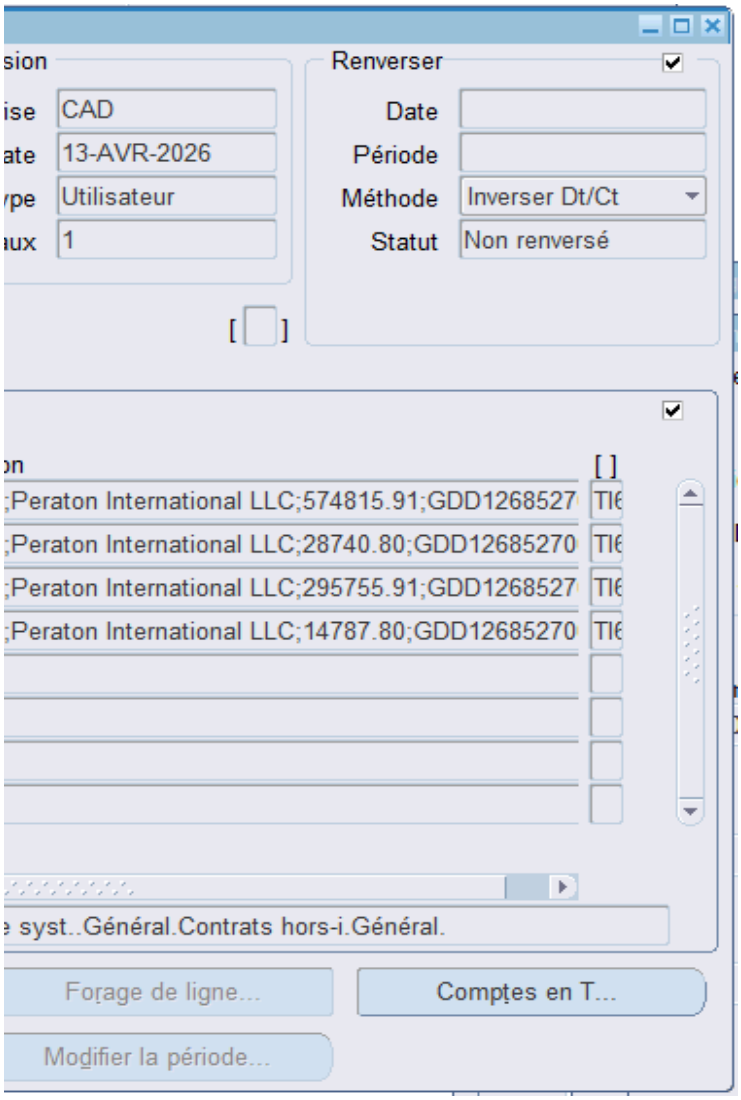
	2026
Débours au net : Entretien de l'ensemble des logiciels du système de RAO	870,571.82
Débours au net : Contingence 5% (variation taux de change)	43,528.59

	Au 31-12-2026
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000 **Payé d'avance**	295,755.91 $
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000 **Payé d'avance**	14,787.80 $

ment complet sera fait pour la période du 5 mai 2026 au 4 mai 2027

Entretien de l'ensemble des logiciels du système de RAO
Contingence 5% (variation taux de change) - **uniquement au besoin**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260413uaverti GDD1268527001 prolongation contrat e
Écritures
260413uaverti GDD1268527001 prolongation contrat entretien logici
Description
260413uaverti GDD1268527001 prolongation contrat entretien logici
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajustements
Période
AVR-26
Date en vigueur
13-AVR-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
1001.0010000.110127.01303.54510.0144
574,815.91
20
1001.0010000.110127.01303.54510.0144
28,740.80
30
1001.0010000.110127.01303.54510.0144
0.01
40
1001.0010000.110127.01303.54510.0144
0.01
603,556.73
0.00
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


sion
ise
CAD
ate
13-AVR-2026
ype
Utilisateur
aux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
on
[ ]
;Peraton International LLC;574815.91;GDD1268527
;Peraton International LLC;28740.80;GDD12685270
;Peraton International LLC;295755.91;GDD1268527
;Peraton International LLC;14787.80;GDD12685270
e syst..Général.Contrats hors-i.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Pascal-Bernard DUCHARME 14:00 Traduire

Moyenne des 6 derniers mois (octobre 2025 à mars 2026)

> 📌 **Méthodologie**
>
> - Taux **moyens mensuels** (1 USD exprimé en CAI
> - Source : **Banque du Canada**
> - Période : **oct. 2025 à mars 2026** (6 mois comp
>
> du calcul)

Taux mensuels utilisés

- **Octobre 2025** : ~1,3990
- **Novembre 2025** : 1,4055
- **Décembre 2025** : 1,3802
- **Janvier 2026** : 1,3778
- **Février 2026** : 1,3651
- **Mars 2026** : 1,3717

Les taux de novembre 2025 à mars 2026 proviennent dire
mensuels de la Banque du Canada.
(Octobre 2025 est le mois immédiatement précédent dar
officielle.) [bankofcanada.ca], [banqueducanada.ca]

✅ **Moyenne simple sur 6 mois**

✅ **Moyenne simple sur 6 mois**

1,3990+1,4055+1,3802+1,3778+1,3651+1,37176≈1,3832\
1,3802 + 1,3778 + 1,3651 + 1,3717}{6} \approx
\mathbf{1,3832}61,3990+1,4055+1,3802+1,3778+1,3651+

➡️ **Moyenne USD/CAD (6 derniers mois) : 1,3832**

D)

lets disponibles au moment

ectement des tableaux

ns la même série mensuelle

\frac{1,3990 + 1,4055 +

+1,3717≈1,3832

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1269537004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal

Il est recommandé :
d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-27 08:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269537004**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan d'action Vision Zéro 2025-2027 poursuit l'objectif d'atteindre zéro décès et blessé grave sur le réseau routier montréalais, et ce, d'ici 2040. Le plan d'action prévoit la réalisation d'un diagnostic de sécurité du réseau artériel sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (action 1) afin d'optimiser les investissements à réaliser, de cibler les principaux problèmes de sécurité et de déterminer les solutions les plus performantes pour les résoudre.
Le Programme d'aide à la voirie locale a été mis sur pied par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le but d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier municipal dont elles ont la responsabilité et la gestion, soit le réseau routier local et les routes municipales.

L'agglomération de Montréal est admissible au volet Plan de sécurité routière en milieu municipal, qui permet d'obtenir une aide financière couvrant 100 % des dépenses admissibles pour les activités liées à la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière, l'analyse des sites présentant des enjeux de sécurité et l'élaboration de solutions et les activités de concertation.

Ce sommaire décisionnel vise donc à obtenir l'autorisation du conseil d'agglomération pour le dépôt d'une demande d'aide financière au MTMD dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal. La résolution du conseil d'agglomération à cet effet doit être jointe à la demande, conformément aux modalités d'application du programme. Le modèle de résolution

préconisé par le MTMD est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'aide financière est octroyée en trois versements :
Le premier versement est fait après l'envoi de la lettre d'acceptation de la demande. Il consiste en une somme allant jusqu'à un maximum de 50 000 $. Ce montant est déterminé en fonction des éléments suivants :
- Le potentiel d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau routier municipal concerné, ce potentiel dépendant du nombre de kilomètres et de zones scolaires du territoire à l'étude;
- Des mécanismes de concertation proposés;
- De l'état d'avancement de la réalisation d'un diagnostic ou d'un plan d'action de sécurité routière en milieu municipal.

Le deuxième versement est fait à la suite de l'acceptation du plan de travail détaillé provisoire. Le montant représente 70 % de l'évaluation des dépenses admissibles à l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal.

Le troisième versement de l'aide est fait à la suite de la remise de la reddition de comptes. Le montant atteint 30 % de l'évaluation des dépenses admissibles jusqu'à la limite du montant de l'aide financière maximale totale selon les dépenses réelles engagées. Pour recevoir ce versement, le bénéficiaire doit avoir obtenu l'approbation du plan de sécurité routière provisoire et l'approbation de la reddition de comptes. Il doit aussi avoir respecté les délais de production du plan.

L'octroi de l'aide financière par le MTMD est conditionnel à ce que le plan de sécurité routière soit complété dans un délai maximal de vingt-quatre mois.

La Division des stratégies de mobilité durable sera responsable de la réalisation du Plan de sécurité routière en milieu municipal.

Tous les détails du Programme d'aide à la voirie locale figurent dans le document (modalités PAVL 2025-2027) en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action Vision Zéro 2025-2027 prévoit la réalisation d'un diagnostic de sécurité du réseau artériel sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (action 1). Il s'agit d'un outil essentiel pour améliorer la sécurité du réseau routier à l'échelle de l'agglomération. Le Programme d'aide à la voirie locale offre une aide financière qui permet de couvrir les coûts associés à la réalisation du diagnostic de sécurité, dont les salaires des employées et employés municipaux affectés à ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme d'aide à la voirie locale permet d'obtenir une aide financière couvrant 100 % des dépenses admissibles pour les activités liées à la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière, l'analyse des sites présentant des enjeux de sécurité et l'élaboration de solutions et les activités de concertation.

Les dépenses admissibles comprennent :
- les salaires des employées et employés municipaux affectés à la réalisation du plan de sécurité routière;

- les frais de déplacement;
- le coût du contrat avec un fournisseur de services techniques ou professionnels;
- les frais d'impression;
- les frais de location d'équipements;
- la portion non remboursable des taxes afférentes aux dépenses admissibles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière priverait l'agglomération d'une source de financement considérable et retarderait la réalisation d'un diagnostic de sécurité du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'éventualité où l'aide financière serait accordée, un protocole de visibilité sera en vigueur comme prévu dans les modalités du Programme d'aide à la voirie locale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande d'aide financière (fin avril 2026)
Advenant l'octroi de l'aide financière, l'agglomération dispose de vingt-quatre mois pour compléter le plan de sécurité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie BENOIT
Conseillère en aménagement

Tél : 514-280-2918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-24

Pascal LACASSE
chef(fe) de division - securite et amenagement du reseau arteriel

Tél : 514-280-2918
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269537004*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : Autoriser par résolution le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il ?

- (19) Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 19 :

- Une réduction des collisions routières causant des décès ou des blessures graves.
- Renforcer le sentiment de sécurité des Montréalaises et Montréalais sur le réseau routier, qu'ils se déplacent à pied, à vélo, en automobile ou en transport collectif.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	***X***		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***X***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Transports Québec

Programme d'aide à la voirie locale
Volet Plan de sécurité

Résolution type

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de _____
tenue le _____ 20___.

Sont présents :

formant quorum sous la présidence de _____.
Est (sont) également présent(s) :

➤ **Titre du projet :** _____

➤ **Résolution numéro** _____

ATTENDU QUE _____ a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan de sécurité du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE _____ désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan de sécurité.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de _____ autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan de sécurité selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que _____ est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme
Ce _____ jour de _____ 20___

Maire ou mairesse	Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Programme d'aide à la voirie locale

Modalités d'application 2025-2027

Juin 2025

Votre gouvernement

Québec

Cette publication a été réalisée conjointement par la Direction générale de l'électrification, de l'économie et des programmes et par la Direction générale des aides financières, et éditée par la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le contenu de cette publication se trouve à l'adresse : www.quebec.ca/transports/aide-financiere.

Pour obtenir des renseignements généraux, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511;
- consulter le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable (www.transports.gouv.qc.ca);
- écrire à l'adresse suivante : Direction générale des communications
  Ministère des Transports et de la Mobilité durable
  500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4.010
  Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour obtenir des renseignements sur le Programme d'aide à la voirie locale, on peut :

- composer le 418 646-0700 ou le 1 888 717-8082, poste 22349;
- consulter la page Web du programme au www.transports.gouv.qc.ca;
- écrire à l'adresse suivante : Direction des aides aux municipalités
  Ministère des Transports et de la Mobilité durable
  700, boulevard René-Lévesque Est, 22e étage
  Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2025
ISBN 978-2-555-01734-4 (PDF)

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec Tous droits réservés. La reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME 3
2. VOLET PLAN D'INTERVENTION 13
3. VOLET PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL 22
4. VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION 34
5. VOLET RÉTABLISSEMENT 44
6. VOLET SOUTIEN 49
7. VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) 57
8. VOLET ENTRETIEN 63
9. VOLET DOUBLE VOCATION 69
10. MESURES TRANSITOIRES 72
11. REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME 72
12. GLOSSAIRE 73

ANNEXE 1 – ORGANISMES ADMISSIBLES AU VOLET PLAN D'INTERVENTION ET AU VOLET PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL 77

ANNEXE 2 – LISTES DES INTERVENTIONS ADMISSIBLES AUX VOLETS REDRESSEMENT – SÉCURISATION, SOUTIEN ET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 81

ANNEXE 3 – DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES AUX VOLETS REDRESSEMENT – SÉCURISATION, RÉTABLISSEMENT, SOUTIEN, ET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 86

1. INFORMATIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME

1.1. Objectif et contexte

L'objectif général visé par le Programme d'aide à la voirie locale (ci-après nommé « le programme ») est d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier municipal dont elles ont la responsabilité et la gestion, soit le réseau routier local et les routes municipales.

L'étendue de ce réseau varie selon les municipalités et il existe de grandes disparités entre celles-ci relativement au nombre de kilomètres de routes par habitant et à la richesse foncière, base de la taxation municipale, par kilomètre de route.

Afin de mettre en œuvre la subsidiarité, l'un des seize principes du développement durable, la ministre des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « la ministre ») soutient les municipalités en mettant à leur disposition ce programme, qui vise à les aider à :

- planifier des interventions d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;
- planifier des interventions d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau routier municipal;
- améliorer des routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2;
- améliorer des ouvrages d'art sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2;
- rétablir la circulation de routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 à la suite d'un événement fortuit;
- soutenir l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité routière;
- entretenir les routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2;
- entretenir les routes du réseau routier municipal dotées d'une double vocation.

De manière plus générale, le programme vise à permettre à la ministre de remplir la mission du ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après, « le Ministère »), qui est de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec.

1.2. Durée

Pour les volets de l'axe « Planification » et les volets « Redressement – Sécurisation » et « Soutien » de l'axe « Amélioration », les modalités d'application sont en vigueur à compter de leurs dates d'approbation par le Conseil du trésor jusqu'au 31 mars 2027.

Pour les autres volets, les modalités d'application sont en vigueur à compter du 1er avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027.

1.3. Volets

Le programme est divisé en trois axes qui comportent huit volets, dont un subdivisé en deux sous-volets. Le programme se décline de la manière suivante :

Axe	Planification	Amélioration	Maintien
Volet	– Plan d'intervention – Plan de sécurité routière en milieu municipal	– Redressement – Sécurisation – Rétablissement – Soutien – Projets particuliers d'amélioration (PPA) : • Par circonscription électorale (PPA-CE) • D'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)	– Entretien – Double vocation

1.4. Organismes admissibles

Les organismes admissibles au programme sont constitués, selon les volets :

- des municipalités locales de moins de 100 000 habitants;
- des municipalités régionales de comté (MRC) responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés;
- de l'ensemble des municipalités locales, pour le volet « Projets particuliers d'amélioration »;
- des MRC et de certaines villes et agglomérations exerçant des compétences de MRC, pour l'axe « Planification ».

Les organismes admissibles sont spécifiés à la section de chacun des volets des modalités d'application.

1.4.1. Regroupement de municipalités

Les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande d'aide dans le cadre des volets « Redressement – Sécurisation », « Rétablissement » et « Soutien ». Dans ce cas, une seule demande doit être effectuée. Pour ces mêmes volets, les MRC peuvent également soumettre une demande au nom d'une municipalité ou d'un regroupement de municipalités. En plus des autres documents exigés, le demandeur doit faire parvenir les documents suivants à la ministre :

1) L'entente intermunicipale, incluant les points suivants :

   a) La description des travaux;
   b) La désignation de la municipalité qui agit à titre de demandeur au sein du groupe;
   c) Les modalités de partage des coûts et de l'aide financière entre les municipalités concernées, déterminées notamment selon la proportion de travaux effectués sur leur territoire.

2) Une copie des résolutions de chaque municipalité confirmant leur participation.

Une seule contribution financière est émise pour l'ensemble du groupe et elle est versée au demandeur indiqué dans l'entente intermunicipale.

1.5. Routes admissibles

Le réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire transmis aux organismes admissibles (ci-après nommé « l'inventaire du Ministère ») et les routes municipales sont admissibles à certains volets du programme.

Les routes admissibles sont spécifiées à la section de chacun des volets des modalités d'application.

1.6. Vérification

Toutes les demandes d'aide financière sont soumises à un examen effectué à partir des copies des pièces justificatives remises à la ministre. Certaines de ces demandes peuvent faire l'objet de vérifications plus poussées, a posteriori. Les vérifications sont effectuées à partir des pièces justificatives originales rendues accessibles dans un délai raisonnable.

En tout temps, un représentant du gouvernement ou son mandataire doit pouvoir vérifier au bureau du bénéficiaire toute l'information relative à une demande d'aide financière versée dans le cadre du programme. Le bénéficiaire doit également garantir et faciliter, tant pour les prestataires de services que pour leurs sous-traitants, toute activité de vérification. La ministre se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure de l'aide financière déjà versée. Toute somme versée en trop doit être remboursée sans délai par le bénéficiaire à la ministre. Les soldes à verser, s'il y en a, sont payés dès la transmission du rapport à l'organisme. Aucun intérêt n'est exigible sur les soldes à verser ou à récupérer.

Les demandes de paiement découlant de l'aide financière octroyée par la ministre peuvent faire l'objet d'une vérification par cette dernière ou par toute autre personne ou tout organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés, notamment par le Vérificateur général en vertu de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01) et par le Contrôleur des finances en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01).

1.7. Conservation des pièces justificatives

Les comptes et registres relatifs à une aide financière accordée dans le cadre de ce programme doivent être conservés par le bénéficiaire pendant une période d'au moins trois ans après le règlement final des comptes afférents à une demande d'aide financière.

1.8. Dispositions légales

La ministre peut accorder des subventions pour fins de transport en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, chapitre T-12).

Tous les bénéficiaires doivent respecter les lois, les règlements et les normes applicables.

La Loi sur les ingénieurs (RLRQ, chapitre I-9) traite notamment des activités réservées aux ingénieurs et les ouvrages auxquels elles se rapportent. Ainsi, lorsqu'applicable, des documents d'ingénierie dûment authentifiés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) sont requis aux fins des présentes modalités d'application.

En ce qui a trait à la réalisation des travaux, à l'exception des travaux réalisés en régie interne, les organismes municipaux et les organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) sont soumis aux règles en matière d'adjudication des contrats qui leur sont applicables. Les autres organismes admissibles ont l'obligation de procéder par appel d'offres public en ligne pendant une durée minimale de 15 jours pour tout contrat de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public en vigueur[1].

Les coûts découlant de l'achat de biens ou de la prestation de services en provenance d'une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne sont pas admissibles au programme. Les organismes publics et les organismes municipaux bénéficiaires du présent programme ont l'obligation de consulter le RENA afin de s'assurer qu'une entreprise visée dans le cadre d'un contrat n'est pas inscrite à ce registre. De même, avant de conclure toute sous-traitance, les entreprises ayant conclu un contrat avec un organisme public doivent consulter le RENA afin de s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'y est pas inscrit.

1.9. Disponibilité budgétaire

Tout engagement financier ou versement dans le cadre du présent programme est conditionnel à la disponibilité des fonds affectés à sa mise en œuvre, conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

1.10. Refus, restriction et résiliation

La ministre se réserve le droit de refuser d'accorder une aide financière ou de cesser de lui verser cette aide financière si le demandeur, le bénéficiaire ou son contractant ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'un bénéficiaire d'une aide financière versée à même des fonds publics. Pour ce faire, la ministre adresse un avis écrit au bénéficiaire énonçant le motif de refus, de modification, de réduction ou de résiliation. Le bénéficiaire aura alors l'occasion de présenter ses

[1] Disponible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier. La ministre pourra tenir compte de ces observations ou de ces documents pour prendre sa décision.

La ministre se réserve également le droit de refuser une demande, de restreindre l'accès au présent programme tel que défini à la fin de cette section, ou de résilier toute aide financière accordée si :

1) le bénéficiaire présente de faux renseignements ou des renseignements trompeurs, fait de fausses représentations ou néglige de lui transmettre des informations requises;

2) la ministre est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée;

3) le bénéficiaire fait défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations qui lui incombent;

4) le bénéficiaire permet un changement à la nature des travaux sans que ceux-ci aient été approuvés par la ministre. Cette condition ne s'applique pas à l'axe « Maintien »;

5) le bénéficiaire commence les travaux avant que la ministre ait approuvé la demande d'aide financière. Cette condition ne s'applique pas aux volets « Rétablissement », « Projets particuliers d'amélioration », « Entretien » et « Double vocation ».

La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1°, 2° et 5°, l'engagement de la ministre sera résilié à compter de la date de la réception de l'avis par le bénéficiaire.

Dans les cas prévus aux paragraphes 3° et 4°, le bénéficiaire a trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser la ministre, à défaut de quoi l'engagement de la ministre sera automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

La ministre cesse tout versement de l'aide financière à compter de la résiliation. Le fait que la ministre n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

La résiliation de l'engagement de la ministre au versement de l'aide financière ne met pas fin aux autres obligations du bénéficiaire, dont celles relatives à la responsabilité.

Les organismes admissibles ayant fait défaut, au cours des deux années précédant une demande d'aide financière, de respecter leurs obligations liées à l'attribution d'une aide financière antérieure par la ministre, après en avoir été dûment mis en demeure, pourrait se voir retirer l'accès au présent programme.

Les restrictions d'accès au programme visent les volets « Redressement – Sécurisation » et « Soutien **»** et sont les suivantes :

- Le bénéficiaire qui ne fournit pas d'état d'avancement des travaux au plus tard le 31 janvier de chaque année sera limité à une seule demande d'aide financière aux prochains appels de projets ayant lieu après l'avis écrit de la ministre.
- Le bénéficiaire dont la réalisation d'un projet n'est pas débutée dans les douze mois suivant la lettre d'annonce de l'aide financière ne pourra déposer de demande d'aide financière lors d'un prochain appel de projets ayant lieu après l'avis écrit de la ministre.
- Le bénéficiaire dont la réalisation d'un projet et la reddition de comptes ne sont pas terminées dans les vingt-quatre mois suivant la lettre d'annonce de l'aide financière ne pourra pas déposer de demande d'aide financière aux deux prochains appels de projets ayant lieu après l'avis écrit de la ministre.

1.11. Règle de cumul

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser 100 % des dépenses admissibles.

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

L'actif visé au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 89 de la Loi instituant le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (RLRQ, chapitre G-1.04) n'est pas considéré dans la règle de cumul de la présente norme.

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul, toutes les formes d'aide financière accordées par un organisme public doivent être calculées à 100 % de leur valeur, qu'elles soient remboursables ou non.

Par ailleurs, les aides financières provenant de la Banque de développement du Canada, de Financement agricole Canada et de La Financière agricole du Québec sont à considérer comme des contributions privées si elles n'offrent aucun avantage conféré, soit qu'elles sont convenues aux conditions du marché.

Le bénéficiaire doit déclarer à la ministre toutes autres aides gouvernementales directement ou indirectement reçues des ministères ou organismes du gouvernement du Canada ou du Québec, ou d'organismes municipaux, en lien avec l'objet du programme. Cette obligation ne s'applique pas à l'axe « Maintien ».

Un projet bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de l'axe « Amélioration » ne peut bénéficier d'une autre aide dans le cadre de ce même axe.

Si le bénéficiaire a recours au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ou au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour financer son projet, la portion du financement du gouvernement du Québec liée à la TECQ sera soustraite du montant de la contribution financière accordée par la ministre. Cette obligation ne s'applique pas à l'axe Maintien.

1.12. Modifications ou substitutions aux travaux

Cette section ne s'applique pas à l'axe « Maintien ».

Pour le volet « Projets particuliers d'amélioration », le bénéficiaire peut effectuer une demande de substitution des travaux selon la procédure prévue à la section 7.7.4.

Pour toute autre demande de modifications aux travaux approuvés par la ministre dans le cadre d'une aide financière, une municipalité doit transmettre sa demande à l'adresse courriel suivante : aideVL@transports.gouv.qc.ca. Elle doit retourner les documents suivants, accessibles sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca), et les transmettre par l'entremise de son dossier, disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) :

- La demande d'admissibilité des coûts liés aux modifications au projet et les pièces justificatives qui lui seront demandées;
- La description des modifications dans le formulaire en ligne.

L'approbation préalable de la ministre est requise afin que les modifications soient considérées, lors de la reddition de comptes, dans le versement de l'aide financière. Aucune aide financière supérieure à celle autorisée dans la lettre d'annonce de l'aide financière ne peut être accordée.

1.13. État d'avancement des travaux

Cette section s'applique aux axes « Planification » et « Amélioration ».

Les bénéficiaires doivent produire, au 31 janvier de chaque année, un état d'avancement des travaux sous la forme exigée par la ministre.

La source de calcul de l'aide financière doit présenter les travaux réalisés ainsi qu'un échéancier révisé des travaux.

Le bénéficiaire qui serait en défaut de respecter cette obligation pourrait se voir restreindre l'accès aux volets « Redressement – Sécurisation » et « Soutien », conformément à la section 1.10.

1.14. Autres obligations et exigences

Le bénéficiaire doit utiliser l'aide financière aux seules fins prévues au programme.

Le bénéficiaire doit garantir et faciliter en tout temps, toute activité de vérification devant être effectuée dans le cadre du programme par la ministre ou son mandataire ainsi que par toute autre personne ou tout autre organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés.

Le bénéficiaire doit fournir à tout moment à la ministre ou à son mandataire, sur demande, tout document ou renseignement pertinent à l'obtention ou à l'utilisation de l'aide financière.

Le bénéficiaire doit transmettre à la demande de la ministre et pour une période de cinq ans à compter de la date figurant sur la lettre d'annonce de l'aide financière, toutes les données et informations requises aux fins du suivi et de l'évaluation du programme.

Le bénéficiaire s'engage à éviter toute situation mettant en conflit son propre intérêt et celui de la ministre ou créant l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, le bénéficiaire doit immédiatement en informer la ministre qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant au Bénéficiaire comment remédier à ce conflit d'intérêts ou de résilier l'aide financière.

Le bénéficiaire est responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution de tout acte ou omission liés à l'aide financière versée par la ministre, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement découlant de cette aide financière. Le bénéficiaire s'engage à indemniser la ministre de tous les recours, les réclamations, les demandes et les poursuites pris en raison de dommages ainsi causés.

Les droits et les obligations découlant de l'aide financière octroyée ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés en tout ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de la ministre, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels et normes applicables ainsi que le programme.

Sauf disposition contraire, tout avis, toute instruction, toute recommandation, toute approbation ou tout document exigés par la ministre et découlant de l'aide financière versée doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit au représentant de la partie, en mains propres ou par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées de la partie concernée. Si l'une des parties change de coordonnées, elle doit en aviser l'autre partie dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'une aide financière d'un montant supérieur à 250 000 $, à l'exception du volet « Projets particuliers d'amélioration » et de l'axe « Maintien », l'organisme bénéficiaire, par l'entremise de sa représentante ou de son représentant autorisé par résolution, devra préalablement conclure avec la ministre, qui pourrait être représentée par une ou un fonctionnaire autorisé du Ministère, un engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations qui en découlent, dont la forme est déterminée par la ministre. Le seuil de 250 000 $ pourrait être abaissé en fonction des exigences de gestion du Ministère. Indépendamment de l'établissement ou non d'une entente, les bénéficiaires demeurent liés par les dispositions du présent programme.

Activités de communication

Le bénéficiaire s'engage à se conformer au Protocole de visibilité pour les programmes d'aide disponible sur le site Web du Ministère.

Le contenu disponible à un hyperlien en fait partie intégrante. En cas de conflit entre le contenu disponible à un hyperlien et le programme, ce dernier prévaut.

L'aide financière demeure confidentielle tant qu'elle ne sera pas annoncée publiquement par la ministre ou la personne qui la représente ou par voie de communiqué de presse, à l'exception de l'information diffusée lors d'appels d'offres, qui est exclue de cette clause de confidentialité.

Afin de lever la confidentialité, le bénéficiaire informe la ministre de sa volonté de tenir toute activité publique concernant le contenu de la lettre d'annonce de l'aide financière et le projet ayant fait l'objet de l'aide financière.

Le bénéficiaire accepte que la ministre ou la personne qui la représente puisse annoncer publiquement les éléments importants du projet et de l'aide financière versée dans le cadre du programme, notamment la nature du projet, son emplacement, son coût estimé, le montant de l'aide financière et les autres bénéfices escomptés à la suite de la réalisation du projet.

Le bénéficiaire consent à la publication, par la ministre, de toute information relative à l'attribution de son aide financière.

AXE 1
PLANIFICATION

2. VOLET PLAN D'INTERVENTION

2.1. Objectif et démarche

Ce volet permet d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2 par une priorisation des travaux. Cette dernière est déterminée à l'aide d'analyses du réseau routier local et par une gestion optimale des interventions, en tenant compte de l'importance socio-économique et stratégique des routes.

L'aide accordée vise à doter le bénéficiaire d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales d'une durée de trois ans. Ce plan doit faire partie d'une approche globale de gestion des infrastructures routières locales. Il a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau prioritaire, comme défini à la section 2.3. Pour atteindre ce but, une auscultation à 100 % des chaussées situées sur ce réseau admissible est prévue, ainsi que l'inspection de tous les ponceaux, de toutes les structures (ponceaux de 4,5 m et plus, ponts, murs de soutènement et passerelles) non inspectées par le Ministère et des autres actifs présents sur l'infrastructure routière (glissières de sécurité, marquage, signalisation, éclairage).

La méthodologie développée au Ministère et diffusée aux MRC est inspirée des meilleures pratiques de gestion d'un réseau routier. Elle est basée sur une approche de niveau « réseau » où la sélection des interventions est déterminée par des priorités socio-économiques et techniques (méthode d'analyse coûts-avantages ou coûts-durée de vie résiduelle).

La démarche se déroule en trois étapes résumées ci-après :

<table>
<tr><th>Étape</th><th>Bien livrable à transmettre au Ministère</th><th>Aide financière maximale</th><th>Versement</th></tr>
<tr><td>Démarrage</td><td>Formulaire et résolution</td><td>Jusqu'à 50 000 $</td><td>Un seul versement</td></tr>
<tr><td>Élaboration</td><td>Plan de travail détaillé (présentation de la démarche d'élaboration du plan d'intervention)</td><td rowspan="2">Jusqu'à 100 % des dépenses reconnues comme étant admissibles</td><td>70 % du montant de l'aide financière pour l'élaboration du plan d'intervention</td></tr>
<tr><td>Approbation du plan d'intervention</td><td>Plan d'intervention provisoire et reddition de comptes (incluant résolution et base de données)</td><td>Égale au montant de l'aide financière maximale totale duquel sont soustraites les sommes déjà versées, et ce, en fonction des dépenses admissibles encourues par le bénéficiaire.</td></tr>
</table>

2.2. Organismes admissibles

Les organismes admissibles à ce volet sont constitués :

- de 84 MRC rurales ou semi-rurales;
- de deux villes et de deux agglomérations exerçant certaines compétences de MRC;
- du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ainsi que toutes ses municipalités enclavées au sens de la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et de toutes les localités composantes ayant sous leur gestion des routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2.

La liste complète des MRC et des autres organismes admissibles est présentée à l'annexe 1.

Les organismes qui ne sont pas admissibles à ce volet sont :

- les municipalités locales;
- les villes de plus de 100 000 habitants;
- la Ville de Mirabel;
- les MRC dont le territoire est compris à plus des deux tiers dans la Communauté métropolitaine de Montréal et qui n'étaient pas couvertes par le territoire d'application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;
- les communautés autochtones, à savoir les réserves et les établissements au sens de la Loi sur les Indiens (L.R.C. 1985, chapitre I-5) ou de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie (S.C. 1984, chapitre 18), qui sont sans réseau routier local de niveaux 1 et 2.

2.3. Routes admissibles et obligations du bénéficiaire

Les routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire du Ministère sont admissibles.

À partir du nombre de kilomètres compris dans l'inventaire du Ministère, les organismes admissibles doivent notamment :

- procéder à l'auscultation de 100 % du réseau routier local de niveaux 1 et 2, ainsi qu'à l'inspection de tous les ponceaux, de toutes les structures (ponceaux de 4,5 m et plus, ponts, murs de soutènement et passerelles) non inspectées par le Ministère et des autres actifs routiers présents sur l'infrastructure routière (glissières de sécurité, marquage, signalisation, éclairage);
- déterminer ou réviser le réseau routier local de niveaux 1 et 2 prioritaire pour le développement socio-économique du territoire, soit une proportion de 20 % à 25 %.

2.4. Aide financière

Les demandes d'aide financière peuvent être déposées en tout temps, et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue. Une demande d'aide financière peut être déposée à une seule occasion par période de trois ans après la date de la lettre d'approbation d'un plan d'intervention.

Les demandes d'aide financière qui seront acceptées pour l'élaboration de plans d'intervention pourront être remboursées jusqu'à 100 % des dépenses admissibles.

L'aide financière est accordée en trois versements :

- Un premier versement est effectué au démarrage de la planification. Pour ce versement, les modalités décrites dans la section 2.5 s'appliquent;
- Le second est fait à la suite de l'approbation, par la ministre, d'un plan de travail détaillé provisoire;
- Un troisième est effectué après l'approbation, par la ministre, du plan d'intervention en infrastructures routières locales et de la reddition de comptes.

Pour ces deux derniers versements, les modalités de la section 2.6 s'appliquent.

2.5. Aide au démarrage

2.5.1. Présentation d'une demande

Pour présenter une demande, un organisme admissible doit :

- remplir le formulaire disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca);
- joindre une résolution conforme au modèle disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) et approuvée par le conseil.

Pour être soumis à l'analyse, le dossier doit être complet, compréhensible et fondé sur des données exactes. Sinon, il appartient au demandeur d'en corriger les lacunes dans le délai accordé par la ministre.

La ministre peut également exiger toute autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

2.5.2. Critères d'évaluation

Chaque demande d'aide financière est évaluée par la ministre selon l'admissibilité et la disponibilité budgétaire.

La ministre transmettra une lettre d'acceptation ou de refus à l'organisme admissible.

2.5.3. Aide financière

Un premier montant pouvant atteindre 50 000 $ sera versé à l'organisme admissible dont la demande de contribution financière aura été acceptée par la ministre, et ce, dans le but de l'aider à lancer le processus d'élaboration du plan d'intervention.

Cette somme est déterminée en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU)[2] considérée et du kilométrage des routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2.

2.5.4. Versement de l'aide financière

Le versement sera effectué à la suite de l'envoi de la lettre d'annonce de l'aide financière attestant l'acceptation de la demande par la ministre.

2.5.5. Usage de l'aide financière

Au début de l'étape de démarrage, le bénéficiaire doit déterminer le mode de réalisation du processus d'élaboration du plan d'intervention. Il peut :

- procéder en régie (confier la préparation du plan de travail détaillé provisoire et du plan d'intervention à une équipe de travail constituée d'employés du bénéficiaire);
- rédiger ou faire rédiger un devis de services professionnels afin de recourir, par appel d'offres public, à un prestataire de services pour l'élaboration du plan détaillé provisoire et du plan d'intervention;
- combiner les deux approches précédentes en départageant les mandats à réaliser en régie de ceux à attribuer à un prestataire de services par appel d'offres public (si cette option est retenue, le bénéficiaire devra soumettre deux plans de travail détaillés distincts).

Ce choix relève du bénéficiaire. La formule choisie ne modifiera pas le montant de la contribution financière.

Pour les bénéficiaires procédant par appel d'offres, la contribution financière au démarrage doit servir à :

- définir les principales caractéristiques du territoire (évaluation du nombre de ponceaux, proportion de routes revêtues et non revêtues, etc.);
- établir les besoins (déterminer les données descriptives minimales et souhaitables à recueillir, la ou les techniques d'auscultation souhaitées, etc.);
- s'adjoindre une ressource experte, au besoin;
- rédiger les documents d'appel d'offres;
- évaluer les offres de services professionnels et procéder au choix d'un prestataire de services, conformément aux lois et règlements régissant les municipalités du Québec;

[2] Disponible sur le site Web du gouvernement du Québec. La valeur de la richesse foncière uniformisée utilisée correspond à la dernière donnée disponible au moment du calcul de l'aide financière.

- présenter, à la ministre, l'offre de services professionnels retenue;
- faire le suivi administratif du mandat (participer aux réunions de démarrage et de suivi et évaluer les rapports d'étape et le plan d'intervention).

Pour les bénéficiaires procédant en régie, la contribution financière au démarrage doit servir à préparer un plan de travail détaillé provisoire comprenant une ventilation détaillée des coûts d'élaboration du plan d'intervention.

Pour les bénéficiaires qui procéderont en formule mixte, la contribution financière au démarrage doit servir à combiner les deux approches précédentes, soit en déterminant les mandats à réaliser en régie et ceux à attribuer à un prestataire de services.

2.6. Aide financière à l'élaboration

L'aide financière à l'élaboration doit servir à réaliser les étapes décrites dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention*[3], le tout dans le respect des modalités d'application et du plan de travail détaillé provisoire approuvé par la ministre.

2.6.1. Conditions pour obtenir le premier versement de l'aide à l'élaboration

2.6.1.1. Plan de travail détaillé provisoire

Afin de recevoir cette portion de l'aide financière, le bénéficiaire devra déposer un plan de travail détaillé provisoire comprenant un échéancier précis et les coûts nécessaires à la réalisation de l'exercice. Le plan de travail détaillé provisoire transmis à la ministre doit présenter :

- la méthodologie proposée pour réaliser chacune des sept étapes d'élaboration du plan d'intervention retrouvées dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention*;
- les données descriptives minimales et souhaitables relatives aux chaussées (pavées, gravelées et recouvertes d'un traitement de surface) et aux ponceaux;
- les caractéristiques de surface des chaussées pavées qui seront recueillies;
- la ou les techniques d'auscultation des chaussées (pavées et gravelées);
- la démarche utilisée pour établir le diagnostic relatif à l'auscultation des chaussées (pavées, gravelées et recouvertes d'un traitement de surface) et à l'inspection des ponceaux, de toutes les structures (ponts, murs de soutènement et passerelles) non inspectées par le Ministère et des autres actifs routiers présents sur l'infrastructure routière;
- un plan d'assurance de la qualité comprenant une description des équipements utilisés et de leurs caractéristiques, les procédures d'étalonnage des équipements et de validation des données, etc.;

[3] Disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

- la présentation des membres de l'équipe de travail et la répartition des tâches assumées par chacun pour chaque étape et chaque activité;
- un calendrier d'exécution du mandat comprenant la date de dépôt du plan d'intervention ainsi que la date de transmission de la base de données dans le format indiqué dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention*;
- l'évaluation des coûts d'élaboration du plan d'intervention.

Les bénéficiaires qui ont recours à un prestataire de services par appel d'offres public[4] devront également transmettre à la ministre :

- le devis d'appel d'offres de services professionnels;
- la grille d'évaluation des soumissions;
- un calendrier d'exécution du mandat comprenant les dates des réunions de démarrage et de suivi ainsi que les dates de remise, au bénéficiaire et à la ministre, des versions provisoires et définitives :
  - du plan de travail détaillé;
  - des comptes rendus;
  - des rapports d'étape.

2.6.1.2. Délai pour soumettre le plan de travail détaillé provisoire

Le bénéficiaire dispose d'une période maximale de six mois suivant la date de la lettre d'annonce de l'aide financière au démarrage pour déposer un plan de travail détaillé provisoire.

2.6.1.3. Acceptation du plan de travail détaillé provisoire

La ministre évalue le plan de travail détaillé provisoire soumis par le bénéficiaire en fonction :

- de la démarche proposée pour l'élaboration des sept étapes du plan;
- de la méthodologie présentée pour l'auscultation des chaussées ainsi que l'inspection des ponceaux, des structures et des autres actifs routiers;
- de la procédure décrite dans le plan d'assurance qualité[5];
- de la conformité du plan au regard des exigences du volet (guide d'élaboration et modalités d'application du plan d'intervention);
- du réalisme des coûts de réalisation du mandat.

[4] Pour plus d'information sur les obligations relatives à l'adjudication des contrats municipaux, les bénéficiaires peuvent consulter le site Web du MAMH.

[5] Pour plus d'information, les bénéficiaires peuvent se référer à la section 4.3 « Plan d'assurance de la qualité » du *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention*.

Si le contenu du plan de travail détaillé est incomplet ou ne respecte pas les critères d'appréciation précédents, la ministre transmettra une demande de précisions au bénéficiaire. Les précisions acheminées par le bénéficiaire feront partie du plan de travail détaillé provisoire.

Lorsque la ministre juge conforme le plan de travail détaillé provisoire, elle informe le bénéficiaire de son acceptation. Le bénéficiaire peut alors accorder le contrat ou commencer l'élaboration du plan d'intervention.

2.6.2. Premier versement de l'aide financière à l'élaboration

Après l'acceptation de ce plan et la signature de l'engagement portant sur le respect du programme et des obligations en découlant, la ministre verse au bénéficiaire un montant correspondant à 70 % de l'évaluation des dépenses admissibles à l'élaboration du plan d'intervention, à titre de contribution financière à l'élaboration. Lorsque le plan de travail détaillé provisoire est accepté par la ministre, aucun dépassement de coûts n'est autorisé.

Le financement d'un plan d'intervention par la ministre n'engage nullement cette dernière à financer d'autres éléments que ceux initialement prévus dans le plan de travail détaillé provisoire qu'elle aura dûment analysé et accepté.

2.6.3. Plan de travail détaillé définitif

Le plan de travail détaillé définitif peut clarifier certains éléments soulevés lors de la réunion de démarrage. Toutefois, il ne peut pas restreindre la portée des propos énoncés dans le plan de travail détaillé provisoire approuvé par la ministre. Dans certains cas, l'échéancier présenté au plan de travail détaillé définitif peut modifier les dates prévues de dépôt des biens livrables qui ont été déterminées dans la version provisoire. Cependant, la date de dépôt de la version définitive du plan d'intervention ne peut en aucun temps s'en trouver modifiée.

2.6.4. Plan d'intervention provisoire

À la fin de l'exercice, lorsque l'ensemble des municipalités constituantes de la MRC aura pris connaissance du plan d'intervention, le bénéficiaire devra transmettre le plan d'intervention provisoire à la ministre. Celle-ci commentera le plan d'intervention provisoire selon les critères suivants :

- La conformité du plan d'intervention provisoire en regard des exigences du volet (guide d'élaboration et modalités d'application du volet Plan d'intervention);
- La concordance entre le plan de travail détaillé provisoire accepté par la ministre et le plan d'intervention provisoire.

Si le contenu du plan d'intervention provisoire est incomplet ou ne respecte pas les critères d'appréciation énoncés précédemment, la ministre transmettra une demande de précisions au bénéficiaire. La ministre n'acceptera aucune justification quant à l'omission, dans le plan d'intervention provisoire, de certains éléments prévus dans le plan de travail détaillé provisoire qu'elle aura approuvé.

Lorsque la ministre juge conforme le plan d'intervention provisoire, elle informe le bénéficiaire de son acceptation.

2.6.5. Adoption du plan d'intervention par le bénéficiaire

Une fois accepté par la ministre, le plan d'intervention provisoire doit être soumis pour adoption par le conseil du bénéficiaire. La résolution doit mentionner que le conseil a pris connaissance du plan, qu'il le considère comme étant conforme au regard des critères d'appréciation de ce volet, et qu'il devient le plan d'intervention du bénéficiaire. Il ne s'agit pas d'une résolution engageant le bénéficiaire et les municipalités le composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan d'intervention.

2.7. Reddition de comptes et admissibilité des dépenses

2.7.1. Contenu de la reddition de comptes

Le bénéficiaire doit transmettre à la ministre une reddition de comptes pour toutes les dépenses engagées pour l'élaboration du plan d'intervention ainsi que la base de données dans le format indiqué dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention*. Toutes les dépenses associées à l'élaboration du plan d'intervention doivent être accompagnées de pièces justificatives pour être remboursées par la ministre, y compris celles associées à la contribution financière au démarrage. Les pièces justificatives devront distinguer les dépenses relatives à l'aide au démarrage de celles associées à l'aide à l'élaboration.

Pour les bénéficiaires ayant procédé par appel d'offres, la reddition de comptes doit inclure toutes les dépenses associées à la réalisation du mandat (contrats, factures, documents comptables, feuilles de temps, etc.), y compris les dépenses associées à la contribution financière au démarrage.

Pour les bénéficiaires ayant procédé en régie, la reddition de comptes doit inclure une ventilation détaillée des sommes déboursées (factures, documents comptables, etc.) présentant une preuve du taux horaire réclamé au formulaire de reddition de comptes par les employés, y compris les dépenses associées à la contribution financière au démarrage, et doit également faire état de toute aide financière reçue du gouvernement du Québec ou du Canada ou d'une entité municipale au sens de l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les prix associés aux articles du bordereau de soumission établis à partir de coûts unitaires sont calculés en fonction du nombre réel d'unités inspectées.

2.7.2. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles au plan d'intervention comprennent :

- les salaires (au taux horaire de base) des employés municipaux affectés à la réalisation du plan d'intervention;

- les frais de déplacement et de repas déterminés selon les barèmes en vigueur au gouvernement du Québec, lorsque des déplacements à l'extérieur des bureaux de la MRC sont nécessaires dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention;
- le coût du contrat avec un fournisseur de services techniques ou professionnels pour les activités de démarrage et d'élaboration du plan d'intervention (à l'exclusion des pénalités prévues aux modalités de paiement pour la livraison d'un bien ou d'un service);
- les frais d'impression des documents exigés (des rapports d'étape et du plan d'intervention);
- les frais de location d'équipements (p. ex. : niveleuse), pourvu que leur prix ne dépasse pas les taux prévus aux répertoires du recueil intitulé *Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers*[6] du gouvernement du Québec;
- la portion non remboursable des taxes afférentes aux dépenses admissibles.

2.7.3. Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles incluent entre autres :

- les frais de gestion et de fonctionnement du bénéficiaire (quote-part, fourniture de services aux municipalités membres et non membres, toutes formes de redevances et de cotisations, électricité, bureau, téléphone, ordinateur, fournitures de bureau, etc.);
- les salaires d'employés de la MRC ou d'une municipalité qui ne sont pas affectés au plan d'intervention;
- les taxes remboursées;
- l'acquisition des documents de la ministre disponibles sur le site Web des Publications du Québec;
- toute dépense liée au remboursement de frais juridiques relatifs à des accusations de nature criminelle ou civile à titre individuel;
- toute dépense qui n'est pas directement liée au programme.

2.8. Délai pour l'élaboration du plan d'intervention provisoire et le dépôt de la reddition de comptes

Le bénéficiaire dont la demande d'aide financière aura été acceptée pour l'élaboration d'un plan d'intervention dispose d'une période maximale de vingt-quatre mois pour déposer le plan d'intervention provisoire et les documents attestant les sommes dépensées. Cette période commence à la date d'envoi de la lettre d'aide financière au démarrage attestant l'approbation de la demande par la ministre.

Si une prolongation est nécessaire et justifiée, le bénéficiaire devra soumettre une demande officielle à la ministre indiquant les motifs et le délai supplémentaire requis. Une évaluation de la demande sera effectuée par la ministre, celle-ci fournira une réponse au bénéficiaire dans les meilleurs délais.

[6] Disponible sur le site Web des Publications du Québec.

2.8.1. Second versement de l'aide financière à l'élaboration

2.8.1.1. Calcul de l'aide totale

Les dépenses reconnues comme étant admissibles par la ministre à la suite de la reddition de comptes prévue à la section 2.7 sont remboursables jusqu'à 100 % et constituent l'aide totale. Cette aide totale ne peut pas dépasser la somme de l'aide au démarrage accordée (voir la section 2.5.4) et de l'évaluation des dépenses admissibles à l'élaboration du plan d'intervention (voir la section 2.6.2).

2.8.1.2. Montant du second versement de l'aide à l'élaboration

Le second versement est égal au montant de l'aide financière maximale totale duquel sont soustraites les sommes déjà versées, et ce, en fonction des dépenses admissibles réellement encourues par le bénéficiaire.

2.8.2. Conditions pour obtenir le second versement de l'aide à l'élaboration du plan d'intervention

Pour obtenir le second versement de l'aide à l'élaboration, le bénéficiaire doit :

- avoir obtenu, de la part de la ministre, l'approbation du plan d'intervention provisoire (voir la section 2.6.4);
- transmettre la résolution du conseil du bénéficiaire approuvant le plan d'intervention (voir la section 2.6.5);
- transmettre à la ministre les fichiers contenant les bases de données constituées au cours de la réalisation du plan d'intervention dans le format indiqué dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention*;
- avoir obtenu, de la part de la ministre, l'approbation des pièces justificatives prévues à la section 2.7;
- avoir respecté les délais de production du plan d'intervention provisoire stipulés à la section 2.8.

3. VOLET PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL

3.1. Objectifs et démarche

Ce volet vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier municipal incluant les zones scolaires. Il s'agit de cibler les principaux problèmes de sécurité et de déterminer les solutions les plus performantes pour les résoudre par la réalisation de diagnostics de sécurité routière en milieu municipal et l'élaboration de plans d'action. Cette planification s'inscrit dans l'objectif général de réduire le nombre d'accidents et de victimes sur le réseau routier municipal et ainsi de contribuer à l'amélioration du bilan des accidents au Québec. Comme, au Québec, la majorité des accidents avec blessures corporelles surviennent sur le réseau routier municipal, les municipalités ont un rôle majeur à jouer dans la poursuite de cet objectif.

L'élaboration de ce plan de sécurité vise également à mettre en place des partenariats durables entre les différents acteurs concernés en matière de sécurité routière en milieu municipal pour favoriser la prise en compte de leurs préoccupations et des particularités du milieu, soutenir une meilleure mobilisation de tous les intervenants et encourager les échanges de connaissances sur les problèmes et les bonnes pratiques en matière de sécurité routière.

La démarche se déroule en trois étapes résumées ci-après :

<table>
<tr><th>Étape</th><th>Bien livrable à transmettre au Ministère</th><th>Aide financière maximale</th><th>Versement</th></tr>
<tr><td>Démarrage</td><td>Formulaire et résolution</td><td>Jusqu'à 50 000 $</td><td>Un seul versement</td></tr>
<tr><td>Élaboration</td><td>Plan de travail détaillé (présentation de la démarche d'élaboration du plan de sécurité)</td><td rowspan="2">Jusqu'à 100 % des dépenses reconnues comme étant admissibles</td><td>70 % du montant de l'aide financière pour l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal</td></tr>
<tr><td>Approbation du plan de sécurité routière en milieu municipal</td><td>Plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire et reddition de comptes (incluant la résolution)</td><td>Égale au montant de l'aide financière maximale totale duquel sont soustraites les sommes déjà versées, et ce, en fonction des dépenses admissibles encourues par le bénéficiaire.</td></tr>
</table>

3.2. Organismes admissibles

Les organismes visés par le présent volet sont les MRC, les agglomérations et les municipalités exerçant des compétences de MRC (toutes regroupées sous l'appellation « MRC » dans la suite des présentes modalités), dont la liste est présentée à l'annexe 1.

3.3. Routes et activités admissibles

Le réseau routier municipal situé sur le territoire d'un organisme prévu à la section 3.2 est admissible au présent volet. Le réseau sous la responsabilité de la ministre ainsi que les intersections entre une route municipale et une route sous la responsabilité de cette dernière ne sont pas admissibles.

Sont admissibles toutes les activités liées aux travaux suivants :

- La réalisation d'un diagnostic de sécurité routière sur le réseau routier municipal incluant les zones scolaires, telles qu'elles sont indiquées dans le *Guide méthodologique d'élaboration : plan de sécurité routière en milieu municipal*, y compris le recueil des données disponibles[7], la collecte de données sur le réseau routier, la constitution d'une base de données géographiques, le traitement et l'analyse de ces

[7] Le Ministère fournira notamment la base de données concernant les accidents sur le réseau routier municipal. Toutefois, la localisation de ces accidents sur le réseau ne sera pas nécessairement fournie.

données ainsi que la rédaction et l'édition du rapport. Le diagnostic permet de dégager des sites présentant des problèmes de sécurité routière.

- L'élaboration d'un plan d'action en sécurité routière sur le réseau routier municipal, telles qu'elles sont indiquées dans le guide méthodologique, y compris l'analyse de sites avec enjeu de sécurité, l'élaboration de solutions pour chaque thème ciblé et chaque site analysé, l'estimation des coûts des interventions, ainsi que la rédaction et l'édition d'un plan de travail détaillé provisoire, du plan de sécurité et de rapports intermédiaires. Les solutions proposées peuvent viser des activités de contrôle, d'éducation et de sensibilisation ainsi que des projets d'amélioration des infrastructures routières municipales. Le plan d'action précise les priorités des interventions à réaliser et les responsables de leur mise en œuvre, et inclut une estimation du coût.

Sont également admissibles les activités de concertation liées à l'élaboration d'un plan d'action de sécurité, telles qu'elles sont indiquées dans le guide méthodologique, pendant la période maximale de vingt-quatre mois prévue pour la réalisation du mandat. Les activités visées sont notamment la mise en place de la démarche de concertation et la réalisation des activités de partenariat (organisation de rencontres de travail entre les partenaires, entrevues avec des partenaires, groupes de discussion, etc.).

3.4. Aide financière

Les demandes d'aide financière peuvent être déposées en tout temps, et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue. Une demande d'aide financière peut être déposée à une seule occasion par période de trois ans après l'approbation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal.

Les demandes qui seront acceptées pour l'élaboration de plans de sécurité pourront être remboursées jusqu'à 100 % des dépenses admissibles.

L'aide financière est accordée en trois versements :

- Un premier versement est effectué au démarrage de la planification. Pour ce versement, les modalités décrites dans la section 3.5 s'appliquent;
- Le second est fait à la suite de l'approbation, par la ministre, d'un plan de travail détaillé provisoire;
- Un troisième est effectué après l'approbation, par la ministre, du plan de sécurité routière en milieu municipal et de la reddition de comptes.

Pour ces deux derniers versements, les modalités de la section 3.6 s'appliquent.

3.5. Aide au démarrage

3.5.1. Présentation d'une demande

Pour présenter une demande, un organisme admissible doit :

- remplir le formulaire disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca);
- joindre une résolution conforme au modèle disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) et approuvée par le conseil.

Pour être soumis à l'analyse, le dossier doit être complet, compréhensible et fondé sur des données exactes. Sinon, il appartient au demandeur d'en corriger les lacunes dans le délai accordé par la ministre.

La ministre peut également exiger toute autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

3.5.2. Critères d'évaluation

Chaque demande d'aide financière sera évaluée par la ministre selon les critères suivants :

- L'admissibilité au volet;
- Le potentiel d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau routier municipal, en fonction des problèmes de sécurité routière observés sur le territoire d'étude et des mécanismes de concertation déjà en place ou proposés;
- La disponibilité budgétaire.

La ministre transmettra une lettre d'acceptation ou de refus à l'organisme admissible.

3.5.3. Aide financière

Un premier montant pouvant atteindre 50 000 $ sera versé d'emblée à chaque bénéficiaire dont la demande d'aide financière aura été acceptée par la ministre, et ce, dans le but de les aider à lancer le processus d'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal.

Cette somme est déterminée par la ministre en fonction :

- du potentiel d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau routier municipal du territoire à l'étude, ce potentiel dépendant du nombre de kilomètres et de zones scolaires du territoire à l'étude;
- des mécanismes de concertation proposés;
- le cas échéant, de l'état d'avancement de la réalisation d'un diagnostic ou d'un plan d'action de sécurité routière en milieu municipal.

3.5.4. Versement de l'aide au démarrage

Le versement sera effectué à la suite de l'envoi de la lettre d'annonce de l'aide financière attestant l'acceptation de la demande par la ministre.

3.5.5. Usage de l'aide financière

Au début de l'étape de démarrage, le bénéficiaire doit déterminer le mode de réalisation du processus d'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal. Il peut :

- procéder en régie (confier la préparation du plan de travail détaillé provisoire et du plan de sécurité routière en milieu municipal à une équipe de travail constituée d'employés du bénéficiaire);
- rédiger un devis de services professionnels afin de recourir, par appel d'offres public, à un prestataire de services pour l'élaboration du plan détaillé provisoire et du plan de sécurité routière en milieu municipal;
- combiner les deux approches précédentes en départageant les mandats à réaliser en régie de ceux à attribuer à un prestataire de services par appel d'offres public (si cette option est retenue, le bénéficiaire devra soumettre un plan de travail détaillé qui aura été préparé conjointement avec le prestataire de services afin que les tâches et les orientations des deux mandats soient bien arrimées).

Ce choix relève du bénéficiaire. La formule choisie ne modifiera pas le montant de la contribution financière.

Pour les bénéficiaires procédant par appel d'offres, la contribution financière au démarrage doit servir à :

- s'adjoindre une ressource experte, au besoin;
- rédiger ou faire rédiger les documents d'appel d'offres;
- évaluer les offres de services professionnels et procéder au choix d'un prestataire de services, conformément aux lois et règlements régissant les municipalités du Québec;
- présenter, à la ministre, l'offre de services professionnels retenue;
- faire le suivi administratif du mandat (participer aux réunions de démarrage et de suivi et évaluer les rapports d'étape et le plan de sécurité routière en milieu municipal).

Pour les bénéficiaires procédant en régie, la contribution financière au démarrage doit servir à préparer un plan de travail détaillé provisoire comprenant une ventilation détaillée des coûts d'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal.

Pour les bénéficiaires qui procéderont en formule mixte, la contribution financière au démarrage doit servir à combiner les deux approches précédentes, soit en déterminant les mandats à réaliser en régie et ceux à attribuer à un prestataire de services.

3.6. Aide financière à l'élaboration

L'aide financière à l'élaboration doit servir à réaliser les étapes décrites dans le plan de travail détaillé provisoire accepté par la ministre.

3.6.1. Conditions pour obtenir le premier versement de l'aide à l'élaboration

3.6.1.1. Plan de travail détaillé provisoire

Afin de recevoir cette portion de l'aide financière, le bénéficiaire devra déposer un plan de travail détaillé provisoire comprenant un échéancier précis et les coûts nécessaires à la réalisation de l'exercice. Le plan de travail détaillé provisoire transmis à la ministre doit présenter :

- l'inventaire des outils et des données disponibles : système d'information géographique, données géoréférencées (réseau routier, réseau cyclable, classification du réseau routier municipal, occupation du territoire, etc.), débits de circulation, vitesses pratiquées, comptage des piétons, etc.;
- les étapes de travail;
- les éléments de la stratégie de partenariat;
- l'échéancier de réalisation précis comprenant la date de dépôt du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire;
- pour les organismes qui procéderont en régie interne, une estimation ventilée des coûts de réalisation du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire;
- la présentation des membres de l'équipe de travail et la répartition des tâches assumées par chacun pour chaque étape et chaque activité.

Les bénéficiaires procédant par appel d'offres[8] devront également transmettre à la ministre :

- un calendrier d'exécution du mandat comprenant les dates des réunions de démarrage et de suivi ainsi que les dates de remise, au bénéficiaire et à la ministre, des versions provisoires et définitives :
  - du plan de travail détaillé;
  - des rapports d'étape;
  - des comptes rendus;
  - du devis d'appel d'offres de services professionnels;
  - de la grille d'évaluation des soumissions;
  - le devis d'appel d'offres de services professionnels;
  - la grille d'évaluation des soumissions.

[8] Pour plus d'information sur les obligations relatives à l'adjudication des contrats municipaux, les bénéficiaires peuvent consulter le site Web du MAMH.

3.6.1.2. Délai pour soumettre le plan de travail détaillé provisoire

Le bénéficiaire dispose d'une période maximale de six mois suivant la date de la lettre attestant l'acceptation de la demande d'aide financière par la ministre pour déposer un plan de travail détaillé provisoire.

3.6.1.3. Approbation du plan de travail détaillé provisoire

La ministre évalue le plan de travail détaillé provisoire soumis par le bénéficiaire en fonction :

- de la méthodologie présentée pour l'élaboration du plan;
- de la conformité du plan au regard des exigences du volet;
- du réalisme du plan et des coûts de réalisation du mandat.

Si le contenu du plan de travail détaillé provisoire est incomplet ou ne respecte pas les critères d'appréciation précédents, la ministre transmettra une demande de précisions au bénéficiaire. Les précisions transmises par le bénéficiaire feront partie du plan de travail détaillé provisoire.

Lorsque la ministre juge conforme le plan de travail détaillé provisoire, elle informe le bénéficiaire de son approbation. Cette version devient alors le plan de travail final. Le bénéficiaire peut alors accorder le contrat ou commencer l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal.

3.6.2. Premier versement de l'aide à l'élaboration

Après l'approbation du plan de travail provisoire et la signature de l'engagement portant sur le respect du programme et des obligations en découlant, la ministre verse au bénéficiaire un montant correspondant à 70 % de l'évaluation des dépenses admissibles à l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal, à titre de contribution financière à l'élaboration.

3.6.3. Plan de travail détaillé final

Le plan de travail détaillé final peut clarifier certains éléments soulevés lors de la réunion de démarrage. Toutefois, il ne peut pas restreindre la portée des propos énoncés dans le plan de travail détaillé provisoire. Dans certains cas, l'échéancier présenté au plan de travail détaillé final peut modifier les dates prévues de dépôt des biens livrables qui ont été déterminées dans la version provisoire. Cependant, la date de dépôt de la version finale du plan de sécurité routière en milieu municipal ne peut en aucun temps s'en trouver modifiée.

3.6.4. Plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire

À la fin de l'exercice, lorsque l'ensemble des municipalités constituantes de la MRC aura pris connaissance du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire, le bénéficiaire devra le transmettre à la ministre. Celle-ci commentera le plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire en se basant sur les critères suivants :

- La conformité aux exigences du présent volet;

- La concordance entre le plan de travail détaillé final et le plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire;
- La cohérence entre le diagnostic et les interventions proposées dans le plan dans une optique d'optimisation des investissements;
- La qualité des données et des documents présentés;
- La qualité du plan de sécurité provisoire et le caractère réaliste du plan d'action au regard des solutions proposées.

Si le contenu du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire est incomplet ou ne respecte pas les critères d'appréciation énoncés précédemment, la ministre transmettra une demande de précisions au bénéficiaire. La ministre n'acceptera aucune justification quant à l'omission, dans le plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire, de certains éléments prévus dans le plan de travail détaillé final.

Lorsque la ministre juge conforme le plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire, elle informe le bénéficiaire de son approbation. Dès lors, celui-ci devient le plan de sécurité routière en milieu municipal final.

3.6.5. Adoption du plan par le bénéficiaire

Une fois accepté par la ministre, le plan de sécurité routière en milieu municipal final doit être soumis pour adoption par le conseil du bénéficiaire. La résolution doit mentionner que le conseil a pris connaissance du plan final et qu'il le considère comme étant conforme au regard des critères d'appréciation de ce volet. Il ne s'agit pas d'une résolution engageant le bénéficiaire et les municipalités le composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan de sécurité routière en milieu municipal final.

3.7. Reddition de comptes et admissibilité des dépenses

3.7.1. Contenu de la reddition de comptes

Le bénéficiaire doit transmettre à la ministre une reddition de comptes pour toutes les dépenses engagées pour l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal. Toutes les dépenses associées à l'élaboration de ce plan doivent être accompagnées de pièces justificatives pour être remboursées par la ministre, y compris celles associées à l'aide financière au démarrage. Les pièces justificatives devront distinguer les dépenses relatives à l'aide au démarrage de celles associées à l'aide à l'élaboration.

Pour les bénéficiaires ayant procédé par appel d'offres, la reddition de comptes doit inclure toutes les dépenses associées à la réalisation du mandat (contrats, factures, documents comptables, feuilles de temps, etc.), y compris les dépenses associées à l'aide financière au démarrage.

Pour les bénéficiaires ayant procédé en régie, la reddition de comptes doit inclure une ventilation détaillée des sommes déboursées (factures, documents comptables, etc.) présentant une preuve du taux horaire réclamé au formulaire de reddition de comptes par les employés, y compris les dépenses associées à la contribution financière au démarrage, et doit également faire état de toute aide financière reçue du

gouvernement du Québec ou du Canada ou d'une entité municipale au sens de l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et ce, pour les objets de dépenses visés par le présent programme.

Les prix associés aux articles du bordereau de soumission établis à partir de coûts unitaires sont calculés en fonction du nombre réel d'unités inspectées.

3.7.2. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles au plan de sécurité routière en milieu municipal comprennent :

- les salaires (au taux horaire de base) des employés municipaux affectés à la réalisation du plan de sécurité routière en milieu municipal;
- les frais de déplacement et de repas déterminés selon les barèmes en vigueur au gouvernement du Québec, lorsque des déplacements à l'extérieur des bureaux de la MRC sont nécessaires dans le cadre de l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal;
- le coût du contrat avec un fournisseur de services techniques ou professionnels pour les activités de démarrage et d'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal (à l'exclusion des pénalités prévues aux modalités de paiement pour la livraison d'un bien ou d'un service);
- les frais d'impression des documents exigés (des rapports d'étape et du plan de sécurité routière en milieu municipal);
- les frais de location d'équipements (p. ex. : niveleuse), pourvu que leur prix ne dépasse pas les taux prévus aux répertoires du recueil intitulé *Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers*[9] du gouvernement du Québec;
- la portion non remboursable des taxes afférentes aux dépenses admissibles.

3.7.3. Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles au plan de sécurité routière en milieu municipal comprennent :

- les frais de gestion et de fonctionnement du bénéficiaire (quote-part, fourniture de services aux municipalités membres et non membres, toute forme de redevance et de cotisation, électricité, bureau, téléphone, ordinateur, fournitures de bureau, etc.);
- les salaires d'employés de la MRC ou d'une municipalité qui ne sont pas affectés au plan de sécurité routière en milieu municipal;
- les taxes remboursées;
- l'acquisition des documents de la ministre disponibles sur le site Web des Publications du Québec;
- toute dépense liée au remboursement de frais juridiques relatifs à des accusations de nature criminelle ou civile à titre individuel;

[9] Disponible sur le site Web des Publications du Québec.

- toute dépense qui n'est pas directement liée au programme.

3.8. Délai pour l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire et le dépôt de la reddition de comptes

Le bénéficiaire dont la demande d'aide financière aura été acceptée pour l'élaboration d'un plan de sécurité routière en milieu municipal dispose d'une période maximale de vingt-quatre mois pour déposer le plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire et les documents attestant les sommes dépensées. Cette période commence à la date d'envoi de la lettre d'aide financière au démarrage attestant l'approbation de la demande par la ministre.

Si une prolongation est nécessaire et justifiée, le bénéficiaire devra soumettre une demande officielle à la ministre indiquant les motifs et le délai supplémentaire requis. Une évaluation de la demande sera effectuée par la ministre, qui fournira une réponse au bénéficiaire dans les meilleurs délais.

3.8.1. Second versement de l'aide à l'élaboration

3.8.1.1. Calcul de l'aide totale

Les dépenses reconnues comme étant admissibles par la ministre à la suite de la reddition de comptes prévue à la section 3.7 sont remboursables jusqu'à 100 % et constituent l'aide totale. Cette aide totale ne peut toutefois pas dépasser la somme de l'aide au démarrage accordée (voir la section 3.5.4) et de l'évaluation des dépenses admissibles à l'élaboration du plan de sécurité routière en milieu municipal (voir la section 3.6.2).

3.8.1.2. Montant du second versement de l'aide à l'élaboration

Le second versement est égal au montant de l'aide financière maximale totale duquel sont soustraites les sommes déjà versées, et ce, en fonction des dépenses admissibles réellement encourues par le bénéficiaire.

3.8.2. Conditions pour obtenir le second versement de l'aide à l'élaboration

Pour obtenir le second versement de l'aide à l'élaboration, le bénéficiaire doit :

- avoir obtenu, de la part de la ministre, l'approbation du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire (voir la section 3.6.4);
- transmettre la résolution du conseil du bénéficiaire approuvant le plan de sécurité routière en milieu municipal final (voir la section 3.6.5);
- transmettre à la ministre les fichiers contenant les bases de données constituées au cours de la réalisation du plan de sécurité routière en milieu municipal;
- avoir obtenu, de la part de la ministre, l'approbation des pièces justificatives prévues à la section 3.7;

- avoir respecté les délais de production du plan de sécurité routière en milieu municipal provisoire stipulés à la section 3.8.

AXE 2
AMÉLIORATION

4. VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION

4.1. Objectif

Ce volet vise à réaliser les types d'interventions suivantes :

- les interventions prévues au tableau de priorisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal;
- les interventions prévues au plan quinquennal ou triennal d'un plan d'intervention (prioritaires et non prioritaires);
- les interventions d'amélioration sur des routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 non prévues à un plan de sécurité routière en milieu municipal ou au plan quinquennal ou triennal d'un plan d'intervention;
- les interventions relatives à la réfection ou à la reconstruction de murs de soutènement et de passerelles.

4.2. Organismes admissibles

Les organismes admissibles à ce volet sont constitués :

- des municipalités locales de moins de 100 000 habitants;
- des MRC responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés.

Pour les interventions de réfection ou de reconstruction de murs de soutènement ou de passerelles inspectées par le Ministère ou sous sa supervision dans le cadre des inspections annuelles et générales des ouvrages d'art municipaux, les territoires des anciennes municipalités qui se sont regroupées et qui comptaient 100 000 habitants et moins au 31 décembre 2001 sont également admissibles.

Les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande, conformément à la section 1.4.1.

4.3. Routes admissibles

Les routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire du Ministère sont admissibles.

Pour les interventions découlant d'un plan de sécurité routière en milieu municipal, le réseau routier municipal est admissible.

4.4. Projets admissibles

Une demande d'aide financière présente un projet. Pour être admissible, un projet :

- doit être composé d'un seul type d'intervention prévu à la section 4.1;

- peut combiner des interventions de natures différentes telles que présentées à l'annexe 2 (curative, palliative, préventive et complémentaire);
  - pour être recevable, l'organisme admissible **doit** ventiler l'estimation détaillée des coûts en fonction de la nature des interventions présentées dans la demande;
  - lorsque les interventions curatives représentent moins de 80 % des dépenses admissibles, à l'exclusion des frais incidents associés au projet, le calcul de l'aide financière est ajusté pour atteindre cette proportion (voir section 4.8.1).

Pour les projets de réfection ou de reconstruction de murs de soutènement ou de passerelles inspectées par le Ministère ou sous sa supervision dans le cadre des inspections annuelles et générales des ouvrages d'art municipaux, seuls les projets préparés ou approuvés par le Ministère et qui font l'objet d'une recommandation écrite d'un ingénieur du Ministère sont admissibles.

Pour modifier l'échéancier ou la nature des interventions prescrites dans un plan d'intervention, l'organisme admissible doit fournir, au dépôt de sa demande, des arguments techniques et économiques. Ces demandes sont évaluées en fonction des arguments fournis par le bénéficiaire (étude géotechnique, études hydrologique et hydraulique, avis d'ingénieur, photos, évaluation du rapport coûts-bénéfices, etc.), de l'ampleur des changements suggérés et des retombées budgétaires de la solution proposée.

4.5. Projets non admissibles

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets de réfection ou de reconstruction de murs de soutènement ou de passerelles qui ne sont pas préparés ou approuvés par le Ministère ou qui ne font pas l'objet d'une recommandation écrite d'un ingénieur du Ministère;
- Les projets visant uniquement des interventions admissibles au volet « Entretien » (p. ex., interventions de nature préventive ou palliative sur la chaussée ou sur les ponceaux), qu'ils soient prévus dans un plan d'intervention ou non;
- Les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées;
- Les projets visant spécifiquement les passages à niveau et les haltes routières;
- Les autres projets jugés non admissibles par la ministre.

4.6. Présentation et traitement d'une demande

4.6.1. Dispositions générales

Les demandes doivent être déposées uniquement lors d'appels de projets prévus à cet effet sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca). Un seul appel de projets par année financière est prévu. Aucune demande ne sera considérée en dehors de ces périodes.

Conformément à la section 1.10, la ministre peut refuser une demande, restreindre l'accès au présent volet ou résilier l'aide financière accordée.

4.6.2. Dépôt de la demande

Le dépôt des demandes d'aide financière s'effectue exclusivement par l'entremise du système de dépôt en ligne (voir la sous-section « Dépôt d'une demande » sur le site Web du gouvernement du Québec [quebec.ca]) et doit contenir les renseignements et documents nécessaires à l'analyse.

Pour être soumis à l'analyse, le dossier doit être complet, compréhensible et fondé sur des données exactes.

La demande doit comprendre tous les documents suivants :

1. Une résolution municipale conforme au modèle du volet « Redressement – Sécurisation » et approuvée par le conseil, comme décrit sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

2. La recommandation écrite du Ministère suivant son inspection annuelle, comportant les mesures correctives devant être apportées aux infrastructures et signée par un ingénieur membre de l'OIQ, le cas échéant.

3. Les plans et devis, y compris l'estimation détaillée du coût des interventions, signés et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ. Pour être recevable, l'estimation détaillée des coûts doit être ventilée en fonction de la nature des interventions présentées dans la demande (curative, palliative, préventive et complémentaire).

4. L'extrait de la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ou du tableau de priorisation du plan de sécurité routière en milieu municipal indiquant les interventions à réaliser, et les fiches d'inspection des ponceaux visés, le cas échéant, en indiquant, lorsque disponible, les chaînages prévus au plan d'intervention.

5. Les documents techniques et économiques de la section 4.4 justifiant une modification de l'échéancier et de la nature des interventions prescrites dans un plan d'intervention, le cas échéant.

6. Les documents techniques justifiant le remplacement de ponceaux de moins de 4,5 mètres d'ouverture par une structure de 4,5 mètres et plus d'ouverture, et le remplacement de ponceaux de 4,5 mètres et plus d'ouverture et réputés sous responsabilité municipale, lorsque requis en vertu d'une étude hydraulique ou des exigences environnementales.

7. La grille de calcul de l'aide financière dûment remplie avec la source de calcul de l'aide financière ventilant les coûts selon la nature des interventions (curative, palliative, préventive et complémentaire), soit l'un des trois documents suivants :
   - L'estimation détaillée du coût des interventions;
   - L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
   - Le bordereau de soumission de l'entrepreneur (appel d'offres).

8. Des photos annotées (nom, date et localisation des travaux) du site visé, avant la réalisation des travaux.

Une demande est jugée complète lorsque l'organisme admissible a rempli et transmis l'ensemble des documents précédents. Afin de soutenir les organismes admissibles dans le dépôt de demandes complètes, le Ministère offre de l'accompagnement et la possibilité d'obtenir une analyse d'admissibilité de la localisation des travaux d'une demande et une validation des travaux demandés découlant d'un plan d'intervention ou d'un plan de sécurité routière en milieu municipal. Ces demandes doivent être transmises avant le début des appels de projets, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca.

La ministre analyse les documents transmis par l'organisme admissible en fonction des critères d'admissibilité présentés précédemment. Au besoin, des précisions ou d'autres documents peuvent être exigés aux demandeurs, dans le délai accordé par la ministre. Après la date de fin de l'appel de projets, la demande est automatiquement jugée incomplète et non admissible si l'organisme n'a pas fourni les informations demandées dans le délai accordé.

4.7. Sélection des demandes

La ministre sélectionne les demandes jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire en fonction des critères de sélection et de la répartition de l'enveloppe budgétaire du volet.

Les demandes admissibles et complètes selon la section 4.6.2 sont d'abord analysées selon les critères de sélection décrits à la section 4.7.1 afin d'établir un classement en fonction du total des points obtenus pondérés. Seules les demandes ayant obtenu la note de passage seront retenues pour participer aux rondes.

En cas d'égalité, les demandes seront priorisées ainsi :

- Premièrement, selon la nature des interventions et dans l'ordre suivant : 1) les interventions prévues au tableau de priorisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal, 2) les interventions prévues au plan quinquennal ou triennal d'un plan d'intervention sur le réseau prioritaire, 3) les interventions prévues, mais sur le réseau non prioritaire;
- Deuxièmement, le cas échéant, selon le nombre de kilomètres de routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 sous la responsabilité des municipalités.

Une fois le classement établi, la sélection des demandes s'effectue en fonction du pointage obtenu et de la répartition budgétaire décrite à la section 4.7.2.

- Pour la première ronde, les organismes sont limités à une seule demande admissible, à l'exception des organismes qui ont plus de 100 km de routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 sous leur responsabilité qui sont limités à deux demandes admissibles.
    - La ronde s'arrête lorsque tous les organismes qui ont une ou deux demandes admissibles voient la ou les demandes financées, ou si la demande admissible restante ayant la meilleure note ne peut être financée en raison de la disponibilité budgétaire résiduelle de la catégorie de coûts et de la région administrative.

  - Les organismes ayant déposé plusieurs demandes admissibles voient la demande avec le plus haut total de points obtenus être sélectionnée en respect de la répartition budgétaire décrite à la section 4.7.2.
  - Dans le cas d'une municipalité issue d'un regroupement, le nombre de demandes admissibles est égal à la somme des municipalités faisant partie du regroupement, comme s'il n'avait pas eu lieu. Cette règle s'applique pendant une période de huit ans à compter de l'année de l'entrée en vigueur du regroupement.
- Pour les rondes suivantes, les organismes sont limités à deux demandes admissibles par ronde :
  - La priorisation des demandes est faite uniquement sur la base du total des points obtenus pondérés, et ce, tout en respectant l'enveloppe budgétaire résiduelle.

Lorsqu'une inspection a été réalisée par le Ministère et que des interventions correctives sont recommandées, les projets de réfection ou de reconstruction de murs de soutènement ou de passerelles préparés ou approuvés par le Ministère ainsi que les projets routiers impliquant ce type d'interventions sont priorisés, sont exclus de la limite de projets admissibles, et n'ont pas à faire l'objet d'une analyse selon les critères de sélection dans la section qui suit.

4.7.1. Critères de sélection

Il appartient au demandeur de détailler son projet en considérant les critères de sélection suivants :

1) Mise en œuvre et respect d'un plan de sécurité routière en milieu municipal ou d'un plan d'intervention

Les demandes doivent :

- Démontrer que les interventions envisagées sont prévues au tableau de priorisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal ou à la planification quinquennale ou triennale d'un plan d'intervention. De plus, la demande concernant la mise en œuvre d'un plan d'intervention doit indiquer si le projet est situé sur le réseau prioritaire et doit préciser la nature et l'année de planification des interventions. Les interventions non planifiées obtiennent un pointage moins élevé.
- Indiquer si des interventions sur des ponceaux transversaux sont prévues. Pour les interventions prévues dans un plan d'intervention, une demande doit indiquer si ces ponceaux se situent sur le réseau prioritaire. Pour les interventions qui ne découlent pas d'une planification, la demande doit indiquer si les ponceaux ont fait l'objet d'une inspection.

Les demandes concernant la mise en œuvre d'interventions prévues dans un plan de sécurité routière en milieu municipal reçoivent le pointage maximal pour ce critère.

2) Envergure et complexité du projet à réaliser

Les demandes doivent :

- Indiquer le niveau des routes concernées par le projet et le nombre total de kilomètres de routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 sous la responsabilité de la municipalité.

- Permettre d'évaluer l'importance du camionnage en indiquant le nombre de passages de camions chargés par jour et par année. La demande doit démontrer que ce nombre est connu et documenté, notamment au moyen de critères tels qu'une étude sur la circulation ou le débit journalier moyen annuel (DJMA). Les demandes concernant un tronçon de route couvert par une aide financière dans le cadre du volet « Double vocation » seront favorisées.
- Préciser les différents types d'actifs routiers concernés par les interventions (murs de soutènement, ponceaux, égouts pluviaux, fossés, ajustement de cadres et de regards). Pour les égouts pluviaux, la demande doit indiquer leur longueur et les travaux doivent obligatoirement être associés à d'autres interventions de voirie.
- Indiquer l'existence de contraintes particulières à la réalisation des interventions routières (sols contaminés, déplacement ou protection de services d'utilité publique).

Les demandes accompagnées d'un ou de plusieurs documents techniques suivants sont privilégiées :

- Bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu;
- Certificat d'autorisation provenant du :
  - ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
  - ministère des Pêches et des Océans (MPO);
  - ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);
- Dimensionnement hydraulique;
- Études :
  - hydraulique ou hydrologique signées par un ingénieur;
  - pédologiques signées par un ingénieur;
  - géotechniques signées par un ingénieur;
  - de caractérisation environnementale des sols signées par un ingénieur;
  - de caractérisation des berges signées par un ingénieur;
  - autres (sauf les études d'avant-projet signées par un ingénieur).

Les demandes doivent également indiquer si le projet nécessite :

- un avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- une permission de voirie fournie par une Direction générale territoriale du Ministère;
- une entente avec des propriétaires privées concernant une servitude ou l'acquisition de terrains.

Les demandes doivent aussi indiquer si le projet implique plusieurs municipalités et fournir l'entente intermunicipale le cas échéant.

Les demandes qui comprennent des interventions d'aménagement faunique afin de permettre le déplacement sécuritaire de la faune à proximité du projet routier obtiennent des points supplémentaires.

Les demandes comportant des interventions de protection et de stabilisation des berges dans le cadre du projet routier obtiennent des points supplémentaires.

3) Enjeu de sécurité routière

Les demandes démontrant que les travaux répondent à un enjeu de sécurité routière clairement identifié, soit par une étude de sécurité routière ou par une évaluation appuyée par des données d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) obtiennent des points supplémentaires.

Les demandes accompagnées d'interventions favorisant la sécurité routière obtiennent des points supplémentaires. Ces interventions peuvent notamment concerner l'ajout ou la réfection d'éléments de transport actif (bande et pistes cyclables/trottoirs) servant à protéger les usagers vulnérables de la route, l'ajout d'éclairage et de feux de signalisation, de glissières de sécurité, d'une bordure, de marquages et de nouveaux panneaux de signalisation permanents.

4) Indice de vitalité économique diffusé sur le site de l'Institut de la statistique du Québec

L'évaluation des demandes sera ajustée selon le quintile de la municipalité à l'indice de vitalité économique, pour tenir compte de la capacité financière des organismes admissibles et permettre de mieux les soutenir.

4.7.2. Répartition de l'enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire du volet se répartit en trois étapes :

1. Les projets pour des interventions de réfection ou de reconstruction de murs de soutènement ou de passerelles préparés ou approuvés par le Ministère et qui font l'objet d'une recommandation écrite d'un ingénieur du Ministère sont priorisés;

2. L'enveloppe restante est divisée par catégories de coûts admissibles des demandes, cette répartition étant fixée sur la base des demandes admissibles et conformes qui sont déposées à l'appel de projets correspondant, et ce, dans la mesure où :
   2.1. au moins 10 % de l'enveloppe restante est allouée à des projets de moins de 1 M$;
   2.2. au moins 20 % de l'enveloppe restante est allouée à des projets de 1 M$ à 2,5 M$.

Catégories de coûts admissibles des projets
Moins de 1 000 000 $
De 1 000 000 $ à 2 499 999 $
De 2 500 000 $ à 5 000 000 $

3. L'enveloppe est plafonnée par régions administratives au prorata du nombre de kilomètres de routes du réseau routier local de niveau 1 et 2 dans chacune d'elles, selon l'inventaire du Ministère, sans être inférieure à 6 000 000 $ par région administrative.

Les sommes résiduelles à la suite de l'application des points précédents sont ensuite mises en commun à l'échelle du Québec lors des rondes suivantes afin de financer davantage de demandes. Lors des rondes suivantes, la priorisation est faite uniquement sur la base du total des points obtenus pondérés, et ce, tout en respectant l'enveloppe budgétaire résiduelle.

4.8. Détermination de l'aide financière

4.8.1. Calcul de l'aide financière

La ministre détermine le montant de l'aide financière selon la formule suivante :

$$\text{Aide financière} = \text{Taux applicable} \times \left(\text{Somme des coûts admissibles} \left[\text{Coûts directs} + \text{Frais incidents (max. 20 \% coûts directs)} + \text{Taxes non remboursables} \right] \right)$$

La somme des coûts admissibles est limitée à un maximum de 5 000 000 $ par demande.

Les interventions sur des murs de soutènement ou des passerelles inspectées par le Ministère, et qui ont été préparées ou approuvées par ce dernier, reçoivent une aide financière égale à la somme des coûts admissibles, et ce, sans dépasser l'aide financière maximale de 5 000 000 $.

Lorsqu'une demande combine des interventions de natures différentes (curative, palliative, préventive et complémentaire), le calcul de l'aide financière est établi de façon que les dépenses des interventions curatives représentent au minimum 80 % des dépenses admissibles, à l'exclusion des frais incidents totaux du projet. Pour ce faire, les dépenses admissibles liées aux interventions palliatives, préventives et complémentaires sont diminuées, le cas échéant.

Les taux d'aide financière applicables sont modulés selon l'indice des charges nettes par 100 $ de RFU de l'année la plus récente disponible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ils sont présentés ci-après :

Indice de charges nettes par 100 $ de RFU	Taux d'aide applicable (%) selon le type d'intervention		
	Prévue à un plan de sécurité routière en milieu municipal	Prévue à une planification d'un plan d'intervention	Non prévue à une planification
0 à 79	75	70	50
80 à 99	80	75	60
100 à 149	85	80	70
150 et +	90	85	75

Pour les demandes concernant des routes du réseau routier local situées dans les territoires non organisés sous la responsabilité d'une municipalité régionale de comté, le taux d'aide applicable correspond au taux maximal de l'échelle pour les interventions prévues à un plan d'intervention, soit le taux de l'indice de charges nettes par 100 $ de RFU de 150 et plus.

Pour les demandes concernant un tronçon de route couvert par une aide financière dans le cadre du volet « Double vocation », le taux d'aide financière est majoré de 5 %. Nonobstant cette majoration, le taux d'aide ne peut dépasser les taux maximaux présentés au tableau précédent.

4.8.2. Dépenses admissibles et non admissibles

Les dépenses admissibles et non admissibles sont décrites à l'annexe 3.

Les dépenses admissibles comprennent les coûts directs, les frais incidents et les taxes non remboursables.

Les coûts directs sont calculés selon le choix de la source de calcul de l'aide financière (voir le point 7 de la section 4.6.2).

Les frais incidents sont limités à 20 % des coûts directs pour le calcul de l'aide financière. Ils peuvent être déterminés selon l'un ou l'autre des éléments suivants, ou les deux :

- Une offre de services (de gré à gré);
- Une estimation détaillée du coût des travaux.

4.8.3. Lettre d'annonce de l'aide financière

Les bénéficiaires des aides financières accordées à la suite de la sélection des projets retenus seront respectivement informés par une lettre d'annonce de l'aide financière spécifiant le montant de l'aide financière accordée. Les demandeurs qui ne seront pas sélectionnés recevront une lettre mentionnant les raisons du refus.

Le montant de l'aide financière autorisée dans la lettre d'annonce constitue le montant maximal pouvant être accordé. Aucune aide financière supérieure à celle autorisée dans la lettre d'annonce ne peut être accordée.

ATTENTION : seules les interventions réalisées <u>après la date figurant sur la lettre d'annonce de l'aide financière</u> sont admissibles à un versement.

4.9. Versement de l'aide financière

4.9.1. Reddition de comptes du bénéficiaire

Le bénéficiaire doit s'assurer que tous les documents exigés par la ministre sont détaillés en fonction de la nature des interventions (curative, palliative, préventive et complémentaire) présentées dans la demande.

Après la réalisation complète des interventions, le bénéficiaire doit transmettre à la ministre, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca, les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca). Pour les projets dont les aides financières sont versées à partir du 1er avril 2026, ce formulaire doit inclure les informations suivantes :
  - Le nombre de ponceaux prévus et installés;
  - La superficie en mètres carrés de routes prévues et réalisées;
  - L'année prévue de réalisation des interventions et l'année réelle;
  - Le nombre d'interventions prévues et réalisées sur les murs de soutènement qui sont inspectés par le Ministère.
- Une résolution municipale conforme au modèle du volet Redressement – Sécurisation disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou un certificat de réception définitif des travaux délivrés par un ingénieur membre de l'OIQ;
- Le ou les décomptes progressifs, lorsqu'applicables;
- Les factures et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- Des photos annotées (nom, date et localisation) des interventions réalisées.

Dans le cas des travaux en régie, la reddition de comptes doit être effectuée selon le formulaire de réclamation des dépenses en régie disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

Après l'acceptation provisoire des travaux, aux fins d'analyse de la réclamation finale, les retenues contractuelles appliquées sur des travaux réalisés peuvent être réclamées et sont considérées comme payées.

La ministre analyse les pièces justificatives en fonction de leur conformité avec la demande d'aide financière approuvée et des éléments de la section 4.8.

La ministre se réserve le droit d'exiger des documents additionnels liés aux interventions visées par la demande d'aide financière, notamment en ce qui a trait au financement (règlement d'emprunt, lettre d'approbation du MAMH, calendrier de paiement, etc.), au processus d'octroi du contrat (bordereaux des soumissionnaires, résolution, etc.) ou à des autorisations gouvernementales (certificat, permis, etc.).

4.9.2. Mode de versement de l'aide financière

L'aide financière au comptant est versée à compter du 1er avril de l'exercice financier visé, en deux versements :

- Le premier versement, correspondant à 70 % du montant de l'aide financière, est versé suivant l'autorisation du projet par la lettre d'annonce de l'aide financière, et, le cas échéant, la signature de l'engagement portant sur le respect du programme et des obligations en découlant;

- Le deuxième versement, correspondant à un maximum de 30 % du montant de l'aide financière en fonction des dépenses admissibles réellement encourues par le bénéficiaire, est effectué une fois que la reddition de comptes finale a été reçue, analysée et acceptée par la ministre.

Si le rapport des travaux fait état de dépenses inférieures aux montants ayant servi au calcul de l'aide financière déjà versée, le bénéficiaire doit rembourser les sommes versées en trop.

4.10. Responsabilités du bénéficiaire

Il est de la responsabilité du bénéficiaire :

- de prévoir, dès le dépôt de sa demande, le recours à des services professionnels pour les différentes phases de son projet afin d'être en mesure de soumettre à la ministre tous les documents demandés;
- de s'assurer que tous les documents exigés par la ministre sont détaillés en fonction de la nature des interventions présentées dans la demande;
- d'obtenir le financement nécessaire à son projet;
- de faire réaliser le projet à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date de la lettre d'annonce de l'aide financière;
- d'assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers, toute responsabilité de toute action, toute réclamation ou toute demande que peut occasionner l'exécution des travaux liés à une demande d'aide;
- de tenir indemnes la ministre et ses représentants, advenant toute réclamation, et de s'assurer qu'il en est de même pour tout contrat accordé aux fins de la réalisation du projet admissible.

5. VOLET RÉTABLISSEMENT

5.1. Objectif

Ce volet vise la réouverture à la circulation d'une route du réseau routier local de niveaux 1 et 2 qui a été fermée totalement ou partiellement à la suite d'un événement fortuit (voir la définition au glossaire) par la mise en place de mesures palliatives temporaires.

5.2. Organismes admissibles

Les organismes admissibles à ce volet sont constitués :

- des municipalités locales de moins de 100 000 habitants;
- des MRC responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés.

Les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande, conformément à la section 1.4.1.

5.3. Routes admissibles

Les routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire du Ministère sont admissibles.

5.4. Projets admissibles

Les projets admissibles sont ceux comportant des interventions rendues nécessaires à la suite d'un rapport d'inspection après un événement fortuit. Ils doivent :

- viser la réparation d'une section de chaussée (p. ex., réparation localisée de la fondation d'une route) d'une route endommagée;
- permettre la circulation sécuritaire des véhicules et des autres usagers;
- maintenir la mobilité des marchandises et des personnes par la mise en œuvre d'ouvrages (p. ex. : ponceaux, dispositifs de sécurité).

5.5. Projets non admissibles

Les projets suivants sont non admissibles :

- Les projets et les interventions qui ne sont pas en lien direct avec l'événement fortuit;
- Les projets ayant bénéficié du financement d'un programme d'aide du ministère de la Sécurité publique, totalement ou en partie;
- Les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées;
- Les projets visant spécifiquement les passages à niveau et les haltes routières.
- Tout autre projet jugé non admissible par la ministre.

5.6. Présentation et traitement d'une demande

5.6.1. Dépôt de la demande

Le dépôt des demandes d'aide financière s'effectue par l'entremise du système de dépôt en ligne (voir la sous-section « Dépôt d'une demande » sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

Les demandes peuvent être déposées dans un délai maximal de douze mois suivant l'événement fortuit et jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Pour être soumis à l'analyse, le dossier doit être complet, compréhensible et fondé sur des données exactes.

La demande doit comprendre tous les documents suivants :

1) Une résolution municipale conforme au modèle du volet « Rétablissement » et approuvée par le conseil, comme décrit sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca);

2) Une fiche d'inspection réalisée conformément à la procédure d'inspection des infrastructures routières municipales disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) et signée par un ingénieur membre de l'OIQ;

3) Les plans et devis signés et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ;

4) La source de calcul de l'aide financière, soit l'un des trois documents suivants :
   - L'estimation détaillée du coût des travaux;
   - L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
   - Le bordereau de soumission de l'entrepreneur (appel d'offres);

5) Des photos annotées (nom, date et localisation des travaux) du site visé, avant la réalisation des travaux.

La ministre se réserve le droit d'exiger des documents additionnels en lien avec les travaux visés par la demande d'aide financière, notamment en ce qui a trait aux documents techniques nécessaires (plans et devis, étude géotechnique, étude hydraulique, etc.), au financement (règlement d'emprunt, lettre d'acceptation du MAMH, calendrier de paiement, etc.), au processus d'octroi du contrat (bordereaux des soumissionnaires, résolution, etc.) ou à des autorisations gouvernementales (certificat, permis, etc.).

La ministre analyse les documents transmis par l'organisme admissible en fonction des critères d'admissibilité présentés précédemment. Au besoin, des précisions ou d'autres documents peuvent être exigés aux demandeurs, dans le délai accordé par la ministre.

5.7. Détermination de l'aide financière

5.7.1. Calcul de l'aide financière

La ministre détermine le montant de l'aide financière selon la formule suivante :

$$\text{Aide financière} = \text{Taux applicable} \times \left(\underbrace{\text{Coûts directs} + \text{Frais incidents (max. 20 \% coûts directs)} + \text{Taxes non remboursables}}_{\text{Somme des coûts admissibles}} \right)$$

La somme des coûts admissibles est limitée à un maximum de 1 500 000 $ par demande.

Les taux d'aide financière applicables sont modulés selon l'indice des charges nettes par 100 $ de RFU de l'année la plus récente disponible sur le site Web du MAMH. Ils sont présentés ci-après :

Indice de charges nettes par 100 $ de RFU	Taux d'aide applicable (%)
0 à 79	50
80 à 99	60
100 à 149	70
150 et +	75

5.7.2. Dépenses admissibles et non admissibles

Les dépenses admissibles et non admissibles sont décrites à l'annexe 3.

Les dépenses admissibles sont celles en lien direct avec l'événement fortuit et comprennent les coûts directs, les frais incidents et les taxes non remboursables.

Les coûts directs engagés avant la date figurant sur la lettre d'annonce de l'aide financière, à partir de la date de l'inspection réalisée conformément à la *Procédure d'inspection des infrastructures routières municipales*[10], sont des dépenses admissibles.

Les coûts directs sont calculés selon le choix de la source de calcul de l'aide financière (voir le point 4 de la section 5.6.1).

Les frais incidents sont limités à 20 % des coûts directs pour le calcul de l'aide financière maximale. Ils peuvent être déterminés selon l'un ou l'autre des éléments suivants, ou les deux :

- Une offre de services (de gré à gré);
- Une estimation détaillée du coût des travaux.

5.7.3. Lettre d'annonce de l'aide financière

Les bénéficiaires de l'aide financière sont informés par une lettre d'annonce de l'aide financière. Les demandeurs qui ne seront pas sélectionnés recevront une lettre mentionnant les raisons du refus.

Le montant de l'aide financière autorisée dans la lettre d'annonce constitue le montant maximal pouvant être accordé. Aucune aide financière supérieure à celle autorisée dans la lettre d'annonce ne peut être accordée.

[10] Disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

5.8. Versement de l'aide financière

5.8.1. Reddition de comptes du bénéficiaire

Après la réalisation complète des travaux, le bénéficiaire doit transmettre à la ministre, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca, les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca). Pour les projets dont les aides financières sont versées à partir du 1er avril 2026, ce formulaire doit inclure les informations suivantes :
  - Le type de travaux réalisés;
  - Le nombre de ponceaux prévus et installés;
  - La superficie en mètres carrés de routes prévues et réalisées;
  - L'année prévue de réalisation des interventions et l'année réelle.
- Une résolution municipale conforme au modèle du volet « Rétablissement » disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou un certificat de réception définitif des travaux délivrés par un ingénieur membre de l'OIQ;
- Le ou les décomptes progressifs, lorsqu'applicables;
- Les factures et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- Des photos annotées (nom, date, et localisation des travaux) des interventions réalisées.

Dans le cas des travaux en régie, la reddition de comptes doit être effectuée selon le formulaire de réclamation des dépenses en régie disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

Après l'acceptation provisoire des travaux, aux fins d'analyse de la réclamation finale, les retenues contractuelles appliquées sur des travaux réalisés peuvent être réclamées et sont considérées comme payées.

La ministre analyse les pièces justificatives en fonction de leur conformité avec la demande d'aide financière approuvée et des éléments de la section 5.7.

5.8.2. Mode de versement de l'aide financière

La ministre verse l'aide en un paiement en fonction des dépenses admissibles réellement encourues par le bénéficiaire, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes et, le cas échéant, la signature de l'engagement portant sur le respect du programme et des obligations en découlant.

5.9. Responsabilités du bénéficiaire

Il est de la responsabilité du bénéficiaire :

- de prévoir, dès le dépôt de sa demande, le recours à des services professionnels pour les différentes phases de son projet afin d'être en mesure de soumettre à la ministre tous les documents demandés;
- de s'assurer que tous les documents exigés par la ministre sont détaillés en fonction des différents types d'interventions présentées dans la demande;
- d'obtenir le financement nécessaire à son projet;
- de faire réaliser le projet à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date de la lettre d'annonce de l'aide financière;
- d'assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers, toute responsabilité de toute action, toute réclamation ou toute demande que peut occasionner l'exécution des travaux liés à une demande d'aide;
- de tenir indemnes la ministre et ses représentants, advenant toute réclamation, et de s'assurer qu'il en est de même pour tout contrat accordé aux fins de la réalisation du projet admissible.

6. VOLET SOUTIEN

6.1. Objectif

Ce volet vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité routière des routes municipales.

6.2. Organismes admissibles

Les organismes admissibles à ce volet sont constitués :

- des municipalités locales de moins de 100 000 habitants;
- des MRC responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés.

Les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande, conformément à la section 1.4.1.

6.3. Routes admissibles

Les routes municipales sont admissibles, ce qui exclut les routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2.

6.4. Projets admissibles

Une demande d'aide financière présente un projet. Pour être admissible, un projet :

- doit réaliser des infrastructures routières municipales, ce qui inclut la construction ou la reconstruction d'une route municipale;
- peut combiner des interventions de natures différentes telles que présentées à l'annexe 2 (curative, palliative, préventive et complémentaire);
  - pour être recevable, l'organisme admissible **doit** ventiler l'estimation détaillée des coûts en fonction de la nature des interventions présentées dans la demande;
  - lorsque les interventions curatives représentent moins de 80 % des dépenses admissibles, à l'exception des frais incidents associés au projet, le calcul de l'aide financière est ajusté pour atteindre cette proportion (voir section 6.8.1).

6.5. Projets non admissibles

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets visant les routes du réseau routier local 1 et 2;
- Les projets admissibles aux volets « Redressement – Sécurisation » et « Entretien »;
- Les projets visant uniquement des interventions admissibles au volet « Entretien »;
- Les projets de réhabilitation ponctuelle tels que ceux couverts par le volet « Rétablissement »;
- Les projets visant spécifiquement les passages à niveau et les haltes routières;
- Tout autre projet jugé non admissible par la ministre.

6.6. Présentation et traitement d'une demande

6.6.1. Dispositions générales

Les demandes doivent être déposées uniquement lors d'appels de projets prévus à cet effet sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca). Un seul appel de projets par année financière est prévu. Aucune demande ne sera considérée en dehors de ces périodes.

Conformément à la section 1.10, la ministre peut refuser une demande, restreindre l'accès au présent volet ou résilier l'aide financière accordée.

6.6.2. Dépôt de la demande

Le dépôt des demandes d'aide financière s'effectue exclusivement par l'entremise du système de dépôt en ligne (voir la sous-section « Dépôt d'une demande » sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) et doit contenir les renseignements et documents nécessaires à l'analyse.

La demande doit être transmise au plus tard à la date d'échéance fixée par l'appel de projets et indiquée sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

Pour être soumis à l'analyse, le dossier doit être complet, compréhensible et fondé sur des données exactes.

La demande doit comprendre tous les documents suivants :

1. Une résolution municipale conforme au modèle du volet « Soutien » et approuvée par le conseil, comme décrit sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

2. Les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des interventions, signés et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ. Pour être recevable, l'estimation détaillée des coûts doit être ventilée en fonction de la nature des interventions présentées dans la demande (curative, palliative, préventive et complémentaire).

3. La grille de calcul de l'aide financière dûment remplie avec la source de calcul de l'aide financière ventilant les coûts selon la nature des interventions (curative, palliative, préventive et complémentaire), soit l'un des trois documents suivants :
   - L'estimation détaillée du coût des interventions;
   - L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
   - Le bordereau de soumission de l'entrepreneur (appel d'offres).

4. Des photos annotées (nom, date, et localisation des travaux) du site visé, avant la réalisation des travaux.

La ministre analyse les documents transmis par l'organisme admissible en fonction des critères d'admissibilité présentés précédemment. Au besoin, des précisions ou d'autres documents peuvent être exigés aux demandeurs, dans le délai accordé par la ministre. Après la date de fin de l'appel de projets, la demande sera jugée incomplète et non admissible si l'organisme n'a pas fourni les informations demandées dans le délai accordé.

6.7. Sélection des projets

La ministre sélectionne les demandes jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire en fonction des critères de sélection.

Les demandes admissibles selon la section 6.6.2 sont d'abord analysées selon les critères de sélection décrits à la section 6.7.1 afin d'établir un classement en fonction du total des points obtenus pondérés. Seules les demandes ayant obtenu la note de passage seront retenues pour participer aux rondes.

En cas d'égalité, les demandes seront priorisées ainsi :

- Premièrement, selon l'accès stratégique à des services et dans l'ordre suivant : 1) à des services d'urgence, 2) à des services d'importance, 3) à des sites de développement socio-économique (voir section 6.7.1);

- Deuxièmement, le cas échéant, selon l'indice de charges nettes par 100 $ de RFU des municipalités.

Une fois le classement établi, la sélection des demandes s'effectue en fonction du pointage obtenu.

- Pour la première ronde, les organismes sont limités à une seule demande admissible, et ce, jusqu'à ce qu'une demande admissible ait été sélectionnée pour chaque organisme admissible à l'échelle du Québec.
  - La ronde s'arrête lorsque tous les organismes qui ont au moins une demande admissible et dont la note est supérieure à la note de passage voient une de leurs demandes financées, ou si les demandes admissibles restantes ne peuvent être financées en raison de la disponibilité budgétaire.
  - Les organismes ayant déposé plusieurs demandes admissibles voient le projet avec le plus haut total de points obtenus être sélectionné.
  - Dans le cas d'une municipalité issue d'un regroupement, le nombre de demandes admissibles est égal à la somme des municipalités faisant partie du regroupement, comme s'il n'avait pas eu lieu. Cette règle s'applique pendant une période de huit ans à compter de l'année de l'entrée en vigueur du regroupement.
- Pour les rondes suivantes, les organismes sont limités à deux demandes admissibles par ronde :
  - La priorisation des demandes est faite uniquement sur la base du total des points obtenus pondérés, et ce, tout en respectant l'enveloppe budgétaire résiduelle.

6.7.1. Critères de sélection

Il appartient au demandeur de détailler son projet en considérant les critères de sélection suivants :

1) Problématique associée de l'infrastructure existante

Les demandes doivent démontrer les incidences relatives à l'état de la route ou à l'absence d'une telle route sur :

- l'accès à un service d'urgence (hôpital, CLSC, caserne de pompiers, service de police, etc.);
- l'accès à un service d'importance (école, aéroport, infrastructures de transport, etc.);
- l'accès à des sites de développement socio-économique (pôle d'emploi, site touristique, site commercial, etc.);
- la population (rue donnant accès au réseau routier municipal);
- les usagers (rue donnant accès aux résidences permanentes ou secondaires).

2) Envergure et complexité du projet à réaliser.

Les demandes doivent :

- Préciser le type et la classification fonctionnelle de la route concernée.
- Permettre d'évaluer l'importance du camionnage en indiquant le nombre de passages de camions chargés par jour et par année. La demande doit démontrer que ce nombre est connu et documenté,

notamment au moyen de critères tels qu'une étude sur la circulation ou le DJMA. Les demandes concernant un tronçon de route couvert par une aide financière dans le cadre du volet « Double vocation » seront favorisées.

- Préciser les différents types d'actifs routiers concernés par les interventions (murs de soutènement, ponceaux, égouts pluviaux, fossés, ajustement de cadres et de regards). Pour les égouts pluviaux, les demandes doivent aussi en indiquer la longueur et les travaux doivent obligatoirement être associés à d'autres interventions de voirie.
- Indiquer l'existence de contraintes particulières à la réalisation des interventions routières (sols contaminés, déplacement ou protection de services d'utilité publique).

Les demandes accompagnées d'un ou de plusieurs des documents techniques suivants sont privilégiées :

- Bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu;
- Certificat d'autorisation provenant du :
  - MELCCFP;
  - MPO;
  - MRNF.
- Dimensionnement hydraulique;
- Études :
  - hydrauliques ou hydrologiques signées par un ingénieur;
  - pédologiques signées par un ingénieur;
  - géotechniques signées par un ingénieur;
  - de caractérisation environnementale des sols signées par un ingénieur;
  - de caractérisation des berges signées par un ingénieur;
  - autres (sauf les études d'avant-projet signées par un ingénieur).

Les demandes doivent également indiquer si le projet nécessite :

- un avis de la CPTAQ;
- une permission de voirie fournie par une Direction générale territoriale du Ministère;
- une entente avec des propriétaires privées concernant une servitude ou l'acquisition de terrains.

Les demandes doivent aussi indiquer si le projet implique plusieurs municipalités et fournir l'entente intermunicipale le cas échéant.

Les demandes qui comprennent des interventions d'aménagement faunique afin de permettre le déplacement sécuritaire de la faune à proximité du projet routier obtiennent des points supplémentaires.

Les demandes comportant des interventions de protection et de stabilisation des berges dans le cadre du projet routier obtiennent des points supplémentaires.

3) Enjeu de sécurité routière

Les demandes démontrant que les travaux répondent à un enjeu de sécurité routière clairement identifié, soit par une étude de sécurité routière ou par une évaluation appuyée par des données d'accidents de la SAAQ obtiennent des points supplémentaires.

Les demandes accompagnées d'interventions favorisant la sécurité routière obtiennent des points supplémentaires. Ces interventions peuvent notamment concerner l'ajout ou la réfection d'éléments de transport actif (bande et pistes cyclables/trottoirs) servant à protéger les usagers vulnérables de la route, l'ajout d'éclairage et de feux de signalisation, de glissières de sécurité, d'une bordure, de marquages et de nouveaux panneaux de signalisation permanents.

4) Indice de vitalité économique diffusé sur le site de l'Institut de la statistique du Québec

L'évaluation des demandes sera ajustée selon le quintile de la municipalité à l'indice de vitalité économique pour tenir compte de la capacité financière des organismes admissibles et permettre de mieux les soutenir.

6.8. Détermination de l'aide financière

6.8.1. Calcul de l'aide financière

La ministre détermine le montant de l'aide financière qui sera inscrit dans la lettre d'annonce selon la formule suivante :

$$\text{Aide financière} = \text{Taux applicable} \times \left(\text{Somme des coûts admissibles} \right)$$

$$\text{Somme des coûts admissibles} = \text{Coûts directs} + \text{Frais incidents (max. 20 \% coûts directs)} + \text{Taxes non remboursables}$$

La somme des coûts admissibles est limitée à un maximum de 5 000 000 $.

Lorsqu'une demande combine des interventions de natures différentes (curative, palliative, préventive et complémentaire), le calcul de l'aide financière est établi de façon que les dépenses des interventions curatives représentent au minimum 80 % des dépenses admissibles, à l'exclusion des frais incidents totaux du projet. Pour ce faire, les dépenses admissibles liées aux interventions palliatives, préventives et complémentaires sont diminuées, le cas échéant.

Les taux d'aide financière applicables sont modulés selon l'indice des charges nettes par 100 $ de RFU de l'année la plus récente disponible sur le site Web du MAMH. Ils sont présentés ci-après :

Indice des charges nettes par 100 $ de RFU	Taux d'aide applicable (%)
0 à 79	50

Indice des charges nettes par 100 $ de RFU	Taux d'aide applicable (%)
80 à 99	60
100 à 149	70
150 et plus	75

6.8.2. Dépenses admissibles et non admissibles

Les dépenses admissibles et non admissibles sont décrites à l'annexe 3.

Les dépenses admissibles comprennent les coûts directs, les frais incidents et les taxes non remboursables.

Les coûts directs sont calculés selon le choix de la source de calcul de l'aide financière (voir le point 3 de la section 6.6.2).

Les frais incidents sont limités à 20 % des coûts directs pour le calcul de l'aide financière. Ils peuvent être déterminés selon l'un ou l'autre des éléments suivants, ou les deux :

- Une offre de services (de gré à gré);
- Une estimation détaillée du coût des travaux.

6.8.3. Lettre d'annonce de l'aide financière

Les bénéficiaires des aides financières accordées à la suite de la sélection des projets retenus seront respectivement informés par une lettre d'annonce de l'aide financière spécifiant le montant de l'aide financière accordée. Les demandeurs qui ne seront pas sélectionnés recevront une lettre mentionnant les raisons du refus.

Le montant de l'aide financière autorisée dans la lettre d'annonce constitue le montant maximal pouvant être accordé. Aucune aide financière supérieure à celle autorisée dans la lettre d'annonce ne peut être accordée.

ATTENTION : seules les interventions réalisées <u>après la date figurant sur la lettre d'annonce</u> sont admissibles à un versement.

6.9. Versement de l'aide financière

6.9.1. Reddition de comptes du bénéficiaire

Le bénéficiaire doit s'assurer que tous les documents exigés par la ministre sont détaillés en fonction de la nature des interventions (curative, palliative, préventive et complémentaire) présentées dans la demande.

Après la réalisation complète des travaux, le bénéficiaire doit transmettre à la ministre, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca, les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca). Pour les projets dont les aides financières sont versées à partir du 1er avril 2026, ce formulaire doit inclure les informations suivantes :
  - Le nombre de ponceaux prévus et installés;
  - La superficie en mètres carrés de routes prévues et réalisées;
- Une résolution municipale conforme au modèle du volet « Soutien » disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou un certificat de réception définitif des travaux, délivrés par un ingénieur membre de l'OIQ;
- Le ou les décomptes progressifs, lorsqu'applicables;
- Les factures et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents).
- Des photos annotées (nom, date, et localisation des travaux) des travaux réalisés.

Dans le cas des travaux en régie, la reddition de comptes doit être effectuée selon le formulaire de réclamation des dépenses en régie disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca).

La ministre analyse les pièces justificatives en fonction de leur conformité avec la demande d'aide financière approuvée et des éléments de la section 6.8.

Après l'acceptation provisoire des travaux, aux fins d'analyse de la réclamation finale, les retenues contractuelles appliquées sur des travaux réalisés peuvent être réclamées et sont considérées comme payées.

La ministre se réserve le droit d'exiger des documents additionnels liés aux travaux visés par la demande d'aide financière, notamment en ce qui a trait au financement (règlement d'emprunt, lettre d'approbation du MAMH, calendrier de paiement, etc.), au processus d'octroi du contrat (bordereaux des soumissionnaires, résolution, etc.) ou à des autorisations gouvernementales (certificat, permis, etc.).

6.9.2. Mode de versement de l'aide financière

L'aide financière au comptant est versée à compter du 1er avril de l'exercice financier visé, en deux versements :

- Le premier versement, correspondant à 70 % du montant de l'aide financière, est versé suivant l'autorisation du projet par lettre d'annonce de l'aide financière, et, le cas échéant, la signature de l'engagement portant sur le respect du programme et des obligations en découlant;
- Le deuxième versement, correspondant à un maximum de 30 % du montant de l'aide financière en fonction des dépenses admissibles réellement encourues par le bénéficiaire, est effectué une fois que la reddition de comptes finale a été reçue, analysée et acceptée par la ministre.

Si le rapport des travaux fait état de dépenses inférieures aux montants ayant servi au calcul de l'aide financière déjà versée, le bénéficiaire doit rembourser les sommes versées en trop.

6.10. Responsabilités du bénéficiaire

Il est de la responsabilité du bénéficiaire :

- de prévoir, dès le dépôt de sa demande, le recours à des services professionnels pour les différentes phases de son projet afin d'être en mesure de soumettre à la ministre tous les documents demandés;
- de s'assurer que tous les documents exigés par la ministre sont détaillés en fonction des différents types d'interventions présentées dans la demande;
- d'obtenir le financement nécessaire à son projet;
- de faire réaliser les projets à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date de la lettre d'annonce de l'aide financière;
- d'assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers, toute responsabilité de toute action, toute réclamation ou toute demande que peut occasionner l'exécution des travaux liés à une demande d'aide;
- de tenir indemnes la ministre et ses représentants, advenant toute réclamation, et de s'assurer qu'il en est de même pour tout contrat accordé aux fins de la réalisation des travaux admissibles.

7. VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

7.1. Objectifs

Ce volet vise la réalisation d'interventions d'amélioration qui permettront l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité du réseau routier municipal.

7.2. Description générale

Ce volet se décline en deux sous-volets :

- Une enveloppe répartie par circonscription électorale provinciale (PPA-CE);
- Une enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES).

7.3. Organismes admissibles

Les organismes admissibles sont constitués :

- de l'ensemble des municipalités locales;
- des MRC responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés.

7.4. Routes admissibles

Le réseau routier municipal est admissible.

7.5. Projets admissibles et non admissibles

Une demande d'aide financière est considérée comme un projet. Pour être admissible, un projet :

- doit réaliser des projets d'infrastructures routières municipales, ce qui inclut la construction ou la reconstruction d'une route municipale;
- peut combiner des interventions de natures différentes telles que présentées à l'annexe 2 (curative, palliative, préventive et complémentaire).

Les projets visant spécifiquement les passages à niveau et les haltes routières ne sont pas admissibles.

7.6. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Le processus par lequel la ministre détermine la contribution financière pour l'amélioration du réseau routier municipal pour les circonscriptions électorales (CE) s'effectue en deux phases consécutives.

7.6.1. Détermination de l'enveloppe par CE

Dans un premier temps, une enveloppe budgétaire annuelle est répartie par CE en fonction du nombre de kilomètres de routes appartenant au réseau routier local de niveaux 1 et 2 apparaissant à l'inventaire du Ministère.

La ministre transmet une lettre à chaque député annonçant le montant accordé à sa CE pour un exercice financier du gouvernement.

7.6.2. Programmation annuelle par CE

Dans un deuxième temps, les députés transmettent aux organismes admissibles le formulaire de demande d'aide financière à remplir, qui doit leur être retourné. Pour être admissible, toute demande d'aide financière doit inclure une description des interventions et le nom des rues sur lesquelles elles seront réalisées. Enfin, les députés répartissent l'enveloppe budgétaire allouée à leur CE, remplissent la section du formulaire portant sur les critères d'admissibilité et font part de leurs recommandations à la ministre.

Critères d'admissibilité

Les recommandations effectuées par les députés doivent tenir compte des critères d'admissibilité suivants :

- Les projets soumis s'inscrivent dans les priorités régionales qui étaient indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires[11];
- Les projets soumis auront un effet structurant pour la région (stimuler le tourisme, permettre l'accès aux zones d'emplois, améliorer la sécurité en périphérie des écoles, améliorer les transports actifs, etc.);
- De plus, les députés sont assujettis aux règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de la bienveillance, de la droiture et de l'honnêteté, et ils recherchent la cohérence entre leurs actions d'une façon substantielle équivalente aux principes d'éthique et aux règles générales de déontologie prévus au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale (RLRQ, chapitre C-23.1).

7.6.3. Attribution de l'aide financière

Sur la base des recommandations des députés, la ministre peut accorder une aide financière aux organismes admissibles. La ministre transmet une lettre d'annonce indiquant le montant de l'aide financière alloué aux interventions. Afin de valoriser la priorisation des projets qui permettront aux députés d'atteindre les objectifs du volet, le montant minimal qui peut être accordé à un bénéficiaire est de 5 000 $ ou, si le montant attribué à la CE est inférieur à 5 000 $, le montant total attribué à la CE.

La contribution financière n'est valable que pour l'exercice financier durant lequel elle a été accordée. Aucun report à une année ultérieure n'est possible.

7.7. Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

7.7.1. Enveloppe budgétaire

La ministre dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle pour des contributions financières à des organismes admissibles à des projets d'envergure ou supramunicipaux.

7.7.2. Admissibilité des demandes

Un organisme admissible doit transmettre au député le formulaire présentant une description des interventions et le nom des rues sur lesquelles ils seront réalisés. Ensuite, le député transmet à la ministre le formulaire dûment rempli en prenant en considération les critères d'admissibilité. Les demandes peuvent être déposées en tout temps, et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue.

[11] *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 | Gouvernement du Québec*. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025.

Critères d'admissibilité

Les recommandations effectuées par le député doivent tenir compte des critères d'admissibilité suivants :

- Les projets soumis s'inscrivent dans les priorités régionales indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires[12];
- Les projets soumis auront un effet structurant pour la région (stimuler le tourisme, permettre l'accès aux zones d'emplois, améliorer la sécurité en périphérie des écoles, améliorer les transports actifs, etc.);
- De plus, les députés sont assujettis aux règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de la bienveillance, de la droiture et de l'honnêteté, et ils recherchent la cohérence entre leurs actions d'une façon substantielle équivalente aux principes d'éthique et aux règles générales de déontologie prévus au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

7.7.3. Attribution de l'aide financière

La ministre peut accorder une aide financière aux organismes admissibles qui ont fait une demande. La ministre transmet une lettre d'annonce indiquant le montant de l'aide financière alloué pour les interventions à chaque organisme admissible retenu. Afin de valoriser la priorisation des projets qui permettront à la ministre d'atteindre les objectifs du volet, le montant minimal qui peut être accordé à un bénéficiaire est de 5 000 $.

La contribution financière n'est valable que pour l'exercice financier durant lequel elle a été accordée. Aucun report à une année ultérieure n'est possible.

7.7.4. Substitution des interventions

Le bénéficiaire peut effectuer une demande de substitution lorsque les interventions réalisées ne concordent pas avec celles décrites dans la lettre d'annonce de la contribution financière signée par la ministre, dans la mesure où les nouvelles interventions sont admissibles. Cette demande de substitution doit être adressée, par écrit, directement à la ministre et transmise à l'adresse PPA@transports.gouv.qc.ca au plus tard le 31 décembre de l'année de validité de l'aide financière. Elle doit mentionner la localisation et la nature des interventions substituées.

Le Ministère doit approuver la substitution pour qu'elle prenne effet.

7.8. Dépenses admissibles et non admissibles

Les dépenses admissibles et non admissibles sont décrites à l'annexe 3. Les dépenses admissibles comprennent les coûts directs, les frais incidents et les taxes non remboursables.

[12] Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 | Gouvernement du Québec. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025.

Les travaux doivent être réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés.

7.9. Versement de l'aide financière

7.9.1. Reddition de comptes du bénéficiaire

Les bénéficiaires doivent transmettre à la ministre, par l'entremise du système de dépôt en ligne sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca), les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca). Pour les projets dont les aides financières sont versées à partir du 1er avril 2026, ce formulaire doit inclure les informations suivantes :
  - Le type de projets réalisés;
  - Le nombre de kilomètres réalisés.
- Une résolution municipale conforme au modèle du volet « Projets particuliers d'amélioration » disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) approuvant les sommes dépensées;
- Le ou les décomptes progressifs, lorsqu'applicables;
- Les factures et toute autre pièce justificative attestant les sommes dépensées.

Après l'acceptation provisoire des travaux, aux fins d'analyse de la réclamation finale, les retenues contractuelles appliquées sur des travaux réalisés peuvent être réclamées et considérées comme payées.

7.9.2. Mode de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée sous la forme d'un paiement au comptant et payable en un seul versement, en fonction des dépenses admissibles réellement encourues par le bénéficiaire, après l'approbation de la reddition de comptes.

AXE 3
MAINTIEN

8. VOLET ENTRETIEN

8.1. Objectif

Ce volet vise à maintenir la fonctionnalité d'environ 40 000 kilomètres de routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 gérées par les municipalités depuis la décentralisation de la voirie locale en 1993. L'aide financière accordée vise l'entretien courant, préventif et palliatif des routes susmentionnées ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes.

8.2. Organismes admissibles

Les organismes admissibles à ce volet sont constitués :

- des municipalités locales de moins de 100 000 habitants;
- des MRC responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés.

8.3. Routes admissibles

Les routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire du Ministère sont admissibles.

8.4. Calcul de l'aide

8.4.1. Dispositions générales

Le calcul de l'aide est établi à partir de la formule suivante :

Aide financière maximale = {[KM x CME x ICEH x ID] – EFM}

où

- **KM = Longueur du réseau routier local de niveaux 1 et 2**
- **CME = Coût moyen d'entretien d'été (4 996 $/km de 2024, non indexé pour la durée du programme)**
- **ICEH = Indice du coût moyen d'entretien d'hiver (l'indice varie selon les municipalités)[13]**

[13] Voir Partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités. Cet indice varie selon les conditions climatiques propres aux différentes régions du Québec.

Aide financière maximale = {[KM x CME x ICEH x ID] – EFM}

où

- **ID = Indice de dévitalisation[14] (dernière année disponible à l'entrée en vigueur du programme)**
- **EFM = Effort fiscal municipal, calculé en multipliant la richesse foncière uniformisée (RFU : dernière année disponible au moment du calcul de l'aide financière) par le coefficient d'effort fiscal requis**

Le calcul s'effectue en fonction des données les plus récentes disponibles lors de l'entrée en vigueur du programme.

Le coefficient d'effort fiscal requis est calculé pour que l'ensemble du budget du volet soit accordé aux bénéficiaires, à l'exception du budget réservé pour l'aide additionnelle prévue à la section 8.4.2.

La ministre informe chaque bénéficiaire, par lettre, du montant accordé.

8.4.2. Aide additionnelle pour les municipalités exerçant des compétences de MRC sur un territoire rural d'importance

Une aide additionnelle est accordée aux municipalités locales de moins de 100 000 habitants exerçant des compétences de MRC sur un territoire rural d'importance. Si une municipalité bénéficie de la mesure de neutralité financière (section 8.10), elle n'est pas admissible à cette aide additionnelle.

On entend par territoire rural d'importance une superficie[15] de plus de 1000 km^2 et une densité de population de moins de 10 habitants par kilomètre carré.

Le calcul de l'aide est établi à partir de la formule suivante :

Aide financière maximale = {[KM x (CMR – CME) x ICEH x ID] – EFM}

où

- **KM = Longueur du réseau routier local de niveaux 1 et 2**
- **CMR = Coût moyen d'entretien d'été pour une municipalité rurale dans le tiers supérieur du niveau d'entretien (8 900 $/km de 2024 non indexé pour la durée du programme)**
- **CME = Coût moyen d'entretien d'été (4 996 $/km de 2024, non indexé pour la durée du programme)**
- **ICEH = Indice du coût moyen d'entretien d'hiver (l'indice varie selon les municipalités)[16]**

[14] L'indice de dévitalisation (ID) est obtenu en divisant l'indice de vitalité publié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par -100 et en additionnant 1. Par exemple, si l'indice de vitalité de l'ISQ pour une municipalité est -22, son ID sera 1,22; pour une autre municipalité, si l'indice est 18, son ID sera 0,82.

[15] Selon les données du Répertoire des municipalités disponible sur le site Web du MAMH.

[16] Cet indice varie selon les conditions climatiques propres aux différentes régions du Québec.

Aide financière maximale = {[KM x (CMR – CME) x ICEH x ID] – EFM}

où

- **ID = Indice de dévitalisation[17] (dernière année disponible à l'entrée en vigueur du programme)**
- **EFM = Effort fiscal municipal, calculé en multipliant la richesse foncière uniformisée (RFU : dernière année disponible au moment du calcul de l'aide financière) par le coefficient d'effort fiscal requis**

Le calcul s'effectue en fonction des données les plus récentes disponibles lors de l'entrée en vigueur du programme.

Le coefficient d'effort fiscal requis est calculé pour que l'ensemble du budget de cette aide additionnelle soit accordé aux bénéficiaires.

Cette aide s'ajoute à celle prévue à la section 8.4.1.

Les bénéficiaires n'ont pas à faire une demande. La ministre informe chaque bénéficiaire, par lettre, du montant accordé.

8.5. Interventions admissibles

Les interventions reconnues comme admissibles dans le présent volet sont celles qui, de manière générale, visent l'entretien courant, préventif et palliatif des routes. À cet effet, deux types de frais engagés sont reconnus comme admissibles, soit ceux attribuables à des dépenses de fonctionnement et ceux attribuables à des dépenses d'investissement.

Les frais engagés attribuables à des dépenses de fonctionnement et reconnus comme admissibles :

Catégorie	Travaux admissibles
Systèmes de sécurité	– Réparation ou remplacement de glissières de sécurité ou de clôtures – Réparation ou remplacement d'éléments d'éclairage – Réparation ou remplacement de feux de circulation, de feux clignotants ou de massifs de fondations – Remplacement de panneaux de signalisation ou de leur support – Réfection du marquage longitudinal ou du marquage ponctuel
Chaussées	– Rechargement granulaire de moins de 300 mm (compacté) de la chaussée et de ces accotements

[17] L'indice de dévitalisation (ID) est obtenu en divisant l'indice de vitalité publié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par -100 et en additionnant 1. Par exemple, si l'indice de vitalité de l'ISQ pour une municipalité est -22, son ID sera 1,22; pour une autre municipalité, si l'indice est 18, son ID sera 0,82.

Catégorie	Travaux admissibles
	– Scellement de fissures – Rapiéçage mécanisé localisé – Planage fin – Resurfaçage mince – Balayage mécanisé
Systèmes de drainage	– Nettoyage de fossés latéraux ou de décharges – Nettoyage ou réparation de conduites pluviales ou de ponceaux – Nettoyage ou réparation de regards, de tuyaux de raccordement, de regards-puisards et de puisards – Entretien de la protection contre l'érosion des fossés et bassins – Réparation des dalots, des drains et des empierrements – Démantèlement de barrages de castors ou installation de grilles prébarrages de castors – Réparations localisées, chemisage localisé ou remplacement de la feuille déformée
Abords de route	– Réparation ou ajustement de bordures – Entretien général d'espaces verts – Tonte et fauchage, débroussaillement, abattage et émondage d'arbres – Entretien de bordures et de musoirs
Entretien hivernal	– Déneigement des routes – Déglaçage avec fondants et abrasifs ou déglaçage mécanique – Balisage

Les frais engagés attribuables à des dépenses d'investissement et reconnus comme admissibles :

Investissements[18]	
Achat ou frais de location de véhicules dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composantes	– Camionnettes – Camions – Véhicules utilitaires – Etc.
Achat ou frais de location de machinerie ou d'équipement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composantes	– Tracteurs – Appareils – Machines

[18] Les frais d'amortissement des dépenses d'investissement ne sont pas admissibles.

Investissements[18]
– Équipements spécialisés

Les dépenses admissibles pour les travaux effectués en régie comprennent la main-d'œuvre et les frais de location d'outils, d'équipement et de machinerie, pourvu que leurs coûts ne dépassent pas les taux prévus aux répertoires du recueil intitulé *Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipement divers* du gouvernement du Québec.

8.6. Utilisation de l'aide financière

Les bénéficiaires d'une aide financière ont la responsabilité de faire l'illustration de l'utilisation pertinente de l'aide accordée l'année précédente pour percevoir le versement de l'année en cours. Si le bénéficiaire n'a pas été en mesure de dépenser la totalité de l'aide financière accordée, ou s'il n'a pas été en mesure de justifier l'admissibilité de la totalité de ces dépenses, l'aide financière à verser pour l'année en cours sera réduite d'un montant correspondant à la différence entre l'aide accordée l'année précédente et les frais engagés reconnus comme admissibles.

De plus, les deux tiers du montant de l'aide financière doivent être consacrés à des travaux d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissement admissibles, soit pour des véhicules ou de la machinerie dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien d'été des routes admissibles et de leurs composants.

À compter de l'exercice financier 2026-2027, les bénéficiaires qui n'ont pas respecté ce critère verront leur aide financière réduite du montant correspondant à la différence entre les deux tiers de l'aide accordée l'année précédente et les dépenses d'entretien d'été admissibles selon la reddition de comptes.

Pour les municipalités dont la population est de moins de 6 500 habitants[19], la réduction prévue au paragraphe précédent ne sera pas appliquée, mais le non-respect de ce critère devra cependant être justifié.

8.7. Reddition de comptes

Les bénéficiaires ont l'obligation d'effectuer leur reddition de comptes à l'intérieur de leur rapport financier[20], qui doit être déposé auprès du MAMH avant la date établie suivant la fin de l'exercice financier municipal.

La reddition de comptes doit être effectuée exclusivement sur la base de la réalisation d'activités reconnues comme admissibles à la section 8.5. Les frais engagés reconnus comme admissibles correspondent au total des sommes déboursées au cours de l'exercice et des sommes engagées, mais non encore déboursées au 31 décembre (constatées à titre de créditeurs et de charges à payer), à l'exclusion du remboursement de

[19] Selon le décret de population en vigueur le 1er janvier 2025 disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) des Affaires municipales et de l'Habitation

[20] Voir l'élément « Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir dans le cadre du volet Entretien ».

capital et des frais d'intérêts, le cas échéant, que ces sommes aient par ailleurs été imputées en charges ou constatées à titre d'actifs selon les principes comptables généralement reconnus.

8.8. Modalité de paiement

La ministre verse l'aide aux bénéficiaires en un paiement, suivant l'acceptation de la reddition de comptes du bénéficiaire par le MAMH et la ministre, deux mois après la publication du rapport financier sur le site Web du MAMH.

Par exemple, à la fin du mois de juillet pour les municipalités dont le rapport financier est disponible sur le site Web en mai suivant la fin de l'exercice financier municipal.

Le bénéficiaire qui refuse ou qui omet de produire une reddition de comptes valide deux ans après la fin de l'exercice financier verra son aide financière annulée.

8.9. Mesure de protection financière

Afin de limiter les baisses éventuelles des aides accordées à certains bénéficiaires, la ministre maintient une mesure de protection financière pour les bénéficiaires ayant obtenu une aide en 2017. Quel que soit le résultat du calcul effectué en vertu de la section 8.4.1, la ministre accordera, à chaque bénéficiaire, le résultat le plus élevé entre le calcul de l'aide financière effectué en vertu de la section 8.4.1 et l'aide financière accordée en 2017. Cette mesure de protection est valide pour la durée du programme.

8.10. Mesure de neutralité financière

La mesure de protection financière prévue à la section 8.9 ne s'applique pas aux mesures de neutralité financière, et la mesure de neutralité s'applique en priorité sur la mesure de protection. Si une municipalité bénéficie de l'aide additionnelle prévue à la section 8.4.2, elle n'est pas admissible à la mesure de neutralité financière.

Une mesure de neutralité financière est applicable aux cas de regroupements municipaux. Ainsi, dans le cas d'une municipalité issue d'un regroupement, le montant de l'aide prévue à la section 8.4.1 est égal à la somme des montants de l'aide calculés pour chacune des municipalités faisant partie du regroupement, comme s'il n'avait pas eu lieu.

Cette règle s'applique pendant une période de douze ans à compter de l'année de l'entrée en vigueur du regroupement.

Pour les 9e, 10e et 11e exercices, le montant de l'aide accordée à la nouvelle municipalité est calculé en tenant compte du regroupement. À ce montant s'ajoutent respectivement, pour chacun des exercices, 75 %, 50 % et 25 % de la différence entre les montants suivants :

- Le total des montants de l'aide calculés pour chacune des municipalités faisant partie du regroupement, comme s'il n'avait pas eu lieu;

- Le montant de l'aide à la nouvelle municipalité calculé en tenant compte du regroupement.

Pour les exercices subséquents (12e, 13e, 14e, etc.), le montant de l'aide de la nouvelle municipalité est calculé en tenant compte du regroupement.

Afin d'appliquer ces règles, les montants de l'aide calculés pour chacune des municipalités faisant partie du regroupement ainsi que le montant de l'aide à la nouvelle municipalité, lequel est calculé en tenant compte du regroupement, sont ceux qui ont été déterminés pour l'année de base ayant servi au calcul des aides pour l'ensemble des municipalités.

Les montants de l'aide calculés selon les règles précédentes pourraient être révisés à la suite d'un nouveau calcul des montants de l'aide pour l'ensemble des municipalités.

9. VOLET DOUBLE VOCATION

9.1. Objectif

Ce volet vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières par le versement d'une aide financière supplémentaire.

9.2. Description générale

Ce volet prévoit le versement d'une aide financière forfaitaire offerte afin de compenser pour la détérioration accélérée des chemins à double vocation, c'est-à-dire des routes municipales ayant aussi une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières, engendrée par les camions lourds.

9.3. Organismes admissibles

Les organismes admissibles à ce volet sont constitués :

- des municipalités locales de moins de 100 000 habitants;
- des MRC responsables de routes du réseau routier local situées dans leurs territoires non organisés.

9.4. Routes admissibles

Les routes du réseau routier municipal fortement sollicitées (au moins 250 camions chargés par an) par le transport de ressources forestières ou minières sont admissibles.

9.5. Ressources admissibles

Les ressources forestières admissibles sont le bois brut ainsi que les copeaux. Le bois brut comprend uniquement les billes de différentes longueurs de qualité de sciage ou de trituration ainsi que la biomasse. Les copeaux et le bois de trituration doivent provenir d'une exploitation forestière ou d'une usine de transformation du bois.

Les ressources minières admissibles sont le minerai provenant de mines souterraines ou à ciel ouvert dont le but est la recherche ou l'exploitation de substances minérales et de résidus miniers. Le concentré de minerai et les résidus miniers doivent provenir des usines de traitement situées sur les sites de ces mines. **Les produits des carrières, gravières et sablières ainsi que la tourbe sont exclus**.

9.6. Détermination de l'aide

L'inventaire annuel des chemins à double vocation permet de déterminer, à partir des demandes municipales, le nombre de kilomètres de routes municipales ayant aussi une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières. Chaque année, une résolution municipale est présentée à la ministre afin de s'assurer de la double vocation de ces chemins désignés.

L'aide financière est calculée à partir de la formule suivante :

Aide financière	=	Nombre de kilomètres de chemins à double vocation X compensation ($/km) déterminée selon le nombre de passages de camions chargés par an

Nombre de passages de camions par an	Compensation ($/km)
250 à 499	1 250
500 à 749	1 500
750 à 999	1 750
1 000 et plus	2 000

Même si des changements de vocation de routes du réseau routier municipal surviennent en cours d'année pour un bénéficiaire, l'aide financière annuelle sera versée intégralement à celui-ci.

L'aide financière accordée est calculée selon les modalités en vigueur l'année suivant celle de l'exercice financier pour laquelle la demande est effectuée.

9.7. Dépôt d'une demande et pièces justificatives

Le dépôt des demandes d'aide financière s'effectue exclusivement par l'entremise du système de dépôt en ligne (voir la sous-section « Dépôt d'une demande » sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca) et doit contenir les renseignements et documents nécessaires à l'analyse.

Les demandes peuvent être déposées en tout temps, et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue.

Pour être soumis à l'analyse, le dossier doit être complet, compréhensible et fondé sur des données exactes.

La demande doit comprendre tous les documents suivants une résolution municipale conforme au modèle du volet « Double vocation » disponible sur le site Web du gouvernement du Québec (quebec.ca), approuvée par le conseil et indiquant :

- le nom du ou des chemins sollicités;
- la longueur à compenser;
- le type de ressource transportée;
- un plan de localisation indiquant la distance en kilomètres;
- le nombre de camions chargés par année déclarés par le transporteur ou par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Les municipalités doivent communiquer avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour ce qui est du transport forestier ou de minerais, ou avec les transporteurs l'information appropriée concernant le type de ressource transportée et son volume ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la ou les routes municipales à compenser.

Il est important que l'information sur le débit de circulation lourde soit précisée pour chacune des routes faisant l'objet d'une demande, étant donné que la compensation au kilomètre à verser est maintenant dépendante du nombre de passages de camions.

Une demande d'aide financière doit être déposée au plus tard deux ans après la fin de l'exercice financier.

9.8. Modalité de paiement

À la suite de l'acceptation de la demande, la ministre versera aux municipalités admissibles une somme égale au montant de l'aide financière annuelle telle qu'elle a été calculée à partir de la formule présentée à la section 9.6, sous la forme d'un paiement au comptant et payable un en seul versement.

10. MESURES TRANSITOIRES

Toutes les aides accordées antérieurement dans le cadre des volets « Redressement », « Accélération » et « Soutien » des modalités 2021-2025[21] du Programme d'aide à la voirie locale et dont les versements n'ont pas débuté au 1er avril 2024 sont versées au comptant en un seul versement.

11. REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME

Le Ministère transmettra au Secrétariat du Conseil du trésor un bilan du programme qui devra rendre minimalement compte des indicateurs de résultats suivants :

- Le nombre de plans d'interventions élaborés et le nombre de bénéficiaires, ventilés par année et par région administrative;
- Le nombre de diagnostics de sécurité routière et de sites retenus, ventilés par année et par région administrative;
- Le nombre de plans de sécurité routière en milieu municipal élaborés et le nombre de bénéficiaires, ventilés par année et par région administrative;
- Les projets réalisés dans le volet « Redressement – Sécurisation », ventilés pour les éléments suivants (si applicable) par année, par région administrative et par origine (plan d'intervention, plan de sécurité routière en milieu municipal ou non planifié) :
  - Le nombre de projets;
  - Le nombre de ponceaux installés et prévus;
  - L'écart qualitatif entre la superficie (m^2) de route prévue et réalisée;
  - Le nombre d'années d'écart entre l'année prévue et l'année réelle de réalisation des travaux;
  - Le nombre d'interventions sur des murs de soutènement qui sont inspectés par le Ministère.
- Les projets réalisés dans le volet « Rétablissement », ventilés pour les éléments suivants (si applicable), par année et par région administrative :
  - Le nombre de projets;
  - Le type de travaux;
  - Le nombre de ponceaux installés et prévus;
  - L'écart qualitatif entre la superficie (m^2) de route prévue et réalisée;
  - Le nombre d'années d'écart entre l'année prévue et l'année réelle de réalisation des travaux.
- Les projets réalisés dans le volet « Soutien », ventilés pour les éléments suivants par année et par région administrative :
  - Le nombre de projets;
  - Le nombre de ponceaux installés et prévus;

[21] Programme d'aide à la voirie locale, Modalités d'application 2021-2025 (juillet 2023).

  - L'écart qualitatif entre la superficie (m^2) de route prévue et réalisée.
- Pour le volet « Projets particuliers d'amélioration », le nombre de projets réalisés et de kilomètres réalisés, ventilés par année, par région administrative et par type de projets;
- Pour le volet « Entretien » :
  - Le nombre de kilomètres de routes du réseau routier local 1 et 2 financés et de bénéficiaires, ventilés par année et par région administrative;
  - Les dépenses en entretien et le nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide financière dont le rapport est complété et accepté par le MAMH, et ce, ventilées par saison, par année et par type de dépenses;
  - Le pourcentage des dépenses d'été par rapport à l'aide financière de l'année précédente, ventilé par année pour les bénéficiaires ayant reçu une aide financière dont le rapport est rempli et accepté par le MAMH.
- Pour le volet « Double vocation », le nombre de km de routes et de bénéficiaires ventilés par type de ressource, par région administrative et année financière.

12. GLOSSAIRE

Aire commune : partie d'un territoire forestier à rendement soutenu, gérée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et pour laquelle des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers sont accordés à différents exploitants.

Avancement des travaux : proportion des frais engagés reconnus comme admissibles, soit le total des sommes déboursées au cours de l'exercice et des sommes engagées, mais non encore déboursées (constatées à titre de créditeurs et de charges à payer), à l'exclusion du remboursement de capital et des frais d'intérêt, sur le total des frais admissibles autorisés du projet.

Bois brut : bois comprenant uniquement des billes de différentes longueurs de qualité de sciage ou de trituration ainsi que la biomasse.

Chaînage : mesure associée aux routes qui correspond à une distance mesurée en mètres. Une route aura donc un chaînage de début (toujours 0) et un chaînage de fin représentant sa longueur.

Chaussée : surface de roulement des véhicules, à l'exclusion des accotements.

Événement fortuit : événement naturel imprévisible, tel qu'une inondation, un tremblement de terre ou une tempête, qui endommage les infrastructures routières.

Halte routière : espace aménagé le long des routes, destiné à offrir aux voyageurs un endroit pour faire une pause, et généralement signalé par un panneau portant le code I-420-6.

Intervention curative : intervention visant à réparer ou à restaurer des infrastructures existantes qui sont endommagées ou défectueuses.

Intervention palliative : intervention visant à atténuer les problèmes sans les résoudre définitivement, souvent en attendant une solution plus permanente.

Intervention préventive : intervention visant à éviter l'apparition de problèmes futurs, notamment en renforçant les infrastructures.

Intervention complémentaire : intervention qui accompagne la construction, la réhabilitation ou l'entretien des chaussées. Cela inclut des tâches qui ne touchent pas directement la surface de roulement, mais qui sont essentielles pour garantir la fonctionnalité, la sécurité, la durabilité ou l'esthétique de l'infrastructure routière.

Mine souterraine : toute ouverture ou excavation faite sous terre dans le but de rechercher ou d'exploiter des substances minérales (amiante et métaux de base tels que le fer, le cuivre, le zinc, le nickel, le chrome, etc.).

Mine à ciel ouvert : toute ouverture ou excavation faite à la surface dans le but de rechercher ou d'exploiter des substances minérales (amiante et métaux de base tels que le fer, le cuivre, le zinc, le nickel, le chrome, etc.).

Planage : opération mécanique qui consiste à fragmenter et à enlever une partie du revêtement existant.

Rechargement : opération consistant à placer une nouvelle couche de granulats (gravier de surface) sur la surface d'une route existante.

Reconstruction : intervention qui consiste à démolir complètement une infrastructure et à la remplacer par de nouveaux matériaux de fondation et de sous-fondation en vue d'améliorer ses caractéristiques techniques.

Réhabilitation : intervention qui permet de rétablir l'état de la chaussée et qui prolonge la durée de vie de la chaussée. La réhabilitation se fait soit par l'amélioration de la qualité de la surface ou par l'augmentation de sa capacité à supporter les charges. Pour les routes en gravier, ce type d'intervention inclut le rechargement, le renforcement et la reconstruction. Pour les routes revêtues, ce type d'intervention inclut le resurfaçage, le renforcement, le retraitement en place et la reconstruction.

Renforcement : intervention réalisée afin d'augmenter la capacité de la chaussée à supporter le trafic qui lui est imposé, sans se déformer prématurément. Dans le cas des routes de gravier, par exemple, le renforcement consiste en de nouvelles couches de gravier de fondation et de surface.

Réseau routier du Québec : réseau comprenant environ 319 000 kilomètres de routes. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable est responsable d'environ 30 900 kilomètres d'autoroutes, de routes nationales, de routes régionales, de routes collectrices et d'accès aux ressources. Environ 187 100 kilomètres de routes sont gérés par d'autres ministères du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada et par Hydro-Québec. Pour leur part, les municipalités gèrent près de 101 000 kilomètres de routes, dont quelque 40 000 kilomètres de routes du réseau routier local de niveaux 1 et 2.

Réseau routier local : réseau permettant de relier les petites agglomérations entre elles et de donner accès à la propriété riveraine, qu'elle soit rurale ou urbaine. Principalement caractérisé par une circulation

d'importance secondaire (débit de moins de 1 000 véhicules par jour en milieu rural et de moins de 3 000 en milieu urbain), ce réseau a pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale.

Caractérisées par des vitesses de base allant de 30 à 80 km/h, ces routes sont généralement sillonnées par des automobiles, des camions de petite ou de moyenne taille, des véhicules de service, des véhicules de ferme et, occasionnellement, des véhicules lourds.

Le réseau routier local, qui est habituellement raccordé à d'autres routes locales ou à des routes collectrices, est composé de trois classes fonctionnelles : les routes locales de niveaux 1, 2 et 3.

Réseau routier local de niveau 1 : réseau comprenant les routes locales de niveau 1, qui permettent de relier entre eux les centres ruraux et de relier les autres concentrations de population d'une municipalité à son centre rural. En milieu rural, elles donnent également accès aux parcs industriels, aux industries lourdes, aux sites d'enfouissement sanitaire supramunicipaux, aux principaux centres de ski locaux ainsi qu'aux services de traversiers et aéroportuaires locaux. Enfin, elles jouent le rôle de seconde liaison entre les centres ruraux et les agglomérations urbaines.

Réseau routier local de niveau 2 : réseau comprenant les routes locales de niveau 2, qui donnent accès à la propriété rurale habitée en permanence (résidences, exploitations agricoles, industries, centres touristiques ou récréatifs, ports locaux, équipements municipaux ou encore services de santé et d'éducation).

Réseau routier local de niveau 3 : réseau comprenant les routes locales de niveau 3, qui permettent de desservir la propriété rurale non habitée en permanence, en particulier la population rurale établie uniquement sur une base estivale (zones de villégiature, chalets, plages, campings privés, etc.). Les chemins donnant accès aux milieux forestier et minier ainsi qu'à des lots boisés privés font également partie de cette classe de routes. **Ces dernières sont entièrement à la charge des municipalités.**

Réseau routier municipal : réseau comprenant l'ensemble des routes à la charge des municipalités, sans se limiter au réseau routier local.

Resurfaçage : intervention qui prévoit l'ajout d'une nouvelle couche de revêtement sur la surface d'une chaussée existante pour lui redonner ses qualités de confort ou de roulement.

Retraitement en place : intervention de réhabilitation qui consiste à effectuer, dans une seule opération, la fragmentation du revêtement sur toute son épaisseur, pour ensuite le mélanger avec une partie du gravier sous-jacent, et à terminer l'opération par l'ajout d'un nouveau liant bitumineux. Cette intervention est suivie d'un resurfaçage.

Véhicule multifonction : véhicule muni de caméras ou de plusieurs capteurs circulant à vitesse adaptée pour recueillir des images ou des données sur la chaussée.

ANNEXES :

Annexe 1 – Organismes admissibles au volet Plan d'intervention et au volet Plan de sécurité routière en milieu municipal

Région administrative	Plan d'intervention	Plan de sécurité routière en milieu municipal
01 – Bas-Saint-Laurent	070 – La Matapédia 080 – La Matanie 090 – La Mitis 100 – Rimouski-Neigette 110 – Les Basques 120 – Rivière-du-Loup 130 – Témiscouata 140 – Kamouraska	070 – La Matapédia 080 – La Matanie 090 – La Mitis 100 – Rimouski-Neigette 110 – Les Basques 120 – Rivière-du-Loup 130 – Témiscouata 140 – Kamouraska
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	910 – Le Domaine-du-Roy 920 – Maria-Chapdelaine 930 – Lac-Saint-Jean-Est 942 – Le Fjord-du-Saguenay	910 – Le Domaine-du-Roy 920 – Maria-Chapdelaine 930 – Lac-Saint-Jean-Est 94068 – Saguenay (ville) 942 – Le Fjord-du-Saguenay
03 – Capitale-Nationale	150 – Charlevoix-Est 160 – Charlevoix 200 – L'Île-d'Orléans 210 – La Côte-de-Beaupré 220 – La Jacques-Cartier 340 – Portneuf	150 – Charlevoix-Est 160 – Charlevoix 200 – L'Île-d'Orléans 210 – La Côte-de-Beaupré 220 – La Jacques-Cartier 230 – Québec (agglomération) 340 – Portneuf
04 – Mauricie	350 – Mékinac 36033 – Shawinigan (ville) 372 – Les Chenaux 510 – Maskinongé 900 – La Tuque (agglomération)	350 – Mékinac 36033 – Shawinigan (ville) 37067 – Trois-Rivières (ville) 372 – Les Chenaux 510 – Maskinongé 900 – La Tuque (agglomération)
05 – Estrie	300 – Le Granit 400 – Les Sources	300 – Le Granit 400 – Les Sources

Région administrative	Plan d'intervention	Plan de sécurité routière en milieu municipal
	410 – Le Haut-Saint-François 420 – Le Val-Saint-François 440 – Coaticook 450 – Memphrémagog 460 – Brome-Missisquoi 470 – La Haute-Yamaska	410 – Le Haut-Saint-François 420 – Le Val-Saint-François 43027 – Sherbrooke (ville) 440 – Coaticook 450 – Memphrémagog 460 – Brome-Missisquoi 470 – La Haute-Yamaska
06 – Montréal		660 – Montréal (agglomération)
07 – Outaouais	800 – Papineau 820 – Les Collines-de-l'Outaouais 830 – La Vallée-de-la-Gatineau 840 – Pontiac	800 – Papineau 81017 – Gatineau (ville) 820 – Les Collines-de-l'Outaouais 830 – La Vallée-de-la-Gatineau 840 – Pontiac
08 – Abitibi-Témiscamingue	850 – Témiscamingue 86042 – Rouyn-Noranda (ville) 870 – Abitibi-Ouest 880 – Abitibi 890 – La Vallée-de-l'Or	850 – Témiscamingue 86042 – Rouyn-Noranda (ville) 870 – Abitibi-Ouest 880 – Abitibi 890 – La Vallée-de-l'Or
09 – Côte-Nord	950 – La Haute-Côte-Nord 960 – Manicouagan 971 – Sept-Rivières 981 – Minganie 982 – Le Golfe-du-Saint-Laurent	950 – La Haute-Côte-Nord 960 – Manicouagan 971 – Sept-Rivières 972 – Caniapiscau 981 – Minganie 982 – Le Golfe-du-Saint-Laurent
10 – Nord-du-Québec	99060 – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	992 – Administration régionale Kativik 99060 – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	010 – Îles-de-la-Madeleine (agglomération)	010 – Îles-de-la-Madeleine (agglomération)

Région administrative	Plan d'intervention	Plan de sécurité routière en milieu municipal
	020 – Le Rocher-Percé 030 – La Côte-de-Gaspé 040 – La Haute-Gaspésie 050 – Bonaventure 060 – Avignon	020 – Le Rocher-Percé 030 – La Côte-de-Gaspé 040 – La Haute-Gaspésie 050 – Bonaventure 060 – Avignon
12 – Chaudière-Appalaches	170 – L'Islet 180 – Montmagny 190 – Bellechasse 260 – La Nouvelle-Beauce 270 – Beauce-Centre 280 – Les Etchemins 290 – Beauce-Sartigan 310 – Les Appalaches 330 – Lotbinière	170 – L'Islet 180 – Montmagny 190 – Bellechasse 25213 – Lévis (ville) 260 – La Nouvelle-Beauce 270 – Beauce-Centre 280 – Les Etchemins 290 – Beauce-Sartigan 310 – Les Appalaches 330 – Lotbinière
13 – Laval		65005 – Laval (ville)
14 – Lanaudière	520 – D'Autray 600 – L'Assomption 610 – Joliette 620 – Matawinie 630 – Montcalm	520 – D'Autray 600 – L'Assomption 610 – Joliette 620 – Matawinie 630 – Montcalm 640 – Les Moulins
15 – Laurentides	720 – Deux-Montagnes 750 – La Rivière-du-Nord 760 – Argenteuil 770 – Les Pays-d'en-Haut 780 – Les Laurentides 790 – Antoine-Labelle	720 – Deux-Montagnes 730 – Thérèse-De Blainville 74005 – Mirabel (ville) 750 – La Rivière-du-Nord 760 – Argenteuil 770 – Les Pays-d'en-Haut 780 – Les Laurentides 790 – Antoine-Labelle
16 – Montérégie	480 – Acton	480 – Acton

Région administrative	Plan d'intervention	Plan de sécurité routière en milieu municipal
	530 – Pierre-De Saurel 540 – Les Maskoutains 550 – Rouville 560 – Le Haut-Richelieu 570 – La Vallée-du-Richelieu 590 – Marguerite-D'Youville 670 – Roussillon 680 – Les Jardins-de-Napierville 690 – Le Haut-Saint-Laurent 700 – Beauharnois-Salaberry 710 – Vaudreuil-Soulanges	530 – Pierre-De Saurel 540 – Les Maskoutains 550 – Rouville 560 – Le Haut-Richelieu 570 – La Vallée-du-Richelieu 582 – Longueuil (agglomération) 590 – Marguerite-D'Youville 670 – Roussillon 680 – Les Jardins-de-Napierville 690 – Le Haut-Saint-Laurent 700 – Beauharnois-Salaberry 710 – Vaudreuil-Soulanges
17 – Centre-du-Québec	320 – L'Érable 380 – Bécancour 390 – Arthabaska 490 – Drummond 500 – Nicolet-Yamaska	320 – L'Érable 380 – Bécancour 390 – Arthabaska 490 – Drummond 500 – Nicolet-Yamaska

Annexe 2 – Listes des interventions admissibles aux volets Redressement – Sécurisation, Soutien et Projets particuliers d'amélioration

Les listes suivantes présentent les interventions admissibles dans le cadre des volets Redressement – Sécurisation, Soutien et Projets particuliers d'amélioration. Ces listes ne sont pas exhaustives, et elles sont présentées spécifiquement par type de chaussée et par famille d'intervention, par intervention sur les ponceaux, par intervention complémentaire, et par intervention découlant d'un plan de sécurité.

1. Chaussées pavées ou gravelées avec traitement de surface

1.1. Interventions de nature curative

- Traitement de surface :
  - Traitement double;
  - Traitement triple.
- Planage et resurfaçage;
- Resurfaçage (entre 50 et 80 mm[22]);
- Renforcement (> 80 mm);
- Décohésionnement avec recyclage à froid ou à chaud (retraitement de type I);
- Décohésionnement avec rechargement granulaire (renforcement);
- Décohésionnement et stabilisation (retraitement de type II);
- Reconstruction :
  - Partielle (avec isolation ou non de la fondation contre le gel);
  - Totale (avec isolation ou non de la fondation contre le gel).

1.2. Interventions de nature palliative

- Rechargement granulaire des surfaces de roulement;
- Rapiéçage mécanisé continu;
- Resurfaçage ≤ 50 mm;
- Planage fin de chaussée;
- Réparation localisée de la fondation d'une route après un événement fortuit.

1.3. Interventions de nature préventive

- Scellement de fissures;
- Resurfaçage mince ≤ 30 mm;
- Rapiéçage manuel discontinu;
- Traitement de surface (enduits superficiels) :
  - Traitement simple ou double.

[22] Entre 50 et 60 mm, l'avis d'un ingénieur stipulant que l'intervention est de nature curative, avec une estimation de la durée de vie de l'intervention, est requis.

- Réparation localisée de la fondation d'une route.

2. Chaussées gravelées

2.1. Interventions de nature curative

- Rechargement granulaire de 300 mm (compacté) et plus;
- Traitement de surface :
  - Traitement double;
  - Traitement triple.
- Reconstruction :
  - Partielle (avec isolation ou non de la fondation contre le gel);
  - Totale (avec isolation ou non de la fondation contre le gel).

2.2. Interventions de nature palliative

- Rechargement granulaire des surfaces de roulement;
- Réparation localisée de la fondation d'une route.

2.3. Interventions de nature préventive

- Mise en forme des surfaces de roulement et des accotements;
- Rapiéçage manuel des surfaces de roulement;
- Traitement de surface :
  - Traitement simple.
- Réparation localisée de la fondation.

3. Ponceaux

- Remplacement d'un ponceau, y compris l'aménagement des approches et les transitions par un ponceau de même dimension;
- Construction de nouveaux ponceaux ayant une ouverture de 3 000 mm ou moins ou de structures ayant une ouverture de 4,5 m ou moins;
- Remplacement d'un ponceau ayant une ouverture de 3 000 mm ou moins ou d'une structure ayant une ouverture de 4,5 m ou moins par une structure ayant une ouverture de 4,5 m ou plus, lorsque requis en fonction d'exigences gouvernementales ou des résultats d'une étude hydraulique;
- Remplacement d'une structure ayant une ouverture de 4,5 m ou plus, lorsque requis en fonction d'exigences gouvernementales ou des résultats d'une étude hydraulique;

- Nettoyage :
  - des fossés latéraux et/ou de la décharge
  - de la conduite d'un ponceau ou des conduites pluviales
  - ou creusage et reprofilage de fossés

3. Ponceaux

  - des conduites pluviales
  - ou réparation des regards, des tuyaux de raccordement, des regards-puisards et des puisards
- Réparations localisées, chemisage localisé ou remplacement de la feuille déformée;
- Insertion d'un ponceau;
- Élimination d'un ponceau;
- Prolongement d'un ponceau;
- Protection des extrémités d'un ponceau;
- Aménagements des extrémités des ponceaux;
- Réfections :
  - du radier d'une conduite;
  - ou remise en état des extrémités de la conduite d'un ponceau;
  - des joints;
  - des murs de tête;
  - des extrémités d'un ponceau;
  - de la structure de la chaussée;
  - ou remplacement d'éléments de ponts, soit le système structural, le tablier et ses composants, les éléments de fondation, le platelage, les joints de dilatation et les appareils d'appui.
- Chemisage structural continu;
- Installation de la protection des talus de remblais et déblais de chaussée;
- Construction d'un mur de parafouille à la sortie d'un ponceau;
- Réhabilitation des fossés;
- Démantèlement de barrages de castors;
- Installation d'une grille prébarrage de castors;
- Déboisement, débroussaillage, abattage et émondage d'arbres;
- Entretien de la protection du lit d'un cours d'eau contre l'érosion des fossés et des bassins près du ponceau (empierrement, fosse d'affouillement préfabriqué, transition empierrée, dissipateur d'énergie, géotextile);
- Réparation des dalots, des drains et des empierrements;
- Enlèvement de débris lors de la reconstruction;
- Aménagement de la transition avec la chaussée;
- Protection des talus de remblais et de déblais lors de la reconstruction;
- Ajustement ou reprofilage des fossés latéraux et de décharge aux nouveaux ponceaux;
- Correction ou construction d'ouvrages de terrassements, y compris les aménagements paysagers de base liés aux travaux admissibles, et d'ouvrages de protection de la route;
- Ajustement ou ajout de glissières de sécurité;
- Installation de revêtements de protection des fossés;
- Travaux de terrassement et de remplacement de tuyaux de raccordement dans les cas de remplacement de ponceaux ou de nouveaux ponceaux.

4. Interventions complémentaires associées à d'autres interventions sur la chaussée

- Creusage des fossés ou creusage de nouveaux fossés;
- Reprofilage des fossés en fonction de nouveaux ponceaux ou en fonction d'une reconstruction de chaussée;
- Correction ou construction d'ouvrages de terrassement des abords de route (y compris les aménagements paysagers de base des travaux admissibles) et d'ouvrages de protection de la route, telles que le remplacement ou la construction de bordures, d'accotements et de murs de soutènement;
- Réfection ou reconstruction de murs de soutènement et de passerelles;
- Rechargement et stabilisation des berges;
- Remplacement ou ajout d'égouts pluviaux;
- Déplacement ou protection de services d'utilité publique (poteaux électriques, câbles, télécommunications, fibres optiques, gaz, etc.) existants;
- Ajustement ou ajout de glissières de sécurité;
- Relocalisation ou remplacement d'éléments qui bloquent la visibilité (poteaux, abribus, etc.);
- Réfection ou remplacement d'éléments de ponts, soit le système structural, le tablier et ses composants, les éléments de fondation, le platelage, les joints de dilation et les appareils d'appui;
- Remplacement ou ajout d'ouvrages destinés à améliorer la sécurité des usagers de la route (glissières de sécurité, panneaux et feux de circulation, réaménagement d'accès, etc.);
- Ajustement de bordures;
- Modification de profils ou de tracés;
- Trottoir ou avancées de trottoir;
- Ajout de bandes cyclables d'une largeur minimale de 1,5 m.

5. Interventions découlant d'un plan de sécurité routière en milieu municipal

Dans le cadre d'un plan de sécurité routière en milieu municipal, les interventions admissibles sont celles visant l'amélioration de la sécurité routière par la réalisation de diverses actions ciblées au tableau de priorisation. Sans être exhaustives, les listes ci-après présentent les principales interventions pouvant découler d'un tel plan.

5.1. Réaménagement d'une intersection

- Implantation d'un carrefour giratoire;
- Réalignement des approches;
- Installation de feux de circulation et de feux clignotants;
- Installation de dispositifs de feux pour piétons ou cyclistes;
- Aménagement de voies de virage;
- Construction de voies auxiliaires pour arrêts d'autobus;
- Construction d'avancées de trottoirs;
- Aménagement de passages pour personnes (piétons, écoliers, enfants près d'un terrain de jeux, etc.);
- Construction de refuges pour piétons (îlot central);

- Réfection ou installation d'éclairage ou de signalisation;
- Revêtement des rayons de coin;
- Amélioration du drainage;
- Relocalisation d'accès;
- Déplacement d'obstacles visuels ou d'objets fixes pour améliorer le triangle de visibilité (arbres, poteaux, abribus);
- Marquage sur la chaussée, en relation avec un ou des éléments précédents;
- Réfection de la chaussée rendue nécessaire par les travaux précédemment énoncés.

5.2. Réaménagement géométrique d'un tronçon de route

- Corrections :
  - du tracé en long, tel que la correction d'une courbe;
  - de pente, pour améliorer la visibilité ou offrir un plateau à une intersection;
  - de profil en travers, tel que la modification de la largeur des voies, du stationnement sur rue, de voies cyclables, de trottoirs ou d'accotements, du revêtement partiel de l'accotement, l'ajout de bordures, la modification du dévers, l'ajout d'un terre-plein central ou d'un îlot central, ou l'aménagement d'une voie de virage à gauche dans les deux sens.
- Réaménagement d'accès (relocalisation, modification de la largeur, réduction du nombre);
- Mise en place d'aménagements modérateurs de la vitesse, comme des avancées de trottoirs, des dos-d'âne allongés, des passages surélevés pour personnes, des îlots centraux, des chicanes ou déports de chaussée, des aménagements paysagers;
- Déplacement d'obstacles visuels ou d'objets fixes pour améliorer le triangle de visibilité (arbres, poteaux, abribus);
- Marquage sur la chaussée, en relation avec un ou des éléments précédents;
- Réfection de la chaussée rendue nécessaire par les travaux précédemment énoncés.

5.3. Actions de nature générale

- Ajout :
  - Ou remplacement de glissières de sécurité;
  - Ou remplacement de panneaux de signalisation;
  - Ou modification ou synchronisation de feux de circulation;
  - Ou élargissement de trottoirs;
  - Ou remplacement d'éclairage;
  - De nouveaux marquages au sol;
  - De passages pour personnes (piétons, écoliers, enfants près d'un terrain de jeux, etc.);
  - De bandes rugueuses.
- Fragilisation d'objets fixes à l'aide de base friable;
- Traverses de véhicule hors route (VHR);

Annexe 3 – Dépenses admissibles et non admissibles aux volets Redressement – Sécurisation, Rétablissement, Soutien, et Projets particuliers d'amélioration

Dépenses admissibles

Pour les dépenses effectuées en régie, les **coûts directs** et les **frais incidents** comprennent :

- les salaires (au taux horaire de base) des employés municipaux affectés à la réalisation du projet;
- les achats de matériaux et de fournitures spécifiés aux plans et devis;
- les frais de location d'outils, d'équipement et de machinerie, y compris la machinerie de la municipalité, pourvu que leurs coûts ne dépassent pas les taux prévus aux répertoires du recueil intitulé *Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipement divers du gouvernement du Québec*.

a) Coûts directs

Les coûts directs sont à la base du calcul de l'aide financière et touchent essentiellement l'exécution concrète des travaux. Ils doivent porter uniquement sur les travaux admissibles et peuvent être tirés de deux sources différentes, au choix de la municipalité :

- Le montant de l'estimation détaillée;
- Le montant de l'offre de services ou du bordereau de soumission de l'entrepreneur.

b) Frais incidents

Les frais incidents admissibles sont limités à un maximum de 20 % des coûts directs et incluent :

- les plans et devis;
- les coûts liés aux services professionnels relatifs aux travaux admissibles (estimation détaillée, études, surveillance, avis de conformité);
- la préparation de la demande d'aide financière;
- les études géotechniques, hydrologiques, de caractérisation du sol et de caractérisation des berges;
- les honoraires (ingénieurs, architectes, experts-conseils ou tout professionnel mandaté par le demandeur);
- pour les volets « Soutien » et « Projets particuliers d'amélioration » seulement, les frais liés à l'expropriation ou à une servitude nécessaire à la réalisation immédiate des travaux financés ainsi que les frais juridiques et d'évaluation s'y rattachant, sans dépasser les taux prévus au Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 7.3);
- les frais de déplacement et d'hébergement, sans excéder les barèmes en vigueur dans la fonction publique du Québec;

- les travaux d'arpentage;
- le contrôle qualitatif des matériaux (travaux de laboratoire, contrôle qualité au chantier);
- les frais de publication d'avis relatifs aux appels d'offres;
- les coûts de communication publique exigée par le gouvernement;
- les coûts liés à l'obtention d'autorisations gouvernementales;
- les coûts liés aux études d'évaluation des répercussions sur l'environnement.

La ministre ajoute la portion non remboursable des taxes afférentes aux dépenses admissibles.

Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles sont les suivantes :

- À l'exception du volet « Rétablissement » (voir section 5.7.2), les coûts directs engagés avant la date figurant sur la lettre d'annonce de l'aide financière;
- Toute étude visant à définir la nature des interventions à réaliser (étude d'opportunité, étude d'avant-projet, etc.);
- Les frais de contingence et les imprévus;
- Les ouvrages liés aux équipements municipaux (aqueduc, égouts sanitaires, plaque de nom de rue ou signalisation touristique);
- L'achat et l'épandage d'abat-poussière;
- Les frais d'administration courants de la municipalité : salaires du personnel de bureau (secrétaire-trésorier, directeur général, professionnels, etc.) et fournitures de bureau;
- Les frais de financement temporaire et permanent, incluant les frais d'émission associés au financement permanent;
- L'achat de matériaux (granulaires ou autres) pour des fins de stockage ou d'entreposage;
- Les aménagements paysagers accessoires ou non essentiels;
- La construction et l'entretien d'aménagements cyclables en site propre;
- Les coûts d'acquisition de terrain;
- Les coûts associés à l'enfouissement de câbles

Transports
et Mobilité durable
Québec

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2026/04/23 16:00

(2)

Dossier # : 1250288001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International

Il est recommandé :

d'autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-03-27 12:59

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250288001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2017, la Ville de Montréal déploie diverses mesures pour réduire la pollution lumineuse, notamment par le remplacement progressif des luminaires, l'adoption de règlements locaux et la sensibilisation du public.

Afin de renforcer ses engagements en matière de durabilité, en cohérence avec *Montréal 2030* et le pacte de Berlin pour la nature en milieu urbain, la Ville souhaite obtenir la désignation internationale *Urban Night Sky Place* (UNSP) pour le Grand parc de l'Ouest (GPO), secteur du Cap-Saint-Jacques, un site naturel de 330 hectares. Le dépôt officiel de la candidature est prévu en avril 2026, et une réponse de DarkSky International est attendue en avril 2027.

La démarche est menée conjointement par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et le Service de l'Espace pour la vie (EPLV). De plus, le dossier de candidature a été élaboré en collaboration avec des partenaires municipaux et scientifiques impliqués dans la protection des environnements nocturnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1271 - 22 septembre 2025 - Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au *pacte de Berlin pour la nature en milieu urbain* et atteindre au minimum 15 cibles d'ici 2030.
CA24 080378 - 1 octobre 2024 - Adopter le règlement numéro RCA08-08-0001-170 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'encadrer la pollution lumineuse.

CM17 0766 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Current, powered by GE, pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue.

DESCRIPTION

DarkSky International est un organisme environnemental à but non lucratif fondé en 1988, dont la mission consiste à protéger l'environnement nocturne en encourageant des pratiques d'éclairage responsables et en sensibilisant le public aux effets de la pollution lumineuse. La désignation UNSP reconnaît des sites naturels situés à proximité de milieux urbains qui offrent une expérience nocturne de qualité grâce à une gestion rigoureuse de l'éclairage et à des activités de médiation scientifique ou éducative. À ce jour, on compte treize sites UNSP dans le monde, dont un seul se trouve au Canada, soit le parc du Mont-Bellevue à Sherbrooke (2022).

La démarche proposée vise à intégrer les principes « ciel étoilé » dans la gestion du GPO, secteur du Cap-Saint-Jacques. Elle comprend l'ajustement des pratiques d'éclairage, l'ajout d'aménagements dédiés à l'observation astronomique, la mise en place d'une programmation éducative en astronomie et en biodiversité nocturne, ainsi que l'adoption de mesures de protection des corridors écologiques. Un suivi régulier de la qualité du ciel, réalisé conjointement par le SGPMRS et EPLV, assurera la conformité continue aux standards de DarkSky.

Pour obtenir la désignation, la Ville doit s'engager à :

- Produire un *Plan de gestion de l'éclairage;*
- Inventorier et mettre aux normes l'ensemble des luminaires du secteur du Cap-Saint-Jacques;
- Encadrer l'introduction de lumière artificielle par les visiteurs;
- Garantir l'accès nocturne au public (par exemple, par le biais d'une programmation d'activités nocturnes encadrées);
- Documenter annuellement les activités, mesures photométriques et actions de conformité.

JUSTIFICATION

Le Cap-Saint-Jacques présente des atouts uniques pour obtenir la désignation UNSP :

- Une superficie exceptionnelle de 330 hectares, faisant de ce site l'un des plus vastes UNSP au monde en milieu urbain;
- Une proximité avec le coeur de la métropole (30 km du centre-ville de Montréal);
- Des écosystèmes nocturnes riches (chauves-souris, hiboux, engoulevents, insectes pollinisateurs) particulièrement sensibles à la pollution lumineuse.

Notons que des actions ont déjà été entreprises par la Ville, notamment en matière de sensibilisation du public, et que le secteur visé bénéficie déjà d'un fort soutien communautaire (citoyens, organismes et associations d'astronomie).

La désignation consolidera les engagements environnementaux de la Ville et démontrera qu'il est possible de concilier développement urbain, biodiversité et accès citoyen au ciel étoilé. Cette reconnaissance positionnera également Montréal comme chef de file en matière de protection du ciel nocturne en milieu urbain et pourrait inspirer d'autres villes canadiennes. De plus, la désignation contribuera au rayonnement international de Montréal en astronomie, grâce à un site d'observation en milieu naturel.

Le projet renforcera la mise en valeur du patrimoine nocturne du secteur du Cap-Saint-Jacques, tout en offrant à la population une expérience immersive unique. Il contribuera également à l'attractivité et au rayonnement de Montréal en positionnant la métropole comme un leader de la protection du ciel étoilé en milieu urbain. Par ailleurs, la réduction de la pollution lumineuse favorisera la résilience écologique du parc en protégeant les espèces nocturnes sensibles et en améliorant les services écosystémiques. Enfin, l'accès à des environnements nocturnes accueillants et inclusifs permettra à un public diversifié de profiter de ce patrimoine naturel unique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier décisionnel porte exclusivement sur l'autorisation de déposer la candidature en vue d'obtenir la désignation visée. Aucun engagement financier n'est requis à cette étape. Advenant un avis favorable et l'obtention de la désignation, des sommes devront être allouées pour la réalisation du projet, incluant des coûts fixes liés à son déploiement initial et des coûts récurrents nécessaires à son opérationnalisation et à sa pérennité.
Les sommes requises estimées à ce jour seront partagées entre le SGPMRS et EPLV, partenaires du projet, et pourront être priorisées à même leurs budgets.

Coûts d'investissements estimés, non récurrents :

Répartition	Montant	Source
Aménagements dédiés à l'astronomie et installation de panneaux d'information	90 000 $	SGPMRS
Mise aux normes de l'éclairage (2026-2036)	250 000 $	SGPMRS
Acquisition de contenus d'animation et de recherche (services professionnels)	40 000 $	EPLV

Coûts récurrents estimés :

Répartition	Montant	Source
Encadrement des activités d'observation du ciel étoilé	7 500 $	SGPMRS
Animation, accueil et organisation d'activités promotionnelles	4 000 $	SGPMRS
Animation, accueil et organisation d'activités promotionnelles	23 000 $	EPLV

MONTRÉAL 2030

L'obtention de la désignation contribuerait à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en matière de changements climatiques et d'équité. Plus spécifiquement :

- Priorité 2 – Enraciner la nature en ville ;
- Priorité 11 – Expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible ;
- Priorité 16 – Laboratoire vivant et ville de savoir ;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2026 : Dépôt de la candidature

- Février 2027 : Dépôt du *Plan de gestion de l'éclairage*
- Avril 2027 : Réponse de DarkSky International attendue et lancement du projet (conditionnel à l'obtention de la désignation)
- Octobre 2027 : Dépôt du premier rapport annuel de conformité DarkSky
- Avril 2029 : Dépôt du premier bilan du projet (exigé aux 2 ans)
- Avril 2032 : Finalisation de la mise en conformité complète du site

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier HERNANDEZ, Service de l'Espace pour la vie
Julie JODOIN, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Julie JODOIN, 27 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre VUAILLET
Ingenieur - Division aménagement du réseau des grands parcs

Tél : 438 823-8658
Télécop. : n/a

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Marie-Pascale RICHARD
Cheffe de division - Gestion des grands parcs et milieux naturels

Tél : 514 855-6110
Télécop. : n/a

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur - Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 438 995-6030
Approuvé le : 2026-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-03-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250288001
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS)
Projet : Candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur Cap-Saint-Jacques, afin d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place par l'organisme *DarkSky International*.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? – **Priorité 1** – Réduire de 55 % les émissions de GES d'ici 2030 / carboneutralité 2050 (réduction de la consommation liée à l'éclairage). – **Priorité 2** – Enraciner la nature en ville (biodiversité nocturne, milieux naturels, trame noire). – **Priorité 11** – Expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible (information/sensibilisation et accès à des activités). – **Priorité 16** – Laboratoire vivant et ville de savoir (science citoyenne, éducation/observation du ciel nocturne, partenariats). – **Priorité 19** – Milieux de vie sécuritaires et de qualité (réduction de l'éblouissement, confort visuel et qualité du milieu nocturne).			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** – **P1 (GES)** : baisse de la consommation énergétique par conversion DEL, gradation et extinction ciblée; quantification à documenter au besoin (kWh / t éq. CO2) selon les données d'exploitation. – **P2 (nature)** : diminution de la lumière intrusive (spectre, intensité, orientation) et réduction des perturbations pour la faune nocturne; consolidation de corridors écologiques/zone sombre. – **P11 (expérience citoyenne)** : accès à une information claire (panneaux, communication) et à des activités encadrées (astronomie, éducation) pour divers publics. – **P16 (ville de savoir)** : développement d'un site d'observation et de sensibilisation (partenariats, éventuelle science citoyenne – mesures SQM / suivi). – **P19 (qualité du milieu)** : réduction de l'éblouissement et amélioration du confort visuel nocturne, tout en maintenant les exigences de sécurité par un éclairage juste et dirigé.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 *Oui. L'initiative vise la réduction à la source des besoins d'éclairage (luminaires mieux dirigés, gradation, sources à faible température de couleur). Une quantification (kWh / t éq. CO2) pourrait être ajoutée si requise pour démontrer formellement la cohérence.*	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? *Oui, de façon indirecte : protection/renforcement des milieux naturels (biodiversité nocturne) et amélioration du confort nocturne. Les mesures d'adaptation climatiques « classiques » (eaux pluviales, îlots de chaleur, etc.) ne sont pas le coeur du dossier mais peuvent être arrimées via la gestion des milieux naturels.*	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? *Non. À ce stade, l'analyse s'appuie sur la documentation du projet et les orientations internes, sans application d'un encadrement formel dédié (ex. test climat pour projets d'envergure).*		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion *Oui. Le dossier vise également la sensibilisation et l'accès à des activités éducatives pour des publics variés, avec des communications inclusives (ex. groupes scolaires, familles, aînés, nouveaux arrivants).*	**X**		
b. **Équité**	**X**		

● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale *Oui. Le site offre un accès plus équitable à une expérience de nature et de ciel nocturne sur l'île, en complémentarité avec d'autres sites; l'accessibilité par transport collectif (bus/REM selon les parcours) appuie cet objectif.*			
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal *Oui. Prévoir/mettre en valeur des modalités favorisant la participation (signalisation, information, points d'observation et cheminements adaptés) pour personnes aînées, familles, personnes avec limitations fonctionnelles, etc.; activités nocturnes encadrées.*	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? *Oui (potentielles ou prévues) :* – *Identification de publics cibles (écoles, familles, aînés, personnes avec limitations, nouveaux arrivants) et adaptation des communications.* – *Possibilité d'impliquer des ressources expertes et/ou groupes concernés (ex. accessibilité universelle, sécurité, organisations locales) selon la portée du dossier.*	**X**		

***** Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Urban Dark Sky Place Application

Grand parc de l'Ouest,
Secteur du Cap-Saint-Jacques

Preserving the Night: Montréal's Initiative for Urban Night Sky Protection

Montréal, Canada



10/201

Table of Contents

A. Administrative content 1

A.1 Letter of Introduction **3**

A.2 Letter of Support – Darksky Delegates **8**

A.3 Letter of Support – City of Montréal Services **11**

B. Site Description 14

B.1 Montréal: culture, history and complexity 16

B.1.1 Overview 16

B.1.2 Geography 17

B.1.3 Historical Background 18

B.1.4 Administration 19

B.1.5 Cultural and Linguistic Identity 19

B.1.6 Economy and Innovation 20

B.1.7 International Engagement 21

B.2 Environment and light pollution 22

B.2.1 Vision and climate leadership 22

B.2.2 Biodiversity and sustainable development 22

B.2.3 Light pollution prevention 22

B.3 Maps and Area Description 24

B.3.1 *The Grand parc de l'Ouest* 24

B.3.2 Cap-Saint-Jacques 25

B.3.3 Cultural and Indigenous Connection 27

B.3.4 Local Wildlife 29

B.3.5 Ecosystem preservation and dark sky friendly measures 31

B.3.6 The challenges of an urban area 32

B.3.7 Nighttime Site Photography 35

B.4 Site Requirements 37

B.4.1 Montréal's Parks 37

B.4.2 Current Situation 38

B.4.3 Vision and objectives 38

B.4.4 Cap-Saint-Jacques 39

B.4.5 By-law at Cap-Saint-Jacques 41

B.4.6 Distance from downtown and population 42

B.4.7 Geography and landscaping 43

B.4.8 Park management 44

B.4.9 Public access throughout the park and activities 45

B.4.10 Possible Activities in the park 45

B.4.11 Park's management documents and lightning objectives 47

C. Light Pollution **49**
C.1 Light pollution **51**
C.2 Lighting Inventory and Lightscape Management Plan **54**
C.2.1 Montréal's Urban Lighting Transition and Light Pollution Mitigation 54
C.2.2 Lighting Inventory 55
C.3 Night Sky Quality Measurement Report **58**
C.3.1 Introduction 58
C.3.2 Instruments and Equipment 59
C.3.3 Measurement Procedure 60
C.3.4 Additional Observations 62
C.3.5 Data Analysis and Reporting 67
C.3.6 Ongoing Monitoring Program 68

D. Community Support **69**
D.1 Community Engagement and Education **71**
D.2 Coordination with IDSPs or DarkSky Chapters **73**
D.3 Broad Community Support **74**

E. References **75**

F. Appendices **80**
Appendix A – Applicant self-checklist **82**
Appendix B – Sites photography and SQM **95**
Appendix C – Astrophotography overview **112**
Appendix D – By-law RCG 09-029 ..... **140**
Appendix E – Light inventory **159**
Appendix F – Astronomical equipment **179**
Appendix G – Letters of Support – Academic and Scientific Institutions **184**

List of Figures

Figure 1: Location of Montréal (Québec, Canada) 16

Figure 2: L'île de Montréal (Island of Montréal) 17

Figure 3: Ville-Marie dans l'île de Montréal, 13 novembre 1685 18

Figure 4: Location of *the Grand Parc de l'Ouest* and the sector of *Cap-Saint-Jacques*.....24

Figure 5: Aerial photography and official limits of *the Grand Parc de l'Ouest* ... 25

Figure 6: Proposed site for Urban Night Sky Place designation – sector of *Cap-Saint-Jacques*.....26

Figure 7: Aerial photography and administrative limits of *Cap-Saint-Jacques*..... 27

Figure 8: *Cap-Saint-Jacques* Bortle Class 33

Figure 9: Local light pollution environment nearby *Cap-Saint-Jacques* (NASA - ISS073-E-283178) 34

Figure 10: Map of the parks of Montréal..... 37

Figure 11: Rivershore of the lake Deux-Montagnes 39

Figure 12: La grande plage 40

Figure 13: Nightscapes of *Cap-Saint-Jacques*..... 40

Figure 14: The Pleiades - Subaru (M45)..... 41

Figure 15: Distance of *the Grand parc de l'Ouest* from downtown Montréal 43

Figure 16: On-site signage of *Cap-Saint-Jacques*.....44

Figure 17: Deadhorse State Park (Utah, USA) entrance signage.....48

Figure 18: Map of the eco-lights' zones in *the Grand parc de l'Ouest* 53

Figure 19: Lighting inventory at *Cap-Saint-Jacques* and Pierrefonds-Ouest 56

Figure 20: SQM measurement sites at *Cap-Saint-Jacques* 58

List of Tables

Table 1: New lighting type (changed in 2025). 56

Table 2: Unihedron Sky Quality Meter – L 59

Table 3: Weather data – Station Ste-Anne-de-Bellevue_1 62

Table 4: Air quality – Station 99, Sainte-Anne-de-Bellevue 65

Administrative content





Country trails - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

A.1 Letter of Introduction

Dear Members of the DarkSky International,

The city of Montréal is proud to introduce you to *Cap-Saint-Jacques*, located in *the Grand parc de l'Ouest*, an extraordinary natural asset nestled within the vibrant and historically rich city of Montréal, and to seek your support in our journey to obtain an Urban Night Sky Place designation.

Montréal, founded in 1642 as Ville-Marie by French settlers, quickly grew into a significant hub for trade, culture, and innovation. The city's strategic location along the St. Lawrence River made it a focal point for commerce and transportation in North America. Over the centuries, Montréal evolved into a cosmopolitan metropolis, known for its unique blend of French and English cultures, its architectural heritage, and its commitment to the arts and education.

Still, Montréal is not just a bustling urban center of over 2,000,000 residents; it also serves as a gateway to some of the most pristine dark skies in North America. Situated at the southern edge of the province of Quebec, Montréal offers relatively easy access to several dark sky sanctuaries in the province, making it a prime starting point for those looking to experience the awe-inspiring beauty of the northern night skies.

Just a few hours from Montréal, *Parc national du Mont-Mégantic* stands as a shining example of Quebec's commitment to preserving its dark skies. This park is home to the first International Dark-Sky Reserve in the world, designated by the DarkSky International in 2007. Mont-Mégantic offers some of the darkest skies accessible from a major metropolitan area, with a sky quality that allows for extraordinary views of celestial phenomena.

Additionally, *Parc national du Mont-Tremblant*, another beloved destination within driving distance from Montréal, provides an escape into nature where light pollution is minimal, allowing visitors to experience the night sky in all its natural splendor. This majestic park has been designated an International Dark Sky Park by DarkSky International in 2023.

The proximity of these dark-sky locations highlights Montréal's unique position as both a vibrant city and a gateway to some of the most significant dark-sky sites in Canada. The city's efforts to mitigate light pollution within its urban parks, such as *the Grand parc de l'Ouest*, further enhance its role in protecting and promoting the appreciation of the night sky. These parks offer urban residents and visitors alike the chance to reconnect with the stars while being just a short journey away from some of the world's premier dark-sky destinations.

Montréal, with its strategic location and growing dark-sky initiatives, is thus poised to become a pivotal hub for night-sky conservation and education, bridging the urban environment with the untamed wilderness of Quebec's northern skies.

As part of its ambitious plan for sustainability and quality of life, the City of Montréal has launched the *Montréal 2030* initiative. This comprehensive vision focuses on creating a more sustainable, resilient, and inclusive city by the end of the decade. A key pillar of *Montréal 2030* is the protection and enhancement of natural habitats, including the preservation of dark skies within urban environments. By embedding dark-sky principles into its urban development strategies, *Montréal 2030* aims to reduce light pollution, improve biodiversity, and reconnect citizens with the natural rhythms of day and night. This initiative underscores Montréal's commitment to innovation in urban environmental management, fostering a brighter future while protecting its starry heritage.

With an even longer-term vision, Montréal's ambitious *Urban planning and mobility plan 2050* emphasizes creating a resilient and inclusive city that harmoniously blends urban development with ecological sustainability. This vision aligns perfectly with our efforts to reduce light pollution and enhance access to dark skies within urban parks. By integrating dark-sky principles into the city's broader environmental and urban strategies, we aim to foster a unique urban experience where residents and visitors can enjoy both a vibrant city life and the serene beauty of the night sky.

In 2025, the City of Montréal has engaged in *the Berlin Urban Nature Pact*, demonstrating its dedication to its environmental goals. The *Berlin Urban Nature Pact* underscores the pivotal role of cities in tackling the intertwined crises of biodiversity loss and climate change, with a notable emphasis on mitigating light pollution. Montréal acknowledges that light pollution significantly impacts biodiversity, particularly affecting nocturnal species like insects, bats, and birds. To address this, the pact sets a target for signatory cities to reduce city nightglow from public buildings and street illumination by 50% by 2030. This will be achieved through insect-friendly lighting, demand-based control, optimized illumination intensity and orientation, and the use of long-wave light for outdoor lighting. These measures are part of a broader commitment to nature-based solutions that benefit climate change mitigation, adaptation, and overall well-being.

Amidst this urban tapestry, *the Grand parc de l'Ouest* stands as a testament to Montréal's dedication to preserving its natural landscapes. Spanning over 3,000 hectares, the park offers a diverse range of environments, from wetlands and forests to open spaces and rural neighborhoods, that serve as vital green lungs for the city. This expansive park, though within 30 kilometers of downtown, is constantly improving to mitigate glare and light trespass, offering a rare refuge of natural beauty and dark skies.

Recognizing the challenges posed by light pollution in an urban setting, the City of Montréal is committed to reducing its impact. We see the present application as a critical step in that ongoing effort. The management of *Cap-Saint-Jacques* is already deeply integrated with dark-sky principles, acknowledging dark skies as a vital natural resource to be cherished and protected. These principles will be embedded within our park management documents, ensuring that every aspect of our operation aligns with our goal of preserving the night sky.

Cap-Saint-Jacques in *the Grand parc de l'Ouest* aspires to become a beacon of education and experience for all—from the occasional stargazer to expert astrophotographers and astronomers. By offering programs and experiences that allow visitors to reconnect with the cosmos, we aim to foster a community deeply engaged in the preservation of our natural nightscapes.

In this context, we humbly seek the DarkSky International's guidance and endorsement in designating *Cap-Saint-Jacques* as our first Urban Night Sky Place. Such a designation would not only recognize our ongoing efforts but also inspire broader community involvement and awareness in the fight against light pollution.

We are enthusiastic about the possibility of collaborating with DarkSky International and would greatly appreciate your support as we work toward creating a sanctuary for dark skies within the heart of Montréal—a city with a profound history and a bright future.

Thank you for considering our application. We look forward to the opportunity to work together in preserving the night sky for future generations.

Sincerely,



Havre de la tortue - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

A.2 Letter of Support – Darksky Delegates

St. Catharines, ON
Ashley Northcotte
ashley@astrobackyard.com

St. Catharines, ON
Trevor Jones
trevor@astrobackyard.com

To the Board of the DarkSky International

Subject: Nomination Letter for *Cap-Saint-Jacques* – Urban Night Sky Place Designation

Dear Members of the Board,

It is with great enthusiasm that we, the undersigned delegates of DarkSky International, formally nominate ***Cap-Saint-Jacques*** in *the Grand parc de l'Ouest, Montréal, Canada*, for designation as an Urban Night Sky Place. This nomination stems from our shared recognition of the park's efforts in promoting dark-sky conservation, implementing sustainable lighting practices, and fostering community engagement through educational initiatives. We believe the park exemplifies the values and criteria established by DarkSky International for Urban Night Sky Place designation.

Cap-Saint-Jacques has taken significant steps toward reducing light pollution through the adoption of eco-friendly lighting systems. Its use of low-intensity shielded fixtures with warm-colored LEDs participates to limit the impact on the natural night environment. These efforts align with best practices for preserving the quality of the night sky while balancing public safety and functionality.

The park's geographical setting further enhances its suitability for this designation. Its expansive natural landscapes, including forests, wetlands, and rivers, provide natural barriers that shield the area from the surrounding urban glow. Although located only 30 kilometers from downtown Montréal, the park maintains an atmosphere of seclusion, offering a rare opportunity for night-sky observation within a major metropolitan area.

Additionally, the park has cultivated a culture of public engagement through numerous astronomy-related events, including stargazing evenings, educational workshops, and community outreach programs. These initiatives have increased public awareness of the importance of protecting the night sky while building lasting community support. The park's long-term environmental strategy integrates dark-sky principles into its operational plans, emphasizing biodiversity conservation, the preservation of nocturnal wildlife habitats, and the responsible use of lighting technologies.

Given these efforts, we believe that granting Urban Night Sky Place designation to *Cap-Saint-Jacques* will validate its ongoing conservation initiatives and serve as a source of inspiration for other urban parks worldwide.

We respectfully encourage DarkSky International to consider this nomination and remain available to provide any additional documentation or clarifications you may require.

Thank you very much for your time and thoughtful consideration.

Sincerely,



Ashley Northcotte



Trevor Jones



Château Gohier - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

A.3 Letter of Support – City of Montréal Services

Dear board of the DarkSky International,

On behalf of the City of Montréal, the Service des Grands Parcs du Mont-Royal et des Sports and the Espace pour la vie, we are honored to extend our formal support for the application of *Cap-Saint-Jacques* in *the Grand parc de l'Ouest* to be designated as an Urban Night Sky Place by the DarkSky International. This designation would be a testament to our commitment to preserving the natural environment and enhancing the quality of life for all residents and visitors.

Cap-Saint-Jacques is an exceptional park, spanning vast areas of green spaces and natural habitats within close proximity to the heart of Montréal. Despite being located near a vibrant metropolitan area, the park has managed to maintain a connection with the night sky, offering a rare opportunity for city dwellers to experience the beauty of the stars.

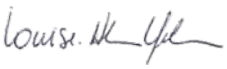
Recognizing the challenges posed by urban light pollution, Montréal has already taken significant steps to mitigate its effects. We have implemented a city-wide transition to more efficient and less obtrusive LED lighting, while also incorporating dark-sky principles into our urban planning and park management. *Cap-Saint-Jacques* will serve as a beacon of these efforts, showcasing our dedication to reducing light pollution and fostering a deeper appreciation for the night sky among our citizens.

This park holds immense potential as an educational resource, providing a space where both casual stargazers and expert astronomers can come together to observe, learn, and be inspired by the cosmos. We envision *Cap-Saint-Jacques* as a cornerstone for public engagement in dark-sky preservation, a place where visitors of all ages can reconnect with the natural world and gain a greater understanding of our place in the universe.

The City of Montréal is fully committed to supporting this initiative, recognizing the value that dark skies bring to our environment, health, and cultural heritage. We respectfully request that DarkSky International consider our application and grant *Cap-Saint-Jacques* in *the Grand parc de l'Ouest* the designation of an Urban Night Sky Place. Your partnership in this endeavor will help us take a significant step toward a future where the night skies over Montréal are preserved and cherished for generations to come.

Thank you for your consideration.

Sincerely,



2026-01-28

Louise-Hélène Lefebvre
Director
Service des grands parcs,
du Mont-Royal et des sports



Julie Jodoin
Director
Service de l'Espace pour la vie



Winter sunset - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

Site Description

B



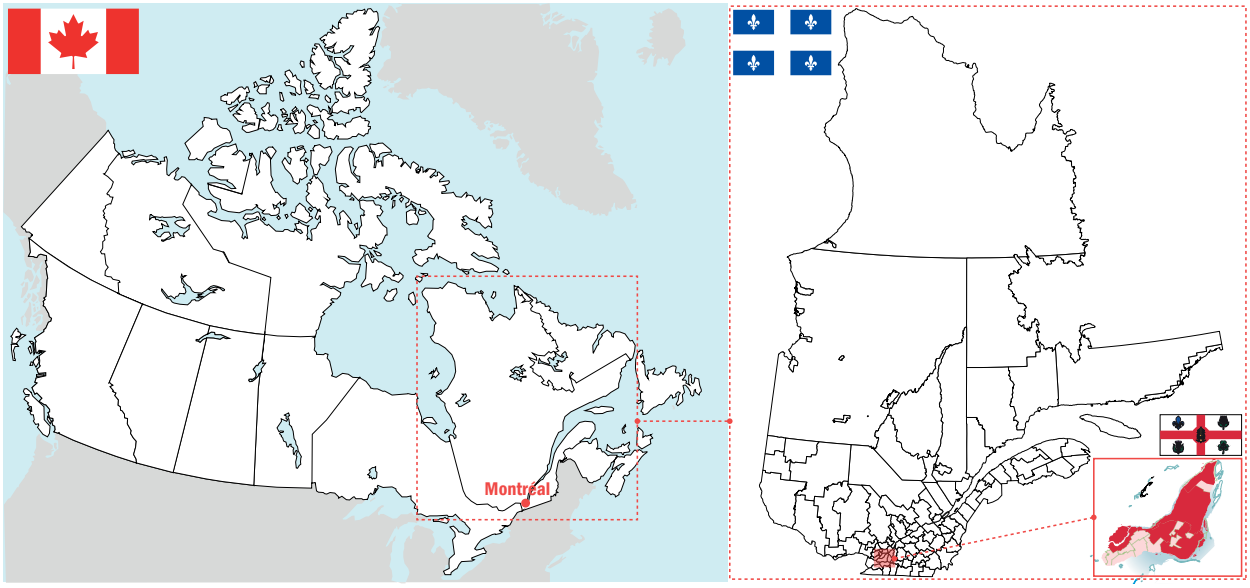
Sunset on the beach -
Photo by Pierre Vuaillet, 2025

B.1 Montréal: culture, history and complexity

B.1.1 Overview

Montréal is the largest city in the province of Québec and the second most populous city in Canada, home to approximately 2 million residents in the city proper and more than 4,3 million in the greater metropolitan area. Located in eastern Canada (Figure 1), it is renowned for its vibrant cultural life, bilingual character, and historical significance.

Figure 1: Location of Montréal (Québec, Canada)



Source: Ville de Montréal, 2025

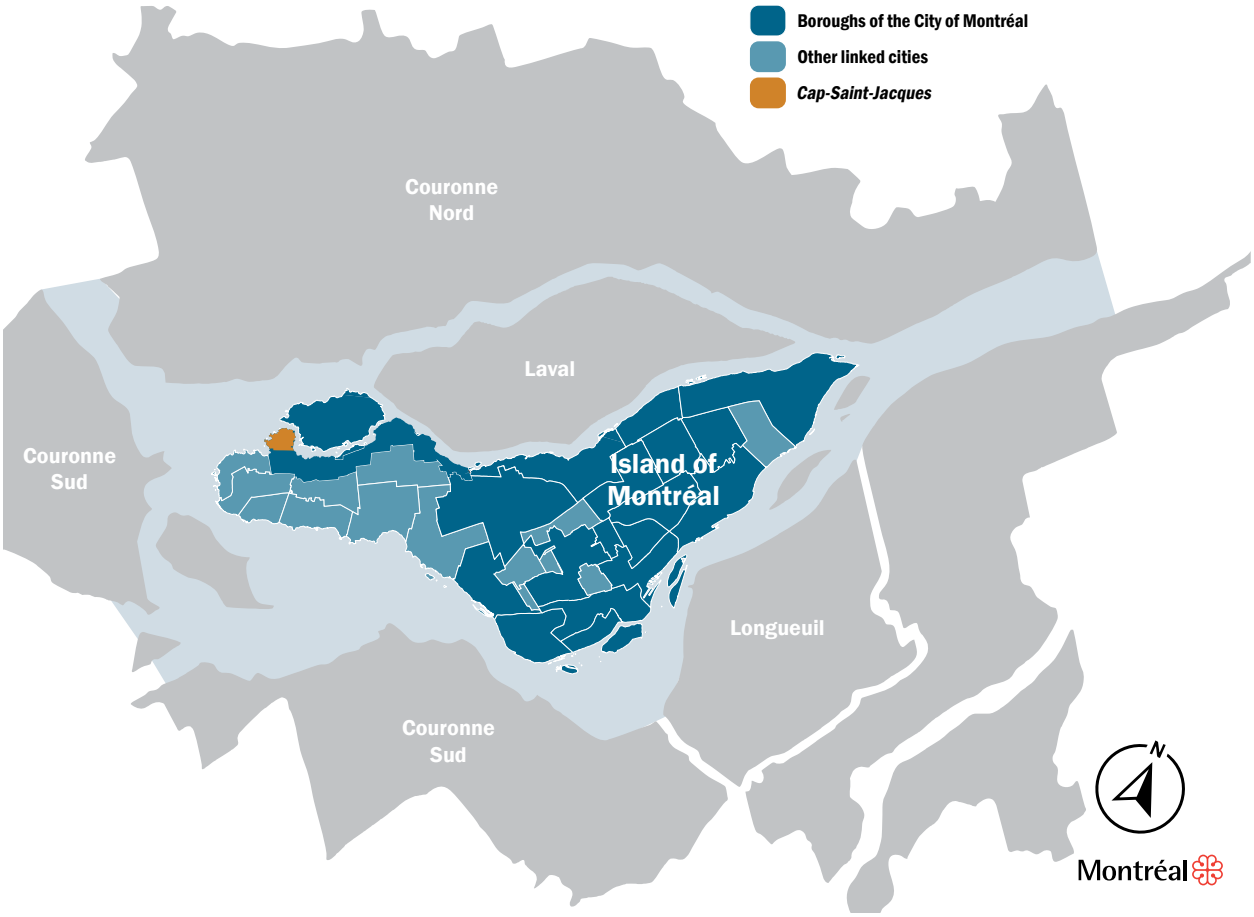
Named after "*Mont Royal*" (the magmatic hill at its heart), Montréal has long been recognized as a key economic, educational and artistic hub in North America. It hosts numerous international institutions, world-class universities, and major cultural events, such as the Francos de Montréal or the Montréal International Jazz Festival. The city balances its French heritage with a cosmopolitan outlook, making it a symbol of both tradition and innovation.

Often considered a cultural capital of Canada, Montréal is a place where old stone architecture meets cutting-edge research, and where diverse communities contribute to a rich social fabric. Its distinct character stems from a blend of Indigenous history, French and British colonial past, and a long tradition of immigration.

B.1.2 Geography

Montréal is located on *Île de Montréal (*Figure 2*)*, an island at the confluence of the St. Lawrence and Ottawa rivers. The island itself covers approximately 500 km² and is part of a larger archipelago. While the City of Montréal occupies most of the island, several other independent municipalities, such as Westmount, Côte-Saint-Luc, and Mont-Royal, also share the territory.

Figure 2: L'île de Montréal (Island of Montréal)



Source: Ville de Montréal, 2025

The island's geography is shaped by its rivers, numerous smaller streams, and its central landmark and park, *Mont Royal*, the forested hill that dominates the skyline. This natural feature provides not only a scenic backdrop but also a significant green space at the heart of the urban environment.

Beyond the island, Montréal is part of a larger metropolitan area, known as the *Communauté Métropolitaine de Montréal* (CMM – Metropolitan Community of Montréal), which includes numerous off-island suburbs and surrounding regions. The region's waterways, rail networks, highways, and international airport have historically contributed to its role as a major transportation and trade hub in Canada. The island also hosts an extensive network of parks, riversides, and ecological corridors that sustain urban biodiversity and strengthen the city's environmental resilience.

B.1.3 Historical Background

Montréal's history spans thousands of years, beginning with its use as a seasonal gathering site by Indigenous peoples, particularly the *Kanien'kehà:ka* (Mohawk), one of the founding nations of the Haudenosaunee Confederacy. Known as *Tiohtià:ke in Kanien'kéha*, the island has long been a place of meeting and trade.

The French permanently settled on May 17th, 1642, when Paul Chomedey de Maisonneuve and members of the Société Notre-Dame de Montréal founded Ville-Marie (Figure 3). Among them were Jeanne Mance, who established one of North America's first hospitals, and Marguerite Bourgeoys, who introduced education to New France.

It became a key node in the fur trade and grew rapidly as a strategic outpost for Nouvelle-France. After the British conquest of 1760, Montréal developed as a commercial and industrial center within British North America, playing a major role in the expansion of railroads, finance, and manufacturing throughout the 19th and early 20th centuries.

Figure 3: Ville-Marie dans l'île de Montréal, 13 novembre 1685



Source: Archives nationales d'outre-mer, 1685

Throughout the 20th century, Montréal underwent significant urbanization and transformation. It hosted Expo 67, a pivotal World's Fair that marked its emergence as an international city, and the 1976 Summer Olympics, which left a lasting mark on its urban landscape. The city has also been shaped by social movements, linguistic tensions, and political change, particularly during the Quiet Revolution and two Québec referendums on sovereignty.

Today, Montréal remains a symbol of cultural resilience and adaptability, constantly evolving while preserving the legacy of its Indigenous, French, British, and immigrant communities.

B.1.4 Administration

The administration of Montréal reflects its complex history of territorial and political change. Today, Montréal is the central municipality on the island, divided into 19 boroughs (arrondissements). Each borough has its own elected council, budget, and responsibilities for local services such as parks, libraries, and urban planning, while remaining under the overall authority of the central city government. These boroughs embody Montréal's diverse neighborhoods, from historic Old Montréal to multicultural areas like Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Beyond the city proper, 15 independent (reconstituted) municipalities (such as Westmount, Pointe-Claire, and Montréal-Est) also occupy parts of the island. These municipalities regained partial autonomy after the municipal mergers and de-mergers of 2002-2006. Together with the City of Montréal, they form the Montréal Agglomeration, an administrative entity that coordinates shared services across the island, including public safety, regional transport, water distribution, fire protection, and major infrastructure.

At a broader scale, the *Communauté métropolitaine de Montréal* brings together the island and its surrounding off-island suburbs as part of the Greater Montréal Area. The CMM is responsible for regional land use, transportation planning, economic development, and environmental policies, ensuring coherent development in one of Canada's most dynamic metropolitan regions.

This multi-level governance structure (municipal, agglomeration, metropolitan, and provincial) encourages collaboration but also demands close coordination between various actors to address urban challenges effectively. Some key domains, such as education, health care, and certain aspects of planning, remain under the jurisdiction of the Government of Québec.

B.1.5 Cultural and Linguistic Identity

Montréal is a bilingual city, with French as the official language of Québec and English widely spoken. Over half of its residents speak both languages, and the city's life often reflect this duality.

Cultural diversity is one of Montréal's defining features. Immigration has played a central role in shaping the city's identity, with communities from Haiti, Italy, Vietnam, Lebanon, Algeria, China, and many other countries contributing to its multicultural fabric. As an example, the borough of Côte-des-Neiges is home of more than 115 different ethnic groups. This pluralism is celebrated in everyday life through festivals, cuisine, languages, and artistic expression.

Montréal is home to a rich artistic and intellectual scene, anchored by internationally renowned universities such as McGill University and Université de Montréal, and supported by a wide array of cultural institutions including the Musée des

beaux-arts, Place des Arts or Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

The city is also a major center for innovation in film, gaming, music, artificial intelligence, aerospace or design. Its designation as a UNESCO City of Design in 2006 underscores its global leadership in architecture and urban creativity.

Despite its metropolitan nature, Montréal retains a strong local character. Each borough has its own unique atmosphere and identity, whether it's the historic cobblestones of Old Montréal, the vibrant nightlife of the Plateau, or the artistic communities of Mile End and Hochelaga.

B.1.6 Economy and Innovation

Montréal boasts one of the most diverse and dynamic economies in Canada. Once a manufacturing stronghold, the city has successfully transitioned into a knowledge-based economy centered around innovation, creativity and high technology. Its strategic location, bilingual workforce, and concentration of top-tier research institutions contribute to its global competitiveness. Key economic sectors include:

- Aerospace: Montréal is one of the world's largest aerospace hubs, home to major players such as Bombardier, CAE, and Pratt & Whitney Canada.
- Artificial Intelligence and Technology: The city has emerged as a global center for AI research, with institutions like Mila (Quebec AI Institute) and support from both public and private sectors.
- Video Games and Digital Media: Ubisoft, Warner Bros. Games, and several independent studios have made Montréal a leader in gaming and digital content creation.
- Higher Education and Research: With four major universities and a high density of research centers, Montréal is a magnet for students, academics, and innovators.
- Tourism and Culture: The city welcomes millions of visitors annually, attracted by its festivals, culinary scene, historic architecture, and cultural vitality.
- Sustainable Development: Montréal is investing in green infrastructure, public or active transit, and environmental innovation to build a more resilient and eco-friendly urban future.

The city supports a thriving ecosystem of startups, co-working spaces, and business incubators. Initiatives like Montréal International and PME MTL provide resources for foreign investment, entrepreneurship, and business development.

B.1.7 International Engagement

Montréal holds a unique position on the global stage as a hub of diplomacy, culture, and international cooperation. It is the only Canadian city that hosts a United Nations specialized agency (the International Civil Aviation Organization [ICAO]) which anchors its role in global aviation governance.

The city is home to numerous international organizations, including:

- The World Anti-Doping Agency (WADA)
- The Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD)
- The International Air Transport Association (IATA)

These institutions, along with an active consular presence and frequent international conferences, make Montréal a key diplomatic and regulatory center.

Montréal has forged sister city relationships and international cooperation agreements with cities around the world, including Paris, Shanghai, and Hiroshima. These partnerships foster exchanges in culture, science, and urban development.

As a UNESCO City of Design, Montréal champions creative and sustainable urban planning. Its participation in global networks such as C40 Cities and ICLEI (Local Governments for Sustainability) reflects its commitment to tackling climate change, improving urban resilience, and promoting inclusive development on a planetary scale.

Thanks to its multilingualism, openness, and institutional infrastructure, Montréal continues to act as a bridge between continents—particularly between Europe and the Americas.



Papillon monarque - Photo by Yves Kérouac, 2018

B.2 Environment and light pollution

B.2.1 Vision and climate leadership

Montréal's citywide strategic plan (*Montréal 2030* – Ville de Montréal, 2021), defines a clear and ambitious vision for sustainable development. Central to this vision is accelerating ecological transition and fostering resilience against climate change.

The *Montréal Climate Plan 2020-2030* (Ville de Montréal, 2025) further solidifies the city's commitment by setting a significant greenhouse gas (GHG) emissions reduction target of 55% below 1990 levels by 2030 and aiming for carbon neutrality by 2050.

The recent implementation of Montréal's 2024 municipal budget introduced the city's first-ever climate budget, ensuring all municipal projects incorporate climate considerations.

Internationally, Montréal participates actively in frameworks such as the *Global Covenant of Mayors for Climate & Energy* (GCM, 2024), reporting emissions transparently. Montréal is also a signatory of the *C40 Urban Nature Accelerator* (C40, 2022) and the *Cities With Nature* initiative, collaborating internationally to enhance urban biodiversity (CityWithNature, 2024). Montréal notably hosted the *UN Convention on Biological Diversity's COP15* in 2022, contributing significantly to global biodiversity governance (United Nations, 2022).

B.2.2 Biodiversity and sustainable development

Montréal has made substantial efforts to protect and expand urban green spaces, exemplified by its target of planting 500,000 trees by 2030, particularly in heat vulnerable. The *Urban Agriculture Strategy 2021–2026* (Ville de Montréal, 2023) supports local food resilience by expanding cultivated spaces by 33%. Additionally, Montréal prohibits cosmetic pesticide use and has implemented extensive bans on single-use plastics, strengthening the city's sustainability credentials.

Efforts to protect biodiversity further include the establishment of biodiversity corridors, conservation of wetlands and shorelines, and comprehensive measures aimed at waste reduction. *Montréal's 2020-2025 Waste Management Master Plan* (Ville de Montréal, 2020) targets achieving zero waste by 2030 through enhanced organic waste collection and circular economy initiatives.

B.2.3 Light pollution prevention

Addressing light pollution is an integral part of Montréal's environmental strategy. Since 2017, Montréal has undertaken a citywide project to replace older streetlights with fully shielded 3000 K LED lamps, significantly reducing skyglow and energy consumption. Smart

control systems now enable adaptive dimming late at night, helping mitigate nocturnal light pollution and energy use.

Regulatory progress includes the pioneering 2024 light pollution ordinance RCA08-08-0001-170 adopted by the Borough of Saint-Laurent (Ville de Montréal, 2024c). This bylaw mandates downward-directed fixtures, restrictions on blue-rich lighting, and reduced illumination after 11 PM, setting a precedent for other boroughs. The regulation aligns with standards established by Québec's Bureau de normalisation, exemplifying effective local action informed by regional expertise.

Institutionally, Montréal's Biosphère Environment Museum revised its lighting policy in 2022 (EPLV, 2022b) to minimize ecological disruption. Lights are extinguished after midnight, and brightness is lowered during critical bird migration periods, aligning with Montréal's broader sustainability goals. Public awareness campaigns by various boroughs complement these efforts, promoting responsible lighting among residents and businesses.



Purple lossestrife -
Photo by Pierre Vuaillet, 2025

B.3 Maps and Area Description

B.3.1 *The Grand parc de l'Ouest*

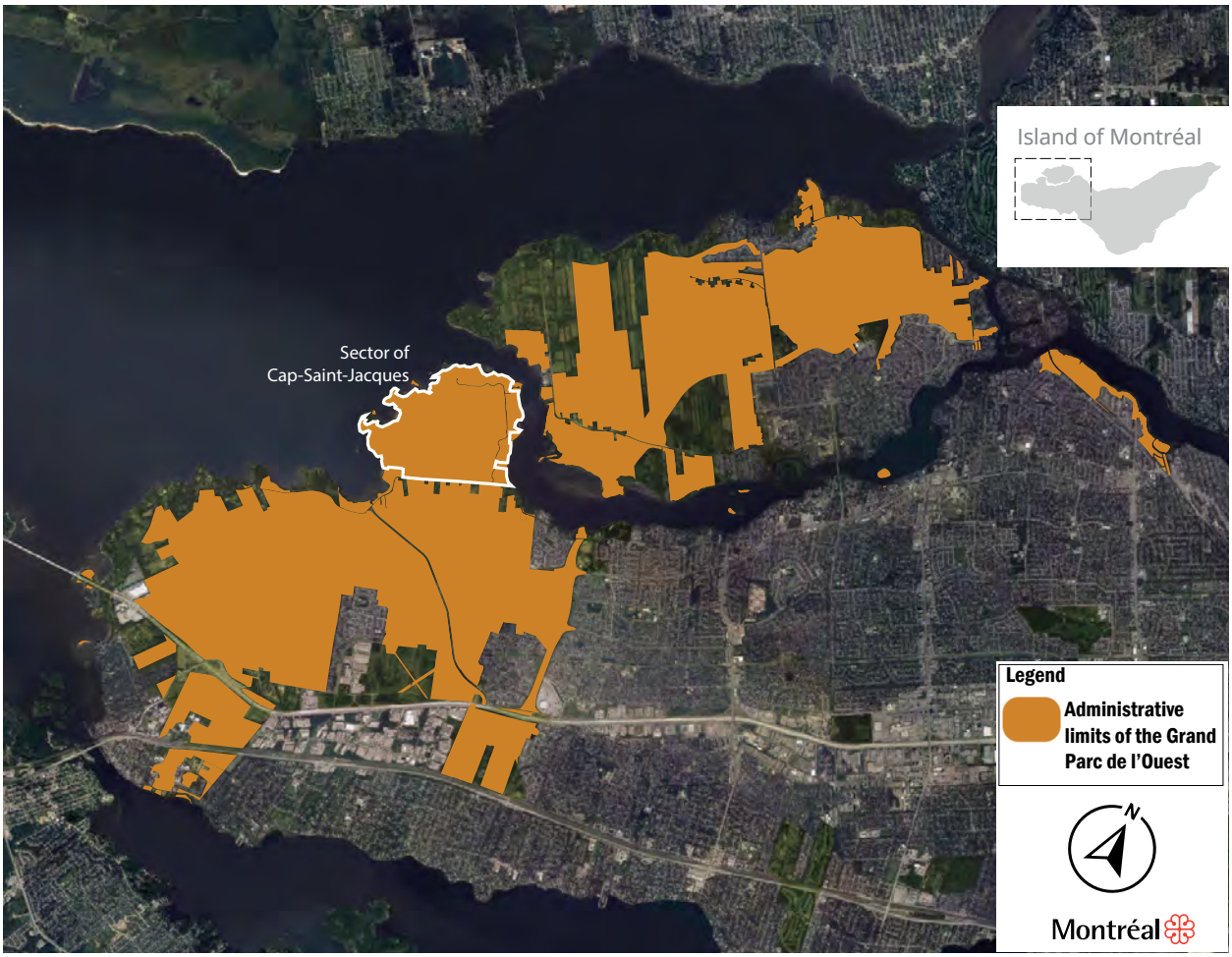
On the western edge of Montréal, *the Grand parc de l'Ouest* (Figure 4 and Figure 5) offers a rare blend of natural beauty and a glimpse into the night sky, even in an urban environment. Spanning over 3,000 hectares, this expansive park is a mosaic of diverse ecosystems (lush forests, thriving wetlands, meadows, and winding rivers). It is not only one of the largest municipal parks in Canada but also a crucial refuge for both wildlife and human visitors seeking a connection to nature.

Figure 4: Location of *the Grand Parc de l'Ouest* and the sector of *Cap-Saint-Jacques*



Source: Ville de Montréal, 2025

Figure 5: Aerial photography and official limits of *the Grand Parc de l'Ouest*



Source: Image © 2025 Google, 2025

B.3.2 Cap-Saint-Jacques

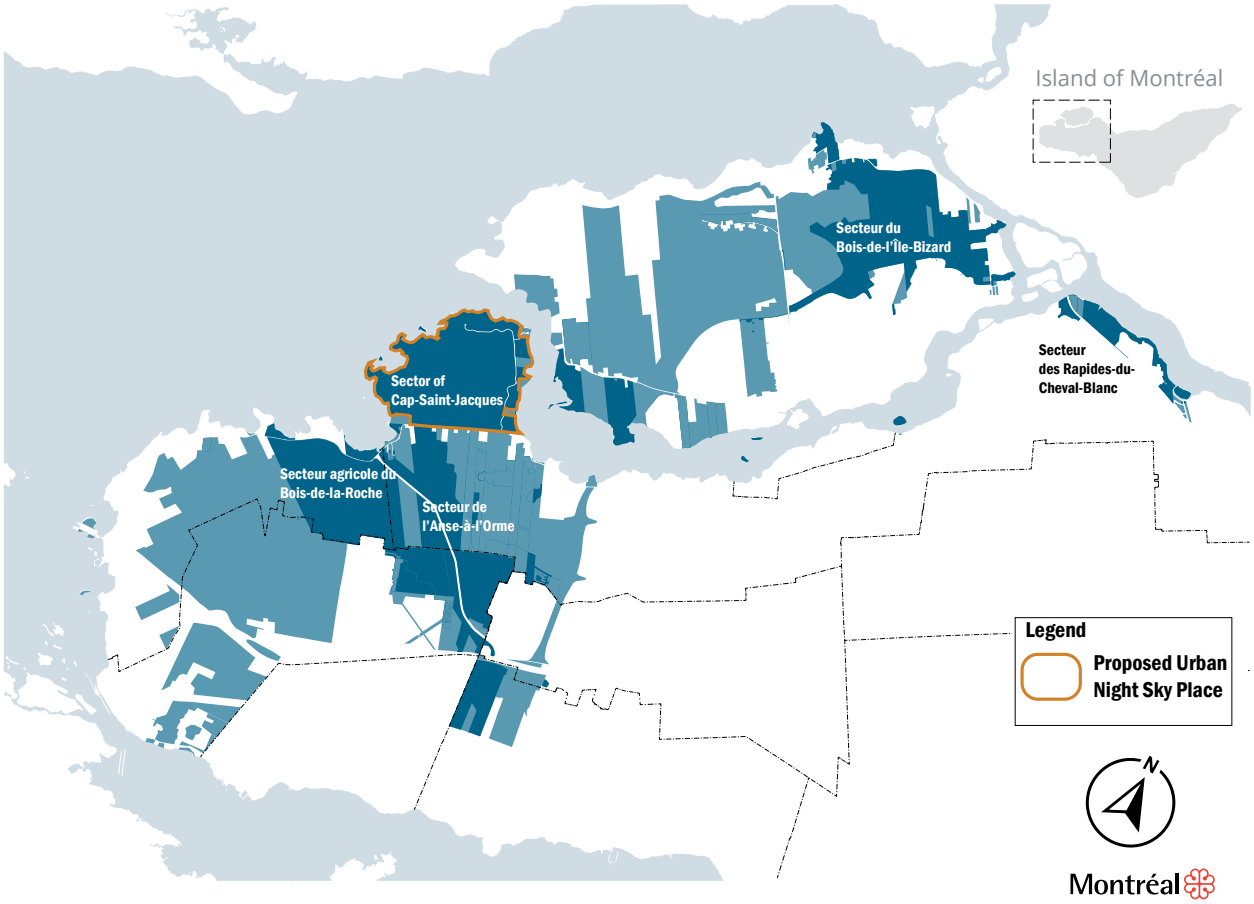
The specific area within *The Grand Parc de L'Ouest* that is being proposed for Urban Night Sky Place designation is the sector of *Cap-Saint-Jacques* (Figure 6 and Figure 7).

Proposed UNSP	Coordinates
Cap-Saint-Jacques	Latitude: 45.480° N Longitude: –73.930° W

This region (of 330 Ha), situated on the western edge of Montréal, offers some of the darkest skies within the city's limits, making them prime locations for night sky observation and public education on light pollution.

Cap-Saint-Jacques, with its relative seclusion from the city's core, provide a unique opportunity to reconnect with the night sky, despite the challenges of the surrounding urban environment.

Figure 6: Proposed site for Urban Night Sky Place designation – sector of *Cap-Saint-Jacques*



Source: Ville de Montréal, 2025

Figure 7: Aerial photography and administrative limits of *Cap-Saint-Jacques*



Source: Image © 2024 Google, 2025

B.3.3 Cultural and Indigenous Connection

Beyond of the sector of *Cap-Saint-Jacques*, the entire zone of *the Grand parc de l'Ouest* holds significant cultural and Indigenous importance, reflecting a rich history that spans thousands of years. Frequented by Indigenous groups for millennia, the area, with its rivers, forests, and fertile lands, was an attractive location for hunting, fishing, and gathering. This led to the establishment of temporary camps and resource exploitation sites that demonstrate a deep, sustained relationship with the land.

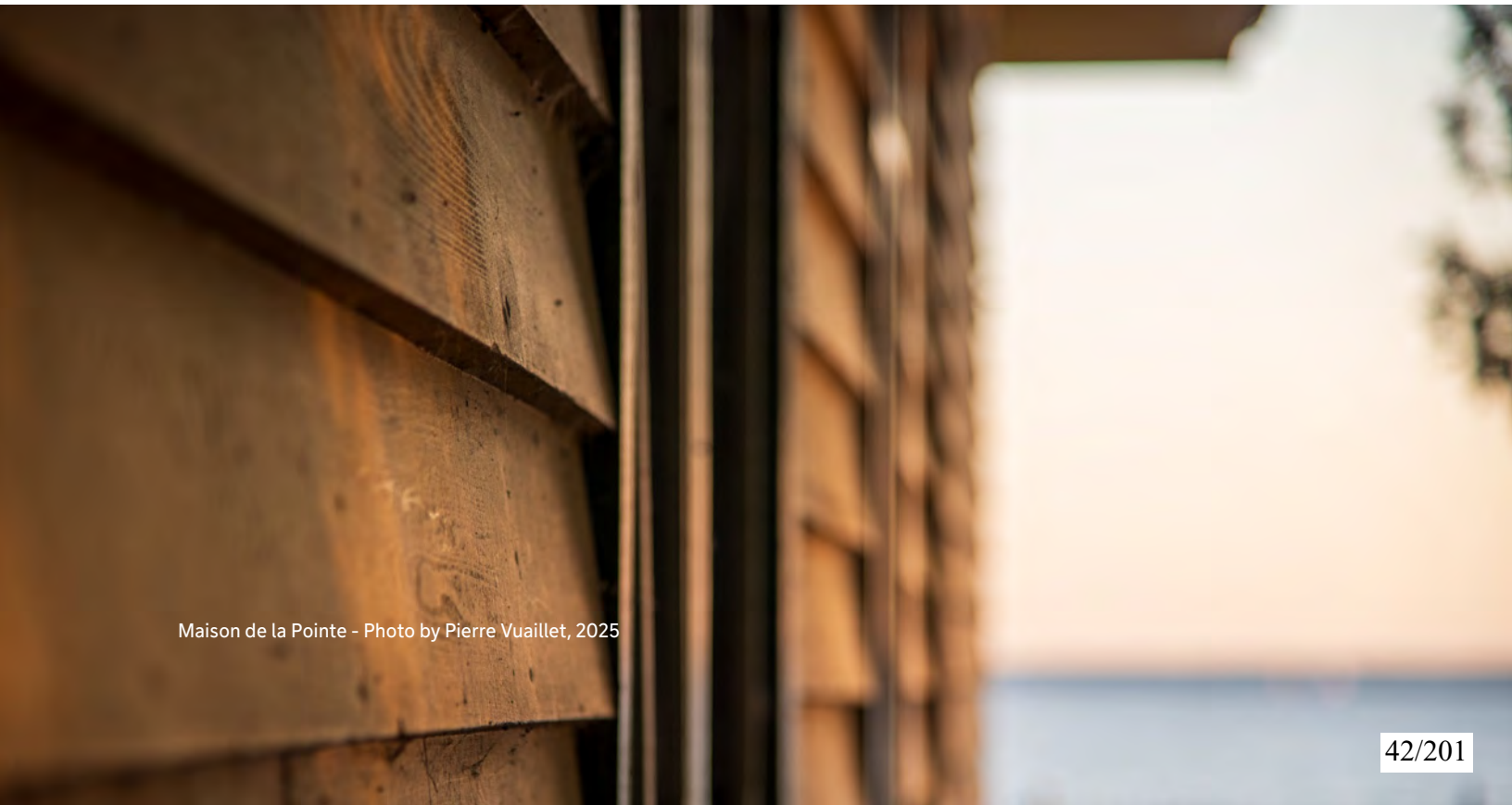
During the Archaic period, dating back 11,350 to 3,000 years ago, Indigenous peoples were highly mobile, utilizing diverse natural resources across the landscape. Archaeological evidence from this era, including artifacts and activity sites, indicates long-term occupation and cultural continuity. The Sylvicole period, spanning 3,000 to 450 years ago, saw the development of semi-permanent settlements and the emergence of horticulture. These

communities fostered complex social networks and increasing interaction among nations, marking a significant evolution in cultural practices.

With the arrival of European explorers, the Indigenous presence in the area shifted toward trade and diplomacy. Missions and trading posts were established, facilitating sustained exchanges and shaping a new phase in the area's history.

The Grand parc de l'Ouest also carries a rich legacy of European settlement, particularly linked to agriculture and river-based commerce. Various historic structures and colonial-era artifacts remain visible in the park today, underscoring its layered cultural identity. Several zones have been identified as having high archaeological potential, including areas likely to contain Indigenous artifacts. Recommendations for surveys and preservation efforts have been made to protect this shared heritage.

Preserving both the natural and cultural legacy of *the Grand parc de l'Ouest* is essential. This includes honoring Indigenous knowledge systems, many of which are rooted in deep cosmological traditions that view the night sky not only as a navigational tool but as a spiritual and cultural map. Integrating these perspectives into the park's interpretive design and visitor experience will enrich its educational value and ensure that its diverse histories (celestial and terrestrial) remain accessible to all.



Maison de la Pointe - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

B.3.4 Local Wildlife

The grand area of *the Grand parc de l'Ouest,* and particularly the sector of *Cap-Saint-Jacques*, stands as a pivotal ecological asset within Montréal, encompassing over 3,000 hectares of diverse habitats, including mature forests, wetlands, meadows, and agricultural lands. This expansive natural area serves as a cornerstone for biodiversity conservation, particularly for nocturnal and at-risk species, amidst the challenges posed by urban development and climate change.

Nocturnal ecosystems within *the Grand parc de l'Ouest* are rich and varied, supporting a multitude of species whose activities predominantly occur after dusk. Bats, for instance, are well-represented, with all seven species recorded in Montréal present within the park. Notably, the Eastern Red Bat (*Lasiurus borealis*), seldom observed in urban settings, has been detected in the Bois-de-la-Roche sector. The Little Brown Bat (*Myotis lucifugus*) and the Eastern Pipistrelle (*Perimyotis subflavus*), both classified as endangered under Canada's Species at Risk Act, find refuge in the park's mature forest stands. These species are particularly sensitive to habitat fragmentation and artificial lighting, which can disrupt their foraging and navigation behaviors.

The avian nocturnal community is equally diverse. Species like the Barred Owl (*Strix varia*), Eastern Screech Owl (*Megascops asio*), and Great Horned Owl (*Bubo virginianus*) are regularly observed, with indications of nesting by the Northern Saw-whet Owl (*Aegolius acadicus*). These birds rely on the park's extensive forested areas for hunting and breeding.



White underwing - Photo by Insectarium de Montréal, 2025

Light pollution poses a significant threat to these nocturnal species, disrupting natural behaviors and ecological processes. Mitigating artificial light intrusion is essential to preserve the integrity of these ecosystems.

The Grand parc de l'Ouest provides critical breeding and foraging habitats for several species with precarious conservation statuses. Grassland birds such as the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) have their only remaining active nesting sites in Montréal within the park. The Least Bittern (*Ixobrychus exilis*), a species dependent on wetland environments, breeds in the marshes of the Bois-de-l'Île-Bizard sector. Forest-dwelling birds like the Wood Thrush (*Hylocichla mustelina*) and the Short-billed Marsh Wren (*Cistothorus platensis*) are also present, with the latter's nesting confirmed exclusively within the *the Grand parc de l'Ouest* in the metropolitan area.

Other notable species include the Eastern Wood-Pewee (*Contopus virens*), Barn Swallow (*Hirundo rustica*), Chimney Swift (*Chaetura pelagica*), and Common Nighthawk (*Chordeiles minor*). Other species like the Black Tern (*Chlidonias niger*), a colonial waterbird, has been observed in the park and has previously nested in adjacent areas.

Recognized as a biodiversity core within the Rivière à l'Orme ecological corridor, *the Grand parc de l'Ouest* is subject to active conservation and management efforts by the City of Montréal and its partners. These initiatives encompass:

- Ecological Monitoring: Regular surveys of species populations, nesting sites, and habitat conditions to inform management decisions.

- Habitat Protection: Preservation of critical habitats, including wetlands and mature forests, to support the diverse species assemblages.

- Invasive Species Control: Management of non-native species to maintain ecological balance.

- Light Pollution Mitigation: Implementation of measures to reduce artificial light exposure, safeguarding nocturnal wildlife and ecological processes.

The Grand parc de l'Ouest serves as an indispensable sanctuary for nocturnal and at-risk species within Montréal. Its vast and varied habitats offer refuge amidst the pressures of urbanization and environmental change. Continued commitment to conservation, including addressing the often-overlooked issue of light pollution, is vital to ensure the resilience and sustainability of this ecological haven for future generations.

B.3.5 Ecosystem preservation and dark sky friendly measures

Protecting ecosystems and promoting dark sky-friendly measures are critical steps toward safeguarding nocturnal habitats and enhancing biodiversity. In Montréal, these initiatives are increasingly recognized as essential to addressing the adverse effects of light pollution on wildlife and human health.

Light pollution significantly disrupts the natural behaviors of nocturnal animals, affecting their reproduction, navigation, and feeding patterns. It can disorient migratory birds and disturb the biological cycles of pollinating insects.

For Montréal, protecting dark skies goes beyond aesthetics: it is fundamental to preserving the delicate balance within urban ecosystems.

One proposed solution is the establishment of ecological corridors, designed to improve connectivity and protect nocturnal wildlife. These corridors help sustain natural nighttime rhythms, minimize disturbances, and support the survival and ecological equilibrium of diverse species. Dark sky-friendly sites facilitate natural behaviors, assist migratory species, and improve survival rates of nocturnal birds.

Efforts are underway in Montréal to shield existing ecological corridors from light pollution. Through careful planning and management of artificial lighting in new ecological habitats and corridors, the city ensures the continued integrity and biodiversity of these important natural areas.



North American Green Frog - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

This approach is especially crucial in urban settings, where light pollution significantly impacts natural ecosystems.

Montréal is actively reducing light pollution through various targeted measures. These include enforcing stricter lighting regulations, adopting fixtures with warmer color temperatures, and encouraging eco-friendly lighting practices within communities. Collectively, these initiatives help maintain ecological balance, support biodiversity, and allow future generations to appreciate these natural wonders.

Central to these efforts is Montréal's urban "dark sky corridor" initiative (*trame noire*), aimed explicitly at preserving night skies. The city is upgrading its public lighting by installing warmer, lower-intensity LED streetlights (3000 K) and establishing ecological corridors that protect naturally dark areas. Complementary local actions further enhance this strategy: Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, an arrondissement of the City of Montréal, developed an eco-friendly lighting guide in collaboration with the Mont-Mégantic International Dark Sky Reserve, and Saint-Laurent, another arrondissement, introduced Montréal's first regulation specifically targeting excessive nighttime lighting on private properties.

These coordinated efforts, backed by scientific and institutional partnerships (including the Mont-Mégantic ASTROLab and Université de Montréal) aim to substantially reduce light pollution, protect nocturnal biodiversity, and reconnect Montréal's residents with star-filled skies.

Preserving ecosystems and promoting dark sky-friendly measures are essential components of Montréal's strategy to protect nocturnal habitats and enhance biodiversity.

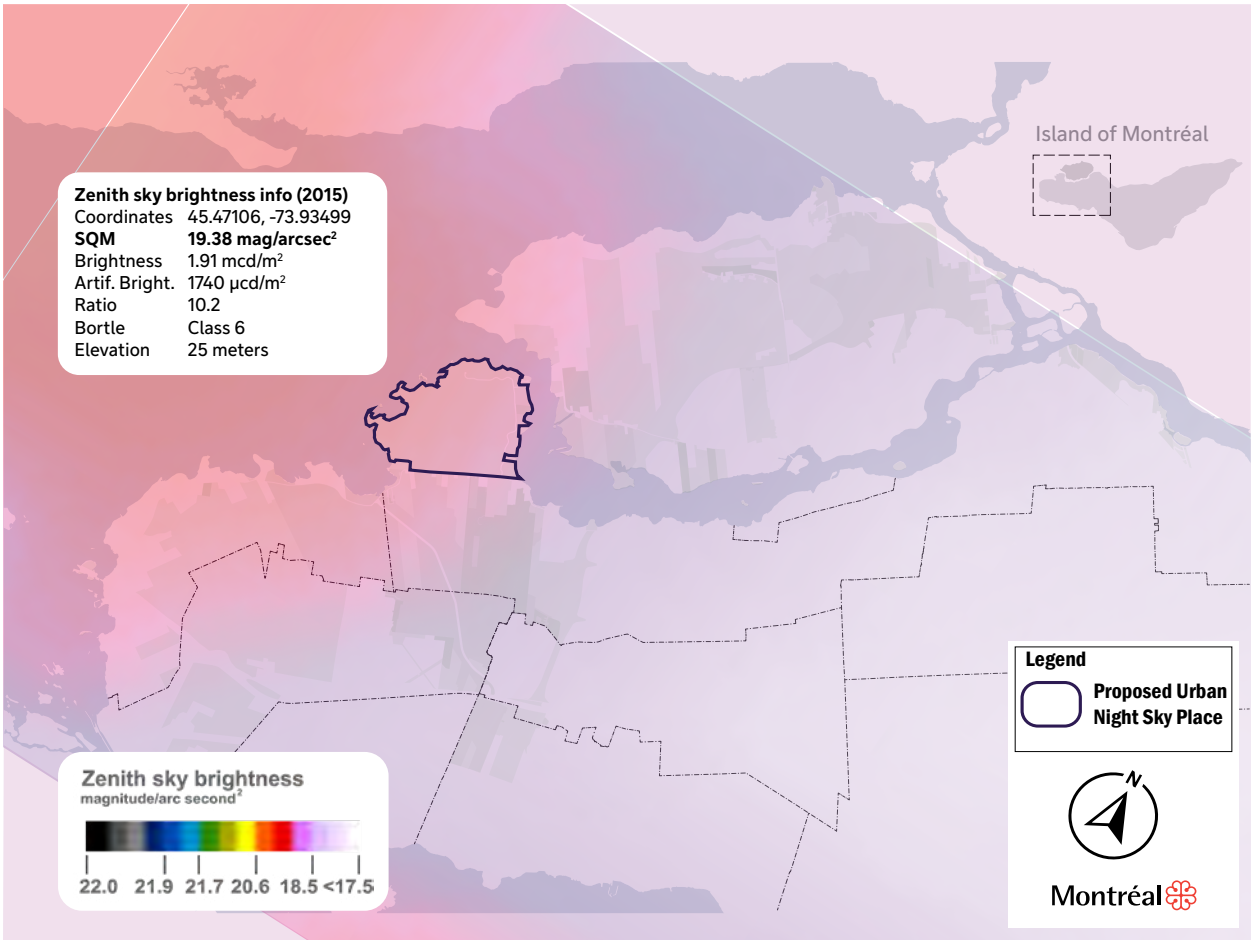
By actively addressing light pollution and advocating for dark sky conservation, Montréal fosters healthier ecosystems and improved well-being for wildlife and human populations alike. Ongoing initiatives and sustained community engagement remain critical for achieving these goals and ensuring long-term environmental stewardship.

B.3.6 The challenges of an urban area

In a city as bright and vibrant as Montréal, the night sky faces significant challenges. The surrounding urban areas contribute to light pollution, making it difficult to fully escape the effects of artificial illumination.

The Grand parc de l'Ouest and *Cap-Saint-Jacques* in particular, while not immune to these challenges, offers one of the best opportunities in this urban region to experience the night sky in a more natural state. Despite being situated within a highly light-polluted area, classified as a Bortle Class 6 on the scale (Figure 8), indicating a bright suburban sky where the Milky Way is often difficult to discern—the park still manages to provide moments of celestial clarity.

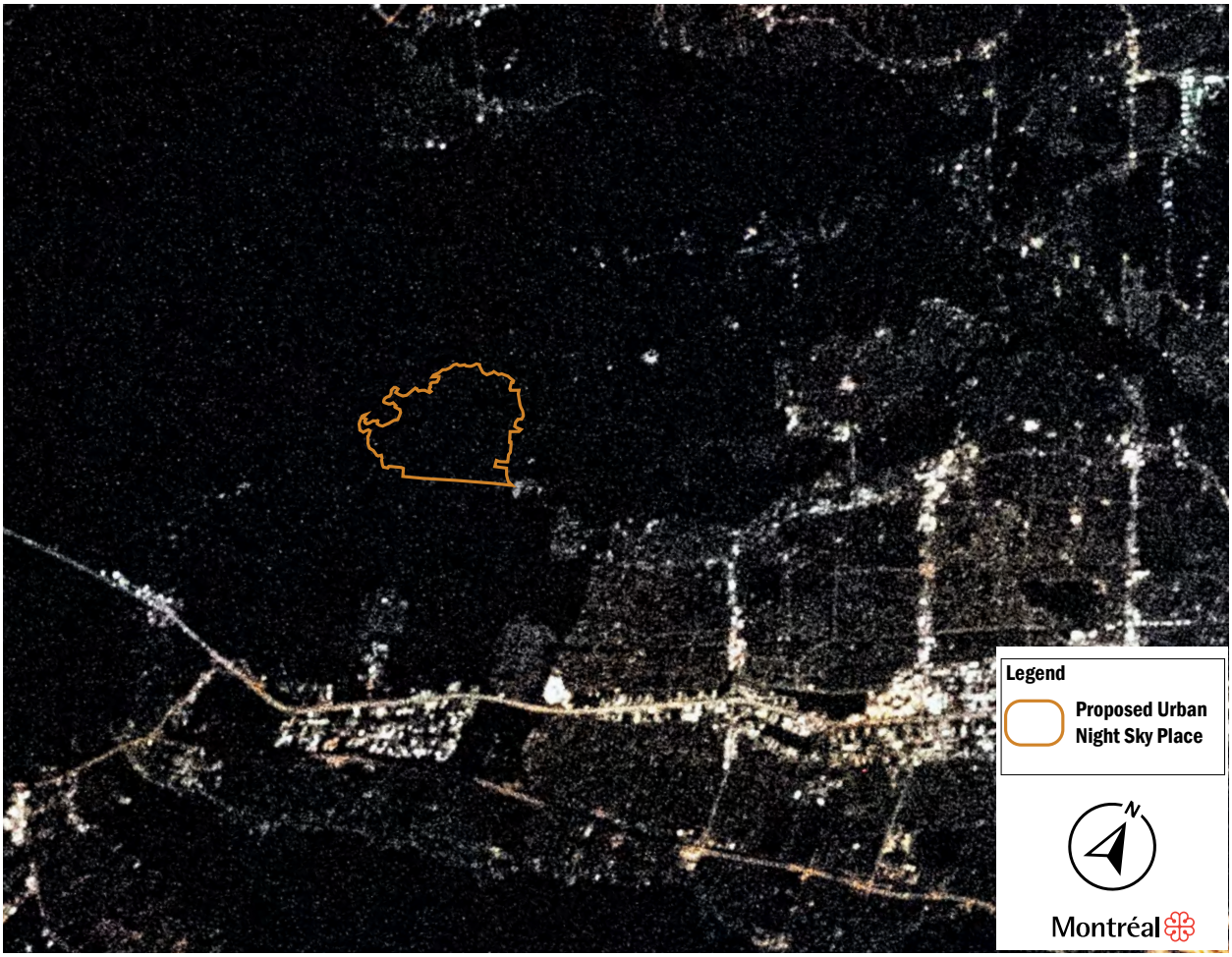
Figure 8: *Cap-Saint-Jacques* Bortle Class



Source: Image © Lightpollutionmap, 2025

The park's strategic location and the relative darkness of specific zones (Figure 9) offer a sanctuary from the worst of the city's glare. Here, you can find pockets of the night sky where the stars are visible, and the constellations begin to emerge from the urban glow. These areas, though challenged by ambient light, serve as vital spaces for public education and awareness about the importance of preserving our night skies.

Figure 9: Local light pollution environment nearby *Cap-Saint-Jacques* (NASA - ISS073-E-283178)



Source: Image © Nasa, 2025

Cap-Saint-Jacques reminds us of the delicate balance between urban development and the natural world. While it may not offer the pristine darkness of a remote wilderness, it plays a crucial role in the fight against light pollution in the Montréal region. The park invites visitors to explore its trails, appreciate its daytime beauty, and, as night falls, witness the effort to reclaim a piece of the night sky. In doing so, it stands as both a refuge for nature and a beacon of hope for those committed to reducing light pollution, preserving the wonder of the night sky and protecting biodiversity.

B.3.7 Nighttime Site Photography

Wide-angle and panoramic nighttime site photography, as detailed in Appendix B, provides a clear visual representation of *Cap-Saint-Jacques* and its surroundings. These images identify neighboring sources of glare and light trespass, primarily from nearby residential areas and infrastructure. The photographs also demonstrate the effectiveness of natural barriers, such as dense forest cover and water bodies, in shielding the park's interior from external light pollution. This visual evidence supports the park's suitability for Urban Night Sky Place designation by highlighting its preserved nighttime environment.



Light pollution at *Cap-Saint-Jacques* - Photo by Pierre Vuaillet, 2025



Tree Swallow - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

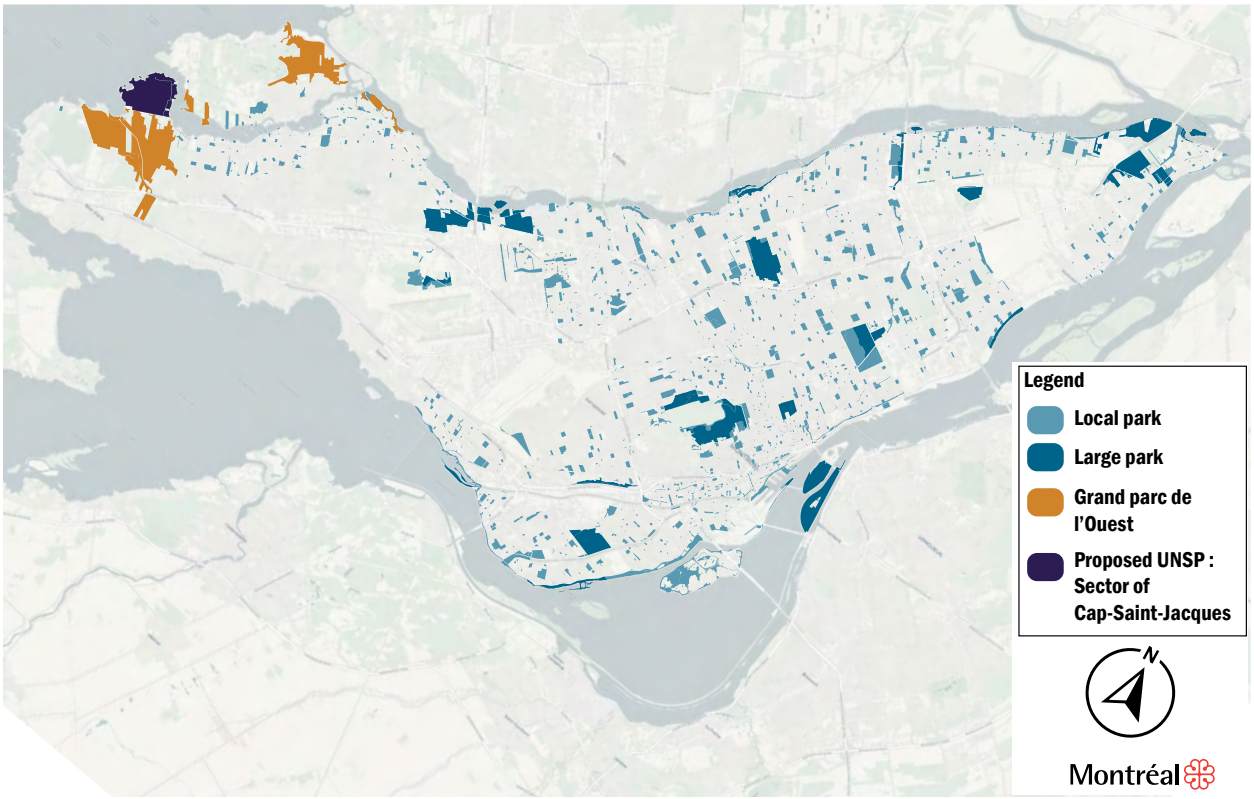
B.4 Site Requirements

B.4.1 Montréal's Parks

Regional parks were largely created in the early 1980s by the former Montréal Urban Community. Since 1994, they have been designated as "*nature parks*" and, following the municipal merger, have become part of Montréal's major parks network. Nature parks (Figure 10) alone offer nearly 1,590 hectares of easily accessible greenery, significantly contributing to the quality of life of citizens.

Initially, nature parks were established to protect and showcase natural environments, with the goal of making their natural and cultural heritage accessible. Their creation also aimed to connect the island of Montréal to its surrounding waterways, including the Lac des Deux-Montagnes, the Rivière des Prairies, and the St. Lawrence River. These parks thus maintain a close relationship with the "blue network" that surrounds Montréal.

Figure 10: Map of the parks of Montréal



Source: Ville de Montréal, 2025

In 2004, the City of Montréal developed the concept of ecoterritories within its *Policy for the Protection and Enhancement of Natural Environments*. Most of nature parks fall within the boundaries of these newly created ecoterritories. These parks are vast protected areas where conservation and recreation are prioritized in a sustainable development perspective. They are unique and privileged living spaces, allowing visitors to observe diverse natural landscapes and rich cultural heritage, offering unparalleled scenic experiences.

The nature park network is recognized for its partnership-based management philosophy, its activities related to the dissemination and interpretation of natural and cultural heritage knowledge, and the recreational and outdoor activities it enables.

B.4.2 Current Situation

Most of the existing lighting installations in nature parks have reached the end of their lifecycle, presenting an opportunity to refresh the network's image with focused lighting and to implement more efficient systems.

Currently, three types of lighting are used in parks: streetlights, lighted bollard, and, in specific areas, utility poles equipped with lighting fixtures. Streetlights and lighted bollard are primarily used around building entrances and parking lots, while lighting fixtures on poles are used for vehicular traffic in certain areas, such as *Cap-Saint-Jacques*.

B.4.3 Vision and objectives

The vision for the park network prioritizes the absence of lighting after sunset to preserve the balance of ecosystems. Certain areas with specific uses or statuses may feature targeted lighting, as specified in the following specific objectives:

- Prohibit lighting within and near natural environments to avoid disrupting wildlife and vegetation by altering their natural light exposure cycles.

- Limit outdoor lighting to building entrances, parking lots, maintenance facilities, specific vehicular traffic routes, and future spaces designated for special activities or events.

- Highlight points of interest through focused lighting, such as heritage buildings, bridges, and dams.

Due to its unique characteristics, *Cap-Saint-Jacques* will benefit from a dedicated lighting plan. This park is indeed the most visited, notably for its beach area, ecological farm, numerous activities for visitors, its extensive trails network through wooded areas, and several heritage buildings within its limits.

However, even though the lighting plan is not developed yet for this park, Montréal has already taken steps in recent years by replacing existing lightings for more eco-responsible lightings in all the park (1800 K).

B.4.4 Cap-Saint-Jacques

Cap-Saint-Jacques is located within 30 kilometers of Montréal, a sprawling metropolitan area with a population exceeding 2,000,000 (see section 2.1.1). Despite its proximity to such a significant urban center, the park benefits from thoughtful geography and strategic landscaping, which play a crucial role in mitigating the effects of urban light pollution.

Natural features such as dense forests and water bodies act as natural barriers, reducing glare and light trespass, thereby preserving the park's dark sky quality. Moreover, the park is designed with public accessibility in mind, with numerous trails and observation points that allow visitors to experience the park's natural beauty, including its night skies.

Importantly, the park's management reflects a strong commitment to dark-sky preservation. Dark-sky principles are thoroughly integrated into the planning documents, underscoring the recognition of dark skies as a valuable natural resource. This emphasis ensures that all development, maintenance, and public use of the park may align with the goal of minimizing light pollution and protecting the nighttime environment, making it a refuge for stargazers and nature enthusiasts alike.

Figure 11: Rivershore of the lake Deux-Montagnes



Figure 12: La grande plage



Figure 13: Nightscapes of *Cap-Saint-Jacques*



Figure 14: The Pleiades - Subaru (M45)



B.4.5 By-law at Cap-Saint-Jacques

Cap-Saint-Jacques follows a comprehensive set of by-laws aimed at preserving its natural environment, ensuring public safety, and promoting responsible usage of its resources.

These rules, detailed in the by-law *RCG 09-029* (Appendix D – French only), emphasize the protection of natural habitats, limiting disturbances to wildlife, and regulating public access and activities within the park. Specifically, the regulations prohibit activities that could harm the environment, such as damaging vegetation, introducing invasive species, and excessive light pollution.

The park is typically open to the public from 7 AM to 10 PM. However, the by-law provides a certain level of flexibility allowing the competent authority to approve activities outside these standard hours using legal ordinances. This exception makes it possible to adjust the park's operating hours to accommodate overnight astronomical observations as part of the Dark Sky application. Such activities could be limited to specific areas of the park where environmental impact would be minimal, and measures could be taken to ensure that nocturnal wildlife is not disturbed.

By implementing a controlled and well-coordinated framework, it is entirely possible to harmonize the park's conservation efforts with Dark Sky activities. These events could be scheduled throughout the year, particularly during key astronomical events, to foster public awareness and appreciation for the natural night sky. Such initiatives would not only align with the park's broader mission of conservation and education but also enhance its role as a leader in sustainable practices and environmental stewardship.

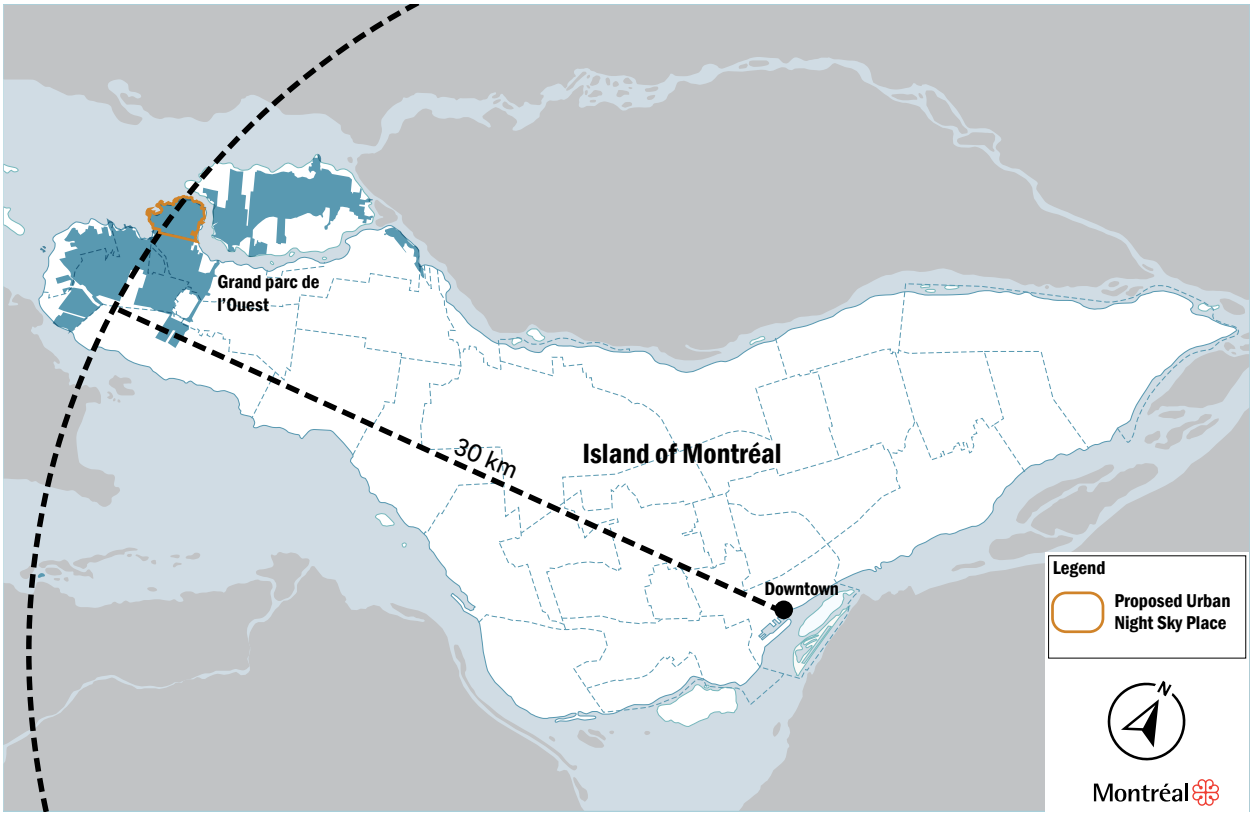
B.4.6 Distance from downtown and population

The Grand parc de l'Ouest is located on the western edge of Montréal, within a short drive of the city's bustling urban center (30 km—Figure 15). Montréal is one of Canada's largest metropolitan areas, with a population exceeding 2 million people in the city proper and over 4 million in the Greater Montréal area.

The proximity of the park to such a large urban population makes it an accessible natural retreat for city dwellers. Despite its nearness to Montréal, the park offers an escape into nature, providing a significant area for conservation and recreation, and playing a crucial role in maintaining ecological balance within the metropolitan region.

The park's proximity to Montréal also makes it an invaluable resource for astronomy enthusiasts and newcomers alike. Whether experienced stargazers or curious individuals seeking their first glimpse of the night sky, visitors can enjoy a unique opportunity to connect with the cosmos without traveling far. Montréal serves as a gateway to some of the darkest skies in the region, such as those at Mont-Mégantic, renowned for its exceptional stargazing conditions. The park's accessible location allows urban residents to take their first steps in exploring the night sky while fostering awareness and appreciation for the importance of protecting these diminishing natural resources.

Figure 15: Distance of *the Grand parc de l'Ouest* from downtown Montréal



Source: Ville de Montréal, 2025

B.4.7 Geography and landscaping

*Cap-Saint-Jacques (*and more generally *the Grand parc de l'Ouest)* geography is characterized by its varied ecosystems, including dense forests, wetlands, meadows, and rivers.

This natural landscape, combined with strategic planning and management, helps to reduce the impact of light pollution. The dense vegetation acts as a natural barrier that blocks or absorbs light from surrounding urban areas. The park's natural geomorphology also helps to minimize light trespass from nearby urban development, ensuring that visitors can enjoy a more immersive natural experience even at night.

B.4.8 Park management

The identity of *Cap-Saint-Jacques*' managing agency, the City of Montréal (*Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports – The Department of Major Parks, Mount Royal, and Sports*), is evident to the public through multiple channels. On-site signage (Figure 16) prominently displays information about the park's management and provides clear directions to key amenities, such as the Chalet d'accueil, Maison Brunet, and Château Gohier. The park's official website[1] and detailed guides outline its operations, accessibility, and services, reinforcing its affiliation with *the Grand parc de l'Ouest*. Additionally, the site hosts well-maintained facilities and public events that visibly emphasize the City of Montréal's stewardship, as outlined in the park's master plan.

Cap-Saint-Jacques is open year-round and accessible to the public during regular hours (7 AM to 10 PM). Access to the park is free of charge, except for paid parking. While nighttime access is generally restricted, it is permitted when authorized for special events, such as astronomy nights or educational programs. Access may also be extended during designated evenings in collaboration with dark-sky initiatives (for example, star observation activities at dedicated sites could be considered for implementation as early as 2026).

Figure 16: On-site signage of *Cap-Saint-Jacques*



Photo by Ville de Montréal, 2025

1. *Parc-nature du Cap-Saint-Jacques* web site: https://Montréal.ca/lieux/parc-nature-du-Cap-Saint-Jacques

B.4.9 Public access throughout the park and activities

The Grand parc de l'Ouest in general and particularly *Cap-Saint-Jacques* is designed to be accessible to the public, with well-maintained trails, picnic areas, and recreational facilities spread across the park. The park's infrastructure includes a network of trails that weave through its diverse ecosystems, providing ample opportunities for hiking, cycling, and birdwatching.

Public access is a key component of the park's mission, ensuring that the natural beauty and recreational opportunities are available to all, from families looking for a day out in nature to serious hikers and outdoor enthusiasts. This accessibility also supports the park's educational goals, as it allows visitors to engage with and learn about the importance of conservation and dark-sky preservation.

A variety of public outreach and educational activities will be organized to further the park's mission of accessibility and education. These initiatives aim to attract new users while educating current visitors about astronomy and light pollution issues. Past examples include nighttime hikes, introductory skywatching workshops, astronomy talks, camping experience and youth-focused activities. These events have proven effective in engaging diverse audiences and fostering a deeper appreciation for the night sky.

During the first year, the park will focus on testing various formats and approaches to determine which types of programming resonate best with our visitors. This exploratory phase will help refine our offerings and ensure they are well-suited to the needs and interests of our diverse audience.

A dedicated budget is allocated annually for public activities, although the amount may vary depending on political and administrative factors. Despite these fluctuations, the park remains committed to including astronomy-related activities in its yearly calendar, with the number and scale of offerings adjusted according to available resources.

Looking ahead, partnerships with local organizations will be established to better serve professionals, scientists, and experienced astronomy enthusiasts. A collaboration with the city's planetarium is also under discussion, which would enhance the scientific and educational value of our programming.

B.4.10 Possible Activities in the park

As part of the initiative to obtain *Dark Sky* certification, a varied portfolio of educational, scientific, and cultural activities may be implemented to raise public awareness about the beauty and preservation of the night sky. These activities will be led jointly by the *Service des Grands Parcs* (SGPMRS) and the *Espace pour la vie* (EPLV) institutions, notably the Planetarium.

The programming will be adapted each year based on budgetary and operational realities. Examples of potential activities include:

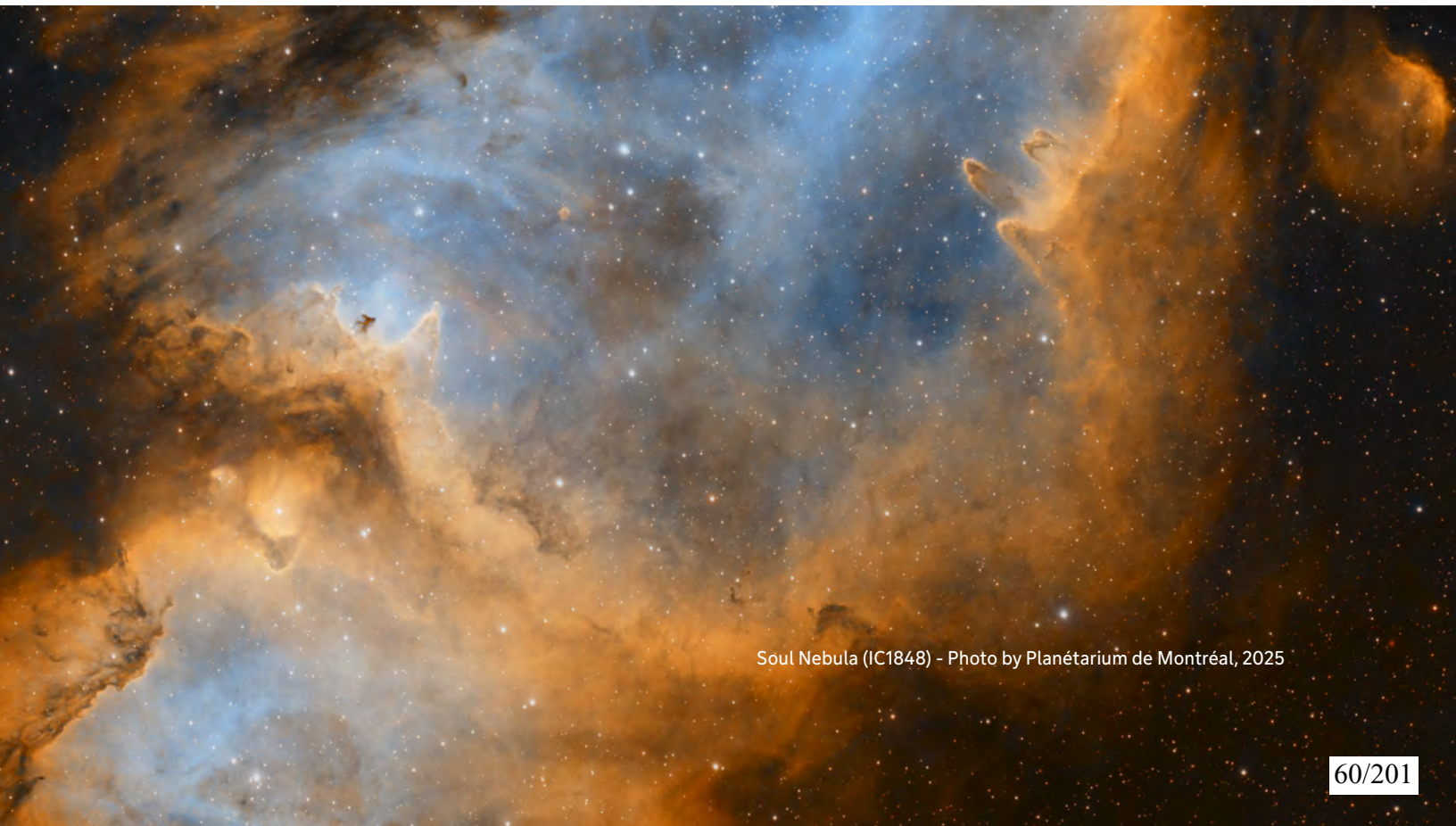
- Various astronomy-themed events and evening programs, including telescope observation (Appendix F) sessions guided by science mediators, as well as nocturnal hikes to discover the stars and the biodiversity active at night.

- Temporary exhibitions on themes related to astronomy, the nocturnal environment, and biodiversity.

- Scientific monitoring devices, such as the installation of dome cameras (Appendix F) to monitor light pollution and 360° cameras to document phenomena such as meteor falls.

- Organization of festive and community gatherings, such as Star Party nights or thematic festivals, showcasing the park as a prime location for observing and contemplating the night sky.

These initiatives reflect a shared commitment to education, awareness, and community engagement around the quality of the night sky and the biodiversity it supports. They also demonstrate the ability of municipal partners to deliver a rich, attractive program aligned with the values promoted by the *Dark Sky* program.



Soul Nebula (IC1848) - Photo by Planétarium de Montréal, 2025

B.4.11 Park's management documents and lightning objectives

The management of *Cap-Saint-Jacques* includes a commitment to preserving the night sky as a valuable natural resource. Dark-sky principles, which focus on reducing light pollution and protecting the natural night environment, are embedded in all Montréal's parks management plans.

Montréal has indeed set general objectives for all parks, including *the Grand parc de l'Ouest* (Montréal, 2024). The relevance of lighting should be considered upstream: should the area be lit or not? Where lighting is deemed desirable, the following general objectives apply:

- Highlight and reinforce the identity of the major parks network using integrated lighting fixtures tailored to each identified entity.
- Prioritize minimal lighting that respects the character of the site to preserve wildlife, flora, and the quality of the night sky.
- Favor the most environmentally optimal technologies.
- Illuminate pathways dedicated to active transportation.
- Provide minimal, functional, and safe lighting near parking areas, service points, maintenance facilities, and orientation elements (maps, signage, etc.).
- Create a human-scale lighting ambiance for welcome buildings and facilities.
- Promote distinctive lighting for points of interest, iconic elements, or landmarks (natural events, historic gardens, buildings, rock faces, artwork, etc.), in a manner that respects the character of the site.
- Ensure coordination along bordering streets between street lighting and park lighting, prioritizing pedestrian-friendly designs.
- Ensure optimized, targeted, and programmed lighting for sports facilities.
- Enable better management and programming of lighting for event-related activities.

These principles guide decisions on park lighting, infrastructure development, and public education efforts. For instance, the park uses low-impact lighting strategies, such as shielded fixtures and warm-colored LED lights, to minimize its contribution to light pollution. Future signage could also be enhanced to even better reflect dark sky principles applied in other Dark Sky places (Figure 17). The integration of dark-sky principles reflects the park's broader commitment to environmental stewardship and sustainability.

Figure 17: Deadhorse State Park (Utah, USA) entrance signage



Photo by Pierre Vuaillet, 2025

In recognizing the night sky as a critical component of the natural environment, *Cap-Saint-Jacques'* management documents will highlight the intrinsic value of dark skies for both ecological health and human well-being.

The documents underscore the importance of dark skies for nocturnal wildlife, which relies on natural light cycles for feeding, mating, and navigation. Additionally, they emphasize the cultural and educational significance of the night sky, particularly in an urbanized area where light pollution often obscures the stars.

By prioritizing the preservation of dark skies, the park management aims to protect this resource for future generations, ensuring that both the ecological and aesthetic qualities of the night sky are maintained.

Light Pollution

C



Sunset on the lake Deux-Montagne - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

C.1 Light pollution

Montréal has recognized the growing concern of light pollution, which has significant environmental, social, and economic impacts. Light pollution refers to excessive or misdirected artificial light that disrupts natural ecosystems, affects human health, and obscures the night sky, diminishing our ability to observe the stars. In response to these challenges, Montréal has taken several steps to address and mitigate the effects of light pollution, integrating this issue into urban planning and public policy.

Historically, Montréal's street lighting systems contributed significantly to light pollution, with outdated fixtures that emitted light in all directions, including upwards towards the sky. However, since the 1980s, the city has undertaken various initiatives to upgrade its lighting infrastructure. The introduction of improved streetlights with better optics has been a key measure, ensuring that light is directed downward rather than outwards or upwards, thus reducing unnecessary skyglow. More recently, the city has embraced LED technology, which allows for more precise control of lighting levels. These LED lights are equipped with intelligent management systems that can dim lights during non-critical hours, further reducing the overall light output.

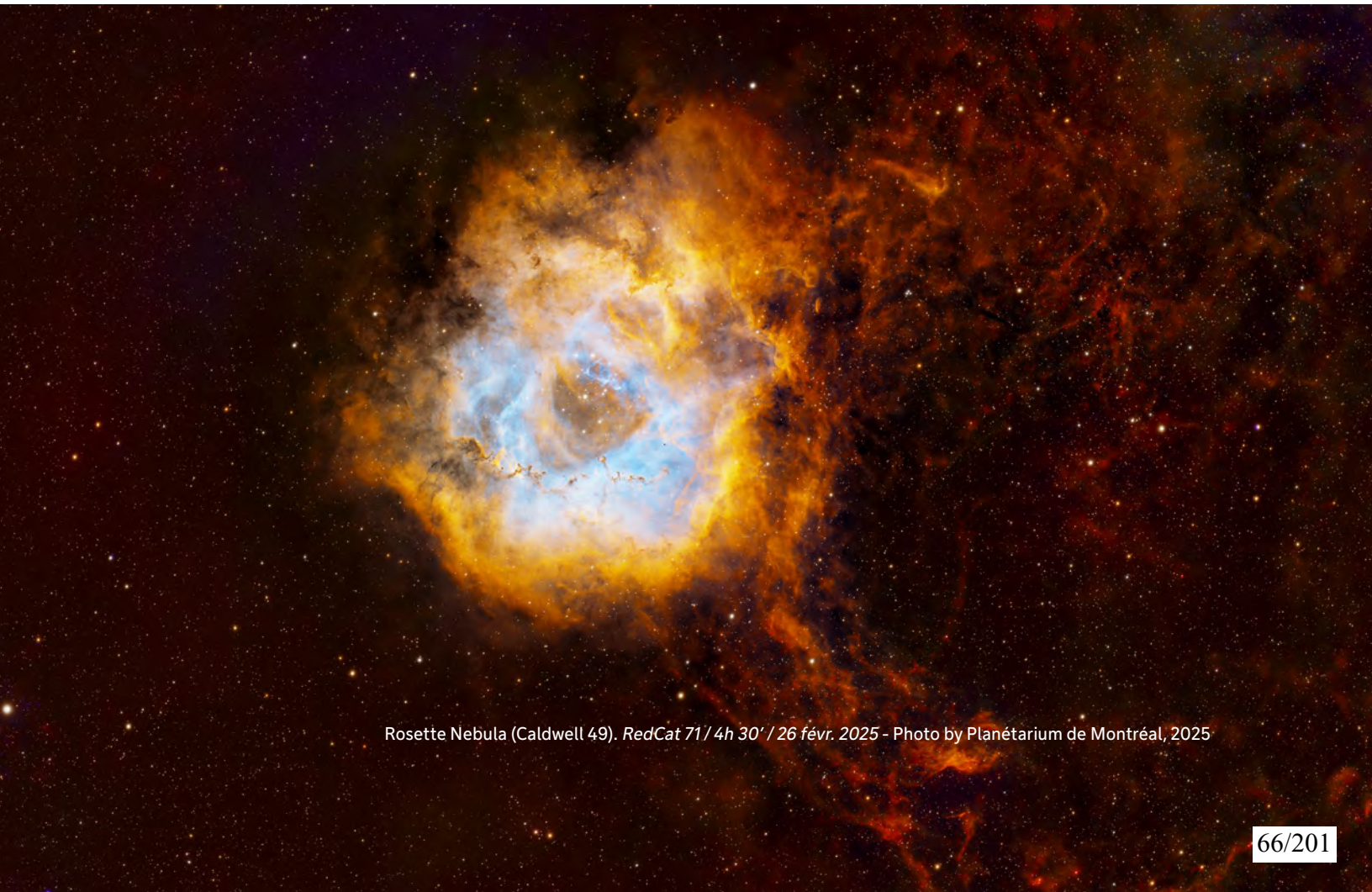


Nightscapes of *Cap-Saint-Jacques* - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

Moreover, the urban canopy (trees lining Montréal's streets) plays a role in mitigating light pollution by absorbing and blocking some of the light that would otherwise escape upwards. The city's ongoing efforts to increase tree coverage are expected to contribute to further reductions in light pollution.

Despite these advances, Montréal still faces challenges in regulating other significant sources of light pollution, such as exterior lighting from commercial properties, parking lots, and architectural lighting on buildings and towers, particularly in the downtown area. To address these issues, Montréal has proposed a comprehensive Light Pollution Action Plan. This plan is set to include guidelines for public, private, and architectural lighting, aiming to minimize unnecessary light and promote energy efficiency. One notable initiative is the proposed "*Plan Lumière*," which seeks to coordinate and regulate lighting in the downtown area, ensuring that lights are not only aesthetically pleasing but also environmentally responsible.

In its efforts to limit light pollution, Montréal has proposed rules in the *Guide d'aménagement durables des rues de Montréal (2024)* for lighting near sensitive natural areas such as ecoterritories, nature parks or waterways. Any installation within 50 m of these environments must avoid directing light toward natural habitats, use highly controlled luminaires (eco-lights zones – Figure 18). The goal is to minimize disturbances to wildlife and protect local ecosystems.

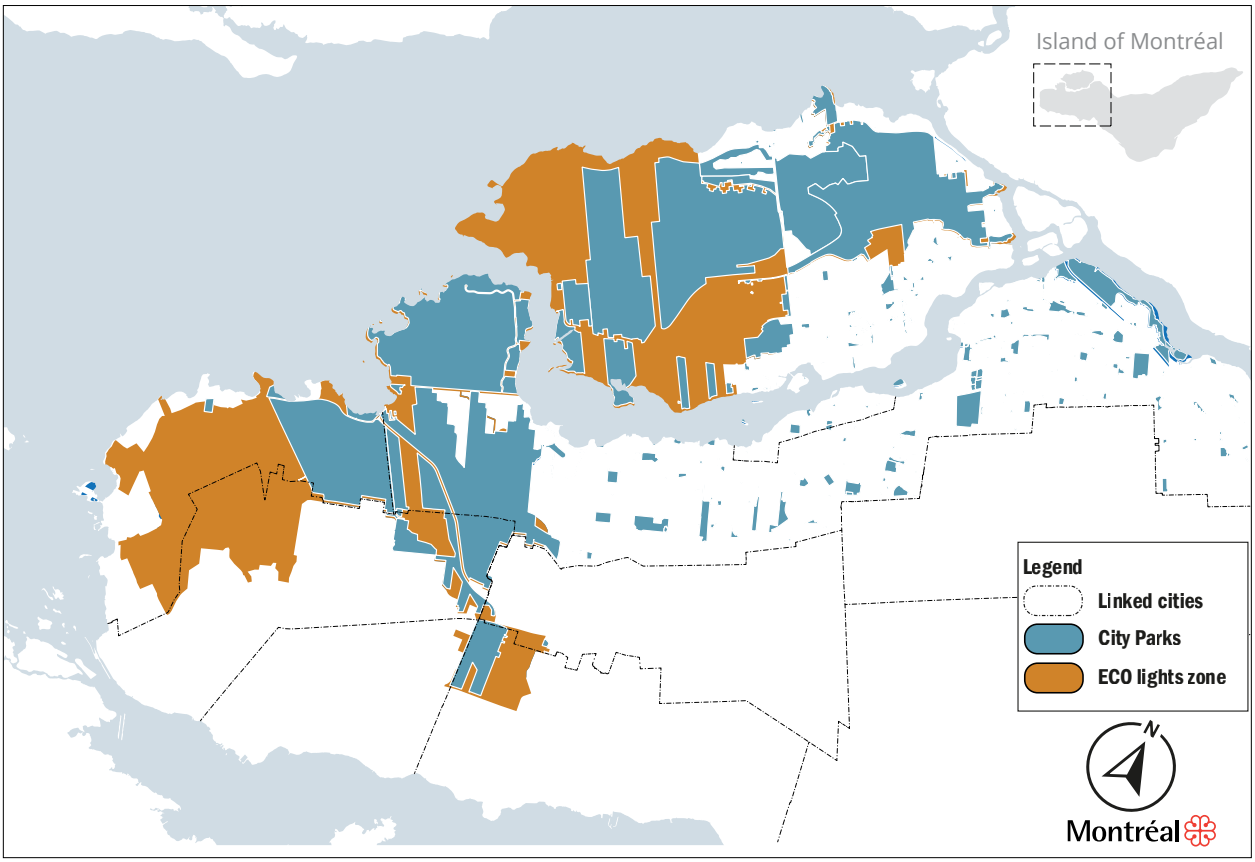


Rosette Nebula (Caldwell 49). *RedCat 71 / 4h 30' / 26 févr. 2025* - Photo by Planétarium de Montréal, 2025

Montréal's approach to reducing light pollution is informed by examples from other cities, such as Paris, which has implemented stringent regulations on nighttime lighting. Montréal's action plan will similarly emphasize the importance of setting strict standards and promoting public awareness about the impacts of light pollution. By learning from these examples and applying best practices, Montréal aims to reduce its light pollution, preserve the night sky, and create a more sustainable urban environment. The city's commitment to this cause is evident in its integration of dark-sky principles into urban planning documents, recognizing the night sky as a valuable natural resource worthy of protection.

Montréal's efforts align with broader initiatives in Quebec, such as the successful preservation of the Mont-Mégantic International Dark Sky Reserve, which has set a precedent for how light pollution can be effectively managed through collaboration and regulation. As Montréal continues to implement its Light Pollution Action Plan, the city is poised to become a leader in urban light pollution management, ensuring that its residents can enjoy the beauty of the night sky while minimizing the environmental impact of artificial lighting.

Figure 18: Map of the eco-lights' zones in *the Grand parc de l'Ouest*



Source: Ville de Montréal, 2025

C.2 Lighting Inventory and Lightscape Management Plan

C.2.1 Montréal's Urban Lighting Transition and Light Pollution Mitigation

As an urban center, Montréal faces the inevitable challenge of light pollution, particularly as it strives to create a more sustainable and environmentally friendly urban landscape. Recent efforts by Montréal to transition its street lighting to LED technology mark a significant step towards mitigating light pollution. Initiated in the fall of 2017, this transition has seen over 68% of municipal luminaires updated to LED as of mid-2020. This shift is not without its complexities, especially in a city where the Bortle Index often places the sky in a Class 7 category, signifying a bright suburban sky where the Milky Way is barely visible, if at all.

The transition to LEDs has been carefully managed to avoid exacerbating light pollution. Montréal's urban planners opted for LEDs with a color temperature of 3000K, coupled with directional lighting fixtures that minimize upward light spill. This strategic decision has



Beach at *Cap-Saint-Jacques* - Photo by Yves Kérouac, 2018

led to a measured decrease in light pollution, with data indicating a 26% reduction in radiance detected by satellite between 2017 and 2020.

The overall reduction in light pollution, when viewed from the ground, is estimated to be approximately 15% in typical urban astronomical observation settings. This is partly because the blue light from LEDs, while better managed, still affects the night sky more significantly than the yellowish light of the older sodium lamps.

As Montréal continues its transition, the ongoing balance between enhancing urban lighting and preserving the night sky will require continued vigilance. The city's approach has thus far been successful in preventing a sharp increase in light pollution, but the challenge of maintaining, or even improving, these gains as more areas undergo the LED transition remains.

Montréal's efforts to address urban light pollution are showcased in the *Guide de bonnes pratiques en matière d'éclairage* (Guide to Best Practices in Lighting) for the Mercier-Hochelaga-Maisonneuve district (Montréal, 2023). The guide emphasizes the negative impacts of improper artificial lighting on both humans and the environment, including light intrusion, glare, energy waste, and ecological disturbances. The key recommendations included in this guide are the following:

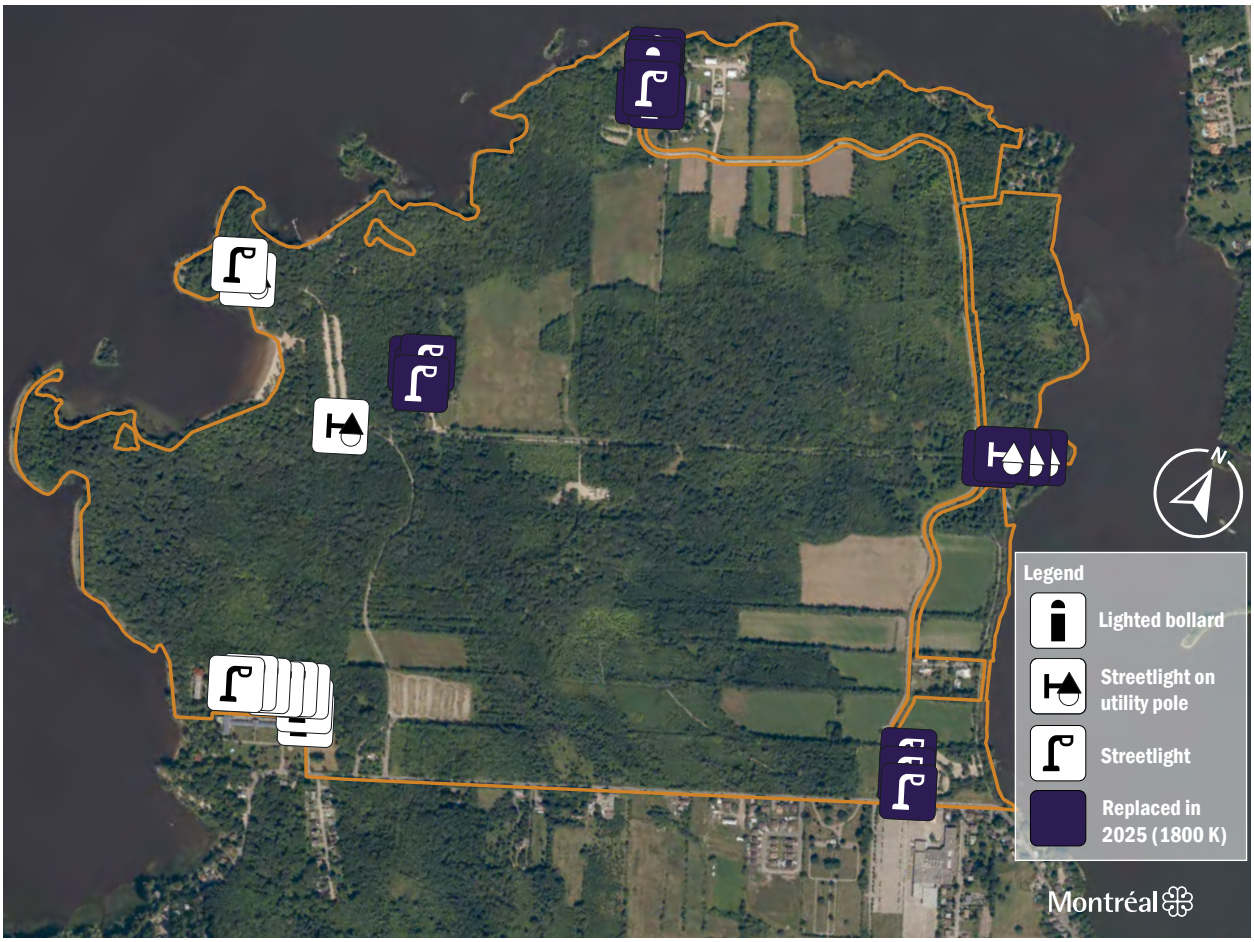
- Directing light downward: Use fixtures that prevent light from escaping upwards, reducing light pollution and improving visibility.
- Using appropriate light levels: Avoid excessive lighting by installing only the necessary amount for safety and functionality.
- Choosing warm lighting: Opt for lights with lower color temperatures (below 3000K) or amber tones, minimizing white and cold light that disrupts ecosystems.
- Controlling lighting schedules: Reduce lighting intensity or turn off unnecessary lights during inactive periods, especially after midnight.

These strategies aim to enhance coexistence between urban activities and environmental preservation. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve district's regulatory framework enforces strict lighting guidelines, ensuring that private and public spaces adhere to principles that reduce nuisance and light pollution while maintaining public safety.

C.2.2 Lighting Inventory

A comprehensive lighting inventory is being conducted within *Cap-Saint-Jacques* (Figure 19, Table 1). The detailed map, inventory and details of equipment are presented in Appendix E. To date, 65% of the sector's equipment has been replaced in 2025. Note that most of the unreplaced streetlights are associated with an area currently under assessment. A replacement update will be carried out in 2026 and will possibly include the replacement of all remaining equipment.

Figure 19: Lighting inventory at *Cap-Saint-Jacques* and Pierrefonds-Ouest



Source: Ville de Montréal, 2025

The inventory includes the following equipment (Table 1):

Table 1: New lighting type (changed in 2025).

Streetlight	Lighted bollard	Streetlight on utility pole
18 (9 replaced in 2025)	7 (all replaced in 2025)	6 (4 replaced in 2025)
		

Cap-Saint-Jacques is implementing a comprehensive Management Plan which will also aimed at reducing light pollution and promoting environmentally sustainable lighting throughout its facilities. This strategy includes retrofitting or replacing non-compliant lighting fixtures with fully shielded alternatives designed to minimize upward light spill and reduce overall lumen output. By taking these steps, the park is enhancing its night-time environment while preserving the natural beauty of the night sky.

To align with international best practices, the park is committed to maintaining a correlated color temperature (CCT) of ≤3000K for all outdoor lighting, despite having already upgraded most fixtures to ultra-warm 1800K LEDs. This ensures minimal blue light emissions, which are particularly harmful to nocturnal wildlife and disruptive to human circadian rhythms.

Specific upgrades include three lamp posts at the Welcome Lodge (Chalet d'accueil), 4 streetlamp at the Administrative Office (Maison Richer), 3 streetlights and 6 lighted bollard at the Thomas-Brunet House (Maison Thomas-Brunet), and 3 streetlights and 1 lighted bollard at the Lodging Center (Centre d'hébergement). These upgrades ensure the park's lighting system meets high environmental standards while maintaining essential safety and functionality for visitors and staff.



Sunset at little beach - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

C.3 Night Sky Quality Measurement Report

C.3.1 Introduction

The night sky quality measurements were conducted during the summer 2025, on July 15th, July 18th, August 1st and August 12th. The objective was to assess the impact of light pollution through photography and to monitor the ongoing quality of the night sky within *Cap-Saint-Jacques*. These measurements provide a quantitative basis for understanding current sky conditions and form the foundation for future monitoring efforts.

Twelve sites were evaluated for their interest as astronomical observation sites (Figure 20). Seven of these sites were the subject of specific SQM measurements to create an SQM map (Appendix B) of the site. This map will be updated twice a year to document the evolution of the sky quality.

Figure 20: SQM measurement sites at *Cap-Saint-Jacques*



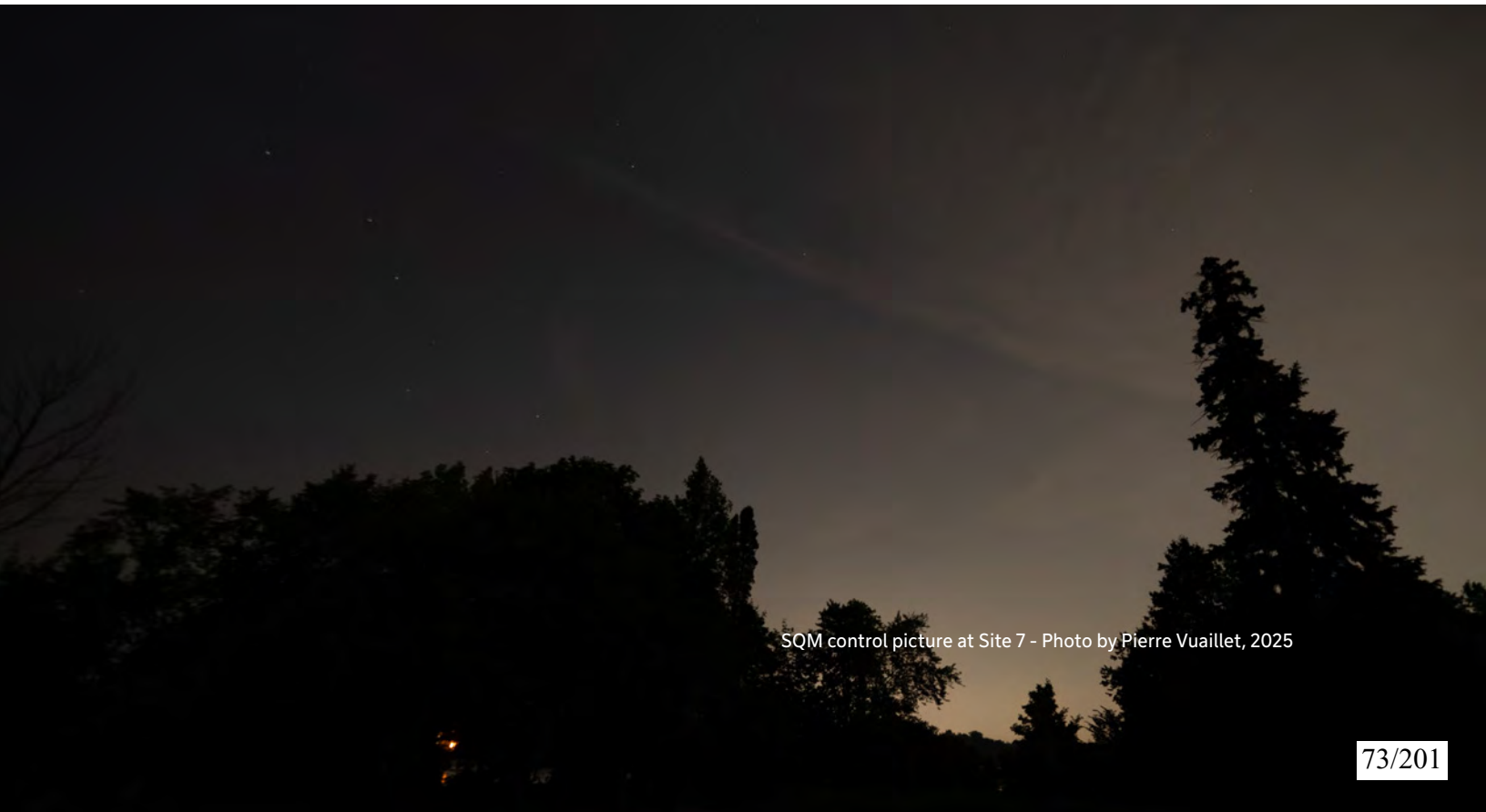
Source: Ville de Montréal, 2025

C.3.2 Instruments and Equipment

The primary instrument used for measuring the night sky quality was a Sky Quality Meter (SQM-L – Unihedron, 2025), which provides a measure of the sky brightness in magnitudes per square arcsecond (mag/arcsec^2). The SQM is widely recognized for its reliability and accuracy in assessing night sky brightness (Table 2).

Table 2: Unihedron Sky Quality Meter – L

Equipment	Photo
Unihedron SQM-L • Half Width Half Maximum (HWHM) of the angular sensitivity: ~10°. • Full Width Half Maximum (FWHM): ~20°. • Sensitivity to a point source: ~19° off-axis is a factor of 10 lower than on-axis. • Point source ~20° and ~40° off-axis would register 3.0 and 5.0 magnitudes fainter, respectively. • Operates from 9V battery. • Size: 3.6 x 2.6 x 1.1 in. (92 x 67 x 28mm) • Weight: 0.31 lb (0.14 kg) • Maximum light sampling time: 80 seconds.	



SQM control picture at Site 7 - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

In addition to the SQM measurements, night-sky photography was conducted to visually document the quality of the night sky (Appendix B) at one site (Site 9). A Nikon D750 digital camera with high ISO sensitivity and a 14 mm wide-angle lens was used to capture the panoramic images. The camera was mounted on a stable tripod to ensure consistent and clear images.

C.3.3 Measurement Procedure

a. Sites Selection

Measurements were conducted at multiple pre-selected locations within *Cap-Saint-Jacques*. These locations were chosen based on their distance from potential sources of light pollution, accessibility, and representative coverage of the park's area. The primary measurement locations were chosen where the sky is expected to be the darkest and least affected by nearby light sources and suitable for astronomical observations.

b. Timing of Measurements

Measurements were primarily taken on clear nights and before Moon rise to ensure the accuracy of the data. The absence of cloud cover and lunar illumination is critical to obtaining true readings of sky brightness. The timing was also selected to avoid periods of astronomical twilight, ensuring that the Sun was sufficiently below the horizon to not influence the readings.



Heart and Soul Nebula (IC1805 - IC1848) imaged from downtown Montréal. *RedCat 71 / 24h 35' (all filters) / 1 nov. - 2 nov. 2024* - Photo by Planétarium de Montréal, 2024

However, several of the 2025 summer measurements coincided with periods of SMOG caused by wildfires in Western Canada, which significantly affected air quality in Montréal. During these nights (notably July 15th and 16th, 2025), elevated concentrations of PM2.5 (27–30 µg/m^3) and O_3 (20–40 ppb) were recorded near the observation site, as shown in local environmental data (see Table 4 bellow). While the sky appeared visually clear, these fine particulate and ozone levels likely contributed to increased atmospheric scattering, slightly influencing the apparent sky brightness. These conditions were documented and considered during the analysis to contextualize potential variations in radiance measurements.

c. Sky Quality Meter (SQM) Readings

At each selected location, the SQM was held level and pointed directly at the zenith (the point in the sky directly overhead). Five readings were taken at each site to account for any variability in sky brightness. The mean value was calculated to represent the sky brightness for that site. The readings were recorded in magnitudes per square arcsecond (mag/arcsec^2), a standard unit for measuring sky brightness.

d. Panoramic Night-Sky Photography

Panoramic images were captured at each measurement site using a Nikon D750 digital camera. The camera settings were adjusted to ensure proper exposure for the night sky, with long exposure times typically ranging from 5 to 10 seconds (for sites 7 and 9).

Two series of images were taken (Appendix B):

- 4 images at each cardinal point (N, S, E, W) for Site 7;
- overlapping images were taken in a 360-degree circle, covering the entire horizon and the zenith. These images were later stitched together using specialized software to create a complete panoramic view of the night sky (Site 9) and of daylight sky (Sites 1, 2, 3, 5, 6, 7 and 8) to show natural environmental barriers in *Cap-Saint-Jacques*.



360° photography at Site 2 - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

C.3.4 Additional Observations

In addition to quantitative air quality, weather, and sky brightness measurements (see Table 3 and Table 4 below), the observer documented qualitative aspects of the sky conditions at *Cap-Saint-Jacques*' sites during each observation period.

This section summarizes meteorological data, radar analyses, smog observations, and sky quality results to provide context for the measurements.

a. Weather Conditions

Meteorological data were obtained from the Ste-Anne-de-Bellevue-1 weather station (EC, 2025), located near *Cap-Saint-Jacques*. Table 3 presents temperature, dew point, and visibility values recorded during each of the four observation nights. On July 15th, 2025, conditions were warm and humid, with an air temperature of 25,6 °C and a dew point of 20,9 °C. Although visibility remained excellent at 24,1 km, atmospheric transparency was reduced due to high humidity and the presence of fine particulates. By contrast, on July 18th, cooler and drier air (20,8 °C, dew point 11,9 °C) prevailed, corresponding to improved clarity and more stable conditions. On August 1st, temperatures dropped further to 18,6 °C with a dew point of 9,2 °C, under dry and stable conditions ideal for sky observations. Finally, on August 12th, temperatures rose again to 30,1 °C, but visibility remained high at 24,1 km, suggesting a stable air mass with limited haze or moisture interference.

Table 3: Weather data – Station Ste-Anne-de-Bellevue_1

Date (dd/mm/yyyy)	Time (hh:mm)	Temp. (°C)	Dew Point (°C)	Visibility (km)
15/07/2025	23:05	25,6	20,9	24,1
18/07/2025	22:47	20,8	11,9	24,1
01/08/2025	23:27	18,6	9,2	24,1
12/08/2025	21:19	30,1	16,5	24,1

Source: https://climat.meteo.gc.ca/index_f.html

b. Radar Observations

Radar composite analyses from Environment and Climate Change Canada (ECCC, 2025 – details in Appendix B) confirm that no significant precipitation occurred over Montréal during the observation periods of July 15th, July 17th, August 1st, and August 12th, 2025.

In each case, the radar imagery showed only isolated light echoes (≤ 1 mm/hr) outside the metropolitan area, primarily toward Sherbrooke or along the U.S. border. These results indicate that the sky conditions above Montréal were dry and stable, with no measurable rainfall influencing the brightness measurements.

Consequently, any observed variations in sky quality are attributed mainly to atmospheric haze and smog resulting from regional wildfire smoke, rather than to meteorological precipitation. Detailed radar analyses are provided in Appendix B.



Falls at *Cap-Saint-Jacques* -
Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

c. Air Quality and Smog Episodes

Air quality data from the Sainte-Anne-de-Bellevue monitoring station (Station 99) provide insight into the composition of the lower atmosphere during the observation periods (Table 4). A moderate smog episode occurred on July 15th, 2025, characterized by elevated concentrations of fine particulate matter ($PM_{2.5}$ ranging from 27 to 30 µg/m³) and ozone (20 – 40 ppb). These values correspond to conditions typically associated with municipal smog advisories in Montréal and were likely influenced by wildfire smoke transported from Western Canada. The night remained dry, but the accumulation of pollutants and moisture produced a visible veil across the sky that reduced transparency despite nominally clear weather.

By July 18th, pollutant levels had decreased significantly, with $PM_{2.5}$ concentrations dropping below 7 µg/m³ and ozone levels under 30 ppb, indicating a rapid improvement in air quality. On August 1st, concentrations of all measured pollutants remained low, with $PM_{2.5}$ below 4 µg/m³ and ozone around 15 – 18 ppb, corresponding to very clean air conditions. On August 12th, a slight increase in ozone was noted (37 – 45 ppb), but particulate levels remained moderate (11 – 12 µg/m³), suggesting the presence of mild haze but no active smog event. These data illustrate both the variability and the transient nature of smog episodes in Montréal, emphasizing their dependence on weather conditions and long-range pollutant transport.



The woods - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

Table 4: Air quality – Station 99, Sainte-Anne-de-Bellevue

Time (hh:mm) Date (DD/MM/YYYY)	Parameters				SMOG
	NO2	***O3***	***PM2.5***	***SO2***	
	ppb	***ppb***	***µg/m3***	***ppb***	
22:00 15/07/2025	6,7	39,5	**27,4**	0,3	*Yes*
23:00 15/07/2025	8,9	33,4	**29,6**	0,4	*Yes*
00:00 15/07/2025	19,9	19,4	**29,2**	1	*Yes*
01:00 16/07/2025	16	20,9	**30,1**	0,7	*Yes*
02:00 16/07/2025	8	33,6	**27,8**	1,7	*Yes*
22:00 18/07/2025	5,3	29,4	6,3	1,7	
23:00 18/07/2025	6,7	25,8	5,9	4	
00:00 18/07/2025	7,4	21,8	6,1	3,2	
01:00 19/07/2025	5,1	22,4	6,7	0,9	
02:00 19/07/2025	3,7	23,2	5,6	0,7	
22:00 01/08/2025	5,5	18,5	3,3	-	
23:00 01/08/2025	3,0	16,1	3,4	-	
00:00 02/08/2025	1,6	18,0	3,6	-	
01:00 02/08/2025	5,0	14,0	3,7	-	
02:00 02/08/2025	3,8	15,8	3,5	-	
22:00 12/08/2025	10,2	37,9	11,6	-	
23:00 12/08/2025	7,3	42,1	11,6	-	
00:00 13/08/2025	3,7	41,0	11,9	-	
01:00 13/08/2025	3,4	41,8	11,9	-	
02:00 13/08/2025	2,7	45,1	12,1	-	

Source: https://carte-qualite-air.montreal.ca/

d. Sky Quality Meter (SQM) Readings and Visual Observations

SQM measurements and qualitative observations (see detailed results in Appendix B) of the sky reflect the combined influence of smog, humidity, and artificial light. On July 15th, 2025, the SQM reading of 18,14 mag/arcsec² indicated noticeably bright skies consistent with smog and elevated humidity. Observers reported diminished contrast in constellations and the complete absence of the Milky Way. By July 18th, SQM readings improved to values between 18,31 and 18,48 mag/arcsec², in line with the cleaner and drier atmospheric conditions. Stars appeared sharper and more numerous, though Montréal's urban light dome continued to limit visibility of faint features. On August 1st, a stable and dry atmosphere contributed to an average reading of 18,50 mag/arcsec², marking one of the darkest nights recorded during the survey. Finally, on August 12th, the SQM reading of 18,42 mag/arcsec² reflected warm but relatively stable air with light haze, while urban glow remained clearly visible toward downtown Montréal.

Overall, these results demonstrate the strong interplay between humidity, airborne particulates, and artificial light in determining sky brightness. Even under clear meteorological conditions, smog and haze can significantly degrade night sky quality, masking fainter stars and increasing background luminance.



Horsehead Nebula (IC434) imaged from downtown Montréal. *FLT91 / 263×30" / 2h 11' 30" / 5 Feb 2024* - Photo by Planétarium de Montréal, 2024

C.3.5 Data Analysis and Reporting

The mean zenith sky brightness was calculated for each measurement site using Sky Quality Meter (SQM) readings. Results are expressed in magnitudes per square arcsecond (mag/arcsec²), where higher values indicate darker skies. Panoramic night-sky photographs at site 7 and 9 were also analyzed to visually corroborate SQM data and identify sources of light pollution visible in the images. Documents were then compiled (Appendix B), including the mean zenith sky brightness, panoramic photographs, and relevant qualitative observations recorded during the measurement sessions.

At Site 9, on July 18th, 2025, at 23:12 local time, the measured sky brightness was 18.48 mag/arcsec², recorded under fully dark conditions following the end of astronomical twilight (22:57) and prior to moonrise (00:17). This value represents the darkest reading among the three sites surveyed, showing a modest improvement compared with Site 6 (18.31) and Site 7 (18.14) during the previous nights. The improvement corresponds to the period following the dissipation of a moderate smog episode earlier that week (July 15th), when elevated fine particulate and ozone levels were detected across Montréal.

Although darker than central urban areas, the measured brightness remains typical of a moderately light-polluted suburban environment and still below true dark-sky standards (>21 mag/arcsec²). The accompanying panoramic photographs (see Appendix B) visually confirm these results. The 360° composite image reveals an eastern skyglow originating from Montréal's urban core, visible as a bluish-white dome extending well above the tree line. Stellar visibility remains limited near the eastern horizon, with stars clearly visible only above approximately 9-10° elevation.

The long-exposure photograph (10 s at f/5.6, ISO 400) further emphasizes the contrast between the darker zenith and the luminous horizon, illustrating the persistent influence of artificial light even in peripheral areas such as *Cap-Saint-Jacques*. When cross-referenced with radar and air quality data, these findings confirm that the degradation of sky quality during July 15th was primarily caused by smog and humidity, while the subsequent improvement on July 18th corresponded to clearer, drier air masses. Later sessions, on August 1st and August 12th, also produced consistent SQM readings (18,50 and 18,42 mag/arcsec², respectively), further supporting the interpretation that light pollution and residual haze (rather than precipitation) were the dominant factors influencing sky brightness.

Together, the SQM data and photographic evidence clearly demonstrate how urban skyglow remains the limiting factor for night sky quality in Montréal, masking faint celestial objects such as the Milky Way and reducing overall contrast. Despite this, *Cap-Saint-Jacques* still exhibits darker conditions than most of the metropolitan area, making it a valuable reference site for ongoing monitoring and improvement.

Recognizing these challenges, the City of Montréal remains committed to improving and preserving the quality of its night skies. The 2025 SQM measurements and accompanying documentation will serve as a baseline reference against which future progress can be measured. Through targeted initiatives (such as optimizing street lighting, adopting dark-sky-compliant fixtures, and promoting public awareness) Montréal aims to reduce unnecessary light emissions and enhance sky visibility over time. These continuous efforts reflect the city's long-term vision of achieving Urban Night Sky Place designation for *Cap-Saint-Jacques*, combining environmental stewardship with ecological and cultural benefits for the broader community.

C.3.6 Ongoing Monitoring Program

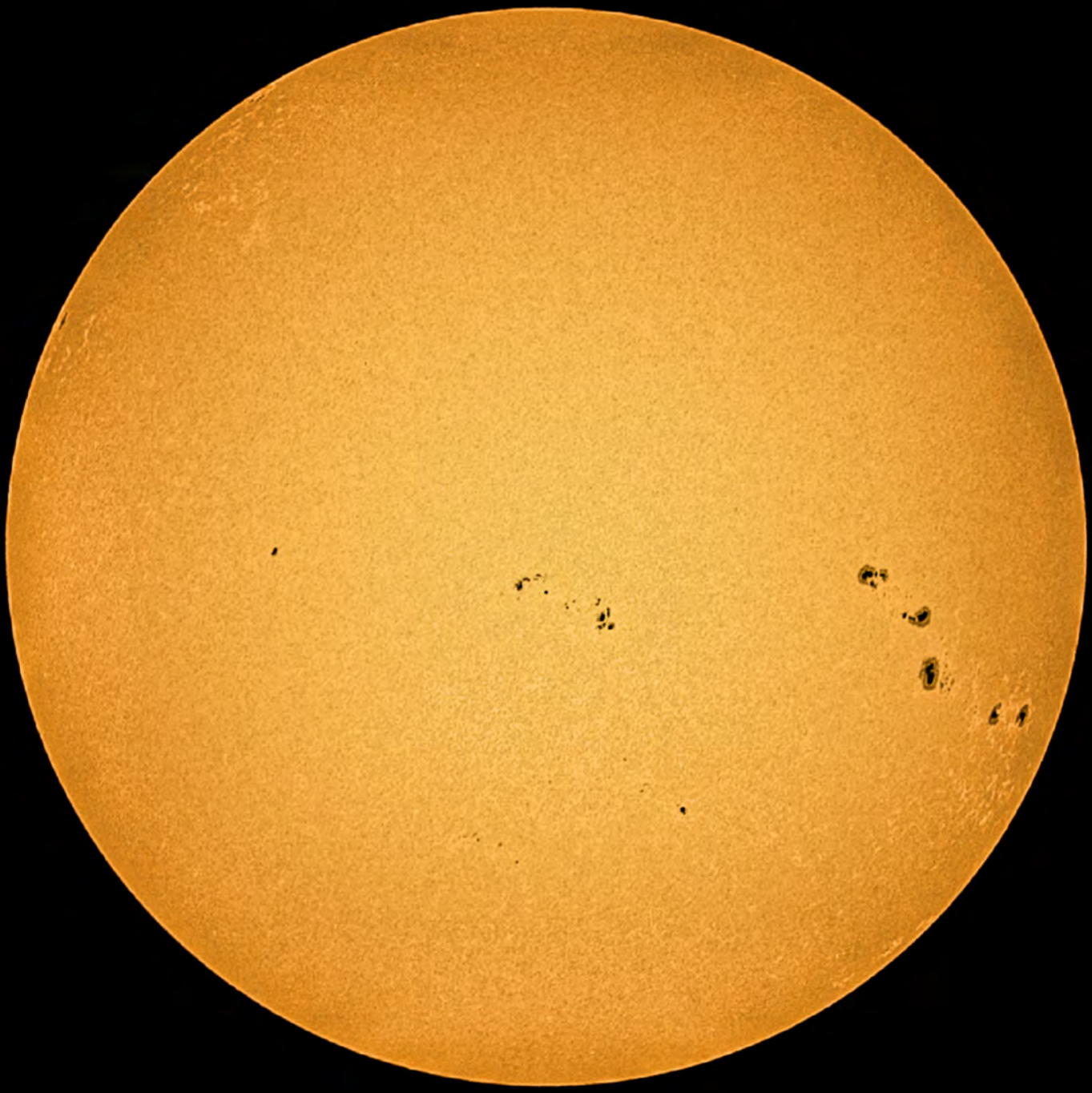
To ensure the continued quality of the night sky within *Cap-Saint-Jacques*, an ongoing monitoring program will be implemented. This program will comprise regular SQM measurements and photographic documentation, carried out at least twice a year (once during the summer and once during the winter) to account for seasonal variations in sky brightness. The program will be managed by both The City of Montréal's *Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (Parks)* and *Espace pour la Vie Montréal (Planetarium)*, who will oversee the maintenance of the equipment, the collection of data, and the preparation of periodic reports on the quality of the night sky.



Winter on the lake - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

Community Support

D



Taches solaires - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

D.1 Community Engagement and Education

The Grand parc de l'Ouest and particularly *Cap-Saint-Jacques* has demonstrated a strong commitment to community engagement and education related to dark skies through a series of thoughtfully organized night sky observation events at *Cap-Saint-Jacques* from 2015 to 2022. During this period, 22 distinct activities were held, with a particular emphasis on adult education, although some events were designed for families as well. These activities, primarily scheduled during the park's summer programming, offered a variety of formats, including stargazing sessions, astronomy lectures, guided night hikes, and even camping experiences under the stars.

In 2018 and 2019, the park introduced the "Month of Astronomy," a concentrated series of events in August that featured a broad array of educational opportunities. These included partnerships with local astronomy organizations such as the *Société d'astronomie de Montréal and Astronomie-Québec*, which provided expert-led discussions on topics like the Perseid meteor shower, solar eclipses, and the search for exoplanets. The programming also included hands-on experiences, such as "*Voyage dans les étoiles*," where participants could observe the night sky alongside astronomers and astrophotographers.

Despite interruptions in 2020 and 2021 due to the pandemic, the park continued its tradition in 2022, resuming with a Perseid meteor shower observation event. However, since then, astronomy activities have been deprioritized at *Cap-Saint-Jacques* in favor of other initiatives within the park network. Reintroducing such programming at *Cap-Saint-Jacques* could enhance its educational offerings and contribute to broader community engagement, particularly if dark sky certification is obtained.

The Grand parc de l'Ouest has the potential to become a hub for future initiatives that extend its mission to promote education, accessibility, and sustainability. As the park becomes increasingly connected to downtown Montréal through improved public transportation, including the REM (light rail system) and more direct bus routes, it could play a pivotal role in enhancing accessibility for a diverse audience. This accessibility opens the door for new programming opportunities in several key areas.

The park could explore the intersection of biodiversity and light pollution, highlighting how artificial lighting affects ecosystems. Collaborating with the biodiversity team and local partners could help design activities that educate visitors on these impacts while fostering a deeper appreciation for the natural world. Such efforts would align with the park's broader commitment to environmental stewardship.

The city's DEI approach provides a framework for inclusivity and accessibility, which could guide programming aimed at making the park more welcoming to vulnerable populations, such as multicultural communities, seniors, and children. For example, expanding outdoor education and camping programs for schools and scouting

groups could provide greater access to nature for young people, reinforcing the park's role as a vital resource for environmental education.

The park could also draw inspiration from the illumination policy and educational programs of the *Biosphère* to enhance public awareness about responsible lighting practices. Strengthening collaborations with museum networks and other educational institutions could amplify these efforts, positioning the park as a leader in sustainability education.

In this context, *Cap-Saint-Jacques* is uniquely positioned to evolve into a cornerstone of public education and community engagement, leveraging its natural beauty and growing accessibility to connect Montréalers with nature, science, and sustainable practices. By embracing these opportunities, the park can continue to inspire and educate visitors while fostering a culture of conservation and inclusivity.

As part of the park's future educational and interpretive programming, a series of permanent outdoor signage panels could be developed and installed at key locations within *Cap-Saint-Jacques*. These signs would focus on raising public awareness about the impacts of light pollution on ecosystems, human health, and visibility of the night sky. The panels could also include seasonal sky maps or star charts to help visitors identify major constellations and celestial events visible from the park. Furthermore, signage will highlight the site's Urban Night Sky Place designation and provide practical tips on responsible lighting. By integrating these interpretive tools into the landscape, the park aims to encourage self-guided discovery and promote year-round engagement with night sky conservation.



Fauna and flora -
Photo by Yves Kérouac, 2018

D.2 Coordination with IDSPs or DarkSky Chapters

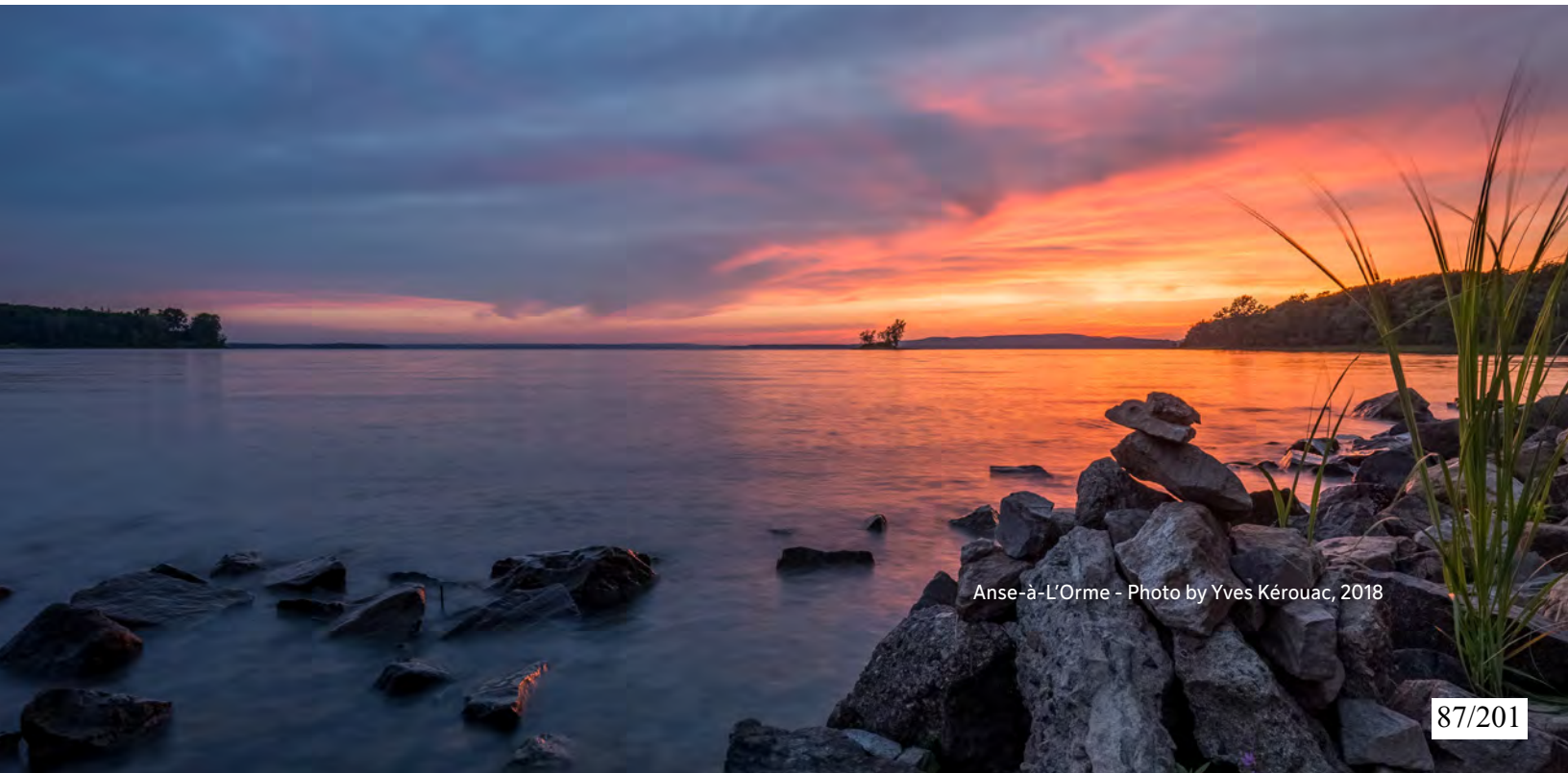
Although *Cap-Saint-Jacques* is not located within 100 kilometers of an existing International Dark Sky Park (IDSP) or Reserve, we recognize the importance of collaboration and knowledge sharing within the broader dark-sky community.

The nearest certified sites are:

- *Parc national du Mont-Tremblant*, located approximately 140 km away.
- *Parc national du Mont-Mégantic*, located approximately 240 km away.

As such, direct coordination is not formally required under DarkSky International's guidelines. However, we remain inspired by the leadership shown by these sites and draw upon their resources, outreach models, and lighting best practices (particularly those developed by Mont-Mégantic and its ASTROLab program).

Through our existing relationship with *Espace pour la Vie* and the *Rio Tinto Alcan Planetarium*, we aim to foster broader regional alignment around dark-sky conservation and public engagement. We are open to future opportunities for collaboration with other IDSPs or DarkSky Chapters as our designation process evolves.



Anse-à-L'Orme - Photo by Yves Kérouac, 2018

D.3 Broad Community Support

Cap-Saint-Jacques is garnering broad and growing community support for its DarkSky initiatives. This is evidenced both by our letters of endorsement from various organizations, as well as the active involvement of environmental groups and educational institutions in our programming efforts in the park.

Through our collaboration with *Espace pour la Vie* (EVPL), and particularly the *Rio Tinto Alcan Planetarium*, we are already connected to a wide network of astronomy-related organizations, science educators, and public engagement partners. These relationships have enabled past programming such as star parties, guided skywatching sessions, and educational workshops centered on astronomy and light pollution.

As part of the DarkSky certification process, we are committed to expanding and formalizing these collaborations. Our goal is to establish long-term partnerships that reinforce the park's role as a hub for night-sky conservation, scientific education, and community engagement. By embedding dark-sky principles into both our programming and our institutional networks, we aim to build a vibrant, inclusive, and sustainable culture of night-sky appreciation across Montréal and beyond.



Spring at *Cap-Saint-Jacques* - Photo by Alexandre Campeau-Vallée, 2016

References

E



Lune 47% - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

- **Arrondissement de Saint-Laurent. (2024).** *Règlement sur la pollution lumineuse.* Ville de Montréal. Available at: https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/RCA08-08-0001-170%20–%20R%C3%A8glement.pdf?VersionId=RY.Z2xaLFygaC6.fg4G.5H80XoHT-Xt

- **Archives nationales d'outre-mer [ANOM]. (2025).** *Carte de Villemarie dans l'isle de Montréal, 1685* [Carte historique numérisée]. ANOM, France. Available at: https://recherche-anom.culture.gouv.fr/ark:/61561/74845.3814498/daogrp/0

- **C40 Cities. (2022).** *Urban Nature Accelerator Initiative.* https://www.c40.org

- **CitiesWithNature. (2024).** *Berlin Urban Nature Pact.* Available at: https://citieswithnature.org/wp-content/uploads/2024/06/240528_Berlin-Urban-Nature-Pact_Final_EN-1.pdf

- **Environment and Climate Change Canada [ECCC]. (2025).** *Canadian Historical Weather Radar – McGill/Blainville.* https://weather.gc.ca

- **Environnement Canada [EC]. (2025).** *Station météo Ste-Anne-de-Bellevue_1 – Données horaires.* https://climat.meteo.gc.ca

- **Espace pour la vie Montréal [EPVL]. (2022a).** *L'impact de la technologie DEL sur la pollution lumineuse à Montréal.* Blog post, February 22, 2022. Available at: https://m.espacepourlavie.ca/blogue/l-impact-de-la-technologie-del-sur-la-pollution-lumineuse-a-Montréal

- **Espace pour la vie Montréal [EPVL]. (2022b).** *Illumination de la Biosphère : une lumière responsable.* https://espacepourlavie.ca/illumination-de-la-biosphere

- **Gagné, J., Jobin, M., Grandchamps, A., Hernandez, O., & Aubé, M. (2021).** *Évolution de la pollution lumineuse à Montréal suivant la transition aux DEL.* Planétarium Rio Tinto Alcan, Espace pour la vie Montréal. Rapport technique, Novembre 2021. Available at: Poll_Lum_Rapport_211124_pret_soumettre(espacepourlavie.ca)

- **Global Covenant of Mayors (GCM). (2024).** *City of Montréal emissions reporting.* Retrieved from https://www.globalcovenantofmayors.org

- **LightPollutionMap.info. (2025).** *Bortle Class & Sky Brightness Mapping.* https://www.lightpollutionmap.info

- **NASA. (2021).** *ISS064-E-37999 Night Image of Montréal and surroundings.* International Space Station Imagery. Available at: https://eol.jsc.nasa.gov/SearchPhotos/photo.pl?mission=ISS064&roll=E&frame=37999

- **Nikon Corporation. (n.d.).** *Nikon D750 Digital SLR Camera* – Technical Specifications. https://www.dpreview.com/products/nikon/slrs/nikon_d750/specifications

- **Société d'astronomie du Planétarium de Montréal (SAPM). (2022).** *Analyse par satellite de la pollution lumineuse à Montréal,* Jonathan Gagné. [online] Available at: https://www.youtube.com/watch?v=RJQp_EMoUng

- **Unihedron. (2025).** *Sky Quality Meter (SQM-L).* Accessed July 17, 2025. https://unihedron.com/projects/sqm-l/

- **United Nations. (2022).** *Convention on Biological Diversity COP15 Outcomes.* Retrieved from https://www.cbd.int

- **Ville de Montréal. (1989).** *Éclairer Montréal : Politique d'éclairage intégré à l'aménagement du domaine public, modalités d'application.* Montréal : Service de l'habitation et du développement urbain et trois autres services municipaux.

- **Ville de Montréal. (1996).** *Le Plan lumière du Vieux-Montréal.* Montréal : Direction de l'urbanisme. Retrieved from http://www.vieux.Montréal.qc.ca/planlum/lu_intr.htm

- **Ville de Montréal. (2005).** *Politique de l'arbre de Montréal.* Montréal : Direction des sports, des parcs et des espaces verts.

- **Ville de Montréal. (2008).** *Plan de transport.* Montréal : Direction des transports.

- **Ville de Montréal. (2013a).** *Portrait de Montréal 2012-2013 – Offre et demande en transport.* Montréal : Direction des transports.

- **Ville de Montréal. (2013 b).** *Perspective 2017 – Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.* Montréal : Direction de la culture et du patrimoine.

- **Ville de Montréal. (2016a).** *Montréal durable 2016-2020 : Ensemble pour une métropole durable.* Montréal : Bureau du développement durable.

- **Ville de Montréal. (2016 b).** *Plan d'urbanisme.* Montréal : Direction de l'urbanisme.

- **Ville de Montréal. (2020).** *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.* https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/projet_plan_directeur_2020_2050.pdf

- **Ville de Montréal. (2021).** *Montréal 2030 : un premier plan stratégique,* [online] Available at: Montréal 2030: un premier plan stratégique | Ville de Montréal

- **Ville de Montréal. (2023)**. *Guide de bonnes pratiques en matière d'éclairage.* Montréal : Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Available at: D540_GuideMHM_FR_print_2.indd (Montréal.ca)

- **Ville de Montréal. (2023)**. *Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026* (version corrigée). https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_strategie_agriculture_urbaine_corrigee_2023.pdf

- **Ville de Montréal. (2024a).** *Éclairage : Guide d'aménagement durable des rues de Montréal, Fascicule 4*. Version 1.1. Direction des transports, Avril 2024.

- **Ville de Montréal. (2024b)**. *Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.* [online] Available at: Projet du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050) | Ville de Montréal

- **Ville de Montréal. (2024c).** *Arrondissement de Saint-Laurent – Règlement numéro RCA08-08-0001-17.* 3 septembre 2024, Ville de Montréal. Available at: https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/RCA08-08-0001-170%20–%20R%C3%A8glement.pdf?VersionId=RY.Z2xaLFygaC6.fg4G.5H80XoHT-Xt

- **Ville de Montréal. (2025).** *Mise à jour du Plan climat 2020-2030* [PDF]. Available at: https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000092910

Appendices

F



M16 - Photo by Pierre Vuaillet, 2025

Appendix A – Applicant self-checklist

Urban (UNSP) – Applicant Self-Checklist (Sept. 2023)

Link to 2018 UNSP Guidelines (Sept 2023 update)

This Checklist has been designed to allow you to easily identify what your application must include. Column 2 shows each "Compliance Requirement" in abbreviated form. Column 6 shows a cross – reference to the full "Compliance Requirement" in the Guidelines.

Please proceed as follows:

1. *Where your application meets a "Compliance Requirement*": In Column 3 enter "Y"; in Column 4 identify the relevant page number(s) in your application; and in Column 5 include comments or brief application extracts that show how you comply.

2. *Where your application does not meet a "Compliance Requirement" but you have a plan for how to comply:* In Column 3 enter "N"; in Column 5 state what steps you intend to take to ensure compliance and the expected time frame.

3. *Where your application cannot meet a "Compliance Requirement*": In Column 3 enter "N"; in Column 5 state why you cannot comply; and if you consider this a serious issue, please contact DarkSky and we will work with you to see how best to proceed.

4. *When your Checklist is completed:* Send it to DarkSky with your completed application.

Please complete your Checklist as thoroughly as possible, as it will be used by DarkSky when reviewing your application.

Site Name:	**GRAND PARC DE L'OUEST, SECTEUR DU CAP-SAINT-JACQUES Montréal (QC) – Canada 45.465405183326915, –73.9329675759492**
Prepared By:	City of Montréal
Date:	09/09/2025

A	Eligibility Criteria	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	Your proposed UNSP is located within a region enclosed by a perimeter extending 50 km beyond the edge of the continuously built area of a municipality with a permanent population of 10,000 or more people within its territorial jurisdiction, or 50,000 or more people if defined as a "metro area" of two or more adjoining municipalities.	Y	p.47 [B.4.4]	The proposed UNSP, *Grand parc de l'Ouest, Secteur du Cap-Saint-Jacques* (Cap-Saint-Jacques), is located within the urban boundaries of Montréal, a metropolitan area of over 4 million people, and lies within 30 km of downtown. It is therefore fully compliant with the population and distance criteria defined for an UNSP	P4-Eligibility Bullet 1
2	The geographic situation and/or landscaping of your UNSP is sufficient to mitigate the effects of any glare or light trespass from outdoor lighting on immediately adjacent properties. You have included wide-angle or panoramic nighttime site photography identifying any neighboring sources of glare or light trespass and showing how these sources are prevented from impinging on your proposed UNSP's interior.	Y	p.47 [B.4.4] Appendix B	The Cap-Saint-Jacques benefits from dense forests, wetlands, and water bodies that act as natural barriers against light trespass. Wide-angle and panoramic nighttime photographs included in the application clearly identify nearby light sources and demonstrate how these features effectively shield the park's interior from urban glare.	P4-Eligibility Bullet 2 & P5-EE-N2
3	Your proposed UNSP allows for regular, nighttime public access to the site with or without supervision. You have included a statement describing your proposed UNSP's public access policy. (A portion of the designated land may meet the access requirement, or access may be available for a reasonable fraction of the length of the hours between sunset and sunrise. In some cases, such as when working with areas that protect endangered wildlife, this requirement may be adjusted.)	Y	p.52 [B.4.5] p.55 [B.4.9] Appendix D	While general nighttime access to the Cap-Saint-Jacques is limited (7 AM to 10 PM), the park's by-law allows for extended hours through authorized activities. Special events such as astronomy nights or educational programs can be held after hours in designated low-impact zones, ensuring compliance with dark sky objectives while protecting wildlife. This flexibility allows for meaningful nighttime public access under appropriate supervision.	P4-Eligibility Bullet 3 & P8-EE-N3

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

A	Eligibility Criteria	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
4	Your proposed UNSP and/ or its partner organizations engage visitors with direct interpretation of the value of natural nighttime darkness and the importance of quality outdoor lighting practices.	Y	p.56 [B.4.10]	The Cap-Saint-Jacques, in collaboration with Espace pour la Vie and local astronomy organizations, has hosted numerous educational events focused on the night sky, including stargazing sessions, lectures, and public workshops. Future programming includes interpretive signage, exhibitions, and awareness campaigns directly addressing the value of natural nighttime darkness and responsible lighting practices.	P4-Eligibility Bullet 4
5	The managing agency of your proposed UNSP, whether public or private, is readily identifiable to visitors.	Y	p.54 [B.4.8]	The managing agency, the City of Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports), is clearly identified through on-site signage, official websites, and public communications. Key facilities within the park, such as the Chalet d'accueil and Maison Brunet, display the city's stewardship, ensuring visitors can easily recognize the park's management.	P4-Eligibility Bullet 5 & P5-EE-N4

B	Required Elements	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	Map(s) of the area to be designated have been provided. They indicate the legal boundaries of your proposed UNSP and show the context of the surrounding urban area.	Y	p.34 [B.3.2]	The application includes detailed maps showing the legal boundaries of the Cap-Saint-Jacques, its location within *the Grand parc de l'Ouest*, and its context within the broader urban area of Montréal. These maps illustrate both aerial and administrative limits, as well as proximity to surrounding infrastructure.	P11-N1 & P4-EE-N1
2	Letter of nomination from a qualified DarkSky member nominator	Y	p.13 [A.2]	The application includes a formal nomination letter from two DarkSky International delegates, Ashley Northcotte and Trevor Jones, endorsing the Cap-Saint-Jacques for Urban Night Sky Place designation.	P11-N2
3	Letter of support from an appropriate local administrator	Y	p.8 [A.1] p.16 [A.3]	A letter of support is included from the City of Montréal, jointly signed by the Service des Grands Parcs du Mont-Royal et des Sports and Espace pour la Vie Montréal, affirming the city's full commitment to the designation and its alignment with Montréal's environmental and educational goals.	P11-N3

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

B	Required Elements	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
4	Site photography establishing nighttime conditions in and near your proposed UNSP	Y	Appendix B Appendix C	The application includes wide-angle and panoramic nighttime photography (Appendix B) that documents sky conditions at multiple sites within the park. These images illustrate both the quality of the night sky and the impact of surrounding light sources, demonstrating how natural features help preserve interior darkness.	P11-N4
5	A summary of your proposed UNSP's public access policy	Y	p.52 [B.4.5] p.55 [B.4.9]	The park is open daily from 7 AM to 10 PM, with general nighttime access restricted. However, the by-law allows exceptions for authorized activities such as astronomy events, enabling supervised nighttime access in designated areas. This flexible policy supports public engagement while protecting nocturnal ecosystems.	P11-N5
6	Any management documents supporting dark skies and/or natural nighttime darkness as a valued resource	Y	p.57 [B.4.11]	The application outlines that dark-sky principles are integrated into the park's management documents and Montréal's broader park policies. These include guidelines prioritizing minimal, warm-colored, and directional lighting, and emphasize the preservation of natural nighttime darkness as essential for both ecological health and public well-being.	P11-N6
7	Your proposed UNSP has a comprehensive Lighting Management Plan (LMP). It forms a clear statement of the applicable outdoor lighting policy in your proposed UNSP from the responsible management agency or organization, and includes an assessment of applicable local, state or provincial, and national laws.	Y	p.57 [B.4.11] p.64 [C.2] p.62 [C.1]	While a fully consolidated Lighting Management Plan (LMP) is not yet formalized as a standalone document, the application outlines key lighting policies and practices across several sections. These include Montréal's citywide lighting strategy, eco-responsible lighting upgrades at the park (1800 K LEDs), and general objectives embedded in management plans that prioritize minimal, shielded, and wildlife-friendly lighting. A complete LMP is planned as a future deliverable, building on these foundations and aligned with DarkSky standards.	P5–LMP Intro Para & P11-N7
8	Documentation of a baseline sky quality measurement survey in your proposed UNSP prior to designation.	Y	p.69 [C.3] Appendix B	Baseline sky quality measurements were conducted on **July 15 and 18, 2025**, using a Unihedron SQM-L device. Data was collected at three key sites (Sites 6, 7, and 9) and is fully documented with supporting weather, air quality, and photographic evidence.	P11-N8

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

B	Required Elements	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
9	Lighting Inventory of your proposed UNSP.	Y	p.64 [C.2]	A preliminary lighting inventory has been completed for the Cap-Saint-Jacques. It includes the number, types, and locations of fixtures (lamp posts, bollards, other sources) and documents recent upgrades to ultra-warm 1800 K LED lights. However, some detailed fields (such as manufacturer, model number, and full operational specs) are not yet included for all fixtures. A complete inventory and compliance plan is in development.	P11-N9
10	Description of interpretive programs and/or products related to dark skies awareness, as well as any related examples of successful education and outreach efforts (photos, documentation of student projects, etc.)	Y	p.83 [D.1]	The application describes numerous past and future interpretive programs related to dark skies: • From 2015 to 2022, 22 astronomy-themed public events were held, including stargazing sessions, night hikes, and workshops. • Partnerships with local astronomy organizations and the Espace pour la Vie Planetarium supported events such as the "Month of Astronomy." • Future plans include permanent interpretive signage, dark-sky-themed festivals, dome cameras for light pollution monitoring, and collaborations for educational programming.	P11-N10
11	Future plans for site activities	Y	p.56 [B.4.10]	Future plans include permanent interpretive signage, dark-sky-themed festivals, dome cameras for light pollution monitoring, and collaborations for educational programming.	P11-N11

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

C	Lighting Management Plan	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	The LMP applies equally to both new and existing installations of outdoor lighting in the UNSP.	Y	p.57 [B.4.11] p.64 [C.2]	While a formalized Lighting Management Plan (LMP) is still in development, the application indicates that recent lighting upgrades (e.g., to 1800 K LEDs) already apply to both existing and new installations throughout the Cap-Saint-Jacques. The city's management guidelines prioritize minimal, shielded, and eco-responsible lighting across all infrastructure. Future policy updates will further formalize this approach into a comprehensive LMP that ensures consistent application across all lighting types.	P5-LMP-N1
2	The policy includes provisions for determining whether it is or is not appropriate to light an area, at what times of night lighting is necessary, and allowable illumination levels.		p.57 [B.4.11] p.64 [C.2] Appendix D [RCG 09-029 – Article 4 (regarding permitted night access under special authorization)]	While there is no standalone lighting policy included in the by-law RCG 09-029, the park's management guidelines and operating policies—described in the main application—do include provisions aligned with this requirement: • Lighting is discouraged by default in natural areas unless justified by safety or function. • Where lighting is necessary (e.g., near buildings or paths), illumination is minimized, and warm, shielded fixtures are used (e.g., 1800 K LEDs). • The park operates from 7 AM to 10 PM, with lighting concentrated in entry areas and turned off or limited after hours, except for authorized activities (by-law RCG 09-029, Article 4).	P5-LMP-N2
3	Fully shielded fixtures are required throughout the UNSP.	Y	P.64 [C.2] Appendix E	All lighting fixtures within the proposed Urban Night Sky Place are fully shielded, directing light downward to prevent skyglow and minimize light trespass. The fixtures have been carefully selected to align with DarkSky guidelines, using low-intensity, warm-colored LEDs and shielded designs that eliminate upward light emission.	P5-LMP-N3

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

C	Lighting Management Plan	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
4	Shielding is required for any special purpose lighting emitting more than 500 lumens. The approved special uses, such as historical preservation, must be stated in the LMP. *Note:* These lights are not exempt from other LMP requirements and must be designed to minimize impact to the nocturnal environment to the greatest extent possible.	Y	P.64 [C.2] Appendix E	The lighting approach described in the application and supporting documents ensures that all lighting above 500 lumens, including special-purpose fixtures, is fully shielded and designed to minimize impact on the nocturnal environment. At this stage, no special-purpose lighting exemptions (e.g., for historical preservation) have been requested. Although these provisions are respected in practice, a formal Lighting Management Plan (LMP) consolidating these policies and explicitly addressing special uses is still in development. The intent to fully comply with DarkSky standards is clearly stated.	P5-LMP-N3
5	The LMP provides prescriptive methods for determining the appropriate type of light source (spectrum, color, energy efficiency, technology) and fixture to be used. The chosen determination method must be established with the goals of maximizing energy efficiency and minimizing impacts to human dark adaptation and recovery time, as well as nocturnal ecology.	Y	P.64 [C.2]	While a formalized Lighting Management Plan (LMP) is still in progress, the principles guiding fixture selection in the UNSP already reflect DarkSky goals: • Warm color temperatures (1800 K) are used throughout the site to minimize impact on human dark adaptation and wildlife. • Fixtures are selected for energy efficiency, low glare, and full shielding. • The city's design and lighting guides (referenced in Appendix E) prioritize downward-directed, minimal lighting tailored to context and location. These practices are already applied in current infrastructure and will be fully integrated into a prescriptive, site-specific LMP under development.	P6-LMP-N4

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

C	Lighting Management Plan	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
6	Lighting controlled with motion-activated switches limiting the duration of illumination to less than 5 minutes after activation is exempt from the other requirements of this section.	N	TBD	**No,** but a plan is in place to address this. Currently, motion-activated lighting with automatic shutoff is not widely implemented in the Cap-Saint-Jacques. However, as part of the forthcoming comprehensive Lighting Management Plan, the City of Montréal intends to **integrate motion-sensitive controls** in future upgrades, particularly in low-traffic or sensitive ecological zones, to further reduce unnecessary light exposure and align with DarkSky exemptions and recommendations.	P6-LMP-N5
7	Emission of short-wavelength light is limited through one of the following restrictions:	Y	P.64 [C.2] Appendix E	The lighting in the proposed Urban Night Sky Place complies with the first restriction: all fixtures have a Correlated Color Temperature (CCT) of 1800 K, which is well below the 3000 K threshold. Because the lighting uses 1800 K LEDs, which emit very little short-wavelength (blue) light, the requirement is fully met through the CCT criterion.	P6-LMP-N6
a	The correlated color temperature (CCT) of lamps must not exceed 3000 K; **OR**				P6-LMP-N6A
b	Allowed lighting must not emit more than 25% of its total spectral power at wavelengths shorter than 550 nm; **OR**				P6-LMP-N6B
c	The scotopic-to-photopic (S/P) ratio of allowed lighting must not exceed 1.3.				P6-LMP-N6C
8	Regulation is required for visitor activities with respect to the introduction of unnecessary human-generated light at night into the UNSP's environment.	Y	p.52 [B.4.5] p.57 [B.4.9]	The park's regulations, outlined in by-law RCG 09-029, restrict nighttime access outside of standard hours unless specifically authorized by the City of Montréal. This effectively limits the introduction of unnecessary artificial light by visitors. When nighttime events are permitted, they are supervised and regulated, ensuring that any lighting used is minimal, controlled, and aligned with dark sky objectives. These measures help protect the nighttime environment from human-generated light disturbance.	P6-LMP-N7

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

C	Lighting Management Plan	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
9	The use of illuminated signs must be regulated according to ALL of the following:	Y	p.58 [B.4.11] p.84 [D.1]	Most signs within the proposed UNSP are non-illuminated or use passive lighting. Where illumination is present (e.g., near entry points or service buildings), it is limited to operational hours. Designs favor high-contrast, simple formats with minimal glare, often using single-color text on dark-green backgrounds. While luminance levels (in nits) are not yet formally documented, and a comprehensive signage illumination policy will be in development, future updates to the Lighting Management Plan could address this. Additionally, the project team could evaluate the introduction of red-light illumination for select signs within the park to enhance visibility at night while minimizing disruption to nocturnal environments and preserving dark adaptation.	P6-LMP-N8
a	Sign illumination is permitted only while the associated activity is taking place. For businesses, sign illumination must be extinguished completely during the hours the business is closed; **AND**				P6-LMP-N8A
b	Displays must be single-color on a black background; **AND**				P7-LMP-N8B
c	Luminance of the sign as a whole after sunset may not exceed 100 nits (100 candelas per square meter).				P7-LMP-N8C
10	The LMP conforms to or surpasses local governing authority policy on lighting and dark sky protection as well as other applicable laws, depending on the jurisdiction.	Y	p.47 [B.4.3] p.69 [C.2]	The current lighting approach within the proposed UNSP aligns with and, in most aspects, surpasses the City of Montréal's policies on eco-responsible lighting. The park uses 1800 K LED fixtures, full shielding, and minimal lighting in natural areas, which go beyond the general municipal standards outlined in the city's lighting guides and by-law RCG 09-029. The forthcoming Lighting Management Plan will formalize this approach and ensure continued compliance with all applicable municipal and provincial regulations, while explicitly integrating DarkSky International's stricter standards for environmental and astronomical protection.	P7-LMP-N9

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

D	Lighting Inventory	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	A complete inventory of all outdoor lighting in your proposed UNSP is used to show rates of compliance with the LMP and to identify lighting equipment in need of rehabilitation through retrofitting or replacement. This is a requirement for UNSP status and must be accompanied by a plan under which ALL lighting will be brought into compliance with the LMP over time.	Y	p.64 [C.2]	A preliminary lighting inventory has been completed. It documents the number, types, and locations of outdoor lighting fixtures within the Cap-Saint-Jacques. Most lighting already meets DarkSky standards, using fully shielded, low-intensity, 1800 K LEDs, but some older fixtures may still require assessment. While a formal compliance plan is not yet finalized, the City of Montréal has committed to developing a full Lighting Management Plan that will include: • A complete audit of any non-compliant fixtures, • A clear timeline for retrofitting or replacement, and • Monitoring and maintenance strategies to ensure 100% compliance over time. This phased approach ensures that all lighting will meet or exceed DarkSky requirements in the near future.	P7-LI
2	The lighting inventory specifies all of the following for each light fixture: • Location • Purpose • Manufacturer • Model number • Light source type and spectrum • Initial emitted luminaire lumens if known • Operational details, such as the use of adaptive controls	Y	p.64 [C.2]	**Work is in progress to meet this requirement.** The current lighting inventory includes location and general purpose for each fixture and confirms that most lights are 1800 K LED bollards or lamp posts with full shielding. However, the following details are not yet systematically documented for every fixture: • Manufacturer and model number • Light source spectrum and lumens • Operational specifics (e.g., timers, dimmers, motion sensors) The City of Montréal plans to expand the inventory as part of the upcoming comprehensive Lighting Management Plan, which will include a full audit of all lighting elements, supporting full transparency and compliance tracking.	P7-LI
3	Both operable AND inoperable light fixtures have been inventoried. *Note:* Inoperable fixtures that are physically disconnected from power supplies may be counted as compliant for the purpose of determining the rate of LMP compliance.	Y	p.64 [C.2]	The current lighting inventory primarily focuses on operable fixtures, as noted in Appendix E. However, there is no explicit mention or listing of inoperable fixtures, nor whether any have been permanently disconnected from power sources. To meet this requirement, the next phase of inventory development—planned as part of the full Lighting Management Plan—will include a detailed audit of both operable and inoperable fixtures, identifying those that are decommissioned and may be counted as compliant under DarkSky guidelines.	P7-LI

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

E	Commitment to Dark Skies and Quality Outdoor Lighting	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	Your proposed UNSP's management recognizes dark skies as an important natural, cultural, and/or scientific resource value, as shown by inclusion in appropriate management documents.	Y	p.57 [B.4.11]	The City of Montréal explicitly recognizes the value of dark skies in its park management philosophy and environmental objectives. The importance of preserving nighttime darkness is reflected in: • The lighting design strategy prioritizing minimal and warm lighting, • The commitment to dark-sky programming and education, • And the intent to integrate dark sky protection in all future management and lighting policies. These commitments are documented in Section B.4.11 of the application (pp. 57–59) and supported by the city's ongoing efforts to include dark sky preservation as part of its broader ecological and cultural mission.	P8-N1
2	Documentation that at least 2/3 of all existing outdoor lighting fixtures within your proposed UNSP's boundaries conform to the LMP at the time of application.	Y	p.64 [C.2]	Over 2/3 of the existing outdoor lighting fixtures within the Cap-Saint-Jacques already conform to the lighting objectives outlined in the forthcoming Lighting Management Plan. These compliant fixtures are: • Fully shielded, • Use 1800 K LEDs, • Installed in limited areas to preserve dark zones, • And aligned with DarkSky principles. The application confirms that new lighting installations already follow these criteria, and that non-compliant fixtures are minimal and scheduled for future assessment and retrofitting.	P9-N2

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

E	Commitment to Dark Skies and Quality Outdoor Lighting	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
3	A plan to bring 90% of outdoor lighting into compliance with the site's LMP within five years of receiving certification, and 100% compliance within 10 years of designation.	Y	p.64 [C.2]	While the City of Montréal has expressed a clear commitment to dark sky preservation, a formal written plan with specific timelines to bring lighting into compliance (90% within 5 years, 100% within 10) is not yet included in the current application. However, the city will initiated: • A phased retrofit program already underway (e.g., 1800 K LED upgrades), • The development of a comprehensive Lighting Management Plan, • And intentions to expand the lighting inventory and compliance tracking. This upcoming plan will include a clear schedule to achieve full compliance within the required timeframe.	P9-N3

F	Sky Quality Measurement	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	A baseline sky quality measurement survey has been conducted to establish conditions in your proposed UNSP prior to designation. Measurements of night sky brightness have been obtained using DarkSky-approved night sky brightness measuring equipment.	Y	p.70 [C.3] Appendix B	A baseline sky quality survey was conducted in July 2025 using a Unihedron SQM-L, a DarkSky-approved device for measuring night sky brightness. The survey included: • Measurements at three sites within the park (Sites 6, 7, and 9), • Supporting environmental data (weather, air quality), • Wide-angle night photography, • And documentation of moonrise and twilight conditions.	P11-N8

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

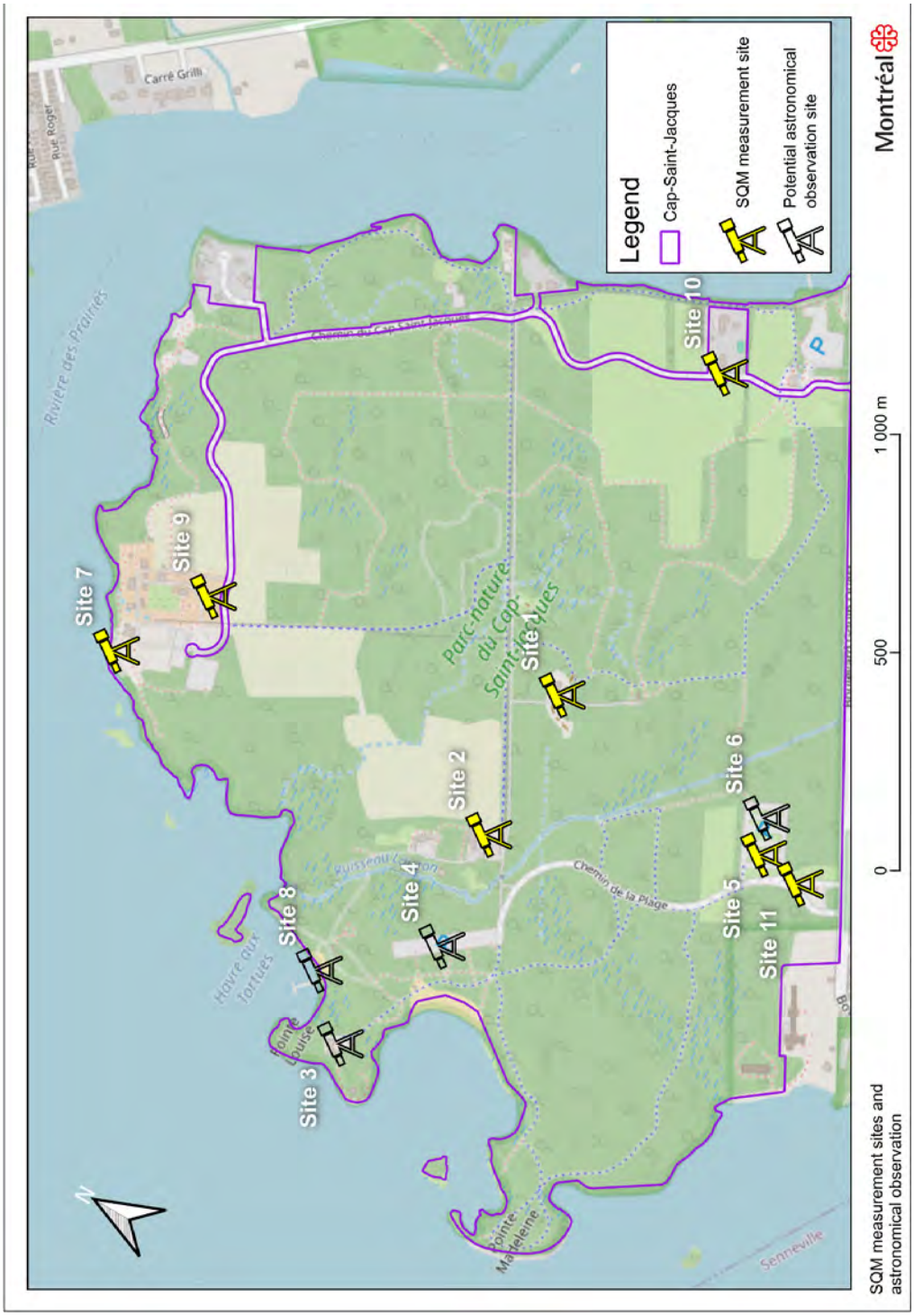
G	Education and Outreach	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	The importance of dark skies and natural darkness and the benefits of quality lighting are a central theme of onsite interpretation and outreach programs through one of these methods:	Y	p.84 [D1]	While regular interpretive programs are currently limited, the Cap-Saint-Jacques and its partners (including Espace pour la Vie and local astronomy groups) have conducted numerous dark-sky-themed events in recent years—such as stargazing nights, astronomy festivals, and public workshops. Additionally: • Future plans include interpretive signage, social media campaigns, and educational exhibits dedicated to dark sky preservation. • Outreach materials will explicitly reference DarkSky International and promote the significance of becoming an Urban Night Sky Place. These efforts ensure that dark skies and quality lighting are central themes in the park's outreach strategy, even as regular programming expands.	P9-N1
a	If the Place typically provides interpretive programs, then dark skies are one of the central themes communicated through onsite interpretation, and at least a portion of the event includes dark sky awareness or preservation, specifically including reference to DarkSky and what it means to be an Urban Night Sky Place; **OR**				
b	If interpretive programs are not typically offered, then extensive publications, flyers, press releases, media, social media, or other outreach are appropriate substitutes.				
2	If your site is within 100 km of an existing International Dark Sky Park or International Dark Sky Reserve, DarkSky International expects to see evidence of cross-promotion between your proposed UNSP and those designated sites.	NA		• Parc National du Mont-Tremblant: 140 km • Parc National du Mont-Mégantic: 240 km	P9-N3

H	Threats to the Night Sky	Complies Y/N	Which Page(s)	Comment on This Item in Application	GXR*
1	The geographic situation and/or landscaping of the place is sufficient to mitigate the effects of any glare or light trespass from outdoor lighting on immediately adjacent properties. Any potential threats and plans to mitigate such threats are included in the application.	Y	p.78 [C.3.5] Appendix B.	The geographic setting of the Cap-Saint-Jacques surrounded by dense forests, wetlands, and the Lake des Deux-Montagnes) naturally shields the interior from surrounding light sources. These natural barriers, combined with the park's large area and minimal development near its core, effectively mitigate glare and light trespass. Potential light threats from adjacent properties are low, and the application outlines future monitoring efforts and management strategies to maintain or improve current sky quality.	P4 – Eligibility – Bullet Point 2

*GXR: Cross-Reference to Page and Number of Item in UNSP Guidelines

Appendix B – Sites photography and SQM

B1 – Site photographies



North



East



Site 1

45,463023

-73,932380

South



West



North



East



Site 2

45,462892

-73,937000

South



West



North



East



Site 3
45,463389
-73,944486

South



West



North



East



Site 4
45,462580
-73,940524

South



West



North



East



Site 5 & 6
45,457793
-73,933483

South



West



North



East



Site 7
45,458121
-73,932514

South



West



S
W
N
E
32.04°
Site 1
Coordinates: 45°27'47.14"N / 73°55'56.82"O
18/07/2025 – 17:21
Nikon D750 /14mm
f/11 – 1/125 – ISO 125

S
W
N
E
33.43°
Site 2
Coordinates: 45°27'46.52"N / 73°56'13.21"O
18/07/2025 – 17:13
Nikon D750 /14mm
f/16 – 1/125 – ISO 125



Site 3	Coordinates: 45°27'48.14"N / 73°56'40.30"O	18/07/2025 – 16:33	Nikon D750 /14mm	f/9 – 1/100 – ISO 125



Site 5 & 6	Coordinates: 45°27'29.08"N / 73°55'56.89"O	18/07/2025 – 17:34	Nikon D750 /14mm	f/11 – 1/250 – ISO 125

W
N
E
S
25.91°
Site 7
Coordinates: 45°28'15.89"N / 73°56'15.94"O
18/07/2025 – 17:56
Nikon D750 /14mm
f/11 – 1/200 – ISO 125

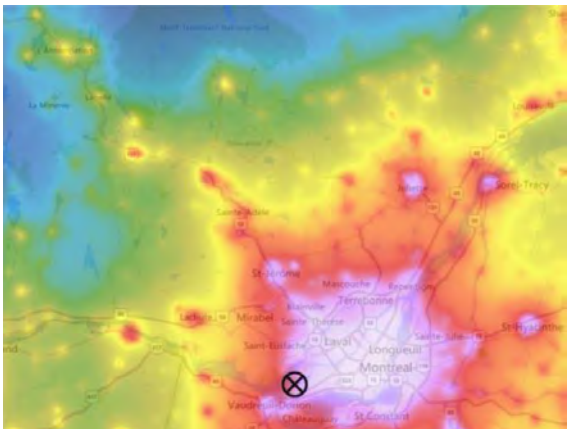
W
N
E
S
35.88°
Site 8
Coordinates: 45°27'52.29"N / 73°56'34.30"O
18/07/2025 – 16:59
Nikon D750 /14mm
f/9 – 1/125 – ISO 125

S
W
N
E
9,22°
Site 9
Coordinates: 45°28'13.09"N / 73°56'5.93"O
19/07/2025 – 01:19
Nikon D750 /14mm
f/5,6 – 10' – ISO 400 – LP Filter

S
E
N
W
37,79°
Site 12
Coordinates: 45°27'45.42"N / 73°56'44.85"O
18/07/2025 – 16:48
Nikon D750 /14mm
f/16 – 1/250 – ISO 125

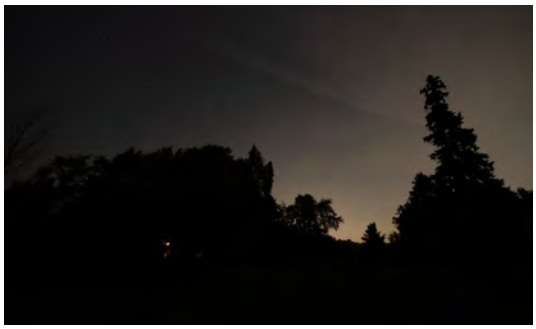
Title: Site 7 photographies

Photographer:	Pierre Vuaillet
Site:	Site 7
Location:	Parc nature du Cap-St-Jacques, Montreal, QC, Canada
Coordinates:	45°28'15.6832" N 73°56'16.5624" W
SQM:	18.14 mag./arc sec2 (measured on site)
Date / Time:	16-07-2025 00h27min -> 00h29min
Camera:	NIKON D750
Focal Lenght:	14,0 mm
Aperture:	f / 2,8



Exposition:	5,0 s
ISO Speed:	640
Special Editing:	/

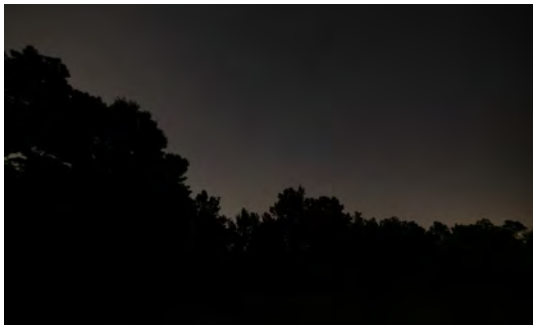
North



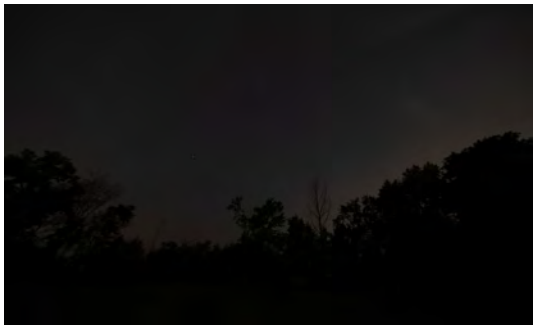
East



South



West



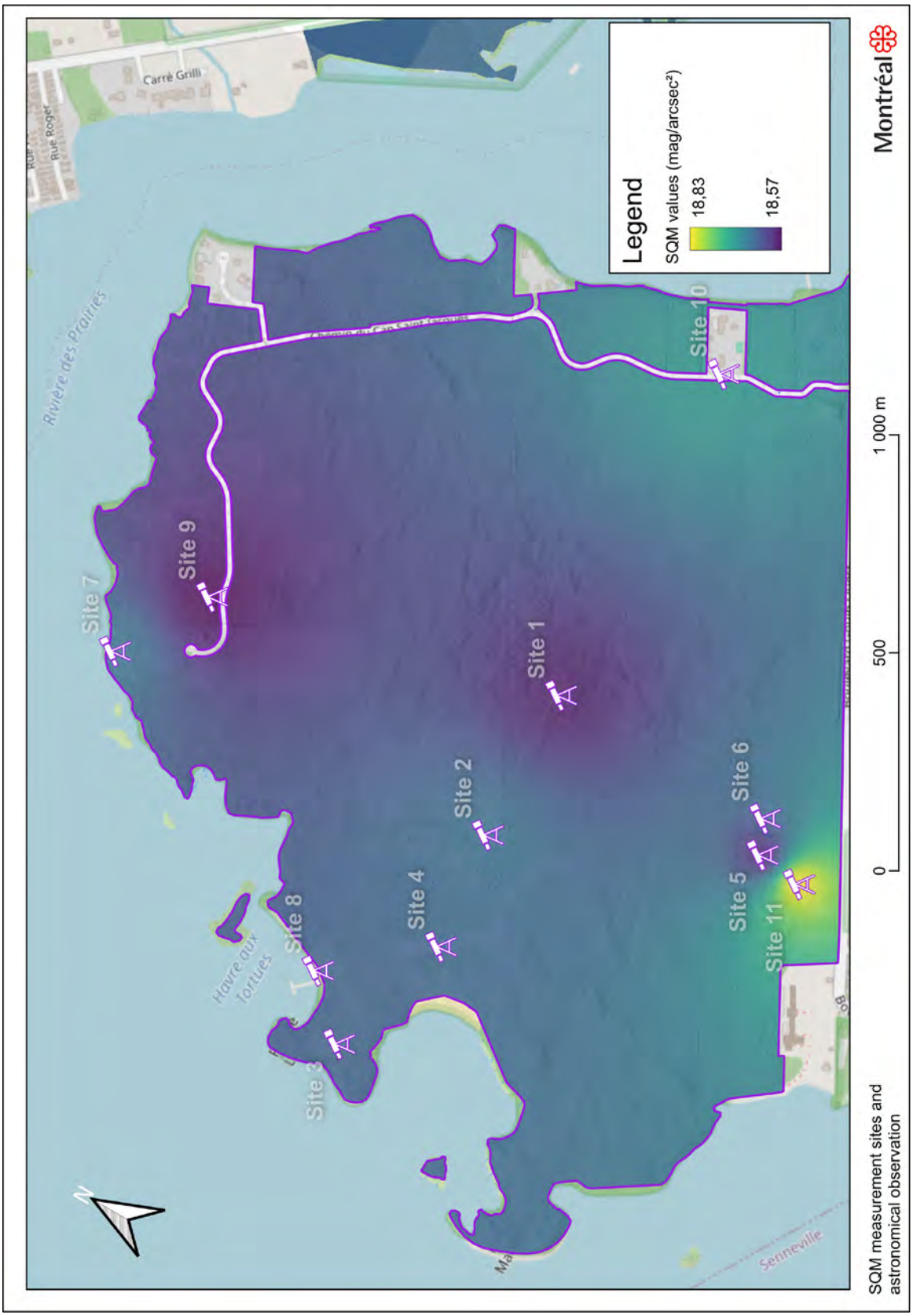
Site 7

Bortle: Class 6

Map: Light Pollution Map[2]

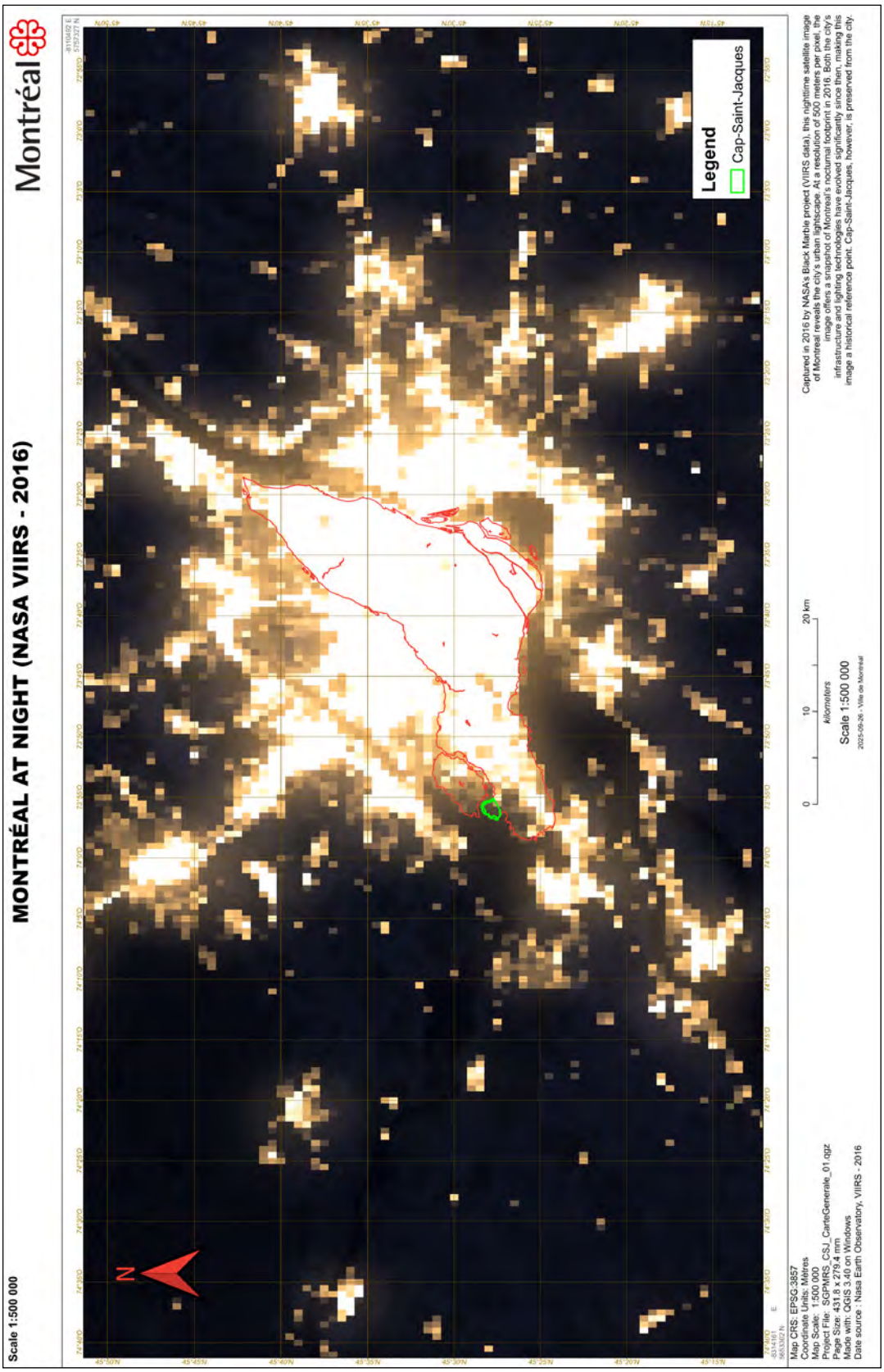
2. Source : www.lightpollutionmap.info

B2 - SQM data


Legend
SQM values (mag/arcsec²)
18,83
18,57
Carré Grilli
Rue Roger
Rivière des Prairies
Site 1
Site 2
Site 3
Site 4
Site 5
Site 6
Site 7
Site 8
Site 9
Site 10
Site 11
Havre aux tortues
Senneville
0
500
1 000 m
Montréal
SQM measurement sites and astronomical observation

Site	Latitude	Longitude	Date	Time	SQM 1	SQM 2	SQM 3	SQM 4	SQM 5	SQM – MOY 1	Temp. (°)	SQM – MOY Session	Conversion Bortle	Temp. (°) – MOY	Moon rise (hh:mm)	End of astronomical twilight (hh:mm)
Site 7	45,471420	-73,937796	2025-07-15	23:05:00	18,16	18,14	18,14	18,14	18,14	18,14	26				23:12	23:03
												18,14	**6**	**25,60**		
Site 5	45,457793	-73,933483	2025-07-18	22:47:00	18,31	18,31	18,31	18,33	18,31	18,31	21				00:17	22:57
Site 9	45,470254	-73,934993	2025-07-18	23:12:00	18,48	18,45	18,49	18,48	18,48	18,48	21				00:17	22:57
												18,40	**6**	**21,00**		
Site 7	45,471420	-73,937796	2025-08-01	23:27:00	18,83	18,92	18,88	18,89	18,88	18,88	17				14:11	22:29
Site 9	45,470254	-73,934993	2025-08-01	23:32:00	18,74	18,72	18,74	18,74	18,74	18,74	18				14:11	22:29
Site 2	45,462892	-73,937000	2025-08-01	23:40:00	18,62	18,75	18,68	18,67	18,68	18,68	19				14:11	22:29
Site 1	45,463023	-73,932380	2025-08-01	23:45:00	18,60	18,57	18,60	18,57	18,56	18,58	20				14:11	22:29
Site 10	45,463434	-73,921830	2025-08-01	23:55:00	18,72	18,74	18,78	18,76	18,78	18,76	20				14:11	22:29
Site 11	45,456842	-73,933687	2025-08-02	00:01:00	18,82	18,88	18,84	18,80	18,82	18,83	21				14:11	22:29
												18,74	**6**	**19,17**		
Site 9	45,470254	-73,934993	2025-08-12	21:19:00	18,33	18,42	18,42	18,43	18,43	18,41	24				21:37	22:05
Site 7	45,471420	-73,937796	2025-08-12	21:24:00	18,41	18,50	18,42	18,45	18,45	18,45	23				21:37	22:05
Site 10	45,463434	-73,921830	2025-08-12	21:28:00	18,68	18,66	18,62	18,66	18,62	18,65	24				21:37	22:05
Site 1	45,463023	-73,932380	2025-08-12	21:36:00	18,57	18,59	18,59	18,60	18,60	18,59	24				21:37	22:05
Site 2	45,462892	-73,937000	2025-08-12	21:40:00	18,63	18,63	18,66	18,65	18,63	18,64	23				21:37	22:05
Site 5	45,457793	-73,933483	2025-08-12	21:45:00	18,59	18,59	18,59	18,61	18,59	18,59	23				21:37	22:05
												18,55	**6**	**23,50**		

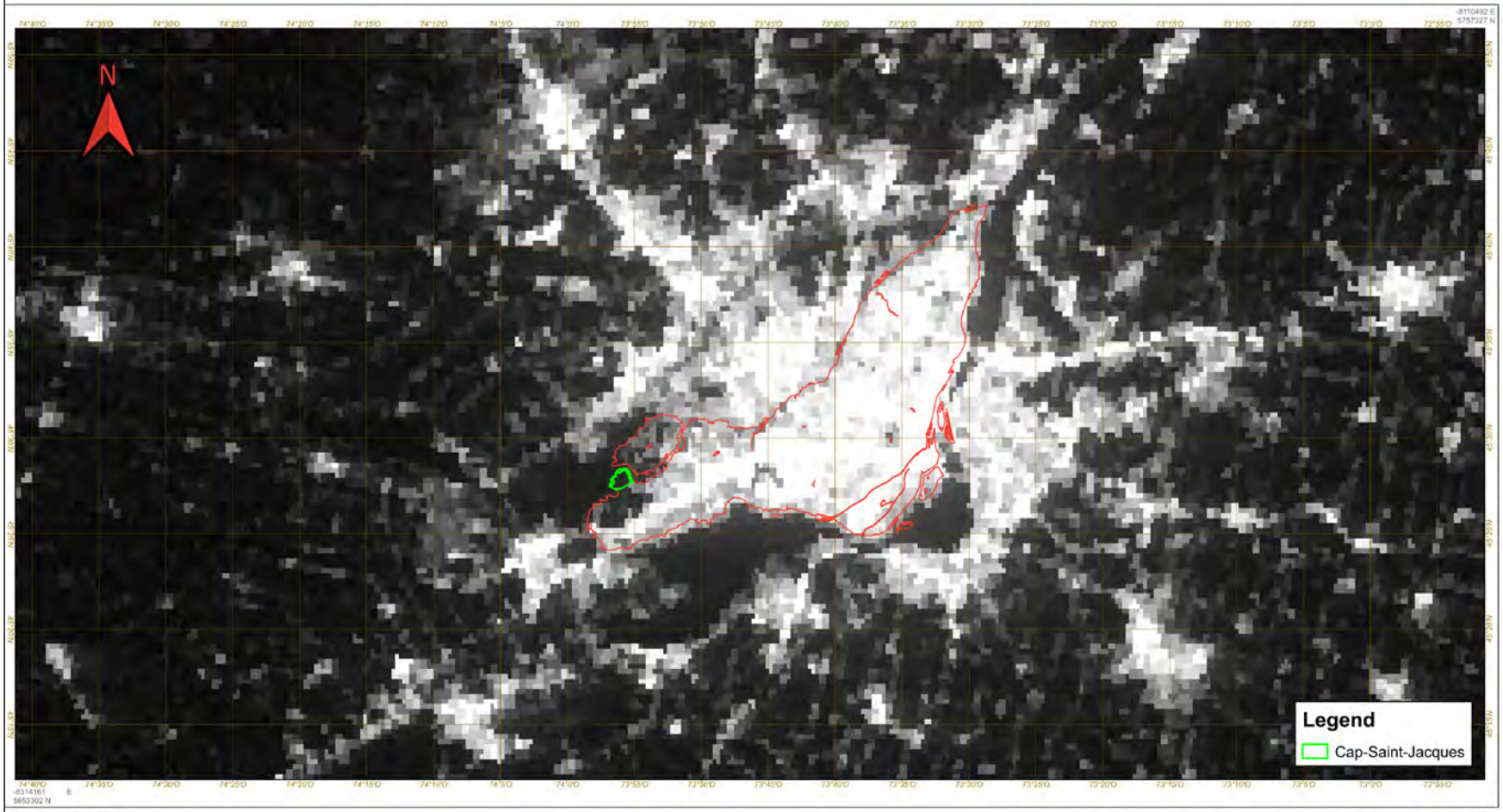
B3 - NASA VIIRS data



Scale 1:500 000

MONTRÉAL AT NIGHT (NASA NOAA-20 - 20/09/2025)

Montréal



Map CRS: EPSG:3857
Coordinate Units: Mètres
Map Scale: 1:500 000
Project File: SGPMRS_CSJ_CarteGenerale_01.qgz
Page Size: 431.8 x 279.4 mm
Made with: QGIS 3.40 on Windows
Date source : Nasa Earth Observatory, NOAA-20 - 20/09/2025

0 10 20 km
kilometers
Scale 1:500 000
2025-09-26 - Ville de Montréal

Grayscale nighttime image of Montreal, captured on September 20, 2025, by NASA's Black Marble using the VIIRS Day/Night Band aboard NOAA-20, reveals the city's radiance (nW/(cm²·sr). With a sensor resolution of 750 meters and imagery resolution of 500 meters, the ultra-sensitive data highlights urban light emissions, infrastructure, and surrounding natural features—even under varying moonlight conditions.

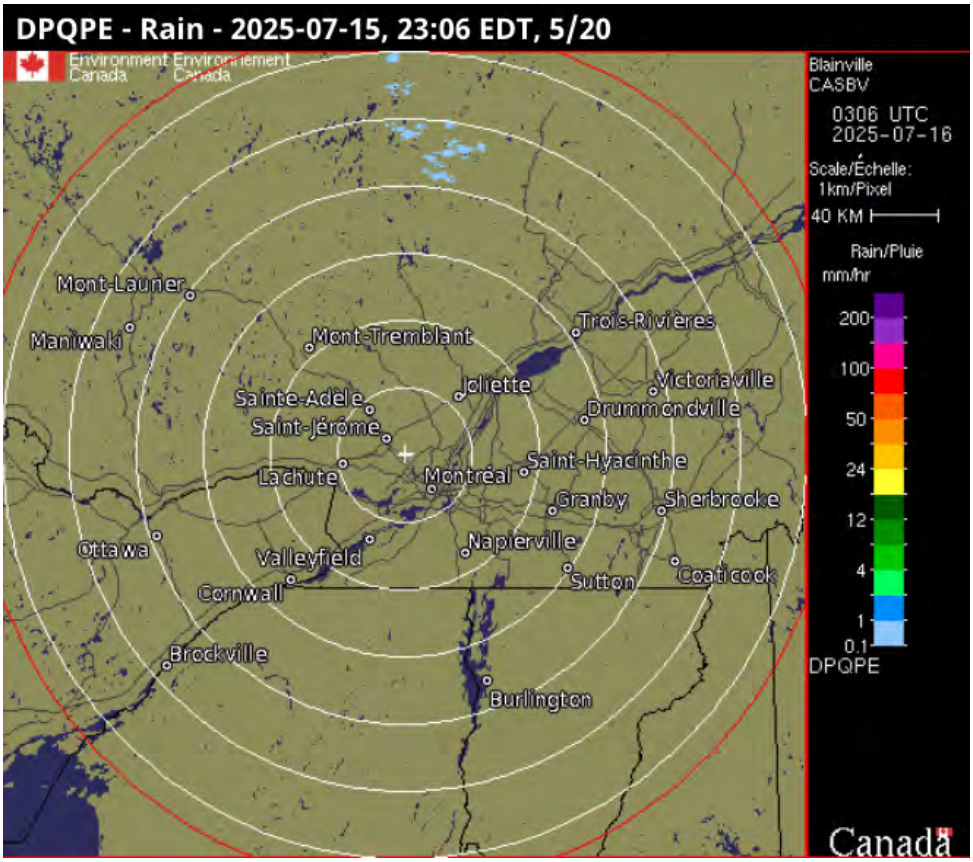
B4 - Meteorological data

The following sections detail the weather conditions at the time of the SQM measurements taken in the *Cap-Saint-Jacques* area.

a. July 15th, 2025

The radar composite map from Environment and Climate Change Canada (ECCC, 2025 – Figure B4-1, bellow) shows precipitation intensity across southern Québec at 23:06 EDT (closest to observation time) on July 15th, 2025. It reveals that no significant precipitation was present over the city or surrounding areas at that time, with only isolated light returns (in blue) visible north. This radar image confirms that sky conditions over Montréal were dry during the observation period, with reduced visibility and sky quality likely attributable to smog and haze rather than rainfall.

Figure B4-1. Canadian Historical Weather Radar, 2025-07-15 – McGill/Blainville (near Montréal)

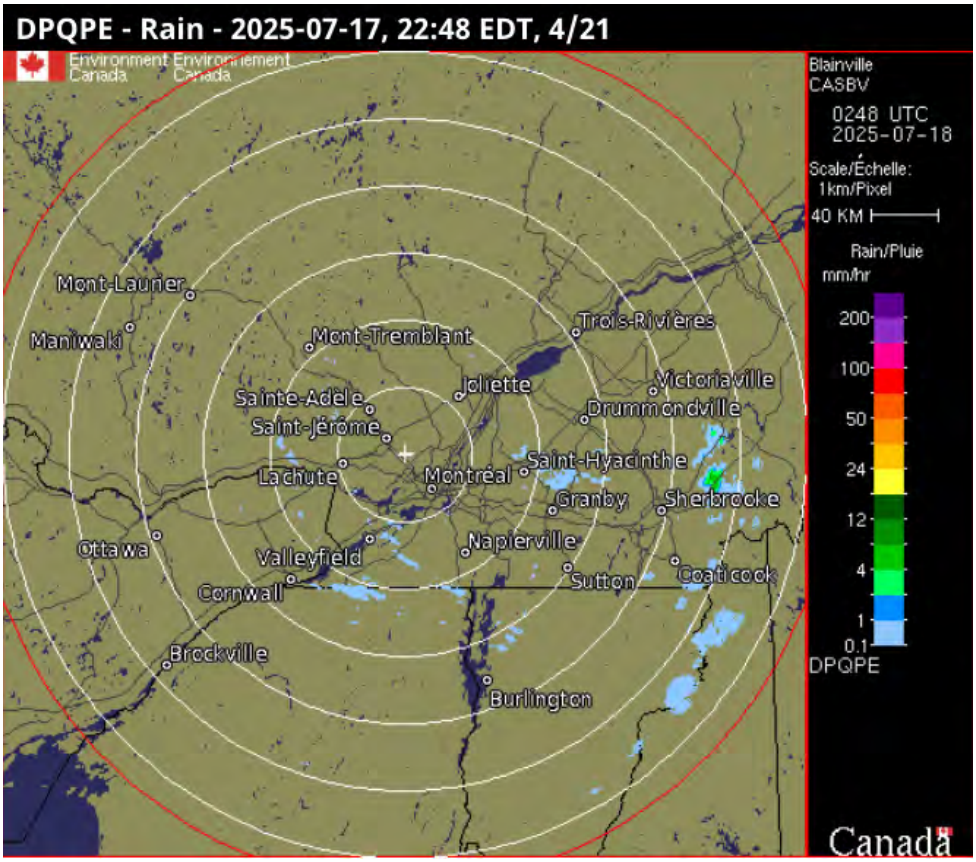


Source: ECCC, 2025

b. July 17th, 2025

The second radar image (Figure B4-2) shows precipitation over southern Québec at 22:48 EDT (closest observation time) on July 17th, 2025 (02:48 UTC on July 18th). It shows minimal rainfall over the city and surrounding areas, with only isolated light echoes (in blue) southeast of Montréal near Sherbrooke and scattered weak returns near Cornwall and Burlington. These returns indicate very light precipitation, on the order of 0,1–1 mm/hr, as shown by the color scale on the right. Overall, conditions over Montréal were dry at this time, with no significant precipitation detected, confirming that sky conditions during observations were not affected by rainfall but remained influenced by other factors such as residual haze or light pollution.

Figure B4-2. Canadian Historical Weather Radar, 2025-07-17 – McGill/Blainville (near Montréal).

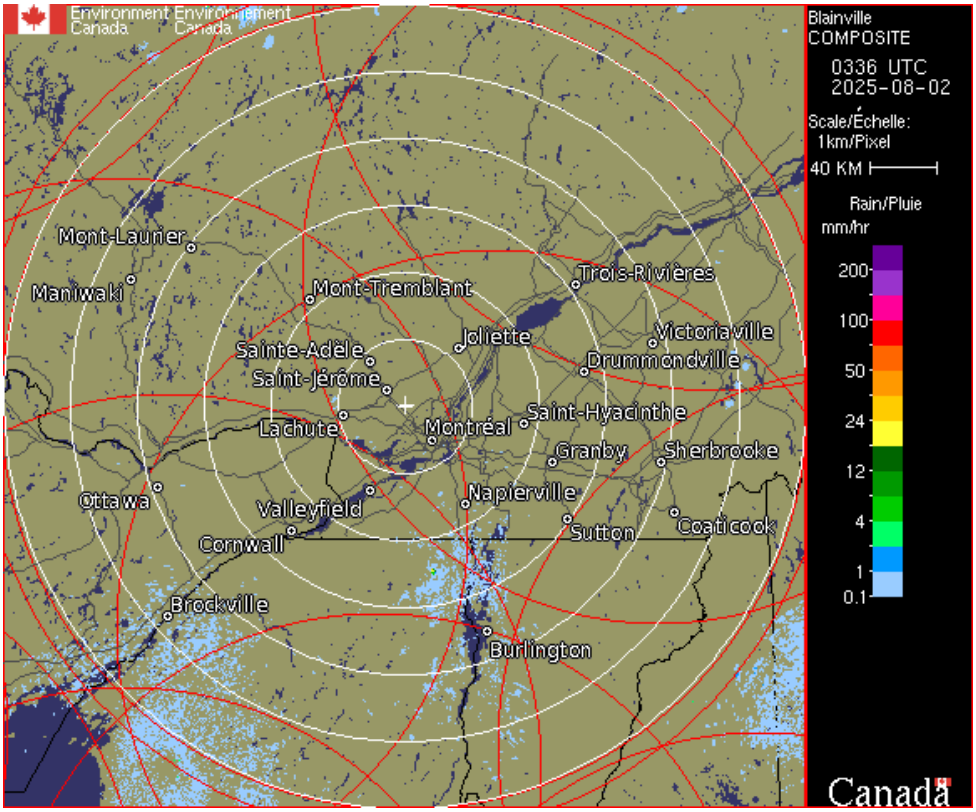


Source: ECCC, 2025

c. August 1st, 2025

The radar composite map (Figure B4-3, below) displays precipitation intensity across southern Québec at 23:36 EDT (03:36 UTC on August 2, 2025). The radar image shows that conditions over Montréal and its surroundings were entirely dry, with no significant precipitation detected within the metropolitan area. Only a few light returns (in blue) appear west of the Saint-Lawrence River and southeast near the U.S. border, corresponding to very light rainfall below 1 mm/hr. This confirms that sky conditions during the August 1st and 2nd observation window were clear from rainfall, with visibility likely affected instead by residual haze and particulate matter from regional smog events rather than by atmospheric moisture.

Figure B4-3. Canadian Historical Weather Radar, 2025-08-01 – McGill/Blainville (near Montréal).

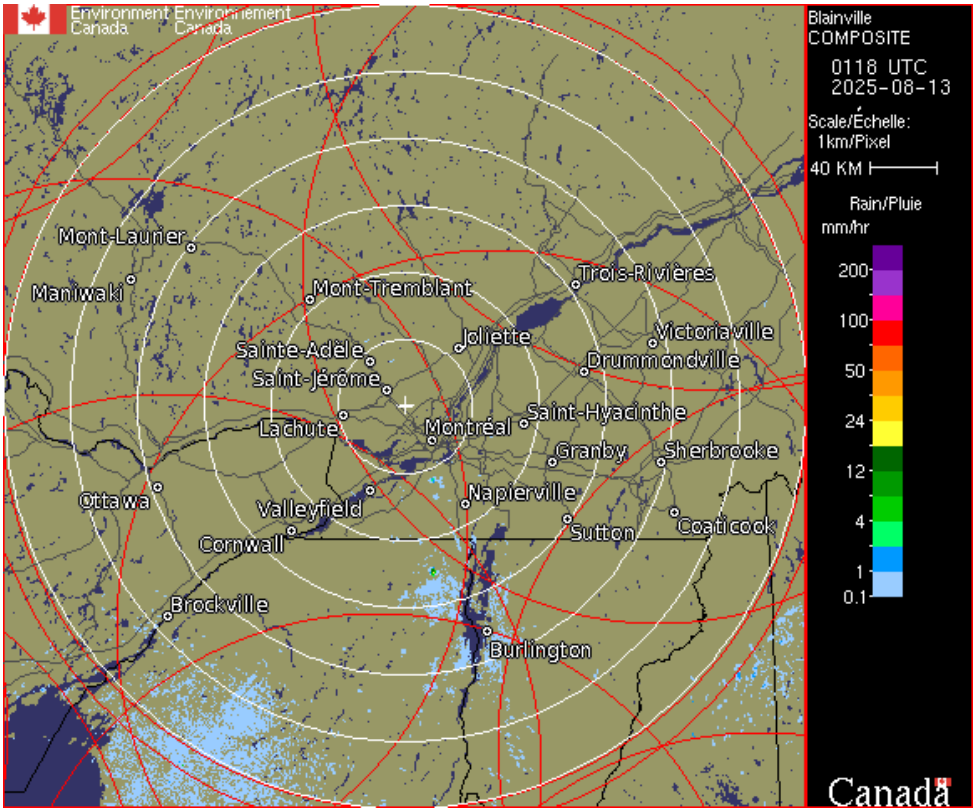


Source: ECCC, 2025

d. August 12th, 2025

The final radar image (Figure B4-4) shows precipitation intensity over southern Québec at 21:18 EDT (01:18 UTC on August 13, 2025). As seen in the radar composite, the Montréal region remained free of measurable precipitation during the observation period. Scattered weak echoes (light blue) appear near Sherbrooke and along the Vermont border, indicating isolated light rain on the order of 0.1–1 mm/hr, well outside the Montréal area. Consequently, atmospheric conditions above the city were dry and stable, suggesting that any degradation in sky visibility was primarily due to lingering haze and photometric scattering from urban light sources, rather than weather-related effects.

Figure B4-4. Canadian Historical Weather Radar, 2025-08-12 – McGill/Blainville (near Montréal)

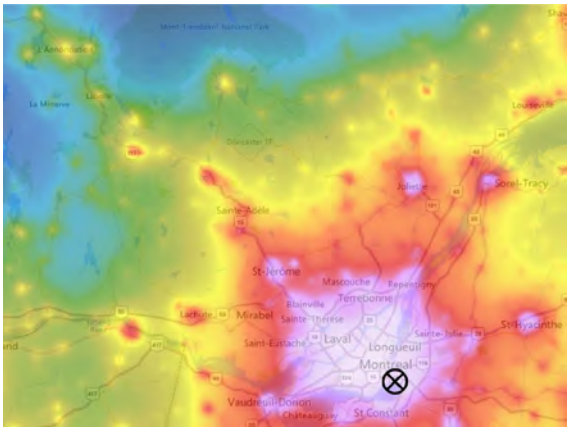


Source: ECCC, 2025

Appendix C – Astrophotography overview

Title: Neowise – 2020a

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite Voie du Fleuve, Brossard, QC
SQM[3]:	18.39 mag./arc sec2
Bortle:	Class 7
Date:	21-07-2020
Phenomenon Shown:	Comet, C/2020 F3 (NEOWISE)
Camera:	NIKON D750
Exposure:	5,0 s
Aperture:	f/2.8
Focal Length:	20mm
ISO Speed:	250
Special Editing:	None

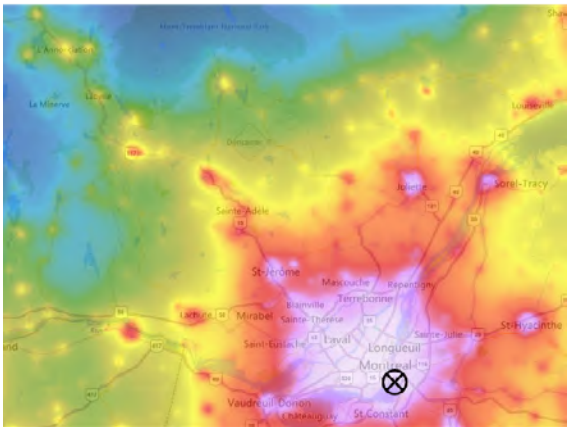




3. https://www.lightpollutionmap.info

Title: Neowise – 2020b

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite Voie du Fleuve, Brossard, QC
SQM[4]:	18.39 mag./arc sec2
Bortle:	Class 7
Date:	21-07-2020
Phenomenon Shown:	Comet, C/2020 F3 (NEOWISE)
Camera:	NIKON D750
Exposure:	3,0 s
Aperture:	f/4
Focal Length:	120mm
ISO Speed:	1000
Special Editing:	Lighroom

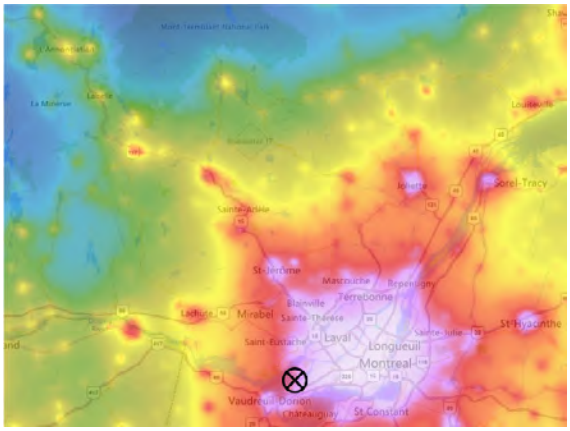




4. https://www.lightpollutionmap.info

Title: GPO – 2022a

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[5]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	06-08-2022
Phenomenon Shown:	Constellation, UMa, Ursae Majoris
Camera:	NIKON D750
Exposure:	
Aperture:	
Focal Length:	
ISO Speed:	
Special Editing:	Photoshop

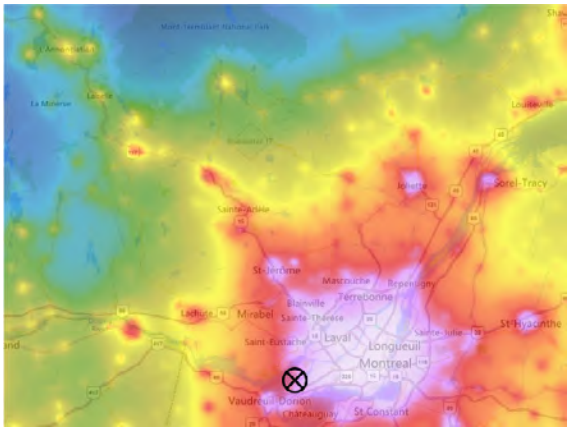




5. https://www.lightpollutionmap.info

Title: GPO – Moon – 2022a

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[6]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	08-12-2022
Phenomenon Shown:	Constellation, UMa, Ursae Majoris
Camera:	NIKON D750
Exposure:	1/200 s
Aperture:	f / 11
Focal Length:	500mm
ISO Speed:	100
Special Editing:	Photoshop

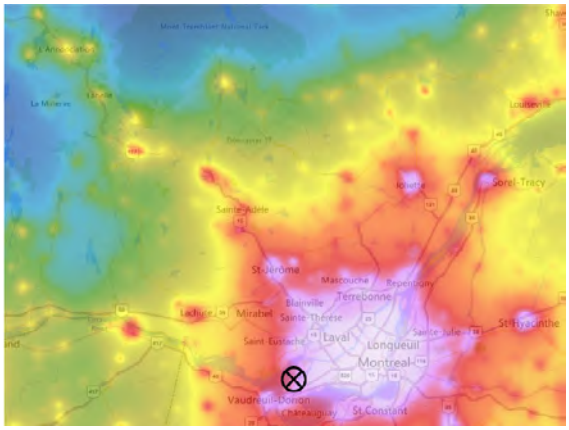




6. https://www.lightpollutionmap.info

Title: GPO – C/2022 E3 (ZTF) – 2022 / raw

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[7]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	31-01-2023
Phenomenon Shown:	Comet, C/2022 E3 (ZTF)
Camera:	NIKON D750
Exposure:	10,0 s
Aperture:	f / 5.6
Focal Length:	500mm
ISO Speed:	1600
Special Editing:	None

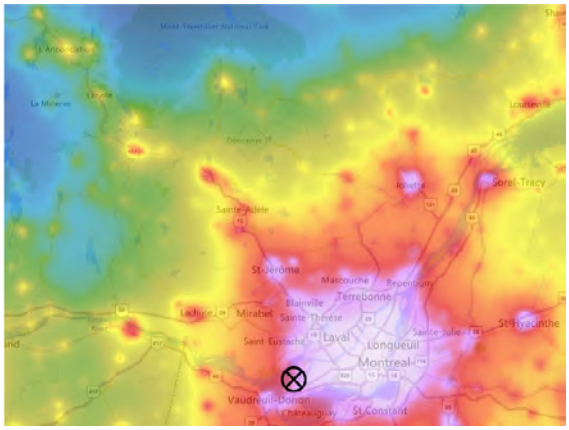




7. https://www.lightpollutionmap.info

Title: GPO – C/2022 E3 (ZTF) – 2022 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[8]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	31-01-2023
Phenomenon Shown:	Comet, C/2022 E3 (ZTF)
Camera:	NIKON D750
Exposure:	10,0 s
Aperture:	f / 5.6
Focal Length:	500mm
ISO Speed:	1600
Special Editing:	Siril – Lightroom

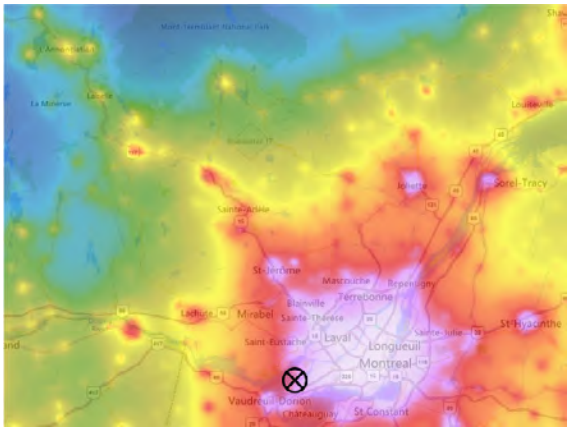




8. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M42 – 2023 / Raw

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[9]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	06-02-2023
Phenomenon Shown:	Nebula, Messier 42
Camera:	NIKON D750
Exposure:	2,0 s
Aperture:	f / 5.6
Focal Length:	500mm
ISO Speed:	6400
Special Editing:	None

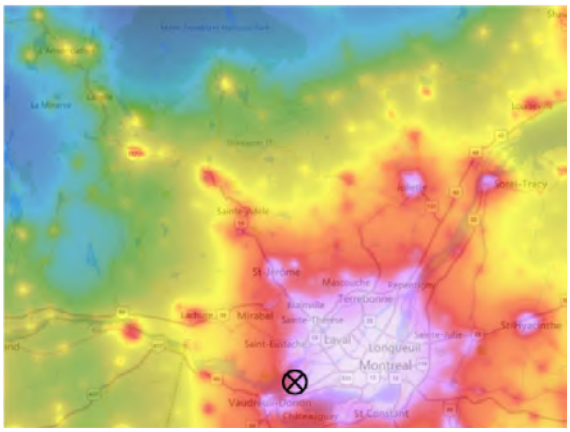




9. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M42 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaille
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[10]**:**	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	06-02-2023
Phenomenon Shown:	Nebula, Messier 42
Camera:	NIKON D750
Exposure:	2,0 s
Aperture:	f / 5.6
Focal Length:	500mm
ISO Speed:	6400
Special Editing:	Siril – Photoshop

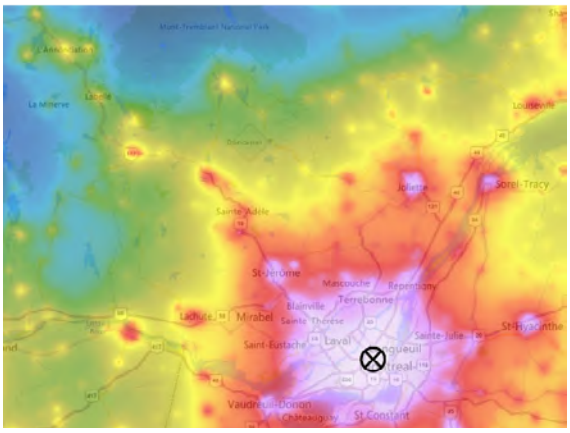




10. https://www.lightpollutionmap.info

Title: Sun – 2023 / raw

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[11]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	13-02-2023
Phenomenon Shown:	Star, Sun
Camera:	NIKON D750
Exposure:	1/1000 s
Aperture:	f / 22
Focal Length:	410 mm
ISO Speed:	400
Special Editing:	None

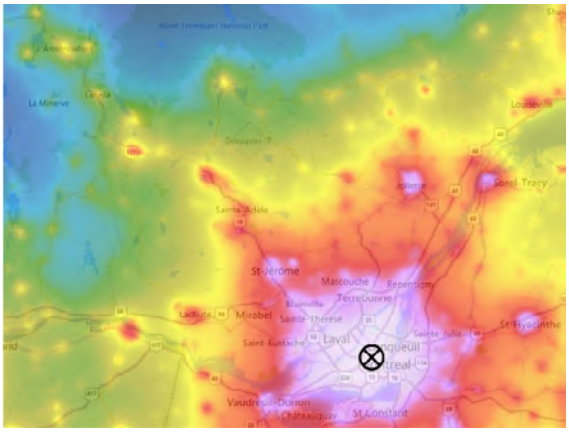


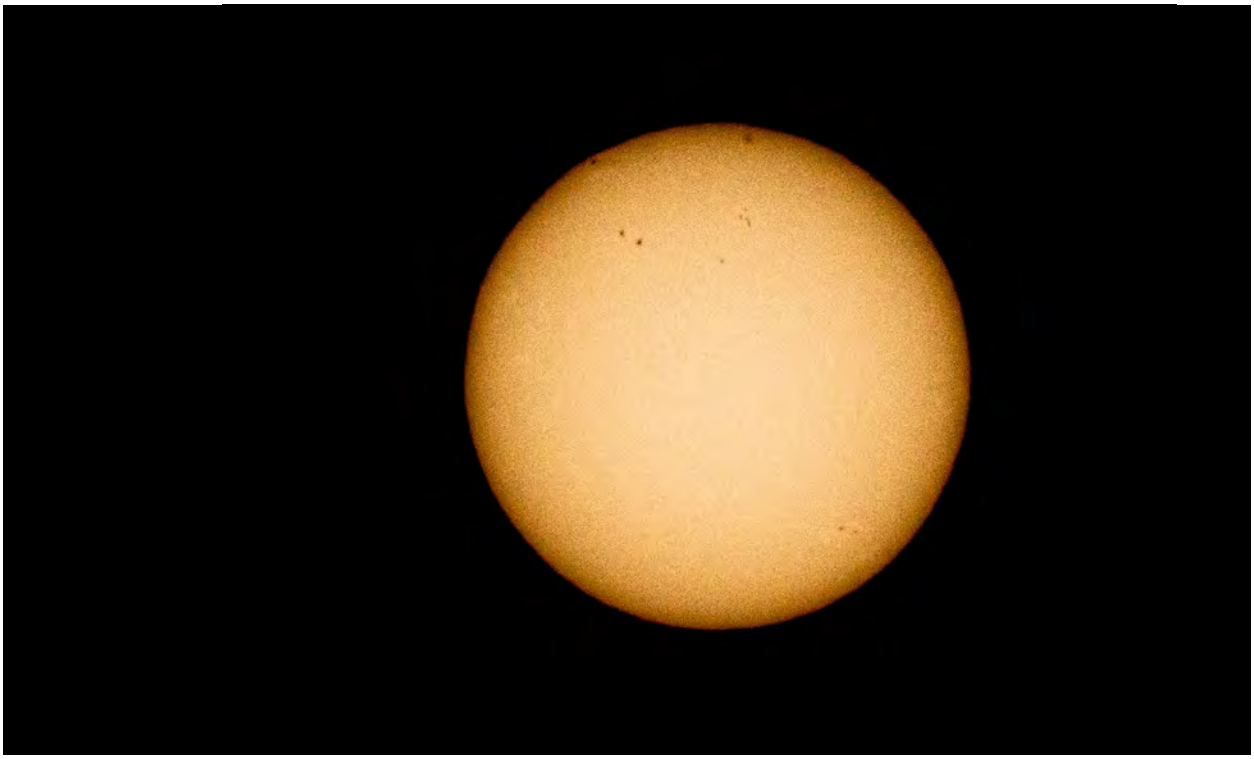


11. https://www.lightpollutionmap.info

Title: Sun – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[12]**:**	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	13-02-2023
Phenomenon Shown:	Star, Sun
Camera:	NIKON D750
Exposure:	1/1000 s
Aperture:	f / 22
Focal Length:	410 mm
ISO Speed:	400
Special Editing:	Siril / Lightroom

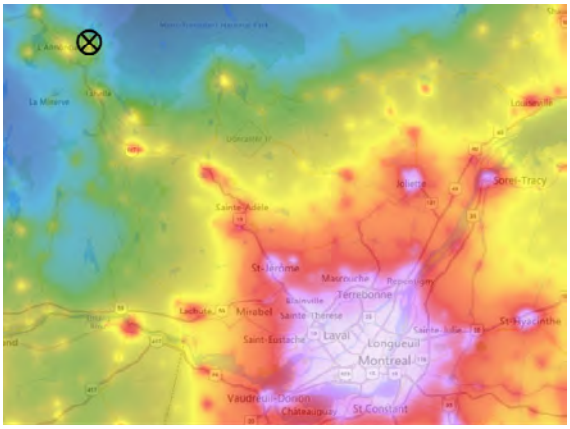




12. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M42 – 2023 / Raw (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	La Macaza, QC, Canada
SQM[13]:	21.41 mag./arc sec2
Bortle:	Class 4
Date:	13-02-2023
Phenomenon Shown:	Nebula, Messier 42
Camera:	NIKON D750
Exposure:	30,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	4000
Special Editing:	None

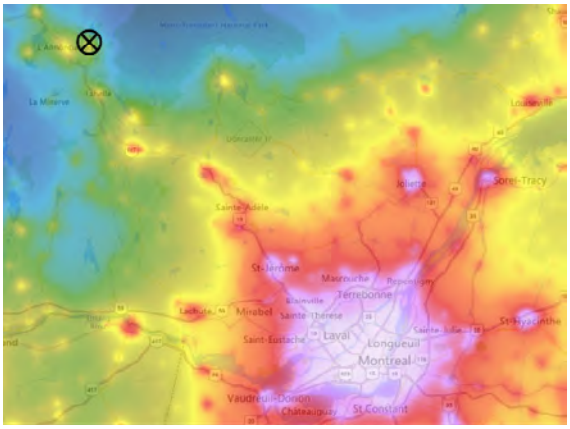


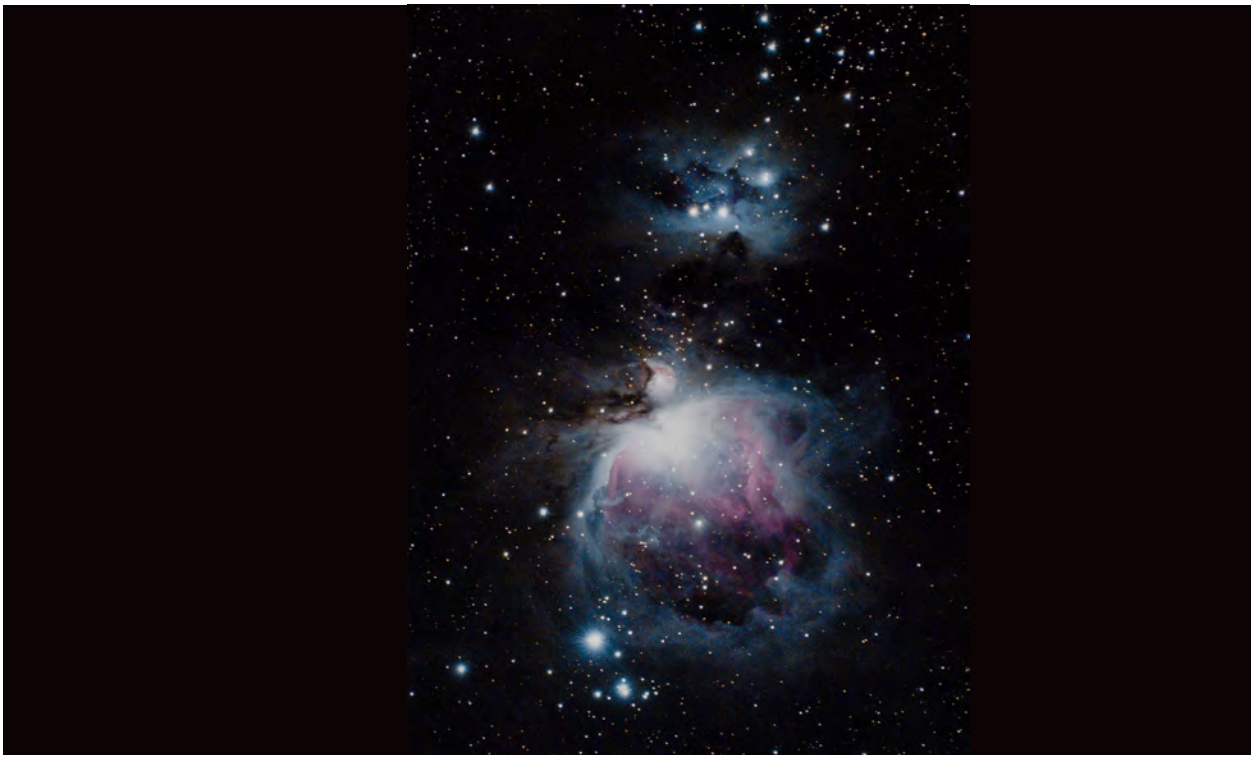


13. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M42 – 2023 / Edit (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	La Macaza, QC, Canada
SQM[14]:	21.41 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 4
Date:	13-02-2023
Phenomenon Shown:	Nebula, Messier 42
Camera:	NIKON D750
Exposure:	30,0 s (x24)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	4000
Special Editing:	Siril / Ligtroom

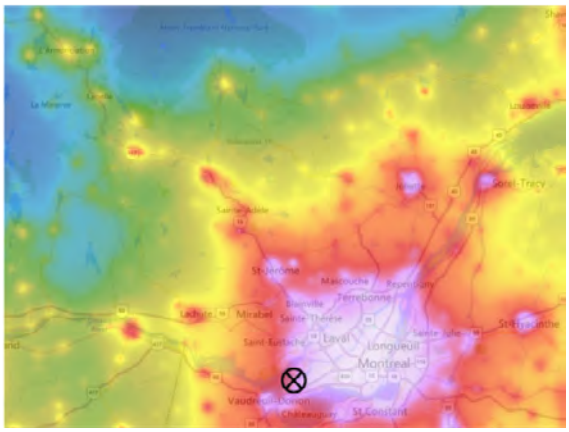




14. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M31 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[15]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	06-03-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 31
Camera:	NIKON D750
Exposure:	
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	
Special Editing:	Siril / Ligtroom

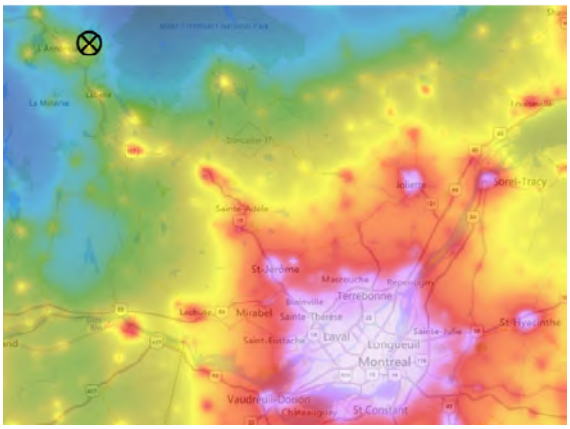




15. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M33 – 2023 / Raw (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	La Macaza, QC, Canada
SQM[16]:	21.41 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 4
Date:	11-03-2023
Phenomenon Shown:	Nebula, Messier 33
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	800
Special Editing:	None

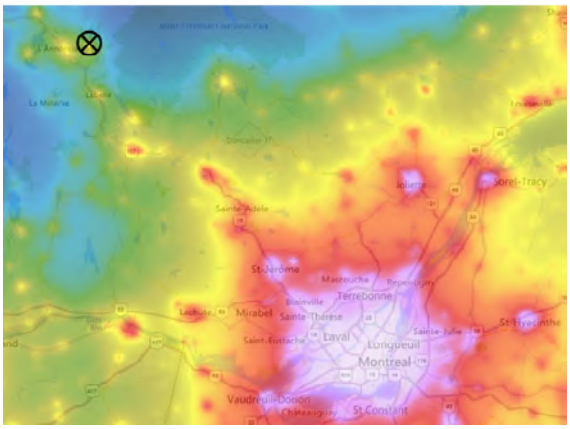




16. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M33 – 2023 / Edit (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	La Macaza, QC, Canada
SQM[17]:	21.41 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 4
Date:	11-03-2023
Phenomenon Shown:	Nebula, Messier 33
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	800
Special Editing:	Siril / Lightroom

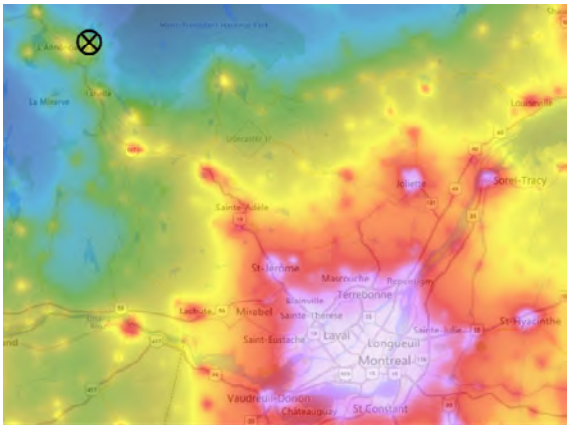




17. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M31 – 2023 / Raw (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	La Macaza, QC, Canada
SQM[18]:	21.41 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 4
Date:	11-03-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 31
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	640
Special Editing:	None

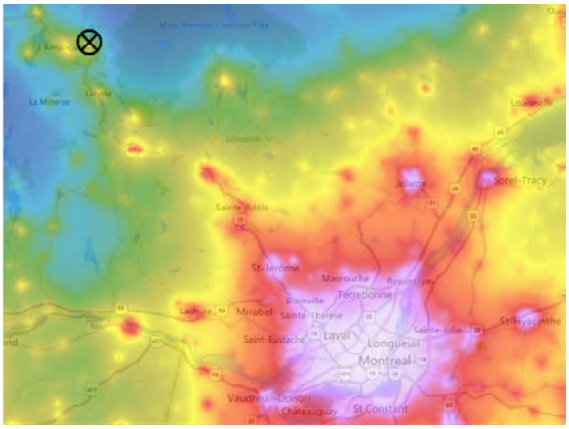




18. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M31 – 2023 / Edit (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	La Macaza, QC, Canada
SQM[19]:	21.41 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 4
Date:	11-03-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 31
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s (x30)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	640
Special Editing:	Siril / Lightroom

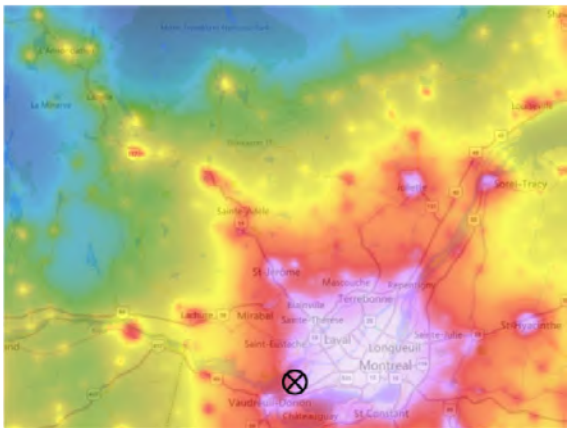




19. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M45 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, Montreal, QC, Canada
SQM[20]:	19.38 mag./arc sec2
Bortle:	Class 6
Date:	16-03-2023
Phenomenon Shown:	Stars cluster, Messier 45, Pleiades
Camera:	NIKON D750
Exposure:	15,0 s (x54)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	485 mm
ISO Speed:	640
Special Editing:	Siril / Lightroom

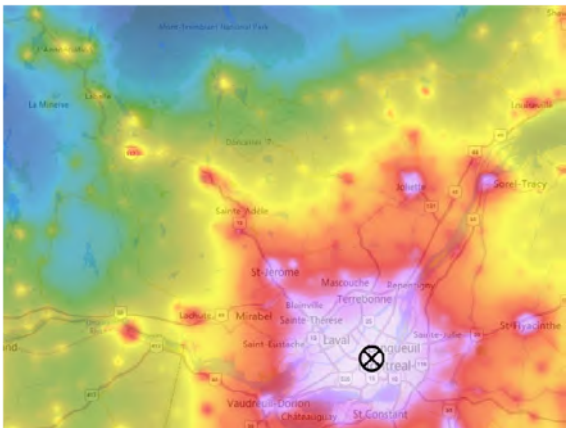




20. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M81-82 – 2023 / Raw

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[21]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	24-03-2023
Phenomenon Shown:	Galaxies, Messier 81&82
Camera:	NIKON D750
Exposure:	60,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	640
Special Editing:	None

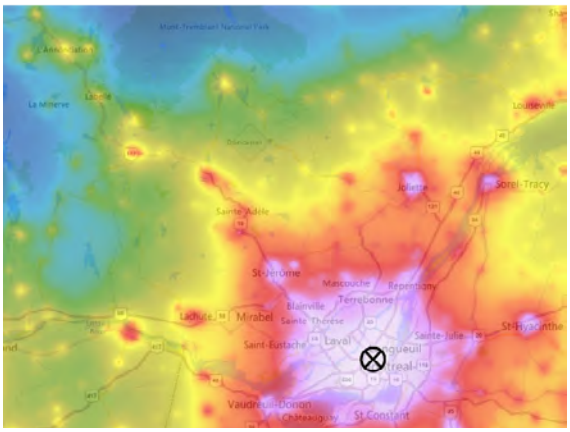




21. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M81-82 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[22]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	24-03-2023
Phenomenon Shown:	Galaxies, Messier 81&82
Camera:	NIKON D750
Exposure:	60,0 s (x150)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	640
Special Editing:	Siril – Photoshop – Lightroom

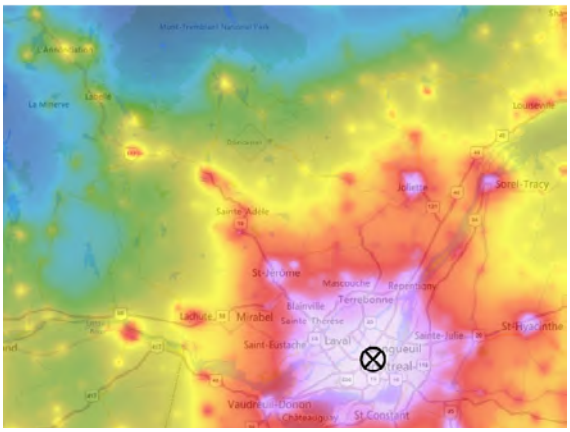




22. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M81-82 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[23]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	07-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxies, Messier 81&82
Camera:	NIKON D750
Exposure:	60,0 s (x150)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	800
Special Editing:	Siril – Photoshop – Lightroom

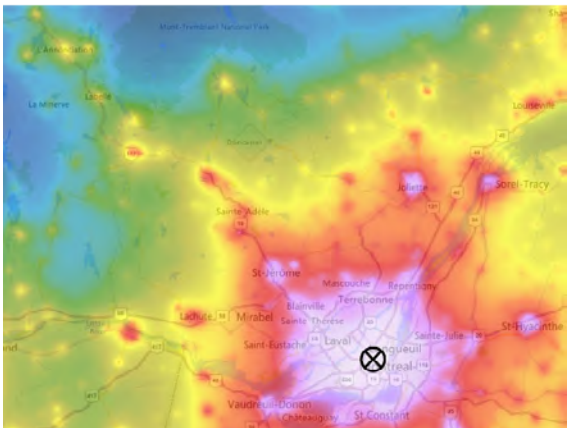




23. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M81-82 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[24]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	07-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxies, Messier 81&82
Camera:	NIKON D750
Exposure:	60,0 s (x300)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	500 mm
ISO Speed:	640 – 800
Special Editing:	Siril – Photoshop – Lightroom

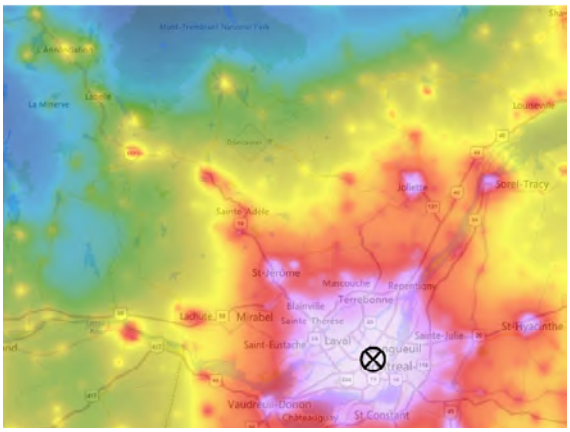




24. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M101 – 2023 / Raw

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[25]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	09-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 101
Camera:	NIKON D750
Exposure:	60,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	800
Special Editing:	None

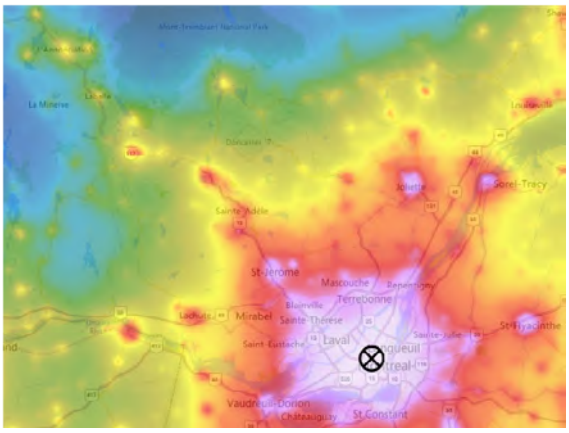




25. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M101 – 2023 / Edit

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Petite-Italie, Montreal, QC, Canada
SQM[26]:	17.56 mag./arc sec2
Bortle:	Class 8-9
Date:	09-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 101
Camera:	NIKON D750
Exposure:	60,0 s (x180)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	800
Special Editing:	Siril – Ligthroom – Photoshop

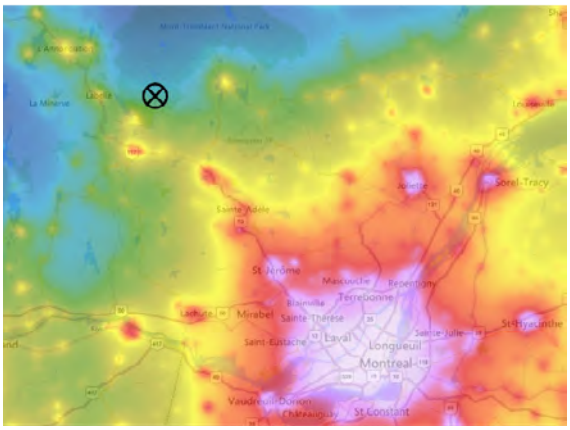




26. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M101 – 2023 / Raw (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc de Mont-Tremblant, QC, Canada
SQM[27]:	21.82 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 3
Date:	14-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxies, Messier 81&82
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	1000
Special Editing:	None

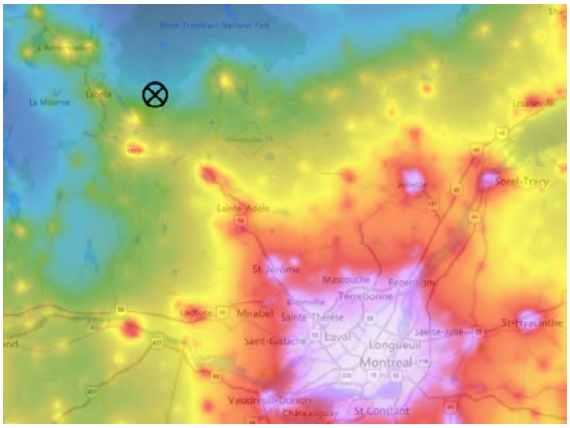




27. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M101 – 2023 / Edit (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc de Mont-Tremblant, QC, Canada
SQM[28]:	21.82 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 3
Date:	14-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxies, Messier 81&82
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s (x30)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	1000
Special Editing:	Siril – Ligthroom – Photoshop

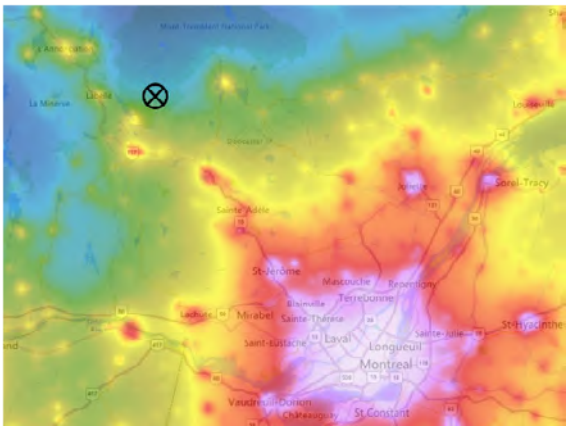




28. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M101 – 2023 / Raw (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc de Mont-Tremblant, QC, Canada
SQM[29]:	21.82 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 3
Date:	14-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 101
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s (x30)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	1000
Special Editing:	None

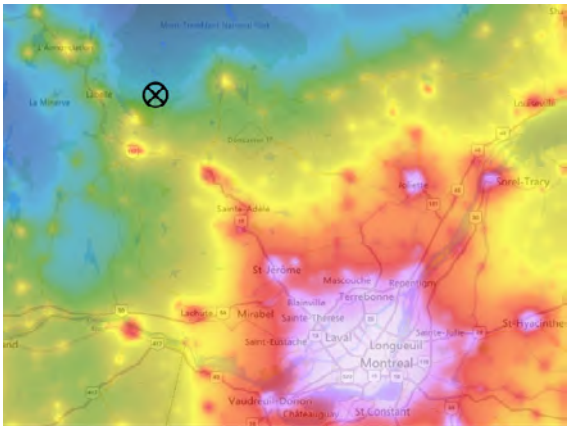




29. https://www.lightpollutionmap.info

Title: M101 – 2023 / Edit (control picture)

Photographer:	Pierre Vuaillet
Location:	Parc de Mont-Tremblant, QC, Canada
SQM[30]:	21.82 mag./arc sec^2
Bortle:	Class 3
Date:	14-04-2023
Phenomenon Shown:	Galaxy, Messier 101
Camera:	NIKON D750
Exposure:	120,0 s (x30)
Aperture:	f / 5,6
Focal Length:	480 mm
ISO Speed:	1000
Special Editing:	Siril – Ligthroom – Photoshop





30. https://www.lightpollutionmap.info

Appendix D – By-law RCG 09-029

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 09-029 (Codification administrative)

MISE EN GARDE : *Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.*

RÈGLEMENT RELATIF À LA FRÉQUENTATION ET À LA CONSERVATION DES PARCS RÉGIONAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CODIFICATION ADMINISTRATIVE AU 25 SEPTEMBRE 2024
(RCG 09-029, modifié par RCG 09-029-1, RCG 09-029-2, RCG 09-029-3)

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 115 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

À l'assemblée du 24 septembre 2009, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. Le présent règlement s'applique aux parcs régionaux de la Ville de Montréal connus sous le nom de « parcs-nature ».

_____
RCG 09-029, a. 1.

2. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« animal errant » : tout animal domestique qui n'est pas tenu en laisse et qui n'est pas accompagné d'un gardien, à l'exception d'un chat possédant une médaille ou une micropuce dont l'information permet de vérifier le numéro de permis délivré;

« autorité compétente » : tout fonctionnaire ou employé responsable de l'application du présent règlement, un agent de la paix ainsi que tout représentant autorisé;

« bicyclette » : désigne tout engin de locomotion dont le déplacement est assuré par la seule force musculaire de son conducteur, par l'intermédiaire d'un pédalier entraînant la roue arrière par une chaîne.

Malgré l'alinéa précédent, la bicyclette à assistance électrique constitue une bicyclette au sens du présent règlement. Elle est munie d'un moteur électrique propulsé par l'effort musculaire dont la propulsion par le moteur cesse dès que cesse l'effort.

Toutefois, la bicyclette électrique n'est pas une bicyclette au sens du présent règlement;

« bicyclette électrique » : désigne un engin de locomotion muni d'un moteur électrique qui permet une propulsion par le moteur sans avoir à pédaler;

« chemin public » : un chemin public au sens du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« gardien » : toute personne qui a la propriété, la possession ou la garde d'un animal. Dans le cas d'une personne physique âgée de moins de 16 ans, le père, la mère, le tuteur ou le répondant de celle-ci est réputé gardien;

« milieu naturel » : bois, friche, champ, marais, marécage, berge et autre milieu humide qu'il soit naturel ou qu'il ait fait l'objet d'une naturalisation;

« parc régional » : le parc-nature du Bois-de-Liesse, le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, le parc-nature du Bois-d'Anjou, le parc-nature du Bois-de-Saraguay, le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, le parc-nature des Sources, le Grand parc de l'Ouest – secteur de l'Anse-à-l'Orme, secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche, secteur du Bois-de-l'Île-Bizard, secteur du Cap-Saint-Jacques, secteur des Rapides-du-Cheval-Blanc, le Grand parc de l'Est, à l'exception des lots énumérés à l'annexe 1 du présent règlement et tout autre parc régional désigné en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) et les immeubles qui s'y trouvent;

« véhicule » : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin. La bicyclette à assistance électrique et le fauteuil roulant mu électriquement ne sont pas des véhicules au sens du présent règlement;

« véhicule hors route » : une motoneige, un véhicule tout terrain motorisé, une bicyclette électrique, une trottinette électrique ou tout autre véhicule motorisé destiné à circuler en dehors des chemins publics au sens de la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.2).

_____

RCG 09-029, a. 2; RCG 09-029-1, a. 1; RCG 09-029-2, a. 1.

3. L'application du présent règlement est confiée à l'autorité compétente.

Pour des fins éducatives, récréatives, scientifiques, de gestion ou de protection des parcs régionaux, les conditions de fréquentation et les interdictions prévues aux chapitres II, IV, V et VI, à l'exception du paragraphe 9° de l'article 12.1, des paragraphes 1°, 4° à 6°, 12° à 15° de l'article 23.1 et de l'article 57, ne s'appliquent pas à l'autorité compétente ainsi qu'à tout fonctionnaire ou employé dans l'exercice de leurs fonctions.

Quiconque entrave, de quelque façon, l'action de l'autorité compétente ou lui fait autrement obstacle dans l'exercice de ses fonctions contrevient au présent règlement.

_____

RCG 09-029, a. 3; RCG 09-029-1, a. 2; RCG 09-029-3, a. 1.

3.1. Dans le cadre de toute activité de gestion de la faune, tout cocontractant de la Ville et titulaire d'un permis délivré conformément au premier alinéa de l'article 47 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), de même que les employés et sous-traitants de ce dernier, sont assimilés à l'autorité compétente au sens du présent règlement.

_____

RCG 09-029-3, a. 2.

CHAPITRE II
CONDITIONS ET HORAIRE D'OUVERTURE

4. Les parcs régionaux accessibles au public sont ouverts tous les jours de 7 h à 22 h. Il est interdit de se trouver dans un parc régional en dehors des heures d'ouverture.

Le premier alinéa ne s'applique pas :

1° aux résidants des parcs régionaux;

2° à une personne qui bénéficie de la location ou du prêt d'un site ou d'un bâtiment dans un parc régional ainsi qu'aux personnes qui l'accompagnent;

3° dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente.

_____

RCG 09-029, a. 4; RCG 09-029-1, a. 3.

5. Il est interdit d'accéder à un parc régional ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin et indiqués par des affiches.

_____

RCG 09-029, a. 5.

6. L'autorité compétente peut, lorsqu'elle le juge nécessaire pour des raisons de sécurité publique ou autre, interdire l'accès en tout ou en partie à un parc régional et fermer, au moyen de barrières ou de panneaux indicateurs, une route, un sentier ou une piste cyclable dans un parc régional.

Quiconque ne se conforme pas aux mesures prises par l'autorité compétente en vertu du premier alinéa contrevient au présent règlement.

_____

RCG 09-029, a. 6; RCG 09-029-1, a. 4; RCG 09-029-3, a. 3.

CHAPITRE III
ACCÈS DES ANIMAUX

7. Il est interdit pour un gardien de se trouver dans un parc régional avec un animal domestique.

Malgré le premier alinéa, il est permis de se trouver dans un parc régional avec au plus deux chiens. Tout chien doit être tenu à l'aide d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. De plus, tout chien de 20 kg et plus doit porter un licou ou un harnais auquel est attachée ladite laisse, à l'exception d'un chien guide ou d'assistance. Les chiens sont permis seulement dans les stationnements, les sentiers pédestres et sur les aires gazonnées où ont accès les usagers du parc régional, sauf si leur présence y est interdite par un affichage à cet effet.

Afin d'assurer la sécurité du public, il est interdit d'utiliser le collier étrangleur, le collier à pointes, le collier électrique ou tout autre collier susceptible de causer de la douleur à l'animal qui le porte.

Toute personne ayant un chien guide ou d'assistance, soit un chien faisant l'objet d'un certificat d'un organisme professionnel de dressage de chiens guides et d'assistance attestant qu'il a été dressé à cette fin ou qu'il est en formation à une telle fin, peut circuler en tout lieu accessible au public en général.

Le présent article ne s'applique pas à un patrouilleur ou secouriste qui utilise un animal dans l'exercice de ses fonctions. Il ne s'applique pas non plus aux animaux utilisés dans le cadre d'une activité encadrée ou organisée par l'autorité compétente.

_____
RCG 09-029, a. 7; RCG 09-029-1, a. 5.

8. Constitue une nuisance le fait qu'un chien :

1° cause un dommage à la propriété d'autrui;

2° morde ou blesse toute personne ou tout animal;

3° aboie, hurle ou gémisse de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;

4° se trouve dans un bassin, un plan d'eau naturel ou artificiel, un cours d'eau ou une plage dans un parc régional.

_____
RCG 09-029, a. 8; RCG 09-029-1, a. 6.

9. Le gardien d'un chien dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement et peut être expulsé du parc régional où il se trouve avec l'animal dont il a la garde.

_____
RCG 09-029, a. 9.

10. Sauf la personne aveugle ou handicapée accompagnée d'un chien guide ou d'un chien d'assistance, le gardien d'un chien doit enlever immédiatement les matières fécales produites par le chien et en disposer d'une manière hygiénique.

À cette fin, le gardien d'un chien doit être muni en tout temps d'une pelle, d'un récipient, d'un sac de plastique ou de tout autre équipement analogue permettant d'effectuer le ramassage de façon adéquate.

_____
RCG 09-029, a. 10.

11. L'autorité compétente est autorisée à capturer puis faire garder dans un centre de services animaliers tout animal errant, tout animal qui a attaqué ou mordu une personne ou un autre animal, ainsi que tout animal qui agit de manière à laisser soupçonner qu'il souffre de la rage ou qui agit de toute autre manière dangereuse.

_____
RCG 09-029, a. 11; RCG 09-029-1, a. 7.

12. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 12; RCG 09-029-1, a. 8.

CHAPITRE IV
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

12.1. Dans le but de protéger l'environnement, il est interdit dans un parc régional :

1° de tuer, blesser ou capturer un animal;

2° d'abandonner ou de relâcher tout animal;

3° de nourrir un animal sauvage;

4° de détruire le gîte, le nid, les œufs ou le nichoir d'un animal;

5° d'endommager, altérer ou modifier tout site, cours d'eau, source ou autre formation naturelle;

6° d'endommager, de couper ou de prélever une roche, un arbre, un arbuste ou tout autre végétal mort ou vivant, ainsi que tout fossile, ou d'y écrire, peindre ou graver des inscriptions;

7° de pénétrer dans les zones identifiées de reboisement, de restauration écologique ou de renaturalisation;

8° d'introduire une espèce végétale, qu'elle soit exotique ou indigène;

9° de déverser ou déposer des déchets de construction, des immondices, des matériaux, des marchandises ou d'autres biens, des meubles, des appareils hors d'usage ainsi que toute matière polluante ou dangereuse.

_____

RCG 09-029-1, a. 9.

13. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 13; RCG 09-029-1, a. 10.

14. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 14; RCG 09-029-1, a. 10.

15. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 15; RCG 09-029-1, a. 10.

16. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 16; RCG 09-029-1, a. 10.

17. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 17; RCG 09-029-1, a. 10.

18. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 18; RCG 09-029-1, a. 10.

19. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 19; RCG 09-029-1, a. 10.

20. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 20; RCG 09-029-1, a. 10.

21. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 21; RCG 09-029-1, a. 10.

22. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 22; RCG 09-029-1, a. 10.

23. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 23; RCG 09-029-1, a. 10.

CHAPITRE V
COMPORTEMENT DE L'USAGER ET ACTIVITÉS

23.1. Il est interdit à quiconque visite ou fréquente un parc régional :

1° de se comporter de façon à troubler l'ordre et la tranquillité des usagers;

2° d'utiliser ou d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète ou de tout dispositif de piégeage ou de trappage;

3° de troubler la tranquillité du lieu par l'utilisation d'une radio, d'un instrument de musique ou par tout autre appareil sonore, y compris une génératrice ou un appareil d'amplification de la voix, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente;

4° de briser, détériorer ou souiller un bien meuble ou immeuble appartenant à la Ville;

5° de jeter des déchets et des détritus, sauf dans les contenants prévus à cette fin;

6° de laisser tout lieu ou tout équipement utilisé malpropre ou en mauvais état;

7° de faire décoller ou atterrir un aéronef, y compris un aérostat ou d'en larguer des personnes ou des objets, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente;

8° d'opérer un modèle réduit motorisé ou un modèle réduit d'aéronef, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente;

9° d'installer tout équipement (bâche, hamac, etc.) prenant appui sur un arbre ou un arbuste ainsi qu'un chapiteau ou un autre équipement encombrant l'espace public ou gênant tout passage, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente;

10° d'utiliser le parc ou l'un de ses bâtiments pour toute activité commerciale ou promotionnelle, pour offrir des sessions de cours ou des activités récréatives ou sportives en groupe contre rémunération ou non sans l'autorisation de l'autorité compétente;

11° de camper ou d'y dormir la nuit, sauf dans le cadre d'une activité organisée par l'autorité compétente;

12° de consommer une boisson alcoolique, sauf lors d'un pique-nique dans les aires prévues à cette fin ou sur délivrance par l'autorité compétente d'un permis à cet effet;

13° d'utiliser un barbecue au gaz propane ou un poêle au butane, sauf dans une aire de pique-nique;

14° d'abandonner une bonbonne de gaz ou de butane vide;

15° d'utiliser un barbecue au charbon de bois ailleurs que dans une aire de pique-nique équipée de dépôts à cendres ou de disposer des cendres ailleurs que dans ces dépôts;

16° de faire un feu en plein air, de l'alimenter ou de s'y réunir; d'allumer des feux d'artifices et d'utiliser des pièces pyrotechniques; de manipuler du feu ou des objets en flamme, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente.

_____

RCG 09-029-1, a. 11.

23.2. Il est interdit sur toute plage, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente :

1° d'utiliser une radio ou un système de son;

2° d'utiliser un contenant de verre;

3° de consommer une boisson alcoolique ou de la nourriture.

_____

RCG 09-029-1, a. 11.

23.3. Il est interdit de se baigner :

1° à l'extérieur des bouées délimitant la zone de baignade, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente;

2° en l'absence de sauveteurs en devoir;

3° sur ordre d'un sauveteur à cet effet;

4° sans être vêtu d'un maillot de bain.

_____

RCG 09-029-1, a. 11.

23.4. Les activités aquatiques suivantes ou en lien avec celles-ci sont interdites, sauf dans le cadre d'une activité autorisée par l'autorité compétente :

1° le plongeon, sauf aux endroits prévus à cette fin;

2° tout jeu dans ou hors de l'eau, pouvant troubler la tranquillité publique ou mettre en cause la sécurité des baigneurs;

3° la plongée sous-marine à l'intérieur des aires de baignade et à moins de 20 m des rampes de mise à l'eau;

4° l'utilisation d'une embarcation dans une aire de baignade et sur un étang;

5° la mise à l'eau ou l'accostage d'une embarcation, sauf aux endroits prévus à cette fin;

6° laisser une embarcation accostée à un quai, ou ailleurs en rive, en dehors des heures d'ouverture d'un parc.

_____

RCG 09-029-1, a. 11.

24. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 24; RCG 09-029-1, a. 12.

25. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 25; RCG 09-029-1, a. 12.

26. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 26; RCG 09-029-1, a. 12.

27. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 27; RCG 09-029-1, a. 12.

28. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 28; RCG 09-029-1, a. 12.

29. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 29; RCG 09-029-1, a. 12.

30. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 30; RCG 09-029-1, a. 12.

31. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 31; RCG 09-029-1, a. 12.

32. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 32; RCG 09-029-1, a. 12.

33. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 33; RCG 09-029-1, a. 12.

34. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 34; RCG 09-029-1, a. 12.

35. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 35; RCG 09-029-1, a. 12.

36. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 36; RCG 09-029-1, a. 12.

37. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 37; RCG 09-029-1, a. 12.

38. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 38; RCG 09-029-1, a. 12.

39. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 39; RCG 09-029-1, a. 12.

40. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 40; RCG 09-029-1, a. 12.

41. *[Abrogé].*

RCG 09-029, a. 41; RCG 09-029-1, a. 12.

42. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 42; RCG 09-029-1, a. 12.

43. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 43; RCG 09-029-1, a. 12.

44. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 44; RCG 09-029-1, a. 12.

45. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 45; RCG 09-029-1, a. 12.

46. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 46; RCG 09-029-1, a. 12.

47. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 47; RCG 09-029-1, a. 12.

48. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 48; RCG 09-029-1, a. 12.

49. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 49; RCG 09-029-1, a. 12.

50. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 50; RCG 09-029-1, a. 12.

51. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 51; RCG 09-029-1, a. 12.

52. *[Abrogé].*

_____

RCG 09-029, a. 52; RCG 09-029-1, a. 12.

53. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 53; RCG 09-029-1, a. 12.

54. *[Abrogé]*.

_____

RCG 09-029, a. 54; RCG 09-029-1, a. 12.

CHAPITRE VI
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

54.1. Les articles 55 à 62 du présent règlement ne s'appliquent pas dans le cadre d'une activité organisée ou encadrée par l'autorité compétente.

_____

RCG 09-029-1, a. 13.

55. Quiconque conduit un véhicule dans un parc régional doit se conformer à la signalisation routière. Il est interdit de circuler, au moyen d'un véhicule, en dehors des stationnements et des voies de circulation ouvertes à la circulation en général.

_____

RCG 09-029, a. 55.

56. Il est interdit :

1° de circuler à bicyclette à une vitesse excédant 20 km/h ou de façon à compromettre la sécurité des piétons et des conducteurs de véhicules;

2° de circuler à bicyclette, en patins à roues alignées ou par tout autre moyen de locomotion aux endroits où la signalisation interdit les bicyclettes, à l'exception des fauteuils roulants;

3° de circuler ou de se déplacer hors sentier dans un milieu naturel.

_____

RCG 09-029, a. 56; RCG 09-029-1, a. 14.

57. Toute course de véhicules ou de bicyclettes est interdite.

_____

RCG 09-029, a. 57.

58. Les véhicules et les bicyclettes sont interdits sur les plages.

_____

RCG 09-029, a. 58.

59. L'utilisation de véhicule hors-route est interdite dans un parc régional, incluant le stationnement.

_____

RCG 09-029, a. 59.

60. Il est interdit de stationner un véhicule en dehors d'un terrain de stationnement identifié à cet effet par des affiches ou aux endroits réservés spécifiquement à d'autres véhicules. Tout véhicule stationné en contravention au présent règlement peut être remorqué aux frais du contrevenant.

_____

RCG 09-029, a. 60.

61. Il est interdit de laisser un véhicule dans un stationnement en dehors des heures d'ouverture d'un parc régional.

_____

RCG 09-029, a. 61.

62. Il est interdit de stationner un véhicule dans un terrain de stationnement, à moins d'avoir préalablement acquitté le tarif fixé, sauf pour le détenteur d'un permis. Le cas échéant, le détenteur d'un permis doit placer contre le pare-brise avant, soit l'original du permis annuel de stationnement ou l'original du permis d'occupation dûment signé par l'autorité compétente.

_____

RCG 09-029, a. 62; RCG 09-029-1, a. 15.

63. Dans un terrain de stationnement d'un parc régional, il est interdit de laisser fonctionner :

1° pendant plus de 3 minutes, par période de 60 minutes, le moteur d'un véhicule immobilisé sous réserve des paragraphes 2° et 3°;

2° pendant plus de 5 minutes, par période de 60 minutes, le moteur diesel d'un véhicule lourd immobilisé;

3° pendant plus de 10 minutes, par période de 60 minutes, le moteur diesel d'un véhicule lourd dont la température normale de fonctionnement n'est pas atteinte, lorsque la température extérieure est inférieure à 0° C.

_____

RCG 09-029, a. 63.

64. L'article 63 ne s'applique pas aux véhicules suivants :

1° un véhicule d'urgence au sens du Code de la sécurité routière;

2° un véhicule utilisé comme taxi au sens du Code de la sécurité routière durant la période comprise entre le 1er novembre et le 31 mars, en autant qu'une personne, qui peut être le conducteur, est présente dans le véhicule;

3° un véhicule dont le moteur est utilisé pour accomplir un travail ou pour réfrigérer ou garder chauds des aliments;

4° un véhicule immobilisé en raison d'un embouteillage, d'une circulation dense ou d'un feu de circulation;

5° un véhicule affecté par le givre ou le verglas pendant le temps requis pour rendre la conduite sécuritaire;

6° un véhicule de sécurité blindé;

7° tout véhicule mû par de l'hydrogène ainsi que tout véhicule mû en tout ou en partie par l'électricité, tel un véhicule hybride;

8° un véhicule lourd lorsqu'il est requis de laisser fonctionner le moteur afin de procéder à une vérification avant départ, conformément à l'article 519.2 du Code de la sécurité routière.

_____
RCG 09-029, a. 64.

65. L'article 63 ne s'applique pas lorsque la température extérieure est inférieure à -10° C et que le moteur d'un véhicule fonctionne afin d'en activer le chauffage en raison du fait qu'une personne est présente à l'intérieur du véhicule.

_____
RCG 09-029, a. 65.

66. Pour les fins d'application des articles 63 et 65 la température extérieure est celle mesurée à chaque heure par Environnement Canada à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau pour l'île de Montréal.

_____
RCG 09-029, a. 66.

CHAPITRE VII
AFFICHAGE

67. Il est interdit d'enlever, de modifier, de déplacer ou de détériorer une affiche ou un panneau de l'autorité compétente.

_____
RCG 09-029, a. 67; RCG 09-029-1, a. 16.

68. Tout affichage est interdit à l'exception de l'affichage effectué ou autorisé par l'autorité compétente.

_____
RCG 09-029, a. 68; RCG 09-029-1, a. 16.

CHAPITRE VII.1
ORDONNANCES

_____
RCG 09-029-3, a. 4.

68.1. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier la liste des exceptions prévues à l'article 3.

_____
RCG 09-029-3, a. 4.

CHAPITRE VIII
DISPOSITIONS PÉNALES

69. Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement peut être expulsé du parc régional.

_____
RCG 09-029, a. 69.

70. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 70; RCG 09-029-1, a. 17.

71. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 71; RCG 09-029-1, a. 17.

72. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 72; RCG 09-029-1, a. 17.

73. Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 100 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 500 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 500 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 1 000 $.

_____
RCG 09-029, a. 73; RCG 09-029-1, a. 18.

73.1. Malgré l'article 73, quiconque contrevient au paragraphe 9° de l'article 12.1 du présent règlement commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 2 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 2 000 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 4 000 $.

_____

RCG 09-029-1, a. 18.

73.2. Malgré l'article 73, quiconque contrevient à l'un ou l'autre des articles des chapitres III et IV du présent règlement, sauf le paragraphe 9° de l'article 12.1, commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 300 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 600 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 600 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 1 200 $.

_____

RCG 09-029-1, a. 18.

73.3. Malgré l'article 73, quiconque contrevient aux articles 55 à 63 du présent règlement commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 50 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 100 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 100 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 200 $.

_____
RCG 09-029-1, a. 18.

CHAPITRE IX
DISPOSITIONS DIVERSES

74. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 74; RCG 09-029-1, a. 19.

75. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 75; RCG 09-029-1, a. 19.

76. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 76; RCG 09-029-1, a. 19.

77. *[Abrogé]*.

_____
RCG 09-029, a. 77; RCG 09-029-1, a. 19.

78. Le présent règlement remplace le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux (82-3) de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal.

_____
RCG 09-029, a. 78.

ANNEXE 1
LOTS DU GRAND PARC DE L'EST EXCLUS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA FRÉQUENTATION ET À LA CONSERVATION DES PARCS RÉGIONAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 09-029)

_____
RCG 09-029-2, a. 2.

Cette codification du Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) contient les modifications apportées par les règlements suivants :

- *RCG 09-029-1* — *Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029), adopté à l'assemblée du 28 avril 2022;*
- *RCG 09-029-2* — *Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029), adopté à l'assemblée du 21 décembre 2023;*
- *RCG 09-029-3* — *Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029), adopté à l'assemblée du 19 septembre 2024.*

ANNEXE 1
LOTS DU GRAND PARC DE L'EST EXCLUS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA FRÉQUENTATION ET À LA CONSERVATION DES PARCS RÉGIONAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 09-029)

2 794 718	2 159 609	2 159 608	2 794 719	2 159 603
1 456 815	2 159 602	2 159 494	5 459 042	1 874 363
1 874 385	1 874 386	1 874 389	1 874 395	1 874 391
1 874 388	1 874 392	1 874 443	1 874 393	1 874 437
1 874 399	1 874 398	1 874 417	1 874 402	1 874 413
1 874 419	1 874 435			

Dernière mise à jour : 25 septembre 2024

Appendix E – Light inventory

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

VILLE DE MONTRÉAL

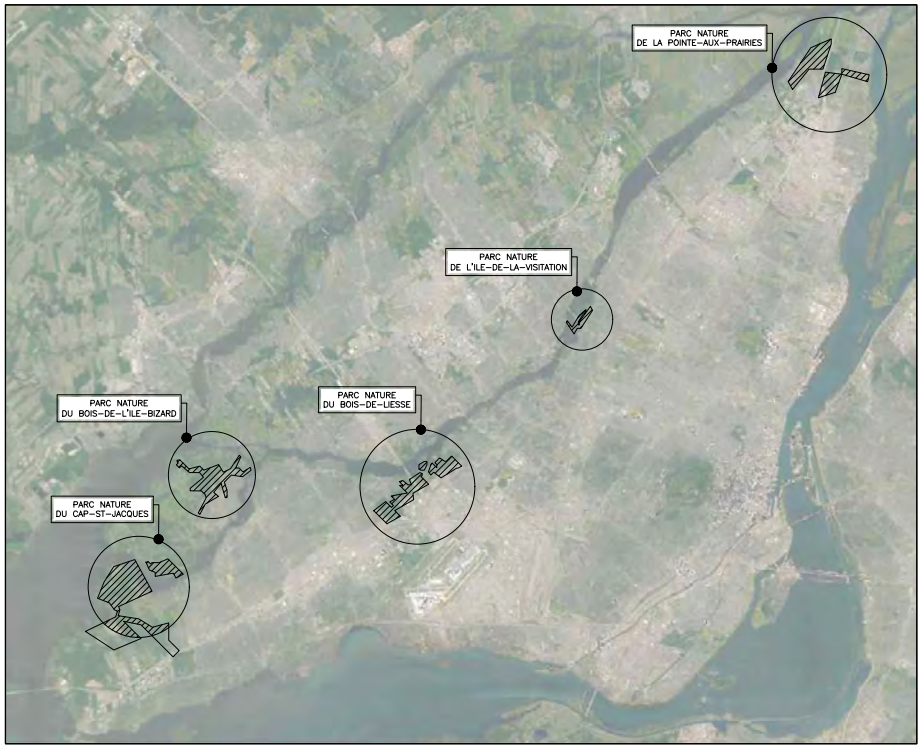


TABLEAU DES FEUILLES

NO. PAGE	NO. PLAN	DESCRIPTION
0	E-000	PRÉSENTATION DE PARCS-NATURE
1	E-001	LÉGENDE DE PARCS-NATURE
2	E-201	PARC NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES CHALET D'ACCUEIL / RIVIERE-DES-PRAIRIES- DÉMOLITION ET IMPLANTATION
3	E-202	PARC NATURE DE LA POINTE-AUX- PRAIRIES PAVILLON DES MARAIS & CHALET D'ACCUEIL, BOIS-DE-L'HÉRITAGE DÉMOLITION ET IMPLANTATION
4	E-203	PARC NATURE DU DU BOIS-DE-LIESSE CHALET D'ACCUEIL- DÉMOLITION ET IMPLANTATION
5	E-204	PARC NATURE DE L'ILE-DE-LA-VISITATION CHALET D'ACCUEIL ET DU BOIS-DE-LIESSE MAISON PITFIELD - DÉMOLITION ET IMPLANTATION

TABLEAU DES FEUILLES

NO. PAGE	NO. PLAN	DESCRIPTION
6	E-205	PARC NATURE DU BOIS-DE-L'ILE-BIZARD POINTE-AUX-CARRIÈRES - DÉMOLITION
7	E-206	PARC NATURE DU BOIS - DE-L'ILE-BIZARD POINTE-AUX-CARRIÈRES - IMPLANTATION
8	E-207	PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES CHALET D'ACCUEIL ET MAISON RICHER ET CENTRE D'HÉBERGEMENT - DÉMOLITION ET IMPLANTATION
9	E-208	PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES MAISON BRUNET- DÉMOLITION ET IMPLANTATION
10	E-601	DÉTAILS
11	E-602	DIAGRAMME DES CHARGES
12	E-603	SCHÉMAS DE RACCORDEMENT

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ;

DIREKTION 360
Projet No. : 21-0166-01

Légende:

PLAN FINAL

LE SIGNATAIRE DE CE PLAN ATTESTE LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS DE LA PROPOSITION DE LA CONSTRUCTION (PAR SOUMISSION OU EXÉCUTION DE CHANGEMENT), LE RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR INTÉGRÉ AU PRÉSENT DESSIN RELÈVE EXCLUSIVEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC-02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M. .
Élévation : .

Échelle : 1:500
Date : 04-03-2022
Dessin : V.Laforest tech.
Responsable du projet : S.Mustille
Approbation : G.Ferland ing.

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-610.4

Titre du plan :

PRÉSENTATION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal

Chef de division : S.B.B.

No du plan :

No de l'index : 9900, 9902, 9903, 9941, 9943, 9962

No 1 / 13

TABLEAU BASES ET CONDUITS

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
□	■	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
— — —		CONDUIT EAU OU ELECTRICITÉ LOCALISATION APPROXIMATIVE
— EC —	— E —	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
		GAINE EN PVC, INSTALLÉE PAR EXCAVATION
		BOÎTE DE TIRAGE ENFOUIE. ÉPISSURES NON PERMISES
		PUITS D'ACCÈS
RC	RC	RACCORDEMENT DE CONDUIT (EMPLACEMENT APPROXIMATIF)
SS	SS	SORTIE SUPPLÉMENTAIRE AVEC BOUCHON COLLÉ, CONDUIT DÉPASSANT LA BASE DE 1m

TABLEAU APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
		LAMPADAIRE DÉCORATIF
		LAMPADAIRE COBRA
		LAMPADAIRE BOUT DE FÛT (BASE EXISTANTE) (LA FLÈCHE INDIQUE L'ORIENTATION)
		LAMPADAIRE BOUT DE FÛT (NOUVELLE BASE) (LA FLÈCHE INDIQUE L'ORIENTATION)
		BOLLARD
		LUMINAIRE SUR POTEAU DE BOIS
TYP. # PAN–CT		TYP: TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE, #: NUMÉRO D'IDENTIFICATION PAN–CT: PANNEAU ET CIRCUIT

TABLEAU ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET CÂBLES

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
		BOÎTE DE JONCTION
CP	CP	CELLULE PHOTOÉLECTRIQUE
MIN	MIN	MINUTERIE ASTRONOMIQUE 365 JOURS
		PRISE DE COURANT DOUBLE
		COFFRET EN ALUMINIUM PARC–003a C/A PRISE DE COURANT DOUBLE
		TIGE(S) DE MISE À LA TERRE
		BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE
		CÂBLE AÉRIEN

NOTES

- LES TRAITS CONTINUS ET FONCÉS, INDIQUENT LES OUVRAGES PROPOSÉ
- – – LES TRAITS POINTILLÉS FONCÉS, INDIQUENT LES OUVRAGES EXISTANT À ENLEVER
- LES TRAITS CONTINUS ET PÂLES, INDIQUENT LES OUVRAGES EXISTANT À CONSERVER

TABLEAU SERVICES PUBLICS

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
— T —	— T —	CONDUIT ENFOUI DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
— B —	— B —	CONDUIT ENFOUI DE BELL
— V —	— V —	CONDUIT ENFOUI DE VIDÉOTRON
— H —	— H —	CONDUIT ENFOUI HYDRO–QUÉBEC
	— HQ —	LIGNE AÉRIENNE HYDRO–QUÉBEC
— G —	— G —	CONDUIT DE GAZ
		HAUBAN
		POTEAU DE BOIS HQ: HYDRO–QUÉBEC LAS: LIAISON AÉROSOUTERRAINE MTQ: MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
		REGARD SANITAIRE EXISTANT
		BORNE D'INCENDIE
		HORODATEUR

TABLEAU DE DÉMOLITION

SYMBOLE	DESCRIPTION
	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
	GAINE EN PVC, INSTALLÉE PAR EXCAVATION
HQ	LIGNE AÉRIENNE HYDRO–QUÉBEC, À ENLEVER (PAR D'AUTRES)
	CÂBLE AÉRIEN, À ENLEVER
	PUITS D'ACCÈS
	LUMINAIRE ET CONSOLE À ENLEVER

ABRÉVIATIONS

E.C.	ÉQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER
E.D.	ÉQUIPEMENT EXISTANT À DÉMANTELER
E.M.	ÉQUIPEMENT EXISTANT À MODIFIER
E.R.	ÉQUIPEMENT EXISTANT À RELOCALISER
N.	NOUVEL ÉQUIPEMENT
R.	ÉQUIPEMENT EXISTANT RELOCALISÉ
M.	ÉQUIPEMENT EXISTANT MODIFIÉ
E.I.	ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES
DDFT	DISJONCTEUR–DÉTECTEUR DE FUITES À LA TERRE
H.M.	HAUTEUR DE MONTAGE
E.H.	EN HAUT
E.B.	EN BAS

PRÉCAUTIONS PRÉLIMINAIRES

1– LES SERVICES SOUTERRAINS EXISTANTS LORSQUE INDIQUÉS AUX PLANS SONT À TITRE INFORMATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR NE DOIT PRENDRE AUCUNE MESURE SUR LES PLANS POUR LA LOCALISATION EXACTE DES SERVICES EXISTANTS.

2– AVANT D'EXÉCUTER TOUS LES TRAVAUX D'EXCAVATION, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES AFIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES CONDUITS ET LES CÂBLES D'ÉLECTRICITÉ, DE TÉLÉCOMMUNICATION, DE CÂBLODISTRIBUTION, LES CÂBLES DE FIBRES OPTIQUES AINSI QUE LES CANALISATIONS EXISTANTES (AQUEDUC, ÉGOUT, GAZ).

3– L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE UNE DEMANDE DE REPÉRAGE OFFICIELLE À INFO–EXCAVATION POUR LES SERVICES SOUTERRAINS EXISTANTS GÉRÉS PAR CETTE DERNIÈRE ET À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE POUR LES CONDUITES SOUTERRAINES LUI APPARTENANT.

4– L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE PROCÉDÉ DE TRAVAIL DE LA CNESST ET D'HYDRO–QUÉBEC POUR DES TRAVAUX À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES.

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ;

DIREKTION 3600 — Projet No. : 21-0106-01

Légende:

PLAN FINAL

LE SIGNATAIRE DE CE PLAN A TESTÉ LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS QUI L'A APPORTÉS AU COURS DE LA CONSTRUCTION (VOIR L'ENTENTE DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT). LE RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR INTÉGRÉ AU PRÉSENT DESSIN RELÈVE EXCLUSIVEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC-02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M. . Élévation : .

Échelle : 1:500

Date : 04-03-2022

Dessin : V.Laforest tech.

Responsable du projet : S.Mustille

Approbation : G.Ferland ing.

Guillaume Ferland — 2024-07-19

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-6104

Titre du plan :

LÉGENDE

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

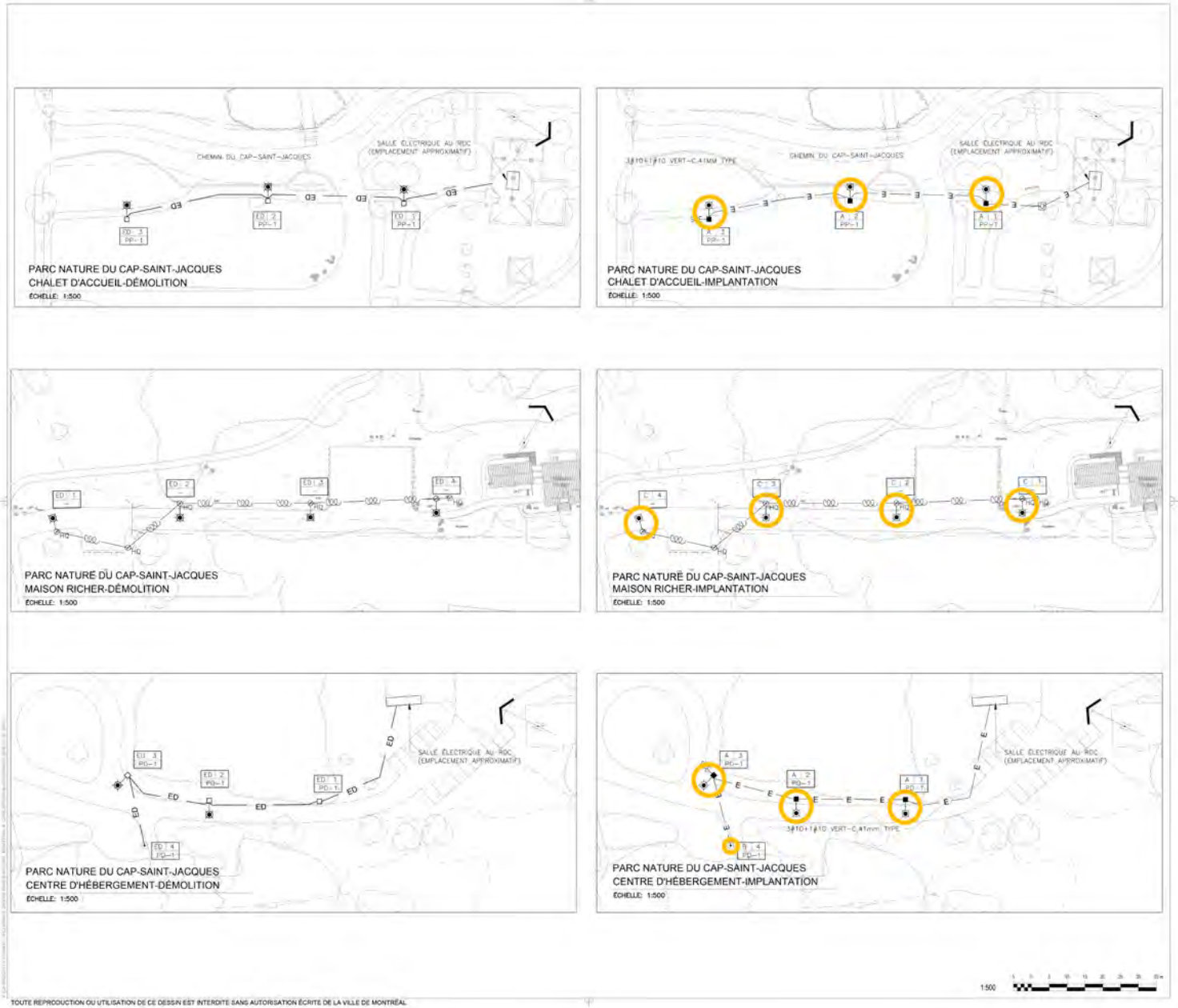
Montréal

Chef de division : S.B.B.

No du plan :

No de l'index : 9500, 9502, 9503, 9541, 9543, 9562

No 2 / 13



TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ

DIREKTION

Légende:

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
□	■	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
Ec	E	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
⊙	◉	PUITS D'ACCÈS
RC	RC	RACCORDEMENT DE CONDUIT (EMPLACEMENT APPROXIMATIF)
		LAMPADAIRE DÉCORATIF
		BOLLARD
S		REGARD SANITAIRE EXISTANT
TYP. # PAN-CT		TYP= TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE, #: NUMÉRO D'IDENTIFICATION PAN-CT: PANNEAU ET CIRCUIT
H	H	CONDUIT ENFOUI HYDRO-QUÉBEC
HS		HORODATEUR
		CÂBLE AÉRIEN
		POTEAU DE BOIS HQ: HYDRO-QUÉBEC LAO: LAISON AÉROSOUTERRAINE MTQ: MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PLAN FINAL

LE SOUSSIGNÉ DE CE PLAN ATTESTE LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS QUI, À APPORTÉS AU COURS DE LA CONSTRUCTION (VOIR L'ENTÊTE DE CHACUN DES CHANGEMENTS) LE RELEVÉ DE L'ÉTAT FINAL INCLUS AU PRÉSENT DESSIN INCLUS EXCLUSIVEMENT DE SA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC 02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M.

Élévation : .

Échelle : 1:500

Date : 04-03-2022

Dessin : V.Latorest tech

Responsable du projet : S.Mustille

Approbation : G.Ferland ing.

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-6104

Titre du plan :

PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES
CHALET D'ACCUEIL , MAISON RICHER ET CENTRE D'HÉBERGEMENT
DÉMOLITION ET IMPLANTATION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

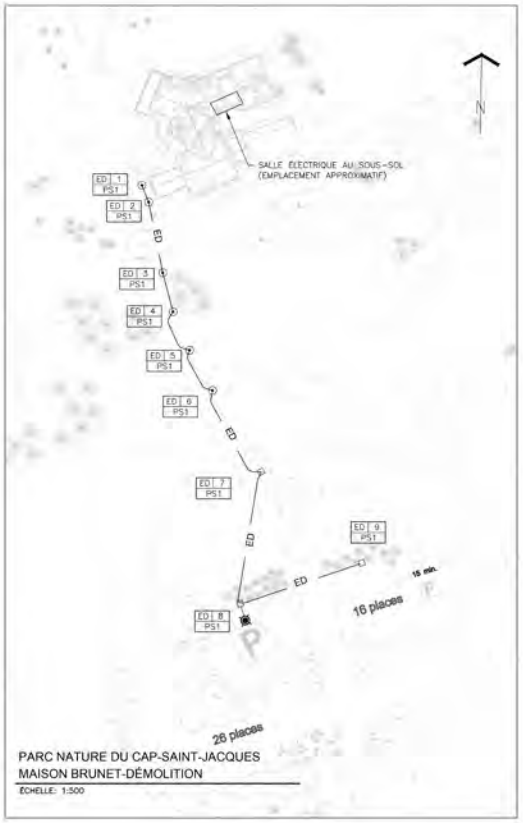
Chef de division : S.B.B.

No du plan : E-227

No de l'index : 9503

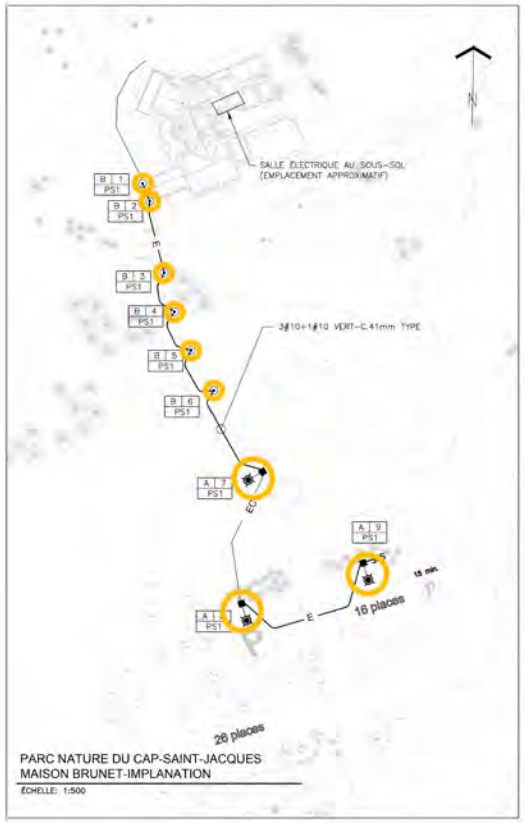
No: 9

13



PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES
MAISON BRUNET-DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1:500



PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES
MAISON BRUNET-IMPLANATION

ÉCHELLE: 1:500

1:500

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ

DIREKTION

Légende

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
□	■	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
— EC —	— E —	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
⊠	⊠	PUITS D'ACCÈS
RC	RC	RACCORDEMENT DE CONDUIT (EMPLACEMENT APPROXIMATIF)
		LAMPADAIRE DÉCORATIF
		BOLLARD
Ⓢ		REGARD SANITAIRE EXISTANT
TYP: # PAN–CT		TYP: TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE, #: NUMÉRO D'IDENTIFICATION PAN–CT: PANNEAU ET CIRCUIT
— H —	— H —	CONDUIT ENFOUI HYDRO–QUÉBEC
		HORODATEUR
COU	COU	CÂBLE AÉRIEN
		POTEAU DE BOIS HQ: HYDRO–QUÉBEC LAS: LIMSON AÉROSOUTERRAINE MTQ: MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PLAN FINAL

LE SOUSSIGNÉ DE CE PLAN ATTESTE LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS QU'IL A APPORTÉS AU COURS DE LA CONSTRUCTION DANS L'ENTIÈRE DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT) LE RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR INTÉGRÉ AU PRÉSENT DESSIN. FAUTE D'ENCLENCHEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC-02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M. :
Élévation :

Échelle : 1:500
Date : 04-03-2022
Dessin : V.Laforest tech
Responsable du projet : S.Mustille
Approbation : G.Ferland ing.

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-6104

Titre du plan :

PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES
MAISON BRUNET-
DÉMOLITION ET IMPLANTATION

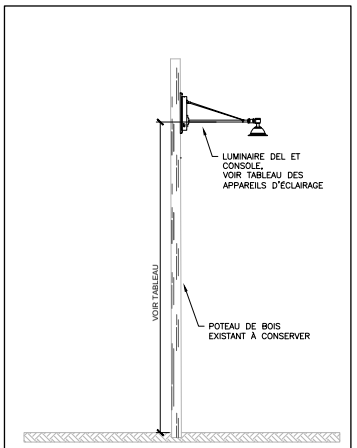
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal

Chef de division : S.B.B.

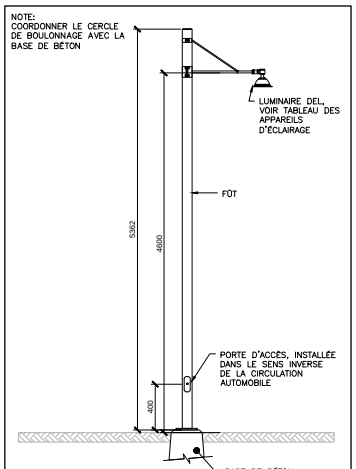
No du plan : E-209
No de l'index : 9901

No. 10 / 13

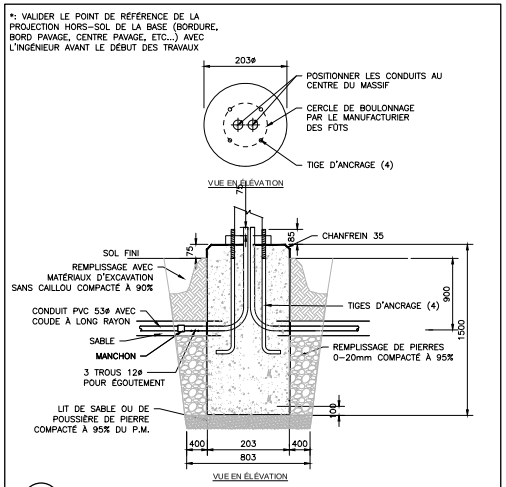
176/201



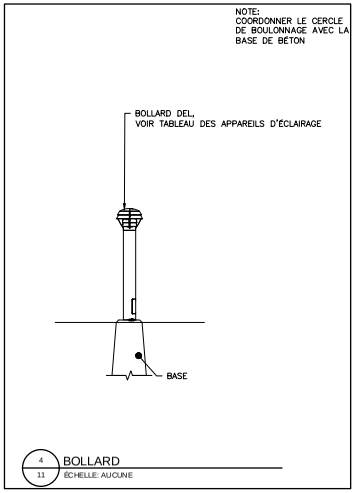
1/11 LUMINAIRE SUR POTEAU DE BOIS HYDRO-QUÉBEC
ÉCHELLE: AUCUNE



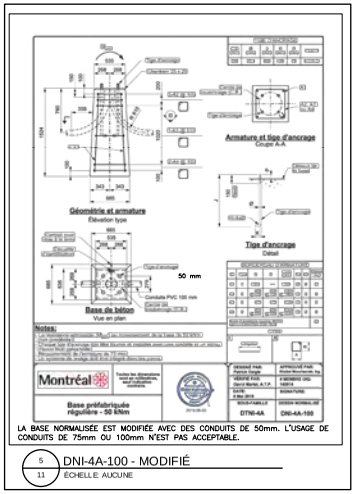
2/11 LAMPADAIRE
ÉCHELLE: AUCUNE



3/11 BASE DE BÉTON POUR BOLLARD
ÉCHELLE: AUCUNE



4/11 BOLLARD
ÉCHELLE: AUCUNE



LA BASE NORMALISÉE EST MODIFIÉE AVEC DES CONDUITS DE 50mm. L'USAGE DE CONDUITS DE 75mm OU 100mm N'EST PAS ACCEPTABLE.

5/11 DNI-4A-100 - MODIFIÉ
ÉCHELLE: AUCUNE

DÉTAILS NORMALISÉS

POUR LES DÉTAILS NORMALISÉS, VOIR LES DESSINS STANDARDS CI-DESSOUS ANNEXÉS AU DEVIS:

- DNI-4A-201: INSTALLATION DE BASE PRÉFABRIQUÉE – FOSSE DE PLANTATION
- DNI-5A-3102: RACCORDEMENT DE LUMINAIRE DÉCORATIF ET DÉCO-FONCTIONNEL
- DNI-5A-3110: ÉPISSURES
- DNI-5A-3310: FÛT EN ACIER GALVANISÉ (HAUTEUR: 4600mm)
- DN-3540 LUMINAIRE DÉCORATIF À DEL
- DN-3420 CONSOLE SIMPLE (EN ACIER)

TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

TYPE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	MODÈLE	MONTAGE	FÛT	TYPE D'ÉCLAIRAGE	PUISSANCE (W)	TENSION (V)	BASE	NOTES
A	NOUVEAU LAMPADAIRE	SIGNIFY- PHILIPS-LUMEC	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	CONSOLE 1.8m DNI-5A-3409	DNI-5A-3310 HAUTEUR 4.6m	DEL-1800K	36	120V	DNI-4A-100	-COULEURS À VALIDER PAR LE CLIENT
B	NOUVEAU BOLLARD	SIGNIFY- GARDCO	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	-	HAUTEUR 0.914m	DEL-1800K	17.7	120V	SONOTUBE	-COULEURS À VALIDER PAR LE CLIENT
C	NOUVEAU LUMINAIRE SUR POTEAU BOIS HYDRO-QUÉBEC EXISTANT	SIGNIFY- PHILIPS-LUMEC	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	CONSOLE 1.8m DNI-5A-3420 HAUTEUR 3.3m	-	DEL-1800K	36	120V	-	-COULEURS À VALIDER PAR LE CLIENT

* ÉQUIVALENT APPROUVÉS

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ:

DIREKTION 3000
Projet No. : 21-0166-01

Légende:

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
□	■	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
EC	E	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
		PUITS D'ACCÈS
RC	RC	RACCORDEMENT DE CONDUIT (EMPLACEMENT APPROXIMATIF)
		LAMPADAIRE DÉCORATIF
		BOLLARD
		REGARD SANITAIRE EXISTANT
TYP. # PAN-CT		TYP: TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE, #: NUMÉRO D'IDENTIFICATION PAN-CT: PANNEAU ET CIRCUIT
H	H	CONDUIT ENFOUI HYDRO-QUÉBEC
		HORODATEUR
		CÂBLE AÉRIEN
		POTEAU DE BOIS HQ: HYDRO-QUÉBEC LAS: LIAISON AÉROSOUTERRAINE MTQ: MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PLAN FINAL

LE SIGNATAIRE DE CE PLAN ATTESTE LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS QU'IL A APPORTÉS AU COURS DE LA CONSTRUCTION (PAR L'ENTREMISE DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT). LE RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR INTÉGRÉ AU PRÉSENT DESSIN RELÈVE EXCLUSIVEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC-02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M.
. Élévation : .

Échelle : 1:500
Date : 04-03-2022
Dessin : V.Laforest tech.
Responsable du projet : S.Mustille
Approbation : G.Ferland ing.

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-6104

Titre du plan :

DÉTAILS

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal
Chef de division : S.B.B.

No du plan : E-601
No de l'index : 9502, 9503, 9541, 9543, 9562
No 11/13

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PD03–11	15A–1P–240V	2 X 18= 36W 4 X 36= 144W	0.75A	0.24%	A6

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PD02–2,4	15A–1P–240V	1 X 18= 18W 2 X 36= 72W	0.38A	0.05%	A3

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES , PAVILLON DES MARAIS
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
P21–21,23	15A–1P–208V	3 X 18= 54W 2 X 36= 72W	0.61A	0.19%	A3

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES CHALET D'ACCUEIL BOIS- DE L'HÉRITAGE
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PP1–9,11	15A–1P–120V	3 X 18= 54W 2 X 36= 72W	0.61A	0.11%	A4

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU BOIS-DE-LIESSE, CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PD02–33,35	15A–1P–240V	2 X 18= 36W 2 X 36= 72W	0.45A	0.10%	A4

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE L'ILE-DE-VISITATION, CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PP1–2,4	15A–1P–240V	7 X 18= 126W 5 X 36= 180W	1.28A	0.70%	A12

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU BOIS-DE-LIESSE, MAISON PITFIELD
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PD01–28	30A–1P–240V	4 X 18= 72W 11 X 36= 396W	1.94A	1.46%	A15

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU BOUT-DE-L'ILES-BIZARD, POINTE-AUX-CARRIÈRES
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
PP1–68	15A–1P–240V	3 X 36= 108W	0.45A	0.10%	A3

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES CHALET D'ACCEUIL
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
P02–11,13	15A–1P–208V	1 X 18= 18W 3 X 36= 108W	0.69A	0.19%	B4

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, CENTRE D'HÉBERGEMENT
ÉCHELLE: AUCUNE

CHARGE DU COFFRET DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

CIRCUIT	DISJONCTEUR	CHARGE PROPOSÉE PUISSANCE (W)	CHARGE PROPOSÉE COURANT (A)	CHUTE DE TENSION %	CHUTE DE TENSION AU LAMPADAIRE
P01–11	15A–1P–208V	6 X 18= 108W 3 X 36= 108W	1.04A	0.35%	A9

DESCRIPTION DES CÂBLES ET CONDUITS
3Ø10+1Ø10 VERT–C.41mm

TABLEAUX DES CHARGES ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, MAISON BRUNET
ÉCHELLE: AUCUNE

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ;

DIREKTION 3000
Projet No. : 21-0106-01

Légende:

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
□	■	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
— EC —	— E —	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
⊠	▣	PUITS D'ACCÈS
RC	RC	RACCORDEMENT DE CONDUIT (EMPLACEMENT APPROXIMATIF)
		LAMPADAIRE DÉCORATIF
⊙	⊙	BOLLARD
		REGARD SANITAIRE EXISTANT
TYP. # PAN–CT		TYP: TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE, #: NUMÉRO D'IDENTIFICATION PAN–CT: PANNEAU ET CIRCUIT
— H —	— H —	CONDUIT ENFOUI HYDRO–QUÉBEC
(H)		HORODATEUR
— —	— —	CÂBLE AÉRIEN
⊘		POTEAU DE BOIS HQ: HYDRO–QUÉBEC LAS: LIAISON AÉROSOUTERRAINE MTQ: MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PLAN FINAL

LE SIGNATAIRE DE CE PLAN ATTESTE LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS QUIL A APPORTÉS AU COURS DE LA CONSTRUCTION (VOIR L'EXTRÉMITÉ DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT). LE RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR INTÉGRÉ AU PRÉSENT DESSIN RELEVÉ EXCLUSIVEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'EN TREPRENEUR.

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC-02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M. .
Élévation : .

Échelle : 1:500
Date : 04-03-2022
Dessin : V.Laforest tech.
Responsable du projet : S.Mustille
Approbation : G.Ferland ing.

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-6104

Titre du plan :

DIAGRAMME DES CHARGES

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal

Chef de division : S.B.B.

No du plan : E-602
No de l'index : 9502, 9503, 9541, 9543, 9562

No 12 / 13

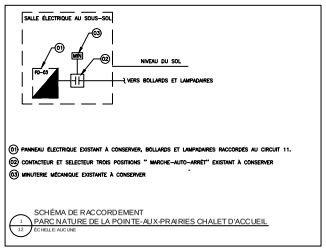


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE AUCUNE

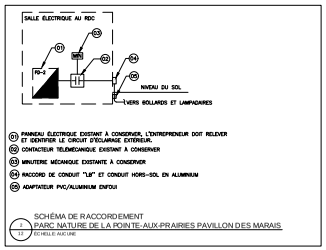


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES PAVILLON DES MARAIS
ÉCHELLE AUCUNE

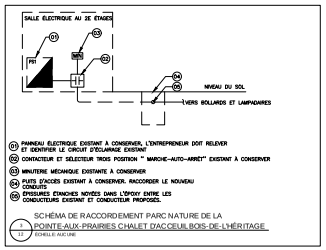


SCHÉMA DE RACCORDEMENT PARC NATURE DE LA
POINTE-AUX-PRAIRIES CHALET D'ACCUEIL BOIS-DE-L'HÉRITAGE
ÉCHELLE AUCUNE

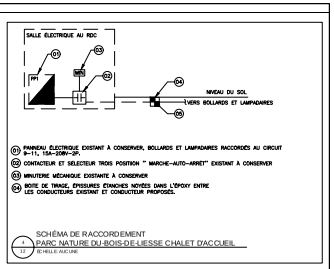


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU-BOIS-DE-LIESSE CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE AUCUNE

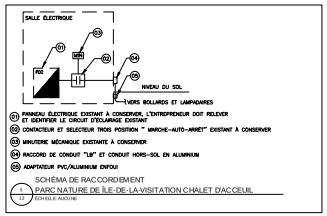


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DE ÎLE-DE-LA-VISITATION CHALET D'ACCEUIL
ÉCHELLE AUCUNE

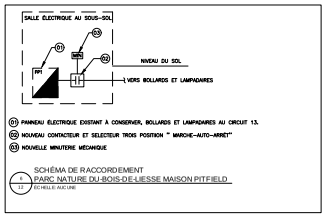


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU-BOIS-DE-LIESSE MAISON PITFIELD
ÉCHELLE AUCUNE

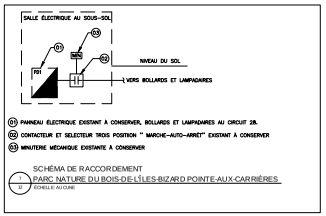


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLES-BIZARD POINTE-AUX-CARRIÈRES
ÉCHELLE AUTOMNE

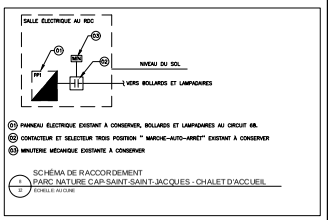


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE CAP-SAINT-SAINT-JACQUES - CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE AUTOMNE

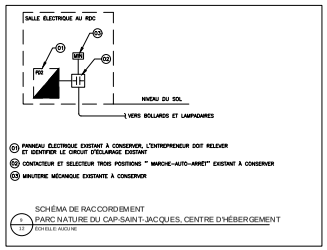


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, CENTRE D'HÉBERGEMENT
ÉCHELLE AUCUNE

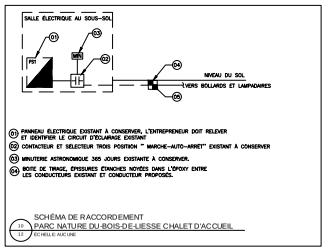


SCHÉMA DE RACCORDEMENT
PARC NATURE DU-BOIS-DE-LIESSE CHALET D'ACCUEIL
ÉCHELLE AUCUNE

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Fichier : CRT

ÉLECTRICITÉ;

DIREKTION 360
Project No. 21-0106-01

Légende:

EXISTANT	PROPOSÉ	DESCRIPTION
□	■	BASE DE BÉTON PYRAMIDALE
EC	E	CONDUIT ENFOUI D'ÉLECTRICITÉ
		PUITS D'ACCÈS
RC	RC	RACCORDEMENT DE CONDUIT (EMPLACEMENT APPROXIMATIF)
		LAMPADAIRE DÉCORATIF
		BOLLARD
		REGARD SANITAIRE EXISTANT
TYP # PAN-CT		TYP: TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE, #: NUMÉRO D'IDENTIFICATION PAN-CT: PANNEAU ET CIRCUIT
H	H	CONDUIT ENFOUI HYDRO-QUÉBEC
		HORODATEUR
		CÂBLE AÉRIEN
		POTEAU DE BOIS HQ: HYDRO-QUÉBEC LAS: LIAISON AÉROSOUTERRAINE MTQ: MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PLAN FINAL

LE SOUMISSIONNAIRE DE CE PLAN AFFECTE LA CONCEPTION INITIALE ET LES CHANGEMENTS QUI LA APPORTÉS AU COURS DE LA CONSTRUCTION (FAIRE L'ENTIÈRE DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT). LE RISQUE DE L'ENTREPRENEUR INTÉGRÉ AU PRÉSENT DESSIN RELÈVE EXCLUSIVEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

No	Description	Date	Par
3	POUR PLAN FINAL	2024-07-19	G.F.
2	POUR DC-02	2023-11-17	G.F.
1	POUR CONSTRUCTION	2023-06-22	G.F.
0	POUR SOUMISSIONS	2023-02-10	G.F.

Révisions

B.M.
△ . Élévation : .

Échelle : 1:500
Date : 04-03-2022
Dessin : V. Laforest tech.
Responsable du projet : S. Musille
Approbation : G.Ferland ing.

Nom du projet :

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERS PARCS-NATURE

Numéro de contrat : 23-6104

Titre du plan :

DÉTAILS- PANNEAU ÉLECTRIQUE

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal

Chef de division : S.B.B.

No du plan : E-603
No de l'index : 9502, 9503, 9541, 9543, 9562

No 13
13

Scale 1:12 500

LIGHTING INVENTORY (2025)

Montréal



Map CRS: EPSG:3857
Coordinate Units: Mètres
Map Scale: 1:12 500
Project File: SGPMRS_CSJ_CarteGenerale_01.qgz
Page Size: 431.8 x 279.4 mm
Made with: QGIS 3.40 on Windows
Date source : Google Sat images

0 250 500 m
Meters
Scale 1:12 500
2025-10-17 - Ville de Montréal

- Lighted bollard
- Streetlight
- Streelight on utility pole
- Replaced in 2025 (1800 K)

Scale 1:2 500

LIGHTING INVENTORY - DETAIL (2025)

Montréal



Map CRS: EPSG:3857
Coordinate Units: Mètres
Map Scale: 1:2 500
Project File: SGPMRS_CSJ_CarteGenerale_01.qgz
Page Size: 431.8 x 279.4 mm
Made with: QGIS 3.40 on Windows
Date source : Google Sat images

0 50 100 m
Meters
Scale 1:2 500
2025-10-17 - Ville de Montréal

- Lighted bollard
- Streetlight
- Streelight on utility pole
- Replaced in 2025 (1800 K)

#	ID	Sector	X	Y	Replaced	Type	Manufacturer	Model	Light type (K)	Power (W)
1	9503-000-1-939-003-14077	Cap-Saint-Jacques	-73.93712361	45.47087163	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
2	9503-000-1-939-003-14078	Cap-Saint-Jacques	-73.93718354	45.47095202	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
3	9503-000-1-939-003-14084	Cap-Saint-Jacques	-73.9372843	45.47123071	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
4	9503-000-1-939-003-14085	Cap-Saint-Jacques	-73.93731048	45.47127215	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
5	9503-000-1-939-003-14287	Cap-Saint-Jacques	-73.9385425	45.46351297	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
6	9503-000-1-939-003-20428	Cap-Saint-Jacques	-73.93723521	45.47110433	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
7	9503-000-1-939-003-20429	Cap-Saint-Jacques	-73.93723313	45.47102428	Yes - 2025	Lighted bollard	Signify - GardCo	BR840-36-14L-350-PCA-G2-3-UNV-DD-BK	DEL-1800K	17.7
8	9503-000-1-939-008-13263	Cap-Saint-Jacques	-73.92206323	45.46843062	Yes - 2025	Streetlight on utility pole	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
9	9503-000-1-939-008-13329	Cap-Saint-Jacques	-73.92244379	45.46826536	Yes - 2025	Streetlight on utility pole	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
10	9503-000-1-939-008-13332	Cap-Saint-Jacques	-73.92319793	45.46789507	Yes - 2025	Streetlight on utility pole	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
11	9503-000-1-939-008-13956	Cap-Saint-Jacques	-73.94390692	45.46321234	No	Streetlight on utility pole	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown

#	ID	Sector	X	Y	Replaced	Type	Manufacturer	Model	Light type (K)	Power (W)
12	9503-000-1-939-008-13958	Cap-Saint-Jacques	-73.9394704	45.46167076	No	Streetlight on utility pole	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
13	9503-000-1-939-008-20431	Cap-Saint-Jacques	-73.92297812	45.46808441	Yes - 2025	Streetlight on utility pole	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
14	9503-000-1-939-010-13210	Cap-Saint-Jacques	-73.92077759	45.46196663	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
15	9503-000-1-939-010-13221	Cap-Saint-Jacques	-73.9205393	45.46164261	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
16	9503-000-1-939-010-13226	Cap-Saint-Jacques	-73.9202444	45.46136745	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
17	9503-000-1-939-010-13293	Cap-Saint-Jacques	-73.93595658	45.45632921	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
18	9503-000-1-939-010-13296	Cap-Saint-Jacques	-73.93619159	45.45654923	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
19	9503-000-1-939-010-13297	Cap-Saint-Jacques	-73.93648238	45.45676748	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
20	9503-000-1-939-010-13298	Cap-Saint-Jacques	-73.93680954	45.45667751	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
21	9503-000-1-939-010-13299	Cap-Saint-Jacques	-73.93714048	45.45652866	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown

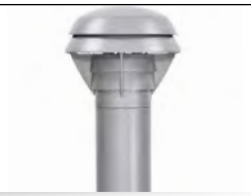
#	ID	Sector	X	Y	Replaced	Type	Manufacturer	Model	Light type (K)	Power (W)
22	9503-000-1-939-010-13300	Cap-Saint-Jacques	-73.9375181	45.45645017	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
23	9503-000-1-939-010-13301	Cap-Saint-Jacques	-73.93787683	45.45636263	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
24	9503-000-1-939-010-13302	Cap-Saint-Jacques	-73.93817874	45.45619161	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
25	9503-000-1-939-010-13920	Cap-Saint-Jacques	-73.93699709	45.47044348	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
26	9503-000-1-939-010-13969	Cap-Saint-Jacques	-73.9443232	45.46336279	No	Streetlight	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown
27	9503-000-1-939-010-14063	Cap-Saint-Jacques	-73.93662252	45.47051605	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
28	9503-000-1-939-010-14286	Cap-Saint-Jacques	-73.93825564	45.46340193	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
29	9503-000-1-939-010-14303	Cap-Saint-Jacques	-73.93830882	45.46365912	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
30	9503-000-1-939-010-20427	Cap-Saint-Jacques	-73.93815664	45.46323388	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36
31	9503-000-1-939-010-20430	Cap-Saint-Jacques	-73.9369502	45.47065996	Yes - 2025	Streetlight	Signify-Philips-Lumec	DOS-35W32LED4K-T-LE3F	DEL-1800K	36

GARDCO

Bollard

Round full cutoff

BR840/842



Gardco LED round full cutoff bollards feature LEDs concealed below cast louvers to provide down lighting for landscape and pathway applications. The BR40 series bollards have 4" diameter extruded aluminum shafts. Available mountings include the standard shaft, with a welded cast base mounted firmly to anchor bolts. They are also available with a galvanized steel base tenon reinforced shaft (BR842) for applications requiring additional support, such as schools.

Project:
Location:
Cat.No:
Type:
Lamps: Qty:
Notes:

Ordering guide

Example: BR840-42-14L-175-3-NW-G2-UNV-BZ

Prefix	Shaft Height	Number of LEDs	Drive Current	LED Color – Generation	Distribution	Voltage
BR840 Standard shaft **BR842** School bollard reinforced shaft with galvanized steel tenon	**30** Standard shaft 30" **36** Standard shaft 36" **42** Standard shaft 42"	**14L** 14 LEDs	**175** 175mA **350** 350mA	**WW-G2** Warm White 3000K, 80 CRI Generation 2 **NW-G2** Neutral White 4000K, 80 CRI Generation 2 **CW-G2** Cool White 5000K, 70 CRI Generation 2 **WY-G2** Warm Yellow 2700K, 80 CRI Generation 2 [1] **AM-G2** Direct Amber (590nm) Generation 2 [1]	**3** Type 3 **5** Type 5	**120** 120V **208** 208V **240** 240V **277** 277V **UNV** 120-277V (50/60Hz)

Options

Controls	Photo-sensing	Surge Protection	Finish
DD 0-10V External dimming (by others) [2] **IMRI** Integral infrared	**PCB** Photocontrol Button [3]	**Surge Protection** (10kA standard) **SP2** Increased 20kA	**Textured** **BK** Black **WH** White **BZ** Bronze **DGY** Dark Gray **MGY** Medium Gray **Customer specified** **RAL** Specify optional color or RAL (ex: RAL7024) **CC** Custom color (Must supply color chip for required factory quote)

1. Consult factory for lead times.
2. Not available with other control options.
3. Must specify input voltage.

Accessories

Service	12NC	Description
(4) 3/8X8X1.5 A/B 2N-2W-1LW + (1) Template		
For shipment with the bollard (order 1 per bollard)	912401538596	KIT, BR840 ANCHOR BOLTs & TEMPL
	912401538598	KIT, BR842 ANCHOR BOLTs & TEMPL

BRM840 series LED bollard

Bollard – Round Full Cutoff

LED Wattage and Lumen Values

Ordering Code	LED Qty	LED Current (mA)	Color Temp.	Average System Watts	Type 3			Type 5		
					Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (LPW)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (LPW)
BR84X-14L-175-NW-G2-XX	14	175	4000	8.2	986	B0-U0-G0	120	1051	B1-U0-G0	128
BR84X-14L-350-NW-G2-XX	14	350	4000	16.8	1876	B0-U0-G0	112	1999	B2-U0-G1	119

Values from photometric tests performed in accordance with IESNA LM-79 and are representative of the configurations shown. Actual performance may vary due to installation and environmental variables, LED and driver tolerances, and field measurement considerations. It is highly recommended to confirm performance with a photometric layout.

NOTE: Some data may be scaled based on tests of similar (but not identical) luminaires. Contact factory for configurations not shown.

Predicted Lumen Depreciation Data

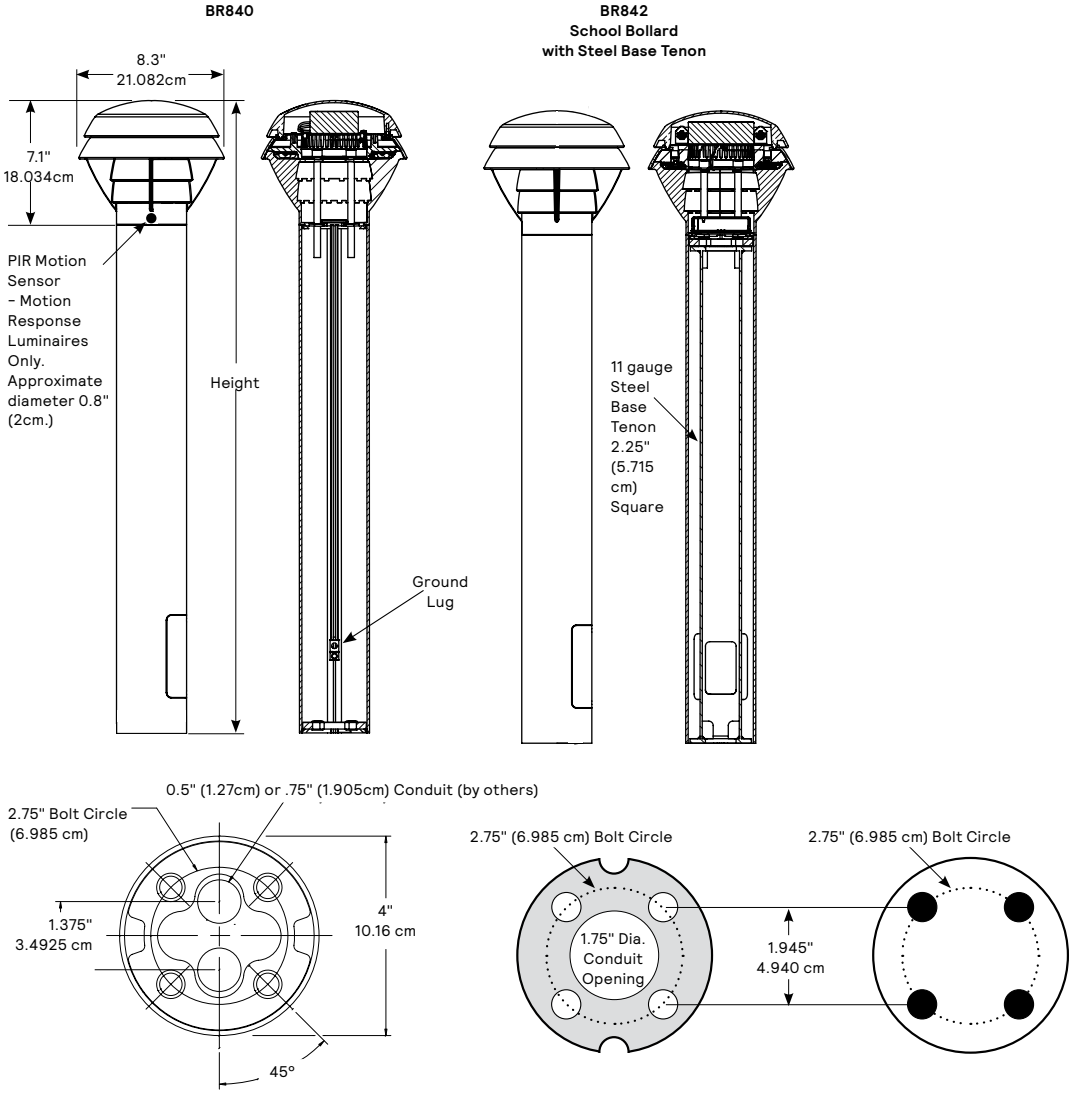
Predicted performance derived from LED manufacturer's data and engineering design estimates, based on IESNA LM-80 methodology. Actual experience may vary due to field application conditions.L_{70} is the predicted time when LED performance depreciates to 70% of initial lumen output. Calculated per IESNA TM21-11. Published L_{70} hours limited to 6 times actual LED test hours

Ambient Temperature °C	System Current	LED Current	Calculated L_{70} Hours	L_{70} per TM-21	Lumen Maintenance % at 60,000 hrs
25°C	**350mA**	**350mA**	**>100,000 hours**	**>60,000 hours**	**95%**

BRM840 series LED bollard

Bollard – Round Full Cutoff

Dimensions



NOTE: Factory supplied template must be used when setting anchor bolts. Gardco will not honor any claim for incorrect anchorage placement from failure to use factory supplied templates.

BRM840 series LED bollard

Bollard – Round Full Cutoff

Specifications

Upper Housing

Cast aluminum upper housing featuring shielding louvers to provide down light.

Lower Housing

BR840 : The lower housing assembly consists of a .140" wall by 4" diameter high strength 6063-T6 extruded aluminum section incorporating a flush, weather-tight gasketed hand hole cover.

BR842 : The lower housing assembly consists of a .140" wall by 4" diameter high strength 6063-T6 extruded aluminum section, incorporating a flush, weather-tight gasketed hand hole cover, for placement over the galvanized steel tenon support structure. Tenon support structure is made from a .12" thick wall, 11 gauge steel, 2.25" square tube, welded to top and bottom round steel support plates. The steel tenon support structure includes an opening aligned with the aluminum shaft hand hole to permit wiring. The entire steel tenon support structure is hot dipped galvanized after fabrication.

Light engine

Light engine comprises of a 14-LED module made out of aluminum metal clad board fully sealed with optics. Module is RoHS compliant. Color temperatures: 3000K +/- 125K, 4000K, 5000K +/- 200K. Minimum CRI of 70. Also available in 2700K and Amber (590nm) with extended lead times. Contact factory for details. LED light engine is rated IP66 in accordance to IEC 60598.

Energy saving benefits

System efficacy up to 100 lms/W with significant energy savings over Pulse Start Metal Halide luminaires. Optional control options provide added energy savings during unoccupied periods.

Optical systems

Type 3 and 5 distributions available. Performance tested per LM-79 and TM-15 certifying its photometric performance. Luminaire designed with 0% uplight (U0 per IESNA TM-15).

Mounting

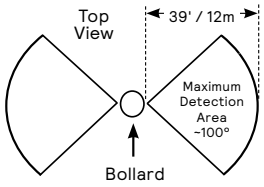
Base assembly consists of a cast aluminum platform. Assembly is secured and leveled to the mounting foundation with four (4) 3/8" X 8" x 1 1/2" (.953 cm x 20.32 cm x 3.81 cm)-16 anchor bolts on a 2 3/4" (6.9 cm) bolt circle.

Control options

0-10V dimming (DD): Access to 0-10V dimming leads supplied through base of luminaire (for secondary dimming controls by others). Cannot be used with other control options.

Motion response options

Infrared Motion Response Integral (IMRI): Bi-level motion response module is mounted integral to luminaire factory pre-programmed to 20% dimming when not ordered with other control options. IMRI is set/operates in the following fashion: When motion is not detected for a 5 -minute period, luminaires automatically dim to 20% power and light, gradually over a 2-minute period. Once Motion is detected, luminaires immediately ramp to full power and light output until motion is not detected for a 5-minute period.



Electrical

Driver: Driver efficiency (>90% standard). 120-277V available. Open/short circuit protection. Optional 0-10V dimming to 10% power. RoHS compliant.

Surge protection: Each luminaire is provided as standard with surge protector tested in accordance with ANSI/IEEE C62.45 per ANSI/IEEE C62.41.2 Scenario I Category C High Exposure 10kV/5kA waveforms for Line Ground, Line Neutral and Neutral Ground, and in accordance with U.S. DOE (Department of Energy) MSSLC (Municipal Solid-State Street Lighting Consortium) Model Specification for LED Roadway Luminaires Appendix D Electrical Immunity High Test Level 10kV / 5kA. Optional 20kV is available for additional protection.

Listings

UL 1598 standard, suitable for Wet Locations. Suitable for use in ambients from -40° to 40°C (-40° to 104°F). The quality systems of this facility have been registered by UL to the ISO 9001 series standards. All configurations are DesignLights Consortium® qualified. Consult DLC Qualified Products list for more details.

Finish

Each standard color luminaire receives a fade and abrasion resistant, electrostatically applied, thermally cured, triglycidal isocyanurate (TGIC) textured polyester powdercoat finish. The surface treatment achieves a minimum of 1000 hours for salt spray resistant finish in accordance with testing performed and per ASTM B117 standard. Standard colors include bronze (BZ), black (BK), white (WH), dark gray (DGY), and medium gray (MGY). Consult factory for specs on optional or custom colors.

Warranty

BR84X luminaires feature a 5-year limited warranty.
See signify.com/warranties for complete details and exclusions.

© 2024 Signify Holding. All rights reserved. The information provided herein is subject to change, without notice. Signify does not give any representation or warranty as to the accuracy or completeness of the information included herein and shall not be liable for any action in reliance thereon. The information presented in this document is not intended as any commercial offer and does not form part of any quotation or contract, unless otherwise agreed by Signify.

GENLYTE SOLUTIONS
a signify business

Signify North America Corp.
400 Crossing Blvd, Suite 600
Bridgewater, NJ 08807
Telephone: 800-555-0050

Signify Canada Ltd.
281 Hillmount Road,
Markham, ON, Canada L6C 2S3
Telephone: 800-668-9008

All trademarks are owned by Signify Holding or their respective owners.

LUMEC

Urban

Domus

DOS Small



The **Domus Series** of products – **Domus, Domus 55**, and **Domus Small** – are all designed to complement each other and bring balance to any environment. Their charm is undeniable. Simplicity, refinement, and elegance, all fuse together to create harmonious beauty through designed equilibrium.

Project:

Location:

Cat.No:

Type:

Lamps: Qty:

Notes:

Ordering guide

example: DOS-24W16LED3K-G3-LE2F-UNV-HS-DMG-BKTX

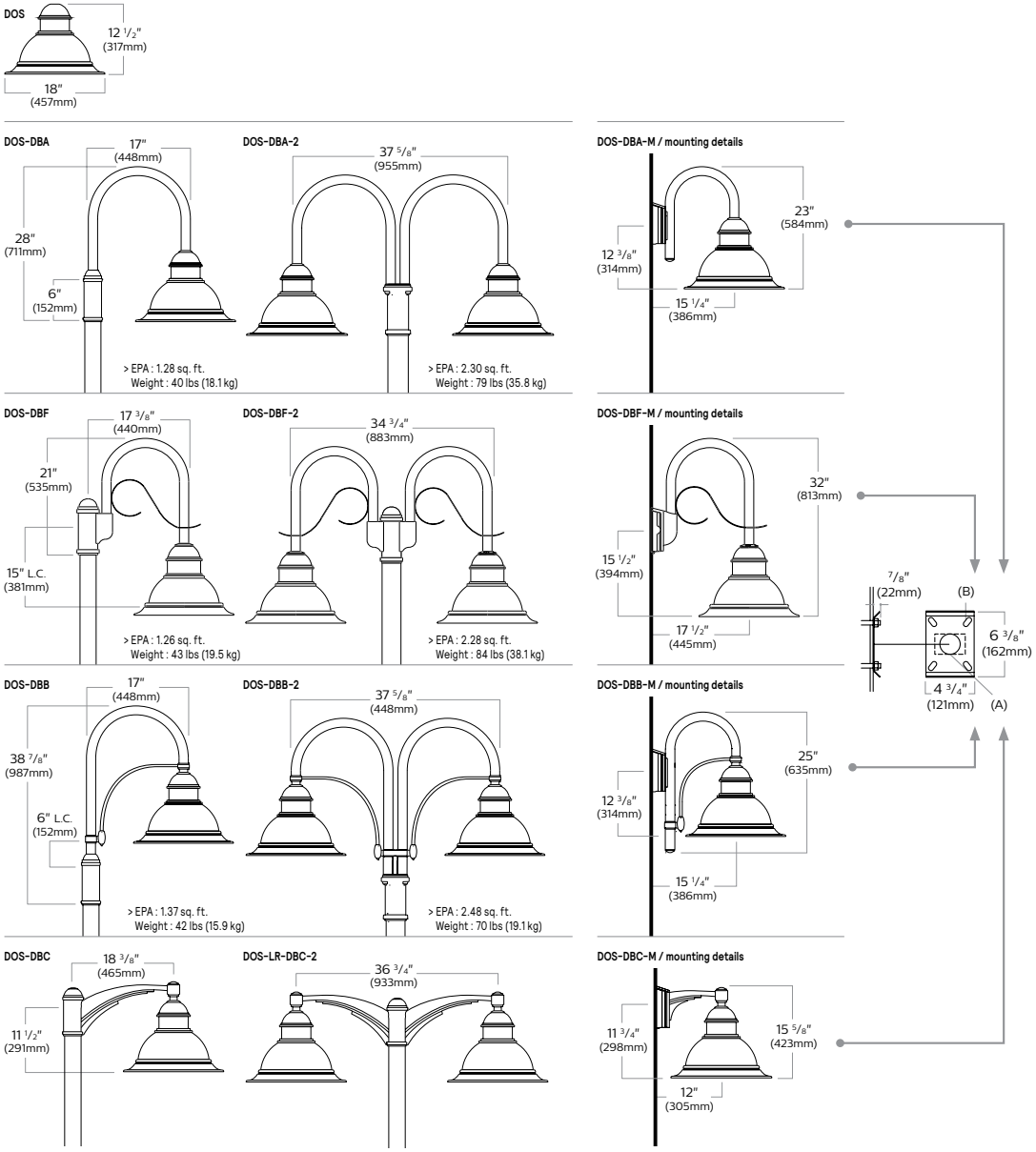
Prefix	LED Module	CCT	Gen	Optical System	Voltage	Luminaire Options	Driver	Adaptor	Poles & Brackets	Finish
DOS			G3							
DOS Domus Small LED	**24W16LED** **30W16LED** **35W32LED** **55W32LED**	**2.2K**[2] 2200K **3K** 3000K **4K** 4000K	**G3** Gen3	**LE2F** Type 2 **LE3F** Type 3 **LE4F** Type 4 **LE5F** Type 5	**UNV** 120-277V **347** 347V **480** 480V	**BAC**[1] Meets the requirements of the Buy American Act of 1933 (BAA) **HS** House Side Shield **SP2** Surge Protection, 20KV 20KA 120-277	**DMG** 0-10V	**YM** Yoke mount	Consult signify.com/outdoorluminaires for details and the complete line of Signify poles and brackets.	**BE2TX** Textured Midnight Blue **BE6TX** Textured Ocean Blue **BE8TX** Textured Royal Blue **BG2TX** Textured Sandstone **BKTX** Textured Black **BRTX** Textured Bronze **GN4TX** Textured Blue Green **GN6TX** Textured Forest Green **GN8TX** Textured Dark Forest Green **GNTX** Textured Green **GR** Gray Sandtex **GY3TX** Textured Medium Grey **NP** Natural Aluminum **RD2TX** Textured Burgundy **RD4TX** Textured Scarlet **TG** Hammertone Gold **TS** Hammertone Silver **WHTX** Textured White

1. Failure to properly select the "BAC" suffix could result in you receiving product that is not BAA compliant product with no recourse for an RMA or refund. This BAC designation hereunder does not address (i) the applicability of, or availability of a waiver under, the Trade Agreements Act, or (ii) the "Buy America" domestic content requirements imposed on states, localities, and other non-federal entities as a condition of receiving funds administered by the Department of Transportation or other federal agencies.
2. Extended lead-time may apply (consult factory).

DOS Domus Small

Urban Luminaire

Dimensions (DBA, DBF, DBB & DBC)



DOS Domus Small

Urban Luminaire

Specifications

Housing

In a round shape, this housing is made of die cast A380 aluminum, c/w a watertight grommet, mechanically assembled to the bracket with four bolts 5/16 18 UNC. This suspension system permits for a full rotation of the luminaire in 90° increments.

Access Mechanism

A die cast A360 aluminum technical ring with latch, hinge and a cast in decorative skirt. The mechanism shall offer tool free access to the inside of the luminaire. An embedded memory retentive gasket shall ensure weatherproofing.

Lens

Made of soda lime tempered glass lens, mechanically assembled and sealed onto the lower part of the heat sink.

Light Engine

LEDgine composed of 5 main components: Heat Sink / Lens / LED lamp / Optical System / Driver. Electrical components are RoHS compliant.

LED Module

LED type Lumileds LUXEON T. Composed of high-performance white LEDs. Color temperature as per ANSI/NEMA bin Neutral White, 4000 Kelvin nominal (3985K +/- 275K or 3710K to 4260K) or Warm White, 3000 Kelvin nominal (3045K +/- 175K or 2870K to 3220K), CRI 70 Min. 75 Typical.

Heat Sink

Made of cast aluminum optimising the LEDs efficiency and life. Product does not use any cooling device with moving parts (only passive cooling device).

Optical System

Composed of high performance optical grade PMMA acrylic refractor lenses to achieve desired distribution optimized to get maximum spacing, target lumens and a superior lighting uniformity. Optical system is rated IP66. Performance shall be tested per LM 63, LM 79 and TM 15 (IESNA) certifying its photometric performance. Street side indicated. Dark Sky compliant with 0% uplight and U0 per IESNA TM 15.

Driver

Driver comes standard with dimming compatible 0-10V. High power factor of 95%. Electronic driver, operating range 50/60 Hz. Auto adjusting universal voltage input from 120 to 277 VAC rated for both application line to line or line to neutral, Class I, THD of 20% max. Maximum ambient operating temperature from 40F(40C) to 130F(55C) degrees. Certified in compliance to UL1310 cULus requirement.

Dry and damp location. Assembled on a unitized removable tray with Tyco quick disconnect plug resisting to 221F(105C) degrees. The current supplying the LEDs will be reduced by the driver if the driver experiences internal overheating as a protection to the LEDs and the electrical components. Output is protected from short circuits, voltage overload and current overload. Automatic recovery after correction. Standard built in driver surge protection of 2.5kV (min).

Driver DMG: Dimmable driver 0-10V.
DMG: Dimmable driver 0-10V.

Surge Protection

Surge protector tested in accordance with ANSI/IEEE C62.45 per ANSI/IEEE C62.41.2 Scenario I Category C High Exposure 10kV/10kA waveforms for Line Ground, Line Neutral and Neutral Ground, and in accordance with U.S. DOE (Department of Energy) MSSLC (Municipal Solid State Street Lighting Consortium) model specification for LED roadway luminaires electrical immunity requirements for High Test Level 10kV / 10kA.

Wiring

Gauge (#14) TEW/AWM 1015 or 1230 wires, 6" (152mm) minimum exceeding from luminaire.

Hardware

All exposed screws shall be complete with Ceramic primer seal basecoat to reduce seizing of the parts and offers a high resistance to corrosion. All seals and sealing devices are made and/or lined with EPDM and/or silicone and/or rubber.

Luminaire Useful Life

Refer to IES files for energy consumption and delivered lumens for each option. Based on ISTMT in situ thermal testing in accordance with UL1598 and UL8750, System Reliability Tool, Advance data and Lumileds LM-80/TM-21 data, expected to reach 100,000 + hours with >L70 lumen maintenance @ 25°C. Luminaire Useful Life accounts for LED lumen maintenance AND all of these additional factors including: LED life, driver life, PCB substrate, solder joints, on/off cycles, burning hours and corrosion. Entire luminaire is rated for operation in ambient temperature of
-40°C / -40°F up to +35°C / +95°F.

Finish

In accordance with the AAMA 2603 standard. Application of polyester powder coat paint (4 mils/100 microns) with ± 1 mils/24 microns of tolerance. The Thermosetting resins provides a discoloration resistant finish in accordance with the ASTM D2244 standard, as well as luster retention in keeping with the ASTM D523 standard and humidity proof in accordance with the ASTM D2247 standard. The surface treatment achieves a minimum of 2000 hours for salt spray resistant finish in accordance with testing performed and per ASTM B117 standard.

LED products manufacturing standard

The electronic components sensitive to electrostatic discharge (ESD) such as light emitting diodes (LEDs) are assembled in compliance with IEC61340 5 1 and ANSI/ESD S20.20 standards so as to eliminate ESD events that could decrease the useful life of the product

Quality Control

The manufacturer must provide a written confirmation of its ISO 9001 2015 and ISO 14001 2015 International Quality Standards Certification.

Vibration Resistance

Meets the ANSI C136.31 2001, American National Standard for Roadway Luminaire Vibration specifications for normal applications. (Tested for 1.5G over 100,000 cycles by an independent lab).

Certifications and Compliance

cULus Listed for Canada and USA

DOS Domus Small

Urban Luminaire

LED light engine technical information for DOS, multiply 4000K values by 0.769 for 2200K

FLAT LENS

CAT LOGIC	LED QTY	System Current (mA)	Color Temp (CCT)	Avg System Wattage (W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)
					LE2F			LE3F			LE4F			LE5F		
24W16LED3K-G3-x	16	530	3000	29	3163	B1-U0-G1	110	3100	B1-U0-G1	108	3108	B1-U0-G1	108	2993	B2-U0-G1	104
30W16LED3K-G3-x	16	700	3000	38	3980	B1-U0-G1	106	3901	B1-U0-G1	104	3911	B1-U0-G1	104	3766	B2-U0-G1	100
35W32LED3K-G3-x	32	350	3000	36	4325	B1-U0-G1	121	4239	B1-U0-G1	119	4250	B1-U0-G1	119	4092	B3-U0-G1	114
55W32LED3K-G3-x	32	530	3000	53	6489	B2-U0-G1	121	6360	B1-U0-G1	119	6376	B1-U0-G2	119	6140	B3-U0-G1	115
24W16LED4K-G3-x	16	530	4000	29	3416	B1-U0-G1	119	3348	B1-U0-G1	117	3357	B1-U0-G1	117	3232	B2-U0-G1	113
30W16LED4K-G3-x	16	700	4000	38	4298	B1-U0-G1	114	4213	B1-U0-G1	112	4224	B1-U0-G1	112	4067	B3-U0-G1	108
35W32LED4K-G3-x	32	350	4000	36	4671	B1-U0-G1	131	4578	B1-U0-G1	128	4590	B1-U0-G1	128	4420	B3-U0-G1	124
55W32LED4K-G3-x	32	530	4000	53	7008	B2-U0-G1	131	6869	B1-U0-G1	129	6886	B1-U0-G2	129	6631	B3-U0-G1	124

Actual performance may vary due to installation variables including optics, mounting/ceiling height, dirt depreciation, light loss factor, etc.; highly recommended to confirm performance with a layout - contact Applications at signify.com/outdoorluminaires.
Note: Some data may be scaled based on tests of similar. But not identical luminaires.

FLAT LENS with House-side Shield
LED = Lumileds Luxeon T, CRI = 70, CCT = 4000K (3985K +/- 275K or 3710K to 4260K), System (LED + driver) rated life = 100,000 hrs1

CAT LOGIC	LED QTY	System Current (mA)	Color Temp (CCT)	Avg System Wattage (W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)	Lumen Output	BUG Rating	Efficacy (Lm/W)
					LE2F-HS			LE3F-HS			LE4F-HS		
24W16LED3K-G3-x	16	530	3000	29	2337	B1-U0-G1	82	2311	B1-U0-G1	81	2260	B1-U0-G1	79
30W16LED3K-G3-x	16	700	3000	38	2940	B1-U0-G1	78	2908	B1-U0-G1	77	2844	B1-U0-G1	76
35W32LED3K-G3-x	32	350	3000	36	3195	B1-U0-G1	89	3160	B1-U0-G1	88	3091	B1-U0-G1	86
55W32LED3K-G3-x	32	530	3000	53	4794	B1-U0-G1	90	4741	B1-U0-G1	89	4637	B1-U0-G1	87
24W16LED4K-G3-x	16	530	4000	29	2524	B1-U3-G3	88	2496	B1-U3-G3	87	2441	B1-U3-G3	85
30W16LED4K-G3-x	16	700	4000	38	3176	B1-U3-G4	85	3141	B1-U3-G4	84	3072	B1-U3-G4	82
35W32LED4K-G3-x	32	350	4000	36	3451	B1-U3-G5	97	3413	B1-U3-G5	95	3338	B1-U3-G5	93
55W32LED4K-G3-x	32	530	4000	53	5178	B1-U3-G6	97	5120	B1-U3-G6	96	5008	B1-U3-G6	94

Actual performance may vary due to installation variables including optics, mounting/ceiling height, dirt depreciation, light loss factor, etc.; highly recommended to confirm performance with a layout - contact Applications at signify.com/outdoorluminaires.
Note: Some data may be scaled based on tests of similar. But not identical luminaires.

1. L_{70} = 100,000 hrs (at ambient temperature = 25°C).
2. System wattage or total luminaire wattage includes the LED module and the LED driver.
3. These guidelines show typical replacements for the HID wattage ranges shown. Replacements should always be confirmed with a photometric layout.

Note: Due to rapid and continuous advances in LED technology, LED luminaire data is subject to change without notice and at the discretion of Signify.

© 2025 Signify Holding. All rights reserved. The information provided herein is subject to change, without notice. Signify does not give any representation or warranty as to the accuracy or completeness of the information included herein and shall not be liable for any action in reliance thereon. The information presented in this document is not intended as any commercial offer and does not form part of any quotation or contract, unless otherwise agreed by Signify.

GENLYTE SOLUTIONS
a signify business

Signify North America Corp.
400 Crossing Blvd, Suite 600
Bridgewater, NJ 08807
Telephone: 800-555-0050

Signify Canada Ltd.
281 Hillmount Road,
Markham, ON, Canada L6C 2S3
Telephone: 800-668-9008

All trademarks are owned by Signify Holding or their respective owners.

www.lumec.com

Appendix F – Astronomical equipment

CELESTRON	**Specifications - Celestron C8**
	This equipment will be available on site for astronomical observation events organized by the city.
Specification	**Details**
Optical Design	Schmidt-Cassegrain
Aperture	203.2mm (8")
Focal Length	2032mm (80")
Focal Ratio	f/10
Focal Length of Eyepiece 1	25mm (0.98")
Magnification of Eyepiece 1	81x
Finderscope	6x30
Star Diagonal	1.25" Star Diagonal
Optical Tube	Aluminum
Highest Useful Magnification	480x
Lowest Useful Magnification	29x
Limiting Stellar Magnitude	14
Resolution (Rayleigh)	0.69 arc seconds
Resolution (Dawes)	0.57 arc seconds
Light Gathering Power (Compared to human eye)	843x
Secondary Mirror Obstruction	64mm (2.5")
Secondary Mirror Obstruction by Diameter	31%
Secondary Mirror Obstruction by Area	9.77%
Optical Coatings	StarBright XLT
Optical Tube Length	432mm (17")
Optical Tube Diameter	238mm (9.37")
Photo	

Specifications - Camera All sky (OMEA 9C Alcor)

This equipment will be permanently installed on the site to enhance the Planetarium's capabilities.

Parameter	Value
Field of view	180° x 180° (OMEA 4x, OMEA 5x and OMEA 9x) Wavelength range for 4C,5C,5M, 9M and 9C : 400 to 750 nm (IR cut filter) Factory focused and tilt tuned with respect to the whole image sensor field.
Camera resolution	9575 x 6380 (OMEA 9x) 3.8 µm pixel size (Rolling shutter)
ADC resolution	16 bits for OMEA 9x, 14 bits for OMEA 5x and 12 bits for OMEA 4x
Video stream	ALL Cameras have video stream capabilities Video file stream can be created OMEA 9x : 1.5 fps USB 2.0 - 3.5 fps USB 3.0
Exposure time	From 32µs to one hour exposure (All-Sky mode, typically 20s to 75s)
Gain	Variable, Logarithmic mode from 30x to 10000x
Dome	Acrylic dome BK7 Glass optical dome : optional (but mandatory for OMEA 9x)
Image download time	OMEA 9x : 650 ms Max
Auto-iris	Only OMEA 9x, other models do not have this feature.
Remote re-focusing	Only OMEA 9x, other models do not have this feature.
Image Sensor Cooling	Only OMEA 9x and OMEA 5x have image sensor cooling capacity, other cameras do not have these features.
Control software	ALCOR SYSTEM's All Sky software supplied at no additional costs.
Operating system	Windows 32 & 64 bits (0 and 11) Linux (contact us) SDK available
To PC interface	USB 2.0 + 20 m length cable, perfectly full time reliable operation. Ethernet link on request. USB 3.0 + 15 m length cable, on request (this has added value only in video stream mode)
Bandwith	OMEA 9C : 400 to 710 nm
Top dome heater	Automatic dome defrost based on provided external temperature and humidity sensors. User tunable heating power from 18W to 36W
Power supply	24V / 3A (Power supply provided)
Other informations	Enduring bad weather conditions (rain/snow), anodized aluminum casing, acrylic dome, water tight connectors and body / IP67 protection
Weight	3.5 kg, OMEA 9x is 5 kg
Dimensions	OMEA 9/5 : Ø130mm x 270 mm, other is Ø130mm x 210 mm height, three holes for mast attachment.
Operating temperature range	from -35°C to +45°C
Photo	

Specifications - ZWO Seestar S50

This equipment will be permanently installed on the site to enhance the Planetarium's capabilities.

Specification	Details
Product model	Seestar S50
Sensor	IMX462
Resolution	1080 x 1920
Aperture	50mm
Focal ratio	f/5
Focal length	250mm
Optical lens	Apochromatic triplet
Working distance	30m~∞
Storage	64GB
Transmission	Wi-Fi/USB-C/Bluetooth
Wi-Fi	5G/2.4G
WiFi range	≤10m
Bluetooth range	≤5m
Working temperature	-10°C-40°C (Forced shutdown when temperature is over 60℃)
Charging temperature	0-40°C
Mount type	Alt- azimuth
Slew rate	20X- 1440X
Zero position	Mechanical
Battery capacity	6000mAh
Connection port	3/8-20 inch
Net weight	2.5kg
Photo	

Specifications - WO Redcat 71 WIFD

This equipment has been used to take the Planetarium's images within this document.

Specification	Details
Diagram Reports	Lens Type
Lens Type	4-Element Petzval
Focal Length	350 mm
Diameter	71 mm
Focal Ratio	f/4.9
Image Circle	48 mm
Focuser	WIFD R&P Focuser Compatible with EAF
Focuser Travel	0-35 mm (Ruler to 40mm)
Adapter Included	Tilt Adjuster Rotator M68 → M54 Adapter M54 → M48 Adapter
Optional Flattener	No Flattener Required
T-Mount Support	Canon EF, RF Nikon F, Z Sony E Pentax K MFT (M4/3) FUJI X
Camera Format	Full Frame APS-C M4/3
Dovetail Type	Vixen ↔ Arca-Swiss
Tube Length	427 mm
OTA Weight	3.22 kg / 7.1 lbs
Total Weight	4.29 kg / 9.46 lbs
Photo	

Specifications - WO Fluorostar 91

This equipment has been used to take the Planetarium's images within this document.

Specification	Details
Lens Type	Triplet APO Prime Lens
Focal Length	540 mm
Diameter	91 mm
Focal Ratio	f/5.9
Image Circle	43 mm
Focuser	3.3" R&P Focuser Compatible with EAF
Focuser Travel	95 mm
Adapter Included	M92 Rotator M92 Extender M92 → 2" RotoLock
Optional Flattener	FLAT68III 1.0x (requires adapter) FLAT6AIII 0.8x (requires adapter) Ultra-Flat 91 0.79x
Camera Format	Full Frame APS-C M4/3
Dovetail Type	Vixen
Tube Length	441 mm - 510 mm
OTA Weight	4.16 kg / 9.17 lbs
Total Weight	5.57 kg / 12.28 lbs
Photo	

Appendix G – Letters of Support – Academic and Scientific Institutions

Version française :

Cher. e. s membres de *DarkSky International*,

Nous, les soussignés, exprimons notre soutien enthousiaste à la désignation *du Cap-Saint-Jacques (localisé dans le Grand parc de l'Ouest)* comme *Urban Night Sky Place* de *DarkSky International*. Cette initiative constitue une étape essentielle pour préserver la beauté naturelle de nos ciels nocturnes dans le cadre urbain de Montréal.

Le ciel étoilé est un élément essentiel, unique mais fragile de notre patrimoine commun. Pourtant, l'augmentation de la pollution lumineuse réduit rapidement notre capacité à observer cet environnement précieux. En désignant le *Cap-Saint-Jacques* comme Urban Night Sky Place, nous avons l'opportunité de contribuer à la protection de ce trésor inestimable et de démontrer que les zones urbaines peuvent coexister avec des pratiques d'éclairage durable.

Le *Cap-Saint-Jacques*, en tant que plus grand parc de Montréal (330 hectares), est particulièrement adapté à cette désignation grâce à sa combinaison unique d'habitats naturels, de richesses écologiques et de potentiel pour l'engagement public. Sa situation, protégée d'une pollution lumineuse excessive, offre un cadre exceptionnel pour l'observation des étoiles et les activités nocturnes. La mise en œuvre d'un éclairage respectueux du ciel nocturne et des initiatives éducatives renforcera la sensibilisation du public à l'importance de réduire la pollution lumineuse pour des raisons écologiques, culturelles et sanitaires.

En tant que professionnels, organisations et membres de la communauté locale, nous soutenons fermement ce projet pour plusieurs raisons : protéger et inspirer les générations futures, préserver la biodiversité locale, renforcer l'engagement communautaire, créer des opportunités éducatives, et encourager les sciences spatiales dans une ville reconnue comme capitale spatiale du Canada.

Nous soutenons les responsables de cette initiative et croyons qu'elle apportera des bénéfices environnementaux, culturels et éducatifs significatifs à Montréal. Le *Cap-Saint-Jacques* pourra devenir un modèle pour d'autres zones urbaines au Canada et ailleurs.

Nous, les soussignés, sommes fiers de soutenir ce projet et nous engageons à contribuer à son succès. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information ou assistance supplémentaire.

English Version:

Dear Members of the DarkSky International,

We, the undersigned, express our enthusiastic support for the designation of *Cap-Saint-Jacques* (located within *the Grand parc de l'Ouest*) as an Urban Night Sky Place by the DarkSky International. This initiative represents a crucial step in preserving the natural beauty of our night skies within Montréal's urban setting.

The starry night sky is an essential, unique, yet fragile part of our shared heritage. However, increasing light pollution is rapidly diminishing our ability to observe this precious environment. By designating *Cap-Saint-Jacques* as an Urban Night Sky Place, we have an opportunity to protect this invaluable treasure and demonstrate that urban areas can coexist with sustainable lighting practices.

As Montréal's largest park (330 hectares), *Cap-Saint-Jacques* is uniquely suited for this designation due to its combination of natural habitats, ecological wealth, and potential for public engagement. Its location, shielded from excessive light pollution, provides an exceptional setting for stargazing and nighttime activities. Implementing dark-sky-friendly lighting and educational initiatives will enhance public awareness of the importance of reducing light pollution for ecological, cultural, and health-related reasons.

As professionals, organizations, and members of the local community, we firmly support this project for several reasons: to protect and inspire future generations, preserve local biodiversity, strengthen community engagement, create educational opportunities, and foster space sciences in a city recognized as Canada's space capital.

We fully support those leading this initiative and believe it will bring significant environmental, cultural, and educational benefits to Montréal.

Cap-Saint-Jacques has the potential to serve as a model for other urban areas across Canada and beyond.

We, the undersigned, are proud to support this project and are committed to contributing to its success. Please feel free to contact us for any additional information or assistance.

DarkSky Application

Academic and Scientific Community Endorsements

Publié par la Ville de Montréal

Service des grands parcs,
du Mont-Royal et du sport (SGPMRS)
801, rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

PDF, Anglais

© Ville de Montréal (2026-2)

Crédit photo de couverture :
Pierre Vuaillet

Design graphique :
Services des ressources humaines
et des communications

Published by the City of Montreal

Service des grands parcs,
du Mont-Royal et du sport (SGPMRS)
801 Brennan Street, 4th Floor,
Montreal (Quebec) H3C 0G4

PDF, English

© City of Montreal (2026-2)

Cover Photo Credit:
Pierre Vuaillet

Graphic Design:
Human Resources and
Communications Services

Montréal

Dossier # : 1265092001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec

Il est recommandé :
d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-04 14:24

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 2 février 2026	Résolution: CA26 27 0015

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de résidences pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1265092001

Annick BARSALOU
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 3 février 2026

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1265092001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olga SACALIUC

Analyste de dossiers

514-872-4228

Tél :

Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1265092001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061.

Je recommande :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec.

Signé par Véronique BELPAIRE **Le** 2026-01-21 16:56

Signataire : Véronique BELPAIRE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265092001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande pour la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages a été déposée par l'organisme Bâtir son quartier. Le site, d'une superficie d'environ 378 m^2, est situé sur le lot 1 295 061.
Le conseil d'agglomération de Montréal peut adopter un règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11-4) afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur de 3 étages avec sous-sol comportant 16 chambres.
Le projet est dérogatoire à l'égard de certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), notamment :

- Article 9 relatif à la hauteur en mètres et en étages. Le projet propose une hauteur maximale de 3 étages et d'environ 11 mètres, alors que la zone limite la hauteur maximale à 2 étages et 9 mètres. Cette dérogation découle de nécessités techniques et fonctionnelles importantes, dont les besoins mécaniques exigeant des hauteurs libres minimales entre les planchers.

- Article 40 relatif au taux d'implantation maximal. Le bâtiment occupe une superficie de 55 % alors que le maximum autorisé est de 50 %.

- Articles 52 à 70 relatifs à l'alignement de construction. Étant situé sur un coin de rue, le site déroge à l'alignement de construction.
- Article 124 relatif aux usages autorisés. Le zonage actuel permet uniquement les usages résidentiels H.1 à H.3 (un à trois logements) alors que le projet vise l'usage H.4 (maison d'hébergement). Il s'agit d'un bâtiment à échelle humaine, qui reprend les codes architecturaux du voisinage (gabarit, matériaux, volumétrie), dans l'objectif d'assurer une intégration harmonieuse au tissu urbain existant.
- Article 387.2.1 relatif au taux de verdissement minimal. Puisque le taux d'implantation est de 50 % dans la zone 0479, le taux de verdissement doit atteindre un minimum de 35 %. Cependant, le taux de verdissement du projet est de 30 %, en corrélation avec le taux d'implantation du projet (55 %).
- Article 615 relatif au nombre minimal de stationnements pour vélos. Il est proposé de ne pas prévoir ces cases, le projet visant avant tout à optimiser les espaces intérieurs au bénéfice direct des résidentes, des résidents et des services de soutien.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

· Le projet permettrait la construction de logements pour des personnes ayant besoin d'aide;
· Le projet permet le développement d'un lot vacant.

À la séance du 9 décembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;

- Présentation du projet de règlement au comité exécutif;
- Présentation du projet de règlement au conseil municipal;
- Avis de motion et adoption du projet du règlement par le conseil d'agglomération;
- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl BOUDREAULT
Conseiller en aménagement - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-7599
Télécop. : 514 872-2312

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Carlos ACOSTA
Chef de division - Urbanisme

Tél : 438 827-5980
Télécop. : 514 872-2312

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (arr.)
Tél : 514 868-3906
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265092001
Unité administrative responsable : Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – Division de l'urbanisme
Projet : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le projet propose une augmentation du nombre de logements sociaux.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2025-11

PROCÈS-VERBAL
Séance tenue mardi, 9 décembre 2025, à 13 h
à la salle du conseil d'arrondissement

6.2 Demande d'autorisation, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061.

AVIS 27-CCU2025-2914

Responsable du dossier : Carl Boudreault, conseiller en aménagement

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait la construction de logements sociaux pour des personnes ayant besoin d'aide;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet le développement d'un lot vacant;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment s'intègre harmonieusement dans le cadre bâti environnant.

AVIS FAVORABLE AVEC LA CONDITION SUIVANTE :

- Le concept architectural du projet doit être représentatif de celui inclus dans le document de présentation daté de novembre 2025 et déposé au comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance du 9 décembre 2025. Le CCU considère que la révision architecturale avant l'émission du permis de construction du bâtiment n'est pas requise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SUR LE LOT 1 295 061 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 1 295 061 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire visé à l'article 1, la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment, situé sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 40, 52 à 70, 124, 387.2.1 et 615 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
CONDITIONS ET DISPOSITIONS

3. Les catégories d'usages H.4 à H.7 sont autorisées.

4. Le nombre d'étages maximal du bâtiment est de 3.

CHAPITRE IV
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

5. Le concept architectural du projet doit être représentatif de celui inclus dans le document de présentation daté de novembre 2025 et déposé au comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance du 9 décembre 2025. Le CCU considère que la révision architecturale avant l'émission du permis de construction du bâtiment n'est pas requise.

CHAPITRE V
DÉLAI DE RÉALISATION

6. Les travaux de construction ou de transformation visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

CHAPITRE V
DISPOSITION PÉNALE

7. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1265092001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2026/04/23 16:00

(1)

Dossier # : 1260025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-30 11:59

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260025002**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet d'enfouissement des réseaux câblés, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a entamé des démarches pour le secteur de Griffintown. Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications sur plusieurs tronçons de rues, notamment sur la rue William entre les rues Guy et de la Montagne qui est visée par le présent dossier.
Pour assurer le succès de ce type de projet sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux de déplacement des fils électriques.

De son côté, la Ville a adopté le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) pour les immeubles résidentiels et institutionnels.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0467 - 24 août 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlementd'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur de la rue Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest (no RCG 09-023-16);
CG22 0590 - 22 septembre 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlementd'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur de la rue Édouard (no RCG 09-023-15);

CG22 0431 - 16 juin 2022 - Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur

la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-14);

CG20 0534 - 22 octobre 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement Atlantic-Durocher-du Parc-Beaubien-Hutchison et de l'avenue de l'Épée (no RCG 09-023-13);

CG20 0153 - 26 mars 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-12);

CG19 0399 - 22 août 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown (no RCG 09-023-11);

CG19 0308 - 28 mars - 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);

CG18 0312 - 26 avril 2018 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

CG17 0518 - 28 septembre - 2017 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

CG16 0748 - 22 décembre 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

CG14 0319 - 19 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

CG13 0411 - 25 avril 2013 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

CG12 0376 - 23 août 2012 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

CG11 0332 et CG12 0374 - 27 septembre - 2012 et 28 septembre 2011 - Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel

Est (Rosemont-La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

CG10 0379 et CG14 0597 - 28 octobre 2010 et 18 décembre 2014 - Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal) (no RCG 09-023-1

DESCRIPTION

Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications sur plusieurs tronçons de rues, notamment sur la rue William entre les rues Guy et de la Montagne, qui est visée par le présent dossier.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets d'enfouissement.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien sur rue pour y ajouter des éléments de résilience avec un réseau enfoui face aux vulnérabilités énergétiques incidentes aux événements météorologiques provoqués par les changements climatiques, par exemple lors d'épisode de verglas.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toutes fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur visé est de 119 400 $, taxes incluses et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants.
Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.

Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux civils et devraient être payés en 2026 et 2027.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif. Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif et la Direction des Finances (Compte de provenance agglo).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des câbles électriques et de télécommunications dans le secteur mentionné

contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion : Mars 2026
- Adoption du règlement : Avril 2026

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-01-30
Gilles G - Ext GAUDET Dir. planification et relations avec les grands partenaires		Robert GAUTHIER Président	
Tél : **Télécop. :**	514-384-6840 poste 244	**Tél :** **Télécop. :**	514-384-6840 poste 242

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1260025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin de modifier les subventions dans le secteur Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement_RCG 09-023.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 47, 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 5.11 du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par :

1° l'insertion, dans le préambule, après le mot « Peel, » des mots « Saint-Thomas, »;

2° le remplacement, au paragraphe 2°, de l'année « 2024 » par l'année « 2027 ».

2. L'annexe M de ce règlement est modifiée par l'ajout des lignes suivantes :

«

1457-85 1360-1420 310	Ottawa William Saint-Thomas	28 200,00 $
1303-1499 1320-1400 388-90	William Barré de la Montagne	79 300,00 $
1332-36	William	11 900,00 $

».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1260025002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2026/04/23 16:00

(1)

Dossier # : 1250164002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-26 12:15

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250164002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

CONTENU

CONTEXTE

Lors des consultations pour la préparation du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal pour l'exercice financier 2026, la Section de l'inspection du remorquage (SIR) a demandé à ce que deux des trois catégories de poids de véhicules mentionnées dans la version précédente du règlement soient modifiées afin de s'arrimer aux catégories utilisées par le Ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD). Ces catégories servent à déterminer le tarif de remorquage qui s'applique à un véhicule.
Le présent dossier vise la modification de la grille tarifaire jusqu'à la fin du contrat 23-19687 pour la Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal. En effet, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) s'est prévalu de l'option de prolongation d'un an, prévu au contrat 23-19687 dans le cadre du sommaire décisionnel 1260164001. Ceci à pour but d'éviter, qu'en 2026, il y ait deux barèmes différents pour la facturation de véhicules, soit l'ancien pour les tarifs régis par le contrat 23-19687 et celui du MTMD pour les traifs du Règlement sur les tarifs.

Le devis du contrat suivant sera modifié en conséquence afin que les catégories de véhicules soient arrimées à celles du MTMD. D'ici le prochain appel d'offres, le SPVM souhaite temporairement rétablir les anciennes limites de poids des catégories de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0017 - 29 janvier 2026 - Adopter le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)
CG25 0629 - 25 septembre 2025 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

CG23 0092 - 23 janvier 2023 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) afin d'abroger l'alinéa relatif au permis temporaire et remplacer l'annexe B relatif aux catégories de permis de chauffeur;

CG22 0584 - 22 septembre 2022 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG21 0635 - 30 septembre 2021 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG21 0505 - 26 août 2021 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG20 0706 - 17 décembre 2020 - Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération - Exercice financier 2021 (RCG 20-040);

CG19 0039 - 31 janvier 2019 - Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004);

CG18 0698 - 20 décembre 2018 - Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules »;

CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098);

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DESCRIPTION

Afin de revenir au barème de poids de véhicules précédents (moins de 3 000 kg, plus de 3 000 kg à 8 000 kg et 8 000 kg et plus) et d'être en adéquation avec le contrat 23-19687 pour la fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal, le SPVM propose les changements au Règlement suivants:

Article	Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) :	Modification suggérée :
90	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins : […]	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins : […]
90	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]
90	[…] Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins sont	[…] Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins sont la

	la somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 4,00 $ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage. […]	somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 4,00 $ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage. […]
91.1.b)	[…] i. véhicule d'une masse nette de 4 500 kg ou moins […]	[…] i. véhicule d'une masse nette de 3 000 kg ou moins […]
91.1.b)	[…] ii. véhicule d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins […]	[…] ii. véhicule d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins […]
93	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins : […]	[…] 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins : […]
93	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]	[…] 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins : […]

JUSTIFICATION

Afin de demeurer conséquent entre les tarifs régis par le Règlement et ceux inscrits au contrat en vigueur, il y a lieu de remettre en vigueur les anciennes catégories de poids de véhicules (moins de 3000 kg, entre 3000 et 8000 kg et plus de 8000 kg) et ce, jusqu'à la fin du contrat 23-19687. De plus, cela permettra une meilleure compréhension pour les citoyens et citoyennes et les entreprises œuvrant sur le territoire de l'île de Montréal et d'éviter des contestations pouvant découler d'une échelle tarifaire différente.
L'adoption de ce règlement par le Conseil d'agglomération sera bénéfique pour l'ensemble des citoyen(ne)s de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le changement des limites de catégories de poids des véhicules n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal, car il s'agit de tarifs payés par les citoyens à des compagnies de remorquage.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car ce n'est qu'un changement de barème.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er juillet 2027 - Date prévue d'entrée en vigueur de la nouvelle version du contrat pour la Fourniture de divers services de remorquage exclusif pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la Ville de Montréal et de l'utilisation du barème du MTMD pour le poids des véhicules
1er janvier 2027 - Date prévue de l'entrée en vigueur du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2027) avec une provision pour arrimer les limites de poids des véhicules à celles en vigueur au MTMD au 1er juillet 2027.

Entrée en vigueur du présent règlement à la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe MARTEL
Préposé au soutien administratif

Tél : 514-868-7622
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Pascal RICHARD
Inspecteur-chef

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2026-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2026-02-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1250164002*
Unité administrative responsable : *Service de police de Montréal, Direction des services spécialisés, Service du soutien en gendarmerie, Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière, Section de l'inspection du remorquage*
Projet : *Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026), pour ajuster les limites de poids de deux catégories de véhicules.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.o. : non applicable il s'agit de réglementation*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.o. : non applicable il s'agit de réglementation*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1250164002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , Service du soutien en gendarmerie , Division des patrouilles spécialisées et de la sécurité routière
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG26 003), pour ajuster les limites de poids de 2 catégories de véhicules

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1250164002 - Modification tarifs 2026 Agglo.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (EXERCICE FINANCIER 2026) (RCG 26-003)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Les paragraphes, sous-paragraphes et alinéa suivants du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) sont modifiés par le remplacement des mots « 4 500 kg » par les mots « 3 000 kg » :

1° Les paragraphes 1º et 2º du premier alinéa de l'article 90;

2° Le deuxième alinéa de l'article 90;

3° Les sous-paragraphes i et ii du sous-paragraphe b) du paragraphe 1º de l'article 91; et

4° Les paragraphes 1º et 2º de l'article 93.

_____

GDD1250164002

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1268383002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Il est recommandé:
d'approuver le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-01 11:00

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268383002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de 25 M$ a été signée en 2021 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, afin de mettre en oeuvre un programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes. Le programme est destiné aux organismes culturels et aux organismes immobiliers qui sont propriétaires ou locataires de bâtiments non résidentiels situés sur le territoire de l'agglomération. L'enveloppe de 25 M$ était uniquement réservée à la réalisation de travaux.
Un montant d'environ 5 M$ a été ajouté par la Ville de Montréal pour soutenir différentes phases du projet, telles que la planification et la stabilisation, notamment par une subvention correspondant à la hausse de la taxe foncière générale à la suite des travaux.

À cet effet, le conseil d'agglomération a adopté le 26 août 2021, un Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017), ci-après le "règlement".

Le présent dossier décisionnel a pour objet de modifier le règlement afin de prolonger la période de dépôt des demandes de subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0539 (19 septembre 2024) : Approuver la modification du Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur les bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en metiers d'art (RCG 21-017), visant le début de la période d'admissibilité, l'augmentation des montants alloués et l'allongement de la période de soutien.

CE24 1087 (3 juillet 2024) : Édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement établissant le

programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017), l'ordonnance numéro 1, jointe au dossier décisionnel, visant à diminuer le montant total de l'aide financière prévu au programme.

CG21 0519 (21 août 2021) : Adoption - Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art / Réserver une somme de 3 120 000 $ pour sa mise en œuvre.

CG21 0320 (17 mai 2021) : Approuver un projet de convention avec la ministre de la Culture et des Communications relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 M$ pour la réalisation d'un appel à projets pour les ateliers d'artistes.

DESCRIPTION

L'article 14 du règlement prévoit que : « Si au plus tard 4 ans après la date de la signature la convention de contribution financière par laquelle, il a été déclaré admissible à une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour les ateliers d'artistes mis en place en vertu de la Convention le requérant n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 6 ou de l'article 7, il est déchu d'obtenir toute subvention en vertu du présent règlement, pour autant que le retard à fournir les documents requis n'est pas attribuable à la Ville de Montréal ».

Ce délai de quatre ans était donné puisque les requérants bénéficiaient de trois ans pour la réalisation des travaux. Une année supplémentaire permettait le dépôt de la demande de subvention compte tenu des délais pour obtenir un certificat d'évaluation constatant l'augmentation de la valeur foncière qui découle des travaux.

Or, au cours de l'été 2025, la durée des travaux a été prolongée de six mois pour l'ensemble des dossiers admis au programme. Cela a été fait au moyen d'un addenda aux conventions de contribution financière. En conséquence, l'échéance de quatre ans devrait également être ajustée afin de permettre aux requérants de déposer leur demande dans un délai raisonnable tenant compte de cette prolongation.

La modification du règlement vise donc à accorder un délai de 4 ans et 6 mois aux requérants pour la réalisation des travaux puis le dépôt de la demande de subvention correspondant à l'augmentation de la taxe foncière générale.

JUSTIFICATION

L'augmentation de six mois des délais pour le dépôt d'une demande de subvention en vertu du règlement permettra d'être cohérent avec l'augmentation des délais apportés au volet de réalisation des travaux. Cela permettra aux organismes d'obtenir des soutiens financiers adaptés aux différents échéanciers du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits au programme ont été approuvés par la résolution CE24 1087.

Le financement du programme relève à 100 % de l'agglomération puisqu'il concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 ainsi qu'aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion et équité, comme l'indique la grille insérée en pièce jointe du dossier décisionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce dossier décisionnel aura pour impact d'offrir un échéancier très limité pour la soumission de demandes de subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-02-21
Catia DOS SANTOS Commissaire au développement économique	Steves BOUSSIKI SOM Directeur(-Trice) - developpement du territoire
Tél : 4388897703	**Tél :** (438) 880-2217

Télécop. : **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : 438 862-1818
Approuvé le : 2026-02-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268383002
Unité administrative responsable : Service du développement économique - Direction du développement du territoire

Projet : Approuver la modification du Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en metiers d'art (RCG 21-017), visant à prolonger la période de dépôt des demandes de subvention

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Développement de nouveaux espaces de création abordables pour les artistes professionnels en arts visuels et métiers d'arts.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1268383002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1268383002 - Règl. modif. RCG 21-017 20260223.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-23

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 26-XXX-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME COMPENSANT L'AUGMENTATION DES TAXES FONCIÈRES QUI DÉCOULENT DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS ACCUEILLANT DES ATELIERS D'ARTISTES PROFESSIONNELS EN ARTS VISUELS ET EN MÉTIERS D'ART (RCG 21-017)

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu le Plan économique 2030 — Un cadre audacieux pour une métropole prospère, approuvé par résolution à l'assemblée du 19 juin 2025 (CG25 0388);

Vu la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) approuvée par résolution à la séance du 28 août 2025 (CG25 0495);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 14 du Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) est modifié par l'insertion, après les mots « Si au plus tard 4 ans », des mots « et 6 mois ».

GDD 1268383002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2026/04/23
16:00

(1)

Dossier # : 1256711011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-16 15:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256711011**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 approuvé par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules, d'équipements mécaniques et spécialisés du volet agglomération.
Au cours des dernières années, plusieurs projets d'acquisition ont été réalisés plus tôt que prévu, ce qui justifie une nouvelle demande de règlement d'emprunt pour l'année 2026. Le règlement précédent RCG 23-006 couvrait initialement la période de 2023 à 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0138 — Le 23 mars 2023 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 $ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules
CG21 0403 — Le 17 juin 2021 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

CG20 0630 — Le 11 décembre 2020 — Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG20 0545 — Le 12 novembre 2020 — Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG20 0029 — Le 23 avril 2020 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules

CG20 0144 — Le 26 mars 2020 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

CG19 0534 — Le 25 novembre 2019 — Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG19 0556 — Le 13 décembre 2019 — Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 213 405 000 $ afin de financer notamment le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés de compétence d'agglomération, notamment les véhicules du SPVM et du SIM.

Les programmes à financer sont :

· Programme de remplacement de véhicules — Ville (68 102) (portion compétence d'agglomération par application du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054))

· Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés (68 103) (portion compétence d'agglomération)

· Programme de remplacement de véhicules — SPVM (71 076)

· Programme de remplacement de véhicules — SIM (71 080)

Prévision Agglo - Information budgétaire (en dollars) pour les prochaines années en fonction du budget inscrit au PDI 2026-2035

Programme	2026	2027	2028	2029	2030	Total 5 ans
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	1 000 000 $	8 951 000 $	13 864 000 $	16 641 000 $	16 767 000 $	57 223 000 $
68103 - Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	750 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	4 750 000 $
71076 - Programme de remplacement de véhicules - SPVM	12 195 000 $	8 169 000 $	5 000 000 $	6 000 000 $	6 000 000 $	37 364 000 $
71080 - Programme de remplacement de véhicules - SIM	27 626 000 $	25 694 000 $	18 648 000 $	21 200 000 $	20 900 000 $	114 068 000 $
Total Agglo	**41 571 000 $**	**43 814 000 $**	**38 512 000 $**	**44 841 000 $**	**44 667 000 $**	**213 405 000 $**

Le besoin financier lié à la compétence d'agglomération pour les années 2026, 2027 et 2028 est estimé à 123 897 000 $, selon les prévisions budgétaires dédiées à cette compétence. Une partie de cette somme a déjà été engagée dans le cadre du règlement d'emprunt actuel. Afin de répondre aux besoins à long terme, un ajout de 213 405 000 $, correspondant aux prévisions pour la période de 2026 à 2030, est requis.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements appartenant au volet agglomération devenus désuets ou non fonctionnels.
Certains véhicules acquis par le SMRA sont destinés aux services centraux et non uniquement aux arrondissements, ce qui explique que le programme de remplacement de véhicules « Ville » inclut une composante d'agglomération. Les unités de soutien relèvent généralement à parts égales des compétences locale et d'agglomération, tandis que d'autres services comportent des divisions entièrement de compétence d'agglomération.

La Ville possède un parc d'environ 9 162 véhicules et équipements. Ce parc comprend une grande variété d'équipements, notamment des véhicules hybrides, des fourgonnettes, des vélos électriques, des potences autoportantes, des cylindres hydrauliques et des soudeuses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.
Le règlement sert à financer des dépenses en immobilisation.

Le présent règlement d'emprunt sert à financer une dépense qui ne fera pas l'objet d'une subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité du Plan stratégique Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de règlement d'emprunt.
Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules permettent d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules adaptés aux besoins de la Ville, du SPVM et du SIM, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-23

Jean-Philippe CRITES
chef de division - Ingénierie et stratégies d'investissements

Tél : (438) 821-6504
Télécop. : NA

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-02-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1256711011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



EV - 1256711011 - Véhicules SPVM et SIM - 2026-02-13.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-13

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 213 405 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 213 405 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés de compétence d'agglomération, notamment les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1256711011

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256711011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256711011 - RCG MRA - AGGLO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-16

Charles CARON
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

NO GDD : 1256711011

Emprunt à long terme		*Débit*	*Crédit*
RCG 26-xxx	*5001.5026XXX.803401.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000*		*213,405,000.00 $*

Dépense		*Débit*	*Crédit*
RCG 26-xxx	5001.5026XXX.803401.01909.57401.000000.0000.115470.000000.98001.00000	213,405,000.00 $	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2026/04/23 16:00

(1)

Dossier # : 1266188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-03-05 12:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite à l'approbation de la plus récente Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM) par le conseil d'agglomération en octobre 2024 (CG24 0555), le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) doit maintenant faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires à la réalisation des projets en planification dans le cadre du Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux.
L'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) constitue un véhicule financier et un remarquable levier pour le développement de Montréal dans son rôle de métropole culturelle du Québec. Cela est concrètement appliqué à travers le Programme de mise en valeur des immeubles municipaux patrimoniaux qui est financé par cette entente.

En effet, le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux est un programme d'aide financière interne à la Ville de Montréal. Il soutient le développement et le rayonnement de Montréal en encourageant la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, qu'il soit visé par la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) ou régi par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Plus précisément, les sommes accordées visent à :
· protéger les immeubles patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal;
· offrir un incitatif financier aux services centraux et aux arrondissements requérants afin qu'ils exercent une gestion responsable de leur patrimoine;
· encourager l'utilisation et le maintien des actifs immobiliers patrimoniaux.

De plus, les projets financés dans le cadre de ce programme permettront de respecter les engagements de la Ville en matière de patrimoine culturel. Ces engagements sont notamment inscrits dans :
· le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) par l'objectif 7.3 et le plan d'action 2025-2030 qui en découle (section 2.7);
· la Politique de développement culturel 2025-2030 par l'objectif 4 de l'orientation 3;
· la Politique du patrimoine et le plan d'action en patrimoine qui en découle qui exprime l'importance d'agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires et d'assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ainsi, le présent dossier vise à adopter un règlement d'emprunt de compétence d'agglomération pour permettre le financement et la réalisation de projets de conservation sur des immeubles patrimoniaux municipaux assujettis à la LPC.

Un second dossier (1256188001), présenté en même temps aux instances, vise à adopter un règlement d'emprunt de compétence locale, afin de couvrir le financement et permettre la réalisation de projets de conservation sur des immeubles patrimoniaux municipaux régis par un instrument de la LAU.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0555 - 24 octobre 2024 - Approuver le projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 de 158 402 857 $ entre le MCC et la Ville de Montréal.
CG21 0429 - 26 août 2021 - Approuver un projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le MCC et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

CG20 0473 - 24 septembre 2020 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois (RCG 20-030).

CG14 0433 - 18 septembre 2014 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois (RCG 14-027).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 22 800 000 $ afin de financer la préservation et la restauration des immeubles patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et qui sont protégés par la LPC.
Ce règlement d'emprunt permettra de financer les dépenses de compétence d'agglomération liées aux interventions suivantes :
· La réalisation de travaux de préservation, de restauration ou de mise en valeur des caractéristiques patrimoniales;
· L'acquisition et l'installation d'un système de protection et d'extinction des incendies lorsque cela est exigé par le Code de construction du Québec (RLRQ, chapitre B-1.1, r. 2);
· La réparation ou le replacement d'un système de protection et d'extinction des incendies;
· L'accessibilité universelle (dans le cadre d'un projet de requalification avec une vocation publique).

Chaque projet doit être préalablement autorisé par le MCC au moyen d'une fiche de recommandation de crédits, car il sera soutenu conjointement par la Ville et le Ministère.

Les projets admissibles reçoivent une aide financière représentant 100 % des coûts

admissibles jusqu'à un maximum de 5 M$; la balance des coûts provient de l'arrondissement ou du service requérant. Les coûts admissibles incluent les travaux de préservation, de restauration et de mise en valeur du bien patrimonial et une portion des honoraires professionnels.

JUSTIFICATION

· L'EDCM est un outil majeur de développement culturel et constitue un moyen de choix pour atteindre les objectifs visés par plusieurs plans, stratégies et politiques de la Ville, notamment via le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux qui en découle.
· Puisque les règlements d'emprunt RCG 14-027 et RCG 20-030 arrivent à leur fin, un nouveau règlement d'emprunt de compétence d'agglomération est requis afin que les montants planifiés par la Ville puissent être octroyés aux différents projets retenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement de compétence d'agglomération autorisant un emprunt de 22 800 000 $ servira à financer le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM).
Ainsi, les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG22 0721.

Le montant a été déterminé selon les projets admissibles parmi la planification des projets des arrondissements et des services centraux et reflète la programmation PDI 2026-2035 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour le Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux (projet n^{o} 36300).

La Ville de Montréal finance la totalité des projets sélectionnés dans le cadre de l'EDCM. Par la suite, le MCC en rembourse 50 %. Cela veut dire que :
· la Ville doit minimalement adopter un règlement d'emprunt pouvant couvrir la totalité des projets en planification;
· l'aide financière des projets faisant l'objet de ce règlement d'emprunt est subventionnée à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
· cette subvention sera versée en remboursement du service de la dette;
· le montant d'emprunt qui sera à la charge des citoyennes et citoyens de la ville de Montréal sera diminué à 11 400 000 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce que le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Services des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales

- Publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Veronique DIONNE
architecte - planification

Tél : 514-872-7904
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Marie-Geneviève LAVERGNE
chef(fe) de section - patrimoine

Tél : 438-354-1219
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karim CHAREF
chef(fe) de division - amenagement et projets urbains
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-05

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1266188001**
Unité administrative responsable : **Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) - DPMVT**
Projet : **Programme de mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Réalisation d'au moins cinq projets de mise en valeur d'immeubles patrimoniaux municipaux offrant des milieux de vie de qualité et de fierté à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (priorité 19).

- Renforcer la signature de Montréal en tant que destination historique d'importance en mettant en valeur les éléments distinctifs des édifices patrimoniaux (priorité 20).

- Collaboration entre deux unités d'affaires abordant à l'heure actuelle l'enjeu des bâtiments patrimoniaux municipaux sous-utilisés et vacants en silos.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1266188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1266188001 - Travaux restauration immeubles patrimoniaux (agglo) 20260407.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1266188001- 36300 SUM_en attente.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
agente comptable analyste
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-25

Yves JACQUES
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 22 800 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RESTAURATION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 37 et l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Vu l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (CG24 0555);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération décrète :

1. Un emprunt de 22 800 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de restauration, de préservation et de mise en valeur d'immeubles patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel. Les travaux doivent être identifiés dans les orientations stratégiques et encadrements prévus à l'Entente sur le développement culturel de Montréal ou conformément à toute entente pour la mise en valeur de biens, sites et arrondissements reconnus par cette loi qui pourrait être conclue ultérieurement entre les mêmes parties.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis, à la surveillance et à la réalisation des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1266188001

Dossier # : 1265581001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec modification, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 $ portant le budget à 27 800 000 $ pour assurer le financement du programme

Il est recommandé :
1. d'adopter, avec modification, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);

2. de réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 $, afin de porter le budget total à 27 800 000 $ pour assurer le financement du programme.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-04-13 09:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265581001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec modification, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 $ portant le budget à 27 800 000 $ pour assurer le financement du programme

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour objet de modifier le nouveau règlement en cours d'adoption. Ce dossier a fait l'objet d'un avis de motion ainsi que du dépôt d'un projet de règlement (CG26-0200) lors du conseil d'agglomération (CG) du 26 mars dernier, en vue de son adoption lors d'une séance subséquente du CG, prévue le 23 avril prochain.

Contexte de l'addenda

Concernant les nouveaux critères d'admissibilité du programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, il a été demandé d'apporter une modification à la durée des travaux admissibles telle que définie à l'article 1 dudit règlement.

Cette mesure s'inscrit dans l'objectif initial du projet de refonte du programme, soit de le rendre accessible à un plus grand nombre de commerçants touchés par des travaux majeurs à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

La définition initiale, établissait à six mois la durée minimale des travaux d'infrastructures majeurs. Dans un souci d'amélioration, cette définition visait à intégrer certains types de travaux auparavant exclus du programme, mais qui génèrent, dans les faits, des impacts significatifs sur les activités commerciales, notamment :

- Des travaux cumulés dans un même secteur, même lorsqu'ils sont individuellement de courte durée ;

- Des travaux de courte durée, distincts mais successifs, réalisés dans un même secteur.

Or, dans un souci de rendre admissible le programme à un plus grand nombre de chantiers, il est proposé de réduire à trois mois la durée minimale des travaux.

Modifications demandées

1. Article 1 – Définition des travaux

Remplacer :

> « Travaux » : un projet ou une succession continue de projets de travaux majeurs d'infrastructures publiques ou des travaux ou une succession continue de travaux majeurs d'infrastructures publiques, débutés mais non achevés, d'une durée totale prévue ou réelle d'un minimum de six mois dans un secteur désigné, exécutés par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal et qui entraînent des entraves continues à la circulation automobile.

Par :

> « Travaux » : un projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques, débuté mais non achevé, d'une durée totale prévue ou réelle d'un minimum de trois mois dans un secteur désigné, exécuté par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal et qui entraîne des entraves continues à la circulation automobile.

2. Article 3 – Budget requis (Après l'ajout de 1,5 M$ en 2026)

Remplacer :

> « La valeur totale maximale de l'aide qui peut être octroyée en vertu du programme d'aide prévu au présent règlement est de 26,3 millions $. »

Par :

> « La valeur totale maximale de l'aide qui peut être octroyée en vertu du programme d'aide prévu au présent règlement est de 27,8 millions $. »

Nouveau tableau comparatif des deux versions du programme

Élément	Ancien Programme	Nouveau Programme (Innovation)
Structure	Deux programmes distincts : aide financière (RCG 18-043 + subvention forfaitaire (RCG 23-013)	Fusion en un seul programme simplifié
Montant de l'aide	Jusqu'à 40 000 $ (aide financière) + 5 000 $ (subvention forfaitaire)	Maintien des plafonds, mais accès plus rapide à la subvention à travers le paiement en deux tranches, dont la première tranche dès la fourniture des documents de base du calcul

Délais de paiement	Moyenne : 150 jours après dépôt	Réduction des délais grâce au paiement anticipé par tranches suivant la disponibilité des documents financiers
Admissibilité des chantiers	Chantiers supérieurs à 6 mois	**Extension aux chantiers d'une durée supérieure à 3 mois**
Processus de traitement	Processus manuel	• Processus semi-automatisé dès la soumission en ligne • Ajustements Réglementaires sur le principe de calcul applicable à des situations complexes • Réduction des étapes du traitement
Documents requis	Preuves + calculs + avis fiscaux obligatoires	Flexibilité : paiement anticipé d'une première tranche avant avis fiscaux, si données de calcul disponibles
Impact réel des chantiers	Défauts dans la prise en compte	Meilleure prise en compte des impacts des chantiers successifs/simultanés
Durée du programme	Jusqu'en 2030	Prolongation jusqu'en 2033
Budget global	initialement de 22.6 M$, modifié à 15 M$ incluant le budget de 2 M$ pour finaliser les projets 2026 ainsi que 13 M$ déjà versés	**Besoin estimé à 27.8 M$,** dont 1,5 M$ pour l'année 2026 en provenance du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels (RCG 19-010).

Afin d'accompagner les modifications proposées, une analyse rigoureuse des chantiers planifiés ainsi que du nombre de commerces touchés sera réalisée au cours des prochains mois. La situation fera l'objet d'une évaluation trimestrielle suivant l'entrée en vigueur du programme, afin d'apporter les ajustements requis tant sur le plan budgétaire qu'opérationnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etienne Narciss NYECK
commissaire - developpement economique

000-0000
Tél :
Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.07

2026/04/23
16:00

(2)

Dossier # : 1265581001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 24 500 000 $ portant le budget à 26 300 000 $ pour assurer le financement du programme

Il est recommandé :
1. d'adopter le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);

2. de réserver une somme supplémentaire de 24 500 000 $ portant le budget à 26 300 000 $ pour assurer le financement du programme.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-03-17 12:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265581001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 24 500 000 $ portant le budget à 26 300 000 $ pour assurer le financement du programme

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, la Ville de Montréal a adopté le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), applicable à l'ensemble du territoire de l'agglomération. Par cette adoption, la Ville affirmait sa volonté d'atténuer les impacts économiques découlant des grands chantiers d'infrastructures, notamment par l'octroi d'une aide financière calculée en fonction des pertes de bénéfice brut constatées lors d'un exercice financier admissible.

Depuis son entrée en vigueur, le programme a fait l'objet de plusieurs ajustements importants notamment :

- Une révision en 2021 fixant à 40 000$ le montant maximal de l'aide financière désormais calculé sur la base d'une perte de bénéfice brut supérieure à 5 % pour chaque exercice financier admissible ;
- Une mise à jour en 2023, afin de simplifier les exigences documentaires, tout en renforçant l'offre de soutien municipal à travers la création d'un programme de subvention forfaitaire. Cette mesure a permis d'accorder à tout établissement admissible une aide immédiate de 5 000 $, afin de favoriser son adaptation au contexte opérationnel perturbé par le chantier, dans l'attente de l'évaluation des pertes éventuelles prévues au programme principal ;

Malgré ces bonifications accompagnées de modifications dans le but d'accroître l'accessibilité des programmes pour les commerçants, l'application complémentaire de ces deux dispositifs fait face à plusieurs enjeux opérationnels et structurants également mis en lumière par l'évaluation de ces deux programmes en 2025.

Les principaux enjeux identifiés se déclinent comme suit :

- **Des délais importants**, tant dans l'analyse de l'admissibilité des travaux et le traitement des demandes que dans le versement de l'aide financière due ;
- **Une communication perfectible** au niveau de l'expérience client et l'accompagnement des établissements requérants ;
- **Une prise en compte insuffisante des impacts des chantiers**, notamment dans les situations où des travaux successifs ou simultanés de moins de six mois se déroulent dans un même secteur, entraînant une pression accrue sur l'activité commerciale locale.

Ces observations évoquent la nécessité de poursuivre l'effort d'amélioration des mécanismes de soutien afin d'optimiser l'impact de la Ville dans sa volonté de renforcer la résilience du tissu commercial des artères affectées par des travaux majeurs.

Le nouveau programme constitue ainsi l'un des leviers importants de la mise en œuvre de l'axe 4 du Plan économique 2030, lequel vise à dynamiser les pôles économiques et commerciaux en transformation grâce à une approche concertée de revitalisation des quartiers et des artères commerciales stratégiques, tout en renforçant le dynamisme de la métropole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0388 - 19 juin 2025 : Adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère ».
CG24 0598 - 24 octobre 2024 : Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissement situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013) / Réduire de 900 000 $ l'enveloppe budgétaire du Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

CG24 0597 - 24 octobre 2024 : Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Autoriser un virement budgétaire de 900 000 $ en provenance du budget alloué au Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), afin d'effectuer des paiements dans le cadre du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour le restant de l'exercice financier 2024.

CG23 0363 - 15 juin 2023 : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs » (RCG 18-043) / Réduire de 4 500 000 $ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence.

CG23 0276 - 18 mai 2023 : Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Réserver une somme de 4,5 M$ pour assurer le financement du programme.

CG21 0226 - 22 avril 2021 : Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Bonifier de 1 200 000 $ et redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 2 800 000 $ en provenance du budget alloué au PR@M-Industrie vers le budget alloué au Programme

d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour l'exercice financier 2021 / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2022 à 2026 en fonction des nouvelles prévisions. CG18 0623 (20 décembre 2018) : Adopter le Règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs » / Réserver une somme de 25 M$ pour assurer le financement du programme.

CE-RCG 18-043 (054) - 17 mars 2021 : Modifier le minimum de la perte de bénéfice brut et le montant maximal de la subvention relative au programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

CG18 0706 - 20 décembre 2018 : Adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs ».

CE18 1096 - 13 juin 2018 : Approbation du plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal propose une refonte des deux programmes de soutien aux commerces affectés par des travaux majeurs en une version améliorée répondant aux enjeux identifiés, laquelle se décline en deux volets :

Volet 1 : Une subvention forfaitaire de **5 000 $**;
Volet 2 : Une aide financière basée sur le calcul d'une **perte de bénéfice brut supérieure à 5 %.**

La mise en œuvre de ce nouveau programme sera accompagnée de mesures d'optimisation visant les processus, les outils et les ressources affectées au traitement des demandes, afin de :

- Harmoniser les traitements ;
- Faciliter le processus de soumission des demandes ;
- Offrir un soutien financier plus rapide ;
- Intégrer la prise en compte de l'impact cumulé des chantiers simultanés ou successifs d'une durée d'au moins trois mois dans un même secteur.

Ci-dessous, un tableau comparatif des deux solutions mettant en lumière les améliorations proposées par la refonte des programmes :

Élément	Ancien Programme	Nouveau Programme (Innovation)
Structure	Deux programmes distincts : aide financière (RCG 18-043 + subvention forfaitaire (RCG 23-013)	Fusion en un seul programme simplifié
Montant de l'aide	Jusqu'à 40 000 $ (aide financière) + 5 000 $ (subvention forfaitaire)	Maintien des plafonds, mais accès plus rapide à la subvention à travers le paiement en deux tranches, dont la première tranche dès la fourniture des documents de base du calcul
Délais de	Moyenne : 150 jours	Réduction des délais grâce au paiement anticipé par

paiement	après dépôt	tranches suivant la disponibilité des documents financiers
Admissibilité des chantiers	Chantiers supérieurs à 6 mois	Extension aux chantiers successifs ou simultanés supérieurs à 3 mois
Processus de traitement	Processus manuel	• Processus semi-automatisé dès la soumission en ligne • Ajustements Réglementaires sur le principe de calcul applicable à des situations complexes • Réduction des étapes du traitement
Documents requis	Preuves + calculs + avis fiscaux obligatoires	Flexibilité : paiement anticipé d'une première tranche avant avis fiscaux, si données de calcul disponibles
Impact réel des chantiers	Défauts dans la prise en compte	Meilleure prise en compte des impacts des chantiers successifs/simultanés
Durée du programme	Jusqu'en 2030	Prolongation jusqu'en 2033
Budget global	initialement de 22.6 M$, modifié à 15 M$ incluant le budget de 2 M$ pour finaliser les projets 2026 ainsi que 13 M$ déjà versés	Besoin estimé à 26.3 M$

Dans la continuité, le programme couvre également les travaux réalisés par la Ville de Montréal, les municipalités liées et la Société de transport de Montréal (STM). Pour recevoir une subvention, les commerces devront être situés dans un secteur désigné par le comité exécutif en fonction du plan de réalisation des travaux.

De plus, les ordonnances adoptées par le comité exécutif visant la désignation des secteurs et la détermination des périodes de travaux dans le cadre de l'ancien Règlement (RCG 18-043), sont réputées avoir été adoptées en vertu de celui-ci, avec les adaptations nécessaires lorsque la période de travaux prend fin moins de deux ans avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Les objectifs du programme

La refonte des deux programmes antérieurs, établis par les règlements RCG 18-043 et RCG 23-013, vise à :

- offrir plus de flexibilité dans l'admissibilité des demandes ;
- permettre un accès plus rapide aux subventions ;
- élargir l'accès afin que davantage de commerces touchés par des travaux majeurs puissent bénéficier de l'aide financière ;
- mieux prendre en compte les impacts des chantiers sur les artères commerciales ;
- simplifier le traitement administratif des demandes.

Pouvoirs du comité exécutif

Soulignons que le projet de règlement confère des pouvoirs d'ordonnance au comité exécutif, notamment pour :

- désigner tout secteur de travaux ;
- fixer les dates de début et de fin de la période des travaux ;
- modifier le montant de l'aide lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou dans le cadre d'un programme gouvernemental ;
- augmenter ou diminuer tout montant d'aide provenant d'une contribution octroyée à la Ville ou du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal ;
- modifier la liste des documents exigés pour déposer une demande de subvention ;
- modifier le minimum de perte de bénéfice brut permettant d'être admissible au programme ;
- modifier le montant de la subvention forfaitaire ;
- modifier le minimum de perte de bénéfice brut ou le montant de l'aide financière ;
- modifier l'annexe du règlement ;
- déterminer la date à laquelle le programme d'aide financière prend fin.

JUSTIFICATION

Les nombreux chantiers qui ont cours sur l'île de Montréal sont une contrainte nécessaire pour l'entretien et le développement des infrastructures de la Ville, mais ils contribuent à diminuer l'achalandage sur les rues en chantier, créant ainsi une perception négative à l'égard de ces secteurs et une baisse des revenus des commerçants.
Dans la continuité, le nouveau programme proposé est une version optimisée de l'offre de soutien initiale aux affaires qui permettait d'atténuer les impacts financiers liés aux contraintes locales imposées par la réalisation des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total Budget prévu
Budget disponible (RCG 18-043)	2 800 000 $	-	-	-	-		-	-	2 800 000 $
Budget disponible (RCG 23-013)	845 000 $	-	-	-	-	-	-	-	845 000 $
Besoin à combler par le PR@M-Industrie	155 000$	-	-	-	-	-	-	-	155 000 $
Augmentation Requise	-	3 500 000$	3 500 000$	3 500 000$	3 500 000$	3 500 000$	3 500 000 $	3 500 000$	24 500 000 $
Total	**3 800 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**28 300 000 $**
Montant à maintenir dans le RCG 18-043	- 2 000 00 $								- 2 000 000 $
Budget total nouveau programme	**1 800 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**3 500 000 $**	**26 300 000 $**

Le crédit budgétaire de 1,8 M$ initialement réservé pour 2026 au programme d'aide financière (RCG 18-043) a été bonifié de 1 M$. Par ailleurs, un montant de 1 M$ avait été réservé pour

la continuité du programme forfaitaire (RCG 23-013) en 2026. Une partie du budget réservé en 2026 pour le programme forfaitaire (155 000 $) va servir à payer les courus de 2025 liés à ce programme, créant ainsi un besoin équivalent dans le budget de 2026. Ce besoin a été comblé par un emprunt de 155 000 $ au programme PR@M-Industrie.

Lorsque tous les courus du programme RCG 23-013 seront payées, le solde du budget sera remis dans le programme PR@M-Industrie.

Le présent Règlement vise également à modifier le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), notamment l'article 20 fixant la valeur totale de l'aide financière qui peut être attribuée en vertu du programme. Cette mesure vise à maintenir un montant de 2 M$ dans le programme initial d'aide financière RCG 18-043 en vue d'assurer les paiements requis pour l'ensemble des demandes reçues en vertu de ce programme, avant l'entrée en vigueur du nouveau programme.

Les crédits budgétaires totaux 26.3 M$ prévus pour le nouveau programme sont issus du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une enveloppe fermée pour la période couvrant les années 2026 à 2033. Ainsi le programme prendra fin lorsque les crédits seront épuisés ou à la date déterminée par ordonnance du comité exécutif, tel que prévu par son Règlement. Advenant l'épuisement des crédits et la volonté de poursuivre le programme au-delà de 2033, ce dernier fera l'objet d'une nouvelle stratégie de financement en fonction des besoins et des secteurs qui seront désignés par le comité exécutif.

MONTRÉAL 2030

Le nouveau programme intitulé « Programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs » répond à la priorité du plan stratégique **Montréal 2030**, qui vise à développer des quartiers vivants. Son objectif est d'offrir à nos concitoyens des artères commerciales et des milieux de vie qui rehaussent la qualité de vie, tout en soutenant efficacement le maintien des activités des commerçants durant les chantiers majeurs d'infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le règlement reviendrait à mettre de côté les opportunités d'amélioration du programme suivant son évaluation ainsi que les commentaires des commerçants affectés par des chantiers. Cela aurait pour effet de multiplier les désagréments et de nuire à la mise en œuvre optimale d'un soutien financier aux commerçants lors de la réalisation de travaux majeurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mars 2026 : Avis de motion et dépôt du Règlement.
- Avril 2026 : Adoption du Règlement.
- Avril 2026 : Mise en oeuvre du plan de communication.
- Mai 2026 : Mise en oeuvre du programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etienne Narciss NYECK
Commissaire au developpement économique

Tél : 438-867-5842
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-03

Valérie BOCHET
Cheffe de section - soutien aux opération économiques

Tél : 438-869-6249
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-03-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265581001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Adopter, avec modification, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 $ portant le budget à 27 800 000 $ pour assurer le financement du programme

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1265581001 - Règl. aide établissements travaux majeurs 20260402.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat

Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-02

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe

Tél : 514-589-7304
Division : Direction des affaires civiles

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265581001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Adopter, avec modification, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 $ portant le budget à 27 800 000 $ pour assurer le financement du programme

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1265581001 Intervention financière addenda JL.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget

Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-04-07

Josee LESSARD
Chef(fe) de section - conseil et soutien financiers

Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265581001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 24 500 000 $ portant le budget à 26 300 000 $ pour assurer le financement du programme

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1265581001 - Règl. aide établissements travaux majeurs 20260305.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-05

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265581001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réserver une somme supplémentaire de 24 500 000 $ portant le budget à 26 300 000 $ pour assurer le financement du programme

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1265581001 Intervention financière (2).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget

Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-03-12

Josee LESSARD
Chef(fe) de section - conseil et soutien financiers
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1265581001**
Unité administrative responsable : ***Service du développement économique, Direction du développement du territoire, Division des pôles économiques et commerciaux***
Projet : ***Adoption de Règlement***

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *En aidant les commerçants à se maintenir en affaires pendant la période d'un chantier majeur d'infrastructures.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Outlook

Délégation de pouvoirs - Remplacement du directeur général du 2 au 8 mars 2026

De DG VdM <dg@montreal.ca>

Date Ven 2026-02-27 16:28

À Martin Prud'homme <martin.prudhomme@montreal.ca>; Brigitte GRANDMAISON <brigitte.grandmaison@montreal.ca>; Claude CARETTE <claude.carette@montreal.ca>; Dominic LAPOINTE <dominic.lapointe@montreal.ca>; Salwa MAJOUJI <salwa.majouji@montreal.ca>; Jessica PARADIS <jessica.paradis@montreal.ca>; Melissa LEVEILLE <melissa.leveille@montreal.ca>; Genevieve GOUDREAULT <genevieve.goudreault@montreal.ca>; Francine LAVERDIERE <francine.laverdiere@montreal.ca>; Diane BOUCHARD <diane.bouchard@montreal.ca>; Stephanie HOULE <stephanie.houle@montreal.ca>; Louise-Helene LEFEBVRE <louise-helene.lefebvre@montreal.ca>; Dave ST-PIERRE <dave.st-pierre@montreal.ca>; Richard GRENIER <richard.grenier@montreal.ca>; Valerie BEAULIEU <valerie.beaulieu@montreal.ca>; Julie JODOIN <julie.jodoin@montreal.ca>; Roger LACHANCE <roger.lachance@montreal.ca>; Clotilde TARDITI <clotilde.tarditi@montreal.ca>; Annie GERBEAU <annie.gerbeau@montreal.ca>; Dieudonne ELLA-OYONO <dieudonne.ella-oyono@montreal.ca>

Cc Benoit DAGENAIS <benoit.dagenais@montreal.ca>; Nadia BASTIEN <nadia.bastien@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne madame Nadia Bastien, directrice générale adjointe - Qualité de vie, pour me remplacer du 2 au 8 mars 2026, dans l'exercice de mes fonctions de directeur général et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Cordiales salutations,

Brigitte Deshaies, pour
Assistante administrative

Benoit Dagenais
Directeur général

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, 3e étage - Bureau 03-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 26-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE VISANT LES ENTREPRISES EXPLOITANT DES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS DES SECTEURS AFFECTÉS PAR DES TRAVAUX MAJEURS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Plan économique 2030 — Un cadre audacieux pour une métropole prospère, approuvé par résolution à l'assemblée du 19 juin 2025 (CG25 0388);

Vu la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), approuvée par résolution à la séance du 28 août 2025 (CG25 0495);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« activités commerciales » : la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services au consommateur, à l'exclusion des services de massage et des activités suivantes au sens du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), édition 2022, version 1.0 publié par Statistique Canada :

1° services professionnels, scientifiques et techniques (secteur 54) autres que les services de design d'intérieur (classe 54141) et les services photographiques (classe 54192);

2° services en finance et assurance (secteur 52);

3° prestation de soins de santé et d'assistance sociale (secteur 62), à l'exception des services de garderie (classe 62441);

4° prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113);

« bénéfice brut » : l'excédent des revenus d'un établissement sur l'ensemble de ses coûts variables;

« coûts variables » : les coûts variant en proportion directe des revenus ou du niveau d'activités commerciales de l'établissement, notamment le coût des marchandises vendues dans le cadre de la vente au détail ou les coûts directement attribuables à la prestation de services;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, qui exerce des activités commerciales;

« établissement » : un local dans un immeuble situé dans un secteur désigné où une entreprise exerce ses activités commerciales;

« exercice financier » : une période de 12 mois durant laquelle une entreprise exerce des activités commerciales et pour laquelle une déclaration de revenus a été produite ou des états financiers ont été établis;

« municipalité liée » : une des municipalités mentionnées à l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

« période des travaux » : la période déterminée par ordonnance du comité exécutif;

« perte de bénéfice brut » : la différence entre le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible et le bénéfice brut d'un ou plusieurs exercices financiers antérieurs à la période des travaux, calculée conformément à l'annexe 1 du présent règlement;

« revenus » : l'ensemble des revenus bruts qu'une entreprise tire de son établissement ainsi que des subventions reçues par une entreprise, à l'exclusion de l'aide reçue en vertu du présent règlement, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013);

« secteur désigné » : un secteur de travaux délimité par ordonnance du comité exécutif;

« travaux » : un projet ou une succession continue de projets de travaux majeurs d'infrastructures publiques ou des travaux ou une succession continue de travaux majeurs d'infrastructures publiques, débutés, mais non achevés, d'une durée totale prévue ou réelle d'un minimum de six mois dans un secteur désigné, exécutés par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal et qui entraîne des entraves continues à la circulation automobile;

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
APPLICATION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ), le présent règlement met en place un programme d'aide aux entreprises qui exploitent un établissement situé dans un secteur désigné affecté par des travaux majeurs visant à maintenir la viabilité économique de ces entreprises, à préserver l'activité économique et l'emploi dans les secteurs désignés et à renforcer la résilience du tissu commercial lors de la réalisation de travaux majeurs.

Le programme se déploie en deux volets :

1° le volet 1, qui vise l'octroi d'une subvention forfaitaire aux entreprises qui exploitent un établissement situé dans un secteur désigné affecté par des travaux majeurs;

2° le volet 2, qui vise la mise en place d'un programme d'aide financière basée sur la perte de bénéfice brut des entreprises exploitant un établissement situé dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

3. La valeur totale maximale de l'aide qui peut être octroyée en vertu du programme d'aide prévu au présent règlement est de 26,3 millions $.

4. Une ordonnance adoptée par le comité exécutif décrétant un secteur désigné et déterminant une période des travaux en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) dont la période des travaux prend fin moins de deux ans avant le [*insérez ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*] est réputée avoir été adoptée en vertu du présent règlement, en faisant les adaptations nécessaires.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Aucune aide n'est octroyée à une entreprise :

1° qui :

a) est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

b) est l'État, la Couronne du chef du Canada ou l'un de leurs mandataires;

c) est un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

d) a cessé ses activités commerciales durant une période d'au moins 90 jours consécutifs, est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, chapitre C-36), en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, chapitre B-3) ou a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de cette loi entre la date à laquelle elle présente une demande d'aide en vertu du présent règlement et la date à laquelle une aide est versée en vertu de l'article 15, de l'article 28 ou de l'article 30;

2° dont l'établissement :

a) cesse ses opérations dans les 40 jours suivant le dépôt de sa demande d'aide en vertu de l'article 7 ou de l'article 18 de sa demande de second versement de l'aide financière en vertu de l'article 29;

b) a déménagé à l'extérieur d'un secteur désigné avant la date d'approbation de l'aide transmise par le directeur en vertu du paragraphe 1° de l'article 13, du deuxième alinéa de l'article 14 ou de l'article 27;

c) est acquis ou implanté après le début de la période des travaux;

d) ne dispose pas d'un certificat d'occupation valide s'il est implanté dans le secteur désigné depuis plus de 180 jours ou ne dispose pas d'une preuve de dépôt d'une demande auprès de la municipalité liée dans laquelle il est situé afin d'obtenir un tel certificat s'il est implanté dans le secteur désigné depuis 180 jours ou moins;

e) est situé à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf s'il dispose d'un accès direct sur une voie publique.

CHAPITRE IV
VOLET 1 — SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ENTREPRISES

SECTION I
ADMISSIBILITÉ ET DEMANDE DE SUBVENTION

6. Une entreprise peut présenter une demande de subvention forfaitaire à la Ville en vertu du présent volet pour chaque établissement qu'elle exploite.

7. Une entreprise qui exploite un établissement peut présenter une demande de subvention forfaitaire aux conditions établies au présent volet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande de subvention forfaitaire doit être accompagnée des documents suivants :

1° l'état des renseignements relatif à l'entreprise et provenant du Registre des entreprises du Québec;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;

3° le certificat d'occupation en vigueur s'il est implanté dans le secteur désigné depuis plus de 180 jours ou la preuve de dépôt d'une demande auprès de l'arrondissement de la Ville ou de la municipalité liée dans lequel l'établissement est situé afin d'obtenir un tel certificat s'il est implanté dans le secteur désigné depuis 180 jours ou moins;

4° si l'entreprise est locataire de l'établissement, une copie de son bail en vigueur indiquant sa durée ou, à défaut, un écrit émanant du locateur confirmant le bail en vigueur, indiquant sa durée et attestant du statut de l'entreprise à titre de locataire de l'établissement;

5° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française signé, selon le modèle fourni par la Ville.

Lorsque la demande de subvention est présentée dans les six mois suivant le dépôt d'une demande d'aide financière conforme en vertu du volet 2, l'entreprise n'a pas à accompagner la demande des documents mentionnés au deuxième alinéa.

8. Une entreprise qui exploite plusieurs établissements situés dans tout secteur désigné doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

9. Une seule demande conforme aux exigences de l'article 7 peut être présentée pour un établissement.

10. Une entreprise qui a reçu une subvention forfaitaire en vertu du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013) pour un établissement ne peut présenter de demande en vertu du présent volet pour cet établissement.

11. Une demande doit être présentée au plus tard 24 mois après la fin de la période des travaux.

SECTION II
MONTANT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE

12. Le montant de la subvention forfaitaire qui peut être versé à une entreprise dont la demande remplit les conditions prévues au présent règlement est de 5 000 $ par établissement.

SECTION III
VERSEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE

13. Suivant la réception d'une demande de subvention forfaitaire, le directeur :

1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 7 et que son étude permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent volet, approuve la demande de subvention forfaitaire et en informe l'entreprise par courriel;

2° lorsqu'un document exigé en vertu de l'article 7 est manquant, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant.

14. À compter de la date de transmission d'un avis de non-conformité prévu au paragraphe 2° de l'article 13, l'entreprise doit, dans un délai de 30 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

À la réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur approuve la demande de subvention forfaitaire et en avise l'entreprise par courriel si l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent volet.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée et le directeur en avise l'entreprise par courriel.

15. À la suite de la transmission de l'avis prévu au paragraphe 1° de l'article 13 ou au deuxième alinéa de l'article 14, la subvention est versée.

CHAPITRE V
VOLET 2 — AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

SECTION I
ADMISSIBILITÉ ET APPLICATION

16. Pour chaque exercice financier admissible, une entreprise peut présenter une demande d'aide financière à la Ville en vertu du présent volet.

Aux fins du présent volet, est considéré comme un exercice financier admissible un exercice financier terminé qui a eu cours lors de la période des travaux et pour lequel est constatée, pour un établissement, une perte de bénéfice brut de plus de 5 %, calculée selon les dispositions prévues au présent volet et à l'annexe 1.

17. Aux fins du présent volet, lorsqu'une entreprise peut présenter à la fois une demande de subvention en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) à l'égard d'un exercice financier admissible au sens du deuxième alinéa de l'article 3 de ce règlement et une demande d'aide financière en vertu du présent volet à l'égard d'un exercice financier admissible, la demande doit être présentée en vertu du présent volet.

SECTION II
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

18. Une entreprise peut, pour tout exercice financier admissible, présenter une demande d'aide financière aux conditions établies au présent volet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° l'état des renseignements relatif à l'entreprise et provenant du Registre des entreprises du Québec;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;

3° le certificat d'occupation en vigueur s'il est implanté dans le secteur désigné depuis plus de 180 jours ou la preuve de dépôt d'une demande auprès de l'arrondissement de la Ville ou de la municipalité liée dans lequel l'établissement est situé afin d'obtenir un tel certificat s'il est implanté dans le secteur désigné depuis 180 jours ou moins;

4° si l'entreprise est locataire de l'établissement :

a) une copie de son bail en vigueur indiquant sa durée ou, à défaut, un écrit émanant du locateur confirmant le bail en vigueur, indiquant sa durée et attestant du statut de l'entreprise à titre de locataire de l'établissement;

b) une copie du bail en vigueur durant tout exercice financier comparable, telle que cette expression est définie à l'annexe 1, indiquant sa durée ou, à défaut, un écrit émanant du locateur confirmant le bail en vigueur pour tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, indiquant sa durée et attestant du statut de l'entreprise à titre de locataire de l'établissement;

5° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française signé, selon le modèle fourni par la Ville;

6° les états financiers de l'établissement pour tout exercice financier admissible ainsi que les états financiers de l'établissement de tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1;

7° les déclarations de revenus de l'entreprise produites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.)) associées à tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, lorsque de telles déclarations ont été émises;

8° les avis de cotisation de l'entreprise reçus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) pour tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, lorsque de tels avis ont été émis;

9° les déclarations de revenus de l'entreprise produites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.)) associés à tout exercice financier admissible;

10° les avis de cotisation de l'entreprise reçus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) pour tout exercice financier admissible.

Une entreprise peut présenter une demande d'aide financière en transmettant les documents mentionnés aux paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa si les documents mentionnés aux

paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa ne sont pas disponibles au moment où elle dépose sa demande.

19. Une entreprise qui exploite plusieurs établissements doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

20. Une seule demande peut être présentée pour un établissement par période de 12 mois par secteur désigné.

21. Une entreprise qui a reçu une subvention en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) pour un exercice financier admissible au sens du deuxième alinéa de l'article 3 de ce règlement ne peut présenter de demande en vertu du présent volet pour cet exercice financier admissible.

22. Une demande peut viser plus d'un exercice financier admissible.

23. Une demande doit être présentée au plus tard 24 mois après la fin de la période des travaux.

SECTION III
MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

24. Le montant de l'aide financière équivaut au pourcentage que représente la perte de bénéfice brut calculée conformément à l'annexe 1, moins 5 %.

Malgré ce qui précède, le montant maximal de l'aide financière est de 40 000 $ par établissement, par exercice financier admissible.

SECTION IV
MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

25. Suivant la réception d'une demande d'aide financière, le directeur :

1° lorsque les formalités prévues au premier alinéa et aux paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa l'article 18 sont complétées et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, approuve la demande d'aide financière;

2° lorsque les formalités prévues au premier alinéa et aux paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa à l'article 18 sont complétées, mais que l'étude de la demande ne permet pas d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, refuse la demande d'aide financière;

3° lorsqu'un document exigé en vertu d'un des paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa de l'article 18 est manquant, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant et la date limite pour lui transmettre le document.

En plus des documents exigés à l'article 18, le directeur peut, avant d'approuver la demande d'aide financière, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent volet de même que l'information financière soumise aux fins du présent volet.

26. À compter de la date de transmission d'un avis de non-conformité prévu au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 25, l'entreprise doit, dans un délai de 30 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

À la réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur approuve la demande d'aide financière si l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement. Dans le cas contraire ou à défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée.

27. Le directeur informe l'entreprise, par courriel, de l'approbation ou du refus de sa demande. Si la demande est approuvée, cet avis indique la date de l'approbation, le montant d'aide financière accordé et, lorsque l'entreprise n'a pas transmis les documents mentionnés aux paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18, le délai pour transmettre ces documents et une demande de second versement de l'aide financière.

28. À la suite de l'avis prévu à l'article 27, l'aide financière est versée.

Le montant de l'aide financière versé équivaut à :

1° 100 % du montant calculé selon les dispositions prévues à l'article 24 lorsque l'entreprise a transmis l'ensemble des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 18 avant l'approbation de sa demande d'aide financière;

2° 40 % du montant calculé selon les dispositions prévues à l'article 24 lorsque l'entreprise n'a pas transmis les documents mentionnés aux sous-paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18 lors du dépôt de sa demande d'aide financière.

29. L'entreprise à qui a été versée l'aide financière en vertu du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 28 peut obtenir un second versement de l'aide financière en présentant une demande par courriel à cet effet.

Cette demande doit être accompagnée des documents mentionnés aux sous-paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18 et doit être présentée dans les six mois suivant la date de l'avis du directeur transmis en vertu de l'article 27.

En plus des documents exigés au deuxième alinéa, le directeur peut, avant d'approuver la demande d'aide financière, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent volet de même que l'information financière soumise aux fins du présent volet.

30. Lorsqu'une entreprise s'est conformée à l'article 29, le directeur établit le montant de second versement du second versement qui correspond à la différence entre le montant obtenu en vertu de l'article 24, moins le montant versé en vertu du paragraphe 2° du

deuxième alinéa de l'article 28, approuve le second versement et en informe l'entreprise au moyen d'un écrit transmis par courriel.

S'il est constaté que le montant versé en vertu du paragraphe 2° de l'alinéa 2 de l'article 28 est supérieur au montant obtenu en vertu de l'article 24, l'entreprise doit rembourser la différence entre le montant versé en vertu du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 28 et le montant obtenu en vertu de l'article 24, dans les 10 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

31. L'entreprise qui fait défaut de transmettre au directeur les documents mentionnés aux sous-paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18 dans le délai mentionné au deuxième alinéa de l'article 29, doit rembourser le montant d'aide financière versé en vertu de l'article 28 au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, dans les 10 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet et ne peut obtenir le second versement de l'aide financière en vertu de l'article 30.

SECTION V
VÉRIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

32. Le directeur peut, à tout moment avant ou après le versement d'une aide financière, effectuer une vérification du respect des conditions d'admissibilité prévues au présent volet et de l'information financière soumise en vertu du présent volet.

Le cas échéant, le directeur en informe l'entreprise au moyen d'un avis écrit.

Une vérification peut être effectuée dans un délai maximal de deux ans après le dernier versement de l'aide financière.

Aux fins de la vérification, l'entreprise doit conserver tous les documents ayant mené à la demande d'aide financière pendant deux ans suivant le versement de cette aide.

33. Dans le cadre d'une vérification prévue à l'article 32, le directeur peut exiger tout document, notamment toute déclaration de taxes de vente ou de revenu, tout rapport financier, toute facture, preuves de paiement ou relevés de ventes.

Tout document requis aux fins de la vérification doit être fourni dans les 60 jours suivant la date de l'avis prévu à l'article 32.

34. Le défaut pour une entreprise de respecter les articles 32 ou 33 entraîne la perte du droit à l'aide financière prévue au présent volet et le directeur transmet par courriel un avis à l'entreprise à cet effet. Dans un tel cas, l'entreprise ne peut plus présenter aucune nouvelle demande d'aide financière en vertu du présent volet.

Toute aide financière versée en vertu du présent volet dans les deux années précédant l'avis du directeur doit être remboursée au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, dans un délai de 30 jours suivant la transmission de cet avis.

CHAPITRE VI
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

35. Lorsqu'une entreprise devient visée à l'un des sous-paragraphes des paragraphes 1° ou 2° de l'article 5, elle doit rembourser au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, tout montant d'aide versé en vertu du présent règlement dans les 12 mois qui précède la date à laquelle elle est devenue visée à ce sous-paragraphe.

Le remboursement d'une somme en vertu du premier alinéa doit être effectué au comptant à la Ville, dans un délai de 30 jours suivant l'avis transmis par le directeur à cet effet.

36. Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur de pénétrer dans un immeuble sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à l'aide prévue au présent règlement. L'entreprise doit rembourser au comptant à la Ville toute aide déjà versée en vertu du présent règlement, avec intérêt et frais, dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

37. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute aide prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande d'aide en vertu du présent règlement. Le cas échéant, tout montant d'aide versé en application du présent règlement doit être remboursé au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, dans les 30 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

38. Une entreprise ayant fait défaut de respecter les articles 14, 15, 16 ou 18 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) ou les articles 14 ou 15 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013) ne peut présenter de demande d'aide en vertu du présent règlement.

CHAPITRE VII
MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)

39. L'article 20 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) est modifié par le remplacement de « 22,6 millions $ » par « 15 millions $ ».

CHAPITRE VIII
ORDONNANCES

40. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° désigner tout secteur de travaux;

2° fixer les dates de début et de fin de la période des travaux;

3° modifier l'article 3 afin d'augmenter ou diminuer tout montant d'aide;

4° modifier les articles 7 ou 18 afin d'ajouter, de retirer ou de modifier les documents exigés;

5° modifier l'article 12 afin de modifier le montant de la subvention forfaitaire;

6° modifier les articles 16 ou 24 afin de modifier le minimum de la perte de bénéfice brut ou le montant maximal de l'aide financière;

7° modifier l'annexe 1;

8° mettre fin au programme d'aide prévu au présent règlement.

CHAPITRE IX
DURÉE DU PROGRAMME

41. Le programme d'aide prévu au présent règlement prend fin à la première des dates suivantes :

1° la date à laquelle l'aide octroyée dans le cadre du présent programme atteint la valeur totale de l'aide fixée à l'article 3;

2° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif en vertu du paragraphe 8° de l'article 40.

ANNEXE 1
CALCULS PERMETTANT D'ÉTABLIR LA PERTE DE BÉNÉFICE BRUT

GDD 1265581001

Annexe 1
(articles 16 et 24)
Calculs permettant d'établir la perte de bénéfice brut

1. La perte de bénéfice brut pour chaque établissement d'une entreprise est établie selon la grille A, B ou C de la présente annexe en fonction de la situation applicable à l'établissement.

2. Lorsque la somme des revenus indiquée aux états financiers d'un établissement pour un exercice financier admissible est différente de la somme des revenus indiquée à la déclaration de revenus de l'entreprise produite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) associés à cet exercice financier admissible, l'information indiquée à la déclaration de revenus a préséance.

3. Pour chaque établissement, la perte de bénéfice brut se calcule en comparant le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible au bénéfice brut d'un ou de plusieurs exercices financiers antérieurs aux travaux, selon les critères suivants :

1° pour les établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible, avec la moyenne du bénéfice brut des deux derniers exercices financiers antérieurs à la période des travaux (exercices financiers comparables);

2° pour les établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible avec le bénéfice brut de l'exercice financier antérieur à la période des travaux (exercice financier comparable);

3° pour les établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible avec le bénéfice brut réalisé lors de tous les mois n'ayant pas été affectés par des travaux avant la fin du premier exercice financier (partiel ou complet), extrapolé sur 12 mois.

Les périodes de fermeture temporaires de l'établissement ayant eu cours durant un exercice financier admissible doivent être exclues du calcul de la perte de bénéfice brut tel qu'établi selon les dispositions du présent article. Le cas échéant, le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables doit être calculé au prorata sur le même nombre de mois que la période durant laquelle l'entreprise a exercé des activités dans l'établissement au cours de l'exercice financier admissible.

Une période durant laquelle l'établissement est situé dans un secteur désigné aux fins d'une autre ordonnance adoptée par le comité exécutif visant d'autres travaux doit être exclue du calcul de la perte de bénéfice brut tel qu'établi selon les dispositions du présent article, si l'entreprise exploitait déjà l'établissement au moment du début de cette autre période de travaux.

Si un exercice financier antérieur aux travaux comporte une période durant laquelle l'état d'urgence sanitaire a été décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) et lorsqu'un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal, le bénéfice brut de cet exercice financier antérieur utilisé pour les fins du présent article est celui dont le calcul donne le résultat le plus élevé parmi les suivants :

1° le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables est calculé en tenant compte de la période où l'état d'urgence sanitaire a été décrété;

2° la période où l'état d'urgence sanitaire a été décrété est exclue et le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables est calculé au prorata sur le même nombre de mois que la période durant laquelle l'établissement a exercé des activités au cours l'exercice financier admissible;

L'alinéa qui précède ne s'applique pas si l'entreprise :

1° a débuté ses activités dans un établissement situé dans un secteur désigné durant la période de l'état d'urgence sanitaire décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), si un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal.

2° n'est pas en mesure de transmettre au directeur un extrait des états financiers de l'exercice financier comparable ou, le cas échéant, du premier exercice financier durant lequel l'état d'urgence sanitaire a été décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), si un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal, permettant d'identifier le bénéfice brut réalisé durant cette période.

A) Établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercices financiers comparables Note 1		Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice antérieur 2	Exercice antérieur 1	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3
- Revenus ($)					
- Coûts variables					
= bénéfice brut			**(B)**	**(C)**	**(D)**

Moyenne du bénéfice brut des périodes comparables	**(A)**			
Perte du Bénéfice brut par période		**(B-A)**	**(C-A)**	**(D-A)**

Note 1 : Ces exercices financiers correspondent aux deux exercices financiers terminés avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Exercice antérieur 2 : Avant-dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

Exercice antérieur 1 : Dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

B) Établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercice financier comparable Note 2	Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice financier 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
- Revenus ($)				
- Coûts variables				
=bénéfice brut	**(A)**	**(B)**	**(C)**	**(D)**
Perte du bénéfice brut par période		**(B-A)**	**(C-A)**	**(D-A)**

Note 2 : Cet exercice financier correspond à l'exercice financier terminé avant la période des travaux.

C) Établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Période comparable Note 3	Exercice(s) financier(s) admissible(s)

	Période 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
Revenus ($)				
- Coûts variables ($)				
= bénéfice brut ($)	**(A)**	**(D)**	**(E)**	**(F)**
Nombre de mois complétés dans la période avant le début de la période des travaux	**(B)**			
Extrapolation du bénéfice brut sur 12 mois ($)	**C=(A/B)*12**			
Perte de bénéfice brut par période ($)		**D-C**	**E-C**	**F-C**

Note 3 : Cette période correspond au nombre de mois pendant lesquels des activités commerciales ont été exercées en l'absence de travaux au cours du premier exercice financier de l'établissement (partiel ou complet). Puisque l'établissement n'a pas complété au minimum un exercice financier avant que la période des travaux débute, le bénéfice brut de cette période est extrapolé sur 12 mois.

Service du développemen

NO GDD :

Engagement:

BUDGET FONCTIONNEMENT

Adopter le Règlement intitulé " Règle
établissements situés dans un secteu

Années
Budget acquis (RCG 18-043) Prog. aide volontaire commerces en chantier (PAVACC)
Budget acquis (RCG 23-013) Prog. Forfaitaire_Chantiers
PR@M - Industrie
Budget additionnel
Total 2026 du RCG 26-0xx

NOTE
Lorsque les courus du programme RCG 23

Solde du budget 2026 du RCG 18-
Budget 2026 pour (RCG 18-043)

Budget acquis (RCG 23-013)

Budget additionnel (RCG 26-0XX)

t économique

1265581001

SDE5581001

ement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissem
r affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)" / Réserver une somme supplémentai

PROVENANCE DI

Imputation
1001.0010000.105748.06501.66503.016990.0000.004678.052093.00000.00000
1001.0010000.105869.06501.66503.016990.0000.004678.000000.00000.00000
1001.0010000.202055.06501.66503.016990.0000.004677.052090.00000.00000
1001.0010000.XXXXXX.06501.66503.016990.0000.005357.000000.00000.00000

3-013 seront renversés et lorsque toutes les demandes seront payées, le solde du budget sera re

SOLDE APRÈS VIREMENTS EN 2026 DU RCG 18-043

-043 pour les paiements des dossiers admissibles avant entrée en vigueur du nouveau

1001.0010000.105748.06501.66503.016990.0000.004678.052093.00000.00000

SOLDE APRÈS VIREMENT EN 2026 DU RCG 23-013

1001.0010000.105869.06501.66503.016990.0000.004678.000000.00000.00000

SOLDE APRÈS VIREMENTS EN 2026 DU RCG 26-0XX

1001.0010000.XXXXXX.06501.66503.016990.0000.005357.000000.00000.00000

ıents situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règleme
ire de 24.5 M$ portant le budget à 26.3 M$ pour assurer le financement du programme.

ES FONDS POUR LE RCG-26-0XX

2026	2027	2028	2029	2030	2031
800,000 $	-	-	-	-	
845,000 $	-	-	-	-	-
155,000 $	-	-	-	-	-
0 $	3,500,000 $	3,500,000 $	3,500,000 $	3,500,000 $	3,500,000 $
1,800,000 $	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**

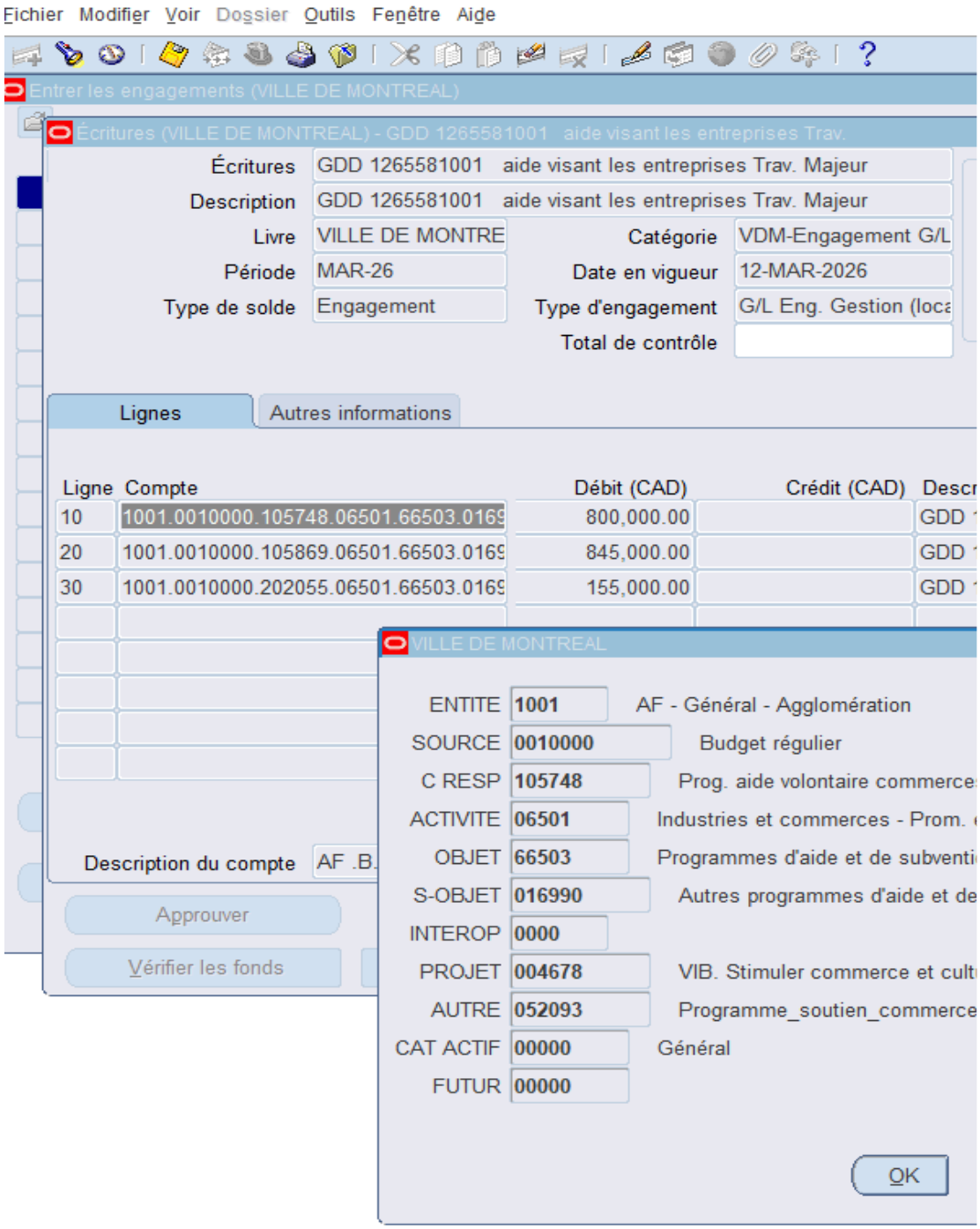
ɛmis dans le programme PR@M - Industrie (CR 202055).

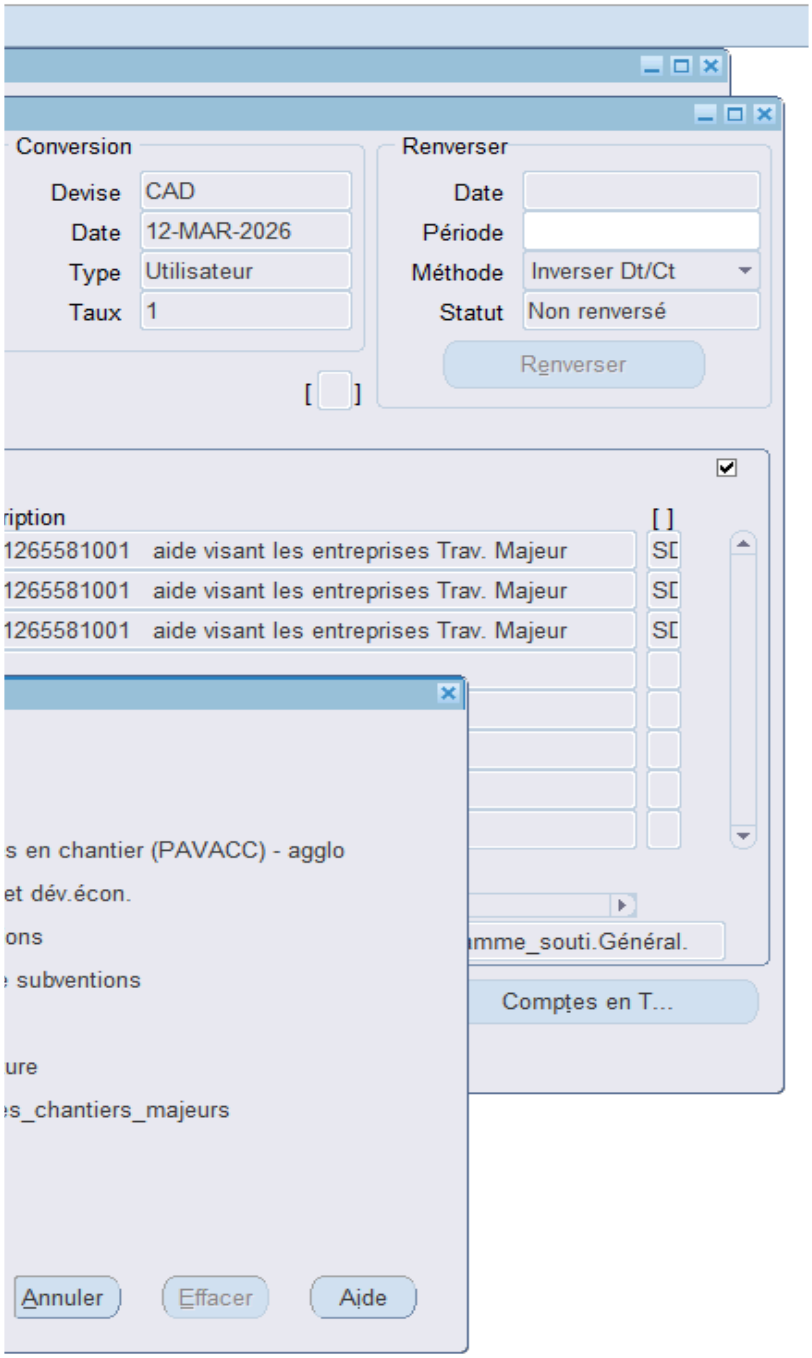
programme
2,000,000 $
0 $
1,800,000 $

nt établissant le programme d'aide financière aux

2032	2033	Total Budget prévu
-	-	800,000 $
-	-	845,000 $
-	-	155,000 $
3,500,000 $	3,500,000 $	24,500,000 $
3,500,000 $	**3,500,000 $**	**26,300,000 $**

ENGAGEMENT DE GESTION DANS SIMON




Conversion
Devise CAD
Date 12-MAR-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Renverser
[ ]
[ ]
1265581001 aide visant les entreprises Trav. Majeur
1265581001 aide visant les entreprises Trav. Majeur
1265581001 aide visant les entreprises Trav. Majeur
s en chantier (PAVACC) - agglo
et dév.écon.
ons
subventions
ure
s_chantiers_majeurs
Annuler
Effacer
Aide
Comptes en T...

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 26-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE VISANT LES ENTREPRISES EXPLOITANT DES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS DES SECTEURS AFFECTÉS PAR DES TRAVAUX MAJEURS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Plan économique 2030 — Un cadre audacieux pour une métropole prospère, approuvé par résolution à l'assemblée du 19 juin 2025 (CG25 0388);

Vu la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), approuvée par résolution à la séance du 28 août 2025 (CG25 0495);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« activités commerciales » : la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services au consommateur, à l'exclusion des services de massage et des activités suivantes au sens du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), édition 2022, version 1.0 publié par Statistique Canada :

1° services professionnels, scientifiques et techniques (secteur 54) autres que les services de design d'intérieur (classe 54141) et les services photographiques (classe 54192);

2° services en finance et assurance (secteur 52);

3° prestation de soins de santé et d'assistance sociale (secteur 62), à l'exception des services de garderie (classe 62441);

4° prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113);

« bénéfice brut » : l'excédent des revenus d'un établissement sur l'ensemble de ses coûts variables;

« coûts variables » : les coûts variant en proportion directe des revenus ou du niveau d'activités commerciales de l'établissement, notamment le coût des marchandises vendues dans le cadre de la vente au détail ou les coûts directement attribuables à la prestation de services;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, qui exerce des activités commerciales;

« établissement » : un local dans un immeuble situé dans un secteur désigné où une entreprise exerce ses activités commerciales;

« exercice financier » : une période de 12 mois durant laquelle une entreprise exerce des activités commerciales et pour laquelle une déclaration de revenus a été produite ou des états financiers ont été établis;

« municipalité liée » : une des municipalités mentionnées à l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

« période des travaux » : la période déterminée par ordonnance du comité exécutif;

« perte de bénéfice brut » : la différence entre le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible et le bénéfice brut d'un ou plusieurs exercices financiers antérieurs à la période des travaux, calculée conformément à l'annexe 1 du présent règlement;

« revenus » : l'ensemble des revenus bruts qu'une entreprise tire de son établissement ainsi que des subventions reçues par une entreprise, à l'exclusion de l'aide reçue en vertu du présent règlement, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013);

« secteur désigné » : un secteur de travaux délimité par ordonnance du comité exécutif;

« travaux » : un projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques, débuté mais non achevé, d'une durée totale prévue ou réelle d'un minimum de trois mois dans un secteur désigné, exécuté par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal et qui entraîne des entraves continues à la circulation automobile;

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
APPLICATION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ), le présent règlement met en place un programme d'aide aux entreprises qui exploitent un établissement situé dans un secteur désigné affecté par des travaux majeurs visant à maintenir la viabilité économique de ces entreprises, à préserver l'activité économique et l'emploi dans les secteurs désignés et à renforcer la résilience du tissu commercial lors de la réalisation de travaux majeurs.

Le programme se déploie en deux volets :

1° le volet 1, qui vise l'octroi d'une subvention forfaitaire aux entreprises qui exploitent un établissement situé dans un secteur désigné affecté par des travaux majeurs;

2° le volet 2, qui vise la mise en place d'un programme d'aide financière basée sur la perte de bénéfice brut des entreprises exploitant un établissement situé dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

3. La valeur totale maximale de l'aide qui peut être octroyée en vertu du programme d'aide prévu au présent règlement est de 27,8 millions $.

4. Une ordonnance adoptée par le comité exécutif décrétant un secteur désigné et déterminant une période des travaux en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) dont la période des travaux prend fin moins de deux ans avant le [*insérez ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*] est réputée avoir été adoptée en vertu du présent règlement, en faisant les adaptations nécessaires.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Aucune aide n'est octroyée à une entreprise :

1° qui :

a) est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

b) est l'État, la Couronne du chef du Canada ou l'un de leurs mandataires;

c) est un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

d) a cessé ses activités commerciales durant une période d'au moins 90 jours consécutifs, est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, chapitre C-36), en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, chapitre B-3) ou a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de cette loi entre la date à laquelle elle présente une demande d'aide en vertu du présent règlement et la date à laquelle une aide est versée en vertu de l'article 15, de l'article 28 ou de l'article 30;

2° dont l'établissement :

a) cesse ses opérations dans les 40 jours suivant le dépôt de sa demande d'aide en vertu de l'article 7 ou de l'article 18 de sa demande de second versement de l'aide financière en vertu de l'article 29;

b) a déménagé à l'extérieur d'un secteur désigné avant la date d'approbation de l'aide transmise par le directeur en vertu du paragraphe 1° de l'article 13, du deuxième alinéa de l'article 14 ou de l'article 27;

c) est acquis ou implanté après le début de la période des travaux;

d) ne dispose pas d'un certificat d'occupation valide s'il est implanté dans le secteur désigné depuis plus de 180 jours ou ne dispose pas d'une preuve de dépôt d'une demande auprès de la municipalité liée dans laquelle il est situé afin d'obtenir un tel certificat s'il est implanté dans le secteur désigné depuis 180 jours ou moins;

e) est situé à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf s'il dispose d'un accès direct sur une voie publique.

CHAPITRE IV
VOLET 1 — SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ENTREPRISES

SECTION I
ADMISSIBILITÉ ET DEMANDE DE SUBVENTION

6. Une entreprise peut présenter une demande de subvention forfaitaire à la Ville en vertu du présent volet pour chaque établissement qu'elle exploite.

7. Une entreprise qui exploite un établissement peut présenter une demande de subvention forfaitaire aux conditions établies au présent volet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande de subvention forfaitaire doit être accompagnée des documents suivants :

1° l'état des renseignements relatif à l'entreprise et provenant du Registre des entreprises du Québec;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;

3° le certificat d'occupation en vigueur s'il est implanté dans le secteur désigné depuis plus de 180 jours ou la preuve de dépôt d'une demande auprès de l'arrondissement de la Ville ou de la municipalité liée dans lequel l'établissement est situé afin d'obtenir un tel certificat s'il est implanté dans le secteur désigné depuis 180 jours ou moins;

4° si l'entreprise est locataire de l'établissement, une copie de son bail en vigueur indiquant sa durée ou, à défaut, un écrit émanant du locateur confirmant le bail en vigueur, indiquant sa durée et attestant du statut de l'entreprise à titre de locataire de l'établissement;

5° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française signé, selon le modèle fourni par la Ville.

Lorsque la demande de subvention est présentée dans les six mois suivant le dépôt d'une demande d'aide financière conforme en vertu du volet 2, l'entreprise n'a pas à accompagner la demande des documents mentionnés au deuxième alinéa.

8. Une entreprise qui exploite plusieurs établissements situés dans tout secteur désigné doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

9. Une seule demande conforme aux exigences de l'article 7 peut être présentée pour un établissement.

10. Une entreprise qui a reçu une subvention forfaitaire en vertu du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013) pour un établissement ne peut présenter de demande en vertu du présent volet pour cet établissement.

11. Une demande doit être présentée au plus tard 24 mois après la fin de la période des travaux.

SECTION II
MONTANT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE

12. Le montant de la subvention forfaitaire qui peut être versé à une entreprise dont la demande remplit les conditions prévues au présent règlement est de 5 000 $ par établissement.

SECTION III
VERSEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE

13. Suivant la réception d'une demande de subvention forfaitaire, le directeur :

1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 7 et que son étude permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent volet, approuve la demande de subvention forfaitaire et en informe l'entreprise par courriel;

2° lorsqu'un document exigé en vertu de l'article 7 est manquant, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant.

14. À compter de la date de transmission d'un avis de non-conformité prévu au paragraphe 2° de l'article 13, l'entreprise doit, dans un délai de 30 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

À la réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur approuve la demande de subvention forfaitaire et en avise l'entreprise par courriel si l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent volet.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée et le directeur en avise l'entreprise par courriel.

15. À la suite de la transmission de l'avis prévu au paragraphe 1° de l'article 13 ou au deuxième alinéa de l'article 14, la subvention est versée.

CHAPITRE V
VOLET 2 — AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

SECTION I
ADMISSIBILITÉ ET APPLICATION

16. Pour chaque exercice financier admissible, une entreprise peut présenter une demande d'aide financière à la Ville en vertu du présent volet.

Aux fins du présent volet, est considéré comme un exercice financier admissible un exercice financier terminé qui a eu cours lors de la période des travaux et pour lequel est constatée, pour un établissement, une perte de bénéfice brut de plus de 5 %, calculée selon les dispositions prévues au présent volet et à l'annexe 1.

17. Aux fins du présent volet, lorsqu'une entreprise peut présenter à la fois une demande de subvention en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) à l'égard d'un exercice financier admissible au sens du deuxième alinéa de l'article 3 de ce règlement et une demande d'aide financière en vertu du présent volet à l'égard d'un exercice financier admissible, la demande doit être présentée en vertu du présent volet.

SECTION II
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

18. Une entreprise peut, pour tout exercice financier admissible, présenter une demande d'aide financière aux conditions établies au présent volet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° l'état des renseignements relatif à l'entreprise et provenant du Registre des entreprises du Québec;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;

3° le certificat d'occupation en vigueur s'il est implanté dans le secteur désigné depuis plus de 180 jours ou la preuve de dépôt d'une demande auprès de l'arrondissement de la Ville ou de la municipalité liée dans lequel l'établissement est situé afin d'obtenir un tel certificat s'il est implanté dans le secteur désigné depuis 180 jours ou moins;

4° si l'entreprise est locataire de l'établissement :

a) une copie de son bail en vigueur indiquant sa durée ou, à défaut, un écrit émanant du locateur confirmant le bail en vigueur, indiquant sa durée et attestant du statut de l'entreprise à titre de locataire de l'établissement;

b) une copie du bail en vigueur durant tout exercice financier comparable, telle que cette expression est définie à l'annexe 1, indiquant sa durée ou, à défaut, un écrit émanant du locateur confirmant le bail en vigueur pour tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, indiquant sa durée et attestant du statut de l'entreprise à titre de locataire de l'établissement;

5° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française signé, selon le modèle fourni par la Ville;

6° les états financiers de l'établissement pour tout exercice financier admissible ainsi que les états financiers de l'établissement de tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1;

7° les déclarations de revenus de l'entreprise produites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.)) associées à tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, lorsque de telles déclarations ont été émises;

8° les avis de cotisation de l'entreprise reçus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) pour tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, lorsque de tels avis ont été émis;

9° les déclarations de revenus de l'entreprise produites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.)) associés à tout exercice financier admissible;

10° les avis de cotisation de l'entreprise reçus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) pour tout exercice financier admissible.

Une entreprise peut présenter une demande d'aide financière en transmettant les documents mentionnés aux paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa si les documents mentionnés aux paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa ne sont pas disponibles au moment où elle dépose sa demande.

19. Une entreprise qui exploite plusieurs établissements doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

20. Une seule demande peut être présentée pour un établissement par période de 12 mois par secteur désigné.

21. Une entreprise qui a reçu une subvention en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) pour un exercice financier admissible au sens du deuxième alinéa de l'article 3 de ce règlement ne peut présenter de demande en vertu du présent volet pour cet exercice financier admissible.

22. Une demande peut viser plus d'un exercice financier admissible.

23. Une demande doit être présentée au plus tard 24 mois après la fin de la période des travaux.

SECTION III
MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

24. Le montant de l'aide financière équivaut au pourcentage que représente la perte de bénéfice brut calculée conformément à l'annexe 1, moins 5 %.

Malgré ce qui précède, le montant maximal de l'aide financière est de 40 000 $ par établissement, par exercice financier admissible.

SECTION IV
MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

25. Suivant la réception d'une demande d'aide financière, le directeur :

1° lorsque les formalités prévues au premier alinéa et aux paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa l'article 18 sont complétées et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, approuve la demande d'aide financière;

2° lorsque les formalités prévues au premier alinéa et aux paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa à l'article 18 sont complétées, mais que l'étude de la demande ne permet pas d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, refuse la demande d'aide financière;

3° lorsqu'un document exigé en vertu d'un des paragraphes 1° à 8° du deuxième alinéa de l'article 18 est manquant, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant et la date limite pour lui transmettre le document.

En plus des documents exigés à l'article 18, le directeur peut, avant d'approuver la demande d'aide financière, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent volet de même que l'information financière soumise aux fins du présent volet.

26. À compter de la date de transmission d'un avis de non-conformité prévu au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 25, l'entreprise doit, dans un délai de 30 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

À la réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur approuve la demande d'aide financière si l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement. Dans le cas contraire ou à défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée.

27. Le directeur informe l'entreprise, par courriel, de l'approbation ou du refus de sa demande. Si la demande est approuvée, cet avis indique la date de l'approbation, le montant d'aide financière accordé et, lorsque l'entreprise n'a pas transmis les documents mentionnés aux paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18, le délai pour transmettre ces documents et une demande de second versement de l'aide financière.

28. À la suite de l'avis prévu à l'article 27, l'aide financière est versée.

Le montant de l'aide financière versé équivaut à :

1° 100 % du montant calculé selon les dispositions prévues à l'article 24 lorsque l'entreprise a transmis l'ensemble des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 18 avant l'approbation de sa demande d'aide financière;

2° 40 % du montant calculé selon les dispositions prévues à l'article 24 lorsque l'entreprise n'a pas transmis les documents mentionnés aux sous-paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18 lors du dépôt de sa demande d'aide financière.

29. L'entreprise à qui a été versée l'aide financière en vertu du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 28 peut obtenir un second versement de l'aide financière en présentant une demande par courriel à cet effet.

Cette demande doit être accompagnée des documents mentionnés aux sous-paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18 et doit être présentée dans les six mois suivant la date de l'avis du directeur transmis en vertu de l'article 27.

En plus des documents exigés au deuxième alinéa, le directeur peut, avant d'approuver la demande d'aide financière, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent volet de même que l'information financière soumise aux fins du présent volet.

30. Lorsqu'une entreprise s'est conformée à l'article 29, le directeur établit le montant de second versement du second versement qui correspond à la différence entre le montant obtenu en vertu de l'article 24, moins le montant versé en vertu du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 28, approuve le second versement et en informe l'entreprise au moyen d'un écrit transmis par courriel.

S'il est constaté que le montant versé en vertu du paragraphe 2° de l'alinéa 2 de l'article 28 est supérieur au montant obtenu en vertu de l'article 24, l'entreprise doit rembourser la

différence entre le montant versé en vertu du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 28 et le montant obtenu en vertu de l'article 24, dans les 10 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

31. L'entreprise qui fait défaut de transmettre au directeur les documents mentionnés aux sous-paragraphes 9° et 10° du deuxième alinéa de l'article 18 dans le délai mentionné au deuxième alinéa de l'article 29, doit rembourser le montant d'aide financière versé en vertu de l'article 28 au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, dans les 10 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet et ne peut obtenir le second versement de l'aide financière en vertu de l'article 30.

SECTION V
VÉRIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

32. Le directeur peut, à tout moment avant ou après le versement d'une aide financière, effectuer une vérification du respect des conditions d'admissibilité prévues au présent volet et de l'information financière soumise en vertu du présent volet.

Le cas échéant, le directeur en informe l'entreprise au moyen d'un avis écrit.

Une vérification peut être effectuée dans un délai maximal de deux ans après le dernier versement de l'aide financière.

Aux fins de la vérification, l'entreprise doit conserver tous les documents ayant mené à la demande d'aide financière pendant deux ans suivant le versement de cette aide.

33. Dans le cadre d'une vérification prévue à l'article 32, le directeur peut exiger tout document, notamment toute déclaration de taxes de vente ou de revenu, tout rapport financier, toute facture, preuves de paiement ou relevés de ventes.

Tout document requis aux fins de la vérification doit être fourni dans les 60 jours suivant la date de l'avis prévu à l'article 32.

34. Le défaut pour une entreprise de respecter les articles 32 ou 33 entraîne la perte du droit à l'aide financière prévue au présent volet et le directeur transmet par courriel un avis à l'entreprise à cet effet. Dans un tel cas, l'entreprise ne peut plus présenter aucune nouvelle demande d'aide financière en vertu du présent volet.

Toute aide financière versée en vertu du présent volet dans les deux années précédant l'avis du directeur doit être remboursée au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, dans un délai de 30 jours suivant la transmission de cet avis.

CHAPITRE VI
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

35. Lorsqu'une entreprise devient visée à l'un des sous-paragraphes des paragraphes 1° ou 2° de l'article 5, elle doit rembourser au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, tout montant d'aide versé en vertu du présent règlement dans les 12 mois qui précède la date à laquelle elle est devenue visée à ce sous-paragraphe.

Le remboursement d'une somme en vertu du premier alinéa doit être effectué au comptant à la Ville, dans un délai de 30 jours suivant l'avis transmis par le directeur à cet effet.

36. Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur de pénétrer dans un immeuble sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à l'aide prévue au présent règlement. L'entreprise doit rembourser au comptant à la Ville toute aide déjà versée en vertu du présent règlement, avec intérêt et frais, dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

37. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute aide prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande d'aide en vertu du présent règlement. Le cas échéant, tout montant d'aide versé en application du présent règlement doit être remboursé au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, dans les 30 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

38. Une entreprise ayant fait défaut de respecter les articles 14, 15, 16 ou 18 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) ou les articles 14 ou 15 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013) ne peut présenter de demande d'aide en vertu du présent règlement.

CHAPITRE VII
MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)

39. L'article 20 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) est modifié par le remplacement de « 22,6 millions $ » par « 15 millions $ ».

CHAPITRE VIII
ORDONNANCES

40. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° désigner tout secteur de travaux;

2° fixer les dates de début et de fin de la période des travaux;

3° modifier l'article 3 afin d'augmenter ou diminuer tout montant d'aide;

4° modifier les articles 7 ou 18 afin d'ajouter, de retirer ou de modifier les documents exigés;

5° modifier l'article 12 afin de modifier le montant de la subvention forfaitaire;

6° modifier les articles 16 ou 24 afin de modifier le minimum de la perte de bénéfice brut ou le montant maximal de l'aide financière;

7° modifier l'annexe 1;

8° mettre fin au programme d'aide prévu au présent règlement.

CHAPITRE IX
DURÉE DU PROGRAMME

41. Le programme d'aide prévu au présent règlement prend fin à la première des dates suivantes :

1° la date à laquelle l'aide octroyée dans le cadre du présent programme atteint la valeur totale de l'aide fixée à l'article 3;

2° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif en vertu du paragraphe 8° de l'article 40.

ANNEXE 1
CALCULS PERMETTANT D'ÉTABLIR LA PERTE DE BÉNÉFICE BRUT

GDD 1265581001

Annexe 1
(articles 16 et 24)
Calculs permettant d'établir la perte de bénéfice brut

1. La perte de bénéfice brut pour chaque établissement d'une entreprise est établie selon la grille A, B ou C de la présente annexe en fonction de la situation applicable à l'établissement.

2. Lorsque la somme des revenus indiquée aux états financiers d'un établissement pour un exercice financier admissible est différente de la somme des revenus indiquée à la déclaration de revenus de l'entreprise produite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) associés à cet exercice financier admissible, l'information indiquée à la déclaration de revenus a préséance.

3. Pour chaque établissement, la perte de bénéfice brut se calcule en comparant le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible au bénéfice brut d'un ou de plusieurs exercices financiers antérieurs aux travaux, selon les critères suivants :

1° pour les établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible, avec la moyenne du bénéfice brut des deux derniers exercices financiers antérieurs à la période des travaux (exercices financiers comparables);

2° pour les établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible avec le bénéfice brut de l'exercice financier antérieur à la période des travaux (exercice financier comparable);

3° pour les établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible avec le bénéfice brut réalisé lors de tous les mois n'ayant pas été affectés par des travaux avant la fin du premier exercice financier (partiel ou complet), extrapolé sur 12 mois.

Les périodes de fermeture temporaires de l'établissement ayant eu cours durant un exercice financier admissible doivent être exclues du calcul de la perte de bénéfice brut tel qu'établi selon les dispositions du présent article. Le cas échéant, le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables doit être calculé au prorata sur le même nombre de mois que la période durant laquelle l'entreprise a exercé des activités dans l'établissement au cours de l'exercice financier admissible.

Une période durant laquelle l'établissement est situé dans un secteur désigné aux fins d'une autre ordonnance adoptée par le comité exécutif visant d'autres travaux doit être exclue du calcul de la perte de bénéfice brut tel qu'établi selon les dispositions du présent article, si l'entreprise exploitait déjà l'établissement au moment du début de cette autre période de travaux.

Si un exercice financier antérieur aux travaux comporte une période durant laquelle l'état d'urgence sanitaire a été décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) et lorsqu'un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal, le bénéfice brut de cet exercice financier antérieur utilisé pour les fins du présent article est celui dont le calcul donne le résultat le plus élevé parmi les suivants :

1° le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables est calculé en tenant compte de la période où l'état d'urgence sanitaire a été décrété;

2° la période où l'état d'urgence sanitaire a été décrété est exclue et le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables est calculé au prorata sur le même nombre de mois que la période durant laquelle l'établissement a exercé des activités au cours l'exercice financier admissible;

L'alinéa qui précède ne s'applique pas si l'entreprise :

1° a débuté ses activités dans un établissement situé dans un secteur désigné durant la période de l'état d'urgence sanitaire décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), si un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal.

2° n'est pas en mesure de transmettre au directeur un extrait des états financiers de l'exercice financier comparable ou, le cas échéant, du premier exercice financier durant lequel l'état d'urgence sanitaire a été décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), si un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal, permettant d'identifier le bénéfice brut réalisé durant cette période.

A) Établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercices financiers comparables Note 1		Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice antérieur 2	Exercice antérieur 1	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3
- Revenus ($)					
- Coûts variables					
= bénéfice brut			**(B)**	**(C)**	**(D)**

Moyenne du bénéfice brut des périodes comparables	**(A)**			
Perte du Bénéfice brut par période		**(B-A)**	**(C-A)**	**(D-A)**

Note 1 : Ces exercices financiers correspondent aux deux exercices financiers terminés avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Exercice antérieur 2 : Avant-dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

Exercice antérieur 1 : Dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

B) Établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercice financier comparable Note 2	Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice financier 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
- Revenus ($)				
- Coûts variables				
=bénéfice brut	**(A)**	**(B)**	**(C)**	**(D)**
Perte du bénéfice brut par période		**(B-A)**	**(C-A)**	**(D-A)**

Note 2 : Cet exercice financier correspond à l'exercice financier terminé avant la période des travaux.

C) Établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Période comparable Note 3	Exercice(s) financier(s) admissible(s)

	Période 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
Revenus ($)				
- Coûts variables ($)				
= bénéfice brut ($)	**(A)**	**(D)**	**(E)**	**(F)**
Nombre de mois complétés dans la période avant le début de la période des travaux	**(B)**			
Extrapolation du bénéfice brut sur 12 mois ($)	**C=(A/B)*12**			
Perte de bénéfice brut par période ($)		**D-C**	**E-C**	**F-C**

Note 3 : Cette période correspond au nombre de mois pendant lesquels des activités commerciales ont été exercées en l'absence de travaux au cours du premier exercice financier de l'établissement (partiel ou complet). Puisque l'établissement n'a pas complété au minimum un exercice financier avant que la période des travaux débute, le bénéfice brut de cette période est extrapolé sur 12 mois.

Service du développemen

NO GDD :

Engagement:

BUDGET FONCTIONNEMENT

Adopter le Règlement établissant le p
Réserver une somme supplémentaire

Années
Budget acquis (RCG 18-043) Prog. aide volontaire commerces en chantier (PAVACC)
Budget acquis (RCG 23-013) Prog. Forfaitaire_Chantiers
PR@M - Industrie
Budget additionnel
PR@M - Industrie
Total 2026 du RCG 26-0xx

NOTE
Lorsque les courus du programme RCG 23

Années
Budget additionnel

ıt économique

1265581001

SDE5581001

programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des
e de 26 000 000 $, bonifiée de 1,5 M$ sur l'année 2026, afin de porter le budget total à

PROVENANC

Imputation
1001.0010000.105748.06501.66503.016990.0000.004678.052093.00000.00000
1001.0010000.105869.06501.66503.016990.0000.004678.000000.00000.00000
1001.0010000.202055.06501.66503.016990.0000.004677.052090.00000.00000
1001.0010000.XXXXXX.06501.66503.016990.0000.005357.000000.00000.00000
1001.0010000.202055.06501.66503.016990.0000.004677.052090.00000.00000

3-013 seront renversés et lorsque toutes les demandes seront payées, le solde du budget sera re

IMPUTATION

Imputation
1001.0010000.XXXXXX.06501.66503.016990.0000.005357.000000.00000.00000

secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d
27 800 000 $ pour assurer le financement du programme.

E DES FONDS POUR LE RCG-26-0XX

2026	2027	2028	2029	2030	2031
800,000 $	-	-	-	-	
845,000 $	-	-	-	-	-
155,000 $	-	-	-	-	-
0 $	3,500,000 $	3,500,000 $	3,500,000 $	3,500,000 $	3,500,000 $
1,500,000 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
3,300,000 $	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**

mis dans le programme PR@M - Industrie (CR 202055).

DES DÉPENSES POUR LE RCG-26-0XX

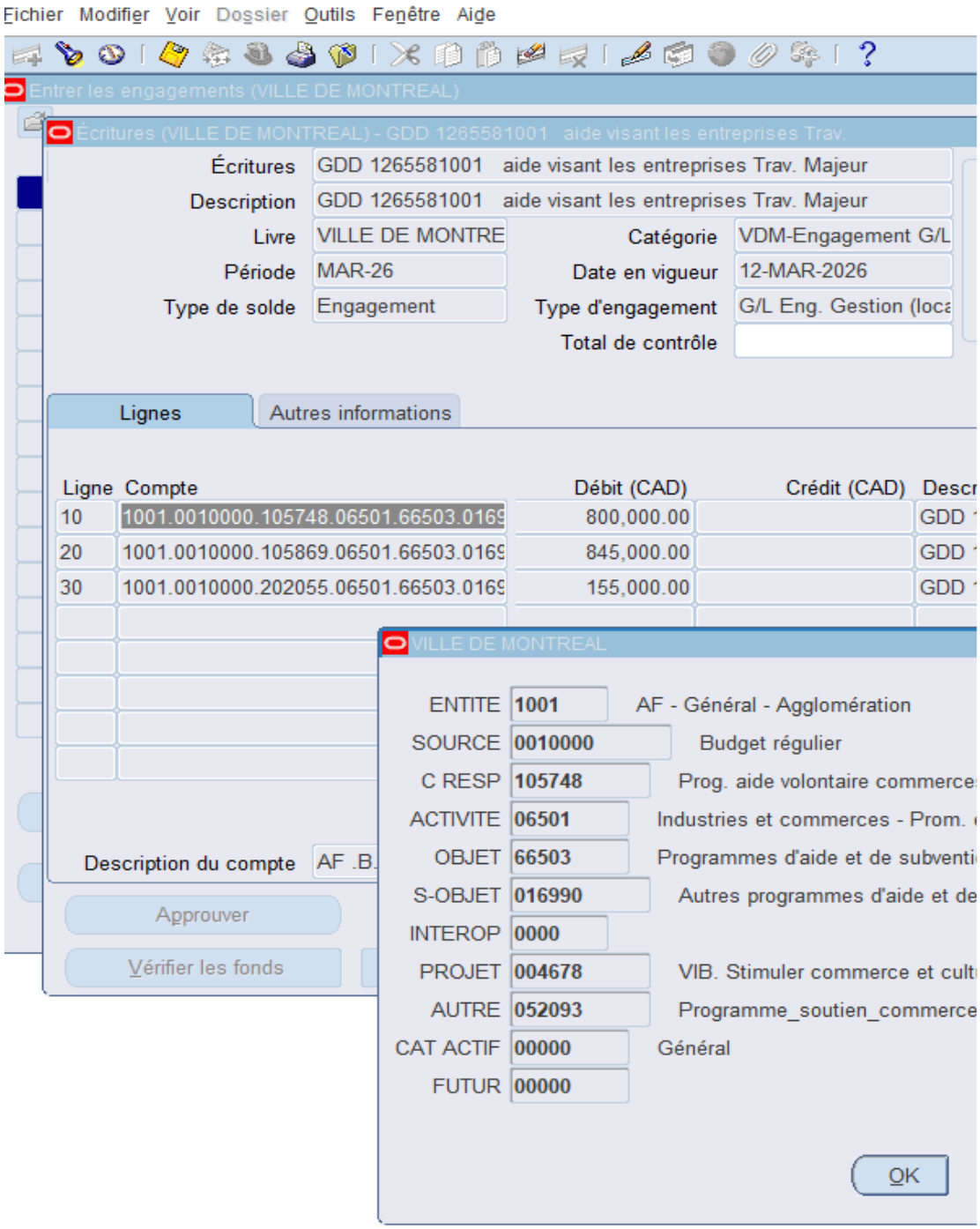
2026	2027	2028	2029	2030	2031
3,300,000 $	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**	**3,500,000 $**

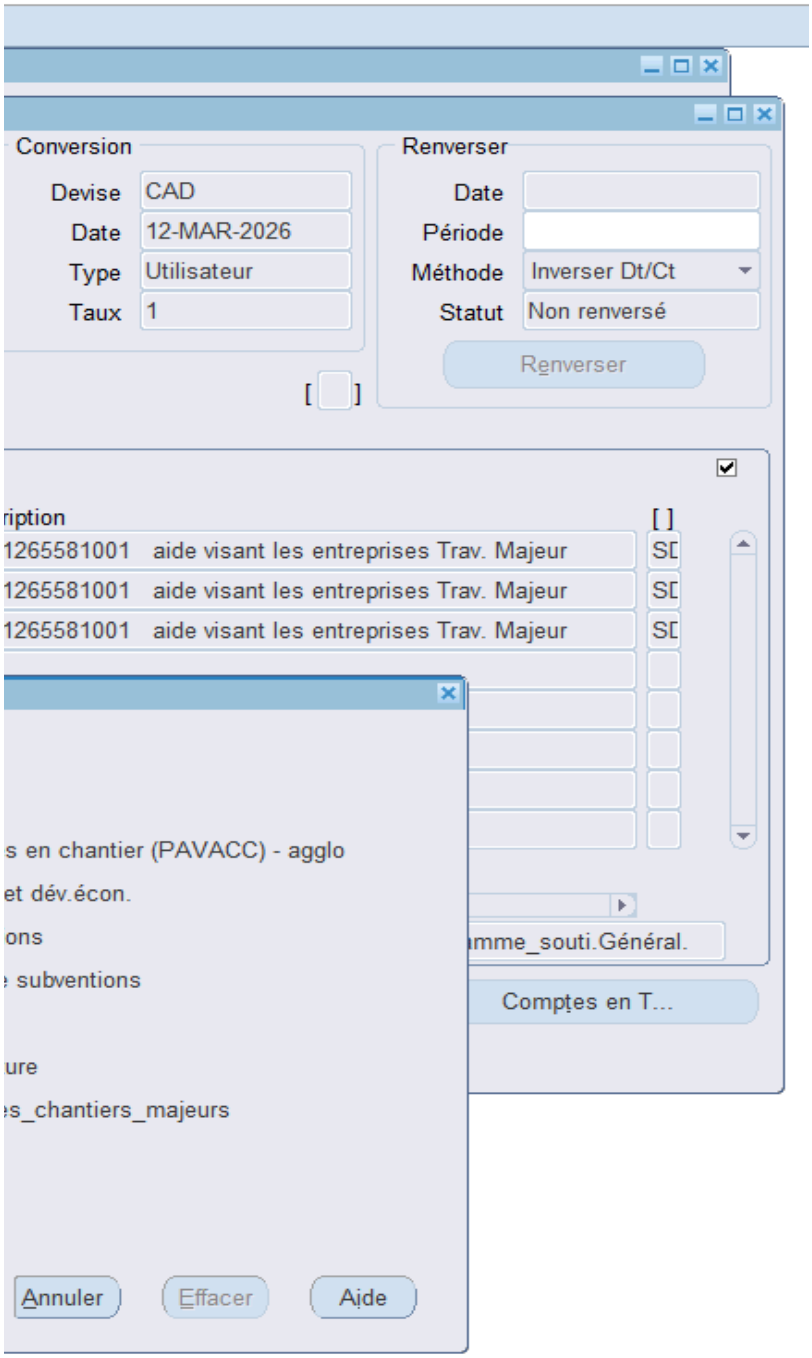
d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par

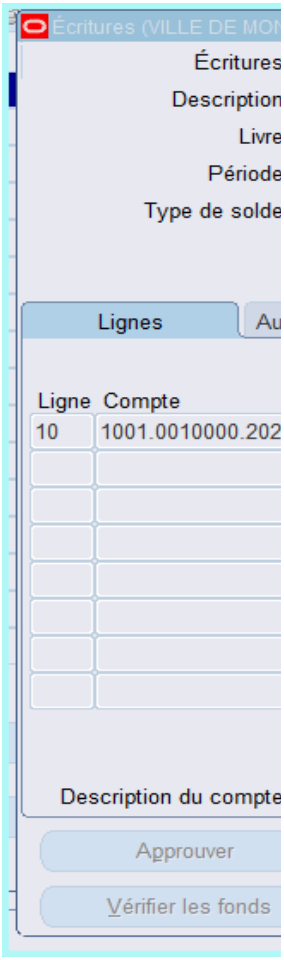
2032	2033	Total Budget prévu	
-	-	800,000 $	
-	-	845,000 $	
-	-	155,000 $	
3,500,000 $	3,500,000 $	24,500,000 $	
0 $	0 $	1,500,000 $	addenda
3,500,000 $	**3,500,000 $**	**27,800,000 $**	

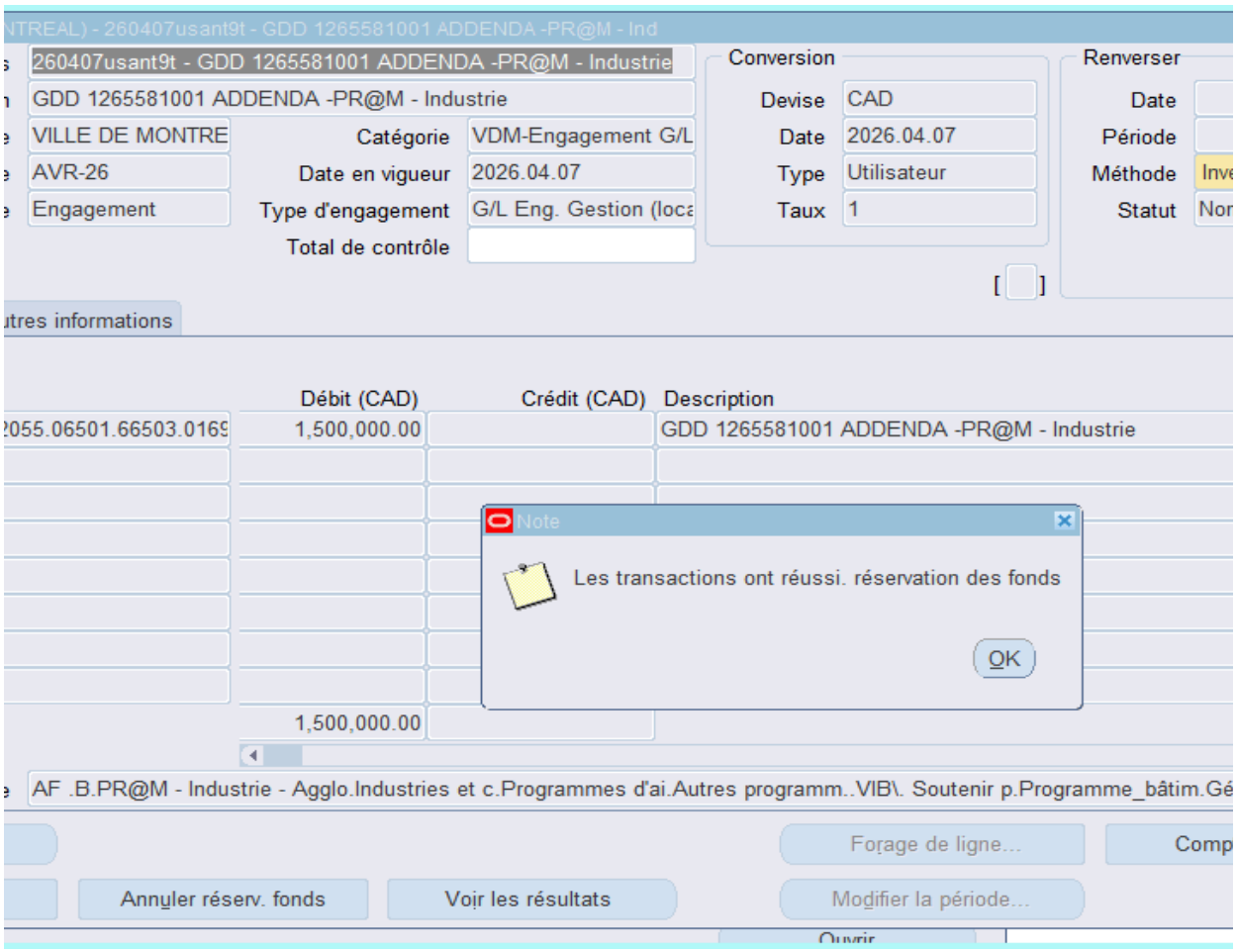
2032	2033	Total Budget prévu
3,500,000 $	**3,500,000 $**	**27,800,000 $**

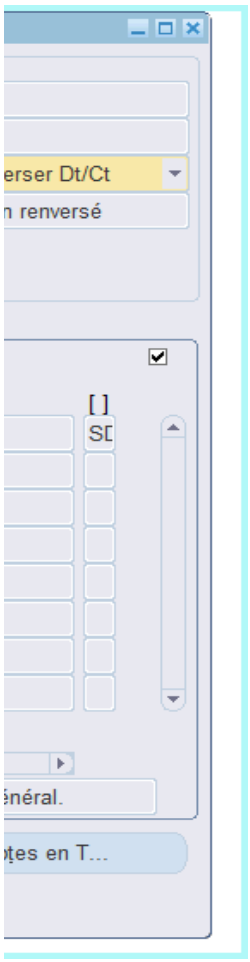
ENGAGEMENT DE GESTION DANS SIMON




Conversion
Devise
CAD
Date
12-MAR-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Renverser
1265581001 aide visant les entreprises Trav. Majeur
1265581001 aide visant les entreprises Trav. Majeur
1265581001 aide visant les entreprises Trav. Majeur
s en chantier (PAVACC) - agglo
et dév.écon.
ons
subventions
ure
s_chantiers_majeurs
Comptes en T...
Annuler
Effacer
Aide


Écritures
Description
Livre
Période
Type de solde
Lignes
Ligne
Compte
10
1001.0010000.202
Description du compte
Approuver
Vérifier les fonds


NTREAL) - 260407usant9t - GDD 1265581001 ADDENDA -PR@M - Ind
260407usant9t - GDD 1265581001 ADDENDA -PR@M - Industrie
GDD 1265581001 ADDENDA -PR@M - Industrie
VILLE DE MONTRE
AVR-26
Engagement
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Date en vigueur
2026.04.07
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.04.07
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Statut
utres informations
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
2055.06501.66503.0169
1,500,000.00
GDD 1265581001 ADDENDA -PR@M - Industrie
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
1,500,000.00
AF .B.PR@M - Industrie - Agglo.Industries et c.Programmes d'ai.Autres programm..VIB\. Soutenir p.Programme_bâtim.Gé
Forage de ligne...
Comp
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la période...
Ouvrir


erser Dt/Ct
n renversé
[ ]
SD
énéral.
ptes en T...